A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D 362/10

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT BERNARD

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE

RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT BERNARD

TRADUCTION NOUVELLE

PAR

M. L'ABBÉ CHARPENTIER

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
RUE DELAMBRE, 13

1873

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES COMPLÈTES

DE SAINT BERNARD

PREMIER ABBÉ DE CLAIRVAUX.

L'an 1146.

LETTRE CCCLXIV *.

A PIERRE, ABBÉ DE CLUNY.

* Autrefois la [illegible]e; l'ancienne [illegible]e est maintenant la 381e.

Saint Bernard engage Pierre le Vénérable à se rendre à l'assemblée qui doit se réunir à Chartres pour l'expédition de la terre sainte.

A son très-aimable et vénérable père Pierre, par la grâce de Dieu abbé de Cluny, le frère Bernard, salut et l'assurance de ses indignes prières.

V. aux notes. 1. Je pense que les tristes gémissements et les cris lamentables a de l'Eglise d'Orient sont arrivés jusqu'à vos oreilles et ont percé votre âme de douleur; il est digne du haut rang que vous occupez de témoigner votre compassion pour l'état où se trouve réduite cette Eglise qui fut le berceau de toutes les Eglises, surtout en ce moment-ci, où elle est cruellement affligée et exposée aux plus grands périls. Oui, plus vous êtes élevé dans la maison de Dieu, plus vous devez être dévoré de zèle pour l'Eglise de Celui qui vous a fait ce que vous êtes. Où sera notre amour pour Dieu, notre charité pour le prochain si nous demeurons froids, si notre cœur et nos entrailles sont insensibles à la vue de semblables malheurs et de pareils désastres? Ne serions-nous pas les plus ingrats des hommes, nous que le Seigneur a, pendant ces jours mauvais, mis à l'abri des épreuves, à l'ombre de ses tentes, de ne pas rechercher, avec toute l'ardeur possible, un moyen de remédier à tant de maux et de conjurer de si grands périls? ne mériterions-nous pas alors d'être d'autant plus sévèrement traités que nous aurions montré moins de zèle pour sa gloire et pour le salut de nos frères? Vous voyez avec quelle confiance et quelle familiarité je vous fais part de mes pensées; je me trouve porté à agir de la sorte par les témoignages de bienveillance dont Votre Excellence daigne combler mon indigne personne.

2. Or nos pères les évêques de France, le roi notre maître, et les grands du royaume doivent se réunir à Chartres le troisième dimanche après

a Après la prise d'Édesse, dont les Sarrasins venaient de se rendre maîtres de la manière qu'on peut voir dans les notes placées à la fin du volume.

b C'est dans cette assemblée que saint Bernard fut élu généralissime de l'expédition, titre qu'il refusa comme étant incompatible avec la profession religieuse et tout à fait étranger à ses

SANCTI BERNARDI

ABBATIS CLARÆVALLENSIS

EPISTOLÆ.

EPISTOLA CCCLXIV.

AD PETRUM ABBATEM CLUNIACENSEM.

Invitat Petrum ad conventum Carnotensem, ubi de auxilio Orientali Ecclesiæ ferendo consultandum.

Amantissimo patri Petro, Dei gratia venerabili Cluniacensis abbati, frater Bernardus de Clara-Valle, salutem, et quas potest orationes.

1. Gravem nimis ac miserabilem orientalis Ecclesiæ gemitum ad aures vestras, imo etiam ad ipsa etiam penetralia cordis arbitror pervenisse. Dignum quippe est, ut secundum magnitudinem vestram, magnum exhibeatis eidem vestræ et omnium fidelium matri compassionis affectum, præsertim tam vehementer afflictæ, tam graviter periclitanti. Dignum, inquam, ut tanto amplius comedat vos zelus domus Dei, quanto ampliorem in ea locum, ipso auctore, tenetis. Alioquin si duramus viscera, si obduramus corda, si plagam hanc parvi pendimus, nec dolemus super contritione; ubi nostra in Deum charitas, ubi dilectio proximorum? Imo vero, si non satagimus quanta possumus sollicitudine, consilium aliquod et remedium tantis malis, tantisque periculis adhibere; quomodo non ingrati convincimur esse ei, qui abscondit nos in die malorum, in tabernaculo suo; justius perinde et vehementius puniendi, utpote tam divinæ gloriæ, quam fraternæ salutis negligentes? Hæc vobis tam fiducialiter, quam familiariter duximus suggerenda, ob gratiam utique, qua nostram indignitatem excellentia vestra dignatur.

2. Nam et patres nostri, episcopi Franciæ, una cum

Digitized by Google

Pâques pour traiter ensemble de cette grande affaire: puissions-nous être assez heureux pour vous voir assister à cette assemblée; car, dans des conjonctures aussi délicates, on a besoin des conseils des hommes les plus éminents. Vous ferez certainement une œuvre agréable à Dieu si vous prenez cette chose à cœur et si votre charité déploie tout son zèle, dans un moment aussi opportun et en face de pareilles tribulations. Vous savez, père bien-aimé, que c'est surtout dans le besoin qu'on éprouve ses amis. Je suis convaincu que votre présence sera d'un grand poids en faveur de l'expédition sainte, non-seulement à cause du prestige qui s'attache à votre titre d'abbé de la sainte maison de Cluny, mais encore et beaucoup plus à cause de la sagesse profonde et de l'ascendant que vous tenez du Ciel et que Dieu ne vous a donnés que pour sa gloire et le bien des hommes. Puisse ce même Dieu vous inspirer la volonté de vous rendre à cette assemblée et de vous unir à tous les serviteurs que l'amour de son nom et le zèle de sa gloire y appelleront et qui tous ont le plus grand désir de vous y voir!

L'an 1146.

LETTRE CCCLXV *.

A HENRI, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE.

Autrefois la 323e; l'ancienne 365e est maintenant la 396e.

Saint Bernard blâme un moine nommé Raoul de prêcher aux chrétiens le massacre des Juifs.

Voir la lettre 302.

A son vénérable seigneur et très-cher père Henri, archevêque de Mayence, Bernard, abbé de Clairvaux, salut et souhait qu'il trouve grâce devant le Seigneur.

1. J'ai reçu avec le respect qui lui était dû la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, je vais y répondre, mais en peu de mots, à cause des nombreuses affaires dont je suis accablé. La plainte que vous déposez dans mon cœur est pour moi un gage et une preuve de votre affection, et de votre extrême humilité. Qui suis-je en effet et d'où suis-je sorti, pour qu'un archevêque me choisisse pour confident du mépris qu'on fait de son autorité archiépiscopale et du peu de compte qu'on tient des droits de sa métropole? Je ne suis guère plus qu'un enfant qui ne sait ni d'où il vient ni où il va, mais qui toutefois n'a point oublié ces paroles pleines de vérité sorties de la bouche du Très-Haut: « Il est impossible qu'il n'y ait pas des scandales, mais malheur à celui par qui ils arrivent (*Matth.*, XVIII, 7). » Celui [a] dont vous me parlez dans votre lettre n'a reçu sa mission ni de Dieu, par le ministère des hommes, ni des hommes eux-mêmes : s'il prétend que le titre de religieux ou d'ermite dont il se pare, lui donne plein pouvoir et entière liberté d'exercer le ministère de la prédication, il doit savoir que l'office d'un religieux est de pleurer et non pas d'enseigner (*saint Jérôme contre Vigilance*, c. 6); car pour un vrai religieux les villes sont des prisons et la solitude un paradis. Il n'en est pas ainsi pour celui dont vous me parlez : pour lui, c'est la solitude qui est une prison, et les villes un paradis. Cet homme sans cœur et sans honneur se trouve placé sur le chandelier pour que son extravagance paraisse plus clairement à tous les regards.

Voir aux notes de la lettre 89.

2. Je le trouve répréhensible en trois points con- Trois griefs

habitudes. Voir la lettre deux cent cinquante-sixième au pape Eugène, n. 4, et sa trois cent soixante-troisième au clergé et aux fidèles de la France orientale, ainsi que les lettres de Suger dont la cent trente-troisième est de Pierre le Vénérable qui s'excuse de ne pas se rendre à l'appel de saint Bernard, sur ce que le chapitre général de Cluny se tenait le même jour que l'assemblée de Chartres.

[a] Il se nommait Raoul, comme on le voit dans Othonide Freisingen et dans les notes placées à la fin du volume.

---

domino rege et principibus, tertia die Dominica post Pascha apud Carnotum urbem venturi sunt, et de verbo hoc tractaturi : ubi utinam mereamur habere præsentiam vestram. Quia enim magnis omnino magnorum virorum consiliis hoc verbum constat egere, gratum profecto obsequium præstabitis Deo, si negotium ejus non duxeritis alienum, sed charitatis vestræ probaveritis zelum in opportunitatibus, in tribulatione. Nostis enim, pater amantissime, nostis, quoniam amicus in necessitate probatur. Confidimus autem, quod magnum huic verbo proventum præsentia vestra præstabit, tum pro auctoritate sanctæ Cluniacensis ecclesiæ, cui Deo auctore præestis, tum maxime pro sapientia et gratia, quam vobis ipse donavit ad utilitatem utique proximorum, et sui ipsius honorem. Qui vobis etiam nunc inspirare dignetur, ut non gravemini venire, et servis suis in nomine ejus, et pro zelo ipsius nominis congregandis vestram admodum desiderabilem conferre præsentiam.

EPISTOLA CCCLXV.

AD HENRICUM, MOGUNTINUM ARCHIEPISCOPUM.

Radulfum monachum, qui fideles in Judæorum necem armabat, arguit.

Venerabili domino et charissimo patri Henrico Moguntino archiepiscopo, Bernardus Claræ-Vallis abbas, invenire gratiam apud Deum.

1. Litteras dilectionis vestræ debita veneratione suscepi, sed præ multitudine negotiorum brevis est responsio. Depositum querelæ vestræ apud nos signum est et pignus dilectionis, et præcipuæ humilitatis indicium. Quis enim ego sum, aut quæ domus patris mei, ut ad me referatur archiepiscopi contemptus, et metropolitanæ sedis injuria? Nonne ego sum puer parvulus, ignorans introitum et egressum meum ? Verum tamen non ignoro verbum veritatis usquequaque, quod ex ore Altissimi procedit : *Necesse est ut veniat scandalum, væ autem illi per quem venit.* Homo ille de quo agitur in litteris vestris, neque ab homine, neque per hominem, sed neque a Deo missus venit. Quod si se monachum aut eremitam jactat, et ex eo sibi assumit libertatem, vel officium prædicationis, potest scire, et debet, quod monachus non habet docentis, sed plangentis officium : quippe cui oppidum carcer esse debet, et solitudo paradisus. Hic vero a contrariis, et solitudinem pro carcere, et oppidum habet pro paradiso. O hominem sine pectore ! o hominem sine fronte! cujus stultitia elevata est super candelabrum, ut appareat omnibus qui sunt in domo.

2. Tria sane sunt in eo reprehensione dignissima :

Digitized by Google

articulés par saint Bernard contre Raoul.

sidérables : d'abord, il s'ingère à prêcher ; en second lieu, il ne tient aucun compte de l'autorité épiscopale, et enfin il pousse à l'homicide. Quelle est donc cette puissance d'un nouveau genre ? Se croirait-il plus grand que notre père Abraham (*Gen.*, XXII), qui s'abstint de frapper du glaive dès que celui qui en avait armé sa main le lui défendit ? A-t-il quelque chose de plus que le prince des apôtres, qui demandait au Seigneur « s'il devait frapper de l'épée (*Luc.*, XXII, 49) ? » Il est sage de la sagesse des Égyptiens, je veux dire, de la sagesse de ce monde qui n'est que pure folie aux yeux de Dieu, et il se charge de répondre à la question que l'Apôtre faisait au Sauveur, mais bien différemment de Celui qui dit à Pierre : « Remettez votre épée au fourreau, car tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée (*Matth.* XXVI, 52). » Eh quoi ! l'Eglise ne triomphe-t-elle donc pas mille fois mieux des Juifs en les convainquant tous les jours d'erreur ou en les convertissant à la foi que si elle les exterminait tout d'un coup par un massacre général ? Pourquoi fait-elle entendre du couchant à l'aurore cette prière pour les Juifs perfides[a] : « Seigneur Dieu, déchirez le voile de leurs cœurs et faites-les passer de leurs ténèbres à la lumière de la vérité ? » Il serait inutile de prier pour eux, si elle n'espérait pas qu'ils se convertiront un jour. Mais elle sait que celui qui se plaît à rendre le bien pour le mal et l'amour pour la haine, a dans son cœur des trésors de grâce et de conversion. Que deviendraient donc

L'Eglise prie pour les Juifs.

Voir un sermon de la Sainte

ces mots du Psalmiste : « Ne les tuez point (*Psalm.* LVIII, 12), » et cette autre parole de l'Apôtre : « Quand toutes les nations seront entrées dans le bercail, ce sera le tour d'Israël d'être sauvé (*Rom.*, II, 26) ; ou bien cette assurance du Prophète : « Le Seigneur reconstruira Jérusalem et rassemblera les enfants dispersés d'Israël (*Psalm.* CXLVI, 2, ?) » Sera-ce cet homme qui fera mentir les prophètes, et qui tarira la source des grâces et des miséricordes de Jésus-Christ ? Sa doctrine n'est pas sa doctrine, c'est celle de son père, de celui de qui il tient sa mission ; on comprend alors qu'il veuille marcher sur les traces de son maître, de celui qui « fut homicide dès le commencement du monde (*Joan.*, VII, 44), » qui aime le mensonge et en fut le premier auteur. Quelle science monstrueuse ! Quelle infernale sagesse que celle qu'on voit en opposition avec les paroles des prophètes, en contradiction avec la doctrine des apôtres et en hostilité avec la grâce et la charité ! Quelle honteuse hérésie, quelle sacrilége doctrine ! Elle est grosse de l'esprit de mensonge et d'erreur et ne saurait enfanter que l'iniquité (*Psalm.* VII, 15). J'ai envie et je crains d'en dire davantage ; mais pour me résumer en peu de mots, je vous déclare qu'à mes yeux, c'est un homme qui se croit un grand personnage et qui est rempli d'une haute opinion de sa personne. On voit assez à ses paroles et à sa conduite qu'il aspire à se faire un nom illustre dans le monde ; mais les fonds lui manquent pour élever un pareil monument. Adieu.

[a] L'Eglise récite cette prière tous les ans, le vendredi saint, dans les mêmes termes que ceux dont saint Bernard se sert ici

---

usurpatio prædicationis, contemptus episcoporum, homicidii approbati libertas. Novum genus potentiæ. Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui eodem prohibente gladium deposuit quo jubente levaverat ? Numquid tu major es principe apostolorum, qui quæsivit a Domino : *Domine, si percutimus in gladio ?* Sed instructus es omni sapientia Ægyptiorum, id est sapientia hujus mundi, quæ stultitia est apud Deum. Aliter solvis quæstionem Petri, quam ille qui dicit : *Mitte gladium in locum suum. Omnis enim qui acceperit gladium, gladio peribit* Nonne copiosius triumphat Ecclesia de Judæis, per singulos dies vel convincens, vel convertens eos, quam si semel et simul consumeret eos in ore gladii ? Numquid incassum constituta est illa universalis oratio Ecclesiæ, quæ offertur pro perfidis Judæis a solis ortu usque ad occasum, ut Deus et Dominus auferat velamen de cordibus eorum, ut ad lumen veritatis a suis tenebris eruantur ! Nisi enim eos, qui increduli sunt, crediturus speraret, superfluum videretur et vanum orare pro eis. Sed considerat oculo pietatis, quod Dominus habet respectum gratiæ apud eum qui reddit bona pro malis, et dilectionem pro odio. Ubi est ergo illud quod dictum est : Videas *ne occidas eos ?* Ubi est : *Cum plenitudo gentium intraverit, tunc omnis Israel salvus fiet ?* Ubi est : *Ædificans Jerusalem Dominus, dispersiones Israelis congregabit ?* Tune es ille qui mendaces facies prophetas, et evacuabis omnes thesauros pietatis et misericordiæ Jesu Christi ? Tua doctrina non est tua, sed ejus qui misit te patris. Sed, credo, sufficit tibi si sis sicut magister tuus. Ille enim erat homicida ab initio ; ille mendax, et pater mendacii. O monstruosa scientia ! o sapientia infernalis, contraria Prophetis, et Apostolis inimica, subversio pietatis et gratiæ ! o immundissima hæresis ! o meretrix sacrilega, quæ impregnata de spiritu falsitatis concepit dolorem, et peperit iniquitatem. Libet, sed non licet ultra progredi. Ad ultimum, ut omnia quæ sentio super his, breviter comprehendam ; homo est magnus in oculis suis, plenus spiritu arrogantiæ. Verba et opera ejus prætendunt, quod conatur sibi facere nomen juxta nomen magnorum qui sunt in terris ; sed non habet sumptus ad perficiendum Vale.

Digitized by Google

L'an 1146.

LETTRE CCCLXVI *

A L'ABBESSE HILDEGARDE.

* Autrefois la 386e; l'ancienne 366e est maintenant la 410e.

Saint Bernard repousse avec modestie les louanges dont l'abbesse Hildegarde le comble; il l'engage à reconnaître ce qu'elle doit à la grâce de Dieu et lui demande ses prières pour lui et pour les siens.

Voir notre Chronologie à l'année 1148.

V. aux notes. A sa très-chère fille en Jésus-Christ, Hildegarde a, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et tout ce que peut la prière d'un pécheur.

Il me semble que bien des personnes ont de mon mérite une opinion que le jugement de ma propre conscience est loin de ratifier; leur sentiment n'ajoute rien au peu que je vaux réellement, il prouve seulement avec quelle légèreté jugent les hommes. Je me hâte de répondre à la douce et bonne lettre que vous avez eu la charité de m'écrire; mais à cause des nombreuses affaires qui me pressent, je ne le ferai pas aussi longuement que je le voudrais.

Il faut traiter la grâce de Dieu comme elle le mérite.

Je vous félicite des grâces dont Dieu se plaît à vous combler et je vous rappelle qu'elles sont un don que vous ne sauriez recevoir avec trop de dévotion et d'humilité, car vous n'ignorez pas que « Dieu résiste aux superbes et prodigue sa grâce aux humbles (*Jac.*, IV, 6). » C'est le conseil que je vous donne et la prière que je vous fais. D'ailleurs, quelle leçon et quels avis attendez-vous de moi, quand vous avez, au fond de votre âme, un maître intérieur qui vous parle sur toutes choses avec onction ? On dit en effet que l'Esprit-Saint vous découvre les secrets du ciel et vous révèle des choses qui passent la portée de l'homme. Aussi vous prierai-je et vous supplierai-je même instamment de vouloir bien vous souvenir devant Dieu de moi et de tous ceux qui me sont attachés par des liens spirituels; car dans les moments où votre esprit s'unit à Dieu, je ne doute pas que vous ne puissiez nous être d'un grand secours et d'un puissant appui auprès de lui, puisque l'Apôtre nous assure que « la prière assidue du juste peut beaucoup sur Dieu (*Jac.*, V, 16). » Quant à moi, je ne cesse de demander au Seigneur pour vous, qu'il vous affermisse dans le bien, éclaire votre âme et vous fasse parvenir au bonheur éternel, de peur que ceux qui mettent leur espérance en Dieu ne fussent exposés à chanceler dans la voie du salut s'ils vous voyaient chanceler vous-même ; qu'ils soient au contraire raffermis dans le bien et ne cessent de marcher de perfection en perfection à la vue des grâces et des bénédictions dont le Ciel vous comble.

a Elle était abbesse du monastère de Mont-saint-Rupert, près de Bingen, diocèse de Mayence, et célèbre par ses révélations. Parmi les lettres qu'on a d'elle dans la *Bibliothèque des Pères*, il en est une où elle félicite saint Bernard du zèle qu'il déploie dans la prédication de la croisade ; c'est dans cette lettre qu'elle dit à notre Saint « qu'elle l'a vu comme un homme dans le soleil deux ans auparavant. » Jean de Salisbury demande quelque part le recueil de ses visions à maître Girard, et dit que cette abbesse était très-goûtée du pape Eugène.

LETTRE CCCLXVII *.

Vers l'an 1147.

A G. b, CHANCELIER DE L'ÉGLISE ROMAINE.

* Autrefois la 332e; l'ancienne 367e est maintenant la 419e.

Saint Bernard lui recommande l'évêque de Metz.

Votre prédécesseur le chancelier Haimeric, de bonne mémoire, affectionnait l'évêque * de Metz d'une manière toute particulière, accueillait avec une extrême bienveillance et protégeait avec ardeur tous ceux qui le venaient trouver de sa part. Je vous prie de vouloir bien marcher sur ses traces et de venir, les armes de l'Église en main, au secours d'un noble évêque qui se trouve en ce moment dans le plus grand embarras.

* Etienne.

b C'était Guy Moricot de Vico, né à Pise, qui devint chancelier de la cour romaine, après Robert Lenoir, en 1146, comme on le voit dans les notes sur la lettre trois cent trente-quatrième.

EPISTOLA CCCLXVI.

AD HILDEGARDEM, ABBATISSAM.

Laudibus suis modeste rejectis, ut ipsa Dei gratiam in se agnoscat monet, et orationes pro se suisque postulat.

Dilectæ in Christo filiæ Hildegardi, Fr. Bernardus Clarævallensis vocatus abbas, si quid potest oratio peccatoris.

Quod de nostra exiguitate longe aliter quam nostra sese conscientia habeat, quidam sentire videntur; non nostris meritis, sed stultitiæ hominum deputandum est. Ad dulcedinem autem piæ charitatis tuæ scribere properavi; quamvis id brevius omnino quam vellem, negotiorum multitudo compellat. Congratulamur gratiæ Dei quæ in te est, et ut eam tanquam gratiam habeas, et toto ei humilitatis et devotionis affectu studeas respondere, admonemus, sciens quod *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Quod in nobis est hortamur et obsecramus. Cæterum, ubi interior eruditio est, et unctio docens de omnibus, quid nos aut docere possumus, aut monere? Diceris enim cœlestia secreta rimari, et ea quæ supra homines sunt, Spiritu sancto illustrante, dignoscere. Unde rogamus magis et suppliciter postulamus, ut nostri memoriam habeas apud Deum, et eorum pariter qui nobis in spirituali societate juncti sunt. Nam cum spiritus Deo conjungitur, confidimus quod nobis multum prodesse valeas et subvenire. *Multum enim valet deprecatio justi assidua.* Nos pro te assidue oramus, ut conforteris ad bona, instruaris ad interiora, dirigaris ad permansura; ita ut nec hi qui spem suam in Deo posuerunt, desperando pro te claudicent: sed ut in profectu benedictionis, quam a Deo accepisse cognosceris, bene confortati, in melius et melius proficiant.

EPISTOLA CCCLXVII.

G., CANCELLARIO.

Episcopum Metensem commendat.

Prædecessor vester bonæ memoriæ Haimericus cancellarius dominum Metensem episcopum speciali amplectebatur dilectione; et nuntios ejus, quoties Romam venirent, plurimum acceptabat, et juvabat studiosius. Unde rogo vos quoque per eadem gradi vestigia, et nobili episcopo, in magna necessitate posito, armis Ecclesiæ subvenire.

Digitized by Google

Vers l'an 1147.

LETTRE CCCLXVIII *.

AU CARDINAL-DIACRE G...

* Autrefois la 135e ; l'ancienne 368e est maintenant la 420e.

Saint Bernard lui témoigne toute sa reconnaissance pour la lettre affectueuse et les aimables présents qu'il en a reçus, et l'engage à ne pas se laisser dominer par l'amour des choses de ce monde et des richesses d'ici-bas.

A son seigneur et très-cher ami G..., par la grâce de Dieu cardinal-diacre de la sainte Eglise romaine, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses plus fervents prières.

1. Je vous remercie dans le Seigneur des témoignages de bienveillance et d'amitié dont vous avez daigné me prévenir ; je ne saurais dignement reconnaître les sentiments affectueux et dévoués que votre grande âme a l'humilité de me prodiguer la première, qu'en l'assurant du dévouement, de l'affection et de la tendresse dont mon cœur est capable. Je savais déjà, par le récit de plusieurs de mes frères, le zèle dont vous êtes animé, je m'en réjouissais et vous en félicitais en esprit ; mais aujourd'hui je me sens d'autant plus redevable envers vous sur le chapitre de l'affection, que vous avez plus fait par vos avances, aussi humbles que dévouées, pour me rendre votre obligé ; je voudrais être assez puissant auprès de Dieu pour m'acquitter à votre égard. Je n'ai rien eu de plus pressé que de lire à mes frères la lettre où votre âme se peint tout entière, dans les sentiments de dévouement affectueux, de bienveillance et de piété dont elle est remplie, et de leur montrer le présent * que vous nous faites, en leur recommandant de ne pas célébrer les saints mystères avec les précieux vases que vous nous avez envoyés, sans prier Dieu pour vous et pour les vôtres, comme vous le demandez. Que le Seigneur fasse de vous, dans son Église qui est sa demeure, un vase de prix dont nous entendions dire un jour, c'est notre vœu le plus ardent : « Celui-là est pour moi un vase d'élection (*Act.*, IX, 15) ; » car je prends à témoin des sentiments d'affection que je ressens pour vous, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, cet Esprit de vérité qui a lui-même répandu la charité dans nos âmes.

2. Comme c'est en Dieu seul que je ressens pour vous l'affection dont mon cœur est plein, non-seulement je le prie pour vous, mais je veux vous prier vous-même de ne jamais perdre de vue la manière dont vous devez vous conduire dans la maison de Dieu et vous acquitter des fonctions de votre charge. Ce n'est pas que j'oublie le peu que je suis, Dieu m'en est témoin, mais j'éprouve pour vous une affection véritable, voilà pourquoi je me permets de vous rappeler que ceux qui sont au-dessus des autres seront jugés avec plus de rigueur, s'ils ne s'appliquent à leur faire du bien (*Sapien.*, IV, 6), et ne seront élevés à un plus haut rang de gloire, que s'ils s'acquittent bien des devoirs de leur charge présente (I *Tim.*, III, 13). Je vous engage donc de toutes mes forces, mon très-cher et très-humble seigneur, à fuir le mal et à pratiquer le bien tous les jours avec plus d'ardeur ; qu'on ne vous voie pas, dans l'héritage du Seigneur, rechercher votre avantage ; rappelez-vous constamment ces paroles de l'Apôtre : « Nous n'avons rien apporté en venant en ce monde, il est certain que nous n'en emporterons rien en le quittant (I *Tim.*, VI, 7). » Veillez

* C'étaient des vases sacrés, comme on le voit plus bas, destinés à la célébration des saints mystères dans la chapelle de Clairvaux. Ils étaient certainement d'or ou d'argent.

EPISTOLA CCCLXVIII.

AD G., DIACONUM CARDINALEM.

Affectum ejus, litteris et donis expressum, gratus amplectitur, et ab amore terrenorum opumque avocat.

Domino et amico charissimo G. Dei gratia sanctæ Romanæ ecclesiæ diacono cardinali, frater B. Clarævallis vocatus abbas, salutem et devotas orationes.

1. Benedictus tu a Domino, qui tam copiose prævenisti nos in benedictionibus dulcedinis ; ut si qua misericordiæ viscera, si quid affectionis, si quid charitatis invenitur in nobis, totum sibi merito vindicet illustris animi tui tam devota humilitas, humilisque devotio. Nam et antea exsultabam omnino, et gratulabar zelo bono, quem in te esse fratrum nostrorum relatione didiceram ; sed jam eo amplius, si quid possum in Domino, tuæ dilectioni me sentio debitorem, quo devotius et humilius parvitati nostræ commendatum te reddere studuisti. Unde et sollicitus fui fratribus nostris indices tui pectoris legere litteras, plenas devotæ affectionis, plenas pietatis et gratiæ ; benedictionem quoque, quam destinaveras, exhibere ; et præcipere, sicut rogasti, in memoriam tui et tuorum, ipsis in vasis Missarum solemnia celebrari. Faciat te Deus in magna domo sua vas in honorem, ut de te quoque nos charissimi tui operum testimonio, quod plurimum desideramus, mereamur audire, *quoniam vas electionis mihi est iste.* Testis enim nobis est Spiritus veritatis, per quem et diffunditur charitas ista in cordibus nostris, quomodo te cupiamus in visceribus Jesu Christi.

2. Quia ergo æmulamur te Dei æmulatione, non modo est ad eum pro te deprecatio nostra, sed etiam ad teipsum, ut sollicite provideas, quomodo te oporteat conversari in domo Dei, et in sorte ministerii hujus. Dico enim non de præsumptione, Deus scit, sed de charitate, quoniam judicium grave his qui præsunt, si non etiam prodesse laborant ; et econtra, qui bene ministraverit, gradum bonum acquiret. Tu ergo, dilectissime et desideratissime domine, declina, obsecro, magis ac magis a malo, et fac bonum ; nec inveniaris in Christi hæreditate quærens quæ tua sunt, sed memor esto semper apostolici illius : *Nihil intulimus in hunc mundum, haud dubium, quia nec quidquam auferemus.* Quamobrem eam, quæ immortalis est, animam tuam serva, charissime, ne qua occasione avelli aut eradicari queat ab affectu cordis tui quod Dominus loquitur in Evangelio : *Quid prodest,* inquit, *homini si universum mundum lucretur, se autem ipsum perdat, et*

Digitized by Google

L'an 1146.

LETTRE CCCLXVI *

A L'ABBESSE HILDEGARDE.

* Autrefois la 386e; l'ancienne 366e est maintenant la 410e.

Saint Bernard repousse avec modestie les louanges dont l'abbesse Hildegarde le comble; il l'engage à reconnaître ce qu'elle doit à la grâce de Dieu et lui demande ses prières pour lui et pour les siens.

Voir notre Chronologie à l'année 1148.

V. aux notes.

A sa très-chère fille en Jésus-Christ, Hildegarde a, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et tout ce que peut la prière d'un pécheur.

Il me semble que bien des personnes ont de mon mérite une opinion que le jugement de ma propre conscience est loin de ratifier; leur sentiment n'ajoute rien au peu que je vaux réellement, il prouve seulement avec quelle légèreté jugent les hommes. Je me hâte de répondre à la douce et bonne lettre que vous avez eu la charité de m'écrire; mais à cause des nombreuses affaires qui me pressent, je ne le ferai pas aussi longuement que je le voudrais.

Il faut traiter la grâce de Dieu comme elle le mérite.

Je vous félicite des grâces dont Dieu se plaît à vous combler et je vous rappelle qu'elles sont un don que vous ne sauriez recevoir avec trop de dévotion et d'humilité, car vous n'ignorez pas que « Dieu résiste aux superbes et prodigue sa grâce aux humbles (*Jac.*, IV, 6). » C'est le conseil que je vous donne et la prière que je vous fais. D'ailleurs, quelle leçon et quels avis attendez-vous de moi, quand vous avez, au fond de votre âme, un maître intérieur qui vous parle sur toutes choses avec onction ? On dit en effet que l'Esprit-Saint vous découvre les secrets du ciel et vous révèle des choses qui passent la portée de l'homme. Aussi vous prierai-je et vous supplierai-je même instamment de vouloir bien vous souvenir devant Dieu de moi et de tous ceux qui me sont attachés par des liens spirituels; car dans les moments où votre esprit s'unit à Dieu, je ne doute pas que vous ne puissiez nous être d'un grand secours et d'un puissant appui auprès de lui, puisque l'Apôtre nous assure que « la prière assidue du juste peut beaucoup sur Dieu (*Jac.*, V, 16). » Quant à moi, je ne cesse de demander au Seigneur pour vous, qu'il vous affermisse dans le bien, éclaire votre âme et vous fasse parvenir au bonheur éternel, de peur que ceux qui mettent leur espérance en Dieu ne fussent exposés à chanceler dans la voie du salut s'ils vous voyaient chanceler vous-même ; qu'ils soient au contraire raffermis dans le bien et ne cessent de marcher de perfection en perfection à la vue des grâces et des bénédictions dont le Ciel vous comble.

a Elle était abbesse du monastère de Mont-saint-Rupert, près de Bingen, diocèse de Mayence, et célèbre par ses révélations. Parmi les lettres qu'on a d'elle dans la *Bibliothèque des Pères*, il en est une où elle félicite saint Bernard du zèle qu'il déploie dans la prédication de la croisade ; c'est dans cette lettre qu'elle dit à notre Saint « qu'elle l'a vu comme un homme dans le soleil deux ans auparavant. » Jean de Salisbury demande quelque part le recueil de ses visions à maître Girard, et dit que cette abbesse était très-goûtée du pape Eugène.

LETTRE CCCLXVII *.

Vers l'an 1147.

A G. b, CHANCELIER DE L'ÉGLISE ROMAINE.

* Autrefois la 332e; l'ancienne 367e est maintenant la 419e.

Saint Bernard lui recommande l'évêque de Metz.

Votre prédécesseur le chancelier Haimeric, de bonne mémoire, affectionnait l'évêque * de Metz d'une manière toute particulière, accueillait avec une extrême bienveillance et protégeait avec ardeur tous ceux qui le venaient trouver de sa part. Je vous prie de vouloir bien marcher sur ses traces et de venir, les armes de l'Église en main, au secours d'un noble évêque qui se trouve en ce moment dans le plus grand embarras.

* Etienne.

b C'était Guy Moricot de Vico, né à Pise, qui devint chancelier de la cour romaine, après Robert Lenoir, en 1146, comme on le voit dans les notes sur la lettre trois cent trente-quatrième.

EPISTOLA CCCLXVI.

AD HILDEGARDEM, ABBATISSAM.

Laudibus suis modeste rejectis, ut ipsa Dei gratiam in se agnoscat monet, et orationes pro se suisque postulat.

Dilectæ in Christo filiæ Hildegardi, Fr. Bernardus Clarævallensis vocatus abbas, si quid potest oratio peccatoris.

Quod de nostra exiguitate longe aliter quam nostra sese conscientia habeat, quidam sentire videntur; non nostris meritis, sed stultitiæ hominum deputandum est. Ad dulcedinem autem piæ charitatis tuæ scribere properavi; quamvis id brevius omnino quam vellem, negotiorum multitudo compellat. Congratulamur gratiæ Dei quæ in te est, et ut eam tanquam gratiam habeas, et toto ei humilitatis et devotionis affectu studeas respondere, admonemus, sciens quod *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Quod in nobis est hortamur et obsecramus. Cæterum, ubi interior eruditio est, et unctio docens de omnibus, quid nos aut docere possumus, aut monere? Diceris enim cœlestia secreta rimari, et ea quæ supra homines sunt, Spiritu sancto illustrante, dignoscere. Unde rogamus magis et suppliciter postulamus, ut nostri memoriam habeas apud Deum, et eorum pariter qui nobis in spirituali societate juncti sunt. Nam cum spiritus Deo conjungitur, confidimus quod nobis multum prodesse valeas et subvenire. *Multum enim valet deprecatio justi assidua.* Nos pro te assidue oramus, ut conforteris ad bona, instruaris ad interiora, dirigaris ad permansura; ita ut nec hi qui spem suam in Deo posuerunt, desperando pro te claudicent: sed ut in profectu benedictionis, quam a Deo accepisse cognosceris, bene confortati, in melius et melius proficiant.

EPISTOLA CCCLXVII.

G., CANCELLARIO.

Episcopum Metensem commendat.

Prædecessor vester bonæ memoriæ Haimericus cancellarius dominum Metensem episcopum speciali amplectebatur dilectione; et nuntios ejus, quoties Romam venirent, plurimum acceptabat, et juvabat studiosius. Unde rogo vos quoque per eadem gradi vestigia, et nobili episcopo, in magna necessitate posito, armis Ecclesiæ subvenire.

Digitized by Google

Vers l'an 1147.

LETTRE CCCLXVIII *.

AU CARDINAL-DIACRE G...

* Autrefois la 335e; l'ancienne 368e est maintenant la 420e.

Saint Bernard lui témoigne toute sa reconnaissance pour la lettre affectueuse et les aimables présents qu'il en a reçus, et l'engage à ne pas se laisser dominer par l'amour des choses de ce monde et des richesses d'ici-bas.

A son seigneur et très-cher ami G..., par la grâce de Dieu cardinal-diacre de la sainte Eglise romaine, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses plus fervents prières.

1. Je vous remercie dans le Seigneur des témoignages de bienveillance et d'amitié dont vous avez daigné me prévenir; je ne saurais dignement reconnaître les sentiments affectueux et dévoués que votre grande âme a l'humilité de me prodiguer la première, qu'en l'assurant du dévouement, de l'affection et de la tendresse dont mon cœur est capable. Je savais déjà, par le récit de plusieurs de mes frères, le zèle dont vous êtes animé, je m'en réjouissais et vous en félicitais en esprit; mais aujourd'hui je me sens d'autant plus redevable envers vous sur le chapitre de l'affection, que vous avez plus fait par vos avances, aussi humbles que dévouées, pour me rendre votre obligé; je voudrais être assez puissant auprès de Dieu pour m'acquitter à votre égard. Je n'ai rien eu de plus pressé que de lire à mes frères la lettre où votre âme se peint tout entière, dans les sentiments de dévouement affectueux, de bienveillance et de piété dont elle est remplie, et de leur montrer le présent * que vous nous faites, en leur recommandant de ne pas célébrer les saints mystères avec les précieux vases que vous nous avez envoyés, sans prier Dieu pour vous et pour les vôtres, comme vous le demandez. Que le Seigneur fasse de vous, dans son Église qui est sa demeure, un vase de prix dont nous entendions dire un jour, c'est notre vœu le plus ardent : « Celui-là est pour moi un vase d'élection (*Act.*, IX, 15); » car je prends à témoin des sentiments d'affection que je ressens pour vous, en Notre-Seigneur Jésus-Christ, cet Esprit de vérité qui a lui-même répandu la charité dans nos âmes.

2. Comme c'est en Dieu seul que je ressens pour vous l'affection dont mon cœur est plein, non-seulement je le prie pour vous, mais je veux vous prier vous-même de ne jamais perdre de vue la manière dont vous devez vous conduire dans la maison de Dieu et vous acquitter des fonctions de votre charge. Ce n'est pas que j'oublie le peu que je suis, Dieu m'en est témoin, mais j'éprouve pour vous une affection véritable, voilà pourquoi je me permets de vous rappeler que ceux qui sont au-dessus des autres seront jugés avec plus de rigueur, s'ils ne s'appliquent à leur faire du bien (*Sapien.*, IV, 6), et ne seront élevés à un plus haut rang de gloire, que s'ils s'acquittent bien des devoirs de leur charge présente (I *Tim.*, III, 13). Je vous engage donc de toutes mes forces, mon très-cher et très-humble seigneur, à fuir le mal et à pratiquer le bien tous les jours avec plus d'ardeur; qu'on ne vous voie pas, dans l'héritage du Seigneur, rechercher votre avantage; rappelez-vous constamment ces paroles de l'Apôtre : « Nous n'avons rien apporté en venant en ce monde, il est certain que nous n'en emporterons rien en le quittant (I *Tim.*, VI, 7). » Veillez

* C'étaient des vases sacrés, comme on le voit plus bas, destinés à la célébration des saints mystères dans la chapelle de Clairvaux. Ils étaient certainement d'or ou d'argent.

EPISTOLA CCCLXVIII.

AD G., DIACONUM CARDINALEM.

Affectum ejus, litteris et donis expressum, gratus amplectitur, et ab amore terrenorum opumque avocat.

Domino et amico charissimo G. Dei gratia sanctæ Romanæ ecclesiæ diacono cardinali, frater B. Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem et devotas orationes.

1. Benedictus tu a Domino, qui tam copiose prævenisti nos in benedictionibus dulcedinis; ut si qua misericordiæ viscera, si quid affectionis, si quid charitatis invenitur in nobis, totum sibi merito vindicet illustris animi tui tam devota humilitas, humilisque devotio. Nam et antea exsultabam omnino, et gratulabar zelo bono, quem in te esse fratrum nostrorum relatione didiceram; sed jam eo amplius, si quid possum in Domino, tuæ dilectioni me sentio debitorem, quo devotius et humilius parvitati nostræ commendatum te reddere studuisti. Unde et sollicitus fui fratribus nostris indices tui pectoris legere litteras, plenas devotæ affectionis, plenas pietatis et gratiæ; benedictionem quoque, quam destinaveras, exhibere; et præcipere, sicut rogasti, in memoriam tui et tuorum, ipsis in vasis Missarum solemnia celebrari. Faciat te Deus in magna domo sua vas in honorem, ut de te quoque nos charissimi tui operum testimonio, quod plurimum desideramus, mereamur audire, *quoniam vas electionis mihi est iste.* Testis enim nobis est Spiritus veritatis, per quem et diffunditur charitas ista in cordibus nostris, quomodo te cupiamus in visceribus Jesu Christi.

2. Quia ergo æmulamur te Dei æmulatione, non modo est ad eum pro te deprecatio nostra, sed etiam ad teipsum, ut sollicite provideas, quomodo te oporteat conversari in domo Dei, et in sorte ministerii hujus. Dico enim non de præsumptione, Deus scit, sed de charitate, quoniam judicium grave his qui præsunt, si non etiam prodesse laborant; et econtra, qui bene ministraverit, gradum bonum acquiret. Tu ergo, dilectissime et desideratissime domine, declina, obsecro, magis ac magis a malo, et fac bonum; nec inveniaris in Christi hæreditate quærens quæ tua sunt, sed memor esto semper apostolici illius : *Nihil intulimus in hunc mundum, haud dubium, quia nec quidquam auferemus.* Quamobrem eam, quæ immortalis est, animam tuam serva, charissime, ne qua occasione avelli aut eradicari queat ab affectu cordis tui quod Dominus loquitur in Evangelio : *Quid prodest,* inquit, *homini si universum mundum lucretur, se autem ipsum perdat, et*

Digitized by Google

à la conservation de votre âme, puisque vous n'avez qu'elle d'immortelle; que rien ne puisse effacer de votre esprit, ces paroles du Sauveur dans son Evangile : « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il se perd lui-même (*Matth.*, XVI, 26)? » Malheur! bien des fois malheur à ceux qui coulent leurs jours dans la prospérité, pour tomber en un instant au fond de l'enfer! ils n'emporteront rien de ce qu'ils possèdent en s'en allant, et laisseront, en descendant au tombeau, tout ce prestige de gloire et de grandeur qui s'évanouira en un moment, comme une vapeur légère et fugitive. Pensez à cela, mon bien cher ami, méditez sérieusement ces vérités, gravez-les au fond de votre cœur, et qu'elles ne s'effacent jamais de votre mémoire. Adieu.

Vers l'an 1147.

LETTRE CCCLXIX *.

A L'ABBÉ SUGER.

* Autrefois la 356e; l'ancienne 369e est maintenant la 338e.

Saint Bernard félicite l'abbé Suger d'avoir mené à bonne fin la réforme de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et l'engage à persévérer dans son entreprise.

A son bien-aimé père et seigneur Suger, par la grâce de Dieu vénérable abbé de Saint-Denys, le frère Bernard de Clairvaux, salut et prières [a].

Je remercie le Seigneur d'avoir fait choix de vous pour rétablir le règne salutaire [b] de la discipline et de la règle dans la maison de Sainte-Geneviève; Rome elle-même vous sait gré d'avoir mené à si bonne fin une œuvre de cette importance, et je vous en félicite avec tous ceux qui aiment Dieu en vérité. Je supplie instamment Votre Grandeur de faire exécuter fidèlement la bulle du Pape et de tenir la main à ce qu'une si belle entreprise progresse de jour en jour et soit couronnée d'un plein succès. Je crois inutile de prier longuement votre charité pour l'abbaye de Saint-Victor, car je sais que votre sollicitude s'étend à toutes les maisons religieuses; pourtant elle doit se tenir particulièrement éveillée sur celles dont l'esprit religieux laisse le plus à désirer.

V. aux notes.

Voir la lettre 410.

LETTRE CCCLXX *.

AU MÊME.

Vers l'an 1147

* Autrefois la 357e; l'ancienne 370e est maintenant la 337e.

Saint-Bernard recommande l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à l'abbé Suger.

A son très-cher frère et seigneur Suger, abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et amitié.

Vous devez remplir les devoirs de celui qui vous a mis à sa place [c], ou plutôt vous devez faire l'œuvre du Seigneur votre Dieu, qui vous a choisi pour les fonctions dont vous êtes chargé. Or, s'il est une œuvre qui soit évidemment celle de Dieu, c'est bien certainement de rendre à l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont toute sa ferveur et tout son éclat : cette vigne nouvellement plantée n'a que vous qui la soutienne et la cultive; continuez donc ce que vous avez si bien commencé en elle, et soyez, par rapport à cette maison, comme le rempart d'Israël que les ennemis ne peuvent renverser. Veuillez, je vous

[a] C'est la formule de salut dont saint Bernard se sert ordinairement en écrivant à l'abbé Suger.

[b] Suger avait établi des chanoines réguliers de saint Augustin dans cette maison, à la place des religieux que le pape Eugène y avait fait venir pour succéder à des chanoines séculiers qui l'occupaient. Il est question de cette affaire dans la lettre suivante où la même maison est appelée *Sainte-Geneviève-du-Mont*; car l'endroit qu'elle occupait était jadis désigné sous ce nom. Voir les notes qui sont à la fin du volume, ainsi que les lettres de Suger, parmi lesquelles cette trois cent soixante-neuvième lettre de saint Bernard ainsi que les suivantes se trouvent citées.

[c] Louis le Jeune, en partant pour la croisade, avait confié la régence du royaume à l'abbé Suger, c'est ce qui fait dire à saint Bernard dans la lettre précédente que sa sollicitude et ses soins s'étendent à toutes les maisons religieuses de France, et, dans la lettre trois cent soixante-seizième, qu'il est « le plus grand personnage de France. » C'est également ce qui lui fit donner le nom de « Majesté » par Ulger, évêque d'Angers, dans sa lettre qui est la troisième de la collection des lettres de l'abbé Suger.

detrimentum sui faciat? Miseri prorsus, miseri, qui in bonis ducunt dies suos, ut in puncto ad inferna descendant. Cum enim interierint, non sument omnia, nec descendet cum eis gloria eorum, quoniam vapor est ad modicum parens. Hæc cogita, dilectissime, et hæc meditare jugiter, et in corde tuo describe ea, nec a memoria tua ullatenus recedant. Vale.

EPISTOLA CCCLXIX.

AD SUGERIUM ABBATEM.

Gratulatur Sugerio de reformatione ecclesiæ S. Genovefæ feliciter institutæ, et ut bene cœptis insistat hortatur.

Amantissimo patri et domino Sugerio, Dei gratia venerabili abbati beati Dionysii, frater Bernardus de Clara-Valle, salutem et orationes.

Benedictus Deus qui in manu vestra operatus est salutem in ecclesia sanctæ Genovefæ; ut domus Dei restitueretur ordini et disciplinæ. Agit vobis gratias apostolica ipsa auctoritas, quod fideliter et efficaciter opus magnificum incœpistis; agimus et nos quas possumus gratias, et quicumque Deum diligunt in veritate. Rogamus itaque obnixius et postulamus, ut secundum apostolicarum tenorem litterarum, operi manuum vestrarum dexteram porrigatis; ut quod magnifice cœptum est, vestræ magnitudinis opera proficere possit in dies, et feliciter consummari. Jam pro ecclesia sancti Victoris charitatem vestram sollicitare superfluum judicamus; quia omnium ecclesiarum custodia vobis commissa esse dignoscitur. Sed his debetur amplius, quarum religio amplius noscitur indigere.

EPISTOLA CCCLXX.

AD EUMDEM.

Ecclesiam de Monte ei commendat.

Charissimo patri et domino Sugerio, beati Dionysii abbati, frater Bernardus Clarævallensis vocatus abbas, salutem et dilectionem.

Oportet vos operari opera ejus, qui reliquit vos in loco suo, imo opera Domini Dei vestri, qui ad tale ministerium vos elegit. De operibus ejus est, quod ecclesia de Monte religionem induit et decorem; ubi vos novella illa plantatio consiliatorem et auxiliatorem magnum invenit. Supplicamus ut quod bene cœpistis, melius consummetis, et opponatis vos murum pro domo Israel, ut non prævaleat homo. Di-

Digitized by Google

[a] Eudes, prie, relever le courage de son abbé[a], il se laisse facilement abattre; c'est particulièrement ce que réclament de vous aujourd'hui le soin de votre gloire et le salut de votre âme.

Vers l'an 1147.

LETTRE CCCLXXI [b].

Voir la lettre 410.

[b] Autrefois la 363e; l'ancienne 371e est maintenant la 313e.

AU MÊME.

Saint Bernard combat le mariage projeté entre le fils du comte d'Anjou et la fille du roi de France en se fondant sur l'empêchement de consanguinité.

Au seigneur abbé de Saint-Denys, le frère Bernard de Clairvaux, salut et prières.

Voici la copie de ma lettre au Roi: « Vous êtes engagé dans une entreprise importante et difficile que personne ne saurait mener à bonne fin sans le secours de l'assistance divine. Oui, l'expédition que vous préparez [a] est au-dessus des forces humaines, mais ce qui surpasse le pouvoir des hommes n'excède pas celui de Dieu (*Luc.*, XVIII, 27). Que cette pensée vous fasse éviter tout ce qui peut offenser Dieu et vous priver, dans la conjoncture présente, du concours de sa grâce et d'un appui aussi nécessaire que le sien; il y va de votre intérêt non moins que de celui de l'Eglise entière, car l'un et l'autre n'en font qu'un maintenant. Si vous voulez savoir où je veux en venir, écoutez, le voici. Pressé de me rendre auprès de vous, comme je le suis de vous faire parvenir cette lettre, j'ai formé le projet d'aller passer la vigile de la Sainte-Madeleine à Laon. Vous savez déjà, par une autre lettre, ce dont je veux vous entretenir et le péril où je désire vous empêcher de tomber. J'ai appris que le comte d'Anjou vous presse de prendre, avec serment, l'engagement de donner votre fille en mariage à son fils. Or non-seulement cette union ne saurait vous convenir, mais de plus elle est absolument impossible à cause d'un empêchement de consanguinité qui lie les deux parties. En effet, des témoignages dignes de foi établissent que la mère de la reine et le jeune fils du comte d'Anjou sont parents au troisième degré. Je vous engage donc à ne point consentir à cette alliance: que la crainte de Dieu vous empêche de commettre cette faute. Vous m'avez promis que pour rien au monde vous ne termineriez cette affaire sans me consulter; je serais donc tout à fait dans mon tort si je vous déguisais ma pensée et si je vous laissais ignorer que mon avis, à moi, c'est que vous ne devez pas faire ce mariage, à moins que vous ne teniez à agir contre mon sentiment, contre celui d'une infinité de gens soucieux de votre gloire et contre Dieu même. Ne croyez pas, après cela, que le sacrifice que vous lui faites en prenant la croix, soit pour lui un sacrifice d'agréable odeur, puisque vous ne le faites qu'à moitié, et qu'en même temps que vous allez combattre pour sauver un royaume étranger, vous ne craignez pas d'exposer le vôtre, dont vous disposez contre la volonté de Dieu en dépit du droit et des lois, sans profit aucun et contre toute bienséance. Quant à moi, j'ai mis ma conscience à couvert et je prie Dieu de vous préserver de la séduction des gens pervers qui vous poussent au mal par leurs mauvais conseils. »

[a] Il s'agit ici de l'expédition en Palestine, ce qui ne permet pas de douter que cette lettre ne s'adresse à Louis le Jeune qui avait promis la main de sa fille aînée, nommée Marie, au fils de Foulques, comte d'Anjou, qui partit aussi pour la croisade. Ce mariage ne se fit pas; Marie épousa le comte de Champagne Henri.

---

gnemini etiam consolari abbatem loci illius, quia pusillanimis est; quia sic convenit honori personæ vestræ, et saluti animæ vestræ, et specialiter in tempore isto.

EPISTOLA CCCLXXI.

AD EUMDEM.

Dissuadet matrimonium inter filium comitis Andegavensis et filiam regis Francorum ob impedimentum consanguinitatis.

Domino abbati beati Dionysii, frater Bernardus de Clara-Valle, salutem et orationes.

Sic scripsi ad dominum regem. « Opus grande et onus inæstimabile suscepistis, quod a nemine, nisi divina virtute, possit portari. Supra vires est hominis negotium vestrum; sed Deo facile est, quod hominibus est impossibile. Si hæc scitis, cavendum vobis summopere est, ne qua occasione tam necessarium repellatis auxilium, ne qua suggestione Deum offendatis, et gratiam ejus vobis reddatis infensam. Cavendum, inquam, nunc maxime, ne quando provocatus a vobis irascatur Deus, et avertat faciem suam a vobis, ac manum retrahat adjutorii. Siquidem periculum hoc non ad solum regem spectat, sed ad universam Ecclesiam Dei; quia ex hoc jam vestra et totius mundi una est causa. Quorsum hæc tendant, audite. Festino quidem ad vos, sicut hæ litteræ, vigiliam beatæ Mariæ Magdalenæ Lauduni facturus; sed aliis jam litteris præmonere vos et præmunire curavi. Audivi enim quod festinet comes Andegavensis alligare vos fide et sacramento, super matrimonio contrahendo inter filium suum, et filiam vestram. At hoc quidem non tantum non expedit, sed non licet, non modo alias ob causas, sed quia titulus consanguinitatis id prohibet, sicut veridica attestatione cognovimus, matrem reginæ et puerum istum, filium comitis Andegavensis, in tertio consanguinitatis gradu inveniri. Propter quod omnimodo monemus, ne faciatis hanc rem; sed timeatis Deum, et declinetis a malo. Promisistis vos nulla ratione sine consilio nostro id facturum, et si dissimulavero, ipse peccavi. Hoc ergo consilium nostrum, ut nullo modo id faciatis. Si feceritis, sciatis vos et contra consilium nostrum, et contra consilium multorum diligentium nomen vestrum, et etiam contra Deum fecisse, et nolite putare quod acceptum sit Deo sacrificium vestrum, cum sit ex parte; ut pro alieno sollicitus, regno proprio non parcatis, disponendo illud contra Deum, contra jus et fas, et contra utile atque honestum. Liberavi animam meam; liberet et vestram Deus a labiis iniquis et a lingua dolosa. »

Digitized by Google

Vers l'an 1147.

LETTRE CCCLXXII *.

*Lettre nouvelle; l'ancienne 372e est maintenant la 319e.

A P...[a], ÉVÊQUE DE PALENCIA, EN ESPAGNE.

Saint Bernard le félicite de son humilité et de son amour pour la lecture.

A son vénérable seigneur et très-cher père P..., par la grâce de Dieu, évêque de Palencia, Bernard, abbé de Clairvaux, salut et vœu sincère que le Seigneur le comble de grâces.

Qui me donnera des ailes comme à la colombe pour que je puisse prendre mon vol et aller me reposer là où m'attire la bonne odeur qu'exhalent la sainteté de votre cœur et la pureté de vos mœurs? Elle me semble si douce qu'elle me paraît s'élever d'un champ fertile que le Seigneur aurait béni (*Gen.*, XXVII, 27), ou d'une table chargée de mets succulents. Mon cœur se dilate à cette excellente odeur. Comment pourrait-il en être autrement, quand j'entends parler d'un homme qui sait allier l'humilité à la grandeur et tant de recueillement à tant d'occupations, d'un homme enfin qui écoute les paroles du Seigneur avec crainte et tremblement? Il est bien rare de trouver sur la terre une grandeur si humble, une activité si recueillie. Que le Seigneur vous rende la joie dont vous avez inondé mon âme en me montrant cette merveille! Je puis bien dire que j'ai été transporté de bonheur en entendant de la bouche véridique de mes frères les religieux qui vous remettront cette lettre, tout ce qu'ils m'ont appris sur vous : votre zèle à mortifier votre chair et à la réduire en servitude, votre habitude de la contemplation, votre amour de la lecture, la douceur de vos mœurs, votre bienveillance pour tout le monde et particulièrement pour les domestiques de la foi. Néanmoins, mon bien cher père, ne croyez pas que je parle ainsi dans le but de vous exalter par mes louanges; non, car je n'ai pas oublié que le Prophète a dit : « Ecoute, mon peuple, quiconque te comble de louanges te trompe (*Isa.*, IX, 16). » Tout pécheur que je suis, je ne veux pas verser sur votre tête ce qu'on appelle l'huile du péché, mais plutôt celle de la sainte joie qui s'écoule d'un cœur pur, d'une conscience irréprochable et d'une foi sincère. D'ailleurs, comment ferais-je trafic de mon huile? c'est à peine si j'en ai suffisamment pour en oindre mes membres et les rendre souples et dispos pour les luttes de ce siècle; mais je n'ai pas voulu passer sous silence des vertus qui font la gloire de Jésus-Christ. Voilà ce qui me fait parler ainsi, c'est pour louer le Créateur et non la créature; pour exalter celui qui donne, non celui qui reçoit; le Dieu de qui vient l'accroissement et non pas cette sorte de néant qui plante et qui arrose. Je n'ai eu, en vous louant, d'autre pensée, que de faire l'éloge de la main qui dispense ses dons, non de celle qui les reçoit, et je n'ai voulu qu'exalter le maître sans m'occuper du serviteur. Par conséquent, mon bien cher ami, si, ou plutôt, puisque vous êtes sage, reconnaissez que la grâce qui est en vous ne vient pas de vous; tout don excellent et parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières (*Jacob.*, I, 17). J'en connais qui, sous prétexte de ne point donner lieu à l'orgueil et d'éviter les piéges du démon, n'osent s'avouer à eux-mêmes les grâces qu'ils ont reçues de Dieu; pour moi, je pense au contraire que je ne saurais trop constater ce que j'ai reçu, afin de mieux me convaincre de tout ce qui me manque. Je crois, avec l'Apôtre, qu'il est bon que nous sachions tout ce

[a] Il se nommait Pierre : on voit son nom au bas de l'acte de donation de l'abbaye d'Espina, faite par Sanche à saint Bernard.

Voir Manrique, à l'année 1147, chap. XVIII, n. 3.

EPISTOLA CCCLXXII.

AD P., EPISCOPUM PALENTINUM IN HISPANIA.

Laudat eum ab humilitate, sed maxime a studio lectionis.

Venerabili domino, et charissimo patri P. Dei gratia Palentiensi episcopo, Bernardus Clarævallensis abbas, præveniri a Domino in benedictionibus dulcedinis.

Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo, et requiescam in odore unguentorum tuorum? Venerabilis tua conversatio, et integritas morum replevit nares meas in odorem suavitatis, et ecce odor iste factus est mihi, sicut odor agri pleni, quem benedixit Dominus. Vere sicut adipe et pinguedine repleta est anima mea in odore isto, et in talibus vita spiritus mei. Quomodo enim potest audire, et non delectari in crassitudine anima mea, cum audierit virum sublimem et humilem, negotiosum et quietum, et trementem verba Domini? O rara avis in terris, humilitas cum sublimitate, et tranquilla mens in medio negotiorum! Lætificasti, domine, animam servi tui; lætificet et tuam misericors Dominus in lætitia gentis suæ. Gavisus sum gaudio magno, quod talia de vobis, et a talibus nuntiata sunt, quibus non forte putare potui. Latores enim præsentium fratres nostri nuntiaverunt nobis de castigatione carnis, quam redigis in servitutem, de erectione spiritus, de amore lectionis, de mansuetudine morum, de operatione boni ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei. Tu ergo, charissime, non me intendas intentum circa laudes tuas in verbis istis. Nondum enim menti excidit illa prophetica reprehensio : *Populus meus, qui te beatificant, ipsi te decipiunt.* Nolo enim oleo peccatoris impinguari caput tuum, quia peccator sum; sed potius oleo lætitiæ, quæ procedit de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta. Non sum ego venditor olei; non enim habeo nisi parum olei, quo ungar in palæstra hujus sæculi; verumtamen laudes Christi silere non possum. Laudetur ergo non creatura, sed creator; laudetur non ille qui accepit, sed ille a quo accepit; laudetur non ille qui plantat, non ille qui rigat, quia nihil sunt; sed qui incrementum dat Deus. Ego ergo non accipientis, sed porrigentis manum laudabo; non laudationem servi, sed laudationem Domini loquetur os meum. Tu ergo, dilectissime, si sapis, imo quia sapis, in te quidem, sed non

Digitized by Google

que nous tenons de Dieu, pour mieux connaître ce que nous devons lui demander encore. Quand on reçoit quelque chose sans le savoir, on est exposé au double danger de ne montrer ni reconnaissance de ce qu'on a reçu, ni souci de le conserver. Comment, en effet, pourrions-nous témoigner notre reconnaissance à celui dont nous ignorons que nous avons reçu quelque chose, et comment chercher à conserver avec soin un présent dont nous n'avons pas la moindre idée? Préservez-moi, Seigneur, de l'ingratitude de ce peuple dont il est dit: « Il a perdu la mémoire de vos bienfaits et n'a plus aucun souvenir des merveilles que vous avez opérées en sa faveur (*Psalm.* LXXVII, 11). » C'est un principe admis même des gens du monde, qu'on doit graver profondément dans sa mémoire le souvenir d'un bienfait; c'est donc pour nous un devoir de nous rendre compte de tout ce que nous avons reçu de Dieu et de ne pas fermer les yeux sur les dons du Ciel, et, pour les conserver toujours, d'en rendre sans cesse des actions de grâces à Dieu. J'ajouterai une observation qui ne me paraît pas sans importance, c'est qu'il y a trois degrés pour arriver au salut : c'est l'humilité, la foi et la crainte. L'humilité attire la grâce, la foi la reçoit et la crainte la conserve; si nous voulons, sans l'une de ces trois vertus, nous approcher de la source de la grâce et du salut, j'ai bien peur qu'on ne nous dise : « La source est profonde et vous n'avez rien pour y puiser (*Joan.*, IV, 11). » Ne venons donc puiser l'eau de la sagesse qu'avec la corde de l'humilité des lèvres, du cœur et des œuvres. Si elle est triple, il sera plus difficile de la rompre; pour urne, ayons la foi, mais bien grande, afin de puiser le plus abondamment possible aux sources de la grâce; enfin, que la crainte soit le couvercle de l'urne et la ferme si bien que l'eau de la sagesse ne puisse être souillée par les impuretés de la vaine gloire. D'ailleurs il est écrit que tout vase sans couvercle est réputé impur (*Nomb.*, XIX, 15). L'avidité avec laquelle vous lisez non-seulement les écrits des grands hommes, mais même les faibles productions de mon humble génie, est cause que j'ai mis la main à la plume afin de vous dire combien je suis sensible à vos bontés pour ceux-là mêmes qui m'en ont fait le récit.

trois degrés ur arriver au salut,

LETTRE CCCLXXIII *.

Vers l'an 1147.

L'ABBÉ D'ESP...[a] A SAINT BERNARD.

Cet abbé gémit de la charge qu'on lui impose.

*Lettre nouvelle, l'ancienne 373e est maintenant la 411e.

Au très-regretté seigneur et bien-aimé père, Bernard, abbé de Clairvaux, son fils N..., serviteur inutile de ses frères les religieux d'Esp..., salut et vœu sincère de toute espèce de bénédictions.

Le plus ardent de mes vœux est que cette lettre vous trouve, s'il est possible, libre et dégagé de toute autre affaire; je pense avec crainte, en l'écrivant, à cet homme qui brûlait du désir de voir Jésus et ne pouvait y réussir parce qu'il était trop petit et que la foule l'en empêchait. Mais c'est peu que vous soyez libre de tous soins quand elle vous arrivera, il faut encore que je trouve grâce à vos yeux, car il

[a] On ne peut douter que ce ne soit l'abbé d'Espina. Ce monastère situé dans le diocèse de Palencia, fut fondé par la sœur du roi Alphonse, nommée Sanche, la même que celle à qui est adressée la lettre trois cent unième. Cette princesse le donna à saint Bernard, qui envoya dans cette abbaye son frère Nivard avec quelques religieux. Manrique ignore le nom du premier abbé de cette maison. Voir aux notes de la fin du volume.

---

ex te cognosce gratiam; quia omne datum optimum, et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum. Scio quosdam esse, qui quasi scienter nescire volunt quæ acceperunt a Domino, ne in superbiam elati, in viscum incidant diaboli. Mihi autem videtur debere scire quid acceperim, ut sciam quid desit mihi; mihi videtur juxta Apostolum, ut sciamus quæ a Deo donata sunt nobis, ne nesciamus ad quæ postulanda suspirandum sit nobis. Qui enim accepit, et nescit quæ accepit, duplici periculo vicinum se constituit; quia ingratus est circa acceptum, et incautus circa custodiendum beneficium. Quomodo enim refert gratiam ei, a quo accepit, si nescit se accepisse quod accepit? vel quomodo sollicitus erit custodire, qui non meminit se aliquid accepisse? Aufer a me, Domine, opprobrium ingrati illius populi, de quo dictum est: *Obliti sunt benefactorum ejus, et mirabilium ejus, quæ ostendit eis* Acceptum itaque beneficium, etiam secundum sapientes hujus sæculi, æternæ memoriæ infigendum est. Oportet ergo ut accepta sciamus custodire, et gratia Dei vacua non sit in nobis; sed ut semper in nobis maneat, semper gratias agamus Domino Deo nostro. Illud quoque non otiose puto adjiciendum, ut in acquisitionem salutis et gratiæ tribus gradibus ascendas, humilitate, fide, timore. Humilitas enim est, cui gratia datur; fides, in qua suscipitur; timor, a quo custoditur. Nam sine tribus his si ascendamus ad gratiam, timeo ne dicatur nobis: *Domine, neque in quo haurias habes, et puteus altus est.* Sit ergo ad hauriendam aquam sapientiæ funiculus hæreditatis, et hæc humilitas sit in ore, sit in corde, sit in actu; quia funiculus triplex difficile rumpitur. Fides sit hydria, et hæc magna sit, ut ab ea multum gratiæ capiatur. Sit timor operculum, ne sordibus vanæ gloriæ aqua sapientiæ inquinetur, scriptum est enim: *Vas quod non habuerit cooperculum, immundum erit.* Manum meam provocavit ad scribendum illa tua devotio legendi, qua non solum magnorum hominum, sed etiam nugas nostras amplecteris; ut per quos nuntiata est bonitas tua, per eosdem tibi nuntiaretur, quantam cordi meo dedisti lætitiam.

EPISTOLA CCCLXXIII.

ABBATIS SP. AD S. BERNARDUM.

De præfectura sibi imposita laget.

Desiderabili domino et charissimo patri Bernardo Clarævallensi abbati, filius ejus Sp. fratrum Ecclesiæ servus inutilis, benedictionem omnium gentium.

Desiderio disideravi, si fieri posset, ut litteræ istæ invenirent vos liberum ab aliis negotiis et absolutum. Timeo enim, et timui, cum eas scriberem, et recordabar illius qui quærebat videre Jesum, sed non poterat præ turba, quia statura pusillus erat. Sed quid si

Digitized by Google

ne suffit pas que vous ayez le loisir de m'entendre si vous ne me consolez. Que Dieu vous pardonne ce que vous avez fait quand vous m'avez placé ici, moi dont les forces sont si peu proportionnées au fardeau que je dois porter ! Car ce n'est rien moins que l'océan qui pèse sur mes épaules. Qui suis-je et qu'est la maison de mon père ? Je ne suis qu'un enfant qui ne sait ni où il va ni d'où il vient. Est-ce moi qui pourrai avec mes seules forces soutenir ou plutôt relever le couvent dont on m'a chargé ? il ressemble à une masure qui s'écroule, à un mur en ruines. Une pareille mission est au-dessus de mes forces, et je me consume dans un travail inutile. Pourtant j'ai fait ce que j'ai pu au milieu de mes gémissements, mais quel fruit ai-je recueilli de mes larmes et de mes efforts ? Le mal s'est aggravé, la plaie s'est envenimée, le mal est sans remède, à moins qu'on n'ait recours à une main plus forte que la mienne. Le vice est entré dans les mœurs, s'est changé en habitude, est devenu comme une seconde nature, il est maintenant une nécessité. Le seul remède à un pareil état serait d'arracher cette triste nécessité du mal, mais, hélas, je le dis les larmes aux yeux, elle a poussé de telles racines que je suis trop faible pour tenter de l'appliquer avec quelque chance de succès : je manque absolument de tout ce qu'il faut pour cela, et pour comble de malheur, voici que je vois s'éloigner de moi le religieux qui vous portera cette lettre. C'était le seul qui pût m'être de quelque secours, il était chargé des novices, qui faisaient de grands progrès sous sa direction; je m'en félicitais, espérant qu'un jour, avec la grâce de Dieu, la vie renaîtrait enfin dans ces lieux qui ne respirent plus que la mort. Je me plais à lui rendre ici le témoignage que sa vie parmi nous, autant qu'il est possible à l'homme de juger son semblable, a été sainte aux yeux de Dieu, édifiante et douce aux nôtres. Voilà pourquoi je ne puis le voir s'éloigner sans douleur. Mais vous, mon seigneur, vous pouvez, si j'ai trouvé grâce devant vous, changer mes larmes de tristesse en larmes de joie et de bonheur. Je m'arrête, le porteur de la présente vous dira le reste plus longuement que je ne pourrais le faire.

LETTRE CCCLXXIV*.

L'an 1148.

AUX RELIGIEUX D'IRLANDE A L'OCCASION DE LA MORT DE L'ÉVÊQUE SAINT MALACHIE *.

* Autrefois 311e ; l'ancien 374e est maintenant la 384e.

On doit plutôt se réjouir que pleurer à la mort des saints : c'est par une disposition particulière de la Providence que la maison de Clairvaux reçut le dernier soupir et conserve les précieux restes d'un si grand homme.

Aux religieux d'Irlande et particulièrement aux maisons que l'évêque Malachie, de sainte mémoire, a fondées, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et les consolations du Paraclet.

1. Si la cité permanente était pour nous ici-bas, nous n'aurions jamais assez de larmes pour pleurer la perte d'un tel concitoyen ; mais elle est ailleurs, et si nous la cherchons comme il faut, nous pourrons bien ressentir une grande douleur de la mort d'un guide aussi précieux ; mais la foi en modérera la

* Cette mort arriva le 2 novembre 1148. Voir la *Vie de saint Malachie*, par saint Bernard, ainsi que ses deux sermons sur le même saint.

---

otium invenero, et non invenero gratiam in oculis vestris ? Numquid solum otium erit mihi solatium ? Parcat vobis Deus. Quid fecistis ? ubi me posuistis, et qualem ? Utinam appenderentur vires meæ, et sarcina, quam porto, in statera ! quasi arena maris hæc gravior appareret Quis enim ego sum, aut quæ domus patris mei ? Nonne ego sum puer parvulus, ignorans introitum et egressum meum ? Quis ego, aut quid ego, ut possim solus occurrere, imo succurrere ecclesiæ, in qua positus sum, tanquam parieti inclinato et maceriæ depulsæ ? Supra vires meas est negotium istud : stulto labore consumor. Laboravi in gemitu meo : sed quæ utilitas in laboribus et gemitibus meis ? Inveterati sunt morbi, plaga crudelis, et insanabilis dolor, nisi in manu forti. Vitia quippe versa sunt in mores, mores in consuetudinem, consuetudo in naturam, natura in necessitatem. O quam necesse esset hanc necessitatem evelli ! Sed, quod cum lacrymis dicendum esset, confortata est, et non potero ad eam. Ecce enim non est auxilium mihi in me. Sed et frater iste lator præsentium, qui valde nobis necessarius erat, recedit a nobis. Docebat enim novitios ; proficiebat illi, ego autem gaudebam, et sperabam de misericordia Dei, quod quandoque absorberetur mortale a vita. Testimonium illi perhibeo, quantum licet æstimare hominem ab homine, quia conversatio ejus apud nos, et Deo grata fuit, et dulcis hominibus. Unde et discessio ejus sine dolore esse non potuit. Potens es, domine, convertere planctum meum in gaudium mihi, si inveni gratiam in oculis tuis. Hæc hactenus. Cætera præsentium lator latius explicabit.

EPISTOLA CCCLXXIV.

AD FRATRES DE HIBERNIA, IN TRANSITU BEATI MALACHIÆ EPISCOPI.

Sanctorum obitum gaudio potius quam luctu prosequendum. Singulari quoque Dei beneficio, Clarum-Vallem tanti viri morte et sepultura honoratam.

Religiosis fratribus qui in Hibernia sunt, et his maxime congregationibus quas beatæ memoriæ Malachias episcopus fundavit, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, Paracliti consolationem.

Si haberemus hic manentem civitatem, copiosissimis jure lacrymis plangeremus, talem nos amisisse concivem. Cæterum, si futuram magis inquirimus ut oportet, est quidem non modica doloris occasio tam necessario duce destitui : debet tamen zelum temperare scientia, et dolorem spei fiducia delinire. Nec mirari quempiam decet, si gemitum extorquet affectus, si desolatio lacrymas exprimit : modum tamen

Digitized by Google

a-t-il lieu de leurer la mort des gens de ien, comment it-on le faire?

vivacité, et l'espérance en adoucira l'amertume. On ne doit point s'étonner que le cœur soupire et que les yeux versent des larmes dans la douleur, mais la foi, en nous découvrant les biens invisibles, ne met pas seulement des bornes à notre affliction, elle nous donne encore d'abondantes consolations; car ce qui se voit est passager, et ce qui ne se voit pas est éternel. Nous devons d'abord féliciter cette sainte âme du bonheur dont elle jouit, de peur qu'elle ne nous reproche notre peu de charité en nous disant comme le Seigneur à ses apôtres: « Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vais à mon Père. (*Joan.*, XIV, 28).» En effet, elle n'a fait que nous précéder en allant se réunir au père de tous les esprits. Ne serait-ce pas manquer de charité et de reconnaissance pour notre père et notre bienfaiteur que de ne pas nous réjouir avec lui de ce qu'il est passé du travail au repos, d'une mer pleine d'écueils au port du salut, de ce monde à son Père? Si donc c'est l'aimer que de pleurer sa mort, c'est l'aimer bien plus encore que de nous réjouir de sa nouvelle vie avec lui. Qui doute qu'il vive et qu'il vive de la vie bienheureuse? Il n'y a que pour les insensés qu'il est mort, mais nous savons bien qu'il est entré dans la paix éternelle.

Nous devons nous réjouir à la mort des Saints, puisqu'elle nous donne des protecteurs.

2. Si nous envisageons cette mort par rapport à nous, nous trouverons en elle un grand motif de nous consoler et de nous réjouir, puisqu'elle nous donne un puissant protecteur auprès de Dieu, un avocat d'autant plus dévoué à notre cause que son ardente charité ne saurait oublier ses enfants, et d'autant plus précieux que sa sainteté éprouvée est plus sûre d'être exaucée du Seigneur. Personne, bien certainement, n'osera dire que ce saint évêque a moins de pouvoir auprès de Dieu ou moins d'amour pour ses enfants après sa mort qu'il n'en avait auparavant; car s'il était aimé de Dieu avant de quitter la terre, il reçoit maintenant dans les cieux des marques plus certaines de cet amour, et s'il a aimé ses enfants, il n'a pas cessé de les aimer en arrivant au terme de ses espérances. A Dieu ne plaise que je pense, âme sainte, que vos prières sont moins efficaces maintenant que vous les adressez à Dieu avec d'autant plus d'ardeur que vous le faites de plus près, et que vous contemplez sa majesté, non plus à la lumière de la foi, mais à découvert dans le royaume où vous régnez maintenant avec lui! Non, jamais je ne pourrai croire que votre active charité soit affaiblie à présent que vous êtes à la source même de l'éternelle charité où vous vous enivrez à longs traits de cet amour dont vous ne receviez qu'à peine quelques gouttes pour étancher la soif qui vous consumait ici-bas. Non, non, l'amour, qui est aussi fort, plus fort même que la mort, n'a pu s'éteindre au souffle de la mort. Or en mourant il avait votre souvenir présent à la pensée, il vous recommandait affectueusement à Dieu, et même avec sa douceur habituelle et son humilité ordinaire, il me priait, tout indigne que je suis, de ne vous oublier jamais. Voilà pourquoi je me crois obligé de vous dire que je suis tout à vous, que vous me trouverez toujours disposé à vous rendre service, soit dans vos besoins spirituels, si les mérites de votre père me mettent en état de vous en rendre de cette sorte; soit dans vos affaires temporelles, si jamais l'occasion s'en présente.

Charité de Malachie pour les siens.

3. Que vous dirai-je encore, mes bien-aimés? C'est que je ressens bien vivement la perte immense que

---

adhibere necesse est, *imo non modice etiam consolari*, intuentes non quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna. Primum quidem congratulandum est animæ sanctæ, ne nos arguat de inopia charitatis, dicens et ipse quod Dominus ad apostolos ait: *Si diligeretis me, gauderetis utique quia vado ad Patrem.* Prævenit nos ad Patrem spirituum spiritus Patris nostri: nec modo charitatis inopes, sed ingratitudinis etiam rei esse convincimur super omnibus; quæ per eum nobis beneficia provenere, si non congratulamur ei, qui de labore ad requiem, de periculo ad securitatem, de mundo transiit ad Patrem. Itaque pium est Malachiam flere defunctum, et pium magis Malachiæ congaudere viventi. Numquid non vivit? Utique, et beate. Visus est oculis insipientium mori, ille autem est in pace.

2. Dehinc etiam utilitatis propriæ consideratio exsultandum nobis suggerit et lætandum, quod tam potens suos patronus ad cœlestem curiam, tam fidelis præcesserit advocatus; cujus et ferventissima charitas oblivisci nequeat filiorum, et probata sanctitas obtineat gratiam apud Deum. Quis enim nunc Malachiam sanctum aut minus posse prodesse, aut minus suos diligere audeat suspicari? Profecto cum diligeretur prius, certiora nunc suæ dilectionis a Deo capit experimenta; et cum dilexisset suos, in finem dilexit eos. Absit autem ut tua nunc, o anima sancta, minus efficax æstimetur oratio, quando præsenti vividius supplicare est majestati, nec jam in fide ambulas, sed in specie regnas. Absit ut imminuta, nedum exinanita tua illa tam operosa charitas reputetur, cum ad fontem ipsum charitatis æternæ procumbis, pleno hauriens ore, cujus et ipsa prius stillicidia sitiebas. Non potuit morti cedere charitas fortis ut mors, imo et morte fortior ipsa. Nam et decedens non erat immemor vestri, affectuosius vos commendans Deo, et nostram quoque exiguitatem solita illa sua mansuetudine et humilitate exorans, ut vestri non oblivisceremur in finem. Unde et dignum duximus scribere vobis, ut sciatis nos et in spiritalibus, si quid nostra in his exiguitas per beati hujus patris nostri merita unquam potuerit; et in corporalibus, si quando forte opportunitas præberetur, omnem vobis consolationem impendere tota devotione paratos.

3 Et nunc quoque, dilectissimi, Hiberniensis Ecclesiæ gravem hanc destitutionem toto miseramur affectu; et eo amplius vobis compatimur, quo nos amplius ex hoc novimus debitores. Magnificavit enim Dominus facere nobiscum, cum locum nostrum digna

Digitized by Google

ne suffit pas que vous ayez le loisir de m'entendre si vous ne me consolez. Que Dieu vous pardonne ce que vous avez fait quand vous m'avez placé ici, moi dont les forces sont si peu proportionnées au fardeau que je dois porter ! Car ce n'est rien moins que l'océan qui pèse sur mes épaules. Qui suis-je et qu'est la maison de mon père ? Je ne suis qu'un enfant qui ne sait ni où il va ni d'où il vient. Est-ce moi qui pourrai avec mes seules forces soutenir ou plutôt relever le couvent dont on m'a chargé ? il ressemble à une masure qui s'écroule, à un mur en ruines. Une pareille mission est au-dessus de mes forces, et je me consume dans un travail inutile. Pourtant j'ai fait ce que j'ai pu au milieu de mes gémissements, mais quel fruit ai-je recueilli de mes larmes et de mes efforts ? Le mal s'est aggravé, la plaie s'est envenimée, le mal est sans remède, à moins qu'on n'ait recours à une main plus forte que la mienne. Le vice est entré dans les mœurs, s'est changé en habitude, est devenu comme une seconde nature, il est maintenant une nécessité. Le seul remède à un pareil état serait d'arracher cette triste nécessité du mal, mais, hélas, je le dis les larmes aux yeux, elle a poussé de telles racines que je suis trop faible pour tenter de l'appliquer avec quelque chance de succès : je manque absolument de tout ce qu'il faut pour cela, et pour comble de malheur, voici que je vois s'éloigner de moi le religieux qui vous portera cette lettre. C'était le seul qui pût m'être de quelque secours, il était chargé des novices, qui faisaient de grands progrès sous sa direction ; je m'en félicitais, espérant qu'un jour, avec la grâce de Dieu, la vie renaîtrait enfin dans ces lieux qui ne respirent plus que la mort. Je me plais à lui rendre ici le témoignage que sa vie parmi nous, autant qu'il est possible à l'homme de juger son semblable, a été sainte aux yeux de Dieu, édifiante et douce aux nôtres. Voilà pourquoi je ne puis le voir s'éloigner sans douleur. Mais vous, mon seigneur, vous pouvez, si j'ai trouvé grâce devant vous, changer mes larmes de tristesse en larmes de joie et de bonheur. Je m'arrête, le porteur de la présente vous dira le reste plus longuement que je ne pourrais le faire.

LETTRE CCCLXXIV *.

L'an 11

AUX RELIGIEUX D'IRLANDE A L'OCCASION DE LA MORT DE L'ÉVÊQUE SAINT MALACHIE [a].

* Autrefo 311e ; l'anc 374e est m nant la 3

On doit plutôt se réjouir que pleurer à la mort des saints : c'est par une disposition particulière de la Providence que la maison de Clairvaux reçut le dernier soupir et conserve les précieux restes d'un si grand homme.

Aux religieux d'Irlande et particulièrement aux maisons que l'évêque Malachie, de sainte mémoire, a fondées, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et les consolations du Paraclet.

1. Si la cité permanente était pour nous ici-bas, nous n'aurions jamais assez de larmes pour pleurer la perte d'un tel concitoyen ; mais elle est ailleurs, et si nous la cherchons comme il faut, nous pourrons bien ressentir une grande douleur de la mort d'un guide aussi précieux ; mais la foi en modérera la

[a] Cette mort arriva le 2 novembre 1148. Voir la *Vie de saint Malachie*, par saint Bernard, ainsi que ses deux sermons sur le même saint.

---

otium invenero, et non invenero gratiam in oculis vestris ? Numquid solum otium erit mihi solatium ? Parcat vobis Deus. Quid fecistis ? ubi me posuistis, et qualem ? Utinam appenderentur vires meæ, et sarcina, quam porto, in statera ! quasi arena maris hæc gravior appareret Quis enim ego sum, aut quæ domus patris mei ? Nonne ego sum puer parvulus, ignorans introitum et egressum meum ? Quis ego, aut quid ego, ut possim solus occurrere, imo succurrere ecclesiæ, in qua positus sum, tanquam parieti inclinato et maceriæ depulsæ ? Supra vires meas est negotium istud : stulto labore consumor. Laboravi in gemitu meo : sed quæ utilitas in laboribus et gemitibus meis ? Inveterati sunt morbi, plaga crudelis, et insanabilis dolor, nisi in manu forti. Vitia quippe versa sunt in mores, mores in consuetudinem, consuetudo in naturam, natura in necessitatem. O quam necesse esset hanc necessitatem evelli ! Sed, quod cum lacrymis dicendum esset, confortata est, et non potero ad eam. Ecce enim non est auxilium mihi in me. Sed et frater iste lator præsentium, qui valde nobis necessarius erat, recedit a nobis. Docebat enim novitios ; proficiebat illi, ego autem gaudebam, et sperabam de misericordia Dei, quod quandoque absorberetur mortale a vita. Testimonium illi perhibeo, quantum licet æstimare hominem ab homine, quia conversatio ejus apud nos, et Deo grata fuit, et dulcis hominibus. Unde et discessio ejus sine dolore esse non potuit. Potens es, domine, convertere planctum meum in gaudium mihi, si inveni gratiam in oculis tuis. Hæc hactenus. Cætera præsentium lator latius explicabit.

EPISTOLA CCCLXXIV.

AD FRATRES DE HIBERNIA, IN TRANSITU BEATI MALACHIÆ EPISCOPI.

Sanctorum obitum gaudio potius quam luctu prosequendum. Singulari quoque Dei beneficio, Clarum-Vallem tanti viri morte et sepultura honoratam.

Religiosis fratribus qui in Hibernia sunt, et his maxime congregationibus quas beatæ memoriæ Malachias episcopus fundavit, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, Paracliti consolationem.

Si haberemus hic manentem civitatem, copiosissimis jure lacrymis plangeremus, talem nos amisisse concivem. Cæterum, si futuram magis inquirimus ut oportet, est quidem non modica doloris occasio tam necessario duce destitui : debet tamen zelum temperare scientia, et dolorem spei fiducia delinire. Nec mirari quempiam decet, si gemitum extorquet affectus, si desolatio lacrymas exprimit : modum tamen

Digitized by Google

vivacité, et l'espérance en adoucira l'amertume. On ne doit point s'étonner que le cœur soupire et que les yeux versent des larmes dans la douleur, mais la foi, en nous découvrant les biens invisibles, ne met pas seulement des bornes à notre affliction, elle nous donne encore d'abondantes consolations; car ce qui se voit est passager, et ce qui ne se voit pas est éternel. Nous devons d'abord féliciter cette sainte âme du bonheur dont elle jouit, de peur qu'elle ne nous reproche notre peu de charité en nous disant comme le Seigneur à ses apôtres: « Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vais à mon Père. (*Joan.*, XIV, 28).» En effet, elle n'a fait que nous précéder en allant se réunir au père de tous les esprits. Ne serait-ce pas manquer de charité et de reconnaissance pour notre père et notre bienfaiteur que de ne pas nous réjouir avec lui de ce qu'il est passé du travail au repos, d'une mer pleine d'écueils au port du salut, de ce monde à son Père? Si donc c'est l'aimer que de pleurer sa mort, c'est l'aimer bien plus encore que de nous réjouir de sa nouvelle vie avec lui. Qui doute qu'il vive et qu'il vive de la vie bienheureuse? Il n'y a que pour les insensés qu'il est mort, mais nous savons bien qu'il est entré dans la paix éternelle.

A-t-il lieu de leurer la mort des gens de ieu, comment nit-on le faire?

2. Si nous envisageons cette mort par rapport à nous, nous trouverons en elle un grand motif de nous consoler et de nous réjouir, puisqu'elle nous donne un puissant protecteur auprès de Dieu, un avocat d'autant plus dévoué à notre cause que son ardente charité ne saurait oublier ses enfants, et d'autant plus précieux que sa sainteté éprouvée est plus sûre d'être exaucée du Seigneur. Personne, bien certainement, n'osera dire que ce saint évêque a moins de pouvoir auprès de Dieu ou moins d'amour pour ses enfants après sa mort qu'il n'en avait auparavant; car s'il était aimé de Dieu avant de quitter la terre, il reçoit maintenant dans les cieux des marques plus certaines de cet amour, et s'il a aimé ses enfants, il n'a pas cessé de les aimer en arrivant au terme de ses espérances. A Dieu ne plaise que je pense, âme sainte, que vos prières sont moins efficaces maintenant que vous les adressez à Dieu avec d'autant plus d'ardeur que vous le faites de plus près, et que vous contemplez sa majesté, non plus à la lumière de la foi, mais à découvert dans le royaume où vous régnez maintenant avec lui! Non, jamais je ne pourrai croire que votre active charité soit affaiblie à présent que vous êtes à la source même de l'éternelle charité où vous vous enivrez à longs traits de cet amour dont vous ne receviez qu'à peine quelques gouttes pour étancher la soif qui vous consumait ici-bas. Non, non, l'amour, qui est aussi fort, plus fort même que la mort, n'a pu s'éteindre au souffle de la mort. Or en mourant il avait votre souvenir présent à la pensée, il vous recommandait affectueusement à Dieu, et même avec sa douceur habituelle et son humilité ordinaire, il me priait, tout indigne que je suis, de ne vous oublier jamais. Voilà pourquoi je me crois obligé de vous dire que je suis tout à vous, que vous me trouverez toujours disposé à vous rendre service, soit dans vos besoins spirituels, si les mérites de votre père me mettent en état de vous en rendre de cette sorte; soit dans vos affaires temporelles, si jamais l'occasion s'en présente.

Nous devons nous réjouir à la mort des Saints, puisqu'elle nous donne des protecteurs.

Charité de Malachie pour les siens.

3. Que vous dirai-je encore, mes bien-aimés? C'est que je ressens bien vivement la perte immense que

---

adhibere necesse est, imo non modice etiam consolari, intuentes non quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna. Primum quidem congratulandum est animæ sanctæ, ne nos arguat de inopia charitatis, dicens et ipse quod Dominus ad apostolos ait: *Si diligeretis me, gauderetis utique quia vado ad Patrem.* Prævenit nos ad Patrem spirituum spiritus Patris nostri: nec modo charitatis inopes, sed ingratitudinis etiam rei esse convincimur super omnibus; quæ per eum nobis beneficia provenere, si non congratulamur ei, qui de labore ad requiem, de periculo ad securitatem, de mundo transiit ad Patrem. Itaque pium est Malachiam flere defunctum, et pium magis Malachiæ congaudere viventi. Numquid non vivit? Utique, et beate. Visus est oculis insipientium mori, ille autem est in pace.

2. Dehinc etiam utilitatis propriæ consideratio exsultandum nobis suggerit et lætandum, quod tam potens suos patronus ad cœlestem curiam, tam fidelis præcesserit advocatus; cujus et ferventissima charitas oblivisci nequeat filiorum, et probata sanctitas obtineat gratiam apud Deum. Quis enim nunc Malachiam sanctum aut minus posse prodesse, aut minus suos diligere audeat suspicari? Profecto cum diligeretur prius, certiora nunc suæ dilectionis a Deo capit experimenta; et cum dilexisset suos, in finem dilexit eos. Absit autem ut tua nunc, o anima sancta, minus efficax æstimetur oratio, quando præsenti vividius supplicare est majestati, nec jam in fide ambulas, sed in specie regnas. Absit ut imminuta, nedum exinanita tua illa tam operosa charitas reputetur, cum ad fontem ipsum charitatis æternæ procumbis, pleno hauriens ore, cujus et ipsa prius stillicidia sitiebas. Non potuit morti cedere charitas fortis ut mors, imo et morte fortior ipsa. Nam et decedens non erat immemor vestri, affectuosius vos commendans Deo, et nostram quoque exiguitatem solita illa sua mansuetudine et humilitate exorans, ut vestri non obliviscerem in finem. Unde et dignum duximus scribere vobis, ut sciatis nos et in spiritalibus, si quid nostra in his exiguitas per beati hujus patris nostri merita unquam potuerit; et in corporalibus, si quando forte opportunitas præberetur, omnem vobis consolationem impendere tota devotione paratos.

3 Et nunc quoque, dilectissimi, Hiberniensis Ecclesiæ gravem hanc destitutionem toto miseramur affectu; et eo amplius vobis compatimur, quo nos amplius ex hoc novimus debitores. Magnificavit enim Dominus facere nobiscum, cum locum nostrum digna

Digitized by Google

l'Eglise d'Irlande vient de faire, et que je partage votre peine d'autant plus complétement que le coup qui vous frappe m'impose de plus grands devoirs à votre égard. Dieu, il est vrai, nous a fait une grande grâce quand il a permis que notre maison fût édifiée par le spectacle de sa mort et enrichie de sa précieuse dépouille. Ne soyez pas jaloux, mes très-chers frères, de ce qu'il repose chez nous après sa mort; c'est Dieu qui, dans son infinie miséricorde, a voulu que nous possédassions après sa mort celui que vous avez possédé pendant toute sa vie. D'ailleurs n'est-il pas notre père aussi bien que le vôtre? Il a voulu nous montrer en mourant qu'il l'était en effet; regardez-nous comme des frères spirituels et rendez-nous à ce titre l'amour que nous ressentons si vivement pour vous comme pour les enfants du même père que nous.

Saint Malachie est mort et enterré à Clairvaux.

4. Je termine en vous exhortant à marcher sur les traces de notre commun père, avec d'autant plus d'empressement et d'ardeur qu'elles sont depuis plus longtemps creusées parmi vous. Voulez-vous qu'on vous reconnaisse pour ses véritables enfants, observez scrupuleusement ses ordonnances. Suivez tous les exemples et les conseils qu'il vous a prodigués quand il était au milieu de vous, pratiquez ses leçons pour vous perfectionner dans la piété; car vous savez que la sagesse des enfants fait la gloire de leur père (*Prov.*, x, 1). Quant à moi, je puis bien dire que le spectacle d'une si grande perfection secouait rudement mon engourdissement et m'inspirait le plus profond respect. Plaise à Dieu que la bonne odeur de ses vertus qui se fait sentir encore dans toute sa force parmi nous, non-seulement nous fasse courir avec plus d'entraînement et d'ardeur à sa suite, mais encore nous attire et nous conduise jusqu'à lui. Priez pour moi et que le Christ vous ait tous en sa sainte garde.

Saint Bernard exhorte les Irlandais à marcher sur les traces de leur commun père.

LETTRE CCCLXXV *.

L'an 1148.

A IDA, COMTESSE DE NEVERS.

* Autrefois 390e; l'ancien 375e est maintenant la 310e.

Saint Bernard se plaint à la comtesse Ida des vexations que quelques-uns de ses vassaux faisaient souffrir aux moines de Vézelay.

A sa très-chère fille en Jésus-Christ, la comtesse de Nevers, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses prières.

Le vénérable abbé* de Vézelay se plaint que vos vassaux et vous-même vous empêchez les marchands et d'autres personnes de se rendre à Vézelay. Or le comte Guillaume[a], d'heureuse mémoire, et le prince son fils ont reconnu devant monseigneur l'évêque d'Auxerre et en ma présence, qu'on ne le pouvait faire sans impiété et sans injustice, je vous prie donc instamment de veiller à ce que cela ne se renouvelle plus désormais. Si vous ne le faites pas, je crains bien que vous ne compromettiez beaucoup vos intérêts en ce monde et ceux de votre mari en l'autre où il est maintenant. Epargnez-moi ce chagrin, suivez mon conseil et faites cesser toutes ces injustices.

* Ponce.

[a] Il s'était retiré chez les Chartreux, comme nous l'avons déjà vu : son fils Guillaume lui avait succédé en 1147.

---

tus est beatæ mortis ejus honorare præsentia, et pretiosissimo corporis ejus locupletare thesauro, Necmolestum sit vobis quod apud nos habeat sepulturam, quando sic ordinavit Deus secundum multitudinem misericordiæ suæ, ut vos eum vivum haberetis, nobis habere liceret vel defunctum. Et nobis siquidem communis vobiscum pater ille erat, et est, nam et in morte ipsius hoc nobis confirmatum est testamentum. Quamobrem sicut nos hujus tanti patris gratia, universos vos, tanquam germanos fratres, totis amplectimur visceribus charitatis, sic et de vobis idem sentire spiritualis ipsa cognatio persuadet.

4. Hortamur autem vos, fratres, ut beati hujus patris nostri semper curetis sectari vestigia, eo studiosius, quo vobis certius sancta ejus conversatio diuturnis experimentis innotuit. In hoc enim veros vos ejus filios esse probabitis, si paterna viriliter instituta servetis; et ut in eo vidistis et auditis ab eo, quemadmodum vos oporteat ambulare; sic ambuletis, ut abundetis magis, siquidem gloria patris, sapientia filiorum. Nam et nostram non mediocriter excutere desidiam, et reverentiam incutere cœpit præsens nobis tantæ perfectionis exemplar. Atque utinam sic nos post se trahat, ut pertrahat in tam recenti virtutum ejus odore avidius alacriusque currentes. Orantem pro nobis universitatem vestram Christus custodiat.

EPISTOLA CCCLXXV.

AD IDAM, COMITISSAM NIVERNENSEM.

Monachos Vizeliacenses a comitissæ clientibus infestari queritur.

Dilectæ in Christo filiæ Nivernensi comitissæ, frater Bernardus, Clarævallensis vocatus abbas, salutem et orationes.

Conqueritur venerabilis abbas Vizeliacensis, quod vos, et clientes vestri, mercatores et cæteros Vizeliacum volentes ire prohibetis; quod quia Guillelmus, comes bonæ memoriæ, et filius ejus in præsentia domini Autisiodorensis et nostra penitus refutavit, tanquam impium et iniquum; monemus et rogamus ne id deinceps ullo modo faciatis. Timemus enim, si talia facere cœperitis, ne forte et vobis hic, et viro vestro, ubi ipse est, plurimum possint obesse, quod omnino nollemus. Credite ergo nobis, et omnino desistite a malitia hac.

Digitized by Google

ofond respect. Plaise à Dieu que la
es vertus qui se fait sentir encore
orce parmi nous, non-seulement
avec plus d'entraînement et d'ar-
mais encore nous attire et nous
ui. Priez pour moi et que le Christ
sainte garde.

TTRE CCCLXV *.

COMTESSE DE NEVERS.

'aint à la comtesse Ida des vexa-
s-uns de ses vassaux faisaient
es de Vézelay.

Jésus-Christ, la comtesse de Nevers, le
Clairvaux, salut et l'assurance de ses

é * de Vézelay se plaint que vos
ne vous empêchez les marchands
s de se rendre à Vézelay. Or le
'heureuse mémoire, et le prince
devant monseigneur l'évêque
présence, qu'on ne le pourrait
et sans injustice, je vous prie
e veiller à ce que cela ne se re-
nais. Si vous ne le faites pas, je
s ne compromettiez beaucoup
onde et ceux de votre mari en
ntenant. Epargnez-moi ce cha-
nseil et faites cesser toutes ces

avait succédé en 1147.

ut pertrahat in tam recenti
vidius alacriusque currentes.
iversitatem vestram Christus

CCCLXXV.

SAM NIVERNENSEM.

mitissæ clientibus infestari
tur.

si comitissæ, frater Bernardus,
s, salutem et orationes.

bbas Vizeliacensis, quod
ercatores et cæteros Vize-
tis; quod quia Guillelmus,
ilius ejus in præsentia do-
tra penitus refutavit, tan-
monemus et rogamus ne
s. Timemus enim, si talia
vobis hic, et viro vestro,
ut obesse, quod omnino
, et omnino desistite a

L'an 1149.

Autrefois la
; l'ancienne
;est mainte-
nant la 358e.

L'an

* Autr
390e; la
375e es
nant la
ères notes.

* Saint Bernard
gage forte-
ment Suger à
primer le
duel.

LETTRE CCCLXXVI *.

A L'ABBÉ SUGER.

Saint Bernard le prie d'empêcher certains seigneurs de se battre en duel.

A son vénérable père et seigneur, Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses prières.

Il est temps, il est urgent même que vous vous armiez du glaive de l'esprit, c'est-à-dire du glaive de la parole de Dieu pour empêcher de renaître un usage diabolique qui nous menace de nouveau. A peine de retour de la croisade, les princes Henri, fils du comte de Champagne, et Robert, frère du roi, acharnés l'un contre l'autre, convoquent pour après les fêtes de Pâques, une de ces réunions maudites [a], où ils se proposent d'en venir aux mains et de se battre jusqu'à la mort. Jugez dans quelles dispositions ils ont fait le voyage de la terre sainte, par celles où ils sont à leur retour. Ne pourrait-on pas leur appliquer ces paroles du Prophète : « Nous avons voulu guérir Babylone, mais son mal est incurable (*Jerem.*, LI, 9). » Les revers n'ont laissé aucun souvenir dans leur âme, et les désastres qu'ils ont partagés ne les ont point non plus soumis à la loi. Après les dangers sans nombre qu'ils ont courus et les fatigues infinies, les souffrances et les maux qu'ils ont endurés, ils ne reviennent dans un royaume qui jouit d'une paix profonde, malgré l'absence de son roi, que pour mettre le pays en désordre et en feu. Aussi vous prié-je avec toutes les instances imaginables de vous opposer en qualité de régent du royaume, de toute l'énergie de votre âme, par la raison ou même, au besoin, par la force, à un pareil malheur : votre honneur, le bonheur de la France, l'intérêt de l'Eglise l'exigent absolument de vous. Si je fais appel à la force, vous savez que ce n'est qu'à l'emploi des armes de l'Eglise. J'écris en ce sens à messeigneurs les archevêques de Reims et de Sens, et aux évêques de Soissons et d'Auxerre, ainsi qu'aux comtes Thibaut et Raoul. Prévenez les maux affreux dont nous sommes menacés, je vous en prie au nom du roi et du souverain Pontife, dont la sollicitude veille à la paix de la France.

[a] C'étaient des réunions solennelles où on se rendait pour assister à quelque combat singulier. Il en a été parlé dans la lettre trois cent soixante-troisième. Cet Henri dont il est question ici, était fils du comte de Champagne, Thibaut, à qui est adressée la lettre cent soixante-dix-neuvième. Quant à Robert, c'était un frère de Louis le Jeune, dont il a déjà été plusieurs fois parlé dans les lettres de saint Bernard. Une lettre pareille était adressée à l'archevêque de Reims, etc.

LETTRE CCCLXXVII *.

L'an 1149.

AU MÊME.

Saint Bernard loue le zèle et l'ardeur de l'abbé Suger à procurer le bien public, il l'approuve d'avoir convoqué les états généraux du royaume pour remédier à quelques désordres et l'engage à travailler toujours avec la même ardeur au bien de l'Etat.

* Autrefois la 339e; l'ancienne 377e est maintenant la 346e.

A son très-cher père et seigneur, Suger, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et les dons de l'Esprit de conseil et de consolation.

1. J'ai vu avec une extrême joie et un véritable bonheur la lettre que Votre Grandeur a écrite à Monseigneur de Tours. Que le Très-Haut [b] vous bénisse pour le soin que vous prenez du royaume de notre très-glorieux prince et pour le zèle

[b] On retrouve la même pensée au commencement de la lettre cent quarante-septième.

EPISTOLA CCCLXXVI.

AD SUGERIUM ABBATEM.

Hortatur et rogat ut duellis quorumdam principum se opponat.

Venerabili patri et domino Sugerio, Dei gratia abbati sancti Dionysii, frater Bernardus Claræ-Vallis, vocatus abbas, salutem et orationes.

Nunc tempus et opus est ut apprehendatis gladium spiritus, quod est verbum Dei, contra diabolica figmenta, quæ regerminare moliuntur iterum. Homines namque illi qui reversi sunt, maledictas illas nundinas post festa paschalia præfixerunt, et statuerunt laxatis habenis dominus Henricus filius comitis, et dominus Robertus frater regis, ut irruant et interficiant semetipsos. Animadvertite quali voluntate viam Jerosolymitanam aggressi sunt, qui cum voluntate hujusmodi regressi sunt. Quam recte dici potest de istis : *Curavimus Babylonem, et non est sanata; percussi sunt, et non doluerunt; attriti sunt, et renuerunt suscipere disciplinam.* Post tot labores, post tot pericula, quibus vexati sunt a tribulatione malorum et dolore, regnum in pace est, et dominus rex abest : et per hos duos potest terra singulariter commoveri, sed et perturbari. Supplico et consulo sublimitati vestræ, quia maximus princeps estis in regno, ut vel dissuasione, vel vi, totis viribus vos opponatis, ne fiat hoc; quia sic convenit honori personæ vestræ, et terræ vestræ, et utilitati Ecclesiæ Dei. Vim autem appello, quod ad ecclesiasticam pertinet disciplinam. Nos autem idem scribimus domino Remensi, domino Senonensi, domino Suessionensi, domino Autisiodorensi, comiti Theobaldo, comiti Rodulfo *. Opponite vos tantis malis, et propter dominum regem, et propter dominum Papam, ad quem pertinet custodia regni.

* Vermandensi.

EPISTOLA CCCLXXVII.

AD EUMDEM.

Prædicat ejus zelum et studium boni communis, quod indixerit comitia regni pro ejus salute, hortaturque ad causam reipublicæ fortiter agendam.

Charissimo patri et domino Sugerio, Dei gratia beati Dionysii abbati, frater Bernardus, Clarævallensis vocatus abbas, spiritum consilii et consolationis.

1. Visis quibusdam litteris vestris, quas ad dominum Turonensem direxerat Sublimitas vestra, exsultavimus, et delectati sumus, non qualicumque gaudio, sed gaudio magno valde. Visitet vos Oriens ex

Digitized by Google

avec lequel vous le préservez des épreuves et des maux qui le menacent et qui fondraient certainement sur lui, si vous n'y mettiez bon ordre. C'est Dieu même qui vous a inspiré la pensée de convoquer les princes de l'Eglise et les grands de l'Etat. L'univers entier peut voir que la France et son roi ont en vous un ami dévoué, un conseiller sage et prudent, un soutien plein de force pendant que ce roi est au service du Roi qui règne dans les siècles des siècles, et met les peuples et les nations en mouvement pour empêcher que le Roi du ciel ne perde la patrie qu'il s'est donnée sur la terre, le pays que ses pieds ont foulé; au moment, dis-je, où ce roi qui vivait plein de gloire et de richesses au sein de la paix et dans une sécurité complète, jeune et victorieux au milieu de son peuple, s'exile volontairement de ses Etats et porte ses armes dans des pays étrangers, au service, il est vrai, d'un prince qui fait régner ceux qui le servent, est-il possible qu'il se trouve un homme assez audacieux pour oser entreprendre de troubler la paix de son royaume, assez impie pour lever l'étendard de la révolte contre Dieu en s'élevant contre son Christ? Ah, grand roi, puissions-nous voir les auteurs de ces troubles et tous ceux qui vous veulent du mal ainsi qu'à vos faibles sujets, pendant que vous allez au milieu des nations étrangères reconquérir un pays que le Seigneur s'est choisi sur la terre pour y être connu et adoré au milieu de son peuple, puissions-nous, dis-je, les voir retranchés du nombre des vivants!

Saint Bernard fait l'éloge de Louis le Jeune.

2. Du courage donc! que votre cœur soit fort de la force du Seigneur qui est avec nous et qui protége le roi dans l'exil volontaire auquel il se condamne pour lui. Celui qui commande aux vents et à la mer apaisera facilement cette tempête. De plus, l'Eglise entière est avec vous; elle saura contenir ceux qui seraient tentés de se soulever et d'entraîner Israël au mal. Elle fera plus encore, si votre fardeau pèse trop lourd sur vos épaules, elle en chargera les siennes. Mais pour vous le moment est venu d'agir, il est temps de faire ce qu'exige le poste que vous occupez: faites usage de l'autorité dont vous avez été investi, déployez le pouvoir que vous avez entre les mains, vous ferez ainsi bénir votre mémoire et admirer votre administration non-seulement de nos contemporains, mais encore de la postérité. Mettez tout en œuvre pour que cette noble portion de l'Eglise ne s'assemble point au prix de nombreuses fatigues, sans qu'il en résulte un bien considérable et qu'on ait pris des mesures propres à déconcerter et à réduire à l'impuissance les coupables projets des révoltés. J'ai l'intention, malgré mon néant, d'écrire aux états généraux quand ils seront assemblés au nom du Seigneur, sinon pour enflammer leur zèle, du moins pour leur témoigner le mien. Je prie celui qui vous a inspiré le dessein de faire cette convocation de couronner vos projets d'un plein succès, et de mettre Satan sous vos pieds, pour sa gloire et celle de son Église, pour l'affermissement du royaume et la confusion de ceux qui cherchent à le troubler.

---

alto, qui visitare disponitis regnum gloriosissimi regis nostri, ut sic respirare possit a tribulatione malorum et dolore, qui jam in januis est, si non fuerit totis viribus contradictum. Profecto consilium Dei fuit, ut ad consilium tam curiæ, quam Ecclesiæ principes vocaretis; ut sciant omnes qui habitant terram, quia remansit et regno, et regi amicus dulcis, consiliarius prudens, adjutor fortis. Illi, inquam, regi qui servit Regi cujus regnum est omnium sæculorum; qui commovit gentes et Regna, ne Rex cœli perderet terram suam; terram, ubi steterunt pedes ejus. Illi, inquam, regi, qui cum esset gloria singularis, rebus affluens, pace securus, victoriosus in prœliis, juvenis ætate, elegit exsulare a propriis, ut serviret in alienis, illi tamen, cui servire, regnare est. Et quis audeat turbare regnum ejus? quis tantam impietatem committat adversus Dominum, et adversus christum ejus? Domine mi rex, utinam abscindantur qui te conturbant, qui quærunt mala tibi et tuis, cum tu inter alienas gentes solus remanseris, ne remaneret in solitudine ille locus, quem elegit Dominus ex omnibus locis terrarum, ut esset nomen suum ibi.

2. Propterea viriliter agite, et confortetur cor vestrum, quia vobiscum est Dominus Deus vester in protectione regis et exsulis sui. Qui imperavit ventis et mari, tumentes fluctus facile complanabit. Erit vobiscum universitas Ecclesiæ Dei, ne insurgat aliquis et peccare faciat Israel, et totis humeris totum onus, si quid tamen oneris fuerit, supportabit. Nunc enim tempus et opus est ut agatis pro loco quem tenetis, pro dignitate qua polletis, pro potestate quam accepistis; ut memoria vestra non solum in benedictione, sed et in admiratione sit generationi huic omni quæ ventura est. Providendum est, et multum providendum, ne tanta portio Ecclesiæ Dei sine fructu maximo fatigetur, et hic statuendum, quod omnes insurgentium malignitates vel reddere, vel elidere possit. In voluntate nostra est, ut vobis in nomine Domini congregatis, parvitatis nostræ litteras transmittamus, quæ etsi non adjuvent, saltem affectum nostrum ostendant. Ille autem qui vobis dedit hanc voluntatem, donet et facultatem, et conterat Satanam sub pedibus vestris; ut in opere isto glorificetur Dominus, honoretur Ecclesia, regnum stabiliatur, et obstruatur os loquentium et facientium iniqua.

Digitized by Google

LETTRE CCCLXXVIII*.

AU MÊME.

Autrefois la 0°; l'ancienne 8° est maintenant la 347°.

Saint Bernard lui demande un secours en blé pour des religieux du diocèse de Bourges.

A son très-cher seigneur Suger, par la grâce de Dieu, vénérable abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses prières.

Nous avons dans l'archevêché de Bourges des religieux qui manquent de pain; ce sont ceux de la Maison-Dieu. J'ai entendu dire que le roi possède dans ces contrées une grande quantité de grains dont il ne peut trouver le débit; je vous prie de vouloir bien en faire donner à ces religieux la quantité que vous jugerez convenable, d'autant plus que le roi ne venait jamais dans ces contrées sans faire quelques gratifications à cette maison.

L'an 1149.

LETTRE CCCLXXIX*.

AU MÊME.

Autrefois la 1°; l'ancienne 9° est maintenant la 363°, et, parmi les lettres de Suger, la 93°.

Saint Bernard prie l'abbé Suger de venir en aide à un abbé dans le besoin.

A son très-cher seigneur et père, Suger, par la grâce de Dieu, honorable abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses plus ferventes prières en Jésus-Christ.

A un abbé riche j'en adresse un pauvre, afin que l'abondance de l'un supplée à la disette de l'autre, et je vous donne la meilleure part en agissant ainsi, puisqu'il est plus heureux de donner que de recevoir (*Act.*, xx. 35), s'il faut en croire la Vérité même. Je suis certain que vous seriez encore plus volontiers libéral envers ce pauvre de Jésus-Christ, si vous connaissiez comme moi, ses sentiments délicats et pieux et toute l'étendue de sa misère. Il est accablé de dettes et n'a pas même de pain à manger, attendu que les champs n'ont produit que des herbes mauvaises au lieu de blé. Comme vos campagnes n'ont pas été frappées de la même stérilité, je fais appel à votre charité en faveur de son indigence, en vous assurant qu'il vous est impossible de mieux placer vos dons.

LETTRE CCCLXXX *.

L'an 1149.

AU MÊME.

Sur le malheureux état de l'Eglise d'Orient.

* Autrefois la 362°; l'ancienne 380° est maintenant la 360°.

A son bien-aimé père et seigneur, Suger, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Denys, Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses indignes prières.

La nouvelle que m'ont apportée le grand maître des Templiers et le frère Jean m'a causé autant de joie que si elle m'était venue de Dieu même; car l'Eglise d'Orient pousse en ce moment de tels cris de détresse qu'il est impossible de n'en avoir pas l'âme percée, si on est enfant de l'Eglise. Mais si d'un côté je me suis réjoui de la nouvelle que vous me faisiez parvenir, de l'autre j'ai été vivement contrarié de voir que vous me fixiez un délai trop court pour qu'il me fût possible de me trouver au rendez-vous que vous m'assignez. J'ai précisément promis à l'évêque de Langres de me rendre ce jour-là même à une conférence qu'il n'a acceptée que parce qu'il comptait sur moi, et dans laquelle il doit être question de choses de la plus haute importance. Je vous ai dit l'époque où je pourrais aller vous voir, si vous l'acceptez, en compagnie de cet évêque qui nous sera peut-être d'une grande utilité pour les affaires que nous avons à traiter.

EPISTOLA CCCLXXVIII.

AD EUMDEM.

Petit subsidium annonæ pro religiosis Bituricensibus.

Domino dilectissimo Sugerio, Dei gratia venerabili abbati sancti Dionysii, frater Bernardus Claræ-Vallis abbas, salutem et orationes.

Fratres nostri de Bituricensi archiepiscopatu, de domo Dei, egent pane; et audivimus quod abundat ibi annona domini regis, et parum venalis inibi videtur. Itaque rogamus vos ut præcipiatis eis dari de annona illa, quantum visum fuerit prudentiæ vestræ. Nam et dominus rex, dum in hac terra esset, eis benefacere solebat.

EPISTOLA CCCLXXIX.

AD EUMDEM.

Abbati cuidam inopi subveniri rogat.

Domino et patri dilectissimo Sugerio, Dei gratia reverendo abbati sancti Dionysii, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem et devotas orationes in Christo.

Abbatem pauperem abbati diviti mittimus, ut de alterius abundantia, alterius inopia aliquatenus relevetur. Vobis sane honestiorem cedimus partem juxta sententiam Veritatis, quæ beatius esse definit dare, quam accipere. Nec dubito quin libentius et liberalius manum vestram extenderetis ad hunc pauperem Christi, si vobis, æqua ut nobis, innotuisset ejus religiositas et honestas, sed et necessitas ipsa quam patitur. Nam et debitis premitur, et panis inopia laborat, quod agri ejus pro tritico herbas ei perniciosas reddiderint. Quia ergo sterilitas ista vestros non attigit loculos, rogamus et petimus per vestram misericordiam ei subveniri; nec ullatenus dubitetis quin utiliter positum sit et repositum, quidquid ei præstare placuerit.

EPISTOLA CCCLXXX.

AD EUMDEM.

De periculoso statu Ecclesiæ orientalis.

Amantissimo patri et domino Sugerio, Dei gratia beati Dionysii abbati, Bernardus Clarævallis vocatus abbas, salutem, et quas potest orationes in Domino.

Verbum quod attulerunt magister Templi, et frater Joannes, tam lætus accepi, quam id quod a Deo crederem processisse. Ipsa enim jam orientalis Ecclesia tam miserabiliter clamat, ut quisquis non toto compatitur affectu, Ecclesiæ filius esse non probetur. Verum quam lætus de nuntio, tam tristis de angusto termino, ad quem vestræ dilectioni occurrere non potui. Siquidem promiseram Lingonensi episcopo ipsa die occurrere ad colloquium, quod de magnis et gravibus negotiis fiducia nostri acceperat. Indicavi autem ipsum tempus, quando, si placet, lætus occurram cum eodem episcopo, qui multum poterit utilis esse colloquio.

Digitized by Google

Vers l'an 1150.

LETTRE CCCLXXXI *.

AU MÊME.

* Autrefois la 374e; l'ancienne 381e est maintenant la 320e.

Saint Bernard proteste que bien loin de lui attribuer les maux de l'Etat, il gémit de voir qu'on les lui impute, et il l'engage vivement à éviter le commerce de ceux qui en sont la véritable cause.

A son révérend père et très-cher ami Suger, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses humbles prières.

Je réponds en quelques lignes et à la hâte à la lettre de Votre Paternité; il était presque nuit quand on me l'a remise, et je dois partir demain pour le chapitre général de Cîteaux. Je vous prierai donc en deux mots d'être bien persuadé qu'il ne m'est jamais venu à la pensée que vous fussiez la cause des désordres qui nous font gémir. Il est vrai que dans mon zèle je vous ai parlé avec un certain feu, mais ce n'était que pour faire partager mes sentiments à Votre Sainteté et l'enflammer de la même ardeur que moi. De plus, bien que je fusse intimement convaincu des sentiments de votre âme, j'étais vivement peiné des mauvais bruits qu'on répandait contre vous et du scandale qui en résultait pour l'Eglise de Dieu. D'ailleurs je me demande pourquoi vous continuez à avoir des rapports avec des gens qui ne veulent point déférer à votre manière de voir, surtout dans les choses dont il s'agit? Pourquoi se couvrent-ils de votre nom? Vous devriez rompre ouvertement avec ces hommes sacrilèges et vous séparer d'eux, afin de pouvoir dire avec le Psalmiste: « Je hais l'assemblée des méchants et je ne veux point m'asseoir avec les impies (*Psalm.* xxv, 5), » et de montrer à l'Eglise entière que vous n'avez rien de commun avec eux. Rappelez-vous ces paroles du Prophète au commencement du premier psaume: « Heureux celui qui n'a point pris part au conseil des méchants (*Psalm.* i, 1), » et veuillez être bien persuadé que je n'ai jamais conçu de vous une opinion désavantageuse; je vous connais trop bien et je suis trop assuré de la pureté de vos intentions pour cela. Adieu, priez pour moi.

a Il a déjà été question de ce monastère dans la lettre cent quarante-neuvième, et de Thomas, dans la cent huitième. Quant à l'abbé Léonius, il est représenté par le moine de Laon, Hermann, livre III des *Merveilles de la vierge Marie*, chap. IV, comme un homme très-religieux, non moins versé dans la connaissance des lettres profanes que dans celle des lettres sacrées. » Il fut abbé de 1148 à 1163.

LETTRE CCCLXXXII *.

Vers l'an 1

A LÉONIUS, ABBÉ DE SAINT-BERTIN a.

* Autrefois 324e; l'ancie 382e est ma nant la 321

Saint Bernard le remercie de ses bontés à son égard et à l'égard de ses religieux, et l'engage à ne point empêcher Thomas de Saint-Omer d'entrer à Clairvaux.

A son cher et vénérable seigneur Léonius, abbé de Saint-Bertin, et à toute sa communauté, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'Esprit de vérité que le monde ne saurait recevoir.

1. Mes bien-aimés frères, j'ai reçu la lettre où vous me faites part de ce que vous désirez, je dis plus, de ce que vous attendez de moi. Certainement, je n'oublierai de ma vie les services que vous avez rendus sans compter, de bon cœur, et avec grâce, tant à moi qu'aux miens; mais suffit-il de s'en souvenir pour n'être point ingrat? n'est-ce pas, au contraire, la pire ingratitude que de se les rappeler et d'en rester là? Tel n'est pas mon fait, car si je m'en souviens, j'en témoigne aussi toute ma reconnais-

EPISTOLA CCCLXXXI.

AD EUMDEM.

Monet se de ipso recte sentientem, dolere tamen quod malo regni palam ipsi imputentur. Hortatur ut caveat ne eorum, per quos ista fiunt, consortio infametur.

Reverendo patri et amico nostro charissimo Sugerio, Dei gratia abbati sancti Dionysii, frater Bernardus Clarævallensis vocatus abbas, salutem et qualescumque nostras orationes.

Ad litteras Paternitatis vestræ respondere brevius temporis angustiæ coegerunt. Jam enim advesperascebat ea die, qua litteras illas accepi; et necesse erat sequenti die ad Cisterciense capitulum proficisci. Proinde respondeo breviter, et volo ut omnino longe fiat a vobis, ne aliquando veniat in cor vestrum, quod de vobis ullo modo crediderim, vestro consilio et voluntate fieri mala quæ plangimus. Verum unum fuit, quia zelo urgente ductus, ipsum vobis zelum exprimere, imo et imprimere atque ingerere laborabam, ut vestram quoque sanctitatem inflammaret affectus. Alterum fuit, quod licet bene sentirem de conscientia vestra, plurimum tamen contristabar de fama et scandalo, quod est in Ecclesia Dei. Quod si acquiescere nolunt maxime in hujusmodi rebus, quid facietis inter eos? Quare de vobis illi se palliant? nonne oportet vos omnino alienare a sacri legis illis, et longe fieri ab eis? ut securi de conscientia, decantetis: *Odivi ecclesiam malignantium, et cum impiis non sedebo*; ut noverit omnis Ecclesia sanctorum, alienam ab eorum numero et consortio vestram innocentiam esse. Proinde memoramini principium loquendi Domino in Propheta, et invenietis beatum virum esse, qui non abiit in consilio impiorum. Illud autem credatis, nunquam male me sensisse de vobis. Novi enim vos, et puritatem vestram. Valete, et orate pro nobis.

EPISTOLA CCCLXXXII.

AD LEONIUM ABBATEM SANCTI BERTINI.

Ejus in se suosque beneficia gratus agnoscit, Thomam de Sancto-Audomaro ad Clarævallenses transire volentem non prohibendum.

Dilecto et venerabili domino Leonio abbati, et universo conventui ecclesiæ sancti Bertini, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere.

1. Litteras dilectionis vestræ, dilectissimi fratres, suscepimus, indicium voluntatis et petitionis vestræ. Beneficiorum, quæ nobis et nostris plena manu, hilari mente, vultu sereno exhibetis, in æternum non obliviscar. Sed quid si non sum oblitus, et ingratus invenior? Numquid sola memoria habebit me excu-

Digitized by Google

sance; et si je ne le fais pas autant que je le devrais, eu égard à ce que je tiens de vous, permettez à mon insuffisance de vous dire qu'elle charge le Seigneur lui-même d'acquitter sa dette. Il sait, lui qui sonde les cœurs, l'intérêt que je porte à votre maison qui est la sienne, car il habite parmi vous; il sait, car c'est la vérité, que je paie de retour tous ceux qui ont quelque affection pour moi; mais en cela je ne fais que ce que ferait un païen. Aussi n'ai-je pas grand mérite à vous rendre affection pour affection, je serais même bien coupable de ne le pas faire. D'ailleurs, puisque je vous aimais avant que vous m'eussiez rendu aucun service, comment pourrais-je ne point vous aimer maintenant que vous avez acquis un droit à mon affection? Ce serait à moi le comble de l'injustice de n'aimer point, après les bienfaits que j'en ai reçus, ceux que je devrais aimer indépendamment de tout bienfait. Je vous aimerai donc toujours en Dieu, mes très-chers frères, et je vous serai affectueusement dévoué en toutes choses, pour l'amour de celui dont vous êtes les serviteurs, ou plutôt, pour être plus exact, j'honorerai constamment en vous Jésus-Christ même dont vous êtes les membres.

2. Toutefois, comme l'honneur qu'on doit à ce Roi des rois doit être fondé sur la raison, je suis obligé de garder des mesures et de me renfermer dans les limites de la prudence, pour vous servir et vous honorer comme je le dois et de manière à éviter tout reproche (*Psalm.* XCVIII, 4). Voilà pourquoi je vous dirai, pour répondre à votre lettre, que je n'oserais jamais me permettre, de même que votre charité ne saurait prendre sur elle, d'empêcher de bien faire celui qui en a l'intention: autrement qu'aurions nous à dire à l'Apôtre, qui nous recommande de »ne point éteindre l'esprit (1 *Thess.*, v, 15),» attendu qu'il n'est pas prudent d'éteindre ce qu'on ne saurait rallumer? Que lui répondre encore quand il dit: « Que chacun suive sa vocation (1 *Cor.*, VII, 24)? » Or Thomas a été appelé non par moi, mais par celui qui sait appeler ce qui n'existe pas aussi bien que ce qui existe (*Rom.*, IV, 17). Pourquoi ne voir que moi et ne vous en prendre qu'à moi dans cette circonstance, comme s'il s'agissait du fait d'un homme et non de celui de Dieu? Or, dans le cas présent, Dieu seul a agi, les hommes n'y sont pour rien, car il n'y a que Dieu qui puisse incliner la volonté de l'homme dans le sens qui lui plaît, nul autre ne saurait le faire. C'est donc le Seigneur qui a tout fait en cette circonstance, voilà pourquoi nous devons non-seulement admirer, mais encore respecter et maintenir ce qui est arrivé. Qu'est-ce que l'homme, en effet, pour qu'il prétende venir en aide à l'Esprit de Dieu et mettre la main à son œuvre? Il n'y a que celui qui court après la brebis égarée qui sache non-seulement ce qu'il cherche et où il le cherche, mais encore de quelle manière, en quel lieu il doit chercher sa brebis, et la déposer ensuite pour ne la point perdre de nouveau. Gardez-vous donc de rappeler à vous celui que Dieu appelle à lui, de faire descendre celui qu'il invite à monter et de placer une pierre d'achoppement devant les pas de celui à qui le Seigneur tend la main pour l'aider à s'élever vers lui.

Voir la lettre 108.

Il n'est pas permis de résister à une vocation qui vient du Ciel.

3. Examinons maintenant la valeur de la raison que vous mettez en avant quand vous faites valoir qu'il a été offert à votre maison par ses parents. Je

L'offrande d'un fils par ses parents ne saurait l'emporter.

---

satum? imo acerbius accusabit. Nec immemorem, nec ingratum amicis meis me exhibere novi. Si tamen non habeo quod retribuam pro omnibus quæ accepi a vobis, ut minus sapiens loquor, Dominus retribuet pro me. De alieno liberalis sum, quoniam inops et pauper sum ego. Honorem ecclesiæ vestræ, et decorem domus Domini, qui in vobis est, quantum diligam, ipse novit, qui plus profunditatem humani cordis ingreditur. Sed nec ego vereor verum dicere in hac parte; ego diligentes me diligo. Sed non in hoc justificatus sum; nam et ethnici hoc faciunt. Non multum laudis habet, si amantes me amavero; sed si non amavero, sceleratus pro scelere judicabor. Dilexi vos, et ante meritum; quare etiam post meritum non diligerem? Quos enim, etiamsi nulla merita præcessissent, honorari oportuit; post beneficia non honorare, plusquam injuria est. Diligam vos semper, fratres charissimi, in Domino, et cum omni amore serviam vobis in eo cujus servi estis; imo Christum, cujus membra estis, semper in vobis nonorabo.

2. Verumtamen ut rationabile sit obsequium nostrum et honor irreprehensibilis, quem vobis exhibere debemus; prudenter et caute id fieri oportet, quia honor regis judicium diligit. Super his igitur quæ mihi rescribitis, respondeo charitati vestræ, quia nec ego audeo, nec vos debetis prohibere eum qui bene facere potest. Quid enim respondere habemus Apostolo dicenti: *Spiritum nolite exstinguere?* Neque enim securum est exstinguere, quod exstinctum accendere non sit tuæ potestatis. Et ubi est illud: *Unusquisque in ea vocatione qua vocatus est, in ea permaneat?* Vocatus est, inquam, Thomas, non a me, sed ab eo qui vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt. Quid ad nos respicitis? quid nos intuemini in hoc facto, tanquam opus hominis sit, et non Dei? Non ab homine, neque per hominem, sed a Domino factum est istud. Non enim homo, sed Deus est, qui operatur in cordibus hominum ad inclinandas eorum voluntates quocumque voluerit. A Domino, inquam, factum est istud, et ideo non solum mirabile, sed immutabile esse debet in oculis nostris. Quis enim, vel quid est homo, ut adjuvet sensum Domini, vel spiritum ejus? Novit ille qui quærit ovem perditam, et quid quærat, et ubi quærat; et quomodo, et unde revocet, et ubi collocet, sic ut eam ulterius non perdat. Quem ergo Dominus vocavit, vide ne revoces; quem Deus erexit, tu inclinare noli; nec ponas ei offendiculum, cui Deus manum porrigit ascendenti.

3. Sed jam videndum est quid ponderis habeat illud quod dicitis, eum oblatum a parentibus. Videat prudentia vestra quid habeat plus vigoris et rationis,

Digitized by Google

sur les vœux prononcés par le fils lui-même.

Voir la lettre 1re et les notes.

m'en rapporte à votre bon sens, que préférez-vous de la disposition que les parents ont faite de leur enfant à son insu, ou de celle qu'il a faite de lui-même en pleine connaissance de cause? A laquelle reconnaissez-vous plus de force et de valeur? Et encore quand je dis qu'il a disposé de lui-même, je m'exprime d'une manière inexacte, car je devrais dire que c'est la grâce de Dieu qui a disposé de lui, car c'est elle qui a prévenu sa volonté et lui a fait agréer ce qu'il était loin de goûter d'abord; c'est elle enfin qui l'a soutenu ensuite pour qu'il n'eût pas voulu en vain ce qu'elle lui avait fait vouloir. D'ailleurs je soutiens que le vœu des parents, au lieu d'être annulé, demeure entier et reçoit même son couronnement. En effet, si ce qu'ils ont offert reste offert, et offert au même Dieu, il ne l'est plus seulement par les parents à l'insu du fils, mais par le fils lui-même. Après tout, je n'ai point d'ordre à vous donner sur ce point, mais je vous conseille, et Dieu vous conseille avec moi, de ne pas entraver la marche de la grâce, et de ne point étouffer les premiers élans de son bon vouloir, car ils ne sont rien moins que l'impulsion du Saint-Esprit. D'ailleurs avouez franchement que vous avez tort de m'accuser de vouloir vous enlever les religieux que Dieu vous envoie. Au surplus, je vous déclare que si jamais le frère Thomas transgresse les vœux qu'il a faits entre mes mains, je m'élèverai un jour contre lui et me ferai l'accusateur au tribunal de Dieu de quiconque l'aura porté à les transgresser. Mais il vaut mieux, pour lui, pour vous et pour moi, que nous soyons toujours unis dans les liens de la paix. Adieu.

LETTRE CCCLXXXIII.

Vers l'an 1150.

AU MÊME ABBÉ DE SAINT-BERTIN.

Saint Bernard le prie de vouloir bien continuer ses bontés aux religieux de son ordre.

A son très-cher ami Léonius, vénérable abbé de Saint-Bertin, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut en Celui qui veut que Jacob soit sauvé.

Votre Charité montre assez combien j'ai raison de compter sur vous, puisqu'elle ne laisse passer aucune occasion de se manifester. Je ne saurais vous dire toute ma reconnaissance pour les services que vous rendez à nos frères qui demeurent dans votre voisinage [a], car je regarde comme fait à moi-même tout ce que vous faites pour eux, je vous dirai même que j'en ai plus de reconnaissance que si c'était à moi. Je vous prie de leur continuer cette bienveillance, d'autant plus qu'ils sont trop loin de moi pour que je leur rende tous les services que je devrais; remplacez-moi auprès d'eux, servez-leur de père et regardez-les comme vos enfants. Si jamais l'occasion se présente de vous témoigner ma reconnaissance, veuillez croire que je tâcherai de vous en donner des preuves convaincantes. Adieu.

[a] C'étaient les religieux de Clairmarets, près Saint-Omer.

* Autrefois la 342e; l'ancienne 383e est maintenant la 361e.

Manrique rapporte l'origine de cette maison à l'année 1138.

---

utrum illud quod factum est de ipso per alium ipso nesciente, an illud quod sciens et prudens de seipso fecit; non autem ipse, sed gratia Dei, quæ nolentem prævenit ut velit, quæ volentem subsequitur ne frustra velit. Ego autem dico quod votum parentum integrum manet, et oblatio eorum non est exinanita, sed cumulata. Nam et idem offertur quod prius oblatum est; et eidem offertur cui prius oblatum est; et quod prius a solis parentibus oblatum fuerat, nunc offertur a filio. Præterea super hoc verbo præcipere vobis nihil habeo; consilium autem do. A Domino egressus est sermo; nolite impedire cursum gratiæ Dei, nolite reprimere primitias bonæ voluntatis, quod enim in eo cœptum est, de Spiritu sancto est. Vos autem nolite dissimulare injuriam quam nobis infertis, cum nunquam vos læserimus in hac parte, ut fratres quos Deus misit ad vos, vellemus subtrahere vobis. Noverit autem ipse Thomas, si irritum fecerit votum suum, cujus me testem adhibuit; noverit alius, quicumque sit ille, qui eum ad hoc impulerit, quod ascendam ex adverso, et stabo contra eos in die Domini. Sed interim melius est ei, vobis, et nobis servare unitatem spiritus in vinculo pacis. Vale.

EPISTOLA CCCLXXXIII.

AD EUMDEM ABBATEM SANCTI-BERTINI.

Rogat ut officia humanitatis hactenus fratribus suis exhibita, continuet.

Amico suo charissimo Leonio sancti Bertini venerabili abbati, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem in eo qui mandat salutes Jacob.

Quod merito confidam de vobis, charitas vestra palam fecit, quæ inventa occasione seipsam innotescendi, non potuit latere sub modio. Gratissima habeo illa officia humanitatis, quæ fratribus nostris impenditis, qui habitant juxta vos. Quod illis facitis, mihi facitis; imo sic magis mihi facitis, quam si mihi faceretis. Obsecro ergo ut perseveret hæc sollicitudo vestra pro eis, quoniam longe facti sunt a nobis, ut non possimus eis, prout oportet, assistere. Sit ergo vestræ benignitatis vicem nostram supplere, ut vos ipsis in patrem et ipsi sint vobis in filios. Si forte venerit tempus quo tantæ charitati respondere possimus, quod non simus ingrati, fides oculata monstrabit. Vale.

Digitized by Google

LETTRE CCCLXXXIV *.

AUX RELIGIEUX DE SAINT-BERTIN.

Saint Bernard leur dit toute sa reconnaissance pour la bienveillance qu'ils témoignent aux religieux de son ordre et leur assure que Dieu les en récompensera au centuple.

A tous ses bien-aimés frères en Jésus-Christ de l'abbaye de Saint-Bertin, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et encouragement à servir le Seigneur avec joie.

Vos bienfaits m'obligent à vous témoigner ma vive et affectueuse reconnaissance. S'il est vrai qu'on doit conserver un éternel souvenir des bienfaits reçus, je ne saurais oublier ceux dont vous m'avez comblé dans la personne des religieux de mon ordre, et ne pas vous en dire toute ma gratitude; car je tiens comme fait à moi-même tout ce que vous faites aux miens, et vous avez des droits sur mon cœur dès que vous vous montrez généreux envers le fruit de mes entrailles. Je sais à qui j'ai affaire, et ma sécurité est entière; je sais, dis-je, que vous nous aimez, non pas seulement en parole, mais effectivement, vous le prouvez par vos œuvres; votre affection est d'autant plus pure aux yeux de Dieu et agréable à ceux des hommes, qu'elle est tout à fait désintéressée de votre part, et que nous n'avons rien fait pour la mériter. Voilà pourquoi je rends mille actions de grâces à votre communauté tout entière; il n'est rien dont nous ne vous soyons redevables. Mais que suis-je et que puis-je, ou plutôt que sommes-nous et que pouvons-nous, mes frères et moi, pour nous acquitter à votre égard? Au reste, c'est à Dieu et non-seulement à nous qui ne sommes que des hommes, que vous avez rendu service, car s'il regarde comme fait à lui-même tout ce qu'on fait au moindre des siens (*Matth.*, XXV, 40), à plus forte raison en est-il ainsi de ce qu'on fait à un grand nombre des siens. Hélas! je suis trop pauvre et trop dénué de tout pour vous témoigner ma reconnaissance, mais Dieu acquittera ma dette, car je le prie, lui qui récompense tout le bien qu'on fait, de vous payer au centuple ce que vous avez fait de votre propre mouvement à ses pauvres, les bienfaits dont vous les avez comblés et les exemples de charité que vous leur avez prodigués les premiers. Mais en vous remerciant du passé, je vous prie de continuer vos bontés dans l'avenir: un jour vous recueillerez de cette semence de bonnes œuvres une moisson de paix et de gloire que je prie le Seigneur de nous faire partager avec vous. Ainsi soit-il.

LETTRE CCCLXXXV *.

* Autrefois la 301e; l'ancienne 385e est maintenant la 418e.

AUX MÊMES.

Saint Bernard les félicite de leur plus grande régularité et les engage à tendre tous les jours davantage vers la perfection religieuse et à s'efforcer de faire des progrès continuels dans cette voie.

A la très-chère communauté de Saint-Bertin, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses prières.

1. Du courage, mes chers amis! continuez dans la voie où vous êtes engagés, rien ne fait honneur au maître comme les progrès du disciple; quiconque n'en fait point à l'école de Jésus-Christ est indigne d'un tel maître, surtout quand on considère que dans la vie présente il n'y a rien qui demeure constamment dans le même état, et qu'on ne peut que descendre dès lors qu'on cesse de monter. Que.

EPISTOLA CCCLXXXIV.

AD MONACHOS ECCLESIÆ SANCTI-BERTINI.

Gratias agit beneficentiæ hactenus suis præstitæ, ergam a Deo retributionem promittens.

Universis qui sunt in ecclesia beati Bertini amandis in Christo, frater Bernardus Clarævallis vocatus abbas, servire Domino in lætitia.

Ad gratiarum actionem, ad reddendum dilectionis officium, meritis vestris provocamur. Quia enim acceptum beneficium æternæ memoriæ infigendum est, beneficiis quæ fratribus nostris, imo quæ mihi contulistis, nec immemor esse debeo, nec ingratus. Meum est quidquid meis impenditur; mihi datur, quidquid infunditur in visceribus meis. Scio cui credidi, et certus sum; scio quia diligitis nos, non verbo et lingua, sed opere et veritate. In argumentum quippe dilectionis et gratiæ, quam fratres nostri invenerunt in oculis vestris, non verba procedunt, sed opera; eo utique puriora apud Deum, et gratiora apud homines, quo de sola gratis dantis proveniunt, præter meritum accipientis. Pro his igitur gratias agimus universitati vestræ; pro his omnibus debitores sumus vobis, si quid sumus, si quid possumus, et nos, et fratres nostri. Sed ne parum vobis sit acceptos esse hominibus, accepti estis et Deo meo. Nam quod uni ex minimis ejus fecistis, ipsi fecistis. Quid quod non uni tantum, sed pluribus ex minimis ejus fecistis? In omnibus his penes me non retributio multa, quoniam inops et pauper sum ego; sed Dominus retribuet pro me. Ipse qui retributor est omnium bonorum, retribuat vobis, quod pauperes ejus prævenistis in benedictionibus dulcedinis, et in exemplo charitatis. De præteritis gratias agimus; de futuro precamur, ut bonum facientes non deficiatis. Tempore enim suo metetis de semine boni operis manipulos pacis et gloriæ, quod nobis præstet Deus, amen.

EPISTOLA CCCLXXXV.

AD EOSDEM.

Eis de meliori observantia gratulatur, eosdemque ad studium religiosæ perfectionis et assidui profectus excitat.

Dilectissimo sibi in Christo universo conventui monasterii sancti Bertini, frater Bernardus Clarævallis vocatus abbas, salutem et orationes.

1. Ita, quæso, ita facite, dilectissimi. Discipulus quippe proficiens, gloria est magistri. Quisquis in schola Christi non proficit, ejus indignus est magisterio, præsertim tamen ubi sumus, ubi nihil in

Digitized by Google

Voir la lettre 254.

personne ne dise: Je veux demeurer comme je suis, il me suffit d'être aujourd'hui ce que j'étais hier. Parler ainsi, c'est vouloir rester en chemin et s'arrêter sur l'échelle où tous les anges que le patriarche y voyait, montaient ou descendaient (*Gen.*, XXVIII, 12). Pour moi, je vous dis: « Prenez garde de tomber en ne croyant que vous arrêter (I *Cor.*, X, 12). » La route que nous parcourons est étroite et montante, pas un endroit où se fixer; il n'y a que dans la maison du père de famille que nous pourrons trouver où nous arrêter tous; car celui qui dit qu'il demeure en Jesus-Christ doit marcher comme Jésus-Christ a marché (I *Joan.*, II. 6). Or l'Évangéliste nous dit en parlant de lui: « Il croissait et avançait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes (*Luc.*, II, 52). » Vous le voyez bien, au lieu de s'arrêter « il s'est élancé à pas de géant dans la carrière qu'il avait à parcourir (*Psalm.* XVIII, 6). » Si nous sommes bien inspirés, nous courrons après lui, nous le suivrons à l'odeur de ses parfums, et nous ne lui laisserons pas prendre une trop grande avance sur nous, de peur que la route ne devienne plus dangereuse et plus pénible à parcourir pour notre âme paresseuse et attardée, quand elle ne pourra presque plus sentir de loin l'odeur de ses parfums et reconnaître la trace de ses pas.

A l'exemple de N.-S., on doit constamment avancer.

2. Courez donc, mes frères, mais de telle sorte que vous arriviez au but (I *Cor.*, IX, 24). Or vous n'y arriverez qu'en vous persuadant bien que vous n'y êtes point encore, en ne comptant pour rien la route déjà faite, pour ne songer qu'à marcher en avant (*Philip.*, III, 13), et en pratiquant enfin votre règle de manière à apaiser la colère de Dieu et à ne point périr en route. Vous savez ce que dit la Sagesse: « Celui qui me mange ne cessera d'être affamé, et celui qui me boit sera toujours altéré (*Eccli.*, XXIV, 29). » Cela s'adresse au paresseux, qui mériterait d'être lapidé avec de la fiente de bœuf, comme dit le Sage (*Eccli.*, XXII, 2), et qui doit comprendre à ces paroles que s'il n'éprouve plus les aiguillons de la faim, cela ne vient pas de ce qu'il est rassasié, mais uniquement de ce qu'il est engourdi par la paresse.

3. Enfin, puisque toute chose doit profiter aux élus, jetons les yeux sur la conduite des gens du monde et instruisons-nous à leur école. Vit-on jamais parmi eux un ambitieux borner ses vœux et ses désirs aux honneurs auxquels il était parvenu? entendit-on jamais un homme vain et envieux s'écrier: Mes yeux sont las de voir et mes oreilles fatiguées d'entendre? Quelle leçon pour notre tiédeur et notre insouciance que les insatiables désirs des hommes passionnés pour la richesse, les plaisirs ou la gloire! N'est-ce point, en effet, une honte pour nous de voir que nous avons moins d'ardeur à nous procurer les biens spirituels que les gens du monde n'en ont à s'assurer les biens de la terre? Oui, toute âme qui s'est donnée à Dieu doit se sentir couverte de confusion en voyant qu'elle a moins d'attrait pour le bien qu'elle n'en avait jadis pour le mal. Et pourtant quelle différence entre l'un et l'autre! la mort est le prix du péché, et la vie éternelle la récompense de la vertu (*Rom.*, VI, 23). Nous ne saurions donc jamais éprouver trop de honte en voyant que nous courons à la vie avec bien moins d'ardeur que nous ne volions jadis à la mort, et que nous sommes moins ardents à nous sauver que nous ne l'étions à nous perdre. Nous sommes même d'autant plus inexcusables que plus

L'ardeur des gens du monde pour acquérir les choses de la terre est une condamnation de l'indifférence des religieux pour les choses du ciel.

---

eodem statu permanet; et non proficere, sine dubio deficere est. Nemo proinde dicat: Satis est, sic volo manere, sufficit mihi esse sicut heri et nudiustertius. In via residet qui ejusmodi est; in scala subsistit, ubi neminem Patriarcha vidit non ascendentem, aut descendentem. Dico ergo: *Qui se existimat stare, videat ne cadat.* Ardua et angusta est via, et non hic, sed in domo Patris mansiones sunt multæ. Itaque: *Qui se dicit in Christo manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare.* Jesus enim, ut ait Evangelista, *crescebat et proficiebat sapientia, et ætate, et gratia apud Deum et homines.* Ille non restitit ergo, sed *exsultavit ut gigas ad currendam viam;* et nos quoque, si non desipimus, curremus post eum, trahemur in odore unguentorum ipsius. Alioqui si elongari contigerit, erit pigritanti animæ et laboriosior et periculosior via, dum nec odore recreari, nec certa possit agnoscere vestigia longius abeuntis.

2. Sic ergo currite, fratres, ut comprehendatis. Quod sane ita fiet, si nequaquam arbitramini vos comprehendisse, sed obliti quæ retro sunt, extenditis vos in anteriora; si apprehendatis disciplinam, nequando irascatur Dominus, et pereatis de via justa. *Qui edit me,* ait Sapientia, *adhuc esuriet; et qui bibit me, adhuc sitiet;* ut noverit piger, qui digne prorsus lapidatur stercoribus boum, fastidium sibi non de satietate, sed de inedia generari.

3. Denique quia omnia cooperantur in bonum his qui secundum propositum vocati sunt sancti; moveat nos ipsum quoque sæcularis cupiditatis exemplum. Quem enim ambitiosum vidimus aliquando, contentum adeptis dignitatibus, ad alias non anhelare? Sic et curiosi cujusque non satiatur oculus visu, nec auris impletur auditu. Quid? eorum qui avaritiæ serviunt, aut amatores sunt voluptatum, seu vanas sectantur hominum laudes, nonne et ipsorum insatiabilia desideria arguunt nos negligentiæ et tepiditatis? Pudeat certe spiritualium nos bonorum minus cupidos inveniri. Erubescat anima conversa ad Dominum, minori affectu sectari justitiam, quam iniquitatem antea sectaretur. Est enim causa quoque valde dissimilis. Stipendium quippe peccati mors, fructus autem spiritus, vita æterna. Pudeat proinde negligentius nunc in vitam, quam prius in mortem ire, et minori studio salutis acquirere, quam perditionis augmentum. Nam ut omnino simus inexcusabiles, in via vitæ quo citius, eo facilius curritur; et leve Salvatoris onus, quo crescit amplius, eo portabilius est.

Digitized by Google

on s'avance dans les voies de la perfection plus elles deviennent praticables et faciles, et que le joug du Sauveur est plus léger à mesure qu'on semble l'aggraver davantage. Il en est ainsi des petits oiseaux, les plumes qu'ils portent sont loin d'être un fardeau qui leur pèse. Si on les leur arrache, ils tombent de tout leur poids sur la terre. Ainsi en est-il de la discipline du Christ, à peine secouons-nous le fardeau léger de son aimable joug que nous sommes entraînés vers la terre, parce qu'il nous porte bien plus que nous ne le portons. Si le silence, par exemple, est pénible à quelques-uns, le Prophète leur apprend qu'il est au contraire à ses yeux un principe de force plutôt qu'une source d'accablement. « Votre force, dit-il, sera dans le silence et dans l'espérance (*Thren.*, III, 26), » dans le silence, dit-il, et l'espérance, parce qu'il est bon d'attendre le Seigneur dans le silence. En effet, il n'est rien qui énerve l'âme autant que la douceur de la vie présente et qui la fortifie plus que l'attente des biens qui lui sont promis.

4. Je vous approuve donc beaucoup, mes très-chers frères, d'avoir enchéri sur le silence que la règle prescrit [a], puisque, d'après le Prophète, le silence fait l'œuvre de la justice (*Isa.*, XXXII, 17), et de vous éloigner tous les jours davantage des pratiques du siècle, attendu que c'est cet éloignement même qui fait la pureté de la vie religieuse (I *Cor.*, V, 6). Il faut si peu de levain pour que la pâte fermente, et si peu de mouches mortes pour enlever à l'huile son parfum (*Eccle.*, X, 1)! Ne serait-il pas dommage de ternir les mérites d'une vie remplie de tant d'exercices corporels et spirituels par le mélange d'une indigne consolation, ou pour mieux dire d'une véritable désolation, et de s'exposer même à perdre ces trésors? On sait quel obstacle mettent aux douceurs des consolations intérieures et aux visites du Saint-Esprit des amusements aussi fugitifs qu'une légère vapeur qui s'évanouit en un moment. Pour nous qui faisons profession de la vie religieuse et qui devons, bon gré mal gré, passer notre existence dans un travail et des efforts continuels, nous sommes incontestablement les plus malheureux des hommes, si nous compromettons pour si peu le fruit de tant de peines. Quelle imprudence, ou plutôt quelle folie de conserver encore une attache dangereuse pour des bagatelles, quand on a renoncé à des choses bien autrement importantes! Si nous avons foulé le monde aux pieds et rompu tous les liens de la chair et du sang, si en renonçant à notre propre volonté, nous sommes venus dans le cloître comme dans une prison, nous soumettre à la volonté des autres, que ne devons-nous point faire pour ne pas perdre par notre tiédeur ou notre folie les fruits de pareils sacrifices?

5. Courage donc, mes très-chers frères, apportez tous vos soins à persévérer jusqu'au bout dans la voie où vous êtes entrés; faites tous les jours de nouveaux progrès et multipliez vos mérites sans trêve ni repos. Rappelez-vous que « celui qui sème peu récoltera peu, tandis que celui qui sème à pleines mains moissonnera de même (I *Cor.*, IX, 6). »

Le moindre plaisir porte un grand préjudice à la piété.

Un religieux relâché est le plus malheureux des hommes.

[a] Saint Bernard regardait la pratique du silence comme éminemment favorable à la perfection religieuse, ainsi qu'on peut le voir dans la lettre quatre-vingt-onzième aux abbés assemblés à Soissons, et dans plusieurs autres endroits de ses écrits. Il n'y a pas lieu de s'en étonner beaucoup. Il serait plus surprenant au contraire que la vie religieuse pût subsister sans la pratique religieuse du silence. Aussi saint Bernard ne craint-il pas de l'appeler *le gardien de la vie religieuse*, dans son deuxième sermon pour le jour de l'octave de l'Epiphanie, n. 7. Mais hélas! que l'amour du silence s'est refroidi depuis ce temps-là parmi la plupart des religieux!

Nonne et aviculas levat, non onerat pennarum sive plumarum numerositas ipsa? Tolle eas, et reliquum corpus pondere suo fertur ad ima. Sic disciplinam Christi, sic suave jugum, sic onus leve, quo deponimus, eo deprimimur ipsi; quia portat potius quam portatur. Onerosa alicui videtur silentii disciplina; sed Propheta magis robur quam onus esse considerans, ait: *In silentio et in spe erit fortitudo vestra. In silentio*, inquit, *et spe*, quia bonum est præstolari Dominum in silentio. Enervat quippe animam præsentium consolatio, roborat exspectatio futurorum.

4. Bene ergo fecistis, dilectissimi, addere aliquid ad priorem silentii regulam; quod nimirum, prædicto attestante Propheta, *cultus justitiæ est*. Bene fecistis alienando vos magis ac magis ab actibus sæculi hujus, quæ est munda et immaculata religio. Modicum quippe fermentum, fratres, totam massam corrumpit; et muscæ morientes exterminant oleum suavitatis. Quid prodest tanti corporalis pariter et spiritualis laboris atque exercitii fructum vilissima aliqua consolatione, imo desolatione minus acceptabilem fieri, aut certe et periclitari? Quantam internæ consolationis dulcedinem, et gratiam visitationis divinæ præpedit hujusmodi nugarum vapor ad modicum parens? Præsertim nos monachi, quorum certe, velimus, nolimus, in labore vita est; plane miserabiliores sumus omnibus hominibus, si pro tam exiguis tanta patimur detrimenta. Quid enim insipientiæ, imo quid insaniæ est, ut qui majora reliquimus, minora cum tanto discrimine teneamus? Si mundum contempsimus universum, si abrenuntiavimus affectibus propinquorum, si monasteriorum carceri mancipavimus nosmetipsos; si denique non venimus facere voluntatem nostram, sed imposuimus homines super capita nostra; quid non oportet fieri, ne forte contingat hæc omnia nobis in insipientia nostra et negligentia deperire?

5. Agite ergo, dilectissimi, et in his quæ cœpistis, solliciti estote perseverare et abundare magis, ut augeantur in dies incrementa frugum justitiæ vestræ. Etenim *qui parce seminat, parce et metet; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.* Et certe modicum seminis incrementum, non modica messis multiplicatio est. Hæc nos, fratres, quia audito profectu vestro exsultavimus et delectati sumus, dignum duximus scribere charitati vestræ, cupientes admonitos vos esse, ut observationes sanctas, quæ salvare possunt animas vestras, digna devotione susci-

Digitized by Google

Pour peu que vous prodiguiezla semence, la récolte s'accroît au delà de toute proportion. Pour moi, j'ai été si sensible à la bonne nouvelle de vos progrès, que j'ai cru, dans la joie et l'allégresse de mon âme, devoir écrire à votre charité dans les termes où je viens de le faire, pour vous exciter à la pratique des saintes et salutaires observances que vous avez embrassées; car, vous savez, « Dieu aime ceux qui lui donnent de bon cœur » ce qu'ils lui offrent. Priez pour moi et que Jésus-Christ vous ait en sa sainte garde.

L'an 1150.

LETTRE CCCLXXXVI*.

JEAN DE CASAMARIO A L'ABBÉ BERNARD.

* Autrefois la 333e; l'ancienne 886e est maintenant la 366e.

Jean console saint Bernard de l'insuccès de la croisade.

A son cher père et vénérable seigneur Bernard, par la volonté et la grâce de Dieu, très-révérend abbé de Clairvaux, le frère Jean, son serviteur, très-humble abbé de Casamario a, salut et vœu sincère qu'il parcoure heureusement la carrière, et, par la grâce de Jésus-Christ, parvienne plus heureusement encore au but.

1. Je n'ai pas oublié l'affection que vous avez daigné me témoigner autrefois, tout indigne que j'en fusse, et ce souvenir m'engage à vous ouvrir mon cœur et à vous parler comme si j'étais auprès de vous. Je compte trop sur votre bonté pour appréhender d'être indiscret et de vous blesser: je suis d'ailleurs bien convaincu que vous n'ignorez pas les sentiments d'affection, d'amour même que j'ai pour vous, et que s'il m'échappe quelque mot déplacé, vous l'excuserez avec la bienveillance et la bonté d'un père. On m'a dit que l'insuccès de l'expédition de la terre sainte, qui a tourné tout autrement que vous ne l'aviez espéré, vous pénètre de la plus vive douleur; vous croyez peut être qu'il n'en est pas résulté pour la gloire de Dieu et l'intérêt de son Église tout le bien et profit que vous en attendiez. J'ai bien souvent médité sur toute cette affaire, et je viens vous faire humblement part des pensées que Dieu même, si je ne me trompe, m'a suggérées sur ce sujet. Vous savez comme moi qu'il lui arrive bien souvent de révéler aux petits ce qu'il a tenu caché aux grands, à ceux même qu'il a le plus comblés de ses dons; ainsi on vit autrefois un étranger, Jéthro, donner un conseil à Moïse lui-même, à ce saint homme qui parlait face à face au Seigneur (*Exod.*, XXXIII, 11).

2. Eh bien donc, il me semble que la gloire de Dieu a beaucoup profité de cette expédition, bien que ce ne soit pas de la manière que pensaient ceux qui l'ont entreprise. S'ils avaient voulu la conduire à sa fin avec la piété et la sainteté qui conviennent à des chrétiens, Dieu aurait été avec eux et ils auraient certainement remporté les plus grands avantages; mais il se laissèrent aller à toutes sortes de désordres, et Dieu, qui savait qu'il en serait ainsi, avant même que l'expédition dont il était l'auteur, fût en marche, voulut, par une disposition particulière de sa providence, que les mauvaises dispositions des croisés servissent à prouver du moins sa miséricorde; il les purifia et leur fit conquérir le royaume du ciel par les épreuves et les revers dont il les accabla. Aussi avons-nous entendu plusieurs de ceux qui sont revenus de la croisade rapporter qu'ils avaient vu bien des moribonds protester qu'ils étaient heureux de mourir, et que pour rien au monde ils ne voudraient revenir à la vie, de peur de retomber dans leurs anciens péchés.

a Casamario était une abbaye de Bénédictins des environs de Veroli, en Italie. Fondée en 1005, elle eut un religieux nommé Benoît pour premier abbé. Saint Bernard la visita plusieurs fois et se lia d'amitié avec l'abbé Jean, auteur de cette lettre. Cet homme, d'une insigne piété, affilia, en 1140, son monastère à l'ordre de Cîteaux, de l'observance de Clairvaux. Voir Ughel, tome I de l'*Italia sacrâ*, col. CCLXXXIX.

---

platis et amplectamini. Scitis enim quia *hilarem datorem diligit Deus*. Orantem pro nobis universitatem vestram Christus custodiat.

EPISTOLA CCCLXXXVI.

JOANNIS CASÆ-MARII AD BERNARDUM ABBATEM.

Solatur Bernardum de infelici expeditionis in terram sanctam successu.

Dilecto patri ac venerabili domino suo Bernardo, Dei voluntate ac gratia Clarævallis abbati reverendissimo, frater Joannes minister suus, qualis cumque Casæ-Marii abbas, feliciter currere, ac felicius Christi pietate consummare.

1. Memor dulcedinis ac familiaritatis, quam mihi indigno pietas vestra quondam exhibuit, aperire cogitationes mei cordis paternitati vestræ, quasi coram positus, præsumo, vestra magis de mansuetudine confisus, quam de offensa suspectus. Spero namque affectionem ac dilectionem, quam erga vos habeo, pietatem vestram non latere; et si aliquid etiam stultum dicerem, confido vos benigne ac mansuetudine quasi patrem filio ignoscere. Dictum est mihi, pater charissime, quod de hac re, quæ non ita prospere, ut forsitan volebatis, contigit, de via vero Jerosolymæ loquor, multum tristamini; eo quod Ecclesia Dei, vel gloria non, sicut desiderabatis, accrevit. Quapropter quod mihi pro hoc diu cogitanti Deus, ut credo, in corde misit, vobis humiliter suggero, utrumnam perpendens quod sæpe parvo cuilibet Dominus aliquid ostendit, quod alicui magno et multis donis repleto videre nequaquam concedit; sicut Moysi sancto facie ad faciem cum Deo loquenti, Jethro alienigena consilium dedit.

2. Videtur itaque mihi quod omnipotens Deus de hac via multum fructum fecit, non tamen eo ordine quo ipsi viatores arbitrabantur. Siquidem si hoc quod cœperant, sicut decet Christianos, juste ac religiose prosequi vellent; Dominus cum eis esset, ac magnum fructum per eos perfecisset. Sed quoniam ipsi ad mala sunt devoluti, et hoc nequaquam Dominum, qui auctor viæ fuerat, a principio latere potuit; ut sua providentia in sui dispositione non falleretur, malitiam eorum in suam convertit clementiam, et immisit eis persecutiones et afflictiones, quibus purgati ad regnum pervenire possent. Denique confessi sunt nobis qui redibant, quod vidissent multos ibi morientes, qui libenter se mori dicebant, neque velle reverti, ne amplius in peccatis reciderent.

Digitized by Google

Dans une vision Dieu a fait apparaître à Jean quels ont été les fruits de la croisade.

Voir la lettre 363.

8. Pour que vous ne doutiez pas de ce que j'assure, je vous dirai, comme en confession et à mon père spirituel, que les patrons de notre maison, les apôtres saint Jean et saint Paul, m'ont plusieurs fois apparu; à toutes mes questions sur la croisade, ils ont répondu en disant que tous les vides laissés dans le ciel par la chute des anges se trouvaient comblés par les âmes de ceux qui étaient morts dans l'expédition sainte. Je vous dirai aussi qu'il m'ont beaucoup parlé de vous et m'ont annoncé votre fin prochaine. Maintenant donc, puisque les choses ont réussi au gré de Dieu, sinon des hommes, vous devez vous consoler dans le Seigneur, d'autant plus que vous ne désirez et ne recherchez que sa gloire. Croyez bien qu'il ne vous a donné la grâce de prêcher la croisade avec tant de succès que parce qu'il prévoyait tout le bien qu'il saurait en faire naître. Je le prie de vous conduire heureusement au terme de votre course et de me faire un jour la grâce de partager sa gloire avec vous.

L'an 1150.

LETTRE CCCLXXXVII*.

A PIERRE, ABBÉ DE CLUNY.

Saint Bernard commence par protester de ses sentiments affectueux et dévoués pour Pierre le Vénérable, puis il le prie de vouloir bien l'excuser s'il lui est échappé dans ses lettres quelque expression un peu trop vive.

* Autrefois la 352e; l'ancienne 381e est maintenant la 387e.

A son très-révérend père et très-cher ami Pierre, par la grâce de Dieu abbé de Cluny, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut en Celui qui est notre véritable salut.

Je voudrais que vous pussiez lire dans mon cœur comme dans la lettre que je vous écris; vous y verriez en caractères bien marqués l'amour que le doigt de Dieu même y a profondément gravé et dont tout mon être est pénétré pour vous. Mais quoi! faut-il que j'entreprenne encore de vous en convaincre? Je ne saurais le croire, car il y a bien longtemps que nos deux âmes sont étroitement unies, et qu'un égal amour a rendu égaux par le cœur deux hommes d'ailleurs bien inégaux pour le reste; car si votre humilité ne vous faisait descendre jusqu'à moi, quelle proportion y aurait-il entre ma bassesse et votre élévation? Mais un amour réciproque a su rapprocher ces deux extrêmes et vous faire petit avec moi en me faisant grand avec vous. Voici pourquoi je vous parle de la sorte.

Nicolas, un de mes religieux qui vous est tout particulièrement dévoué, ne m'a pas peu étonné en me disant qu'à sa très-grande surprise il avait pu remarquer, dans une lettre que je vous ai adressée a, qu'il m'était échappé quelques expressions un peu vives et piquantes à votre adresse; veuillez croire que je vous aime beaucoup trop pour avoir jamais pensé ou dit quoi que ce soit qui pût blesser Votre Béatitude. Si cela est arrivé, ne l'attribuez qu'à la multitude des affaires qui aura empêché l'un de mes secrétaires b de saisir exactement ma pensée, et moi-même de relire ce que je lui avais ordonné de vous écrire et de voir qu'il avait poussé trop loin la vivacité de son style. Pardonnez-moi pour cette fois, je relirai désormais toutes les lettres que je vous ferai écrire, et je ne m'en rapporterai qu'à mes yeux et à mes oreilles. Je laisse à notre commun fils, le religieux qui vous porte cette lettre, le soin de vous exposer le reste en détail et de vive

Voir la lettre 288.

a Cette lettre ne se trouve pas parmi celles qu'on a publiées de saint Bernard. Pierre le Vénérable en donne le sujet dans la lettre suivante, n. 4. On voit par la lettre deux cent soixante-dixième que les Chartreux aussi se sont montrés blessés d'une lettre de saint Bernard.

b On voit par ce que saint Bernard dit ici, que plusieurs de ses lettres, sinon de celles qui nous restent, du moins de celles qui ont été signées de lui, étaient l'œuvre de ses secrétaires. Telles sont celles de Nicolas que nous donnons plus loin dans l'appendice.

---

3. Sed ne in dubium veniat quod dico, quasi patri meo spirituali in confessione aperio, quod patroni loci nostri, beatus Joannes et Paulus, sæpius nos visitare dignati sunt; quos ego super hac re interrogari feci, et hujusmodi sententiam responderunt, dicebantque multitudinem Angelorum qui ceciderant, de illis qui ibi mortui sunt, esse restauratam. Hoc autem scitote, quod magnam vestri memoriam habuerunt, finemque vestrum cito venturum prædixerunt. Quia igitur bene res, etsi non secundum hominum desiderium, tamen secundum Dei propositum evenit; vestræ erit prudentiæ in ipso de hac re consolari, cujus solius gloriam quæritis et desideratis. Idcirco namque vobis et exhortandi, et operandi gratiam in hoc negotio dedit, quia bonum, quod inde facturus erat, prævidit. Ipse igitur cursum vestrum feliciter compleat, nosque vobiscum in sua gloria constituat.

EPISTOLA CCCLXXXVII.

AD PETRUM, ABBATEM CLUNIACENSEM.

Prævia sinceri in Petrum affectus et amoris protestatione, si quid acerbius litteris quibusdam scripserit, excusari rogat.

Reverendissimo patri et amico charissimo Petro, Dei gratia Cluniacensi abbati, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, in vero Salutari salutem.

Utinam sicut præsentem epistolam, ita vobis mentem meam mittere possem! Sine dubio tunc clarissime legeretis quid in corde meo de amore vestro digitus Dei scripserit, quid meis impresserit medullis. Quid ergo? incipio me iterum apud vos commendare? Absit. Jam pridem conglutinata est anima mea animæ vestræ; et de personis imparibus pares animos fecit parilitas charitatis. Quid enim meæ humilitati cum vestra sublimitate, si non inclinasset dignatio dignitatem? Extunc factum est ut utrimque permiscerentur et mea humilitas, et sublimitas vestra; ut nec ego sine vobis humilis, nec vos sine me sublimis esse possetis. Hæc dico, quia Nicolaus meus, imo et vester, in spiritu vehementi commotus, commovit me, asserens se vidisse epistolam nostram directam ad vos, in qua voces amaritudinis claudebantur. Credite amanti, quia nec in corde meo ortum

Digitized by Google

voix : veuillez l'écouter comme un autre moi-même et comme une personne qui vous est dévouée non-seulement en paroles et en protestations, mais effectivement et du fond du cœur. Saluez pour moi votre sainte communauté et recommandez son humble serviteur à ses prières.

Vers l'an 1150.

LETTRE CCCLXXXVIII.

* Autrefois la 373e; l'ancienne 388e est maintenant la 348e.

PIERRE LE VÉNÉRABLE A BERNARD, ABBÉ DE CLAIRVAUX.

Après avoir repoussé les éloges et les titres flatteurs que saint Bernard lui décerne, Pierre le Vénérable proteste en termes éloquents de son estime pour saint Bernard et agrée de bon cœur les excuses qu'il lui présente pour les paroles piquantes d'une de ses lettres.

A un illustre et vénérable membre du Christ, le seigneur Bernard abbé de Clairvaux, le frère Pierre, très-humble abbé de Cluny, salut de celui qui est tout à lui en Dieu et après Dieu.

1. Que dirai-je? la parole habituellement ne me fait pas défaut et voici que je me trouve muet en ce moment. A quoi cela tient-il? me demanderez-vous. A votre lettre qui me paralyse au lieu de m'inspirer comme elle aurait dû le faire; elle renferme, dans sa brièveté, de si grandes choses, que si je voulais entreprendre d'y répondre, je ne trouverais certainement pas un mot à dire. Mais j'ai affaire avec un homme grave, avec un religieux, je dois donc me conduire comme le réclament votre gravité et votre profession, quoique différente de la mienne. Mais quoi! n'ai-je pas raison de dire que dans sa sévérité votre lettre renferme une ample matière à répondre? Faites preuve d'indulgence à mon égard, je vous prie, s'il m'arrive de m'exprimer autrement que je ne le devrais ; un véritable ami est heureux sans doute d'entendre ce que son ami dit avec esprit, mais il sait aussi goûter les paroles même qui sont dépourvues de sel et les entendre encore avec patience. J'ai donc reçu, comme je vous le disais en commençant, votre lettre, une lettre unique pour moi et remplie d'un bout à l'autre des témoignages de l'affection la plus douce à mon cœur et des respects les plus disproportionnés avec mon mérite. En effet, vous m'y donnez le titre de très révérend et les noms de père et d'ami le plus cher; tous ces noms et ces titres me vont droit au cœur, mais par respect pour la vérité qui du Christ est descendue dans votre âme, je dois avouer que pour les deux premiers titres que vous me donnez, je ne puis les accepter, ils ne me conviennent pas ; mais je n'en dis pas autant du troisième; car, si je ne me trouve pas digne du nom ni de révérend, ni de père, du moins placé sur vos lèvres, je revendique bien haut de la bouche et du cœur celui de votre plus cher ami.

Pierre le Vénérable repousse les titres trop flatteurs que lui donne saint Bernard.

2. Mais je laisse de côté le titre de très-révérend, qui ne peut me convenir et celui de votre plus cher ami que j'accepte de tout cœur, pour vous dire ce qu'un homme unique en son temps, la fleur des religieux de son siècle, dom Guy, abbé de la grande Chartreuse, m'écrivit un jour. J'étais avec lui en commerce de lettres très-suivi, et souvent dans ce que je lui écrivais familièrement, de même que dans les entretiens que j'avais le bonheur d'avoir avec lui, je lui donnais le nom de père. Il me laissa faire d'abord, pensant que notre correspondance finirait peut-être un jour; mais voyant que je continuais à lui écrire et à lui prodiguer les mêmes

Il ne veut pas que saint Bernard l'appelle père et très-révérend.

est, nec ab ore meo extortum est, quod aures vestræ beatitudinis exasperaret. Multitudo negotiorum in culpa est, quia dum scriptores nostri non bene retinent sensum nostrum, ultra modum acuunt stylum suum, nec videre possum quæ scribi præcepi. Parcite hac vice; quia, quidquid de aliis sit, vestras videbo, et non credam nisi oculis et auribus meis. Cætera vobis communis iste filius planius et plenius viva referet voce. Ipsum tanquam me audietis, qui vos diligit, non verbo, neque lingua, sed opere et veritate. Salutate nobis sanctam illam multitudinem vestram; et orate, ut orent pro puero suo.

EPISTOLA CCCLXXXVIII.

PETRI VENERABILIS AD BERNARDUM, ABBATEM CLARÆVALLENSEM.

Titulos et elogia respuit, et quanti Bernardum, ejusque amicitiam faciat, luculenter ostendit. Ejusdem quoque satisfactionem de injuria litterarum libens admittit.

Venerabili et præclaro in membris Christi viro, domino Bernardo Clarævallensi abbati, frater Petrus humilis Cluniacensium abbas, post Deum et in Deo quod est.

1. Quid dicam? Loqui soleo; sed nunc mutus factus sum. Unde hoc? Quia litteræ vestræ, quæ me eloquentem facere debuerant, mutum fecerunt. Quare? Tanta in illis, licet brevibus, legi, ut si ad respondendum me effundere conarer, magis taciturnus quam loquax viderer. Sed gravi homini, sed religioso loquor. Agendum est ergo, prout gravitas postulat; prout religio, etsi non mea, tamen vestra efflagitat. Quid enim? Nonne verum est quod dico? Brevis est epistola, sed multa respondendi materia. Fer, rogo, insulsum, si quid secus dixero quam oporteat. Veræ enim amicitiæ est, non solum salsa amici suscipere, sed et insulsa aut condire, aut tolerare. Accepi, ut dixi, ex parte tua litteras, litteras singulares, litteras amorem dulcissimum, et honore plusquam mihi debitum prætendentes. Reverendissimum me dicis, patrem nominas, amicum charissimum appellas. Gaudeo ad ista; sed salva veritate, quæ ex Christo in te defluxit, duo præcedentia nescio, tertium agnosco. Nam reverendissimum me esse ignoro; patrem, quantum ad te, me esse nego; amicum et charissimum tuum me non solum ore profiteor, sed et corde agnosco.

2. Ut enim de reverendissimi et amici charissimi nominibus taceam, quorum, ut dixi, alterum nescio, alterum agnosco; de patris interim nomine hoc tibi, reverende frater, scribo, quod singularis suo tempore, et præclarissimus religionis flos, domnus Guigo, prior Cartusiensis, mihi quondam scripsit. Scribebam ei frequenter, et sæpe cum eo vel verbis ad invicem collatis, vel litteris familiaribus delectabar, et eum

Digitized by Google

noms dans mes lettres, ce saint homme éclata enfin et me fit entre autres cette recommandation : « Je vous prie, au nom de l'affection que vous nourrissez pour moi dans votre cœur, de penser au salut de mon âme quand vous me faites l'honneur de m'écrire, et de ne point exposer mon néant aux dangereuses tentations de l'orgueil. » Plus loin, il ajouta : « Je vous prie et vous conjure même à deux genoux, s'il le faut, de ne plus donner désormais le nom de père à un être aussi méprisable que moi; c'est bien assez, je dirais volontiers, c'est presque trop des noms de frère, d'ami et de fils, pour moi qui ne suis pas même digne d'être appelé votre serviteur. » Voilà ce que m'écrivait ce saint homme, et c'est précisément ce qu'à mon tour je vous dirai aujourd'hui. Il me suffit, c'est même presque plus que je ne mérite, d'être pour vous un frère, un ami cher, bien cher même, et de vous entendre me donner ces noms ou tout autre pareil qu'il vous plaira ou que j'aurai le bonheur de recevoir de vous. Mais c'est assez longtemps m'arrêter au salut placé en tête de votre lettre.

3. Passons au texte même de la lettre. « Je voudrais, me dites-vous, que vous pussiez lire dans mon cœur comme dans la lettre que je vous écris, vous y verriez, en caractères bien marqués, l'amour que le doigt de Dieu y a profondément gravé, et dont tout mon être est pénétré pour vous. » Assurément on peut bien dire de ces paroles, sans vouloir porter atteinte au sens mystérieux de la sainte Ecriture, qu'elles sont aussi douces à lire que l'est à respirer le parfum qui coule de la barbe d'Aaron sur les franges de son vêtement; aussi agréable au cœur que la rosée qui descend des coteaux d'Hermon l'est à la montagne de Sion (*Psalm.* CXXXII, 2); elles ont la douceur du miel qui suinte dans les montagnes, et du lait qui ruisselle sur les collines. Ne vous étonnez pas si je recueille vos paroles et les pèse avec tant d'attention et de soin, c'est qu'elles ne tombent pas pour moi des lèvres du premier venu: elles sont nées en vous de la pureté du cœur, de la droiture de la conscience et de la sincérité de l'affection que vous ressentez pour moi; car tout le monde sait aussi bien que moi que vous n'êtes pas de ces hommes qui, selon l'expression même du Psalmiste, « ne disent à leurs semblables que des choses vaines et frivoles, dont les lèvres sont le siége de la tromperie, et qui ne parlent qu'avec un cœur double et plein de déguisement (*Psalm.* XI. 3). » Aussi quand Votre Sainteté veut bien m'honorer d'une lettre, je la reçois, l'embrasse et la lis avec un bonheur et une attention qui montrent assez qu'elle ne me trouve ni indifférent ni distrait. Comment l'être en effet lorsqu'on reçoit et qu'on lit des lignes comme celles que je viens de citer et comme les suivantes où vous me dites: « Il y a bien longtemps que nos deux âmes sont étroitement unies et qu'un égal amour a rendu égaux par le cœur deux hommes d'ailleurs bien inégaux pour le reste; car si votre humilité ne vous faisait descendre jusqu'à moi, quelle proportion y aurait-il entre ma bassesse et votre élévation? Mais un amour réciproque a su rapprocher ces deux extrêmes et vous faire petit avec moi en me faisant grand avec vous. » Est-il possible de lire de pareilles choses de sang-froid? On ne peut au contraire en détacher ses yeux en détourner son cœur, en arracher son âme. Pensez tout ce que vous voudrez de ce que vous m'avez

Véracité et sincérité de saint Bernard.

---

in epistolis meis patrem nominabam. Toleravit hoc primum, putans me finem facturum scribendi. At postquam me persistere vidit, et frequentibus litteris patris nomen iterare, in hæc verba sanctus ille tandem prorupit. Scripsit namque mihi epistolam, in quam inter cætera hoc inseruit. « Unde petimus per eam, qua in indignos vestra fervent viscera, dilectionem, ut quando nostræ exiguitati vestra scribere dignatur Serenitas, ita de propria cogitetis ædificatione, ut infirmitatem nostram periculosa non infletis elatione. » Ac statim : « Et illud, inquit, præ omnibus ac super omnia quæsumus, et defixis in terram genibus obsecramus, ne vilitatem nostram patris nomine dignam ulterius æstimetis. Satis et super satis est, si frater, si amicus, si filius appelletur, qui nec servi nomine dignus habetur. » Scripsit hoc ille mihi; scribo et ego hoc idem tibi. Sufficit, et multum sufficit, si fratris, si amici, si chari, vel charissimi nomine de te, vel apud te glorier; vel si quid tale aut te decet mittere, aut me decet suscipere. Hoc de præmissa salutatione.

3. Sed quid de sequentibus? « Utinam, inquis, sicut præsentem epistolam, ita vobis mentem meam mittere possem! «Et statim :» Sine dubio tunc clarissime legeretis, quid in corde meo de amore vestro digitus Dei scripserit, quid meis impresserit medullis. » Vere hæc verba, salvo majoris mysterii sacramento, sicut unguentum in capite, quod descendit de barba Aaron in oram vestimenti ejus; vere ista sicut ros Hermon, qui descendit in montem Sion; vere etiam sic stillant montes dulcedinem, et colles fluunt lac et mel. Nec mireris, quia tam sollicite attendo, et teneo verba tua. Non enim a qualicumque ore prolata scio; sed ab illius, qui loqui non novit, nisi de corde puro, et conscientia bona, et amore non ficto. Novi hoc, inquam, ego, novit et mecum orbis, non esse te de illorum numero, qui, juxta Psalmum : *Vana locuti sunt ad proximum suum;* non esse te de illis, quorum labia dolosa in corde, et corde locuti sunt. Idcirco quotiescumque placet sanctitati vestræ scribere mihi, non negligenter, non transitorie; sed studiose, affectuose scripta tua suscipio, lego, amplector. Quis enim non sollicite legeret, non multo cum affectu amplecteretur et ea quæ præmisi, et illa quæ sequuntur? « Jam pridem, ais, conglutinata est anima mea animæ vestræ; et de personis imparibus pares animos fecit parilitas charitatis. Quid enim meæ humilitati, cum vestra sublimitate, si non inclinasset dignatio dignitatem? Extunc factum est, ut utrimque permiscerentur, et mea humilitas, et su-

Digitized by Google

écrit, pour moi je vous déclare, mon bien cher ami, que je prends tout ce que vous me dites au pied de la lettre; pourrais-je faire autrement quand c'est un homme si éminent, si véridique et si saint qui parle? N'allez pas croire en lisant ces protestations que je veuille, moi aussi, suivant vos propres expressions, entreprendre de vous convaincre de mes sentiments pour vous; nous étions trop jeunes quand nous avons commencé à nous aimer en Jésus-Christ, pour douter, maintenant que la vieillesse est arrivée ou peu s'en faut, d'une affection si sainte et de si longue date. Veuillez croire, vous dirai-je en empruntant encore vos propres paroles, veuillez croire que je vous aime trop pour avoir jamais pensé ou dit quoi que ce soit qui pût faire soupçonner que j'aie eu le moindre doute de la vérité de vos paroles, surtout quand vous parlez sérieusement. Soyez donc bien convaincu que je reçois, dépose et conserve dans mon cœur tout ce que vous me dites au sujet de la lettre en question; il serait plus facile de tirer mille écus de ma bourse vide que de m'ôter de l'esprit la conviction que vous m'avez dit la vérité au sujet de cette lettre. Mais en voilà assez sur ce point.

4. Je vais vous dire maintenant ce qui aurait pu causer en moi le sentiment pénible que vous croyez que j'ai ressenti. Votre lettre * au sujet de l'affaire que vous savez, d'un certain abbé d'Angleterre, renferme ce passage: « Ne semblerait-il pas, disent-ils, que tout jugement est perverti, que la justice a déserté la terre, et qu'il n'y a plus personne pour tirer le pauvre des mains de ses oppresseurs, et soustraire l'indigent aux violences de ceux qui le dépouillent (*Psalm.* IV, 12)? » Eh bien, je vous dirai, si vous voulez bien me croire, qu'en lisant ces paroles, je ne me suis pas plus senti ému que ne le fut autrefois le Prophète, à qui je suis d'ailleurs bien loin de vouloir me comparer, dans les circonstances dont il parle, quand il dit: « Je faisais la sourde oreille, et, comme si je n'entendais point ce qu'on disait, je n'ouvrais pas plus la bouche qu'un muet pour y répondre, de sorte qu'on m'aurait pris pour un homme qui n'entendait et ne parlait point (*Psalm.* XXXVII, 14 et 15). » Je puis donc bien vous assurer que dans la phrase citée plus haut je n'ai rien vu qui fût de nature à me blesser; après tout, s'il en avait été autrement, je trouverais une ample satisfaction dans ces paroles de votre lettre: « La multitude des affaires aura empêché l'un de mes secrétaires de saisir exactement ma pensée, et moi-même de relire ce que je lui avais ordonné de vous écrire et de voir qu'il avait poussé trop loin la vivacité de son style. Pardonnez-moi pour cette fois, je relirai désormais toutes les lettres que je vous ferai écrire, et je ne m'en rapporterai qu'à mes yeux et à mes oreilles. » Je n'éprouve donc aucune peine à vous accorder le pardon que vous me demandez; d'ailleurs je puis bien dire, sans manquer à l'humilité, que si je pardonne et oublie volontiers les torts les plus graves quand les coupables m'en témoignent du regret, à plus forte raison ne m'est-il pas difficile, pour ne pas dire qu'il ne m'en coûte pas, de pardonner à ceux qui n'ont que des misères à se reprocher à mon égard.

* Elle est perdue.

5. Quant au testament de monseigneur le sous-diacre romain Baron, je me suis conformé pour l'accomplissement de ses dernières volontés par lesquelles, dit-on, il donnait en mourant ce qu'il avait en dépôt chez nous aux abbayes de Clairvaux et de Cîteaux, aux renseignements que m'ont fournis cer-

Clémence Pierre le V rable.

V. aux n la lettre

---

blimitas vestra, ut nec ego sine vobis humilis, nec vos sine me sublimis esse possetis. » Hujusmodi ergo verba negligenter legenda sunt? Numquid non debent oculos legentis fixos tenere, cor rapere, animos anire? Videris, mi charissime, qui scripsisti, quid de his sentias; ego de his aliud sentire non possum, quam quod littera sonat, quam quod a tanto, a tam veraci, a tam sancto homine dictum teneo. Nec, ut ipse dixisti, incipio me iterum apud te commendare. Adhuc juvenes amare in Christo nos cœpimus; et jam senes aut fere de amore tam sacro, tam diuturno dubitabimus? Absit, credite amanti, ut verbis vestris utar, quia nec in corde meo ortum est, nec ab ore meo exortum est, ut de verbis vestris quolibet modo, si tamen serio expromptis, aliquando dubitaverim. Unde quod in his, de quibus agitur, litteris scripsisti, amplector, servo, custodio. Facilius mihi possent auri mille talenta subripi, quam hæc quolibet casu a corde avelli. Sed de his satis.

4. De reliquo unde me motum prudentia vestra putavit, hoc fuit. Pro negotio, quod vobis bene notum est, cujusdam Anglici abbatis, continebant litteræ vestræ. « Quasi, inquiunt, subversum sit judicium, et de orbe perierit justitia, et non sit qui eripiat inopem de manu fortiorum ejus, egenum et pauperem a diripientibus eum. » Sed si mihi creditis, sciatis prorsus inde me ita motum esse, sicut de se dicit Propheta, licet ego propheta non sim: *Ego autem tanquam surdus non audiebam, et sicut mutus non aperiens os suum*; et rursum: *Factus sum sicut homo non audiens, et non habens in ore suo redargutiones.* Ego quidem in istis offensus non sum. Sed et si offensus essem, multum satisfactum est, quando dixisti: « Multitudo negotiorum in culpa est, quia dum scriptores nostri non bene retinent sensum nostrum, ultra modum acuunt stylum suum, nec videre possum quæ scribere præcepi. Parcite hac vice; quia, quidquid de aliis sit, vestras videbo, et non credam nisi oculis et auribus meis. » Parco igitur, et de facili veniam tribuo. Non est apud me, quod humiliter dico, etiam in offensis gravibus, labor gravis, ut ignoscam oranti, dem veniam postulanti. Quod si in gravibus ignoscere labor non est, quanto minor in levibus, aut nullus est?

5. De testamento domini Baronis Romani subdiaconi, quod vestræ Clarævallensi et Cisterciensi ecclesiæ, ex his quæ apud nos deposuerat, moriens facisse dicitur; factum est quod a quibusdam personis, qui sibi hoc ab eo injunctum esse dicebant, mihi scriptum est. Volo tamen vos scire, quia, sicut qui-

Digitized by Google

taines personnes auxquelles Baron avait fait part de ses intentions avant sa mort. Je ne dois pourtant pas vous laisser ignorer qu'en cette circonstance, au dire de personnes dignes de foi, l'abbé de Cluny vous a donné plus qu'il ne devait vous revenir d'après le testament du défunt. Je sais bien, car je ne suis pas assez peu instruit des lois divines et humaines pour l'ignorer, je sais bien, dis-je, que la mort du testateur donne sa pleine valeur au testament qui est le dernier en date, pour tout ce qui concerne les legs et les fidéicommis, mais je sais également « qu'il n'est rien de plus conforme au droit naturel que d'exécuter les dernières volontés d'un mourant, en donnant ses biens à ceux à qui il avait l'intention de les laisser après lui. » Je ne vous dis cela que parce que, au rapport des mêmes témoins dont je vous ai parlé plus haut, le sous-diacre Baron avait l'intention de laisser à Cluny tout ce qu'il y avait mis en dépôt, s'il ne le reprenait pas avant de mourir; mais je n'ai pas voulu me prévaloir du droit qui résultait de là pour nous et je vous ai abandonné à vous et aux religieux de Cîteaux ce qui nous revenait à nous-mêmes au dire de ces témoins. Quant à l'élection de l'évêque de Grenoble, contre laquelle protestent nos frères de la grande Chartreuse, j'ai chargé notre cher et fidèle Nicolas de vous dire de vive voix ce que j'en pense; écoutez ce qu'il doit vous dire à ce sujet, c'est ma pensée tout entière. S'il m'est échappé de la mémoire quelque chose que j'aurais dû vous communiquer, je ne manquerai pas de réparer cet oubli dès que je m'en apercevrai. Je finis en vous demandant, comme je l'ai déjà fait par plusieurs membres de votre ordre, de vouloir bien rappeler aux vénérables abbés réunis en chapitre à Cîteaux le souvenir de votre tout dévoué serviteur, et me recommander avec ma communauté à leurs ferventes prières.

Désintéressement de Pierre le Vénérable.

V. aux notes, lettre 270.

V. Pierre le Vénérable se recommande aux prières du chapitre général de Cîteaux.

LETTRE CCCLXXXIX.

L'an 1150.

A PIERRE LE VÉNÉRABLE, ABBÉ DE CLUNY.

* Autrefois la 354e; l'ancienne 389e est maintenant la 413e.

Saint Bernard exprime à Pierre le Vénérable tout le plaisir que sa lettre lui a fait, et s'excuse sur ses nombreuses occupations de ne pas lui écrire plus longuement.

A son très-cher père et seigneur Pierre, par la grâce de Dieu, abbé de Cluny, le frère Bernard abbé de Clairvaux, salut avec l'assurance de ses prières.

C'est à peine si j'ai eu le temps de lire votre lettre, mais je l'ai fait avec un extrême bonheur, et quoique je fusse occupé autant et plus que vous ne sauriez l'imaginer, j'ai pu m'échapper un instant et me soustraire à une foule de gens qui avaient affaire avec moi et à qui je devais répondre. M'étant enfermé avec le religieux Nicolas, que vous affectionnez particulièrement, nous lûmes et relûmes votre bonne lettre, si pleine de douces paroles pour moi. A mesure que j'y voyais l'expression de votre affection, je sentais la mienne pour vous redoubler dans mon cœur. Je n'ai qu'un chagrin, c'est de ne pouvoir vous répondre comme je le voudrais, mais il ne se peut voir un plus mauvais jour que celui-ci pour cela. Il est arrivé aujourd'hui des visiteurs de toutes les parties du monde, je crois, et il m'est absolument impossible de ne pas leur répondre à tous. Ce sont mes péchés, sans doute, qui me valent les soins sans nombre dont le poids m'accable et au milieu desquels mon existence se consume. Je veux pourtant vous envoyer deux mots de réponse en attendant que j'aie le loisir de vous

On vient en grand nombre visiter saint Bernard; il est obligé de répondre à une foule de gens.

---

dam, ut puto, testes veridici adstruunt, plus vobis in his contulit gratia Cluniacensis abbatis, quam testamentum Baronis. Scio quidem, nec adeo expers sum divinarum vel humanarum legum, ut nesciam, quod per posterius testamentum et legatum, et fideicommissum causa mortis rata sunt. Sed lego tamen alibi: « Nihil tam juri naturali conveniens est, quam voluntatem domini, volentis rem suam in alium transferre, ratam haberi. » Hoc ideo dico, quia, sicut testes præmissi fatentur, quidquid Cluniaci deposuerat, totum Cluniaco dederat, nisi forte eum recipere contingeret, antequam præsentem vitam finiret. Nolui tamen hoc uti privilegio; sed quod, juxta illorum testimonium, meum esse credebam, vobis vestrisque concessi. De electione Gratianopolitana, contra quam nostris Cartusienses agunt, quid sentiam, in ore charissimi mei, vestrique fidelis Nicolai vobis retegendum diligenter reposui. Ipsum audite, et quod ab ore meo vobis retulerit, absque hæsitatione vel minima verum esse credite. Si quæ mandanda mente exciderunt, cum memor fuero, charissimo mihi in Christo mandabo. In fine rogo quantum possum, et supplico, quod jam per quasdam vestri ordinis personas mandavi, ut in hoc tanto sanctorum virorum, qui Cistercii convenerunt, conventu, mei, utique vestri, memoriam faciatis, meque, totumque Cluniacensis congregationis corpus eorum intente orationibus commendetis.

EPISTOLA CCCLXXXIX.

AD PETRUM, ABBATEM CLUNIACENSEM.

Perjucundas sibi fuisse Petri litteras, sed occupationum mole præpedito non licuisse prolixius respondere.

Charissimo patri et domino Petro, Dei gratia Cluniacensium abbati, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem et orationes.

Vidi litteras vestras parvo momento, sed non parvo affectu. Occupatus eram tanta occupatione, quantam vel vos scitis, vel scire potestis, an antissime pater. Abripui tamen me, et eripui votis et responsionibus omnium; et inclusi me cum Nicolao illo quem diligit anima vestra. Legi et relegi dulcedinem, et magnam dulcedinem, quæ de vestris litteris emanabat. Redolebant illæ litteræ affectum vestrum, movebant meum. Dolebam, quia sicut afficiebar, non valebam rescribere. Nempe multa diei malitia evocabat. Convenerat enim multitudo magna fere ex omni natione, quæ sub cœlo est. Me oportebat omnibus respondere; quia, peccatis meis exigentibus, in hoc

Digitized by Google

écrire plus en détail et de vous ouvrir plus entièrement mon cœur. Je tiens à vous dire d'abord, parce que c'est la plus exacte vérité, que je reçois comme un don de votre part et non pas comme une dette, le legs qui nous a été fait par le sous-diacre romain Baron. Vous m'avez fait plaisir de m'instruire exactement de l'affaire de Grenoble, et je vous assure que j'ai été très-sensible à ce que notre commun fils m'a rapporté de votre part sur ce sujet-là. Soyez persuadé que je suis tout disposé à faire ce qui vous plaira, ce sera pour moi un bonheur. Dans notre chapitre général de Cîteaux, nous avons fait mémoire de vous comme d'un prélat éminent, d'un père et d'un ami bien cher à notre cœur ; nous avons également prié pour tous les religieux de votre ordre morts ou vivants [a]. L'évêque élu de Beauvais* vous présente ses respects et se dit tout à vous, comme il l'est en effet. Quant à moi qui écris cette lettre, je suis votre tout dévoué Nicolas, et je vous salue de tout mon cœur pour le temps et l'éternité, ainsi que toute la sainte famille qui a le bonheur de vivre sous votre autorité et de participer à l'esprit qui vous anime.

Voir la lettre précédente n. 5.

* Henri.

Voir la lettre 307 et les notes.

Ces dernières lignes sont de Nicolas, secrétaire de saint Bernard.

L'an 1152.

LETTRE CCCXC.

A ESKILE, ARCHEVÊQUE DE LUNDEN [b] ET LÉGAT DU SAINT SIÉGE EN DACIE ET EN SUÈDE.

Saint Bernard se montre humblement reconnaissant de son amitié et lui offre la sienne.

* Autrefois la 314e ; l'ancienne 396e est maintenant la 375e.

V. aux notes.

A son bien-aimé père et seigneur Eskile, par la grâce de Dieu, archevêque de Lunden, le frère Bernard abbé de Clairvaux, salut en Celui qui est notre vrai salut.

1. L'affection toute particulière que je ressens pour vous et que vous payez de retour, je le sais, fait que j'éprouve toujours le plus grand bonheur à recevoir une de vos lettres où se peignent si bien les sentiments de votre âme ; je ne puis y lire le récit de toutes vos tribulations, sans les partager avec vous et les ressentir comme si c'étaient les miennes ; car il m'est impossible de vous savoir dans la peine sans y compatir, et je ne puis voir avec le calme de l'indifférence toutes les épreuves et les anxiétés de votre âme. Tout ce qui vous touche et vous blesse a son contre-coup dans mon cœur, et vos persécuteurs me persécutent avec vous ; c'est ainsi, pour moi, que des amis absents doivent acquitter la dette de l'amitié, dette dont je me crois redevable à votre égard comme vous l'êtes au mien. Je vais peut-être un peu loin en m'exprimant ainsi, mais je ne dis rien que de parfaitement vrai ; d'ailleurs c'est Votre Grandeur qui me donne cette présomption, par les bontés dont elle m'honore. Sans cela aurais-je jamais osé parler ainsi, et pourrais-je me flatter, moi humble et pauvre religieux, de l'amitié d'un si grand prélat ? Mais si je ne puis vous payer entièrement de retour, l'Eternel lui-même sera ma caution ; vous ne perdrez rien, il vous payera pour moi, lui qui est le principe et la fin de l'affection que vous me témoignez. Je bénis votre ange de vous avoir suggéré la pensée de m'ai-

[a] Ces prières étaient d'usage entre les congrégations religieuses, liées par un mutuel échange de pieux suffrages.

[b] C'était la ville métropolitaine de Danemark, dont Eskile était archevêque. Ce prélat reçut plusieurs lettres de Pierre de Celles, qui, à sa prière, envoya des Chartreux en Danemark, et qui le loue, livre I, lettre vingt-troisième, de ce que, par ses soins, l'ordre de Clairvaux ou de Cîteaux, et celui de Prémontré poussaient dans ces contrées, non-seulement en herbe, mais en épis, et voyaient le nombre de leurs religieux s'augmenter tous les jours. »

---

natus sum in mundum, ut multis et multiplicibus sollicitudinibus confundar et urar. Hoc tantillum interim scribo animæ meæ ; sed cum accepero tempus, ego accuratius dictabo epistolam, quæ lucidius aperiat diligentis affectum. De testamento Baronis, quod nobis misistis, in veritate vobis mandamus, quia non sicut debitum, sed sicut datum accepimus. Gaudeo, quia de Gratianopolitano negotio veritatem cognovi. Illud autem scitote, quia multum incaluit cor meum ad verba communis filii, quæ ex parte vestra retulit mihi. Paratus sum et non sum turbatus ad faciendam vestram, ubicumque potuero, voluntatem. In conventu Cisterciensi, vestri, tanquam specialis domini, et patris, et amici charissimi, et vestrorum, tam vivorum, quam mortuorum, memoria facta est. Salutat vos Belvacensis electus, ut vester ; vester est enim. Ego Nicolaus vester saluto vos in æternum, et ultra, et domesticam illam familiam, quæ lateri et spiritui vestro adhæret.

EPISTOLA CCCXC.

AD ESKILUM LUNDENSEM ARCHIEPISCOPUM, SEDIS APOSTOLICÆ IN DACIA ET SUECIA LEGATUM.

Amorem ejus gratus et humilis agnoscit, suumque vicissim ostendit.

Amantissimo patri et domino Eskilo, Dei gratia Lundensi archiepiscopo, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, in vero Salutari salutem.

1. Scripta et salutationes vestras, imo affectiones cordis vestri, tam libenter suscepi, quam specialiter et diligo vos, et diligor a vobis. Inde est quod auditis tribulationibus vestris, eas non solum meas feci, sed et inveni ; quia non possum te dolente non dolere, dulcissime pater, nec nisi molestus et anxius tuas molestias et anxietates audire. Tangit et angit cor meum quidquid tuum exasperat ; et quidquid illud sit quod te persequitur, non solum te persequitur, sed me tecum. Quidquid enim gratiæ et dilectionis impendere sibi possunt absentes amici, puto et me debere tibi, et mihi deberi a te. Audax sum, sed non mendax, et in hanc audaciam me compulit tuæ sublimitatis dignatio. Quando enim id præsumerem ego ? quando tantam tantillus, et a tanto gratiam sperare auderem ? Et si ego retribuere non potero, non est mortuus retributor meus, quia Dominus retribuet pro

Digitized by Google

mer, et Dieu de vous y avoir fait donner suite. Je suis tout fier d'être au rang de vos amis de choix et de prédilection, et j'en ai reçu l'assurance avec le plus grand bonheur de la bouche de mon très-cher frère, votre fils Guillaume, et de celle de votre messager, en même temps que j'en lisais le témoignage dans votre lettre, et que je l'apprenais par tous ceux qui peuvent venir de chez vous ici ou aller de notre pays dans le vôtre.

2. Que ne puis-je vous dire tout cela de vive voix plutôt que de vous l'écrire? La parole rendrait mieux ma pensée qu'une lettre, le langage parlé est bien plus explicite que le langage écrit; dans l'homme qui parle, l'éloquence du regard s'ajoute à celle du discours et la rend plus persuasive; le visage traduit les sentiments de l'âme plus énergiquement que les doigts ne sauraient les peindre sur le papier. Mais puisqu'il faut que je sois éloigné de vous, je supplée à ce que je ne puis faire de vive voix par les lettres qui sont le langage des absents. J'ai reçu votre messager avec bien du plaisir et je me suis empressé d'appuyer votre affaire de tout le crédit que je puis avoir auprès du Pape.

Voir la lettre 280, n. 4.

V. aux notes.

Pour ce qui regarde le secret dessein[a] que votre cœur nourrit avec amour, Guillaume, votre dévoué serviteur en Jésus-Christ, vous dira ce que j'en pense; je le lui ai dit, écoutez-le comme si je vous parlais par sa bouche. Hélas! me voici obligé de vous quitter; on m'enlève, on m'arrache à ce cher entretien, je ne puis le prolonger davantage. Il ne

Les étrangers viennent en foule visiter saint Bernard.

se peut voir un plus mauvais jour que celui-ci pour moi, une foule de visiteurs me réclament et me font interrompre brusquement plutôt que terminer ma lettre. Mais s'ils me forcent de vous écrire moins longuement que je ne le voudrais, ils ne sauraient diminuer mon affection pour vous; ils m'empêchent de vous l'exprimer à loisir, mais ils ne peuvent faire que je ne la sente très-vivement. Je suis libre de mon cœur, sinon de mes moments, et il sera toujours à vous tant qu'il battra dans ma poitrine. Veuillez en recevoir ici l'assurance, mon très-aimable, très-vertueux et très-révérend père.

[a] Il avait la pensée de prendre l'habit monastique à Clairvaux. Saint Bernard vivait encore quand Eskile mit ce projet à exécution. Voir la *Vie de saint Bernard*, livre IV, n. 25 et suivants, où il est aussi question de deux monastères fondés par ce prélat. Pierre de Celles le félicite, livre VII, lettre dix-septième, d'être venu à bout de son dessein. Il mourut à Clairvaux en 1182. On a une lettre de Pierre de Celles au successeur d'Eskile, nommé Absalon, c'est la vingtième du livre VIII. Voir aux notes placées à la fin du volume.

LETTRE CCCXCI *.

* Autrefois la 367e; l'ancienne 391e est maintenant la 326e.

A L'ABBESSE DE FAVERNAY.[b]

V. aux notes.

Saint Bernard l'engage à réparer les brèches faites non-seulement aux murs, mais aux mœurs de la maison, et lui rappelle le soin qu'elle doit prendre de l'Hôtel-Dieu joint à son abbaye.

Bernard, abbé de Clairvaux, à A..., abbesse de Favernay, salut et le double mérite de la pudeur et de la grâce.

Ces religieux qui sont venus me consulter sur les affaires de leur conscience m'ont fait un sensible plaisir en m'apprenant le zèle que vous déployez pour le rétablissement de la maison dont vous êtes chargée; n'oubliez pas cependant, je vous en prie, que vous ne devez pas apporter moins de soin à réformer les mœurs de vos religieuses qu'à réparer les murs de votre monastère. C'est également un devoir pour vous de vous occuper d'une ma-

[b] C'était une abbaye de Bénédictines, située dans le diocèse de Besançon; l'archevêque Ansérie en confia la réforme à des religieux de la Chaise-Dieu, en 1132, date de cette lettre. C'est maintenant une maison d'hommes de la congrégation de Saint-Victor. On voit dans la lettre cent quatre-vingt-dix-neuvième, qu'un moine de la Chaise-Dieu fut chargé de l'administration de cette abbaye, où il exerçait, sans doute du consentement de son abbé, les fonctions de supérieur, comme il était autrefois d'usage que cela se fît dans les couvents de femmes.

---

*me. Dominus, inquam, in quo et pro quo tanta nos devotione complecteris, tanta stringis affectione. Benedictus sanctus angelus tuus, qui pio pectori tuo id suggessit; benedictus Deus noster, qui persuasit. Glorior privilegio amoris tui, refectus sum per charissimum fratrem nostrum filium tuum Guillelmum de abundantia suavitatis pectoris tui. Refectus sum per nuntium tuum, refectus sum per litteras tuas, refectus sum per omnes qui a te usque ad nos vel per nos evadere possunt.

2. Utinam mihi datum esset desuper hæc dicere, non dictare, ut me potius loquens quam scribens aperire valerem. Pro certo acceptior esset sermo vivus quam scriptus, efficacior lingua quam littera. Oculi quippe loquentis fidem facerent dictis, et melius affectum vultus exprimeret, quam digitus. Sed quia illud absens per me non possum, per litteras, quæ secundum in hujusmodi locum obtinent, satisfacio quantum possum. Nuntium tuum cum magna exsultatione vidimus, et negotium tuum, quantumcumque potuimus, munivimus ad dominum Papam. De secreto autem verbo illo, quod tam ardenter ascendit in cor tuum, respondebit tibi ex parte nostra Guillelmus tuus; tuus, inquam, et specialiter tuus in visceribus Jesu Christi. Posui enim verba mea in ore ejus, et ipsum audies tanquam me in negotio isto. Heu, avellor, abripior! non licet ultra. Avocat diei malitia, revocat turba supervenientium, et epistolam potius rumpunt quam finiunt. Sed numquid quia faciunt, u paucis scribam, facere poterunt ut parum diligam? Actum excludunt a me, non affectum. Ille semper tecum est, qui sui juris est; et tecum erit quamdiu fuerit, omni mihi amicitiæ jure colende, pie, ac reverendissime pater.*

EPISTOLA CCCXCI.

AD ABBATISSAM FABERNIACENSEM.

Monet de reficiendis non tantum domibus, sed et moribus et de diligenti hospitalis cura.

Bernardus vocatus abbas de Clara-Valle Abbatissæ Faberniacensi, podicitiæ et gratiæ titulum.

Fratres pro consilio animarum suarum paternitatem nostram adeuntes, de vestro bono studio, quod in emendando loco, cui gratia Dei præestis, habere vos perhibent, non parum nos lætificaverunt. Monemus autem et obsecramus devotionem vestram, quod sicut reficiendis domibus, ita renovandis moribus operam detis. Non solum autem de monasterio, sed etiam de hospitali domo Dei, cui sub manu vestra prædicti

Digitized by Google

nière toute particulière de l'Hôtel-Dieu que ces religieux gouvernent sous votre direction, et d'empêcher que vos serviteurs et vos vassaux n'en pillent ou dissipent les revenus. On m'a assuré qu'à leur suggestion perverse vous avez repris à cette maison ce que les abbesses qui vous ont précédée lui avaient donné; croyez-m'en, rétablissez les choses dans leur premier état, car vous n'êtes pas moins obligée à conserver et à maintenir, que dis-je? à multiplier même et à étendre le bien qu'elles ont fait, qu'à réformer les abus qu'elles ont laissés s'introduire dans votre monastère. Quant au prêtre qui habite cette maison en conservant les biens qu'il possède en dehors, il doit opter entre ces deux partis : renoncer à ses biens, ou quitter l'Hôtel-Dieu. Je vous souhaite une bonne santé et vous assure, à cause du bien que j'ai entendu dire de vous, que vous pouvez compter sur mon amitié s'il se présente une occasion de vous être utile.

*Lettre nouvelle; l'ancienne 392e est maintenant la 327e.

LETTRE CCCXCII *.

A RAOUL, PATRIARCHE D'ANTIOCHE.

Saint Bernard s'efforce de lui inculquer des sentiments d'humilité.

A son très-révérend père et seigneur R..., par la grâce de Dieu patriarche d'Antioche, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et tout ce qu'on peut attendre du dévouement d'un pauvre religieux et de la prière d'un pécheur.

Si malgré mon néant j'ose écrire à Votre Grandeur, ne l'imputez point à présomption de ma part, mais à une confiante simplicité. Le frère Hatton m'en a suggéré la pensée et la charité m'a déterminé à le faire. Après vous avoir témoigné en deux mots mon dévouement et mon respect, et vous avoir rendu mes hommages, laissez-moi vous dire que je n'adresse pas d'autre vœu pour vous au Tout-Puissant que de faire de vous un digne successeur de Pierre sur le siége qu'il a occupé; d'ailleurs vous êtes trop éclairé pour ignorer que vous ne recevrez la même couronne que lui, que si vous combattez selon les règles; c'est pourquoi celui à qui j'ai emprunté ces paroles ne parle de la couronne qui l'attend qu'après avoir dit : « J'ai combattu le bon combat (II *Tim.*, IV, 7). » S'il est vrai, comme le dit Job, « que la vie de l'homme soit une guerre continuelle sur la terre (*Job.*, VII, 1), » que doit ce être de la vie d'un évêque qui doit combattre pour lui-même d'abord, et pour son troupeau ensuite ? Il faut en effet qu'il lutte contre la chair et ses révoltes, le monde et ses artifices, les puissances de l'air et leur perversité. Je me demande quel homme est capable de rompre les mailles de ce triple filet, il n'est pas facile d'en trouver un qui le puisse. On peut dire de ces trois sortes d'ennemis que ce sont ces trois troupes de Chaldéens qui fondirent sur les troupeaux de Job et s'en emparèrent; oui, ce qu'elles figurent n'est autre que la chair, ses vices et ses concupiscences. Mais que Dieu se lève, et ses ennemis seront dispersés (*Psal.* LXVII, 2). Oui, qu'il se lève, celui qui dit : « Sans moi vous ne pouvez rien (*Joann.* XV, 5), » et dont l'Apôtre disait : « Je puis tout en celui qui est toute ma force (*Philip.*, IV, 13). » Qu'il soit donc la vôtre aussi, mon père, et ne pliez pas dans la lutte : ceignez vos reins, tenez ferme dans la mêlée, combattez avec courage pour sauver les brebis qui ont été confiées à votre garde et les représenter toutes un jour à celui de qui vous les tenez, c'est là votre devoir d'évêque; mais combattez également pour vous, car il vous sera aussi demandé compte de votre âme. Vous êtes élevé en dignité, n'en soyez que plus vigilant, peut-être pourriez-vous tomber, et la chute serait d'autant plus grave qu'elle aurait lieu de plus haut. Si vous occupez un poste élevé, n'en concevez

Le combat spirituel.

Les honneurs sont un motif de crainte.

---

fratres deserviunt, intentissime necesse est curam geratis : quatenus videlicet ab omni exactione et infestatione ministrorum seu clientum vestrorum securam ac liberam custodiatis; quodque illorum pravo, ut audivimus, consilio eidem domui ab aliis ante vos abbatissis collatum abstulistis, precamur ut restituatis. Sicut enim ad vestram sollicitudinem pertinet aliarum malefacta destruere aut corrigere, sic illarum, si qua bona egerunt, non solum firma et inconcussa tenere, sed etiam augmentare et multiplicare debetis. Presbyterum quoque, qui in ipsa domo habitans, suam adhuc foris rem habere videtur, aut proprium deserere, aut de domo exire cogatis. Valete, et propter bonum quod de vobis audivimus, de nobis si quid valemus, familiariter confidite.

EPISTOLA CCCXCII.

AD RADULFUM, PATRIARCHAM ANTIOCHENUM.

Humilitatem præcipue ei inculcat.

Domino et patri reverendissimo R. Dei gratia patriarchæ sedis Antiochenæ, frater Bernardus Clarævallensis abbas, si quid prodest pauperis devotio, et si quid potest peccatoris oratio.

Ut ad vestram celsitudinem scribere auderem, nimirum vilis homuncio, non fuit præsumptio, se diffiducia; nam et frater Hatto id suggessit, et charitas persuasit. Itaque exhibito brevi quidem, sed fideli debitæ venerationis salutationisque obsequio, oro Deum omnipotentem, ut quem Petri dignatus est cathedra, dignum judicet et corona. Cæterum, ut optime novit prudentia vestra, non coronabitur, nisi qui legitime certaverit. Hinc est quod ipse, cujus hæc verba sunt, beatus Apostolus, cum sibi repositam coronam justitiæ dicere vellet, præmisit, quia *bonum certamen certavi.* Quod si militia est vita hominis super terram, quid Pontificis vita, cui duplex profecto causa existit pugnandi, et pro se videlicet, et sibi commissis ? Pugnandum vero est adversus carnis lasciviam, adversus nequitiam sæculi, contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus. Et quis ad hæc idoneus ? funiculus hic triplex difficile rumpitur. Has tres turmas fecere Chaldæi ad deprædandos greges Job, carnem videlicet, cum vitiis et concupiscentiis suis. *Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus.* Exsurgat, inquam, necesse est qui dixit : *Sine me nihil potestis facere;* cum eo autem quid ? *Omnia in eo,* inquit, *possum, qui me confortat.* In eo confortare et tu, pater, confortare, et esto robustus; accingere, sta in prælio, pugna fortiter pro gregibus

Digitized by Google

pas de sentiments de complaisance. Suivez le conseil de l'Apôtre : « Tremblez là-haut et ne vous enorgueillissez pas d'y être (*Rom.*, XI, 20) ; » en effet, pour un homme sensé, l'élévation est bien plutôt un sujet de crainte que d'orgueil. Si l'Eglise confère des dignités, elle n'en redoute pas moins la chute de ceux qu'elle élève ; toutefois, ce n'est pas le rang, mais l'orgueil du rang qu'elle reprend et blâme. Or l'homme n'est humble au sommet des honneurs et ne baisse les yeux que lorsqu'il craint le précipice placé à ses pieds. Supprimez cette crainte de son cœur et vous le verrez tout entier en proie aux orgueilleuses pensées du pouvoir. D'ailleurs montrons-nous pour les autres ce que nous voulons que les autres soient à notre égard. Nous réclamons la soumission de nos inférieurs, remplissons le même devoir envers nos supérieurs, et ne soyons pas de ces gens qui ont deux poids et deux mesures, c'est une chose abominable aux yeux de Dieu (*Prov.*, XX, 10). Or nous sommes dans ce cas si nous ne rendons pas à nos supérieurs les mêmes devoirs que nous réclamons de nos inférieurs. Je ne puis assez admirer la sage et humble réponse du centurion qui disait au Sauveur : « De même que je suis soumis à d'autres, ainsi j'ai des soldats qui me sont soumis (*Luc.* VII, 8). » Quel cœur humble ! quelle âme prudente ! avant de parler de son propre pouvoir, il commence par s'humilier en rappelant celui qu'un autre a sur lui, pour montrer qu'il fait passer sa dépendance avant son propre droit de commander. Sa phrase même est composée de manière à mettre l'une en évidence avant l'autre. Je m'étendrais volontiers davantage sur ce sujet, mais je n'ose me le permettre ; je vous en écrirai plus long une autre fois si vous me dites que ces lignes ne vous ont pas trop déplu. Je finis en vous priant, si je jouis auprès de vous du crédit qu'on me croit généralement, de vouloir bien en donner des preuves aux chevaliers du Temple et par considération pour moi-même les considérer davantage. En agissant ainsi, soyez sûr de vous rendre agréable à Dieu et aux hommes en même temps.

LETTRE CCCXCIII [*].

[*] Lettre nouvelle.

A G. [a], PATRIARCHE DE JÉRUSALEM.

Saint Bernard lui recommande l'humilité.

A son vénérable seigneur et très-cher père, par la grâce de Dieu patriarche de Jérusalem, Bernard, abbé de Clairvaux, salut avec l'esprit de vérité qui procède du Père.

1. Je profite de l'occasion que me fournit notre ami commun, le fidèle messager qui doit vous remettre cette lettre, pour vous écrire quelques mots ; mes nombreuses occupations ne me permettent pas de faire plus. Si ma démarche paraît indiscrète, la charité qui m'inspire de la tenter sera du moins mon excuse : mais pour ne pas dépasser les bornes que je me suis prescrites, permettez-moi d'en venir de suite au fait. Le Créateur, voulant montrer la profondeur de ses desseins de salut pour les hommes, les aima au point de leur donner son Fils unique ; fait homme pour les hommes, ce Fils appela à lui ceux d'entre nous qu'il voulut, et ce choix de

[a] Il se nommait Guillaume ; c'est le même que celui à qui est adressée la lettre cent soixante-quinzième. Voir la note qui accompagne cette lettre.

---

tibi commissis, quos te necesse est commissori ex integro reconsignare ; pugna et pro te ipso, quia et pro te habes exigere rationem. Caveto tibi in loco excelso quo stas, ne forte, quod absit, corruas, et tanto gravius conquasseris, quanto ex altiori corrueris. Sic locum aptum teneas, ut tamen altum non sapias, sicut dicit Apostolus : *Noli altum sapere, sed time.* Locus altus sensato homini non tam occasio est elationis, quam causa timoris. Habet quidem honorem Ecclesia, sed habet et pavorem ruinæ ; nec altus locus, sed altum supercilium reprehenditur. Et quisnam sedens in alto demissum potest habere supercilium, nisi qui semper suspectum habet præcipitium ? Timor præcipitii tumorem dominii reprimit. Quæcumque volumus ut faciant nobis homines, eadem et nos faciamus eis. Quis sibi non velit deferri a subditis ? utinam æque libenter et nos nostris præpositis deferamus. Alioquin *pondus et pondus, mensura et mensura, utrumque abominabile est apud Deum.* Abominabiles ergo apud Deum sumus, si non eodem pondere vel mensura superioribus exhibemus, quo a subjectis exigimus. Non possum satis mirari cautam humilemque centurionis fidem et responsionem, qua legitur ad Salvatorem ita dixisse : *Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites.* O prudens et vere corde humilis anima ! dicturus quod prælatus esset militibus, repressit extollentiam confessione subjectionis ; imo præmisit subjectionem, ut pluris sibi esset quod suberat, quam quod præerat, quod ipso verborum ordine ostenderet, et bonam mentis compositionem bene ordinatæ orationis series indicaret. Volebam plenius ista prosequi, luculentiusque distinguere ; sed verecundia intervenit. Erit, cum potero scribere plura, securus ; si tamen hæc pauca vobis placere cognovero. In fine obsecro, ut si vere mihi locus ille gratiæ apud vos manet qui dicitur. Milites Dei, qui templum Jerosolymitanum inhabitant, in se experiantur, ut amore nostri sint vobis deinceps de commendatis commendatiores. Ex hoc siquidem magis et Deo placitus, et hominibus acceptus eritis.

EPISTOLA CCCXCIII.

AD W. PATRIARCHAM JEROSOLYMORUM.

Ad humilitatem eum hortatur.

Venerabili domino et dilectissimo patri, Dei gratia Jerosolymorum patriarchæ W. Bernardus Clarævallensis abbas, spiritum veritatis qui a Patre procedit.

1. Occasione accepta per virum fidelem et amicum nostrum, latorem præsentium, pauca verba, in Multis occupatus, scribo vobis, in multis occupato. Quod si præsumptuosum cuilibet videatur, et in hac parte judicer ; venialis tamen est præsumptio, quæ descendit ex amore. Sed ne multa scribam, cum pauca promiserim, ad rem ipsam veniamus. Cum placuit universo-

Digitized by Google

prédilection leur valut en même temps un amour privilégié de sa part; mais dans le nombre, il y en eut de plus aimés les uns que les autres, qu'il s'attacha par un choix particulier. Or, parmi ces derniers, c'est-à-dire parmi les élus d'entre les élus, Jésus en distingua encore un plus que tous les autres, pour le faire le favori de son cœur, et le substituer à sa place du haut de la croix où, les mains étendues vers le ciel, il consommait le sacrifice du soir avant de remettre son âme entre les mains de son Père, et tel qu'un frère plein de confiance en son frère. Dieu vierge il recommanda la vierge mère au disciple vierge. Peut-être me demandez-vous où je veux en venir avec ce préambule; écoutez, le voici.

2. De tant de prélats que le Seigneur honore de son sacerdoce et place à la tête de son peuple comme des chefs qui doivent le conduire, c'est vous que par une faveur particulière, il a placé dans la vraie maison de David son serviteur. Oui, de tous les évêques du monde, vous êtes le seul à qui il ait confié la garde de l'heureux pays où naquit l'arbre de vie par excellence, celui qui se couvre de fruits selon sa nature, et au pied duquel poussent les fleurs des champs et les lis de la vallée. Oui, vous êtes entre tous son pontife intime, celui qui tous les jours entre dans sa tente et l'adore à l'endroit même qu'il a marqué de l'empreinte de ses pieds. Il est dit que Moïse reçut un jour du Seigneur l'ordre de dire aux Israélites : « Otez la chaussure de vos pieds, car le lieu où vous êtes est saint (*Exod.*, III, 5.)» Quelle différence en faveur de celui où vous habitez ! Si l'un était saint, l'autre l'est deux fois plus; si le premier fut sanctifié par des figures et des ombres, le second l'a été par la Vérité même. Quelle proportion y a-t-il entre la figure et la vérité, entre ce qu'on ne voit qu'en énigme et comme une figure réfléchie par un miroir, et cette splendeur qui se manifeste enfin à découvert et sans voile ? Néanmoins, quoique toutes ces choses ne se passassent alors qu'en ombres et en figures, Dieu disait à Moïse : « Ote la chaussure de tes pieds, car le lieu où tu te trouves est saint. » N'ai-je pas plus de raison de vous dire également : Déposez vos sandales, la terre que vous foulez aux pieds est sainte ! Ce qui veut dire : Si votre cœur est empêché dans sa marche par les lourdes chaussures des œuvres de péché, hâtez-vous de les débarrasser de leurs entraves, en vous rappelant que la terre où vous êtes est sainte. Qui ne se sentirait ému d'une crainte respectueuse en foulant aux pieds ces contrées où les entrailles de la miséricorde de Dieu se sont ouvertes sur nos têtes et ont permis au vrai Soleil levant de venir du haut du ciel à nous pour nous visiter (*Luc.*, I, 78); où le Père a tendu les bras à son Fils bien-aimé et l'a comblé de ses plus doux baisers quand il est revenu d'un monde si peu fait pour lui ? Il me semble impossible de se défendre d'un secret tremblement en touchant cette terre où le Père de toutes consolations et d'infinies miséricordes a daigné verser sur nos blessures le vin et l'huile qui devaient les cicatriser, ce pays qui l'a vu sceller son alliance avec nous. Soyez à jamais béni, Seigneur, d'avoir opéré le salut des hommes au sein de cette heureuse contrée et au milieu des temps et de nous y avoir montré un visage apaisé. N'est-ce pas le cas de dire avec le Prophète : « Votre colère cédera le pas à la miséricorde (*Habac.*, III, 2) ? » On ne peut nier que

---

rum creatori Deo aperire altitudinem consilii sui super salutem generis humani, sic dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret, qui factus homo propter homines, de filiis hominum vocavit ad se quos voluit; et electos de cæteris, et dilectos præ cæteris. Item et unum ex illis, quasi de electis electum, et dilectum præ dilectis, in specialem sui amoris gratiam separavit; cui vices suas committens, cum jam exaltatus a terra elevatis manibus sacrificium offerret vespertinum, antequam in manus Patris sui spiritum commendaret, tanquam frater fratri, matrem virgini, virgo virginem commendavit. Quid sibi vult tale principium ? diligenter attende.

2. Multos elegit Dominus, et principes fecit in populo suo, ut sit illis sacerdotii dignitas; sed te quadam familiari gratia collocavit in domo David pueri sui. Tibi soli de omnibus episcopis universi orbis commissa est terra illa, quæ germinavit herbam virentem, et facientem fructum secundum speciem suam, de cujus radice ortus est flos campi, et lilium convallium. Te solum, inquam, elegit Dominus præ consortibus tuis, ut sis ei in episcopum familiarem, qui per singulos dies introeas in tabernaculum ejus, et adores in loco ubi steterunt pedes ejus Legimus olim dictum ad sanctum Moysen, quoniam mandatum accepit a Domino, quod traderet filiis Israel : *Solve calceamentum pedum tuorum; locus enim in quo stas, terra sancta est.* Sanctus quoque locus, sed in illo figura; in isto autem veritas expressa signo sanctitatis. Sanctus ille, sed iste sanctior. Quid enim simile cum veritate, quid simile habet illud, quod per speculum et in ænigmate, cum gloria illa, quæ jam scisso velo revelata facie videtur ? Et tamen, cum hæc omnia in figura contingerent et in forma futurorum, dictum est Moysi : *Solve calceamentum pedum tuorum; locus enim in quo stas, terra sancta est.* Et ego dico tibi : Solve calceamentum pedum tuorum; locus enim in quo stas, terra sancta est. Si adhuc affectus tui ex aliqua parte involuti sunt operibus mortuis, solve velociter; locus enim in quo stas, terra sancta est. O quam metuendus est locus ille, in quo primum per viscera misericordiæ Dei nostri visitavit nos Oriens ex alto ! O quam metuendus est locus ille, in quo primum occurrit Pater Filio revertenti de regione dissimilitudinis, et accumbens super collum ejus stola gloriæ induit eum ! O quam metuendus est locus ille, in quo dulcis et rectus Dominus vulneribus nostris vinum pariter infudit et oleum, in quo constituit nobiscum pactum fœderis Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis ! Gratias tibi, Domine, gratias tibi, quia bonum opus operatus es in medio terræ, in medio annorum legis et gratiæ notum faciens illud. Cum

Digitized by Google

cette terre ne soit bien autrement ennoblie et sanctifiée que celle où se trouvait Moïse, car c'est vraiment la patrie du Seigneur, c'est là qu'est né Celui qui est venu dans l'eau et dans le sang (I *Joan.*, v, 6), non pas seulement dans l'eau comme Moïse, mais dans l'eau et dans le sang. On peut dire en montrant cette contrée aux hommes : Voilà où on a déposé son corps. Après cela je me demande qui est-ce qui osera monter sur la montagne du Seigneur et s'arrêter à l'endroit même qu'il a sanctifié? Ce ne peut être qu'un homme qui, à l'école du Seigneur Jésus, est devenu doux et humble de cœur comme lui.

3. Oui, il n'y a que les humbles qui puissent monter sans crainte sur la montagne du Seigneur, par la raison qu'ils ne sauraient tomber. L'orgueilleux monte et s'élève certainement aussi, mais ce n'est pas pour longtemps, il semble qu'il ne peut se tenir d'aplomb sur ses jambes ; il est vrai qu'il n'a qu'un pied, encore n'est-il même pas à lui, car c'est le pied dont le Prophète a dit : « Dieu me garde à jamais d'avoir le pied de l'orgueil (*Psalm.* xxxv, 12) ! » On peut bien dire, en effet, qu'il n'en a qu'un, l'amour de sa propre excellence; on comprend donc qu'il ne puisse se maintenir longtemps debout sur ce pied unique; aussi voyez comme sont tombés tous ceux qui n'en avaient pas d'autres, les anges dans le ciel et l'homme sur la terre. Dieu n'a point épargné l'arbre qu'il destinait à faire souche, il a puni l'homme qu'il avait créé plein de gloire et de grandeur, pour lui donner l'empire du monde au sortir de ses mains divines; bien plus, il a sévi sur les anges eux-mêmes, ses premières créatures, qu'il s'était plu à faire riches en sagesse, admirables de beauté, et je ne craindrais pas d'être puni pour la même faute, moi obscur habitant d'une vallée de larmes, bien différente, hélas ! du paradis de délices et située si loin du ciel ! Voulez-vous donc être sûr de ne pas tomber, soyez humble, appuyez-vous non sur l'unique pied de l'orgueil, mais sur les deux pieds de l'humilité ; rien ne pourra vous ébranler en quelque endroit que vous vous posiez. De ces deux pieds, l'un est la pensée de la puissance de Dieu, l'autre est la conviction de notre propre faiblesse. Que ces pieds-là sont beaux à voir, qu'ils sont fermes à la marche ! Ils ne savent ce que c'est que de s'avancer au milieu des ténèbres de l'ignorance ou de se souiller de la boue des passions. Au lieu donc de vous laisser aller à des sentiments de vaine gloire et d'orgueil, à cause du poste élevé que vous occupez, ne cessez de vous humilier sous la main puissante de celui qui foule aux pieds la tête des hommes glorieux et superbes. Songez que l'Eglise qui vous est confiée a été remise entre vos mains, non comme une esclave dans celles d'un maître, mais, pour en revenir au début de ma lettre, comme une mère à son fils, comme Marie à saint Jean, et faites en sorte qu'on puisse dire à cette Eglise en parlant de vous : « Femme, voilà votre fils ; » et à vous, en parlant de votre Eglise : « Voici votre mère. » Il n'est pas de plus sûr moyen pour vous de remplir dignement tous les devoirs de votre place et de vous élever vers le royaume de celui qui, tout grand qu'il est, jette ses regards de prédilection sur tout ce qu'il y a de plus petit dans le ciel et sur la terre.

L'orgueil n'a qu'un pied.

L'humilité a deux pieds.

---

enim iratus fueris, misericordiæ recordaberis. Ecce locus longe sacratior illo, in quo stetit Moyses, et longe nobilior; quia locus Domini, locus, inquam, illius est qui venit per aquam et sanguinem ; non in aqua tantum, sicut Moyses, sed in aqua et in sanguine. Ecce locus ubi posuerunt eum. Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus ? Solus iste ascendere debet, qui didicit a Domino Jesu Christo, esse mitis et humilis corde.

3. Humilis solus secure potest ascendere, quia humilitas non habet unde cadat. Superbus, etsi ascendat, stare tamen diu non potest, tanquam qui non supra pedes suos stare voluit, sed alienum sibi assumpsit pedem, illum, scilicet, quem Propheta abhorrens dicit : *Non veniat mihi pes superbiæ.* Superbia enim non nisi unum pedem habet, propriæ amorem excellentiæ, et ideo superbus diu stare non potest, tanquam qui non nisi uni pedi innititur. Quis enim staret in illo pede, in quo ceciderunt qui operati sunt iniquitatem, angelus in cœlo, homo in paradiso ? Si Deus naturalibus ramis non pepercit, homini, dico, quem gloria et honore coronavit, et constituit eum super omnia opera manuum suarum ; et angelo, qui fuit initium viarum Dei, plenus sapientia, et perfectus decore ; multo magis timendum est ne forte nec mihi parcat superbienti, non jam in loco voluptatis, non cœli palatio, sed in valle lacrymarum. Ut ergo secure stare valeas, sta in humilitate, sta, non in uno pede superbiæ, sed in pedibus humilitatis, ut non moveantur vestigia tua. Humilitas enim duos habet pedes, considerationem divinæ potentiæ, et propriæ infirmitatis. O speciosi pedes, et firmi, nec tenebris ignorantiæ involuti, nec lubrico luxuriæ inquinati ! Tu ergo in alto positus, noli altum sapere, sed time, et humiliare sub potenti manu ejus, qui superborum et sublimium colla propria solet virtute calcare. Noveris ecclesiam commissam tibi, non sicut ancillam domino, sed, ut ad principium epistolæ revertar, tanquam filio matrem, tanquam Mariam Joanni, ut et de te ad eam dici possit : *Mulier, ecce filius tuus*, et de ipsa ad te : *Ecce mater tua.* Ita enim securus esse poteris ingrediens et egrediens, et pergens ad imperium ejus, qui etsi altus est, et in altis habitat, humilia tamen respicit in cœlo et in terra.

Digitized by Google

* Lettre nouvelle.

LETTRE CCCXCIV *.

A L'ARCHEVÊQUE DE LYON.

Pour l'abbé d'Aisnay près de Lyon.

A l'archevêque de Lyon, légat du saint Siége, Bernard, abbé de Clairvaux, salut et vœu sincère qu'il songe à s'enrichir de bonnes œuvres aux yeux de Dieu et des hommes.

Je ne puis voir sans une profonde douleur la bonne réputation dont vous jouissez et la sainteté que vous répandez dans l'Eglise où vous poussez et fleurissez comme un lis odorant, sur le point de s'évanouir. Ce qu'est le cèdre sur le Liban, vous l'êtes dans votre Eglise; vous y êtes aimé, estimé, chéri de tous; vous avez déjà fait de grandes choses dans votre diocèse, nous en espérons de plus grandes encore; mais en attendant, gardez-vous bien de perdre ce que vous avez déjà acquis; ne laissez pas se ternir une réputation aussi belle que celle dont vous jouissez, car il n'est pas de trésors comparables à un tel bien. Or comment avez-vous traité l'abbé d'Aisnay *? Il ne vous a fallu qu'un instant pour le juger, le condamner, le déposer et lui enlever en même temps son titre et ses fonctions! Vous avez agi en cette occasion avec beaucoup de précipitation, tout cela ne vous a demandé qu'un moment: en un clin d'œil, tout a été fini; absolument comme les choses se passeront à la résurrection générale. Souffrez que je vous parle avec la franchise que permet l'amour que je vous porte. Or, je vous le demande, qu'a fait ce pauvre abbé? quelle faute lui reprochez-vous? Tout le monde sait qu'il est universellement estimé, il n'y a qu'une voix sur son compte, et elle lui est favorable; les gens du dehors sont d'accord sur ce point avec ses propres religieux. Aussi n'est-il rien moins que prouvé qu'il soit coupable; on n'a pas examiné sa cause selon les formes prescrites par les canons. Or il me semble qu'il n'y avait que deux choses à faire à son égard, le déposer dans les formes, sinon le laisser à sa place. En effet, il ne se reconnaît pas coupable, personne ne l'accuse, nul ne le convainc de quelque faute que ce soit, et vous le condamnez! Il n'avait, me direz-vous, qu'à se défendre quand il fut mis en demeure de le faire. Or il a si bien reconnu que sa cause était mauvaise qu'il s'est gardé de produire les témoins que je lui demandais. Fort bien! Selon vous, ce sont ses propres adversaires qui auraient dû déposer en sa faveur; mais c'était évidemment leur dire: si vous ne déposez maintenant contre vous, il ne peut manquer d'être condamné. D'ailleurs à la place de ces témoins il eût pu en produire d'autres tout aussi dignes de foi que les vôtres. Envisageons à présent cette affaire à un autre point de vue. Je vous accorde qu'il soit coupable, il a fait défaut à l'appel de sa cause, il n'a plus le droit de se dire innocent, il est jugé. Mais la voie de l'appel ne lui restait-elle pas ouverte pour soumettre toute son affaire à un autre tribunal, et si vous avez pu ne tenir aucun compte de cet appel quand il l'interjeta, au moins vous auriez dû cesser toutes vos procédures dès que le juge auquel il avait appelé évoqua sa cause à lui. Il ne sied pas au chef d'une Eglise de parler d'une manière inconsidérée et de rendre des jugements précipités; la précipitation, surtout dans une cause de cette nature qui ne saurait demeurer secrète et dont tout le monde est instruit, ne peut que nuire singulièrement à un prélat. Permettez-moi de vous dire que votre conduite dans cette affaire a blessé bien des gens qui ne voient pas d'un œil indifférent la persécution dont cet abbé est l'objet; et pour ne vous rien cacher, je vous dirai que j'ai été vivement

* Aisnay était une abbaye de Bénédictins non moins ancienne que fameuse, située au confluent de la Saône et du Rhône. Ce fut plus tard une abbaye de chanoines séculiers.

EPISTOLA CCCXCIV.

AD ARCHIEPISCOPUM LUGDUNENSEM.

Pro abbate Athanacensi apud Lugdunum.

Lugdunensi archiepiscopo, apostolicæ Sedis legato, Bernardus Clarævallensis abbas, providere bona coram Deo et hominibus.

Si suavis opinio et odor bonus, quem de vobis habuit hactenus mater Ecclesia, in cujus horto germinastis, sicut lilium, fuerit immutatus, non potero non dolere. Sicut cedrus in Libano exaltata est, sic estis hodie in Ecclesia Dei, amabilis, laudabilis, et cunctis omnibus. Magna sunt quæ jam de vobis habemus; sed adhuc exspectamus majora. Tene interim quod accepisti; non dabis famam tuam videre corruptionem. Melius est enim nomen bonum, quam divitiæ multæ. Quid fecisti de abbate Athanacensi? Jam judicatus est, jam damnatus est, jam depositus, et locum perdidit abbatis, et officium. Quod factum est de eo, factum est citius, tanquam in momento et in ictu oculi, sicut erit in resurrectione mortuorum. Confidenter loquor vobis, quia plenitudo amoris excludit timorem. Tamen quid peccavit homo? Quid tandem mali fecit homo cui laus est in Ecclesia Dei? Quod scimus, loquimur, quia testimonium bonum habet, et ab his qui foris, et ab his qui intus sunt. Cæterum, cum adhuc ignoretur utrum penes eum culpa sit, nec canonicum subterfugit examen; sicut nobis videtur, vel stare debuit adhuc, vel cecidisse canonico judicio de cætero. Quid igitur? nec sponte confessum, nec aliis manifestum, vel ab his convictum damnastis? Sed dicitis mihi: Cum in causa esset, decidit a causa. Non enim potuit producere testes illos quos ei scripseram. Bene; quia non steterunt pro eo qui stabant contra eum, tanquam eis diceretur: Aut contra vos stabitis, aut iste deponetur. Illos, inquam, habere non potuit; sed potuit habere alios, quorum testimonia non minus essent credibilia testimoniis illorum, quos habere non potuit. Sed jam ex alio latere causam inspiciamus. Esto, reus est; in media causa defecit, et innocentia, et causa. Et ubi est illud: Vitiatam causam licet relevare appellationis remedio? Quod si appellantem noluistis audire, attamen appellato deferri oportuit. Neque enim decet ut procedant de labiis vestris inconsiderata verba, vel præcipitata judicia. Non, inquam, principem Ecclesiæ decent verba præcipitationis, præsertim illa, quæ non in tenebris, sed

Digitized by Google

pressé d'écrire à Rome en faveur de cet abbé d'Aisnay, par un certain nombre de personnes dont les prières sont pour moi presque des ordres; mais comment aurais-je pu me résoudre à le faire sans m'être adressé directement à vous, mon seigneur et mon père bien-aimé ? Je vous supplie donc, dans l'intérêt de la paix et de votre honneur, dont l'intégrité me préoccupe de révoquer la malencontreuse sentence que vous avez portée, de rétablir cet homme dans son poste en attendant que son procès soit fait selon toutes les règles. Si votre très-humble serviteur se permet de vous écrire comme il le fait, ce n'est pas parce qu'il est contre vous, au contraire, c'est parce qu'il est tout entier pour vous; car soyez sûr que je me déclarerai toujours en votre faveur devant Dieu et devant les hommes.

LETTRE CCCXCV *.

A L'ÉVÊQUE D'ARRAS, ALVISE.

Ancienne 325e. *Saint Bernard représente à cet évêque ce qu'il y a d'injuste dans sa demande de rendre aux religieux de Saint-Bertin, Thomas de Saint-Omer, qui était venu faire profession à Clairvaux, et qu'ils réclamaient comme ayant été, dans son enfance, voué par ses parents à l'abbaye de Saint-Bertin.*

A son vénérable père et ami Alvise a, par la grâce de Dieu évêque d'Arras, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et l'assurance de ses humbles prières.

1. Vous sollicitez de moi une grâce pour l'abbaye de Saint-Bertin que vous affectionnez et que j'aime aussi beaucoup moi-même depuis fort longtemps; je regrette que vous n'ayez pas réfléchi plus mûrement sur la demande dont l'abbé de cette maison vous a fait l'interprète, car je suis sûr qu'au lieu de vous en charger, vous l'auriez déclarée contraire à la justice, et que vous n'auriez certainement pas manqué de blâmer l'abbé lui-même d'oublier à ce point les lois de l'amitié à mon égard, de vouloir porter un tel préjudice au religieux qu'il réclame et d'aller si évidemment contre les desseins mêmes de la Providence. Je me demande, mon bon père, comment on a pu vous déterminer à solliciter une pareille chose, de moi que vous honorez de votre amitié. Ainsi Dieu a fait entendre sa voix à Thomas, du haut du ciel, il lui a inspiré la pensée de quitter son pays et sa famille, de s'éloigner même de la maison de son père pour aller dans le lieu qu'il lui montrait en esprit, et moi je devrais étouffer l'inspiration de Dieu? Mais qui suis-je pour essayer de couvrir la voix de celui qui appelle ses brebis par leur nom et marche devant elles pour qu'elles ne suivent que lui? Thomas a choisi la pauvreté, ce n'est pas à moi de le renvoyer aux richesses et à leurs délices.

Peut-on en sûreté de conscience demeurer dans un ordre relâché quand on s'est engagé par un vœu à une vie plus parfaite.

2. Je ne prétends pas qu'il soit impossible aux religieux de Saint-Bertin d'opérer leur salut dans leur abbaye, ils le peuvent certainement si Dieu les y a appelés b, et s'ils en observent exactement la règle.

* C'est le même abbé que celui à qui est adressée la lettre soixante-cinquième. Il fut évêque de 1131 à 1148, année de sa mort arrivée, d'après le *Nécrologe de Saint-Denys de Reims*, le 8 octobre, à Philippopolis. Il est mention de sa mort dans une lettre de Louis le Jeune, qui est la vingt-deuxième de la collection des lettres de Suger. Voir la lettre trois cent trente-neuvième.

a Quelles obligations la profession religieuse n'impose-t-elle pas à l'âme, quand il en résulte de si graves de la simple vocation? On peut lire sur ce sujet les lettres cent septième et cent huitième de saint Bernard, qui n'hésite pas à compter parmi les apostats, les novices mêmes qui s'éloignent de l'ordre monastique, ainsi qu'on peut le voir dans son sermon soixante-troisième sur le *Cantique des cantiques*, n. 6. Mais si, d'après notre Saint, dans son *Apologie à Guillaume*, n. 30, c'est une apostasie de passer d'un ordre sévère dans un ordre relâché, n'en sera-ce pas une de mener une vie molle et déréglée, au grand scandale de ses frères et au détriment certain de l'ordre tout entier, dans une communauté d'une stricte observance? On voit pourtant des religieux qui se croient en sûreté de conscience si leur relâchement ne va point jusqu'à porter atteinte aux pratiques essentielles de la vie religieuse, comme si on pouvait fouler aux pieds les observances saintes et les prescriptions de la règle, sans attaquer la profession religieuse elle-même, et respecter effectivement l'essentiel de la vie monastique en en négligeant à dessein les détails.

---

in lumine proferuntur. Dico vobis, multos cum illo lassistis, et multi in persecutione ejus dolebunt. Non faciam vobis verbum absconditum. Multorum precibus rogabar scribere pro eo ad apostolicam Sedem, quorum non est tutum preces contemnere. Sed quomodo fieri poterat, donec prius convenirem dominum meum, et charissimum meum patrem ? Convenimus igitur vos verbis pacificis, tanquam illum, cujus honor semper fuit mihi curæ, ut sententiam illam intempestivam in locum suum revocetis, et homo ille restituatur in gradum pristinum, donec causa ejus cum majori cautela examinetur. Hæc scribo vobis servus vester, præcipue pro vobis. Non enim contra vos, sed vobiscum stare volo, et pro vobis, apud Deum, et apud homines.

EPISTOLA CCCXCV.

AD ALVISUM, ATREBATENSEM EPISCOPUM.

Non satis æquam ejus petitionem esse, ut Thomas de Sancto-Audomaro, qui se Clarævallensibus devoverat, dimittatur Bertinensibus, qui eum sibi ex voto parentum vindicare volebant.

Venerabili patri et amico nostro Alvisо, Dei gratia Atrebatensi episcopo, frater Bernardus vocatus abbas, salutem et mutuas quascumque orationes.

1. Rogastis nos pro ecclesia Sancti-Bertini, quam et vos diligitis, et nos ipsi diligimus, et dileximus ab initio Verumtamen quod nunc rogat venerabilis abbas ejusdem monasterii, utinam diligentius considerasset prudentia vestra quale sit istud, non dicam facere, sed vel rogare. Neque enim dubito quin redarguissetis eum, tanquam qui delinqueret graviter, et adversum nos amicos suos, et adversum ipsum, cujus animam quærit; imo et adversus Deum, cujus conatur immutare consilium. Quid enim, domine pater? id vobis persuaderi potuit, ut ab amico vestro tale aliquid peteretis? Vocat Deus Thomam de cœlo, vocat ut exeat de terra sua, et de cognatione sua, et de domo patris sui, et veniat in locum quem ipse ei ostendit; ego quis eum qui prohibeam spiritum Dei, qui debeam impedire eum, qui proprias oves vocat nomine proprio; et ipse ante eas vadit, ut alium non sequantur, sed ipsum? Thomas paupertatem elegit, ego eum ad divitias deliciasque remittam?

2. Nec ignoro quin possint apud sanctum Bertinum fratres suam ipsorum operari salutem, sed quos illuc vocaverit Deus, ut unusquisque in qua vocatione vo-

Digitized by Google

Mais je ne puis oublier que j'ai lu quelque part que « quiconque regarde en arrière après avoir mis la main à la charrue, est impropre au royaume de Dieu (*Luc.*, IX, 62). » Or, pour rien au monde je n'en fermerai l'accès à mon très-cher fils Thomas, et jamais je ne détournerai de la voie du ciel une âme qui m'a été confiée. Aussi ne puis-je assez m'étonner qu'un évêque aussi judicieux que vous, se soit laissé persuader de me faire une pareille demande. Je serais tenté de vous dire, comme le Seigneur aux enfants de Zébédée : « Vous ne savez pas ce que vous demandez (*Matth.*, XX, 22) ; » mais si l'amitié dont vous m'honorez est assez grande, du moins je le crois, pour excuser ce langage, elle ne doit pourtant pas me faire oublier que je parle à un évêque de l'Église.

3. Ne vous démentez point en cette occasion, mais honorez votre ministère en aidant de toutes vos forces les âmes qui sont les épouses du Christ à entrer sans difficulté et sans retard dans la chambre nuptiale où l'Epoux les appelle; montrez que vous êtes l'ami de l'Epoux par le bonheur que vous ressentez à entendre sa voix ; prêtez la main à ces religieux, comme vous la prêtez aux autres, et au lieu de combattre et d'éteindre l'inspiration d'en haut, montrez-vous fidèle coopérateur de la grâce. D'ailleurs Votre Paternité peut être bien assurée que jamais je ne conseillerai ni ne permettrai à ces religieux de sortir et d'aller dans une autre maison, tant je suis convaincu que je ne le puis sans pécher et sans les faire pécher eux-mêmes. Ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est d'accomplir exactement les vœux qu'ils ont prononcés; s'ils ont la faiblesse de prêter l'oreille à ceux qui leur disent : « Le Christ est ici ou il est là, » je leur demanderai compte un jour au tribunal de Dieu du vœu qu'ils ont prononcé entre mes mains.

[a] C'est d'après le manuscrit de Corbie qui date du siècle de saint Bernard, que nous avons rétabli le titre de cette lettre. Dans toutes les éditions qui ont paru jusqu'à présent, il y a : « *A un abbé.* » Il n'était pas difficile de soupçonner que tel n'était pas le véritable titre de cette lettre, puisque dans le contexte il est parlé de Guillaume comme d'un religieux profès dépendant de celui à qui la lettre elle-même est adressée; il est probable que c'était un religieux de Saint-Epore ou de Saint-Mansuy. Le titre de sainteté, ainsi que les épithètes de saint et de très-révérend père conviennent évidemment beaucoup mieux à un évêque qu'à un abbé. Il y a encore une autre lettre adressée à Ricuin, c'est la soixante-et-unième.

LETTRE CCCXCVI [*].

[*] Ancienne

A RICUIN [a], ÉVÊQUE DE TOUL.

Saint Bernard s'excuse d'avoir reçu par ignorance un de ses religieux profès.

Au vénérable Ricuin, par la grâce de Dieu évêque de Toul, le frère Bernard de Clairvaux et le petit troupeau confié à sa garde, salut, paix et santé.

Nous remercions le Seigneur de la lettre dont vous avez daigné nous honorer; mais nous devons confesser que le bonheur que nous en avons ressenti s'est trouvé bien vite tempéré par l'ordre qu'elle nous apportait; quelque dur qu'il nous paraisse, nous nous y soumettons, mais en protestant devant Dieu et Votre Sainteté, que nous ignorions que frère Guillaume eût fait profession chez vous. Ce vénérable religieux en peut lui-même rendre témoignage, et c'est ce qui nous rend excusables de l'avoir reçu; car si quelqu'un se trouve dans son tort en cette affaire, c'est évidemment lui et non pas nous. Maintenant que nous vous avons donné pleine et entière satisfaction, nous comptons sur vos bonnes grâces et sur votre bénédiction. Puissiez-vous vous bien porter et arriver à la fin de votre carrière plein de jours et d'œuvres ! Tels sont les vœux que nous isons à Dieu pour vous, mon très-révérend père.

catus est, in ea permaneat. Scio, scio ubi legerim : *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno cœlorum.* Quo nequaquam ego fraudare velim charissimum filium meum Thomam, et animam quæ mihi a Deo commissa est. Unde satis admiror, quonam modo subripi potuerit tantæ discretioni, rem hujuscemodi postulare. Ego enim, quoniam de vestra, sicut scitis, dilectione præsumo, paulo minus respondeam quod ait Dominus ad filios Zebedæi : *Nescitis quid petatis.* Nisi quod cogitavi, non sic de charitate præsumendum, ut non etiam sacerdotali cathedræ deferretur.

3. Facite ergo morem vestrum : honorificate etiam in hac parte ministerium vestrum, et viriliter juvate etiam has Christi sponsas, ut eum ad quem vocantur sponsi thalamum, sine offensione, sine dilatione mereantur intrare. Agite, inquam, ut amicus sponsi, qui stat et gaudio gaudet propter vocem sponsi : et sicut bene soletis juvare cæteros, sic juvate et istos, ut non solum non exstinguatis (quod absit) spiritum Dei, sed et coadjutorem ejus fidelem vos esse probetis. Hoc enim omnino certum sit Paternitati vestræ, quoniam meo consilio sive permissione mea nusquam declinabunt. Scio enim quoniam ipse peccarem, et eos peccare facerem, si quid eis aliud consulerem, aut concederem. Reddant ergo vota sua quæ distinxerunt labia sua. Alioquin viderint ipsi quibus credant dicentibus : Ecce hic est Christus, ecce illic est. Quoniam oportebit eos mihi ante tribunal Christi super voto suo, cujus ego testis sum, respondere.

EPISTOLA CCCXCVI.

AD RICUINUM, EPISCOPUM TULLENSEM.

Excusat se apud eum, quod ejus professum Willelmum ignorans susceperat.

Venerabili Ricuino, Dei gratia Tullensi episcopo, frater Bernardus dictus de Clara-Valle, cum pusillo sibi grege commisso, sospitatem et pacem.

Gratias agimus salutis auctori, quod digni habiti sumus a vobis salutari. Verumtamen quantum nos salutatio lætificat, tantum illa, quam subjunxistis, obedientia gravat; licet tamen gravati, fecimus quod jussistis. Simul coram Deo, et vestra sanctitate, teste etiam ipso venerabili fratre Willelmo, nos excusamus, quod ignorantes vestrum esse professum recepimus. Si culpa est quod ita a nobis receptus est, ipsius, non nostra est. Post hanc nostram veram ac puram satisfactionem, mereamur vestram gratiam et benedictionem. Valete. Optamus vos tam plenum dierum, quam virtutum tranquillo transitu mortem finire, sancte et reverendissime pater.

Digitized by Google

ienne 887[a].

LETTRE CCCXCVII.

A EUDES [a], ABBÉ DE MARMOUTIERS PRÈS TOURS.

Les religieux de Marmoutiers étaient en procès avec quelques ecclésiastiques séculiers pour certains revenus; saint Bernard est d'avis qu'ils doivent se soumettre à la décision des arbitres.

Au très-révérend père et seigneur Eudes, par la grâce de Dieu abbé de Marmoutiers, et à la sainte communauté qui lui est soumise dans la charité de Jésus-Christ, Hugues de Pontigny et Bernard de Clairvaux, salut et vœu sincère qu'ils vivent selon l'esprit et ne cessent d'aspirer après le bonheur de contempler face à face le Dieu de Jacob.

tation de té dont sait l'ab- de Mar- outiers.

1. Mes frères, la charité nous porte à vous écrire en vue de votre bien auquel nous ne pouvons demeurer étrangers de cœur, quelque éloignés de corps que nous soyons. Ce qui nous a rapprochés de vous, c'est l'excellente et suave odeur de sainteté qui s'exhalait de votre illustre communauté; mais nous voyons avec un profond regret qu'elle diminue de jour en jour depuis quelque temps. Une nouvelle bien regrettable est venue tout à coup nous surprendre, elle a éclaté sur nos têtes comme un nuage orageux poussé par l'aquilon et nous a couverts de honte et de confusion, tant nous étions loin de nous y attendre et peu préparés à entendre dire de vous ce qu'on en rapporte! Craignant donc le coup que votre réputation ne peut tarder à recevoir et le contre-coup dont notre propre honneur se trouve menacé si on n'arrête à son début un bruit qui ne se répand déjà que trop vite, nous engageons, par un mouvement de pure sollicitude fraternelle, Vos Révérences à remédier promptement au mal que la renommée au vol rapide, ne peut manquer d'agrandir en le publiant. Nous ne saurions trop vous exprimer avec quelle surprise nous avons appris que plusieurs d'entre vous, car nous ne pouvons croire que vous soyez tombés tous dans la même faute, aient été assez simples ou assez cupides pour ne point hésiter à sacrifier une excellente réputation au gain des misérables revenus d'une paroisse [b]. Il n'est pas de biens temporels qui vaillent le renom de sainteté dont vous jouissez depuis longtemps, nos bien chers frères, et que votre maison s'est acquis dès le principe même parmi les gens du monde. Peut-être nous direz-vous que vous ne faites de tort à personne, que vous vous contentez de maintenir vos droits, tout disposés, si on vous les conteste, à vous en rapporter à la sentence du juge. C'est bien; mais que répondriez-vous à celui qui vous dirait avec l'Apôtre : « Vous péchez par cela seulement que vous intentez un procès; pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort (1 *Cor.*, VI, 7)? » Qu'opposeriez-vous encore à ces autres paroles : « Si on vous enlève votre bien, ne le redemandez pas (*Luc.*, VI,) » et même présentez la joue gauche à celui qui vous a frappés sur la droite et abandonnez votre manteau à celui qui vous dérobe votre tunique?

Saint Bernard blâme les procès.

2. Voilà les objections que nous pourrions vous faire, si nous cherchions plutôt à vous piquer qu'à vous corriger; mais nous nous contenterons de vous dire qu'il est plus sûr pour un chrétien, et surtout pour un religieux, de posséder un peu moins de bien en conservant la paix que d'en ob-

[a] Eudes fut abbé de Marmoutiers, près de Tours, de 1124 à 1137, comme on le voit par les archives de ce couvent. Voir aux notes placées à la fin du volume.

[b] On donnait aussi le nom d'*autels* aux paroisses qui jouissaient de la dîme, et qu'il n'était pas rare de voir à cette époque réunir à des maisons religieuses, même par de simples séculiers. Voir la lettre trois cent soixante-quinzième.

EPISTOLA CCCXCVII.

AD ODONEM ABBATEM MAJORIS-MONASTERII PROPE TURONES.

Monachos, de quibusdam reditibus cum clericis contendentes, arbitrorum sententiæ acquiescere debere.

Reverendissimo patri et domino Odoni, Dei gratia abbati Majoris-Monasterii, sanctoque et in Christi charitate juncto conventui, Hugo Pontiniacensis et Bernardus Clarævallensis, spiritu ambulare, et quærere semper non pigre faciem Dei Jacob.

1. Charitas, fratres, nos admonet scribere ad vos et pro vobis, et quod longe a vobis absumus, sed locis, non animis. Porro animos facile in eamdem vestræ fraternitatis unanimitatem conflavit fragrans ubique odor suavissimus famosissimæ sanctitatis. Cæterum ab heri et nudiustertius modice intra nos turbatum dolemus tantæ serenitatis participium. Subito nempe oborto nubilo famæ subtristioris haud dubium quin a facie aquilonis, operuit confusio facies nostras, quod de vobis tam insolitum, tam vestro nomini dissonum audiremus. Formidantes igitur jam jamque graviter periclitari et famam vestram, et nostram pro vobis gloriam, si non sermo, qui exiit velocius, evanuerit flatu secundiori; fraterna curamus sollicitudine his litteris vestram commonere reverentiam de celeri correptione super malo, quod in dies divulgare non parcit fama volans. Miramur sane aliquos vestrum, absit enim ut omnes suspicemur, tanta vel simplicitate deceptos, vel cupiditate cæcos, ut celeberrimo nomini non parcentes, unius altaris pauculos reditus orbis gloriæ præferant. Non oportet, fratres, non oportet ullis æstimare temporalibus lucris testimonium, quod vobis ab antiquo, imo ab initio, ab his quoque qui foris sunt, conversationis merito conquisistis. Sed forsan dicitis: Nos nemini injuriam facimus. Tenemus nostra, parati, si quis ex adverso est, subire judicium. Recte. Sed quid si alius responderit et dixerit: *Hoc ipsum delictum est in vobis, quod causas habetis? Quare non magis fraudem patimini?* Quid si legerit et alius: *Si quis abstulerit tua, ne repetas?* Quinimo, *percutienti in dextram maxillam, præbe et alteram; auferenti tunicam, præbe et pallium.*

2. Et hæc vobis, hisque similia objiceremus, nisi quod corrigere vos, quam confundere malumus. Hoc autem dicimus tutius esse omni christiano, et maxime monacho, possidere quippiam minus in pace, quam

Digitized by Google

tenir davantage au prix d'un procès; car il peut dire alors en toute vérité : « Le juste est bien plus heureux dans sa médiocrité que le pécheur dans son abondance (*Psalm.* XXXVI, 16). » Quel est d'ailleurs le fond de votre procès? Vous disputez la possession d'une paroisse aux enfants de Lévi, c'est-à-dire aux ecclésiastiques. Or, de même qu'ils sont seuls destinés au service des autels, de même ils ont seuls le droit de vivre de l'autel. Pour nous autres religieux, notre profession et l'exemple des anciens ne nous assignent d'autre moyen de vivre que le travail; nous n'avons rien à prétendre dans les revenus du sanctuaire. D'ailleurs la paroisse dont vous réclamez actuellement les revenus n'est desservie que par des ecclésiastiques, et vous prétendez partager avec eux là où vous ne travaillez pas! Vous n'entendez donc pas saint Paul et Moïse même vous crier de plus loin encore : « Vous ne tiendrez pas la bouche liée au bœuf qui foule le grain (*Deut.*, XXV, 4). Quel est le vigneron qui n'aura pas le droit de goûter du raisin de la vigne que ses mains ont plantée et le berger qui ne pourra boire du lait des brebis qu'il mène au pâturage « I *Cor.*, IX, 9) ? »

Les clercs séculiers vivre de l'autel de préférence aux religieux.

Nous vous demanderons, au contraire *, de quel front vous voulez recevoir une part du vin d'une vigne que vous n'avez point plantée ou du lait d'un troupeau que vous ne menez point paître. Réclamerez-vous un salaire quand vous n'avez rien fait? Baptisez les enfants, enterrez les morts, visitez les malades, mariez les époux, catéchisez les ignorants, reprenez les pécheurs, excommuniez les rebelles, absolvez ceux qui reconnaissent leurs torts et réconciliez les pénitents; en un mot, qu'un moine dont le devoir est de garder le silence à l'église oublie l'humilité de son état et élève la voix dans ce lieu saint, il pourra peut-être alors avoir quelque droit à réclamer son salaire; mais vous faites preuve d'une odieuse avidité si vous voulez moissonner là où vous n'avez rien semé, et c'est une véritable et criante injustice d'aller recueillir le fruit du travail des autres.

V. Pierre le Vénérable, liv. I, lettre 88.

3. Nous voulons bien que tout cela vous soit devenu permis par suite d'une concession épiscopale et que l'évêque qui vous a investis de ce bien vous ait donné le droit d'en jouir sans blesser les canons; mais quel cas faites-vous de la transaction que vous avez consentie? car, si nous sommes bien informés, lorsque les chanoines se plaignirent du tort que vous leur faisiez, vous convintes avec eux de remettre la décision de cette affaire au jugement de l'évêque de Chartres * et du comte T.....**, en promettant les uns et les autres de vous en tenir irrévocablement à ce que ces deux arbitres auraient décidé. Rien de mieux que cela, c'était le parti le plus sage auquel vous pussiez vous arrêter; car vous aviez pris pour juges deux hommes d'une intégrité reconnue et qui vous portent, comme nous l'avons su, le plus affectueux intérêt. Pourquoi donc, nos bons amis, n'avez-vous pas accepté ce que ces arbitres consciencieux et dévoués ont résolu de concert pour rétablir la paix entre vous et mettre fin à vos contestations? Leur reprocherez-vous d'avoir sacrifié vos intérêts, parce qu'ils ont terminé l'affaire par un compromis que vous trouvez à votre désavantage? Peut-être, en effet, vous ont-ils proposé d'échanger un revenu plus grand contre un moins considérable; mais il faudrait ne songer qu'aux avantages matériels et faire moins de cas des amis que des écus, de la justice que de l'argent, de la charité fraternelle que d'un titre de

Saint Ber... reproche... relig... Marmou... de ne pa... tenir... sentenc... arbitres

* Geof...
** Thib...

---

cum lite amplius. Sic quippe canitis: *Melius est modicum justo super divitias peccatorum multas.* Quid quod de altari contenditur, et hoc adversus filios Levi, id est adversus clericos? Clericorum est altari deservire, et de altario vivere. Nobis nostra professio et antiquorum monachorum exempla victum ex propriis præscribunt laboribus, et non ex sanctuario Dei. Huc accedit, quod eidem ecclesiæ, de qua præsens disceptatio est, clerici soli deserviunt, vosque cum illis partimini beneficium, cum quibus non exhibetis obsequium. Paulus clamat pro clericis, imo ante ipsum Moyses: *Non alligabis os bovi trituranti;* item : *Quis plantat vineam, et de fructu ejus non edit?* aut : *Quis pascit gregem, et de lacte gregis non manducat?* Vos autem per contrarium convenimus : Qua audacia, o monachi, præsumitis, seu vinum de vinea quam non plantastis, seu lac de grege quem non pascitis? quo pacto ibi exigitis, ubi nihil exhibetis ? Certe si ita vultis, baptizate nascentes, sepelite morientes, visitate jacentes, copulate nubentes, instruite rudes, corripite delinquentes, excommunicate contemnentes, absolvite resipiscentes, reconciliate pœnitentes: et in medio denique ecclesiæ aperiat os suum monachus, cujus officium est sedere et tacere. Sic fortasse dignum se probabit mercenarius mercede sua. Alioquin invidiosum admodum est velle metere ubi non seminaveris; sed et colligere quod alius sparserit, etiam injuriosum.

3. Esto tamen; liceat et hoc ex dono episcopi, nec ulla jam reputetur injuria, cum canonica excusat investitura. Cæterum de pacto vestro quid facitis? Si quidem canonicis reclamantibus et causantibus de injuria, placuisse tandem vobis, nisi fallimur, non negabitis causam vestram poni manu Carnotensis episcopi* simul et Comitis T. ut quidquid par utriusque consensu pro lite dirimenda definiretur, utraque pars irrefragabiliter teneretis. Optime plane, et consultissime. Tales quippe electi sunt mediatores, de quorum satis non solum probata æquitate, sed et privata, ut bene novimus, familiaritate confiditis. Quod igitur viri boni, et ipsi amici vestri super reformanda pace concorditer, nec dubium quin et fideliter definierint, quare vos juxta condictum quod præcesserat non tenetis? An idcirco non fideliter egisse putantur, quia videtur nec æqua commutatio, quæstus utique majoris ad minorem? Sic prorsus videtur; sed quærenti quæ sua sunt, sed ei qui pluris estimat nummos quam amicos, pecuniam quam justitiam, ac terrenam possessionem super fraternam dilectionem. Si de mundo fuissetis, et mundus

Digitized by Google

propriété, pour sentir les choses de la sorte. Si vous étiez encore du monde, il n'y aurait rien d'étonnant ni d'extraordinaire de voir le monde en vous, aimer ce qui lui appartient ; mais vous, enfants de lumière et de paix, voilà que vous préférez les ténèbres à la lumière, et la possession des biens de la terre à la paix ! N'est-ce pas ce que le Prophète déplorait jadis quand il s'écriait : « Ils étaient nourris dans la pourpre, et voici qu'ils se roulent dans le fumier (*Thren.*, IV, 5) ! »

Saint Bernard réfute les objections des religieux de Marmoutiers.

4. N'avons-nous pas raison, nous direz-vous, de ne pas accepter un arrangement qui nous est désavantageux ? Eh quoi, aurait-il fallu pour qu'il vous parût juste et équitable que vos adversaires fussent lésés à votre place ? Que ne l'avez-vous dit en mettant l'affaire en train ? Mais tant qu'il n'y a rien de convenu, il n'y a rien d'obligatoire pour personne. A présent que vous avez engagé votre parole, les conventions font loi pour vous et il ne peut plus être question de vos intérêts. Que répondez-vous à cela pour justifier vos chicanes ? Vous donnez singulièrement à penser qu'en faisant appel au jugement d'arbitres, vous ne songiez qu'à brouiller les choses, à éluder la sentence et à rompre les conventions. Vous n'avez qu'une chose à faire : accepter la transaction ou la refuser net. Au lieu de cela vous reconnaissez qu'elle existe et en même temps vous dites que vous avez été circonvenus, et vous vous plaignez de l'évêque comme s'il n'avait pas été d'une parfaite droiture avec vous et avait usé de ruse et d'artifice pour vous engager dans l'accord auquel vous vous repentez maintenant d'avoir souscrit ; tout cela est bon à dire, mais vous ne le ferez croire à personne et nous pensons que vous n'en croyez rien vous-mêmes. Il est vrai que les choses se sont passées ainsi, nous répondrez-vous ; mais nous ne saurions être tenus d'observer une convention que le chapitre de notre maison n'a pas sanctionnée et qui s'est conclue sans l'intervention du conseil de notre communauté. Comment donc ! prétendrez-vous que ce que l'abbé a réglé de concert avec les anciens de la maison ne saurait avoir de valeur tant que le reste des religieux n'y a point adhéré ? Mais ce serait faire bien peu de cas des prescriptions même de la règle qui veut que : « Les religieux étant assemblés l'abbé demande à chacun son sentiment qu'il exprimera sans avoir le droit de le soutenir ; puis, après avoir recueilli les avis, qu'il s'arrête à celui qui lui semblera le meilleur, et que tous les religieux s'y soumettent sans résistance et sans contradiction (*Reg. S. Bernad.*, c. III). » Si la règle veut que dans tout ce qui concerne l'administration l'autorité de l'abbé soit décisive et si elle remet à sa discrétion le gouvernement du monastère, il est évident que vous violez la règle en vous efforçant, contre la volonté de votre abbé, de rendre nul l'arrangement dont il est convenu. A moins que votre abbé n'ait résolu au fond de son cœur, par une duplicité criminelle, de se servir du ministère de ses religieux pour détruire sous main ce qu'il a fait en public, ce serait le comble de la prévarication, et nous ne saurions croire un si saint homme capable d'une pareille indignité. Enfin nous avons été informés que plusieurs d'entre vous qui veulent être plus justes que la justice cherchent des difficultés là où il n'y en a point, et se font un scrupule de souscrire à cet arrangement parce qu'ils croient qu'il y a simonie dans les permutations des bénéfices : des docteurs habiles et fort orthodoxes qui ont décidé le contraire, doivent être, je pense, des autorités suffisantes pour dissiper vos inquiétudes de conscience et répondre à vos doutes ; sinon il est

Les permutations entre les églises sont licites.

---

quod suum erat diligeret, tam non mirum, quam nec insolitum videretur ; nunc vero filii lucis et pacis, luci tenebras, paci res præferunt temporales. Tales profecto deplorat prophetica lamentatio : *Et qui*, inquiens, *nutriebuntur in croceis, amplexati sunt stercora.*

4. Merito, aiunt, nolumus tenere concordiam, in qua pars nostra gravari cognoscitur. Quid si pars altera gravari videretur ? Tunc prorsus, tunc æqua et justa concordia judicaretur. Verumtamen hoc ante pactum cautum esse debuit. Ubi enim non est lex, nec prævaricatio. Nunc autem lex pacti jam commodum non considerat, sed condictum. Quid ad hæc dicitis, qui contradicitis ? qui dum vos fingitis consultores, proditis turbatores, tergiversatores, prævaricatores. Aut negate pactum, aut implete. Quid enim ? An non negatis quidem conventionem, sed causamini circumventionem, culpamque refertis in episcopum, quasi non egerit simpliciter vobiscum ; sed cum astu et dolo vos ceperit, et induxerit in eamdem, cujus vos modo pœnitet, pactionem ? Dicere potestis : sed mirum cui persuadere, mirum si vos vel ita suspicari. Nequaquam, inquiunt ; sed non debet stare quod absque nostro consilio factum est, hoc est sine assensu totius capituli. Quid ? quod abbas statuerit cum consilio seniorum, stare non debet, si non omnes consenseritis ? Itane in regula vestra manifestam super hoc sententiam aut non attenditis, aut contemnitis ? « Mandat siquidem ut fratres ad consilium vocati, singuli sic respondeant quod senserint, quatenus defendere non præsumant quod responderint ; sed abbas, auditis singulorum sententiis, quam potissimum ipse elegerit, ei omnes sine contradictione acquiescant. » Si ergo in quibuscumque disponendis præeminet auctoritas abbatis, regula item præscribente, quia in abbatis arbitrio pendet omnis ordinatio monasterii ; patet quod inobedientes vos ac rebelles esse probatis, qui pactum quod abbas formavit, contra ejus voluntatem labefactare conamini. Nisi forte et ipse in corde et corde locutus est, ut quod palam per se ædificavit, clam per suos destruat ; et sic prævaricatorem se quoque constituat. Quod quidem absit ut credamus, nam de optimo viro id tantum suspicari, pessimum est. Non nos sane latet scrupulus nonnullorum, qui plusquam oportet justi, nodum in scirpo quærebant, dum absque simonia istiusmodi commutationes inter ecclesias posse fieri non putarent. Sed de hoc, ut arbitramur, vobis

Digitized by Google

bien facile de puiser dans les sacrés canons la preuve convaincante que les églises peuvent faire entre elles toutes les permutations de bénéfices qu'elles jugent à propos. Ce que nous ne disons que pour fermer la bouche à certaines gens qni ont la présomption de se mêler de ce qui ne les regarde pas et ne sont propres qu'à porter partout le trouble et le désordre.

Ancienne 312e.

LETTRE CCCXCVIII *.

A L'ABBÉ GUY ET AUX RELIGIEUX DE MONTIER-RAMEY.

Saint Bernard se plaint à l'abbé Guy et à ses religieux de ce qu'ils lui ont demandé de composer un office pour leur patron saint Victor: il n'a pas le talent que réclame cette œuvre d'ailleurs très-difficile; il dit à cette occasion quelles doivent être les compositions destinées au culte public, et trace les règles du chant ecclésiastique.

Au vénérable Guy, abbé de Montier-Ramey a, et à sa sainte communauté, Bernard, le serviteur de Leurs Saintetés, salut et le vœu de les voir servir Dieu saintement.

1. Vous me demandez, mon cher abbé Guy, et tous vos bons religieux me demandent avec vous de composer pour la fête de saint Victor, dont le corps repose dans votre église, un office en rapport avec la solennité et destiné à être lu ou chanté. La résistance que je vous oppose redouble vos instances, vous faites semblant de ne pas comprendre les trop justes raisons de mon refus, et comme s'il pouvait y avoir rien de plus puissant pour me déterminer à céder à vos désirs que vos désirs mêmes, vous faites encore appel au crédit des autres. Il me semble que pour ne point faire tort à votre propre jugement vous n'auriez pas dû prendre conseil de votre affection pour moi, mais de la pensée du peu que je suis effectivement dans l'Eglise. Pour une chose de cette importance, il ne saurait être question d'ami, il faut un homme instruit et capable dont l'autorité, la sainteté et le style soient à la hauteur du sujet qu'il doit traiter, et répondent à sa sainteté.

Qualités requises dans un auteur ecclésiastique.

2. Quelle estime faites-vous donc de mon néant pour vouloir que mes lettres soient lues en pleine église? Et quelle idée avez-vous de mon pauvre génie et de la portée de ma mince éloquence pour me demander un chant de fête digne d'être entendu? Y avez-vous réfléchi? vous voulez que je chante ici bas les louanges d'un saint dont les cieux mêmes célèbrent actuellement la gloire! Mais ce serait les diminuer que de prétendre y ajouter quelque chose! Ce n'est pas que je veuille dire qu'on ne puisse essayer de louer ici-bas ceux que les anges glorifient là-haut, mais je crois que dans les solennités de l'Église on ne doit rien dire qui sente la nouveauté, rien qui ne soit sérieux et authentique, qui ne rappelle la saine antiquité, qui ne soit grave et édifiant. Dans le cas même où le sujet serait susceptible des grâces de la nouveauté et mériterait d'en être paré, je voudrais, je le répète, qu'on ne se permît rien qu'on ne pût traiter avec assez d'éloquence et d'autorité, pour le rendre profitable aux auditeurs par la manière agréable de le leur présenter; il faudrait que les pensées de l'auteur fissent briller la vérité, aimer la vertu, goûter l'humilité, embrasser la justice; qu'elles fussent

Quelles sortes d'écrits saint Bernard voudrait voir dans l'Eglise.

a Montier-Ramey était une abbaye de Bénédictins, située dans le diocèse de Troyes; elle avait pour patron saint Victor, dont les actes se trouvent parmi les œuvres de saint Bernard. Le moine Nicolas, qui fut secrétaire de saint Bernard, était de cette abbaye; il est parlé de lui dans la lettre deux cent quatre-vingt-dix-huitième. Pour ce qui concerne le chant de l'Eglise, on peut consulter les notes placées à la fin du volume.

utique curiosius sciscitantibus, catholicorum et eruditorum virorum responsionibus satisfactum est; aut si quo minus; in promptu est etiam nunc ex auctoritate canonum affirmare, quod fas sit de rebus ecclesiasticis fieri permutationes, prout ecclesiis videbitur expedire. Hæc adversus illos qui se de his, quorum suanihil interest, præsumptuosius intromittentes, semper parati sunt injuriam concitare.

EPISTOLA CCCXCVIII.

AD GUIDONEM ABBATEM ET FRATRES ARREMARENSES.

Rogatus ab Arremarensibus, ut officium de sancto Victore ipo sorum patrono componat, tenuitatem suam et operis difficultatem prætendit, exponens qualia esse oporteat quæ publice adhibentur divino cultu; cantus quoque ecclesiastici leges describit.

Venerabili Guidoni abbati Arremarensi, et sanctis qui cum eo sunt fratribus, Bernardus, servus sanctitatis eorum, servirs Domino in sanctitate.

1. Petis, charissime mihi Guido abbas, et tecum pariter qui tecum sunt fratres, dictare me aliqua vobis legenda solemniter, vel canenda in festivitate sancti Victoris, cujus apud vos corpus sacratissimum requiescit. Cunctanti instas, dissimulantem urges; meam, etsi justam, verecundiam dissimulans. Ipse adhibes mihi et alios peccatores, quasi sit aliquid, ad inclinandum me tuæ voluntati, tua ipsa voluntate cogentius* Verum tu vel proprio judicio consulens, cogitare debueras, non affectum erga me tuum, sed meum in Ecclesia locum. Sane altitudo negotiii non amicum desiderat, sed eruditum, sed dignum; cujus auctoritas potior, vita sanctior, stylus maturior et opus illustret, et consonet sanctitati.

*Al. Convenientius.

2. Quantulus ego in populo christiano, cujus litteræ in ecclesiis lectitentur? aut quantula mihi ingenii eloquiive facultas, ut a me potissimum festiva et plausibilia requirantur? Quid? quem cœli habent laudabilem et laudatum, ego de novo laudare incipio super terram? Supernis velle addere laudibus, detrahere est. Non quod glorificatos ab angelis, homines jam laudare non audeant, sed quia in solemnitate celebri *, non novella audiri decet vel levia, sed certe authentica et antiqua, quæ et Ecclesiam ædificent, et ecclesiasticam redoleant gravitatem. Quod si nova audire libet, et causa requirit; ea, ut dixi, recipienda censuerim, quæ cordibus audientium, quo gratiora, eo utiliora reddat et eloquii dignitas, et auctoris. Porro sensa indubitata resplendeant veri-

* *Al.* Celebritate solemni.

Digitized by Google

capables d'éclairer l'esprit, de redresser le cœur, de mortifier les passions, de réformer les sens, d'inspirer la dévotion et de faire triompher l'amour de la discipline dans les âmes. Pour le chant quand il y en a, je voudrais qu'il fût plein de gravité, également éloigné de la mollesse et de la rusticité : l'harmonie devrait en être douce sans être efféminée, et ne flatter les oreilles que pour toucher le cœur. Il faudrait qu'il fût de nature à dissiper la tristesse et à calmer le feu de la colère, et qu'enfin il mît le sens des paroles en relief au lieu de l'écraser. Convenez qu'on perd beaucoup au point de vue spirituel, lorsqu'on est distrait par la légèreté du chant, de la gravité des paroles, et qu'on est plus frappé des accents de la voix que du sens des mots qu'on entend.

Ce que doit être le chant de l'Église.

3. Voilà les qualités que je voudrais trouver dans les offices de l'Église et le talent que je crois nécessaire à quiconque entreprend d'en composer. Avez-vous trouvé tout cela en moi, et dans ce que j'ai écrit pour vous; car malgré mon impuissance, pour céder à vos importunités plutôt qu'aux prières de l'amitié, je me suis vu réduit, selon la parole du Sauveur, à me lever enfin, pour vous donner ce que vous me demandiez. Je vous envoie donc sinon ce que vous vouliez, du moins ce que j'ai pu trouver de mieux sous ma plume; c'est tout ce dont je suis capable, sinon tout ce que vous attendiez. J'ai fait usage des documents anciens que vous m'avez envoyés, et j'ai composé de mon mieux deux discours [a] où je me suis tenu en garde contre l'obscurité d'un style trop concis et la fatigue d'une longueur excessive. Pour le chant, j'ai fait une hymne où je me suis attaché au sens des paroles plutôt qu'aux règles de la prosodie. J'ai placé dans leur ordre douze répons et vingt-sept antiennes avec un répons pour les premières Vêpres, et deux autres pour être chantés, selon l'usage de votre règle, l'un à Laudes et l'autre à Vêpres. Mais je vous déclare que je n'ai pas fait tout cela pour rien, je veux être payé du mal que je me suis donné: peu m'importe que vous soyez contents ou non de mon travail, je vous ai servi de mon mieux, j'ai droit à mon salaire. Ce sera le secours de vos prières; je ne demande pas autre chose.

Voir plus loin l'office de saint Victor.

. aux notes.

LETTRE CCCXCIX [*].

[*] Ancienne 319e

A LELBERT, ABBÉ DE SAINT-MICHEL [a].

Saint Bernard lui renvoie un de ses religieux qui avait quitté son monastère sous un faux prétexte de pèlerinage.

A son père et ami Lelbert, abbé de Saint-Michel, le frère Bernard, serviteur inutile des serviteurs de Dieu qui sont à Clairvaux, salut et l'amitié qui lui est due.

Je vous renvoie ce religieux dont vous êtes le père; je l'ai déterminé à renoncer au pèlerinage que vous l'avez autorisé à faire, parce qu'il m'a semblé qu'il ne vous a demandé la permission de l'entreprendre que par pure légèreté d'esprit, et que vous, vous ne la lui aviez accordée que pour céder à ses importunités; je l'ai fortement répri-

Saint Bernard blâme les religieux qui s'en vont en pèlerinage.

[a] Il y a plusieurs abbayes de ce nom : le mont Saint-Michel, autrement dit Au-Péril-de-la-Mer; Saint-Michel sur-Meuse; Saint-Michel de Tonnerre, en Bourgogne; de l'Ermitage, en Poitou, et Saint-Michel en Thiérache, qu'on pense avoir été l'abbaye de Lelbert; peut-être faut-il confondre cet abbé avec Elbert qui céda en 1121, à Barthelemi, évêque de Laon, un endroit pour bâtir l'abbaye de Cisterciens de Foigny; peut-être aussi Lelbert n'est-il autre que Gilbert, successeur d'Elbert, cité dans une charte de 1130 et appelé par le moine Hermann de Laon, le Platon de son siècle; voir le livre III des *Miracles de la sainte Vierge*, chapitre XIX. Après la mort de Simon, abbé de Saint-Nicolas, dont il est parlé dans la lettre quatre-vingt-troisième, Gilbert fut rappelé à ce dernier monastère qui était le lieu où il avait fait profession religieuse. On trouve en 1138 un diplôme du pape Innocent II à l'abbé Léon, son successeur.

---

tate, sonent justitiam, humilitatem suadeant, doceant æquitatem; quæ etiam lumen veritatis mentibus pariant, formam moribus, crucem vitiis, affectibus devotionem, sensibus disciplinam. Cantus ipse, si fuerit, plenus sit gravitate; nec lasciviam resonet, nec rusticitatem. Sic suavis, ut non sit levis; sic mulceat aures, ut moveat corda. Tristitiam levet, iram mitiget; sensum litteræ non evacuet, sed fœcundet. Non est levis jactura gratiæ spiritualis, levitate cantus abduci a sensuum utilitate; et plus sinuandis intendere vocibus, quam insinuandis rebus.

3. En qualia oportet esse quæ in audientiam Ecclesiæ veniunt, qualemve horum auctorem. Numquid talis ego, aut talia quæ paravi? Et tamen de paupertate mea, te pulsante, te inquietante, etsi non quia amicus es, certe ob tuam importunitatem surgens, juxta verbum Domini, præstiti quod petisti. Præstiti dico, non quod tibi ad votum, sed quod mihi ad manum venire potuit, pro posse utique meo, non pro velle tuo. Servata tamen antiquorum veritate scriptorum, quæ tu mihi transmiseras, de vita sancti duos sermones dictavi qualicumque sermone meo; illud quantum potui cavens, ut nec brevitas obscuros, nec prolixitas redderet onerosos. Deinde, quod ad cantum spectat, hymnum composui, metri negligens, ut sensui non deessem Responsoria XII, cum antiphonis XXVII, suis in locis disposui, addito responsorio uno, quod prioribus Vesperis assignavi; itemque duobus aliis brevibus ipso die festo pro vestra regulari consuetudine, uno ad laudes, altero ad Vesperas decantandis. Et pro his omnibus mercedem flagito, sequor retributionem. Quidni sequar? Sive placeant, sive non, mea non refert, qui quod habui, dedi. Ergo merces mea, oratio vestra.

EPISTOLA CCCXCIX.

AD LELBERTUM, ABBATEM SANCTI MICHAELIS.

Monachum quemdam a perverso peregrinationis proposito dehortatus, remittit ad suum monasterium.

Patri et amico suo Lelberto, Sancti Michaelis abbati, frater Bernardus, eorum, qui in Claræ-Valle sunt, servorum Dei inutilis servus, debitum dilectionis affectum.

Hic filius vester peregrinationem, quam etsi vestra licentia susceperat, nostro consilio deferens, ad vos reversus est. Cum enim cognovissemus vanam illam et eum requisisse per levitatem, et vos ob illius improbitatem annuisse, dure, ut dignus erat, increpa-

Digitized by Google

mandé comme il méritait de l'être, et je crois qu'il se repent de sa légèreté et de sa faute et qu'il est résolu à se corriger. Je crois que ce qu'il y a de mieux pour un religieux, quelque faute qu'il ait commise, c'est qu'il fasse pénitence dans l'intérieur de son monastère plutôt que de courir de province en province. Le but que nous nous proposons en religion n'est pas d'arriver à la Jérusalem de la terre mais à celle des cieux; or c'est par l'amour et non par des courses vagabondes qu'on parvient à cette dernière. Quant à vous, mon père, je crois que vous devez lui faire bon accueil, quelque sujet que vous ayez de soupçonner la sincérité de sa conversion; je dis plus, il me semble que vous devez même vous réjouir [a] puisque ce fils était mort pour vous et qu'il vous revient plein de vie, il était perdu et vous le retrouvez.

[a] Ancienne 226e.

LETTRE CD.

A L'ABBÉ DE LIESSE [b].

Saint Bernard le prie de faire un bon accueil au frère Robert et lui demande des nouvelles de la santé de son abbé.

Au vénérable père du monastère de Liesse et à ses enfants, le frère Bernard, serviteur inutile des serviteurs de Dieu qui sont à Clairvaux, salut et recommandation de servir le Seigneur avec crainte et de se réjouir en lui avec tremblement.

Je vous renvoie le frère Robert et me joins à lui pour vous faire deux prières en sa faveur; la première, de l'accueillir avec plus de clémence qu'on n'en témoigne ordinairement aux autres religieux fugitifs, lorsqu'ils reviennent à leur monastère, attendu que sa faute n'a rien de commun avec celle de ces derniers; la seconde de le tirer de la maison d'obédience [c] où il a été contraint de demeurer depuis bien longtemps au péril de son âme, à ce qu'il dit, pour le diriger sur une autre maison où son salut se trouve en sûreté; vous ferez bien de prendre ce parti, car autrement j'ai bien peur que vous ne perdiez ce religieux pour toujours, si j'ai bien pénétré les secrètes dispositions de son cœur. J'ai appris que votre seigneur abbé est dangereusement malade; veuillez me donner le plus tôt possible de ses nouvelles, soit qu'il revienne à la santé, soit qu'il succombe à la gravité de son mal, afin que je puisse ou me réjouir de le savoir rendu à la vie, quoique cette vie soit une mort, ou m'affliger avec vous de sa mort, bien qu'elle soit une véritable vie. Ou pour mieux dire afin de m'attrister avec lui de ce que son exil est de nouveau prolongé et de me réjouir avec vous de ce qu'il nous est conservé; si vous venez à le perdre, je le féliciterai, lui, de ce qu'il a reçu enfin sa récompense, et je gémirai avec vous de nous voir privés d'un ami qui nous est encore nécessaire.

[a] Ce sont les mêmes expressions que celles d'Hildebert dans sa trente-troisième lettre sur le même sujet. On peut comparer avec le langage de notre saint ce que dit l'abbé Théodemir, dans un opuscule de Jonas, évêque d'Orléans, contre Claude de Saint Taurin, au sujet des pèlerinages des moines.

[b] C'était une abbaye de Bénédictins, située sur les confins du Hainaut et de la Thiérache, et déjà célèbre à cette époque par la culture des lettres sacrées, au rapport de Philippe de l'Aumône, dans sa lettre vingt-quatrième, tome III *de la Bibliothèque de Cîteaux*; elle est redevenue fameuse dans ces derniers temps par la piété et les institutions de son abbé, Louis de Blois, dont la piété insigne fleurissait dans le dernier siècle. Fondée par Thierry d'Avesne en 1080, selon Hérimann, dans le *Spicilége*, tome X, page 413, elle eut pour premier abbé Gunter, à qui succéda après douze ans de prélature, Reigner, qui mourut en 1124. Puis vint l'abbé Gédric, religieux d'une piété insigne, qui fonda la bibliothèque et attira auprès de lui des hommes du Hainaut aussi distingués par leur savoir que par leur piété. Tescelin lui succéda en 1147, et eut lui-même pour successeur en 1153 un religieux de Lagny, nommé Helgot. Il se peut que cette lettre soit adressée à Gédric; nous laissons à de plus habiles que nous le soin de décider cette question.

[c] On appelait obédience, celle, prieuré ou villa, une maison de campagne habitée par deux ou trois religieux, ou plus même, chargés d'en avoir soin. Nous voyons qu'on lui donnait aussi le nom de cellule, lettre deux cent cinquante-quatrième, n. 1.

---

tum reverti persuasimus, suæ siquidem, quantum conjicere potuimus, levitatis et improbitatis pœnitentem, ac de cætero emendationem pollicentem; rectius judicantes, quantumlibet reum in suo monasterio monachum pœnitentiam agere, quam foris vagando provincias circumire. Neque enim terrenam, sed cœlestem requirere Jerusalem, monachorum propositum est; et hoc non pedibus proficiscendo, sed affectibus proficiendo. Vos autem, pater, non molestam habeatis ejus reversionem, etsi suspectam habeatis ejus conversationem: quin potius gaudete, quia hic filius vester mortuus fuerat, et revixit; perierat, et inventus est.

EPISTOLA CD.

AD ABBATEM LÆTIENSEM.

Fratrem Robertum recipi, et benignius tractari, ac statum abbatis sibi renuntiari cupit.

Venerabili patri Lætiensis monasterii, ac filiis ejus, frater Bernardus, servorum Dei, qui in Clara-Valle sunt, inutilis servus, servire Domino in timore, et exsultare ei cum tremore.

Remisimus vobis fratrem Robertum, primum pro eo et cum eo precantes, ut clementius cum ipso agatur in recipiendo, quam cum cæteris solet fugitivis revertentibus. Non enim par esse debet pœna, ubi dispar est causa. Deinde ut ab obedientia, in qua cum periculo, ut ipse dicit, animæ suæ diu invitus detentus est, amoveatur; et ad aliam in qua securius et salubrius vivat, transferatur. Alioquin, quantum intentionem hominis attendo, timeo ne illum irrevocabiliter amittatis. Cæterum autem audivimus domi num abbatem graviter infirmari, cujus nobis vel vitam, vel mortem flagitamus citius renuntiari, ut aut de vita, licet mortali, recipiamus gaudium; aut de morte, licet vitali, luctum; sive, ut verius fatear, de qualibet et gaudium simul et luctum. De vita qui dem * ipsi condolentes, quod sit retardatus; sed nobis gaudentes, quibus est reservatus: de morte vero ipsi nimirum congratulantes pro adepto præmio, nobis autem gementes pro adempto necessario.

* Al. utique.

Digitized by Google

Ancienne 333.

LETTRE CDI *.

A BAUDOUIN, ABBÉ DE CHATILLON.

Saint Bernard rassure cet abbé qui, d'après un faux rapport, craignait de l'avoir offensé.

Puisque vous appréhendez tant de m'avoir offensé, j'en conclus que vous m'aimez beaucoup; mais laissez toutes ces appréhensions et réjouissez-vous, ce que vous craigniez n'est point arrivé. J'ai fait éclaircir cette affaire avec soin comme vous me le conseilliez, et j'ai découvert l'imposture de celui qui vous a fait ce rapport. Soyez convaincu qu'il n'a agi en cette occasion que par esprit de malice ou sur un simple soupçon; la peine qu'il a voulu vous faire retourne à son auteur, et son injuste procédé retombe sur sa propre tête, car il s'est rendu coupable de la faute qu'il attribuait faussement à autrui.

* Ancienne 334.

LETTRE CDII *.

A BAUDOUIN [a], ÉVÊQUE DE NOYON.

Saint Bernard lui adresse un jeune homme et le lui recommande dans les termes d'une aimable plaisanterie.

A mon seigneur Baudouin, évêque de Noyon, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et souhait d'une récompense plus grande encore que celle dont il est digne.

Je vous envoie le jeune homme qui vous présentera ma lettre pour vivre à vos crochets, et je verrai à la manière dont vous le traiterez ce que je dois penser de votre avarice. Allons, ne soupirez pas, renfoncez vos larmes, il mange à peine, un rien suffit à cet estomac d'oiseau. D'ailleurs ce que je vous demande avant tout, c'est de me le rendre engraissé de vos doctes leçons plutôt que par les morceaux de votre table. La liberté avec laquelle je vous parle me tiendra lieu de cachet, je n'en trouve point sous ma main et votre ami Geoffroy est absent.

[a] On a sur son élection une lettre du chapitre de Noyon qui est la quarante-quatrième parmi les lettres de l'abbé Suger; on en trouve dans la même collection plusieurs de ce même Baudouin, alors évêque, concernant l'église de Compiègne; ce sont les cent cinquante-septième, cent cinquante-huitième et cent soixante-deuxième. D'après la quarante-quatrième lettre de la collection des lettres de Suger dont nous avons parlé plus haut, on voit que Baudouin fut abbé de Châtillon avant d'être évêque; c'est à lui que saint Bernard écrivit ses deux cent soixante-dix-neuvième et quatre cent-unième lettres; il est lui-même l'auteur de la lettre quatre cent vingt-sixième. Voir à l'appendice.

LETTRE CDIII *.

Ancienne 340.

A L'ARCHIDIACRE HENRI.

Saint Bernard lui dit ce qu'il pense d'un baptême administré avec cette forme: JE TE BAPTISE AU NOM DU SEIGNEUR ET DE LA SAINTE ET VRAIE CROIX.

A son ami l'archidiacre Henri, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et prières.

1. Voici la réponse que je fais en deux mots à votre question, sauf toutefois l'avis de personnes plus sages que moi. Vous me dites qu'un laïque voyant un enfant qu'on avait arraché des entrailles de la mère en danger de mort, le baptisa en remplaçant la forme ordinaire du baptême par ces paroles: *Je te baptise au nom de Dieu et de la sainte et vraie croix,* et vous me demandez ce que je pense de ce baptême et s'il y a lieu de rebaptiser l'enfant dans le cas où il vivrait. Pour moi ce baptême est valide et je ne pense pas que quelques syllabes aient pu préjudicier à la vérité de la foi et à la pieuse intention de celui qui les a prononcées. Non-seulement par ces mots *au nom de Dieu,* il a implicitement nommé la Trinité, mais il a de plus clairement marqué la passion de Notre-Seigneur

[b] Plusieurs révoquent en doute l'authenticité de cette lettre.

EPISTOLA CDI.

AD ABBATEM, BALDUINUM DE CASTELLIONE.

Timorem ei eximit, ex imprudenti cujusdam verbo natum.

Et in hoc cognovi quod diligis nos, quoniam timuisti nos. Verumtamen gaude, quia timor, quem timebas, non accidit nobis. Diligenter est res inquisita, quemadmodum monuisti, et inventus est dolus in ore ejus qui ista dixit tibi. Unum e duobus nullatenus dubites, hominem videlicet aut ex malignitate, aut ex suspicione locutum. Procul dubio convertetur dolor ejus in caput ejus, et in verticem ipsius iniquitas ejus descendet. Reus est enim illius rei, quam alteri conatur impingere.

EPISTOLA CDII.

AB BALDUINUM NOVIOMENSEM EPISCOPUM.

Puerum ei facete commendat

Domino Balduino Noviomensi episcopo, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, melius quam meruit.

Mitto vobis puerum istum præsentium latorem, comedere panem vestrum, ut probem de avaritia vestra, utrum cum tristitia id feceritis. Nolite lugere, nolite flere: parvum ventrem habet, paucis contentus erit. Gratiam tamen vobis habemus, si doctior a vobis quam pinguior recesserit. Maneries * locutionis pro sigillo sit, quia ad manum non erat, nam neque Gaufridus vester.

* *Al.* modus, gallice *manières.*

EPISTOLA CDIII.

AD HENRICUM ARCHIDIACONUM.

An valeat Baptismus hac verborum forma collatus: Baptizo te in nomine Dei, et sanctæ et veræ Crucis.

Dilecto suo Henrico archidiacono, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem et orationes.

1. Breviter vobis de proposita quæstione respondemus, sine præjudicio tamen sanius sapientis. Raptum ex utero puerum ob periculum mortis laicus quidam, ut dicitis, baptizavit, communem verborum formam non tenens, sed dicens: *Baptizo te in nomine Dei, et sanctæ et veræ Crucis.* Quæritis utrumnam baptizatus sit puer; an magis, si vivit, baptizandus. Ego vere hunc baptizatum puto, nec sonum vocis, veritati fidei et pietati intentionis præjudicare potuisse. Ut enim taceam, quod in nomine Dei unam expressit substantiam trinitatis, in eo ipso quod addidit, *sanctæ e*

Digitized by Google

par ces autres paroles, *et au nom de la sainte et vraie croix*, à moins qu'on ne prétende que l'Apôtre, après avoir dit dans un endroit; « que celui qui se glorifie doit le faire dans le Seigneur (II *Cor.*, x, 17),» reprend ailleurs: « A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ (*Gal.*, vi, 14), » n'ait voulu parler que du bois même et de la matière de la croix, non pas de la vertu et de la grâce de Celui qui expira dessus; de même qu'en prononçant la formule ordinaire du baptême: *Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit*, nous ne faisons pas autre chose que nommer la sainte Trinité, ainsi c'est confesser la foi au Crucifié lui-même que de confesser la sainte croix sur laquelle il est mort. D'ailleurs on lit dans les *Actes des apôtres* qu'on ne baptisait pas seulement *au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit*, mais aussi au seul nom de Jésus-Christ (*Act.*, x, 48).

2. Vous me demandez ensuite si le ministre d'un tel baptême a péché et s'il est permis à d'autres de baptiser en se servant de la même formule, comme si le fait d'un individu que sa simplicité excuse de toute ou presque toute faute pourrait justifier celui qui aurait la témérité d'introduire dans l'Eglise une nouvelle formule de baptême. Au reste, si on soutient que celui qui a donné le baptême en question s'est rendu coupable de péché, je tiens pour certain, moi, que sa faute est si légère qu'elle ne peut mettre en danger ni son salut ni celui de l'enfant qu'il a baptisé, car il me semble que ce n'est pas par dédain de la forme usitée dans l'Eglise, mais dans la précipitation d'une foi vive et pleine de piété, qu'il a prononcé ces paroles plutôt que les autres.

LETTRE CDIV *.

* Ancienne 10

A ALBERT, MOINE RECLUS.

Saint Bernard lui conseille de faire un repas par jour et d'interdire l'entrée de sa celiule aux femmes.

Le frère Bernard de Clairvaux au frère Albert, reclus, salut et souhait qu'il combatte le bon combat.

Vous voulez que j'approuve je ne sais quelle sorte de jeûne dont nous avons parlé ensemble dans votre cellule et vos entretiens avec des femmelettes que je vous ai interdits, si vous voulez bien rappeler vos souvenirs, et vous alléguez pour raison que vous êtes contraint de les continuer par votre extrême pauvreté. Sans vouloir m'arroger aucune autorité sur vous, je vous ai conseillé de manger simplement comme tout le monde ou de vous astreindre à ne faire qu'un repas par jour; de fermer la porte de votre cellule à toutes les femmes sans exception, et de gagner votre vie par le travail des mains. et je vous ai donné plusieurs autres avis encore qu'il serait trop long de rappeler ici. Si vous prévoyiez que vous ne pourriez, en les suivant, subvenir à un établissement aussi dispendieux que le vôtre, il ne fallait pas vous lancer dans cette entreprise. Je vous ai donné le conseil que je trouvais le plus sûr et le meilleur; vous n'êtes certainement point obligé de le suivre; mais je ne puis vous en donner d'autre. Adieu.

Excellente règle de conduite pour un solitaire.

---

veræ crucis, manifeste commendavit dominicam passionem. Nisi forte putamus Apostolum contra id quod quidem alio loco dixerat, *qui gloriatur, in Domino glorietur*; in ipsa ligni substantia, et non magis in Crucifixi gratia gloriari, cum diceret: *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.* Neque enim cum juxta communem Ecclesiæ constitutionem baptizantes dicimus, *In nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti*, aliud intelligendum est, quam in confessione Trinitatis. Porro autem confessio sanctæ Crucis, nonnisi Crucifixi confessio est. Legimus sane in *Actibus Apostolorum*, non modo, *In nomine Patris et Filii, et Spiritus sancti*, verum et in nomine Domini Jesu-Christi aliquos baptizatos.

2. Pergitis autem quærere de ipso baptizatore, utrumnam peccaverit, an vero et aliis formam hanc liceat imitari. Quasi vero consequens sit ut, si in facto hominis ipsa eum videtur excusare simplicitas, ut aut nullum, aut non magnum peccatum fuerit; continuo etiam inveniantur excusabiles, qui sua temeritate, contra formam Ecclesiæ, novum baptizandi vellent inducere morem. Quod si quis eum peccasse contendit, ego tantum non crediderim fuisse peccatum, ut vel baptizatoris, vel ipsius qui baptizatus est, potuerit præjudicare saluti. Neque enim ecclesiasticam contempsisse formam, sed ex devotione quadam festinantis fidei in hanc vocem erupisse videtur.

EPISTOLA CDIV.

AD ALBERTUM INCLUSUM.

Consulit ei semel in die refici, et mulierculas prorsus non admittere.

Frater Bernardus de Clara-Valle, fratri Alberto incluso, bonum certamen certare.

Petis a me ut nescio quam jejunii observantiam, quam a me intra tuam cellam requisieras, ac mulierecularum colloquia, quæ et tibi videlicet a me recordaris fuisse prohibita, mea licentia possis admittere; quæ utique propter inopiam. ut scribis, non potes evitare Ego jam nullam super te usurpo mihi potestatem. Consilium tibi dedi, non præceptum, semper vel semel in die comedere; feminarum visitationes vel colloquia omnino non admittere; tuarum te opere manuum sustentare, multaque alia, quæ longum est modo commemorare. Quod si hujusmodi sumptus nequaquam tibi ad opus tam sumptuosum suppetere cerneres, non deberes incipere quod consummare non posses. Hoc tibi tutum credidi consilium; oc nec meo cogeris tenere præcepto, nec tamen meo mutabis consilio. Vale.

Digitized by Google

Ancienne 346*.

LETTRE CDV*.

A L'ABBÉ G...

Saint Bernard l'informe qu'un de ses religieux jouit d'une assez bonne santé pour être assujetti aux observances régulières.

A l'abbé G..., le frère Bernard, salut et assurance d'un entier dévouement.

Je vous dirai que le frère G... depuis son retour de la Creste* où il a subi le traitement prescrit, a suivi notre communauté dans toutes ses observances, comme un homme d'une santé parfaite: on ne lui a servi à table que ce qu'on donnait aux autres et il s'est levé exactement toutes les nuits pour assister avec nous aux matines. Ne souffrez donc pas qu'il vive autrement chez vous, et soyez persuadé, s'il vous demande quelque adoucissement à la règle, qu'il est plus malade d'esprit que de corps. Adieu.

Monastère de cisterciens du diocèse de Langres.

LETTRE CDVI *.

A L'ABBÉ DE SAINT-NICOLAS.

A son très-doux ami et coabbé de Saint-Nicolas [a], le f... B... de Clairvaux, salut et esprit de piété.

A son très-doux ami et coabbé de Saint-Nicolas, le f... B... de Clairvaux, salut et esprit de piété.

L'ennemi du Christ n'a point failli à sa rage habituelle en séduisant une âme; quant à moi, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour la ramener au bien puisque le hasard l'a conduite entre mes mains; il vous reste maintenant à faire votre devoir à votre tour en recevant ce religieux que je vous renvoie converti. Espérons après cela que Dieu de son côté ne faillira pas au sien en rendant à chacun selon ses œuvres.

[a] On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Simon, alors abbé de Saint-Nicolas-des-Bois, à qui sont adressées les lettres quatre-vingt-troisième et quatre-vingt-quatrième.

LETTRE CDVII *.

A EUDES, ABBÉ DE BEAULIEU **.

Saint Bernard l'engage à restituer au plus tôt, à un pauvre, le dépôt qu'il en avait reçu.

A son frère et ami Eudes, abbé des clercs réguliers de Beaulieu, le frère Bernard, supérieur indigne de Clairvaux, salut.

Cet homme prétend que vous refusez de lui rendre son dépôt [b]; si cela est, ce n'est pas bien de votre part et vous péchez en même temps contre l'honneur et contre la justice. Il sait l'étroite amitié qui nous lie et il est venu me confier sa peine. Permettez-moi de vous dire, sans vouloir m'écarter du respect que je vous dois, qu'il eût mieux valu, selon moi, vendre même un vase sacré pour empêcher cet homme de se plaindre d'une manière si fâcheuse, dans le cas où vous n'auriez pu vous défaire d'un bœuf, ou d'un cheval pour le payer. Veuillez songer, je vous prie, à ce que vous vous devez à vous-même et à ce que réclame de vous l'honneur de votre maison; ayez aussi égard au saint temps de Carême où nous sommes, et hâtez-vous de rendre à ce pauvre homme ce que vous lui devez incontestablement, si vous voulez étouffer le bruit de cette affaire avant qu'il se répande davantage, et vous épargner la honte d'être contraint de lui restituer ce que vous lui refusez.

[b] Il existe sur la nécessité de rendre un dépôt, tome I, p. 241 de la *Bibliothèque de Cîteaux* une lettre très-remarquable de Philippe, abbé de l'Aumône; c'est la troisième de la collection des lettres, elle est adressée au comte palatin Henri.

* Ancienne 345*.

** Ordre de Prémontré au diocèse de Troyes.

Voir la lettre 253.

On ne doit reculer devant aucun sacrifice pour rendre un dépôt.

Respect dû au saint temps du Carême.

EPISTOLA CDV.

AD G. ABBATEM.

Fratri cuidam ad vivendum more communitatis sat virium esse.

Domino G. abbati, frater Bernardus, quidquid sibi.

Scito fratrem G., ex quo venit de Crista ubi medicamina sumpsit, conventum per omnia, tanquam unum de validioribus, firmissime tenuisse, nec ei quidquam in alimentis præter quod commune fuit, indultum fuisse; ad vigilias jugiter cum aliis exstitisse. Ex hoc jam si aliter apud vos egerit, non ei consentiatur. Certum enim sit vobis, non esse corporis ægritudinem, sed animæ passionem. Vale.

EPISTOLA CDVI.

AD ABBATEM SANCTI NICOLAI.

Dulcissimo amico et coabbati suo de S. Nicolao, F. B. de Clara-Valle, spiritum pietatis.

Hostis Christi diabolus fecit morem suum, seducendo christianum; nos quoque, ad quos forte devenit, nihilominus, prout potuimus, fecimus nostrum corrigendo seductum. Restat itaque ut et vos, quod vestrum est, faciatis, suscipiendo correctum; et sic omnes in communi speremus, Deum etiam quandoque quod suum est facturum, redditurum scilicet unicuique secundum opera sua.

EPISTOLA CDVII.

AD ODONEM ABBATEM BELLILOCI *.

Monet depositum pauperi sine dilatione reddendum.

Fratri et amico suo Odoni, abbati regularium clericorum Bellilоci, frater Bernardus, monasterii Claræ-Vallis dispensator indignus, salutem.

Depositum hujus hominis, quod (ut ipse ait) apud vos servandum commisit, nec bonum est vobis, nec honorificum quod detinetis, si tamen detinetis. Hinc enim deplanctum ad me facere venit, utique propter familiarem specialemque amicitiam, quam inter me et vos esse audivit. De qua etiam ipse præsumens, ad reverentiam vobis dico, quare non potius calicem de altari vendidistis, quo tam importunum clamorem reprimeretis, si bos vel equus non erat vobis qui venumdari posset, ut is quod suum erat, reciperet. Parcite, quæso, personæ vestræ, parcite bono nomini domus vestræ, parcite sacræ, quæ nunc est, Quadragesimæ; et pauperi, quod sine excusatione debetur, sine dilatione reddatur, anteqnam res amplius divulgetur, et jam non sine majori dedecore persolvatur.

Digitized by Google

Ancienne 340e.

LETTRE CDVIIIe.

A L'ABBÉ G**.., DE TROYES.

** Guillaume abbé des chanoines réguliers de Saint-Martin de Troyes.

Saint Bernard lui recommande un ecclésiastique qui veut quitter le siècle pour embrasser la vie religieuse, mais qu'il croit d'une santé trop délicate pour rester à Clairvaux.

A son ami et confrère le seigneur G..., abbé des chanoines réguliers [a] de Troyes, le frère Bernard, serviteur inutile des religieux de Clairvaux, salut en Notre-Seigneur.

L'ecclésiastique que je vous envoie avait formé le dessein de quitter le siècle pour embrasser la vie religieuse dans notre maison; mais, craignant qu'il ne pût supporter les austérités de notre règle, je lui ai conseillé d'entrer dans votre maison. Je vous le recommande d'autant plus vivement que je le connais très-particulièrement, c'est un homme parfaitement élevé et fort instruit; en un mot, c'est un serviteur de Dieu qui ne peut manquer, je crois, avec le secours d'en haut, de devenir pour vous un fidèle soutien et une source de consolations. C'est plutôt pour vous et dans votre intérêt que pour lui que je vous l'envoie, car vous savez que je vous aime autant que moi-même; je lui trouve tant de mérite que je le garderais certainement pour notre maison, si je n'appréhendais qu'étant peu accoutumé au travail manuel et se trouvant d'une complexion trop délicate, il ne pût demeurer avec nous. Adieu.

[a] Les clercs dont il est parlé ici sont appelés *chanoines* dans le même sens que nous avons vu le mot *réguliers* employé dans une lettre précédente à propos des religieux de Prémontré.

LETTRE CDIXe.

*Ancienne 3

A RORGON [b] D'ABBEVILLE.

Saint Bernard lui dit qu'on doit attacher peu d'importance à se voir des yeux du corps; il le prie de vouloir bien abandonner à des religieux un coin de terre inculte.

A l'illustre seigneur, son ami, Rorgon d'Abbeville, B..., abbé de Clairvaux, salut et prières.

J'ai su que vous seriez bien aise de trouver l'occasion de me voir et de vous entretenir avec moi, que vous avez la bonté de regarder comme un véritable serviteur de Dieu; je vous proteste de mon côté que, touché de votre humilité et du récit de vos rares qualités, je m'estimerais également très-heureux de vous voir; mais ce désir que vous et moi nous partageons, quelque bon qu'il soit, humainement parlant, n'est pourtant pas complétement irréprochable; car l'entrevue que nous désirons avoir est toute corporelle et passagère, telle en un mot que les êtres matériels peuvent en avoir: or nous ne devrions soupirer qu'après le bonheur infini de nous voir dans l'éternité et travailler à nous l'assurer par nos bonnes œuvres. Vous possédez sur le territoire de la paroisse de Courrenne un fonds de terre inculte et abandonné, qui n'a jamais rapporté le moindre revenu ni à vous ni à vos prédécesseurs; je vous prie de le céder à mon ami l'abbé d'Auchi-les-Moines[c]; il vous a déjà dit quelques mots de cette

Saint-Pierre d'Abbeville.

[b] Rorgon d'Abbeville-sur-Somme est représenté avec sa femme Elisabeth dans un bréviaire manuscrit de la bibliothèque de Corbie, datant de plus de cinq siècles, comme étant le fondateur de la maison à laquelle ce bréviaire a appartenu, c'est-à-dire de

[c] C'était une abbaye de Bénédictins qui était alors du diocèse de Térouane et qui fut plus tard de celui de Saint-Omer. Elle fut fondée près de Térouane, sur la Lys, vers l'an 700, pour des religieux qui furent remplacés par des moines quand on releva ce monastère de ses ruines après les invasions des Normands.

EPISTOLA CDVIII.

AD W.*, ABBATEM TRECENSEM.

Clericum delicatum sæculo valedicentem, abbati Trecensi commendat, veritus rigori Clarævallensium imparem fore.

Amico et conservo suo domino W. abbati canonicorum clericorum Trecensium, frater Bernardus Ecclesiæ Claræ-Vallis servus inutilis, salutem in Domino.

Clericum istum relinquentem sæculum, nobiscum manere cupientem, ad vestrum potius ordinem, timens ne nostri difficultate frangeretur, confugere persuasi. Commendamus ergo vobis eum, utpote nobis bene cognitum, et honeste morigeratum, et in litteris eruditum; postremo tanquam Dei servum, quem per Dei gratiam credo vobis futurum fidum solatium. Neque enim ipsum tam propter se, quam propter vos, quem diligimus sicut nos, ad vos ire volumus; quem propter vitæ suæ meritum libenter retineremus, nisi esset illa causa, quod clericum delicatum, laboris inexpertem, suscipere formidamus. Vale.

EPISTOLA CDIX.

AD RORGONEM DE ABBATIS-VILLA.

Monet corpoream præsentiam non magni pendendam et rogat terram quamdam incultam religiosis attribui.

Viro illustri, etiam nobis quoque dilecto, Rorgoni de Abbatis-Villa, B. Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem et nostras orationes.

Perlatum est ad nos, quod gratum tibi esset, si præsentiæ et colloquii nostri copiam habere valeres; et hoc ideo, quia unum de servis Altissimi me esse credit tua benignitas. Et ego dico tibi, quod pro hac tua humilitate, et pro bona tuæ nobilitatis fama, quam audivimus, mihi quoque jucunda foret tua præsentia. Sed licet hoc in nos humanæ pietatis bonum laudabile sit, non tamen perfectum. Nam hæc corporalis quidem est visio, et brevis, et nobis cum cæteris animantibus communis. Magis ergo ad illam æternæ societati jucundissimam visionem suspirare debemus, et bonis operibus insistere, ut ad illam perveniamus. Rogamus tuam dilectionem, ut terram illam, quæ tui juris est in parœcia de Currenni, de qua dilectus et familiaris noster abbas de *Alchi* tecum locutus est, et quæ deserta et inculta tibi, tuisque antecessoribus usque nunc inutilis fuit, ecclesiæ de *Alchi* in eleemosynam concedere digneris: quatenus et animæ tuæ, et animabus

Digitized by Google

donation qui ne peut que contribuer au salut de votre âme, et à celui de vos aïeux et de vos descendants.

ancienne 366e.

LETTRE CDX[a].

A GUILDIN [a], ABBÉ DE SAINT-VICTOR.

Saint Bernard lui recommande Pierre Lombard.

A ses révérends pères et seigneurs et très-chers amis, G..., par la grâce de Dieu vénérable abbé de Saint-Victor de Paris, et les saints religieux de sa communauté, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et assurance de ses humbles prières.

On m'accable de demandes, je suis obligé d'en accabler les autres, et à mon tour, de mettre une partie de mes amis à contribution, comme l'autre m'y met moi-même. Monseigneur l'évêque de Lucques, mon père et mon ami, me recommande le vénérable Pierre Lombard [b] et me prie de pourvoir, par mes amis, à sa subsistance, pendant tout le temps qu'il passera en France pour y faire quelques études ; c'est ce que j'ai fait lorsqu'il était à Reims : maintenant qu'il est à Paris, où il doit rester jusqu'à la Nativité de la Vierge, c'est à votre bonne amitié que je le recommande, attendu que je compte plus sur vous que sur tout autre, et je vous prie de vouloir bien pourvoir à sa subsistance pendant tout ce temps. Adieu.

ancienne 373e.

LETTRE CDXI [a].

A THOMAS, PRÉVÔT DE BÉVERLA [a].

Voir la lettre 97 au même.

Saint Bernard, dans cette lettre aussi douce que le miel, invite Thomas de Beverla à embrasser la vie religieuse, nonobstant tous les péchés de sa vie passée, et lui dit qu'il n'est rien au monde de préférable au bonheur d'une bonne conscience.

A son bien-aimé fils T..., Bernard, abbé de Clairvaux, salut et encouragement à courir au-devant de l'Époux et de l'Épouse.

1. Quoique je n'aie pas l'avantage d'être connu de vous, je me permets de vous écrire pour céder aux instances d'Yves, votre ami, qui m'a fait part de tout le bien qu'il sait de vous, et aux suggestions pressantes de la charité qui croit tout le bien qu'elle apprend (I *Cor.*, XIII, 7) et ne peut y demeurer indifférente ; elle l'est si peu, du moins en moi, après ce que j'ai entendu dire de vous, qu'elle veut que je vous écrive, que je vous exhorte même et que je prie Dieu pour vous ; plaise au Ciel que la démarche qu'elle m'inspire ne soit pas perdue pour vous. Laissez-moi vous dire que ce qui me plaît et me charme dans ce qu'on rapporte de vous, ce n'est pas la noblesse de votre naissance, vos manières distinguées, la beauté de toute votre personne non plus que vos richesses et vos dignités ; tous ces avantages ne brillent que dans la chair et ressemblent à la fleur des champs ; mais c'est la vivacité de votre esprit, la candeur de votre âme, et par-dessus tout cet amour de la sainte pauvreté qui vient de naître dans votre âme, dit-on, au sein même de l'opulence ; voilà les biens et les avantages dont je vous félicite et qui me font concevoir de vous de grandes espérances ; fasse le Ciel qu'elles ne soient pas vaines ! Je voudrais que les anges pussent bientôt partager notre joie et

Ce que saint Bernard aime à trouver dans un jeune homme.

[a] Saint-Victor *extra muros* de Paris était une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Guildin en fut abbé de 1133 à 1155. Saint Bernard la recommande à Suger dans sa lettre trois cent soixante-neuvième. Cette maison possédait la cuculle de notre saint Docteur, comme un monument de l'affection qu'il lui avait constamment témoignée, ainsi qu'une charte scellée du sceau dont il est parlé dans la lettre deux cent quatre-vingt-quatrième.

[b] Pierre, appelé par les théologiens le Maître des sentences fut surnommé Lombard, parce qu'il était de Lombardie. En quittant l'académie de Bologne pour venir étudier en France, il fut recommandé à saint Bernard par l'évêque de Lucques nommé Ulpert ou Grégoire, le même que celui à qui est adressée la lettre troisième de Nicolas de Clairvaux qu'on trouvera plus loin parmi celles de saint Bernard, et ce dernier le recommanda à son tour à Guildin et aux chanoines de Saint-Victor.

antecessorum et successorum tuorum, apud Deum hoc tuum proficiat beneficium.

EPISTOLA CDX.

AD GILDUINUM, ABBATEM S. VICTORIS.

P. Lombardum commendat.

Reverendis patribus et dominis, et amicis charissimis, G. Dei gratia venerabili abbati sancti Victoris Parisiensis, et universo conventui sancto, frater Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem et nostras qualescumque orationes.

Necesse habemus multa requirere, quia multa requiruntur a nobis ; nec amicis possumus parcere, quia ab allis amicis non parcitur. Dominus Lucensis episcopus, pater et amicus noster, commendavit mihi virum venerabilem P. Lombardum, rogans ut ei parvo tempore, quo moraretur in Francia causa studii, per amicos nostros victui necessaria providerem, quod effeci, quamdiu Remis moratus est. Nunc commorantem Parisius vestræ dilectioni commendo, quia de vobis amplius præsumo, rogans ut placeat vobis provideri ei in cibo per breve tempus, quod facturus est hic usque ad Nativitatem beatæ Virginis Mariæ. Vale.

EPISTOLA CDXI [a].

AD THOMAM, BEVERLACENSEM PRÆPOSITUM.

Suavissima sane et melliflua epistola, qua Thomam invitat ad vitam religiosam, peccatis etiam quibuscumque non obstantibus. Bonæ conscientiæ nihil præferri posse in hoc mundo.

Bonæ spei juveni Thomæ, venerabili Beverlacensi præposito, frater Bernardus, pauperum Christi de Clara-Valle servus, secundum nomen, apostolicæ hereditatis omen.

1. Ut ad te ignotus scriberem, is qui te noverat Ivo suggessit, charitas persuasit. Ille sibi liquido comperta de te nobis retulit quæ voluit ; illa quæ omnia credit, audire non potuit otiose. Non, inquam, otiose, quantum quidem ad nos, quos profecto audito illo mox compulit ad scribendum tibi, ad te exhortandum, ad orandum pro te. An vero tibi non infructuose, tu videris. Placent, fateor, quæ audivimus de te ab his qui te noverunt, non quidem generositas sanguinis, non corporis elegantia, non formæ decus, non rerum copia, vel fastigia dignitatum ; hæc siquidem et his similia gloria carnis sunt, et flos fœni : sed vivacitas ingenii, et morum ingenuitas, maximeque is, quem

Digitized by Google

fêter votre conversion dans les cieux comme ils sont heureux de célébrer celle des autres pécheurs. Que je m'estimerais heureux s'il m'était donné de cultiver de mes mains la fleur de votre jeunesse, de diriger une nature si distinguée, de la conserver pour Dieu comme un parfum d'un prix inestimable et de la lui offrir dans sa première pureté.

Saint Bernard n'interdit pas aux pécheurs l'entrée en religion.

2. Peut-être me répondrez-vous que je me hâte un peu trop de parler de parfums conservés dans leur pureté première, attendu qu'ils se trouvent aujourd'hui altérés par la mauvaise odeur d'une foule de crimes; que m'importe? j'ai trop péché moi-même pour avoir horreur d'un pécheur, et je suis trop malade pour ne pas savoir compatir au mal des autres, si à ce prix je puis les gagner. D'ailleurs je n'ai point oublié le conseil de l'Apôtre : « Si vous êtes spirituel, ayez soin de relever celui qui est tombé, faites un retour sur vous-mêmes et craignez d'être tentés comme il l'a été (*Gal.*, VI, 1.) » Comment voulez-vous que je compte pour quelque chose la grandeur de votre mal quand j'ai tant de fois éprouvé moi-même, dans mes langueurs mortelles, l'habileté et la charité du médecin qui doit vous soigner? De quelques vices que votre conscience soit flétrie et souillée, si grands qu'aient été les débordements de votre jeunesse, quand même vous auriez vieilli pendant de longues années dans l'ordure du péché comme la bête de somme sur sa litière, vous reviendrez, n'en doutez pas, net et blanc comme la neige, et vous retrouverez, comme l'aigle, une seconde jeunesse. En puis-je douter quand il est dit : « La grâce surabondera là même où le péché avait abondé (*Rom.*, v, 20)? et quand nous savons quel est cet excellent médecin « qui guérit toutes nos infirmités et satisfait tous les désirs de notre cœur en nous comblant de ses biens. (*Psalm.* c II, 3 et 5)? »

Trésor et bonheur d'une bonne conscience.

3. La bonne conscience est un trésor inestimable, c'est un bien plus doux et plus précieux que tous les biens du monde; il n'est pas de fortune plus solide et plus sûre, car une bonne conscience défie les coups du sort, brave les attaques des langues malveillantes, et n'a rien à craindre de ce qui ne s'attaque qu'au corps; la mort même pour elle est plutôt un triomphe qu'une défaite. Quel bien sur la terre peut-on lui comparer? Qu'est-ce que le monde, dans ses promesses flatteuses, peut offrir de pareil à ses partisans, que peut-il même promettre d'approchant aux insensés qu'il abuse? Sera-ce des domaines immenses, des palais grandioses, les plus hautes dignités de l'Eglise, des sceptres, des couronnes? Mais sans parler de ce qu'il en coûte de peines et de dangers pour se les procurer ou pour les conserver, la mort ne nous les enlèvera-t-elle pas tous d'un seul coup? « Ils se sont endormis au sein de l'opulence, dit le Psalmiste, et tous ces riches de la terre se sont trouvés les mains vides à leur réveil (*Psalm.* XXV, 6). » Il n'en est pas ainsi de la bonne conscience, c'est un trésor qui gagne en vieillissant, une plante que le souffle brûlant des épreuves ne peut dessécher, et même sous la faux de la mort elle refleurit au lieu de se faner. La bonne conscience nous réjouit pendant la vie, nous console à nos derniers moments et nous fait revivre après la mort, et revivre d'une vie éternelle. Mais pourquoi perdre le temps en paroles quand j'ai des faits à donner à l'appui de ce que j'avance? Il ne dépend que de vous de voir si je dis la vérité et si

---

nuper te aiunt inter divitias concepisse, sanctæ paupertatis amor. Unde et nos gratulantes admodum, bonam de te spem concepimus, quæ utinam non confundat. Utinam nostrum hoc gaudium cito perveniat usque ad angelos, qui de tua pœnitentia et conversione, sicut et de cæteris peccatoribus, jucundum exspectant festivumque convivium. Florem tuæ juventutis, et tantæ indolis specimen, o si mihi in manibus venire contingat! si liceat Deo servare immodicum *, illibatum offerre in odorem suavitatis!

2. Sed forte me sero locutum tua responderit conscientia, quod jam non valeat illibata servari, quam multis te fortasse sentis maculasse criminibus. Non me sane terret hoc, et peccator non horreo peccatorem; nec ægrum sperno, cum ipse me sentiam ægrotare. Sed etsi me sanum putas, non recuso infirmus infirmo fieri, ut infirmum lucrifaciam; libenter audiens et in hoc Pauli consilium, qui ait: *Vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne et tu tenteris.* Nec reputo immanitatem morbi, cogitans peritiam medici, simul et pietatem sæpe mihi expertam in propriis magnisque languoribus. Quantislibet sordeas vitiis, quantumvis fœdam geras conscientiam, horrendisque licet sceleribus tuam adolescentiam sentias inquinatam; etsi inveteratus dierum malorum computrueris tanquam jumentum in stercore suo; mundaberis sine dubio, et super nivem dealbaberis, renovabiturque ut aquilæ juventus tua. Scio denique qui ait: *Ubi abundavit delictum superabundavit et gratia.* Bonus medicus, qui sanat omnes infirmitates animæ, replens in bonis desideria ejus.

3. Magnæ divitiæ bona conscientia. Et revera quid ditius in rebus, vel dulcius? Quid in terra quietius atque securius? Bona conscientia damna rerum non metuit, non verborum contumelias, non corporis cruciatus, quippe quæ et morte ipsa magis erigitur quam dejicitur. Quid, quæso, in bonis terræ tantæ compares felicitati? quid tale mundus blandiens suis offerat amatoribus? quid simile vel mentiens polliceatur insipientibus? Si infinita prædia, si ampla palatia, si insulas pontificales, et sceptra regnorum; nonne, ut cætera taceam discrimina, sine quibus talia nec acquiruntur, nec retinentur, una superveniente morte simul omnia dimittuntur? Scriptum namque est: *Dormierunt somnum suum, et nihil invenerunt omnes viri divitiarum in manibus suis.* At vero bona bonæ conscientiæ revirescunt, in laboribus non arescunt, nec in morte evanescunt, sed reflorescunt; lætificant viventem, morientem consolantur, reficiunt mortuum, nec deficiunt in æternum. Sed quid moror in verbis, cum

Digitized by Google

je vous promets de véritables richesses ; venez et mettez-vous à l'œuvre pour tenter l'expérience. Avec quel empressement n'irai-je point au-devant de vous les mains pleines du pain du Prophète pour vous recevoir dans votre fuite (*Isa.*, XXI, 14) ! L'enfant prodigue n'aura point reçu de plus doux embrassements que ceux qui vous attendent ici ; je m'empresserai de vous rendre votre première robe d'innocence, de remettre à votre doigt l'anneau qu'il a cessé de porter, en m'écriant : « Mon fils était mort, et le voilà ressuscité ; il était perdu, et je l'ai retrouvé (*Luc.*, XV, 24) ! »

LETTRE CDXII.

Lettre nouvelle.

Au jeune T..... qui avait fait vœu d'entrer en religion.

1. Pour vous parler simplement, je vous rappellerai que l'homme est un animal raisonnable et mortel ; il doit le premier de ces attributs à la bonté du Créateur, et le second au péché : si l'un nous égale aux anges, l'autre nous rend semblables aux bêtes ; mais la crainte de la mort et le prix de la raison doivent également concourir à nous faire rechercher le Seigneur. Souvenez-vous de la parole que vous m'avez donnée, je viens vous sommer de la tenir, parce qu'il en est temps. Vous vous effrayez sans raison, laissez là toutes vos craintes ; servir Dieu est moins un fardeau qu'un honneur. Je ne saurais vous accorder un plus long délai ; car, en même temps qu'il n'est rien de plus certain que la mort, il n'est rien non plus qui le soit moins que l'heure où elle arrivera. Peut être me répondrez-vous que vous êtes à la fleur de l'âge ; et moi je vous dirai que souvent une main violente ou le souffle de la tempête fait tomber de l'arbre le fruit encore vert. Si vous m'alléguez votre fraîcheur et votre beauté : « Mon bel enfant, vous dirai-je avec le poëte, ne vous fiez pas trop à la couleur ; on dédaigne le blanc troëne pour la noire airelle (Virg., *Buc.*, II, v, 17 et 18). » Sortez, sortez avec Joseph de la maison de Pharaon ; la gloire du monde vous retient ? abandonnez votre manteau entre les mains de cette Egyptienne ; quittez votre pays et votre famille, oubliez votre patrie et la maison de votre père, si vous voulez que le Roi des rois soit charmé de vos attraits. Ce ne fut ni parmi ses proches ni parmi ses amis qu'on retrouva l'enfant Jésus ; pour aller à sa recherche, vous devez donc aussi quitter la maison paternelle, de même qu'il a laissé le sein de son père et le haut des cieux pour venir à notre rencontre. Aussi, voyez la Chananéenne, elle s'est éloignée des frontières de son pays et elle trouve Celui à qui elle adresse ses supplications : « Fils de David, ayez pitié de moi (*Matth.*, XV, 28), » et elle a le bonheur d'entendre aussitôt cette réponse pleine de bonté : « Femme, votre foi est grande ! qu'il vous soit fait comme vous le désirez.

2. Satan peut être en opposition avec lui-même, mais l'Esprit de vérité ne saurait se contredire. Or c'est lui, je crois, qui vous a inspiré la pensée de salut dont vous m'avez fait part, gardez-vous bien de vous détourner de la droite voie qui doit vous conduire à Clairvaux, selon votre promesse. C'est l'avis que je vous donne en deux mots et en secret par notre ami Girard, mon fils bien-aimé. Ne cherchez plus de prétexte pour ajourner et ne me parlez plus de vos études à poursuivre. Si vous avez encore be-

---

modo sim verba factis implere paratus ? In promptu certe tibi est, aut me probare mendacem, aut te divitem. Tantum veni, et experire. Quam lætis gressibus occurremus cum panibus fugienti, quam lætis amplexibus excipiemus filium adolescentiorem ? Cito proferetur stola prima, et dabitur annulus in digito, diceturque : Hic filius meus mortuus fuit, et resurrexit ; periit, et inventus est.

EPISTOLA CDXII.

AD T. ADOLESCENTEM, QUIA VITAM MONASTICAM VOVERAT.

1. Ut verbis tibi familiaribus loquar, homo est animal rationale, mortale. Aliud nobis gratia Creatoris, aliud nobis intulit meritum peccatoris. In uno sumus consortes angelicæ nobilitatis, in altero bestialis infirmitatis. Utrumque tamen debet excitare nos, et elevare ad quærendum Dominum, et timor mortis, et dignitas rationis. Memor esto verbi tui, in quo mihi spem dedisti. Fructum promissionis requiro, tempus requisitionis advenit, noli ibi trepidare timore, ubi non est timor. Non onus est, sed honor, servire Domino in lætitia. Inducias tibi dare non possum, nihil enim certius morte, nihil hora mortis incertius. Sed quid dicemus de tenera ætate tua ? Poma sæpe ante maturitatem avelluntur de arboribus, vel manu, vel turbine. Quid de specie et pulchritudine tua ?

O formose puer, nimium ne crede colori.
Alba ligustra cadunt, vaccinia nigra leguntur.

Exi, exi cum Joseph de domo Pharaonis ; et Ægyptiæ dominæ, id est gloriæ sæculari, pallium relinque. Exi de terra, et de cognatione tua ; obliviscere populum tuum, et domum patris tui ; et concupiscet Rex decorem tuum. Puer Jesus non invenitur inter affines et notos. Egredere de domo patris tui in occursum ejus, quia ipse egressus est propter te de domo Patris sui. A summo cœlo egressio ejus. Merito invenit illum mulier, quæ a finibus suis egressa clamabat, dicens : *Miserere mei, fili David.* Ille autem, quoniam diffusa est gratia in labiis suis, cito respondit ei : *O mulier, magna est fides tua ! fiat tibi sicut petisti.*

2. Satanas Satanam potest ejicere ; sed Spiritus veritatis numquid erit sibi contrarius ? Ipsum credo fuisse, qui de conversione tua mecum per os tuum loquebatur. Vide ergo ut non declines ad dexteram, vel ad sinistram ; sed venias in Claram-Vallem secundum verbum tuum. Hoc tibi breviter et secreto scripsi, mandans per dilectum filium nostrum Girar-

Digitized by Google

soin d'aller à l'école, le Maître vous appelle, et vous savez qu'il possède tous les trésors de la science; c'est lui qui enseigne à l'homme tout ce qu'il sait et même rend les enfants éloquents; il leur ouvre l'intelligence, personne ne peut la fermer, et s'il la ferme, nul ne saurait l'ouvrir.

[a] Ancienne 389e.

LETTRE CDXII *.

A L'ABBÉ RENAUD [a].

Saint Bernard le prie de faire bon accueil à un novice qu'il lui renvoie dans de bonnes dispositions.

Au seigneur abbé Renaud, le frère Bernard, salut et toutes les grâces qu'il désire pour lui-même.

J'approuve la prudence avec laquelle vous avez su ménager le religieux dans l'intérêt du novice, et j'admire avec quelle patience et quelle humilité vous avez supporté le violent outrage qui vous a été fait; mais ce que je place infiniment au-dessus de tout cela, c'est la charité qui, ne vous permettant pas d'achever le roseau à moitié brisé, vous a suggéré la pensée de porter ce religieux à me consulter. C'est ainsi que vous réunissez l'humilité à la prudence et la charité à l'humilité; vous épargnez un religieux insolent pour ne point décourager un novice que vous voyez ébranlé. Je l'ai raffermi autant que j'ai pu et je vous le renvoie disposé, je crois, à vous faire toutes les réparations convenables pour les fautes dont on l'accuse; je vous conseille et vous supplie même, s'il est besoin, de le recevoir avec la bonté dont vous avez déjà donné une preuve si évidente, et d'amener, s'il est possible, le religieux en question à changer de sentiment. Je lui écris dans le même sens. Adieu.

[a] Abbé de Foigny, je pense, et le même que celui à qui sont adressées les lettres soixante-douzième et suivantes.

LETTRE CDXIV *.

*Ancienne 389e.

AU MOINE ALARD, SUR LE MÊME SUJET.

Saint Bernard le blâme de s'opposer opiniâtrément à la rentrée du novice dont il vient d'être parlé, quoiqu'il soit disposé à revenir et à se corriger.

A son cher fils Alard, le frère Bernard, salut et paternelle affection.

1. Le frère Adémare se plaint que vous vous montrez bien rigoureux pour lui, et qu'après l'avoir fait renvoyer du couvent vous vous opposez maintenant à ce qu'il y soit reçu de nouveau. Je veux bien croire que vous n'avez agi dans toute cette affaire que par le zèle le plus pur; mais comme d'un autre côté je n'ai pas perdu le souvenir de cette opiniâtreté que notre amitié mutuelle m'a donné le droit de vous reprocher bien souvent, je crains que votre zèle ne soit pas selon la science. En effet, pour me servir des propres paroles de la règle, n'est-ce point pousser la hardiesse un peu loin que de se permettre non-seulement de battre et d'excommunier ensuite, mais encore d'expulser un religieux en l'absence et à l'insu de l'abbé (*Reg. S. Ben.*, cap. 70)? L'humilité vous faisait un devoir de ne pas faire aux autres ce que vous ne voudriez point qu'on vous fît à vous-même, et le soin de votre perfection devait plutôt vous porter à imiter la conduite de l'Apôtre qui nous dit : « Je suis devenu faible avec les faibles afin de les gagner (I *Cor.*, IX, 22), » et qui ajoute dans un autre endroit : « Vous qui êtes spirituels, vous devez avoir soin de relever dans un esprit de douceur celui qui a failli, en faisant reflexion que vous pourriez bien être aussi tentés à

dum, amicum tuum. Nihil excusationis prætendas. Si studium est in causa, si adhuc doceri vis, et esse sub magistro, Magister, adest, et vocat te, ille, scilicet, in quo sunt omnes thesauri sapientiæ absconditi. Ipse est qui docet hominem scientiam, qui linguas infantium facit disertas, qui aperit, et nemo claudit; claudit, et nemo aperit.

EPISTOLA CDXIII.

AD RAINALDUM ABBATEM.

Novitium in proposito confirmatum benigne recipi postulat.

Domino abbati Rainaldo frater Bernardus, quidquid sibi cupit gratiæ spiritualis.

Laudo prudentiam, qua monachum propter novitium tristare timuistis; sed magis approbo humilitatem qua factam vobis injuriam, et tam grandem injuriam, tam patienter tulistis; incomparabiliter autem præfero caritatem, qua chalamum quassatum non patiendo conteri, nostrum expetere consilium suadere curastis. O prudens humilitas, humilisque charitas, sic parcens monacho injurianti, ut non deesset novitio fluctuanti! Quantum ergo potui confirmatum, et omnia, quantum reor, de quibus notatus est, emendare paratum, ad vos eum remitto, tam probatæ vestræ benignitati consulens, et, si necesse est, supplicans ut recipiatur, ut tamen prædictum fratrem, cui et litteras proinde precatorias misi, a sua priori, si fieri potest, sententia flectat. Valete.

EPISTOLA CDXIV.

AD ALARDUM MONACHUM, UNDE SUPRA.

Perstringit eum, quod prædicto novitio expulso, ac jam redituri atque emendationem molienti, pertinacius obsistat.

Dilecto filio suo Alardo, frater Bernardus, paternæ dilectionis affectum.

1. Conqueritur frater Adamarus *, quod ei nimis amarus exstiteris; non solum quia te agente domo expulsus sit, sed quia te quoque prohibente reconciliari non possit. Et ego quidem nonnisi bono zelo te id facere crediderim; sed cum recordor tuæ illius obstinationis, quam tibi amicissima, ut scis, fiducia soleo sæpe improperare; vereor ne idem zelus tuus non sit secundum scientiam. Nam ut ipsa regulæ verba

* *Al.* Admarus.

Digitized by Google

votre tour (*Gal.*, VI, 1). » Vous me répondrez peut-être que c'est le prieur et non vous qui l'avez expulsé : je le sais ; mais il n'a agi que d'après vos conseils et pour céder à vos instances. J'apprends même que présentement tandis que le prieur, touché de compassion, se montre disposé à le rappeler, vous êtes assez dur pour l'empêcher de réparer un excès de pouvoir dont vous êtes la cause. Je me demande comment vous pouvez sans trembler vous montrer seul inexorable, quand toute la communauté attendrie et votre abbé lui-même sont disposés à lui rouvrir les portes du monastère ; avez-vous donc oublié ces paroles : « On jugera sans pitié ceux qui se seront montrés sans miséricorde (*Jacob*, II, 13)? » ou bien n'avez-vous conservé aucun souvenir de celles-ci : « On se servira pour vous de la même mesure que vous aurez employée pour les autres (*Matth.*, VII, 2)? Puis-je croire que vous ne comptiez plus pour rien la promesse faite aux gens miséricordieux qu'il leur sera fait miséricorde un jour (*Matth.*, V, 7). »

2. Vous ignorez sans doute, me direz-vous, les raisons qui ont motivé son expulsion. A cela je réponds que je ne demande pas si elles sont bonnes ou mauvaises, ce n'est pas ce qui m'occupe ; ce dont je me plains, ce que je vous reproche et trouve on ne peut plus étrange, c'est que vous refusiez de pardonner à un religieux qui reconnaît humblement sa faute, qui demande avec persévérance à rentrer dans son monastère, qui souffre toute sorte d'épreuves avec patience et promet de se corriger ; quand l'Apôtre veut qu'on redouble de charité pour lui (II *Cor.*, II, 8), et saint Benoît, notre législateur, qu'on l'éprouve de nouveau avec une grande patience (*S. Ben., in Reg.*, cap. 58). Après tout, si c'est à tort qu'on l'a chassé il n'est que trop juste qu'on le rappelle ; et si c'est avec raison, la charité veut encore qu'on le reçoive. Voilà pourquoi, sans même vouloir aller au fond de toute cette affaire, je suis sûr que mon conseil est bon et que vous pouvez le suivre sans inconvénient ; car, soit que vous le receviez par un sentiment de justice ou par un mouvement de miséricorde, vous êtes toujours certain d'agir en union avec le Dieu souverainement miséricordieux et juste. Veuillez donc, mon cher fils, ne pas refuser à mes prières que ce religieux est venu solliciter si loin, une grâce que vous n'avez pas jugé à propos d'accorder aux siennes.

LETTRE CDV *. *Ancienne 398*.

A UN HOMME QUI AVAIT MANQUÉ A SA PAROLE DONNÉE.

Saint Bernard engage cet homme à secouer le joug des voluptés charnelles et à tenir sa promesse d'entrer en religion.

Si vous vous oubliez, moi je ne vous oublie pas, je vous aime trop pour cela, mais aussi plus mon affection pour vous est grande, plus la peine que vous me faites est profonde. Ainsi je vous aime trop pour ne point être affligé, et ma douleur est trop vive pour me permettre de vous oublier. Hélas!

---

ponam, quantæ audaciæ est quemquam cædere, aut excommunicare, nedum eliminare, abbate scilicet absente et nesciente? Annon magis tuæ humilitatis erat, alii non facere quod tibi nolles fieri? Imo tuæ perfectionis esse debuerat Apostolum potius imitari dicentem : *Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrifacerem?* et rursum : *Vos qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne et tu tenteris.*. At Prior, inquies, illum ejecit, non ego. Et hoc quidem ipse novi ; sed te suadente, te omnimodis compellente. Unde et nunc cum eum, sicut audivi, ipse quoque prior miseratus cupiat revocare, te in tua perdurante duritia, non sinitur emendare, quod compulsus est indiscretus egisse. Rogo quæ est hæc securitas, ut cæteris omnibus miserantibus, ipso quoque domino abbate propitio, tu solus implacabilis flecti non queas ut recipiatur? Annon legisti : *Judicium sine misericordia ei qui non fecit misericordiam?* An oblitus es quod rursum scriptum est : *In qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis?* An vero contemnis quod misericordibus promissum est : *Quoniam ipsi misericordiam consequentur?*

2. Sed nescis, inquis, quam juste expulsus sit. Sed juste, an injuste expulsus sit, non quæro, nec curo modo ; sed hoc tantum queror, hoc causor, hoc vehementer admiror, quod humiliter satisfaciens, instanter petens, patienter sustinens, emendationem promittens, nec sic quidem exaudiri meretur, ut juxta Apostolum confirmetur in eo charitas, et secundum Magistrum nostrum probetur iterum in omni patientia. Certe si injuste expulsus fuit, justum est ut revocetur ; si juste, pium est ut recipiatur. Unde et hoc nostrum consilium, licet indiscussa causa, arbitratus sum esse securum, quo fit ut sive per justitiam, sive per misericordiam a justo et misericorde Deo non recedatur. Rogo ergo te, dilectissime fili, ut quod ille suis apud te precibus non meruit, vel nostris, quas tam longe quæsivit, valeat adipisci.

EPISTOLA CDXV.

AD QUEMDAM PACTI SUI PRÆVARICATOREM.

Hortatur ut excusso voluptatis carnalis jugo, promissum religionis votum exsequatur.

Etsi tu oblitus tui, sed non ego, siquidem diligo te, et quantum diligo, tantum doleo. Porro dilectio facit ut doleam, dolor autem ut non obliviscar. Sed, heu, miseram tristemque memoriam ! Mirabar quid te impediret, ut, quemadmodum promiseras, non venires. Nec enim credere poteram te tuum pactum, et illud pactum, leviter prævaricari, nisi grandi ex causa ; quippe quem et in ætate minori fidelem satis veracemque compereram. Nec me fefellit opinio. Revera enim grandis gravisque causa est quæ te detinet. Ea siquidem ipsa vicit fortissimum David, decepit sapientissimum Salomonem. Quid dicam? Numquid qui cadit, non adjiciet ut resurgat? O quam multa et

Digitized by Google

combien votre souvenir est triste et amer à mon cœur! Je me demandais ce qui pouvait vous empêcher de venir suivant votre promesse, et me disais que vous ne pouviez manquer à votre parole, Dieu sait quelle parole! sans de très-sérieuses et très-puissantes raisons; car je n'ai pas oublé combien vous vous montriez véridique en vos discours et fidèle à vos engagements quand vous étiez plus jeune. Je ne m'étais pas trompé; la raison qui vous arrête est en effet des plus graves et des plus sérieuses, puisque ce n'est rien moins que ce qui a vaincu David malgré sa force et séduit Salomon en dépit de sa sagesse. Mais quoi! celui qui a fait une chute ne se relèvera-t-il pas enfin? Que de choses importantes j'aurais à vous dire! mais le peu d'étendue d'une lettre ne me permet pas de vous les écrire. Pour abréger, je vous dirai en deux mots: Si vous avez conservé quelque étincelle de votre ancienne affection et si vous nourrissez encore une ombre d'espérance de finir par vous soustraire à l'affreuse captivité où vous gémissez maintenant, enfin si vous ne voulez point rendre inutile la confiance que jusque dans vos désordres vous avez, dit-on, conservée en mes prières et dans celles de nos religieux qui vous portent tous dans leur cœur, ne différez pas davantage de revenir à Clairvaux, si toutefois vous êtes encore assez libre et asssz maître de vous-même pour oser vous éloigner pendant quelque temps de la bête cruelle qui en veut à vos vrais biens et ne songe tous les jours qu'à devorer votre âme. Autrement il n'y aura plus désormais d'amitié fraternelle entre nous, et c'est en vain que vous vous flatterez de votre liaison avec les gens de bien; il est évident que vous vous rendez indigne de leur amitié en refusant de suivre leurs conseils. Si vous venez sans retard, j'espère que, par un effet de la miséricorde de Dieu, vous ne nous quitterez pas sans avoir brisé vos chaînes.

LETTRE CDXVI.

*Lettre nouv.

A UN INCONNU.

Saint Bernard lui assure qu'il n'a point été chargé de distribuer les aumônes du comte Thibaut.

Les mots piquants dont vos lettres sont pleines depuis quelque temps me font croire que vous êtes indisposé contre moi. J'ai cru d'abord que c'était en forme de plaisanterie, comme vous le faisiez bien souvent, et non pas sérieusement que vous m'écriviez ainsi; mais un religieux de vos contrées qui vint ici par hasard m'a fait voir mon erreur. Il n'avait aucune connaissance de ce que vous m'écriviez jusqu'à ce que je lui en eusse dit quelques mots, il me fit alors remarquer le véritable sens de vos lettres, et ce qu'il m'a dit ne me permet plus de douter qu'en effet vous me soupçonnez d'avoir été pour quelque chose dans la distribution des aumônes du comte * de Champagne et d'avoir dans cette circonstance fait tort à mes amis absents. Cela vient de ce que vous croyez que les largesses du comte passent par mes mains. Il faut ne connaître ni le comte ni moi pour penser qu'il se gouverne ou dispense ses aumônes d'après mes conseils; car personne n'ignore qu'il n'en est absolument rien. Bien plus, m'étant permis de le solliciter presque jusqu'à en devenir importun, non-seulement pour quelques monastères, mais particulièrement encore pour l'évêque même au sujet duquel vous m'écrivez en termes si piquants, car je ne veux pas croire que vous me parliez ainsi pour vous-même, j'ai complétement échoué. Le comte veut faire ses aumônes lui-même à qui, et comme il

* Thibaut.

---

quam necessaria habeo tibi dicere! sed ea scribere longum est. Hoc ergo breviter intimo. Si qua nostri antiqui amoris adhuc in te scintilla vivit; si tibi quandoque evadendi a miserrima illa captivitate tua spes ulla remansit; si denique cassam falsamve non vis esse fiduciam, quam te in tali quoque conversatione tua multam habere aiunt in orationibus et amicitia nostræ congregationis; revisere Claram-Vallem ne differas: si tamen tam liber et compos tui es, ut te a cruenta illa bestia, quæ tua quotidie omnia simul cum sanguine animæ tuæ effundere satagit, vel ad tempus audeas absentare. Alioquin ex hoc jam noveris te a nostræ fraternitatis familiaritate prorsus sepositum, nec poteris ultra, nisi frustra, blandiri de societate bonorum; quoniam indignum profecto te judicas eorum consortio, quorum acquiescere recusas consilio. Cæterum si venire non pigritaris, confido te per Dei misericordiam, priusquam discedas a nobis, solvendum a mortis compede quo teneris.

EPISTOLA CDXVI.

AD INCOGNITUM.

Eleemosynas comitis Theobaldi a se non fuisse distributas asserit.

Mordaces litteræ quas more vestro dudum nobis misistis, morsum vos cordis pati significant. Nam primo quidem, cum vos putaremus in eis non serio loqui, sed nobis, ut soletis, voluisse jocari; forte a partibus vestris adveniens monachus aliquis, inanis nostræ illius opinionis nebulam solvit. Si quidem cum de litteris illis nihil ante cognosceret, præter ea, quæ de ore nostro audierat; ipsas aliter, sed veraciter, licet nesciens, exposuit, ita ut jam minime sinamur dubitare, male vos revera suspicari de nobis, quasi qui in distributione eleemosynarum comitis Campaniæ, amicis nostris absentibus amici non exsisteremus. Et hoc vos patimini, quia rem in manu nostra positam fuisse creditis. Verum qui prædictum comitem vel se, vel sua putat moderari nostro consilio; certus sum quia aut me, aut illum non satis novit. Denique et probatum est. Nonnullis nam-

Digitized by Google

l'entend. Il les fait quelquefois en ma présence, mais ce n'est point par mes mains, ce dont je suis d'ailleurs loin de me plaindre. Peut-être aurais-je pu tirer de lui quelque chose pour moi, si je l'avais voulu ; mais, grâce à Dieu, non-seulement je ne l'ai pas tenté, mais j'ai même refusé ce qu'il m'a offert. A présent si vous voulez, vous vous en rapporterez à moi plutôt qu'à la rumeur publique; je ne vois plus quels motifs vous auriez de nous croire indignes, l'évêque et moi, des bontés que vous avez toujours eues pour nous jusqu'à présent. Au reste, soyez bien persuadé que je me verrai privé sans peine de tout ce dont vous ne me jugeriez pas digne.

Lettre nouvelle

LETTRE CDXVII*.

A L'ABBÉ DE SAINT-TRON.

Saint Bernard le prie de recevoir avec charité un religieux nommé Dodon.

A son très-cher frère et coabbé G..., de Saint-Tron, le frère Bernard de Clairvaux, salut en Notre-Seigneur.

Voici quelle est mon opinion ou plutôt ma réponse sur le cas de conscience que le frère Dodon est venu soumettre à mon humble jugement. Comme il n'a pu m'alléguer de bons motifs pour quitter son monastère et passer dans un autre ordre, il ne me semble pas qu'il y ait lieu de l'autoriser à le faire. Son scrupule ne repose que sur un premier vœu fait un peu à la légère et qui n'a jamais pu être qu'un mot sans conséquence; un tel vœu ne saurait l'emporter sur celui qu'il a fait depuis, non plus en l'air, mais avec réflexion, comme le prouvent l'habit qu'il a reçu et la profession religieuse qu'il a faite. D'ailleurs le premier vœu ne me paraît ni plus austère ni plus parfait que le second. Je pense donc qu'ayant à rendre compte un jour de son âme à Dieu, vous ne sauriez en sûreté de conscience lui accorder la permission qu'il vous demande, car vous savez qu'il est écrit: « Le Seigneur met au nombre des pécheurs ceux qui consentent à leur iniquité (*Psalm.* CXXVI, 5). » Je vous engage donc à recevoir ce religieux avec bonté, puisqu'il est votre enfant, et à veiller sur le dépôt de son âme qui vous a été confié; je le crois d'ailleurs disposé maintenant à suivre vos conseils et à se soumettre avec docilité à tout ce que vous lui prescrirez de faire.

CHARTE DE SAINT BERNARD POUR L'ABBAYE DE SAINT-TRON.

A tous ceux qui liront cette charte, Bernard, abbé de Clairvaux salut.

L'abbé [a] de Saint-Tron et Baudouin de Wass se rendaient à Rome pour y faire juger leur différend, quand ils se sont arrêtés à Clairvaux. Après avoir entendu l'exposé de leur affaire, j'ai voulu leur épargner les fatigues et les dépenses de ce voyage, et, avec la grâce de Dieu, je les ai réconciliés et leur ai fait accepter l'arrangement que voici: l'abbaye de Saint-Tron gardera à perpétuité, en vertu de ses priviléges, les paroisses de *Werrebroëck* et de *Saleghem* avec tous les droits qui s'ensuivent, et, paiera à Baudouin le jour de la Saint-Rémi, une rente annuelle de vingt sous d'or; de son côté

[a] C'était Gosvin qui à cette époque était abbé de Saint-Tron, près de Gand. C'est dans un manuscrit de cette abbaye que nous avons trouvé cette charte de saint Bernard.

---

que monasteriis, sed et ipsi specialiter episcopo, de quo me, ne de vobis aperte loqueremur, tam aspere tetigistis; importune satis et impudenter rogitans, ut aliquid daret, impetrare non merui. Distribuit itaque homo de rebus ipse suis, quantum voluit, et quibus voluit; partim quidem me vidente, sed non dividente; plurimum vero nec vidente, non tamen invidente. Nam et nobis forsitan aliqua extorquere potuissemus, si voluissemus. Deo autem gratias, quo inspirante nec oblata contingere acquievimus. Jam si dignum ducitis, mihi potius de me quam famæ esse credendum; nulla vos, ut arbitror occasio remanet, cur vestris illis solitis beneficiis, quæ nobis improperanda esse putastis, solito indigniores vel nos, vel episcopum judicetis. Scitote tamen paratos nos æquanimiter carere, quidquid habere non meruimus.

EPISTOLA CDXVII.

AD ABBATEM DE TRUNCO-BERENGARII.

Fratrem Dodonem ab eo humane recipi postulat.

Dilectissimo fratri et coabbati suo G. de Trunco-Berengarii, frater Bernardus de Clara-Valle, salutem in Domino.

Unde frater Dodo nostram simplicitatem consultum venit, tale a nobis consilium, imo judicium reportavit. Cum nullam idoneam causam attulerit, cur locum suum et ordinem deserere velit; nulla nobis visa est ratio permittere, quod ad alium transire debeat. Nam votum illud, quod se prius fecisse dicit, de quo et maxime sui scrupuli occasionem sumpsit; cum sola cogitatione, aut plus etiam verbo, sed hoc solo facto fuisse constet; nequaquam huic præponendum, cui utique, posterius licet, tamen et verbo, et deliberatione, et habitu, et professione sese adstrinxisse videtur; præsertim cum illud, quod voverat, nec districtius esse videatur isto, nec rectius. Quapropter nec vobis, qui pro ejus anima Christo reddere rationem habetis, tutum esse credimus, in hoc ei vestram indulgere licentiam, cum scriptum sit: *Declinantes autem in obligationes adducet Dominus cum operantibus iniquitatem.* Suscipite ergo eum dulciter ut filium, custodite sollicite ut vobis commissum, vestris, ni fallor, ex hoc jam obsecuturum præceptis, et consiliis obtemperaturum.

BERNARDI CHARTA PRO EADEM ABBATIA.

Bernardus abbas Claræ-Vallis, omnibus præsentem paginam inspecturis.

Contigit abbatem Trunchiniensem, et Balduinum de Wasia pro determinanda controversia eorum Romam ituros, per nos transitum facere. Quorum causam cum audivimus, eorum labori et sumptui compatientes, Deo auxiliante, eos in pace et dilectione composuimus in hunc modum. Ecclesia Trunchiniensis, secundum

Digitized by Google

Baudouin renonce sur ma demande, aux droits d'offrandes qu'il possède dans l'abbaye de Saint-Tron. Cet arrangement a été sanctionné par l'évêque de Tournai.

APPENDICE DES LETTRES DE SAINT BERNARD.

On trouvera dans cet appendice quelques lettres douteuses ou apocryphes de saint Bernard; plusieurs de celles que Nicolas de Clairvaux écrivit sous le nom de notre Saint; des chartes ou lettres de saint Bernard sur des choses purement civiles; des lettres que différentes personnes lui écrivirent, et plusieurs autres pièces qui ont paru de nature à rendre plus facile l'intelligence des lettres de notre saint Docteur. Tout ce que contient cet appendice est pris dans les éditions précédentes et dans les manuscrits des *Œuvres de saint Bernard.*

*Ancienne 385e.

LETTRE CDXVIII *.

A DES PERSONNES NOUVELLEMENT CONVERTIES a.

L'auteur de cette lettre les exhorte à persévérer dans leur intention d'embrasser la vie religieuse et à ne pas renoncer à ce pieux dessein à cause des péchés de leur vie passée.

1. Mon cœur a tressailli d'aise dans le Seigneur et mon âme s'est sentie inondée de joie quand j'ai appris la bonne nouvelle qui vous concerne et su que le Seigneur, qui vous a distingués du reste des hommes dans sa prescience éternelle, vous a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils et vous a enfin appelés pour vous justifier en ce monde afin de vous couronner en l'autre. Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour avoir fait luire sa lumière dans vos cœurs. Pleins de mépris désormais pour les vanités et les folies du monde, vous n'aspirez plus du fond de vos âmes qu'à vous glorifier dans l'espérance de la gloire promise aux enfants de Dieu, et vous préférez être les derniers dans la maison du Seigneur plutôt que de demeurer dans la tente des pécheurs. Que Dieu même, qui vous a suggéré cette excellente pensée, la fortifie dans vos cœurs et ne permette pas à l'antique ennemi du genre humain de confondre vos pieux desseins ou de vous confondre avec eux. Or il les confondrait s'il parvenait maintenant à rallumer dans vos âmes le vain et fol amour du siècle et à vous plonger de nouveau dans les désirs de la chair; il vous confondrait avec eux, au contraire, si, au moment même d'entrer en religion, le monde avec ses attraits enchanteurs vous ramenait sur vos pas pour vivre encore selon les maximes de la chair au lieu de suivre celles de l'esprit. On voit bien des gens qui, sur le point de dire adieu au monde, sentent redoubler leur attachement pour lui, et, permettez-moi de le dire sans vouloir blesser personne, préfèrent la vie de ceux qui s'inquiètent beaucoup plus de la santé de leur corps que de celle de leur âme. Sans doute ils ne s'abandonnent plus à de honteux excès, mais ils aiment

Le démon peut confondre vos pieux desseins.

Il peut nous confondre avec eux.

L'amour de la chair est contraire à la pénitence.

a Quoique cette lettre soit pleine de piété, elle est d'un style trop tourmenté et trop recherché pour être de saint Bernard; d'ailleurs elle renferme plusieurs pensées qui ne semblent pas convenir à notre saint Docteur. Nous avons trouvé cette lettre dans un manuscrit du Vatican portant le n. 663, où elle n'est pas placée avec les autres lettres, mais après une *homélie de saint Bernard sur le mépris du monde*, avec ce titre: *Lettre de consolations par le même auteur.* Nous nous sommes servi de ce manuscrit pour corriger quelques endroits fautifs de cette lettre. Peut-être est-elle une de celles que les secrétaires de saint Bernard ont écrites par son ordre, mais non point sous sa dictée.

---

privilegia sua, *Werrebrech* et *Saleghem* cum integro jure parochiali possidebit in perpetuum. Statuimus quoque ut ecclesia Trunchiniensis Balduino annuatim viginti solidos daret in festo sancti Remigii. Balduinus etiam oblationes, quas in ecclesia Trunchiniensi habebat, rogatu nostro eidem ecclesiæ concessit. Idem sic sensit Simon, episcopus Tornacensis.

APPENDIX S. BERNARDI EPISTOLARUM.

Hæc Appendix continet S. Bernardi dubias, spuriasve epistolas nonnullas; quasdam item a Nicolao Clarævallensi ejus nomine scriptas; ad hæc charitas seu litteræ ab ipso Bernardo de rebus civilibus confectas; tum epistolas ad eumdem a diversis hominibus scriptas, cum quibusdam aliis monumentis, quæ ad illustrandas Bernardinas epistolas conducere visa sunt. Omnia partim ex libris editis, partim ex mss.

EPISTOLA CDXVIII.

AD QUOSDAM NOVITER CONVERSOS.

Hortatur ad constantiam propositi vitæ religiosæ, et ne anteactæ vitæ peccatis se deterreri sinant.

1. Super bono nuntio, quod de vobis auribus nostris insonuit, vehementer gavisa est anima mea, et exsultavit cor meum in Domino, qui vos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, et vocare dignatur, ut in præsenti justificet, et glorificet in futuro. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui jussit lumen suum splendescere in cordibus vestris; quatenus contemnentes hujus sæculi vanitates et insanias falsas, ad gloriandum in spe gloriæ filiorum Dei, de intimis animæ medullis trahatis suspiria; eligentes et proponentes abjecti esse in domo Dei nostri, magis quam habitare in tentoriis peccatorum. Confirmet autem Deus in vobis bonum quod inspiravit propositum, ne antiquus et inimicus hostis humani generis vos vel a proposito avertere, vel subvertere possit in proposito; ne videlicet blandiente vobis vana et insana ejus sæculi delectatione, ad perficiendam carnis curam in desideriis animum denuo revocetis, quod est averti a proposito; aut in ipso religionis introitu, lenocinantibus imperfectioni vestræ extrinsecis consolationibus, carni potius quam spiritui consulatis, quod est in proposito subverti. Quidam enim sæculo abrenuntiaturi, ut salva pace omnium dixerim, illorum maxime conversationem æmulantur, quibus majorem sollicitudinem incutit carnis suæ fragilitas, quam spiritus infirmitas. Unde gravioribus relictis turpitudinibus, crapulæ tamen applaudunt, et

Digitized by Google

encore le vin, la bonne chair, et ne se refusent aucune superfluité dans le boire et le manger. Ils oublient, les malheureux, qu'il y a bien des choses qu'on doit s'interdire, quoiqu'elles ne soient point défendues, parce qu'elles sont contraires à l'esprit de pénitence.

2. Voilà pourquoi, mes frères bien-aimés, je vous engage à recourir à Celui qui accomplit ce que la loi ancienne avec toute ses observances était incapable de faire, parce qu'elle était affaiblie par la chair; il se servit du péché même dont il fut la victime pour condamner le péché dans notre corps et pour accomplir la justice de la loi dans ceux qui ne vivent pas d'une manière charnelle (*Rom.*, VIII, 3 et 4), car nous devons croire si, ou plutôt, parce que l'Apôtre ne nous trompe pas, que « ceux qui, dans le siècle ou sous l'habit religieux, vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu (*Rom.*, VIII, 8). » On ne peut nier, en effet, que celui qui se fait un Dieu de son ventre, non-seulement ne fait point de progrès vers la perfection, mais s'en éloigne en effet beaucoup. Oui, vous redirai-je encore, recourez à Jésus-Christ Notre-Seigneur qui, voulant guérir nos âmes de leurs erreurs non moins que de la langueur qui les paralyse, a quitté le sanctuaire de son éternité pour venir habiter parmi nous, et, pendant qu'il était sur la terre, nous a tirés de notre engourdissement en mourant pour nous sur la croix, et nous a délivrés de nos erreurs par les leçons de sa morale en vivant de notre vie mortelle. Ainsi nous l'avons vu, ce Dieu qui ne saurait pécher et qui est le maître de toutes choses, préférer, aux vaines délices de la vie dont il pouvait jouir s'il l'avait voulu, le dénûment volontaire d'une pauvreté telle qu'il n'avait pas eu même où reposer sa tête. Il poussa si loin le mépris de toutes choses et la soumission à son Père que, non content de renoncer aux vaines délices de la vie, il se renonça lui-même, ne demandant en toute occasion qu'à faire la volonté de son Père et non la sienne; ainsi, celui qui était venu sur la terre pour ramener l'homme, du désert aride et brûlant où il errait à l'aventure, dans le droit chemin qui conduit au séjour de la patrie, ne crut pouvoir nous mieux indiquer cette voie, qu'en la frayant lui-même, sous nos yeux, par la pauvreté volontaire et l'obéissance jusqu'à la mort, à la volonté de son Père. Nous devons, à son exemple, fuir les délices de la vie et embrasser, de toutes les forces de notre être, les saintes pratiques de l'obéissance; c'est la désobéissance qui nous a éloignés de Dieu; nous ne nous rapprocherons de lui que par la pratique de la vertu contraire.

Il faut, à l'exemple de Jésus-Christ, fir les délices du monde.

Quelle voie peut nous ramener à Dieu.

3. Mais on dit quelquefois : A quoi bon mortifier la chair? ne sait-on pas que Dieu ne se complaît point dans les souffrances de ses créatures et qu'on peut se sauver dans le monde si on use des biens de la terre comme on doit le faire? Enfants des hommes, vous dirai-je avec l'Apôtre, « soyez dans les mêmes dispositions et dans les mêmes sentiments où se trouvait Jésus-Christ; ayant la forme et la nature de Dieu, il ne croyait pas que ce fût de sa part une usurpation de se faire égal à Dieu; néanmoins il s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de l'esclave (*Philipp.*, II, 2 et 3). » Si vous comprenez bien que tout Dieu qu'il fût et pouvant, s'il le voulait, prendre et montrer à tous les regards la forme divine qui lui appartient aussi bien qu'à son Père, il a mieux aimé s'en dépouiller et prendre celle de l'esclave dans le but non de déposer quelque chose d'usurpé, mais de confondre notre orgueil; si vous pensez de la sorte, vous vous senti-

Troisième objection.

Réponse.

---

tam ciborum quam potuum exigunt superfluitatem; non satis diligenter animadvertentes, multa licere quæ non expediunt, quia profectum pœnitentis graviter impediunt.

2. Super hac re, charissimi, consulatis eum, qui, quod impossibile est cujuscumque legis observantiæ, in quo infirmatur per carnem, de peccato damnavit peccatum in carne, ut justificatio legis in his impleretur, qui non secundum carnem ambulant. *Quicumque* enim *in carne sunt*, sive in habitu, sive extra habitum religionis, si verax est, imo quia verax est Apostolus, *Deo placere possunt*. Multum enim citra profectum proficit, imo infra imperfectum vehementer deficit, cujus gula deus est. Consulatis, inquam, Dominum nostrum Jesum Christum, qui non solum languoribus, sed et nostris erroribus volens mederi, de secreto suo ad publicum nostrum prodiit; et inter hæc et illa afferens remedium, sicut languores evacuavit moriens in cruce, ita et errores destruxit, et mores instruxit, dum vixit in carne. Ipse nimirum, utpote qui peccare non poterat, et universorum Dominus erat, cum mundi hujus deliciis libere et juste uti potuisset, voluntariam paupertatem tamen tam diligenter amplexus est, ut nec etiam haberet ubi caput suum reclinaret. In cujus paupertatis exsecutione tantam exhibuit Patri obedientiam, ut non solum delicias, sed et seipsum sibi abnegaverit, petens in omnibus non suam, sed Patris fieri voluntatem. Qui ergo hominem errantem in solitudine et in inaquoso venerat reducere in viam rectam, ut iret in civitatem habitationis; salubriorem et securiorem redeundi viam exemplo suæ conversationis nobis ostendit, nihil proprium in mundo possidens, Patri obediens usque ad mortem. Ejus ergo exemplo deliciæ nobis fugiendæ sunt, et bonum obedientiæ toto mentis ac corporis conatu amplectendum, ut qui inobediendo recessimus a Deo, per obedientiæ legem redire mereamur.

3. Sed sunt qui dicunt : Ut quid in miseria tormentorum affligemus animas nostras, cum Deus non delectetur in cruciatibus, et licite mundo utentes salutem invenire possimus? Filii hominum, ut ad vos verbis utar Apostoli, *hoc sentite in vobis, quod et in Christo Jesu; qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est, esse se æqualem Deo, sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens.* Si ergo hoc sentitis de ipso, quod licet justa et æquali prærogativa majestatis,

Digitized by Google

rez à votre tour portés à lui sacrifier les jouissances passagères de la vie et à embrasser la pauvreté par reconnaissance envers celui qui, pour nous, s'est fait pauvre de riche qu'il était; en l'imitant, vous ne cesserez pas d'être ce que vous êtes, pour devenir ce que vous n'étiez pas auparavant, vous vous replacerez seulement dans l'état qui vous est propre; seulement, de pauvres que vous étiez par nature, vous le deviendrez par un acte de votre volonté.

4. Si donc, mes très-chers Frères, dans cette vallée de larmes et de misères vous êtes toujours de vrais chrétiens, il vous faut marcher sur les traces de votre chef. « Malheur, est-il dit, à ceux qui suivent deux voies en même temps (*Eccli.*, II, 14)! » C'est qu'en effet la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, il est impossible également de goûter en même temps les consolations de la chair et celles de l'esprit; aussi se rendre esclave de la chair, la choyer et la nourrir, tout inutile qu'elle soit, au lieu de la sauver en la sacrifiant, c'est vouloir trouver insupportable le joug de la vie religieuse quelque doux et léger qu'il puisse être. Que résulte-t-il de là? C'est qu'on ne peut trouver le repos et la paix ni en ce monde, qui ne connaît que gémissements et que larmes, ni en l'autre, où l'on sera condamné aux pleurs et aux grincements de dents. Or, vous le savez, là où il n'y a pas de paix on ne peut espérer de trouver Dieu, puisqu'il est écrit « qu'il a choisi le séjour de la paix pour le lieu de sa demeure (*Psalm.* LXXV, 2). » Et cependant il est dit que le joug du Seigneur est doux et son fardeau léger (*Matth.*, XI, 30); » mais quels sont ceux qui le trouvent ainsi? Ceux qui sont animés de son esprit et se conduisent par ses inspirations. Si vous me demandez encore quels sont ceux qui se conduisent ainsi? Ils ne se trouvent pas parmi les esclaves de la chair, mais parmi les enfants de Dieu. Voulez-vous que je vous fasse leur portrait? L'esprit de Dieu, dont leurs membres sont les temples, fait mourir en eux les œuvres de la chair (*Rom.*, VIII, 13); ils ne sont plus leurs maîtres et ne vivent désormais que pour celui qui est mort et ressuscité pour eux, car ils ont été rachetés au prix énorme du précieux sang de Jésus-Christ. Aussi le portent-ils et le glorifient-ils dans leur corps; car, non contents de le confesser devant Dieu, ils aiment à le confesser devant les hommes, parce qu'il a dit : « Je confesserai devant mon Père, quiconque me confessera devant les hommes (*Matth.*, X, 32). »

Pour qui le joug du Seigneur est doux.

5. Il faut donc confesser le Seigneur dans nos actions de grâces et par nos œuvres si nous voulons que Jésus-Christ nous confesse à son tour le jour où nous paraîtrons à son tribunal redoutable pour être jugés et pour recevoir la récompense que nous aurons méritée dans notre corps, selon que nous en aurons fait l'instrument de la justice ou de l'iniquité. Si vous voulez n'être point exclus de cette double confession par laquelle l'homme et Dieu se confessent l'un l'autre, ne vous répandez plus dans les choses extérieures, dans les folies et les vanités du monde; rentrez en vous-mêmes et dans votre cœur, c'est là que vous êtes sûrs de trouver le royaume de Dieu; car il est écrit qu'il se trouve au dedans de vous (*Luc.*, XVII, 2). Que faut-il entendre par là? Que le royaume de Dieu n'est autre que la volonté de l'homme qui se plie et se soumet librement à celle de Dieu, au point de ne vouloir rien qui lui déplaise, rien même qui ne lui soit agréable. Commencez donc par chercher le royaume de Dieu, si vous voulez avoir une volonté saine et

Tant que les Apôtres ont joui de la présence corporelle de Jésus-Christ ils ont été incapables de recevoir le Saint-Esprit.

Le royaume de Dieu n'est pas autre chose qu'une volonté sainte.

---

formam Dei habere posset et exhibere, ipsam tamen exuit, et induit servilem; non ut aliquid in se evacuaret usurpatum, sed ut nostrum reprimeret supercilium, si hoc, inquam, sentitis de ipso; propter hoc ipsum et vos vestram exinaniatis transitoriam felicitatem, ei qui se pro nobis miserum fecit, cum miser non esset, vicem rependentes, non de vobis faciendo quod non estis, sed in vobis ostendendo quod estis; ut quos facit miseros necessitatis conditio, miseros fateatur voluntatis devotio.

4. Itaque, dilectissimi, ut ad vos redeam, in hac valle lacrymarum et miseriarum, si christiani estis, ea via qua Christus ambulavit, et ipsi ambuletis. *Væ homini duabus viis ingredienti.* Si enim caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt, carnalibus profecto consolationibus spirituales sociari impossibile est. Qui ergo debitorem et procuratorem carnis se constituit, ut magis sterilem pascere, quam viduæ studeat benefacere; nullum religionis jugum, quamlibet leve, quamlibet suave videatur, ei tolerabile est. Unde contingit ut neque hic, ubi sine murmure esse non potest; neque in futuro, ubi pœnam murmurationis tolerari necesse est, pacem inveniat. Ubi autem non est pax, nec Deus, quia *in pace factus est locus ejus.* Jugum tamen Dei suave est, et onus leve. Sed quibus? Spiritui ejus, et qui eo aguntur. Qui sunt illi? Non servi carnis, sed filii Dei. Vultis cognoscere filios Dei? Qui spiritu facta carnis mortificant, quorum membra templum sunt Spiritus sancti, quem a Deo acceperunt; ut jam non sint sui, nec sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, et resurrexit, empti videlicet pretio magno pretiosi sanguinis Christi. Unde et portantes eum et glorificantes in corpore suo, utique honorificant eum, quia non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus confitentur eum. *Qui autem confitetur eum coram hominibus, confitebor*, inquit, *et ego eum coram Patre meo.*

5. Bonum est ergo confiteri Domino in gratiarum actione, bonum est quoque confiteri Dominum in operum exhibitione; ut Christus nos confiteatur in districta singulorum examinatione, quando nos oportuerit manifestari ante tribunal ejus, ut unusquisque referat propria corporis, sive bonum, sive malum, prout gessit in corpore. Harum utrarumque confessionum, et ejus qua homo confitetur Deum, et ejus qua Deus confitetur hominem, si vultis esse participes, nolite ulterius evagari in exterioribus, diffusi in vanitates et insanias sæculi; sed revertimini ad vos, intrate ad cor

Digitized by Google

libre, purgée du poison mortel qu'elle a eu le malheur de prendre dans le monde ; après cela, toutes les choses nécessaires à la vie matérielle vous seront données comme par surcroît. Pourquoi vous mettre tant en peine de votre corps qui est destiné aux vers? Songez bien plutôt à votre âme, qui a été faite à l'image de Dieu ; efforcez-vous de mériter qu'elle retrouve un jour les traits de sa première ressemblance, qu'elle contemple Dieu face à face dans sa gloire et qu'elle avance de clarté en clarté par l'illumination de l'esprit du Seigneur (II *Cor.*, III, 18).

6. Je vous demande, mes frères, s'il y a rien au monde qui soit plus doux, plus agréable et plus saint que le corps de Jésus-Christ? et pourtant le Seigneur a dit à ses apôtres : « Si je ne m'en vais, le Paraclet ne viendra pas à vous (*Joan.*, XVI, 7). » Tant qu'ils eurent le bonheur de voir et d'entendre le Sauveur en personne, ils ne reçurent jamais le Saint-Esprit avec la plénitude de sa grâce, il ne leur était que promis: « Je ne vous l'enverrai, disait le Seigneur, que lorsque je serai remonté dans les cieux (*Ibidem*). » Aussi voyons-nous saint Pierre, qui avait renié le Sauveur à la voix d'une servante, quand son maître était vivant encore, plus tard, après l'ascension de Jésus-Christ, à la descente de l'Esprit-Saint, « s'en aller tout joyeux de la salle du conseil où les apôtres avaient été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus (*Act.*, V, 41). » Il est évident par là que la vertu du Saint-Esprit est plus puissante et plus douce que le bonheur même de voir le Sauveur en personne. Si la satisfaction charnelle de jouir de la présence de ce bienheureux et adorable corps a pu tenir éloigné des apôtres le Saint-Esprit, sans lequel on ne peut aimer comme il faut ce qui est aimable, ni souffrir quoi que ce soit d'une manière profitable au salut, je vous laisse à penser si ceux qui recherchent encore les délices de la chair quand ils ont résolu d'entrer en religion sont assez insensés et assez malheureux. Quand on veut embrasser la vie religieuse, il ne faut point songer à la faiblesse de la chair pour y condescendre outre mesure, mais aux obstacles que rencontre la ferveur pour les éviter avec soin.

Un religieux ne doit pas rechercher les délices de la chair.

Voir les lettres 332 et 446.

7. Hâtez-vous donc, mes frères, de devenir pauvres d'esprit et dénués de ressources, pour que le Seigneur prenne soin de vous. Il n'est de voie droite et sûre que celle de la pauvreté, mais de la pauvreté de choix et volontaire; s'il en existait une autre, le Christ n'aurait pas préféré celle-là. Il peut y en avoir d'autres qui soient bonnes aussi, mais elles sont infestées par les voleurs. Quant au chemin de la pauvreté volontaire, comme il est rude et difficile à gravir ; il y a peu de voyageurs qui s'y engagent, et les voleurs se gardent bien d'aller s'y placer en embuscade, car ils n'ont guère pour habitude de hanter les routes peu fréquentées. Eh bien, je vous dis en vérité, or la vérité c'est Dieu même, et je vous le dis par expérience, plus la voie de la pauvreté paraît ardue et difficile dans le commencement, plus elle est douce et facile à mesure qu'on y avance. Il faut du courage pour s'y engager, mais on est payé de sa peine dès qu'on y a fait quelques pas. Car sans compter la vie éternelle où elle conduit en droite ligne, elle procure dès maintenant au centuple, non-seulement des biens spirituels, mais même des biens temporels, pourvu que vous ne les recherchiez point. Car tels sont les biens de la terre, ils sont bons si on ne les

La pauvreté volontaire est une voie sûre et heureuse.

La pauvreté volontaire rend au centuple ce qu'on abandonne pour elle.

---

vestrum, ubi sine dubio regnum Dei est. Regnum enim ejus intra vos est. Quid est hoc regnum ? Sana et libera voluntas hominis, ita se conformans voluntati Dei, ut nihil velit quod sciat ei displicere ; nihil nolit quod sciat ei non placere. Primum ego quærite regnum Dei, ut liberetur et sanetur voluntas vestra, veneno sæculi graviter imbuta vel corrupta ; et omnia corpori necessaria adjicientur vobis. Nolite solliciti esse de corpore, quod est hæreditas vermium ; sed solliciti estote de anima, quæ ad imaginem Dei facta est ; quomodo revelata facie gloriam Dei speculetur, et in eamdem imaginem reformetur, et transformetur a claritate in claritatem, tanquam a Domini spiritu.

6. Quid dulcius, fratres mei, quid jucundius, quid sanctius inter corporea corpore Christi? Et tamen dictum est Apostolis : *Nisi ego abiero, Paraclitus non veniet*. Dum enim corporali Christi præsentia videndo et audiendo delectati sunt, nunquam eis perfecte datur, sed semper promittitur Spiritus sanctus. Etenim inquit : *Cum assumptus fuero, mittam eum ad vos.* Christo enim adhuc vivente in carne, nonne Petrus negavit ad vocem ancillæ ? Christo autem assumpto, et misso Spiritu sancto, nonne *ibant gaudentes Apostoli a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt propter nomen Jesu contumeliam pati ?* Longe ergo eminentior et dulcior virtus Spiritus sancti, quam delectatio corporis Christi. Quod si tam excellentis et beati corporis carnalis delectatio potuit ab Apostolis avertere Spiritum sanctum, sine cujus affectione nihil quod bonum est, potest amari ; sine cujus virtute nihil salutiferi oneris potest tolerari ; vos ipsi judicate, an non miseri sunt et insani, qui ad religionem venturi, delicias corporis quærunt. Venientibus quippe ad religionem non est consideranda carnis fragilitas ut ei delicate subserviatur ; sed impedimenta fervoris spiritus, ut sollicite fugiantur.

7. Festinate ergo fieri pauperes spiritu, et inopes rebus, ut Dominus sit sollicitus vestri. Hujusmodi enim paupertatis, voluntariæ videlicet, et ex voluntate necessariæ, via secura et recta est ; alioquin Christus eam non fuisset ingressus. Cæteræ viæ, etsi bonæ sint, plenæ tamen sunt latronibus. Semita hujus paupertatis, quia ardua est, et pauci per eam ascendunt, insidias latronum ignorat. Non enim frequenter ponunt latrones insidias, ubi frequens non est transitus viatorum. Dico vobis in veritate, quæ Deus est, et experto credite ; quia hæc via quanto arctior, quanto molestior videtur in ingressu, tanto lætior, tanto jucundior invenitur in progressu. In ingressu exigit meritum, in progressu rependit præmium. Etenim non

Digitized by Google

aime pas, et mauvais dès qu'ils captivent le cœur. D'ailleurs, qu'on les aime ou non, ils ne valent toujours pas grand'chose, puisque leur fatale douceur finit souvent par captiver le cœur de ceux qui les possèdent. Qu'est-ce donc qui peut encore vous faire hésiter? Ce que vous laisserez dans le monde en le quittant est bien peu de chose; non-seulement vous vous débarrassez, par la pauvreté volontaire, du souci qui en accompagne la possession, mais vous acquérez à l'instant même le monde entier que vous possédez sans aucun des tourments de la propriété. En effet, tout vous appartient; le monde, la vie, la mort, le présent et l'avenir, tout est à vous. Oui, continue l'Apôtre, « tout est à vous, » et cela n'empêche pas qu'on ne puisse ajouter : « Mais vous êtes à Jésus-Christ, et Jésus-Christ est à Dieu (I *Cor.*, III, 23). » C'est-à-dire que, de même que le Sauveur glorifie son Père dans tout ce qu'il fait, ainsi cherchez, en toutes vos œuvres, à procourer sa gloire.

Il faut rechercher la gloire de Dieu en toutes choses.

8. Je vous demande de quoi vous pouvez avoir peur si vous glorifiez le Seigneur Jésus dans vos œuvres; n'est-il pas le seul de qui dépende notre salut ou notre perte éternelle? S'il nous condamne[a], son nom mérite encore d'être béni, car il ne nous condamne que parce que nous l'avons mérité; mais s'il nous sauve, que son nom toujours soit glorifié; c'est que sa miséricorde a prévalu sur sa justice, car le Père lui a remis tout jugement entre les mains. Mais quel est celui qui prononcera notre condamnation? Sera-ce Jésus-Christ? Sera-ce, dis-je, ce charitable et doux Jésus qui est mort pour nos péchés, qui est ressuscité pour notre justification et qui, maintenant, est assis à la droite de son Père où il intercède encore pour nous? Sur la terre, au milieu des fatigues de sa vie mortelle, et dans le ciel, au sein de son royaume, il n'a été et n'est encore consumé que d'un seul désir, celui de nous sauver; comment pourrait-il accueillir par une sentence de réprobation ceux qui se réfugient vers lui? Quelque accablant que soit le souvenir de mes iniquités, quelque affreuse que soit la honte de ma vie, sans me mettre en peine de ce que tout autre pourrait faire à ma place, pour moi, je ne cesserai de songer à la bonté du doux Seigneur Jésus, toujours les yeux de mon cœur seront fixés sur sa miséricorde, parce que je sais, et souvent même je l'ai éprouvé par ma propre expérience, que sa charité est plus puissante pour me consoler que mes iniquités ne le sont pour le contrister. Il est, dans sa bonté, plus prompt à pardonner que, dans ma perversité, je ne le suis à l'offenser. Je sais bien qu'il n'est pas d'iniquité comparable à la mienne, mais par contre il n'est pas non plus de douleur pareille à sa douleur. Si mes péchés ont dépassé toute mesure, pourquoi me décourager-rai-je? Celui en qui je respire n'a-t-il pas souffert outre mesure aussi pour moi? Mes crimes, par leur énormité, peuvent bien exciter la colère de Dieu contre moi, mais la satisfaction de son Fils est plus

Jésus-Christ a soif que du salut de nos âmes.

Il faut toujours espérer en Jésus-Christ.

[a] Je ne pense pas que saint Bernard se fût exprimé ainsi, car il est certain que dans sa pensée, la damnation éternelle dans laquelle notre volonté au lieu d'être d'accord avec celle de Dieu, se révoltera contre elle avec rage et opiniâtreté, n'est pas du nombre des choses que nous devions abandonner à la volonté de Dieu. La preuve que telle n'est pas sa manière de voir se trouve dans le n. 5 du vingt-cinquième sermon *sur divers sujets*, où il distingue très-clairement ce que nous pouvons demander à Dieu conditionnellement de ce que nous devons lui demander sans aucune condition. Or dans cette dernière catégorie, il range la grâce que les théologiens appellent *gratum faciens* et la gloire éternelle. Il est vrai que dans sa lettre quarante-deuxième à Henri, archevêque de Sens, n. 13, il entend de la damnation même éternelle, cet excès de charité qui fait souhaiter à Moïse d'être rayé du livre de vie, et à saint Paul, d'être anathème pour ses frères, mais ni l'un ni l'autre n'entendaient pour cela perdre cette bonne conscience que ne possèdent plus les damnés dont il est question dans cette lettre.

---

solum in futuro vitam æternam possidebitis, sed et in præsenti centuplum accipietis, non solum in bonis spiritualibus, sed et in temporalibus, si cor non apposueritis. Ipsa siquidem temporalia sunt, si non amantur, licita; si amantur, illicita. Sive autem amantur, sive non amantur, non multum expediunt, quia quadam sui dulcedine cor possidentis cito subvertunt. Quæ vobis dubitandi occasio? Pauca relinquetis cum sollicitudine, totum mundum assumetis in possessionem sine sollicitudine. Omnia enim vestra sunt, sive mundus, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura : *Omnia*, inquam, *vestra sunt*. Tamen vere subjungi potest, *Vos autem Christi, sicut Christus Dei;* id est, si, sicut Christus in omnibus operibus suis Patrem suum glorificavit, ita et vos in omni actu vestro ejus gloriam quæsieritis.

8. Si enim Christus in operibus vestris apparuerit gloriosus, a quo vobis trepidandum est? Ipse utique solus est, in cujus manu sit salus, et condemnatio nostra. Si condemnat, benedictum sit nomen ejus, quia sic meruimus; si salvat, gloriosum sit nomen ejus, quia superabundavit misericordia judicio. Pater enim omne judicium dedit Filio. Quis tamen est qui condemnet? Jesus Christus? Pius, inquam, et dulcis Jesus, qui mortuus est pro delictis nostris? qui resurrexit propter justificationem nostram? qui est ad dextram Patris, ubi etiam interpellat pro nobis? Militans in terra, regnans et in cœlo, nihil sitit nisi nostram salutm; et ipse fugientibus ad se referet confusionem? Absit. Quantumcumque gravis se ingerat memoriæ meæ recordatio scelerum meorum, quantumcumque me deterreat præteritæ vitæ meæ horribilis consideratio, faciant alii quod censuerint expedire; ego semper sentiam in bonitate de dulcedine Domini mei Jesu Christi, semper oculi mei ad misericordiam ejus, sciens nimirum et quandoque in me experiens, longe efficaciorem ejus dulcedinem ad consolandum, quam vitæ meæ amaritudinem ad eum desolandum; multoque promptiorem ejus benignitatem ad indulgendum, quam meam iniquitatem ad delinquendum. Scio utique quia non est iniquitas sicut iniquitas mea; sed e regione, non est dolor sicut dolor ejus. Si supra modum peccavi, non despero; quia supra modum doluit, in quo respiro. Si exasperatur Deus immanitate sceleris mei, mitigatur procul dubio in dolore satisfactionis Filii sui; quia mitis et innocens Agnus

Digitized by Google

que suffisante pour l'apaiser, car l'innocent et doux agneau sur la croix souffre, en silence, comme le fait la brebis entre les mains de celui qui lui enlève sa toison, n'a point un mot de reproche à faire entendre contre ceux qui l'entourent et le maudissent, tandis qu'il trouve encore quelques douces paroles à adresser à ceux qui passent et jettent sur lui un regard de compassion; car c'est lui qui s'exprime en ces termes dans la sainte Ecriture : « O vous, qui passez le long de la route, regardez et voyez s'il est une douleur pareille à ma douleur (*Thren.*, I, 12). » Voilà ce qu'il dit aux passants du haut de sa croix; mais d'où viennent ceux qui passent ainsi sous ses yeux? Ils viennent du monde, non pas avec le monde. Où vont-ils et quelle route suivent-ils en passant ainsi? Celle de la pauvreté, qui les conduit en un moment aux trésors de l'éternelle félicité, « car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire incomparable et souveraine, si toutefois nous ne nous arrêtons pas à contempler les choses visibles et n'avons d'attention que pour les invisibles (II *Cor.*, IV, 17 et 18). »

Les pauvres partout doivent espérer en lui.

9. Si je vous parle de la sorte, ce n'est pas pour vous tranquilliser dans les douceurs du péché; vous savez bien que le Très-Haut et Jésus-Christ lui-même, s'ils ont pitié du pécheur repentant, n'en ont pas moins d'horreur du pécheur qui reste dans son péché. Or, si la pénitence est nécessaire, ou plutôt, comme elle vous est absolument indispensable, le Seigneur vous donne le temps et le lieu dont vous avez besoin pour la faire. En effet, peut-on voir un moment plus favorable que le temps présent, où, à défaut du martyre, le travail supporté pour Jésus-Christ vient aisément à bout de l'antique et astucieux ennemi du salut et triomphe sans peine de lui. Quant à l'endroit que nous vous offrons de partager avec nous, il ne s'en peut voir de plus convenable, sinon pour s'y livrer à la joie comme dans le monde, car dans ce séjour, les vieillards nous donnent par leurs discours, d'utiles et précieuses leçons que leurs exemples rendent encore plus utiles et plus précieuses, pour nous tirer du mal et nous porter au bien. Je prie le Dieu de toute miséricorde et de toute consolation de vous faire embrasser la vie que nous menons, afin d'avoir part avec nous à ces consolations intérieures que vous pourrez bien sentir un jour, mais dont je ne saurais vous donner une juste idée par mes paroles. Adieu.

Le couvent est un lieu très-favorable à la pénitence.

LETTRE CDXIX *.

* Ancienne 367e

A ALPHONSE, ROI DE PORTUGAL [a].

Alphonse, roi de Portugal, avait fait vœu de construire un monastère pour des religieux de Cîteaux, s'il remportait la victoire sur les Sarrasins; son vœu ayant été exaucé, il demanda des religieux à saint Bernard, qui lui en envoya.

Au très-chrétien et très-pieux Alphonse, roi de Portugal, Bernard, abbé de Clairvaux, ses très-humbles hommages.

Béni soit Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-

[a] Horstius a publié cette lettre et la suivante d'après le tome I des Annales du Portugais Bernard Briton qui l'a traduite du français, si nous l'en croyons, et publiée ainsi que d'autres lettres de la duchesse de Lorraine à saint Bernard avec les réponses de ce dernier. Mais nous aurions besoin d'un autre garant que lui de l'authenticité de ces lettres où l'on ne retrouve ni le génie ni le style, ni la modestie de notre saint Docteur. En fait de lettres authentiques de saint Bernard au roi de Portugal, nous ne connaissons que la trois cent huitième; Pierre, huitième abbé de Clairvaux, en écrivit également une au roi de ce pays, pour le remercier des secours qu'il avait accordés à ses religieux, dans un moment de grande détresse et du don qu'il leur avait fait du monastère de Castinéria. Voir Duchesne, tome IV, page 480.

---

in cruce pendens, utpote qui coram tondente se obmutuit, non improperat circumstantibus, et insanientibus in eum; sed dulciter suggerit transeuntibus per viam, et respicientibus ad eum. Sic enim scriptum est: *O vos omnes qui transitis per viam, attendite, et videte si est dolor, sicut dolor meus.* Hoc siquidem de cruce clamat transeuntibus; sed unde transeuntibus? De mundo, non cum mundo. Qua, et quo transeuntibus? Per viam momentaneæ paupertatis, ad divitias æternæ felicitatis. *Id enim quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis;* si tamen *contemplemur non ea quæ videntur, sed quæ non videntur.*

9. Non hæc scribo vobis ut in peccatis securius delectemini, quia Altissimus, qui et ipse Jesus Christus, odio habet peccatores, et misertus est pœnitentibus. Si pœnitentia, imo quia pœnitentia vobis necessaria, locus et tempus pœnitentiæ vobis non deest. Ecce enim tempus acceptabile, in quo etsi non cruor martyrum, labor tamen in Christo antiqui serpentis astutiam triumphat, et dejicit fortitudinem. Locus autem apud nos idoneus et delectabilis, non ad gaudendum, sicut in sæculo, sed ad lugendum quod commissum est in sæculo; ubi quidem multum subtiliter et utiliter prædicatione seniorum, sed multo subtilius et utilius examinatione conversationis eorum, et in malo destruimur, et instruimur ad bonum. Deus autem totius misericordiæ et consolationis faciat vos socios nostræ congregationis; ut sitis participes illius internæ consolationis, quam in vobis quandoque sentire, sed a nobis nunquam potestis audire. Valete.

EPISTOLA CDXIX.

AD ALFONSUM REGEM PORTUGALLIÆ.

Rex, obtenta de Saracenis victoria, reus voti de condendo Cisterciensibus monasterio tenebatur. Itaque postulatos e Clara-Valle monachos Bernardus mittit in Lusitaniam.

Christianissimo et pio Alfonso regi Portugallorum, Bernardus, Claræ-Vallis vocatus abbas, modicum id quod est.

Benedictus Deus, et Pater Domini nostri Jesu-Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolatio-

Digitized by Google

Christ, le Dieu de toutes miséricordes et de toutes consolations, de ce qu'il s'est souvenu de vous dans le danger et a éloigné le joug humiliant dont les Sarrasins vous menaçaient tous. Les murs de Jéricho se sont écroulés, la grande Babylone est tombée, Dieu a réduit en poudre les remparts de ses ennemis et a fait triompher son peuple. Nous avons connu cet heureux événement avant même qu'il fût arrivé, par une inspiration de l'Esprit-Saint qui souffle où il veut et n'a pas besoin du secours de la voix pour se faire entendre. Pendant que vos mains frappaient de l'épée, mes frères et moi, dans mon néant, nous étions prosternés aux pieds du Seigneur, lui demandant, pour vous, force et courage dans la lutte; aussi notre cœur se trouva-t-il au comble du bonheur quand nous sûmes que nos iniquités n'avaient pas nui au succès de vos armes. J'ai appris aussi dans quels sentiments de haute piété vous avez fait vœu de fonder un monastère en l'honneur du Très-Haut, et je vous envoie ces religieux, mes enfants, que j'ai nourris pour le Christ, du lait de sa doctrine, depuis la fondation de notre propre monastère. Je les recommande à Votre Altesse, dont ils contribueront à accomplir les pieuses intentions: ils jetteront les premiers fondements de ce monastère, dont la durée et la sainteté rediront la gloire de votre règne aux siècles à venir et avec lequel vous partagerez en quelque sorte votre couronne, dont il recevra une partie des revenus. Que le Sauveur des hommes conserve Votre Majesté et la reine son illustre compagne, qu'il bénisse votre famille et vous fasse voir les enfants de vos enfants comblés de joie et de bonheur au sein de vos Etats.

LETTRE CDXX[a] *.

*Ancienne 36

A JEAN CIRITA.

L'auteur de cette lettre ayant eu connaissance par une révélation divine du désir ardent que Jean Cirita nourrissait de fonder un monastère en Portugal, lui envoie des religieux pour l'aider dans cette entreprise.

A son vénérable frère, le compagnon de son exil et l'ami de Dieu, Jean Cirita, Bernard, abbé de Clairvaux, salut dans l'auteur de notre salut.

Le Père des miséricordes[a] et le Dieu de toute consolation, qui ne veut pas que les pécheurs succombent et périssent sous le poids de leurs iniquités, m'a révélé que Votre Fraternité ne cessait dans ses prières d'implorer de la bonté divine le pardon de ses fautes. Pour répondre aux vœux ardents de votre âme, il m'a découvert que vos prières sont exaucées. Celui qui s'était réuni sur la route aux deux disciples d'Emmaüs, et qui m'a donné en vous un compagnon d'exil, m'inspire la pensée de vous envoyer quelques-uns de mes chers petits enfants, que j'ai nourris pour lui du lait de la doctrine évangélique, afin de vous mettre en état de fonder un monastère là où Dieu, dans sa miséricorde, doit vous manifester, par un signe certain, qu'il veut que vous en éleviez un. Il vous a choisi pour être parmi eux comme le porte-étendard et le chef de leur troupe, c'est vous qu'il destine à jeter les premiers fondements de cette œuvre et à y mettre la main; alors vous la lui consacrerez sous le nom de son précurseur.

[a] Cette lettre commence à peu près de même que la précédente et reproduit plus bas les mêmes expressions du *lait de la doctrine évangélique*. Ce que l'auteur de cette lettre dit du signe certain par lequel le Ciel doit indiquer à Jean de Cirita l'endroit où il doit fonder un monastère, ne peut manquer de paraître bien éloigné du caractère et de l'esprit de saint Bernard.

nis, qui consolatus est vos in tribulatione vestra, dum abstulit opprobrium Saracenorum a cervicibus vestris. Ceciderunt muri Jericho, cecidit Babylon magna, destruxit Dominus munitiones inimicorum suorum, et extulit cornu populi sui, quod etiam antequam fieret, rescivimus revelante Spiritu, qui ubi vult spirat absque auditione vocis. Propter quod animas nostras afflximus, et tam parvitas mea, quam reliqui fratres mei coram Domino provoluti, decertantibus manibus vestris, robur et fortitudinem postulabamus, et ex eo quod iniquitates nostræ vestram non impediverunt felicitatem, summe lætati sumus. Rescivimus etiam ingentem pietatem, qua commotus votum de ædificando cœnobio Altissimo devovistis. Quapropter mittimus hos filios, quos lacte doctrinæ ab incunabulis Religionis Christo nutrivimus; quatenus nos ipsos Celsitudini vestræ commendantes, piam voti intentionem ad debitam exsecutionem perducant, illud condentes monasterium, in cujus duratione et integritate indelebile habebitis elogium regni vestri, et in dvisione redituum dividetur a vobis corona vestra. Servet vos, et illustrem reginam consortem Servator cunctorum, et benedicat prolem vestram, ut videatis filios filiorum vestrorum, gaudentes in possessionibus vestris.

EPISTOLA CDXX.

AD JOHANNEM CIRITAM.

Cognito divinitus ejus zelo ac desiderio, mittit e Clara-Valle monachos ad fundandum in Lusitania monasterium.

Venerabili Fratri, Deo dilecto, et in via sæculi hujus socio nostro, Johanni Ciritæ, Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, salutem in salutis auctore.

Permittente Patre misericordiarum, et Deo totius consolationis, qui non sinit animas peccatorum peccatis damnari, scivimus de fraternitate tua, quo pacto assiduis orationibus pro peccatorum venia pectus divinum pulsare non desinis; et quia vir desideriorum es, adimplevit Dominus desiderium tuum, dum nobis aperuit exaudiri deprecationes tuas. Et qui in eadem societate nos tibi sociavit, qui duobus discipulis euntibus Emmaus se socium præbuit; mittimus hos filiolos, quos lacte evangelicæ doctrinæ Domino nutrivimus, ut quocumque miseratio divina disposuerit, et cœleste aliquod micaverit signum, monasterium condatis; in quibus teipsum signiferum et ducem cæterorum elegit, ut et principia agas, et actum ad exitum ducas, ductumque Deo et ejus præcursori offeras.

Digitized by Google

LETTRE CDXXI[a].

BERNARD A L'ABBÉ DE SAINT-BENOIT.

A dom ....., abbé de Saint-Benoît, le frère Bernard de Clairvaux, salut et les bénédictions d'en haut.

Il est urgent que vous alliez trouver le roi le plus tôt possible pour faire part à Sa Majesté de mon chagrin et de mon désappointement. Je me félicite pourtant au milieu de tout cela de ce que c'est pour lui que je me trouve dans l'embarras par suite des conseils que j'ai donnés à Monseigneur l'évêque de Sens; car c'est en manquant au rendez-vous dont nous avions ensemble arrêté le jour qu'il m'attire le mécontentement du roi. Demandez à sa Majesté une lettre conçue de manière que le souverain Pontife ratifie sans restriction ce que deux évêques, ses fils dévoués, ont trouvé bon de décider; car ils se sont arrêtés au seul parti qui pût lui être le plus agréable en même temps qu'il était le plus utile à l'Eglise. Il n'y a pas lieu de se préoccuper de ce qu'un des trois arbitres a refusé d'exécuter le mandat qu'il avait reçu du souverain Pontife et de se soumettre à la volonté du roi; il ne pourrait se présenter devant Sa Majesté sans s'apercevoir du déplaisir que lui cause le manque étrange de procédés dont j'ai à me plaindre de sa part. Saluez, en mon nom, mon ami le chancelier, et priez-le d'écrire au sujet de cette affaire une lettre qui soit à tous les yeux une preuve de son amitié et de celle du roi pour moi, car je me flatte de pouvoir compter également sur celle de l'un et de l'autre.

[a] Cette lettre et la suivante ont été publiées par Duchesne, tome IV, mais elles ne rappellent ni l'une ni l'autre le style de saint Bernard.

LETTRE CDXXII.

BERNARD AU ROI LOUIS.

Au très-excellent roi de France, Louis, mon maître, Bernard, abbé de Clairvaux, salut.

Vous savez, Sire, que ma personne et tout ce que je possède sont entre vos mains tutélaires: plein de confiance dans les sentiments d'amitié que vous avez pour moi, je me permets de vous adresser J..., l'ecclésiastique chargé de vous remettre la présente, en priant Votre Grandeur de vouloir bien, s'il en est besoin, le recommander au souverain Pontife et croire, sur ma parole, parfaitement fondées les plaintes qu'il fait entendre contre son évêque au sujet d'une somme d'argent qu'il lui a prêtée. Adieu.

LETTRE CDXXIII[*].

L'an 1146.

NICOLAS DE CLAIRVAUX AU COMTE ET AUX BARONS DE BRETAGNE, SUR LA CROISADE, DE LA PART DE MONSEIGNEUR L'ABBÉ DE CLAIRVAUX.

[*] Comparer cette lettre avec la 365e dont elle n'est qu'une imitation.

1. La terre entière est émue et s'agite parce que le Roi du ciel a perdu la patrie qu'il avait ici-bas, les contrées que ses pieds ont foulées. Les ennemis de sa croix se sont conjurés contre lui et, se montrant pleins d'audace et d'orgueil, ils se sont écriés tous: Emparons-nous de son sanctuaire. Ils en veulent aux saints lieux où s'est accompli notre salut, et menacent de souiller de leur présence les endroits arrosés du sang de notre Sauveur. Mais ce qu'ils ont plus particulièrement à cœur de détruire, c'est le trésor insigne de la religion chré-

EPISTOLA CDXXI.

BERNARDI AD ABBATEM S. BENEDICTI.

Domno Abbati S. Benedicti; frater Bernardus de Clara-valle sanctam accipere benedictionem.

Oportet ut ex instanti festinetis ad dominum regem, et totam confusionem nostram, et quomodo proditi sumus, ei tanquam benigno domino nostro plenissime indicetis. Et quia gaudemus ex parte, quod negotium ejus in causa nobis fuit hujus anxietatis, pro eo siquidem quod domino Senonensi consulimus; de die statuenda, quod nobis bene ante promiserat, ita confudit, sic in nos vindicans Regis amorem. Petite et ab eo litteras efficacissimas super hoc negotio, ut dominus Papa omnimodis confirmet quod fecerunt filii obedientes, duo scilicet episcopi; quia et sibi gratissimum, et Ecclesiæ necessarium est. Nec noceat quod ita tertius se subtraxit, inobediens mandato apostolico, et regalium contemptor monitorum, qui si ad eum venerit, sentiat nostram injuriam, et injuriam singularem, regi non placere. Salutate charissimum nostrum cancellarium, et rogate ut tales super hoc litteras scribat, quæ et suum probent, et regium erga nos redolere inveniantur affectum, sicut præsumimus de utroque.

EPISTOLA CDXXII.

BERNARDI AD LUDOVICUM REGEM.

Ludovico excellentissimo regi Francorum, domino suo, Bernardus abbas Claræ-Vallis, salutem.

Scitis, mi domine, qualiter et ego, et res meæ sub tutela vestra positæ sint. Unde de amicitia vestra confidens, hunc clericum J. latorem præsentium precario commendo; quatinus vestra sublimitas, si opus sit, ipsum domino Papæ commendet, et querimoniam ipsius super pecunia episcopo nostro credita veram et justam esse me attestante credatis. Valete.

EPISTOLA CDXXIII.

NICOLAI CLARÆVALLENSIS AD COMITEM ET BARONES BRITANNIÆ IN PERSONA DOMINI CLARÆVALLENSIS, PRO NEGOTIO CRUCIS.

1. Commota est et contremuit terra, quia Rex cœli perdidit terram suam, terram ubi steterunt pedes ejus; inimici crucis ejus unanimiter simul adversus eum testamentum disposuerunt, et qui oderunt eum extulerunt caput. Dixerunt in corde suo cognatio eorum simul: Hæreditate possideamus sanctuarium ejus. Officinas redemptionis nostræ evertere moliuntur, et loca Christi sanguine dedicata profanare con-

Digitized by Google

tienne, ce sépulcre où le corps du Sauveur a été déposé et sa face divine recouverte d'un suaire. Ils lèvent une main menaçante contre la montagne de Sion, et, si le Seigneur lui-même ne s'en fait le gardien, ils ne sauraient tarder à fondre sur la ville sainte de Jérusalem, la cité où le nom du Dieu vivant a jadis été invoqué. Les chrétiens sont ou jetés en prison ou cruellement massacrés comme des brebis sans défense. L'œil de la Providence paraît fermé sur ces malheurs, mais ce n'est que pour mieux voir s'il se trouvera quelqu'un qui comprenne la volonté de Dieu et cherche à la faire, qui souffre de l'affront dont il est menacé et s'efforce de lui rendre son héritage. Quoiqu'il puisse tout ce qu'il veut et qu'il n'ait qu'à vouloir pour pouvoir, il veut que les chrétiens aient le mérite de la victoire, tout en se réservant de terrasser lui-même leurs ennemis.

2. Voilà pourquoi, nous rendant au pressant appel du roi notre maître, et à l'ordre du saint Siége, nous sommes venus en foule, le jour de Pâques à Vézelay, où le roi notre maître et sa cour s'étaient donné rendez-vous. Après avoir exposé à tous les yeux le triste état des choses, on lut du pape une lettre dont je vous envoie la copie. Le Saint-Esprit a touché les cœurs et le roi prit la croix avec une foule de peuple et une multitude de seigneurs : l'ardeur qui les transportait tous s'est répandue partout, et de toutes parts on voit accourir des gens empressés à placer le signe du salut sur leurs fronts et sur leurs épaules. Comme votre pays est rempli de vaillants guerriers et d'une jeunesse pleine de bravoure c'est à vous à vous enrôler des premiers avec ceux qui ont déjà donné leur nom pour l'expédition sainte et à prendre l'épée en main pour défendre la cause du Dieu vivant. Courage donc, généreux guerriers, revêtez-vous de vos armes et que celui qui n'a pas de glaive se hâte d'en acheter. Ne laissez pas seul le roi de France, votre roi; ce serait délaisser le Roi même des cieux pour lequel il entreprend une guerre si lointaine et si pénible. Vous ne tarderez pas à recevoir la visite d'un véritable homme de Dieu, monseigneur l'évêque de Chartres*; il vous informera plus en détail de tout ce qui s'est dit et passé ici, et il vous montrera en même temps les indulgences considérables que le Pape accorde par sa lettre à ceux qui prendront la croix. Au nom de Celui qui a voulu mourir pour votre salut, volez à la défense des lieux où il est mort et dans lesquels il a consommé notre rédemption, si vous ne voulez que les païens ne nous disent bientôt : Où donc est votre Dieu? Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le fils de Marie, l'époux de l'Eglise, vous accorde la victoire sur la terre et la couronne de gloire dans les cieux!

* Gosch

Indulgen accordées croisés.

LETTRE CDXXIV.

L'an 11

LE MÊME A MANUEL COMNÈNE, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE, AU NOM DE MONSEIGNEUR L'ABBÉ DE CLAIRVAUX.

Nicolas de Clairvaux prie l'empereur de Constantinople de faire chevalier le jeune fils de Thibaut, comte de Champagne.

Au grand et glorieux Manuel, empereur de Constantinople, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut et prières.

1. Si je me permets d'écrire à une Majesté telle que la vôtre, ne m'accusez ni de témérité ni d'audace, je ne cède, en le faisant, qu'à une inspiration

---

tendunt. Præcipue autem illud christianæ religionis insigne; sepulchrum, inquam, in quo sepultus est Dominus majestatis, ubi facies ejus sudario ligata est, omni nisu nituntur evellere. Agitant manus suas super montem filiæ Sion; et nisi Dominus custodierit, prope est ut irruant in civitatem sanctam Jerusalem, in civitatem Dei viventis, super quam invocatum est nomen ejus. Populi christiani partim conjiciuntur in vincula, partim trucidantur sicut oves occisionis. Videt et dissimulat ille magnus providentiæ oculus, ut videat, si est intelligens aut requirens Deum; si sit qui doleat vicem ejus, qui restituat hæreditatem suam sibi. Et cum omnia possit, cui subest omnia posse cum voluerit, vult tamen nomini christiano victoriam adscribere, et super tribulantes eos mittere manum suam.

2. Propterea instantissima postulatione domini Regis, apostolicoque præcepto in paschali solemnitate ad Verseliacum, celeberrimum locum advenimus, ubi dominus Rex cum principibus regni et populo multo ad diem festum convenerat. Expositus est autem lacrymabilis iste dolor in conspectu omnium, et recitatæ sunt litteræ istæ domini Papæ, quarum exemplar universitati vestræ transmittimus. Emollivit autem corda eorum Spiritus sanctus, et statim Rex cum multa multitudine principum, et innumerabili populo, signo crucis Christi armatus est. Diffunditur autum benedictio ista per universam terram, et certatim evolant omnes ad sucipiendum signum salutis in frontibus et in humeris suis. Et quia terra vestra fœcunda est virorum fortium, et militari juventute referta, decet vos inter primos, et cum primis, ad tam sanctum opus accedere, et armatos ascendere ad serviendum Deo viventi. Eia igitur, fortissimi milites, accingimini; et qui non habet gladium, emat eum. Nolite deserere solum regem vestrum, regem Francorum, imo Regem cœlorum, pro quo ipse tantum viæ et laboris suscepit. Venit ad vos homo Dei dominus Carnotensis, qui plenius vos doceat quæ dicta et facta sunt, et ostendat largissimam veniam, quæ in litteris domini Papæ, super eos qui cruces susceperunt, continetur. Pro illo, qui pro vobis mori dignatus est, defendite loca mortis ejus et redemptionis nostræ, ne quando dicant gentes: Ubi est Deus eorum? ut vos faciat victoriosos in terris, in cœlis gloriosos, sponsus Ecclesiæ, filius Mariæ, Dominus Deus noster.

EPISTOLA CDXXIV.

EJUSDEM AD MANUELEM COMNENUM CP. IMPERATOREM, IN PERSONA D. CLARÆVALLENSIS.

Ut filium comitis Theobaldi faciat novum militem.

Sublimi et glorioso Manuell, Constantinopolitano Imperatori, frater Bernardus Clarævallensis vocatus abbas, salutem et orationes.

1. Quod tantæ audeo scribere Majestati, non insolentia temeritatis est, sed confidentia charitatis. Quis

Digitized by Google

de cette charité qui ne doute de rien. Car pour moi, qui suis-je et quel rang ma famille occupe-t-elle dans son pays pour que j'ose écrire à un aussi grand empereur ? Je suis pauvre et obscur, des contrées immenses et de vastes mers me séparent de votre sublime personne; qu'est-ce donc qui pourrait rapprocher ma bassesse de votre grandeur, si je ne comptais pour cela sur l'humilité même de Jésus-Christ dont les rois et les peuples de la terre, les princes et les juges se glorifient? La renommée a porté jusqu'à nous le bruit de votre magnificence et la gloire de votre nom qui maintenant remplissent la terre entière. Voilà pourquoi je tombe aux pieds du Père des esprits, de celui d'où découle toute paternité dans le ciel et sur la terre, et le prie de ne vous faire quitter l'empire de la terre que pour vous donner le royaume des cieux, dont la durée est éternelle (*Psalm.* CXLIV).

2. Je n'ai donc aucun titre pour présenter au pied du trône de votre gloire la personne * chargée de vous remettre la présente; c'est un jeune homme de la plus grande noblesse, que je vous prie de faire chevalier et d'armer de l'épée contre les ennemis de la croix de Jésus-Christ et de tous ceux qui lèvent contre lui une tête orgueilleuse et menaçante. Ce jeune homme pouvait aspirer aux plus grands honneurs, mais suivant mon conseil il préfère l'éclat de votre empire et le glorieux souvenir qu'il emportera dans la tombe de la main qui l'aura fait chevalier. Je n'aurais pas osé vous prier de vous intéresser à ce jeune homme si Jésus n'était en cause, car c'est pour lui qu'il entreprend une expédition aussi longue et aussi laborieuse. Veuillez être persuadé que tout ce que vous ferez pour lui, je le tiendrai comme étant fait à moi-même.

* Henri fils du comte Thibaut.

3. C'est à vous maintenant, très-glorieux empereur, de montrer toute votre bonté et d'en multiplier les actes; la terre tout entière est émue et s'agite parce que le Roi du ciel a perdu la patrie qu'il avait ici-bas, le pays que ses pieds ont foulé. Les ennemis du Seigneur s'apprêtent à fondre sur la Cité sainte et à détruire le sépulcre glorieux où la fleur virginale issue de Marie fut déposée sous les bandelettes et les aromates, et d'où elle sortit bientôt plus grande et plus vivace pour briller sur notre pauvre terre. Voilà pourquoi, sur l'ordre du souverain Pontife* et sur nos propres instances de si bas qu'elles partissent, le roi de France et, avec lui, une multitude de seigneurs, de chevaliers et de peuples se sont mis en marche pour la terre sainte et se proposent de passer par les terres de votre empire pour aller au secours de la cité du Dieu vivant. C'est à vous de les recevoir avec honneur et de prendre dès maintenant toutes les mesures qu'on a lieu d'attendre de vous à raison du rang que vous occupez, du pouvoir que vous avez entre les mains, de la dignité impériale dont vous êtes justement fier et des trésors que vous possédez. Vous ne pouvez d'ailleurs agir autrement que l'exigent la dignité de l'empire, l'honneur de votre personne et le salut éternel de votre âme. Je vous recommande entre tous et par-dessus tout le jeune fils* de l'illustre comte Thibaut; veuillez le traiter non pas seulement comme le mérite un prince de son rang, mais ayez pour lui des attentions particulières. C'est un tout jeune homme, mais il est d'une illustre famille, d'un naturel excellent, et il veut faire ses premières armes pour la cause de la justice et non de l'injustice. Il est d'ailleurs le fils d'un père que son équité et sa douceur placent au premier rang dans l'estime et

* Eugène III.

* Henri.

---

enim ego sum, aut quæ est domus patris mei in Israël, ut tanti nominis imperatorem nostris litteris audeam prævenire ? Pauper enim sum ignobilisque persona, longo terrarum spatio et vastissimi maris interjectu remotus a præsentia vestræ sublimitatis. Quid ergo tantæ sublimitati cum tanta humilitate, si non daret mihi fiduciam humilitas Christi, in qua, et de qua reges terræ et omnes populi, principes et judices gloriantur ? Ad nos enim usque pervenit magnificentia et gloria nominis vestri, quæ longe lateque dilatata est super terram. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem spirituum, ex quo omnis paternitas in cœlo et in terra nominatur, ut de regno illo ad regnum illius transferamini, cujus regnum, regnum est omnium sæculorum.

2. Nullis igitur meis meritis præcedentibus audeo mittere ad thronum gloriæ vestræ præsentium latorem, juvenem magnæ nobilitatis, ut eum sacramentis militaribus applicetis, et accingatis ei ensem contra inimicos crucis Christi, qui adversus eum extulerunt caput. Et juveni quidem sublimium patebat aditus curiarum; sed altiori consilio mittimus ad illius imperii vestri gloriam singularem, ut memor sit omnibus diebus vitæ suæ, a quo militaris disciplinæ dignitatem susceperit. Nequaquam autem has ivissem in preces, nisi Christus esset in causa, pro quo tantum viæ pariter et laboris assumpsit. Quidquid illi, vel pro illo feceritis, mihi factum est.

3. De cætero, gloriosissime imperator, nunc opus est ostendendi et extendendi abundantiam suavitatis vestræ. Commota est et contremuit terra, quia Rex cœli perdidit terram suam, terram ubi steterunt pedes ejus. Prope est enim ut irruant inimici Domini in civitatem suam, etiam in illud gloriosum sepulchrum, ubi virgineus flos Mariæ linteis et aromatibus conditus est, unde et resurrexit ille primus et maximus flos qui apparuit in terra nostra. Propterea ad præceptum domini Papæ, et ad qualemcumque exhortationem nostram Francorum rex et innumerabilis multitudo principum, militum, populorum, transitura est per fines vestros ad civitatem Dei viventis. Vestrum erit eos honorifice suscipere, et agendum nunc pro loco quem tenetis, pro potestate quam accepistis, pro dignitate qua polletis, pro divitiis quibus abundatis; quod conveniat imperiali excellentiæ, honori personæ vestræ, et saluti animæ vestræ in æternum et in sæcu-

Digitized by Google

Saint Bernard promet à l'empereur de Constantinople une part dans les mérites de la communauté.

dans l'affection des hommes. En retour de ce que vous ferez pour ce jeune prince, je vous offre une part dans les mérites de toutes les bonnes œuvres qui se font et se feront dans notre maison, afin que Notre-Seigneur Jésus-Christ, le fils de Marie, l'époux de l'Église, vous accorde la victoire sur la terre et la couronne de gloire dans les cieux.

LETTRE CDXXV.

A L'ÉVÊQUE DE LUCQUES[a], AU NOM DE L'ABBÉ DE CLAIRVAUX.

L'auteur de cette lettre exhorte l'évêque de Lucques à faire preuve de force et de courage.

A son vénérable seigneur l'évêque de Lucques, Bernard, salut: vivre et mourir dans la lumière.

1. Dans le poste que vous occupez vous avez besoin d'un esprit élevé qui vous instruise ; l'épiscopat est moins un honneur qu'une charge qui réclame des œuvres et des vertus, plutôt que des paroles et des richesses. Le céleste héraut dont le cœur et les lèvres débordaient des paroles mêmes du Seigneur disait: « Il est certain que ceux qui désirent l'épiscopat ambitionnent une charge et des fonctions saintes (I *Tim.*, III, 1), » vous l'entendez: « une charge et des fonctions ; » non pas un titre et des dignités. Or vous avez entrepris de grandes choses, il vous faut du courage ; vous êtes devenu le surveillant de la maison d'Israël, vous avez besoin de prudence; vous vous devez aux sages et aux insensés. Soyez donc riche d'équité et de modération; enfin, pour mettre le comble aux vertus qui vous sont nécessaires, vous devez vous revêtir de cette justice qui vous fera rendre à chacun selon son mérite, car il est dit dans les saintes lettres : « Il faut que les prêtres aient la justice pour vêtement (*Psalm.* CXXXI, 9). » Heureux le char qui a l'humilité pour timon et les vertus pour roues, heureux aussi celui qui en occupe le siége et le dirige là où il veut.

Excellence de l'humilité

2. L'humilité enseigne toutes les vertus, elle est la fille bien-aimée du souverain Roi, et, descendue d'en haut avec le maître des cieux, elle aime à fixer sa demeure dans des âmes qui ont quelque chose du ciel. Sans l'humilité, la sagesse qui décide ce que nous devons aimer, n'est qu'aveuglement et terreur ainsi que le Sage en fait la remarque ; la force qui triomphe dans la lutte, n'est sans elle, qu'une véritable faiblesse qui succombe ; la tempérance qui résiste aux appétits mauvais, une sobriété aussi chancelante que l'ivresse même, et la justice avec ses œuvres, sans humilité, est un orgueil déguisé. Il n'y a que l'humilité qui donne de la réalité et de la durée à nos vertus ; seule elle sait faire violence au royaume de Dieu, seule en effet elle a abaissé la majesté divine elle-même et lui a fait accepter la mort, et la mort sur la croix. C'est à l'humilité qui avait d'abord persuadé au Verbe de Dieu, quand il était assis au plus haut des cieux, de descendre vers nous, que nous devons que la vérité l'ait ensuite contraint à faire ce qu'il avait promis et à descendre dans le sein d'une vierge dont sa toute-puissance le fit sortir sans nuire à la virginité de sa mère ; c'est à l'humilité enfin que nous devons que l'obéissance l'ait guidé

[a] Nous pensons qu'il s'agit ici de l'évêque de Lucques, en Italie, le même que celui qui a recommandé Pierre Lombard à saint Bernard, comme nous l'avons vu plus haut, lettre quatre cent dixième. Mais nous ne saurions dire si c'était Hubert qui fut évêque en 1140 ou Grégoire qui ne le fut qu'en 1146, selon ce que rapporte Ughel dans son *Italie sacrée*, tome I.

---

lum sæculi. Inter quos et ante quos filium comitis Theobaldi illustrissimi principis vobis sollicitius commendamus, non tanquam unum de cæteris, sed præ cæteris unum. Juvenis est, nobilis est, bonæ indolis est, et primitias suæ militiæ, non malitiæ, sed justitiæ consecravit; filius etiam est hominis illius, qui propter veritatem et mansuetudinem et justitiam diligitur et honoratur inter principes terræ. Pro his omnibus vos participem facimus omnium beneficiorum, quæ in domo nostra fiunt et fient, ut vos faciat victoriosum in terris, in cœlis gloriosum, sponsus Ecclesiæ, filius Mariæ, Dominus Deus noster.

EPISTOLA CDXXV.

AD LUCANUM EPISCOPUM, IN PERSONA D. CLARÆVALLENSIS.

Incitativa ad fortitudinem.

Venerabili domino Lucano Episcopo, Bernardus in luce vivere, et in luce mori.

1. Positus estis in sublimi loco, et opus est sublimi animo, qui vos doceat, quia cathedra, quam accepistis, oneris est, non honoris ; operis, non nominis ; virtutum denique, non divitiarum. Sic enim ait illa cœlestis fistula, de cujus et in cujus pectore verbum Domini personabat: *Si quis*, inquit, *episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.* Opus, non dignitatem. Quia ergo manum vestram misistis ad fortia, opus est vobis fortitudine; qui speculator domui Israel factus estis, opus est prudentia ; opus est aurea temperantiæ mediocritate, quia sapientibus et insipientibus debitor estis. Porro in consummationem virtutum, justitia vestiri vos oportet, qua unicuique reddetur quod suum est, dicente Scriptura : *Sacerdotes tui induantur justitiam.* Felix hæc quadriga, et auriga ejus beatus : qui in humilitatis temone præsidens, virtutum rotas ad ductum et conductum ipsius inclinat.

2. Humilitas virtutum magistra, singularis filia summi Regis, a summo cœlo cum cœlorum Domino descendens, in cœlestibus animis æternam posuit mansionem. « Sine humilitate per prudentiam eligere quod diligendum est, sicut Sapiens ait, erronea discretio est: adversa per fortitudinem superare, tacens victoria ; illecebris per temperantiam resistere, temulenta sobrietas: operibus justitiæ insistere, palliata superbia. » Sola est humilitas quæ virtutes beatificat, et perennat: quæ vim facit regno cœlorum, quæ Dominum majestatis humiliavit usque ad mortem, mortem autem crucis. Verbum enim Dei in sublimi constitutum, ut ad nos descenderet, prior humilitas invitavit ; veritas, qua se promiserat venturum, compulit ; puritas uteri virginalis suscepit, salva Virginis integritate, potentia eduxit, obedientia in omnibus

Digitized by Google

en toutes choses ; que la patience l'ait animé à tous les instants et que la charité l'ait montré par les paroles et les miracles qu'elle lui inspirait. Une pareille vertu doit pousser de profondes racines dans le cœur d'un évêque, puisque dès qu'elle disparaît, toutes les autres vertus s'envolent et s'évanouissent. Peut-être suis-je allé un peu loin, mais c'est vous qui m'y avez contraint (II *Cor.*, XII, 11). Il ne m'appartenait pas de faire la leçon à un évêque; mais je n'ai fait que mon devoir en donnant des conseils à un ami, comme doivent également le faire tous ceux qui connaissent la vraie charité. Notre commun fils vous dira de vive voix plus amplement et mieux que je ne pourrais le faire, ce que j'omets dans cette lettre, par la raison qu'il peut arriver que ce que l'on confie au papier nuise aux uns en même temps qu'il peut être utile aux autres.

L'an 1165.

LETTRE CDXXVI.

Convention faite entre Hugues et Guillaume, l'un évêque, l'autre comte d'Auxerre.

1. Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi Bernard abbé de Clairvaux, ayant eu connaissance de la division survenue entre Hugues évêque d'Auxerre et Guillaume comte de Nevers par suite de prétentions opposées, je me suis rendu à Auxerre, et après les avoir mis d'accord, je leur ai fait accepter l'arrangement suivant :

Dans un bois appelé la Bruyère de l'évêque, ce dernier et le comte Hugues feront à frais communs une garenne qui sera gardée également à frais communs, de sorte que les gardes de l'un seront réputés les gardes de l'autre, prêteront serment entre les mains de tous les deux et s'engageront à prendre dans cette garenne ni homme ni bête que ce ne soit au profit des deux contractants. Les amendes perçues pour les délits faits dans cette garenne seront partagées par moitié. Voici quelles seront ces amendes suivant les cas. Les porcs, les brebis et les vaches qui s'y réfugieront pour éviter la poursuite des taureaux en rut ne paieront pas l'amende. Les bœufs, les vaches, les chevaux, les ânes, les chèvres et autres animaux semblables seront taxés à un denier par tête, s'ils sont sans gardien ; si le gardien est présent il paiera trois écus pour lui, sans qu'il puisse être rien exigé en sus pour les animaux. Toute personne trouvée coupant du bois dans cette garenne sera taxée à quinze écus; celui qui y aura allumé un incendie en paiera soixante. En aucun cas les amendes ne dépasseront les sommes ci-dessus indiquées. La garenne n'excédera pas une largeur de quarante perches. Si, par l'effet du temps ou de toute autre cause, ladite garenne vient à disparaître, les deux parties pourront la rétablir au même endroit s'ils le jugent à propos ; s'ils n'usent pas de cette faculté, le fonds, cultivé ou non, fera retour au domaine de l'évêque à qui appartiendront également toutes les amendes qui seront dues pour délits commis ailleurs que dans la garenne.

2. Les clercs seront entièrement libres et exempts de la juridiction du comte, qui ne pourra sous nul prétexte exercer sur eux aucun droit seigneurial, ni confisquer leurs biens en quelque lieu qu'ils se trouvent, ou les donner à ses officiers. Tout clerc

---

deduxit, patientia animavit, charitas verbis et miraculis manifestavit. Hæc in corde Pontificis alta radice radicari debet, atque fundari: qua cedente, omnis conventus virtutum vel opprimitur, vel succumbit. Factus sum insipiens, vos me coegistis. Non erat quidem meum docere episcopum: sed amicum admonere, et meum est, et omnium qui noverunt veritatem charitatis. Reliqua vobis communis filius illic plenius et planius viva voce referet. Neque enim litteris committendum, quod etsi quosdam docere, quibusdam tamen nocere potuisset.

EPISTOLA CDXXVI.

S. BERNARDI CHARTA, SEU

Compositio facta inter Hugonem episcopum, et Willelmum comitem Autisiodorensem.

1. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ego Bernardus Claræ-Vallis vocatus abbas, Cognita quæ inter Hugonem episcopum Autisiodorensem et Willelmum comitem Nivernensem emerserat discordia pro quibusdam querelis, quæ inter eos agebantur, Autisiodorum veni, et pari amborum consensu et voluntate querelas illas ad concordiam redactas feci terminari hoc modo. In bosco, qui dicitur Brueria episcopi, facient communiter episcopus et comes haiam, factamque communiter custodient: ita quod singuli singulos ministros ejus custodiæ deputabunt, et uterque ab ambobus fidelitatem excipiet ; eritque in sacramento eorum, quod nullus homo sive animal in haia per occasionem capiatur. Forifacta haiæ communiter percipientur : quæ etiam forifacta hac ratione determinantur. Porcus, ovis, vaccæ, cum lascivientes fugiunt tauros, si in ea deprehensæ fuerint, nihil emendabunt. Boves, vaccæ, equi, asini, capreæ et similia animalia, si sine custode in ea inventa fuerint, pro singulis singuli denarii persolventur. Si custos affuerit, tres solidos pro se emendabit Pro pecudibus nihil exigetur. Si homo ligna cædens in ea inventus fuerit, quindecim solidis emendabit ; incendium faciens sexaginta. Itaque prædicta forifacta haiæ numquam excedent prænominatas summas. Haia non extendetur in latum ultra quadraginta perticas arpennales. Si autem eamdem haiam contigerit aliquando, seu vetustate, seu aliqua occasione, ad id devenire ut non sit ; si eam simul ibidem reparare voluerint, licebit ; quod si noluerint, terra remanens, sive culta sit, sive inculta, ad dominium episcopi revertetur. Omnia alia forifacta, quæ extra haiam fient sine parte comitis, episcopi sunt.

2. Statutum est de clericis, ut omnino a potestate comitis liberi et immunes exsistant: ita quod nec aliquid juris vel dominationis in eos ex aliqua occasione comes exercebit, nec rebus eorum, ubicumque sint,

Digitized by Google

pris en flagrant délit de brigandage sera remis entre les mains de l'évêque ou de ses gens sans qu'on puisse le traiter d'une manière injurieuse ou blessante pour l'ordre clérical ; d'un autre côté, si le comte, par lui-même ou par ses gens, poursuit un ecclésiastique, l'évêque s'efforcera de faire droit à ses réclamations autant que la justice et la raison le permettront.

3. Les impôts de la ville et des faubourgs appartenant en commun à l'archevêque et au comte, s'il se commet quelque détournement, l'évêque se fera restituer intégralement la somme dérobée, selon la loi de chacun, et le comte recevra une amende de soixante écus. Si le percepteur des impôts du comte ou quelqu'un de ses employés arrête le premier celui qui aura fait tort à l'évêque, il le forcera toujours, suivant la loi qui le régit, à lui restituer ce qu'il lui a pris ; s'il le laisse échapper par sa faute avec ce qu'il a volé, il répondra du capital dérobé, toujours selon la même loi.

4. Les serviteurs de l'évêque et les gens de sa maison ne relèveront jamais de la juridiction du comte. Tous les délits commis dans les cloîtres de Saint-Etienne, de Sainte-Marie, de Saint-Eusèbe, de Saint-Pierre et de Saint-Amator, ainsi que tout ce que renferment ces monastères, sont du ressort de la juridiction épiscopale, et le comte ne pourra ni exercer son pouvoir sur eux ni confisquer à son profit les objets renfermés dans les susdits cloîtres pour s'indemniser de quelque délit que ce soit : si on surprend quelque laïque en flagrant délit dans lesdits cloîtres, il sera livré dans son habit séculier à la justice du comte. Tout malfaiteur saisi hors de l'enceinte des monastères susnommés sera remis entre les mains du comte, avec tous ses biens, ceux des monastères susdits toujours exceptés.

5. Quant aux terres sujettes au cens, il est convenu que ni le comte ni ses gens ne pourront acquérir celles qui font partie du fonds de l'évêque sans le consentement de ce dernier, ce qui se pratiquera de même pour toute espèce de dîmes. Le ban du comte sera religieusement observé pendant trois jours entiers par toute personne laïque ou ecclésiastique se trouvant dans les monastères, après quoi il leur sera permis de vendre. Si l'évêque achète du vin ou du blé, il ne sera tenu de payer ni droit de Gelle ni autre en usage. L'évêque avertira par lui-même ou par des ecclésiastiques qu'il chargera de le remplacer, les serviteurs et les gens du comte, des fautes qu'ils pourront commettre contre la foi et pour lesquelles ils seront justiciables de lui.

6. La maison du comte et les fortifications des châteaux que ledit comte reconnaît tenir de l'évêque à Châteauneuf, à Saint-Sauveur, à Conat et à Mailliac seront remises entre les mains de l'évêque dès qu'il l'exigera. Toutefois, s'il cesse de les occuper, elles retourneront au comte ou à ses officiers. L'évêque pourra couper dans les bois du comte tout ce qui sera nécessaire à lui ou au monastère de Saint-Etienne.

7. Il est dit et convenu que les chanoines de Saint-Etienne auront l'usufruit du bois de Thul. Il est également reconnu et accordé par le comte

---

manum aliquo modo mittere sibi, vel alicui ministrorum suorum licebit. Quod si in aperto latrocinii forifacto clericus fuerit deprehensus, absque omni clericalis ordinis injuria seu indignitate episcopo, vel ejus ministris reddetur ; ac deinceps, siquidem contra ipsum a comite vel ejus ministris aut hominibus expostulabitur, episcopus eis, quantum jus et ratio dictaverit, de eodem faciet satis.

3. Teloneum civitatis et suburbiorum ejus, quia episcopo et comiti commune esse constat, si aliquod forifactum inde commissum fuerit, episcopus capitale suum per se recipiet, cum ea lege qua quisque vivit ; et comes pro forifacto sexaginta solidos. Si telonearius comitis, seu aliquis clientum, primus ceperit eum qui capitale episcopi abstulit, capitale suum cum ea lege episcopo reddere faciet ; et si per ejus incuriam cum eodem capitali evaserit, ipse pro illo episcopo de capitali et lege respondebit.

4. Servientes episcopi, et quotquot erunt de familia ejus, numquam justitiabunt se per comitem. Omnia forifacta claustrorum, videlicet claustri sancti Stephani, et claustri sanctæ Mariæ, et claustri sancti Eusebii, et sancti Petri, et sancti Amatoris, et ea quæ claustris continentur, juris episcopalis sunt, nec aliquam in eis exercere poterit comes potestatem, nec pro aliquo forifacto cujuslibet hominis res quæ in claustris sunt, in suam transferet potestatem. Si aliquis laicus deprehensus fuerit in claustris in latrocinio, cum una quacumque veste sua pro justitia facienda comiti reddetur. Extra claustra autem quicumque laici latrones deprehensi fuerint, et ipsi et res eorum comitis sunt, exceptis illis rebus quæ in claustris nominatis continentur, quæ proprie ad episcopum pertinent.

5. De terris censualibus manifestum est, quod numquam licet comiti vel homini suo eas, quæ de fundo sunt episcopi, acquirere, nisi per episcopum, nec etiam aliquam decimam. Bannum comitis observabunt tribus diebus omnes, tam clerici, quam laici qui in claustris morantur : quibus transactis, libere vendent. Si episcopus vinum aut annonam comparaverit, nihil gellagii, vel alterius consuetudinis ab eo exigetur. Episcopus servientes et homines comitis, tam per se, quam ecclesiasticos ministros, pro christianitate submonebit, et justificabunt se per eum.

6. Domus comitis et munitiones castrorum quæ ipse dignoscitur tenere ab episcopo, scilicet Castrinovi, sancti Salvatoris, Conadæ, Mailliaci, tradentur episcopo ad ejus beneplacitum : ita tamen quod eo discedente, comiti vel ministerialibus ejus cum integritate restituentur. In boscis comitis episcopus accipiet necessaria sibi et ecclesiæ sancti Stephani.

7. Dictum est et concessum de canonicis sancti Stephani, quod in bosco de *Thul* usuarium suum plenarie habebunt. Cognitum est et a comite concessum, quod non licet ei Autisiodori aliquam mutationem vel in-

Digitized by Google

qu'il ne pourra faire ni changement ni innovation aucune à Auxerre sans le consentement de l'évêque, dont il se reconnaît le vassal pour tout ce qu'il tient à Auxerre et dans son enceinte, excepté pour ce qu'il possède *infra muros* ; mais il le pourra en dehors du cloître, là où il possède en qualité de vassal du roi de France dans son fief de duc au-delà du pont.

8. Le comte doit garder les biens de l'évêque comme les siens propres. S'il arrive que quelqu'un de ses hommes fasse du tort soit à l'évêque soit à l'un de ses gens, le comte l'obligera à le réparer ou le réparera à ses propres dépens. Il devra y avoir aux moulins de l'évêque situés à Regenne, un port accessible à tous les bateaux montants ou descendants. Parmi les marchands de poisson, le comte pourra en avoir quatre francs, sur lesquels l'évêque n'aura aucun droit ; quant aux autres, si le percepteur de l'évêque les aborde le premier et est entré déjà en paroles, il pourra prendre tout ce qui est nécessaire à la cour de l'évêque ; il en sera de même dans le cas où le percepteur du comte serait le premier. S'ils se présentent l'un et l'autre en même temps, ils auront part égale dans ce qu'ils auront trouvé. Il en sera de même pour les autres denrées : pour toutes les denrées, l'évêque aura un crédit de quarante jours à partir desquels il ne lui sera plus rien livré à crédit par ceux qui n'auront pas encore été payés.

9. Quant aux marchands qui vendent dans leur propre maison, il est arrêté que tous les quinze jours ou tous les mois ils acquitteront les ventes au percepteur de l'évêque s'ils en sont requis. Dans les marchés francs du premier mai, les droits et les ventes seront attribués ainsi qu'il suit, deux tiers à l'évêque et un tiers au comte. Les gens chargés de percevoir ces impôts prêteront serment au comte et à l'évêque.

10. L'évêque pourra établir des gardiens dans ses vignes propres et dans celles sujettes au cens si ceux à qui elles appartiennent y consentent ; on ne pourra point les contraindre à les accepter. Le comte aura le même droit dans toute la Bruyère ; le comte et l'évêque y posséderont en commun le droit de chasse, quel que soit d'ailleurs le propriétaire du fonds, et auront une part égale dans les amendes provenant de délits de chasse.

Fait à Auxerre l'an de Notre-Seigneur mil cent quarante-cinq, première année du pontificat du pape Eugène III. Etaient présents : Etienne, abbé de Régny, Guy de Charlieu, Baudoin de Châtillon ; Geoffroy de la Roche ; l'archidiacre Rainaud, le chantre Geoffroy ; Hugues, doyen de Meaux ; André de Beaumont, Landry, Bernard, Hugues de Château-Censois, Hugues de Toucy, prêtre ; Geoffroy, économe ; maître Anselme, Guy de Bitche, Etienne de Saint-Germain, chanoine ; les chevaliers Guillaume, fils du susdit comte ; Hugues de Thille-Châtel, Humbert de Saint-Germain, Siguin de Tournelle, Eudes de Toucy, Humbaud de Tors, les gens de service Mobert, prévôt du comte, Humbaud, son boulanger, Ervée, prévôt de l'évêque, Olanne, son économe, et beaucoup d'autres appartenant aux deux parties contractantes [a].

[a] Le différend que saint Bernard avait terminé par cette charte se renouvela plus tard entre l'évêque Alain et le comte Guillaume, il fut réglé par Geoffroy qui avait été évêque de Langres avant de se retirer à Clairvaux où il vivait en simple particulier ; il ne trouva rien de mieux à faire que de remettre en vigueur ce qui avait été réglé entre l'évêque Hugues et le comte Guillaume de la Chartreuse, par Bernard de sainte mémoire, abbé de Clairvaux.

---

novationem facere absque licentia episcopi, de cujus feodo recognoscit se tenere quidquid habet Autisiodori et in circuitu ejus, præter hoc quod continetur infra muros urbis extra claustrum, quod tenet de domino rege ; et præter feodum ducis ultra pontem.

8. Comes res episcopi custodire debet ut suas proprias. Si aliquis de potestate ejus aliquid de rebus episcopi aut hominum suorum ceperit, comes reddi faciet, aut de suo recompensabit. Ad molendinos episcopi de Regio-anne tale debet esse bochellum, quod quidem navibus ascendentibus et descendentibus pervium sit. De illis qui pisces vendunt, comes habet quatuor creditatorios, in quibus episcopus nihil accipit. Si ad alios telonearius episcopi primus advenerit et primus barguinaverit, tantum accipiet quantum caria episcopi necesse habebit. Et idem telonearius comitis faciet : si pariter venerint, pariter accipient quod invenerint. Similiter in aliis victualibus facient. Creditariam habet episcopus in omnibus victualibus quadraginta diebus exinde : donec reddiderit, ab eis quibus debetur, nihil ei credetur.

9. Statutum est de mercatoribus qui vendunt in domibus suis, quod a quindecim in quindecim dies, vel a mense in mensem, teloneario episcopi ventas reddent, si quæsitæ ab eis fuerint. In nundinis libertatis calendarum maiarum, telonei et ventarum duæ sunt partes episcopi, tertia comitis. Illique qui hos redditus recipiunt, fidelitatem episcopo et comiti facient.

10. Episcopus in vineis suis propriis, et in censualibus, si illi voluerint quorum sunt vineæ, custodiam ponet ; si noluerint, non cogentur. Comes faciet similiter in brueria tota, cujuscumque fundus sit aut possessio, episcopi et comitis venatio communis est, et forifacta ad venationem pertinentia. Actum Autisiodori anno ab Incarnatione Domini MCXLV, episcopatus Eugenii papæ III primo. Huic rei interfuerunt abbates Stephanus Regniacensis, Guido de Caroloco, Balduinus de Castellione, Gauffridus de Rupibus, Raynaudus archidiaconus, Gauffridus cantor, Hugo decanus Meldensis, Andreas de Baldement, Landricus, Bernardus, Hugo de Castro-Censurii, Hugo de Tociaco presbyteri. Gaufridus cellarius, Magister Anselmus, Guido de Bichiaco, Stephanus de sancto Germano, canonici. Milites, Guillelmus filius supra scripti comitis, Hugo de Tilio, Humbertus de sancto Germano, Siguinus de Tornella, Odo de Tociaco, Humbaudus Tortus. Servientes, Robertus præpositus comitis, Humbaudus pistor, Erueus præpositus episcopi, Olannus cellarius, et alii quamplures, hinc et inde.

Digitized by Google

Vers l'an 1126.

LETTRE CDLXVII.

GEOFFROY, ÉVÊQUE DE CHARTRES, A ETIENNE, ÉVÊQUE DE PARIS.

Il doit faire sa paix avec Etienne de Garlande.

Je vous ai déjà parlé, à la prière d'Etienne de Garlande, de l'obligation de faire votre paix avec lui. Apprenant aujourd'hui qu'il veut oublier les griefs qu'il croit avoir contre vous, afin de se réconcilier avec vous, je conseille à Votre Sainteté, que j'aime du fond de mon âme, et à qui je ne me permettrai jamais de donner un conseil qui ne soit à son honneur, je conseille, dis-je, à Votre Sainteté, et lui demande de vouloir bien indiquer un jour et un endroit où elle puisse arriver à conclure cette paix qu'Etienne lui offre de faire avec elle, en s'en remettant, pour le jugement de toute l'affaire qui vous divise, à l'examen et au jugement de vos propres amis, et particulièrement de l'abbé de Clairvaux. Il ne convient point à votre Paternité de vous refuser à conclure la paix qui vous est proposée, puisque si elle ne vous était offerte, vous devriez rechercher tous les moyens possibles d'arriver à la faire. En effet, ne devez-vous pas, à l'exemple du Sauveur, aller à la recherche de la brebis égarée, afin de la rapporter sur vos épaules au bercail de la paix? Si nous sommes tenus, d'après l'Apôtre, de vivre en paix avec tous les hommes, à combien plus forte raison sommes-nous obligés de le faire avec ceux dont un jour nous devons répondre au Seigneur? Maintenant si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous refusez de recevoir la satisfaction de cet homme selon que vos amis l'auront réglée, vous vous rendrez coupable envers Dieu en même temps que vous couvrirez vos amis de confusion. Adieu.

[a] On ne peut douter que cette lettre soit de Bernard, abbé du monastère de Saint-Anastase, près de Rome, dont il est question à la fin de la lettre. Il est aussi l'auteur des lettres 343 et 344.

LETTRE CCCCXXVIII [a].

[a] Nouvelle.

B..... A SAINT BERNARD [a].

B..... entretient saint Bernard de la conduite d'un religieux indiscipliné.

A son très-cher père Bernard, par la grâce de Dieu, abbé de Clairvaux, le frère Bernard qui se trouve aujourd'hui comme un enfant arraché au sein nourricier de sa mère et éloigné du pays où coulent le lait et le miel, salut.

1. Je ne romprais pas le silence dans lequel j'avais résolu d'ensevelir l'indigne conduite qu'un de mes religieux a tenue à mon égard, si je ne me voyais obligé de prévenir l'effet de ses récits mensongers par un exposé sincère de ce qui s'est passé.

Je ne saurais vous dire combien de fois et avec quelle arrogance le frère R..... s'est permis de me faire de l'opposition tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monastère, quels scandales il a sciemment et volontairement donnés à mon cher et timide troupeau; avec quelle audace et quel orgueil il s'est affranchi de toute règle et de toute discipline, Dieu seul, qui connaît ma peine et ma douleur, le sait; cette maison qui a les yeux et les oreilles remplies des preuves de sa révolte le sait aussi, et sa propre conscience qui ne peut manquer de reconnaître la vérité du témoignage qu'un autre que lui rend à sa conduite, ne l'ignore pas non plus. Dans tout cela je rends grâce à Dieu de ce qu'il m'a donné la patience nécessaire pour supporter tout ce que j'ai eu à souffrir, et il sait, lui, ce que j'ai enduré! J'ai entendu sortir de la bouche de ce frère des paroles qu'un religieux ne saurait répéter, j'ai fait comme si je ne les entendais pas et comme si je n'avais rien à répondre (*Psalm.* XXXVII, 15). Je le priai tantôt en particulier, tantôt en public, seul

EPISTOLA CDXXVII.

GAUFRIDI EPISCOPI CARNOTENSIS AD STEPHANUM, EPISCOPUM PARISIENSEM.

De pace inter ipsum et Stephanum de Garlanda.

De reformanda pace inter vos et Stephanum de Garlanda, dudum vobis, ipso petente, locuti fuimus. Nunc autem, quoniam audivimus quod, omissis quibusdam quæ adversum vos videbatur habere, pacem vestram desiderat; sanctitatis vestræ discretioni consulimus (quem ex cordis affectu diligimus, et cui consulere nisi quod honori vestro serviet non possumus), consulimus, inquam, et petimus ut diem ei competentem et terminum constituatis, in quo, juxta considerationem rationis, pacem cum eo reformetis, quam offert vobis ad cognitionem et examinationem amicorum vestrorum, videlicet abbatis de Clara-Valle. Non enim decet paternitatem vestram oblatam pacem respuere, quam etiam non ablatam modis omnibus provocare debetis. Nam juxta Domini Salvatoris exemplum, ovem errantem debetis requirere, et ad pacis ovile vestris etiam humeris reportare. Si cum omnibus hominibus, sicut dicit Apostolus, pacem debemus habere; quanto magis cum his de quibus nos oportet Domino respondere? Unde, quod absit, si prædicti viri satisfactionem ex amicorum sententia non recipitis, certum est quod et apud Deum offensam incurritis, et amicis vestris ruborem incutitis. Valete.

[a] EPISTOLA CDLXXVIII.

[a] Nouvelle.

B. AD S. BERNARDUM,

De indisciplinato monacho agit.

Dilectissimo patri Bernardo, Dei gratia Clarævallensis abbati B. sicut ablactatus super matrem suam, terram fluentem lac et mel.

1. Injurias meas decreveram operire silentio, nisi quia dignum duxi veritate mendacium prævenire. Quoties, et quam proterve frater R. intus et extra monasterium mecum contenderit, quot et quanta scandala sciens et prudens coram pusillo grege posuerit, quam erecta cervice, et extento collo regulari disciplinæ et consuetudinibus se opposuerit; testis est ille qui laborem et dolorem considerat; testis est tota congregatio fratrum, in quorum auribus et oculis

Digitized by Google

ou avec les autres religieux, de nous épargner ainsi qu'à lui-même toutes ces scènes pénibles, de penser à son âme et de songer à la triste réputation qu'il allait faire à notre jeune colonie, dans ce pays étranger où nous nous trouvons transplantés; observations, prières, reproches, il n'est rien que je n'aie mis en œuvre pour gagner ou pour effrayer son âme et pour l'empêcher de nous faire devenir la fable du pays et de nous exposer au mépris de tout notre entourage; enfin j'ai versé du vin mêlé d'huile sur les blessures de cette âme laissée par le démon à demi morte entre mes mains, mais, hélas! ses plaies étaient incurables.

2. Enfin, voyant que le mal résistait à tous mes efforts, je commençai à craindre que du membre malade la corruption ne finît par infester le corps tout entier; mais j'appréhendais encore d'agir en conséquence, je me défiais de moi, j'avais peur que celui qui a su se transformer en ange de lumière ne me poussât à venger mes propres injures, sous prétexte d'agir dans l'intérêt de la justice et par amour de notre ordre; aussi n'est-ce qu'après avoir demandé à Dieu, dans une fervente prière, de ne pas permettre que je fisse fausse route, que je défendis à ce moine orgueilleux et révolté d'imposer au chœur ni psaume ni antienne, jusqu'à ce qu'il eût réparé le scandale qu'il avait donné aux fils de sa mère. Loin de se calmer, il n'en devint que plus furieux et plus menaçant; et ce religieux qu'on avait vu naguère refuser de chanter quand on le priait de le faire à son tour, entonnait alors les antiennes malgré la défense qui lui avait été faite; il rompit dès lors, au scandale de tous, le silence qu'il avait obstinément gardé au chœur jusqu'à ce moment. Le lendemain je lui ai interdit la table. Alors se mettant en révolte ouverte, il vint se placer en face de moi dans le chapitre, et m'apostropha en termes d'une violence incroyable; je me contentai de lui répondre en peu de mots, avec l'Apôtre: Si quelqu'un veut encore contester, il faut qu'il sache que ce n'est point là notre coutume non plus que celle de Dieu (I *Cor.*, XI, 16), et je me tirai ainsi d'affaire avec lui. Alors, plein d'indignation et de colère contre moi, qu'il regarde comme un novice en comparaison de lui qui a depuis si longtemps fait profession, il quitta le cloître et le monastère et s'en alla vivre seul, en répétant ce qu'il avait eu déjà l'impudence de dire à son abbé, que ce qui l'avait mené à Rome ce n'était pas du tout le désir de propager notre ordre au loin, mais seulement l'envie de voir cette ville. J'abandonne maintenant toute cette affaire entre les mains de Dieu qui nous jugera tous; quant à ce religieux, il a fait tout ce qu'il a pu, sous les yeux même de son abbé et de ses frères, les autres religieux, pour corrompre la pureté de notre ordre.

LETTRE CDXXIX.

HUGUES MÉTELLUS A BERNARD.

Hugues Métellus s'étend longuement sur les louanges que mérite saint Bernard.

1. A son révérend et béni Père en Dieu, Bernard, abbé de Clairvaux qui brille à nos yeux comme une lampe étincelante, Hugues Métellus, esclave autre

---

effusa est contentio ejus; testis est et sua ipsius conscientia, etiamsi aliud lingua loquatur. Gratias ago Deo meo, quoniam, quantum ad injuriam meam pertinet, si aliqua fuit, ab ipso fuit patientia mea. Audivi multa verba, quæ non licet monacho loqui; et factus sum, sicut homo non audiens, et non habens in ore suo redargutiones. Rogabam hominem multis precibus et secreto, et publice, et solus, et cum aliis; ut parceret et sibi, et nobis; ut conscientiæ suæ misereretur, pariter et famæ nostræ in terra aliena, ne tam nova plantatio aliquo turbine commoveretur. Arguebam, obsecrabam, increpabam, miscens terroribus blandimenta, ne poneret nos subsannationem, et derisum his qui in circuitu nostro sunt. Vulneribus semivivi nostri vinum pariter infudi et oleum; sed insanabilis fuit dolor.

2. Cum jam pæne omnia correptionis argumenta consumpta essent, nec vulnus veniret ad cicatricem, timui ne scabies et putredo unius membri reliquas partes corporis occuparet. Sed quia verebar opera mea, diu supersedi, metuens ne ille qui in angelum lucis transfiguraverat se, ad injuriam ultionem mearum, sub zelo justitiæ et amore ordinis me provocaret. Invocato ergo in auxilium Domino, ne me pateretur declinare ad dexteram vel ad sinistram, homini superbo et contumaci indixi, ne psalmum vel antiphonam imponeret, donec emendasset illud, quod adversus filios matris suæ ponebat scandalum. In omnibus his non est aversus furor ejus, sed manus ejus extenta. Nam qui prius nolebat cantare rogatus, prohibitus cantabat antiphonas; imposuit, et locutus est mutus, et admiratæ sunt turbæ. In crastino suspendi hominem a mensa. Cumque ascendisset ex adverso, et oppositus mihi in altera parte capituli facie ad faciem plurima intorsisset verba præcipitationis, respondi breviter: Si quis vult contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, nec Ecclesia Dei. Et sic evasi manus ejus. Indignatus graviter (quoniam et me novitium, et se inveteratum in ordine prædicabat) de claustro exsilivit; et egressus portam monasterii, recessit solus, quippe quem non amor propagandi ordinis, sed, sicut ipse impudenter abbati confessus est, ad contemplationem sui Roma pertraxerat. Videat Deus, et judicet; quoniam, quantum in ipso fuit, fœtere fecit ordinem nostrum, coram abbate et coram servis ejus.

EPISTOLA CDXXIX.

HUGONIS METELLI AD BERNARDUM.

In qua ejus laudes fuse prosequitur.

1. Reverendo et in Christo benedictio patri Bernardo abbati Claræ-Vallis, clarissimæ lampadi, Hugo Metellus, quondam nugigerulus, nunc crucis Christi bajulus, introire in sanctuarium sacræ Scripturæ, et fragmenta illius ne pereant colligere, et a frigido lapide interiorem excutere. Oleum effusum nomen tuum,

Digitized by Google

fois de mille futilités et aujourd'hui, de la croix du Sauveur, salut et vœu de pénétrer plus avant dans le sanctuaire de la sainte Écriture, d'en recueillir les morceaux de peur qu'ils ne se perdent et d'en dégager le sens de tout ce qui l'offusque. Votre nom est une huile parfumée qui se répand au loin ; il exhale l'odeur des aromates qu'on vient de réduire en poudre. La renommée en a fait éclater en tous lieux la réputation et l'a portée jusqu'aux confins du monde comme une odeur délicieuse qui remplit de ses suaves émanations la terre et la mer et attire à l'endroit d'où elle s'exhale une foule de gens qui sont venus, aux lieux mêmes qui la produisent, s'enivrer de ses parfums et goûter sa douceur salutaire. On vit alors des hommes que les émanations délétères du Styx avaient asphyxiés, dont l'infection des eaux de l'Achéron, avaient altéré, corrompu même la nature, se réconforter et renaître à la vie après avoir goûté de ce nectar. Votre vie tout entière est onctueuse aussi comme l'huile qui s'écoule; elle est une lampe d'un éclat étincelant qui brûle en même temps qu'elle éclaire, et qui éclaire en même temps qu'elle brûle; mais si elle brûle, ce n'est que pour elle; elle éclaire pour les autres; sous le jet de sa lumière, les objets les plus éloignés non-seulement s'illuminent, mais encore semblent se rapprocher. Toute votre vie brille comme un flambeau radieux qui envoie partout ses rayons qu'aucun obstacle ne retient captifs. Ce n'est point une vie obscure et perdue au milieu des autres, et pourtant elle ne se répand au dehors qu'avec modération, et les bons exemples dont elle est pleine dissipent les ténèbres, prodiguent la clarté ; on dirait l'astre même du jour versant à flots sa lumière sur la tête es montagnes qu'il semble abaisser dans les vallons qu'il remplit d'éclat et de splendeur. On peut encore vous comparer à un charbon ardent qui rallume, à son approche les charbons éteints, près desquels il se trouve. Votre vie tout entière est un modèle qui apprend, à ceux qui la considèrent, l'art d'une vie sainte, le secret de corriger ce qui est défectueux, de consolider ce qui menace ruine, de réparer ce qui est endommagé, et qui embaume tout le monde par l'excellente odeur qu'elle répand, non pas dans les ténèbres, mais sous les rayons mêmes du soleil.

2. Et votre parole je la comparerai aussi à l'huile qui s'épanche. Ce n est pas vous qui tenez inutilement enfermé le talent que vous avez reçu ; vous faites fructifier le don de la parole et de la persuasion qui vous est confié. Il semble que vos paroles s'échappent de votre bouche à la chaleur de la charité, comme l'eau, à celle d'un brasier ardent, s'envole en vapeur; elles ont la douceur même du nectar. On peut dire de votre langue qu'elle est semblable au stylet que dirige la main rapide d'un écrivain habile dans son art, ou qu'elle possède le don magique de l'enchanteur, mais du bon enchanteur. Quel langage nouveau, inouï jusqu'alors, elle sait nous faire entendre, quand elle touche aux mystères de la foi ou quand elle célèbre les louanges du Créateur. On peut dire que sur votre langue reposent l'Ancien et le Nouveau Testament, l'ombre et la réalité, la grâce et la loi réunies, non pas la lie épuisée de la loi ; elle distille le lait et le miel sans laisser jamais tomber la moindre goutte de fiel, c'est un véritable rayon sortant plein et parfumé de la ruche. Vous ne frappez point l'air de paroles vaines ou futiles, absence complète de bruit et de mouvements violents ; mais vous traitez toutes choses, dans vos discours, avec une admirable douceur. Chez vous, le loup fraie avec l'agneau, le léopard avec le chevreau, un enfant en serait le maître. Oui, votre parole coule comme l'huile qui s'épanche ; c'est la clémence même qu'on entend par votre bouche

---

fragrans more contritorum aromatum. Fama nominis clarissimi tui, longe lateque diffusa, usque ad fines terræ pertransiit, suavissimoque suo odore mare et aridam recreavit, plurimosque ad locum unde spirat pertraxit, quia tracti per odorem, ex ipso aromate gustaverunt salutiferum saporem ; et quos sapor Stygius infecerat, imo fœtor Acheruntis defecerat et dehominaverat, gustu nectareo reformati sunt. Oleum effusum vita tua. Vita tua clarissima lampas est, quæ lucendo ardet, et ardendo lucet. Ardet sibi, lucet alteri. Vita tua lampas est, quæ non tantum vicinat, sed etiam illuminat remota. Conversatio enim tua sparso lumine rutilans, non inclusa, sed exclusa; non confusa, sed modeste effusa, exemplo bono tenebras illuminat, lucem ministrat, montes humiliat, irradiat, valles implet et illustrat. Tu es etiam carbo ardens, qui carbones exstinctos accendis de vicino bonæ conversationis tuæ sufflatorio. Totus enim vitæ tuæ cursus exemplo bene vivendi plurimos informat, deformia reformat, exintegrata redintegrat, excrustata consolidat, et non in tenebris, sed in conspectu solis, odorem suavitatis dans, aromatizat.

2. Oleum effusum verbum tuum. Talentum tibi creditum, talentum, inquam, loquendi et persuadendi, non includis, sed mensura excludis. Verba tua igne charitatis vaporantur, et nectare mansuetudinis dulcorantur. Lingua tua calamus est scribæ velociter scribentis. Lingua tua, lingua venefici sapienter incantantis. Lingua nova, nova, inquam, lingua loqueris, dum mysteria sacra insonas, dum laudes Conditoris personas. Sub lingua tua nova et vetera, corpus et umbra. Sub lingua tua gratia et lex, non legis examinata fæx. Sub lingua tua lac et mel, non dolus, non fel. Lingua favus est distillans mel. Non aerem incassum verberas, non inutilia tractas. Non digito loqueris, non pede strepis ; omnia cum mansuetudine componis. In peculio enim tuo lupus accubat cum agno, pardus cum hœdo, et puer parvulus minat eos. Oleum effusum verbum tuum. Lex clementiæ in verbo tuo est. Dum prædicas misericordiam, lapsis indulgentiam, desolatis solatium, desperatis spem et consilium, effundis oleum. Dum agonistas in palæstra Dei desudantes nimioque labori succumbentes eloquio mellito recreas, fonte lacteo potas, sermone dulci

Digitized by Google

et chaque mot est une goutte d'huile d'une grande douceur quand vous parlez du pardon aux pécheurs, et prodiguez des consolations aux âmes affligées en même temps que des conseils et des paroles d'espérance. N'est-ce point encore la douceur de l'huile que rappelle le langage par lequel vous redonnez des forces et du courage aux athlètes qui luttent les luttes du Seigneur, mais que la fatigue commence à gagner et menace de priver de leur récompense ! Quelles paroles douces comme le miel vous savez trouver pour leur rendre des forces, de quel lait délicieux vous étanchez la soif qui les consume! quel charme alors, quelle onction dans vos paroles ! Vos discours sont comme la rosée qui gonfle la semence et développe le germe, c'est le ruisseau bienfaisant qui double la végétation. Quand on vous entend séparer avec discernement l'honnête et l'utile de ce qui ne l'est pas, ne dirait-on pas que vous forcez, dans le pressoir, l'huile à sortir du marc qui la contient, ou que dans la grange, un van à la main, vous séparez le bon grain de la paille avec laquelle il est mêlé ? Lorsque vous exposez le sens spirituel caché sous la lettre, vous exprimez, sous le pressoir de la raison, l'huile cachée dans l'enveloppe qui la recouvre, de même que l'huile surnage sur le vin. Ainsi voit-on à votre parole le sens spirituel comme s'élever au-dessus de la lettre qui le dérobe; de même encore que l'huile mêlée au vin ne peut rester au fond du vase, ainsi les paroles de miséricorde que vous faites entendre élèvent le jugement.... etc.

3. Quand je lis vos ouvrages, il me semble qu'ils prennent une voix et qu'ils me parlent et me donnent de salutaires avis, néanmoins ils sont loin de répondre à mes désirs et de satisfaire l'avidité de mon âme: parlez-moi vous-même et baisez-moi d'un baiser de votre propre bouche; c'est vous que je veux voir, et non pas votre image réfléchie dans vos œuvres comme dans un miroir et derrière d'impénétrables énigmes; donnez-moi, je ne dis pas un baiser de vos lèvres sur les miennes, je n'en suis pas digne, mais cette accolade que je voudrais recevoir non pas de vos livres, qui me disent pourtant assez éloquemment combien vous êtes bon, mais de vos lèvres éloquentes et douces qui me fassent entendre de délicieuses paroles. Car vos entretiens et vos discours m'attireront sur vos pas, m'attireront, dis-je, mais sans peine, attendu que je ne demande pas mieux que de m'élancer à votre suite; je suis tellement disposé à vous suivre que ni le Caucase, ni le Parnasse ou les Alpes elles-mêmes ne pourraient m'empêcher de courir après vous, quand même elles s'élèveraient comme un mur entre vous et moi pour me barrer le passage; la bonne odeur de vos vertus serait plus forte pour m'attirer à votre suite que ces barrières pour m'arrêter, mais je ne serai attiré par la bonne odeur de vos vertus que pour finir par en goûter la douceur; vous m'ouvrirez vos celliers où se trouvent en réserve des provisions de toutes sortes et des vases remplis des boissons les plus variées. Après m'y être rassasié à mon aise et y avoir bu l'ivresse à longs traits, j'entrerai dans le palais du Roi éternel pour y vivre dans un bonheur sans fin. Mais si j'ai dit que je courrai après vous, je n'ai pas dit que j'espérais vous atteindre; car je n'ai pas encore pris la résolution de laisser l'angélique et blanc habit des Nazaréens pour en prendre un autre; il est bon que je reste comme je suis.... etc. Tout ce que je viens de dire, c'est uniquement à vous, de vous et pour vous que je l'ai dit; maintenant je laisse libre carrière à ma plume et je convie tous les hommes à prêter avec vous l'oreille à ce qui me reste à dire, car je vais dévoiler mes erreurs, déplorer le malheur du monde et solliciter le secours de vos prières.... etc.

---

ungis, oleum fundis. Verbum tuum stillicidium est, in quo lætatur germinans. Torrens inebrians est, germina multiplicans. Dum examine discretionis honestum ab inhonesto, utile ab inutili segregas, oleum in torculari ab amurca eliquas, paleam in ventilabro a grano separas. Dum spiritualem sensum in littera scrutaris, oleum prelo rationis a theca, qua latebat, elicis. Oleum aqua mixtum supereminet; et spiritualis sensus, quem inquiris, litterali supereminet. Oleum vino mixtum superiorem petit locum; et misericordia, quam prædicas, superexaltat judicium, etc.

3. Dum lego scripta tua, ipsa voce sua mihi loquuntur, ipsa salutaria monita prosequuntur; sed non mihi obsecundant, non me satiant. Ipse loquaris, ipse osculo oris tui me osculeris. Revelata facie te volo videre, non per speculum in ænigmate. Ipse me osculeris, non ore tuo, jungendo labia labiis, quia indignus sum, sed osculo; non osculo scriptorum tuorum, non prædicantium de te bonum; sed osculo oris tui, id est mellito eloquio procedente ex ore tuo jucundo. Loquendo enim et exhortando trahes me post te; trahes, inquam, non invitum, sed spontaneum. Spontaneum, quia etsi difficile sit ire post te; si Caucasus et Parnassus Alpesque sint inter me et te, tamen odor boni trahit me post te. Tractus curram in odore unguentorum tuorum, ut per odorem perveniam ad saporem. Introduces enim me in cellaria tua, ubi sunt diversi generis fercula, et diversis speciebus condita pocula; quibus saginatus, quibus debriatus, introducar in æterni regis cubiculum, ubi gaudeam in sempiternum. Dixi curram post te, sed non ad te; quia nondum deliberavi apud me angelicum habitum candidorum Nazaræorum pro alio habitu mutare. Bonum est mihi sic esse, etc. Quæ superius dixi, Pater venerande, ad te, et de te, et propter te, dixi specialiter; jam calamum laxo, et alios tecum ad audiendum ea quæ dicam invito; in quibus errata mea reprehendo, et miseriam mundi deploro, precumque tuarum levamen appello, etc.

Digitized by Google

LETTRE CDXXX.

HUGUES MÉTELLUS A SAINT BERNARD.

Hugues s'efforce de justifier lui et les siens d'une accusation dirigée contre eux.

1. Au sérénissime Bernard, abbé de Clairvaux, béni en Jésus-Christ, Hugues Métellus, jadis disciple d'Aristote et maintenant serviteur du Christ. monter de Jéricho à Jérusalem.

Vos déserts s'engraissent et s'embellissent, Clairvaux regorge de moissons et voit dans ses pâturages le léopard se mêler aux agneaux et les veaux folâtrer au milieu des lions qui tous ensemble font violence au ciel et sacrifient au Seigneur Dieu les abominations des Égyptiens. Dans ces campagnes, les bêtes se changent en hommes et les hommes vivent en anges. Que la main généreuse du Seigneur accorde à Clairvaux des grâces plus abondantes encore que celles dont il l'a comblé jusqu'à présent, que d'illustre qu'il est il le rende chaque jour plus illustre encore. Heureux monastère, délicieux séjour que le vent glacial du nord épargne, et que le souffle humide du midi rend fécond en aromates odorantes!

2. Je vous envoie, Père vénérable, notre père abbé, pour qu'il vous voie, qu'il ait avec vous un entretien et qu'il revienne édifié, car s'il est doux de contempler les traits angéliques de votre visage, il l'est plus encore de s'entretenir avec vous il l'est infiniment davantage enfin d'être édifié par vous. Nous vous envoyons une âme innocente, douce comme le miel dont elle est toute remplie et exempte de fiel; l'amour la conduit bien plus que la crainte: elle sait allier la simplicité à la prudence et la chasteté de la tourterelle à la simplicité de la colombe.

3. Nous avons appris, mon révérend Père, qu'on vous a dit que les murs de notre maison ne renferment que peu de religieux ou qu'ils n'en contiennent même aucun. Si on vous a dit qu'ils n'en renferment pas, on vous a induit en erreur; mais si on vous a rapporté qu'ils n'en comptent qu'un petit nombre, on vous a dit la vérité. Je suis loin de prétendre le contraire, les vrais religieux sont en effet fort peu nombreux ici, mais si, dans la pensée de celui qui vous a parlé de nous, le mot *peu* signifié le manque absolu de vrais religieux, c'est une manière de s'exprimer aussi surprenante que misérable. En effet, pour ne prendre nos exemples que dans les temps anciens, ne sait-on pas que l'arche de Noé ne renfermait pas seulement des animaux purs, mais qu'elle en contenait aussi d'impurs? Des deux enfants d'un patriarche s'il en est un élu de Dieu, l'autre en est réprouvé; à l'école de Jésus-Christ même, si on compta onze disciples dignes du maître, ne s'y en trouva-t-il pas un possédé du démon? Et parmi les autres disciples du Sauveur n'y en eut-il pas dont les noms, après avoir été inscrits sur le livre de vie, à ne juger les choses que par le moment présent, s'en trouvaient à jamais rayés aux yeux de la prescience de Dieu? Personne n'ignore que l'orgueil a pénétré même au ciel d'où le Seigneur l'a précipité. Si donc celui qui vous a si méchamment renseigné sur nous, nous sépare en deux camps, les bons et les mauvais, qui sont après tout en petit nombre, c'est son affaire, je ne sais sur quoi il s'appuie pour décider ainsi. Si ses yeux sont malades et le trompent, qu'il les soigne et les dessille afin de mieux voir; je voudrais bien qu'il n'eût pas pour les défauts de son prochain les yeux perçants de l'aigle ou du serpent d'Epidaure quand il les a si malades et si faibles pour les siens. Il n'est pas sûr d'em-

EPISTOLA CDXXX.

EJUSDEM HUGONIS METELLI AD S. BERNARDUM.

Se suosque ab accusatione purgare conatur.

1. Bernardo Claræ-Vallis abbati serenissimo, et in Christo benedicto, Hugo Metellus, quondam domesticus Aristotelis, nunc servus Christi, ascendere de Jericho in Jerusalem. Pinguescunt speciosa deserti, et Clara-Vallis abundat frumento, quo pascitur pardus cum agno, leo cum vitulo; a quibus regnum cœlorum vim patitur, a quibus Domino Deo abominationes Ægyptiorum immolantur; ubi bestiæ fiunt homines, et in hominis natura fiunt conversationes angelicæ. Adjiciat Claræ-Valli larga Dei dextera pluribus pluriora, et de clara faciat clariorem, de clariori clarissimam. Felix conventus, felix concentus, ubi non flat aquilo ventus terras exurens, sed pluvius auster areolas aromatum nutriens.

2 Mittimus vobis, Pater venerande, abbatem nostrum ad videndum, ad colloquendum, ad ædificandum. Videre enim faciem vestram angelicam jocundum est, colloqui jocundius est, ædificari jocundissimum est. Mittimus vobis hominem innocentem, plenum melle, sine felle. Plus enim habet mellis quam fellis, plus amoris quam horroris; simpliciter prudentem et prudenter simplicem; turturem cum castitate, et columbam cum simplicitate.

3. Relatum est nobis, pater reverende, relatum esse vobis, quod claustrum quod claudit nos, paucos vel nullos, clauderet religiosos. Si relator vester retulit nullos, falsi prolocutor fuit; si paucos retulit, verum dicit, et mecum sentit. Nos enim pauci sumus. Si vero non ita intellexit, sed de numero paucorum paucos separat, et ad sinistra, collocat. non est mirabilem etsi sit miserabile. Ut enim quæ fiunt in præsentiarum taceamus, et priora tempora ad memoriam reducamus, arca beati Noe munda et immunda animalia in sinu suo collocavit. Domus patriarchæ bonum unum, et alterum reprobum habuit. Ad ultimum schola Christi undecim sanæ mentis colligit, unumque phreneticum inter alios sustinuit, aliosque discipulos habuit, quorum nomina secundum præsentem justitiam in libro vitæ dixit esse scripta, quæ ab eodem libro secundum Dei præscientiam erant abrasa. Claustrum etiam cœli superbia ascendit, de quo cum dedecore

Digitized by Google

piéter sur Dieu ou sur le prochain dans les choses difficiles à saisir, non plus que de vouloir juger l'esclave qui n'est point à nous. Vous savez qu'il est dit : « Qui êtes-vous pour oser ainsi condamner le serviteur d'autrui? s'il tombe ou s'il demeure ferme, cela ne regarde que son maître (*Rom.*, XIV, 4). » Aussi vous dirai-je, mon Père, ne croyez point à tout esprit, et que la langue des flatteurs et des hommes à l'œil mauvais ne soit point assez puissante pour faire tomber un voile sur vos yeux; ne laissez pas l'huile des pécheurs parfumer votre tête, ils cherchent à captiver votre bienveillance et se font un marchepied de la réputation d'autrui. Mais je sais que vous avez le don du discernement des esprits et que vous savez au besoin jeter à terre l'huile qui vous est vendue. Tous ces coureurs se font les censeurs des pensées d'autrui, ils sont à l'affut des mots et des syllabes. Hélas! semblables aux yeux du corps, ils voient tout et ne se voient point eux-mêmes. Je ne connais qu'une perfection pour l'homme, c'est de reconnaître qu'il n'est pas parfait, car « si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous faisons illusion et la vérité n'est point en nous (I *Joan.*, I, 8). » Par conséquent le meilleur parmi nous n'est toujours que le moins imparfait. Un sage a dit quelque part un mot digne de passer à la postérité quand il s'écria : « Dans un corps rempli de véritable beautés je ne fais aucune attention à de légères imperfections qui peuvent aussi s'y trouver. »

4. Il est bien vrai, je le sais, qu'inspiré par une ardente charité, et formé à l'école de l'Apôtre, vous voudriez, mon Père, que tous les hommes vous ressemblassent; mais ce n'est pas chose aisée que de vous suivre et encore moins de vous atteindre. De même que l'œil est ébloui quand il regarde le soleil en face, ainsi en est-il des yeux de l'âme quand ils veulent contempler vos vertus; ne demandez donc pas trop à un famélique, à un pauvre malade, à un homme imparfait, vous qui ne connaissez plus l'aiguillon de la faim ni les défaillances de la maladie, ni aucune imperfection, demandez plutôt à Dieu de donner à manger à celui qui a faim, la santé au malade et la perfection à celui qui en est encore privé. Celui qui a été assez puissant pour vous créer quand vous n'étiez pas encore, pour vous élever à la perfection, quand vous étiez imparfait, n'a rien perdu aujourd'hui de sa puissance, son bras ne s'est point raccourci et sa miséricorde n'est pas moindre qu'elle était.

LETTRE CDXXXI.

HUGUES MÉTELLUS AU NOM DE SON ABBÉ, A L'ABBÉ GUILLAUME.

Il s'excuse d'avoir répondu un peu trop durement aux calomnies d'un de ses religieux nommé Herbert.

1. A Guillaume, abbé vénérable et béni en Notre-Seigneur, Siébaud humble abbé de Saint-Léon, salut et le bonheur de triompher du lion rugissant qui rôde autour du bercail du Christ. Veuillez recevoir cette lettre d'une main amie et dévouée et en lire le contenu d'un œil attentif. Vous n'y trouverez pas un mot piquant, pas une parole

---

corruit. Si, inquam, relator vester improbus paucos reprobos de numero proborum segregat, videat ille, provideat ille, quo oculo dicat. Quod si caligat, lippientem oculum tergat, et collyrio inungat, ut clarius videat, nec in malis alterius ita acuta perspiciat, ut aquila vel Epidaurius serpens; sua vero lippis et inunctis ocellis intuens. Non est tutum in ambiguis offendere Deum aut proximum, et judicare alterius servum. Scio enim qui dicit : *Tu quis es, qui judicas alienum servum? suo domino stat, aut cadit.* Noli itaque, pater, noli omni spiritui credere, nec claudat oculum tuum lingua adulantium et lippientium, nec impinguet caput tuum peccatoris oleum. Quærunt namque gratiam tuam et gloriam suam super aliorum excogitatam offensam. Credo ego te, Pater, habere gratiam spirituum, et effundere in terram venditoris oleum. Hi tales cursores, alienarum cogitationum sunt dispunctores, verborum et syllabarum venatores. Hi tales figuram oculorum tenent, qui alios vident, se non vident. Quia vero in humana natura una perfectio est, cognoscere se imperfectum (si enim dixerimus quod peccatum non habemus, nos ipsos seducimus, et veritas non est in nobis); optimus ille est, qui urgetur minimis. Memini quemdam prudentem dixisse, et dictum memorabile scripturæ mandasse : Non ego, inquit, offendar paucis maculis, ubi plura nitent in egregio corpore.

4. Scio, pater, scio, charitate movente, Apostolo præeunte, velle te omnes homines similes tui esse. Sed labor difficilis est te assequi, difficilior te consequi. Quemadmodum enim acies exterioris hominis reverberatur intuendo sphæram solis, sic ad intuitum tuarum virtutum obstupescit acies interioris hominis. Condescendat itaque satur famelico, sanus infirmo, perfectus imperfecto; et oret ut famelicus satietur, et infirmus firmetur, imperfectusque perficiatur. Omnipotens autem Deus, qui te fecit cum non esses, et perfecit cum imperfectus esses, omnipotens, inquam, non est factus impotens, nec brachium ejus abbreviatum est, nec misericordia ejus attenuata est.

EPISTOLA CDXXXI.

EJUSDEM HUGONIS METELLI IN PERSONA ABBATIS SUI AD GUILLELMUM ABBATEM.

Excusat, quod ad Herberti sui calumnias aliquanto durius respondeat.

1. Guillelmo venerabili et in Christo dilecto abbati, Siebaudus, humilis abbas sancti Leonis, de leone rugiente, et ovile Christi circumeunte feliciter triumphare. Epistolam nostram devota et dextera manu suscipite, et quidquid in ea exaratum est perlegite. Nihil salis est ibi, amaritudinis nihil quod contriste spiritum vestrum nihil. Pacificus est ad vos ingressus noster, ramum olivæ, non arma fert sermo noster. Irritati relationibus quorumdam asperis, adversum

Digitized by Google

amère, pas une expression qui puisse contrister votre cœur. C'est la paix dans l'âme que je viens à vous, vous ne me verrez dans les mains que l'olivier de la paix et non pas les armes de la guerre. Des rapports pleins d'aigreur m'avaient singulièrement indisposé contre notre frère Herbert, je ne pouvais lui pardonner les choses pénibles et fausses qu'il avait publiées sur mon compte, et j'ai eu la faiblesse de répondre par des paroles blessantes à ses propos outrageants. Dans cette circonstance, la nature a eu le dessus, il est si difficile de mépriser une offense dirigée contre nous, que bien souvent on ne la ressent que trop vivement. D'ailleurs, je puis bien dire qu'en cette circonstance l'injure faite à Dieu par l'infidélité de ce religieux ne m'a pas moins blessé que celle qu'il me faisait à moi-même, ou plutôt, à vrai dire, l'une et l'autre se confondirent pour moi en une seule. Dans un mouvement de zèle et d'indignation, je me suis donc échappé en paroles amères contre mon frère, je n'en disconviens pas; mais je puis justifier ma conduite, non-seulement par la raison, mais encore par l'autorité de la sainte Ecriture. En effet, ne voyons-nous pas saint Paul adresser des reproches durs et sévères aux Corinthiens qu'il venait de convertir à la foi, sans être retenu par la crainte de leur faire de la peine, attendu que cette peine devait les faire rentrer en eux-mêmes. N'a-t-il pas hautement appelé les Galates insensés, pour arriver plus sûrement par cette sévérité de langage à les corriger?... etc.

2. Quant au frère Herbert, si tant est qu'il mérite encore le nom de frère, il s'est grandement oublié quand il a écrit à mon sujet que j'avais lâché contre lui un torrent d'injures qui devait l'emporter. Je ne veux pas rappeler ici qu'il affecte dans son pamphlet de me refuser le titre d'abbé quand il parle de moi, et de me désigner par une expression commune, en signe de mépris; ne m'a-t-il pas dans ce même écrit donné le nom de sagittaire et représenté un arc menaçant à la main? La métaphore eût peut-être pu passer s'il n'avait ajouté que mes flèches étaient empoisonnées. J'ai répondu sur le même ton et j'ai rendu injure pour injure, je le reconnais, mais je veux, mon bon Père, que votre charité soit bien convaincue que je pleure avec des larmes de père la perte de ce religieux et que je le recevrais à bras ouverts et avec un très-grand bonheur s'il revenait à moi. J'attends cette résurrection, car j'espère qu'il finira par rentrer en lui-même et se repentir de tout ce qu'il a fait. Je reconnais en terminant, comme je le faisais au début de cette lettre, que l'indignation m'a inspiré contre notre frère Herbert des paroles pénibles et dures qui ont dû le blesser, puisqu'elles vous ont blessé vous-même pour lui, et, comme je reconnais que la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu (*Jacob*, I. 20), loin de laisser s'enflammer davantage mon ressentiment, j'ai travaillé au contraire à l'apaiser et à l'éteindre entièrement,..... etc.

LETTRE CDXXXII.

HAIMON ARCHIDIACRE DE CHALONS-SUR-MARNE[a], A BERNARD.

Au révérend père et vénérable seigneur Bernard, par la grâce de Dieu, abbé de Clairvaux, H...., par une grâce pareille, humble archidiacre de l'Église de Châlons-sur-Marne, salut et conduite irréprochable devant Dieu et devant les hommes.

[a] « Guy était doyen de Laon quand il fut élu, en 1142, évêque de Châlons-sur-Marne; il ne fut consacré qu'en 1140. Saint Bernard parle de son élection dans ses lettres 221 et 224. En venant prendre possession de son siége, il amena avec lui un jeune ecclésiastique de Laon, appelé Haimon, qu'il éleva à la dignité d'archidiacre l'année même de sa consécration. » Ce sont les paroles d'Hermann de Laon, dans son livre III *des Merveilles de la vierge Marie*, chapitre 25; on ne peut les entendre que de l'auteur de la présente lettre et de la suivante que nous tenons du vénérable N.... de Saint-Remy, également archidiacre de Châlons. Il succéda en 1152 en qualité d'évêque de Châlons-sur-Marne, à Barthélemy qui avait lui-même occupé le siége de cette ville après Guy.

---

patrem nostrum Herbertum commoti sumus, quod aspera et irrita promulgasset de nobis; et commoti scripsimus in eum aspera pro asperioribus. Homines siquidem sumus. Nulli etenim injuriæ suæ videntur parvæ: multi etiam eas gravius æquo accepere. Præter ea longe plus irritavit nos Dei nostri injuria quam nostra, cujus pactum irritum fecit: quamvis et Dei sit nostra, et nostra Dei. Quia vero irritati, et zelo Dei intrinsecus tacti, aspera verba in fratrem nostrum respersimus, non sine ratione, nec sine auctoritate divinæ paginæ hoc fecimus. Paulus Corinthios, nuper a se conversos, duris et ignominiosis verbis contristavit, contristatos emendavit. Galatas fascinatos pleno ore pronuntiavit: quos si mitius appellasset, non emendasset, etc.

2. Frater autem Herbertus, si tamen frater, non, ut eum decuit, in litteris suis me post se fluvium misisse, qui eum absorberet, descripsit, ut taceam quod me despective, suppresso nomine abbatis, hominem vocavit. Sagittarium etiam me in eodem scripto appellavit, et arcu extento manum meam armavit, quod equidem juxta metaphoram tolerabile esset, si sagittas toxicatas me mittere non adjunxisset. Par pari retulit, injuriam suam injuria nostra vindicavit. Certum autem sit charitati vestræ, pater bone, me paterno affectu defectum fratris nostri plangere, resurrectionemque ejus expanso sinu, manibus expansis exspectare. Exspecto enim si quo modo resipiscat, si quo modo ad cor redeat. Sicut in initio cartulæ meæ prædictavi, ira dictante in fratrem Herbertum aspera verba effudi, et tam fratrem quam vos in fratre exasperavi. Sed quia ira viri justitiam Dei non operatur, non accendi omnem iram meam, sed temperavi, imo exstinxi eam, etc.

EPISTOLA CDXXXII.

HAIMONIS ARCHIDIACONI CATALAUNENSIS AD BERNARDUM.

Reverendo patri ac domino B. venerabili Dei gratia Clarævallensi abbati, H. eadem gratia Catalaunensis ecclesiæ humilis archidiaconus, ante Deum et homines

Digitized by Google

Seigneur, celui que vous aimez est malade; il y a déjà quatre jour qu'il est étendu sur son lit: aussi, mon bon Père, vous prié-je de vouloir bien tempérer l'ardeur de la fièvre qui me dévore par les puissantes prières des saints qui vivent avec vous. Je sais, j'ai appris par expérience, que si, vous prosternant à terre vous touchez le Seigneur Jésus du puissant contact de la prière, selon votre habitude, vous ferez sortir de lui, une vertu qui me rendra la santé : vous obtiendrez de sa bouche un souffle bienfaisant qui dissipera tout mon mal. Je prie Dieu que Votre Sainteté, mon très-aimable père et seigneur, jouisse d'une santé parfaite. Puisse-t-il me faire la grâce de recevoir, de votre main, un mot de réponse et de consolation, et un morceau de pain de votre table, béni par vous en son nom.

LETTRE CDXXXIII.

Du même au même.

A mon seigneur et père le très-vénérable B..., par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux, H..., par une semblable grâce, le peu qu'il est, salut et une bonne part dans l'héritage des saints.

Je vous écris, mon révérend père, pour vous demander vos sermons sur le *Cantique des cantiques;* il ne m'a fallu rien moins que ce motif pour me décider à vous écrire; car à quel titre, jeune et ignorant comme je le suis, oserais-je me permettre d'importuner un docte vieillard que le Seigneur Jésus a lui-même instruit de sa doctrine, comme un père instruit son propre fils? qui suis-je pour que je m'adresse au Voyant dont les yeux sont dans la tête? un véritable enfant, bégayant à peine, plus petit que tous mes frères, et pareil, en ma jeunesse, à l'arbrisseau qu'on vient de planter; non, non, jamais, mon seigneur, ma jeunesse ne s'oubliera jusqu'à vous écrire sans raison, encore moins essayera-t-elle d'établir avec vous un commerce de lettres. C'est donc pour vous demander vos sermons, ainsi que je vous l'ai dit en commençant, que je me permets de vous écrire aujourd'hui; je vous ai bien souvent prié, par des messagers, de me les envoyer, peut-être même l'ai-je fait au point de me rendre importun par mes instances; aujourd'hui je viens mettre le comble à mon indiscrétion en vous écrivant. Tout autre que moi aurait peut-être eu le droit de se plaindre d'être seul à ne pouvoir obtenir de vous un ouvrage qui a été dans toutes les mains et qui a passé sous les yeux de tout le monde; mais moi, pourquoi me plaindrai-je? peut-être ne me trouvez-vous pas digne de le lire. Pourtant, si telle était la raison pour laquelle j'en suis privé, je vous demanderais pourquoi vous m'avez promis de me le donner si vous ne me croyiez pas digne de le lire, et, si vous m'en trouvez digne et capable, pourquoi tardez-vous tant à tenir à votre parole? Je vous en prie, mon seigneur, ne me faites point attendre davantage; laissez venir jusqu'à moi ces délicieuses rumeurs que vous avez laissées arriver jusqu'à tant d'autres avant moi, de la salle des noces spirituelles dont vous étiez comme le paranymphe. Rompez pour moi le pain de la parole, servez-moi un de ces rayons de miel que vos mains distillent, afin que je puisse manger et reprendre un peu de forces pendant ces jours de disette. Quant à vous, saint et excellent père, grand arbitre des choses divines et humaines, maître des disciples de Jésus-Christ, char et conducteur de l'Eglise, je souhaite que votre santé soit toujous prospère.

---

incedere sine querela. Domine, ecce quem amas, graviter infirmatur. Quartanarius enim est. Rogo ergo te, pater, ut quia magnis æstuo febribus, magnis me sanctorum, qui tecum sunt, juvare digneris orationibus. Scio enim, scienter scio, quia si pronus adoraveris in terram, et tetigeris Dominum Jesum eo quo soles valido orationis tactu, exibit virtus de eo ad sanandum, et flabit spiritus ejus, et liquefaciet omnem ægritudinem meam. Bene valeat sanctitas vestra in Domino, domine mi, et amantissime pater. Utinam merear consolationem et rescriptum de manibus vestris, et de pane refectionis vestræ cum benedictione Dei et vestra accipere.

EPISTOLA CDXXXIII.

EJUSDEM AD EUMDEM.

Domino Patri ac digne venerando B. Dei gratia Clarævallensi abbati, H. eadem gratia id quod est, optimam partem in sorte sanctorum. Accepta occasione de postulandis sermonibus vestris in *Cantico canticorum*, scribere ad vos, reverende pater, compulsus sum, quod quidem sine causa facere non præsumpsissem. Quæ enim licentia juveni et indocto mihi, ut aures doctissimi senis sollicitem, quem erudivit Dominus Jesus in doctrina sua, sicut erudit homo filium suum? Et quis sum ego, ut Videntem interrogem, cujus oculi in capite ejus? maxime cum puer sim, et nesciam loqui, pusillus inter fratres meos, et novella plantatio in juventute mea. Absit, domine mi, absit a moribus et disciplina adolescentiæ meæ, ut audeam vobis sine causa loqui, nedum quod habeam ad vos litterata colloquia. Verum, ut prædixi, postulandi sermones vestros nunc se ingessit occasio, quos sæpe per nuntios requirens opportune institi et importune; nunc quoque litteris improbioribus insto. Certe si essem aliquis, nonne merito indigne tulissem, quod liber iste vester volvitur per ora sinusque omnium; me vero solum elabitur? Quare hoc, domine mi? forsitan indignum me judicastis. Ad quod ego : Si indignum me esse sciebatis et insufficientem ad intelligendum, quare promittebatis? si autem probum ac studiosum, quare differtis? Obsecro, domine, ne differatis ultra promissum. Nuntiate et mihi rumores optimos, quos aliis sparsistis de eis spiritalibus nuptiis, quibus sæpe vos paranymphus interfuistis. Frangite panem verbi, apponite favum mellis, quem distillaverunt manus vestræ; ut habeam in his diebus jejunii unde reficiar. Bene valeat Sanctitas vestra, domine mi pater, divinarum et humanarum rerum maxime arbiter, magister Christicolarum, currus Ecclesiæ et auriga ejus.

Digitized by Google

LETTRE CDXXXIV.

G..... A SAINT-BERNARD.

Il excuse l'évêque d'Amiens de ne pas prendre part à l'expédition de la terre sainte.

Il circule un bruit qui jette monseigneur l'évêque d'Amiens [a] dans la plus grande inquiétude. Tout humble et tout éloigné qu'il soit de penser aux honneurs, il ne peut se défendre d'une certaine appréhension en entendant répéter partout que le roi de France a jeté les yeux sur lui pour l'accompagner à la croisade et s'est assuré à cette fin de l'assentiment du Pape. Assurément le choix du roi lui fait beaucoup d'honneur et il lui serait on ne peut plus agréable s'il n'était dans l'impossibilité d'en profiter, à cause de sa pauvreté et de sa mauvaise santé; mais il est si faible et si pauvre qu'il ne saurait ni supporter la fatigue ni subvenir aux frais d'un si long voyage. D'ailleurs, quand on voit comme moi les choses de près, on sent combien sa présence est nécessaire dans son diocèse pour arrêter les brigandages qui s'y commettent et pour protéger les pauvres de Jésus-Christ. La charité me force de vous prier humblement d'avoir la bonté de vouloir bien, s'il est possible, faire agréer ses excuses au roi dans le double intérêt de son diocèse et de sa pauvre santé. Adieu.

[a] Il se nommait Thierri : de simple religieux du monastère de Saint-Nicolas, dans le diocèse de Laon, il devint abbé de Saint-Eloi de Noyon, puis évêque d'Amiens. Ce fut Samson, archevêque de Reims qui le consacra un an après Guy évêque de Châlons c'est-à-dire en 1145, comme on le voit dans Hermann de Laon, livre III *des Merveilles de la vierge Marie.* Il a écrit dans le même sens que celle-ci une lettre à Suger, pour protester qu'il n'était pas en état de partir pour la croisade : sa lettre est la 24e du recueil des lettres de Suger, la 34e du même recueil est également de lui.

LETTRE CDXXXV.

SAMSON, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A SAINT BERNARD.

Au sujet du monastère de Mores, diocèse de Langres.

Samson, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, à son très-cher et cordial ami Bernard, vénérable abbé de Clairvaux, salut et persévérance finale dans les voies de la perfection religieuse. Cédant, comme je le dois, aux prières de Votre Sainteté, j'ai fait auprès de l'abbé et des chanoines de Saint-Denys de nombreuses et vives instances pour les décider à nous céder l'église de Mores et ses dépendances afin de pouvoir y établir un monastère de religieux de l'ordre de Clairvaux, et j'ai eu bien du mal à l'obtenir; mais enfin, avec la grâce de Dieu, j'ai fini par les décider à faire ce que je voulais, à condition qu'il serait établi dans l'endroit qu'ils m'abandonnaient une abbaye de religieux de Clairvaux. Je viens donc à mon tour vous céder cette église et ses dépendances en toute propriété, à vous et à vos religieux, pour y établir le plus tôt possible une maison de votre ordre. Je prie le Seigneur de vous conserver en bonne santé pour les monastères confiés à nos soins.

EPISTOLA CDXXXIV.

G. AD S. BERNARDUM.

Ad excusandum Ambianensem episcopum ab expeditione transmarina.

Dulcissimo patri et domino B. Dei gratia Clarævallensium abbati, frater G. quod patri filius. Quædam perlata sunt ad aures domini nostri Ambianensis episcopi, quæ admodum terruerunt eum. Homo humilis est, et de se minime sentit; sed quod non credit humilitas, crebri rumores adduxerunt in dubium. Rex, ut dictum est ei, vult eum habere socium peregrinationis suæ, et super hoc habere dicitur assensum domini Papæ. Magna dignitas satisque jocunda, si non impossibilitas reclamaret. Pauper et infirmus est, ita ut nec corpus labori, nec pecunia sufficiat necessitati. Quantum etiam necessarius sit ad reprimendos raptores et protegendos pauperes Christi, qui in diœcesi sua sunt, norunt ipsi, novimus ipsi, qui rem didicimus. Cogimur itaque charitatis affectu vestram humiliter interpellare pietatem, ut eum, si fieri potest, super hoc faciatis excusatum, consulens communi ecclesiarum utilitati, gravique compatiens qua vexatur infirmitati. Valete.

EPISTOLA CDXXXV.

SAMSONIS ARCHIEPISCOPI REMENSIS AD S. BERNARDUM.

De conditione monasterii Morensis diœcesis Lingonensis.

Samson, Dei gratia Remorum archiepiscopus, charissimo ac præcordiali amico suo Bernardo, Clarævallensis monasterii venerabili abbati, salutem, et in sanctæ religionis proposito beatam perseverantiam. Sanctitatis vestræ petitionibus debita sollicitudine annuentes, apud abbatem et canonicos beati Dionysii multum diuque laboravimus, ut ecclesiam, quæ est apud Moras, nobis donarent cum omnibus appendiciis suis, ad faciendam ibidem abbatiam ordinis Clarævallensis, quod quidem vix impetrare potuimus. Cæterum, Domino propitiante, tandem ipsam ecclesiam cum omnibus appendiciis suis nobis donaverunt, ea conditione, videlicet, ut ibidem abbatia Clarævallensis ordinis fieret. Nos itaque ecclesiam illam cum omnibus appendiciis, vobis, et sanctæ congregationi Clarævallensi concedimus et donamus, ita, videlicet, ut ibidem abbatiam Clarævallensis ordinis absque longioris moræ obstaculo faciatis. Valeat Sanctitas vestra in Domino, et pro nobis, et pro ecclesiis nobis commissis jugiter Dominum oret.

Digitized by Google

l'an 1152.

LETTRE CDXXXVI.

HENRI ÉVÊQUE DE TROYES, A SAINT BERNARD, AU SUJET DE L'ABBAYE DE BOULENCOURT.

1. A son vénérable et très-révérend père Bernard, abbé de Clairvaux, et à ses légitimes successeurs à perpétuité. Nous Henri, évêque de Troyes, salut. C'est de Celui qui gouverne toutes choses que nous espérons le secours qui nous est nécessaire pour travailler avec un soin vigilant aux progrès spirituels des monastères et des églises de notre diocèse, et c'est de lui aussi que nous attendons la récompense de nos travaux. Il y avait dans notre diocèse une maison de chanoines appelée Boulencourt, ayant un abbé, des chanoines, des frères convers et des femmes qui tous faisaient vœu de religion. Mais la discipline ayant fait place aux plus grands déréglements, je fus appelé par les habitants mêmes de cette abbaye qui ne pouvaient plus se suffire à eux-mêmes, et, arrivé sur les lieux, je fus prié par l'abbé et par tout son monde, chanoines, convers et religieuses, de vouloir bien offrir leur maison avec toutes ses dépendances, à Dieu d'abord, puis à l'ordre de Cîteaux, et particulièrement au vénérable père abbé et à la maison de Clairvaux, pour la réformer et la posséder à perpétuité selon les règles de l'ordre de Cîteaux. L'abbé de Boulencourt s'est démis de son abbaye entre nos mains et en a fait don à Clairvaux.

2. Voyant donc que le Tout-Puissant s'est servi de votre zèle, de votre sagesse et de votre religion pour éclairer et corriger le monde presque tout entier, nous cédons à perpétuité à l'ordre de Cîteaux, à votre paternité et à l'abbaye de Clairvaux, ladite maison avec ses dépendances, dont les principales sont : une terre contiguë à l'abbaye, la grange de Froidefontaine, la Perte-en-Rosterre, la Perte-Haymon, la Perte-Sèche, le Péril-du-Seigneur, la Brouille avec toutes les dépendances et appartenances desdites granges dans ce domaine, ainsi que tout ce que ladite église possédait; et voulant que ni le temps à la longue ni le mauvais vouloir de qui que ce soit ne détruisent ou ne changent ce que nous venons de faire, nous le scellons de notre sceau. Fait l'an de Notre-Seigneur mil cent cinquante-deux, sous le règne de Louis le Jeune, roi des Français.

LETTRE CDXXXVII.

l'an 1152.

HUGUES [a], ÉVÊQUE D'OSTIE, AU CHAPITRE DE CITEAUX.

Sur la mort du pape Eugène III.

A mes bien-aimés pères en Jésus-Christ, Gosvin, abbé de Cîteaux, Bernard, abbé de Clairvaux, et au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, assemblé pour la gloire du Seigneur, Hugues, par la grâce de Dieu, évêque d'Ostie, salut et l'union des cœurs dans le lieu de la paix. L'auteur sacré l'a dit : Toute chair est semblable à l'herbe de la prairie, et son éclat est pareil à celui de la fleur des champs; les jours de l'homme sont courts, il passe comme une ombre; il n'est pas deux instants de suite semblable à lui-même; c'est une fumée qui se dissipe dans les airs,

[a] C'était un ancien religieux de Clairvaux à qui saint Bernard a adressé les lettres 286, 290, et plusieurs autres encore.

EPISTOLA CDXXXVI.

HENRICI EPISCOPI TRECENSIS AD S. BERNARDUM DE BULENCURLÆ ABBATIA.

1. Venerabili et reverendissimo patri Bernardo Clarævallensi abbati, ejusque successoribus regulariter substituendis, ego Henricus, Trecensis episcopus, in perpetuum, salutem. Si monasteriis et ecclesiis in episcopatu nostro constitutis curam et vigilantiam ut in melius proficiant adhibemus; ab illo, cui cura est de omnibus, speramus auxilium, et præmium exspectamus. In episcopatu nostro quædam ecclesia canonicorum erat, Bulencuria nomine, abbatem habens, canonicos, et conversos, et mulieres; qui omnes voverant propositum sanctitatis; ubi cum penitus disciplina defecisset, regnaret insolentia, honestas deperisset, vocatus ab illius loci habitatoribus, qui jam seipsos per semetipsos sustinere non poterant adveni. Ibi ab illius loci abbate, et ab omnibus tam canonicis, quam conversis et mulieribus, cum multis precibus rogatus sum, ut ecclesiam ipsam et omnes possessiones ejus, quæ jam per se stare non poterant, Deo et ordini Cisterciensi, specialiter autem venerabili patri et domui Claræ-Vallis emendandam et possidendam juxta consuetudinem Cisterciensis ordinis in sempiternum concederem. Abbas autem prædicti loci in manu nostra abbatiam dimisit, et ad opus Clarævallense reddidit.

2. Videns ergo quia omnipotens Deus tua sollicitudine, sapientia, et religione pæne totum illuminaverat et correxerat mundum, ipsam ecclesiam Cisterciensi ordini, tuæ paternitati, et Clarævallensi domui cum omnibus possessionibus suis in perpetuum dono : in quibus hæc sunt quæ nominibus propriis duximus adnotanda: Terram abbatiæ adjacentem, grangiam de Frigido-Fonte, Pertam in Rosteria, Pertam-Haymonis, Pertam-Siccam. Domni-Peruclum, Bruliam cum omnibus appendiciis et pertinentiis ipsarum grangiarum, et omnia quæ prædicta ecclesia in dominio possidebat. Ne autem hoc aliqua temporum vetustate, vel alicujus hominis perversitate aut mutaretur, aut penitus deperiret; sigilli nostri munimine confirmavimus. Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini MCLII, regnante Ludovico Juniore, rege Francorum.

EPISTOLA CDXXXVII.

HUGONIS EPISCOPI OSTIENSIS AD CAPITULUM CISTERCIENSE.

De morte Eugenii papæ III.

Amantissimis in Christo patribus, Gosvino Cisterciensi, Bernardo Claræ-Vallis abbatibus, totique capitulo Cisterciensi ad honorem Dei congregato, Hugo, Dei gratia Ostiensis episcopus, unitatem spiritus in vinculo pacis. Sicut sacra docet auctoritas, omnis caro fœnum, et omnis gloria ejus quasi flos fœni. Breves

Digitized by Google

une feuille qui tombe de l'arbre et que le vent emporte. Celui qui était l'ornement de l'Eglise, le père de la justice et le zélé protecteur de la religion, qui avait forcé le front des orgueilleux et des grands à se courber jusqu'à ses pieds, qui était assis sur le trône de David et ceignait sa couronne pour affermir et fortifier l'Eglise commise à ses soins et dont il avait relevé l'influence et la gloire; oui, celui que nous appelions notre père et notre protecteur, Eugène III, ce pontife d'heureuse mémoire, a dépouillé le vêtement de la chair, le 8 juillet, et a rendu son âme immaculée à Jésus-Christ. Il s'est envolé dans les cieux au-devant du Sauveur qu'il ne doit plus quitter désormais, car il suivra éternellement les pas de l'Agneau partout où il ira. Ses obsèques ont été celébrées avec une pompe qui a dépassé toute imagination; car il avait réduit le sénat presque à rien. Jamais on ne vit rien de pareil, et pendant deux jours le peuple et le clergé lui ont rendu de tels honneurs, qu'on eût pu croire que c'était moins à sa dépouille mortelle qu'à son âme déjà comptée parmi les bienheureux qu'ils s'adressaient. Le deuil était général, les veuves et les orphelins remplissaient les airs de leurs gémissements, tant de douleur sur la terre donnait assez à croire que sa belle âme était dans le sein de Dieu. On ne peut nier qu'elle n'ait échappé par le trépas aux piéges de l'ennemi du salut, dont il a rompu les filets en recouvrant sa liberté. Pour nous à qui il ouvrait sa conscience, il ne nous est pas possible de douter qu'en nous quittant il se soit élevé jusqu'au troisième ciel, où il n'est pas perdu pour ses enfants ainsi que plusieurs le pensent, car il va, dans ce séjour, prier pour nous, Dieu le Père, son Fils unique et le Saint-Esprit qui est béni dans les siècles des siècles pendant toute la durée desquels il ne sera plus désormais éloigné de ces trois personnes divines. Mais vous, car c'est du milieu de vous qu'il est sorti pour aller s'asseoir sur un trône plus glorieux et plus élevé que celui des princes de la terre, priez pour lui, établissez pour son âme quelques bonnes œuvres à perpétuité, afin que Dieu lui fasse grâce du reste de sa dette et lui donne une plus belle couronne. Priez pour celui qui fut notre frère d'heureuse mémoire, priez aussi pour moi qu'il a laissé dans cette vallée de misères, dans ce pays si différent de celui où il est allé, et au milieu d'un monde pervers; priez enfin pour l'Eglise romaine qui est tombée en un instant du plus haut comble de gloire jusqu'au plus profond de l'ablme; demandez à Dieu, je vous en conjure, qu'elle ne descende point dans cette profonde et grande mer où s'agitent des reptiles sans nombre. Enfin, si mon humble personne jouit de quelque crédit auprès de vous, je vous prie instamment d'écouter et d'exaucer avec bienveillance les prières que pourront vous adresser les porteurs de la présente en faveur des monastères de Saint-Anastase, de Fossa-Nova et de Casamario; d'ailleurs vous ne sauriez les repousser sans être cause d'un grand scandale.

---

dies hominis sunt: transit homo velut umbra, numquam permanet in eodem statu. Deficit ut fumus, cadit ut folium quod a vento rapitur. Decus Ecclesiæ, pater justitiæ, amator religionis et patronus, qui superborum et sublimium colla propria virtute calcaverat, qui super solium David et super regnum ejus sedebat, ut Ecclesiam sibi commissam, quam ad sublimem statum reduxerat, confirmaret et corroboraret; pater, inquam, noster ac defensor, felicis memoriæ papa Eugenius, trabea carnis exutus, VIII Idus julii carne immaculatus, migravit ad Christum. Exivit Christo obviam in aera, et sic semper cum Domino erit, Agnum secuturus quocumque ierit. Cujus exsequiæ præter spem omnium, jam fere enim senatum adnihilaverat, præter morem consuetum, ita per biduum sunt a clero et populo celebratæ, ut jam crederetis regnantem in cœlis, qui mortuus ita colebatur in terris. O quantus erat luctus omnium! quanta præcipue lamenta pupillorum et viduarum! jam diceretis esse cum Deo, qui ita lamentabatur a populo. Procul dubio ereptus est de laqueo venantium: contritus est laqueus, et ipse liberatus est: raptus, ut credimus nos qui ejus conscientiam novimus, usque ad tertium cœlum, non relinquens nos orphanos, ut quidam autumant. Rogabit enim Deum Patrem et Unigenitum cum Spiritu sancto, qui est Deus benedictus in sæcula, cum quo est, pro nobis. Vos autem de quorum collegio ipse est electus, ut sederet super principes, et solium gloriæ teneret; orate pro eo, constituite perpetua beneficia, ut Deus sibi indulgeat, et corona gloriæ sibi augeat. Pro bonæ memoriæ fratre nostro similiter orate: pro nobis vero qui in hac valle miseriæ, in hac regione dissimilitudinis, et in medio pravæ nationis remansimus, et pro Ecclesia Romana, quæ ex tam alto gradu tam brevi spatio usque in profundum abyssi inferni cecidit, nihilominus rogamus oretis, ne demergatur in profundum hujus magni maris, in quo sunt reptilia, quorum non est numerus. Præterea rogamus obnixe, quatenus, si parvitas nostra quidquam in oculis vestris potest, petitiones quas latores præsentium pro domo sancti Anastasii, et pro domo Fossæ-Novæ, et pro domo de Casamarii vobis facient, benigne et efficaciter exaudiatis. Alioquin sciatis quod inde magnum sentitur scandalum.

Digitized by Google

en l'an 1154.

LETTRE CDXXXVIII.

BARTHÉLEMY, D'ÉVÊQUE DEVENU MOINE, À SAMSON, ARCHEVÊQUE DE REIMS.

Il lui rend compte de son administration.

1. A monseigneur Samson, le vénérable et toujours aimable archevêque de Reims, et à la sainte assemblée réunie sous sa présidence, le frère Barthélemy, pauvre moine de Foigny, salut avec la miséricorde et la vérité à ceux qui ont la charité. Si d'un côté la solennité d'une aussi sainte assemblée m'intimide et me porte à garder le silence, de l'autre je sens mon cœur se ranimer et ma langue se délier en songeant qu'il y va pour moi de ma réputation en ce moment. Car je n'ignore pas qu'on répète partout et qu'on dit au Pape lui-même que j'ai détourné les revenus de mon évêché; c'est un bruit auquel l'évêque de Laon a trop facilement ajouté foi. C'est donc à moi de vous dire et à vous de voir et de juger ce qu'il en est en réalité.

2. L'Eglise de Laon était plongée dans le deuil et la tristesse, par suite des séditions et des incendies dont elle venait d'être le théâtre à l'époque où j'y fis mon entrée. Les biens de l'église principale de la ville étaient eux-mêmes fort compromis, et ses revenus presque nuls. Dieu sait tout ce que j'ai fait pour la tirer du triste état où je l'ai trouvée, et je pourrais sur ce point invoquer le témoignage des gens mêmes de mon église, auxquels je n'ai abandonné, des revenus de mon évêché, que les porcs vulgairement appelés verrats que le personnel de l'église était tenu de fournir à la manse épiscopale. Comme il me répugnait de réclamer cette redevance, et que d'ailleurs je ne savais où loger ces porcs, j'en fis l'abandon à la prébende des chanoines. De plus, en arrivant dans ce diocèse, je n'y trouvai que cinq abbayes [a], encore étaient-elles dans un bien triste état, au spirituel comme au temporel; avec la grâce de Dieu, elles ne tardèrent point à voir le nombre et la ferveur de leurs habitants s'augmenter et leurs revenus s'accroître, ce qui n'a pas empêché la fondation en différents endroits du diocèse, de neuf [b] autres monastères dont le personnel est presque innombrable, la régularité exemplaire, la richesse considérable et les ressources abondantes.

3. Or, puisqu'il faut le dire, vous saurez que si les anciens monastères se sont relevés et si de nouveaux se sont construits, ce n'a pas été sans que j'y misse la main; il est vrai que je n'ai pas fait encore autant que je l'aurais voulu et dû. Ainsi le pape Calixte m'avait adressé le seigneur Norbert, dont la mémoire est maintenant en bénédiction, pour que je lui donnasse un emplacement convenable et que je l'aidasse de tous mes vœux; je n'ai pu lui donner qu'un terrain de deux charruées à peine du

[a] En voici les noms; Saint-Vincent de Laon, Saint-Michel en Thierrache; Saint-Nicolas-au-Bois; Sainte-Marie-de-Nogent et Saint-Nicolas-des-Prés; ces cinq abbayes étaient des maisons d'hommes; on comptait encore deux monastères de femmes dans ce diocèse, celui de Saint-Jean de Laon et celui d'Aurigny.

[b] Voici d'après Hermann de Laon, livre III, les noms de ces neuf abbayes nouvelles: Prémontré, Saint-Martin de Laon, Tenefilles, Clairefontaine et Cuissy de l'ordre de Prémontré, Foigny, l'Epine et Vauclaire de l'ordre de Cîteaux. Le neuvième est le monastère de femmes de Montreuil-les-Dames au pied de la montagne de Laon. Selon Hermann, le diocèse de Laon mériterait d'être placé avant tous les autres, rien que parce qu'il a vu se fonder dans son sein ce monastère de femmes qui n'avait pas encore eu son pareil dans le monde. Les religieuses de cette maison renonçaient à toute espèce de vêtements de lin et à l'usage des fourrures pour ne porter que de la laine. Elles passaient leur temps non-seulement à filer et à tisser des étoffes, mais encore à bêcher la terre, à couper du bois, à arracher les ronces et les épines, et travaillaient pour vivre, de leurs propres mains, en silence, à l'exemple des religieux de Clairvaux.

EPISTOLA CDXXXVIII.

BARTHOLOMÆI, EX EPISCOPO MONACHI, AD SAMSONEM ARCHIEPISCOPUM REMENSEM.

Reddit rationem suæ administrationis.

1. Venerabili, semperque amabili domino Samsoni, Remorum archiepiscopo, et sub ejus præsentia congregato sancto conventui, frater Bartholomæus, in Fusciniaco pauper monachus, misericordiam et veritatem diligentibus. Verecundiæ meæ silentium imperat hujus sancti conventus solemnitas; sed frontem aperit, et stimulat ad loquendum in palam imminens famæ meæ periculum. Neque enim dissimulare possum quod multorum vulgavit opinio, quod etiam ad aures domini Papæ volavit. Episcopales reditus me detraxisse rumor est, cui rumori plus justo credit Laudunensis episcopus. Meum ergo est super eis fateri quod verum est; intueri autem quod justum est et tueri, vestrum erit.

2. Laudunensis sedes tristis et mœrens erat, cum illuc primum ingressus sum, utpote attrita seditionibus, et ignibus concremata. Ipsæ quoque res majoris ecclesiæ afflictæ erant, et tenues reditus. Si illi porrexi manum ut resurgeret, novit Deus, noverunt et Ecclesiæ filii. Verumtamen nihil eis contuli, quod ad reditus pertinet episcopi, præter porcos, quos vulgo nostrates verres vocant, quos mensæ episcopali personæ solvebant Ecclesiæ. Hos, inquam, ad præbendam canonicorum concessi, quoniam illos nec sine pudore exigere, nec habere sine molestia poteram. Præterea quinque dumtaxat abbatias in nostra diœcesi reperi, rebus pariter ac religione dilapsas. In his, Domino Deo multiplicante misericordiam suam, et numero, et merito crevit sanctorum numerus, et possessio est dilatata. Novem insuper novæ religionis monasteria passim in eadem diœcesi sunt fundata. Horum in personis numerus numerum pæne excedit; horum religio religionis est specimen; horum tam multa possessio est, tam multis abunde sufficiens.

3. Si manum beneficii me porrexisse negavero antiquis ecclesiis ut resurgerent, novellis ut consurgerent; mentiar. Profui sane fere ecclesiis omnibus; sed nec quantum volui, nec quantum debui. Sane Calixtus papa dominum Norbertum, cujus memoria in benedictione est, fidei nostræ commisit, ut ei locum traderem, ejusque votis assisterem. Terram igitur ad episcopum pertinentem illi contuli, quæ vix tamen sufficeret duobus aratris. Hujus pars Versiniaco

Digitized by Google

domaine épiscopal dont une partie sur Versigny et l'autre sur Cuisy étaient depuis nombre d'années restées incultes et stériles. Je n'ai pas souvenance d'avoir aliéné d'autre revenu de l'évêché que ceux-là. Si de notre consentement et avec notre approbation plusieurs bénéficiaires ont cédé à des monastères des terres qu'ils tenaient de nous, je n'ai fait à qui que ce soit abandon d'aucun droit à des redevances pour terres et pour vignobles.

4. Mais je ne veux point faire valoir aux yeux des hommes tout ce que j'ai fait pour augmenter les revenus et la considération de cet évêché, je n'ai qu'un désir, celui d'être jugé par vous, si j'ai failli en quelque chose comme il peut arriver à tout homme. Voilà pourquoi je vous ai pris pour juge de ce que j'ai fait, et vous ai mis à même de le constater. Qu'il me soit permis à présent d'aller un peu plus loin et de céder un instant au sentiment que tout autre éprouverait à ma place. Je vous demande si je n'ai rien fait dans l'intérêt et pour la gloire de mon siége épiscopal quand j'ai contribué à multiplier, comme je l'ai fait, le nombre des religieux. Sur quoi donc se fonde monseigneur l'évêque de Laon [a] pour préparer en secret contre moi, si j'en crois ce que j'entends dire, une attaque qu'il ne devrait même pas soutenir, supposé qu'un autre que lui en prît l'initiative? Si j'ai réuni les enfants de Dieu, si j'ai reçu le juste au nom de la justice, personne n'a le droit de m'en faire un crime; je souhaite qu'un autre ne disperse pas ceux qui sont réunis. Je prie le Père Tout-Puissant de vous conserver pour l'honneur de son nom et pour le bien de la religion et de sa sainte Eglise.

[a] Barthélemy, après un épiscopat de trente-huit ans, avait eu pour successeur en 1151 le premier abbé de Saint-Martin de Laon, nommé Gautier, qui laissa, trois ans après, le siége épiscopal à un autre Gautier de Mauritanie, doyen de la cathédrale de Laon, celui même qui porta contre Barthélemy devenu religieux les accusations dont il est parlé dans cette lettre. Cette affaire n'en demeura pas là, et le débat entre Gautier et les religieux de Prémontré qui avaient le plus profité des bienfaits de Barthélemy, en vint au point que le pape Adrien IV fut obligé d'intervenir et d'écrire à ce sujet au roi de France Louis le Jeune une lettre qui se trouve rapportée dans *la bibliothèque* de Prémontré.

LETTRE CDXXXIX[b].

TURSTIN, ARCHEVÊQUE D'YORK, A GUILLAUME, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

1. Au très-révérend et bien-aimé Seigneur en Jésus-Christ, Guillaume, par la grâce de Dieu archevêque de Cantorbéry et légat du saint Siége; Turstin par la même grâce archevêque d'York, salut et progrès constant en Notre-Seigneur. Un prélat s'honore beaucoup en faisant part des motifs qui l'ont fait agir dans de grandes circonstances aux fils et aux princes de l'Eglise; aussi ai-je conçu la pensée de vous faire, mon excellent et vénérable Père, le récit des événements extraordinaires d'York, dans lesquels j'ai dû intervenir. Il n'est personne qui ne sache à quelle réputation de sainteté était arrivé le monastère de Sainte-Marie d'York, avec quelle rapidité il avait vu ses richesses s'accroître, ses religieux se multiplier et sa régularité s'augmenter dans l'espace de quelques années. Mais les prospérités temporelles, loin d'être favorables, sont bien plutôt nuisibles à la pratique des vertus religieuses; aussi vit-on plusieurs religieux de cette abbaye, touchés, je le crois, de la grâce d'en haut,

[b] Sur le même sujet que les lettres quatre-vingt-quatorzième et trois cent treizième de saint Bernard. L'auteur de celle-ci est le même que celui à qui sont adressées les quatre-vingt-quinzième et trois cent dix-neuvième lettres de saint Bernard, qui le félicite de sa conduite dans les circonstances mêmes dont il est parlé ici.

---

est posita; pars apud *Cuisy*, quæ tamen multis jam ab annis inculta et sterilis jacebat. De his itaque quæ ad episcopales pertinebant reditus, nihil amplius me recolo detraxisse. Vestro tamen favore ac consensu quidam ecclesiis contulerunt terras, quas a nobis habebant in beneficio; censum tamen terrarum et vinagia nulli penitus condonavi.

4. De cætero quid illi sedi accessit commodi aut honoris, nolo humanum procedat judicium. Si quid vero ut homo deliqui, in conspectu hominum confundi non refugio. Causam itaque nostram vobis tanquam judicibus allegare, tanquam testibus intimare volui; in quibus calumniatorem non timeo verum dicens. Liceat tamen mihi aliud audere apud vos, liceat aliquid humanum loqui. Nihilne sedi nostræ titulorum accessit et gloriæ, cum tot et tantas parturivit ecclesias, cum tot multiplicaverit regulares personas? Cur ergo, ut audio, dominus Laudunensis sine testibus bellum parat? cur tentat quod forte ei promovere non liceat? Si filios Dei congregavi, si suscepi justum in nomine justi, nemo mihi succenseat; videat alius ne congregata disperdat. Conservet vos Omnipotens Pater ad honorem sui nominis, et per vos Ecclesiæ suæ religionem et sanctitatem corroboret.

EPISTOLA CDXXXIX.

TURSTINI ARCHIEPISCOPI EBORACENSIS AD WILLELMUM CANTUARIENSEM PONTIFICEM.

1. Reverendissimo, et in christiana charitate domino Willelmo, Dei gratia Cantuariensi archiepiscopo, apostolicæ Sedis legato, Turstinus, eadem gratia archiepiscopus Eboracensis, in Christo proficere, et nunquam deficere exoptat. Ecclesiasticæ dignitatis summus honor est cum filiis et optimatibus ecclesiarum inter difficillimos eventus summa communicare consilia. Unde paternitati vestræ rem insolitam, quæ inter nos Eboraci nuper contigit, indicare decrevimus, domine venerabilis et egregie pater. Siquidem notum satis ac certum est multis quanta bonitate ac fama enituit virtutis in auribus omnium insigne cœnobium sanctæ Mariæ Eboracensis. Infra paucos namque annos et rebus plurimum excrevit, et numero et religione fratrum laudabiliter abundavit. Verum quia cum opibus virtutes minus vigere, minus consistere haud dubium est; aliqui ex fratribus ejusdem cœno-

Digitized by Google

commencer à concevoir, il y a six mois environ, quelques inquiétudes sur la vie qu'ils menaient, et à sentir leur conscience vivement tourmentée, ils le disent eux-mêmes, à la pensée que, bien loin d'accomplir leurs vœux comme ils le devaient, ils ne leur étaient guère fidèles que dans les plus petites choses; ils se sentirent saisis d'une horreur extrême de l'état où ils se trouvaient, et de la crainte d'avoir couru en pure perte jusqu'alors, si tant est qu'ils eussent même couru, et qu'au lieu de la récompense de leurs vœux, ils n'eussent plutôt mérité le châtiment de leur excessif relâchement. C'était à leurs yeux le comble du mal, pour ne pas dire de la folie, de ne vivre sous la règle de saint Benoît que pour se damner plus certainement au lieu d'assurer leur salut. Troublés par toutes ces pensées, ces religieux prirent le parti de découvrir au prieur de la maison, nommé Richard, l'état perplexe de leur âme, de lui dire toutes leurs appréhensions à la vue du relâchement où ils étaient tombés et de lui demander de les aider à réformer leur conduite, pour la rendre conforme à leurs vœux, le suppliant, au nom de Jésus-Christ et de l'Esprit de Dieu même, de ne pas refuser de leur venir en aide, par l'espérance de n'importe quelle prospérité ou la crainte de quelque adversité que ce soit. Quoique surpris lui-même par l'ouverture qui lui était faite, il oublia la douceur de l'existence qu'il menait dans sa charge au milieu de ses frères, et, au premier mot d'une vie plus sainte à embrasser, il se mit à considérer d'un œil attentif tout ce qu'il y avait de critique et de périlleux dans la situation; aussi ne tarda-t-il pas avec sa sûreté de jugement habituelle à démêler et à voir nettement l'état des choses. Alors il leur promit non-seulement de les aider, mais encore de s'unir à eux dans l'accomplissement de leurs desseins. Bref, ils se trouvèrent bientôt au nombre de treize dans les mêmes dispositions, résolus à réformer leur vie présente d'après la règle de saint Benoît, ou plutôt d'après la vérité même de l'Evangile.

2. En conséquence, la veille de la fête des apôtres Pierre et Paul, notre bien-aimé frère le prieur Richard, sur lequel reposait l'administration presque entière du monastère, prit avec lui le sous-prieur Gervais, qui jouissait de l'estime de ses confrères à cause de sa régularité et alla découvrir à son abbé, dans un entretien amical, les projets en question; celui-ci, homme droit et bon, mais simple et sans culture, effrayé de la proposition qui lui était faite, s'écria qu'il ne pouvait de son coin entreprendre de réformer des coutumes et des usages reçus à peu près dans tous les monastères du monde. Mais le prieur qui a l'esprit plus cultivé, lui répondit : Ce que nous vous proposons de faire n'est ni nouveau ni extraordinaire; car nous ne voulons, avec la grâce de Dieu, que travailler de toutes nos forces à remettre en vigueur, dans toute la pureté primitive, l'antique règle de notre père saint Benoît, ou plutôt la pratique même de l'Evangile, qui est bien antérieur lui-même à toutes les disciplines et à toutes les règles religieuses. Notre pensée n'est pas du tout d'entraîner les autres religieux avec nous ni de déconsidérer leur manière de vivre, nous savons bien que partout c'est le même Dieu qu'on adore, pour le même roi qu'on combat et que la grâce n'est pas moins efficace dans le monde que dans le cloître. En effet, Job ne se montra-t-il pas plus fort sur son fumier qu'Adam au sein même du Paradis terrestre? Toutefois il ne se peut rien con-

---

bii ante dimidium ferme annum, divino (ni fallor) instinctu permoti, cœperunt de modo ac statu conversationis suæ vehementer agitari, et remordente conscientia, sicut ipsi testantur, multis angoribus æstuare. Nempe falli se pæne metuebant, si tantum votum exsecutio digna minime sequeretur. Unde inæstimabili horrore dicti fratres Eboracenses perculsi sunt, eo quod professionis suæ votum in nullis, vel saltem minimis in rebus, adimplere viderentur; metuentes sane ne in vacuum currerent aut cucurrissent, si voti reos tantæ inobedientiæ pœnalis ultio non reprobaret. Facinus namque, vel potius insaniam videri credebant, se portare regulam beati Benedicti, non ad profectum salutis, sed ad judicium mortis. His igitur permoti prædicti fratres, priori suo, Richardo nomine, mentis suæ difficiles æstus innotescere studuerunt, prætendentesque de transgressione formidinem, ex voti correctione patrocinium supplicabant : ac ne prosperitatis alicujus respectu vel adversitatis timeret auxiliari, per Spiritum Dei, et Christi nomen adjurabant. Expavit ipse de novitate rei : ac licet inter suos dulcis fortunæ summa facultate vigeret, audito tamen rumore melioris vitæ, perpendit velut intentione censoria dubios casus labentis fortunæ. Interimque brevi, ut res erat, internæ virtutis usus consilio, inter hoc et illud illico discrevit decrevitque. Pollicetur non modo auxilium, verum etiam ejusdem voti fore se socium. Quid multa? paulo post numerus eorum ad tredecim pæne convaluit, qui de corrigendo statu vitæ suæ juxta regulam beati Benedicti, imo veritatem Evangelii, contendere proponebant.

2. In vigiliis igitur apostolorum Petri et Pauli dilectus frater noster Richardus prior, in quo tota pæne monasterii cura pendebat, sumpto secum subpriore suo Gervasio, inter suos concœnobitales nominato ac religioso, rem, uti agitabatur, domino abbati suo familiariter exponere curavit. Itaque dominus abbas, vir utique pro sensu et ingenio suo honestus ac bonus, nimis autem simplex et illitteratus, novi rumoris miraculum exhorruit; antiquos ritus et solitas consuetudines, quas pæne toto orbe generalis multitudo obtinuit, posse se in locello suo mutare negavit. At vero dominus prior, utpote bene litteratus: « Nil rude, inquit, o pater, aut novum inducere contendimus. Veram et antiquam religionem beati patris nostri Benedicti, imo etiam antiquissimum Evangelium Christi quod omnes religiones et regulas antecedit, assumere et totis viribus cum gratia observare debemus. Cæterο-

Digitized by Google

cevoir de plus heureux, de plus saint et de meilleur que la règle qu'a tracée notre père saint Benoît, tant il est évident qu'il a été inspiré dans son œuvre par le Saint-Esprit lui-même. Il savait bien, et il le répète assez souvent, que le désœuvrement est l'ennemi de l'âme; aussi veut-il qu'on donne une partie du temps à la lecture et à la prière, et une autre au travail et aux occupations manuelles, de manière que l'âme et le corps s'exercassent chacun à leur tour et qu'en aucun temps il n'y eût place ni pour la fatigue ni pour le dégoût. Il dit encore quelque part : Nous défendons partout et toujours les bouffonneries, les paroles inutiles et les mots pour rire, et nous ne voulons pas que ceux qui embrassent notre genre de vie se permettent quoi que ce soit de semblable. Ailleurs, on lit encore dans la règle que les religieux doivent aimer le silence en tout temps et le pratiquer surtout pendant la nuit; or quiconque connaît tant soit peu nos habitudes sait comment on observe ce point de la règle parmi nous; car, tandis qu'après la collation les uns se dirigent vers la chapelle pour y prier, les autres entament aussitôt des conversations légères et badines ou des entretiens d'une futilité et d'une inutilité complètes ; on dirait que le jour n'est pas assez long pour pécher et qu'il faut encore y consacrer les heures de la nuit. »

3. Il s'étendit assez longuement ensuite sur la délicatesse des morceaux destinés à la table, sur l'habitude de servir plusieurs sortes de boissons propres à flatter le goût pendant le repas, enfin sur le prix et la finesse des vêtements. Ce n'est pas ainsi que l'entendait notre père saint Benoît : il voulait qu'on eût des habits pour couvrir et non pour parer le corps, et qu'on ne se mît à table que pour apaisser la faim, et non pas pour y goûter de bons morceaux. Saint Benoît ne reconnaît pour siens que ceux qui vivent dans leurs monastères, sous sa règle et sous la conduite de leur abbé. Je vous en prie, continuait-il, mon vénérable père, revenons aux pures et paisibles pratiques de la perfection évangélique, car il ne faut qu'avoir des yeux pour voir combien nos usages et notre conduite tout entière sont peu conformes, pour ne pas dire tout à fait étrangers à la doctrine de Jésus-Christ. Nous sommes consumés par une concupiscence sans bornes, la colère et l'emportement ont élu domicile chez nous; nous prenons le bien d'autrui et ne reculons point devant un procès pour nous faire rendre ce qui nous est dû ; nous soutenons hardiment la fraude et le mensonge et nous sommes tout entiers à la chair et à ses passions. Nous ne vivons que pour nous: toute notre peur, c'est d'avoir le dessous en quelque circonstance que ce soit, et nous sommes on ne peut plus heureux et fiers si l'avantage est de notre côté ; nous opprimons les autres et nous évitons nous-mêmes toute oppression ; en même temps que nous voyons d'un œil jaloux les succès d'autrui, nous nous montrons tout glorieux des nôtres, nous avons même alors le mot pour rire sur les lèvres ; il est vrai que nous savons encore nous engraisser de la sueur des autres et mettre à contribution pour nous le monde entier, qui ne peut suffire à nos exigences. Il semblera peut-être que c'est fini de l'Evangile et qu'il est impossible que l'esprit en fleurisse de nouveau parmi nous. Mais jetons les yeux sur les religieux de Savigny et de Clairvaux qui viennent de s'établir au milieu de nous, on verra de quel éclat l'Evangile brille parmi eux ; c'est au point qu'il vaudrait mieux suivre leurs

---

rum monachorum nullos detrahimus, institutionibus eorum non invidemus. Scimus quod in omni loco uni Domino servitur, uni regi militatur; et in foro et in claustro gratia Dei eadem valet. Job etiam fortior exstitit in sterquilinio, quam Adam in paradiso. Denique quidquid beatus Benedictus instituit, ita totum Spiritus sancti providentia destinatum est ut nihil utilius, nihil sanctius, nihil felicius excogitari posset. Cumque sciret ac prædicaret, quod socordia inimica sit animæ, certa quidem tempora ordinavit lectionis et orationis instantiæ, certa quoque tempora labori et industriæ: quatenus in altero salubriter exerceret animam, in altero carnem, in utroque vero tolleret fastidium. Hæc quoque superadducit : Scurrilitates, aut verba otiosa, et risum moventia, æterna clausura in omnibus locis damnamus, et ad tale eloquium discipulum aperire os non permittimus. Et alibi quoque ait: Omni tempore silentio debent studere monachi, maxime tamen nocturnis horis. Hoc decretum quam diligenter observatum, neminem latet qui nostras consuetudines nosse potuit. Euntibus namque aliis ad ecclesiam post collationem, alii recedunt vicissim ad nugas et inutiles garrulasque confabulationes. Quasi non sufficiat diei malitia sua, nisi et superaddatur nocti et sua. »

3. Multa addidit præterea de ciborum insolentia, de dulci et solemni vicissitudine potationum, de pretiosa subtilitate pannorum. « Non ita sapuit, non ita docuit beatus pater noster Benedictus. Ab eo quippe non color vestium, sed calor attenditur; non sapor pulmentariorum exquiritur, sed parcitate ciborum necessitas fallitur. Non agnoscit suos beatus Benedictus, nisi sub regula et abbate in cœnobiis degentes. Porro si libet, o pater venerabilis, recurramus ad evangelicam puritatem, ad evangelicam perfectionem et pacem, et intueamur quam nihilum vel parum reluceat in moribus vel actibus nostris quod docuit Christus. Concupiscimus omnia, irascimur, rixamur : rapimus aliena, repetimus nostra cum lite, fraudes et mendacia defensamus, carnem et affectus ejus sequimur. Nobis vivimus, nobis placemus; vinci formidamus, vicisse gloriamur; cæteros opprimimus, opprimi devitamus ; cæteris invidemus , de nostris profectibus gloriamur, et jocamur, et ex alienis sudoribus impinguamur, et totus mundus non sufficit malitiæ nostræ. Etsi videamur Evangelium emortuum

Digitized by Google

exemples que de lire l'Evangile lui-même, s'il est permis de parler ainsi, car leur vie tout entière n'est que l'Evangile en action. En voilà qui ne réclament point le bien qu'on leur a pris, car ils n'ont rien et l'on ne peut rien leur prendre; en voilà qui n'ont aucun intérêt au malheur d'autrui, la culture d'un petit coin de terre et le produit de quelques bestiaux suffisent à leurs besoins, c'est tout ce qu'ils possèdent; encore n'y tiennent-ils qu'autant qu'il plaira à Dieu de les en laisser jouir, car ils regardent comme une faute même de désirer avoir ce que Dieu ne veut pas leur laisser. En voilà, si je ne me trompe, qui peuvent dire avec vérité : Le monde est crucifié pour nous comme nous le sommes pour lui; en voilà enfin qui ne craignent pas de dire tous les jours: Remettez-nous nos dettes comme nous remettons les leurs à nos débiteurs, car ils n'ont point de débiteurs dont ils voudraient exiger quoi que ce fût. Combien je les trouve heureux! Voilà des hommes qui rappellent l'Evangile par la simplicité de leur vêtement, par la frugalité de leurs repas et par la sainteté de leur vie tout entière! Dieu seul est tout leur héritage. Aimer Dieu et le prochain autant que la faiblesse humaine en est capable, telle est leur occupation; tout entiers à Dieu, ils font si peu de cas de toutes les choses de ce monde après l'humble et modeste vêtement qu'ils portent, qu'ils n'ont aucun désir dont le prochain puisse s'offusquer. Ne croyez donc pas, ô mon père, qu'il soit impossible de pratiquer la règle de saint Benoît, quand Dieu lui-même nous place sous les yeux de pareilles preuves du contraire et nous montre de tels modèles à imiter et à suivre. Si vous trouvez que nous ne pouvons au milieu du bruit de la ville, et entourés comme nous le sommes, imiter la pureté de leur vie, rendons au moins notre vie et notre profession conformes à la règle de saint Benoît, car nous ne saurions prétendre que nous existons encore en tant que religieux. »

4. Voilà en quels termes le prieur Richard parla de la réforme du monastère à l'abbé Geoffroy; mais celui-ci ne goûta point son langage, il est si difficile de corriger des abus invétérés! Toutefois, reconnaissant qu'il n'avait l'esprit ni assez perspicace ni assez cultivé, il demanda au prieur de lui faire clairement connaître par écrit les réformes qu'il ferait s'il était à sa place. Richard se rendit avec empressement à ce désir, et en réponse à ce qu'il lui avait demandé, il lui dit par lettre qu'il fallait renoncer aux entretiens que la règle interdit, aux étoffes et aux mets dont elle ne permet pas l'usage. Quant à l'emplacement et à l'ordre intérieur d'un monastère, il en fit une peinture telle qu'il devenait alors tout à fait indifférent qu'il fût placé dans un désert éloigné ou au cœur même de la ville la plus populeuse. Comme il est très-versé dans la connaissance des affaires, il réglait les propriétés du monastère de façon à ne blesser en aucun point à leur occasion les règles de l'Evangile; et pour les revenus, dîmes et redevances dues par des Églises dont l'investiture est pour les religieux une plus grande occasion d'être trouvés en faute, il voulait que la possession n'en fût légitime et canonique qu'à condition qu'elle serait approuvée par les évêques, et que ces biens seraient employés au soulagement des pauvres, des étrangers et des voyageurs; les reli-

---

et impossibile in nobis, intueamur monachos Saviniacenses et Clarævallenses, qui nuper venerunt ad nos, quam clare reluxit Evangelium in illis, ut, si dici fas est, utilius sit eos imitari, quam Evangelium recitare: cum vero videtur sancta conversatio eorum, quasi reviviscere judicatur Evangelium in illis. Soli sua non repetunt; soli nihil possident, unde se proximis anteferre contendant. Soli sunt qui proximorum damnum non appetunt. Modica cultura terræ et usu pecorum contenti sunt; ea vero non habere appetunt, nisi quandiu Deus vult: quia cum vult Deus ea auferri, non licita appeterent. Eis, ni fallor, competit dicere: Nobis mundus crucifixus est, et nos mundo. Eis competit dicere : Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris, qui debitorem neminem habent, in quo quidquam exigere velint. Felix hominum genus, quorum habitus, victus, totusque modus conversationis eorumdem sapit Evangelium. Illorum portio solus est Deus. Illi plene, quantum humanæ facultatis est, charitatem Dei et proximi implere dignoscuntur: quia soli Deo cohærentes, temporalia cuncta præter modicum et contemptibilem habitum ita plene deseruerunt, ut nihil concupiscant, unde proximus sibi dignetur irasci. Non igitur, o pater, unquam impossibile videatur tenere regulam beati Benedicti : quandoquidem talia Deus nobis ministravit exemplaria, qui sanctis virtutibus præcesserunt nos, ut sequamur illos. Si vero propter viciniam et strepitum populorum non omnino valeamus sequi eorum puritatem, saltem modum vitæ et professionis juxta regulam nostram advertamus, propterea quod non monachi, sed mortui sumus. »

4. In hunc modum locutus est dominus prior Richardus cum domino Galfrido abbate suo de correctione monasterii sui, quæ verba dominus abbas non satis jucunde accepit; quia difficile est diuturnos usus amovere. Verumtamen cum se fateretur minus perspicacem et illitteratum, rogavit uti scripto plenius innotesceret, qualiter in loco suo talia actitari potuissent, quod libenter amplectens, non segniori studio susceptum implevit imperium. Scripsit igitur, ut non aliis collocutionibus, nec pannis, nec cibariis uterentur, quam regula permittere videretur; situmque et ordinem monasterii tam diligenter expressit, ut vix melius in eremo, quam in urbe regula teneri putaretur. Possessiones vero, sicut in rebus sæcularibus edoctus, ita fideliter ordinavit, quatenus ut in illis evangelicam justitiam vix in ullo excessisse crederetur. De reditibus siquidem ecclesiarum vel decimarum, de quarum investitura monachi magis reprehensibiles haberi solent, omnis suscipi et fieri legitima et canonica consideratione episcoporum, et non nisi in usus pauperum, peregrinorum, hospitumve debere expendi; at vero ex legitima cul-

Digitized by Google

gieux devaient, pour vivre, se contenter des produits d'un modeste coin de terre cultivé de leurs mains, et de quelques bestiaux soignés par eux. A peine le bruit de ces pensées de réforme se fut-il répandu parmi les autres religieux, qu'ils entrèrent dans une sorte de fureur contre Richard et ses partisans, et trouvèrent qu'ils devaient être expulsés de la communauté ou tenus dans une étroite prison.

5. Toutefois, après avoir eu plusieurs conférences amicales ensemble sur ce sujet, l'abbé répondit à Richard qu'il ne pouvait prendre sur lui de changer ce que ses prédécesseurs semblaient avoir pratiqué, et, voulant s'entourer de tous les conseils dont il avait besoin, il ajourna sa réponse définitive après la Nativité de la sainte Vierge.

6. Dans cet intervalle, les autres religieux, craignant de se voir ramenés à une observance plus rigoureuse, travaillèrent, en vrais pharisiens, à rendre le prieur et ses partisans de plus en plus odieux à la communauté; et, s'il ne s'était trouvé parmi eux quelques esprits un peu plus modérés que les autres, la lutte aurait dépassé les bornes d'une simple persécution intérieure. Cependant le bruit de ces divisions commença à transpirer au dehors et parvint sourdement jusqu'à mes oreilles, sans que toutefois je susse ce qu'il y avait au fond de toutes ces rumeurs. Mais le prieur Richard, de concert avec le sous-prieur et le secrétaire de la maison, me firent connaître l'état des choses tel qu'il était et me prièrent, au nom de saint Pierre, de concourir de tout mon pouvoir à leur faciliter l'accomplissement de leurs vœux; ils ajoutaient que les choses pressaient beaucoup, attendu que les autres religieux étaient résolus à excommunier quiconque parlerait de réforme. Déjà même plusieurs de ceux qui avaient partagé les pensées du prieur s'étaient retirés de son parti, et, soit crainte ou amour, soit légèreté, avaient fait leur paix avec les autres en reconnaissant qu'ils avaient eu tort de parler de réforme.

7. Quant à moi, par la grâce de Dieu, archevêque d'York, me trouvant informé que des serviteurs du Christ voulaient, selon la règle de saint Benoît, mettre l'amour du Sauveur au-dessus de tout, il me sembla que je manquerais à la grâce de Jésus-Christ, si je leur refusais en cette circonstance l'appui et le concours qu'ils devaient trouver dans un évêque dont un des premiers devoirs est de faire vivre les religieux dans le calme et la paix et de consoler les opprimés. En conséquence, et d'après les conseils de personnes religieuses, j'ai invité l'abbé Geoffroy, le prieur Richard et le sous-prieur à se rendre dans un endroit que je leur indiquai, où, en présence des ces mêmes personnes, on entendrait, d'un côté ce que demandaient ces religieux, et de l'autre, ce que l'abbé avait à répondre, afin d'arriver à rétablir la paix entre eux. Les premiers continuèrent à dire avec larmes qu'ils ne demandaient qu'une seule chose, de pouvoir marcher dans l'exercice de la pauvreté volontaire sur les pas de Jésus pauvre, de porter sa croix dans leur corps et d'observer entièrement la règle de saint Benoît leur père; et ils priaient le père abbé de vouloir bien consentir et prêter les mains à l'exécution de leurs desseins. L'abbé, de son côté, tout en reconnaissant également avec larmes que la réforme demandée n'était

---

tura terræ et usu pecorum monachos victitare decrevit. Quæ cum omnia cœpissent inter alios rumore notari, furor subitus multitudinis cæterorum in tantam prorupit invidiam, ut tali homini familiaribusque suis nil præter exsilium deputarent, vel districtam custodiam.

5. Tamen post multas et amicas altercationes hinc inde habitas, dominus abbas difficiliter se posse mutare referebat, quod antecessores sui tenuisse videbantur; et volens super hac re bonis uti consiliis, plenam responsionem usque post Nativitatem beatæ Mariæ protelavit.

6. Interea cæteri fratres frustra metuentes se plus solito regulari districtione coarctari, cœperunt in invidiam prioris cæterorumque pharisaico pæne more grassari; et, nisi quorumdam benignitate intercessisset dilatio, intestinæ persecutionis modum impetus excessisset. Interea rumor seditionis internæ inter exteriores turbas volitabat. Audiebamus sane strepitum vulgi; rei tamen ipsa veritas latebat, cum ecce Richardus prior, conjunctis secum subpriore et secretario monasterri sui, totam rem, uti erat, nobis indicare curavit. Postulabant quidem clementiam beati Petri ac nostram, quatenus ad observandum quod voverant, benignam opem non negarem deferre; jamjamque necessitatem imminere proclamabant, præsertim quia jam conspiraverant fratres, ut si quis eorum de professione sua quidquam mussitaret, extra communionem fieret. De sociis etiam prioris, vel timore, vel amore, vel vanitate conterritis, jam ibant retro, non aliter pace restituta, nisi culpam fatendo, quod de servanda professione sua quidquam murmurassent.

7. Ego igitur Turstinus, Dei gratia Eboracensis archiepiscopus, audiens Christi servos juxta præceptum beati Benedicti nil amori Christi velle præponere, verebar in iis Christi gratiam offendere, si justæ petitioni eorum non curarem episcopali pietate subvenire; quippe cujus officii summa est, et de monachorum religiosa quiete providere, et oppressis in necessitate condolere. Ac proinde religiosarum personarum usus consilio, dominum Galfridum abbatem et Richardum priorem cum subpriore suo ad opportuniorem locum evocavi; quatenus religiosis personis et fratrum petitionem, et abbatis responsionem in bona pace consummarem. Ipsi nihil aliud, quam, ut prius, cum multis lacrymis expetebant, uti pauperem Christum in voluntaria paupertate sequerentur, et Christi crucem in corpore suo portarent; itemque evangelicam pacem regulamque beati patris Benedicti plene observare non impedirentur. Ad hæc sane domini abbatis licentiam opemque paternam flagitabant. At vero

Digitized by Google

que trop nécessaire, se contentait de dire qu'il ne mettrait aucun obstacle à l'accomplissement de leurs projets, qui n'avaient rien que de bon, et s'excusait de promettre son concours avant d'avoir pris, sur ce sujet, l'avis de son chapitre.

8. L'abbé retourna donc à son monastère avec ses religieux après avoir reçu ma bénédiction et être convenu avec moi d'un jour où je me rendrais à leur chapitre pour y traiter toute cette affaire avec lui et quelques autres personnes de bien qui devaient s'y rendre également; mais en attendant, le reste de la communauté se montra animé de sentiments d'autant plus hostiles à l'égard du prieur et de son parti que leurs désirs de réforme étaient désormais moins douteux, et on fit venir des environs des religieux de Marmoutiers et de Cluny pour déclarer en leur présence, et avec leur assentiment, les religieux du parti de Richard violateurs et transfuges de l'ordre et les dépouiller de leurs charges et emplois; car après l'abbé c'étaient ceux qui occupaient les premières places dans la maison. Tout cela se passait dans l'intervalle de la première entrevue à la seconde. Pour moi, au jour dit, comme je me rendais au chapitre, je fus rejoint presque à la porte du couvent par quelques personnes aussi recommandables par leur piété que par leur prudence, parmi lesquelles je citerai le doyen Hugues, Guillaume, prieur des clercs réguliers de Cisbarne, Guillaume le trésorier, l'archidiacre Hugues, le chanoine Serlon, le chanoine Alfred, mon chapelain, et Robert, prêtre de l'hôpital. Nous laissâmes nos chevaux à la porte du cloître sous la garde de quelques hommes.

9. Lorsque je me présentai avec eux au chapitre, comme il avait été convenu, le père abbé vint à ma rencontre avec quelques moines, à l'entrée même de la salle du chapitre, qui était toute pleine de religieux, et me déclara que je ne pourrais y être admis si je ne renvoyais les ecclésiastiques dont je m'étais fait accompagner. A peine avais-je ouvert la bouche pour dire que je ne devais pas me présenter pour une affaire d'une si grande importance que celle dont il s'agissait, sans être accompagné de mes clercs, tous hommes de bien, d'une prudence consommée et d'un dévouement entier à leur maison, que la salle retentit d'un tumulte et de vociférations si épouvantables qu'on aurait pu croire qu'on avait affaire avec des hommes pris de vin et des fous furieux plutôt qu'avec d'humbles moines; il n'y avait plus en eux le moindre vestige de l'humilité religieuse. Plusieurs même d'entre eux s'élancèrent vers moi le poing en avant, comme s'ils avaient voulu engager la lutte et s'écrièrent que si j'entrais dans la salle du chapitre ils en sortiraient à l'instant. A cette vue, je m'écriai : « Dieu m'est témoin que je ne venais ici qu'avec les sentiments d'un père, et que je n'avais pas l'intention de vous faire la moindre peine; je voulais seulement rétablir la paix parmi vous et renouer les liens de la charité fraternelle. Mais, puisque vous voulez paralyser entre mes mains l'autorité épiscopale et m'empêcher de faire mon devoir, je vous retire le privilége dont vous avez joui jusqu'à présent, et j'interdis votre église. » A ces mots, un religieux nommé Siméon s'écria : Eh bien, qu'elle soit frappée d'interdit pour un siècle, nous le voulons bien ! De toutes parts des applaudissements frénétiques accueillirent ces paroles ; en même temps on entendit ce cri sortir de toutes les bouches : Prenez-les! prenez-les! et on les vit tous s'emparer du prieur

---

dominus abbas eorum operam longe fore necessariam sibi lacrymose fatebatur, promittens quod eorum votum, quia sanctum erat, non impediret; opem vero quam expetebant, nesciente capitulo suo promittere nullam auderet.

8. Itaque dominus abbas cum monachis suis revertitur domum, data interim pace ac die constituta, qua in capitulum eorum advenirem, ac religiosis adventantibus personis rem cum abbate pertractarem. Interea reliqui fratres in eorum invidiam insurgere tanto crudelius enitebantur, quanto ipsi votum suum explere manifestius appetebant. Advocantur interim fratres majoris monasterii, et Cluniacenses monachi, qui in vicinia nostra demorantur; quatenus eis præsentibus et acclamantibus, eos, velut communis ordinis desertores et violatores, ab omni dignitate et cura monasterii sui reprobarent. Post abbatem namque in eorum manus summa monasterii cura fuerat delegata. Sed hæc interim. Ego autem die statuta summo mane ad capitulum monachorum venire parabam; et jam ostii limen pæne calcaveram, venientibus una viris sapientibus ac religiosis, quorum nomina sunt hæc: Hugo decanus, Willelmus prior clericorum regularium de Cisbarne, Willelmus thesaurarius, Hugo archidiaconus, Serlo canonicus, Robertus sacerdos de hospitali. Foris intra portam remanserunt equi nostri cum paucis hominibus.

9. Denique introeuntibus nobis, ut dictum est, ostium capituli, occurrit nobis dominus abbas in ipso ostio cum monachis, quibus capitulum plenissimum erat; et nisi partem clericorum, qui mecum veniebant, amoverem, intrare prohibuit. Vix ergo respondere potui, quod cum clericis meis, qui viri boni et sapientes, et eorum amici erant, ad tantum negotium intrare non deberem, cum ecce totum capitulum tanto strepitu, tanto horrore personuit, ut magis seditiosus ebriorum et debacchantium hominum fremitus, quam monachorum humilitas, quæ ibi nulla erat, videretur. Insurgunt plurimi, et exsertis brachiis velut ad luctandum advolabant; clamabant se exituros, si ego intrarem. Tum ego : « Testis, inquam, mihi sit Deus, quod sicut pater adveniebam, nec quidquam mali vobis inferre putaram; pacem tantum inter vos cupiens et christianam fraternitatem. Jam vero quia mihi quod episcopalis auctoritatis et officii est auferre conamini, et ego quod vestræ necessitatis est itidem vobis tollo. Cesset igitur ecclesia vestra. » Tum unus eorum, nomine Simeon, Malumus, inquit, centum annis ecclesiam nostram cessare. Cui omnes assentientes, voce phrenetica : Capite, inquiunt, capite. Apprehenden-

Digitized by Google

et de ses partisans et les entraîner, comme ils avaient comploté de le faire, pour les jeter dans les prisons du couvent ou pour les chasser de la maison. Mais ceux-ci, ne voyant plus d'autre moyen de s'échapper de leurs mains, me saisirent dans leurs bras en invoquant la protection du bienheureux apôtre Pierre et la mienne. Nous eûmes toutes les peines du monde au milieu de ce tumulte et des cris répétés : Arrêtez les rebelles ! saisissez les traîtres ! à nous réfugier dans l'église, où ces vociférations nous suivirent. Quand nous y fûmes arrivés, nous nous assîmes, et l'abbé avec les autres religieux retournèrent au chapitre.

10. Cependant les gens de l'abbaye avaient fermé les portes et les issues, et semblaient se tenir comme en embuscade. Quant à nous, redoutant, je l'avoue, que les moines ne vinssent fondre sur nous, nous nous empressâmes de fermer, en dedans, la porte de l'église qui conduit au cloître. Cependant le bruit de ce qui se passait se répandit au dehors, et on accourut de toutes parts à l'abbaye ; le peuple toutefois ne fit et ne dit rien d'hostile au monastère. N'ayant donc pu mettre les religieux d'accord entre eux, je regagnai ma demeure en emmenant avec moi les douze religieux prêtres dont je vous ai parlé plus haut et un sous-diacre ; il y en a plusieurs d'entre eux qui ont l'esprit très-cultivé, et tous sont animés du plus ardent désir d'observer la règle, de vivre en bons religieux et de suivre en tout la voix de l'Evangile. Ils se sont fixés dans la maison du bienheureux apôtre Pierre qui est aussi la mienne, et la violence dont ils ont été l'objet ne les a point fait renoncer à leur dessein. Quant aux autres religieux, ils sont toujours dans la même exaspération contre eux, tandis que l'abbé est parti en voyage je ne sais dans quel but.

11. Je viens donc, au nom de Jésus-Christ, supplier Votre Paternité de prendre le parti de ceux qui ne demandent qu'à embrasser des observances plus étroites et plus sévères. Si l'abbé va vous trouver, faites servir la prudence et l'autorité que Dieu vous a données à calmer son esprit et à lui persuader de n'apporter aucun obstacle à l'accomplissement des saints projets de ses enfants ; s'il a prévenu ma lettre par sa visite, et qu'il ne soit plus auprès de vous, je vous prie de vouloir bien charger le messager de la présente, d'une lettre où vous l'engagerez non-seulement à ne plus s'opposer aux vœux de ses religieux, mais même à y prêter les mains et à favoriser l'entreprise de ceux de ses enfants qui veulent prendre au sérieux le saint Evangile et la règle de saint Benoît leur père. Cet abbé et ses religieux devraient au moins imiter en cette circonstance la conduite des Egyptiens et des Babyloniens, et permettre aux enfants d'Israël de retourner dans la terre promise. Laban lui-même, après avoir cruellement poursuivi Jacob qui s'était enfui secrètement de chez lui, le laissa enfin retourner en paix auprès de son père. Il faut bien se garder de voir des déserteurs de leur couvent, dans ces moines qui n'ont quitté l'endroit où ils étaient que parce qu'ils y avaient une plus grande facilité d'offenser Dieu, et qui n'ont d'autre désir que de le servir plus saintement. Ne devraient-ils pas craindre que le Seigneur ne leur fît les mêmes reproches qu'aux pharisiens dont il disait que, non contents de ne pas entrer eux-mêmes, ils empêchaient les autres d'entrer ? Il n'est personne qui ne sache que

---

tesque priorem sociosque ejus, jam trahere incipiebant, volentes eos, sicut inter se concilium fuerat, aut in carcerem impingere, aut in exsilium agere. Ipsi vero, aliam, qua manus eorum evaderent, spem non habentes, me totis ulnis complectuntur, pacem beati Petri et nostram expetentes. Et ita vix in ecclesiam frementibus, et proclamantibus : Capite rebelles, apprehendite proditores. Assedimus itaque in ecclesia, et abbas cum reliquis monachis suis revertitur in capitulum suum.

10. Interea homines abbatiæ, foribus clausis et ostiis aditus, adstare, velut in insidiis excubare. Tum nos (ut vera fatear) monachorum impetus metuentes, ostium ecclesiæ, per quod itur in claustrum, intus obserandum curavimus. Interea rumor evolat, occurrit populus. Nil tamen foris aut dictum, aut actum est mali. Cum ergo inter monachos nulla concordia fieri potuisset, domum revertimus, adducentes nobiscum prædictos numero duodecim presbyteros, et subdiaconum unum ; e quibus plures bene litterati, omnes plenam observationem regulæ, ac professionis suæ, et Evangelii pariter expetentes. Itaque in domo beati Petri et nostra hospitantur, nulla violentiæ adversitate a proposito deterrendi. Fratres autem abbatiæ nihilominus in eorum ordine debacchantur ; abbas nescio quid acturus iter arripuit.

11. Quocirca Paternitatem vestram per Christum obsecramus, eorum partem, qui ad severiora et arctiora transire cupiunt auctoritate vestra defensare velitis. Si vero abbas eorum ad vos venerit, pro vestra a Deo data auctoritate et sapientia, in pacem illum reducatis, et ne filiorum sanctum propositum impediat, admoneatis. Quod si prævenerit, ut recessit, rogamus ut per præsentem nuntium litteras illi exhortatorias dirigatis, ne pertinaciter adversetur illis, imo potius opem conferat et opportunitatem, qui Christi Evangelio et regulæ beati Benedicti in veritate cupiunt obedire. Debet saltem abbas et monachi sui in hac re Ægyptios et Babylonios imitari, qui filios Israel in terram promissionis permiserunt utiliter repedare. Laban quoque Jacob, ob ejus obstinationem clanculum fugientem, post crudelem persecutionem ad patrem redire permisit. Neque vero desertores, sed provisores censendi sunt, qui locum, ubi peccandi libertas major est, relinquentes, tutius Deo famulari desiderant. Nempe Christus ipse deterrere eos debet, qui pharisæos redarguit, eo quod nec ipsi intrent, nec alios intrare sinant. Notum siquidem omnibus est, quod regula beati Benedicti, toto pæne et communi, ut ita dicam, orbe monachorum, modum suum in omnibus prorsus amiserit et statum. Adeo ut nemo satis mirari potest, quod quis audet coram

Digitized by Google

la règle de saint Benoît a perdu actuellement son ancienne splendeur à peu près dans tous les couvents du monde ; elle est tombée dans un tel oubli, qu'on ne peut s'étonner assez de voir encore des religieux venir promettre avec tant de solennité devant Dieu et devant les hommes, de pratiquer une loi que tous les jours ils violent ; ou pour mieux dire, qu'ils sont contraints de violer. C'est bien d'eux que parlait le Prophète quand il s'écriait : « Ce peuple m'honore du bout des lèvres, mais son cœur est loin de moi (*Isa.*, XXIX, 13) ; » et que l'Apôtre disait : « Ils confessent Dieu de la voix et le renient dans leurs actes (*Tit.*, I, 16). »

12. Peut-être se rassurent-ils dans leur relâchement en songeant qu'il est devenu général ; hélas ! je le dis en gémissant pour eux, leur sécurité est fausse, le nombre des pécheurs n'empêchera pas le péché d'être puni. D'où je conclus que, bien loin de s'opposer au dessein de ceux qui veulent observer dans sa rigueur la règle de leur ordre, on doit s'empresser d'en favoriser l'accomplissement, et louer au lieu de les blâmer ceux qui ne demandent à changer de monastère que pour donner suite à de semblables projets ; car si l'endroit qu'ils habitent maintenant ne les porte pas à Dieu, c'est pour trouver Dieu qu'ils en choisissent un autre. Saint Benoît proclame hautement que c'est le même Dieu qu'on sert et sous les yeux du même roi qu'on combat en tous lieux (S. Bened., *Reg.*, cap. 16). Dans les entretiens des Pères du désert, l'ermite Joseph dit expressément que celui qui va là où il est plus assuré d'observer fidèlement les commandements de Dieu, prend la voie la plus droite pour arriver à la perfection de son état (Cassien, *coll.* 17), tandis qu'un autre Père disait : Celui qui nous soutient dans les épreuves et les tribulations nous fait rechercher les moyens de salut. On doit donc, si je ne me trompe, regarder comme autant d'hérétiques et d'hypocrites pharisiens ceux qui ne frémissent pas et ne veulent point laisser trembler les autres à ces paroles de la vérité même : « Si vous ne valez mieux que les scribes et les pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux (*Matth.*, v, 20). » Si un ange du ciel venait vous tenir un autre langage que celui-là, vous devriez l'anathématiser. Or c'est annoncer un autre évangile que celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ que d'empêcher ceux qui en ont le désir, de pratiquer en paix la règle angélique dont ils ont fait profession. Quel que soit celui qui ose s'opposer à l'accomplissement de ce dessein, il me semble digne de s'entendre appliquer ces paroles de la Vérité même : « Si c'est votre œil droit qui vous scandalise, vous devez l'arracher et le jeter loin de vous (*Ibid.*, 29). » Or il n'est rien de plus sensible et de mieux protégé que l'œil dans le corps, et pourtant s'il devient un obstacle au salut, il faut se l'arracher dans l'intérêt de l'esprit. C'est en cela que consiste la prudence du serpent, à mettre sa tête, c'est-à-dire son âme à l'abri de tout ce qui peut lui nuire.

13. Toutefois, pour éviter de scandaliser les faibles que la vérité touche moins que les autres, je prie Votre Sainteté et tous ceux qui voudront prêter l'oreille à mes discours, de vouloir bien vous employer à rétablir la paix et la concorde entre l'abbé du monastère d'York et les religieux dont nous avons souvent parlé dans le courant de cette lettre. N'oublions pas d'ailleurs que ce sont des religieux de Molesmes qui, après avoir quitté leur couvent comme ceux d'York voulaient le faire, ont fondé et fait fleurir la règle de Cîteaux dont l'Eglise entière admire aujourd'hui la perfection. L'archevêque de

---

Deo et sanctis ejus promittere cum tanta solemnitate quod ipse vel quotidie negligit, sive, ut verius dicam, compellitur non observare. Cadit profecto in eos quod ait Propheta : *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me;* ut Apostolus ait : *Voce confitentur se noscere Deum, factis autem negant.*

12. Verum fortassis quia multi ita faciunt, frequens usus confert audaciam. Verum, quod dolens enuntio, fallitur, plane fallitur audacia monachorum ; quia multitudo peccantium non facit impunitatem scelerum. Unde non impediendi, sed protegendi sunt qui regulam professionis suæ cupiunt observare ; neque reprehendendi qui idcirco festinant locum mutare. Neque enim Deus ex loco, sed locus eligitur ex Deo. Beatus quoque Benedictus liquido contestatur, quod in omni loco uni Domino Deo servitur, uni regi militatur. In collationibus Patrum Joseph Eremita sufficienter edisserit, quod ille fidem suæ professionis rectius servat, qui se ad eum locum contulerit, quo dominica fidei præcepta plenius adimplere potuerit. Et quidam : Juvat nos sanctam opportunitatem appetere, qui adjutor est in importunitatibus, in tribulatione. Illi vero (ni fallor) pharisæi vel hæretici judicandi sunt, qui nec timent, nec alios timere sinunt quod Veritas ait : *Nisi abundaverit justitia vestra plusquam scribarum aut pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.* Si enim angelus de cœlo evangelizaverit aliter quam evangelizatum est, anathema sit. Aliter enim evangelizat quam Christus evangelizavit, qui angelicam pacem et regulam suæ professionis observare cupientes impedire festinat. Quicumque vero ille sit, refellendus summopere est, cum Veritas dicat : *Si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te.* Nil quippe molestius læditur, vel cautius observatur in corpore, quam oculus ; attamen cum impedit, spiritualiter est eruendus. Hoc est enim prudentem esse sicut serpentem, caput totum, id est mentem, subducere ab omni fallacia, quæ lædit animam.

13. Verumtamen propter scandalum infirmorum, qui minus sapiunt veritatem, rogamus Sanctitatem Vestram, et omnes qui audire voluerint hanc petitionem nostram, quatenus inter abbatem Eboracensem et sæpe dictos fratres studeatis restituere pacem. Postremo meminisse debemus, quod Molismensium monachorum similis egressus Cisterciensis vitæ per-

Digitized by Google

Lyon, Hugues, de vénérable et pieuse mémoire, loua la pureté d'intention de ceux qui tentèrent cette réforme et s'empressa d'adopter ce louable retour vers le passé. Quand les plaintes de ceux qui avaient vu cette rénovation de mauvais œil, furent portées aux pieds du saint Siége, le pape Urbain II décida que l'abbé seul qui avait aussi quitté sa charge pour suivre la réforme retournerait à son poste, et que, pour le reste des religieux, on n'empêcherait aucun de ceux qui voudraient observer la règle dans toute sa pureté de suivre leur penchant. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir de quel éclat l'Evangile reluit maintenant dans toute leur conduite. Peut-être me suis-je étendu un peu longuement et vous ai-je fatigué par le récit de cette affaire, mais il m'a semblé que je devais vous faire connaître les dispositions où se trouvent les autres religieux, lesquelles ne vous plairont probablement pas, de peur que les choses ne vous fussent exposées par nos adversaires tout autrement qu'elles ne sont. Je prie Notre-Seigneur de garder Votre Sainteté en bonne santé.

LETTRE CDXL.

FASTRED, TROISIÈME ABBÉ DE CLAIRVAUX, A UN ABBÉ DE SON ORDRE.

Fastred, serviteur indigne et abbé des moines de Clairvaux, à l'abbé N..., salut en Jésus-Christ, et un plus grand esprit de la pauvreté évangélique.

I. Quelqu'un qui n'est pas moins rempli de compassion pour les besoins de votre âme que vous d'empressement à satisfaire les appétits de votre corps, m'a informé qu'oubliant votre règle aussi bien que la nécessité pour vous, de donner le bon exemple à vos religieux, vous vous faites servir dans les bâtiments destinés aux étrangers et à leurs dépens tout ce que vous pouvez désirer. Il paraît aussi que le luxe de vos vêtements et la mollesse de votre couche vous font ressembler au riche de l'Evangile bien plutôt qu'au pauvre Lazare. Auriez-vous donc oublié les peines qui succèdent dans l'autre monde aux jouissances goûtées dans celui-ci? En vérité, mon cher fils et bon frère, ce n'est pas la peine d'avoir maintenant de si beaux habits pour tomber un jour dans l'enfer. Mieux vaut pour vous, en préférer d'autres qui soient moins embarrassants et moins incommodes dans la route que vous devez parcourir; d'ailleurs Dieu vous a appelé à en avoir un différent, pourquoi le quitter maintenant et perdre le mérite de le porter? Vous savez bien que votre vêtement actuel ne convient pas dans un couvent, et que la qualité en est bien supérieure à celle des étoffes que nos statuts nous recommandent. Si nous recherchons la signification de notre nom de moines, nous trouverons qu'il signifie tristesse et solitude, comment donc des habits somptueux et mondains pourraient-ils nous convenir? Comment allier les réjouissances et les plaisirs avec la tristesse qui convient à notre profession? Croyez-moi, mon cher fils, il faut qu'un religieux sache, comme l'apôtre saint Paul, ne manger que pour soutenir son existence et ne porter de vêtements que pour couvrir son corps: désirer davantage, c'est se confondre avec ces pharisiens hypocrites qui mettaient toute leur gloire à parer les dehors, plutôt

Sur la ma... dont il fo... servir sa ta... dans la pa... du monast... destinés ... cevoir les ... étranger...

Sur le luxe ... ses vêtem...

---

fectissimam normam, quam tota pæne miratur Ecclesia, in primis instituit ac fundavit, quorum puritatis ingenium venerabilis memoriæ dominus Hugo, Lugdunensis archiepiscopus, christiana pietate laudavit, sanctæ regulæ renovationem et probatissimam integritatem fideliter adoptavit. Atque demum cum ad apostolicam notitiam æmulorum querimonia perveniret, domino Urbano papa Secundo præsidente, mandatum decretale porrigitur, quatenus solo abbate reportato ad regimen abbatiæ suæ qui pariter exierat, nemo cæterorum, qui in plena observatione regulæ perseverare voluisset, impedimentum aut molestiam aliquam pateretur. Luce vero clarius est, quantum in eorum excellentissima conversatione totius Evangelii veritas elucescit. Prolixo et pæne fastidioso sermone usi sumus, quia status monachorum cæterorum, qui fortassis haud placebit, judicio sane designandus esse videbatur, ne, secus quam contigit, æmulorum divulgaretur judicio. Valeat in Christo Sanctitas vestra.

EPISTOLA CDXL.

FASTREDI ABBATIS CLARÆVALLENSIS TERTII AD QUEMDAM ORDINIS SUI ABBATEM.

Fastredus indignus servus et abbas monachorum Clarævallensium, N. Abbati salutem in Jesu Christo, et spiritum majoris evangelicæ paupertatis.

1. Relatu ejus, qui tam animæ vestræ compatitur, quam vos corporis appetitibus, notum nobis est, quod vos, tam regulæ vestræ quam exempli in monachorum vestrorum oculis exhibendi obliti, in hospitum domo mensam instruitis, desideriis vestris indulgentes, hospitibus deficientibus; et in vestitu et lectis magis divitem epulonem, quam pauperem Lazarum imitamini, non recordantes pœnam, quam Deus hujus vitæ felicitatibus innixis minatur. Profecto, fili et frater, parum refert hoc habitu vestiri, ut inferno quis demergatur. Alio enim quocumque liberior patet via, et latior, qua ambulare potes. Quandoquidem vero Deus ad hunc te vocavit, in hoc incumbe, ne meritum perdas. Numquam enim intra claustrum aut monasterium decuit is habitus; quosque soles eo vestire, ea non sunt qualitate quam nobis Statuta nostra præscribunt. Cum enim monachi etymon sit solitudo et tristitia, quomodo solitario convenire possunt vestimenta sumptuosa, et mundi pompam redolentia? Et quomodo tristi quadrant lætitiæ et exsultationis vestigia? Sufficit, fili mi, monach, quod sancto apostolo Paulo supererat, scilicet comedere quod naturam et vitam sustentare poterat, et vestimentum quod corpus tegeret. Qui enim plus

Digitized by Google

qu'à d'humbles partisans de la pauvreté évangélique.

2. Ce ne sont pas là les exemples et les leçons que vous a donnés notre prédécesseur l'abbé Bernard, d'heureuse mémoire, ni les habitudes des abbés et des religieux de notre ordre ; car vous savez qu'ils n'ont eu pour toute nourriture que du pain d'avoine, des herbes cuites sans huile et sans graisse, des pois et des fèves; le jour même de Pâques ne change rien à cette austérité, que d'ailleurs toutes les autres maisons religieuses observent aussi bien que nous. Et vous, comme si vous n'étiez pas de notre ordre, vous ne songez qu'aux plaisirs de la table et ne vous faites servir que des mets recherchés et délicats. Si vous êtes véritablement abbé, c'est-à-dire l'exemple et le modèle de vos religieux, comment pouvez-vous bien vous faire servir des viandes succulentes, du poisson frais assaisonné avec art, et du pain que la main d'une femme a pétri hors du monastère ? Hélas ! convenons-en, la honte au visage, combien voit-on de religieux plus parfaits que leur abbé; de passagers plus habiles que le pilote qui les guide, de soldats plus consommés dans leur métier que les généraux qui les commandent! N'est-il pas vrai, mon frère, que dans votre propre monastère une foule de religieux passent en prières les longues heures de la nuit que vous consumez à table, dans des repas splendides et superflus, et se donnent la discipline pour expier leurs péchés et en obtenir le pardon ? Combien je vous trouve éloigné, mon bon frère et cher père, de la perfection du novice que nous avons perdu pendant l'année de son noviciat et qui voulut jusqu'à la fin observer à la rigueur les lois de l'abstinence ! Dégoûté de tout, il n'avait envie que de enfants des femmes ?

les mets
il faisait
r contraire-
t à l'usage
l'ordre.

'est une
ule pour
prélat de
pas valoir
ux que ses
férieurs.

discipline en
ge chez les
religieux.

Admirable exemple d'abstinence chez un novice.

manger un œuf ; il se donna bien de garde de le dire et ne fit connaître le désir qu'il avait éprouvé que quelques instants avant d'expirer, dans la crainte de perdre, en le disant plus tôt, le mérite de sa mortification volontaire ; encore fallut-il, pour lui arracher cet aveu, que son abbé lui promît qu'on ne le forcerait point à satisfaire son envie.

3. Eh bien, je vous le demande à vous qui maintenant êtes abbé et qui devez servir de modèle aux autres, qu'êtes vous en comparaison de ce novice ? Si Jésus-Christ jeûne avant de commencer à prêcher l'Evangile, si Elie jeûne aussi pour mériter d'être enlevé sur un char de feu, si les Ninivites se rachètent d'une ruine certaine par le jeûne, si Esther en jeûnant sauve son peuple et apaise la colère d'Assuérus, si saint Jean-Baptiste jeûne toute sa vie pour mieux préparer les voies à l'Evangile, enfin si les saints n'ont pas connu d'autre voie pour aller au ciel, que penser de la route que vous suivez ? elle est bien différente de la leur pour conduire au même but ! C'est la gourmandise qui perdit l'innocence de nos premiers parents ; c'est dans l'ivresse que Noé fut surpris dans une nudité honteuse et que Loth devint incestueux. Ne lisons-nous pas que c'est après avoir bien mangé que le peuple hébreu se leva de table pour aller adorer le veau d'or ? Ammon périt au milieu d'un festin, et c'est au sein de l'ivresse qu'Holopherne fut tué. N'est-ce pas au milieu d'un festin que Balthasar vit écrite sur la muraille la sentence de sa mort ? n'est-ce pas enfin également dans un festin que fut apportée la tête sanglante de l'homme extraordinaire et surnaturel dont il a été dit qu'il était le plus grand des

Exemples de jeûnes et d'abstinence.

Dangers de la gourmandise.

---

petit, potius pharisæus hypocrita nobis dicetur, qui vestitu honorem venatur, quam paupertatis evangelicæ discipulus et imitator.

2. Non hæc vita est, quam me et te docuit pater et prædecessor noster Bernardus felicis recordationis; nec modus quem nostri sacri ordinis abbates et monachi sequuntur, qui nos pane ex avena confecto, et herbis sine oleo et abdomine coctis enutrierunt, et fabis pisisque, ipso etiam Paschatis festo die; quæ austeritas, vel similis in omnibus ordinis domibus observatur. Et tu, quasi hujus ordinis non fores, cibos tibi procuras delicatos et lautos, ut gulæ facias satis? Si abbas, et tuorum regula et exemplum es, qui audes carnes lautas, pisces recentes, diversimode paratos, et panem extra monasterium a mulieribus coctum comedere? Non sine pudore dico, quod tamen dicendum, quod multi sunt in via Dei, subditi suo abbate, navigantes nauclero, milites duce perfectiores; quodque tuo in monasterio multi reperiantur, qui eo tempore quo tu horas noctis cœnis opiparis et superfluis transigis, ipsi orationi vacant, et ad expiandas culpas et earum remissionem disciplinas sumunt. Quam procul abes, pater et frater mi, a socii nostri perfectione, qui ipso novitiatus anno obiit, quemque abstinentiæ rigor ad finem usque comitatus est! Magna enim nausea captus, et ovi cocti desiderio affectus, indicare noluit (ne voluntatis et appetitus negati merito excideret) nisi ultimo vitæ puncto, dumque jam animam ageret, abbate prius promittente illum ad hoc desiderium explendum non adactum iri.

3. Abbas ergo in religione, homo ad ejus exemplum statute, ubi est tuum meritum tali novitio comparandum? Si Christus prædicaturus jejunat; si Elias, ut curru igneo levaretur, jejunat; si Ninivitæ excidium suum jejunio redimunt; si Esther jejunio populum servat, et Assueri indignationem sedat; si sanctus Joannes Baptista totam vitam jejunio transigit ad viam Evangelio sternendam, et si hac via sancti incesserunt; quam tu tibi viam ad cœlum sternis, tam diversam viam ingrediens? Gula primorum parentum nostrorum periit innocentia. Ebrius Noe pudenda detexit, et Loth incestum commisit. Postquam comedit, surrexit populus, et adoravit vitulum. Amon in convivio occisus est, ibique Holofernes se neglexit. Comedens Balthasar mortis suæ prænuntiam vidit scripturam. Et in convivio denique præternaturalis illius miraculi, quo majus inter mulierum natos non surrexit, caput ostentatum est.

Digitized by Google

4. Comment pouvez-vous espérer qu'il ne vous arrivera rien de fâcheux là où tant d'autres ont péri misérablement ? Je sais que vous donnez pour excuse vos maux de tête et d'estomac que la nourriture ordinaire augmente ; mais je vous dirai que vous êtes dans une étrange erreur si vous vous figurez qu'un religieux peut avoir recours à la médecine comme les gens du monde ; car nous n'entrons pas en religion pour y trouver toutes nos aises et y jouir de tous les avantages et de toutes les commodités possibles. Si l'apôtre saint Paul plaçait sa force dans sa faiblesse, pourquoi voulez-vous bannir de chez nous ce qui est la source et la cause de tant de biens ? Je vous dirai, mon bon père, et vous pouvez bien ajouter foi à mes paroles, que j'ai vu bien des fois le saint abbé Bernard, obligé, pour réchauffer son estomac malade, de manger de la bouillie faite avec de la farine mêlée de lait et de miel, ne le faire qu'avec scrupule ; et il me répondait, quand je lui reprochais cet excès d'austérité : « Mon fils, si vous étiez bien pénétré des obligations d'un véritable religieux, vous ne mangeriez pas la moindre bouchée de pain sans l'arroser de vos larmes, car nous ne sommes venus au couvent que pour gémir sur nos péchés et pleurer sur ceux des autres. Quand nous mangeons le pain que le prochain a préparé de ses mains, nous mangeons en même temps ses péchés et nous sommes obligés de les expier comme les nôtres. Puis il ajoutait encore : Nous ne devrions jamais alléguer nos infirmités pour excuser notre relâchement ; puisque nos pères n'ont choisi le plus souvent pour y construire des monastères, que les flancs des vallées humides afin que les moines, étant plus souvent malades et ayant constamment la mort devant les yeux, vécussent dans une moins grande sécurité. » Si les saints sont à la recherche des moyens d'affaiblir leur santé, comment osez-vous faire tout ce que vous faites, pour vous procurer toutes vos aises ? S'ils ont vu dans l'affaiblissement de la santé une source de biens infinis pour nous, comment pouvez-vous bien faire servir avec une telle prodigalité les biens de votre maison à procurer à votre corps tout ce que vous prétendez que réclame le mauvais état de sa santé ? O mon cher frère, votre âme est bien plus malade que votre corps ! Si elle jouissait de la grâce de Dieu, votre corps ne serait pas si débile et si faible, il n'aurait que faire de toutes les douceurs que vous demandez pour lui à la terre. Réformez donc ces habits somptueux et ce luxe de table. Quoique je ne vous aie point tâté le pouls, je connais assez bien votre maladie pour être sûr de vous guérir si vous employez ce remède ; mais s'il ne vous suffit pas de cet avertissement fraternel, confraternel même, je vous préviens qu'en ma qualité de supérieur j'aviserai à vous guérir d'une autre manière.

Un religieux ne doit pas rechercher ses commodités.

V. la lettre 345, et aux notes.

Comment se nourrissait saint Bernard.

Sentiment mémorable de saint Bernard sur l'état monastique.

LETTRE CDXLI.

PIERRE DE ROYA, NOVICE DE CLAIRVAUX, A C...., PRÉVOT DE NOYON.

Après avoir fait le récit des égarements de sa jeunesse, il dépeint l'excellente institution de Clairvaux.

1. A son très-cher C. prévôt pour un an de la sainte Eglise de Noyon, mais prévôt pour toujours, s'il le veut, aux yeux du Roi du ciel, le frère Pierre, par la miséricorde divine novice à Clairvaux, salut

---

4. Quando quidem ergo tot male perierunt, quomodo bene tibi potest succedere ? In tui excusationem affers stomachi et capitis dolores, quodque communes cibi tibi officiant. Tota erras via, si credas monachum sæcularium medicinas sequi posse. Ad monasterium enim venimus, ut corpori incommoditates, et non commoda et voluptates quæramus. Si sancto Paulo fortitudinem addebat infirmitas, quare domo medium tantorum bonorum et causam exturbare niteris ? Crede mihi, pater mi, sæpius sanctum Bernardum pultes ex farina confectas, addito oleo et melle, cum scrupulo edentem vidi ad stomachum calefaciendum. « Dumque eum de hac austeritate accusarem, mihi respondit : Fili mi, si monachi obligationem nosses, omnis buccella, quam edis, lacrymis irriganda foret. In hoc enim monasterium intramus, ut peccata nostra et populi deploremus ; et panem, quem suis laboribus pararunt, comedentes, horum peccata comedimus, ut ea tanquam propria lugeamus. Addebatque præterea : Nec sufficit monacho infirmitatem allegare. Sancti enim Patres, majores nostri, valles humidas etdecl ives monasteriis exstruendis indagabant » ut sæpe infirmi manachi, et mortem ante ante oculos habentes, securi non viverent. Si ergo sancti ægritudinis media inquirunt, quare ta illa indagas, ut laute habearis ? et si ipsi medium hoc tantorum bonorum causa nobis accersunt, qua dispensatione tu monasterii bona, infirmitatis excusatione in corporis tui commoditates insumis et prodigis ? Major est, frater mi, animæ, quam corporis tui infirmitas. Si enim illa esset in Dei gratia, non tam debile esset corpus, nec adeo terrenis deliciis amicum. Emenda ergo et curiosos habitus, et exquisitas epulas devita. Quamvis enim venam non explorem, novi quo remedio tibi medendum sit ; sique hæc fraterna et a socio profecta admonitio non suffecerit, necesse erit ut tanquam prælatus medicinam adhibeam.

EPISTOLA CDXLI.

PITRI DE ROYA NOVITII CLARÆVALLENSIS AD C. PRÆPOSITUM NOVIOMENSEM.

Transactæ vitæ errores enumerat, et Clarævallis optimam laudat institutionem.

1. Dilecto suo C. sanctæ matris ecclesiæ Noviomensis præposito, forsitan annuali, si velit autem cœlorum regi futuro in perpetuum, frater Petrus, per misericordiam Dei Claræ-Vallis novitius, salutem in idipsum. Moris est amicorum, quos jungit amor Christi, sed locorum separant intervalla, ut cum se videre non habeant, nec loqui sibi facie ad faciem,

Digitized by Google

en Dieu. Les amis dont l'amour de Jésus-Christ unit les cœurs quand la distance des lieux les sépare et les empêche de se voir et de s'entretenir ensemble face à face, ne laissent pas de se souvenir fréquemment les uns des autres, et d'échanger des témoignages de leur affection mutuelle, de s'informer de la voix du cœur de l'état où ils se trouvent, et d'offrir les uns pour les autres à Dieu des prières et des larmes. J'aime à croire que, suivant cette règle, vous vous demandez quelquefois ce que devient votre ami, ce qu'il veut, ce qu'il est, enfin ce qu'il fait et désire ; et peut-être dans votre amitié pour moi craignez-vous parfois que je n'aie placé un poids trop pesant sur mes faibles épaules. Je vous dirai, mon cher ami, que bien des gens ont craint là où il n'y avait pas lieu de craindre, et puisque vous m'aimez dans le bon Jésus, vous ne devez plus avoir ces appréhensions pour moi, car le Seigneur a cela de particulier qu'il sait rendre son joug aussi léger que doux. Je suis bien loin de pratiquer les vertus nombreuses dont j'ai les exemples multipliés jour et nuit sous les yeux ; pourtant je veux rassurer votre cœur à mon endroit au sujet de ce que je deviens et veux devenir, en vous faisant, en quelques mots, la peinture de Clairvaux, et en vous retraçant le genre de vie que mènent ici les pauvres de Jésus-Christ, dont je ne désire rien tant que d'imiter les vertus.

ie dans le onde.

2. Mais avant tout je veux vous donner une idée de mon ancien genre de vie, si tant est qu'on puisse donner le nom de vie à une existence aussi désordonnée. Dans ce récit, vous remarquerez à combien de morts affreuses la bonté du Sauveur m'a soustrait, et vous lui rendrez gloire en voyant qu'il ne repousse pas le pécheur, quel qu'il soit, qui revient à lui. Si dans le cours de mon histoire vous remarquez des choses regrettables qui vous sont arrivées comme à moi, je vous conseille, en ami et en frère, dans l'intérêt de votre salut, de vous hâter d'y apporter le remède convenable, pendant qu'il en est temps encore, car on ne sait ce que le lendemain nous ménage.

A l'époque où j'étais à Noyon, je m'assis souvent seul, quelquefois avec vous et aussi avec d'autres, dans l'embrasure d'une des fenêtres du palais épiscopal, et nous avons plus d'une fois admiré ensemble cet édifice que nous avions alors sous les yeux dans toute sa beauté première, et qui maintenant commence à vieillir ; pendant que nous en suivions l'ordre et l'arrangement, je songeais en moi-même à cette demeure surnaturelle mieux ordonnée encore et plus parfaite, dont la beauté toujours nouvelle surpasse l'imagination. Et, en songeant que j'avais le malheur de suivre une voie qui m'éloignait de ce séjour au lieu de m'en approcher, je me trouvais infiniment à plaindre. Je savais bien qu'en ne la quittant pas au plus vite, je ne tarderais pas à arriver infailliblement à cet autre séjour bien différent, où la douleur, la misère et la honte ont établi leur demeure, d'où tout ordre est banni, qu'une éternelle horreur habite seule avec le ver rongeur qui ne sait point mourir, et les flammes d'un feu qui ne sait pas s'éteindre. Que de fois ai-je appréhendé avec raison que l'amour du monde, dont mon âme était comme enivrée, ne finît par me faire tomber dans ce lieu d'horreur dont il avait déjà commencé à me rapprocher ! Mon cœur était dévoré et comme consumé par tant de désirs insen-

---

frequenter tamen pia in Christo memoria se respiciant, sibique mutuis loquantur affectibus ; secreta et amica voce cordis super alterutro inquirentes, et profundis apud Deum gemitibus orantes pro invicem. Secundum hanc amoris legem, ni fallor, inquiris et tu aliquando intra temetipsum in secreto cordis, quid agatur apud me dilectum tuum ; quæ mihi sit voluntas, quis status et habitus, quod desiderium. Et forsitan times amica pietate humeris meis, quos exiguos agnovisti, et debiles arbitraris ad hujus vitæ, quam elegi, portandum onus, et jugum sustinendum. Dilecte mi, trepidaverunt multi timore, ubi non erat timor. Quia igitur in bono Jesu me diligis, non te oportet in hujuscemodi timere. Hæc enim Domini sunt, cujus jugum suave et onus leve. Ego autem cum sufficiens non sim ad expendendam multitudinem bonorum, quæ nuntiant animæ meæ per singulos dies corporis mei aures et oculi ; tamen ad certificandum cor tuum de statu et desiderio meo, tuæ satagam signare dilectioni pauca de Clara-Valle, de pauperibus Christi habitantibus in ea, de ordine et modo vitæ ipsorum, ad quos imitandos fidelibus anhelat suspiriis anima mea.

2. Primo siquidem omnium, describam tibi partem aliquam et modum veteris vitæ meæ : modum dico, si ubi raro aut numquam modus fuit, modum possim appellare. Volo autem ut id ad profectum tuum in hac descriptione diligenter attendas, de quot et quantis mortibus me jam eripuit Salvatoris benignitas, ipsumque glorifices, qui vere quemcumque peccatorem venientem ad se non ejicit foras. Si quod vero in me legeris, quod et in te fortuitu deprehendas notabile ; tuæ fideliter consulo fraternitati et saluti, ut id sine mora corrigere festines, dum licet, et nescis quid superventura pariat dies. Ego igitur, dilecte mi, dum essem Noviomi, et in fenestris domus episcopalis solus mihi sederem, frequenter etiam tecum, et cum aliis ; considerata sæpius domus illius ordinatione, et notata quæ se oculis ingerebat, ejusdem pulchritudine heri nova, hodie veterascente : memoriam mentis et intuitum secreto deferebam ad ordinatissimam illam domum supercœlestem, cujus gloriosa, indeterminabilis, et semper nova pulchritudo omnem transcendit hominis cogitationem. Ab hujus autem semita longe positus miser ego miserrimum me videbam, qui scienter in latitudinem viæ pessimæ ambulabam. Per quam, nisi cura vigili fugiatur, cito et irregressibiliter curritur ad domum longe aliam, domum scilicet doloris, domum extremæ et infinitæ turpitudinis, ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat, et cum vermo

Digitized by Google

sés que je n'avais plus ni courage ni force pour résister en quoi que ce fût aux inclinations de la chair. Une seule pensée pourtant me suivait encore partout, c'était celle de la mort, dont je ne pourrais éviter les atteintes et les peines éternelles qui devaient succéder un jour à nos plaisirs d'un moment.

3. Quand, à la table de monseigneur l'évêque, je prodiguais, dans l'argenterie, à ma chair ou plutôt à mon ennemi domestique une nourriture pleine de douceur, pendant que de la main du corps je prenais sur ces plats somptueux des morceaux excellents, il m'est souvent arrivé d'y prendre aussi en silence et de la main du cœur une toute autre nourriture que celle qui y était servie aux convives; et vous qui étiez assis à mes côtés, vous ne vous en doutiez pas. Ne croyez pas, si je rappelle ces souvenirs, que je condamne ces festins et cette innocente vaisselle d'argent, ce vin dont la belle couleur charmait nos regards, et le goût exquis, notre palais, non plus que ces coupes d'argent dans lesquelles nous le buvions; non, croyez-le bien, ce n'est pas ce que je blâme, il n'y avait point de mal dans ces mets, rien de mauvais dans ces vins, ni quoi que ce fût à redire dans l'argenterie dont nous faisions usage; mais dans le vase de terre de mon corps il y avait des ronces et des épines dont les aiguillons déchiraient ma pauvre âme; ils semblaient grandir et se fortifier rien qu'au souffle et à l'aspect des choses extérieures. Oui, mon cher ami, voilà les pensées dont je me nourrissais bien souvent, à table comme ailleurs, voilà les morceaux que je trouvais fréquemment servis pour moi dans l'or et l'argent du splendide service de la table épiscopale.

4. Je faisais des réflexions analogues à l'occasion de beaucoup d'autres choses encore que mes yeux regardaient dans le monde par un mouvement de concupiscence et dans un complet oubli de la loi de Dieu, qu'ils transgressaient. Je me disais alors: Pierre, ce que tu considères en ce moment avec plaisir ou dont tu attends quelque jouissance, est de ce monde, un jour viendra donc où cela n'existera plus, tandis que toi tu seras encore; mais où seras-tu alors toi qui dédaignes la croix du Sauveur, dans laquelle seule tu devais mettre toute ta gloire, toi qui ne fais cas que des choses de ce monde, bien que tu saches qu'il passe tous les jours avec ses concupiscences? Tu sais bien pourtant qu'à la mort tu laisseras tout cela et que tu n'emporteras point la moindre partie de la gloire du monde avec toi. Rappelle-toi donc, Pierre, qu'un temps viendra où tu laisseras encore plus laide qu'elle ne l'est, à la pourriture et aux vers, cette vile guenille de ton corps dont tu fais aujourd'hui tant de cas, et pour laquelle tu oublies ton âme et, qui pis est, Dieu lui-même. Sais tu en quel lieu, à cette heure que tu ne connais pas et qui te dépouillera de ton enveloppe terrestre, sais-tu où tu iras, en quelles mains tu tomberas? Que répondras-tu, où même iras-tu attendre le jour marqué pour te réunir de nouveau à lui, car tu sais bien que tu le reprendras et que tu revivras en lui; ressusciteras-tu alors pour une vie et une joie sans fin ou pour une mort et une peine éternelles?

5. Oui, mon bien cher ami, voilà ce que je pen-

---

qui non moritur, sempiternus ignis. O quam jure igitur sollicitus cogitabam, ne, sicut incœperat, me huc pertraheret amor mundi, per cujus ampla et stulta desideria lubricus et insatiabilis evagabar, adeo ebrius, ut pro viribus et licentia, in nullo meæ carnis reluctarer voluptati: hoc excepto, quod me sæpe recordabar et moriturum, et ex hujus sæculi labilibus gaudiis obstupescens pensabam æternorum mirabilia sæculorum.

3. Dum enim ad mensam domini nostri episcopi, civem nostrum, imo et hostem meum, in argenteis vasis, de more, suaviter nutrirer, nec insalubriter quidem, quantum in vasis erat; dumque mihi manu corporis delectabiles legerem delicias; sæpe in eisdem vasis silenter legebam. manu scilicet cordis, longe alium cibum. Sed tu, dilecte mi, licet tibi satis affiniter recumberem, hunc me legere nesciebas. Quid igitur? numquid dapes quotidie festivas, aut inculpabiles scutellas redarguo? Numquid liquorem illum, cujus et color blande arridebat oculis, et sapor dulce in palato respondebat, aut scyphos accuso argenteos? Absit. Non enim cibus erat in vitio, neque potus, neque etiam argentea vasa; sed in meo vase fictili latebant semina, unde spinarum surgentium graves introrsum sentiebam aculeos, ad auram quidem rerum exterius auditarum vel visarum excitatos. Sæpe itaque et in mensa, et extra mensam, silenter legebam in auro et argento, in tam pretiosa quam speciosa domus episcopalis supellectile.

4. Legebam etiam in plerisque aliis rebus mundi, quas ad concupiscendum intuebantur prædones oculi mei, mandatorum Dei transgressores. Legebam autem sic. Petre, quæ intueris, in quibus gaudes, vel gaudere appetis, de mundo sunt. Erit igitur quando non erunt; tu autem eris. Ubi eris, Petre? siquidem tu injurius crucis Christi, in qua sola gloriandum non ambigis, in mundanis gloriari concupiscis, certus tamen quod cum sua concupiscentia quotidie pereundo transit mundus; et homo, cum interierit, non sumet omnia, neque cum eo descendet gloria ejus. Petre, illam carnis tunicam vilissimam, quam tanti facis, ut pro ejus cura et desideriis, non solum tui, sed (quod majus et execrabilius est) obliviscaris etiam Dei; multo adhuc viliorem in brevi relinques vermibus et putredini. In hoc ergo tui exitu, cujus horam nescis, nudatus carnis tunica, quo migrabis? cui occurres? quid respondebis? ubi etiam reponeris, donec redeas ad tunicam? redibis enim, et ipsam eamdem vere iterum indueris; et resurges quidem, aut in vitam et gaudium, aut in mortem et luctum; et horum non erit finis.

5. O dilecte mi, hæc erat lectio quam silenter et frequenter relegebam in cordis cubiculo; et præfatæ

Digitized by Google

sais et me répétais bien souvent dans la retraite silencieuse de mon cœur, et toutes ces réflexions m'empêchaient presque de goûter aucun plaisir. Il ne faut pas s'en étonner, car ma conscience me reprochait de faire tout pour changer mon Sauveur en un juge sévère, puisque je ne craignais pas de l'offenser en tout ce qui concerne le culte qui lui est dû. En vérité, j'étais d'une présomption bien extraordinaire et d'une audace bien insensée! Je savais que le Seigneur est juste et qu'il peut me précipiter au fond des enfers, et, avec cette crainte dans l'âme, je ne continuais pas moins à l'offenser. Pourtant, voulant que le Seigneur fût mon partage, j'étais entré dans la cléricature, mais la vie que j'avais menée jusqu'alors me rendait indigne de la grâce du sacrement que je reçus. Aussi je ne saurais trop dire à quel point mon élévation était sotte et impudente. La loi de Dieu est une loi de pureté, et je m'ingérais à la prêcher d'une bouche incestueuse, et à l'annoncer aux hommes avec des lèvres souillées par le dol et l'impureté, quand je savais que le Seigneur a dit: « Pourquoi entreprenez-vous d'annoncer mes justices et osez-vous, d'une bouche comme la vôtre, parler de mon testament (*Psalm.* XI. LI, LVI)? » Toutes les fois que je prêchais ou que je chantais la parole sainte dans l'église, par un autre motif que celui de l'amour et de la gloire de Dieu, je n'ignorais pas que je me rendais coupable d'une sorte de sacrilége, puisque je détournais du côté de la vanité, un culte qui n'est dû qu'à Dieu. Evidemment dans ce cas je n'étais point le disciple du Sauveur, puisque l'Apôtre a dit: « Si je plaisais aux hommes, c'est que je ne serais pas un véritable serviteur de Jésus-Christ (*Galat.* I. 10). » Or le Prophète a dit quelque part: « Dieu jettera au vent les ossements de ceux qui auront complu aux hommes (*Psalm.* LII, 6). » Eh bien, je dois convenir, pour être véridique, que ma plus grande et malheureuse préoccupation était de plaire aux hommes et de me faire plaisir à moi-même bien plutôt qu'à Dieu.

6. Je n'étais donc qu'un mauvais serviteur. De quel front et à quel titre par conséquent aurais-je occupé plus longtemps ma place dans le champ du père de famille comme une plante amère, bonne à rien, ou plutôt nuisible à bien des gens, et plus nuisible encore à moi qu'aux autres, puisque je ne produisais que des fruits d'un goût détestable? Quel exemple donnais-je aux vivants, quels sacrifices offrais-je pour les morts, moi qui prenais ma part de leurs victimes et qui buvais le vin de leurs libations? car, il faut bien l'avouer, sous quelque titre que j'aimasse alors à déguiser mon rôle, je n'étais qu'un pillard et un voleur des biens de l'Eglise que je faisais servir ensuite à des fins coupables. Combien ma conduite odieuse et perverse devait déplaire à Dieu! je n'ignorais pas que saint Jérôme a dit: « Quiconque fait servir les biens de l'Eglise à des usages auxquels ils ne sont pas destinés, commet le même péché que ceux qui rachètent le mensonge, et se rendent coupables du sang du Sauveur. » Aussi, comme en ce cas et en plusieurs autres je me trouvais coupable d'abus et de rapine, il m'est arrivé bien souvent, en entendant retentir à mes oreilles ces redoutables paroles de l'Apôtre: « Les voleurs n'entreront pas dans le royaume de Dieu (I *Cor.* VI, 9), » de tirer aussitôt au fond de mon cœur cette effrayante, douloureuse, accablante con-

---

inquisitiones multoties spiritum meum pæne ab omni disjungebant lætitia. Nec mirum. Me etenim arguebat conscientia, quod in omnibus viis meis de nostro Salvatore meum fieri damnatorem promererer, cum etiam in his quæ ad cultum ejus pertinerent, ipsum offendere non vererer. O quam mira, o quam audax et insana præsumptio! Certus eram Dominum justum esse, et potentem in inferno me perdere; et hoc timens, non cessabam tamen ipsum offendere. Ego quidem, ut pars mea esset Dominus, clericatus receperam sacramentum; sed enormitas vitæ meæ ab ipsa re sacramenti me fecerat alienum. O quam mira ergo, o quam stulta et impudens elatio! Eloquia Domini, eloquia casta; et ego hæc de pectore incesto proferre et enarrare præsumebam per os pollutum et dolosum, sciens Dominum dixisse peccatori: *Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum?* Hæc eadem eloquia divina, si quandoque quacumque alia de causa, præter solum Dei amorem et honorem legendo vel cantando, pronuntiarem in ecclesia; me sciebam certissime sacrilegio alligari, qui cultum Deo debitum offerebam vanitati. Non eram igitur servus Christi, cum hinc dicat Apostolus: *Si hominibus placerem, Christi servus non essem;* hinc Propheta: *Deus ossa eorum dissipabit, qui hominibus placent.* Sæpe vero ut placerem hominibus, sive mihi non Deo, mea erat præcordialis, et, ut verius dicam vecordialis intentio.

6. Ego itaque servus nequam, ut quid, vel qua fronte in agro Dei terram occupabam, qui revera radix amara, utilis nulli, quam pluribus inutilis, sed inutilior mihi, nullum nisi amaritudinis fructum germinabam? Quod enim viventibus exemplum, vel quod pro defunctis solvebam sacrificium, de quorum victimis comedebam adipes, et bibebam vinum libaminum? Rerum siquidem ecclesiæ, quocumque me velamine palliarem, Ecclesiæ, quocumque me velamine palliarem, detractor et prædator eram, et expensor earum in rebus pravis. O quam prava Deoque odibilis hæc mea perversitas! Audieram enim beatum scripsisse Hieronymum: Quicumque rebus Ecclesiæ abutuntur in aliis rebus, peccatum incurrunt redimentium mendacium, et reorum sanguinis Salvatoris. Quia igitur tam in his, quam in aliis multis reus eram abusionis et rapinæ, sæpe cum ad insonaret aures meas Apostoli illa vera et timenda propositio: *Raptores regnum Dei non possidebunt*, in corde meo quasi respondendo, murmurabat illa plena timoris, plena doloris et pudoris festinata conclusio: Ergo ipsi rapti et conclusi cum immundis spiritibus, sine fine gehennali cremabuntur incendio! Festinatam dixi conclusionem, tum pro lege argumenti, et illationis cito

Digitized by Google

clusion ; ils seront donc précipités et enfermés avec les esprits immondes et souffriront sans fin avec eux les ardeurs du feu de l'enfer. Oui, j'arrivais en un instant à cette conséquence, parce que le raisonnement d'abord m'y conduisait d'un trait, et que d'ailleurs le jour du Seigneur, où elle sera rigoureusement déduite, approche pour nous à grands pas, ce qui a fait dire à un prophète : « Encore un moment, et je vais remuer le ciel et la terre (*Agg.* II. 22), » et à un autre : « Ce sera un jour bien solennel et bien amer, il s'approche avec rapidité : ce jour-là le fort lui-même sera dans la tribulation (*Soph.* II, 14). » Ne soyez donc pas étonné, mon cher ami, si tout cela et beaucoup d'autres choses du même genre me rendaient inquiet et soucieux, car en y regardant de près, je ne trouvais pas dans toute ma vie, depuis mon enfance, un seul instant où je n'eusse commis quelque rapine ou accompli quelque œuvre de mort. Car rien ne me plaisait comme les réunions et les fêtes de la vanité, les spectacles et les plaisirs, le repos et les entretiens dont le moindre mal était de porter à la dissipation. Que de fois la vérité, dans mes discours, cédait le pas au mensonge! Serments, parjures, adulations, flatteries et le reste, c'était pour moi, par suite d'une habitude à peu près quotidienne, à peine des péchés, je n'y voyais guère que des usages de politesse reçus dans toute société comme il faut, et pourtant je n'ignorais pas que tout cela creuse un abîme entre Dieu et l'homme, et que par conséquent ce n'est que mensonge et folie. Je ne parle que de mes moindres fautes, car je ne vous dis point les mouvements d'orgueil, de jalousie et de haine dont mon cœur était secrètement animé, et je ne vous dis point non plus les dissensions, les détractions et les entretiens honteux dont je me rendais coupable. Je passe sous silence ces pensées et ces œuvres de boue et de fange par lesquelles malheureusement j'étais absorbé tout entier, car, à vrai dire, j'étais moi-même une véritable fange, puisque jour et nuit je ne faisais rien qui ne méritât les peines de l'enfer. Mais le Père des miséricordes m'a regardé d'un œil de pitié, il m'a visité et m'a traîné aux pieds de son Fils.

7. Vous pouvez comprendre maintenant avec quelle bonté le Père de toutes miséricordes a traité mon âme en l'arrachant aux fleuves de Babylone, et en la plaçant à Clairvaux aux sources mêmes du Sauveur. On peut dire de ce monastère que s'il est construit dans une vallée, il n'en a pas moins ses fondements sur les saintes montagnes, et que le Seigneur en aime les portiques plus que les tentes mêmes de Jacob. On en raconte des choses extraordinaires, parce que le Dieu de gloire y fait des merveilles. C'est là qu'on voit en effet de vieux insensés du monde rentrer en eux-mêmes; pendant que l'homme charnel s'affaisse en eux sous le poids des années, l'homme intérieur revient à la vie et, comme dit l'Apôtre, se renouvelle de jour en jour sur le modèle de celui qui a été créé selon Dieu. Dans ce séjour, on voit l'orgueilleux abaissé, le riche dépouillé, le pauvre évangélisé, pendant que les ténèbres de leurs péchés se changent en lumière. Quoique ce séjour soit devenu le rendez-vous où, de presque tous les bouts du monde, accourt une foule considérable de pauvres bien heureux, on n'y voit qu'un cœur et qu'une âme, de sorte qu'il semble que c'est pour cette maison que le Psalmiste a dit : « On y voit vivre ensemble des gens de tous les pays, de Tyr et d'Ethiopie (*Psalm.* XCVI, 4). » On peut assurer qu'elle ne compte que des habitants dont le cœur est dans la

---

factæ, tum maxime quia dies Domini, in qua hoc futurum est, velociter appropinquat, unde scriptum est: *Adhuc modicum, et movebo cœlum et terram;* et alibi : *Dies magna et amara valde, et velox nimis ; tribulabitur ibi fortis.* Quocirca mirum non erat si hoc et alia multa similia me reddebant sollicitum et pensantem; qui etiam recordari non poteram ab infantia me vixisse vel per momentum temporis, in quo non essem operatus vel rapinam, vel aliud opus mortis. Valde etenim diligebam congressus et conventus vanitatis, spectacula, jocos, otia, verba apta risui, non fructui; raro verum dicere, plurimum mentiri; jurare, perjurare, favere, adulari, et similia; quæ cuncta ex quodam communi et assiduo usu, facie tenus non peccata reputabam, sed quasi quasdam societatis affectatæ et mundanæ probitatis facetias. Sciebam tamen hæc eadem, cum inter Deum separent et hominem, vanitates esse et insanias falsas. Majora taceo, cordis videlicet elationes, æmulationes, odia, dissensiones, detractiones, turpiloquia. Taceo pessima cogitationum et operum luti et lateris, in quibus occulte et pessime occupabar, totus lutum, qui per singula momenta, quantum in me erat, ex operibus meis ad æternæ mortis properabam supplicium. Sed misertus mei pater misericordiarum, me tandem visitavit, et traxit ad Filium.

7. Vides ergo quanta jam fecerit animæ Pater bonus, qui misericorditer ereptum de fluminibus Babylonis, misericordius locavit in Clara-Valle apud fontes Salvatoris. Clara-Vallis enim, etsi secundum speciem loci sita sit in valle, tamen fundamenta ejus in montibus sanctis, cujus portas diligit Dominus super multa tabernacula Jacob. Gloriosa dicta sunt de ea, quia in ea gloriosus et mirabilis Deus gloriosa operatur mirabilia. Ibi enim veteres insani redeunt ad cor; et licet homo eorum exterior corrumpatur, interior tamen renascitur, et, ut verbis utar Apostoli, renovatur de die in diem, in eum qui secundum Deum creatus est hominem. Ibi superbi humiliantur, ibi paupertantur divites, ibi pauperes evangelizantur, et peccatorum tenebræ transmutantur in lucem. Ad hanc igitur domum a finibus terræ ingens licet beatorum pauperum convenerit multitudo, de regionibus congregata et nationibus, horum tamen cor unum et anima una est, ut de hac domo specialiter dici possit: *Ecce alienigenæ et Tyrus, et populus Æthiopum, hi*

Digitized by Google

joie, mais dans une joie pure et solide; car les hôtes de ce lieu ont trouvé à Clairvaux l'espérance certaine d'une éternelle félicité qui déjà commence Pour eux ici-bas, et se continuera plus tard dans les cieux. On peut bien dire que ce monastère est une seconde échelle de Jacob, sur laquelle on voit aussi des anges dont les uns descendent, c'est-à-dire pourvoient aux nécessités de la vie, pour ne point tomber en défaillance le long du chemin, et les autres montent, c'est-à-dire s'occupent de la direction des âmes, de manière qu'elles puissent un jour entrer dans la gloire éternelle même avec leurs corps.

8. Pour moi, plus je considère ceux qui ont eu le bonheur d'embrasser cette vie des pauvres de Jésus-Christ, plus je trouve qu'ils goûtent et suivent le Sauveur, et plus je reconnais, à de sûrs indices, qu'ils se montrent, en toutes choses, de dignes ministres de Dieu. Vaquent-ils à l'oraison, on voit bien vite qu'ils s'entretiennent en esprit et en vérité avec Dieu, on comprend aux doux colloques qu'ils ont avec lui, seul à seul, et à l'humilité de leur posture, qu'ils sont ses amis et ses familiers; sont-ils au contraire occupés à chanter publiquement, dans les Psaumes les louanges du Seigneur, on ne peut douter de la sainteté et de la ferveur de leurs âmes, rien qu'à voir dans quel saint et profond respect ils se tiennent; on sent à la manière dont ils prononcent chaque mot et psalmodient l'office que la parole de Dieu semble plus douce à leurs lèvres que les plus doux rayons de miel.Quand je m'arrête à les considérer pendant les offices du jour et ceux de la nuit, qui commencent un peu avant minuit, et se prolongent presque sans interruption jusqu'à la pointe du jour, et que je les entends chanter avec cette sainteté et cette infatigable continuité, c'est à peine s'ils me semblent d'un degré inférieurs aux anges; mais je les trouve de beaucoup supérieurs au reste des hommes. Persévérer dans cet état avec une ardeur toujours si entière et si vive, se montrer sans cesse si fervents et si méritants, n'est pas au pouvoir de l'homme, ce n'est donné qu'à ceux à qui le Ciel en fait la grâce. La lecture publique est pour eux comme la piscine de Siloé où ils puisent, avec autant de douceur que d'abondance, les eaux qui s'en écoulent en silence et qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle. On comprend, rien qu'à leur extérieur et à leur contenance, qu'ils sont tous les disciples d'un même maître qui parle dans leur cœur et leur dit : « Ecoute, Israël, mais écoute en silence. » Aussi les voit-on silencieux prêter une oreille attentive et croître tous les jours en sagesse, car le sage qui écoute devient plus sage encore. (*Prov.*,I, 5).

9. Quel effet pensez-vous, mon cher ami, que produisent les heureux pauvres du Christ qui mènent ce genre de vie, et que croyez-vous qu'on peut en dire pendant les heures de travail manuel, quand ils vont à leurs occupations ou quand ils en reviennent? C'est bien alors qu'on voit, à n'en pouvoir douter, qu'ils sont conduits par l'esprit de Dieu plutôt que par le leur. C'est une telle patience, des visages si paisibles et si calmes, un ordre si doux et si saint dans tout ce qu'ils font, qu'on s'aperçoit à peine qu'ils sont en mouvement ou qu'ils éprouvent quelques fatigues, même dans les plus rudes travaux. Voilà qui montre bien que l'esprit qui opère en eux n'est autre que celui qui dispose tout avec

---

fuerunt illic. Jure igitur habitatio est in ea lætantium omnium, non inani lætitia. Perennis enim lætitiæ, et suæ ad cœlos ascensionis jam cœptæ certam spem habent, quam in Clara-Valle invenerunt. Scalam Jacob, et angelos in ea, alios quidem descendentes, qui sic provident illorum corporibus, ut non deficiant in via; alios vero ascendentes, qui sic regunt eorumdem animos, ut postmodum cum ipsis glorientur et corpora.

8. Ego autem, quanto diligentius de die in diem intueor tam beatæ vitæ pauperes, tanto credo eos perfectius per omnia Christum sequi et sapere, et certis conjicio indiciis, in omnibus quæ agunt, veros ministros Dei apparere. Nam dum vacant orationi, in spiritu et veritate Deo loqui, et tum ex secreta et amica apud eum locutione, tum ex humili modo se habendi, plane apparent Dei esse familiares et amici. Dum vero manifestius laudantes Dum psalmodiæ sunt intenti, quam purus sit, et quam fervens in idipsum affectus mentis, ostendit eorum omnis corporis status, in omni timore et reverentia sanctitatis; ostendit et ipsorum distinctio morosa, et in Psalmis modulatio, quam dulcia faucibus suis eloquia Dei, super mel ori suo. Dum eos itaque attendo, diurnis horis nocturnisque vigiliis ab ante medium noctis, usque ad primam diei, facto breviter intervallo, tam sancte, tam infatigabiliter psallentes; mihi quidem paulo minus ab angelis, sed plus multo videntur quam homines. Quod autem sunt hujus tam continuæ, tam alacris, et tam semper recentis tolerantiæ, quod tanti sunt fervoris et meriti; non humanæ potentiæ, sed muneris est divini. Deum vero sunt in lectione, leniter haurire videntur et affluenter quidem aquas Siloë cum silentio fluentes, et in vitam salientes æternam. Illorum vero dispositio et habitus demonstrant, omnes eos esse unius magistri discipulos, docentis in eorum cordibus, et dicentis : *Audi, Israel, et tace.* Tacent enim et audiunt, et sapientiores fiunt; quoniam audiens sapiens sapientior erit.

9. Dilecte mi, quid hos tam beatæ vitæ pauperes credis videri vel dici posse, quando manuum suarum inhærent laboribus, quando eunt ad opera, vel redeunt ? in quibus omnibus constat eos non suo duci spiritu, sed divino. Certe tam patienti animo, tam placido et immobili vultu, tam sancto et suavi ordine cuncta peragunt, ut etsi sese plurimum exerceant ad opera, vix tamen vel moveri perpenduntur, vel gravari in aliquo, quanticumque sint labores. Unde manifestum est, in ipsis illum sanctum operari

Digitized by Google

douceur ; c'est aussi dans cet esprit qu'ils trouvent force et repos jusque dans leurs labeurs. Or, parmi ces pauvres religieux, les uns, m'a-t-on dit, ont été autrefois évêques ou consuls, d'autres ont occupé des places éminentes dans le monde, se sont fait un nom fameux dans les sciences, ou bien sont des hommes encore pleins de jeunesse et de beauté ; mais aujourd'hui, par un effet de la grâce de Dieu, ne faisant plus acception de personnes, plus ils pensent avoir été haut placés dans le siècle, plus ils se persuadent qu'ils sont, en toutes choses, moindres et plus abjects que le moindre et le dernier de leurs frères. Aussi, quand je les vois au jardin avec un sarcloir, dans les prés avec une fourche ou un râteau, aux champs avec une faucille, et dans le bois avec une hache à la main, et dans les autres endroits avec les instruments propres au travail dont ils sont chargés, si je rapproche dans mon esprit leur état présent, leurs occupations et les instruments qu'ils manient, l'extérieur grossier de leurs personnes et leurs vêtements sans goût et sans valeur, je me dis : Si on ne jugeait les choses que sur les apparences, ces hommes sont à peine des hommes, on les prendrait pour de pauvres insensés, aussi muets que s'ils n'avaient point de langue, une honte pour l'humanité, le rebut de la société ; mais avec un esprit plus sain et éclairé des lumières de la foi, je vois en eux, des yeux de l'esprit, des hommes dont la vie, en Jésus-Christ se passe tout entière dans les cieux. Je pourrais vous citer parmi eux Geoffroy de Péronne, Rainaud de Morigny, G., de Saint-Omer, Gautier de Lille, tous plus jeunes que moi et que j'ai connus autrefois dans le vieil homme dont maintenant, par la grâce de Dieu, il ne reste plus le moindre vestige en eux. Quand je les connus, ils avaient le cœur haut et fier, le regard hautain, et se donnaient des airs d'importance et de grandeur exagérés ; aujourd'hui je les vois devenus humbles sous la main miséricordieuse du Seigneur, s'abaisser d'une manière surprenante au-dessous d'eux-mêmes. Dans le monde, où je les connus, ils portaient partout avec eux les sépulcres de leurs corps blanchis en dehors et remplis d'ossements de morts en dedans ; maintenant, au contraire, je crois qu'ils portent les vases du Seigneur, dont le dehors peut sembler méprisable, mais dont le dedans est tout plein des parfums les plus exquis. En voyant leur troupe se mettre en marche pour aller au travail accoutumé ou pour en revenir, et s'avancer d'un pas simple et régulier, comme une armée d'humbles soldats de la paix, les anges mêmes de Dieu ne peuvent retenir un cri de joie et d'admiration, ni s'empêcher de saluer ces hommes que le Christ a, depuis peu, tirés des ténèbres du péché à la lumière de sa grâce, et de s'écrier : « Quelle est cette troupe qui s'avance et monte comme l'aurore à son lever, et qui est comme la lune..... (*Cant.*, VI, 9) ? » Cependant le démon effrayé se tient à l'écart de cette sainte demeure, il voit d'un œil attristé, — puisse-t-il en être toujours ainsi ! — le coup terrible porté à sa domination par la résurrection de tant d'âmes. Aussi s'arme-t-il de toutes les ressources de son infernale malice, pour prendre dans les filets de ses raisonnements subtiles ceux qu'il n'a pu retenir plus longtemps dans le monde, et il les poursuit plus vivement que jamais de ses incessantes attaques ; mais c'est en vain, car ils ont placé toutes leurs espérances de salut

---

Spiritum, qui disponit omnia suaviter ; in quo et ipsi recreantur, et quiescunt etiam laborantes. Horum siquidem pauperum alios episcopales, alios consulares, aliarumque dignitatum et multæ scientiæ viros illustres, et juvenes egregios audio exstitisse ; sed nunc, per Dei gratiam, omni apud eos acceptione personarum emortua, quanto quisque se putavit in sæculo altiorem, tanto se in hoc grege minorem minoribus, et abjectiorem reputat per omnia. Eos itaque dum intueor in hortis cum sarculo, in pratis cum furca vel rastro, in agris cum falcicula, in silva cum securi, in aliis laborum locis cum aliis operum instrumentis ; dum et ego respiciens quid fuerint, considero præsentem eorum statum, opera, instrumenta, personas abjectas, vestimenta incomposita et vilia ; judicio quidem exterioris oculi videntur mihi non homines, sed gens stulta, muta siquidem et elinguis, opprobrium hominum, et abjectio plebis ; sanus autem et fidelis intellectus in corde asserit mihi, horum vitam in Christo esse absconditam in cœlis. Inter quos gaudeo equidem me videre Gaufridum Peronensem, Raynaldum Morinensem, G. de sancto Audomaro, Walterum de Insula, quos ego cunctis veterior in veteri agnovi homine ; sed nunc in ipsis, Dei gratia, illius vetustatis nec vestigium perpendo remansisse. In veteri homine novi eos exaltato corde, elatis oculis ambulare in magnis et mirabilibus super se ; nunc autem video ipsos sub misericordi manu Dei humiliatos incedere in parvis et in mirabilibus infra se. In veteri homine novi eos sua secum sepulchra deferentes exterius dealbata, sed intus plena ossibus mortuorum ; nunc autem credo eos ferre vasa Domini, quæ etsi exterius appareant despicabilia, intus tamen plena sunt speciebus cœlestium odoramentorum. Quando igitur hæc omnis societas ad solitum laborem et progreditur, et redit, gradatim quidem et simpliciter, unus post alium, quasi acie directa, et armis pacis humiliter armata ; nonne angeli Dei hanc videntes taliter incedentem, et ad Christum noviter conversam tenebris, præ admiratione et gaudio jure concinunt ? *Quæ est ista quæ ascendit sicut aurora consurgens, pulchra ut luna*, etc. Terretur autem exclusus diabolus, et supra modum dolet, videns (quod utinam semper videat et doleat) horum resurrectionem, regni sui ruinam esse non modicam. Ergo armatur et ipse quanto potest acutiori malitia ; ut quos ultra tenere non potuit mundi hujus blandimentis, eos acrius persequendo, subtilioribus impugnet, et implicet argumentis. Non tamen prævalebit inimicus. Ipsi enim altissi-

Digitized by Google

dans la croix bien-aimée du Sauveur qu'ils embrassent de toute l'ardeur de leur âme comme leur refuge assuré contre les attaques de l'ennemi du salut, et dont ils se plaisent à charger leurs épaules.

10. Enfin, mon cher ami, quelle idée vous feriez-vous de ces mêmes pauvres du Christ si vous les voyiez à l'heure des repas? quelle tenue, quelle sobriété vous remarqueriez en eux, s'il vous était permis de les voir! Dieu même ne trouve rien qui blesse ses regards dans ces saintes âmes, et les hommes n'y verraient rien à reprendre. C'est une tenue si modeste et si sainte qu'ils semblent à tous les regards, ce qu'ils sont en effet, des justes, des hommes craignant Dieu; il faut voir avec quelle attention ils reçoivent la nourriture spirituelle de la parole de Dieu dont ils sont constamment affamés, en même temps qu'ils mangent et boivent, avec une sorte de crainte et de réserve, une autre nourriture que Dieu leur donne aussi, mais qui n'a rien de délicieux et de recherché et ne se compose que de légumes qu'ils ont fait pousser et de mets fort communs. Leur boisson est une sorte de bière qu'ils remplacent par l'eau pure quand elle vient à manquer; il est rare qu'ils boivent du vin, encore n'est-ce qu'en y mêlant beaucoup d'eau. Ils rendent sans doute à leur corps les soins auxquels il a droit, mais ils ne donnent rien à l'amour de la bonne chère ni à la gourmandise; ils ne mangent et ne boivent que pour soutenir la nature et obéir à l'ordre de Dieu, et ne perdent jamais de vue cette parole de l'Apôtre : « Les aliments et le ventre sont faits l'un pour l'autre, mais un jour viendra où le Seigneur les détruira tous les deux (I *Cor.*, VI, 13); » ils savent bien que le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger, mais dans la justice, la paix et la joie qui font l'unique objet de leurs désirs, et le seul but auquel leur volonté aspire. La grande institutrice de leur vie tout entière est l'obéissance, dont ils se montrent les disciples si fidèles qu'ils lui consacrent en même temps qu'au culte de Dieu tous les instants du jour et de la nuit. Aussi suis-je bien porté à croire que, sans parler des actions qui sont plus méritoires et plus importantes, ils ne font point un pas, un mouvement du corps ou de la main qui ne leur obtienne la rémission d'un péché, ou une augmentation de gloire dans le ciel. Si par hasard ils viennent à faire quelque chute, ce qu'on ne peut constamment éviter tant qu'on porte avec soi le fardeau d'une chair fragile, ils n'en sont point brisés tout à fait parce que Dieu étend la main pour les soutenir.

11. Voilà, mon cher ami, en peu de mots, ce que je vous ai promis, au commencement de cette lettre, sur les pauvres du Christ de l'abbaye de Clairvaux. Il y aurait encore bien des choses à dire plus belles et plus saintes que celles dont je vous ai fait le tableau, mais il faudrait être plus habile que je ne le suis pour vous les retracer, vous serez donc obligé de vous contenter du peu que je vous en dis dans cette lettre. Pour moi, je n'ai qu'un désir maintenant, c'est de mériter d'être compté un jour, de corps et d'esprit, au nombre de ces pauvres du Christ, dont les mérites m'aideront à produire des fruits plus abondants de pénitence, et me permettront de m'écrier avec plus de confiance : Seigneur, je me suis réfugié vers vous, enseignez-moi à faire votre volonté sainte; arrachez-moi, mon Dieu, aux mains de mes ennemis. Seigneur, j'ai élevé mon âme vers vous, je ne saurais être confondu dans mon attente, etc. Je n'ai pas encore fini mon temps

---

mum posuerunt refugium suum, crucem Christi, dilectam suam, quam fideli desiderio amplexantur et bajulant, salvandorum spem unicam.

10. Item, dilecte mi, quid credendum putas super eisdem pauperibus in tempore mensæ, in continentia et habitu. Tunc temporis nec Deum videre credo quod displiceat, nec hominem quod debeat accusare. Ibi siquidem adeo modeste, adeo sancte se habent, ut, quod sunt, appareant homines justi et timentes Deum. Hinc attente suscipientes spiritale et præcipuum ferculum, verbum vitæ, quod semper esuriunt; hinc reverenter edentes et bibentes alia dona Dei, quæ sibi sunt apposita; non exquisitas delicias, sed labores manuum suarum, legumina scilicet et pulmenta. Potus est eis cerevisia; si hanc non habent, gaudent aqua simplici. Raro autem utuntur vino, et hoc mixto cum aqua plurima. Reddentes itaque debitum corpori, non gulæ, non ventri; comedunt et bibunt, sed tantum indigentiæ naturali, et Deo, scientes scriptum : *Esca ventri, et venter escis. Deus autem hunc et has destruet.* Quoniam regnum Dei non est esca et potus, sed justitia et pax et gaudium, in quibus versatur tota eorum voluntas et studium. Magistram enim et totius vitæ suæ dictatricem habent obedientiam; quam adeo fideliter sequuntur ad omnia, ut nec unam quidem diei sive noctis prætermittant particulam, quæ non sit apud eos obedientiæ et divino cultui mancipata. Unde et ego fideliter credo eos (ut taceam quæ majoris sunt meriti et mercedis) non solum in singulis passibus quos faciunt, sed etiam in singulis manuum suarum motibus circa injuncta opera peccati remissionem consequi, vel augmentum coronæ in vita æterna. Qui si forte cadant aliquando, quod omnino vitare non possunt, dum portant carnem fragilem, non tamen colliduntur, quia Dominus supponit manum suam.

11 Ecce habes pauca illa, dilecte mi, quæ de pauperibus Claræ-Vallis in hujus epistolæ procemiis tuæ promissa sunt dilectioni. Plura restant meliora et optima, ad quæ describenda cum sufficere non valeam, quæ dicta sunt impræsentiarum sufficiant. Meum vero desiderium est, quatenus præfatis pauperibus in Christo merear adjungi corpore et spiritu, ut adjutus eorum suffragio, et fructuosius pœnitentiam agere, et fiducialius habeam clamare ad Dominum : Domine, ad te confugi, doce me facere voluntatem tuam. Eripe me de inimicis meis, Deus meus. Ad te, Domine, levavi animam meam, Deus meus, in te confido, non erubescam; et his similia. Ego autem pro-

Digitized by Google

d'épreuve, je ne fais encore, avec la grâce de Dieu, que l'apprentissage de la règle et de la vie de ces pauvres du Sauveur; mais j'espère, quand je serai des leurs, savoir veiller avec eux et ne plus sommeiller qu'en esprit, car le royaume des cieux est promis à la vigilance et celui qui sème en esprit moissonnera également en esprit cette vie éternelle où je prie Dieu de me faire parvenir, et que je serai heureux de partager à jamais par la miséricorde de Dieu, avec toute l'Eglise de Noyon, qui fut pour moi une maîtresse et une mère. Ainsi soit-il! Adieu.

Dieu permet que le dimanche de l'octave de l'Ascension de Notre-Seigneur je reçoive les armes de ma profession; que Jésus-Christ, au nom de ses propres mérites et de ceux de sa sainte Mère, ainsi que de vos prières, me fasse la grâce de m'en revêtir lui-même. Amen. Encore une fois : Adieu; pensez à vos fins dernières et songez au salut de votre âme.

LETTRE CDXLII *.

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES RELIGIEUX NOIRS AU PAPE ADRIEN IV.

Pour obtenir l'éloignement de l'abbé de Lagny.

Les abbés de l'archevêché de Reims, réunis dans un même esprit pour la gloire de Dieu, présentent humblement l'assurance de leur sincère attachement et de leurs ferventes prières, à leur bien-aimé père et seigneur Adrien IV, assis en qualité de souverain pontife sur le saint Siége de Rome.

Comme Votre Sainteté préside dans l'assemblée du peuple fidèle, et mérite des louanges dans le lieu où sont assis les anciens (*Psalm.* CVI, 32), et n'a reçu, par grâce spéciale, les clefs de l'apôtre saint Pierre que pour lier ou délier, nous venons, en toute humilité, déposer aux pieds de votre justice, les résolutions que le zèle de la maison de Dieu nous a suggérées, et vous faire connaître, avec larmes et gémissements, la ruine dont est menacée notre abbaye de Lagny. Celui qu'on y a placé avec le titre de pasteur a fait plus de mal à cette maison qu'il aurait dû lui faire de bien; car au lieu de former ses inférieurs à la pratique de la vie religieuse, il les a pour la plupart souillés et corrompus par le spectacle de sa vie déréglée et le triste exemple de ses désordres. C'est un fait malheureusement trop certain; il n'est pas une ville, en France, où il ne soit diffamé, et plusieurs de ses religieux se sont vus réduits à fuir son commerce contagieux et mortel, pour aller pratiquer, dans d'autres couvents, les devoirs de la vie monastique que l'abbaye de Lagny, jadis si célèbre et si renommée, semble avoir complétement abandonnés, comme on abandonne une cabane de branches sous laquelle on se mettait à l'abri du soleil dans une vigne, ou la retraite qu'on s'était faite dans un champ de concombres (*Isa.*, I, 8). Nous ne saurions voir de pareils désordres sans gémir, mais, comme ce n'est pas à nous de promener la faucille dans le champ des autres, nous avons recours à vous qui êtes tenu de couper l'arbre stérile, pour qu'il n'occupe pas plus longtemps la terre inutilement, afin de le remplacer par un autre qui portera du fruit, et nous prions votre vigilance d'user du pouvoir éminent qui lui appartient, et, dans sa sagesse, de prononcer contre un mal qui gagne de proche en proche comme un cancer, et fait autant de ravages que la peste, une de ces sen-

* Cette lettre est écrite contre l'abbé Geoffroy dont il est parlé dans les notes de la lettre 231.

bor adhuc, et per gratiam Dei ad horum pauperum regulam instituor et vitam, ut dum eis adjunctus fuero, una cum ipsis noverim vigilare, et solum modo somniare in spiritu. Vigilanti enim promittitur regnum, et qui seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam. In qua ego particeps ipsius, et te, et totam Noviomensem ecclesiam, dominam, scilicet et matrem meam, per misericordiam Dei feliciter æternare videam cum Christo, et regnare, amen. Valete. Domino volente, proxima Dominica post Ascensionem Domini suscepturi sumus nostræ professionis armaturam, per gratiam et benedictionem Jesu Christi, quam meritis matris suæ, vestrisque precibus nobis dignetur concedere idem ipse Jesus Christus. Amen. Iterum valete, et memento novissima tua, et miserere animæ tuæ.

EPISTOLA CDXLII.

CAPITULI GENERALIS NIGRORUM MONACHORUM AD ADRIANUM IV.

De amovendo abbate Latiniacensi.

Amantissimo patri et domino Adriano, sanctæ Romanæ Sedis summo Pontifici, humilis conventus abbatum sub Remensi archiepiscopatu, in uno spiritu ad Dei honorem coadunatus, sinceræ charitatis obsequia et pia orationum suffragia. Quoniam vestra sanctitas adest in ecclesia plebis, et in cathedra seniorum sublimari meruit, ut clavibus beati Petri vobis speciali gratia collatis, quæ liganda sunt ligare, et quæ solvenda solvere debeatis; deliberationes nostras, secundum quod zelus domus Dei urget nos, ante sedem justitiæ humiliter effundimus, et lamentabiles ærumnas sive ruinam Latiniacensis monasterii vestro moderamini notificamus. Homo ille qui sub nomine pastoris præfato monasterio præesse videtur, non solum non prodesse, imo plurimum obesse probatur; quoniam subditos ad normam religionis minime dirigit, et ignominiose vivens, plures ex illis exemplo pravæ vitæ commaculat et inficit. Quod satis constat non solum ex eo quod per urbes Franciæ infamis habetur, sed etiam ex eo quod quidam ex fratribus consortium ejus tanquam letale contagium perhorrescunt, et in aliis monasteriis sub legibus monasticis professionis religiosæ conversantur. Proinde illa Latiniacensis Ecclesia, quondam celebris et famosa, eas videtur derelinquere, sicut umbraculum in vinea, et sicut tugurium in cucumerario. Quoniam igitur super his non possumus non dolere, et ta-

Digitized by Google

tences contre laquelle les portes mêmes de l'enfer sont impuissantes, qui ferme la bouche aux blasphémateurs et fait célébrer, par toutes les vraies filles de Sion, les louanges du Seigneur. Adieu. Notre chapitre; que le pape Innocent [a], d'heureuse mémoire, a daigné confirmer par un privilége particulier de son autorité pontificale, vous prie de lui donner aussi vous-même votre bénédiction apostolique.

LETTRE CDXLIII.

LES MÊMES AU PAPE ALEXANDRE III.

1. Les abbés de l'archevêché de Reims, réunis dans un même esprit pour la gloire de Dieu, présentent humblement l'assurance de leur sincère attachement, de leur profond respect et de leur parfaite obéissance à leur bien-aimé père et seigneur Innocent, assis en qualité de souverain Pontife sur le saint Siége de Rome. Que les miséricordes du Seigneur soient le sujet de nos louanges! Au moment où vous avez été élu et consacré, la barque de l'Eglise, qui n'a été confiée qu'au bienheureux Pierre, était violemment agitée; les flots soulevés venaient de tous côtés se briser sur ses flancs et la mettaient dans un si grand péril que, dans notre frayeur, nous nous sommes écriés, ainsi que jadis les apôtres, comme si nous avions voulu tirer le Sauveur d'un sommeil pareil à celui d'autrefois: « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons (*Matth.* VIII, 25). » Notre cri a été entendu de celui qui sauve de l'abbattement de l'esprit et des coups de la tempête; aussitôt le vent a changé et son souffle adouci nous a conduits au port où nous voulions aborder. L'objet de nos vœux les plus ardents est de voir enfin cesser l'agitation de l'Eglise et s'éteindre la pernicieuse erreur qui la divise, de sorte que peuples et rois se réunissent pour servir Dieu ensemble, et honorer d'un commun accord Votre Béatitude sur le siége du prince des apôtres. A présent que nous ne sommes plus emportés à tout vent de doctrine et que nous n'entendons plus les séducteurs nous dire: Il est ici ou il est là, nous nous tenons attachés de toutes nos forces au roc inébranlable sur lequel le Pontife des pontifes a fondé son Eglise, et dans tous nos besoins nous avons recours avec confiance à votre protection pontificale, et vous prions humblement de vouloir bien confirmer, avec le pouvoir des clefs que vous tenez du bienheureux Pierre, tout le bien que vous trouverez dans la maison de Dieu, et détruire jusque dans sa racine le mal que vous pourriez y voir.

2. Pour ne parler que d'une seule chose entre plusieurs autres, qui trouble beaucoup le calme et la paix dont les enfants de saint Benoît jouissent sous Votre Sublimité, nous ne vous citerons, les larmes aux yeux et le chagrin dans l'âme, que l'état de décadence où se trouve réduite, en ce moment, l'abbaye de Lagny, jadis fameuse par la sainteté et la régularité de ses religieux, non moins que par ses richesses. Celui qu'on y a placé avec le

[a] On voit par là, que l'origine des chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît, remonte au pape Innocent. On regarde comme le premier de ce genre celui qui se tint à Soissons, et auquel saint Bernard a adressé sa lettre quatre-vingt-onzième. Pierre le Vénérable appelle les grands chapitres, dans sa lettre deux cent vingt-neuvième, n. 36.

---

men non est nobis licitum in alienum messem falcem immittere; vestrum est autem infructuosam arborem, ne terram occupet, succidere, et eam, quæ fructum ferat, inserere; precamur exhortantes vigilantiam vestram, quatenus auctoritate qua præeminetis, et sapientia qua polletis, adversus pestem, quæ ut cancer serpit, talem sententiam proferatis, cui nequaquam resistere prævaleant portæ inferi, et per quam ora blasphemantium obstruantur, et in portis filiæ Sion laudationes Domini annuntientur. Valete, et collectionem nostram, quam beatæ memoriæ Innocentius papa privilegio apostolicæ auctoritatis confirmavit, et vos per apostolicam benedictionem corroborate.

EPISTOLA CDXLIII.

EORUMDEM AD ALEXANDRUM III.

1. Amantissimo patri et domino Alexandro, sanctæ Romanæ Sedis summo pontifici, humilis conventus abbatum sub Remensi archiepiscopatu in uno spiritu ad honorem Dei congregatus, sinceræ charitatis obsequium, et debitam cum omni subjectione reverentiam. Confiteantur Domino misericordiæ ejus, quoniam cum in initio vestræ electionis sive consecrationis, navis sanctæ Ecclesiæ universalis, quæ soli beato Petro specialiter commissa est, certam non habens stationem, hinc inde adversis fluctibus concuteretur, et adeo periclitaretur, ut præ magnitudine periculi Salvatorem quasi dormientem suscitaremus, clamantes cum beatis discipulis: *Domine, salva nos, perimus;* clamor noster introivit in aures ejus, qui salvat a pusillanimitate spiritus et tempestate, et statuit procellam in auram, et deduxit nos in portum quem volebamus. Volebamus autem, et ad hoc anxii suspirabamus, ut jam non esset discidium; sed exstincto errore perniciosissimo, ad serviendum Domino, et ad solam vestram beatitudinem honorandam, sedentem utique in cathedra Principis Apostolorum, reges et populi congregarentur, et convenirent in unum. Quoniam igitur jam nequaquam omni vento doctrinæ circumferimur, nec audimus seductores dicentes: Ecce hic, aut ecce illic, sed illi firmissimæ petræ, super quam Pontifex pontificum suam fundavit Ecclesiam, immobiliter adhæremus; in nostris necessitatibus, sub tutela vestri apostolatus confidenter confugimus, postulantes humiliter ut, si qua sunt in domo Dei salubria, clavibus beati Petri confirmetis; si qua noxia, repellatis.

2. Et, ut de multis taceamus, unum est quod nos præcipue discipulos beati Benedicti in illa quiete quam sub vestra sublimitate habemus, non parum perturbat, videlicet quod Latiniacensem Ecclesiam, olim in sanctitate et religione florentem et copia rerum affluentem, modo non sine lacrymabili mœrore

Digitized by Google

titre de pasteur a fait plus de mal à cette maison qu'il aurait dû y faire de bien, car au lieu de former ses inférieurs à la pratique de la vie religieuse il les a, pour la plupart, affreusement scandalisés et entraînés à leur perte par le spectacle de sa vie déréglée et le triste exemple de ses désordres. Comme personne n'a élevé la voix contre un tel état de choses, il a poussé l'impudence et l'audace jusqu'à choisir parmi ses religieux un complice de ses déréglements, pour le placer à la tête des autres, en qualité de prieur. C'est alors que nous avons résolu de vous écrire pour informer Votre Prudence des progrès du mal et lui faire connaître ce dont le troupeau du Seigneur est menacé. Nous avons déjà écrit à ce sujet à votre prédécesseur, le pape Adrien, d'heureuse mémoire, et lui avons fait toutes nos doléances en le pressant de prévenir la ruine lamentable et complète de ce monastère. Ce Pontife jugea dans sa prudence qu'il n'y avait rien de plus urgent à faire, écrivit à Alain et à Thibaut, vénérables évêques d'Auxerre et de Paris, et leur enjoignit d'examiner soigneusement cette affaire en présence des abbés et de la régler ensuite selon qu'ils le jugeraient convenable, en vertu de l'autorité du saint Siége. Mais au jour dit, comme on se préparait à exécuter les ordres du Pape, dans l'abbaye même de Lagny, l'abbé, s'il est permis de lui donner ce nom, plein d'une juste défiance dans la bonté de sa cause et redoutant les suites d'un jugement, produisit une lettre du pape Adrien qu'il s'était fait écrire, nous ne savons comment, et qui semblait le mettre à l'abri, en qualité de fils de l'Eglise romaine, des poursuites et des sévérités des évêques dont nous avons parlé plus haut; il s'ensuivit que les choses en demeurèrent dans l'état où elles étaient.

3. Aussi, vénérable Père, le mal, comme le venin de la vipère ou les ravages du cancer, semble gagner de proche en proche et s'étendre; il n'est pas de ville en France où la renommée n'en ait porté la nouvelle. Quant à nous, en voyant les violations des lois de notre ordre, nous en avons séché de douleur; mais il ne nous appartient pas de promener la faucille dans le champ d'autrui, c'est à vous de couper l'arbre stérile pour qu'il n'occupe pas plus longtemps la terre inutilement, et de le remplacer par un autre qui produira des fruits; nous vous prions donc d'user du pouvoir éminent qui vous appartient et, dans votre sagesse, de prononcer, contre un mal qui gagne de proche en proche comme la peste, une de ces sentences contre laquelle les portes mêmes de l'enfer sont impuissantes, qui ferme la bouche aux blasphémateurs, et fasse louer, par toutes les voix, le nom du Seigneur, à l'occasion de ce que vous aurez fait. Adieu, et que les mains de Votre Majesté apostolique nous comblent de ses plus douces bénédictions.

---

aspicimus ab illo statu dejici, et in pomorum custodiam redigi. Homo enim qui sub nomine pastoris ecclesiæ prænominatæ præesse videtur, non solum non prodesse, imo plurimum obesse probatur; quoniam subditos ad normam religionis non informat, verum etiam ignominiosam et infamem gerens vitam, miserabiliter scandalizat, et secum in perditionem præcipitat. Et quia non est qui reclamet, in tantam impudentiam jam erupit, ut quemdam ex fratribus, sui sceleris complicem et conscium, aliis præfecerit, et priorem domus constituerit. Exinde quam immanis lues gregem Domini corrumpat et interimat, nos scribere supersedimus. Id enim vestra prudentia melius novit. Denique super his malis dudum scribentes apud prædecessorem vestrum, felicis memoriæ papam Adrianum, lacrymabilem querimoniam exposuimus; et ut lamentabili ruinæ prædicti monasterii finem imponeret, devote suggessimus. Qui prudenter intelligens quia ita oportet fieri, missis litteris ad venerabiles episcopos Alanum Autisiodorensem, et Theobaldum Parisiensem, præceptum fecit ut in præsentia religiosorum abbatum rem diligenter discuterent, et secundum quod dignum esset, apostolica auctoritate determinarent. Cumque die præfixo Latiniaci jussioni domini Papæ parati essent obtemperare, ille non abbas dicendus, non satis conscientiæ fidens et judicium subterfugiens, protulit in medium litteras, nescimus qua calliditate aut subreptione emendicatas, in quibus auctoritate domini papæ prædicti Adriani videbatur interminari, ne ipse abbas, utpote filius Ecclesiæ Romanæ, a prædictis episcopis aliqua ratione sive judicio fatigaretur, sive gravaretur. Ita negotium extunc indiscussum remansit.

3. Propterea, venerabilis Pater, adhuc viperea pestis, adhuc ut cancer serpit; et fama mali, veloci mobilitate vigens, per urbes Franciæ crebrescit. Quoniam igitur videntes legum ordinis prævaricantes mœrore tabescimus, et tamen in alienam messem falcem mittere prohibemur; vestrum est autem arborem infructuosam, imo malos fructus facientem succidere, et eam quæ fructum bonum ferat inserere; precamur exhortantes, quatenus secundum potentiam qua præeminetis, et secundum sapientiam qua polletis, adversus imminentem perniciem sententiam proferatis, adversus quam non prævaleant portæ inferi, et per quam repressis blasphemantium linguis, ora laudantium nomen Domini in hoc opere vestro aperiantur. Valete, et in benedictionibus dulcedinis dexteram apostolicæ majestatis super nos extendite.

Digitized by Google

LETTRE CDXLIV [a].

A L'ABBÉ DU TRÈS-SAINT MONASTÈRE DE RIÉTI.

A son très-cher et vénérable seigneur et, par la grâce de Dieu, abbé du très-saint monastère de Riéti, son tout dévoué T.. ., salut et la consolation du Saint-Esprit.

J'ai reçu, avec tout le respect qu'elle mérite, la lettre si courte et si succincte que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, et mon cœur, en la lisant, s'est senti pénétré de crainte. A ces premiers mots, *Au vénérable père abbé*, comme je n'étais au courant de rien, je fus surpris d'abord, je l'avoue, et je me demandai, en rougissant, ce que voulait dire ce salut. Qui suis-je en effet et quelle est ma naissance? Je ne suis qu'un enfant, qui ne sait ni d'où il vient ni où il va. Je me trouve bien à plaindre de paraître grand à vos yeux, à vous qui ne me jugez que par conjecture et sur l'opinion plutôt que sur la vérité, et de n'être rien à ceux de Dieu. Plût à Dieu que votre lettre renfermât autant de vérités qu'elle en contient peu! je ne dirai pas qu'elle contient des mensonges, car on ne peut taxer de mensonge une assertion fausse qu'on croit vraie, en la faisant, car celui qui la fait ne veut point tromper, il est seulement dans l'erreur. Quoi qu'il en soit, si la prière des pauvres a quelque pouvoir auprès du Dieu des miséricordes, j'espère que le Dieu qui nous a rachetés me procurera un heureux voyage. Je vous supplie, vous dont la foi est si ardente, de vous souvenir de moi, au fond de votre âme, lorsque vous entrerez, pour adorer le Seigneur, dans les sacrés parvis où il a fixé son séjour. Que l'ange de Dieu vous garde dans toutes vos actions et vos démarches, mon vénérable et bien-aimé Père.

[a] On ne sait pas quel est l'auteur de cette lettre que les éditeurs de Cologne ont placée avant la trois cent vingt-huitième de saint Bernard. Il a déjà été question du monastère de Riéti dans la lettre deux cent et unième.

EPISTOLA CDXLIV.

AD ABBATEM REATINENSIS MONASTERII SS.

Dilectissimo ac venerabili domino, Dei gratia SS. Reatinensis monasterii abbati, A. [a] suus, consolationem Spiritus paracliti.

Litteras dilectionis tuæ, nimium breves et succinctas, debita veneratione suscepi, et a verbis tuis formidavit cor meum. Cum enim legerem in capite : *Patri domino venerabili abbati*, quia nihil mihi conscius sum, fateor, aliquantulum erubui, et cogitabam qualis esset illa salutatio. Quis enim ego sum, aut quæ domus patris mei? Ego sum puer parvulus, ignorans introitum et egressum meum. Infelix ego sum, qui cum nihil sim in conspectu Dei, magnus tamen sum in oculis vestris, cui de opinione aliquantulum, de veritate nihil constat. Utinam litteræ vestræ tantum habuissent veritatis, quantum habuerunt falsitatis. Quamvis nemo mentiens judicandus est, qui dicit falsum quod putat verum; quoniam quantum in ipso est, non fallit ipse, sed fallitur. De cætero, si qui valent apud fontem misericordiæ preces pauperum, confidimus in Domino, quod prosperum iter faciet nobis Deus salutarium nostrorum. Precamur et nos ardorem fidei vestræ, ut in sinu memoriæ vestræ nos habeatis, quando in tabernaculum ejus introibitis, quando adorabitis in loco ubi steterunt pedes ejus. Angelus Domini custodiat introitum tuum, et exitum tuum, domine venerabilis ac charissime Pater.

FIN DES LETTRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE DE MABILLON

PLACÉE EN TÊTE DE SON TOME SECOND DES ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT BERNARD ET SERVANT D'INTRODUCTION AUX LIVRES DE LA CONSIDÉRATION.

I. Dans les précédentes éditions de Horstius et dans la nôtre, on a placé immédiatement après les lettres de saint Bernard les *Sermons selon le temps* et *Sur les saints* qui forment le tome second ; ceux sur *Le Cantique des cantiques* composent le tome troisième, et on a placé dans le quatrième les différents traités de notre Saint. Mais après mûre réflexion, nous avons trouvé préférable de mettre les traités à la suite des lettres, d'autant mieux que, pour la plupart, ils sont écrits en forme de lettres, ou même sont des lettres véritables que leur importance à fait ranger parmi les traités; leur place était donc indiquée après les lettres. Il y a encore un autre avantage dans cette disposition, c'est que *les Sermons selon le temps* et *sur les saints*, ainsi que ceux sur le *Cantique des cantiques* composant les tomes trois et quatre, l'exposition de Gilbert sur le même sujet, destinée à faire suite aux sermons de saint Bernard sur le *Cantique des cantiques*, se trouve à la place naturelle dans le tome cinq. Ces motifs et quelques autres encore d'une égale valeur nous ont fait changer l'ordre suivi par Horstius et préférer une disposition plus favorable au lecteur et plus conforme à la nature des choses. Après ces remarques et ces réflexions générales sur l'ordre et la matière de chaque tome, nous allons dire quelques mots des traités que comprend notre tome second.

dre chronologique des aités de saint Bernard.

II. Pour l'ordre où il a placé les différents opuscules de saint Bernard, Horstius s'était réglé sur l'importance des matières dont ils traitent plutôt que sur la date de leur composition. A ce dernier point de vue, on doit placer en premier lieu, le traité *de l'Humilité*, puis celui *de l'Amour de Dieu*, ensuite l'*Apologie* de saint Bernard *à Guillaume*, selon l'ordre où ils se trouvent cités par Geoffroy livre III de la *Vie de saint Bernard*, chapitre VIII. Notre saint docteur semble les avoir placés lui-même dans cet ordre, dans sa lettre dix-huitième au cardinal Pierre, à la date de l'année 1127, mais je ne sais s'il comprenait son traité *de l'Amour de Dieu* dans les *quelques lettres* qu'il dit avoir écrites à divers personnages. Après cela vient la *Lettre* XLIIe *à l'archevêque de Sens, Henri*, écrite, vers l'an 1127 : puis le traité *du Libre arbitre*, composé vers 1128, ainsi qu'on peut le conjecturer d'après la lettre cinquante-deuxième à Haimeric : ce fut peu de temps après que saint Bernard fit son *Sermon sur la conversion* adressée aux clercs. En 1136 parut le livre *Aux chevaliers du Temple*, à peu près en même temps que la lettre LXXVII, *à Hugues de Saint-Victor*. La lettre CXC *au pape Innocent sur les erreurs d'Abélard* est certainement de l'année 1140, et on peut placer à peu près à la même époque le traité *du Précepte et de la dispense*, qu'à son retour d'Espagne, Pierre le Vénérable le prie de lui envoyer (liv. IV. épît. 27). C'est au commencement de l'année 1149 que fut terminé le livre de la *Vie de saint Malachie*; la même année saint Bernard commença les livres *de la Considération* comme nous allons le dire plus loin. Tels sont les opuscules dont se composait le tome quatrième, sans compter encore *les Déclamations*, que nous avons reléguées parmi les œuvres apocryphes de notre Saint et le livre *Sur le chant*, que nous joindrons aux premiers.

Ordre des traités d'après leur importance, c'est l'ordre suivi dans cette édition.

III. Tel est donc l'ordre chronologique des traités de saint Bernard; nous les placerons dans cette édition d'après leur importance respective et nous donnerons le premier rang aux livres *de la Considération*, le second à la *Lettre à l'archevêque de Sens, Henri, sur les mœurs des prélats*; le troisième au *Sermon aux clercs sur la conversion*; le quatrième au *Traité de la dispense et du précepte*; le cinquième à son *Apologie à Guillaume*; ces deux derniers traités concernent plus particulièrement les moines. Nous placerons au sixième rang le livre *aux Templiers sur la louange de leur nouvelle milice*. Ces six premiers opuscules forment la première classe des traités de saint Bernard, à cause de la dignité des personnes qu'ils concernent. La seconde classe a rapport aux vertus et comprend le

Digitized by Google

septième traité, *Sur l'humilité;* et le huitième, sur l'*amour de Dieu*. La troisième classe embrasse les traités dogmatiques, ce sont le neuvième *sur la grâce et le libre arbitre;* le dixième, la lettre à Hugues de Saint-Victor *sur le baptême ;* le onzième, celle au pape Innocent *sur les erreurs d'Abélard,* enfin le douzième est l'*Histoire de la vie de saint Malachie*. A ces douze opuscules, nous en ajoutons un treizième, celui *sur le chant*. Nous annoterons en marge l'ordre de ces traités, pour la plus grande utilité des lecteurs studieux.

Excellence des livres de la *Considération*.

IV. De tous les opuscules de saint Bernard, il n'en est pas de plus digne de lui que ses cinq livres *de la Considération,* adressés au pape Eugène. Le sujet en est aussi grand que la personne à qui l'auteur s'adresse est éminente; rien de plus élevé que la manière dont saint Bernard traite la matière qu'il a choisie : style majestueux, pensées profondes, éloquence et force, tout s'y trouve au plus haut degré; enfin la pureté de la doctrine et la science des saints canons font de ces livres un ouvrage digne en tout point d'un Docteur de l'Église et d'un saint Père. Quelle entreprise ardue pour un homme élevé dans la solitude, loin des choses et des embarras du monde, d'entreprendre de tracer, on pourrait dire de prescrire une règle de vie et de conduite au souverain Pontife et même à tous les membres de l'Église! Je ne connais rien de plus difficile pour un simple particulier, que de parler, en quelques mots seulement, avec tant de précision et de justesse de l'état de l'Église entière, des mœurs de ses ministres sacrés, des devoirs de chacun, enfin des vices et des vertus, et de le faire sans jamais tomber dans l'exagération. Quelle prudence ne faut-il pas avoir pour signaler, poursuivre et corriger les abus, les égarements et les vices des personnes haut placées, de manière, non-seulement à ne pas laisser croire à l'envie et au besoin de critiquer; mais encore à se faire aimer et admirer dans l'accomplissement de ce devoir! Or cette sagesse, cette habileté ou ce bonheur, saint Bernard l'eut en écrivant ses livres *de la Considération,* ou plutôt, Dieu même lui fit la grâce de les composer avec une telle autorité, qu'à peine eurent-ils paru que tout le monde, mais surtout les souverains Pontifes, pour qui ils étaient plus particulièrement écrits, s'empressa de se les procurer et de les lire, et en goûta la doctrine.

Économie de ce traité.

V. C'est avec raison qu'Ernald, abbé de Bonneval, dit, en parlant de ce traité dans son livre II, chapitre VIII, de sa *Vie de saint Bernard:* « C'est un ouvrage d'une très-grande utilité, dans lequel notre Saint se livrant aux recherches les plus fines, examinant aussi bien les choses qui entourent le souverain Pontife que celles qui sont au-dessus ou au-dessous de lui, développe si admirablement ce qui concerne la nature divine qu'il semble que, ravi au troisième ciel, il ait entendu des paroles qu'il n'est pas permis à un mortel de répéter, et ait vu le Roi des cieux dans sa gloire. Les choses qui entourent le souverain Pontife, celles qui sont au-dessus de lui comme celles qui se trouvent placées au-dessous, telles que les mœurs de la société, l'égalité de nature entre tous les hommes, la distance que les places mettent entre eux, les égards dus au mérite et la distribution des honneurs, saint Bernard les expose, chacune à part, avec une admirable sagacité et donne à chacun les connaissances nécessaires à sa propre condition. Quant à ce qui est au-dessus de l'homme, il considère les choses célestes, non comme les voient les anges, qui ne quittent jamais les côtés de Dieu; mais de la manière dont un homme d'une âme pure et d'un esprit sincère peut oser toucher à ce qui est divin et assimiler le sacerdoce temporel à la hiérarchie céleste. Or telle est la division des cinq livres *de la Considération*. Le premier traite de la nécessité et de l'utilité de la considération; le second, du souverain Pontife, en développant ces pensées : Qu'est-il? et, Quel est-il? le troisième, des choses placées au-dessous du souverain Pontife, c'est-à-dire de l'univers entier; le quatrième, de celles qui l'environnent, ce sont les gens de sa maison, les cardinaux et les évêques, et le cinquième, de ce qui est au-dessus de lui, c'est-à-dire de Dieu et des anges. « Quiconque lira attentivement ce traité, dit Geoffroy, livre III, chapitre VIII, de sa *Vie de saint Bernard*, y reconnaîtra bien vite avec quelle éloquence et quelle facilité il s'exprimait et quelle riche instruction il possédait dans les grandes comme dans les petites choses. »

Époque à laquelle parurent les cinq livres *de la Considération*.

VI. Il nous reste à parler de l'époque où parurent les cinq livres *de la Considération*. Notre saint Docteur les commença en 1149, mais ne les acheva pas tout d'un trait, comme Baronius le prétend, et ne les envoya que par parties au pape Eugène. Le premier livre est de l'an 1149, d'après une lettre que Nicolas de Clairvaux, secrétaire de saint Bernard, écrivit à Pierre le Vénérable (lib. VI, *épist.* 7), avant d'avoir quitté notre saint Docteur, et dans laquelle il dit : « Je vous envoie le livre de dom Bernard, abbé de Clairvaux, au Pape. Or par ces mots « le livre » il ne faut pas entendre l'ouvrage complet, bien que quelques auteurs ne le désignent pas autrement dans leurs écrits, et qu'Ernald lui-même appelle les cinq dont le traité *de la Considération* se compose, « un livre d'une grande utilité; » car saint Bernard n'envoya le second livre de son traité au pape Eugène qu'en 1150, après l'insuccès de la seconde croisade, dont il place une justification en tête de ce second livre. Le troisième parut en 1152, après la mort de Hugues

Digitized by Google

d'Auxerre, comme on le voit par le n. 11 du chapitre II, quatre ans après le concile de Reims célébré en 1148. Le quatrième et le cinquième livre parurent peu de temps après, sinon à la même époque que le troisième.

Editions du traité de la *Considération.*

VII. Les livres *de la Considération* ont été édités pour la première fois à Rouen, sans date, avec l'*Apologie à Guillaume* et le traité du *Précepte et de la dispense*. En 1150, il se fit des mêmes livres, à Spire, une édition conforme aux anciens manuscrits, c'est-à-dire sans la division par chapitres. Ils avaient aussi été imprimés en 1520, comme ils le furent plus tard, avec les autres œuvres de saint Bernard. L'illustre cardinal Carafa en fit faire à Anvers, chez Plantin, une édition qui fut revue par le pape Pie V, Gérard Vossius, prévôt de Tongres, entreprit, à la prière du vieux évêque de Tournay, Jean de Vauden-Velde, d'en donner une nouvelle édition qu'il prépara sur huit manuscrits différents; il la fit paraître à Rome en 1594, et la dédia au pape Clément VIII. Cette édition reproduit la division par chapitres telle qu'elle se trouve dans l'exemplaire fait pour le pape Nicolas V, en 1450. C'est à propos de cette édition que Nicolas Faber, après avoir loué Vossius de ses autres publications, lui dit : « Et je ne parle point des cinq livres *de la Considération*, de saint Bernard, qui vous ont peut-être coûté moins de peine, mais qui ne sont pas moins une preuve de votre zèle pour la maison de Dieu, et de votre ardent désir de contribuer à relever les brèches faites à la discipline ecclésiastique. Il n'est pas d'ouvrage plus propre à atteindre ce but que ces livres de saint Bernard que vous avez réédités dans la ville même pour laquelle il les a écrits. Un auteur bien inspiré et presque contemporain de saint Bernard les a très-judicieusement nommés : LE DEUTÉRONOME DES SOUVERAINS PONTIFES.

VIII. Après tant et de si grands hommes, nous avons soumis à notre tour ces mêmes livres à une nouvelle révision : nous avons fait notre première édition sur quatre exemplaires différents. Nous en avons eu deux autres de la Colbertine, que V. Cl. Etienne Baluze a mis à notre disposition pour préparer celle que nous donnons actuellement au public. L'un de ces manuscrits portant le n. 3541, est divisé en chapitres qui ne s'accordent point avec ceux de l'édition de Vossius. Ces divisions n'étant pas le fait de notre saint auteur, nous avons cru devoir préférer pour cette édition la division vulgaire, pour éviter la confusion qui résulterait d'un changement, pour les citations.

Titre des cinq livres de la *Considération.*

IX. Le titre de ces cinq livres diffère dans les anciennes éditions. Celui qui paraît le plus exact nous est donné par le manuscrit de la Colbertine portant le n. 3964; le voici : *Prologue du livre de la Considération au pape Eugène par saint Bernard, abbé de Clairvaux.* Mais la plupart de ces titres, étant le fait des copistes, ne nous semblent pas d'une bien grande importance, aussi leur substituerons-nous celui de Horstius.

Digitized by Google

AVIS DE JEAN MERLON HORSTIUS AU LECTEUR.

Ce tome comprend quatre traités authentiques de saint Bernard ; on trouvera ailleurs ceux qui ne le sont pas. Au premier rang nous plaçons le livre *de la Considération*, adressé au pape Eugène III. On ne saurait en citer un autre qui fût plus nécessaire et plus utile que celui-là aux prélats et aux grands dignitaires de l'Eglise. Mais je conseille au lecteur de ne commencer la lecture de ce traité qu'après avoir lu le huitième chapitre des livres II et III de la Vie de saint Bernard, auquel on peut ajouter encore les lignes suivantes. Gérard Vossius, prévôt de Langres, fit en 1594 à Rome une édition des seuls livres *de la Considération* en s'aidant des manuscrits de la bibliothèque du Vatican, et la dédia au pape Clément VIII, avec cette préface en tête :

« Le souverain Pontife Nicolas V faisait un si grand cas de ces livres, qu'il les fit copier à part, avant l'invention de l'imprimerie, en caractères soignés et magnifiques, pour son usage personnel et pour celui des autres. Le pape Pie V, dont les sentiments et la vie répondent si bien au nom qu'il a pris, se les faisait lire pendant ses repas, tant il les aimait et les estimait. On sait que son successeur, Grégoire XIII, se plut à l'imiter en ce point. Urbain VII n'étant encore qu'évêque, puis cardinal, en faisait sa lecture habituelle ; il les avait même emportés avec lui au conclave où il fut élu pape. Après son court passage sur le trône pontifical, Grégoire XIV, qui lui succéda témoignait la plus grande estime pour ce traité de saint Bernard et se plaisait à le citer. Il désirait vivement qu'on en fît une édition commode à l'usage des ecclésiastiques en général, et surtout des prélats. Des personnes dignes de foi m'ont assuré même que n'étant encore que cardinal il avait souvent exprimé ce vœu que j'ai plus tard recueilli moi-même de sa propre bouche, lorsqu'il fut devenu pape. » Tel est le langage de Vossius dans la dédicace au pape Clément VIII. Au nombre des traités de saint Bernard se trouvent deux lettres auxquelles leur étendue, leur sujet et leur forme assignaient naturellement cette place. Il n'est pas rare qu'on donne le nom de traités aux lettres et aux opuscules des saints Pères, ainsi qu'Ephrem le fait observer dans Photius (*Cod.* 229), et comme Baronius en fait aussi la remarque à l'année 584, en parlant de la lettre que Grégoire écrivit au nom du pape Pélage II, dans l'affaire des *trois chapitres*. De même, parmi les lettres de saint Jérôme et de saint Augustin il y en a plusieurs que leurs auteurs ont eux-mêmes désignées sous le nom de *livres*. C'est ce qui a dans la suite engagé les éditeurs de leurs œuvres à ranger ces opuscules parmi les traités plutôt que de les compter au nombre des lettres. Néanmoins ce n'est pas sans raison que les auteurs de ces opuscules les ont appelés lettres, puisque nous voyons que les apôtres eux-mêmes ont donné ce nom aux écrits où ils traitaient de sujets fort sérieux. Mais on peut bien dire qu'en réalité toutes ces lettres sont de véritables traités sur des matières assez ordinairement étrangères à de simples lettres. Nous avons donc cru devoir placer parmi les traités *les lettres* XLII et CXC, à cause de leur étendue, et nous les avons divisées par chapitres pour la commodité des lecteurs. Il est vrai qu'elles ne sont adressées qu'à une personne en particulier ; mais cela n'empêche pas qu'on ne les considère comme de véritables traités, attendu que si on doit réserver le nom de *lettres* aux ouvrages où l'auteur s'adresse à une personne en particulier, il n'y en aura presque pas un qui ne mérite ce nom, puisqu'il n'y a presque pas d'écrivains qui ne dédient leurs ouvrages à quelqu'un. Autrement il faudrait aussi compter parmi les lettres de saint Bernard, non-seulement son *Apologie à Guillaume*, mais encore plusieurs de ses opuscules. Tout en faisant les changements que nous venons d'indiquer, nous n'en avons pas moins conservé l'ordre et le nombre reçus des lettres de saint Bernard, afin que les citations des anciennes éditions ne fussent point en désaccord avec la nôtre. S'il y a lieu de donner d'autres avis au lecteur, nous le ferons en son lieu ; il peut d'ailleurs se reporter à la préface générale des œuvres complètes de saint Bernard, où nous sommes entré dans de grands détails.

Digitized by Google

LES CINQ LIVRES
DE LA CONSIDÉRATION
DE SAINT BERNARD, PREMIER ABBÉ DE CLAIRVAUX,
AU PAPE EUGÈNE III.

PROLOGUE.

Très-saint père Eugène, je voudrais écrire quelque chose qui pût vous édifier, vous plaire ou vous consoler : mais, sans pouvoir expliquer comment cela se fait, je sens que ma plume empressée et timide veut et ne veut pas m'obéir : la pensée de la majesté pontificale et le penchant de mon cœur modèrent mon désir et l'exitent tour à tour, car tandis que la première m'inspire une certaine retenue, l'autre me presse de parler. Dans ce combat, Votre Grandeur intervient, non pour exiger, comme elle en aurait le droit, mais pour me demander que j'écrive. Puis donc que Votre Majesté se plaît à s'effacer, pourquoi la crainte que je ressens ne serait-elle pas de même? qu'importe, après tout, que vous soyez élevé sur la chaire de saint Pierre? Lors même que, porté sur l'aile des vents, vous essaieriez d'échapper à mon cœur, vous ne pourriez y réussir; pour lui, vous n'êtes pas un maître, mais un fils bien-aimé même sous la tiare du Pontife [a]. D'ailleurs celui qui aime est naturellement soumis, il se plaît à faire la volonté d'un autre, et comme il est tout à fait désintéressé quand il obéit, ainsi il ne cesse point d'être respectueux lors même qu'il s'émancipe. Que d'hommes dont on ne pourrait en dire autant! combien n'agissent que par crainte ou par ambition, se répandent en protestations de dévouement et ont le cœur plein de mauvais sentiments! Tout dévouement en apparence, on ne sait plus où les trouver dès qu'on a besoin d'eux : il n'en est pas ainsi de la charité, qui ne fait jamais défaut (I *Cor.*, XIII, 8). Pour moi, je dois le dire, si je n'ai plus à remplir à votre

[a] Sous le nom de *tiare*, saint Bernard comprend non-seulement la tiare, mais encore tous les insignes de la papauté, comme on le voit plus loin, livre IV, n. 6.

SANCTI BERNARDI ABBATIS,
DE CONSIDERATIONE,
LIBRI QUINQUE,
AD EUGENIUM TERTIUM.

PROLOGUS.

Subit animum dictare aliquid, quod te, Papa beatissime Eugeni, vel ædificet, vel delectet, vel consoletur. Sed nescio quomodo vult et non vult exire læta quidem, sed lenta oratio; dum certatim illi contraria imperare contendunt majestas atque amor. Nempe urget ille, inhibet illa. Sed intervenit tua dignatio, qua hoc ipsum non * præcipis, sed petis, cum præcipere magis te deceat. Majestate igitur tam dignanter cedente, quidni cedat pudor? Quid enim si cathedram ascendisti? Nec si ambules super pennas ventorum, subduceris affectui. Amor dominum nescit, agnoscit filium et in infulis. Per se satis subjectus est, obsequitur sponte, gratis obtemperat, libere reveretur. Non sic aliqui, non sic; sed aut timore ad ista impelluntur, aut cupiditate. Hi sunt qui in facie benedicunt, mala autem in cordibus eorum; blandiuntur coram, in necessitate deficiunt. At charitas nunquam excidit. Ego, ut verum fatear, matris sum iberatus officio, sed non deprædatus affectu. Olim mihi invisceratus es, non tam facile erueris. Ascende ni cœlos, descende in abyssos; non recedes a me,

* *al.* non saltem.

Digitized by Google

égard les devoirs d'une mère, j'en ai toujours la tendresse. Vous êtes si profondément entré dans mon cœur qu'il ne m'est presque plus possible [a] de vous en arracher maintenant. Elevez-vous donc dans les cieux tant qu'il vous plaira, ou descendez jusqu'au fond des abîmes si vous le voulez, vous ne pourrez échapper à mon amour, je vous suivrai partout où vous irez. Si je vous ai aimé quand vous étiez pauvre [b], ce n'est pas pour cesser de le faire à présent que vous êtes devenu le père commun des pauvres et des riches. Non ; car si je vous connais bien, pour être le père des pauvres, vous n'avez pas cessé d'être pauvre de cœur, et le changement qui s'est fait pour vous ne s'est point certainement opéré en vous, et j'aime à croire que la haute dignité où vous avez été élevé, au lieu d'effacer votre premier état, n'a fait que s'y ajouter. Voilà pourquoi je me permettrai de vous donner des conseils, sinon en maître, du moins en mère et en ami. Peut-être me trouvera-t-on bien insensé d'agir ainsi, mais je suis sûr de ne paraître tel qu'aux yeux de ceux qui n'ont jamais aimé ni connu la force de l'amour.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Saint Bernard s'afflige avec le souverain Pontife de le voir accablé de tant d'occupations diverses.

Saint Bernard s'afflige avec le souverain Pontife.

1. Par où commencerai-je bien? par vos occupations, puisque c'est ce dont je m'afflige le plus avec vous et pour vous ; je dis avec vous, si toute fois vous vous en affligez aussi, autrement je devrais me contenter de dire que je m'en afflige pour vous ; car on ne saurait partager avec un autre la douleur qu'il ne ressent pas. Si donc vous êtes affligé, je le suis avec vous ; et si vous ne l'êtes pas, je le suis encore, beaucoup même, je le suis d'autant plus que je sais qu'un membre devenu insensible est à peu près perdu, et que pour un malade c'est être au plus bas que de ne plus sentir son mal. Mais Dieu me garde de penser que tel est votre état. Je me rappelle trop bien pour cela avec quelles délices, il n'y a pas longtemps encore, vous goûtiez les douceurs de la retraite ; aussi ne puis-je croire que vous les ayez sitôt oubliées et que vous soyez déjà devenu insensible à une perte si récente : quand une plaie est nouvelle et saignante encore elle ne va point sans douleur ; or la vôtre n'a pas encore eu le temps de se cicatriser et de devenir insensible. D'ailleurs, convenez-en avec moi, vous n'avez que trop de sujets de douleur et d'affliction dans les pertes que vous faites tout les jours. Si je ne me trompe, c'est pour vous un véritable chagrin de vous sentir arraché des bras de votre Rachel [c], et c'est toujours pour vous une douleur nouvelle toutes les fois que cela vous arrive. Or quand cela ne vous arrive-t-il pas? que de fois vous voulez une chose, mais en vain! que de fois vous l'entreprenez sans pouvoir la conduire à bonne fin! Que d'efforts vous tentez sans succès! que de fois il vous arrive de ressentir les douleurs de l'enfantement [d] sans pouvoir rien mettre au monde! Vingt fois vous commencez et vingt fois vous êtes interrompu ; vous ourdissez la trame, et les fils se rompent sous vos doigts ; c'est comme dit le Prophète : « Les enfants ne demandent qu'à naître, mais les forces manquent à celle qui les doit mettre au jour

Ce n'est qu'une peine et des douleur qu'on ressent arrache ici douceurs de la vie religieuse.

V. aux notes.

[a] Dans plusieurs manuscrits on lit cette autre version : « Il ne serait pas facile de vous arracher du fond de mes entrailles. »

[b] Dans quelques éditions il y a pauvre *d'esprit :* mais cette expression manque dans la plupart des manuscrits. Telle qu'elle est, la phrase est certainement plus coulante et plus agréable, néanmoins ce mot se retrouve un peu plus bas.

[c] On voit qu'il en était de même pour Grégoire le Grand, par un passage du prologue *des Dialogues*. Et Jean de Salisbury (*in Fulger*, VIII, c. 23), nous dit que la dignité du souverain pontificat pesait beaucoup aussi au pape Adrien IV.

[d] Horstius donne ici une version différente et fait dire à saint Bernard : « Vous faites des efforts et n'obtenez rien; vous êtes dans les douleurs de l'enfantement et ne pouvez rien mettre au monde. » Mais la plupart des anciennes éditions et des manuscrits préfèrent la nôtre, sauf quelques légères variantes.

sequar te quocumque ieris. Amavi pauperem, amabo pauperum et divitum patrem. Non enim, si bene te novi, quia pater pauperum factus, ideo non pauper spiritu es. In te hanc mutationem factam esse confido, non de te; nec priori statui tuo successisse promotionem, sed accessisse. Monebo te proinde, non ut magister, sed ut mater; plane ut amans. Amens magis videar, sed ei qui non amat, ei qui vim non sentit amoris.

LIBER PRIMUS.

CAPUT I.

Pontifici, tam variis occupationibus presso, condolet.

1. Unde ergo jam incipiam? Libet ab occupationibus tuis, quia in his maxime condoleo tibi. Condoleo dixerim, si tamen doles et tu, alioquin doleo magis, dixisse debueram; quia non est condolere, ubi nemo qui doleat. Itaque si doles, condoleo; si non, doleo tamen, et maxime, sciens longius a salute absistere membrum quod obstupuit, et ægrum sese non sentientem periculosius laborare. Absit autem ut de te id suspicer. Novi quibus deliciis dulcis quietis tuæ non longe antehac fruebare. Non potes his dissuevisse tam cito, ita subito non dolere nuper subtractas. Plaga recens dolore non caret. Neque enim jam occalluit vulnus, nec in tam brevi versum in insensibile est. Quanquam si non dissimules, non deest tibi jugis materia justi doloris a quotidianis * jacturis. Invitus, ni fallor, avelleris a tuæ Rachelis amplexibus; et quoties id pati contigerit, toties dolor tuus renovetur necesse est. At quando non contingit? Quoties vis, et incassum? quoties moves, nec promoves? quoties conaris, et non datur ultra; eniteris, et non paris? tentas, et abriperis; et ubi incipis, ibi deficis, et dum adhuc ordiris, succidunt te? *Venerunt filii*

* *al.* Damnis et jacturis.

Digitized by Google

(IV *Reg.* XIX, 3). » Vous vous reconnaissez à ce trait, n'est-ce pas, mieux que personne peut-être? Aussi permettez-moi de vous dire que je vous croirais le front de la génisse d'Ephraïm qui se plaît au joug (*Oseæ* X, 11) si vous en étiez venu jusqu'à aimer un pareil état de choses. Mais non, il n'en est rien: il faudrait que vous fussiez abandonné à votre sens réprouvé pour qu'il en fût ainsi. Je veux bien que rien de tel n'altère la paix de votre âme; mais je ne voudrais pas vous savoir indifférent au milieu de tous ces tracas; il n'est pas à mes yeux de paix plus à craindre que celle-là. Vous croyez peut être qu'on ne peut pas en arriver là; et moi je vous assure que vous y arriverez vous-même si, comme on ne le voit que trop souvent, l'habitude finit par vous faire tomber dans l'insouciance.

CHAPITRE II.

Comment l'habitude introduit des usages répréhensibles et conduit à l'endurcissement du cœur.

2. Ne comptez pas trop sur vos dispositions présentes, car il n'en est pas de si fermes dont le temps et le laisser-aller ne finissent par triompher. Vous savez que les blessures anciennes et négligées finissent par se couvrir d'un calus qui les rend incurables en même temps qu'insensibles; d'ailleurs une douleur vive et continue ne peut durer longtemps; si on ne la soulage, elle se calme d'elle-même; elle trouve un remède dans les consolations qu'on lui prodigue ou dans son propre excès. Qu'est-ce que l'habitude ne change point? que n'endurcit point la continuité? de quoi l'usage ne vient-il pas à bout? que d'hommes remarquables n'a-t-on pas vus à la longue trouver agréable et doux ce qui d'abord leur avait semblé plein d'amertume? Entendez un saint en gémir en s'écriant: « Dans l'extrémité où je me trouve réduit, je me nourris de choses dont j'avais horreur auparavant et auxquelles je n'osais même pas toucher (*Job*, VI, 7). » D'abord le fardeau paraît insupportable, mais avec le temps, si on continue à le porter, on finit par le trouver moins lourd, puis tolérable et presque léger; enfin on y prend même plaisir. Voilà comment par degrés on tombe dans l'endurcissement du cœur et bientôt après dans une complète indifférence; de même, pour en revenir à mon sujet, une douleur vive et continue finit bientôt par céder aux remèdes ou par s'émousser elle-même.

Force de l'habitude.

Degrés de l'endurcissement du cœur.

3. Voilà précisément pourquoi j'ai toujours redouté pour vous et je redoute encore, qu'après avoir trop tardé à chercher un remède à votre douleur, ne pouvant plus l'endurer davantage[a], vous ne vous jetiez de désespoir dans un malheur irréparable: oui, j'ai peur qu'au milieu de vos occupations sans nombre, perdant tout espoir d'en voir jamais la fin, vous ne finissiez par vous y faire et vous y endurcir au point de n'en plus même ressentir une juste et utile douleur. Soyez prudent, sachez vous soustraire pour un temps à ces occupations si vous ne voulez point qu'elles vous absorbent tout entier, et vous mènent peu à peu là où vous ne voulez point aller. — Où cela? me direz-vous peut-être. — A l'endurcissement du cœur, vous répondrai-je. Après cela, n'allez pas me demander ce que j'entends par là; c'est un abîme où l'on est déjà englouti dès qu'on n'en a plus peur. Il n'y a que le

[a] La plupart des manuscrits et les plus anciennes éditions donnent cette version; celle de Horstius en diffère un peu.

usque ad partum, ait Propheta, *et vires non habet parturiens*. Nosti hoc? nemo te melius. Attritæ frontis es, et instar vitulæ Ephraim doctus diligere trituram, sic pace tua[a], sic se habent res tuæ. Absit: hæc est pars illius qui datus est in reprobum sensum. Ab his sane cupio tibi pacem, non cum his. Nihil plus metuo tibi pace ista. Miraris si unquam possit accidere? Etiam, dico tibi, si res, ut assolet, per consuetudinem in incuriam venerit.

al. quod pace tua loquar.

CAPUT II.

Vis consuetudinis ad inducendos pravos more, et duritiam cordis.

2. Noli nimis credere affectui tuo qui nunc est. Nil tam fixum animo, quod neglectu et tempore non obsolescat. Vulneri vetusto et neglecto callus obducitur, et eo insanabile, quo insensibile fit. Denique dolor continuus et acerbus, diuturnus esse non patitur. Nam si non aliunde extunditur, necesse est cedat vel sibi. Enimvero cito aut de remedio consolationem recipiet, aut de assiduitate stuporem. Quid non invertat consuetudo? quid non assiduitate duretur? quid non usui cedat? quantis quod præ amaritudine prius exhorrebant, usu ipso male in dulce conversum est? Audi justum quid lamentetur super hujuscemodi: *Quæ prius tangere nolebat anima mea, nunc præ angustia cibi mei sunt*. Primum tibi importabile videbitur aliquid; processu temporis, si assuescas, judicabis non adeo grave; paulo post et leve senties; paulo post nec senties; paulo post etiam delectabit. Ita paulatim in cordis duritiam itur, et ex illa in aversionem. Sic gravis et continuus dolor citum, ut dixi, habiturus est exitum, aut sanitatem profecto, aut insensibilitatem.

3. Hinc prorsus, hinc tibi timui semper, et timeo, ne dilato remedio, dolorem non sustinens, periculo te irrevocabiliter desperatus immergas. Vereor, inquam, ne in mediis occupationibus, quoniam multæ sunt, dum diffidis finem, frontem dures, et ita sensim te ipsum quodammodo sensu prives justi utilisque doloris. Multo prudentius te illis subtrahas vel ad tempus, quam patiare trahi ab ipsis, et duci certe paulatim quo tu non vis. Quæris quo? Ad cor durum. Nec pergas quærere quid illud sit; si non expavisti, tuum hoc est. Solum est cor durum, quod semetipsum non exhorret, quia nec sentit. Quid me interrogas? Interroga Pharaonem. Nemo duri cordis

Digitized by Google

Portrait d'un cœur endurci.

cœur endurci pour ne se point faire horreur à lui-même, parce qu'il ne se sent plus. Ne m'en demandez pas davantage sur ce point, adressez-vous plutôt à Pharaon, jamais un homme au cœur endurci ne s'est sauvé, à moins que Dieu, dans sa miséricorde, ne lui ait ôté son cœur de pierre, comme dit le Prophète, pour lui en donner un de chair. Qu'est-ce donc qu'un cœur endurci? C'est celui qui ne peut plus être déchiré par les remords, attendri par la piété ou touché par les prières; les menaces et les coups le trouvent également insensible; c'est un cœur qui paie les bienfaits par l'ingratitude; qu'il est peu sûr de conseiller et redoutable de juger; étranger à tout sentiment de pudeur en présence des choses honteuses, et de crainte en face du danger, on peut dire qu'il n'a rien de l'homme et qu'il est plein d'une téméraire audace dans les choses de Dieu: le passé, il l'oublie; le présent, il n'en tient compte; l'avenir est le moindre de ses soucis; il ne se rappelle du passé que les torts qu'on a eus à son égard; le présent pour lui n'est rien, et l'avenir ne l'intéresse qu'au point de vue des vengeances qu'il médite et prépare. Enfin, pour le peindre en un mot, c'est un cœur fermé à la crainte de Dieu et des hommes.

Où peuvent conduire des occupations trop nombreuses.

Voilà où toutes ces maudites occupations qui vous absorbent ne peuvent manquer de vous conduire, si vous continuez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à vous y livrer tout entier, sans rien réserver de vous-même. Vous perdez votre temps, et, si vous me permettez d'emprunter en m'adressant à vous, le langage de Jéthro (*Exod.*, XVIII, 18), vous vous consumez dans un travail insensé qui n'est propre qu'à tourmenter l'esprit, épuiser le cœur et vous faire perdre la grâce. Je ne puis en effet, en comparer les fruits qu'à de fragiles toiles d'araignées.

CHAPITRE III.

Il ne sied pas aux princes de l'Eglise de n'être occupés qu'à entendre des plaidoiries et à juger des procès.

4. Je vous demande ce que cela signifie de n'être du matin jusqu'au soir occupé qu'à plaider ou à entendre plaider? Encore s'il n'y avait que le jour d'absorbé par cet ingrat labeur! Mais les nuits mêmes y passent en partie; à peine accorde-t-on aux besoins impérieux de la nature un peu de relâche pour ce pauvre corps, et aussitôt on se relève pour retourner aux plaidoiries. Le jour transmet au jour des procès sans fin, et la nuit lègue à la nuit d'interminables embarras; c'est au point qu'il n'est plus possible de respirer un peu pour le bien, d'avoir des heures réglées pour le repos, et de trouver quelques rares intervalles de loisir. Vous déplorez certainement comme moi un pareil état de choses, mais à quoi vous sert-il d'en gémir, si vous ne travaillez à le changer? Pourtant ne cessez jamais de le déplorer, et prenez garde qu'à la longue l'habitude ne vous y rende insensible. « Je les ai frappés, dit le Seigneur, et ils ne l'ont point senti (*Jerem.*, v, 3). » Ne ressemblez pas à ceux-là, appliquez-vous plutôt à reproduire en vous les sentiments du juste, et ne cessez de vous écrier avec lui : « Quelle est ma force, hélas! pour tenir plus longtemps, et quand puis-je espérer de voir la fin de mes maux pour ne pas perdre patience? car après tout, je ne suis ni de marbre ni de bronze

Un souve Pontife do le bruit proce

---

salutem unquam adeptus est, nisi quem forte miserans Deus abstulit ab eo, juxta Prophetam, cor lapideum, et dedit cor carneum. Quid ergo cor durum? Ipsum est quod nec compunctione scinditur, nec pietate mollitur, nec movetur precibus; minis non cedit, flagellis duratur. Ingratum ad beneficia est, ad consilia infidum, ad judicia sævum *, inverecundum ad turpia, impavidum ad pericula, inhumanum ad humana, temerarium in * divina, præteritorum oblivisceus, præsentia negligens, futura non providens. Ipsum est, cui præteritorum, præter solas injurias, nihil omnino non præterit; præsentium nihil non perit; futurorum nulla, nisi forte ad ulciscendum, prospectio seu præparatio est. Et ut brevi cuncta horribilis mali mala complectar, ipsum est quod nec Deum timet, nec hominem reveretur. En quo trahere te habent hæ occupationes maledictæ; si tamen pergis, ut cœpisti, ita dare te totum illis, nil tui tibi relinquens. Perdis tempus; si licet nunc alterum me tibi exhibere Jethro, tu quoque in his stulto labore consumeris, quæ non sunt nisi afflictio spiritus, exvisceratio mentis, evacuatio gratiæ. Nam fructus horum quid, nisi aranearum telæ?

* *al.* surdum.

* *al.* ad.

CAPUT III.

Indignum proceribus Ecclesiæ continue causis litigantium audiendis et decidendis incumbere.

4. Quæso te, quale est istud de mane usque ad vesperam litigare, aut litigantes audire? Et utinam sufficeret diei malitia sua! non sunt liberæ noctes. Vix relinquitur necessitati naturæ, quod corpusculi pausationi sufficiat, et rursum ad jurgia surgitur. Dies diei eructat lites, et nox nocti indicat malitiam, usque adeo non est respirare in bonis, non est alternam capessere requiem, non vel rara interseri otia. Non ambigo te quoque ista deplorare; at frustra istud, si non et emendare studueris. Interim tamen sic semper facias hortor, nec te unquam ad ista duraveris quolibet usu vel assiduitate. *Percussi eos, et non doluerunt*, ait Deus *. Nihil tibi et illis. Justi potius tibi aptare curato et affectionem, et vocem, qui ait: *Quæ est enim fortitudo mea, ut sustineam? aut quis finis meus, ut patienter agam? Nec fortitudo lapidum * fortitudo mea, nec caro mea ænea est.* Magna virtus patientiæ: sed non hanc tibi ad ista optaverim. Interdum impatientem esse, probabilius. Tune approbes illorum patientiam, quibus Paulus dicebat: *Libenter suf-*

* *al.* Prop

* *al.* quæ fi

* *al.* later

Digitized by Google

Il y a une patience qu'on ne saurait approuver.

(*Job.*, VI, 11)? » La patience est certainement une belle et grande vertu, mais je ne voudrais pas que vous en eussiez pour ces choses; il y a des circonstances où il vaut mieux en manquer. Je ne pense pas en effet que vous enviiez la patience de ceux à qui saint Paul disait : « Vous êtes si sages que vous avez la patience de supporter les insensés (II *Cor.*, XI, 19). » Si je ne me trompe ce n'était là qu'une pure ironie, et au lieu de les louer, l'Apôtre les raille de la facilité avec laquelle ils s'abandonnaient aux faux apôtres qui les avaient séduits et de la patience incroyable avec laquelle ils se laissaient entraîner par eux à toutes sortes de doctrines étrangères et impies; aussi ajoute-t-il une ligne plus bas : « Vous souffrez même qu'on vous traite en esclaves (*loco cit.*). » Évidemment, la patience d'un homme libre qui se laisse réduire en esclave, n'a rien de bon; je ne veux donc pas que vous vous dissimuliez que tous les jours, à votre insu, vous êtes réduit à une plus complète servitude, car il n'est rien qui dénote davantage un cœur usé que l'indifférence où le laisse son propre malheur : « La tribulation, a dit quelqu'un, ouvre l'oreille de l'intelligence (*Isa.*, XXVIII, 19); » mais ce n'est vrai que lorsqu'elle n'est pas trop forte, autrement, au lieu de l'intelligence, c'est l'indifférence qu'elle produit. Il est dit, en effet, que l'impie, arrivé au fond de l'abîme du mal, n'a plus qu'indifférence et mépris (*Prov.* XVIII, 3). Réveillez-vous donc, et secouez avec horreur le joug odieux de la servitude qui non-seulement vous menace, mais déjà vous accable de son poids. Pensez-vous n'être point esclave parce que vous avez cent maîtres au lieu d'un? Je ne connais pas de servitude plus affreuse et plus lourde que celle des Juifs, qui trouvent des maîtres [a] partout où ils vont. Or, je vous le demande, êtes-vous jamais véritablement libre, indépendant, maître de vous-même? De quelque côté que vous vous tourniez, vous ne trouvez que le bruit et le tracas des affaires; votre joug vous suit partout.

CHAPITRE IV.

Il y a deux servitudes : l'une convient et l'autre ne convient pas au serviteur des serviteurs de Dieu.

En quel sens saint Paul se dit le serviteur de tout le monde.

5. Ne venez pas me dire avec l'Apôtre : « Quand je n'étais le serviteur de personne, je me suis fait l'esclave de tout le monde (I *Corinth.* IX, 19); » car les paroles de saint Paul ne sauraient vous convenir : en effet, ce n'est pas pour servir de honteuses ambitions qu'il s'était fait le serviteur de tous les fidèles, car on ne voyait pas accourir à lui de tous les coins du monde, une foule d'intrigants, d'avares, de simoniaques, de sacriléges, de concubinaires, d'incestueux et autres monstres à face humaine, pour solliciter, de son autorité apostolique, les dignités de l'Eglise ou la permission de les conserver; non, il s'était réduit en servitude, cet homme qui disait : « Jésus-Christ est ma vie et la mort m'est un gain (*Philipp.*, I, 21), » pour gagner à Dieu le plus d'âmes possible et non pas pour grossir les trésors de l'avarice. Je ne vois pas comment vous pourriez vous prévaloir pour excuser votre propre servitude, de l'esclavage habilement calculé de saint Paul et de sa charité aussi indépendante que libérale; mieux vaut à votre titre de successeur des apôtres, au repos de votre conscience et au bien de l'église que vous prêtiez l'oreille à ces paroles de

Servitude qui ne sied pas à un souverain Pontife.

[a] Il y a dans le texte, à cet endroit, un glossème qui s'est glissé dans un certain nombre de manuscrits.

---

fertis insipientes, cum sitis ipsi sapientes? Ni fallor, ironia erat, et non laus, sed suggillatio quorumdam mansuetudinis, qui quasi datis manibus pseudoapostolis, a quibus et seducti erant, ad quæque ipsorum peregrina et prava dogmata trahi se patientissime ferrent. Unde et subdens : *Sustinetis enim*, inquit, *si quis vos in servitutem redigit.* Non bona patientia, cum possis esse liber, servum te permittere fieri. Nolo dissimules servitutem, in quam certe in dies, dum nescis, redigeris. Hebetati cordis indicium est, propriam non sentire continuam vexationem. *Vexatio dat intellectum auditui*, ait quidam. Verum est, sed si nimia non fuerit. Nam si sit, non plane intellectum dat, sed contemptum. Denique impius cum in profundum malorum venerit, contemnit. Expergiscere ergo, et pessimæ servitutis jugum jam jamque imminens, imo jam non modice premens, non tantum cave, sed horre. An ideo non servus, quia non uni servis, sed omnibus? Nulla turpior servitus graviorve, quam servitus Judæorum, quam quocumque ierint post se trahunt, et ubique domi dominos offendunt suos. Tu quoque dic, quæso, ubi unquam sis liber, ubi tutus, ubi tuus. Ubique strepitus, ubique tumultus, ubique jugum tuæ servitutis te premit.

CAPUT IV.

Quæ servitus digna, quæ indigna servo servorum Dei.

5. Nec mihi reponas * nunc Apostoli vocem, qua ait : *Cum essem liber ex omnibus, omnium servum me feci.* Longe est istud a te. Numquid hac ille servitute hominibus inserviebat in acquisitione turpis quæstus? Numquid ad eum de toto orbe confluebant ambitiosi, avari, simoniaci, sacrilegi, concubinarii, incestuosi, et quæque istiusmodi monstra hominum, ut ipsius apostolica auctoritate vel obtinerent honores ecclesiasticos, vel retinerent? Ergo servum se * fecit homo, cui vivere Christus erat, et mori lucrum, ut plures lucrifaceret Christo, non ut lucra augeret avaritiæ. Non est igitur quod de solertissima Pauli industria et charitate tam libera quam liberali, servili conversationi * tuæ patrocinium sumas. Quam tuo dignius apostolatu, quam salubrius tuæ conscientiæ, quam fructuosius Ecclesiæ Dei audias potius ipsum alibi dicentem : *Pretio empti estis, nolite effici servi*

* *al.* opponas.

* *al.* te fecit.

* *al.* conditioni.

Digitized by Google

saint Paul : « Vous avez été rachetés à un très-haut prix, n'allez pas vous faire esclaves des hommes (I *Corinth.*, VII, 23). » Or je vous demande si, pour un souverain Pontife surtout, il est rien qui sente plus l'esclavage et soit moins honorable que de s'épuiser de fatigues, je ne dis pas tous les jours, mais à chaque instant du jour, dans de pareils travaux et pour de pareils gens. Comment avec cela trouver le temps de faire oraison, d'instruire les peuples, d'édifier l'Eglise, et de méditer la loi de Dieu ? Ce n'est pas qu'il ne soit point question de lois dans votre palais, mais c'est des lois de Justinien et non de celles du divin Maître. Est-ce dans l'ordre ? répondez : La loi du Seigneur est une loi innocente et pure qui sanctifie les âmes, celles des empereurs ne sont guère que des sources de chicanes et de subtilités qui ne servent qu'à fausser les jugements des hommes. A quoi pensez-vous donc, ô vous le pasteur et l'évêque de nos âmes, quand vous souffrez qu'en votre présence l'une soit toujours réduite au silence tandis que les autres ne cessent de faire entendre leur voix? Ou je me trompe, ou un pareil désordre doit réveiller en vous quelques scrupules, et vous porter à vous écrier quelquefois avec le Prophète : « Les méchants m'ont entretenu de leurs inventions mensongères; mais cela n'a rien de comparable à votre loi (*Psalm.* CXVIII, 35). » Allez donc maintenant et osez dire que vous êtes libre quand vous courbez la tête sous le poids d'un joug si flétrissant, sans pouvoir vous y dérober; que si vous le pouvez et ne le voulez pas, vous êtes doublement esclave, l'étant de plus d'une volonté si perverse. Je ne sache pas en effet, d'esclave plus digne de ce nom que celui qui est asservi à l'iniquité, à moins que vous ne trouviez qu'il n'est pas aussi honteux d'être réduit en servitude par le vice que par l'homme. Qu'importe qu'on soit esclave de gré ou de force ? un peu plus de pitié pour l'un et de mépris pour l'autre, toute la différence est là. — Mais que voulez-vous donc que je fasse, me diriez-vous ? — Que vous ne vous livriez pas sans ménagement à tous ces tracas. — Impossible, répondrez-vous peut être, à moins de descendre de la chaire de saint Pierre. — Je le croirais comme vous, si je vous conseillais de rompre tout à fait avec ces occupations, mais je ne vous engage qu'à les interrompre.

V. aux notes.

Des prélats doivent méditer bien plus la loi de Dieu que celle des empereurs.

CHAPITRE V.

On ne doit point s'occuper des autres au point de se négliger soi-même.

6. Voici donc d'un côté ce que je blâme, et de l'autre ce que j'approuve. Je ne puis que vous blâmer si vous consacrez tout ce que vous avez de temps et de faculté à l'action, sans rien en réserver pour la CONSIDÉRATION, et je pense que vous ne serez pas moins blâmé de quiconque a appris de Salomon que : « Celui qui sait se modérer dans l'action acquerra la sagesse (*Eccli.*, XXXVIII, 25) : » d'ailleurs l'action elle-même n'a rien à gagner à n'être pas précédée de la considération. Si vous voulez être tout à tous à la manière de celui qui le fut le premier, je ne puis que louer votre humilité, à condition toutefois qu'elle sera complète : or, comment en sera-t-il ainsi si vous êtes tout à tous, excepté à vous-même ? car enfin vous aussi vous êtes homme : donc, pour que votre dévouement soit plein et entier, il faut qu'il s'étende jusqu'à vous en s'étendant aux autres. Autrement, comme le dit le divin

Il ne faut p tout donner l'action ni à soin des aut

---

hominum. Quid servilius indigniusque, præsertim summo Pontifici, quam, non dico omni die, sed pæne omni hora, insudare talibus rebus, et pro talibus ? Denique quando oramus ? quando docemus populos ? quando ædificamus Ecclesiam ? quando meditamur in lege ? Et quidem quotidie perstrepunt in palatio leges, sed Justiniani, non Domini. Justene etiam istud ? Tu videris. Nam certe lex Domini immaculata, convertens animas. Hæ autem non tam leges quam lites sunt et cavillationes, subvertentes judicium. Tu ergo pastor et episcopus animarum, qua mente, obsecro, sustines coram te semper silere illam, garrire istas ? Fallor, si non movet tibi scrupulum perversitas hæc. Puto quod et interdum compellat clamare ad Dominum cum Propheta : *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua.* I ergo, et te aude liberum profiteri sub tam gravi mole inconvenientiæ hujus, et cui fas non sit cervicem subducere. Nam si potes et non vis, multa magis servus es hujus ipsius tam perversæ voluntatis tuæ. An non servus, cui dominatur iniquitas ? Et maxime. Nisi tu forte indignius judices hominem tibi, quam vitium dominari. Quid interest, volens servias, an invitus ? Nam etsi coacta servitus miserabilior, sed affectata miserior est. Et quid vis me facere ? inquis. Ut tibi ab his occupationibus parcas. Impossibile fortasse respondebis, facilius cathedræ valedicere posse. Recte hoc, si rumpere, et non magis interrumpere ista hortarer.

CAPUT V.

Non gerendam aliorum curam cum sui ipsius incuria et neglectu.

6. Audi ergo quid redarguam, quid suadeam. Si quod vivis et sapis, totum das actioni, considerationi nihil; laudo te ? in hoc non laudo Puto quod et nemo, qui a Salomone audierit : *Qui minoratur actu, percipiet sapientiam.* Certe nec ipsi actioni expedit consideratione non præveniri. Si item totus vis esse omnium, instar illius qui omnibus omnia factus est; laudo humilitatem, sed si plena sit. Quomodo autem plena, te excluso ? Et tu homo es. Ergo ut integra sit et plena humanitas, colligat et te intra se sinus qui omnes recipit. Alioquin quid tibi prodest, juxta verbum Domini, si universos lucreris, te unum perdens ?

Digitized by Google

Maître, à quoi vous servirait de gagner tous les autres si vous vous perdiez vous-même (*Matth.*, XVI, 26)? Ainsi donc, puisque vous êtes tout à tous, soyez-le aussi à vous-même. Faut-il qu'il n'y ait que vous au monde qui soyez privé de vous? Serez-vous toujours tout entier au dehors et jamais au dedans? Serez-vous le seul que vous ne puissiez recevoir à votre tour quand vous faites accueil à tout le monde? Vous vous devez aux sages et aux insensés; ne vous devez-vous point à vous-même? Le sage et l'insensé, l'homme libre et l'esclave, le riche et le pauvre, l'homme et la femme, le jeune homme et le vieillard, le clerc et le laïque, le juste et le pécheur, tout le monde enfin, usera de vous, viendra puiser à votre cœur comme à une fontaine publique, et vous seul demeurerez à l'écart sans pouvoir étancher votre soif! Si on maudit celui qui diminue sa part, que sera-ce de celui qui s'en prive tout à fait? Je veux bien que vous répandiez vos eaux jusque sur les places publiques, que vous abreuviez non-seulement les hommes, mais leurs bêtes de somme et leurs troupeaux, et jusqu'aux chameaux du serviteur d'Abraham, mais au moins buvez aussi comme les autres à votre propre puits. La charité commence par elle-même. « L'étranger, a dit le Sage, ne boira pas de ces eaux-là (*Prov.* v, 17); » mais vous, êtes-vous l'étranger dont il parle? Pour qui ne le serez-vous pas si vous l'êtes pour vous-même? Enfin le Sage demande pour qui sera bon celui qui ne l'est pas pour lui-même (*Eccli.*, XIV, 5). Souvenez-vous donc, je ne dis pas toujours, je ne dis même pas souvent, mais souvenez-vous au moins quelquefois de vous rendre à vous-même. Servez-vous de vous, sinon avec, du moins après tout le monde : peut-on moins exiger de vous? Aussi quand je parle de la sorte, je fais une concession, mais je n'exprime pas toute ma pensée; je crois même en ce cas vous demander beaucoup moins que l'Apôtre. — Vous êtes donc moins exigeant que lui? me direz-vous. — Je ne dis pas non; peut-être faut-il que ce soit ainsi; mais j'espère bien que vous ne vous en tiendrez pas à ce peu que je n'ose dépasser dans mes exigences, et que vous irez bien au delà; il convient en effet que je ne vous demande que peu de chose, et que vous, de votre côté, vous fassiez beaucoup plus. D'ailleurs j'aime mieux que Votre Majesté me reproche un excès de timidité plutôt qu'un défaut de discrétion, mais je n'en devais pas moins vous donner cet avis, quelque sage que vous soyez, afin d'accomplir ce qui est écrit : « Donnez seulement l'occasion au sage, et il sera plus sage encore (*Prov.* IX, 9). »

CHAPITRE VI.

Le pouvoir judiciaire appartient plutôt aux princes de la terre qu'à ceux de l'Eglise.

7. Mais écoutez ce que pense l'Apôtre sur le point qui nous occupe : « Est-il possible, s'écrie-t-il, qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme prudent et sage qui puisse juger les différends qui surgissent entre ses frères (I *Corinth.*, VI, 5)? » Il avait dit un peu plus haut : « Je vous le conseille pour vous humilier, prenez pour juges de ces différends, les personnes les moins considérables dans l'Église (*loco cit.*, 4). » Ainsi, suivant saint Paul, c'est au mépris de votre dignité apostolique que vous vous attribuez une fonction inférieure dont vous devriez laisser l'exercice à des fidèles d'un rang moins élevé dans l'Église. Voilà pour-

---

Quam ob rem cum omnes te habeant, esto etiam tu ex habentibus unus. Quid solus fraudaris munere tui? Usquequo spiritus vadens, et non rediens? Usquequo non recipis te et ipse inter alios vice tua? Sapientibus et insipientibus debitor es; et soli negas te tibi? Stultus et sapiens, servus et liber, dives et pauper, vir et femina, senex et juvenis, clericus et laicus, justus et impius, omnes pariter participant te, omnes de fonte publico bibunt pectore tuo; et tu seorsum sitiens stabis? Si maledictus qui partem suam facit deteriorem, quid ille qui se penitus reddit expertem? Sane deriventur aquæ tuæ in plateas; homines et jumenta et pecora bibant ex eis, quin et camelis pueri Abrahæ potum tribuas; sed inter cæteros bibe et tu de fonte putei tui. *Alienus*, inquit, *non bibat ex eo.* Numquid tu alienus? Cui non alienus, si tibi es? Denique qui sibi nequam, cui bonus? Memento proinde, non dico semper, non dico sæpe, sed vel interdum reddere te ipsum tibi. Utere tu quoque te inter multos, aut certe post multos. Quid indulgentius? Hoc enim dico secundum indulgentiam, non secundum judi-
[1] *al.* imperium. cium [1]. Puto et ipso Apostolo indulgentiorem me in hac parte. Ergo plus quam oportet, inquis. Non inficior. Quid, si ita oportet? Nam tu (ut confido) nostra non eris meticulosa informatione contentus, sed abundabis magis. Sane sic decet, te scilicet abundantiorem quam me audaciorem esse. Ego quoque mihi tutius judico apud majestatem timiditate, quam temeritate periclitari. Et fortassis non secus moneri sapientem oportuit, ut sit quod scriptum est : *Da occasionem sapienti, et sapientior erit.*

CAPUT VI.

Non tam episcopis quam principibus judiciariam potestatem competere.

7. Audi tamen Apostolum, quid de hujusmodi sentiat : *Sic non est inter vos sapiens*, ait ille, *qui judicet inter fratrem et fratrem?* Et infert : *Ad ignominiam vobis dico, contemptibiliores qui sunt in Ecclesia, illos constituite ad judicandum.* Itaque secundum Apostolum; indigne tibi usurpas tu apostolicus officium [1] vile, [1] *al.* judicium. gradum contemptibilium. Unde et dicebat episcopus, episcopum instruens : *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus.* Ego autem parco tibi. Non enim fortia loquor, sed possibilia. Putasne hæc tempora sustinerent, si hominibus litigantibus pro terrena hæreditate, et flagitantibus abs te judicium, voce Domini

Digitized by Google

quoi ce grand évêque disait à un autre évêque qu'il instruisait de ses devoirs : « Quiconque s'est enrôlé au service de Dieu ne doit plus se mêler des choses de ce monde (II *Tim.*, II, 4). » Pour moi, je vais moins loin et me contente de ne vous conseiller que ce qui est possible, sans vouloir vous pousser à l'héroïsme. Croyez-vous, en effet, que de nos jours, tous ceux qui plaident pour la possession des biens de ce monde, et vous pressent de prononcer entre leurs prétentions opposées, se contenteraient de la réponse du Maître sur vos livres, et que vous puissiez dire : « O hommes, qui donc m'a établi votre juge (*Luc.*, XII, 14) ? » Que penserait-on de vous si vous teniez ce langage? Que vous êtes un homme de votre province, qui ne connaît pas ses droits, qui ignore les prérogatives de la suprématie [a], qui déshonore le siége où il est élevé et en amoindrit la dignité apostolique et suprême : voilà ce qu'on dirait; mais ceux qui parleraient ainsi seraient bien empêchés de nous dire en quelle occasion l'un des apôtres a jamais consenti à juger les différends qui surgissent entre les hommes, à régler le partage des héritages et la distribution des terres. Je trouve bien dans l'Ecriture que les apôtres comparurent devant des juges, mais je ne vois nulle part qu'ils aient été juges eux-mêmes ; ils le seront un jour [b], mais ce jour n'est pas encore venu. Assurément on ne peut dire que ce soit s'amoindrir soi-même pour un serviteur de ne vouloir pas être au-dessus de son seigneur, pour un disciple de ne chercher point à s'élever plus haut que son maître, et pour un fils de ne pas dépasser les bornes qu'ont posées ses pères; or le seigneur et maître vous dit : « Qui est-ce qui m'a établi juge (*Luc.*, XII, 14) ? » Vous trouverez-vous déshonoré, vous, son serviteur et son disciple, de ne point juger tout le monde? Il me semble que ce n'est pas estimer les choses à leur juste valeur que de trouver que, pour les apôtres et pour leurs successeurs qui sont appelés à juger des intérêts d'un ordre plus élevé, c'est s'amoindrir de ne se point constituer juges encore de pareils différends. On peut bien dédaigner de prononcer sur de misérables questions d'intérêts temporels, quand on est appelé à juger un jour les anges mêmes du ciel. C'est donc sur les fautes des hommes, et non sur leurs possessions terrestres, que vous devez exercer votre pouvoir de juger; c'est en effet uniquement en vue des premières et non pas des secondes que vous avez reçu les clefs du royaume des cieux pour en fermer la porte aux pécheurs, non pas aux propriétaires. La preuve en est dans ces paroles du Seigneur : « Sachez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés, etc. (*Matth.*, IX, 6). » Or, en quoi trouvez-vous plus de grandeur et de puissance à régler des héritages qu'à remettre les péchés? Mais il n'y a pas de comparaison à établir entre l'un et l'autre pouvoir. Ces intérêts temporels et vulgaires ont leurs juges spéciaux, ce sont les princes et les rois de ce monde. De quel droit empiétez-vous donc sur leurs droits? Et pourquoi moissonnez-vous dans le champ d'autrui? Non pas que vous soyez indigne, mais je trouve indigne de vous arrêter à de pareilles fonctions quand vous êtes appelé à en exercer de bien plus importantes. Mais enfin, si vous y êtes quelquefois contraint, ne perdez pas de vue ce mot de l'Apôtre : « Si vous devez juger le monde, vous n'êtes pas indignes de juger de moindres choses (I *Corinth.*, VI, 2). »

tions d'intérêts temporels.

Les apôtres ne se mêlaient pas de juger les différends temporels.

C'est aux princes de la terre de juger les intérêts temporels et vulgaires.

Ce n'est pas l'affaire du souverain Pontife de juger les ques-

[a] Un manuscrit du Vatican, reproduit par Vossius, remplace en cet endroit et dans le reste du traité le mot *suprématie* par celui de *personat*; mais cette version est en opposition avec celle de tous les autres manuscrits.

[b] C'est une allusion à ce passage de saint Matthieu, chapitre XIX, verset 28 : « Vous serez un jour assis..... etc. »

---

tui responderes : O homines, quis me constituit judicem super vos? In quale tu judicium mox venires? Quid dicit homo rusticanus et imperitus, ignorans primatum suum, inhonorans summam et præcelsam sedem, derogans apostolicæ dignitati? Et tamen non monstrabunt, puto, qui hoc dicerent, ubi aliquando quispiam Apostolorum judex sederit hominum, aut divisor terminorum, aut distributor terrarum. Stetisse denique lego Apostolos judicandos, sedisse judicantes non lego. Erit illud, non fuit. Itane imminutor est dignitatis servus, si non vult esse major domino suo; aut discipulus, si non vult esse major eo qui se misit; aut filius, si non transgreditur terminos, quos posuerunt patres sui? *Quis me constituit judicem?* ait ille Dominus et magister; et erit injuria servo discipuloque, nisi judicet universos? Mihi tamen non videtur bonus æstimator rerum, qui indignum putat Apostolis seu apostolicis viris non judicare de talibus, quibus datum est judicium in majora. Quidni contemnant judicare de terrenis possessiunculis hominum, qui in cœlestibus et angelos judicabunt? Ergo in criminibus, non in possessionibus potestas vestra; quoniam propter illa, et non propter has, accepistis claves regni cœlorum, prævaricatores utique exclusuri, non possessores. *Ut sciatis*, ait, *quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata*, etc. Quænam tibi major videtur et dignitas et potestas, dimittendi peccata, an prædia dividendi? Sed non est comparatio. Habent hæc infima et terrena judices suos, reges et principes terræ. Quid fines alienos invaditis? Quid falcem vestram in alienam messem extenditis? Non quia indigni vos, sed quia indignum vobis talibus insistere, quippe potioribus occupatis. Denique ubi necessitas exigit, audi quid censeat Apostolus : *Si enim in vobis judicabitur hic mundus, indigni estis, qui de minimis judicetis.*

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Il faut avant tout vaquer aux devoirs de la piété et à la considération *des choses éternelles.*

8. Mais autre chose est de consacrer dans l'occasion quelques instants à ces affaires, si la nécessité l'exige, autre chose de s'y adonner tout entier, par choix, comme s'il s'agissait d'affaires importantes, dignes d'occuper un homme dans votre position et d'absorber tous ses soins. Je n'en finirais pas si je voulais vous dire toutes les choses pleines de force, de justesse et de vérité qui me viennent en ce moment à l'esprit sur ce sujet ; mais puisque les temps sont mauvais, je me bornerai à vous recommander de ne pas vous adonner tout entier ni constamment à l'action, mais de réserver au moins une partie de votre temps et de votre cœur pour la *considération*. Et certes vous devez voir qu'en tenant ce langage je tiens beaucoup plus compte de ce qui est que de ce qui devrait être ; d'ailleurs il n'est pas défendu de céder à la nécessité. Il est bien certain que si on était libre de faire tout ce qu'il y a à faire, il faudrait sans contredit préférer en tout et avant tout, et pratiquer sinon exclusivement, du moins beaucoup plus que tout le reste, ce qui est bon à tout, je veux dire la piété. La raison même le démontre d'une manière invincible.

Il faut donner quelque temps à la *considération.*

C'est-à-dire à la piété.

Vous me demandez ce que j'entends par la piété. C'est la pratique de la *considération*, et ne croyez pas que je sois d'un autre sentiment sur ce point que celui qui a défini la piété, le culte de Dieu (*Job*, XXVIII, 28, *juxta* LXX), il n'en est absolument rien ; et si vous y réfléchissez, vous verrez que mes paroles ont, au moins en partie, le même sens que les siennes. En effet, qu'est-ce qui se rapporte davantage au culte de Dieu que ce que Dieu même nous recommande en ces termes, par la bouche du Psalmiste : « Soyez dans un saint repos et considérez que c'est moi qui suis le véritable Dieu (*Psalm.* XLV, 11) : » N'est-ce pas le rôle principal de la *considération*. D'ailleurs, que peut-on voir qui soit aussi évidemment utile à tout, que ce qui, par une sorte d'anticipation salutaire, s'approprie le rôle de l'action elle-même, en faisant en quelque sorte et en réglant d'avance tout ce qu'on doit faire plus tard ? Il faut bien après tout suivre cette marche si on ne veut pas que des choses qui peuvent être fort utiles, si elles sont faites avec réflexion et prévoyance, ne deviennent nuisibles par suite de la précipitation avec laquelle on les fait, ainsi que vous aurez pu vous en convaincre souvent vous-même, si vous voulez rappeler vos souvenirs, dans le jugement des causes portées à votre tribunal et dans la solution donnée aux questions graves et importantes soumises à votre décision.

Salutaires effets de la *considération.*

La *considération* a pour premier effet de purifier sa propre source, c'est-à-dire, l'âme, où elle se produit ; ensuite elle règle les affections, dirige les actes, corrige les excès, forme les mœurs, rend la vie honnête et régulière ; elle donne enfin la science des choses divines et humaines. Elle fait succéder l'ordre à la confusion, elle rapproche ce qui s'écarte et réunit ce qui se disperse, elle pénètre les choses secrètes, recherche avec soin la vérité, examine ce qui n'en a que les apparences et découvre la fausseté et le mensonge. Elle règle et dispose d'avance ce qu'on doit faire, et revient sur ce qui est fait afin de ne rien laisser dans l'âme qui n'ait été corrigé ou qui ait besoin de l'être encore. Enfin, dans la prospérité, elle pressent les revers, et dans les revers, elle semble ne les point sentir : deux effets qui tiennent l'un à la force et l'autre à la prudence.

CAPUT VII.

Pietati et rerum æternarum considerationi in primis vacandum esse.

8. Sed aliud est incidenter excurrere in ista, causa quidem urgente ; aliud ultro incumbere istis, tanquam magnis dignisque tali et talium intentione rebus. Itaque hæc et innumera talia dicerem, si fortia dicerem, si recta, si sincera. Nunc autem quoniam dies mali sunt, sufficit interim admonitum esse, non totum te, nec semper dare actioni ; sed considerationi aliquid tui et cordis, et temporis sequestrare. Hoc autem dico necessitatem intuens, non æquitatem, quanquam non sit præter æquum, necessitati cedere. Nam si liceret quod deceret, absolute per omnia et in omnibus præferendam, et vel solam, vel maxime colendam eam, quæ ad omnia valet, id est pietatem, prorsus irrefragabilis ratio monstrat. Quid sit pietas quæris ? Vacare considerationi. Dicas forsitan in hoc dissentire me ab illo, qui pietatem diffinit cultum Dei. Non est ita. Si bene consideras, illius sensum meis expressi verbis, etsi tamen ex parte. Quid tam pertinens ad cultum Dei, quam quod ipse hortatur in Psalmo : *Vacate, et videte quoniam ego sum Deus ?* quod sane in partibus considerationis præcipuum est. Quid denique * tam valens ad omnia, quam quæ ipsius quoque actionis partes benigna quadam præsumptione suas facit, præagendo quodammodo, et præordinando quæ agenda sunt ? Necessario sane ; ne forte quæ et prævisa et præmeditata esse proficuo, præcipitata magis periculo fiant, quod tibimet, si recordaris in ipsis actionibus causarum, et in magnis quibusque negotiis, magnarumve consiliis rerum frequenter accidisse non ambigo. Et primum quidem ipsum fontem suum, id est mentem, de qua oritur, purificat consideratio. Deinde regit affectus, dirigit actus, corrigit excessus, componit mores, vitam honestat et ordinat, postremo divinarum pariter et humanarum rerum scientiam confert. Hæc est quæ confusa disterminat, hiantia cogit, sparsa colligit, secreta rimatur, vera vestigat, verisimilia examinat, ficta et fucata explorat. Hæc est quæ agenda præordinat, acta recogitat, ut nihil in mente resideat aut incorrectum, aut correctione agens. Hæc est quæ in prosperis adversa præsentit, in adversis quasi non sentit, quorum alterum fortitudinis, alterum prudentiæ est.

* al. deinde.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

De la piété et de la contemplation naissent l'union et l'harmonie des quatre vertus principales.

Comment les quatre vertus cardinales se rattachent à la *considération*.

9. C'est le cas de remarquer ici le doux accord des vertus et l'enchaînement qui les fait dépendre l'une de l'autre. Nous venons de voir que la prudence est la mère de la force et qu'il ne faudrait pas imputer à la force, mais à la témérité, toute résolution qui ne procède point de la prudence. Or c'est elle aussi qui, s'établissant comme arbitre entre les plaisirs des sens et les nécessités de la vie, les maintient dans de justes limites, retranche aux premiers ce qui serait de trop, accorde aux secondes ce qui doit suffire, et donne ainsi naissance à une troisième vertu qu'on appelle la tempérance. C'est qu'en effet la considération voit de l'intempérance aussi bien dans le refus obstiné du nécessaire que dans l'acceptation du superflu ; car cette vertu consiste non-seulement à retrancher le superflu, mais aussi à accorder le nécessaire. C'est un sentiment que l'Apôtre ne semble pas seulement favoriser, mais donner pour le sien quand il nous recommande de prendre soin de notre chair sans toutefois aller jusqu'à en satisfaire tous les désirs. En effet quand il commence par nous dire : « Ne prenez pas soin de votre chair (*Rom.*, XIII, 14), » il condamne le superflu, et quand il ajoute : « au point de contenter tous ses désirs, » il n'exclut pas le nécessaire. Ce serait donc donner une définition exacte de la tempérance que de dire que c'est une vertu qui ne se tient ni en deçà ni au delà du nécessaire, suivant le mot du Philosophe : *Rien de trop.*

La force procède de la prudence, son véritable caractère.

La tempérance naît de la force, son véritable caractère.

10. Pour en venir enfin à la justice, qui est aussi une des quatre vertus cardinales, n'est-il pas évident que la *considération* lui prépare les voies dans l'âme ? En effet, il faut que notre esprit se replie sur lui-même pour trouver en soi la règle de la justice, qui consiste à ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes, et à leur faire au contraire tout ce que nous voudrions qu'on nous fît. La justice tout entière se résume dans ces deux points.

En quoi consiste la perfection de la justice.

Toutes les vertus s'enchaînent.

Mais la justice ne va pas seule: remarquez en effet avec moi dans quel étroit rapport et dans quelle harmonieuse union elle se trouve avec la tempérance, puis la liaison de l'une et de l'autre avec la prudence et la force dont nous avons parlé plus haut. Si la justice consiste en partie à ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent et se trouve complète quand nous suivons ce mot du divin Maître, : « Faites aux autres ce que vous voulez que les autres vous fassent (*Matth.*, VII, 12), » il est évident qu'il n'en sera pas ainsi tant que la volonté qui nous est donnée dans les deux cas pour règle, ne sera point réglée elle-même de manière à ne pas plus convoiter le superflu qu'à rejeter le nécessaire : or c'est en cela précisément que consiste la tempérance.

Enfin la justice elle-même, pour ne point cesser d'être juste, ne doit pas s'écarter de la mesure que la tempérance lui prescrit en ces termes par la bouche du Sage : « Ne soyez pas plus juste qu'il ne faut (*Eccles.*, VII, 17), » comme s'il voulait faire entendre par là que la justice ne mérite pas d'être réputée justice quand elle cesse d'avoir la tempérance pour règle. Mais bien plus, la sagesse elle-même

CAPUT VIII.

Ex pietate et contemplatione pulcherrimam quatuor primarum virtutum harmoniam et connexionem oriri.

9. Ibi etiam advertere tibi est suavissimum quemdam concentum complexumque virtutum, atque alteram pendere ex altera, sicut hoc loco vides, fortitudinis matrem esse prudentiam ; nec fortitudinem, sed temeritatem esse quemlibet ausum, quem non parturivit prudentia. Hæc item est, quæ inter voluptates et necessitates media, quasi quædam arbitra sedentes, utrimque certis limitibus disterminat fines, istis assignans et præbens quod sat est ; illis quod nimis est demens ; et sic alterutro tertiam formans virtutem, quam dicunt Temperantiam. Nempe intemperantem ipsa consideratio censet, tam eum qui necessariis pertinaciter demit, quam qui indulget superfluis. Non est ergo temperantia in solis resecandis superfluis ; est et in admittendis necessariis. Hujus sententiæ Apostolus non fautor tantum, sed auctor esse videtur, qui curam carnis nostræ docet non perfici in desiderio. Dicens siquidem *curam carnis non perfici*, superflua cohibet ; addens *in desiderio*, necessaria non excludit. Unde mihi videtur non omnino absurde diffinire temperantiam, qui hanc nec præcidere necessitatem, nec excedere dicat, juxta illud Philosophi : *Ne quid nimis.*

10. Jam de justitia, quæ una ex quatuor est, nonne constat consideratione mentem præveniri, ut se formet in ea ? Se enim necesse est prius cogitet, ut ex se normam ducat justitiæ, nec factura utique alteri, quod sibi fieri nolit ; nec quod sibi velit fieri negatura. In his nempe duobus liquet integrum esse justitiæ statum. Sed nec ipsa solitaria est. Intuere etenim nunc mecum etiam hujus pulchram connexionem et cohærentiam cum temperantia, et item ambarum cum duabus superioribus, id est prudentia et fortitudine. Nam cum justitiæ dicatur portio, quod sibi non vult fieri quis, alii non facere ; porro perfectio, quod ait Dominus, *Quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis*, neutrum horum erit, nisi ipsa voluntas, de qua tota ducitur forma, sic ordinata fuerit, ut nec velit aliquid superfluum, nec necessarium quid superstitiose nolit, quod quidem temperantiæ est. Denique et ipsi justitiæ, ut justa sit, temperantia modum imponit. *Noli nimium esse justus*, ait Sapiens, ostendens per hoc minime approbandam justitiam, quæ temperantiæ moderamine non frenetur. Quid quod et ipsa sapientia hoc temperantiæ frenum non respuit ? dicente Paulo secundum sapientiam a Deo sibi datam, *non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem.* Sed et e converso, quod temperantiæ necessaria justitia sit, ostendit Dominus, arguens in

Digitized by Google

se soumet au frein de la tempérance, puisque saint Paul, avec cette sagesse qu'il tenait d'en haut, nous dit « de ne pas être plus sage qu'il ne faut, mais de l'être avec sobriété (*Rom.*, XII, 3). » D'un autre côté, le Seigneur nous apprend dans son Evangile que la tempérance à son tour a également besoin de la justice, lorsqu'il condamne la tempérance de ceux qui ne jeûnaient que pour être vus des hommes (*Matth.*, VI, 16). Ils ne manquaient pas de tempérance puisqu'ils se privaient de nourriture, mais de justice, en ne se proposant pas dans leurs jeûnes de plaire à Dieu, mais aux hommes. Enfin comment être juste et tempérant sans la vertu de force quand il est si évident qu'il faut une force et une force peu commune pour savoir renfermer ses vœux et ses répugnances dans les limites étroites du trop et du trop peu, de sorte que la volonté soit contenue dans ce milieu précis, rigoureux, unique, invariable, également distant de tout excès et nettement circonscrit, tel enfin que le veut la vertu?

tempérance besoin de la justice.

La force est nécessaire à la tempérance à la justice.

10. Dites-moi, je vous prie, si vous le pouvez, à la quelle de ces trois vertus cardinales vous assigneriez de préférence ce milieu qui leur touche de si près à toutes, qu'on le croirait le propre de chacune : ne serait-ce pas dans ce juste milieu que consiste la vertu, de sorte qu'on pourrait dire qu'il n'est autre chose que la vertu même? Mais s'il en était ainsi il n'y aurait pas plusieurs vertus, toutes n'en feraient qu'une. Ne doit-on pas dire plutôt que, puisqu'il n'y a pas de vertu, si ce n'est dans ce milieu, il est lui-même comme l'essence et l'âme de toutes les vertus; car il les rapproche si bien les uns des autres qu'elles semblent toutes n'en plus faire qu'une. On serait d'autant plus porté à croire qu'il en est ainsi, qu'elles ne participent pas seulement à ce juste milieu dans de certaines proportions, mais le possèdent chacune séparément tout entier. En effet, quoi de plus essentiel à la justice que ce juste milieu dont nous parlons? Elle ne peut s'en écarter qu'elle ne cesse de rendre à chacun ce qui lui est dû : or c'est en cela particulièrement qu'elle consiste. J'en dirai autant de la tempérance, il est évident qu'elle est ainsi nommée de ce qu'elle se tient dans un certain tempérament. Quant à la force, on ne peut nier non plus qu'elle ne s'exerce qu'à écarter les vices qui tentent de faire irruption dans ce juste milieu et de l'entamer par quelque endroit, c'est elle qui le défend et fait de lui le fondement du bien et le siége de la vertu. Ainsi donc c'est le propre de la justice, de la force et de la tempérance de garder un juste milieu; ce qui les distingue les unes des autres, c'est la manière dont elles le gardent : ainsi la justice maintient la volonté; la force y circonscrit l'action, et la tempérance y renferme la possession et l'usage. Il me reste maintenant à faire voir que la prudence ne demeure pas étrangère à cette admirable union des vertus. N'est-ce point elle qui la première découvre et reconnaît ce juste milieu quand depuis longtemps la notion, faute de pratique, s'en est effacée dans notre âme, a disparu sous la tyrannie jalouse du vice et dans les épaisses ténèbres qu'il répand à sa suite? Ce qui fait que peu de gens savent le découvrir, c'est qu'il en est bien peu qui aient la prudence en partage. Ainsi donc le propre de la justice est de chercher ce milieu, celui de la force de s'en mettre en possession, et celui de la tempérance de savoir le garder. Je ne me suis point proposé de disserter ici sur les vertus, j'ai seulement voulu montrer combien il importe de vaquer à la *considération*, puisque c'est par elle que nous arrivons à la découverte de ces vérités et d'autres semblables. N'est-ce pas perdre sa vie que

Comment les vertus cardinales consistent en un certain milieu.

Evangelio illorum temperantiam, qui abstinebant ut viderentur hominibus jejunantes. Erat in cibo temperantia, sed non justitia in animo; quia non Deo placere, sed hominibus intendebant. Quomodo rursum vel ista, vel illa sine fortitudine? cum constet fortitudinis esse, et non mediocris, cohibere velle et nolle suum inter angustias, parum et nimis; ut sit contenta voluntas modo illo medio, nudo, puro, solo, constante sibi, æquali undique sui, utpote ex omni parte pariter circumciso, quem solum constat esse virtutis.

11. Dicito mihi, quæso, si potes, cuinam potissimum trium harum virtutum meditullium hoc dandum censeas, quod ita cunctis conterminum est, ut videatur esse proprium singularum? An ipsum virtus est, et nihil aliud? Sed sic virtus non esset multiplex, sed essent omnes una. An potius, quia sine eo virtus non est, omnium quodammodo intima vis una est et medulla virtutum, in qua sic uniuntur ut proinde * una videantur omnes? præsertim quod non illud participando communicant, sed totum a singulis atque integrum possidetur. Verbi causa, quid tam justitiæ, quam modus? Alioquin si quid extra modum reliquit, non plane cuique tribuit quod suum est, quod tamen suum ipsius est facere. Quid tam rursum temperantiæ, quæ non aliunde profecto temperantia est, nisi quod nil immoderatum admittit? Sed, puto, fatebere etiam non minus esse fortitudinis, cum vel maxime ipsa sit, quæ ab irruentibus vitiis, et quasi hinc inde suffocare conantibus, purum illud potenter eruit et vindicat in quoddam stabile fundamentum boni, sedemque virtutis. Ergo modum tenere justitia est, temperantia est, fortitudo est. Sed vide ne in hoc differant, ut justitiæ quidem in affectu res sit; a fortitudine autem efficacia ejus; porro possessio atque usus apud temperantiam. Restat ut doceamus ab hac communione prudentiam non excludi. Nonne ipsa est, quæ modum, diu animi neglectu posthabitum, et vitiorum invidia quasi in abditis reclusum, et coopertum quadam vetustatis caligine, prior reperit et advertit? Propterea dico tibi, a paucis advertitur, quia paucorum prudentia est. Itaque justitia quærit, prudentia invenit, vindicat fortitudo, temperantia possidet. Non mihi hoc loco propositum est de virtutibus disputare; sed hæc dixerim hortans ad vacandum considerationi, cujus beneficio

al. perinde.

de la passer tout entière sans s'appliquer à un exercice si pieux et si utile?

CHAPITRE IX.

Il faut s'éloigner peu à peu des exemples des derniers papes pour se rapprocher de ceux des anciens.

De quelle manière on doit suivre certains exemples contraires.

12. Mais que dira-t-on [a], si on vous voit vous adonner tout à coup sans réserve à cette philosophie que vos prédécesseurs ont un peu délaissée? Il ne manquera pas de gens qui vous verront d'un mauvais œil vous éloigner des sentiers battus par vos devanciers et qui croiront que vous n'agissez ainsi que pour jeter le blâme sur leur mémoire. Vous connaissez le proverbe: « On s'attire les regards des hommes quand on ne fait pas comme tout le monde; » on ne manquera pas de vous l'appliquer et de dire que vous ne vous proposez pas autre chose. D'ailleurs vous ne sauriez non plus sur-le-champ corriger toutes les erreurs de vos prédécesseurs, ni réparer toutes leurs fautes à la fois; mais avec le temps, et avec la sagesse que Dieu vous a donnée, vous pourrez profiter des occasions favorables pour vous y appliquer peu à peu; en attendant, tirez d'un mal dont vous n'êtes pas la cause tout le bien que vous pourrez.

Toutefois, si nous nous réglons sur les bons plutôt que sur les nouveaux exemples, il nous sera facile de trouver plus d'un souverain Pontife qui a su se créer des loisirs au milieu des affaires les plus importantes. Ainsi, dans un moment où Rome était sur le point d'être assiégée, et que l'épée des barbares était déjà comme suspendue sur la tête de ses citoyens, on n'en vit pas moins le pape saint Grégoire travailler en paix à ses doctes écrits; car ce fut précisément à cette époque, comme on le voit par la préface de son livre, qu'il commenta avec autant de talent que de soin la dernière partie et la plus ardue des prophéties d'Ezéchiel.

Exemple de saint Grégoire. V. aux notes.

CHAPITRE X.

Saint Bernard blâme sévèrement les abus dont les avocats, les procureurs et les plaideurs se rendent coupables, et il s'élève avec force contre leurs fourberies.

13. Mais enfin d'autres usages ont prévalu, les mœurs ont changé; on ne peut pas dire que nous marchons vers des temps difficiles; nous y sommes arrivés. La fraude, l'intrigue et la violence règnent aujourd'hui sur toute la terre: les plaideurs ne manquent pas, mais c'est à peine si le bon droit trouve un défenseur; partout les puissants oppriment les faibles. Je ne puis, direz-vous, retirer mon secours aux opprimés, ni refuser de rendre la justice à ceux dont les droits sont méconnus et violés; or on ne peut juger une affaire si elle n'est débattue et si on n'a point entendu les parties. Aussi ne trouvé-je pas mauvais que les causes soient discutées comme elles doivent l'être; mais la méthode suivie de nos jours me paraît tout à fait détestable, indigne de l'Eglise de même que du barreau, et je suis à me demander comment vos pieuses oreilles peuvent entendre toutes ces disputes d'avocats et tous ces assauts de paroles que je trouve bien plus propres à obscurcir la vérité qu'à la mettre en lumière; réformez ces usages détestables, mettez fin à ce verbiage inutile et fermez toutes ces bouches mensongères façonnées à l'art de l'imposture; elles

Abus existant alors et fourberies des avocats.

[a] La ponctuation de cette phrase, dans le texte, varie selon les éditions, sans toutefois présenter un sens notablement différent.

---

hæc et similia advertuntur. Cui tam pio, tamque utili otio nullam in vita operam dare, nonne vitam perdere est?

CAPUT IX.

Recentia Pontificum exempla paulatim corrigenda, vetera imitanda.

12. Quid tamen si te philosophiæ huic totum repente devoveris? Prædecessores tui non ita consueverunt; eris molestus quam pluribus, quasi qui a patrum vestigiis subito deviaris, nempe id videberis agere in suggillationem illorum. Sed et notabere vulgari proverbio: Qui hoc facit quod nullus, mirantur omnes, veluti qui cupias admirationi fore. Nec potes eorum omnia simul et subito vel errata corrigere, vel excessus redigere in modum. Erit cum acceperis tempus, ut secundum sapientiam tibi a Deo datam paulatim et opportune id studeas. Interim sane malo alterius utere in bonum quod potes. Quanquam si de bonis, et non de novis sumamus exempla, non defuere Romani Pontifices, qui sibi otia inter maxima negotia invenirent. Obsidio urbi, et barbaricus ensis civium cervicibus imminebat; numquid tamen istud terruit beatum papam Gregorium, quominus sapientiam scriberet in otio? Eo nempe temporis (quod ex ejus præfatione * liquet) obscurissimam et extremam partem Ezechielis tam diligenter, quam eleganter exposuit.

* al. verbis.

CAPUT X.

Abusus advocatorum, judicum, procuratorum, eorumque fraudes graviter perstringit.

13. Sed esto; alius inolevit mos, dies alii sunt, et alii hominum mores et tempora periculosa non instant jam, sed extant. Fraus, et circumventio, et violentia invaluere super terram. Calumniatores multi, defensor rarus, ubique potentiores pauperiores opprimunt; non possumus deesse oppressis, non negare injuriam patientibus judicium. Nisi agitentur causæ, audiantur partes, inter partes judicari * quid potest? Agitentur causæ, sed sicut oportet. Nam is modus, qui frequentatur, exsecrabilis plane; et qui, non dico Ecclesiam, sed nec forum deceat *. Miror namque quemadmodum religiosæ aures tuæ audire sustinent hujusmodi disputationes advocatorum et pugnas verborum, quæ magis ad subversionem, quam ad inven-

* al. judicia quis.

* al. decet.

Digitized by Google

n'ont d'éloquence que pour attaquer le bon droit et d'habileté qu'à défendre l'erreur. Le talent, chez ces avocats, ne sert qu'à faire le mal, et ils semblent n'avoir reçu le don de la parole que pour outrager la vérité. Ce sont des hommes qui se mêlent de donner des leçons à ceux de qui ils devraient en recevoir; ils présentent leurs inventions pour des faits avérés, embrouillent les vérités les plus simples et empêchent la justice d'avoir son cours. Rien n'est plus propre à faire découvrir sans peine la vérité qu'une exposition courte et simple des faits; je voudrais donc que dans les causes qui mériteront d'être portées à votre tribunal, et elles sont loin d'être toutes dans ce cas, vous prissiez l'habitude de décider rapidement, quoique après un examen suffisant, et de couper court à toutes ces longueurs inventées pour échapper à la condamnation et multiplier les frais. Appelez devant vous la cause de la veuve, du pauvre, de celui qui n'a rien à donner; quant aux autres, vous pourrez charger d'autres juges du soin de les expédier; d'ailleurs elles ne méritent pas pour la plupart l'honneur même d'une audience, car je ne vois pas pourquoi vous consentiriez à entendre des gens que l'évidence de leurs crimes a condamnés d'avance. Telle est l'impudence de certains hommes qu'alors même que toute leur cause atteste manifestement à tous les yeux leurs coupables intrigues, ils ne rougissent pas de solliciter une audience et de faire appel à la conscience publique, tandis que la leur devrait suffire pour les confondre. Personne encore n'a essayé de réprimer l'audace de ces hommes sans pudeur, aussi n'a-t-on pas manqué de voir leur nombre et leur effronterie s'accroître. D'ailleurs je ne sais comment il se fait que les gens vicieux ne redoutent point le jugement de leurs semblables, sans doute c'est que là où tout le monde est souillé, personne ne fait attention à la souillure des autres. On ne vit jamais, en effet, un avare rougir d'un avare comme lui, ni l'impudique et le débauché avoir honte de ses semblables. Or l'Eglise aujourd'hui est pleine d'ambitieux, voilà pourquoi on n'y témoigne pas plus de répugnance et d'horreur pour les intrigues et les cabales de l'ambition qu'on n'en éprouve dans une caverne de voleurs pour le récit des actes de brigandages exercés contre les voyageurs.

L'Eglise est pleine d'ambitieux.

Les causes doivent être décidées promptement.

V. aux notes.

CHAPITRE XI.

On doit sévir avec vigueur, contre les avocats et les procureurs qui cherchent à s'enrichir par l'injustice.

14. Si vous êtes un vrai disciple de Jésus-Christ que votre zèle s'enflamme et que votre autorité s'élève contre cette impudence et cette peste publique. Le Maître vous donne l'exemple, fixez vos yeux sur lui; puis entendez-le vous dire : « Que celui qui me sert, me suive (*Joan.*, XII, 26). » Or ce qu'il prépare ce ne sont point les oreilles pour écouter, mais un fouet pour sévir : il n'a le temps ni de faire ni d'entendre de longs discours, et, au lieu de s'asseoir pour juger, il se lève et se précipite pour infliger la peine méritée; vous savez pourquoi, car il le dit, c'est parce qu'on a fait une maison de trafic de la maison de prières. Je voudrais que nos modernes trafiquants du temple rougissent de même à votre aspect ou redoutassent ainsi votre présence car vous aussi vous avez le fouet en main : oui, qu'ils trem-

Saint Bernard voudrait que le souverain Pontife se montrât terrible

---

tionem proficiunt veritatis. Corrige pravum morem, et præcide linguas vaniloquas *, et labia dolosa claude. Hi sunt qui docuerunt linguas suas loqui mendacium, diserti adversus justitiam, eruditi pro falsitate. Sapientes sunt ut faciant malum, eloquentes ut impugnent verum. Hi sunt qui instruunt a quibus fuerant instruendi; adstruunt non comperta, sed sua; struunt de proprio calumnias innocentiæ; destruunt simplicitatem veritatis, obstruunt judicii vias. Nihil ita absque labore manifestam facit veritatem, ut brevis et pura narratio. Ergo illas quas ad te necesse erit intrare causas (neque enim omnes necesse erit) diligenter velim, sed breviter decidere assuescas, frustratoriasque et venatorias præcidere dilationes. Causa viduæ intret ad te, causa pauperis, et ejus qui non habet quod det. Aliis alias multas poteris committere terminandas, quam plures nec dignas audientia judicare. Quid enim opus est admittere illos, quorum peccata manifesta sunt præcedentia ad judicium? Tanta est impudentia nonnullorum, ut cum manifestæ ambitionis prurigine scateat tota facies causæ eorum, non erubescant audientiam flagitare, publicantes semetipsos ad multorum conscientias, in quo vel suæ solius satis poterant confundi judicio. Non fuit qui retunderet attritas frontes; et ideo plures facti sunt, et magis induruerunt. Sed et nescio quomodo vitiosus conscientias vitiosorum non refugit; et ubi omnes sordent, unius fœto, minime sentitur. Quis enim unquam, verbi causa, avarum avarus, immundum immundus, luxuriosum luxuriosus erubuit? Plena est ambitiosis Ecclesia; non est jam quod horreat in studiis et molitionibus ambitionis, non plus quam spelunca latronis in spoliis viatorum.

* *l.* maliloquas.

CAPUT XI.

In advocatos et procuratores, qui ex iniquitate quæstum faciunt, severe animadvertendum.

14. Si Christi discipulus es, ignescat zelus tuus, exsurgat auctoritas adversus impudentiam hanc et generalem pestem. Intuere Magistrum sic facientem, et audi dicentem : *Qui mihi ministrat, me sequatur*. Non parat aures ut audiat, sed flagellum quo feriat. Verba nec facit, nec recipit. Nec enim sedet judicans, sed insequitur puniens. Causam tamen non tacet, quod videlicet domum orationis, negotiationis fecissent. Ergo et tu fac similiter. Erubescant vultum tuum istiusmodi negotiatores, si fieri potest; si non, timeant. Et tu flagellum tenes. Timeant nummularii, nec fidant in nummis, sed diffidant; abscondant se suum a te, scientes effundere quam accipere paratiorem. Hoc studiose et constanter agendo, multos lucri

Digitized by Google

plutôt qu'indulgent aux modernes traficants du temple.

blent tous ces hommes d'argent et que leur or soit pour eux un sujet d'alarmes au lieu de les rassurer, et qu'ils se sentent plus portés à le cacher qu'à l'étaler à vos yeux en voyant que vous êtes plutôt disposé à le jeter au vent qu'à le recevoir. Si vous tenez cette conduite, vous ferez rentrer nombre de gens dans le devoir, vous rendrez à des emplois honorables une foule d'hommes qui ne sont occupés aujourd'hui qu'à poursuivre des gains honteux, et vous ôterez à tous ceux qui voudraient les imiter la pensée de le faire. Ajoutez à cela que vous vous procurerez en même temps ces loisirs dont je vous ai montré l'avantage, car vous vous trouverez beaucoup de temps libre pour vaquer à la considération, dès que vous en consacrerez moins aux affaires, dont vous ne réserverez comme je l'ai dit, qu'un très-petit nombre à votre tribunal, et renverrez le reste à d'autres juges chargés de les terminer. Quant à celles que vous aurez jugées dignes d'être portées devant vous, vous devez les expédier avec toute la rapidité que leur bonne solution comporte.

Règle de conduite que saint Bernard conseille au Pape de tenir dans les jugements qu'il se réserve.

Quant à la *considération*, j'ai la pensée de ne pas m'en tenir à ce que je vous en ai dit, mais ce sera dans un second livre que je vous en reparlerai, car il est temps que je termine celui-ci si je ne veux pas qu'il finisse par vous fatiguer et vous déplaire en le prolongeant davantage.

LIVRE II.

CHAPITRE I.

Saint Bernard repousse les attaques dont il se voit l'objet par suite de la malheureuse issue de la croisade.

1. Je n'ai pas oublié la promesse que je vous ai faite il y a bien longtemps déjà, très-excellent et très-saint père Eugène, et je veux enfin m'acquitter envers vous, dût-il être un peu tard pour le faire.

Je rougirais d'avoir tant différé si je devais l'imputer à l'indifférence ou à l'oubli; mais il n'en est rien, vous savez que cela tient aux événements [a] importants qui sont survenus et qui semblaient devoir mettre fin non-seulement à nos travaux et à nos études, mais à notre existence même. Nous avons vu le Seigneur, provoqué par nos infidélités, nous traiter comme si, avant les temps marqués, il eût déjà jugé la terre, dans sa justice, sinon dans sa miséricorde; car il a semblé ne plus se souvenir de son peuple et n'avoir plus aucun souci de la gloire de son nom. Aussi avons-nous entendu les nations infidèles s'écrier : « Où donc est maintenant leur Dieu (*Psalm.* CXIII, 2) ? » Comment s'en étonner? Les enfants de l'Eglise, ceux qui ont l'honneur de porter le titre de Chrétiens, ont succombé au milieu des déserts, moissonnés par le glaive ou consumés par la famine? « Les princes sont tombés dans le dernier mépris [b], et le Seigneur les a fait errer hors du droit chemin dans des lieux impraticables (*Psalm.* CVI, 40), où tous leurs pas n'ont été marqués que par des afflictions et des malheurs (*Psalm.* XIII, 7). » Aussi la peur, le chagrin et la honte ont assiégé « les rois eux-mêmes au fond de leurs palais (*Psalm.* CIV, 30). » Hélas! quelle confusion pour les ministres de la parole de Dieu qui avaient promis la paix et annoncé toutes sortes de succès! Nous avions dit : « Vous aurez la paix, et la paix est loin de nous (*Isa.*, LII, 7). » Nous n'avions parlé que d'avantages à remporter, et nous n'avons vu que des déroutes, si bien que nous semblons avoir agi en cette circonstance avec imprudence et légèreté.

V. aux notes.

Malheureuse issue de l'expédition sainte.

[a] En effet, à l'époque où saint Bernard écrivait ces lignes, les gens du monde faisaient éclater leurs murmures et leurs plaintes de la fâcheuse issue qu'avait eue la croisade. V. aux notes.

[b] Du temps de saint Bernard, ce passage du psaume CVI, verset 40, se lisait un peu différemment de la version actuelle. Il y avait *contentio* au lieu de *contemptio*, comme on le voit par un passage de Guillaume de Tyr, livre XVI, chapitre 21. Nous avons préféré la seconde version à la première comme étant plus conforme à l'expression grecque des Septantes, ἐξουδενωσις.

---

facies, turpium sectatores lucrorum honestioribus officiis vindicando; multos, ne vel audeant hujusmodi attentare, servabis. Adjice illud, quod non parum proficiet et ad ferias quas tibi suadeo. Ita nempe non pauca tibi momenta temporum redimes ad vacandum considerationi, quædam (ut dixi) negotia nec audiendo, quædam aliis committendo; quæ tua digna putaveris audientia, fideli quodam et accommodo ipsi causæ compendio terminando. De qua consideratione his addere aliqua cogito, sed sub alterius sane principio libri; atque hic sit finis istius, ne duplo te oneret minus suavis oratio, si longa fuerit.

LIBER II.

CAPUT I.

Apologiam instituit, ob infelicem successum expeditionis in terram sanctam susceptæ.

1. Memor promissi mei, quo ecce jam aliquamdiu teneor apud te, vir optime, papa Eugeni, volo ipso absolvere me vel sero. Puderet dilationis, si mihi conscius forem incuriæ, aut contemptus. Non ita est; sed incidimus (ut ipse nosti) in tempus grave, quod et ipsi pæne vivendi usui videbatur indicere cessationem, nedum studiis; cum scilicet Dominus provocatus peccatis nostris, ante tempus quodammodo visus sit judicasse orbem terræ, in æquitate quidem, sed misericordiæ suæ oblitus. Non pepercit populo suo, non suo nomini. Nonne dicunt in gentibus: *Ubi est Deus eorum?* Nec mirum. Ecclesiæ filii, et qui christiano censentur nomine, prostrati sunt in deserto, aut interfecti gladio, aut fame consumpti. Effusa est contentio super principes, et Dominus errare fecit eos in invio, et non in via. Contritio et infelicitas in viis eorum; pavor, et mœror, et confusio in penetralibus regum ipsorum. Quam confusi pedes annuntiantium pacem, annuntiantium bona! Diximus: Pax, et non est pax; promisimus bona, et ecce turbatio. Quasi vero temeritate in opere isto, aut levitate usi simus. Cucurrimus plane in eo, non quasi in incertum, sed jubente te,

Digitized by Google

Il est certain que je me suis lancé dans cette entreprise avec une grande ardeur, mais on ne peut pas dire que ce fut au hasard, puisque je n'ai fait qu'obéir à vos ordres, ou plutôt aux ordres de Dieu même qui me parlait par votre bouche. Comment donc se fait-il que nous ayons jeûné et qu'il n'ait pas jeté les yeux sur nous; que nous ayons humilié nos cœurs et qu'il n'en ait point tenu compte? car rien de ce que nous avons fait n'a apaisé sa colère, et son bras est encore levé sur nos têtes. Avec quelle patience cependant ne continue-t-il pas à entendre les voix sacriléges et les blasphèmes des Egyptiens, qui disent hautement qu'il n'a conduit son peuple dans le désert que pour l'y faire périr (*Exod.*, XXXII, 12)? Et pourtant les jugements de Dieu sont justes et équitables, nul n'en saurait douter; mais celui-ci est pour moi un tel abîme que je n'hésite point à proclamer bienheureux tous ceux qui n'en prendront point occasion de se scandaliser.

2. Après tout, d'où vient aux hommes la témérité de reprendre ce qu'ils ne sauraient comprendre? Rappelons-nous que les décrets de Dieu sont éternels, si cela peut être une consolation pour nous, comme ce l'était pour celui qui disait : « Je me suis souvenu que vos jugements sont éternels, et ce m'a été une consolation (*Psalm.* CXVIII. 52). »

Je vais dire une chose que personne n'ignore et que tout le monde oublie en ce moment, car tels sont les hommes, ils perdent de vue, quand ils devraient s'en souvenir, les choses qu'ils ont présentes à l'esprit quand ils n'en ont que faire. Lorsque Moïse voulut tirer son peuple de la terre d'Egypte, il leur promit de les mener dans une contrée plus fertile (*Exod.*, III, 37); car il n'aurait pu autrement se faire suivre d'un peuple qui n'estimait que la terre. Il lui fit en effet quitter l'Egypte, mais ne l'introduisit pas aussitôt dans la terre qu'il lui avait promise. Gardons-nous bien d'imputer à la témérité du chef ce triste événement qu'il n'avait pas prévu; il n'agissait en toute occasion que par l'ordre de Dieu et avec son concours, car le Seigneur confirmait sa mission par de continuels prodiges. Vous me ferez sans doute remarquer que le peuple hébreu avait la tête dure et se révoltait continuellement contre Dieu et contre Moïse son serviteur; qu'ils n'ont que trop bien mérité leur châtiment et que c'étaient des incrédules et des rebelles; les nôtres, au contraire, quel mal ont-ils fait? Demandez-le-leur, vous répondrai-je; pourquoi vous dirai-je ce qu'eux-mêmes ne feront point difficulté de vous avouer? Je ne dirai qu'une chose et vous demanderai seulement comment les Hébreux auraient pu arriver au terme de leur voyage en revenant sans cesse sur leurs pas? Et les nôtres, que de fois leur arriva-t-il aussi de revenir, par les désirs de leur cœur, en Egypte. Si les Hébreux tombèrent et périrent pour leur iniquité, pourquoi nous étonner que les croisés, coupables des mêmes crimes, aient reçu le même châtiment? Dira-t-on que le malheur des premiers est en contradiction avec les promesses de Dieu? Celui des seconds ne l'est pas davantage, car les promesses de Dieu ne peuvent jamais préjudicier en rien à sa justice. Mais écoutez un autre exemple.

Saint Bernard reproche leurs mauvaises mœurs aux croisés.

Saint Bernard se justifie par les exemples.

3. Benjamin a prévariqué, toutes les autres tribus prennent les armes pour punir son crime, Dieu même le leur ordonne, en même temps qu'il met à leur tête le chef qui doit les conduire au combat. Les voilà donc qui en viennent aux mains ayant pour elles l'avantage du nombre, la bonté de leur cause et, ce qui vaut mieux que tout cela

---

imo per te Deo. Quare ergo jejunavimus, et non aspexit? humiliavimus animas nostras, et nescivit? Nam in his omnibus non est aversus furor ejus, sed adhuc manus ejus extenta. Quam patienter interim adhuc audit voces sacrilegas, et Ægyptios blasphemantes; quia callide eduxit eos, ut occideret in deserto? Et quidem judicia Domini vera; quis nesciat? At judicium hoc abyssus tanta, ut videar mihi non immerito pronuntiare beatum, qui non fuerit scandalizatus in eo.

2. Et quomodo tamen humana temeritas audet reprehendere, quod minime comprehendere valet? Recordemur supernorum judiciorum, quæ a sæculo sunt, si forte sit consolatio. Nam quidam ita dixit : *Memor fui judiciorum tuorum a sæculo, Domine, et consolatus sum.* Rem dico ignotam nemini, et nunc nemini notam. Nempe sic se habent mortalium corda; quod scimus cum necesse non est, in necessitate nescimus. Moyses educturus populum de terra Ægypti, meliorem illis pollicitus est terram. Nam quando ipsum aliter sequeretur populus, solam sapiens terram? Eduxit; eductos tamen in terram, quam promiserat, non introduxit. Nec est quod ducis temeritati imputari queat tristis et inopinatus eventus. Omnia faciebat Domino imperante, Domino cooperante, et opus confirmante sequentibus signis. Sed populus ille, inquis, duræ cervicis fuit, semper contentiose agens contra Dominum, et Moysen servum ejus. Bene, illi increduli et rebelles; hi autem quid? Ipsos interroga. Quid me dicere opus est, quod fatentur ipsi? Dico ego unum. Quid poterant proficere, qui semper revertebantur, cum ambularent? Quando et isti per totam viam non redierunt corde in Ægyptum? Quod si illi ceciderunt et perierunt propter iniquitatem suam; miramur istos eadem facientes, eadem passos? Sed numquid illorum casus adversus promissa Dei? Ergo nec istorum. Neque enim aliquando promissiones Dei justitiæ Dei præjudicant. Et audi aliud.

3. Peccavit Benjamin : accinguntur reliquæ tribus ad ultionem, nec sine nutu Dei. Designavit denique ipse ducem præliaturis. Itaque præliantur, freti et manu validiori, et causa potiori, et (quod his majus est) favore divino. At quam terribilis Deus in consiliis super filios hominum! Terga dedere sceleratis ultores sceleris, et paucioribus plures. Sed recurrunt ad Dominum, et Dominus ad eos : *Ascendite*, inquit. Ascen-

Digitized by Google

encore, la faveur du Tout-Puissant. Mais « que Dieu est terrible dans ses desseins sur les enfants des hommes (*Psalm.* LXV, 5) ! » On vit les vengeurs du crime fuir devant ceux qu'ils venaient châtier et la troupe la plus nombreuse tourner le dos à celle qui l'était moins. Cependant ils ont recours à Dieu, et Dieu leur dit : « Retournez au combat. » Ils le font sur sa parole et sont une seconde fois mis en déroute. Ainsi voilà des hommes justes qui, d'abord assurés de la faveur de Dieu, puis obéissant à ses ordres formels, combattent pour la justice et succombent ; mais plus leur valeur fut déçue, plus leur foi éclata. Quelle opinion pensez-vous qu'auraient de moi nos chrétiens si, retournant une seconde fois [a] au combat sur ma parole et succombant de nouveau dans la lutte, ils m'entendaient leur dire encore : Recommencez une troisième fois l'entreprise où vous avez deux fois échoué ? Eh bien, les enfants d'Israël, ne comptant pour rien une première et une seconde défaite, obéissent une troisième fois à l'ordre de Dieu, et remportent enfin la victoire. Peut-être nos chrétiens diront-ils : Qui nous assure que c'est Dieu qui nous parle par votre bouche ? Quels miracles faites-vous pour que nous croyions en vous ? Il ne m'appartient pas de répondre, et on comprendra le sentiment qui me fait garder le silence [b] ; mais vous, Eugène, répondez vous-même pour moi, et dites ce que vous avez vu de vos yeux et entendu de vos oreilles ; ou plutôt répondez d'après ce que vous inspirera le Seigneur.

4. Mais peut-être vous demandez-vous pourquoi j'insiste tant sur un sujet qui semble n'avoir aucun rapport avec celui que je me proposais de traiter. Ce n'est pas que j'aie perdu ce dernier de vue, mais ce que je viens de vous dire ne me paraît pas étranger à ce sujet. En effet, s'il m'en souvient bien, c'est de la *considération* que j'avais l'honneur d'entretenir Votre Sainteté ; or le sujet que je viens de toucher est assez grand pour réclamer une considération attentive. Si les grandes choses méritent d'attirer l'attention des grands, quel homme plus que vous, qui n'avez pas d'égal sur la terre, doit considérer celle-là d'un œil plus attentif ? Mais c'est à vous, avec la sagesse et la puissance que vous avez reçues du Ciel, de voir ce que vous avez à faire dans les circonstances présentes ; ce n'est pas à un humble religieux comme moi de vous dire : Faites ceci ou cela ; il me suffit de vous avoir rappelé que vous avez quelque chose à faire pour consoler l'Eglise et fermer la bouche à ses détracteurs. Permettez que ces quelques lignes me servent d'apologie, et trouvez bon que je les dépose dans votre cœur, pour me servir de justification auprès de vous, sinon aux yeux de ceux qui ne jugent des choses que sur l'événement. Le témoignage d'une bonne conscience est la meilleure de toutes les apologies, et je ne me mets point en peine de ce que pensent de moi ceux qui appellent bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien ; qui prennent la lumière pour les ténèbres et les ténèbres pour la lumière (*Isa.*, v, 20). D'ailleurs, s'il faut qu'on murmure, j'aime mieux que ce soit contre moi que contre Dieu, et je m'estimerai infiniment heureux de lui servir de bouclier, et de recevoir les traits acérés des médisants et les dards empoisonnés des blasphémateurs pour qu'ils n'arrivent point jusqu'à lui. Je fais volontiers bon marché de ma propre gloire pourvu qu'on respecte la

Le Pape n'a pas d'égal sur la terre.

Le témoignage d'une bonne conscience est la meilleure de toutes les apologies.

Saint Bernard aime mieux qu'on murmure contre lui que contre Dieu.

[a] On voit dans les lettres deux cent cinquante-sixième, deux cent quatre-vingt-huitième et trois cent quatre-vingt-sixième, et dans la *Vie de saint Bernard*, livre III, chapitre IV, pour quelles raisons notre saint Docteur a prêché la croisade.

[b] Saint Bernard fait ici allusion aux miracles qui accompagnèrent sa prédication de la guerre sainte. Voir sa *Vie*, livre IV, chapitres V et suivants, ainsi que sa lettre deux cent quarante-deuxième aux habitants de Toulouse et les notes qui l'accompagnent.

---

dunt denuo, denuoque fusi et confusi sunt. Ita Deo primum quidem favente, secundo et jubente, justi justum certamen ineunt, et succumbunt. Sed quo inferiores certamine, eo fide superiores inventi sunt. Quid putas de me facerent isti, si meo hortatu iterato ascenderent, iterato succumberent ? quando me audirent monentem tertio repetere iter, repetere opus, in quo semel jam, et secundo frustrati forent ? Et tamen Israelitæ unam et alteram non reputantes frustrationem, tertio parent, et superant Sed dicunt forsitan isti : Unde scimus quod a Domino sermo egressus sit ? Quæ signa tu facis, ut credamus tibi ? Non est quod ad ista ipse respondeam ; parcendum verecundiæ meæ. Responde tu pro me et pro te ipso, secundum ea quæ audisti, et vidisti ; aut certe secundum quod tibi inspiraverit Deus.

4. Sed forte miraris me prosequi ista, qui aliud proposueram. Facio non oblitus propositi, sed quod a proposito non judicem aliena Nempe de consideratione (ut memini) sermo mihi ad tuam dignationem. Et sane magna ista res, et egens consideratione non minima. Quod si res magnas a magnis considerari oportet, cui æque, ut tibi, id studii competit, qui parem super terram non habes ? Sed tu secundum sapientiam et potestatem datam tibi de super, facies de hoc. Non est meæ humilitatis dictare tibi sic vel sic fieri quidquam. Sufficit intimasse oportere aliquid fieri, unde et Ecclesia consoletur, et obstruatur os loquentium iniqua. Hæc pauca vice apologiæ dicta sint, ut ipsa qualiacumque habeat conscientia tua ex me, unde habeat me excusatum, et te pariter, etsi non apud eos qui facta ex eventibus æstimant, certe apud teipsum. Perfecta et absoluta cuique excusatio, testimonium conscientiæ suæ. Mihi pro minimo est ut ab illis judicer, qui dicunt bonum malum, et malum bonum, ponentes lucem tenebras, et tenebras lucem Etsi necesse sit unum fieri e duobus, malo in nos murmur hominum, quam in Deum esse. Bonum mihi, si dignetur me uti pro clypeo. Libens excipio in me detrahentium linguas maledicas, et venenata spicula blasphemorum, ut non

Digitized by Google

sienne, qui me fera la grâce de pouvoir m'écrier avec le Prophète : « C'est pour vous, Seigneur, que j'ai souffert tant d'opprobres et que mon visage est couvert de confusion (*Psalm.* LXVIII, 8). » Car je n'ambitionne pas d'autre gloire que de ressembler au divin Rédempteur et de pouvoir m'écrier avec lui : « Les outrages de ceux qui s'élevaient contre vous sont retombés sur moi (*Psalm.* LXVIII, 10). »

Mais il est temps que je revienne à mon sujet et que je poursuive le but que je m'étais marqué.

CHAPITRE II.

Il ne faut pas confondre la considération avec la contemplation.

5. Et d'abord veuillez remarquer ce que j'entends par la considération proprement dite. Je ne veux pas qu'on l'assimile en tout à la contemplation ; en effet, celle-ci suppose la vérité déjà connue, tandis que la première a plus particulièrement pour but la recherche de la vérité ; aussi définirai-je volontiers la contemplation, une intuition claire et certaine des choses par l'œil de l'esprit, ou, en d'autres termes, l'acte par lequel l'esprit embrasse une vérité connue, indubitable. Quant à la considération, je dirai que c'est un effort de la pensée, une application de l'esprit à la recherche de la vérité ; ce qui n'empêche pas qu'on n'emploie bien souvent ces deux mots l'un pour l'autre.

finition de la ntemplation.

finition de la nsidération.

CHAPITRE III.

La considération se divise en quatre parties.

6. Pour en venir maintenant à l'objet même de la considération, je crois qu'on peut en assigner quatre qui se présentent d'eux-mêmes à la pensée : vous d'abord, puis ce qui est au-dessous de vous, autour de vous et au-dessus de vous. Que votre considération commence par vous, et ne la portez point sur ce qui est placé hors de vous, en vous négligeant vous-même. Que vous servirait en effet de gagner l'univers si vous veniez à perdre votre âme (*Matth.* XVI, 26) ? Soyez sage tant qu'il vous plaira, je dis qu'il manquera toujours quelque chose à votre sagesse si vous ne l'êtes pas pour vous. Que lui manquera-t-il donc ? Tout, à mon avis. Quand vous connaîtriez tous les mystères à la fois, combien la terre est vaste, le ciel élevé, l'océan profond, si vous ne vous connaissez pas vous-même, vous ressemblez à un homme qui bâtirait sans fondement, vous amassez des ruines au lieu d'élever un édifice. Tout ce que vous construirez hors de vous-même sera comme un tas de poussière exposé à tous les vents. Nul ne peut donc passer pour sage s'il ne l'est pour lui-même, en sorte que tout sage sera d'abord sage pour soi et boira le premier de l'eau de sa propre fontaine. En conséquence, que votre considération non-seulement commence, mais aussi finisse par vous. Si elle s'égare ailleurs, ce sera toujours avec profit pour votre salut que vous la ramènerez à vous ; soyez-en le premier et le dernier terme, prenez exemple sur le souverain créateur de toutes choses, qui envoie son Verbe et le retient en même temps ; votre verbe à vous, c'est votre considération ; si loin qu'elle aille, il ne faut pas qu'elle vous quitte tout à fait ; qu'elle fasse des excursions, mais qu'elle ne cesse pas néanmoins d'avoir toujours sa résidence dans votre âme. Quand il s'agit du salut, nul n'est plus intéressé que vous que le fils de votre mère. Gardez-vous donc

Se connaître soi-même est on ne peut plus nécessaire.

considéra- n a quatre parties.

---

ad ipsum perveniant. Non recuso inglorius fieri, ut non irruatur in Dei gloriam. Quis mihi det gloriari in voce illa : *Quoniam propter te sustinui opprobrium, operuit confusio faciem meam ?* Gloria mihi est, consortem fieri Christi, cujus illa vox est : *Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me.* Nunc jam recurrat stylus ad suam materiam, et in ea quæ proposueramus, suo tramite gradiatur oratio.

CAPUT II.

Considerationis a contemplatione distinctio.

5. Et primo quidem ipsam considerationem quid dicam, considera. Non enim idem per omnia quod contemplationem intelligi volo ; quod hæc ad rerum certitudinem, illa ad inquisitionem magis se habeat. Juxta quem sensum potest contemplatio quidem definiri, verus certusque intuitus animi de quacumque re, sive apprehensio veri non dubia. Consideratio autem, intensa ad investigandum cogitatio, vel intentio animi vestigantis verum. Quanquam soleant ambæ pro invicem indifferenter usurpari.

CAPUT III.

Considerationis quatuor puncta designat.

6. Jam quod ad considerationis attinet fructum, quatuor, ut occurrunt, tibi consideranda reor ; te, quæ sub te, quæ circa te, quæ supra te sunt. A te tua consideratio inchoet, ne frustra extendaris in alia, te neglecto. Quid tibi prodest si universum mundum lucreris, te unum perdens ? Etsi sapiens sis, deest tibi ad sapientiam, si tibi non fueris. Quantum vero ? Ut quidem senserim ego, totum. Noveris licet omnia mysteria, noveris lata terræ, alta cœli, profunda maris ; si te nescieris, eris similis ædificanti sine fundamento, ruinam, non structuram faciens. Quidquid exstruxeris extra te, erit instar congesti pulveris, ventis obnoxium. Non ergo sapiens, qui sibi non est. Sapiens sibi sapiens erit, et bibet de fonte putei sui primus ipse. A te proinde incipiat tua consideratio ; non solum autem, sed et in te finiatur. Quocumque evagetur, ad te revocaveris eam cum salutis fructu. Tu primis tibi, tu ultimus. Sume exemplum de summo omnium Patre, Verbum suum et emittente *, et retinente. Verbum tuum, consideratio tua ; quæ si procedit, non recedat. Sic progrediatur, ut non egrediatur ; sic exeat, ut non

* *al.* ex se emittente.

Digitized by Google

bien d'avoir dans la pensée rien de contraire, que dis-je? rien d'étranger à votre salut; si donc il se présente à votre esprit quoi que ce soit qui ne s'y rapporte point d'une manière ou d'une autre, vous devez le repousser.

CHAPITRE IV.

La connaissance de soi-même exige de l'homme une triple considération. Premier objet de la considération.

La considération de soi-même embrasse trois objets.

7. La considération de vous-même se divise en trois parties différentes; vous pouvez considérer en effet ce que vous êtes, qui vous êtes et quel vous êtes. Ce que vous êtes se rapporte à la nature; qui vous êtes, à la personne, et quel vous êtes, aux mœurs. Qu'êtes-vous en effet? un homme. Qui êtes vous? Le Pape ou le souverain Pontife. Enfin quel êtes-vous? Bienveillant, doux et le reste. Quoique la considération, le premier de ces trois points, convienne plutôt à un philosophe qu'à un successeur des Apôtres, pourtant il y a dans la définition de l'homme, qu'on appelle un animal raisonnable et sujet à la mort, quelque chose qui mérite encore de fixer votre attention, si vous permettez que nous nous y arrêtions. D'ailleurs je ne vois rien dans cet examen qui répugne ni à votre profession ni à votre rang, j'y vois même quelque avantage pour votre salut. En effet, si vous considérez que vous êtes en même temps raisonnable et mortel, vous arrivez immédiatement à cette double conséquence, digne de l'attention d'un homme sage et réfléchi, que d'être mortel abaisse l'être raisonnable, et que d'être raisonnable relève l'être mortel. S'il se présente encore sur ce point quelques remarques à faire, je les ferai plus tard et peut-être avec plus de fruit qu'en ce moment, à cause de l'enchaînement des sujets à traiter.

Définition de l'homme.

CHAPITRE V.

Le second objet de la considération est de voir attentivement qui nous sommes et d'où nous venons.

8. Qu'êtes-vous aujourd'hui et qu'étiez-vous auparavant? Voilà ce que nous avons à examiner. Toutefois sur ce dernier point, — qu'étiez-vous auparavant? — je pense qu'il vaudrait peut-être mieux garder le silence et laisser un pareil sujet à vos méditations. Pourtant qu'il me soit permis de vous dire qu'il serait indigne de vous de rester au-dessous de la perfection, quand on est allé vous prendre parmi les plus parfaits. N'y aurait-il pas en effet pour vous de quoi rougir de vous voir petit dans un poste élevé, quand vous vous souvenez d'avoir été grand dans une condition obscure? vous n'avez point oublié votre premier état, on n'a pu en bannir le souvenir de votre cœur ni en effacer la mémoire de votre esprit, comme on vous y a vous-même arraché; ce ne sera jamais sans fruit que vous l'aurez devant les yeux dans l'exercice du souverain pouvoir, dans le jugement des causes portées à votre tribunal et dans toutes vos entreprises. Cette considération vous fera mépriser les honneurs au sein des honneurs mêmes, ce qui n'est pas peu de chose; que votre cœur n'en soit jamais vide, elle vous servira d'égide contre ce trait mortel: « Quand il était élevé au comble des honneurs, il n'a point compris sa dignité (*Psalm.* XLVIII, 13). » Dites-vous donc à vous-même: J'étais placé bien

Saint Ber rappelle à Eugène commen être reli

---

deserat. In acquisitione salutis nemo tibi germanior unico matris tuæ. Contra salutem propriam cogites nihil. Minus dixi, contra; præter, dixisse debueram. Quidquid se considerationi offerat, quod non quoquo modo ad tuam ipsius salutem pertineat, respuendum.

CAPUT IV.

Notitiam sui ipsius triplici consideratione sui complectitur; et primum quidem considerationis membrum hic exsequitur.

7. Et hæc tui consideratio in tria quædam dividitur, si consideres quid, quis, et qualis sis. Quid in natura, quis in persona, qualis in moribus. Quid, verbi gratia, homo. Quis, Papa vel summus Pontifex. Qualis, benignus, mansuetus, vel quidquid tale. Quanquam primum illud philosophicum sit magis, quam apostolicum vestigare; attamen est in definitione hominis, quem dicunt animal rationale, mortale, quod diligentius intueri si libet, licet. Non est quod tuæ in eo aut professioni obviet, aut dignitati; est vero quod saluti afferre queat. Nam consideranti duo hæc simul, rationale, mortaleque; is tibi exinde occurrit fructus, ut et mortale, quod in te est rationale humiliet; et rursum rationale, mortale confortet, quod neutrum neglectui erit homini circumspecto. Si qua adhuc præsens considerandæ requirit locus, tractabuntur infra, et forte utilius ex partium collatione.

CAPUT V.

Alterum membrum considerationis sui proponit; nempe, quis sit, et unde.

8. Nunc qui sis, et de quo sis factus, advertendum. Quanquam quod dixi, de quo, id mihi prætereundum putem, tuæ potius relinquendum agnitioni. Illud dico indignum tibi, citra perfectum agere de tanta assumpto perfectione. Quidni erubescas minimus inveniri in magnis, qui te recordaris magnum in minimis extitisse? Non ea oblitus, primæ * professionis; non excidit menti quæ subducta est manu, sed ne affectui quidem. Ipsam ad singula tua imperia, judicia, instituta, habere præ oculis non erit inutile. Hæc te consideratio facit honoris contemptorem in honore ipso. Atque id magnum. Non recedat a pectore; clypeus est tibi vel a sagitta illa, *Homo cum in honore esset, non intellexit.* Loquere ergo tibi: Abjectus eram in domo Dei mei. Quale est hoc, de paupere et abjecto levari super gentes et regna? Quis ego, aut quæ domus patris mei, ut sedeam excelsis sublimior? Sane

* prim

Digitized by Google

bas dans la maison de mon Dieu, comment se fait-il donc que de pauvre et d'obscur que j'étais, je me voie maintenant élevé au-dessus des royaumes et des empires? Qui suis-je donc et qu'était la maison de mon père, pour que je sois assis sur le premier trône de l'univers? assurément celui qui m'a dit: « Mon ami, montez plus haut (*Luc.* XIV, 10), » a pensé que je serais toujours son ami; si je cesse de l'être, il ne peut en résulter rien que de fâcheux pour moi; car celui qui m'a élevé peut aussi m'abaisser; il serait trop tard alors de m'écrier: « Seigneur, en m'élevant vous avait fait mon malheur (*Psalm.* CI, 11). » L'élévation n'a rien de bien attrayant quand la sollicitude qui la suit est plus grande qu'elle encore. L'une est un piége, l'autre est une épreuve pour l'amitié: préparons-nous à en triompher si nous ne voulons pas être un jour honteusement relégués à la dernière place.

aux notes.

CHAPITRE VI.

A quoi doivent s'appliquer les princes de l'Eglise.

9. Il n'y a pas moyen de nous dissimuler votre élévation; mais pourquoi avez-vous été élevé au-dessus des autres? Voilà ce qui mérite toute votre attention. Je ne pense pas que ce soit pour dominer, car le Prophète, s'étant vu élever comme vous, entendit ces paroles retentir à ses oreilles: « C'est pour que tu arraches et que tu détruises, pour que tu perdes et que tu dissipes, et, enfin, pour que tu plantes et que tu édifies (*Jerem.*, I, 10). » Trouvez-vous dans ces paroles un seul mot qui fasse songer au faste et à la grandeur? Dans ces expressions figurées empruntées au travail des champs, je vois plutôt une image des pénibles travaux de l'administration spirituelle. Et nous aussi, quelque haute opinion que nous ayons de nous, il faut bien nous persuader que nous ne sommes point appelés à commander en maîtres, mais à travailler comme de véritables serviteurs. Je ne suis point au-dessus du Prophète, et si par hasard j'ai reçu un pouvoir égal au sien, je ne saurais lui être comparé quant aux mérites. Voilà ce que vous devez vous dire, et la leçon que vous devez vous faire, vous qui êtes chargé d'instruire les autres. Regardez-vous comme un prophète; n'est-ce pas assez? Je trouve que c'est même beaucoup trop; mais enfin ce que vous êtes, c'est par la grâce de Dieu que vous l'êtes. Qu'êtes-vous donc? Un prophète, si vous voulez; voulez-vous être davantage? Vous n'en devez pas moins, si vous êtes sage, vous contenter de la mesure à laquelle vous avez été mesuré par le Seigneur, tout ce qui excède vient d'une mauvaise source. Apprenez donc, à l'exemple du Prophète, à n'occuper la première place que pour faire par vous-même plutôt que pour faire faire ce qu'exige le besoin des temps, et soyez persuadé que pour imiter le Prophète vous avez plutôt besoin d'un sarcloir que d'un sceptre; vous savez bien qu'il n'a point été élevé pour régner mais pour extirper les mauvaises herbes. Mais trouverez-vous encore quelque chose à faire dans le champ du père de famille? Certainement, et beaucoup même! car les prophètes n'ont pu le purger tout entier et ils ont laissé encore quelque chose à faire aux apôtres, qui vinrent après eux; ceux-ci vous en ont laissé aussi, et soyez convaincu que vous n'achèverez pas la besogne que vous avez reçue de vos pères; il en restera pour votre successeur qui lui-même en laissera encore aux siens, et ainsi jusqu'à la fin. Vous savez bien que jusqu'à la onzième heure du jour, les ouvriers de l'Evangile sont repris de leur oisiveté et envoyés à la vigne. Vos prédécesseurs, les Apôtres, ont entendu cette parole: « La moisson est abondante, mais les ouvriers sont rares (*Matth.*, IX, 37). » Eh bien, revendiquez pour vous l'héritage de vos pères, car si vous êtes leur

Ce qui convient à un prélat c'est moins un sceptre qu'un sarcloir.

Jamais un prélat ne cessa d'avoir quelque chose à faire.

s prélats de Eglise ne ont point appelés à mander en tres, mais à ailler comme de vrais erviteurs.

---

qui dixit mihi: *Amice, ascende superius*, amicum fore fidit. Si minus inveniar, non expedit quidem. Qui elevavit, et dejicere potest. Sera querela: *Quoniam elevans allisisti me.* Non est quod blandiatur celsitudo, ubi sollicitudo major. Illa discrimen intendit, hæc amicum probat. Huic accingamur, si nolumus tandem cum rubore novissum locum tenere.

CAPUT VI.

Quale debeat esse procerum Ecclesiæ studium.

9. Factum superiorem dissimulare nequimus; sed enim ad quid, omnimodis attendendum. Non enim ad dominandum opinor. Nam et Propheta, cum similiter levaretur, audivit: *Ut evellas et destruas, et dispердas et dissipes, et ædifices et plantes.* Quid horum fastum sonat? Rusticani magis sudoris schemate quodam labor spiritualis expressus est. Et nos igitur, ut * multum sentiamus de nobis, impositum senserimus ministerium, non dominium datum. Non sum ego major propheta; et si forte par potestate, sed meritorum non est comparatio. Hæc loquere tibi, et doce te ipsum, qui alios doces. Puta te velut unum aliquem ex prophetis. An non satis ad te? Et nimium. Sed gratia Dei es id quod es. Quid? Esto quod propheta, numquid plus quam propheta? Si sapis, eris contentus mensura quam tibi mensus est Deus. Nam quod amplius est, a malo est. Disce exemplo prophetico præsidere non tam ad imperitandum, quam ad factitandum quod tempus requirit. Disce sarculo tibi opus esse, non sceptro, ut opus facias prophetæ. Et quidem ille non regnaturus ascendit, sed exstirpaturus. Putasne et tu invenias * aliquid elaborandum in agro domini tui? Et plurimum. Non plane totum qui vere emundare * Prophetæ; aliquid filiis suis Apostolis quod agerent reliquerunt; aliquid ipsi parentes tui tibi. Sed nec tu ad omne sufficies. Aliquid profecto tuo relicturus es successori, et ille aliis, et alii aliis usque in finem. Circa undecimam denique horam operarii otii arguuntur, et mittuntur in vineam. Antecessores tui Apostoli audierunt, quia *messis quidem*

at. ut non multum

* *al.* non invenias.
* *a.* emendare.

Digitized by Google

fils, vous devez aussi être leur héritier (*Galat.*, IV, 7). Pour montrer que vous l'êtes en effet, mettez-vous à l'œuvre et ne vous endormez pas dans l'oisiveté si vous ne voulez pas qu'on vous dise : « Pourquoi restez-vous là toute la journée à ne rien faire (*Matth.*, XX, 6) ? »

10. Il faut bien moins encore qu'on puisse vous trouver au sein des délices, des pompes ou des vanités du monde, car ce n'est pas ce que vous avez reçu en héritage. Que vous revient-il donc d'après les tablettes du testateur ? Si vous vous en tenez à la teneur du testament, il ne vous revient ni honneurs ni richesses, mais des soucis et des fatigues. La chaire pontificale flatte-t-elle votre amour-propre ? Rappelez-vous qu'elle n'est autre chose que le poste élevé d'où, semblable à la sentinelle, vous devez promener vos regards sur tout ; car le nom même d'évêque emporte l'idée d'un devoir à remplir et non pas d'une domination à exercer. C'est en effet pour avoir l'œil ouvert sur tout, que vous êtes placé dans un lieu élevé d'où vous puissiez tout embrasser du regard, et cette vigilance a pour conséquence naturelle non le repos, mais le travail. Peut-on bien songer à la gloire quand le repos même est défendu ? D'ailleurs, le moyen de se reposer sous le poids incessant d'une sollicitude qui s'étend à toutes les Eglises ? En effet, que vous a légué le saint Apôtre qui disait : « Je vous donne ce que j'ai (*Act.*, III, 6) ? » Qu'est-ce que cela ? Tout ce que je sais, c'est que ce n'est ni de l'or ni de l'argent, car il a dit : « Pour ce qui est de l'or et de l'argent, je n'en ai pas (*Ibid.*). » Si donc il vous arrive d'en avoir, servez-vous-en, non selon vos caprices, mais suivant le besoin des temps ; alors vous en userez comme n'en usant pas. Si les richesses, par rapport à l'âme, ne sont en elles-mêmes ni bonnes ni mauvaises, on ne peut nier pourtant qu'en user est un bien, en abuser, un mal, s'en mettre en peine, la pire des choses, et les rechercher, une honte. Je veux bien qu'à certains titres vous puissiez exiger de l'or et de l'argent, ce ne peut jamais être en tant que vous êtes le successeur de l'Apôtre, puisqu'il n'a pas pu vous laisser en héritage ce qu'il n'avait pas. Tout ce qu'il avait, il vous l'a donné, c'est, comme je vous l'ai déjà dit, le soin de veiller sur toutes les Eglises : faut-il entendre par-là le pouvoir de les dominer ? Ecoutez, il vous répond lui-même : « Nous ne sommes pas les dominateurs de la tribu sainte ; mais nous devons être les modèles du troupeau (I *Petr.*, V, 3) ; » et pour que vous ne croyiez pas qu'il ne s'exprime de la sorte que par humilité, et non dans la conviction qu'il ne disait rien que de très-vrai, écoutez la parole du Seigneur lui-même dans son saint Evangile : « Les rois des nations, dit-il, les dominent, et ceux qui exercent leur empire sur les peuples, se font appeler par eux bienfaiteurs : ne faites pas de même (*Luc.*, XXII, 25).» Rien de plus clair, vous le voyez, toute domination est interdite aux apôtres.

L'épiscopat emporte l'idée d'un devoir à remplir et non pas d'une domination à exercer.

11. Allez donc maintenant et osez après cela vous arroger l'apostolat comme un attribut du pouvoir suprême, ou la puissance souveraine comme une conséquence de l'apostolat, évidemment vous ne pouvez revendiquer l'un et l'autre à la fois ; songer à les posséder concurremment tous les deux, c'est vouloir les perdre en même temps l'un et l'autre.

Ce que doivent être les richesses dans les mains du souverain pontife.

D'ailleurs ne vous croyez pas excepté du nombre de ceux dont Dieu se plaint en ces termes : « Ils ont régné par eux-mêmes et non par moi ; ils ont été princes, et je ne l'ai point su (*Oseæ*, VIII, 4). » Après cela, si vous aimez mieux régner sans le se-

---

multa, operarii vero pauci. Paternam tibi vindicato hæreditatem. Nam si filius, et hæres. Ut probes hæredem, evigila ad curam ; et non otio torpeas, ne et tibi dicatur : Quid hic stas tota die otiosus ?

10. Multo minus inveniri oportet aut deliciis resolutum, aut resupinum pompis. Nihil horum tibi tabulæ testatoris assignant. Sed quid ? Si illarum tenore contentus sis, curam potius hæreditabis et operam, quam gloriam et divitias. Blanditur cathedra ? Specula est. Inde denique superintendis, sonans tibi episcopi nomine non dominium, sed officium. Quidni loceris in eminenti, unde prospectes omnia, qui speculator super omnia constitueris ? Enimvero prospectus iste procinctum parit, non otium. Quomodo * libet gloriari, ubi otiari non licet ? Nec locus est otio, ubi sedula urget sollicitudo omnium ecclesiarum. Nam quid tibi aliud dimisit sanctus Apostolus ? *Quod habeo*, inquit, *hoc tibi do.* Quid illud. Unum scio ; non est aurum neque argentum, cum ipse dicat : *Argentum et aurum non est mihi.* Si habere contingat, utere non pro libitu, sed pro tempore. Sic eris utens illis, quasi non utens. Ipsa quidem, quod ad animi bonum spectat, nec bona sunt, nec mala ; usus tamen horum bonus, abusio mala, sollicitudo pejor, quæstus turpior. Esto, ut alia quacumque ratione hæc tibi vindices ; sed non apostolico jure. Nec enim tibi ille dare quod non habuit potuit. Quod habuit, hoc dedit, sollicitudinem, ut dixi, super ecclesias. Numquid dominationem ? Audi ipsum. *Non dominantes*, ait, *in clero sed forma facti gregis.* Et ne dictum sola humilitate putes, non etiam veritate, vox Domini est in Evangelio : *Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.* Et infert : *Vos autem non sic.* Planum est : Apostolis interdicitur dominatus.

* *al.* quando.

11. I ergo, tu, et tibi usurpare aude aut dominans apostolatum, aut apostolicus dominatum. Plane ab alterutro prohiberis. Si utrumque simul habere voles, perdes utrumque. Alioquin non te exceptum * illorum numero putes, de quibus queritur Deus sic : *Ipsi regnaverunt, et non ex me ; principes exstiterunt, et ego non cognovi.* Jam si regnare sine Deo juvat, habes gloriam, sed non apud Deum. At si interdictum tenemus, audiamus edictum : *Qui major estvestrum, fiat sicut junior ; et qui præcessor est, sicut qui ministrat.* Forma apostolica hæc est ; dominatio interdicitur,

* *al.* eos

Digitized by Google

cours d'en haut, vous n'en aurez pas moins de gloire, mais non pas auprès de Dieu.

A présent que nous sommes fixés sur ce qui est défendu, voyons ce qui est prescrit. « Que celui qui est le plus grand parmi vous se fasse comme le plus petit, et que celui qui commande devienne comme celui qui sert (*Luc.*, XI, 26). » Voilà la règle des apôtres : ils ont un devoir à remplir et non pas une domination à exercer ; c'est d'ailleurs ce que le législateur confirme par son propre exemple quand il continue en ces termes : « Ainsi je suis au milieu de vous comme celui qui sert (*Ibid.*, 27). » Qui est-ce qui craindra de se déshonorer en acceptant un titre que le Seigneur lui-même a porté le premier? Saint Paul s'en glorifie, et il a raison, quand il dit : « S'ils sont ministres de Jésus-Christ, je le suis comme eux ; » et qu'il continue : « J'ose le dire, dussé-je en cela manquer de sagesse, je le suis plus qu'eux ; en preuve, les longues fatigues que j'ai essuyées, les fers dont j'ai été chargé, les coups sans nombre que j'ai reçus et la mort que j'ai tant de fois affrontée (II *Corinth.*, XI, 23). » Quelle gloire de servir de la sorte ! cela ne vaut-il pas beaucoup mieux que de régner ? Si donc vous voulez de la gloire, vous avez l'exemple des saints sous les yeux, on vous propose la gloire même des apôtres. Est-ce trop peu à votre avis? Ah ! qui me donnera, à moi, d'égaler un jour les saints dans leur gloire ? Le Prophète en parle en ces termes : « A mes yeux, Seigneur, vos saints sont comblés d'un excès d'honneur, et leur puissance est établie d'une façon inébranlable (*Psalm.* CXXXVIII, 17) ! » Et l'Apôtre s'écrie à son tour, sur le même sujet : « Loin de moi la pensée de me glorifier jamais en autre chose que dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ (*Gal.*, VI, 14). »

Il est plus glorieux de servir l'exemple de J.-C. que de dominer.

La gloire des Apôtres t dans la croix t les travaux.

12. Puissiez-vous vous glorifier toujours de cette excellente manière et préférer pour vous la gloire que les prophètes et les apôtres ont seule ambitionnée et qu'ils vous ont laissée à poursuivre après eux ! Reconnaissez votre héritage dans la croix du Sauveur, dans les travaux et les fatigues. Heureux celui qui a pu dire : « J'ai travaillé plus que les autres (I *Corinth.*, XV, 10) ! » Voilà où il y a de la gloire, mais une gloire où rien ne sent la vanité, la mollesse et l'oisiveté. Si le travail vous effraie, que la récompense vous excite ; il est certain que chacun sera récompensé dans la proportion de ce qu'il aura fait. Or si ce grand Apôtre a travaillé plus que tous les autres, il n'a pourtant pas tout fait et vous avez encore de quoi vous occuper. Allez donc dans le champ de votre maître, et considérez attentivement combien, même de nos jours, il est encore hérissé des ronces et des épines de l'antique anathème. Oui, allez dans le monde, allez-y, vous dis-je, non pas comme un seigneur dans ses domaines, mais comme un colon qui vient surveiller et exécuter des travaux dont il doit rendre compte un jour; et quand je vous dis : Allez-y, c'est des pieds d'une vigilance attentive, que je vous engage à vous y transporter à l'exemple de ceux qui avaient reçu l'ordre de parcourir le monde entier et qui ne se rendirent point de leur personne en tous lieux, mais y pénétrèrent par l'action de leur esprit. Je vous dirai donc aussi : Levez également les yeux de votre considération, et voyez si toutes les régions du monde ne sont pas plutôt desséchées pour devenir la proie des flammes que blanchies pour la faux du moissonneur. Hélas ! que de fois ce qu'à première vue vous avez pris pour de riches récoltes, examiné de plus près ne vous offrira plus que des broussailles ! que dis-je, des broussailles? moins que cela encore, de vieux troncs d'arbres minés par les ans et la pourriture, hors d'état de porter désormais aucun fruit, à moins que ce ne soit des glands et des siliques comme on en donne aux pourceaux. Jusqu'à

Exhortation à la sollicitude et au travail.

---

indicitur ministratio, quæ et commendatur ipsius exemplo legislatoris, qui secutus adjungit : *Ego autem in medio vestrum sum, tanquam qui ministrat.* Quis se jam titulo hoc inglorium putet, quo se prior Dominus gloriæ præsignivit? Merito Paulus gloriatur in eo, dicens : *Ministri Christi sunt, et ego.* Et addit : *Ut minus sapiens dico, plus ego. In laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter.* O præclarum ministerium ! Quo non id gloriosius principatu? Si gloriari oportet, forma tibi sanctorum præligitur, apostolorum proponitur gloria. Parvane tibi illa videtur? Quis mihi tribuat similem fieri in gloria sanctorum ? Clamat Propheta : *Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui, Deus, nimis confortatus est principatus eorum.* Clamat Apostolus : *Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jesu-Christi.*

12. Hoc glorieris opto semper optimo genere gloriæ, quod apostoli, quod prophetæ delegere sibi, transmisere * tibi. Agnosce hæreditatem tuam in Christi cruce. in laboribus plurimis. Felix qui dicere potuit : *Plus omnibus laboravi.* Gloria est, sed nil in ea inane, nil molle, nil resupinum, Si labor terret, merces invitet. Unusquisque enim secundum suum laborem mercedem accipiet. Et si ille plus omnibus laboravit, non tamen totum elaboravit ; et adhuc locus est. Exi in agrum Domini tui, et considera diligenter, quantis hodieque de veteri maledicto silvescat spinis ac tribulis. Exi, inquam, in mundum ; ager est enim mundus, isque creditus tibi. Exi in illum, non tanquam dominus, sed tanquam villicus, videre et procurare unde exigendus est rationem Exi *, dixerim, quibusdam tuæ passibus intentæ sollicitudinis, et sollicitæ intentionis. Neque enim ipsi jussi sunt ire in orbem universum, orbem circumierunt præsentia corporis, sed mentis providentia Et tu leva oculos quosdam considerationis tuæ, et vide regiones, si non sunt magis siccæ ad ignem, quam albæ ad messem. Quam multæ, quas putaveras fruges, diligenter inspectæ, vepres potius apparebunt? Imo ne vepres quidem ; annosæ et veternosæ arbores sunt, sed non profecto fructiferæ ; nisi forte glandium aut siliquarum,

ul. reliquere.

* al. Exi autem quibusd.

Digitized by Google

quand faut-il qu'ils occupent inutilement la terre? Je ne doute pas, si vous sortez pour jeter un coup d'œil sur le champ du Père de famille, que vous ne rougissiez à la vue d'un pareil état de choses, de laisser dormir la cognée et d'avoir reçu en vain la serpe que vous ont léguée les apôtres.

13. C'est dans ce champ que le patriarche Isaac était sorti le jour où Rébecca s'offrit à lui pour la première fois, et, comme le dit l'Ecriture : « Il y était venu pour s'y livrer à la méditation (*Genes.*, XXIV, 62). » Mais s'il y alla pour méditer, vous c'est pour arracher que vous devez vous y rendre. Déjà votre méditation doit être terminée, le moment d'agir est venu, il est trop tard maintenant pour vous de demander ce que vous devez faire; c'était auparavant, suivant ce conseil du Sauveur, que vous deviez vous asseoir, examiner l'ouvrage, mesurer vos forces, vous demander si vous étiez capable d'une pareille entreprise, faire provision de mérites et supputer la somme de vertus que vous auriez à dépenser pour mener l'œuvre à bonne fin. A l'œuvre donc ! le moment de trancher dans le vif est arrivé, si toutefois la méditation a eu son jour. Votre cœur a-t-il déjà commencé, que la langue, que la main agissent de concert avec lui. Ceignez vos flancs de votre glaive, c'est-à-dire, du glaive de l'esprit qui n'est autre que la parole de Dieu (*Ephes.*, VI, 17). Que votre main, que votre bras se couvre de gloire en châtiant les nations, en reprimant les peuples, en serrant les rois dans de fortes entraves et les grands dans des menottes de fer (*Psalm.* CXLIX, 7 et 8). Voilà comment vous honorerez votre ministère et comment votre charge vous honorera. C'est là ce qui s'appelle exercer le souverain pouvoir, et repousser de votre héritage les animaux malfaisants, afin que vos troupeaux puissent se répandre sans crainte dans les pâturages. Mais après avoir dompté les loups, vous n'opprimerez point les brebis, car ce n'est pas pour cela que vous les avez reçues mais pour les faire paître. Si vous avez bien considéré qui vous êtes, vous n'ignorez pas que vous avez tous ces devoirs à remplir : or, si vous le savez et ne le faites pas, vous péchez (*Jacob.*, IV, 17) ; car vous n'avez certainement pas oublié en quel endroit vous avez lu ces paroles : « Le serviteur qui connaît la volonté de son maître et ne l'accomplit pas, sera rudement châtié (*Luc.*, XII, 47). Voyez ce que faisaient les prophètes et les apôtres, de tout cœur à la lutte, on ne les voyait pas se reposer mollement sur des coussins de soie. Si vous descendez des apôtres et des prophètes, suivez l'exemple qu'ils vous ont donné et montrez en marchant sur leurs pas que vous êtes de leur noble race, de cette race dont l'éclat consiste dans la sainteté des mœurs et la fermeté de la foi. C'est par là qu'ils ont conquis des royaumes, accompli les devoirs de la justice et reçu l'effet des promesses (*Hébr.* XI., 33). Oui, tel est le titre authentique de l'héritage que vous ont laissé vos pères, je l'ai déroulé sous vos yeux afin que vous y cherchiez vous-même la part qui doit vous revenir. Revêtez-vous de force, c'est un vêtement qui fait partie de votre héritage; entrez en possession de la foi, de la piété, de la sagesse des saints, qui n'est autre que la crainte du Seigneur, et vous voilà maître de votre patrimoine; vous l'avez tout entier, rien n'y manque.

Quel fonds est plus riche que la vertu ? Je n'en connais pas de plus solide que l'humilité ; tout édifice spirituel qui repose sur cette base s'élève et grandit comme un temple consacré au Seigneur. Que de gens sont parvenus par elle à vaincre leurs ennemis ? car il n'est pas de vertu qui puisse au

On doit consulter ses forces avant d'accepter une charge.

Le devoir du pasteur est de dompter les loups et non pas d'opprimer les brebis.

Ce qui fait la noblesse d'un Prélat.

Quel est le patrimoine des souverains Pontifes.

Éloge de l'humilité et les grâces.

---

quas porci manducant. Quousque occupant terram? Nonne, si exis et cernis ista, pudebit otiosam jacere securim; pudebit sine causa falcem apostolicam accepisse?

13. In hunc quondam agrum Isaac patriarcha exierat, cum primo Rebecca occurrit ei; et, ut Scriptura habet: *Exierat ad meditandum.* Ille ad meditandum, tu ad exstirpandum egrediaris necesse est. Tibi jam præcessisse meditatio debet; tempus faciendi præ manibus. Si tunc hæsitare * incipias, id quidem sero. Ante, juxta consilium Salvatoris, sedisse debueras, ante æstimasse opus, metiri vires, ponderasse sapientiam, merita comparasse, sumptus computasse virtutum. Age ergo, puta tempus putationis adesse, si tamen meditationis præivit. Si cor movisti, movenda jam lingua, movenda est et manus. Accingere gladio tuo, gladio spiritus, quod est verbum Dei. Glorifica manum et brachium dextrum in faciendo vindictam in nationibus, increpationes in populis, in alligando reges eorum in compedibus, et nobiles eorum in manicis ferreis. Si hæc facis, honorificas ministerium tuum, et ministerium te. Non mediocris iste principatus. Exturbare est hoc malas bestias a terminis tuis, quo greges tui securi in pascua educantur. Domabis lupos, sed ovibus non dominaberis. Pascendas utique, non premendas suscepisti. Si bene considerasti quis sis, hæc te oportere facere non ignoras. Porro scienti et non facienti, peccatum est tibi. Non es oblitus ubi legeris: *Servus sciens voluntatem domini sui, et non faciens* *, *plagis vapulabit multis.* Sic prophetæ, sic apostoli factitabant. Fortes fuere in bello, non molles in sericis. Si filius es apostolorum et prophetarum, et tu fac similiter. Vindica tibi nobile genus similibus moribus; quod non aliunde nobile, quam morum ingenuitate, et fidei fortitudine fit. Per hanc vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repromissiones. Hoc chirographum paternæ tuæ hæreditatis, quod tibi evolvimus, ubi inspicias portionem * quæ te contingit. Induere fortitudinem, et hæreditasti. Posside fidem, posside pietatem, posside sapientiam, sed sapientiam sanctorum (ipsa est timor Domini), et habes quod tuum est. Habes sine defraudatione integrum paternum fundum. Pretiosissimus fundus virtus est. Bonus fundus humilitas, in quo omne ædificium spirituale constructum crescit in templum sanctum in Domino. Per hanc nonnulli posse-

* *al.* cogitare.

* faciens *al.*

* *al.* add tantæ.

Digitized by Google

même point triompher de l'orgueil des démons et de la tyrannie des hommes. D'ailleurs, si elle est pour toutes sortes de personnes comme une tour inexpugnable qui les met à l'abri des coups de l'ennemi, il arrive encore, je ne sais comment, qu'elle paraît plus grande dans les grands et plus éclatante dans ceux qu'un certain éclat environne. C'est le plus beau joyau de la couronne d'un souverain pontife ; car plus il est élevé au-dessus des autres hommes, plus son humilité semble l'élever au-dessus de lui-même.

CHAPITRE VII.

Revenant sur la question qu'il s'est posée d'abord, saint Bernard examine plus en détail ce qu'est un souverain Pontife.

14. Peut-être me reprochera-t-on de traiter mon second point avant d'avoir suffisamment développé le premier ; car ma plume, n'osant pas sans doute exposer dans sa nudité, à tous les regards, un homme assis au rang suprême, s'est laissée aller, je ne sais trop comment, à vous représenter tel que vous devez être et s'est hâtée de vous revêtir de vos plus beaux ornements, avant même d'avoir complétement achevé de retracer ce que vous êtes, sans cela vos imperfections auraient été d'autant plus apparentes que vous êtes plus élevé. Comment, en effet, ne pas apercevoir le délabrement d'une ville placée sur le faîte d'une montagne, ou la fumée d'une lampe qu'on laisse sur le chandelier après l'avoir éteinte? Un homme insensé sur le trône n'est qu'un singe sur le haut d'un toit. Or écoutez mon refrain maintenant, il est peu flatteur, je l'avoue, mais il n'en est pas moins salutaire pour cela. C'est quelque chose de monstrueux pour moi qu'une âme sans grandeur dans le rang suprême, une vie abjecte et basse dans un poste éminent, une langue habile à parler de grandes choses et une main paresseuse à les faire, des paroles sans nombre et des actions stériles, un visage plein de gravité et une conduite légère, une autorité souveraine et une volonté sans consistance aucune. Voilà le miroir, que tout visage difforme s'y reconnaisse ; mais vous, réjouissez-vous si vous n'y voyez point votre ressemblance. Regardez bien pourtant, de peur que tout en possédant quelques traits dont vous puissiez à bon droit vous montrer satisfait, vous n'en ayez aussi quelques-uns dont vous ayez moins lieu d'être charmé. Je veux bien que vous vous glorifiiez du témoignage de votre conscience, mais je voudrais que vous prissiez aussi occasion de vous humilier ; il est rare de pouvoir se dire : « Ma conscience ne me reproche rien (I *Corinth.*, IV, 4). » On est bien plus circonspect dans le bien quand on connaît le mal qu'on a fait. Ainsi donc, comme je vous l'ai dit plus haut, connaissez-vous vous-même afin que dans les épreuves qui ne vous font point défaut, non-seulement vous jouissiez du témoignage de votre conscience, mais, de plus, vous sachiez ce qui vous manque encore. Quel est l'homme à qui il ne manque rien? On manque de tout quand on se flatte de tout avoir. Qu'importe que vous soyez souverain Pontife? En êtes-vous pour cela le premier des hommes? Si vous le croyez, sachez que dès lors vous en êtes le dernier. On n'est le premier que lorsqu'on n'a plus personne à devancer : or vous seriez dans une grande erreur si vous croyiez être dans ce cas. Mais non, vous n'êtes pas, tant s'enfaut, du nombre de ceux qui prennent les di-

C'est le témoignage de notre conscience qui fait notre gloire ou notre honte.

On manque de tout quand on se flatte de tout avoir.

Il est honteux de voir les dignités ecclésiastiques usurpées par des gens qui n'en sont pas dignes.

---

dere etiam portas inimicorum. Quæ enim virtutum æque potest dæmonum omnem debellare superbiam, tyrannidem hominum? Cæterum cum omni indifferenter personæ hæc sit quædam turris fortitudinis a facie inimici, nescio quo pacto tamen vis ejus major in majoribus, et in clarioribus clarior comprobatur. Nulla splendidior gemma, in omni præcipue ornatu summi Pontificis. Quo enim celsior cæteris, eo humilitate apparet illustrior et seipso.

CAPUT VII.

Resumens priorem quæstionem, quis sit, diligentius expendit.

14. Arguar forsitan quod non satis primis explicitis partibus, in secundas nescio quomodo stylus excurrerit, describere inchoans qualem te oporteat esse, cum necdum, quis sis, plenius expressisset. Credo erubescens in summo positum apice videri hominem nudum, festinavit induere insignibus suis. Absque his nempe eo deformior, quo illustrior pares. Numquid potest abscondi civitatis supra montem positæ desolatio ; aut latere fumus lucernæ exstinctæ super candelabrum? Simia in tecto, rex fatuus in solio sedens. Et nunc audi canticum meum, et quidem minus suave, sed salutare. Monstruosa res gradus summus, et animus infimus ; sedes prima, et vita ima ; lingua magniloqua, et manus otiosa ; sermo multus, et fructus nullus ; vultus gravis, et actus levis ; ingens auctoritas, et nutans stabilitas. Admovi speculum ; fœdus se in eo vultus agnoscat ; tu tuum gaude dissimilem inveniri. Inspice tamen et tu, ne forte, etsi sit unde merito placeas tibi, etiam in quo debeas displicere, non desit. Volo glorieris testimonio conscientiæ tuæ, sed non minus ut eodem ipso humilieris. Rara vox : *Nihil mihi, conscius sum.* Cautior in bonis ambulas, si et mala non lateant. Quamobrem, ut dixi, noveris te, ut inter angustias quæ non desunt, fruaris conscientiæ bono ; magis autem ut scias quid desit tibi. Nam cui non desit? Omnia illi desunt, qui nil sibi deesse putat. Quid si summus Pontifex sis? Numquid quia summus Pontifex, ideo summus? Infimum noris esse, si summum putas. Quis summus? Cui addi non possit. Graviter erras, si te illum existimes. Absit. Non tu de illis es, qui dignitates virtutes putant. Tibi ante experta virtus, quam dignitas fuit. Augustis relinquito illam sententiam, aliisque, qui divinis * soli honoribus non timuerunt ;

* al. divis.

Digitized by Google

gnités pour des vertus, car vous avez connu les unes avant de connaître les autres; et vous laissez cette erreur aux empereurs et à tous ceux qui n'ont pas craint de se faire décerner les honneurs divins, aux Nabuchodonosor, par exemple, aux Alexandre, aux Anthiochus et aux Hérode; quant à vous, considérez bien que si on vous appelle souverain en tant que pontife, ce n'est pas dans un sens absolu, mais seulement par comparaison, eu égard au ministère, et non point au mérite. Pour tout homme vous êtes incontestablement le premier des ministres de Jésus-Christ, soit dit sans préjuger la sainteté de qui que ce soit ; mais pour le reste, je souhaite que vous tendiez à devenir et non pas à vous croire ou à vouloir paraître le premier des hommes. D'ailleurs comment pourriez-vous faire des progrès si vous étiez satisfait de vous? N'ayez donc ni négligence pour rechercher ce qui vous manque encore, ni répugnance à le reconnaître. Dites avec un de vos prédécesseurs : « Je n'ai pas atteint le but et ne suis pas encore parfait (*Philipp.*, III, 12); » et encore : « Je ne me flatte pas d'être arrivé au bout de la carrière (*Ibid.* 13). » Voilà la science des saints, elle est bien différente de la science qui enfle. Celui qui se propose de l'acquérir se prépare, il est vrai, bien des souffrances, mais de ces souffrances devant lesquelles le sage ne recule jamais; car elles produisent une douleur salutaire qui dissipe la léthargie d'une âme impénitente et endurcie. Aussi était-il sage, celui qui a pu dire : « Ma douleur est constamment présente à mes yeux (*Psalm.* XXXVII, 18). » Mais il est temps de reprendre les choses au point où je les ai laissées tout à l'heure.

On ne saurait être parfait quand on cesse d'aspirer à le devenir davantage.

CHAPITRE VIII.

Excellence de la dignité et de l'autorité pontificales.

15. **Eh bien,** voyons maintenant de plus près qui vous êtes, c'est-à-dire quel est, dans le temps, votre rôle dans l'Eglise de Dieu. Qui êtes-vous donc? Le grand-prêtre, le souverain Pontife. Vous êtes le premier des évêques, l'héritier des apôtres, vous rappelez Abel par la primauté, Noé par le gouvernement, Abraham par le patriarchat, Melchisédech par l'ordre, Aaron par la dignité, Moïse par l'autorité, Samuel par la juridiction, Pierre par la puissance et Jésus-Christ par l'onction. C'est à vous que les clefs ont été remises, à vous aussi que les brebis ont été confiées. Sans doute il en est d'autres qui peuvent aussi ouvrir le ciel et prendre soin des brebis du Seigneur; mais ce pouvoir est d'autant plus glorieux entre vos mains que vous l'avez reçu d'une manière toute différente des autres. Ils n'ont de troupeau que celui qui leur est assigné, chacun d'eux a le sien, tandis que pour vous tous les troupeaux n'en font qu'un dont vous êtes le pasteur [a], chargé de paître seul non-seulement les brebis, mais tous leurs pasteurs avec elles. Vous me demandez la preuve de ce que j'avance, la voici dans un mot du Seigneur. Quel est, je ne dis pas l'évêque mais l'apôtre à qui toutes les brebis ont été confiées sans distinction aucune, et en des termes aussi absolus que ceux-ci : « Si vous m'aimez, Pierre, paissez mes brebis (*Joan.*, XXI, 15)? » Quelles brebis? Sont-ce les habitants de telle ou telle cité, de telle ou telle contrée, de tel ou tel royaume? « Mes

Magnifique définition du Souverain Pontife

Il est le Pasteur des Pasteurs.

[a] Nous préférons cette leçon à celle de Vossius, qui fait dire en cet endroit a saint Bernard : « L'unique Pasteur vous a confié à vous seul tous les troupeaux à la fois. »

---

verbi gratia, Nabuchodonosor, Alexandro, Antiocho, Herodi. Tu vero considera non consummatione summum te dici, sed comparatione. Nec me putes comparationem dicere meritorum, sed ministeriorum. Sic te existimet homo, ut ministrum Christi, et quod absque præjudicio sanctitatis cujuspiam dixerim) summum plane inter ministros. Alias niti te ad summum velim, non putare summum, aut velle putari antequam sis. Nam quomodo proficis, si jam sufficis tibi? Non sit proinde tibi aut pigrum vestigare quid desit, aut fateri quod desit verecundum. Loquere et tu voce antecessoris tui : *Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim.* Et rursum : *Ego me non arbitror comprehendisse.* Hæc scientia sanctorum; hæc longe ab illa quæ inflat. Hanc qui apponit, apponit et dolorem ; sed dolorem hunc nemo unquam sapiens subterfugit. Est quippe medicinalis dolor, per quem stupor ille letalis animi duri et impœnitentis extunditur. Et ideo Sapiens, qui dicere potuit : *Et dolor meus in conspectu meo semper.* Nunc jam repetendæ reliquiæ, si quæ sunt, loci illius, a quo paulo ante divertimus.

CAPUT VIII.

De pontificiæ dignitatis et potestatis excellentia disserit.

15. Age, indagemus adhuc diligentius qui * sis, quam geras videlicet pro tempore personam in Ecclesia Dei. Quis est? Sacerdos magnus, summus Pontifex. Tu princeps episcoporum, tu hæres apostolorum, tu primatu Abel, gubernatu Noe, patriarchatu Abraham, ordine Melchisedech, dignitate Aaron, auctoritate Moyses, judicatu Samuel, potestate Petrus, unctione Christus. Tu es cui claves traditæ, cui oves creditæ sunt. Sunt quidem et alii cœli janitores, et gregum pastores; sed tu tanto gloriosius, quanto et differentius utrumque præ cæteris nomen hæreditasti. Habent illi sibi assignatos greges, singuli singulos; tibi universi crediti, uni unus. Nec modo ovium, sed et pastorum tu unus omnium pastor. Unde id probem quæris? Ex verbo Domini. Cui enim, non dico episcoporum, sed etiam apostolorum sic absolute et indiscrete totæ commissæ sunt oves? *Si me amas, Petre, pasce oves meas.* Quas? illius vel

* *al.* quis.

Digitized by Google

brebis, » répond le Seigneur. N'est-il pas évident pour tout le monde qu'il n'a point voulu parler seulement de quelques-unes de ses brebis, mais de toutes? Irons-nous distinguer quand il ne fait point d'exception? Et peut-être les autres disciples étaient-ils présents lorsque, confiant toutes ses brebis à un seul pasteur, Jésus-Christ recommandait à tous ses apôtres l'unité de troupeau et de pasteur, selon cette parole du *Cantique des cantiques:* « Une seule est ma colombe, ma belle et ma parfaite amie (*Cant.*, VI, 8). »

Là où est l'unité, là est la perfection; les autres nombres ne deviennent pas plus parfaits en s'éloignant de l'unité, ils ne deviennent que plus divisibles. Voilà pourquoi les autres apôtres qui avaient compris le sens caché des paroles du Maître ne prirent chacun la conduite que d'un peuple en particulier. Saint Jacques lui-même, qui passait pour la colonne de l'Eglise, se contentant de l'Eglise de Jérusalem, laissa à Pierre la conduite de l'Eglise entière. Il était d'ailleurs déjà bien beau pour lui d'être destiné à susciter des enfants à son frère mort dans le lieu même où était mort celui dont il est appelé le frère (*Galat.*, I, 19). Or quand le frère du Sauveur le cède lui-même à Pierre, qui oserait revendiquer pour lui ses prérogatives?

Saint Pierre est supérieur au reste des Apôtres.

16. Ainsi, d'après vos propres canons, les autres n'ont reçu en partage qu'une portion de la sollicitude [a], tandis que vous, vous avez été appelé à la plénitude de la puissance: leur pouvoir est resserré dans des bornes précises, et le vôtre s'étend sur ceux mêmes qui ont reçu le droit de commander aux autres. Ne pouvez-vous pas, lorsque le cas l'exige, fermer le ciel à un évêque, le déposer de son siége et même le livrer à Satan? Vous avez donc un privilége incontestable sur les clefs du ciel qui vous ont été remises et sur les brebis du Seigneur qui vous ont été confiées.

Puissance du Pape sur les Évêques.

V. S. Cyprien, ep. III, lett. 13.

Mais écoutez, voici qui prouve encore votre prérogative. Les disciples naviguaient sur la mer de Tibériade (*Joan.*, XXI) quand le Seigneur leur apparut sur le rivage, et, ce qui augmentait leur joie, leur apparut dans son corps ressuscité. Pierre, ayant reconnu le Sauveur, se jette dans la mer et se dirige ainsi vers lui, tandis que les autres ne s'approchaient que montés sur leurs barques. Qu'est-ce à dire? C'est que nous avons là une image du pontificat singulier de Pierre qui n'a pas reçu une seule barque à conduire, comme les autres, mais le monde, entier à gouverner; car la mer représente le monde et les barques, les différentes Eglises. De là vient encore que, dans une autre circonstance, Pierre marcha sur les eaux à l'exemple de son Maître, pour montrer par là qu'il était seul le vicaire [b] de Jésus-Christ appelé à gouverner, non pas un seul peuple, mais tous les peuples du monde, car nous savons que « les grandes eaux représentent tous les peuples (*Apoc.*, XVII, 15). » Ainsi, pendant que les évêques ont chacun leur barque à conduire, vous en avez une aussi, mais immense, et composée de la réunion de toutes les autres, c'est l'Eglise universelle, répandue dans le monde entier.

[a] La leçon donnée par l'exemplaire du pape Nicolas V nous plaît moins que celle que nous avons adoptée, la voici: « Les autres n'ont reçu en partage qu'une portion de la sollicitude ou de la puissance, mais d'une puissance subordonnée à la vôtre; tandis que vous, vous avez été appelés..... » Ces mots: « ou de la puissance, mais d'une puissance subordonnée à la vôtre, » manquent dans tous les autres exemplaires.

[b] Saint Bernard, comme on le verra dans le traité suivant n. 36, appelle aussi les évêques *vicaires de Jésus-Christ*. Voir aux notes qui se rapportent au n. 31 du traité cité plus haut, et celles qui accompagnent la lettre cent quatre-vingt-troisième.

---

illius populos civitatis, aut regionis, aut certi * regni? *Oves meas*, inquit. Cui non planum, non designasse aliquas, sed assignasse omnes? Nihil excipitur, ubi distinguitur nihil. Et forte præsentes cæteri condiscipuli erant, cum committens uni, unitatem omnibus commendaret in uno grege et uno pastore, secundum illud: *Una est columba mea, formosa mea, perfecta mea.* Ubi unitas, ibi perfectio. Reliqui numeri perfectionem non habent, sed divisionem, recedentes ab unitate. Inde est quod alii singuli singulas sortiti sunt plebes, scientes sacramentum. Denique Jacobus, qui videbatur columna Ecclesiæ, una contentus est Jerosolyma, Petro universitatem cedens. Pulchre vero ibi positus est suscitare semen defuncti fratris, ubi occisus est ille, nam dictus est frater Domini. Porro cedente Domini fratre, quis se alter ingerat Petri prærogativæ?

* *al.* certa.

16. Ergo, juxta canones tuos, alii in partem sollicitudinis, tu in plenitudinem potestatis vocatus es. Aliorum potestas certis arctatur limitibus; tua extenditur et in ipsos, qui potestatem super alios acceperunt. Nonne, si causa exstiterit, tu episcopo cœlum claudere, tu ipsum ab episcopatu deponere, etiam et tradere Satanæ potes? Stat ergo inconcussum privilegium tuum tibi tam in datis clavibus, quam in ovibus commendatis. Accipe aliud, quod nihilominus prærogativam * confirmat tibi. Discipuli navigabant, et Dominus apparebat in littore; quodque jucundius erat, in corpore redivivo. Sciens Petrus quia Dominus est, in mare se misit, et sic venit ad ipsum, aliis navigio pervenientibus, Quid istud? Nempe signum singularis pontificii Petri, per quod non navem unam, ut cæteri quique suam, sed sæculum ipsum susceperit gubernandum. Mare enim sæculum est; naves, ecclesiæ. Inde est quod altera vice instar Domini gradiens super aquas, unicum se Christi vicarium designavit, qui non uni populo, sed cunctis præesse deberet, siquidem *aquæ multæ, populi multi.* Ita cum quisque cæterorum habeat suam, tibi una commissa est grandissima navis; facta ex omnibus ipsa universalis Ecclesia, toto urbe diffusa.

* *al.* ipsum.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Il faut considérer ce que nous sommes par rapport à notre propre nature.

Il faut considérer qui nous sommes et ce que nous sommes.

17. Voilà donc qui vous êtes, mais n'oubliez pas ce que vous êtes; pour moi, je n'ai point perdu de vue la promesse que je vous ai faite de revenir sur ce sujet à la première occasion favorable. Or, il ne s'en peut trouver de meilleure que de considérer ce que vous étiez d'abord, en même temps que vous considérez qui vous êtes maintenant. Mais que dis-je, ce que vous étiez d'abord? Vous l'êtes encore maintenant; or vous ne devez point cesser de considérer ce que vous n'avez point cessé d'être. Ce n'est à proprement parler qu'une seule et même considération, que d'examiner ce que vous avez été et ce que vous êtes maintenant, et c'en est une autre de considérer qui vous êtes devenu; il ne faut pas que ces deux considérations se nuisent l'une à l'autre dans leurs recherches; car, ainsi que je vous l'ai dit, vous êtes toujours ce que vous étiez d'abord, et vous ne l'êtes pas moins que vous n'êtes ce que vous êtes devenu ensuite, peut-être même l'êtes-vous davantage. Ce que vous êtes, vous l'êtes par le seul fait de votre naissance, mais ce que vous êtes devenu, vous le devez à un emprunt, non à un changement; si bien que sans cesser d'être ce que vous étiez, vous êtes devenu ce que vous êtes. Eh bien, considérons ces deux points de vue en même temps; car, comme je vous l'ai dit plus haut, ainsi rapprochés de l'un de l'autre, ils se font valoir mutuellement davantage.

J'ai dit plus haut qu'en considérant ce que vous êtes, vous aperceviez d'abord que vous êtes homme, et cela par le seul fait de votre naissance; mais si vous vous demandez ensuite qui vous êtes, le mot de la réponse est le nom même de votre dignité, vous êtes évêque, non pour être né tel, mais pour l'être devenu. Lequel des deux, d'être homme ou d'être évêque, vous semble le plus vôtre, et le plus à vous? N'est-ce pas ce que vous êtes par le fait de votre naissance? Aussi vous conseillé-je de considérer d'abord ce que vous êtes avant tout, c'est-à-dire de considérer l'homme en vous, puisque c'est ce que vous êtes par votre naissance.

18. Mais si vous ne voulez perdre tout l'avantage et le fruit de votre considération, il ne faut pas vous contenter d'examiner ce que vous êtes, mais quel vous êtes par votre naissance. Commencez donc par vous dépouiller de la défroque que vous avez reçue de vos pères et qui fut maudite dès le commencement du monde; déchirez ce voile de feuillage qui ne cache que votre honte et ne peut guérir vos plaies; enfin écartez ce prestige d'une gloire éphémère, cet éclat d'emprunt et mensonger, et considérez à nu votre propre nudité, en vous rappelant que vous êtes sorti nu du sein de votre mère (*Job*, I, 21). Vous n'étiez point alors paré de la tiare, couvert de pierreries, brillant des reflets de la soie, ombragé, couronné de plumes ou chargé de métaux précieux. Si tout cela, comme les nuées du matin qui passent rapidement et disparaissent dans les airs, se dissipe au souffle de votre considération, vous n'aurez plus devant les yeux qu'un homme nu, pauvre, malheureux et misérable; un homme fâché d'être homme, honteux de sa nudité, malheureux d'être né et maudissant la vie; un homme né pour le travail, non pour la gloire (*Job*. v, 7), né de la femme, et par là même né dans le péché; un homme qui n'a que peu de temps à vivre (*Job*. xiv, 1), et qui le passe dans la crainte et dans les larmes

Peinture des misères humaines.

CAPUT IX.

Propriæ naturæ considerationem commendat.

17. En quis es. Sed noli oblivisci etiam quid? Nam et ego non sum oblitus, id me promisisse repeturum in opportunitate. Quam opportune cum eo qui es, etiam quod ante eras, consideras! Quid dico, eras? Et nunc es. Quid desinas intueri, quod non desisti esse? Una sane consideratio est, quid fueris, et quid sis; nam quis sis factus, altera. Non oportet ut ista extundat illam in scrutinio tui. Es enim, ut dixi, adhuc quod eras; et non minus hoc es, quam quod factus es post, forte et magis. Denique illud natus es, mutuatus hoc, non in hoc mutatus. Non rejectum illud, sed istud adjectum. Tractemus utrumque simul, nam, ut præfatum me memini, collatæ ex invicem ambæ res utiliores fient. Dixi supra consideranti quid sis, naturam occurrere, qua es homo, nam homo natus es. Porro percunctancti qui, personæ respondebitur nomen, quod est episcopus; quod quidem factus, non natus es. Quid tibi horum videtur ad purum esse tui, et ad te principalius pertinere? quod factus, an quod natus? Nonne quod natus? Hoc ergo consulo * consideres maxime, quod maxime es, hominem videlicet, quod et natus es.

* al. considera

18. Nec modo qui natus, sed et qualis natus, oportet attendas, si non vis tuæ considerationis fructu et utilitate fraudari. Tolle proinde nunc hæreditaria hæc perizomata ab initio maledicta. Dirumpe velamen foliorum celantium ignominiam, non plagam curantium. Dele fucum fugacis honoris hujus, et male coloratæ nitorem gloriæ, ut nude nudum consideres, quia nudus egressus es de utero matris tuæ. Numquid infulatus? numquid micans gemmis, aut floridus sericis, aut coronatus pennis, aut suffarcinatus metallis? Si cuncta hæc, veluti nubes quasdam matutinas, velociter transeuntes et cito pertransituras, dissipes et exsuffles a facie considerationis tuæ; occurret tibi homo nudus, et pauper, et miser, et miserabilis; homo dolens quod homo sit, erubescens quod nudus sit, plorans quod natus sit, murmurans quod sit; homo natus ad laborem, non ad honorem; homo natus de muliere, et ob hoc cum reatu; brevi vivens tempore, ideoque cum metu; repletus multis miseriis, et propterea cum fletu. Et vere multis, quia corporis et animæ simul.

Digitized by Google

parce qu'il est accablé de misères, de beaucoup de misères même de celles du corps et de celles de l'âme : en est-il une seule dont puisse être exempt celui qui naît dans le péché, avec un corps périssable et un esprit stérile pour le bien ? On peut bien dire qu'il en est rempli, puisque à l'infirmité du corps et à l'aveuglement de l'esprit, s'ajoutent la transmission d'une souillure héréditaire et la nécessité de mourir.

st bon aux ands de ger à leur nisère.

C'est pour vous un salutaire rapprochement à faire que de songer qu'en même temps que vous êtes pape, vous êtes, je ne dis pas vous avez été, vous êtes une méprisable poussière. Imitez la nature, ou plutôt l'auteur même de la nature, en rapprochant dans votre pensée ce qu'il y a de plus grand de ce qu'il y a de plus petit. Ainsi vous voyez que la nature a dans l'homme associé un souffle de vie à une vile poussière, et que l'Auteur de la nature a, dans sa personne, uni notre limon au Verbe de Dieu. Inspirez-vous donc de la pensée de notre double origine et du mystère de notre rédemption afin de ne point vous enorgueillir dans le haut rang que vous occupez, mais de concevoir d'humbles sentiments de vous-même et d'aimer ceux qui, comme vous, pratiquent l'humilité.

CHAPITRE X.

Le troisième objet de la considération est d'examiner quels nous sommes.

t partout der un : milieu.

19. Si vous considérez combien grand vous êtes, considérez aussi, considérez surtout quel vous êtes car voilà la considération qui vous retient en vous-même, ne vous permettant ni de prendre votre essor loin de vous ni de vous égarer dans des idées de grandeur et de gloire qui sont au-dessus de vous (*Psalm.* cxxx, 2). Oui, bornez-vous à vous-même, et gardez-vous bien soit de descendre plus bas que vous, soit de vous élever plus haut, soit enfin de vous égarer au loin et au large ; maintenez-vous dans un juste milieu si vous ne voulez point excéder la mesure : il n'y a que le milieu de sûr, parce qu'il n'y a que là que se trouve la juste mesure, et que dans la mesure seule, est la vertu. Aussi voyons-nous le Sage regarder comme un lieu d'exil pour lui tout ce qui n'est pas renfermé dans une juste mesure ; il ne se place ni au loin, parce que ce serait perdre toute mesure ; ni au large, ce serait en sortir ; ni au haut, ce serait l'excéder ; ni au bas, ce serait ne la point atteindre ; car enfin on ne s'éloigne ordinairement qu'en sortant des bornes, on n'élargit une chose qu'en risquant de la rompre, on ne l'élève qu'en s'exposant à la voir tomber, et on ne la baisse qu'au risque de la voir submergée. J'insiste sur ces explications de peur que vous ne croyiez pas que je veux parler ici de la longueur, de la largeur, de la sublimité et de la profondeur que l'Apôtre, avec tous les saints, nous exhorte à saisir (*Ephes.*, III, 18) ; j'en parlerai ailleurs et dans un autre moment (*infra, lib.* V, *c.* 13 et 14). Mais ici j'entends par longueur, se promettre une longue vie ; par largeur, se répandre en soins superflus ; par hauteur, s'estimer plus qu'il ne faut ; et par profondeur, se laisser trop abattre. En effet, se promettre de longs jours, n'est-ce pas se laisser emporter au delà de toutes limites en dépassant les bornes de la vie par l'étendue de ses projets ? C'est en agissant ainsi qu'on voit des hommes, oublieux du moment où ils vivent, sortir de la vie présente pour s'élancer, par de vains projets, dans un avenir qui ne sera jamais pour eux et ne leur servira de rien. Il en est de même de l'esprit qui veut embrasser trop de choses

En quel sens il faut éviter la longueur, la largeur et la profondeur.

Quid enim calamitate vacat nascenti in peccato, fragili corpore, et mente sterili ? Vere ergo repletus, cui infirmitas corporis, et fatuitas cordis cumulatur traduce sordis, mortis addictione. Salubris copula, ut cogitans te summum Pontificem, attendas pariter vilissimum cinerem non fuisse, sed esse. Imitetur cogitatio naturam ; imitetur et, quod dignius est, Auctorem naturæ, summa imaque consocians. Nonne natura in persona hominis vili limo vitæ spiraculum colligavit ? Nonne Auctor naturæ in sui persona Verbum limumque contemperavit ? Ita tibi sume formam tam de nostræ concretione originis, quam de sacramento redemptionis, ut altus sedens, non alta sapiens sis ; sed humilia de te sentiens, humilibusque consentiens.

CAPUT X.

Tertium membrum considerationis sui, nempe qualis sit, exponit.

19. Proinde si consideras quantus es, cogita etiam qualis, et maxime. Hæc te sane consideratio tenet in te ; nec a te avolare sinit, non ambulare in magnis, neque in mirabilibus super te. In te consistito. Non infra dejici, non attolli supra, non evadere in longius, non extendi in latius. Tene medium, si non vis perdere modum. Locus medius tutus est. Medium sedes modi, et modus virtus. Omnem extra modum mansionem *, sapiens exsilium reputat. Propterea non est illi habitare in longo, quod ultra modum sit ; porro nec in alto vel imo, quod alterum supra, alterum infra sit. Denique et longitudo exterminium habere solet, et dilatatio scissuram, et altitudo ruinam, et profundum absorptionem. Dico hæc planius, ne me putes ea loqui quæ Apostolus comprehendere hortatur cum omnibus sanctis, longitudinem, latitudinem, sublimitatem, et profundum, quod alterius erit et disputationis, et temporis. Nunc autem longum dico, cum sibi homo longiorem promittit vitam ; latum, cum in superfluas animus distenditur curas ; altum, cum de se plus præsumit ; profundum, cum se plus dejicit. Qui ergo longa sibi metitur tempora, nonne vere ingreditur iter exterminii, transiens vitæ terminos productiori sollicitudine ? Inde est, quod homines in præsenti a sese exules per oblivionem, in alia per inanem sollicitudinem migrant sæcula, non profutura,

* al. habitationem.

Digitized by Google

à la fois, il ne peut manquer d'être déchiré par la multitude de ses soucis; car en tendant trop une étoffe on l'amincit d'abord, puis on la déchire. Quant aux pensées présomptueuses qui nous élèvent, qu'est-ce autre chose que le prélude d'une chute plus profonde? Vous savez qu'il est dit : « Notre cœur s'élève et puis tombe (*Prov.*, XVIII, 12). » D'un autre côté, l'abattement excessif d'une âme pusillanime ne ressemble que trop à un engloutissement sans espoir. L'homme fort ne se laissera jamais abattre ainsi; l'homme prudent se gardera bien de faire fond sur les espérances incertaines d'une longue vie; l'homme modéré non-seulement ne se laissera point aller à des soucis exagérés, mais s'abstiendra de tout excès, sans toutefois négliger les choses nécessaires; enfin l'homme juste ne présumera pas trop de sa justice et saura dire avec le Juste de l'Ecriture : « Si je suis juste, je ne lèverai pas la tête pour cela (*Job*, x, 15). »

CHAPITRE XI.

Saint Bernard recommande tout particulièrement au souverain Pontife de s'examiner sérieusement lui-même.

On peut s'attribuer plus qu'on ne doit en deux manières.

20. Vous devez donc procéder, en vous considérant vous-même, avec une certaine précaution et apporter la plus grande droiture à ne vous point accorder plus qu'il ne faut et à ne vous point épargner plus qu'il n'est juste. Or on s'attribue plus qu'il ne faut, non-seulement en se donnant des qualités qu'on n'a pas, mais encore en s'imputant celles que l'on a. Vous devez donc faire soigneusement la part de ce que vous êtes par vous-même et de ce que vous n'êtes que par la grâce de Dieu, et apporter à cet examen un esprit exempt de toute mauvaise foi. C'est à quoi vous réussirez certainement si, par un fidèle partage, vous attribuez loyalement à Dieu ce qui vient de Dieu et à vous ce qui vient de vous. Or vous ne doutez pas, j'en suis sûr, que le bien est le fait de Dieu et que le mal est le vôtre. En considérant quel vous êtes il ne faut pas oublier de vous rappeler quel vous étiez précédemment, car c'est en comparant le présent au passé que vous verrez si vous avez fait quelques progrès en vertu, en sagesse, en intelligence et en mansuétude; ou bien, ce qu'à Dieu ne plaise, si vous avez perdu du terrain du côté ces vertus. Êtes-vous plus ou moins patient que par le passé, plus doux ou plus emporté, plus orgueilleux ou plus humble, plus affable ou plus raide, plus dur ou plus traitable, plus pusillanime ou plus magnanime, plus sérieux ou plus dissipé, plus circonspect ou plus confiant en vous-même? Quel vaste champ s'ouvre devant vous pour exercer cette sorte de considération! Je ne touche que quelque point, c'est comme une semence que je vous présente tel qu'un homme qui ne semant pas lui-même fournirait de la semence au semeur. Vous devez examiner à fond quel est votre zèle et votre clémence, puis avec quel discernement vous réglez l'usage de ces deux vertus; c'est-à-dire quel compte vous savez tenir, en frappant les coupables ou en leur pardonnant, des circonstances de temps, de lieu et de manière qu'on ne saurait dans l'un et l'autre cas trop attentivement considérer, si on ne veut pas, en négligeant de le faire, que le zèle et la clémence ne cessent d'être des vertus; ces qualités en effet ne sont pas des vertus par leur nature, mais seulement par l'usage qu'on en fait; d'elles-mêmes elles ne sont ni bonnes ni mauvaises, c'est de vous qu'il dépend d'en faire des vices par un usage abusif et déréglé,

Moyen de reconnaître les progrès qu'on a faits.

Il faut tenir compte de ces choses dans l'exercice de la clémence.

---

imo nec futura. Similiter animus distentus in multa, multis laceretur curis necesse est. Nempe immoderata extensio extenuationem, et extenuatio nimia scissionem facit. Jam vero alta præsumptio, quid nisi ruinosa præcipitatio est? Legisti namque, *Ante ruinam exaltatur cor.* Quid e regione nimiæ pusillanimitatis dejectio, nisi desperata quædam absorptio est? In hanc fortis non dejicietur. Prudens longioris vitæ non abducetur incerto. Modestus moderabitur caras, temperabit a superfluis, non deerit necessariis. Porro justus altiora se non præsumet, sed loquetur cum justo : *Si justus fuero, non levabo caput.*

CAPUT XI.

Serium examen sui Pontifici serio commendat.

20. Tu ergo in hac consideratione tui caute ambules, et tota æquitate verseris, ut nec plus vero tibi tribuas, nec plus justo parcas. Porro plus vero tribuis, non modo arrogando tibi quod non habes bonum, sed et quod habes adscribendo. Vigilanter discerne qualis ex te, et qualis sis dono Dei, et non sit in spiritu tuo dolus. Erit autem, nisi fideliter partiens, tua tibi, et quæ sunt Dei, Deo sine fraude resignes. Ex te mala, bona a Domino esse, persuasum tibi non ambigo. Sane inter considerandum qualis sis, etiam qualis fueris, ad memoriam revocandum. Conferenda posteriora prioribus. Profecerisne in virtute, in sapientia, in intellectu, in suavitate morum; an ab his forte (quod absit) defeceris. Patientior sis, an impatientior solito, iracundior leniorne, insolentior an humilior, affabilior an austerior, exorabilior an difficilior, pusillior animo an magnanimior, serius magis an plusculum dissolutus, timoratior an forte fidentior quam oportet. Quam laus tibi patet campus in hoc genere considerandi! Memoro ego pauca, veluti quædam seminaria proferens; non tamen ipse serens, sed dans semen serenti. Oportet innotescat tibi zelus tuus, clementia tua, discretio quoque moderatrix earumdem virtutum; qualis videlicet in donandis injuriis, qualis sis in ulciscendis, quam in utroque providus modi, loci, temporis observator. Prorsus consideranda tria hæc in usu virtutum harum; ne non sint virtutes, si præter hæc reperiantur, nempe ejusmodi, non natura

Digitized by Google

ou des vertus par un service sage et modéré. Si l'œil du discernement s'obscurcit, elles se supplantent et s'excluent ordinairement l'une l'autre. Or il y a deux choses qui obscurcissent l'œil du discernement, ce sont la colère et l'affection : l'une précipite et l'autre énerve le jugement. Comment en effet ne nuiraient-elles pas l'une et l'autre à la douceur de la clémence et à la juste rigueur du zèle ? L'œil que trouble la colère ne voit plus rien avec clémence ; et s'il est fasciné par une sensibilité toute féminine, il ne voit rien selon la justice. Vous cessez d'être innocent soit que vous punissiez celui qui pouvait avoir quelques droits à la clémence, ou que vous fassiez grâce à celui qui méritait d'être châtié.

Deux causes obscurcissent l'œil du discernement.

CHAPITRE XII.

Il ne faut ni s'endormir dans la prospérité, ni se décourager dans l'infortune.

21. Il est une chose encore que vous ne devez pas vous dissimuler, c'est ce que vous avez été dans les tribulations. Si vous vous êtes montré constant dans les vôtres et compatissant à celles du prochain; réjouissez-vous-en, c'est la marque d'un cœur droit ; au contraire, c'est l'indice d'une âme mauvaise de ne pouvoir supporter ses propres afflictions et d'être en même temps insensible à celles des autres. Mais que dirons-nous de la prospérité ? ne mérite-t-elle pas aussi votre considération à son tour? Certainement elle en est digne, surtout quand on réfléchit combien sont rares les hommes qui, dans la prospérité, ne se sont pas relâchés au moins un peu de leur vigilance et de la sévérité de leurs principes. Quand n'a-t-elle pas produit sur le moral de ceux qu'elle a pris au dépourvu, l'effet du feu sur la cire ou des rayons du soleil sur la neige et sur la glace ? David était bien sage, Salomon le fut davantage, mais les faveurs de la fortune affaiblirent la sagesse de l'un et la firent perdre entièrement à l'autre. Celui-là est grand qui peut tomber dans l'adversité sans que sa sagesse en souffre, mais je trouve plus grand encore celui qui a pu voir la fortune lui sourire sans en devenir le jouet. Mais, à vrai dire, il est plus facile de trouver des hommes qui sont demeurés sages au sein de l'adversité que dans les faveurs du sort. Pour moi, je crois qu'on doit placer au rang des hommes véritablement grands ceux qui, dans la prospérité, ont su se défendre d'insolence dans le rire, d'impertinence dans le langage et de toute recherche exagérée dans leur mise et dans leur personne.

uel on doit être ns ses propres infortunes et ans celles des autres.

est difficile de onserver une juste mesure dans la prospérité.

Il est plus facile de conserver une juste mesure quand on est dans l'infortune.

CHAPITRE XIII.

Le souverain Pontife doit se garder de l'oisiveté, de la futilité et des entretiens inutiles.

22. Quoique le sage nous engage avec raison à cultiver la sagesse à loisir, il ne faut pas moins pourtant se garder d'être oisif dans le loisir, et fuir l'oisiveté comme la mère de la futilité et la marâtre des vertus. Chez les gens du monde, les propos frivoles ne sont que des propos frivoles ; chez un prêtre, ce sont des blasphèmes ; si quelquefois pourtant il s'en tient en sa présence, il peut être bien qu'il les supporte, il ne le sera jamais qu'il y réponde ; mieux vaudrait qu'il eût l'habileté de changer prudemment le cours de la plaisanterie et de faire tomber tout à coup l'entretien sur des choses

Il faut éviter l'oisiveté et la frivolité.

V. aux notes.

---

virtutes, sed usus facit. Nam ex se indifferentes esse noscuntur. Tuum est, aut abutendo et confundendo facere vitia ; aut bene ordinateque utendo, virtutes. Solent discretionis oculo caligante alterutrum sibi præripere loca, terminos occupare. Porro caliginis duæ sunt causæ, ira, et mollior affectus. Is judicii censuram enervat, illa præcipitat. Quomodo ab altero non periclitetur, aut pietas clementiæ, aut zeli rectitudo ? Turbatus præ ira oculus clementer nil intuetur ; suffusus fluxa quadam et muliebri mollitie animi rectum non videt. Non eris innocens, si aut punias eum cui forte parcendum esset, aut parcas ei qui fuerat puniendus.

CAPUT XII.

Neque in prosperis animum nimis laxandum, neque in adversis deficiendum.

21. In tribulationibus quoque qualem te inveneris, nolo dissimules. Si constantem in tuis, condolentem in alienis, gaude. Recti cordis hoc; e regione perversissimi, si cum in propriis deprehendaris fortasse impatiens, minime tamen in alienis compatiens sentiaris. Quid in prosperis? nihilne est quod considerationem sollicitet ? Est utique, si diligenter attendas, quam rarus semper exstiterit, qui non vel modice in prosperitate animum relaxaverit a sui custodia et disciplina. Quando hæc incautis non fuit ad disciplinam, quod ignis ad ceram, quod solis radius ad nivem vel glaciem ? Sapiens David, sapientior Salomon fuit ; sed blandientibus nimis secundis rebus alter ex parte, alter ex toto desipuit. Magnus, qui incidens in adversa, non excidit vel parum a sapientia ; nec minor, cui præsens felicitas si arrisit, non irrisit. Quanquam facilius inveneris, qui sapientiam retinuerunt, contraria sibi fortuna, quam qui propitia non perdiderunt. Præferendus ille, et magnus * est, cui inter prospera saltem risus indecentior, aut sermo insolentior, aut immoderatior cura vestis vel corporis non irrepsit.

al. magis.

CAPUT XIII.

Ab otio et nugis, vanisque sermonibus Pontificem dehortatur.

22. Etsi recte Sapiens hortatur sapientiam scribi in otio, cavendum et in otio otium est. Fugienda proinde otiositas, mater nugarum, noverca virtutum. Inter sæculares nugæ, nugæ sunt; in ore sacerdotis, blasphemiæ. Interdum tamen si incidant, ferendæ fortassis; referendæ nunquam. Magis interveniendum caute et prudenter nugacitati. Prorumpendum sane in serium quid, quod non modo utiliter, sed libenter audiant, et supersedeant otiosis. Consecrasti os tuum Evangelio,

Digitized by Google

sérieuses que non-seulement on puisse entendre avec intérêt et plaisir, mais encore qu'on préfère aux bagatelles. Depuis que vous avez consacré vos lèvres à l'Evangile, vous ne pouvez plus sans péché les ouvrir à des futilités ; en prendre l'habitude serait un sacrilége, car, selon le Prophète, « les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que les peuples réclameront la loi (*Malach.*, II, 7), » non pas des fables et des sornettes. Je vais plus loin encore : non-seulement ces discours légers et futiles que le monde déclare aimables et spirituels ne doivent point sortir de votre bouche, il faut encore qu'ils trouvent vos oreilles fermées; le gros rire ne vous sied pas, et il vous sied moins encore de le provoquer chez les autres. Enfin pour ce qui est de la détraction, je ne saurais dire lequel est le plus condamnable de celui qui la fait ou de celui qui l'écoute.

On ne doit même pas prêter l'oreille aux discours futiles et légers.

CHAPITRE XIV.

Il faut éviter avec soin dans les jugements de faire acception de personnes.

Le pape Eugène est étranger à l'avarice.

23. Je n'ai pas à fatiguer Votre Considération[a] de la vue de l'avarice; car vous passez pour ne pas faire plus de cas de l'argent que d'une vile paille. Il est de toute évidence qu'il n'y a pas à craindre qu'elle dicte vos arrêts dans les jugements, mais il est pour un juge un autre danger non moins ordinaire et non moins funeste à redouter, et, sur ce point surtout, je ne voudrais pas que vous fussiez dans l'ignorance de ce qui peut se passer dans votre cœur. Quel est-il donc? me direz-vous. C'est de faire acception de personne; car ne pensez pas que ce soit pour vous une faute sans gravité de considérer la personne du prévenu plutôt que le mérite de ses actions.

Le souverain Pontife ne doit faire acception de personne.

Il y a encore un autre défaut dont je veux vous parler, et si votre conscience vous dit que vous en êtes exempt je puis bien assurer que vous êtes le seul de tous ceux qui, à ma connaissance, se sont assis pour juger leurs semblables, à qui sa conscience ne reproche rien sur ce point, et que vous vous êtes élevé, par un prodige unique et véritable, au-dessus de vous-même, pour emprunter le langage du Prophète (*Thren.* III, 28). Ce défaut, c'est la crédulité; je n'ai jamais vu les grands savoir se garantir tout à fait des ruses du serpent infernal en ce point. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de ces emportements que rien ne motive, de ces rigueurs dont les innocents ne souffrent que trop souvent, et de ces condamnations irréfléchies prononcées contre des absents. Pour vous, je vous félicite au contraire, et je ne crains pas, en m'exprimant ainsi, de passer pour flatteur à vos yeux, je vous félicite, dis-je, de ne vous être attiré jusqu'à présent aucun reproche de cette nature, depuis que vous rendez la justice ; mais je vous laisse à décider si en effet vous n'avez point donné lieu qu'on vous en adresse.

La crédulité est un défaut commun chez les grands.

Maintenant c'est aux choses qui sont placées au-dessous de vous que je veux appliquer votre considération; mais ce sera la matière d'un autre livre, d'autant plus qu'à cause de vos occupations, l'entretien le plus court est aussi le meilleur.

[a] Vossius fait observer que plusieurs leçons placent ici le mot *esprit* au lieu de *considération*, mais c'est une remarque sans importance pour les savants ; il est clair que saint Bernard parle ici de la considération, qui est le propre sujet de tout son traité, et nous n'y aurions fait nous-même aucune attention si, dans plusieurs endroits, et en particulier dans le livre III, n. 16, Vossius, par une sorte de glosseme, ne substituait d'après certains manuscrits le mot *âme* au mot *sang*.

---

talibus jam aperire illicitum, assuescere sacrilegum est. *Labia sacerdotis*, ait, *custodiunt scientiam, et legem requirunt de ore ejus* ; non nugas profecto vel fabulas. Verbum scurrile, quod faceti urbanive nomine colorant, non sufficit peregrinari ab ore ; procul et ab aure relegandum. Fœde ad cachinnos moveris, fœdius moves. Porro detrahere, aut detrahentem audire, quid horum damnabilius sit, non facile dixerim.

CAPUT XIV.

Personarum acceptionem in judiciis summopere vitandam.

28. De avaritia non est quod tuum fatigem intuitum, cum pecuniam tanquam paleam dicaris habere. Non prorsus, non est quod pro illa timeatur a judiciis tuis. Sed est quod non minus sæpe, nec noxie minus insidiari judicantibus solet ; de quo maxime, quid in tua lateat conscientia, latere te nolim. Quid illud sit quæris ; acceptio personarum. Non parvi te reum peccati existimes, si facies peccatorum sumis, et non potius causas dijudicas meritorum. Est item vitium, cujus si te immunem sentis, inter omnes quos novi ex his qui cathedras ascenderunt, sedebis me judice solitarius ; quia veraciter singulariterque levasti te supra te, juxta Prophetam. Facilitas credulitatis hæc est, cujus callidissimæ vulpeculæ magnorum neminem comperi satis cavisse versutias. Inde eis ipsis pro nihilo iræ multæ, inde innocentium frequens addictio, inde præjudicia in absentes. Gratulor autem tibi (nec enim assentationis apud te vereor incurrere notam) gratulor, inquam, præsidere te usque adhuc absque horum omnium querela multa ; an et sine culpa, tu videris. Nunc ad ea quæ sub te sunt, consideratio intendenda. At alterius principii hoc ; siquidem tuis occupationibus sermo brevior competentior est.

Digitized by Google

LIVRE III.

CHAPITRE I.

Le rôle du souverain Pontife est moins de soumettre tous les hommes à son empire que de les faire entrer tous, s'il est possible, dans le Sein de l'Église.

Le monde entier est placé au-dessous du souverain Pontife.

1. Je commencerai ce livre par où j'ai fini le précédent, et, suivant la promesse que je vous faisais en le terminant, je veux attirer votre considération sur ce qui est placé au-dessous vous. Qu'est-ce que cela comprend? Ce n'est pas à moi, je pense, qu'Eugène, le meilleur des prêtres, doit le demander; peut-être me demanderait-il avec plus de raison ce que cela ne comprend pas; car il faudrait chercher ailleurs que dans ce monde, pour trouver quelque chose qui ne fût pas soumis à votre sollicitude pastorale. Vos aïeux ont été envoyés à la conquête non de quelques provinces seulement, mais du monde entier, par ces paroles qui leur étaient adressées : « Allez dans tout l'univers (*Marc.*, XVI, 15). » A ces mots, vendant leurs tuniques, ils ont acheté des glaives, c'est-à-dire cette parole de feu, cette inspiration puissante qui sont les armes du Très-Haut. En quel lieu du monde ne sont point parvenus ces glorieux vainqueurs, ces enfants des vaincus (*Psalm.* CXXVI, 5)? Quel but n'ont point atteint leurs flèches acérées et puissantes qu'un feu dévorant accompagnait (*Psalm.* XVIII, 5)? Il n'est lieu sur la terre qui n'ait entendu parler d'eux, et leurs paroles ont retenti jusqu'au bout du monde [a]. Embrasées au feu que le Seigneur est venu apporter sur la terre, elles ont pénétré partout, et partout porté l'incendie. On les a vus tomber, ces généreux athlètes, mais non pas succomber; leur mort même était un triomphe. Leur puissance s'est établie sur une base solide (*Psalm.* CXXXVIII, 17), et le monde entier, soumis à leur autorité (*Psalm.* XLIV, 17). Or vous êtes leur héritier et le monde est votre héritage. Mais voyons dans une courte considération dans quelles conditions ils l'ont possédé et à quelles conditions vous le possédez vous-même, car je ne pense pas que ce soit sans réserve aucune que vous ayez reçu, je ne dis pas la possession, mais le gouvernement du monde. Si vous entreprenez de le posséder, vous empiétez sur les droits de celui qui dit : « La terre avec tout ce qu'elle renferme m'appartient (*Psalm.* XLIX, 12); » car ce n'est pas de vous que le Prophète disait : « La terre entière sera sa possession (*Psalm.* CIII, 24); » mais de Jésus-Christ, qui peut seul revendiquer pour lui ce domaine, non-seulement à titre de créateur et de rédempteur, mais aussi pour l'avoir reçu de son Père. N'est-ce point à lui en effet que s'adressaient ces paroles : « Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et la terre entière sera votre domaine (*Psalm.* II, 8). » Laissez-lui donc sa possession et son domaine, et contentez-vous de l'administrer. Tel est votre partage, n'étendez pas vos prétentions plus loin.

Le Pape est héritier des Apôtres.

C'est le gouvernement et non la possession du monde qui a été donné au souverain Pontife.

Le monde appartient à Jésus-Christ à trois titres différents.

2. Eh quoi, me direz-vous, vous reconnaissez que je suis à la tête de l'Église et vous ne voulez point que j'y domine? Non, je ne le veux point. Mais d'ailleurs n'est-ce pas être vraiment le maître que d'avoir seul toutes les sollicitudes du gouvernement? comme la ferme s'administre au gré du fermier et de même que le jeune seigneur subit la loi de son précepteur, quoique le fermier ne soit pas le

[a] Cela ne doit pas s'entendre à la lettre, mais se prendre au figuré, de même qu'un passage analogue du n. 12 du livre précédent.

LIBER III.

CAPUT I.

Pontificis esse, non tam ut omnes suo dominio subjiciat, sed ut omnes, quantum fieri potest, ad Ecclesiæ gremium perducat.

1. Finis superioris libri huic principium ponit. Itaque juxta promissum illius consideranda quæ sub te sunt. Quænam sint illa, non est quod a me quærendum putes, sacerdotum optime Eugeni; rectius fortasse quæ non sint quæras. Orbe exeundum ei qui forte volet explorare quæ non ad tuam pertinent curam. Parentes tui destinati sunt non aliquas regiones, sed ipsum debellaturi orbem. *Ite in orbem universum*, dictum est illis. Ipsi vero vendentes tunicas, emere gladios, ignitum eloquium, et spiritum vehementem, arma potentia Deo. Quo non pervenerunt victores inclyti, filii excussorum? Quo non sagittæ potentium acutæ cum carbonibus desolatoriis? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum. Penetrabant et incendebant verba illa incensa igni, quem Dominus misit in terram. Occumbebant strenuissimi bellatores, sed non succumbebant; triumphabant et mortui. Nimis confortatus est principatus eorum; constituti sunt principes super omnem terram. Eis tu successisti in hæreditatem. Ita ut hæres, et orbis hæreditas. At quatenus hæc portio te contingit, aut contigerit illos, id sobria consideratione pensandum. Non enim per omnem reor modum, sed sane quadamtenus (ut mihi videtur) dispensatio tibi super illum credita est, non data possessio. Si pergis usurpare et hanc, contradicit tibi qui dicit : *Meus est orbis terræ, et plenitudo ejus.* Non tu ille de quo Propheta : *Et erit omnis terra possessio ejus.* Christus hic est, qui possessionem sibi vindicat, et jure creationis, et merito redemptionis, et domo Patris. Cui enim alteri dictum est : *Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ?* Possessionem et dominium cede huic : tu curam illius habe. Pars tua hæc, ultra ne extend. manum.

2. Quid, inquis? Non neges præesse et dominari vetas? Plane sic. Quasi non bene præsit, qui præest in sollicitudine. Nunquid non et villa villico, et parvus dominus subjectus est pædagogo? Nec tamen villæ ille, nec is sui domini dominus est. Ita et tu

Digitized by Google

maître de la ferme, ni le précepteur celui de son pupille, ainsi en doit-il être de vous, vous êtes placé à la tête de l'Église pour veiller sur elle, la protéger, prendre soin d'elle et la conserver : votre devoir est de lui être utile, de la gouverner comme un serviteur prudent et fidèle que le maître a établi sur toute sa famille pour lui donner de la nourriture en son temps (*Matth.*, XXIV, 45), c'est-à-dire pour en être l'économe et non le maître. Voilà ce que vous devez être et gardez-vous bien de vouloir dominer sur les hommes n'étant qu'un homme vous-même, si vous ne voulez pas que toutes sortes d'iniquités vous dominent. Il a déjà été assez longuement question de cela plus haut, quand nous examinions qui vous êtes; néanmoins j'ai cru devoir y revenir encore ici, car il n'y a ni fer ni poison que je redoute autant pour vous que la passion de dominer. Assurément, quelque loin que vous étendiez vos prérogatives, vous ne vous imaginez pas, à moins que vous ne vous fassiez une bien grande illusion, avoir reçu rien de plus des grands Apôtres dont vous êtes l'héritier.

Bien de plus redoutable pour le souverain Pontife que la passion de dominer.

Rappelez-vous maintenant cette autre parole : « Je me dois aux sages et aux insensés (*Rom.*, I, 14); » et si vous croyez que vous avez le droit de vous l'approprier, sachez du moins que ces mots, *je me dois*, désignent plutôt un serviteur qu'un maître. En effet, c'est au serviteur qu'il est dit dans l'Evangile : « Combien devez-vous à votre maître (*Luc.* XVI, 5)? » Si donc vous reconnaissez que vous êtes non le maître, mais le débiteur des sages et des insensés, vous devrez faire tous vos efforts et employer tous vos soins pour rendre sages ceux qui ne le sont pas, et pour ramener à la sagesse ceux qui s'en sont écartés. Or de tous les insensés les plus insensés, si j'ose le dire, ce sont les infidèles; vous vous devez donc aussi aux infidèles, c'est-à-dire aux Juifs, aux Grecs et aux gentils.

3. Il suit de là que vous devez faire tout ce qui dépend de vous pour convertir les infidèles à la foi, pour empêcher ceux qui se sont convertis de quitter la bonne voie, et pour y rappeler ceux qui s'en sont écartés ; par conséquent il faut que ceux qui ont fait fausse route soient ramenés dans le droit chemin; que ceux qui se sont laissé séduire soient rappelés à la vérité et que les séducteurs soient pressés d'arguments si péremptoires qu'ils soient obligés de se convertir, si faire se peut, ou du moins se trouvent privés de tout crédit et mis dans l'impossibilité de faire de nouvelles victimes. Vous ne devez même, pour rien au monde, négliger de vous occuper des insensés de la pire espèce, je veux dire des hérétiques et des schismatiques qui sont à la fois pervertis et pervertisseurs, de vrais chiens pour mordre et déchirer, et de véritables renards quand il s'agit de mettre la ruse en œuvre ; vous aurez donc à vous occuper d'eux tout particulièrement ou pour les corriger afin de les arracher à leur perte, ou pour les réprimer de peur qu'ils ne nuisent. Je veux bien qu'en ce qui regarde les Juifs, le temps que le Seigneur lui-même a marqué et qu'on ne saurait devancer, vous fournisse une excuse ; car il faut que les gentils les précèdent. Mais touchant les gentils eux-mêmes qu'avez-vous à répondre, ou plutôt que vous répond votre propre considération quand vous vous demandez à quoi ont pensé vos devanciers quand ils ont assigné des bornes aux progrès de l'Evangile et cessé de faire annoncer la foi tant qu'il existe des infidèles? Pourquoi s'est arrêtée cette parole au vol rapide et qui

Quel est l'objet du zèle du souverain Pontife.

Devoirs du souverain Pontife à l'égard des hérétiques, des schismatiques et des infidèles.

---

prædis ut provideas, ut consulas, ut procures, ut serves. Præsis ut prosis ; præsis ut fidelis servus et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam. Ad quid ? Ut des illis escam in tempore ; hoc est, ut dispenses, non imperes. Hoc fac, et dominari ne affectes hominum homo, ut non dominetur tui omnis injustitia. At satis superque id intimatum supra, cum, quis sis, disputaretur. Addo tamen et hoc, nam nullum tibi venenum, nullum gladium plus formido, quam libidinem dominandi. Certe ut multum tibi tribuas, si multum deceptus non es, nil te existimas plus accepisse a magnis apostolis. Recordare nunc vocis illius : *Sapientibus et insipientibus debitor sum.* Et si non indebitam tibi ipsam censes, hoc quoque simul memento, debitoris molestum nomen servienti potius quam dominanti congruere. Servus in Evangelio audit : *Quantum debes domino meo?* Ergo si te agnoscis sapientibus et insipientibus, non dominatorem, sed debitorem; curandum summopere tibi, et tota vigilantia considerandum, quomodo et qui non sapiunt sapiant, et qui desipuere resipiscant. At nullum genus insipientiæ infidelitate (ut sic loquar) insipientius. Ergo et infidelibus debitor es *, Judæis, Græcis et gentibus.

* al. Judæis et Gentibus.

3. Interest proinde tua dare operam quam possis, ut increduli convertantur ad fidem, conversi non avertantur, aversi revertantur ; porro perversi ordinentur ad rectitudinem, subversi ad veritatem revocentur, subversores invictis rationibus convincantur, ut vel emendentur ipsi, si fieri potest; vel si non, perdant auctoritatem facultatemque alios subvertendi. Non omnino et ab hoc insipientium genere pessimo tibi dissimulandum. Dico autem hæreticos schismaticosque, nam hi sunt subversi, et subversores ; canes ad scissionem, vulpes ad fraudem Erunt, inquam, hujusmodi maxime tuo studio aut corrigendi, ne pereant; aut ne perimant, coercendi. Esto, de Judæis excusat te tempus; habent terminum suum qui præveniri * non poterit. Plenitudinem gentium præire oportet. Sed de ipsis gentibus quid respondes ? Imo quid tua consideratio respondet tibi percunctanti sic? Quid visum est patribus ponere metam Evangelio, verbum suspendere fidei, donec infidelitas durat? Qua ratione, putamus, substitit velociter currens

* al. preterire.

Digitized by Google

le premier a retenu son élan salutaire? Après tout, peut-être ont-ils eu des motifs ou cédé à des nécessités inconnues.

4. Mais moi, pouvez-vous dire, quelle raison ai-je de fermer les yeux sur ce mal? Quelle est mon espérance et à quoi pensé-je quand je néglige d'annoncer Jésus-Christ à ceux qui ne le connaissent pas? Faut-il que je retienne injustement la vérité captive? Et pourtant il faut bien qu'un jour toutes les nations croient en lui. Attendrai-je que la foi leur tombe du ciel? Je ne sache pas que jamais personne la tienne du hasard. « Comment, est-il dit, les peuples croiront-ils si personne ne leur prêche l'Evangile (*Rom.*, x, 14)? » Pierre fut envoyé à Corneil et Philippe à l'eunuque; et s'il me faut un exemple plus rapproché de nous, Augustin fut envoyé par saint Grégoire pour annoncer la foi aux habitants de l'Angleterre. Voilà ce que vous pouvez vous dire à vous-même au sujet des gentils. Et moi je ne passerai pas sous silence ces Grecs qui sont avec nous sans y être, et qui partagent notre foi jusque dans le schisme, bien qu'à vrai dire ils n'en suivent pas exactement tous les sentiers; et je vous parlerai aussi de cette hérésie qui se glisse en secret presque partout et même sévit ouvertement en quelques endroits où elle dévore sous les yeux de tout le monde les tendres enfants de l'Eglise [a]. Vous me demandez où ces choses se passent. Mais vos envoyés qui visitent si souvent nos contrées du Midi le savent fort bien et pourront vous l'apprendre. Ils vont et viennent au milieu de ces populations ou passent dans leur voisinage; mais je suis encore à me demander quel bien ils y font. Peut-être n'en serais-je pas là si l'or de l'Espagne n'avait pas fait pâlir le salut de ces peuples. Voilà encore une plaie qu'il vous appartient de cicatriser.

Le Pape doit s'occuper du salut des Grecs schismatiques.

5. Mais il est une folie qui déjà, pour ainsi dire, a gagné la sagesse même de la foi. Comment ce venin a-t-il pu infester l'Eglise catholique presque tout entière? Le voici: c'est que comme jusque dans son sein nous ne songeons qu'à nos intérêts, il en résulte entre nous des jalousies mutuelles, des provocations réciproques, des haines ardentes, des attaques injustes, des procès acharnés. On a recours aux sophismes et à la ruse, on fait armes de la détraction et de la médisance. Ecrasés par ceux qui sont plus forts que nous, nous écrasons à notre tour ceux qui le sont moins. Quel mérite et quelle gloire pour vous de diriger toutes les pensées de votre âme contre une aussi pernicieuse folie qui infeste, vous le voyez, le corps entier de Jésus-Christ, je veux dire toute la masse des fidèles! O ambition, supplice des âmes que tu dévores, comment se fait-il que faisant le tourment de tout le monde tu aies su plaire à tous les hommes? Il n'est pas de tortures plus grandes, pas d'inquiétudes plus vives que les tiennes, et pourtant rien n'est plus en faveur que tes œuvres parmi les mortels. N'est-ce pas en effet l'ambition plutôt que la piété qui conduit bien des gens au seuil vénérable des Apôtres. N'est-ce pas du bruit de sa voix que retentissent les échos de votre palais tant que le jour dure? N'est-ce pas à l'occasion des avantages qu'elle recherche que les hommes de loi et les canonistes se donnent tant de peine? N'est-ce pas après les dépouilles opimes de l'ambition que soupire avec une insatiable avidité la rapacité de tous vos Italiens?

Une des plaies de l'Eglise c'est l'ardeur avec laquelle chacun recherche son avantage.

L'ambition est un supplice.

C'est moins la piété que l'ambition qui conduit bien des gens à Rome.

Qu'est-ce qui vous oblige autant, ou plutôt quelle

[a] Les hérétiques de Cologne et les Henriciens dont il est parlé dans la lettre deux cent quarante et unième et dans les sermons soixante-cinquième et soixante-sixième *sur le Cantique des cantiques*, voulaient qu'on refusât le baptême aux enfants. Il se peut que ces hérétiques se soient répandus d'Aquitaine en Espagne, que saint Bernard désigne plus bas par ces mots : « les contrées du midi, » à cause de sa position au sud de la France.

---

sermo? quis primus inhibuit salutarem cursum? Et illis causa forte quam nescimus, aut necessitas potuit obstitisse.

4. Nobis quæ dissimulandi ratio est? Qua fiducia, qua conscienta Christum non vel offerimus eis qui non habent? An veritatem Dei in injustitia detinemus? Et quidem quandoque perveniat gentium plenitudo necesse est. Exspectamus ut in eas incidat fides? Cui credere casu contigit? *Quomodo credent sine prædicante?* Petrus Ad Cornelium, Philippus ad eunuchum missi sunt; et, si exemplum recentius quærimus, Augustinus a beato Gregorio destinatus, formam fidei tradidit Anglis. Et de his tu ita tecum. Ego addo et de pertinacia Græcorum, qui nobiscum sunt, et nobiscum non sunt, juncti fide, pace divisi. Quanquam et in fide ipsa claudicaverint a semitis rectis. Et item de hæresi, quæ clam pæne ubique serpit, apud aliquos sævit palam. Nam parvulos Ecclesiæ passim et publice deglutire festinat. Quæris ubi sit hoc. Vestri *, qui terram Austri tam sæpe visitant, ecce hi sciunt, et possunt dicere tibi. Eunt et redeunt per medium illorum, aut transeunt secus; sed quid boni adhuc cum illis egerint, necdum audivimus. Et forsitan audissemus, nisi præ auro Hispaniæ salus populi viluisset. Tuum est et plagæ huic remedium providere.

* *al.* viri.

5. Sed est insipientia quæ ipsam quoque jam propemodum stultam fecit sapientiam fidei. Quomodo et ipsam catholicam pæne totam hoc virus infecit? Nam dum et in ipsa quique quæ nostra sunt quærimus, fit ut invicem invidentes, invicem provocantes, exerceamur ad odia, animemur ad injurias, armemur ad lites, cavillemur ad dolos, feramur ad detractiones, prorumpamus ad maledicta, opprimamur a fortioribus, opprimamus infirmiores. Quam digne et laudabiliter occupatur meditatio cordis tui adversus tam pestilens insipientiæ genus, quod corpus ipsum Christi, quæ est multitudo credentium, occupasse consideras! O ambitio, ambientium crux! quomodo omnes torquens, omnibus places? Nil acerbius cruciat, nil molestius inquietat; nil tamen apud miseros mortales celebrius negotiis ejus. An non limina aposto-

Digitized by Google

autre chose vous oblige non-seulement d'interrompre, mais même d'omettre entièrement vos exercices spirituels? Que de fois ce mal qui ne connaît et ne laisse goûter aucun repos a-t-il rendu stériles vos saints et féconds loisirs ! Je fais une grande différence entre les opprimés qui en appellent à votre justice et les ambitieux qui ne recourent à vous que pour régner par vous dans l'Eglise ; et si vous ne devez point faire défaut aux premiers, vous ne sauriez en quoi que ce soit condescendre aux seconds ; car quelle injustice n'y aurait-il pas à faire bon accueil à ceux-ci et à dédaigner ceux-là, quand vous vous devez également aux uns et aux autres: aux premiers, pour les relever ; et aux seconds, pour les abaisser!

CHAPITRE II.

Mode qu'il convient d'adopter dans les appels au saint Siége.

6. Puisque je viens de parler des appels, il ne sera pas hors de propos que j'en dise ici quelques mots. Il faut apporter à ces sortes d'affaires une grande et religieuse attention, si vous ne voulez que ce qui a été établi pour répondre à une impérieuse nécessité ne soit rendu inutile par le mauvais usage qu'on en fait; car je crois qu'ils peuvent être la source de maux infinis [a], si l'exercice n'en est réglé avec une extrême prudence. On en appelle à vous de toutes les parties du monde, c'est un hommage rendu à votre primauté; mais si vous êtes sage, c'est moins de cette prérogative que du bien qui peut en résulter pour le public que vous serez heureux, car il a été dit aux apôtres: « Ce n'est point de ce que les esprits immondes vous sont soumis que vous devez vous réjouir (*Luc.*, x, 20). » On en appelle à vous, dis-je, et plût à Dieu que ce recours fût toujours aussi profitable qu'il est quelque fois nécessaire! Oui, plût à Dieu qu'aux cris de l'opprimé l'oppresseur reçût son châtiment et que les méchants ne s'enorgueillissent pas de ce qui fait le désespoir du pauvre! Y a-t-il rien de plus beau que de voir les faibles à couvert de l'oppression dès qu'ils se couvrent de votre nom et les méchants se bien garder de l'invoquer [b]? Mais quel renversement et quelle injustice de voir au contraire celui qui a fait le mal en triompher, tandis que celui qui le souffre se donne une peine inutile. Vous seriez le plus inhumain des hommes si vous ne vous sentiez pas ému de compassion à la vue d'un malheureux qui, après avoir été victime de l'injustice, se trouve encore forcé pour surcroît de malheur, d'entreprendre un pénible voyage et de supporter des frais ruineux, et vous en seriez le plus apathique si vous ne ressentiez de l'indignation contre celui qui fut pour cet infortuné la cause ou l'occasion de tant de maux. Réveillez-vous, homme de Dieu, lorsque cela arrive ; c'est l'heure de la pitié, c'est aussi celle de l'indignation; que l'une vous parle en faveur de l'opprimé et que l'autre vous enflamme contre l'oppresseur. Il faut que le premier soit consolé par la réparation des torts qu'il a soufferts, par le redressement des injustices dont il se plaint et par la fin de procès qui l'accablent, tandis que le second doit apprendre à se repentir amèrement d'avoir agi comme il n'a pas craint de le faire et à ne plus se rire des tribulations des innocents.

On en appelle au saint Siége de toutes les parties du monde.

Le souverain Pontife doit redresser les appels injustes.

[a] Sur l'abus des appels en cour de Rome, on peut se reporter à la lettre cent soixante-dix-huitième ainsi qu'aux notes qui l'accompagnent. Voir également la lettre quatre-vingt-deuxième d'Hildebert.

[b] On retrouve la même expression *refugiant* dans le sermon 1 de Guerri sur l'Assomption, n. 1, et dans plusieurs bons auteurs, avec le sens que nous donnons ici.

---

lorum plus jam ambitio, quam devotio terit? Annon vocibus ejus vestrum tota die resultat palatium? Annon quæstibus ejus tota legum canonumque disciplina insudat? Annon spoliis ejus omnis Italica inhiat inexplebili aviditate rapacitas? Quid ita, imo quid aliud tua ipsius spiritualia studia non saltem intercidit, sed abscidit? Quoties sancta ac fœcunda tua abortiri otia fecit inquietum et inquietans malum? Aliud est quod ab oppressis appellatur ad te, aliud autem quod ambitio in Ecclesia per te regnare molitur. Nec deesse illis, nec huic aliquatenus assentire oportet. Quam vero inique fovetur illa, spernuntur illi! utrisque tamen debitor es, illis ut erigas, istis ut reprimas.

CAPUT II.

Quis modus in appellationibus ad Sedem apostolicam adhibendus sit.

6. Et quoniam incidit de appellationibus, prosequi aliquatenus non erit ab re. Magno in his et pio opus intuitu est; ne quod magna fuit necessitate * provisum, male utendo reddatur inutile. Mihi videtur et in multam posse eas devenire perniciem, si non summo moderamine actitentur. Appellatur de toto mundo ad te. Id quidem in testimonium singularis primatus tui. At tu, si sapis, non primatu gaudebis, sed fructu. Apostolis dictum est: *In hoc nolite gaudere, quod spiritus subjiciuntur vobis.* Appellatur ad te, ut dixi; et utinam tam fructuose, quam necessarie. Utinam cum oppressus clamat, sentiat oppressor, et non superbiat impius unde incenditur pauper. Quid tam decorum, ut ad invocationem tui nominis oppressi effugiant, versuti non refugiant? Quid e regione tam perversum, tam recti alienum, ut lætetur qui malum fecit, et qui tulit, inaniter fatigetur? Inhumanissime non moveris erga hominem, cui illatæ injuriæ cumulavere dolorem et labor itineris, et damna expensarum; sed nihilominus ignavissime in illum non moveris, qui huic tot calamitatum partim auctor, partim exstitit causa. Evigila, homo Dei, cum hæc contingunt; moveatur miseratio, moveatur et indignatio tua. Alteram læso, alteram lædenti debes. Consoletur ille damnorum resarcitu suorum, satisfactione injuriarum, fine calumniarum; cum isto ita agatur, ut pœniteat fecisse quod non timuit facere, et non de pœnis innocentis rideat.

* *al.* utilitate.

Digitized by Google

7. Je suis d'avis que la peine d'un appel interjeté sans motif sérieux retombe tout entière sur son auteur; c'est d'ailleurs la règle qui vous a été tracée d'avance par les principes immuables de la justice divine, et, si je ne me trompe, par la loi même qui régit la matière et qui ne permet pas qu'un appel injuste profite à l'appelant et nuise à l'intimé. Pourquoi, en effet, avoir tourmenté cet homme sans raison? N'est-il pas plus juste que tout le mal retombe sur celui qui a voulu [a] porter un préjudice à son prochain. Interjeter appel injustement, est une manifeste injustice; mais l'interjeter injustement et impunément, c'est ouvrir la porte toute grande à une foule d'autres appels injustes. Or il faut tenir pour injustes tous ceux qui ne sont pas dictés par la difficulté de se faire rendre justice. Il est permis d'interjeter appel non pour nuire au prochain mais pour se soustraire soi-même à une injustice. On ne peut appeler que d'une sentence; le faire avant qu'elle soit portée, à moins qu'un dommage manifeste ne nous y contraigne, c'est évidemment agir dans un but mauvais. Celui donc qui interjette un appel, quand il n'est pas lésé, n'a donc évidemment en vue que de léser lui-même le prochain ou de gagner du temps. Or la voie de l'appel n'est pas un subterfuge, mais un refuge. Que de grands personnages avons-nous vus recourir à un appel avec la pensée de se ménager ainsi tout le temps de faire ce qu'il n'est jamais permis de faire! Combien même ont pu, tout le monde le sait, grâce à un appel, persister tant qu'ils ont vécu dans d'incroyables désordres, tels que l'inceste et l'adultère! Quel renversement est-ce là, protéger d'affreux désordres par l'institution même qui devrait causer la plus grande terreur au désordre? Jusqu'à quand feindrez-vous de ne pas entendre ou ne daignerez-vous pas écouter les plaintes de la terre entière? Jusqu'à quand dormirez-vous? Votre considération n'ouvrira-t-elle pas enfin les yeux sur un pareil abus des appels et sur les désordres qu'il entraîne? On en fait contre tout droit et toute justice, en dépit de toute règle et de toute coutume, sans tenir compte d'aucune circonstance de lieu, de manière, de temps, de cause et de personnes. On y a recours au hasard, avec une légèreté et souvent une mauvaise foi évidentes. Jadis les plaideurs injustes n'avaient pas de plus terrible écueil à redouter que celui-là, c'est le contraire à présent; ils s'en servent pour se rendre plus redoutables aux gens de bien eux-mêmes, de sorte qu'on peut dire que l'antidote s'est changé en poison. Assurément un pareil changement ne vient pas de la main du Très- Haut (*Psalm.* LXXVI, 11).

Dans quelles circonstances les méchants interjettent leurs appels.

. aux notes.

ns quels cas ppel est juste.

8. Les méchants interjettent appel contre les bons pour les empêcher de faire le bien, et ceux-ci, en entendant parler de vos foudres, s'arrêtent à l'instant effrayés. Enfin on recourt aux appels contre les évêques, afin qu'ils n'osent ni empêche, ou dissoudre des mariages illicites ni prendre sur eux de réprimer ou de punir les vols, les rapines, les sacriléges, et cent autres attentats pareils. On fait encore appel pour qu'ils ne puissent ni écarter ni dépouiller des fonctions saintes ou des bénéfices ecclésiastiques, des personnes indignes ou notées d'infamie. Quel remède vous proposez-vous d'apporter à ce mal, et comment empêcherez-vous que ce qui fut inventé pour guérir ne serve précisé-

[a] Quelques éditions suppléent ici le mot que nous rendons par « porter préjudice, » et le font suivre de ceux-ci : « Interjeter appel injustement est une manifeste injustice; mais le faire et demeurer impuni, c'est ouvrir la porte toute grande... etc. » Vossius croit qu'on doit adopter cette version. Pour nous, nous préférons celle que nous donnons et que nous trouvons dans tous nos manuscrits.

---

7. Arbitror idem debere pati illum, qui sine causa forte appellavit. Formulam hanc justitiæ præfigit tibi et divinæ incommutabilis ratio æquitatis, et, ni fallor, ipsa appellationum lex, ut illicite usurpata appellatio nec prosit appellanti, nec appellato obsit. Ut quid enim frustra fatigatus sit homo? Quam plenum justitiæ, ut sese potius læserit qui voluit proximum? Appellasse inique, iniquum est; inique et impune, iniquarum appellationum fomes. Iniqua autem omnis appellatio, ad quam justitiæ inopia non coegit. Appellare, non ut graves, sed si graveris, licet. Appellandum a sententia. Ante sententiam improbe omnino, nisi ob manifestum gravamen, præsumitur appellatio. Qui igitur non gravatus appellat, liquet quia aut gravare intendit, aut tempus redimere. Non est autem suffugium appellatio, sed refugium. Quantos novimus appellasse pulsatos, quo interim liceret, quod nunquam licet? Nonnullis etiam, quoad vixerunt, licuisse appellationis suffragio nefaria scimus, verbi gratia, incestum, adulterium. Quale est hoc, turpitudini patrocinari, quod vel maxime formidari a turpibus oportebat? Quousque murmur universæ terræ aut dissimulas, aut non advertis? Quousque dormitas? quousque non evigilat consideratio tua ad tantam appellationum confusionem atque abusionem? Præter jus et fas, præter morem et ordinem fiunt. Non locus, non modus, non tempus, non causa discernitur, aut persona. Præsumuntur leviter passim, plerumque et nequiter. Volentes malignari, nonne his polissimum terreri solebant? Nunc terrori ipsi ex his magis fiunt, atque id bonis. Antidotum versum in venenum. Non mutatio dexteræ Excelsi hæc.

8. Appellantur boni a malis, ut non faciant bona; et supersedent a voce tonitrui tui formidantes. Denique appellantur episcopi, ne illicita audeant matrimonia solvere vel prohibere. Appellantur ne rapinas, ne furta, ne sacrilegia, et quæ ejusmodi sunt, punire ullatenus vel cohibere præsumant. Appellantur, ne indignas et infames personas a sacris officiis beneficiisve repellere seu amovere queant. Quod tu invenis remedium morbo huic, ne quod repertum ad remedium fuit, reperiatur ad mortem? Zelatus est Dominus domum orationis factam speluncam latronum; tu ejus minister dissimulas miserorum refugium datum arma iniquitati? Videas præripi passim partes oppressorum, et prorumpere ad appellandum non

Digitized by Google

ment à donner la mort? Le Seigneur se sentit enflammé d'un saint zèle quand il vit la maison de prières convertie en une caverne de voleurs (*Matth.*, XXI, 13); et vous, qui êtes son ministre, feindrez-vous de ne pas vous apercevoir que ce qui doit être le refuge des malheureux est changé en un arsenal d'injustices? Ne voyez-vous pas comme on s'empresse partout à jouer le rôle d'opprimés pour avoir recours aux appels, non pas tant parce qu'on est lésé soi-même que pour léser les autres. Quelle injustice se cache là-dessous? c'est à vous d'y réfléchir, et non à moi de le rechercher. Mais pourquoi, me direz-vous peut-être, ceux qui sont victimes d'un injuste appel ne se présentent-ils pas pour prouver leur innocence et montrer la malice de leurs parties adverses? Je vous ferai la réponse qu'ils ont coutume de faire eux-mêmes: il leur répugne de se donner du mal pour rien. Or il y a des gens, à la cour de Rome, qui se montrent toujours favorables aux appelants et encouragent les appels. A quoi bon aller à Rome pour y perdre son procès? mieux vaut le perdre chez soi.

9. J'avoue que je suis un peu de leur avis [a]. Pourriez-vous me citer un seul appelant qui ait remboursé même un écu pour ses frais de voyage à celui contre lequel il avait interjeté un appel hasardé? Je ne pense pas que, après avoir examiné chaque cause, vous ayez constamment trouvé que les appelants étaient fondés dans leur appel et que les intimés avaient tort. Or que dit le Sage? « Aimez la justice, ô vous qui jugez la terre (*Sap.*, I, 1). » C'est que ce n'est pas assez d'être juste si on n'aime la justice; car ce qu'on est simplement, on l'est; mais ce qu'on est par amour, on l'est avec zèle. Quiconque aime la justice la recherche avec ardeur et ne peut faire grâce à aucune injustice. Sans doute on ne peut pas vous confondre avec ceux qui voient de bonnes aubaines dans les appels et qui pourraient s'écrier avec les païens: « Nous avons lancé là deux fameux cerfs! » J'ose à peine citer ici ce proverbe que je trouve plus bouffon que juste, pour ne rien dire de plus. Mais si vous aimez la justice, vous n'aimerez pas les appels et les soutiendrez encore moins. Peut-être me demanderez-vous de quel avantage peut être à mes yeux, pour les Eglises de Dieu, votre attachement personnel pour la justice, là où prévaut l'opinion de ceux qui sont dans d'autres dispositions. Je répondrai à votre question quand je traiterai de ce qui vous entoure.

Autre chose est d'être juste et autre chose d'aimer la justice.

10. Mais en attendant ne croyez pas que pour vous, ce soit perdre votre temps, que de considérer par quels moyens vous pourrez ramener les appels dans les bornes d'un usage légitime; et si vous me demandez là-dessus mon avis, ou plutôt, si vous en faites quelque cas, je vous dirai qu'il ne faut ni déprimer à l'excès ni préconiser à outrance l'usage des appels. Du reste je ne saurais dire précisément lequel de ces deux excès je trouve le plus blâmable: pourtant il me semble que l'abus d'une chose la faisant nécessairement tomber dans le mépris mérite d'être plus sévèrement proscrit, puisque par là même il nuit davantage. Comment douter qu'il en soit ainsi, quand on sait que l'abus d'une chose non-seulement est mauvais en soi, mais encore entraîne à sa suite

V. livre IV chap. 5 de la considération.

[a] Plusieurs éditions remplacent le mot que nous rendons par ces expressions: « Je suis un peu de leur avis, » par le même mot dont saint Bernard s'est servi dans sa lettre cent cinquante-huitième au pape Innocent. Mais cette différence de versions n'en fait aucun pour le sens.

---

tam gravatos, quam gravare volentes. Quid hoc mysterii? Tuum est considerare, non meum commentari istud. Et cur, inquis, male appellati non veniunt, ostensuri suam innocentiam, malitiam convicturi? Dico quod dicere ad hæc solent: Nolumus vexari frustra. In curia esse, qui proclivius faveant appellantibus, foveant appellationes. Cessuris Romæ, domi cedere satius.

* *al.* discredere.

9. Fateor me non omnino decredere * his. Quem das mihi in tam crebris appellationibus quæ hodie fiunt, qui pro expensis itineris vel nummum restituerit illi, quem forte appellarit? Mirum vero si ita omnes et appellantes justi, et appellati rei vestro examine inventi sint: *Diligite*, inquit, *justitiam, qui judicatis terram.* Parum est justitiam tenere, nisi et diligas. Qui tenent, tenent; qui diligunt, zelantur. Amator justitiæ inquirit justitiam, et prosequitur eam; porro omnem injustitiam persequitur. Nil tibi et illis, qui appellationes venationes putant. Pudet elogii, quod apud ethnicos jam vertitur in parabolam: Duos movimus * cervos pingues. Ut mitius loquar, plus facetiæ quam justitiæ hic. Tu si amas justitiam, appellationes non affectas, sed sustines. Verumtamen quid

* *al.* novimus.

emolumenti affert ecclesiis Dei tua unius hominis justitia, ubi sententia prævalet aliter affectorum? At istud loci illius erit, cum cœperint versari quæ circa te sunt.

10. Nunc vero non te existimes otiose vacare considerationi huic, qua appellationes ad legitimum, si fieri potest, revoces usum. Et si hinc mea quæratur vel potius curetur sententia, dico appellationes ut non contemnendas, sic nec usurpandas omnino. Porro horum quid insolentius censeam, haud facile dixerim, nisi quod usurpatio quamdam videtur inducere contemptus necessitatem, ac per hoc forte acrius insectanda, quæ amplius nocet. Aut non vere nocentior est, mala in se, in partu pejor? Nonne ipsa est quæ ipsum jus quoque naturæ aut extenuat, aut exterminat? Nam sæpe rebus etiam pretiosissimis pretii gratiam non modo demit, sed adimit. Quid sacramentis acceptius? Usurpata tamen ab indignis, indigneve tractata, minime acceptantur. Magis habent damnationem, quia debitam venerationem non habent. Fateor grande et generale mundo bonum esse appellationes; idque tam necessarium, quam solem ipsum mortalibus. Revera quidam sel justitiæ est,

Digitized by Google

Il ne faut pas préconiser à outrance l'usage des appels.

les pires conséquences ? En effet, n'est-ce pas l'abus des choses qui en altère et en détruit presque la nature ? Car souvent il diminue ou même anéantit tout à fait le prix des choses les plus précieuses. Est-il, par exemple, rien de plus excellent que les sacrements Et pourtant si on les reçoit ou si on les administre indignement, on n'en fait plus la même estime ; l'oubli du respect qui leur est dû entraîne après lui une plus sévère réprobation. Je n'en suis pas moins d'avis que l'institution des appels c'est d'un grand bien pour tout le monde et aussi nécessaire aux hommes que le soleil lui-même ; il est d'ailleurs comme un soleil de justice qui se lève pour éclairer et confondre les œuvres des ténèbres. Il faut donc absolument les conserver et les maintenir, je parle de ceux que la nécessité réclame ; non pas de ceux auxquels la ruse seule fait recourir ; car, en ce dernier cas, l'appel est une entreprise coupable qui, au lieu de répondre à un légitime besoin, ne sert qu'à favoriser l'iniquité. Comment de semblables appels ne tomberaient-ils pas dans le mépris ? Que de fois n'est-il pas arrivé qu'au lieu de répondre à de tels appels on a préféré faire l'abandon de ses droits [a] pour échapper ainsi aux fatigues d'un long et inutile voyage. Mais on a vu aussi quelquefois des hommes qui ne pouvaient se résoudre à sacrifier leurs droits, prendre le fâcheux parti de ne tenir aucun compte de tous ces appels abusifs non plus que des noms respectables invoqués par les appelants.

Utilité et nécessité des appels.

Exemples d'appels abusifs.

11. Laissez-moi vous citer quelques exemples à l'appui de ce que j'avance. Un jeune homme s'était publiquement fiancé avec une jeune fille. Le jour du mariage arrivé, tout étant prêt et les invités réunis, voilà qu'un individu, qui désirait pour lui la fiancée de l'autre, fait inopinément retentir le mot d'appel en déclarant qu'ayant reçu le premier la parole de la jeune fille, elle doit lui appartenir. Le fiancé demeure stupéfait, tout le monde se regarde, et le prêtre n'ose passer outre. Tous les préparatifs se trouvent faits en pure perte et chacun s'en retourne et va dîner chez soi. Quant à la fiancée, elle dut attendre pour partager la table et le lit de son futur que l'affaire revînt de Rome. Or cela s'est passé à Paris, dans la capitale de la France, là où résident nos rois.

Autre fait, c'était encore à Paris, un jeune homme, après la cérémonie des fiançailles, avait fixé un jour pour célébrer ses noces. Mais sur ces entrefaites on lui cherche chicane et on soutient qu'il ne peut passer outre au mariage. L'affaire est portée devant le juge ecclésiastique ; mais, sans même attendre sa décision, on interjette un appel sans cause, sans pouvoir même alléguer un seul grief, uniquement dans le but de faire traîner l'affaire en longueur. Que fait le fiancé ? Comme il ne voulait ni perdre les frais qu'il avait faits ni se voir plus longtemps privé de jouir de la femme de son choix, il ne tient aucun compte de l'appel, feint même de n'en avoir pas connaissance et poursuit jusqu'au bout l'accomplissement de ses desseins.

Mais que dire de ce qu'un tout jeune homme [b] a osé faire dernièrement dans l'église d'Auxerre ? Le saint évêque [c] de cette ville venait de mourir ; tout le clergé voulait, selon l'usage, procéder à l'élection de son successeur ; mais tout à coup ce jeune homme intervient, par un appel, dans cette affaire et défend qu'on passe outre avant qu'il soit allé à Rome et qu'il en soit revenu. Il est vrai que lui-même ne tint pas plus compte de cet appel

[a] Ce que saint Bernard dit ici confirme ce qu'il avançait plus haut, n. 8, en ces termes : « A quoi bon aller à Rome pour y perdre son procès ? mieux vaut encore le perdre chez soi. » Juvenal avait dit de même, satyre VIII, vers 97 : « Après avoir tout perdu, il y aurait de la folie à perdre encore les frais du voyage. »

[b] Voir cette affaire exposée tout au long dans les lettres deux cent soixante-quinzième, deux cent soixante-seizième et deux cent quatre vingtième de saint Bernard.

[c] Il se nommait Hugues. Saint Bernard lui donne encore ailleurs, dans sa deux cent soixante-seizième lettre, le nom de saint.

---

prodens ac redarguens opera tenebrarum. Prorsus fovendæ et manu tenendæ sunt ; sed quas extorsit necessitas, non calliditas adinvenit. Usurpatoriæ sunt hujusmodi omnes, non subvenientes in necessitate, sed opitulantes iniquitati. Quidni veniant in contemptum ? Quanti ut talibus quoque deferrent, etiam de proprio cessere jure, ne longo et casso itinere fatigarentur ? Plures tamen sua amittere non ferentes, appellationes minus opportunas, et celsa nomina importunius contempserunt.

11. Dico aliquid quod ad rem pertinet, exempli causa. Quidam sibi publice desponsaverat uxorem. Adest dies celebris nuptiarum. Parata omnia, invitati multi. Et ecce homo concupiscens uxorem proximi sui, in vocem appellationis inopinatæ prorumpit, affirmans sibi traditam prius, suam potius esse debere *. Stupet sponsus, hærent omnes, sacerdos non audet progredi, frustratur omnis ille apparatus ; descendit quisque in domum suam, suam cœnam manducaturus ; sponsa a mensa et thalamo sponsi suspenditur, quousque Roma reditum est. Parisiis contigit hoc, nobili Gallíarum civitate, sede regia. Rursum in civitate eadem quidam sibi desponsata uxore diem constituit nuptiarum. Interim emergit calumnia, dicentibus quibusdam non debere conjungi. Ad judicium Ecclesiæ causa delata est ; sed non exspectata sententia, appellatum est sine causa, sine gravamine, solo frustratoriæ dilationis intuitu. At ille, sive perdere quæ pararat, sive dilectæ tamdiu frustrari consortio nolens, nihilominus quod proposuerat, contempta sive dissimulata appellatione peregit. Quid illud quod in Autisiodorensi ecclesia nuper a quodam adolescente præsumptum est ? Nempe defuncto sancto episcopo, volentibus clericis alium, ut moris est, eligero sibi, intervenit ille appellans, et vetans ne fieret, quousque isset et redisset ab Urbe, cui tamen appellationi nec ipse detulit. Nam cum videret se contemni, tanquam qui irrationabiliter appellasset, accitis quos

add. Quid plura ?

Digitized by Google

que les autres, car, voyant qu'on se moquait de lui et de son déraisonnable appel, il réunit le plus de partisans qu'il lui fut possible et procéda à son élection trois jours après que les autres électeurs eurent consommé la leur.

12. Il résulte de ces exemples et d'une infinité d'autres semblables que je pourrais citer, qu'on abuse des appels, non pas parce qu'on les méprise, mais qu'on ne s'en met plus en peine parce qu'on en a trop abusé. Jugez donc ce qu'il faut penser du zèle avec lequel vous punissez le mépris qu'on en fait en même temps que vous semblez fermer les yeux sur la cause du discrédit qui les frappe. Voulez-vous apporter à ce mal un remède efficace? Étouffez-en le germe jusque dans ses détestables racines, et pour cela punissez l'abus des appels comme il le mérite; l'abus une fois retranché, le mépris reste sans excuse; or le défaut d'excuse force les hommes à rabattre de leur audace. En un mot, que personne n'abuse des appels; et personne ou du moins presque personne ne les méprisera plus.

Comment remédier au discrédit dans lequel sont tombés les appels.

Vous agissez très-sagement lorsque, refusant une foule d'appels qui sont plutôt des expédients que des recours à votre justice, vous renvoyez une quantité d'affaires au jugement de ceux qui les connaissent ou sont plus à même que vous de les connaître. C'est en effet à l'endroit où l'instruction d'une affaire est plus certaine et plus facile, qu'elle peut être terminée par un jugement plus sûr et plus expéditif. Que de services vous rendez en agissant ainsi, et à combien de gens vous épargnez par là des embarras et des dépenses! Mais à quels hommes devrez-vous donner la préférence en ce cas? C'est ce qui mérite de votre part une attention toute particulière.

Je pourrais sur ce sujet ajouter ici bien des développements utiles; mais, satisfait pour le moment de vous avoir mis sur la voie, je vais passer à un autre sujet, car je n'ai pas oublié le but que je me suis proposé en commençant.

CHAPITRE III.

Ce n'est ni pour dominer ni pour s'engraisser eux-mêmes que les prélats de l'Eglise sont placés à la tête des fidèles, mais pour procurer le bien des âmes.

13. Je ne crois pas devoir passer légèrement sur mon premier sujet. Vous occupez le premier rang dans l'Eglise, le premier rang par excellence; savez-vous à quelle fin vous y avez été placé? C'est là, vous dis-je, ce qui réclame de vous une attention toute particulière. Est-ce pour vous élever aux dépens de vos inférieurs? Non, certes, c'est au contraire pour contribuer à leur avantage, car s'ils vous ont placé à leur tête, c'est pour eux et non pour vous. S'il en était autrement, comment pourriez-vous vous croire supérieur à ceux à qui vous iriez mendier quelque profit pour vous? Vous savez bien que le Seigneur a dit: « Ceux qui ont autorité sur les peuples en sont appelés les bienfaiteurs (*Luc.*, XXII, 25). » Mais, direz-vous, il s'agit là des rois de la terre, et ces paroles ne me concernent pas. Ce serait donc à tort qu'on vous donnerait le nom de Souverain, si vous teniez moins à être appelé bienfaiteur vous même qu'à régner sur les bienfaiteurs des peuples. C'est la marque d'une âme petite et basse que de voir dans ses inférieurs, non le bien à leur faire, mais le profit à en tirer; mais je ne connais rien de honteux comme de pareils sentiments dans celui qui est

Papes et rois doivent rechercher non leur bien propre, mais celui de leurs sujets.

---

potuit sibi, tertia die post factam ab aliis electionem, fecit suam.

12. Cum itaque ex his et innumeris talibus liqueat non ex contemptu gigni usurpationem, sed ex usurpatione contemptum, videris tu, quid sibi velit, quod zelus vester assidue pæne vindicat illum, istam dissimulat. Vis perfectius coercere contemptum? Cura in ipso utero pessimæ matris præfocari germen nequam, quod ita fiet, si usurpatio digna animadversione mulctetur. Tolle usurpationem, et contemptus excusationem non habet. Porro inexcusabilitas ausum explodet. Non sit proinde usurpator, et contemptor nullus erit, aut admodum rarus. Bene facis tu quod, appellationum negato suffragio, imo suffugio, multa remittis negotia ad cognoscentes, vel qui noscere citius possunt. Ubi enim certior ac facilior notio, ibi decisio tutior expeditiorque esse potest. Quam plenum gratiæ, quam multorum perinde per hoc et laboribus parcis, et sumptibus! At quibus sic credas, id tibi omnimodis attendendum. Poteram multa de eodem utiliter addere his; sed memor propositi mei, contentus interim occasionem dedisse, ad alia transeo.

CAPUT III.

Præsules Ecclesiæ non tam ut præsint, ac semetipsos pascant, quam ut aliis prosint, constitutos esse.

13. Et primum quod occurrit, minime transeundum reor. Præes, et singulariter. Ad quid? eget, tibi dico, consideratione. Numquid ut de subditis crescas? Nequaquam, sed ut ipsi de te. Principem te constituerunt, sed sibi, non tibi. Alioquin pro pacto te reputas superiorem his, a quibus beneficium mendicas? Audi Dominum: *Qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.* At istud de his qui foris sunt. Quid ad nos? Tu id mendaciter diceris, si non tam beneficus esse, quam beneficis præesse intendas. Parvi, dejectique animi est, de subditis non profectum quærere subditorum, sed quæstum proprium. In summo præsertim omnium nihil turpius. Quam pulchre Magister gentium parentes filiis, non filios debere censuit thesaurizare parentibus. Non mediocris gloriæ vox illa identidem ipsius: *Non requiro datum, sed fructum.* At jam transeamus et hinc, ne quis mo-

Digitized by Google

par excellence, le Souverain des souverains mêmes. Qu'elle est belle la pensée de l'Apôtre des nations disant: « C'est aux parents de thésauriser pour leurs enfants, et non à ceux-ci d'amasser pour leurs pères (II *Corinth.*, XII, 14)! » Et combien ces autres paroles me semblent admirables aussi: « Ce n'est pas que je désire vos dons; mais je désire le fruit que vous en tirez (*Philipp.*, IV, 17)! » Mais passons outre et quittons ce sujet, de peur qu'on ne pense, si je m'y arrêtais davantage, que je vous soupçonne d'être porté à l'avarice; or j'ai dit dans le livre précédent combien je vous crois éloigné de ce vice, et je sais quels dons vous avez repoussés, malgré le pressant besoin d'argent où vous vous trouviez alors. C'est à vous, il est vrai, mais ce n'est pas pour vous que j'ai écrit les lignes qui précèdent; c'est bien à vous que je m'adresse, mais ce n'est pas vous uniquement que j'ai en vue: j'ai blâmé le vice de l'avarice, quoique je sache bien que vous y êtes tout à fait étranger, mais en est-il sous ce rapport de vos actes comme de votre cœur? c'est ce que je vous laisse à décider. En attendant, je n'en ai pas moins vu de mes yeux comment, sans parler des offrandes des pauvres auxquelles vous n'avez jamais voulu toucher, vous dédaigniez les richesses, quand l'opulente Allemagne voulut répandre ses trésors à vos pieds et ne réussit qu'à se convaincre, dans un désenchantement complet, du peu de cas que vous en faisiez, et que pour vous l'argent n'a pas plus de valeur que la paille. On vit alors les chevaux du fisc [a] retourner dans leur pays, malgré leur résistance, la charge sur le dos, comme ils étaient venus. C'était vraiment nouveau, car on ne vit jamais Rome rejeter l'or qu'on venait répandre dans son sein; et aujourd'hui même je ne puis croire que cela se ferait encore du consentement des Romains. On vit un jour arriver à Rome deux hommes également riches et tous deux également sous le poids d'une accusation; l'un était de Mayence [b], l'autre de Cologne. L'un obtint un jugement favorable sans qu'il lui en coûtât rien, et l'autre, peu digne, je suppose, d'une sentence pareille, se vit éconduit en ces termes: « Vous pouvez sortir d'ici avec le même habit que vous aviez en y entrant (*Exod.*, XXI, 3). » Admirable parole et bien digne de l'esprit indépendant des Apôtres, elle peut aller de pair avec celles-ci: « Périsse ton argent, et péris toi-même avec lui (*Act.*, VIII, 20). » Je ne fais qu'une seule différence entre l'une et les autres, c'est que les secondes sont plus énergiques et la première plus modérée.

Saint Bernard félicite le pape Eugène de son peu d'avarice.

Que dirai-je de cet insulaire [c] qui vint presque du bout du monde, traversant la terre et la mer, pour acheter une seconde fois à Rome, de son argent et des deniers d'autrui, ce titre d'évêque qu'il avait déjà une première fois acheté. Il avait apporté beaucoup d'argent avec lui, mais il le remporta, non pas toutefois sans en laisser une partie à des gens plus disposés que vous à recevoir qu'à donner, entre les mains desquels il eut le malheur de tomber; vous n'en avez pas moins très-bien agi, en refusant avec désintéressement pour garder vos mains pures d'une double souillure, de les imposer à un ambitieux et d'en faire l'appui d'un homme injuste, et cela en dépit de ses trésors. Mais on ne vous vit pas toujours fermer la main; vous avez su l'ouvrir pour donner à un évêque pauvre de quoi faire des largesses, afin qu'on ne critiquât point son peu de générosité: vous lui donniez en secret l'or et l'argent

[a] Les bêtes de somme appelées vulgairement les *sommiers*, du mot *somme*, ou plutôt du mot Σάγμα, charge de bêtes de somme.

[b] C'étaient Henri I de Mayence et Arnold de Cologne. D'après Serarius, le premier était accusé de simonie et le second de viol. Saint Bernard écrivit aux légats du saint Siége, en faveur de Henri, sa trois cent deuxième lettre. Voir les notes dont Horstius a fait suivre cette lettre.

[c] Saint Bernard veut sans doute parler ici de Guillaume, évêque intrus d'York, dont il est parlé dans les lettres deux cent trente-cinquième, deux cent trente-huitième et suivantes. A ce que saint Bernard dit en cet endroit on peut ajouter ce que Jean de Salisbury rapporte du pape Eugène, dans son *l'olycratique*, livre V, chapitre 15, où il s'exprime en ces termes: « Ce pape ne recevait jamais de présents de la main de ceux qui avaient intenté un procès ou qui eux-mêmes étaient menacés d'en avoir un..

ram in his meam, avaritiæ in te notam interpretetur; quæ quam longe a te sit, libro superiori * testatus sum, sciens quana, et in quanta tua necessitate respueris. Ad te proinde scripserim ista, non propter te. Nempe quod tibi scribitur, soli prodesse non decet. Hic locus avaritiam carpit, a quo vitio immunis satis tua opinio est; an et opus, tu videris. Vidimus tamen (ut oblata a pauperibus * taceam, quæ tangere non acquiescis) Germanicos detumuisse * saccos, sed pretio, non massa. Argentum reputatum est fœnum: Summarii non levatis sarcinis, onusti nihilominus repatriant vel inviti. Nova res. Quando hactenus aurum Roma refudit *? Et nunc Romanorum consilio id usurpatum non credimus. Duo venerunt, ambo locupletes, et ambo rei. Siquidem unus Moguntinus, Coloniensis alter; alteri gratia gratis reddita est; alter, indignus, credo, cui gratia redderetur, audivit:

* *lib. 2 cap. 4*

* *al.* pauperioribus.

* *al.* detinuisse.

al. refugit.

Cum quali veste intrasti, cum tali egredieris. O vocem magnificam! vocem prorsus apostolicæ libertatis! Quid minus ab illa hæc habuit: *Pecunia tua tecum sit in perditionem?* nisi quod in illa plus zeli, in ista plus modestiæ sonuit. Quid ille de transmarinis partibus pæne a finibus terræ, terra et mari currens pro episcopatu, suis et alienis facultatibus rursus emendo? Jam enim emerat prius. Tulit multa, sed retulit, non omnia tamen. Incidit miser in manus alias, accipere quam dare potentiores *. Bene fecisti, tuas in utroque servans manus, nec imponere scilicet ambitioso, nec supponere iniquo mammonæ acquiescens. Non sic a paupere episcopo continuisti, dans quod daret, ne immunificus notaretur; accepit clam, quod palam dedit. Sic de tuo sacculo consultum est verecundiæ viri, sic quoque curiæ morem gerens, tuo beneficio invidiam declinavit eorum qui diligunt

* *al.* promptiores.

Digitized by Google

qu'il devait répandre publiquement. Voilà comment vous avez su puiser dans votre bourse pour ménager l'amour-propre de ce prélat, et lui fournir le moyen de s'accommoder aux usages de votre cour et d'échapper ainsi, grâce à vous, au mauvais vouloir de tous ces gens qui ne songent qu'à recevoir des gratifications. Vous ne pouvez tenir cette bonne action secrète, je la connais, et je connais aussi celui qui en a été l'objet. Eprouveriez-vous de la contrariété à l'entendre publier? Pour moi, plus vous ressentirez de déplaisir à me voir en parler plus je me ferai un devoir de la divulguer. Il convient que vous soyez dans ces dispositions, mais il n'est pas moins juste que j'agisse, moi, comme je le fais ; et s'il vous est défendu de rechercher votre gloire il l'est également pour moi de tenir celle de Jésus-Christ cachée ; et même si vous persistez à murmurer et à vous plaindre, je vous répondrai par ce trait de l'Evangile: « Plus il leur ordonnait de le taire, plus ils s'empressaient à le publier;... et ils allaient répétant: Il a bien fait tout ce qu'il fait (*Marc.* VII, 36). »

CHAPITRE IV.

Il ne faut pas sans raison troubler et confondre les rangs et les degrés de la hiérarchie ecclésiastique et, à ce sujet, saint Bernard blâme sévèrement l'abus des demandes de priviléges et d'exemptions.

14. Ecoutez maintenant autre chose, si toutefois ce n'est pas la même chose, comme on pourrait peut-être le dire avec raison. C'est ce que je laisse à décider à votre propre considération. Pour moi, il ne me semble pas qu'on s'éloigne beaucoup de la vérité quand on attribue à l'avarice ce dont je veux vous parler, et je ne puis disconvenir que ce ne soit en effet, une sorte d'avarice, ou du moins que cela n'en ait toutes les apparences. Or il importe à votre perfection d'éviter le mal et les apparences mêmes du mal, l'un et l'autre dans le double intérêt de votre conscience et de votre réputation. N'oubliez pas qu'il ne vous est point permis, cela le fût-il d'ailleurs à un autre titre, de rien faire qui ait l'apparence du mal. En effet, consultez vos devanciers, et ils diront: « Abstenez-vous de toute apparence de mal (I *Thess.*, V., 22). » D'ailleurs on ne peut nier que le serviteur du Seigneur doit marcher sur les pas de son maître, puisque lui-même a dit: « Que celui qui est à mon service me suive (*Joan.*, XII, 26). » Or il est dit à son sujet: « Le Seigneur a régné, il s'est revêtu de gloire et de force (*Psalm.* XCII, 1); » vous devez donc, vous aussi, faire preuve de force dans cette foi et posséder dignement la gloire si vous voulez imiter votre Dieu. Or votre force, à vous, c'est le témoignage d'une conscience qui ne se reproche aucune infidélité, et votre gloire, c'est l'éclat d'une bonne réputation. Voilà la force dont vous devez vous revêtir, car votre force fait la joie du Seigneur. D'un autre côté l'éclat de votre beauté est à ses yeux comme une image de la sienne qui le charme, revêtez-vous donc aussi de gloire; que ce soient là pour vous ces deux vêtements dont la femme forte revêt ses domestiques (*Prov.* XXXI, 21). Que votre conscience ne connaisse point ces faiblesses d'une foi modique qui chancelle, et que votre réputation n'offre aucune tache capable de blesser les yeux, vous auriez alors le double vêtement qui attirera les regards charmés de l'Époux sur votre âme, son épouse, et vous remplirez de joie le cœur de votre Dieu. Peut-être vous demandez-vous où je veux en venir, car vous ignorez encore ce que je veux vous dire; je ne vous laisserai pas plus longtemps en suspens. Je veux parler des murmures et des plaintes des Eglises ; elles s'écrient

Le souverain Pontife doit songer en même temps à sa conscience et à sa réputation.

---

munera. Non potes abscondere; et factum novimus, et personam. Audire gravat? Et ego eo libentius prædico, quo tu id molestius audis, si tibi sic expedit, et mihi sic. Tam non oportet Christi gloriam me silere, quam nec te quærere tuam. Et si pergis murmurare adhuc, respondebitur tibi ex Evangelio: *Quanto eis præcipiebat, tanto magis plus prædicabant, dicentes: Bene omnia fecit.*

CAPUT IV.

Gradus ordinum ac dignitatum, quæ in Ecclesia sunt, non temere confundendos ac perturbandos. Hinc abusum quærendi privilegia ac exemptiones perstringit.

14. Audi aliud, si tamen aliud. Ad idem enim fortassis pertinere quis dicat. Tua consideratio viderit hoc. Mihi videtur non longe a vero dissentire, qui id forte inter avaritiæ species locandum putaverit. Ego vero illius aut speciem esse, aut speciem habere non negaverim. Sane interest tuæ perfectionis, et malas res, et malas pariter species devitare. In altero conscientiæ, in altero famæ consulis. Puta tibi non licere etsi alias fortasse liceat) quidquid male fuerit coloratum. Denique interroga majores tuos, et dicent tibi: *Ab omni specie mala abstinete vos.* Sane minister Domini Dominum imitetur, quia ipse ait: *Qui mihi ministrat, me sequatur.* Et habes de illo: *Dominus regnavit, decorem induit, induit Dominus fortitudinem.* Tu quoque esto fortis in fide, decorus in gloria, et probasti te imitatorem Dei. Fortitudo tua, fiducia fidelis conscientiæ; decor tuus, splendor bonæ opinionis. Ita, quæso, induere fortitudinem; etenim gaudium Domini fortitudo tua. Porro specie tua et pulchritudine tua nihilominus tanquam propria similitudine delectatur. Induere vestimentis gloriæ tuæ, vestire duplicibus, quibus domesticos suos fortis illa mulier induere consuevit. Non sit in conscientia nutans infirmitas modicæ fidei, non sit in fama nævus malæ speciei, et vestieris duplicibus, et gaudebit sponsus super sponsam animam tuam, et gaudebit super te Deus tuus. Miraris quorsum hæc, ignarus usque adhuc quid dicere velim. Non te tollo diutius. Murmur lo-

Digitized by Google

qu'on les a mutilées[a] et démembrées, il n'y en a plus ou du moins il ne s'en trouve que bien peu qui n'aient à gémir ou à craindre de l'être. Voulez-vous savoir de quel fléau elles se plaignent? Le voici: on soustrait les abbés à la juridiction des évêques, ceux-ci à la juridiction des archevêques et ces derniers à celle des patriarches et des primats. Un tel état de choses est-il satisfaisant? Je serais bien surpris que ce fait en lui-même fût susceptible d'excuse. Vous montrez en agissant ainsi que vous avez la plénitude du pouvoir. Montrez-vous en même temps d'une justice égale à votre puissance? Ce que vous faites, sans doute vous pouvez le faire, mais le devez-vous? C'est là la question. On vous a élevé au poste que vous occupez, non pour ôter, mais pour conserver à chacun son rang dans la hiérarchie, sa charge et ses dignités, pour rendre enfin « l'honneur à qui l'honneur est dû (*Rom.*, XIII, 7), » suivant l'expression d'un de vos ancêtres.

Toute action doit être précédée de trois considérations.

15. Tout homme vraiment spirituel qui s'applique à juger sainement des choses afin de n'être lui-même jugé par personne (I *Corinth.*, II, 15), fera précéder toutes ses actions des trois considérations suivantes : Est-ce permis? est-ce convenable? est-ce utile? Car, si pour un philosophe chrétien il est certain qu'il n'y a de convenable que ce qui est permis, et d'utile que ce qui est permis et convenable en même temps, il ne s'ensuit pas que tout ce qui est permis soit en même temps utile et convenable. Faisons maintenant l'application de ces principes au sujet qui nous occupe. Je vous demande donc s'il vous sied bien de n'avoir d'autre loi que votre bon vouloir, et, parce qu'on ne peut en appeler de vous à personne, de ne prendre conseil que de votre puissance et non de la raison. Seriez-vous plus grand que Notre-Seigneur qui disait : « Je ne suis pas venu pour faire ma volonté (*Joan.*, VI, 38)? » D'ailleurs, c'est le propre d'un esprit aussi bas qu'orgueilleux, que de vouloir agir non selon les lumières de la raison, mais suivant son caprice, comme s'il n'était pas un être raisonnable, et de se laisser conduire, non par le jugement, mais par l'instinct, à l'exemple de la brute. Et, s'il est indigne de quiconque a reçu la raison en partage, de vivre à la façon des bêtes, qui pourrait souffrir de vous voir, vous qui devez régir le monde entier, ravaler ainsi votre nature et ternir à ce point votre gloire? Si vous étiez capable de tomber si bas, ce qu'à Dieu ne plaise, vous mériteriez qu'on vous appliquât le sanglant reproche fait à l'espèce humaine en général : « L'homme était dans la gloire, et il ne l'a point compris; il s'est rendu pareil aux animaux qui n'ont point l'intelligence en partage, et il est devenu semblable aux brutes (*Psaim.* XLVIII, 13). » Y a-t-il encore quelque chose de moins digne de vous, que de vous voir, peu satisfait de tenir l'empire du monde dans vos mains, vous évertuer encore à accaparer, par je ne sais quels moyens, des parcelles, de misérables bribes de ce que vous possédez en entier, comme si déjà elles n'étaient point à vous? Je vous conseille de vous rappeler le riche de la parabole du prophète Nathan; possesseur de nombreuses brebis [b], il convoite encore l'unique brebis du pauvre (II *Reg.*, XII, 1), et l'action ou plutôt le forfait du roi Achab qui, maître de tout un royaume, voulut s'emparer d'une pièce de vigne

vertu de sa puissance sans tenir compte de la raison.

Il ne sied pas au souverain Pontife de n'agir qu'en

a Si on veut savoir quelles exemptions saint Bernard approuve ou désapprouve, on le verra plus loin au n. 18, et dans sa lettre ou traité à Henri, archevêque de Sens, chapitre 9.

b Dans quelques éditions il y a : possesseur de *cent* brebis; mais dans la parabole du second livre des Rois, chapitre 12, on lit: « possesseur de nombreuses brebis. » Il est probable que le mot *cent* a été substitué au mot *nombreuses* par quelque copiste inhabile que le souvenir de la parabole des *cent* brebis de l'Evangile (Luc XV) aura induit en erreur.

---

quor et querimoniam Ecclesiarum. Truncari se clamitant ac demembrari. Vel nullæ, vel paucæ admodum sunt, quæ plagam istam aut non doleant, aut non timeant. Quæris quam? Subtrahuntur abbates episcopis, episcopia archiepiscopis, rchiepiscopi patriarchis sive primatibus. Bonane species hæc? Mirum si excusari queat vel opus. Sic factitando probatis vos habere plenitudinem potestatis, sed justitiæ forte non ita. Facitis hoc, quia potestis; sed utrum et debeatis, quæstio est. Honorum ac dignitatum gradus et ordines quibusque suos servare positi estis, non invidere, ut quidam vestrorum ait : *Cui honorem, honorem.*

15. Spiritualis homo ille qui omne dijudicat, ut ipse a nemine judicetur, omne opus suum trina quadam consideratione præveniet. Primum quidem an liceat, deinde an deceat, postremo an et expediat. Nam etsi constet in christiana utique philosophia non decere nisi quod licet, non expedire nisi quod decet et licet; non continuo tamen omne quod licet, decere aut expedire consequens erit. Age, aptemus, si possumus, tria ipsa operi huic. At quomodo non indecens tibi voluntate pro lege uti, et quia non est ad quem appelleris, potestatem exercere, negligere rationem? Tune major Domino tuo, qui ait: *Non veni facere voluntatem meam.* Quanquam non minus dejecti quam elati animi est, veluti rationis expertem, non pro ratione, sed pro libitu agere; nec judicio agi, sed appetitu. Quid tam bestiale? Et si indignum cuivis utenti ratione vivere ut pecus, quis in te rectore omnium tantam contumeliam naturæ, honoris injuriam ferat? Sic degenerando (quod absit) generale opprobrium fecisti proprium tibi : *Homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, similis factus est illis.* Quid item tam indignum tibi, quam ut totum tenens, non sis contentus toto, nisi minutias quasdam, atque exiguas portiones ipsius tibi creditæ universitatis, tanquam non sint tuæ, satagas nescio quomodo adhuc facere tuas? Ubi etiam meminisse te volo parabolæ Nathan de homine, qui multas oves habens, unam quæ erat pauperis concupivit. Huc quoque veniat factum, imo facinus regis

Digitized by Google

(III *Reg.*, XXI, 2). Dieu vous préserve d'entendre jamais le reproche qu'il entendit lui-même : « Vous avez tué Naboth et vous avez pris ses biens (*Ibid.*, 19). »

16. N'allez pas m'alléguer l'utilité des exemptions; car elles n'ont pas d'autre résultat que de rendre les évêques plus arrogants, les moines plus relâchés et même plus pauvres. Examinez de près quels sont un peu partout les ressources et le genre de vie de ces sortes d'affranchis, et dites-moi s'il n'y a pas de quoi rougir du dénûment des uns et de la vie mondaine des autres, car ce sont là les deux conséquences d'une liberté funeste. Et comment le peuple des monastères, abandonné à lui-même, et devenu indépendant pour son malheur, ne pécherait-il pas avec d'autant plus de licence qu'il n'y a plus là personne en position de le reprendre? Mais en même temps comment les monastères ne seraient-ils pas rançonnés et pillés d'autant plus librement qu'ils n'ont plus personne qui les défende? A qui, en effet, auront-ils recours? Aux évêques? Blessés du tort qu'on leur a fait, ils ne feront que rire du mal qu'ils verront arriver aux moines comme ils rient déjà de celui qu'ils font.

Or que peut-il résulter de là pour vous? J'ai bien peur qu'il n'en sorte pas autre chose que le châtiment dont Dieu menace son prophète en ces termes : « L'impie mourra dans son péché; mais c'est à toi que je redemanderai son sang (*Ezech.*, III, 18). » En effet, si l'exemption a pour effet d'enfler d'orgueil celui qui en profite et d'inspirer un violent dépit à celui dont les droits sont lésés par elle, comment celui qui l'accorde peut-il être à l'abri de tout reproche? C'est trop peu dire. Je cache le feu sous la cendre, laissez-moi vous parler d'une façon plus explicite. Si celui qui murmure des exemptions est déjà mort dans son âme, comment celui qui a donné lieu à ces murmures pourrait-il être encore vivant? Comment n'aurait-il pas à répondre de deux morts à la fois sans compter la sienne, lui qui a fourni l'épée, qui a fait deux victimes d'un coup? Voilà ce qui me faisait dire avec le Prophète: « Vous avez tué Naboth et vous avez pris ses biens. » Notez après cela que ceux qui entendent parler de ces choses en sont scandalisés, en conçoivent de l'indignation, éclatent en médisances et en blasphèmes, et par conséquent sont aussi blessés à mort. Oh, non, ce n'est point un bon arbre que celui dont les fruits sont l'arrogance, le relâchement, les dilapidations, les ressentiments, les haines et les scandales, et, qui pis est, de profondes inimitiés et d'interminables discordes entre les Eglises. Voyez combien est vraie cette parole de l'Apôtre : « Si tout m'est permis, tout ne m'est pas avantageux (I *Corinth.*, X, 22). » Que dirons-nous si, par hasard, ce n'est même pas permis? Pardonnez-moi de vous dire qu'il ne vous est pas permis de consentir à ce qui produit tant de maux.

Les exempt sont une s de scanda

17. Croyez-vous d'ailleurs que ce vous soit chose permise de mutiler les Eglises, de bouleverser l'ordre établi, d'arracher les bornes que vos pères ont posées? Si la justice consiste à rendre à chacun ce qui lui appartient, n'est-ce pas commettre une injustice que d'ôter son bien à quelqu'un? Vous vous trompez si vous croyez que votre puissance apostolique soit la seule établie de Dieu parce qu'elle est souveraine; et si tel est votre sentiment, vous n'êtes point d'accord avec Celui qui a dit : « Il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu (*Rom.*, XIII, 1), » d'où il suit que ces mots, « celui qui résiste à une puissance résiste à l'ordre établi de Dieu (*Ibid.*, 2), » s'ils sont favorables à votre autorité, ils ne le sont pas d'une manière exclusive. Enfin le même Apôtre dit

Le Pape d respecter l établi da l'Egli

Achab, qui rerum summum tenebat, et vineam unam affectavit. Avertat Deus a te quod ille audivit : *Occidisti, et possedisti.*

16. Nolo autem prætendas mihi fructum emancipationis ipsius. Nullus est enim, nisi quod inde episcopi insolentiores, monachi etiam dissolutiores fiunt. Quid quod et pauperiores? Inspice diligentius talium ubique libertorum et facultates, et vitas, si non pudenda admodum et tenuitas in his, et in illis sæcularitas invenitur. Matris noxiæ libertatis gemina soboles hæc. Quidni peccet licentius vagum et male liberum vulgus, cum non sit qui arguat? Quidni licentius quoque spolietur ac deprædetur inermis religio, cum non sit qui defendat? Quo enim refugium illis? Numquid ad episcopos dolentes injuriam? Ridentibus profecto aspiciunt oculis, sive quæ faciunt mala, sive quæ patiuntur. Quæ demum utilitas in sanguine isto? Vereor ne illa, quam in Propheta comminatus est Deus : *Ille*, inquiens, *in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.* Si enim et extollitur qui subtrahitur, et qui subtrahitur uritur *; qui subtrahit, quomodo innocens? Parum est : involvimus ignem; audi apertius. Si is qui murmurat, secundum animam mortuus est; qui instigat, quomodo vivit? Quomodo vero non reus mortis amborum, et suæ pariter, qui gladium dedit, unde ambo morerentur? Hoc est quod dixeram : *Occidisti, et possedisti.* Adde quod qui audiunt, scandalizantur, indignantur, detrahunt, et blasphemant, hoc est vulnerantur ad mortem. Non est bona arbor faciens fructus tales, insolentias, dissolutiones, dilapidationes, simultates, scandala, odia; quodque magis dolendum, inter ecclesias inimicitias graves, perpetesque discordias. Vides quam verus sit sermo ille : *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.* Quid si forte nec licet? Ignosce mihi; non facile adducor licitum consentire quod tot illicita parturit.

* al. murmurat.

17. Tunc denique tibi licitum censeas, suis ecclesias mutilare membris, confundere ordinem, perturbare terminos quos posuerunt patres tui? Si justitiæ est jus cuique servare suum; auferre cuiquam sua, justo quomodo poterit convenire? Erras, si ut summam, ita et solam institutam a Deo vestram apostolicam potestatem existimas. Si hoc sentis, dissentis ab eo qui ait : *Non est potestas nisi a Deo.* Proinde quod sequitur : *Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit;*

Digitized by Google

encore : « Que tout homme soit soumis aux puissances supérieures (*Ibid.* 3), non pas à la puissance supérieure comme s'il n'y en avait qu'une, mais « aux puissances supérieures, » montrant par là qu'il en reconnaît plusieurs. Votre autorité ne vient donc pas seule de Dieu, il y en a d'inférieures et il en est d'intermédiaires; et, de même qu'on ne doit point séparer ceux que Dieu a joints ensemble, ainsi il n'est pas juste non plus de tenir pour égaux ceux que Dieu n'a pas faits tels. Vous composeriez, un monstre si, arrachant un doigt de la main vous alliez le placer sous la tête, juste sur la même ligne que les bras; il en est de même dans le corps de Jésus-Christ, si vous en disposez les membres autrement qu'il l'a fait lui-même, à moins toutefois que vous ne pensiez que ce n'est pas lui mais un autre qui a établi dans l'Eglise « les uns pour être apôtres, et les autres prophètes; ceux-ci pour être évangélistes, et ceux-là docteurs et pasteurs, pour la consommation des saints, pour les besoins du ministère, et pour l'édification du corps de Jésus-Christ (*Ephes.*, IV, 11 et 12). » C'est là ce corps que saint Paul nous dépeint dans son langage vraiment apostolique et qu'il nous montre en harmonie parfaite avec son chef quand il nous le représente comme « ne faisant avec lui qu'un tout dont les parties sont reliées ensemble non-seulement par leurs attaches naturelles, mais encore par les rapports intimes de leurs fonctions spéciales, en sorte qu'il reçoit de l'accroissement par tous ses membres dans la proportion qui convient à chacun d'eux, jusqu'à ce que la charité en fasse un corps parfait (*Ephes.*, IV, 16). » Gardez-vous bien de mépriser cet ordre de choses sous prétexte qu'il est fait pour la terre; car il a son modèle dans les cieux; le Fils, a-t-il dit en effet, ne peut faire que ce qu'il a vu faire à son Père (*Joan.*, V, 19); et il est incontestable que c'est à lui qu'il a été dit dans la personne de Moïse : « Ayez soin de tout faire conformément au modèle qui vous a été montré sur la montagne (*Exod.*, XXV, 40). »

Autorité pontificale ne doit point dépouiller les autres.

18. Voilà ce qu'avait vu celui qui disait : « J'ai vu la cité sainte, la Jérusalem nouvelle, descendre du ciel, parée de la main de Dieu même (*Apoc.*, XXI, 2). » Je pense en effet qu'en s'exprimant ainsi l'auteur sacré fait allusion à la ressemblance des deux cités. De même que dans les cieux les chérubins, les séraphins et tous les autres ordres, jusqu'aux anges et aux archanges, sont disposés sous un seul chef qui est Dieu; ainsi sur la terre les primats et les patriarches, les archevêques, les évêques, les prêtres, les abbés et tous les autres membres de l'Eglise sont distribués dans un ordre analogue, sous un seul et même chef aussi, qui est le souverain Pontife. Il ne faut pas mépriser un ordre qui a Dieu pour auteur et qui tire son origine du ciel. Si un évêque dit : Je ne veux pas être soumis à un archevêque, et un abbé : Je ne veux pas obéir à un évêque, ces sentiments n'ont pas d'analogues dans le ciel, à moins que par hasard vous n'ayez entendu quelque ange dire : Moi, je ne veux pas être au-dessous des archanges, ou tout autre esprit céleste d'un ordre inférieur déclarer qu'il ne reconnaît d'autre supérieur que Dieu.

Harmonie qui règne dans la hiérarchie.

Eh quoi ! me direz-vous, me défendez-vous d'agir en dispensateur ? Non pas d'agir en dispensateur, mais d'agir en dissipateur, car je sais trop bien que vous avez reçu le pouvoir d'accorder des dispenses,

---

etsi principaliter pro te facit, non tamen singulariter. Denique idem ait : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit.* Non ait, sublimiori, tanquam in uno, sed sublimioribus tanquam in multis. Non ergo tua sola potestas a Domino; sunt et mediocres, sunt et inferiores. Et quomodo quos Deus conjunxit, non sunt separandi; sic me quos subjunxit comparandi. Monstrum facis, si manui submovens, digitum facis pendere de capite, superiorem manui, brachio collateralem. Tale est si in Christi corpore membra aliter locas quam disposuit ipse. Nisi tu putas alium esse, qui posuit in Ecclesia *quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios doctores et pastores, ad consummationem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi.* Atque hoc corpus, quod tibi ipse Paulus suo vere apostolico figurans eloquio, et capiti convenientissime aptans, *totum ex eo compactum* perhibet, *et connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis faciens in ædificationem sui, in charitate.* Nec vilem reputes formam hanc, quia in terris est; exemplar habet e cœlo. Neque enim Filius potest facere quidquam nisi quæ viderit Patrem facientem, præsertim cum ei sub Moysi nomine dictum sit : *Vide omnia facias secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.*

18. Viderat hoc qui dicebat : *Vide civitatem sanctam Jerusalem, novam descendentem de cœlo, a Deo paratam.* Ego enim propter similitudinem dictum reor, quod sicut illic Seraphim et Cherubim, ac cæteri quique usque ad Angelos et Archangelos, ordinantur sub uno capite Deo; ita hic quoque sub uno summo pontifice primates vel patriarchæ, archiepiscopi, episcopi, presbyteri, vel abbates, et reliqui in hunc modum. Non est parvi pendendum quod et Deum habet auctorem, et de cœlo ducit originem. Quod si dicat episcopus : Nolo esse sub archiepiscopo; aut abbas : Nolo obedire episcopo; hoc de cœlo non est. Nisi tu forte Angelorum quempiam dicentem audisti : Nolo sub Archangelis esse; aut ex alio quolibet inferiorum ordinum aliquem non ferentem subesse cuiquam, nisi Deo. Quid ? inquis; prohibes dispensare ? Non, sed dissipare. Non sum tam rudis, ut ignorem positos vos dispensatores, sed in ædificationem, non in destructionem. Denique quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur. Ubi necessitas urget, excusabilis dispensatio est; ubi utilitas provocat, dispen-

Digitized by Google

V. aux notes.

mais c'est pour édifier et non pour détruire (I *Corinth.*, IV, 2). Quand il y a nécessité [a] urgente de dispenser, la dispense est excusable; quand il y a utilité, je dis utilité publique et non privée [b], de le faire, la dispense est louable; mais si elle n'est ni nécessaire ni utile, ce n'est plus une dispense consciencieuse, c'est une dissipation coupable des biens de l'Église. Il y a néanmoins des monastères situés dans différents diocèses qui relèvent spécialement du saint Siége, dès le premier jour de leur existence, par suite de la volonté formelle des fondateurs, tout le monde le sait; mais il y a une grande différence entre ce qui vient de la piété et ce que poursuit une ambition qui ne veut pas souffrir de supérieurs. Mais c'est assez sur ce sujet.

Dans quels cas les dispenses sont licites.

Quelles sortes d'exemptions méritent d'être approuvées.

CHAPITRE V.

C'est un devoir pour le souverain Pontife de faire observer avec soin dans l'Église entière les décrets du saint Siége et les règlements de ses prédécesseurs.

Objets de la sollicitude du souverain Pontife.

19. Il vous reste maintenant à considérer en général l'état de l'Église entière; vous devez examiner si les peuples sont soumis aux clercs, ceux-ci aux prêtres et les prêtres à Dieu, avec l'humilité requise. C'est à vous de voir si l'ordre et la discipline règnent dans les monastères et les établissement religieux; si les mauvaises mœurs et les doctrines perverses sont efficacement réprimées par les censures de l'Église; si la vigne du Seigneur est florissante, grâce à la vie édifiante et sainte des prêtres; si elle porte des fruits, je veux dire si les fidèles sont obéissants et soumis; si enfin vos propres règlements et décrets apostoliques sont observés avec toute la sollicitude dont ils sont dignes, afin que, dans le champ de votre Maître, rien ne soit en souffrance par votre faute et rien ne soit enlevé par la fraude. Or il ne serait pas impossible de trouver que ce double mal existe, soyez-en bien convaincu, pour ma part, je pourrais vous montrer plusieurs endroits plantés de votre propre main, sans parler d'une infinité d'autres restés terres incultes, qui sont maintenant complétement bouleversés. Ainsi n'avez-vous pas promulgué vous-même, au concile de Reims *, les canons que je vais transcrire? Qui est ce qui les observe aujourd'hui? qui même les a jamais observés? Vous êtes dans une bien grande illusion si vous croyez qu'on en tient compte, et si vous ne le croyez pas, vous êtes coupable ou d'avoir fait des règlements qu'on ne doit point observer, ou de faire maintenant comme si vous ne saviez pas qu'on les méprise. « Nous enjoignons, avez-vous dit, tant aux évêques qu'aux clercs, de ne point choquer les regards des peuples dont ils doivent être la règle et le modèle, par le luxe, les couleurs voyantes et variées et la coupe de leurs vêtements non plus que par la manière dont ils portent la barbe et les cheveux; nous leur recommandons au contraire de condamner ces abus par leur propre exemple et de montrer dans toute leur conduite leur estime pour cette vie pure et sainte dont l'honneur de l'ordre clérical leur fait une loi. Les clercs qui, après avoir été avertis par leur

* En 1148.

Saint Bernard se plaint qu'on n'observe pas les décrets du concile de Reims.

[a] Voici comment Jean de Salisbury s'exprime dans son *Polycratique*, livre IV, chapitre 7 : « Je ne conteste pas aux dépositaires de l'autorité la faculté de dispenser de la loi; mais pourtant je ne crois pas qu'ils puissent l'étendre jusqu'à ce qui a le caractère de la perpétuité dans ce que la loi prescrit ou defend. La dispense ne peut porter que sur la partie de la loi susceptible de changer, encore n'y a-t-il lieu à dispenser que pour des raisons d'honnêteté et d'utilité telles que l'esprit même de la loi ne cesse point d'être conservé.

[b] Vossius note en marge à cet endroit que le mot *privée* se rapporte au souverain Pontife et non à celui qui obtient de lui quelque dispense.

satio laudabilis est. Utilitas, dico, communis, non propria. Nam cum nil horum est, non plane fidelis dispensatio, sed crudelis dissipatio est. Nonnulla tamen monasteria, sita in diversis episcopatibus, quod specialibus pertinuerint ab ipsa sui fundatione ad Sedem apostolicam pro voluntate fundatorum, quis nesciat? Sed aliud est quod largitur devotio, aliud quod molitur ambitio impatiens subjectionis. Et hæc dicta de his.

CAPUT V.

Summo Pontifici incumbere curam de apostolicis decretis, et majorum institutis per totum orbem servandis.

19. Superest ut generaliter super universum Ecclesiæ statum intendat consideratio tua; si plebes clericis, si clerici sacerdotibus, si sacerdotes Deo in ea, qua oportet, humilitate subjecti sint; si in monasteriis et religiosis locis servetur ordo, vigilet disciplina: si super prava opera et dogmata censura ecclesiastica vigeat; si floreant vineæ honestate et sanctimonia sacerdotum; si flores fructus parturiant, obedientiam * fidelium populorum; si demum vestra ipsorum apostolica mandata et instituta ea qua dignum est sollicitudine observentur, ne quid in agro Domini tui aut neglectu incultum, aut fraude subreptum inveniatur. Posse inveniri ne dubites. Mihi in promptu est (ut multa et innumera prætermittam, quæ passim neglecta jacent) nonnulla etiam ex his quæ plantavit dextera tua, convulsa monstrare. Nonne es tuum in Remensi concilio subjecta capitula promulgavit? Quis ea tenet? Quis tenuit? Falleris si teneri putas. Si non putas, ipse peccasti, aut statuens quæ non tenerentur, aut quod non tenentur dissimulans. « Præcipimus, aisti, ut tam episcopi, quam clerici, neque in superfluitate, seu inhonesta varietate colorum, aut fissura vestium, neque in tonsura, intuentium (quorum forma et exemplum esse debent) offendant aspectum; sed potius ita in suis actibus erruta condemnent, et amorem innocentiæ conversatione demonstrent, sicut dignitas exit ordinis clericorum. Quod si monuti ab episcopis suis intra qua-

* *al* obedientia.

Digitized by Google

évêque, laisseront passer quarante jours sans se soumettre, seront privés, par ce même évêque, de tous leurs bénéfices ecclésiastiques. Quant aux évêques eux-mêmes qui négligeront d'infliger à leurs clercs la peine portée ci-dessus, comme il est reconnu qu'il n'est rien qui contribue davantage aux fautes des inférieurs que la faiblesse et la négligence des supérieurs, nous voulons qu'ils soient suspens de toute fonction épiscopale jusqu'à ce qu'ils aient infligé à leurs clercs les peines par nous édictées. De plus il nous a paru bon d'ajouter encore que nul ne pourra être fait archidiacre ou doyen s'il n'est diacre ou prêtre. Quant aux archidiacres, doyens et prévôts qui n'ont pas encore reçu les ordres susdits, ils seront privés de leur titre s'ils refusent par insubordination de se faire ordonner. Nous défendons d'ailleurs de conférer les susdites dignités à de tout jeunes gens ni à des individus qui ne seraient pas encore engagés dans les ordres sacrés, quand bien même ils se feraient remarquer par la sagesse et la sainteté de leur vie. »

20. Ce sont là vos propres paroles, voilà ce que vous avez vous-même décrété. Qu'en est-il résulté? On voit encore élever de tout jeunes gens et des sujets qui ne sont point dans les ordres sacrés, aux dignités ecclésiastiques. Pour ce qui est du premier chapitre, le luxe des habits qu'il interdit, n'a rien perdu de ce qu'il était, et néanmoins la peine que vous avez décrétée est demeurée lettre morte. Voilà bientôt quatre ans passés que ces règlements sont faits, et nous n'avons pas encore eu à gémir sur un seul clerc privé de son bénéfice ni sur un seul évêque suspens de ses fonctions. Mais ce qui doit nous faire verser des larmes bien amères, c'est la conséquence qui s'en est suivie; l'impunité, fille de l'insouciance, a produit l'indiscipline, mère de l'effronterie et source de toutes les transgressions; je vous estimerai maintenant le plus heureux des hommes si vous réussissez, à force de soins, à prévenir cette insouciance cause première de tous les maux. C'est à quoi vous vous appliquerez sans doute; mais pour le moment ouvrez un peu les yeux et voyez si, aujourd'hui comme autrefois, l'éclat des couleurs variées ne déshonore plus les hommes du sanctuaire, si les énormes fentes de leurs vêtements ne laissent pas voir toutes leurs formes d'une manière indécente [a]. Ils ont coutume de dire: Est-ce donc aux habits que Dieu fait attention, n'est-ce pas plutôt aux mœurs? Mais ne voyez-vous pas que la forme de vos vêtements est l'indice et la preuve de l'état de vos âmes et de la corruption de vos mœurs? Qu'est-ce que cela signifie, que les gens d'église veulent être une chose et en paraître une autre? Cela n'est ni franc ni modeste. Au fait, à les juger sur l'habit ce sont des militaires; si on ne considère que leur avidité, ce sont bien des clercs; mais à l'œuvre ils ne sont ni militaires ni clercs, car ils ne combattent point comme les premiers et n'évangélisent point comme les seconds. Que sont-ils donc? Voulant appartenir à deux ordres à la fois, ils ne sont ni de l'un ni de l'autre et les confondent tous les deux ensemble. Il est dit que « chacun ressuscitera dans son ordre (I *Corinth.* xv, 23); » dans quel ordre ressusciteront ils donc? est-ce que pour avoir péché sans appartenir à aucun ordre ils ne seront plus d'aucun ordre non plus le jour où ils devront périr? Ah! plutôt si ce n'est pas à tort que nous croyons que le Dieu souverainement sage assigne un rang à chaque créature, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble, j'ai bien peur qu'il ne trouve d'autre place

L'impunité même tous ces désordres.

V. aux notes.

Saint Bernard reprend les vices du clergé et la manière dont il se met.

V. aux notes.

[a] Pour ce qui est des vêtements inconvenants des clercs, on peut lire le chapitre deuxième de l'Opuscule de saint Bernard à Henri, archevêque de Sens, et les notes dont Horstius le fait suivre.

draginta dies non obtemperaverint, ecclesiasticis beneficiis eorumdem pontificum auctoritate priventur. Episcopi vero, si præfixam * pœnam irrogare neglexerint, quia inferiorum culpæ ad nullos magis referendæ sunt quam ad desides negligentesque rectores; tamdiu ab officio pontificali abstineant, donec pœnam a nobis constitutam clericis sibi subjectis imponant. Illud etiam duximus annectendum, ut nullus in archidiaconum vel decanum, nisi diaconus et presbyter ordinetur. archidiaconi vero, decani, et præpositi, qui infra ordines prænominatos sunt, si inobedientes ordinari contempserint, honore suscepto priventur. Prohibemus autem ne adolescentibus, vel infra sacros ordines constitutis, sed qui prudentia et vitæ merito clarescunt, prædicti concedantur honores. »

* præfatam.

20. Verba tua hæc; tu sanxisti. Quid effectui mancipatum? Adhuc adolescentes, adhuc qui infra sacros ordines sunt, in Ecclesia promoventur. Quod ad primum capitulum pertinet; luxus vestium interdictus, sed non restrictus; pœna dictata, sed minime secuta est. Jam quartus annus est, ex quo datum mandatum audivimus, et neminem adhuc clericorum privatum beneficio, neminem episcoporum suspensum ab officio luximus. At luctu amarissimo dignum quod secutum est. Quod hoc? Impunitas incuriæ soboles, insolentiæ mater, radix impudentiæ, transgressionum nutrix. Et beatus, si omni satagas cura malorum omnium primam parentem cavere incuriam. Sed ad hoc tu operam dabis. Et nunc leva oculos tuos, et vide si non æque, ut prius, pellicula discolor sacrum ordinem decolorat; si non æque, ut prius, fissura enormis pœne inguina nudat. Solent dicere: Num de vestibus cura est Deo et non magis de moribus? At forma hæc vestium, deformitatis mentium et morum indicium est. Quid sibi vult quod clerici aliud esse, aliud videri volunt? Id quidem minus castum, minusque sincerum. Nempe habitu milites, quæstu clericos, actu neutrum exhibent. Nam neque pugnant ut milites, neque ut clerici evangelizant. Cujus ordinis sunt? Cum utriusque esse cupiunt, utrumque deserunt, utrumque confundunt: *Unusquisque*, inquit, *in suo ordine resurget.* Isti in quo? An qui sine ordine peccaverunt, sine ordine peribunt? Aut si summe sa-

Digitized by Google

pour ceux dont je parle que ces lieux d'éternelle horreur où ne règne aucun ordre. Oh! qu'elle est à plaindre l'épouse confiée à de tels paranymphes qui ne craignent pas de retenir pour eux les objets destinés à sa parure. Ah! ils ne sont certainement pas les amis de l'Epoux, mais ses véritables rivaux. Au reste, en voilà bien assez sur ce qui est au-dessous de vous, sinon par rapport au sujet lui-même, qui est presque infini, du moins pour le but que je me suis proposé. Il me reste à vous entretenir de ce qui vous entoure; ce sera la matière de mon quatrième livre.

LIVRE IV.

CHAPITRE I.

1. Très-aimble Eugène, si j'avais su l'accueil que les premières parties de ce travail ont reçu de vous, j'en aurais profité pour le continuer avec plus de confiance ou de circonspection, ou même pour l'interrompre tout à fait. Mais puisque la distance des lieux qui nous sépare n'a pas permis qu'il en fût ainsi, je vous prie de ne pas être surpris si j'hésite à le continuer, tout en l'abrégeant, et si je n'entre qu'avec une certaine crainte, je l'avoue, dans le cœur même de mon sujet. Puis donc que dans les livres précédents j'ai traité des premiers objets de la considération, j'ai à vous entretenir maintenant des choses qui vous entourent; ce n'est pas qu'elles ne soient aussi placées au-dessous de vous, mais comme elles vous touchent de plus près, elles peuvent aussi vous nuire plus que les autres. En effet, les choses que l'on a sous les yeux ne souffrent pas qu'on les néglige, qu'on feigne de ne les point apercevoir, ou qu'on les oublie. Elles nous pressent plus vivement que les autres, fondent sur nous avec plus de violence; on pourrait même craindre qu'elles ne nous accablassent. Aussi réclament-elles de nous, je ne doute pas que vous n'en soyez convaincu par votre propre expérience, une attention plus grande et plus complète. S'il arrive, au contraire, qu'on ne les considère pas avec la prudence et l'à propos qu'elles réclament, on en est accablé sans relâche, tourmenté sans mesure et inquiété sans fin. Elles ne nous laissent pas un instant de répit, notre cœur même avec elles ne s'appartient plus, on se donne beaucoup plus de mal, et on obtient beaucoup moins de résultats. Or, pour m'expliquer clairement, je vous dirai que la ville, la cour et votre Eglise particulière, qui réclament tous les jours de vous des soins incessants, sont précisément ce que j'entends par les choses qui vous entourent. Le peuple et le clergé dont vous êtes spécialement l'évêque et qui par conséquent ont un droit particulier à vos soins; ces anciens du peuple qui tous les jours vous prêtent leur assistance en qualité de juges; ceux enfin qui composent votre maison et s'assoient à votre table, vos chapelains, vos camériers et tous les gens attachés à votre service, à quelque titre que ce soit, voilà ceux dont je veux vous parler; ils vous approchent plus familièrement, frappent plus souvent à votre porte, et vous pressent avec plus d'importunité. On peut dire d'eux qu'ils ne craignent pas de tirer la bien-aimée de son sommeil plus tôt quelle ne le veut.

Avec quelle prudence on doit s'occuper des choses qui nous touchent de près et nous entourent.

Quelles sont les choses qui entourent le souverain Pontife.

CHAPITRE II.

Mœurs du clergé et du peuple romains, vigilance et sollicitude des anciens pasteurs.

V. Baronius, année 1141, n. 3; 1145, n. 3 et 1152, n. 1 et 2.

2. La première raison pour que le clergé de Rome soit le plus régulier de tous, c'est qu'il sert plus

Quel devrait être le clergé de Rome.

piens Deus veraciter creditur, a summo usque deorsum nihil inordinatum relinquere; vereor istos non alibi ordinandos, quam ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. O miserandam sponsam, talibus creditam paranymphis! qui assignata cultui ejus, proprio retinere quæstui non verentur. Non amici profecto sponsi, sed æmuli sunt. Et de his satis quæ sub te sunt, etsi non ad materiæ copiam, quæ est multa nimis; certe ad id quod proposui ego. Visenda jam quæ circa te sunt, sed ad ea ostium nobis quartus liber aperiet.

LIBER IV.

CAPUT I.

1. Si mihi plenius innotuisset, amantissime Eugeni, priora qualiter acceptaris, secundum hoc vel fidentius in reliquum processissem, vel cautius; aut certe substitissem omnino. Nunc vero quia ob locorum distantiam id minime datur, non mireris si prodit exilior sermo anceps, verecunde, fateor, ad medium veniens. Primis itaque considerationis partibus libris prioribus pertractatis, in manibus est de his addere, quæ circa te sunt. Et ipsa quidem sub te, sed quo propiora, eo importuniora tibi. Nempe coram posita incuriam non admittunt, non dissimulationem, non oblivionem. Vehementius urgent, turbulentius irruunt; verendum ne obruant. Circa ejusmodi quam sobria et intenta consideratione opus sit, proprio te experimento edoctum satis non ambigo. Alioquin si non cauta opportunaque interveniat consideratio, occupatio continuabitur, et vexationis non erit modus, et sollicitudinis non erit finis. Non tempus vacuum, non liberum cor: plus laboris, et minus utilitatis. Dico autem instantia illa tua quotidiana, ab urbe, a curia, a domestica ecclesia tua. Hæc, inquam, circa te sunt, clerus et populus tuus, cui specialiter episcoparis, ac per hoc specialis curæ teneris debitor. Hi quoque qui tibi quotidie assistunt seniores populi, orbis judices; et qui item de domo et mensa tua sunt capellani, cubicularii, ministri quique diversis deputati, officiis in obsequium tui. Hi te familiarius visitant, frequentius pulsant, molestiusque sollicitant. Hi sunt qui non verentur suscitare dilectam, et antequam ipsa velit.

CAPUT II.

De cleri et populi Romani moribus agit, et de veterum pastorum cura ac vigilantia.

2. Et primo quidem clerum illum ordinatissimum

Digitized by Google

que tout autre de modèle au clergé du reste de l'Eglise ; la seconde, c'est que la honte des désordres qui se passent en votre présence rejaillit plus fortement sur vous. Il y va de l'honneur de Votre Sainteté que le clergé qui vit sous vos yeux soit si régulier et si exemplaire qu'il offre à tous les regards, dans sa conduite, le miroir et le modèle de la décence et de la régularité. Il faut qu'il se montre, plus que tous les autres clergés, exercé aux fonctions sacrées, propre à l'administration des sacrements, zélé pour l'instruction des peuples et attentif à se garder dans une chasteté parfaite. Quant à votre peuple, que dirai-je, sinon que c'est le peuple romain, c'est tout dire en deux mots ; je ne saurais mieux exprimer ce que j'en pense. Il n'est pas de peuple, en effet, plus connu que celui-là depuis des siècles pour son faste et son arrogance. Ce peuple, ennemi de la paix et ami de la sédition, n'a jamais cessé de se montrer dur et intraitable et ne s'est soumis au joug que lorsqu'il n'a pu faire autrement. Je vous ai signalé le mal, c'est à vous de chercher à le guérir ; il ne vous est pas permis de faire comme si vous ne le voyiez pas. Vous riez peut-être, en m'entendant parler ainsi, parce que vous le croyez incurable ; mais n'en montrez pas moins de zèle. Ce qu'on vous demande, ce n'est pas de guérir mais de soigner ce malade. Il est dit, en effet, non pas : Guérissez-le ou rendez-lui la santé, mais : « Ayez soin de lui (*Luc*, x, 13). » Un poëte a dit avec raison : « Il n'est pas toujours au pouvoir du médecin de guérir son malade (Ovid., I *de Ponto*, eleg. 10). » Mais il vaut mieux que je vous cite un des vôtres : Saint Paul s'exprime ainsi : « J'ai travaillé plus que tous les autres (I *Corinth.*, xv, 10) ; » mais il ne dit pas : J'ai fait plus de bien, j'ai produit plus de fruits que les autres, c'eût été d'un orgueil qu'il évite avec soin. D'ailleurs il avait appris à l'école de Dieu même que chacun recevra selon son travail, et non pas selon ses succès (I *Corinth.*, III, 8) ; voilà pourquoi il se glorifiait plutôt d'avoir travaillé que d'avoir réussi, comme on le voit dans un autre endroit où il parle « de travaux sans nombre (II *Corinth.*, XI. 23). » Ce que je vous demande, c'est donc, à son exemple, de faire ce qui dépend de vous ; Dieu saura bien, de son côté, faire ce qui le regarde, sans que vous ayez à vous en préoccuper et à vous en mettre en peine. Plantez, arrosez, prodiguez vos soins, et vous avez rempli votre tâche ; c'est Dieu, non pas vous, qui donnera ensuite l'accroissement quand il lui plaira ; cela ne fait pas un doute, et s'il ne lui plaît pas de le donner, vous n'en perdrez toujours rien, puisqu'il est dit : « Dieu récompensera les travaux de ses saints (*Sap.*, x, 17). » Vous pouvez donc être sans inquiétude sur le prix de votre travail, l'insuccès ne saurait vous en frustrer ; je le dis sans trop présumer de la puissance et de la bonté de Dieu. Je sais que ce peuple a le cœur endurci, mais Dieu peut, de ces pierres, faire des enfants d'Abraham. Qui sait s'il ne reviendra point sur ses pas pour lui pardonner, s'il ne le convertira et ne le guérira point ? Mais Dieu me garde de lui dicter ce qu'il doit faire, je ne lui demande qu'une chose, celle de pouvoir vous amener vous-même à faire ce qu'il faut et comme il faut.

Mœurs du peuple romain.

Ce qu'on demande aux pasteurs des peuples est de les soigner sinon de les guérir.

3. Je touche là, je le sais, à un point délicat et j'entame une discussion épineuse, car à peine aurai-je commencé à dire ce que je pense, que je vois ce qui m'attend ; on va crier à la nouveauté, ne pouvant crier à l'injustice ; que dis-je ? à la nouveauté ! Je ne suis point de cet avis ; car ce que je réclame a existé autrefois ; il a pu tomber en désuétude avec

On donne en vain le nom de coutumes aux abus et aux vices.

---

esse decet, ex quo præcipue in omnem Ecclesiam cleri forma processit. Deinde omne quod perperam agitur te præsente, id tibi turpius. Interest gloriæ sanctitatis tuæ, ut quos præ oculis habes, ita ordinati, ita sint informati, quatenus totius honestatis et ordinis ipsi speculum, ipsi sint forma. Inveniantur præ cæteris oportet expediti ad officia, idonei ad sacramenta, ad plebes erudiendas solliciti, circumspecti ad sese custodiendos in omni castitate. Quid de populo loquar ? Populus Romanus est. Nec brevius potui, nec expressius tamen aperire de tuis parochianis quod sentio. Quid tam notum sæculis, quam protervia et fastus * Romanorum ? Gens insueta paci, tumultui assueta ; gens immitis et intractabilis usque adhuc, subdi nescia, nisi cum non valet resistere. En plaga : tibi incumbit cura hæc, dissimulare non licet. Rides me forsitan, fore incurabilem persuasus. Noli diffidere ; curam exigeris, non curationem. Denique audisti : *Curam illius habe :* et non, Cura, vel sana illud. Verum dixit quidam :

* al. cervicositas

Non est in medico semper relevetur ut æger.

At melius propono de tuis tibi. Paulus loquitur : *Plus omnibus laboravi.* Non ait, Plus omnibus profui, aut plus omnibus fructificavi, verbum insolens religiosissime vitans. Alias autem noverat homo quem docuit Deus, quia unusquisque secundum suum laborem accipiet, non secundum proventum. Et ob hoc in laboribus potius quam in profectibus gloriandum putavit, sicut alibi quoque habes ipsum dicentem : *In laboribus plurimis.* Ita, quæso, fac tu quod tuum est ; nam Deus quod suum est satis absque tua sollicitudine et anxietate curabit. Planta, riga, fer curam ; et tuas explicuisti * partes. Sane incrementum, ubi voluerit, dabit Deus, non tu. Ubi forte noluerit, tibi deperit nihil, dicente Scriptura : *Reddet Deus mercedem laborum sanctorum suorum.* Securus labor, quem nullus valet evacuare defectus. Et hoc dixerim absque præjudicio divinæ potentiæ et bonitatis. Scio induratum cor populi hujus : sed potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. Quis scit si revertatur et ignoscat, convertat et sanet eos ? Sed non est propositi mei dictare Deo quid facere debeat ; tibi utinam possim, quæ oportet et prout oportet, suadere.

* al. explevisti.

3. At locus dubius, et scrupulosa incidit disputatio. Nam ubi adoriar dicere quod sentio ? Video satis quid imminet. Clamabitur insuetum ; nam justum

Digitized by Google

le temps, mais ce ne saurait être une nouveauté d'y revenir. Qui est-ce qui contestera que ce que je demande, non-seulement exista quelquefois, mais s'est pratiqué pendant assez longtemps ? Qu'est-ce donc ? Je veux bien vous le dire ; mais ce sera en pure perte. Pourquoi cela ? Parce que ça ne plaira pas à tous vos satrapes, qui font plus volontiers leur cour au pouvoir qu'à la vérité. Il y eut avant vous des pasteurs qui se dévouèrent tout entiers au soin de paître leurs brebis, qui se faisaient une gloire du titre et des fonctions de pasteurs des âmes et ne trouvaient indigne d'eux que ce qu'ils croyaient funeste au salut de leurs ouailles; au lieu de chercher leurs intérêts, ils en faisaient le sacrifice et prodiguaient leurs peines, leurs biens et leurs personnes. Ce qui permettait à l'un d'eux de dire : « Après avoir sacrifié tout le reste, je me sacrifierai moi-même par-dessus le marché pour le salut de vos âmes (II *Corinth.*, XII, 15). » Et, comme s'ils avaient dit : Nous ne sommes pas venus pour être servis, mais pour servir les autres (*Marc.*, X, 45), ils annonçaient l'Evangile toutes les fois qu'il le fallait, sans en faire une occasion de gain. D'ailleurs, ils n'avaient d'autre ambition, en fait de profit, de gloire et de bonheur, c'était de faire de leurs ouailles, autant qu'ils le pouvaient, un peuple parfait aux yeux du Seigneur (*Luc.*, I, 1) ; c'était là le but unique de tous leurs efforts, et voilà pourquoi ils brisaient leurs corps et leur âme et supportaient le travail et la peine, la faim et la soif, le froid et la nudité.

Quels pontifes l'Eglise eut autrefois.

4. Qu'est devenu maintenant cet usage ? Il a fait place à un autre bien différent ; les goûts ne sont plus les mêmes, plaise à Dieu qu'on n'ait point perdu au change ! Sans doute ce sont encore les mêmes peines et les mêmes soucis ; ce sont toujours la même sollicitude et la même ardeur, ils n'ont rien perdu de leur force, ils ont seulement changé d'objet. Je reconnais hautement que vous ne ménagez pas plus les biens de la fortune aujourd'hui qu'on ne les ménageait autrefois. Il n'y a qu'une différence, c'est qu'on ne les consacre plus aux mêmes usages. Aussi voyez quel abus étrange résulte de là ; c'est que bien peu de gens sont attentifs maintenant à la voix du législateur, la plupart n'ont les yeux ouverts que sur ses mains. Est-ce à tort ? Non certes, car c'est d'elles que dépendent toutes les affaires de la papauté. Pourriez-vous me citer un seul habitant de cette ville immense qui vous a élu pape, qui ait salué votre exaltation sans être gagné par l'argent qu'il avait déjà reçu ou par l'espoir d'en obtenir encore ? Tous ces gens-là sont d'autant plus animés du désir de dominer, qu'ils ont protesté avec plus d'ardeur de leurs dispositions d'être vos serviteurs : ils protestent de leur fidélité pour perdre plus aisément quiconque se confie en eux. Dès lors vous ne formerez point un projet d'où ils croient qu'on puisse les exclure, et vous n'aurez point un secret dans lequel ils ne prétendent avoir le droit de s'immiscer. Si par malheur à votre porte, l'huissier les fait attendre le moins du monde, je ne voudrais pas être à sa place. Jugez maintenant par le peu que je vous dis, si je connais bien les mœurs de votre entourage ; ce sont gens fort habiles au mal et tout à fait incapables de bien faire. Également odieux au ciel et à la terre, ils se soucient aussi peu de l'un que de l'autre [a]. Sans piété pour Dieu, sans respect pour les choses saintes, ils sont

Avidité des Romains.

[a] C'est-à-dire ils se soucient aussi peu du Ciel que de la terre, ainsi que saint Bernard ne tarde pas à le montrer. Les Romains se soulevèrent à la voix d'Arnaud de Brescia, pour rétablir l'ancienne république romaine, en ne laissant au souverain Pontife à Rome que son autorité spirituelle Tous ces événements sont rapportés en détail dans la lettre deux cent quarante-troisième. Baronius en parle aussi à l'année 1152.

negari non poterit. Ego vero ne insuetum quidem assenserim. Nempe assuetum fuisse scio, ac per hoc in dissuetum potuisse venire, sed non redire in insuetum. An vero assuetum quis neget, quod constat non modo aliquando factum, sed aliquamdiu factitatum ? Quid illud sit dicam, et non proderit. Cur ? Quia non placebit satrapis, plus majestati quam veritati faventibus. Fuerunt ante te qui se totos ovibus pascendis exponerent, pastoris opere et nomine gloriantes, nihil sibi reputantes indignum, nisi quod saluti ovium obviare putarent, non quærentes quæ sua sunt, sed impendentes. Impendere curam, impendere substantiam, impendere et seipsos. Unde unus illorum : *Et ego*, ait, *superimpendar pro animabus vestris.* Et tanquam dicerent : Non venimus ministrari, sed ministrare ; ponebant, quoties oportuisset, sine sumptu Evangelium. Unus erat de subditis quæstus, una pompa, unaque voluptas, si quo modo eos possent parare Domino plebem perfectam. Id omnimodis satagebant, etiam in multa contritione cordis et corporis, in labore et ærumna, in fame et siti, in frigore et nuditate.

4. Ubi nunc, quæso, consuetudo hæc ? Subiit dissimilis valde ; longe in aliud mutata sunt studia, et utinam non in pejus. Cura tamen et anxietas, et æmulatio, et sollicitudo, fateor, perseverant. Translata hæc, non imminuta. Testimonium vobis perhibeo, quod nec substantiæ parcitis, non magis quam ante. Diversa autem locatio dissimilitudinem facit. Magna abusio ! pauci ad os legislatoris, ad manus omnes respiciunt. Non immerito tamen. Omne papale negotium illæ * agunt. Quem dabis mihi de tota maxima urbe, qui te in papam receperit, pretio seu spe pretii non interveniente ? Et tunc potissimum volunt dominari, cum professi fuerint servitutem. Fideles se spondent, ut opportunius fidentibus noceant. Ex hoc non erit consilium tibi a quo se arcendos putent, non secretum quo se non ingerant. Si stante pro foribus quoquam illorum, moram vel modicam fecerit ostiarius, ego tunc pro illo esse nolo *. Et nunc experire paucis, noverimne et ego vel aliquatenus mores gentis. Ante omnia sapientes sunt ut faciant mala, bonum autem facere nesciunt. Hi invisi terræ et cœlo, ultrique injecere manus, impii in Deum, temerarii in sancta,

* al. illi.

* Sic mss. al. fuerim.

Digitized by Google

divisés entre eux, jalousent leurs voisins et molestent les étrangers; n'aimant personne, ils sont détestés de tout le monde, et comme ils se font redouter de tous, il n'est pas un homme qu'ils ne redoutent eux-mêmes. Voilà ces gens qui ne veulent point obéir et ne savent point commander; infidèles à leurs supérieurs, ils sont insupportables à leurs inférieurs; sans pudeur quand il s'agit de solliciter, ils ont un front d'airain pour refuser [a]. Ce sont des hommes importuns quand ils veulent avoir quelque chose; ils ne se donnent de cesse qu'ils ne l'aient obtenue et ne savent point ce que c'est que de s'en montrer reconnaissants. Ils ont de grands mots à la bouche, mais ne font rien de grand. Des promesses, ils en sont prodigues; mais de faits, point. Ils ont la langue aussi habile à flatter que les dents à mordre; et on les voit feindre avec une candeur égale à la malice qu'ils sont capables de déployer pour nuire. J'ai cru devoir entrer dans ces détails, afin de vous faire connaître à fond ceux qui vous entourent.

tres mœurs. riches sont éférés aux pauvres.

5. Mais revenons à notre sujet. Que dirai-je de l'usage d'acheter, au prix des dépouilles des églises, les *vivat* qu'on fait retentir sur votre passage? Le pain des pauvres est jeté à pleines mains dans les rues qu'habitent les riches. Des pièces d'argent brillent dans la boue; de tous côtés on s'élance, elles sont la proie, non des plus pauvres, mais des plus forts ou des plus alertes. Ce n'est pas à vous, je le sais, qu'a commencé cet usage ou plutôt ce mortel abus; puisse-t-il du moins finir à vous! Mais poursuivons. Qui voit-on s'avancer au milieu de tout cela? C'est vous, le pasteur de ce peuple, tout brillant d'or et diapré des plus riches couleurs. Que revient-il de tout cela à vos ouailles? Si j'osais, je vous dirais que vous travaillez là beaucoup plus pour le démon que pour vos brebis. Croyez-vous que Pierre et Paul ont fait ce que vous faites et se sont amusés à ces jeux-là? Voyez comme tout votre clergé n'a de zèle et d'ardeur que pour conserver ses dignités: on ne songe guère qu'à la pompe extérieure, on n'accorde rien ou presque rien à la sainteté. Quand le besoin l'exige, si vous essayez de descendre un peu et de vous rendre plus accessible, prenez garde, vous crie-t-on de tous côtés, cela ne convient plus au temps où nous vivons, vous devez songer au rang que vous occupez. Quant à ce qui peut plaire à Dieu, c'est ce dont on parle le moins; et pour le salut, on se met peu en peine de le compromettre, à moins qu'on ne trouve propre au salut ce qui respire la grandeur, et que pour eux faste et sainteté ne sonnent de même. Tout ce qui sent l'humilité paraît si peu honorable aux gens de votre cour qu'ils aimeraient mieux être humbles que de le paraître. Quant à la crainte de Dieu, c'est à leurs yeux une pure simplicité, pour ne pas dire une folie, et on donne le nom d'hypocrite à quiconque a souci de son âme, et se montre d'une conscience timorée. Quant à ceux qui aiment la retraite et se réservent quelques moments pour soi, on les regarde comme des gens inutiles.

V. aux notes.

Mœurs et sentiments pervers des gens de la cour romaine.

CHAPITRE III.

De la réforme à faire dans le luxe des vêtements et du zèle nécessaire au souverain Pontife.

s'occupe plus de la pe et de la ité que de sainteté.

6. Mais vous, que faites-vous? Avez-vous encore les yeux ouverts sur ces hommes qui vous enlacent dans les filets de la mort? Ne vous fâchez point, je vous en prie, et veuillez m'écouter avec patience;

[a] Saint Bernard emploie la même expression dans sa lettre cent quatre-vingt-dix-huitième, n. 1.

---

seditiosi in invicem, æmuli in vicinos, inhumani in extraneos; quos neminem amantes amat nemo; e- cum timeri affectant ab omnibus, omnes timeant necesse est. Hi sunt qui subesse non sustinent, præesse non norunt, superioribus infideles, inferioribus importabiles. Hi inverecundi ad petendum, ad negandum frontosi. Hi importuni ut accipiant, inquieti donec accipiant, ingrati ubi acceperint. Docuerunt linguam suam grandia loqui, cum operentur exigua. Largissimi exhibitores; blandissimi adulatores, et mordacissimi detractores; simplicissimi dissimulatores, et malignissimi proditores. Excurrimus usque huc, plenius te atque expressius admonendum putantes horum quæ circa te sunt in hac parte.

al emunt.

5. Jam ad ordinem recurramus. Quale est quod de spoliis ecclesiarum emuntur [*], qui dicunt tibi: Euge, euge? Pauperum vita in plateis divitum seminatur, Argentum micat in luto; accurritur undique, tollit illud non pauperior, sed fortior, aut qui forte citius præcucurrit. A te tamen mos iste, vel potius mors ista non cœpit; in te utinam desinat. Sed reliqua prosequamur. Inter hæc tu pastor procedis deauratus, tam multa circumdatus varietate. Oves quid capiunt? Si auderem dicere, dæmonum magis quam ovium pascua hæc. Scilicet sic factitabat Petrus, sic Paulus ludebat? Vides omnem ecclesiasticum zelum fervere sola pro dignitate tuenda. Honori totum datur, sanctitati nihil, aut parum. Si causa requirente paulo submissius agere, ac socialius te habere tentaveris: Absit, inquiunt, non decet, tempori non congruit, majestati non convenit, quam geras personam attendito. De placito Dei ultima mentio est; pro factura salutis nulla cunctatio, nisi quod sublime est, hoc salutare ducamus; et quod gloriam redolet, id justum. Ita omne humile probro ducitur inter palatinos, ut facilius qui esse, quam qui apparere humilis velit, invenias. Timor Domini simplicitas reputatur, ne dicam fatuitas. Virum circumspectum et amicum propriæ conscientiæ calumniantur hypocritam. Porro amatorem quietis, et sibi interdum vacantem, inutilem dicunt.

CAPUT III.

De vestium pompa resecanda, et zelo Pontifici necessario.

6. Quid ergo tu? Evigilasne adhuc ad istos, qui circumdederunt te laqueis mortis? Quæso, sustine pau-

Digitized by Google

Zèle de saint Bernard.

ou plutôt veuillez excuser la réserve bien plus que l'audace de mon langage. Je brûle pour vous d'un amour ardent, Dieu veuille qu'il soit aussi utile pour vous qu'il est grand dans mon âme ! Je sais au milieu de quels hommes vous vous trouvez ; vous n'êtes entouré que de gens incrédules et amis du désordre, de loups plutôt que de brebis, et cependant vous êtes leur pasteur. S'il est une considération utile à faire, c'est celle qui vous fera trouver, s'il est possible, le moyen de les convertir, de peur qu'ils ne vous pervertissent. Faut-il, après tout, désespérer de les voir redevenir des brebis, quand ils ont pu de brebis devenir des loups ? Sur ce point, je ne veux pas vous ménager, afin que Dieu un jour vous ménage : niez donc que vous êtes le pasteur d'un pareil peuple, ou prouvez que vous l'êtes en effet. Vous n'oserez pas le nier, de peur que celui dont vous tenez la place ne vous renie aussi un jour ; or celui-là, c'est Pierre lui-même, et je ne sache pas qu'on l'ait vu paraître en public chargé d'or et de pierreries, vêtu de soie, monté sur une blanche haquenée [a], entouré de soldats et suivi d'un bruyant cortége. Certes, sans cet appareil, Pierre n'en a pas moins cru pouvoir accomplir sa mission salutaire : « Si vous m'aimez, paissez mes brebis (*Joan.*, XXI, 15). » A voir la pompe qui vous environne, on vous prendrait plutôt pour le successeur de Constantin que pour le successeur de Pierre. Je vous conseille toutefois de tolérer ces usages pour un temps, mais non pas de les regarder comme indispensables. Je vous recommande bien plutôt ce que je sais être pour vous un véritable devoir ;

Saint Pierre n'a pas connu cette pompe et cet éclat.

quoique dans la pourpre [b] et dans l'or vous ne devez point appréhender les peines et les sollicitudes de la charge pastorale, puisque vous êtes l'héritier d'un pasteur, et vous ne devez point rougir de l'Evangile. Bien plus, si vous évangélisez les peuples avec zèle, vous pourrez paraître avec gloire dans les rangs des apôtres. Evangéliser, c'est paître vos brebis ; faites donc l'office d'un prédicateur de l'Evangile, et vous aurez rempli celui d'un pasteur.

7. Vous me répondrez peut-être : Ceux que vous m'engagez à paître ne sont rien moins que des brebis, ce sont des scorpions et des dragons. Raison de plus, vous dirai-je, pour que vous entrepreniez de les soumettre, mais avec la parole, et non avec le fer. Pourquoi d'ailleurs chercheriez-vous à vous servir encore du glaive qu'on vous a ordonné un jour de remettre au fourreau ? Il est vrai qu'on ne saurait nier que ce glaive vous appartînt sans oublier en quels termes le Seigneur en a parlé quand il vous dit : « Remettez votre glaive au fourreau (*Joan.*, XVIII, 11). » Il est donc bien à vous ce glaive, peut-être même ne doit-il pas en être fait usage sans votre aveu, quoique votre main ne puisse plus le tirer. En effet, s'il ne vous appartenait pas, le Seigneur n'aurait pas répondu à ses apôtres quand ils lui dirent : « Nous avons deux glaives : C'est bien (*Luc.*, XXII, 38), » mais, C'est trop. On ne peut donc nier que l'Église n'ait deux glaives aussi, le temporel et le spirituel ; si le premier doit être tiré pour elle, le second ne le doit être que par elle, celui-ci par la main du prêtre et l'autre par celle du soldat, mais du consentement du

V. aux notes.

Le souverain Pontife a ses glaives.

[a] C'était alors la coutume que le souverain Pontife se servît pour monture d'une haquenée blanche comme l'abbé Suger en fait la remarque dans sa *Vie de Louis le Gros*, page 318.

[b] Pierre Damien, lettre vingtième, livre I, donne *une chappe rouge* au souverain Pontife. Le pape Adrien IV, selon le récit de Jean de Salisbury dans son *Polycratique*, livre VIII, chapitre 23, dit que « la couronne et la couleur de Phrygie, expressions usitées pour désigner la royauté, semblent remarquables avec d'autant plus de raison qu'elles ont l'éclat du feu. » Voir plus loin n. 5, et livre II, n. 18.

---

lisper, et supporta me. Imo da veniam, non tam temere quam timide hæc loquenti. Æmulor te æmulatione bona, et utinam quam vehementi, tam utili. Scio ubi habitas ; increduli et subversores sunt tecum. Lupi, non oves sunt ; talium tamen tu pastor. Utilis consideratio, qua forte inveneris, quomodo, si fieri possit, convertas eos, ne ipsi subvertant te, Quid diffidimus posse reverti in oves, et quibus verti in lupos potuerunt ? Hic, hic, non parco tibi, ut parcat Deus. Pastorem te populo huic certe aut nega, aut exhibe. Non negabis ; ne cujus sedem tenes, te neget hæredem. Petrus hic est, qui nescitur processisse aliquando vel gemmis ornatus, vel sericis ; non tectus auro, non vectus equo albo, nec stipatus milite, nec circumstrepentibus septus ministris. Absque his tamen credidit satis posse impleri salutare mandatum : *Si amas me, pasce oves meas*. In his successisti, non Petro sed Constantino. Consulo toleranda pro tempore, non affectanda pro debito. Ad ea te potius incito, quorum te scio debitorem. Etsi purpuratus, etsi deauratus incedens, non est tamen quod horreas operam curamve pastoralem, Pastoris hæres, non est quod erubescas Evangelium. Quanquam si volens evangelizes, inter Apostolos quidem etiam gloria est tibi. Evangelizare, pascere est. Fac opus evangelistæ, et pastoris opus implesti.

7. Dracones, inquis, me mones pascere, et scorpiones, non oves. Propter hoc, inquam, magis aggredere eos, sed verbo, non ferro. Quid tu denuo usurpare gladium tentes, quem semel jussus es reponere in vaginam ? Quem tamen qui tuum negat, non satis mihi videtur attendere verbum Domini dicentis sic : *Converte gladium tuum in vaginam*. Tuus ergo et ipse, tuo forsitan nutu, etsi non tua manu evaginandus. Alioquin si nullo modo ad te pertineret et is, dicentibus Apostolis, *Ecce gladii duo hic*, non respondisset Dominus, *Satis ;* sed, Nimis est. Uterque ergo Ecclesiæ, et spiritualis scilicet gladius, et materialis ; sed is quidem pro Ecclesia, ille vero et ab Ecclesia exserendus ; ille sacerdotis, is militis manu, sed sane ad nutum sacerdotis, et jussum imperatoris. Et de hoc alias. Nunc vero

Digitized by Google

Pontife [a], et sur l'ordre de l'empereur, comme je l'ai déjà dit ailleurs. Mais pour vous aujourd'hui, armez-vous de celui qui vous est donné pour en user vous-même et frappez pour sauver, sinon tous les pécheurs, sinon même un grand nombre d'entre eux, du moins tous ceux que vous pourrez atteindre.

e doit pas laser de her, même rebelles.

8. Je ne suis pas meilleur que mes pères, allez-vous me dire ; or quel est celui d'entre eux que cette nation exaspérante, je ne dis pas a écouté, mais n'a pas tourné en ridicule? Raison de plus pour vous de vous montrer plus puissant ; peut-être vous écoutera-t-elle, peut-être se tiendra-t-elle tranquille ; insistez d'autant plus qu'ils vous résisteront davantage. Est-ce moi qui vous dis : « Insistez à temps et à contre-temps (II *Tim.*, IV, 2)? » Oserez-vous dire que celui qui s'exprime ainsi a outré les choses? Il est ordonné au Prophète « de crier sans cesse (*Isa.*, LVIII, 1) ; » mais à qui doit-il s'adresser, sinon aux prévaricateurs et aux pécheurs? Car il lui est dit : « Dénonce ses prévarications à mon peuple et ses péchés à la maison de Jacob (*Ibidem*). Remarquez qu'il s'agit ici en même temps de prévaricateurs et du peuple de Dieu ; faites l'application de ces paroles à votre propre peuple, il a prévariqué, il a péché, je le veux bien, mais prenez garde qu'on ne vous dise : « Ce que vous n'avez pas voulu faire pour les moindres de mes enfants, c'est pour moi que vous avez refusé de le faire (*Matth.*, XXV, 45). » Je reconnais volontiers que ce peuple a toujours fait preuve jusqu'à présent d'un inflexible entêtement et d'un cœur indompté ; mais sur quoi vous fonderez-vous pour prétendre qu'il est indomptable? Ce qui ne s'est pas vu encore peut se voir, et si vous ne croyez pas au succès en ne comptant que sur vos propres forces, vous savez bien qu'il n'est rien d'impossible à Dieu. Si votre peuple est d'un inflexible entêtement, travaillez à ne leur céder en rien de ce côté ; vous savez bien qu'il n'est rien de si dur qui ne cède à plus dur que soi. Voilà pourquoi le Seigneur disait au Prophète : « Je t'ai donné un front plus dur que le leur (*Ezech.*, III, 8). » Vous serez toujours sans excuse tant que vous ne pourrez dire à votre peuple : « Qu'ai-je dû faire, ô mon peuple, que je n'aie fait pour toi (*Isa.*, V, 4)? » Si vous avez agi de manière à pouvoir vous exprimer de la sorte et si vous l'avez fait sans succès, ce qui vous reste à faire maintenant et à dire, c'est de sortir du pays de Hur et de vous écrier : « Je dois maintenant aller porter l'Evangile à d'autres nations (*Luc.*, IV, 43). » Vous n'aurez pas, je pense, à regretter un exil qui vous donne le monde entier à la place d'une seule ville.

Quelle conduite un pasteur doit tenir avec des peuples endurcis et indociles.

CHAPITRE IV.

Quels hommes le souverain Pontife doit choisir pour être auprès de lui et le seconder dans son ministère. Vertus requises en un prélat.

9. Parlons maintenant de ceux qui siégent à vos côtés [b] et partagent vos travaux, de vos affidés, de vos intimes : s'ils sont hommes de bien, vous en profitez le premier, mais s'ils ne valent rien, vous en souffrez plus que les autres. Il ne faut pas vous croire en parfaite santé si vous avez mal au côté ; en d'autres termes, ne croyez pas être bon si vous

[a] Notre Saint parle à peu près dans les mêmes termes du double glaive de l'Eglise dans sa lettre cinquante-sixième. Jean de Salisbury, dans son *Polycratique*, livre IV, chapitre 3, s'exprime ainsi : « C'est de l'Eglise que les princes tiennent ce glaive, car elle n'a point conservé dans ses mains celui qui est destiné à faire couler le sang des hommes; mais il ne lui appartient pas moins en propre, quoiqu'elle n'en fasse usage que par la main des princes. » Voir le chapitre II du *Livre aux Templiers*, et les notes de Horstius sur cet endroit.

[b] Jean de Salisbury, livre V, chapitre 10, parle « de l'entourage des princes, c'est-à-dire de ceux qui doivent les assister. »

arripe, qui tibi ad feriendum creditus est ; et vulnera ad salutem, si non omnes, si non vel multos, certe quos possis.

8. Non sum, inquis, melior quam patres mei. Quem illorum domus exasperans, non dico, audivit, sed non irrisit? Ideo tu insiste magis, si forte audiant, et quiescant ; insiste et resistentibus. Dicendo hæc forte nimius dicar. Num nostra illa vox : *Insta opportune, importune?* Hunc, si audes, nimium appellato. Prophetæ præcipitur : *Clama, ne cesses.* Ad quos, nisi ad sceleratos et peccatores? *Annuntias*, inquit, *populo meo scelera eorum, et domui Jacob peccata eorum.* Prudenter adverte et sceleratos perhiberi, et populum Domini. Puta de his idem. Etsi scelerati, etsi iniqui, vide ne audias : *Quod uni ex minimis meis non fecisti, nec mihi fecisti.* Fateor populum istum exstitisse usque adhuc dura fronte, et indomito corde ; sed utrumne etiam indomabili, nescio unde liquido scire possis. Potest fore, quod necdum fuit. Si diffidis tu ; sed apud Deum non erit impossibile omne verbum. Si dura fronte sunt, durato et tu e contra tuam. Nil tam durum, quod duriori non cedat. Dominus ad Prophetam : *Dedi frontem tuam duriorem frontibus eorum.* Unum est quod te absolvit, si egisti cum populo illo, ut possis dicere : Populo meus, quid tibi debui facere, et non feci? Si sic fecisti, nec profecisti, est demum quod facias, et quod dicas : Exi de Hur Chaldæorum, et dicito, quia oportet me et aliis civitatibus evangelizare. Puto nec pœnitebit exsilii, orbe pro urbe commutato.

CAPUT IV.

Quales collaterales et coadjutores a Pontifice adhibendi ; ubi de virtutibus prælatorum.

9. Veniamus ad collaterales et coadjutores tuos. Hi seduli tibi, hi intimi sunt. Quamobrem si boni sunt, tibi potissimum sunt ; si mali, æque plus tibi. Ne te dixeris sanum, dolentem latera ; hoc est, ne te dixeris bonum, malis innitentem. Aut si bonus sis, bonitas tui solius quem fructum afferre potest? sicut in supe-

Digitized by Google

vous appuyez sur des méchants; ou si vous l'êtes, à quoi peut servir que vous le soyez tout seul. Je vous ai déjà demandé plus haut (livre III, n. 9), s'il m'en souvient, de quel avantage peut être à vos yeux, pour les églises de Dieu, votre attachement personnel pour la justice là où prévaut l'opinion de ceux qui sont dans d'autres dispositions. D'ailleurs toutes vos vertus au milieu des méchants ne sont pas plus en sûreté que votre vie dans le voisinage d'un serpent, on ne peut fuir un mal intérieur par la même raison, le bien qu'on possède chez soi est d'autant meilleur qu'on en peut user plus souvent. Mais que votre entourage vous serve ou vous nuise, on ne s'en prendra qu'à vous qui l'avez choisi ou accepté. Je ne dis pas cela de tous ceux qui vous entourent, car s'il en est parmi ceux que vous avez choisis vous-même, il en est aussi qui ont fait choix de vous; mais en tout cas ils n'ont d'autre pouvoir que celui qu'ils tiennent de vous; c'est donc toujours la même chose, et vous devez vous imputer tout le mal qu'ils font, puisque sans vous ils seraient dans l'impuissance de faire quoi que ce fût. En mettant donc ceux-ci de côté, vous voyez que quant aux autres vous ne devez pas les choisir à la légère pour les faire entrer en partage de votre ministère. Vous devez, à l'exemple de Moïse (*Num.*, XI, 16), appeler à vous de tous les points du monde et vous adjoindre des vieillards plutôt que des jeunes gens, mais des vieillards qui soient tels et connus de vous pour être les anciens du peuple, moins encore par le nombre des années que par la maturité de leurs mœurs. Pourquoi d'ailleurs ne les choisiriez-vous pas dans le monde entier? Ce qui importe, c'est que nul solliciteur ne puisse s'ingérer dans votre entourage, car c'est sur la prudence et non sur la sollicitation que nous devons régler notre conduite. Il y a des choses que nous ne pouvons refuser aux solliciteurs, soit que leur importunité triomphe enfin de nous, soit que l'amitié nous porte à céder à leurs prières. Mais cela ne doit s'entendre que des choses qui sont à nous; dans le cas au contraire où il ne m'est pas permis d'en disposer au gré de ma volonté, il n'y a plus place pour le solliciteur, à moins pourtant que par hasard il ne se contente de désirer, non pas que je veuille lui accorder [a] ce qu'il demande, mais qu'il me soit permis de vouloir ce qu'il veut. Tel sollicite pour soi, tel autre peut-être sollicite pour un tiers; or tenez d'abord pour suspect celui en faveur de qui on vous sollicite; quant au premier, ce doit être déjà pour vous un homme jugé, peu importe d'ailleurs qu'il sollicite directement lui-même ou qu'il fasse solliciter pour un autre. Quant au clerc qui fréquente la cour sans être de la cour, soyez sûr qu'il appartient à la même espèce d'intrigants. Si vous tombez sur quelque flatteur, sur un homme qui est constamment de l'avis de tout le monde, rangez-le aussi parmi les solliciteurs quand même il n'aurait encore rien demandé. Ce n'est pas de la tête du scorpion, mais de sa queue où se cache son dard, qu'il faut se défier.

Il ne suffit pas à un prélat d'être bon, il faut que son entourage le soit aussi.

Quels hommes on doit choisir pour en faire des cardinaux.

V. aux notes.

V. Concile des Trente sess. XXIV, de la Réforme, canon I.

Il faut éconduire tout solliciteur.

Tout clerc fréquentant la cour est suspect d'ambition.

V. aux notes.

10. Si vous sentez que votre cœur est disposé à se laisser prendre aux cajoleries de pareils hommes, comme cela ne se voit que trop souvent, rappelez-vous ces paroles: « On sert toujours le bon vin le premier, et quand les gens sont enivrés, on leur en donne de moins bon (*Joan*, II, 10). » On peut ne pas discerner l'humilité que l'appréhension inspire de celle que donne l'espérance, mais un homme astucieux et fourbe ne manque jamais de prendre un air d'humilité toutes les fois qu'il veut obtenir quelque chose. C'est de ces derniers que l'Ecriture a

[a] Horstius et Vossius ont préféré, mais à tort, dans cet endroit, chacun une version un peu différente de la nôtre.

---

riore libro dixisse me memini. Quid, inquam, emolumenti affert ecclesiis Dei tua unius hominis justitia, ubi sententia prævalet aliter affectorum? Sed nec tuta tibi tua bonitas obsessa malis, non magis quam sanitas vicino serpente. Non est quo te subducas malo intestino. Et e regione, bonum domesticum eo amplius, quo sæpius juvat. Sed sive levent, sive gravent, cui rectius imputandum quam tibi, qui tales aut elegisti, aut admisisti? Non de omnibus dico, nam sunt quos non elegisti, sed ipsi te. At potestatem non habent, nisi quam tu eis aut tribueris, aut permiseris. Ad idem ergo revertimur. Tibi imputa quidquid patieris ab eo, qui sine te potest facere nihil. His exceptis, de cætero non inconsiderate (ut vides) eligendi quique seu colligendi sunt in opus ministerii hujus. Tuum est undecumque evocare et adsciscere tibi, exemplo Moysi, senes, non juvenes; sed senes non tam ætate quam moribus, quos tu nosti, quia senes populi sunt. Annon eligendi de toto orbe, orbem judicaturi? Sane huic negotio non se ingerat rogans. Consilio, non prece agendum est. Sunt quæ necessario a nobis rogantium aut extorquet importunitas, aut necessitas meretur. At istud in his quæ nostra sunt. Ubi autem non licet quod volo facere, quis locus roganti? Nisi forte qui me rogat, hoc rogat, ut quod vult, velle liceat mihi, et non magis ut velim. Alius pro alio, alius forte et pro se rogat. Pro quo rogaris, sit suspectus; qui ipse rogat pro se, jam judicatus est. Nec interest, per se, an per alium quis roget. Clericum curiam frequentantem, qui non sit de curia, ad idem moris pertinere ambientium genus. Adulantem, et ad placitum cujusque loquentem, unum de rogantibus puta, etiamsi nihil rogaverit. Scorpioni non est in facie quod formides; sed pungit a cauda.

10. Si ad talium blanditias cor tuum, ut assolet, molliri senseris, memineris scriptum: *Omnis homo primum bonum vinum ponit; cum autem inebriati fuerint, tunc id quod deterius est.* Pari pondere æstimaveris ejus humilitatem qui timet, et ejus qui sperat. Viri callidi et dolosi proprium esse solet tunc prætendere humilitatem, cum aliquid obtinere voluerit, de qualibus dicit Scriptura: *Est qui se humiliat nequiter,*

Digitized by Google

milité astu-se de l'am-bition.

dit : « Il y a des gens dont l'humilité cache de mauvais desseins, et dont le cœur est plein de fourberies (*Eccl.* XIX, 23). » Vous pouvez en trouver un exemple frappant et quotidien dans ce qui se passe habituellement sous vos yeux. Que de gens n'avez-vous pas accueillis à cause de leur extérieur humble et suppliant que vous avez ensuite trouvés désagréables, insolents, opiniâtres et rebelles! Dans le commencement, ils réussissent à déguiser le vice de leur âme, mais ils ne tardent pas à le laisser paraître. Avez-vous affaire avec un jeune homme bavard et se piquant d'éloquence, mais vide de bon sens, soyez sûr de ne trouver en lui qu'un ennemi de la justice. C'est pour cette espèce de faux frères que l'Apôtre vous a dit : « Ne vous hâtez d'imposer les mains à qui que ce soit (I *Tim.* V, 22). »

doit se dé-r des gens i se piquent éloquence.

11. Après avoir écarté de vous, comme une peste, toutes ces sortes de gens, apportez tous vos soins à vous entourer d'hommes que vous ne regrettiez jamais d'avoir placés auprès de vous. Il serait peu honorable pour vous que vous eussiez fréquemment à revenir sur ce que vous avez fait, et il ne convient pas que votre jugement se trouve souvent en défaut; en conséquence, quoi qu'il s'agisse d'entreprendre, commencez par l'examiner soigneusement en vous-même et avec ceux qui vous sont attachés; commencez, dis-je, par là, car il serait trop tard de vous livrer à cet examen une fois la chose faite. C'est d'ailleurs le conseil du Sage qui vous dit : « Ne faites rien sans réflexion, vous ne vous repentirez pas de ce que vous aurez fait (*Eccli.*, XXXII, 22). » Du reste, soyez bien persuadé qu'il est bien difficile d'éprouver ceux que vous devez attirer auprès de vous si déjà ils sont à la cour; aussi vous conseillerai-je de ne pas appeler les gens à vous pour les éprouver, mais après les avoir éprouvés. Nous autres, dans nos monastères, nous recevons ceux qui se présentent avec l'espérance de les rendre meilleurs; mais si on peut arriver bon à la cour, il est rare qu'on l'y devienne. Aussi, si l'expérience nous montre qu'on a vu plus de gens de bien se perdre à la cour que de méchants y devenir meilleurs, le mieux, c'est de n'y recevoir que des hommes qui ne puissent plus ni craindre de descendre ni espérer de monter davantage les degrés du bien parce qu'ils sont parfaits.

ne doit rien ire à la lé-gère.

On peut arriver mais on ne devient pas homme de bien à la cour.

12. Ne prenez donc pas ceux qui n'aspirent et ne courent[a] qu'après les honneurs, choisissez plutôt ceux qui les redoutent et les fuient; faites-leur même violence et forcez-les d'entrer à votre cour. A mon avis, vous ne pourrez jamais vous reposer avec confiance qu'en ces sortes de gens, vous ne les trouverez pas armés d'un front d'airain, mais plein de modestie et de retenue; ils ne craindront rien que Dieu et n'espéreront aussi rien que de lui. Ils regarderont moins aux mains de ceux qui se présenteront, qu'à l'urgence des affaires qui les amènent. Ils se déclareront courageusement pour l'opprimé, et leur équité éclatera dans les jugements en faveur de l'homme inoffensif et timide. Ils seront de mœurs exemplaires et d'une sainteté éprouvée; on les verra prêts à obéir, exercés à la patience, soumis à la règle, sévères dans leur censure, catholiques dans leur foi, fidèles dans leur administration, pleins d'attachement pour la paix et de respect pour l'unité. Ils se feront remarquer par leur droiture dans le jugement, par leur prudence dans le conseil, par leur

V. aux notes.

Ce que doit être un cardinal.

Qualités et vertus requises en un cardinal.

[a] Saint Grégoire le Grand s'est exprimé sur ce sujet, dans la lettre quatrième du livre VI, en termes également remarquables : « S'il faut, dit-il, refuser la charge de pasteur à quiconque la désire, il faut la faire accepter à ceux qui la redoutent. » Voir sur ce point les notes de Horstius.

---

et interiora ejus plena sunt dolo. De vobis ipsis sume sententiæ hujus evidens ac familiare exemplum. Quantos quos supplices admisisti, postmodum sustinuisti graves, insolentes, contumaces, rebelles? Quod quidem interius malum tegunt principia, posteriora produnt. Verbosulum adolescentem, et studentem eloquentiæ, cum sapientiæ sit inanis, non aliud quam justitiæ hostem reputes. Pro hujusmodi falsis fratribus dicit tibi Magister : *Manus cito nemini imposueris.*

11. Excluso itaque universo hoc pestilenti genere hominum, curæ tibi maxime sit introducere tales, quos postmodum introduxisse non pœniteat. Turpe est tibi sæpius retractare quod feceris, et judicium tuum frequenter periclitari non decet. Diligenter proinde omne quod faciendum erit, tracta apud te, et cum his qui te diligunt. Tracta ante factum, quia post factum sera retractatio est. Sapientis consilium est : *Omnia fac cum consilio, et post factum non pœnitebis.* Et hoc tibi persuade, qui admittendi sunt, difficile in curia posse probari, et ideo, si fieri potest, viros probatos oportere deligi, non probandos. Nos in monasteriis omnes recipimus spe meliorandi; at curia bonos facilius recipere, quam facere consuevit Quod si plures in ea defecisse bonos, quam malos profecisse probavimus; quærendi sane quibus nec defectus timeatur, nec profectus optetur, utpote jam perfectis.

12. Itaque non volentes, neque currentes assumito, sed cunctantes, sed renuentes; etiam coge illos, et compelle intrare. In talibus, ut opinor, requiescet spiritus tuus, qui non sint attritæ frontis, sed verecundi, sed timorati; qui præter Deum tantum timeant nihil, nihil sperent nisi a Deo. Qui adventantium non manus attendant, sed necessitates. Qui stent viriliter pro afflictis, et judicent in æquitate pro mansuetis terræ. Qui sint compositi ad mores, probati ad sanctimoniam, parati ad obedientiam, mansueti ad patientiam, subjecti ad disciplinam, rigidi ad censuram, catholici ad fidem, fideles ad dispensationem, concordes ad pacem, conformes ad unitatem. Quid sint in judicio recti, in consilio providi, in jubendo discreti, in disponendo industrii, in agendo strenui, in loquendo modesti, in adversitate securi, in prosperitate devoti, in zelo sobrii, in misericordia non re-

Digitized by Google

discernement dans le choix des ordres à donner et des mesures à prendre, par leur courage dans l'action et par leur réserve dans leurs paroles. On pourra compter sur eux dans l'adversité comme on les aura trouvés remplis de dévouement dans la prospérité; ils se distingueront par la sagesse de leur zèle et par leur indulgence sans faiblesse; leurs loisirs seront exempts d'oisiveté et leur manière de recevoir les étrangers sera simple et sans faste; leur table sera servie sans profusion, on ne les verra ni absorbés par les soins inquiets de leur patrimoine, ni dévorés du désir de la fortune d'autrui, ni prodigues de la leur; en tout et partout ils feront preuve de la plus grande circonspection. Lorsqu'il faudra remplir quelque mission pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils ne refuseront pas de s'en charger si vous l'ordonnez; mais vous ne les verrez point s'empresser de l'obtenir si vous ne songez pas à eux, après s'être excusés avec modestie, ils ne mettront aucune obstination dans leur refus; mais une fois partis, ils ne courront point après l'or, ils se feront au contraire une loi de marcher sur les pas du Seigneur, et au lieu de croire qu'on les a délégués pour qu'ils s'enrichissent, ils n'auront qu'une pensée, faire du bien et non des bénéfices. Ils seront en présence des rois de vrais Jean-Baptistes, des Moïses pour les nouveaux Egyptiens, des Phinées pour les fornicateurs, des Elies pour les idolâtres, des Elisées pour les avares, des Pierres pour les imposteurs, des Pauls pour les blasphémateurs, d'autres Christ pour les traficants sacriléges. Ils instruiront le peuple au lieu de le dédaigner, et feront trembler les riches au lieu de les flatter; ils prendront soin des pauvres bien loin de les accabler, et les menaces des grands au lieu de la crainte ne leur inspireront que du mépris. Ils arriveront sans fracas et partiront sans colère, et au lieu de piller les églises, ils s'attacheront à les réformer. On ne les verra point épuiser les bourses, mais réchauffer les cœurs et corriger les vices; ils auront un souci légitime de leur propre réputation et ne porteront aucune envie à celle des autres comme ils auront le goût et l'habitude de l'oraison, ils s'en rapporteront en toutes choses beaucoup plus à la prière qu'à leur habileté et à leurs efforts. Leur arrivée sera toute pacifique et leur départ sera vu avec peine [a]. Leur parole n'aura rien que d'édifiant, leur vie rien que de juste, leur présence rien que d'agréable, et leur mémoire ne méritera que des bénédictions. Ils se rendront aimables non pas par leurs paroles, mais par leurs œuvres, et frapperont les esprits non par le faste, mais par les actes. Humbles et doux avec ceux qui sont humbles et doux, ils reprendront sans ménagement ceux qui ne ménagent personne, réprimeront les méchants et feront expier leur orgueil aux superbes. On ne les verra point empressés à s'enrichir eux-mêmes ou à enrichir les leurs de la dot de la veuve et du patrimoine du Crucifié; donnant pour rien ce qui ne leur a rien coûté, ils rendront gratuitement la justice aux opprimés, séviront contre les nations et gourmanderont sévèrement les peuples. Enfin, pareils aux soixante-dix vieillards de Moïse (*Num.*, XI, 16), ils s'inspireront de votre pensée et ne songeront, absents ou présents qu'à vous complaire en complaisant à Dieu. Lorsqu'ils reviendront à vous, vous les trouverez harassés de fatigue mais non point chargés de butin; se glorifiant bien plus d'avoir laissé la paix aux empires, des lois aux barbares, le repos aux monas-

V. aut

Ce que doivent être les légats du saint Siége.

[a] Telle est la version de la plupart des manuscrits : dans plusieurs on lit au contraire : « Leur départ n'aura rien d'hostile; » mais nous préférons notre version et croyons que saint Bernard a voulu dire qu'on les verra partir avec peine. Vossius a lu différemment encore, comme s'il y avait, « leur départ sera modeste. »

---

missi, in otio non otiosi, in hospitio non dissoluti, in convivio non effusi, in cura rei familiaris non anxii, alienæ non cupidi, suæ non prodigi, ubique et in omnibus circumspecti. Qui legatione pro Christo fungi, quoties opus erit, nec jussi renuant, nec non jussi affectent. Qui quod verecunde excusant, obstinatius non recusent. Qui missi, post aurum non eant, sed Christum sequantur; qui quæstum legationem non æstiment, nec requirant datum, sed fructum. Qui regibus Johannem exhibeant, Ægyptiis Moysen, fornicantibus Phinees, Eliam idololatris, Elisæum avaris, Petrum mentientibus, Paulum blasphemantibus, negotiantibus Christum. Qui vulgus non spernant, sed doceant; divites non palpent, sed terreant; pauperes non gravent, sed foveant; minas principum non paveant, sed contemnant. Qui non cum turba* intrent, nec cum ira exeant; qui ecclesias non spolient, sed emendent. Qui marsupia non exhauriant, sed corda reficiant, et crimina corrigant; famæ provideant suæ, nec invideant alienæ. Qui orandi studium gerant, et usum habeant, ac de omni re oratione plus fidant, quam suæ industriæ vel labori. Quorum ingressus pacificus, molestus exitus sit, quorum sermo ædificatio, quorum vita justitia, quorum præsentia grata, quorum memoria in benedictione. Qui se amabiles præbeant, non verbo sed opere; reverendos exhibeant, sed actu, non fastu. Qui humiles cum humilibus, et cum innocentibus innocentes; duros dure redarguant, malignantes coerceant, reddant retributionem superbis. Qui non de dote viduæ, et patrimonio Crucifixi se vel suos ditare festinent, gratis dantes quod gratis acceperunt, gratis facientes judicium injuriam patientibus, vindictam in nationibus, increpationes in populis. Qui de tuo denique spiritu, illorum instar septuaginta Moysi, accepisse cernantur, per quem sive absentes, sive præsentes contendant placere tibi, placere Deo. Qui ad te redeant fatigati quidem, sed non suffarcinati; simul et gloriantes, non quod curiosa seu pretiosa quæque terrarum attulerint, sed quod reliquerint pacem regnis,

* *id est* cum tumultu.

Digitized by Google

tères, l'ordre dans les Eglises, la régularité dans le clergé, et dans les chrétiens un peuple digne de Dieu, et adonné aux bonnes œuvres, que des choses rares et précieuses qu'ils auront pu rapporter des pays étrangers.

CHAPITRE V.

Exemples à l'appui de la nécessité de ne point accepter de présents : blâme sévère infligé à l'arrogance des ministres du Pape.

Exemple mémorable du cardinal Martin.

13. Il me semble que c'est ici le lieu de citer un trait du cher Martin [a], de douce mémoire. Vous le connaissez certainement, mais je ne sais pas s'il est encore présent à votre mémoire. Revêtu du titre de cardinal-prêtre, il avait été envoyé en Dacie [b] en qualité de légat du saint Siége ; il en revint si pauvre qu'il était sur le point de manquer d'argent et de monture quand il arriva à Florence. L'évêque de cette ville lui donna un cheval qui le porta jusqu'à Pise, où je me trouvais alors. Le lendemain, je crois, l'évêque de Florence, qui avait un procès sur le point d'être appelé, le suivit et se mit en devoir de s'assurer la voix de ses amis, et comme il leur rendait successivement visite, il se présenta chez Martin à son tour ; il comptait d'autant plus sur lui qu'il ne pouvait avoir oublié le service qu'il venait de lui rendre. Mais Martin lui répondit : « Vous m'avez trompé, j'ignorais que vous eussiez un procès sur les bras, reprenez votre cheval, il est à l'écurie ; » et il le lui rendit en effet sur-le-champ. Qu'en dites-vous, mon cher Eugène ? Ne vous semble-t-il pas que cela se soit passé dans un autre siècle que le nôtre ? Un légat revenir les mains vides d'un pays où il y a de l'or, traverser des contrées où l'argent abonde et n'en point rapporter un sou, et rendre un présent qu'il a reçu, uniquement parce qu'il peut être suspect !

Autre exemple de Geoffroy de Chartres.

14. Je suis heureux que l'occasion se présente ici à moi de rappeler et de nommer un homme d'une excellente odeur, Geoffroy, évêque de Chartres, qui remplit à ses frais pendant plusieurs années les fonctions de légat [c] du saint Siége en Aquitaine. J'ai vu de mes propres yeux le fait que voici : j'étais avec lui dans ce pays-là, quand un prêtre de la contrée lui offrit un poisson qu'on appelle vulgairement esturgeon. Le légat lui en ayant demandé la valeur, lui dit : « Je n'en veux point si vous n'en acceptez le prix, » et il donna cinq pièces de monnaie au prêtre qui les reçut à regret et en rougissant. Un autre jour, nous nous trouvions dans un château ; la dame du lieu lui offrit, dans son pieux empressement, deux ou trois bassins de prix, quoiqu'ils ne fussent que de bois, avec un linge pour essuyer ses mains : le scrupuleux prélat les ayant considérés quelque temps, en fit l'éloge, mais ne voulut point les accepter. Pensiez-vous qu'il aurait jamais reçu des plats d'argent, quand il en refusait ainsi qui n'étaient que de bois ? Bien certainement, personne n'aurait pu dire de ce légat : « Nous avons enrichi Abraham (*Gen.*, XIV, 23) ; » mais lui, au contraire, disait à tout le monde avec le prophète Samuel : « Plaignez-vous de moi devant le

[a] Ce Martin fut créé cardinal-prêtre par le pape Innocent en 1130. Saint Bernard l'appelle « notre cher Martin, » non pas qu'il ait été religieux à Clairvaux ; Ernald ne le compte pas parmi les prélats sortis de ce monastère, dans le n. 8 du livre II de la *Vie de saint Bernard* ; mais, soit parce qu'il ressentait pour lui une affection particulière, ou parce qu'il était Français, ou peut-être encore parce qu'il était du même ordre que lui, c'est-à-dire de l'ordre de Citeaux, ce que toutefois Manrique n'ose pas assurer. La légation de Martin en Dacie se place en 1132. Jean de Salisbury, dans son *Polycratique*, livre V, chapitre 15, rapporte ce même fait ainsi que le trait de Geoffroy de Chartres, sur la foi de saint Bernard. On peut trouver d'autres exemples du même genre, dans le chapitre XVI du même auteur.

[b] Telle est la version de tous les manuscrits et de toutes les éditions : Manrique a lu *Dania*, Danemark au lieu de *Dacia*, Dacie.

[c] On trouvera des détails sur cette légation en Aquitaine, contre les Henriciens, dans le livre II de la *Vie de saint Bernard*, chapitre 6, et dans le livre III, chapitre 6. Saint Bernard a écrit plusieurs lettres sur cette mission à ce même Geoffroy de Chartres.

---

legem barbaris, quietem monasteriis, ecclesiis ordinem, clericis disciplinam, Deo populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.

CAPUT V.

Exemplis commendatur abstinentia munerum, et arrogantia ministrorum Papæ perstringitur.

13. Dignum reor ad medium venire factum dulcis memoriæ Martini nostri. Nosti hoc ; sed an meminneris, ignoro. Is cardinalis presbyter, functus aliquando legatione in Dacia, tam pauper remeavit, ut pæne expensis et equis deficientibus, vix perveniret Florentiam. Ibi episcopus loci donavit ei equum, quo Pisas usque, ubi eramus tunc, pervectus est. Postridie, credo, secutus episcopus (erat enim illi causa cum adversario, et agendi aderat dies) cœpit requirere suffragia amicorum. Cumque per singulos sollicitarentur, ventum est ad Martinum. Fiducia erat major in illo, qui non posset immemor esse recentis beneficii. Tum Martinus : Decepisti me, inquit, nesciebam tibi imminere negotium. Tolle equum tuum, ecce in stabulo est. Et hora eadem resignavit illi. Quid dicis, mi Eugeni ? Nonne alterius sæculi res est, redisse legatum de terra auri sine auro ? transiisse per terram argenti et argentum nescisse ? donum insuper, quod poterat esse suspectum, illico rejecisse ?

14. Sed, o mihi locum suavem, ubi incidit occasio memorandi et nominandi suavissimi odoris virum, episcopum loquor Carnotensem Gaufridum, qui legationem in partibus Aquitaniæ propriis sumptibus strenue administravit, idque annos plures. Rem loquor quam vidi ipse. Eram cum eo in terra illa, cum a quodam presbytero præsentatus illi est piscis, quem vulgo vocant sturgionem. Percunctatus legatus quanti venierit : Non accipio, inquit, nisi receperis pretium, et resignavit solidos quinque invito et verecundo. Item cum essemus in quodam oppido, domina illius oppidi obtulit ei pro devotione cum manu-

Digitized by Google

Seigneur et devant l'oint du Seigneur, et déclarez si j ai pris le bœuf ou l'âne de personne, si j ai imputé à quelqu'un des crimes dont il était innocent, ou si j'ai opprimé qui que ce soit; dites si j'ai reçu des présents des mains d'un seul d'entre vous, et je vous montrerai le cas que j'en fais en vous le rendant aujourd'hui même (I *Reg.*, XII, 3). » Ah! si nous avions beaucoup d'hommes comme ceux-là, qui serait plus heureux que vous et quel siècle vaudrait mieux que le nôtre. Ne vous semblerait-il pas dès maintenant avoir un avant-goût de la bienheureuse éternité, si vous vous voyiez, de quelque côté que vous vous tourniez, entouré d'un si noble et si saint cortége?

Vœux du pape Eugène pour avoir de bons et dignes ministres.

15. Si je ne me trompe, cette pensée vous fait pousser de profonds soupirs et vous vous dites: Est-il possible d'en arriver là? Vivrai-je assez longtemps pour voir ces choses? Qui me fera la grâce de ne pas mourir avant de les avoir vues? Oh! s'il m'était donné de voir, pendant ma vie, l'Eglise de Dieu appuyée sur de pareilles colonnes! Si je voyais jamais l'Epouse de mon Seigneur tombée en des mains si fidèles et confiée à des cœurs si purs! Qu'y aurait-il au-dessus de mon bonheur et de ma sécurité que de me savoir entouré de semblables gardiens de ma personne et de pareils témoins de ma vie. Je leur confierais sans crainte tous les secrets de mon cœur, je leur ferais part de tous mes desseins, je m'ouvrirais tout entier à eux comme à d'autres moi-même. Ce seraient eux, si je tentais de m'écarter de la droite voie, qui y mettraient obstacle, qui me retiendraient sur la pente et me tireraient de mon assoupissement. Leur respect pour ma personne ne les empêcherait pas de réprimer avec indépendance les élans de mon orgueil et de tempérer l'excès de mon zèle; leur constance et leur fermeté raffermiraient ma volonté flottante et relèveraient mon courage abattu; enfin leur foi et leur sainteté me porteraient à tout ce qui est saint, honnête, pur, aimable et de bonne édification. » Et maintenant, mon cher Eugène, promenez vos yeux sur l'état présent de l'Église et de la Cour romaine, et sur les tendances des prélats, de ceux-là même qui vous entourent.

16. Mais en voilà assez sur ce sujet. Je ne voulais que toucher et non percer [a] la muraille, c'est à vous de la sonder et de voir, en qualité de descendant du Prophète. Pour moi, je n'ai pas le droit d'aller plus loin; tout ce que je puis me permettre, c'est de parler de ce qui saute aux yeux de tout le monde. Ainsi, n'est-ce point une prétention ridicule de la part de vos ministres de s'arroger le pas sur vos confrères dans le sacerdoce? Quoi de plus contraire à la raison, à l'antiquité et à l'autorité? S'il faut, pour excuser de pareils abus, invoquer l'usage établi, mieux vaut assurément sacrifier l'usage que de méconnaître la prééminence de l'ordre. Peut-on voir rien de plus frivole que le motif sur lequel ils s'appuient? C'est nous, disent-ils, qui, dans toutes les cérémonies, sommes placés le plus près du souverain Pontife et assis [b] sur les siéges les plus rapprochés de son trône, nous enfin qui formons le cortége qui le précède. Mais tout cela n'est pas un privilége de votre dignité, c'est la conséquence de

Saint Bernard rabat l'arrogance des ministres du pape.

[a] Espèce de locution proverbiale empruntée au prophète Ezéchiel, chapitre VIII. C'est comme s'il avait dit: Je n'ai touché à ce sujet que légèrement et comme en passant, du bout des doigts, pour ainsi dire; c'est à vous à scruter plus avant, et voir à fonds et en détail quels vices souillent l'Eglise et ses ministres. C'est à peu près la remarque que fait Horatius sur cet endroit.

[b] Telle est la version de tous les manuscrits et nous croyons que c'est la bonne; il est en effet d'usage à Rome que les serviteurs précèdent leur maître et que les plus dignes parmi eux se trouvent placés près de sa personne. Quelques éditions portent: « Nous venons les premiers après lui. »

---

tergio duas vel tres paropsides pulchras, ligneas tamen, quas aliquandiu intuens homo scrupulosæ conscientiæ, laudavit eas, sed non acquievit accipere. Quando * argenteas recepisset, qui ligneas refutavit? Non fuerunt qui possent legato dicere: *Ditavimus Abraham.* Ipse vero cum Samuele libere concionabatur ad omnes: *Loquimini de me coram Domino, et coram Christo ejus, utrum bovem cujuspiam tulerim aut asinum; si quempiam calumniatus, sum, si oppressi aliquem, si de manu cujusquam munus accepi, et contemnam illud hodie, vobisque restituam.* O si talium daretur viroram copia, quales perstrinximus nunc! Quid te felicius, quid illo jucundius sæculo? Nonne secunda ab æternitate illorum tibi temporum beatitudo videretur, cum te quaquaversum procedens, stipatum videres tam inclyto agmine beatorum?

* *al.* quomodo.

15. Si te novi, hæres, et altum trahens suspirium *, tecum loqueris: Putas fore posse quod dicitur? Putas hic sumus, quousque hæc fiant? Quis det vivere, ut videre contingat? O si viderem in vita mea Ecclesiam Dei talibus innixam columnis! O si Domini mei sponsam cernerem tantæ commissam fidei, tantæ creditam puritati! Quid me beatius, quidve secu-

* *al.* spiritum.

rius, cum ejusmodi circa me vitæ meæ et custodes spectarem simul et testes? Quibus omnia mea secreta secure committerem, communicarem consilia; quibus me totum refunderem, tanquam alteri mihi. Qui, si vellem aliquatenus deviare, non sinerent, frenarent præcipitem, dormitantem excitarent. Quorum me reverentia et libertas extollentem reprimeret, excedentem corrigeret, quorum me constantia et fortitudo nutantem firmaret, erigeret diffidentem, quorum me fides et sanctitas ad quæque sancta, ad quæque honesta, ad quæque pudica, ad quæque amabilia et bonæ famæ provocaret. Et nunc reduc oculos, mi Eugeni, ad eum qui nunc est curiæ sive Ecclesiæ statum, et studia prælatorum, eorum præsertim qui sunt in circuitu tuo.

16. Sed de his hactenus. Ego palpavi, non fodi parietem. Tibi licet fodere et videre, utpote prophetæ filio. Mihi progredi non est fas. Unum dico quod in facie est. Ridicule ministri vestri vestris se compresbyteris anteferre conantur. Non hoc ratio habet, non antiquitas habuit, non consentit auctoritas. Et si de sua consuetudine calumnia struitur, melius profecto illa, quam summus ordo contemnitur. Frivolum ta-

Digitized by Google

votre charge, et ce qui vous a fait donner le titre de diacres à cause des fonctions que vous avez à remplir dans ces circonstances solennelles. D'ailleurs, pendant que les prêtres, dans une assemblée régulière, sont assis autour du souverain Pontife, vous êtes assis à ses pieds, et vous n'êtes placés plus près de lui que pour être plus à portée de le servir. Nous lisons dans l'Évangile qu'il « s'éleva une contestation entre les disciples pour savoir lequel d'entre eux était le plus grand (*Luc.*, XXII, 24). » Vous seriez bien heureux si, pour tout le reste, ceux qui vous entourent se disputaient ainsi le premier rang.

CHAPITRE VI.

Le souverain Pontife a mieux à faire que de s'occuper du soin de sa maison; il doit laisser ce détail à un économe.

17. Mais c'est trop nous arrêter à la cour, sortons du palais, on nous attend à la maison. Il ne s'agit plus là de votre entourage, mais de votre intérieur en quelque sorte. Non-seulement il n'est point superflu de considérer de quelle manière vous prétendez régler votre maison et pourvoir à ce que réclament de vous les gens qui vivent avec vous et dans votre familiarité, mais encore je déclare que c'est une nécessité; écoutez en quels termes saint Paul s'exprime à ce sujet : « Comment un homme qui ne sait point gouverner sa maison aura-t-il soin de l'Eglise de Dieu (I *Tim.*, III, 5)? » Ailleurs il ajoute : « Celui qui n'a pas soin des siens, et surtout de ses serviteurs, a renié la foi, il est pire qu'un infidèle (I *Tim.*, v. 8). » En vous parlant ainsi, je ne prétends pas qu'étant occupé de grandes choses comme vous l'êtes, vous descendiez jusqu'à donner vos soins aux plus humbles et prodiguiez à de minimes intérêts ce que vous devez à des intérêts d'un ordre supérieur. Pourquoi iriez-vous vous engager dans des soins dont Dieu vous a tiré? « Toutes ces choses, a-t-il dit, vous seront données comme par surcroît (*Matth.*, VI, 33). » Ce n'en est pas moins un devoir pour vous, en vous occupant des unes, de ne point négliger les autres et de pourvoir à ce qu'on exécute les secondes pendant que vous faites les premières. Car si le même serviteur ne peut s'occuper en même temps des chevaux et de la table de son maître, comment pourriez-vous prodiguer également vos soins à votre maison et à celle de Dieu, dont il est écrit : « O Israël, combien est grande la maison du Seigneur (*Baruch.*, III, 24)? » L'esprit qui se consacre à tant de choses importantes doit être complétement affranchi d'un détail petit et misérable; il faut qu'il soit libre et qu'aucun objet étranger ne le domine; qu'il soit pur et dégagé de toute indigne affection capable de l'abaisser; qu'il soit droit et qu'aucune mauvaise tendance ne le détourne de sa voie; qu'il se tienne sur ses gardes et que nul soupçon ne le trouble en secret; qu'il soit vigilant et qu'aucune pensée curieuse, aucune distraction ne l'égare; qu'il soit ferme et que nulle épreuve, même inattendue, ne l'ébranle; qu'il soit invincible et que l'affliction, si longtemps qu'elle dure, ne puisse l'abattre; qu'il soit large enfin et qu'aucune perte temporelle ne l'affecte.

Le souverain Pontife ne doit pas s'occuper personnellement des choses de moindre importance.

Dans quelle dispositions doit se trouver l'esprit d'un souverain Pontife.

18. Soyez sûr que vous vous priverez de tous ces biens et serez atteint de tous ces maux si, divisant votre esprit, vous prétendez l'appliquer en même temps aux choses de Dieu et aux minces in-

---

men satis, unde maxime obtinere id volunt. Nos sumus, inquiunt, qui in omni celebritate domino Papæ conjunctiores assistimus, sedenti propiores assidemus, procedentem posteriores præcedimus. Hoc totum non dignitatis privilegium, sed sedulitatis debitum est, diaconi nomen solemni ipsa administratione interpretans. Denique presbyteris ordinata consessione ambientibus majestatem, vos ad pedes sedetis. Propiores assistitis, ut habeat paratiores. In Evangeliis legimus, quia *facta est contentio inter discipulos, quis eorum videretur esse major.* Beatus esses, si sic circa te cætera tenerentur.

CAPUT VI.

Pontifici non convenire, utpote gravioribus intento, rei domesticæ curam; proindeque alteri potius œconomo committendam.

17. Tædet jam curiæ; exeundum palatio, domi exspectant nos. Hi non modo circa, sed quodammodo intra te sunt. Non est supervacua consideratio, qua intendis disponere domui tuæ, providere his qui in sinu tuo et in gremio tuo sunt. Ego dico et necessariam. Paulum audi : *Si quis domui suæ præesse nescit, quomodo Ecclesiæ Dei diligentiam habebit?* Item : *Si quis suorum, et maxime domesticorum, curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.* Et hæc dicens, non te moneo summis occupatum intendere infimis, et quasi minutum fieri; minimis impendere quod maximis debes. Quid te intrices unde te eripuit Deus? *Hæc*, inquit, *omnia adjicientur vobis.* Verumtamen et hæc oportet facere, et illa non omittere. At illa per te agens, per te etiam oportet provideas, qui pro te de his provideant. Nam si unus e servis per se non sufficit simul et custodiæ jumentorum, et curæ mensarum; tu per te quomodo intendere valeas et tuæ domui, et Domini pariter? de qua scriptum est : *O Israel, quam magna est domus Domini!* Vacuum prorsus a sollicitudine rerum minorum et vilium oportet esse animum, tam magnis et tam multis intentum rebus. Oportet liberum, quem nulla sibi vindicet violenta occupatio. Oportet ingenuum, quem nulla deorsum trahat indigna affectio. Oportet rectum, quem nulla seorsum avertat sinistra intentio. Oportet cautum, quem nulla subeat furtiva suspicio. Oportet vigilem, quem nulla ab sese abducat peregrina et curiosa cogitatio. Oportet firmum, quem nulla concutiat repentina turbatio. Oportet invictum, quem nulla fatiget vel continua tribulatio. Oportet amplum, quem nulla coarctet rei temporalis amissio.

18. His te non dubites et bonis privandum, et fe-

Digitized by Google

térêts de votre maison. Il faut que vous trouviez quelqu'un qui tourne la meule à votre place, à votre place, dis-je, et non pas avec vous. Car s'il y a des choses que vous devez faire pour vous-même, s'il en est que vous ne sauriez accomplir seul et sans le secours d'autrui, il en est aussi que d'autres que vous doivent faire. Il faut un homme de sens pour faire ce discernement (*Psalm.* CVI, 43), ce n'est donc pas ici, pour votre considération, le cas de s'endormir. Pour moi, la conduite de votre maison me paraît de la dernière classe des choses que je viens d'indiquer, c'est donc par un autre, comme je l'ai dit, que vous devez y pourvoir. Mais si celui que vous en chargerez n'est pas fidèle, il vous volera; s'il n'est pas capable, il se laissera tromper; il faut donc que vous recherchiez un homme à la fois capable et fidèle pour le placer à la tête de votre maison (*Luc.*, XII, 42). Ce n'est pas tout, il vous serait encore inutile s'il lui manquait une troisième qualité. Laquelle? dites-vous. L'autorité. A quoi lui servirait-il, en effet, de vouloir et de savoir tout disposer comme il faut s'il n'a pas le pouvoir de faire ce qu'il sait et veut faire? Il faut donc le laisser libre d'agir comme il l'entendra. Si vous craignez que cette liberté d'action ne soit que la liberté de mal gérer sa charge, rappelez-vous qu'il est fidèle, et que, certainement, il ne voudra jamais agir que selon ce que son devoir exige; n'oubliez pas de plus qu'il est capable et que, par conséquent, il saura toujours faire ce qu'il faut faire. Mais sa fidélité et son habileté ne vous seront vraiment utiles que s'il a en main tous les moyens d'action possibles, et s'il peut se faire obéir sans retard de tout le monde; pour cela il faut nécessairement que tout le monde lui soit subordonné et que personne ne puisse le contredire ou lui dire: Pourquoi avez-vous fait ceci ou cela? Qu'il soit maître de recevoir ou de renvoyer qui il voudra, de changer vos serviteurs et de transférer les offices à qui et quand il lui plaira. Il faut que chacun le craigne pour qu'il soit vraiment utile; qu'il soit le premier de tous pour tirer parti de tous et pouvoir être utile à tous. Si on murmure tout bas et si on vient en secret vous faire des dépositions contre lui, n'en tenez pas compte, ou plutôt regardez tout ce qu'on pourra vous dire comme autant de calomnies. D'ailleurs, en règle générale, je voudrais qu'on tînt pour suspecte la déposition de tout homme qui n'oserait articuler en face ce qu'il a dit en secret. S'il refuse de s'expliquer ainsi quand vous jugez nécessaire qu'il le fasse, tenez-le pour un délateur, et non pour un accusateur.

L'économe doit avoir trois qualités.

Règle générale en matière de délation.

19. Ainsi donc, qu'il y en ait un parmi vos serviteurs qui ait le droit de prescrire à chacun ce qu'il doit faire et à qui chacun soit obligé de rendre compte. Quant à vous, reposez-vous sur lui, et vaquez de votre côté au salut de votre âme et au soin de l'Église. Dans le cas où vous ne pourriez trouver un serviteur qui fût en même temps fidèle et capable, donnez la préférence à celui qui est fidèle, c'est le plus sûr; mais si vous ne pouvez vous procurer de sujet convenable, je vous engage à supporter celui que vous aurez, ne fût-il pas fidèle, plutôt que de vous enfoncer dans un pareil labyrinthe. Notre-Seigneur n'a-t-il pas eu Judas pour économe (*Joan.*, XII, 6)? Est-il rien de moins digne d'un évêque que de s'occuper des choses du ménage et de l'administration de son modeste revenu, de fureter partout, de se faire rendre compte de tout, avec une pensée soupçonneuse, et de se montrer

Faut-il préférer le serviteur fidèle au serviteur capable?

Il ne sied pas à un évêque de s'occuper des choses du ménage.

---

riendum malis, si animum dividens, et Dei rebus, et tuis pariter reculis volueris impertiri. Procurandus quem implices, qui pro te molat. Pro te dico, non tecum. Quædam per temet facies; quædam per te et alios simul; quædam per alios et absque te. Quis sapiens, et intelliget hæc? Non est quod inter ista dormitet consideratio tua. Ego vero agenda domus tuæ sub eo genere, quod novissimum posui, locanda censuerim. Per alium, ut dixi, illa facies. At is, si fidelis non fuerit, fraudabit; si non fuerit prudens, fraudabitur. Quærendus proinde fidelis et prudens, quem constituas super familiam tuam. Adhuc inutilis est, si tertium desit. Quæris quid hoc? auctoritas. Quid enim prodest ei velle, et scire quæque disponere, prout necesse est, si quod scit et vult, non potest? Danda ergo facultas agendi pro libitu. Si in præjudicium rationis putas hoc fieri, memento fidelem, qui agere nihilominus pro ratione volet; attende prudentem, qui agere nihilominus pro ratione sciet. Sed fidelis solersque voluntas tunc proderit, cum ei affatim suppetet, unde tota facilitate mancipetur effectui, cunctis sine cunctatione parentibus. Subdendi igitur omnes. Nullum patiatur contradictorem. Nemo qui dicat: Cur fecisti sic? Potestatem habeat excludere et admittere quos voluerit, mutare ministros, transferre ministeria ad quos, et quando voluerit. Ita timori sit omnibus, ut sit et utilitati. Præsit omnibus, ut omnibus prosit, et de omnibus. Clandestinas et susurratas delationes non recipias adversus eum; magis detractiones censueris. Et hanc velim generalem tibi constituas regulam, ut omnem, qui palam veretur dicere quod in aure locutus est, suspectum habeas. Quod si te judicante dicendum coram ille renuerit, delatorem judices, non accusatorem.

19. Itaque unus omnibus facienda injungat, et uni omnes respondeant. Tu illi habeas fidem, vacans tibi et Ecclesiæ Dei. Si quominus aut fidelis inveniatur, aut prudens, fideli potius committendum. Sane e duobus tutius hoc. Quanquam si idoneus non reperitur, etsi minus fidelem sustinere potius consulo, quam te immergere labyrintho huic. Memento Salvatorem Judam œconomum habuisse. Quid episcopo turpius, quam incumbere supellectili, et substantiolæ suæ; scrutari omnia, sciscitari de singulis, morderi suspicionibus, moveri ad quæque perdita vel neglecta? Ad verecundiam dico quorumdam ejusmodi, scrutantium quotidie omnem substantiam suam,

Digitized by Google

affecté de chaque perte et de chaque négligence. Je le dis à la honte de certains prélats qui recomptent tous les jours ce qu'ils peuvent avoir, qui examinent minutieusement chaque chose et se font rendre compte de tout par sous et deniers. Ce n'est pas ainsi qu'en usait cet Egyptien qui avait confié à Joseph le soin de sa maison et qui ne savait pas même ce qu'il avait dans son palais. N'y aurait-il pas de quoi rougir pour un chrétien, de n'oser confier l'administration de ses biens à un autre chrétien, quand un infidèle eut confiance en son serviteur, un étranger pour lui, et le plaça à la tête de sa maison?

ie sied pas i plus à un ue de n'oser er ses biens a chrétien.

20. Chose étonnante! Quand un évêque a autant et même plus de sujets qu'il ne veut pour leur confier le soin des âmes, il n'en trouve pas un digne d'administrer ses revenus! Voilà, il faut en convenir, un habile appréciateur des choses; il réserve tous ses soins pour les moindres, et n'en a que peu ou point pour les plus grandes! Cela prouve bien que nous sommes beaucoup moins touchés des pertes que peut faire Notre-Seigneur que des nôtres. Nous nous rendons compte jour par jour de nos dépenses quotidiennes, et les pertes continuelles que fait le troupeau du Seigneur passent pour nous inaperçues. On se rend compte tous les jours avec ses serviteurs du prix des vivres et du nombre des pains que l'on a consommés, voit-on bien souvent un évêque se faire rendre par ses prêtres un compte aussi exact des péchés de son peuple. Qu'un âne tombe, on trouve quelqu'un pour le relever; les âmes périssent, et personne ne s'en met en peine. Et cela n'a rien d'étonnant, puisque c'est à peine si nous sentons nous-mêmes nos pertes continuelles. Toutes les fois que nous comptons avec nos serviteurs, on nous voit mécontents, indignés, irrités même. La perte des âmes nous émeut bien moins que celle de nos biens. Pourquoi, dit saint Paul, ne souffrez-vous pas plutôt le préjudice qu'on porte à vos intérêts (*I Corinth.*, VI, 7)? » Je vous en prie donc, ô vous qui instruisez les autres, instruisez-vous[a] vous-mêmes, si déjà vous ne l'avez fait, à vous estimer plus que tout ce qui est à vous. Tous ces biens passagers que vous ne sauriez en aucune manière fixer pour toujours dans vos mains, doivent passer devant vous, mais non point par vous : là où coule le ruisseau il creuse son lit, ainsi en est-il des biens temporels dans les âmes qu'ils traversent, ils les rongent aussi. Si un torrent débordé ne peut couler à travers les campagnes sans préjudice pour les récoltes, croyez que vous pourrez aussi sans danger pour votre âme, vous occuper de tous ces soins temporels. Faites tout ce que vous pourrez, croyez-moi, pour vous préserver de pareils embarras, tâchez en bien des cas de ne les pas connaître, le plus ordinairement de n'en point tenir compte, et quelquefois de les oublier.

Il est difficile que le spirituel ne souffre point des soins que nous donnons au temporel.

n se rend ompte des oses tempo- es avec plus soin que des piritue lles.

21. Il est cependant des choses que vous ne sauriez ignorer, ce sont les mœurs et les inclinations de chacun de vos serviteurs; vous ne devez pas être le dernier instruit des désordres de vos gens, comme cela arrive à tant d'autres. En conséquence, que chacun ait chez vous, comme je l'ai dit plus haut, sa tâche distincte; pour vous, la vôtre est de veiller à la discipline, vous ne devez point

Un Pontife doit veiller sur la conduite des gens de sa maison.

[a] Le quatrième concile de Carthage, canon vingtième, veut que « l'évêque se décharge de l'administration de ses biens pour vaquer tout entier à la lecture, à la prière et à la prédication de la parole de Dieu. » Voir encore sur ce sujet saint Grégoire de Naziance dans le poème de sa Vie, et Posidius dans la *Vie de saint Augustin*, chapitre XXIV.

---

numerantium singula, de minutis et quadrantibus exigentium rationem. Non ita ille Ægyptius, qui Joseph omnibus traditis, ignorabat quid haberet in domo sua Erubescat Christianus, Christiano sua non credens. Homo sine fide, fidem tamen habuit servo, super omnia bona sua constituens eum; et hic erat alienigena.

20. Mira res! Satis superque episcopi ad manum habent, quibus animas credant; et cui suas committant facultatulas, non inveniunt. Optimi videlicet æstimatores rerum, qui magnam de minimis, parvam aut nullam de maximis curam gerant. Sed, ut liquido datur intelligi, patientius ferimus Christi jacturam, quam nostram. Quotidianas expensas quotidiano reciprocamus scrutinio, et continua dominici gregis detrimenta nescimus. De pretio escarum et numero panum cum ministris quotidiana discussio est: rara admodum cum presbyteris celebratur collatio de peccatis populorum. Cadit asina, et est qui sublevet eam; perit anima, et nemo est qui reputet, Nec mirum, cum nec nostros quidem assiduos sentiamus defectus. Nonne ad singulas supputationes istas irascimur, urimur, anxiamur? Quam tolerabilius rerum, quam mentium sustineremus jacturam. *Quare*, inquit, *non magis fraudem patimini?* Quæso, tu qui alios doces, doce teipsum; si tamen jam non docuisti, pluris te habere, quam tua. Transitoria ista, quæ stare tibi nullo pacto queunt, fac ut a te transeant, non per te. Rivus qua fluit, cavat terram; sic discursus temporalium conscientiam rodit. Si potest torrens in agros excurrere sine læsione satorum, et tu ista sine vulnere mentis posse tractare confidito. Omnimodis consulo studeas avertere a te concursum horum. Multa nescias, plurima dissimules, nonnulla obliviscaris.

21. Sunt tamen quæ ignorare te nolim, mores quorumque et studia. Non oportet ut vitia domus tuæ ultimus scias; quod quamplurimis novimus contigisse. Quapropter, ut dixi, alius alia dispenset; de disciplina tu provide, illud nemini credas. Si insolentior coram te vel sermo sonuerit, vel habitus apparuerit, manus tua super ejusmodi; tu ulciscere injuriam tuam. Impunitas ausum parit, ausus excessum. Domum episcopi decet sanctitudo, decet modestia, decet honestas; horum disciplina custos. Sacerdotes domestici, aut cæteris honestiores, aut fabula omni-

Digitized by Google

vous décharger de ce soin sur un autre. Si on se permet en votre présence des paroles ou des manières inconvenantes, punissez à l'instant le coupable et vengez vous-même votre honneur offensé; ne point sévir en ce cas, c'est encourager le mal. Il faut que la maison d'un évêque respire la sainteté, la modestie et la décence; la discipline garantit tout cela. Si les prêtres de votre maison ne sont pas plus réservés que les autres, ils deviendront la fable de tout le monde; vous ne devez donc souffrir sur leur visage, dans leurs manières et leur démarche rien qui blesse l'honnêteté ou la bienséance; que vos collègues dans l'épiscopat apprennent de vous à n'avoir point auprès d'eux de ces jeunes garçons à la longue chevelure ni de ces jeunes gens à la mise recherchée; toutes ces têtes frisées ne sont guère à leur place au milieu de têtes mitrées. Rappelez-vous la parole du Sage : « Si vous avez des filles, n'allez pas leur montrer un visage gai et souriant (*Eccli.*, VII, 26). »

Comment allier ensemble la gravité et la familiarité.

22. Toutefois, ce que je vous conseille ce n'est point d'être austère, mais grave : l'austérité épouvante les faibles, la gravité impose aux personnes trop légères. Avec la première on cesse d'être aimable, mais sans la seconde on s'expose à se faire manquer de respect; ce qu'il y a de mieux, c'est la mesure en toutes choses, et je ne voudrais ni trop de sévérité ni trop de laisser-aller; pour moi, je ne vois rien au-dessus de ce terme moyen également éloigné de la sévérité qui nous rend à charge aux autres et de la familiarité qui nous expose au mépris. Dans votre palais, soyez pape; dans votre intérieur, soyez père, faites-vous aimer de vos serviteurs ou bien faites-vous-en craindre. Il est toujours bon de veiller sur ses paroles sans pourtant cesser d'être affable dans ses discours, veillez donc sur votre langue, surtout à table. Enfin ce qui vous convient le mieux, c'est d'avoir la conduite grave, le visage serein et la conversation sérieuse. Vos chapelains et ceux qui vous assistent habituellement dans les fonctions sacrées, doivent être entourés d'une certaine considération; choisissez-les si bien d'ailleurs qu'ils soient dignes d'être traités ainsi. Qu'ils reçoivent de votre main tout ce qui leur est nécessaire; il faut qu'ils se contentent de ce que vous leur donnez, mais vous devez veiller à ce qu'ils ne manquent de rien. Si, après cela, vous en surprenez qui exigent quelques gratifications des personnes qui viennent au palais, traitez-les comme de nouveaux Giezis (IV *Reg.*, v, 20). Vous devez en user de même à l'égard des huissiers et des autres employés de votre maison. Mais ma recommandation est ici superflue, car je sais que depuis longtemps vous avez ainsi réglé les choses. Quoi de plus digne d'un successeur des Apôtres, de plus salutaire pour la conscience, de plus honorable pour la réputation, et d'un meilleur effet comme exemple? Je ne connais pas de meilleure règle de conduite, après avoir banni l'avarice des cœurs, que d'ôter même à la calomnie tout ce qui pourrait lui fournir un prétexte à parler.

Il faut traiter ses chapelains avec honneur.

Il faut que le Pape bannisse toute avarice du cœur de ses serviteurs.

CHAPITRE VII.

Épilogue ou resumé des qualités requises en un souverain Pontife.

Utiles avis à un souverain Pontife.

23. Il est temps de finir ce livre, mais en le terminant je voudrais résumer en forme d'épilogue une partie de ce que j'ai dit précédemment et ajouter ce que j'ai pu omettre. Considérez avant tout que la sainte Église romaine dont Dieu vous a établi le chef, est la MÈRE et non la DOMINATRICE des autres

---

bus sunt. In vultu, in habitu, in incessu illorum qui circa te sunt, nihil residere impudicum, nihil indecens patiaris. Discant a te coepiscopi tui comatulos pueros et comptos adolescentes secum non habere. Certe inter mitratos discurrere calamistratos non decet. Et memento quod Sapiens admonet: *Filiæ tibi sunt? noli faciem tuam hilarem ad eas ostendere.*

22. Nec austeritatem tamen suadeo tibi, sed gravitatem. Illa infirmiores fugat, hæc reprimit leviores. Illa, si adsit, odibilem; hæc, si desit, contemptibilem reddit; in omnibus tamen modus melior. Ego nec severius velim, nec dissolutius. Quid hac mediocritate gratius, ut nec de severitate sis oneri, nec de familiaritate contemptui? In palatio papam, domi te patremfamilias exhibe. Ament te domestici tui; si non, facito ut timeant. Utilis semper custodia oris, quæ tamen affabilitatis gratiam non excludat. Ergo ubique frenanda lingua præceps, maxime autem in convivio. Ille convenientior habitus, si tu actu quidem severus sis, vultu serenus, verbo serius. Capellani, et qui tecum jugiter divinis intersunt officiis non sint sine honore. Tuum est tales tibi providere, qui digni sunt. Serviatur eis ab omnibus tanquam tibi. Necessaria de manu tua accipiant. His contenti sint quæ tu provideris illis; tu vide ne egeant. Super hoc quem forte ab adventantibus petere deprehendes, judica Giezitam, id de ostiariis, id de cæteris officialibus decernendum. Verum hoc ex abundanti; nam formam istam jam olim a te positam recordamur. Quid tuo dignius apostolatu? quid salubrius ad conscientiam, honestius ad famam, utilius ad exemplum? Optimus canon, qui projicit avaritiam ex calumnia, et non a conscientia tantum.

CAPUT VII.

Epilogus seu summa eorum quæ in pontifice requiruntur.

23. Libet jam et hunc claudere librum, sed in calce aliqua velim vel ante dicta quasi epilogando repetere, vel addere prætermissa. Consideres ante omnia sanctam Romanam Ecclesiam, cui Deo auctore præes, ecclesiarum Matrem esse, non dominam; te vero non dominum episcoporum, sed unum ex ipsis; porro fratrem diligentium Deum, et participem timentium eum. De cætero oportere te esse considera

Digitized by Google

Eglises ; que vous-même, vous êtes non le souverain [a] des évêques, mais l'un d'entre eux, le frère de ceux qui aiment Dieu, le compagnon de ceux qui le craignent. Considérez encore qu'il faut que vous soyez un modèle de justice, un miroir de sainteté et un exemple de piété ; l'organe de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le guide des chrétiens, l'ami de l'Epoux, le paranymphe de l'Epouse, la règle du clergé, le pasteur des peuples, le maître des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espérance des malheureux, le tuteur des orphelins, le protecteur des veuves, l'œil des aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des bons, la verge des puissants, le fléau des tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le régulateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le pontife du Très-Haut, le vicaire du Christ, l'oint du Seigneur, enfin le Dieu de Pharaon. Comprenez bien ce que je vais vous dire, et vous le comprendrez avec la grâce de Dieu, lorsque la puissance s'unit à la malice, c'est pour vous le moment de faire voir que vous êtes élevé au-dessus de tous les hommes, et de montrer un front menaçant à ceux qui font le mal. Qu'ils craignent le souffle de votre colère, s'ils se rient des hommes et s'ils n'ont pas peur du glaive de la justice ; qu'ils redoutent l'efficacité de vos prières, s'ils ne tiennent aucun compte de vos remontrances ; qu'ils sentent que Dieu même est irrité contre ceux qui sont l'objet de votre courroux ; enfin que ceux qui ne vous ont point écouté tremblent d'entendre Dieu lui-même élever la voix contre eux à son tour. Il ne me reste plus maintenant à parler que de ce qui est au-dessus de vous ; j'espère avec l'aide de Dieu traiter ce point dans un dernier livre et m'acquitter en même temps de la promesse que je vous ai faite.

alités requises un souverain Pontife.

. la lettre 161 u pape Innocent II.

[a] Grégoire le Grand était rempli des mêmes pensées quand il refusait de prendre de pareils titres, dans sa lettre trentième du livre VII, à Eulogе d'Alexandrie : « Pour moi, disait-il, ce ne sont pas de vains mots, mais de bonnes mœurs qu'il me faut pour être heureux ; je n'ai aucune envie de titres qui rabaissent mes frères ; mon titre de gloire, à moi, c'est la gloire même de l'Eglise universelle ; et ce dont je me fais honneur, c'est la vigueur et l'énergie de mes frères. »

LIVRE V.

CHAPITRE I.

De la considération de ce qui est au-dessus de vous, c'est-à-dire de Dieu et des choses divines : l'âme s'y élève quelquefois par la contemplation des choses créées.

1. Quoique les livres précédents soient intitulés *de la Considération*, il s'y mêle néanmoins bien des choses qui ont rapport à l'action, puisqu'ils montrent et enseignent quelquefois, non-seulement ce qu'il est nécessaire de considérer, mais encore ce qu'il est indispensable de faire. Il n'en sera pas ainsi de celui-ci qui ne doit rouler que sur la considération. En effet, les choses qui sont placées au-dessus de vous, or ce sont celles dont il me reste à vous parler [b], ne réclament de vous aucune action, elles ne vous demandent que de les contempler. En effet, quelle action pourriez-vous avoir sur des choses qui subsistent et subsisteront toujours de la même manière, dont plusieurs même subsistent de toute éternité ? Aussi voudrais-je, mon cher Eugène, qu'avec la sagacité qui vous distingue, vous fissiez cette judicieuse remarque que votre considération s'égare toutes les fois qu'elle descend de ces choses supérieures aux choses inférieures et visibles pour

La considération a surtout Dieu pour objet.

Notre esprit s'égare toutes les fois qu'il cesse de considérer les choses de Dieu.

[b] Nous avons préféré cette leçon, « ce sont celles dont il nous reste à parler, » à celle de certains manuscrits où on lit : « comme cela est évident. »

---

formam justitiæ, sanctimoniæ speculum, pietatis exemplar, assertorem veritatis, fidei defensorem, doctorem gentium, Christianorum ducem, amicum sponsi, sponsæ paranymphum, cleri ordinatorem, pastorem plebium, magistrum insipientium, refugium oppressorum, pauperum advocatum, miserorum spem, tutorem pupillorum, judicem viduarum, oculum cæcorum, linguam mutorum, baculum senum, ultorem scelerum, malorum metum, bonorum gloriam, virgam potentium, malleum tyrannorum, regum patrem, legum moderatorem, canonum dispensatorem, sal terræ, orbis lumen, sacerdotem Altissimi, vicarium Christi, christum Domini ; postremo deum Pharaonis. Intellige quæ dico ; dabit tibi Dominus intellectum. Ubi malitiæ juncta potentia est, aliquid tibi supra hominem præsumendum. Vultus tuus super facientes mala. Timeat spiritum iræ tuæ, qui hominem non veretur, gladium non formidat. Timeat orationem, qui admonitionem contempsit. Cui irasceris tu, Deum sibi iratum, non hominem putet. Qui te non audierit, auditurum Deum, et contra se paveat.

Quod reliquum est, de his quæ supra te sunt, incumbit jam disputatio ; quam uno libro, Deo adjuvante, solvere spero, et me pariter absolvere promissione mea.

LIBER V.

CAPUT I.

De his quæ supra nos sunt, id est Deo rebusque divinis, considerationem instituit, ad quas modo per creaturas erigimur.

1. Libri superiores, etsi de Consideratione inscribantur, plurimum tamen habent actionis admixtum, dum res aliquas non considerandas tantum, sed agendas docent vel monent. At qui in manibus modo est, sola in consideratione versabitur. Quæ enim supra sunt (id quidem instat) actu non indigent, sed inspectu. Non est quod in eis actites, quæ uno modo semper sunt, et in æternum ; porro aliqua et ab æterno. Et hoc velim solerter advertas, vir sagacissime Eugeni, quia toties peregrinatur consideratio

Digitized by Google

apprendre à les connaître, à en user, à les ordonner ou à les régler selon ce que votre devoir l'exige. Si pourtant elle ne s'arrête à celles-ci que pour arriver aux premières, elle ne s'écarte pas trop de son objet; et même en suivant cette voie elle retourne, en effet, comme un exilé dans sa patrie [a]; on ne saurait faire un usage plus digne et plus élevé des créatures présentes et visibles que de s'en servir, selon le sage conseil de saint Paul: « Pour voir et comprendre par elles les choses invisibles qui se trouvent en Dieu (*Rom.*, I, 20). » Les citoyens de la céleste patrie n'ont pas besoin de semblables degrés pour s'élever jusque-là, mais ils sont indispensables aux exilés. C'est bien la pensée de celui qui s'exprimait ainsi, puisque après avoir dit que les choses invisibles peuvent être aperçues au moyen des choses visibles, il ajoute expressément « par une créature de ce monde. » En effet, qu'est-il besoin de degrés pour monter encore, à celui qui est déjà assis sur le trône? Il est une créature du ciel et il a à sa disposition un excellent moyen de contempler les choses célestes; il voit le Verbe, et dans le Verbe il voit tout ce qui a été fait par le Verbe, et il n'a plus besoin de mendier aux créatures la connaissance du Créateur: bien plus, pour les connaître elles-mêmes, il n'est pas nécessaire qu'il descende jusqu'à elles, car il les voit dans un lieu où elles sont beaucoup mieux visibles qu'en elles-mêmes; aussi pour les atteindre, n'a-t-il pas besoin de recourir au témoignage des sens, il se tient lieu de sens et perçoit toutes ces choses par lui-même. Il n'y a pas de vue parfaite que celle qui n'a besoin d'aucun secours pour voir ce qu'il lui plaît et qui se contente d'elle-même. Au contraire, celle qui a besoin d'un secours étranger est esclave de ce secours, elle est moins parfaite et moins libre.

Les créatures sont des degrés pour nous élever jusqu'à Dieu.

Il n'en est plus ainsi pour les bienheureux.

2. Mais que sera-ce si vous avez besoin du secours d'objets inférieurs à vous? Ne trouvez-vous pas que c'est l'ordre renversé, quelque chose d'indigne? C'est une honte pour un supérieur d'attendre un secours de ses inférieurs, mais aucun de nous ne peut entièrement s'y soustraire avant d'avoir pris son essor vers la liberté des enfants de Dieu, car il n'y a que là que nous serons tous éclairés de Dieu et que, sans le secours d'aucune créature, nous serons heureux de Dieu lui seul; alors, sortis de la région des corps pour retourner dans celle des esprits, nous aurons retrouvé notre patrie, qui n'est autre que Dieu même l'esprit immense et la demeure infinie des esprits bienheureux; il n'y a là place ni pour les sens ni pour l'imagination, c'est la vérité même, la sagesse, la force, l'éternité, le bien suprême. Quant au lieu de notre exil, à notre séjour actuel, ce n'est rien qu'une vallée de larmes où les sens dominent et un exil pour la considération; les organes corporels s'y exercent sans doute en toute liberté, mais l'œil de l'esprit y est troublé et mal à l'aise. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que celui qui ne s'y trouve que comme un étranger ait recours aux gens du pays; heureux encore s'il se fait payer comme une redevance le service des habitants, sans lequel il ne pourrait continuer sa route; s'il sait s'en servir sans en abuser, se le faire rendre sans le demander ou le réclamer avec autorité, et non point sur le ton de la prière.

[a] Ici encore les leçons varient; quelques manuscrits portent: « Elle se rapproche en effet; » mais dans plusieurs autres on lit: « Elle retourne en effet dans sa patrie. » Horstius et quelques éditeurs avec lui ont les deux versions. Pour nous, nous trouvons ces mots, « elle retourne en effet dans sa patrie, » plus en harmonie avec le reste du contexte où l'âme est représentée comme en exil; plus loin, n. 2, nous retrouverons la même expression employée encore par saint Bernard.

---

tua, quoties ab illis rebus ad ista deflectitur inferiora et visibilia, sive intuenda ad notitiam, sive appetenda ad usum, sive pro officio disponenda vel actitanda. Si tamen ita versatur in his, ut per hæc illa requirat, haud procul exsulat. Sic considerare, repatriare est. Sublimior iste præsentium ac dignior usus rerum, cum juxta sapientiam Pauli, *invisibilia Dei per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur*. Sane hac scala cives non agent, sed exsules. Quod vidit ipse hujus sententiæ auctor, qui cum diceret invisibilia per visibilia conspici, signanter posuit, *a creatura mundi*. Et vere quid opus scalis tenenti jam solium? Creatura cœli in illa est, præsto habens per quod potius ista intueatur. Videt Verbum, et in Verbo facta per Verbum. Nec opus habet ex his quæ facta sunt, Factoris notitiam mendicare. Neque enim ut vel ipsa noverit, ad ipsa descendit, quæ ibi illa videt, ubi longe melius sunt quam in seipsis. Unde nec medium requirit ad ea corporis sensum; sensus ipsa sibi, seipsa sentiens. Optimum, videndi genus, si nullius egueris, ad omne quod * libuerit, te contentus. Alioquin juvari aliunde, obnoxium fieri est, minusque a perfecto istud, et minus liberum.

* *al. add.* nosse.

2. Quid quod et inferioribus eges? Nonne præposterum hoc et indigum? Plane superiorum quædam injuria est, inferiorum operam desiderare; a qua injuria nemo hominum perfecte vindicabitur, nisi cum quisque evaserit in libertatem filiorum Dei. Nempe erunt hi omnes docibiles Dei, et nulla interveniente creatura, solo beati Deo. Repatriasse erit hoc, exisse de patria corporum in regionem spirituum. Ipsa est Deus noster, maximus spiritus, maxima mansio spirituum beatorum; et ne quid hic sibi usurpet sensus * seu imaginatio, veritas est, sapientia est, virtus, æternitas, summum bonum. Unde * interim absumus; et ubi sumus, vallis est lacrymarum, in qua sensualitas regnat, et consideratio exsulat; in qua libere quidem et potestative se exserit sensus corporeus, sed intricatus caligat oculus spiritualis. Quid igitur mirum, si ope indigenæ advena indiget? Et felix secundum tempus viator, qui civium beneficium, sine quo transire non potest, in obsequium convertere potuit, utens, non fruens; urgens, non petens; exactor, non supplex.

* *al.* carnis sus.

* *al.* à qua.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

La considération a différents degrés.

a vie active.

a vie qui tient milieu entre a vie active et a vie contemplative.

a vie contemplative.

3. Celui-là est grand qui regarde les sens comme un bien commun à tous les habitants de la cité de ce monde et s'efforce d'en acquitter le prix en les faisant servir à son salut et à celui des autres; mais je n'estime pas moins grand celui qui s'en sert comme d'un marchepied pour s'élever, par la philosophie, jusqu'à la connaissance des choses invisibles; toutefois de ces deux genres de vie l'un est plus utile et l'autre plus doux; mais à mes yeux l'homme le plus grand de tous est celui qui, dédaignant de se servir des choses visibles et des sens, autant toutefois que cela est possible à la fragilité humaine, s'est fait une habitude de s'envoler, sur l'aile de la contemplation, vers ces hauteurs sublimes, non par degrés, mais par des élans subits, tels que furent, je pense, les fameux ravissements de saint Paul. C'étaient des élévations impétueuses et non de paisibles ascensions; aussi déclare-t-il lui-même quelque part qu'il fut enlevé plutôt qu'il ne monta (II *Corinth.*, XII, 14), et, dit-il ailleurs : « Si je suis ravi en esprit hors de moi-même, c'est pour Dieu qu'il en est ainsi (II *Corinth.*, V, 13). » Or voici comment ces trois états différents se produisent : la considération, même dans le lieu de son exil, se trouvant élevée au-dessus des choses de la terre, par l'amour de la vertu et par le secours de la grâce de Dieu, réprime les sens pour en prévenir les excès, leur assigne des limites pour en empêcher les écarts, ou les fuit de peur d'en être souillée; elle se montre ainsi plus puissante dans le premier cas, plus indépendante dans le second et plus pure dans le troisième. Car l'indépendance et la pureté sont les deux ailes sur lesquelles la considération prend son essor.

Les deux ailes de la considération.

Il y a trois sortes de considérations.

4. Voulez-vous que j'appelle chacune de ces trois considérations par le nom qui leur convient? Nous nommerons, si vous le voulez, la première dispensative, la seconde estimative et la troisième spéculative; et pour rendre ces démonstrations plus claires, je vais les définir. La considération que j'appelle dispensative est celle qui se sert en même temps et sans confusion, des sens et des choses sensibles pour arriver à la possession de Dieu. L'estimative examine et pèse chaque chose avec attention et prudence, pour arriver par elles à la connaissances de Dieu; enfin la considération spéculative se recueille en elle-même, et, aidée de la grâce de Dieu, elle se dégage des choses humaines pour ne contempler que Dieu. Vous voyez déjà, je pense, que la troisième est la conséquence des deux autres, et que ces dernières, si elles ne se rapportent point à elle, pourront bien paraître ce que j'ai dit qu'elles sont, mais ne le seront point effectivement. Il est clair, en effet, que si la première ne tend pas à celle-ci, elle sème à pleines mains pour ne rien moissonner; quant à la seconde, si elle ne mène à la troisième, il est clair qu'elle chemine toujours et n'arrive jamais au but. Aussi dirai-je que la première prépare les choses, la seconde les assaisonne et la troisième les savoure. Il est vrai que les deux premières conduisent au même résultat, mais beaucoup plus lentement, avec cette différence encore que la première y mène par une voie plus pénible, et la seconde par un chemin plus doux et plus tranquille.

CAPUT II.

Assignat varios considerationis gradus.

3. Magnus ille, qui usum sensuum, quasdam veluti civium opes, expendere satagit, dispensando in suam et multorum salutem. Nec ille minor, qui hunc sibi gradum ad illa invisibilia philosophando constituit, nisi quod hoc dulcius, illud utilius; hoc felicius, illud fortius esse constat. At omnium maximus, qui spreto ipso usu rerum et sensuum, quantum quidem humanæ fragilitati fas est, non ascensoriis gradibus, sed inopinatis excessibus, avolare interdum contemplando ad illa sublimia consuevit. Ad hoc ultimum genus illos pertinere reor excessus Pauli. Excessus, non ascensus; nam raptum potius fuisse, quam ascendisse ipse se perhibet. Inde est quod dicebat : *Sive mente excedimus, Deo.* Porro hæc tria ita contingunt, cum consideratio, etsi in loco peregrinationis suæ, virtutis studio, et adjutorio gratiæ facta superior, sensualitatem aut premit ne insolescat, aut cogit ne evagetur, au fugit ne inquinet. In primo potentior, in secundo liberior, in tertio purior. Puritatis siquidem et alacritatis pariter alis fit ille volatus.

4. Vis tibi has considerationis species propriis distingui nominibus? Dicamus, si placet, primam dispensativam, secundam æstimativam, tertiam speculativam. Horum nominum rationes diffinitiones declarabunt. Dispensativa est consideratio sensibus sensibilibusque rebus ordinate et socialiter utens ad promerendum Deum. Æstimativa est consideratio prudenter ac diligenter quæque scrutans et ponderans ad vestigandum Deum. Speculativa est consideratio se in se colligens, et, quantum divinitus adjuvatur, rebus humanis eximens ad contemplandum Deum. Puto vigilanter advertis aliarum hanc esse fructum; cæteras, si non referantar ad istam, quod dicutur videri posse, sed non esse. E prior quidem absque intuitu hujus multa serit, et nihil metit; sequens vero nisi ad istam se dirigat, vadit, sed non evadit. Ergo quod prima aptat, secunda odorat, tertia gustat. Ad quem tamen gustum perducunt et cæteræ, etsi tardius; nisi quod prima laboriosius, secunda quietius pervenitur.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Nous avons trois moyens de connaître les êtres placés au-dessus de nous, c'est-à-dire Dieu et les anges; ce sont l'opinion, la foi et l'intelligence.

5. Peut-être me direz-vous que j'ai assez expliqué par quelle voie on monte et qu'il me reste à dire maintenant où il faut monter. Vous êtes dans l'erreur si vous croyez que je puisse le faire ; sur ce chapitre, la parole est impuissante. Voulez-vous que je vous dépeigne ce que l'œil de l'homme n'a jamais entendu, ce dont son cœur n'a pas la moindre idée (1 *Corinth.*, II, 9) ? « Dieu seul, nous dit l'Apôtre, nous l'a révélé par son esprit (*ibid.* 10). » Ce n'est point par la parole que les choses qui sont au-dessus de nous nous sont enseignées, mais elles nous sont révélées par l'esprit. Mais ce que la langue de l'homme ne peut expliquer, c'est à la considération de le rechercher, à la prière de le demander, aux bonnes œuvres de le mériter et à la pureté de l'obtenir. Quand je vous invite à considérer ce qui est au-dessus de vous, n'allez pas croire que je vous engage à contempler le soleil, la lune, les étoiles, le firmament ou les eaux qui sont placées plus haut que lui encore ; car si toutes ces choses sont supérieures à vous par le lieu qu'elles occupent, elles vous sont inférieures en valeur et en dignité, car ce ne sont que des corps. Or une portion de vous est esprit, et c'est en vain que vous chercherez quelque chose qui vous soit supérieur, si ce n'est parmi les esprits. Or il n'y a d'esprit que Dieu et les saints anges, et il n'y a qu'eux aussi qui soient au-dessus de vous, l'un par nature, c'est Dieu; les autres par un effet de la grâce, ce sont les anges; car ce qu'il y a d'excellent dans vous et dans les anges, c'est la raison; quant à Dieu, au contraire, ce n'est pas en un point qu'il excelle, mais dans son être tout entier. Pour arriver à le connaître ainsi que les esprits bienheureux qui sont avec lui, la considération a trois moyens qui sont comme autant de routes qui s'ouvrent devant elle : ce sont l'opinion, la foi et l'intelligence. Or l'intelligence s'appuie sur la raison, la foi sur l'autorité, et l'opinion sur le vraisemblable. Il n'y a que les deux premières qui possèdent, avec certitude, la vérité; mais elle est obscure et voilée pour la foi, claire et manifeste pour l'intelligence. Quant à l'opinion, elle n'est pas en possession de la vérité, on pourrait même dire qu'elle recherche la vérité par le vraisemblable plutôt qu'elle ne la possède.

Dieu est ineffable : comment on doit le rechercher.

Il y a trois moyens de contempler les choses de Dieu.

6. Il faut bien se garder de confondre ces trois moyens entre eux; ainsi la foi ne doit pas accepter pour certain ce qui n'est que d'opinion, ni l'opinion remettre en question ce que la foi tient pour sûr et certain. D'ailleurs l'une ne peut affirmer sans être téméraire, ni l'autre hésiter sans être chancelante. J'en dirai autant de l'intelligence : si elle prétend rompre le sceau de la foi, elle se rend coupable d'effraction et d'une sacrilége curiosité. Il est arrivé bien souvent de prendre l'opinion pour l'intelligence, c'est une erreur ; en tout cas, si on peut confondre quelquefois l'opinion avec l'intelligence, on ne saurait jamais tomber dans la confusion contraire et prendre l'intelligence pour l'opinion. Pourquoi cela? Parce que si l'une peut se tromper, l'autre ne le peut pas ; ou si elle le peut, c'est qu'elle n'est pas l'intelligence, mais simplement une opinion. L'intelligence proprement dite non-seulement est sûre qu'elle possède la vérité ; mais encore elle en a la connaissance intime. Voici com-

Il faut bien se garder de confondre ces trois moyens entre eux.

CAPUT III.

Ea quæ supra nos sunt, Deum scilicet et Angelos, investigari opinione, fide et intellectu.

5. Dixisti, inquis, satis qua ascendatur : etiam quo ascendendum, dicere habes. Falleris, si id speras ; ineffabile est. Tu me existimas loqui quod oculus non vidit, nec auris audivit, et in cor hominis non ascendit? *Nobis*, inquit, *revelavit Deus per spiritum suum.* Ergo quæ supra sunt, non verbo docentur, sed spiritu revelantur. Verum quod sermo non explicat, consideratio quærat, oratio expetat, mereatur vita, puritas assequatur. Sane eorum admonitus quæ supra sunt, non te existimes mitti a me suspicere solem, lunam, stellas, non ipsum firmamentum, non aquas quæ super cœlos sunt. Ista siquidem omnia, etsi supra loco, pretio infra sunt, et dignitate naturæ ; sunt enim corpora. Tui portio spiritus est, quo superius quippiam frustra quæris, quod non sit spiritus. Porro spiritus est Deus, sunt et Angeli sancti, ei hi supra te. Sed Deus natura, Angeli gratia superiores sunt. Unum siquidem tui et Angeli optimum, ratio est ; Deus vero non sui aliquid optimum habet, unum optimum totus. Is, et qui cum eo sunt beati spiritus, tribus modis, veluti viis totidem, nostra sunt consideratione vestigandi, opinione, fide, intellectu. Quorum intellectus rationi innititur, fides auctoritati, opinio sola verisimilitudine se tuetur. Habent illa duo certam veritatem ; sed fides clausam et involutam, intelligentia nudam et manifestam ; cæterum opinio certi nihil habens, verum per verisimilia quærit potius, quam apprehendit.

6. Omnino in his cavenda confusio, ne aut incertum opinionis fides figat, aut quod firmum fixumque est fidei, opinio revocet in quæstionem. Et hoc sciendum, quia opinio, si habet assertionem, temeraria est; fides, si habet hæsitationem, infirma est ; item intellectus, si signata fidei tentet irrumpere, reputatur effractor, scrutator majestatis. Multi suam opinionem intellectum putaverunt, et erraverunt. Et quidem opinio potest putari intellectus ; intellectus opinio non potest. Une hoc accidit? Profecto quia hæc falli potest, ille non potest ; aut si falli potuit, intellectus non fuit, sed opinio. Verus nempe intellectus certam habet non modo veritatem, sed notitiam veritatis.

Digitized by Google

Définition de la foi, de l'intelligence et de l'opinion.

ment on pourrait définir ces trois moyens. La foi est un acte de la volonté qui nous fait goûter avec certitude la vérité avant même qu'elle nous soit dévoilée; l'intelligence est la connaissance certaine, évidente d'une chose qui ne tombe pas sous les sens; l'opinion enfin consiste à tenir pour vraie une chose qu'on ne sait pas être fausse. Ainsi, comme je le disais plus haut, la foi n'admet point d'incertitude, ou si elle en admet, elle n'est plus la foi, mais une simple opinion. En quoi donc diffère-t-elle de l'intelligence? En ce que, si elle exclut toute incertitude de même que l'intelligence, elle a néanmoins un voile que l'intelligence n'a pas. Enfin ce que l'intelligence possède n'exige plus de recherches de sa part, ou s'il en exige encore c'est une preuve que l'intelligence ne le possède pas. Au contraire, il n'y a rien que nous désirions plus connaître que ce que nous possédons par la foi, et le comble de la félicité sera pour nous de voir sans voile et sans obscurité ce que nous ne possédons maintenant que par la foi.

CHAPITRE IV.

De quelle manière nous devons considérer les anges.

Considération des anges.

7. Cela posé, procédons maintenant à la considération de la Jérusalem céleste, notre mère, et mettons en œuvre les trois moyens dont je viens de parler, pour pénétrer avec toute la prudence et l'attention possible ce qui est impénétrable, autant du moins que cela est permis ou donné à l'homme. Et d'abord nous savons par les saintes Lettres, et la foi nous enseigne qu'il existe dans la céleste patrie des esprits bienheureux doués de puissance et de gloire, formant des personnes parfaitement distinctes entre elles, mais classées selon leurs dignités et gardant, dès le premier jour de leur existence, le rang qui leur a été assigné; ils sont parfaits chacun en son genre et doués d'un corps éthéré [a]: êtres immortels, ils sont devenus impassibles par un effet de la grâce, mais n'ont pas été créés tels par nature: ce sont des esprits aux pensées pures, aux sentiments affectueux et bienveillants, d'une piété ardente, d'une pureté sans tache, d'une union parfaite et d'une paix inaltérable; sortis des mains de Dieu, ils sont uniquement occupés à le louer et à le servir. Quant au corps de ces esprits bienheureux, non-seulement on n'est pas d'accord sur sa nature mais on ne l'est pas même sur son existence; aussi ne ferai-je aucune difficulté de me ranger au sentiment de ceux qui voudront reléguer ce point au nombre des pures opinions; mais que ces esprits soient des intelligences, c'est ce que nous savons non par la foi ou par l'opinion, mais par notre propre intelligence, attendu que s'il en était autrement ils ne pourraient jouir de la possession de Dieu. Les anges ont des noms que nous savons pour les avoir entendus et qui nous permettent de conjecturer et même de discerner parmi ces esprits bienheureux, des choses que l'oreille n'a jamais entendues, telles que leurs ministères, leurs mérites, leurs rangs et leurs ordres; mais il faut bien le reconnaître, ce que nous en savons sans l'avoir appris par l'ouïe, n'appartient pas à la foi, puisque « la foi nous vient par l'ouïe (*Rom.*, x, 17); » par conséquent ce que je vais en dire n'est qu'une pure opinion de ma part. Mais dans quel but ces noms nous auraient-ils été révélés, s'il ne nous était pas permis, sauf le respect dû à la foi, de rechercher ce que ces noms expriment? Or voici ces noms: Anges. Ar-

Noms, offices et hiérarchie des anges.

[a] Rapprochez ce passage de ce que saint Bernard dit du corps des anges dans son cinquième sermon sur le *Cantique des cantiques*, et des notes de Horstius sur ce sermon.

Possumus singula hæc ita diffinire. Fides est voluntaria quædam et certa prælibatio necdum propalatæ veritatis. Intellectus est rei cujuscumque invisibilis certa et manifesta notitia. Opinio est quasi pro vero habere aliquid, quod falsum esse nescias. Ergo, ut dixi, fides ambiguum non habet; aut si habet, fides non est, sed opinio. Quid igitur distat ab intellectu? Nempe quod etsi non habet incertum non magis quam intellectus, habet tamen involucrum, quod non intellectus. Denique quod intellexisti, non est de eo quod ultra quæras; aut si est, non intellexisti. Nil autem malumus scire, quam quæ fide jam scimus. Nil supererit ad beatitudinem, cum quæ jam certa sunt nobis fide, erunt aeque et nuda.

CAPUT IV.

Angeli quomodo considerandi.

7. His ita expeditis, age jam dirigatur consideratio in eam quæ sursum est Jerusalem mater nostra, ac totis tribus memoratis viis caute et vigilanter vestigemus investigabilia; quatenus tamen licet, vel magis quatenus nobis donabitur. Et primo quidem cives spiritus esse illic potentes, gloriosos, beatos, distinctos in personas, dispositos in dignitates, ab initio stantes in ordine suo, perfectos in genere suo, corpore æthereos, immortalitate perpetuos, impassibiles non creatos, sed factos, id est gratia, non natura; mente puros, affectu benignos, religione pios, castimonia integros, unanimitate individuos, pace securos, a Deo conditos, divinis laudibus et obsequiis deditos. Hæc omnia legendo comperimus, fide tenemus. Quanquam de corporibus horum non modo unde sint, sed an aliquatenus sint, hæret sententia aliquorum. Unde si quis inter opinabilia magis id ponendum censuerit, non contendo. Porro intellectu præditos, non fide, non opinione, sed intellectu capimus; quia non possunt hujus expertes, et Dei simul participes esse. Sunt et nomina quædam nota nobis similiter ex auditu, per quæ harum beatitudinem, etiam quæ non liquido mortalium percepit auditus, officia, merita, gradus, ordines, utcumque a nobis conjici et discerni queunt. Sed enim quod ex auditu non est, jam non ex fide, nam fides ex auditu. Itaque opinando ista dixerimus. Ad quid enim

Digitized by Google

changes, Vertus, Puissances, Principautés, Dominations, Trônes, Chérubins et Séraphins. Que signifient-ils? N'y a-t-il aucune différence entre ces esprits qu'on appelle simplement anges et ceux qu'on nomme Archanges?

V. aux notes.

8. Que signifient cette distinction et ces degrés? A moins que votre considération n'ait trouvé quelque chose de mieux à dire, je suis porté à croire qu'on donne le nom d'anges à ceux qui, selon l'opinion générale, sont attribués à chaque homme, et qui, selon la doctrine de saint Paul, « ont été envoyés pour exercer leur ministère, en faveur de ceux qui sont héritiers du ciel (*Hebr.*, I, 16). » C'est d'eux que le Sauveur parlait quand il disait: « Leurs anges voient toujours la face de mon Père (*Matth.*, XVIII, 10). » Au-dessus d'eux je place les Archanges, initiés plus avant dans les mystères divins, ils ne servent qu'aux plus hauts et plus importants messages. De ce nombre est le grand archange Gabriel, qui fut envoyé à Marie, ainsi que nous le voyons, dans les saintes Lettres, pour une mission dont rien sans doute ne peut surpasser la grandeur (*Luc.*, I, 26). Au-dessus d'eux, je placerai les Vertus. Ce sont ces esprits qui ordonnent ou accomplissent dans les éléments, ou par leur concours, ces phénomènes extraordinaires et miraculeux destinés à servir d'avertissements aux hommes. De là vient sans doute que dans l'Evangile, après ces mots : « Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles, » il est dit un peu plus loin : « Car les vertus des cieux seront mises en mouvement (*Luc*, XXI, 26), » ce qui doit sans doute s'entendre des esprits célestes par lesquels ces merveilles doivent s'accomplir. Quant aux Puissances, je les mettrai au-dessus des dernières, parce que leur vertu est d'enchaîner les puissances des ténèbres et de circonscrire leur maligne influence de manière à ne pouvoir l'exercer que pour un bien. Les Principautés viendront ensuite pour moi, attendu que c'est leur pouvoir et leur sagesse qui établissent tout pouvoir supérieur sur la terre, le dirigent, le limitent, le transfèrent, le mutilent et le changent. Quant aux Dominations, je leur donnerai une place d'autant plus élevée au-dessus des ordres précédents, que les autres esprits semblent chargés auprès d'elles de fonctions subalternes, et que c'est d'elles comme de leurs véritables maîtres que dépendent le gouvernement des Principautés, la protection des Puissances, les opérations des Vertus, les révélations des Archanges, les soins et l'utile ministère des Anges. Pour les Trônes, je croirais volontiers qu'ils dépassent singulièrement les Dominations par le lieu du ciel où ils ont pris leur vol; leur nom leur vient de ce qu'ils sont assis : or, ils sont assis parce que c'est sur eux que Dieu s'assoit; il ne pourrait s'asseoir sur eux s'ils n'étaient assis eux-mêmes. Vous me demandez ce que j'entends par là : ils sont assis? J'entends qu'ils sont dans une tranquillité complète, dans une sérénité inaltérable, dans une paix qui surpasse tout ce qu'on peut imaginer. Tel est, en effet, celui qui est assis sur les trônes, le Seigneur Dieu de Sabaoth, jugeant toutes choses dans le calme, la tranquillité, la sérénité et la paix la plus profonde; voilà pourquoi il s'est préparé des Trônes semblables à lui. Les Chérubins puisent à la source même de la sagesse ces torrents de science qu'ils déversent à flots sur leurs concitoyens de la sainte cité. N'est-ce pas là le fleuve dont parlait le Prophète, quand il disait que ses eaux abondantes réjouissent la cité de Dieu

Raison des noms donnés aux esprits célestes.

---

cœlestium nomina innotuerunt, si ne opinari quidem salva fide aliquid licet de rebus, quarum nomina sunt? Angeli, Archangeli, Virtutes, Potestates. Principatus, Dominationes, Throni, Cherubin et Seraphin, hæc nomina. Quæ significata eorum? Nullane inter illos spiritus qui simpliciter Angeli, et eos qui Archangeli nuncupantur, distantia?

8. Quid ergo sibi vult gradualis distinctio hæc? Putemus Angelos dici (nisi tu convenientius aliquid considerasti) qui singuli singulis hominibus dati creduntur; *missi in ministerium*, secundum Pauli doctrinam, *propter eos qui hæreditatem capiant salutis*, de quibus Salvator: *Angeli eorum semper vident faciem Patris.* Putemus his præesse Archangelos, qui conscii mysteriorum divinorum, nonnisi ob præcipuas et maximas causas mittuntur. E quibus magnus ille archangelus Gabriel missus legitur ad Mariam, ob causam utique, qua major esse non potuit. Putemus super istos Virtutes esse, quorum nutu vel opere signa et prodigia in elementis, sive ex elementis facta apparent ad commonitionem mortalium. Inde est fortassis, quod cum in Evangeliis legas: *Erunt signa in sole et luna et stellis*, paulo post habes: *Nam Virtutes cœlorum movebuntur*; hi nimirum spiritus, per quos signa fiunt. Putemus Potestates superiores istis, quarum virtute potestas tenebrarum comprimitur, et coercetur malignitas aeris hujus, ne quantum vult noceat; ne malignari, nisi ut prosit, possit. Putemus Principatus his quoque prælatos, quorum moderamine et sapientia omnis in terris principatus constituitur, regitur, limitatur, transfertur, mutilatur, mutatur. Putemus Dominationes adeo cunctis supereminere præfatis ordinibus, ut respectu horum cæteri videantur omnes administratorii spiritus, et ad istos, tanquam ad dominos, referri regimina Principatuum, tutamina Potestatum, operationes Virtutum, revelationes Archangelorum, curam et providentiam Angelorum. Putemus Thronos alto etiam ab his evolasse recessu, qui ex eo quod sedent, Throni dicuntur; et ex eo sedent, quod sedet in eis Deus. Neque enim sedere in eis, qui non sederent, posset. Quæris quid * illam sentiam sessionem. Summam tranquillitatem, placidissimam serenitatem, pacem quæ exsuperat omnem intellectum. Talis est qui sedet in Thronis Dominus Sabaoth, judicans omnia cum tranquillitate, placidissimus, serenissimus, pacatissimus. Et tales sibi constituit Thronos, simillimos sibi. Putemus Cherubin ex ipso sapientiæ fonte ore Altissimi haurientes, et refundentes

* *al.* quam.

Digitized by Google

(*Psalm.* XLV, 5)? Enfin les Séraphins, tout embrasés de l'amour divin, en répandent partout les flammes, de sorte que tous les habitants du ciel sont comme des lampes qui brûlent et qui éclairent; qui brûlent du feu de la charité et brillent de l'éclat de la connaissance des choses éternelles.

Combien il est agréable de méditer sur les choses célestes.

9. O mon cher Eugène, qu'il fait bon ici! Mais combien nous y serons mieux encore s'il est donné un jour à notre être tout entier, d'arriver là où il ne pénètre que par une de ses puissances! Notre esprit seul s'y élève maintenant, encore n'est-ce pas dans la plénitude de son être, mais seulement par une faible partie de lui-même. Nos affections rampent sur la terre, où le poids de notre corps les ramène; et pendant que nos désirs ne peuvent se détacher de la boue, notre considération seule, mais faible, mais avide, prend son vol et devance le reste. Et pourtant il suffit du peu qu'elle découvre pour que nous puissions nous écrier : « Seigneur j'aime la beauté de votre maison et la demeure où réside votre gloire (*Psalm.* XXV, 8). » Que sera-ce si notre âme se recueille tout entière, rappelle à elle toutes les affections des lieux où elles sont enchaînées et captives, parce qu'elle craint ce qui n'est point à craindre, aime ce qu'elle ne doit point aimer, s'attriste ou se réjouit là où il n'y a pas lieu de le faire, et puis s'envole avec elles en toute liberté, prend son essor avec l'impétuosité qui convient aux esprits et va se plonger dans l'onction même de la grâce? Quand elle aura commencé à parcourir ces séjours de lumière, à jeter un regard curieux jusque dans le sein d'Abraham et à visiter sous l'autel [a], quoiqu'il faille entendre par ce lieu mystérieux, où les âmes des martyrs attendent patiemment dans leur premier vêtement de gloire d'être revêtus du second, alors elle ne pourra se contenir et s'écriera avec le Prophète : « Je n'ai demandé qu'une chose au Seigneur, je veux la redemander encore : c'est d'habiter dans sa maison tous les jours de ma vie, de voir clairement sa volonté, et de visiter son saint temple (*Psalm.* XXVI, 4). » Et pourquoi n'y verrait-on pas le cœur de Dieu à découvert pourquoi n'y découvrirait-on pas sa volonté sainte, toujours bonne, aimable et parfaite? Bonne en elle-même, aimable dans ses effets, mais aimable pour ceux qui savent la goûter, parfaite pour les parfaits et pour ceux qui ne désirent rien après elle. C'est là qu'on voit à découvert ces entrailles de miséricorde, ces pensées de paix, ces trésors de salut, ces mystères d'amour, ces arcanes de bénignité, qui demeurent impénétrables au reste des hommes et se dérobent à la connaissance même des justes, afin qu'ils ne cessent pas de craindre tant qu'ils ne sont pas capables d'aimer comme il faut.

Ce qu'il faut voir dans chaque ordre des anges.

10. Il faut voir dans ces esprits qu'on appelle les Séraphins comment aime Celui qui ne trouve hors de lui rien qui soit digne de son amour, mais qui ne voit non plus dans les œuvres de ses mains rien qui le soit de sa haine. Comment il réchauffe dans son sein ceux qu'il a faits pour le salut, comme il les fait avancer, comme il les porte dans ses bras, comme il consume tel qu'un feu dévorant les fautes de leur jeunesse [b] élue et les pailles de leur ignorance, comme il les purifie et les rend de plus en plus dignes de son amour. Il faut voir dans les Chérubins, en qui réside la plénitude du savoir, commen

[a] On voit par ces paroles que saint Bernard, dans son second sermon pour la fête de tous les saints, ne regardait pas comme article de foi ou comme une vérité incontestable de l'ordre intellectuel ce qu'il dit de cet autel mystérieux, et ne donnait sa pensée sur ce sujet que comme une pure opinion. Nous reviendrons plus loin sur cette opinion de notre saint Docteur.

[b] Dans quelques éditions on lit à la place du mot « élue » le mot « négligée; » mais c'est évidemment par suite d'une faute de copiste, attendu que le contexte prouve qu'il est question des élus dans ce passage.

---

fluenta scientiæ universis civibus suis. Et vide ne is sit quem Propheta loquebatur, fluminis impetus lætificans civitatem Dei. Putemus Seraphin, spiritus totos divino igne succensos, succendere universa, ut singuli cives singulæ sint lucernæ ardentes et lucentes; ardentes charitate, lucentes cognitione.

9. O Eugeni, quam bonum est nos hic esse! quam fore melius, si quando tamen toti sequamur quo ex parte præcessimus! Præcedimus animo, et ne ipso quidem toto, sed parte modica nimis. Affectus jacent mole corporea prægravati, et luto hærentibus desideriis, sola interim arida et tenuis cunsideratio prævolat. Et tamen ex tantillo quod jam datur, libet exclamare : *Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ.* Quid si totam se colligat anima, et reductis affectibus e cunctis locis, quibus captivi tenentur, timendo quæ non oportet, amando quæ non decet, dolendo vane, gaudendo vanius, cum his ineat tota libertate volutum, pulset impetu spiritus, et in pinguedine gratiæ illabatur? Nonne cum cœperit circuire lucidas mansiones, et sinum illum etiam Abrahæ curiosius perscrutari, et sub altari, quodcumque illud est, martyrum revisere animas, in prima stola secundam patientissime exspectantes, multo magis tunc instabit loquens cum Propheta : *Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ, ut videam voluntatem Domini, ac visitem templum ejus?* Quidni ibi videatur cor Dei? quidni ibi probetur quæ sit voluntas Dei bona, et bene placens, et perfecta? Bona in se, placens in effectibus, beneplacens fruentibus, perfecta perfectis, et nihil utra quærentibus. Patent viscera misericordiæ, patent cogitationes pacis, divitiæ salutis, mysteria bonæ voluntatis; benignitatis arcana, quæ clausa mortalibus, etiam ipsis electis suspecta sunt. Id quidem salubriter, ne desinant timere, dum necdum digne amare idonei inveniuntur.

10. Cernere est in his qui Seraphin appellantur, quomodo amet qui unde amet non habet, sed est et qui nihil horum quæ fecerit odit; quos salvandos fecit, quomodo foveat, quomodo provehat, quomodo amplexetur, quomodo delicta electæ juventutis, et paleas ignorantiarum ejus ignis ille consumens, ipsam

Digitized by Google

Dieu est le Seigneur des sciences, et n'ignore que l'ignorance même; comment il est tout lumière et n'a point de ténèbres en lui; comment il est tout œil et ne craint pas d'être trompé, parce que c'est un œil qui ne se ferme jamais, qui ne va pas chercher au dehors la lumière qui l'éclaire, qu'il est œil et lumière en même temps. Il faut voir dans les Trônes combien est rassurant pour l'innocence le juge qui les a pris pour siéges; il ne veut pas circonvenir et ne peut être circonvenu, car il est amour et lumière. Ses assises sont éternelles, c'est l'emblème de la tranquilité. Puissé-je être jugé par un tel juge qui ne connaît que l'amour, est étranger à l'erreur et inaccessible au trouble et à l'agitation! Il faut voir quelle est la majesté du Seigneur, pour qui vouloir c'est pouvoir, et dont l'empire n'a d'autres bornes que l'univers et l'éternité. Il faut voir dans la Principauté le principe dont tout émane et sur lequel roule l'univers entier comme une porte sur ses gonds. Il faut voir dans les Puissances avec quelle force ce Souverain protége ceux qu'il gouverne, écarte et repousse loin d'eux toute puissance ennemie. Il faut voir dans les Vertus comme il est lui-même une vertu également présente et répandue partout, comme il donne à tous l'existence; comme il est vivifiant et efficace, invisible et immobile, et pourtant comme il met tout en mouvement pour le bien, et maîtrise tout avec force. Quand cette puissance se manifeste aux hommes par des effets peu ordinaires, on dit que ce sont des prodiges et des miracles. Enfin il faut voir et admirer, dans les Anges et les Archanges, l'accomplissement et la vérité de cette parole : « C'est Dieu lui-même qui prend soins de nous (I. *Petr.*, v, 7); » c'est lui, en effet, qui ne cesse de nous envoyer ces esprits si parfaits et si grands qui nous charment par leurs visites, nous instruisent par leurs inspirations et nous consolent par leur assistance.

CHAPITRE V.

Les grâces et les dons que possèdent les anges leur viennent de Dieu.

Les vertus viennent de Dieu.

11. Celui de qui les esprits célestes tiennent tous les dons qu'ils possèdent, est le même qui les a créés. C'est l'esprit suprême, un, toujours le même et qui distribue à chacun ses grâces selon qu'il lui plaît. Voilà ce qu'il opère en eux et leur permet d'opérer à leur tour; mais d'une manière différente. Ainsi les Séraphins brûlent, mais du feu de Dieu, ou plutôt d'un feu qui n'est autre que Dieu même. Leur attribut propre est d'aimer, mais non autant que Dieu, ni de la même manière. Les Chérubins brillent, ils sont éminents en science; mais ce n'est que parce qu'ils participent à la vérité : aussi ne brillent-ils ni autant ni de la même manière que la Vérité même. Les Trônes sont assis; mais c'est une grâce de celui qui est lui-même assis sur eux. Ils jugent avec calme comme lui, mais sans posséder, au même degré et de la même manière, cette paix puissante et qui surpasse tout ce qu'on peut concevoir. Les Dominations dominent, mais elles dominent sous le Seigneur en même temps qu'elles le servent. Aussi, qu'est-ce que leur empire en comparaison de celui du Dominateur unique, éternel et suprême? Les Principautés règnent et gouvernent, mais elles sont elles-mêmes gouvernées, de telle sorte qu'elles ne sauraient plus régner si elles n'étaient plus régies. La force distingue les Puissances, mais celui à qui elles sont redevables de cet attri-

---

purgatissimam et suo amore dignissimam reddat Cernere est in Cherubin, qui plenitudo scientiæ dicuntur, Deum scientiarum dominum esse, qui solus solam nesciat ignorantiam, qui totus sit lux, et tenebræ in eo non sint ullæ; totus sit oculus, et qui minime aliquando fallitur, quia minime clauditur; qui extra se non quærat lumen, cui admoveatur ut videat, ipse qui videt, ipse unde videt. Cernere est in Thronis, quam non suspectus omni innocentiæ judex sedeat in his, qui circumvenire nolit, circumveniri non possit, quippe sic amans, et sic videns. Nec vacat sessio; tranquillitatis insigne est. De vultu tali judicium meum prodeat opto, cui insit amor, error absit, absit et perturbatio. Cernere est in Dominationibus, quantæ sit Dominus majestatis, cujus nutu imperium constat, et imperio universitas atque æternitas termini sunt. Cernere est in principatibus principium ex quo omnia, et quomodo a cardine ostium, sic ab ipso regi universitatem. Cernere est in Potestatibus, quam potestative idem princeps quos regit, protegit, contrarias potestates arcens et propulsans. Cernere est in Virtutibus unam ubique æqualiter præsto esse virtutem, per quam omnia, vivificam, efficacem, invisibilem, immobilemque, omnia tamen moventem utiliter, tenentem fortiter, quæ cum in minus usitata effecta apud mortales eruperit, miracula sive prodigia vocant. Cernere postremo et mirari est in Angelis et archangelis veritatem atque experientiam vocis illius : *Quoniam ipsi cura est de nobis;* qui talium nos et tantorum non desinit jucundare visitationibus, instruere revelationibus, suggestionibus commonere, sedulitate solatiari.

CAPUT V.

Gratias ac dotes Angelorum a Deo in ipsos derivari.

11. Hæc omnia contulit illis spiritibus ipse qui condidit illos, unus atque idem summus Spiritus, dividens singulis prout voluit. Hæc operatur in illis, hæc dedit operari et illis, sed aliter. Ardent Seraphin sed igne Dei, vel potius igne Deo. Quod præcipuum est in eis, amant, sed non quantum Deus, nec quomodo. Lucent Cherubin, et scientia eminent, sed participio veritatis; ac per hoc non ut veritas, nec quantum. Sedent Throni, sed insidentis beneficio. Judicant et ipsi cum tranquillitate, sed non ad mensuram modumve pacis pacantis, pacis quæ exsuperat omnem sensum. Dominantur Dominationes, sed sub Domino dominantur, serviunt pariter. Quid hoc

Digitized by Google

out, est bien plus fort et l'est d'une autre manière; il n'est même pas fort, à proprement parler, il est la force par excellence. Les Vertus ont pour fonctions et pour prérogative de tirer le cœur des hommes de la torpeur en renouvelant les prodiges; mais ce qui, en elles, opère ces merveilles c'est une Vertu en comparaison de laquelle elles n'ont aucune vertu. La différence entre elles est telle, qu'il semble que le Prophète ne songeait qu'à cette dernière Vertu quand il disait: « C'est vous, ô mon Dieu, qui faites les miracles (*Psalm.*, LXXVI, 15), » comme il disait ailleurs: « Il n'y a que lui qui fasse des prodiges (*Psalm.*, CXXXV, 4). » Enfin les Anges et les Archanges sont là qui nous assistent; mais celui qui donne l'accroissement en nous à la semence qu'ils y répandent, c'est celui qui, non-seulement se tient près de nous, mais encore est en nous.

12. Si vous me dites que l'ange aussi peut être en nous, je n'en disconviens pas; car je me souviens qu'il est dit: « L'ange qui parlait en moi (*Zach.*, I, 14); » mais il y a là une grande différence. Les anges sont en nous par les bonnes pensées qu'ils nous suggèrent et non pas par le bien qu'ils y opèrent; ils nous exhortent au bien, mais ne le créent pas en nous. Au contraire, Dieu est en nous de telle sorte qu'il affecte directement notre âme, qu'il y fait couler ses dons, ou plutôt, qu'il s'y répand lui-même et nous fait participer à sa divinité, à ce point qu'un auteur n'a pas craint de dire qu'il ne fait plus qu'un avec nous, bien qu'il ne fasse ni une seule et même substance ni une seule et même personne. L'Apôtre ne nous dit-il pas en effet: « Celui qui est uni à Dieu ne fait qu'un esprit avec lui (I *Corinth.*, VI, 77)? » Les anges donc sont avec notre âme mais Dieu est au dedans d'elle: les premiers habitent avec elle sous le même toit, mais Dieu est avec elle comme sa vie. Ainsi de même que c'est l'âme qui voit par les yeux, qui entend par les oreilles, qui perçoit les odeurs par l'odorat, les saveurs par le goût, et qui touche par tout le reste du corps, de même c'est Dieu qui opère d'une manière différente dans les différents esprits, qui se manifeste comme amour dans les uns, comme science dans les autres, comme puissance dans les troisièmes, selon que l'esprit se manifeste en eux pour la plus grande utilité de tous (I *Corinth.*, XII, 7). Quel est donc cet être étonnant, si fréquemment sur nos lèvres et si loin de nous en réalité? Comment se fait-il que celui dont nous parlons sans cesse, renfermé dans le secret de sa majesté échappe à tous nos regards et à tous nos élans? Écoutez-le lui-même disant aux hommes: « Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont au-dessus des vôtres, et mes pensées au-dessus de vos pensées (*Isa.*, LV, 9). » On dit que nous sommes des êtres capables d'aimer, on en doit dire autant de Dieu; de connaître, on le doit également affirmer de Dieu, et ainsi du reste. Mais Dieu aime comme charité; il connaît comme science; il siége pour juger, comme justice, il domine comme majesté; il règne comme principe; il protège comme salut, il opère comme vertu; il éclaire comme lumière; il assiste comme piété. Tout cela, les anges le font, nous le faisons aussi nous-mêmes, mais d'une manière bien inférieure; car ce n'est pas en vertu du bien que nous sommes mais en raison du bien dont nous participons.

Comment les anges et Dieu sont en nous.

Différence entre les actions de Dieu, des anges et des hommes.

---

ad summum, sempiternum, singulareque dominium? Præsunt principatus et regunt; sed reguntur et ipsi ita ut regere jam non norint, si regi desierint. Præcellit in Potestatibus fortitudo; sed qui debent quod fortes sunt et aliter est fortis, et plus, nec tam fortis quam ipsa fortitudo est. Viriutes pro suo ministerio et potentatu satagunt excitare corda torpentia hominum innovatione signorum; virtus vero in eis manens, ipsa facit opera. Faciunt et illæ, sed in comparatione ejus non faciunt. Denique tantum interest, ut quasi singulariter Propheta dicat ad eum: *Tu es Deus qui facis mirabilia;* et idem de eo: *Qui facit mirabilia magna solus.* Adsunt Angeli et Archangeli; sed ille germanior nobis, qui non modo adest, sed inest.

12. Quod si dicas posse inesse et Angelum, non inficior. Memini scriptum: *Et Angelus qui loquebatur in me.* Atqui differentia et in hoc. Inest Angelus suggerens bona, non ingerens; inest hortans ad bonum, non bonum creans. Deus sic inest ut afficiat, ut infundat, vel potius ut infundatur et participetur, ita ut unum perinde cum nostro spiritum esse dicere quis non timuerit, etsi non unam personam, unamve substantiam. Habes enim: *Qui adhæret Deo, unus spiritus est.* Angelus ergo cum anima, Deus in anima. Ille ut contubernalis animæ inest, Deus ut vita. Itaque sicut anima videt in oculis, audit in auribus, odorat in naribus, in faucibus gustat, tangit in toto reliquo corpore; sic Deus diversa in diversis spiritibus operatur; verbi gratia, in aliis amantem se exhibens, in aliis agnoscentem, in aliis alia facientem, sicut uniquique datur manifestato spiritus ad utilitatem. Quis est iste tam communis in vocibus, tam longe in rebus? quomodo quem nostris loquimur verbis, in sua reconditus majestate, nostros penitus et aspectus effugit, et affectus? Audi ipsum quid loquatur hominibus: *Sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris et cogitationes meæ a cogitationibus vestris.* Dicimur amare, et Deus; dicimur nosse, et Deus; et multa in hunc modum. Sed Deus amat ut charitas, novit ut veritas, sedet ut æquitas, dominatur ut majestas, regit ut principium, tuetur ut salus, operatur ut virtus, revelat ut lux, assistit ut pietas. Quæ omnia faciunt et angeli, facimus et nos; sed longe inferiori modo, non utique bono quod sumus, sed quod participamus.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

La notion de principe et d'essence ne convient qu'à Dieu.

13. Mais laissons là ces esprits et allons plus loin: peut-être pourrez-vous dire alors avec l'Epouse des *Cantiques* : « A peine les avais-je dépassés que je rencontrai le bien-aimé de mon âme (*Cant.* III, 4). » Quel est ce bien-aimé? Je ne saurais mieux vous répondre qu'en disant : « C'est celui qui est (*Exod.* III, 14); » c'est ainsi qu'il voulut qu'on le nommât; c'est là réponse qu'il suggéra à Moïse pour son peuple en lui ordonnant de dire: « Celui qui est m'a envoyé vers vous (*Ibidem*). » Il n'en est pas de plus juste ni qui convienne mieux à l'éternité, qui n'est autre chose que Dieu même. Si vous dites qu'il est bon, qu'il est grand, qu'il est heureux, qu'il est sage, et le reste, tout est compris dans ce mot: « Il est; » car pour lui être, c'est être tout cela en même temps, quand vous ajouteriez cent expression pareilles, vous ne diriez rien de plus que si vous disiez : Il est. Nommez-les donc si vous voulez, vous n'ajoutez rien à ce mot; ne les nommez pas, et vous ne lui ôtez rien. Si vous comprenez bien ce qu'il y a d'unique et de suprême dans son être, je suis sûr qu'en comparaison, tout ce qui n'est pas lui vous paraîtra plutôt un pur néant qu'un être. Mais qu'est-ce encore que Dieu? C'est l'être sans lequel nul autre être n'existe. Il est même aussi impossible à quoi que ce soit d'exister sans lui qu'à lui-même d'être sans lui. Il est pour lui, il est pour tout ce qui est; de sorte qu'on peut dire en un sens qu'il n'y a que lui qui soit, puisqu'il est son propre principe à lui-même, comme il l'est pour tous les autres êtres. Qu'est-ce que Dieu? Le principe, c'est même le nom qu'il se donne lui-même (*Joan.*, VIII, 25). Il y a bien des choses qui sont appelées principes, mais elles ne méritent ce nom que par rapport à celles qui les suivent, de sorte que si vous considérez la chose qui les précède, c'est à celle-ci que vous réserverez le nom de principe. D'où il suit que si vous voulez avoir un principe pur et simple, il faut que vous en veniez à ce qui n'a point eu de principe; il est évident que l'être par qui tout a commencé n'a point eu lui-même de commencement; car s'il en a eu un, il lui vient nécessairement d'ailleurs: il n'est rien qui soit son propre principe à soi-même, à moins qu'on ne s'imagine que ce qui n'était pas a pu se donner le commencement de l'être, ou bien qu'une chose a été avant d'être; or, ces deux propositions répugnent également à la raison; il s'ensuit, par conséquent, que rien n'a pu se servir de principe à soi-même. Mais ce qui a eu une autre chose que soi pour principe, n'a pas été à soi-même son premier principe. Le vrai principe n'a donc point eu de principe, il existe tout entier par lui-même.

Qu'est-ce que Dieu ?

Dieu est l'être par excellence.

Dieu est la source de tous les êtres.

Dieu est le premier prin...

Il n'est rien qui soit son propre principe à soi-même.

14. Qu'est-ce que Dieu? C'est celui qui n'a ni passé ni avenir, rien d'éternel comme lui. Qu'est-ce donc que Dieu? « C'est celui de qui tout vient, par qui et en qui tout est (*Rom.*, XI, 36). » « De qui tout vient, » par voie de création, non de génération. « Par qui tout est, » non-seulement créé, mais ordonné. « En qui tout est, » non localement, mais virtuellement. « De qui tout vient, » comme d'un principe unique, auteur de toutes choses. « Par qui tout est, » car il n'y a pas après lui un autre principe qui ait mis les choses en œuvre. « En qui tout est, » car il n'y a pas un troisième principe, l'espace qui les reçoive. « De qui tout vient, » non pas de qui tout émane, car Dieu n'est pas matière,

Dieu est éternel.

Dieu est celui qui, par qui et en qui tout est.

CAPUT VI.

Principii et essentiæ rationem proprie soli Deo convenire.

13. Nunc jam transi spiritus istos, si forte cum sponsa dicere possis et tu : *Paululum cum pertransissem eos, inveni quem diligit anima meo.* Quis est? Non sane occurrit melius, quam *qui est.* Hoc ipse de se voluit responderi, hoc docuit, dicente Moyse ad populum, ipso quidem injungente : *Qui est, misit me ad vos.* Merito quidem. Nil competentius æternitati, quæ Deus est. Si bonum, si magnum, si beatum, si sapientem, vel quidquid tale de Deo dixeris, in hoc verbo instauratur, quod est : *Est,* Nempe hoc est ei esse, quod hæc omnia esse. Si et centum talia addas, non recessisti ab esse. Si ea dixeris, nihil addidisti; si non dixeris, nihil minuisti. Jam si vidisti hoc tam singulare, tam summum esse; nonne in comparatione hujus quidquid hoc non est, judicas potius non esse, quam esse? Quid item Deus? Sine quo nihil est. Tam nihil esse sine ipso, quam nec ipse sine se potest. Ipse sibi, ipse omnibus est. Ac per hoc quodammodo ipse solus est, qui suum ipsius est, et omnium esse. Quid est Deus? Principium, et hoc ipse de se responsum dedit. Multa in rebus dicuntur principia, sed respectu posteriorum. Alioquin si ad aliquid præcedens respicias, ipsum potius principium dabis. Quamobrem si quæras verum simplexque principium, invenias oportet quod principium non habuerit. Ex quo universum cœpit, ipsum profecto minime cœpit. Nam si cœpit, aliunde cœperit necesse est. A se enim cœpit nihil. Nisi forte quis putaverit, quod non erat, dare sibi potuisse, ut esse inciperet; aut fuisse aliquid, antequam esset. Quod utrumque quia ratio non consentit, constat nihil sibimet exstitisse principium. Quod vero aliud principium habuit, primum * non fuit. Verum ergo principium nequaquam cœpit, sed totum ab ipso cœpit.

* Principium.

14. Quid est Deus? Cui sæcula nec accesserunt, nec decesserunt; nec coæterna tamen. Quid est Deus? *Ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia. Ex quo omnia,* creabiliter, non seminabiliter. *Per quem omnia,* ne alium auctorem atque alium opificem arbitreris. *In quo omnia,* non quasi in loco, sed quasi in virtute. *Ex quo omnia,* tanquam uno principio, auctore omnium. *Per quem omnia,* ne alterum inducatur principium artifex. *In quo omnia,* ne tertium inducatur,

Digitized by Google

il est la cause efficiente et non matérielle de toutes choses. C'est en vain que les philosophes cherchent une matière première, Dieu n'en a pas eu besoin, il a su se passer d'atelier et d'artisan pour son œuvre; il fit tout lui-même, par lui-même et en lui-même. De quoi? De rien; car s'il l'eût fait de quelque chose, il n'eût pas fait cette autre chose, et par conséquent il n'eût pas tout fait. Dieu me garde de dire que c'est de sa substance incorrompue et incorruptible qu'il a fait tant de choses, bonnes il est vrai, mais pourtant sujettes à se corrompre. Mais si toutes choses sont en lui, vous me demanderez peut-être où il est lui-même. A cela je ne sais trop que répondre, sinon vous demander quel lieu pourrait le contenir. Si vous me demandez où il n'est pas, je ne vous répondrai pas davantage. En quel lieu n'est-il pas présent? Dieu est incompréhensible, mais vous ne le saisissez pas médiocrement, si vous comprenez bien que, ne pouvant être enfermé en aucun lieu, il ne se trouve nulle part, et que ne pouvant être exclu d'aucun endroit, il se trouve partout; et de même que tout est en lui, ainsi il est en tout d'une manière sublime et incompréhensible qui lui est propre. Enfin, comme dit l'Evangéliste : « Il était dans le monde (*Joan.*, I, 10); » ou bien encore, il est toujours là où il était avant même que le monde fût. Mais ne me demandez pas maintenant où il était alors; rien n'existait que lui, donc il ne pouvait être qu'en lui.

Dieu n'a pas eu besoin d'une matière première.

Dieu est immense.

CHAPITRE VII.

De la simplicité de Dieu et de la trinité des personnes divines.

15. Quest-ce que Dieu? C'est ce qui peut se concevoir de meilleur. Si vous acceptez cette réponse, vous ne pouvez admettre qu'il existe une chose par laquelle[a] Dieu soit qui ne serait pas lui, Dieu même; car il est évident qu'elle serait meilleure que lui. Comment en effet, ce qui donne l'être à Dieu, si ce n'est Dieu lui-même, ne serait-il pas meilleur que lui? Nous avons donc bien raison de dire que cette divinité par laquelle, selon quelques auteurs, Dieu serait Dieu[b], n'est autre que Dieu lui-même, de sorte qu'en Dieu il n'y a que Dieu. Mais quoi! dira-t-on peut-être, allez-vous nier que Dieu ait la divinité? Certainement non, mais je dis que cette divinité qu'il a n'est autre que lui-même. Est-ce que je nie que s'il est Dieu c'est par la divinité? Nullement, je dis seulement que la divinité[c] n'est autre chose que Dieu lui-même; si on soutient le contraire — que la divine Trinité daigne m'aider de sa grâce —, je m'inscris en faux contre cette invention nouvelle[d]: la quaternité convient aux divisions du monde, mais ne va point à la Divinité. Dieu est Trinité, et chacune des trois personnes est Dieu; s'il convient à quelqu'un d'en compter une quatrième, pour moi elle n'est pas Dieu et je lui refuse mes adorations. Vous pensez sans doute de même que moi, en vous rappelant

Dieu est ce qui est de meilleur

Contre la quaternité divine de Gilbert de la Porrée.

[a] Il nous a semblé que nous devions préférer cette leçon à celle qui faisait dire à saint Bernard « ..... une chose qui soit Dieu et ne soit pas Dieu elle-même; » le contexte exige la leçon que nous avons donnée.

[b] Il faut ranger parmi ces auteurs Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, et ses partisans : ils furent condamnés par le concile de Reims de l'année 1148, dont Geoffroy parle au livre III de sa *Vie de saint Bernard*, n. 15. Le même Geoffroy publia à part l'histoire de ce qui s'est fait dans ce concile contre Gilbert, dont il est encore parlé dans le quatre-vingtième sermon sur le *Cantique des cantiques*.

[c] Il s'est glissé ici dans certaines éditions une faute qui s'est trouvée reproduite dans le quatre-vingtième sermon, sur le *Cantique des cantiques*, et qui faisait dire à saint Bernard en cet endroit : « Est-ce que je nie que la divinité est Dieu? »

[d] Dans plusieurs éditions on lit : « Je m'inscris en faux contre cette *paternité*. » Mais ce dernier mot manque dans quelques-unes.

locus. *Ex quo omnia*, non de quo, quia non est materia Deus; efficiens causa est, non materialis. Frustra philosophi materiam quærunt; non eguit materia Deus. Non enim officinam quæsivit, non artificem. Ipse per se, in se omnia fecit. Unde? De nihilo, nam si ex aliquo fecit, illud non fecit, ac per hoc nec omnia. Absit ut de sua incorrupta incorruptibilique substantia tam multa fecerit, etsi bona, corruptibilia tamen. Quæris si in ipso omnia, ipse ubi? Nihil minus invenio. Quis capiat locus? Quæris ubi non sit? Nec hoc quidem dixerim. Quis sine Deo locus? Incomprehensibilis est Deus; sed non parum apprehendisti, si hoc tibi de eo compertum est, quod nusquam sit, qui non clauditur loco, et nusquam non sit, qui non excluditur loco. Suo autem illo sublimi atque incomprehensibili modo sicut omnia in ipso, sic ipse in omnibus est. Denique (sicut ait Evangelista) *in mundo erat*. Alias vero, ubi erat antequam mundus fieret, ibi est. Non est quod quæras ultra ubi erat; præter ipsum nihil erat. Ergo in seipso erat.

CAPUT VII.

Deum et simplicem et trinum esse.

15. Quid est Deus? Quo nihil melius cogitari potest. Si approbas, non oportet assentiaris esse aliquid quo Deus sit, et quod Deus non sit. Hoc enim sine dubio melius. Quomodo non melius Deo, si Deus non est, quod dat Deo ut sit? At melius illam divinitatem, qua dicunt Deum esse, non aliud quam Deum esse fatemur. Non est ergo in Deo nisi Deus. Quid? inquiunt; negas Deum habere divinitatem? Non, sed non alia, quam quæ ipse est. Aut si tu aliam invenisti, adjuvet me Trinitas Deus, adversus illam tota me contumacia erigo. Quaternitas orbem disterminat, non signat deitatem. Deus Trinitas est, Deus trium singula personarum. Si quartam divinitatem adjicere placet; interim ego hanc, quæ Deus non est, persuasi minime adorandam. Puto quod et tu, nempe *Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies*. Gloriosa vero divinitas, quæ sibi honorem non audeat arrogare divi-

Digitized by Google

ces paroles de l'Evangile : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et ne servirez que lui (*Luc.*, IV, 8).» La belle divinité vraiment que celle qui n'oserait revendiquer les honneurs divins ! Mieux vaut rejeter de Dieu cette quatrième personne que de la recevoir sans lui rendre l'honneur dû à Dieu. Ce n'est pas qu'on n'admette bien des choses en Dieu; mais c'est toujours en un sens raisonnable et catholique, de manière que la multiplicité ne détruit point l'unité; autrement ce n'est pas la paternité qu'il faudrait admettre en Dieu, mais la centénité. Ainsi nous admettons en Dieu la grandeur, la bonté, la justice et mille autres attributs; si tout cela n'est pas une seule et même chose en Dieu et avec Dieu, nous allons avoir le multiple en lui.

En Dieu la multiplicité ne détruit point l'unité

Dieu est simple.

16. Pour moi, je ne serais pas en peine d'imaginer un Dieu meilleur que celui-là. Si vous me demandez lequel, je vous dirai : Un Dieu qui soit la simplicité même. Pour quiconque juge sainement les choses, ce qui est simple de sa nature est préférable à ce qui est multiple. Je n'ignore pas qu'on répond ordinairement à cela : Ce que nous disons, ce n'est pas que la multiplicité fasse que Dieu soit Dieu, mais que la divinité, qui n'est autre que la multiplicité des attributs dont il a été parlé plus haut, fait que Dieu est Dieu. Ainsi, pour eux, si Dieu n'est pas un être multiple, il est au moins un être double, de sorte qu'ils n'ont point un Dieu parfaitement simple et tel qu'on ne puisse rien concevoir de mieux. En effet, un être n'est pas plus simple pour ne connaître qu'une seule forme, qu'une jeune fille n'est vierge pour ne connaître qu'un seul homme. Je le dis donc sans crainte, un Dieu, encore qu'il ne soit que double, ne sera jamais mon Dieu, j'en ai un autre qui vaut mieux. Si à la rigueur je préfère un Dieu double à un Dieu multiple, je ne tiens plus du tout à lui dès que j'en trouve un simple; car, pour m'exprimer en bon catholique, ce dernier seul est véritablement Dieu. Il n'a pas plus en lui ceci ou cela que ces choses-ci ou ces choses-là : il est celui qui est et non pas les choses qui sont. Pur, simple, entier, parfait, toujours le même, il n'emprunte rien ni aux temps, ni aux lieux, ni aux choses, mais il ne leur abandonne non plus rien de ce qu'il est : il n'est ni divisible, ni réductible à l'unité; il est un, et non uni; car il n'est pas un à la manière des corps qui se composent de plusieurs parties, ni même à la manière des âmes, dont les sentiments sont divisés, enfin il ne doit rien à des formes particulières, comme tout ce qui existe, pas même à une seule, comme l'ont imaginé certains auteurs. Où serait la gloire pour Dieu, de ne pouvoir échapper à l'indétermination qu'en étant obligé d'être soumis à une forme? Ce serait dire que tout le reste doit à plusieurs formes d'être ce qu'il est, et que Dieu ne le doit qu'à une; celui par le bienfait duquel tout ce qui est subsiste ne subsisterait donc lui-même que par la volonté d'un autre bienfaiteur[a] ? Un pareil éloge, comme on dit, équivaudrait à un blasphème. N'est-il pas mieux de n'avoir besoin de rien que d'avoir besoin de quelque chose? Respectons donc assez Dieu pour lui reconnaître ce qu'il y a de mieux. Si notre pensée a pu s'élever à cette hauteur, comment oser ensuite placer notre Dieu plus bas qu'elle? Dieu est à lui-même sa forme et son essence. En ce moment voilà le point où je le place et le contemple, mais si j'en découvrais un plus élevé, je le lui donnerais à l'instant. Devons-nous donc craindre que notre pensée s'élève plus haut que lui? Si haut qu'elle prenne son essor, il est plus haut encore : chercher Dieu plus bas que la pensée de l'homme

En Dieu les perfections de tous les êtres se retrouvent au suprême degré.

On doit attribuer à Dieu tout ce qu'il y a de plus parfait.

[a] Les leçons sinon le sens varient légèrement en cet endroit dans plusieurs éditions.

---

num. At melius quartum hoc omnino respuimus, quam sine honore recipimus. Multa dicuntur esse in Deo, et quidem sane catholicaque, sed multa unum. Alioquin si diversa putemus, non quaternitatem habemus, sed centenitatem. Verbi causa, dicimus magnum, bonum, justum, et innumera talia; sed nisi omnia unum in Deo et cum Deo consideres, habebis multiplicem Deum.

16. Mihi vero non deest quod cogitem melius ejusmodi Deo tuo. Quæris quid? Mera simplicitas. Vero judicio, natura simplex multiplici antefertur. Scio quod ad hæc respondere solent. Non multa, inquiunt, sed unam tantum divinitatem, quæ omnia illa sunt, Deo ut sit conferre asserimus. Asseritis ergo, etsi non multiplicem, duplicem Deum; et non ad merum simplex pervenistis, neque ad id, quo melius cogitari non potest. Tam non est simplex, quod vel uni fuerit obnexium formæ, quam nec virgo vel uni cognita viro. Securus loquor, ne is quidem qui vel duplex est, erit meus. Habeo enim meliorem. Esto quod nunc numeroso et multiplici anteponam; sed plane præ simplici sperno. Meus Deus ipse catholica est. Tam non habet hoc et illud, quam non hæc et illa. Est qui est, non quæ est. Purus, simplex, integer, perfectus, constans sibi, nihil de temporibus, nihil de locis, nihil de rebus trahens in se, nihil ex se deponens in eis; non habens quod ad numerum dividat, non quæ colligat ad unum. Unum quippe est, sed non unitum. Non partibus constat, ut corpus; non affectibus distat, ut anima; non formis substat, ut omne quod factum est; sed neque formæ, ut istis visum est. Magna laus videlicet Deo, ut se ab informitate vindicet, forma una esse contentum. Hoc est dicere, cætera pluribus, Deum non nisi uni debere quod est. Quid? Cujus beneficio sunt quæ sunt, ipse pro suo esse alteri benefico inclinabit? Laus ista (ut vulgo dicitur) blasphemiam valet. Annon pluris est nullo indigere, quam uno? Habe reverentiam Deo, ut quod pluris est, illi tribuas. Si cor tuum usque hæc ascendere potuit, Deum tuum infra quomodo collocabis? Ipse sibi forma, ipse sibi essentia est. In hoc interim gradu suspicio illum; et si alter potior appareret, illum potius darem. Numquid verendum ne cogitatio transvolet illum? Quantumcumque in altum proficiat, ultra est. Infra quod homo cogitare

Digitized by Google

peut atteindre, c'est une dérision ; l'y placer, une impiété. C'est au delà et non en deçà qu'il faut le chercher.

Dieu est simple parce qu'il est un.

17. Mais que votre esprit s'élève davantage encore, s'il est possible, Dieu s'élèvera d'autant lui-même : Dieu n'est pas formé il est forme, de même qu'il n'est pas affecté, il est affection ; ce n'est pas un être composé, c'est l'être simple par excellence, et pour vous faire bien comprendre ce que j'entends par un être simple, c'est la même chose qu'un être parfaitement un. L'unité se confond en Dieu avec la simplicité, il est un à la manière que rien autre que lui ne l'est ; il est, si vous me permettez ce mot, unissime. Le soleil est nu, parce qu'il n'y en pas d'autre, c'est pour la même raison que la lune est une ; Dieu l'est pareillement, mais beaucoup plus encore. En quoi l'est-il plus ? C'est qu'il est un avec lui-même. Faut-il que je vous explique ce que j'entends par là ? Il est toujours le même et d'une même et unique manière. Ainsi, si le soleil est un, si la lune est une, ce n'est pas à la manière de Dieu ; en effet, ils nous crient l'un et l'autre qu'ils ne sont pas uns avec eux-mêmes, puisque le premier a ses révolutions, et la seconde ses phases. Dieu, au contraire, est un en soi comme avec soi, il n'a rien en lui qui ne soit lui : le temps n'apporte en lui aucun changement et sa substance n'éprouve aucune modification. C'est ce qui faisait dire à Boëce : « Il n'y a de véritable un que ce qui exclut toute idée du nombre et n'a en soi rien autre que soi, qui ne saurait être sujet, mais qui est forme ; comparez à cet être vraiment un, tout ce qu'on peut encore appeler un, et vous verrez que ce dernier un ne sera plus un. » Et pourtant Dieu est trinité. Mais quoi, est-ce que je ne détruis pas l'unité dont je viens de parler, en disant maintenant que Dieu est trinité ? Aucunement, je maintiens toujours l'unité, car en nommant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, je n'entends point nommer trois dieux, mais seulement trois personnes en Dieu. Que signifie, dira-t-on peut-être, ce nombre d'où le nombre est absent, s'il m'est permis de parler ainsi ? S'il y a trois, comment nier qu'il y ait nombre ? Et s'il n'y a qu'un, comment trouver place pour le nombre ? Il y a lieu, me direz-vous, et en même temps il n'y a pas lieu à supputer ; car s'il se trouve trois personnes, il n'y a qu'une substance. Que voit-on là d'étonnant ou d'obscur ? Absolument rien, si on considère les personnes séparément de la substance. Et maintenant, si on admet que ces trois personnes sont cette substance unique et que cette substance est ces trois personnes, on ne peut nier le nombre, le nombre en Dieu, car évidemment il y a trois ; et pourtant qui est-ce qui pourra nombrer en Dieu, puisqu'il est certainement un. Si vous croyez la chose facile à expliquer, veuillez donc me dire ce que vous avez compté quand vous avez dit trois : sont-ce trois natures ? Il n'y en a qu'une : sont-ce trois essences ? Il n'y en a qu'une : sont-ce trois divinités ? Il n'y en a qu'une également. Aussi n'est-ce pas cela que j'ai compté, mais les personnes, me répondez-vous ; c'est vrai, mais des personnes qui ne sont ni cette nature unique, ni cette essence unique, ni cette substance absolument une, ni cette unique divinité. Vous êtes catholique et ne pourriez avancer une pareille proposition.

Dieu est un en soi comme avec soi.

Dieu est Trinité

Comment Dieu est un en trois personnes.

---

possit altissimum quærere, ridiculum est ; statuere, impium. Ultra, non citra quærendus est.

17. Ascende adhuc, si potes, ad cor altius, et exaltabitur Deus. Non est formatus Deus, forma est. Non est affectus Deus, affectio est. Non est compositus Deus, merum simplex est. Et ut liquido noveris quid simplex dicam, idem quod unum. Tam simplex Deus, quam unus est. Est autem unus, et quo modo aliud nihil. Si dici possit, unissimus est. Unus est sol, quod non sit alter ; una luna, quod æque altera non sit. Atque id quidem Deus, sed plus. Quid plus ? Unus est etiam sibi. Et hoc vis tibi declarari ? Idem est semper, et uno modo. Non sic unus sol, non sic una luna. Clamat uterque non esse unum sibi ; ille motibus, illa et defectibus suis. Deus autem non modo unus sibi : et in se unus est. Nihil in se nisi se habet. Non ex tempore alterationem habet, non in substantia alteritatem. Hinc de eo Boetius : Hoc vere unum, in quo nullus est numerus, nullum in eo aliud præter id quod est. Neque enim subjectum fieri potest ; forma enim est. Compara huic uni omne quod unum dici potest ; et unum non erit. Trinitas est tamen Deus. Quid ergo ? Destruimus quod dictum est de unitate, quia inducimus trinitatem ? Non ; sed statuimus unitatem. Dicimus Patrem, dicimus Filium, dicimus Spiritum sanctum ; non tamen tres deos, sed unum. Quid sibi vult iste (ut sic loquar) absque numero numerus ? Si tria, quomodo non numerus ? si unum, ubi numerus ? Sed habeo, inquis, quid numerem, et quid non numerem. Substantia una est ; personæ tres sunt. Quid mirum ? quid vel obscurum in hoc ? Nihil, si personæ seorsum a substantia cogitentur. Nunc vero cum tres illæ personæ illa substantia sint, et illa una substantia tres illæ personæ quis numerum neget ? Nam vere tres sunt. Quis numeret tamen ? Nam vere unum sunt. Aut si tu facile explicata id putas, dicendo tres, dicito quid numerasti ? Naturas ? Una est. Essentias ? Una est. Substantias ? Una est. Deitates ? Una est. Non hæc, sed personas numero, inquis. Quæ non sint illa una natura, illa una essentia, illa una substantia, illa una divinitas ? Catholicus es : minime hoc dabis.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

La pluralité des personnes en Dieu provient de ses propriétés, mais sa substance n'en est pas moins une et simple.

18. Tout catholique confesse que les propriétés des personnes divines ne sont autres que ces personnes elles-mêmes et que ces personnes à leur tour ne sont qu'un seul Dieu, une seule substance, une seule nature, une seule majesté divine et suprême. Après cela, comptez si vous le pouvez les personnes sans la substance divine, quand elles sont cette substance elle-même ; ou les propriétés divines sans les personnes elles-mêmes qui ne sont autres non plus que ces propriétés : si vous voulez séparer les personnes de la substance avec les propriétés des personnes, je ne vois pas comment vous pourrez vous dire encore adorateur de la Trinité, car en ce cas vous admettrez en Dieu un bien grand nombre de choses différentes. Disons donc trois, mais sans préjudice pour l'unité ; et disons un, sans confusion de personnes dans la Trinité, car ce ne sont pas là des mots vides de sens et privés de signification. Si quelqu'un me demande comment peut subsister ce dogme de la foi catholique, je lui répondrai qu'il lui suffit de tenir pour certain qu'il en est ainsi ; si ce dogme excède la portée de la raison, il n'offre pourtant aucune ambiguïté à l'opinion, et la foi en est pleinement convaincue. C'est là un grand mystère que nous devons vénérer et non approfondir : comment la pluralité peut-elle exister dans l'unité, dans un telle unité surtout ; ou comment cette unité elle-même peut-elle subsister dans la pluralité ? Il serait téméraire de scruter ce mystère, mais il y a piété à le croire, et le connaître, ce n'est rien moins que la vie, mais la vie éternelle. Après cela, mon cher Eugène, que votre considération, si vous le jugez à propos, parcoure plusieurs sortes d'unités afin de voir dans toute son évidence l'excellence sans égale de l'être véritablement un. Il y a l'unité qu'on peut appeler collective, telle, par exemple, que celle d'un tas de pierres amoncelées ensemble ; celle que je nommerai contitutive, par exemple, l'unité d'un corps que plusieurs membres constituent ou d'un tout quelconque composé de parties ; l'unité conjugative, qui fait que deux cessent d'être deux pour ne plus faire qu'une seule chair ; l'unité native par laquelle de l'union d'un corps et d'une âme naît un homme ; l'unité potestative par laquelle quiconque a de la force et de l'énergie s'applique à n'être ni inconstant ni changeant, mais toujours semblable à lui-même ; il y a encore l'unité de sentiments, qui fait que par la charité, par exemple, plusieurs personnes ne font qu'un cœur et qu'une âme : puis l'unité de désir, par exemple, quand une âme s'attache à Dieu de toute la force de ses désirs et ne fait plus qu'un esprit avec lui ; enfin il y a une unité de faveur, telle est celle qui a fait une seule et même personne de notre limon et du Verbe de Dieu qui se l'est uni.

Le mystère de la sainte Trinité n'est saisi que par la foi.

Il y a neuf sortes d'unités.

19. Mais que sont toutes ces unités-là comparées à cet un suprême, à cet un uniquement un, s'il m'est permis de parler ainsi, à cet un où la consubstantialité même fait l'unité ? Rapprochées de cette unité, toutes celles-là pourront bien être unes sous un rapport ou sous un autre ; mais si vous les comparez à elle, elles ne seront plus unes à aucun point de vue. Ainsi entre toutes les unités qu'on peut nommer, la première place appartient à l'unité de la Trinité, par laquelle trois personnes ne sont qu'une seule et même substance ; la seconde revient

La première unité est celle de la sainte Trinité, la seconde, celle de Jésus-Christ.

CAPUT VIII.

Personarum pluralitatem in Deo consurgere ex proprietatibus ; essentiam tamen unam et simplicem esse.

18. Personarum proprietates non aliud quam personas ; ipsasque non aliud quam unum Deum, unam divinam substantiam, unam divinam naturam, unam divinam et summam majestatem, fides catholica confitetur. Numera ergo, si potes, aut sine substantia personas quæ ipsa sunt, aut sine personis proprietates, quæ ipsæ sunt. Aut si dividere quis conetur vel personas a substantia, vel proprietates a personis, nescio quomodo Trinitatis se profiteri cultorem possit, qui in tantam rerum numerositatem excesserit. Dicamus itaque tres, sed non ad præjudicium Unitatis ; dicamus unum, sed non ad confusionem Trinitatis. Neque enim nomina vacua sunt, nec absque significantia cassæ voces. Quærit quis quomodo * illud quod catholicum esse dicimus, possit esse ? Sufficiat ei tenere sic esse. Atque hoc non rationi perspicuum, nec tamen opinioni ambiguum, sed fidei persuasum. Sacramentum hoc magnum est, et quidem venerandum, non scrutandum. Quomodo pluralitas in unitate, et hac unitate, aut ipsa in pluralitate ? Scrutari hoc temeritas est, credere pietas est, nosse vita, et vita æterna est. Unde si operæ pretium censes, o Eugeni, percurrat nunc consideratio multa Una, quo eminentia hujus singularis Unius fiat evidentior. Est unitas, quæ collectiva potest dici, cum verbi causa multi lapides faciunt acervum unum. Est et unitas constitutiva, cum multa membra unum corpus, vel multæ partes unumquodcumque totum constituunt. Est et conjugativa, qua fit ut duo jam non duo sint, sed una caro. Et est nativa, qua anima et caro unus nascitur homo. Est unitas potestativa, qua homo virtutis non instabilis, non dissimilis, sed unus sibimet semper nititur inveniri. Est consentanea, cum per charitatem multorum hominum est cor unum, et anima tua. Est et votiva, cum anima votis omnibus adhærens Deo, unus spiritus est. Et est dignativa unitas, qua limus noster a Dei Verbo in unam assumptus est personam.

* *al.* quomodo hoc possit esse.

19. Verum hæc omnia quid ad illud summum, atque (ut ita dicam) unice Unum, ubi unitatem consubstantialitas facit ? Huic Uni quodvis illorum si assimiles, erit quoquo modo unum ; si compares, nullo. Igitur

Digitized by Google

à celle qui, au contraire, réunit trois substances en en une seule personne, la personne de Jésus-Christ. Mais cette seconde unité et toutes celles qu'on peut citer encore ne sont appelées unités que parce qu'elles imitent, et non parce qu'elles égalent cette unique unité que reconnaît une considération sage et véritable. D'ailleurs, nous ne cessons pas de professer cette unité, parce que nous reconnaissons trois personnes, puisque nous n'en admettons pas plus pour cela la multiplicité dans la Trinité que la solitude dans l'unité. Aussi quand je dis un, le nombre dans la Trinité ne me déconcerte nullement, attendu qu'il ne multiplie point l'essence, il ne la change ni ne la fractionne. De même quand je dis trois, la vue de l'unité ne me trouble pas, car elle ne confond point ces trois êtres[a], quels qu'ils soient, l'un avec l'autre, et ne les réduit point en un seul.

CHAPITRE IX.

De même qu'en Dieu la nature est simple en trois personnes, ainsi en Jésus-Christ la personne est une en plusieurs natures.

Il y a en Jésus-Christ trois essences et une seule personne.

20. J'en dirai autant de cette unité à laquelle j'ai assigné le second rang entre toutes, après celle dont je viens de parler. En Jésus-Christ le Verbe, l'âme et le corps ne font qu'une personne sans confusion d'essences, et les essences à leur tour font nombre sans préjudice de l'unité de personne. Je ne puis nier d'ailleurs que cette espèce d'unité a du rapport avec celle par laquelle le corps et l'âme constituent l'homme; il convenait en effet que le mystère qui s'est accompli en faveur de l'homme eût avec sa constitution une sorte de ressemblance et de parenté, de même qu'il convenait aussi à l'unité suprême qui est en Dieu, et n'est autre que Dieu, que comme en elle les trois personnes ne laissent pas que de ne faire qu'une seule et même essence, ainsi, par une opposition qu'on s'explique très-bien, trois essences dans l'autre, ne fissent qu'une seule et même personne; en sorte que cette seconde unité se trouve admirablement bien placée entre les deux autres, dans la personne de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, le médiateur entre Dieu et l'homme. Oui, c'est par une convenance pleine de beauté que le mystère du salut répond par une certaine similitude, à l'une et à l'autre unité, à celui qui sauve et à celui qui est sauvé. Cette unité qui tient le milieu entre les deux autres unités est supérieure à l'une de même qu'elle est inférieure à l'autre, et dépasse l'une d'autant qu'elle est elle-même dépassée par l'autre.

Jésus-Christ est l'unité qui tient le milieu entre l'unité de Dieu et celle de l'homme.

Communication des idiomes en Jésus-Christ.

21. Enfin la force qui unit en cette personne Dieu et l'homme ensemble pour en faire le Christ, est telle et si grande que vous pouvez sans crainte de vous tromper l'appeler Dieu et homme à volonté, sans cesser de vous exprimer en vrai catholique; mais vous ne sauriez, sans tomber dans la plus manifeste absurdité, donner de même le nom de chair à l'âme et d'âme au corps, quoi qu'il en soit de l'homme comme du Christ, et qu'il soit un corps et une âme en même temps. D'ailleurs il ne faut pas trop s'étonner que l'âme, par la force vitale qui lui est propre, si grande qu'elle soit, et par ses affections, ne puisse s'attacher et s'unir la chair aussi étroitement que la divinité s'unit cet homme qui avait été prédestiné Fils de Dieu par sa puissance et par ses miracles (*Rom.*, I, 4). C'est que c'est une chaîne bien longue et bien forte pour unir que la prédes-

[a] Horstius a ajouté ici le mot « natures », mais on voit beaucoup de manuscrits où il manque.

---

inter omnia quæ recte unum dicuntur, arcem tenet Unitas Trinitatis, qua tres personæ una substantia sunt. Secundo loco illa præcellit, qua e converso tres substantiæ una in Christo persona sunt. Porro hæc et quæcumque alia dici una possunt, summæ illius unitatis imitatione, non comparatione, Una appellari vera sobriaque probat consideratio. Nec abducimur ab hac unitatis professione assertione Trium; cum in hac Trinitate non recipiamus multiplicitatem, sicut nec solitudinem in unitate. Quamobrem cum dico Unum, non me Trinitatis turbat numerus, qui essentiam non multiplicat, non variat, nec partitur. Rursum cum dico Tria, non me arguit intuitus unitatis, quæ illa quæcumque tria, seu illos tres, nec in confusionem cogit, nec in singularitatem redigit.

CAPUT IX.

Uti in Deo simplex natura est in tribus personis, sic contra in Christo plures naturas in unam personam coalescere.

20. Idem me sentire fateor et de illa unitate, cui secundum ab ista inter cætera Una honorem dedi. Dico in Christo Verbum, animam, et carnem, sine confusione essentiarum unam esse personam, et item absque præjudicio personalis unitatis in sua numerositate manere. Nec negaverim hanc ad illud quoque genus unitatis pertinere, qua anima, et caro unus est homo. Decuit quippe familiarius similiusque cum hominis convenire constitutione, quod pro homine constitutum est sacramentum. Decuit et cum summa, quæ in Deo est et Deus est, unitate congruere, ut quomodo ibi tres personæ una essentia; ita hic convenientissima quadam contrarietate tres essentiæ sint una persona. Videsne pulchre inter utramque unitatem hanc collocari; in eo utique qui constitutus est mediator Dei hominisque, homo Christus Jesus? Pulcherrima, inquam, convenientia, ut salutare sacramentum congrua quadam similitudine ambobus respondeat, et salvanti videlicet et salvato. Ita hæc unitas duarum consistens media unitatum, alteri succumbere, alteri præeminere cognoscitur, quantum superiore inferior, tantum inferiore superior.

21. Tantam denique, tamque expressam unionis vim in se præfert ea persona, in qua Deus et homo unus est Christus; ut si duo illa de se invicem prædices, non erraveris, Deum videlicet hominem, et hominem Deum vere catholiceque pronuntians. Non autem similiter vel carnem de anima, vel animam de carne,

Digitized by Google

tination divine, car elle est éternelle; or qu'y a-t-il de plus long que l'éternité et de plus puissant que la divinité? Aussi la mort n'a-t-elle pu rompre cette union, même en séparant le corps de l'âme, et c'est peut-être à quoi pensait le précurseur, lorsqu'en parlant de Jésus Christ il se déclarait indigne de dénouer les cordons de ses souliers (*Marc.*, I, 7).

CHAPITRE X.

Application à la personne de Jésus-Christ de la parabole des trois mesures de farine de saint Matthieu

22. Je vais plus loin encore, et je crois que ce ne serait pas faire un rapprochement déplacé que d'entendre les trois mesures de farine qui, mélangées et fermentées, deviennent un pain, comme il est dit dans l'Evangile (*Matth.*, XIII, 33 et *Luc.*, XIII, 21), aux trois essences de la personne de Jésus-Christ. Oh! comme une femme les avait bien fait fermenter ensemble, puisque le Verbe de Dieu ne cessa point d'être uni au corps et à l'âme séparés l'un de l'autre. Jusque dans la séparation, l'unité demeura inséparable: la division qui se produisit en partie dans cette unité ne put rien sur elle et la laissa subsister dans toutes les trois. Deux d'entre elles ont pu être unies ou séparées, l'unité personnelle n'en subsista pas moins constamment dans les trois essences, et même après la mort de l'homme, le Verbe, l'âme et le corps en Jésus-Christ ne cessèrent point de faire un seul et même Christ, une seule et même personne. C'est, je pense, dans le sein de la vierge Marie que se sont produits ce mélange et cette fermentation, et la femme qui a fait l'un et l'autre n'est autre que Marie, et son levain fut sa foi, pourrais-je dire peut-être, et non sans raison, car elle fut bienheureuse d'avoir cru, puisqu'en elle s'accomplirent les paroles qui lui avaient été adressées de la part du Seigneur (*Luc.*, I, 45). Or elles ne se fussent point accomplies si la masse entière n'avait pas fermenté, selon l'expression du Seigneur, et fermenté pour toujours de manière à nous conserver un et entier jusque dans la mort, aussi bien que dans la vie, le Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, Dieu et homme tout à la fois.

Pendant les trois jours de la mort du Christ le Verbe de Dieu n'a pas été séparé de l'âme ni du corps du Sauveur.

23. Il est à remarquer que dans cet admirable mystère on retrouve quelque chose qui rappelle les trois mesures de froment dans les trois degrés d'une distinction aussi juste que frappante; on y voit en effet le nouveau, l'ancien et l'éternel. Le nouveau, c'est-à-dire l'âme que nous croyons créée au moment même où elle est unie au corps; l'ancien, c'est-à-dire la chair que nous savons venir du premier homme ou d'Adam; l'éternel, je veux parler du Verbe, que nous croyons fermement et proclamons engendré de toute éternité par le Père et éternel comme lui. Et là, si vous voulez bien y faire attention, vous découvrirez une triple preuve de la puissance de Dieu: il a fait quelque chose de rien; il a fait du neuf avec du vieux, et il a fait un être éternel et heureux avec ce qui était déjà condamné et mort. En quoi cela importe-t-il à notre salut? En bien des choses et de bien des manières. Et d'abord, réduits presque au néant par le péché, nous nous retrouvons par là en quelque façon créés

Dans le mystère de l'Incarnation on trouve le nouveau, l'ancien, l'éternel.

En quoi tout cela importe à notre salut.

---

nisi absurdissime, prædicas, etsi similiter anima et caro unus sit homo. Nec mirum, si non æque potis anima sit sua illa vitali, etsi non parum valida, intentione connectere, atque suis affectibus adstringere sibi carnem, ut sibi divinitas hominem illum, qui prædestinatus est filius Dei in virtute. Longa catena et fortis ad stringendum, divina prædestinatio, ab æterno est enim. Quid longius æternitate? Quid divinitate potentius? Inde est quod nec morte incidente ullatenus intercidi hæc unitas potuit, etsi carne et anima ab invicem separatis. Et fortassis hoc sensit ille, qui se indignum professus est solvere corrigiam calceamenti hujus*.

* Ejus.

CAPUT X.

Parabola quæ est apud Matthæum de tribus satis Christi personæ accommodatur.

22. Sed et illa tria sata de Evangelio mixta et fermentata in panem unum, si quis ad hæc tria dixerit pertinere, non incongrue id mihi facere videbitur. Quam bene ea mulier fermentavit, ut nec divisione quidem facta carnis et animæ, a carne vel anima Verbum divideretur! Mansit et in separatione inseparabilis unitas. Nec enim quæ ex parte contigit separatio, potuit unitati præscribere, permanenti in totis tribus. Sive conjunctis, sive disjunctis duobus, nihilominus perseveravit in tribus unitas personalis. Æque unus Christus unaque persona, Verbum, anima, et caro, etiam mortuo homine perduravit. In utero Virginis (ut sentio ego) commixtio hæc et fermentatio facta est, et ipsa mulier quæ miscuit et fermentavit. Nam fermentum non immerito fortasse dixerim fidem Mariæ. Plane beata, quæ credidit, quoniam perfecta sunt in ea, quæ dicta sunt ei a Domino. Perfecta autem non essent, si quo minus juxta verbum Domini esset fermentatum totum, et perpetuo fermentatum, servans nobis tam in morte, quam in vita pariter unum atque integrum mediatorem Dei et hominum cum sua deitate, hominem Christum Jesum.

23. Advertere est in hoc admirabili sacramento juxta numerum satorum, miræ et decentissimæ distinctionis gradus, novum, antiquum, æternum. Novum, animam, quæ de nihilo tunc creata creditur, cum infusa; antiquum, carnem, quæ a primo usque hominum, id est ex Adam, traducta cognoscitur; æternum, Verbum, quod ab æterno Patre coæternum illi genitum indubitata veritate asseritur. Et in his triplex (si diligenter advertas) divinæ potentiæ genus, quod factum sit de nihilo aliquid, de vetusto novum, æternum beatumque de damnato et mortuo. Quid hoc ad nostram salutem? Multum per omnem modum. Pri

Digitized by Google

de nouveau pour devenir par rapport à Dieu comme les prémices de ses créatures; en second lieu, nous sommes passés de l'antique servitude dans la liberté des enfants de Dieu, nous marchons dans la voie nouvelle de l'esprit; enfin nous avons été rappelés de l'empire des ténèbres dans celui de la lumière éternelle, où nous avons même déjà pris place dans la personne de Jésus-Christ. Loin de nous donc ceux [a] qui s'efforcent de prouver que la chair de Jésus-Christ est étrangère à la nôtre, et qui ont l'impiété de dire que Dieu n'a pas pris la chair même de la Vierge, mais en a créé une nouvelle dans son sein. Longtemps avant eux le Prophète avait été au-devant de cette proposition impie ou plutôt de ce blasphème, en disant: « Un rameau sortira de la racine de Jessé et une fleur naîtra de cette même racine (*Isa.*, XI, 1). » Il aurait pu dire, une fleur sortira du rameau, mais il a mieux aimé dire, sortira de cette racine, afin de faire bien comprendre qu'elle aurait la même racine que le rameau lui-même. La chair de Jésus-Christ a donc aussi la même origine que celle de Marie; or la chair de Marie n'est pas nouvelle, puisqu'elle sort elle-même de sa source.

Erreur des Novatiens.

CHAPITRE XI.

Continuation de la considération de Dieu.

Il n'y a que Dieu que l'on ne cherche pas en vain.

24. Peut-être vous impatienterez-vous de me voir continuer encore à chercher qu'est-ce que Dieu; soit parce que je me suis adressé déjà bien des fois cette question, soit parce que vous désespérez d'arriver jamais à la réponse qu'elle demande. Je vous dirai, très-saint Père Eugène, qu'il n'y a que Dieu qu'on ne cherche pas en vain, alors même qu'on ne peut le trouver. J'en appelle pour cela à votre propre expérience, sinon à la mienne, ou, à son défaut, du moins à celle du saint homme qui a dit: « Vous êtes bon, Seigneur, pour ceux qui ont mis leur espérance en vous, et pour l'âme qui vous cherche (*Thren.*, III, 25). » Qu'est-ce donc que Dieu? Par rapport à l'univers, c'est la fin; à l'égard des élus, c'est le salut; mais par rapport à lui-même, lui seul sait ce qu'il est. Qu'est-ce que Dieu? Dieu, c'est la volonté toute-puissante, la bienveillance et la force infinies, la lumière éternelle, la raison immuable et la suprême béatitude; il a créé les âmes pour se communiquer à elles, il les vivifie pour qu'elles sentent sa présence; il leur donne un cœur pour qu'elles le désirent; il les dilate pour qu'elles le reçoivent; il les justifie pour qu'elles le méritent; il les enflamme pour qu'elles aient du zèle, il les rend fécondes pour qu'elles fructifient; il les dirige pour qu'elles marchent dans les voies de l'équité; il les forme à la bienveillance; il les maintient dans les justes bornes de la sagesse; il leur donne la force qui fait la vertu; il les visite pour les consoler; il les éclaire pour qu'elles le connaissent; il les fait vivre éternellement, les comble de félicité et les entoure d'une sécurité complète.

Ce qu'est Dieu.

CHAPITRE XII.

Dieu récompense les bonnes œuvres avec bonté et punit les mauvaises avec la plus grande justice.

Dieu est le supplice des méchants.

25. Qu'est-ce que Dieu? Il n'est pas moins le

[a] Horstius a ajouté en cet endroit, le mot *Novatiens* qui a passé de la marge où il se trouvait en note, dans le texte de saint Bernard.

---

mum quidem, quod peccato redacti in nihilum, per hoc quodammodo iterato creati sumus, ut simus initium aliquod creaturæ ejus. Deinde quod ex vetusta servitute in libertatem filiorum Dei translati, in novitate spiritus ambulantes. Postremo, quod de potestate tenebrarum vocati ad regnum claritatis æternæ, in quo jam et consedere nos fecit in Christo. Alieni sint a nobis, qui Christi a nobis carnem alienare conantur, novam creatam in Virgine, et non de Virgine sumptam, impie asserentes. Pulchre propheticus spiritus longe ante occurrit huic sententiæ, imo blasphemiæ impiorum: *Egredietur*, inquiens, *virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.* Dixisse poterat, et flos de virga, sed maluit, *de radice;* ut unde virgam, inde florem duxisse originem demonstraret. Inde igitur sumpta caro, unde orta Virgo; nec nova in Virgine, quæ prodiit ex radice.

CAPUT XI.

Continuatio considerationis de Deo.

24. Forte substomacharis, si adhuc pergimus quærere quid est Deus. Tum quia toties jam quæsitum est, tum qui diffidis inventum iri. Dico tibi, Pater Eugeni, solus est Deus, qui frustra nunquam quæri potest, nec cum inveniri non potest. Doceat te de hoc experimentum tuum; aut si non, experto credito, non mihi, sed sancto, qui ait: *Bonus es, Domine, sperantibus in te, animæ quærenti te.* Quid ergo est Deus? Quod ad universum spectat, finis; quod ad electionem, salus; quod ad se, ipse novit. Quid est Deus? Voluntas omnipotens, benevolentissima virtus, lumen æternum, incommutabilis ratio, summa beatitudo, creans mentes ad se participandum, vivificans ad sentiendum, afficiens ad appetendum, dilatans ad capiendum, justificans ad promerendum, accendens ad zelum, fœcundans ad fructum, dirigens ad æquitatem, formans ad benevolentiam, moderans ad sapientiam, roborans ad virtutem, visitans ad consolationem, illuminans ad cognitionem, perpetuans ad immortalitatem, implens ad felicitatem, circumdans ad securitatem.

CAPUT XII.

Deum et bonorum operum pium remuneratorem, et scelerum æquissimum vindicem esse.

25. Quid est Deus? Non minus pœna perversorum, quam humilium gloria. Est enim rationabilis quædam æquitatis directio inconvertibilis atque indecli-

Digitized by Google

supplice des méchants que la gloire des humbles ; car il est la règle raisonnable de l'équité, règle inflexible et inévitable, puisqu'elle atteint également partout; nulle iniquité ne saurait se heurter impunément à elle. Comment ne serait-elle pas l'écueil de l'orgueil et du désordre? Malheur à tout ce qu'elle rencontrera sur son passage, car en même temps qu'elle est la rectitude même qui ne sait pas céder, elle est aussi la force! Qu'y a-t il de plus opposé et de plus contraire à une volonté perverse que de lutter sans cesse, de s'acharner sans relâche et toujours en vain? Malheur à ces volontés rebelles qui ne reçoivent après tout que le châtiment de leur révolte. Quel supplice que de ne cesser de vouloir ce qui ne sera jamais! Quelle damnation affreuse que de ne pouvoir plus se soustraire à la nécessité de vouloir ou de ne pas vouloir, mais dans de telles conditions que, de quelque côté que la volonté se tourne, elle ne veut que le mal, et que pour son malheur! Eternellement elle se prive de ce qu'elle veut, et ce qu'elle ne veut pas, elle sera éternellement contrainte de le supporter. Il est bien juste en effet que celui qui n'a jamais appliqué ses facultés au bien ne puisse plus jamais arriver à voir ses désirs satisfaits. Qui est-ce qui fait qu'il en soit ainsi? Le Seigneur notre Dieu, qui est l'équité même qui devient méchant à l'égard des méchants (II *Reg.*, XXII, 27). Jamais il n'y aura d'accord entre ce qui est droit et ce qui ne l'est pas, ce sont deux ennemis qui se font une guerre continuelle bien qu'ils ne puissent se blesser mutuellement. Celui des deux que l'autre atteint et blesse ne peut être Dieu, car il dit quelque part : « Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon (*Act.*, IX, 5) : » dur non pour l'aiguillon, mais pour celui qui regimbe. Dieu est aussi le supplice des âmes impudiques, parce qu'il est la lumière même. Or il n'est rien que les cœurs obscènes et corrompus redoutent davantage. Il est dit en effet : « Quiconque fait le mal hait la lumière (*Joann.*, III, 20). », Je me demande s'ils ne pourront pas en éviter les rayons ; ils ne le pourront point, car si elle ne luit pas pour tous, elle éclate en tous lieux, elle brille même au sein des ténèbres, mais les ténèbres ne la comprennent pas [a] (*Joann.*, I, 5). La lumière voit les ténèbres ; car pour elle, luire c'est voir : mais de leur côté les ténèbres ne la voient pas comme elles en sont vues, parce que les ténèbres ne peuvent la saisir. En sorte donc que les impudiques sont vus pour leur confusion, et ils ne voient pas eux-mêmes pour qu'ils ne soient point consolés : ils sont vus non-seulement par la lumière? mais encore à l'éclat de cette lumière. Par qui, me demanderez-vous; par quiconque peut voir, de sorte que le nombre de ceux qui les voient augmente leur confusion. Mais dans ce nombre infini de regards il n'en est pas qui les importune autant que le leur : il n'est pas de témoins dans le ciel et sur la terre dont une conscience ténébreuse désire plus fuir et réussit moins à éviter les regards. Les ténèbres ne peuvent même pas être obscures pour elles-mêmes, elle se voient, elles qui ne peuvent voir autre chose, et les œuvres de ténèbres suivent leur condition, elles ne sauraient se cacher d'elles, non pas même en se cachant dans leur sein. Voilà ce ver qui ne meurt pas, c'est le souvenir du passé; une fois jeté ou

La volonté des damnés est en opposition avec celle de Dieu.

V. Opuscule IX, n. 31.

Dieu est le supplice des impurs.

Quelle sorte de lumière Dieu est pour les cœurs impurs.

La lumière est le tourment d'une mauvaise conscience.

[a] Les manuscrits du Vatican présentent en cet endroit une leçon différente quant à l'ordre des phrases; nous croyons préférable la rédaction que nous avons donnée ici.

---

nabilis, quippe attingens ubique ; cui illisa omnis pravitas conturbetur necesse est. Quidni in hanc omne tumidum, vel distortum impingat, et conquassetur? Væ universo, quod obvium forte offenderit cedere nescia rectitudo, nam et fortitudo est. Quid iniquis voluntatibus tam contrarium et adversum, quam semper conari, impingere semper, et frustra [a]? Væ oppositis voluntatibus, solam suæ profecto aversionis referentibus pœnam. Quid tam pœnale, quam semper velle quod nunquam erit? Quid tam damnatum, quam voluntas addicta huic necessitati volendi nolendique, ut ad utrumlibet jam, sicut non nisi perverse, ita non nisi misere moveatur? In æternum non obtinebit quod vult, et quod non vult, in æternum nihilominus sustinebit. Digne omnino, ut qui ad nihil afficitur unquam quod deceat, ad nil unquam quod libeat, evadat. Quis hoc facit? Rectus Dominus Deus noster, qui et cum perverso pervertitur. Nunquam recto pravoque conveniet. Hæc enim sibi invicem adversantur, etsi non invicem lædant. Læsio alterius est; absit ut Dei : *Durum tibi est*, inquit, *contra stimulum calcitrare;* hoc est, non stimulo durum, sed calcitranti. Est et turpium pœna Deus; lux est enim. Et quid tam invisum obscœnis flagitiosisque mentibus? Profecto *omnis qui male agit, odit lucem.* Sed dico : Numquid non poterunt declinare? Minime omnino. Lucet ubique, etsi non omnibus. Denique in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehendunt. Videt tenebras lux, cui hoc est videre, quod lucere; sed non vicissim a tenebris ipsa videtur, quia tenebræ eam non comprehendunt. Et videntur ergo ut confundantur; et non vident, ne consolentur. Nec modo a luce, et in luce videntur. A quo, vel quibus? Ab omni vidente, ut pro multitudine intuentium sit confusio multa. At nullus de tanta numerositate spectantium molestior oculus suo cujusque. Mon est aspectus, sive in cœlo, sive in terra, quem tenebrosa conscientia suffugere magis velit, minus possit. Non latent tenebræ vel seipsas. Se vident quæ aliud non vident. Opera tenebrarum sequuntur illas, nec est quo se abscondant ab illis, ne in tenebris quidem. Hic est vermis qui non moritur, memoria præteritorum. Semel injectus, vel potius innatus per peccatum, hæsit firmiter, nequaquam deinceps avellendus. Nec cessat rodere conscientiam, eaque pastus, esca utique inconsumptibili, perpetuat vitam. Horreo vermem morda-

frustrari.

Digitized by Google

l est le ver
ui ne meurt
pas.

plutôt une fois né dans les âmes par le péché, il s'attache à elles avec force et ne peut plus ensuite en être jamais arraché : il ne cesse plus de ronger la conscience, c'est pour lui une pâture inépuisable qui le fait vivre à perpétuité. Je tremble à la pensée de ce ver rongeur, je frissonne à l'idée de cette mort vivace, j'ai peur d'être victime de cette mort vivante et de cette vie constamment mourante.

26. C'est là cette seconde mort qui tue tous les jours et cependant n'ôte jamais la vie. Oh, qui est-ce qui donnera de mourir un jour, pour ne point mourir éternellement, à ces malheureux qui crient aux montagnes : « Tombez sur nous, et aux collines, engloutissez-nous (*Luc.*, XXIII, 30) ? » Que demandent-ils, sinon le bienfait de mourir à leur mort et la grâce d'échapper à la mort par la mort? Enfin, dit l'Écriture, « Ils invoqueront la mort, et la mort ne répondra point à leur appel (*Apoc.*, IX, 6). » Pour voir cela plus clairement encore, rappelez-vous qu'il est hors de doute que l'âme est immortelle et qu'elle ne subsistera jamais sans sa mémoire, afin de ne jamais cesser d'être une âme. Ainsi, tant que l'âme dure, sa mémoire dure aussi. En quel état, me demandez-vous ? Chargée d'impuretés, remplie de crimes horribles, gonflée d'orgueil, hérissée de dédains comme une terre inculte l'est de chardons. Le passé, pour elle, est passé et ne l'est pas; il est passé, car il n'existe plus en acte, mais il subsiste encore dans l'esprit. Ce qui est fait est fait et ne peut pas ne pas être fait, de sorte que si le faire n'eut qu'un temps, l'avoir fait est éternel; ce qui se passe dans le temps ne passe point avec le temps, voilà pourquoi on sera éternellement tourmenté par le mal qu'on se rappellera éternellement avoir fait, et on reconnaîtra ainsi la vérité de ces paroles : « Je vous reprendrai sévèrement et vous opposerai à vous-même (*Psalm.* XLIX, 21). » Ce sont les propres paroles du Seigneur, dont nul ne peut se déclarer l'ennemi sans le devenir de soi-même, et par là il a voulu montrer la vanité de cette plainte tardive : « O vous qui êtes le gardien des hommes, pourquoi avez-vous permis que je m'élevasse contre vous, et que je me devinsse à charge à moi-même (*Job.*, VII, 21)? » C'est qu'il en est en effet ainsi, mon cher Eugène, personne ne peut se faire ennemi de Dieu et vivre en paix avec soi-même; et celui à qui Dieu fera des reproches sera lui-même le premier à s'en adresser. Il n'y aura plus moyen alors ni pour la raison de faire comme si elle ne discernait pas la vérité, ni pour l'âme elle-même de fuir les regards de la raison, quand elle sera dépouillée de ses organes corporels et tout entière concentrée en elle-même. Comment le pourrait-elle après le sommeil et la mort de ses sens qui lui permettaient de sortir d'elle-même pour satisfaire sa curiosité et de se lancer à la suite de la figure du monde qui ne fait que passer? Vous le voyez, rien ne manquera à la honte des âmes impudiques quand elles paraîtront sous les yeux de Dieu, des anges, des hommes et d'elles-mêmes. Mais dans quel affreux état se trouveront également les autres méchants qui se seront opposés au torrent de l'invincible équité et placés sous les rayons de l'éclatante vérité! Comment pourront-ils éviter d'être frappés sans cesse et d'être sans cesse confondus, selon ce que disait le Prophète : « Seigneur mon Dieu, brisez-les d'une double douleur (*Jerem.*, XVII, 18) ? »

Personne ne peut se faire ennemi de Dieu et vivre en paix avec soi-même.

Rien ne manquera à la honte des âmes impudiques.

douceur du
he passe, la
leur en sub-
le toujours.

---

cem, et mortem vivacem. Horreo incidere in manus mortis viventis, et vitæ morientis.

26. Hæc secunda mors, quæ nunquam peroccidit, sed semper occidit. Quis det illis semel mori, ut non moriantur in æternum? Qui dicunt montibus : *Cadite super nos, et collibus, operite nos,* quid nisi mortem mortis beneficio aut finire, aut evadere volunt? Denique *invocabunt mortem,* ait, *et non veniet.* Intuere id clarius. Constat immortalem animam esse, nec aliquando absque sua memoria vivere, ne non animam aliquando esse contingat. Itaque durante anima, durat et memoria. Sed qualis? Fœda flagitiis, horrida facinoribus, vanitate tumida, contemptu hispida et neglecta. Quæ priora transierunt, et non transierunt. Transierunt a manu, sed non a mente. Quod factum est, factum non esse non potest. Proinde etsi facere in tempore fuit, sed fecisse in sempiternum manet. Non transit cum tempore, quod tempora transit. In æternum ergo necesse est cruciet quod perperam te egisse in æternum memineris. Experiri erit hoc veritatem vocis illius : *Arguam te, et statuam contra faciem tuam.* Dominus locutus est, cui omne adversum et sibi adversari necesse est, ut sit sera querela : *O custos hominum, quare posuisti me contrarium tibi, et factus sum mihimetipsi gravis?* Ita est, o Eugeni. Non potest Deo esse contrarium quid, et sibibet cohærere; sed qui arguetur a Deo, arguetur et a seipso. Non est sane jam tunc quod aut veritatem dissimulet ratio, aut rationis intuitum anima declinet, membris avulsa corporeis, et in sese collecta. Quo enim id valeat, sopitis conclusisque in morte sensibus, per quos utique curiosius exire, et a se ire solebat in eam, quæ præterit, mundi istius figuram? Vides turpibus nihil deesse ad confusionem cum producentur spectaculum fieri Deo, Angelis, hominibus, sibi ipsis? O quam male mali omnes locati sunt, utique oppositi torrenti huic directæ æquitatis, et huic lumini propalatæ veritatis * expositi. Nonne hoc est perpetuo tundi, perpetuoque confundi? *Duplici contritione,* ait ille, *contere eos, Domine Deus noster.*

* *al.* opposi

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Saint Bernard discerte avec autant de profondeur que d'élégance sur la longueur, la largeur, la profondeur et la sublimité de Dieu.

27. Qu'est-ce que Dieu ? Il est tout à la fois longueur, largeur, hauteur et profondeur. Ah ! me répondrez-vous, je vous y prends vous-même à professer cette quaternité que vous aviez en abomination. Il n'en est rien, je l'ai condamnée et la condamne encore. Il vous semble que je parle de plusieurs choses ; je ne parle que d'une ; seulement je définis ce Dieu unique tel que nous pouvons le comprendre et non pas tel qu'il est en effet ; et les divisions que j'établis en parlant de lui, ce n'est pas en lui mais pour moi que je les établis ; car si je le désigne par plusieurs noms ou si je le cherche par plusieurs chemins, il n'en est pas moins toujours un. Ce ne sont pas des divisions dans la substance divine qu'expriment ces quatre mots, ni des dimensions telles qu'on en voit dans les corps, ni une distinction de personnes, comme celles que nous adorons dans la Trinité, ni enfin un certain nombre de propriétés, telles que celles que nous admettons dans les personnes divines avec lesquelles, d'ailleurs, elles ne font qu'un ; mais au contraire chacune de ces choses en Dieu est ce qu'elles sont toutes les quatre réunies, et toutes les quatre ne sont autre chose que ce qu'est chacune d'elles en particulier. Pour nous, dont l'intelligence est incapable d'atteindre à la simplicité de Dieu, pendant que nous nous efforçons de nous le représenter un, il se présente à notre esprit comme un être quadruple. La cause de cette illusion, c'est ce miroir et cette énigme à travers laquelle seulement il nous est maintenant permis de le voir ; mais quand nous le contemplerons face à face, nous le verrons tel qu'il est effectivement. Alors la vue délicate et faible de notre intelligence sera capable de contempler attentivement, sans craindre de s'émousser ou de voir les objets multiples ; au contraire, elle recueillera toutes ses forces, les concentrera sur un point et se conformera à l'unité de Dieu ; ou plutôt, devenue semblable à cette unité par excellence, elle la contemplera seule à seule et face à face, car « nous serons semblables à Dieu et le verrons tel qu'il est (I *Joan.*, III, 2). » Bienheureuse vision que celle-là ! C'est avec raison que le Psalmiste soupirait après elle en s'écriant : « Ma face vous a cherché, Seigneur, Seigneur, je chercherai toujours votre face (*Psalm.* XXVI. 8). » En attendant, puisque nous aussi nous la cherchons encore, n'hésitons point à nous servir du quadrige dont notre faiblesse et notre misère ont besoin. Peut-être arriverons-nous par là à saisir ce qui nous a saisis, c'est-à-dire la signification de ce quadrige lui-même. En effet, le conducteur de ce char, celui qui nous l'a montré le premier, nous engage à nous appliquer « avec tous les saints à saisir quelle est la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur (*Eph.*, III, 18) » de l'être par excellence. Saint Paul a dit *saisir* et non *connaître*, afin que nous ne nous contentions point de satisfaire notre curiosité par la science, mais que nous aspirions de toutes nos forces à en recueillir les fruits : or ce n'est pas celui qui connaît, mais celui qui saisit, qui recueille les fruits de la science. D'ailleurs, « connaître le bien et ne le point mettre en pratique, dit un autre apôtre, c'est se rendre coupable de péché (*Jacob.*, IV, 17). » Voilà pourquoi saint Paul dit ailleurs : « Courez de manière à vous saisir du prix (I *Corinth.*, IX, 24). » Mais que faut-il

CAPUT XIII.

De longitudine, latitudine, profunditate, et sublimitate Dei profunde et eleganter discurrit.

27. Quid est Deus ? Longitudo, latitudo, sublimitas, et profundum. Quid ? inquis. Tenemus te quaternitatis, quam abominatus es, professorem. Minime. Abominatus sum, et abominor. Visus sum protulisse plura, sed unum est. Unus Deus signatus est pro captu nostro, non pro suo statu. Divisus est hic, non ille. Voces diversæ, semitæ multæ ; sed unum per eas significatur, unus quæritur. Non divisiones substantiæ in quaternario isto expressæ sunt ; non dimensiones, quales in corporibus intuemur ; non distinctio personalis, qualem in Trinitate adoramus ; non numerus proprietatum, qualem personis ipsis inesse fatemur, etsi non aliud a personis. Alioquin hoc singulum horum in Deo, quod quatuor simul ; hoc quatuor ipsa, quod singulum est. Nobis autem, quia non possumus cum Deo simplicitate contendere, dum contendimus apprehendere unum, occurrit veluti quadruplicatum. Facit hoc speculum et ænigma, per quod solum interim videri datur. Cum autem videbimus facie ad faciem, videbimus sicuti est. Nec enim jam tunc fragilis acies mentis nostræ, quantumlibet vehementer intendens, aliquatenus resiliet, dissilietve in suam pluralitatem. Colliget sese magis, adunabit, conformabitque unitati illius, vel potius unitati illi, ut una uni facies respondeat faciei. Nempe *similes ei erimus, quia videbimus eum sicuti est.* Beata visio ! ad quam merito suspirabat, qui ait : *Exquisivit te facies mea ; faciem tuam, Domine, requiram.* Et quia adhuc in quærendo res est, interim ascendamus quadrigam istam, utpote infirmi ei imbecilles, indigentes tali vehiculo, si forte vel sic apprehendamus in quo apprehensi sumus, id est, hujus ipsius vehiculi rationem. Nam hoc monitum habemus ab ipso auriga et primo currus hujus exhibitore, ut studeamus *comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit longitudo, latitudo, sublimitas, et profundum.* Comprehendere dixit, non cognoscere ; ut non curiositate contenti scientiæ, tota cura fructui inhiemus. Non in cognitione est fructus, sed in comprehensione. Alioquin

Digitized by Google

entendre ici par ce mot *saisir* ? C'est ce que je dirai plus loin.

ongueur en n est autre on éternité, sa largeur la charité.

28. Qu'est-ce donc que Dieu ? Il est longueur, dirai-je. Que faut-il entendre par là ? l'éternité ; car elle est si longue qu'elle n'a point de limites ni dans le temps ni dans l'espace. Il est aussi largeur. Qu'est-ce à dire ? qu'il est charité. Or comment celle-ci pourrait-elle à son tour avoir des limites dans un Dieu qui ne hait rien de ce qu'il a créé (*Sap.*, II, 25) ? Ne fait-il pas, en effet, lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et tomber la pluie sur les injustes comme sur les justes ? Ainsi la charité de Dieu bénit dans son sein jusqu'à ses ennemis : ce n'est même pas assez pour elle, elle s'étend à l'infini, et dépasse non-seulement tout ce que nous pouvons sentir, mais encore tout ce que nous pouvons connaître, au dire de l'Apôtre lui-même, qui voudrait que nous connussions la charité de Jésus-Christ qui surpasse toute science (*Ephes.*, III, 19). » Que dirai-je de plus ? qu'elle est éternelle ; ou bien, ce qui est peut-être encore plus fort, elle est l'éternité même. Vous le voyez donc, en Dieu la longueur est égale à la largeur ; je voudrais que vous vissiez non pas qu'elle est aussi grande, mais qu'elle se confond avec elle ; que l'une ne diffère point de l'autre, qu'une seule n'est pas moins que les deux ensemble, et que les deux ne sont pas plus qu'une seule. Dieu est éternité, Dieu est charité, longueur sans tension, largeur sans distension. Il excède également les étroites limites du temps et de l'espace, non point par la masse de sa substance mais par la liberté de son être. Voilà comment celui qui a donné la mesure à toutes choses est lui-même sans mesure, et comment encore, tout immense qu'il soit, il est néanmoins la mesure de l'immensité elle-même.

29. Qu'est-ce encore que Dieu ? Il est hauteur et profondeur, et se trouve ainsi d'un côté au-dessus, de l'autre au-dessous de toutes choses ; car dans les attributs divins l'équilibre ne pèche en aucun sens, il est constant et demeure toujours le même. Dans la hauteur considérez sa puissance, et dans la profondeur voyez sa sagesse ; l'une égale l'autre, et nous savons qu'il est aussi impossible d'atteindre à sa hauteur que de scruter à fond sa profondeur ; c'est d'ailleurs ce que nous dit saint Paul lui-même en s'écriant avec transport : « O admirable profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables (*Rom.*, XI, 33)! » Ecrions-nous aussi avec lui en voyant comment en Dieu et avec Dieu ces deux attributs ne laissent pas que de former la plus simple unité : O sagesse pleine de puissance qui atteint partout avec force, ô puissance pleine de sagesse qui dispose tout avec douceur (*Sap.*, VIII, 1) ! Il n'y a là qu'une seule et même chose, les effets seuls sont nombreux et les opérations distinctes ; et cette chose unique est en même temps longueur par son éternité, largeur par sa charité, hauteur par sa majesté et profondeur par sa sagesse.

En Dieu la hauteur est la puissance et la profondeur est la sagesse.

---

scienti bonum, et non facienti, ut ait quidam, *peccatum est ei*, et ipse Paulus alio loco : *Sic currite*, inquit, *ut comprehendatis*. Quid sit comprehendere, inferius declarabo.

28. Quid igitur est Deus ? longitudo, inquam. Quid ipsa ? Æternitas. Hæc tam longa, ut non habeat terminum, non magis loci, quam temporis. Est et latitudo. Et ipsa quid ? Charitas. Quibus et ista terminis angustetur in Deo, qui nihil odit eorum quæ fecerit ? Denique solem suum oriri facit super bonos et malos, pluit super justos et injustos. Ergo et inimicos concludit sinus ille. Nec hoc quoque contentus, evadit in infinitum. Omnem non modo affectionem, sed et cognitionem excedit, adjiciente Apostolo et dicente ; *Scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi*. Quid plus dicam ? Æterna est. Nisi quod hoc plus forsitan est, quia æternitas est. Vides tantam esse latitudinem, quantum et longitudinem ? Utinam sic videas non tantam esse, sed ipsam ; id esse unam quod Iteram ; non minus unam quam duas, nec plus duas uam unam. Deus æternitas, Deus charitas est ; longitudo sine protensione, latitudo sine distensione. In utroque pariter locales quidem excedit temporalesque angustias, sed libertate naturæ, non enormitate substantiæ. Tali modo immensus est qui omnia fecit in mensura ; et quamvis immensus, hic tamen modus et ipsius immensitatis.

29. Quid item Deus ? Sublimitas et profundum. In altero supra omnia, in altero infra omnia. Liquet in deitate nusquam claudicare æqualitatem, stare eam undique firmiter, constare immobiliter sibi. Sublime, potentiam ; profundum, sapientiam ejus* considera. Ex æquo et ista respondent sibi, dum et sublimitas inattingibilis, et profunditas æque inscrutabilis cognoscatur, Paulo admirante et exclamante : *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam inscrutabilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ illius!* Libet et nos exclamare cum Paulo, horum utcumque intuentes in Deo, et cum Deo simplicissimam unitatem : O sapientia potens, attingens ubique fortiter ! o potentia sapiens, disponens omnia suaviter ! Res una, effectus multiplex, operationesque diversæ. Et illa una res est longitudo propter æternitatem, latitudo propter charitatem, sublimitas propter majestatem, profunditas propter sapientiam.

* *al.* essa.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Comment nous pouvons selon la recommandation de l'Apôtre arriver à saisir les quatre attributs dont il parle.

30. Nous savons toutes ces choses, pensons-nous pour cela les avoir saisies? On n'y parvient que par la sainteté et non pas par le raisonnement, si toutefois il est possible de comprendre ce qui est incompréhensible. Mais, si c'était impossible, l'Apôtre ne nous aurait pas exhortés à « saisir avec tous les saints (*Ephes.*, III, 18). » Les saints les saisissent: me demandez-vous de quelle manière? je vous dirai que si vous êtes saint vous les avez saisies vous-même et par conséquent vous savez comment on les saisit: si vous ne l'êtes pas, devenez-le, et vous le saurez par votre propre expérience. Ce qui fait les saints, ce sont les affections saintes: or il y en a deux, la sainte crainte du Seigneur et son saint amour: l'âme qui possède ces deux affections s'en sert comme de deux bras pour saisir, embrasser, étreindre et retenir, et s'écrie: « Je le possède, je ne le laisserai pas aller (*Cant.*, III, 4). » La crainte répond à la hauteur et à la profondeur, et l'amour à la largeur et à la longueur. Qu'y a-t-il, en effet, de plus à craindre qu'une puissance à la quelle on ne saurait résister, qu'une sagesse à laquelle on ne peut se soustraire? Dieu serait moins à craindre s'il manquait de l'un ou de l'autre attribut, mais il n'y a pas moyen de ne pas craindre celui dont l'œil voit tout et dont le bras peut tout. D'un autre côté, qu'y a-t-il de plus aimable que l'amour même qui fait que vous aimez et que vous êtes aimé? C'est l'amour auquel l'éternité s'ajoute; car, ne pouvant jamais faiblir, il ne permet aucun soupçon, aucune crainte. Aimez donc avec constance et persévérance, et vous avez la longueur; que votre amour s'étende jusqu'à vos ennemis, et vous avez la largeur; enfin ayez en toutes choses l'âme timorée, et vous aurez saisi la hauteur et la profondeur.

Ce qui fait les saints est la sainte crainte de Dieu et son saint amour.

Mérites de la crainte et de l'amour.

31. Mais si vous préférez correspondre par quatre sentiments de l'âme aux quatre attributs de Dieu, vous y réussissez par l'admiration, la crainte, la ferveur, et la constance. La première nous est en effet commandée par la majesté de Dieu, la seconde par l'abîme de ses jugements; la troisième par sa charité, et la quatrième par son éternité. Qui est-ce qui n'est dans l'admiration en contemplant la gloire de Dieu? Qui n'est saisi de crainte en sentant les abîmes de sa sagesse? qui n'est embrasé d'amour en méditant sur l'amour de Dieu? et qui est-ce qui ne dure et ne persévère dans l'amour en voulant imiter l'éternité de la charité de Dieu? La persévérance en effet a quelque rapport avec l'éternité, et d'ailleurs elle est la seule vertu qui mérite l'éternité, ou plutôt qui nous conduise jusque dans l'éternité, si nous en croyons le Seigneur qui a dit: « Quiconque persévérera jusqu'à la fin sera sauvé (*Matth.* x, 22). »

Affections de l'âme envers Dieu.

32. Remarquez maintenant que ces quatre attributs divins sont l'objet d'autant de contemplations différentes. La première et la plus haute est la contemplation et l'admiration de la majesté de Dieu; elle requiert un cœur pur, afin que dégagé de tout vice et déchargé de tout péché il puisse s'élever facilement vers les choses célestes ou même demeure suspendu, ne fût-ce que pendant quelques

Il y a quatre espèces de considération.

CAPUT XIV.

Modum quo prædicta secundum Apostolum comprehendere possimus, ostendit.

30. Novimus hæc. Num ideo et arbitramur nos comprehendisse? Non ea disputatio comprehendit, sed sanctitas, si quo modo tamen comprehendi potest quod incomprehensibile est. At nisi posset, non dixisset Apostolus: *Ut comprehendamus cum omnibus sanctis.* Sancti igitur comprehendunt. Quæris quomodo. Si sanctus es, comprehendisti, et nosti; si non, esto, et tuo experimento scies. Sanctum facit affectio sancta, et ipsa gemina; timor Domini sanctus, et sanctus amor. His perfecte affecta anima, veluti quibusdam duobus brachiis suis comprehendit, amplectitur, stringit, tenet, et ait: *Tenui eum, nec dimittam.* Et timor quidem sublimi et profundo, amor lato et longo respondet. Quid tam timendum quam potestas, cui non potes resistere; quam sapientia, cui abscondi non potes? Poterat minus timeri Deus, alterutro carens. Nunc autem perfecte oportet timeas illum, cui nec oculus deest omnia videns, nec manus potens omnia. Quid item tam amabile, quam amor ipse, quo amas, et quo amaris? Amabiliorem tamen juncta æternitas facit; quæ dum non excidit, foras mittit suspicionem. Ama igitur perseveranter et longanimiter, et habes longitudinem; dilata amorem tuum usque ad inimicos, et latitudinem tenes. Esto etiam in omni sollicitudine timoratus, et sublime profundumque apprehendisti.

31. Aut si mavis quatuor æque tuis, divinis quatuor respondere; facis hoc, si stupes, si paves, si ferves, si sustines. Stupenda plane sublimitas majestatis; pavenda abyssus judiciorum. Fervorem exigit charitas, æternitas perseverantiam sustinendi. Quis stupet, nisi qui contemplatur gloriam Dei? Quis pavet, nisi qui scrutatur profundum sapientiæ? Quis fervet, nisi qui meditatur charitatem Dei? Quis sustinet et perseverat in amore, nisi qui æmulatur æternitatem charitatis? Nempe æternitatis quamdam imaginem perseverantia præfert. Denique sola est cui æternitas redditur, vel potius quæ æternitati hominem reddit, dicente Domino: *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*

32. Et nunc adverte in quatuor istis contemplationis species quatuor. Prima et maxima contemplatio est admiratio majestatis. Hæc requirit cor purgatum, ut a vitiis liberum, atque exoneratum peccatis, facile ad superna levet; interdum quoque vel per aliquas morulas stupore et ecstasi suspensum teneat admirantem. Secunda autem necessaria est huic; est

Digitized by Google

instants, par une sorte de sainte stupeur et d'extase. La seconde est nécessaire à la première, car elle considère les jugements de Dieu, et par cette vue terrible elle porte à l'âme un coup qui met le vice en fuite, fonde la vertu, initie à la sagesse et conserve l'humilité. Or l'humilité est le fondement solide et durable de la vertu ; si elle bouge, toutes les vertus ne sont plus qu'une ruine. La troisième sorte de contemplation s'occupe ou plutôt se repose dans le souvenir des bienfaits, et en nous rappelant les bienfaits que nous avons reçus, nous presse d'en témoigner notre reconnaissance par l'amour du bienfaiteur. Voilà de qui le Prophète voulait parler quand il disait : « Ils publieront hautement le souvenir de votre douceur et de vos bienfaits. (*Psalm.* CXLIV, 7). » La quatrième, fermant les yeux sur le passé, ne les ouvre que sur les promesses dont elle attend l'accomplissement ; et comme elle n'est autre chose qu'une méditation de l'éternité, puisque l'objet des promesses est éternel, elle nourrit la longanimité et donne de nouvelles forces à la persévérance. Il est, je crois, facile maintenant de rapporter ces quatre sortes d'oraison aux quatre expressions employées par l'Apôtre, car nous saisissons la longueur par la méditation des promesses, la largeur par le souvenir des bienfaits, la hauteur par la contemplation de la majesté divine, la profondeur par la vue des jugements de Dieu. Il nous resterait encore à chercher celui que nous n'avons encore trouvé que d'une manière imparfaite et qu'on ne saurait trop chercher. Mais peut-être la prière est-elle préférable à la discussion pour le rechercher et un moyen plus facile de le découvrir. Finissons donc ici notre livre mais ne bornons pas là nos recherches.

---

enim intuens judicia Dei. Quo sane pavido aspectu, dum vehementius concutit intuentem, fugat vitia, fundat virtutes, initiat ad sapientiam, humilitatem servat. Virtutum siquidem bonum quoddam ac stabile fundamentum, humilitas. Nempe si nutet illa, virtutum aggregatio nonnisi ruina est. Tertia contemplatio occupatur, vel potius otiatur circa memoriam beneficiorum, et ne dimittat ingratum, sollicitat memorantem ad amorem benefactoris. De talibus dicit Propheta loquens ad Dominum : *Memoriam abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt.* Quartaquæ retro sunt obliviscens, in sola requiescit exspectatione promissorum; quæ cum sit meditatio æternitatis (si quidem quæ promittuntur, æterna sunt), longanimitatem alit, et perseverantiæ dat vigorem. Puto jam facile est quatuor nostra hæc, quatuor illis Apostoli assignare, dum longitudinem comprehendit meditatio promissorum, latitudinem recordatio beneficiorum, sublimitatem contemplatio majestatis, profundum inspectio judiciorum. Quærendus adhuc fuerat, qui nec satis adhuc inventus est, nec quæri nimis potest ; at orando forte quam disputando dignius quæritur, et invenitur facilius. Proinde is sit finis libri, sed non finis quærendi.

AVERTISSEMENT

SUR LA LETTRE SUIVANTE FORMANT LE SECOND OPUSCULE DE SAINT BERNARD.

I. Après les cinq livres *de la Considération*, adressés au souverain Pontife, nous avons placé le *Traité des mœurs et des devoirs des évêques*, qui n'est autre que la première des cinq lettres de saint Bernard à HENRI, archevêque de Sens, et la quarante-deuxième de toutes ses lettres. Henri, surnommé APER, d'après le chronographe Hugues d'Auxerre, et GILBERT, d'après quelques autres, était chanoine quand il fut élu pour succéder à Daimbert, en 1121, sur le siége de Sens. Il commença par mener dans sa nouvelle dignité une conduite un peu trop relâchée, mais il fut ramené à une pratique plus consciencieuse de ses devoirs par Geoffroy, évêque de Chartres, et par Burchard évêque de Meaux, aux efforts desquels saint Bernard unit les siens. On voit par la lettre neuvième de notre Saint, au pape Honorius, que l'archevêque Henri l'eut pour défenseur contre les attaques de Louis VII.

II. Ces persécutions, qui s'attaquèrent non-seulement à Henri, mais encore à Etienne, évêque de Paris, leur furent attirées par leur retraite de la cour et leur résolution de mener désormais une vie meilleure. Nous lisons, en effet, dans la lettre quarante-neuvième « que ceux que le roi comblait de distinctions, dont il estimait la fidélité et

Digitized by Google

qu'il honorait même de son amitié lorsqu'ils étaient dans le monde, sont précisément ceux qu'il persécute à présent comme ses ennemis personnels, parce qu'ils soutiennent la dignité de leur sacerdoce et l'honneur de leur ministère. Voilà d'où viennent les accusations et les injures atroces dont on a tâché de flétrir l'innocence de l'évêque de Paris.... Il en est de même aujourd'hui de l'évêque de Sens. Le roi s'efforce d'ébranler sa fermeté et de lasser sa constance, etc. »

III. Henri ne régla pourtant pas si bien sa conduite qu'il n'encourût les censures ecclésiastiques pour avoir maltraité un archidiacre de son Eglise, « qu'il osa déposer sans l'avoir convaincu ni même cité en jugement, » comme saint Bernard lui-même le lui reproche dans sa cent quatre-vingt-et-unième lettre. Il fut suspens de ses fonctions, d'après le témoignage de Hugues d'Auxerre le chronographe, à l'année 1136, et d'après les Actes des évêques d'Auxerre chapitre XV, où on lit que l'évêque Hugues, n'ayant pu être sacré à Sens, parce que Henri, archevêque de cette ville, son métropolitain, était suspens, le fut à Ferrières, des mains de Geoffroy, évêque de Chartres, à la fête de saint Vincent. » Il est très-vraisemblable qu'il avait encouru cette suspense par l'injuste déposition de son archidiacre; en ayant été relevé, il tint à Sens, en 1140, un concile où les erreurs de Pierre Abélard furent condamnées. Les Pères de ce concile écrivirent en commun au pape Innocent une lettre qui est la cent quatre-vingt-onzième de celles de saint Bernard, dans laquelle ils s'expriment ainsi: « Les nombreuses affaires auxquelles vous devez prêter l'oreille nous forcent à vous exposer, en peu de mots, une affaire très-longue par elle-même, dont l'archevêque de Sens vous a déjà pleinement entretenu par lettre. » Or cette lettre n'est probablement autre que la cent quatre-vingt-dixième de saint Bernard, que nous comptons maintenant au nombre des traités. Henri mourut le 10 juin 1144 et fut remplacé sur le siége de Sens par Hugues, dont nous avons parlé plus haut.

IV. Au reste, il n'est pas possible de douter que cette lettre ait été écrite peu de temps après la conversion de Henri, car saint Bernard s'exprime ainsi au commencement du n. 2: « Il vient de s'élever de vos parages un vent un peu plus favorable qui commence à souffler de nos côtés. Je reçois, en effet, sur votre compte des nouvelles beaucoup plus agréables que celles auxquelles j'étais habitué, et je les tiens non pas d'une rumeur incertaine, mais de la bouche même du véridique et respectable évêque de Meaux. » Plus loin, saint Bernard nous fait savoir que ce changement est dû aux bons conseils de Geoffroy, évêque de Chartres. On ne peut pas placer cette conversion à une autre époque que sous le pontificat d'Honorius II, avant l'année 1130, comme on est en droit de le conclure de la lettre de saint Bernard à ce pape, pour lui recommander l'archevêque Henri, et de la cause des persécutions dont ce dernier fut l'objet, laquelle n'est autre que sa retraite de la cour de Louis VII et sa résolution de changer de vie, comme nous l'avons déjà dit.

V. D'où nous concluons que cette lettre fut écrite en 1126. A cette époque, l'évêque de Meaux, qui annonça à saint Bernard « de meilleures nouvelles que celles auxquelles il était habitué, » était Burchard, et non pas, comme on l'a cru à tort jusqu'à présent, Manassès, qui ne succéda à Burchard qu'en 1133, ainsi qu'on le voit dans une charte authentique de Choisy, signée de sa main, en faveur du monastère de Saint-Martin-des-Champs, où on lit : « Fait l'an 1135 de Notre-Seigneur, indiction XIII, la sixième année du pontificat de notre saint Père le pape Innocent, et, de notre épiscopat, la seconde. On a encore une autre charte de lui donnée à Mauregard « l'an 1140 de Notre-Seigneur, la septième année, dit-il, de notre épiscopat. » Cette date se trouve d'ailleurs en parfait accord avec ce que dit Orderic, liv. VII, page 627, où il rapporte qu'Etienne, évêque de Paris, et Burchard, évêque de Meaux, engagèrent les religieux de Rebais à céder les reliques de saint Evroult aux religieux du monastère de ce nom. Déjà saint Bernard leur avait écrit à ce sujet. Orderic place ce fait en 1130, d'où il suit qu'à cette époque l'évêque de Meaux était Burchard et non point Manassès. Il y a donc lieu à corriger les dates données par Duchesne dans ses notes à Abélard, dans lesquelles il prétend que Manassès commença en 1125 à occuper le siége de Meaux; d'autant plus que nous avons vu que la charte de Choisy, citée plus haut et qui date de 1135, ne fait remonter son épiscopat qu'à deux ans avant cette date. On peut juger de la gravité des mœurs de Burchard et de la sagesse de ses conseils, à ce fait que saint Bernard félicite Henri dans cette lettre de l'avoir eu pour conseiller avec Geoffroy, évêque de Chartres. La lettre quarante-deuxième de notre Saint, que nous donnons ici parmi les traités, est divisée en sept chapitres dans un manuscrit du Vatican portant le n. 663. Mais il nous a paru préférable de suivre la division de Horstius.

Digitized by Google

LETTRE XLII DE SAINT BERNARD

OU TRAITÉ A HENRI ARCHEVÊQUE DE SENS, SUR LES MŒURS ET LES DEVOIRS DES ÉVÊQUES.

Au vénérable Seigneur Henri, archevêque de Sens, le frère Bernard, salut et tout ce que peut la prière d'un pécheur.

Votre Grandeur daigne me témoigner le désir d'avoir un écrit de ma main : l'honneur qu'elle me fait m'impose un lourd fardeau, et pourtant je m'estime heureux de cette distinction de votre part. Mais si je suis flatté d'une demande aussi bienveillante, d'un autre côté je me sens effrayé de la pensée d'avoir à y répondre. Qui suis-je, en effet, pour me permettre d'écrire pour un évêque, et en même temps qui suis-je encore pour oser ne pas lui obéir ? Le même motif me pousse à céder et à ne pas céder à sa demande : écrire à une Grandeur telle que la vôtre est une entreprise qui dépasse mes forces ; mais, d'un autre côté, lui désobéir est contraire à mon devoir. Je ne vois donc que danger de toutes parts, mais il me semble qu'il y en aurait un surtout à ne pas faire ce que vous me demandez. Dans cette alternative choisissant le parti qui s'offre à moi avec le moins d'inconvénients, je me décide à faire ce que vous exigez de moi. J'y suis d'ailleurs porté par la bienveillance et la bonté dont vous daignez m'honorer ; ma présomption trouvera son excuse dans l'autorité de celui qui m'a signifié sa volonté.

CHAPITRE I.

Difficultés de l'espicopat et par suite nécessité pour un évêque d'avoir de bons conseillers.

Dangers de l'épiscopat.

1. Depuis que vous avez reçu de Dieu les clefs du ciel, et que, à l'exemple de la femme forte (*Prov.* XXXI, 19), vous avez commencé à mettre la main à des affaires fortes et difficiles, je n'ai pu me défendre d'un sentiment de peine et de compassion toutes les fois qu'il m'est arrivé d'apprendre ou que vous manquiez à votre devoir ou qu'on vous faisait de la peine. Je me rappelais alors ces paroles du Psalmiste : « Ceux qui s'embarquent et vont sur des navires travailler au milieu sur la mer...., tantôt sont portés jusqu'aux nues et tantôt précipités au fond des abîmes. Au milieu de ces périls, ils sèchent de frayeur, ils sont agités et troublés comme des hommes plongés dans le vin, la tête leur tourne et leur sagesse les abandonne (*Psalm.* CVI, 23, 26 et 27) ; » et alors, au lieu de juger comme le font ordinairement les hommes, je me sentais porté à une sorte de compassion en me livrant aux réflexions suivantes : Si la vie de tout homme sur la terre n'est qu'une véritable tenta-

S. BERNARDI ABBATIS

EPISTOLA XLII SEU TRACTATUS AD HENRICUM SENONENSEM ARCHIEPISCOPUM, DE MORIBUS ET OFFICIO EPISCOPORUM.

Domino venerabili Henrico, Senonensium archiepiscopo, frater B. si quid potest peccatoris oratio.

Placuit Præstantiæ Vestræ novum aliquid a nobis dictatum requirere. Gravamur pondere dignitatis, sed dignationis munere gratulamur. Et blanditur petentis favor, et petitionis terret exactio. Qui enim nos sumus, ut scribamus episcopis ? Sed rursum qui sumus, qui non obediamus episcopis ? Unde dare, inde et negare compellor quod postulor. Scribere tantæ Altitudini, supra me est ; et eidem non obedire, contra me. Utrobique periculum : sed in ea parte majus imminere videtur, si non obediero. Hac itaque exiens qua minus apparet, facio quod jubetis. Dat quippe ausum ipsius dignitatis dignanter indulta familiaritas, et excusat præsumptionem auctoritas imperantis.

CAPUT I.

Arduum ac periculosum esse munus episcopi ; ideoque et bonis consiliariis opus.

1. Igitur ex quo regni cœlorum claves Deo auctore vobis traditas suscepistis, ac juxta ritum fortis illius mulieris, manum mittere cœpistis ad fortia ; si qua vos aut egisse quæ non deberetis, aut pertulisse quæ nolletis audivimus ; et illa agentem doluimus, et condoluimus hæc patienti. Inter hæc autem ego recordabar illorum versiculorum : *Qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis, ascendunt usque ad cœlos, et descendunt usque ad abyssos. Anima eorum in malis tabescebat, turbati sunt, et moti sunt sicut ebrius, et omnis sapientia eorum devorata est.* Et ideo non judicabam, ut assolet ; magis quippe ad compassionem me provocabat hujuscemodi cogitatio : Si, inquam, tentatio est cujuscumque hominis vita super terram ; quantis putatis periculis patet vita Pontificis, cui omnium necesse est ferre tentationes ? Si ergo latens in caverna, et quasi sub modio, non quidem lu-

Digitized by Google

tion, de quels périls n'est pas semée celle d'un évêque qui se trouve en butte à toutes les tentations de ses ouailles? Si, au fond d'une caverne, où je suis caché comme l'est, sous le boisseau, une lampe qui fume plus qu'elle n'éclaire, je ne puis échapper tout à fait au souffle des vents, et me vois agité en tous sens par la tempête comme un faible roseau battu par la tourmente, que sera-ce de celui qui est placé comme un flambeau au faîte de la montagne? Je n'ai que moi à sauver, et il suffit de moi pour être à moi-même un sujet de scandale, d'ennui, de fatigue et de danger, à ce point que je suis fréquemment obligé de m'élever avec indignation contre les appétits d'une bouche intempérante et les écarts scandaleux de mes regards. A quelles épreuves, à quels tourments doit donc se trouver exposé celui qui n'est jamais exempt ni de luttes au dehors, ni de craintes au dedans, pour les autres, quand il le serait pour lui-même?

2. Mais il vient de s'élever de vos parages un vent un peu plus favorable qui commence à souffler de nos côtés. Je reçois en effet sur votre compte des nouvelles beaucoup plus agréables que celles auxquelles j'étais habitué, et je ne les tiens pas d'une rumeur incertaine, mais de la bouche même du véridique et vénérable évêque de Meaux [a]. Car, comme je lui demandais des nouvelles de votre état, il me répondit d'un air riant et comme un homme sûr de ce qu'il disait : Je crois qu'il est décidé à suivre désormais les conseils de l'évêque de Chartres. Je fus d'autant plus heureux de cette réponse, que je ne doute pas que les conseils de l'évêque de Chartres ne soient excellents. Il ne pouvait me donner un meilleur gage des bonnes dispositions de votre cœur, ni me faire concevoir de plus justes espérances de vos futurs progrès dans les voies du Seigneur. Il n'est personne à mes yeux à qui vous puissiez vous confier, vous et vos intérêts, avec une plus entière sécurité qu'à ces deux prélats; avec de pareils conseils, vous êtes bien sûr de conserver votre conscience et votre réputation intactes. C'est ainsi qu'il convient à un prêtre de Dieu, à l'évêque d'une aussi grande cité, de prendre ses conseillers ailleurs que parmi les jeunes gens ou les gens du monde. Nous devons aimer tout le monde, nos ennemis mêmes, mais nous ne devons prendre conseil que des hommes qui se font remarquer par leur prudence et par leur bienveillance [b]. Voilà pourquoi le divin Maître repoussait également le conseil imprudent de son disciple et le conseil malveillant de ses frères quand il disait à l'un : « Vous n'entendez rien aux choses de Dieu (*Marc.*, VIII, 33); » et à l'autre : « Allez, vous autres, à cette fête, pour moi je n'irai point (*Joan.*, XXIV, 45); » voulant ne se laisser guider ni par l'imprudence de l'un ni par la malveillance des autres. Enfin, après avoir cherché à qui il pourrait se confier et à qui il pourrait sans crainte remettre la dispensation de ses mystères, il s'écrie d'un ton de surprise, comme quelqu'un qui a bien de la peine à trouver ce qu'il désire : « Quel est à votre avis le serviteur fidèle et

Qualités d'un bon conseiller : la prudence et la bienveillance.

[a] C'était certainement Burchard et non pas Manassès, comme nous l'avons dit plus haut dans l'avis au lecteur, n. 5.

[b] Quelques éditions, même celles de 1494, font suivre ces mots, « leur bienveillance, » de cette réflexion qui a passé de la marge, dans le texte, « car sans prudence et sans bienveillance il n'y a pas de conseils parfaits. » Cette phrase ne se lit point dans les meilleurs manuscrits, tels que ceux de la Colbertine, portant les numéros 1038 et 4410.

---

cens, sed **fumigans, ventorum tamen impetus nec sic** declinare sufficio; sed continuis tentationum variisque [illegible] impulsibus, instar vento agitatæ arundinis, huc illucque circumferor : quid positus supra montem, positus supra candelabrum? Solus mihi servandus, solus tamen ipse mihi sum scandalo, solus tædio, solus oneri atque periculo, ita ut propriæ gulæ et ventri, et oculo scandalizanti frequenter irasci oporteat. Quibus ergo molestiis angitur, quibus lacessitur injuriis, cui etiam, etsi propria cessent, nunquam tamen de alienis desunt foris pugnæ, intus timores?

2. Nuper autem nobis a vestris partibus flare cœpit aura secundior. Rumoribus siquidem recentioribus nuntiata sunt de vobis solito lætiora, et non ex incerto famæ, sed ore veridico venerabilis Meldensis episcopi. Interrogatus enim de esse vestro, vultu alacri, et tanquam bene fidens unde requirebatur : Puto, inquit, hominem ex hoc jam consiliis se subacturum Carnotensis episcopi. Hoc ab eo responsum tam lætus accepi, quam certus fui consilia viri fidelissima fore. In nullo melius poterat nobis cordis vestri propositum commendare, in nullo spem dare certiorem vestri profectus in Domino. Secure, ni fallor, præfatis ambobus viris et vos, et vestra credetis. Talibus utendo consiliariis, bonam vobis servabitis et famam et conscientiam. Sic Dei sacerdotem, sic tantæ civitatis decet episcopum, puerilibus non agi sæcularibusve consiliis. Omnes, juxta Domini præceptum, etiam inimici, diligantur; sed ad consilium soli eligantur, qui et prudentes esse videantur, et benevoli. Propterea Dominus, et imprudens discipuli et fratrum infidele consilium refutabat, respondens improvido : *Non sapis quæ Dei sunt*; et malevolis : *Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendam.* Nec istorum malitiæ, nec illius imprudentiæ se credendum putavit. Quærens denique cui se credere debeat, cui tuto sua committat dispensanda mysteria, et quasi difficile inveniens, sub admiratione interrogat : *Quis putas est fidelis servus et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam?* Quamobrem et Petro curam ovium crediturus, prius ejus studuit probare benevolentiam, ter scisciatus si se diligeret. Probavit et prudentiam, quando errantibus hominibus, et putantibus ipsum esse quempiam ex Prophetis, ille prudenter veritatem advertens, Deum potius Prophetarum confessus est : *Tu es,* inquiens, *Christus filius Dei.* Væ nostro generi

Digitized by Google

et prudent que son maître a établi sur ses domestiques, pour leur distribuer au temps voulu la nourriture dont ils ont besoin (*Matth.*, XXIV, 45)? » Aussi, avant de confier à Pierre le soin de ses brebis, il voulut d'abord s'assurer de son attachement et lui demanda par trois fois s'il l'aimait; il éprouva aussi sa prudence alors que tout le monde ne voyant en lui qu'un prophète, il le vit discerner prudemment la vérité et l'entendit confesser qu'il était plutôt le Dieu même des prophètes, quand il lui dit: « Vous êtes le Christ fils de Dieu (*Matth.*, XVI, 16).»

Les qualités d'un bon docteur sont les mêmes.

Que notre malheureuse nature est imparfaite! c'est à peine si parmi les hommes on peut en rencontrer un seul qui réunisse ces deux qualités; si vous trouvez dans l'un d'eux la prudence, difficilement y trouverez-vous en même temps la bienveillance désirable; et si vous rencontrez quelque part la bienveillance que vous cherchez, elle ne sera que rarement unie à la prudence. Quant à ceux qui ne possèdent ni l'une ni l'autre qualité, le nombre en est infini.

3. La prudence vous a donc bien inspiré quand elle vous a suggéré la pensée que vous ne pouviez sans conseil vous acquitter dignement des fonctions du prêtre, du ministère de l'évêque et de la charge de pasteur. Aussi la sagesse, cette mère des conseils salutaires, dit-elle en parlant d'elle-même : « Moi qui suis la sagesse, j'habite dans le conseil (*Prov.*, VIII, 12). » Mais dans quel conseil? Est-ce indifféremment dans toutes sortes de conseils? « Dans ceux, dit-elle, que les pensées judicieuses inspirent (*ibid*). » C'est peu encore, mais elle nous apprend en ces termes, par la bouche de Salomon, à nous tenir à l'écart des conseils d'où la bienveillance est absente : « Conférez de vos affaires avec votre ami, et ne vous ouvrez point à un étranger (*Prov.*, XXV, 9). » C'est elle encore qui, après nous avoir recommandé de ne rien faire sans conseil, considérant combien rares sont les hommes de bon conseil, nous dit si bien par la bouche d'un autre Sage : « Ayez beaucoup d'amis; mais n'en ayez qu'un entre mille pour conseil (*Eccli.*, VI, 6), un, dit-elle, entre mille. » C'est ce qui me fait dire que Dieu s'est montré d'une grande bonté pour vous, puisque tandis que les hommes de bon conseil sont si rares parmi nous, il vous en donne non pas un seulement, mais deux, d'une capacité reconnue, pleins de zèle et de prudence; il a fait plus encore, car pour vous rendre le recours à leurs lumières plus facile, il vous les a fait trouver dans votre province et les a mis sous votre juridiction, afin que vous ayez le droit de réclamer leurs conseils. Si vous les prenez pour règle de votre conduite, on ne vous verra point précipité dans vos jugements, violent dans le châtiment des coupables, mou dans la correction, trop sévère quand il faudra faire grâce, ou pusillanime là où il y aura lieu de patienter et d'attendre. Vous ne serez avec de tels conseils, ni somptueux dans votre table, ni fastueux dans votre mise, ni trop prompt à promettre, ni trop lent à dégager votre parole, ni enfin prodigue dans vos bienfaits. Avec le conseil de pareils hommes, vous éloignerez constamment de vous un mal bien ancien si on compte ses années, mais toujours nouveau pour la cupidité, je veux parler de la simonie et de l'avarice sa mère, l'avarice qui est une véritable idolâtrie. Enfin, pour tout dire en un mot, assisté d'un tel conseil, vous rendrez comme l'Apôtre votre ministère honorable en tous points (*Rom.*, XI, 12), votre ministère, dis-je et non point votre domination : j'ajoute que c'est lui que vous rendrez honorable, et non vous, car quiconque recherche ses propres intérêts ne cherche qu'à s'honorer lui-même et non son ministère.

Il est utile d'écouter de bons conseils.

---

ab imperfectione sua! Vix in multitudine hominum unum reperias in utraque gratia consummatum. Haud facile siquidem vel prudenti benevolentiam, vel fideli inesse sapientiam deprehendas. Sine numero autem sunt, quos utriusque muneris expertes esse constiterit.

3. Prudenter igitur cogitastis sacerdotale onus, episcopale opus, curamque pastoralem digne non posse administrari sine consilio. Hinc ipsa castorum consiliorum mater Sapientia de seipsa loquens: *Ego Sapientia*, inquit, *habito in consilio*. Sed quali consilio? numquid in qualicumque? *Et eruditis*, ait, *intersum cogitationibus*. Sed et quod infida consilia declinanda sint, per os Salomonis taliter monet: *Causam tuam tracta cum amico tuo, et secretum extraneo ne reveles*. Pulchre quoque per alium quemdam Sapientem, cum sine consilio nil agendum consulat, virorum tamen consilii intuens paucitatem, ita loquitur: *Multi sint tibi amici, unus autem sit tibi consiliarius de mille. Unus*, inquit, *de mille*. Benignam ergo non dubitaverim vobis esse divinitatem, cui de tanta raritate inter mortales, non unum, sed duos, ipsosque idoneos satis indulsit, providos, benevolos; et, ut facile adsint, comprovinciales; ut gratis, debitores jure subjectionis. Horum acquiescendo consiliis, nec præceps eritis in sententia, nec vehemens in vindicta; non in corrigendis remissior, non severior in parcendis, non pusillanimis in exspectandis; nec superfluus in victu, nec notabilis in vestitu; non citus ad promittendum, non ad reddendum tardus, nec prodigus dator. Istorum consilium longe semper faciet a vobis malum tempori vetus, sed cupiditati novum, simoniam; et matrem ejus avaritiam, quæ est idolorum servitus. Et ut brevi omnia sermone concludam, si his credideritis, in omnibus, exemplo Apostoli, honorificabitis ministerium vestrum: ministerium, inquam, non dominium Ipsum itaque honorificabitis non vos, nam qui quærit quæ sua sunt, se cupit honorari, non ministerium.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Ce qui rend les dignités ecclésiastiques honorables, ce n'est pas la pompe extérieure, mais l'éclat des bonnes mœurs et des vertus.

Le luxe des habits est déplacé dans un prêtre.

4. Ce n'est pas par le luxe des vêtements, le faste des équipages, la somptuosité des palais, mais par l'éclat des bonnes mœurs, par votre zèle pour les choses saintes et par vos bonnes œuvres que vous rendrez votre ministère honorable. Que de prélats suivent une voie différente, que de prêtres on voit d'une recherche extrême dans leurs habits et d'une indifférence complète, ou peu s'en faut, pour la vertu ! Si je leur rappelle cette parole de l'Apôtre, « Ne portez point d'habits précieux (I *Tim.*, II, 9), » Je crains qu'ils ne s'irritent et ne se blessent de se voir appliquer une défense qu'ils savent avoir été faite dans le principe pour le sexe faible et pour un ordre moins relevé que le leur, comme si les médecins ne se servaient pas, pour faire une amputation aux rois, du même fer que pour amputer les membres d'un homme du peuple, ou comme si c'était manquer de respect à la tête que de couper les cheveux qu'elle porte avec une paire de ciseaux dont on s'est servi pour se couper les ongles. Mais après tout s'ils ne veulent point être confondus avec de faibles femmes, non par moi, mais par l'Apôtre, qu'ils cessent donc de commettre la même faute qu'elles et de se parer de broderies et de fourrures plutôt que de bonnes œuvres. Qu'ils ne recouvrent plus d'hermines rouges ou de gueules[a], comme on dit vulgairement, des mains qui ont reçu l'onction sainte et qui célèbrent les redoutables mystères ; qu'ils cessent d'en parer leur poitrine, qui réclame d'eux une perle plus brillante que ces fourrures, la sagesse ; qu'ils n'en chargent plus leur cou qui ne devrait porter que le joug plus honorable et plus doux du Seigneur. Certes, on ne peut reconnaître dans ces ornements les stigmates de Jésus-Christ qu'ils devraient à l'exemple des martyrs, porter empreints sur leur corps ; ce ne sont que des parures telles que les femmes les aiment et les recherchent, parce qu'elles n'ont d'autres pensées que les pensées du monde et d'autre désir que le désir de plaire davantage aux hommes.

V. aux notes

V. aux notes.

5. Mais, prêtre du Très-Haut, à qui voulez-vous plaire ? est ce au monde, est-ce à Dieu ? Si c'est au monde, pourquoi vous êtes-vous fait prêtre ? Et si c'est à Dieu, pourquoi voulez-vous demeurer homme du monde tout en étant prêtre ? Si vous voulez plaire au monde, je vous demande pourquoi vous avez reçu le sacerdoce ; vous savez bien qu'on ne peut servir deux maîtres à la fois, et que « celui qui veut être ami de ce monde, se déclare par là même ennemi de Dieu (*Jac.*, IV, 4). » Le Prophète n'a-t-il pas dit : « Le Seigneur a brisé les os de ceux qui s'étudient à plaire aux hommes ; ils se sont vus couverts de confusion quand Dieu les a méprisés (*Psalm.* LII, 6) ? » Et l'Apôtre ne dit-il pas : « Si j'étais au gré des hommes, je ne serais pas le serviteur de Jésus-Christ (*Gal.*, I, 10) ? » Ainsi en voulant plaire aux hommes, vous ne sauriez plaire à Dieu ; mais si vous ne lui plaisez point, comment

[a] C'étaient des peaux teintes en rouge, d'où est venue cette expression du blason, *de gueule* pour indiquer la couleur rouge. La plupart de ces parures venaient d'Arménie, c'étaient des peaux d'une sorte de rat du Pont. Dans une homélie attribuée à saint Bernard, il est dit : « A Pâques, il se mettait des fourrures d'Arménie autour du cou et se couvrait les mains de peaux de gueules rouges. » Dans la *Chronique de Saxe*, on parle à l'année 1030 du clergé de Hildesheim qui « ne portait point de vêtements délicats et ne connaissait pas l'usage des gueules que le clergé affectionne tant à présent. »

CAPUT II.

Honorem et decus dignitatis ecclesiasticæ non consistere in externo splendore, sed in morum et virtutum decore.

4. Honorificabitis autem non cultu vestium, non equorum fastu, non amplis ædificiis, sed ornatis moribus, studiis spiritualibus, operibus bonis. Quam multi aliter ! Cernitur in nonnullis sacerdotibus vestium cultus plurimus ; virtutum aut nullus, aut exiguus. Quibus ego si rememorem illud apostolicum, *Non in veste pretiosa*, vereor ne indignentur, dum nimirum indignum ducant in se assumptam sententiam, quam prius in viliorem sexum et ordinem prolatam fuisse recognoverint. Quasi vero non eodem utantur medici ferro secandis regibus, quo et popularibus hominibus : aut capiti fiat injuria, si ipsis forcipibus capilli excrescentes detondeantur, quibus et unguium fuerint resecata superflua. Attamen si dedignantur pari cum mulierculis, non quidem a me, sed ab Apostolo feriri sententia, dedignentur et cum ipsis eadem involvi culpa. Despiciant jam textricum sive pellificum, et non propriis operibus gloriari. Horreant et murium rubricatas pelliculas, quas gulas vocant, manibus circumdare sacratis, et sacrantibus tremenda mysteria. Respuant et apponere pectori, quod decentius ornat gemma sapientiæ. Pudeat et collo circumtexere, quod honestius atque suavius Christi jugo submittitur. Non Christi stigmata sunt hæc, quæ isti martyrum exemplo circumferant in corpore suo. Muliebria potius esse noscuntur insignia, quæ utique curiosius et sumptuosius illæ sibi præparare consueverunt, cogitantes nimirum quæ sunt mundi, quomodo placeant viris.

5. Verum tu, sacerdos Dei altissimi, cui ex his placere gestis, mundo, an Deo ? Si mundo, cur sacerdos ? Si Deo, cur qualis populus, talis et sacerdos ? Nam si placere vis mundo, quid tibi prodest sacerdotium ? Nec enim potes duobus dominis servire. *Qui autem vult amicus esse hujus mundi, inimicus Dei constituitur ;* et Propheta : *Deus,* inquit, *dissipabit ossa eorum qui hominibus placent ; confusi sunt, quoniam Deus sprevit eos ;* et Apostolus : *Si hominibus placerem, Christi ser-*

Digitized by Google

vous le rendrez-vous propice ? Pourquoi donc, vous redirai-je, pourquoi vous êtes-vous fait prêtre ? Que si au contraire c'est à Dieu et non pas au monde que vous voulez plaire, pourquoi en ce cas voulez-vous être homme du monde en même temps que prêtre ? Car enfin si vous êtes prêtre, vous êtes pasteur, et le peuple est votre troupeau ; or ne doit-il y avoir aucune différence entre les brebis et le berger qui les mène ? Si, comme moi qui ne suis qu'une brebis, celui qui me fait paître marche les yeux et le corps inclinés vers la terre, tout occupé à rassasier son ventre pendant que son âme est à jeun, qu'est-ce qui le distingue de moi ? Malheur au troupeau si le loup vient à fondre sur lui, car il ne se trouvera personne pour l'apercevoir avant qu'il arrive, pour marcher à sa rencontre et lui disputer sa proie. Convient-il que le pasteur soit comme son troupeau uniquement occupé à assouvir les appétits des sens, esclave de basses pensées, avide des biens de la terre, au lieu de marcher le front haut et levé comme il appartient à l'homme, de regarder le ciel, de rechercher et de goûter les choses d'en haut, non point celles d'ici-bas ?

Le pasteur, ne doit pas ressembler aux brebis.

Le luxe des habits blâmé dans un prélat.

Convient-il à un moine de blâmer des évêques?

6. Au reste, ce pasteur s'indigne contre moi si j'ose seulement faire un signe de tête et m'ordonne de me taire, attendu que je ne suis qu'un moine et qu'il ne m'est pas permis d'ouvrir la bouche sur le compte d'un évêque. Que ne me défend-il aussi d'ouvrir les yeux ? de la sorte je ne verrais pas ce qu'il ne veut pas m'entendre blâmer. Quelle présomption, en effet, n'est-ce pas à moi, pauvre brebis, à la vue de louves cruelles, de parler de la vanité et de la curiosité qui fondent sur mon pasteur, de frémir de crainte et de bêler dans l'espérance que peut-être en m'entendant quelqu'un viendra se jeter au-devant de ces méchantes bêtes, et l'arracher lui-même à la mort ! Mais que feront-ils de moi qui ne suis qu'une faible brebis, ces animaux féroces s'ils osent se jeter avec une telle force sur le berger lui-même ? Eh quoi ! s'il me défend de crier pour lui, ne me permettra-t-il pas au moins de crier pour moi ? Mais si je gardais le silence pour ne pas paraître élever la voix contre le ciel lui-même, est-ce que ce cri : « N'usez pas de vêtements précieux (I *Tim.*, II, 9), » en retentira moins dans l'Eglise ? Si ces paroles s'adressent aux femmes, c'est afin qu'un évêque rougisse de se trouver dans le même cas qu'un sexe faible et fragile. Croirait-on par hasard ne plus avoir de reproches à craindre parce que seul je cesserais de murmurer ? Si je garde le silence, en sera-t-il de même de la conscience de chacun ? Mais que diraient-ils si quelqu'un plus osé que moi venait leur exposer, non plus comme moi, les paroles de l'Apôtre, de l'Evangile, d'un prophète ou tout autre texte sacré, mais tout simplement cette sentence d'un païen : « Dites-moi, Pontifes, que signifie cet or, — je ne dis pas sur la personne d'un saint, — mais sur le mors d'un cheval (Pers. *sat.* I) ? » Je le trouverais beaucoup mieux placé sur la personne d'un saint que sur le frein d'une bête. Mais enfin quand même je ne soufflerais pas mot et que les courtisans garderaient le silence, le dénûment des pauvres crierait encore assez haut. La rumeur publique peut bien dormir, mais la faim ne saurait se taire : l'une se tait et sommeille, parce que, après tout, le monde ne peut haïr les siens. Comment, en effet, blâmerait-il le péché, lui qui trouve même à louer le pécheur dans les désirs passionnés de son cœur et qui préconise l'injustice ?

7. Mais ceux-là crient qui sont nus, ceux-là crient

---

vus non essem. Volens itaque placere hominibus, Deo non places : si non places, non placas. Cur ergo, ut dixi, sacerdos ? Si vero, quod addidi, placere intendis, non mundo, sed Deo : cur qualis populus, talis et sacerdos ? Enimvero si sacerdos pastor est, et populus oves ; dignum est ut in nullo appareat ovibus pastor dissimilis ? Si instar mei, qui ovis sum, pastor meus et ipse incurvus graditur, vultum gerens deorsum, et terram semper respiciens, et soli ventri mente jejunus pabula quæritans ; in quo discernimur ? Væ, si venerit lupus, non erit qui prævideat, qui occurrat, qui eripiat. Decetne pastorem more pecorum sensibus incubare corporeis, hærere infimis, inhiare terrenis : et non potius erectum stare ut hominem, cœlum mente suspicere, quæ sursum sunt et quærere, et sapere, non quæ super terram ?

al. mutum.

6. Cæterum mihi indignatur, si vel nutum * facere audeam, jubetque ori manum apponere, dicens monachum, qui non habeam judicare de episcopis. Utinam et oculos mihi claudas, ut nec cernere possem, quæ contradicere prohibes. Magna vero præsumptio, si ovis cum sim, in ipsum pastorem meum lupas sævissimas, vanitatem et curiositatem, irruere cernens, infremuero, quod ad meum forte balatum cruentis bestiis a quopiam occurratur, et succurratur perituro. Quid facient de me, qui ovicula sum, quæ et in ipsum pastorem tanta feritate insiliunt ? Et quidem si non vult ut clamem pro se, numquid non et pro me balare licebit ? Sed etsi ego sileo, ne ponere videar in cœlum os meum, clamatur tamen in Ecclesia : *Non in veste pretiosa.* Clamatur autem specialiter ad feminas ; ut erubescat in se deprehendi episcopus, quod in fragiliori quoque sexu audierit reprehendi. An forte nulla timetur confusio, si ergo solus submussitare desiero ? Numquid etsi ego non loquor, sua cuique non loquitur conscientia ? Quid si alius audacior me, non quidem de Apostolo, ut ego ; non de Evangelio, non de Propheta, non denique quippiam ecclesiasticum, sed illud tantum gentilicum ingerat : *Dicite, Pontifices*, non quidem, *in sancto*, sed in freno, *quid facit aurum ?* Quam tolerabilius cernitur in sancto, quam in freno ! Hoc me etiam tacente, etsi non curia regum, tamen penuria pauperum clamat. Sileat licet fama, sed non fames. Fama quidem silet, quia non potest mundus odisse vos. Nam quomodo arguet mundus peccatum, a quo potius laudatur peccator in desideriis animæ suæ, et iniquus benedicitur ?

7. Clamant vero nudi, clamant famelici, conqueruntur, et dicunt : Dicite, pontifices, in freno quid fa-

Digitized by Google

qui meurent de faim et ils vous demandent avec le poëte: A quoi bon, prélats, cet or qui brille sur le mors de vos chevaux? écarte-t-il de nous le froid et la faim? quand le froid nous glace, quand la faim nous tourmente, que nous font à nous ces habits de rechange suspendus dans vos garde-robes ou pliés dans vos armoires? C'est notre bien que vous prodiguez; toutes ces vaines dépenses sont pour nous autant de cruelles soustractions dont nous avons à souffrir; ne sommes-nous pas comme vous créés à l'image de Dieu et rachetés du sang de Jésus-Christ? ne sommes-nous donc pas vos frères? Quel n'est donc pas votre crime de prendre sur la part de vos frères pour le plaisir de vos yeux, et de leur faire payer de la vie toutes vos superfluités? C'est à nos besoins que vous retranchez tout ce que vous accordez à la vanité: deux maux découlent en même temps de votre cupidité, vous vous perdez par votre vanité, en même temps que vous nous faites mourir de faim par vos rapines. Pendant que vos chevaux sont chargés de pierres précieuses, vous ne vous inquiétez pas si nous allons les pieds nus; tandis que vous prodiguez à vos mules pierreries, chaînettes, grelots, harnais chargés de clous d'or[a], et mille autres ornements pareils aux brillantes couleurs et de matières précieuses, c'est à grand'peine si, par pitié, vous donnez à vos frères de quoi couvrir à moitié leur nudité. Le pire en tout cela c'est que vous ne vous êtes procuré ces biens ni par le commerce, ni par le travail de vos mains et que vous ne les possédez même pas à titre d'héritage, à moins peut-être que vous ne vous soyez dit au fond du cœur: « Que son sanctuaire soit notre héritage (*Psalm.* LXXXII, 13)! » Voilà ce que disent les pauvres, mais sans doute uniquement devant Dieu, qui entend le langage des cœurs; car ils n'oseraient vous le dire en face, parce qu'ils sont contraints d'implorer tous les jours votre assistance pour les nécessités de la vie. Mais un jour viendra où ils s'élèveront avec force contre ceux qui les tiennent maintenant dans ces douloureuses angoisses, ils auront alors pour défenseur celui qui est le père des orphelins et le protecteur de la veuve, et il vous dira: « Tout ce que vous n'avez pas voulu faire pour le moindre de mes serviteurs, c'est à moi-même que vous avez refusé de le faire (*Matth.*, XXV, 40). »

[a] Ces harnais chargés de clous d'or se composaient de lanières chargées en effet de clous d'or, mêlés d'étoffes de pourpre et d'autres couleurs.

CHAPITRE III.

Il n'est pas d'ornements plus précieux pour un évêque, il n'en est pas non plus de plus dignes de lui que la chasteté, la charité et l'humilité.

8. Pour vous, mon très-révérend père, gardez-vous de penser que vous puissiez rendre votre ministère honorable par de semblables moyens; il faudrait, pour le croire, ne voir que la superficie et ne point pénétrer au fond des choses. Car ce qu'on aperçoit quand on ne s'en tient point aux apparences, ce n'est point quelque chose qui brille de couleurs empruntées, mais pourtant ce sont des choses qui sont bien dignes de fixer nos regards; elles ne sont point arrangées pour flatter le goût, et pourtant elles sont délicieuses; bien qu'elles ne soient point placées en haut, elles n'en sont pas moins élevées. En effet, la chasteté, la charité et l'humilité peuvent bien être dépourvues d'éclat, mais elles ne le sont pas de toute beauté. Elles en ont même une peu commune, puisqu'elle peut charmer les regards de Dieu.

---

cit aurum? Numquid aurum a freno repellit frigus sive esuriem? Nobis frigore et fame miserabiliter laborantibus, quid conferunt tot mutatoria, vel extensa in perticis vel plicata in manticis? Nostrum est quod effunditis; nobis crudeliter subtrahitur. quod inaniter expenditis. Et nos enim Dei plasmatio, et nos sanguine Christi redempti sumus. Nos ergo fratres vestri. Videte quale sit de fraterna portione pascere oculos vestros. Vita nostra credit vobis in superfluas copias. Nostris necessitatibus detrahitur, quidquid accedit vanitatibus vestris. Duo denique mala de una prodeunt radice cupiditatis, dum et vos vanitando peritis, et nos spoliando perimitis. Jumenta gradiuntur onusta gemmis, e nostra non curatis crura nuda caligulis. Annuli, catenulæ, tintinnabula, et clavatæ quædam corrigiæ multaque talia, tam speciosa coloribus, quam ponderibus pretiosa, mulorum dependent cervicibus; fratrum autem lateribus nec semicinctia miserantes apponitis. Huc accedit, quod hæc omnia nec negotiationis studio, nec proprio manuum exercitio vobis elaborastis, sed nec jure hæreditario possidetis, nisi forte et vos in corde vestro dixeritis: *Hæreditate possideamus sanctuarium Dei.* Et hæc pauperes modo quidem coram Deo tantum, cui corda loquuntur. Nec enim audent aperte causari adversum vos, quibus interim pro sua vita necesse habent potius supplicare. Cæterum in futuro stabunt in magna constantia adversus eos qui se angustiaverunt, stante quippe pro eis patre orphanorum, et judice viduarum. Ipsius enim tunc vox erit: *Quamdiu non fecistis uni de his minimis meis, nec mihi fecistis.*

CAPUT III.

Præsulum potissima et dignissima ornamenta, castitas, charitas, humilitas.

8. Vos autem, reverendissime pater, vos, inquam, absit ut in talibus honorificandum putetis ministerium vestrum. Videntur quidem honorifica, sed oculo qui videt in facie, non qui videt in abscondito. Nam quæ videntur in abscondito, nullis apparent fucata coloribus, spectabilia sunt tamen; nullis condita saporibus, prædulcia tamen; nullis elevata culminibus, excelsa tamen. Castitas, charitas, humilitas, nullius quidem coloris sunt, sed non nullius decoris, nec mediocris decoris, qui divinos quoque delectare

Digitized by Google

Eloge de la chasteté.

Qu'y a-t-il de plus beau que la chasteté qui fait un être pur d'un être conçu dans la corruption, un serviteur de Dieu de celui qui était son ennemi, un ange même d'un homme? avec une différence sans doute de bonheur dans l'un et de vertu dans l'autre; car si la chasteté de l'ange est plus heureuse que celle de l'homme, celle de l'homme suppose plus de vertu que la chasteté de l'ange. Il n'y a que la chasteté qui, dans l'étroit espace et les courts moments où s'écoule notre vie mortelle, réalise une image de la glorieuse immortalité; car il n'y a qu'elle qui, au milieu des mariages, nous fait ressembler à ceux qui habitent la région bienheureuse où l'on ne connaît ni mari ni femme, et donne à la terre comme un avant-goût de la vie des cieux; mais en attendant que nous vivions de cette vie, la chasteté, suivant le conseil de l'Apôtre, conserve dans la sainteté le vase fragile que nous portons et qui est souvent en danger de se briser (I *Thess.*, IV, 4). Semblable à un baume délicieux qui rend les corps incorruptibles, elle couvre et enveloppe nos membres et nos sens, les empêche de s'amollir au souffle de l'oisiveté, de se corrompre à l'ardeur des mauvais désirs et de tomber en pourriture au contact des voluptés charnelles, comme nous voyons que cela est arrivé à plusieurs « qui ont pourri, ainsi que de vils animaux, sur leur fumier (*Joel.*, I, 17). » Je puis donc dire avec raison que la chasteté est le plus bel ornement du sacerdoce, puisqu'elle rend le prêtre agréable en même temps à Dieu et aux hommes, perpétue sa mémoire non pas par une postérité charnelle, mais par la bonne odeur de ses vertus, et l'égale dès maintenant aux bienheureux quoiqu'il habite encore une région bien différente de la leur.

La chasteté des anges est plus heureuse que celle de l'homme.

9. Mais de quelque éclat que brille la chasteté, elle n'a pourtant ni valeur ni mérite sans la charité. Il ne faut pas s'en étonner: quel bien peut-il y avoir sans la charité? La foi? Mais non, quand bien même elle transporterait les montagnes. La science? Non encore, lors même qu'elle parlerait la langue des anges. Le martyre? Non, dit encore saint Paul : « Quand j'abandonnerais mon corps aux flammes (I *Corinth.*, XIII, 3). » Il n'est œuvre si méritoire qui sans elle soit accueillie de Dieu, ni si petite qui, avec elle, soit repoussée de lui. La chasteté sans la charité, c'est une lampe sans huile ; ôtez la charité, la chasteté n'a plus de charmes. Mais au contraire « qu'elle est belle, dit le Sage, la chasteté unie à la charité (*Sap.*, IV, 1)! » A cette charité, dis-je, dont parle l'Apôtre, « qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère (I *Tim.*, I, 5). »

Sans la charité, les autres vertus n'ont aucune valeur.

10. Or la pureté du cœur consiste en deux points, à rechercher la gloire de Dieu et l'utilité du prochain, en sorte qu'un évêque ne doit se proposer dans tout ce qu'il dit et dans tout ce qu'il fait que la gloire de Dieu, le salut du prochain, ou l'un et l'autre à la fois, et jamais son intérêt propre. C'est ainsi qu'il pourra remplir les devoirs d'un pontife et justifier l'étimologie de ce mot en devenant une espèce de pont de communication entre Dieu et les hommes: d'un côté, il aboutit à Dieu par le généreux abandon avec lequel il cherche la gloire de Dieu et non la sienne; de l'autre, il touche au prochain par le pieux dévouement qui lui fait préférer leur avantage au sien. En bon médiateur, il porte à Dieu les vœux et les prières du peuple, et rapporte au peuple les grâces de Dieu et ses bénédictions ; il intercède auprès de Dieu pour les pécheurs qui l'offensent, et il punit

La pureté du cœur consiste en deux choses.

Etymologie du mot Pontife: devoir d'un Pontife.

possit aspectus. Quid castitate decorius, quæ mundum de immundo conceptum semine, de hoste domesticum, angelum denique de homine facit? Differunt quidem inter se homo pudicus et angelus, sed felicitate, non virtute. Sed etsi illius castitas felicior, hujus tamen fortior esse congnoscitur. Sola est castitas, quæ in hoc mortalitatis et loco, et tempore statum quemdam immortalis gloriæ repræsentat. Sola inter nuptiarum solemnia morem beatæ illius vindicat regionis, in qua neque nubunt, neque nubuntur; præbens quodammodo terris cœlestis jam illius conversationis experientiam. Vas interim fragile quod portamus, in quo et crebro periclitamur, tenet castitas (ut monet Apostolus) in sanctificationem, et instar odoriferi balsami, quo condita cadavera incorrupta servantur. Sensus ipsa et artus continet et contingit, ne dissolvantur otiis, ne corrumpantur desideriis, ne carnis voluptatibus computrescant; quemadmodum legitur de quibusdam, quia *computruerunt ut jumenta in stercore suo.* Hoc itaque tantæ pulchritudinis ornamentum digne dixerim sacerdotium honorare, quod dilectum Deo et hominibus faciat sacerdotem, cujus quippe memoria, non in carnis successione, sed in spirituali benedictione sit, reddatque similem in gloria sanctorum, in hac licet adhuc regione dissimilitudinis constitutum.

9. Verum quantalibet venustate sui castitas eminere appareat, sine charitate tamen nec pretium habet, nec meritum. Nec mirum. Quod enim absque illa bonum suscipitur? Fides? Sed nec si montes transferat. Scientia? Sed ne illa quidem quæ lingua loquitur Angelorum. Martyrium? *Nec si tradidero*, inquit, *corpus meum ita ut ardeam.* Nec absque illa quodlibet bonum suscipitur, nec cum illa quamlibet exiguum respuitur. Castitas sine charitate, lampas est sine oleo. Subtrahe oleum, lampas non lucet. Tolle charitatem, castitas non placet. Sed o *quam pulchra est*, ut Sapiens clamat, *casta generatio cum charitate** ! Cum illa, inquam, charitate quam describit Apostolus, *de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.*

* *Vulg.* claritate.

10. Porro puritas cordis in duobus consistit; in quærenda gloria Dei, et utilitate proximi; ut in omnibus videlicet actis vel dictis suis nihil suum quærat episcopus, sed tantum aut Dei honorem, aut salutem proximorum, aut utrumque. Hoc enim agens implebit non solum Pontificis officium, sed et etymologiam nominis, pontem utique se ipsum faciens inter Deum et proximum. Pertingit pons iste usque ad Deum ea

Digitized by Google

sur les coupables, l'injure qu'ils font à Dieu; il reproche à ceux qui l'oublient l'excès de sa miséricorde, rappelle aux cœurs endurcis la rigueur de sa justice et apaise le courroux de Dieu en faveur des uns et des autres, en lui rappelant tantôt la fragilité de l'homme et tantôt l'excès de son amour pour lui. Enfin, soit qu'il se montre un peu sévère dans l'intérêt de Dieu, ou un peu indulgent à notre égard, il n'a toujours d'autre désir que de servir Dieu et de nous être utile le plus qu'il peut, ne recherchant jamais en tout cas ce qui peut être avantageux pour lui, mais ce qui l'est pour les autres.

Un Pontife doit rechercher la gloire de Dieu et l'avantage du peuple sans songer à ses propres intérêts.

11. Le fidèle pontife est celui qui regarde de l'œil de la colombe tous les biens qui passent par ses mains, tant les bienfaits de Dieu qu'il doit répandre sur les hommes, que les vœux des hommes qu'il doit répandre aux pieds de Dieu, et n'en retient jamais rien pour lui-même. Il ne recherche que le salut du peuple, sans se mettre en peine de ses dons, et ne songe point à s'attribuer la gloire qui n'est due qu'à Dieu. Ce n'est pas lui qui enfouit dans les plis d'un mouchoir le talent qu'il a reçu, il le met entre les mains des banquiers et il en reçoit l'intérêt non pour lui mais pour son maître. Il n'a point de terrier comme les renards, de nid comme les oiseaux, de bourses comme Judas, ni de place dans les hôtelleries non plus que n'en eut Marie; il ressemble en un mot à celui qui n'avait point où reposer sa tête; pareil pour le moment à un vase de rebut, il n'en deviendra pas moins un jour, nul n'en saurait douter, un vase d'honneur et non point un vase d'ignominie. Enfin il sait perdre son âme en cette vie, mais pour la retrouver dans l'autre qui dure éternellement. Or nul ne saurait se flatter d'avoir atteint à ce degré de pureté s'il n'a pas renoncé aux vanités du monde; car on ne peut rechercher avec une complète pureté d'intention les intérêts de Dieu et du prochain, si on ne méprise les siens propres. Il n'y a que celui qui peut dire avec Notre-Seigneur : « Si je cherche ma propre gloire, ma gloire n'est que néant (*Joan.*, VIII, 54); » ou avec l'Apôtre : « Pour moi Jésus-Christ est la vie, et la mort est un gain (*Philipp.*, I, 21); » ou bien avec le Prophète : « Je me suis oublié moi-même comme un homme déjà mort dans le cœur (*Psalm.* XXX, 13), » — c'est-à-dire dans sa propre volonté, — qui puisse se glorifier de posséder la vraie pureté du cœur. Il y a un oubli salutaire, c'est celui qui fait que nous ne songeons plus à nous-mêmes pour ne penser qu'au prochain, et c'est être bien morts dans le fond du cœur, que de ne plus vivre pour soi, mais uniquement pour celui qui est mort lui-même pour nous. Ainsi est mort celui qui peut dire : « Dès à présent ce n'est plus moi qui vis (*Gal.*, II, 20); » mais s'il est mort à lui-même il ne l'est pas à Jésus-Christ, car il ajoute : « Mais Jésus-Christ vit en moi. » C'est l'amour qui produit cette mort dans nos cœurs, l'amour dont parle l'épouse des *Cantiques* quand elle dit : « J'ai été blessée par la charité (*Cant.*, IV, 9). » La charité en effet est forte comme la mort (*Cant.*, VIII, 6), » mais ce qu'elle tue en nous, c'est la mort et non la vie. De là cette menace si fière : « O mort, je serai ta mort (*Ose.*, XIII, 14). » Elle éteint le péché qui avait chassé la vie de notre âme et elle rend celle-ci à l'innocence.

Il y a un oubli salutaire.

L'amour procure la mort.

---

fiducia, qua non suam, sed illius gloriam quærit. Pertingit usque ad proximum illa pietate, qua et ipsi, non sibi prodesse desiderat. Offert Deo bonus mediator preces et vota populorum; reportans illis a Deo benedictionem et gratiam. Supplicat majestati pro excessibus delinquentium, vindicat in peccantes injuriam Dei. Ingratis improperat beneficia pietatis, contemnentibus potentiæ severitatem insinuat, utrisque tamen nihilominus placare studet indignantis furorem; nunc quidem hominum obtendens infirmitatem, nunc divinæ magnitudinem pietatis. Denique sive excedat Deo, sive sobrius sit nobis, aut Deo semper, quantum in ipso est, præstare* gestit, aut nobis, non quod sibi omnino utile est quærens, sed quod multis.

* *al.* placere gestit, aut præstare nobis.

11. Fidelis Pontifex, qui bona quælibet per manus suas transeuntia, sive divina beneficia ad homines, sive hominum vota ad Deum, columbino intuens oculo, nihil sibi retentat ex omnibus. Nec populi requirit datum, sed lucrum, nec Dei gloriam usurpat sibi. Acceptum talentum non ligat in sudario, sed partitur nummmulariis, a quibus et usuras recipit, non sibi, sed Domino. Non habet foveam ut vulpes, non tanquam volucres nidum, non loculos quomodo Judas; non denique, sicut nec Maria, locum in diversorio. Imitatur profecto illum qui non habebat ub reclinaret caput; factus in præsentiarum tanquam vas perditum; quandoque procul dubio futurum vas in honorem, et non in contumeliam. Denique perdit animam suam in hoc mundo, ut in vitam æternam custodiat eam. Hoc tanto puritatis intimæ bono gloriari non potest veraciter, nisi qui extrinsecas gloriolas perfecte respuerit. Nec enim pure valet Dei vel proximi quærere lucra, qui propria non contempserit. Is tantum puritatis interioris gloria non fraudatur, qui dicere potest cum Domino : *Si ego quæro gloriam meam, gloria mea nihil est*, et cum Apostolo : *Mihi vivere Christus est; et mori lucrum;* et cum Propheta : *Oblivioni datus sum, tanquam mortuus a corde*, id est a propria voluntate. Bona oblivio, si te ipsum nescias, ut proximo prosis. Bene autem mortuus a corde, si jam non tibi vivere studeas, sed ei qui pro te mortuus est. Bene mortuus est a corde, qui dicit : *Vivo autem jam non ego.* Sed si mortuus a se, non tamen a Christo, sequitur enim : *Vivit vero in me Christus.* Mortem hanc, quæ fit a corde, infert charitas, de qua loquitur sponsa in Canticis : *Vulnerata charitate ego sum.* Fortis quippe est ut mors dilectio, et mortem in nobis, non vitam occidit. Unde et audacter minatur : *O mors, ero mors tua* Peccatum exstinguit, quod animæ vitam expulerat animamque restituit innocentiæ.

Digitized by Google

Pourquoi l'amour est fort comme la mort.

12. Mais si l'amour l'emporte sur la mort au point de la tuer elle-même lorsqu'ils entrent en lutte, pourquoi est-il dit seulement qu'il « est fort comme la mort, » et non pas plutôt, il est plus fort qu'elle? Ne serait-ce point, par hasard, parce que l'amour est lui-même une mort véritable et qu'il ne saurait par conséquent être plus fort que soi? Heureuse mort que l'amour, puisque ce n'est point à la vie, mais à la mort qu'elle met fin! Oui, heureuse mort! Elle n'a rien d'effrayant, car tout en nous ôtant la vie, elle est loin de la détruire; d'ailleurs, elle ne nous l'ôte que pour un temps, afin de nous la rendre un jour pour en étendre la durée au delà des limites du temps. En un mot, « vous êtes morts, dit l'Apôtre, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ; mais quand Jésus-Christ, qui est votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez aussi avec lui dans la gloire (*Coloss.*, III, 3). » Volontiers donc je la perdrai pour un temps afin de la retrouver pour l'éternité. Mais j'en ai dit assez sur ces paroles de l'Apôtre: « La charité qui provient d'un cœur pur (I *Tim.*, I, 5). » On ne peut nier d'ailleurs que pour porter si loin l'oubli de soi-même, il faut que le cœur soit rassuré par le témoignage de sa conscience et qu'il ne puisse se répandre en bonnes œuvres au dehors avec une entière sécurité qu'après avoir pourvu à sa sûreté, « car que servirait à l'homme de gagner un monde entier, s'il venait à perdre son âme (*Matth.*, XVI, 26)? »

CHAPITRE IV.

Nécessité pour un évêque de conserver une foi pure et une charité sincère.

Deux choses contribuent

13. Mais l'ordre demande que l'homme sache premièrement s'aimer lui-même, puisque cet amour est la règle et la mesure de celui qu'il doit au prochain. Or deux choses contribuent à faire une bonne conscience; premièrement se repentir du mal, et en second lieu s'en abstenir; ou, pour me servir des paroles mêmes de saint Grégoire, pleurer ses fautes et ne plus rien faire qui mérite d'être pleuré (S. Greg., hom. XXXIV, *in Evang.* post. med.). L'un ne saurait suffire sans l'autre. Si le premier suffisait sans le second, c'est en vain que David nous dirait: « Evitez le mal (*Psalm.* XXXI, 1), » qu'Isaïe s'écrierait: « Cessez de vous livrer au mal (*Isa.*, I, 17), » et que Dieu même eût dit à Caïn: « Tu as péché, ne recommence plus (*Gen.*, VI, 7, *juxta* LXX). » D'un autre côté, si le second suffisait sans le premier, pour rendre bonne la conscience après le péché, on ne voit pas pourquoi le Psalmiste aurait dit: « Heureux ceux dont les iniquités sont effacées et les péchés couverts par le pardon (*Psalm.* XXXI, 1)! » ou bien encore: « Voyez mon humilité et ma pénitence et oubliez toutes mes iniquités (*Psalm.*, XXIV, 18); » et ce serait en vain que le Seigneur nous aurait appris à dire dans la prière: Pardonnez-nous nos offenses, comme nous les pardonnons nous-mêmes à ceux qui nous ont offensés (*Luc.*, XI, 4). » Quand on a conscience de posséder ces deux points, on peut se renoncer soi-même et pour ainsi dire se perdre pour gagner d'autres âmes à Dieu. Le cœur peut alors se faire faible avec les faibles, se consumer avec les victimes du scandale, et même se faire Juif avec les Juifs s'il le faut; il n'y a rien à craindre quand on a une pareille conscience; on peut même, à l'exemple de Jérémie et d'Ezéchiel, aller partager les fers des transgresseurs de la loi au fond de l'Egypte ou de la Chaldée. Bien plus, fallût-il, avec Job, devenir

à faire une bonne conscience.

Qui est celui qui peut s'occuper du salut des autres.

---

12. Verum si prævalet morti charitas, ita ut illam in congressu perimere possit; cur dicitur *fortis ut mors*, et non potius, morte fortior? An forte quia e ipsa est mors, et seipsa fortior esse non potest? Bona mors, non vitæ, sed mortis. Bona mors, et nequaquam abhorrenda, quæ vitam etsi adimit, non perimit. Adimit quidem, sed ad tempus, restituendam in tempore, duraturam sine tempore. Denique *mortui estis*, inquit, *et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. Cum autem Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.* Libenter igitur carebo ad tempus, ut in æternum possideam. Et ista sufficiant pro eo quod scriptum est: *Charitas de corde puro.* Sane in tanta oblivione sui necesse est cor bene esse conscium sibi, quo se in lucra securius foris extendat, cum securam intra se reliquerit conscientiam. Quid enim prodest homini si universum mundum lucretur, animæ autem suæ detrimentum patiatur?

CAPUT IV.

Cura sinceræ fidei, et charitatis non fictæ, Præsuli maxime necessaria.

13. Sed et ordinis exigit ratio, ut qui ad sui mensuram proximum jubetur diligere, prius seipsum diligere norit. Itaque duo sunt præcipue quæ bonam reddunt conscientiam, pœnitere de malis, et abstinere a malis; hoc est, ut verbis loquar beati Gregorii, et commissa flere, et flenda non committere. Horum neutrum solum sufficit. Nam si primum absque secundo sufficeret, frustra et David hortaretur dicens: *Declina a malo*, et Isaias: *Quiescite agere perverse;* et Deus ipse ad Cain: *Peccasti, quiesce.* Rursum si secundum per se post peccatum bonam sufficit restaurare conscientiam, sine causa clamat pœnitens in psalmo: *Beati, quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata;* et illud: *Vide humilitatem meam et laborem meum, et dimitte universa delicta mea;* et in Oratione dominica: *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Utriusque virtutis bene conscius animus secure jam seipsum deserat, et quodammodo perdat, ut alios lucrifaciat. Cum infirmantibus infirmetur, uratur cum scandalizatis; fiat etiam, si oporteat, Judæis Judæus, nihilque formidet cum tali conscientia, exemplo Jeremiæ et Ezechielis, in Ægyptum vel in Chaldæam cum transgressoribus captivari; sed et cum sancto Job frater fieri draconum, et socius struthionum; cum Moyse

Digitized by Google

le frère des dragons et le compagnon des autruches (*Job.*, xxx, 29), ou même, ce qui est bien plus grave encore, se voir avec Moïse effacé du livre de vie (*Exod.*, xxxii, 32) et, avec saint Paul, encourir l'anathème de Jésus-Christ (*Rom.*, ix, 3), celui qui a pour lui le témoignage d'une bonne conscience ne s'en alarmera point. Bien plus, il descendrait, s'il le fallait, jusque dans l'enfer et marcherait sans crainte au milieu des flammes, en répétant avec l'accent d'une conscience satisfaite: « Quand je me trouverais au milieu des ombres de la mort, je n'appréhenderais aucun mal, ô mon Dieu, parce que vous êtes avec moi (*Psalm.* xxii, 4). » Comparons, si vous voulez, les trésors des rois, l'éclat de leurs couronnes avec cette ferme assurance, est-ce que toute leur félicité ne vous semblera pas une véritable misère en comparaison d'un bien aussi précieux? Or cette sécurité parfaite, c'est la charité « qui vient d'un cœur pur et d'une bonne conscience (I *Tim.*, i, 5) » qui la donne.

Sécurité parfaite de la bonne conscience.

14. Il me reste à parler « de la foi non feinte (I *Tim.*, i, 5); » mais, comme il me revient en pensée qu'il est parlé ailleurs « de la foi qui, sans les œuvres, est morte (*Jacob.*, ii, 26), je me trouve conduit à diviser la foi en trois espèces; la foi morte, la foi feinte et la foi éprouvée. Pour la foi morte, l'Apôtre la définit une foi qui va sans les œuvres, c'est-à-dire celle qui n'opère point par la charité, qui est comme l'âme de la foi. qui lui donne la vie et la porte aux bonnes œuvres. Quant à la foi feinte, c'est celle que la charité a d'abord animée et commencé à porter aux bonnes œuvres, mais qui, faute de persévérance, s'est éteinte et est morte presque en naissant. Je ne serais même pas fort loin de dire qu'on l'a appelée *ficta*, feinte, dans le même sens qu'on nomme *fictilia* les vases du potier, pour indiquer non pas qu'ils ne servent à rien tant qu'ils subsistent, mais que, vu leur fragilité, ils ne sauraient durer longtemps. C'est, je crois, de cette foi feinte qu'il est parlé dans l'Evangile, quand il est dit : « Ils ne croient que pour un temps et se retirent dès que l'heure de la tentation est venue (*Luc.*, viii, 13). » Et ici je m'adresse à ceux qui prétendent qu'une fois qu'on a la charité on ne peut plus la perdre. La Vérité même a dit « qu'il y en a qui n'ont pas de racine, parce qu'ils ne croient que pour un temps; et qu'au moment de la tentation ils se retirent. » D'où se retirent-ils et où vont-ils en se retirant? De la foi sans doute à l'incrédulité. Je leur demande encore s'ils pouvaient oui ou non opérer leur salut avec cette foi-là. S'ils me répondent qu'ils ne le pouvaient pas, je ne vois point où est l'injure pour le Sauveur, et le sujet de joie pour le tentateur quand ils se retiraient d'un état où il n'y a pas de salut à espérer pour eux. Car le divin Sauveur ne désire que le salut des âmes et le démon ne souhaite que de l'empêcher. S'ils me disent au contraire qu'ils le pouvaient, comment admettre ou qu'ils n'ont point la charité tant qu'ils ont cette sorte de foi, puisque sans la charité il n'y a point de salut possible, ou qu'ils retiennent la charité même après avoir perdu la foi, quand il est certain que la charité ne peut subsister sans la foi. Il y a donc des âmes qui perdent la foi, la Vérité même nous l'affirme, et qui perdent en même temps le salut, puisque le Sauveur leur en fait un reproche; d'où je conclus qu'ils perdent en même temps la charité, sans laquelle on ne peut être sauvé. « Et ceux-là, dit le Sauveur, n'ont point de racines; » il ne dit pas qu'ils ne sont pas dans le bien, il les

Il y a une foi morte, une foi feinte et une foi éprouvée.

La charité n'est pas inamissible.

---

quoque (quod gravius est) deleri de libro Dei, et cum Paulo anathema esse a Christo pro fratribus non timeat cum hujusmodi conscientia; ipsam denique, si necesse est, intrare gehennam, securus medias penetrans flammas, læta decantet conscientia: *Etsi ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es.* Comparemus, si placet, thesauros regum et fastigia regnorum cum hujusmodi fiducia, nonne cuncta horum felicitas, præ * tanti boni divitiis, misera reputabitur? Et hanc fiduciam operatur charitas *de corde puro, et conscientia bona.*

* *al.* præ tantis bonis.

14. Jam vero quod restat, *de fide non ficta;* et item quod ex alio loco in mentem venit, *fides sine operibus mortua est;* duo ista mittunt nos ad quamdam fidei trifariam divisionem, ut dicatur fides mortua, ficta, probata. Et mortuam quidem Apostolus diffinit eam esse, quæ sine operibus est, id est quæ non operatur ex dilectione, quasi non habens animam, ipsam dilectionem, qua vegetetur * et moveatur ad opera. Fictam autem ego arbitror illam vocari fidem, quæ suscepta quidem ex charitate vita, moveri inchoat ad bene operandum; sed non perseverans deficit, et moritur tanquam abortiva. Eo utique sensu fictam hujusmodi dixerim nominatam, quo vasa figuli vocamus fictilia; non quia videlicet utilia non sunt quamdiu durant, sed quia fragilia cum sint, diu minime durant. De hac fidei fictione puto illos notari in Evangelio, *qui ad tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt.* Interrogo eos qui dicunt charitatem, a quo semel accipitur, nequaquam ultra recedere. Ait Veritas de quibusdam: *Et hi radices non habent, quia ad tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt.* Unde, et quo recedunt? Utique a fide ad infidelitatem. Item quæro: Poterantne in illa fide salvari, an non poterant? Si non poterant, quæ injuria Salvatori, quæve tentatori lætitia, quod hinc recedant, ubi salus non sit? siquidem nec Salvator zelatur nisi salutem, nec malignus invidet nisi saluti. Si autem poterant, quomodo aut sine charitate sunt, quandiu in illa fide sunt, cum sine charitate salus esse non possit; aut deserentes fidem, non etiam deserunt charitatem, cum charitas et infidelitas simul esse non possint? Recedunt ergo quidam a fide, quia Veritas asserit; consequenter et a salute, quia Salvator redarguit; inde nos colligimus, quod et a charitate, sine qua salus esse potuit *. *Et hi*, inquit, *radicem non habent.* Non negat

* *al.* addunt animam.

* *al.* potuit.

Digitized by Google

accuse seulement de ne s'y être pas enracinés.

15. Enfin, il poursuit en disant : « Parce qu'ils ne croient que pour un temps (*Matth.*, x, 22). » C'est un bien que de croire, mais il faudrait qu'il fût durable, car ce n'est pas à celui qui a commencé, mais à celui qui aura persévéré jusqu'à la fin que le salut est assuré. Or ils ne persévèrent point, puisqu'au moment de la tentation, ils se retirent. C'eût été pour eux un bonheur que la mort les frappât avant que la malice eût perverti leurs cœurs. Mais malheur aux âmes qui seront grosses ou nourrices pendant ces mauvais jours; les fruits qu'elles portent sont si tendres encore qu'ils seront facilement privés d'un souffle de vie qui commence à peine. Telles sont les âmes qui n'ont encore qu'une charité naissante et faible, leur foi, vivante sans doute, mais feinte encore, ne peut manquer de défaillir au moment de la tentation. Il est écrit en effet : « La fournaise éprouve les vases du potier et la tentation, le juste (*Eccl.*, (xxvii, 6), » c'est-à-dire celui qui vit de la foi (*Rom.*, i. 18), car le juste est celui qui vit de la foi (*Habac.*, ii, 4), mais d'une foi vivante elle-même, et non pas d'une foi morte qui ne saurait donner la vie, telle qu'est la foi des démons qu'on ne soumet point à l'épreuve, parce que, dépourvue de charité, elle est nécessairement morte. Ils croient, il est vrai, et tremblent de frayeur; mais la crainte n'a rien de commun avec la charité; voilà pourquoi ils ne sont ni éprouvés comme les hommes, ni soumis aux mêmes tribulations, ils n'ont qu'une foi morte que Dieu réprouve, mais qu'il n'éprouve plus; il réserve l'épreuve de la tentation à la foi du juste, parce qu'elle est vive et vivifiante. Mais tous les justes ne persévèrent point jusqu'à la fin, quelques-uns ne croient que pour un temps et faiblissent au moment de la tentation. C'est la tribulation qui montre ce qu'est la foi de chacun : vient-elle à défaillir, ce qui arrive quand on ne persévère point dans la charité, il est évident que ce n'était qu'une foi feinte; si au contraire elle persévère, c'est une foi éprouvée et parfaite.

Les âmes dont la charité est faible sont semblables aux femmes grosses de l'Evangile.

Les démons ont la foi.

La foi feinte et la foi sincère se connaissent à l'épreuve.

16. De tout ce qui précède il résulte assez clairement, je pense, que tous ceux qui ont la charité n'ont pas pour cela la persévérance dans la charité, autrement ce serait en vain que le Seigneur aurait dit à ses disciples : « Persévérez dans mon amour (*Joann.*, xv, 19); » car, s'ils ne l'aimaient pas encore, il ne leur aurait pas dit : « Persévérez, mais soyez dans mon amour; » et s'ils l'aiment déjà, il était superflu de leur recommander de persévérer dans cet amour, puisque, d'après ces docteurs, la persévérance leur était assurée. Que le bon et fidèle serviteur ait donc soin de conserver par une foi sincère la charité qui naît d'un cœur pur et d'une bonne conscience, de préférer de beaucoup la vie de l'âme à celle du corps, et de moins redouter la mort de la chair que celle de la foi.

La vie de l'âme est préférable à celle du corps.

CHAPITRE V.

L'humilité est nécessaire à tout le monde, mais elle l'est surtout aux prélats.

17. Des trois vertus dont j'ai parlé plus haut, il ne me reste plus à parler, si je ne me trompe, que de l'humilité : elle est tellement nécessaire aux deux premières, que sans elle, celles-ci ne semblent même

Il n'est point de vertu sans l'humilité.

---

eos habere bonum, sed in bono potius radicatos non esse causatur.

15. Denique sequitur, et ait : *Quia ad tempus credunt*. Bonum est, sed utinam duraturum. Non enim qui cœperit, sed qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Non autem durant, quoniam in tempore tentationis recedunt. Beati si interim rapti fuissent, antequam malitia mutaret corda eorum. Nunc vero væ prægnantibus et lactantibus in illis diebus, teneros utique fœtus gestantibus, et de vita recenti facile in periculis exturbandos. Tales sunt animæ parvam adhuc et teneram habentes charitatem; et ob hoc earum fidem vivam, sed fictam, necesse est in tentatione deficere. *Vasa figuli*, ait, *probat fornax, et homines justos tentatio*, illos, videlicet, qui ex fide vivunt. Justus nempe ex fide vivit, sed ex fide quæ vivat. Neque enim quæ mortua est, vitam dare potest. Dæmonum fides non adducitur in examinationem; vacua quippe charitate, mortua est Credunt quidem et contremiscunt, sed timor non est in charitate. Proinde in labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellantur; quod exstinctæ fidei nulla jam debeatur probatio, sed reprobatio. Solam itaque justorum fidem, id est vivorum vivam, fornax tentationum suscipit examinandam. Sed non omnium justitia manet in sæculum sæculi; quoniam sunt qui ad tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt. Qualis sit cujuscumque fides, tribulatio probat. Si cujus deficit deficit enim, cum in charitate non perseverat), ficta esse dignoscitur; si cujus perseverat, probata et perfecta censetur.

16. Liquet ex his satis, ut arbitror, non omnes qui habuerint charitatem, habere et perseverantiam in charitate. Alioquin frustra commoneret discipulos Dominus : *Manete*, inquiens, *in dilectione mea*. Aut enim si necdum diligebant, non debuerat dicere, *manete*, sed *estote in dilectione mea;* aut si jam diligebant, necesse non erat moneri de perseverantia, qua secundum istos privari non poterant. Curet igitur servus bonus et fidelis fide servare non ficta charitatem de corde puro et conscientia bona; pluris æstimans animæ vitam, quam corporis, minus horrens carnis mortem, quam fidei.

CAPUT V.

De virtute humilitatis omnibus quidem, sed prælatis in primis necessaria.

17. Jam de tribus quæ superius proposuimus, sola (ni fallor) tractanda restat humilitas. Hæc duabus præmissis virtutibus in tantum est necessaria, ut absque ista illæ nec esse virtutes videantur. Nempe ut

Digitized by Google

pas pouvoir subsister : c'est en effet l'humilité qui nous obtient de Dieu la charité et la chasteté, car il donne sa grâce aux humbles (*Jacob.*, IV, 6); c'est donc par l'humilité que nous recevons les autres vertus, c'est par elle aussi que nous les conservons, puisque le Saint-Esprit ne se repose que dans l'homme humble et paisible (*Isa.*, LXVI, 2); enfin c'est elle qui les perfectionne, selon cette parole : La vertu se consomme dans la faiblesse, c'est-à-dire dans l'humilité (II *Corinth.*, XII, 9). L'humilité triomphe de l'orgueil qui est l'ennemi de tous les dons de Dieu, le principe de tout péché, et repousse loin d'elle et des autres vertus son insolente tyrannie; car, tandis que tout ce qu'il y a de bien en nous contribue ordinairement au triomphe de l'orgueil et ajoute à ses forces, seule entre toutes, l'humilité est comme la forteresse et le boulevard qui met les autres vertus à couvert des attaques de l'orgueil, et reçoit les premiers coups de sa présomption. Aussi est-elle la seule de toutes les vertus dont la Vierge pleine de grâce se glorifie : à peine a-t-elle entendu ces paroles de l'ange : « Je vous salue, pleine de grâces (*Luc.*, I, 48), » que n'envisageant dans cette plénitude de grâces que l'humilité, elle ne parle que de cette vertu dans l'expression de sa reconnaissance. « Le Seigneur, dit-elle, a jeté les yeux sur l'humilité de sa servante (*ibid.*). »

La sainte Vierge ne se glorifie que dans l'humilité.

18. Que dirai-je de plus? La source et l'auteur de toutes les vertus, Jésus-Christ même en qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont renfermés, en qui réside corporellement toute la plénitude de la Divinité, ne fait-il pas aussi de l'humilité comme le résumé de toute sa doctrine et de toutes ses vertus? « Apprenez de moi » dit-il en effet, non pas que je suis sobre, chaste, prudent, et le reste, mais « que je suis doux et humble de cœur (*Matth.*, XI, 29). » Apprenez de moi, dit-il, ce n'est pas à l'école des patriarches ni aux livres des prophètes que je vous renvoie, mais c'est moi-même que je vous propose pour exemple, et que je vous donne pour modèle d'humilité. L'ange et la femme m'ont envié ce qui fait ma grandeur dans le sein de mon Père, l'un était jaloux de ma puissance, et l'autre le fut de ma science; pour vous, ambitionnez quelque chose de bien meilleur encore, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.

J.-C. se glorifie également d'être humble.

19 Je crois à propos de nous livrer à quelques recherches sur l'orgueil, afin que du contraste de ce vice il rejaillisse un plus vif éclat sur la vertu qui lui est opposée. L'orgueil est l'estime de notre propre excellence; il en est de deux sortes : l'orgueil d'aveuglement et l'orgueil de vanité, qu'on pourrait encore désigner par les mots de suffisance et de gloriole. Le premier est un travers de l'esprit, et l'autre un vice de la volonté; le premier fausse le regard de la raison et le second déprave les actes de la volonté, comme nous pourrons nous en convaincre en définissant l'un et l'autre. L'orgueil d'aveuglement, autrement dit suffisance, est un vice qui consiste à nous attribuer certaines qualités que nous n'avons pas, ou à croire que nous ne les devons qu'à nous, ce qui fait que nous nous glorifions en nous plutôt qu'en Dieu. L'orgueil de vanité ou gloriole est un vice qui fait que nous prenons plaisir à nous entendre louer plutôt que Dieu, aussi bien pour le bien qui se trouve en nous que pour celui qui n'y est pas. Cela posé, voyons ce qu'il y a dans ces sentiments de contraire à l'humilité. L'humilité est le mépris de notre propre excellence. Or le mépris est juste le contraire de l'estime, j'en distingue aussi deux sortes que j'oppose aux deux sortes d'orgueil; ainsi à l'orgueil d'aveuglement j'oppose l'humble sentiment

Définition de l'orgueil; sa division en aveuglement et vanité.

Opposition de l'orgueil et de l'humilité.

---

castitas seu charitas detur, humilitas meretur; quoniam humilibus Deus dat gratiam. Humilitas ergo virtutes alias accipit. Servat acceptas, quia non requiescit Spiritus Domini, nisi super quietum et humilem. Servatas consummat, nam virtus in infirmitate hoc est in humilitate, perficitur. Inimicam omnis gratiæ, omnisque initium peccati debellat superbiam, et tam a se, quam a cæteris virtutibus superbam illius propulsat tyrannidem. Siquidem cum ex aliis quibusque bonis virium magis suarum capere soleat incrementum superbia, sola hæc omnium propugnaculum quoddam turrisque virtutum, ejus fortiter resistit malitiæ, obviat præsumptioni. Sola denique est, de qua omnium plena virtutum Maria gloriandum esse putavit. Audito quippe ab Angelo, *Ave gratia plena,* quasi solam ex illa plenitudine humilitatem in se cognosceret, solam rependisse ac respondisse memoratur in gratiam : *Respexit,* inquiens, *Deus humilitatem ancillæ suæ.*

18. Quid deinde auctor et dator virtutum Christus, in quo omnes thesauri sapientiæ et scientiæ sunt absconditi, in quo omnis quoque plenitudo divinitatis habitat corporaliter; nonne tamen et ipse de humilitate, tanquam summa suæ doctrinæ suarumque virtutum, gloriatus est? *Discite,* ait, *a me,* non quod sobrius, aut castus, aut prudens, aut aliquid ejusmodi; sed, *quia mitis sum et humilis corde.* A me, inquit, discite. Non ad doctrinam patriarcharum, non ad prophetarum libros ego vos mitto; sed me vobis exemplum, me formam humilitatis exhibeo. Inviderunt mihi altitudinem, quam habeo apud Patrem, Angelus et femina; ille potentiæ, illa scientiæ. Vos autem æmulamini charismata meliora, discentes a me, quia mitis sum, et humilis corde.

19. Commodum reor indagare aliquid et de superbia, quatenus ex opposito sibi vitio virtutis hujus decor manifestior appareat. Superbia est appetitus propriæ excellentiæ. Hæc in species duas dividitur, in cæcam, et vanam superbiam. Quæ quidem et aliis nominibus appellari possunt, contumacia, et vanitas; quarum prior intelligentiæ, posterior voluntatis vitium est. Nam ex illa rationis fallitur oculus, et ex ista voluntatis appetitus male afficitur. Quod melius ex singularum diffinitionibus demonstrabimus. Cæca superbia seu contumacia est vitium, quo se existimans aliquis vel esse bonum quod non est, vel a se esse quod est, in se, non in Domino gloriatur. Vana superbia seu vanitas est vitium, quo quis tam de eo

Digitized by Google

de soi-même, et à l'orgueil de vanité le déplaisir de voir que d'autres nous estiment plus qu'il ne faut. Quiconque fait peu de cas de soi ne peut tomber sur son propre compte dans un de ces deux faux jugements, ou de se croire plus grand qu'il n'est en effet, ou de s'attribuer le mérite d'être ce qu'il est effectivement; il souffre patiemment de n'avoir pas ce qui lui manque, et s'il se glorifie du bien qu'il est sûr de posséder, ce n'est pas en lui-même, mais uniquement en Dieu.

Comment l'homme vraiment humble se prémunit contre la vaine gloire.

20. Pour se prémunir contre le défaut si commun de concevoir de soi une opinion trop favorable, l'homme véritablement humble se fait une habitude de méditer sans cesse ces paroles: « N'ayez pas de grands sentiments de vous-mêmes, mais complaisez-vous dans l'humilité (*Rom.*, XII, 16); » et celles-ci encore: « Je n'ai point aimé l'éclat, ni affecté des airs de grandeur; loin de m'élever, je me suis constamment abaissé (*Psalm.* CXXX, 2 et 3); » et enfin ces autres de l'Apôtre: « Quiconque s'estime quelque chose quand il n'est rien s'induit lui-même en erreur (*Gal.*, VI, 3). » Veut-il ne point céder à la pensée de s'attribuer le bien qu'il a, il se demande avec l'Apôtre: « Qu'as-tu donc que tu n'aies reçu? et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifier comme si tu ne le tenais que de toi (I *Corinth.*, IV, 7)? » D'un autre côté, celui qui s'est habitué à n'éprouver que du mépris pour les louanges des hommes vient-il à s'apercevoir qu'on loue en lui ce qui ne s'y trouve point, loin de se complaire dans ces éloges, il se rappelle aussitôt ces paroles: « Ceux qui exaltent votre bonheur vous induisent en erreur (*Isai.*, IX, 16); » et ces autres du Psalmiste: « Les enfants des hommes une sont que vanité, leurs balances sont fausses, et sont d'accord dans leur vanité pour se tromper les uns les autres (*Psalm.* LXI, 10). » En conséquence, il ne songe qu'à imiter l'Apôtre qui parlait de lui-même en ces termes: « Je m'arrête, de peur que quelqu'un ne m'estime plus que ce qu'il voit en moi ou au delà de ce qu'il m'entend dire de moi (II *Corinth.*, XII, 10). » Mais s'il sent qu'on le loue de quelque chose qu'il croit posséder peut-être en effet, il ne s'en couvre pas moins du bouclier de la vérité, pour repousser, autant qu'il est en lui, les traits de la flatterie, et, reportant toute gloire à Dieu, il s'écrie: « Ce que je suis, je ne le suis que par la grâce de Dieu (I *Corinth.*, XV, 10); » puis de crainte qu'on ne le soupçonne de vouloir se l'approprier, il dit avec le Psalmiste: « Ce n'est pas à moi, Seigneur, non, ce n'est pas à moi, mais à votre nom seul que je vous prie d'en rapporter la gloire (*Psalm.* CXIII, 9). » S'il agissait autrement, il appréhenderait d'entendre le Seigneur lui-même lui crier: « Tu as reçu ta récompense (*Matth.*, VI, 5); » ou bien encore: « O hommes, vous êtes avides de la gloire que vous vous prodiguez les uns aux autres, et vous n'estimez pas celle qui ne vient que de Dieu (*Joan.*, V, 44). » Aussi, selon le conseil de l'Apôtre, il examine attentivement les œuvres, afin de trouver ainsi sa gloire en lui et non pas dans les autres (*Gal.*, VI, 4). Gardien fidèle de son cœur, l'homme vraiment humble sait ménager avec soin l'huile de sa gloire, de peur qu'à l'arrivée de l'Epoux la lampe de sa conscience ne s'éteigne faute d'aliment. J'ai dit qu'il ne veut pas la trouver *dans les autres*, parce qu'il ne croirait pas prudent à lui de confier sa gloire à la direction des hommes dont la bouche est une sorte de coffre sans clef et sans

On doit mépriser les louanges des hommes.

Il n'est pas prudent de confier sa gloire aux hommes.

---

quod est, quam de eo quod non est, suis magis quam Dei laudibus delectatur. His ita præmissis, aptemus jam contraria humilitati, singula singulis opponentes. Humilitas est contemptus propriæ excellentiæ. Contemptus opponitur appetitui. Duabus quoque superbiæ speciebus, duæ nihilominus humilitatis opponuntur; contra cæcam, ut quis de se noverit sentire humiliter; contra vanam, nec consentire aliter sentientibus. Nempe qui de seipso sentire humiliter novit, in neutro ipsius de se judicium falli potest, videlicet ut aut majus aliquid putet se esse quam sit; aut a se esse quod sit. Et ideo patienter carens quod sibi novit deesse, humiliter de eo quod certus est adesse, non in se, sed in Domino gloriatur.

20. Porro adversus hoc, ut de se altius se aliquid sentiat, solet, ne insolescat, verus humilis illud sibi jugi meditatione revolvere: *Non alta sapientes, sed humilibus consentientes;* et illud: *Non ambulavi in magnis, neque in mirabilibus super me. Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam;* et item: *Qui se putat aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.* Contra hoc autem ut a se sentiat esse, quod se sentit esse ollicite seipsum interrogat: *Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?* Item, qui humanas laudes consuevit perfecte contemnere, cum se laudari percipit de eo quod in se novit non esse, nullatenus acquiescens, illud sibi commemorat: *Qui te beatificant, in errorem te mittunt.* Sed et illius nihilominus versiculi recordatur: *Verumtamen vani filii hominum, mendaces filii hominum in stateris, ut decipiant ipsi de vanitate in idipsum.* Proinde sollicite studet imitari Apostolum, ita de se loquentem: *Parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut audit aliquid ex me.* Cum vero laudari se comperit de bono quod se forte habere cognoscit; nihilominus, quantum in se est, scuto veritatis curat a se jaculum favoris repellere; dans gloriam Deo, et dicens: *Gratia Dei sum id quod sum.* Et propulsans a se omnem suspicionem, ait Domino: *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Metuit nimirum, si aliter egerit, ne forte audiat ab ipso: *Recepisti mercedem tuam;* et iterum: *Gloriam ab invicem quæritis, et gloriam quæ a solo Deo est, non vultis.* Refugiens ergo et de hoc ad consilium Apostoli, probat ipse opus suum, ut sic habeat in semetipso gloriam, et non in altero. Fidelis suimet custos, qui sibi oleum favoris sine fraude reservet, ne in adventu sponsi lampas conscientiæ vacua extinguatur: *Non in altero,* inquam. Nec enim tutum arbitratur labiis hominum committere gloriam suam, arcæ utique sine clave, et sine sera, nullique omnino clausæ nocere volenti. Non tutum plane, sed

Digitized by Google

serrure, ouvert à quiconque veut y dérober quelque chose; non-seulement il n'est pas sûr, mais même il est tout à fait insensé d'y déposer son trésor, puisqu'on est bien certain de ne plus l'y retrouver quand on voudra le reprendre. Dès que vous confiez votre gloire à mes lèvres, elle n'est plus en votre pouvoir, mais au mien, puisque je suis le maître de parler bien ou mal de vous.

CHAPITRE VI.

C'est dans notre conscience que nous devons placer notre gloire et notre honneur; encore ne devons-nous le faire qu'en tremblant, car l'œil de Dieu voit à découvert nos pensées et les secrets de notre cœur.

Notre conscience est l'endroit où nous pouvons, en sécurité, déposer notre honneur.

21. La conscience est au contraire un coffre bien fermé et d'une solidité à toute épreuve et qui a la vertu de conserver les secrets qu'on lui confie en garde : elle échappe aux embûches et défie toute violence : elle n'est accessible ni à la main ni à l'œil de l'homme, elle ne l'est qu'à l'esprit, qui scrute même les secrets de Dieu. Quoi que je lui confie, je suis sûr de ne le point perdre, elle me le conservera toute ma vie et me le rendra à ma mort. En quelque lieu que j'aille, elle m'accompagne et porte avec elle le dépôt dont je lui ai confié la garde. Vivant, elle est à mes côtés; mort, elle me suit, et partout je trouve en elle un motif de gloire ou de confusion inévitables selon le dépôt que je lui ai confié. Heureux ceux qui peuvent dire : « Notre gloire à nous, c'est le témoignage de notre conscience (I *Corinth.* I, 2). » Or il n'y a que l'homme véritablement humble qui puisse s'exprimer ainsi, celui qui, comme dit le Proverbe, se défie de l'œil des campagnes et de l'oreille des forêts, car il n'y a d'hommes vraiment heureux que celui qui ne vit que dans la crainte (*Prov.*, XXVIII, 14). Un pareil langage ne saurait certainement convenir à l'homme arrogant et présomptueux qui va se vantant impudemment partout comme s'il se trouvait au milieu d'un champ, et court tout d'un trait à la gloire; il trouve même à se glorifier du mal qu'il a fait et tire vanité des actions les plus honteuses. Il croit que personne ne le voit, parce qu'il a beaucoup plus d'imitateurs que de censeurs de sa conduite : c'est un aveugle qui se trouve à la tête d'aveugles comme lui. Mais ce champ où il court a des yeux ouverts sur lui; on n'en peut douter, ce sont les yeux des saints anges que ne peut manquer de blesser la vue de ses désordres. L'hypocrite non plus ne saurait dire : « Ma gloire à moi, c'est le témoignage de ma conscience; » car il a beau déguiser sa voix, son visage, son port et sa démarche pour en imposer à l'opinion publique, il ne peut ni tromper ni éluder le jugement de Celui qui scrute les reins et les cœurs, car on ne se joue point de Dieu.

Qui est-ce qui peut se glorifier du témoignage de sa conscience.

La conscience est la compagne inséparable de l'homme.

22. Il doit donc craindre aussi l'oreille des forêts, car c'est en vain qu'il retiendra sa langue et ses mains; il y a une oreille qui entend le langage muet et silencieux de son cœur au sein même des bois les plus impénétrables dont s'entoure sa duplicité, dans les ronces dont s'enveloppent ses ruses; pour cette oreille, sa pensée même parle à haute voix. Le cœur humain est mauvais et impénétrable, nul ne sait ce qu'il cache, excepté l'esprit même de l'homme, encore ne le sait-il pas bien. En effet, l'Apôtre, après avoir dit : « Je me mets peu en peine du jugement que des hommes portent de moi et de l'opinion du monde, » ajoute : « Je ne me juge même pas moi-même (I *Corinth.* IV, 3). » Pourquoi cela ? » Parce que, continue-

---

stultum, ibi thesaurum tuum recondere, unde non valeas resumere cum volueris. Si ponis in os meum, jam non in tua, sed in mea potestate est, cum utique pro meo libitu vel laudare te possim, vel derogare tibi.

CAPUT VI.

Laus et vera gloria in conscientia cujusque reponenda; attamen non sine fortitudine, quia Deus est scrutator et judex cordium.

21. Sanum vas et inconcussum conscientia, et secretis servandis idoneum, nullis patens insidiis, nulli violentiæ cedens; nulli quippe oculo vel manui accessibilis, excepto dumtaxat Spiritui, qui scrutatur etiam alta Dei. Quidquid in ea reposuero, securus sum quia non perdam; servabit vivo, defuncto restituet. Nam quocumque vado ego, ipsa it mecum, secum ferens depositum quod servandum acceperit. Adest vivo, mortuum sequitur; ubique mihi vel gloria, vel confusio inseparabilis pro qualitate depositi. Beati qui in veritate dicere possunt! *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ.* Non potest dicere nisi humilis, qui juxta vulgare proverbium, et oculos campi metuere, et silvarum aures soleat semper habere suspectas. Beatus nempe homo qui semper est pavidus. Non potest dicere arrogans et præsumptor qui seipsum impudenter ostentans, passim et ubique, tanquam per campum incedens, totus fertur in gloriam; gloriatur etiam cum male fecerit, et exsultat in rebus pessimis. Æstimat se non videri, dum plures habeat imitatores quam reprehensores, cæcus dux cæcorum. Sed habet hic campus oculos sanctorum procul dubio Angelorum, quos semper offendere solet indisciplinata conversatio. Non dicet hypocrita : Gloria mea est testimonium conscientiæ meæ, quia etsi judicantium secundum faciem, verbo, vultu, habituve simulatorio illudat opinioni; sed non ejus, qui scrutatur renes et corda, fallit vel evadit judicium, siquidem Deus non irridetur.

22. Timeat ergo et iste nemoris aurem. Lingua licet manuque cessantibus, auri tamen ubique præsenti de quacumque silva latebrosæ duplicitatis et spinosæ calliditatis tacentis et quiescentis cor loquitur, cogitatio confitetur. Pravum est cor hominis et imperscrutabile, ita ut nemo sciat quæ sunt in homine, nisi spiritus hominis qui in eo est; sed nec ipse plene.

Digitized by Google

t-il, je ne saurais porter même sur moi un jugement certain. » Il est vrai que ma conscience ne me reproche rien, mais je ne suis point justifié pour cela (*loco. cit.*); car je ne puis m'en rapporter entièrement à moi, puisque ma conscience elle-même ne me voit pas tout entier. Or un juge qui n'a pas tout entendu ne peut pas prononcer sur le tout. « Celui donc qui me juge, c'est le Seigneur lui-même (*ibidem*), le Seigneur, dis-je, à qui rien n'échappe et aux arrêts duquel ne peut non plus se soustraire ce que n'a pas même aperçu notre propre conscience. Dieu entend jusqu'aux pensées de notre cœur que nous n'entendons pas nous-mêmes. L'oreille du Prophète, malgré son éloignement, était là pour entendre Giézi qui demandait de l'argent en secret, et moi je ne craindrai pas l'oreille de celui qui est présent partout, quelque mesure que je prenne pour lui cacher le mal que je médite en secret contre mon semblable, ou les désirs honteux que je conçois en moi-même? Quelle crainte ou plutôt quel respect ne doit point nous inspirer cette oreille qui entend le repos et paraît et perçoit le silence! Enfin, n'est-ce pas Dieu lui-même qui nous dit : « Eloignez de mes yeux la perversité de vos pensées (*Isa.*, I, 16)? » Or, que veut-il dire par ces mots, « Eloignez de mes yeux? » N'est-ce point assez d'entendre, Dieu voit-il aussi nos plus secrètes pensées? Quels yeux que des yeux qui voient les pensées mêmes! Et pourtant elles n'ont point de couleur pour être vues, de même qu'elles n'ont pas de son pour être entendues; et elles ne sont ordinairement perçues que par ceux qui les conçoivent, et ne sauraient être ni entendues par quiconque les écoute, ni vues de celui qui les regarde. Nous n'en saurions donc douter, le Seigneur connaît toute la vanité de nos pensées, comment l'ignorerait-il quand il les entend et les voit? Il n'est pas de sens qui inspirent plus de confiance que ces deux-là : la vue et l'ouïe, et nous regardons comme su de science certaine tout ce que nous avons vu et entendu. Voilà pourquoi le Seigneur n'avait pas besoin que personne lui dît ce qu'étaient les hommes, il savait pertinemment lui-même ce qui se passait dans leur âme. » Pourquoi, disait-il, formez-vous de mauvaises pensées dans vos cœurs (*Matth.*, IX, 5)? » Il répondait non aux discours, mais aux pensées; il entendait sans qu'on parlât et il voyait sans que rien parût.

Nous ne pouvons nous en rapporter entièrement à nous dans le jugement que nous portons de nous.

Les pensées de l'homme sont visibles pour Dieu.

23. Je tremble de toute mon âme, ô mon Seigneur Jésus, quand de mes faibles regards je considère Votre Majesté, alors surtout que je me rappelle combien j'ai eu autrefois le malheur de l'outrager. Mais, hélas! à présent même que des yeux de Votre Majesté, je cours me jeter aux pieds de votre miséricorde, je n'en tremble guère moins : j'ai peur qu'après avoir été rebelle à Votre Majesté, je ne sois maintenant trouvé ingrat envers votre bonté. Que me sert-il, en effet, de contenir mes mains si mon cœur ne se contient point? Qu'importe que ma bouche se taise si mon cœur parle, si tous les mouvements déréglés de mon âme sont autant d'outrages que je vous fais, autant d'actes de colère qui blessent la douceur, de haine qui offensent la charité, de sensualité qui anéantissent la tempérance, de désordres qui détruisent la chasteté, et mille autres semblables qui bouillonnent dans le réduit impur de mon cœur, s'en échappent sans cesse et jaillissent à votre face dont ils troublent l'éclatante sérénité? Qu'ai-je gagné si je n'ai réprimé que mes sens et réformé que mes œuvres? Ah! si vous tenez compte, Seigneur, de toutes ces iniquités qu'avec un extérieur réglé je ne cesse de com-

Que de motifs de crainte dans les mouvements désordonnés de notre cœur!

Nam cum Apostolus diceret : *Mihi pro minimo est, ut a vobis judicer, aut ab humano die ;* adjecit : *Ego enim nihil mihi conscius sum, non tamen in hoc justificatus sum.* Non ex toto credo me vel ipsi conscientiæ meæ, quippe cum ne ipsa quidem queat me comprehendere totum ; nec post judicare de toto, qui totum non audit : *Qui autem judicat me, Dominus est.* Dominus, inquit, cujus utique scientiam non effugit, sententiam non subterfugit, etiam quod propriam latet conscientiam. Audit Deus in corde cogitantis, quod non audit vel ipse qui cogitat. Aderat auris Prophetæ absentis ori furtive poscentis * pecuniam ; et ego quantumlibet in occulto lædere cogitans aut proximum nequiter, aut turpiter meipsum, non verear aurem nusquam absentem? Tremenda prorsus auris et reverenda, cui non cessat quies, non tacet silentium. Denique ait : *Auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis.* Sed quia est quod dicit, *ab oculis meis?* An et nostra Deus non solum audit, sed et videt arcana? Quales oculi, qui contemplantur cogitationes! Non sunt coloratæ, ut videantur, sicut nec sonant ut audiantur. Solent sentiri a cogitante, non audiri ab auscultante, non a contemplante videri. Merito tamen Dominus scit cogitationes hominum quoniam vanæ sunt. Cur enim nesciret, quas et audit, et videt? His præcipue duobus sensibus, id est visui et auditui, nemo fidem putat esse negandam. Hoc nos scire constanter adstruimus, quod vidimus et audivimus. Merito itaque non erat opus Domino Jesu, ut quis testimonium perhiberet de homine? ipse nimirum sciebat quæ essent in homine : *Quid cogitatis,* ait, *mala in cordibus vestris?* Respondebat non sermonibus, sed cogitationibus. Audiebat non loquentes, videbat non apparentes.

* Giesi intelligit.

23. Contremisco totus, tuam, Domine Jesu, quantillo possum intuitu considerans majestatem, præsertim cum recordor in quantis ipsius aliquando contemptor exstiterim. Sed et nunc cum jam a facie majestatis fugi ad genua pietatis, quid amplius facio? Vereor ne qui aliquando contrarius exstiti majestati, et nunc ingratus pietati inveniar. Quid enim si cessant manus, et non cessat pectus? Quid si os jam silet, et necdum cor quiescit? Si singuli illiciti motus animi mei singula sunt quædam in te, Deus, convicia, utputa iracundiæ motus in mansuetudinem, invidiæ in charitatem, in frugalitatem luxuriæ, turpitu-

Digitized by Google

mettre au fond de mon âme, qui est-ce qui pourra soutenir vos regards? Mais peut-être souffré-je ces choses plutôt que je ne les fais; peut-être ces mouvements sont-ils en moi sans être de moi, parce que je n'y consens pas. Il est certain que s'ils ne règnent point sur moi, que je les éprouve ou non, je n'en serai pas moins innocent aux yeux de Dieu comme aux miens, des attaques de ma propre perversité; et quand je dis de ma propre perversité, je n'entends pas dire qu'elle est mienne, mais qu'elle est en moi. J'habite un corps de mort, une chair de péché, il me suffit pour le moment que le péché ne règne point dans ce corps destiné à finir. Ni mon corps, ni le péché qui y habite ne peuvent me rendre coupable, tant que je ne me complais point dans le mal et que je ne fais pas servir mes membres à l'iniquité. Voilà pourquoi, ô Dieu de miséricorde, tout saint vous prie, pendant qu'il en est temps encore, de l'en délivrer (*Psalm.* XXXI, 6); il vous supplie parce qu'il sent la présence du mal, mais il n'en est pas moins saint tant qu'il n'y consent pas; il vous implore à cause du danger, mais il est saint parce qu'il a la vertu de résister. On ne peut dire le contraire, il est vraiment saint et vraiment heureux parce qu'il aime intérieurement la loi de Dieu, et que dans l'impossibilité d'être délivré d'un mal inséparable de son corps et dont il ne sera affranchi que le jour où il le sera de sa chair, il se console en disant : « Ce n'est pas moi qui le commets ce mal, c'est le péché qui habite en moi (*Rom.*, VII, 17). »

Les mouvements de la concupiscence ne sont un péché que si l'âme y consent.

24. Mais qui est-ce qui connaît tous ses péchés? Quand je pourrais dire avec saint Paul, et certes il s'en faut que je le puisse, « ma conscience ne me reproche rien (I *Corinth.*, IV, 4), » je ne saurais pour cela me vanter d'être justifié; » ce n'est pas en effet celui qui se rend témoignage à lui-même qui est vraiment estimable, mais c'est celui à qui Dieu même rend témoignage (II *Corinth.*, X, 18). » S'il n'y a que les hommes qui me déclarent juste, c'est bien peu de chose pour moi, car ils ne voient que le dehors, Dieu seul lit au fond du cœur (I *Reg.*, XVI, 7). Voilà pourquoi Jérémie n'était guère touché de l'opinion de ses compatriotes, qui n'était pour lui que le fruit du jugement des hommes, et disait avec confiance à Dieu : « Vous savez, Seigneur, que je n'ai point désiré d'être jugé par l'homme (*Jerem.*, XVII, 16). » Quand même mon propre jugement me serait favorable, « je ne veux pas me juger moi-même (I *Corinth.*, IV, 3), » attendu que je ne me connais pas assez pour me juger. Il n'y a de bon juge des vivants et des morts que celui qui, ayant créé le cœur de chaque homme en particulier, en connaît parfaitement toutes les œuvres. Il n'y a qu'en lui que je vois un juge, parce qu'il n'y a que lui qui puisse me justifier. Le Père lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le Fils de l'homme (*Joan.*, V, 27). » Je ne veux pas, moi qui ne suis qu'un simple serviteur, revendiquer pour moi ou prendre sur moi un pouvoir qui n'appartient qu'au Fils, ni me mettre du nombre de ceux dont il se plaint en ces termes : « Ils m'ont ravi le pouvoir de juger; » le Père lui-même ne juge personne, il a donné à son Fils toute puissance de juger (*Joan.*, V, 22), et je prétendrais m'arroger un droit que s'est interdit le Père! Que je le veuille ou non, il me faudra comparaître devant ce juge et lui rendre compte de tout ce que j'ai fait dans cette vie, à lui à qui pas un mot, pas une pensée n'échappe. Devant un si juste appréciateur du bien, un témoin si intime des secrets de notre âme, qui est-ce qui osera se flatter d'avoir le cœur pur? L'hu-

Il y a encore une cause de crainte dans le secret des jugements de Dieu.

---

dinis in castitatem, et innumera his similia, quæ de cœnoso lacu prurientis pectoris mei etiam nunc incessanter ebulliunt, inundantes et impingentes in serenitatem præfulgentis vultus tui; quid magnum feci solos cohibere artus, actus corrigere? Si has atque hujusmodi, quæ, foris licet vacans, intus actitare non cesso iniquitates observaveris, o Domine, quis sustinebit? An forte jam non ago illa, sed patior? Aguntur quidem in me, sed a me non aguntur, si non consentio. Sane si mei non fuerint dominata, tunc immaculatus ero, et immaculatus coram eo, non solum si caruero, sed et si observavero me ab iniquitate mea. Mea dixerim, non quia facio, sed quia sustineo. Corpus gesto mortis, carnemque peccati; sufficit interim mihi, si non regnet peccatum in meo mortali corpore. Sic corpus crimini non reputatur, nec quod habitat in eo peccatum, si tamen non delector, si tamen non exhibeo membra mea, arma iniquitati. Pro hac orabit ad te, o misericors, quivis etiam sanctus in tempore opportuno; supplex nimirum, quod malum sentiat, et nihilominus sanctus, dum non consentiat; supplex pro periculo, sanctus pro virtute; sanctus plane atque beatus, qui condelectatus legi Dei secundum interiorem hominem, de malo, quod ita inesse corpori sentit, ut nisi pariter cum corpore carere non possit, merito sese consolatur, et ait: *Jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.*

24. Verumtamen delicta quis intelligit? Nam si possem dicere cum Paulo, quod quidem longe est a me, *Nihil mihi conscius sum;* non tamen in hoc esse justificatum oporteret me gloriari: *Non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.* Si applauserit mihi justitiam humanus dies, pro minimo habeo, quia ille lucet tantum in facie. Homo enim videt in facie, Deus autem intuetur cor. Propter hoc Jeremias non satis popularibus sententiis, velut quibusdam humani diei radiis, movebatur, sed fidenter loquebatur: *Diem hominis non concupivi, tu scis.* Si meus mihi arriserit dies, *neque meipsum*, inquit, *judico:* quia nec ipse me satis intelligo. Solus merito constitutus est judex vivorum et mortuorum, qui finxit singillatim corda universorum, et intelligit omnia opera eorum. Solum attendo judicem, quem et solum justificatorem agnosco. Pater dedit ei judicium facere, quia filius hominis est. Non usurpo mihi vel

Digitized by Google

L'humilité seule trouvera grâce aux yeux de Dieu, le jour du jugement.

milité seule trouvera grâce à ses yeux, parce qu'elle est ennemie de la vaine gloire, étrangère à la présomption et exempte de jalousie; Dieu, en effet, résiste aux superbes, mais il accorde sa grâce aux humbles (*Jac.*, IV, 6). Au lieu de contester contre son juge et de faire valoir son propre mérite, la véritable humilité ne sait que s'écrier : « Seigneur, n'entrez pas en jugement avec moi (*Psalm.* CXLII, 2). » Loin de faire appel à la justice du juge, elle implore sa miséricorde, bien convaincue qu'il lui sera plus facile d'obtenir grâce que de se justifier. Elle sait bien d'ailleurs que Dieu n'est que bonté et qu'il n'a point d'éloignement pour la bassesse de notre nature. Non, cette Majesté souveraine ne saurait mépriser dans l'homme un cœur contrit et humilié, puisqu'elle n'a pas trouvé indigne d'elle d'emprunter à l'homme un corps si bien fait pour l'humilier. Il y a même, pour Dieu, dans l'humilité, je ne sais quel attrait qui la lui fait aimer et rechercher; ce furent en effet ses dehors qu'il revêtit pour se manifester aux hommes; il affecta même de prendre une substance, une forme, un extérieur qui ne respirassent que l'humilité, afin de nous faire connaître l'excellence de cette vertu par l'honneur singulier qu'il lui fit dans sa personne.

CHAPITRE VII.

Saint Bernard blâme énergiquement l'ambition des ecclésiastiques, la promotion des trop jeunes clercs et la pluralité des bénéfices.

25. Cette vertu vous est d'autant plus nécessaire à vous surtout, mon très-cher père, que vous avez plus de sujets de vous enorgueillir. Votre naissance, votre âge, votre savoir, votre siége, et principalement votre titre de primat [a] : que des motifs d'orgueil, que de sujets de vanité pour un homme! Il est vrai qu'on pourrait trouver là autant de raisons de s'humilier. Quand on ne voit que les honneurs, ces titres sont pleins d'attrait; mais quand on ne voit que le poids des honneurs, on se sent plus d'appréhension que d'envie de les obtenir. Tout le monde, il est vrai, ne comprend pas cela; on ne verrait certainement pas un si grand nombre d'hommes courir après les honneurs avec tant de confiance et d'ardeur s'ils les considéraient comme de véritables fardeaux; au lieu de les briguer au prix de fatigues et de dangers sans nombre, ils craindraient plutôt de s'en voir accablés. Mais aujourd'hui qu'on n'envisage que l'éclat des dignités et non la peine qui y est attachée, on rougit de n'être que simple clerc dans l'Eglise de Dieu, et on se croit indigne de considération, déshonoré même, si on ne se trouve élevé à quelque poste éminent, quel qu'il soit. Ne voit-on pas de véritables enfants, à peine échappés du collége, des jeunes gens imberbes élevés aux dignités ecclésiastiques [b] et passer du régime de la férule au gouvernement même des prêtres? Bien plus heureux d'ailleurs de n'avoir plus à craindre le martinet que de se voir placés aux premiers rangs, ils se félicitent beaucoup moins de commander aux autres que de n'être plus désormais obligés d'obéir. Mais ce n'est là que le commencement. Avec le temps ils conçoivent le désir de

L'humilité est surtout nécessaire aux prélats.

Les honneurs sont pleins d'attrait pour les uns et un objet d'appréhension pour les autres.

C'est une indignité de voir qu'on élève des enfants même aux dignités ecclésiastiques rien qu'à cause de leur naissance.

[a] Les métropolitains de Sens font remonter leur titre de primat au pape Jean VIII, qui donna à l'archevêque Ansegise le titre de légat du Saint-Siége en France et en Allemagne. On a sur ce sujet un livre singulier écrit par un chanoine de Sens, nommé Jean-Baptiste Driot. On peut consulter aussi sur ce point la lettre du roi Louis VI au pape Calixte II, elle se trouve à la page 147, du tome III du *Spicilége*.

[b] On peut lire à l'occasion de ce passage la lettre deux cent soixante et onzième que notre Saint écrivit au comte de Champagne Thibaut, pour le détourner avec autant de force dans les raisons que d'amitié dans la manière de les présenter, de pousser son fils encore en bas-âge aux dignités de l'Église.

---

super me servus Filii potestatem, nec me annumero illis, de quibus ita conqueri solet: *Tulerunt homines a me judicium*. Pater non judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio : et ego mihi præsumam quod nec ipse Pater sibi assumit? Velim, nolim, ipse me adstare necesse est : ipsi horum quæ gesserim in corpore, reddere rationem, cui nec verbum prætervolat, nec subterfugit cogitatio. Sub tam æquo libratore meritorum, sub tam intimo secretorum inspectore, quis gloriabitur castum se habere cor? Sola profecto, quæ non solet gloriari, non novit præsumere, contendere non consuevit, gratiam inventura est in oculis pietatis humilitas. Deus namque superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. Non contendit judicio, nec prætendit justitiam qui vere humilis est, sed dicit: *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine*. Recusat judicium, et postulat misericordiam, facilius sibi veniam impetrare posse, quam justitiam vindicare confidens. Novit naturam divinam naturaliter piam, quæ in nostra * nequaquam humilitatem abhorreat. Non despicit illa majestas cor contritum et humiliatum in nostro genere, quæ corpus ex eo humilitatis assumere non dedignata est. Nescio quo pacto familiarius semper humilitati propinquare solet divinitas. Denique illa se induit, ut appareret hominibus. Substantiam, formam, habitumque gestavit humilem, ipsius nobis commendans virtutis excellentiam, quam speciali sui voluerit honorare præsentia.

al. nostram.

CAPUT VII.

Ambitionem ecclesiasticorum, promotionem juniorum, et pluralitatem beneficiorum perstringit.

25. Vobis autem, dilectissime, vobis præcipue tanto magis arbitror hanc esse necessariam, quanto major noscitur materia suppetere superbiendi. Genus, ætas, scientia, cathedra, et (quod majus est) primatus prærogativa, cui non essent insolentiæ fomes, elationis occasio? Quanquam esse possint et humilitatis. Meditantibus quidem honores blandiuntur, sed onera pensantibus tædio sunt atque formidini. Non autem omnes capiunt hoc verbum. Multi enim non tanta fiducia et alacritate currerent ad honores, si esse sentirent et onera. Gravari profecto metuerent, nec cum tanto labore et periculo quarumlibet affectarent infulas dignitatum. Nunc vero quia sola attenditur gloria, et non pœna, purum esse clericum erubescitur in

Digitized by Google

s'élever davantage, et, à l'école de deux maîtres excellents, l'ambition et l'avarice, ils ne tardent pas à savoir envahir [a] les autels et vider la bourse de leurs inférieurs. Mais après tout, quelque adresse et quelque prudence que déploie un homme pour acquérir des revenus, quelque vigilance qu'il ait pour se les conserver, quel que soit son zèle à s'assurer la bienveillance des princes et des rois, je n'en dis pas moins: « Malheur au peuple dont le roi n'est qu'un enfant et dont les princes sont en festin dès que le jour commence (*Eccle.*, x, 16). »

Il y a des jeunes gens que leur vertu doit faire préférer aux vieillards.

26. Toutefois je ne dis pas qu'il est un âge trop jeune ou trop avancé pour la grâce de Dieu; on voit au contraire bien des jeunes gens surpasser les vieillards en intelligence, faire oublier leur jeunesse par leur conduite, devancer le nombre des années par celui de leurs mérites, et suppléer à l'âge par la vertu. Dignes jeunes gens qui veulent être jeunes pour le mal comme ils le sont par le nombre des années, pour le mal, dis-je, mais non pour la sagesse, et dont personne, comme le veut l'Apôtre, ne pourrait mépriser la jeunesse (I *Tim.*, IV 12) ! Ces jeunes gens portés à la vertu valent mieux que des hommes qui ont vieilli dans le mal. Un homme encore enfant quand il compte cent ans d'existence est digne de toute sorte de mépris; mais il est au contraire une vieillesse digne de tous nos respects quoiqu'elle ne compte pas un grand nombre d'années et ne remonte pas fort haut. Ce Samuel qui dès que Dieu parlait prêtait une oreille attentive et s'écriait : « Parlez, Seigneur, votre serviteur écoute (I *Reg.*, III, 9), » comme s'il eût dit: « Je suis près et dès à présent disposé à exécuter vos ordres (*Jerem.*, I, 6), » était un enfant vertueux. C'en était un aussi que ce Jérémie qui, sanctifié dès le sein de sa mère, allégua en vain son jeune âge pour excuse et n'en fut pas moins établi sur les nations et les empires. C'en était un encore que ce Daniel qui fut rempli de l'esprit de Dieu pour confondre un jugement inique, et sauver le sang innocent. Enfin « la sagesse tient lieu de cheveux blancs et une vie sans tache a tout le mérite de la vieillesse (*Sap.*, IV, 8). » Mais après tout s'il se trouve quelque jeune homme ainsi vieux de vertus promu aux honneurs ecclésiastiques, c'est un prodige de la grâce qui doit frapper d'étonnement ceux qui n'ont pas le même mérite, mais qui ne saurait servir de prétexte à leur ambition.

L'ambition et l'avarice sévèrement blâmées dans les clercs.

27. Du reste, dans le clergé on voit indistinctement des hommes de tout rang et de tout âge, des ignorants aussi bien que des savants, briguer les emplois ecclésiastiques comme s'il suffisait d'arriver aux charges pour vivre déchargé de toute obligation [b]. Cela n'a rien qui surprenne de la part de ceux qui n'ont point encore passé par là; car, comme ils voient que ceux qui ont enfin obtenu ce fardeau tant désiré, loin d'en gémir comme d'un poids qui les accable, n'aspirent qu'à voir augmenter leur charge, ils ne craignent point les dangers que la rapidité de leurs désirs les empêche de

V. Sermon 71 sur le Cantique des cantiques, n. 15 et le sermon 77.

[a] On écrivait autrefois le mot *vindicare*, envahir, par un *e*, *vendicare*, ce qui a été cause que plusieurs copistes ont écrit *venditare*, vendre. Mais notre leçon nous paraît préférable et plus en rapport avec le contexte où il est parlé de l'ambition; ce n'est que dans le second membre de phrase qu'il est parlé de l'avarice « qui les pousse à vider la bourse de leurs inférieurs. »

[b] ... De toute obligation. *curas*, d'où vient le mot *cure* employé pour désigner la charge des prêtres qu'on appelle *curés*.

---

ecclesia; seque viles æstimant, et inglorios, qui quocumque eminentiori in loco non fuerint sublimati. Scholares pueri et impuberes adolescentuli ob sanguinis dignitatem promoventur ad ecclesiasticas dignitates, et de sub ferula transferuntur ad principandum presbyteris; lætiores interim quod virgas evaserint, quam quod meruerint principatum; nec tam illis blanditur adeptum, quam ademptum magisterium. Et hoc quidem in initio. Processu vero temporis paulatim insolescentes, docti sunt in brevi vindicare altaria, subditorum marsupia vacuare, magistris nimirum in hac disciplina utentes idoneis, ambitione, et avaritia. Verum quantavis industria tua tibi lucri conquirere cautulus videaris, quantalibet vigilantia rem possis servare tuam, quantocumque studio regum tibi ac principum gratiam captare cures, dicimus tamen: *Væ terræ, cui rex puer est, et cujus principes mane comedunt.*

26. Nec dicimus quamcumque ætatem Dei gratiæ præmaturam, sicut nec seram, cum multos videamus juniorum super senes intelligere, moribus antiquare dies, prævenire tempora meritis, et quod ætati deest, compensare virtutibus. Boni pueri, qui quod ætate volentur, esse student et malitia. Malitia, inquam, sed non sensu: quorum, juxta admonitionem Apostoli, nemo contemnat adolescentiam. Meliores bonæ indolis adolescentes inveteratis dierum malorum. Puer centum annorum maledictus est, et est e regione senectus venerabilis, non diuturna, neque numero annorum computata. Bonus puer Samuel, qui loquenti Deo promptus aderat auditor, dicens: *Loquere, Domine, quia audit servus tuus*, ac si diceret: *Paratus sum et non sum turbatus, ut custodiam mandata tua.* Bonus et Jeremias, qui ante sanctificatus quam natus, cum se excusaret de pueritia, nihilominus constitutus est super gentes et super regna. Bonus quoque Daniel, cujus spiritum suscitavit Deus, un convinceret iniqua judicia, et sanguinem innoxium liberaret. Denique *cani sunt sensus hominis, et ætas senectutis vita immaculata.* Sicubi hujuscemodi puer senex promotus invenitur, opus Dei est, his qui tales non sunt, mirandum, non imitandum.

27. Cæterum curritur in clero passim ab omni ætate et ordine, a doctis pariter et indoctis ad ecclesiasticas curas, tanquam sine curis jam quisque victurus sit, cum ad curas pervenerit. Nec mirum de his qui necdum in semetipsis experti sunt. Videntes quippe illos qui jam proprios humeros cupitæ sarcinæ submiserint, non solum non gemere tanquam sub onere, sed insuper appetere plus onerari; non deterrentur periculis, quæ cupiditate cæcati non vident; sed favoribus amplius, quos illis invident, provocantur. O infinita semper ambitio, et insatiabilis avaritia ! Cum primos honorum gradus meruerint in ecclesia,

Digitized by Google

remarquer, et ils soupirent plus ardemment après les avantages dont la vue enflamme leur envie. O ambition sans mesure ! ô insatiable avarice ! quand ils sont arrivés aux premières dignités de l'Eglise, et qu'ils les ont obtenues par leur mérite, leur richesse ou même à la faveur de la chair et du sang qui n'auront jamais de part dans le royaume de Dieu, leur cœur n'en est pas plus satisfait mais constamment tourmenté par un double désir; non-seulement il veut multiplier ses bénéfices, mais il les veut plus importants. Par exemple, est-on doyen, prévôt ou archidiacre, occupe-t-on quelque autre dignité de cette nature, peu content de ne posséder qu'un titre dans une seule église, on se démène pour en avoir plusieurs, le plus possible, soit dans la même église, soit dans des églises différentes ; mais après cela on les résilie toutes volontiers si on peut réussir à se faire nommer évêque. Là du moins bornera-t-on ses derniers désirs ? A peine évêque, on aspire à devenir archevêque ; ensuite, rêvant encore je ne sais quoi de plus élevé, on entreprend de pénibles voyages pour se faire créer de chères relations en cour de Rome et s'y ménager d'utiles amitiés. Si on agissait ainsi par zèle pour le salut des âmes, on mériterait peut-être quelque éloge à cause du bien spirituel qu'on recherche, mais on n'en serait pas moins digne de blâme pour une telle présomption.

La pluralité des bénéfices est digne d'un pareil blâme.

V. les notes à la lettre 78.

28. Il y en a qui, ne pouvant réussir par ces moyens, tournent leur ambition d'un autre côté, en quoi ils ne font pas moins paraître leur désir de dominer. Ainsi, on en voit qui, se trouvant placés à la tête de villes très-populeuses et de diocèses qui embrassent des provinces, presque des royaumes entiers, si je puis ainsi parler, invoquent dans l'occasion je ne sais quels vieux priviléges, pour soumettre encore les villes voisines à leur juridiction, et pour réunir, sous un seul évêque, des pays que deux évêques auraient de la peine à gouverner [a]. Que penser, je vous le demande, d'une présomption si détestable, d'un tel besoin de domination, d'un désir si effréné d'exercer le pouvoir suprême ? Lorsqu'on vous traînait pour la première fois vers la chaire épiscopale, vous pleuriez, vous fuyiez, vous vous plaigniez qu'on vous faisait violence ; vous disiez que ce poste était trop au-dessus de vos forces, que vous étiez bien loin de le mériter, que vous n'étiez pas fait pour un si saint ministère et que vous n'étiez pas capable de suffire à tant de soins. D'où vient donc maintenant que, sans crainte ni scrupule, vous aspirez de vous-même à des postes plus élevés, et que, non content de ce que vous possédez, vous avez l'audace de vous jeter sur le lot des autres ? Pourquoi agissez-vous ainsi ? Est-ce dans le dessein de sauver plus de monde ? Mais il est injuste de porter la faux dans la moisson d'autrui. Est-ce pour servir les intérêts de votre église ? Mais l'Epoux de toutes les églises n'aime pas que l'une s'accroisse aux dépens des autres. Ambition cruelle, incroyable même, si on n'en voyait la preuve de ses propres yeux ! C'est à peine si elle recule devant l'accomplissement littéral de ces paroles du Prophète : « Ils sont allés jusqu'à ouvrir le sein des fécondes épouses de Galaad pour augmenter ainsi leur héritage (*Amos.*, I, 13). »

L'ambition a encore une autre manière de faire.

29. Que devient cette terrible menace : « Malheur

[a] Peut-être est-ce une allusion à la conduite de l'évêque de Noyon qui, ayant réuni depuis quelque temps l'évêché de Tournay au sien, ne se décida qu'avec bien de la peine à laisser cet évêché à Anselme, ancien abbé de Saint-Vincent de Laon, qu'Engène avait nommé, à la prière de saint Bernard. Voir encore le livre III de la *Considération*, n. 14 et 16.

---

meruerint autem vel vitæ merito, vel pecuniæ, sive etiam carnis et sanguinis, quæ regnum Dei non possidebunt, prærogativa; non ideo corda quiescunt, duplici semper æstuantia desiderio, quo utique magis ac magis et dilatentur in plura, et ad celsiora sublimentur. Verbi gratia, cum factus quis fuerit in quacumque ecclesia decanus, vel præpositus, archidiaconus, aut aliquid hujusmodi ; non contentus uno in una, plures sibi, imo quotquot valet, conquirere honores satagit, tam in una, quam in pluribus. Quibus tamen omnibus, si locus evenerit, libenter unius præferet episcopi dignitatem. Sed numquid sic satiabitur ? Factus episcopus, archiepiscopus esse desiderat. Quo forte adepto, rursum nescio quid altius somnians, laboriosis itineribus et sumptuosis familiaritatibus Romanum statuit frequentare palatium, quæstuosas sibi quasdam exinde comparans amicitias. Si lucri spiritualis gratia hæc faciunt, laudandus est zelus ; sed præsumptio corrigenda.

28. Nonnulli cum ista non possunt, vertunt se ad aliud ambiendi genus, in quo nihilominus aperiunt eam, quam habent, dominandi libidinem. Nam cum præsideant urbibus valde populosis, et totas (ut ita dicam) patrias propriæ diœcesis ambitu circumcludant ; occasione inventa ex quocumque veteri privilegio, satagunt ut vicinas sibi subjiciant civitates, quatenus duæ, quibus duo vix præsules sufficiebant, sub uno redigantur antistite. Rogo, quæ hæc tam odiosa præsumptio, qui hic tantus ardor dominandi super terram, quæ principandi tam effrenis cupiditas ? Certe cum primum tractus es ad cathedram, flebas, refugiebas, vim querebaris, multum ad te et omnino supra te esse dicens ; miserum clamitans et indignum, qui non esses idoneus tam sancto ministerio, tantis non sufficeres curis. Quid igitur nunc verecunda depulsa formidine, sponte ambis ad ampliora ; imo irreverenti audacia, propriis non contentus, invadis aliena ? Cur hoc ? Ferte ut plures populos salves ? Sed in alienam messem, tuam mittere falcem, injuriosum est. Ut tuæ præstes ecclesiæ ? Sed ecclesiarum Sponso non placet tale unius incrementum, quod sit detrimentum alterius. Crudelis ambitio, et incredibilis, si fidem oculi non adstruerent ! Vix tenent manus, quin illud ad litteram impleant quod legitur in Propheta : *Secuerunt prægnantes Galaad ad dilatandum terminos suos.*

29. Ubi est illa terrifica comminatio, *Væ qui conjungitis domum ad domum, et agrum agro copulatis* ? Numquid in his dumtaxat exiguis *Væ* istud metuendum est,

Digitized by Google

vous qui joignez une maison à une maison et le champ à un autre champ (*Isa.*, v, 8)? » Ce redoutable « malheur! » ne regarde-t-il donc que ceux qui ne cèdent qu'à une mesquine ambition et non point à ceux qui unissent les villes aux villes et les provinces aux provinces? Qui sait? peut-être en viendront-ils à répondre qu'ils imitent en cela Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que, comme lui, ils réunissent aussi deux peuples en un, et rassemblent de divers pâturages plusieurs troupeaux en un seul, pour qu'ils n'aient plus qu'un seul pasteur et qu'une seule bergerie. Voilà le but de tous ces pèlerinages qu'ils entreprennent si volontiers aux tombeaux des Apôtres où ils espèrent trouver, chose plus déplorable encore, des hommes disposés à favoriser leurs coupables projets. Non pas qu'on se mette beaucoup en peine à Rome de la manière dont se terminent toutes ces intrigues, mais parce qu'on y fait grand cas des présents et qu'on y est avide de profits. Je parle sans détour de ce qu'on fait sans mystère; ce n'est pas une infamie que je dévoile en en parlant, mais c'est une honte que je voue à la confusion. Ah! plût au ciel que tout cela se passât en secret et dans l'ombre! Plût à Dieu que j'eusse été le seul à entendre et à voir ce que je dis! qu'on ne voulût même pas en croire à mes paroles! Je voudrais que ces modernes Noés m'eussent du moins laissé de quoi couvrir leur nudité! Mais ces scandales sont aujourd'hui la fable du monde entier, à quoi servirait-il donc que seul je gardasse le silence? Ma tête sera meurtrie de coups, le sang en jaillira à gros bouillons et je croirai devoir cacher mes blessures? Mais tout ce dont je voudrais la couvrir sera bientôt ensanglanté, et j'aurai de plus la confusion d'avoir voulu dérober à la vue un mal impossible à cacher.

CHAPITRE VIII.

Saint Bernard recommande l'humilité et la modestie aux évêques.

30. C'est une bonne chose que l'humilité, dès maintenant elle met notre cœur à l'abri de toutes ces inquiétudes qui le rongent, et rassure notre âme contre les peines qui la menacent dans l'avenir. Qu'elle vous préserve, mon révérend père, de ces mortelles convoitises; prêtez plutôt l'oreille aux accents du Prophète qui vous en détourne et vous dit: « Gardez-vous d'imiter les méchants et de porter envie à ceux qui commettent l'iniquité (*Psalm.* xxxvi, 1). » Il vaut bien mieux prendre pour modèle l'Apôtre qui, au lieu de s'exalter outre mesure, et de chercher à s'étendre au delà de ses limites, ne voulait pas, comme il le dit lui même, se comparer à ceux qui font leur propre éloge, se contentait de se comparer à lui-même, et ne voulait se mesurer qu'à la règle et la mesure qu'il avait reçue de Dieu. En lui entendant dire: « Ne vous faites pas de tort les uns aux autres (I *Corinth.*, vii, 5), » vous saurez vous contenter de ce que vous avez. C'est encore de sa bouche que vous recueillerez cette salutaire leçon d'humilité qu'il donnait à un archevêque: « Ne vous laissez point aller à des pensées de grandeur, mais tenez-vous dans des sentiments de crainte (*Rom.*, xi, 20). » Il est difficile, il est rare même d'être dans les honneurs et de ne se point laisser aller à des pensées de grandeur; mais moins c'est commun, plus c'est glorieux. Si vous craignez dans une première élévation, vous redouterez plutôt que vous n'ambitionnerez de vous élever encore. Ne vous croyez donc pas heureux parce que vous vous trouvez placé à la tête d'un

Un évêque doit être humble.

---

nos autem cum urbes urbibus, aut provincias provinciis continuantur? Imo etiam respondeant, si volunt, se imitari Dominum Christum, facientes et ipsi utraque unum, adducentes et ipsi ex diversis pascuis greges, ut fiat unus pastor, et unum ovile. Hujus rei gratia non pigritantur crebro terere limina Apostolorum, inventuri et ibi (quod magis dolendum est) qui suæ faveant improbæ voluntati, non quod valde Romani curent, quo fine res terminentur: sed quia valde diligunt munera, sequuntur retributiones. Nude nuda loquor, nec retego verenda, sed inverecunda confuto. Utinam privatim et in cameris hæc fierent! utinam soli videremus et audiremus! utinam nec * loquentibus crederetur! utinam nobis reliquerint moderni Noe, unde a nobis possent aliquatenus operiri! Nunc vero cernente orbe mundi fabulam, soli tacebimus? Caput meum undique conquassatum est, et ego sanguine circumquaque ebulliente putaverim esse tegendum? Quidquid apposuero, cruentabitur; et major erit confusio voluisse celare, cum celari nequiverit.

*al. vel.

CAPUT VIII.

Humilitatem et modestiam episcopo commendat.

30. Bona humilitas, quæ et in præsentiarum ab hujusmodi mordacibus curis mentem facit esse quietam, et a minacibus pœnis in futuro securam reddit conscientiam. Hæc vestros, Pater, animos ab horum omnium pestifera æmulatione compescat. Audite potius Prophetam, taliter a talibus dehortantem: *Noli*, inquit, *æmulari in malignantibus, neque zelaveris facientes iniquitatem.* Æmulari magis oportet Apostolum non gloriantem in immensum, nec se ultra se extendentem; nec audentem se (ut ipse fatetur) comparare quibusdam qui seipsos commendant, sed se sibi comparantem, et metientem secundum mensuram regulæ, quam mensus est ei Deus. Audiendo etiam ex ore ejus, *Noli e fraudare invicem*: propriis placebit esse contentum. Qui et provocans ad humilitatem, suum illud archiepiscopo non cunctabitur salubriter intimare: *Noli altum sapere, sed time.* In alto posito non altum sapere difficile est, et omnino inusitatum: sed quanto inusitatius, tanto gloriosius. Timor de

Digitized by Google

troupeau, mais regardez-vous comme étant bien à plaindre si vous ne lui faites pas du bien.

S. Bernard recommande la soumission aux archevêques eux-mêmes.

31. Mais si vous voulez être digne d'exercer l'autorité, il faut que vous obéissiez vous-même à ceux qui sont placés au-dessus de vous, car celui qui ne sait point obéir n'est pas digne de commander. Ecoutez le conseil du Sage : « Plus vous êtes élevé, plus vous devez vous humilier en toutes choses (*Eccli.*, III, 20) ; » puis le précepte de la Sagesse même vous disant : « Que celui qui est le plus grand parmi vous se fasse comme le plus petit (*Luc.*, IX, 48). » Or, s'il est bon à l'homme de se soumettre même à ses inférieurs, comment pourrait-il lui être permis de secouer le joug de ses supérieurs ? Donnez plutôt à vos subordonnés l'exemple de la soumission qu'ils vous doivent, et, pour parler de manière à ce que vous me compreniez bien, « rendez à chacun l'honneur auquel il a droit (*Rom.*, XIII, 7); que tout homme, dit l'Apôtre, soit soumis aux puissances placées au-dessus de lui (*Rom.*, XIII, 1). » Tout homme, dit-il, donc ce précepte s'adresse également à vous. En effet, qui vous excepte de la règle générale? celui qui tenterait de le faire n'aurait certainement d'autre but que de vous tromper. Ne prêtez donc point l'oreille à ceux qui, tout chrétiens qu'ils sont, se croiraient déshonorés s'ils suivaient les exemples et pratiquaient les leçons de Jésus-Christ ; défiez-vous de ceux qui ont coutume de vous dire : « Maintenez l'honneur de votre siége; il eût été convenable que l'Eglise confiée à vos soins se fût agrandie dans vos mains, qu'elle conserve donc au moins l'éclat qu'elle avait quand vous l'avez reçue. Avez-vous moins de pouvoir que votre prédécesseur? Si vous ne l'augmentez pas, du moins ne souffrez pas qu'elle soit amoindrie. » Tel est le langage qu'ils tiennent. Mais Jésus-Christ s'exprimait et agissait bien différemment : « Rendez, disait-il, à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu (*Marc.*, XII, 17). » Or ce qu'il ordonnait en ces termes, il se hâtait de l'accomplir, et le créateur de César s'empressait de payer à César le tribut qui lui était dû, voulant par là vous donner l'exemple, afin que vous fissiez comme lui. Comment eût-il refusé aux prêtres de Dieu le respect qui leur est dû quand il se montre si soumis aux puissances de la terre? Et vous qui rendez assidûment vos devoirs au successeur de César, c'est-à-dire, au roi, à la cour, dans son conseil, dans les négociations et même à l'armée, croirez-vous indigne de vous, de rendre au vicaire[a] de Jésus-Christ, quel qu'il soit, les hommages que, de tout temps, les Églises ont décidé de lui décerner? « Mais, dit l'Apôtre, les puissances qui existent ont été établies de Dieu (*Rom.*, XIII, 2). » Je laisse donc à ceux qui vous détournent de remplir ce devoir comme si c'était une honte de s'en acquitter, le soin de décider quel crime c'est de manquer à l'ordre que Dieu même a établi. Quelle honte, je vous le demande, peut-il y avoir pour un serviteur, de se régler sur la conduite de son maître ou pour un disciple de ressembler à celui qui l'instruit! Ils pensent vous faire beaucoup d'honneur en vous élevant au-dessus de Jésus-Christ, quand il vous crie lui-même : « Le serviteur n'est pas au-

Tout conseil contraire est vain.

Les archevêques doivent se montrer pleins de déférence pour le Pape.

[a] Saint Bernard est un des premiers écrivains ecclésiastiques qui ait donné ce titre au souverain Pontife qu'il désigne également par ce nom dans sa lettre deux cent cinquante et unième, n. 1. Voir les notes de la fin du volume, à la lettre cent quatre-vingt-troisième. Il est vrai que plus loin, n. 35, notre Saint donne le titre de vicaire de Jésus-Christ à l'évêque, comme on l'appelait depuis longtemps, mais il l'applique dans un sens tout particulier au Pape, dans le livre II de la *Considération*, n. 16, et dans le livre IV, n. 13.

---

adepta jam altitudine tædere magis quam placere faciet altiora. Non vos ergo felicem, quia præestis; sed si non prodestis, infelicem putate.

31. Ut autem secure præesse possitis, subesse et vos, si cui debetis, non dedignemini. Dedignatio quippe subjectionis, prælationis reddit indignum. Sapientis est consilium : *Quanto major es, tanto humilia te in omnibus.* Sapientiæ vero præceptum : *Qui major est vestrum, fiat sicut minor.* Quod si expedit etiam minoribus esse subjectum, majorum jugum quomodo licebit contemnere? Videant in vobis potius subditi quod vobis redhibeant. Intelligitis quæ dico : cui honorem honorem. *Omnis anima*, inquit, *potestatibus sublimioribus subdito sit.* Si omnis, et vestra. Quis vos excipit ab universitate? Si quis tentat excipere conatur decipere. Nolite illorum acquiescere consiliisqui cum sint Christiani, Christi tamen vel sequi facta, vel obsequi dictis opprobrio ducunt. Ipsi sunt qui vobis dicere solent: Servate vestras sedis honorem. Decebat quidem ex vobis, vobis commissam Ecclesiam crescere : nunc vero saltem in illa qua suscepistis manenti dignitate. Et vos enim vestro prædecessore impotentior? Si non crescit per vos, non decrescat per vos. Hæc isti. Christus aliter et jussit, et gessit. *Reddite*, ait, *quæ sunt Cæsaris, Cæsari ; et quæ sunt Dei, Deo.* Quod ore locutus est, mox opere implere curavit. Conditor Cæsaris, Cæsari non cunctatus est reddere censum: exemplum enim dedit vobis, ut et vos ita faciatis. Quando vero Dei sacerdotibus debitam negaret reverentiam, qui hanc sæcularibus quoque potestatibus exhibere curavit? Porro vos, si Cæsaris successori, id est regi, sedulus in suis curiis, consiliis, negotiis, exercitibusque adestis ; indignum erit vobis cuicumque Christi vicario taliter exhiberi, qualiter ab antiquo inter ecclesias ordinatum est? *Sed quæ sunt*, inquit Apostolus, *a Deo, ordinata sunt.* Viderint ergo hujus ignominiæ dissuasores quale sit Dei ordinationi resistere. Valde ignominiosum servo *, si sit sicut dominus ejus ; aut discipulo, si sit sicut magister ejus. Plurimum se vobis deferre putent, cum vos Christo præferre conantur, ipso reclamante ac dicente : *Non est servus major domino suo, neque Apostolus eo qui misit eum.* Quod non

* *Ironice.*

Digitized by Google

dessus de celui qu'il sert, ni l'apôtre au-dessus de celui qui l'a envoyé (*Joan.*, XIII, 16). » Ce qu'un tel maître et un tel Seigneur n'a pas jugé indigne de lui, un bon serviteur, un disciple fervent dédaignera-t-il de le faire?

32. Que l'heureux centurion, dont la foi n'avait pas sa pareille en Israël, s'exprimait donc d'une manière admirable quand il disait: « Et moi aussi je suis un homme soumis à d'autres, en même temps que j'ai des soldats placés sous mes ordres (*Luc.*, VII, 8)! » Bien loin de se prévaloir de son autorité, il n'en parle qu'en rappelant d'abord que d'autres ont autorité sur lui; car avant de dire : « J'ai des soldats placés sous mes ordres, » il commence par faire remarquer « qu'il est lui-même un homme soumis à d'autres, » et même par rappeler qu'il est un homme, avant de dire qu'il est investi d'un certain pouvoir. Il reconnaît donc qu'il est homme, tout païen qu'il était, pour montrer en sa personne l'accomplissement de cette parole depuis longtemps prononcée par David: « Que les gentils sachent bien qu'ils sont hommes (*Psalm.* IX, 21). » Il dit donc: « Et moi aussi je suis un homme soumis à d'autres. » A présent, quoi qu'il ajoute, il ne saurait être suspect d'ostentation, il a fait prendre les devants à l'humilité pour prévenir les dangers de l'orgueil, et après avoir si clairement arboré l'étendard de cette vertu, il n'a plus à craindre que l'orgueil ose se montrer. Maintenant qu'il a reconnu son infériorité et proclamé sa dépendance, il peut sans crainte faire savoir qu'il a des soldats sous lui. Pour n'avoir point rougi de sa sujétion, il a acquis le droit d'être honoré à cause de son autorité; n'ayant pas regardé comme une honte d'être soumis à d'autres, il mérite que d'autres lui soient soumis. Chez lui la bouche parlait de l'abondance du cœur, et ce qui paraissait au dehors de sage et de réglé dans ses paroles, était une expression des sentiments de son âme. Il commence par honorer ceux qui sont au-dessus de lui, pour être à son tour honoré de ses subordonnés, sachant qu'il recevait de ses supérieurs mêmes le pouvoir qu'il a sur ses inférieurs, et que pour savoir commander, il faut d'abord apprendre à obéir. Peut-être n'ignorait-il pas que Dieu a tout soumis à l'empire de l'homme tant que l'homme se soumit à Dieu, et que ce n'est qu'après sa révolte que tout fut aussi révolté contre lui, et que cet être qu'il avait fait le maître de toutes les créatures sorties de ses mains tant qu'il demeura dans des sentiments d'humilité, devint, en punition de son orgueil, semblable aux animaux privés de raison. Peut-être savait-il encore que, aussi longtemps que l'esprit de l'homme fut soumis à son auteur, il assujettit la chair à son empire, et que, devenu rebelle, il la trouva rebelle aussi, et qu'après avoir violé la foi d'en haut il ne tarda point à s'apercevoir qu'une loi différente résistait dans ses membres à celle de l'esprit, et le tenait lui-même captif sous la loi du péché.

S. Bernard relève l'humilité du Centurion de l'Évangile.

CHAPITRE IX.

Condamnation de certains abbés qui affectaient de se soustraire à l'autorité des ordinaires.

33. Je m'étonne de voir certains abbés de notre ordre violer avec un entêtement insupportable cette règle de l'humilité, et, par un orgueil excessif sous l'humble habit et la tonsure des religieux, cacher un cœur si orgueilleux qu'ils dédaignent d'obéir à leurs propres évêques quand ils exigent eux-mêmes de leurs inférieurs une soumission

---

dedignatus est Magister et Dominus, talisque et magister et Dominus; indignum sibi judicabit servus bonus, devotusque discipulus?

32. Quam pulchre locutus est beatus ille centurio, cujus fidei nulla par inventa est in Israel! *Et ego*, inquit, *homo sum sub potestate, habens sub me milites.* Non jactabat potestatem, quam nec solam protulit, nec priorem. Dicturus quippe, *habens sub me milites*, præmisit: *Homo sum sub potestate.* Prius se agnovit hominem, quam potentem. Agnovit, inquam, se hominem homo gentilis, ut in se jam impleri ostenderet, quod longe ante dixerat David: *Sciant gentes quoniam homines sunt. Homo*, inquit, *sum*, et *sub potestate.* Jam quidquid subinferas, suspectam non habemus jactantiam. Præmissa siquidem est humilitas, ne altitudo præcipitet. Nec enim locum invenit arrogantia, ubi tam clarum humilitatis insigne præcesserit. Agnoscis infirmitatem *, confiteris subjectionem: jam et te sub te habere milites profitere securus. Revera quia non confusus est de subjectione, jure ex prælatione meruit honorari. Non erubuit super se potestatem, et ideo dignus qui haberet et sub se milites. Ex abundantia cordis os loquebatur, et juxta quod intus ordinatas habuit affectiones, foris quoque verba decenter composuit. Dedit prius honorem præpositis, ut jam a subditis juste reciperet, sciens se a superioribus accipere, quod impenderet inferioribus, et quia melius propriæ subjectionis disceret experimento sua ipse moderari imperia. Forte non ignorabat, quod subjecto sibi homini Deus omnia subjecerit sub pedibus ejus; offendenti se infensa reddiderit; et is quem humilem constituerat super opera manuum suarum, superbiæ merito comparatus jumentis insipientibus, et similis factus sit illis. Noverat et fortassis, quod humanus spiritus subditus conditori subjectam sibi possederit carnem, rebellis rebellem invenerit; factusque transgressor legis superioris, sentire cœperit aliam legem in membris suis, repugnantem legi mentis suæ, et captivantem se in lege peccati.

* *al.* humilitatem.

CAPUT X.

Abbates exemptionibus præpostere studentes arguuntur.

33. Miror quosdam in nostro ordine monasteriorum abbates hanc humilitatis regulam odiosa contentione infringere, et sub humili (quod pejus est)

Digitized by Google

absolue aux moindres de leurs ordres. Ils ruinent les maisons religieuses pour les émanciper * et pour acheter le droit de ne pas obéir. Ce n'est pas ainsi qu'en usait le Christ, qui préféra sacrifier sa vie plutôt que l'obéissance. Ceux-ci au contraire, pour se soustraire à l'obligation d'obéir, sacrifient presque leur vie et celle de leurs religieux. D'où vous vient, ô moines, une pareille présomption? Pour être les supérieurs de vos religieux, en êtes-vous moins des religieux vous-mêmes? Vous êtes religieux par état et vous n'êtes abbés que parce qu'il en faut, et pour que la nécessité d'avoir des abbés ne préjudicie pas à la profession religieuse que le titre d'abbé s'ajoute à la qualité de moine et qu'elle n'en prenne pas la place. Autrement comment s'accomplirait cette parole : « Les hommes vous ont-ils placé à leur tête, soyez avec eux comme l'un d'entre eux (*Eccli.*, XXXII, 1)? » Or comment sera-t-il comme l'un des siens, s'il est rempli d'orgueil quand eux le sont d'humilité, s'il est rebelle quand ils sont soumis, et turbulent quand ils sont pacifiques? Pour que je visse l'un d'eux en vous, il faudrait que vous fussiez aussi prêt à obéir que vous l'êtes à réclamer d'eux l'obéissance, que vous vous soumissiez aussi volontiers à vos supérieurs que vous dictez facilement des ordres à vos inférieurs. Mais si vous réclamez l'obéissance sans jamais vouloir obéir vous-même, vous faites bien voir que vous n'êtes pas comme l'un d'eux, puisque vous ne voulez point être un de ceux qui obéissent. Mais tandis que par votre orgueil vous vous séparez de leur troupe, je vois fort bien quels rangs vous allez grossir, et soit que vous ayez l'impudence de vous en mettre fort peu en peine, ou l'imprudence de n'y pas même songer du tout, sachez que pour moi vous êtes du nombre de ceux dont il est dit : « Ils composent des fardeaux pesants, impossibles à porter, et ils en chargent les épaules de leurs frères; mais pour eux ils ne veulent même pas y toucher du bout des doigts (*Matth.*, XXIII, 4). » Après cela, que préférez-vous, ou d'être de ces abbés délicats que la Vérité reprend et condamne, ou de ces religieux obéissants qu'elle appelle ses amis quand elle dit : « Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous commande (*Joan.*, XV, 14)? » Vous voyez ce que c'est que de commander aux autres des choses que vous ne faites point vous-même, ou de ne pas pratiquer ce que vous enseignez.

Un abbé n'est rien moins qu'un religieux.

34. D'ailleurs, sans parler de la règle de saint Benoît (*Reg. S. Bened.*, cap. XX), qui vous recommande de vous abstenir dans votre conduite de tout ce que vous défendez de faire à vos disciples, sans parler non plus de la définition qu'elle donne du troisième degré de l'humilité (*Ibid.*, cap. 7), qu'elle fait consister dans une entière obéissance au supérieur pour l'amour de Dieu, rappelez-vous ce que vous lisez dans la règle même de la Vérité, qui vous dit que « celui qui enfreindra un seul des moindres commandements et qui apprendra ainsi à ses frères à prévariquer comme lui, sera le dernier dans le royaume de Dieu (*Matth.*, v, 19). » Vous donc qui prêchez l'obéissance aux autres et ne voulez point

* Ailleurs saint Bernard fait une exception en faveur des monastères qui sont exempts de la juridiction épiscopale, en vertu de la volonté de leurs fondateurs. « Mais, continue-t-il, il y a une grande différence entre ce qui vient de la piété et ce que poursuit une ambition qui ne veut pas souffrir de contradicteurs. » Voir le livre III de la *Considération*, n. 18.

---

habitu et tonsura tam superbe sapere, ut cum ne unum quidem verbulum de suis imperiis subditos prætergredi patiantur, ipsi propriis obedire contemnant episcopis. Spoliant ecclesias, ut emancipentur; redimunt se, ne obediant. Non ita Christus. Ille siquidem dedit vitam, ne perderet obedientiam, qua isti ut careant, totum fere suum suorumque victum expendunt. Quid hoc est præsumptionis, o monachi? Neque enim quia prælati monachis, ideo non monachi. Nempe monachum facit professio, prælatum necessitas. Ut autem non præjudicet necessitas professioni, accedat, non succedat prælatio monachatui. Alioquin quomodo illud implebitur : *Principem te constituerunt? esto inter illos tanquam unus ex illis.* Quomodo tanquam unus ex illis, manens inter humiles superbus, inter subditos rebellis, immitis inter mansuetos? Ut te putemus tanquam unum ex illis, videamus tam exhibere paratum, quam exigere obedientiam; videamus tam libenter præpositis obtemperare subjectum, quam imperare subjectis. Quod si semper vis obedientes habere, et nunquam esse; probas te non esse tanquam unum ex illis, dum unus esse renuis ex obedientibus; a quibus dum te superbiendo segregas, quorum aggregeris consortio patenter advertimus; et si tu vel impudenter contemnis, vel imprudenter dissimulas, reputari profecto inter illos te noveris, de quibus scriptum est : *Alligant onera gravia et importabilia, et imponunt humeris hominum, digito autem suo nolunt ea movere* Quorum ergo tibi indignius consortium judicas, delicatorum magistrorum, quos Veritas increpat, an obedientium monachorum, quos amicos suos commemorat? Ait siquidem : *Vos amici mei estis, si feceritis quæ præcipio vobis.* Vides igitur quale est jubere quod ipse non feceris, aut nolle facere quod docueris.

34. Deinde ut taceam illud de regula, ubi a sancto Benedicto tibi præcipitur, ut quæ doces discipulis esse contraria, in tuis factis indices non agenda; ut item prætermittam, quod aperte diffinit tertium humilitatis esse gradum, ut quis pro Dei amore omni obedientia se subdat majori; in regula Veritatis attende quod legitur : *Qui solverit*, inquit, *unum de his minimis meis mandatis et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum.* Proinde tu docens et renuens obedire, non minimum, sed maximum Christi mandatum et docere, et solvere convinceris. Itaque doctor et solutor mandati, minimus tu vocandus es in regno cœlorum. Si ergo tui putas injuriam prioratus, minorem summis videri sacerdotibus; non magis indignum æstimandum est, mini-

Digitized by Google

obéir vous-même, vous voilà convaincu d'enseigner et d'enfreindre en même temps non pas le moindre mais le plus grand commandement de Jésus-Christ, et pour l'avoir enseigné et violé en même temps, vous serez regardé comme le dernier dans le royaume de Dieu. Si vous croyez amoindrir votre prélature en la soumettant aux chefs du sacerdoce, pourquoi voulez-vous de plus être encore le dernier dans le royaume de Dieu? Si vous avez tant d'orgueil, ressentez donc plus de confusion d'être appelé le dernier que d'être simplement l'inférieur d'un autre, car il est évident qu'il est moins humiliant d'être moindre qu'un autre que d'être le dernier de tous, et, après tout, il est bien plus honorable de n'avoir que les évêques au-dessus de soi que d'y avoir tout le monde.

Humilité de saint Bernard.

La liberté qui consiste à secouer le joug de l'obéissance est mauvaise.

35. Mais, dira-t-on, ce n'est pas pour moi que je le fais, je ne cherche qu'à assurer la liberté de mon monastère. O liberté plus esclave, si j'ose le dire, que l'esclavage même! puissé-je me priver sans peine d'une pareille liberté avec laquelle je tombe sous la pire des servitudes, sous celle de l'orgueil. Je crains bien plus la dent du loup que la houlette du pasteur; car je suis intimement convaincu que tout moine et même tout abbé que je sois je n'aurai pas plutôt secoué le joug de l'autorité de mon évêque que je serai asservi à la tyrannie du démon. En effet, cette bête féroce, qui tourne autour de nous, cherchant qui dérober, ne voit pas plutôt un de nous s'éloigner des pasteurs qui le gardent, qu'il se jette sur cette brebis présomptueuse. N'a-t-il pas raison d'ailleurs de réclamer aussitôt cet orgueilleux pour son sujet, lui qui se vante à bon droit de régner sur tous les enfants de l'orgueil? Hélas! qui me donnera cent pasteurs pour me garder? Plus est grand le nombre de ceux qui veillent sur moi, plus je vais paître en sûreté. Etrange folie! Je ne fais aucune difficulté de me charger de la garde d'une foule de religieux et je ne puis supporter la pensée qu'un seul homme veille sur moi! Et pourtant ceux que je gouverne me donnent de l'inquiétude, car je devrai rendre compte pour chacun d'eux, tandis que « ceux qui sont chargés de me conduire veillent assidûment, parce qu'ils devront répondre de moi un jour (*Hebr.*, XIII, 17). » Les premiers sont pour moi une charge plus encore qu'un honneur, les seconds sont une protection bien plutôt qu'une charge. J'ai lu quelque part « qu'un jugement sévère est réservé à ceux qui sont préposés à la conduite des autres, tandis que pour les petits, il leur sera fait miséricorde (*Sap.*, VI, 6). » Qu'y a-t-il donc pour vous, ô moines, de lourd et de pénible dans l'autorité du prêtre? Avez-vous peur qu'il se montre violent? Mais si vous souffrez jamais pour la justice, estimez-vous heureux. Vous répugne-t-il de vous soumettre à des séculiers? Mais où trouver plus homme du siècle que Pilate, devant lequel le Seigneur comparut pour être jugé? « Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, lui dit Jésus, s'il ne vous avait été donné d'en haut (*Joan.*, XIX, 11), » proclamant ainsi dès lors par ses paroles et son exemple la vérité qu'il chargea plus tard ses apôtres de répandre dans l'Église en ces termes : « Il n'y a point de pouvoir qui ne vienne de Dieu (*Rom.*, XIII, 1), et celui qui résiste au pouvoir se révolte contre l'ordre établi de Dieu même (*ibid.*, 2). »

S. Bernard blâme l'ambition chez les moines.

36. Allez donc maintenant, osez résister au vicaire de Jésus Christ, quand Jésus-Christ n'a pas lui-même résisté à son propre ennemi; ou bien dites, si vous l'osez, que Dieu ne reconnaît point l'autorité d'un homme qui est son pontife quand il déclare que le

---

mum vocari in regno cœlorum? Si multum superbus es, plus minimus, quam minor vocari confundere. Minor quippe vilitas est minorem videri, quam minimum; longe autem præstantius, solis subdi episcopis, quam universitati.

35. Sed non propter me, inquit, facio, sed quæro Ecclesiæ libertatem. O libertas omni, ut ita loquar, servitute servilior! Patienter ab hujusmodi libertate abstineam, quæ me pessimæ addicat superbiæ servituti. Plus timeo dentes lupi, quam virgam pastoris. Certus sum enim ego monachus, et monachorum qualiscumque abbas, si mei quandoque Pontificis a propriis cervicibus excutere jugum tentavero, quod Satanæ mox tyrannidi meipsum subjicio. Advertens nimirum cruenta illa bestia, quæ circuit quærens quem devoret, elongatam custodiam, heu! statim insilit in præsumptorem. Merito enim non cunctatur præsidere superbo, qui se jure regem gloriatur super omnes filios superbiæ. Quis dabit mihi centum in mei custodiam deputari pastores? Quanto plures sentio mei curam gerere, tanto securior exeo in pascua. Stupenda insania! Animarum non cunctor turbas mihi custodiendas colligere et unum super propriam gravor habere custodem! Et quidem subjecti me de reddenda pro se ratione sollicitant; qui autem præsunt mihi, *ipsi potius*, Paulo dicente, *pervigilant, tanquam rationem pro me reddituri*. Illi etsi honorant, onerant; hi non tam premunt quam protegunt. Scio me legisse : *Judicium durissimum his qui præsunt, exiguo autem conceditur misericordia* Quid igitur vos, o monachi, sacerdotum gravat auctoritas? Metuitis infestationem? Sed si quid patimini propter justitiam, beati. Sæcularitatem contemnitis? Sed sæcularior nemo Pilato, cui Dominus adstitit judicandus : *Non haberes*, inquit, *in me potestatem, nisi tibi data esset desuper*. Jam tunc per se loquebatur et in se experiebatur quod post per apostolos clamavit in ecclesiis : *Non est potestas nisi a Deo*; et : *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit*.

36. Ite nunc ergo, resistite Christi vicario, cum nec suo adversario Christus restiterit; aut dicite, si audetis, sui præsulis Deum ordinationem nescire, cum Romani præsidis potestatem Christus super se quoque fateatur fuisse cœlitus ordinatam. Verum aperte indicant quidam horum quid cogitent, dum multo labore ac pretio apostolicis adeptis privilegiis, per ipsa

Digitized by Google

pouvoir qu'un simple gouverneur romain a sur lui il l'a reçu du ciel. Mais quelques-uns de ces abbés font bien voir quelles pensées les animent, quand ils n'épargnent ni peines ni dépenses pour obtenir du saint Siége des priviléges dont ils s'autorisent ensuite pour se revêtir des insignes de l'épiscopat [a], et porter, comme les évêques, la mitre, l'anneau et les sandales. Certainement, si on considère l'éclat de ces ornements, il n'est rien de plus incompatible avec l'état religieux ; et si on le regarde comme des symboles, il est clair qu'ils ne peuvent convenir qu'aux évêques. Evidemment ces abbés voudraient être ce qu'ils affectent de paraître, et on ne saurait s'étonner après cela qu'ils ne pussent souffrir comme supérieurs ceux à qui ils se comparent déjà dans leurs désirs ; s'il y avait au monde une autorité qui pût leur permettre de prendre le titre d'évêques, quelles sommes ne donneraient-ils pas pour acheter le droit de le porter ! A quoi pensez-vous donc, ô moines ? Et vous ne tremblez pas, vous ne rougissez pas ? Mais quel religieux digne de ce nom vous a jamais prêché de telles maximes ou lais-é de pareils exemples ? Votre législateur distingue dans l'humilité douze degrés dont il vous donne la définition (*Reg. Bened.*, cap. 7) Dans lequel, dites-moi, est-il dit et marqué qu'un moine peut aimer le faste et rechercher toutes ces dignités ?

Ornements pontificaux usurpés par les abbés.

Quels sont les véritables ornements des religieux.

37. Le travail, la retraite, la pauvreté volontaire, tels sont les vrais ornements d'un religieux, voilà ce qui honore la vie monastique. Mais vos yeux ne se portent que sur tout ce qui est grand et fastueux, vos pieds foulent sans cesse toutes les places publiques, on n'entend que vous dans toutes les assemblées, et vos mains ne sont occupées qu'à recueillir le patrimoine des autres. Malgré cela, si, non contents de vous être soustraits à la juridiction des évêques, vous prétendez aller de pair avec les successeurs des Apôtres, avoir comme eux un trône à l'église, et vous revêtir avec pompe de toutes les marques de leur dignité, pourquoi ne conférez-vous pas comme eux les ordres sacrés [b] et ne bénissez-vous pas aussi les peuples ? Que n'aurais-je pas encore à dire contre tant d'impudence et de présomption ? Mais, en pensant que je m'adresse à un archevêque dont le temps est réclamé par tant d'autres affaires, je crains de le fatiguer par une trop longue lettre ; et d'ailleurs il s'agit d'abus si manifestes, que la multitude même des censures qu'ils ont provoquées semble avoir endurci dans ce mal ceux à qui ils s'adressent. Si le peu que j'ai dit dépasse encore les bornes de la brièveté requise pour un opuscule, ne l'imputez qu'à vous, monseigneur, qui m'avez contraint de trahir mon inexpérience dans cet écrit, où je n'ai su me renfermer dans les limites voulues par les lois de l'usage.

[a] Ils finirent en effet par bénir les peuples et par conférer d'abord les ordres mineurs puis le sous-diaconat lui-même, comme nous voyons que le firent les cinq premiers abbés de l'ordre de Cîteaux.

[b] C'est vers le X[e] siècle, selon notre Paul Lange dans sa *Chronique*, à l'année 1390, que s'introduisit parmi les abbés l'usage qu'il réprouve de porter les insignes épiscopaux. Le pape Lucius III força, en vertu de la sainte obéissance, l'abbé de la Chaise-Dieu, nommé Lantelme à les porter. Le pape Léon IX accorda au prêtre célébrant, au diacre et au sous-diacre de l'église de Besançon le droit de porter à certaines fêtes, la mitre, l'anneau et les sandales, comme on le voit dans les pièces justificatives de l'histoire de Tonnerre, page 358 et 362.

---

sibi vindicant insignia pontificalia, utentes et ipsi more pontificum, mitra, annulo, atque sandaliis. Sane si attenditur rerum dignitas, hanc monachi abhorret professio ; si ministerium, solis liquet congruere pontificibus. Profecto esse desiderant, quod videri gestiunt ; meritoque nequeunt esse subjecti, quibus jam ipso se comparant desiderio. Quid si et nomen eis conferre privilegiorum posset auctoritas ? quanto putas auro redimerent, ut appellarentur Pontifices ? Quo ista, o monachi ? Ubi timor mentis ? ubi rubor frontis ? Quis unquam probatorum monachorum tale aliquid aut verbo docuit, aut reliquit exemplo ? Duodecim humilitatis gradus magister vester edisserit, propriisque distinguit descriptionibus ; in quo, quaeso, illorum docetur aut continetur, ut hoc fastu delectari monachus, has quærere debeat dignitates ?

37. Labor, et latebræ, et voluntaria paupertas, hæc sunt monachorum insignia, hæc vitam solent nobilitare monasticam. Vestri autem oculi omne sublime vident, vestri pedes omne forum circumeunt, vestræ linguæ in omnibus audiuntur conciliis, vestræ manus omne alienum diripiunt patrimonium. Tamen si ita oportet, ut emancipati a subjectione pontificum, pari cum successoribus apostolorum gloria, pari cathedra, iisdemque solemnium indumentorum insignibus attollamini ; cur non et sacros ordines celebratis, et benedictiones datis in populis ? Quam multa moveor dicere adversus impudentissimam præsumptionem ? sed frenat impetum, quod auribus occupatis scribere me recolens, longiori lectione vereor fieri onerosus archiepiscopo ; et quia res tam manifesta est, ut multitudo reprehendentium videatur impudentiam obdurasse Quod si et hæc ipsa cernuntur gratas excedere compendii metas, vobis, o domine, donate, qui me et in hoc propriam prodere coegistis imperitiam, dum morem modumque solemnem in scribendo servare nescierim.

Digitized by Google

SERMON OU LIVRE

DE SAINT BERNARD, ABBÉ, AUX PRÊTRES, SUR LA CONVERSION.

AVERTISSEMENT SUR L'OPUSCULE SUIVANT.

Le troisième traité a eu plusieurs titres. Dans la première édition qui en fut faite à Spire en 1501, il est intitulé: *Traité de la conversion, aux écoliers;* et n'est pas divisé en chapitres. Dans les éditions de 1520 il a pour titre *Sermon sur la conversion, aux clercs*, et ce titre nous paraît être le véritable, attendu que saint Bernard lui-même l'appelle « un sermon », au n. 31, où il dit: « Je vous ai fatigués par la longueur de ce sermon, etc. » Quelques manuscrits portent: *Au clergé de Paris*; l'Exorde de Cîteaux est favorable à ce titre; on lit en effet au livre III de la *Vie de saint Bernard*, chapitre XIII: « Une autre fois l'homme de Dieu, Bernard, se trouvant à Paris, fut invité, comme c'était la coutume, par les écoliers de cette ville, à visiter leurs classes. Il leur parla sur la forme de la vraie philosophie et les engagea à mépriser le monde, etc. » Geoffroy rapporte la même chose livre IV, n. 10, de la *Vie de saint Bernard*. « Notre saint père abbé voyageant un jour dans le territoire de Paris, l'évêque Etienne et tous ceux qui se trouvaient également présents, le conjurèrent instamment de venir dans leur cité; mais ne purent l'obtenir. Il évitait, en effet, avec le plus grand soin toutes les réunions publiques, à moins que des raisons importantes ne le contraignissent de s'y trouver. Un soir donc, il avait réglé sa route pour le lendemain et se proposait d'aller d'un autre côté; cependant, dès que le jour parut, sa première parole aux religieux qui l'accompagnaient fut pour leur dire: Allez prévenir l'évêque que nous irons à Paris comme il nous l'a demandé! Les clercs, qui avaient la coutume de le prier de leur faire entendre la parole de Dieu, se réunirent en très-grand nombre autour de lui. Tout à coup trois d'entre eux, touchés de componction, abandonnent leurs vaines études pour se vouer au culte de la seule vraie sagesse, renoncent au siècle et s'attachent aux pas du serviteur de Dieu, etc. » Ce sermon contre les clercs est grave et pathétique; il s'adresse à ceux qui ambitionnent les dignités ecclésiastiques, et se présentent aux ordres sacrés avec témérité. Nous avons conservé la division par chapitres telle que nous la trouvons dans les éditions de 1520.

CHAPITRE I.

Nul ne peut se convertir au Seigneur s'il n'est prévenu de la volonté de Dieu et appelé de lui intérieurement.

I. C'est, je crois, pour entendre la parole de Dieu que vous vous êtes réunis ici, car je ne vois point quel autre motif aurait pu produire chez vous cet empressement et ce concours. J'applaudis à ce désir et me réjouis d'un zèle si louable, car il est dit: « Bienheureux ceux qui entendent la parole de Dieu, mais s'ils la gardent fidèlement (*Luc.*, XI, 28). » Bienheureux ceux qui n'oublient pas les commandements du Seigneur, mais s'ils s'en souviennent pour les mettre en pratique (*Psalm.*, CII, 18); car il a les paroles de la vie éternelle, et l'heure approche sans cesse — que n'est-elle déjà venue? — où les morts entendront sa voix et où ceux qui l'auront entendue auront la vie (*Joan.*, v. 25). Mais le moyen d'avoir la vie, c'est de faire sa vo-

S. BERNARDI ABBATIS

SERMO SEU LIBER

DE CONVERSIONE. AD CLERICOS.

CAPUT I.

Quod nemo converti ad Dominum, nisi Dei voluntate præventus et ejus voce interius clamante, possit.

1. Ad audiendum, ut credimus, verbum Dei convenistis. Neque enim causa nobis alia vestræ hujus tam avidæ concursionis occurrit. Approbamus utique desiderium hoc, et laudabili studio congaudemus. Beati enim qui audiunt verbum Dei, sed si custodiunt illud. Beati qui memores sunt mandatorum ejus, sed ut faciant ea. Nimirum verba vitæ æternæ habet, et venit hora (utinam et nunc sit) quando mortui audient vocem ejus, et qui audierint, vivent, siquidem vita in voluntate ejus. Et si vultis scire, voluntas ejus conversio nostra. Denique ipsum audite: *Numquid voluntatis meæ est mors impii, dicit Dominus, et non magis ut convertatur et vivat?* Ex quibus verbis evidenter agnoscimus, quoniam vera nobis vita

Digitized by Google

lonté : bien plus, voulez-vous que je vous l'apprenne, c'est dans sa volonté qu'est notre conversion. En effet, entendez-le vous dire lui-même : « Est-ce que ma volonté est que l'impie meure, n'est-elle pas plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive (*Ezech.*, XVIII, 23) ? » Il résulte de ces paroles avec une entière évidence qu'il n'y a de vraie vie pour nous que si nous nous convertissons; nous n'avons même pas d'autre moyen d'arriver à la vie, puisque le Seigneur a dit : « Si vous ne vous convertissez point et si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux (*Matth.*, XVIII, 3). » Il a bien raison de nous dire que les enfants seuls y parviennent, puisqu'ils y sont conduits par un petit enfant qui n'est venu au monde et ne nous a été donné que pour cela. Je la cherche donc cette voix qui se fasse entendre des morts afin qu'ils vivent quand ils l'auront entendue; d'ailleurs peut-être bien ai-je à parler ici à des morts. En attendant, il se présente à ma pensée un mot aussi court que rempli de sens, c'est un prophète du Seigneur qui l'a prononcé : « Vous avez dit, — le prophète s'adressait sans doute alors à Dieu, — vous avez dit : Enfants des hommes, convertissez-vous (*Jerem.*, III, 14). » En vérité, il n'est rien de plus juste que de prêcher la conversion aux enfants des hommes, car si elle est nécessaire, c'est bien aux pécheurs ; quant aux esprits célestes, ce qui leur est recommandé de préférence, c'est de se répandre en cantiques de louanges, comme cela convient aux cœurs purs, toujours selon le Prophète, qui dit : « Louez votre Dieu, sainte Sion (*Psalm.* CXLVII 1). »

Il n'y a de vraie vie que pour ceux qui se convertissent.

2. D'ailleurs, à mon avis, le mot du Prophète : « Vous l'avez dit, » n'est pas de ceux sur lesquels on peut passer légèrement et entendre sans s'y arrêter. Car qui oserait comparer aux paroles de l'homme celle qu'on attribue à Dieu ? « La parole de Dieu, on n'en saurait douter, est vivante et efficace (*Hebr.*, IV, 12), sa voix pleine de magnificence et de force (*Psalm.* XXVIII, 4, il n'a fait que parler et tout a été fait (*Psalm.* CLXVIII, 5); il a dit : Que la lumière soit, et la lumière fut (*Gen.*, I, 7); il a dit encore : Convertissez-vous, enfants des hommes (*Psalm.* LXXXIX, 3), » et les enfants des hommes se sont convertis. Vous voyez donc que notre conversion est l'œuvre de la voix de Dieu et non pas celle de la voix de l'homme. Simon, fils de Jean, devenu pêcheur d'hommes en vertu de la vocation et de l'ordre exprès du Seigneur, travaillera néanmoins inutilement toute une nuit et ne pourra remplir ses filets d'une multitude de poissons que lorsqu'il l'aura jeté à la mer sur la parole même du Seigneur. Dieu veuille qu'aujourd'hui, moi aussi, je jette, à sa voix, le filet de la parole de Dieu et que je voie s'accomplir ce qui est écrit : « Voici qu'il donnera la force à sa voix (*Psalm.* LXVII, 34). » Si mon langage n'est pas celui de la vérité, ne l'attribuez qu'à moi, de même que vous pourrez reconnaître que ma parole est ma parole, et non point celle de Dieu, si par hasard je recherche mon intérêt en vous parlant et non point celui de Jésus-Christ. Mais après tout, quand même je n'annoncerais que les justices de Dieu et que je ne rechercherais que sa gloire, ce n'en est pas moins à lui que nous devons demander et de lui seul que nous devons attendre qu'il donne à sa parole toute la vertu nécessaire. Aussi vous prierai-je de prêter une oreille attentive, l'oreille de votre cœur, à la voix de Dieu qui parle au dedans de vous, plutôt qu'à celle de l'homme qui ne vous parle qu'au dehors; car la voix de Dieu est pleine de force et de magnificence, elle retentit au fond même des déserts, se fait entendre dans les endroits les plus

La conversion est l'œuvre de Dieu.

---

nonnisi in conversione est, nec aliter ad eam patet ingressus, dicente item Domino : *Nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.* Merito sane parvuli soli intrant, nam puer parvulus minat eos, qui in hoc ipsum natus et datus est nobis. Quæso igitur vocem quam audiant mortui, et cum audierint vivant; forte enim et mortuis evangelizare necesse est. Et occurrit interim verbum breve, sed plenum, quod os Domini locutum est, ut Propheta testatur : *Dixisti,* ait, loquens sine dubio ad Dominum Deum suum, *Convertimini, filii hominum.* Nec immerito sane a filiis hominum videtur exigenda conversio, peccatoribus utique necessaria. Nam supernis spiritibus ea magis quæ rectos decet indicta laudatio est, eodem Propheta psallente : *Lauda Deum tuum Sion.*

2. Cæterum quod ait, *dixisti,* meo quidem judicio non negligenter prætereundum est, nec simpliciter audiendum. Quis enim humanis comparare audeat dictis, quod dixisse dicitur Deus ? Vivus profecto est sermo Dei et efficax, et vox ejus in magnificentia et virtute. Denique ipse dixit, et facta sunt. Dixit : *Fiat lux, et facta est lux* Dixit : *Convertimini, filii hominum,* et conversi sunt. Ita plane conversio animarum opus divinæ vocis est, non humanæ. Simon Johannis, piscator hominum, in hoc ipsum vocatus et constitutus a Domino, incassum tamen et ipse laborans tota nocte nil capiet, donec in verbo Domini rete jactans, concludere possit multitudinem copiosam. Utinam jactemus et nos hodie in hoc verbo rete verbi, et experiamur quod scriptum est : *Ecce dabit voci suæ vocem virtutis.* Si mendacium loquimur, id plane de proprio est. Sed et tunc forsitan nostra judicabitur vox esse, et non Domini, si quæramus quæ nostra sunt, non quæ Jesu Christi. Cæterum etsi loquimur justitiam Dei, et gloriam Dei quærimus, effectum tamen ab eo solo sperare, ab eo postulare necesse est, ut voci suæ vocem virtutis accommodet. Ad hanc ergo interiorem vocem aures cordis erigi admonemus, ut loquentem Deum intus audire, quam foris homi-

Digitized by Google

secrets et réveille les âmes de leur engourdissement.

CHAPITRE II.

La voix de Dieu se fait entendre de tous les hommes et les traduit, malgré eux, au tribunal de leur propre conscience.

3. Et certes la difficulté n'est pas d'entendre la voix de Dieu, elle serait plutôt de fermer les oreilles à ses accents; car elle parle d'elle-même, d'elle-même elle s'insinue dans les âmes et ne cesse de frapper à la porte de nos cœurs : « Pendant quarante ans, dit le Seigneur, je me tenais auprès d'eux, répétant sans cesse : Leur cœur est égaré (*Psalm.* CXCIII, 10). » Eh bien, aujourd'hui encore il est auprès de nous, il nous parle, et peut-être aujourd'hui encore personne ne l'écoute; il dit toujours : « Leur cœur est égaré; » et la sagesse, maintenant encore, répète dans les carrefours : « Pécheurs, rentrez en vous-mêmes (*Isa.*, XLVI, 8). » Ce sont, en effet, les premiers mots que le Seigneur fait entendre, et c'est par ces paroles que semblent avoir été prévenus tous ceux qui font un retour sur eux, non-seulement elles les rappellent à eux-mêmes, mais encore elles les ramènent et les contraignent de se considérer en face; car elles sont pleines, non-seulement de force et d'énergie, mais encore de lumière et d'éclat; et tandis qu'elles rappellent leurs péchés aux hommes, elles font pénétrer la lumière jusque dans les replis les plus secrets et les plus ténébreux de leur cœur. D'ailleurs, il n'y a aucune différence entre cette voix divine et la lumière qui l'accompagne, puisque le Fils de Dieu est en même temps le Verbe du Père et la splendeur de sa gloire. Il en est de même de l'âme, substance spirituelle, simple et dépourvue d'organes; il semble que tout entière elle entend et tout entière elle voit, s'il est permis de s'exprimer ainsi. En effet, que produisent sur elle cette voix du ciel et ce rayon divin? Ne la forcent-ils point à se connaître? n'ouvrent-ils point sous ses yeux le livre de sa conscience? ne déroulent-ils point à ses regards la misérable trame de sa vie? ne lui retracent-ils point toute sa lamentable histoire? ne portent-ils point la lumière dans sa raison, et ne contraignent-ils point sa mémoire à revenir sur ses pas et à comparaître, en quelque sorte, à ses yeux? D'ailleurs, mémoire et raison sont moins des facultés de l'âme que l'âme elle-même, de sorte qu'elle est en même temps l'objet regardé et le sujet qui regarde; que c'est devant elle-même qu'elle comparaît, et que c'est à son propre tribunal que la traduisent ses propres pensées, qui remplissent alors comme l'office d'impitoyables appariteurs. Or je vous demande quel homme pourra entendre l'arrêt de ce tribunal sans une consternation profonde. « Mon âme, dit le Prophète du Seigneur, s'est vue et elle s'est troublée (*Psalm.* CXLIII, 4), » et vous vous étonneriez de ne pouvoir comparaître devant vous-mêmes, sans remords, sans trouble et sans confusion!

Comment s'appelle la conversion

CHAPITRE III.

Il nous est facile, en nous examinant, de découvrir nos défauts secrets. Les courts moments de la volupté laissent une longue amertume dans l'âme.

4. Vous n'espérez pas que je vous dise ce que dans votre mémoire votre raison peut trouver à

---

nem studeatis. Illa enim vox magnificentiæ et virtutis, deserta concutiens, secreta discutiens, torporem excutiens animarum.

CAPUT II.

Quod ipsa vox Domini omnibus se offerat, et animam sibi ipsi nolentem repræsentet.

3. Nec sane laborandum est, ut ad vocis hujus perveniatur auditum; labor est potius aures obturare ne audias. Nimirum vox ipsa se offert, ipsa se ingerit, nec pulsare interim cessat ad ostia singulorum. Denique *quadraginta annis*, inquit, *proximus fui generationi huic, et dixi: Semper hi errant corde.* Adhuc nobis proximus est, adhuc loquitur, et non est forte qui audiat. Adhuc dicit, *hi errant corde;* adhuc Sapientia clamitat in plateis : Redite, prævaricatores, ad cor. Hoc nempe initium loquendi Domino; et hoc verbum ad omnes qui convertuntur ad cor, præcessisse videtur, et non modo revocans eos, sed reducens et statuens contra faciem suam. Est enim non tantum vox virtutis, sed et radius lucis, annuntians pariter hominibus peccata eorum, et illuminans abscondita tenebrarum. Nec vero ulla internæ hujus vocis ac lucis differentia est, cum unus idemque sit Dei Filius et Verbum Patris, et splendor gloriæ; sed et animæ quoque substantia, in suo quidem genere etiam ipsa spiritualis et simplex, sine ulla distinctione sensuum, sed tota, si tamen tota dicenda est, et videns pariter et audiens videatur. Quid enim illo agitur sive radio, sive verbo, nisi ut noverit semetipsam? Aperitur siquidem conscientiæ liber, revolvitur misera vitæ series, tristis quædam historia replicatur, illuminatur ratio, et evoluta memoria velut quibusdam ejus oculis exhibetur. Utraque vero non tam ipsius est animæ, quam anima ipsa; ut eadem sit et inspiciens, et inspecta, contra suam statuta faciem, et a violentis quibusdam apparitoribus immissarum utique cogitationum coacta, proprio interim judicanda assistere tribunali. Quis sane judicium hoc sine tribulatione sustineat? *Ad meipsum anima mea turbata est*, ait Propheta Domini; et tu contra faciem tuam sine argutione, sine turbatione, sine confusione, statui non posse miraris?

CAPUT III.

Quod per vocem Dei, animæ ratio, quasi in libro, omnia mala deprehendere, reprehendere, dijudicare et discernere valeat.

4. Nec a me speres audire quid in memoria tua ratio deprehendat, quid reprehendat, quid dijudicet,

Digitized by Google

juger et à condamner. Mais prêtez l'oreille à la voix qui parle au dedans de vous, repliez en vous-mêmes les regards de votre cœur, et vous apprendrez par votre propre expérience tout ce qui se passe en vous. « Car nul ne sait ce qu'il y a dans l'homme, que l'esprit même qui réside en lui (I *Cor.*, II,11). » Si l'orgueil, l'avarice, l'ambition ou tout autre mal semblable est parvenu à s'y cacher, il aura bien de la peine à échapper à cet examen : avez vous commis quelque fornication, des rapines, quelque acte de cruauté, des fraudes ou quelque autre mal, soyez sûr que le coupable n'échappera pas aux regards de ce juge intérieur et ne pourra devant lui nier son forfait. Tout le plaisir d'une jouissance criminelle a pu ne durer qu'un moment, et l'enivrement de la volupté se calmer en un instant; mais dans sa mémoire, il en reste toujours des traces amères et de honteux vestiges. Elle est comme le réservoir ou plutôt comme le cloaque où s'écoulent et s'amassent toutes ces abominations et toutes ces immondices. Quel répertoire immense que celui où tout se trouve gravé avec le burin de la vérité même !... Un breuvage perfide a pu flatter mon palais par une trompeuse douceur, pendant le court instant de son passage, et maintenant son amertume consume mes entrailles, « le ventre me fait mal, puis-je dire dans ma douleur, le ventre me fait mal (*Jerem.*, IV, 19), » comment une mémoire où tant de pourriture se trouve amassée ne ferait-elle point entendre une plainte semblable? Quel est celui d'entre nous, mes frères, qui, voyant son vêtement, ce vêtement extérieur qui le couvre, sali de crachats immondes et souillé de mille ordures, n'en éprouverait un violente horreur, ne s'empresserait de le quitter et ne le rejetterait avec dégoût loin de lui? C'est ainsi que celui qui remarque de pareilles souillures, non pas sur son vêtement, mais sur lui-même que son vêtement recouvre, doit en éprouver dans son cœur une peine et une horreur d'autant plus vives que ce qui les cause, le touche de plus près. Il n'est pas aussi facile à une âme souillée de se quitter elle-même qu'à nous de quitter notre tunique. Enfin, quel est celui d'entre nous qui ait assez de patience et de vertu pour voir d'un œil impassible son corps se couvrir tout à coup, comme nous lisons qu'il arriva à Marie, sœur de Moïse, des écailles blanches d'une lèpre affreuse, et pour louer Dieu malgré cela? Et pourtant qu'est-ce que ce corps, sinon le vêtement périssable de notre âme? Et cette lèpre qui ne s'attaque qu'à la chair, qu'est-elle aux yeux de tous les élus, sinon le châtiment d'une main paternelle qui veut purifier notre cœur? Mais où je vois le sujet d'une affliction profonde, et d'une trop juste douleur, c'est lorsque, tiré enfin du malheureux sommeil de la volupté, on découvre en soi-même cette lèpre intérieure qu'on a pris tant de peine à se donner. Car s'il n'est personne qui soit ennemi de sa propre chair, cela doit être bien plus vrai encore de l'âme par elle même.

Le plaisir du péché dure peu, le souvenir en est amer.

Misère de la conscience coupable.

Exemple.

CHAPITRE IV.

Le pécheur est l'ennemi de son corps autant que de son âme, il ne se reconnaît que quand il n'est plus temps de faire pénitence.

Le pécheur est ennemi même de sa chair.

5. Peut-être avez-vous été frappé de ce mot du Prophète : « C'est haïr son âme que d'aimer le

---

quid decernat. Applica intus auditum, reflecte oculos cordis, et proprio disces experimento quid agatur. Nemo enim scit quæ sunt in homine, nisi spiritus hominis qui in ipso est. Si superbia, si invidia, si avaritia, si ambitio, aut similis aliqua pestis abscondita est, vix effugere poterit hoc examen. Si fornicatio, si rapina, si crudelitas, si fraus ulla, aut quælibet culpa admissa est, internum hunc judicem non latebit reus ipse, nec inficiabitur coram eo. Transiit enim velociter totus ille pruritus delectationis iniquæ, et voluptatis illecebra tota brevi finita est; sed amara quædam impressit signa memoriæ, sed vestigia fœda reliquit. In illud siquidem repositorium, velut in sentinam aliquam, tota decurrit abominatio, et immunditia tota defluxit. Volumen grande, cui universa inscripta sunt, stylo utique veritatis. Amarum jam venter tolerat, etsi fauces miseras brevi transitu dulcedine quadam frivola visum est oblectasse. Ventrem meum doleo, miser, ventrem meum doleo. Quidni doleam ventrem memoriæ, ubi tanta congesta est putredo? Quis nostrum, fratres, exteriorem hanc vestem, qua tegitur, si repente obscœnis undique sputis illitam, et fœdissimis quibusque sordibus inquinatam consideret, non vehementer exhorreat, non velociter exuat, non indignanter abjiciat? Itaque qui non vestem, sed semetipsum intus sub veste talem reperit, eo amplius doleat, et animo consternetur oportet, quo propius tolerat quod exhorret. Neque enim ut tunicam abjicit suam, sic abjicere contaminata anima poterit et seipsam. Denique quis in nobis tantæ patientiæ est et virtutis, ut si forte (quemadmodum de Maria sorore Movsi legitur) carnem suam subitanea* quadam lepra male candentem viderit æquo animo stare possit, et gratias agere Creatori? Quid vero est caro ista, nisi corruptibilis quædam tunica, qua vestimur? aut quid lepra hæc corporea electis omnibus æstimanda, nisi paternæ virga correptionis, et purgatio cordis? Ibi, ibi tribulatio vehemens, et justissima causa doloris est, cum excitatus a somno miseræ voluptatis, interiorem cœperit quis deprehendere lepram, quam sibi ipse multo studio et labore quæsivit. Licet enim nemo oderit carnem suam, sed multo minus odisse poterit anima semetipsam.

* *al.* subcutanea.

CAPUT IV.

Quod diligens iniquitatem, odit animam et carnem suam; et de pœnitentia infructuosa post mortem.

5. At forte aliquem moveat illud de psalmo : *Qui diligit iniquitatem, odit animam suam.* Ego autem dico, odit et carnem. Annon odit cui gehennæ cumulos mercatur in dies, et cui secundum duritiam suam et cor impœnitens thesaurizat iram in die iræ? Ceterum hoc odium, tam carnis, quam animæ non

Digitized by Google

péché (*Psalm.* x, 6). » Eh bien, moi, je vous dis que c'est également haïr son corps. Ne le traite-il-point avec haine, en effet, quand il accumule tous les jours pour lui les tourments de l'enfer, et lui amasse par son endurcissement dans le mal et son cœur impénitent des trésors de colère pour le jour des vengeances? Il est vrai que c'est bien moins par l'intention que par les effets qu'on doit juger que le pécheur est ennemi de son corps autant que de son âme. On dit, par exemple, que le phrénétique qui, pendant l'assoupissement de sa raison cherche à se faire du mal, se montre ennemi de son corps. Or peut-il se voir phrénésie plus terrible que l'impénitence du cœur, et la persévérance dans le péché? Ce n'est plus sur son corps que le malheureux porte une main violente, mais c'est sur son âme qu'il blesse et qu'il déchire. Vous est-il arrivé de voir un homme se gratter la main et ne cesser qu'après l'avoir mise en sang? C'est l'image exacte de l'âme du pécheur. En effet, la douleur succède au plaisir, de même que la cuisson succède à la démangeaison. Cet homme savait bien qu'il en serait ainsi, mais il n'en tenait pas compte pendant qu'il se grattait. Voilà comment nous déchirons de nos propres mains nos malheureuses âmes et les chargeons de plaies, avec cette différence pourtant que le mal que nous leur faisons est d'autant plus grave qu'étant des êtres spirituels, elles sont d'une nature plus excellente, et que les blessures qui leur sont faites sont plus difficiles à guérir. Il est vrai qu'en agissant ainsi nous cédons moins à un sentiment de haine pour notre âme que nous ne sommes victimes d'une sorte de stupeur qui a engourdi notre cœur. En effet, répandu au dehors, ce cœur ne sent même plus le mal intérieur qui le ronge; au lieu d'habiter en lui-même, il a établi sa demeure ou dans notre ventre ou même plus bas encore; il y en a même dont le cœur est tout entier dans les plats ou dans les coffres-forts, selon ce qu'a dit le Maître : « Votre cœur est où se trouve votre trésor (*Matth.*, vi, 21). Faut-il s'étonner ensuite que notre âme ne sente pas son mal, alors que s'oubliant elle-même et constamment hors d'elle, elle court dans de lointains pays? Mais un jour viendra où, rentrée en elle-même, elle reconnaîtra quelle fut sa cruauté de s'éventrer de ses propres mains dans l'espérance d'une misérable proie. Mais elle ne pouvait le sentir tant que, captivée par l'insatiable désir de s'emparer d'une proie comparable à de vils moucherons, elle semblait, à l'exemple de l'airaignée, tirer de ses propres entrailles la trame qui devait l'en mettre en possession.

Exemple.

Comment il se fait que la plupart des pécheurs n'sentent pas leur mal.

6. Mais enfin elle rentrera certainement en elle-même, ne serait-ce qu'après la mort, alors que se fermeront pour elle, toutes les issues des sens par lesquelles elle se répandait au dehors à la poursuite de la figure du monde, qui ne fait que passer. Il faudra bien qu'elle demeure en elle-même, puisqu'elle n'aura plus aucune issue pour en sortir. Mais ce sera pour elle un retour bien funeste, et le commencement d'un malheur sans fin, puisque, toujours capable de regret, elle ne le sera plus de pénitence. Du moment, en effet, que le corps n'existe plus, il n'y a plus d'action, il ne peut plus y avoir de satisfaction. C'est même dans le regret que gît la douleur, car pour la pénitence elle en est le remède. Enfin, celui qui n'a plus de mains ne saurait plus élever vers le ciel ses mains et son cœur. Or quiconque avant sa dernière heure ne

Il en sera autrement après la mort.

Autre chose est de faire pénitence, autre chose de la souffrir.

in affectu, sed in effectu potius invenitur. Sic nimirum odit et phreneticus carnem suam, cum sibi ipsi manus inferre laborat, rationis deliberatione sopita. An vero gravior ulla phrenesis judicatur, quam impœnitentia cordis, et peccandi obstinata voluntas? Siquidem manus nefarias injicit sibi ipsi, nec carnem, sed mentem lacerat et corrodit. Si vidisti hominem scalpere manus, et usque ad sanguinem confricare, evidentem habes in eo similitudinem animæ peccantis expressam. Cedit siquidem voluptas illa dolori, et succedit pruritui cruciatus. Neque id ignorabat, sed dissimulabat ille dum scalperet. Sic laceramus, sic exulceramus propriis manibus animas infelices; nisi quod tanto gravius, quanto excellentior est spiritualis creatura; et cui difficilius medeatur. Neque id quidem inimicitiarum studio gerimus, sed stupore quodam insensibilitatis internæ. Effusus siquidem animus damna interiora non sentit; quia nec intus est, sed in ventre forsitan, aut sub ventre. Denique et animus quorumdam in patinis, quorumdam in loculis invenitur : *Ubi est thesaurus tuus*, inquit, *ibi est et cor tuum*. Quid vero mirum, si propriam minime sentiat anima læsionem, quæ sui ipsius oblita, et penitus absens sibi, in longinquam profecta est regionem? Erit autem cum in semetipsam reversa cognoscet, quam crudeliter miseræ venationis obtentu eviscera-

verit semetipsam. Neque enim id sentire poterat, dum vilem muscarum prædam desiderio captans insatiabili, aranearum instar ex visceribus propriis intexere retia videretur.

6. Erit autem hic reditus sine dubio vel post mortem; cum universa, quibus ad vagandum foras, et inutiliter sese occupandum, in eam quæ præterit hujus mundi figuram egredi consueverat, ostia corporis clausa erunt, ut necessario maneat in seipsa, cui nullus jam pateat exitus a seipsa. Verum is quidem perniciosissimus erit reditus, et miseria sempiterna, quando jam pœnitentia haberi poterit, agi non poterit. Ubi enim deerit corpus, actus non erit. Sane ubi nulla fuerit actio, nec satisfactio quidem ulla poterit inveniri. Quocirca pœnitentiam quidem habere, dolere est; nam pœnitentiam agere, remedium doloris est. Neque enim carenti manibus erit ultra levare cor in cœlum cum manibus; sed quisquis ante obitum carnis non redierit ad seipsum, in seipso maneat necesse est in æternum. Sed in quali seipso? Qualem sese fecerit in hac vita, qualem invenerit exiens ab hac vita; nisi quod fortasse erit nonnumquam deterior, nam melior nunquam erit. Habet enim hoc ipsum, quod nunc ponit, quandoque recipere corpus, non tamen ad pœnitentiam, sed ad pœnam; ubi nimirum peccati ipsius et carnis quodammodo simili-

Digitized by Google

sera pas rentré en soi-même, devra y demeurer ensuite toute une éternité. Mais en quel état sera-t-il? Dans l'état où il se sera mis lui-même pendant cette vie et dans lequel il se trouvait à sa mort, peut-être même dans un état pire encore; car pour devenir meilleur, jamais: il reprendra bien un jour ce corps qu'il laisse maintenant sur la terre, ce ne sera pas pour faire pénitence, mais pour subir son châtiment. Dès lors la condition de la chair paraîtra la même que celle du péché, en sorte que de même que le péché pourra être toujours puni sans jamais pouvoir être expié, ainsi le corps pourra toujours souffrir sans pouvoir jamais être anéanti par la souffrance. C'est justice après tout que le châtiment soit éternel là où la faute est à jamais ineffaçable; la chair ne cessera donc point d'exister, pour que ses tourments ne finissent point non plus qu'elle. Mes frères, quiconque tremble à la pensée de ces malheurs travaille à s'en garantir; ceux qui les méprisent y tombent.

Pour les damnés, la faute est inexpiable et la peine, interminable.

CHAPITRE V.

Il est bon de sentir dans cette vie le ver rongeur de la conscience alors qu'on peut encore le faire périr.

7. Pour revenir donc à la parole qui fut notre point de départ, il est incontestablement de notre intérêt « de rentrer en nous-mêmes, » puisque c'est là que nous trouverons la voie par laquelle Celui qui rappelle les pécheurs avec tant d'empressement veut nous conduire au salut. Mais en attendant n'allons pas nous plaindre de ressentir au fond de notre conscience les morsures du ver qui la ronge, et prenons garde qu'une dangereuse délicatesse et une mollesse pernicieuse ne nous fassent fermer les yeux sur le mal qui nous consume. C'est un très-grand bien de sentir les piqûres de ce ver pendant qu'il est possible encore de l'étouffer. Qu'il nous ronge donc maintenant afin qu'il meure, et que pour nous avoir trop mordus il cesse enfin de nous mordre. Oui qu'il ronge maintenant notre pourriture et, qu'en la rongeant, il la consume afin qu'il soit lui-même consumé au lieu d'être ménagé pour l'éternité. « Le ver des réprouvés, est-il dit, ne mourra « point et leur feu ne s'éteindra pas (*Isa.*, LXVI, 24). » Qui est-ce qui pourra supporter alors ses morsures? Maintenant du moins bien des consolations tempèrent les remords d'une conscience coupable; c'est un Dieu bon qui ne souffre pas que nous soyons tentés au delà de nos forces ni que le ver du remords nous torture outre mesure; un Dieu qui, surtout dans les premiers moments de notre conversion fait couler sur nos plaies l'huile de sa miséricorde et ne nous laisse soupçonner qu'autant que notre bien le demande, la gravité de notre mal et la difficulté de le guérir. Il semble même plutôt faire briller à nos yeux l'espoir souriant d'une guérison facile, et quand cette espérance s'évanouit, déjà nous avons assez exercé nos forces, de sorte que si, par hasard, la lutte nous est offerte, ce n'est pour nous qu'une occasion de vaincre et d'apprendre que rien n'est fort comme la sagesse. Mais en attendant, celui qui a eu le bonheur d'entendre cette parole du Seigneur : « Pécheurs, rentrez en vous-mêmes (*Isa.*, XLVI, 8), » et qui a découvert tant de choses immondes dans la maison de son cœur, se met en devoir de reconnaître toutes les crevasses et les ouvertures par lesquelles elles ont pu y pénétrer, et, pour peu qu'il se donne la peine de regarder avec soin, il ne lui sera pas difficile d'en découvrir quelqu'une, beaucoup même. Sa douleur n'est pas petite quand

C'est dans cette vie qu'il est encore possible de tuer le ver rongeur de la conscience.

Bonté de Dieu envers les nouveaux convertis.

Après les douceurs de la grâce, vient la difficulté de la lutte.

---

videbitur esse conditio; ut quemadmodum culpa semper puniri poterit, nec unquam poterit expiari; sic nec in corpore aliquando tormenta finiri, nec corpus ipsum exinaniri valeat in tormentis. Merito quidem ultio sempiterna desæviet, quod nunquam possit culpa deleri; nec substantia carnis deficiet, ne simul cogatur etiam afflictio carnis terminari. Hæc, fratres mei, qui pavet, cavet; qui negligit, incidit.

CAPUT V.

Quod vermis conscientiæ in præsenti sentiri ac suffocari debet, non in immortalitatem foveri ac nutriri.

7. Ut ergo redeamus ad vocem unde processimus; expedit nobis profecto redire ad cor, dum illic iter, quo ostendat nobis salutare suum, qui tanto studio pietatis illuc revocat prævaricatores. Nec sentire interim pigeat morsus vermis interni; aut periculosa quædam animi teneritudo *, et perniciosa mollities persuadere queat, ut præsentem velimus dissimulare molestiam. Optimum est tunc sentiri vermem, cum possit etiam suffocari. Itaque mordeat nunc ut moriatur, et paulatim desinat mordere moriendo. Rodat interim putredinem, ut rodendo consumat, et ipse quoque pariter consumatur, ne foveri incipiat in immortalitatem: *Vermis*, inquit, *eorum non morietur, et ignis non exstinguetur*. A facie illorum morsuum quis sustinebit? Multiplex enim nunc consolatio argutis conscientiæ relevat cruciatum. Benignus est Deus, qui non patitur nos tentari supra quam possumus, nec vermem hunc supra modum patitur malignari. Maximeque inter initia conversionis oleo misericordiæ linit ulcera; ut nec morbi quantitas, nec difficultas curationis ultra quam expedit innotescat; magis autem arridere videtur facilitas quædam, quæ postmodum evanescit, quando jam exercitatos habenti sensus certamen forte datur, ut vincat; et discat quoniam omnium potentior est sapientia Interim sane audiens quis vocem Domini: *Redite, prævaricatores, ad cor*, et tantis in interiore cubiculo obscœnitatibus deprehensis, singula quæque rimari satagit, et quonam hæc influxerint aditu, curiosus vestigator explorat; nec difficile patet foramen, imo et foramina contuenti. Sed nec parum illi ex hac consideratione doloris accedit, cum per fenestras proprias mors ista deprehenditur introisse. Multa siquidem admisisse videtur petulantia oculorum. multa pruritus auriun. multa quoque olfaciendi, gustandi, tangendique vo-

* al. amaritudo.

Digitized by Google

l'examen auquel il s'est livré l'a convaincu que c'est par les fenêtres mêmes de la maison que le mal y est entré. En effet, que de souillures il voit n'ayant d'autre source que la licence de ses regards; combien d'autres sont nées de la curiosité de ses oreilles, combien enfin proviennent des jouissances de l'odorat, du goût et du toucher? Je ne parle pas des vices qui tiennent à l'esprit, dont j'ai dit un mot plus haut, il est encore trop charnel pour en découvrir aisément la nature. C'est même ce qui fait qu'il est moins ou même qu'il n'est pas du tout ému par les fautes les plus graves et que les péchés d'orgueil ou d'envie le touchent moins que la pensée de ses actions honteuses ou perverses.

Les péchés de l'esprit peu connus de ses auteurs.

CHAPITRE VI.

Peinture des difficultés de la conversion, des luttes réservées au pécheur qui entreprend de faire pénitence, et de la conjuration des sens avec la volonté contre sa raison.

Il faut fermer tout accès à de nouveaux péchés avant de songer à expier les anciens.

8. Mais voici qu'une voix se fait encore entendre du ciel : « Pécheur, renonce au péché. » C'est qu'en effet il faut qu'il en soit ainsi. Quand le cloaque déborde et remplit la maison d'une infection insupportable, il est inutile que vous cherchiez à le vider tant que vous permettrez à de nouvelles immondices d'y couler; ainsi est-ce en pure perte que vous faites pénitence tant que vous ne cessez pas de pécher. En effet, comment approuver les mortifications de ces gens « qui jeûnent en se préparant aux procès et qui méditent le mal au moment même où ils se frappent la poitrine (*Isa.*, LVIII, 4)? » Ils ne renoncent ni à leurs volontés, ni à leurs voluptés : « Non ce n'est pas là le jeûne de mon choix, dit le Seigneur (*Ibid.*, 5). » Commencez donc par fermer vos fenêtres, mettez de fortes serrures à vos portes, bouchez soigneusement toutes les ouvertures, et après cela, quand de nouvelles immondices ne viendront plus s'ajouter aux premières, vous pourrez commencer à vous débarrasser des anciennes. Le pécheur encore étranger aux exercices de la vie spirituelle se figure qu'il est bien facile de faire ce qu'on lui dit. Qui peut, en effet, dit-il, m'empêcher de commander à mes sens? En conséquence, il condamne le ventre à la tempérance et au jeûne; les oreilles à demeurer fermées « aux paroles sanguinaires du scandale (*Isa.*, XXXIII, 15); » les yeux à détourner leurs regards de tout ce qui est vanité; les mains à se fermer à l'avarice et à ne s'ouvrir que pour l'aumône; peut-être même leur impose-t-il l'obligation d'un travail pour les détourner de l'injustice, selon le précepte de l'Ecriture : « Que celui qui volait ne vole plus; mais plutôt qu'il emploie ses mains à un travail honnête, afin de se procurer de quoi soulager l'indigent (*Eph.*, IV, 28). »

Rébellion des sens.

9. Mais tandis qu'il intime ainsi ses ordres à ses membres et fait connaître à chacun d'eux en particulier ses résolutions, ils couvrent tout à coup sa voix et s'écrient tous ensemble : Qu'est-ce que toutes ces nouveautés signifient? Prétends tu nous asservir à tes caprices? Mais il se trouvera bien quelqu'un pour s'élever contre ces ordres nouveaux et pour protester contre ces lois nouvelles. — Qui sera-ce? répond le pécheur. — Mais eux : Ce sera, ne t'en déplaise, cette paralytique qui gît maintenant au fond de ta maison, tourmentée de souffrances atroces. Tu nous as faits depuis longtemps ses esclaves, et nous as prescrit, l'aurais-tu oublié? d'être aux ordres de tous ses désirs. — A ces mots, le malheureux pécheur pâlit, il est confondu et ne

---

luptas. Nam spiritualia quidem vitia, quorum supra meminimus, difficile adhuc, prout sunt, carnalis examinat. Unde fit, ut quæ sunt graviora, aut minus, aut minime sentiat, nec tam superbiæ aut invidiæ, quam flagitiosorum aut facinorosorum recordatione actanum mordeatur.

CAPUT VI.

Difficultatem conversionis, et luctam resipiscere parantis, graphice repræsentat.

8. Et ecce iterum vox de nubibus dicens : Peccasti, quiesce Et quod dicitur, tale est. Jam sentina redundans domum omnem intolerabili fœtore contaminat; vanum tibi est, dum adhuc sordes influant, exhaurire; dum peccare non desitenis, pœnitere. Quis enim eorum jejunia probet, qui ad lites et contentiones jejunant, et percutiunt pugno impie; sed et voluntates et voluptates propriæ inveniuntur in eis? Non tale est jejunium quod elegi, dicit Dominus. Claude fenestras, obsera aditus, foramina obstrue diligenter; et sic demum non subeuntibus novis, sordes poteris expurgare vetustas. Æstimat homo facile quod jubetur implendum, tanquam ignarus exercitii spiritualis. Quis enim prohibeat, inquit, quominus imperem membris meis? Indicit igitur gulæ jejunia, crapulam interdicit, obturari præcipit aures ne audiant sanguinem, averti oculos ne videant vanitatem; manus non ad avaritiam, sed ad eleemosynam magis extendi, quibus forte laborem imponere velit, prohibens latrocinia, sicut scriptum est : *Qui furabatur jam non furetur, magis autem laboret manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.*

9. Cæterum dum suas quibusque membris in hunc modum leges promulgat, et decreta proponit; interrumpunt subito vocem jubentis, et uno impetu clamant : Unde hæc nova religio? Facere jubes ut libet. Sed invenietur qui novis decretis obviet, qui novis legibus contradicat. Quis enim ille est? inquit. Et illa : Nimirum ipsa, quæ paralytica jacet in domo, et male torquetur. Ipsa est enim, in cujus nos pridem deputasti obsequium, si ignoras, ad obediendum ubique concupiscentiis ejus. Expalluit miser ad hanc vocem, et confusus obmutuit. Anxiabatur enim in eo spiritus ejus Ac membra quidem ad suam illam infelicissimam dominam incunctanter accedunt, ut adver-

Digitized by Google

sait plus que répondre ; son esprit est dans la plus grande anxiété. Les sens alors se rendent sans retard auprès de leur infortunée souveraine pour lui faire des plaintes sanglantes contre leur maître et lui dénoncer ses ordres cruels. La bouche se plaint d'être traitée avec parcimonie et privée désormais de toutes les douceurs de la bonne chère ; les yeux déplorent de se voir condamnés aux larmes et à la retenue. Pendant qu'ils continuent sur ce ton, la volonté se dresse sur sa couche, et, dans un accès d'un violent emportement, s'écrie : Est-ce un songe, ce que vous me dites n'est-il point une fable ? Au même instant la langue, saisissant l'occasion qui lui est offerte, fait entendre aussi sa plainte : Il n'est, dit-elle, rien de plus vrai que ce que vous venez d'entendre et moi-même je me vois interdire les fables et les mensonges, je ne dois plus désormais faire entendre que des paroles sérieuses, et même n'en plus dire que d'absolument nécessaires.

Lutte entre la passion et la volonté chez les nouveaux convertis.

10. La volonté s'élance alors comme une vieille femme en furie ; oubliant toutes ses infirmités, elle s'avance les cheveux en désordre, les vêtements déchirés et le sein nu ; de ses ongles elle met ses blessures en sang, ses dents grincent, elle frémit de rage, et l'air même est empesté de son haleine empoisonnée. Comment la raison du pécheur, s'il lui en reste encore une ombre, ne serait-elle pas confondue en voyant la malheureuse volonté accourir à sa rencontre et fondre sur elle ? — Voilà donc, s'écrie l'autre, voilà donc ta fidélité à nos engagements ? Voilà comme tu compatis à mes affreuses souffrances ? Ne viens-tu pas au contraire mettre le comble à mes maux et à ma douleur ? Il te semblait peut-être que l'apanage qui m'est échu était excessif et qu'il fallait le réduire ; mais que me restera-t-il si tu m'arraches cet homme ? Tu ne m'avais laissé que lui pour m'assister dans les maux où je languis, et tu te rappelles sans doute comment furent réglés les soins qu'il devait me rendre. Il peut se faire que maintenant tu sois guérie du triple mal qui me consume, mais moi je ne le suis point ; je n'ai pas cessé d'être tourmentée par la volupté, par la curiosité et par l'ambition : je ne suis plus qu'une plaie de la plante des pieds au sommet de la tête. Voilà pourquoi, s'il faut te rappeler nos conventions, les organes du goût et de la génération m'ont été abandonnés pour satisfaire la volupté ; les pieds, avec leur facilité à se porter partout, et les yeux, avec leurs regards sans retenue, m'ont été livrés pour contenter la curiosité ; la langue et les oreilles ont été mises à ma disposition pour servir la vanité, celles-ci recueillent l'huile délicieuse des pécheurs qu'on verse sur ma tête, et celle-là supplée à l'insuffisance des louanges qu'on m'adresse ; car c'est pour moi un immense plaisir de m'entendre louer par les autres et, dans l'occasion, de faire moi-même aux autres mon propre éloge ; je n'ai pas de plus constant désir que de m'entendre louer par la bouche d'autrui et même par ma propre bouche : c'est un mal auquel en particulier ton propre génie n'est pas sans fournir lui-même de nombreux aliments. Quant aux mains, comme elles sont aptes à se mouvoir dans tous les sens, elles n'ont point été mises à ma disposition pour une seule sorte de services, mais elles prêtent tour à tour, leur ministère, avec un zèle assez soutenu, soit à la vanité, soit à la curiosité, soit à la volupté. Voilà comment les choses ont été réglées, et cependant tous les sens réunis n'ont jamais pu me donner en un seul point une satisfaction complète, attendu que l'œil n'est jamais rassasié de voir ni l'oreille d'entendre ; je voudrais

Triple maladie de la volonté.

Les organes des sens sont les serviteurs de la volonté.

---

sus dominum crudeliter interpellent, et imperia dura causentur. Plangit gula parcimoniæ sibi modum adhibitum, prohibitam crapulæ voluptatem. Oculus queritur indictas lacrymas, petulantiam interdictam. Quibus hæc et similia prosequentibus excitata et vehementer exacerbata voluntas : Somniumne est, inquit, an fabula quod narratis ? Tum vero opportunum suæ tempus nacta querimoniæ lingua : Omnino, ait, sic est ut audistis. Nam et ego a fabulis et mendaciis jussa sum retinere, et nihil deinceps nisi serium, imo et penitus necessarium loqui.

10. Exsilit igitur vetula furens, et totius oblita languoris, procedit horrentibus comis, veste lacera, pectore nudo, scalpens ulcera, frendens dentibus et arescens, atque ipsum inficiens aerem flatibus virulentis. Quidni confundatur, si quid adhuc superest rationis, ad talem miseræ voluntatis occursum et incursum ? Hæc, inquit, est tota tui conjugii fides, sic compateris male patienti ? Usque adeo super dolorem vulnerum meorum addere peperisti ? Subtrahendum forsitan ex immoderata dote aliquid videbatur ; sed quid relinquitur hoc sublato ? Solum hunc languenti miseræ præstitisti, et omnia ejus obsequia, quemadmodum sint distributa, aliquando cognovisti. Nunc autem si tibi forsitan morbi hujus pessimi, quo laboro, triplex malignitas excidisse potuit, sed non mihi. Siquidem voluptuosa sum, curiosa sum, ambitiosa sum, et ab hoc triplici ulcere non est in me sanitas a planta pedis usque ad verticem. Itaque fauces, et quæ obscœna sunt corporis, assignata sunt voluptati, quandoquidem velut de novo necesse est singula recenseri. Nam curiositati pes vagus, et indisciplinatus oculus famulantur. At vanitati quidem auris et lingua serviunt, dum per illam impinguat caput meum oleum peccatoris, per hanc ipsa suppleo quod in laudibus meis alii minus fecisse videntur. Valde enim delector et recipere ab aliis, et, cum opportune possum, etiam tradere aliis laudes meas, et meo et alieno ore semper cupiens prædicari. Cui pessimum morbo tuum quoque ingenium plurima solet adhibere fomenta. Porro manus ipsas, quibus est undique liber motus, non uni specialiter alicui operi deputamus, sed modo vanitati, modo curiositati, modo voluptati sedulum satis exhibent famulatum. Quibus ita dispositis, non mihi hæc omnia vel in uno satisfacere aliquando potuerunt, quod non se-

Digitized by Google

parfois que le corps tout entier fût œil pour voir, ou que tous les sens devinssent autant de bouches. Et toi, tu veux me ravir le peu de consolation qui me reste et que je mendie, quel qu'il soit, comme une grâce ! — A ces mots, s'éloigant indignée et furieuse, elle continue en ces termes : Mais je te tiens toujours et te tiendrai longtemps encore.

Triste condition où se trouve réduite la raison du nouveau converti.

11. Cependant toutes ces luttes font ouvrir les yeux à la raison, et lui montrent enfin la difficulté de son entreprise ; alors s'évanouit la facilité qui l'avait d'abord séduite. Elle voit que la mémoire est remplie de choses immondes et qu'une foule d'impuretés y affluent de tous côtés : elle s'aperçoit qu'il ne lui est plus possible de fermer tout à fait ses fenêtres à la mort, et que la volonté, quelque languissante qu'elle soit, domine encore en reine malgré ses plaies dont le pus se répand partout. L'âme enfin se voit toute couverte de souillures et reconnaît qu'elles ne lui viennent point d'ailleurs que de son propre corps et d'elle-même, car elle n'est autre que la mémoire, qui est couverte de ces impuretés et la volonté qui les produit ; en un mot elle est en même temps raison, mémoire et volonté. Or en ce moment, la raison, comme amoindrie, paraît en quelque sorte frappée d'aveuglement, puisqu'elle n'a pas su voir ces choses, et d'impuissance, puisque maintenant qu'elle les voit elle ne peut plus y porter remède ; quant à la mémoire, elle est elle-même toute pleine d'impuretés et d'infection ; pour ce qui est de la volonté, elle se trouve frappée de langueur et couverte de plaies horribles. Et, pour que rien n'échappe dans l'homme, son corps lui-même est dans un état de révolte, ses sens sont comme autant de fenêtres par lesquelles la mort entre dans son âme, et de portes incessamment ouvertes au plus affreux désordre.

L'âme n'est pas distincte de ses puissances.

CHAPITRE VII.

Consolation d'une âme qui reconnaît sa misère.

12. Que l'âme donc qui se trouve en cet état, prête l'oreille et entende avec un étonnement mêlé d'admiration la voix de Dieu même qui lui dit : « Heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux (*Matth.*, v, 3). » Or où trouver un pauvre d'esprit plus pauvre que celui qui n'a pas en lui où goûter un instant de repos, ni où reposer sa tête ? C'est encore là un dessein de la bonté céleste que l'homme qui se déplaît à lui-même plaise à Dieu, et que celui qui hait la maison de son âme, parce qu'il la trouve pleine de souillures et d'immondices, se trouve excité à rechercher cette demeure glorieuse que les hommes n'ont point bâtie de leurs mains, et qui doit durer éternellement. Je ne m'étonne pas que le pécheur soit comme interdit d'admiration à la vue d'une si grande bonté, qu'il en croie à peine ses oreilles, et que, dans son saisissement, il s'écrie : Est-il donc croyable que le bonheur de l'homme soit le fruit de sa misère ? N'en doutez pas, qui que vous soyez qui vous récriez de la sorte, s'il n'est pas le fruit de la misère, ce l'est du moins de la miséricorde, qui ne saurait se produire si la misère ne lui ouvre les voies. Après tout, le bonheur peut bien être aussi le fruit propre de la misère, si l'humiliation produit l'humilité, et si on fait de nécessité vertu. « Mon Dieu, dit le Prophète, vous tenez en réserve pour votre héritage une pluie que vous laissez tomber selon votre bon vouloir. Il était épuisé, mais vous l'avez remis en état (*Psalm.* LXXII, 10). » Le mal est du moins bon à nous faire rechercher le médecin, et j'estime bienheureux le malade que Dieu même se charge

Heureux les pauvres d'esprit.

Heureux ceux qui sont doux.

tietur oculus visu, nec auris impleatur auditu. Atque utinam inter spectandum totum aliquando corpus fieret oculus, aut inter prandendum in fauces membra omnia verterentur. Tunc mihi id modicum consolationis, quod utcumque mendico, tentas surripere ? Dixit, et cum indignatione et furore recedens : Teneo, inquit, longumque tenebo.

11. Jam vero rationi ipsa vexatio dat intellectum, jam innotescit aliquatenus hujus negotii difficultas, jam præsumpta facilitas evanescit. Videt enim memoriam plenam spurcitiarum ; videt abundantius alias atque alias influere sordes ; videt ipsas fenestras morti patulas claudi omnino non posse ; et quod adhuc præsidens voluntas languida dominetur, ex cujus ulceribus sanies universa profluxit. Videt denique anima sese contaminatam, nec per alium, sed per proprium corpus, nec aliunde quam a seipsa. Est enim quiddam animæ, sicut memoria quæ inficitur, sic voluntas ipsa quæ inficit. Denique tota ipsa nihil est aliud quam ratio, memoria et voluntas. Nunc autem et ratio minus habens, cæca quodammodo, quod hactenus ista non viderit ; infirma omnino, quod ne agnita quidem prævaleat reparare * ; et memoria fœdissima pariter et fœtidissima, et voluntas languida, et horrendis ulceribus undique scaturiens invenitur. At ne quid ex omnibus quæ sunt hominis relinquatur, ipsum etiam corpus rebelle est, et singula membra fenestræ singulæ, quibus mors intrat ad animam, incessanter exuberat ipsa confusio.

* al. tempe sano.

CAPUT VII.

Respiratio consolationis pauperibus spiritu, seu animæ miseriam suam agnoscenti.

12. Audiat ergo anima, quæcumque ejusmodi est, vocem divinam, et audiat cum stupore et admiratione dicentem : *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Quis spiritu pauperior eo, qui in toto spiritu suo non invenit requiem, non invenit ubi caput reclinet ? Hoc quoque consilium pietatis, ut qui sibi displicet, placeat Deo ; et qui propriam domum odit, domum utique plenam spurcitiæ et infelicitatis, invitetur ad domum gloriæ, domum non manu factam, æternam in cœlis. Nec mirum si ad hujus dignationis magnitudinem expavescit, si difficile credit huic auditui, si vehementi stupore admiratur, et ait : Ergone beatum

Digitized by Google

de rendre à la santé. Mais, comme on ne saurait régner dans les cieux si on n'a commencé à régner sur la terre, et comme on ne peut aspirer au royaume de Dieu tant qu'on n'a pas obtenu l'empire sur ses propres sens, la voix de Dieu continue en disant : « Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils auront la terre pour héritage (*Matth.*, v, 4). » C'est comme si elle disait en termes plus clairs et plus formels : Adoucissez les mouvements indomptés de votre volonté et essayez d'apprivoiser cette bête féroce. Vous êtes lié maintenant, efforcez-vous de délier ce qu'il ne vous est pas possible de rompre : c'est votre Eve, la contraindre par la violence ou lutter ouvertement contre elle sera toujours au-dessus de vos forces.

CHAPITRE VIII.

Le plaisir des sens et les voluptés charnelles sont vaines, trompeuses et passagères.

Progrès de la conversion.

13. Alors, le pécheur respirant un peu à ces paroles et trouvant aussi, en y réfléchissant, ce parti plus facile, s'avance, bien qu'avec un certain embarras, et essaie de calmer cette vipère furieuse. Il s'en prend d'abord aux jouissances charnelles et reproche aux consolations d'un monde frivole d'être mesquines, peu dignes de l'homme, d'avoir d'ailleurs bien peu de durée, et finalement d'être toujours funestes à ses partisans. Puis, s'adressant à la volonté : Avoue, lui dit-il, il te serait d'ailleurs bien difficile de soutenir le contraire, avoue que ce misérable et inutile serviteur n'a jamais pu, malgré toute sa bonté, te procurer une entière satisfaction, même dans les plus petites choses. Ainsi le plaisir du goût, auquel on sacrifie tant de nos jours, réside dans un espace large à peine de deux doigts; or quelles peines n'en coûte-t-il pas pour procurer de bien faibles jouissances à un si petit organe! Et quels maux ces jouissances n'entraînent-elles pas après elles? Les reins et les épaules prennent un développement monstrueux, le ventre se charge de graisse et s'arrondit, on dirait une grossesse, mais le fruit qu'il porte est un fruit de mort; enfin les os n'ont plus la force de soutenir le poids des chairs qui les recouvrent, de là tout le cortége des maladies. Il en est de même de l'enivrement de la luxure; que de peines, que de sacrifices il en coûte pour la satisfaire, sans parler encore du sacrifice de la réputation, de l'honneur ou même de la vie qu'elle entraîne quelquefois, et cela pour stimuler, à la vapeur sulfureuse des passions, nos sens déjà trop éveillés, et pour laisser ensuite, comme la bourdonnante abeille, son dard pénétrant et tenace dans le cœur où elle a commencé par distiller un miel d'une perfide douceur. Ses désirs sont pleins de trouble et d'anxiété; ses actes sont la turpitude et l'ignominie même, et ses conséquences, le remords et la honte.

Le plaisir de la gourmandise ne se fait sentir qu'un instant.

Il en est de même du plaisir de la luxure.

14. Et puis encore, dites-moi, je vous prie, quels avantages le corps retire-t-il de tous ces vains spectacles? et, à votre avis, quel bien procurent-ils à l'âme? Vous ne trouverez certainement rien dans l'homme qui recueille quelque profit de la curiosité. C'est un plaisir aussi vain et frivole que puéril, et je ne sais pas si on peut souhaiter rien de pire à un homme curieux, que de jouir constamment de ce à quoi il aspire le plus, car il ne saurait trouver de satisfaction dans un spectacle paisible et durable, il

Vanité des spectacles.

---

hominem miseria facit? Cæterum quisquis ejusmodi es, non diffidas. Non miseria, sed misericordia facit beatum; sed hujus propria sedes miseria est. Aut certe beatum faciat ipsa miseria, ut humiliatio in humilitatem transeat, necessitas in virtutem : *Pluviam voluntariam*, inquit, *segregabis Deus hæreditati tuæ; et infirma est, tu vero perfecisti eam.* Utilis prorsus infirmitas, quæ medici manum requirit; et salubriter a se deficit, quem perficit Deus. Sed quia non est via ad regnum Dei sine primitiis regni, nec sperare potest cœleste regnum, cui nec super propria membra adhuc regnare donatur; sequitur vox dicens : *Beati mites, quoniam ipsi hæreditabunt terram*, ac si evidentius dicat : Mitiga efferos voluntatis motus, et crudelem bestiam mansuescere cura. Ligatus es; solvere studeas quod rumpere omnino non possis. Eva tua* est. Vim facere, aut catenus eam offendere nullo modo prævalebis.

* *al. add.* vita.

CAPUT VIII.

Carnales voluptates, et divitias esse omnino vanas, fallaces et momentaneas.

13. Nec mora, respirans homo inter hæc verba, atque id quoque facilius reputans, licet verecundus, accedit et delinire satagit viperam inflammatam. Arguit vitæ carnalis illecebras, et consolationes sæculares nugacitatis accusat, tanquam exiguas et indignas, sed et brevissimas quoque et perniciosissimas omnibus amatoribus suis. Super hoc, ait, nequam et inutili servo tuo et ipsa fatere. Nec enim inficiari potes, ne in modico quidem tibi universa ejus obsequia satisfacere aliquando potuisse. Voluptas gutturis, quæ tanti hodie æstimatur, vix duorum obtinet latitudinem digitorum, et ejus tam modicæ partis tam exigua delectatio quanta paratur sollicitudine, quantam deinde molestiam parit? Hinc monstruosius dilatantur renes et humeri, hinc tumentes uteri non tam impinguantur, quam imprægnantur a ruina; et dum carnis onus ossa non sustinent, etiam morbi varii generantur. Sic libidinis illecebrosa vorago quantis laboribus et dispendiis, interdum et famæ vel honoris, aut etiam vitæ ipsius periculo comparatur! ut ad modicum flagrans sulfureus vapor furentes stimulis agat, et apum par volantium, ubi male grata mella fuderit, nimis tenaci feriat icta corda morsu; cujus appetitus anxietatis et vecordiæ, actus abominationis et iguominiæ, exitus pœnitudinis et verecundiæ plenus esse dignoscitur.

14. Cæterum spectacula vana rogo quid corpori præstant, quidve animæ conferre videntur? At certe nihil in homine cui curiositas prosit invenies. Frivola prorsus et inanis ac nugatoria consolatio; et

Digitized by Google

faut à sa curiosité un aliment qui change sans cesse. C'est bien ce qui prouve qu'il n'y a aucune jouissance véritable dans toutes ces choses, puisqu'elles ne charment que par leur succession. Quant à la vanité des vanités, son nom seul indique assez qu'elle n'est rien par elle-même. C'est donc en pure perte qu'on se donne du mal pour satisfaire la vanité. O gloire, ô gloire, dit un Sage entre mille, tu n'es rien de plus qu'un vain bruit qui remplit notre oreille !... Et pourtant que de malheurs naissent, je ne dirai pas de cette heureuse vanité, mais de ce vain bonheur ! C'est d'abord l'aveuglement du cœur, selon cette parole des saintes Lettres : « O mon peuple, ceux qui t'appellent bienheureux t'induisent en erreur (*Isa.*, III, 12) » Puis les animosités avec leurs emportements et leurs fureurs, les soupçons avec leurs inquiétudes et leurs peines, l'envie avec ses cruels tourments, la haine, qui se consume dans des supplices plus affreux encore que dignes de pitié ; l'amour insatiable des richesses, qui cause à l'âme plus de tourments par les désirs que de satisfaction par la jouissance : car il en coûte bien des peines pour les acquérir, on ne les possède pas sans inquiétude et on ne les perd qu'avec une foule de regrets. D'ailleurs, là où il y a beaucoup de richesses, il y a beaucoup de gens qui les consomment (*Eccl.*, v. 10) ; » la jouissance est pour les autres, les riches n'en ont que les titres et les embarras. Au milieu de tout cela, pour si peu, que dis-je, pour ces véritables riens, ne faire aucun cas de la gloire que l'œil de l'homme n'a pas vue, dont son oreille n'a jamais entendu le récit et que son cœur n'a jamais pu concevoir, mais que Dieu ménage à ceux qui l'aiment, non ce n'est pas seulement manquer de bon sens, c'est avoir perdu la foi.

Vanité de la vaine gloire.

Vanité des richesses.

Le monde a raison de se jouer des âmes qui oublient leur propre dignité.

15. Après tout, je comprends que ce monde, qui est tout entier dans le mal, trompe par de vaines promesses des âmes oublieuses de leur noblesse originelle et de leur vraie condition, au point de n'avoir pas honte d'être employées à la garde des pourceaux dont elles partagent les grossiers appétits sans pouvoir en partager la triste nourriture. Autrement, en effet, comment expliquer dans une créature si excellente, destinée à partager la gloire et l'éternelle félicité du Dieu qui l'a créée d'un souffle de sa bouche, qui l'a faite à son image, rachetée de son sang, enrichie du don de la foi et adoptée enfin par son Esprit, une telle faiblesse et une abjection si profonde qu'elle puisse, sans rougir, se sentir misérablement esclave d'un corps et de sens voués à la corruption ? C'est justice d'ailleurs qu'elle ne puisse les dominer, puisqu'elle a quitté un pareil Époux pour s'attacher à ces indignes adorateurs : oui, il est juste qu'elle soupire maintenant après la nourriture des pourceaux que pourtant personne ne lui donnera, puisqu'elle a mieux aimé faire paître ces vils animaux que de rester assise à la table de son père. Quelle folie, en vérité, que de prendre la peine de nourrir une femme stérile, dont on ne peut espérer d'enfants un jour, et de refuser toute assistance à une veuve, de négliger le soin de son âme et de céder à toutes les fantaisies du corps, de choyer et d'engraisser une chair vouée à la corruption et qui ne peut manquer de devenir la pâture des vers ! Quant au culte de Mammon, à l'amour des richesses, cette véritable idolâtrie, cette poursuite de la vanité, qui ne

---

nescio quid illi durius imprecer, quam ut semper habeat quod requirat, qui jucundæ quietis pacem * fugitans, curiosa inquietudine delectatur. Liquet sane vel ex hoc ipso nihil his omnibus delectationis inesse, quorum solus transitus juvat. Cæterum vanitas vanitatum quam nihil sit, vel ex ipso nomine manifestius judicatur. Vanus utique labor, qui studio vanitatis assumitur *. O doxa, doxa, ait Sapiens, in millibus mortalium nihil aliud, quam aurium inflatio vana ! Et tamen quantam putas infelicitatem hæc ipsa non tam felix vanitas, quam vana felicitas parit ? Hinc namque cæcitas cordis, sicut scriptum est : *Populus meus, qui te beatificant, ipsi te inducunt.* Hinc cervicosus furor animositatis, hinc suspicionis labor anxius, hinc livoris crudelis tormentum, et cremantis invidiæ miserior, quam miserabilior cruciatus ; hinc divitiarum amor insatiabilis longe amplius desiderio torquet animam, quam refrigeret usu suo ; utpote quarum acquisitio quidem laboris, possessio timoris, amissio plena doloris invenitur. Postremo ubi multæ opes, multi etiam qui comedunt eas ; et usus quidem divitiarum apud alios, divitibus solum nomen cedit et sollicitudo. Et in his omnibus pro tam exiguis, aut magis ne exiguis quidem, sed nullis, eam parvipendere gloriam, quam nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus diligentibus se, non tam insipientiæ quam infidelitatis esse videtur *.

* *al.* otia.

* *al.* abnumitur.

* *al.* dignoscitur.

15. Nec immerito sane mundus hic positus in maligno, vana promissione deludit animas propriæ conditionis et nobilitatis oblitas, quas non pudeat porcis in ministerio subjugari, in desiderio sociari, nec sic tamen infelici edulio satiari. Unde enim hæc tanta pusillanimitas et abjectio tam miserabilis, ut egregia creatura, capax æternæ beatitudinis et gloriæ magni Dei, utpote cujus sit inspiratione condita, similitudine insignita, cruore redempta, fide dotata, spiritu adoptata, miseram non erubescat sub putredine hac corporeorum sensuum gerere servitutem ? Merito plane ne eos quidem apprehendere potest, quæ talem deserens sponsum, tales sequitur amatores. Merito siliquas esuriit, et non accepit, qui porcos pascere maluit, quam paternis epulis satiari. Insanus siquidem labor pascere sterilem quæ non parit, et viduæ benefacere nolle ; omittere curam cordis, et curam carnis agere in desiderio ; impinguare et fovere cadaver putridum, quod paulo post vermium esca futurum nullatenus dubitatur. Nam et servire mammonæ, et avæ

Digitized by Google

sait qu'il est la marque d'une âme dégénérée.

La mort fait ressortir la brièveté et la vanité de toutes choses.

16. Je veux bien qu'il y ait de la grandeur et de la gloire dans les avantages que le monde semble momentanément prodiguer à ses partisans; qui ne voit qu'ils n'ont rien de solide? Il est bien certain, en effet, qu'ils seront de courte durée; mais ce qui l'est moins, c'est la limite même de cette durée; souvent nous les perdons pendant la vie, et jamais, — je ne dis pas rarement, — jamais ils ne nous accompagnent après la mort. Or qu'y a-t-il pour l'homme de plus certain que la mort, et de plus incertain que l'heure même de la mort? Elle n'a pas plus de pitié pour le pauvre que de respect pour le riche; elle n'a de considération ni pour la naissance, ni pour les mœurs ni même pour l'âge, ou si elle fait quelque différence pour l'âge, c'est en venant s'asseoir à la porte des vieillards, tandis qu'elle ne tend encore que des piéges sous les pas des jeunes gens. Je trouve donc bien à plaindre ceux qui, dans les sentiers obscurs et glissants de cette vie, s'engagent avec confiance dans des soins superflus et ne voient pas que la vie, comme une vapeur légère qui passe en un moment, n'est que la vanité des vanités. Vous avez enfin obtenu cette dignité, par exemple, que vous ambitionnez depuis si longtemps, conservez-la avec soin. A force d'économie, vous avez rempli vos coffres, employez tous vos soins à ne rien perdre. Vos champs promettent d'abondantes moissons, abattez vos greniers pour en construire de plus grands; enfin bâtissez sur des plans nouveaux, remplacez les ronds par des carrés et puis dites-vous à vous-mêmes: Me voilà abondamment pourvu de tout maintenant et pour bien des années.... Et voilà qu'une voix va vous dire: « Insensé, cette nuit même on va te redemander ton âme; pour qui seront tous ces biens que tu as amassés (*Luc.*, XII, 20)? »

17. Et plaise au ciel qu'il n'y eût que ces richesses de perdues, et que celui qui les a amassées ne se perde pas plus tristement encore! Il serait certainement moins cruel d'avoir travaillé en pure perte que pour sa propre perte. Mais non, « la solde du péché est la mort (*Rom.*, VII, 23), et celui qui sème dans la chair ne recueillera que la corruption (*Galat.* VII, 8); » car nos œuvres ne passent point, comme il semble qu'elles passent, mais semées dans le temps elles germeront dans l'éternité. L'insensé sera frappé de stupeur en voyant qu'une si petite graine a produit une pareille moisson, bonne ou mauvaise, selon que celui qui l'a semée l'aura choisie bonne ou mauvaise elle-même. L'homme qui se nourrit de ces pensées ne regarde jamais un péché comme peu de chose, car ce qu'il voit, c'est moins la semence qu'il jette que la moisson qui doit en naître un jour.

Les œuvres des hommes sont la semence de leur éternité.

CHAPITRE IX.

C'est en vain que le pécheur recherche les ténèbres et le mystère; car il est sous les yeux des démons qui seront ses accusateurs, des anges qui rendront témoignage contre lui, et de Dieu qui le jugera.

18. Les hommes sèment donc, même sans le savoir: ils sèment quand ils enveloppent d'un voile leurs mystères d'iniquité, quand ils cachent à tous les regards les projets de leur vanité et quand ils accomplissent dans l'ombre leurs œuvres de ténèbres.—Je suis entouré de murs de tous côtés, dira

Le péché ne peut demeurer secret.

---

ritiam colere, quod est servitus idolorum, aut vanitatem sectari, prorsus degeneris animæ indicium esse quis nesciat?

16. Esto tamen, magna sint et honesta quæ mundus interim amatoribus suis erogare videtur; sed infida esse quis nesciat? Certa nimirum eorum brevitas, et ipsius quoque brevitatis finis incertus. Sæpe viventem deserunt, nam morientem nec raro sequuntur. Quid vero in rebus humanis certius morte, quid hora mortis incertius invenitur? Non miseratur inopiam, non divitias reveretur, non generi cujuslibet, non moribus, non ipsi denique parcit ætati; nisi quod senibus quidem in januis, adolescentibus autem in insidiis est. Infelix proinde, qui in hujus vitæ tenebris et lubrico fidens perituram insumit operam; nec advertit quoniam vapor est ad modicum parens, et vanitas vanitatum. Obtinuisti tandem, ambitiose, quam ex longo tempore concupieras dignitatem? serva quod habes. Implesti, pecuniose, loculos tuos? sollicitus esto ne perdas. Uberes fructus attulit ager tuus? dirue horrea tua, ut majora ædifices; muta quadrata rotundis, die animæ tuæ: *Habes multa bona reposita in annos plurimos* Erit enim qui dicat: *Stulte, hac nocte animam tuam repetent a te; quæ autem parasti, cujus erunt?*

17. Atque utinam tantum congregata perirent, et non deterius ipse quoque periret congregator eorum. Esset utique tolerabilius perituro, quam peremptorio insudare labori. Nunc vero stipendia peccati mors; et qui in carne seminat, de carne metet corruptionem. Nec enim opera nostra transeunt, ut videntur; sed temporalia quæque velut æternitatis semina jaciuntur. Stupebit * insipiens, cum ex hoc modico semine copiosam viderit exsurgere messem, seu bonam, seu malam, pro diversa qualitate sementis. Hoc qui cogitat nullum omnino parvum reputat esse peccatum, quod futuram messem potius æstimet, quam semen tem. Seminant ergo dum nesciunt, et seminant dum occultant homines iniquitatis mysteria, dum vanitatis consilia celant, dum perambulant in tenebris negotia tenebrarum.

* *al. male* superbit.

CAPUT IX.

Quod impossibile sit peccantem latere.

18. Parietes, inquit, sunt undique; quis me videt? Esto nemo te videat; non tamen nullus. Videt te angelus malus, videt te angelus bonus, videt et bonis et malis major angelis Deus, videt accusator, videt testium multitudo, videt et ipse judex, cujus te oportet

Digitized by Google

l'un, qui peut me voir? — Personne ne vous voit, je le veux bien, et pourtant vous n'êtes pas sans témoins. Vous êtes sous les yeux du mauvais ange; votre bon ange a aussi les regards fixés sur vous, et celui qui est bien plus grand que tous les anges bons ou mauvais, Dieu même vous voit aussi. Ainsi vous êtes vu de celui qui sera votre accusateur, d'une foule de témoins et du juge qui vous citera un jour à son tribunal, et sous les yeux duquel il est aussi insensé de vouloir pécher qu'il est affreux de tomber entre les mains du Dieu vivant. Ne vous flattez donc pas d'une fausse sécurité; vous êtes entouré de piéges qui vous échappent, il est vrai, mais auxquels vous ne sauriez échapper; et s'il vous est impossible de les découvrir, il l'est également de ne pas vous y laisser prendre. Celui qui a formé notre oreille entend sans doute aussi, et celui qui a fait notre œil ne saurait pas voir! Ce n'est point un amas de pierres, ouvrages de ses mains, qui pourront faire obstacle aux rayons de ce soleil; le rempart même de notre corps ne peut rien cacher aux yeux de l'éternelle vérité, il n'est pas de voiles pour le regard de Dieu, pour ce regard plus pénétrant qu'un glaive à deux tranchants, qui non-seulement distingue, mais encore discerne la direction même de nos pensées, et pénètre nos plus secrètes affections. Si l'abîme du cœur humain n'était tout entier accessible à ce regard avec tout ce qu'il renferme, nous ne verrions pas le grand Apôtre frémir de crainte à la pensée du jugement de Dieu, quoique sa conscience ne lui reprochât rien. « Je compte pour bien peu de chose, dit-il, d'être jugé par vous ou par tout autre homme, je ne fais point de cas non plus du jugement que je porte moi-même de moi; car, encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne me regarde point comme étant juste pour cela. Mais celui qui doit me juger, c'est le Seigneur (I *Corinth.*, IV, 3 et 4). »

Surtout pour Dieu.

19. Si vous vous flattez de pouvoir échapper aux jugements des hommes, à la faveur d'une muraille qui vous dérobe à leurs regards ou de quelque artifice, vous pouvez être sûrs que vos fautes véritables n'échapperont point aux regards de celui qui saura même vous charger de crimes imaginaires. Si vous appréhendez l'opinion de l'un de vos semblables, redoutez bien davantage des témoins qui ont bien plus de haine encore pour l'iniquité et d'horreur pour la corruption. Enfin si vous ne craignez point les regards de Dieu, et si vous ne redoutez que ceux des hommes, rappelez-vous que Jésus-Christ est homme aussi et qu'il ne peut ignorer ce que font les hommes, et vous n'oserez point faire sous ses yeux ce que vous n'oseriez vous permettre sous les miens. Vous vous interdirez sous les yeux du Maître, jusqu'à la pensée même de ces actions que non-seulement vous ne devez point faire, mais que vous ne vous permettriez point sous les regards de l'un de ses serviteurs. D'ailleurs, si vous redoutez le regard d'un œil de chair plus que le glaive vengeur qui peut dévorer la chair elle-même, sachez que ce que vous redoutez le plus vous arrivera un jour et que vous éprouverez le malheur que vous appréhendez; car « il n'y a rien de caché qui ne se dévoile, ni rien de secret qui ne se divulgue (*Luc.* XII, 2). » Les œuvres des ténèbres, étalées au grand jour, seront confondues par la lumière. Non-seulement les abominables et secrets excès de la luxure, mais les trafics injustes de ceux qui vendent les choses saintes, les perfides détractions et les inventions mensongères des calomniateurs qui égarent la justice, tout cela sera rendu visible à tous les regards par celui qui sait toutes ces choses, quand

Ni pour les anges eux-mêmes, soit bons, soit mauvais,

Ni pour J.-C.

---

assistere tribunali; sub cujus sane oculis velle delinquere tam insanum, quam horrendum incidere in manus Dei viventis. Noli esse securus; latent insidiæ, quas latere non possis. Latent, inquam, insidiæ, quas ut deprehendere ipse non potes, sic non potes ipse non deprehendi. Audit plane qui plantavit aurem; et qui finxit oculum, ipse considerat. Non illius Solis arcet radios maceria lapidum, quos ipse creavit; non vel ipse corporis hujus paries veritatis excludit aspectum. Nuda sunt ejus oculis omnia, penetrabilior est ancipiti gladio. Ipsas quoque non modo cernit, sed et discernit cogitationum vias, et medullas affectionum. Denique si non totam humani cordis abyssum, et quidquid in ipso latet inspiceret præ ipso, non ille jam nil sibi conscius judicantis sese Domini sententiam tantopere formidaret: *Mihi*, inquit, *pro minimo est, ut a vobis judicer, aut ab humano die, sed neque meipsum judico. Nihil enim mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum. Qui autem judicat me, Dominus est.*

19. Si tu objectu parietis, aut cujuslibet simulationis prætentu, humana frustrari posse judicia gloriaris; certus esto, non illum vera crimina præterire, qui de falsis etiam accusare criminibus consuevit. Si tantopere ejus, qui nihilominus forte tuam vereatur, proximi conscientiam reformidas; multo minus eos contemnas, quibus odiosa magis iniquitas, et longe amplius exsecrabilis corruptio est. Si denique Deum non times, et solos hominum revereris aspectus, memor esto hominem Christum hominum facta ignorare non posse; ut quod coram me attentare minime prorsus auderes, multo minus audeas coram ipso; quodque non dico non liceret, sed nec liberet quidem præsumere vidente conservo, inspiciente Domino vel cogitare penitus exhorrescas. Alioquin si carnis oculum magis, quam gladium, qui carnes habet devorare, formidas; et is quoque timor quem times, eveniet tibi, et accidet quod vereris. Nihil opertum quod non reveletur, vel occultum quod non sciatur. Arguentur a luce in lucem prolata opera tenebrarum; nec modo obscœnitatum abominanda secreta, sed iniqua commercia vendentium sacramenta, et fraudulenta susurria* adinvenientium dolos, et judicia subvertentium, qui novit omnia, nota faciet universis; cum cœ-

* *al.* suspiria.

Digitized by Google

le grand scrutateur des cœurs et des reins viendra examiner Jérusalem à la lueur de ses éternelles flambeaux (*Sophon.*, XII, 1). »

CHAPITRE X.

Pour faire son salut, il ne suffit point d'éviter le mal, il faut encore faire le bien.

Si ceux qui ne font rien doivent être punis, à combien plus forte raison le seront ceux qui font mal.

20. Que feront donc, ou plutôt que devront souffrir ceux qui auront commis quelques crimes, quand ceux qui n'auront pas fait de bonnes œuvres s'entendront dire : « Allez au feu éternel (*Matth.*, XXV, 41) ? » Et comment celui qui n'a su ni ceindre ses reins pour s'abstenir du mal, ni tenir sa lampe allumée pour faire le bien, pourra-t-il se voir admis au festin des noces, quand le mérite de la virginité ni l'éclat d'une lampe allumée ne pourront faire pardonner le seul tort d'avoir oublié l'huile ? Enfin à quels tourments ne doivent pas s'attendre ceux qui, dans cette vie, non-seulement ont fait mal, mais ont fait très-mal, si ceux qui ont reçu des biens en cette vie doivent être tourmentés au point de ne pouvoir dans l'autre obtenir la moindre goutte d'eau pour rafraîchir leur langue au sein des brûlantes ardeurs qui les consumeront (*Luc.*, XVI, 24, 25) ? Evitons donc le mal, et pour être dans le filet de l'Eglise, ne nous en croyons pas plus libres de pécher pour cela ; car il faut que nous sachions que le pêcheur ne mettra point dans ses corbeilles tous les poissons qu'il aura pris dans ses filets, mais qu'arrivé au rivage il fera choix des bons pour les conserver et rejettera les autres (*Matth.*, XIII, 48). De même ne nous contentons pas d'avoir ceint nos reins, mais de plus allumons encore notre lampe, afin de faire le bien sans interruption aucune, nous rappelant que non-seulement tout arbre qui ne porte que de mauvais fruits, mais aussi celui qui n'en porte point du tout doit être coupé et jeté au feu (*Matth.*, III, 10, et VIII, 19), dans ce feu éternel qui a été préparé pour le démon et pour ses anges (*Matth.*, XXV, 41).

Il faut bien faire ce qui est bien.

21. Ce n'est pas tout encore, en évitant le mal et en faisant le bien, ne recherchons que la paix et non la gloire ; car la gloire n'appartient qu'à Dieu, et il ne la cède à personne, selon cette parole : « Je ne céderai ma gloire à personne (*Isai.*, XLII, 8). » Un homme selon le cœur de Dieu disait aussi : « Non, non, ce n'est pas à nous, Seigneur, mais à votre nom que vous devez donner la gloire (*Psalm.* CXIII, 9). » Rappelons-nous aussi cette parole de l'Ecriture : « Si vous avez fait vos offrandes selon les rites, mais que vous ayez mal divisé les parts de la victime, vous avez péché (*Gen.*, IV, 7, juxta LXX). » Or le partage que je vous propose, mes frères, est juste, et si quelqu'un dit le contraire, je lui rappellerai qu'il n'est pas de moi, mais des anges eux-mêmes, car ce sont eux qui les premiers ont fait entendre ce cantique : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté (*Luc.*, III, 14). » Conservons donc de l'huile dans nos vases, de peur que nous ne frappions un jour en vain aux portes des noces, quand elle nous auront été fermées, — Dieu nous préserve de ce malheur ! — et que nous n'entendions de la bouche même de l'Epoux cette dure réponse : « Je ne vous connais point (*Matth.*, XXV, 12). » Mais il y a plus encore ; notre perte peut être la suite non-seulement de nos iniquités, de la stérilité de nos œuvres, de notre vanité, mais encore d'un certain faible pour le plaisir. Voilà pourquoi nous avons besoin de force pour résister aux attraits du péché, pour demeurer inébranlables dans la foi contre le lion ru-

Il faut rapporter à Dieu la gloire du bien que nous faisons.

Nécessité des vertus cardinales.

---

perit scrutator ille cordis et renum scrutari Jerusalem in lucernis.

CAPUT X.

Non solum declinando a malo, sed et faciendo bonum salutem obtineri.

20. Quid ergo facturi sunt imo potius quid passuri qui crimina commiserunt, ubi audituri sunt : *Ite in ignem æternum*, qui pietatis opera non fecerunt ? Quando vero admittetur ad nuptias, qui nec lumbos præcinxit ut abstineret a malo, nec lucernam tenuit ut faceret bonum ; quando nec virginitatis integritas, nec lampadum claritas solius olei poterit excusare defectum ? aut quis illos manere credendus est cruciatus, qui in hac vita non solum mala, sed forte pessima perpetrant ; si sic sunt cruciandi qui hic bona receperunt, ut in medio flammæ æstuantibus linguis, ne minimæ quidem stillæ obtinere refrigerium queant ? Caveamus ergo mala opera, nec includentis sagenæ fiducia, libere intra Ecclesiam delinquamus ; hoc scientes, quia non omnes quos sagena trahit, piscatorum vasa recipient ; sed erit cum ad littus venerint, eligent bonos in vasa, malos autem foras mittent. Neque hoc contenti lumborum cingulo, accendamus etiam lucernas nostras, et instanter operemur bonum, cogitantes, quod omnis arbor, non modo quæ malum fecerit fructum, sed etiam quæ bonum non fecerit, excidetur, et in ignem mittetur, illum utique ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.

21. Cæterum sic declinemus a malo, et faciamus bonum, ut inquiramus pacem, non gloriam prosequamur. Illa enim Dei est, et eam alteri non dabit : *Gloriam*, inquit, *meam alteri non dabo*. Et dicebat homo secundum cor Dei : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*. Recordemur etiam Scripturæ dicentis : *Si recte offeras et non recte dividas, peccasti.* Recta est, fratres, illa nostra divisio, nemo detrectet. Alioquin si cui forsitan minus placet, sciat non nostram esse, sed Angelorum. Priores enim Angeli cecinerunt : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*. Servemus ergo in vasis oleum, ne forte (quod absit) clausas jam nuptiarum januas frustra pulsantes, verbum audiamus amarum, et deintus nobis sponsus respondeat : *Nescio vos*. Adhuc tamen mors posita est, non modo secus iniquitatem, sterili-

Digitized by Google

gissant, et nous devons nous servir d'elle comme d'un bouclier pour repousser avec vigueur les traits enflammés lancés contre nous; nous avons aussi besoin de justice pour faire le bien, de prudence pour ne point être réprouvés avec les vierges folles, et de tempérance enfin pour ne point nous laisser aller aux attraits de la volupté, et ne nous point exposer à entendre comme ce malheureux qui implorait la miséricorde de Dieu, quand le temps de ses somptueux festins et de ses splendides vêtements fut passé : « Souvenez-vous, mon fils, que vous avez eu des biens pendant votre vie, et qu'alors Lazare n'a eu que des maux en partage; maintenant il est au sein du bonheur et vous, vous êtes au milieu des souffrances (*Luc.*, XVI, 25). » Certainement Dieu est terrible dans ses desseins; mais s'il est terrible, il n'est pas moins miséricordieux, car il ne nous laisse point ignorer quels seront ses jugements un jour. « L'âme qui aura péché, nous dit il, périra (*Ezech.*, XVIII, 20); » le rameau stérile sera coupé (*Joan.*, XV, 6); la vierge qui aura oublié de se pourvoir d'huile sera exclue de la salle du festin des noces (*Matth.*, XXV, 12), et quiconque aura reçu des biens en cette vie recevra des maux dans l'autre (*Luc.*, XVI, 25). Mais s'il arrive par hasard qu'on se trouve dans ces quatre conditions à la fois, c'est, à mes yeux, le comble du désespoir.

Qui surtout est sûr d'être damné.

CHAPITRE XI.

Ceux qui travaillent à se convertir sont tentés plus violemment par leurs anciens vices et courent risque de se perdre; le moyen d'éviter ce malheur se trouve dans une salutaire douleur.

Tentation des convertis.

22. Ce sont de telles réflexions et d'autres semblables que la raison suggère à la volonté en d'autant plus grand nombre et avec d'autant plus d'art qu'elle est plus éclairée des lumières de l'intelligence. Heureux celui dont la volonté cède et obéit si bien aux conseils de la raison que, fécondée par la crainte, elle devient grosse des divines promesses et enfante des désirs de salut. Mais il peut se faire que la volonté se montre rebelle et obstinée, que les bons conseils non-seulement la trouvent impatiente, mais encore la rendent plus perverse et qu'elle se montre plus intraitable après les menaces et plus exaspérée même après les plus doux ménagements. Peut-être bien au lieu de se laisser toucher par les suggestions de la raison, se laissera-t-elle aller, dans un mouvement de fureur, à lui répondre en ces termes : — Jusques à quand exercerez-vous ma patience? Sachez que toutes vos prédications n'ont point d'action sur moi; vous êtes, je ne l'ignore point, de rusés personnages, mais toute votre habileté ne saurait avoir de succès avec moi. — Peut-être même, appelant tous les sens à son aide, leur ordonnera-t-elle d'être plus que jamais soumis à ses appétits et de se montrer esclaves plus dévoués de sa dépravation. C'est en effet ce qu'une expérience de tous les jours nous apprend. Quiconque nourrit la pensée de se convertir se sent plus vivement tourmenté par la concupiscence de la chair, et ceux qui songent à secouer le joug de Pharaon et à s'éloigner de l'Egypte se sentent aussitôt surchargés d'une plus grande tâche dans les travaux de terre et de briques qui lui sont imposés.

Les larmes sont un remède au péché.

23. Dieu veuille que ceux qui en sont là ne tombent point dans l'impiété et se tiennent loin de

---

tatem, vanitatem, sed et secus introitum ipsius etiam voluptatis. Quocirca opus est fortitudine adversus tentamenta peccati, ut rugienti leoni resistamus fortes in fide, et ignita ipsius jacula hoc ipso clypeo viriliter repellamus. Opus est justitia, ut operemur bonum. Opus prudentia, ne cum fatuis virginibus reprobemur. Opus denique temperantia, ne voluptatibus indulgentes, audiamus aliquando quod miser ille, epularum pariter et vestium splendore finito, dum misericordiam precaretur, audivit : *Memento, fili, quod recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala; nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris.* Plane terribilis Deus in consiliis super filios hominum! sed si terribilis est, etiam misericors invenitur, dum futuri formam judicii non occultat. Anima enim quæ peccaverit, ipsa morietur : Palmes qui fructum non fecerit, excidetur : Virgo cui defuerit oleum, a nuptiis excludetur; et qui bona receperit in hac vita, cruciabitur in futura. Quod si forte contingat in uno quolibet simul hæc quatuor inveniri, ea plane extrema desperatio est.

CAPUT XI.

Converti molientes acrius a solitis vitiis tentari, ipsis vero luctum esse necessarium.

22. Hæc igitur et his similia intus suggerit ratio voluntati, eo copiosius, quo perfectius illustratione spiritus edocetur. Felix sane, cujus voluntas sic cesserit et acquieverit consilio rationis, ut a timore concipiens, promissionibus deinceps cœlestibus foveatur, et parturiat spiritum salutis. At forte invenietur rebellis et obstinata voluntas, nec impatiens solum, sed et monitis pejor, et minis durior, et adhibitis acerbior blandimentis. Invenietur forsitan, quæ nihil mota suggestionibus rationis, imo et gravi furore commota respondeat, dicens : Quousque vos patior? prædicatio vestra in me non capit. Scio quod astuti estis; sed astutia vestra in me locum non habet. Forte et advocans membra singula solito amplius solitis jubet obedire concupiscentiis, nequitiis deservire. Hinc nimirum est illud quod quotidianis discimus experimentis, eos qui converti deliberant, tentari acrius a concupiscentia carnis, et urgeri gravius in operibus luti et lateris, qui Ægyptum egredi, et Pharaonis imperium effugere moliuntur.

23. Utinam autem qui ejusmodi est, declinet impietatem, et terribile illud profundum caveat, de quo scriptum est, *Impius cum venerit in profundum malorum, contemnit.* Fortissima siquidem potione curatur, et periclitatur facile, nisi multa sollicitudine studeat

Digitized by Google

ce gouffre épouvantable dont il est dit: « Quand l'impie est tombé dans l'abîme de la perversité, il n'a plus que du mépris pour toutes choses (*Prov.*, XVIII, 3) ! » Il n'y a plus qu'un remède mais d'une extrême énergie qui puisse guérir un pécheur en cet état, et il courra les plus grands risques s'il n'apporte un soin minutieux à suivre les conseils du médecin et à pratiquer ses ordonnances ; car l'épreuve est rude et voisine du désespoir. Il n'y a plus de salut pour lui que si, recueillant toute sa sensibilité, il la tourne vers sa pauvre âme dont l'état est aussi triste que lamentable, et entend en même temps une voix d'en haut qui lui dise : « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés (*Matth.*, v, 5). » Qu'il verse alors des larmes abondantes, car le moment de pleurer est venu, et il y a matière à des larmes sans fin. Qu'il en verse donc, mais que ce ne soit pas sans un sentiment d'amour et sans espoir d'être consolé. Qu'il considère qu'il ne saurait trouver de repos en lui-même et que tout n'est en lui que misère et désolation. Qu'il sente qu'il n'y a point pour lui de bonheur dans la chair et que ce monde maudit n'est plein que de vanité et d'affliction d'esprit. Qu'il reconnaisse, dis-je, qu'il ne peut trouver de consolation ni au dedans, ni au dehors, ni au-dessous de lui, et qu'il apprenne enfin à n'en attendre que d'en haut et à n'en chercher point ailleurs. Qu'il pleure donc en attendant, et qu'il exhale sa douleur; que ses yeux deviennent des sources de larmes et qu'il n'y ait plus de repos pour ses paupières; les larmes purifient l'œil qu'un mal empêche de voir, lui rendent la vue plus pénétrante et lui permettent de soutenir l'éclat de la plus pure lumière.

Mais à condition d'être accompagné d'espérance.

CHAPITRE XII.

Comment il faut amener par la douceur la volonté à aimer et à désirer les choses du ciel.

24. Après cela, qu'il commence à jeter un regard par les trous de sa prison, qu'il poursuive de l'œil à travers les barreaux de son réduit le rayon bienfaisant qui l'éclaire, et, qu'à l'exemple des anges, il cherche la lumière en suivant la lumière. De la sorte, il ne peut manquer de trouver cette tente admirable où il est donné à l'homme de se nourrir du pain des anges, ce paradis de voluptés planté de la main de Dieu même ; ce jardin rempli de fleurs délicieuses où il goûtera enfin le frais et le repos, et alors il s'écriera :—Oh, si ma malheureuse volonté voulait entendre ma voix, si seulement elle voulait venir voir ce délicieux endroit et visiter ce séjour de bonheur !... Oui, c'est ici qu'elle trouverait le repos parfait et qu'elle cesserait de me tourmenter n'étant plus tourmentée, elle-même. Car il ne mentait pas celui qui disait : « Prenez mon joug sur vos épaules, et vous trouverez le repos pour vos âmes (*Matth.*, XI, 29). » Sur la foi de cette promesse, qu'il adoucisse sa voix en parlant à sa volonté courroucée, qu'il prenne même un air enjoué en l'abordant et lui dise d'un ton affectueux : — Cessez de m'en vouloir, car ce n'est pas moi qui serais capable de chercher à vous nuire. Ce corps est à vous, je vous appartiens même tout entier, ne craignez donc rien et n'ayez pas peur. —Il ne devra pourtant point s'étonner si la volonté lui répond encore d'un ton un peu amer :—Toutes vos méditations vous ont tourné la tête. Qu'il la laisse dire et n'ait pas même l'air de s'apercevoir

---

medici obtemperare consiliis, observare præcepta. Vehemens et tentatio, est proxima desperationi, nisi totum colligat, et ad miserandum animæ suæ, quam adeo miseram et miserabilem videt, convertat affectum, et audit vocem dicentem : *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.* Lugeat abundanter, quia lugendi tempus advenit : et ad sorbendas juges lacrymas ista sufficiunt. Lugeat, sed non sine pietatis affectu, et obtentu consolationis. Consideret nullam sibi inveniri requiem in seipso, sed omnia plena miseriæ et desolationis. Consideret non esse bonum in carne sua; sed et in sæculo nequam nihil nisi vanitatem et afflictionem spiritus contineri. Consideret, inquam, nec intus, nec subtus, nec circa se sibi occurrere consolationem ; ut vel tandem aliquando discat quærendam sursum, et desursum esse sperandam. Lugeat sane interim plangens dolorem suum, exitus aquarum deducat oculus ejus, et palpebra non requiescat, Nimirum purgatur lacrymis oculus ante caligans, et acuitur visus, ut intendere possit in serenissimi luminis claritatem.

CAPUT XII.

Quomodo voluntas suaviter inducenda ad amandum et desiderandum cœlestia.

24. Ex hoc sane suspiciat per foramen, prospiciat per cancellos, prædulcem radium prosequatur obtutu, et Magorum sedulus imitator, lumen lumine quærat. Inveniet enim locum tabernaculi admirabilis, ubi panem angelorum manducet homo; inveniet paradisum voluptatis plantatum a Domino; inveniet hortum floridum et amœnissimum; inveniet refrigerii sedem, et dicet : O si audiat vocem meam misera illa voluntas, ut ingrediens videat bona, et visitet locum istum! hic nimirum inveniet requiem ampliorem, et me quoque eo minus inquietabit, quominus inquietabitur ipsa. Neque enim mentitur, qui dixit : *Tollite jugum meum super vos, et invenietis requiem animabus vestris.* In hujus fide promissionis exacerbatam blandius alloquatur, et simulata quadam hilaritate, spiritu mansuetudinis eam conveniens dicat : Cesset penitus indignatio tua. Non ego sum qui te offendere possim. Tuum est corpus, tuus et ego

Digitized by Google

de ce qui se passe, mais qu'il saisisse à propos dans la conversation l'occasion de changer le cours de l'entretien et lui dise : — J'ai découvert aujourd'hui un jardin des plus charmants, un endroit délicieux. Nous y serions bien l'un et l'autre. Après tout, vous êtes bien malheureuse dans ce lit de douleurs, sur cette couche de souffrances, dans ce réduit où mille cuisants chagrins vous assaillent. Le Seigneur viendra au secours de celui qui le cherche et de l'âme qui a mis son espérance en lui. Il écoutera ces prières et ces vœux et ne manquera pas de donner à ses paroles le don de la persuasion. La volonté sentira enfin s'éveiller en elle le désir d'abord de voir ce séjour, puis insensiblement elle voudra y entrer, et enfin elle souhaitera d'y fixer sa demeure.

CHAPITRE XIII.

Soulagement que trouve un pécheur converti dans les admirables douceurs de la piété et dans les délices de la vie spirituelle.

25. Gardez-vous bien pourtant de croire que je parle ici d'un lieu matériel ; ce paradis de délices est tout intérieur. Ce ne sont pas nos pieds, mais les dispositions de notre âme qui nous y conduisent. Ce qui vous y charmera, ce n'est point un grand nombre d'arbres tels qu'en porte la terre, mais la vue délicieuse d'un magnifique plan de vertus toutes spirituelles. C'est un jardin parfaitement fermé où l'on voit une source mystérieuse qui se divise en quatre ruisseaux, la sagesse d'où s'écoulent quatre vertus différentes. Vous y verrez aussi pousser des lis admirables ; à peine leurs fleurs commenceront-elles à s'épanouir que vous entendrez le doux gémissement de la tourterelle. Le nard dont l'Epouse compose ses parfums y répand sa délicieuse odeur, on y voit pousser aussi en bondance, loin de l'aquilon, au souffle des zéphirs, toutes les autres plantes aromatiques. Au milieu s'élève l'arbre de vie, ce pommier des *Cantiques*, qui l'emporte en beauté sur tous les autres arbres de la forêt, qui couvre l'Epouse de son frais ombrage et charme son palais par la douceur de ses fruits. C'est là que la continence brille de tout son éclat et que la vérité sans voile charme les regards de l'esprit comme un astre radieux ; ses oreilles sont flattées et réjouies par les doux accents de la voix de celui qui console nos âmes ; ses narines, si je puis ainsi parler, se dilatent au souffle de l'espérance dans ce champ que le Seigneur a comblé de ses dons et qui exhale les plus délicieuses senteurs ; enfin la charité verse, à flots, dans ce séjour, les délices d'un incomparable enivrement. Toutes les ronces et les épines qui autrefois déchiraient l'âme sont inconnues en ce lieu. elle ne ressent plus dans le calme délicieux d'une bonne conscience que la douceur des miséricordes du Seigneur dont elle se trouve inondée. Or toute cette félicité n'est point encore celle de la vie éternelle, ce n'est que la solde que tout soldat du Christ reçoit dès cette vie ; elles n'appartiennent point à l'Eglise du ciel mais à celle de la terre ; c'est proprement ce centuple que reçoit dès ce monde quiconque méprise le monde. N'attendez pas que mes discours vous en fassent sentir le prix, il n'y a que l'Esprit qui y puisse vous le faire connaître. Ne cherchez point non plus à l'apprendre dans les livres, mais tâchez plutôt de l'éprouver par vous-même, car c'est une science peu connue de l'homme, elle est pour lui au nombre des sciences occultes. Les félicités de la terre ne peuvent donner une idée de celles-là, c'est

Délices de la vie spirituelle.

Elles sont le centuple promis en cette vie,

Et ne sont connues que de ceux qui ont goûté.

---

ipse ; non est quod timeas, non est quod vereari, Nec mirum, si forte amarius adhuc reddiderit illa responsum, ut dicat, quia multæ cogitationes ad insaniam te adduxerunt. Sustineat interim æquanimiter, ac dissimulet omnino quod agitur, donec inter loquendum inducens alia pro aliis, opportune ali-
al. intravi. quando inferat, dicens : Inveni * hodie hortum pulcherrimum, et amœnissimum locum. Bonum esset illic nos esse, nam et tibi nocet in hoc lecto ægritudinis, in hoc doloris strato versari, in hoc cubili tuo gravi corde compungi. Aderit Dominus quærenti se, animæ speranti in se ; aderit votis supplicibus, et verbis ejus efficaciam ministrabit. Excitabitur desiderium voluntatis, ut non modo videre locum, sed et introire paulatim, et mansionem inibi facere concupiscat.

CAPUT XIII.

Conversos mira suavitate ac deliciis vitæ piæ ac spiritualis refici.

25. Nec vero locum reputes corporalem paradisum hunc voluptatis internæ. Non pedibus in hunc hortum, sed affectibus introitur. Nec terrenarum tibi commendatur arborum copia, sed virtutum utique spiritualium jucunda decoraque plantatio. Hortus conclusus, ubi fons signatus in quatuor capita derivatur, et ex una sapientiæ vena virtus quadripartita procedit. Splendidissima quoque inibi lilia vernant ; et cum flores apparent, etiam vox turturis auditur. Illic nardus sponsæ fragrantissimum præstat odorem, et cætera quoque aromata fluunt, austro spirante, aquilone fugato Ibi media est arbor vitæ, malus illa de Cantico, cunctis pretiosior lignis silvarum, cujus et umbra sponsam refrigerat, et fructus dulcis gutturi ejus. Ibi continentiæ nitor, et sinceræ veritatis intuitus oculos cordis irradiat ; auditui quoque dat gaudium et lætitiam dulcissima vox consolatoris interni. Ibi quibusdam spei naribus influit jucundissimus odor agri pleni, cui Dominus benedixit. Ibi avidissime præ libantur incomparabiles deliciæ charitatis ; et succisis spinis ac vepribus, quibus antea pungebatur, unctione misericordiæ perfusus animus in conscientia bona feliciter requiescit. Quæ quidem non inter vitæ æternæ præmia, sed inter temporalis militiæ stipendia deputantur ; nec ad futuram pertinent, sed ad eam magis quæ nunc est Ecclesiæ promissionem. Hoc enim cen-

Digitized by Google

la douceur de Dieu même, et vous n'en aurez une juste idée qu'en la goûtant vous-même, selon ce qu'il nous est dit : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux (*Psalm.*, XXXIII, 8). » C'est une manne cachée, c'est un nom tout à fait nouveau, personne ne le connaît que celui qui l'a reçu; ce n'est pas le savoir mais la grâce qui nous en instruit, et ce n'est pas non plus par la science, mais par la conscience qu'on le possède : « C'est le saint, ce sont les perles de l'Evangile (*Matth.*, VII, 6), » et celui qui a commencé par pratiquer lui-même avant d'instruire les autres, ne fera certainement pas la faute qu'il nous a défendu de faire. D'ailleurs il ne regarde plus comme des chiens et des pourceaux ceux qui renoncent à leurs crimes et à leurs abominations passées, il va même jusqu'à vouloir les consoler en leur disant par la bouche de son Apôtre : « Il est vrai que vous avez été tout cela, mais à présent vous êtes purifiés, vous êtes sanctifiés (I *Corinth.*, VI, 11). » Seulement que le pécheur prenne garde de ne point retourner comme le chien à son vomissement, ou comme le pourceau à sa fange.

CHAPITRE XIV.

Dans les satisfactions terrestres, la satiété ne va jamais sans le dégoût; mais plus on goûte les délices du ciel, plus on désire les goûter.

26. A l'entrée donc de ce paradis, le murmure d'une voix céleste se fait entendre et révèle un secret divin qui se dérobe aux sages, aux prudents du siècle et ne se découvre qu'aux petits. La raison ne garde pas pour elle seule cette précieuse révélation, mais elle se fait un bonheur de la communiquer à la volonté : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice parce qu'ils seront rassasiés (*Matth.*, V, 6). » Voilà une pensée bien profonde, un mystère d'un prix inestimable; c'est une parole pleine de vérité et digne de toute créance puisqu'elle nous vient du ciel, du trône même du Roi des cieux. En effet, une violente famine s'est étendue sur la terre, et tous tant que nous sommes, nous faisons plus que de commencer à ressentir les premières atteintes du besoin, nous en éprouvons les dernières rigueurs, c'est au point que nous en sommes tombés au rang des animaux sans raison, et leur sommes devenus semblables, désirant assouvir notre faim, sans pouvoir y réussir, avec la vile nourriture qu'on donne aux pourceaux. Celui qui aime l'argent n'est point rassasié par l'argent, et celui qui aime la luxure n'est point non plus rassasié par elle; celui qui recherche la gloire n'est pas rassasié davantage par cette nourriture; enfin celui qui aime le monde ne peut non plus être jamais rassasié par le monde. Pour moi, je connais pourtant des hommes rassasiés de ce monde et qui ne peuvent plus y penser maintenant sans en éprouver du dégoût. J'en connais qui sont rassasiés des richesses, rassasiés des honneurs, rassasiés des plaisirs et des vanités du siècle, non pas un peu, mais à tel point qu'ils ne ressentent plus que du dégoût pour toutes ces choses. Or il nous est facile à tous, avec la grâce de Dieu, d'en venir à cette satiété-là, elle n'est pas produite par l'abondance, mais par le mépris. Voilà donc comment les insensés enfants d'Adam, en se nourrissant de la nourriture des pourceaux, entretiennent, ou mieux encore, nourrissent la faim qui dévore leur âme. Oui, insensés, il n'y a que votre faim qui gagne à ces aliments; cette nourriture qui n'est pas faite pour vous n'est propre qu'à irriter vos besoins. Et pour dire plus clairement les choses, je veux pren-

Les choses de la terre ne rassasient point l'âme.

---

tuplum est, quod in hoc sæculo sæculi contemptoribus exhibetur. Nec tibi illud nostro speraveris eloquio commendandum. Solus spiritus est qui revelat; sine causa paginam consulis; experientiam magis require. Sapientia est, cujus pretium nescit homo. De occultis trahitur, nec in terra suaviter viventium invenitur ista suavitas. Nimirum suavitas Domini est; nisi gustaveris, non videbis : *Gustate*, inquit, *et videte, quoniam suavis est Dominus*. Manna absconditum est, nomen novum est, quod nemo scit nisi qui accipit. Non illud eruditio, sed unctio docet; nec scientia, sed conscientia comprehendit. Sanctum est, margaritæ sunt, nec faciet ipse quod prohibet*, qui cœpit facere et docere. Neque enim canes aut porcos jam reputat, quos prioribus obrenuntiantes facinoribus atque flagitiis etiam consolatur per apostolum, dicens : *Hæc quidem fuistis, sed abluti estis, sed sanctificati estis* Tantum caveat, ne revertatur canis ad vomitum, nec * sus lota ad volutabrum luti.

* *nim.* dare sanctam canibus, etc.

* *al.* vel.

CAPUT XIV.

In terrenis non esse ullam satietatem, nisi fastidio conjunctam; at cœlestium desideria experiendo semper crescere.

26. In hujus ergo ostio paradisi divini susurri vox auditur, sacratissimum secretissimumque consilium, quod absconditum est a sapientibus et prudentibus, parvulis revelatur. Cujus sane vocis auditum non sola jam ratio capit, sed gratanter eum communicat et voluntati : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur*. Altissimum plane consilium, et inæstimabile sacramentum. Fidelis sermo et omni acceptione dignus, qui de cœlo nobis a regalibus sedibus venit. Facta est enim valida fames in terra, et omnes jam non egere cœpimus, sed ad extremam devenimus egestatem. Denique et comparati sumus jumentis insipientibus, et similes facti sumus illis; etiam porcorum siliquas insatiabiliter esurimus. Qui pecuniam diligit, non satiatur; qui luxuriam, non satiatur; qui gloriam quærit, non satiatur; denique qui mundum amat, nunquam satiatur. Novi ego ho-

Digitized by Google

dre un exemple entre tous ceux que la vanité des hommes me présente dans ses désirs; le cœur ne sera jamais plus rassasié d'or que les poumons ne le seront d'air. Il ne faut pas que l'avare s'offense, j'en dis tout autant de ceux que l'ambition, la luxure ou l'habitude du mal dominent. Et si on éprouve quelque peine à me croire sur parole, que chacun s'en rapporte à son expérience propre ou à celle des autres.

Que celui qui veut être rassasié ait faim de la justice.

27. S'il y a parmi vous, mes frères, quelqu'un qui désire voir sa faim assouvie, qu'il commence par avoir faim de la justice, et il est certain d'être rassasié. Qu'il soupire après ces pains qui se trouvent en abondance dans la maison du Père de famille et il ne tardera pas à n'avoir plus que du dégoût pour les cosses dont les pourceaux se nourrissent. Qu'il s'efforce de savourer, ne serait-ce qu'un moment, les délices de la justice, et il ne tardera pas à vouloir les savourer davantage, et à se rendre de plus en plus digne de les savourer, selon cette parole de l'Ecriture: « Celui qui me mange éprouvera le besoin de me manger encore, et celui qui me boit voudra toujours me boire (*Eccles.*, XXIV, 29). » Ce désir, en effet, bien plus en rapport avec notre être et bien plus conforme à notre nature, s'empare vivement de notre cœur et en chasse bien vite tout autre désir. Voilà comment le fort armé est vaincu par un plus fort que lui et comment on voit un clou en chasser un autre. « Heureux donc ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés (*Matth.*, V, 6); » non pas, il est vrai, rassasiés dès à présent de cette justice dont l'homme ne se rassasiera jamais et qui sera pour lui la vie éternelle, mais de tous les autre biens qu'il avait d'abord désirés avec le plus d'ardeur; en sorte qu'à partir de ce moment la volonté, cessant de forcer le corps à obéir comme un esclave à toutes ses concupiscences, l'abandonnera à la conduite de la raison, ou plutôt le pressera elle-même de se mettre au service de la justice pour son salut et pour sa sanctification, avec non moins de zèle et d'ardeur qu'il s'était naguère mis pour le mal aux ordres de l'iniquité.

CHAPITRE XV.

Le moyen de purifier la mémoire des souvenirs d'une vie criminelle, c'est de s'en remettre avec une pleine et entière confiance à la miséricorde de Dieu, qui en accorde le pardon.

Il est difficile de purifier la mémoire.

28. Toutefois, après avoir changé enfin votre volonté et réduit votre corps en servitude, après avoir tari la source du mal et soigneusement bouché toutes les ouvertures par lesquelles il pénétrait, il vous reste une troisième chose à faire, et ce n'est pas le moins difficile, il s'agit de purifier votre mémoire, de nettoyer ce cloaque infect. Comment, direz-vous, effacer de ma mémoire l'impression qu'elle conserve de toute ma vie passée? Le frêle et mince tissu sur lequel elle est écrite a bu l'encre et s'en est imprégné, comment l'effacer à présent? Elle ne s'est pas arrêtée à la superficie seulement, mais elle a pénétré le tissu tout entier; c'est en vain que je voudrais l'effacer maintenant, je détruirais le papier plutôt que d'en faire disparaître les caractères qui y sont gravés. Il en est de même de ma mémoire, il faudrait que l'oubli allât jusqu'à la détruire, comme cela arriverait, par exemple, si je venais à perdre l'esprit; alors je ne conserverais plus aucun souvenir de

Exemple.

---

mines satiatos hoc mundo, et ad ejus omnem memoriam nauseantes. Novi satiatos pecunia, et satiatos honoribus, satiatos voluptatibus et curiositatibus hujus mundi, nec mediocriter, sed usque ad fastidium satiatos. Et facile est cuique nostrum hanc satietatem per Dei gratiam obtinere. Neque enim parit hanc copia, sed contemptus. Sic fatui filii Adam, porcorum vorando siliquas, non esurientes animas, sed esuriem ipsam pascitis animarum. Sola nimirum hoc edulio inedia vestra nutritur, sola fames alitur cibo innaturali. Et dico planius exempli gratia, unum sumens e multis quæ humana vanitas concupiscit. Non prius satiabuntur corda hominum auro, quam aura corpora satientur. Nec indignetur avarus; et de ambitiosis et luxuriosis, etiam et de facinorosis eadem sententia est. Si quis mihi forte non credit, experientiæ credat, vel propriæ, vel multorum.

27. Quis in vobis est, fratres, qui satiari cupiat, et desiderium suum optet impleri? Incipiat esurire justitiam, et non poterit non satiari. Panes illos desideret, qui in domo patris abundant, et inveniet sese continuo siliquas fastidire porcorum. Gustum justitiæ vel exiguum studeat experiri, ut eo ipso desideret amplius, et amplius mereatur, sicut scriptum est: *Qui edit me, adhuc esuriet; qui bibit me, adhuc sitiet.* Hoc enim cognatum magis spiritui, et naturalius desiderium vehementius occupat cor humanum, cæteraque viriliter desideria pellit. Sic nimirum fortem armatum fortior superat, sic clavus clavo solet extundi: *Beati ergo qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur.* Nondum quidem ipsa, qua non satiabitur homo, et vivet; sed cæteris universis, quæ prius insatiabiliter fuerunt concupita; ut ex hoc sibi voluntas ad serviendum prioribus concupiscentiis corpus vindicare desistens, rationi prorsus exponat, magis autem urgeat ipsa servire justitiæ in sanctificationem, non minora zelo, quam prius exhibuisset servire iniquitati ad iniquitatem.

CAPUT XV.

Purganda memoria a peccatorum sordibus fiducia divinæ misericordiæ.

28. Cæterum jam et voluntate mutata, in servitutem redacto corpore, velut siccato jam aliquatenus fonte, et oppilato foramine, tertium adhuc, idque gravissimum restat, de purganda scilicet memoria, et exhaurienda sentina. Quomodo enim a memoria mea excidet vita mea? Membrana vilis et tenuis atramentum forte prorsus imbibit; qua deinceps arte delebitur? Non enim superficie tenus tinxit; sed prorsus totam intinxit. Frustra conarer eradere; ante

Digitized by Google

mes actions. Autrement quel grattoir employer pour effacer les souillures de ma mémoire et la conserver intacte elle-même ? Pas d'autre que cette parole pleine de vie et d'efficacité et plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants : « Vos péchés vous sont remis (*Marc.*, II, 5). » Laisser le Pharisien murmurer et dire : « Qui peut remettre les péchés si ce n'est Dieu (*Ibid.* 7) ? » Car c'est précisément Dieu même qui vous adresse ces paroles : « Or nul ne saurait se comparer à lui, il connaît le secret de toute science et il l'a révélé à Jacob son fils et à Israël son bien-aimé ; plus tard, il s'est fait voir lui-même sur la terre et il a conversé avec les hommes (*Baruch.* III, 36, 37, 38). » C'est sa miséricorde qui efface le péché, non en en faisant perdre le souvenir à la mémoire, mais en faisant que ce dont le souvenir était en elle et la souillait, y soit encore et ne la souille plus. Et en effet, nous nous rappelons en ce moment une foule de péchés qui ont été commis ou par nous ou par d'autres ; or il n'y a que les nôtres qui nous souillent, ceux d'autrui ne sont pas une tache pour nous. D'où vient cela ? C'est qu'il n'y a que les nôtres qui nous fassent rougir et que nous craignions de nous voir reprocher. Otez la pensée du reproche, ôtez la crainte, ôtez la honte, c'est ce que fait la rémission du péché, et non-seulement nos péchés ne font plus d'obstacle à notre salut, mais même ils peuvent y coopérer en nous excitant à rendre de vives actions de grâces à celui qui nous les a remis.

C'est l'œuvre de la miséricorde.

CHAPITRE XVI.

Pour obtenir que Dieu ait pitié de nous, il faut que nous commencions par en avoir nous-mêmes pitié, puis que nous ayons pitié des autres.

29. Mais le pécheur qui implore de Dieu la rémission de ses péchés ne peut manquer d'entendre cette réponse pleine d'à-propos : « Bienheureux les âmes miséricordieuses parce qu'il leur sera fait miséricorde (*Matth.*, v, 7). » Si donc vous voulez que Dieu ait pitié de vous, ayez vous-même pitié de votre âme. Baignez toutes les nuits votre couche de vos larmes et arrosez votre lit de vos pleurs (*Psalm.* VI, 7). Si vous avez compassion de vous, si vous poussez de profonds soupirs de pénitence, vous avez fait le premier pas du côté de la miséricorde et vous pouvez être assuré qu'elle vous sera faite. Etes-vous un grand, un très-grand pécheur, et « avez-vous besoin d'une clémence peu commune, d'un torrent de miséricordes ? » montrez-vous vous même d'une miséricorde très-grande, infinie ; réconciliez-vous avec vous-même, car vous n'êtes pas bien avec vous depuis que vous vous êtes déclaré contre Dieu. Quand vous aurez rétabli la paix chez vous, allez plus loin encore, faites votre paix, mais complète aussi, avec le prochain, et le Seigneur vous baisera aussi d'un baiser de sa bouche, alors, selon le mot de l'Ecriture, « une fois réconcilié, vous aurez la paix avec lui (*Rom.*, v, 1). » Pardonnez donc à ceux qui vous ont offensé et vous-même vous mériterez d'obtenir votre pardon, quand vous direz avec une conscience pleine de sécurité en priant votre Père : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs (*Matth.*, VI, 12.) » S'il vous est arrivé de faire du tort à quelqu'un, rendez au moins ce que vous avez pris ; et s'il vous reste quelque chose, donnez-le aux pauvres, et, en faisant miséricorde, vous obtiendrez miséricorde à votre tour. « Vos péchés, fussent-ils rouges comme l'écarlate, ils deviendront blanc comme neige ; et s'ils étaient pareils au vermillon, ils seront rendus aussi blancs que la laine (*Isaï.*, I, 8). » Enfin, pour échapper

Faire pénitence est le premier degré de la miséricorde.

Le second est de pardonner aux autres.

Il faut restituer ce qu'on a dérobé.

---

scinditur charta, quam inserti characteres deleanur. Ipsam enim forte memoriam delere posset oblivio, ut videlicet mente captus eorum non meminerim, quæ commisi. Cæterum ut memoria integra maneat, et ipsius maculæ deleantur, quæ novacula posset efficere ? Solus utique sermo vivus et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti : *Dimittuntur tibi peccata tua*, murmuret Pharisæus, et dicat : *Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ?* Mihi enim qui id loquitur Deus est, et non æstimabitur alius ad illum, qui adinvenit omnem viam disciplinæ, et dedit illam Jacob puero suo, et Israel dilecto suo ; post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est. Hujus indulgentia delet peccatum, non quidem ut a memoria excidat, sed ut quod prius inesse pariter et inficere consuevisset, sic de cætero insit memoriæ, ut eam nullatenus decoloret. Multorum enim nunc peccatorum, quæ vel a nobis, vel ab aliis commissa novimus, recordamur ; sed propria quidem inquinant, aliena non nocent. Ut quid hoc, nisi quod in his erubescimus singulariter, hæc nobis singulariter imputanda veremur ? Tolle damnationem, tolle timorem, tolle confusionem ; quæ quidem omnia plena remissio tollit ; et non modo non oberunt, sed etiam cooperabuntur in bonum, ut devotas ei referamus gratias qui remisit.

CAPUT XVI.

Misericordiam divinam obtinet, miserendo sibi ipsi primum ; deinde proximo.

29. Jam vero supplicanti pro ea, congrue respondetur : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* Miserere ergo animæ tuæ, qui Deum tibi vis misereri. Lava per singulas noctes lectum tuum, lacrymis tuis stratum tuum rigare memento. Si compateris tibi ipsi, si laboras in gemitu pœnitentiæ (primus hic gradus misericordiæ est), misericordiam utique consequeris. Quod si forte magnus et multus peccator es, et magnam quæris misericordiam, ac multitudinem miserationum ; tu quoque misericordiam tuam magnificare et multiplicare labora, reconciliatus esto tibi ipsi, nam et tibi gravis factus eras, quod positus esses contrarius Deo. Ex hoc sane in domo propria reformata pace, eamdem necesse est prius erga proximos dilatari, ut novissime osculetur te et ipse osculo oris sui, et, quemadmodum scriptum est, reconciliatus pacem habeas ad Deum. Dimitte his qui in te peccaverunt, et dimittetur tibi quod ipse pec-

Digitized by Google

Il faut faire l'aumône

per à la confusion de toutes vos prévarications dont le souvenir vous fait actuellement rougir, faites l'aumône, et si votre fortune ne vous le permet pas, suppléez-y du moins par vos pieux désirs, et vous serez purifié. Non-seulement votre raison sera éclairée, votre volonté redressée, mais votre mémoire elle-même sera purifiée, et vous pourrez dès ce moment entendre la voix du Seigneur vous appeler et vous dire : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur (*Matth.*, v, 8). »

CHAPITRE XVII.

On doit purifier sans relâche les yeux de son âme pour pouvoir jouir de la vue de Dieu.

Il faut purifier l'œil de notre cœur.

30. « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu (*Matth.*, v, 3). » Grande promesse, mes frères, et digne de réveiller tous les désirs de notre âme ; car cette vision de Dieu n'est autre chose que la consommation même du bonheur suivant ce que dit l'apôtre saint Jean : « Nous sommes dès à présent les enfants de Dieu, mais nous ne savons pas encore ce que nous serons un jour. Nous savons pourtant que, lorsqu'il se montrera à nous, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est (I *Joann.*, III, 2). » Exemple. Cette vision n'est autre chose que la vie éternelle, selon ce que la Vérité même nous enseigne dans son Evangile : « La vie éternelle, dit-il, c'est de vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et de connaître Jésus-Christ que vous avez envoyé (*Joann.*, XVII, 3). » La tache de notre œil qui nous empêche de jouir de cette bienheureuse vision est donc bien digne de nos regrets, et la négligence que nous apportons à le guérir est exécrable. Quelquefois nous ne pouvons faire usage des yeux du corps parce qu'ils souffrent soit d'une humeur intérieure, soit de quelque grain de poussière qui leur vient du dehors ; il en est de même des yeux de l'âme : ils sont offusqués soit par l'attrait des plaisirs charnels, soit par la vaine curiosité ou l'ambition du siècle. C'est ce que nous apprenons par notre propre expérience aussi bien que par le langage des saintes Lettres, où il est écrit : « Notre corps sujet à la corruption arrête l'élan de notre âme, en même temps que le séjour de la terre affaisse notre esprit et gêne l'essor de nos pensées (*Sap.*, IV, 15). » Toutefois, dans l'un et l'autre cas, il n'y a que le péché qui émousse et obscurcisse l'œil de notre âme, car il ne peut exister d'autre obstacle entre notre œil et la lumière, entre Dieu et l'homme. En effet, si tout le temps que nous habitons ce corps de boue, nous vivons éloignés de Dieu, ce n'est pas la faute de notre corps, je veux dire de ce corps mortel que nous portons, mais cela vient plutôt de ce qu'il est une chair de péché dans laquelle la loi du péché, et non celle du bien domine. Il arrive pourtant quelquefois que notre œil corporel, quoique débarrassé de la paille qui l'offusquait, soit par la main qui l'a tirée, soit par le souffle qui l'a chassée, semble pendant quelque temps hors d'état de voir encore. C'est ce qui a lieu aussi pour l'œil de notre âme comme a pu s'en convaincre bien souvent celui qui marche selon l'esprit. C'est qu'il ne suffit pas d'avoir retiré le fer de la blessure pour que la plaie soit guérie, il faut ensuite appliquer dessus les remèdes convenables et travailler à la cicatriser. Voilà pourquoi ceux qui ont purifié le cloaque de leur âme ne doivent pas

Autre exemple.

Autres purifications nécessaires.

---

casti, dum secura conscientia oraveris Patrem, et dixeris : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Si forte quempiam defraudaveris, redde vel simplum ; quod superest da pauperibus, et misericordiam præstans misericordiam consequeris. Si fuerint peccata tua sicut coccinum, quasi nix dealbabuntur ; et si fuerint rubra quasi vermiculus, velut lana alba erunt. Ut non confundaris super cunctis adinventionibus tuis quibus prævaricatus es, in quibus nunc erubescis ; fac eleemosynam, si non potes de terrena substantia, de voluntate bona ; et omnia munda erunt ; non modo illuminata ratio, et correcta voluntas, sed ipsa quoque memoria munda erit ; ut ex hoc jam voceris ad Dominum, et audias vocem dicentis : *Beati mundo corde.*

CAPUT XVII.

Oculos cordis continuo mundandos, ut Deus videri possit.

30. *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Magna promissio, fratres mei, et totis desideriiis affectanda. Hæc enim visio, confirmatio est, sicut Joannes Apostolus ait : *Nunc filii Dei sumus, sed nondum apparuit quid erimus. Scimus quia cum apparuerit, similes ei erimus, quia videbimus eum sicuti est.* Hæc visio vita æterna est, sicut ipsa in Evangelio veritas ait : *Hæc est vita æterna, ut cognoscant te solum verum Deum, et quem misisti Jesum Christum.* Odibilis macula, quæ beatam hanc nobis adimit visionem, et exsecrabilis negligentia, qua dissimulamus interim illius oculi mundationem. Ut enim corporeus nobis visus aut humore interiori, aut exterioris injectione pulveris impeditur ; sic et intuitus spiritualis interdum quidem propriæ carnis illecebris, interdum curiositate sæculari et ambitione turbatur. Quod quidem non minus nos experientia propria, quam divina pagina docet, ubi legitur scriptum : *Corpus quod corrumpitur, aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem.* In utroque tamen solum quod hebetat et confundit obtutum, peccatum est ; nec aliud inter oculum et lucem, inter Deum et hominem separare videtur. Quamdiu enim in hoc corpore sumus, peregrinamur a Domino. Non utique corporis est culpa, hujus scilicet, quod gerimus corpus mortis ; magis autem quod corpus peccati sit caro, in qua bonum non est, sed potius lex peccati. Interdum tamen corporeus oculus, non adhuc festuca manente, sed jam sublata vel exsufflata, aliquamdiu caligare videtur,

Digitized by Google

non plus se croire pour cela entièrement purifiés eux-mêmes; au contraire, c'est alors que, pour eux, se fait sentir le besoin de se purifier souvent, non pas seulement avec l'eau, mais avec le feu, pour pouvoir dire avec le Psalmiste: « Nous avons passé par l'eau et par le feu et vous nous avez, Seigneur, conduits au séjour du repos (*Psalm.* LXV, 12). » « Bienheureux donc ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu, maintenant sans doute comme en un miroir et en énigme (*I Corinth.*, XIII, 12), » mais plus tard, face à face, quand notre visage aura été lavé de toutes ses souillures et que le Seigneur pourra le laisser paraître en sa présence dans la gloire, parce qu'il n'aura plus ni tache ni ride.

CHAPITRE XVIII.

C'est avec raison qu'on donne le nom d'enfants de Dieu aux hommes pacifiques.

L'homme purifié.

31. Alors le Seigneur continue avec raison : « Bienheureux les hommes pacifiques parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu (*Matth.*, V, 9). » Or il y a l'homme pacifié, il rend autant qu'il peut le bien pour le bien et n'a envie de faire du mal à

L'homme patient.

personne. Il y a l'homme patient, qui non-seulement ne rend pas le mal pour le mal, mais encore sait supporter ceux qui veulent lui en faire ; enfin il y a l'homme pacifique qui rend le bien pour le mal et se sent constamment disposé à faire du bien à ceux mêmes qui lui font du mal.

L'homme pacifique.

Le premier est encore un enfant facile à scandaliser, et il ne lui sera pas aisé de faire son salut dans ce siècle pervers et plein de scandales. Le second possède son âme dans la patience, comme dit l'Ecriture (*Luc.*, XX, 19); mais pour le troisième, non-seulement il possède son âme, mais même il gagne beaucoup d'âmes à Dieu. Le premier est en paix autant que cela dépend de lui ; le second conserve la paix, mais le troisième la fait naître ; c'est donc avec raison qu'on lui donne le nom d'enfant de Dieu, puisqu'il s'acquitte du devoir d'un enfant et que, après avoir été réconcilié lui-même, il témoigne sa reconnaissance, en réconciliant les autres à son père. Celui qui se montre bon serviteur monte en grade dans la maison de son maître ; or il n'est pas de titre préférable dans la maison d'un père au titre de fils : « Car ceux qui sont les fils du père en sont aussi les héritiers, ils sont donc héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ (*Rom.*, VIII, 17). » Voilà comment, selon ce que le Seigneur nous apprend, son serviteur se trouve partout où il se trouve lui-même (*Joan.*, XII, 26).

Je vous ai fatigués par la longueur de ce discours et vous ai retenus beaucoup plus longtemps que je ne l'aurais dû, aussi vais-je m'arrêter, non pas que votre silence plein de discrétion, m'y invite, mais parce que l'heure avancée le veut. Toutefois rappelez-vous qu'il arrivait quelquefois à l'Apôtre, comme vous l'avez vu dans les saintes Lettres, de prolonger sa prédication jusqu'au milieu de la nuit. Puissiez-vous, pour me servir de ses propres paroles, « supporter quelques moments encore l'indiscrétion de mon zèle, car j'ai pour vous un amour jaloux comme celui de Dieu même (II *Corinth.*, XI, 1 et 2) ! »

---

quod quidem et ipsum in interiori oculo qui in spiritu ambulat, sæpius experitur. Neque enim ubi ferrum extraxeris, continuo vulnus redditum est sanitati; sed tunc primum necesse est adhibere fomenta, et operam dare curationi. Nemo ergo sentinam ejiciens, mundatum sese protinus arbitretur; quin imo noverit se multis interim purificationibus egere. Nec modo lavandum aqua, sed et purgandum et examinandum igni, ut dicat : *Transivimus per ignem et aquam, et eduxisti nos in refrigerium. Beati* ergo *mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt ;* nunc quidem per speculum in ænigmate; in futuro autem facie ad faciem, ubi nimirum faciei nostræ fuerit consummata mundities, ut sibi eam exhibeat gloriosam, non habentem maculam neque rugam.

CAPUT XVIII.

Pacificos merito beatificari nomine filiorum Dei.

31. Ubi opportune ilico subinfertur : *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.* Est enim homo pacatus, qui bona pro bonis reddens, quantum in se est, nemini vult nocere. Est alius patiens, qui non reddens mala pro malis, etiam potens est sustinere nocentem. Est et pacificus, qui bona pro malis reddens, in promptu habet et prodesse nocenti. Primus quidem parvulus est, et facile scandalizatur : Nec facile qui hujusmodi est, in hoc sæculo nequam et pleno scandalis poterit obtinere salutem. Secundus, ut scriptum est, in patientia sua possidet animam suam. Nam tertius quidem non modo suam possidet, sed et multorum animas lucrifacit. Primus, quantum in ipso est, pacem habet; secundus pacem tenet; tertius pacem facit. Merito proinde beatificatur nomine filii, quod opus filii impleverit, ut post suam non ingratus reconciliationem, etiam alios reconciliet Patri suo, siquidem qui bene ministraverit, bonum gradum sibi acquirit; nec in domo patris gradus melior credendus est, quam filii. Si enim filii, et hæredes; hæredes quidem Dei, coheredes autem Christi, ut quemadmodum ipse dicit, ubi ipse est, ibi sit et minister suus. Fatigavimus vos prolixitate sermonis, et detinuimus ultra quam oporteret. Ex hoc jam finem loquacitati nostræ, quem non imperat verecundia, videtur imperare vel hora. Mementote tamen Apostoli, quem aliquando verbum prædicationis usque in mediam noctem legitis protraxisse : *Utinam* adhuc, ut ipsius verbis utar, *sustineatis modicum quid insipientiæ meæ. Æmulor enim vos Dei æmulatione.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

Blâme sévère adressé aux ambitieux qui ont l'audace de s'immiscer sans en être dignes dans l'exercice des fonctions saintes.

Quels sont ceux que Dieu appelle au ministère ecclésiastique.

32. Mes petits enfants, « qui vous montrera à fuir la colère à venir (*Luc.*, III, 7)? » Or personne n'est plus digne de l'éprouver que celui qui couvre ses sentiments hostiles des dehors de l'amitié. Judas, c'est par un baiser que tu trahis le Fils de l'Homme, toi que je traitais en ami, qui prenais tes repas avec moi et qui portais en même temps que moi la main au plat! Non, tu n'as point de part dans la prière que le Sauveur adresse à son Père en lui disant: « Pardonnez-leur, mon Père, car ils ne savent ce qu'ils font (*Luc.*, XXIII, 34). » Malheur à vous qui vous attribuez non-seulement la clef de la science, mais encore celle de l'autorité; qui, non contents de ne pas entrer, empêchez encore de mille manières que les autres n'entrent, quand vous devriez plutôt les contraindre à le faire! Vous vous emparez des clefs sans attendre qu'on vous les donne: c'est de vos pareils que le Seigneur se plaint par la bouche de son Prophète en disant: « Ils ont régné, mais ce n'est pas par moi; ils ont pris le titre de princes, je ne leur ai point donné (*Ose.*, VIII, 4). » D'où vient donc ce besoin de prélatures? d'où vient une ambition si effrénée? Quel peut être le principe d'une si folle présomption? Est-il quelqu'un parmi vous qui osât, sans attendre l'ordre du dernier des princes temporels, ou même en dépit de sa défense, s'arroger les fonctions de ministre, s'emparer de ses revenus et diriger ses affaires? Ne pensez pas non plus que Dieu approuve ce que font, dans sa vaste demeure, ces vases de colère destinés à périr. On vient en foule à son Église, mais voyez quels sont ceux qu'il y appelle, comprenez-le à l'ordre même des pensées du discours du divin Maître: « Bienheureux, dit-il, ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu; » et il termine en disant: « Bienheureux les hommes pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu (*Matth.*, V, 8 et 9). » Or ceux que le Père céleste appelle des hommes au cœur pur, ce sont ceux qui, au lieu de rechercher leurs propres intérêts, n'ont en vue que ceux de Jésus-Christ, et qui ne demandent point ce qui leur est utile à eux, mais ce qui l'est à tout le monde. « Pierre, m'aimes-tu? dit le Sauveur du monde?—Seigneur, vous savez que je vous aime.—Pais mes brebis, reprend le divin Maître (*Joan.*, XXI, 15, 16, 17). » Comment aurait-il confié ses bien-aimées brebis à un pasteur qui ne l'eût point aimé lui-même? Vous savez bien que ce qu'on recherche avant tout dans un administrateur, c'est qu'il soit d'une fidélité éprouvée. Malheur aux ministres infidèles qui se chargent de réconcilier les autres quand ils ne sont pas encore réconciliés eux-mêmes, comme pourraient le faire des hommes justes en tout point! Malheur à ces enfants de colère qui s'érigent en ministres de miséricordes! Malheur à ces enfants de colère qui portent l'audace jusqu'à s'arroger le titre et le rang qui ne conviennent qu'aux hommes pacifiques! Malheur à ces enfants de colère qui se déguisent en fidèles médiateurs de paix pour s'engraisser des péchés du peuple! Malheur à ces hommes qui vivent selon la chair! Incapables de plaire à Dieu, ils ont la prétention de le rendre favorable à leurs frères. Pour nous, mes frères, pour nous qui gémissons sur l'état présent de l'Église, il n'est pas étonnant que de la race du serpent naisse un basilic (*Isa.*, XIV, 29).

Les indignes qui s'ingèrent dans l'Église.

CAPUT XIX.

Graviter perstringit ambitiosos, qui temere et indigne sacras Ecclesiæ functiones usurpant.

32. Filioli, quis demonstrabit vobis fugere a ventura ira? Nemo enim magis iram meretur, quam amicum simulans inimicus. Juda osculo tradis filium hominis, homo unanimis, qui simul mecum dulces capiebas cibos, qui in paropside manum pariter intinxisti! Non est tibi pars in oratione, qua orat ad Patrem et dicit: *Pater ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt.* Væ vobis qui clavem tollitis non scientiæ solum, sed et auctoritatis! nec ipsi introitis, et multipliciter impeditis quos introducere debuistis. Tollitis enim, et non accipitis claves. De quibus Dominus queritur per prophetam: *Ipsi regnaverunt, et non ex me; principes exstiterunt, et ego non vocavi eos.* Unde tantus prælationis ardor, unde ambitionis impudentia tanta, unde vesania tanta præsumptionis humanæ? Audetne aliquis vestrum terreni cujuslibet reguli, non præcipiente aut etiam prohibente eo, occupare ministeria, præripere beneficia, negotia dispensare? Nec tu Deum potes, quæ in magna domo sua a vasis iræ aptis in interitum sustinet, approbare. Multi quidem veniunt, sed considera quis vocetur. Ordinem ipsum dominici sermonis attende: *Beati*, inquit, *mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt*, ac deinde: *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.* Mundicordes utique vocat Pater cœlestis, qui non quærunt quæ sua sunt, sed quæ Jesu Christi: nec quod sibi utile, sed quod multis. *Petre*, inquit, *amas me? Domine, tu scis quia amo te. Pasce*, ait, *oves meas.* Quando enim sic amatas oves committeret non amanti? Nimirum hoc quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur. Væ ministris infidelibus, qui necdum reconciliati, reconciliationis alienæ negotia, quasi homines qui justitiam fecerint, apprehendunt. Væ filiis iræ, qui se ministros gratiæ profitentur. Væ filiis iræ, qui pacificorum sibi usurpare gradus et nomina non verentur. Væ filiis iræ, qui fideles sese mediatores pacis, ut peccata populi comedant, mentiuntur. Væ qui ambulantes in carne, Deo placere non possunt, et placare velle præsumunt.

Digitized by Google

Juste plainte de voir les indignes entrer dans l'Eglise.

33. Nous ne sommes pas étonné de voir la vigne du Seigneur vendangée par des ouvriers qui s'éloignent des voies qu'il a tracées. Car c'est avec cette impudence qu'on voit des hommes qui n'ont jamais entendu la parole du Seigneur les invitant à rentrer en eux-mêmes ou qui, l'ayant entendue, se sont enfuis comme Adam pour aller se cacher sous d'épais feuillages, usurper le rang et les fonctions des hommes pacifiques et des vrais enfants de Dieu. Aussi n'ont-ils pas cessé, jusqu'à présent, de faire le mal, ils traînent encore les débris du filet où ils ont été pris, ils n'ont pas jusqu'ici ouvert les yeux sur leur indigence (*Jerem.*, III, 1); » chacun d'eux dit au contraire : Je suis riche, je n'ai besoin de rien, tandis qu'il est pauvre, malheureux, misérable et nu (*Apocal.*, III, 17). Ils ne possèdent point cet esprit de douceur si nécessaire pour reprendre les pécheurs, en veillant sur eux-mêmes, pour ne point tomber, à leur tour, dans la tentation. Bien loin de connaître les larmes de la componction, ils ne savent que se féliciter du mal qu'ils font et se réjouir des pires choses. Aussi est-ce à leurs pareils que le Seigneur a dit : « Malheur à vous qui riez maintenant, vous pleurerez un jour (*Luc.*, VI, 25)! » L'objet de leurs vœux n'est point la justice, mais l'argent ; toujours les regards fixés sur de plus hauts honneurs, ils n'aspirent qu'aux dignités ils n'ont soif que de la gloire humaine. Ce ne sont point eux qui ont des entrailles de miséricorde, leur plaisir est de se montrer exigeants et d'agir en tyrans, la piété pour eux n'est qu'un instrument de lucre et de profits. Faut-il parler de la pureté de leur cœur? Plût à Dieu qu'ils n'eussent pas même oublié qu'ils ont un cœur, comme s'il avait cessé de battre en eux! Plût à Dieu qu'ils ne fussent pas, selon l'expression du Prophète, « semblables à la colombe séduite qui ne possède plus son cœur (*Ose.*, VII, 11)! » Oui, plût à Dieu qu'au moins les dehors fussent purs, chez eux, et qu'on ne remarquât point de taches sur leurs vêtements et jusque sur leur personne, ils obéiraient du moins en cela au précepte divin : « Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur (*Isa.*, LII, 11)! »

Portrait des ministres indignes.

CHAPITRE XX.

Paroles pleines de véhémence de saint Bernard contre la vie dissolue et l'incontinence des clercs.

34. Je ne veux point accuser tout le monde, mais je ne puis pas non plus excuser tout le monde. Le Seigneur s'est réservé encore des milliers de ministres fidèles (*Rom.*, XI, 4), autrement, si leur justice n'était notre excuse, si le Dieu des armées n'avait laissé parmi nous cette semence sainte, il y a longtemps que nous aurions été détruits comme Sodome et que nous aurions péri ainsi que Gomorrhe. L'Eglise, il est vrai, semble avoir élargi ses tentes, l'ordre très-saint du clergé a vu de même ses rangs grossir, et le nombre des frères s'est beaucoup accru [a]; mais, Seigneur, en multipliant votre peuple, vous n'avez point ajouté

[a] On remarque une légère différence pour ce passage entre les manuscrits et quelques-unes des éditions des œuvres de saint Bernard. Ainsi dans l'édition de Spire de 1501, on lit : « L'ordre très-saint s'est multiplié au delà de toute mesure. » L'édition de 1520 donne la même leçon que la nôtre Il se pourrait aussi que le mot *frères* désignât les cardinaux comme dans la lettre quatre-vingt-dix-septième.

---

33. Non miramur, fratres, quicumque præsentem statum Ecclesiæ miseramur: non miramur de radice colubri regulum orientem. Non miramur, si vindemiat vineam Domini, qui institutam a Domino prætergreditur viam. Impudenter enim pacifici gradum et filii Dei vices occupat homo, qui nec primam quidem adhuc vocem Domini ad cor revocantis audivit; aut si quando forsitan cœperit audire, resiliens fugit ad folia, ut absconderetur in eis. Propterea necdum peccare quievit, sed longam adhuc trahit restem; necdum factus est vir videns paupertatem suam, sed dicit, quia dives sum, et nullius egeo, cum sit pauper, et nudus, et miser, et miserabilis. Nihil illi de spiritu mansuetudinis, quo præoccupatos in delicto possit instruere, considerans seipsum, ne et ipse tentetur. Compunctionis lacrymas nesciens, lætatur magis cum male facerit, et in rebus pessimis exsultat. Nimirum unus eorum est, quibus Dominus ait: *Væ vobis qui ridetis nunc, quoniam flebitis* Pecuniam, non justitiam concupiscit; oculi ejus omne sublime vident. Insatiabiliter esurit dignitates, gloriam sitit humanam. Procul ab eo misericordiæ viscera; sævire potius et tyrannam exhibere lætatur; quæstum æstimat pietatem. Quid de munditia cordis loquar? Utinam non illud oblivioni dedisset tanquam mortuus a corde! utinam non esset columba seducta non habens cor! utinam esset quod vel foris est mundum, nec ea quæ corporalis est maculata tunica inveniretur, ut obediret vel in hac parte dicenti: *Mundamini qui fertis vasa Domini.*

CAPUT XX.

Arguit incontinentes, qui sacros ordines impudenter temerare non verentur.

34. Non accusamus universitatem, sed nec universitatem possumus excusare. Reliquit sibi Dominus multa millia. Alioquin nisi eorum nos excusare justitia, et illud nobis semen sanctum Dominus Sabaoth reliquisset, olim jam sicut Sodoma subversi essemus, et sicut Gomorrha similiter periissemus. Dilatata siquidem videtur Ecclesia; ipse etiam cleri sacratissimus ordo; fratrum numerus super numerum multiplicatus est. Verum etsi multiplicasti gentem, Domine, non magnificasti lætitiam, dum nihil minus apparet decessisse meriti, quam numeri accessisse. Curritur passim ad sacros Ordines, et reverenda ipsis quoque spiritibus angelicis ministeria homines apprehendunt sine reverentia, sine consideratione. Ne-

Digitized by Google

Quels sont ceux qui reçoivent indignement les saints ordres.

à sa gloire, puisqu'il semble avoir perdu en mérites ce qu'il a gagné en nombre. On se précipite partout vers les ordres sacrés, et on voit des hommes se charger sans trembler, sans même y penser, de ces ministères dont les anges appréhenderaient de se voir chargés eux-mêmes. On ne craint pas en effet de recevoir en mains les insignes d'une autorité divine, ou de porter sur sa tête la couronne qui en est l'emblème, quoiqu'on soit esclave de l'avarice, dominé par l'ambition, subjugué par l'orgueil et sous la loi de la luxure et de l'iniquité, et qu'on recèle peut-être au fond de son cœur de ces mystères d'abomination que nous ne pourrions voir sans frémir, s'il nous était donné, selon le mot d'Ezéchiel (*Ezech.*, III, 8), de percer la muraille pour être témoins des horreurs qui souillent la maison de Dieu. En effet, sans parler des fornications, des adultères et des incestes, les passions de plusieurs descendent jusqu'à la turpitude et à l'ignominie (*Rom.*, I, 26 et sequent.). Plût au ciel encore qu'ils n'en vinssent point jusqu'à commettre de ces fautes dont la décence défend à l'Apôtre de tracer le nom et à moi de le prononcer. Plût à Dieu qu'on ne pût me croire sur parole quand je dis que des hommes sont capables de ces abominables désordres.

Crimes des Sodomites.

35. Qui ne sait qu'autrefois les cités qui furent le berceau de ces infamies, frappées avant le temps par le jugement de Dieu, sont devenues la proie des flammes. Personne n'ignore que les feux de l'enfer, sans attendre la fin des temps, ont eu hâte de dévorer cette nation abominable dont les crimes aussi clairs que le jour avaient hâté l'arrêt du juge suprême. Le feu, le soufre et le vent furieux des tempêtes, ont ravagé, qui ne le sait, la terre même complice de ces attentats et l'ont changée en un lac affreux. L'hydre du mal perdit cinq têtes du coup, mais, hélas ! il en repoussa bientôt d'innombrables. Quelle main a relevé ces cités coupables, a élargi l'enceinte de leurs murs infâmes, a propagé au loin les germes de leur contagion ? Malheur ! malheur ! l'ennemi du genre humain a semé partout les funestes débris de cet incendie allumé par le soufre, et a recouvert l'Eglise même de ses cendres abominables, et plusieurs de ses ministres des flots impurs sortis de ce cloaque infect. Hélas ! race de choix, sacerdoce royal, tribu sainte, peuple d'adoption (I *Petr.*, II, 9) ! qui donc à ta naissance divine, alors que des flots de grâces inondaient le berceau de la religion du Christ, eût pu croire que tu serais un jour couvert de tant d'ordures ?

36. Cependant on les voit avec ces souillures entrer dans le tabernacle du Dieu vivant, et habiter dans le temple saint du Seigneur qu'ils profanent par leur présence, provoquant ainsi contre eux mille sentences de condamnation par les forfaits dont leur conscience est chargée, et par l'audace qu'ils ont de se présenter néanmoins ainsi dans le sanctuaire de Dieu. Assurément de tels ministres, bien loin d'apaiser la colère de Dieu, ne sont capables que de l'irriter davantage, car ils semblent dire dans leur cœur : Il n'ouvrira pas même les yeux sur nos crimes (*Psalm.* IX, 33). Oui, ils l'irritent en effet, et attirent sur eux son courroux, peut-être, je le crains, par les choses même, qui avaient pour objet de le rendre propice. Plût à Dieu plutôt, qu'avant d'élever l'édifice, ils eussent commencé par s'asseoir, pour examiner si leurs ressources leur permettaient de le terminer ! Plaise au ciel que ceux qui n'ont pas la force de pratiquer la

---

que enim signum regni occupare cœlestis, aut illius timent imperii gestare coronam, in quibus avaritia regnat, ambitio imperat, dominatur superbia, sed et iniquitas, luxuria etiam principatur ; in quibus et pessima forte appareat intra parietes abominatio, si juxta Ezechielis prophetiam parietem fodiamus, ut in domo Dei videamus horrendum. Siquidem post fornicationes, post adulteria, post incestus, nec ipsæ quidem apud aliquos ignominiæ passiones et turpitudinis opera desunt. Utinam non fierent quæ usque adeo non conveniunt, ut * nec Apostolum scribere hæc, nec nos dicere oporteret ! utinam nec dicentibus crederetur, quod humanum aliquando occupaverit animum tam abominanda cupido.

* *al.* utinam.

35. Numquid non olim civitates illæ, spurcitiæ hujus matres, divino prædamnatæ judicio, et incendio sunt deletæ ? Numquid non gehennalis flamma moram non sustinens, exsecrabilem illam prævenit tollere nationem, quod ipsius specialiter essent peccata manifesta præcedentia ad judicium ? Numquid non et ipsam, utpote consciam tantæ confusionis, tellurem absumpsit ignis, sulfur, et spiritus procellarum ? Numquid non in lacum horribilem solum omne redactum est ? Amputata sunt hydræ capita quinque, sed heu innumera surrexerunt. Quis reædificavit urbes flagitii ? quis turpitudinis mœnia dilatavit ? quis extendit propagines virulentas ? Væ, væ, inimicus hominum sulfurei illius incendii reliquias infelices circumquaque dispersit, exsecrabili illo cinere Ecclesiæ corpus adspersit, et ipsorum quoque ministrorum ejus nonnullos sanie fœtidissima spurcissimaque respersit. Heu ! genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis, quis inter tua illa primordia tam divina, et spiritualibus affluentem charismatibus Christianæ religionis ortum, credere posset, posse talia in te aliquando reperiri ?

36. Ingrediuntur cum hac macula tabernaculum Dei viventis ; inhabitant cum hac macula templum, sanctum Domini polluentes, judicium multiplex accepturi, quod et tam gravissimas conscientias gerunt, et nihilominus sese ingerunt in sanctuarium Dei. Tales enim non modo non placant Deum, sed et magis irritant, dum videntur in cordibus suis dicere : Non requiret. Irritant plane et infensum reddunt sibi, vereor ne in his quibus eum propitiare debuerant. Utinam magis turrim inchoaturi, sedentes computarent, ne forte sumptus non habeant ad perficiendum. Utinam qui continere non valent, perfec-

Digitized by Google

Le célibat impose aux ministres sacrés.

continence n'aient pas l'imprudence d'embrasser le célibat! Car vraiment il s'agit ici d'un édifice coûteux à élever, c'est une tâche qui dépasse les forces de bien des hommes. Mieux vaudrait pour eux, cela ne fait point de doute, prendre femme que de brûler, et faire leur salut dans les rangs des simples fidèles que de s'élever aux dignités ecclésiastiques pour y mener une vie criminelle et s'y préparer un jugement d'autant plus rigoureux. En effet, il y en a beaucoup, ce ne sont pas tous assurément, mais pourtant il y en a beaucoup, la chose est certaine, d'autant plus qu'ils sont trop nombreux pour qu'on ne les voie pas et d'ailleurs ils ne cherchent point à se cacher, tant ils ont perdu tout sentiment de honte, il en est, dis-je, beaucoup pour qui il semble que la liberté que leur laisse le sacerdoce est une occasion de vivre selon la chair, et qui, après avoir renoncé au remède que leur offrait le mariage, se livrent ensuite aux plus affreux désordres.

CHAPITRE XXI.

Douce exhortation à la pénitence.

Le célibat ecclésiastique a cinq ennemis.

37. Mes frères, je vous en conjure, épargnez, épargnez vos âmes, épargnez le sang qui a été répandu pour vous. Evitez un affreux danger, prenez garde de tomber dans le feu qui est préparé aux pécheurs. Que la profession de la perfection chrétienne cesse d'être une illusion et montre enfin une vraie vertu sous les dehors de la piété; que le célibat religieux ne soit plus une vaine apparence, privée de toute vérité. Comment la chasteté ne serait-elle pas en péril au sein des délices, l'humilité au comble des richesses, la piété dans le torrent des affaires, la vérité dans ces conversations sans fin et la charité au milieu de ce siècle pervers? Fuyez du milieu de Babylone, fuyez et sauvez vos âmes; accourez dans les villes de refuge où vous puissiez faire pénitence du passé, obtenir la grâce de Dieu dans le présent et attendre avec confiance la glore de la vie future. Que le souvenir de vos fautes ne retarde point votre marche, car ordinairement la grâce surabonde là où le péché a abondé; que l'austérité de la pénitence ne vous effraie point, car toutes les souffrances de cette vie ne sont rien en comparaison du pardon de nos fautes passées, de la grâce qui dès maintenant nous comble de consolation et de la gloire qui nous est promise. Enfin il n'est pas d'amertume si grande que la farine du Prophète ne soit capable d'adoucir (IV *Reg.*, IV, 41), et que le bois de vie, la sagesse, ne rende agréable au goût (*Prov.* III, 18).

Il ne faut pas avoir peur de faire pénitence.

38. Si vous ne pouvez croire à mes paroles, croyez du moins aux faits, rapportez-vous-en aux nombreux exemples qui le prouvent. On voit de toutes parts les pécheurs accourir à la pénitence, et quoique d'un tempérament délicat ou amollis par l'éducation, ils ne comptent pour rien les austérités corporelles, pourvu qu'ils réussissent à calmer les remords de leur conscience alarmée. Rien n'est impossible à la foi, rien n'est difficile à l'amour, rien n'est dur aux âmes douces et rien n'est ardu aux humbles, car la grâce vient à leur aide et leur parfaite obéissance allége le poids de l'autorité. Jusques à quand serez-vous en proie à des pensées d'élévation et de grandeur (*Psalm.* CXXX, 1)? Certes, c'est une chose assez grande et un emploi assez admirable que d'être ministre de Jésus-Christ et dispensateur des divins mystères; mais l'ordre des pacifiques l'emporte encore de beaucoup sur tout cela, à moins qu'au lieu de passer par tous les degrés qui y conduisent, vous ne vouliez les fran-

Comment on doit triompher des difficultés de la pénitence.

---

tionem temerarie profiteri, aut cœlibatui dare nomina vererentur. Sumptuosa siquidem turris est, et verbum grande, quod non omnes capere possunt. Esset autem sine dubio melius nubere, quam uri, et salvari in humili gradu fidelis populi, quam in cleri sublimitate et deterius vivere, et districtius judicari. Multi enim, non quidem omnes, sed tamen multi, certum est, nec latere queunt præ multitudine, nec præ impudentia quærunt; multi utique libertatem, in qua vocati sunt, in occasionem carnis dedisse videntur, abstinentes remedio nuptiali, et in omne deinceps flagitium effluentes.

CAPUT XXI.

Serio cohortatur ad pœnitentiam.

37. Parcite obsecro, fratres, parcite animabus vestris, parcite sanguini qui pro vobis effusus est. Horrendum cavete periculum, ignem qui paratus est declinate. Inveniatur tandem non irrisoria perfectionis professio; exhibeatur etiam virtus in specie pietatis. Non sit inanis cœlibis vitæ forma, et vacua veritatis. Quidni periclitetur castitas in deliciis, humilitas in divitiis, pietas in negotiis, veritas in multiloquio, charitas in hoc sæculo nequam? Fugite de medio Babylonis, fugite, et salvate animas vestras. Convolate ad urbes refugii, ubi possitis et de præteritis agere pœnitentiam, et in præsenii obtinere gratiam, et futuram gloriam fiducialiter præstolari. Non vos retardet conscientia peccatorum; quia ubi illa abundaverunt, superabundare gratia consuevit. Non pœnitentiæ austeritas ipsa deterreat. Neque enim condignæ sunt passiones hujus temporis ad præteritam culpam, quæ remittitur; non ad præsentem consolationis gratiam, quæ immittitur; non ad futuram gloriam, quæ promittitur nobis. Denique nulla est tanta amaritudo, quam non prophetica farina dulcoret, quam non sapidam reddat sapientia, lignum vitæ.

38. Si verbis non creditis, operibus credite, exemplis acquiescite plurimorum. Currunt undique peccatores ad pœnitentiam, et natura pariter et consuetudine delicati exteriorem omnino asperitatem non reputant, ut exasperatæ conscientiæ leniantur. Nihil credentibus impossibile, nil amantibus difficile, nil asperum mitibus, nil humilibus arduum reperitur, quibus et gratia fert auxilium, et obediendi de-

Digitized by Google

Remède pour ceux qui sont entrés indignement dans les ordres.

chir tous à la fois d'un seul bond. Plût au ciel encore que ceux qui s'avancent par de semblables moyens fussent aussi fidèles à remplir leur charge qu'ils ont été présomptueux en la briguant ! Mais il est bien difficile, peut-être même est-ce absolument impossible, que la racine amère de l'ambition produise jamais un doux fruit de charité. Quant à moi, je vous dis, ou plutôt ce n'est pas moi qui vous le dis, mais le Seigneur lui-même : « Quand vous serez invité à un festin de noces, asseyez-vous à la dernière place... car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé (*Luc.* XIV, 10 et 11). »

CHAPITRE XXI.

Le devoir d'un bon pasteur est d'instruire son troupeau et de ne pas craindre d'être persécuté pour la justice.

39. « Bienheureux les pacifiques, dit le Seigneur, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu (*Matth.* V, 9). » Remarquez bien qu'il loue ici non pas ceux qui parlent de paix, mais ceux qui procurent la paix ; car il y a des hommes qui sont forts pour en parler, mais qui ne sauraient la procurer. Or de même que ce ne sont pas ceux qui connaissent la loi, mais ceux qui la pratiquent (*Rom.* II, 13), qui sont réputés justes, ainsi ce ne sont pas ceux qui annoncent, mais ceux qui donnent la paix que Jésus-Christ déclare bienheureux. Pourtant je voudrais bien que tous ceux qui, parmi nous, aujourd'hui semblent être des Pharisiens, et le sont peut-être bien en effet, comme ils le paraissent, tout en ne faisant pas ce qu'il faut, prêchassent du moins ce qu'il faut prêcher. Je voudrais que ceux qui ne peuvent annoncer l'Evangile s'ils ne sont payés pour cela, l'annonçassent du moins quand on les paie. Je voudrais qu'ils évangélisassent, ne fût-ce même que dans le but de gagner de quoi manger. « Le mercenaire, a dit le Sauveur, voit le loup et s'enfuit (*Joan.* X, 12). » Plût à Dieu qu'aujourd'hui, tous ceux qui ne sont pas de vrais pasteurs voulussent du moins être de vrais mercenaires et non point de véritables loups pour leurs troupeaux. Plût à Dieu qu'ils ne fussent pas les premiers à déchirer leurs brebis et les premiers à s'enfuir, lors même que personne ne les poursuit! Plût au Ciel enfin qu'ils n'abandonnassent leur troupeau qu'en voyant le loup paraître ! Après tout, on pourrait peut-être les souffrir tels qu'ils sont si on les voyait, surtout quand rien ne les menace, toucher leur salaire et, à ce prix, s'occuper de la garde de leur troupeau, au lieu de le troubler eux-mêmes et de l'écarter à plaisir des pâturages de la vérité et de la justice. Il est certain que la persécution montre à tous les yeux quelle différence il y a entre ces mercenaires et les vrais pasteurs. Comment, en effet, ne serait-on pas sensible à des pertes temporelles, quand on ne songe qu'à des avantages temporels ? Et comment serait-on prêt à souffrir, sur la terre, persécution pour la justice, quand on tient plus aux avantages de la terre qu'à la justice même ? « Bienheureux, dit le Seigneur, ceux qui souffrent persécution pour la justice parce que le royaume des cieux leur appartient (*Matth.*, V, 10). » C'est aux pasteurs qu'est annoncée cette béatitude, non point aux mercenaires et encore moins aux loups et aux voleurs. Tant s'en faut qu'ils souffrent persécution pour la justice, qu'au

Pourvu qu'ils se contentent de laisser le troupeau en paix.

C'est la persécution qui doit discerner les pasteurs mercenaires des bons pasteurs.

Que n'a-t-on du moins que des pasteurs mercenaires.

votio lenit imperium. Quamdiu ambulatis in magnis et mirabilibus super vos? Magnum prorsus et mirabile est ministrum esse Christi, et mysteriorum Dei dispensatorem. Longe super vos est ordo pacificorum, nisi forte, omissis gradibus præostensis, saltare magis, quam ascendere libet. Utinam tamen quisquis sic intrat, si fieri posset, tam fideliter ministraret, quam fiducialiter se ingessit. At difficile fortassis et impossibile est, ut ex amara radice ambitionis, suavis fructus prodeat charitatis. Dico ego, si vultis audire, imo non ego, sed Dominus : *Cum vocatus fueris ad nuptias, recumbe in novissimo loco ; quia omnis qui se exaltat, humiliabitur ; et qui se humiliat, exaltabitur.*

CAPUT XXII.

Bonorum pastorum est, docere ; nec fugere persecutiones propter justitiam.

39. *Beati*, inquit, *pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.* Considera diligenter non pacidicos, sed pacificos commendari. Sunt enim qui dicunt, et non faciunt. Sane quemadmodum non auditores legis justi sunt, sed factores ; sic non annuntiatores pacis sunt beati, sed actores. Utinam tamen nostri quicumque videntur hodie Pharisæi (forte enim aliqui sunt) etsi non facerent, saltem dicerent quod oportet. Utinam qui sine sumptu Evangelium ponere nolunt, ponerent vel pro sumptu ; utinam vel evangelizarent ut manducarent : *Mercenarius*, inquit, *videt lupum venientem, et fugit.* Utinam hodie quicumque pastores non sunt, mercenarios gregi vellent se exhibere, non lupos ; utinam ipsi non læderent, utinam non fugerent nemine persequente, utinam non exponerent gregem, donec lupus veniens videretur. Nimirum sustinendi fuerant, si invenirentur, præsertim tempore pacis, recipientes mercedem suam, et pro mercede sua saltem in custodia gregis laborantes ; dummodo non ipsi turbarent gregem, et gratis averterent a pascuis justitiæ et veritatis. Nam persecutio quidem indubitanter mercenarios a pastoribus segregat et discernit. Quando enim transitoria damna non timeat, qui temporalia lucra sectatur? Quando terrenam sustineat persecutionem propter justitiam, qui terrenam mercedem plus quam justitiam quærit? *Beati*, inquit, *qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Pastorum hæc beatitudo, non mercenariorum, multo minus latronum est, vel luporum. Usque adeo siquidem perse-

Digitized by Google

contraire ils ressentiraient moins de peine à subir la persécution qu'à voir triompher la justice, attendu que la justice condamne leurs œuvres et qu'il leur est même pénible d'en entendre prononcer le nom.

Que de choses les pasteurs mercenaires sont capables de surmonter pour leur intérêt.

40. Mais pour satisfaire leur avarice ou leur ambition, on les trouverait toujours prêts à s'exposer à toutes sortes de périls, à susciter toute espèce de scandales, à supporter toutes les haines, à dévorer tous les affronts, à dédaigner toutes les critiques, en sorte que leur courage pour supporter toutes ces choses n'est pas moins funeste à leur troupeau que la lâcheté des mercenaires. Voici donc ce que le vrai Pasteur, le bon Pasteur, celui qui donne sa vie pour ses brebis, dit aux véritables pasteurs : « Vous serez bienheureux quand les hommes vous haïront, ne voudront plus vous souffrir auprès d'eux, vous proscriront et vous maudiront à cause du Fils de l'Homme. Réjouissez-vous le jour où il en sera ainsi; soyez dans l'allégresse, car une magnifique récompense vous est réservée dans les cieux (*Luc.* VI, 22 et 23). » En effet, que peuvent avoir à craindre des voleurs ceux qui placent leur trésor dans les cieux? et pourquoi se plaindraient-ils du nombre de leurs tribulations, quand ils voient que la récompense augmente avec l'épreuve? Au contraire ils se réjouiront, ils en ont bien sujet, ils se réjouiront, dis-je, de voir que ce qui s'accroît c'est moins encore la persécution qu'ils endurent, que la récompense qu'ils en recevront un jour, et ils s'estimeront d'autant plus heureux qu'ils auront plus à souffrir pour Jésus-Christ, auprès de qui les attend un plus riche salaire. Que craignez-vous, hommes de peu de foi? C'est une vérité indubitable appuyée sur l'infaillible Vérité elle-même « que nulle adversité ne peut nuire à celui que nulle iniquité ne domine (*Ex orat. et collect. Eccles.*). » Mais c'est trop peu de ne pas nuire, il n'est pas d'adversité qui ne soit un avantage si on la souffre pour la justice et en vue de Jésus-Christ, « près de qui les souffrances des pauvres porteront un jour leur fruit (*Psalm.*, IX, 19). » Qu'à lui soit la gloire, aujourd'hui, toujours et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

cutionem non sustinent propter justitiam, ut persecutionem malint, quam justitiam sustinere. Nempe contraria est operibus eorum, gravis est etiam eis ad audiendum.

40. Cæterum propter avaritiam, propter ambitionem paratos eos videas universa pericula subire, suscitare scandala, sustinere odia, dissimulare opprobria, negligere maledicta; ut non minus perniciosa sit animositas talium, quam pusillanimitas mercenariorum. Veris ergo pastoribus dicit pastor eorum, pastor bonus, qui pro ovibus suis animam suam ponere non pepercit: *Beati eritis cum vos oderint homines, et cum separaverint vos et ejecerint nomen vestrum tanquam malum propter filium hominis. Gaudete in illa die et exsultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis.* Siquidem non est quod fures timeant, qui sibi in cœlo thesaurizant. Non est quod causentur de multiplici tribulatione, ubi multiplicationem mercedis attendunt. Quin imo gaudeant magis, ut dignum est, quod non tam persecutio, quam remuneratio augeatur; et exsultent eo abundantius, quo plura sustinent propter Christum, ut eos proinde copiosor merces maneat apud ipsum. Quid timidi estis, modicæ fidei? Fidelis exstat sententia irrefragabili veritate subnixa, quia nulla nocebit adversitas, si nulla dominetur iniquitas. Sed parum est nocere; etiam proderit, et copiosius proderit, dummodo sit justitia in intentione, Christus in causa, apud quem patientia pauperum non peribit in finem. Ipsi gloria nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Digitized by Google

AVIS AU LECTEUR

SUR LE QUATRIÈME OPUSCULE DE SAINT BERNARD.

I. Il arrive presque toujours que plus un homme qui a embrassé la vie monastique se montre religieux, moins il se préoccupe de la lettre de sa règle pour en considérer plus attentivement le sens, et plus aussi, laissant de côté toutes les décisions des casuistes, il s'attache à rechercher quelle a été la volonté de son législateur. Soumis et dévoué du fond de l'âme à la règle, il n'a rien tant à cœur que de la prendre pour guide en tout, lors même qu'il n'est pas obligé de le faire. Ce n'est pas pour lui que la loi est faite, ni que ce livre est écrit; mais c'est pour ceux qui sont bien plus occupés à rechercher jusqu'à quel point la règle les oblige, qu'à se pénétrer de son esprit et à le suivre dans la pratique. Ils ne consultent les docteurs que pour voir alléger le fardeau de la loi et pouvoir se permettre impunément, sous prétexte d'une pratique plus exacte et plus scrupuleuse, tout ce qu'il est possible sans pécher. Pour de semblables esprits il n'y a rien de plus à craindre que de s'adresser à des docteurs disposés à abonder dans le sens de leur volonté relâchée; car, embrassant d'après leurs décisions, une vie plus relâchée, ils ne tardent point à négliger la pratique de leur règle qu'ils finissent bientôt par mépriser, et ils prennent enfin leur état en dégoût, ce qui est la marque la plus certaine de leur damnation.

II. Or, à mon avis, de tous les docteurs il n'en est pas qu'ils puissent consulter avec plus de fruit et en plus parfaite sécurité que saint Bernard, attendu qu'en lui se trouvent toutes les qualités requises pour faire un conseiller parfait; une piété peu commune, une science qui n'a pu lui venir que du ciel et une expérience profonde de tout ce qui concerne la vie monastique. Aussi en pareilles matières, non-seulement son opinion ne peut être suspecte, mais encore elle doit être tenue pour tout à fait pieuse et certaine, et doit faire loi pour tous les religieux de son ordre. C'est au point que si nous avions sur ces choses, à choisir entre le sentiment d'un ange descendu du ciel et celui de saint Bernard, c'est encore ce dernier que nous devrions préférer entendre. Aussi ne saurions-nous trop témoigner notre reconnaissance aux religieux de Saint-Pierre de Chartres pour avoir obtenu de notre très-saint Père, qu'il leur donnât son sentiment et les instruisît sur les difficultés qu'ils avaient soumises à ses lumières. Mais voyons à quelle occasion et à quelle époque ils l'ont fait.

III. Lorsque l'abbé Eudes était à la tête du monastère de Saint-Pierre de Chartres, des religieux de cette maison écrivirent à saint Bernard pour lui demander quelle était la nature des obligations résultant pour eux, soit de la règle de saint Benoît, soit de ses statuts. Comme saint Bernard leur faisait attendre sa réponse, ils lui écrivirent une seconde fois, car notre Saint fait mention de deux lettres dans sa réponse (n. 57 et 60), mais ils le firent, à ce qu'il paraît, à l'insu de leur abbé. C'est ce qui fut cause que notre Saint qui finit par céder à leurs instances, adressa son livre, non pas à Geoffroy, comme l'indiquent à tort plusieurs manuscrits et ainsi qu'on le lit dans quelques éditions, mais à Roger qui fut abbé de la Coulombs de 1131 à 1158 et à ses religieux,—cette abbaye était du même ordre et du même diocèse que celle de Saint-Pierre, parce qu'il ne voulait pas que sa réponse fût remise, contre la règle, aux moines de Chartres, à l'insu de leur abbé. Saint Bernard ne s'était d'abord proposé que de répondre par une simple lettre aux deux qu'il avait reçues des religieux de Chartres, mais l'abondance des matières qu'il fut amené à traiter lui fit écrire un livre au lieu d'une lettre. Aussi dit-il en parlant de cet opuscule, vers la fin du n. 61: « Appelez ce que je vous envoie, livre ou lettre comme bon vous semblera; » et dans la lettre adressée à l'abbé de Coulombs, qui se trouve placée en tête de ce traité, il dit: « Il me semble, si vous êtes de mon avis, qu'on peut appeler cet écrit un livre plutôt qu'une lettre. De plus, comme au milieu d'une foule de questions que je traite dans ce livre, je me suis plus particulièrement arrêté, à cause du bien que j'avais en vue de produire, à examiner quels préceptes sont susceptibles de dispense, qui peut en dispenser et dans quelles limites on le

Digitized by Google

peut faire, nous appellerons ce livre *du Précepte et de la dispense*, à moins pourtant que vous ne lui trouviez un titre plus juste. » Les lignes que nous venons de citer ou plutôt, le livre tout entier nous fait dire que cet opuscule est fait pour les supérieurs de maisons religieuses, non-seulement pour instruire leurs inférieurs de leurs obligations, mais pour s'instruire eux-mêmes et se faire une juste idée de leur pouvoir d'accorder des dispenses.

IV. Nous ignorons ce qui donna aux religieux de Chartres l'occasion d'écrire à saint Bernard, attendu que pendant tout le gouvernement d'Eudes, qui fut abbé de 1128 à 1150, on ne voit pas qu'il se soit élevé aucune division dans l'abbaye de Saint-Pierre. Tout au contraire, on a, dans les actes de l'abbé Eudes, de nombreuses preuves de la constante harmonie qui a régné entre lui et ses religieux. En effet, pour le dire en passant, son élection fut solennellement approuvée en 1128, par le grand Geoffroy, évêque de Chartres, et par Matthieu d'Albano, cardinal et légat du pape. Bien plus, le même Geoffroy, surnommé de Lengis, assigna, du consentement du pape Innocent II et du comte Thibaut, les revenus de l'église de Saint-Martin-du-Val au monastère de Saint-Pierre, à l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée et aux lépreux, « en présence de Eudes, abbé de Saint-Pierre, d'André de Baudiment dont saint Bernard parle dans plusieurs de ses lettres, de Hugues, abbé de Saint-Jean-en-Vallée, de dom Bernard, abbé de Clairvaux, de Gauthier, abbé de Saint-Martin-du-Val, de Goslen de Lengis, frère de l'évêque Geoffroy et de Goslen de Lengis, son neveu, l'an 1141, indiction IX, épacte XX, le 18 janvier. » Il y eut un autre Hugues de Lengis qui fut prévôt de l'église de Chartres. D'ailleurs Eudes, abbé de Saint-Pierre, remarquant que les livres de la bibliothèque de son couvent périssaient, en partie de vetusté, en partie par les ravages des vers, et « trouvant indigne d'un monastère aussi renommé que le sien d'avoir une bibliothèque aussi pauvre, » il entreprit, du consentement de son chapitre, de la renouveler, et destina à cette fin certains revenus que devaient payer à son monastère toutes les maisons religieuses qui en dépendaient, en sorte que le bibliothécaire eût tous les ans de quoi acheter des livres nouveaux, faire restaurer les anciens ou les remplacer par des livres neufs. Cela se fit en 1145, lorsque déjà saint Bernard avait écrit le traité suivant.

V. En effet, Pierre le Vénérable était à peine de retour d'Espagne quand il pria saint Bernard de lui envoyer ce traité. Or la lettre de Pierre le Vénérable, qui est la vingt-deuxième du livre IV, en réponse à la lettre deux cent vingt-septième de saint Bernard, est de l'année 1143, comme on l'a dit en son lieu. Voici en quels termes Pierre le Vénérable terminait sa lettre : « Veuillez, je vous prie, m'envoyer, par le porteur des présentes, ou par toute autre personne, la lettre que vous avez adressée, je crois, aux moines de Chartres, en réponse à leurs questions sur les préceptes de la règle et sur quelques usages monastiques. Je l'ai lue une fois à Cluny, mais je n'ai jamais pu me la procurer depuis pour la relire. » Geoffroy, livre III de la *Vie de saint Bernard*, chapitre 8, fait remarquer avec raison, « la vigilance, la circonspection et la discrétion » dont ce saint Docteur a fait preuve dans cet écrit, ainsi que pourra facilement s'en convaincre quiconque le lira sans prévention et en comparera la doctrine avec celle de saint Thomas d'Aquin sur le même sujet.

VI. Loin de trouver, comme quelques-uns l'ont fait, la doctrine de saint Bernard trop sévère, on verra qu'elle n'est que juste et pleine de mesure, comme il nous serait on ne peut pas plus facile de le démontrer si l'autorité même de notre Saint ne suffisait amplement à le faire croire. Pour ce qui est des observances corporelles, comme les appelle saint Bernard, qui sont prescrites par la règle de saint Benoît, ce qu'en dit notre pieux docteur se résume à quatre points principaux. Premièrement, l'omission des observances corporelles, non point des plus importantes, telles que l'abstinence de la viande et le silence de la nuit, dont notre saint Législateur a fait une si rigoureuse obligation, mais du silence ordinaire, par exemple, tel que le prescrivent quelquefois les supérieurs, « tout en étant une faute, n'est pourtant pas un crime, pourvu qu'on ne désobéisse que par surprise ou par oubli et non point par mépris de la loi, (n. 17). » Et si on ne peut y contrevenir, par négligence, même sans péché, on ne peut pas non plus les négliger par mépris, sans crime; la faute toute fois, dit-il, n'est que légère si la violation du précepte ne procède pas du mépris; elle n'est même presque plus rien dès qu'elle est réparée par la pénitence, attendu qu'alors le religieux qui se rend coupable de cette transgression, se renferme encore dans les limites de la règle qui est divisée en préceptes et en remèdes (n, 32). » Secondement, toute transgression devient mortelle dès qu'elle procède du mépris ; car « l'orgueilleux mépris et la persévérance dans le mal, d'un cœur sans repentir, changent les moindres fautes en fautes graves et donnent le caractère d'une révolte mortellement coupable à la transgression du précepte le moins important de sa nature (n. 26). » Troisièmement, le mépris diffère de la simple négligence en ce que celui qui pèche par négligence « tombe par une sorte de paresse, tandis que l'autre, celui qui pèche par mépris, cède à un mouvement d'orgueil (n. 18), » sa volonté orgueilleusement révoltée ne veut point se soumettre au pré-

Digitized by Google

cepte qui lui est fait. Ailleurs saint Bernard dit: « Si nous pouvons et ne voulons point, c'est orgueil de notre part, et, par conséquent, mépris du précepte. » Notre Saint ne fait donc point un égal péché « de la simple transgression d'un commandement et de la révolte orgueilleuse de la volonté contre le précepte, » surtout quand le mépris ne s'attaque pas moins à la loi violée qu'au remède qu'elle propose pour le mal.

VII. Or telle est aussi en tout point le sentiment de saint Thomas 2. 2. quest. 86, art. 9, tant sur la question prise en général que dans sa réponse au premier doute qu'il divise en trois parties, dont la première traite des observances de la règle de saint Benoît; la seconde des observances dont la transgression suivant le sentiment communément adopté n'est que vénielle, et la troisième des statuts de l'ordre des frères prêcheurs, qui par suite d'une constitution particulière n'obligent pas sous peine de péché quelconque, mais seulement sous peine de châtiment. La première partie est conçue en ces termes: « Il faut répondre à la première question que celui qui fait profession de la règle, ne fait point pour cela le vœu d'observer tout ce qu'il y a dans la règle; il ne prend l'engagement que de mener la vie régulière qui consiste dans les trois vœux principaux dont il a été parlé plus haut. Voilà pourquoi dans certains ordres religieux on a la précaution de faire profession non pas seulement de la règle, mais de vivre selon la règle, c'est-à-dire, de conformer ses mœurs à la règle comme à un modèle. Or tout cela est anéanti par le mépris. » Or telle est proprement la nature de la règle de saint Benoît au témoignage même de saint Bernard (n. 10). La seconde espèce de règle est exposée en ces termes par saint Thomas: « Dans quelques autres ordres religieux, au contraire, la profession se fait en termes plus prudents encore. En effet, on s'engage à l'obéissance selon la règle, de sorte qu'il n'y a de contraire à la profession religieuse ainsi faite, que ce qui va contre un précepte de la règle, contre un précepte proprement dit et vraiment obligatoire. » La transgression ou l'omission des autres points de de la règle n'est que vénielle, attendu, comme il a été dit plus haut, que ces sortes de trangressions ne font que disposer à transgresser les vœux principaux, de même que le péché véniel dispose au péché mortel. » Ainsi, selon saint Thomas, la transgression des moindres observances dispose à la violation des vœux principaux et n'est, par conséquent, qu'une faute vénielle.

VIII. Mais accordons que la règle de saint Benoît n'oblige que sous peine de châtiment dans ses moindres observances, et voyons comment saint Thomas explique sa pensée sur ce point: « Cependant dans quelques ordres religieux, tel que celui des Frères-Prêcheurs, toute omission ou trangression de cette sorte n'est point de sa nature un péché ni mortel ni véniel, et n'oblige qu'à subir un châtiment déterminé, attendu que ces religieux ne sont tenus que dans cette mesure à ces sortes d'observances, quand d'ailleurs ils pourraient pécher soit véniellement, soit même mortellement par négligence, par passion ou par mépris. » Ainsi, selon saint Thomas, même dans les statuts qui n'obligent qu'à une peine à subir, il peut y avoir matière à péché véniel « par négligence ou par passion, » et même à péché mortel, « par suite du mépris. » En un mot, le degré des fautes commises dans ce cas dépend de la disposition d'esprit de celui qui s'en rend coupable; nulle constitution ne peut l'excuser de sa négligence ou de ses dispositions mauvaises, surtout quand elles ne portent pas sur un point de la règle, mais sur la règle tout entière.

IX. Pour éclairer cette doctrine, il est nécessaire de connaître la réponse de saint Thomas à la troisième partie de la question, où il explique ainsi ce qu'il entend par le mépris: « On transgresse la règle ou on pèche contre elle par mépris quand la volonté refuse de se soumettre à l'ordre de la loi ou de la règle,—or telle est précisément la doctrine même de saint Bernard, — et qu'on part de ce sentiment pour agir contre la loi ou contre la règle. Au contraire, quand on est porté par une cause particulière, par la colère, par exemple, ou par la passion, à agir contre les statuts de la loi ou de la règle, on ne pèche plus par mépris, mais par une toute autre cause, quelle qu'elle soit, quand même elle ferait tomber souvent dans le même péché ou dans un péché semblable. Aussi saint Augustin dit-il dans son livre *de la Nature et de la grâce*, qu'on ne pèche pas toujours par suite d'un orgueilleux mépris. Il est vrai pourtant que la fréquence d'un même péché dispose et conduit au mépris de la loi. »

X. Ainsi donc, d'après saint Thomas, l'habitude ou la fréquence des mêmes fautes conduit au mépris, et, en cela, il ne semble point d'accord avec saint Bernard qui dit, n. 26, que « le mépris amène l'usage et l'habitude, » comme si, à ses yeux, ce n'était pas l'habitude qui amenât le mépris, et qu'au contraire ce fût le mépris qui produisît l'habitude. Et dans ce cas, continue-t-il, « ce n'est point de l'espèce du péché que dépend le plus ou le moins de gravité de la faute, mais de l'intention même du pécheur. » Il développe plus longuement cette pensée dans son Traité de l'humilité, aux chapitres XX et XXI. Mais on peut concilier les opinions des deux Docteurs, en disant que saint Bernard parle de l'habitude qui a eu le temps de se fortifier, et dont il est bien difficile de se débarrasser, soit en se rapprochant de la loi, soit en se soumettant au châtiment de sa faute; or il n'y a guère que par le mé-

Digitized by Google

pris qu'on puisse en venir là. Saint Thomas, au contraire, ne parle que de l'habitude qui vient de la fragilité humaine et de l'ardeur des passions, dont celui qui en est la victime ne demanderait pas mieux que de se débarrasser, mais qui ne peut y réussir parce qu'il est trop faible. Or, cette habitude n'en est pas moins un acheminement vers le mépris où elle finit par aboutir, à moins qu'on n'y résiste par un généreux effort. Mais je m'étends plus que je ne le voulais, pourtant je ne crois pas que cette digression soit oiseuse ni intempestive. Je finis par un mot de Jean de Salisbury, dans sa lettre deux cent quatre-vingt-deuxième. « Si on est fidèle dans les plus petites choses, on mérite la vie éternelle et quelquefois même on acquiert la gloire des martyrs; si on les néglige, au contraire, on tombe bien vite de la désobéissance dans le mépris et ensuite dans la mort éternelle.

L'opuscule suivant a été imprimé pour la première fois à Rouen, avant l'an 1500, mais sans date, avec les livres *de la Considération* et l'*Apologie à Guillaume*, comme nous l'avons dit ailleurs.

LIVRE DU PRÉCEPTE ET DE LA DISPENSE

DE SAINT BERNARD.

LETTRE A L'ABBÉ DE LA COULOMBE SUR LE TRAITÉ SUIVANT.

A l'abbé de la Coulombe, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut éternel dans le Seigneur.

J'ai voulu vous envoyer à vous d'abord, comme je m'y étais engagé, ma réponse à la lettre de quelques religieux de Chartres; j'ai fait plus encore, car pour me conformer à vos désirs, au lieu de ne donner à ma réponse que le développement qui convient à une lettre, vous verrez que, cédant à vos exhortations, je l'ai faite assez longue pour y traiter plus de choses et la rendre ainsi utile à plus de personnes à la fois. Lorsque vous aurez lu mon travail je vous prie de le faire parvenir, non pas directement aux religieux pour lesquels je l'ai écrit, mais à leur abbé, qui le leur remettra ensuite s'il le juge à propos. Car ce sont des moines et leur règle ne leur permet pas plus de recevoir que d'écrire des lettres sans le consentement de leur abbé. C'est même pour cette raison, comme vous le savez, que, pendant longtemps, j'ai fait difficulté de leur répondre malgré leurs instances; il me semblait qu'ils s'étaient permis d'écrire leur lettre et de me la faire parvenir à l'insu de leur abbé, et j'ai su plus tard qu'en effet mes soupçons n'étaient que trop bien fondés. En lisant mon travail, on peut voir que, dans le principe, je ne me proposais que d'écrire une lettre; mais, sur vos instances, ayant dépassé le cadre dans lequel je voulais me renfermer d'abord, il me semble si vous êtes de mon avis, qu'on peut appeler cet écrit un livre plutôt qu'une lettre. De plus, comme au milieu d'une foule de questions que je traite dans ce livre, je me suis plus particulièrement arrêté, à cause du bien que j'avais en vue

Zèle de saint Bernard pour la discipline religieuse.

Raison et titre de ce livre.

LIBER DE PRÆCEPTO ET DISPENSATIONE

S. BERNARDI ABBATIS.

EPISTOLA AD ABBATEM COLUMBENSEM DE OPERE SEQUENTI.

Domno abbati Columbensi frater Bernardus abbas, dictus de Clara-Valle, valere in Domino semper.

Rescriptum meum ad epistolas Carnotensium quorumdam monachorum, vobis primus, ut promiseram, destinare curavi; ubi et aliud quoque impletum est quod jussistis. Nam cum breviter rescribere decrevissem, et epistolis epistolam tantum reddere velle cœpissem; hortatu vestro in libri, ut cernitis, longitudinem protraxi stylum, ut et in pluribus plures possint ædificari. Quod opus, cum a vobis perlectum fuerit, tunc non ipsis, ad quos factum est, sed eorum prius reddatur abbati; et sic demum ad ipsos, si jusserit abbas, perveniat. Monachi enim sunt; et ex lege suæ regulæ sine nutu sui abbatis sicut dare, ita et accipere datas prohibentur epistolas. Nam et ob hoc maxime diu, sicut scitis, multum licet rogatus ab eis, respondere tardavi, quod (ut mihi videbatur) ignorante abbate scribere illas epistolas, et mittere præsumpsissent. Nec falso id suspicatus sum, uti post-

Digitized by Google

de produire, à examiner quels préceptes sont susceptibles de dispense, qui peut en dispenser et dans quelles limites on le peut faire, nous appellerons ce livre DU PRÉCEPTE ET DE LA DISPENSE, à moins pourtant que vous ne lui trouviez un titre plus juste.

PRÉFACE.

Aux moines de Chartres sur le traité suivant.

Pourquoi garderai-je plus longtemps le silence aujourd'hui, de quel front aussi me permettrai-je de le rompre? Vos nombreuses lettres et vos messagers me mettent dans l'alternative ou de montrer mon peu de science ou de manquer à la charité; mais préférant, après tout, être trouvé dépourvu de la science qui enfle que de la charité qui édifie, je cède à vos prières et j'entreprends de dénouer des nœuds bien serrés pour mes faibles doigts et, je le crains, bien faits pour user leurs efforts. Mais il est inutile de m'arrêter à cette pensée puisque vous m'écrivez et me signifiez que vous ne voulez accepter d'excuse de moi ni par lettre ni de vive voix. Je ne saurais donc désormais me retrancher même derrière l'impossibilité pour moi de vous satisfaire, puisque vous êtes persuadés que vous connaissez assez ce que je puis dire et sentir, pour savoir ce dont je suis capable dans le sujet qui nous occupe. C'est donc en cédant à votre conviction, beaucoup plus qu'en étant convaincu de ma capacité, que je descends dans l'abîme des questions que vous me posez; Dieu m'est témoin que je ne sais comment je m'en tirerai. Je puis répondre que je ne m'écarterai jamais de la charité; puis-je en dire autant de la vérité? Dieu le veuille. Mais si je m'en éloigne, ne l'attribuez qu'à l'insuffisance de mon intelligence, et ne vous en prenez point à ma volonté. Je vais donc essayer de résoudre toutes vos questions en une seule lettre, aussi courte que possible quoique d'une inévitable longueur, mais si ma réponse est un peu longue ce ne sera pas à vous de vous en étonner, puisqu'il ne vous a pas fallu moins de deux lettres, assez longues aussi, rien que pour poser vos questions.

Ce qui a donné occasion à ce livre.

CHAPITRE I.

Les prescriptions des règles monastiques sont-elles des préceptes ou seulement des conseils?

Etat de la question.

1. Votre première question d'où, si je ne me trompe, découlent toutes ou presque toutes les autres, a rapport à notre règle; car vous me demandez comment et à quel point elle est obligatoire pour ceux qui en font profession : en d'autres termes, vous voulez savoir si toutes les parties en sont de précepte, en sorte qu'on ne puisse en transgresser une seule sans danger, ou si elles ne sont que de conseil ou de recommandation et, par conséquent, de peu ou de nulle importance pour ceux qui la professent, en sorte qu'il n'y aurait pour eux qu'une faute légère ou nulle à les transgresser; ou bien si, dans le nombre de ses dispositions, les unes sont de précepte et les autres de conseil seulement, de manière qu'on pourrait omettre les unes et non les autres, et, dans le cas où il en serait ainsi, vous me demandez de tracer les limites certaines où chacune de ces deux sortes de prescriptions commence et cesse précisément, afin que personne ne puisse se les tracer au gré de ses opinions variables et se donner plus de latitude qu'il ne faut, s'exposant ainsi à boire un chameau sans difficulté

---

modum liquido comperi. Ego cœpto operi (quod quidem legentibus apparebit) Epistolæ nomen indideram; sed quoniam pro nomine modum, vestro obviante mandato, ut promiseram non servavi; liber, si judicatis, non epistola censeatur. Et quia inter multas quæstiones, quæ ibi a me solvuntur, id præcipue subtilius utiliusque pertractatur, quænam liceat præcepta, et per quos, et quatenus dispensari; detur ei titulus, *de Præcepto et dispensatione*; nisi vobis aliud forte congruentius videatur.

PRÆFATIO

Ad Monachos Carnotenses, in Tractatum sequentem.

Qua mente jam tacebo? qua fronte tamen loquar? Crebris epistolis et nuntiis cogitis me aut propriam prodere imperitiam, aut officium renuere charitatis. At ego malens sine illa quæ inflat, quam absque illa quæ ædificat, inveniri; victus tandem præcibus vestris, duris injicio nodis ungues teneros, et (ut vereor ego) non aliud quam terendos. Sed hoc incassum. Nam mea me, ut scribitis et præscribitis, tam absentis scripta, quam verba præsentis arguunt excusantem. Quis enim jam relinquitur mihi vel de impossibilitate causandi locus, præsertim apud vos, qui ex ore et ex corde meo satis certum tenere vos creditis, quantum possim in talibus? Fidei proinde vestræ, non meo fidens ingenio, abyssum ingredior quæstionum; nesciens (Deus scit) qua emersurus. Præsto charitas erit, utinam ita et veritas. Si quo minus, excuset effectum defectus potius ingenii; voluntatem certe non culpabitis. Tentabo autem easdem, si potero, quæstiunculas sub epistolari cunctas brevitate redigere, etsi non epistola brevi. Mirum siquidem non est, si fuero ego longior in exponendo; cum vos tantum eas ponendo, duas, et ipsas satis longas, epistolas texueritis.

CAPUT I.

An monasticæ regulæ instituta præcepta sint, an consilia duntaxat.

1. Prima igitur quæstio circa regulam nostram versatur, de qua (ni fallor) et reliquæ omnes aut pæne omnes oriuntur. Quæritis nempe, regularis illa institutio quomodo et quatenus sit pensanda profitentibus eam; utrum videlicet cuncta quæ continet, putanda sint esse præcepta, consequenter et damnosa transgredienti; an consilia tantum vel monita, et ob hoc nullius, aut non magni ponderis sit ipsorum professio; nullius, aut non gravis culpæ ipsorum prævaricatio; an certe quædam sint deputanda imperiis, quædam pro consiliis reputanda, quo partim ea liceat, partim non liceat omnino præter-

Digitized by Google

quand il ne peut se résoudre à avaler un moucheron, parce qu'il ne sait quel soin et quel degré d'application il doit apporter à l'accomplissement de ces diverses observances. Tel est, si je ne me trompe, le sens, sinon les propres termes de votre double question. Quant à ce que vous me demandez ensuite au sujet de l'obéissance, de ses degrés et de ses limites, il me semble qu'on peut le rapporter à la même question touchant l'importance des différents points de la règle, et je crois qu'il ne restera plus d'obscurité pour l'obéissance une fois que j'aurai satisfait à votre premier doute.

Réponse. 2. Or, à mon avis, la règle de Saint-Benoît est proposée à tout le monde et n'est imposée à personne. C'est un bien de l'embrasser et de la pratiquer avec dévouement, mais ce n'est pas un mal de ne point s'y soumettre; d'où je conclus que, de la part de celui qui la reçoit, elle est volontaire, et de la part de celui qui la propose, elle est libre. Toutefois, si de la part de celui qui l'accepte elle est volontaire, une fois qu'il l'a acceptée et promis de l'observer, elle cesse d'être facultative pour lui et il n'est plus libre de ne pas observer ce qu'il était parfaitement libre de ne point accepter; en sorte que ce qu'il a commencé par un acte de sa volonté, il devra le continuer par le fait de la nécessité, car il faut absolument qu'il accomplisse les vœux que ses lèvres ont prononcés; c'est désormais par sa propre bouche qu'il sera condamné ou justifié. Mais d'ailleurs c'est une heureuse nécessité, pouvons-nous dire avec un saint (saint Augustin lettre CXXVII *à Armentair*), que celle qui nous contraint à être meilleurs. Disons donc que, à l'exception, bien entendu, de quelques préceptes spirituels, tels que ceux de la charité, de l'humilité et de la douceur qui viennent de Dieu plutôt que de saint Benoît, et ne peuvent par conséquent être changés, toutes les autres prescriptions [a] de la règle de saint Benoît ne sont que de simples recommandations et de bons conseils pour ceux qui ne font point profession de cette règle; on ne pèche point en ne les observant point. Mais pour ceux qui en font professsion, ce sont des préceptes qu'on ne peut enfreindre sans pécher, de sorte que, pour me servir de vos propres expressions, pour les premiers elles sont libres et facultatives, et pour les seconds elles sont une nécessité comme une seconde loi naturelle; nécessité telle cependant qu'elle ne peut empêcher en aucune manière d'en dispenser s'il est nécessaire et raisonnable.

Si le vœu est volontaire, l'accomplissement en est forcé.

Il y a dans la règle deux sortes d'institutions.

Les observances sont obligatoires pour tout religieux profès.

CHAPITRE II.

Quand peut-on dispenser des constitutions des anciens; qui peut en dispenser.

Qui peut dispenser.

3. Mais le pouvoir de dispenser en matière de constitutions religieuses n'appartient pas aux premiers venus; il n'y a que ceux qui peuvent dire avec les Apôtres, « tout homme doit nous regarder comme étant les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu (I *Corinth.*, IV, 1), » qui l'ont reçu. Or tout serviteur sage et fidèle établi par le Seigneur pour gouverner sa famille, ne dispense que lorsqu'il y voit un avantage, une compensation; car ce qu'on recherche le plus dans un dispensateur c'est qu'il soit fidèle. On pourrait peut-être dire également qu'on ne demande pas

[a] Saint Bernard les désigne plus loin sous le nom d'observances corporelles.

---

gredi. Et si hoc ultimum detur distingui a me tunc demum certos ac propriæ cujusque partis limites flagitatis; ne cui forte per varias sui sensus opiniones licentius vagandi detur occasio; sicque liquare culicem. et camelum glutire contingat, si nesciat quantum curæ vel operæ suæ quibusque debeat observantiis. Hic est, quantum recolo, totus vestræ illius partitionis sensus, etsi non verba. Quod autem subjungitis et pergitis inquirere de obedientia, quibus gradibus distinguatur, quibus claudatur limitibus; ad eamdem arbitror pertinere divisionem, quippe quæ in decretis regularibus præcipua habetur; et puto, cum ad illam satis responsum fuerit, de ista jam nil suprerit quod ambigatur.

2. Itaque, ut sentio ego, regula sancti Benedicti omni homini proponitur, imponitur nulli. Prodest, si devote suscipitur et tenetur; non tamen, si non suscipitur, obest. Quod autem in voluntate est suscipientis, non in potestate proponentis; voluntarium merito dixerim, non necessarium. Attamen hoc ipsum quod dico voluntarium, si quis ex propria voluntate semel admiserit, et promiserit deinceps tenendum; profecto in necessarium sibi ipse convertit, nec jam liberum habet dimittere, quod ante tamen non suscipere liberum habuit. Ideoque quod ex voluntate suscepit, ex necessitate [a] tenebit; quia omnino necesse est eum reddere vota sua quæ distinxerunt labia sua, et ex ore suo aut condemnari jam, aut justificari. Cæterum felix, ut quidam sanctorum ait, necessitas, quæ cogit in melius. Omnia proinde sancti Benedicti instituta, exceptis sane nonnullis de spiritualibus, verbi causa, charitate, humilitate, mansuetudine, quæ non tam ipsum constat instituisse quam Deum, et ob hoc penitus non esse mutanda; de cætero reliqua universa non profitentibus quidem monita tantum, seu consilia censenda sunt, nec gravant non observata; cum tamen profitentibus in præcepta, prævaricantibus in crimina fiant. sive (ut vestra vobis reddam) illis voluntaria vel factitia, istis necessaria, et tanquam naturalia non immerito reputantur. Ita sane necessaria dixerim, ut ex eis minime præjudicetur necessariis rationabilibusque dispensationibus.

[a] *al.* jam tenebit.

CAPUT II.

In constitutionibus majorum quando et a quibus dispensandum.

3. Sed non omnibus in hujusmodi credita est dispensatio, nisi his dumtaxat qui cum apostolis dicere possunt: *Sic nos existimet homo ut ministros Christi,*

Digitized by Google

aux inférieurs une moindre fidélité dans la soumission aux supérieurs qu'à ceux-ci dans l'exercice du pouvoir de dispenser. Il est donc évident par là que la manière dont vous avez divisé votre question est exacte et suffisante, pourvu toutefois qu'on tienne compte des temps et des personnes, puisque, pour les inférieurs, toute règle religieuse, du moins en ce qui a rapport aux observances corporelles, est facultative tant qu'ils n'en font point profession et obligatoire dès qu'ils l'ont embrassée; et pour les supérieurs elle est en partie facultative en tant que d'institution humaine et en partie obligatoire en tant que d'institution divine.

Pour qui les observances corporelles sont obligatoires.

4. D'après cela peut-être la justesse et la clarté de cette division ressortiront-elles davantage si nous distinguons trois sortes d'obligations au sens que nous venons de dire : le stable, l'inviolable et l'incommutable. Or j'entends par obligation stable, toute obligation telle que personne, à l'exception des dispensateurs des mysteres de Dieu, c'est-à-dire des supérieurs, ne peut en dispenser; telles sont les règles de saint Basile, de saint Augustin et de saint Benoît; tels sont également les canons authentiques et toutes les autres institutions ecclésiastiques émanées d'une autorité compétente. Toutes ces obligations émanant de saints personnages, sont réputées stables et nul inférieur ne peut ni les altérer ni les changer. Mais après tout, comme elles sont d'institution humaine, les hommes qui ont succédé aux auteurs de ces obligations, par une élection canonique, et en occupent la place et l'emploi, peuvent quelquefois en dispenser licitement et sans pécher suivant les circonstances de causes, de personnes, de lieux et de temps. Je prie le lecteur de bien remarquer que je ne dis pas que les supérieurs peuvent accorder ces dispenses à la légère et selon leur bon plaisir, mais pour de bonnes raisons. Ce qui fait que les supérieurs peuvent en dispenser, pourvu qu'ils le fassent de la manière que je viens de dire, c'est que les obligations dont il s'agit ne sont pas naturellement et par elles-mêmes un bien proprement dit.

Il y a trois sortes d'obligations.

1° Les obligations stables.

Les règles sont sujettes à dispenses.

5. Elles ont été inventées et établies, non parce qu'il n'est pas permis de vivre autrement, mais parce qu'il est mieux de vivre selon ces règles, elles n'ont même d'autre but que de conserver et augmenter la charité. Aussi tant qu'elles favorisent la charité, elles sont stables et inviolables et les supérieurs eux-mêmes ne peuvent les changer sans pécher; au contraire, deviennent-elles nuisibles à la charité, c'est à ceux qui doivent en juger, qu'il appartient d'y pourvoir: ne vous semble-t-il pas en effet de toute justice, que ce qui a été établi pour la charité soit omis, interrompu ou changé en quelque chose de meilleur dès que la charité le réclame, et de toute injustice, au contraire, de maintenir contre la charité ce qui n'a été établi qu'en sa faveur? Ainsi toute obligation stable, est stable et immuable pour les supérieurs eux-mêmes toutes les fois qu'il en résulte un bien pour la charité. Suis-je seul de mon avis, ou le premier à penser ainsi? Nullement, le pape Gélase exprimait la même pensée que moi quand il disait : « Excepté le cas de nécessité, les décrets des saints Pères ne souffrent aucune altération. » Le pape Léon dit de même : « A moins de néces-

Comme elles sont subordonnées à la charité.

V. aux notes.

Les règles admettent la dispense quand la charité l'exige.

---

dispensatores mysteriorum Dei. Novit autem fidelis servus et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam, ibi tantum usurpare dispensationem, unde bonam possit habere recompensationem. Hoc quippe quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur. Et eadem fortasse fidelitas a subditis nihilominus exigitur in obtemperando, quæ a præpositis in dispensando. Constat igitur ex his quæ dicta sunt, vestram illam divisionem integram esse ac sufficientem, si modo personæ distinguantur et tempora, dum subjectis quidem sit omnis regularis institutio (quantum duntaxat ad corporales observantias pertinet) ante professionem voluntaria, post professionem necessaria: Prælatis vero partim voluntaria, ut quæ inventa ab homine; partim necessaria, ut quæ fuerint divinitus instituta.

4. Quam ob rem fortassis tunc potissimum congrua et luculenta magis eadem divisio apparebit, si ejus membrum quod dictum est necessarium, rursus in tria hæc subdividatur, stabile, inviolabile, incommutabile. Et quidem stabile dixerim, quod ita est necessarium, ut non cuilibet hominum illud mutare fas sit, nisi solis dispensatoribus mysteriorum Dei, id est præpositis, ut, verbi gratia, regulæ sanctorum Basilii, Augustini, Benedicti, necnon et authentici canones, et si quæ sunt alia ecclesiastica instituta dignæ auctoritatis. Quæ quoniam a sanctis tradita sunt, sancita stabiliter perseverant, nec omnino cuivis subjectorum ea aliquo modo variare vel mutare conceditur. Quia tamen ab hominibus; etiam per homines, loco et officio illis canonica electione succedentes, licite interdum innoxieque pro causis, personis, locis, et temporibus dispensantur. Ubi sane qui hæc legit, attendat me caute non dicere, ea posse vel ab istis leviter pro voluntate mutari; sed ex ratione fideliter dispensari. Ideo autem hanc ipsam mutationem taliter et a talibus recipere possunt, quoniam non naturaliter nec per se bona sunt.

5. Porro inventa atque instituta fuerunt, non quia aliter vivere non liceret, sed quod ita magis expediret; nec plane ad aliud, quam ad lucrum vel custodiam charitatis. Quamdiu ergo charitati militant, immobiliter fixa sunt, mutarique omnino, ne ab ipsis quidem præpositis, sine offensa possunt. At si e contrario contraria forte aliquando charitati visa fuerint, his duntaxat quibus hoc posse videre datum est, et providere creditum est; nonne justissimum esse liquet, ut quæ pro charitate inventa fuerunt, pro charitate quoque, ubi expedire videbitur, vel omittantur, vel intermittantur, vel in aliud forte commodius demutentur? Sicut et regione iniquum procul dubio foret, si statuta pro sola charitate, contra

Digitized by Google

sité, on ne peut enfreindre les constitutions des saints Pères, » puis il ajoute; « mais s'il y a nécessité de le faire pour le bien de l'Eglise, que celui qui a le pouvoir de le faire en dispense; la nécessité alors change la loi. »

CHAPITRE III.

Il n'y a que Dieu qui puisse dispenser des lois qu'il a faites; mais s'il s'agit de la loi éternelle, Dieu lui-même ne peut la changer.

2° L'obligation inviolable.

6. Vient ensuite l'obligation que j'ai appelée inviolable, c'est-à-dire celle qui ne vient pas des hommes mais de Dieu seul; celle-là ne peut être changée en aucun cas. Tels sont ces préceptes: Vous ne tuerez point; Vous ne commetterez point de fornications; Vous ne volerez point et les autres [a] commandements de la loi positive. Nul homme ne peut en dispenser; nul même ne peut et ne pourra jamais en retrancher un iota de quelque manière que ce soit; mais il n'en est pas de même pour Dieu qui en retranche ce qu'il veut et quand il veut, comme il le fit, lorsqu'il ordonna aux Hébreux, de dépouiller les Egyptiens et au prophète, de s'unir à une prostituée. Evidemment dans le premier cas c'eût été une spoliation inique, et dans le second, un honteux commerce, si l'autorité de celui qui donna ces deux ordres n'en était en même temps la justification. Et toutes les fois que nous lisons que de saints personnages ont fait quelque chose de pareil sans que la sainte Ecriture ajoute qu'ils n'ont agi, en ce cas, que sur l'ordre de Dieu, nous devons dire ou qu'ils ont péché comme tous autres mortels, ou qu'en tant que prophètes, ils ont été intérieurement inspirés de Dieu pour agir comme ils l'ont fait. J'en citerai un exemple qui me vient à l'esprit en ce moment, celui de Samson qui se tue pour écraser ses ennemis avec lui. Evidemment on ne peut excuser cette action qu'en admettant que Samson fut inspiré secrètement d'en haut pour la faire, quoique l'Ecriture [b] n'en parle pas.

Ce qu'il faut penser de certains faits particuliers rapportés dans la sainte Ecriture.

3° L'obligation incommutable.

7. Mais que veux-je dire par obligation incommutable? pour moi, ce mot désigne particulièrement tout ce qui repose sur la raison éternelle et divine, et se trouve de telle nature que Dieu même ne peut jamais le changer pour quelque cause que ce puisse être. Telle est par exemple la doctrine spirituelle renfermée dans le sermon du Seigneur sur la montagne, et tout ce qui concerne la charité, l'humilité, la mansuétude et les autres vertus dont l'Ancien comme le Nouveau Testament nous font un devoir de la vie spirituelle: toutes ces obligations sont telles que non-seulement il n'est pas permis, mais encore il n'est jamais utile de les transgresser. Elles ne sont immuables que parce que ce qu'elles prescrivent est bien de sa nature, et qu'il est constamment bien de commander ce

[a] C'est-à-dire tous les préceptes dont la transgression ne peut jamais aller sans une disposition déréglée de l'âme. Ainsi le vol et l'homicide sont susceptibles de dispense, de la part de Dieu, quant au fait matériel, mais non point quant aux dispositions mauvaises du cœur. Autrement saint Bernard se contredirait lui-même, puisqu'il regarde comme immuable un peu plus loin, tous les préceptes du sermon sur la montagne. Or dans ce sermon toute mauvaise pensée au sujet d'une femme est défendue; il en est de même du faux témoignage.

[b] Il n'est certainement point question ici de ce que nous lisons dans l'*Epître aux Hébreux*, chapitre onze, verset trente-deux, et dans le livre des *Juges*, chapitre six.

---

charitatem tenerentur. Tenent ergo fixam firmamque immobilitatem, etiam apud prælatos, quæ ex stabili necessario sunt; sed quatenus charitati deserviunt. Nunquid autem hoc ego vel solus sentio, vel primus dico? Annon hoc ipsum et papa Gelasius sensit? Ait siquidem: Ubi necessitas non est, inconvertibilia maneant sanctorum patrum decreta. Leo quoque papa: Ubi, inquit, necessitas non est, nullo modo sanctorum Patrum constituta violentur. Et inferi: Ubi ergo necessitas fuerit, ad utilitatem Ecclesiæ, qui potestatem habet, ea dispenset. Ex necessitate enim fit mutatio legis.

CAPUT III.

Dispensationem in lege divina soli Deo reservatam esse. At quæ sunt legis æternæ, omnino etiam Deo esse immutabilia.

6. Necessarium deinde, quod inviolabile nominavi, illud intelligo, quod non ab homine traditum, sed divinitus promulgatum, nisi a Deo qui tradidit, mutari omnino non patitur; ut, exempli causa, ou Noc cides. Non mœchaberis, Non furtum facies, et reliqua illius tabulæ legiscita; quæ etsi nullam prorsus humanam dispensationem admittunt nec cuiquam hominum ex his aliquid aliquo modo solvere, aut licuit, aut licebit; Dominus tamen horum quod voluit, quando voluit solvit, sive cum ab Hebræis Ægyptios spoliari, sive quando prophetam cum muliere fornicaria misceri præcepit. Quorum utique alterum quid nisi grave furti facinus, alterum quid nisi flagitii turpitudo reputaretur, si non excusasset utrumque factum auctoritas imperantis? Sane ubi simile aliquid aliquando a sanctis hominibus fuisse legitur usurpatum, Scriptura non indicante quod Deus ita præceperit; aut eos peccasse fatendum est, sicut homines; aut certe, sicut prophetas, familiare Dei consilium accepisse. Unde et unum exemplum pono quod occurrit de Samsone, qui seipsum una cum hostibus opprimens interfecit. Quod utique factum si defenditur non fuisse peccatum, privatum habuisse consilium indubitanter credendus est, etsi de Scriptura hoc non habemus.

7. Jam vero necessarium Incommutabile quid accipi velim? Equidem nil congruentius, quam quod divina ita constat et æterna ratione firmatum, ut nulla ex causa possit, vel ab ipso Deo, aliquatenus immutari. Sub hoc genere est omnis illa sermonis Dominici in monte habiti spiritualis traditio, et quidquid de dilectione, humilitate, mansuetudine, cæterisque virtutibus, tam in Novo, quam in Veteri Testamento spiritualiter observandum contraditur. Hæc quippe talia sunt, quæ nec liceat, nec expediat aliquando non haberi. Eo siquidem immobiliter, quo et naturaliter bona, nunquam nisi innocenter, nun-

Digitized by Google

qu'elles prescrivent et d'observer ce qu'elles commandent. En tout temps et pour tout homme, n'en tenir compte c'est se perdre, et les observer, se sauver. Par conséquent, la première sorte d'obligation résulte en effet de la volonté de celui qui se lie par une promesse ; la seconde, de l'autorité de celui qui l'impose et la troisième, de l'excellence même de son objet.

En qui ces trois sortes d'obligations diffèrent.

8. Ces trois sortes d'obligations diffèrent donc entre elles à certains degrés et elles ne sont pas toutes les trois également fixes et immuables. En effet, la première des trois sans être absolument immuable n'est pourtant susceptible que de peu de changements, puisqu'il n'appartient qu'aux prélats d'en dispenser; encore ne le peuvent-ils que pour des motifs d'une fidèle et sage administration. Quant à la seconde qui est plus grande que la première, on pourrait presque dire qu'elle est incommutable, puisque nous avons vu qu'elle ne peut etre changée que par Dieu : mais pour ce qui est de la troisième sorte d'obligation, comme elle est la plus grande des trois, elle est aussi tout à fait incommutable; Dieu même ne peut pas la changer. On peut donc dire que ce que les prélats seuls ont le pouvoir de changer est à peine susceptible de changement; que ce dont Dieu seul peut dispenser est à peu près immuable, puisqu'il n'y a que pour lui que ce ne le soit pas.

CHAPITRE IV.

Jusqu'où s'étend le pouvoir des prélats de dispenser de la règle.

9. Ceci posé, je reviens à la question qui a été notre point de départ, et je dis qu'il est évident que les règles monastiques sont soumises en grande partie, sinon au bon vouloir, du moins à la discrétion des supérieurs. Sur ce, vous me demandez ce que devient l'obligation elle-même. Ecoutez : elle demeure toujours très-grande. En effet, tout ce qui, dans la règle, regarde le spirituel, je l'ai dit plus haut, n'est point à la discrétion de l'abbé ; pour ce qui concerne les observances corporelles, elle n'est à sa discrétion que pour qu'il la plie aux exigences de la charité, et nullement à celles de son bon plaisir. Car l'abbé n'est pas au-dessus de la règle à laquelle il s'est lui-même spontanément soumis un jour, bien que, ce qui est incontestable, la charité qui est la règle même de Dieu doive avec raison être préférée à la règle de saint Benoît. Aussi en accordant que la lettre de la règle cède pour un temps à la charité, lorsque la nécessité [a] l'exige, il ne s'ensuit pas qu'elle soit à la merci de la volonté du premier venu. L'abbé n'est pas établi pour juger les traditions qui nous viennent de nos pères, mais pour en prévenir la transgression, pour maintenir les prescriptions de la règle et en punir les violateurs; car, selon moi, ces saintes observances ont été remises à la prudence et à la fidélité des supérieurs, et non point abandonnées à leur bon plaisir. Voilà pourquoi le même législateur, pour ce qu'il abandonne à la discrétion de l'abbé, évite avec soin, si j'ai bonne mémoire, de dire qu'il le laisse à son bon plaisir, mais à leur jugement, à leur disposition, à leur prudence, à leur discernement et autres expressions semblables, afin de montrer qu'il veut que le sage et fidèle dispensateur, ne

L'abbé même est astreint à la règle.

Les observances régulières sont confiées à la bonne foi, non au bon plaisir des prélats.

[a] Dans plusieurs éditions on lit après ces mots; « et la charité l'exigent, » mais cette addition est complétement superflue; puisque la nécessité procède elle-même de la charité. C'est ce qui fait dire un peu plus loin à notre saint Docteur; « La nécessité ne connaît point de loi et porte avec elle l'excuse des dispenses qu'elle motive.

---

quam nisi salubriter aut imperantur, aut observantur. Omni tempore, omni personæ, mortem contempta, custodita salutem operantur. Primam ergo necessitatem sua cuique facit in promittendo voluntas, secundam præcipientis auctoritas, tertiam præcepti dignitas.

8. Differunt autem, ut jam dictum est, quibusdam a se invicem gradibus tres istæ necessitates, nec una omnes sequitur immutabilitatis firmitas. Nam ex prima quidem quod efficitur, et si non penitus immutabile, tamen vix mutabile esse constat; dum solis illud liceat mutare prælatis, et hoc nonnisi fideli et provida dispensatione. Quod vero fit ex sequenti, quæ et major ista, est pene jam incommutabile. Soli quippe Deo esse mutabile superius demonstratum est. Porro quod de novissima fit, tanquam omnium maxima, omnino incommutabile est, utpote quod ne ipsi quidem Deo mutare liberum est. Quod igitur nulli hominum fas est, nisi solis mutare prælatis, dici vix mutabile congrue potest; quod soli constat licere Deo, dicatur pæne immutabile; quod ne ipsi quidem, penitus immutabile nominetur.

CAPUT IV.

Quid Prælatis circa dispensationem regulæ liceat.

9. Quæ cum ita sint, ut ad ea redeam, de quibus potissimum quæritur, patet quod magna ex parte regularis traditio subest ejus qui præest, etsi non voluntati, certe discretioni. Sed dicitis : Quid ergo relinquitur necessitati? Audite, quamplurimum. Primo quidem quidquid de spiritualibus in ipsa regula traditum est, in manu abbatis (ut supra taxatum est) nequaquam relinquitur. Deinde reliqua pars, quæ in corporalibus constat observantiis, ne ipsa quidem in ejus ita voluntate posita est, ut ejusdem deserviat voluntati, sed magis charitati. Neque enim abbas supra regulam est, cui semel et ipse spontanea se professione submisit, etsi (quod negandum non est) Dei regula charitas regulæ sancti Benedicti jure præponitur. Esto proinde ut interdum regulæ littera cedat pro tempore charitati, cum ratio necessitatis exegerit; absit tamen ut hominis cujuspiam subdatur voluntati. Super fratrum sane transgressiones, non super Patrum traditiones constituitur qui abbas eligitur, mandatorum cultor, et ultor vitiorum. Arbitror namque

Digitized by Google

se règle dans les dispenses qu'il ne devra peut-être accorder que sur le *dictamen* de la raison et non point sur l'inspiration de son bon plaisir. Aussi lui rappelle-t-il bien souvent qu'il devra un jour rendre compte à Dieu de toutes ses décisions.

La profession de l'inferieur lie aussi le supérieur.

10. J'ai bien lu dans la règle : Telle chose est laissée à la décision, à la prudence, au jugement ou à la disposition de l'abbé; mais je n'ai vu nulle part qu'il soit libre de changer ce que bon lui semble : « En tout point, est-il dit (S. Bened. *Reg.*, cap. III), tous les religieux devront suivre la règle comme leur maîtresse et nul ne devra avoir l'imprudence de s'en écarter ; » nul donc, pas même l'abbé, car il est dit que « tous les religieux devront suivre la règle comme leur maîtresse, » nul ne peut suivre sa volonté, et ici je ne vois point d'exception en faveur de l'abbé. Voyez-vous que l'obligation profite de tout ce qui est refusé au bon plaisir? Mais d'ailleurs est-ce que la profession religieuse [a] par laquelle un jeune profès se soumet volontairement à un prieur, ne lie pas le prieur aussi bien que lui? Pour moi, c'est un engagement commun qui les lie également l'un et l'autre et les constitue mutuellement débiteurs, l'un d'un soin fidèle envers l'autre; et l'autre, d'une humble obéissance envers le premier. Je me demande où il peut y avoir place pour le bon plaisir là où le supérieur est lié lui-même par le contrat. Mais bien plus, le bon plaisir du supérieur est d'autant plus étroitement resserré que tout profès, en promettant obéissance, ne fait pas vœu d'obéissance en général, mais expressément selon la règle ; non pas même selon une règle quelconque, mais suivant celle de saint Benoît, de sorte que les supérieurs ne sont pas libres de disposer de leurs inférieurs selon leur bon plaisir ; ils savent très-bien que la règle a tracé les limites de leur autorité, et qu'ils doivent se borner à n'exiger que ce qui est certainement conforme au droit, non pas à un droit quelconque, mais au droit établi par notre Père, ou du moins ne s'en écartant point. En effet, voici en quels termes se fait la profession religieuse : « Je promets — non pas la règle, — mais l'obéissance selon la règle de saint Benoît, » non pas selon le bon plaisir de l'abbé. Par conséquent, si, après avoir fait profession en ces termes, mon abbé veut me soumettre à quelque chose qui n'est pas selon la règle que j'ai fait vœu d'observer, ou du moins qui ne soit point conforme aux règles de même espèce, telle que la règle de saint Basile, de saint Augustin ou de saint Pachôme [b], je vous demande où est pour moi l'obligation de lui obéir? Il est évident, en effet, qu'il n'a le droit d'exiger de moi que ce que j'ai promis.

Le profès ne promet obéissance que selon la règle.

[a] Le sens de ce passage est que par le seul fait de la profession religieuse, il y a deux personnes de liées, le profès, c'est-à-dire le nouveau religieux, et le supérieur, c'est-à-dire l'abbé, en sorte qu'elle fait à l'un un devoir de veiller soigneusement à ce que le nouveau profès observe religieusement la règle, et à celui-ci une obligation de se montrer humblement soumis.

[b] Ce passage n'est pas clair ; on pourrait en inférer qu'un supérieur peut sans excéder la mesure, prescrire à un religieux tout ce qui est conforme à la règle de saint Benoît ou même aux institutions de saint Basile, etc., en sorte que le religieux qui a fait profession selon la règle de saint Benoît par exemple, serait tenu de s'astreindre aux observances des autres règles, si son supérieur lui en faisait un devoir. Telle n'est pas la pensée de saint Bernard, qui a dit un peu plus haut, que le moine qui a fait profession selon la règle de saint Benoît, ne s'est point engagé à en suivre une autre, d'où il suit que les supérieurs ne doivent rien exiger que ce « qui a été réglé par notre Père saint Benoît, ou du moins que ce qui y est certainement conforme. » Je crois donc qu'il faut rétablir ce pas-

---

sanctas illas observantias prælatorum prudentiæ et fidei creditas, non subditas voluntati. Hinc est quod idem Legislator in his quæ abbati dispensanda reliquit, caute nusquam (ut memini) voluntatem, sed aut considerationem, aut dispositionem, aut providentiam, aut certe arbitrium, seu aliquid hujusmodi ponit; volens nimirum providum fidumque dispensatorem, rationis, ubi forte dispensat, sequi judicium, non suæ placitum voluntatis. Unde et intimat ei non semel, quod de omnibus judiciis suis Deo redditurus sit rationem.

10. Lego profecto in regula : Hæc consideratio penes abbatem sit, et hoc vel illud esse in providentia, vel arbitrio, seu dispositione abbatis. Ut autem pro sua voluntate aliquid mutet, me ibi legisse non recolo, quinimo : *In omnibus*, inquit, *omnes magistram sequantur regulam, nec ab ea temere devietur a quoquam.* Ergo nec ab ipso abbate : *Omnes*, inquit, *magistram sequantur regulam.* Nemo ergo suam voluntatem, ubi sane nec abbatem excipi puto. Videtis quantum necessitati tribuitur, subtrahitur voluntati? Quid etiam? Nonne regularis ipsa professio, qua se junior subdit sponte priori, æque alligat et priorem? Communis equidem pacti pari reor utrumque necessitate teneri, fierique duos per unius sponsionem ad alterutrum debitores; fidelis curæ unum, alterum humilis obedientiæ. Quidnam igitur jam voluntati relinquitur, ubi et prælatus debiti necessitate tenetur? Sed et de hoc item non parum prælati præscribitur voluntati, quod is qui profitetur, spondet quidem obedientiam, non tamen omnimodam, sed determinate secundum regulam; nec aliam, quam sancti Benedicti, ut oporteat eum qui præest, non frena suæ laxare voluntati super subditos, sed præfixam ex regula sibi scire mensuram; et sic sua demum imperia moderari circa id solum, quod rectum esse constiterit; nec quodlibet rectum, sed hoc tantum quod prædictus Pater instituit, aut certe quod sit secundum quod instituit. Sic se quippe habet professio. Promitto, non quidem regulam, sed, « obedientiam secundum regulam sancti Benedicti. » Non ergo secundum voluntatem præpositi. Proinde si professo secundum illam regulam abbas meus mihi aliud forte imponere tentaverit quod non sit secundum regulam, aut etiam quod non sit secundum ista instituta verbi causa Basilii, Augustini, Pachomii; quænam mihi, quæso, in hac re necessitas imminet obsequendi? Solum quippe id a me posse exigi arbitror, quod promisi.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Les supérieurs ne doivent étendre ou restreindre la loi de l'obéissance ni au delà ni en deçà des limites de la profession religieuse.

Dans quelles limites doit se renfermer l'obéissance résultant de la profession religieuse.

Vous m'avez demandé quelles sont les limites de l'obéissance, je viens de vous les indiquer. En effet, si la mesure de l'obéissance est le terme même de la profession, et si le pouvoir de commander ne peut s'étendre que jusqu'aux limites mêmes du vœu, il est évident que l'obéissance a pour limites tout ce qui est en deçà, au delà, ou contre les termes mêmes de la profession. Il suit de là que tout religieux profès, dans quelque genre de vie qu'il soit entré, pour y faire son salut, ne peut, en vertu de l'obéissance [a], être contraint à aller au delà, ou à demeurer en deçà de son vœu, encore moins de faire quoi que ce soit de contraire à ce vœu. Dans ces limites, sa vie fixée par un vœu, affermie solidement par la profession religieuse, telle qu'on représente l'arbre de vie au milieu du paradis terrestre, sera d'elle-même, soyez-en sûrs, soumise à la loi et à l'obéissance. D'où il suit que les supérieurs ne peuvent prescrire ou défendre quoique ce soit au delà de ces limites, qu'il ne leur est donné ni d'étendre ni de rétrécir à leur gré. Mon supérieur ne saurait donc me contraindre à faire ni plus ni moins que ce que mes vœux comportent, puisqu'il ne peut ni les aggraver sans mon consentement, ni les restreindre sans nécessité. Je dis sans nécessité, attendu que la nécessité ne connaît point de loi et porte avec elle l'excuse des dispenses qu'elle motive; ou, sans mon consentement, vu que dans la volonté seule se trouve le mérite qui appelle la récompense; c'est donc à elle seule aussi qu'il appartient de monter d'un degré. Autrement toute dispense que la nécessité ne justifie pas est une prévarication; et toute restriction apportée à mon vœu contre ma volonté, est une imperfection dont je me plains, au lieu d'être un pas vers la perfection. Les supérieurs doivent donc donner pour limites, à l'obéissance de leurs inférieurs, celles mêmes des vœux que ces derniers ont prononcés de leur propre bouche, et non point les limites de leur bon plaisir; qu'ils les engagent à tendre à plus de perfection encore, mais ne les y forcent point, et s'ils se prêtent, lorsque la nécessité l'exige, à les laisser descendre, qu'ils se gardent bien de tomber avec eux.

Un supérieur ne doit exiger ni plus ni moins que ce qui se trouve dans la profession religieuse.

sage de cette manière: « Qui ne soit point dans la règle, ou qui ne soit point selon la règle, telle que celle de saint Basile par exemple, etc. » Deux manuscrits estimés, l'un de Compiègne, l'autre de Saint-Thierri, de même qu'un manuscrit du Vatican et la première édition de Rouen se rapprochent de cette version pour une partie de la phrase, bien que dans le premier membre on lise: « Qui n'est pas selon la règle, » au lieu de « qui n'est pas dans la règle, » que je crois préférable. Mais si on tient pour la version commune, je l'adopterai volontiers moi-même, pourvu qu'on accorde qu'en cet endroit saint Bernard raisonne du plus ou moins; c'est comme s'il y avait que les religieux de saint Benoît n'étant pas tenus d'observer les ordres de leurs supérieurs quand ils ne sont pas selon la règle, le sont encore bien moins de suivre les instituts de saint Basile, qu'il peut être bien de leur prescrire, mais qu'ils ne sont pas obligés d'observer. De même que les chrétiens ne sont pas tenus d'observer les choses qui ne sont pas contenues dans les divins commandements, mais le sont encore bien moins de pratiquer ce qui n'est pas même de conseil évangélique.

[a] Le manuscrit de Saint-Thierri présente ici une légère variante. Pierre de Celles dit avec raison, à l'occasion de ce passage, livre II, lettre septième à l'abbé de Molesme. « Ne faites rien hors de Dieu, et n'ordonnez rien en dehors de saint Bernard. »

CAPUT V.

Legem obedientiæ non esse extendendam a prælatis ultra limites professionis, neque citra contrahendam.

11. Videtis ergo jam obedientiæ limites, quos requiritis. Si modus est obeditionis tenor professionis; nec se valeat extendere potestas imperantis, nisi quatenus attigerit votum profitentis; profecto citra, et ultra, necnon etiam contra, quid aliud quam obedientiæ limites quosdam censuerim, et his suis terminis virtutem eamdem circumcludi? Quamobrem quisque professus in quovis genere salutiferæ vitæ, nec ultra obedientiæ lege cogendus, nec citra est inhibendus, quam sua ipsius videtur complecti professio. Quanto minus contra? Is ergo qui medius est vitæ modus, præfixus voto, professione firmatus, tanquam lignum quod erat in medio paradisi, solus sine dubio legi exit subjectus, obnoxius jussioni. Ergo prælati jussio vel prohibitio non prætereat terminos professionis. Nec ultra extendi potest, nec contrahi citra. Nil me prælatus prohibeat horum quæ promisi, nec plus exigat quam promisi. Vota mea nec augeat sine mea voluntate, nec minuat sine certa necessitate. Necessitas quippe non habet legem, et ob hoc excusat dispensationem. Voluntas vero, quia sola meretur retributionem, etiam sola non immerito gradum altiorem usurpat. Alioquin et absque necessitate remissio voti, non dispensatio, sed prævaricatio est; et restrictio contra voluntatem, murmur est, non profectus. Ponant ergo præpositi metam obedientiæ subjectorum ex votis labiorum ipsorum, non suorum desideriorum; monentes eos, non cogentes ad celsiora; condescendentes eis, cum necesse fuerit, ad remissiora; non cadentes cum eis.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Tout religieux désireux d'atteindre à la perfection de son état, se gardera bien de renfermer son obéissance dans les limites rigoureuses de ses vœux.

12. Mais, d'un autre côté, il faut que le religieux qui ne concevrait l'obéissance que dans les étroites limites de ses vœux, sache bien qu'une telle obéissance est loin d'être parfaite, car l'obéissance parfaite ignore ce que c'est qu'une loi et ne s'entoure point de barrières; sa volonté avide s'étend jusqu'aux limites de la charité, se porte d'elle-même à tout ce qui lui est proposé, et, avec cette ardeur d'une âme vive et généreuse, elle marche toujours en avant sans tenir compte des bornes et des limites. C'est d'elle en particulier que parlait l'apôtre saint Pierre, quand il disait : « Rendant chastes vos cœurs dans l'obéissance de la charité (I *Petr.*, I, 22), » et il la distinguait soigneusement de cette obéissance inerte et servile, si je puis parler ainsi, qui n'obéit que par nécessité, non point par amour. Telle est aussi l'obéissance du juste dont l'Apôtre dit qu'il « n'a point de loi (I *Tim.* I, 9), » non pas en ce sens que le juste doive vivre sans connaître aucune loi, mais en ce sens que la loi ne pèse point sur lui comme sur un esclave; il est si éloigné de se renfermer dans les limites de son vœu et de sa profession que, dans l'ardeur de son âme, il aspire à les dépasser. D'ailleurs la règle [a] elle-même ne garde pas le silence sur ce point et conseille au religieux à qui on ordonne une chose impossible, « d'obéir par charité, en comptant sur le secours de Dieu (I *Reg.* S. Bened., cap. 68). » D'ailleurs en décrivant le troisième degré de l'humilité, elle dit encore : « Que tout religieux se soumette à son supérieur en toute obéissance (*Ibid.*, c. 7). » Evidemment, quand elle dit *en toute* obéissance, elle ne veut pas que nous mesurions notre obéissance aux termes de notre profession, que nous n'ayons devant les yeux que la limite de nos promesses, que les termes précis de notre engagement; mais elle veut que nous franchissions gaiement les bornes de nos vœux et que nous obéissions en toutes choses : l'obéissance ne doit avoir d'autres limites dans le temps que la fin même du temps : on ne doit cesser d'obéir qu'en cessant de vivre. C'est l'exemple que nous a donné, avec tant d'autorité, le Fils unique de Dieu, quand il obéit à son Père jusqu'à la mort; s'arrêter dans cette voie, c'est désobéir, c'est pécher, c'est transgresser, c'est prévariquer.

Un religieux doit s'efforcer de tendre au delà de ce qu'il a voué.

CHAPITRE VII.

Des différents degrés de l'obéissance et de la gravité de la désobéissance d'après les distinctions précédemment établies.

13. Mais il est à propos de distinguer pour quel motif, dans quels sentiments, dans quelle intention, envers qui et en qui on commet la faute de désobéir; car, si pour moi il n'y a pas de petite désobéissance, toutes ne sont pourtant point également graves à mes yeux. En effet, prenons ce commandement de Dieu : « Vous ne tuerez point; » et supposons deux homicides dont l'un tue pour voler

[a] Il y a ici une très-légère variante entre les différents manuscrits; il en est même un, celui de Jumiège, qui place le mot « obéissance » en cet endroit. Il nous a semblé que nous devions préférer la leçon que nous donnons.

CAPUT VI.

Religiosum perfectionis cupidum non debere obedientiam intra certos professionis limites constringere.

12. Cæterum subjectus hujuscemodi obedientiam, quæ voti ambitus cohibetur, noverit imperfectam. Nam perfecta obedientia legem nescit, terminis non arctatur; neque contenta angustiis professionis, largiori voluntate fertur in latitudinem charitatis, et ad omne quod injungitur spontanea, vigore liberalis alacrisque animi, modum non considerans, in infinitam libertatem extenditur. Hæc est illa de qua signanter apostolus Petrus : *Castificantes*, inquit, *corda vestra in obedientia charitatis*. Pulchre ipsam per hoc sequestrans ab illa inerti et servili quodammodo obedientia, nec charitati prompta, sed obnoxia necessitati. Hæc justi illius, cui lex posita non est, propria est; non quod vel ille perfectus vivere debeat sine lege, sed quia non sit sub lege; minime quippe contentus voto suæ cujuscumque professionis, quam superat animi devotione. Quanquam nec ista regula ipsa tacuerit, ubi monet, si fratri impossibilia injunguntur, *ut confidens de adjutorio Dei, obediat ex charitate*. In eadem denique regula tertius humilitatis describitur gradus, *ut omni obedientia monachus se subdat majori*. Dicens quippe *omni*, non vult nos in obediendo mensura esse contentos professionis, non attendere promissi debitum, non de pacto sumere modum; sed transire alacriter etiam votum, et obedire in omnibus. Est sane quidam obedientiæ limes, secundum tempus, ipsa temporis extremitas, ut is sit terminus obedientiæ, qui et vitæ. Hunc nobis maxime Unigeniti Dei commendat exemplum, qui factus est Patri obediens usque ad mortem. Hæc ergo quoties interrumpitur, inobedientia dicitur, et peccatum, et transgressio seu prævaricatio.

CAPUT VII.

Obedientiæ gradus, et inobedientiæ gravitas quomodo noscenda, juxta distinctiones præmissas.

13. Sed interest sane qua causa, quo affectu, qua intentione, quo præcipiente, in quove præcepto malum hoc committatur. Et quidem nullam prorsus inobedientiam dico parvi ducendam, non tamen omnem pari æstimandam periculo. Enimvero mandatum Dei est : *Non occides*. Fac ergo duos homicidas, et unum quidem spoliandi cupiditate, alterum vero necessitate sese defendendi facinus perpetrasse. Annon

et l'autre pour se défendre [a]; ne vous semble-t-il pas que c'est bien là le cas de distinguer entre lèpre et lèpre et qu'il y a une différence entre la manière dont l'un et l'autre ont transgressé le même précepte? Mais, que dirons-nous, si l'un a cédé, en tuant, à un premier mouvement de colère, tandis que l'autre n'a commis le meurtre qu'après l'avoir prémédité avec soin et malice ou sous l'empire d'une haine invétérée? Jugerez-vous de même une action inspirée par des sentiments si différents? Autre exemple : il ne peut se voir de fornication plus incestueuse et plus impure que celle de ces deux filles de Lot qui se couchèrent dans le lit de leur père? Et pourtant, qui ne voit que la droiture de leur intention atténue singulièrement, efface même presque tout à fait la culpabilité de leur honteuse action. De même, en tenant compte avec sa raison de la différence de ceux qui commandent ou des choses commandées, on trouvera que la désobéissance est d'autant plus grave que l'autorité de celui qui commande est plus grande pour nous ou que la chose prescrite était plus importante. Mieux vaut, en effet, obéir à Dieu qu'aux hommes, et, parmi les hommes, à des maîtres qu'à des égaux, et enfin, parmi les maîtres, aux nôtres qu'à des maîtres étrangers. Or, s'il vaut mieux obéir aux uns qu'aux autres, c'est qu'évidemment il est plus mal de désobéir aux premiers qu'aux seconds.

Les causes déterminantes mettent une différence entre les mêmes actions.

Il y a des préceptes plus graves les uns que les autres.

14. Il faut en dire autant des préceptes. Il est évident que les plus importants doivent etre observés avec plus de zèle et de soin que ceux qui le sont moins. C'est, d'après le même principe, que nous apprécierons la gravité ou la légèreté de la faute de quiconque les méprise. Or, à mon avis, c'est la volonté plus ou moins impérieuse du législateur, soit humain soit divin, qui fait que l'obligation d'un précepte est plus ou moins rigoureuse. En effet, ce précepte : « Vous ne volerez pas (*Marc*, x, 19), » et cet autre : « Donnez à tous ceux qui vous demandent (*Luc*, vi, 30), » sont deux grands préceptes, attendu qu'ils sont l'un et l'autre divins, mais celui qui défend le vol est plus grand que le second : car il n'est personne qui ne sache que Dieu, étant infiniment juste, ne regarde pas d'un œil aussi courroucé ceux qui retiennent leur propre bien que ceux qui prennent le bien d'autrui, et préfère de ces deux maux que nous gardions notre bien, plutôt que nous ne prenions celui des autres, et que, par conséquent, c'est une moindre faute de garder ce qu'on a que de dérober ce qui appartient au prochain.

Ordre à suivre dans l'obéissance.

15. Il en est de même des préceptes humains, ils sont rarement d'une égale importance, parce que la volonté du législateur varie selon l'utilité ou la nécessité de ce qu'il prescrit, et qu'il désire et veut d'autant plus rigoureusement une chose qu'il la croit plus avantageuse ou plus juste. D'où il suit que c'est d'après la nature du précepte et l'autorité du législateur, qu'on doit juger jusqu'où doit aller l'obéissance, et quelle faute on commet en n'obéissant pas, puisque, comme nous l'avons dit, plus l'autorité des supérieurs est grande et leurs ordres utiles, plus on leur doit une obéissance empressée, et plus aussi il est grave de mépriser leur commandement.

C'est l'intention du législateur qui fait que l'obligation d'une loi est plus ou moins grave.

La gravité d'un précepte varie encore selon son utilité.

16. Cela posé, il est bien facile de déterminer de

[a] On verra plus loin dans le sixième traité adressé aux Templiers ce que saint Bernard pense de cette sorte d'homicide.

---

hic satis evidenter inter lepram et lepram causa separat, faciens utique disparem valde culpam unius ejusdemque transgressionis? Quid vero si hunc subita ira, illum studiosa malitia, aut vetus odium forte ad idem scelus impulerit? Numquidnam simili pensandum erit judicio, quod tam dissimili factum constabit affectu? Nil deinde incestius obscœniusve, quam illas filias Lot paternum usurpasse concubitum; et tamen quis non videat, quantum evacuarit aut attenuaverit turpis nefandique reatum flagitii pietas intentionis, et intentio pietatis? Jam vero de illo qui præcipit, et item de eo quod præcipitur, hujuscemodi advertenda erit secundum rationem distinctio, ut cujus inter præceptores reverentior nobis imminebit auctoritas, ejus gravior formidetur offensio: ac majoris cujusque mandati trangressio, damnabilior æstimetur. Melius siquidem est obedire Deo, quam hominibus; et in ipsis melius magistris, quam condiscipulis; porro in magistris, melius nostris, quam extraneis. Quibus autem constat obedire, ipsis procul dubio et non obedire detestabilius est.

14. Et de mandatis similiter. Majoribus quippe major, minoribus minor opera nostra et cura debetur; de quorum etiam contemptu, juxta eamdem considerationem, gravior leviorve offensa contrahitur. Porro majora minoraque mandata dixerim, secundum quod magis minusve velle constiterit ipsum qui præcipit, sive hominem, sive Deum. Est, verbi gratia, mandatum : *Non furaberis;* et est mandatum : *Omni petenti te da.* Utrumque quidem magnum, quoniam utrumque divinum; sed de non furando majus. Quis enim nesciat æquissimo Deo non æque displicere tenaces, atque fures; et quia de duobus malis plus velit nos tenere nostra, quam tollere aliena; et ita minus peccare qui non tribuit sua, quam qui non sua furatur?

15. Sed et in mandatis hominum rara æqualitas invenitur, cum pro variis necessitatibus vel utilitatibus agendorum, injungentium affectio varietur; quodque putaverint rectius vel commodius, hoc amplius cupiant et exigant observari. Tam ergo qualitas præceptorum, quam auctoritas præcipientium, et obedientiæ præfigit metam, et inobedientiæ terminat culpam; quando (ut dictum est) in prælatis quibusve gravioris auctoritatis, et eorum mandatis quibusque majoris utilitatis, quo diligentior debetur obsequendi cura, eo et culpa gravior incurritur de contemptu.

16. His itaque distinctionibus animadversis, et obe-

Digitized by Google

quelle manière on doit obéir, et quelle faute on commet en n'obéissant pas, et de fixer des dégrés non pas entre le jour et la nuit, c'est-à-dire entre l'obéissance qui est un bien et la désobéissance qui est un mal; mais dans le jour et dans la nuit même, c'est-à-dire entre le bien et le mieux, le mal et le pire. En effet, le premier degré de l'obéissance, selon ce que dit notre Maître (S. Bened., *Reg.* cap. 5), sera d'obéir ou par la crainte de l'enfer, ou à cause de la profession sainte que l'on a faite : mais il est préférable d'obéir par amour de Dieu, puisque dans le premier cas on obéit par crainte, et dans le second par charité; et l'obéissance sera parfaite quand on accomplira ce qui est prescrit selon l'intention de celui qui le prescrit. En effet, si les dispositions de celui qui obéit sont en harmonie avec les intentions de celui qui commande, il en résulte qu'il ne se montre pas à contre-temps, comme cela n'arrive que trop souvent, d'un zèle très-grand pour les préceptes de médiocre importance et très-faible pour ceux d'une importance plus grande; estimant chaque précepte à sa juste valeur dans son esprit, il conserve une juste mesure dans les deux sens, soit qu'il fasse ce qui lui est prescrit, soit qu'il s'abstienne de ce qui lui est défendu. Ce n'est pas qu'il se croie en droit de mépriser ce qui lui semble moins important, mais parce qu'il regarde comme de moindre valeur ce qui l'est en effet en le comparant à d'autres choses plus importantes. Un homme vraiment obéissant mais humble, sans mépriser les préceptes de moindre importance, sait apporter plus de soin à l'accomplissement des grands commandements, et discerner avec ce tact intime d'une âme pieuse et droite au sujet de quels préceptes il peut, avec le Prophète, répondre à son supérieur : « Vous avez ordonné que ces commandements fussent observés avec un soin tout particulier (*Psalm.* CXVIII, 4). » Comme en cet endroit le Psalmiste ne parle pas de tous les commandements en général, il y a lieu de croire qu'il parle seulement de ceux qui, ne pouvant jamais être violés sans une faute très-grave, sont suivis d'un châtiment égal à la faute, tels que celui-ci : « Vous ne tuerez pas; » et d'autres semblables, qu'il ne peut jamais être mal et injuste d'observer, ni bon ou licité de transgresser si on n'y est autorisé que par les hommes.

Et selon l'autorité de celui qui le fait.

Quelle est la meilleure obéissance.

CHAPITRE VIII.

Celui qui pèche par mépris de la loi est plus coupable que celui qui n'y contrevient que par négligence.

17. Les préceptes susceptibles de dispense de la part des supérieurs, et dont la transgression n'est punie que de peines légères, sont réputés de moindre importance; tel est, par exemple, la défense de rire ou de parler; en effet, tant qu'elle n'existe pas, il n'y a pas de mal à rire et à parler; existe-t-elle au contraire? rire ou parler est une faute, mais non un crime, pourvu qu'on ne le fasse que par surprise ou par oubli, et non point par mépris de la loi. Ce sont, en effet, de ces choses indifférentes pouvant être matière à cette sorte de préceptes qu'on nomme *factices* et qui engendrent une obligation bien différente de ceux qu'on appelle naturels; mais comme on ne peut y contrevenir par négligence sans péché, ni les violer par mépris sans crime, il n'appartient qu'à ceux à qui il a été dit : « Qui

---

dientiæ modus, et pondus inobedientiæ facile reperitur. His gradibus non solum inter diem et noctem, hoc est obedientiæ bonum et inobedientiæ malum, discernitur; sed etiam inter diem et diem; itemque inter noctem et noctem; inter bonum videlicet et melius, inter malum et pejus. Bonus quidem obedientiæ gradus est, si juxta magistri nostri sententiam, propter metum gehennæ, seu propter professionem sanctam, quam professus est, quispiam obedierit; melior tamen cum ex Dei amore obeditur. Illa quippe obedientia necessitatis est, ista charitatis. Illum autem optimum dixerim obedientiæ gradum, cum eo animo injunctum opus recipitur, quo et præcipitur. Cum enim ex voluntate jubentis pendet intentio exsequentis; fit ut nec majus minoribus, nec minus majoribus confuse (ut assolet) ad implendum quod injungitur, subjecti studium impendatur; sed moderante animo quæque pro sua dignitate imperia, modum sciat utrobique servare, tam in observando videlicet jussa, quam in cavendo prohibita, non quod vel minimum horum quæ jubentur, contemnendum putet, etsi tamen minimum quod minimum est, reputet; sed minimum ex comparatione majorum. Novit verus humilisque obediens et minima non contemnere, et maxime curare quæ maxima sunt, intimo quodam devoti sincerique animi sapore discernens, quibus de mandatis ei qui præest, suis quodammodo factis respondeat cum propheta : *Tu mandasti mandata tua custodiri nimis.* Ubi quia non dicit universaliter omnia, illa tantum oportet intelligi, quæ quoniam non sine grandi culpa quacunque occasione violantur, ideo non sine grandi pœna quomodocumque violata donantur; ut puta : *Non occides*, et si qua hujusmodi sunt; quorum nunquam potest esse observatio injusta vel mala; nunquam bona licitave transgressio dispensatione duntaxat humana.

CAPUT VIII.

Gravius peccari legum contemptu, quam neglectu.

17. Cætera quæ vel a præpositis dispensationem admittunt, quia leviori censura neglecta puniuntur, leviora dicuntur. Ex his, verbi gratia, dico esse vel risum interdictum, vel indictum silentium. Hæc siquidem si contra mandatum non veniunt, nec peccata sunt. Accedente mandato, si quo minus jam observantur, in peccatum reputantur, non tamen in crimen; ita sane, si per subreptionem aut oblivionem, non autem per contemptum horum trangressio contigerit Media quippe sunt, et quibus illa videlicet præcepta constituuntur, quæ vos factitia nominatis, longe utique disparem a naturalibus, quantum

Digitized by Google

vous écoute m'écoute et qui vous méprise me méprise (*Luc.*, x, 16), » de le faire; car si la matière du précepte par elle-même est indifférente, cependant l'autorité de celui qui crée le précepte, engendre l'obligation, et l'obligation le péché; mais un péché léger, si la violation du précepte ne procède pas du mépris.

Pour un homme vraiment obéissant il n'y a rien de petit.

18. On en peut dire autant en général de tout ce qui, de soi ou en soi, n'est ni bon ni mauvais, ni l'objet d'un précepte, soit divin soit humain, de sorte que si ce n'était pas l'objet d'un précepte, on pourrait indifféremment le faire ou ne le point faire, mais qu'on ne peut plus négliger sans faire une faute, ni mépriser sans commettre un crime, dès que c'est devenu l'objet d'un précepte; en ce cas on ne peut y contrevenir sans se rendre coupable, ni le mépriser sans être digne de l'enfer; car il y a cette différence que le premier ne pèche que par une sorte de langueur et de paresse, tandis que le second pèche par orgueil. Or le mépris, de quelque précepte qu'il s'agisse, est toujours aussi grave et généralement mortel. La négligence, au contraire, vénielle dans les préceptes muables, n'est grave que dans les immuables. Ainsi l'adultère, de quelque manière et dans quelque disposition qu'on le commette, est toujours un acte de débordement honteux, un péché, un crime; au contraire, une simple parole dite dans le temps ou dans le lieu du silence, ou un éclat de rire échappé à la vivacité plutôt qu'à la pensée de violer la loi, — ce qui pourra peut-être dénoter un esprit distrait ou dissipé, — sont des fautes d'autant plus légères et pardonnables qu'elles sont à peine des fautes. Qui ne sait aussi que c'est violer la règle de la vérité même que de se laisser aller sciemment et de propos délibéré à des paroles oiseuses, quand même ce ne serait pas aux heures de silence? N'en doit-on pas en effet rendre compte au jugement dernier, selon la terrible menace que nous en fait le Souverain-Juge, quand il nous dit qu'on répondra au jugement dernier même d'une parole inutile (*Matth.*, xiv). Ah! malheureux que nous sommes! comment rendre raison de ce qui est oiseux, c'est-à-dire de ce qui manque essentiellement de raison? Or, il n'est personne qui ne sache qu'un seul mot de médisance est bien autrement répréhensible et mérite une toute autre condamnation qu'une multitude de ces paroles oiseuses dont je viens de parler. Pourquoi cela? Parce que les préceptes étant différents, la faute l'est également, en sorte, comme je le disais plus haut, que les transgressions sont plus ou moins graves, selon que les préceptes le sont eux-mêmes.

Quelle différence il y a entre pécher par mépris de la loi ou par négligence.

CHAPITRE IX.

On doit obéir à son supérieur comme à Dieu même.

19. Mais il n'y a pas lieu à semblable distinction au sujet du législateur; que ce soit Dieu lui-même qui ordonne, ou un homme qui commande à sa place, on doit obéir avec le même soin et se soumettre avec la même déférence [a], à moins que ce dernier n'ordonne quelque chose de contraire à la loi de Dieu; en pareil cas il n'y a évidemment, selon moi, qu'une chose à faire, c'est de se ranger à

[a] Combien peu songent à cela, quand ils ne tiennent aucun compte des ordres de leurs supérieurs? On peut voir à ce sujet, un peu plus loin, les n. 21, 22 et 29, ainsi que le sermon quarante-deuxième sur le *Cantique des Cantiques*, n. 2.

---

in ipsis est, gerentia necessitatem; cum tamen nec sine offensa negligi, nec contemni sine crimine vel ipsa queant, injuncta ab his duntaxat quibus proprie dicitur: *Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit.* Licet namque ipsa per se injuncti operis qualitas innoxia sit; adjunctæ tamen auctoritatis pondus obnoxium mandato, mandatumque peccato obnoxium facit, non magno tamen, si contemptus defuerit.

18. Hæc ergo generalis regula sit universorum, quæ per se, aut propter se nec bona, nec mala sunt, aut divina institutione, aut propria cujusque professione fixa non sunt; ut non jussa quidem, licite utrumlibet vel admittantur, vel omittantur; jussa vero, sine culpa non negligantur, sine crimine non contemnantur. Ubique enim et culpabilis neglectus, et contemptus damnabilis est. Differunt autem, quod neglectus quidem * languor inertiæ est, contemptus vero superbiæ tumor. Porro contemptus in omnie specie mandatorum pari pondere gravis, et communiter damnabilis est; neglectus autem in fixis gravior, tolerabilior in mobilibus mandatis. Siquidem adulterium quocumque modo, quocumque perpetres animo, turpe flagitium est, ac criminale peccatum; cum tamen leve verbum, in tempore vel loco silentii forte per oblivionem subreptum, risusve per impetum magis exoussus, quam præsumptus contra præceptum (quod utique animi negligentis, aut dissoluti spiritus indicium est) eo facillime veniam promereatur, quo vix vel peccatum reputatur. Quid quod scienter et ex deliberatione in verba otiosa, silentio licet non indicto, lingua laxatur? Nunquid hoc tamen neget qui piam usurpari contra regulam Veritatis? unde nimirum et ratio exigenda est in futuro judicio, Judice ipso terrifice admodum comminante, quia de omni verbo otioso reddent homines rationem in die judicii. Heu nobis! quænam poterit reddi ratio de otio? Alioquin otium non est, si non omnino ratione vacuum est. Et tamen quis nesciat unum detractionis verbum, quantum etiam innumeris talibus, id est otiosis, præponderet ad delictum meritumque damnationis? Quid ita? Videlicet quia discretio est in mandatis, consequenter et in culpis; ut (sicut dixeram) majorum gravior, leviorque minorum censeatur transgressio mandatorum.

* 6 Quidem.

CAPUT IX.

Prælato tanquam Deo obediendum esse.

19. Sed mandantium non ita. Sive enim Deus, sive homo vicarius Dei, mandatum quodcumque tradiderit; pari profecto obsequendum est cura, pari reverentia deferendum, ubi tamen Deo contraria non

Digitized by Google

l'avis de l'apôtre Pierre qui a dit: « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (*Act.*, v, 19); » car si on ne veut point faire cette réponse avec les Apôtres, on est sûr de s'entendre dire, comme autrefois aux Pharisiens: « Pourquoi, vous aussi, violez-vous le commandement de Dieu pour suivre vos traditions humaines (*Matth.*, xv, 3)? » Si votre supérieur se voit avec peine délaissé par vous pour le Maître qui enseigne la sagesse aux hommes, qu'il se console, en se rappelant cette pensée de Samuel, que vous lui aviez vous-même remise en mémoire, et qui semble distinguer entre lèpre et lèpre: « Si un homme pèche contre un homme, on lui peut rendre Dieu favorable; mais si un homme pèche contre le Seigneur lui-même, qui priera pour lui (I *Reg.*, II, 25)? » Si donc il m'arrivait d'être placé dans la dure alternative d'offenser ou Dieu ou un homme, je préférerais certainement ne point offenser Dieu; c'est évidemment le parti le plus juste et le plus sûr; le Prophète lui-même, dans les paroles que je viens de citer, se charge de me rassurer en me disant qu'en ce cas il est encore possible de me rendre Dieu favorable. Mais si c'est Dieu même que j'offense, qui est-ce qui priera pour moi? Compterai-je sur l'homme? Mais l'Écriture m'en dissuade; bien plus, elle me dit: « Maudit celui qui met sa confiance en l'homme (*Jerem.*, xvii, 5), » et elle a mille fois raison; mais si j'offense Dieu, quand même on sous-entendrait que c'est pour plaire à un homme, « qui est-ce qui priera pour moi? » ni lui ni moi, car la prière de celui qui pèche et celle de celui pour qui on pèche sont également odieuses à celui contre qui on pèche, c'est-à-dire à Dieu. Il faut que celui qui doit prier Dieu pour nous soit en état de l'apaiser; or la faute, si faute il y a, qui offense l'homme à qui nous n'obéissons pas, diminue singulièrement d'importance, si tant est qu'elle ne cesse pas entièrement d'être une faute, par le motif excellent qui la fait faire; mais quand il est dit: « Si un homme pèche contre un autre homme, » il faut sous-entendre pour plaire à Dieu, attendu qu'on ne peut offenser un supérieur, ni même qui que ce soit, sans pécher si Dieu n'est pas en cause, ainsi que le prouvent ces paroles de saint Paul: « En péchant de la sorte contre votre frère, c'est contre Jésus-Christ même que vous péchez (I *Corinth.*, viii, 12), » et comme nous l'apprend la vérité même, quand elle dit en s'adressant aux Apôtres: « Celui qui vous méprise me méprise (*Luc.*, x, 16), » et, en parlant de tout fidèle en général: « Gardez-vous de mépriser aucun de ces petits; » car, ajoute-t-il ailleurs: « Si quelqu'un est un sujet de scandale pour un de ces petits (*Matth.*, xviii, 6), » Dieu nous préserve de la menace dont il fait suivre ces paroles.

Il n'est pas permis d'offenser Dieu pour obéir à un supérieur.

20. Pourtant il ne faut pas placer tous les scandales sur la même ligne; car il y a une différence entre le scandale des faibles et celui des pharisiens: en effet, ceux-ci se scandalisant du langage de la vérité même, le Seigneur dit à leur occasion aux Apôtres qui le lui faisaient remarquer et en concevaient de la crainte: « Laissez-les, ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles (*Matth.*, xv, 14). » C'est qu'effectivement, le scandale des premiers vient de leur ignorance, tandis que celui des seconds prend sa source dans leur malice; les uns se scandalisent parce qu'ils ne connaissent pas la vérité et les autres parce qu'ils ne l'aiment pas. Aussi, pensé-je que les premiers sont appelés faibles

Il y a scandale des faibles et scandale pharisaique.

---

præcipit homo. Quod si contigerit, pergendum indubitanter consulo in Petri apostoli sententiam; quia *obedire oportet Deo magis quam hominibus.* Aut enim hoc respondendum cum apostolis, aut cum Pharisæis certe audiendum: *Quare et vos transgredimini mandatum Dei propter traditiones vestras?* Si autem dolet se contemni magister homo præ illo, qui docet hominem scientiam; consoletur illa quam et vos posuistis, Samuelis sententia, qua inter lepram et lepram videtur discernere sic: *Si peccaverit vir in virum, propitius ei poterit esse Deus; si autem in Deum peccaverit, quis orabit pro eo?* Ego igitur si me hoc angi articulo sentiam, ut aut Deum, aut hominem offendere necesse sit, Deum potius libenter eligo non offendere, et quidem tutius justusque. Habeo nempe ex præsenti Prophetæ capitulo de hominis læsione meam consolationem, Dei scilicet propitiationem. Cæterum Deo offenso, quis orabit pro me? si ad hominem confugero, id quidem Scriptura non consulit; quinimo: *Maledictus*, ait, *qui spem ponit in homine.* Merito proinde. Si autem in Deum peccaverit, etiamsi subintelligatur propter hominem, *quis*, inquit, *orabit pro eo?* Neuter equidem. Nam et a quo offenditur, et ob quem offenditur, æque utriusque oratio exsecranda dacernitur apud ipsum qui offenditur, hoc est apud Deum. Talis ergo requirendus est ad orandum, qui sit idoneus ad placandum. Porro culpam, si qua est, quod homo offenditur cum ei non obeditur, aut multum extenuat, aut penitus annullat causa melior. Quapropter cum dicitur: *Si peccaverit vir in virum*, subaudiendum est, propter Deum; quod nullatenus læsio cujuscumque proximi, nedum prælati, excusetur a culpa, si solus defuerit in causa Deus. Alioquin Paulo contradicit, qui ait: *Sic enim in fratrem peccantes, in Christum peccatis.* Nam de præpositis certum tenemus ipsius Veritatis testimonium, sic loquentis ad ipsos: *Qui vos spernit, me spernit.* Sed et de quolibet fratre: *Nolite*, ait, *contemnere unum ex his pusillis*; et: *Qui scandalizaverit unum ex his pusillis.* Quod sequitur, avertat Deus nobis.

20. Sed non omnium scandala æqua sunt lance pensanda. Aliter namque accipienda sunt scandala pusillorum, aliter Phariseorum, de quibus apostolis timentibus et intimantibus, quod scandalizati essent in sermone Veritatis, responsum est: *Sinite illos; cæci sunt, et duces cæcorum.* Illorum quippe scandalum de ignorantia, istorum de malitia descendit. Illi scandalizantur, quia veritatem nesciunt; isti, quia oderunt. Unde et pusillos illos arbitror appellari, quod voluntatis quidem bonæ, sed non magnæ scientiæ exsis-

Digitized by Google

et petits, parce que se trouvant dans de bonnes dispositions, mais étant fort peu instruits, s'ils ont le zèle des choses de Dieu, leur zèle n'est pas selon la science; le scandale qu'ils souffrent, au lieu d'exciter l'indignation des hommes vraiment spirituels, n'éveille que leur sollicitude, d'après cette recommandation de l'Apôtre : « Pour vous qui êtes spirituels ayez soin de les relever dans un esprit de douceur (*Gal.*, VI, 1). » Il ne convient pas en effet, que ceux qui peuvent si facilement compter sur la miséricorde de Dieu, soient l'objet de l'indignation des hommes. C'est le raisonnement qu'on doit faire au sujet de ceux qui ont crucifié le Seigneur; si, d'un côté, ils ont fait un grand péché, de l'autre ils ne se sont point fait une juste idée de la faute qu'ils commettaient, et si, à un point de vue, ils étaient dignes de la colère de Dieu, à l'autre, ils méritaient qu'il leur pardonnât. Ils auraient été bien heureux si, comme le Seigneur le leur avait dit, ils n'eussent point pris de lui occasion de se scandaliser (*Matth.*, XI, 6); comment aujourd'hui ne les point trouver à plaindre de s'être scandalisés? Mais s'ils sont à plaindre ne sont ils pas en meme temps dignes de pitié? ils le sont, je n'en veux d'autre preuve que cette charitable prière de celui que ses souffrances sur la croix n'empêchaient pas de compatir à leur malheur et de s'écrier: « Mon Père, pardonnez-leur (*Luc.*, XXIII, 34), » ajoutant, comme s'il avait fallu trouver un motif à l'indulgence qu'il réclamait pour eux : « car ils ne savent pas ce qu'ils font. » C'est comme s'il avait dit : Ils sont d'autant plus dignes de pitié qu'ils savent moins ce qu'ils font; pardonnez-leur donc puisqu'ils ne reconnaissent point qui je suis; en effet, « s'ils l'avaient connu, jamais ils n'auraient crucifié celui qui est le Seigneur de la gloire (I *Corinth.*, II, 8). » Il y en a à qui je ne pardonne point comme à ceux-là, ce sont ceux qui m'ont vu et n'ont eu que des sentiments d'aversion pour moi et pour mon Père. Saint Paul voulait parler de ces fidèles qui sont petits et faibles en science, quand il inspirait la crainte du scandale à ceux qui, étant instruits de la vérité, ne savaient point condescendre à la faiblesse des autres, et leur disait : « Ainsi vous perdrez donc par votre science, votre frère pour qui Jésus-Christ est mort (I *Corinth.*, VIII, 11)? »

On doit éviter le scandale des faibles.

21. S'il faut à ce point prendre garde de ne pas scandaliser les faibles, à combien plus forte raison doit-on éviter de scandaliser ses supérieurs, surtout quand on voit que Dieu leur fait l'honneur de les égaler à lui et de prendre pour lui le respect ou le mépris dont ils peuvent être l'objet, en disant: « Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise (*Luc.*, X, 16)? » Notre règle ne tient pas un autre langage, car elle enseigne que « Obéir aux supérieurs, c'est obéir à Dieu même (S. Bened., *Reg.*, cap. XV). » Par conséquent, dès qu'un homme qui tient la place de Dieu, nous prescrit quelque chose qui n'est point évidemment contraire à la loi de Dieu, nous devons lui obéir comme nous obéirions à Dieu même; il importe peu, en effet, que Dieu nous commande par lui-même ou par ses ministres, c'est-à-dire, par les hommes ou par les anges. Vous me direz peut-être, que les hommes peuvent se tromper sur la volonté de Dieu dans les choses douteuses, et commander à tort. Que vous importe à vous? Vous n'avez point de reproches à vous faire en ce cas, d'autant moins que vous avez pour vous l'autorité même des saintes Lettres qui vous disent : « Les lèvres du prêtre seront les dé-

On doit obéir à son supérieur comme à Dieu.

---

tentes, zelum Dei habeant, sed non secundum scientiam. Talium scandala curam, non iram provocare solent spiritualium duntaxat virorum, Paulo ita docente : *Vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis.* Indignum siquidem est valde, humanam eos mereri indignationem, qui divinam tam facile consequuntur miserationem. Nam hi quoque qui Dominum crucifixerunt, magni quidem peccatores, sed pusilli æstimatores, etsi ex uno iram, nunquid non tamen ex altero veniam meruerunt? Beati quidem fuissent, si juxta verbum Domini in ipso scandalizati non essent. Nunc vero quid nisi miseri? Sed tamen et miserandi. Probat hoc pia illa in cruce patientis, sed nihilominus compatientis supplicatio : *Pater*, inquit, *ignosce illis.* Et quasi quæreretur indulgentiæ ratio in tam horrendo facinore, sequitur : *Quia nesciunt quid faciunt.* Ac si diceret : Eo digni venia, quo et pusilli scientia sunt. Ideo ignosco illis, quia non agnoscor ab illis : *Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.* Sunt quibus non ita ignosco, quos utique non ignoro et vidisse, et odisse et me, et Patrem meum. Pro hujusmodi pusillo in scientia terrens Paulus eum, qui cum habeat scientiam, nescit tamen condescendere infirmioribus : *Et peribit*, inquit, *in tua scientia frater, pro quo Christus mortuus est.*

21. Quod si tantopere cavenda sunt scandala parvulorum, quanto amplius prælatorum? quos sibi Deus æquare quodammodo in utraque parte dignatus, sibimet imputat illorum et reverentiam, et contemptum, specialiter contestans eis : *Qui vos audit, me audit, et qui vos spernit me spernit.* Annon denique hoc ipsum et regula nostra perhibet, ubi ait : *Obedientia quæ majoribus præbetur, Deo exhibetur?* Quamobrem quidquid vice Dei præcipit homo, quod non sit tamen certum displicere Deo; haud secus omnino accipiendum est, quam si præcipiat Deus. Quid enim interest, utrum per se, an per suos ministros, sive homines, sive angelos, hominibus innotescat suum placitum Deus? Sed homines, inquis, facile falli in Dei voluntate de rebus dubiis percipienda, et in præcipienda fallere possunt. Sed enim quid hoc refert tua, cui conscius non es? præsertim cum teneas de Scripturis, quia : *Labia sacerdotis custodiunt scientiam, et legem ex ore ejus requirunt; quia angelus Domini exercitum est.* Requirunt, dixerim, le-

Digitized by Google

positaires de la science, et c'est de sa bouche qu'on recevra la connaissance de la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées (*Mal.*, II, 7). » C'est de la bouche, est-il dit, qu'on recevra la connaissance de la loi, non pas de celle que la sainte Écriture nous fait connaître d'une manière authentique, ni de celle que la raison nous montre sans obscurité; car, pour cette sorte de loi, on n'a besoin de personne qui nous la montre ou nous l'enseigne, mais de celle qui est tellement obscure et cachée, qu'on peut douter si Dieu veut que les choses soient de telle manière plutôt que de telle autre, tant qu'on n'est pas renseigné d'une façon claire et précise, par les lèvres mêmes de ceux qui ont reçu le dépôt de la science et par la bouche d'un ange du Dieu des armées. Au fait, à qui demanderons-nous de préférence la connaissance des intentions secrètes de Dieu, si ce n'est à ceux qui ont pour mission d'être les dispensateurs de ses divins mystères? Nous devons donc écouter, comme nous écouterions Dieu même, dans tout ce qui n'est pas ouvertement contre Dieu, celui qui tient la place de Dieu auprès de nous.

Objection. 22. Et, en parlant ainsi, je ne dis rien de contraire au sentiment du prophète Samuel et je n'accorde point à l'homme, en cette circonstance, une autorité qui n'appartient qu'à Dieu, bien que, dans le cas dont je parlais plus haut, je lui reconnaisse le pouvoir de trancher la difficulté dans un sens plutôt que dans un autre, car s'il peut le faire toutes les fois qu'il y a doute, Dieu lui refuse ce pouvoir là où le précepte n'offre plus d'obscurité; en effet, si après ces mots : « Si un homme pèche contre un homme, » il faut sous-entendre pour plaire à Dieu, il est évident que l'auteur sacré suppose que les hommes peuvent commander quelque chose de contraire à la loi de Dieu. Prenant de là occasion et matière à controverses, vous prétendez que si on doit peser les commandements et les institutions des hommes au poids de l'autorité de Dieu, c'est à peine, pour ne pas dire plus, si l'homme pourra faire son salut en se soumettant à un homme, puisque dans une si grande multitude [a] de préceptes de supérieurs qui trop souvent s'occupent bien peu de leur affaire, il est fort difficile, pour ne pas dire absolument impossible, de ne pas prévariquer en quelque point. Objection.

CHAPITRE X.

Il n'y a que pour les religieux imparfaits, charnels et de mauvaise volonté que la règle est lourde et pénible; elle semble douce et facile aux autres.

Réponse à l'objection précédente : l'obéissance n'est difficile qu'aux imparfaits. 23. Je ne veux point dire qu'il ne soit pas difficile d'atteindre à ce degré de perfection, mais ce n'est difficile que pour les âmes imparfaites. Or, on reconnaît une âme imparfaite et une volonté sans énergie, à ce signe : elles aiment à discuter les règlements des anciens; elles chicanent sur tous les points, veulent connaître la raison de tout ce qu'on leur ordonne, soupçonnent toujours qu'il y a quelque mal de caché sous toute espèce de commandement dont on leur laisse ignorer le motif, et n'obéissent volontiers, que lorsqu'on leur prescrit

[a] Telle est la leçon de tous les manuscrits que nous avons eus entre les mains, aussi la préférons-nous à celle des éditions qui ont paru jusqu'ici, et qui faisait dire : « Dans une pareille masse. »

---

gem, non quam vel authenthica] ulla scriptura tradiderit, vel ratio manifesta probaverit (de hujusmodi quippe nec præceptor exspectandus, nec prohibitor auscultandus est) sed quod ita latere aut obscurum esse cognoscitur, ut in dubium venire possit, utrumnam Deus sic, an aliter forte velit, si non de labiis custodientibus scientiam, et ex ore angeli Domini exercituum certum reddatur. A quo denique divina potius consilia requirentur, quem ab illo, cui credita est dispensatio mysteriorum Dei? Ipsum proinde quem pro Deo habemus, tanquam Deum in his, quæ aperte non sunt contra Deum, audire debemus.

22. Nec sane contraria loquimur sancto prophetæ Samueli, quasi nos in hac parte divinam hominibus tribuentes auctoritatem; cum ille in supra memorato capitulo plane discernere inter utrumque videatur. Siquidem quod nos asserimus de dubiis, hoc ille negat de manifestis; ut cum ait, *si peccaverit vir in virum*, subaudiatur, propter Deum; cui aperte contraria homines hominibus frequenter mandare præsumunt. Sed hinc vos sumentes materiam sive occasionem argumentandi, asseritis, si hoc constiterit, ut jussa hominum quælibet, vel instituta, divinæ auctoritatis pondere æstimanda sint; hominem sub homine, aut vix, aut nequaquam posse salvari, cum in tanto populo mandatorum, que prælati etiam per incuriam sæpe præcipiunt, interdum non prævaricari, aut difficile admodum, aut omnino impossibile videatur.

CAPUT X.

Obedientiam non esse gravem et molestam, nisi imperfectis, invitis, et carnalibus; cateris suavem et facilem.

23. Et quidem non nego difficultatem tantæ inesse perfectioni; sed cum ipsa corde imperfecto præsumitur. Porro imperfecti cordis, et infirmæ prorsus voluntatis indicium est, statuta seniorum studiosius discutere, hærere ad singula quæ injunguntur, exigere de quibusque rationem, et male suspicari de omni præcepto, cujus causa latuerit, nec unquam libenter obedire, nisi cum audire contigerit quod forte libuerit, aut quod non aliter licere seu expedire monstraverit vel aperta ratio, vel indubitata auctoritas. Delicata satis, imo nimis molesta et hujuscemodi obedientia. Non plane hæc illa est quæ ex regula traditur : *Obedientia sine more.* Disputare profecto hoc est in astu cordis, non in auditu auris obedire. Ietiusmodi ergo carnalem animam non modo premi,

Digitized by Google

de faire ce qui leur plaît ou ce qu'une raison évidente ou une autorité incontestable leur montre ne devoir ni ne pouvoir se faire autrement. Une telle obéissance est bien faible pour ne pas dire bien insoumise, et fort éloignée de celle que la règle appelle « une obéissance sans retard (*Reg.* S. Bened., cap. v). » Discuter n'est point obéir au premier mot, mais avec une pensée d'astuce. L'âme charnelle qui se trouve dans ses dispositions, sera non-seulement fatiguée, mais écrasée par le fardeau de la perfection dont elle s'est chargée ; il n'en peut être autrement; car il est impossible à la chair qui est faible de porter un fardeau qu'un esprit dévoué peut seul trouver doux et léger, attendu qu'il n'y a que pour ceux qui sont animés de l'esprit de Jésus-Christ, que son joug n'est point un véritable fardeau, un joug insupportable; pour tout autre, on peut dire, à la lettre, que la loi de la règle ne s'est ajoutée à l'autre que pour donner lieu à l'abondance du péché. Ce n'est la faute ni de la loi ni du législateur, mais de celui qui a eu l'imprudence de s'y soumettre et qui a ensuite l'impiété de l'enfreindre. Quant à la loi elle-même elle est juste et sainte; mais vous, sachez que vous n'êtes rien moins que charnel et esclave du péché. Mais c'était à vous de ne point l'oublier et de commencer, comme dit l'Evangile, par vous consulter avant de jeter les premiers fondements de votre tour, afin de vous assurer que vous aviez les fonds nécessaires pour la terminer. A présent, il ne vous reste plus qu'un parti à prendre, vous corriger et obéir à vos supérieurs, si vous ne voulez avoir la confusion de voir rire de vous et de vous entendre appliquer ces paroles: « Il a commencé à bâtir une tour, mais il n'a pu l'achever (*Luc.* XIV, 30). »

Il faut avoir l'esprit du Christ pour pouvoir porter son joug.

24. Eh quoi ! dira-t-on peut-être, y a-t-il un homme assez parfait pour ne point s'oublier quelquefois, au moins un peu, dans un tel nombre de petits préceptes que parfois les supérieurs multiplient sans presque y regarder ? Je suis bien loin de le croire, surtout quand j'entends les apôtres dire en parlant d'eux-mêmes : « Nous faisons tous beaucoup de fautes (*Jacob.*, III, 2); » et, si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes (I *Joan.*, I, 8). » Mais de ce que nous péchons en beaucoup de circonstances, il ne s'ensuit pas que toutes nos fautes soient graves et mortelles, d'autant plus qu'un auteur sacré nous console de ces fautes en disant : « Si néanmoins quelqu'un pèche, nous avons en Jésus-Christ un avocat auprès de Dieu le père, car il est une victime de propitiation pour nos péchés (I *Joan.*, II, 1). » Et un prophète nous apprend lui-même qu'il pria Dieu pour les transgresseurs de la loi, afin qu'ils ne périssent point (*Isa.*, LIII, 12). Mais il faut bien remarquer que, s'il a prié pour les violateurs, il ne dit pas qu'il l'ait fait pour les contempteurs de la loi. Or, comment pourraient périr ceux pour qui le Sauveur même prie, afin qu'ils ne périssent pas? Je ne vois donc pas pourquoi on exagérait la faute de ceux qui violent quelques préceptes de médiocre importance, en criant bien haut qu'il ne peut pas y avoir de péché léger et véniel pour un religieux, parce que étant, pour toutes ses actions, sous la loi de l'obéissance, il ne peut faillir en une seule sans pécher mortellement ? Pour raisonner ainsi, il faudrait évidemment admettre que tout ce que prescrit un supérieur a la même importance que ce que Dieu même ordonne; mais les préceptes évangéliques eux-mêmes diffèrent beaucoup les uns des autres, tant par le mérite qu'il y a à les observer, que par le péril auquel on s'expose en y contrevenant.

Les cœurs droits ne sont que vénielles.

Les fautes de désobéissance pour

---

sed etiam opprimi pondere præsumptæ perfectionis necesse est; quia non potest portare caro infirma, quod solus spiritus promptus experitur jugum esse suave et onus leve. Christi quippe jugum et onus est, et omnino importabile, nisi Christi æque spiritu. Huic itaque si dicitis legem regulæ subintrasse, ut abundaret dilectum; verum dicitis. Cæterum hoc culpa non est datæ legis aut danti legem, sed improvide profitentis, et impie prævaricantis. Mandatum quidem sanctum et justum; sed tu te noris esse carnalem, venundatum sub peccato. Verum hoc ante prævidisse debueras, quo turris hujus evangelicæ non prius jaceres fundamentum, quam sedens computares, si haberes sumptus ad perficiendum. Nunc autem quid restat, nisi ut aut correctus obedias senioribus, aut confusus audias ab illusoribus : *Hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare?*

24. Sed forsan dicitis : Ergone ita perfectus quisplam invenitur, cui non vel minimum aliquid interdum subripiatur de tam multis ac minutis, quæ passim vel a negligentibus præpositis imperentur? Minime quidem cuiquam hoc ego dederim, cum ipsi quoque de se fateantur apostoli : *In multis offendimus omnes;* et : *Si dixerimus quia peccatum non habemus, ipsi nos seducimus.* Sed non continuo ut aliquid præterimus, perimus; præsertim cum nos Scriptura consoletur : *Si quis peccaverit,* inquiens *advocatum habemus Jesum Christum justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris.* Denique Propheta de ipso testatur, quod pro transgressoribus rogaverit, ut non perirent. Ubi sane notandum, quia etsi pro transgressoribus, non tamen pro contemptoribus legitur supplicasse. Verum illi quomodo perire possunt, pro quibus Salvator rogat, ne pereant? Quamobrem non video, cur ita omnem inobedientiam et transgressionem vel minimorum quorumlibet mandatorum exaggerandam putaveritis, ut exclamaretis : Quod ergo jam monacho poterit veniale peccatum esse vel leve, cujus universæ actioni crimen insidiatur inobedientiæ? Sed hoc inde videlicet constare creditis, quod prælatorum jussionibus tantum tribuendum asseritur, quantum si divinitus traderentur. Quasi vero et ipsa evangelica præcepta non multum inter se discrepent, et merito observationis, et transgressionis periculo.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Il y a des préceptes d'inégale importance; donc ceux qui les transgressent pèchent inégalement.

Les péchés varient selon les cas.

25. Ainsi, il est certain maintenant que les préceptes ne sont pas tous obligatoires au même degré et n'ont pas tous la même importance ni la même utilité; il s'ensuit donc que la transgression n'en est pas non plus également grave, et, par conséquent, que les fautes étant inégales, les châtiments qui leur sont réservés doivent pareillement être inégaux; en effet dès que les préceptes sont d'inégale importance, la transgression n'en saurait être également coupable ni mériter un égal châtiment. Ainsi l'Évangile défend en même temps l'abus du boire et du manger et les honteux excès de la fornication, mais qui est-ce qui ne redoutera pas plus d'être souillé par le péché d'impureté que par un excès de table? D'ailleurs est-ce que la vérité elle-même, en parlant de la poutre et du fétu de paille, dans son Évangile (*Matth.*, VII, 4), ne montre pas qu'à ses yeux, s'il y a des désobéissances graves, il en est aussi de légères? N'est-ce pas elle qui distingue et précise les degrés dans la peine que mérite chaque faute, quand elle déclare que tel péché mérite d'être condamné par le tribunal du jugement, tel autre par celui du conseil, et que tel autre encore est digne du feu de l'enfer (*Matth.*, V, 22)? Je ne vois pas la nécessité de conclure de ce que les supérieurs sont investis de l'autorité même de Dieu pour commander à leurs inférieurs, il n'y a plus de fautes légères ou vénielles pour un religieux, et que toute désobéissance de sa part est une faute mortelle, parce que toutes ses actions sont soumises à la loi de l'obéissance. Admettons que ce soit un péché mortel digne du feu de l'enfer, quelle faute sera pour nous celle qui, d'après la vérité même, ne mérite que d'être condamnée par le tribunal du jugement? On ne dira pas sans doute qu'il n'y a point de coulpe dans cette faute, puisque elle rend coupable. S'il y a coulpe, il y a donc péché; or tout péché n'est péché que parce qu'il est un acte contraire à la loi de Dieu; donc tout péché est une désobéissance à la loi de Dieu.

Toute désobéissance n'est pas mortelle.

26. Je conclus de ce qui précède, que se mettre en colère contre son frère est une désobéissance à la loi de Dieu, mais n'est point un péché mortel; voilà donc une faute qui peut être légère et vénielle pour un religieux et qui ne consiste pas dans la violation d'un précepte humain, mais d'un précepte divin; c'est parmi ce genre de fautes qu'on doit ranger la plupart des entretiens vains et futiles, les pensées, les paroles et les actions oiseuses, car tout cela est toujours contraire non-seulement à une loi en général, mais à la loi de Dieu. Ce sont certainement autant de péchés, car Dieu défend tout cela; néanmoins ce ne sont que des péchés véniels et non mortels, à moins qu'ils ne soient accompagnés du mépris de la loi qui change la trangression en usage et en habitude; mais alors ce n'est plus la nature de la faute, mais l'intention de celui qui la commet qui en fait la gravité; cet orgueilleux mépris et cette persévérance dans le mal, d'un cœur sans repentir, changent les moindres fautes en fautes graves et donnent le caractère d'une révolte mortellement coupable à la transgression du précepte le moins important de sa nature. C'est en effet dans ces conditions, selon le prophète Samuel, que la désobéissance devient indubitablement mortelle;

Il y a même des désobéissances à Dieu qui ne sont que vénielles.

CAPUT XI.

Præcepta esse imparia, adeoque transgressionem.

25. Cæterum sicut non omnia unius esse constat vel necessitatis, vel utilitatis, vel dignitatis; sic non una de omnium transgressione fertur sententia, nec paria manent discrimina dispares culpas. Porro nec pari culpa negliguntur, quæ non pari cura præcipiuntur; nec pari proinde pœna puniuntur. Ecce enim Evangelium tam flagitium crapulæ quam fornicationis turpitudinem damnat. Verum quis magis non horreat e duobus malis, turpitudine fœdari, quam cibo exsaturari? Nonne denique Veritas in Evangelio sub nominibus trabis et festucæ, graves levesque discernit inobedientiæ culpas? Nonne ipsa disputante, imo diffiniente, gradatim nobis distinguitur, quæ cuique reatui pœna debeatur, dum alium judicio, alium consilio, alium et gehenna reum esse protestatur? Quænam ergo consequendi necessitas cogit, ut si magistris divina detur in suis præceptis auctoritas, nullum ideo jam monacho leve aut veniale peccatum inveniri posse putetur; et quod ejus universæ actioni crimen insidietur inobedientiæ? Esto, sit crimen, cui pœnalis illis gehenna vel gehennalis pœna assignatur; quale quæso illud diffiniemus esse crimen, quod Veritate judice, reum tantum facit judicio? Nec tamen diffitebitur esse reatum, quod vel hactenus reum statuit. Quod si reatum, et peccatum. Porro omne peccatum contra Dei mandatum præsumitur. Quod autem contra mandatum præsumitur, inobedientia dicitur.

26. Hinc colligitur, quod irasci fratri, et inobedientia sit, et crimen non sit. En unam inventum est monacho leve ac veniale peccatum, quod non humani, sed divini mandati statuat transgressorem. In hoc genere transgressionis sunt nonnulla stultiloquia seu vaniloquia, et quæque otiose dicta, facta, et cogitata. Hujusmodi enim nunquam nisi contra mandatum, et Dei mandatum usurpantur. Peccata quippe sunt, et Deus prohibet omne peccatum; et tamen venialia, non criminalia reputantur, excepto cum per contemptum vertuntur in usum et consuetudinem; et tunc non peccati species, sed peccantis intentio pensatur. Elatio quippe contemnentis, atque impœnitentis obstinatio, in minimis quoque mandatis culpam facit non minimam, et convertit in crimen gravis rebellionis nævum satis levem simplicis trans-

Digitized by Google

Quel genre de faute est le mépris de la loi, même en matière légère.

car, dit-il, « c'est une sorte de péché de magie de se révolter contre Dieu, et un crime pareil à celui de l'idolâtrie que de ne vouloir point se soumettre à sa volonté (I *Reg.*, xv, 23). » Remarquez que le Prophète ne dit pas que ce soit un crime « de ne point se soumettre; » mais « de ne pas vouloir se soumettre, » afin de ne pas égaler au crime de l'idolâtrie la simple transgression d'un commandement, mais seulement l'orgueilleuse révolte [a] de la volonté; car autre chose en effet est de ne point obéir, et autre chose de ne vouloir point obéir; l'un est souvent la conséquence d'une erreur ou la suite d'un certain manque de force; l'autre au contraire vient d'un odieux entêtement ou d'un insupportable esprit de révolte. En effet, se révolter contre Dieu, ce n'est pas autre chose que résister à l'Esprit-Saint; or si cette révolte dure jusqu'à la mort, c'est un péché irrémissible en ce monde et dans l'autre. Toute transgression de la loi n'est donc mortelle que s'il y a révolte contre Dieu et volonté de ne point obéir. Mais que d'hommes violent la loi de Dieu sans que ce soit avec cette pensée de révolte et sans cette détestable mauvaise volonté? Comment donc peut-on dire que toute désobéissance est mortelle pour un religieux, s'il faut admettre que toute transgression qui n'est point accompagnée de cet esprit de révolte et de mauvais vouloir n'est point mortelle de sa nature?

27. C'est en vain qu'on voudrait assimiler toute désobéissance à celle du paradis terrestre, puisque celle-ci eut pour conséquence, non pas seulement de lier la personne des coupables, mais encore de changer leur nature. D'ailleurs je suis porté à croire que cette première et grande prévarication elle-même, ne s'est trouvée aggravée, en grande partie, sinon uniquement, que par l'esprit de révolte dans lequel les coupables ont voulu ensuite s'excuser; en effet, lorsque Dieu leur demandait pourquoi ils avaient péché, car il ne voulait pas qu'ils mourussent mais plutôt qu'ils se convertissent et vécussent, ils aimèrent mieux laisser aller leur cœur à des paroles de malice qui ne tendaient qu'à chercher une excuse à leur péché (*Psalm.* cxl, 4). L'homme pécheur fit ainsi deux fautes pour une, puisqu'il n'eut point assez pitié de son âme pour avouer son péché, afin d'en être guéri, et poussa ensuite la cruauté jusqu'à rejeter la faute sur sa femme, pour s'excuser lui-même par un mensonge.

Pourquoi la désobéissance de nos premiers parents fut-elle si grave.

28. Comment peut-on dire que toute désobéissance est un péché mortel pour un religieux, et lui faire un crime de l'impossible, lorsque, par exemple, il pèche par ignorance, succombe par suite de malheureuses circonstances, ou désobéit parce qu'il n'a pas pu faire autrement? Oui, je me demande comment on peut taxer de mortelle, toute désobéissance d'un religieux, quand cette désobéissance antique si connue et si funeste, eût été facilement pardonnée, c'est l'opinion générale, si au lieu de chercher à s'excuser, Adam pécheur eut simplement reconnu sa faute; car, comme je l'ai déjà dit, c'est moins le simple fait de sa dé-

[a] Plusieurs éditions donnent ici une autre leçon et remplacent ces mots : « l'orgueilleuse révolte » de nos manuscrits par celui-ci, « le mépris. » Mais nous avons préféré lire « orgueilleuse révolte, » à cause de ce que saint Bernard dit plus bas, en parlant de « cet esprit de révolte et de mauvais vouloir... »

---

gressionis. Denique in quo inobedientiæ crimen et absque dubio sit, apud Samuelem advertite : *Quasi*, inquit, *peccatum ariolandi est repugnare, et quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere.* Non ait, non acquiescere; sed, *nolle acquiescere;* ut non jussionis simplex ipsa trangressio, sed voluntatis superba contentio, scelus idololatriæ reputetur. Non est enim idipsum nolle obedire, et non obedire. Hoc quippe interdum erroris est, nonnunquam et infirmitatis; illud vero aut odiosæ pertinaciæ, aut contumaciæ non ferendæ. Quod et ipsum repugnare est et resistere Spiritui Sancto; et si ad mortem usque perduraverit, blasphemia est, non remittenda, sive in hoc sæculo, sive in futuro. Non ergo qualiscumque mandati præteritio criminalem facit inobedientiam; sed repugnare, sed nolle obedire. Cæterum quanti absque illa pessima et rebelli voluntate non obediunt? Quomodo itaque monacho crimen insidiatur inobedientiæ, si toties sine crimine transgreditur, quoties in transgressione defuerit hujuscemodi recalcitrans et contentiosa voluntas?

27. Frustra autem comparant quidam, ut dicitis, quaslibet inobedientias antiquæ illi, quæ facta est in paradiso; quæ nimirum valuit, non solum obligare personam, sed et vitiare naturam. Arbitror tamen et ipsam primam gravissimamque prævaricationem, aut non aliunde, aut inde maxime judicatam gravissimam, hoc est ex rebellione defensionis, quæ secuta est; quando Deo causam requirente peccati, ut peccatores ad pœnitentiam provocaret (nolebat quippe mortem eorum, sed magis ut converterentur et viverent) ipsi maluerunt declinare cor suum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis. Et quidem gemina malitia peccatoris. Primum quod nec sui misertus est, ut culpam propriam fateretur, et sanaretur; deinde quod et uxorem, ut se fallaciter excusaret, crudeliter accusavit.

28. Quid est quod denique dicitis, in omni actione monacho crimen insidiari inobedientiæ, quasi aut furtim subrepat nescienti, aut casu accidat infelici; aut non valenti implere quod præcipitur, criminis calumnia struatur de impossibili? Itane, inquam, manacho crimen insidiatur inobedientiæ? cum et antiqua illa tam nota, et tam noxia prævaricatio, facile (ut creditur) indulgentiam consequeretur, dummodo confessio, et non defensio sequeretur. Neque enim tan-

Digitized by Google

sobéissance, quoique bien délibérée, que son endurcissement avec son excuse préméditée qui lui fut fatale.

CHAPITRE XII.

S'il y a des degrés dans la transgression de la loi de Dieu, il faut en admettre aussi dans la violation de la Règle.

Les transgressions de la règle ne sont pas toutes égales

29. Mais s'il faut admettre que la transgression de la loi de Dieu est tantôt grave et tantôt légère, comment refuser d'admettre qu'il en est de même pour les péchés contre notre règle? Prétendra-t-on que les lois humaines obligent plus rigoureusement que les lois divines et qu'on doit faire plus de cas des ordres que Dieu nous donne par ses représentants que de ceux qu'il donne par lui-même? Mais nous trouvons que saint Benoît lui-aussi (S. Bened. *Regu.*, c. XXIV et XXV) établit une différence entre ses propres préceptes et regarde la transgression des uns comme une faute moindre que la transgression des autres. Evidemment là où la faute est moindre, l'obligation d'obéir l'est également. Il faut donc admettre que parmi les préceptes de nos supérieurs il s'en trouve quelquefois de moins importants les uns que les autres; et d'après la règle elle-même, la transgression est aussi moins coupable, ce qui n'empêche pas qu'on ne peut désobéir à son père abbé sans désobéir à Dieu même. Il est certain, puisque c'est Dieu lui-même qui le dit, que ses commandements ne sont pas tous d'une égale importance et ne réclament pas tous le même zèle dans la pratique: évidemment on doit observer celui qu'il nous présente « comme étant le premier et le plus grand commandement (*Matth.*, XXII, 38), » avec plus de soin que ceux dont il dit: « Quiconque violera le moindre de ces commandements (*Matth.*, V, 19). » Eh quoi! après avoir entendu la règle parler de fautes plus graves et de fautes moins graves, et l'Évangile, de commandements très-grands et de commandements moins grands, peut-on bien dire que toute transgression, de quelque précepte que ce soit, est égale? Il n'y a donc aucune nécessité d'admettre, comme vous le prétendez, ou que ce que les hommes prescrivent, même lorsque ce n'est point contraire à la loi de Dieu, ce n'est point en vertu de l'autorité de Dieu qu'ils le prescrivent, ou que, pour un religieux, il n'y a point de péché léger ou véniel; en effet, s'il est vrai, comme il l'est réellement, que c'est à Dieu qu'on désobéit quand on désobéit à celui qui nous tient lieu de lui, et lorsqu'on transgresse un précepte qui n'a rien de contraire à la justice, il l'est également que la transgression n'est grave qu'à proportion de l'importance même du précepte, car c'est toujours le même Dieu qu'on offense, ses lois n'ont pas toutes la même gravité, et les fautes qu'on commet en les violant diffèrent selon les préceptes. Voilà pourquoi notre père saint Benoît a dit: « L'excommunication doit être mesurée sur l'étendue même de la faute (S. Bened., *Reg.*, c. XIV). »

Il en faut dire autant des désobéissances aux ordres des supérieurs.

30. D'après cela, c'est donc sans motif, comme vous le voyez, que vous vous effrayez ou que vous essayez d'effrayer les autres à la pensée du vœu d'obéissance qui se fait dans la profession religieuse, comme s'il ne fallait pas faire vœu d'une chose qu'on ne peut tenir à la rigueur et qu'on ne peut pas ne point tenir sans pécher, par la raison qu'on doit regarder comme venant de Dieu même tout ce qu'ordonne de bien, celui qui tient pour

---

tum, ut dictum est, nocuit simplicis actionis, quamvis ex deliberatione, transgressio, quantum adjunctæ excusationis cum præmeditatione obstinatio.

CAPUT XII.

In regula æque ac lege divina disparitatem esse inobedientiæ.

29. Sed numquid forte in lege quidem divina habenda est hæc consideratio gravioris, leviorisque inobedientiæ, non autem ita et in regula nostra? Sed quis sane dicat plus tribuendum humanis, quam divinis traditionibus; plurisque quod per suos Deus, quam quod per seipsum imperat, æstimandum? Annon denique et apud sanctum Benedictum propriæ et distinctæ ab invicem sententiæ inveniuntur, alia de levioribus, alia de gravioribus inscripta culpis? Quid est autem levior culpa, nisi levior inobedientia? Traduntur igitur a prælatis interdum minora mandata, quorum transgressio leviora secundum regulam parit et peccata: et tamen in Deum nihilominus prævaricatio fit quoties abbatis jussio præteritur, siquidem et ex ore ipso Dei non æqualia sunt promulgata, et ideo non æquali cuncta vigilantia observanda; sed alia cura exhibenda est ei procul dubio, quod ipse perhibet *primum et maximum mandatum*; alia his quæ alibi discernens: *Qui solverit*, inquit, *unum de his minimis meis mandatis*. Quid ergo? Audivimus ex regula graviores et leviores culpas; legimus et in Evangelio maxima, minimaque mandata; et mandatorum transgressiones universas dicemus æqualiter maximas? Non est igitur necesse ut concedam quod dicitis, aut Deo scilicet non tribui omne quod ab homine magistro accipitur, quod non sit contra Deum; aut monacho nullum posse inveniri leve seu veniale peccatum; quia etsi toties Deo (quod fatendum est) inobediens esse convincitur, quoties ejus, qui pro Deo sibi præest, hominis mandatum, quod quidem justitiæ non repugnet, prætergreditur; sicut tamen non par cura in exsecutione exigitur, sic nec par culpa contrahitur ex transgressione. Etsi quippe unus est qui offenditur; non tamen unius ponderis quæ jubentur, nec unius subinde discriminis jussorum est omnium censenda transgressio. Unde pater Benedictus, *secundum*, inquit, *mensuram culpæ, excommunicationis extendatur mensura.*

30. Frustra proinde (ut videtis) aut terremini, aut terrere conamini de obedientiæ promissione, quæ fit ex regulari professione, quasi non oporteat promittere, quam constat nec integre posse teneri, nec sine

Digitized by Google

nous la place de Dieu. Oui, vous dirai-je, c'est absolument sans raison que vous prenez de là occasion de tellement exagérer le mal de la désobéissance que vous n'osiez plus ensuite faire vœu d'obéissance quelque utile que soit ce vœu, attendu que s'il est difficile de se préserver des embûches du serpent de la désobéissance, comme vous le dites, au milieu de préceptes si divers et si nombreux que nos pères nous ont laissés, il n'y a pas toujours de faute grave et mortelle à ne pas faire ce qui est prescrit. Quoique toute désobéissance soit inexcusable, aucune pourtant n'est mortelle que celle dont on ne fait point pénitence; nulle ne tue l'âme si elle n'a pas le mépris orgueilleux de la loi, pour principe. L'obéissance est donc pleine de sécurité pour les enfants, et les hommes de bonne volonté sont assurés de goûter une véritable paix, puisque dans toute désobéissance il n'y a de mortel que l'impénitence, malheur inconnu à ceux qui aiment Dieu; et il n'y a de grave que l'orgueil qu'on évite facilement quand on a peur de l'enfer. Mais quelques exemples feront mieux comprendre ce que je dis. Mon supérieur me prescrit de garder le silence. Par hasard, dans un moment d'oubli, quelques paroles m'échappent; je ne puis disconvenir que je sois coupable d'une désobéissance, mais ma faute n'est que vénielle; si au contraire c'est sciemment, de propos délibéré et par mépris de la loi que j'ai rompu le silence et prononcé ces quelques paroles, j'ai prévariqué et ma faute est mortelle; enfin si je persévère dans cet état jusqu'à la mort, sans me repentir, non-seulement je suis pécheur, mais de plus je suis damné.

Il n'y a que l'impénitence dans la transgression qui soit digne de la damnation, de même que le mépris de la loi.

CHAPITRE XIII.

Saint Bernard montre leur erreur aux moines qui exagèrent la difficulté de l'obéissance religieuse ou qui prétendent qu'elle est impossible.

31. Peut-être cela vous paraît-il encore bien dur; car, si j'ai bonne mémoire, voici en quels termes vous vous plaigniez de la vie monastique en considérant combien il est difficile, impossible même, selon vous, de pratiquer l'obéissance religieuse sans jamais y manquer. Est-ce là, disiez-vous, cette voie d'autant plus sûre qu'elle est plus étroite, ce sentier qui mène d'autant plus directement à Dieu qu'il est plus ardu. Quand il est déjà si difficile au religieux, à cause de la faiblesse humaine, d'éviter ce qui est mal de sa nature et de pratiquer ce qui est bien en soi, il lui faut de plus apporter un soin plus grand encore pour faire ou ne point faire ce qu'il plaît à son supérieur de lui prescrire en outre ou de lui défendre. Puis vous ajoutiez: la plupart des religieux sont persuadés qu'il en est ainsi, bien qu'il y en ait très-peu, si tant est qu'il y en ait, qui observent leur règle à la lettre. Que résulte-t-il de cette conviction? c'est que ces religieux se trouvent dans le même état que ceux dont l'Apôtre disait: « Il y en a qui croient encore que les idoles sont quelque chose et se rendent coupables d'idolâtrie en mangeant des viandes qui leur ont été offertes (*Corinth.*, VIII, 7)? » Ce serait parfaitement juste en effet, si les choses étaient telles que vous le dites. Evidemment on fait un péché toutes les fois qu'on n'accomplit

---

crimine præteriri; siquidem Deo, quidquid Dei minister homo non perperam jusserit, imputandum constiterit. Frustra, inquam, ex hac occasione malum ita inobedientiæ exaggeratis, ut a tam necessario bono promittendæ obedientiæ terreatis; quia etsi difficile cavetur ubique subrepens * vel insidians (ut vos dicitis) inobedientia in tam variis et innumeris, quæ a senioribus indicuntur; non semper tamen damnabiliter, seu criminaliter quod præcipitur, non impletur. Etsi enim omnis inobedientia inexcusabiliter sit culpabilis, nulla tamen æternaliter damnabilis, nisi quam remedium pœnitentiæ non sanat; nulla est letaliter criminalis, nisi quæ contemptum superbiæ non evitat. Magna igitur securitas filiis obedientiæ, et revera pax hominibus bonæ voluntatis; quoniam in omni obedientia sola damnatur impœnitentia, quam nescit qui diligit Deum; sola incriminatur superbia, quam facile cavet qui timet gehennam. Sed exemplis clarius elucescet quod dicimus. Si jubente seniore ut sileam, verbum mihi forte per oblivionem elabitur, reum me fateor inobedientiæ, sed venialiter. Si ex contemptu sciens et deliberans sponte in verba prorupero, et rupero silentii legem; prævaricatorem me constituo, et criminaliter; et si impœnitens persevero usque ad mortem, peccavi, et damnabiliter.

CAPUT XIII.

Refellit monachos, difficultatem, vel etiam impossibilitatem obedientiæ religiosæ nimium exaggerantes.

31. An et hoc durum fortasse videatur? Hæc quippe sunt vestra (si bene recolo) verba, cum difficultatem seu impossibilitatem (ut vobis videtur) tenendæ obedientiæ, vel cavendæ inobedientiæ considerantes, in vitam ita monachicam exclamatis. Hæccine est illa eo securior, quo arctior; eo certior, quo magis ardua veniendi ad Deum via, ut monacho naturaliter mala vix cavere, naturaliter bona vix pro communi infirmitate valenti implere, non minor tamen necessaria sit cautela ad cavenda, vel observanda quæ sibi prælatus suus vel prohibere voluerit, vel jubere? Et subditis: Quod cum a multis credatur, licet a paucis, vel etiam a nullis ad integrum observetur; quid aliud operatur talis sententiæ credulitas, quam quod illa ab apostolo tantum culpata manducandi idolothyta libertas? Nil plane aliud, si ita esset, ut dicitis. Bene prorsus non potest conscius esse sibi, qui se non implere confidit quod debere se credit. Creditis itaque (ut verborum vestrorum sensum breviter colligam) quod ad integrum mandata Dei observari vix valeant, abbatis non valeant; cum Veritas ipsa tes-

Digitized by Google

pas ce à quoi on est persuadé qu'on est tenu. Vous dites donc, pour résumer votre pensée en quelques mots, que ce n'est qu'à grand'peine qu'on peut garder à la lettre les commandements de Dieu et qu'il est impossible d'observer de même ceux de l'abbé : or la vérité même déclare (*Matth.*, v, 19), qu'on ne peut omettre un iota de la loi, et, si vous me permettez de le dire, je trouve que ceux qui sont dans ces sentiments, n'ont pas encore goûté combien le Seigneur est doux; ils gémissent toujours sous le poids de la loi et ils ne respirent pas encore à l'air libre de la grâce ; ils n'ont point éprouvé combien le joug du Seigneur est agréable ; on peut dire avec certitude qu'ils sont toujours dans les défaillances de la chair parce que l'Esprit n'est point encore venu au secours de leur faiblesse (*Rom.*, VIII, 26).

Quels sont ceux à qui l'obéissance paraît difficile ou impossible.

32. Que signifie cette distinction entre les commandements de Dieu qu'on ne peut qu'à grand peine garder à la lettre, et ceux de l'abbé, qu'il est impossible d'observer de même, soit qu'il ordonne soit qu'il défende quelque chose ? Comme s'il y avait moyen d'observer les uns sans les autres. Faites donc attention qu'en parlant des supérieurs même indignes, Dieu veut « que nous fassions ce qu'il nous disent (*Matth.*, XXIII, 3). » Par conséquent ceux qui ne le font point ne désobéissent pas seulement à un homme, mais à Dieu. Mais faut-il admettre que personne n'observe exactement les ordres de son supérieur ? S'il en est ainsi, à quoi cela tient-il? C'est ou parce que nous ne pouvons point ou bien parce que nous ne voulons point les observer. Si le voulant nous ne pouvons pas, nous sommes en sureté de conscience, mais si, le pouvant, nous ne le voulons pas, nous sommes des orgueilleux ; c'est, j'en conviens avec vous, ce qu'il faut éviter d'être à tout prix, puisque c'est l'orgueil qui nous ferait tomber dans le crime de la désobéissance. Penseriez-vous qu'il est impossible de ne point violer les ordres de ses supérieurs par un sentiment d'orgueilleux mépris ? je vous dirai qu'on compte des religieux non pas en petit, mais en grand nombre, qui sont d'un avis tout opposé et qui savent le contraire par leur propre expérience. Si vous, ne trouvant plus impossible mais seulement très-difficile de ne point mépriser vos supérieurs, pendant que vous vous abstenez de céder à des sentiments de mépris et d'orgueil, sous la contrainte qui vous pèse, vous attaquez le vœu d'obéissance, en disant qu'il est dangereux de promettre ce qu'on a tant de mal à tenir, je vous répondrai, ou plutôt le Seigneur et non moi vous dira : « Que celui qui peut comprendre cela, le comprenne (*Matth.*, XIX, 12). » C'est-à-dire, comme je vous le disais plus haut, qu'avant de placer la première pierre de l'édifice, on examine si on a tout ce qu'il faut pour le continuer jusqu'au bout; après cela, comme on dit, ne commencez pas ou, si vous commencez, continuez jusqu'à la fin. D'ailleurs personne, s'il veut bien faire attention à ce à quoi il s'engage, ne promet de ne faillir désormais en quoi que ce soit, c'est-à-dire, de ne plus jamais pécher; un tel serment ne serait rien moins qu'un parjure dans la bouche de celui qui le ferait à moins qu'il ne fût plus saint que celui qui a dit : « Nous faisons tous beaucoup de fautes (*Jac.*, III, 2). » Si cette conséquence ne semble pas juste, il faut prendre garde au principe et voir si la loi religieuse, qui n'est établie que pour diminuer nos fautes, non-seulement n'en restreint pas le nombre, mais au contraire n'y ajoute point encore le parjure, s'il est effectivement certain pour nous,

La profession religieuse n'implique point le vœu de ne point pécher contre la règle.

---

tetur, ne unum quidem iota præteritum iri. Cæterum qui ita sentit, videtur mihi (ut pace vestra dixerim) necdum gustasse, quam suavis est Dominus ; sub jugo legis gemere adhuc, nondum respirare sub gratia; suave Christi jugum nequaquam esse expertus; ideoque certissime adhuc infirmari per carnem; quia spiritus non adjuvat ejus infirmitatem.

32 Quid vero sibi vult illa distinctio, quod Dei quidem vel vix, prælati vero hominis nequaquam omnino a quolibet jussa posse teneri prohibitave conceditis ? Quasi vero illa queant absque istis integre custodiri. Sed si attenditis, de male quoque viventibus prælatis Dei præceptum est : *Quæ dicunt facite.* Igitur qui non facit, aperte non in hominem tantum, sed et in Deum prævaricator exsistit. Itane ergo nullus mandata perfecte exsequitur sui magistri? Quamobrem putatis ? Quia nolumus, aut quia non possumus ; sed si volumus et non possumus, securi sumus. Si possumus et nolumus superbi sumus Porro ad cavendam superbiam, illam vere annuerim necessariam esse cautelam quam dicitis, ne forte incurratur inobedientiæ crimen. Quod si impossibile vos putatis, ut non videlicet imperiis prælatorum per contemptum interdum superbiæ resistatur; scitote non paucos, sed innumeros aliter omnino sentire, nec aliud quam quod proprio didicerint experimento. Si autem non impossibile quidem, sed tamen difficile esse sentitis magistros non contemnere; et dum ideo consentitis, quoniam gravamini, non superbe sapere, murmuratis adversus obedientiæ legem, affirmantes periculosum promittere, quod tam laboriosum est observare; ad hoc ego respondeo, imo non ego, sed Dominus : *Qui potest*, inquit. *capere capiat.* Hoc quippe est quod paulo superius dixi, quia antequam ædificium inchoares, providisse debueras unde perficeres. Nunc autem (ut ait quidam) aut non tentasses *, aut perfice. Verumtamen nemo, si caute profitetur, pollicetur se ultra in nullo transgressurum; hoc est, jam non peccaturum. Alioquin aut perjurat qui ita jurat, aut sanctior est illo qui ait : *In multis offendimus omnes.* Quod si consequens falsum esse videtur; videndum est et de eo quod antecedit, ne forte lex quæ data est propter transgressiones cohibendas, non solum non eas coerceat, sed et

Digitized by Google

qu'en faisant profession religieuse, nous prenons des engagements qu'il nous est impossible de tenir.

Les observances religieuses comprennent les préceptes et les remèdes.

33. Il faut diviser les observances régulières en deux classes, les préceptes et les remèdes. Les préceptes règlent notre vie de manière que nous ne péchions pas, et les remèdes nous rendent l'innocence perdue par le péché. Notre profession comprend donc ces deux choses, de sorte qu'une fois profès, s'il nous arrive de violer quelques points de la règle, nous ne sommes pas censés avoir manqué à nos promesses, quoique nous ayons effectivement contrevenu à la règle, pourvu que nous recourions aux remèdes que cette règle elle-même nous indique. Celui-là seul qui méprise les préceptes et les remèdes, enfreint son vœu, manque à ses engagements et viole sa règle; car pour moi, celui qui ne repousse point le conseil de se repentir, quand il lui arrive de s'écarter des sentiers de l'obéissance, est en sûreté de conscience; en effet, s'il ne s'est point rigoureusement tenu dans les limites de l'obéissance, il ne s'est pas non plus entièrement soustrait à ses lois, puisqu'il ne refuse point de subir la pénitence que la règle lui impose; cette pénitence fait en effet partie de la règle, qui a pour but non-seulement de diriger notre vie vers le bien, mais encore de la purifier, si elle devient mauvaise: on y trouve en même temps des préceptes pour l'obéissance et des remèdes pour la désobéissance, en sorte qu'on ne puisse pas même par le péché échapper à la règle. Je reconnais volontiers qu'il n'est donné à personne de ne jamais manquer, au moins en choses légères, aux devoirs de l'obéissance, mais ne me dites pas qu'il est impossible d'observer la règle, puisque la règle elle-même fournit les moyens de réparer même les fautes graves, s'il nous arrive d'en faire quelqu'une. Lors donc que vous dites qu'il n'est pas possible qu'on observe à la lettre tous les préceptes des supérieurs, vous avez raison, mais la désobéissance est légère et on trouve dans la règle elle-même un moyen facile de remédier au mal, si la transgression n'est pas le fruit du mépris; mais si vous prétendez qu'on ne peut toujours éviter ce sentiment de mépris, je vous dis que ce n'est point exact, et de plus, en ce cas encore, la règle ne laisse point la faute sans remède; il faut sans doute un remède plus énergique, mais enfin le mal ne lui échappe tout-à-fait que si le pécheur en vient à mépriser le remède lui-même.

De quelle manière il faut expier le mépris de la règle.

Quiconque rejette les uns et les autres viole la règle et ses vœux.

34. S'il en est ainsi, c'est à tort que nous disons qu'il n'y a pas moyen de pratiquer notre règle et c'est en vain que, nous flattant qu'il nous est absolument impossible de ne pas pécher, nous croyons pouvoir mépriser les ordres justes de nos supérieurs, sous prétexte qu'ils viennent des hommes et non de Dieu. Or, on ne peut pas dire que notre règle prescrit l'impossible parce qu'elle veut que nous obéissions aux hommes comme à Dieu même, car quel religieux ne trouvera point, je ne dis pas possible, mais facile avec la grâce de Dieu, de ne point manquer à sa règle, quand il est prouvé que ce n'est pas la désobéissance mais l'impénitence qui fait qu'on la viole. En effet, comme je vous l'ai déjà dit, il n'est pas un religieux qui s'engage à ne plus jamais pécher, par conséquent s'il lui arrive de pécher d'une manière ou d'une autre contre l'obéissance, il n'a pas pour cela violé la règle, à moins qu'il ne croie par erreur qu'il ait pris un pareil

Vaines excuses apportées par les religieux tièdes.

Danger d'une fausse conscience.

---

augeat insuper crimine perjurii; siquidem id promittere nos in nostra professione credamus, quod certum est non posse teneri.

33. Partienda est proinde nobis in duo universa hæc observatio regularis, in præcepta videlicet, et remedia. Præceptis instituitur vita contra peccatum; remediis restituitur post peccatum innocentia. Sic ergo utraque ista complectitur nostra professio, ut professus quisque cum in aliquo forte regularium mandatorum deliquerit, si ad remedium æque regulare confugerit etsi convincitur transgressor mandati, non tamen pacti prævaricator. Solum itaque censuerim fregisse votum, violasse propositum, pactum prævaricasse, qui et præceptum contempserit, et remedium. Nam illum sane dico securum, qui etiamsi interdum obedientiæ limitem præterit, consilium non respuit pœnitentiæ. Regulares namque terminos, etsi sæpe deliquerit, non evadit, qui censuræ, quæ ex regula est, disciplinam non subterfugit. Pars siquidem regulæ est regularis correctio, et in ea reperitur non solum bonæ vitæ instructio, sed etiam emendatio pravæ. Inveniuntur in ea et præcepta obedientiæ, et inobedientiæ remedia, ut ne peccando quidem a regula recedatur. Fateor sane impossibile cuivis mortalium vel venialiter interdum non delinquere in præceptis obedientiæ; sed nulla jam de impossibilitate querela, quandoquidem et ex regula licet id quoque, quod criminaliter delinqui contigerit, emendare. Quod ergo dicitis a nullis posse observari ad integrum quidquid a magistris præcipitur, verum est; sed levis culpa inobedientiæ est, et facilis cura ejus invenitur in regula, si quidem sit transgressio absque contemptu. Si autem et ipsum deesse aliquando non posse contenditis, id quidem falsum est; sed nec talem tamen inobedientiam sine cura relinquit diligentia regularis. Et licet fortiori egeat curationis medicamento, caret tamen morbo prævaricationis, nisi cum et ipsum forte medicamentum contemnitur.

34. Quæ cum ita sint, frustra de impossibilitate causamur qui regulam profitemur; frustra nobis de peccandi necessitate blandimur, ut ideo justa imperia prælatorum Deo non imputanda, sed tanquam hominum contemnenda putemus; ne rem videlicet impossibilem continere nostra professio videatur, si tantum ex ea hominibus, quantum Deo obedientiæ deberi asserimus. Cui enim jam vel ita professio impossibile, imo per Dei gratiam non perfacile sit cavere prævaricationem, ubi non inobedientia, sed impœnitentia facit prævaricatorem? Hoc quippe (ut jam dixi) profitentium nemo spondet, ut jam non peccet;

Digitized by Google

engagement en faisant profession, ainsi que beaucoup le pensent, d'après ce que vous me dites. Pour ceux-là, s'ils existent en effet, comme vous me l'affirmez, il est certain, selon la remarque que vous faites, que leur conviction, qui n'est pas de la crédulité, mais de la cruauté, met leur conscience dans le même cas que celle de ces chrétiens qui péchaient en mangeant des viandes offertes aux idoles et que d'autres pouvaient manger sans pécher (I *Corinth.*, VIII, 7). Quiconque partage cette conviction doit inévitablement être victime de sa croyance, de même que la science du fidèle instruit cause, dans le cas dont parle l'Apôtre, la perte de celui qui est encore faible et peu éclairé (I, *Corinth.*, VIII, 11). Et de même que, selon la doctrine même de l'Apôtre, rien n'est impur de ce qu'on mange en rendant grâces à Dieu, si ce n'est pour celui qui le croit impur (*Rom.*, XIV, 14 et I *Tim.*, IV, 4), ainsi la profession religieuse en elle-même n'est mortelle que pour celui qui la croit mortelle. Or je crois avoir suffisamment montré plus haut ce qu'il faut penser d'une telle conviction.

CHAPITRE XIV.

Pourquoi une conscience erronée ne change pas le mal en bien comme elle change le bien en mal.

Question touchant l'œil simple et pur.

35. Vous me faites, à l'occasion du passage que je viens de citer de saint Paul, une petite question à laquelle je dois répondre ici. Vous me demandez si ce que l'Apôtre dit des viandes offertes aux idoles « je pense que de soi rien n'est impur en Jésus-Christ, excepté pour celui qui le croit impur (*Rom.*, XIV, 14), » et « celui qui en mange alors est damné, parce qu'il n'agit pas selon sa foi (*Rom.* XIV, 23), » peut-être regardé comme une règle générale, en sorte que tout ce qu'on fait dans la pensée que c'est mal est mal en effet, et aussi mal qu'on le croyait. Si je vous dis qu'il en est effectivement ainsi, vous allez me presser de nouveau de questions en me demandant pourquoi au contraire, ce qu'on fait en pensant, mais à tort, que c'est bien, n'est pas bien et ne l'est pas au point où on le croyait bien ; il vous paraît étonnant, en effet, et même injuste que l'opinion de l'homme soit plus puissante pour le mal que pour le bien. Si je vous dis que pour le mal il est juste qu'il en soit ainsi parce que nous avons l'œil mauvais, vous me demanderez avec raison pourquoi il n'en est pas de même en bien, pour ceux qui ont l'œil bon. Car celui qui a dit : si votre œil est mauvais, tout votre corps sera dans les ténèbres, a dit aussi : si votre œil est pur et simple tout votre corps sera éclairé (*Matth.*, VI, 22). Mais remarquez bien que l'œil de celui qui se trompe n'est pas tout à fait pur et simple ; or on ne se trompe pas moins en regardant le bien comme mal qu'en trouvant le mal bien. Or, vous savez que dans les deux cas on est sous le coup de cet anathème du Prophète : « Malheur à vous qui appelez bien ce qui est mal et mal ce qui est bien (*Isa.*, V, 20). » Et pourtant personne ne voudra rien faire pour éviter cette malédiction du Prophète [a], sous

[a] Ce passage de saint Bernard est fort obscur ; mais toutes les éditions et tous les manuscrits en donnent la même leçon. Horstius pense qu'il y aurait lieu de le remplacer par une autre ainsi conçue « Et pourtant comme il n'y a personne qui ne veuille éviter, etc. » Mais il faut s'en tenir à la leçon commune qui reproduit la seconde partie du dilemme proposé par notre saint Docteur. En effet, dans cet endroit, saint Bernard entreprend de prouver que la bonne intention qui fait que toutes nos œuvres sont dans la lumière, „n'est pas aussi efficace pour le mal que pour le bien. Voici à peu près son raisonnement : L'intention par rapport au mal est un œil simple ou ne l'est pas. Or si elle l'est, elle n'encourt pas moins la malédiction que le Prophète fait entendre contre ceux qui appellent mal ce qui est bien ; et pourtant il n'est personne qui veuille éviter cet anathème, puisque l'intention en question est précisément l'œil simple et pur que loue la Vérité même.

---

et ob hoc non continuo, ut quispiam aliquo modo non obedit, prævaricatorem se constituit, nisi qui se forte sic professum falso existimat, quales vos utique asseritis esse non paucos. De quibus etiam (si qui tamen sunt, ut dicitis) verum est et quod subditis, quod nil utique aliud illa talis eorum credulitas, vel potius crudelitas in suis ipsorum operatur conscientiis quam noxia illa recumbentium in idolio libertas in alienis. Necesse est enim qui hujusmodi est, ex propria perire sententia, quemadmodum in illius scientia clamat apostolus infirmum perire fratrem. Et quomodo nihil esse commune item ipse perhibet, quod cum gratiarum actione percipitur, nisi ei qui putat aliquid esse commune ; ita et regularis professio, quantum in se est, damnabilis non est, nisi ei qui damnabilem putat. Quod quatenus putari oporteat, puto satis superius demonstratum.

CAPUT XIV.

Cur conscientia errans non æque convertat malum in bonum, uti bonum in malum.

35. Nunc jam respondendum est quæstiunculæ, quæ incidit vobis ex occasione apostolici præsentis capituli. Quæritis nempe, utrumnam ista de idolothytis Pauli sententia : *Puto quia nihil commune est in Christo, nisi ei qui putat quid commune esse, illi commune est ;* et rursum : *Si comederit, damnatus est, quia non ex fide ;* in generalem regulam trahi possit, quatenus malum cuilibet sit bonum quoque quod agit, si malum esse crediderit ; ac tantum malum, quantum crediderit. Quod si annuero, rursum pergitis inquirere, cur non e contrario tantum cuique bonum sit quod operatur, quantum vel falso opinatur. Mirum quippe vobis, imo et injustum videtur, ut plus in malo, quam in bono humanæ valeat intentionis opinio. Si respondero, de malis quidem merito ita credi propter oculum nequam, respondebitis et mihi non imerito quoque propter simplicem oculum idem æque putandum et de bonis. Nam qui dixit ex oculo nequam corporis tenebras æstimari, indicavit et de simplici lucem æque corporis approbari. Sed videte, ne forte non sit vere oculus simplex, qui fallitur. Fallitur enim tam qui bonum malum, quam qui malum bonum putaverit. Scitis autem neutrum horum Væ illud evitare propheticum : *Væ qui dicitis bonum malum, et malum bonum ;* cum tamen nemo, qui hoc velit cavere maledictum, de

Digitized by Google

prétexte que cette bonne intention est précisément l'œil pur et simple dont la vérité même a dit qu'il est la cause [a], que notre corps tout entier, c'est-à-dire toutes nos œuvres sont dans la lumière Néanmoins on ne saurait dire que le héraut de la vérité proclame quoique ce soit contre la vérité et blâme ceux qu'elle loue.

Deux choses nécessaires pour que l'œil soit pur et simple.

36. Selon moi, pour que l'œil de l'âme soit vraiment pur et simple, il lui faut deux choses, la charité dans l'intention et la vérité dans l'élection. Car si elle aime ce qui est bien et ne choisisse pas ce qui est vrai, elle a bien le zèle des choses de Dieu, mais c'est un zèle qui n'est pas selon la science. Or je ne sais pas comment, au jugement de la vérité, il peut y avoir une vraie simplicité sans la vérité. Lorsque la vérité magistrale voulut enseigner la vraie simplicité à ses disciples, elle leur dit : « Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes (*Matth.*, x, 48). » Elle leur recommande d'abord la prudence sans laquelle personne ne peut être assez simple. Comment donc l'œil de l'âme le sera-t-il dans l'ignorance de la vérité? Faudra-t-il donc regarder comme une vraie simplicité celle que la simple vérité ne connaît point? N'est-il pas écrit : « L'ignorant sera ignoré. » Il est donc évident que la simplicité digne d'être louée et qui le fut en effet par le Seigneur, ne va point sans ces deux compagnes, la bienveillance et la prudence, afin que l'œil de l'âme non-seulement soit bon et ne veuille point tromper, mais encore soit prudent et ne puisse pas être trompé.

Deux choses aussi rendent l'œil malade.

37. D'ailleurs, de même que ce qui fait l'œil pur et simple, ce sont deux choses excellentes, l'amour du bien et la connaissance de la vérité, ainsi ce qui fait l'œil mauvais ce sont deux choses mauvaises, l'aveuglement qui empêche l'âme de voir la vérité, et la perversité qui lui fait aimer l'iniquité. Mais, entre les deux bonnes choses qui ne peuvent ni tromper ni se tromper, et les deux mauvaises qui peuvent également se tromper et tromper, il y en a deux qui tiennent le milieu ; l'une bonne qui fait que si l'œil intérieur peut être trompé parce qu'il ignore la vérité, cependant, à cause de son amour du bien, il ne peut consentir tout à fait à tromper ; l'autre mauvaise qui, tout en n'empêchant pas la connaissance de la vérité, ne permet pourtant pas, à cause de sa nature mauvaise, de sentir l'amour du bien.

L'œil de l'âme est quadruple.

38. Or comme tout est plus clair quand on le divise, établissons que, de même qu'il y a deux bonnes et deux mauvaises choses, il y a aussi quatre sortes d'yeux intérieurs, un bon et un meilleur, un mauvais et un pire, et donnons des exemples à l'appui de cette division. Il y a des gens qui aiment le bien, et, par ignorance, font le mal ; leur œil est bon, puisqu'il est bienveillant, mais il n'est pas net et simple, puisqu'il ne voit pas bien. Il y en a d'autres qui font le bien volontiers et le comprennent prudemment ; on peut dire qu'ils ont l'œil net et simple, puisqu'ils réunissent ces deux bonnes choses, l'amour et la connaissance du bien. Voilà l'œil que Dieu désire trouver en nous, quand il regarde du ciel sur les enfants des hommes, afin de voir s'il en trouvera qui aient de l'intelligence et recherchent le Seigneur (*Psalm.* XIII, 3). Par contre, il y a des hommes qui n'aiment pas le bien, leur malice les a pervertis ; mais assez intruits pour mal faire, ce n'est pas l'ignorance qui les aveugle ; ceux-là n'ont

Il y a le bon et le très-bon.

[a] Telle est la leçon qu'on doit préférer à toutes celles qui ont été précédemment données de ce passage, dans les autres éditions ; car le sens est bien que l'œil simple est « l'*argument*, la cause que notre corps tout entier, c'est-à-dire toutes nos œuvres sont dans la lumière. »

---

quo veritas pronuntiat, quod sit lucis totius *corporis*, id est operis, argumentum. Sed absit ut præco veritatis clamet contra veritatem : maledicat is, quod illa probaverit.

36. Ego vero ut interior oculus vere simplex sit, duo illi esse arbitror necessaria, charitatem in intentione, et in electione veritatem. Nam si bonum quidem diligat, sed verum non eligat, habet quidem zelus Dei, sed non secundum scientiam : et nescio quemadmodum judicio veritatis vera esse possit cum falsitate simplicitas. Volens denique ad veram discipulos instruere simplicitatem magistra veritas, *estote*, inquit, *prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ*. Præmisit ergo prudentiam, sine qua neminem satis esse posse simplicem sciret. Quomodo denique vere simplex erit oculus cum ignorantia veritatis ? aut vera potest dici simplicitas, quam simplex ignorat veritas ? Scriptum est enim : *Ignorans ignorabitur*. Patet ergo laudabilem illam et a Domino laudatam simplicitatem absque his duobus non esse bonis, benevolentia atque prudentia : ut oculus videlicet cordis, non solum prius qui fallere nolit, sed et cautus sit qui falli non possit.

37. Cæterum sicut oculum simplicem duo ista faciunt bona, amor boni, et cognitio veri : sic nequam oculum duo e regione mala constituunt. Cæcitas, qua sit ut veritatem non agnoscat ; et perversitas, qua sit ut diligat iniquitatem. Porro inter duo hæc bona, quæ nec fallere, nec falli sinunt ; et duo illa mala, quæ tam falli, quam fallere faciunt, duo sunt media : unum quidem bonum per quod oculus interior, etsi falli queat ignorantia veri, zelo tamen boni fallere penitus non consentit : alterum vero malum, quod licet veri notitiam non impediat, amorem tamen boni præ malitia minime sentit.

38. Et quoniam omnis res melius divisione innotescit : secundum hoc duplex malum, et illud item geminum bonum, quadrifariam dividamus oculum cordis, in bonum et meliorem ; in malum, et pejorem. Et subdamus exempla. Est qui bonum diligit, et malum nescius agit. Hujus quidem bonus est oculus, quia pius : non tamen simplex, quia cæcus. Et est qui bonum et libenter agit, et prudenter intelligit. Istius revera oculum non immerito simplicem dixerim, utpote cui neutrum bonum desit, nec zelus scilicet bonus, nec scientia. Hunc profecto requirit oculum Deus,

Digitized by Google

pas encore l'œil entièrement mauvais, puisqu'ils ont encore une des deux bonnes choses dont j'ai parlé, je veux dire la science ; il est vrai qu'ils ne la possèdent que pour leur malheur.

Il y a le mauvais.

39. Il y en a qui font le bien sans le savoir et sans l'aimer ; ceux-là, je n'hésite pas à les appeler mauvais, puisque je trouve en eux les deux mauvaises choses dont il a été parlé plus haut, l'aveuglement et l'ignorance. On les appelle mauvais (*nequam*), comme qui dirait n'ayant absolument (*nequaquam*) rien de bon, et privés en même temps des deux biens déjà cités, la connaissance et l'amour de la vérité. Il y a encore un autre œil bon, comme je l'ai dit, mais facile à tromper : c'est celui que le Prophète compare « à Ephraim qui est semblable à une colombe facile à séduire et sans intelligence (*Ose.*, VII, 11). » Mais ce n'est pas là l'œil que le Seigneur déclare net et simple, qui ne sait ni tromper ni se tromper, et qu'il recommande à ses apôtres en leur disant : « Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes (*Matth.*, X, 15). »

Il y a le très-mauvais.

40. De même il y a un œil simplement mauvais, trompant volontiers mais ne se laissant pas facilement tromper. Tel est l'œil de ceux à qui le Seigneur lui-même reproche d'être plus prudents en leur genre que les enfants de la lumière (*Luc.*, XVI, 8). Il y en a un autre tout à fait mauvais, parce qu'il l'est doublement, c'est l'œil de ceux dont la malice engendre l'ignorance et dont l'ignorance couvre la malice, en sorte qu'il leur arrive bien souvent, par ignorance, de ne pas faire le mal qu'ils voudraient ou de faire le bien qu'ils ne voudraient pas. Leur cœur insensé est comme frappé d'aveuglement, et ils semblent déjà abandonnés à leurs sens réprouvés, en sorte qu'ils ne peuvent plus ni distinguer ni aimer le bien. C'est d'eux qu'il est écrit : « Quand le méchant est tombé au fond de l'abîme du péché, il méprise tout (*Prov.*, XVIII, 3). » En effet, ces sortes de pécheurs ne voudraient pour rien au monde éviter le mal quand même ils le pourraient, et, le voudraient-ils, ils ne le sauraient. Voilà pourquoi dans la division que j'établissais plus haut, j'ai classé leur œil parmi les pires, non parce qu'il est plus gâté mais parce qu'il est plus dangereux. En effet, l'ignorance produit la sécurité, qui rend moins attentif sinon pire : néanmoins on ne peut nier qu'il soit pire que l'autre, puisque le mauvais œil n'est mauvais que parce qu'il a une mauvaise intention, tandis que l'autre a de plus une considération fausse. De deux biens, le premier ne manque que d'un seul, l'amour du bien, le second manque, de plus, du discernement de la vérité. Je pense que c'est de ce dernier œil, c'est-à-dire de celui qui manque des deux biens à la fois, et du premier œil, c'est-à-dire de celui qui est très-bon parce qu'il jouit des deux biens en même temps, que la vérité voulait parler quand elle disait, qu'avec l'un le corps entier est dans les ténèbres et avec l'autre il est tout entier dans la lumière, car pour ce qui est des deux autres sortes d'yeux, qui n'ont ni les deux biens ni les deux maux en même temps, ils peuvent bien donner quelque lumière ou quelques ténèbres au corps, mais ils ne le laissent ni dans des ténèbres ni dans une lumière complètes.

Solution de

41. Si donc, pour en revenir à votre question,

---

cum respicit super filios hominum, ut videat si est intelligens aut requirens Deum. Est e contrario qui bonum minime diligens, ex malitia quidem perversus est : sed sapiens ut faciat malum, per ignorantiam cæcus non est. Quem quidem ideo nondum appellaverim nequam, quod unum ei, licet ad suum malum, non desit bonum, id est scientia.

39. Sed est qui bonum forte nescius quod non diligit, agit : cui profecto non incongrue id quod dicitur nequam assignaverim, eo quod neutro careat malo, nec cæcitate scilicet, nec perversitate. Dicitur siquidem nequam, quasi nequaquam, ut is solummodo nequam appelletur, qui nequaquam, hoc est, in nullo penitus appareat bonus : sed sit utroque bono vacuus, tam, videlicet veri notitia, quam et benevolentia. Alius est itaque pius oculus, non quidem fallere promptus, sed tamen, ut dictum est, falli pronus, de quo Propheta : *Ephraim*, inquit, *quasi columba seducta, non habens cor*. Alius is quem Dominus simplicem dicit, tam nec fallere facilis, quam nec falli, de quo et Apostoli docentur cum eis dicitur : *Estote prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ*.

40. Et item alius est oculus simpliciter malus, fallens utique libenter, sed non facile falsus : qualem profecto habent illi qui ore dominico adstruuntur prudentiores esse filiis lucis in generatione sua. Et alius quem nequam esse definimus, quia sit duplici citer malus, cui quippe et malitia parit ignorantiam, et ignorantia malitiam operit, ita ut sæpe nesciens et malum quod vult non faciat, et bonum faciat quod non vult. Obscuratum nempe est insipiens cor eorum qui istiusmodi sunt, et quasi jam traditi in reprobum sensum, bonum omnino nec diligere, nec dignoscere queunt. De talibus scriptum est : *Impius cum venerit in profundum malorum, contemnit*. Nam qui hujusmodi est, cavere profecto malum nec vult, etiam si possit ; nec si velit, scit. Quamobrem hunc oculum in superiori divisione illo altero censui non immerito pejorem, non quia malignior sit, sed quia periculosior. Ignorantia quippe securiorem, securitas segniorem facit, non nequiorem. Est tamen ex hoc procul dubio deterior, quod ille solum habet malum, malam intentionem ; iste et falsam considerationem. Ille uno caret e duobus bonis, bono zelo ; iste et vero judicio. Ex hoc itaque pessimo oculo, qui neutrum bonum habet, et item ex illo optimo qui neutro caret, sentiendum est veritatem disseruisse, aut tenebris obvolvi totum corpus, aut luce perfundi. Nam reliqui duo, quorum neuter utrumque aut bonum habet, aut malum ; etsi ex parte possunt, non tamen toti sufficiunt vel lucem dare, vel tenebras corpori.

41. Si igitur (ut jam ad propositam quæstiunculam revertamur) is vere oculus nequam est, qui perverse pariter et cæcus bonum agit, et malum credit ;

Digitized by Google

La question proposée.

c'est avoir l'œil véritablement mauvais que de joindre la perversité à l'aveuglement et de croire mal le bien même qu'on fait, il est certain que celui qui fait bien en croyant mal faire, change pour lui, le bien en mal et même, en un mal aussi grand qu'il se figure qu'il est, par la raison que nous en donne le Seigneur lui-même, quand il nous dit qu'un œil mauvais plonge le corps tout entier dans les ténèbres. En effet, quelle place y a-t-il pour la lumière, là où l'intention n'est pas bonne et où le jugement n'est pas vrai? Mais, par contre, ne peut-on pas conclure que ceux qui font mal, en croyant bien faire, se trouvent en effet avoir agi comme ils pensaient? Pourquoi en serait-il ainsi? Evidemment on ne peut dire que celui qui agit de la sorte, a cet œil pur et simple dont j'ai parlé plus haut, qui, au jugement de la Vérité même, rend le corps tout entier lumineux; car on ne peut dire qu'il n'y a plus de ténèbres du tout, là où l'ignorance de la vérité obscurcit la lumière de la bonne volonté; et puisque dans ce cas un œil est atteint de deux maux à la fois, tandis que l'autre manque des deux biens en question, n'est-il pas juste de conclure que le premier nuit plus que le second ne sert? Il ne serait pas juste, en effet, de penser qu'un seul bon œil fut aussi efficace pour le bien que deux mauvais le sont pour le mal. Sans doute je trouve que la bonne intention, même seule, est un bien, et je crois que la bonne volonté ne sera point privée de sa récompense, même pour le bien qu'elle croyait faire en faisant le mal; cependant la simplicité ne se sera pas trompée sans qu'il en résulte quelque mal. Pourquoi celà, me dites-vous? n'a-t elle pas agi avec la conviction qu'elle faisait bien? Sans doute elle le croyait, mais elle avait tort de le croire, ou plutôt on ne peut dire qu'elle ait agi selon la foi puisque une foi fausse n'est pas la foi, car il est certain que ce n'est pas d'une foi fausse mais d'une foi vraie que l'Apôtre a dit: « Tout ce qui ne se fait pas selon la foi est un péché (*Rom.*, XIV, 23). » Or on ne peut dire que c'est une foi vraie qui nous persuade que ce qui est mal est bien, puisque c'est faux; donc c'est un péché; d'où je conclus que ce passage de saint Paul: « Tout ce qui ne se fait pas selon la foi est un péché, » s'applique en même temps à la malice qui s'aveugle et à l'innocence qui se trompe. Le bien qu'on fait sans savoir que c'est bien, est gâté par l'intention mauvaise qu'on avait en le faisant, et le mal qu'on accomplit en croyant que c'est bien, n'est pas complètement justifié par la droiture d'intention de celui qui le fait. Par conséquent, soit qu'on fasse mal en croyant qu'on fait bien, soit qu'on fasse bien en croyant que c'est mal, on pèche toujours parce que, ni dans un cas ni dans l'autre, on n'agit selon les lumières de la foi; mais la faute est certainement bien moins grave là où l'intention est bonne, quoique l'action soit mauvaise en elle-même, que là ou l'intention elle-même est mauvaise comme l'action. Mais ce qui n'est pas exempt de quelque péché, si petit qu'il soit, n'est pas bien, dans la force du terme. Comment donc ce qui n'est pas rigoureusement bien pourrait-il être comparé en valeur à ce qui est mal de tous points, en d'autres termes, comment l'un peut-il être aussi bien que l'autre est mal? Mais en voilà assez sur ce sujet. Je crois aussi avoir suffisamment répondu à toutes les autres questions que vous présentez toujours les mêmes sous des formes différentes, il n'est pas nécessaire que

La bonne intention même dans une œuvre qui n'est pas bonne a encore quelque mérite.

---

utique recte operando, sed opinando inique, bonum sibi in malum vertit; et tantum malum, quantum crediderit: quandoquidem juxta sententiam Domini, totum corpus tenebrosum reddit oculus nequam. Quid enim luci relinquitur, ubi nec pia intentio, nec vera opinio invenitur? At non ideo sequitur, ut qui e contrario malum facit, et bonum putat, juxta suam fidem similiter et ipse inveniat. Quare? Non est quippe simplex oculus ille, qui ex judicio Veritatis totum corpus lucidum reddat, qualem profecto superius definivimus. Neque enim ex toto adhuc tenebræ desunt, ubi ignorantia veritatis lucem obscurat bonæ * voluntatis. Cum itaque ille oculus utrumque malum, is vero minime utrumque habeat bonum; nonne ratio videtur exigere, ut plus ille noceat, quam prosit iste? Neque enim consequens est, ut tantum valeat in bonum bonum unum, quantum duo mala in malum. Et quidem laude dignam dixerim vel solam intentionem piam; nec plane condigna remuneratione fraudabitur in opere quoque non bono ipsa bona voluntas. Attamen sine malo quocumque non erit decepta simplicitas. Cur inquis? numquid non ex fide? Prorsus ex fide, sed falsa; vel certe potius non ex fide, quia fides falsa, fides non est, Denique de fide vera, non falsa puto dixisse apostolum: *Omne quod non est ex fide, peccatum est.* Non autem ex fide vera bonum creditur quod malum est; est enim falsum. Peccatum igitur est. Utrumque proinde complectitur præsens capitulum: *Omne quod non est ex fide peccatum est*, et cæcam videlicet malitiam, et deceptam innocentiam, quia quod a nesciente fit, et bonum prorsus condemnat intentio prava, et malum non penitus excusat recta. Sive itaque malum putes bonum quod forte agis sive bonum malum quod operaris, utrumque peccatum est, quia neutrum ex fide; licet sane levius admodum peccetur, ubi sana intentione sola reprehensibilis actio foris apparet, quam ubi maligna latet etiam in non mala * actione intentio. Verum quod absque vel minimo peccato non est, purum bonum minime est. Quo pacto ergo bonum non purum puro malo comparabitur in efficientia, hoc est ut tam efficax ad bonum illud sit, quam ad malum istud? Et hæc super hac quæstione sufficiant. Nam ad superiores quoque satis reor esse responsum superius. Et quidem vos easdem sæpius dubitationes iteratis atque revolvitis; sed mea non interest ipsarum toties repetere

al. d. est bona.

al. in mala *sed mendose.*

Digitized by Google

je me répète en vous répondant, aussi souvent que vous, et il me semble qu'il suffit que j'aie une bonne fois résolu tous vos doutes.

CHAPITRE XV.

L'obéissance est-elle aussi méritoire que la désobéissance est déméritoire?

Question. 42. La question de la gravité de l'obéissance et des différentes sortes de désobéissance, vous a conduits à me demander au sujet de la valeur de l'une et de l'autre si, quel que soit le précepte dont il s'agisse, le mérite de l'obéissance est égal au démérite de la désobéissance; si, par exemple, Abraham, quand il reçut l'ordre d'immoler son fils, (*Genes.*, XXII, 2), et je ne sais quel autre père, (V. *doctr. SS. PP.* lib. *de Obed.*, *n.* 6), celui de jeter le sien dans une fournaise ardente, se seraient attiré l'indignation de Dieu, et auraient mérité ses châtiments au même degré en n'obéissant pas, qu'ils en ont mérité l'approbation et les grâces en obéissant. L'affirmation vous paraît dure et cependant Solution. elle vous semble inévitable. Mais il n'en est rien. En effet, il est certain qu'il y a des choses qu'on peut omettre sans pécher, quoiqu'il y ait de la gloire à les faire; si donc on les fait, on mérite d'en être récompensé, et si on ne les fait pas, on n'est pas digne pour cela d'être puni. Ainsi ne pas toucher de femme est certainement très-méritoire, et il n'y a pas de mal à embrasser la sienne. On en peut dire autant de tout ce qui se trouve compris dans ce passage de l'Evangile où le Seigneur s'écrie : « Que celui qui peut comprendre comprenne (*Matth.*, XIX, 12). »

43. Réciproquement, au contraire, il y a des choses qu'on ne peut négliger sans mériter d'être repris, bien qu'on ne soit digne d'aucune louange si on les fait; qu'on ne peut mépriser sans se damner et qu'on peut faire sans se sauver. Telles sont celles qui nous sont prescrites par les lois de l'État, en vertu de la loi de Dieu, et qu'on ne peut omettre sans danger pour le salut. C'est ce qui faisait dire à un auteur païen : « Je n'ai point volé. — Tu n'iras point sur la croix servir de pâture aux corbeaux (Hor., lib. I, *Epist.*, 16), » et à l'Evangéliste : Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez vous à prétendre? et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous en cela de plus que les autres (*Matth.*, V, 46 et 47)? » Puis ailleurs, en général : « Dites donc aussi, lorsque vous aurez fait tout ce qui vous est commandé : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devions faire (*Luc.*, XVII, 10). » C'est comme s'il avait dit : Si vous vous contentez d'accomplir les préceptes et les traditions de la loi qui vous est imposée, sans aller de vous-mêmes jusqu'aux conseils de la perfection, vous avez certainement payé votre dette, mais vous n'avez rien fait qui mérite d'être loué; vous avez échappé au châtiment, sans mériter pour cela aucune récompense. D'où je conclus qu'on peut transgresser un précepte sans qu'il s'en suive que nous en serons punis exactement dans la même mesure que nous aurions mérité d'être récompensés en l'observant, et, qu'en règle générale, en cette matière, plus le précepte est difficile à observer, plus l'obéissance est méritoire, tandis que la désobéissance est moins grave; mais au contraire, plus le précepte est aisé et facile, plus le mépris en est coupable, sans que l'observation en soit pour cela méritoire au même degré.

---

solutiones. Sufficit enim semel solvisse etiam quod crebrius in quæstione versatum fuerit.

CAPUT XV.

An quantum obedientia valet ad meritum, tantum inobedientia valeat ad demeritum.

42. Quærentibus item de obedientiæ pondere, seu discrimine inobedientiæ, a latere incidit vobis et de merito utriusque quærendum, utrum videlicet in quibusque præceptis quantum obedientia valet, tantum gravet inobedientia; ut verbi gratia, vel Abraham de immolando filio, vel ille nescio quis de filio itidem furni incendiis exponendo, tantum divinæ indignationis et ultionis merito incurrissent, si non obedissent, quantum laudis et gratiæ receperunt pro eo quod obedierunt. Quod vobis quidem et durum videtur, et necessarium; sed non est ita. Enimvero constat nonnulla nec fieri sine gloria, et posse non fieri sine culpa; ideoque si fiant, digna esse præmiis, non tamen suppliciis si non fiant. Nam et non tangere mulierem, meriti est non mediocris; et nullius tamen delicti propriam amplecti conjugem. Istiusmodi sunt quæcumque evangelico illi capitulo congruere possunt : *Qui potest capere, capiat.*

43. Et rursum quædam per contrarium, neglecta quidem offensam contrahunt, sed impleta gloriam * non merentur; et damnant contemptorem, et auctorem non glorificant. Talia sunt quæcumque divinitus lege publica imponuntur hominibus, sine quibus nec salvari queunt. Hinc illud apud gentilem : * *al.* gratiam.

Non feci furtum, non pasces in cruce corvos.

Et in Evangelio : *Si diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? et si salutaveritis fratres vestros tantum, quid amplius facitis?* Denique et universaliter : *Cum feceritis omnia quæ mandata sunt vobis, dicite quia servi inutiles sumus, quæ facere debuimus, fecimus.* Ac si dicat : Si solis contenti estis præceptis et traditionibus impositæ legis, et non sponte etiam perfectionis vos consiliis et suasionibus mancipatis; liberi quidem estis a debito, non tamen pro merito gloriosi; evasistis pœnam sed non acquisistis coronam. Quænam ergo nos necessitas cogit parem in singulis, quæ injuncta fuerint, et formidare ultionem de transgressione, et de observatione sperare remunerationem? Ea propter in talibus generalis hæc regula teneatur, ut in difficilioribus quidem agendis obeditio gratior, quam gravior prævaricatio judicetur; et in facilioribus minusque onerosis contemptus damnabilior, quam actus laudabilior æstimetur.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Y a-t-il des cas où il soit permis de changer de monastère et de passer de l'un à l'autre?

44. Si je me suis assez longuement étendu sur la question précédente, voyons maintenant à quel point on est obligé de garder la stabilité à laquelle on s'engage, en faisant profession, et pour quels motifs, si toutefois il y en a, il peut être bon ou permis à un religieux de changer de monastère; car c'est la question que vous me posez après celle que je viens de résoudre. Je commence par vous dire sans hésiter qu'il n'est jamais permis de descendre du mieux auquel on s'est engagé par vœu, à ce qui est simplement bien, et je n'approuve pas que, dans ce but, on quitte le monastère où l'on est d'abord entré librement et volontairement, et dans lequel on s'est engagé à vivre; je ne suis pas seul de mon avis. Le pape saint Grégoire lui-même dit en effet : « Les saints se tiennent constamment sur leurs gardes pour ne jamais descendre, ni en œuvre ni même en pensée, à quelque chose de moins parfait. » Ce que le successeur des apôtres juge qu'on doit faire, l'Apôtre lui-même se glorifie de le pratiquer, quand il dit : « Oubliant maintenant ce qui est derrière moi, je m'avance vers ce qui est en avant (*Philip.*, III, 13). » Le prophète Ezéchiel n'exprimait-il pas la même pensée, quand il disait, en parlant des animaux mystérieux qu'il avait vus : « Ils ne revenaient point en arrière quand ils marchaient, mais chacun d'eux allait devant soi (*Ezéch.*, I, 9)? » Or, en s'exprimant ainsi, tous ces auteurs ne faisaient que nous rendre la pensée du Maître qui a dit dans son Evangile : « Celui qui, après avoir mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est pas propre au royaume de Dieu (*Luc.* IX, 62). » D'où il suit que le vœu de stabilité sera désormais un obstacle invincible au relâchement qui n'aspire qu'à descendre, à l'esprit d'insubordination qui ne songe qu'à aller ailleurs, à toute pensée de vagabondage et de curiosité qui fait désirer de passer d'un endroit à l'autre, enfin à toute espèce d'inconstance et de légèreté; mais non pas aux changements qui seraient une conséquence de la profession religieuse, telle que la conversion des mœurs et l'obéissance selon la règle, car je n'hésiterais pas à conseiller, au contraire, à ceux qui se trouveraient dans une maison où ces points essentiels ne pourraient plus s'observer, parce que ceux qui y habitent n'ont plus ni amour du bien ni esprit religieux, de quitter librement leur monastère pour passer dans un autre où l'on fût libre de s'acquitter envers Dieu des vœux qu'on lui a faits, d'autant plus que si on se sanctifie avec les saints, on se pervertit avec les pervertis (*Psal.* XVII. 27).

Il n'est pas permis de descendre du mieux auquel on s'est engagé.

Qui peut changer de monastère.

45. Quant aux religieux qui ont fait profession dans un monastère [a] où la piété et la règle sont en honneur, je ne leur conseillerai jamais d'en sortir, fût-ce même dans le dessein de mener une vie plus parfaite encore, sans le consentement de leur abbé. Si un religieux sorti de son monastère en a choisi ou trouvé un mieux réglé, il ne doit point, selon moi, sortir de ce dernier pour retourner dans celui qu'il a quitté et délaissé afin d'entrer dans un autre plus régulier, surtout si ce dernier est tel qu'il semble parfaitement répondre à ses premiers vœux : je n'ai pas à voir pour quelle raison et dans

A qui n'est point bon de changer de monastère.

[a] Voir la lettre trois cent quatre-vingt-quinzième, où saint Bernard dit la même chose au sujet du monastère de Saint-Bertin.

CAPUT XVI.

Transitus et mutatio monasterii quatenus probanda.

44. Jam et si de hoc satis est, videamus quatenus etiam tenenda sit ipsa, quæ in professione firmari solet, loci stabilitas, et quibus (si quibus tamen) ex causis rumpere illam vel liceat cuiquam, vel expediat. Et hinc siquidem dubitare vos dicitis. Ad quod interim nunc securus responderim, a bono quod semel quis voverit, descendere non licere; et ad hoc mutare locum, quem sibi quisque delegerit, et cui se sua voluntate et voce firmaverit, omnino non consulo, sed nec sanctus papa Gregorius. Ait enim : « Perfecti quique magna se discretionis subtilitate conspiciunt, ne ad deteriora unquam vel in opere, vel in cogitatione dilabantur. » Sed quod hinc sensit vir apostolicus, hoc se apostolus implere gloriatur : *Quæ*, inquiens, *retro obliitus, et ad ea quæ ante sunt extentus.* An et prophetæ Ezechiel idem non significavit, cum de sanctis animalibus diceret : *Non revertebantur cum incederent, sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur?* Et hi omnes id sentiendo, non aliud quam magistri sui sententiam secuti sunt, dicentis in Evangelio : *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.* Præscribat proinde stabilitatis pactum omni deinceps remisso descensui, contentioso discessui, vago et curioso discursui, totius denique inconstantiæ levitati; non tamen his quæ in professionis serie sequuntur, morum videlicet conversioni, et obedientiæ quæ secundum regulam fit. Nam si hæc ibidem, pro improbitate nimirum atque irreligiositate cohabitantium, obtineri forte nequiverint; duce spiritu libertatis transire indubitanter suadeo ad locum alium, ubi non impediatur homo reddere Deo vota sua, quæ distinxerunt labia sua. Et quidem cum sancto sanctus eris, et cum perverso perverteris.

45. Sane de religiosis ac bene ordinatis monasteriis nullus professorum meo consilio, ne arctioris quidem vitæ desiderio, sine licentia sui senioris egredietur. Egressus tamen, si melius invenerit et elegerit, meo nihilominus jam consilio non regrediatur ad inferius bonum, quod reliquerat et contempserat præ meliori; præsertim si illud melius tale fuerit, quod ejus primæ professioni congruere videatur Ipse nempe viderit, qua ratione, quave intentione altiora seu arctiora præsumpserit; nam ad

Digitized by Google

quelle intention il s'est décidé à embrasser un genre de vie plus sévère et plus parfait, c'est son affaire; mais, selon moi, il ne saurait, sans apostasie, revenir à un état moins saint et moins élevé, à moins pourtant que le voisinage de son premier monastère ne soit une raison pour qu'on l'y rappelle, car on ne peut ni recevoir ni retenir un religieux d'un monastère connu sans le consentement de son abbé (*Reg. S. Bened.*, cap. LXI). Je vais expliquer ma pensée par quelques exemples.

Exemples à l'appui.

46. Je suppose qu'un religieux veuille quitter l'ordre de Cluny pour aller pratiquer la pauvreté dans celui de Cîteaux, parce qu'il préfère la règle dans toute sa pureté aux coutumes reçues chez les Clunistes; s'il me consulte sur ce qu'il doit faire, je lui conseille de ne donner suite à ses projets qu'après s'être assuré du consentement de son abbé. Pourquoi cela? D'abord pour éviter un scandale à ceux dont il se sépare; ensuite parce qu'il n'est pas sage de renoncer au certain pour l'incertain, attendu que, s'il peut pratiquer la règle qu'il quitte, il n'est pas sûr qu'il puisse également observer celle qu'il veut embrasser. En troisième lieu, je me défie de cette légèreté d'esprit qui nous fait renoncer, après les avoir expérimentées, à des pratiques faciles que souvent nous avons embrassées avant même de les connaître, voulant d'un genre de vie et n'en voulant plus presque au même instant, avec aussi peu de raison que nous y mettons de légèreté; semblables à ces gens que nous voyons bien souvent demeurer à peine une heure dans les mêmes dispositions, changer au plus léger souffle, et se laisser emporter çà et là, par leur inconstance, comme des hommes qui chancellent sous le poids de l'ivresse. A chaque nouvelle épreuve ils changent d'avis, ou plutôt, toujours agités et flottants, sans jugement aucun, ils conçoivent autant de projets qu'ils voient d'endroits différents, désirant toujours ce qu'ils n'ont pas et constamment dégoûtés de ce qu'ils ont.

L'inconstance est désapprouvée.

47. A cela on me répond: Comment, après avoir fait profession de la règle, pourrai-je être en sûreté de conscience en ne suivant pas la règle? Ne point accomplir son vœu, n'est-ce point être parjure? Comme si, une fois ailleurs, vous ne deviez point avoir de très-bonnes raisons de vous plaindre encore davantage, quand vous aurez commencé à suivre la règle dans toute sa pureté. Certainement alors vous ne manquerez pas de dire: Comment pourrai-je, hors de mon premier monastère, de la maison qui m'a reçu au sortir du monde, qui m'a façonné au bien et m'a marqué du signe du salut, vivre en sûreté de conscience, après avoir scandalisé mes frères, désobéi à mon supérieur, violé mon vœu de stabilité et foulé mes premiers engagements aux pieds? Or ni l'une ni l'autre plainte n'est juste; en effet, celui qui se trouve parjure parce qu'il n'observe pas la règle dans toute sa pureté, me fait l'effet de ne pas bien comprendre ce à quoi il s'était engagé; en effet, quand on fait profession, on ne fait pas vœu de la règle, mais uniquement de travailler à sa conversion et, plus tard, de régler sa conduite sur la règle; tel est à peu de chose près le sens de toutes les professions religieuses qui se font de nos jours; aussi quoique les monastères et les observances religieuses par lesquelles on sert Dieu soient différents, il est certain que, tant qu'on observe soigneusement les usages bons du monastère où l'on est, on vit selon la règle, puisque les usages, quand ils sont bons, ne sont pas en opposition avec la règle. Par conséquent, tout religieux qui observe ce qu'il trouve être bien là où il a fait profession, vit indubitablement selon ses promesses, car il est évident

Peut-on se sauver sans observer la règle à la lettre?

---

inferiora jam vel remissiora, me consulente, nequaquam apostatabit; si non tamen loci prioris vicinia revocetur, quia de noto monasterio nec retineri quis regulariter potest, nec recipi sine consensu abbatis sui. Et accipite manifestius in exemplis hujus sententiæ rationem.

45. Forte vult aliquis de Cluniacensibus institutis ad Cisterciensium sese stringere paupertatem, eligens præ illis nimirum consuetudinibus magis regulæ puritatem. Si me consulit, non consulo, si non sane id abbatis sui usurparit assensu. Quamobrem? Primo propter scandalum ipsorum quos deserit. Deinde quia certa pro dubiis relinquere tutum non est; forsitan enim hæc tenere potest, illud non poterit. Tertio suspectam habeo levitatem, qua id sæpe quod facile volumus antequam probemus, experti jam nolumus, uno prope momento idipsum et cupientes, et respuentes, tam leviter, quam et irrationabiliter. Quales utique non paucos frequenter experimur, quia una vix hora in una voluntate durantes, aura levitatis impulsi, vagi et instabiles hac et illac velut ebrii nutant; mutantque pro experimento judicium, imo sine judicio fluctuantes et tumultuantes, tot de se consilia præsumunt, quot loca revisunt; semper quod non habent cupientes, et quod habent fastidientes.

47. Et quomodo ego, ait aliquis, professus regulam, non secundum regulam cum bona queam degere conscientia? siquidem vovens, et non solvens, quid nisi pejero? Quasi non multo magis habeas inde conqueri alibi quoque, cum cœperis pure juxta regulam conversari. Profecto etiam tunc: Et quanam, inquies, conscientia habitare sustineam extra domum meam priorem, quæ me de sæculo fugientem excepit, initiavit ad bonum, signavit in salutem; molestus fratribus, inobediens seniori, stabilitatis insuper prævaricans pactum, et primam irritam faciens fidem? Verumtamen neutra justa quærimonia est. Nam qui se ideo perjurum putat, quod ad punctum * regulam non observat; videtur mihi non satis attendere quid juraverit. Nemo quippe cum profitetur, spondet regulam, sed determinate secundum regulam sui quisque conversionem, suamque deinceps conversationem sese pollicetur dirigere. Hæc profecto hujus temporis omnibus ferme monachis communis professio est. Et licet in diversis monasteriis, diversis

* *al.* punctum.

Digitized by Google

qu'on ne s'engage point à autre chose qu'à ce qu'observent les personnes pieuses avec lesquelles on a choisi et résolu de passer le reste de sa vie.

La même profession religieuse admet diverses manières de vivre.

48. Mais quoi, est-ce que, par exemple, à Marmoutiers, les uns ne s'engagent pas à observer les pratiques en usage à Cluny, et les autres celles en usage dans un autre monastère, ou bien ne s'engagent-ils point les uns et les autres à observer, à la lettre, la règle de Cîteaux? On ne peut disconvenir qu'ils font tous également profession selon la règle, l'expression du vœu est la même pour tous; mais tous n'ayant pas la même intention dans l'âme, tous aussi, la chose n'est pas douteuse, peuvent, sans exposer leur salut et sans violer la profession religieuse, différer entre eux de pratiques. Il en est de même des chrétiens; bien que tous n'observent pas tout ce qui se trouve dans l'Evangile, il n'en est pas moins vrai que tous vivent selon l'Evangile; en effet, ceux qui usent de la faculté de se marier, comme l'Evangile le leur permet, ne croient point pour cela avoir rompu avec l'Evangile, quoiqu'ils n'aient pas suivi le conseils qui s'y trouvent concernant le célibat, pourvu que d'ailleurs ils observent la loi évangélique et se conduisent en vrais fidèles, dans l'état moins parfait dont ils ont fait choix; ainsi en est-il de ceux qui se sont engagés à vivre selon la règle, quoiqu'ils ne l'observent point à la lettre et rubis sur l'ongle, comme on dit, et que, selon les usages particuliers de leurs monastères, ils en changent ou en omettent quelques points, on ne peut dire qu'ils ont abandonné la profession religieuse, pourvu que, en suivant leurs usages, ils ne cessent point de vivre avec tempérance, avec justice et avec piété (*Tit.*, II, 12). D'ailleurs, la règle elle-même fait consister le huitième degré de l'humilité « pour un religieux à ne rien faire qui ne soit conforme à la règle commune du monastère où l'on est, ou aux exemples que nous ont laissés les anciens (*Reg. S. Bened.*, c. VII). »

Il en est de même de la profession de la vie chrétienne.

Conseil de saint Bernard sur le changement de monastère.

49. Par conséquent, mettant de côté les Cisterciens et les religieux qui, comme eux, font profession, non pas seulement de vivre selon la règle, mais d'observer cette règle à la lettre et dans toute sa pureté, comme ils savent très-bien qu'ils s'y sont engagés, je pense qu'il n'y a pas lieu, pour ceux qui sont soumis à la règle, de concevoir des scrupules en songeant à la profession solennelle de religion qu'ils ont faite, puisqu'ils ne se sont point engagés, par elle, à observer la règle tout entière, ce que je ne dis pas pour les monastères où l'ordre et la discipline n'ont point à souffrir des coutumes bonnes qui s'y trouvent en usage. Toute profession religieuse faite dans un monastère bien réglé est donc bonne, pourvu que l'intention de ceux qui la font soit bonne. Quant à ceux qui n'ont pas la conscience tranquille et ne peuvent se croire dans la bonne voie, ou plutôt, qui croient et cèdent au cri de leur conscience, quittent leur monastère et vont dans un autre où ils puissent accomplir les vœux qu'ils ont faits et qu'ils n'ont pu, ou se figurent n'avoir pu observer là où ils étaient entrés, je ne loue ni ne blâme leur démarche, mais je ne leur conseille pas de rentrer jamais dans leur premier monastère, si celui où ils se sont retirés est éloigné et inconnu du premier. Qu'est-ce qui me fait parler ainsi? c'est l'opinion de saint Paul qui déclare heureux celui que sa conscience ne condamne point en ce qu'il veut faire (*Rom.*, XIV, 21),

---

et observantiis Deo serviatur; quandiu tamen sui quisque loci bonos usus sollicite servat, haud dubium quin secundum regulam vivat, quoniam quidem boni usus a regula non discordant. Quisquis itaque tenet quod teneri invenerit bonum, ubi professus est, profecto vivit sicut promittit; quia non aliud procul dubio quisque promittit, quam quod habere eorum pia videtur vita, cum quibus deinceps vivere disponit et eligit.

48. Quid enim? numquid, verbi gratia, aut in Majori Monasterio usus Cluniacensium, aut isti forte illorum ritus, aut vero utrique Cisterciensium districtionem litteratoriam profitentur? Attamen omnes secundum regulam profitemur. Una quidem oris ubique promissio; sed quia non una est omnibus cordis intentio, potest indubitanter sine detrimento salutis, et sine damno professionis, operis quoque non una ubique observatio celebrari. Sicut enim non omnes omnia tenent, etiam boni Christiani, quæ in Evangelio sunt, omnes tamen secundum Evangelium vivunt (nam qui concessis alligari conjugiis contenti sunt, non ideo tamen credunt se recessisse ab Evangelio, quia evangelici sublimitatem consili de cælibe ducenda vita non elegerunt, ita sane si in gradu illo inferiori legitime ac fideliter conversentur); sic quoque qui secundum regulam vivere statuunt, etsi non ad unguem (ut dicitur) totam custodiunt, etsi qua pro sui claustri ritu vel mutant, vel prætermittunt; a regulari tamen omnino professione non discedunt, donec tamen sobrie, et juste, et pie, pro suorum moribus vivere non desistunt. Denique regula ipsa tradit octavum humilitatis gradum, *ut nihil agat monachus, nisi quod communis monasterii regula, vel majorum cohortantur exempla.*

49. Exceptis proinde Cisterciensibus, et qui illorum forte ritu non tam vivere secundum regulam, quam ipsam ex integro pure ad litteram (uti se sane professos esse putant) tenere curant; de cætero neminem obedienter degentem regularis moveat solemnisque professio, in qua non fit de tota regula promissio, in his duntaxat monasteriis, in quibus ordo et disciplina servatur cum bonis consuetudinibus. Salva igitur cuique sua manet in cœnobiis bene ordinatis professio, tantum si sana fuerit et intentio. Cæterum qui inquietus est, et ita credere non potest; sed magis credens et cedens stimulanti conscientiæ exit, et quærit ubi solvat * quod suo in loco, suo utique judicio voverat quidem, sed non solverat; sicut non laudo quod egreditur, ita ut regrediatur non consulo, si tamen ad remotum ignotumque monas-

* *al.* solvit vota sua quæ.

Digitized by Google

et l'autorité de notre Maître, qui veut que nous recevions et gardions parmi nous ces sortes de religieux, que nous engagions ceux que nous jugeons pouvoir être utiles à la maison à rester avec nous et que nous nous assurions d'eux, en leur faisant faire profession (*Reg. S. Bened.*, cap. LXI). Mais après cela il faut leur persuader de demeurer dans leur nouvelle maison, et de peur que, par hasard, le souvenir de leur premier monastère, leur revenant en mémoire, ne leur inspire [a], comme cela n'arrive que trop souvent, le regret de l'avoir quitté, il leur dit à tous, pour les consoler, que « partout c'est le même Dieu qu'on sert et le même roi pour lequel on combat. » S'il défend à un monastère voisin de faire ce qu'il permet à une maison éloignée, c'est pour éviter que le voisinage ne soit une occasion de scandales et une source de querelles entre les monastères, s'ils se mettaient à recevoir mutuellement les religieux les uns des autres sans un consentement réciproque. C'est ce dont nous avons pu nous convaincre [b] par notre propre expérience, toutes les fois qu'on a reçu quelque part quelque religieux sans tenir compte de cette disposition de la règle.

Est-il permis de revenir à son premier monastère.

50. Après cela, s'il arrive qu'un religieux, quoique ayant été reçu selon la règle, se sente l'âme tourmentée par le souvenir du scandale qu'il a donné à ses frères en les quittant, et veut réparer, en revenant au milieu d'eux, le mal qu'il a fait en les quittant, il fera prudemment de réfléchir que le scandale est un mauvais remède au scandale. Quelle réparation est-ce, en effet, que de scandaliser les uns pour cesser de scandaliser les autres? Après tout, s'il est un scandale qu'on puisse tolérer et excuser plus qu'un autre, c'est évidemment celui auquel on donne lieu par le désir d'une plus grande perfection, plutôt que celui qu'on occasionne en apostasiant pour un état moins parfait. Mais dans le principe, quoique cela ne se puisse faire sans quelque scandale, celui qui cède au cri de sa conscience pour embrasser un état qu'il croit meilleur, prend un parti beaucoup plus sûr que s'il restait, comme il le pourrait en toute sécurité, malgré les inquiétudes de sa conscience, dans le premier état et la première maison où il est entré; mais il faudrait pour cela qu'il pût calmer les craintes de sa conscience.

51. Concluons donc la discussion de cette question par ce que l'Apôtre disait, en parlant de celui qui mange de tout et de celui qui n'ose pas manger de tout (*Rom.*, XIV, 3), qu'il ne faut pas que celui qui, sous l'inspiration de sa conscience, sort de son monastère plutôt que de manquer à son vœu, comme il pense qu'il y manquerait, ne méprise point celui qui y demeure, et que celui qui, dans la crainte de scandaliser ses frères, demeure dans son monastère la conscience bien tranquille, ne condamne point celui qui s'en éloigne. Telle est mon opinion sur le point qui nous occupe; je vous la donne telle qu'elle est, sans préjudice de l'avis d'un plus sage que moi.

[a] Tels furent les religieux qu'on avait transportés à Pontigny, auxquels Pierre de Celles a écrit une lettre remarquable qui se lit dans le *Spicilége*, tome II, page 447. On peut lire en même temps les deux lettres qui viennent après celle-là.

[b] Ces sortes de réceptions ont attiré à saint Bernard une multitude d'ennuis comme on peut le voir par ses lettres III, XXXII, XXXIII, LXV, LXVI, LXVII, CCLIII, CCXCII, CCCXIII, CCCXCV et CCCXCVI. On peut encore consulter sur ce sujet les lettres XCIV et CCCLXXI et surtout *Cassianum, collat.* XIV, chapitre V et suivants.

---

terium migraverit. Cur ita? tum propter Pauli sententiam, qua beatum manifeste pronuntiat, qui seipsum non judicat in eo quod probat; tum ex nostri auctoritate magistri, qui talem et suscipi jubet, et retineri; inventam quoque bonum et utilem suasione allici, professione ligari. Denique suadeatur, inquit, ut stet. Et ne forte prioris sui monasterii memor, remordente (ut assolet) conscientia, incipiat denuo de rupta stabilitate causari; generalem super hujusmodi scrupulo consolatoriam profert sententiam, dicens: *Ubique enim uni Deo servitur, uni Regi militatur.* Porro de vicino prohibet, quod jubet de peregrino; ne vicinitas inter monasteria fomes scandali, rixæ materia sit, si alterutrum recipere monachos acquieverint absque mutuo duntaxat assensu. Quod toties equidem experimur, quoties talis uspiam monachorum susceptio plane non nisi contra decretum regulare præsumitur.

50. Quod si etiam post hæc fratris ita regulariter suscepti inquietiorem forte animum pulsaverit recordatio scandali, quod discedens fratribus, quos deseruit, fecit; et quia oporteat emendari suo reditu quod ex discessu deliquerit; prudenter advertat qui hoc cogitat, scandalum scandalo non bene emendari. Qualis denique emendatio erit, si ut aliis scandalum tollas, alios scandalizas? Quanquam profecto et tolerabilius scandalum illud sit, et venialius, quod factum est intentione proficiendi in melius, quam quod facere cogitas ad deterius apostatando. Sed et ante quoque, licet non sine scandalo, tutius tuam sine dubio ad id quod putasti melius, secutus es conscientiam, quam si in priori bono et loco contra conscientiam permaneres, quanquam secure id posses; si sane hinc eamdem tuam ipsius conscientiam reddere securam posses.

51. Quapropter quod de manducante, et non manducante decernit Apostolus, usurpemus et nos in nostræ hujus disputatiunculæ conclusione, ut et qui propria impellente conscientia suum deserit locum, ne suum (quod putat) deserat votum; non deserentem non spernat; et qui secura conscientia fraternum scandalum timens, fratres non deserit, deserentem non judicet. Et de his me accipite sane quod sentio respondisse, sine præjudicio sanius sentientis.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Réponses à quelques doutes tirés des saints Pères.

Le mariage d'un moine est-il valide?

52. Vous me demandez encore pourquoi le pape saint Grégoire (S. Grég., lib. I, *Epist.* 33, et lib. IX, *Epist.* 25 et 31) non-seulement n'a pas contraint un je ne sais quel religieux du nom de Vénance à reprendre l'habit qu'il avait eu l'impiété de déposer, après l'avoir pris dans un moment de ferveur, mais encore l'a reçu à la communion, tout apostat qu'il fût, et pourquoi aussi, saint Augustin paraît subordonner le vœu de continence à la loi du mariage et enseigne, dans son livre de la *Virginité*, que le mariage contracté, sous les inspirations du démon en dépit du vœu des parties contractantes, par des personnes qui ont fait vœu de continence (*V.* S. Aug., *de Bono viduit.*, IX, 10 et 11) est indissoluble [a]. A cela je ne vois rien de mieux et de plus simple à répondre que tel est le sentiment des saints Pontifes. Est-il juste? c'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider. Car, quand il s'agit de l'avis et des actions des illustres Pères, je me donne bien de garde de penser autrement que saint Paul lorsqu'il disait: « Ce qu'on doit désirer dans les dispensateurs c'est qu'ils soient trouvés fidèles dans leur ministère (I *Corinth.*, IV, 1). » Aussi est-il certain pour moi, que soit qu'ils aient abondé dans leur propre sens, ou qu'ils aient agi sous l'inspiration de Dieu, ces deux dispensateurs ont été fidèles en cette occasion comme dans toutes les autres; le premier en usant du pouvoir de dispenser, comme il pouvait le faire, et le second en écrivant ce qu'il pensait.

Les évêques enfermés dans un monastère portent-ils l'habit religieux?

53. Vous me demandez aussi si les évêques que le même pape saint Grégoire envoya, dit-on, passer quelque temps dans un monastère, pour y faire pénitence de leurs excès, y demeurèrent avec l'habit religieux ou avec le leur : je l'ignore, mais je ne crois pas qu'ils aient pris le glorieux habit religieux, attendu qu'ils ne devaient pas le porter toujours; je pense qu'ils ne sont allés dans un monastère que pour y vivre en retraite, à l'écart des religieux, et y faire pénitence.

Pourquoi la profession religieuse est-elle appelée un second baptême.

54. Vous voulez encore que je vous dise pourquoi, de tous les exercices de pénitence, il n'y a que la vie monastique qui ait mérité d'être appelée un second baptême [b]. Je crois que c'est de son parfait renoncement au monde et de l'excellence singulière de la vie spirituelle, qui distingue la profession religieuse de toute autre manière de vivre, et fait que ceux qui l'embrassent et l'aiment, cessent de ressembler aux hommes, pour devenir semblables aux anges, qui fait même plus encore, puisqu'elle réforme en nous l'image de Dieu, en imprimant en nous, la figure du Christ, comme le fait le baptême lui-même. Enfin c'est comme si nous

[a] On voit par quelques lignes d'Abélard à un docteur de Bourgogne, qu'à cette époque, cette question était vivement débattue : en effet, Abélard dit, page 1067 de ses œuvres, que ce docteur regardait comme valide le mariage contracté par des religieux ou par des religieuses, même après le vœu public de profession religieuse, et nonobstant le lieu de la bénédiction ou de la consécration religieuse. » On le voit encore par la décision du concile de Reims tenu sous Eugène III, qui déclare nul et de nul effet ces sortes de mariages, même pour les simples convers profes. Longtemps auparavant, le pape Grégoire le Grand avait ordonné que les moines qui avaient pris femme seraient forcés de retourner dans leurs monastères (lib. I, Epist. 40), et le concile de Chalcédoine les avait excommuniés (Can. 16). Saint Bernard s'éloigne un peu de cette manière de voir, dans sa lettre soixante-seizième, au sujet d'un individu qui, après avoir longtemps demeuré dans un monastère et porté l'habit religieux, sans toutefois avoir fait profession, avait quitté son couvent pour convoler à de secondes noces.

[b] Saint Bernard s'exprime de même dans son onzième sermon *sur divers sujets*, et dans sa lettre quatre cent onzième, n. 2. On peut consulter de plus les notes de Horstius et le livre II, chapitre septième, des Conférences d'Eudes, abbé de Cluny, ainsi que le testament de Théodore Studite, dans Baronius, tome IX,

CAPUT XVII.

Ad dubia quædam ex Patribus proposita respondet.

52. Item postulatis absolvi vobis, cur vel beatus Gregorius nescio quem Venantium, habitum monachalem, quem pie susceperat, impieque rejecerat, non solum resumere non coegit, sed etiam omnem legitur indulsisse communionem apostatæ perduranti; vel sanctus Augustinus conjugii legi votum quodammodo subjiciat continentiæ; ita ut in libro de Virginitate asserere videatur, nec cælibis quidem vitæ propositum copulæ posse præscribere conjugali, quominus indissolubile maneat, etiam quod a continentibus, fallente diabolo, fracto sanctitatis voto, initum fuerit matrimonium. Et ad hæc nihil ad præsens certius breviusque respondendum occurrit, nisi quod ita sancti Antistites sapuerunt? rectene? ipsi viderint. Nam ego in sensibus actibusque illustrium Patrum cautus profecto sum omnino aliud æstimare, quam quod beato Apostolo teste quæritur jam inter dispensatores, ut videlicet fidelis quis inveniatur. Certus sum enim, sive in suo abundaverint sensu, sive in Dei spiritu; sicut et in cæteris, ita et in his ambos exstitisse fideles, illum in dispensando quod præ manibus erat, istum in scribendo quod senserat.

53. Quod denique quæritis de quibusdam episcopis, quos sanctus idem papa Gregorius ad tempus in monasteriis pro eorum excessibus legitur reclusisse, utrumnam in suo, an in monastico interim habitu habitarint cum monachis; ego nescio, nisi quod credibilius videtur, nequaquam illos insignem religionis habitum suscepisse, quem non erant perpetuo habituri; sed tantum quæsisse quietem in secretis monasteriorum, et opportunitatem pœnitentiæ.

54. Audire et hoc vultis a me, unde inter cætera pœnitentiæ instituta monasterialis disciplina meruerit hanc prærogativam, ut secundum baptisma nuncupetur. Arbitror ob perfectam mundi abrenuntiationem, ac singularem excellentiam vitæ spiritualis, qua præeminens universis vitæ humanæ generibus hujuscemodi conversatio, professores et amatores suos angelis similes, dissimiles hominibus facit; imo di-

Digitized by Google

recevions un second baptême quand nous mortifions notre chair sur la terre et que nous nous revêtions une seconde fois de Jésus-Christ et nous nous entions de nouveau sur lui par la ressemblance de sa mort (*Rom.*, VI, 5). De même que par le baptême nous sommes arrachés aux puissances des ténèbres et transportés dans le royaume de l'éternelle lumière, ainsi par la seconde naissance que nous recevons dans l'exécution de notre pieux dessein, nous passons également des ténèbres, non plus du péché originel, mais de tous nos péchés actuels, dans la lumière des vertus, et renouvelons en nous ce que disait l'Apôtre : « La nuit du péché est bien avancée, le jour de l'éternité s'approche (*Rom.*, XIII, 12). »

CHAPITRE XVIII.

Il n'est pas permis aux religieux de changer de monastère même à la mort de leur abbé.

55. Vous me priez également de vous dire si le changement d'abbé permet aux religieux de changer de monastère s'ils le désirent, en d'autres termes, vous me demandez si, dans le cas de mort ou de déposition de l'abbé, tant qu'il n'a pas été pourvu à son remplacement, les moines ont plus de liberté de passer d'une maison dans une autre. Je vous répondrai que non, attendu que la profession religieuse, quand elle se fait selon la coutume, dans la chapelle du monastère, ne se termine pas à la mort ou à la déposition de l'abbé, mais se fait seulement en sa présence : d'où il suit que les engagements d'un religieux profès durent autant que sa propre vie et ne sont point bornés à la durée de la vie d'un autre. Aussi remarquez quel est sur ce point, non pas seulement la pensée, mais le langage même de notre législateur : « Le religieux qui en agira différemment, dit-il, c'est-à-dire autrement que selon le sens de ses promesses, peut être sûr de s'entendre condamner par Dieu même, dont il se sera moqué (*S. Bened. Reg.*, cap. LVIII). » Ailleurs il dit même « que le novice n'est plus maître de son corps non plus que ceux qui persévèrent dans la vie religieuse jusqu'à la mort (*In prolog.*). » Par conséquent, sauf les exceptions dont nous avons parlé plus haut, nul religieux n'est maître, jusqu'à sa mort, en quelque circonstance que ce soit, de quitter le monastère où il a fait profession; s'il le fait, il prévarique et se damne, parce qu'il manque à ses premiers engagements.

L'obéissance ne doit connaître d'autre terme que la mort.

56. Vous continuez et me demandez encore ce que doit faire un religieux qui ne peut rester dans son monastère qu'avec un cœur constamment ulcéré, soit parce que l'élection de l'abbé a été défectueuse ou qu'elle n'a point eu ses sympathies. Votre question me rappelle cette réflexion des disciples du Seigneur, quand il leur a exposé les obligations du mariage. « S'il en est ainsi, mieux vaut ne point se marier (*Matth.*, XIX, 10). » En effet, la position d'un homme marié est des plus embarrassantes; s'il garde une femme détestée, c'est un supplice affreux; s'il la renvoie malgré elle, c'est agir d'une manière qui n'est rien moins que chrétienne. Il en est de même du religieux qui ne peut sortir de son monastère sans violer ses vœux et qui ne peut y demeurer sans y vivre avec une rancune dans le cœur, qui causera sa perte éternelle. Que lui conseillerai-je? de sortir de son monastère? il ne le peut sans manquer à ses vœux. D'y demeurer? il ne le saurait sans danger à cause de sa rancune. Je ne vois des deux côtés qu'inconvénients et périls, et à quelque parti que je l'engage, je ne l'engagerai toujours à rien

Doute au sujet d'un moine qui ne sympathise pas avec son abbé.

---

vinam in homine reformat imaginem, configurans nos Christo instar baptismi. Et quasi denique secundo baptizamur, dum per hoc quod mortificamus membra nostra quæ sunt super terram, rursum Christum induimus, complantati denuo similitudini mortis ejus. Sed et quomodo in baptismo eruimur de potestate tenebrarum, et in regnum transferimur claritatis æternæ; ita et in sancti hujus secunda quadam regeneratione propositi, de tenebris æque, non unius originalis, sed multorum actualium delictorum, in lumen virtutum evadimus, reaptantes nobis illud Apostoli : *Nox præcessit, dies autem appropinquavit.*

CAPUT XVIII.

Morte abbatis non licere professis mutare locum.

55. Id quoque vobis insinuari precamini, an abbatis mutatio monasterium suum mutare volentibus monachis in aliquo patrocinetur; hoc est, si in morte vel depositione prælati plus aliquid libertatis subditis relaxetur, quo utique licentius possint eo articulo temporis migrare quo voluerint, altero necdum videlicet substituto. Ad quod respondeo : Nequaquam. Etenim sponsio professionis, quando ex more fit in oratorio, de abbatis vita non sumit terminum, sed de præsentia testimonium. Profitenti itaque modus sit sua vita, non aliena. Attendat denique quid inde legislator ipse non solum senserit, sed et tradiderit; ut *si quando*, inquit, *aliter fecerit*, videlicet quam promittit, *a Deo se sciat damnandum quem irridet.* Item dicit, quod nec sui jam corporis novitius habiturus sit potestatem; et item : *Perseverantes*, ait, *in monasterio usque ad mortem.* Salvis igitur exceptionibus, quas superior disputatio perstrinxit, de cætero nulla liceat occasione monacho locum, cui professus est, citra suam mortem deserere, suo duntaxat arbitrio. Alioquin prævaricator est, damnationem habens, quia primam fidem irritam facit.

56. Sed vos pergitis amplius sciscitari, et dicitis : Quid si non potest nisi cum rancore perpetuo animi ibidem manere, ob minus videlicet regularem, minusve amabilem abbatis electionem? Subit animo nunc illud de Evangelio, quod de conjugii lege docenti discipuli Domino responderunt : *Si ita est*, inquiunt, *non expedit nubere.* Magnæ revera angustiæ. Si tenuerit exosam, nihil onerosius; si dimiserit invitam, nihil inchristianius. Annon simili necessitate

Digitized by Google

de bon. En effet, vous voulez que je vous dise ce qui vaut mieux pour un religieux, de demeurer dans son monastère avec un cœur constamment ulcéré, parce que l'élection de son abbé n'a point été régulièrement faite, ou d'en sortir pour aller vivre en paix ailleurs; c'est absolument comme si
Réponse. vous me demandiez quel genre de mort, par l'eau ou par le feu, je conseille de choisir à quelqu'un qui veut se tuer, car il est évident que celui qui demeure avec un cœur ulcéré se jette dans les flammes, et que celui qui viole ses engagements, se précipite dans un abîme. Mais vous m'aidez à sortir d'embarras, en disant ce que vous entendez par une élection défectueuse, surtout quand l'irrégularité en est si obscure et si difficile à démêler que, tout en n'en doutant point devant Dieu, on serait sans moyen ou presque sans moyen de la prouver aux hommes; et je me rappelle ce mot du Sage: « Celui veut rompre avec un ami en cherche l'occasion (*Prov.*, XVIII, 1). » Comment pouvez-vous appeler irrégulière une élection qu'il n'est pas de moyen de rejeter ou de casser régulièrement ? Il est vrai qu'il est dit : Ce qu'on ne peut prouver est comme s'il n'était pas; mais vous demandez s'il faut obéir à un supérieur qu'on sait indigne, bien qu'on n'ait aucun moyen de prouver qu'il le soit. N'avez-vous donc point lu dans votre règle et dans celle de la Vérité même : « Les Scribes et les Pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse, observez et faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites point ce qu'ils font (*Matth.*, XXIII, 2 et 3 et *S. Bened., Reg.*, cap. IV) ? »

CHAPITRE XIX.

Saint Bernard répond en peu de mots à quelques autres doutes.

57. Sur la question de savoir s'il faut changer de vêtements ou les laver quand ils ont été souillés par quelque pollution nocturne, je vous dirai en peu de mots que mon avis est qu'on doit suivre en ce point les usages du monastère qu'on habite, attendu que chaque maison religieuse a les siens en pareil cas. Quant à la question de ceux qui ont fait profession dans plusieurs monastères, j'allais l'oublier, il me semble que j'y ai suffisamment répondu en traitant de la stabilité; il n'est donc pas nécessaire que je revienne sur ce sujet. Je laisse aussi sans réponse quelques questions que vous m'adressez au sujet des Canons, tant parce qu'elles n'ont aucun intérêt pour nous autres religieux que parce que vous pouvez facilement vous éclairer sur ce point, pour peu que vous vous donniez la peine de lire les livres qui en traitent.

58. J'arrive aux trois doutes que vous m'avez déjà exposés dans votre première lettre. Vous me demandez d'abord, si je pense qu'un homme qui serait tellement disposé envers un autre que, tout en ne voulant pas lui faire de mal, il ne serait pourtant pas fâché qu'il lui en fût fait, puisse s'approcher de l'autel en sûreté de conscience, ou doive s'en tenir éloigné, jusqu'à ce que son ressentiment soit apaisé. Je vous dirai que je prie Dieu de me garder d'approcher jamais de la victime pacifique avec un cœur agité et de recevoir le sacrement dans lequel nous savons que Dieu se réconcilie le monde,

Il ne faut pas s'approcher de l'autel avec du ressentiment dans l'âme.

---

constringitur qui nec deserere valet locum, ne frangat votum; nec manere in loco, ne cum rancore vivat, et vitam perdat ? Quid consulam huic ? Ut discedat ? Non licet propter professionem. Ut stet ? Propter rancorem non expedit. Duo mihi æque inconvenientia, æque periculosa proponitis, ut quidquid respondero, vobis minime prosit. Quæritis nempe quid e duobus monacho tutius sit, residere in proprio monasterio sub irregulariter electo cum rancore, an ad quietius vivendum alio migrare. Quod quidem haud secus accipio, quam si requiratis, quanam morte perire consulam eum qui seipsum forte perimere vult, incendio, an præcipitio. Revera namque et uritur qui in odio manet; et qui frangit propositum, in præceps ruit. Sed vos me in hac difficultate consilii facile expeditis, cum deinde sequimini; et quatenus accipi hoc ipsum velitis quod appellatis irregulare, aperiendo subjungitis; præsertim si electionis irregularitas adeo involuta sit et intorta, ut licet de ea coram Deo non dubitetur, coram hominibus tamen, aut vix, aut nullatenus convincatur. Venit nunc quoque in mentem sapientis elogium : *Occasionem quærit, qui vult recedere ab amico.* Quonam modo vos irregularem dicitis electionem, quæ cassari regulariter non valet, aut reprobari ? Et quidem legitur : Quod probari non potest, mihi infectum est. Sed dicitis : Et quis obediat scienter indigno, estsi nonmanifesto? Fratres, nonne legistis et in vestra, et in Veritatis regula : *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi; quæ dicunt facite, secundum opera vero illorum nolite facere?*

CAPUT XIX.

Ad alia quædam dubia paucis respondet.

57. Jam de mutandis vestibus, vel lavandis ob nocturnam illusionem, accipite breve consilium. Juxta ritum sui loci quemque facere consulo de hujusmodi, quæ diversis modis diversis in monasteriis certum est observari. De his qui in pluribus monasteriis profitentur (quod pæne oblitus fueram) puto satis esse responsum superius, cum de loci stabilitate disputatum est, et non est necesse ut repetam. Prætermitto et aliqua de canonibus quæ vos requiritis; tum quoniam talium nostra non refert qui monachi sumus, tum quia in libris eadem ipsi facile reperire potestis, si quærere non gravemini.

58. Venio ad tria illa, quæ in altera vestra rursum epistola continentur; ubi primum interrogatis, quidnam consulam homini, qui adversus quempiam commotus fuerit; sed non adeo ut eum lædere ipse velit, adeo tamen ut libenter accipiat, si quo modo aliunde lædi contigerit; sitne videlicet tutum ita commoto

Digitized by Google

dans une âme remplie de haine et de colère ; car s'il est certain que l'offrande que je présente à l'autel ne sera point reçue tant que je n'aurai point apaisé mon frère, lorsque je me souviens qu'il a quelque chose contre moi, à combien plus forte raison ne sera-t-elle point accueillie si je n'ai point commencé par m'apaiser moi-même.

CHAPITRE XX.

Saint Bernard concilie deux pensées de saint Paul qui semblent en contradiction.

Explication d'un passage de l'Apôtre.

59. Pour ce qui est de la contradiction que vous voyez entre cette phrase de saint Paul : « Quant à nous, nous vivons déjà dans le ciel (*Philipp.*, III, 20), » et cette autre : « Tant que nous habitons dans ce corps nous sommes éloignés du Seigneur (II *Corinth.*, V, 6), » et qui vous fait demander comment une âme peut en même temps être loin de Dieu, parce qu'elle est unie à un corps, et avec Dieu dans le ciel ; l'Apôtre lui-même a résolu la difficulté en disant ailleurs : « Ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est fort imparfait (I *Corinth.*, XIII, 9). » C'est-à-dire, par la science, nous sommes déjà avec Dieu et contemplons toutes choses comme si elles étaient présentes ; au contraire, par la prophétie qui se rapporte à l'avenir, comme nous croyons ce que nous ne comprenons pas, et espérons ce que nous ne voyons pas, nous sommes éloignés de Dieu et en exil dans notre corps ; « mais lorsque nous serons dans l'état parfait (I *Corinth.*, XIII, 10), » c'est-à-dire dans la plénitude de la gloire qui doit suivre la résurrection générale, « tout ce qui est imparfait, » c'est-à-dire la corruption de la chair, qui est certainement la cause que nous sommes encore éloignés de Dieu, et en exil dans notre corps, « sera aboli. » C'est ce qui faisait dire en gémissant à saint Paul : « Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort (*Rom.*, VII, 24) ? » Il ne se plaint pas seulement de son corps, mais de son corps de mort, c'est-à-dire de celui où la corruption dure encore, pour nous faire comprendre que ce n'est pas le corps, mais ses infirmités qui sont cause de notre exil ; car, comme le dit le Sage : « Le corps qui se corrompt appesantit l'âme [a] (*Sap.*, IX, 25). » Ce n'est pas le corps simplement, mais le corps qui se corrompt, de sorte que ce n'est pas la nature du corps, mais sa corruption qui est un fardeau pour l'âme. Voilà pourquoi ceux qui gémissent en eux-mêmes n'attendent pas la perte, mais la rédemption de leur corps (*Rom.*, VIII, 23). C'est donc avec raison que, fatigués du poids bien plutôt que de la société de notre corps, nous désirons être dégagés de ses liens et réunis à Jésus-Christ (*Philipp.*, I, 23), afin que notre exil, qui dure encore en partie, finisse, et que notre habitation dans le ciel, qui est aussi en partie commencée, s'achève.

Saint Bernard donne encore une autre belle explication des paroles de saint Paul.

60. Certainement « notre vie est maintenant dans les cieux (*Philipp.*, III, 20), » de la même manière « que déjà nous sommes sauvés en espérance (*Rom.*, VIII, 24) ; » c'est donc en espérance que, dès maintenant, nous habitons dans les cieux, puisque, en réalité, nous sommes encore sur la terre

[a] Ces mots « appesantit l'âme, » manquent dans tous nos manuscrits ; toutefois ils sont nécessaires au sens de la phrase, peut-être ont-ils été retranchés par un copiste comme une simple note.

---

accedere ad altare, an se subtrahere interim debeat, donec compescatur commotio. Nunquam mihi contingat turbatum ad pacis accedere sacrificium, cum ira et disceptatione contingere sacramentum, in quo Deus indubitanter et mundum reconcilians sibi. Certe non recipitur munus quodcumque meum, quod defero ad altare, nisi ante placato fratre, quem me forte læsisse meminero; quanto minus si me ipsum non pacavero prius ?

CAPUT XX.

Binas Pauli sententias in speciem pugnantes conciliat.

59. Quod deinde quæritis de contrarietate, quæ inesse videtur duabus illis Pauli sententiis : *Conversatio nostra in cœlis est ;* et : *Quandiu sumus in corpore, peregrinamur a Domino ;* quomodo videlicet anima eodem tempore possit, et in corpore peregrinari a Domino, et in cœlis simul esse cum Domino ; ipse solvit Apostolus, cum alibi dicit : *Ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus.* In quantum quippe cognoscimus, tanquam præsentia contemplantes, jam cum Domino sumus. In quantum adhuc tanquam de futuris prophetamus, credentes quæ non intelligimus, sperantes quæ non videmus, a Deo peregrinamur, et in corpore. *Cum autem venerit quod perfectum est,* hoc est gloriæ plenitudo, quæ in resurrectione futura est, *tunc evacuabitur quod ex parte est,* corporis videlicet omnis corruptio, ex qua sine dubio contingit hæc, quæ adhuc ex parte manet, nostra in corpore peregrinatio. Hoc est quod in se miserabiliter ingemiscens plangit ! et ait : *Infelix ego homo ! quis me liberabit de corpore mortis hujus ?* Non queritur de corpore tantum, sed corpore mortis hujus, hoc est ejus quæ adhuc durat corruptionis ; monstrans non corpus, sed corporis molestias esse causam peregrinationis : *Corpus* quippe *quod corrumpitur, aggravat animam,* non corpus simpliciter, sed corpus quod corrumpitur ; ut corruptio corporis oneri sit, non natura. Unde et qui intra semetipsos ingemiscunt, redemptionem expectant corporis sui, non amissionem. Merito proinde gravati corporis necessitate, non societate, cupimus dissolvi, et esse cum Christo ; at id quod manet ex parte adhuc, exilium finiatur, et quæ ex parte jam cœpit, cœlestis habitatio perficiatur.

60. Aut certe *conversatio nostra in cœlis est,* quomodo idem dicit Apostolus : *Spe enim salvi facti sumus ?* Spe itaque jam in cœlestibus habitamus, cum adhuc reipsa in terris peregrinemur et in corpore. Vel aliter : Habemus et unde corpori, et unde Domino inhæreamus ; illud vivificando et sensificando, illum credendo

Digitized by Google

et dans l'exil de notre corps. On peut encore entendre les paroles de l'Apôtre autrement : Nous sommes en même temps dans notre corps et avec Dieu; dans notre corps, en le vivifiant et en lui donnant le sentiment, et avec Dieu, en croyant en lui et en l'aimant; car on ne saurait dire que notre âme est plus dans le corps qu'elle anime que là où elle aime; c'est-à-dire qu'elle est plus là où elle est malgré elle que là où elle se porte d'elle-même avec attrait. D'ailleurs qui ne sait que « là où est notre trésor, là aussi est notre cœur (*Matth.*, VI, 21)? » Et puis, s'il est vrai que l'âme qui aime Dieu reçoit sa vie de Dieu, comme le corps reçoit la sienne de l'âme, je me demande comment elle sera plus présente là où elle communique la vie que là où elle la reçoit. La source de la vie est la charité, et, pour moi, une âme ne saurait avoir la vie, si elle ne la puise à cette source. Or comment y puisera-t-elle, si elle n'est auprès de cette source qui n'est autre que la charité, autre que Dieu, par conséquent? Disons donc que quiconque aime Dieu, est d'autant plus près de lui qu'il l'aime davantage, et que, par conséquent, moins il l'aime plus il en est éloigné. Or, plus on est occupé des nécessités de la chair, moins on prouve qu'on aime Dieu. Qu'est-ce en effet que s'occuper du corps sinon, en quelque sorte, s'éloigner de Dieu? Et l'éloignement qu'est-ce autre chose que l'exil? Voilà comment il se fait que nous sommes éloignés de Dieu, et que c'est dans notre corps que nous nous en trouvons éloignés, parce que les besoins du corps nuisent à notre intention et les soins qu'il réclame, à notre charité.

61. A la fin de votre deuxième lettre, vous me demandez ce que je pense qu'on doit entendre par cette promesse évangélique : « Une grande récompense vous est réservée dans les cieux (*Luc.*, VII, 23). » Et vous vous étonnez que saint Augustin ait dit qu'il ne faut pas entendre par ces mots, les cieux visibles et matériels, de peur que nous ne semblions placer notre récompense dans des choses mobiles et changeantes; mais certains cieux spirituels dont vous ne savez que penser, à ce que vous me dites. Mais si vous faites attention à ces paroles : « Le royaume de Dieu est au milieu de vous (*Luc*, XVII, 21), » puis à ces autres : « Le Christ habite en vous par la foi (*Eph.*, III, 19) » comme un roi dans son royaume; et à celles-ci encore : « Toutes les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous (*Rom.*, VIII, 18), » non pas qui nous sera révélée, comme si elle fût hors de nous, mais qui est en nous et comme déjà immanente dans notre âme, bien qu'invisible encore; et enfin à ces autres paroles : « Toute la gloire de celle qui est la fille du Roi lui vient du dedans d'elle-même (*Ps.* XL, IV, 14); — l'homme s'élèvera au haut de son cœur (*Ps.* LXIII, 8); — il a disposé des degrés dans son âme (*Ps.* LXXXIII, 6); —l'âme du juste est le siége de la Sagesse (*Isa.*, LXVI, 1), » de cette Sagesse sans doute qui disait : « Le ciel est mon siége; » si, dis-je, vous faites attention à ces paroles et à d'autres semblables dont l'Ecriture est remplie, il est certain que, pour chercher le royaume de Dieu et sa justice, vous rentrerez en vous-même plutôt que d'aller le chercher hors de vous ou au-dessus de vous; et quand je dis hors de vous et au-dessus de vous, je veux parler d'un lieu matériel qui serait hors et au-dessus de vous; comme le ciel est hors de la terre, le soleil et la lune au-dessus d'elle. Car les mêmes choses qui sont au-dedans de nous par la subtilité et l'invisibilité de leur nature, sont en même temps au-dessus de nous par la dignité et la sublimité de leur

---

et diligendo. Neque enim præsentior spiritus noster est ubi animat, quam ubi amat, nisi forte putetur esse magis ubi invitus et ex necessitate tenetur, quam quo sponte et alacri fertur voluntate. Denique *ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum.* Item si Deum amans anima ex ipso vivit, uti corpus ex ipsa : quo pacto quæso præsentior esse contenditur ubi dat quam unde accipit vitam? Fons siquidem vitæ charitas est : nec vivere animam dixerim, quæ de illo non hauserit. Haurire porro quomodo potest, nisi fuerit præsens ipsi fonti, qui charitas est, quæ Deus est? Præsens igitur Deo est qui Deum amat, in quantum amat. In quo enim minus amat, absens profecto est. In eo autem minus Deum amare convincitur, quod carnis adhuc necessitatibus occupatur. Illa vero circa corpus occupatio quid est, nisi a Deo quædam absentatio? et absentatio quid, nisi peregrinatio? Et peregrinamur ergo a Domino, et in corpore peregrinamur : cujus nostra nimirum et intentio præpeditur ærumnis, et curis charitas fatigatur.

61. In fine secundæ epistolæ interrogatis quid sentiendum arbitrer de eo, quod in Evangelio nobis promittitur : *Ecce enim merces vestra multa est in cœlis,* mirantes maxime sanctum Augustinum dixisse super hoc, non cœlos istos visibiles et corporeos oportere intelligi, ne merces nostra in rebus mobilibus volubilibusque videatur collocari : ideoque spiritualia quædam firmamenta esse intelligenda, de quibus nescitis (ut dicitis) quid vel suspicari debeatis. Sed si attenditis quod legistis : *Regnum Dei intra vos est;* et : *Habitare Christum per fidem in cordibus vestris,* tanquam utique regem in regno suo; et : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis,* non quidem quæ revelabitur in nobis, velut aliquid exterius; sed in nobis, quasi intus jam manens, sed nondum apparens, et item : *Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus;* et : *Ascendet homo ad cor altum;* sed et : *Ascensiones in corde suo disposuit;* rursumque : *Anima justi sedes est sapientiæ,* cujus sine dubio illa vox est : *Cœlum mihi sedes est.* Si hæc, inquam, hisque similia non pauca in Scripturis advertitis, profecto studebitis ad requirendum regnum Dei et justitiam ejus, intrare potius ad vos, quam vel extra exire, vel ascendere supra. Sed supra sane, vel extra dixerim loci positione, sicut cœlum a terra locum tenet exteriorem; sol, luna, et sidera superiorem. Nam eadem ipsa,

Digitized by Google

excellence et hors de nous par l'immensité de leur majesté. Mais tout cela est beaucoup trop élevé et demande d'être exposé avec un soin tout particulier par un docteur autre que moi et dans un traité plus étendu que celui-ci. Je m'étais en effet proposé, en traitant toutes ces matières, de ne pas dépasser le cadre d'une lettre, mais je m'aperçois que j'ai été beaucoup plus long que je ne l'avais pensé. Appelez donc ce que je vous envoie un livre ou une lettre, comme bon vous semblera ; pour moi, je n'ai dû me proposer, en ce que j'ai fait, que de vous contenter, soit que je vous répondisse en peu de mots ou que le fisse plus longuement.

quæ intra nos sunt subtiliori suæ naturæ invisibilitate, etiam supra nos sunt sublimiori excellentiæ dignitate, et extra quoque immensitate majestatis. Sed altissima sunt hæc, egentia utique et diligentiori disputatione, et doctiori disputatore, et opere prolixiori. Ego enim putaveram modum in his tractandis epistolarum nequaquam excessum iri : sed sermo (ut video) processit in longius quam speravi. Proinde vos si placet, librum ; si placet, epistolam nominate, nam ego sive in paucis, sive in multis, vestræ debui (quod et studui) satisfacere voluntati.

AVERTISSEMENT SUR LE CINQUIÈME OPUSCULE.

I. Rien ne souleva plus les esprits contre saint Bernard, que son livre contre les moines de Cluny. Ils étaient alors en si grande odeur de sainteté dans le monde, et en si grand nombre qu'on ne pouvait les attaquer sans attaquer en quelque sorte l'univers entier et s'attirer un nombre infini d'adversaires. Cet ouvrage trouve encore aujourd'hui des censeurs qui le regardent comme le fruit d'un zèle outré, parce qu'ils ne font pas attention que saint Bernard a été inspiré et envoyé de Dieu pour laver l'Eglise de ses souillures, et surtout pour réparer les brèches faites à la discipline monastique, en faire renaître l'éclat et la splendeur et déclarer la guerre aux vices qui en altéraient alors la pureté première. Il n'est donc pas sans importance de savoir en quel temps et sous quel titre notre Saint a publié cet écrit, d'examiner si ce qu'il reproche aux Clunistes est effectivement mal ou bien, si ce ne sont que des usages qu'on pouvait tolérer, et enfin s'il le leur reprochait à tort ou à raison.

II. Quant au titre de cet opuscule, saint Bernard l'appelle lui-même, n. 15, une simple lettre en disant : « Je devrais terminer là cette lettre pour qu'elle conserve le caractère d'une lettre, etc. ; » et vers la fin, il le nomme un opuscule, en parlant d'Oger, qui ne voulait pas le quitter sans emporter avec lui « son dernier opuscule. » Geoffroy, dans sa *Vie de saint Bernard*, livre III, chapitre VIII, l'appelle son *Apologétique*. » Veut-on savoir, dit-il, combien fut ardent son zèle contre les vices des autres et contre les siens propres ? qu'on lise l'écrit qu'il appelle *Apologétique*. » D'un autre côté, notre Saint l'a désigné lui-même sous le nom d'*Apologie*, dans sa lettre dix-huitième où, en donnant au cardinal Pierre la liste des ouvrages qu'il a composés, il dit : « J'ai écrit aussi une *Apologie* que j'ai dédiée à un de mes amis ; j'y traite de quelques-unes de nos observances, c'est-à-dire des observances de Cîteaux et de celles de Cluny. » Saint Bernard ayant lui-même appelé cet opuscule son *Apologie*, nous lui conservons ce titre, que d'ailleurs on lui donne généralement.

III. D'après cette même lettre dix-huitième, qui fut écrite en 1127, on peut assez bien conjecturer à quelle époque saint Bernard écrivit son *Apologie*. D'abord, il est certain qu'elle est un de ses premiers écrits, il est même cité le troisième dans la liste qu'il donne de ses traités au cardinal Pierre, et vient après son livre *de l'Humilité* et ses quatre *Homélies* sur les gloires de la Vierge-Mère, sur ce passage de saint Luc : « L'ange Gabriel fut envoyé.... » et avant quelques lettres dont ce saint Docteur fait aussi mention. On peut donc la placer en 1125, vers les premiers temps de Pierre le Vénérable, qui succéda à l'abbé Hugues II, en 1122, six mois après que l'abbé Ponce, sous qui la discipline régulière s'était considérablement relâchée, se fut démis de sa charge d'abbé. Il n'est donc pas étonnant que saint Bernard ait trouvé beaucoup à redire dans son Apologie qu'il rédigea à la prière de Guillaume, abbé de Saint-Thierry, qu'on croit avoir été de l'ordre de Cluny. Comme presque tous les monastères des moines noirs suivaient les usages de Cluny, à l'époque où se forma la congrégation de Cîteaux, qui en avait de

Digitized by Google

tout différents, on les regardait comme étant tous de l'ordre de Cluny quoiqu'ils n'y fussent pas tous agrégés, ainsi qu'on le voit par l'Apologie de saint Bernard, dans laquelle notre saint Docteur, s'adressant à Guillaume, dit : « Votre ordre (n. 1 et 30) », et compte (n. 30) le monastère de Saint-Nicolas de Laon parmi ceux de l'ordre de Cluny. C'est donc à la prière de Guillaume, religieux de l'ordre de Cluny, que saint Bernard écrivit son Apologie et à l'époque où la discipline était le plus relâchée; mais avant de parler des Clunistes, il commence par s'adresser aux religieux de son ordre, c'est-à-dire aux Cisterciens, pour leur reprocher, avec une très-grande force, de décréditer les institutions de Cluny, sous prétexte d'une vie plus austère, et de manquer ainsi aux plus saintes lois de la religion. Pour opérer un rapprochement entre les religieux des deux ordres, notre saint Docteur expose, avec une grande sincérité, dans son opuscule, tout ce qu'il trouve de répréhensible chez les uns et chez les autres, convaincu « qu'en blâmant les vices des hommes et non point l'ordre où ils sont entrés, il combat pour l'ordre et non contre l'ordre (n. 15). »

IV. On ne saurait douter des désordres que saint Bernard signale dans son *Apologie*, car on ne peut ni l'accuser d'ignorance en cette matière, ni le soupçonner de mauvaise foi. D'ailleurs les statuts mêmes de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui réunit dans son monastère un chapitre de l'Ordre entier, pour apporter un remède au mal, prouvent assez par eux-mêmes, que saint Bernard n'a rien avancé que de parfaitement exact. Nous rapporterons ces statuts dans les notes, lorsque l'occasion se présentera de le faire. Orderic Vital parle en ces termes, à l'année 1132, de ce chapitre général de Cluny auquel il assista : « Pierre, abbé de Cluny, envoya des courriers et des lettres dans toutes les maisons de son ordre, en convoqua les prieurs, tant d'Angleterre et d'Italie que des autres royaumes, et leur ordonna de se trouver à Cluny le troisième dimanche de carême, afin d'y recevoir des règlements monastiques plus austères que ceux qu'on avait observés jusqu'alors. Les personnes convoquées obéirent à l'ordre qu'elles avaient reçu, et, au jour fixé, deux cents prieurs se réunirent à Cluny. Il s'y trouva jusqu'à douze cent douze moines... Il (Pierre le Vénérable) augmenta les jeûnes de ses religieux, supprima les entretiens et certains secours pour les infirmités corporelles que, dans leur clémence et leur modération, les révérends Pères abbés avaient permis jusqu'alors. Les simples religieux habitués à obéir à leurs archimandrites et ne voulant point, par leur résistance, enfreindre les règles de la vie religieuse, reçurent ces décisions, toutes rigoureuses qu'elles fussent; toutefois ils lui remontrèrent que le Vénérable Hugues et ses prédécesseurs, Maïeul et Odilon, avaient suivi l'étroit sentier de la vie par lequel ils avaient tâché de mener au Christ les disciples de Cluny... Mais l'austère réformateur... s'attachant à imiter les moines de Cîteaux et les autres partisans de la nouveauté, poursuivit l'entreprise qu'il avait ébauchée et ne voulut point se désister, pour le présent, de ce qu'il avait commencé. Toutefois, il fléchit par la suite, et se rendit au sentiment de ses inférieurs, etc. » On peut voir sur ce sujet la lettre vingt-huitième du livre I, de Pierre le Vénérable, et celle du même auteur qui se trouve la deux cent vingt-neuvième de la collection des lettres de saint Bernard.

V. On voit par là que les désordres blâmés par saint Bernard n'étaient que trop réels, mais au lieu de les regarder comme des abus, la plupart des religieux ne les considéraient que comme des concessions réclamées par la faiblesse humaine. Il est certain que dans le nombre il y en avait plusieurs qu'on pouvait regarder pour telles, et pour lesquelles, l'ornementation des églises, par exemple, on pouvait même faire valoir des raisons plausibles, mais la plupart des autres, comme on peut s'en convaincre en lisant saint Bernard, étaient regardées comme la conséquence d'un relâchement intolérable, même parmi les religieux les moins austères. Mais, dira-t-on peut-être, à propos de l'ornementation et de la magnificence des temples, les Cisterciens et saint Bernard lui-même n'en ont-ils pas élevé de superbes et de très-grands? Lorsque j'entends parler ainsi, je ne puis m'empêcher de me reporter, en esprit, à cet oratoire que notre Saint fit construire à Clairvaux. Grand Dieu! comme il était humble et de modeste apparence! mais qu'il était respectable dans sa misère même! Plus tard, il en construisit un autre plus grand et capable de contenir sept cents moines et quelques autres personnes encore, mais tout ornement en était absent, il ne brillait que par la seule beauté de son architecture. Car dans le principe, les Cisterciens bannirent toute peinture et toute sculpture de leurs églises et de tous les endroits réguliers de leurs monastères, « attendu que, pendant que l'esprit s'applique à ces choses, il arrive bien souvent qu'on ne peut retirer tout le bien possible de la méditation, et que la gravité de la discipline religieuse en souffre. Néanmoins, ils se permettaient des croix peintes, pourvu qu'elles fussent de bois. Mais dans le chapitre de l'année 1213, ils rejetèrent toutes superfluités et curiosités d'art, tant en sculpture qu'en architecture, en mosaïques et autres choses semblables, qui déforment l'antique beauté de l'Ordre, et ne conviennent point à la pauvreté religieuse (*Inst. Cist.* part., I, cap. 20). »

VI. Mais laissons de côté toutes ces controverses,

Digitized by Google

et disons que cet opuscule de saint Bernard ne laissa pas d'être d'une très-grande utilité, puisque non-seulement l'ordre de Cluny, mais encore d'autres monastères qui n'appartenaient point à cet ordre, et notamment celui de Saint-Denis, auquel l'abbé Suger fit goûter ses pensées de réforme, furent ramenés, en les lisant, à une vie plus régulière et plus sainte; bientôt on vit, à l'exemple des moines de Cîteaux, non-seulement ceux de Cluny, mais encore tous les autres moines noirs réunir des chapitres généraux pour traiter de la correction des mœurs monastiques. Cet usage commença sous le pontificat d'Innocent II, qui l'approuva, comme on le voit par une lettre d'un chapitre général des abbés de la province de Reims, au pape Adrien III, contre l'abbé de Lagny, que nous avons rapportée plus haut, tome II, page 99.

VII. Bornons-nous à ces remarques sur l'Apologie de saint Bernard, que nous diviserons en deux parties : la première s'adresse aux Cisterciens dont elle blâme surtout les critiques à l'endroit des institutions des Clunistes, et la seconde aux Clunistes dont elle reprend les superfluités. C'est ce qui en fit faire deux lettres distinctes dans le manuscrit de Marmoutiers, où elle se trouve avec ce titre : « Apologétique de Dom Bernard contre les attaques des Clunistes, à l'abbé Guillaume, composant un traité en deux lettres. » Elle est précédée de la lettre quatre-vingt-quatrième qui lui sert de préface, comme s'exprime saint Bernard lui-même, dans ses lettres quatre-vingt-cinquième et quatre-vingt-sixième. Cet opuscule parut imprimé à Rouen, sans désignation d'année, avec les traités *du Précepte et de la Dispense* et les cinq livres *de la Considération*, sous ce titre : *Libelle de Bernard, abbé, sur la Concordance des différents états religieux qui existaient de son temps.* Le moine Guillaume le cite plusieurs fois sous ce titre, dans son livre *des Fleurs de saint Bernard.*

Digitized by Google

APOLOGIE DE SAINT BERNARD

ADRESSÉE A GUILLAUME, ABBÉ DE SAINT-THIERRY.

PETITE PRÉFACE.

'est de bien grand cœur que, cédant à vos instances, je consens à composer un livre qui puisse faire cesser, dans le royaume de Dieu, les scandales qui le désolent, mais je ne me rends pas bien compte de ce que vous attendez de moi. En lisant et relisant votre si douce lettre, ce que je fais toujours avec un nouveau plaisir, j'ai compris que vous désirez que je réponde à ceux qui m'accusent de parler mal de l'ordre de Cluny et que je leur montre combien ils ont tort de le croire et de le faire croire aux autres. Mais si, après cela, je me permets, comme vous m'y engagez, de blâmer les superfluités des Clunistes dans le vêtement et dans le vivre, et dans tout ce que vous me signalez encore, je me mettrai évidemment en contradiction avec moi-même aux yeux de tout le monde, ce que je ne puis faire sans scandale. Je ne vois d'autre moyen que de faire l'éloge de l'ordre en lui-même, de blâmer ceux qui l'attaquent, tout en en condamnant moi-même les superfluités. Si ce plan vous agrée, veuillez me le faire savoir en termes plus clairs et, en même temps, priez Dieu, avec de nouvelles instances, pour que je fasse ce que vous souhaitez de moi, de la manière que vous le désirez. Je vous avouerai pourtant que tous ces écrits ne vont guère pour moi sans quelque préjudice; ils nuisent beaucoup à la piété en m'empêchant de me livrer à mon goût pour l'oraison, d'autant plus que je n'ai ni le temps ni l'habitude d'écrire.

Ecrire nuit à la *piété*. V. les lettres 89 et 90.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

Saint Bernard proteste que lui et les siens sont très-éloignés de blâmer un ordre religieux quelconque.

Au vénérable Père Guillaume, le frère Bernard, serviteur inutile des frères de Clairvaux, salut en Notre-Seigneur.

Contre les critiques des Cisterciens.

1. Jusqu'à ce jour, ou je n'ai pas cédé à vos instances quand vous me pressiez d'écrire, ou bien je ne l'ai fait qu'à regret; ce n'est pas que je ne tinsse aucun compte de vos ordres, mais c'est qu'il y eût eu présomption de ma part, ignorant comme je le suis, de m'y conformer. Mais aujourd'hui, pressé de le faire par de nouveaux motifs, je me sens enhardi par la nécessité, et, cédant au besoin de satisfaire tant bien que mal à ma douleur, je laisse de côté toutes mes anciennes appréhensions. Comment en effet pourrais-je vous entendre, en silence, vous plaindre de ce que, dit-on, nous qui sommes les plus misérables des hommes, semblables à ceux que l'Apôtre nous montre couverts de haillons, ceints d'une corde et vivant au fond des

S. BERNARDI ABBATIS

APOLOGIA AD GUILLELMUM S. THEODORICI ABBATEM.

PRÆFATIUNCULA.

Quod me hujusmodi operi operam dare jubes, per quod tollendum sit scandalum de regno Dei, libenter accipio: sed quomodo id velis fieri, necdum satis elucet mihi. Nam illam tuam dulcissimam epistolam dulciter legens, ac dulcius relegens (sæpius quippe repetita placebat) intellexi quidem te velle, ut illis qui de nobis, tanquam detractoribus Cluniacensis ordinis, conqueruntur, satisfaciam: quatenus videlicet sciatur non esse verum, quod male hucusque de nobis putarunt, vel putari voluerunt. At si post hanc satisfactionem rursus victus eorum ac vestitus superfluitatem, et cætera quæ subjungis, quemadmodum injungis, carpere voluero; et mihi videbor contradicere, et quomodo sine scandalo facere queam, non video. Nisi forte, et ordinem quidem laudabilem, et ordinis reprehensores reprehensibiles dicam, et nihilominus tamen ipsius superflua reprehendam. Si hoc modo vis, aut forte aliter magis expedire vides, manda apertius; et ut valeam quod vis, eo modo quo vis, ora instantius. Scito tamen non modico me hujusmodi scriptitationibus feriri detrimento: quia multum hinc mihi devotionis subtrahitur, dum studium orationis intermittitur, præsertim cum nec usus suppetat dictandi, nec otium.

CAPUT I.

Profitetur se suosque ab obtrectatione religiosi ordinis prorsus alienos.

Venerabili patri Guillelmo, frater Bernardus, fratrum qui in Clara-Valle sunt, inutilis servus, salutem in Domino.

1. Usque modo si qua me scriptitare jussistis, aut invitus, aut nullatenus acquievi: non quia negligerem quod jubebar, sed ne præsumerem quod nesciebam. Nunc vero nova urgente causa, pristina fugatur verecundia, et vel perite, vel imperite dolori meo satisfacere cogor, fiduciam dante ipsa necessitate. Quo-

Digitized by Google

cavernes, nous nous permettions de juger le monde et, qui pis est, de nous attaquer à votre glorieux ordre et aux saints personnages qui y mènent une vie digne de louanges, et, du fond de notre obscurité, insultions aux lumières mêmes du monde? Est-il possible que, sous la peau des brebis, nous cachions ainsi, je ne dis pas des loups ravissants, mais des puces piquantes, des insectes destructeurs pour ronger en secret la vie de saints personnages que nous n'osons point attaquer en face, quand, au lieu d'articuler nos blâmes à haute et intelligible voix, nous préférons recourir contre eux aux chuchotements de la détraction? Si cela est, que nous sert-il d'être tous les jours comme livrés à une mort inutile et semblables à des brebis destinées à la boucherie (*Ps.* XLIII, 22)? Oui s'il nous arrive de nous élever, par un orgueil pharisaïque, contre le reste des hommes et, qui pis est, contre des gens bien meilleurs que nous, à quoi bon nos abstinences, nos jeûnes, nos veilles, le travail des mains, ces vêtements pauvres et différents de ceux des autres et toutes les austérités de notre vie? Ne serait-ce donc que pour être vus des hommes que nous pratiquons tout cela? En ce cas, c'est de nous que le Christ lui-même a dit: « En vérité, je vous le déclare, ces gens-là ont reçu leur récompense (*Matth.*, VI, 5). » Si nous n'espérons en Jésus-Christ que pour cette vie, n'est-il pas vrai que nous sommes les plus malheureux des hommes (I *Corinth.*, XV, 19)? Or n'est-ce pas seulement pour cette vie que nous mettons notre espérance en lui, si nous n'attendons à son service rien de plus qu'une gloire temporelle?

Il n'est pas bien à des religieux d'une stricte observance de dire du mal des autres religieux.

2. Quelle triste chose ce serait que de voir un néant comme moi se donner tant de mal et prendre tant de peine afin de n'être pas, ou plutôt afin de ne point paraître semblable au reste des hommes, pour arriver à recevoir la même récompense, disons mieux, pour finir par être plus sévèrement puni qu'eux. N'y a-t-il donc pas un chemin plus facile pour aller à l'enfer? et, pour tant faire que d'y descendre, pourquoi ne pas prendre la voie que suit la foule, la voie large qui conduit à la mort? Pourquoi ne pas commencer par se donner du bon temps, en ce monde, au lieu de se préparer, par une vie de privations, à une vie de douleur? Combien moins à plaindre sont ceux qui ne songent même pas à la mort, que les maux présents touchent à peine, qui ignorent ce que c'est que la peine et les tourments que se donnent les autres hommes (*Ps.* LXXII, 4)! Tout pécheurs qu'ils sont et quoique destinés aux supplices de l'éternité pour les joies qu'ils ont goûtées dans le temps, toujours est-il que, dans cette vie, ils ont nagé au milieu de l'abondance et des richesses. Je plains ceux qui portent, non leur propre croix, comme le Sauveur, mais la croix d'un autre, comme le Cyrénéen de l'Evangile (*Matth.*, XXVII, 32). C'est un malheur de jouer de la guitare, non sur sa propre guitare, comme ceux dont il est parlé dans l'Apocalypse (*Apoc.*, XIV, 2), mais comme les comédiens, sur des guitares étrangères. Pour moi, les pauvres orgueilleux sont bien des fois à plaindre, et je déclare deux et trois fois malheureux ceux qui portent la croix de Jésus-Christ, sans marcher à sa suite, et qui ne partagent point l'humilité de celui dont ils partagent les humiliations.

On est bien à plaindre quand on manque d'humilité.

3. En effet, n'est-ce pas un double supplice que de se tourmenter pendant cette vie pour une gloire

---

modo namque silenter audire possum vestram hujuscemodi de nobis querimoniam, qua scilicet miserrimi hominum, in pannis et semicinctiis, de cavernis (ut ait ille) dicimur judicare mundum; quodque inter cætera intolerabilius est, etiam gloriosissimo ordini vestro derogare, sanctis qui in eo laudabiliter vivunt, impudenter detrahere, et de umbra nostræ ignobilitatis, mundi luminaribus insultare? Itane sub vestimentis ovium, non quidem lupi rapaces, sed pulices mordaces, imo tineæ demolientes; bonorum vitam, quia palam non audemus, in occulto corrodimus; nec saltem clamorem invectionis, sed susurrium detractionis emittimus? Si hoc ita est, utquid sine causa mortificamur tota die, æstimati sumus sicut oves occisionis? Si ita, inquam, pharisaica jactantia cæteros homines, et (quod superbius est) nobis meliores despicimus, quid nobis prodest tanta in nostra victu parcitas et asperitas, in vestitu notabilis illa vilitas ac diversitas, in opere manuum quotidiana desudatio, in jejuniis et vigiliis jugis exercitatio, totius denique vitæ nostræ singularis quædam atque austerior conversatio? nisi forte omnia opera nostra facimus, ut videamur * ab hominibus. Sed dicit Christus: *Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.* Nonne si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus? An vero non in hac vita tantum in Christo speramus, si de Christi servitio temporalem tantum gloriam quærimus?

* *al.* Videantur.

2. Miser ergo homuncio, qui tanto labore et industria studeo non esse, vel potius videri sicut cæteri hominum; minus tamen accepturus, imo gravius cruciandus, quam quilibet hominum. Siccine ergo non inveniebatur nobis via (ut ita dicam) utcunque tolerabilior ad infernum? Si ita necesse erat, ut illo descenderemus; cur saltem illam, qua multi incedunt, viam scilicet latam quæ ducit ad mortem, non elegimus, quatenus vel de gaudio, et non de luctu, ad luctum transiremus? Oh quam felicius est illis, quorum non est respectus morti eorum, et firmamentum in plaga eorum, qui in labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellantur! qui etsi peccatores, ac pro gaudiis temporalibus, perpetuis cruciatibus addicti, saltem abundantes in sæculo obtinuerunt divitias. Væ portantibus crucem, non sicut Salvator suam, sed sicut ille Cyrenæus, alienam. Væ citharœdis citharizantibus, non ut illi de Apocalypsi, in citharis suis, sed vere, ut hypocritæ, in alienis. Væ semel, et væ iterum pauperibus superbis. Væ, inquam, semel, et væ iterum, portantibus crucem Christi, et non sequentibus Christum: qui nimirum cujus passionibus participant, humilitatem sectari negligunt.

6. Duplici quippe contritione conteruntur qui hu-

Digitized by Google

temporelle et de se préparer, dans l'autre, par un secret orgueil, d'éternels châtiments? de souffrir avec Jésus-Christ et de ne point régner avec lui? de suivre le Sauveur dans sa pauvreté et de ne pas le suivre dans sa gloire? de boire au torrent pendant la route et de ne jamais lever la tête dans la patrie? enfin de pleurer maintenant et de ne devoir jamais être consolé? Mais il n'y a rien de plus juste qu'il en soit ainsi. Qu'est-ce, en effet, que l'orgueil vient faire sous les humbles livrées du Christ? La malice des hommes n'a-t-elle pas de quoi se parer sans toucher aux langes dont l'enfance du Seigneur se revêtit? Et puis, comment l'hypocrite arrogance peut-elle venir s'enfermer dans l'étable de Jésus et y remplacer les vagissements de l'innocence par les sourds murmures de la détraction? Ne trouvez-vous pas que ces monstres d'orgueil, comme parle le Psalmiste (*Ps.* LXXII, 6 et 7), dont l'iniquité semble née de leur graisse, sont mieux cachés sous leurs crimes et leur perversité que nous ne le sommes nous-mêmes sous les dehors d'une sainteté mensongère? Je ne sache rien de plus mal que de se donner des airs de sainteté quand on n'est qu'un impie; n'est-ce point, en effet, deux impiétés pour une, que d'ajouter le mensonge à l'impiété? Mais quoi? J'ai bien peur d'être suspecté d'un pareil vice, sinon par vous, mon frère, par vous, dis-je, qui me connaissez aussi bien qu'il est donné à un homme, dans les ténèbres de ce monde, d'en connaître un autre, et qui savez parfaitement, je n'en puis douter, quelle est au fond ma pensée sur le sujet qui nous occupe, du moins par ceux qui ne me connaissent pas aussi bien que vous et qui n'ont jamais eu l'occasion de m'entendre comme vous m'avez entendu vous-même. Ne pouvant aller me justifier auprès de tout le monde, je prends le parti de vous écrire ce qui a été bien souvent le sujet de nos entretiens, afin de vous mettre entre les mains le moyen de convaincre ceux qui m'accusent, de la vérité des sentiments que vous me connaissez; car je ne crains pas de mettre sous les yeux de tous, ce que je vous ai confié dans nos entretiens sur ce sujet.

Feindre la sainteté c'est commettre deux fautes à la fois.

CHAPITRE II.

Saint Bernard se justifie et fait l'éloge de l'ordre de Cluny.

4. Qui m'a jamais ouï parler mal de cet ordre, soit en public soit en particulier? Est-il un seul membre de cet ordre que je n'aie vu avec joie, reçu avec honneur, entretenu avec déférence et exhorté au bien avec humilité? J'ai toujours dit, et je le répète, que c'est un ordre saint et honorable qui ne se recommande pas moins par une pureté insigne que par sa grande distinction. Fondé par les Pères et préconçu par le Saint-Esprit lui-même, il est éminemment propre à sauver les âmes. Est-ce condamner ou mépriser un ordre que d'en parler ainsi? Je me rappelle que plusieurs fois j'ai reçu l'hospitalité dans des monastères de cet ordre, et je prie le Seigneur de récompenser ses serviteurs de l'empressement avec lequel ils ont pourvu, plus généreusement qu'il n'était besoin, aux nécessités d'un pauvre infirme comme moi, et des témoignages de déférence dont ils m'ont honoré beaucoup plus que je ne le méritais. Je me suis recommandé à leurs prières, et je me suis joint à eux dans leurs réunions, souvent même, soit publiquement et en plein chapitre, soit en particulier, dans les cloîtres; j'ai discouru avec plusieurs d'entre eux sur quel-

Éloge de l'ordre de Cluny.

---

jusmodi sunt, quando et hic pro temporali gloria temporaliter se affligunt, et in futuro pro interna superbia ad æterna supplicia pertrahuntur. Laborant cum Christo, sed cum Christo non regnant: sequuntur Christum in paupertate sua, sed in gloria non consequuntur: de torrente in via bibunt, sed non exaltabunt caput in patria: lugent nunc, sed tunc non consolabuntur. Et merito, quid enim facit superbia sub pannis humilitatis Jesu? numquid non habet quo se palliet humana malitia, nisi unde involuta est infantia Salvatoris? Et quomodo intra præsepium Domini simulatrix arrogantia se coarctat, ac pro vagitibus innocentiæ, malum inibi detractionis immurmurat? An non illi superbissimi de psalmo, quorum prodiit ex adipe iniquitas eorum, multo tutius operti sunt iniquitate et impietate sua, quam nos latemus sub sanctitate aliena? Quis enim magis impius, an profitens impietatem, an mentiens sanctitatem? Nonne is qui etiam mendacium addens, geminat impietatem? Et quid dicam? Vereor ne forte et ego suspectus habear, non quidem vobis, Pater, non vobis, cui utique notum me novi, quantum in hac caligine homo homini innotescere potest; et specialiter de hac re scio vos non ignorare quid sentiam. Sed propter illos, qui me nec ita ut vos cognoverunt, nec sicut vobis hinc loqui soleo, loquentem audierunt, scribo vobis (quod et frequenter audistis) ut quoniam ego per singulos ire, et singulis satisfacere nequeo; ex me habeatis, unde quod de me certissime scitis, eis pro me verissime persuadeatis. Neque enim timeo omnium oculis scribere, quidquid de hac re vobis in aure locutus sum.

CAPUT II.

Purgat se S. Bernardus, et ordinem Cluniacensium commendat.

4. Quis unquam me adversus ordinem illum vel coram audivit disputantem, vel clam susurrantem? Quem unquam de ordine illo nisi cum gaudio vidi, nisi cum honore suscepi, nisi cum reverentia allocutus, nisi cum humilitate adhortatus sum? Dixi, et dico: Modus quidem vitæ est sanctus, honestus, castitate decorus, discretione præcipuus, a Patribus institutus, a Spiritu sancto præordinatus, animabus salvandis non mediocriter idoneus. Egone vel damno, vel despicio, quem sic prædico? Memini me aliquando in aliquibus ejusdem ordinis monasteriis hospitio susceptum fuisse: reddat Dominus servis suis humani-

Digitized by Google

ques passages des saintes Ecritures, ou sur les choses du salut. Me suis-je jamais permis de détourner personne ouvertement ou en secret d'entrer dans cet ordre, ou d'engager quelqu'un de ses membres à passer dans le nôtre? Bien au contraire, j'ai plutôt empêché ceux qui voulaient venir à nous d'exécuter leur dessein, et je n'ai point voulu leur ouvrir, quand ils sont venus frapper à ma porte. N'ai-je point, en effet, renvoyé le frère Nicolas à son monastère de Saint-Nicolas [a]; et à vous-même, mon Père, j'en appelle à votre témoignage ne vous ai-je point aussi renvoyé deux de vos frères? Ne pourrais-je pas, si je le voulais, vous citer les noms de deux abbés [b] de votre ordre que vous connaissez très-bien, et qui depuis lors n'ont pas cessé de m'être unis par les liens d'une étroite amitié, que j'ai dissuadés de quitter leur poste, comme ils le désiraient, et se préparaient même à le faire pour entrer dans un autre ordre, ainsi que vous le savez parfaitement vous-même? Comment donc peut-on penser et dire que je blâme un ordre dans lequel je conseille à mes amis de rester, auquel je renvoie ceux de ses religieux qui le quittent pour venir à moi, dont je réclame avec tant d'ardeur, et reçois avec tant de bonheur les bonnes prières?

CHAPITRE III.

La variété des ordres religieux ne doit en aucune façon rompre le lien de la charité.

5. Est-ce que, par hasard, la raison pour laquelle vous me regardez d'un mauvais œil, est que j'appartiens à un autre ordre que vous? S'il en est ainsi, vous vous trouvez dans un tort tout pareil par rapport à moi, puisque vous n'êtes pas du même ordre que moi. Avec ce principe, les personnes qui ont fait vœu de continence, et celles qui sont engagées dans le mariage, devront se regarder mutuellement comme damnées, puisque, au sein de l'Eglise, elles suivent les unes et les autres la loi de leur choix. De même les moines et les clercs réguliers se jetteront mutuellement la pierre, parce qu'ils se distinguent les uns des autres par des observances qui leur sont propres. Bien plus, avec votre raisonnement, Noé, Daniel et Job ne sauraient se trouver dans un même royaume, puisqu'ils n'ont point suivi la même voie pour y parvenir, la chose pour nous est certaine; enfin il faudra dire de Marthe et de Marie ou qu'elles déplurent également au Sauveur, ou que l'une d'elles au moins ne lui plut point, puisque elles ont pris, pour lui être agréables, des moyens si différents. Mais s'il en est ainsi, il n'y aura ni paix ni concorde au sein même de l'Eglise; car elle renferme une foule d'ordres religieux qui diffèrent les uns des autres, et on pourrait la comparer à cette reine du Psalmiste « qui était parée d'ornements de toutes sortes (*Psalm.* XLIV, 10). » Où trouver un repos assuré et quel état nous offrira une sécurité complète, s'il faut que, quiconque fait choix d'un ordre en particulier, n'ait d'autre alternative que de mépriser tous ceux qui n'ont point choisi le même ordre que lui, ou de se voir l'objet du mépris des autres? Car enfin, il n'est pas possible au même homme d'entrer dans tous les ordres en même temps, ni à un seul ordre de recevoir tous les hommes. Je ne

Il faut conserver l'unité d'esprit dans la diversité des ordres.

[a] Le Nicolas pour qui saint Bernard écrivit la lettre quatre-vingt-quatrième, était un religieux du monastère de Saint-Nicolas du Bois, au diocèse de Laon.

[b] L'un de ces deux abbés était Guillaume lui-même, comme on le voit par la quatre-vingt-sixième lettre de saint Bernard.

tatem, quam infirmanti mihi ultra etiam quam necesse fuit, exhibuerunt; et honorem, quo me plus quoque quam dignus fui, dignati sunt. Ipsorum me commendavi orationibus, interfui collationibus: sæpe et de scripturis, et salute animarum habui sermonem cum multis, et publice in capitulis, et privatim in comeris. Quem unquam vel clam, vel palam aut ab illo ordine dissuadere, aut ad nostrum ut veniret persuadere tentavi? Annon potius multos cupientes venire repressi, venientes et pulsantes repuli? Annon fratrem Nicolaum ad sanctum Nicolaum, et vobis duos de vestris, vobis teste, remisi? Sed et duobus quibusdam ejusdem ordinis Abbatibus, quorum ne nomina prodam, ipse eos optime nostis, et nihilo minus quam amica mihi familiaritate jungantur, scitis: numquid non tamen ad alium ordinem (quod et vos non latuit) migrare desiderantibus, jam jamque deliberantibus, nostrum eis dissuasorium consilium obviavit, ac ne suas desererent cathedras effecit? Cur igitur ordinem damnare putor, vel dicor, cui amicos meos deservire suadeo, cui suos ad nos venientes monachos reddo, de quo et mihi orationes tam sollicite requiro, tam devote suscipio?

CAPUT III.

Varietatem religiosorum ordinum non debere præjudicare vinculo charitatis.

5. An forte quia juxta alium ordinem conversari videor, propterea suspectus hinc habeor? Sed eadem ratione et vos nostro derogatis, quicumque aliter vivitis. Ergo et continentes, et conjuges invicem se damnare putentur, quod suis quique legibus in Ecclesia conversentur. Monachi quoque ac regulares Clerici sibi invicem derogare dicantur, quia propriis ab invicem observantiis separantur. Sed et Noe, et Danielem, et Job in uno se regno pati non posse suspicemur, ad quod utique non eos uno tramite justitiæ cognovimus pervenisse. Mariam denique et Martham necesse sit aut utramque, aut alteram Salvatori displicere, cui nimirum tam dissimili studio devotionis contendunt ambæ placere. Et hac ratione in tota Ecclesia (quæ utique tam pluribus, tamque dissimilibus variatur ordinibus, utpote regina quæ in psalmo legitur *circumamicta varietatibus*) nulla pax, nulla prorsus concordia esse putabitur. Quæ

Digitized by Google

La robe de plusieurs couleurs de Joseph était une image de l'Eglise.

suis pas si simple que je ne sache ce que représentait la robe de Joseph, non pas de celui qui sauva l'Egypte, mais du véritable Joseph qui sauva le monde, non plus de la famine qui ne mettait que la vie du corps en danger, mais de la mort qui frappe le corps et l'âme en même temps. Tout le monde sait en effet, qu'elle est de différentes couleurs, cette variété même en fait précisément la beauté; mais de plus elle est trempée dans le sang, non d'un chevreau qui est l'emblème du péché, mais d'un agneau qui est celui de l'innocence, c'est-à-dire trempée dans le sang du vrai Joseph, et non pas dans un sang étranger; car c'est lui qui est l'Agneau plein de douceur, l'Agneau qui garde le silence, non pas seulement sous la main de celui qui le dépouille, mais encore de celui même qui le tue, de l'Agneau qui ne fit pas le péché, mais qui effaça tous les péchés du monde. On fit dire à Jacob: « Voilà une robe que nous avons trouvée, voyez si ce n'est pas celle de votre fils (*Gen.*, XXXVII, 32); » et vous, Seigneur, voyez aussi si ce n'est point là la robe de votre Fils unique? Oui, Père tout-puissant, reconnaissez que c'est celle que vous avez faite de différentes couleurs, pour le Christ votre Fils, quand vous lui avez donné des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, et mille autres ornements qui concourent à rendre sa robe d'une plus admirable beauté, pour la consommation des saints qui tendent à la perfection, selon la mesure de l'âge et de la plénitude du Christ (*Ephes.*, IV, 12). Oui, mon Dieu, daignez reconnaître la pourpre de ce sang précieux dont elle a été mouillée et, dans cette pourpre, le brillant insigne et la preuve glorieuse de l'obéissance de votre Fils, selon ces paroles : « Pourquoi donc vos vêtements sont-ils rouges? — C'est parce que j'ai été seul à fouler le vin, et de tous les peuples, pas un homme n'était avec moi (*Isa.*, LXIII, 2). »

6. Eh bien donc! puisque le Fils s'est montré obéissant à son Père jusqu'au pressoir de la croix qu'il était seul à fouler, car il n'a trouvé d'appui que dans son bras, selon ces autres paroles du Psalmiste : « Pour moi, je suis seul jusqu'à ce que je passe (*Psalm.* CXL, 10), » exaltez-le maintenant, mon Dieu, et donnez-lui un nom qui soit au-dessus de tous les noms, qu'on ne puisse entendre sans fléchir le genou, dans le ciel, sur la terre et dans les enfers (*Philipp.*, II, 10). Qu'il s'élève dans les cieux, qu'il entraîne à sa suite la captivité captive, et qu'il répande ses dons sur les hommes (*Ephes.*, IV, 3). Mais quels dons, quels présents et quel héritage laissera-t-il à l'Eglise, son épouse? Qu'il lui laisse sa robe, sa robe, dis-je, de différentes couleurs, cette robe qui était d'un seul morceau et d'un seul tissu, depuis le haut jusqu'au bas. Cette variété de couleurs vient de la variété des ordres religieux qu'elle renferme, et qui sont comme autant de morceaux d'étoffes brillantes; et ce tissu sans couture, c'est l'unité d'une indissoluble charité, selon ce mot de l'Apôtre : « Qui donc me séparera de l'amour du Christ (*Rom.*, VIII, 35)? » Quant à la diversité des couleurs dont elle brille, écoutez encore comment le même Apôtre l'explique : « Il y a diversité de grâces, dit-il, mais il n'y a qu'un même Esprit; il y a aussi diversité d'opérations, mais il n'y a qu'un même Seigneur (I *Corinth.*, XII, 4). » Puis après avoir énuméré les diverses grâces qui sont comme les couleurs différentes dont elle brille, il continue pour montrer qu'elle est sans

---

etenim secura quies, quis tutus a ea status invenietur, si unus quilibet homo unum quemlibet ordinem eligens, alios eliter viventes aut ipse aspernetur, aut se ab ipsis sperni suspicetur, præsertim cum tenere impossibile sit vel unum hominem omnes ordines, vel unum ordinem omnes homines? Non sum tam hebes, ut non agnoscam tunicam Joseph, non illius qui liberavit Ægytum, sed qui salvavit mundum, et hoc non a fame corporis, sed a morte simul animæ et corporis. Notissima quippe est, quia polymita, id est pulcherrima varietate distincta; sed et sanguine aparet intincta, non quidem hœdi, qui peccatum significat, sed agni, qui designat innocentiam, hoc est suo ipsius, non alieno. Ipse est profecto Agnus mansuetissimus, qui coram non quidem tondente, sed occidente se obmutuit; qui peccatum non fecit, sed abstulit peccata mundi. Miserunt autem * qui dicerent ad Jacob : *Hanc invenimus; vide utrum tunica filii tui sit, an non.* Vide et tu, Domine, utrum hæc sit tunica dilecti filii tui. Recognosce, omnipotens Pater, eam quam fecisti Christo filio tuo polymitam, dando quidem quosdam apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios pastores et doctores, et cætera quæ in ejus ornatu mirifico decenter apposuisti, ad consummationem utique sanctorum, occurrentium in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. Dignare etiam, Deus, pretiosissimi purpuram sanguinis, quo aspersa est, recognoscere, et in purpura præclarum insigne ac gloriosissimum indicium obedientiæ : *Quare ergo,* inquit, *rubrum est vestimentum tuum? Torcular,* ait, *calcavi solus et de gentibus non est vir mecum.*

al. ait.

6. Itaque quandoquidem factus est obediens Patri usque ad torcular crucis, quod utique solus calcavit (solum quippe brachium suum auxiliatum est ei, juxta illud in alio loco : *Singulariter sum ego, donec transeam*). Jam ergo exalta eum, Deus, et da ei nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, et infernorum. Ascendat in altum, captivam ducat captivitatem, donet dona hominibus. Quæ dona? Relinquat videlicet sponsæ suæ Ecclesiæ pignus hæreditatis, ipsam tunicam suam; tunicam scilicet polymitam, eamdemque inconsutilem, et desuper contextam per totum; sed polymitam ob multorum ordinum, qui in ea sunt, multimodam distinctionem : inconsutilem vero propter indissolubilis charitatis individuam unitatem : *Quis me,* inquit, *separabit a charitate Christi?* Audi quomodo polymitam. *Divisiones,* ait, *gratiarum*

Digitized by Google

couture et d'un seul tissu, depuis le haut jusqu'en bas, en disant : « Or, c'est un seul et même esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît (I *Corinth.*, XII, 11). » En effet : « La charité a été répandue en nous par le Saint-Esprit qui nous a été donné (*Rom.*, V, 5). » Ne la divisons donc point maintenant, cette Eglise du Christ, et conservons-la entière et sans déchirures, car c'est d'elle que le Psalmiste disait : « La Reine s'est tenue à votre droite, dans un vêtement enrichi d'or, et parée de ses divers ornements (*Psalm.* CXLIV, 10). » Tous donc tant que nous sommes, Clunistes, Cisterciens, Clercs Réguliers, simples fidèles même, tout ordre quelqu'il soit, toute langue, tout sexe, tout âge, dans toute condition, en tout lieu et en tout temps, depuis le premier homme jusqu'au dernier, tous, dis-je, nous recevons des dons différents; chacun reçoit le sien, les uns d'une manière et les autres de l'autre. Voilà pourquoi encore la robe du Christ est une robe traînante; il faut qu'elle descende jusqu'aux talons, et, selon le mot du Prophète « qu'aucune partie du corps ne se dérobe à sa chaleur (*Psalm.* XVIII, 7). » Elle est d'ailleurs à la taille de celui pour qui elle a été faite, puisque l'Ecriture nous le dépeint ailleurs en ces termes : « Il atteint d'une extrémité du monde à l'autre avec une force infinie, et dispose tout avec une égale douceur (*Sap.*, VIII, 1). »

CHAPITRE IV.

Saint Bernard dit que s'il n'est que d'un ordre religieux par sa profession, il est de tous les ordres par la charité.

7. Nous concourons donc tous également à faire la même tunique, de sorte qu'elle est une, quoique faite de tous; oui, une, dis-je, bien que tous nous concourions à la faire; car si ce qui la compose est multiple et varié, néanmoins, « ma colombe, dit l'Epoux, ma belle et parfaite amie est une (*Cant.*, VI, 8). » Ainsi je ne suis pas seul et sans vous, mais vous non plus, vous n'êtes pas sans moi, ni tel ou tel non plus sans l'un ou l'autre de nous deux; mais tous ensemble nous faisons cette robe unique, si toutefois nous avons à cœur de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix (*Ephes.*, IV, 3). Non, dis-je, ce n'est ni notre ordre ni le vôtre qui forment seuls cette robe, mais le vôtre et le nôtre font en même temps partie de son tissu, à moins que, ce qu'à Dieu ne plaise, nous attaquant les uns les autres et nous jalousant réciproquement, nous ne nous déchirions mutuellement et nous ne nous mangions les uns les autres, ne permettant point ainsi à l'Apôtre de nous présenter à Jésus-Christ, comme une vierge pure et sans tache (II *Corinth.*, XI, 2). Mais cette unique amie de l'Epoux dit dans le Cantique des cantiques : « C'est lui qui a réglé l'amour dans mon cœur (*Cant.*, II, 4), » pour nous donner à entendre que si elle est une, par la charité, elle est multiple, par les ordres qu'elle renferme. Eh quoi! parce que je suis Cistercien, damnerai-je les religieux de Cluny? Que Dieu m'en préserve! je les aime, au contraire, je les exalte et j'en parle avec éloge. En ce cas, me direz-vous peut-être, pourquoi n'entrez-vous point dans cet ordre que vous avez en si grande estime? Ecoutez, le voici, et c'est l'Apôtre lui-même qui vous répondra, en disant : « Chacun doit demeurer dans la vocation où Dieu l'a appelé (*Corinth.*, VII, 20). » Si vous continuez, en me demandant pourquoi je

La tunique du Christ est une, quoique faite de nous tous.

---

sunt, idem autem spiritus; et divisiones operationum sunt, idem vero Dominus. Deinde diversis enumeratis charismatibus tanquam variis tunicæ coloribus, quibus constet eam esse polymitam, ut ostendat etiam esse inconsutilem, et desuper contextam per totum, adjungit : *Hæc autem operatur unus atque idem spiritus, dividens singulis prout vult. Charitas* quippe *diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis.* Non ergo dividatur, sed totam et integram hæreditario jure sortiatur Ecclesia, quia et de illa scriptum est : *Adstitit regina a dextris tuis in vestitu deaurato, circumdata varietate.* Itaque diversi diversa accipientes dona, alius quidem sic, alius vero sic; sive Cluniacenses, sives Cistercienses, sive Clerici regulares, sive etiam laici fideles, omnis denique ordo, omnis lingua, omnis sexus, omnis ætas, omnis conditio, in omni loco, per omne tempus, a primo homine usque ad novissimum. Nam et propter hoc talaris dicta est, quod ad finem usque pertingat, dicente Propheta : *Non est qui se abscondat a calore ejus*, nimirum congruens ei cui et facta est, qui, perhibente videlicet alia Scriptura, et ipse *attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.*

CAPUT IV.

Se cæteros omnes ordine charitate, unum professione tenere.

7. Omnes ergo concurramus pariter in unam tunicam, et ex omnibus constet una. Ex omnibus inquam una. Nam etsi ex pluribus et diversis, *una est* tamen *columba mea, formosa mea, perfecta mea.* Alioquin nec ego solus, nec tu sine me, nec ille sine utroque; sed simul omnes sumus illa una, si tamen solliciti sumus servare unitatem spiritus in vinculo pacis. Non, inquam, tantum ordo noster, aut solus vester, ad illam pertinet unam, sed noster simul et vester, nisi forte (quod absit) invicem invidentes, invicem provocantes, invicem mordeamus, et ab invicem consumamur; et sic non possit nos apostolus uni illi viro, cui despondit, virginem castam exhibere Christo Verumtamen illa una dicit in Canticis : *Ordinavit in me charitatem;* ut etsi una in charitate, divisa tamen sit ordinatione. Quid ergo? Cisterciensis sum; damno igitur Cluniacenses? Absit; sed diligo, sed prædico, sed magnifico. Cur ergo, inquis, ordinem illum non tenes, si sic laudas? Audi : Propter hoc quod apostolus ait : *Unusquisque in ea voca-*

Digitized by Google

n'ai point choisi cet ordre dès le principe, puisque je le savais si bon, je vous répondrai encore avec l'Apôtre, « c'est que si tout m'est permis, tout ne m'est pas également avantageux (I *Corinth.*, x, 22). » Je ne veux pas dire par là que votre ordre ne soit ni juste ni saint, mais j'étais un homme charnel, vendu au péché et je comprenais que le mal dont mon âme était alors atteinte demandait un traitement plus rigoureux. Vous savez bien que les remèdes doivent varier avec les maladies, et qu'on doit recourir aux plus énergiques, quand la maladie est elle-même plus grave. Supposons deux hommes atteints l'un de la fièvre quarte, et l'autre de la fièvre tierce. Si celui qui souffre de la fièvre quarte recommandait à celui qui a la fièvre tierce, l'eau, les poires et des potions rafraîchissantes, tandis qu'il s'en abstient lui-même et ne prend que du vin et des boissons excitantes, parce qu'elles conviennent mieux à son mal, celui-ci pourrait-il le blâmer et aurait-il raison de lui dire : Pourquoi ne buvez-vous pas vous-même de l'eau, puisque vous trouvez que c'est un si bon remède pour moi ? Il aurait tort, et le premier ne manquerait pas de lui répondre : J'ai raison de vous la recommander, et je fais bien de mon côté de n'en pas boire.

Saint Bernard dit pour quelle raison il a préféré l'ordre de Cîteaux à celui de Cluny.

8. Me demandera-t-on enfin, pourquoi je ne suis pas de tous les ordres religieux, puisque je les loue tous? je répondrai : Je les loue et les aime tous, pourvu qu'ils vivent en piété et en justice dans l'Eglise, en quelque lieu du monde qu'ils se trouvent, et si je n'en embrasse qu'un seul dans la pratique, je les embrasse tous par la charité qui me procurera, je le dis avec confiance, le fruit des observances mêmes que je ne pratique pas ; bien plus, si vous ne faites attention à vous, il peut arriver que vous suiviez en pure perte les observances que vous avez embrassées dans la pratique, tandis qu'il est absolument impossible que j'embrasse en vain, par la charité, le bien que vous faites. Quelle confiance donne la charité ! L'un pratique sans charité et l'autre a la charité sans les pratiques ; le premier perd ses peines, mais ce n'est point en vain que le second a la charité. Faut-il donc s'étonner si, dans ce lieu d'exil, tant que l'Eglise n'est point encore arrivée à la céleste patrie, il y ait en même temps, dans son sein, unité et multiplicité réunies si je puis parler de la sorte, quand on sait que dans la céleste patrie, alors même qu'elle triomphera, on retrouvera encore, en elle, des sortes de différences et d'inégalités ? car il est dit : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père (*Joan.*, xiv, 2). » Eh bien ! de même que là haut il se trouve plusieurs demeures dans la même habitation, ainsi ici-bas il y a plusieurs ordres religieux dans l'Eglise qui n'en est pas moins une, de sorte que si, dans l'une, « il y a diversité de grâce et un seul esprit (I *Corinth.*, xii, 4), » dans l'autre il y a différents degrés de gloire et une seule et même demeure. Or, ce qui fait l'unité tant ici-bas que là-haut, c'est la charité, et la diversité tient, sur la terre, à la différence des ordres et à la répartition des œuvres, et, dans le ciel, à la seule différence des mérites et à leur classification parfaitement ordonnée. Aussi, l'Eglise qui comprend cette sorte de contradiction dans son sein, s'écrie-t-elle avec le Psalmiste : « Il m'a conduite par les sentiers de la justice, pour la gloire de son nom (*Psalm.* xxii, 3), » parlant « des sentiers » au pluriel et de « la justice » au singulier, pour ne point exclure la diversité des opérations sans nier l'unité de ceux qui opèrent. Mais en même

Par la charité nous participons aux bonnes œuvres des autres.

Il y a différentes voies pour arriver à la perfection.

---

tione, in qua vocatus est, permaneat. Quod si quæris, cur et a principio non elegerim, si talem sciebam? respondeo : Propter id quod rursus ait apostolus : *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.* Non quod scilicet ordo sanctus et justus non sit ; sed quia ego carnalis eram, venundatus sub peccato ; et talem animæ meæ languorem sentiebam, cui fortior esset potio necessaria. Et diversis morbis diversa conveniunt medicamenta, et fortioribus fortiora. Fac duos homines febribus anxiari, quartanis unum, alterum tertianis. Commendet autem qui quartanis laborat, tertiano aquam, pyra, et frigida quæque sumenda; cum tamen ab his ipse abstineat, vinumque et cætera calida, utpote sibi congruentia, sumat. Quis rogo, hinc eum recte reprehendat? Si diceret ille : Cur tu aquam non bibis, quam ita laudas? annon recte responderet : Et tibi eam fideliter tribuo, et mihi salubriter subtraho?

* *al.* requiris.

8. Denique requiratur * a me etiam, cur cum omnes ordines laudem, omnes non teneo? Laudo enim omnes et diligo, ubicumque pie et juste vivitur in Ecclesia. Unum opere teneo, cæteros charitate. Faciet autem charitas (fidenter loquor) ut ne illorum quidem fructu frauder, quorum instituta non sequor. Plus aliquid dicam. Tu tibi caute age. Potest namque fieri, quia frustra tu laboraveris ; ut autem ego frustra diligam bonum quod operaris, fieri omnino non potest. O quanta fiducia charitatis ! Alius operatur non amans, et alius amat nihil operans. Ille quidem suum opus perdit, illius vero charitas nunquam excidit. Et quid mirum, si in hoc exilio, peregrinante adhuc Ecclesia, quædam hujuscemodi sit pluralis (ut ita dixerim) unitas, unaque pluralitas ; cum in illa quoque patria, quando jam ipsa regnabit, nihilominus forte talis aliqua dispar quodammodo æqualitas futura sit? Inde etenim scriptum est : *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* Sicut itaque illic multæ mansiones in una domo, ita hic multi ordines sunt in ecclesia una ; et quomodo hic *divisiones gratiarum sunt, idem autem spiritus ;* ita ibi distinctiones quidem gloriarum, sed una domus. Porro unitas tam hic, quam ibi consistit in una charitate ; diversitas autem hic quidem in ordinum vel operationum multifaria divisione ; illic vero in quadam meritorum notissima, sed et ordinatissima distinctione. Intelligens denique Ecclesia hanc suam quodammodo discordem concordiam, concordemve discordiam : *Deduxit me,* inquit, *super semitas justi-*

Digitized by Google

temps, comme elle a devant les yeux cette unité multipartite des cieux qu'elle doit voir un jour, elle s'écrie dans les transports de sa joie et de son bonheur : « Tes places publiques, ô Jérusalem, seront pavées de l'or le plus pur et l'on chantera l'*Alleluia* au milieu de tous tes carrefours (*Tob.*, XIII, 22). » Or, par ces places publiques et ces carrefours, il faut entendre des couronnes et des gloires différentes, de même que par l'or, le seul métal dont l'écrivain sacré représente la sainte cité ornée, ainsi que par l'*Alleluia* qui doit y être chanté, on doit comprendre une beauté unique composée de plusieurs beautés différentes, et le même sentiment de bonheur partagé par une multitude d'esprits.

9. Il n'y a donc point qu'un seul sentier, parce qu'il n'y a pas qu'une seule demeure où l'on doit tendre; c'est à chacun de voir quel sentier il doit prendre et à ne pas se tenir loin de la justice, parce qu'il y a plusieurs voies qui y conduisent; car à quelque demeure que le sentier où nous nous serons engagés nous mène, ce sera toujours à la maison du père de famille qu'il nous aura conduits. Cela n'empêche pas que, de même que « entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre, il en soit ainsi de la résurrection des morts (*Corinth.*, XV, 41); » car si les justes doivent briller comme le soleil dans le royaume de leur Père, parmi eux, les uns brilleront plus que les autres, à cause de la différence de leurs mérites. Pour ce qui est de ces mérites, il faut bien savoir qu'il ne nous est pas aussi facile dans cette vie qu'il le sera dans l'autre de les discerner, attendu qu'en ce monde, nous ne voyons que les œuvres, et que, dans l'autre, nous verrons de plus le fond des cœurs; car alors le soleil de justice, répandant partout ses rayons, on verra distinctement apparaître le secret même des cœurs, et de même qu'aujourd'hui nul n'échappe à sa chaleur, ainsi plus tard, nul ne sera à couvert de sa splendeur (*Psalm.* XVIII, 7). Et même, pour ce qui est des œuvres visibles, non-seulement il n'est pas sûr, mais souvent il est dangereux de vouloir les juger, puisqu'il arrive bien souvent que ceux qui les accomplissent ne sont pas justes en proportion de la multitude de leurs œuvres.

CHAPITRE V.

Saint Bernard fait entendre des paroles sévères aux religieux qui jalousent et déprécient les autres ordres.

10. Tout cela me conduit à m'adresser en ce moment à ceux de notre ordre qui, en dépit de cette recommandation de l'Apôtre : « Ne jugez point avant le temps, mais suspendez votre jugement jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui exposera à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres et qui produira au grand jour, les plus secrètes pensées des cœurs (I *Corinth.*, IV, 5), » méprisent, dit-on, les autres ordres religieux, et s'établissent seuls juges, au détriment de la justice de Dieu même. Assurément, s'il s'en trouve qui agissent ainsi, ils n'appartiennent ni à notre ordre ni à aucun autre, pour dire la vérité; car quiconque vit selon la règle et s'échappe en paroles orgueilleuses, se range parmi les citoyens de Babylone, c'est-à-dire de confusion, ou plutôt se montre enfant de ténèbres, vrai fils de l'enfer, de ce lieu d'où tout ordre est absent et où règne une éternelle horreur (*Job*, X, 22). C'est donc à vous que je m'adresse, à vous, mes frères, qui,

Saint Bernard blâme les religieux de son ordre

---

tiæ propter nomen suum. Ponens quippe *semitas* pluraliter, et *justitiæ* singulariter; nec diversitatem prætermisit operationum, nec unitatem operantium. Prævidens quoque et illam in cœlestibus discretam unitatem futuram, devotissime læta decantat : *Plateæ tuæ, Jerusalem, sternentur auro mundo, et per omnes vicos tuos alleluia cantabitur.* Audiens enim plateas et vicos coronas et glorias diversas intellige. In auro quo uno metallo illa civitas ornata describitur, quo uno metallo illa civitas ornata describitur, et in uno Alleluia, quod cantandum perhibetur, dissimilium specierum similem pulchritudinem, et multarum mentium unam devotionem attende.

9. Non igitur una tantum semita inceditur, quia nec una est mansio quo tenditur. Viderit autem quisque quacumque incedat, ne pro diversitate semitarum ab una justitia recedat; quoniam ad quamlibet mansionem sua quisque semita pervenerit, ab una domo Patris exsors non erit. Verumtamen *ut stella ab stella differt in claritate; sic erit*, ait, *et resurrectio mortuorum.* Nam etsi fulgebunt justi sicut sol in regno Patris eorum; alii tamen aliis amplius, pro diversitate meritorum. Quæ sane merita sciendum non sic in hoc sæculo, ut in illo, facile ab homine posse discerni; quippe cum hic tantum opera videantur, illic etiam corda nihil impediat intueri. Siquidem radiante ubique Sole justitiæ, tunc manifesta erunt abscondita cordium, et sicut non est nunc qui se abscondat a calore ejus, ita tunc non erit qui se occultet a splendore ipsius. Et de operibus quidem sæpe incerta, et ob hoc periculosa sententia fertur, cum multoties minus justitiæ habeant, qui magis operantur,

CAPUT V.

Religiosos aliorum ordinum æmulos et obtrectatores acri stylo aggreditur.

10. Unde nunc mihi conveniendi sunt quidam de ordine nostro, qui contra illam sententiam : *Nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus, qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium;* aliis ordinibus derogare dicuntur, et suam justitiam solam volentes constituere, justitiæ Dei non sunt subjecti; quos profecto (si qui tamen hujuscemodi sunt) nec nostri, nec cujuspiam esse ordinis verius dixerim; quippe qui etsi ordinate viventes, superbe tamen loquentes, cives se faciunt Babylonis, id est confusionis; imo filios tenebrarum,

Digitized by Google

après avoir entendu de la bouche du Sauveur la parabole du Pharisien et du Publicain, présumez encore de votre propre justice et méprisez les autres religieux, en disant, si j'en crois ce qu'on me rapporte, qu'il n'y a que vous de justes parmi les hommes, ou du moins que vous êtes plus saints que les autres; qu'il n'y a que vous qui viviez selon la règle monastique, et que tous les autres religieux en sont plutôt des transgresseurs que de fidèles observateurs.

11. Mais d'abord, qui êtes-vous pour oser ainsi condamner les serviteurs d'autrui? S'ils tombent ou s'ils demeurent fermes, cela ne regarde que leur maître (*Rom.*, XIV, 4). Qui donc vous a établis juges des autres (*Luc.*, XII, 14)? D'ailleurs si, comme on le dit, vous présumez à ce point de l'excellence de votre ordre, je vous demande s'il est dans l'ordre qu'on voie une paille dans l'œil des autres, quand on ne s'aperçoit pas qu'on a soi-même une poutre dans le sien (*Matth.*, VII, 3)? Pourquoi vous glorifiez-vous de la règle et parlez-vous mal en même temps contre elle? Pourquoi, en dépit de l'Evangile, avant le temps et malgré la défense de l'Apôtre, jugez-vous les serviteurs d'autrui? Est-ce que la règle n'est pas conforme à l'Evangile et ne s'accorde point avec la doctrine de l'Apôtre? En ce cas la règle n'est pas une règle, puisqu'elle n'est point droite. Ecoutez donc, et apprenez quel est l'ordre, vous qui, en dépit de tout ordre, critiquez les autres ordres : « Hypocrite, ôtez premièrement la poutre de votre œil, et alors vous verrez à retirer la paille de l'œil de votre frère (*Matth.*, VII, 3). » Vous cherchez de quelle poutre je veux parler? N'en est-ce donc point une assez grosse et assez grande que cet orgueil qui vous fait croire que vous êtes quelque chose quand vous n'êtes rien, vous inspire les plus sots transports de joie sur votre prétendue santé, et vous porte à faire entendre des reproches insensés à ceux qui ont une paille dans l'œil quand vous avez une poutre dans le vôtre? « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, dites-vous, de ce que je ne suis point comme le reste des hommes qui sont voleurs, injustes, adultères (*Luc.*, XVIII, 11), » que ne continuez-vous et que n'ajoutez-vous, « détracteurs? » car la détraction n'est pas un des moindres fétus. Pourquoi donc n'en parlez-vous point quand vous nommez tous les autres? Si vous la comptez pour rien ou pour peu de chose seulement, je vous rappellerai ces paroles de l'Apôtre : « Ni les médisants ne posséderont le royaume de Dieu (I *Corinth.*, VI, 10), » et celles de Dieu même, qui vous dit dans le psaume (XLIX, 21) : « C'est moi qui vous reprendrai et qui vous placerai en face de vous-même. » Or, on ne peut douter, d'après le contexte, que c'est au détracteur qu'il parle en cet endroit. Il est bien juste d'ailleurs qu'on ramène sur lui-même les yeux de celui qui détourne sa vue de soi, et qu'on force à se considérer celui qui n'est attentif qu'à scruter les péchés d'autrui au lieu de rechercher les siens.

CHAPITRE VI.

Saint Bernard blâme ceux qui ont la témérité de juger les Clunistes et de condamner leur manière de vivre.

12. Mais quelle règle observent, me dit-on, ceux qui se couvrent de fourrures, qui, en pleine santé, mangent de la viande, se nourrissent d'aliments assaisonnés au gras [a], font par jour, malgré la défia et défendit l'emploi de la graisse le vendredi, et tous les jours de l'Avent, le premier dimanche excepté. Voir les statuts X et XV.

[a] C'était autrefois un usage chez les Clunistes de préparer les légumes au gras, sans distinction de jour; Pierre le Vénérable le mo-

ipsiusque gehennæ, ubi nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat. Vobis ergo, inquam, fratres, qui etiam post auditam illam Domini de Pharisæo et publicano parabolam, de vestra justitia * præsumentes, cæteros aspernamini, dicitis (ut dicitur) solos vos hominum esse justos, aut omnibus sanctiores; solos vos monachorum regulariter vivere, cæteros vero regulæ potius exsistere transgressores.

* *al.* instituto.

11. primo quid ad vos de alienis servis? Suo domino stant, aut cadunt. Quis vos constituit judices super eos? Deinde si ita (ut dicitur) de ordine vestro præsumitis; qualis ordo est, ut antequam de suo quisque trabem ejiciat, in fratrum oculis tam curiose festucas perquirat? Qui in regula gloriamini, cur contra regulam detrahitis? cur contra Evangelium, ante tempus, et contra apostolum, alienos servos judicatis? an regula non concordat evangelio vel apostolo? alioquin regula jam non est regula, quia non recta. Audite, et discite ordinem, qui contra ordinem aliis ordinibus derogatis : *Hypocrita*, inquit, *ejice primum trabem de oculo tuo, et sic videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.* Quæris quam trabem? annon grandis et grossa trabes est superbia, qua et putans esse aliquid cum nihil sis, insanissime tibi tanquam sanus exsultas, et aliis vanissime, trabem portans, de festucis insultas? *Gratias*, inquis, *ago tibi Deus, quia non sum sicut cæteri hominum, injusti, raptores, adulteri*, sequere ergo, et dic, *detractores.* Neque enim minima est hæc festuca inter cæteras. Quare cum tam diligenter alias enumeres, istam taces? Si pro nulla vel minima habes, audi apostolum : *Neque maledici*, ait, *regnum Dei possidebunt.* Audi et Deum in Psalmo comminantem : *Arguam te*, inquit, *et statuam contra faciem tuam.* Quod quia detractori loquatur, certum est ex præcedentibus. Et quidem juste ad se retorquendus, et se compellendus est intueri, qui averlens faciem suam a se, aliena potius mala, quam sua solet curiosius perscrutari.

CAPUT VI.

Arguit temere judicantes, et calumniantes modum vivendi Cluniacensium.

12. At, inquiunt, quomodo regulam tenent, qui pel-

Digitized by Google

fense de la règle (*Reg., S. Bened.*, cap. 39), jusqu'à trois et quatre repas à la fourchette; négligent le travail des mains, et changent, augmentent ou diminuent, selon leur bon plaisir, une multitude d'autres prescriptions de la règle? Vos observations sont parfaitement justes, on ne peut dire le contraire; mais veuillez remarquer, je vous prie, ce que dit la règle même de Dieu, que celle de notre père saint Benoît ne saurait contredire: « Le royaume de Dieu est au dedans de vous (*Luc.*, XVII, 22), » c'est-à-dire ne se trouve point dans les choses extérieures, tels que les aliments et les vêtements, mais dans les vertus qui sont la parure de l'homme intérieur. Voilà pourquoi l'Apôtre disait: « Le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit (*Rom.*, XIV, 17), » et ailleurs encore: « Le royaume de Dieu ne consiste pas non plus dans les belles paroles, mais dans la pratique de la vertu (I *Corinth.*, IV, 20). » Par conséquent, lorsque vous condamnez vos frères pour des observances extérieures, vous laissez de côté ce qu'il y a de plus important dans la règle, son côté spirituel, et, tandis que vous filtrez votre boisson pour ne point avaler un moucheron, vous avalez un chameau sans difficulté. Quel abus! on met la plus grande importance à vêtir son corps selon les prescriptions de la règle, et on laisse, en dépit de la même règle, son âme dépouillée des vêtements qui lui conviennent. Si vous tenez tant à la tunique et à la cuculle que, pour vous, on n'est point religieux sans cela, pourquoi donc ne recherchez-vous point avec même zèle, pour votre âme, ses vêtements naturels, qui sont l'humilité et la piété? Parce que nous portons la tunique de règle nous ressentons un superbe dédain pour les pelisses; ne vaut-il pas mieux être humble sous les fourrures, qu'orgueilleux dans une tunique, quand, après tout, nous voyons que Dieu même donna des vêtements de peaux à nos premiers parents (*Genes.*, III, 21), que saint Jean, au désert, n'avait d'autre vêtement qu'une peau de bête (*Matth.*, III, 4), et que celui qui introduisit la coutume des tuniques dans le désert, portait lui-même non une tunique, mais un vêtement de peaux? Après cela, le ventre plein de fèves, et l'esprit gonflé d'orgueil, nous jetons la pierre à ceux qui se nourrissent de mets plus succulents! Ne vaut-il donc pas mieux manger d'un bon plat, juste ce qu'il faut pour se nourrir, que d'absorber des haricots au point d'en être incommodé? Surtout quand on songe non-seulement que ce n'est point un plat de viande, mais de lentilles qui perdit Esaü; que ce fut (*Hebr.*, XII, 16) un fruit, et non un morceau de viande qui perdit Adam (*Genes.*, III, 17), et que Jonathas ne se vit point condamné pour avoir mangé de la viande, mais pour avoir goûté à un peu de miel sauvage (I *Reg.*, XIV, 29); mais encore que le prophète Elie mangea de la viande sans pécher (III *Reg.*, XVII, 6), que le patriarche Abraham se fit un plaisir d'en offrir aux anges (*Genes.*, XVIII, 7), et que Dieu même voulut qu'on lui offrît des animaux en sacrifice (*Exod.*, XXIX, 1)? Ne vaut-il pas mieux boire un peu de vin par raison de santé (I *Tim.*, V, 23), que d'avaler une quantité d'eau par avidité? Et, en effet, saint Paul conseille à Thimothée d'en boire un peu, et nous voyons que

Le spirituel doit passer avant les observances corporelles.

---

liciis induuntur; sani carnibus, seu carnium pinguedine vescuntur; tria vel quatuor pulmentaria una die (quod regula prohibet) admittunt; opus manuum, quod jubet, non faciunt; multa denique pro libitu suo vel mutant, vel augent, vel minuunt? Recte. Non possunt hæc negari. Sed attendite in regulam Dei, cui utique non dissonat institutio sancti Benedicti: *Regnum Dei*, inquit, *intra vos est*, hoc est, non exterius in vestimentis aut alimentis corporis, sed in virtutibus interioris hominis. Unde Apostolus: *Regnum Dei non est esca et potus, sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto*; et rursus: *Regnum Dei non est in sermone, sed in virtute*. De corporalibus itaque observantiis fratribus calumniam struitis, et quæ majora sunt regulæ, spiritualia scilicet instituta, relinquitis, camelumque glutientes, culicem liquatis? Magna abusio! Maxima cura est, ut corpus regulariter induatur, et contra regulam suis vestibus anima nuda deseritur. Cum tanto studio et tunica, et cuculla corpori procurentur, quatenus cui deerunt, monachus non putetur; cur similiter spiritui pietas et humilitas, quæ profecto spiritualia indumenta sunt, non providentur? Tunicati et elati adhorremus pellicias! tanquam non melior sit pellibus involuta humilitas, quam tunicata superbia; præsertim cum et Deus tunicas pelliceas primis hominibus fecerit; et Joannes in eremo zona pellicea lumbos accinxerit; et ipse tunicarum institutor in solitudine, non tunicis, sed pellibus sese induerit. Repleti deinde ventrem faba, mentem superbia, cibis damnamus saginatos! quasi non melius sit, exiguo sagimine ad usum vesci, quam ventoso legumine usque ad ructum exsaturari; præcipue cum et Esau non de carne, sed de lente sit reprehensus; et de ligno Adam, non de carne damnatus, et Jonathas ex gustu mellis, non carnis, morti adjudicatus; e contra vero Elias innoxie carnem comederit; Abraham gratissime carnibus angelos paverit, et de ipsis sua fieri sacrificia Deus præceperit. Sed et satius est modico vino uti propter infirmitatem, quam multa aqua ingurgitari per aviditatem; quia Paulus Timotheo modico utendum vino consuluit; et Dominus ipse cibit, ita ut vini potator appellatus sit; apostolis quoque bibendum dedit; insuper et ex eo Sacramenta sui sanguinis condidit; cum e contrario aquam ad nuptias bibi non passus sit, et ad aquas Contradictionis populi murmur terribiliter castigaverit; David quoque aquam, quam desideraverat, potare timuerit; virique illi Gedeonis, qui præ aviditate toto corpore prostrato de flumine biberunt, digni ad prælium ire non fuerint. Jam vero

Digitized by Google

le Sauveur lui-même ne s'en privait point, puisqu'on l'appelait même un buveur de vin (*Matth.*, XI, 19); bien plus, il en donna à boire à ses apôtres (*Joan.*, II, 3) et s'en servit pour instituer le sacrement de son sang (*Matth.*, XXVI, 27). D'un autre côté, le même Jésus ne voulut point qu'on ne bût que de l'eau aux noces de Cana (*Joan.*, II, 3); c'est aux eaux de la Contradiction que le Seigneur punit si sévèrement les murmures de son peuple (*Num.*, XX, 6); David n'osa boire l'eau qu'il avait tant désirée (II *Reg.*, XXIII, 16), et les guerriers de Gédéon qui se couchèrent sur le ventre, afin de boire plus à l'aise de l'eau du ruisseau, furent jugés indignes de marcher au combat (*Jud.*, VII, 5). Quant au travail des mains, pourquoi vous en glorifiez-vous tant, quand vous voyez Marthe reprise de son empressement au travail et Marie louée de son repos (*Luc.*, X, 41), et quand vous entendez l'Apôtre Paul lui-même dire en toutes lettres : « Les exercices corporels servent à peu de chose; mais la piété est utile à tout (II *Tim.*, IV, 8). » Il y a un travail qui est excellent, c'est celui dont parlait le Prophète quand il disait : « Je me suis épuisé de fatigue dans mes gémissements (*Psalm.* VI, 7), » et ailleurs, « Je me suis souvenu de Dieu et j'y ai trouvé ma joie; je me suis exercé dans la méditation et mon esprit en est tombé de défaillance (*Psalm.* LXXVI, 3). » Mais pour que vous ne croyiez point qu'il parle d'un travail corporel, il dit : « Mon esprit en est tombé de défaillance. » Si c'est l'esprit et non le corps qui s'est trouvé fatigué en lui, c'est évidemment que son travail n'était point un travail corporel.

CHAPITRE VII.

Les exercices spirituels sont plus avantageux que les corporels.

13. Eh quoi, me direz-vous peut-être, êtes-vous tellement pour les exercices spirituels que vous condamniez les corporels, même ceux que la règle nous prescrit? Je m'en garde bien, il faut au contraire pratiquer les uns et ne point négliger les autres (*Matth.*, XXIII, 23); mais, s'il y avait à opter entre les deux, il vaudrait mieux négliger les seconds que les premiers, car, plus l'esprit l'emporte sur le corps, plus les exercices de l'un l'emportent sur les exercices de l'autre. Ainsi, quand fidèle observateur des pratiques corporelles, vous dédaignez fièrement ceux qui les négligent, ne montrez-vous point que vous transgressez vous-même la règle, puisque en en observant rigoureusement les moindres obligations, vous en négligez les plus importantes, malgré les recommandations de l'Apôtre qui vous dit : « Ayez plus d'empressement et de zèle pour les dons qui sont les meilleurs (I *Corinth.*, XII, 31). » Or, lorsque vous exaltant vous-mêmes vous abaissez les autres, vous manquez à l'humilité, et quand vous les dépréciez, vous manquez à la charité qui sont certainement les dons les plus excellents. Vous accablez votre corps par de rudes et nombreux travaux, et vous mortifiez vos membres, j'entends vos membres charnels, par toutes les austérités que la règle prescrit, c'est bien; mais que direz-vous si celui que vous croyez ne pas travailler autant que vous, tout en faisant moins de ces exercices qui sont d'une faible utilité, je veux parler des exercices corporels, possède à un plus haut degré que vous cette piété qui est utile à tout? Qui de vous a le mieux observé la règle?

Les dons les plus excellents sont l'humilité et la charité.

---

de labore manuum quid gloriamini, cum et Martha laborans increpata, et Maria quiescens laudata sit, et Paulus aperte dicat : *Labor corporis ad modicum valet, pietas autem ad omnia?* Optimus labor, de quo Propheta dicebat : *Laboravi in gemitu meo;* et de quo alibi. *Memor fui Dei, et delectatus sum, et exercitatus sum.* Ac ne corporale intelligas exercitium : *Et deficit,* inquit, *spiritus meus.* Ubi autem non corpus, sed spiritus fatigatur, spiritualis procul dubio labor intelligitur.

CAPUT VII.

Spiritualis exercitatio fructuosior corporali.

13. Quid ergo, inquis? Siccine illa spiritualia persuades, ut etiam hæc, quæ ex regula habemus, corporalia damnes? Nequaquam; sed illa oportet agere et ista non omittere. Alioquin cum aut ista omitti necesse est, aut illa; ista potius omittenda sunt, quam illa. Quanto enim spiritus corpore melior est, tanto spiritualis quam corporalis exercitatio fructuosior. Tu ergo cum de horum observatione elatus, aliis eadem non observantibus derogas; nonne te magis transgressorem regulæ indicas cujus licet minima quædam tenens, meliora devitas, de quibus Paulus : *Æmulamini*, ait, *charismata meliora?* Detrahendo quippe fratribus, in quo temetipsum extollis, perdis humilitatem; in quo alios deprimis, charitatem; quæ sunt procul dubio charismata meliora. Tu tuum corpus multis et nimiis laboribus atteris, at regularibus asperitatibus mortificas membra tua, quæ sunt super terram. Bene facis, sed quid si ille quem similiter non laborantem dijudicas, modicum quidem habeat de hac, quæ ad modicum est utilis corporali videlicet exercitatione; amplius autem quam tu de illa, quæ ad omnia valet, id est pietate? Quis, quæso, vestrum regulam melius tenet? Annon melius qui melior? Quis vero melior, humilior an fatigatior? Annon is qui a Domino didicit mitis esse et humilis corde

Digitized by Google

Ne serait-ce pas le meilleur des deux ? or quel est le meilleur de vous ou de lui, est-ce celui qui s'est donné le plus de mal ou celui qui a le plus d'humilité? celui qui a appris du Seigneur à être doux et humble de cœur (*Matth.*, XI, 29) n'est-il pas aussi celui qui, avec Marie, a choisi la meilleure part, la part qui ne lui sera point ôtée (*Luc.*, X, 41) ?

14. Si tout religieux profès doit observer la règle tellement au pied de la lettre, qu'il n'y ait lieu à aucune dispense, j'ose dire que vous ne la suivez pas plus que lui. Car en admettant que celui-ci la viole en plusieurs points, pour ce qui concerne les observances corporelles, il est impossible que vous-même vous ne la transgressiez pas même en un seul. Or, vous savez que celui qui la viole en un point est coupable comme l'ayant violée tout entière (*Jacob.*, II, 10). Mais si vous m'accordez qu'on peut en changer quelques points par voie de dispense, alors il est hors de doute que tous les deux vous observez la règle, bien que d'une manière différente, puisque vous l'observez plus rigoureusement et lui peut-être moins à la lettre. Si je m'exprime ainsi, ce n'est pas que je veuille dire qu'il faut négliger les œuvres extérieures ou qu'il suffit de les omettre pour devenir un homme spirituel; tout au contraire, on ne peut que bien difficilement, si tant est qu'on le puisse, s'élever aux choses spirituelles, quelque excellentes qu'elles soient sans le secours des corporelles, selon ce que dit l'Apôtre: « Ce n'est pas ce qui est spirituel qui est formé le premier, mais ce qui est corporel, le spirituel ne vient qu'après (I *Corinth.*, XV, 46). » C'est ainsi que Jacob ne put recevoir enfin les embrassements tant désirés de Rachel qu'après avoir commencé par vivre avec Lia. Voilà pourquoi le Psalmiste a dit: « Entonnez le cantique et faites ensuite retentir le tambour (*Psalm.* LXXX, 2), » car c'est comme s'il avait dit: Commencez par les choses corporelles et entreprenez ensuite les choses spirituelles. Le religieux le meilleur est celui qui sait mêler les uns aux autres avec autant de discernement que d'à-propos.

Il ne faut pas conclure de ce qui précède que les observances corporelles doivent être négligées.

15. Je devrais terminer là cette lettre pour qu'elle conservât le caractère d'une lettre, d'autant plus que j'ai repris aussi fortement que j'ai pu les religieux de notre ordre que vous vous plaigniez, mon Père, d'entendre décrier ceux du vôtre, et que je me suis justifié, comme je le devais, du faux soupçon de tomber dans la même faute. Mais comme en ne ménageant pas nos religieux, il peut sembler que je prends un peu trop le parti des vôtres, sur certains points où je ne dois pas le faire, je crois à propos de dire maintenant quelques mots de certains abus qui d'ailleurs, je ne l'ignore point, vous déplaisent aussi bien qu'à moi et que tous les gens de bien croient nécessaire d'éviter. Toutefois, si ces abus subsistent dans votre ordre, il faut pourtant bien se garder de les lui imputer, attendu que tout ordre exclut le désordre, et que là ou règne le désordre, il n'y a plus d'ordre. Par conséquent, si je m'en prends aux vices des hommes et non pas à l'ordre où ils sont entrés, au lieu de m'accuser d'attaquer un ordre religieux, on devra trouver que je combats pour lui. Bien plus, loin de craindre que ceux qui aiment leur ordre m'entendent avec peine parler dans ce sens, je suis bien convaincu qu'ils me sauront gré de poursuivre des abus qui leur sont odieux à eux-mêmes. Quant à ceux à qui mon langage déplaira, ils montrent assez qu'ils n'aiment point leur ordre, puisqu'ils ne peuvent souffrir qu'on en condamne la corruption, en en attaquant les vices. A ceux-là, je répondrai par ce mot de saint Grégoire : « Mieux

---

qui et cum Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab eo ?

14. Quod si regulam ab omnibus, qui eam professi sunt, sic ad litteram tenendam censes, ut nullam omnino dispensationem admitti patiaris; audacter dico, nec tu eam, nec ille tenetis. Nam etsi ille, quantum quidem pertinet ad observationes corporeas, in pluribus offendit, impossibile est tamen te quoque vel in uno non transgredi. Scis autem quia qui in uno offendit, omnium est reus. Sin vero concedas aliqua posse mutari dispensatorie, procul dubio et tu illam tenes, et ille, quanquam dissimiliter, nam tu quidem districtius, at ille fortasse discretius. Neque hoc dico, quia hæc exteriora negligenda sint: aut qui se in illis non exercuerit, mox ideo spiritualis efficiatur; cum potius spiritualia (quanquam meliora) nisi per ista, aut vix, aut nullatenus vel acquirantur, vel obtineantur, sicut scriptum est: *Non prius quod spirituale, sed quod animale, deinde quod spirituale.* Sicut nec Jacob, nisi prius cognita Lia, desideratos Rachelis amplexus meruit obtinere. Unde rursus in Psalmo: *Sumite psalmum, et date tympanum*, quod est dicere: Sumite spiritualia, sed prius date corporalia. Optimus autem ille, qui discrete et congrue et hæc operatur et illa.

15. Jam vero epistola, ut epistola remaneat, finienda erat, quandoquidem et nostros (de quibus, Pater, conquestus estis, quod ordini vestro detraherent) satis, quantum potui, stylo corripui; et me quoque ab hujusmodi falsa suspicione purgavi, ut debui. Sed quoniam dum nostris minime parco, nonnullis de vestris nimium, in quibus non decet, videor assentire; pauca quæ et vobis displicere cognovi, et omnibus bonis vitanda esse non dubito, necessarium reor subjungere; quæ quidem etsi fieri videntur in ordine, absit tamen ut sint de ordine. Nullus quippe ordo quippiam recipit inordinatum; quod vero inordinatum est, ordo non est. Unde non adversum ordinem, sed pro ordine disputasse putandus ero, si non ordinem, in hominibus, sed hominum vitia reprehendo. Et quidem diligentibus ordinem in hac re molestum me fore non timeo; quin imo gratum procul dubio accepturi sunt, si persequimur quod et ipsi oderunt. Si quibus vero displicuerit, ipse se manifestant, quia ordinem non diligunt, cujus utique corruptionem, id est vitia, damnari nolunt. Ipsis ita-

Digitized by Google

vaut s'exposer à scandaliser quelqu'un que d'abandonner la vérité (S. Greg., *Homil.* VII, *in Ezech.*).»

CHAPITRE VIII.

Saint Bernard s'élève avec véhémence contre des vices que les religieux de Cluny décoraient faussement du nom de vertus.

Contre les superfluités des Clunistes.

16. On dit et on croit avec raison que les saints pères ont institué la règle de Cluny, et que sans aller jusqu'à l'anéantir, ils en ont adouci la rigueur en faveur des infirmes, de manière que le plus grand nombre possible d'hommes pût y faire son salut ; mais il s'en faut bien que je croie qu'ils ont autorisé ou prescrit toutes ces superfluités que je remarque dans plusieurs monastères, et je me demande avec étonnement d'où a pu venir chez des religieux une si grande intempérance dans le boire et le manger, tant de recherche dans les vêtements, le coucher, les montures et le logement, et comment un monastère est réputé d'autant plus pieux et plus régulier qu'on y trouve toutes ces choses plus soignées, plus agréables et plus abondantes. En effet, on y traite l'économie d'avarice, la sobriété d'austérité et le silence de tristesse, tandis qu'on appelle le relâchement discrétion, la profusion libéralité, la loquacité affabilité, la dissipation et les rires gaieté, la délicatesse des vêtements et le luxe des chevaux dignité, le soin excessif du coucher propreté, et c'est faire preuve de charité que d'entrer dans cette voie. Mais cette charité-là est destructive de toute charité, ce juste tempérament, n'est rien moins qu'un vrai tempérament et une indulgence qui va jusqu'à sacrifier l'âme au corps est pleine de cruauté. En effet, quelle charité est-ce de choyer la chair au détriment de l'esprit? quel tempérament, d'accorder tout au corps et rien à l'âme? quelle indulgence enfin de soigner l'esclave et de faire périr la maîtresse du logis? Une telle miséricorde n'a point à compter sur celle qui a été promise dans l'Evangile aux âmes miséricordieuses, quand la Vérité même disait : « Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde (*Matth.*, v, 7) ; » elle doit plutôt s'attendre au châtiment que Job, dans un esprit de prophétie et non de haine, annonçait en ces termes à l'impie dont le cœur était ouvert à une semblable miséricorde : « Qu'on ne se souvienne point de lui, mais qu'il soit arraché comme un arbre stérile (*Job*, XXIV, 20). » Pour quelle raison appelle-t-il sur sa tête un semblable traitement? « C'est, dit-il, parce qu'il a nourri celle qui était stérile et qui n'enfantait point, tandis qu'il n'a point fait de bien à la veuve (*Job., ibidem*, 21). »

Les vices décorés faussement du nom de vertus.

Il y a une indulgence désordonnée et perverse.

17. C'est donc une indulgence aussi contraire à l'ordre qu'à la raison que de céder à tous les désirs d'une chair infructueuse et stérile, qui ne sert à rien, selon l'expression du Seigneur (*Joan.*, VI, 65), et qui, d'après l'Apôtre, ne saurait jamais posséder le royaume de Dieu (I *Corinth.*, XV, 50), et de ne tenir aucun compte du conseil salutaire que le Sage nous donne en ces termes, à propos du soin que nous devons prendre de notre âme : « Ayez pitié de votre âme en vous rendant agréables à Dieu (*Eccli.*, XXX, 24). » La vraie bonne indulgence est donc d'avoir pitié de son âme, et la miséricorde qui peut compter qu'il lui sera fait miséricorde un jour est celle que nous ne pouvons exercer sans nous rendre agréables à Dieu ; toute autre miséricorde, comme je l'ai déjà dit, n'est point de la miséricorde,

---

que illud Gregorianum respondeo : Melius est ut scandalum oriatur, quam veritas relinquatur.

CAPUT VIII.

Cluniacensium vitia, virtutum nomine palliata, perstringit.

16. Dicitur, et veraciter creditur, sanctos Patres illam vitam instituisse ; et ut in ea plures salvarentur, usque ad infirmos regulæ temperasse rigorem, non regulam destruxisse. Absit autem ut credam, tantas eos, quantas video in plerisque monasteriis, vanitates ac superfluitates præcepisse vel concessisse. Miror etenim unde inter monachos tanta intemperantia in comessationibus et potationibus, in vestimentis et lectisterniis, et equitaturis, et construendis ædificiis inolescere potuit ; quatenus ubi hæc studiosius, voluptuosius, atque effusius fiunt, ibi ordo melius teneri dicatur, ibi major putetur religio. Ecce enim parcitas putatur avaritia, sobrietas austeritas creditur, silentium tristitia reputatur. E contra remissio discretio dicitur, effusio liberalitas, loquacitas affabilitas, cachinnatio jucunditas, mollities vestimentorum et equorum fastus, honestas ; lectorum superfluus cultus, munditia. Cumque hæc alterutrum impendimus, charitas appellatur. Ista charitas destruit charitatem, hæc discretio discretionem confundit. Talis misericordia crudelitate plena est, qua videlicet ita corpori servitur, ut anima juguletur. Quæ etenim charitas est, carnem diligere, et spiritum negligere? Quæve discretio totum dare corpori, et animæ nihil? Qualis vero misericordia, ancillam reficere, et dominam interficere? Nemo pro hujusmodi misericordia speret se consequi misericordiam, quæ misericordibus promittitur in Evangelio, Veritatis ore dicentis : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordium consequentur ;* sed certissime potius pœnam exspectet, quam tati (ut ita dicam) impio misericordi sanctus Job magis prophetizando, quam affectando imprecatur : *Non sit*, inquiens, *in recordatione, sed conteratur quasi lignum infructuosum.* Digne plane retributionis causam mox subinfert satis idoneam, dicens : *Pavit enim sterilem, et quæ non parit, et viduæ non benefecit.*

17. Inordinata profecto atque irrationabilis misericordia est, sterilis et infructuosæ carnis (quæ juxta Domini verbum non prodest quidquam, et secundum apostolum regnum Dei non possidebit) adimplendis

Digitized by Google

mais plutôt de la cruauté; tout autre tempérament n'a point sa source dans le discernement, mais dans la confusion, quand il nourrit celle qui est stérile, c'est-à-dire quand il n'est qu'une concession faite aux concupiscences d'une chair inutile, et n'a point pour but le bien de la veuve, c'est-à-dire quand il ne favorise point la culture des vertus de l'âme. Bien que privée de temps en temps de la présence de son Epoux céleste, cette épouse ne laisse point cependant de concevoir et d'enfanter de l'Esprit-Saint des sentiments immortels qui peuvent mériter un jour dans le ciel une récompense incorruptible, s'ils trouvent ici-bas une culture pieuse et zélée.

Les abus se propagent partout et finissent par passer pour être dans l'ordre.

18. Il n'est presque plus un monastère à présent où ces abus n'aient pris la place de la règle et où ils ne soient en vigueur avec quelques variantes, sans que personne songe à le trouver mauvais parmi ceux qui les conservent. Aussi en est-il beaucoup qui les suivent comme si ce n'étaient point des abus pour eux, et le font par conséquent sans aucune, ou du moins, sans grande faute, car le plus grand nombre les retient par simplicité, par charité ou par nécessité. Il est certain, en effet, que plusieurs religieux les suivent par pure simplicité, étant tout disposés à faire autrement si on le leur disait; quelques-uns s'y prêtent pour ne point se mettre en désaccord avec ceux au milieu de qui ils vivent, préférant en cela le bien de la paix pour les autres à leur propre satisfaction; enfin plusieurs les retiennent parce qu'ils se sentent tout à fait hors d'état de lutter contre la foule de ceux qui sont pour ces abus et les défendent hautement, comme autant d'articles de règle, et qui ne manquent point de résister de tout le poids de leur autorité sitôt qu'on essaye, là où la raison même le conseille, de les restreindre ou de les changer.

Il y a trois manières de les suivre.

CHAPITRE IX.

Saint Bernard compare la profusion qui régnait dans les repas des Clunistes avec la frugalité des anciens religieux.

Combien les visites que les moines se font aujourd'hui sont différentes de celles qu'ils se faisaient autrefois.

19. Qui aurait pu croire, dans le principe, à la naissance des Ordres monastiques, que les moines en viendraient un jour à un tel point de relâchement? A quelle distance nous trouvons-nous aujourd'hui des moines qui vivaient du temps de saint Antoine! Lorsqu'il leur arrivait de se rendre des visites de charité, ils étaient si avides de recevoir les uns des autres le pain de l'âme, qu'ils oubliaient le pain nécessaire à la vie du corps et passaient souvent le jour entier sans manger, uniquement occupés des choses spirituelles. C'était là de l'ordre véritable, quand on préférait la plus noble partie de l'homme à l'autre; le comble du discernement, quand on donnait plus à la plus grande; de la vraie charité enfin, quand on sustentait avec tant de soins les âmes pour l'amour desquelles Jésus-Christ est mort. Mais nous, pour nous servir des paroles de l'Apôtre, « lorsque nous nous réunissons, ce n'est pas pour manger la Cène du Seigneur (I *Corinth.*, XI, 20), » car il n'y a plus personne qui demande le pain céleste ni personne qui le donne. On ne s'entretient ni des saintes Ecritures, ni de ce qui regarde le salut de l'âme; ce ne sont plus entre nous, pendant le repas, que plaisanteries, rires et paroles en l'air, que discours frivoles dont on repaît l'oreille à me-

---

invigilare desideriis, et de animæ cura Sapientis saluberimum non curare consilium, admonentis atque dicentis: *Miserere animæ tuæ placens Deo.* Bona misericordia, misereri animæ tuæ; nec potest non mereri misericordiam, qua fit ut placeas Deo. Alia autem non est misericordia (sicut jam dixi) sed crudelitas; non est charitas, sed iniquitas; non discretio, sed confusio, sterilem quæ non parit pascere, id est, inutilis carnis concupiscentiis inservire, et viduæ nil boni facere, animæ videlicet excolendis virtutibus nullam operam dare. Quæ utique, licet Sponso interim sit viduata cœlesti, sensus tamen de Spiritu sancto concipere et parere non desinit immortales; qui videlicet incorruptibilis cœlestisque hæreditatis valeant esse capaces, sed si pium habeant studiosumque cultorem.

18. Sub hac tamen abusione jam fere ubique sic pro ordine tenentur, fere jam ita ab omnibus sine querela atque irreprehensibiliter observantur; quanquam dissimiliter. Nonnulli quippe his omnibus tanquam non utentes utuntur; et ideo aut cum nulla offensa, aut cum minima. Aliquanti quippe hæc agunt ex simplicitate, aliquanti ex charitate, aliquanti ex necessitate. Quidam namque simpliciter ista tenent, quoniam sic eis præcipitur; parati aliter agere, si aliter præciperetur. Quidam autem ne discorditer vivant ab eis cum quibus habitant; sectantes in his, non suam libidinem, sed aliorum pacem. Alii vero, quia resistere non valent multitudini contradicentium, qui hæc utique tanquam pro ordine libera voce defendunt; et quoties isti aliqua (prout ratio dictat) restringere vel mutare incipiunt, illi mox tota eis auctoritate resistunt.

CAPUT IX.

Eorumdem intemperantiam comparat cum antiquorum monachorum parcimonia.

19. Quis in principio, cum ordo cœpit monasticus, ad tantam crederet monachos inertiam devenire? O quantum distamus ab his, qui in diebus Antonii exstitere monachi! Siquidem illi cum se invicem per tempus ex charitate reviserent, tanta ab invicem aviditate panem animarum percipiebant, ut corporis cibum penitus obliti, diem plerumque totum jejunis ventribus, sed non mentibus transigerent. Et hic erat rectus ordo, quando digniori parti prius inserviebatur: hæc summa discretio, cum amplius sumebat quæ major erat: hæc denique vera charitas, ubi animæ, quarum charitate Christus mortuus est, tanta sollicitudine refocillabantur. *Nobis autem convenientibus in unum,* ut verbis Apostoli utar, *jam non est dominicam cœnam manducare.* Panem quippe cœlestem nemo est qui requirat, nemo qui tribuat. Nihil de

Digitized by Google

sure que la bouche se remplit d'aliments ; tout entiers à ces entretiens, nous oublions toute mesure dans le boire et le manger.

Saint Bernard relève les abus des Clunistes, premièrement dans les assaisonnements.

20. Cependant les plats se succèdent sur la table, et, à la place des pièces de viande, dont on s'abstient encore, on voit figurer de beaux et nombreux poissons ; mais si, après avoir bien mangé des premiers plats, vous touchez aux seconds, il vous semblera que vous n'avez point encore mangé du tout, tant les cuisiniers mettent d'art et de soin à préparer tout ce qui est offert, de sorte qu'après quatre ou cinq plats les premiers ne font point de tort aux derniers, et quoique l'estomac soit plein, l'appétit n'a rien perdu de sa force. Le palais, séduit par de nouveaux assaisonnements, oublie peu à peu les mets déjà connus de lui, retrouve toute sa délicatesse au contact de condiments tirés de pays étrangers, et l'estomac se réveille comme s'il était à jeun, il continue à se remplir sans s'en apercevoir, la variété des mets lui fait oublier la satiété. Comme les choses toutes simples, telles que la nature les produit et avec le goût que Dieu leur a donné, nous sont devenues insipides, nous les associons à mille autres substances étrangères qui réveillent l'aiguillon de la gourmandise, et voilà comment il arrive que nous dépassons de beaucoup les limites de la nécessité avant que le plaisir de manger soit émoussé tout à fait. Qui pourrait dire, par exemple, de combien de manières, on accommode, pour ne pas dire on incommode les œufs, entre autres choses, avec quel art on sait, là, les battre et les mêler ; là, les réduire en eau ; là, les fairer durcir ou les hacher en menus morceaux, les servir frits, rôtis, farcis, séparés ou mêlés à d'autres choses ! Or pourquoi tout cela, sinon pour prévenir le dégoût ? Après cela on s'étudie à parer les choses au dehors, de telle sorte que l'œil ne soit pas moins flatté que le palais devra l'être ; on veut y goûter au moins, quoique plus d'un renvoi indique assez que l'estomac est plein. Mais pendant que l'œil est flatté par la belle couleur des mets et le palais par leur goût délicieux, le malheureux estomac, qui ne comprend rien aux couleurs et ne trouve aucun charme aux saveurs, contraint d'engloutir tout cela, est plutôt fatigué que fortifié par ce qu'il absorbe.

Abus dans le boire.

21. Parlerai-je maintenant de l'eau comme boisson, quand on ne veut pour rien au monde en mettre même dans son vin ? Comme il va sans dire que, par le seul fait que nous sommes devenus religieux, nous avons acquis un très-mauvais estomac, nous nous gardons bien de ne pas suivre le bon conseil que l'Apôtre donne « de boire du vin, » en ce cas ; il est vrai que nous oublions, je ne sais trop comment, qu'il disait de n'en boire « qu'un peu. » Et encore plût au ciel que nous nous contentassions de vin, même pur ! Le dirai-je ? Après tout il vaudrait mieux rougir de le faire que de le dire, et s'il nous en coûte de l'entendre qu'il ne nous en coûte point de nous corriger. Eh bien ! on voit, pendant un même repas, remporter trois et quatre fois des verres à moitié pleins, dont on a flairé plutôt que goûté, touché du bout des lèvres plutôt que bu le contenu, pour choisir avec une habileté rare et une promptitude de connaisseurs, le vin le plus fort. Mais que penser d'un certain usage établi, dit-on, dans plusieurs monastères, de servir, aux grandes fêtes, certains mélanges de vin, de miel et d'épices [a]. Le mettra-t-on aussi sur le compte de la faiblesse des estomacs ? Pour moi je crois qu'il n'a d'autre but que de faire boire davantage et avec plus de plaisir. Mais quand

[a] Pierre le Vénérable a aboli cet usage, excepté le jour du jeudi saint, par son statut XI.

---

scripturis, nihil de salute agitur animarum ; sed nugæ, et risus, et verba proferuntur in ventum. Inter prandendum quantum fauces dapibus, tantum aures pascuntur rumoribus : quibus totus intentus, modum nescias in edendo.

20. Interim autem fercula ferculis apponuntur : et pro solis carnibus, a quibus abstinetur, grandia piscium corpora duplicantur. Cumque prioribus fueris satiatus, si secundos attigeris, videberis tibi necdum gustasse priores [*]. Tanta quippe accuratione et arte coquorum cuncta apparantur, quatenus quatuor aut quinque ferculis devoratis, prima non impediant novissima, nec satietas minuat appetitum. Palatum quippe, dum novellis seducitur condimentis, paulatim dissuescere cognita, et ad succos extraneos, veluti adhuc jejunum, avide renovatur in desideria. Venter quidem, dum nescit [*], oneratur, sed varietas tollit fastidium. Quia enim puras, ut eas natura creavit, epulas fastidimus, dum aliæ aliis multifarie permiscentur, et spretis naturalibus, quos Deus indidit rebus, quibusdam adulterinis gula provocatur saporibus ; transitur nimirum meta necessitatis, sed necdum delectatio superatur. Quis enim dicere sufficit, quot modis (ut cætera taceam) sola ova versantur et vexantur ; quanto studio evertuntur, subvertuntur, liquantur, durantur, diminuuntur ; et nunc quidem frixa, nunc assa, nunc farsa, nunc mixtim, nunc singillatim apponuntur ? Utquid autem hæc omnia, nisi ut soli fastidio consulatur ? Ipsa deinde qualitas rerum talis deforis apparere curatur, ut non minus aspectus, quam gustus delectetur : et cum jam stomachus crebris ructibus repletum se indicet, necdum tamen curiositas satiatur. Sed dum oculi coloribus, palatum saporibus illiciuntur, infelix stomachus, cui nec colores lucent, nec sapores demulcent, dum omnia suscipere cogitur, oppressus magis obruitur, quam reficitur.

[*] *al.* pisces.

[*] *al.* vescitur.

21. Jam vero de aquæ potu quid dicam, quando ne ullo quidem pacto vinum aquatum admittitur ? Omnes nimirum ex quo monachi sumus, infirmos stomachos habemus, et tam necessarium Apostoli de utendo *vino* consilium merito non negligimus, *modico* tamen, quod ille præmisit, nescio cur prætermisso. Et utinam vel solo, cum etiam purum est, contenti

Digitized by Google

on se lève de table, les veines gonflées par le vin et la tête en feu, qu'y a-t-il de mieux à faire que d'aller se coucher et dormir? Ne forcez pas ceux qui sont dans cet état à se lever pour les matines avant d'avoir digéré, car ce n'est point un chant, mais des lamentations que vous feriez sortir de leur bouche.

Troisième abus : l'usage de la viande.

22. Une fois couchés, si on les questionne ils accusent quelque maladie et se plaignent non des excès de table qu'ils ont faits, mais de n'avoir point d'appétit. Il s'est même passé quelque chose de bien ridicule, si toutefois c'est vrai, comme me l'ont assuré plusieurs personnes qui disaient le savoir pertinemment, et que je ne veux point passer ici sous silence. Ainsi on aurait vu de jeunes religieux forts et bien portants quitter le couvent, se rendre à l'infirmerie sans être malades et manger de la viande, ce que la règle ne permet qu'aux infirmes et aux constitutions tout à fait débilitées pour réparer leurs forces (*Reg. S. Bened.* cap. XXXI et XXXIX), non pour refaire une santé délabrée et tarir une source de souffrances, mais dans la pensée de soigner leur excessif embonpoint [a]. Je me demande d'où leur vient cet excès de sécurité pour jeter ainsi loin d'eux les armes, pour aller s'asseoir à de longs festins ou s'étendre mollement sur un lit de repos, comme si la lutte était finie et qu'ils n'eussent plus qu'à triompher de leur adversaire terrassé, quand ils se voient encore au milieu d'ennemis dont la rage déchaînée fait briller autour d'eux le fer de leurs lances et voler les traits de toutes parts. Quelle lâcheté est-ce là, valeureux soldats! Quand vos compagnons sont au milieu du sang et du carnage, vous recherchez des mets délicats et faites grasse matinée! Pendant que les autres, dis-je, veillent le jour et la nuit pour racheter le temps au plus vite, parce que les jours sont mauvais (*Ephes.*, v, 16), vous, de votre côté, vous passez de longues nuits dans le sommeil et vous perdez le jour dans des entretiens oiseux! Annoncez-vous la paix quand la paix n'est point faite (*Jerem.*, VI, 14 et *Ezech.*, XIII, 10)? Eh quoi, ne rougirez-vous point en entendant l'Apôtre vous faire ce reproche avec indignation: « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'à verser votre sang (*Hebr.*, XII, 3)? » Que dis-je, ne finirez-vous point par vous réveiller à ce coup terrible de tonnerre que le même Apôtre fait éclater à vos oreilles : « Lorsqu'ils diront: Nous sommes en paix et en sûreté, ils se trouveront surpris tout d'un coup, par une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver (I *Thess.*, v, 3). » En vérité, c'est un excès de précaution de bander ses plaies avant qu'elles soient faites; de gémir de blessures qu'on n'a point reçues encore; de parer le coup qui n'est point porté; de frictionner d'avance la place où l'on ne souffre point encore et d'appliquer un emplâtre là où la peau est encore intacte.

Quatrième abus : l'excès de sommeil.

23. Ensuite, pour distinguer les malades de

[a] Pierre le Vénérable a corrigé cet abus par son statut XII. On peut lire sur ce sujet une lettre fort importante de cet abbé, la quinzième du livre VI aux prieurs et aux frères gardiens de l'ordre, où il se montre beaucoup plus sévère et plus véhément encore que saint Bernard lui-même, dans la manière dont il blâme cet abus.

---

essemus! Pudet dicere, sed magis pudeat actitari; et, si pudet audiri, non pudeat emendari. Videas uno in prandio ter, vel quater, semiplenum calicem reportari: quatenus diversis vinis magis odoratis, quam potatis, nec tam haustis, quam attactis, sagaci probatione et celeri cognitione unum tandem e pluribus, quod fortius sit, eligatur. Quale est autem illud, quod nonnulla monasteria ex more observare dicuntur, in magnis videlicet festis vina delibuta melle, pigmentorum respersa pulveribus, in conventu bibere? Numquid et hoc fieri dicemus propter infirmitatem stomachi? Ego vero ad nihil aliud valere video, nisi ut vel amplius bibatur, vel delectabilius. Sed cum venæ fuerint vino ingurgitatæ, toto in capite palpitantes, sic surgenti a mensa quid aliud libet, nisi dormire? Si autem ad vigilias surgere indigestum cogis, non cantum, sed planctum potius extorquebis.

22. Cum vero ad lectum devenero, requisitus incommodum plango, non crapulæ peccatum, sed quod manducare non queo. Ridiculum vero est (si tamen verum est) quod relatum est mihi a pluribus, qui hoc se pro certo scire dicebant, reticendum esse non arbitror. Aiunt enim incolumes ac validos juvenes conventum solere deserere; in domo se infirmorum, qui non sunt infirmi, collocare; carnium esu (qui vix ægrotis duntaxat, et omnino debilibus ex regulæ discretione pro virium reparatione conceditur) non quidem corporis infirmantis ruinas reficere pro incommodo, sed carnis luxuriantis curam perficere in desiderio. Rogo quæ est hæc securitas, inter frendentium undique hostium fulgurantes hastas et circumvolantia spicula, tanquam finito jam bello et triumphato adversario, projicere arma, et aut prandiis incubare longioribus, aut nudum molli volutari in lectulo? Quid hoc ignaviæ est, o boni milites? Sociis in sanguine et cæde versantibus, vos aut cibos diligitis delicatos, aut somnos capitis matutinos? Aliis, inquam, nocte et die cura pervigili festinantibus redimere tempus, quoniam dies mali sunt; vos e contrario et longas noctes dormitando consumitis, et dies fabulando ducitis otiosos? An dicitis, Pax, et non est pax? cur vel non verecundamini ad exprobrationem apostolicæ indignationis? *Nondum enim*, ait, *restitistis usque ad sanguinem.* Imo jam ad ejusdem terribilis valde comminationis tonitruum cur non expergiscimini? *Cum dixerint*, inquit, *Pax et securitas; tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habentis, et non effugient.* Delicata nimis medicina est, prius alligari, quam vulnerari; membrum non percussum plangere; et necdum suscepto ictu admovere manum, fovere unguento ubi non dolet, emplastrum adhibere ubi cæsura non est.

23. Ad discernendum deinde inter sanos et male

Digitized by Google

ceux qui sont bien portants, on a réglé qu'ils auraient un bâton à la main. La précaution est bonne; avec ce bâton, il n'est plus nécessaire d'être pâle ou décharné pour paraître malade. Faut-il rire ou pleurer de semblables folies? Est-ce ainsi que vécut un Macaire? Sont-ce là les leçons d'un Basile et les institutions d'un Antoine? Était-ce la manière de vivre des Pères de l'Égypte? Enfin sont-ce là les pratiques et les traditions que nous ont léguées de saints religieux, tels que les Eudes, les Maïeul, les Odilon et les Hugues que vous comptez avec orgueil parmi les princes et les maîtres de votre ordre? Quand tous ces hommes, tout saints qu'ils étaient, ou plutôt parce qu'ils étaient saints, pensaient avec l'Apôtre « qu'on doit se contenter si on a de quoi se couvrir et de quoi manger (*I Tim.*, VI, 8), » nous autres, nous voulons avoir non de quoi manger mais de quoi nous rassasier; non de quoi nous vêtir, mais de quoi nous parer.

CHAPITRE X.

Saint Bernard reproche aux Clunistes le luxe des habits.

Cinquième abus : le luxe des habits.

24. Quant aux vêtements, au lieu de prendre pour les faire, les tissus qui peuvent être d'un meilleur usage, on choisit les étoffes les plus légères, celles qui peuvent le mieux, non pas garantir du froid, mais satisfaire l'amour-propre. Ainsi on n'achète pas, comme le veut la règle (*Reg. S. Bened.*, cap. LV), » ce qu'on peut trouver de plus commun, mais ce qu'il y a de plus beau et de plus propre à flatter la vanité. O moine infortuné que je suis, qui que je sois, pourquoi ai-je assez vécu pour avoir vu notre ordre tomber si bas, notre ordre, dis-je, le premier des ordres religieux que l'Église ait vus naître, ou plutôt par lequel elle a elle-même commencé, qui approche plus que tout autre ici-bas des ordres des anges et qui ressemble davantage à la Jérusalem céleste notre mère, soit par l'éclat de sa chasteté, soit par le feu de sa charité, qui eut les Apôtres pour fondateurs, et ceux que saint Paul appelle si souvent des saints pour premiers enfants! Comme parmi eux il n'y en avait pas qui eussent conservé la propriété de leurs biens, on donnait à chacun selon ses besoins (*Act.*, IV, 35), nous dit l'Écriture, et non pas selon ses désirs puérils. Il est bien certain, que là où on ne recevait que le nécessaire, on ne trouvait rien de superflu, encore moins de recherché et certainement rien qui sentît la vanité. « On ne donnait à chacun, dit l'Écriture, que selon ses besoins; » c'est-à-dire en fait de vêtements, que le strict nécessaire pour couvrir le corps et le garantir du froid. Pensez-vous que ceux à qui « on ne donnait que selon leurs besoins, » portaient des vêtements de galebrun ou d'isembrun [a], avaient des mules du prix de deux cents sous d'or, et étendaient sur leur misérable couche des fourrures de peaux de chats [b] et des

[a] Pierre le Vénérable décide dans son statut XVI « que nul religieux ne pourra porter des vêtements de Gallebrun ou d'Isembrun: » la raison qu'il donne de ce statut, c'est, dit-il, « qu'il y en a beaucoup parmi nous qui se vêtissent comme les gens du monde, d'étoffes de soie grise ou de différentes couleurs. » On voit par là qu'il y avait alors des vêtements de soie grise. Les manuscrits de Corbie parlent d'étoffes de « Pasembrun. »

[b] Le même saint abbé interdit par son statut XVII, l'usage de couvertures de peaux de chats sauvages d'Espagne, et permet à la place, celles « de putois ou de visons. » Précédemment les Clunistes « dédaignant les peaux de chats de France, se faisaient des couvertures en peaux de chats de Numance ou de Zamra. Voir la lettre première de saint Bernard.

---

habentes, baculos in manibus portare jubentur ægrotantes, plane necessarios; ut quam pallor in vultu, maciesque non indicat, baculus sustentans mentiatur invaletudinem. Ridendas an lugendas dixerim hujusmodi ineptias? Sic Macarius vixit? sic Basilius docuit? sic Antonius instituit? sic Patres in Ægypto conversati sunt? Sic denique sancti Odo, Maiolus, Odilo, Hugo, quos se sui utique ordinis principes et præceptores habere gloriantur, aut tenuerunt, aut teneri censuerunt? Sed hi omnes, si sancti, imo quia sancti fuerunt, a sancto Apostolo non dissenserunt, qui nimirum ita loquitur: *Habentes victum et vestitum, his contenti sumus.* Nobis autem est pro victu satietas, nec vestitum appetimus sed ornatum.

CAPUT X.

Vestium ornatum luxumque in eisdem persequitur.

24. Quæritur ad induendum, non quod utilius, sed quod subtilius inveniatur; non quod repellat frigus, sed quod superbire compellat; non denique juxta regulam, *quod vilius comparari potest*, sed quod venustius, imo vanius ostentari. Heu me miserum qualemcumque monachum! cur adhuc vivo videre ad id devenisse ordinem nostrum, ordinem scilicet qui primus fuit in Ecclesia, imo a quo cœpit Ecclesia; quo nullus in terra similior angelicis ordinibus, nullus vicinior ei quæ in cœlis est Jerusalem mater nostra, sive ob decorem castitatis, sive propter charitatis ardorem; cujus apostoli institutores, cujus hi, quos Paulus tam sæpe sanctos appellat, inchoatores exstiterunt? Et quidem inter illos cum nihil quod suum esset quispiam retinuisset, *dividebatur*, ut scriptum est, *singulis, prout cuique opus erat*, non igitur quod quisque pueriliter gestire* poterat. Sane ubi tantum quod opus erat accipiebatur, ibi nihil procul dubio otiosum admittebatur, quanto magis nihil curiosum? quanto magis nihil superbum? *Quod*, inquit, *opus erat*; hoc est quantum ad indumenta, quod et nuditatem tegeret, et frigus repelleret. Putasne ibi cuiquam galabrunum aut isembrunum quærebatur ad induendum; cuiquam ducentorum solidorum mula parabatur ad equitandum? Putasne, inquam, cujuspiam ibi lectulum opertorium cattinum, aut discolor barricanus operiebat, ubi singulis dividebatur tantum, prout cuique opus erat? Non illic arbitror valde curatum fuisse de pretio, de colore, de cultu vestimentorum, ubi tam indefessum inerat studium in concordia mo-

* al. gestare.

Digitized by Google

couvre-pieds de bouracan [a] de couleurs variées? Je ne pense pas que là où l'on ne songeait qu'à vivre dans la plus grande harmonie de mœurs et de cœurs et à faire des progrès dans la vertu, on se soit mis fort en peine du prix, de la couleur et de la qualité des vêtements : « Tous les fidèles n'avaient qu'un cœur et qu'une âme (*Act.*, IV, 32), » est-il dit.

25. Où retrouver cette harmonie maintenant? Tout entiers répandus au dehors, délaissant les seuls biens véritables et éternels en quittant ce royaume de Dieu qui est au dedans de nous, nous allons chercher au dehors de vaines consolations dans mille choses futiles, extravagantes et trompeuses, sans nul soins de conserver encore, je ne dis plus la vérité, mais l'ombre même de la vie religieuse, telle qu'elle existait jadis. En effet, notre habit même, je le dis les larmes aux yeux, notre habit qui était autrefois un signe d'humilité, n'en est-il pas devenu un pour l'orgueil des religieux de notre temps? C'est à peine si nous nous contentons maintenant des étoffes qu'on fabrique dans nos contrées, les moines se font tailler leur cucule dans la même pièce d'étoffe où l'on a pris de quoi faire un manteau pour un chevalier ; en sorte que les plus gens de qualité du siècle, le roi et l'empereur lui-même ne dédaigneraient pas de porter ces propres vêtements, si la coupe en était mieux en rapport avec leur condition.

La vanité dans les vêtements dénote la vanité du cœur.

26. Après tout, me direz-vous, ce n'est point l'habit qui fait le moine, ce sont les dispositions de son cœur. C'est vrai; mais quand on vous voit aller d'une ville à l'autre, courir les marchés, parcourir les foires, entrer dans toutes les boutiques, examiner tout ce qu'elles renferment et vous faire dérouler des montagnes d'étoffe que vous appréciez de la main, approchez de vos yeux et considérez aux rayons du soleil, pour acheter de quoi vous faire une cucule, et que vous ne voulez point d'une étoffe qui vous semble ou grossière ou passée, dites-moi, est-ce pure simplicité de votre part, et le cœur n'y est-il pour rien? Et quand en dépit de la règle, laissant ce qui vous est montré de trop commun, vous choisissez avec beaucoup de goût, ce qu'il y a de plus rare, et par conséquent, de plus cher, est-ce inadvertance de votre part ou calcul? Ce qu'il y a de certain, c'est que nos vices extérieurs procèdent du trésor de notre cœur. Un cœur vain imprime à notre corps le cachet de la vanité, et la superfluité dans les choses extérieures indique la vanité de nos sentiments intimes. La mollesse dans le vêtement dénote la mollesse du cœur, et on ne prendrait pas tant de soin pour parer le corps, si d'abord on n'avait négligé de parer l'âme de vertus.

CHAPITRE XI.

Pour quelle raison, les supérieurs ne réprimant pas les vices de leurs subordonnés. Saint Bernard leur reproche leur luxe et leur magnificence.

27. Mais quand la règle dit que c'est au supérieur d'avoir l'œil à tous les manquements de ses inférieurs (*Reg. S. Bened.*, cap. II), et lorsque le Seigneur lui-même, par un de ses prophètes (*Ezech.*, III, 18), menace de demander aux pasteurs des âmes, le sang de ceux qui mourront dans leur

[a] Le bouracan fut également interdit par le statut XVIII, qui défend à tout religieux « de porter des étoffes de couleur écarlate, de bouracan ou de burel précieux qu'on fabrique à Ratisbonne, d'avoir des pardessus de couleurs variées et de se contenter d'un simple cilice avec deux pardessus blancs et gris. » Les bouracans étaient des nattes de différentes couleurs qui tiraient leur nom du mot *barria*, barricade.

---

rum, animorum cohærentia, profectuque virtutum: *Multitudinis*, inquit, *credentium erat cor unum, et anima una.*

25. Ubi nunc illud unanimitatis exercitium? Fusi sumus exterius, et de regno Dei quod intra nos est, relictis veris ac perennibus bonis, foris quærimus vanam consolationem de vanitatibus, et insaniis falsis; ac jam religionis antiquæ non solum virtutem amisimus, sed nec speciem retinemus. Ecce enim ipse habitus noster (quod et dolens dico) qui humilitatis esse solebat insigne, a monachis temporis nostri in signum gestatur superbiæ. Vix jam in nostris provinciis invenimus, quo vestiri dignemur. Miles et monachus ex eodem panno partiuntur sibi cucullam et chlamydem. Quivis de sæculo, quantumlibet honoratus, etiamsi rex, etiamsi imperator ille fuerit, non tamen nostra horrebit indumenta, si suo sibi modo præparata fuerint et aptata.

26. Cæterum in habitu, inquis, non est religio, sed in corde. Bene. At tu quando cucullam empturus lustras urbes, fora circuis, percurris nundinas, domos scrutaris negotiatorum, cunctam evertis singulorum supellectilem, ingentes explicas cumulos pannorum, attrectas digitis, admoves oculis, solis apponis radio; quidquid grossum, quidquid pallidum occurrerit, respuis; si quid autem sui puritate ac nitore placuerit, illud mox quantolibet pretio satagis tibi retinere; rogo te, ex corde facis hæc, an simpliciter? Cum denique contra regulam, non quod vilius occurrerit, sed studiosissime quæris, quod quia rarius invenitur, pretiosius emitur; ignorans facis hæc, an ex industria? Ex cordis thesauro sine dubio procedit, quidquid foris apparet vitiorum. Vanum cor vanitatis notam ingerit corpori; et exterior superfluitas interioris vanitatis indicium est. Mollia indumenta animi mollitiem indicant. Non tanto curaretur corporis cultus, nisi prius neglecta fuisset mens inculta virtutibus.

CAPUT XI.

De causa, cur superiores subditorum vitia non corrigant. Luxum et splendidum Prælatorum apparatum perstringit.

27. Miror autem, cum regula dicat, ad magistrum respicere quidquid a discipulis delinquitur; et Dominus per prophetam sanguinem in peccato morien-

Digitized by Google

péché, je m'étonne que nos abbés laissent faire de pareilles choses; ce ne peut être, s'il m'est permis de le dire, que parce qu'on ne saurait facilement reprendre dans les autres ce dont on se sent coupable soi-même, car il est naturel à l'homme de ne point blâmer trop sévèrement ce qu'il se permet. Eh bien ! je veux en dire la cause et je la dirai ; on pensera que je suis bien osé, mais je n'en dirai pas moins ce qui est vrai, je dirai comment la lumière du monde s'est éclipsée, comment le sel de la terre s'est affadi. Ceux dont la vie devait nous apprendre à vivre, ne nous donnant que des exemples d'orgueil dans toutes leurs actions, ils se sont aveuglés, et maintenant ce sont des aveugles qui en conduisent d'autres (*Matth.*, XIV, 15). Quel exemple, en effet, donnent-ils de modestie, pour ne point parler du reste, quand ils se montrent en si magnifiques équipages et accompagnés d'un cortége si nombreux en chevaux et en valets à la longue chevelure, que la suite d'un seul abbé pourrait suffire à deux évêques? Je veux qu'on me convainque de mensonge, si je n'ai pas vu un abbé [a] qui avait une suite de plus de soixante chevaux. En les voyant passer, on les prendrait non pour des abbés, mais pour des châtelains; non pour des pasteurs d'âmes, mais pour des gouverneurs de provinces. Ils se font suivre en outre de nappes, de coupes, de bassins, de chandeliers, de courtes-pointes chargees d'ornements plutôt que bourrées, de couvertures de lits. Ils ne s'éloignent pas de quatre lieues de leur demeure qu'ils n'emportent avec eux leur mobilier tout entier, comme s'ils allaient en guerre, ou se préparaient à traverser quelque désert où l'on ne pourrait se procurer les choses nécessaires à la vie. Est-ce que le même vase ne pourrait suffire pour verser de l'eau sur les mains et du vin dans les verres? Faut-il, pour que vous voyiez clair, que la lumière soit placée dans un chandelier à vous, et surtout dans un chandelier d'or ou d'argent? Ne sauriez-vous dormir que sur un lit de différentes couleurs, et sous une couverture qui vous appartienne? Est ce que le même valet ne pourrait point mettre les chevaux à l'écurie, servir à table et faire votre lit? Pourquoi enfin n'emportons-nous point aussi avec nous tout ce qui est nécessaire à cette foule de gens de service et de bêtes de somme? ce serait le moyen de remédier au mal en ne grevant pas nos hôtes.

Sixième abus : le luxe des supérieurs.

CHAPITRE XII.

Saint Bernard blâme le luxe déployé dans les églises et dans les oratoires, la somptuosité avec laquelle on les construit, et l'abus qu'on y fait de peintures et de décorations.

28. Mais tout cela n'est rien encore ; parlons maintenant d'abus bien plus grands qui ne semblent moindres que parce qu'ils sont plus fréquents. Sans parler de l'immense élévation de vos oratoires, de leur longueur démesurée, de leur largeur excessive, de leur somptueuse décoration et de leurs curieuses peintures, dont l'effet est de détourner sur elles l'attention des fidèles et de diminuer le recueillement, et qui me rappellent en quelque sorte les rites des Juifs, car je veux bien croire qu'on ne se propose en tout cela que la

Septième abus : la décoration excessive des oratoires.

[a] On croit que saint Bernard veut parler ici de Suger, comme on l'a vu à la lettre soixante-douzième. Pierre le Vénérable régla, par son statut XL, « que tout prieur n'aurait que trois chevaux au plus avec lui, et quatre s'il est prieur de l'ordre. »

---

tium de manu pastorum requirendum esse minetur; quomodo abbates nostri patiantur fieri talia, nisi forte (si audeam dicere) nemo fidenter reprehendit, in quo se esse irreprehensibilem non confidit. Siquidem humanitatis est omnium, in quo sibi quisque indulget, aliis non vehementer irasci. Dicam, dicam; præsumptuosus dicar, sed verum dicam. Quomodo lux mundi obtenebrata est? quomodo sal terræ infatuatum est? Quorum nobis vita, via vitæ debuit esse, dum exemplum in suis actibus ostendunt superbiæ, cæci facti sunt duces cæcorum. Quod enim (ut cætera taceam) specimen humilitatis est, cum tanta pompa et equitatu incedere, tantis hominum crinitorum stipari obsequiis; quatenus duobus episcopis unius abbatis multitudo sufficiat? Mentior, si non vidi abbatem sexaginta equos, et eo amplius in suo ducere comitatu. Dicas, si videas eos transeuntes, non patres esse monasteriorum, sed dominos castellorum; non rectores animarum, sed principes provinciarum. Tum deinde gestari jubentur mappulæ, scyphi, bacini, candelabra, et manticæ suffarcinatæ, non stramentis, sed ornamentis lectulorum. Vix denique quatuor leucis a sua quispiam domo recedit, nisi cum tota supellectili sua, tanquam sit vel iturus ad exercitum, vel transiturus per desertum, ubi non valeant inveniri necessaria. Annon posset eodem vasculo et aqua manibus vergi, et vinum bibi? Annon posset ardens lucere lucerna, nisi in tuo quod portas candelabro, et hoc aureo, vel argenteo? Annon posset dormiri, nisi super varium stratum, aut sub peregrino coopertorio? Annon unus aliquis minister posset et jumentum ligare, et ad mensam servire, et lectulum præparare? Nunc ergo tantæ multitudini garsionum ac jumentorum, cur, vel ad solatium mali, nobiscum non ferimus necessaria, quatenus hospites non gravemus?

CAPUT XII.

Luxum et abusum in templis et oratoriis exstruendis, ornandis, pingendis, arguit.

28. Sed hæc parva sunt; veniam ad majora, sed ideo visa minora, quia usitatiora. Omitto oratoriorum immensas altitudines, immoderatas longitudines, supervacuas latitudines, sumptuosas depolitiones, curiosas depictiones; quæ dum orantium in se retorquent aspectum, impediunt et affectum, et mihi quodammodo repræsentant antiquum ritum Judæorum. Sed esto, fiant hæc ad honorem Dei. Illud au-

Digitized by Google

gloire de Dieu, je me contenterai, en m'adressant à des religieux comme moi, de leur tenir le même langage qu'un païen faisait entendre à des païens tels que lui. A quoi bon, disait-il, ô Pontifes, cet or dans le sanctuaire (Pers., *sat.*, II)? A quoi bon, vous dirai-je aussi, en ne changeant que le vers et non la pensée du poëte, à quoi bon, chez des pauvres comme vous, si toutefois vous êtes de vrais pauvres, cet or qui brille dans vos sanctuaires? On ne peut certainement pas raisonner sur ce sujet de la même manière pour les moines que pour les évêques. Ceux-ci, en effet, étant redevables aux insensés comme aux sages, doivent recourir à des ornements matériels, pour porter à la dévotion un peuple charnel sur lequel les choses spirituelles ont peu de prise. Mais nous qui nous sommes séparés du peuple, qui avons renoncé, pour Jésus-Christ, à tout ce qui est brillant et précieux, qui regardons comme du fumier, afin de gagner Jésus-Christ, tout ce qui charme par son éclat, séduit par son harmonie, enivre par son parfum, flatte par son goût exquis, plaît par sa douceur, enfin tout ce qui fait plaisir aux sens, de qui voulons-nous exciter la piété par tous ces moyens, je vous le demande? Quel fruit prétendons-nous en tirer? Est-ce l'admiration des sots ou les offrandes des simples? Parce que nous vivons au milieu des nations, avons-nous appris à les imiter dans leurs œuvres et partageons-nous leur culte pour tous ces objets sculptés (*Ps.* CV, 34)?

Les évêques peuvent se permettre plus de luxe que les religieux dans la décoration de leurs autels.

28. Mais, pour parler net, tout cela ne vient que d'avarice qui n'est qu'idolâtrie, et ce que nous nous proposons ce n'est point d'en tirer un avantage spirituel, mais de faire venir les dons chez nous, par ce moyen. Si vous me demandez comment cela se peut faire, je vous répondrai que cela se fait d'une manière tout à fait surprenante; car il y a une façon de répandre l'argent qui le multiplie; on le dépense pour le faire venir et on le répand pour l'augmenter. En effet, à la vue de ces vanités somptueuses et admirables, on se sent plus porté à offrir des choses semblables qu'à prier : voilà comment on attire les richesses par les richesses et comment on prend l'argent avec de l'argent; car je ne sais par quel charme secret les hommes se sentent toujours portés à donner là où il y a davantage. Quand les yeux se sont ouverts d'admiration pour contempler les reliques des saints enchâssées dans l'or, les bourses s'ouvrent à leur tour pour laisser couler l'or. On expose la statue d'un saint ou d'une sainte et on la croit d'autant plus sainte qu'elle est plus chargée de couleurs. Alors on fait foule pour la baiser et en même temps on est prié de laisser une offrande; c'est à la beauté de l'objet plus qu'à sa sainteté que s'adressent tous ces respects. On suspend aussi dans l'église des roues plutôt que des couronnes [a] chargées de perles, entourées de lampes et incrustées de pierres précieuses d'un feu plus éclatant encore que celui des lampes. En guise de candélabres, on voit de vrais arbres d'airain travaillés avec un art admirable et qui n'éblouissent pas moins par l'éclat des pierreries que par celui des cierges dont ils sont chargés. Que se propose-t-on avec tout cela, est-ce de faire naître la componction dans les cœurs? N'est-ce pas plutôt d'exciter l'admiration de ceux qui le voient? O vanité des vanités, mais vanité

Luxe des châsses où reposaient les reliques des saints.

Ornements superflus.

[a] Voici ce que le même abbé Pierre le Vénérable, que nous avons déjà plusieurs fois cité, dit au sujet de ces couronnes dont, à l'époque de Mabillon, on en voyait encore une qui portait soixante-douze cierges, dans l'église de Saint-Remi, à Reims, « on n'allumera les cierges de ces grandes et belles couronnes, de bronze, d'or ou d'argent, qui sont suspendues au milieu du chœur par une forte chaîne, qu'aux cinq principales fêtes de l'année. » Quand ces couronnes étaient petites, on les appelait *Heroes*.

---

tem interrogo monachus monachos, quod in gentilibus gentilis arguebat: Dicite, ait ille, Pontifices, in sancto quid facit aurum? Ego autem dico: Dicite pauperes (non enim attendo versum, sed sensum) dicite, inquam, pauperes, si tamen pauperes, in sancto quid facit aurum? Et quidem alia causa est episcoporum, alia monachorum. Scimus namque, quod illi sapientibus et insipientibus debitores cum sint, carnalis populi devotionem, quia spiritualibus non possunt, corporalibus excitant ornamentis. Nos vero qui jam de populo eximus; qui mundi quæque pretiosa ac speciosa pro Christo reliquimus; qui omnia pulchre lucentia, canore mulcentia, suave olentia, dulce sapientia, tactu placentia, cuncta denique oblectamenta corporea arbitrati sumus ut stercora, ut Christum lucrifaciamus; quorum, quæso, in his devotionem excitare intendimus? Quem, inquam, ex his fructum requirimus? stultorum admirationem, an simplicium oblationem *? An quoniam commixti sumus inter gentes, forte didicimus opera eorum, et servimus adhuc sculptilibus eorum?

* *al.* oblectationem.

28. Et ut aperte loquar, an hoc totum facit avaritia, quæ est idolorum servitus, et non requirimus fructum, sed datum? Si quæris, quomodo? miro, inquam, modo. Tali quadam arte spargitur æs, ut multiplicetur. Expenditur ut augeatur, et effusio copiam parit. Ipso quippe visu sumptuosarum, sed mirandarum vanitatum, accenduntur homines magis ad offerendum, quam ad orandum. Sic opes opibus hauriuntur, sic pecunia pecuniam trahit: quia nescio quo pacto, ubi amplius divitiarum cernitur, ibi offertur libentius. Auro tectis reliquiis saginantur oculi, et loculi aperiuntur. Ostenditur pulcherrima forma Sancti vel Sanctæ alicujus, et eo creditur sanctior, quo coloratior. Currunt homines ad osculandum, invitantur ad donandum; et magis mirantur pulchra, quam venerantur sacra. Ponuntur dehinc in ecclesia gemmatæ, non coronæ, sed rotæ, circumseptæ lampadibus, sed non minus fulgentes insertis lapidibus. Cernimus et pro candelabris arbores quasdam erectas, multo æris pondere, miro artificis opere fabricatas, nec magis coruscantes superpositis lucernis, quam suis gemmis. Quid, putas, in his omnibus quæritur? pœnitentium compunctio, an intuentium admiratio? O vanitas vanitatum, sed non vanior quam insanior! Fulget ecclesia in parietibus, et in pauperibus eget. Suos lapides induit auro, et suos filios nudos deserit. De sumptibus egenorum servitur oculis divitum. Inveniunt curiosi

Digitized by Google

plus insensée encore que vaine! Les murs de l'église sont étincelants de richesse et les pauvres sont dans
V. aux notes. le dénûment; ses pierres sont couvertes de dorures et ses enfants sont privés de vêtements; on fait servir le bien des pauvres à des embellissements qui charment les regards des riches. Les amateurs trouvent à l'église de quoi satisfaire leur curiosité, et les pauvres n'y trouvent point de quoi sustenter leur misère. Pourquoi du moins ne pas respecter les images mêmes des saints et les prodiguer jusque dans le pavé que nous foulons aux pieds? Souvent on crache à la figure d'un ange et le pied des passants tombe sur la tête d'un saint. Si on n'a aucun respect pour les images des saints, pourquoi n'en a-t-on pas au moins pour tant de belles couleurs? Pourquoi faire si beau quelque objet qu'on va bientôt salir? pourquoi ces peintures, là où l'on va poser le pied? A quoi bon ces beaux dessins là où les attend une poussière continuelle? Enfin quel rapport peut-il y avoir entre toutes ces choses et des pauvres, des moines, des hommes spirituels? Il est vrai qu'on peut, au vers que j'ai cité plus haut, répondre par ce verset du Prophète : « Seigneur, j'ai aimé les beautés de votre maison et le lieu où habite votre gloire (*Ps.*, xxv, 8). » Je veux bien le dire avec vous, mais à condition que toutes ces choses resteront dans l'église où elles ne peuvent point faire de mal aux âmes simples et dévotes, si elles en font aux cœurs vains et cupides.

29. Mais que signifient dans vos cloîtres, là où les religieux font leurs lectures, ces monstres ridi-
Il faut proscrire des cloîtres les vaines peintures. cules, ces horribles beautés et ces belles horreurs? A quoi bon, dans ces endroits, ces singes immondes, ces lions féroces, ces centaures chimériques, ces monstres demi-hommes, ces tigres bariolés, ces soldats qui combattent et ces chasseurs qui donnent du cor? Ici on y voit une seule tête pour plusieurs corps ou un seul corps pour plusieurs têtes : là c'est un quadrupède ayant une queue de serpent et plus loin c'est un poisson avec une tête de quadrupède. Tantôt on voit un monstre qui est cheval par devant et chèvre par derrière, ou qui a la tête d'un animal à cornes et le derrière d'un cheval. Enfin le nombre de ces représentations est si grand et la diversité si charmante et si variée qu'on préfère regarder ces marbres que lire dans des manuscrits, et passer le jour à les admirer qu'à méditer la loi de Dieu. Grand Dieu, si on n'a pas de honte de pareilles frivolités, on devrait au moins regretter ce qu'elles coûtent.

CHAPITRE XIII.

Saint Bernard rappelle sommairement quels sont les moyens et la manière de cultiver la paix et la charité; il dénonce l'instabilité des religieux qui passent d'un ordre à un autre.

30. J'aurais pu relever encore une multitude d'autres abus, car la matière n'est point épuisée, mais j'en suis empêché par l'appréhension que
Epilogue. m'inspire une pareille besogne, et par l'empressement où vous êtes de partir, mon cher frère Oger [a]; car je vois que vous ne voulez ni attendre davantage ni vous en aller sans emporter cet opuscule quoiqu'à peine terminé. Cédant alors à vos désirs, je vous laisse partir et j'abrége mes discours, d'autant mieux que quelques mots qui ne troublent pas la paix sont beaucoup plus utiles qu'une multitude de paroles qui causent du scandale. Et,

[a] Cet Oger est le même que le chanoine régulier à qui sont adressées les lettres quatre-vingt-septième et suivantes. Saint Bernard dans sa lettre quatre-vingt-huitième, soumet ce livre à sa censure et à celle de Guillaume, abbé de Saint-Thierry.

---

quo delectentur, et non inveniunt miseri quo sustententur. Utquid saltem Sanctorum imagines non reveremur, quibus utique ipsum, quod pedibus conculcatur, scatet pavimentum? Sæpe spuitur in ore Angeli, sæpe alicujus Sanctorum facies calcibus tunditur transeuntium. Et si non sacris his imaginibus, cur vel non parcitur pulchris coloribus? Cur decoras quod mox fœdandum est? cur depingis quod necesse est conculcari? Quid ibi valent venustæ formæ, ubi pulvere maculantur assiduo? Denique quid hæc ad pauperes, ad monachos, ad spirituales viros? Nisi forte et hic adversus memoratum jam poetæ versiculum propheticus ille respondeatur: *Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ.* Assentio: patiamur et hæc fieri in ecclesia: quia etsi noxia sunt vanis et avaris, non tamen simplicibus et devotis.

29. Cæterum in claustris coram legentibus fratribus quid facit illa ridicula monstruositas, mira quædam deformis formositas, ac formosa deformitas? Quid ibi immundæ simiæ? quid feri leones? quid monstruosi centauri? quid semi-homines? quid maculosæ tigrides? quid milites pugnantes? quid venatores tubicinantes? Videas sub uno capite multa corpora, et rursus in uno corpore capita multa. Cernitur hinc in quadrupede cauda serpentis, illinc in pisce caput quadrupedis. Ibi bestia præfert equum, capram trahens retro dimidiam; hic cornutum animal equum gestat posterius. Tam multa denique, tamque mira diversarum formarum ubique varietas apparet, ut magis legere libeat in marmoribus, quam in codicibus, totumque diem occupare singula ista mirando, quam in lege Dei meditando. Pro Deo! si non pudet ineptiarum, cur vel non piget expensarum?

CAPUT XII.

Modos et media mutuæ charitatis et pacis fovendæ summatim colligit, denique transfugas instabilitatis notat.

30. Multa quidem et alia suggerebat addenda larga materia: sed avellit me et propria satis anxia occupatio, et tua, frater Ogeri, nimis festina discessio, qui videlicet nec morari diutius acquiescis, nec abire tamen vis absque recenti opusculo. Facio itaque quod vis, et te dimitto, et sermonem brevio: præsertim quia utiliora sunt pauca in pace, quam multa cum scandalo. Et utinam hæc pauca scripserim sine scandalo. Enimvero vitia carpens, scio me offendere vitiosos. Potest tamen fieri, volente Deo, aliquibus quos me timeo exasperasse, potius placiturum esse,

Digitized by Google

Quel but saint Bernard s'est proposé en écrivant cet ouvrage.

plaise à Dieu que le peu que j'ai écrit n'en cause aucun, car je sais bien qu'en blâmant le vice je ne puis éviter d'offenser les vicieux. Pourtant il peut se faire, si Dieu le veut ainsi, que quelques-uns de ceux que je crains d'avoir blessés, me sachent gré de ce que j'ai fait, ce qui ne peut manquer d'arriver s'ils cessent d'être vicieux, si, par exemple, ils mettent un terme à leurs mordantes détractions et se refusent toute superfluité contraire à la règle; si, persévérant dans ce qu'ils font de bien, ils ne condamnent point ceux qui font bien aussi, mais d'une autre manière; si ceux qui se trouvent dans une bonne voie, ne jalousent point ceux qui sont engagés dans une voie meilleure et ne méprisent pas le bien que font les autres, parce qu'ils se figurent qu'ils font mieux eux-mêmes; si ceux qui peuvent suivre la règle dans toute sa rigueur ne dédaignent pas et ne persécutent point ceux à qui ce serait chose impossible, et si ceux qui ne pourraient point la suivre se contentent de les admirer, sans essayer imprudemment de marcher sur leurs traces; car s'il n'est pas permis à ceux qui ont voué quelque chose de plus parfait, de descendre à quelque chose qui le soit moins, sous peine d'apostasier : tout le monde ne doit pas non plus renoncer à une moindre perfection pour aspirer plus haut sans s'exposer à quelque chute.

31. Je sais bien qu'un certain nombre de religieux, appartenant à d'autres congrégations et à d'autres instituts, les ont quittés pour voler vers nous, ont frappé à la porte de notre ordre et y sont entrés. En agissant ainsi ils ont scandalisé leurs frères, et sont aussi venus porter le scandale chez nous, car s'ils les ont troublés les premiers par leur téméraire départ, ils ont également jeté le trouble parmi nous par leur misérable conduite. Mais pour avoir orgueilleusement méprisé le bien qu'ils pouvaient faire et présomptueusement aspiré à celui qui se trouvait au-dessus de leurs forces, Dieu a justement dévoilé leur lâcheté par leur sortie, en permettant qu'ils quittassent impudemment ce qu'ils avaient imprudemment entrepris et qu'ils eussent la honte de revenir à ce qu'ils avaient eu la légèreté d'abandonner. En effet quand ils viennent à nous plutôt parce qu'ils ne peuvent plus rester dans leur ordre que parce qu'ils désirent entrer dans le nôtre, ils montrent ce qu'ils sont; et, en passant avec inconstance et légèreté de chez nous chez vous ou de chez vous chez nous, ils donnent du scandale à vous, à nous et à tous les gens de bien. Aussi quoique nous connaissions certains religieux qui, sous l'inspiration de Dieu, ont entrepris avec courage ce que Dieu leur a fait la grâce de continuer avec plus de courage encore, il est plus sûr de persévérer dans le bien que nous avons commencé de faire que d'en commencer un que nous ne puissions point continuer. Mais ce que nous devons tous tenter également, c'est, suivant le conseil de l'Apôtre : « De faire avec charité tout ce que nous faisons (I *Corinth.*. XVI, 14). » Voilà ce que je pense de votre ordre et du nôtre; voilà le langage que je tiens à nos religieux aussi bien qu'aux vôtres, et ce que j'ai l'habitude de dire, non de vous mais à vous-même, comme vous pouvez l'attester mieux que qui que ce soit, de même que quiconque me connaît aussi bien que vous. Je loue et je publie ce qu'il y a de louable dans votre ordre, et s'il s'y trouve quelque chose de répréhensible, je vous conseille de le corriger; c'est aussi l'avis que j'ai coutume de donner à mes autres amis : ce n'est point là agir en détracteur mais en ami, et je vous prie et vous conjure d'en agir toujours de même à mon égard.

Saint Bernard flétrit l'inconstance des religieux qui changent d'ordre.

---

sed si desinant esse vitiosi : si videlicet, et districtiores desinant esse detractores, et remissiores amputent superfluitates ; si sic quisque bonum teneat quod tenet, ut alium aliud tenentem non judicet; si qui accepit jam esse bonus, non invideat melioribus; et qui sibi videtur agere melius, bonum non spernat alterius : si qui districtius vivere possunt, eos qui non possunt nec aspernentur, nec æmulentur; et qui non possunt, eos qui possunt sic mirentur, ut temere non imitentur. Sicut enim non licet his, qui majus aliquid forte voverunt, ad id quod minus est descendere, ne apostatentur : sic non omnibus expedit de bonis minoribus ad majora transire, ne præcipitentur.

31. Scio quippe nonnullos de aliis et congregationibus, et institutionibus, ad nostrum ordinem pervolasse, pulsasse, intrasse : qui hoc quidem agendo, et suis scandala reliquerunt, et nobis nihilominus attulerunt, dum quantum illos sua temeraria discessione, tantum nos turbarunt sua misera conversatione. Et quoniam superbe spreverunt quod tenebant, et temere præsumpserunt quod non valebant, digno Deus exitu eorum tandem patefecit ignaviam : quia et impudenter deseruerunt quod imprudenter arripuerant, et turpiter redierunt ad id quod leviter deseruerant. Cum enim claustra nostra sui potius ordinis impatientia, quam desiderio nostri expetierint, ostendunt quod sunt, dum a vobis ad nos, a nobis ad vos instabili levitate pervolantes, et nobis, et vobis, et omnibus bonis scandalum faciunt. Quanquam ergo nonnullos eorum noverimus, qui et fortiter Deo auctore cœperunt, et ipso protectore fortius perseverant ; securius est tamen ut perseveremus in bono quod cœpimus, quam quod incipiamus ubi non perseveremus ; et hoc pariter omnes studeamus, quo secundum Apostoli consilium, *omnia nostra in charitate fiant* Hæc est nostra de nostro, et de vestro ordine sententia ; hæc nostris et vestris, hæc non de vobis, sed vobis me solere dicere, nullus melius mihi testis erit quam vos, et si quis me novit sicut vos. Quæ in vestris laudabilia sunt, laudo et prædico ; si quæ reprehendenda sunt, ut emendentur, vobis et aliis amicis meis suadere soleo. Hoc non est detractio, sed attractio. Quod ut nobis a vobis semper fiat, omnino precor et supplico. Valete.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT SUR LE SIXIÈME OPUSCULE.

I. Dans les anciens manuscrits le livre suivant a pour titre : « Prologue de saint Bernard abbé, sur le livre aux chevaliers du Temple. » Et après le prologue on lit: « Chapitres à la louange de la nouvelle milice! » Il y en a treize, comme dans nos éditions où nous avons conservé les titres d'après la pensée même de l'auteur. Geoffroy en parlant de ce livre, dans sa *Vie de saint Bernard*, livre III, chapitre VIII, l'appelle « Discours d'exhortations aux chevaliers du Temple, » et ajoute « que nul ne fut plus fidèle que saint Bernard à recommander et à rendre facile par ses conseils une vie pieuse, quelque carrière qu'on eût embrassée. » On peut donc donner à ce livre le titre suivant : *Livre aux chevaliers du Temple, sur la louange de leur nouvelle milice.*

II. Quoique le prologue de ce livre soit adressé seulement « à Hugues soldat du Christ et maître de la milice du Christ, » il n'en est pas moins destiné au grand maître de cette milice et à tous ses membres. On les a appelés chevaliers du Temple parce que le roi Baudoin, leur donna dans le principe, un logement près du Temple de Jérusalem, au rapport de Guillaume de Tyr qui, dans son livre XII, chapitre VII, rapporte leur création à l'année 1118. « Dans la même année, quelques nobles chevaliers, hommes dévoués à Dieu et animés de sentiments religieux se consacrèrent au service du Christ, et firent profession, entre les mains du patriarche, de vivre à jamais, ainsi que les chanoines réguliers, dans la chasteté, l'obéissance et la pauvreté. Les premiers et les plus distingués d'entre eux furent deux hommes vénérables, Hugues des Païens et Geoffroy de Saint-Omer. Comme ils n'avaient ni église, ni résidence fixe, le roi leur concéda, pour un certain temps, un logement dans le palais qui est situé auprès du temple du Seigneur, du côté du midi... Lorsqu'ils firent leur première profession, il leur fut enjoint par le seigneur patriarche et par les autres évêques, de travailler de toutes leurs forces et pour la rémission de leurs péchés, à protéger les routes et les chemins et de s'appliquer à défendre les pèlerins contre les attaques ou les embûches des voleurs et des maraudeurs. » Telle fut l'origine des chevaliers du Temple qui eurent pour premier maître Hugues des Païens, ainsi que le rapporte Guillaume de Tyr lui-même dans son chapitre vingt-sixième, livre XIII. C'est à ce même Hugues, prieur de la milice sainte, qu'est adressée la seconde lettre de Hugues, prévôt de la Grande-Chartreuse, et que saint Bernard a dédié le livre suivant : il ne faut pas le confondre avec un autre Hugues qui fut comte de Champagne avant de se faire templier, comme on le voit par la lettre trente et unième de saint Bernard qui est adressée à ce dernier. Hugues des Païens, premier grand maître de la milice sainte, eut pour successeur en 1136, un soldat aussi distingué que brave, aussi noble par ses mœurs que par sa naissance, nommé Robert de Bourgogne, originaire d'Aquitaine, comme on peut le voir dans Guillaume de Tyr, livre XV, chapitre VI, qui parle encore de lui au commencement du livre XVII. Il paraît que ce fut Evrard qui succéda à Robert; Pierre le Vénérable lui écrivit une lettre qui est la vingt-sixième du livre VI.

III. On n'est pas d'accord sur l'époque où saint Bernard écrivit cet opuscule. Il est certain pourtant qu'il le composa dans un temps où l'ordre des Templiers était déjà nombreux, comme le prouvent ces paroles : « Pendant que ces choses se passent à Jérusalem, l'univers entier sort de sa léthargie; les îles écoutent, les peuples les plus lointains prêtent l'oreille, l'Orient et l'Occident bouillonnent, la gloire des nations déborde comme un torrent, on dirait un fleuve au cours impétueux qui réjouit la cité de Dieu. Mais ce qu'il y a de plus consolant et de plus avantageux, c'est que la plupart de ceux qu'on voit, de tous les pays, accourir chez les Templiers, étaient autrefois des scélérats, etc. ». Or, avant le concile de Troyes, en 1127, les chevaliers du Temple n'étaient encore qu'au nombre de neuf, comme nous le verrons bientôt par le récit de Guillaume de Tyr. Il n'est donc pas probable qu'il ait été écrit avant l'année 1132; mais il est certain qu'on en doit placer la date avant 1136, époque où Robert succéda à Hugues des Païens en qualité de grand maître.

IV. Albert le Mire imprima la règle des Templiers sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, et la plaça dans *la Chronique de Cîteaux*, parce qu'elle fut « écrite, dit-il, par saint Bernard, abbé de Clairvaux, comme on peut le voir dans le prologue. » Elle est distribuée en soixante et douze chapitres comme la règle de Saint-Benoît dont elle est ti-

Digitized by Google

rée en grande partie et presque mot pour mot. Voici sous quel titre elle est inscrite en tête du prologue : *Règle des pauvres soldats du Christ et du temple de Salomon.* Manrique, à l'année 1128, chapitre second, attribue, de même que le Mire, cette règle à saint Bernard, et il en donne pour preuve deux passages du prologue dont le premier est ainsi conçu : « Bien que certainement un nombre considérable de religieux Pères donne de l'autorité à mes paroles, je ne dois pourtant point passer sous silence ceux qui se trouvaient présents et qui donnèrent leur avis, moi, Jean Michel, qui ai eu l'honneur, par une faveur du Ciel, d'écrire cette page par l'ordre du concile et du vénérable abbé de Clairvaux à qui ce soin revenait et avait été confié. » Or, ces paroles ne signifient pas que saint Bernard ait composé une règle pour les chevaliers du Temple, mais qu'il se déchargea de ce travail sur Jean Michel. On ne peut pas non plus conclure autre chose de ces autres paroles qu'on lit après la liste des Pères du concile de Troyes : « Le grand maître de cette milice, nommé Hugues, était aussi présent; il avait avec lui quelques-uns de ses religieux, entre autres, les frères Geoffroy, Rovalle, Gaufrède, Bisol, Païen de Mont-Désir, Archambaud de Saint-Aignan. Le grand maître Hugues avec les susdits frères fit connaître aux pères nommés plus haut, le genre de vie et l'observance de l'humble commencement de son ordre militaire dont celui qui a dit : « C'est moi qui suis le principe, moi qui vous « parle, » est le premier fondateur. Il plut donc au concile que ce projet, après avoir été soigneusement examiné, considéré et passé à la lime des saintes lettres, approuvé par le Pape de Rome et le Patriarche de Jérusalem et accepté par le chapitre des pauvres compagnons d'armes du temple de Jérusalem, fût mis par écrit et observé à la lettre. » Ces paroles prouvent seulement que les Pères du concile de Troyes décidèrent que la règle des Templiers serait faite de leur consentement et après qu'on aurait consulté le souverain Pontife et le Patriarche de Jérusalem, mais ne disent nullement que saint Bernard soit l'auteur. Bien plus, Albéric de Trois-Fontaines, de l'ordre de Cîteaux, dit qu'on donna aux Templiers la règle de saint Augustin; d'où vient que dans le *Monasticon anglicanum*, on les place parmi les religieux qui suivent la règle de ce Père. Or il serait bien étonnant qu'Albéric de Trois-Fontaines, abbaye de l'ordre de Cîteaux peu éloignée de Clairvaux, eût ignoré que la règle des Templiers fût de saint Bernard et leur en eût attribué une autre à une époque où vivaient encore des Templiers du temps de saint Bernard. D'après Guillaume de Tyr, livre XII, chapitre VII, « les Templiers, avant le concile de Troyes, n'étaient qu'au nombre de neuf; on institua une règle pour les nouveaux religieux et on leur assigna un costume qui fut le vêtement blanc, en vertu des ordres du seigneur pape Honoré et du seigneur Étienne, patriarche de Jérusalem. Jusqu'alors ils n'avaient eu d'autres vêtements que ceux que le peuple portait à cette époque. Dans la suite et sous le pontificat du seigneur pape Eugène, à ce qu'on rapporte, ils commencèrent à faire attacher à leurs manteaux des croix faites de drap rouge que les chevaliers et les frères inférieurs appelés *servants* portaient également. Leurs affaires ont si bien prospéré qu'ils ont en ce moment, dit Guillaume de Tyr, dans leur couvent, environ trois cents chevaliers, tous revêtus du manteau blanc, sans compter les frères servants. » Nous concluons de ces paroles que la règle des Templiers, attribuée à saint Bernard, ne fut écrite que postérieurement au temps où vivait cet auteur, d'autant plus qu'au chapitre XXII, on lit que « plusieurs faux frères, venus d'au delà des monts, se donnaient le titre de chevaliers du Temple et que, entre autres abus qui s'étaient glissés parmi les Templiers eux-mêmes, « faute de soin et de vigilance de la part de leur chapitre, il s'en trouvait plusieurs qui méritaient plus particulièrement d'être réprimés. » Un de ces abus « d'où résultaient des maux insupportables, c'est que jadis les servants et les écuyers portaient aussi l'habit blanc. Les Templiers n'eurent point de chapitre général avant le concile de Troyes, et, avant cette époque, ils n'eurent point un costume particulier, et s'habillaient comme tout le monde : ce fut ce concile qui leur prescrivit l'habit blanc que les frères lais ne pouvaient porter. Il est de toute évidence, d'après cela, que leur premier chapitre général est de beaucoup postérieur au concile de Troyes. Le septième chapitre non-seulement n'approuve pas, mais blâme même l'usage d'assister debout à l'office divin » et décide qu'on l'entendra assis, ce qu'il ne croit certainement jamais venu à l'esprit de saint Bernard. Le cinquante-sixième chapitre règle « que les chevaliers ne continueront plus à avoir de sœurs avec eux, » ce qui montre assez que l'ordre n'était pas nouveau. Mais je laisse à d'autres le soin de décider si l'auteur de cette règle fut Jean Michel. Il est un point encore que je crois digne de remarque, c'est qu'au chapitre XVI, il est parlé de la « collation » qui doit remplacer le souper aux jours de jeûne.

Digitized by Google

LIVRE DE SAINT BERNARD

AUX CHEVALIERS DU TEMPLE;

LOUANGE DE LEUR NOUVELLE MILICE.

PROLOGUE.

A Hugues, soldat du Christ, et maître de la milice, Bernard simple abbé de Clairvaux, combattre le bon combat.

Motif de cet ouvrage.

Ce n'est pas une, mais deux, mais trois fois, si je ne me trompe, mon cher Hugues, que vous m'avez prié de vous écrire, à vous et à vos compagnons d'armes, quelques paroles d'encouragement, et de tourner ma plume, à défaut de lance, contre notre tyrannique ennemi, en m'assurant que je vous rendrais un grand service si j'excitais par mes paroles ceux que je ne puis exciter les armes à la main. Si j'ai tardé quelque temps à me rendre à vos désirs, ce n'est pas que je crusse qu'on ne devait en tenir aucun compte, mais je craignais qu'on ne pût me reprocher de m'y être légèrement et trop vite rendu et d'avoir, malgré mon inhabileté, osé entreprendre quelque chose qu'un autre plus capable que moi aurait pu mener à meilleure fin, et d'avoir empêché peut-être ainsi que tout le bien possible se fît. Mais en voyant que ma longue attente ne m'a servi à rien, je me suis enfin décidé à faire ce que j'ai pu, le lecteur jugera si j'ai réussi, afin de vous prouver que ma résistance ne venait point de mauvais vouloir de ma part, mais du sentiment de mon incapacité. Mais après tout, comme ce n'est que pour vous plaire que j'ai fait tout ce dont je suis capable, je me mets fort peu en peine que mon livre ne plaise que médiocrement ou même paraisse insuffisant à ceux qui le liront.

CHAPITRE I.

Louange de la nouvelle milice.

I. Un nouveau genre de milice est né, dit-on, sur la terre, dans le pays même que le Soleil levant est venu visiter du haut des cieux, en sorte que là même où il a dispersé, de son bras puissant, les princes des ténèbres, l'épée de cette brave milice en exterminera bientôt les satellites, je veux dire les enfants de l'infidélité. Elle rachètera de nou-

S. BERNARDI ABBATIS

LIBER

DE LAUDE NOVÆ MILITIÆ AD MILITES TEMPLI.

PROLOGUS.

Hugoni militi Christi et magistro militiæ Christi, Bernardus Claræ-Vallis solo nomine abbas, bonum certamen certare.

Semel et secundo, et tertio, ni fallor, petiisti a me, Hugo charissime, ut tibi tuisque commilitonibus scriberem exhortationis sermonem; et adversus hostilem tyrannidem, quia lanceam non liceret, stylum vibrarem; asserens vobis non parum fore adjutorii, si quos armis non possum, litteris animarem. Distuli sane aliquandiu; non quod contemnenda videretur petitio, sed ne levis præcepsque culparetur assensio, si quod melius melior implere sufficeret, præsumerem imperitus, et res admodum necessaria per me minus forte commoda redderetur. Verum videns me longa satis hujuscemodi exspectatione frustratum; ne jam magis nolle, quam non posse viderer, tandem ego quidem quod potui feci; lector judicet, an satisfeci. Quanquam etsi cui forte aut minime placeat, aut non sufficiat; non tamen interest mea, qui tuæ pro meo sapere non defui voluntati.

CAPUT I.

De laude novæ militiæ.

1. Novum militiæ genus ortum nuper auditur in terris, et in illa regione, quam olim in carne præsens visitavit Oriens ex alto; et unde tunc in fortitudine manus suæ tenebrarum principes exturbavit, inde et modo ipsorum satellites, filios diffidentiæ, in manu fortium suorum dissipatos exterminet, faciens etiam nunc redemptionem plebis suæ, et rursum erigens cornu salutis nobis in domo David pueri sui. Novum, inquam, militiæ genus, et sæculis inexpertum; qua gemino pariter conflictu infatigabiliter decertatur, tum adversus carnem et sanguinem, tum contra spiritualia nequitiæ in cœlestibus. Et quidem solis viribus corporis corporeo fortiter hosti

Digitized by Google

veau le peuple de Dieu et fera repousser à nos yeux la corne du salut, dans la maison de David son fils (*Luc.* I, *passim*). Oui, c'est une milice d'un nouveau genre, inconnue aux siècles passés, destinée à combattre sans relâche un double [a] combat contre la chair et le sang, et contre les esprits de malice répandus dans les airs. Il n'est pas assez rare de voir des hommes combattre un ennemi corporel avec les seules forces du corps pour que je m'en étonne; d'un autre côté, faire la guerre au vice et au démon avec les seules forces de l'âme, ce n'est pas non plus quelque chose d'aussi extraordinaire que louable, le monde est plein de moines qui livrent ces combats; mais ce qui, pour moi, est aussi admirable qu'évidemment rare, c'est de voir les deux choses réunies, un même homme pendre avec courage sa double épée à son côté et ceindre noblement ses flancs de son double baudrier à la fois.

Ce qui rend un soldat intrépide.

Le soldat qui revêt en même temps son âme de la cuirasse de la foi et son corps d'une cuirasse de fer, ne peut point ne pas être intrépide et en sécurité parfaite; car, sous sa double armure, il ne craint ni homme ni diable. Loin de redouter la mort, il la désire. Que peut-il craindre, en effet, soit qu'il vive, soit qu'il meure, puisque Jésus-Christ seul est sa vie et que, pour lui, la mort est un gain? Sa vie, il la vit avec confiance et de bon cœur pour le Christ, mais ce qu'il préférerait, c'est d'être dégagé des liens du corps et d'être avec le Christ; voilà ce qui lui semble meilleur. Marchez donc au combat, en pleine sécurité, et chargez les ennemis de la croix de Jésus-Christ avec courage et intrépidité, puisque vous savez bien que ni la mort, ni la vie ne pourront vous séparer de l'amour de Dieu qui est fondé sur les complaisances qu'il prend en Jésus-Christ, et rappelez-vous ces paroles de l'Apôtre, au milieu des périls : « Soit que nous vivions ou que nous mourrions, nous appartenons au Seigneur (*Rom.* XIV, 8). » Quelle gloire pour ceux qui reviennent victorieux du combat, mais quel bonheur pour ceux qui y trouvent le martyre! Réjouissez-vous, généreux athlètes, si vous survivez à votre victoire dans le Seigneur, mais que votre joie et votre allégresse soient doubles si la mort vous unit à lui : sans doute votre vie est utile et votre victoire glorieuse; mais c'est avec raison qu'on leur préfère une sainte mort; car s'il est vrai que ceux qui meurent dans le Seigneur sont bienheureux, combien plus heureux encore sont ceux qui meurent pour le Seigneur?

Ceux qui succombent en combattant pour la foi, sont réputés martyrs.

2. Il est bien certain que la mortdes saints dans leur lit ou sur un champ de bataille est précieuse aux yeux de Dieu, mais je la trouve d'autant plus précieuse sur un champ de bataille qu'elle est en même temps plus glorieuse. Quelle sécurité dans la vie qu'une conscience pure! Oui, quelle vie exempte de trouble que celle d'un homme qui attend la mort sans crainte, qui l'appelle comme un bien, et la reçoit avec piété. Combien votre milice est sainte et sûre, et combien exempte du double péril auquel sont exposés ceux qui ne combattent pas pour Jésus-Christ! En effet, toutes les fois que vous marchez à l'ennemi, vous qui combattez dans les rangs de la milice séculière, vous avez à craindre de tuer votre âme du même coup dont vous donnez la mort à votre adversaire, ou de la rece-

Dangers de l'état militaire.

[a] Pierre le Vénérable s'exprime à peu près de même, dans la lettre vingt-sixième du livre VI, il dit en effet : « Qui ne se réjouirait et n'éprouverait la plus vive allégresse en vous voyant marcher non pas à un simple mais à un double combat à la fois... » Vous êtes des moines par vos vertus, et des soldats par vos actes.»

---

resistitur, id quidem ego tam non judico mirum, quam nec rarum existimo. Sed et quando animi virtute vitiis sive dæmoniis bellum indicitur, ne hoc quidem mirabile, etsi laudabile dixerim, cum plenus monachis cernatur mundus. Cæterum cum uterque homo suo quisque gladio potenter accingitur, suo cingulo nobiliter insignitur; quis hoc non æstimet omni admiratione dignissimum, quod adeo liquet esse insolitum? Impavidus profecto miles, et omni ex parte securus, qui ut corpus ferri, sic animum fidei lorica induitur. Utrisque nimirum munitus armis, nec dæmonem timet, nec hominem. Nec vero mortem formidat, qui mori desiderat. Quid enim vel vivens, vel moriens metuat, cui vivere Christus est, et mori lucrum? Stat quidem fidenter libenterque pro Christo; sed magis cupit dissolvi, et esse cum Christo; hoc enim melius. Securi igitur procedite milites, et intrepido animo inimicos crucis Christi propellite, certi quia neque mors, neque vita poterunt vos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu, illud sane vobiscum in omni periculo replicantes : *Sive vivimus, sive morimur, Domini sumus.* Quam gloriosi revertuntur victores de prælio! quam beati moriuntur martyres in prælio! Gaude, fortis athleta, si vivis et vincis in Domino; sed magis exsulta et gloriare, si moreris et jungeris Domino. Vita quidem fructuosa, et victoria gloriosa; sed utrique mors sacra jure præponitur. Nam si beati qui in Domino moriuntur, num multo magis qui pro Domino moriuntur?

2. Et quidem sive in lecto, sive in bello quis moritur, pretiosa erit sine dubio in conspectu Domini mors sanctorum ejus. Cæterum in bello tanto profecto pretiosior, quanto et gloriosior. O vita secura, ubi pura conscientia? O, inquam, vita secura, ubi absque formidine mors exspectatur, imo et exoptatur cum dulcedine, et excipitur cum devotione! O vere sancta et tuta militia, atque a duplici illo periculo prorsus libera, quo id hominum genus solet frequenter periclitari, ubi duntaxat Christus non est causa militandi. Quoties namque congrederis tu, qui militiam militas sæcularem, timendum omnino, ne aut occidas hostem quidem in corpore, te vero in anima; aut forte tu occidaris ab illo, et in corpore simul, et in anima. Ex cordis nempe affectu, non belli eventu, pensatur vel periculum, vel victoria Christiani. Si bona fuerit causa pugnantis, pugnæ exitus

Digitized by Google

Il faut que la guerre soit juste dans sa cause.

voir de sa main, dans le corps et dans l'âme en même temps. Ce n'est point par les résultats mais par les sentiments du cœur qu'un chrétien juge du péril qu'il a couru dans une guerre ou de la victoire qu'il y a remportée, car si la cause qu'il défend est bonne, l'issue de la guerre, quelle qu'elle soit, ne saurait être mauvaise, de même que, en fin de compte, la victoire ne saurait être bonne quand la cause de la guerre ne l'est point et que l'intention de ceux qui la font n'est pas droite. Si vous avez l'intention de donner la mort, et qu'il arrive que ce soit vous qui la receviez, vous n'en êtes pas moins un homicide, même en mourant; si, au contraire, vous échappez à la mort, après avait tué un ennemi que vous attaquiez avec la pensée ou de le subjuguer ou de tirer quelque vengeance de lui, vous survivez sans doute, mais vous êtes un homicide : or il n'est pas bon d'être homicide, qu'on soit vainqueur ou vaincu, mort ou vif, c'est toujours une triste victoire que celle où on ne triomphe de son semblable qu'en étant vaincu par le péché, et c'est en vain qu'on se glorifie de la victoire qu'on a remportée sur son ennemi, si on en a laissé remporter une aussi sur soi à la colère ou à l'orgueil. Il y a des personnes qui ne tuent ni dans un esprit de vengeance ni pour se donner le vain orgueil de la victoire, mais uniquement pour échapper eux-mêmes à la mort : eh bien ! je ne puis dire que cette victoire est bonne, attendu que la mort du corps est moins terrible que celle de l'âme [a]; en effet, celle-ci ne meurt point du même coup qui tue le corps, mais elle est frappée à mort dès qu'elle est coupable de péché.

L'intention des combattants doit être droite.

Il est défendu de tuer un homme, même pour se défendre.

CHAPITRE II.

De la milice séculière.

3. Quels seront donc le fruit et l'issue, je ne dis pas de la milice, mais de la malice, séculière, si celui qui tue pèche mortellement et celui qui est tué périt éternellement? Car, pour me servir des propres paroles de l'Apôtre : « Celui qui laboure la terre doit labourer dans l'espérance d'en tirer du fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'en avoir sa part (1 *Corinth.*, IX, 10). » Combien étrange n'est donc point votre erreur, ou plutôt quelle n'est pas votre insupportable fureur, ô soldats du siècle, de faire la guerre avec tant de peine et de frais, pour n'en être payés que par la mort ou par le péché? Vous chargez vos chevaux de housses de soie, vous recouvrez vos cuirasses de je ne sais combien de morceaux d'étoffe qui retombent de tous côtés [b]; vous peignez vos haches, vos boucliers et vos selles; vous prodiguez l'or, l'argent et les pierreries, sur vos mors et vos éperons, et vous volez à la mort, dans ce pompeux appareil, avec une impudente et honteuse fureur. Sont-ce là les insignes de l'état militaire, ne sont-ce pas plutôt des ornements qui

[a] Saint Bernard pense donc avec saint Augustin et saint Ambroise, qu'on ne peut, sans danger pour son propre salut, tuer, en se défendant, un injuste agresseur. Voir à ce sujet le *Livre du Précepte et de la Dispense*, n. 13. On a aussi sur le même sujet une lettre très-remarquable, c'est la soixantième de Hildebert, évêque du Mans, à un prêtre qui avait tué un voleur. Le sentiment de saint Ambroise se trouve exposé dans son traité *des Devoirs*, livre III, chapitre 4. et celui de saint Augustin dans son traité *du libre Arbitre*, livre I, chapitre 5, livre XXII, contre Fauste, chapitre 74 ainsi que dans la lettre à Publicola.

[b] Cet usage est défendu aux Templiers par leur règle, chapitre XXVIII. « Ils n'auront aucune étoffe sur leurs boucliers ni sur leurs haches non plus que sur leurs autres armes, etc. » L'or et l'argent sur les mors et sur les éperons leur sont également interdits par le chapitre XXXVII de la même règle.

---

malus esse non poterit; sicut nec bonus judicabitur finis, ubi causa non bona, et intentio non recta præcesserit. Si in voluntate alterum occidendi te potius occidi contigerit, moreris homicida. Quod si prævales, et voluntate superandi vel vindicandi forte occidis hominem, vivis homicida. Non autem expedit sive mortuo, sive vivo; sive victori, sive victo, esse homicidam. Infelix victoria, qua superans hominem, succumbis vitio. Et ira tibi aut superbia dominante, frustra gloriaris de homine superato. Est tamen qui nec ulciscendi zelo, nec vincendi typho, sed tantum evadendi remedio interficit hominem. Sed ne hanc quidem bonam dixerim victoriam, cum de duobus malis, in corpore quam in anima mori levius sit. Non autem quia corpus occiditur, etiam anima moritur; sed anima, quæ peccaverit, ipsa morietur.

CAPUT II.

De militia sæculari.

3. Quis igitur finis fructusve sæcularis hujus, non dico, militiæ, sed malitiæ; si et occisor lethaliter peccat, et occisus æternaliter perit? Enimvero, ut verbis utar Apostoli: *Et qui arat, in spe debet arare; et qui triturat, in spe fructus percipiendi.* Quis ergo, o milites, hic tam stupendus error, quis furor hic tam non ferendus, tantis sumptibus ac laboribus militare, stipendiis vero nullis, nisi aut mortis, aut criminis? Operitis equos sericis, et pendulos nescio quos panniculos loricis superinduitis; depingitis hastas, clypeos et sellas; frena et calcaria auro et argento, gemmisque circumornatis; et cum tanta pompa pudendo furore et impudenti stupore ad mortem properatis. Militaria sunt hæc insignia an muliebria potius ornamenta? Numquid forte hostilis mucro reverebitur aurum, gemmis parcet, serica penetrare non poterit? Denique, quod ipsi sæpius certiusque experimini, tria esse præcipue necessaria prælianti, ut scilicet strenuus industriusque miles et circumspectus sit ad se servandum, et expeditus ad discurrendum, et promptus ad feriendum; vos per contrarium in oculorum gravamen femineo ritu comam nutritis, longis ac profusis camisiis propria vobis vestigia obvolvitis, delicatas ac teneras manus amplis et circumfluentibus manicis sepelitis. Super hæc omnia est, quod armati conscientiam magis terret, causa illa nimirum satis levis ac frivola qua videlicet talis præ-

Digitized by Google

Trois choses sont nécessaires à un combattant.

conviennent à des femmes ? Est-ce que, par hasard, le glaive de l'ennemi respecte l'or ? épargne-t-il les pierreries ? ne saurait-il percer la soie ? Mais ne savons-nous pas, par une expérience de tous les jours, que le soldat qui marche au combat n'a besoin que de trois choses, d'être vif, exercé et habile à parer les coups, alerte à la poursuite et prompt à frapper ? Or on vous voit au contraire nourrir, comme des femmes, une masse de cheveux qui vous offusquent la vue, vous envelopper dans de longues chemises qui vous descendent jusqu'aux pieds et ensevelir vos mains délicates et tendres sous des manches aussi larges que tombantes. Ajoutez à tout cela quelque chose qui est bien fait pour effrayer la conscience du soldat, je veux dire, le motif léger ou frivole pour lequel on a l'imprudence de s'engager dans une milice d'ailleurs si pleine de dangers ; car il est bien certain que vos différends et vos guerres ne naissent que de quelques mouvements irréfléchis de colère, d'un vain amour de la gloire, ou du désir de quelque conquête terrestre. Or on ne peut certainement pas tuer son semblable en sûreté de conscience pour de semblables raisons.

Les différends et les guerres naissent de causes légères.

CHAPITRE III.

Des soldats du Christ.

Sécurité des soldats du Christ, soit qu'ils tuent ou qu'ils soient tués.

4. Mais les soldats du Christ combattent en pleine sécurité [a] les combats de leur Seigneur, car ils n'ont point à craindre d'offenser Dieu en tuant un ennemi et ils ne courent aucun danger, s'ils sont tués eux-mêmes, puisque c'est pour Jésus-Christ qu'ils donnent ou reçoivent le coup de la mort, et que, non-seulement ils n'offensent point Dieu, mais encore, ils s'acquièrent une grande gloire : en effet, s'ils tuent, c'est pour le Seigneur, et s'ils sont tués, le Seigneur est pour eux ; mais si la mort de l'ennemi le venge et lui est agréable, il lui est bien plus agréable encore de se donner à son soldat pour le consoler. Ainsi le chevalier du Christ donne la mort en pleine sécurité et la reçoit dans une sécurité plus grande encore. Ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée ; il est le ministre de Dieu, et il l'a reçue pour exécuter ses vengeances, en punissant ceux qui font de mauvaises actions et en récompensant ceux qui en font de bonnes. Lors donc qu'il tue un malfaiteur, il n'est point homicide mais malicide, si je puis m'exprimer ainsi ; il exécute à la lettre les vengeances du Christ sur ceux qui font le mal, et s'acquiert le titre de défenseur des chrétiens. Vient-il à succomber lui-même, on ne peut dire qu'il a péri, au contraire, il s'est sauvé. La mort qu'il donne est le profit de Jésus-Christ, et celle qu'il reçoit, le sien propre. Le chrétien se fait gloire de la mort d'un païen, parce que le Christ lui-même en est glorifié, mais dans la mort d'un chrétien la libéralité du Roi du ciel se montre à découvert, puisqu'il ne tire son soldat de la mêlée que pour le récompenser. Quand le premier succombe, le juste se réjouit de voir la vengeance qui en a été tirée ; mais lorsque c'est le second qui périt « tout le monde s'écrie : Le juste sera-t-il récompensé ? Il le sera sans doute, puisqu'il y a un Dieu qui juge les hommes sur la terre (*Psalm.* LVII, 11). » Il ne faudrait pourtant pas tuer les païens mêmes, si on pouvait les empêcher, par quelque autre moyen que la mort, d'insulter les fidèles ou de les opprimer. Mais pour le moment, il vaut mieux les mettre à mort que de les laisser vivre pour qu'ils portent les mains sur les justes, de peur que les justes, à leur tour, ne se livrent à l'iniquité.

Faut-il tuer les païens ?

[a] C'est la même pensée que Jean de Salisbury exprime dans son *Polycratique*, livre VII, chapitre 21 en parlant des Templiers. Il n'y a guère qu'eux, dit-il, dans tout le monde, qui fassent légitimement la guerre.

---

sumitur et tam periculosa militia. Non sane inter vos aliud bella movet, litesque suscitat, nisi aut irrationabilis iracundiæ motus, aut inanis gloriæ appetitus, aut terrenæ qualiscunque possessionis cupiditas. Talibus certe ex causis neque occidere, neque occumbere tutum est.

CAPUT III.

De Militibus Christi.

4. At vero Christi milites securi præliantur prælia Domini sui, nequaquam metuentes aut de hostium cæde peccatum, aut de sua nece periculum ; quandoquidem mors pro Christo vel ferenda, vel inferenda, et nihil habeat criminis, et plurimum gloriæ mereatur. Hinc quippe Christo, inde Christus acquiritur ; qui nimirum et libenter accipit hostis mortem pro ultione, et libentius præbet seipsum militi pro consolatione. Miles, inquam, Christi securus interimit, interit securior. Sibi præstat cum interit, Christo cum interimit. Non enim sine causa gladium portat. Dei etenim minister est ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum. Sane cum occidit malefactorem, non homicida, sed (ut ita dixerim) malicida, et plane Christi vindex in his qui male agunt, et defensor Christianorum reputatur. Cum autem occiditur ipse, non periisse, sed pervenisse cognoscitur. Mors ergo quam irrogat, Christi est lucrum, quam excipit, suum. In morte pagani Christianus gloriatur, quia Christus glorificatur, in morte Christiani, regis liberalitas aperitur, cum miles remunerandus educitur. Porro super illo lætabitur justus cum viderit vindictam. De isto dicet homo : *si utique est fructus justo, utique est Deus judicans eos in terra.* Non quidem vel pagani necandi essent, si quo modo aliter possent a nimia infestatione seu oppressione fidelium cohiberi. Nunc autem melius est ut occidantur, quam certe relinquatur virga peccatorum super sortem justorum ; ne forte extendant justi ad iniquitatem manus suas.

Digitized by Google

Quelle milice est permise aux chrétiens.

5. Mais, dira-t-on, s'il est absolument défendu à un chrétien de frapper de l'épée, d'où vient que le héraut du Sauveur disait aux militaires de se contenter de leur solde, et ne leur enjoignait pas plutôt de renoncer à leur profession (*Luc.*, III, 13)? Si au contraire cela est permis, comme ce l'est en effet, à tous ceux qui ont été établis de Dieu dans ce but, et ne sont point engagés dans un état plus parfait, à qui, je vous le demande, le sera-t-il plus qu'à ceux dont le bras et le courage nous conservent la forte cité de Sion, comme un rempart protecteur derrière lequel le peuple saint, gardien de la vérité, peut venir s'abriter en toute sécurité, depuis que les violateurs de la loi divine en sont tenus éloignés? Repoussez donc sans crainte, ces nations qui ne respirent que la guerre, taillez en pièces ceux qui jettent la terreur parmi nous, massacrez loin des murs de la cité du Seigneur, tous ces hommes qui commettent l'iniquité et qui brûlent du désir de s'emparer des inestimables trésors du peuple chrétien qui reposent dans les murs de Jérusalem, de profaner nos saints mystères et de se rendre maîtres du sanctuaire de Dieu. Que la double [a] épée des chrétiens soit tirée sur la tête de nos ennemis, pour détruire tout ce qui s'élève contre la science de Dieu, c'est-à-dire contre la foi des chrétiens, afin que les infidèles ne puissent dire un jour : Où donc est leur Dieu?

Exhortation à la milice sacrée.

6. Quand ils seront chassés, il reviendra prendre possession de son héritage et de sa maison dont il a dit lui-même, dans sa colère : « Le temps s'approche où votre demeure sera déserte (*Matth.*, XXIII, 38), » et dont le Prophète a dit en gémissant : « J'ai quitté ma propre maison, j'ai abandonné mon héritage (*Jerem.*, XII, 7); » et il accomplira cette autre parole prophétique : « Le Seigneur a racheté son peuple et l'a délivré ; aussi le verra-t-on plein d'allégresse, sur la montagne de Sion, se réjouir des bienfaits du Seigneur. » Livre-toi donc aux transports de la joie, ô Jérusalem, et reconnais que voici les jours où Dieu te visite. Réjouissez-vous aussi et louez Dieu avec elle, déserts de Jérusalem, car le Seigneur a consolé son peuple, il a racheté la Cité sainte et il a levé son bras saint aux yeux de toutes les nations. Vierge d'Israël, tu étais tombée à terre, et personne ne se trouvait qui te tendît une main secourable; lève-toi maintenant, secoue la poussière de tes vêtements, ô vierge, ô fille captive, ô Sion, lève-toi, dis-je, et même élève-toi bien haut et vois au loin les torrents de joie que ton Dieu fait couler vers toi. On ne t'appellera plus l'abandonnée, et la terre où tu t'élèves ne sera plus une terre désolée, parce que le Seigneur a mis en toi toutes ses complaisances et tes champs vont se repeupler. Jette tes yeux tout autour de toi et regarde; tous ces hommes se sont réunis pour venir à toi; voilà le secours qui t'est envoyé d'en haut. Ce sont ceux qui vont accomplir cette antique promesse : « Je t'établirai dans une gloire qui durera des siècles et ta joie se continuera de génération en génération : tu suceras le lait des nations et tu seras nourrie aux mamelles qu'ont sucées les rois (*Isa.*, LX. 15). » Et cette autre encore : « De même qu'une mère caresse son petit enfant, ainsi je vous consolerai et vous trouverez votre paix dans Jérusalem (*Isa.* LXVI, 13). » Voyez-vous quels nombreux témoi-

[a] Saint Bernard veut parler, en cet endroit, des deux glaives, le matériel et le spirituel, dont il est question dans la lettre deux cent cinquante-sixième et au livre IV *de la Considération*, chapitre III n. 7.

---

6. **Quid enim? Si percutere in gladio omnino fas non est Christiano**, cur ergo præco Salvatoris contentos fore suis stipendiis militibus indixit; et non potius omnem eis militiam interdixit? Si autem (quod verum est) omnibus fas est, ad hoc ipsum duntaxat divinitus ordinatis, nec aliud sane quidquam melius professis; quibus quæso potius, quam quorum manibus et viribus urbs fortitudinis nostræ Sion pro nostro omnium munimine retinetur? ut depulsis divinæ transgressoribus legis, secura ingrediatur gens justa, custodiens veritatem. Secure proinde dissipentur gentes quæ bella volunt, et abscindantur qui nos conturbant, et disperdantur de civitate Domini omnes operantes iniquitatem, qui repositas in Jerosolymis Christiani populi inæstimabiles divitias tollere gestiunt, sancta polluere, et hæreditate possidere sanctuarium Dei. Exseratur gladius uterque fidelium in cervices inimicorum, ad destruendam omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, quæ est Christianorum fides; ne quando dicant gentes : Ubi est Deus eorum?

6. Quibus expulsis revertetur ipse in hæreditatem domumque suam, de qua iratus in Evangelio : *Ecce*, inquit, *relinquetur vobis domus vestra deserta;* et per Prophetam ita conqueritur : *Reliqui domum meam, dimisi hæreditatem meam*, implebitque illud propheticum : *Redemit Dominus populum suum, et liberavit eum; et venient et exsultabunt in monte Sion, et gaudebunt de bonis Domini.* Lætare, Jerusalem, et cognosce jam tempus visitationis tuæ. Gaudete et laudate simul deserta Jerusalem, quia consolatus est Dominus populum suum, redemit Jerusalem, paravit Dominus brachium suum sanctum in oculis omnium gentium. Virgo Israel, corrueras, et non erat qui sublevaret te. Surge jam, excutere de pulvere, virgo, captiva filia Sion. Surge, inquam, et sta in excelso, et vide jucunditatem, quæ venit tibi a Deo tuo. Non vocaberis ultra derelicta, et terra tua non vocabitur amplius desolata, quia complacuit Domino in te, et terra tua inhabitabitur. Leva in circuitu oculos tuos et vide; omnes isti congregati sunt, venerunt tibi. Hoc tibi auxilium missum de sancto. Omnino per istos tibi jam jamque illa persolvitur antiqua promissio : *Ponam te in superbiam sæculorum, gaudium in generatione et generationem, et suges lac gentium, et mamilla regum lactaberis;* et item : *Sicut mater consolatur filios suos, ita et ego consolabor vos, et in Jerusalem consolabimini.* Videsne quam crebra veterum attesta-

Digitized by Google

gnages reçut, dès les temps anciens, la milice nouvelle et, comme sous nos yeux s'accomplissent les oracles sacrés, dans la cité du Seigneur des vertus? Pourvu que maintenant le sens littéral ne nuise point au spirituel, que la manière dont nous entendons, dans le temps, les paroles des prophètes, ne nous empêche pas d'espérer dans l'éternité, que les choses visibles ne nous fassent point perdre de vue celles de la foi, que le dénûment actuel ne porte aucune atteinte à l'abondance de nos espérances et que la certitude du présent ne nous fasse point oublier l'avenir. D'ailleurs la gloire temporelle de la cité de la terre, au lieu de nuire aux biens célestes ne peut que les assurer davantage, si toutefois nous croyons fermement que la cité d'ici-bas est une fidèle image de celle des cieux qui est notre mère.

CHAPITRE IV.

Vie des soldats du Christ.

Quelle différence il y a entre la milice de Dieu et celle du monde.

1. Mais pour l'exemple, ou plutôt, à la confusion de nos soldats qui servent le diable bien plus que Dieu, disons, en quelques mots, les mœurs et la vie des chevaliers du Christ; faisons connaître ce qu'ils sont en temps de paix et en temps de guerre, et on verra clairement quelle différence il y a entre la milice de Dieu et celle du monde. Et d'abord, parmi eux, la discipline et l'obéissance sont en honneur; ils savent, selon les paroles de la sainte Ecriture, « que le fils indiscipliné est destiné à périr (*Eccli.*, XXII, 3), » et que « c'est une espèce de magie de ne vouloir pas se soumettre, et une sorte d'idolâtrie de refuser d'obéir (I *Reg.*, XV, 23). » Ils vont et viennent au commandement de leur chef; c'est de lui qu'ils reçoivent leur vêtement et, soit dans les habits, soit dans le nourriture, ils évitent toute superfluité et se bornent au strict nécessaire. Ils vivent rigoureusement en commun dans une douce mais modeste et frugale société, sans épouses et sans enfants; bien plus, suivant les conseils de la perfection évangélique, ils habitent sous un même toit, ne possèdent rien en propre et ne sont préoccupés que de la pensée de conserver entre eux l'union et la paix. Aussi dirait-on qu'ils ne font tous qu'un cœur et qu'une âme, tant ils s'étudient, non-seulement à ne suivre en rien leur propre volonté, mais encore à se soumettre en tout à celle de leur chef. Jamais on ne les voit rester oisifs ou se répandre çà et là poussés par la curiosité; mais quand ils ne vont point à la guerre, ce qui est rare, ne voulant point manger leur pain à ne rien faire, ils emploient leurs loisirs à réparer, raccommoder et remettre en état leurs armes et leurs vêtements, que le temps et l'usage ont endommagés et mis en pièces ou en désordre; ils font tout ce qui leur est commandé par leur supérieur, et ce que réclame le bien de la communauté. Ils ne font, entre eux, acception de personne, et sans égard pour le rang et la noblesse, ils ne rendent honneur qu'au mérite. Pleins de déférence les uns pour les autres, on les voit porter les fardeaux les uns des autres, et accomplir ainsi la loi du Christ. On n'entend, parmi eux, ni parole arrogante, ni éclats de rire, ni le plus léger bruit, encore moins des murmures, et on n'y voit aucune action inutile; d'ailleurs aucune de ces fautes ne demeurerait impunies. Ils ont les dés et les échecs [a] en horreur; ils ne se livrent ni au plaisir de la chasse

Quelle discipline les chevaliers du Temple observent chez eux.

[a] Les échecs tirent leur nom de l'arabe ou du persan *Scach*, roi, parce que le roi est la principale pièce de ce jeu, ou de l'allemand *Scach*, larron, voleur, ce qui l'a fait appeler aussi le jeu des voleurs.

Voir sur ce sujet le dictionnaire de Ducange et le *Polycratique* de Jean de Salisbury, livre I, chapitre V.

tione nova approbatur militia, et quod sicut audivimus, sic videmus in civitate Domini virtutum? Dummodo sane spiritualibus non præjudicet sensibus litteralis interpretatio, quominus scilicet speremus in æternum, quidquid huic tempori significando ex prophetarum vocibus usurpamus; ne per id quod cernitur, evanescat quod creditur: et spei copias imminuat penuria rei, præsentiumque attestatio sit evacuatio futurorum. Alioquin terrenæ civitatis temporalis gloria non destruit cœlestia bona, sed adstruit; si tamen istam minime dubitamus illius tenere figuram, quæ in cœlis est mater nostra.

CAPUT IV.

De conversatione Militum Christi.

7. Sed jam ad imitationem seu ad confusionem nostrorum militum, non plane Deo, sed diabolo militantium, dicamus breviter Christi equitum mores et vitam; qualiter in bello domive conversentur; quo palam fiat, quantum ad invicem differant Dei sæculique militia. Primo quidem utrolibet disciplina non deest, obedientia nequaquam contemnitur, quia, teste Scriptura, et *filius indisciplinatus peribit*; et, *peccatum est ariolandi repugnare, et quasi scelus idololatriæ nolle acquiescere*. Itur, et reditur ad nutum ejus qui præest; induitur quod ille donaverit; nec aliunde vestimentum seu alimentum præsumitur. Et in victu et vestitu cavetur omne superfluum, soli necessitati consulitur. Vivitur plane in communi jucunda et sobria conversatione, absque uxoribus, et absque liberis Et ne quid desit ex evangelica perfectione, absque omni proprio habitant unius moris in domo una, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis. Dicas universæ multitudinis esse cor unum, et animam unam; ita quisque non omnino propriam sequi voluntatem, sed magis obsequi satagit imperanti. Nullo tempore aut otiosi sedent, aut curiosi vagantur; sed semper dum non procedunt (quod quidem raro contingit) ne gratis comedant panem, armorum seu vestimentorum vel scissa resarciunt, vel vetusta reficiunt, vel inordinata componunt, et quæque postremo facienda magistri voluntas et communis indicit necessitas. Persona inter eos minime accipitur; defertur meliori, non nobiliori. Honore se invicem præveniunt; alterutrum onera portant, ut sic adimpleant legem Christi.

Digitized by Google

ni même à celui généralement si goûté de la fauconnerie[a] : ils détestent et fuient les bateleurs, les magiciens et les conteurs de fables, ainsi que les chansons bouffonnes et les spectacles, qu'ils regardent comme autant de vanités et d'objets pleins d'extravagance et de tromperie. Ils se coupent les cheveux [b], car ils trouvent avec l'Apôtre que c'est une honte pour un homme de soigner sa chevelure. Négligés dans leur personne et se baignant rarement, on les voit avec une barbe inculte et hérissée et des membres couverts de poussière, noircis par le frottement de la cuirasse et brûlés par les rayons [c] du soleil.

8. Mais à l'approche du combat, ils s'arment de foi au dedans et de fer, au lieu d'or, au dehors, afin d'inspirer à l'ennemi plus de crainte que d'avides espérances. Ce qu'ils recherchent dans leurs chevaux, c'est la force et la rapidité, non point la beauté de la robe ou la richesse des harnais, car ils ne songent qu'à vaincre, non à briller, à frapper l'ennemi de terreur, non point d'admiration. Point de turbulence, point d'entraînement inconsidéré, rien de cette ardeur qui sent la précipitation de la légèreté. Quand ils se rangent en bataille, c'est avec toute la prudence et toute la circonspection possibles qu'ils s'avancent au combat tels qu'on représente les anciens. Ce sont de vrais Israélites qui vont livrer bataille ; mais en portant la paix au fond de l'âme. A peine le signal d'en venir aux mains est-il donné qu'oubliant tout à coup leur douceur naturelle, ils semblent s'écrier avec le Psalmiste : Seigneur, n'ai-je pas haï ceux qui vous haïssaient, et n'ai-je pas séché de douleur à la vue de vos ennemis (*Psalm.* CXXXVIII, 21)? » puis s'élancent sur leurs adversaires comme sur un troupeau de timides brebis, sans se mettre en peine, malgré leur petit nombre, ni de la cruauté, ni de la multitude infinie de leurs barbares ennemis ; car ils mettent toute leur confiance, non dans leurs propres forces, mais dans le bras du Dieu des armées à qui ils savent, comme les Machabées, qu'il est bien facile de faire tomber une multitude de guerriers dans les mains d'une poignée d'hommes, et qu'il n'en coûte pas plus de faire échapper les siens à un grand qu'à un petit nombre d'ennemis, attendu que la victoire ne dépend pas du nombre et que la force vient d'en haut. Ils en ont souvent fait l'expérience, et bien des fois il leur est arrivé de mettre l'ennemi en fuite presque dans la proportion d'un contre mille et de deux contre dix mille. Il est aussi singulier qu'étonnant de voir comment ils savent se montrer en même temps, plus doux que des agneaux et plus terribles que des lions, au point qu'on ne sait s'il faut les appeler des religieux ou des soldats, ou plutôt qu'on ne trouve pas d'autres noms qui leur conviennent mieux que ces deux-là, puisqu'ils savent allier ensemble la douceur des uns à la valeur des autres. Comment à la vue de ces merveilles ne point s'écrier : Tout cela est l'œuvre de Dieu; c'est lui qui a fait ce que nos yeux ne cessent d'admirer? Voilà les hommes valeureux que le Seigneur a choisis d'un bout du monde à l'autre parmi les plus braves d'Israël pour en faire ses ministres et leur confier la garde du lit du vrai Salomon,

Conduite des templiers à la guerre.

C'est du ciel, non de nos propres forces que nous devons attendre la victoire.

[a] Cela leur est défendu par le chapitre quarante-sixième de leur règle; et la chasse à courre leur est interdite par le chapitre quarante-septième.

[b] Ce qui concerne la chevelure est réglé par les chapitres vingt-huitième et vingt-neuvième.

[c] Le mot latin que nous rendons ainsi vient du grec καῦμα, chaleur ardente du soleil qui brunit le teint.

Verbum insolens, opus inutile, risus immoderatus, murmur vel tenue, sive susurrium nequaquam, ubi deprehenditur, relinquitur inemendatum. Scacos et aleas detestantur; abhorrent venationem; nec ludicra illa avium rapina (ut assolet) delectantur. Mimos, et magos, et fabulatores, scurrilesque cantilenas, atque ludorum spectacula, tanquam vanitates et insanias falsas respuunt et abominantur. Capillos tondent, scientes juxta Apostolum ignominiam esse viro, si comam nutrierit. Nunquam compti, raro loti, magis autem neglecto crine hispidi, pulvere fœdi; lorica et caumate fusci.

8. Porro imminente bello, intus fide, foris ferro, non auro se muniunt; quatenus armati, et non ornati, hostibus metum incutiant, non provocent avaritiam. Equos habere cupiunt fortes et veloces, non tamen coloratos aut phaleratos; pugnam quippe non pompam; victoriam, sed non gloriam cogitantes, et studentes magis esse formidini, quam admirationi. Deinde non turbulenti aut impetuosi, et quasi ex levitate præcipites, sed consulte atque cum omni cautela et providentia seipsos ordinantes, et disponentes in aciem, juxta quod de patribus scriptum est. Veri profecto Israelitæ procedunt ad bella pacifici. At vero ubi ventum fuerit ad certamen, tum demum pristina lenitate postposita, tanquam si dicerent : *Nonne qui oderunt te, Domine, oderam, et super inimicos tuos tabescebam?* irruunt in adversarios, hostes velut oves reputant; nequaquam, etsi paucissimi, vel sævam barbariem, vel numerosam multitudinem formidantes. Noverunt siquidem non de suis præsumere viribus, sed de virtute Domini Sabaoth sperare victoriam; cui nimirum facile esse confidunt, juxta sententiam Machabæi, concludi multos in manus paucorum, et non esse differentiam in conspectu Dei cœli liberare in multis, et in paucis; quia non in multitudine exercitus est victoria belli, sed de cœlo fortitudo est. Quod et frequentissime experti sunt, ita ut plerumque quasi persecutus sit unus mille, et duo fugarint decem millia. Ita denique miro quodam ac singulari modo cernuntur et agnis mitiores, et leonibus ferociores; ut pene dubitem quid potius censeam appellandos, monachos videlicet, an milites, nisi quod utrumque forsan congruentius nominarim, quibus neutrum deesse cognoscitur, nec monachi mansuetudo, nec militis fortitudo. De qua re quid dicendum,

Digitized by Google

c'est-à-dire la garde du Saint-Sépulcre, comme à des sentinelles fidèles et vigilantes, armées du glaive et habiles au métier des armes.

CHAPITRE V.

Le temple.

Comparaison entre l'ancien et le nouveau temple de Jérusalem.

9. Il y a à Jérusalem un temple où ils habitent en commun; s'il est bien loin d'égaler par son architecture l'ancien et fameux temple de Salomon, du moins il ne lui est pas inférieur en gloire. En effet toute la magnificence du premier consistait dans la richesse des matériaux corruptibles d'or et d'argent et dans l'assemblage des pierres et des bois de toutes sortes qui entrèrent dans sa construction; le second, au contraire, doit toute sa beauté, ses ornements les plus riches et les plus agréables, à la piété, à la religion de ses habitants et à leur vie parfaitement réglée ; l'un charmait les regards par ses peintures; mais l'autre commande le respect par le spectacle varié des vertus qui s'y pratiquent et des actes de sainteté qui s'y accomplissent. La sainteté doit être l'ornement de la maison de Dieu (*Psalm.* CXCII, 5), qui se complaît bien plus dans des mœurs régulières que dans les pierres les mieux polies, et préfère beaucoup des cœurs purs * à des murailles dorées. Ce n'est pourtant pas que tout ornement extérieur soit banni de ce temple, mais ceux qu'on y voit ne consistent pas en pierres précieuses, ce sont des armures, et au lieu d'antiques couronnes d'or les murs sont recouverts de boucliers; partout, dans cette demeure, les mors, les selles et les lances ont pris la place des candélabres, des encensoirs et des burettes; toutes preuves évidentes que ces soldats sont animés pour la maison de Dieu, du même zèle dont se sentit si violemment enflammé leur premier Maître lui-même lorsque, armant jadis sa main sacrée, non d'un glaive, mais d'un fouet qu'il avait composé de petites cordes, il entra dans le temple, en chassa les marchands, y jeta à terre l'argent des changeurs et y renversa les sièges de ceux qui y vendaient des colombes, trouvant tout à fait indigne que la maison de prière fût souillée par la présence de tous ces trafiquants (*Joan.*, II, 15). A l'exemple de son chef, cette armée dévouée jugeant qu'il est bien plus indigne et bien plus intolérable encore de voir les saints lieux profanés par la présence des infidèles que par celle des marchands, a fixé sa propre demeure dans le lieu saint avec ses chevaux et ses armes, et, après avoir éloigné ainsi que de tous les autres lieux saints les infidèles dont la présence les souillait et la rage les tyrannisait, ils s'y livrent maintenant, le jour et la nuit, à des occupations aussi honnêtes qu'utiles. Ils honorent à l'envi le temple de Dieu par un culte plein de zèle et de vérité, et ils y immolent avec une inépuisable dévotion, non pas des victimes semblables à celles de la loi ancienne, mais de vraies victimes pacifiques, qui sont la charité fraternelle, une obéissance absolue et la pauvreté volontaire.

10. Pendant que ces choses se passent à Jérusalem, l'univers entier sort de sa léthargie, les îles écoutent, les peuples les plus lointains prêtent l'oreille, l'Orient et l'Occident bouillonnent, la gloire des nations déborde comme un torrent, ou dirait le fleuve au cours impétueux qui réjouit la cité de

* Telle est la leçon du manuscrit de la Colbertine; les autres présentent en cet endroit une légère variante.

---

nisi quod a Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris? Tales sibi elegit Deus, et collegit a finibus terræ ministros ex fortissimis Israel, qui veri lectulum Salomonis, sacrum scilicet Sepulcrum, vigilanter fideliterque custodiant, omnes tenentes gladios, et ad bella doctissimi *.

* *al.* fortissimi.

CAPUT V.

De Templo.

9. Est vero templum Jerosolymis, in quo pariter habitant, antiquo et famosissimo illi Salomonis impar quidem structura, sed non inferius gloria. Siquidem universa illius magnificentia in corruptibilibus auro et argento, in quadratura lapidum et varietate lignorum continebatur; hujus autem omnis decor, et gratæ venustatis ornatus, pia est habitantium religiositas, et ordinatissima conversatio. Illud variis exstitit spectandum coloribus; hoc diversis virtutibus et sanctis actibus venerandum. Domum quippe Dei decet sanctitudo, qui non tam politis marmoribus, quam ornatis moribus delectatur, et puras diligit mentes super auratos parietes. Ornatur tamen hujus quoque facies templi, sed armis, non gemmis; et pro antiquis coronis aureis, circumpendentibus clypeis paries operitur; pro candelabris, thuribulis, atque urceolis, domus undique frenis, sellis, ac lanceis communitur. Plane his omnibus liquido demonstrantibus, eodem pro domo Dei fervere milites zelo, quo ipse quondam militum Dux vehementissime inflammatus armata illa sanctissima manu, non tamen ferro, sed flagello, quod fecerat de resticulis *, introivit in templum, negotiantes expulit, nummulariorum effudit æs, et cathedras vendentium columbas evertit; indignissimum judicans, orationis domum hujuscemodi forensibus incestari *. Tali proinde sui regis permotus exemplo devotus exercitus, multo sane indignius longeque intolerabilius arbitrans sancta pollui ab infidelibus, quam a mercatoribus incestari, in domo sancta cum equis et armis commoratur; tamque ab ipsa, quam a cæteris sacris omni infidelitatis spurca et tyrannica rabie propulsata, ipsi in ea die noctuque tam honestis, quam utilibus officiis occupantur. Honorant certatim Dei templum sedulis et sinceris obsequiis, jugi in eo devotione immolantes, non quidem veterum ritu pecudum carnes, sed vere hostias pacificas, fraternam dilectionem, devotam subjectionem, voluntariam paupertatem.

* *al.* funiculis.

* *al.* infestati.

10. Hæc Jerosolymis actitantur, et orbis excitatur. Audiunt insulæ, et attendunt populi de longe, et ebulliunt ab Oriente et Occidente, tanquam torrens

Digitized by Google

Quels sont ceux qui entrent dans l'ordre des Templiers?

Dieu. Mais ce qu'il y a de plus consolant et de plus avantageux, c'est que la plupart de ceux qu'on voit, de tous les pays, accourir chez les Templiers, étaient auparavant des scélérats et des impies, des ravisseurs et des sacriléges, des homicides, des parjures et des adultères, tous hommes dont la conversion produit un double bien et par conséquent cause une double joie; en effet pendant que, d'un côté, par leur départ, ils font la joie et le bonheur de leur propre pays, qu'ils cessent d'opprimer; de l'autre, ils remplissent d'allégresse, par leur arrivée, ceux à qui ils courent se réunir, et les contrées qu'ils vont couvrir de leur protection. Ainsi en même temps que l'Egypte se réjouit de leur départ, la montagne de Sion est également dans le bonheur et les filles de Juda se félicitent de leur protection : l'une est heureuse de ne plus se sentir sous leur bras oppressif et l'autre se félicite de voir son salut entre leurs mains. Tandis que la première voit avec satisfaction s'éloigner d'elle ceux qui la dévastaient cruellement, la seconde accueille en eux, avec empressement, ses plus fidèles défenseurs, de sorte que ce que l'une perd pour son plus grand bonheur tourne à la plus grande consolation de l'autre. Voilà comment le Christ sait se venger de ses ennemis ; non-seulement il triomphe d'eux mais il se sert d'eux pour s'assurer un triomphe d'autant plus glorieux qu'il réclame une plus grande puissance. Quel plaisir et quel bonheur, de voir d'anciens oppresseurs se changer en protecteurs, et celui qui de Saul persécuteur sut faire un Paul prédicateur de l'Evangile (*Act.*, x, 15), changer ses ennemis en soldats de sa cause! Aussi ne suis-je point étonné que la cour céleste, comme l'affirme le Sauveur lui-même, ressente plus de joie de la conversion d'un pécheur qui fait pénitence que la persévérance de plusieurs justes qui n'ont pas besoin de pénitence, puisque la conversion d'un pécheur et d'un méchant est la source de biens plus grands que les maux dont son premier genre de vie avait été la cause.

La nouvelle milice du Temple est l'asile des méchants qui se convertissent.

11. Salut donc, sainte Cité, dont le Très-Haut s'est fait à lui-même un tabernacle, toi, en qui et par qui une telle génération d'hommes fut sauvée. Salut, Cité du grand Roi, où depuis les temps les plus reculés, le monde n'a presque jamais cessé de voir se produire de nouvelles et consolantes merveilles. Salut, Maîtresse des nations, Princesse des provinces, Héritage des Patriarches, Mère des Prophètes et des Apôtres, Point de départ de notre foi, Gloire du peuple chrétien ; Dieu a permis que dès le principe tu fusses presque constamment assaillie par tes ennemis afin que les braves trouvassent, à te défendre, une occasion, non-seulement de montrer leur courage, mais encore de sauver leurs âmes. Salut, terre de la promesse, où jadis le lait et le miel ne coulaient que pour ceux-là seuls qui habitaient dans ton sein, qui maintenant encore prodigues des remèdes de salut et des aliments de vie à l'univers entier. Salut, dis-je, terre bonne, excellente, toi qui as reçu dans ton sein d'une extrême fécondité, une céleste semence de l'Arche du cœur du Père de famille ; tu as donné d'abord une moisson de martyrs et tu n'as point laissé ensuite, du reste des fidèles, de faire produire à ton sol fertile jusqu'à trente, soixante et même cent pour un sur la face de la terre entière. Aussi tous ceux qui ont eu le bonheur de se rassasier de tes innombrables douceurs et de s'engraisser de ton opulence, s'en vont proclamant partout le souvenir de ton abondance et de tes délices, racontant jusqu'au bout du monde, à tous ceux qui ne t'ont pas vue, ta gloire,

Félicitations de saint Bernard à l'adresse de Jérusalem.

---

inundans gloriæ gentium, et tanquam fluminis impetus lætificans civitatem Dei. Quodque cernitur jucundius, et agitur commodius, paucos admodum in tanta multitudine hominum illo confluere videas, nisi utique sceleratos et impios, raptores et sacrilegos, homicidas, perjuros, adulteros; de quorum profecto perfectione sicut duplex quoddam constat provenire bonum, ita duplicatur et gaudium; quandoquidem tam suos de suo discessu lætificant, quam illos de adventu quibus subvenire festinant. Prosunt quippe utrobique, non solum utique istos tuendo, sed etiam illos jam non opprimendo. Itaque lætatur Ægyptus in profectione eorum, cum tamen de profectione eorum nihilominus lætetur mons Sion, et exsultent filiæ Judæ. Illa quidem se de manu eorum, ista magis in manu eorum liberari se merito gloriatur. Illa libenter amittit crudelissimos sui vastatores; ista cum gaudio suscipit sui fidelissimos defensores; et unde ista dulcissime consolatur, inde illa æque saluberrime desolatur. Sic Christus, sic novit ulcisci in hostes suos, ut non solum de ipsis, sed per ipsos quoque frequenter soleat tanto gloriosius quanto et potentius triumphare. Jucunde sane et commode; ut quos diu pertulit oppugnatores, magis jam propugnatores habere incipiat; faciatque de hoste militem, qui de Saulo quondam persecutore fecit Paulum prædicatorem. Quamobrem non miror, si etiam superna illa curia, juxta testimonium Salvatoris, exsultat magis super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super plurimis justis qui non indigent pœnitentia, dum peccatoris et maligni tantis procul dubio prosit conversio, quantis et prior nocuerat conversatio.

11. Salve igitur, Civitas sancta, quam ipse sanctificavit sibi tabernaculum suum Altissimus, quo tanta in te et per te generatio salvaretur. Salve, Civitas Regis magni, ex qua nova et jucunda mundo miracula nullis pæne temporibus defuere ab initio. Salve, Domina gentium, princeps provinciarum, patriarcharum possessio, prophetarum mater et apostolorum, initiatrix fidei, gloria populi christiani, quam Deus semper a principio propterea passus est oppugnari, ut viris fortibus sicut virtutis, ita fores occasio et salutis. Salve, terra promissionis, quæ olim fluens lac et mel tuis duntaxat habitatoribus, nunc universo orbi remedia salutis, vitæ porrigis alimenta. Terra, inquam,

Digitized by Google

ta magnificence et toutes les merveilles que tu renfermes dans ton sein. On rapporte de toi, ô Cité de Dieu, des choses glorieuses (*Psalm.*, LXXXVI, 3). Mais il est temps que moi aussi je redise à ta louange et à la gloire de ton nom quelques-unes des délices dont tu es remplie.

CHAPITRE VI.

*Bethléem**.

* *Depuis ce chapitre jusqu'à la fin de ce traité, Bernard expose le sens mystique de quelques passages des Écritures.*

12. Arrêtons-nous avant tout pour la réfection des âmes saintes à Béthléem, la maison du pain, où apparut pour la première fois, quand une vierge le mit au jour, le Pain vivant descendu du ciel. On y montre encore aux pieuses bêtes, la crèche et dans la crèche, le foin du pré virginal, que le bœuf et l'âne ne peuvent manger sans reconnaître, l'un son maître, et l'autre son seigneur. « Toute chair n'est que de l'herbe et toute sa gloire est comme la fleur de l'herbe des champs (*Isa.*, XL, 6). » Or parce que l'homme n'a pas compris le rang honorable où il a été créé, il s'est vu comparé aux bêtes qui n'ont point de raison, et leur est même devenu semblable; le Verbe qui est le pain des Anges, s'est fait le pain des bêtes, afin que l'homme qui avait perdu l'habitude de se nourrir du pain de la parole, eût le foin de la chair à ruminer, jusqu'à ce que, rendu par l'Homme-Dieu à sa première dignité, et, de bête redevenu homme, il pût dire avec saint Paul : « Si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant de cette sorte (II *Corinth.*, V, 16). » Ce que nul, je crois, ne peut dire avec vérité, s'il n'a pas d'abord entendu avec Pierre ces mots sortis de la bouche de la Vérité même ; » Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie, la chair ne sert de rien pour les entendre (*Joan.*, VI, 64). » D'ailleurs celui qui trouve la vie dans les paroles du Christ ne cherche plus la chair ; il est de ces bienheureux qui n'ont pas vu et qui ont cru (*Joann.*, XX, 29). Le lait n'est nécessaire qu'aux enfants et le foin ne l'est qu'aux bêtes; mais celui qui ne pèche plus dans ses paroles est un homme parfait et peut supporter une nourriture tout à fait solide; si c'est encore à la sueur de son front qu'il mange le pain de la parole, du moins le mange-t-il sans pécher. Il ne parle de la sagesse de Dieu, en toute sécurité et sans crainte de donner du scandale, qu'en présence des parfaits, et ne propose les choses spirituelles qu'aux spirituels ; mais se trouve-t-il parmi les enfants et les bêtes, il a soin de se proportionner à leur intelligence et ne leur propose que Jésus-Christ, mais Jésus-Christ crucifié. Ce n'en est pas moins le même aliment des célestes pâturages que la bête rumine avec douceur et dont l'homme fait sa nourriture ; il fortifie l'homme fait, et donne des forces à l'enfant.

Le Verbe de Dieu est maintenant le pain des hommes.

---

bona et optima, quæ in fœcundissimo illo sinu tuo ex arca paterni cordis cœleste granum suscipiens, tantas ex superno semine martyrum segetes protulisti, et nihilominus ex reliquo omnium fidelium genere fructum fertilis gleba tricesimum, et sexagesimum et centesimum super omnem terram multipliciter procreasti. Unde et de magna multitudine dulcedinis tuæ jucundissime satiati et opulentissime saginati, memoriam abundantiæ suavitatis tuæ ubique eructant qui te viderunt, et usque ad extremum terræ magnificentiam gloriæ tuæ loquuntur eis qui te non viderunt, et enarrant mirabilia quæ in te fiunt. Gloriosa dicta sunt de te, Civitas Dei ; sed jam ex his quibus affluis deliciis, nos quoque pauca proferamus in medium, ad laudem et gloriam nominis tui.

CAPUT VI.

De Bethlaem.

12. Habes ante omnia in refectione animarum sanctarum Bethleem domum panis, in qua primum is qui de cœlo descenderat*, pariente Virgine panis vivus apparuit. Monstratur piis ibidem jumentis præsepium, et in præsepio fœnum de prato virginali, quo vel sic cognoscat bos possessorem suum, et asinus præsepe domini sui : *Omnis quippe caro fœnum, et omnis gloria ejus ut flos fœni.* Porro homo quia suum, in quo factus est, honorem non intelligendo, comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis; Verbum panis Angelorum factum est pabulum jumentorum, ut habeat carnis fœnum quod ruminet, qui verbi pane vesci penitus dissuevit; quousque per hominem Deum priori redditus dignitati, et ex pecore rursus conversus in hominem, cum Paulo dicere possit, *Etsi cognovimus Christum secundum carnem, sed nunc jam non novimus.* Quod sane non arbitror quempiam dicere posse veraciter, nisi qui prius cum Petro ex ore veritatis illud item audierit : *Verba quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt ; caro autem non prodest quidquam.* Alioquin qui in verbis Christi vitam invenit, carnem jam non requirit, et est de numero beatorum, qui non viderunt et crediderunt. Nec enim opus est vel lactis poculum, nisi parvulo ; vel fœni pabulum, nisi utique jumento. Qui autem non offendit in verbo, ille perfectus est vir, solido plane vesci cibo idoneus ; et, licet in sudore vultus sui, panem verbi comedit absque offensione. Sed et securus ac sine scandalo loquitur Dei sapientiam duntaxat inter perfectos, spiritualibus spiritualia comparans, cum tamen infantibus sive pecoribus cautus sit pro captu quidem eorum proponere tantummodo Jesum Christum, et hunc crucifixum. Unus tamen idemque cibus ex cœlestibus pascuis suaviter quidem et ruminatur a pecore, et manducatur ab homine; et viro vires, et parvulo tribuit nutrimentum.

* *al.* Descendit.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Nazareth.

Les Juifs se sont contentés de sentir l'odeur du Christ, mais nous, nous avons été attirés à lui par cette odeur.

13. Je vois aussi Nazareth, c'est-à-dire la fleur, Nazareth où l'enfant Dieu, qui naquit à Béthléem, fut nourri comme le fruit dans la fleur. Ainsi le parfum de la fleur a précédé le goût du fruit qui a humecté de sa sainte liqueur la bouche des apôtres, après avoir flatté, de son arome, l'odorat des prophètes, et qui fournit aux chrétiens un aliment substantiel et fortifiant, après que les Juifs se furent contentés d'en respirer à peine l'odeur. Pourtant Nathanaël avait senti le parfum de cette fleur qui répand une odeur plus suave que tous les aromates, c'est ce qui lui faisait dire : « Peut-il sortir quelque chose de bon de Nazareth (*Joann.*, I, 46)? » Mais au lieu de se contenter de sentir cette délicieuse odeur, il suivit Philippe qui lui avait répondu : « Venez et voyez. » Bien plus comme enivré des suaves parfums dont il se sent pénétré, et, de plus en plus pressé du désir de goûter au fruit à mesure qu'il en aspire la bonne odeur, il se laisse guider par elle et se hâte d'arriver jusqu'au fruit qui l'exhale, car il brûle de sentir tout à fait ce qu'il n'a senti qu'à peine, et de savourer de près ce qui ne l'a embaumé que de loin. Mais rappelons-nous aussi ce que sentait Isaac ; peut-être n'est-ce point sans rapport avec notre sujet, voici ce qu'en dit l'Ecriture : « Dès qu'il eut senti la bonne odeur qui sortait de ses habits, — c'est-à-dire des habits de Jacob, — il s'écria : L'odeur qui sort des habits de mon fils est semblable à celle d'un champ que le Seigneur a comblé de bénédictions (*Gen.*, XXVII, 27). » Il a senti la bonne odeur qui s'exhalait de ses vêtements, mais il n'a pas reconnu quel était celui qui les portait, tant il est vrai que le charme qu'il ressentait, ne venait que du dehors, c'est-à-dire du vêtement de Jacob comme d'une fleur, non pas de l'intérieur comme d'un fruit dont il aurait savouré la douceur, puisqu'il ignorait même lequel de ses deux enfants était élu et le sens de ce mystère. Qu'est-ce à dire? C'est que le vêtement n'est autre que l'esprit, tandis que la lettre est la chair même du Verbe. Mais aujourd'hui même le Juif ne reconnaît ni le Verbe dans la chair ni la divinité dans l'homme, ni même le sens spirituel caché sous la lettre. Ne touchant au dehors que la peau du chevreau qui était la figure d'un plus grand, c'est-à-dire du premier et antique pécheur, il ne peut arriver à la pure vérité. Si celui qui est venu, non pour faire le péché mais pour l'effacer, s'est manifesté sinon dans une chair de péché, du moins dans une chair semblable à celle qui est sujette au péché, il nous en a lui-même donné la raison en nous disant : « C'est afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles (*Joan.*, IX, 39). » Trompé par cette ressemblance, le Prophète encore aveugle de nos jours, continue à bénir celui qu'il ne connaît pas, puisqu'il ne reconnaît point à ses miracles celui dont lui parlent ses livres, ni à sa résurrection celui qu'il a touché de ses propres mains, quand il l'a chargé de liens, flagellé et soufflété ; s'ils l'avaient connu, jamais ils n'auraient crucifié le Seigneur de la gloire (I *Corinth.*, II, 8). » Disons quelques mots de la plupart des lieux saints ou du moins admirons-en les plus fameux si nous ne pouvons les citer tous.

CAPUT VII.

De Nazareth.

12. Cernitur et Nazareth, quæ interpretatur flos, in qua is qui natus in Bethleem erat, tanquam fructus in flore coalescens, nutritus est Deus infans ; ut floris odor fructus saporem præcederet, ac de naribus Prophetarum, faucibus se Apostolorum liquor sanctus infunderet ; Judæisque tenui odore contentis, gustu solido reficeret Christianos. Senserat tamen hunc florem Nathanael, quod super omnia aromata suave redoleret. Unde et aiebat : *A Nazareth potest aliquid boni esse?* Sed nequaquam sola contentus fragrantia, respondentem sibi, *Veni, et vide*, Philippum secutus est. Imo vero miræ illius suavitatis admodum respersione delectatus, haustuque boni ordoris factus saporis avidior, odore ipso duce, ad fructum usque sine mora pervenire curavit, cupiens plenius experiri quod tenuiter præsens erat, præsensque degustare quod odoraverat absens. Videamus et de olfactu Isaac, ne forte aliquid, quod pertineat ad hæc ipsa quæ in manibus sunt, portenderit. Loquitur de illo Scriptura sic : *Statimque ut sensit vestimentorum ejus fragrantiam* (haud dubium quin Jacob) : *Ecce*, inquit, *odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.* Vestimenti fragrantiam sensit, sed vestiti præsentiam non agnovit ; soloque vestis, tanquam floris odore, forinsecus delectatus, quasi fructus interioris dulcedinem non gustavit, dum et electi filii simul et sacramenti fraudatus cognitione remansit. Quo spectat hoc? Vestimentum profecto spiritus, littera est et caro Verbi. Sed ne nunc quidem Judæus in carne Verbum, in homine scit deitatem ; nec sub tegmine litteræ sensum pervidet spiritalem ; forisque palpans hœdi pellem, quæ similitudinem majoris, hoc est primi et antiqui peccatoris, expresserat, ad nudam non pervenit veritatem. Non sane in carne peccati, sed in similitudine carnis peccati, qui peccatum non facere, sed tollere veniebat, apparuit, ea scilicet de causa, quam ipse non tacuit, ut qui non vident videant, et qui vident cæci fiant. Hac ergo similitudine deceptus propheta, cæcus hodieque, quem nescit benedicit, dum quem lectitat in libris, ignorat et in miraculis ; et quem propriis attrectat manibus, ligando, flagellando, colaphizando, minime tamen vel resurgentem * intelligit. Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent. Percurramus succincto sermone et cætera loca sancta, et si non omnia, saltem aliqua ; quoniam quæ admirari per singula non sufficimus, libet vel insigniora, et ipsa breviter recordari.

* *al.* resurgendo.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Le mont des Oliviers et la vallée de Josaphat.

Il faut tempérer la pensée des miséricordes de Dieu par la crainte du jugement dernier.

14. Montons sur le mont des Oliviers et descendons ensuite dans la vallée de Josaphat, afin de tempérer la pensée des trésors de la miséricorde divine par la crainte du jugement dernier; car si Dieu est plein de miséricorde pour pardonner, ses jugements n'en sont pas moins un abîme de terreur pour les enfants des hommes. Si David parle de la montagne des Oliviers, quand il dit: « Seigneur, vous sauverez les hommes et les bêtes selon l'abondance de votre infinie miséricorde (*Psalm.* xxxv, 7), » il fait allusion dans le même psaume à la vallée du jugement dernier, quand il dit: « Que le pied du superbe qui me poursuit ne vienne point jusqu'à moi, et que la main du pécheur ne réussisse point à m'ébranler (*ibid.*, 12). » Il nous fait assez connaître la terreur que lui inspire la pensée des gouffres de cette vallée, quand il s'écrie ailleurs, au milieu de sa prière: « Seigneur, pénétrez ma chair de votre crainte, vos jugements me remplissent de frayeur (*Psalm.* cxviii, 120). » L'orgueilleux est précipité dans cette vallée et s'y brise; l'humble y descend et ne court aucun danger. L'orgueilleux excuse son péché, l'humble au contraire le confesse, parce qu'il sait bien que Dieu ne juge pas une seconde fois celui qui est jugé, et que si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons pas jugés (I *Corinth.*, xi, 31).

15. Mais l'orgueilleux, oubliant combien il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, se laisse facilement aller à des paroles de malice et ne songe qu'à chercher des excuses à ses péchés. C'est en effet une malice bien grande que de n'avoir pas même pitié de toi, ô orgueilleux, et de repousser loin de toi, après ta faute, ce qui peut seul en être le remède, c'est-à-dire la confession de ta faute; d'aimer mieux renfermer des tisons allumés dans ton sein que de les rejeter loin de toi et de ne tenir aucun compte de ce conseil du Sage : « Aie pitié de ton âme en te rendant agréable à Dieu (*Eccli.* xxx, 24). » D'ailleurs pour qui est bon celui qui n'est pas bon pour lui-même? C'est maintenant que le monde est jugé et maintenant aussi que le prince de ce monde doit être chassé dehors, c'est-à-dire hors de ton cœur, pourvu que tu t'humilies et que tu te juges toi-même. Le jugement du Seigneur se fera quand le ciel lui-même sera appelé d'en haut par Dieu et la terre appelée d'en bas, pour faire en leur présence le discernement de son peuple. C'est alors que tu auras lieu de craindre d'être précipité avec Satan et ses anges, s'il se trouve que tu n'as pas encore été jugé. Quant à l'homme spirituel, comme il juge tout, il n'est lui-même jugé par personne (I *Corinth.*, ii, 14). Voilà donc pourquoi le jugement commence à se faire dans la maison même de Dieu; de cette manière, le juge, quand il viendra, trouvera les siens, ceux qu'il connaît pour lui appartenir, déjà jugés; il n'aura plus besoin de les juger puisqu'il ne doit juger que ceux qui ne participent point aux travaux ni aux fatigues des hommes, et n'éprouvent point les fléaux auxquels les autres hommes sont exposés (*Psalm.* lxxii, 5).

CAPUT VIII.

De monte Oliveti et valle Josaphat.

14. Ascenditur in montem Oliveti, descenditur in vallem Josaphat: ut sic divitias divinæ misericordiæ cogites, quatenus horrorem judicii nequaquam dissimules: quia etsi in multis miserationibus suis multus est ad ignoscendum, judicia tamen ejus nihilominus abyssus multa, quibus agnoscitur valde omnino terribilis super filios hominum. David denique qui montem Oliveti demonstrat, dicens : *Homines et jumenta salvabis, Domine, quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam, Deus;* etiam judicii vallem in eodem psalmo commemorat dicens : *Non veniat mihi,* inquiens, *pes superbiæ, et manus peccatoris non moveat me.* Cujus et præcipitium se omnino perhorrescere fatetur, cum in alio psalmo ita loquitur, orans : *Confige timore tuo carnes meas, a judiciis enim tuis timui.* Superbus in hanc vallem corruit, et conquassatur : humilis descendit, et minime periclitatur. Superbus excusat peccatum suum; humilis accusat, sciens quia Deus non bis judicat in idipsum; et quod si nosmet-ipsos judicaverimus, non utique judicabimur.

15. Porro superbus non attendens quam horrendum sit incidere in manus Dei viventis, facile prorumpit in verba malitiæ ad excusandas excusationes in peccatis. Magna revera malitia tui te non misereri, et solum post peccatum remedium confessionis a te ipso repellere, ignemque in sinu tuo involvere, potius quam excutere, nec præbere aurem consilio Sapientis qui ait: *Miserere animæ tuæ placens Deo.* Proinde qui sibi nequam, cui bonus? Nunc judicium est mundi, nunc princeps hujus mundi ejicietur foras, hoc est de corde tuo, si te tamen humiliando ipse dijudicas. Erit judicium cœli, quando ipsum vocabitur cœlum desursum, et terra discernere populum suum: in quo sane timendum, ne projiciaris tu cum ipso et angelis ejus, si tamen inventus fueris injudicatus. Alioquin spiritualis homo, qui omnia dijudicat, ipse a nemine judicabitur. Propter hoc ergo judicium incipit a domo Dei, ut suos, quos novit judex, cum venerit inveniat judicatos : et jam nil de eis habeat judicare, quando videlicet judicandi sunt hi qui in labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellantur.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Le Jourdain.

16. Quelle joie pour le Jourdain qui se glorifie d'avoir été consacré par le baptême de Jésus-Christ, de recevoir les chrétiens dans ses eaux ! Il avait bien tort ce Syrien frappé de la lèpre (IV *Reg.*, v. 12), qui préférait aux fleuves d'Israël je ne sais quelle rivière de Damas, quand notre Jourdain s'est montré si souvent soumis à Dieu comme un esclave, a su modérer si miraculeusement son cours soit pour Elie, soit pour Elisée, soit encore, en remontant plus haut dans l'antiquité, pour Josué et pour tout le peuple d'Israël, à qui il laissa un passage à pied sec (IV *Reg.* II, 8, *et Jos.*, III). Après tout, où trouver un fleuve plus illustre que celui-là et comme lui consacré par une sorte de présence sensible de la Trinité ? Car sur ses bords la voix du Père se fit entendre, le Saint-Esprit se fit apercevoir et le Fils fut baptisé ? C'est donc avec raison que sur l'ordre même de Jésus-Christ, tout le peuple fidèle éprouve maintenant dans son âme, la vertu de ses eaux dont Naaman, sur le conseil du Prophète, fit l'expérience dans sa propre chair (IV *Reg.*, v).

CHAPITRE X.

Le Calvaire.

17. Allons aussi sur le Calvaire où le véritable Elisée, dont ont ri des enfants insensés (IV *Reg.*, II, 17), donna un rire éternel à ceux dont il a dit : « Me Voici, moi et les enfants que le Seigneur m'a donnés (*Isa.*, VIII, 18). » O vertueux enfants, tandis que les premiers ne savaient que bafouer le Prophète, le Psalmiste excite les seconds à chanter les louanges de Dieu en leur disant : « Louez le Seigneur, vous qui êtes ses enfants, louez le nom du Seigneur (*Psalm.* CXIII, 1), » afin que dans la bouche de ces vertueux enfants se trouve la louange du Très-Haut qu'avaient cessé de faire entendre les odieux enfants dont il se plaint en ces termes : « J'ai nourri des enfants et les ai élevés, et après cela ils m'ont méprisé (*Isa.*, I, 2). » Notre chauve est monté sur la croix et s'est exposé aux regards du monde pour sauver le monde ; rien ne voilait sa face, rien ne couvrait son front pendant qu'il expiait nos péchés ; il n'a pas plus reculé devant l'ignominie que devant les supplices d'une mort honteuse et terrible, pour nous arracher à des supplices éternels et nous rendre à la gloire. Pourquoi nous en étonner, et pourquoi aurait-il éprouvé de la confusion, puisqu'il n'a pas lavé nos souillures comme l'eau qui les délaye et s'en charge elle-même, mais comme les rayons du soleil qui les dessèchent et demeurent toujours purs ? car la sagesse de Dieu atteint partout, à cause de sa pureté.

Le Christ nous a purifiés non comme l'eau, mais comme les rayons du soleil.

CHAPITRE XI.

Le Sépulcre.

18. De tous les lieux saints, celui qui tient la première place en quelque sorte, qu'on désire le plus voir et où l'on ressent je ne sais quel redoublement de piété, c'est celui où le Christ reposa après sa mort plutôt que ceux où il vécut. La pensée de sa mort plus encore que celle de sa vie réveille notre piété. Je pense que cela vient de ce que

C'est la pensée de la mort plus encore que celle de la vie de J.-C., qui excite notre piété.

CAPUT IX.

De Jordane.

16. Quam læto sinu Jordanis excipit Christianos, qui se Christi gloriatur consecratum baptismate ! Mentitus est plane Syrus ille leprosus, qui nescio quas Damasci aquas aquis prætulit Israelis, cum Jordanis nostri devotus Deo famulatus toties probatus extiterit, sive quando Eliæ, sive quando Elisæo, sive etiam (ut antiquius aliquid recolam) quando Josue et omni populo simul, impetum mirabiliter inhibens, siccum in se transitum præbuit. Denique quid in fluminibus isto eminentius, quod ipsa sui * Trinitas quadam evidenti præsentia dedicavit ? Pater auditus, visus Spiritus sanctus, Filius est et baptizatus. Merito proinde ipsam ejus virtutem, quam Naaman ille consulente Propheta sensit in corpore, jubente Christo, universus quoque fidelis populus in anima experitur.

* al. sibi.

CAPUT X.

De loco Calvariæ.

17. Exitur etiam in Calvariæ locum, ubi verus Elisæus ab insensatis pueris irrisus, risum suis insinuavit æternum, de quibus ait : *Ecce ego, et pueri mei, quos mihi dedit Dominus.* Boni pueri, quos per contrarium illorum malignantium ad laudem excitat Psalmista, dicens : *Laudate, pueri, Dominum ; laudate nomen Domini*, quatenus in ore sanctorum infantium et lactentium perficeretur laus, quæ ex ore defecerat invidorum, eorum utique, de quibus queritur ita : *Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me.* Ascendit itaque crucem calvus noster, mundo pro mundo expositus : et revelata facie ac discooperta fronte purgationem peccatorum faciens, probrosæ et austeræ mortis tam non erubuit ignominiam, quam nec pœnam exhorruit, ut nos opprobrio sempiterno eriperet, restitueret gloriæ. Nec mirum. Quid enim erubesceret, qui ita lavit nos a peccatis, non quidem ut aqua diluens et retinens sordes, sed veluti solis radius desiccans et retinens puritatem ? Est quippe Dei sapientia ubique attingens propter munditiam suam.

CAPUT XI.

De Sepulcro.

18. Inter sancta ac desiderabilia loca sepulcrum tenet quodammodo principatum, et devotionis plus nescio quid sentitur, ubi mortuus requievit, quam ubi vivens conversatus est ; atque amplius movet ad pietatem mortis, quam vitæ, recordatio. Puto quod illa

Digitized by Google

l'une paraît plus austère et l'autre plus douce et que le repos et la sécurité de la mort sourient plus à la faiblesse humaine que les fatigues et la rectitude de la vie. La vie du Christ m'indique de quelle manière je dois vivre, sa mort, au contraire, me rachète de la mort; l'une règle ma vie, l'autre est le rachat de la mort. Sa vie fut laborieuse sans doute, mais sa mort est précieuse, sans que l'une toutefois ait été moins nécessaire que l'autre. En effet, à quoi aurait servi la mort du Christ à celui qui vit mal, et sa vie à celui qui meurt en damné? Est-ce que la mort du Sauveur peut, de nos jours, sauver de la mort éternelle ceux qui vivent dans le mal jusqu'à la mort, ou sa sainte vie a-t-elle pu sauver les saints Pères qui sont morts avant sa venue, selon ces paroles : « Quel homme pourra vivre sans mourir un jour et qui qui pourra soustraire son âme à la puissance de l'enfer (*Psalm.* LXXXVIII, 49)? Mais comme il nous est également nécessaire de vivre saintement et de mourir en pleine sécurité, il est venu par sa vie nous apprendre à vivre, et, par sa mort, rendre la sécurité à la nôtre; il est mort pour ressusciter et nous a ainsi donné l'espérance de ressusciter aussi après notre mort. A ces deux bienfaits il en ajouta même un troisième, sans lequel les deux autres ne pouvaient nous servir : il a effacé nos péchés. En effet, ne fussions-nous souillés que du seul péché originel, à quoi nous servirait, par rapport à la vraie et suprême félicité, la vie la plus sainte et la plus longue qui se puisse voir? Dès que le péché est entré dans notre âme il faut que la mort le suive; si l'homme ne l'avait point commis, il n'aurait jamais connu la mort.

La vie et la mort de Jésus-Christ étaient également nécessaires.

19. C'est donc par le péché qu'il a perdu la vie et mérité la mort : Dieu le lui avait prédit, et il était juste par conséquent qu'il mourût s'il péchait; est-il, en effet, rien de plus juste que la peine du talion? De même que l'âme est la vie du corps, Dieu est la vie de l'âme; en péchant volontairement il a perdu volontairement la vie, mais c'est bien contre son gré qu'il a perdu en même temps le pouvoir d'entretenir même la vie. Il a spontanément repoussé la vie quand il n'a plus voulu vivre, il ne pourra plus désormais la donner à qui que ce soit quand même il le voudrait. L'âme n'a plus voulu être gouvernée par Dieu, elle ne pourra plus désormais gouverner elle-même son corps; si elle ne veut pas se soumettre à son supérieur, pourquoi son esclave lui obéirait-il? Le Créateur a trouvé la créature rebelle à ses volontés, n'est-il pas juste que la créature trouve sa servante révoltée contre elle? L'homme a transgressé la loi de Dieu, il doit trouver maintenant dans ses membres une loi qui se trouve en révolte ouverte contre celle de l'esprit et qui la captive elle-même sous la loi du péché. Or, il est dit (*Isa.*, LIX) que le péché élève une séparation entre Dieu et nous, il s'ensuit que la mort, à son tour, met aussi une séparation entre notre corps et nous. C'est le péché qui a séparé notre âme de Dieu, de même la mort la sépare de son corps. En quoi donc la vengeance est-elle plus sévère que la faute, puisque l'âme ne souffre de son esclave que ce qu'elle s'est permis la première de faire souffrir à son auteur? Pour moi je ne trouve rien de plus juste que la mort engendre la mort, que la mort de l'esprit entraîne celle du corps, la mort du péché celle du châtiment, la mort qui est née de notre volonté celle qui s'impose à notre volonté.

C'est justice après s'être révoltée contre Dieu, que notre âme trouve son corps rebelle.

La mort est la juste peine du péché.

---

austerior, hæc dulcior videatur : magisque infirmitati blandiatur humanæ quies dormitionis, quam labor conversationis; mortis securitas, quam vitæ rectitudo. Vita Christi, vivendi mihi regula exstitit; mors, a morte redemptio. Illa vitam instruxit, mortem ista destruxit. Vita quidem laboriosa, sed mors pretiosa; utraque vero admodum necessaria. Quid enim Christi prodesse poterat, sive mors nequiter viventi, sive vita damnabiliter morienti? Numquid denique aut mors Christi etiam nunc male usque ad mortem viventes a morte æterna liberat, aut mortuos ante Christum sanctos Patres vitæ sanctitas liberavit? sicut scriptum est : *Quis est homo qui vivet, et non videbit mortem; eruet animam suam de manu inferi?* Nunc ergo quia utrumque nobis pariter necessarium erat, et pie vivere, et secure mori : et vivendo vivere docuit, et mortem moriendo securam reddidit : quoniam quidem resurrecturus occubuit, et spem fecit morientibus resurgendi. Sed addidit et tertium beneficium, cum etiam peccata donavit, sine quo utique cætera non valebant. Quid enim (quantum quidem ad veram summamque beatitudinem spectat) quantalibet vitæ rectitudo seu longitudo prodesse poterat illi, qui vel solo originali peccato teneretur adstrictus? Peccatum quippe præcessit, ut sequeretur mors, quod sane si cavisset homo, mortem non gustasset in æternum.

19. Peccando itaque vitam amisit, et mortem invenit : quoniam quidem et Deus ita prædixerat, et justum profecto erat, ut si peccaret homo, moreretur. Quid namque justius poterat, quam recipere talionem? Vita siquidem Deus animæ est, ipsa corporis. Peccando voluntarie, volens perdidit vivere : nolens perdat et vivificare. Sponte repulit vitam cum vivere noluit; non valeat eam dare cui, vel quatenus voluerit. Noluit anima regi a Deo : non queat regere corpus. Si non paret superiori, inferiori cur imperet? Invenit conditor suam sibi rebellem creaturam : inveniat anima suam sibi rebellem pedissequam. Transgressor inventus est homo divinæ legis : inveniat et ipse aliam legem in membris suis, repugnantem legi mentis suæ, et captivantem se in legem peccati. Porro peccatum (ut scriptum est) separat inter nos et Deum; separet proinde etiam mors inter corpus nostrum et nos. Non potuit dividi a Deo anima nisi peccando, nec corpus ab ipsa nisi moriendo. Quid itaque austerius pertulit in ultione, id solum passa a subdito, quod præsumpserat in auctorem? Nihil profecto congruentius, quam ut mors operata sit mortem, spiritualis corporalem, culpabilis pœnalem, voluntaria necessariam.

Digitized by Google

Par sa simple mort, le Christ nous a soustraits à notre double mort.

20. L'homme donc se trouvant condamné à une double mort dans sa double nature, l'une spirituelle et volontaire, l'autre corporelle et forcée : l'Homme-Dieu a remédié à l'une et à l'autre avec autant de bonté que d'efficacité par sa mort corporelle et volontaire, et, en mourant une fois, il a tué nos deux morts. Il ne pouvait en être autrement; car nos deux morts étant le fruit de notre péché et le payement de notre dette, le Christ, en prenant sur lui notre dette, sans participer à notre péché, nous a rendu en même temps, par sa mort volontaire et corporelle, la vie et la justice. S'il n'avait pas souffert corporellement, il n'aurait point acquitté notre dette; et si sa mort n'avait point été volontaire, elle n'aurait eu aucun mérite. D'où il suit, s'il est vrai, comme il est dit, que la mort est la dette en même temps que la peine du péché; que le Christ, en effaçant le péché et en mourant pour les pécheurs, a acquitté notre dette et subi notre peine.

Le Christ peut remettre les péchés puisqu'il est Dieu, comme le prouvent les miracles, etc.

21. Mais d'où vient au Christ le pouvoir de remettre les péchés? Sans doute de ce qu'il est Dieu et qu'il peut tout ce qu'il veut. Mais à quoi reconnaissons-nous sa divinité? C'est à ses miracles; car il a fait des choses que nul autre que lui ne peut faire; sans parler des oracles des prophètes et du témoignage que son Père lui a rendu du haut du ciel, au milieu de sa glorieuse transfiguration. Si nous avons Dieu pour nous, qui sera contre nous? Si Dieu même nous justifie qui est-ce qui nous condamnera? Si ce n'est qu'à lui que nous disons tous les jours : « J'ai péché contre vous, Seigneur (*Psalm.* L, 5), » qui mieux que lui ou plutôt quel autre que lui peut nous remettre le péché que nous avons fait contre lui? Ou bien comment ne le pourrait-il pas, lui qui peut tout? Après tout je puis, si bon me semble, pardonner les fautes qu'on a à se reprocher à mon égard, pourquoi Dieu ne pourrait-il en faire autant? Si donc le Tout-Puissant peut, mais peut seul remettre les péchés commis contre lui, on doit proclamer bien heureux celui à qui il n'impute point son péché. Quoi qu'il en soit, c'est donc en vertu de sa divinité que le Christ a pu nous remettre nos péchés.

Il est certain que le Christ veut nous remettre nos péchés.

22. L'a-t-il voulu? qui peut en douter? Comment croire que celui qui a voulu se revêtir de notre chair et subir la mort pour nous, nous refusera sa justice? Après s'être incarné parce qu'il l'a voulu, avoir été crucifié parce qu'il l'a voulu, n'y a-t-il que sa justice qu'il ne voudra point nous communiquer? or il est certain qu'il a voulu en tant qu'homme ce qu'il a pu en tant que Dieu. Mais qui nous a dit qu'il a fait mourir la mort? Nous le savons par cela seul qu'il a voulu la souffrir bien qu'il ne l'eût pas méritée. En effet à quel titre réclamera-t-on de nous le payement d'une dette qu'il a acquittée pour nous? Celui qui a effacé la dette du péché en nous donnant sa justice, a acquitté en même temps la dette de la mort et nous a rendu la vie, car la vie reparaît à la mort de la mort, de même que la justice revit là où le péché disparaît. Or la mort est mise en fuite par la mort du Christ, d'où il suit que sa justice nous est imputée. Mais comment un Dieu a-t-il pu mourir? parce qu'il était homme. Et comment la mort de cet homme peut-elle profiter aux autres hommes? c'est parce qu'il était juste. Il est bien certain qu'étant homme il a pu

---

20. Cum ergo hac gemina morte secundum utramque naturam homo damnatus fuisset, altera quidem spirituali et voluntaria, altera corporali et necessaria: utrique Deus homo una sua corporali ac voluntaria benigne et potenter occurrit, illaque una sua nostram utramque damnavit. Merito quidem, nam ex duabus mortibus nostris, cum altera nobis in culpæ meritum, altera in pœnæ debitum reputaretur; suscipiens pœnam, et nesciens culpam. dum sponte et tantum in corpore moritur, et vitam nobis, et justitiam promeretur. Alioquin si corporaliter non pateretur, debitum non solvisset: si non voluntarie moreretur, meritum mors illa non habuisset. Nunc autem si (ut dictum est) mortis meritum est peccatum ; et peccati debitum mors , Christo remittente peccatum, et moriente pro peccatoribus, profecto jam nullum est meritum, et solutum est debitum.

21. Cæterum unde scimus, quod Christus possit peccata dimittere? Hinc procul dubio, quia Deus est, et quidquid vult, potest. Unde autem et quod Deus sit? Miracula probant. Facit quippe opera, quæ nemo alius facere possit: ut taceam oracula Prophetarum, necnon et paternæ vocis testimonium elapsæ cœlitus ad ipsum a magnifica gloria. Quod si Deus pro nobis, quis contra nos? Deus qui justificat, quis est qui condemnet? Si ipse est et non alius, cui quotidie confitemur dicentes, *Tibi soli peccavi;* quis melius, imo quis alius remittere potest quod in eum peccatum est? Aut quomodo ipse non potest, qui omnia potest? Denique ego quod in me delinquitur valeo, si volo, donare : et Deus non queat in se commissa remittere? Si ergo peccata remittere et possit omnipotens, et solus possit, cui soli peccatur: beatus profecto, cui non imputabit ipse peccatum. Itaque cognovimus, quod peccata Christus divinitatis suæ potentia valuit relaxare.

22. Porro jam de voluntate quis dubitet? Qui enim nostram et induit carnem, et subiit mortem ; putas, suam nobis negabit justitiam? Voluntarie incarnatus, voluntarie passus, voluntarie crucifixus, solam a nobis retinebit justitiam? Quod ergo ex deitate constat illum potuisse, ex humanitate innotuit et voluisse. Sed unde rursum confidimus, quod mortem abstulit? Hinc plane, quod eam ipse qui non meruit, pertulit. Qua enim ratione iterum exigeretur a nobis, quod pro nobis ille jam solvit? Qui peccati meritum tulit, suam nobis donando justitiam ; ipse mortis debitum solvit, et reddidit vitam. Sic namque mortua morte revertitur vita, quemadmodum ablato peccato redit justitia. Porro mors in Christi morte fugatur, et Christi nobis

Digitized by Google

mourir, et qu'étant juste il est mort sans avoir mérité de mourir. Un pécheur ne saurait mourir pour un autre, puisqu'il est d'abord obligé de mourir pour lui-même; mais celui qui n'a point à mourir pour soi, mourra-t-il inutilement pour les autres? Non, et plus la mort de celui qui n'a point mérité de mourir est injuste, plus il est juste que celui pour lequel il meurt, vive.

23. Mais, direz-vous, où est la justice quand un innocent meurt pour un coupable? Je vous répondrai : Il n'y a pas là justice mais miséricorde ; s'il y avait justice, c'est qu'il ne mourrait pas pour rien, mais pour acquitter sa dette ; or s'il mourait parce qu'il doit mourir, il mourrait effectivement, et celui pour qui il mourrait n'en vivrait pas plus pour cela. Mais s'il n'y a pas justice, du moins il n'y a pas non plus injustice qu'il meure, autrement il ne pourrait jamais être en même temps juste et miséricordieux. Mais s'il n'y a rien d'injuste à ce qu'un innocent satisfasse pour un coupable, comment un seul pourra-t-il le faire pour plusieurs? Il semble que la justice exige que s'il n'y a qu'un seul qui meure il meure pour un seul. A cela l'Apôtre répond : « De même que c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification et la vie ; car comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul (*Rom.*, v, 19). » Mais si un seul a pu rendre la justice à plusieurs peut-être n'a-t-il pas pu leur rendre la vie. L'Apôtre répond : « Comme la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir également par un homme, et si tous meurent en Adam, tous aussi revivront en Jésus-Christ (I *Corinth.*, xv, 22). » En effet, quand un seul a péché, et que tous sont réputés pécheurs, pourquoi la justice d'un seul ne serait-elle imputée qu'à lui? Le péché d'un seul aurait causé la mort de tous, et la justice d'un seul ne rendrait la vie qu'à un? La justice de Dieu tendrait donc plus à condamner qu'à absoudre? Ou faut-il croire qu'Adam fut plus puissant pour le mal que le Christ pour le bien? On m'imputera la faute d'Adam et la justice du Christ ne me sera comptée pour rien? L'un aura pu me perdre par sa désobéissance et l'autre ne pourra me sauver par son obéissance?

La mort de Jésus-Christ est un effet de la miséricorde.

Comment la mort d'un seul profite à plusieurs?

24. Vous me direz sans doute qu'il est juste que le péché d'Adam passe en nous tous, puisque nous avons tous péché en lui, attendu que, lorsqu'il a péché, nous étions tous en lui et que c'est de lui que nous descendons par la concupiscence de la chair. Mais nous descendons encore bien plus directement de Dieu selon l'esprit que d'Adam selon la chair ; car selon l'esprit nous étions en Jésus-Christ bien avant que nous fussions en Adam par la chair, si pourtant nous pouvons nous flatter d'être de ceux dont l'Apôtre voulait parler quand il disait : « Il (c'est-à-dire Dieu le Père) nous a élus en lui, — en son Fils, — avant la création du monde (*Eph.*, xii). » Pour ce qui est d'être nés de Dieu même, l'Evangéliste saint Jean ne nous permet pas d'en douter quand il dit : « Ils ne sont pas nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu même (*Joan.* i, 12), » et ailleurs (I, *Joan.*, iii, 8) : « Celui qui est né de Dieu ne pèche pas, parce que son origine céleste le

Objection.

---

justitia imputatur. Verum quomodo mori potuit qui Deus erat? Quoniam nimirum et homo erat. Sed quo pacto mors hominis illius pro altero valuit? Quia et justus erat. Profecto namque cum homo esset, potuit mori ; cum justus, non debuit gratis. Non quidem peccator mortis sufficit solvere debitum pro altero peccatore, cum quisque moriatur pro se. Qui autem mori pro se non habet, numquid pro alio frustra debet? Quanto sane indignius moritur qui mortem non meruit, tanto is justius pro quo moritur, vivit.

23. Sed quæ, inquis, justitia est ut innocens moriatur pro impio? Non est justitia, sed misericordia. Si justitia esset, jam non gratis, sed ex debito moreretur. Si ex debito, ipse quidem moreretur : sed is pro quo moreretur, non viveret. At vero si justitia non est, non tamen contra justitiam est. Alioquin et justus et misericors simul esse non posset. Sed etsi justus non injuste pro peccatore satisfacere valeat, quo tamen pacto etiam unus pro pluribus? Etenim satis esse videretur ad justitiam, si unus uni moriens vitam restituat. Huic jam respondeat Apostolus. *Sicut enim, inquit, per unius delictum, in omnes homines, in condemnationem ; sic et per unius justitiam, in omnes homines, in justificationem vitæ. Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita et per unius hominis obedientiam justi constituentur multi.* Sed forte unus pluribus justitiam quidem restituere potuit, vitam non potuit. *Per unum*, ait, *hominem mors, et per unum hominem vita. Sicut enim in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur.* Quid enim? Unus peccavit, et omnes tenentur rei ; et unius innocentia soli reputabitur uni*? Unius peccatum omnibus operatum est mortem, et unius justitia uni vitam restituet? Itane Dei justitia magis ad condemnandum, quam ad restaurandum valuit? aut plus potuit Adam in malo, quam Christus in bono? Adæ peccatum imputabitur mihi, et Christi justitia non pertinebit ad me? Illius me inobedientia perdidit, et hujus obedientia non proderit mihi?

al. innocenti.

24. Sed Adæ, inquis, delictum merito omnes contrahimus, in quo quippe omnes peccavimus : quoniam cum peccavit, in ipso eramus, et ex ejus carne per carnis concupiscentiam geniti sumus. Atqui ex Deo multo germanius secundum spiritum nascimur, quam secundum carnem ex Adam ; secundum quem etiam spiritum longe ante fuimus in Christo, quam secundum carnem in Adam ; si tamen et nos inter illos numerari confidimus, de quibus Apostolus : *Qui elegit nos*, inquit, *in ipso* (haud dubium quin Pater in Filio)

Digitized by Google

Autre objection.

conserve. » Mais, reprenez-vous, la concupiscence de la chair montre assez que nous sommes nés de la chair, et le péché que nous sentons dans la chair prouve jusqu'à l'évidence que selon la chair nous descendons d'un pécheur. Cela n'empêche pas que leur génération spirituelle ne soit sentie, sinon dans la chair, du moins dans le cœur, par ceux qui peuvent dire avec saint Paul : « Pour nous, nous avons l'esprit de Jésus-Christ (I *Corinth.*, II, 16), » dans lequel ils ont fait tant de progrès qu'ils peuvent ajouter en toute confiance : « L'Esprit de Dieu même rend témoignage à notre esprit que nous sommes ses enfants (*Rom.*, VIII, 16), » et encore : « Nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits (I *Corinth.*, II, 12). » L'Esprit de Dieu a donc répandu la charité dans nos cœurs, de même que notre origine charnelle d'Adam a fait couler la concupiscence dans nos membres, et de même que celle-ci, qui a sa source dans le père de nos corps, se retrouve en toute chair mortelle en cette vie ; ainsi celle-là, qui vient du Père des esprits, n'est jamais absente du cœur des enfants parfaits de Dieu.

25. Mais si nous sommes nés de Dieu et choisis en Jésus-Christ, où serait la justice que notre origine humaine et terrestre l'emportât sur notre origine céleste et divine, que notre héritage charnel prévalût sur l'élection de Dieu, et que la concupiscence de la chair, qui nous vient d'une source temporelle, prescrivît contre ses éternels desseins ? Ou plutôt, si la mort a pu venir jusqu'à nous par le fait d'un homme, pourquoi la vie n'y viendrait-elle pas à plus forte raison également par un homme, et surtout par un tel homme ? Pourquoi enfin, si nous mourons tous en Adam, ne serions-nous pas plus sûrement vivifiés en Jésus-Christ ? « Enfin, s'il n'en est pas de la grâce de Dieu comme du mal arrivé par un seul homme qui a péché, car nous avons été condamnés au jugement de Dieu pour un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés, par la grâce de Jésus-Christ, après plusieurs péchés (*Rom.*, V, 15). » Le Christ a donc pu nous remettre nos péchés parce qu'il est Dieu ; mourir, puisqu'il est homme, et payer, en mourant, notre dette à la mort, parce qu'il est juste. Et, d'un autre côté, la vie et la justice d'un seul ont pu suffire à tout par la même raison que le péché et la mort ont pu passer d'un seul homme dans tous les hommes. Conclusion.

La mort de Jésus-Christ a été retardée afin que sa vie nous servit de leçon et d'exemple.

26. Mais ce n'est pas sans nécessité que l'Homme-Dieu retarda sa mort et vécut pendant quelque temps parmi les hommes ; c'était pour les exciter aux choses invisibles par de nombreux entretiens où il leur faisait entendre les paroles de la vérité, pour établir la foi dans leur âme par la vue de ses œuvres merveilleuses et pour les former à la vertu, par l'exemple de sa conduite. L'Homme-Dieu a donc mené sous nos yeux une vie de tempérance, de justice et de piété, enseigné la vérité, opéré des merveilles, souffert des tourments qu'il n'avait pas mérités, aussi que nous a-t-il manqué pour le salut de ce côté ? Si à cela s'ajoute la rémission de nos péchés, je veux dire une rémission gratuite, il est évident que l'œuvre de notre salut est complète. Il n'y a pas à craindre que pour remettre ainsi nos péchés la puissance ou la volonté manquent à Dieu et surtout à un Dieu qui a souffert et tant souffert pour les pécheurs, pourvu qu'il nous trouve dis-

---

ante mundi constitutionem. Quod autem etiam ex Deo nati sunt, testatur Evangelista Joannes, ubi ait : *Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.* Item ipse in epistola : *Omnis qui natus est ex Deo non peccat, quia generatio cœlestis conservat eum.* At carnis traducem, ais, carnalis testatur concupiscentia, et peccatum quod in carne sentimus, manifeste probat quod secundum carnem de carne peccatoris descendimus. Sed enim nihilominus spiritualis illa generatio, non quidem in carne, sed in corde sentitur ab his duntaxat qui cum Paulo dicere possunt : *Nos autem sensum Christi habemus ;* in que et eatenus profecisse se sentiunt, ut et ipsi cum omni fiducia dicant : *Ipse enim spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei*, et illud : *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quæ a Deo donata sunt nobis.* Per spiritum ergo qui ex Deo est, charitas diffusa est in cordibus nostris ; sicut et per carnem quæ est ex Adam, manat concupiscentia nostris insita membris. Et quomodo ista quæ a progenitore corporum descendit, nunquam in hac vita mortali a carne recedit ; sic illa procedens ex Patre spirituum, ab intentione filiorum duntaxat perfectorum nunquam excidit.

25. Si ergo ex Deo nati, et in Christo electi sumus : quænam justitia est, ut plus noceat humana atque terrena, quam valeat divina cœlestisque generatio ; Dei electionem vincat carnalis successio, et æterno ejus proposito carnis præscribat temporaliter traducta concupiscentia ? Quin imo, si per unum hominem mors, cur non multo magis per unum, et illum hominem vita ? Et si in Adam omnes morimur, cur non longe potentius in Christo omnes vivificabimur ? Denique *non sicut delictum, ita et donum. Nam judicium ex uno in condemnationem ; gratia autem ex multis delictis in justificationem.* Christus igitur et peccata dimittere potuit, cum Deus sit ; et mori, cum sit homo ; et mortis moriendo solvere debitum, quia justus ; et omnibus unus ad justitiam vitamque sufficere, quandoquidem et peccatum, et mors ex uno in omnes processerit.

26. Sed hoc quoque necessarie omnino provisum est, quod dilata morte homo inter homines dignatus est aliquandiu conversari : quatenus crebris et veris locutionibus ad invisibilia excitaret, miris operibus adstrueret fidem, rectis moribus instrueret. Itaque in oculis hominum Deus homo sobrie, et juste, et pie conversatus, vera locutus, mira operatus, indigna passus, in quo jam defuit nobis ad salutem ? Accedat

Digitized by Google

posés à imiter, comme il est juste, les exemples qu'il nous a donnés, à respecter les miracles qu'il a faits, à croire à sa doctrine et à lui témoigner notre reconnaissance pour tout ce qu'il a souffert.

La faiblesse du Christ ne nous a pas été moins utile que sa grandeur.

27. Ainsi, en Jésus-Christ, tout nous a servi, tout a été salutaire pour nous, tout nous fut nécessaire, et sa faiblesse ne nous a pas été moins utile que sa grandeur; car si la vertu de sa divinité a écarté le joug du péché qui pesait sur nos têtes, c'est la faiblesse de la chair qui lui permit, par sa mort, de rompre la puissance de la mort. C'est ce qui faisait dire avec tant de raison à l'Apôtre : « Ce qui paraît une faiblesse en Dieu est une force plus grande que celle de tous les hommes (I *Corinth.*, I, 25). »

Il en est de même de sa folie.

Et cette folie par laquelle il lui a plu de sauver le monde, afin de confondre en même temps la sagesse et les sages du monde, quand, par exemple, tout Dieu et tout égal à Dieu qu'il fût formellement, il s'abaissa jusqu'à prendre la forme d'un esclave; tout riche, grand, élevé et puissant qu'il fût, il se fit pour nous, pauvre, petit, humble et faible; quand il eut faim et soif, quand il ressentit la fatigue des voyages et le reste, non parce qu'il y était contraint, mais parce qu'il l'a bien voulu, cette espèce de folie de sa part, ne fut-elle point pour nous la voie de la sagesse, la forme de la justice et l'exemple de la sainteté? Voilà pourquoi encore le même Apôtre a dit aussi : « Ce qui semble en Dieu de la folie, est plus sage que toute la sagesse des hommes (*Ibid.*, 25). » C'est dont la mort qui nous a sauvés de la mort, c'est la vie qui nous a tirés de l'erreur, c'est la grâce qui nous a délivrés du péché. Or c'est par sa justice que la mort a remporté la victoire; car en payant une dette qu'il n'avait point contractée, le juste a acquis le droit de reprendre ce qu'il avait perdu. Quant à la vie, elle a accompli ce qui la concerne, par la sagesse qui est pour nous le miroir et la leçon de la vie et de la morale; et pour ce qui est de la grâce, elle a effacé nos péchés, comme je l'ai déjà dit, par la vertu de cette puissance qui fait tout ce qu'il lui plaît. Ainsi la mort du Christ fut la mort de notre mort, puisqu'il n'est mort que pour nous assurer la vie. Comment en effet pourrait ne pas vivre celui pour qui la Vie même est morte? Qui pourra faire fausse route dans les voies de la morale, ou dans les sentiers de la foi, s'il est guidé par la Sagesse elle-même? Et enfin, qui pourra voir un coupable en celui que la justice par excellence a absous? Or Jésus-Christ lui-même, dans son Evangile, se présente comme étant la vie, en disant : « Je suis la vie (*Joan.*, XIV, 6). » Pour les deux autres titres, l'Apôtre les lui attribue en ces termes : « Il nous a été donné de Dieu le Père pour être notre sagesse et notre justice (I *Corinth.*, I, 30). »

La mort nous a sauvés de la mort, la vie nous a tirés de l'erreur et la grâce

nous a délivrés du péché.

28. Mais si la loi de l'Esprit de vie nous a tous délivrés, en Jésus-Christ, de la loi de la mort et du péché, comment se fait-il que nous sommes encore sujets à la mort au lieu d'être, dès maintenant, revêtus d'immortalité? Ce ne peut être que pour que la vérité de Dieu soit accomplie, car Dieu n'aime pas moins la vérité que la miséricorde; il faut donc que l'homme meure, puisque Dieu a dit qu'il mourra, mais il ressuscitera afin qu'on voie que Dieu n'a point oublié la miséricorde. Ainsi quoique la mort n'ait plus sur nous un empire éternel, elle en exerce encore un dans le temps, afin que la parole de Dieu s'accomplisse. Il en est

Pourquoi nous ne sommes pas dès maintenant immortels.

Pourquoi nous ne sommes pas dès maintenant exempts de péchés.

---

et gratia remissionis peccatorum, hoc est, ut gratis peccata dimittat: et opus profecto nostræ salutis consummatum est. Non autem metuendum, quod donandis peccatis aut potestas Deo, aut voluntas passo, et tanta passo pro peccatoribus desit: si tamen solliciti inveniamur digne, ut oportet, et imitari exempla, et venerari miracula; doctrinæ quoque non exsistamus increduli, et passionibus non ingrati.

27. Itaque totum nobis de Christo valuit, totum salutiferum, totumque necessarium fuit, nec minus profuit infirmitas, quam majestas; quia etsi ex deitatis potentia peccati jugum jubendo submovit, ex carnis tamen infirmitate mortis jura moriendo concussit. Unde pulchre ait Apostolus: *Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus.* Sed et illa ejus stultitia, per quam et placuit salvum facere mundum, et mundi confutaret sapientiam, confunderet sapientes; quod videlicet cum in forma Dei esset, Deo æqualis, semetipsum exinanivit formam servi accipiens; quod dives cum esset, propter nos egenus factus est, de magno parvus, de celso humilis, infirmus de potente; quod esuriit, quod sitiit, quod fatigatus est in itinere, et cætera quæ passus est voluntate, non necessitate; hæc ergo ipsius quædam stultitia, nonne fuit nobis via prudentiæ justitiæ forma, sanctitatis exemplum? Ob hoc item Apostolus: *Quod stultum est*, inquit, *Dei, sapientius est hominibus.* Mors ergo a morte, vita ab errore, a peccato gratia liberavit. Et quidem mors per justitiam suam peregit victoriam; quia justus exsolvendo quæ non rapuit, jure omnino quod amiserat recepit. Vita vero quod ad se pertinuit, per sapientiam adimplevit, quæ nobis vitæ et disciplinæ documentum ac speculum exstitit. Porro gratia ex illa (ut dictum est) potestate peccata dimisit, qua omnia quæcumque voluit, fecit. Mors itaque Christi mors est meæ mortis; quia ille mortuus est ut ego viverem. Quo pacto enim jam non vivat, pro quo moritur Vita? Aut quis jam in via morum, seu rerum notitia errare timebit duce Sapientia? Aut unde jam reus tenebitur, quem absolvit Justitia? Vitam quidem se ipse perhibet in Evangelio: *Ego sum*, inquiens, *vita.* Porro duo sequentia testatur Apostolus, dicens: *Qui factus est nobis justitia et sapientia a Deo Patre.*

28. Si ergo lex spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit nos a lege peccati et mortis, utquid adhuc morimur, et non statim immortalitate vestimur? Sane ut Dei veritas impleatur. Quia enim misericordiam et veritatem diligit Deus, necesse est mori quidem hominem, quippe quod prædixerat Deus; sed a morte

Digitized by Google

de même du péché; quoiqu'il ne règne plus en maître, dans notre corps mortel, cependant il n'en est pas entièrement banni; c'est ce qui fait que saint Paul, loin de se glorifier d'être complétement délivré de la loi du péché et de la mort, se plaint, au contraire, d'être encore, en quelque chose, sous leur empire, quand il s'écrie, en parlant du péché : « Je sens une autre loi dans mes membres, etc. (*Rom.*, VII, 23), » et qu'il gémit du poids qui l'accable encore; certainement il veut parler de la loi de la mort quand il dit qu'il attend la rédemption de son corps (II *Corinth.*, V, 2).

Emotion que cause la vue des lieux saints.

29. Ces pensées et beaucoup d'autres du même genre que chacun peut avoir en pareille matière, naissent tout naturellement dans les âmes chrétiennes au souvenir du sépulcre de Jésus-Christ; mais je me figure que l'âme de celui qui le contemple de ses propres yeux doit être touchée d'une bien douce émotion, et qu'il n'est pas indifférent de voir des yeux du corps la place où le Seigneur a reposé ses membres : car, si son corps n'y est plus maintenant, il n'en est pas moins, pour nous, rempli d'heureux mystères, pour nous, dis-je, si toutefois nous tenons pour vrai avec autant d'amour que de foi ce que l'Apôtre nous dit en ces termes : « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême, pour mourir au péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, par la gloire de son Père, nous marchions, nous aussi, dans les sentiers d'une vie nouvelle. Car si nous avons été entés sur lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons également par la ressemblance de sa résurrection (*Rom.*, VI, 2). » Quel bonheur pour ces pèlerins quand, après les fatigues sans nombre d'un long voyage, et une foule de périls auxquels ils se sont vus exposés sur terre et sur mer, il leur est enfin permis de se reposer là même où ils savent qu'a reposé le corps du Seigneur ! Il me semble que, dans l'excès de leur joie, ils ne sentent plus la fatigue et ne comptent plus pour rien les frais du voyage ; mais, comme s'ils avaient enfin obtenu la récompense de leurs peines et remporté le prix de la course, pour me servir des expressions mêmes des saintes Écritures, ils sont inondés de bonheur d'être arrivés au tombeau du Sauveur. Il ne faut pas croire que c'est par hasard, subitement et comme par suite d'une sorte d'engouement populaire que ce sépulcre est devenu si fameux, car Isaïe longtemps d'avance en a parlé ainsi dans ses prophéties : « En ce temps-là, le rejeton de Jessé sera exposé aux yeux de tous les peuples comme un signe de ralliement, et les nations viendront lui offrir leurs prières; son tombeau sera glorieux (*Isa.*, XI, 10). » L'oracle prophétique se vérifie maintenant, il est nouveau pour nous dans son accomplissement mais il est ancien dans les saintes Écritures, et si nous sommes heureux de le voir s'accomplir sous nos yeux, nous n'en avons que plus de respect pour son antiquité. Mais en voilà assez sur le tombeau du Sauveur.

Quelle joie éprouvent les pèlerins en arrivant au tombeau de J.-C.

CHAPITRE XII.

Bethphagé.

30. Que dirai-je de Bethphagé, le hameau des prêtres, que j'allais oublier; de Bethphagé qui rappelle le sacrement de la confession et le mystère du

---

tamen resurgere, ne obliviscatur misereri Deus. Ita ergo mors etsi non perpetuo dominatur, manet tamen propter veritatem Dei vel ad tempus in nobis; quemadmodum peccatum, etsi jam non regnat in nostro mortali corpore, non tamen deest penitus nobis. Proinde Paulus ex parte quidem liberatum se a lege peccati et mortis gloriatur; sed rursum se utraque nihilominus lege aliqua gravari ex parte conqueritur, sive cum adversus peccatum miserabiliter clamat : *Invenio aliam legem in membris meis*, et cætera; sive cum ingemiscit gravatus, haud dubium quin lege mortis, redemptionem exspectans corporis sui.

29. Sive itaque hæc sive alia quæcumque in hunc modum, prout in talibus in suo quisque abundat sensu, ex occasione sepulcri Christianis sensibus suggerantur; puto quod non mediocris dulcedo devotionis infundatur cominus intuenti; nec parum proficitur cernendo etiam corporalibus oculis corporalem locum dominicæ quietis. Etsi quippe jam vacuum sacris membris, plenum tamen nostris et jucundis admodum sacramentis. Nostris, inquam, nostris, si tamen tam ardenter amplectimur, quam indubitanter tenemus quod Apostolus ait : *Consepulti enim sumus per baptismum in mortem, ut quomodo surrexit Christus a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.* Quam dulce est peregrinis post multam longi itineris fatigationem, post plurima terræ marisque pericula, ibi tandem quiescere, ubi et agnoscunt suum Dominum quievisse ! Puto, jam præ gaudio non sentiunt viæ laborem, nec gravamen reputant expensarum; sed tanquam laboris præmium, cursusve bravium assecuti, juxta Scripturæ sententiam, gaudent vehementer cum invenerint sepulcrum. Nec casu vel subito, aut veluti lubrica popularis favoris opinione, id tam celebre nomen sepulcrum nactum esse putetur, cum hoc ipsum tantis retro temporibus Isaias tam aperte prædixerit : *Et erit*, inquit, *in die illa radix Jesse, qui stat in signum populorum, ipsum gentes deprecabuntur, et erit sepulcrum ejus gloriosum.* Revera ergo impletum cernimus quod legimus prophetatum, novum quidem intuenti, sed legenti antiquum : ut sic adsit de novitate jucunditas, ut de vetustate non desit auctoritas. Et de sepulcro ista sufficiant.

CAPUT XII.

De Bethphage.

30. Quid de Bethphage dicam, viculo sacerdotum, quem pene præterieram, ubi et confessionis sacramentum, et sacerdotalis ministerii mysterium conti-

Digitized by Google

ministère sacerdotal ? Bethphagé signifie la maison de la bouche; or il est écrit : « Ma parole n'est pas loin de vous, elle est dans votre bouche et dans votre cœur (*Rom.*, x, 8). » N'oubliez pas que cette parole ne se trouve pas dans l'une des deux seulement, mais dans l'une et dans l'autre à la fois. En effet, elle se trouve dans le cœur du pécheur où elle opère une salutaire contrition, et elle se trouve aussi dans sa bouche, où elle impose silence à la mauvaise honte qui l'empêcherait de faire une confession nécessaire. Il y a deux sortes de hontes, selon l'Écriture : « l'une qui fait tomber dans le péché et l'autre qui attire la gloire (*Eccli.*, IV, 25). » La bonne est celle qu'on ressent de son péché présent ou passé, et qui fait que, même en l'absence de tout témoin humain, on a, pour la présence de Dieu, beaucoup plus que pour celle d'un homme, un respect d'autant plus grand qu'on sait que Dieu est plus pur que l'homme, et que le pécheur l'offense d'autant plus gravement qu'il est certain que le péché est plus éloigné de lui. Voilà la honte qui chasse la honte et appelle la gloire, soit parce qu'elle ne permet point le péché, ou si elle le permet, le punit par la pénitence et le chasse par la confession : or notre gloire à nous c'est le témoignage de notre conscience. Mais pour la honte qui nous empêche de confesser ce qui peut nous causer de la confusion, elle amène le péché et détruit toute gloire qui prend sa source dans la conscience, puisqu'elle empêche le pécheur contrit de sa faute, d'en débarrasser son cœur, en lui fermant sottement la bouche, quand au contraire il devrait bien plutôt dire avec David : « Seigneur, j'ai résolu de ne point tenir mes lèvres fermées, ainsi que vous le savez (*Psalm.*, xxxix, 10). » Le même prophète se reprochait ailleurs d'avoir, je crois, cédé à une honte aussi sotte que déraisonnable, quand il s'écriait : « Parce que j'ai gardé le silence, mes os ont vieilli (*Psalm.* xxxi, 3). » Voilà pourquoi aussi il demande qu'il y ait une garde vigilante placée à sa bouche pour en ouvrir la porte à la confession et la fermer à la justification, et il ne demande pas autre chose à Dieu dans sa prière, parce qu'il n'ignore point que la confession et la louange sont son œuvre (*Psalm.* cx, 3). En effet, confesser notre malice et louer en même temps la bonté et la puissance de Dieu, double bien d'une double confession, est un don de Dieu. C'est ce qui faisait dire à David : « Ne souffrez point, Seigneur, que mon cœur se laisse aller à des paroles de malice, et à chercher des excuses à mes péchés (*Psalm.* cxl. 4). » Voilà pourquoi les prêtres, qui sont les ministres de la parole de Dieu, doivent agir avec une double prudence, et s'appliquer, en même temps qu'ils donnent aux pécheurs de la douleur et de la honte de leurs péchés, à ne pas les empêcher de les confesser, en sorte que, en ouvrant leurs cœurs à la contrition, ils ne ferment point leur bouche à la confession ; car ils ne doivent point absoudre un pénitent, quelque contrit qu'il soit, s'il n'a point confessé de bouche ses péchés; en effet, s'il faut croire de cœur pour obtenir la justice, il faut aussi confesser de bouche pour obtenir le salut : d'ailleurs la confession d'un mort est nulle et morte elle même (*Eccli.*, xvii, 26). Celui donc qui a la parole dans la bouche et ne l'a pas dans le cœur, est vain ou trompeur : mais quiconque l'a dans le cœur et ne l'a point sur les lèvres est un homme orgueilleux ou timide.

Il y a deux sortes de confessions.

Il y a une bonne honte.

Il y a une mauvaise honte.

Quelle prudence doivent avoir les prêtres qui entendent les confessions.

---

netur ? Bethphage quippe domus buccæ interpretatur. Scriptum est autem : *Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo.* Non in altero tantum, sed simul in utroque verbum nabere memineris. Et quidem verbum in corde peccatoris operatur salutiferam contritionem : verbum vero in ore noxiam tollit confusionem, ne impediat necessariam confessionem. Ait enim Scriptura : *Est pudor adducens peccatum, et est pudor adducens gloriam.* Bonus pudor est, quo peccasse, aut certe peccare confunderis; et omnis licet humanus arbiter forte absit, divinum tamen quam humanum tanto verecundius revereris aspectum, quanto et verius Deum quam hominem cogitas puriorem *; tantoque eum gravius offendi a peccante, quanto constat longius ab illo esse omne peccatum. Hujuscemodi procul dubio pudor fugat opprobrium, parat gloriam, dum aut peccatum omnino non admittit, aut certe admissum et pœnitendo punit, et confitendo expellit; si tamen gloria etiam nostra hæc est testimonium conscientiæ nostræ. Quod si quispiam confiteri confunditur id quoque, unde compungitur; talis pudor peccatum adducit, et gloriam de conscientia perdit, quando malum quod ex profundo cordis compunctio conatur expellere, pudor ineptus obstruso labiorum ostio non permittit exire; cum eum exemplo David dicere potius oporteret : *Et labia mea non prohibebo, Domine, tu scisti.* Qui et seipsum redarguens, puto super hujuscemodi stulto et irrationabili pudore : *Quoniam tacui*, inquit, *inveteraverunt ossa mea.* Unde et optat ostium poni circumstantiæ labiis suis, ut oris januam et aperire confessioni, et defensioni claudere norit. Denique et aperte hoc ipsum orans petit a Domino, sciens nimirum, quia confessio et magnificentia opus ejus. Et quod videlicet nostram malitiam, et quod æque divinæ bonitatis et virtutis magnificentiam minime tacemus, magnum quidem geminæ confessionis bonum, sed Dei est donum. Ait itaque : *Non declines cor meum in verba malitiæ ad excusandas excusationes in peccatis.* Quamobrem ministros verbi sacerdotes caute necesse est ad utrumque vigilare sollicitos, quo videlicet delinquentium cordibus tanto moderamine verbum timoris et contritionis infligant, quatenus eos nequaquam a verbo confessionis exterreant; sic corda aperiant, ut ora non obstruant; sed nec absolvant etiam compunctum, nisi viderint et confessum; quandoquidem corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem. Alioquin a mortuo, tanquam qui non est, perit confessio. Quisquis igitur verbum in ore habet, et in corde non habet, aut dolosus est, aut vanus; quisquis vero in corde, et non in ore, aut superbus est, aut timidus.

* *al.* præsentiorem.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Béthanie.

31. Je ne saurais passer tout à fait sous silence, quoique j'aie hâte de terminer cet écrit, la maison de l'obéissance, Béthanie, la bourgade de Marthe et Marie, le lieu où Lazare a été ressuscité, l'endroit qui nous rappelle la figure de l'une et l'autre vie, l'admirable clémence de Dieu pour les pécheurs et la vertu de l'obéissance unie aux mérites de la pénitence. Disons en deux mots, à propos de cet endroit, que ni le zèle à faire le bien, ni le repos d'une sainte contemplation, ni les larmes de la pénitence ne pourront être agréables hors de Béthanie à celui qui fit tant de cas de l'obéissance qu'il fut obéissant à son Père jusqu'à la mort. Ce sont certainement là les richesses que le Prophète promet en ces termes au nom du Seigneur : « C'est ainsi que le Seigneur consolera Sion, il la consolera de toutes ses ruines, il changera ses déserts en lieux de délices et sa solitude en un jardin divin ; on y verra partout la joie et l'allégresse, on y entendra les actions de grâces et les cantiques de louanges (*Isa.*, LI, 3). » Ces délices de l'univers entier, ce trésor du ciel, cet héritage des peuples fidèles, se trouvent confiés à votre fidélité, mes bien chers amis, et recommandés à votre prudence et à votre courage. Or, vous ne pourrez conserver fidèlement et en toute sûreté ce dépôt céleste, si vous comptez sur votre prudence et sur votre courage, au lieu de mettre toutes vos espérances dans le secours de Dieu seul, en vous rappelant que l'homme, avec toute sa force, ne sera jamais que faiblesse, et si vous ne dites avec le Prophète : Le Seigneur est mon ferme appui, mon refuge et mon libérateur (*Psalm.* XVII, 2), » ou bien : « C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis ma confiance et par vous que je conserverai ma force, parce que vous êtes, ô mon Dieu, mon puissant défenseur. Ainsi la miséricorde de mon Dieu me préviendra (*Psalm.* LVIII, 10 et 11), » et encore : « Non, Seigneur, non, ne nous en donnez pas la gloire, donnez-la tout entière à votre nom (*Psalm.* CXIII, 9), » de cette manière nous bénirons tous celui qui apprend à vos mains à combattre et à vos doigts à faire la guerre (*Psalm.* CXLIII, 1).

CAPUT XIII.

De Bethania.

31. Sane non omnino (etsi multum festinem) debeo transire silenter domum obedientiæ, Bethaniam videlicet, castellum Mariæ et Marthæ, in quo Lazarus est resuscitatus; ubi nimirum et utriusque vitæ figura, et Dei erga peccatores mira clementia, necnon et virtus obedientiæ una cum fructibus pœnitentiæ commendatur. Hac ergo in loco breviter intimatum sufficiat, quod quidem nec studium bonæ actionis, nec otium sanctæ contemplationis, nec lacrymæ pœnitentis extra Bethaniam accepta esse poterunt illi, qui tanti habuit obedientiam, ut vitam quam ipsam perdere maluerit, factus obediens Patri usque ad mortem. Hæ sunt illæ profecto divitiæ, quas sermo propheticus ex verbo Domini pollicetur : *Consolabitur*, inquiens, *Dominus Sion, et consolabitur omnes ruinas ejus; et ponet desertum ejus quasi delicias, et solitudinem ejus quasi hortum Domini; gaudium et lætitia invenietur in ea, gratiarum actio, et vox laudis.* Hæ igitur orbis deliciæ, hic thesaurus cœlestis, hæc fidelium hæreditas populorum, vestræ sunt, charissimi, credita fidei, vestræ prudentiæ et fortitudini commendata. Tunc autem cœleste depositum secure et fideliter custodire sufficitis, si nequaquam de ipsa vestra prudentia vel fortitudine, sed de Dei tantum adjutorio ubique præsumitis, scientes quia non in fortitudine sua roborabitur vir, et ideo dicentes cum Propheta : *Dominus firmamentum meum, et refugium meum, et liberator meus;* et illud : *Fortitudinem meam ad te custodiam, quia Deus susceptor meus; Deus meus, misericordia ejus præveniet me;* et item : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam;* ut in omnibus sit ipse benedictus, qui docet manus vestras ad prælium, et digitos vestros ad bellum.

Digitized by Google

AVIS SUR L'OPUSCULE SEPTIÈME

DE SAINT BERNARD.

I. Le livre suivant, intitulé *des Degrés de l'humilité* est le premier ouvrage sorti de la plume de saint Bernard, qui le nomme en effet le premier, ainsi que Geoffroy, l'auteur de sa Vie, Voici en quels termes saint Bernard en parle dans sa lettre XVIII au cardinal Pierre : « Pour vous aider dans votre choix, je vous dirai que j'ai écrit un petit livre sur l'*humilité*, quatre *homélies*, etc. » Cette lettre est de l'année 1127. Quant à Geoffroy, voici ce qu'il en dit dans sa *Vie de saint Bernard*, livre III, chapitre VIII : « Si l'on veut savoir à quel point, dès le commencement de sa carrière, Bernard s'est montré scrutateur vigilant et juge sévère de lui-même, qu'on jette les yeux sur le premier de ses ouvrages, *touchant les divers degrés de l'humilité.* » Notre saint Docteur nous fait connaître lui-même la raison de ce titre dans la censure ou rétractation qu'il en a faite et placée en tête de son opuscule. Il lui était arrivé de citer un mot comme étant de l'Ecriture sainte et de donner, sur les Séraphins, une explication qu'il n'avait point vue dans les Pères de l'Eglise ; dès qu'il s'en fut aperçu, il s'empressa de corriger son erreur, tant il avait d'amour pour la vérité et de respect pour les Pères! A ce sujet Manrique rappelle avec force l'exemple de saint Bernard, « à tous ces auteurs mystiques et théologiens qui, non contents d'introduire des nouveautés dans les sens littéraux et les plus profonds de la théologie sacrée, ne craignent pas de les professer hautement, tandis qu'un saint Bernard qui avait, par une grâce du Ciel, la théologie infuse dans son âme, tient pour suspect tout sens mystique inconnu aux Pères de l'Eglise et n'a de repos qu'après avoir rétracté ce qu'il a inventé. » Il est vrai que, dans d'autres endroits, et particulièrement vers la fin de ses homélies sur ce texte : *Missus est*, il se donne un peu plus de latitude; car, dit-il, « s'il m'est arrivé d'aller plus loin que les Pères, sans aller contre ce qu'ils ont dit, je ne crois pas avoir fait en cela rien qui déplaise ni aux Pères ni à personne : » et, dans sa lettre LXXVII, il continue : « Chacun peut abonder dans son sens en toute sûreté de conscience, dès que son opinion n'est contraire ni à une raison certaine ni à une autorité respectable. » En s'exprimant ainsi, notre saint Docteur adoucit son premier sentiment et blâme moins les sens nouveaux, s'ils s'appuient sur la raison, que l'affectation à les rechercher.

II. On peut présumer de l'époque où cet opuscule fut écrit par la lettre XVIII, dont nous avons parlé plus haut, et qui porte la date de l'année 1127. A cette époque, saint Bernard n'avait encore écrit que quatre opuscules et quelques lettres. Or le premier de ces opuscules étant le traité *sur les Degrés de l'humilité*, on doit le placer avant l'année 1125. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il l'a adressé à son parent Geoffroy, prieur de Clairvaux, qui devint plus tard évêque de Langres, à qui il écrivit aussi la lettre CCCXX, en lui donnant les noms « de fils, de frère, de compagnon, et en disant qu'il participait à ses propres progrès. » Dans le manuscrit de la Colbertine inscrit sous le n° 3964, le titre de cet opuscule se lit ainsi à la suite des *Livres de la Considération* : « Livre du même auteur sur *les Degrés de l'humilité*, à Geoffroy alors prieur de Clairvaux, et depuis évêque de Langres. » On ne trouve pas dans ce manuscrit la Rétractation; mais on la voit en tête de ce livre dans quatre autres manuscrits ; c'est ce qui nous a engagé à lui donner la même place dans cette édition, quoique Horstius l'ait reléguée à la fin de la sienne.

Digitized by Google

RÉTRACTATION DE SAINT BERNARD

SUR SON TRAITÉ DES DEGRÉS DE L'HUMILITÉ.

Il m'est arrivé dans cet opuscule (n. 11), en citant le passage de l'Evangile où Notre-Seigneur dit qu'il ne connaît pas le jour du jugement dernier, pour prouver et confirmer une opinion que j'émettais, d'ajouter, sans y faire attention, quelque chose que j'ai vu plus tard ne se point trouver dans l'Evangile. En effet le texte porte seulement: « Le Fils ne le connaît pas non plus; » me trompant bien plus que voulant tromper les autres et me rappelant plutôt le sens que la lettre de ce passage, j'ai cité comme s'il y avait eu : « Le Fils de l'homme lui-même l'ignore. » J'ai établi tout un raisonnement sur cette citation inexacte pour arriver à prouver une assertion qui l'était également. Mais quand je reconnus mon erreur, il y avait déjà bien longtemps que ce petit livre avait paru, et comme il en avait déjà été fait plusieurs copies, il ne m'était plus possible de réparer mon erreur dans tous les exemplaires qui en existaient; c'est ce qui me fit regarder l'aveu de ma faute comme une nécessité. Dans un autre endroit (n. 35), il dit encore : Il m'est arrivé également d'avancer, sur les Séraphins, une opinion que je n'ai vue ni entendue ailleurs. Je prie le lecteur de vouloir bien remarquer que j'ai, en cet endroit, ajouté ces mots, *je pense*, comme correctifs à ma pensée; parce que je ne donnais que comme une simple opinion ce que je ne pouvais appuyer sur aucun texte de la sainte Ecriture. Quant au titre même de cet opuscule, *des Degrés de l'humilité*, on pourra peut-être la critiquer, parce qu'il est plutôt question, dans ce traité, des degrés de l'orgueil que de ceux de l'humilité, mais je ne le crains que de la part des lecteurs qui ne comprendront pas bien la raison de ce titre, ou qui n'y feront pas assez attention, car j'ai eu soin de l'indiquer en quelques mots vers la fin de cet opuscule.

RETRACTIO S. BERNARDI

IN TRACTATUM DE GRADIBUS HUMILITATIS.

In hoc Opusculo, cum illud de Evangelio, quod Dominus ait, diem ultimi judicii se nescire, ad aliquam sententiam confirmandam atque corroborandam proferrem in medium, improvide quidem apposui, quod in Evangelio scriptum non esse postea deprehendi. Nam cum textus habeat tantummodo : *Neque Filius scit;* ego deceptus magis, quam fallere volens, litteræ quippe immemor, sed non sensus : *Nec ipse*, inquam, *Filius hominis scit.* Unde etiam totam ordiens sequentem disputationem, ex eo quod non veraciter posui, veram conatus sum approbare assertionem. Sed quia talem errorem meum multo post, quam a me idem libellus editus, et a pluribus jam transcriptus fuit, deprehendi: cum non potui per tot jam libellos sparsum persequi mendacium, necessarium credidi confugere ad confessionis remedium. Alio quoque in loco quamdam de Seraphim opinionem posui, quam nunquam audivi, nusquam legi. Ubi sane lector meus attendat, quod proinde temperanter, *puto*, dixerim; volens videlicet non aliud, quam putari quod certum reddere de Scripturis non valui. Titulus quoque ipse qui de gradibus humilitatis inscribitur, pro eo forsitan quod non humilitatis, sed superbiæ potius hic distingui describique gradus videntur, calumniam patietur, sed hoc a minus vel intelligentibus, vel attendentibus ejus tituli rationem, quam tamen in fine opusculi ipse breviter intimare curavi.

Digitized by Google

TRAITÉ DE SAINT BERNARD

DES DEGRÉS DE L'HUMILITÉ ET DE L'ORGUEIL.

PRÉFACE.

S. Bernard s'excuse avec modestie d'entreprendre ce traité.

Vous m'avez demandé, mon frère Geoffroy, de reproduire d'une manière plus complète, dans un traité, ce que j'ai dit devant nos frères, sur les différents degrés de l'humilité; je voudrais bien répondre comme il convient à votre prière, mais je crains de ne le pouvoir point; car, selon le conseil de l'Evangile, je n'ai point osé me mettre à l'œuvre, je l'avoue, avant d'avoir commencé par m'asseoir et par considérer si je pourrais mener cette entreprise à bonne fin. Mais la charité ayant dissipé la crainte que j'avais d'être raillé si j'échoue, je me sentis pris d'une autre appréhension, en sens contraire, la gloire du succès ne sera-t-elle pas pour moi plus dangereuse que la honte de l'insuccès? Alors placé entre la crainte et la charité, comme entre deux routes, j'ai longtemps hésité quelle voie je ferais mieux de suivre, j'appréhendais, tout en disant d'excellentes choses sur l'humilité, de me trouver moi-même sans humilité, ou bien, en gardant un humble silence, de me rendre inutile. Ne trouvant aucune des deux voies sûres pour moi, et néanmoins étant obligé de préférer l'une ou l'autre, j'ai choisi celle qui me permettait de vous être de quelque utilité si je le pouvais, plutôt que celle qui me conduisait seul par le silence au port du salut. D'ailleurs j'espère bien que si je réussis, par hasard, à dire quelque chose qui soit digne de votre approbation, vous saurez, par vos prières, me préserver des atteintes de l'orgueil, et que si au contraire, ce que je crois plus probable, je ne produis rien qui mérite votre attention, du moins je n'aurai pas lieu de m'enorgueillir.

CHAPITRE I.

Jésus-Christ est la voie de l'humilité qui conduit à la vérité.

1. Avant de parler des degrés de l'humilité que saint Benoît nous donne à gravir plutôt qu'à compter (S. Bened. *Reg.*, cap. VII), je veux vous montrer, si je le puis, où ils doivent nous conduire, afin que connaissant le but à atteindre, la montée semble moins pénible. Dieu donc en nous proposant les difficultés de la route, nous en montre aussi la récompense, car il dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie (*Joan.*, XIV, 6). » La voie, c'est l'humilité qui conduit à la vérité; l'une représente le travail et l'autre en est le fruit. Mais qui me dit,

L'humilité est la voie qui mène à la vérité.

S. BERNARDI ABBATIS

DE GRADIBUS HUMILITATIS ET SUPERBIÆ.

PRÆFATIO.

Rogasti me, frater Godefride, ut ea quæ de gradibus humilitatis coram fratribus locutus fueram, pleniori tibi tractatu dissererem. Cui tuæ petitioni digne, ut dignum erat, et volens satisfacere, et timens non posse; evangelici consilii memor, non prius, fateor, incipere ausus sum, quam sedens computavi, si sufficerent sumptus ad perficiendum. Cum autem charitas hunc foras misisset timorem, quo mihi timebam illudi de opere non consummando; subintravit alius timor de contrario, quo cœpi timere gravius periculum de gloria si perfecissem, quam de ignominia si defecissem. Unde inter hunc timorem et charitatem, velut in quodam bivio positus, diu hæsitavi, cui viarum tuto me crederem; metuens aut loquendo utiliter de humilitate, ipse humilis non inveniri; aut tacendo humiliter, inutilis fieri. Cumque neutram viam tutam, alterutram tamen mihi tenendam esse conspicerem; elegi potius tibi, si quem possem, communicare fructum sermonis, quam tutari me solum portu silentii; simul fiduciam habens, si quid forte, quod approbes, dixerim, tuis precibus posse me non superbire; sin autem (quod magis puto) nihil tuo studio dignum effecerim, de nihilo superbire non posse.

CAPUT I.

Christum esse viam humilitatis, qua pervenitur ad veritatem.

1. Locuturus ergo de gradibus humilitatis, quos beatus Benedictus non numerandos, sed ascendendos proponit; prius ostendo, si possum, quo per illos perveniendum sit, ut audito fructu perventionis, minus gravet labor ascensionis. Proponit itaque Dominus nobis viæ laborem, laboris mercedem : *Ego sum*, inquit, *via, veritas, et vita.* Viam dicit humilitatem, quæ ducit ad veritatem. Altera labor, altera fructus laboris est. Unde sciam, inquis, quod ibi de

Digitized by Google

me répondez-vous, qu'il est question dans ce passage, de l'humilité, puisque le Seigneur se contente de dire en général : « Je suis la voie? » Ecoutez, c'est lui-même qui vous le dit assez clairement quand il ajoute : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (*Matth.*, XI, 29). » Il se donne donc comme exemple d'humilité et modèle de douceur. Si on l'imite, on ne marche point dans les ténèbres et on a la lumière de vie (*Joan.*, VIII, 12). Or qu'est-ce que la lumière de vie, sinon la vérité, la vérité, dis-je, qui illumine tout homme venant en ce monde et montre la vraie voie? Lors donc qu'après avoir dit : « Je suis la voie et la vérité, » il ajoute, « et la vie, » c'est comme s'il disait : « Je suis la voie qui conduit à la vérité, la vérité qui promet la vie et la vie même que je donne. En effet, « la vie éternelle, dit-il, c'est de vous connaître, ô mon Dieu, et de connaître Jésus-Christ votre envoyé (*Joan.*, XVII, 3). » Ou bien encore, c'est comme si on disait : Je considère la voie, c'est-à-dire, l'humilité, et j'en désire le fruit, je veux dire la vérité. Mais à quoi sert de se fatiguer à parcourir la voie, si on ne peut arriver au but désiré? Ecoutez sa réponse : « C'est moi qui suis la voie, » c'est-à-dire, le viatique. Aussi crie-t-il à ceux qui s'égarent ou qui ne connaissent point le chemin : « C'est moi qui suis la voie ; » à ceux qui doutent ou qui n'ont pas la foi : « C'est moi qui suis la vérité ; » et à ceux qui gravissent la route mais qui déjà se fatiguent : « C'est moi qui suis la vie. » Quoique je croie avoir suffisamment montré, d'après ce verset de l'Evangile, que la connaissance de la vérité est un fruit de l'humilité, je veux que vous entendiez encore celui-ci : « Je vous rends gloire, ô mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché la connaissance de ces choses — c'est-à-dire de la vérité, — aux sages et aux prudents, — c'est-à dire aux orgueilleux, — et que vous les avez révélées aux petits, — c'est-à-dire aux humbles (*Luc.*, X, 21). » On voit par là que la vérité est cachée aux superbes et révélée aux humbles.

2. Or on peut définir l'humilité, une vertu par laquelle l'homme devient méprisable à ses propres yeux en raison de ce qu'il se connaît mieux. Cette définition convient à ceux qui se sont fait des degrés dans leur cœur, et montent de vertu en vertu comme s'ils s'élevaient de degrés en degrés jusqu'à ce qu'ils arrivent au comble de l'humilité d'où, comme de Sion, c'est-à-dire comme d'un lieu d'observation, ils ont l'œil sur la vérité. « Le Législateur, est-il dit, donnera la bénédiction (*Psalm.* LXXXIII, 8), » parce que celui qui a donné la loi donnera aussi la bénédiction ; en d'autres termes, celui qui a prescrit l'humilité conduira à la vérité. Or quel est ce Législateur, sinon le Seigneur plein de droiture et de douceur qui a donné la loi à ceux qui pèchent dans la voie (*Psalm.*, XXIV, 8)? Or, qui est-ce qui pèche en route? N'est-ce pas celui qui s'éloigne de la vérité? Le doux Seigneur s'éloignera-t-il de lui comme lui s'éloigne de la vérité? Nullement, mais dans sa droiture et dans sa bonté il lui donne la voie de l'humilité qui doit les ramener à la connaissance de la vérité. Il lui donne donc l'occasion de recouvrer le salut parce qu'il est bon, mais il ne la lui donne point sans lui imposer le joug de la loi, parce qu'il est plein de droiture. Sa bonté ne lui permet pas de le laisser périr, ni sa justice de ne le point punir.

En preuve la définition même de l'humilité.

---

humilitate locutus sit, cum indeterminate dixerit, *Ego sum via?* Audi apertius : *Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde.* Se ergo proponit humilitatis exemplum, mansuetudinis formam. Si imitaris eum, non ambulas in tenebris, sed habebis lumen vitæ. Quid est lumen vitæ, nisi veritas? quæ illuminans omnem hominem venientem in hunc mundum, ostendit ubi sit vera vita. Ideo cum dixisset : *Ego sum via et veritas,* subdidit, *et vita,* ac si diceret : Ego sum via, quæ ad veritatem duco ; ego sum veritas, quæ vitam promitto ; ego sum vita, quam do : *Hæc est enim,* ait, *vita æterna, ut cognoscant te verum Deum, et quem misisti Jesum Christum.* Vel sic, quasi tu dicas : Viam considero, id est humilitatem ; fructum desidero, veritatem. Sed quid si tantus est labor viæ, ut ad optatum lucrum non possim pervenire? Respondet : *Ego sum via,* id est viaticum, quo sustenteris in via. Clamat igitur errantibus, et viam ignorantibus, *Ego sum via ;* dubitantibus, et non credentibus, *Ego sum veritas ;* jam ascendentibus, sed lassescentibus, *Ego sum vita.* Satis, ut reor, ostensum est ex proposito capitulo Evangelii, cognitionem veritatis fructum esse humilitatis. Accipe et aliud : *Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc,* haud dubium quin veritatis secreta, a *sapientibus et prudentibus,* id est a superbis, *et revelasti ea parvulis,* hoc est humilibus. Et in hoc apparet quod veritas, quæ superbis absconditur, humilibus revelatur.

2. Humilitatis vero talis potest esse definitio. Humilitas est virtus, qua homo verissima sui agnitione sibi ipsi vilescit. Hæc autem convenit his, qui ascensionibus in corde suo dispositis, de virtute in virtutem, id est de gradu in gradum proficiunt, donec ad culmen humilitatis perveniant, in quo velut in Sion, id est in speculatione, positi, veritatem prospiciant : *Etenim,* inquit, *benedictionem dabit legislator ;* quia qui dedit legem, dabit et benedictionem, hoc est qui jussit humilitatem, perducet ad veritatem. Quis vero est hic legislator nisi dulcis et rectus Dominus, qui legem dedit delinquentibus in via? In via quippe delinquunt, qui veritatem derelinquunt? Sed numquid vel sic a dulci Domino derelinquuntur? Ipsis ergo dulcis et rectus Dominus legem dat viam humilitatis, per quam redeant ad cognitionem veritatis. Dat occasionem recuperandæ salutis, quia dulcis est ; non tamen absque disciplina legis, quia rectus est. Dulcis, quia perire non patitur ; rectus, quia non obliviscitur.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Avantages de monter les degrés de l'humilité.

3. Or, dans cette loi par laquelle on revient à la vérité, saint Benoît fait douze degrés, en sorte que, de même qu'on va à Jésus-Christ par les dix commandements de la loi et par les deux circoncisions (*Genes.*, XXVIII) qui complètent le nombre douze, ainsi, en passant par les douze degrés de l'humilité, on arrive à la vérité; et lorsque, au haut de l'échelle qui apparut à Jacob comme le type de l'humilité, nous voyons le Seigneur s'appuyer; qu'est-ce à dire sinon que la connaissance de la vérité se trouve au haut de l'échelle de l'humilité? En effet, le Seigneur qui regardait du haut de l'échelle de Jacob sur les enfants des hommes, c'est la vérité, dont les yeux ne sauraient ni se tromper ni tromper celui qui regarde pour voir si elle en trouvera un qui ait de l'intelligence ou qui cherche Dieu. Ne vous semble-t-il pas l'entendre de là-haut crier et dire à ceux qui la cherchent, car elle connaît ceux qui sont à elle : « Venez à moi, vous tous qui brûlez du désir de me posséder et vous serez remplis de mes fruits (*Eccli.*, XXIV, 26), » ou bien encore : « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai (*Matth.*, XI, 28)? » Venez, dit-elle; mais où? A moi, la Vérité. Par où? par la voie de l'humilité. Et pourquoi? pour que je vous soulage. Mais quelle espèce de soulagement la vérité promet-elle à ceux qui montent vers elle et leur donne-t-elle quand ils sont arrivés? Ne serait-ce point, par hasard, la charité même? car selon saint Benoît (S. Bened., *Regul.*, cap. VII, grad., 12), c'est à la charité que doit arriver le religieux qui gravit tous les degrés de l'humilité. S'il est une nourriture douce et agréable, c'est bien la charité qui soulage ceux qui sont fatigués, fortifie ceux qui sont faibles et réjouit ceux qui ont le cœur triste; c'est elle enfin qui rend le joug de la vérité agréable et son fardeau léger.

L'échelle mystique de Jacob.

4. Oui la charité est une excellente nourriture; placée au milieu du plateau de Salomon (*Cant.*, III, 9), elle restaure les faméliques à l'odeur des différentes vertus comme au parfum d'assaisonnements variés, et remplit de joie en même temps qu'elle restaure. En effet, sur le plateau de la charité on trouve servies en même temps la paix, la patience, la bénignité, la longanimité, la joie du Saint-Esprit et toutes les autres filles de la charité qu'on pourrait encore citer; on trouve aussi, sur ce plateau, les mets de l'humilité, qui sont le pain de la douleur et le vin des larmes, c'est en effet ce que la vérité commence par offrir à tous les commençants, car c'est à eux qu'elle s'adresse quand elle dit : « Levez-vous après vous être reposés, vous qui mangez le pain de la douleur (*Psalm.* CXXVI, 2). » On y voit également pour la contemplation une nourriture solide que la sagesse lui a préparée avec la fine fleur de froment, et du vin qui réjouit le cœur de l'homme; la vérité convie en ces termes les parfaits à en prendre leur part : « Mangez, mes amis, et buvez; enivrez-vous, vous qui êtes mes meilleurs amis (*Cant.*, V, 1); » elle en a orné, dit-il, le milieu, de charité, pour les filles de Jérusalem (*Cant.*, III, 10), » c'est-à-dire, pour les âmes imparfaites qui, ne pouvant pas encore supporter une nourriture forte et solide, doivent se nourrir, en attendant, du lait de la charité au lieu de pain, et boire de son huile, au lieu de vin. Ce n'est pas sans raison qu'elle dit:

Description mystique du plateau de Salomon

CAPUT II.

Quo fructu ascendantur gradus humilitatis.

3. Hanc itaque legem, qua redítur ad veritatem; beatus Benedictus per duodecim gradus disponit; ut sicut per decem præcepta legis ac geminam circumcisionem (in quo duodenarius numerus adimpletur) ad Christum venitur; ita his duodecim gradibus ascensis, veritas apprehendatur. Illud quoque quod in scala illa, quæ in typo humilitatis Jacob monstrata est, Dominus desuper innixus apparuit, quid nobis aliud innuit, nisi quod in culmine humilitatis constituitur cognitio veritatis? Dominus quippe de summitate scalæ prospiciebat super filios hominum tanquam Veritas, cujus oculi sicut fallere nolunt, ita falli non norunt; ut videret si est intelligens, aut requirens Deum. Annon tibi de alto videtur clamare ac dicere requirentibus se (novit enim qui sunt ejus): *Transite ad me omnes qui concupiscitis me, et a generationibus meis implemini?* et illud: *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego vos reficiam.* Venite, inquit. Quo? Ad me veritatem. Qua? Per humilitatem. Quo fructu? Ego vos reficiam. Sed quæ est refectio, quam Veritas ascendentibus promittit, pervenientibus reddit? An forte ipsa est charitas? Ad hanc quippe, ut ait beatus Benedictus, ascensis omnibus humilitatis gradibus monachus mox perveniet. Vere dulcis et suavis cibus charitas, quæ fessos allevat, debiles roborat, mœstos lætificat. Jugum denique veritatis facit suave, et onus leve.

4. Bonus cibus charitas, quæ media in ferculo Salomonis consistens, diversarum odore virtutum, velut diversi generis fragrantia pigmentorum, esurientes reficit, jucundat reficientes. Ibi siquidem apponitur pax, patientia, benignitas, longanimitas, gaudium in Spiritu sancto; et si quæ sunt aliæ veritatis seu sapientiæ generationes, apparantur* in illa. Habet et humilitas in eodem ferculo suas epulas, panem scilicet doloris et vinum compunctionis, quas primo Veritas incipientibus offert, quibus utique dicitur: *Surgite postquam sederitis, qui manducatis panem doloris.* Habet ibidem contemplatio ex adipe frumenti solidum cibum sapientiæ, cum vino quod lætificat cor hominis, ad quæ Veritas perfectos invitat, dicens: *Comedite, amici mei, et bibite, et inebriamini, charissimi. Media*, inquit, *charitate constravit propter filias Jerusalem*, propter imperfectas videlicet animas,

* *al.* apponantur.

Digitized by Google

« Qu'elle en a orné le milieu, de la charité » dont les commençants ne peuvent point encore goûter la douceur parce qu'ils en sont empêchés par la crainte et dont les parfaits ne goûtent jamais assez, parce que plus ils la contemplent, plus ils lui trouvent de charmes. Les uns ont encore besoin d'être purgés des humeurs mauvaises, des délectations charnelles par l'amère potion de la crainte, et ne sont point en état de sentir la douceur du lait; les autres déjà sevrés ont comme un avant-goût de la gloire; il n'y a que ceux qui sont au milieu, c'est-à-dire ceux qui font des progrès, qui éprouvent enfin combien sont douces et sucrées les potions de la charité et, en attendant, eu égard à leur jeunesse, s'en tiennent pour satisfaits.

Il y a trois sortes de nourriture pour l'âme comme il y a trois sortes d'états.

5. Il y a donc pour l'âme une première nourriture, celle de l'humilité, elle est amère et purgative; il y en a une seconde, celle de la charité, elle est douce et calmante; enfin il y en a une troisième, celle de la contemplation, et celle-ci est solide et forte. Hélas, Seigneur, Dieu des armées, jusques à quand serez-vous irrité contre votre serviteur sans vouloir écouter sa prière; jusques à quand me nourrirez-vous d'un pain de larmes et me ferez-vous boire l'eau de mes pleurs? Qu'est-ce qui m'invitera à prendre ma part du festin plein de douceur de la charité, qui se trouve servi au milieu du plateau et dont les justes se partagent les délices dans la joie, en présence de Dieu? Cessant alors de m'adresser à Dieu avec l'amertume dans l'âme, je lui dirai : Seigneur ne me condamnez pas, mais que je me nourrisse des pains sans levain de la sincérité et de la vérité et que, dans mon bonheur et dans ma joie, je chante, dans les voies du Seigneur, la grandeur de sa gloire. C'est donc une bonne voie que la voie de l'humilité par laquelle on marche à la recherche de la vérité, on arrive à l'acquisition de la charité et à la possession des filles de la sagesse. De même que la fin de la loi est Jésus-Christ, ainsi la perfection de la charité est la connaissance de la vérité. Le Christ ne va point sans apporter la grâce, et la vérité ne peut être connue sans donner la charité; or elle ne peut être connue que des humbles, il n'y a donc qu'aux humbles qu'elle donne la grâce.

CHAPITRE III.

Dans quel ordre les degrés de l'humilité conduisent à la récompense de la vérité et comment le Christ a appris la miséricorde par sa Passion.

Il y a trois degrés dans la connaissance de la vérité.

6. J'ai dit, comme j'ai pu, quel avantage attend celui qui gravit les degrés de l'humilité; je vais dire maintenant, du mieux que je pourrai, dans quel ordre ils conduisent au but que nous nous proposons qui est la vérité. Mais comme il y a aussi trois degrés dans la connaissance de la vérité, je vais essayer de les indiquer en peu de mots, afin de montrer auquel des trois conduit le douzième degré de l'humilité: Or nous recherchons la vérité en nous d'abord, puis dans les autres et enfin en elle-même. Nous la recherchons en nous, en nous jugeant nous-mêmes; dans les autres, en compatissant à leurs maux; et en elle-même en la contemplant avec un cœur pur. Après avoir compté les degrés, remarquez en quel ordre ils se succèdent. La Vérité même vous apprendra d'abord pourquoi vous devez la chercher dans les autres avant de la chercher en elle-même, et ensuite

---

quæ dum adhuc illum solidum cibum minus capere possunt, lacte interim charitatis pro pane, oleo pro vino nutriendæ sunt. Quæ recte *media* describitur, quia ejus suavitas nec incipientibus præsto est, prohibente timore; nec perfectis satis est, pro abundantiori contemplationis dulcedine. Hic adhuc a noxiis carnalium delectationum humoribus, timoris amarissima potione purgandi, nondum lactis dulcedinem experiuntur; illi jam avulsi a lacte, epulari ab introitu gloriæ gloriosius delectantur; solis mediis, id est proficientibus, ita jam melleas quasdam sorbitiunculas charitatis expertis, ut illis interim pro sui teneritudine contenti sint.

5. Primus ergo cibus est humilitatis, purgatorius cum amaritudine; secundus charitatis, consolatorius cum dulcedine; tertius contemplationis, solidus cum fortitudine. Heu mihi, Domine Deus virtutum? quousque irasceris super orationem servi tui, cibabis me pane lacrymarum, et potum dabis mihi in lacrymis? Quis me invitabit ad illud vel medium ac dulce charitatis convivium; ubi justi epulantur in conspectu Dei, et delectantur in lætitia, ut jam non loquens in amaritudine animæ meæ, dicam Deo: Noli me condemnare; sed epulando in azymis sinceritatis et veritatis, lætus cantem in viis Domini, quoniam magna est gloria Domini? Bona tamen via humilitatis, qua veritas inquiritur, charitas acquiritur, generationes sapientiæ participantur. Denique sicut finis legis Christus, sic perfectio humilitatis, cognitio veritatis. Christus, cum venit, attulit gratiam; Veritas quibus innotuerit, dat charitatem. Innotescit autem humilibus; humilibus ergo dat gratiam.

CAPUT III.

Quo ordine gradus humilitatis ad propositum bravium veritatis perducant; et quomodo Christus per passionem didicit misericordiam.

6. Dixi, ut potui, quo fructu humilitatis gradus ascendi debeant; dicam, ut potero, quo ordine ad propositum bravium veritatis perducant. Sed quia ipsa quoque veritatis agnitio in tribus gradibus consistit, ipsos breviter, si possum, distinguo; quatenus ex hoc clarius innotescat, ad quem trium veritatis, duodecimus humilitatis pertingat. Inquirimus namque veritatem in nobis, in proximis, in sui natura; in nobis, nosmetipsos dijudicando; in proximis, eorum malis compatiendo; in sui natura, mundo corde contemplando. Observa sicut numerum, ita et ordinem. Primo te doceat Veritas ipsa, quod prius in proxi-

Digitized by Google

pourquoi en vous, avant que de la chercher dans les autres. En effet, dans la béatitude dont le Seigneur parle dans son sermon (*Matth.*, v, 7), il place les cœurs miséricordieux avant les cœurs purs, c'est parce que ceux qui sont miséricordieux découvrent plutôt la vérité dans les autres; attendu qu'ils en partagent les sentiments en leur devenant tellement semblables par la charité qu'ils ressentent les biens et les maux des autres comme si c'étaient les leurs propres. En effet, ils se sentent faibles avec les faibles, et ils ne peuvent voir quelqu'un scandalisé sans brûler avec lui (II *Corinth.*, xi, 29); ils sont dans la joie avec ceux qui s'y trouvent et versent des larmes avec ceux qui pleurent (*Rom.*, xii, 15). Cette charité fraternelle purifie l'œil de leur cœur et leur permet de goûter ensuite le bonheur de contempler en elle-même cette vérité, pour l'amour de laquelle ils souffrent avec le prochain. Au contraire, ceux qui, au lieu de compatir aux peines de leurs frères, insultent à leurs larmes ou s'affligent de leur joie et ne ressentent point en eux ce que souffrent les autres, parce qu'ils ne partagent point leurs sentiments, ne sauraient découvrir la vérité dans les autres. On peut leur appliquer le proverbe : Qui se porte bien ne sent pas le mal d'autrui, et qui a bien dîné ne connaît pas les tourments de celui qui n'a pas même déjeûné. Mais plus un malade se rapproche d'un autre malade et un famélique d'un autre famélique, plus aussi ils compatissent profondément à leurs maux. Car si la pure vérité ne peut être perçue que par un cœur pur, ainsi la misère de nos frères ne peut être ressentie que par un cœur malheureux. Mais pour se sentir malheureux du malheur d'autrui, il faut commencer par sentir son propre malheur à soi; ce n'est qu'en nous connaissant nous-mêmes que nous pourrons retrouver l'âme de notre prochain dans la nôtre, et savoir comment lui venir en aide, à l'exemple de notre Sauveur qui voulut souffrir afin de savoir compatir à la souffrance, être malheureux pour apprendre ainsi la pitié pour le malheur et la miséricorde, de même que nous lisons « qu'il apprit l'obéissance par tout ce qu'il a souffert (*Rom.*, v, 8) : » ce qui ne veut pas dire que, avant cela, il ne sût point être miséricordieux, puisque sa miséricorde est éternelle ; mais il voulut apprendre par sa propre expérience dans le temps ce qu'il savait par sa nature de toute éternité.

C'est ainsi que le Christ a appris la miséricorde par sa propre expérience,

Un proverbe.

Tout malheureux sait compatir au malheur.

7. Peut-être trouvez-vous que je vais un peu loin quand je dis que le Christ, qui est la Sagesse de Dieu, a appris la miséricorde, comme si celui par qui tout a été fait pouvait ignorer quoi que ce soit de ce qui est, d'autant plus qu'on pourrait entendre dans un sens qui n'aurait rien d'absurde, le passage de l'Epître aux Hébreux que j'ai cité plus haut pour prouver ce que j'avançais et appliquer ces mots : « Il a appris » non à la tête, dans son corps, mais à son corps, qui est l'Eglise, en sorte que le sens de ces paroles : « Il apprit l'obéissance » serait : il l'apprit dans son corps parce qu'il a souffert dans son chef. Car la mort, la croix, les opprobres, les crachats et les fouets qu'a soufferts Jésus-Christ, notre chef, qu'est-ce autre chose pour son corps, c'est-à-dire pour nous, que d'admirables leçons d'obéissance ? Aussi saint Paul dit-il : « Il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix (*Philipp.*, ii, 8.) » Pourquoi cela ? Saint Pierre nous le dit : « Jésus-Christ a souffert pour nous afin de vous laisser un exemple et pour que vous marchiez sur ses pas (I *Petr.*, ii, 21), » c'est-à-dire, pour que vous imitiez son obéissance. Ainsi tout ce qu'il a

Ou plutôt c'est dans les membres de son corps mystique qu'il l'a appris.

---

mis, quam in sui debeat inquiri natura. Post hoc accipies, cur prius in te, quam in proximis inquirere debeas. In numero siquidem beatitudinum, quas suo sermone distinxit Dominus, prius misericordes, quam mundicordes posuit. Misericordes quippe cito in proximis veritatem deprehendunt, dum suos affectus in illos extendunt; dum sic per charitatem se illis conformant, ut illorum vel bona, vel mala, tanquam propria sentiant. Cum infirmis infirmantur, cum scandalizatis uruntur. Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus consueverunt. Hac charitate fraterna cordis acie mundata, veritatem delectantur in sui contemplari natura, pro cujus amore mala tolerant aliena. Qui verolita se fratribus non consociant, sed e contrario aut flentibus insultant, aut gaudentibus derogant; dum quod in illis est, in se esse non sentiunt, quia similiter affecti non sunt, veritatem in proximis qualiter deprehendere possunt? Bene namque convenit illis illud vulgare proverbium : Nescit sanus quid sentiat æger, aut plenus quid patiatur jejunus. Et æger ægro, et jejunus jejuno quanto propinquius, tanto familiarius compatiuntur. Sicut enim pura veritas non nisi puro corde videtur, sic miseria fratris verius misero corde sentitur. Sed ut ob alienam miseriam miserum cor habeas, oportet ut tuam prius agnoscas, ut proximi mentem in tua invenias, et ex te noveris qualiter illi subvenias, exemplo scilicet Salvatoris nostri, qui pati voluit, ut compati sciret; miser fieri, ut misereri disceret, ut quomodo de ipso scriptum est : *Didicit ex his quæ passus est obedientiam*, ita et misericordiam disceret. Non quod ante misereri nesciret, cujus misericordia ab æterno, et usque in æternum; sed quod natura sciebat ab æterno, et usque in æternum; sed quod natura sciebat ab æterno, temporali didicit experimento.

7. Sed forte durum tibi videtur, quod dixi Dei sapientiam Christum didicisse misericordiam, quasi is per quem omnia facta sunt, aliquid aliquando ignorasset ex iis quæ sunt; maxime cum illud quod ex epistola ad Hebræos ad id comprobandum commemoravi, alio sensu, qui non ita videatur absurdus, possit intelligi; ut hoc quod dictum est, *didicit*, non ad ipsum caput referatur in sui persona, sed ad corpus ejus, quod est ecclesia, et ita sit sensus : *Et didicit ex iis quæ passus est obedientiam*, hoc est, obedientiam didicit in suo corpore ex iis, quæ passus

Digitized by Google

souffert nous apprend, à nous qui ne sommes que des hommes, combien nous devons souffrir pour l'obéissance, puisqu'un Dieu n'a pas hésité à endurer la mort pour elle. Entendu ainsi, il n'y a rien de choquant à dire que le Christ a appris l'obéissance, la miséricorde ou tout autre chose, puisque c'est dans son corps, pourvu qu'on ne croie pas qu'il a pu, dans le temps, apprendre quoi que ce soit qu'il eût ignoré dans l'éternité. De cette manière ce sera lui qui enseignera la miséricorde ou l'obéissance, et lui aussi qui l'apprendra, attendu que tête et corps ne font qu'un seul et même Jésus-Christ.

8. Je ne dis pas que ce sens n'est pas bon, mais un autre passage de la même lettre me fait préférer le premier : on lit en effet ailleurs : « Il ne s'est pas fait le libérateur des anges, mais des descendants d'Abraham; voilà pourquoi il a dû ressembler en tout, le péché excepté, à ses frères, afin qu'il devînt compatissant (*Rom.*, II, 16). » Or il me semble que ces paroles conviennent tellement au chef, qu'elles ne peuvent absolument point s'appliquer au corps. En effet, il n'y a que du Verbe même de Dieu qu'il est dit : « Il ne s'est point fait le libérateur des anges, » c'est-à-dire, il ne se les est point unis personnellement, « mais des descendants d'Abraham. » Aussi ne lit-on pas que le Verbe se soit fait ange, mais qu'il « s'est fait chair (*Joan.* I, 14), » c'est-à-dire, homme de la race d'Abraham, selon la promesse faite à ce patriarche. « Voilà pourquoi, » c'est-à-dire parce qu'il est de la race d'Abraham, « il a dû ressembler en tout à ses frères : » en d'autres termes, il fallut, il a été nécessaire qu'il fût comme nous, sujet à la douleur et, qu'à l'exception du péché, il passât par toutes nos misères. Si vous demandez pourquoi il fallait qu'il en fût ainsi, l'Apôtre vous répond : « Pour qu'il devînt compatissant. » Que si vous voulez savoir pourquoi ces dernières paroles ne pourraient point s'entendre de son corps mystique, je vous prie d'écouter la raison que saint Paul en donne un peu plus loin : « C'est des peines et des souffrances même par lesquelles il a été tenté et éprouvé, qu'il tire la vertu et la force de secourir ceux qui sont aussi tentés (*Hebr.*, II, 18). » Or, ces paroles, pour moi, ne signifient point autre chose que ceci; il a voulu souffrir et être tenté et partager toutes nos misères, à l'exception du péché, ce qui n'est autre que de se rendre semblable à ses frères, afin d'apprendre par sa propre expérience à avoir de la compassion et de la pitié pour ceux qui se trouvent éprouvés et tentés de même.

k Bernard préfère le premier sens.

9. Cette expérience ne l'a point rendu plus savant; ce n'est pas ce que je dis, mais afin qu'il parût plus près de nous, en sorte que les faibles enfants d'Adam qu'il n'a pas dédaigné d'appeler et de rendre ses frères, n'éprouvassent aucune peine à lui confier leurs infirmités, qu'il peut, veut et sait guérir, puisqu'il est Dieu, qu'il est devenu notre prochain et qu'il a souffert ce que nous souffrons nous-mêmes. Voilà pourquoi Isaïe l'appelle « un homme de douleur, qui connaît l'infirmité (*Isa.*, LIII, 3) : » et pourquoi aussi l'Apôtre dit : « Le pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos faiblesses (*Hebr.*, IV, 15), » mais pour nous faire comprendre pourquoi il le peut, « c'est, dit-il, parce qu'il a éprouvé, comme nous, toutes sortes de tan-

---

est in capite. Nam illa mors, illa crux, opprobria, sputa, flagella, quæ omnia caput nostrum Christus pertransiit, quid aliud corpori ejus, id est nobis, quam præclara obedientiæ documenta fuerunt? *Christus* enim, ait Paulus, *factus est obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis.* Qua necessitate? Respondeat Apostolus Petrus : *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini,* inquit, *vestigia ejus,* id est, ut imitemini obedientiam ejus. Ex his ergo quæ passus est, discimus quanta nos, qui puri homines sumus, oporteat pro obedientia perpeti, pro qua is, qui et Deus erat, non dubitaverit mori. Et hoc modo, inquis, non inconveniens erit, si dicatur Christus vel obedientiam, vel misericordiam, seu aliquid aliud in suo corpore didicisse; dum tamen sibi in sua persona nil, quod se ante latuerit, credatur ex tempore potuisse accedere. Sicque ipse sit qui misereri doceat aut obedire, ipse qui discat; quia caput et corpus unus est Christus.

8. Non nego hunc intellectum, quin rectus sit; sed ex alio loco ipsius epistolæ, superior interpretatio videtur approbari, ubi dicitur : *Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit, unde debuit per omnia fratribus assimilari, ut misericors fieret.* Puto quod hæc verba sic ad caput referenda sunt, ut corpori penitus aptari non possint. De Verbo utique Dei dictum est, *quod non Angelos apprehendit,* hoc est non in unam sibi personam assumpsit, *sed semen Abrahæ.* Neque enim legitur : Verbum Angelus factum est, sed, *Verbum caro factum est,* et caro de carne Abrahæ, juxta promissionem, quæ illi primum facta est. *Unde,* id est ex qua seminis assumptione, *debuit per omnia fratribus assimilari,* id est oportuit ac necesse fuit, ut similis nobis passibilis, nostrarum omnia, excepto peccato, genera miseriarum percurreret. Si quæris, qua necessitate? *ut misericors,* inquit, *fieret.* Et hoc, ais, cur non recte ad corpus referri potest? Sed audi quod paulo post sequitur : *In eo enim, in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis qui tentantur auxiliari.* In quibus verbis quid melius intelligi possit non video; nisi quod ideo pati ac tentari, omnibusque, absque peccato, humanis voluit communicare miseriis (quod est per omnia fratribus similari) ut similiter passis ac tentatis misereri ac compati ipso disceret experimento.

9. Quo quidem experimento, non dico ut sapientior efficeretur, sed propinquior videretur; quatenus infirmi filii Adam, quos suos fieri et appellari fratres non dedignatus est, suas illi infirmitates committere non dubitarent, qui sanare illas et posset ut Deus, et vellet ut proximus, et cognosceret ut eadem passus.

Digitized by Google

tations, hormis le péché (*Philipp.*, II, 6). » En effet Dieu est heureux, le Fils de Dieu est heureux dans cette forme et cette nature qui font qu'il n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu son Père; il était certainement impassible; et, jusqu'à ce qu'il se fût anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de l'esclave (*Id.*, *ibid.*, 7), de même qu'il n'avait point éprouvé par lui-même ce que c'est que misère et assujettissement, ainsi il ne savait point par sa propre expérience ce que c'est que compassion et obéissance; il le savait par sa nature; non point pour l'avoir éprouvé. Mais lorsqu'il se fut, pour quelque temps, rendu inférieur non-seulement à lui-même, mais aux anges qui, tout impassibles qu'ils soient par l'effet d'une grâce, ne le sont point par nature, et qu'il eut pris cette forme dans laquelle il pût souffrir et obéir, ce qu'il ne pouvait faire dans sa propre nature, comme je l'ai déjà dit, il a fait alors l'expérience de la miséricorde dans sa passion, et de l'obéissance dans sa sujétion. Mais cette expérience, comme j'en ai déjà fait la remarque, n'a rien ajouté à sa science, elle a seulement augmenté notre confiance, en rapprochant de nous, par cette triste connaissance, celui dont nous nous étions si fort éloignés. Aurions-nous jamais osé nous approcher de lui s'il était resté dans son éternelle impassibilité? Maintenant au contraire, l'Apôtre lui-même nous engage « à nous présenter avec confiance devant le trône de la grâce (*Hebr.*, IV, 16), » de celui dont les saintes lettres disent « qu'il s'est chargé de nos langueurs, » et que nous savons avoir pris « nos douleurs » sur lui (*Isa.*, LIII, 4), parce que nous ne saurions douter qu'il peut compatir a nos misères, les ayant lui-même éprouvées.

La science expérimentale du Christ est bien propre à augmenter notre confiance.

10. Il ne doit donc point sembler absurde de dire que le Christ n'a jamais commencé à apprendre quoi que ce soit qu'il n'eût pas su auparavant, et pourtant qu'il connaît d'une manière, de toute éternité, en tant que Dieu, la miséricorde qu'il a apprise dans le temps d'une autre manière en tant qu'homme. Peut-être est-ce dans ce sens que, répondant à ses disciples au sujet du jugement dernier, le Seigneur a dit qu'il n'en connaissait ni le jour ni l'heure (*Matth.*, XXIV, 36); autrement, comment celui en qui tous les trésors et les secrets de la science et de la sagesse sont renfermés (*Coloss.*, II, 3), aurait-il pu ignorer quand sera ce jour? Pourquoi donc disait-il qu'il ne le savait pas, quand il est bien certain qu'il ne pouvait l'ignorer? N'a-t-il pas voulu, par un mensonge, leur dérober la connaissance d'une chose qu'il ne leur était pas bon de savoir? Loin de moi une telle pensée; car de même qu'il ne saurait rien ignorer, attendu qu'il est la science même, ainsi il ne saurait mentir, parce qu'il est aussi la vérité même; mais voulant couper court aux questions curieuses et inutiles de ses Apôtres, il leur dit qu'il ne savait pas ce qu'ils lui demandaient, non pas dans un sens absolu, mais dans le sens où il pouvait le dire sans mentir. Or, si, en tant que Dieu, il embrasse d'un seul regard tous les temps également, aussi bien l'avenir que le présent et le passé, il voyait aussi ce dernier jour, mais il ne le connaissait point pour l'avoir vu des yeux de la chair, ce qui ne peut être, tant que du souffle de sa bouche il n'aura pas fait périr l'Antéchrist, tant qu'il n'aura point entendu de ses

C'est en tant qu'homme que le Christ ne sait pas quand sera le jugement dernier.

Unde Isaias virum eum appellat *dolorum et scientem infirmitatem*; et Apostolus: *Non enim habemus*, inquit, *pontificem, qui non possit compati infirmitatibus nostris*. Unde autem possit, indicans adjungit: *Tentatum autem per omnia pro similitudine, absque peccato*. Beatus quippe Deus, beatus Dei Filius, in ea forma, qua non rapinam arbitratus est esse se æqualem Patri, procul dubio impassibilis, priusquam se exinanisset formam servi accipiens, sicut miseriam vel subjectionem expertus non erat, sic misericordiam vel obedientiam non noverat experimento. Sciebat quidem per naturam, non autem sciebat per experientiam. At ubi minoratus est non solum a seipso, sed etiam paulo minus ab angelis, qui et ipsi impassibiles sunt per gratiam, non per naturam, usque ad illam formam, in qua pati et subjici posset, quod utique (sicut dictum est) in sua non posset; et in passione expertus est misericordiam, et in subjectione obedientiam. Per quam tamen experientiam non illi (ut dixi) scientia, sed nobis fiducia crevit, dum ex hoc misero genere cognitionis, is a quo longe erraveramus, factus est propior nobis. Quando enim illi appropinquare auderemus, in sua impassibilitate manenti? Nunc autem, Apostolo suadente, monemur *cum fiducia adire thronum gratiæ ipsius*, quem nimirum, sicut alibi scriptum est, *languores nostros* tulisse, *et dolores nostros* portasse cognoscimus, et in eo quo passus est ipse, nobis compati posse non dubitamus.

10. Non ergo debet absurdum videri, si dicitur Christum non quidem aliquid scire cœpisse, quod aliquando nescierit; scire tamen alio modo misericordiam ab æterno per divinitatem, et aliter in tempore didicisse per carnem. Vide ne et simili locutionis modo illud dictum sit, quod Dominus requirentibus discipulis de die ultimo se nescire respondit. Nam quomodo diem illum ille nesciebat, in quo omnes sapientiæ et scientiæ thesauri sunt absconditi? Cur ergo se scire negabat, quod certum est quia nescire non poterat? Numquid forte mendaciter eos voluit celare, quod utiliter non valuit innotescere? Absit. Sicut nil ignorare poterat, cum sapientia sit; sic nec mentiri, cum veritas sit. Sed volens discipulos ab inutilis inquisitionis curiositate compescere, quod inquirebant, se scire negavit; non omnino quidem, sed tali quodam modo, quo negare veraciter potuit. Nam etsi suæ divinitatis intuitu æque omnia, præterita scilicet, præsentia, atque futura perlustrando, diem quoque illum palam habebat; non tamen ullis carnis suæ sensibus experiendo agnoverat. Alioquin jam spiritu oris sui Antichristum interfecerat, jam auribus sui corporis archangelum vo-

Digitized by Google

oreilles corporelles, la voix de l'archange et le son de la trompette qui doit ressusciter les morts et n'aura point vu, de ses yeux de chair, les brebis et les boucs qu'il doit séparer les uns des autres.

11. Mais pour vous convaincre qu'il ne parlait que de la connaissance qui vient des sens, lorsqu'il disait qu'il ne savait pas quand sera ce jour, remarquez avec quel soin il s'exprime dans sa réponse ; il ne dit pas en effet : Ni moi non plus je ne connais point quand sera ce jour, mais seulement : Le Fils de l'homme lui-même l'ignore. Or qu'est-ce que le Fils de l'homme sinon le Fils de Dieu, en tant que fait chair ? Ce nom même montre bien qu'en disant qu'il ignorait quelque chose, ce n'est pas comme Dieu qu'il parlait ; mais comme homme. En effet, partout où il parle de lui en tant que Dieu, il ne dit plus le Fils ou le Fils de l'homme, mais il dit, Je, ou moi, comme quand il s'écrie : « En vérité, en vérité, je vous déclare que je suis avant qu'Abraham fût (*Joan.*, VIII, 58) : » Je suis, dit-il, et non pas : Le Fils de l'homme est, en parlant évidemment de cette essence par laquelle il est avant Abraham, avant même tout commencement, non point de celle par laquelle il descend d'Abraham. Dans une autre occasion, demandant à ses disciples l'opinion qu'on avait de lui, il leur dit : « Qui les hommes disent-ils, non pas que je suis, mais qu'est le Fils de l'homme (*Matth.*, XVI, 13) ? » Au contraire lorsqu'il leur demande ce qu'eux-mêmes ils pensent aussi de lui, il ne leur dit pas : « Et vous, qui pensez-vous — qu'est le Fils de l'homme, mais bien, — que je suis ? » Lorsqu'il s'enquiert de l'opinon d'un peuple charnel sur lui, en tant qu'homme, il se désigne par son nom d'homme et s'appelle le Fils de l'homme ; mais quand c'est à ses disciples qui sont spirituels qu'il s'adresse, pour savoir ce qu'ils pensent de lui, en tant que Dieu, il ne dit plus : Que pensez-vous du Fils de l'homme, mais « de moi. » Pierre comprit bien le sens de ces mots : « de moi » qui leur étaient adressés, comme il le fit voir par sa réponse quand il s'écria : « Vous êtes, — non Jésus le fils de la Vierge, mais — le Christ, Fils de Dieu. » Il aurait pu faire la première réponse sans blesser la vérité, c'est évident, mais comme il avait admirablement saisi, dans les paroles de Jésus-Christ, le sens de sa question, il répondit précisément et directement à ce qui lui était demandé : « Vous êtes le Christ, Fils de Dieu. »

V. la rétractation placée en tête de ce traité.

12. En voyant donc en Jésus-Christ, deux natures en une seule personne ; l'une par laquelle il a commencé d'être, et que, en tant qu'il a toujours été, il a toujours su toutes choses, tandis que, en tant que né dans le temps, il a appris beaucoup de choses dans le temps, pourquoi ne pas reconnaître que, de même qu'il a commencé d'être selon la chair, ainsi il a commencé à connaître les misères de la chair, mais de ce genre de science qui vient de la faiblesse même de la chair, et qu'il eut été plus heureux et plus sage pour nos premiers parents de ne point acquérir, puisqu'ils ne pouvaient se la procurer que par la folie et la misère. Mais leur Créateur venant rechercher ce qui s'était perdu, eut pitié de son œuvre et vint la trouver en descendant lui-même miséricordieusement là où elle avait péri misérablement. Il a voulu éprouver, dans sa propre personne, ce qu'ils souffraient justement pour avoir péché contre lui ; il n'y était point poussé par une curiosité semblable à la leur, mais par une admirable charité ; ce n'était pas simplement pour partager leur malheur, mais pour devenir miséricordieux et pour les délivrer de leur misère, oui, dis-je, pour devenir miséricordieux, non point

Le Christ a, par son ignorance, expié le désir coupable de savoir qu'a eu notre premier père.

---

ciferantem, et tubam sonantem, in quo strepitu mortui suscitandi sunt, audierat ; jam oculis suæ carnis oves hœdosque, qui ab invicem segregandi sunt, perspexerat.

11. Denique ut intelligas, quod illa tantum cognitione, quæ per carnem fit, se illum diem nescire perhibuerit, vigilanter respondens, non ait : Nec ego scio, sed *nec ipse*, inquit, *Filius* hominis *scit*. Quid est Filius hominis, nisi nomen assumptæ carnis ? Quo siquidem nomine intelligi datur, quia dicens se aliquid nescire, non juxta quod Deus est, sed secundum hominem loquitur. Alias quippe loquens de se secundum suam divinitatem, non Filius, vel Filium hominis ; sed, Ego, vel me, sæpius ponere consuevit, ut ibi : *Amen, amen dico vobis, antequam Abraham fieret, ego sum. Ego sum*, ait ; non Filius hominis est. Nec dubium, quin de illa essentia diceret, qua ante Abraham et sine initio est, non qua post Abraham et ex Abraham factus est. Alibi quoque hominum de se opinionem a discipulis inquirens : *Quem dicunt*, inquit, *homines esse*, non me, sed *Filium hominis ?* Rursus eosdem interrogans, quid de se ipsi quoque sentirent : *Vos autem*, non quem Filium hominis, sed *quem me*, ait, *esse dicitis ?* Carnalis videlicet populi sententiam de carne inquirens, nomen carnis, quod proprie est *Filius hominis ;* posuit ; spirituales vero discipulos de sua divinitate interrogans, non Filium hominis, sed signanter *me* dixit. Quod denique Petrus intelligens, quid per hoc quod dixerat, *me*, requisiti fuissent, sua responsione aperuit : *Tu es*, inquiens, non Jesus, filius Virginis, sed *Christus, Filius Dei.* Quod utique si respondisset, nihilominus veritatem dixisset ; sed in verbis interrogationis sensum interrogantis prudenter advertens, competenter, proprieque ad interrogata respondit, dicens : *Tu es Christus Filius Dei.*

12. Cum igitur videas Christum in una quidem persona duas habere naturas, unam qua semper fuit, alteram qua esse cœpit ; et secundum sempiternum suum quidem esse, semper omnia nosse ; secundum temporalem vero, multa temporaliter expertum fuisse, cur fateri dubitas ; ut esse in tempore cœpit ex carne, sic carnis quoque miserias scire cœpisse, illo duntaxat modo cognitionis, quem docet defectio carnis ? Quod utique genus scientiæ protoplasti sapientius feliciusque nescirent, quando id attingere nisi stulte

Digitized by Google

de cette miséricorde qu'il ressent dans le bonheur immuable de son éternité, mais de celle qu'il a trouvée sous notre forme, par le moyen de la misère. La première l'a conduit à commencer son œuvre de bonté, et la seconde la lui a fait achever : ce n'est pas que celle-là fût incapable de l'achever toute seule; mais, c'est que sans celle-ci, elle ne pouvait rien qui nous profitât. L'une et l'autre étaient également nécessaires, mais la dernière seule allait à notre nature. O ineffable invention de la charité de Dieu. Aurions-nous jamais songé à cette admirable miséricorde que la misère n'a point formée, ou conçu même la pensée de cette compassion qui nous était inconnue, que la passion n'a point éveillée et qui subsiste dans son impassibilité? Et pourtant, si la miséricorde qui ne connaît point la misère n'avait point été avant celle qui la connaît, elle ne se serait point approchée de celle dont la misère est la mère; mais, si elle ne s'en était point approchée, elle ne l'aurait point attirée à elle, et, si elle ne l'avait point attirée, elle ne l'aurait point tirée : mais tirée d'où? de l'abîme de sa misère et des profondeurs de son bourbier (*Psalm.* XXXIX, 3). Jésus-Christ ne s'est point pour cela dépouillé de sa première miséricorde, mais il en a fait le vêtement de la seconde; il ne l'a point changée, mais multipliée, selon ces paroles : « Vous sauverez, Seigneur, les hommes et les bêtes, selon l'abondance de votre infinie miséricorde (*Psalm.* XXXV, 7). »

Comment la miséricorde du Christ en tant qu'hommes nous est nécessaire.

CHAPITRE IV.

Le premier degré de la vérité c'est de se connaître soi-même, c'est-à-dire, de connaître sa propre misère.

13. Mais revenons à notre sujet. Si donc celui qui ne connaissait pas la misère s'est fait misérable, afin d'apprendre, par sa propre expérience, ce qu'il ignorait jusqu'alors, à combien plus forte raison devez-vous, vous, je ne dis pas devenir ce que vous n'êtes pas, mais considérer attentivement ce que vous êtes, car vous êtes véritablement misérable, pour apprendre du moins par cette voie à être miséricordieux, puisque vous ne pouvez l'apprendre par un autre? Car il est à craindre, si vous ne voyez que la misère du prochain sans faire attention à la vôtre, que vous n'éprouviez de l'indignation plutôt que de la commisération, que vous ne vous sentiez moins porté à secourir qu'à juger et plus disposé à détruire avec fureur qu'à instruire en esprit de douceur, selon ces paroles de l'Apôtre : « Vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de les relever dans un esprit de douceur (*Gal.*, VI, 1). » L'Apôtre nous conseille donc ou plutôt nous ordonne de secourir notre frère malade dans cet esprit de douceur avec lequel nous voudrions qu'on nous secourût nous-mêmes en pareil cas, et il nous dit comment nous apprendrons la douceur envers les pécheurs, c'est, dit-il, « en faisant réflexion sur vous-mêmes et en craignant d'être tentés aussi bien que lui. »

Le premier degré de la vérité en nous est de nous connaître nous-mêmes.

14. Examinons avec quel soin le disciple de la vérité observe l'ordre qu'a suivi le Maître. Dans les béati-

---

misereque non poterant. Sed plasmator eorum Deus, requirens quod perierat, opus suum miseratus prosecutus est, descendens et ipse misericorditer, quo illi ceciderant miserabiliter. Voluit experiri in se, quod illi faciendo contra se merito paterentur, non simili quidem curiositate, sed mirabili charitate; non ut miser cum miseris remaneret, sed ut misericors factus miseros liberaret. Factus, inquam, misericors, non illa misericordia, quam felix manens habuit ab æterno : sed quam mediante misera reperit in habitu nostro. Porro pietatis opus, quod per illam cœpit, in ista perfecit, non quod sola illa non posset perficere; sed quia nobis non potuit absque ista sufficere. Utraque siquidem necessaria; sed nobis hæc magis congrua fuit. O ineffabilis pietatis excogitatio! Quando nos illam miram misericordiam cogitaremus, quam præcedens miseria non informat? Quando illam adverteremus incognitam nobis compassionem, quæ non passione præventa, cum impassibilitate perdurat? Attamen si illa, quæ miseriam nescit, misericordia non præcessisset, ad hanc, cujus miseria mater est, non accessisset. Si non accessisset, non attraxisset; si non attraxisset, non extraxisset. Unde autem extraxit, nisi de lacu miseriæ, et de luto fæcis? Nec illam tamen misericordiam deseruit, sed hanc inseruit; non mutavit, sed multiplicavit, sicut scriptum est : *Homines et jumenta salvabis, Domine, quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam, Deus.*

CAPUT IV.

Primus veritatis gradus est, primum seipsum attendere, seu propriam miseriam agnoscere.

13. Sed jam ad propositum redeamus. Si ergo se miserum fecit, qui miser non erat, ut experiretur quod et ante sciebat; quanto magis tu, non dico ut te facias quod non es, sed ut attendas quod es, quia vere miser es, et sic discas misereri, qui hoc aliter scire non potes; ne forte, si proximi malum consideres, et tuum non attendas; movearis non ad miserationem, sed ad indignationem; non ad adjuvandum, sed ad judicandum; denique non ad instruendum in spiritu lenitatis, sed ad destruendum in spiritu furoris : *Vos qui spirituales estis*, ait Apostolus, *hujusmodi instruite in spiritu lenitatis.* Apostoli consilium sive etiam præceptum est, ut mansueto, id est eo spiritu fratri ægrotanti subvenias, quo tibi vis subveniri cum ægrotas. Et ut scias qualiter erga delinquentem mansuescere possis : *Considerans*, inquit, *te ipsum, ne et tu tenteris.*

14. Considerare libet, quam bene discipulus Veritatis ordinem sequatur Magistri. In beatitudinibus,

Digitized by Google

tudes dont j'ai parlé plus haut (n. 6), nous voyons que les cœurs miséricordieux sont placés avant les cœurs purs et les doux avant les miséricordieux; de même l'Apôtre, en exhortant les hommes spirituels à instruire ceux qui sont charnels, a soin de dire « en esprit de douceur. » Attendu que s'il faut être miséricordieux pour instruire ses frères, il faut être doux pour le faire en esprit de douceur. C'est comme s'il avait dit : Nul ne saurait être compté parmi les hommes miséricordieux, s'il n'est doux au fond de son cœur. Voilà donc que l'Apôtre nous montre clairement lui-même ce que je vous avais promis un peu plus haut de vous faire voir moi-même, c'est-à-dire, qu'il faut rechercher la vérité en vous avant que de la chercher dans les autres, « en faisant réflexion, dit-il, sur vous-mêmes » c'est-à-dire, en remarquant comme vous êtes accessibles à la tentation et enclin au péché; en vous considérant ainsi, vous apprendrez à devenir doux et vous pourrez ensuite secourir les autres en esprit de douceur. Mais si le conseil du disciple ne vous suffit point, écoutez les invectives du Maître : « Hypocrite, commencez par ôter la poutre de votre œil, vous verrez ensuite comment vous pourrez retirer la paille de l'œil de votre frère (*Matth.*, VII, 5). » Or cette poutre grande, énorme qui se trouve dans notre œil, c'est l'orgueil qui est dans notre esprit, l'orgueil, dis-je, dont l'embonpoint excessif, qui n'est pas la santé mais une vaine enflure sans consistance, obscurcit l'œil de l'âme et projette une ombre sur la vérité; c'est au point que s'il règne dans votre âme, au lieu de vous voir et de vous sentir tel que vous êtes ou que vous pouvez être, il vous montre à vous-même tel que vous aimez à vous voir ou tel que vous croyez ou que vous espérez être. Qu'est-ce en effet que l'orgueil, sinon, comme un saint l'a défini (S. August. lib. II, *de Genes. ad litt.* cap. XIV, et alibi), l'amour de notre propre excellence? D'où nous pouvons dire en sens contraire, que l'humilité est le mépris de notre propre excellence. L'amour et la haine sont également ennemis du jugement. Voulez-vous entendre le jugement de la Vérité par excellence? Nous jugeons selon ce que nous entendons, mais ni la haine ni l'amour ni la crainte ne sauraient juger. Que dis-je? la haine sait juger, en preuve ce jugement : « Nous avons une loi, et selon cette loi, il doit mourir (*Joan.*, XIX, 7). » La crainte a aussi sa manière de juger, comme on le voit quand elle s'écrie : « Si nous le laissons faire ainsi, les Romains viendront et détruiront notre ville et notre nation (*Joan.*, XI, 48). » L'amour juge également, comme il le fit par la bouche de David au sujet de son fils parricide, quand il lui inspira cet ordre : « Epargnez mon fils Absalon (II *Reg.*, XVIII, 1). » Aussi les lois humaines ont-elles décidé que dans les causes, soit ecclésiastiques, soit laïques, on n'admettrait point parmi les juges, les parents et les amis particuliers de ceux qui sont en jugement (*L. Qui jurisd., de jurisd. omn. judic.*), de crainte que l'amour ne les aveugle ou ne les rende injustes. Mais si l'amour que nous avons pour un ami peut diminuer ou faire disparaître sa faute à nos yeux, à combien plus forte raison l'amour-propre faussera-t-il notre jugement, dans notre propre cause.

Il faut être doux avant d'être miséricordieux.

L'amour et la haine corrompent le jugement.

L'orgueil est la poutre de notre œil.

15. Il s'ensuit que tout homme qui veut connaître la vérité en lui-même, doit écarter la poutre de l'orgueil qui empêche la lumière d'arriver jusqu'à ses yeux, puis disposer des degrés dans son cœur afin de pouvoir monter au dedans de soi à sa

Il faut écarter l'orgueil pour se bien connaître soi-même.

---

quas supra memoravi, sicut prius misericordes quam mundicordes, sic prius mites quam misericordes pronuntiati sunt. Et Apostolus cum spirituales hortaretur ad instruendum carnales, adjunxit, *in spiritu lenitatis*. Instructio quippe fratrum pertinet ad misericordes, spiritus lenitatis ad mites. Ac si diceret : Inter misericordes deputari non potest, qui in semetipso mitis non est. Ecce Apostolus aperte ostendit, quod superius me ostensurum promisi, prius videlicet veritatem inquirendam esse in nobis, quam in proximis; *considerans*, inquiens, *te ipsum*, id est, quam facilis ad tentandum, quam pronus ad peccandum; quatenus ex tui consideratione mitescas; sicque ad succurrendum aliis in spiritu lenitatis accedas. Alioquin si monentem non audis discipulum, arguentem time magistrum : *Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo; et sic videbis festucam ejicere de oculo fratris tui*. Trabes in oculo grandis et grossa, superbia in mente est; quæ quadam corpulentia sui vana, non sana, tumida, non solida, oculum mentis obscurat, veritatem obumbrat; ita ut si tuam occupaverit mentem, jam tu te videre, jam te talem, qualis es, vel qualis esse potes, non possis sentire; sed qualem te amas, talem te vel putes esse, vel speres fore. Quid enim aliud est superbia, quam (ut quidam sanctus diffinit) amor propriæ excellentiæ? Unde et nos possumus dicere per contrarium, humilitatem propriæ excellentiæ esse contemptum. Amor vero, sicut nec odium, veritatis judicium nescit. Vis judicium Veritatis audire? Sicut audio, sic judico; non sicut odi, non sicut amo, non sicut timeo. Est judicium odii, ut illud : *Nos legem habemus, et secundum legem nostram debet mori*. Est et timoris, ut illud : *Si dimittimus eum sic, venient Romani et tollent nostrum locum et gentem*. Judicium vero amoris, ut David de filio parricida : *Parcite*, inquit, *puero Absalon*. Et legibus humanis statutum, et in causis, tam ecclesiasticis, quam sæcularibus servatum scio, speciales amicos causantium non debere admitti ad judicium; ne vel fallant, vel fallantur amore suorum. Quod si culpam amici tuo judicio amor illius aut minuit, aut prorsus abscondit: quanto magis amor tui tuum contre te judicium fallit?

15. Qui ergo plene veritatem in se cognoscere curat, necesse est ut semota trabe superbiæ, quæ oculum arcet a luce, ascensiones in corde suo disponat, per quas seipsum in seipso inquirat; et sic post duodecimum humilitatis ad primum veritatis gradum

Digitized by Google

propre recherche et parvenir au premier degré de la vérité en gravissant les douze de l'humilité. Lorsqu'après avoir trouvé la vérité en lui, ou plutôt après s'être trouvé lui-même dans la vérité, il pourra s'écrier : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, car je suis arrivé aux dernières limites de l'humilité (*Psalm.*, CXV, 1); » qu'il monte au haut de son cœur, afin d'exalter la vérité, et que dans son transport il s'écrie, en arrivant au second degré de la vérité : « Tout homme est menteur. » N'est-ce point la marche qu'a suivie David ? N'est-ce point ce qu'a senti le Prophète, ce que le Seigneur, ce que les Apôtres ont senti, ce que nous avons senti nous-mêmes après eux et par eux ? « J'ai cru, » dit-il, quand la vérité disait : « Celui qui me suit, ne marchera pas dans les ténèbres (*Joan.*, VIII, 12). » C'est donc en la suivant que « j'ai cru, » et c'est en la confessant que « j'ai parlé, » mais que confessai-je ? La vérité que j'ai connue en croyant; et après avoir cru pour obtenir la justice et parlé pour obtenir le salut, « je suis arrivé aux dernières limites de l'humilité, » tout est donc pour le mieux. C'est comme s'il avait dit : N'ayant pas rougi de confesser contre moi la vérité que j'avais découverte en moi, je suis arrivé au comble de l'humilité, car c'est la perfection de l'humilité qu'il faut entendre par ces mots « les dernières limites de l'humilité (*Psalm.* CXI, 2), » ainsi que les commentateurs semblent l'établir. D'ailleurs ce n'est pas faire violence aux paroles du Prophète que de penser que le sens de ses paroles soit celui-ci : Quand je ne connaissais pas encore la vérité, je m'estimais quelque chose, quoique je ne fusse rien; mais lorsque je crus dans le Christ, c'est-à-dire, quand j'imitai son humilité, je connus la vérité, et elle fut exaltée en moi par ma propre bouche, mais quant à moi, je me suis trouvé alors « arrivé aux dernières limites de l'humilité, » c'est-à-dire, je suis devenu on ne peut plus vil à mes yeux, lorsque je me fus considéré.

CHAPITRE V.

Le second degré de la vérité est de compatir aux misères du prochain quand on connaît sa propre infirmité.

16. Le Prophète étant donc arrivé par l'humilité au premier degré de la vérité, comme il le dit lui-même en ces termes : « Vous m'avez humilié dans votre vérité (*Psalm.* CXVIII, 75), » fait un retour sur lui-même, comprend la misère du reste des hommes par la sienne propre, et, passant ainsi au second degré de l'humilité, il s'écrie dans son transport : « Tout homme est menteur, » mais de quel transport parlé-je ? Sans doute de celui par lequel étant hors de lui et s'attachant à la vérité, il se juge lui-même. Oui, c'est dans ce transport qu'il s'écrie, non pas avec indignation et dans un sentiment d'insultant reproche, mais dans un mouvement de pitié et de compassion : « Tout homme est menteur (*Psalm.* CXV, 11.) » Qu'est-ce à dire, « Tout homme est menteur ? » C'est-à-dire tout homme est faible, misérable et impuissant, aussi incapable de se sauver que de sauver les autres. Ainsi quand on dit que « le cheval trompe celui qui attend de lui son salut (*Psalm.* XXXII, 17), » cela ne signifie pas que le cheval trompe personne, mais que celui qui se confie dans sa force se trompe lui-même. Il en est ainsi de l'homme, quand on dit qu'il est menteur,

C'est dans l'humilité qu'on se connaît soi-même.

---

pertingat. Cum autem veritate inventa in se, imo se invento in veritate, dicere potuerit : *Credidi, propter quod locutus sum, ego autem humiliatus sum nimis;* ascendat homo ad cor altum, ut exaltetur veritas, et ad gradum secundum perveniens dicat in excessu suo : *Omnis homo mendax.* Putas hunc ordinem David non tenuit? Putas hoc non sensit propheta, quod Dominus, quod Apostolus, quod et nos post ipsos et per ipsos sentimus? *Credidi,* inquit, Veritati dicenti : *Qui sequitur me, non ambulat in tenebris. Credidi* ergo secundo, *propter quod locutus sum* confitendo. Quid confitendo? Veritatem quam cognovi credendo. Postquam autem et credidi ad justitiam, et locutus sum ad salutem, *humiliatus sum nimis,* hoc est perfecte; tanquam diceret : Quia veritatem cognitam in me confiteri contra me non erubi, ad perfectionem humilitatis profeci. *Nimis* enim pro *perfecte* post intelligi; ut ubi, *In mandatis ejus volet nimis.* Quod si quis contendat, *nimis* hic pro *valde* positum, non pro *perfecte,* quia et expositores idipsum videntur adstruere; neque hoc discordat a sensu Prophetæ, ut sic sentiamus eum dixisse : Ego quidem, cum adhuc veritatem non nossem, aliquid me putabam esse, cum nihil essem. At postquam in Christum credendo, id est ejus humilitatem imitando, veritatem agnovi; ipsa quidem exaltata est in me ex mea confessione; sed ego *humiliatus sum nimis,* id est, valde vilui mihi ex mei consideratione.

CAPUT V.

Secundus gradus veritatis est, ex agnitione propriæ infirmitatis, compati miseriæ proximi.

16. Humiliatus ergo Propheta in hoc primo gradu veritatis, ut ait in alio Psalmo : *Et in veritate tua humiliasti me;* semetipsum attendat, et ex propria miseria generalem perpendat; sicque ad secundum transiens dicat in excessu suo, *Omnis homo mendax.* In quo excessu suo? In illo procul dubio, quo sese excedens, ac veritati adhærens, seipsum dijudicat. In illo ergo excessu suo dicat, non indignando aut insultando, sed miserando et compatiendo : *Omnis homo mendax.* Quid est, *Omnis homo mendax?* Omnis homo infirmus, omnis homo miser et impotens, qui nec se, nec alium possit salvare. Sicut dicitur *fallax equus ad salutem,* non quod equus aliquem fallat, sed quia is seipsum fallit, qui in fortitudine ejus confidit; sic omnis homo dicitur mendax, id est fragilis, mutabilis, a quo salus non possit vel sua, vel aliena sperari; quin potius maledictionem incurrat, qui spem suam in homine ponit. Proficiens itaque humilis Pro-

Digitized by Google

on veut dire qu'il est fragile, changeant, aussi incapable de se sanver que de sauver les autres; c'est au point que celui qui met son espérance dans l'homme est maudit (*Jerem.*, XVII, 5). Le Prophète, dans son humilité, s'avance à la suite de la vérité; et, en voyant dans les autres, ce qu'il déplore en lui, il compatit en même temps qu'il s'éclaire, et s'écrie en général avec vérité : « Tout homme est menteur. »

Orgueil du pharisien et humilité de David.

17. Quelle différence entre lui et le Pharisien superbe! Que trouve-t-il à dire dans son transport, celui-ci ? « Mon Dieu, je vous remercie de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes (*Luc.*, XVIII, 11). » Ainsi, en même temps qu'il s'exalte seul à l'exclusion des autres, il accable les autres de son orgueilleux dédain. Quelle différence dans le langage de David ! car s'il dit : « Tout homme est menteur, » il n'excepte personne, afin de ne tromper personne, parce qu'il sait bien que « tout homme est pécheur et a le plus grand besoin de la gloire de Dieu (*Rom.*, III, 12). » Le Pharisien en s'exceptant seul, tandis qu'il condamne tous les autres, ne trompe que lui; le Prophète, au contraire, ne fait point une exception dans la commune misère pour n'être point excepté de la miséricorde ; mais le Pharisien a éteint toute miséricorde en dissimulant sa propre misère. Ce que David affirme, il ne l'affirme pas moins de lui que des autres: « Tout homme, dit-il, est menteur ; » le Pharisien, au contraire, fait une exception en sa faveur, dans ce qu'il affirme de tout le monde, « Je ne suis pas, dit-il, comme le reste des hommes : » Et s'il rend grâces à Dieu, ce n'est pas tant de ce qu'il est bon que de ce qu'il l'est seul ; c'est moins du bien qu'il trouve en lui, que du mal qu'il remarque dans les autres. Il n'avait pas encore retiré la poutre de son œil et il se permet de compter les pailles qu'il voit dans l'œil des autres, car il ajoute : « Qui sont injustes, voleurs (*Luc.*, XVIII, 10). » Si vous avez bien compris la différence de ces deux transports, je trouverai que ma digression n'a point été inutile.

Effets de la connaissance de soi-même dans l'homme.

18. Mais revenons à notre sujet. Ceux à qui la vérité a une fois appris à se connaître, et par conséquent à se trouver méprisables, ne peuvent manquer de trouver amer tout ce qu'ils ont aimé jusqu'alors. En effet, se plaçant eux-mêmes sous leurs propres yeux, ils se forcent à se voir tels qu'ils sont et qu'ils rougissent de se voir. Mais en même temps qu'ils cessent d'aimer ce qu'ils sont et soupirent après ce qu'ils ne sont pas et qu'ils ne peuvent espérer d'être jamais par leurs propres forces, ils versent des larmes abondantes sur eux, et n'ont plus d'autre consolation que de se juger avec sévérité, comme des juges à qui l'amour de la vérité donne faim et soif de la justice; et, dans leur mépris pour eux-mêmes, ils s'imposent les plus rigoureuses pénitences, en même temps qu'ils cherchent à se corriger. Mais comprenant bien qu'ils ne sauraient seuls y réussir, car après avoir accompli tous les ordres qui leur sont donnés, ils savent qu'ils ne sont plus que des serviteurs inutiles (*Luc.*, XVII, 10), ils se jettent des mains de la justice dans les bras de la miséricorde. Pour obtenir qu'il leur soit fait miséricorde, ils suivent le conseil de la Vérité qui leur dit: « Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricode (*Matth.*, V, 6). » Or le second degré de la vérité est précisément de la rechercher dans le prochain, d'apprendre par ses propres misères à connaître celles des autres et, par ce qu'on souffre, la compassion pour les souffrances d'autrui.

La connaissance de soi-même est le second degré de la vérité.

---

pheta per ducatum veritatis, quodque in se lugebat videns in aliis, dum apponit scientiam, apponat et dolorem, ac generaliter, sed veraciter dicat: *Omnis homo mendax.*

17. Vide quam longe aliud senserit de se Pharisæus ille superbus. Quid deprompsit in excessu suo ? *Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut cæteri hominum.* Dum in se singulariter exsultat, aliis arroganter insultat. David autem aliter. Ait enim, *Omnis homo mendax.* Neminem excipit, ne quem decipiat; sciens quia *omnes peccaverunt, et omnes egent gloria Dei.* Pharisæus se solum decipit, quem solum excipit, dum cæteros damnat. Propheta se non excipit a communi miseria, ne excipiatur a misericordia; Pharisæus exsufflat misericordiam, dum dissimulat miseriam. Propheta affirmat tam de omnibus, quam de se, *Omnis homo mendax;* Pharisæus confirmat de omnibus præter se, *Non sum,* inquiens, *sicut cæteri hominum.* Et gratias agit, non quia bonus, sed quia solus; non tam de bonis quæ habet, quam de malis quæ in aliis videt. Nondum de suo trabem ejecerat, et festucas in oculis fratrum enumerat. Nam subdit, *Injusti, raptores.* Non frustra (ut arbitror) excessum a proposito feci, si utriusque excessus differentiam intellexisti.

18. Jam ad propositum redeundum est. Quos itaque veritas sibi jam innotescere, ac per hoc vilescere fecit, necesse est, ut cuncta, quæ amare solebant, et ipsi sibi amarescant. Statuentes nimirum se ante se, tales se videre cogunt, quales vel a se videri erubescunt. Dumque sibi displicet quod sunt, et ad id suspirant quod non sunt, quod utique per se fore diffidunt; vehementer sese lugentes, id solum consolationis inveniunt, ut severi judices sui, qui scilicet amore veri esuriant et sitiant justitiam, usque ad contemptum sui districtissimam de se exigant satisfactionem, et de cætero emendationem. Sed cum se ad id sufficere non posse conspiciunt (cum enim fecerint omnia quæ mandata fuerint sibi, servos se inutiles dicunt) de justitia ad misericordiam confugiunt. Ut autem illam consequantur, consilium Veritatis sequuntur: *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* Et hic est secundus gradus veritatis, quo eam in proximis inquirunt; dum de suis aliorum necessitates exquirunt; dum ex iis quæ patiuntur, patientibus compati sciunt.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Le troisième degré de la vérité, c'est de purifier l'œil de l'âme pour contempler les choses célestes et divines.

Quels sont les obstacles qui s'opposent à la contemplation, et comment les éloigner.

19. C'est en persévérant dans les trois choses que j'ai dites, dans les larmes de la pénitence, dans les désirs de la justice et dans les œuvres de miséricorde, qu'on peut dégager la vue de son cœur des trois obstacles qui proviennent de notre ignorance, de notre faiblesse et de notre amour-propre, et qu'on parvient, par la contemplation, au troisième degré de la vérité. Voilà les voies qui semblent bonnes aux hommes, mais à ceux seulement qui ne savent point se réjouir, lorsqu'ils ont fait le mal, ni triompher dans les choses les plus criminelles (*Prov.*, II, 14), et qui ne mettent en avant ni leur ignorance ni leur faiblesse pour s'excuser de leurs péchés ; car c'est en vain que ceux qui sont faibles et ignorants, parce qu'ils le veulent bien, afin de pouvoir pécher à leur aise, invoquent comme une excuse leur faiblesse ou leur ignorance. A quoi a-t-il servi au premier homme, quoiqu'il n'eût pas péché de son plein gré, de s'excuser de la faute sur la femme comme sur la faiblesse de la chair (*Gen.* III) ? Et ceux qui ont lapidé le premier martyr de la foi, sont-ils excusables parce qu'ils se sont bouché les oreilles pour ne point l'entendre (*Act.*, VII) ? Que ceux donc qui se sentent éloignés de la vérité par le désir et l'amour du mal et accablés par la faiblesse et l'ignorance, changent leurs désirs mauvais en gémissements, leur amour du mal en chagrin ; qu'ils triomphent de la faiblesse de la chair par le besoin de la justice et de leur ignorance par une instruction solide, s'ils ne veulent point, après avoir méconnu la vérité, quand elle était pauvre, nue et faible, être forcés de la reconnaître à leur honte, mais trop tard quand elle viendra avec une grande puissance et une grande vertu, terrible et accusatrice, et n'avoir que cette inutile excuse à lui faire entendre : « Quand vous avons-nous vu dans le besoin et avons-nous manqué à vous assister (*Matth.*, XXV, 44) ? » Il faudra bien reconnaître le Seigneur quand il viendra rendre la justice, si on le méconnaît aujourd'hui qu'il ne veut que la miséricorde. Ils verront alors celui qu'ils ont percé (*Joan.*, XIX, 37) ; et les avares pourront contempler celui pour qui ils n'ont eu que du mépris. C'est donc par les larmes, par le désir de la justice et par les œuvres de miséricorde que l'œil de l'âme, auquel la vérité l'a promis en ces termes : « Bienheureux les cœurs purs, parce qu'ils verront Dieu (*Matth.*, v. 8), » de se montrer dans toute sa pureté, de se débarrasser de toutes les souillures que la faiblesse, l'ignorance et la passion lui ont fait contracter. La vérité a donc trois degrés ou états; nous montons au premier par le travail de l'humilité, au second par le sentiment de la compassion et au troisième par le transport de la contemplation. C'est la raison qui nous conduit au premier degré, en jugeant ce que nous sommes ; le sentiment de compassion pour les autres, nous fait gravir le second et nous ne parvenons au troisième que par la pureté qui nous élève aux choses invisibles.

L'ignorance affectée n'est point une excuse pour le pécheur.

La contemplation est le troisième degré de la vérité.

CAPUT VI.

Tertius gradus veritatis, mundare oculum cordis ad contemplanda cœlestia et divina.

19. In his ergo tribus quæ dicta sunt, id est in luctu pœnitentiæ, in desiderio justitiæ, in operibus misericordiæ si perseverant, a tribus impedimentis, quæ aut ignorantia, aut infirmitate, aut studio contraxerunt, cordis aciem mundant, quo per contemplationem ad tertium veritatis gradum pertranseant. Hæ sunt viæ, quæ videntur hominibus, bonæ, illis duntaxat exceptis, qui lætantur cum male fecerint, et exsultant in rebus pessimis, ac se de infirmitate vel ignorantia tegunt ad excusandas excusationes in peccatis. Sed frustra sibi de infirmitate vel ignorantia blandiuntur, qui ut liberius peccent, libenter ignorant, vel infirmantur. Putas primo homini profuit, licet ipse non libenter peccavit, quod se, per uxorem, tanquam per carnis infirmitatem, defendit? Aut primi Martyris lapidatores, quoniam aures suas continuerunt, per ignorantiam excusabiles erunt? Qui igitur studio et amore peccandi a veritate se sentiunt alienatos, infirmitate et ignorantia pressos, studium in gemitum, amorem in mœrorem convertant, infirmitatem carnis fervore justitiæ vincant, ignorantiam liberalitate repellant; ne si nunc egentem, nudam et infirmam veritatem ignorant, cum potestate magna et virtute venientem, terrentem, arguentem, sero cum rubore cognoscant, frustra cum tremore respondeant: *Quando te vidimus egere, et non ministravimus tibi?* Cognoscetur certe Dominus judicia faciens, qui nunc ignoratur misericordiam quærens. Denique videbunt in quem transfixerunt, similiter et avari quem contempserunt. Ab omni ergo labe, infirmitate, ignorantia, studiove contracta, flendo, justitiam esuriendo, operibus misericordiæ insistendo, mundatur oculus cordis, cui se in sui puritate Veritas videndam promittit: *Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.* Cum sint itaque tres gradus seu status veritatis, ad primum ascendimus per laborem humilitatis, ad secundum per affectum compassionis, ad tertium per excessum contemplationis. In primo veritas reperitur severa, in secundo pia, in tertio pura. Ad primum ratio ducit, qua nos discutimus ; ad secundum affectus perducit, quo aliis miseremur; ad tertium puritas rapit, qua ad invisibilia sublevamur.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Comment la sainte Trinité opère en nous ces trois degrés de la vérité.

Opérations de la sainte Trinité en nous.

20. Mais ici je vois briller à mes yeux, d'un éclat surprenant, les diverses opérations de l'indivise Trinité; si tant est pourtant, qu'un homme assis dans les ténèbres puisse saisir la division des opérations dans la coopération des personnes divines. Il me semble que c'est le Fils qui opère au premier degré, le Saint-Esprit au second et le Père au troisième. Voulez-vous connaître l'opération du Fils? entendez-le dire: « Si je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre Seigneur et votre maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres (*Joan.*, XIII, 14). » C'est ainsi que le Maître de la vérité enseignait à ses disciples la forme de l'humilité qui les devait conduire au premier degré de la connaissance de la vérité. Quant à l'opération du Saint-Esprit, la voici: « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné (*Rom.*, V, 3). » En effet, la charité est un don du Saint-Esprit qui fait que quiconque, à l'école du Fils, s'est élevé par l'humilité jusqu'au premier degré de la vérité, parvient au second par la compassion, sous la conduite du Saint-Esprit. Pour ce qui est de l'opération du Père, écoutez ces paroles: « Vous êtes bienheureux, Simon, fils de Jean; car ce n'est ni la chair ni le sang qui vous ont révélé cela; mais mon Père qui est dans le ciel (*Matth.*, XVI, 17), » et ces autres: « Le Père annoncera sa vérité à ses enfants (*Isa.*, XXXVIII, 19), » puis celles-ci encore: « Je vous bénis, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et les avez révélées aux petits (*Matth.*, XI, 25). » Vous voyez que le Père finit par recevoir dans la gloire ceux que le Fils a d'abord formés à l'humilité par ses paroles et ses exemples et sur lesquels ensuite le Saint-Esprit est venu répandre la charité? Le Fils en fait des disciples, le Paraclet les console, comme des amis, et le Père les exalte comme des enfants. Ce qui montre que ce n'est pas le Fils seul, mais le Saint-Esprit et le Père avec lui, qui sont avec vérité appelés la Vérité par excellence; c'est qu'il n'y a qu'une seule et même Vérité, sauf la propriété des personnes qui opère ces trois choses dans les trois degrés; au premier elle instruit comme un maître, au second elle console comme un frère et un ami, et au troisième elle attire à elle comme un père attire ses enfants.

C'est le Verbe qui inspire l'humilité.

21. En effet, c'est le Fils de Dieu, le Verbe et la sagesse du Père, qui, ayant trouvé cette puissance de notre âme qu'on appelle la raison écrasée par la chair, captive sous le péché, aveuglée par l'ignorance et adonnée tout entière aux choses extérieures, la prend avec clémence, l'élève par sa puissance, l'instruit par sa prudence, la ramène en elle-même et, l'établissant là comme son vicaire, la fait juge d'elle-même, et la contraint par le respect qu'elle doit au Verbe à qui elle est unie, à se faire sa propre accusatrice, son propre témoin et son juge et à remplir ainsi contre elle l'office de la Vérité suprême. Voilà comment de l'union du Verbe et de la raison est née l'humilité. Il est une autre puissance de l'âme, qu'on appelle la volonté; elle était infectée par le venin de la chair, mais une fois secouée par la raison, le Saint-Esprit lui fait la grâce de la visiter, la purifie doucement, lui redonne de l'ardeur et lui fait miséricorde, en sorte

C'est le Saint-Esprit qui inspire la charité.

CAPUT VII.

Quomodo sancta Trinitas hos tres veritatis gradus in nobis operetur.

20. Interlucet hic mihi mira quædam ac divisa individuæ Trinitatis operatio, si quo modo tamen, ab homine sedente in tenebris, ineffabilis illa possit capi cooperantium sibi personarum divisio. In primo siquidem gradu Filius, in secundo Spiritus sanctus, in tertio mihi Pater operari videtur. Vis audire filii operationem? *Si ego*, inquit, *lavi vobis pedes Dominus et magister, quanto magis et vos debetis alter alterius lavare pedes?* Tradebat discipulis humilitatis formam veritatis magister, qua in primo gradu primum eis veritas innotesceret. Attende et opus Spiritus sancti: *Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis.* Charitas quippe donum est Spiritus sancti, qua fit, ut qui sub disciplina Filii per humilitatem ad primum usque gradum veritatis jam profecerunt, ad secundum per compassionem proximi, sub magisterio Spiritus sancti perveniant. Audi et de Patre: *Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui est cœlis*, et illud: *Pater filiis notam faciet veritatem suam*, et: *Confiteor tibi, Pater, quia abscondisti hæc a sapientibus, et revelasti ea parvulis.* Vides quia quos verbo et exemplo prius Filius humiliavit, super quos deinde Spiritus sanctus charitatem effudit, hos tandem in gloria Pater recepit? Filius facit discipulos, Paraclitus consolatur amicos, Pater exaltat filios. Quia vero non solum Filius, sed et Pater et Spiritus sanctus veraciter Veritas appellantur; constat quod una eademque Veritas, servata proprietate personarum, tria hæc in tribus gradibus operatur. Primo scilicet instruit, ut magister; secundo consolatur, ut amicus vel frater: tertio astringit, ut filios pater.

21. Dei quippe filius, verbum scilicet ac sapientia Patris, primum quidem illam animæ nostræ potentiam, quæ ratio dicitur, cum reperit carne depressam, peccato captivam, ignorantia cæcam, exterioribus deditam; clementer assumens potenter erigens, prudenter instruens, introrsum trahens ac mirabiliter utens tanquam pro se vicaria, ipsam sibi judicem statuit, ita ut pro reverentia Verbi cui conjungitur, ipsa sui accusatrix, testis, et judex, contra se veritatis fungatur officio. Ex qua prima conjunctione

Digitized by Google

que, semblable à une peau qui s'étend quand on la frotte d'huile, sous l'influence de l'onction du ciel, elle s'étend jusqu'à embrasser ses ennemis. Voilà aussi de quelle manière, de l'union de l'Esprit de Dieu et de la volonté de l'homme est née la charité. Lorsque de ces deux puissances de l'âme la raison et la volonté, l'une est instruite à l'école de la vérité et l'autre ranimée par elle, l'une arrosée avec l'hysope de l'humilité et l'autre enflammé par le souffle de la charité, il s'en forme une âme parfaite, où l'humilité ne laisse plus subsister de souillures, ni la charité de rides, car sa volonté cesse de lutter contre la raison et sa raison de son côté cesse de cacher la vérité à la volonté; alors le Père se l'attache comme une belle et glorieuse épouse, en sorte que la raison de cette heureuse âme, oubliant de penser à soi et sa volonté de s'occuper du prochain, elle n'a plus d'autre bonheur que de s'écrier : « Le Roi m'a fait entrer dans sa tente (*Cant.*, I, 3). » Certainement après avoir appris à rentrer en elle-même à l'école de l'humilité où elle a eu Jésus-Christ pour maître et à craindre de s'entendre dire : « Si vous ne vous connaissez pas, sortez et allez faire paître vos chevreaux (*Cant.*, I, 7), » après, dis-je, être sortie de cette école de l'humilité et s'être laissé conduire par l'amour et le Saint-Esprit dans les celliers de la charité, c'est-à-dire dans le cœur du prochain, elle a bien mérité, en sortant de là couronnée de fleurs et chargée de fruits, c'est-à-dire de bonnes mœurs et de vertus, d'être enfin admise dans la tente du Roi dont l'amour la consume. Mais une fois arrivée là, bientôt, dans le court espace de temps d'une demi-heure, lorsque le silence s'est fait dans les cieux, elle s'endort doucement au milieu des embrassements qu'elle a si ardemment désirés, mais son cœur veille et scrute pendant ce temps-là les mystères de la vérité, dont le souvenir la nourrira bientôt, quand elle reviendra à elle. Là elle voit les choses invisibles, elle entend des choses ineffables qu'il n'est pas donné à l'homme d'exprimer dans son langage, car elles sont bien au-dessus de toute cette science que la nuit annonce à la nuit; mais le jour parle au jour, et il est permis aux sages de parler de sagesse entre eux, et aux spirituels de s'entretenir mutuellement des choses spirituelles.

Le Père inspire la contemplation.

CHAPITRE VIII.

On retrouve ces degrés dans le ravissement de saint Paul.

22. Pensez-vous que saint Paul ne soit point passé par ces différents degrés, quand il a été ravi au troisième ciel? Mais pourquoi ravi au lieu de conduit? C'est afin qu'en voyant que ce grand Apôtre a été, selon ses expressions, ravi là où il ne put ni apprendre à s'élever ni être conduit pas à pas, je n'aie point la présomption, moi qui lui suis évidemment bien inférieur, de penser que je pourrai, par ma vertu et mon propre travail, m'élever à ce troisième ciel, et que j'apprenne à ne pas trop compter sur ma propre vertu et à ne point désespérer de mon travail. Car l'homme qui est instruit ou conduit, par cela même qu'il suit son maître ou son guide, a évidemment travaillé et fait lui-même quelque chose pour atteindre le but ou le lieu désiré, en sorte qu'il peut dire : « Ce n'est pas moi seul qui agis, mais la grâce de Dieu avec moi (I *Corinth.*, XV, 10). » Quant à celui qui est enlevé, il ne l'est point par ses propres forces mais par les forces

La contemplation est une extase.

Explication du ravissement de saint Paul.

Verbi et rationis, humilitas nascitur. Aliam deinde partem, quæ dicitur voluntas, veneno quidem carnis infectam, sed jam ratione discussam, Spiritus sanctus dignanter visitans, suaviter purgans, ardenter afficiens, misericordem facit; ita ut, more pellis, quæ uncta extenditur, ipsa quoque unctione perfusa cœlesti usque ad inimicos per affectum dilatetur. Et sic ex hac secunda conjunctione Spiritus Dei et voluntatis humanæ, charitas efficitur. Utramque vero partem, rationem scilicet et voluntatem, alteram verbo veritatis instructam, alteram spiritu veritatis afflatam; illam hyssopo humilitatis aspersam, hanc igne charitatis succensam; tandem jam perfectam animam, propter humilitatem sine macula propter charitatem sine ruga; cum nec voluntas rationi repugnat, nec ratio veritatem dissimulat, gloriosam sibi sponsam Pater conglutinat; ita ut nec ratio de se, nec voluntas de proximo cogitare sinatur, sed hoc solum beata illa anima dicere delectetur : *Introduxit me Rex in cubiculum suum.* Digna certe, quæ de schola humilitatis, in qua primum sub magistro Filio, ad seipsam intrare didicit, juxta comminationem ad se factam : *Si ignoras te, egredere et pasce hœdos tuos;* digna, ergo quæ de schola illa humilitatis duce Spiritu sancto in cellaria charitatis (quæ nimirum proximorum pectora intelligenda sunt) per affectionem introduceretur; unde suffulta floribus, ac stipata malis, bonis scilicet moribus et virtutibus sanctis, ad regis demum cubiculum, cujus amore languet, admitteretur. Ibi modicum, hora videlicet quasi dimidia, silentio facto in cœlo, inter desideratos amplexus suaviter quiescens, ipsa quidem dormit, sed cor ejus vigilat, quo utique interim veritatis arcana rimatur; quorum postmodum memoria statim ad se reditura pascatur. Ibi videt invisibilia, audit ineffabilia, quæ non licet homini loqui. Excedunt quippe omnem illam, quam nox nocti indicat, scientiam; dies tamen diei eructat verbum, et inter sapientes sapientiam loqui, et spiritualibus spiritualia licet conferri.

CAPUT VIII.

Gradus iidem in raptu sancti Pauli declarantur.

22. Putas hos gradus Paulus non transierat, qui usque ad tertium cœlum se raptum fuisse testatur? Sed quare raptum, et non potius ductum? Ut vide licet, si tantus Apostolus raptum se dicit fuisse, quo nec doctus scivit, nec ductus potuit ire; me, qui procul dubio minor sum Paulo, ad tertium cœlum nulla

Digitized by Google

d'un autre, comme s'il ne savait point où on le porte, de sorte qu'il ne se glorifie ni peu ni beaucoup, attendu que non-seulement il ne peut pas dire que ce qui lui arrive soit son œuvre, il ne saurait même prétendre que du moins il y a contribué pour sa part. L'Apôtre a bien pu, avec la conduite ou l'aide d'un autre, monter au premier et même au second ciel, mais pour arriver au troisième il a fallu qu'il y fût ravi. On lit bien en effet que le Fils est descendu du ciel pour appeler à lui et aider ceux qui devaient monter au premier ciel, et que le Saint-Esprit a été envoyé pour les conduire au second, mais quant au Père, bien qu'il ne cesse jamais de coopérer avec le Fils et le Saint-Esprit, il n'est pourtant pas descendu du ciel, et on ne voit pas qu'il ait jamais été envoyé sur la terre.

Je lis bien, il est vrai que, « la terre est pleine de la miséricorde du Seigneur (*Psalm.* XXXII, 5), » que « la terre et les cieux sont remplis de sa gloire, » et beaucoup d'expressions semblables; mais c'est du Fils qu'il est dit : « Quand les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils (*Galat.*, IV, 4), » et le Fils de Dieu dit lui-même, en parlant de soi : « L'Esprit de Dieu m'a envoyé (*Isa.*, LXI, 1), » de même qu'il avait déjà dit par le même Prophète : « Maintenant c'est le Seigneur et l'Esprit du Seigneur qui m'ont envoyé (*Isa.*, XLVIII, 12) » Quant à l'Esprit-Saint on lit ces paroles : « Mais le Consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom (*Joan.*, XIV, 26), » et ces autres : « Lorsque j'aurai été enlevé, je vous l'enverrai (*Joan.*, XVI, 7), » c'est sans doute le Saint-Esprit. Quant à la personne du Père, bien qu'elle soit partout, je ne la trouve que dans le ciel; si je consulte l'Evangile, j'y lis ces mots : « Et mon Père qui est dans les cieux (*Matth.*, XVI, 17); » et si je répète l'Oraison dominicale, je dis : « Notre Père qui êtes dans les cieux (*Matth.*, VI, 9). »

Descendre du ciel ou être envoyé ne convient qu'au Fils et au Saint-Esprit, nullement au Père.

23. D'où je conclus que, puisque le Père n'est pas descendu, l'Apôtre, pour le voir, n'a pu monter au troisième ciel où il dit toutefois qu'il a été ravi. Enfin nous lisons que « personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, c'est-à-dire le Fils de l'homme (*Joan.*, III, 13): » n'allez pas croire qu'il n'est question ici que du premier ou du second ciel, car David vous dit: « Il est venu du plus haut des cieux (*Psalm.* XVIII, 6). » Aussi, quand il y retourne n'est-ce point ravi tout à coup ou enlevé furtivement qu'il y remonte, « mais c'est à leurs yeux, — aux yeux des apôtres, — qu'il s'y est élevé (*Act.*, I, 9). » Ce ne fut donc point à la manière d'Elie, à la vue d'un seul témoin, ni, comme saint Paul, en l'absence de tout témoin, presque en l'absence de lui-même et sans avoir conscience de lui, comme il le dit lui-même : « Je ne sais — si ce fut avec ou sans mon corps, — Dieu seul le sait (II *Corinth.*, XII, 2), » mais comme pouvait le faire le Tout-Puissant, qui descendit quand il voulut et qui remonta quand il lui plut, après avoir choisi à son gré, non-seulement le lieu, mais ses spectateurs et ses témoins et attendu son jour et son heure, car « c'est à leurs yeux » c'est-à-dire aux yeux de ceux qu'il a daigné honorer d'un pareil spectacle, « qu'il s'est élevé dans les airs. » Mais Paul fut ravi, Elie fut ravi, Enoch fut enlevé (IV *Reg.*, II, et *Eccli.* XLIV). Notre Rédempteur, au contraire « s'est élevé, » comme il est dit, est monté par sa propre vertu, non avec l'aide d'un

---

mea virtute, nullo meo labore pervenire posse præsumam; ne vel de virtute confidam, vel pro labore diffidam. Qui enim docetur aut ducitur, ex hoc ipso quod docentem vel ducentem sequitur, laborare convincitur, et aliquid ex se agit, ut ad destinatum locum vel sensum pertrahatur, ita ut dicere possit: *Non autem ego, sed gratia Dei mecum.* Qui vero rapitur, non suis viribus, sed alienis immixus, tanquam nescius quocumque portatur, nec de toto in se, nec de parte gloriatur, ubi nec per se, nec cum alio aliquid operatur. Ad primum itaque sive ad medium cœlum ductus vel adjutus Apostolus ascendere potuit; ad tertium autem ut perveniret, rapi oportuit. Nam ad hoc et filius legitur descendisse, ut vocaret et juvaret ascensuros ad primum; et Spiritus sanctus missus fuisse, qui perduceret ad secundum. Pater vero, licet Filio et Spiritui sancto semper cooperetur, nunquam tamen aut de cœlo descendisse, aut ad terras legitur missus fuisse. Lego certe, quod *misericordia Domini plena est terra;* et, *Pleni sunt cœli et terra gloria tua,* et multa hujusmodi. Lego et de Filio, *Postquam venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum;* et ipse Filius loquitur de se, *Spiritus Domini misit me.* Et per eumdem Prophetam: *Et nunc,* inquit, *Dominus misit me et Spiritus ejus.* Lego et de Spiritu sancto : *Paraclitus autem Spiritus sanctus, quem mittet Pater in nomine meo;* et : *Cum assumptus fuero, mittam vobis eum,* haud dubium quin Spiritum sanctum. Patrem autem in sua persona, licet nusquam non sit, nusquam tamen invenio nisi in cœlis, ut in Evangelio : *Et Pater meus qui in cœlis est;* et in oratione, *Pater noster qui es in cœlis.*

23. Unde nimirum colligo, quod quia Pater non descendit, Apostolus ut eum videret, ad tertium cœlum ascendere quidem non potuit, quo tamen se raptum memoravit. Denique, *Nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo Filius hominis.* Et ne putes de primo dictum vel secundo, dicit tibi David : *A summo cœlo egressio ejus.* Ad quod iterum non subito raptus, non furtim sublatus, sed, *Videntibus,* inquit, *illis,* id est, apostolis, *elevatus est.* Non sicut Elias, qui unum; non sicut Paulus, qui nullum (vix enim vel seipsum testem aut arbitrum habere potuit, ipso perhibente, *Nescio, Deus scit*); sed ut omnipotens, qui quando voluit descendit, quando voluit ascendit, pro suo arbitrio arbitros et spectatores, locum et tempus, diem et horam exspectans, *videntibus illis,* quos scilicet tanta visione dignatur; *elevatus est.* Raptus est Paulus, raptus est Elias, translatus est Enoch; Redemptor vero noster legitur *elevatus,* hoc est, ex seipso levatus,

Digitized by Google

autre. En effet, il n'était ni monté dans un char, ni appuyé sur le bras d'un ange, mais il se soutenait par sa propre vertu, quand « il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux (*Act.*, I, 9). » Pourquoi cette nuée ? Vint-elle soulager sa fatigue, activer son pas ralenti, le soutenir dans sa chute? Gardons-nous bien de le croire ; elle vint le dérober aux yeux charnels de ses disciples qui le connaissaient sans doute selon la chair, mais qui ne voyaient point au delà. Ainsi le Père appelle jusqu'au troisième ciel, par la contemplation, ceux que le Fils a appelés au premier par l'humilité et que le Saint-Esprit a conduits au second par la charité. D'abord ils s'humilient dans la vérité et s'écrient : « Vous m'avez humilié, Seigneur, dans votre vérité (*Psal.* CXVIII, 75). » En second lieu ils se réjouissent avec la vérité et chantent : « Quelle bonne et agréable chose que des frères unis entre eux (*Psalm.* CXXXII, 1) ! » car c'est de la charité qu'il est dit : « Elle se réjouit de la vérité (I *Corinth.*, XIII, 6) ; » troisièmement enfin, ils sont ravis jusque dans les mystères de la vérité et s'écrient : « Mon secret est pour moi, mon secret est à moi (*Isa.*, XXIV, 16). »

CHAPITRE IX.

Saint Bernard gémit et soupire d'ardeur après la vérité.

24. Mais quoi, malheureux homme que je suis, pourquoi, au lieu de m'épuiser en un flux d'inutiles paroles sur les deux cieux supérieurs, ne point m'y élever plutôt par l'ardeur de mes désirs, quand je rampe si loin encore du ciel même inférieur, sur les pieds et sur les mains ? Et pourtant, avec la grâce de celui qui m'a appelé, j'ai dressé mon échelle, et je vois la route qui doit me montrer le Sauveur que Dieu nous a donné ; déjà même j'aperçois le Seigneur qui s'appuie au haut de cette échelle, et la voix de la vérité me fait tressaillir. Il m'a appelé, et moi je lui ai répondu : « Seigneur, vous tendez la main à l'ouvrage de vos mains (*Job*, XIV, 15). » Vous comptez mes pas, Seigneur, et moi je ne monte à vous qu'avec lenteur, je me fatigue de la route et je cherche à me distraire. Ah ! malheur à moi, si les ténèbres viennent à me surprendre, ou si ma fuite ne s'accomplit que pendant l'hiver ou le jour du sabbat, puisque je retarde à partir, maintenant qu'il fait jour encore, que le temps est favorable et que nous sommes encore dans des jours de salut. Ah ! pourquoi tardé-je donc à partir ? Priez pour moi, vous, mon fils, mon frère, mon compagnon, vous enfin qui vous avancez avec moi vers Dieu, si toutefois j'avance en effet. Priez le Tout-Puissant qu'il rende la vigueur à mon pied ralenti, mais que je n'aie jamais le pied de l'orgueil. Car bien que le pied qui se ralentit dans sa marche ne peut gravir les degrés de la vérité, pourtant il vaut mieux encore que celui sur lequel on ne peut même plus se poser, tel que celui dont il est parlé quand il est dit : « On les a poussés et ils n'ont pu se tenir debout (*Psalm.* XXXV, 13). »

L'indolence n'est pas moins contraire à la contemplation que l'orgueil même.

25. C'est des orgueilleux qu'il est question en cet endroit. Mais que sera-ce de leur chef, de celui qui est appelé « le roi de tous les enfants de l'orgueil (*Job*, XLI, 25) ? » Or, est-il dit, « il ne s'est point tenu ferme dans la vérité (*Joan.*, VIII, 44) ; » et ailleurs, il est dit encore, en parlant de lui : « Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair (*Luc.*, X, 18). » Pourquoi tombait-il ainsi ? N'est-ce pas à cause de son orgueil ? Ah ! malheur à moi, si celui qui voit de

---

non aliunde adjutus. Denique non currus vehiculo, non Angeli adminiculo, sed propria virtute subnixum *suscepit eum nubes ab oculis eorum.* Cur hoc? An fessum juvit? an pigrum impulit? an cadentem sustinuit? Absit. Sed suscepit eum ab oculis carnalibus discipulorum ; qui etsi Christum noverant secundum carnem, sed ultra jam non noscerent. Quos ergo per humilitatem ad primum cœlum Filius vocat, hos in secundo per charitatem Spiritus aggregat, ad tertium per contemplationem Pater exaltat. Primo humiliantur in veritate, et dicunt : *In veritate tua humiliasti me.* Secundo congaudent veritati et psallunt : *Ecce quam bonum, et quam jucundum habitare fratres in unum.* De charitate quippe scriptum est, *Congaudet autem veritati.* Tertio ad arcana veritatis rapiuntur, et aiunt : *Secretum meum mihi, secretum meum mihi.*

CAPUT IX.

Gemitus et suspiria sancti Bernardi, ad veritatem anhelantis.

24. Sed quid ego miser superflua magis loquacitate, quam spiritus vivacitate duos cœlos superiores percurro, qui, manibus pedibusque repens, adhuc sub inferiore laboro? Ad quod tamen jam, ipso juvante, quo et vocante, mihi scalam erexi. Illic siquidem iter est, quo ostendat mihi salutare Dei. Jam Dominum desuper innixum suspicio, jam ad vocem veritatis exsulto. Vocavit me, et ego respondi illi : *Operi manuum tuarum porriges dexteram.* Tu quidem, Domine, gressus meos dinumeras, sed ego lentus ascensor, fessus viator, diverticula quæro. Væ mihi, si tenebræ me comprehendant, aut si mea fuga fiat in hieme, vel in sabbato ; dum nunc ad lucem, cum tempus acceptabile et dies salutis sunt, proficisci dissimulo. Quid moror? Ora pro me, fili, frater, socie, et particeps profectus mei, si quis est, in Domino ; ora Omnipotentem, quatenus sic pigrum roboret pedem, ut tamen non veniat mihi pes superbiæ. Etsi enim pes piger, ut ad veritatis gradum ascendat, idoneus non est ; tolerabilior tamen est isto, qui in ea stare non potest, ut habes ibi : *Expulsi sunt, nec potuerunt stare.*

25. Et hoc quidem de superbis. Sed quid de illorum capite? Quid de illo, qui dicitur *rex super omnes filios superbiæ?* Et *ipse*, inquit, *in veritate non stetit.* Et alibi : *Videbam Satanam sicut fulgur cadentem de cœlo.* Quare hoc, nisi propter superbiam? Væ mihi,

Digitized by Google

loin ce qui s'élève me voyait m'enorgueillir ! Il me ferait entendre ces terribles paroles : Tu étais le fils du Très-Haut et voici que tu vas mourir comme les autres hommes et tomber comme l'un des princes (*Psalm.* LXXXI, 7). Qui est-ce qui ne tremblerait à cette voix de tonnerre ? Ah ! certes il est heureux pour Jacob que ce fut le bon ange qui le toucha, le nerf de sa cuisse ne fut que flétri ; il se serait gonflé pour retomber ensuite et périr, s'il eût été touché par l'ange de l'orgueil. Je demande à Dieu que le même ange touche aussi le nerf de ma jambe et le flétrisse, si, au prix de cette infirmité, je puis commencer à faire quelques progrès, puisque dans ma force je ne puis que reculer. Je lis bien « ce qui paraît en Dieu une faiblesse est plus fort que la force de tous les hommes (I *Corinth.*, I, 25) ; » et l'Apôtre qui se plaint de ce que l'ange de Satan, non pas celui du Seigneur, soufflette son nerf à lui, reçut de Dieu cette réponse : « Ma grâce te suffit, car ma vertu paraît davantage dans la faiblesse de l'homme (II *Corinth.*, XII, 9). » De quelle vertu parlait-il ? L'Apôtre lui-même va nous le dire, en s'écriant : « Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes infirmités, afin que la vertu du Christ habite en moi (II *Corinth.*, XII, 9). » Peut-être ne comprenez-vous pas bien encore précisément de quelle vertu l'Apôtre veut parler ici, puisque Jésus-Christ a eu toutes les vertus, c'est-à-dire toutes les puissances en même temps. Il les eut toutes, cela est vrai, mais il en est une, l'humilité, qu'il a signalée en lui plus particulièrement à notre attention en ces termes : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (*Matth.*, IX, 29). »

La faiblesse de Jésus-Christ est l'humilité.

26. Je me glorifierai donc volontiers aussi, Seigneur Jésus, dans ma faiblesse, si je le puis, et dans l'abattement de mes nerfs, afin que votre vertu c'est-à-dire l'humilité, se perfectionne en moi, car votre grâce me suffit, si ma vertu fait défaut. M'appuyant sur le pied de la grâce qui est fort et solide, et traînant doucement le mien qui est faible, je gravirai sans crainte les échelons de l'humilité, jusqu'à ce que, m'attachant à la vérité, j'arrive à la longueur de la charité ; alors rendant grâces à Dieu, je m'écrierai : « Vous m'avez fait poser le pied dans un endroit spacieux (*Psalm.* XXX, 10). » Voilà comment on peut effleurer sans crainte la voie étroite, comme on peut gravir à pied et en toute sécurité les difficiles degrés de l'échelle. Voilà comment enfin d'un pas peut-être un peu lent et d'un pied boiteux mais sûr, on parvient à la vérité. Mais hélas ! mon exil est bien long (*Psalm.* CXIX, 5) ! Qui me donnera les ailes de la colombe, afin que je puisse m'envoler plus vite vers la vérité et me reposer enfin dans la charité (*Psalm.* LIV, 6) ? Mais puisque nul ne me les donne, Seigneur, veuillez me conduire vous-même dans vos voies et je finirai par entrer dans votre vérité et votre vérité me délivrera. Quel malheur pour moi que j'en sois descendu ! Si je n'avais pas commencé par en descendre avec autant de légèreté que de vanité, je n'éprouverais point maintenant tant et de si longues fatigues pour y remonter. Que dis-je, j'en suis descendu ? Il serait peut-être plus juste de dire que j'en suis tombé, mais ce qui fait que je m'exprime de la sorte, c'est que de même qu'on n'est pas tout d'un coup au faîte et qu'on n'y arrive que pas à pas, ainsi on ne tombe point en un instant au fond de l'abîme du mal, on y descend peu à peu. Autrement, comment Job aurait-il pu dire : « L'impie croît tous les jours en orgueil (*Job*,

---

si et me viderit, qui alta a longe cognoscit, superbientem : et illam in me terribilem intonet vocem : Tu quidem filius Excelsi eras, sed sicut homo morieris, et sicut unus de principibus cades. Quis non ab hujus tonitrui voce formidet ? O quam salubrius ad tactum angeli nervus femoris Jacob emarcuit, quam angeli superbientis intumuit, evanuit, ruit. Utinam et meum nervum angelus tangat ut marcescat, si forte ex hac infirmitate incipiam proficere, qui ex mea firmitate non possum nisi deficere. Lego profecto : *Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus.* Sic quoque Apostolus de suo nervo conquestus, quem angelus non Domini, sed Satanæ colaphizabat, responsum audivit : *Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur.* Quæ virtus ? Ipse Apostolus respondeat : *Libenter gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.* Sed nondum forsitan intelligis de qua specialiter dixerit, quia Christus omnes virtutes habuit. Sed cum omnes habuerit, præ omnibus tamen unam, id est humilitatem, nobis in se commendavit, cum ait : *Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde.*

26. Libenter igitur et ego, Domine Jesu, gloriabor, si potero, in mea infirmitate, in mei nervi contractione, ut tua virtus, id est humilitas, perficiatur in me. Nam sufficit mihi gratia tua, cum defecerit virtus mea. Pedem profecto gratiæ fortiter figens, et meum qui infirmus est, leniter trahens, securus ascendam per scalam humilitatis ; donec veritati adhærens, ad latitudinem transeam charitatis. Tunc psallam cum gratiarum actione, et dicam : *Statuisti in loco spatioso pedes meos.* Sic arcta via cautius incæditur strictim, sic ardua scala tutius pedetentim ascenditur ; sic miro modo licet pigrius, ad veritatem tamen firmius claudicando ascenditur. Sed heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est ! Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, quibus celerius volem ad veritatem, ut jam requiescam in charitate ? Quæ quoniam desunt, deduc me Domine in via tua, et ingrediar in veritate tua, et veritas liberabit me. Væ mihi quod de illa descendi. Nisi enim prius leviter, inaniter descendissem ; in ascendendo tandiu, tam graviter non laborassem. Sed quid dico, descendi ? nam fortasse rectius cecidi dixerim. Nisi quia forte sicut nemo repente fit summus, sed gradatim quisque ascendit ; sic nemo repente fit pessimus, sed paulatim descendit. Alioquin quomodo stabit illud : *Impius cunctis diebus vitæ suæ superbit* ? Denique sunt viæ.

Digitized by Google

xv, 20)? » D'ailleurs, il y a des voies qui paraissent bonnes aux hommes et qui ne laissent point pourtant de les conduire au mal.

Il y a une voie bonne et une voie mauvaise.

27. Il y a donc une voie qui monte et une voie qui descend; l'une qui mène au bien et l'autre au mal; gardez-vous donc de prendre la mauvaise; choisissez la bonne, et si vous ne le pouvez par vos propres forces, dites avec le Prophète: « Seigneur, éloignez de moi la voie du mal. » — Comment cela? — « En me faisant la grâce de vivre selon votre loi (*Psalm.* CXVIII, 29), » cette loi que vous donnez à ceux qui pèchent dans la voie, c'est-à-dire à ceux qui abandonnent la vérité; or je suis de ce nombre puisqu'il est vrai que je suis tombé de la vérité. Mais celui qui est tombé ne pourra-t-il donc point se relever? C'est pour me relever que j'ai choisi « la voie de la vérité (*Psalm.* CXVIII), » par laquelle je dois m'élever, en m'humiliant, au point d'où je suis déchu en m'enorgueillissant. Oui, je m'élèverai et je m'écrierai: « Vous avez bien fait de m'humilier, Seigneur; la loi qui sort de votre bouche est pour moi préférable à des millions d'or et d'argent (*Psalm.* CXVIII, 71, 72). » Il semblerait que David parle de deux voies, et il n'y en a qu'une; elle ne diffère que par son point de départ et par le nom qu'on lui donne; en effet, c'est la voie « de l'iniquité » pour ceux qui la descendent, et celle « de la vérité » pour ceux qui la montent; en effet les degrés qui conduisent au trône sont les mêmes que ceux qui en descendent; c'est la même route qui nous mène à la ville et nous en ramène, et la même porte qui donne accès dans la maison en permet aussi la sortie, enfin c'était sur la même échelle que Jacob vit les anges monter et descendre. Qu'est-ce à dire? C'est que si vous voulez retourner vers la vérité, il n'est pas nécessaire que vous cherchiez une voie nouvelle et inconnue qui vous y mène, prenez celle que vous connaissez et par laquelle vous êtes descendu; suivez pas à pas vos traces et remontez avec humilité les mêmes degrés que l'orgueil vous a fait descendre; le douzième degré de l'orgueil sera le premier de l'humilité; le onzième sera le second; le dixième, le troisième; le neuvième, le quatrième; le huitième, le cinquième; le septième, le sixième; le sixième, le septième; le cinquième le huitième; le quatrième, le neuvième; le troisième, le dixième; le second, le onzième, et le premier, le douzième. Quand une fois vous aurez bien retrouvé ou plutôt reconnu en vous les degrés de l'orgueil, vous n'aurez pas de mal à trouver la voie de l'humilité.

Comment la voie de l'iniquité et celle de la vérité ne font qu'une seule et même voie.

---

quæ videntur hominibus bonæ, et tamen ad malum deducunt.

27. Est ergo via descensionis, sicut et ascensionis. Et via est ad bonum, et via est ad malum. Cave malam, elige bonam. Si per te non potes, ora cum Propheta, et dic: *Viam iniquitatis amove a me.* Quomodo? *Et de lege tua miserere mei,* illa scilicet lege, quam dedisti delinquentibus in via, id est derelinquentibus veritatem, de quibus unus ego sum, qui vere a veritate cecidi. Sed numquid qui cadit, non adjiciet ut resurgat? Propter hoc *viam veritatis elegi,* qua ascendam, inquam, et psallam: *Bonum mihi, Domine, quod humiliasti me, bonum mihi lex oris tui super millia auri et argenti.* Duas tibi vias videtur David proposuisse, sed unam noveris esse; ipsam tamen a se diversam, et diversis nominibus appellatam, aut *iniquitatis* propter descendentes, aut *veritatis* propter ascendentes; quia et iidem gradus sunt ascendentium in solium, et descendentium; et eadem via accedentium ad civitatem, et recedentium; et unum ostium est ingredientium domum, et egredientium. Per unam denique scalam ascendentes angeli, et descendentes Jacob apparuerunt. Quo spectant hæc? Ut, videlicet si ad veritatem redire cupis, non necesse sit viam quærere novam quam non nosti, sed notam qua descendisti; quatenus reciprocis gressibus tuis ipse vestigia sequens, per eosdem gradus humiliatus ascendas, per quos superbiendo descenderas; ita ut, qui duodecimus superbiæ fuit descendenti, primus humilitatis sit ascendenti; undecimus, inveniatur secundus; decimus, tertius; nonus, quartus; octavus, quintus; septimus, sextus; sextus, septimus; quintus, octavus; quartus, nonus; tertius, decimus; secundus, undecimus; primus, duodecimus. Quibus superbiæ gradibus in te inventis, imo recognitis, jam non laboras in quærendo viam humilitatis.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE DU TRAITÉ

DES DOUZE DEGRÉS DE L'ORGUEIL.

CHAPITRE X.

Le premier degré de l'orgueil est la curiosité.*

* Au premier degré de l'orgueil correspond le douzième degré de l'humilité, qui consiste particulièrement dans la modestie des yeux.

28. Le premier degré de l'orgueil est la curiosité. Vous la reconnaîtrez à ces signes. Si vous voyez un moine dont jusqu'alors vous étiez parfaitement sûr, commencer, partout où il se trouve, debout, en marche ou assis, à tourner les yeux de côté et d'autre, à lever la tête et à avoir l'oreille au guet, tenez pour certain que ces changements extérieurs sont le signe d'un changement intérieur; car « l'homme qui se pervertit, fait des signes des yeux, frappe du pied et parle avec les doigts (*Prov.*, VI, 12); » cette agitation inaccoutumée du corps est l'indice d'une maladie de l'âme qui débute et qui la rend moins circonspecte, insouciante de ce qui la concerne et curieuse, au contraire, de ce qui a rapport aux autres. Comme elle ne se connaît plus elle-même, elle est poussée dehors pour paître les chevreaux, c'est-à-dire les yeux et les oreilles, car chevreaux est synonyme de péchés. Or, de même que la mort est entrée dans le monde par le péché, ainsi entre-t-elle dans l'âme par ces deux ouvertures. C'est donc à les faire paître que l'homme curieux s'occupe, pendant qu'il néglige de rechercher ce qu'il est dans son cœur, où il s'est laissé lui-même. Car je serais bien surpris, ô homme, que tu trouvasses le moyen de t'occuper d'autre chose, si tu veillais soigneusement sur toi. Ecoute donc, ô curieux, ce que dit Salomon; insensé, prête l'oreille aux paroles du Sage : « Appliquez-vous, dit-il, avec tout le soin possible, à la garde de votre cœur (*Prov.*, IV, 23). » C'est-à-dire, que tous vos sens veillent sur celui d'où coule la vie et le gardent. Où vas-tu donc, ô curieux, quand tu sors de toi et, pendant ce temps-là, à quel gardien te confies-tu? D'ailleurs comment oses-tu bien lever les yeux au ciel contre lequel tu as péché? Regarde la terre pour apprendre à te connaître; elle te remettra en face de toi, car tu n'es que de la terre et tu retourneras à la terre.

Signes auxquels on reconnaît la curiosité.

29. Cependant il y a deux circonstances dans lesquelles on peut lever les yeux sans pécher; c'est lorsqu'on le fait pour appeler du secours ou pour en accorder. Ainsi, c'est pour en demander que David lève les yeux vers les montagnes (*Psalm.*, CXX, 1), et c'est pour en envoyer que Dieu les lève sur son peuple (*Joan.*, VI, 5). Le premier agit ainsi dans la détresse et le second, dans la miséricorde; il est évident qu'ils le font l'un et l'autre sans pécher. Ainsi en sera-t-il de celui qui, considérant les circonstances de lieu, de temps et de cause où il se trouve, lèvera les yeux dans la pensée de sa propre faiblesse ou de celle du prochain; non-seulement je ne le blâmerai point, mais encore je trouverai des

Il y a deux causes justes de lever les yeux, la détresse et la pitié.

ALTERA PARS TRACTATUS

DE XII GRADIBUS SUPERBIÆ.

CAPUT X.

De primo superbiæ gradu, qui est curiositas.

28. Primus itaque superbiæ gradus est curiositas. Hanc autem talibus indiciis deprehendes. Si videris monachum, de quo prius bene confidebas, ubicumque stat, ambulat, sedet, oculis incipientem vagari, caput erectum, aures portare suspensas; et motibus exterioris hominis interiorum immutatum agnoscas. *Vir* quippe *perversus annuit oculo, terit pede, digito loquitur;* et ex insolenti corporis motu, recens animæ morbus deprehenditur; quam, dum a sui circumspectione torpescit incuria sui, curiosam in alios facit. Quia enim seipsam ignorat, foras mittitur, ut hœdos pascat. Hœdos quippe, qui peccatum significant, recte oculos auresque appellaverim; quoniam, sicut mors per peccatum in orbem, sic per has fenestras intrat ad mentem. In his ergo pascendis se occupat curiosus, dum scire non curat qualem se reliquerit intus. Et vere si te vigilanter, homo, attendas, miserum est si ad aliud unquam intendas. Audi, curiose, Salomonem; audi, stulte, Sapientem. *Omni custodia,* inquit, *custodi cor tuum;* ut omnes videlicet sensus tui vigilent ad id, unde vita procedit, custodiendum. Quo enim a te, o curiose, recedis? Cui te interim committis? Ut quid audes oculos levare ad cœlum, qui peccasti in cœlum? Terram intuere, ut cognoscas te ipsum. Ipsa te tibi repræsentabit, quia terra es et in terram ibis.

29. Duabus tamen ex causis inculpabiliter oculos levas, ut vel petas auxilium, vel impendas. Levavit oculos David in montes, ut peteret; levavit et Dominus super turbas, ut impenderet. Alter miserabiliter, alter misericorditer, ambo inculpabiliter. Tu quoque si locum, tempus et causam considerans, tua

Digitized by Google

louanges à lui décerner; car dans le premier cas sa détresse est son excuse, et dans le second c'est la pitié qui le justifie. Mais si on agit dans un autre sentiment, pour moi ce n'est ni le prophète ni le Seigneur, mais Dina, Eve ou même Satan qu'on imite. En effet, c'était pour faire paître les chevreaux que Dina était sortie, quand elle perdit en même temps son innocence et devint fatale à son père (*Gen.*, XXXIV, 1). O Dina, quel besoin y avait-il pour toi d'aller voir les femmes étrangères? Où en était la nécessité? où même en était l'utilité? N'est-ce point la seule curiosité qui te guidait? Je veux bien que tu les regardes innocemment; mais toi, es-tu regardée de même? Tu regardes par simple curiosité; mais toi, on te considère avec un excès de curiosité. Qui aurait dit alors que ta curieuse oisiveté ou ton oisive curiosité allait être sitôt, non plus innocente, mais fatale, aussi bien pour toi et pour les tiens que pour un peuple étranger?

Pernicieuse curiosité de Dina.

30. Et toi, ô Ève, tu as été placée dans le paradis terrestre pour y travailler et pour le garder avec ton mari; si tu accomplis ta mission, tu passeras un jour dans un endroit où tu n'auras plus rien à faire, plus rien à garder avec sollicitude. Tu peux manger du fruit de tous les arbres du paradis terrestre, à l'exception de celui de l'arbre qui est appelé « l'arbre de la science du bien et du mal (*Gen.*, II, 17). » Si les autres fruits sont tous bons et ont le goût du bien, pourquoi irais-tu manger d'un fruit qui a aussi celui du mal? « Il ne faut pas être plus sage que de raison (*Rom.*, XII, 3); » or goûter le mal, ce n'est point être sage, mais insensé. Conserve donc le dépôt et attends la promesse; prends garde de toucher au fruit défendu si tu ne veux perdre celui auquel il t'est permis de toucher. Pourquoi jettes-tu un regard si attentif sur ce qui sera ta mort? Pourquoi tes yeux se portent-ils sans cesse de ce côté et pourquoi te complais-tu à considérer ce qu'il t'est défendu de manger? Je n'y porte que les yeux, non les mains, me réponds-tu, il ne m'est point interdit de le regarder, s'il m'est défendu d'en manger. Ne puis-je jeter les yeux où il me plaît? Dieu ne m'a-t-il pas laissé la libre disposition de mes regards? Je te répondrai par ce mot de l'Apôtre: « Tout ce qui m'est permis ne m'est pas bon à faire (I *Corinth.*, VI, 12): » si ce n'est point une faute c'en est du moins l'indice, et ta curiosité n'aurait pas le temps de se satisfaire, si ton âme était plus curieuse de se garder elle-même. Ce n'est pas encore une faute, mais c'est une occasion de faute, c'est le signe qu'elle est commise; elle est aussi la cause qui la fait commettre, car tandis que tu es tout entière appliquée à autre chose, le serpent se glisse secrètement dans ton cœur et te fait entendre de séduisantes paroles, qui imposent silence à ta raison, en même temps qu'elles dissipent tes craintes. « Non, dit-il, non, vous ne mourrez point (*Genes.*, III, 4). » Puis il l'occupe en éveillant sa gourmandise, et il excite sa curiosité en faisant naître le désir dans son âme. Enfin il lui présente ce qui est défendu et lui ravit ce qui lui est accordé, il lui offre un fruit et lui enlève le paradis. Tu bois le poison qui va te donner la mort, à toi qui es la mère d'enfants destinés à la mort; tu perds le salut, mais tu ne perds point en même temps ta fécondité. Nous naissons et nous mourons, mais nous ne naissons que pour mourir, parce que nous sommes morts avant même de naître. Voilà d'où vient, ô Ève, le joug accablant qui pèse depuis lors jusqu'à ce jour, sur tous tes enfants.

Comment fut punie la curiosité d'Eve.

La curiosité des yeux est une occasion de peché.

---

vel fratris necessitate oculos levas, non solum non culpo, sed et plurimum laudo. Hoc enim excusat miseria, illud commendat misericordia. Sin alias, non Prophetæ, non Domini, sed Dinæ aut Evæ, imo ipsius Satanæ imitatorem te dixerim. Dina namque, dum ad pascendos hœdos egreditur, ipsa patri, et sua sibi virginitas rapitur. O Dina, quid necesse est ut videas mulieres alienigenas? Qua necessitate? qua utilitate? An sola curiositate? Etsi tu otiose vides, sed non otiose videris. Tu curiose spectas, sed curiosius spectaris. Quis crederet tunc illam tuam curiosam otiositatem, vel otiosam curiositatem, fore post sic non otiosam, sed tibi, tuis, hostibusque tam perniciosam?

30. Tu quoque, o Eva, in paradiso posita es, ut cum viro tuo opereris et custodias illum; si injunctum perfeceris, quandoque transitura ad melius, ubi nec opus sit te in aliquo opere occupari, nec de custodia sollicitari. Omne lignum paradisi tibi conceditur ad vescendum, præter illud quod dicitur *scientiæ boni et mali*. Si enim cætera bona sunt et sapiunt bonum, quid est opus edere de ligno quod sapit etiam malum? *Non plus sapere, quam oportet sapere.* Sapere enim malum, sapere non est, sed desipere. Serva ergo commissum, exspecta promissum; cave prohibitum, ne perdas concessum. Quid tuam mortem tam intente intueris? Quid illo tam crebro vagantia lumina jacis? Quid spectare libet, quod manducare non licet? Oculos, inquis, tendo, non manum. Non est interdictum ne videam, sed ne comedam. An non licet oculos quo volo levare, quos Deus in mea posuit potestate? Ad quod Apostolus: *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.* Etsi culpa non est, culpæ tamen indicium est. Nisi enim mens minus se curiose servaret, tua curiositas tempus vacuum non haberet. Etsi culpa non est, culpæ tamen occasio est, et indicium commissæ, et causa est committendæ. Te enim intenta ad aliud, latenter interim in cor tuum serpens illabitur, blande alloquitur. Blanditiis rationem, mendaciis timorem compescit. *Nequaquam* inquiens, *morieris.* Auget curam, dum incitat gulam; acuit curiositatem, dum suggerit cupiditatem. Offert tandem prohibitum, et aufert concessum; porrigit pomum, et surripit paradisum. Hauris virus peritura, et perituros paritura. Perit salus, non destitit partus. Nascimur, morimur; ideoque nascimur morituri, quia prius morimur nascituri. Propterea grave jugum super omnes filios tuos usque in hodiernum diem.

Digitized by Google

31. Mais toi qui étais le sceau et l'image du Très-Haut, non pas dans le paradis terrestre, mais dans les délices du paradis même de Dieu (*Ezech.*, XXVIII, 12), que peux-tu désirer de plus ? Au comble de la sagesse, de la perfection et de la beauté, ne cherche rien au-dessus de toi et ne scrute point ce qui dépasse tes forces. Reste en toi, prends garde de déchoir de ce que tu es, si tu te laisses aller à des pensées de grandeur et d'élévation qui te dépassent. Mais d'où vient, pendant que je te parle, que tu t'élances par un détour vers l'Aquilon ? Déjà je te vois jeter un regard de curiosité sur je ne sais quoi plus haut que toi : « J'irai, dis-tu, placer mon trône à l'Aquilon (*Isa.*, XIV, 13) ? » Pendant que les autres habitants du ciel se tiennent debout, tu affectes d'être seul assis et tu troubles ainsi, non-seulement la concorde de tes frères et la paix générale de la céleste force, mais encore, autant qu'il est en toi, le repos même de la Trinité. Ah ! malheureux, où ta curiosité te conduit-elle, puisque, dans ta présomption sans imitateur, tu ne crains point de scandaliser tes frères et d'insulter ton Roi ; des millions d'anges sont à son service et des centaines de millions se tiennent debout en sa présence ; car nul n'est assis que Celui qui a son trône sur les chérubins et qui a le reste des anges pour serviteurs, et toi en regardant je ne sais quoi autrement que les autres, en l'examinant avec plus de curiosité et en t'y portant avec plus d'irrévérence, tu vas placer ton trône dans le ciel pour égaler le Très-Haut ? Dans quel but et dans quelle espérance ? Insensé, mesure donc tes forces, pèse les conséquences, songe à te modérer. Présumes-tu que le Tout-Puissant le sache ou l'ignore, le veuille ou ne le veuille pas ? Comment celui dont la volonté est souverainement bonne et la science parfaite, pourra-il vouloir en ignorer le mal que tu médites ? Aurais-tu la pensée que s'il le sait et ne le veut point, il ne saurait du moins s'y opposer ? A moins que tu ne croies que tu n'as pas été créé, jamais je ne pourrai croire que tu révoques en doute la toute-puissance, la science infinie et la bonté de ton créateur, de celui qui a pu te tirer du néant, qui a su et voulu te faire tel que tu es. Comment peux-tu donc croire que Dieu consentira à une chose qu'il ne veut pas qu'on fasse et qu'il peut empêcher ? Est-ce que par hasard je ne verrais pas déjà s'accomplir, ou plutôt, commencer en toi ce que, après toi et par toi ceux qui te ressemblent ont fait dire sur la terre : Tout maître nourrit des insensés ? Ton œil est-il mauvais, parce que lui est bon ? Sa bonté t'inspire une confiance criminelle et te donne l'impudence de dédaigner sa science et l'audace de braver sa puissance.

S. Bernard reproche à Satan sa curiosité et sa témérité.

32. Oui, telles sont tes pensées, ô impie, telle est l'iniquité que tu médites sur ta couche en disant : Est-ce que vous pensez que le Créateur anéantira son œuvre ? Je sais bien qu'aucune de mes pensées n'échappe à Dieu, puisqu'il est Dieu ; je sais bien aussi qu'elles ne sauraient lui plaire, attendu qu'il est bon, et que, s'il le veut, je ne saurais lui échapper parce qu'il est puissant. Est-ce donc pour moi une raison de craindre ? Si, à cause de sa bonté, le mal ne peut lui plaire dans les autres, à combien plus forte raison lui déplaira-t-il en lui ? Je veux bien que ce soit mal à moi de vouloir quelque chose qu'il ne veut point, ce sera mal aussi à lui de se venger. Il sera donc aussi éloigné de vouloir se venger de n'importe quel crime qu'il l'est de vouloir et de pouvoir se dépouiller de sa bonté. Malheureux, ce n'est pas Dieu, c'est toi-même, oui

La bonté de Dieu est alliée à la justice.

---

31. Sed et tu, signaculum similitudinis, non in paradiso, sed in deliciis paradisi Dei positus es. Quid amplius quærere debes ? Plenus ergo sapientia, et perfectus decore, altiora te ne quæsieris, et fortiora te ne scrutatus fueris. Sta in te, ne cadas a te, si ambulas in magnis et in mirabilibus super te. Sed quid interim ex obliquo intendis ad aquilonem ? Jam te video, jam te perspicio nescio quæ supra te curiosius alta rimantem. *Ponam*, inquit, *sedem meam ad aquilonem*. Cæteris adstantibus cœlicolis, dum tu solus sedere affectas, fratrum concordiam, totius cœlestis patriæ pacem, ipsius, quantum in te est, quietem Trinitatis infestas. Quo te tua, miser, curiositas ducit, ut præsumptione singulari non dubites civibus scandalum, injuriam facere Regi ? Millia millium ministrant ei, et decies centena millia assistunt ei, ubi nemo sedere perhibetur, nisi solus is qui sedet super Cherubim, cui a cæteris ministratur ; et tu nescio quæ præ cæteris perspiciendo differentius, curiosius inquirendo, irreverentius pervadendo, sedem tibi collocas in cœlo, ut sis similis Altissimo ? Quo fine ? qua fiducia ? Metire, insipiens, vires, pensa finem, excogita modum. Sciente hoc Altissimo præsumis, an nesciente ? volente, an non volente ? Sed quomodo malum quodcumque machinaris, aut velle, aut ignorare potest, cujus optima voluntas, cujus perfecta scientia est ? Numquid autem et scire, et velle non dubitas, sed non posse resistere putas ? At vero nisi te conditum esse dubitaveris, dubitare te non crediderim de omnipotentia, sive de omnimoda scientia ac bonitate Conditoris, qui te de nihilo potuit, talem scivit, tantum condere voluit. Quomodo ergo Deum consentire æstimas, quod fieri nolit, ac refellere possit ? An forte in te video compleri, imo a te initiari, quod post te, et per te a tui similibus in terris frequentatum solet vulgariter dici : Privatus dominus temerarios nutrit * ? An oculus tuus nequam est, quia ille bonus ? De cujus bonitate dum fiduciam nefariam sumis, factus es et contra scientiam impudens, et contra potentiam audax.

* *al.* Satellites.

32. Hoc est enim, o impie, hoc est quod cogitas ; hæc est iniquitas, quam meditaris in cubili tuo, et dicis : Putas Creator opus suum destruat ? Scio quidem quia non latet Deum qualiscumque cogitatio mea ; Deus enim est. Nec placet ei talis cogitatio mea, quia bonus est. Sed nec si velit effugiam manus ejus, quia potens est. Numquid tamen mihi timendum est ? Si enim cum bonus sit, non potest illi placere malum

Digitized by Google

c'est toi que tu trompes, et ton iniquité s'est déçue elle-même et n'en a point imposé à Dieu. Ta conduite est pleine de fourberie, mais c'est sous ses yeux que tu agis; c'est donc toi, non Dieu, que tu trompes, et comme tu tournes contre lui les biens immenses que tu as reçus de lui, tu n'en es que plus odieux dans ton iniquité. Est-il en effet iniquité plus grande que de te servir, pour mépriser ton Créateur, précisément des dons qui devaient te le faire aimer davantage? Non, il n'en est pas de plus grande pour toi, qui ne peux douter de la puissance de Dieu et qui sais bien qu'il peut te détruire s'il le veut, puisqu'il a pu te créer, de compter que, à cause de son excessive bonté, il ne voudra point se venger et de lui rendre ainsi le mal pour le bien et la haine pour l'amour.

La bonté de Dieu ne va point sans sa justice.

C'est justement que Lucifer est condamné à un supplice éternel.

33. Ce n'est point d'un courroux momentané, mais d'une haine éternelle que tu te rends digne par ton iniquité, toi qui désires et qui espères t'égaler à ton très-doux et très-haut Seigneur, en sorte qu'il ait sans cesse sous les yeux un spectacle qui l'afflige et la vue d'un égal qu'il ne voudrait point avoir et qu'il ne renverse point, quoiqu'il puisse le faire; toi qui, bien plus, espères qu'il aimera mieux souffrir que de te laisser périr. Il pourrait certainement t'abattre s'il le voulait, mais à cause de son excessive bonté, tu penses qu'il ne saurait jamais le vouloir. Assurément s'il est tel que tu te le représentes, tu en es d'autant plus coupable de ne le point aimer, et s'il arrive qu'en effet il aime mieux souffrir lui-même tes attentats que de te frapper, quelle n'est pas ta malice de ne point épargner du moins celui qui ne s'épargne pas afin de t'épargner? Mais il s'en faut bien que sa perfection ne lui permette point d'être juste, parce qu'il est bon, comme s'il ne pouvait être l'un et l'autre en même temps; la bonté alliée à la justice est meilleure au contraire que séparée d'elle, ou plutôt la bonté sans la justice ne serait même plus une vertu. Quand tu te montres ingrat envers la bonté gratuite de Dieu, qui t'a créé sans aucun mérite de ta part, tu ne crains pas sa justice parce que tu ne l'as point encore éprouvée, et tu te laisses audacieusement aller à commettre une faute dont tu te promets à tort l'impunité; mais tu ne tarderas point, en tombant dans la fosse que tu prépares à ton Créateur, à reconnaître qu'il n'est pas moins juste que bon. Pendant que tu médites contre lui une peine dont il pourrait se garantir s'il le voulait, mais à laquelle il ne saurait vouloir se soustraire, à ce que tu penses, parce que tu t'imagines qu'il n'a pas ce genre de bonté avec laquelle tu ne l'as point encore vu punir personne, ce Dieu plein de justice, qui ne peut ni ne doit souffrir que sa bonté soit impunément offensée, fera retomber sur toi une peine pareille; cependant il tempère tellement sa sentence de vengeance, que tu n'as qu'à te repentir pour obtenir de lui ton pardon. Mais ton cœur endurci et impénitent ne saurait songer au repentir; aussi ne pourras-tu éviter ton châtiment.

34. Mais écoutez son audace : « Les cieux, dit-il, sont mon trône, et la terre est l'escabeau de mes pieds (*Isa.*, LXVI, 1). » Il ne dit pas : L'Orient ou l'Occident ou tout autre endroit du ciel, mais les cieux tout entiers sont mon trône. Cependant tu ne peux

---

meum, quanto minus suum? Meum quippe dixerim contra ejus voluntatem aliquid velle; suum autem, si vindicet sese. Tam ergo quodcumque scelus non valet velle ulcisci, quam nec vult, nec valet sua bonitate privari. Fallis te, miser, fallis te, non Deum. Te, inquam, fallis, et mentitur iniquitas sibi, non Deo. Dolose quidem agis, sed in conspectu ejus. Te ergo fallis, non Deum. Et quia de magno ejus bono in te, tu magnum in eum excogitas malum, merito iniquitas tua invenitur ad odium. Quæ major namque iniquitas, quam ut inde a te Creator contemnatur, unde plus amari merebatur? Quæ major iniquitas, quam, cum de potentia Dei non dubites quin te scilicet destruere possit, qui condere potuit, confisus tamen de multa ejus dulcedine, qua speras eum nolle vindicare, cum possit, mala pro bonis, odium pro dilectione retribuas?

33. Hæc, inquam, iniquitas, non ira momentanea, sed odio digna est sempiterno, qua tuo dulcissimo et altissimo Domino, licet invito, desideras tamen ac speras æquari, quatenus semper videat quod doleat, dum te socium habeat cum nolit, nec dejiciat cum possit; quin potius eligat ipse dolere, quam te patiatur perire. Possit quidem dejicere si velit, sed præ dulcedine (ut æstimas) velle non possit. Certe si talis est qualem putas, tanto nequius agis, si non amas. Et si ille patitur aliquid fieri contra se potius, quam ipse aliquid faciat contra te; quanta malitia est, ut vel tu non parcas illi, qui sibi non parcit, parcendo tibi? Absit tamen ab ejus perfectione, ut quia dulcis est, justus non sit, quasi simul dulcis et justus esse non possit; cum melior sit justa dulcedo, quam remissa; imo virtus non sit dulcedo sine justitia. Quia igitur gratuitæ Dei bonitati, qua gratis factus es, ingratus exsistis, justitiam vero quam expertus non es, non metuis; ideoque audacter committis culpam, de qua falso tibi promittis impunitatem; jam ecce justum senties, quem bonum nosti, cadens in foveam quam paras auctori; ut dum scilicet talem in eum pœnam machinaris, qua tamen valeat carere, si velit, sed ut putas non valeat velle; et ideo nec carere ea utique bonitate, qua neminem expertus es illum punisse; talem justus Deus justissime in te retorqueat pœnam, qui nec valet, nec debet pati suam impune bonitatem offendi; sic utique temperans in vindicta sententiam, ut, si velis resipiscere, non neget veniam; secundum tamen duritiam tuam et cor impœnitens, non possis velle, et ideo nec pœna carere.

34. Sed jam audi calumniam : *Cœlum*, inquit, *mihi sedes est, terra autem scabellum pedum meorum.* Non dixi : Oriens, aut Occidens, aut una aliqua cœli plaga; sed totum cœlum mihi sedes est. Non potes ergo in parte sedere cœli, cum ille totum elegerit sibi.

Digitized by Google

aller t'asseoir à aucun endroit dans le ciel, puisque le Seigneur se l'est réservé tout entier pour lui; tu ne saurais non plus te poser sur la terre, il se l'est donnée pour escabeau; c'est un endroit stable où l'Église est fondée et repose sur le roc. Que feras-tu donc chassé du ciel et ne pouvant demeurer sur la terre? Il ne te reste plus que l'air, non pour y fixer ta demeure d'une manière stable, mais pour le parcourir en volant, afin d'expier par un perpétuel changement de lieu ton désir d'une éternelle stabilité. Tu flotteras donc entre le ciel et la terre; car le Seigneur étant assis dans les cieux, comme sur un trône élevé, et la terre étant pleine de sa majesté, il ne te reste plus que les airs en partage.

Le séjour du démon, c'est l'air.

35. A mon avis, si les Séraphins volent sur deux de leurs ailes, c'est-à-dire, avec les ailes de la contemplation, du trône de Dieu à l'escabeau de ses pieds, et de l'escabeau de ses pieds à son trône; si, en même temps, de deux autres ailes ils voilent la tête et les pieds du Seigneur, ce n'est que pour écarter les regards de ta curiosité, de même que le Chérubin placé à l'entrée du paradis terrestre en éloigne l'homme devenu pécheur. De cette manière tu ne saurais désormais scruter, dans ton audace ou dans ta prudence, les secrets des cieux non plus que pénétrer sur la terre les mystères de l'Église, obligé de te contenter du cœur des orgueilleux qui ne peuvent demeurer sur la terre comme le reste des hommes et sont incapables de s'élever dans les cieux avec les anges. Mais si la tête du Seigneur dans les cieux et ses pieds sur la terre sont dérobés à tes regards, il te reste pourtant comme un certain entre-deux à voir ou plutôt à envier; car, dans les airs où tu flottes, tu peux voir passer près de toi les anges qui descendent ou qui montent, mais tu ne sais ni ce qu'ils entendent là-haut ni ce qu'ils rapportent ici-bas.

V. la rétractation placée plus haut.

36. O toi qui te levais le matin, Lucifer, ou plutôt Noctifer et même Mortifer, jadis tu prenais ton essor de l'Orient au Midi, et voilà que, changeant de direction, je te vois tendre vers l'Aquilon! Mais plus ton vol est rapide pour t'élever, plus je te vois tomber vite vers le Couchant. Je voudrais bien pourtant, ô ange curieux, examiner moi-même de plus près la pensée intime de ta curiosité : « J'élèverai, dis-tu, mon trône à l'Aquilon (*Isa.*, XIV, 13).» Il ne peut être question dans ta bouche d'un Aquilon ni d'un trône matériels, puisque tu es un pur esprit; « l'Aquilon » pourrait donc bien signifier les futurs réprouvés et « ce trône, » le pouvoir qui t'est accordé sur eux. Plus ta science te rapproche de la prescience de Dieu, en comparaison du reste des anges, plus aussi tu distingues avec perspicacité ceux qui ne reçoivent pas un rayon de la sagesse et ne se font point remarquer par la ferveur de l'esprit. Les trouvant vides, tu établis en eux ton empire, tu les remplis de la lumière de ton astuce, tu les enflammes des ardeurs de ta malice et, de même que le Très-Haut se trouve par sa sagesse et sa bonté à la tête de tous les fils de l'obéissance, ainsi tu te trouves à la tête de tous les fils de l'orgueil; tu es leur roi, tu les gouvernes par ton astucieuse perversité et par ta perverse fourberie, et voilà comment tu prétends ressembler à Dieu. Mais je me demande si tu as prévu ta chute en présence de Dieu aussi bien que tu avais prévu ta principauté sous ses yeux? Si tu l'as prévue, quelle ne fut point ta folie de vouloir dominer au prix de semblables malheurs et d'aimer mieux régner à

En quel sens est-il dit que le diable a placé son trône à l'Aquilon.

Satan a-t-il prévu sa ruine?

In terra non potes, quia scabellum pedum ejus est. Terra etenim locus solidus est, ubi sedet Ecclesia, fundata supra firmam petram. Quid facies? E cœlo pulsus, in terra remanere non potes. Elige ergo tibi in aere locum, non ad sedendum, sed ad volandum; ut qui tentasti concutere statum æternitatis, pœnam sentias propriæ fluctuationis. Te ergo fluctuante inter cœlum et terram, sedet Dominus super solium excelsum et elevatum, et plena est omnis terra majestate ejus, et nusquam nisi in aere invenias locum.

35. Seraphim namque aliis quidem alis suæ contemplationis de throno ad scabellum, de scabello ad thronum volantia, aliis caput Domini pedesque velantia, ad hoc ibi posita puto, ut, sicut homini peccanti paradisi per Cherubim prohibetur ingressus, ita et per Seraphim tuæ curiositati modus imponatur; quatenus nec cœli jam magis impudenter, quam prudenter arcana rimeris, nec Ecclesiæ mysteria cognoscas in terris; sed solis contentus sis cordibus superborum, qui nec in terra dignantur esse sicut cæteri hominum, nec sicut angeli volant ad cœlum. Licet vero et caput in cœlo, et pedes in terra a te abscondantur; quiddam tamen tibi medium vivendum ad invidendum duntaxat permittitur; dum suspensus in aere, descendentes quidem per te, et ascendentes angelos intueris; sed quid vel audiant in cœlis, vel nuntient terris, penitus nescis.

36. O Lucifer, qui mane oriebaris, imo non jam lucifer, sed noctifer, aut etiam mortifer, rectus cursus tuus erat ab Oriente ad Meridiem, et tu præpostero ordine tendis ad Aquilonem? Quanto magis ad alta festinas, tanto celerius ad occasum declinas. Velim tamen curiosius, o curiose, intentionem tuæ curiositatis inquirere: *Ponam*, inquit, *sedem meam ad aquilonem*. Nec aquilonem hunc corporalem, nec sedem hanc (cum sis spiritus) intelligo materialem. Puto autem per *Aquilonem* reprobandos homines fuisse designatos, per *sedem*, potestatem in illos. Quos utique in præscientia Dei, quanto ei vicinior, tanto cæteris perspicacior prævidens, nullo quidem sapientiæ radio coruscantes, nullo spiritus amore ferventes, velut vacuum repereris locum, affectasti super illos dominium, quos quadam tuæ astutiæ claritate perfunderes, tuæ malitiæ astibus inflammares; ut quomodo Altissimus sua sapientia ac bonitate omnibus filiis obedientiæ præerat, ita et tu super omnes filios superbiæ rex constitutus, tua eos astuta malitia ac

Digitized by Google

des conditions si misérables que de servir dans la félicité? Ne valait-il pas mieux pour toi participer à ces plaies lumineuses que d'être le prince des ténèbres? Mais j'aime mieux croire que tu n'as rien prévu, soit, comme je l'ai dit plus haut, que ne songeant qu'à la bonté de Dieu, tu te sois dit: Il ne me punira point, et que cette pensée impie t'ait porté à l'irriter ou, qu'à la vue du premier rang à occuper, la poutre de l'orgueil se soit tout à coup tellement accrue dans ton œil qu'elle t'ait empêché de voir le précipice.

Joseph avait prévu son exaltation sans prévoir son abaissement.

37. Ainsi arriva-t-il à Joseph de prévoir son exaltation, sans toutefois prévoir qu'il commencerait par être vendu, quoique sa vente dût précéder son exaltation. Ce n'est pas que je croie que ce patriarche se soit laissé aller à l'orgueil, mais je pense que cela est arrivé ainsi, pour nous empêcher de croire que les prophètes n'ont rien prévu, parce que sous l'inspiration de l'esprit de prophétie ils n'ont pas tout prévu. Si on veut voir un sentiment de vanité dans le seul fait de cet enfant, qui racontait les songes qu'il avait eus et dont il ignorait encore le sens, je pense, moi, qu'il ne faut attribuer son récit qu'à la simplicité de son âge ou y voir quelque mystère caché, plutôt qu'un mouvement de vanité qu'il a pu d'ailleurs suffisamment expier plus tard, par tout ce qu'il a souffert. Il arrive en effet quelquefois que les prophètes connaissent par révélation des choses agréables, que la faiblesse humaine ne peut sans doute apprendre sans un mouvement de vanité, et qui n'en arriveront pas moins comme il leur a été révélé, mais non point de manière à ce que la vanité, quelle qu'elle soit, qu'ils ont ressentie intérieurement de la grandeur de la promesse ou de la révélation qui leur était faite demeure impunie. De même qu'on voit un médecin recourir non-seulement aux emplâtres, mais encore au fer et au feu pour brûler et couper toutes les excroissances qui se sont produites dans la plaie qu'ils veulent cicatriser, afin qu'elles n'empêchent point l'effet salutaire de l'emplâtre qui doit la guérir, ainsi voyons-nous Dieu, le médecin des âmes, envoyer des épreuves et des tentations aux prophètes, afin que dans leurs afflictions et dans leurs humiliations leur joie se change en tristesse et qu'ils regardent leurs révélations comme des illusions de leur esprit. De la sorte, ils sont délivrés de toute vanité sans que la révélation de la vérité en souffre. Voilà pourquoi saint Paul ressentait l'aiguillon de la chair qui l'empêchait de s'enorgueillir des nombreuses révélations dont il était honoré (II *Corinth.*, XII, 7), et comment il se fit que l'incrédulité de Zacharie fut punie par la perte de l'usage de la langue, sans que pour cela il y eût rien de changé dans la manifestation de la vérité qui devait se faire en son temps (*Luc.*, I, 20). Mais, dans la gloire comme dans l'ignominie, les saints ne laissent point de profiter par les tentations mêmes de la vanité qui les éprouvent comme les autres hommes jusque dans les dons singuliers dont ils sont l'objet, et qui ne leur laissent point oublier ce qu'ils sont, malgré les choses surnaturelles qu'il leur est donné de voir.

Dieu, dans l'intérêt de l'humilité, tempère la vaine gloire des révélations par des tentations.

Pourquoi les saints sont exposés aux atteintes de la vanité.

38. Mais quel rapport y a-t-il entre la curiosité et les révélations dont je me suis trouvé amené à parler? Je me proposais, par cette digression, de montrer que le mauvais ange a pu prévoir, avant sa

But et abrégé de ce qui précède.

---

malitiosa astutia regeres, per quod Altissimo similis esses. Sed miror cum in præsentia Dei tuum prævideris principatum, cur non in eadem prævidisti et præcipitium? Nam si prævidisti, quæ insania fuit, ut cum tanta miseria cuperes principari, ut malles misere præesse, quam feliciter subesse? An non expediebat participem esse plagarum illarum luminosarum, quam principem tenebrarum harum? Sed credibilius est, quod non prævidisti; aut propter illam causam, quam superius dixi, quia Dei bonitatem attendens, dixisti in corde tuo: Non requiret, propter quod o impie Deum irritasti; aut quia viso principatu, statim in oculo superbiæ trabes excrevit, qua interposita casum videre non potuisti.

37. Sic Joseph, cum prævidisset exaltationem suam, non tamen præscivit sui venditionem, quamvis propior esset venditio, quam exaltatio. Non quod tantum Patriarcham in superbiam crediderim iucidisse; sed ut ejus exemplo pateat, quod hi qui futura prævident per spiritum prophetiæ, etsi non omnia, non ideo tamen putandi sunt nulla prævidisse. Quod si quis contendat in eo quod somnia sua adhuc adolescentulus narrabat, quorum tunc mysterium ignorabat, vanitatem posse notari; ego tamen mysterio magis sive simplicitati pueri deputandum arbitror, quam vanitati. Quæ tamen, si qua fuit, per ea quæ passus legitur, potuit expiari. Nonnullis enim aliqua aliquando de se per revelationem jucunda monstrantur, quæ etsi humanus animus absque ulla vanitate scire non potest, non minus ideo eveniet quod monstratum est; sic tamen ut illa vanitas impunita non sit, qua de magnitudine revelationis aut promissionis in se vel leviter exsultavit. Sicut enim medicus, non solum unguento, sed igne utitur et ferro, quo omne quod in vulnere sanando superfluum excreverit, secet et urat, ne sanitatem, quæ ex unguento procedit, impediat; sic medicus animarum Deus hujusmodi animæ procurat tentationes, immittit tribulationes, quibus afflicta et humiliata, gaudium vertat in luctum, revelationem putet illusionem. Unde fit ut vanitate careat, et veritas revelationis non pereat. Sic Pauli extollentia per stimulos carnis reprimitur, et ipse revelationibus crebris attollitur. Sic Zachariæ infidelitas linguæ obligatione mulctatur, et Angeli veritas suo in tempore manifestanda non mutatur. Sic per gloriam et ignobilitatem Sancti proficiunt, dum inter singularia dona quæ recipiunt, communi hominum vanitate pulsari se sentiunt; ut dum per gratiam supra se aliquid cernunt, non obliviscantur quod sunt.

38. Sed quid de revelationibus ad curiositatem? De quibus ut hæc per excessum intermiscerem, inde

Digitized by Google

chute, la domination qu'il devait exercer un jour sur les hommes réprouvés, sans toutefois prévoir sa propre damnation. Mais terminons en peu de mots une digression qui a plutôt soulevé que résolu toutes ces questions secondaires touchant le mauvais ange : c'est donc par la curiosité qu'il est déchu de la vérité, parce qu'il a fini par commettre la faute de désirer et par être assez présomptueux pour espérer ce qu'il n'avait d'abord commencé à regarder qu'avec curiosité. C'est donc avec raison que de tous les degrés de l'orgueil qui est lui-même le commencement de tout péché, nous attribuons le premier à la curiosité; mais si elle n'est promptement réprimée, elle conduit promptement à la légèreté de l'esprit qui en est le second degré.

CHAPITRE XI.

Second degré de l'orgueil, la légèreté d'esprit.*

* A ce degré est opposé le onzième de l'humilité qui consiste à ne dire que peu de mots et rien que de raisonnable, d'un ton doux et réservé.

Description de la légèreté d'esprit.

39. En effet, quand un religieux se négligeant lui-même commence à jeter un regard de curiosité sur les autres, il arrive qu'il porte les yeux sur ses supérieurs et sur ses inférieurs et que, dans les uns il trouve matière à envie et dans les autres, matière à dédain : alors son esprit comme aiguisé par la mobilité de ses yeux et dégagé d'ailleurs du poids de tout souci personnel, tantôt, par un mouvement d'orgueil, s'élève bien haut dans ses pensées et tantôt se laisse tomber bien bas, par un mouvement d'envie, en sorte que d'un côté il sèche misérablement de jalousie et de l'autre il sourit dans son orgueil à de puérils sentiments de grandeur; vain ici, mauvais là, il est partout orgueilleux; car ce n'est que par amour de sa propre excellence qu'il ne peut voir sans douleur qu'il a des supérieurs, de même qu'il ne peut songer qu'il a des inférieurs sans en ressentir de la joie. Or toutes ces vicissitudes de l'âme se trahissent par un langage aussi bref que mordant ou par des paroles aussi multipliées que vaines, et par des discours, tantôt mêlés de rires et tantôt mêlés de larmes, mais toujours déraisonnables. Maintenant vous pouvez comparer, si bon vous semble, ces deux degrés de l'orgueil aux deux degrés correspondants de l'humilité et vous verrez que, dans le dernier, c'est la curiosité et, dans l'avant-dernier, la légèreté qui se trouvent réprimées. Vous pourrez faire une remarque pareille à tous les autres degrés si vous les comparez entre eux. Mais revenons au troisième degré de l'orgueil non en le descendant, mais en le faisant connaître.

CHAPITRE XII.

Troisième degré de l'orgueil, la sotte joie.*

* A ce degré est opposé le dixième degré de l'humilité, qui consiste à ne pas se laisser aller facilement au rire.

Origine et effets de la fausse joie.

40. C'est le propre de l'orgueil de se porter avec ardeur vers les choses gaies et de fuir les tristes, ainsi que l'*Ecclésiaste* en fait la remarque en ces termes : « Le cœur des insensés est où se trouve la joie (*Eccles.*, VII, 5). » Aussi le religieux qui a descendu déjà les deux premiers degrés de l'orgueil et qui se trouve arrivé par la curiosité à la légèreté d'esprit, voyant que la joie après laquelle il soupire, est souvent troublée par la tristesse qu'il ressent à la vue du bonheur des autres, ne peut plus supporter sa propre humiliation et cherche les adoucissements d'une trompeuse consolation. Il restreint donc sa curiosité, du côté où elle ne peut lui mon-

---

occasio sumpta est, cum ostendere vellem reprobum Angelum, ante casum suum, sic potuisse prævidere illam, quam post accepit, in reprobos homines dominationem, ut tamen suam non præsciret damnationem. De quo etiam nonnullis quæstiunculis motis magis, quam solutis, totius disputatiunculæ hæc summa sit; quod per curiositatem a veritate ceciderit, quia prius spectavit curiose, quod affectavit illicite, speravit præsumptuose. Jure igitur, in gradibus superbiæ primum curiositas vindicat sibi, quæ etiam inventa est initium esse omnis peccati. Sed nisi hæc citius cohibeatur, in levitatem animi, quæ secundus gradus est, cito delabitur.

CAPUT XI.

De secundo gradu superbiæ, qui est levitas animi.

39. Monachus enim, qui sui negligens, alios curiose circumspicit, dum quosdam suspicit superiores, quosdam despicit inferiores, et in aliis quidem videt quod invidet, in aliis quod irridet. Inde fit ut pro mobilitate oculorum levigatus animus, nulla utique sui cura aggravatus, modo per superbiam ad alta se erigat, modo per invidiam in ima demergat; nunc per invidiam nequiter tabescit, nunc per excellentiam pueriliter hilarescit. In altero nequam, in altero vanus, in utroque superbus exsistit; quia et quod superari se dolet, et quod superare se gaudet, amor propriæ excellentiæ facit. Has autem animi vicissitudines nunc pauca et mordacia, nunc multa et inania, nunc risu, nunc luctu plena, semper vero irrationabilia indicant verba. Compara, si vis, hos duos primos superbiæ gradus supremis duobus humilitatis; et vide si non in ultimo curiositas, in penultimo levitas cohibetur. Idipsum in cæteris reperies, si alterutrum comparentur. Sed jam ad tertium docendo, non descendendo veniamus.

CAPUT XII.

De tertio gradu superbiæ, qui est inepta lætitia.

40. Proprium est superborum, læta semper appetere, et tristia devitare, juxta illud : *Cor stultorum, ubi lætitia.* Unde et monachus, qui duos jam superbiæ gradus descendit, dum per curiositatem ad animi levitatem devenit, cum gaudium, quod semper appetit, frequenti videt interpolari tristitia quam de bonis alterius contrahit, impatiens suæ humiliationis, fugit ad consilium falsæ consolationis. Ex illa denique parte, qua sibi sua vilitas et aliena excellentia mon-

Digitized by Google

trer que son propre néant et l'excellence d'autrui, pour la reporter tout entière dans le sens opposé, afin de noter avec soin en quoi il lui semble qu'il excelle lui-même sur les autres et de ne rien perdre de sa joie en ne voyant plus rien de ce qui l'afflige. De cette manière, son cœur qui avait commencé par

Signes d'une sotte joie.

être tour à tour en proie à la joie et à la tristesse, commence à ne plus éprouver qu'une sotte joie. Or voici à quels signes vous la reconnaîtrez soit en vous soit dans les autres. Quiconque est arrivé à ce troisième degré de l'orgueil, ou ne se plaint plus jamais ou du moins ne se plaint que rarement, il est rare aussi qu'on lui voie verser des larmes. Si vous le considérez, vous serez porté à croire ou qu'il ne pense point à lui ou qu'il est purifié de toutes ses fautes. Il y a de la bouffonnerie dans ses manières, l'enjouement brille sur son visage et la vanité éclate dans toute sa démarche; il plaisante volontiers, volontiers aussi il s'abandonne au rire; cela se conçoit, car en même temps qu'il a effacé de sa mémoire le souvenir de tout ce qu'il y a en lui de méprisable et de triste, il a groupé sous les yeux de son âme tout le bien qu'il se connaît ou qu'il se suppose, attendu qu'il ne pense que ce qu'il lui plaît et se met peu en peine du reste, s'il le peut; enfin il ne peut plus ni retenir ses rires,

Exemple.

ni dissimuler sa sotte joie. Telle on voit une vessie gonflée d'air, si on vient à y faire un petit trou et à la presser ensuite, se dégonfler en sifflant, parce que l'air, en s'échappant par une étroite ouverture, au lieu de se répandre tout à la fois, produit un bruit continu, ainsi voit-on un religieux, quand une fois il a rempli son cœur de pensées vaines et bouffonnes, comme du vent de la vanité que l'heure du silence ne lui permet plus de laisser échapper à pleine bouche, éclater enfin en rires à peine étouffés au fond de sa gorge; dans son embarras il se cache le visage, il se mord les lèvres, il serre les dents, mais le rire lui échappe malgré lui, et les éclats en retentissent, quelques efforts qu'il fasse pour les arrêter; en vain place-t-il sa main devant sa bouche, le rire éclate par le nez.

CHAPITRE XIII.

Quatrième degré de l'orgueil, la jactance.*

* A ce degré est opposé le neuvième de l'humilité qui consiste à garder le silence tant qu'on n'est pas interrogé.

41. Mais quand la vanité a commencé à grandir et la vessie à se gonfler davantage, il faut à l'air un trou plus large, une plus grande ouverture pour s'échapper, autrement la vessie éclaterait. Ainsi en est-il du religieux qui surabonde d'une sotte joie; s'il ne peut laisser un libre cours au besoin qu'il a de rire, ou témoigner sa gaieté par ses manières, il s'écrie avec Eliu : « Ma poitrine est comme remplie de vin nouveau qui n'a point d'air et qui fait rompre les vaisseaux où on le renferme (*Job*, XXXII. 19). » Il faut donc ou qu'il parle ou qu'il éclate : il est plein de paroles et son esprit est comme en travail pour enfanter toutes les pensées qu'il a conçues (*Ibid.* 18). Il a faim et soif de gens qui l'entendent, à qui il débite toutes ses vanités, devant qui il répande toutes ses pensées et à qui il dise ce qu'il est et ce qu'il vaut. L'occasion de parler lui est-elle offerte, si la conversation roule sur les lettres, on l'entend citer les anciens et les modernes, les jugements se succèdent sur ses lèvres, et les expressions ampoulées résonnent. Il prévient les questions et répond même à ceux qui

---

stratur, restringit curiositatem, ut totum se transferat in contrariam partem; quatenus, in quo ipse videtur præcellere, curiosius notet; in quo alter præcellit, semper dissimulet; ut, dum devitat quod triste putatur, lætitia continuetur. Sicque fit, ut, quem sibi vicissim vindicabant gaudium et tristitia, sola possidere incipiat inepta lætitia. In hac autem, in qua tertium tibi gradum constituto, accipe quibus eam signis vel in te deprehendas, vel in altero. Illum qui ejusmodi est, aut nunquam, aut raro gementem audies, aut lacrymantem videbis. Putes, si attendas, aut sui oblitum, aut ablutum a culpis. In signis scurrilitas, in fronte hilaritas, vanitas apparet in incessu pronus ad jocum, facilis ac promptus in risu. Cunctis quippe quæ in se contemptibilia, et ideo tristia noverat, a memoria rasis, bonisque, si qua sentit in se, adunatis vel simulatis ante oculos mentis dum nil cogitat nisi quod libet, nec attendit, si licet; jam risum tenere, jam ineptam lætitiam dissimulare non valet. Ut enim vesica collecto turgida vento, punctoque perforata exiguo, si stringitur, crepitat, dum detumescit; ac ventus egrediens, non passim effusus, sed, strictim emissus, crebros quosdam sonitus reddit: sic monachus, ubi vanis scurrilibusque cor suum cogitationibus impleverit, propter disciplinam silentii non inveniens ventus vanitatis qua plenius egrediatur inter angustias faucium per cachinnos excutitur. Sæpe vultum pudibundus abscondit, claudit labia, dentes stringit, ridet non volens, cachinnat invitus. Cumque os pugnis obstruxerit suis, per nares adhuc sternutare auditur.

CAPUT XIII.

De quarto gradu superbiæ, qui est jactantia.

41. At postquam vanitas crescere, et vesica grossescere cœperit, necesse est ut ampliori foramine, laxato sinu, ventositas eructuetur, alioquin rumpetur. Sic monachus inepta redundante lætitia, dum risu, vel signis eam aperire non sufficit, in Eliu verba prorumpit: *En venter meus, quasi mustum absque spiraculo, quod novas lagunculas dirumpit.* Aut loquetur ergo, aut rumpetur. Plenus est enim sermonibus, et coarctat eum spiritus uteri sui. Esurit et sitit auditores, quibus suas jactitet vanitates, quibus omne quod sentit, effundat; quibus, qualis, et quantus sit, innotescat. Inventa autem occasione loquendi, si de litteris sermo exoritur, vetera proferuntur et nova; volant sententiæ, verba resonant ampullosa. Prævenit interrogantem, non quærenti res-

Digitized by Google

Figures et caractères de la jactance.

ne lui en font point; il fait la demande et la réponse et coupe la parole à son interlocuteur. Si la cloche donne le signal du silence, les minutes lui semblent des heures, et il demande la permission de continuer l'entretien après que le temps est passé, non point pour édifier, mais pour montrer son savoir. Il pourrait édifier mais ce n'est pas ce qu'il se propose; ce qu'il veut, ce n'est ni de vous apprendre quelque chose, ni de s'instruire lui-même auprès de vous de ce qu'il ignore, mais c'est qu'on sache qu'il est savant. Est-il question de la religion, aussitôt il vous cite des songes et des visions; il loue les jeûnes, recommande les veilles et fait par-dessus tout l'éloge de l'oraison : il disserte avec autant de talent que de vanité sur la patience, sur l'humilité et sur toutes les vertus; à l'entendre parler, on serait tenté de dire que chez lui « la bouche parle de l'abondance du cœur, et que l'homme de bien tire ces bonnes choses du bon trésor de son cœur (*Luc*, VI, 45 et *Matth.*, VII, 11).» Si l'entretien tourne au plaisant, alors il est intarissable, ce sujet est précisément son fort : Si vous l'entendez, c'est un fleuve de vanités, un torrent de plaisanteries qui s'échappe de ses lèvres, au point que les esprits les plus graves ne peuvent s'empêcher de rire. Pour tout dire en un mot, reconnaissez la jactance à ce flux de paroles. Je vous ai décrit et nommé le quatrième degré de l'orgueil, évitez-le, mais rappelez-vous-en le nom. Venons-en maintenant, mais avec la même précaution, au cinquième degré que j'appelle la singularité.

CHAPITRE XIV.

Cinquième degré de l'orgueil, la singularité.*

* A ce degré est opposé le huitième de l'humilité, qui consiste à observer la règle comme tout le monde.

42. Celui qui s'élève avec jactance au-dessus des autres, rougirait de ne pas faire quelque chose de plus que ses frères afin de paraître plus qu'eux. Aussi, n'est-ce pas assez pour lui de ce que la règle commune du monastère, ou les exemples des anciens lui prescrivent; ce n'est pas toutefois qu'il travaille à être meilleur que les autres; il veut le paraître et si son ambition ne va point jusqu'à mener effectivement une vie plus sainte, il veut vivre du moins de manière à pouvoir dire : « Je ne suis pas comme le reste des hommes. » Aussi est-il plus satisfait de jeûner une seule fois quand personne ne jeûne que s'il jeûnait tout une semaine avec tout le monde. Il préfère une toute petite oraison faite en particulier, à la psalmodie d'une nuit tout entière. A dîner, il jette les yeux de tous côtés, et s'il aperçoit un religieux qui mange moins que lui, il est tout triste de se voir vaincu et se met aussitôt à se restreindre impitoyablement sur le nécessaire, car il craint plus encore de perdre quelque chose de sa gloire que d'endurer les souffrances de la faim. S'il voit quelqu'un plus maigre et plus pâle que lui, il se regarde comme n'étant plus rien et n'a plus de repos. Comme il ne peut pas voir de ses propres yeux son visage, tel qu'il apparaît aux yeux des autres, il considère ses mains et ses bras, il se tâte les côtes, il se palpe les épaules et les flancs, afin de juger de la pâleur du teint de son visage, selon qu'il trouve ses membres plus ou moins décharnés. Il se montre d'une grande exactitude pour toutes ses pratiques à lui, mais fort peu fervent pour celles de la règle. Dans son lit il veille, mais il dort au chœur, et après avoir sommeillé toute la nuit pendant que les autres chantent les matines, on le voit rester seul en prière dans la chapelle lorsque tous les au-

Le vice de la singularité.

Signes et caractères de la singularité.

---

pondet. Ipse quærit, ipse solvit, et verba collocutoris imperfecta præscindit. Cum autem pulsato signo necesse est interrumpi colloquium, horam longam, breve queritur intervallum, quærit licentiam, ut ad fabulas revertatur post horam, non ut quempiam ædificet, sed ut scientiam jactet. Ædificare potest, sed non ædificare intendit. Non curat te docere, vel a te doceri ipse quod nescit; sed ut scire sciatur quod scit. Quod si de religione agitur, statim visiones et somnia proferuntur. Denique laudat jejunia, commendat vigilias, super omnia orationes exaltat; de patientia, de humilitate et de singulis virtutibus plenissime, sed vanissime disputat; ut tu scilicet, si audieris, dicas, quod *ex abundantia cordis os loquitur*, et quia *bonus homo de bono thesauro suo profert bona*. Si ad ludicra sermo convertitur, in his quanto adsuetior, tanto loquacior invenitur. Dicas, si audias, rivum vanitatis, fluvium esse scurrilitatis os ejus, ita ut severos quoque et graves animos in levitatem concitet risus. Et ut totum in brevi colligam, in multiloquio nota jactantiam. In hoc habes quartum gradum et descriptum, et nominatum. Fuge rem, et tene nomen. Hac eadem cautela jam accede ad quintum, quem nomino singularitatem.

CAPUT XIV.

De quinto gradu superbiæ, qui dicitur singularitas.

42. Turpe est ei, qui se supra cæteros jactat, si non plus cæteris aliquid agat, per quod ultra cæteros appareat. Proinde non sufficit ei quod communis monasterii regula, vel majorum cohortantur exempla. Nec tamen melior esse studet, sed videri. Non melius vivere, sed videri vivere gestit, quatenus dicere possit : *Non sum sicut cæteri hominum.* Plus sibi blanditur de uno jejunio, quod cæteris prandentibus facit, quam si cum cæteris septem dies jejunaverit. Commodior sibi videtur una oratiuncula peculiaris, quam tota psalmodia unius noctis. Inter prandendum crebro solet oculos jactare per mensas, ut si quem minus comedere viderit, victum se doleat, et incipiat idipsum sibi crudeliter subtrahere, quod necessarium victui indulgendum præviderat, plus gloriæ metuens detrimentum quam famis cruciatum. Si quem macriorem, si quem pallidiorem perspexerit, vilem se æstimat, nunquam requiescit. Et quoniam vultum ipse suum videre non potest, qualem scilicet se intuentibus offert; manus quas potest et brachia spec-

Digitized by Google

tres se reposent dans le cloître * après l'office. Cependant il crache, il tousse et pousse dans son coin des gémissements et des soupirs qui remplissent les oreilles de ceux qui se trouvent assis dehors. Toute ces pratiques aussi singulières que vaines lui font une grande réputation parmi les plus simples qui approuvent volontiers ce qu'ils voient, sans discerner quel en est le principe, et qui l'égarent en témoignant qu'ils l'estiment bien heureux (*Isa.*, III, 12).

CHAPITRE XV.

Sixième degré de l'orgueil, l'arrogance. *

* A ce degré est opposé le septième de l'humilité qui consiste à se regarder comme le moindre de tous.

L'arrogance.

43. Il croit tout ce qu'on lui dit, il loue tout ce qu'il fait et ne fait point attention où il va; il oublie l'intention qui le pousse, dès qu'il sent qu'il a frappé l'opinion, et, tandis que pour tout le reste il s'en rapporte plus à lui-même qu'aux autres, pour ce qui est lui au contraire il s'en rapporte plus aux autres qu'à soi, en sorte que ce n'est pas en paroles seulement ou par une simple ostentation qu'il préfère sa manière de pratiquer la vie religieuse, mais c'est du fond de l'âme qu'il la croit plus sainte que toutes les autres, et toutes les louanges qu'il sait qu'on lui donne, bien loin de les attribuer à l'ignorance ou à la simple bienveillance de ceux qui les lui décernent, il a l'arrogance de les tenir pour effectivement méritées. Ainsi, après la singularité, c'est à l'arrogance que nous donnerons le sixième rang. Après l'arrogance vient la présomption qui est le septième degré de l'orgueil.

* On voit par là qu'il était d'usage de se reposer dans le cloître après le chant des matines. On lit dans la coutume de Cîteaux, chapitre LXXXIV, « Que ceux qui le voudront peuvent — pendant l'été — rester assis dans le cloître, tout le temps qui suit les nocturnes; » en hiver on passait le même temps dans la salle du Chapitre, selon le chapitre LXXIV.

CHAPITRE XVI.

Septième degré de l'orgueil, la présomption *.

* A ce degré est opposé le sixième de l'humilité qui consiste à se proclamer indigne et inutile.

Effets de la présomption.

44. En effet, comment celui qui pense l'emporter sur tout le monde, ne présumerait-il pas plus de lui que des autres? Il s'assied au premier rang dans les réunions, répond le premier dans les conseils, se présente sans être appelé, et s'ingère là où il n'a pas besoin de se mêler; il remet en ordre ce qui est déjà rangé et refait ce qui est fait, car il ne tient pour bien rangé et bien fait que ce qu'il a rangé et fait lui-même. Il juge les juges eux-mêmes et prévient leur jugement. S'il ne se voit point promu au prieurat, quand le temps est venu pour lui d'aspirer à cette charge, il pense que son abbé lui est hostile ou qu'il a été trompé. Si on ne le charge que d'un médiocre emploi, il s'en offense mais le dédaigne, convaincu qu'il ne doit pas être employé à de si petites choses, quand il se sent capable des plus hautes fonctions. Mais cet homme qu'on voit si empressé à s'ingérer en tout avec plus de présomption encore que de bon vouloir, ne peut certainement manquer de tomber dans quelque faute. Or, c'est au prélat à reprendre ceux qui manquent ; mais comment celui qui ne peut croire qu'il soit ou qu'on le regarde comme étant en faute, conviendra-t-il qu'il a failli en quoi que ce soit? Aussi, quand on lui reproche quelque chose, ses torts au lieu de disparaître, augmentent; et alors, sous le coup d'une réprimande, si vous voyez que son cœur se laisse aller à des paroles de malice,

---

tans, palpat costas, humeros attrectat et lumbos; ut secundum quod corporis sui membra, vel minus, vel satis exilia probat, pallorem oris ac colorem discernat. Ad omnia denique sua strenuus, ad communia piger. Vigilat in lecto, dormit in choro; cumque aliis psallentibus ad vigilias tota nocte dormitet, post vigilias aliis in claustro quiescentibus solus in oratorio remanet; excreat, et tussit, gemitibus ac suspiriis aures foris sedentium de angulo implet. Cum autem ex his quæ singulariter, sed inaniter agit, apud simpliciores ejus opinio excreverit, aut profecto opera probant quæ cernunt, sed unde prodeant non discernunt; dum miserum beatificant, in errorem inducunt.

CAPUT XV.

De sexto gradu superbiæ, id est arrogantia.

43. Credit quod audit, laudat quod agit, et quod intendat non attendit. Obliviscitur intentionem, dum amplectitur opinionem. Quique de omni alia re plus sibi credit, quam aliis; de se solo plus aliis credit, quam sibi; ut non jam verbo tenus, aut sola operum ostentatione suam præferat religionem, sed intimo cordis credat affectu omnibus se sanctiorem; et quidquid de se laudatum agnoverit, non ignorantiæ aut benevolentiæ laudatoris, sed suis meritis arroganter adscribit. Unde post singularitatem, sextum sibi gradum jure arrogantia vindicat. Post hanc præsumptio invenitur, in qua septimus gradus constituitur.

CAPUT XVI.

De septimo gradu superbiæ, qui est præsumptio.

44. Qui enim alios se præcellere putat, quomodo non plus de se quam de aliis præsumat? Primus in conventibus residet, in consiliis primus respondet; non vocatus accedit, non jussus se intromittit; reordinat ordinata, reficit facta. Quidquid ipse non fecerit aut ordinaverit, nec recte factum, nec pulchre existimat ordinatum. Judicat judicantes, præjudicat judicaturis. Si, cum tempus advenerit, non promoveatur ad prioratum, suum abbatem aut invidum judicat, aut deceptum. Quod si mediocris ei aliqua obedientia injuncta fuerit, indignatur, aspernatur, arbitrans se non esse minoribus occupandum, qui se ad majora sentit idoneum. Sed qui sic promptulus ad omnia se magis temere, quam libere consuevit ingerere, impossibile est eum aliquando non errare. Ad prælatum autem pertinet errantem arguere. Sed quomodo culpam suam confitebitur, qui nec esse putat, nec putati culpabilis patitur? Propterea cum ei culpa imputatur, crescit, non amputatur. Si ergo cum argu-

Digitized by Google

soyez assuré qu'il est tombé au huitième degré de l'orgueil qui est la défense du péché.

CHAPITRE XVII.

Huitième degré de l'orgueil, la défense du péché.*

* A ce degré est opposé le cinquième de l'humilité qui consiste dans un humble et candide aveu de nos fautes et de nos mauvaises pensées.

45. Or il y a plusieurs manières de s'excuser de ses péchés. Ou bien le coupable dit: Je n'ai point fait cela; ou bien il dit : Je l'ai fait il est vrai, mais j'ai bien fait, ou si j'ai eu tort de le faire, la faute n'est pas grande, d'autant plus que je ne l'ai pas fait avec mauvaise intention. Si, comme Adam et Eve, il est convaincu de l'avoir fait, il s'efforce d'en rejeter la faute sur un autre qui l'a conseillé. Or, comment celui qui entreprend avec cette audace de justifier les fautes les plus manifestes, pourra-t-il jamais aller découvrir avec humilité, à son abbé, les mauvaises pensées qui se glissent secrètement dans son cœur?

La défense du péché.

CHAPITRE XVIII.

Neuvième degré de l'orgueil un aveu qui n'est qu'une feinte.*

* A ce degré est opposé le quatrième de l'humilité qui consiste à embrasser avec patience les choses pénibles par esprit d'obéissance.

46. Quelque répréhensibles que soient jugées ces sortes d'excuses, puisque le Prophète les appelle des paroles de malice, il est quelque chose de bien pire encore que la défense obstinée et opiniâtre d'une faute, c'en est l'aveu feint et orgueilleux. Il y a des personnes qui, lorsqu'elles s'entendent reprocher des choses par trop manifestes, comprennent que, si elles entreprennent de se justifier, elles ne réussissent point à se faire croire, ont recours à un moyen plus subtil de se tirer d'affaire, et répondent par un aveu plein de fourberie de leur faute. « Il en est en effet, est-il écrit, qui s'humilient malicieusement et dont le fond du cœur est plein de tromperie (*Eccli.*, XIX, 23). » Ils baissent les yeux, courbent la tête et font briller, s'ils le peuvent, une ou deux larmes ; leur voix est étouffée par les soupirs et leurs paroles sont entrecoupées par les sanglots; non-seulement ils ne trouvent point d'excuse pour la faute qu'on leur reproche, mais encore ils se plaisent à en exagérer eux-mêmes la grandeur, afin que vous finissiez par douter de ce dont vous croyiez être sûr, en les entendant, de leur propre bouche, s'accuser de fautes impossibles ou à peine croyables. Et en effet, on se met à douter de ce qu'on regardait comme certain, quand on voit quelqu'un s'accuser de fautes qu'on sait très-bien ne pas exister. Voilà comment en affirmant une chose qu'ils ne veulent point être crue, ils trouvent le moyen d'excuser leur faute tout en l'avouant, et de la couvrir même en la découvrant. Ils ont en apparence le mérite d'avouer ce qu'ils ont fait, mais l'iniquité se cache encore au fond de leur cœur ; aussi celui qui les entend, convaincu qu'ils reconnaissent leur faute plus encore par humilité que par respect pour la vérité, leur applique ce passage de l'Ecriture : « Le juste commence par s'accuser lui-même (*Prov.*, XVIII, 17).» Ils aiment mieux en effet, aux yeux des hommes, pécher contre la vérité que contre l'humilité, quoique, aux yeux de Dieu, ils pèchent à la fois contre l'une et contre l'autre. Mais si leur faute est si manifeste, qu'ils ne puissent la déguiser en aucune manière aux regards, ils prennent le ton, sinon les sentiments du repentir, pour effacer au moins la tache de leur faute, s'ils ne peuvent effacer la faute

Ruses et supercheries d'un aveu simulé.

Un aveu simulé couvre la faute du manteau de l'humilité.

---

tus fuerit, declinare cor ejus videris in verba malitiæ, n octavum gradum, qui dicitur defensio peccatorum, noveris corruisse.

CAPUT XVII.

De octavo gradu superbiæ, qui est defensio peccatorum.

45. Multis vero modis fiunt excusationes in peccatis. Aut enim dicit qui se excusat: Non feci; aut, feci quidem, sed bene feci; aut si male, non multum male; aut si multum male, non mala intentione. Si autem et de illa, sicut Adam vel Eva, convincitur, aliena suasione excusare se nititur. Sed qui procaciter etiam aperta defendit, quando occultas et malas cogitationes cordi suo advenientes, humiliter revelaret abbati?

CAPUT XVIII.

De nono gradu superbiæ, qui est simulata confessio.

46. Licet vero genera hæc excusationis eatenus mala judicentur, quatenus ore prophetico *verba malitiæ* appellantur; multo tamen periculosior est fallax ac superba confessio, quam pervicax * et obstinata

*al. procax.

defensio. Nonnulli enim cum de apertioribus arguuntur, scientes quod si se defenderent, sibi non crederetur, subtilius inveniunt argumentum defensionis, verba respondentes dolosæ confessionis. *Est quippe, ut scriptum est, qui nequiter humiliat se, et interiora ejus plena sunt dolo.* Vultus demittitur, prosternitur corpus; aliquas sibi lacrymulas extorquent, si possunt; vocem suspiriis, verba gemitibus interrumpunt. Nec solum qui ejusmodi est, objecta non excusat, sed ipse quoque culpam exaggerat; ut dum impossibile aliquid, aut incredibile culpæ suæ os ipsius additum audis, etiam illud, quod ratum putabas, discredere possis; et ex eo quod falsum esse non dubitas dum confitetur, in dubium veniat quod quasi certum tenebatur. Dumque affirmant quod credi nolunt, confitendo culpam defendunt, et aperiendo tegunt; quando et confessio laudabiliter sonat in ore, et adhuc iniquitas occultatur in corde; quatenus magis ex humilitate quam ex veritate confiteri putet, qui audit, aptans eis illud Scripturæ : *Justus in principio sermonis accusator est sui.* Malunt enim apud homines veritate periclitari, quam humilitate, cum apud Deum periclitentur utrinque. Aut si adeo culpa manifesta sit quod nulla penitus versutia tegi possit, nihilominus tamen vocem, non cor pœnitentis assumunt,

Digitized by Google

elle-même, en rachetant l'ignorance d'une transgression manifeste, par ce qu'il y a de beau à en faire publiquement l'aveu.

47. Il y a de la gloire à être humble, aussi l'orgueil même cherche-t-il à se couvrir du manteau de l'humilité pour échapper au mépris; mais la supercherie ne tarde point à être découverte par un supérieur, pour peu qu'il y ait excès dans cette orgueilleuse humilité, afin de mieux cacher la faute ou d'en éviter plus sûrement le châtiment; car de même que la fournaise éprouve les vases du potier, ainsi les tribulations font reconnaître les vrais pénitents. Quiconque est véritablement pénitent, n'a point de répugnance pour les œuvres de pénitence; il embrasse au contraire, avec patience et sans se plaindre au fond du cœur, tout ce qui lui est imposé pour sa faute dont il a regret. Bien plus, si, dans son obéissance, il se trouve en présence de choses pénibles ou même contraires, s'il est abreuvé d'injustices, il les souffre avec patience et sans se lasser, afin de pouvoir montrer qu'il sait se tenir sur le quatrième degré de l'humilité. Au contraire celui dont l'aveu n'était qu'une feinte, au plus léger mépris, à la moindre épreuve un peu pénible ne peut plus feindre l'humilité plus longtemps ni dissimuler sa feinte davantage. Il murmure, il se crispe, il s'irrite, et au lieu de se tenir sur le quatrième degré de l'humilité, il tombe manifestement au neuvième de l'orgueil, que, d'après la description que j'en ai donnée, on peut appeler avec raison un aveu qui n'est qu'une feinte. Quelle confusion pour l'orgueilleux, quand sa supercherie est découverte, la paix de son âme et sa gloire amoindrie, sans que sa faute soit effacée pour cela? Il finit par être reconnu de tous et jugé par tous, et l'indignation est d'autant plus violente, alors qu'on découvre en même temps la fausseté de tout ce qu'on avait pensé d'abord de lui. C'est alors qu'un supérieur doit sévir avec d'autant plus de rigueur contre lui qu'il est plus sûr d'offenser davantage tout le monde s'il le ménage.

Marques auxquelles on reconnaît un vrai pénitent.

Signes auxquels on reconnaît un aveu feint.

CHAPITRE XIX.

Onzième degré de l'orgueil, la révolte *.

48. Si celui qui en est arrivé là n'est pas touché de la grâce de Dieu (or ceux qui sont dans cet état en sont bien difficilement touchés), de façon à se soumettre en silence au jugement que tout le monde porte de lui, il ne tarde point à devenir effronté et impudent, et à tomber par la rébellion, d'autant plus fâcheusement au dixième degré de l'orgueil, qu'il y tombe d'une manière tout à fait désespérée. Alors celui qui s'était contenté dans son arrogance de mépriser ses frères en secret, se mettant en révolte ouverte, méprise son supérieur même.

* A ce degré est opposé le troisième de l'humilité qui consiste avant tout à se soumettre à son supérieur pour l'amour de Dieu.

La rébellion est la cause de l'apostasie.

49. Or il faut savoir que tous les degrés de l'orgueil, que j'ai comptés au nombre de douze, peuvent se réduire à trois seulement. Les six premiers comprennent le mépris de nos frères; les quatre suivants, le mépris de nos supérieurs, et les deux derniers le mépris de Dieu. Il faut remarquer aussi que ces deux derniers degrés de l'orgueil qui se trouvent être, en remontant, les deux premiers de l'humilité, doivent être gravis hors de la profession religieuse, de même qu'ils ne peuvent être descendus tant qu'on demeure encore dans l'ordre. Qu'il faille les avoir montés, avant d'avoir fait profession, cela résulte clairement de la manière dont il est

---

qua notam, non culpam deleant, dum ignorantiam manifestæ trangressionis, decore recompensant publicæ confessionis.

47. Gloriosa res humilitas, qua ipsa quoque superbia palliare se appetit, ne vilescat! Sed hæc cito tergiversatio a prælato deprehenditur, si ad hanc superbam humilitatem non leviter flectitur, quo magis dissimulet culpam, vel differat pœnam. Vasa figuli probat fornax, et tribulatio vere pœnitentes discernit. Qui enim veraciter pœnitet, laborem pœnitentiæ non abhorret; sed quidquid sibi pro culpa quam odit injungitur, tacita conscientia patienter amplectitur. In ipsa quoque obedientia duris ac contrariis rebus obortis, quibuslibet irrogatis injuriis sustinens non lassescit, ut in quarto gradu se stare indicet humilitatis. Cujus vero simulata confessio est, una vel levi contumelia, aut exigua pœna interrogatus, jam humilitatem simulare, jam simulationem dissimulare non potest. Murmurat, frendet, irascitur; nec in quarto stare humilitatis, sed in nonum superbiæ gradum corruisse probatur, qui secundum quod descriptus est recte simulata confessio appellari potest. Quanta putas tunc confusio sit in corde superbi, cum fraus decipitur, pax amittitur, laus minuitur, nec culpa diluitur? Tandem notatur ab omnibus, judicatur ab omnibus, eoque vehementius omnes indignantur, quo falsum conspiciunt quidquid de eo prius opinabantur. Tunc opus est prælato, ut eo minus illi parcendum putet, quo magis omnes offenderet, si uni parceret.

CAPUT XIX.

De decimo gradu superbiæ, qui est rebellio.

48. Hic nisi cum miseratio superna respiciat, ut (quod valde difficile talibus est) universorum judiciis tacitus acquiescat, frontosus mox et impudens factus, tanto deterius, quanto desperatius in decimum gradum per rebellionem corruit; quique prius latenter arrogans fratres contempserat, jam patenter inobediens etiam magistrum contemnit.

49. Sciendum autem est, quod omnes gradus, quos in duodecim partitus sum, in tres tantummodo colligi possunt; ut in sex superioribus contemptus fratrum, in quatuor sequentibus contemptus magistri, in duobus, qui restant, consummetur contemptus Dei. Notandum quoque, quod hi duo superbiæ gradus utimi, qui et humilitatis ascendendo primi inveniuntur, sicut extra congregationem ascendendi sunt,

Digitized by Google

parlé du troisième degré de l'humilité dans la règle. « Le troisième degré de l'humilité, y est-il dit, consiste à se soumettre en toute obéissance à son supérieur par amour pour Dieu (*Reg. S. Bened.*, VII, 31). » Si donc on place au troisième degré l'obéissance qui, comme tout le monde le sait, n'oblige le novice que du moment qu'il est entré dans la communauté, il s'ensuit évidemment qu'il est censé avoir déjà gravi les deux premiers degrés de l'humilité. Au contraire, dès qu'un religieux dédaigne de conserver la paix avec ses frères et méprise le jugement de son supérieur, que fait-il dans son monastère autre chose que d'y causer du scandale?

CHAPITRE XX.

Onzième degré de l'orgueil, la liberté de pécher.*

* A ce degré est opposé le second de l'humilité qui consiste à ne point aimer faire sa propre volonté.

50. Après le dixième degré de l'orgueil qu'on appelle rébellion, le religieux étant sorti de lui-même ou expulsé du monastère, descend à l'instant au onzième degré. En effet, il s'engage alors dans des voies qui semblent bonnes aux hommes, mais qui finissent, si Dieu par hasard ne les garde pas lui-même, par le conduire au fond de l'abîme, c'est-à-dire jusqu'au mépris de Dieu, selon ce qui est écrit: « Quand le pécheur est tombé au fond de l'abîme du péché, il méprise tout (*Prov.*, XVIII, 3). » On peut appeler le onzième degré, la liberté de pécher; en effet le religieux que ni la crainte d'un supérieur qui le voit, ni le respect de ses frères, ne retiennent plus, goûte le plaisir de faire sa volonté, d'autant plus complétement qu'il le fait en plus grande sécurité, chose que la crainte et le respect ne lui permettaient pas de faire quand il était dans le cloître. Toutefois, s'il ne craint plus ni ses frères ni ses supérieurs, il n'en est pas encore arrivé tout à fait au point de ne plus avoir même la crainte de Dieu. En effet, sa raison qui murmure encore tout bas, rappelle cette crainte à sa volonté et ne lui permet pas, dans le commencement, de faire le mal sans quelque hésitation; semblable à ceux qui traversent une rivière à gué, il ne s'avance que pas à pas, et ne court point encore dans les sentiers du mal.

La liberté de pécher.

CHAPITRE XXI.

Douzième degré de l'orgueil, l'habitude de pécher.*

* A ce degré est opposé le premier degré de l'humilité qui consiste dans la crainte continuelle du Seigneur.

51. Mais lorsque, par un terrible jugement de Dieu, les premiers crimes ont été suivis de l'impunité, on revient volontiers à ce qui a procuré du plaisir et plus on y revient, plus on y trouve d'attrait. A mesure que la concupiscence se réveille, la raison s'endort et les chaînes de l'habitude se resserrent. Le malheureux est entraîné dans l'abîme du péché et livré à la tyrannie de ses vices; emporté par le torrent de ses désirs charnels, il oublie sa raison et la crainte de Dieu, et finit, l'insensé! par dire dans son cœur : « Il n'y a pas de Dieu (*Psalm.* XIII, 1). » Alors on le voit user indifféremment des choses défendues comme de celles qui sont permises, et ne plus interdire à son esprit, à ses mains et à ses pieds les pensées, les actions ou les démarches mauvaises. Tout ce que désire son cœur et tout ce qui lui vient à la bouche ou se trouve à la portée de sa main, il le projette, le dit et le fait, car sa volonté est adonnée au mal, ses lèvres ne s'ouvrent qu'au mal et ses mains ne font que le mal. De même que le juste, après avoir gravi tous les degrés de l'humilité, court dans les sentiers de la vie, d'un cœur dégagé et sans éprouver de fa

L'habitude de pécher.

L'habitude du péché fait tomber l'homme au fond de l'abîme du mal.

---

ita in congregatione descendi non possunt. Quod autem ante ascendi debeant, ex hoc aperte datur intelligi, quod de tertio gradu in regula legitur : *Tertius*, inquit, *gradus est, ut quis pro Dei amore omni obediendtia se subdat majori.* Si ergo in tertio gradu subjectio collocatur, quæ procul dubio fit, quando novitius primum conventui sociatur; consequens est, quod duo jam anteriores transscensi intelligantur. Denique ubi fratrum concordiam, et magistri sententiam monachus spernit, quid ultra in monasterio, nisi scandalum facit?

CAPUT XX.

De undecimo gradu superbiæ, qui est libertas peccandi.

50. Post decimum itaque gradum, qui rebellio dictus est, expulsus vel egressus de monasterio statim excipitur ab undecimo. Et tunc ingreditur vias, quæ videntur hominibus bonæ, quarum finis (nisi forte Deus eas illi scpierit) demerget eum in profundum inferni, id est in contemptum Dei. *Impius* siquidem *cum venerit in profundum malorum, contemnit.* Potest autem undecimus gradus appellari libertas peccandi, per quam monachus, cum jam nec magistrum videt quem timeat, nec fratres quos revereatur; tanto securius, quanto liberius sua desideria implere delectatur, a quibus in monasterio tam pudore, quam timore prohibebatur. Sed etsi jam vel fratres, vel abbatem non timet, nondum tamen Dei penitus formidine caret. Hanc ratio, tenuiter adhuc submurmurans, voluntati proponit, nec sine aliqua dubitatione quæque primum illicita perficit; sed, sicut is qui vadum tentat, pedetentim, non cursim vitiorum gurgitem intrat.

CAPUT XXI.

De duodecimo gradu superbiæ, qui est consuetudo peccandi.

51. At postquam terribili Dei judicio prima flagitia impunitas sequitur, experta voluptas libenter repetitur, repetita blanditur. Concupiscentia reviviscente sopitur ratio, ligat consuetudo. Trahitur miser in profundum malorum, traditur captivus tyrannidi vitiorum, ita ut carnalium voragine desideriorum absorptus, suæ rationis divinique timoris oblitus, dicat insipiens in corde suo: *Non est Deus.* Jam indifferenter libitis pro licitis utitur, jam ab illicitis cogitandis, patrandis, investigandis animus, manus, vel pedes non prohibentur; sed quidquid in cor, in

Digitized by Google

tigue parce qu'il a contracté l'habitude du bien, ainsi le pécheur, quand il les a descendus, ayant cessé, par l'habitude du mal, de suivre la raison pour guide, et ne se trouvant plus retenu par le frein de la crainte de Dieu, s'avance d'un pas rapide et assuré vers la mort. Ceux qui sont au milieu des degrés se fatiguent et sont dans de grandes angoisses ; et soit qu'ils descendent, soit qu'ils montent, tantôt ils sont tourmentés par la crainte de l'enfer et tantôt retardés par la force de l'habitude. Il n'y a que ceux qui se trouvent au haut ou au bas qui courent sans obstacle et sans fatigue, l'un à la vie, l'autre à la mort, le premier avec joie et le second avec entraînement : celui-là est rendu allègre par la charité et celui-ci par la passion; mais s'ils ne ressentent ni l'un ni l'autre la peine et la fatigue, le premier le doit à l'amour et le second à l'endurcissement. Dans l'un c'est la charité parfaite et dans l'autre c'est l'iniquité consommée qui détruit toute crainte; si le premier est en sécurité, c'est parce qu'il voit clair, tandis que la sécurité de l'autre ne vient que de son aveuglement. Aussi, peut-on appeler le douzième degré, l'habitude de pécher qui fait perdre la crainte de Dieu et nous le fait mépriser lui-même.

Comparaison entre ceux qui sont entraînés par la charité et ceux qui le sont par la passion.

CHAPITRE XXII.

Faut-il et comment faut-il prier pour les âmes désespérées et mortes?

52. Or, dit l'apôtre saint Jean, « je ne vous dis point de prier pour celui qui en est là (I *Joan.*, v, 16). » Eh quoi ! saint Apôtre, voulez-vous donc qu'on désespère de lui? — Ce que je veux, c'est que celui qui a encore quelque amour pour lui, gémisse sur son sort, qu'il ne songe point à prier pour lui, mais qu'il ne cesse de pleurer sur lui. Qu'est-ce à dire? Reste-t-il quelque ombre d'espérance à celui pour qui il n'y a plus lieu de prier? Ecoutez une âme qui avait la foi, qui avait même encore quelque espérance et qui pourtant avait cessé de prier : « Seigneur, dit-elle, si vous aviez été ici, mon frère ne serait point mort (*Joan.*, XI, 21). » La foi de cette femme était grande, puisqu'elle croyait que le Seigneur aurait pu arrêter la mort par sa seule présence s'il eût été là. Mais après que la mort a frappé son frère, que dit-elle? Il s'en faut bien qu'elle doute que celui qui aurait pu l'empêcher de mourir puisse le rendre à la vie, maintenant qu'il n'est plus ; en effet, elle continue en ces termes : « Mais je sais que, présentement même, Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez (*Ibid.*, 22). » Puis, lorsque Jésus lui demande où l'on a déposé son frère, elle lui répond : « Venez et voyez (*Ibid.*, 34). » Pourquoi cela? O Marthe, vous nous donnez de grandes preuves de votre foi, mais pourquoi avec une telle foi, manquez-vous de confiance? « Venez, dites-vous, et voyez. » Si vous n'avez point perdu tout espoir, pourquoi ne l'accompagnez-vous point et ne lui dites-vous point : Ressuscitez-le ? Si, au contraire, vous n'en avez plus, pourquoi tourmentez-vous inutilement le Maître? Est-ce que par hasard la foi pourrait obtenir ce que la prière n'a point osé demander? Et quand le Maître s'approche du cadavre de votre frère, vous l'arrêtez en lui disant : « Seigneur, il sent mauvais à présent, car il y a déjà quatre jours qu'il est mort (*Ibid.*, 39). Est-ce feinte, est-ce désespoir, quand vous parlez ainsi? Nous voyons

Il n'y a plus lieu de prier, mais il faut gémir pour les âmes qui sont tombées au douzième degré.

Foi et réserve de Marthe.

---

buccam, ad manum venerit, machinatur, garrit et operatur, malevolus, vaniloquus, facinorosus. Quemadmodum denique ascensis his omnibus gradibus, corde jam alacri et absque labore pro bona consuetudine justus currit ad vitam; sic descensis impius eisdem, pro malo usu non ratione se gubernans, non timoris freno retentans, intrepidus festinat ad mortem. Medii sunt qui fatigantur, angustiantur ; qui nunc metu cruciantur gehennæ, nunc pristina retardati consuetudine, descendendo vel ascendendo laborant. Supremus tantum et infimus currunt absque impedimento, et absque labore. Ad mortem hic, ad vitam ille festinat; alter alacrior, alter proclivior. Illum alacrem charitas, hunc proclivem cupiditas facit. In altero amor, in altero stupor laborem non sentit. In illo denique perfecta charitas, in isto consummata iniquitas foras mittit timorem. Illi veritas, huic cæcitas dat securitatem. Potest ergo duodecimus gradus appellari consuetudo peccandi, qua Dei metus amittitur, contemptus incurritur.

CAPUT XXII.

An et quomodo orandum pro desperatis, et mortuis secundum animam.

52. *Pro tali*, jam, inquit Joannes apostolus, *non dico ut quis oret.* Sed numquid dicis, o Apostole, ut quis desperet? Imo gemat qui illum amat. Non præsumat orare, nec desistat plorare. Quid est quod dico? An forte ullum remanet spei refugium, ubi oratio non invenit locum? Audi credentem, audi sperantem, nec tamen orantem : *Domine*, inquit, *si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus.* Magna fides, qua credidit sua præsentia Dominum mortem prohibere potuisse si adfuisset. Modo autem quid? Absit ut quem credidit vivum potuisse servare, mortuum dubitet posse resuscitare : *Sed nunc*, inquit, *scio, quia quæcumque poposceris a Deo, dabit tibi Deus.* Deinde quærenti ubi posuissent eum, respondet : *Veni, et vide.* Quamobrem? O Martha, magna nobis tuæ fidei insignia tribuis; sed quomodo cum tanta fide diffidis? *Veni*, inquis, *et vide.* Cur et, si non desperas, non sequeris, et dicis : Et resuscita? si autem desperas, cur magistrum sine causa fatigas? An forte fides ali-

Digitized by Google

ainsi le Seigneur après sa résurrection feindre d'aller plus loin au moment même où il voulait rester avec ses disciples (*Luc.*, XXIV, 28). O saintes femmes, pieuses amies du Christ, si vous aimez votre frère, pourquoi ne faites-vous point appel à la bonté de celui dont l'amitié et la puissance ne peuvent faire un doute pour vous? Elles me répondent : En feignant de ne point prier, nous prions mieux, et en feignant de n'avoir plus d'espérance, nous espérons avec plus de sécurité. Nous montrons notre foi et nous faisons connaître les dispositions de notre cœur, et celui qui n'a pas besoin qu'on lui parle, pour savoir ce qu'on pense, les connaît parfaitement. Certainement nous n'ignorons point qu'il peut tout, mais si un miracle si grand, si nouveau, si inouï n'est pas au-dessus de ses forces, il dépasse pourtant de beaucoup nos humbles mérites. Il nous suffit d'avoir donné à sa puissance l'occasion de se montrer et à son amitié celle de se faire jour; nous préférons maintenant attendre patiemment ce qu'il lui plaira de faire plutôt que d'être assez indiscrètes pour lui demander une chose que peut-être il ne veut point faire. Il se peut enfin que notre réserve supplée à ce qui manque à nos mérites. De même, je vois bien que saint Pierre, après sa chute, a versé des larmes, mais je ne sache pas qu'il ait proféré une seule prière, et pourtant je ne doute pas qu'elle lui ait été pardonnée.

Le respect tient lieu de prière.

58. Apprenez aussi, à l'exemple de la Mère du Seigneur, à avoir une grande foi dans les miracles, tout en conservant une grande réserve jusque dans cette grande foi. Apprenez à son école à parer la foi de réserve, et à réprimer la présomption. « Ils n'ont plus de vin (*Joan.*, II, 3), » dit-elle; comme sa prière est courte! quelle réserve, quand elle suggère à son Fils les pensées que sa pieuse sollicitude lui inspire! Aussi, pour que vous sachiez bien qu'en cette circonstance elle gémit plutôt avec bonté qu'elle ne demande avec présomption, la réserve, tempérant de son ombre la pieuse ardeur qui l'anime, supprime par déférence la confiance qu'elle avait dans la prière; aussi n'est-ce point le front haut et en présence de tout le monde qu'elle élève la voix et qu'elle dit avec une sorte d'audace : Je vous en prie, mon fils, le vin manque, les convives sont contristés et l'époux est couvert de confusion, montrez ce que vous pouvez faire. Au contraire, quoique son cœur soit plein de ces sentiments et peut-être de beaucoup d'autres encore, et qu'ils ne demandent qu'à éclater, cependant c'est en particulier que cette femme pieuse invoque la puissance de Jésus et que cette mère s'adresse à son fils; elle se garde bien de vouloir mettre sa puissance à l'épreuve, elle se contente de rechercher quelles sont ses intentions. « Ils n'ont plus de vin, » dit-elle; quoi de plus réservé? quoi de plus confiant? La confiance ne manquait point à sa pitié; la gravité ne faisait point défaut à sa parole, aussi ses vœux ne furent point inutiles. Si donc, cette mère oublie qu'elle est mère et n'ose demander le miracle du vin, de quel front, moi, qui ne suis qu'un esclave et l'esclave très-honoré du Fils et de la Mère, oserais-je me permettre de prier pour obtenir la résurrection d'un homme qui est mort depuis quatre jours?

Exemple de Marie.

54. Il y a aussi dans l'Évangile deux aveugles, dont l'un recouvra la vue qu'il avait perdue, et l'autre la reçut, car il n'en avait point joui auparavant; le premier était devenu aveugle et le second l'était dès sa naissance. Or, celui qui avait perdu la

---

quando recipit, quod oratio non præsumit? Denique appropinquantem cadaveri prohibes et dicis : *Domine, jam fœtet, quatriduanus enim est.* Desperando dicis hoc, an dissimulando? Sic quippe ipse Dominus post resurrectionem finxit se longius ire, cum mallet cum discipulis remanere. O sanctæ mulieres Christi familiares, si fratrem vestrum amatis, cur ejus misericordiam non flagitatis, de cujus potentia dubitare, pietate diffidere non potestis? Respondent : Sic melius tanquam non orantes oramus, sic efficacius tanquam diffidentes confidimus. Exhibemus fidem, perhibemus affectum; scit ipse, cui non est opus ut aliquid dicatur, quid desideremus. Scimus quidem quod omnia potest; sed hoc tam grande miraculum, tam novum, tam inauditum, etsi ejus subest potentiæ, multum tamen excedit universa merita humilitatis nostræ. Sufficit nobis potentiæ locum, pietati dedisse occasionem; malentes patienter exspectare quid velit, quam impudenter quærere quod forsitan nolit. Denique quod nostris meritis deest, verecundia fortasse supplebit. Petri quoque post gravem lapsum lacrymam quidem video, sed precem non audio, nec tamen de indulgentia dubito.

58. *Disce et in matre Domini magnam in mirabilibus fidem habere, in magna fide* verecundiam retinere. Disce verecundia decorare fidem, reprimere præsumptionem. *Vinum*, inquit, *non habent.* Quam breviter, quam reverenter suggessit, unde pie fuit sollicita. Et ut discas in hujusmodi magis pie gemere, quam petere præsumptuose, pietatis æstum pudoris temperans umbra, conceptam precis fiduciam verecunde suppressit. Non frontose accessit, non palam locuta est, ut audacter coram omnibus diceret : Obsecro, fili, deficit vinum, contristantur convivæ, confunditur sponsus; ostende quid possis. Sed licet hæc aut multo plura pectus æstuans, fervens loqueretur affectus; privatim tamen potentem pia. Filium mater adiit, non potentiam tentans, sed voluntatem explorans. *Vinum*, inquit, *non habent.* Quid modestius? Quid fidelius? Non defuit pietati fides, voci gravitas, efficacia voto. Si ergo illa, cum mater sit, sese matrem oblita non audet petere miraculum vini; ego vile mancipium, cui permagnum est Filii simul ac Matris esse vernaculum, qua fronte præsumo pro vita petere quatriduani?

54. Duo etiam in Evangelio cæci visum, alter accepisse, alter recepisse leguntur; alter quem amiserat, alter quem nunquam habuerat; unus scilicet excæ-

Digitized by Google

vue mérita, par ses cris lamentables et extraordinaires, que le Seigneur eût pitié de lui; mais l'aveugle-né fut de la part de son illuminateur l'objet d'une compassion d'autant plus grande et plus admirable qu'il n'avait fait entendre aucune prière pour l'exciter. Aussi lui fut-il dit, et non pas à l'autre: « Votre foi vous a sauvé (*Luc.*, XVIII, 42). » Je vois également que le Seigneur ressuscita deux morts peu de temps après qu'ils eurent rendu le dernier soupir, et que pour le troisième il y avait déjà quatre jours qu'il était mort quand il le rappela à la vie, mais il n'y a que la fille du prince de la synagogue qu'il ressuscita à la prière de son père, quand elle était encore sur son lit de mort, tandis qu'il rendit les deux autres à la vie, par un mouvement inespéré de compassion de sa part.

55. De même s'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'un de nos frères meure, non de la mort du corps, mais de celle de l'âme, tant qu'il sera encore parmi nous, je frapperai pour lui à la porte du ciel, tant par mes prières, quelque grand pécheur que je sois, que par celles de tous mes frères, et s'il revient à la vie, nous aurons sauvé un frère. Mais si je ne mérite point d'être exaucé, du moment qu'il ne pourra plus supporter la présence des vivants, ou que les vivants ne pourront plus le souffrir parmi eux, je ferai toujours entendre avec foi mes gémissements, mais je ne pourrai plus prier pour lui avec la même confiance. Je n'oserai pas me permettre de dire hautement: Seigneur, venez, ressuscitez notre mort; mais le cœur toujours suspendu entre la crainte et l'espérance, je ne cesserai de crier intérieurement: Peut-être, oui, peut-être bien arrivera-t-il que le Seigneur écoutera le vœu des pauvres et que son oreille entendra la disposition de leur cœur: « Peut-être ferez-vous un miracle à l'égard des morts, ou les médecins les rendront-ils à la vie, afin qu'ils chantent vos louanges (*Psalm.* LXXXVII, 11), » et, à propos des morts de quatre jours, je dirai: « Quelqu'un racontera-t-il dans le sépulcre votre miséricorde, ô mon Dieu, et parlera-t-il de votre vérité dans le tombeau (*Ibidem*, 12)? » Cependant le Sauveur peut, s'il le veut, nous secourir à l'improviste, contre toute attente et, touché des larmes de ceux qui portent leur mort en terre, sinon de leurs prières, rendre ce mort aux vivants ou même rappeler du milieu des morts celui qui déjà est enfermé dans son sépulcre. Or, je regarde comme mort celui qui étant tombé au huitième degré de l'orgueil justifie son péché, attendu qu'il est dit: « La confession ne peut venir d'un mort, car il est comme s'il n'était pas (*Eccli.*, XVII, 26). » Au dixième degré, qui est le troisième en comptant du huitième, déjà le mort est porté dans la liberté de pécher, puisqu'il est expulsé du monastère; a-t-il passé le quatrième degré, à partir du huitième, on peut dire alors qu'il est mort depuis quatre jours, puisqu'il est tombé dans le cinquième degré où il est enseveli dans l'habitude du péché.

56. Toutefois, gardons-nous bien de cesser de prier pour lui au fond de nos cœurs, si nous n'osons plus le faire ouvertement, car nous voyons saint Paul pleurer ceux-mêmes qu'il savait impénitents (II *Corinth.*, XII, 21). Je veux bien qu'ils s'excluent eux-mêmes de nos prières; ils ne peuvent pourtant point être entièrement exclus de notre cœur. Mais pour eux, ils répondront du péril auquel ils s'exposent, en se mettant dans le cas que l'Église n'ose plus prier ouvertement pour eux, quand elle prie avec confiance pour les Juifs mêmes,

---

catus, alter cæcus natus. Sed qui excæcatus, miserabilibus mirisque clamoribus miram misericordiam meruit; qui vero cæcus natus, tanto misericordius quanto mirabilius nullis suis precibus præventum sui illuminatoris beneficium nihilominus sensit. Illi denique dictum est: *Fides tua te salvum fecit;* huic autem non. Duos quoque recenter mortuos, tertium jam quatriduanum, lego resuscitatos; solam tamen Archisynagogi filiam, in domo adhuc positam, precibus patris; duos autem ex insperata magnitudine pietatis.

55. Simili etiam forma si contigerit (quod Deus avertat) aliquem de fratribus nostris, non in corpore sed in anima mori; quamdiu adhuc inter nos erit, pulsabo et ego meis qualiscumque peccator, pulsabo et fratrum precibus Salvatorem. Si revixerit, lucrati erimus fratrem; sin vero non mereamur exaudiri, ubi jam vel tolerare vivos, vel tolerari a vivis non poterit, sed incipiet efferri, semper quidem fideliter gemo, sed jam non ita fiducialiter oro. Non aperte audeo dicere: Veni, Domine, suscita mortuum nostrum; corde tamen suspenso tremulus intus clamare non cesso: Si forte, si forte, si forte desiderium pauperum exaudiet Dominus, præparationem cordis eorum audiet auris ejus, et illud: *Numquid mortuis facies mirabilia, aut medici suscitabunt, et confitebuntur tibi?* et de quatriduano: *Numquid narrabit aliquis in sepulcro misericordiam tuam, et veritatem tuam in perditione?* Potest interim Salvator, si vult, insperate et improvise occurrere nobis, lacrymisque portantium motus, non precibus, mortui vitam reddere vivis, aut certe jam sepultum revocare a mortuis. Mortuum autem dixerim illum, qui sua peccata defendens, in octavum jam corruit gradum: *A mortuo* enim, *tanquam qui non est, perit confessio.* Post decimum vero, qui tertius est ab octavo, jam effertur in libertatem peccandi, quando expellitur a consortio monasterii. At postquam quartum transierit, jam recte quatriduanus dicitur, dum in quintum decidens per consuetudinem sepelitur.

56. Absit autem a nobis, ut etiam pro talibus, etsi palam non præsumimus, vel in cordibus nostris orare cessemus; cum Paulus eos quoque lugeret, quos sine pœnitentia mortuos sciret. Etsi enim a communibus orationibus ipsi se excludunt, sed ab affectibus omnino non possunt. Viderint tamen in quanto periculo sint, pro quibus Ecclesia palam orare non audeat, quæ fideliter etiam pro Judæis, pro hæreticis, pro gentili-

Digitized by Google

Quel malheur c'est d'être privé des prières de l'Église.

pour les hérétiques et pour les païens, car si le jour du vendredi saint il est fait une prière nommément pour toute espèce de pécheurs, il n'en est pourtant fait aucune pour les excommuniés.

Pourquoi S. Bernard a décrit les degrés de l'orgueil plutôt que ceux de l'humilité.

57. Peut-être, frère Geoffroy, en voyant que j'ai décrit les degrés de l'orgueil, au lieu de ceux de l'humilité, direz-vous que j'ai fait autre chose que ce que vous attendiez de moi et que je vous avais promis. A cela je répondrai que je ne puis vous enseigner que ce que j'ai appris et qu'il ne me semblait pas qu'il m'appartînt de vous décrire les degrés ascendants, quand je sais beaucoup mieux descendre que monter. Que saint Benoît vous propose les degrés de l'humilité tels qu'il les a disposés dans son cœur, moi je ne puis vous proposer que ceux que j'ai dans le mien et qui tous sont descendants. Toutefois, si vous y faites attention, vous verrez que je parle en même temps de ceux qui montent. En effet, si en allant à Rome vous rencontrez un homme qui en revient et que vous lui demandiez la route qui y mène, pourra-t-il vous en enseigner une meilleure que celle par laquelle il en vient? En vous disant par quels châteaux, quelles villas, quelles villes, quels fleuves et quelles montagnes il a passé, il vous indique en même temps le chemin qu'il a parcouru et celui que vous devez suivre à votre tour, en sorte que vous devrez, en allant à Rome, passer par les mêmes endroits qu'il a traversés pour en venir. Ainsi, peut-être, dans mes degrés descendants trouverez-vous les degrés ascendants que vous reconnaîtrez en les gravissant beaucoup mieux dans votre cœur que dans mon écrit. Ainsi soit-il.

---

libus orat. Cum enim in Parasceve nominatim oretur pro quibuslibet malis, nulla tamen mentio fit de excommunicatis.

57. Dicis forte, frater Godefride, me aliud quam tu quæsisti, et quam ipse promisi, tandem exhibuisse, cum pro gradibus humilitatis, superbiæ gradus videar descripsisse. Ad quod ego: Non potui docere nisi quod didici. Non putavi congruum me describere ascensiones, qui plus descendere quam ascendere novi. Proponat tibi beatus Benedictus gradus humilitatis, quos ipse prius in corde suo disposuit; ego quid proponam non habeo, nisi ordinem meæ descensionis. In quo tamen, si diligenter inspicitur, via forsitan ascensionis reperitur. Si enim tibi Romam tendenti homo inde veniens obviaret, quæsitus viam, quid melius quam illam, qua venit, ostenderet? Dum castella, villas, urbes, fluvios, ac montes, per quos transierit, nominat, suum denuntians iter, tuum tibi prænuntiat; ita ut, eadem loca recognoscas eundo, quæ ille pertransiit veniendo. In hac similiter nostra descensione gradus ascensorios fortasse reperies, quos ascendendo melius tu in tuo corde, quam in nostro codice leges. Amen.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT SUR LE HUITIÈME OPUSCULE

DE SAINT BERNARD.

I. Quoique l'opuscule suivant soit un des premiers écrits sortis de la plume de saint Bernard, peut-être n'en a-t-il fait aucun autre qui fût plus digne de lui et plus utile à la religion, du moins je le pense. Qu'y a-t-il, en effet, qui soit plus digne d'un docteur catholique et plus utile à la république chrétienne que de prêcher, d'inculquer et surtout de fortifier le premier et le plus grand commandement dont tous les autres dépendent et sans lequel tout le reste ne sert de rien, ce commandement, dis-je, que tous les jours l'égoïsme, la cupidité et les perverses interprétations des hommes attaquent davantage et dont ils complotent la ruine? Aussi croyons-nous digne de demeurer à jamais dans les ténèbres, l'apologie d'un certain Béranger, disciple et défenseur d'Abélard, qui reproche à notre Saint d'avoir fait un traité sur l'amour de Dieu, attendu, disait-il, qu'il a travaillé à établir un précepte « qui n'est ignoré de personne, pas même de la dernière bonne femme ou du plus idiot des hommes. » L'amour de Dieu a toujours eu ses adversaires, et si les chrétiens le confessent de bouche, la plupart le nient de fait; bien plus, il y en a qui, par de détestables interprétations le réduisent à si peu de chose que, de nos jours, on a pu mettre en question et révoquer en doute, si on était tenu à faire, au moins une fois en sa vie, un acte spécial d'amour du Dieu très-bon et très-grand qui nous a créés, qui nous conserve et nous a rachetés. Ce n'est donc pas en vain que saint Bernard a entrepris, dans cet opuscule, de recommander au cardinal Haimeric ce commandement de Dieu comme étant particulièrement digne de son attention, en lui enseignant « comment il faut aimer Dieu, » et en établissant que « tout infidèle même qui n'aime pas Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces (*Infra*, n. 6), » est tout à fait sans excuse. Or la foi nous indique que nous devons l'aimer d'autant plus que nous reconnaissons qu'il est infiniment plus que nous. « Si donc je me dois tout entier à mon Créateur, continue notre Saint, en se mettant à notre place, que ne dois-je pas de plus à mon réparateur et à un tel réparateur (*Infra*, n. 15)?

II. Dans ce livre, le très-saint héraut et docteur de l'amour de Dieu nous en décrit, d'une manière aussi exacte que pathétique, la mesure, les motifs, l'origine, les degrés et l'obligation. La mesure c'est d'aimer « sans mesure, » c'est-à-dire du mieux qu'il nous est possible; les motifs, c'est que Dieu mérite d'être aimé et que nous trouvons notre avantage à l'aimer; l'origine, c'est l'amour de nous-mêmes qui nous conduit à l'amour de Dieu, jusqu'à l'oubli et au mépris de nous; les degrés, qui sont l'amour de nous d'abord, puis l'amour de Dieu à cause de nous, ensuite à cause de lui, et enfin l'amour pur et désintéressé; ce qui amène le saint Docteur à distinguer l'amour-propre, l'amour mercenaire, l'amour filial et l'amour béatifique; enfin l'obligation, qui s'étend aux gentils eux-mêmes, puis aux Juifs et particulièrement aux chrétiens. Dans tout ce traité il n'est question de l'amour qu'en tant que sentiment de cœur; et, bien que saint Bernard dise que, dans cette vie, l'amour de Dieu ne saurait jamais atteindre à la perfection au point d'être exempt de toute crainte et de tout intérêt, tel est pourtant le but et la fin où nous devons tendre sans cesse. Enfin, selon saint Bernard, cet amour est en nous un don de Dieu et n'existe point naturellement dans notre cœur; voici en effet comment il s'exprime à ce sujet: « Mon Dieu et mon soutien, je vous aimerai de toutes mes forces, non pas autant que vous le méritez, mais certainement autant que je le pourrai, si je ne le puis autant que je le dois: car il m'est impossible de vous aimer plus que de toutes mes forces. Je ne vous aimerai davantage qu'après que vous m'aurez fait la grâce de le pouvoir, et ce ne sera pas encore vous aimer comme vous le méritez (*Infra*, n. 16). » On retrouve dans ces mots toute l'économie et toute la doctrine de ce traité.

III. Saint Bernard professe la même doctrine dans plusieurs endroits de ses ouvrages, particulièrement dans le sermon sur *la quadruple dette*, qui est le vingt-deuxième des *Sermons divers*. Il n'enseigne pas autre chose dans son cinquantième sermon sur le *Cantique des cantiques*, où il distingue deux

Digitized by Google

sortes d'amour « l'un actuel et l'autre affectif, et je crois que c'est du premier qu'il a été fait une loi et un commandement aux hommes, car pour la charité affective, dit-il, comment peut-elle être l'objet d'un précepte ? L'une est donc comme le sujet du mérite et l'autre comme la récompense (*Serm. in Cantic.*, L, n. 2). » En effet, s'il nous est prescrit d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, d'avoir enfin un amour éternel, indéfectible, parfait, que rien de créé n'appesantisse et ne diminue, un tel amour ne peut exister que dans l'autre vie. Au contraire, la charité affective consiste à rapporter à Dieu toutes nos actions; mais il s'en faut tellement, d'après saint Bernard, que la charité effective exclue du cœur l'affective, qu'au contraire elle la renferme. En effet, ce que recommande saint Bernard, ce n'est pas un amour actuel, comme on dit, sec, vide, purement extérieur et judaïque, mais il veut qu'il soit intérieur en même temps qu'extérieur par les œuvres; il doit en effet être intérieur, puisqu'il est charité, et il doit être accompagné d'œuvres, puisqu'il est actuel. La manière dont saint Bernard s'exprime un peu plus loin prouve que telle est effectivement sa pensée dans cet endroit. « Je ne veux point dire par là, continue-t-il, que nous devions être sans effection, et qu'ayant le cœur sec et aride, nous nous contentions de remuer seulement les mains pour l'action ; car parmi les maux les plus graves que décrit l'Apôtre, je trouve aussi celui d'être sans affection (*Serm. in Cant.*, L, n. 4). » Or, le saint Docteur dit aussitôt quelle espèce d'affection il exige dans les actes de charité, en commençant par distinguer trois sortes d'affections, « l'une que la chair produit, l'autre que la raison règle, et la troisième que la sagesse assaisonne. » Puis il ajoute: « C'est la seconde qui produit les œuvres : elle est accompagnée de la charité, non pas de cette charité affective qu'assaisonne le sel de la sagesse et qui fait goûter à l'âme toutes les douceurs qui se trouvent en Dieu; mais de cette charité actuelle qui, bien qu'elle ne nous rassasie pas encore de cet amour si doux et si agréable, ne laisse pas d'allumer en nous un violent amour pour cet amour même (*Ibidem*). » C'est de la charité effective ou actuelle que saint Bernard dit qu'il nous est fait un précepte; elle est inférieure à la charité béatifique qui est la troisième espèce de charité, « qui élimine la première et récompense la seconde, » comme il le dit au même endroit. « Ainsi donc, il y a une dilection qui surpasse toute espèce d'obligation et qui doit régner seule en nous, pour ainsi dire, en sorte qu'elle attire à elle tout ce qui est dû aux autres devoirs et que nous ne fassions que par elle tout ce que nous faisons. » Tel est le langage de notre Saint dans son douzième sermon sur le psaume quatre-vingt-dixième, n. 7. Mais en voilà assez sur le sujet du traité suivant.

IV. Cet opuscule fut adressé à Haimeric ou Aimeric, cardinal et chancelier de la sainte Eglise Romaine, comme on le voit en tête de tous les manuscrits, un seul excepté, celui de la Colbertine, où on lit « à Ascelin, » mais à tort, comme on peut en juger par le témoignage de Béranger, l'apologiste d'Abélard, qui le dit adressé à Haimeric. Ce traité fut écrit sous le pontificat du pape Honorius II, qui fit Haimeric chancelier de l'Eglise Romaine. Voici en quels termes Geoffroy en parle dans sa *Vie de saint Bernard*, livre III, chap. VIII : « Si on veut connaître jusqu'où allaient les pieux sentiments de son âme, il faut voir ses *Homélies à la louange de la vierge Marie*, et le livre qu'il a publié sur *l'Amour de Dieu*. Haimeric était Français, originaire de la Châtre, près de Bourges; il fut fait cardinal en 1121 par le pape Callixte II, et chancelier par Honorius II, en l'année 1126; il mourut en 1141. On voit par quelques-unes des lettres de saint Bernard en quelle amitié l'avait notre saint Docteur.

Digitized by Google

LIVRE OU TRAITÉ DE SAINT BERNARD

SUR L'AMOUR DE DIEU

A HAIMERIC, CARDINAL ET CHANCELIER DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE.

PRÉFACE.

Au très-illustre seigneur, Haimeric, cardinal-diacre et chancelier de l'Eglise Romaine, Bernard, abbé de Clairvaux; vivre pour le Seigneur et mourir en lui.

Jusqu'ici vous aviez la coutume de me demander des prières, non pas de me proposer des sujets à traiter. Je ne me sens pas moins inhabile pour les uns que pour les autres; mais du moins les prières conviennent mieux à ma profession, sinon à la manière dont j'en accomplis les devoirs; mais quant aux questions à résoudre, il me semble que, pour les traiter, il faut avoir deux choses qui, à vrai dire, me font complétement défaut, je veux dire de l'esprit et de la précision. Néanmoins je vois avec plaisir, je l'avoue, que vous délaissez les choses de la chair pour celles de l'esprit; mais vous auriez dû vous adresser à quelqu'un qui offrit plus de ressources que moi. Cette excuse, il est vrai, est commune aux gens capables et à ceux qui ne le sont pas, et il n'est point facile de savoir si elle vient de modestie ou d'incapacité, tant qu'il n'a pas été tenté d'efforts dans le sens demandé. Aussi vous prié-je de recevoir ce que vous offre ma médiocrité, car je ne veux pas, en gardant le silence, passer pour un savant. Toutefois je n'ai pas la pensée de satisfaire à toutes vos questions, je répondrai seulement, selon ce que Dieu m'inspirera, à celle que vous m'adressez sur l'amour de Dieu; c'est la plus douce à étudier, la moins dangereuse à traiter et la plus utile à entendre; réservez les autres pour de plus habiles que moi.

CHAPITRE I.

Pourquoi et comment faut-il aimer Dieu.

1. Vous voulez donc apprendre de moi pour quel motif et dans quelle mesure il faut aimer Dieu? Eh bien, je vous dirai que le motif de notre amour pour Dieu, c'est Dieu lui-même, et que la mesure de cet amour s'est d'aimer sans mesure [a]. Est-ce assez explicite? Oui, peut-être, pour un homme intelligent; mais je dois parler pour les savants et pour les ignorants, et si j'ai dit assez pour les premiers, je dois aussi tenir compte des seconds; c'est donc pour eux que je vais développer ma pensée, sinon la creuser davantage. Or je dis que nous

[a] On voit de même dans une lettre de Sévère, évêque de Milève, à saint Augustin, qu'on peut lire parmi celles de ce dernier: « Il n'y a nulle mesure assignée à notre amour pour Dieu, attendu que la mesure selon laquelle on doit l'aimer est de l'aimer sans mesure. »

Jean de Salisbury imite ce passage de saint Bernard, dans son *Polycratique*, liv. VII, chapitre XI. Anathème donc à Bérenger, l'impudent apologiste d'Abélard, qui ose se permettre de blâmer cette belle expression de notre saint Docteur.

S. BERNARDI ABBATIS

LIBER SEU TRACTATUS

DE DILIGENDO DEO, AD HAIMERICUM S. R. E. CARDINALEM ET CANCELLARIUM.

PRÆFATIO

Viro illustri domino Haimerico, Ecclesiæ Romanæ diacono cardinali et cancellario, Bernardus abbas dictus de Clara-Valle, Domino vivere, et in Domino mori.

Orationes a me, et non quæstiones poscere solebatis; et quidem ego ad neutrum idoneum me esse confido. Verum illud indicit professio, etsi non ita conversatio; ad hoc vero (ut verum fatear) ea mihi deesse video, quæ maxime necessaria viderentur, diligentiam et ingenium. Placet tamen, fateor, quod pro carnalibus spiritualia repetitis, si sane apud locupletiorem id facere libuisset. Quis vero doctis et indoctis pariter in istiusmodi excusandi mos est; nec facile scitur, quæ vere ex imperitia, quæve ex verecundia excusatio prodeat, si non injuncti operis obeditio probat; accipite de mea paupertate quod habeo, ne tacendo philosophus puter. Nec tamen ad omnia spondeo me responsurum. Ad id solum quod de diligendo Deo quæritis, respondebo quod ipse dabit. Hoc enim et sapit dulcius, et tractatur securius, et auditur utilius. Reliqua diligentioribus reservata.

CAPUT I.

Quare, et quomodo diligendus sit Deus.

1. Vultis ergo a me audire, quare, et quomodo diligendus sit Deus? Et ego: Causa diligendi Deum, Deus est; modus, sine modo diligere. Estne hoc satis? Fortassis utique, sed sapienti. Cæterum si et insipientibus debitor sum; ubi sat est dictum sapienti, etiam illis gerendus mos est. Itaque propter tardiores idem profusius, quam profundius repetere non gravabor. Ob duplicem ergo causam Deum dixerim

Digitized by Google

Deux causes pour lesquelles Dieu doit être souverainement aimé.

avons deux motifs d'aimer Dieu pour lui-même; il n'est rien de plus juste, il n'est rien de plus avantageux. En effet, cette question : Pourquoi devons-nous aimer Dieu, se présente sous deux aspects : Ou l'on demande à quel titre Dieu mérite notre amour, ou bien quel avantage nous trouvons à l'aimer ; je ne vois à cette double question qu'une réponse à faire : Le motif pour lequel nous devons aimer Dieu, c'est Dieu lui-même. Et d'abord si nous nous plaçons au point de vue du mérite, il n'en est pas en Dieu de plus grand que de s'être donné à nous malgré notre indignité ; en effet, que pouvait-il, tout Dieu qu'il est, nous donner qui valût mieux que lui? Si donc en demandant quel motif nous avons d'aimer Dieu, nous recherchons quel droit il s'est acquis à notre amour, nous trouvons tout d'abord qu'il nous a aimés le premier. Il mérite donc que nous le payions de retour, surtout si nous considérons quel est celui qui aime, quels sont ceux qu'il aime et comment il les aime. Quel est en effet celui qui nous aime? N'est-ce pas celui à qui tout esprit rend ce témoignage : « Vous êtes mon Dieu et vous n'avez pas besoin de ce qui m'appartient (*Psalm.* xv, 2) ? » Et cet amour en Dieu n'est-il pas la vraie charité qui ne cherche point ses intérêts? Mais à qui s'adresse cet amour gratuit[a] ? L'Apôtre répond : « C'est quand nous étions encore ennemis de Dieu, que nous avons été réconciliés avec lui (*Rom.*, v, 10). » Dieu nous a aimés d'un amour désintéressé et il nous a aimés tandis que nous étions ses ennemis. Mais de quel amour nous a-t-il aimés? Saint Jean répond : « Dieu a aimé le monde au point de lui donner sont Fils unique (*Joan.*, III, 16). » Saint Paul continue : « Il n'a point épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous (*Rom.*, VIII, 32) ; » et ce Fils dit lui-même, en parlant de lui : « Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis (*Joan.*, xv, 13). » Voilà les droits que le Dieu saint, souverainement grand et puissant, s'est acquis à l'amour des hommes pécheurs, infiniment petits et faibles. Mais, dira-t-on, s'il en est ainsi pour l'homme, il n'en est pas de même pour les anges : j'en conviens ; mais c'est parce que cela n'a pas été nécessaire : d'ailleurs celui qui a secouru les hommes dans leur misère, a garanti les anges d'une misère semblable et si son amour pour les hommes leur a donné les moyens de ne pas rester tels qu'ils étaient, il a, par un même amour, empêché les anges de devenir tels que nous avons été.

Amour de Dieu pour les anges.

La première, c'est qu'il le mérite par l'amour excessif qu'il a lui-même pour nous.

CHAPITRE II.

Combien Dieu mérite l'amour de l'homme à cause des biens du corps et de l'âme : comment on doit les reconnaître ; il ne faut pas les tourner contre celui qui nous les a donnés.

2. Quiconque a compris ce qui précède voit aussi, je pense, pourquoi, c'est-à-dire, pour quel motif nous devons aimer Dieu. Si cela échappe aux infidèles, Dieu a de quoi confondre leur ingratitude dans les biens sans nombre dont il comble le corps et l'âme. N'est-ce pas de lui, en effet, que l'homme tient le pain qui le nourrit, la lumière qui l'éclaire, et l'air qu'il respire? Mais il y aurait folie à vouloir énumérer des biens que je viens de déclarer innom-

L'homme doit aimer Dieu par dessus tout à cause de ses innombrables bienfaits.

[a] Amour gratuit, c'est-à-dire qui ne cherche pas son intérêt, comme il est dit plus haut. Quelques éditions diffèrent un peu en cet endroit de certains manuscrits.

---

propter seipsum diligendum ; sive quia nihil justius, sive quia nil fructuosius diligi potest. Duplicem siquidem parit sensum, cum quæritur de Deo, cur diligendus sit. Dubitari namque potest quid potissimum dubitetur ; utrumnam, quo suo merito Deus aut certe quo nostro sit commodo diligendus. Sane ad utrumque idem responderim ; non plane aliam mihi dignam occurrere causam diligendi ipsum, præter ipsum. Et prius de merito videamus. Multum quippe meruit de nobis, qui et immeritis dedit seipsum nobis. Quid enim melius seipso poterat dare vel ipse? Ergo si Dei meritum quæritur, cum ipsum diligendi causa quæritur, illud est præcipuum ; quia ipse prior dilexit nos. Dignus plane qui redametur, præsertim si advertatur, quis, quos, quantumque amaverit. Quis enim? nonne is cui omnis spiritus confitetur : *Deus meus es tu, quoniam bonorum meorum non eges?* Et vera hujus charitas majestatis, quippe non quærentis quæ sua sunt. Quibus autem tanta puritas exhibetur? *Cum adhuc*, inquit, *inimici essemus, reconciliati sumus Deo.* Dilexit ergo Deus, et gratis, et inimicos. Sed quantum? Quantum dicit Joannes : *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium unigenitum daret ;* et Paulus : *Qui proprio*, ait, *Filio non pepercit, sed pro nobis tradidit illum.* Ipse quoque Filius pro se : *Majorem*, inquit, *charitatem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* Sic meruit justus ab impiis, summus ab infimis, ab infirmis omnipotens. Sed dicit aliquis : Ita quidem ab hominibus ; sed ab angelis non ita. Verum est, quia necesse non fuit. Cæterum qui hominibus subvenit in tali necessitate, servavit angelos a tali necessitate ; et qui homines diligendo, tales fecit ne tales remanerent ; ipse æque diligendo dedit et angelis, ne tales fierent.

CAPUT II.

Deus quantopere ab homine mereatur amari, ob bona tum corporis, tum animæ. Quomodo ea agnoscenda, et habenda citra donantis injuriam.

2. Quibus hæc palam sunt, palam arbitror esse et cur Deus diligendus sit, hoc est, unde diligi meruerit. Quod si infideles hæc latent, Deo tamen in promptu est ingratos confundere super innumeris beneficiis suis, humano nimirum et usui præstitis, et sensui manifestis. Nempe quis alius administrat cibum omni vescenti, cernenti lucem, spiranti flatum ? Sed stultum est velle modo enumerare, quæ innumera esse

Digitized by Google

brables et il me suffit d'en citer les plus importants, tels que le pain, l'air et la lumière ; si je les place au premier rang, ce n'est pas que je les trouve les plus excellents, ils n'intéressent que le corps, mais ce sont les plus nécessaires. Pour les biens de premier ordre, c'est dans l'âme, dans cette portion de notre être qui l'emporte sur l'autre, que nous devons les chercher ; ce sont l'excellence, l'intelligence et la vertu. Quand je parle d'excellence en l'homme, c'est à son libre arbitre que je fais allusion; en effet, c'est par là qu'il s'élève au-dessus de tous les autres êtres vivants, et qu'il les soumet à son empire : l'intelligence lui montre quelle est son excellence et lui fait comprendre en même temps qu'elle ne vient pas de lui; enfin la vertu lui fait rechercher avec ardeur et embrasser avec énergie, quand il l'a trouvé, Celui dont il est l'ouvrage.

Biens du corps. Biens de l'âme qui sont au nombre de trois.

3. Ces trois biens se montrent chacun sous deux aspects en même temps : l'excellence apparaît dans la prérogative propre à la nature humaine et dans la crainte que l'homme a sans cesse inspirée à tous les êtres qui vivent sur la terre : l'intelligence, non-seulement perçoit la dignité de l'homme, mais comprend aussi que pour être en nous, néanmoins elle ne vient pas de nous; enfin la vertu, dans sa double tendance, nous fait d'un côté rechercher avec ardeur et d'un autre embrasser avec force, une fois que nous l'avons trouvé, celui de qui nous tenons l'être. Aussi l'excellence sans l'intelligence ne sert-elle de rien, et celle-ci ne peut-elle que nuire sans la vertu, comme le prouve le raisonnement suivant : Nul ne peut se glorifier de ce qu'il a, s'il ne sait pas qu'il l'a ; mais si, le sachant, il ignore que ce qu'il a ne vient pas de lui, il se glorifie, mais ne le fait pas en Dieu, et c'est à lui que l'Apôtre dit : « Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu, et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez pas reçu (I *Corinth.*, IV, 7) ? » Il ne dit pas simplement : « Pourquoi vous en glorifiez-vous ? » Mais il ajoute : « Comme si vous ne l'aviez pas reçu ; » pour montrer qu'il est répréhensible, non pas de se glorifier de ce qu'il a, mais de s'en glorifier comme s'il ne l'avait pas reçu. Aussi est-ce avec raison que cette gloire-là est appelée vaine, puisqu'elle ne repose pas sur le fondement solide de la vérité. L'Apôtre la distingue de la vraie gloire, en disant : « Que celui qui se glorifie le fasse dans le Seigneur (I *Corinth.*, I, 31), » c'est-à-dire dans la vérité : car Dieu est vérité.

Ces trois biens se subdivisent en deux autres bienfaits.

L'excellence, sans l'intelligence, nuit; mais la science, sans la vertu, nuit également.

La vaine gloire.

4. Il y a donc deux choses à savoir ; d'abord ce que nous sommes, ensuite que nous ne le sommes pas par nous-mêmes; autrement nous ne nous glorifierons point du tout, ou la gloire que nous nous attribuerons sera vaine ; enfin, « Si vous ne vous connaissez pas vous-mêmes, est-il dit, vous serez confondus avec la troupe de vos pareils (*Cant.* I, 6, 7). » C'est en effet ce qui arrive, car lorsqu'un homme en dignité ne connaît même pas son élévation, on le compare avec raison, pour une telle ignorance, aux animaux qui sont comme les compagnons de sa corruption et de sa vie périssable en ce monde. Ainsi donc en ne se connaissant pas elle-même, la créature que la raison distingue des bêtes, commence à se confondre avec elles, parce qu'elle ignore sa propre gloire qui est tout intérieure, cède aux attraits de sa curiosité et ne se préoccupe plus que de la beauté extérieure et sensible; elle devient aussi pareille aux autres créatures, parce qu'elle ne sent pas qu'elle

L'homme qui ne connaît pas son excellence est semblable aux bêtes.

---

non longe ante præfatus sum ; satis est ad exemplum præcipua protulisse, panem, solem, et aerem. Præcipua dico, non quia excellentiora, sed quia necessariora ; sunt quippe corporis. Quærat enim homo eminentiora bona sua in ea parte sui qua præeminet sibi, hoc est in anima, quæ sunt dignitas, scientia, virtus. Dignitatem in homine liberum arbitrium dico ; in quo ei nimirum datum est cæteris non solum præeminere, sed et præsidere animantibus. Scientiam vero, qua eamdem in se dignitatem agnoscat, non a se tamen. Porro virtutem, qua subinde ipsum a quo est, et inquirat non segniter, et teneat fortiter cum invenerit.

3. Itaque geminum unumquodque trium horum apparet. Dignitatem siquidem demonstrat humanam non solum naturæ prærogativa, sed et potentia dominatus; quod terror hominis super cuncta animantia terræ imminere decernitur. Scientia quoque duplex erit, si hanc ipsam dignitatem, vel aliud quodque bonum in nobis, et nobis inesse, et a nobis non esse noverimus. Porro virtus et ipsa æque bifaria cognoscetur, si auctorem consequenter inquirimus, inventoque inseparabiliter inhæremus. Dignitas ergo sine scientia non prodest ; illa vero etiam obest, si virtus * defuerit, quod utrumque ratio declarat subjecta. Habere enim quod habere te nescias, quam gloriam habet ? Porro nosse quod habeas, sed quia a te non habeas ignorare, habet gloriam, sed non apud Deum. Apud se autem glorianti dicitur ab Apostolo : *Quid habes quod non accepisti ? si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis ?* Non ait simpliciter : *Quid gloriaris ?* sed addit, *quasi non acceperis ;* ut asserat reprehensibilem, non qui in habitis, sed qui tanquam in non acceptis gloriatur. Merito vana gloria nuncupatur hujusmodi, veritatis nimirum solido carens fundamento. Veram enim gloriam ab hac ita discernit : *Qui gloriatur*, ait, *in Domino glorietur ;* hoc est, in veritate. Veritas quippe Dominus est.

* *al.* si ista.

4. Utrumque ergo scias necesse est, et quid sis, et quod a teipso non sis ; ne aut omnino videlicet non glorieris, aut inaniter glorieris. Denique *si non cognoveris*, inquit, *teipsam, egredere post greges sodalium tuorum.* Revera ita fit. Homo factus in honore, cum honorem ipsum non intelligit, talis suæ ignorantiæ merito comparatur pecoribus, velut quibusdam præsentis suæ corruptionis et mortalitatis consortibus. Fit igitur ut sese non agnoscendo egregia rationis

Digitized by Google

a reçu quelque chose de plus qu'elles. Aussi faut-il nous garder soigneusement de l'ignorance qui fait que peut-être nous nous estimons moins qu'il ne convient. Mais évitons avec un soin plus grand encore cette autre ignorance, qui nous porte à nous attribuer plus que nous n'avons, comme cela arrive quand nous faisons la méprise de nous imputer le bien, quel qu'il soit, que nous voyons en nous. Mais ce qu'il faut plus encore détester et fuir que ces deux sortes d'ignorance, c'est la présomption par laquelle sciemment et de propos délibéré nous nous glorifions du bien qui est en nous, comme s'il venait de nous, ne craignant pas de ravir à un autre la gloire que nous savons bien ne nous être pas due pour les choses qui sont en nous mais qui ne viennent pas de nous. Dans le premier cas, on ne se glorifie de rien, dans le second on se glorifie, mais ce n'est pas en Dieu, et dans le troisième on ne pèche plus par ignorance, mais on usurpe sciemment, en le revendiquant pour soi, ce qui appartient à Dieu. Or, cette audace comparée à la seconde ignorance semble d'autant plus grave et plus dangereuse que si l'une méconnaît Dieu, l'autre le méprise ; mais comparée à la première, elle paraît d'autant plus mauvaise et plus détestable que si cette ignorance nous assimile aux brutes, cette audace nous associe aux démons. Car il n'y a que l'orgueil, le plus grand des maux, qui puisse se servir des biens qu'il a reçus, comme s'il ne les avait pas reçus, et détourner à son profit la gloire qu'un bienfaiteur doit trouver dans ses bienfaits.

Il faut éviter l'ignorance, mais encore plus l'arrogance.

5. Aussi à l'excellence et à l'intelligence faut-il unir la vertu qui en est le fruit; c'est par elle que nous recherchons et que nous possédons l'auteur libéral de toutes choses, celui à qui nous devons, en tout, rendre la gloire qui lui appartient; autrement nous serons rudement châtiés pour avoir su ce qu'il fallait faire et ne l'avoir point fait. Pourquoi cela ? Parce que celui qui agit ainsi, n'a pas voulu acquérir l'intelligence pour faire le bien, mais au contraire, il a médité l'iniquité jusque sur sa couche (*Psalm.* xxxv, 4, 5), et il a tenté, comme un serviteur infidèle, de détourner et même de ravir à son profit la gloire que son excellent maître devait recueillir de biens dont il savait parfaitement, par la vertu de l'intelligence, qu'il n'était pas lui-même la source. Il est donc bien évident que l'excellence, sans l'intelligence, est inutile, et que l'intelligence, sans la vertu, nous mène à notre perte. Mais pour l'homme qui est en possession de la vertu, l'intelligence ne saurait être funeste ni l'excellence inutile, il s'écrie et loue Dieu ingénument en ces termes : « Non, Seigneur, ce n'est pas à nous qu'est due la gloire, donnez-la uniquement à votre nom (*Psalm.* cxiii, 9). » Ce qui revient à dire : Seigneur, nous ne nous attribuons ni l'intelligence ni l'excellence, nous rapportons tout à votre nom, parce que c'est de lui que nous tenons tout.

6. Mais nous nous sommes un peu trop éloignés de notre dessein, en voulant prouver que ceux-mêmes qui ne connaissent pas le Christ sont assez avertis par la loi naturelle, à l'occasion des biens du corps et de ceux de l'âme, d'aimer, eux aussi, Dieu, à cause de Dieu lui-même. En effet, pour résumer en quelques mots ce que nous avons dit plus haut, quel est l'infidèle qui ne sait pas qu'il n'a reçu que de Celui qui fait lever son soleil sur les bons comme sur les méchants, et tomber la

Les infidèles eux-mêmes sont tenus par la loi naturelle d'aimer Dieu par dessus tout.

---

munere creatura, irrationabilium gregibus aggregari incipiat, dum ignara propriæ gloriæ. quæ ab intus est, conformanda foris rebus sensibilibus, sua ipsius curiositate abducitur; efficiturque una de cæteris, quod se præ cæteris nihil accepisse intelligat. Itaque valde cavenda hæc ignorantia, qua de nobis minus nobis forte sentimus; sed non minus, imo et plus illa, qua plus nobis tribuimus, quod fit, si bonum quodcumque in nobis esse, et a nobis, decepti putemus. At vero super utramque ignorantiam declinanda et exsecranda illa præsumptio est, qua sciens et prudens forte audeas de bonis non tuis tuam quærere gloriam; et quod certus es a te tibi non esse, inde tamen alterius rapere non verearis honorem. Prior equidem ignorantia gloriam non habet; posterior vero habet quidem, sed non apud Deum. Cæterum hoc tertium malum, quod jam scienter committitur, usurpat et contra Deum. In tantum denique ignorantia illa posteriori hæc arrogantia gravior atque periculosior apparet, quo per illam quidem Deus nescitur, per istam et contemnitur; in tantum et priori deterior ac detestabilior, ut cum per illam pecoribus, per istam et dæmonibus sociemur. Est quippe superbia, et delictum maximum, uti datis tanquam innatis; et in acceptis beneficiis gloriam usurpare benefici.

5. Quamobrem cum duabus istis, dignitate atque scientia, opus est et virtute, quæ utriusque fructus est, per quam ille inquiritur ac tenetur, qui omnium auctor et dator merito glorificetur de omnibus. Alioquin sciens et non faciens digna, multis vapulabit. Quare ? utique quia noluit intelligere ut bene ageret; magis autem iniquitatem meditatus est in cubili suo, dum de bonis, quæ a se non esse ex scientiæ dono certissime comperit, boni Domini gloriam servus impius captare sibi, imo et raptare molitur. Liquet igitur et absque scientia dignitatem esse omnino inutilem, et scientiam absque virtute damnabilem. Verum homo virtutis, cui nec damnosa scientia, nec infructuosa dignitas manet, clamat Deo et ingenue confitetur : *Non nobis*, inquiens, *Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Hoc est, Nil nobis, o Domine, de scientia, nil nobis de dignitate tribuimus; sed tuo totum, a quo totum est, nomini deputamus.

6. Cæterum pæne a proposito longe nimis digressi sumus, dum demonstrare satagimus, eos quoque qui Christum nesciunt, satis per legem naturalem ex perceptis bonis corporis animæque moneri, quatenus Deum propter Deum et ipsi diligere debeant. Nam ut breviter, quæ super hoc dicta sunt, iterentur, quis vel infidelis ignoret, suo corpori non ab alio in hac

Digitized by Google

pluie sur les saints et sur les impies, tous les biens nécessaires à la vie, dont j'ai déjà parlé, tels que les aliments, la lumière et l'air ? Quel homme, si impie qu'il soit, attribuera l'excellence particulière à l'espèce humaine, qu'il voit briller dans son âme, à un autre qu'à celui qui a dit dans la Genèse : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (*Genes.*, I, 26) ? » Qui est-ce qui verra l'auteur de l'intelligence dans un autre que celui qui enseigne tout aux hommes ? Et de quelle main pensera-il recevoir ou avoir reçu le don de vertu, si ce n'est de celle du Dieu des vertus ? Le Seigneur mérite donc d'être aimé, pour lui-même, par l'infidèle qui du moins le connaît, quand même il ne connaîtrait pas le Christ; aussi celui qui n'aime pas le Seigneur Dieu, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, est-il sans excuse; car la justice innée dans son cœur, aussi bien que sa raison, lui crie au fond de l'âme qu'il doit aimer de tout son cœur celui de qui il tient tout ce qu'il est. Mais il est bien difficile, disons mieux, il est impossible que l'homme, par ses propres forces ou par les forces du libre arbitre, rapporte entièrement à Dieu tout ce qu'il en a reçu, ne se le rapporte pas plutôt à lui-même et ne le retienne point, comme lui appartenant en propre, ainsi qu'il est écrit quelque part : « Ils recherchent tous leurs propres intérêts (*Philipp.*, II, 21). » Et ailleurs : « L'esprit et les pensées de l'homme sont portés au mal (*Genes.*, VIII, 21). »

CHAPITRE III.

Motifs que les chrétiens ont de plus que les infidèles pour aimer Dieu.

7. Les fidèles, au contraire, savent combien ils ont besoin de Jésus crucifié, mais tout en admirant et en recevant l'amour qu'il a pour nous, lequel surpasse toute connaissance, ils n'éprouvent aucune confusion à ne donner rien de plus qu'eux-mêmes, quelque peu que ce soit, en retour d'une charité et d'une condescendance si grandes; mais il leur est d'autant plus facile d'aimer plus, qu'ils se sentent eux-mêmes aimés davantage ; car celui à qui on donne moins d'amour en ressent aussi beaucoup moins lui-même. Les Juifs non plus que les païens, ne se sentent pas excités par les mêmes aiguillons de l'amour qui pressent l'Eglise et lui font dire : « J'ai été blessée par l'amour (*Eccli.*, XXVII, 22). » Ou bien encore : « Soutenez-moi avec des fleurs, fortifiez-moi avec des fruits, car je languis d'amour (*Cant.*, II, 5). » Elle voit Salomon portant sur sa tête le diadème dont sa mère l'a couronné ; elle voit le Fils unique du Père chargé de sa croix, le Dieu de toute majesté meurtri de coups et couvert de crachats, l'auteur de la vie et de la gloire attaché par des clous, percé d'une lance, rassasié d'opprobres, donnant pour ses amis son âme bien-aimée. En voyant tout cela, elle sent le glaive de l'amour pénétrer plus avant dans son cœur, et elle s'écrie : « Soutenez-moi avec des fleurs, ranimez mes forces avec des fruits, car je languis d'amour. » Les grenades que l'épouse, introduite dans le jardin de son bien-aimé, se plaît à cueillir sur l'arbre de vie, ont le goût du pain du ciel et la couleur du sang du Christ. Puis elle voit la mort frappée à mort et celui qui l'a faite, grossir le cortége de son vainqueur; elle voit encore ce dernier remonter triomphant, des enfers sur la terre et de la terre dans les cieux, suivi d'une grande multitude de captifs, en sorte qu'au seul nom de Jésus, tout genou fléchit dans les cieux, sur la terre et dans les enfers (*Philipp.*, II, 10). La terre, sous l'antique

La passion de Jésus-Christ est pour les chrétiens un puissant motif d'amour de Dieu.

---

mortali vita supradicta illa necessaria ministrari, unde videlicet subsistat, unde videat, unde spiret, quam ab illo, qui dat escam omni carni ; qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos ? Quis item vel impius putet alium ejus, quæ in anima splendet, humanæ dignitatis auctorem, præter illum ipsum, qui in Genesi loquitur ; *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram ?* Quis alium scientiæ largitorem existimet, nisi æque ipsum, qui docet hominem scientiam ? Quis rursum munus sibi alinnde virtutis aut putet datum, aut speret dandum, quam de manu itidem Domini virtutum ? Meretur ergo amari propter seipsum Deus, et ab infideli ; qui etsi nesciat Christum, scit tamen seipsum. Proinde inexcusabilis est omnis etiam infidelis, si non diligit Dominum Deum suum ex toto corde, tota anima, tota virtute sua. Clamat nempe intus ei innata, et non ignorata rationi justitia, quia ex toto se illum diligere debeat, cui se totum debere non ignorat. Verum difficile, imo impossibile est, suis scilicet quempiam, liberive arbitrii viribus semel accepta a Deo, ad Dei ex toto convertere voluntatem ; et non magis ad propriam retorquere, eaque sibi tanquam propria retinere, sicut scriptum est : *Omnes quæ sua sunt quærunt ;* et item : *Proni sunt sensus et cogitationes hominis in malum.*

CAPUT III.

Christiani quantos habeant stimulos amandi Deum præ infidelibus.

7. Contra quod plane fideles norunt, quam omnino necessarium habeant Jesum, et hunc crucifixum ; dum admirantes et amplexantes supereminentem scientiæ charitatem in ipso, id vel tantillum quod sunt, in tantæ dilectionis et dignationis vicem non rependere confunduntur. Facile proinde plus diligunt, qui se amplius dilectos intelligunt ; cui autem minus, donatum est, minus diligit. Judæus sane, sive paganus, nequaquam talibus aculeis incitatur amoris, quales Ecclesia experitur, quæ ait : *Vulnerata charitate ego sum ;* et rursum : *Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo.* Cernit regem Salomonem in diademate, quo coronavit eum mater sua ; cernit Unicum Patris, crucem sibi bajulantem ; cernit cæsum et conspulum Dominum majestatis ; cernit auctorem vitæ et gloriæ confixum clavis, percussum

Digitized by Google

malédiction, ne produisait que des ronces et des épines; rajeunie maintenant par une bénédiction nouvelle, elle se couvre de fleurs. Alors l'épouse, se rappelant ce verset: « Ma chair a repris de la vigueur, je le louerai de toute l'étendue de ma volonté (*Psalm.* XXVII, 7), » ranime ses forces avec les fruits de la passion qu'elle a cueillis sur l'arbre de la croix, et avec les fleurs de la résurrection dont le parfum délicieux invite son bien-aimé à redoubler ses visites.

8. Enfin elle s'écrie : « Que vous êtes beau, mon Bien-aimé, que vous avez de grâce! notre petit lit est couvert de fleurs (*Cant.*, I, 15). » En parlant de ce lit, elle fait assez comprendre ce qu'elle désire, et, en ajoutant qu'il est couvert de fleurs, elle indique sur quoi elle fonde ses espérances; ce n'est pas sur les avantages de sa personne, mais sur l'attrait que les fleurs, cueillies dans un champ béni de Dieu, ont pour son bien-aimé, car elles en ont un grand pour le Christ qui voulut être conçu et nourri à Nazareth. Cet époux céleste, attiré par les parfums qu'elles répandent, se plaît à venir dans la chambre du cœur, quand il la trouve remplie de fruits et embaumée par les fleurs. Aussi vient-il avec empressement et se plaît-il à demeurer dans l'âme qu'il voit dans la méditation, soigneusement appliquée à recueillir les fruits de sa passion et à cultiver les fleurs de sa résurrection. Or ces fruits de la récolte dernière, c'est-à-dire de tous les siècles qui se sont écoulés sous l'empire de la mort et du péché, et qui ont mûri dans la plénitude des temps, ce sont les souvenirs de sa passion. Mais c'est dans l'éclat de sa résurrection qu'il faut voir les fleurs nouvelles des temps nouveaux que la grâce fait refleurir pour un second été; à la fin des temps, à la résurrection générale, elles donneront des fruits sans nombre : « Car l'hiver est déjà passé, dit l'épouse, les pluies ont cessé, les nuages se sont entièrement dissipés et les fleurs se montrent dans nos contrées (*Cant.*, II, 11, 12). » Elle veut dire, en s'exprimant ainsi, que l'été a paru avec Celui qui fit fondre les glaces de la mort pour renaître à la température printanière d'une nouvelle vie, en disant : « Voici que je vais faire toutes choses nouvelles (*Apoc.*, XXI, 5). » Son corps, semé dans la mort, a refleuri dans la résurrection, et, à l'odeur qu'il répand, on vit bientôt, dans nos vallons et dans nos plaines, ce qui était aride, mort ou glacé, se couvrir de verdure, renaître à la vie et reprendre de la chaleur.

Les fruits de la passion sont les fleurs de la résurrection.

9. La fraîcheur de ces fleurs, la nouveauté de ces fruits et la beauté de ce champ, d'où s'exhalent les plus doux parfums, charment aussi le Père dont le Fils a fait toutes choses nouvelles, et lui inspirent cette exclamation : « L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein de fleurs, que le Seigneur a comblé de ses bénédictions (*Genes.* XXVII, 27). » Oui, plein de fleurs, car c'est de sa plénitude que nous avons tous reçu ce que nous avons. Mais l'Épouse, quand il lui plaît, vient y cueillir familièrement des fleurs et des fruits pour en orner la demeure intime de sa conscience, afin qu'à l'arrivée de l'Epoux, le petit lit de son cœur répande les plus suaves odeurs. De même, si nous voulons que

On doit avoir constamment à la pensée la miséricorde et la puissance de Jésus-Christ.

---

lancea, opprobriis saturatum, tandem illam dilectam animam suam ponere pro amicis suis. Cernit hæc, et suam magis ipsius animam gladius amoris transverberat, et dicit : *Fulcite me floribus, stipate me malis, quia amore langueo.* Hæc sunt quippe mala punica, quæ in hortum introducta dilecti sponsa carpit ex ligno vitæ, a cœlesti pane proprium mutuata saporem, colorem a sanguine Christi. Vtdet deinde mortem mortuam, et mortis auctorem triumphatum. Videt de inferis ad terras, de terris ad superos captivam duci captivitatem, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, et infernorum. Advertit terram, quæ spinas et tribulos sub antiquo maledicto produxerat, ad novæ benedictionis gratiam innovatam refloruisse. Et in his omnibus, illius recordata versiculi : *Et refloruit caro mea, et ex voluntate mea confitebor ei;* passionis malis, quæ de arbore tulerat crucis, cupit vigere*, et de floribus resurrectionis, quorum præsertim fragrantia sponsum ad se crebrius revisendam invitet.

* *al.* jungere.

8. Denique ait : *Ecce tu pulcher es, dilecte mi, et decorus; lectulus noster floridus.* Quæ lectulum monstrat, satis quid desideret aperit; et cum floridum nuntiat, satis indicat, unde quod desiderat obtinere præsumat. Non enim de suis meritis, sed de floribus agri, cui benedixit Deus. Delectatur floribus Christus, qui in Nazareth et concipi voluit, et nutriri. Gaudet sponsus cœlestis talibus odoramentis, et cordis thalamum frequenter libenterque ingreditur, quod istiusmodi refertum fructibus, floribusque respersum invenerit. Ubi suæ videlicet aut passionis gratiam, aut resurrectionis gloriam sedula inspicit cogitatione versari, ibi profecto adest sedulus, adest libens. Monimenta siquidem Passionis, fructus agnosce quasi anni præteriti, omnium utique retro temporum sub peccati mortisque imperio decursorum, tandem in plenitudine temporis apparentes. Porro autem Resurrectionis insignia, novos adverte flores sequentis temporis, in novam sub gratia revirescentis æstatem, quorum fructum generalis futura resurrectio in fine parturiet sine fine mansurum : *Jam*, inquit, *hiems transiit, imber abiit et recessit, flores apparuerunt in terra nostra;* æstivum tempus advenisse cum illo significans, qui de mortis gelu in vernalem quamdam novæ vitæ temperiem resolutus. *Ecce*, ait, *nova facio omnia;* cujus caro seminata est in morte, refloruit in resurrectione; ad cujus mox odorem in campo convallis nostræ revirescunt arida, recalescunt frigida, mortua reviviscunt.

9. Horum ergo novitate florum ac fructuum, et pulchritudine * agri suavissimum spirantis odorem, ipse quoque Pater in Filio innovante omnia delectatur, ita ut dicat : *Ecce odor filii mei, sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.* Bene pleni, de cujus plenitudine omnes accepimus. Sponsa tamen familiarius ex eo sibi, cum vult, flores legit, et carpit poma, quibus

* *al.* plenitudine.

Digitized by Google

le Christ fasse souvent en nous sa demeure, il faut que nos cœurs soïent remplis du fidèle souvenir de la miséricorde et de la puissance dont il nous a donné des preuves dans sa mort et dans sa résurrection. C'est la pensée de David, quand il dit : « J'ai entendu ces deux choses ; la souveraine puissance appartient essentiellement à Dieu, et vous êtes, Seigneur rempli de miséricorde (*Psalm.*, LXI, 12, 13). » Le Christ l'a surabondamment prouvé, car, après être mort pour expier nos péchés, il ressuscite pour nous justifier, monte au ciel pour nous protéger, et nous envoie le Saint-Esprit pour nous consoler ; et, plus tard, il reviendra pour consommer notre salut. Or je vois dans sa mort la preuve de sa miséricorde, dans sa résurrection celle de sa puissance, et dans le reste je les retrouve toutes les deux réunies.

10. Si l'Épouse demande qu'on la soutienne par des fleurs aromatiques et qu'on la fortifie avec des fruits odoriférants, je pense que c'est parce qu'elle sent que l'amour peut perdre de sa chaleur et de sa force ; mais elle n'a recours à ces excitants que jusqu'à ce qu'elle soit introduite dans la chambre de son bien-aimé, se sente couverte de ses baisers longtemps désirés et puisse s'écrier : « Il a placé sa main gauche sous ma tête, et, de sa droite, il me tient embrassée (*Cant.*, II. 6). » Mais alors elle sentira et verra par elle-même combien ces preuves d'amour que l'Epoux lui donnait de la main gauche, pour ainsi dire, car il les lui prodiguait aux jours de son premier avènement, le cèdent en douceur aux embrassements de sa droite et leur sont inférieurs, et elle comprendra ces paroles : La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie (*Joan.*, VI, 64), » et elle pénétrera le sens de ces mots : « Mon esprit est plus doux que le miel et mon héritage plus agréable que le miel dans ses rayons (*Eccli.*, XXIV, 27). » S'il est dit ensuite : « La mémoire de mon nom passera de siècle en siècle (*Ibidem*, 28) ; » c'est pour montrer que les élus qui ne sont pas encore rassasiés par la présence de l'Epoux, ont du moins son souvenir, pour se consoler, tant que durera le siècle présent, pendant lequel les générations passent et se succèdent. S'il est écrit : « Ils attesteront avec force votre inépuisable douceur (*Psalm.* CXLIV, 7), » cela doit certainement s'entendre de ceux dont le Psalmiste avait dit précédemment : « Toutes les générations publieront vos louanges (*Ibidem*, 4). » Ainsi ceux qui vivent sur la terre n'ont pour eux que le souvenir de l'Epoux, et ceux qui règnent dans les cieux jouissent de sa présence ; celle-ci fait la gloire des élus qui déjà sont arrivés au port du salut, l'autre est la consolation de ceux qui ne sont point encore au terme du voyage.

CHAPITRE IV.

Quels sont ceux qui trouvent de la consolation dans le souvenir de Dieu, et sont le plus propres à ressentir de l'amour pour lui.

11. Mais il est intéressant de voir quels sont ceux qui trouvent de la consolation dans le souvenir de Dieu. Ce ne sont pas les hommes corrompus qui irritent Dieu sans cesse et à qui il est dit : « Malheur à vous, riches, qui avez votre consolation (*Luc.*, VI, 24), » mais ceux qui peuvent s'écrier avec vérité : Mon âme a refusé toute consolation (*Psalm.* LXXVI, 3) ; » nous les croirons volontiers, s'ils ajou-

---

propriæ aspergat intima conscientiæ, et intranti sponso cordis lectulus suave redoleat. Oportet enim nos, si crebrum volumus habere hospitem Christum, corda nostra semper habere munita fidelibus testimoniis, tam de misericordia scilicet morientis, quam de potentia resurgentis ; quomodo David aiebat : *Duo hæc audivi, quia potestas Dei est, et tibi, Domine, misericordia.* Siquidem utriusque rei testimonia credibilia facta sunt nimis ; Christo utique moriente propter delicta nostra, et resurgente propter justificationem nostram, et ascendente ad protectionem nostram, et mittente Spiritum ad consolationem nostram, et quandoque redituro ad consummationem nostram. Nempe in morte misericordiam, potentiam in resurrectione, utramque in singulis exhibuit reliquorum.

10. Hæc mala, hi flores, quibus sponsa se interim stipari postulat et fulciri, credo senties facile vim in se amoris posse tepescere et languescere quodammodo, si non talibus jugiter foveatur incentivis, donec introducta quandoque in cubiculum, diu cupitis excipiatur amplexibus, et dicat : *Læva ejus sub capite meo, et dextera illius amplexata est me.* Sentiet quippe tunc et probabit universa dilectionis testimonia, quæ in priori adventu, tanquam de sinistra dilecti, acceperat, præ multitudine dulcedinis amplexantis dexteræ contemnenda, at omnino jam quasi subtus habenda. Sentiet quod audierat : *Caro non prodest quidquam, spiritus est qui vivificat.* Probabit quod legerat : *Spiritus meus super mel dulcis, et hæreditas mea super mel et favum.* Quod vero sequitur, *Memoria mea in generatione sæculorum ;* hoc dicit, quia quamdiu stare præsens cernitur sæculum, in quo generatio advenit, et generatio præterit, non deerit electis consolatio de memoria, quibus nondum de præsentia plena refectio indulgetur. Unde scriptum est : *Memoriam abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt,* haud dubium, quin hi, quos paulo superius dixerat : *Generatio et generatio laudabit opera tua.* Memoria ergo in generatione sæculorum, præsentia in regno cœlorum. Ex ista glorificatur jam assumpta electio ; de illa interim peregrinans generatio consolatur.

CAPUT IV.

Quinam ex Dei recordatione consolationem capiant ; quive magis ad ejus amorem idonei.

11. Sed interest, quænam generatio ex Dei capiat recordatione solamen. Non enim generatio prava et exasperans, cui dicitur : *Væ vobis divites, qui habetis consolationem vestram ;* sed quæ dicere veraciter po-

Digitized by Google

Il n'y a que ceux qui dédaignent les plaisirs caducs qui soient capables de goûter les délices du ciel.

tent avec le Psalmiste : « Mais je me suis souvenu de Dieu et j'ai trouvé ma joie dans ce souvenir (*Psalm.* LXXVI, 4). » Il est juste, en effet, que ceux qui ne jouissent pas encore de la présence du bien-aimé, jettent les yeux sur l'avenir, et que ceux qui dédaignent de puiser quelques consolations au torrent des choses qui passent, en goûtent d'abondantes dans le souvenir de celles qui demeurent éternellement. Tels sont ceux qui recherchent le Seigneur et la face du Dieu de Jacob, au lieu de leurs propres intérêts. Pour ceux qui soupirent après Dieu et qui appellent sa présence de tous leurs vœux, son souvenir est doux; mais bien loin d'apaiser leur faim, il l'accroît pour l'aliment qui doit les rassasier. C'est ce que prédit cet aliment lui-même quand il dit, en parlant de lui : « Ceux qui me mangent auront encore faim (*Eccli.*, XXIV, 29). » C'est également ce que dit celui qui s'en nourrit : « Je me rassasierai quand vous m'aurez montré votre gloire (*Psalm.* XVI, 15). » Heureux toutefois, dès maintenant, ceux qui ont faim et soif de la justice, puisqu'il n'y a qu'eux qui seront rassasiés. Et malheur à toi, race méchante et perverse, malheur à toi, peuple sot et insensé, qui ne te complais point dans son souvenir et qui redoutes sa présence ! Tu as bien raison de craindre, puisque tu ne veux point échapper maintenant aux filets des chasseurs, car « ceux qui aspirent à devenir riches en cette vie, tombent dans les piéges du démon (I *Tim.*, VI, 9); » tu ne pourras un jour te soustraire à cette parole bien dure, oui, bien dure et bien cruelle : « Allez, maudits, au feu éternel (*Matth.*, XXV, 41). » Combien plus tendre et plus douce est celle que nous entendons répéter tous les jours dans l'Église, en souvenir de la passion : « Celui qui mange ma chair et boit mon sang vivra éternellement (*Joan.*, VI, 55) ! » Ce qui revient à dire : Celui qui honore ma mort, et, à mon exemple, mortifie sa chair sur la terre, aura la vie éternelle; ou bien, si vous partagez mes souffrances, vous partagerez aussi mon royaume. Et pourtant aujourd'hui encore, beaucoup, à ces mots, se retirent et s'éloignent en disant, sinon de la bouche du moins par leur conduite : « Ce discours est bien dur; qui est-ce qui peut l'écouter (*Ibidem*, 61) ? » Ainsi les hommes qui, au lieu de conserver leur cœur droit et pur et de demeurer fidèles à Dieu, ont mieux aimé placer leurs espérances dans des richesses incertaines, ne peuvent entendre maintenant parler de la croix; le simple souvenir de la passion leur semble d'un poids écrasant; combien plus accablantes seront pour eux ces paroles du juge : « Allez, maudits, au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges (*Matth.*, XXV, 41) ? » Elles écraseront, comme un rocher pourrait le faire, celui sur qui elles tomberont. Mais les saints seront bénis; avec l'Apôtre, ils n'ont pas d'autre ambition « que d'être agréables à Dieu, tant qu'ils sont loin de lui, et de lui plaire encore, quand ils seront en sa présence (II *Corinth.*, V, 9). » Aussi entendront-ils ces paroles : « Venez, les bien-aimés de mon Père, etc. » C'est alors que ceux qui n'ont pas maintenu leur cœur dans la droite voie, sentiront, mais trop tard, combien doux et légers sont le joug et le fardeau du Christ, auxquels ils ont orgueilleusement soustrait leur cœur endurci, comme s'il se fût agi d'un joug accablant et d'un pesant fardeau. Vous ne pouvez pas, ô malheureux esclaves de l'argent, vous glorifier dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ et mettre en même temps vos

Les avertissements de Dieu semblent durs à bien des gens.

Il est impossible de servir en même temps Dieu et l'argent.

---

test : *Renuit consolari anima mea.* Huic plane et credimus, si secuta adjecerit : *Memor fui Dei, et delectatus sum.* Justum quippe est, ut quos præsentia non delectant, præsto eis sit memoria futurorum; et qui de rerum fluentium qualibet affluentia despiciunt consolari, recordatio illos delectet æternitatis. Et hæc est generatio quærentium Dominum, quærentium non quæ sua sunt, sed faciem Dei Jacob. Dei ergo quærentibus et suspirantibus præsentiam, præsto interim et dulcis memoria est, non tamen qua satientur, sed qua magis esuriant unde satientur. Hoc ipsum de se cibus ipse testatur, ita dicens : *Qui edit me, adhuc esuriet;* et qui eo cibatus est, *Satiabor,* inquit *cum apparuerit gloria tua.* Beati tamen jam nunc qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam quandoque ipsi, et non alii, saturabuntur. Væ tibi, generatio prava atque perversa ! væ tibi, populo stulte et insipiens, qui et memoriam fastidis, et præsentiam expavescis ! Merito quidem, nec modo enim liberari vis de laqueo venantium, siquidem *qui volunt divites fieri in hoc sæculo, incidunt in laqueum diaboli;* nec tunc a verbo aspero poteris liberari. O verbum asperum, o sermo durus ! *Ite, maledicti, in ignem æternum.* Durior plane atque asperior illo, qui quotidie nobis de memoria passionis in Ecclesia repetitur : *Qui manducat meam carnem, et bibit sanguinem meum, habet vitam æternam.* Hoc est, qui recolit mortem meam, et exemplo meo mortificat membra sua quæ sunt super terram, habet vitam æternam; hoc est, si compatimini, et conregnabitis. Et tamen plerique ab hac voce resilientes et abeuntes hodieque retrorsum, respondent non verbo, sed facto : *Durus est hic sermo; quis potest eum audire ?* Itaque generatio quæ non direxit cor suum, et non est creditus cum Deo spiritus ejus, sed magis sperans in incerto divitiarum, verbum modo crucis audire gravatur, ac memoriam passionis sibi judicat onerosam. Verum qualiter verbi illius pondus in præsentia sustinebit : *Ite, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus ?* Super quem profecto ceciderit lapis iste, conteret eum. At vero generatio rectorum benedicetur; qui utique cum Apostolo, *sive absentes, sive præsentes, contendunt placere Deo.* Denique audient : *Venite, benedicti Patris mei,* etc. Tunc illa quæ non direxit cor suum, sero quidem experietur, quam in illius comparatione doloris jugum Christi suave, et onus leve fuerit, cui tanquam gravi et aspero duram cervicem superbe subduxit. Non potestis, o miseri servi mam-

Digitized by Google

espérances dans les trésors, soupirer après la fortune et goûter combien le Seigneur est doux ; aussi trouverez-vous certainement bien redoutable, quand vous le verrez, Celui dont le souvenir ne vous a pas semblé plein de douceur.

12. Quant à l'âme fidèle, elle soupire de toutes ses forces après la vue de Dieu, et se repose doucement dans son souvenir ; elle se glorifie des ignominies de la croix, tant qu'il ne lui est pas donné de contempler le Seigneur face à face. Voilà certainement le repos et le sommeil que l'Épouse, la colombe du Christ, goûte, en attendant, au milieu des biens qui lui sont échus en héritage ; elle a, dès à présent, par le souvenir de votre ineffable douceur, ô Seigneur Jésus, les ailes blanches et argentées de la pureté et de l'innocence, et de plus, elle espère être enivrée de bonheur quand elle verra votre face répandre l'éclat de l'or sur les plumes de son cou et votre sagesse l'inonder de lumière dans la gloire et dans la félicité des saints. Elle a donc bien raison de se glorifier dès maintenant et de dire : « Son bras gauche sera sous ma tête et il m'entourera de son bras droit (*Cant.*, II, 5). » Le bras gauche de l'Epoux est le souvenir de cet amour dont aucun autre n'égale la grandeur et qui l'a poussé à donner sa vie pour ses amis ; son bras droit est la vision béatifique qu'il a promise aux siens et la joie dont ils seront enivrés, quand ils jouiront de sa divine présence. Ce n'est pas sans cause que cette vision divine et déifique, cette inestimable félicité de la vue de Dieu est représentée par la main droite, car c'est de cette main qu'il est dit d'une manière ineffable : « Votre droite renferme d'éternelles délices (*Psalm.* XV, 10). » C'est par un semblable motif que la main gauche est comme le siége de cette admirable charité dont il a été parlé plus haut et dont on ne saurait trop se souvenir ; car c'est sur cette main que l'Epouse appuie sa tête et se repose en attendant que l'iniquité passe.

Le Christ a deux femmes fortes pour épouses.

13. Non, ce n'est pas sans raison que l'Epoux place son bras gauche sous la tête de l'Épouse, afin qu'elle s'y laisse aller et qu'elle y repose ce qu'on peut appeler sa tête, c'est-à-dire l'attention de son âme, de peur qu'elle ne faiblisse et qu'elle ne s'incline vers les désirs charnels du siècle ; car l'enveloppe terrestre et corruptible du corps pèse lourdement sur l'âme et la fait descendre des pensées, auxquelles elle ne peut manquer de s'élever, en considérant une miséricorde à laquelle nous avions si peu de droits, un amour si gratuit et si bien prouvé, un honneur si inespéré, une mansuétude et une douceur si persévérantes et si admirables. Comment la méditation attentive de toutes ces choses, n'élèverait-elle pas jusqu'à elles l'esprit qui s'en nourrit, et ne le détacherait-elle pas de toute affection mauvaise ? Quelle impression profonde ne fera-t-elle pas sur lui, et comment pourrait-elle ne pas lui inspirer du mépris pour ce dont on ne peut jouir qu'en renonçant à toutes ces grandes choses ? C'est à la bonne odeur qu'elles répandent comme autant de parfums délicieux que l'Épouse hâte gaiement le pas et se sent consumée d'amour ; quand elle se voit tant aimée, il lui semble qu'elle aime trop peu, lors même qu'elle serait elle-même tout amour, et elle a raison de le croire ; de quel retour en effet, un grain de poussière pourra-t-il payer un amour si grand et venu de si haut, quand même il se consumerait tout entier d'amour et de reconnaissance ? La majesté divine ne l'a-t-elle pas prévenu, ne s'est-elle pas montrée tout entière occupée à le sauver ? Car

La tête de l'Épouse est son intention.

Combien il est utile de considérer l'amour que Dieu a pour nous.

---

monæ, simul gloriari in cruce Domini nostri Jesu Christi, et sperare in pecuniæ thesauris ; post aurum abire, et probare quam suavis est Dominus. Proinde quem suavem in memoria non sentitis, asperum procul dubio in præsentia sentietis.

12. Cæterum fidelis anima et suspirat præsentiam inhianter, et in memoria requiescit suaviter ; et donec idonea sit revelata facie speculari gloriam Domini, crucis ignominia gloriatur. Sic profecto, sic sponsa et columba Christi pausat sibi interim, et dormit inter medios cleros, sortita jam impræsentiarum de memoria abundantiæ suavitatis tuæ, Domine Jesu, pennas deargentatas, innocentiæ videlicet pudicitiæque candorem ; et sperans insuper adimpleri lætitia cum vultu tuo, ubi etiam fiant posteriora dorsi ejus in pallore auri ; quando in splendoribus sanctorum introducta cum gaudio, sapientiæ plenius fuerit illustrata fulgoribus. Merito proinde jam nunc gloriatur, et dicit : *Læva ejus sub capite meo, et dextera illius amplexabitur me ;* in læva reputans recordationem illius charitatis, qua nulla major est, quod animam suam posuit pro amicis suis ; in dextera vero beatam visionem, quam promisit amicis suis, et gaudium de præsentia majestatis. Merito illa Dei et deifica visio, illa divinæ præsentiæ inæstimabilis electatio in dextera deputatur, de qua et delectabiliter canitur : *Delectationes in dextera tua usque in finem.* Merito in læva admirabilis illa memorata et semper memoranda dilectio collocatur, quod donec transeat iniquitas, super eam sponsa recumbat et requiescat.

13. Merito ergo læva sponsi sub capite sponsæ, super quam videlicet caput suum reclinata sustentet, hoc est mentis suæ intentionem, ne inclinetur et incurvetur in carnalia et sæcularia desideria ; quia corpus quod corrumpitur, aggravat animam ; et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem. Quid namque aliud faciat considerata tanta et tam indebita miseratio, tam gratuita et sic probata dilectio, tam inopinata dignatio, tam invicta mansuetudo, tam stupenda dulcedo ? Quid, inquam, hæc omnia faciant diligenter considerata, nisi ut considerantis animum, ab omni penitus pravo vindicatum amore, ad se mirabiliter rapiant, vehementer afficiant, faciantque præ se contemnere, quidquid nisi in contemptu horum appeti non potest ? Nimirum proinde in odore unguentorum horum sponsa currit alacriter, amat ardenter ; et parum sibi amare sic amata videtur,

Digitized by Google

« Dieu a aimé le monde au point de lui donner son Fils unique (*Joan.*, III, 16). » Or c'est évidemment de Dieu le Père qu'il est question ici, et, lorsqu'il est dit: « Il a livré son âme à la mort (*Isa.*, LIII, 12), » c'est du Fils qu'il s'agit; quant au Saint-Esprit nous lisons: « Le Paraclet que mon Père vous enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous remettra en mémoire tout ce que je vous ai dit (*Joan.*, XIV, 26). » Dieu nous aime donc et nous aime de tout son être; car la Trinité nous aime tout entière, s'il est permis de s'exprimer ainsi, en parlant de l'Etre infini et incompréhensible dans lequel il n'y a pas de parties.

CHAPITRE V.

Obligation d'aimer Dieu, particulièrement pour les chrétiens.

14. Quand on pense à tout cela, on comprend facilement pourquoi on doit aimer Dieu et quels droits il a à notre amour. S'agit-il de l'infidèle? comme il ne connaît pas Dieu le Fils, il est dans la même ignorance sur le Père et sur le Saint-Esprit; et de même qu'il ne rend pas gloire au Fils, il ne saurait glorifier le Père qui l'a envoyé ni le Saint-Esprit qui est un don du Fils; il connaît Dieu moins que nous, il n'est donc pas étonnant qu'il l'aime moins; toutefois il n'ignore pas qu'il se doit tout entier à celui dont il sait qu'il a reçu l'existence. Mais que sera-ce pour moi? car je ne puis l'ignorer, non-seulement Dieu m'a donné l'être sans que je l'eusse mérité; non-seulement il pourvoit avec largesse à mes besoins, il me console avec bonté et me gouverne avec sollicitude, mais encore il est l'auteur de ma rédemption et de mon salut éternel; il est pour moi un trésor et la source de la gloire. Nous lisons en effet: « On trouve en lui une miséricorde abondante (*Psalm.* CXXIX, 7), » et: « Il est entré une fois dans le Saint des saints, après avoir acquis par l'effusion de son sang une rédemption éternelle (*Hebr.*, IX, 12). » — « Il nous garde, comme il est écrit; il n'abandonnera pas, mais il conservera éternellement ses saints (*Psalm.* XXXVI, 18). » Il nous enrichit; il est dit, en effet: « On versera dans votre sein une bonne mesure, bien pressée, bien entassée, qui se répandra par-dessus les bords (*Luc.*, VI, 38). » Et ailleurs encore: « L'œil n'a pas vu, l'oreille n'a point entendu, le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment (I *Corinth.*, II, 9). » Il nous comble de gloire; car, suivant l'Apôtre: « Nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps, maintenant vil et abject, et le rendra pareil au sien qui est plein d'éclat (*Philipp.*, III, 21), » et encore: « Les souffrances de la vie présente sont hors de proportion avec la gloire qui éclatera un jour en nous (*Rom.*, VIII, 18). » Et ce moment si court, si fugitif des afflictions de la vie actuelle produit en nous, si au lieu d'arrêter nos regards sur les choses visibles nous les reportons sur celles qui sont invisibles, le poids d'une éternité de gloire incomparable (II *Corinth.*, IV, 17). »

Motifs pour un chrétien d'aimer Dieu.

15. Que rendrai-je donc au Seigneur pour tout cela? La raison et la justice naturelle me font une obligation pressante de me donner tout entier à celui de qui j'ai reçu tout ce que je suis, et de consacrer tout mon être à l'aimer. La foi me dit aussi d'avoir pour lui un amour d'autant plus grand que

---

etiam cum se totam in amore perstrinxerit. Nec immerito. Quid magnum enim tanto et tanti repensatur amori, si pulvis exiguus totum se ad redamandum collegerit, quem illa nimirum Majestas in amore prævenientis, tota in opus salutis ejus intenta conspicitur? Denique *sic Deus dilexit mundum, ut Unigenitum daret*; haud dubium quin de Patre dicat. Item, *Tradidit in mortem animam suam*; nec dubium quod de Filio loquatur. Ait et de Spiritu sancto: *Spiritus Paraclitus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.* Amat ergo Deus, et ex se toto amat, quia tota Trinitas amat; si tamen totum dici potest de infinito et incomprehensibili, aut certe de simplici.

CAPUT V.

Christiano quantum incumbat debitum amoris.

14. Intuens ergo hæc, credo, satis agnoscit, quare Deus diligendus sit, hoc est unde diligi mereatur. Cæterum infidelis non habens Filium, nec Patrem proinde habet, nec Spiritum sanctum. Qui enim non honorificat Filium, non honorificat Patrem qui misit illum; sed nec Spiritum sanctum quem misit ille. Is itaque mirum non est, si quem minus agnoscit, minus et diligit. Attamen et ipse totum ei sese debere non ignorat, quem sui totius non ignorat auctorem. Quid ergo ego, qui Deum meum teneo vitæ meæ non solum gratuitum largitorem, largissimum administratorem, pium consolatorem, sollicitum gubernatorem; sed insuper etiam copiosissimum redemptorem, æternum conservatorem, ditatorem, glorificatorem? sicut scriptum est: *Copiosa apud eum redemptio*; et item: *Introivit semel in sancta, æterna redemptione inventa*; et de conservatione: *Non relinquet sanctos suos, in æternum conservabuntur*; et de locupletatione: *Mensuram bonam, et confertam, et cogitatam et supereffluentem dabunt in sinum vestrum*; et rursum: *Nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus diligentibus se*; et de glorificatione: *Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ*; et illud: *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis*; et iterum: *Id quod in præsenti est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis, non contemplantibus quæ videntur, sed quæ non videntur.*

15. Quid retribuam Domino pro omnibus his? Illum ratio urget et justitia naturalis totum se tradere illi, a quo se totum habet, et ex se toto debere diligere,

Digitized by Google

je comprends mieux combien je dois l'estimer plus que moi-même, car si je tiens de sa munificence tout ce que je suis, je lui dois aussi le don de lui-même. Enfin le jour de la foi chrétienne n'avait pas lui encore, un Dieu ne s'était pas encore montré revêtu de notre chair, il n'était ni mort sur la croix, ni descendu dans le sépulcre, ni remonté vers son Père; il n'avait, dis-je, pas encore fait éclater toute l'étendue de son amour pour nous, de cet amour dont je me suis complu à vous parler plus haut, que déjà l'homme avait reçu l'ordre d'aimer le Seigneur son Dieu, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, c'est-à-dire de tout son être, de tout l'amour dont il est capable, en tant qu'il est une créature douée de force et d'intelligence. Ce n'était certes pas une injustice, de la part de Dieu, de réclamer son œuvre et ses dons. Pourquoi en effet l'ouvrage n'aimerait-il pas celui qui l'a fait, s'il en a reçu le pouvoir d'aimer, et, pourquoi ne l'aimerait-il pas de toutes ses forces s'il n'a reçu que de lui toutes celles qu'il a? Ajoutez à cela qu'il a été tiré du néant sans aucun mérite antérieur, pour être ensuite élevé en dignité; l'obligation d'aimer Dieu vous en paraîtra d'autant plus évidente et ses droits à notre amour d'autant plus fondés. D'ailleurs, n'a-t-il pas mis le comble à ses bienfaits et à ses miséricordes, lorsqu'il nous a sauvés, quand nous étions tombés au rang des animaux (*Psalm.* XLVIII, 13)? En effet, par le péché nous étions déchus du rang honorable qui était le nôtre, pour devenir semblables au bœuf qui broute dans les champs, et aux animaux privés de la raison. Si donc je me dois tout entier à mon Créateur, que ne dois-je pas de plus à mon Réparateur, et à un tel réparateur? Il lui fut beaucoup moins facile de me réparer que de me créer; car, pour donner l'être non-seulement à moi, mais encore à tout ce qui existe, l'Ecriture rapporte « qu'il n'eut qu'à parler et tout fut fait (*Psalm.* CXLVIII, 5). » Mais pour réparer l'être qu'il m'avait, d'un seul mot, donné si complet, que de paroles il a dû prononcer, que de merveilles il a dû opérer, que de traitements cruels, ce n'est pas assez dire, que de traitements indignes il lui a fallu souffrir! « Que rendrai-je donc au Seigneur, en reconnaissance de tout ce qu'il a fait pour moi (*Psalm.* CXV, 12)? » Quand il m'a créé, il m'a donné à moi-même; mais il m'a rendu à moi-même quand il s'est donné à moi; donné d'abord, rendu ensuite, je me dois donc pour moi et je me dois deux fois. Mais que rendrai-je à Dieu pour lui? Car si je pouvais me donner mille fois, que serait-ce en comparaison de Dieu?

Le précepte de la charité oblige plus les fidèles de la loi nouvelle qu'il n'obligeait ceux de l'ancienne.

CHAPITRE VI.

Récapitulation sommaire des chapitres précédents.

16. Reconnaissez donc d'abord dans quelle mesure Dieu mérite d'être aimé, ou plutôt, comprenez qu'il doit l'être sans mesure. En effet, pour me résumer en peu de mots, il nous a aimés le premier, lui si grand, nous si petits; il nous aimés avec excès, tels que nous sommes, et avant tout mérite de notre part; voilà pourquoi j'ai dit, en commençant, que la mesure de notre amour pour Dieu est d'excéder toute mesure; d'ailleurs, puisque l'objet de notre amour est immense, infini (car Dieu est tel), quels doivent être, je le demande, le terme et la mesure de notre amour pour lui? De

Comment il faut aimer Dieu

Mihi profecto Fides tanto plus indicit amandum, quanto et eum me ipso pluris æstimandum intelligo; quippe qui illum non solum mei, sed sui quoque ipsius teneo largitorem. Denique nondum tempus Fidei advenerat, nondum innotuerat in carne Deus, obierat in cruce, prodierat de sepulcro, redierat ad Patrem; nondum, inquam, commendaverat in nobis suam multam dilectionem, illam de qua jam multa locuti sumus, cum jam mandatum est homini diligere Dominum Deum suum ex toto corde, tota anima, tota virtute sua, id est, ex omni quod est, quod scit, quod potest. Nec tamen injustus Deus, suum sibi vindicans opus et dona. Ut quid enim non amaret opus artificem, cum haberet unde id posset? Et cur non quantum omnino posset, cum nihil omnino nisi ejus munere posset? Ad hæc, quod de nihilo, quod gratis, quod in hac dignitate, conditum est; et debitum dilectionis manifestius facit, et exactum justiorem ostendit. Cæterum quantum putamus adjectum beneficii, cum homines et jumenta salvavit, quemadmodum multiplicavit misericordiam suam Deus? Nos dico, qui mutavimus gloriam nostram in similitudinem vituli comedentis fœnum, peccando compositi jumentis insipientibus. Quod si totum me debeo, quid mei facto, quid adjecta jam et pro refecto, et refecto hoc modo? Nec enim tam facile refectus, quam factus, siquidem non solum de me, sed de omni quoque quod factum est, scriptum est: *Dixit, et facta sunt.* At vero qui me tantum et semel dicendo fecit, in reficiendo profecto et dixit multa, et gessit mira, et pertulit dura; nec tantum dura, sed et indigna. Quid ergo retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? In primo opere me mihi dedit, in secundo se; et ubi se dedit, me mihi reddidit. Datus ergo, et redditus me pro me debeo, et bis debeo. Quid Deo retribuam pro se? Nam etiam si me millies rependere possem, quid sum ego ad Deum?

CAPUT VI.

Brevis anacephalæosis et summa prædictorum.

16. Hic primum vide, quo modo, imo quam sine modo a nobis Deus amari meruerit; qui (ut paucis quod dictum est repetam) prior ipse dilexit nos, tantus, et tantum, et gratis tantillos, et tales. En quod in principio dixisse me memini, modum esse diligendi Deum, sine modo diligere. Denique cum dilectio quæ tendit in Deum, tendat in immensum, tendat in infinitum (nam et infinitus Deus est et immensus), quisnam, quæso, debeat finis esse nostri,

Digitized by Google

plus, notre amour n'est pas gratuit; c'est le payement d'une dette que nous avons contractée. Enfin, quand c'est l'Être immense et éternel, l'amour même par excellence, quand c'est un Dieu dont la grandeur est sans bornes, la sagesse incommensurable, la paix au-dessus de tout sentiment et de toute pensée ; quand, dis-je, c'est un tel Dieu qui nous aime, garderons-nous à son égard quelque mesure dans notre amour? Je vous aimerai donc, Seigneur, vous qui êtes ma force et mon appui, mon refuge et mon salut, vous qui êtes pour moi tout ce qui peut se dire de plus désirable et de plus aimable. Mon Dieu et mon soutien, je vous aimerai de toutes mes forces, non pas autant que vous le méritez, mais certainement autant que je le pourrai, si je ne le puis autant que je le dois, car il m'est impossible de vous aimer plus que de toutes mes forces. Je ne vous aimerai davantage qu'après que vous m'aurez fait la grâce de le pouvoir, et ce ne sera pas encore vous aimer comme vous le méritez. Vos yeux voient toute mon insuffisance, mais je sais que vous inscrivez, dans votre livre de vie, tous ceux qui font ce qu'ils peuvent, lors même qu'ils ne peuvent tout ce qu'ils doivent. J'en ai dit assez, si je ne me trompe, pour montrer comment Dieu doit être aimé, et par quels bienfaits il a mérité notre amour. Je dis par quels bienfaits, car pour leur excellence, qui pourrait la comprendre, qui pourrait l'exprimer, qui pourrait la sentir?

CHAPITRE VII.

Avantages et récompense de l'amour de Dieu. Les choses de la terre ne peuvent satisfaire le cœur de l'homme.

17. Voyons maintenant quel avantage il y a pour nous dans l'amour de Dieu. Oui, voyons, mais quel rapport y a-t-il entre ce que nous verrons et ce qui est? Pourtant, il ne faut pas le passer sous silence, bien que notre regard ne puisse embrasser toute la vérité. Nous nous sommes demandé plus haut pour quel motif et dans quel mesure il faut aimer Dieu, et nous avons dit que cette question, pour quels motifs faut-il l'aimer, se présente sous deux points de vue, car on peut l'entendre de cette manière, quels droits Dieu a-t-il à notre amour; ou de cette autre, quel avantage trouvons-nous à l'aimer? Nous avons parlé, du mieux que nous avons pu, sinon d'une manière digne de Dieu, des droits qu'il possède à notre amour : nous ferons de même pour les avantages que nous trouvons dans cet amour; car si nous devons aimer Dieu, sans nous préoccuper de la récompense, nous n'en sommes pourtant pas moins récompensés pour l'avoir aimé. La vraie charité ne peut demeurer sans salaire, et pourtant elle n'est point mercenaire, car elle ne recherche pas son intérêt (I *Corinth.*, XIII, 5) ; l'amour est un mouvement de l'âme et non pas un contrat; il ne s'acquiert point en vertu d'une convention, et n'acquiert rien non plus par cette voie; il est tout spontané dans ses mouvements et il nous rend semblables à lui : enfin le veritable amour trouve sa satisfaction en lui-même. Sa récompense est dans l'objet aimé; car, quel que soit l'objet qu'on paraisse aimer, si on l'aime en vue d'un autre, c'est véritablement cet autre qu'on aime et non pas celui dont le cœur se sert pour l'atteindre. C'est ainsi que saint Paul ne prêche pas l'Evangile, pour se procurer de quoi manger, mais il mange afin de pouvoir prêcher l'Évangile; car ce qu'il aime, ce n'est pas la nourriture qu'il prend, mais l'Evangile qu'il annonce

Le second motif pour lequel nous devons aimer Dieu, c'est la récompense qu'il nous promet

C'est l'amour même.

---

vel modus amoris? Quid quod amor ipse noster non jam gratuitus impenditur, sed rependitur debitus? Amat ergo immensitas, amat æternitas, amat supereminens scientiæ charitas; amat Deus, cujus magnitudinis non est finis, cujus sapientiæ non est numerus, cujus pax exsuperat omnem intellectum; et vicem rependimus cum mensura? Diligam te, Domine, fortitudo mea, firmamentum meum et refugium meum, et liberator meus ; et meum denique quidquid optabile atque amabile dici potest. Deus meus, adjutor meus, diligam te pro dono tuo, et modo meo, minus quidem justo, sed plane non minus posse meo; qui, etsi quantum debeo non possum, non possum tamen ultra quam possum. Potero vero plus, cum plus donare dignaberis; nunquam tamen prout dignus haberis. Imperfectum meum viderunt oculi tui; sed tamen in libro tuo omnes scribentur, qui quod possunt faciunt, etsi quod debent non possunt. Satis, quantum reor, apparet, et quonam modo Deus diligendus sit, et quo merito suo. Quo, inquam, merito suo, nam quanto, cui sane apparebit? quis dicat? quis sapiat?

CAPUT VII.

Non sine fructu et præmio diligi Deum; et terrenis non satiari humani cordis appetitum.

17. Nunc quo nostro commodo diligendus sit, videamus. Sed quantum est et in hoc videre nostrum ad id quod est? Nec tamen quod videtur tacendum est, etsi non omnino videtur ut est. Superius, cum propositum esset, quare, et quomodo diligendus sit Deus; duplicem dixi parere intellectum id quod quæritur. Quare: ut, aut quo suo merito, aut quo nostro commodo diligendus sit, utrumlibet quæri possa perinde videatur. Dicto proinde de merito Dei, non prout dignum ei, sed prout datum est mihi; superest ut de præmio, quod item dabitur, dicam. Non enim sine præmio diligitur Deus, etsi absque præmii intuitu diligendus sit. Vacua namque vera charitas esse non potest, nec tamen mercenaria est; quippe non quærit quæ sua sunt. Affectus est, non contractus; nec acquiritur pacto, nec acquirit. Sponte affluit, et spontaneum facit. Verus amor seipso contentus est. Habet præmium, sed id quod amatur. Nam quidquid propter aliud amare videaris, id plane amas, quo amore ille finis pertendit, non per quod tenditur. Paulus sicut

Le véritable amour ne recherche point la récompense.

(I *Corinth.*, IX, 18). Le véritable amour ne recherche point de récompense, mais il en mérite une; il est bien certain qu'on ne propose point à celui qui aime de le récompenser de son amour, mais il mérite d'être récompensé et il le sera s'il continue d'aimer. Enfin, dans un ordre de choses moins élevé, on excite à les faire, par les promesses de récompenses, non pas ceux qui s'y portent d'eux-mêmes, mais seulement ceux qui ne s'y prêtent qu'avec peine. A qui la pensée est-elle jamais venue d'offrir à quelqu'un une récompense pour lui faire faire ce qu'il brûle de faire? Assurément, on ne donne pas de l'argent à un homme mourant de faim et de soif, pour l'engager à manger ou à boire, non plus qu'à une véritable mère, pour lui faire allaiter le fruit de ses entrailles, et on n'emploie ni prières ni promesses, pour engager quelqu'un à entourer sa vigne d'une haie, à remuer la terre au pied de ses arbres ou à relever le pignon de sa maison. A bien plus forte raison, celui qui aime Dieu n'a-t-il pas besoin d'y être excité par l'appas d'une récompense qui n'est pas Dieu lui-même; autrement, ce ne serait pas Dieu qu'il aimerait, ce serait la récompense.

18. Il est dans la nature de tout être raisonnable de désirer, chacun selon sa pente et sa manière de voir, ce qui lui semble mieux que ce qu'il possède, et de n'être jamais satisfait d'une chose qui manque précisément de ce qu'il voudrait trouver en elle. Citons des exemples: Si un homme qui possède une belle femme, en voit une plus belle, son cœur la désire, son regard la convoite; s'il a un habit précieux il en désire un plus somptueux encore; et quelques richesses qu'il ait, il porte envie à ceux qui sont plus riches que lui. Ne voit-on pas tous les jours des hommes riches en terres et en propriétés acheter de nouveaux champs, et, dans leurs convoitises sans fin reculer continuellement les bornes de leurs domaines? Ceux qui habitent dans des demeures royales, dans de vastes palais, ne cessent d'ajouter tous les jours de nouveaux édifices aux anciens; poussés par une curiosité inquiète, ils ne font qu'édifier et détruire, changer les ronds en carrés. Si nous passons aux hommes qui sont comblés d'honneurs, ne les voyons-nous pas constamment aspirer de toutes leurs forces et avec une ambition de plus en plus difficile à satisfaire, à s'élever plus encore? Il n'y a pas de fin à tout cela, parce que dans toutes ces choses, on ne saurait trouver un point qui fût proprement le plus élevé et le meillenr. Mais faut-il s'étonner que ceux qui ne peuvent s'arrêter tant qu'ils ne possèdent pas ce qu'il y a de plus grand et de plus parfait, ne soient jamais satisfaits de ce qui est moins bon et moins élevé? mais ce que je trouve insensé au delà de toute expression, c'est qu'on désire toujours des choses qui ne sauraient jamais, je ne dis pas satisfaire, mais simplement endormir nos convoitises. Quoi qu'on possède, on n'en désire pas moins ce qu'on n'a pas encore, et c'est toujours après ce qui nous manque que nous soupirons davantage. Aussi qu'arrive-t-il de là? C'est que notre cœur, en cédant aux charmes variés et trompeurs du siècle, se fatigue inutilement dans sa course et n'arrive point à se rassasier; il est toujours affamé et ne compte pour rien ce qu'il a consommé en comparaison de ce qui lui reste encore à manger; il est bien plus tourmenté par le désir de ce qui lui manque que satisfait de ce qu'il possède. On ne peut tout avoir, et le peu qu'on a, on ne l'acquiert

Les désirs de l'homme le portent à posséder le souverain bien.

---

evangelizat ut comedat, sed comedit ut evangelizet: eo quod amet, non cibum, sed Evangelium. Verus amor præmium non requirit, sed meretur. Præmium sane necdum amanti proponitur, amanti debetur, perseveranti redditur. Denique in rebus inferioribus suadendis, invitos promissis vel præmiis invitamus, et non spontaneos. Quis enim munerandum hominem putet, ut faciat quod et sponte cupit? Nemo, verbi causa, conducit aut esurientem ut comedat, aut sitientem ut bibat, aut certe matrem ut parvulum allactet filium uteri sui. An vero quis putet prece vel pretio quempiam commonendum suam ipsius vel sepire vineam, vel arborem circumfodere, vel structuram propriæ domus erigere? Quanto magis Deum amans anima, aliud præter Deum sui amoris præmium non requirit? Aut si aliud requirit, illud pro certo, non Deum diligit.

18. Inest omni utenti ratione naturaliter pro sua semper æstimatione atque intentione appetere potiora, et nulla re esse contentum, cui quod deest, judicet præferendum. Nam et qui, verbi gratia, uxorem habet speciosam, petulanti oculo vel animo respicit pulchriorem; et qui veste pretiosa indutus est, pretiosiorem affectat, et possidens multas divitias, invidet ditiori. Videas item multis prædiis et possessionibus ampliatos, adhuc tamen in dies agrum agro copulare, atque infinita cupiditate dilatare terminos suos. Videas et qui in regalibus domibus, amplisque habitant palatiis, nihilominus quotidie conjungere domum ad domum, et inquieta curiositate ædificare, diruere, mutare quadrata rotundis. Quid homines sublimatos honoribus? an non insatiabili ambitione magis ac magis totis viribus conari ad altiora videmus? Et horum omnium idcirco non est finis, quia nil in eis summum singulariter reperitur vel optimum. Et quid mirum si inferioribus et deterioribus contentus non sit, qui citra summum vel optimum quiescere non potest? Sed hoc stultum et extremæ dementiæ est, ea semper appetere, quæ nunquam, non dico satient, sed nec temperent appetitum; dum quidquid talium habueris, nihilominus non habita concupiscas, et ad quæque defuerint, semper inquietus anheles. Ita enim fit, ut per varia et fallacia mundi oblectamenta vagabundus animus, inani labore discurrens fatigetur, non satietur: dum quidquid famelicus inglutierit, parum reputet ad id quod superest devorandum, semperque non minus anxie cupiat quæ desunt quam quæ adsunt læte possideat. Quis enim obtineat universa? Quanquam et modicum id quod quisque cum labore obtinuerit, cum timore possederit, certus quidem non

Digitized by Google

qu'au prix du travail, on n'en jouit qu'avec crainte, et l'on a la douloureuse certitude de le perdre un jour, bien qu'on ignore quel sera ce jour. Voilà donc la voie que suit une volonté pervertie qui tend vers le souverain bien ; c'est en suivant cette direction, qu'elle se hâte d'atteindre ce qui doit la satisfaire ; ou plutôt, c'est dans ces détours que la vanité se joue d'elle-même et que l'iniquité se trompe. Si on veut ainsi atteindre au but qu'on se propose et acquérir enfin ce dont la possession met le comble à tous les vœux, pourquoi chercher de tant d'autres côtés? C'est s'écarter du droit chemin, et la mort arrivera bien avant qu'on ait atteint le but désiré.

On n'y parvient pas par un détour.

Détour que les impies font vers le choses créées.

19. C'est dans tous ces détours que s'égarent les impies qui cherchent, par un mouvement naturel, à satisfaire leur appétit et négligent, comme des insensés, les moyens d'arriver à leurs fins ; je veux dire, à être consommés et non pas consumés. Or, ils se consument en de vains efforts et n'arrivent pas à un bonheur consommé ; car, ils sont plus épris des créatures que du Créateur, et, ils s'adressent à elles toutes et les essayent les unes après les autres, avant de songer à essayer du Seigneur qui les a toutes faites. C'est là qu'ils en viendraient bien certainement, s'ils pouvaient un jour arriver au terme de leurs vœux, c'est-à-dire à posséder l'univers entier, moins celui qui en est l'auteur, et cela se ferait en vertu même de la loi de leurs convoitises, qui leur fait oublier ce qu'ils ont, pour aspirer après ce qui leur manque ; maîtres de tout ce qui est dans le ciel et sur la terre, ils ne tarderaient pas à trouver cela insuffisant et ils rechercheraient enfin celui qui leur manque encore pour qu'ils aient tout, c'est-à-dire Dieu lui-même. Arrivés là, ils goûteraient enfin le repos ; car, si on ne peut le trouver en deçà de ce terme, on ne saurait non plus éprouver le besoin d'aller au delà ; quiconque s'y trouverait ne pourrait donc manquer de s'écrier : « Mon bonheur c'est d'être attaché à Dieu (*Psalm.* LXXII, 28) : » ou bien, « Qu'y a-t-il pour moi dans le ciel, et que désirai-je sur la terre, hors de vous, ô mon Dieu (*ibid.*, 25) ? » et encore : « Seigneur, vous êtes le Dieu de mon cœur, et mon partage pour l'éternité (*ibid.*, 26). » Voilà donc, ainsi que je l'ai dit plus haut, comment on arriverait au souverain bien, si on pouvait d'abord goûter de tous les biens qui se trouvent moindres que lui.

C'est être insensé, sinon absolument d'esprit, que de procéder ainsi.

20. Mais il est absolument impossible de procéder de cette manière, la vie est trop courte pour cela, les forces nous manquent et le nombre de ceux qui partagent notre sort est trop considérable. Aussi, quiconque veut essayer de toutes les créatures, prend-il une peine inutile, car dans la longue voie où il s'engage, il ne saurait arriver au terme et goûter à tout ce qui peut exciter ses convoitises. Pourquoi ne pas faire tous ces essais en esprit, plutôt qu'en réalité ? ce serait plus facile et plus avantageux ; l'esprit a reçu une activité et une perspicacité plus grandes que le cœur, précisément afin de pouvoir le devancer en tout, et pour que le cœur n'ait pas l'imprudence de s'attacher à ce que l'esprit qui va plus vite que lui n'a pas commencé par trouver utile. C'est pour cela, selon moi, qu'il est écrit : « Eprouvez tout et ne retenez que ce qui est bon (I *Thess.*, v, 21), » afin que le premier prépare le terrain à l'autre, et que le cœur ne s'attache qu'en conséquence du jugement que l'esprit aura porté. On ne peut autrement s'élever jusqu'au sommet de la montagne du Seigneur (*Psalm.* XXIII, 3) et se reposer dans son sanctuaire, car c'est en vain qu'on

---

sit quando cum dolore amittat, certus autem quod quandoque amittat. Sic directo tramite voluntas perversa contendit * ad optimum, festinat ad id unde possit impleri. Imo vero his anfractibus ludit secum vanitas, mentitur iniquitas sibi. Si ita vis adimplere quod vis, hoc est, si illud apprehendere vis, quo apprehenso nil jam amplius velis ; quid tentare opus est et cætera ? Curris per devia, et longe ante morieris, quam hoc circuitu pervenias ad optatum.

* al. cum dedit.

19. Hoc ergo in circuitu impii ambulant, naturaliter appetentes unde finiant appetitum, et insipienter respuentes unde propinquent fini : fini dico, non consumptioni, sed consummationi. Quamobrem non beato fine consummari, sed consumi vacuo labore accelerant, qui rerum magis specie, quam auctore delectati, prius universa percurrere, et de singulis cupiunt experiri, quam ad ipsum curent universitatis Dominum pervenire. Et quidem pervenirent, si quandoque voti compotes effici possent, ut omnia scilicet, præter omnium principium, unus aliquis obtineret. Ea namque suæ cupiditatis lege, qua in rebus cæteris non habita præ habitis esurire, et pro non habitis habita fastidire solebat, mox omnibus quæ in cœlo, et quæ in terra sunt obtentis et contemptis, tandem ad ipsum proeul dubio curreret, qui solus deesset omnium Deus. Porro ibi quiesceret : quia sicut citra nulla revocat quies ; sic nulla ultra jam inquietudo sollicitat. Diceret pro certo : *Mihi autem adhærere Deo bonum est.* Diceret, *Quid enim mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram ?* et item : *Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum.* Sic ergo (ut dictum est) ad id quod optimum est, quivis cupidus perveniret, si quidem ante, quod citra cupit, assequi posset.

20. Verum quoniam id omnino impossibile præstruit et vita brevior, et virtus infirmior, et consors numerosior ; longo profecto itinere et casso labore desudant, qui, dum quæcumque desiderant, attingere volunt, ad cunctorum desiderabilium neque unt pertingere finem. Et utinam attingere universa animo, et non experimento vellent ! Hoc enim facile possent, et non incassum. Nam et animus sensu quidem carnali tanto velocior, quanto et perspicacior, ad hoc datus est, ut illum ad omnia præveniat ; nihilque audeat contingere sensus, quod animus præcurrens ante utile non probaverit. Hinc enim arbitror dictum, *Omnia probate, quod bonum est tenete ;* ut videlicet ille huic provideat, nec is suum votum, nisi ad illius judicium consequatur. Alioquin non ascendes in montem De-

Digitized by Google

possède une âme, c'est-à-dire une âme raisonnable, puisqu'à l'exemple des bêtes on l'abandonne à l'impulsion venue des sens, pendant que la raison se tait et n'oppose aucune résistance. Ceux dont la raison n'éclaire point la marche, n'en courent pas moins, mais ils sont hors de la voie, et, en dépit du conseil de l'Apôtre, ils ne courent pas de manière à remporter le prix (I *Corinth.*, IX, 24); en effet, quand pourraient-ils l'obtenir, s'ils n'en veulent qu'après avoir obtenu tout le reste ? C'est prendre une voie bien détournée et s'engager dans un circuit sans fin que de vouloir essayer de tout en commençant par le commencement.

La voie royale des justes évite tous détours.

21. Ce n'est pas ainsi que procède le juste. Frappé du blâme adressé à la multitude de ceux qui se sont engagés dans ces détours, car le chemin qui conduit à la mort est large et fréquenté par la foule, il préfère la voie royale qui ne s'écarte ni à gauche ni à droite, selon ces paroles du Prophète ; « le sentier du juste est droit, et le chemin qu'il suit est sans détours (*Isa.*, XXVI, 7). » Il prend en effet la voie la plus courte, pour éviter sagement les longs et inutiles détours, et il goûte un mot aussi simple que simplifiant, ne point désirer ce qu'on voit, vendre ce qu'on a et le donner aux pauvres car bienheureux sont certainement les pauvres, puisque le royaume des cieux est à eux (*Matth.*, V, 3); il sait bien que tous ceux qui courent dans le stade n'arrivent pas au même rang (I *Corinth.*, IX, 24). Enfin le Seigneur connaît et approuve la voie que suit le juste (*Psalm.* I, 6), il connaît aussi celle du pécheur qui ne peut que périr; l'un est plus heureux dans sa médiocrité que l'autre au milieu de ses immenses richesses (*Psalm.* XXXVI, 16), car, le Sage l'a dit et l'insensé l'a éprouvé « ceux qui aiment l'argent n'en ont jamais assez (*Eccle.*, V, 9), ceux-là seuls qui ont faim et soif de la justice sont certains d'être rassasiés un jour (*Matth.*, V, 6); » un esprit raisonnable fait de la justice son aliment vital et naturel, quant à l'argent, l'âme ne s'en nourrit pas plus que le corps de l'air du temps. Si on voyait un homme, que la faim dévore, humer l'air à pleine bouche, en aspirer les bouffées à longs traits, pour se rassasier, on le regarderait comme un fou ; ainsi en est-il de ceux qui pensent rassasier l'âme, quand ils ne font que la gonfler par toutes les choses corporelles qu'ils lui donnent : en effet, qu'importent ces choses-là pour un esprit? Il ne s'en nourrit pas plus que le corps des choses spirituelles. O mon âme, bénis le Seigneur qui te comble de biens et remplit tous tes vœux (*Psalm.* CII, 1); il te prodigue ses biens, et, en même temps, il t'excite au bien, il te fixe dans le bien. Il te prévient, il te soutient, il te comble; il allume les désirs en toi, et l'objet, pour lequel il les enflamme, c'est lui-même.

C'est la justice, non les choses créées qui est l'aliment de l'âme.

L'âme ne se nourrit que de Dieu.

Quelle est la voie la plus courte pour aller à Dieu.

22. Je l'ai dit, le motif de l'amour de Dieu c'est Dieu même, et j'ai eu raison de le dire, il est en effet la cause en même temps efficiente et finale de notre amour. Car c'est lui qui fait naître l'occasion de l'amour, lui qui en allume les ardeurs et lui encore qui en comble les désirs. Il fait que nous l'aimions, ou plutôt, il est tel qu'il ne peut point ne pas être l'objet de notre amour ; il l'est aussi de notre espérance : si nous ne comptions avoir le bonheur de l'aimer un jour, nous l'aimerions maintenant en vain. Son amour prépare et récompense le

Dieu est la cause finale et efficiente de l'amour que nous lui devons.

---

mini, nec stabis in loco sancto ejus, pro eo quod in vano acceperis animam tuam, hoc est animam rationalem; dum instar pecoris sensum sequeris, ratione quidem otiosa, et non resistente in aliquo. Quorum itaque ratio non prævenit gressus, currunt, sed extra viam; ac proinde, Apostoli spreto consilio, non sic currunt ut apprehendant. Quando etenim apprehendant, quem apprehendere nisi post omnia nolunt? Distortum iter, et circuitus infinitus, cuncta primitus attentare velle.

21. Justus autem non ita. Audiens nempe vituperationem multorum commorantium in circuitu (multi enim sunt viam latam pergentes, quæ ducit ad mortem) ipse sibi regiam eligit viam, non declinans ad dexteram vel ad sinistram. Denique attestante Propheta : *Semita justi recta est, rectis callis justi ad ambulandum.* Hi sunt, qui salubri compendio cauti sunt molestum hunc et infructuosum vitare circuitum, verbum abbreviatum et abbrevians eligentes, non cupere quæcumque vident, sed vendere magis quæ possident, et dare pauperibus. Beati plane pauperes, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. Omnes quidem currunt; sed inter currentes discernitur. Denique novit Dominus viam justorum, et iter impiorum peribit. Ideo autem melius est modicum justo super divitias peccatorum multas, quoniam quidem (ut Sapiens loquitur, et insipiens experitur) *qui digit pecuniam, non saturabitur pecunia ; qui* autem *esuriunt et sitiunt justitiam, ipsi saturabuntur.* Justitia siquidem ratione utentis spiritus cibus est vitalis et naturalis ; pecunia vero sic non minuit animi famem, quomodo nec corporis ventus. Denique si famelicum hominem apertis faucibus vento, inflatis haurire buccis aerem cernas, quo quasi consulat fami, nonne credas insanire ? Sic non minoris insaniæ est, si spiritum rationalem rebus putes quibuscumque corporalibus non magis inflari, quam satiari. Quid namque de corporibus ad spiritus ? Nec illa sane spiritualibus, nec isti e regione refici corporalibus queunt. Benedic, anima mea, Domino, qui replet in bonis desiderium tuum. Replet in bonis, excitat ad bonum, tenet in bono; prævenit, sustinet, implet. Ipse facit ut desideres, ipse est quod desideras.

22. Dixi supra : Causa diligendi Deum, Deus est. Verum dixi ; nam et efficiens, et finalis. Ipse dat occasionem, ipse creat affectionem, desiderium ipse consummat. Ipse fecit, vel potius factus est ut amaretur ; ipse speratur, amandus felicius, ne in vacuum sit amatus. Ejus amor nostrum et præparat, et remunerat. Præcedit benignior, rependitur justior, exspectatur suavior. Dives est omnibus qui invocant eum ; nec tamen habet quidquam seipso melius. Se dedit in meritum, se servat in præmium, se apponit

Digitized by Google

nôtre. Dans sa bonté excessive il commence par nous prévenir, puis il réclame de nous un bien juste retour, et, dans l'avenir, il nous réserve les plus douces espérances. Il est riche pour tous ceux qui l'invoquent; néanmoins, dans toute sa richesse, il n'a rien qui vaille mieux que lui. Il est le terme de nos mérites et notre récompense, il est l'aliment des âmes saintes et la rançon de celles qui sont captives. Si vous êtes déjà pour l'âme qui vous cherche (*Thren.*, III, 25), une source de félicité, qu'êtes-vous donc, Seigneur, pour celle qui vous a trouvé? Mais ce qui doit paraître étrange, c'est qu'on ne saurait vous chercher si déjà on ne vous a trouvé, si bien que vous voulez qu'on vous trouve pour qu'on vous cherche et qu'on vous cherche afin qu'on vous trouve; mais si on peut vous chercher et vous trouver, nul ne peut vous prévenir; car, si nous disons : « Dès le matin ma prière vous préviendra, Seigneur (*Psalm.* LXXXVII, 14), » il n'en est pas moins certain qu'elle serait bien tiède, si votre inspiration, ô mon Dieu, ne commençait par la prévenir elle-même. Nous avons dit la consommation de l'amour de Dieu, disons maintenant quels en sont les commencements.

CHAPITRE VIII.

Nous commençons par nous aimer pour nous-mêmes, c'est, pour nous, le premier degré de l'amour.

Nous aimer nous-mêmes est le premier degré de l'amour.

23. L'amour est une des quatre [a] affections naturelles que tout le monde connaît et qu'il est par conséquent inutile de nommer. Or ce qui est naturel et ce qui serait juste, ce serait avant tout d'aimer l'auteur de la nature : aussi le premier et le plus grand commandement est-il celui-ci : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu (*Matth.*, XXII, 37). » Mais la nature est trop molle et trop faible pour un tel précepte, aussi commence-t-elle par s'aimer elle-même; c'est cet amour qu'on appelle charnel, et dont l'homme s'aime avant toute autre chose et pour lui, ainsi qu'il est écrit : « Ce n'est pas le spirituel mais le charnel qui commence (I *Corinth.*, XV, 46). » Ce n'est pas en vertu d'un précepte que les choses se passent de la sorte, c'est le fait de la nature. En effet, vit-on jamais quelqu'un haïr sa propre chair (*Ephes.*, V, 29)? Mais si cet amour glisse trop sur sa pente, comme cela arrive ordinairement, s'il se répand un peu trop, s'il sort du lit de la nécessité et s'épanche au loin dans les champs de la volupté, comme un fleuve dont les eaux se gonflent et débordent; aussitôt s'élève pour le contenir, la digue du précepte qui nous ordonne « d'aimer le prochain comme nous-mêmes (*Matth.*, XXII, 27). » Quoi de plus juste, en effet, que celui qui partage notre nature, en partage aussi les sentiments dont elle est la source commune? Si donc il en coûte trop à un homme de songer, je ne dis pas aux besoins de ses frères, mais à leurs plaisirs, qu'il se modère lui-même à l'endroit des siens propres; autrement il se mettra dans son tort. Qu'il pense à lui tant qu'il le voudra, pourvu qu'il soit pour autrui ce qu'il est pour lui-même. Tels sont, ô homme, le frein et la juste mesure que t'impose la loi de ton être et de ta conscience afin que tu ne t'emportes pas au gré de tes convoitises et que tu ne courres pas à ta perte (*Eccli.*, XVIII, 30), en mettant les biens de la nature au service des enne-

Cet amour est tempéré par l'amour du prochain.

[a] Saint Bernard, avec les anciens et les auteurs profanes, ne reconnaît, en plusieurs endroits de ses écrits, que quatre affections principales, l'amour, la crainte, la joie et la tristesse. Voir le sermon II du mercredi des Cendres, n. 3, *et passim*.

---

in refectione animarum sanctarum, se in redemptione distrahit captivarum. Bonus es, Domine, animæ quærenti te, quid ergo invenienti? Sed enim in hoc est mirum, quod nemo te quærere valet, nisi qui prius invenerit. Vis igitur inveniri ut quæraris, quæri ut inveniaris. Potes quidem quæri et inveniri, non tamen prævenisi. Nam etsi dicimus : *Mane oratio mea prævenit te*; non dubium tamen quod tepida sit omnis oratio, quam non prævenerit inspiratio. Dicendum jam unde inchoet amor noster, quoniam ubi consummetur, dictum est.

CAPUT VIII.

De primo gradu amoris, quo diligit homo se propter se.

23. Amor est affectio naturalis una de quatuor, Notæ sunt; non opus est nominare. Quod ergo naturale est, justum quidem foret primo omnium auctori deservire naturæ. Unde et dictum est primum et maximum mandatum : *Diliges Dominum Deum tuum*, etc. Sed quoniam natura fragilior atque infirmior est, ipsi primum imperante necessitate compellitur inservire. Et est amor carnalis, quo ante omnia homo diligit seipsum propter seipsum, sicut scriptum est : *Prius quod animale, deinde quod spirituale.* Nec præcepto indicitur, sed naturæ inseritur. Quis nempe carnem suam odio habuit? At vero si cœperit amor idem (ut assolet) proclivior esse, sive profusior, et necessitatis alveo minime contentus, campos etiam voluptatis exundans latius visus fuerit occupare; statim superfluitas obviante mandato cohibetur, cum dicitur : *Diliges proximum tuum sicut teipsum.* Justissime quidem, ut consors naturæ non sit exsors et gratiæ, illius præsertim gratiæ, quæ naturæ insita est. Quod si gravatur homo fraternis, non dico necessitatibus subvenire, sed voluptatibus deservire; castiget ipse suas, si non vult esse transgressor. Quantum vult, sibi indulgeat; dum æque et proximo tantumdem meminerit exhibendum. Frenum tibi temperantiæ imponitur, o homo, ex lege vitæ et disciplinæ, ne post concupiscentias tuas eas, et pereas, ne de bonis naturæ hosti servias animæ, hoc est libidini. Quam justius atque honestius communicas illa consorti, id est proximo, quam hosti? Et quidem si ex Sapientis consilio à voluptatibus tuis averteris, et juxta doctrinam Apostoli victu vestituque contentus, paulisper suspendere non gravaris amorem tuum a carnalibus desideriis, quæ militant adversus

Digitized by Google

mis de ton âme, c'est-à-dire de tes passions. Il vaut bien mieux que tu les fasses partager à ton semblable, c'est-à-dire à ton prochain, qu'à ton ennemi. Mais si, d'après le conseil du Sage (*Ibidem*), l'homme renonce à ses passions, se contente, suivant la doctrine de l'Apôtre, de la nourriture et du vêtement (I *Tim.*, VI, 8), et se résigne volontiers à moins aimer les choses de la chair qui combattent contre l'esprit (I *Petr.*, II, 11), il n'aura pas de peine, je pense, à donner à son semblable ce qu'il refuse à l'ennemi de son âme. Son amour se trouvera maintenu dans les limites de la justice et de la modération, dès l'instant où il consacrera aux besoins de ses frères tout ce qu'il refuse à ses propres passions. C'est ainsi que l'amour personnel devient un amour fraternel, en se répandant au dehors.

Et devient ainsi l'amour fraternel.

Il faut puiser en Dieu l'amour du prochain.

24. Mais si, pendant qu'on partage avec le prochain, on vient soi-même à manquer du nécessaire, que faut-il faire? Rien autre chose que prier avec confiance celui qui donne à tous libéralement, sans jamais reprocher ses dons (*Jac.*, I, 5), qui ouvre une main généreuse et remplit de ses biens tous les êtres vivants (*Psalm.* CXLIV, 16); car on ne peut douter que celui qui ne refuse pas même le superflu à la plupart des hommes, ne vienne volontiers en aide à ceux qui sont dans le besoin. Car il a dit : « Commencez par rechercher le royaume de Dieu et sa justice, ensuite tout le reste vous sera donné comme par surcroît (*Luc.*, XII, 31), » il s'est ainsi engagé à donner le nécessaire à celui qui restreint son superflu et aime son prochain; c'est en effet chercher d'abord le royaume de Dieu et implorer son secours contre la tyrannie du péché que de supporter le joug de la pureté et de la sobriété, plutôt que de permettre au péché de régner dans notre corps périssable. Or c'est justice encore de partager ce qu'on a reçu des biens de la nature avec ceux dont on partage déjà la nature elle-même.

Pour que notre amour pour le prochain soit bon, il faut que Dieu y soit mêlé.

25. Mais, pour que notre amour du prochain soit irréprochable, il faut que Dieu s'y trouve mêlé; est-il en effet possible d'aimer le prochain comme il faut, si ce n'est en Dieu? Or, quiconque n'a pour Dieu aucun amour, ne saurait aimer rien en Dieu; il faut donc commencer par aimer Dieu, si on veut aimer le prochain en lui, en sorte que Dieu qui est l'auteur de tous les autres biens l'est aussi de notre amour pour lui, voici comment non-seulement il a créé la nature, mais encore comment il la soutient, car elle est telle, qu'après avoir reçu l'existence, elle a besoin encore que celui qui la lui a donnée la lui conserve; si elle ne peut être que par lui, elle ne peut subsister sans lui. C'est pour que nous en soyons bien convaincus et que nous ne nous attribuions pas avec orgueil les biens dont nous lui sommes redevables, que le créateur, par un dessein profond et salutaire, a voulu que nous fussions sujets à la tribulation : de cette manière, si nous faiblissons, Dieu vient à notre secours, et, sauvés par Dieu, nous lui rendons l'honneur qui lui convient. C'est ce qu'il dit lui-même : « Invoquez mon secours au jour de l'épreuve; je vous en tirerai et vous me glorifierez (*Psalm.* XLIX, 15). » Voilà comment il se fait que l'homme animal et charnel, qui ne savait d'abord que s'aimer lui-même, commence ensuite, mais pour lui encore, à aimer Dieu, en voyant, par sa propre expérience, que tout son pouvoir, du moins pour le bien, il le tient de lui et que sans lui il ne peut absolument rien.

L'amour de Dieu est fondé sur les biens dont il nous comble et sur les maux dont il nous garantit.

---

animam; sane quod subtrahis hosti animæ tuæ, consorti naturæ puto non gravaberis impertiri. Tunc amor tuus et temperans erit, et justus, si quod propriis subtrahitur voluptatibus, fratris necessitatibus non negetur. Sic amor carnalis efficitur et socialis, cum in commune protrahitur.

24. Si autem dum communicas proximo, forte tibi defuerint etiam necessaria, quid facies? Quid enim, nisi ut cum omni fiducia postules ab eo qui dat omnibus affluenter, et non improperat; qui aperit manum suam, et implet omne animal benedictione? Dubium siquidem non est, quod absit libenter in necessariis, qui plerisque et in superfluis non deest. Denique ait : *Primum quærite regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.* Sponte daturum se pollicetur necessaria, superflua restringenti, et proximum diligenti. Hoc quippe est primum quærere regnum Dei, et adversus peccati implorare tyrannidem, pudicitiæ potius ac sobrietatis subire jugum, quam regnare peccatum in tuo mortali corpore patiaris. Porro autem et hoc justitiæ est, cum quo tibi est natura communis, naturæ quoque cum eo munus non habere divisum.

25. Ut tamen perfecta justitia sit diligere proximum, Deum in causa haberi necesse est. Alioquin proximum pure diligere quomodo potest, qui in Deo non diligit? Porro in Deo diligere non potest, qui Deum non diligit. Oportet ergo Deum diligi prius, ut in Deo diligi possit et proximus. Facit ergo etiam se diligi Deus, qui et cætera bona facit. Facit autem sic. Qui naturam condidit, ipse et protegit. Nam et ita condita fuit, ut habeat jugiter necessarium protectorem, quem habuit et conditorem; ut quæ nisi per ipsum non valuit esse, nec sine ipso valeat omnino subsistere. Quod ne sane de se creatura ignoret, ac proinde sibi (quod absit) superbe arroget beneficia creatoris, vult hominem idem conditor alto quidem salubrique consilio tribulationibus exerceri; ut cum defecerit homo, et subvenerit Deus, dum homo liberatur a Deo, Deus ab homine, ut dignum est, honoretur. Hoc enim dicit : *Invoca me in die tribulationis, eruam te, et honorificabis me.* Fit itaque hoc tali modo, ut homo animalis et carnalis, qui præter se neminem diligere noverat, etiam Deum vel propter se amare incipiat, quod in ipso nimirum (ut sæpe expertus est) omnia possit, quæ posse tamen prosit; et sine ipso possit nihil.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Second et troisième degrés de l'amour.

Au second degré de l'amour, l'homme aime Dieu pour soi.

26. L'homme ressent donc déjà de l'amour pour Dieu, mais il ne l'aime encore que pour soi et non pas pour Dieu. Néanmoins, il y a quelque sagesse à lui de savoir ce dont il est capable par lui-même et ce qu'il ne peut faire sans l'aide de Dieu, et de se conserver irréprochable aux yeux de celui qui lui conserve toute sa puissance intacte. Mais que le cortége des tribulations fonde sur lui et l'oblige souvent à recourir à Dieu, s'il en reçoit chaque fois un secours qui le délivre, ne faudra-t-il pas qu'il ait un cœur de marbre ou de bronze pour ne pas être touché, toutes les fois qu'il aura été secouru, de la bonté de son libérateur et pour ne pas commencer à l'aimer pour lui-même, non plus seulement pour soi. Car la fréquence des

Le troisième degré est de l'aimer pour lui.

épreuves nous oblige à recourir fréquemment à Dieu, or il est impossible de revenir souvent à lui, sans le goûter et impossible de le goûter, sans reconnaître combien il est doux. Aussi arrive-t-il bientôt que nous sommes portés à l'aimer comme il faut, beaucoup plus à cause de la douceur que nous trouvons en lui, qu'à cause de notre propre intérêt, en sorte qu'à l'exemple des Samaritains disant à la femme qui leur avait annoncé l'arrivée du Seigneur parmi eux, « Maintenant ce n'est plus à cause de ce que tu nous as dit que nous croyons en lui, mais parce que nous l'avons entendu nous-mêmes et que nous savons qu'il est le Sauveur du monde (*Joan.*, IV, 42). » Nous disons aussi à notre chair, maintenant ce n'est plus à cause de toi que nous aimons le Seigneur, mais c'est parce que nous avons goûté nous-mêmes et nous avons reconnu combien il est doux. Les nécessités de la chair sont une sorte de langage qui proclame dans des transports de joie et de bonheur, les bienfaits dont, par expérience, elle a reconnu la grandeur. Quand nous en sommes arrivés là, il n'est plus difficile d'accomplir le précepte d'aimer le prochain comme nous-mêmes: car, si nous aimons Dieu véritablement, nous aimons aussi ce qui est à lui, notre amour est chaste et nous n'avons pas de peine à nous soumettre au précepte dont il est dit « qu'il rend chaste notre cœur par l'obéissance et par l'amour (I *Petr.*, I, 22); » il est juste et nous accomplissons volontiers un si juste commandement; enfin, il est plein de charme et d'intérêt, parce qu'il est tout à fait désintéressé. C'est donc un amour plein de chasteté, puisqu'il ne se manifeste ni par les gestes ni par les paroles, mais par les œuvres et par la vérité; c'est un amour plein de justice, car il rend autant qu'il reçoit. Quiconque aime de cet amour-là, aime tout autant qu'il est aimé et ne recherche plus à son tour que les intérêts de Jésus-Christ, non pas les siens propres, de même que Jésus a recherché les nôtres ou plutôt nous a recherchés nous-mêmes. Voilà l'amour de celui qui dit : « Chantez les louanges du Seigneur, car il est bon (*Psalm.* CXVII, 1). » Celui qui loue le Seigneur, non pas parce qu'il est bon pour lui, mais simplement parce qu'il est bon, aime véritablement Dieu pour Dieu et non pour lui. Il n'en est pas ainsi de celui dont il est écrit: « Il vous louera, quand vous lui aurez fait du bien (*Psalm.* XLVIII, 19). » Le troisième degré de l'amour est donc d'aimer Dieu pour lui.

Que faut-il entendre par un amour pur et juste.

CAPUT IX.

De secundo et tertio gradu amoris.

26. Amat ergo jam Deum, sed propter se interim adhuc, non propter ipsum. Est tamen quædam prudentia scire quid ex te, quid ex Dei adjutorio possis, et ipsi servare te infensum *, qui te tibi servat illæsum. At si frequens ingruerit tribulatio, oh quam et frequens ad Deum conversio fiat, et a Deo æque frequens liberatio consequatur; nonne, etsi fuerit ferreum pectus, vel cor lapideum toties liberati, emolliri necesse est ad gratiam liberantis, quatenus Deum homo diligat, non propter se tantum, sed et propter ipsum? Ex occasione quippe frequentium necessitatum crebris necesse est interpellationibus Deum ab homine frequentari, frequentando gustari, gustando probari quam suavis est Dominus. Ita fit, ut ad diligendum pure Deum, plus jam ipsius gustata alliciat suavitas, quam urgeat nostra necessitas; ita ut exemplo Samaritanorum, dicentium mulieri quæ adesse Dominum nuntiaverat: *Jam non propter tuam loquelam credimus; ipsi enim audivimus, et scimus quia ipse est vere Salvator mundi*; ita, inquam, et nos illorum exemplo carnem nostram alloquentes, dicamus merito: Jam non propter tuam necessitatem, Deum diligimus; ipsi enim gustavimus et scimus quoniam suavis est Dominus. Est enim carnis quædam loquela necessitas, et beneficia quæ experiendo probat, gestiendo * renuntiat. Itaque sic affecto, jam de diligendo proximo implere mandatum, non erit difficile. Amat quippe veraciter Deum, ac per hoc quæ Dei sunt. Amat caste, et casto non gravatur obedire mandato, *castificans magis cor suum*, ut scriptum est, *in obedientia charitatis*. Amat juste, et mandatum justum libenter amplectitur. Amor iste merito gratus, quia gratuitus. Castus est, quia non impenditur verbo, neque lingua, sed opere et veritate. Justus est, quoniam qualis suscipitur, talis et redditur. Qui enim sic amat, haud secus profecto, quam amatus est, amat; quærens et ipse vicissim, non quæ sua sunt, sed quæ Jesu Christi, quemadmodum ille nostra, vel potius nos, et non sua quæsivit. Sic amat qui dicit : *Confitemini Domino, quoniam bonus.* Qui Domino confitetur, non quoniam sibi bonus est, sed quoniam bonus est; hic vere diligit Deum propter Deum, et non propter seipsum. Non sic amat de quo dicitur : *Confitebitur tibi, cum benefeceris ei.* Iste est tertius amoris gradus, quo jam propter seipsum Deus diligitur.

* *id est* inofensum.

* *al.* gustando.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Le quatrième degré de l'amour est de ne plus s'aimer que pour Dieu.

Quatrième degré de l'amour.

27. Heureux celui qui a pu monter jusqu'au quatrième degré de l'amour et qui en est arrivé à ne plus s'aimer que pour Dieu. Votre justice, Seigneur, est aussi élevée que les plus hautes montagnes (*Psalm.* XXXV, 7); il en est de même de ce quatrième amour, c'est un mont très-élevé, une montagne grasse et fertile (*Psalm.* LXVII, 16); quel homme pourra la gravir (*Psalm.* XXIII, 3)? Qui me donnera les ailes de la colombe, afin que je puisse voler à son sommet et m'y reposer (*Psal.* LIV, 5)? C'est un endroit paisible, c'est la demeure de Sion (*Psalm.* LXXV, 3). Ah! que mon exil est long! (*Psalm.* CXIX, 5). Quand donc la chair et le sang, la boue et la poussière dont je suis fait s'élèveront-ils jusque-là? Quand donc, enivrée de l'amour de Dieu, mon âme s'oubliant elle-même et ne s'estimant pas plus qu'un vase brisé, s'élancera-t-elle vers Dieu, se perdra-t-elle en lui et, ne faisant plus qu'un seul et même esprit avec lui (II *Corinth.*, VI, 17), quand pourra-t-elle s'écrier : « Ma chair et mon cœur sont tombés en défaillance, Seigneur, Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité (*Psalm.*, LXXII, 26)? » Saint et heureux, m'écrierai-je, celui qui a pu quelquefois, rarement, une seule fois même, éprouver quelque chose de semblable durant cette vie mortelle, quand même il ne l'aurait ressenti qu'une minute, un seul instant et comme à la dérobée! car ce n'est pas un bonheur humain, mais c'est déjà la vie éternelle que de se perdre soi-même en quelque sorte, comme si on n'existait plus, de n'avoir plus le sentiment de son être, d'être vide de soi et presque réduit à rien; s'il arrive à quelque mortel de s'élever jusque-là, même comme en passant, ainsi que nous le disions, l'espace d'une seconde, et pour ainsi dire à la dérobée, ce siècle méchant semble en être jaloux et vient troubler son bonheur; ce corps de mort le sollicite à descendre, les soucis et les nécessités de la vie pèsent sur lui de tout leur poids, la corruption de la chair refuse de le soutenir, et, par-dessus tout, l'amour de ses semblables le rappelle avec la plus grande violence et le force, hélas! à revenir, à retomber en lui-même et à s'écrier : « Seigneur, je souffre des maux d'une violence extrême, répondez pour moi (*Isa.*, XXXVIII, 14); » ou bien encore : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort (*Rom.* VII, 24)? »

Félicité qu'on goûte à ce quatrième degré de l'amour.

Mais elle dure peu en cette vie.

28. L'Ecriture disant que Dieu a tout fait pour lui, il faut que les créatures se conforment et se rangent, au moins quelquefois, à la pensée de leur auteur. Nous devons donc entrer aussi dans ce sentiment et nous en rapporter tout entiers à lui, à son bon plaisir, non pas au nôtre, avec tout ce qui est, aussi bien que ce qui a été, puisqu'il a voulu que rien ne fût que pour lui. Nous trouverons notre félicité beaucoup moins dans l'apaisement de nos besoins et dans les biens qui nous seront échus que dans l'accomplissement de sa volonté en nous; c'est d'ailleurs ce que nous lui demandons tous les jours en disant : « Que votre volonté se fasse sur la terre comme au ciel (*Matth.*, VI, 10). » O pur et saint amour! O douce et sainte affection! ô soumission de l'âme entière et désintéressée! d'autant plus entière et plus désintéressée qu'elle est exempte de tout retour sur soi-même, d'autant plus tendre et

Dans ces dispositions, l'homme rapporte tout à Dieu et à la volonté.

CAPUT X.

De quarto gradu amoris, cum nec seipsum diligit homo, nisi propter Deum.

27. Felix qui meruit ad quartum usque pertingere, quatenus nec seipsum diligat homo, nisi propter Deum. Justitia tua, Deus, sicut montes Dei. Amor iste mons est, et mons Dei excelsus. Revera mons coagulatus, mons pinguis. Quis ascendet in montem Domini? Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam? Factus est in pace locus iste, et habitatio hæc in Sion. Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est! Caro et sanguis, vas luteum, terrena inhabitatio quando capit hoc? quando hujuscemodi experitur affectum, ut divino debriatus amore animus, oblitus sui, factusque sibi ipsi tanquam vas perditum, totus pergat in Deum, et, adhærens Deo, unus cum eo spiritus fiat, et dicat: *Defecit caro mea et cor meum Deus cordis mei, et pars mea Deus in æternum*? Beatum dixerim et sanctum, cui tale aliquid in hac mortali vita raro interdum, aut vel semel, et hoc ipsum raptim, atque unius vix momenti spatio experiri donatum est. Te enim quodammodo perdere, tanquam qui non sis, et omnino non sentire teipsum, et a teipso exinaniri, et pæne annullari, cœlestis est conversationis, non humanæ affectionis. Et si quidem e mortalibus quispiam ad illud raptim interdum (ut dictum est) et ad momentum admittitur, subito invidet sæculum nequam, perturbat diei malitia, corpus mortis aggravat, sollicitat carnis necessitas, defectus corruptionis non sustinet, quodque his violentius est, fraterna revocat charitas. Heu! redire in se, recidere in sua compellitur, et miserabiliter exclamare : *Domine, vim patior, responde pro me :* et illud : *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?*

28. Quoniam tamen Scriptura loquitur Deum omnia fecisse propter semetipsum; erit profecto ut factura sese quandoque conformet et concordet Auctori. Oportet proinde in eumdem nos affectum quandocumque transire : ut, quomodo Deus omnia esse voluit propter semetipsum, sic nos quoque nec nos ipsos, nec aliud aliquid fuisse, vel esse velimus, nisi æque propter ipsum, ob solam videlicet ipsius voluntatem, non nostram voluptatem. Delectabit sane non tam nostra, vel sopita necessitas, vel sortita felicitas, quam quod ejus in nobis, et de nobis voluntas adimpleta videbitur, quod et quotidie postulamus in oratione

Digitized by Google

Il est déifié.

plus douce que tout ce que l'âme éprouve alors est divin. En arriver là, c'est être déifié. De même qu'une petite goutte d'eau mêlée à une grande quantité de vin semble disparaître en prenant le goût et la couleur de ce liquide; de même encore que, dans la fournaise où il est plongé, le fer semble perdre sa nature et se changer en feu; ou bien comme l'air pénétré par les rayons du soleil se change en lumière et semble plutôt éclairer qu'être éclairé lui-même : ainsi en est-il chez les saints de tous leurs sentiments humains; il semble qu'ils se fondent et s'écoulent dans la volonté de Dieu. Autrement s'il restait encore quelque chose de l'homme dans l'homme, comment se pourrait-il que Dieu fût tout en tous? Sans doute, la nature humaine ne se dissoudra pas ; mais elle sera autrement belle, autrement glorieuse et puissante. Quand cela sera-t-il? A qui sera-t-il donné de le voir et de l'éprouver? Quand irai-je et paraîtrai-je devant la face de Dieu (*Psalm.* XLI, 2)? Seigneur, mon Dieu, mon cœur vous a parlé, mes yeux vous ont cherché ; je m'efforcerai, Seigneur, de contempler votre visage (*Psalm.* XXVI, 8). Me sera-t-il donné de voir votre saint temple?

L'homme ne peut atteindre à cette perfection d'amour en cette vie.

29. Pour moi, je ne crois pas qu'on puisse observer parfaitement ce précepte : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces (*Matth.*, XXII, 37), » tant que le cœur est obligé de s'occuper du corps, que l'âme n'est pas dispensée de veiller à le conserver plein de vie et de sensibilité dans l'état présent, et que son énergie, délivrée de toutes nos misères, ne s'appuie pas sur la force même de Dieu, car elle ne saurait [a] s'appliquer à Dieu et ne contempler que sa face divine, tant qu'elle doit veiller sur ce corps fragile et malheureux et lui donner ses soins. Qu'elle n'espère donc atteindre à ce troisième degré de l'amour ou plutôt en être elle-même atteinte, que lorsqu'elle aura revêtu un corps spirituel et immortel, pur et calme, obéissant et soumis en toutes choses à l'esprit, ce qui ne peut être l'œuvre que de la puissance de Dieu en faveur de qui il lui plaît et non pas celle de l'industrie d'un homme. Je dis donc que notre âme arrivera facilement à ce degré suprême de l'amour, quand les misères ou les charmes de la chair ne feront plus obstacle à sa marche rapide et empressée vers la joie qu'elle doit trouver dans le Seigneur. Faut-il croire cependant que les saints martyrs, avant même que leur âme eût quitté leurs corps victorieux, ont goûté, au moins en partie, ce bonheur? Il est certain, en tout cas, qu'un immense amour ravissait leur âme, pour leur donner la force d'exposer leur vie et de mépriser les tourments comme ils le faisaient. Néanmoins, on ne peut douter que les affreux supplices qu'ils ont soufferts, n'aient altéré, sinon détruit, la joie de leur âme.

Pas même en souffrant le martyre.

[a] Il ne faut pas conclure de ces paroles qu'on ne saurait accomplir le précepte qui nous prescrit la fin même et la perfection de l'amour où nous devons tendre sans cesse, mais où nous ne sommes point tenus d'arriver dès maintenant, comme on le voit dans les notes de Horstius. Ce qui nous est prescrit en cette vie, ce n'est donc pas la perfection absolue de l'amour, mais le désir de cette perfection. En sorte que, autant que la faiblesse humaine le permet, nous ne soyons constamment occupés que de la pensée, de l'amour, de l'union et de la volonté de Dieu.

---

cum dicimus : *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.* O amor sanctus et castus! o dulcis et suavis affectio! o pura et defæcata intentio voluntatis! eo certe defæcatior et purior, quo in ea de proprio nil jam admixtum relinquitur; eo suavior et dulcior, quo totum divinum est quod sentitur. Sic affici, deificari est. Quomodo stilla aquæ modica, multa infusa vino, deficere a se tota videtur, dum et saporem vini induit et colorem; et quomodo ferrum ignitum et candens, igni simillimum fit, pristina propriaque forma exutum; et quomodo solis luce perfusus aer in eamdem transformatur luminis claritatem, adeo ut non tam illuminatus, quam ipsum lumen esse videatur : sic omnem tunc in sanctis humanam affectionem quodam ineffabili modo necesse erit a semetipsa liquescere, atque in Dei penitus transfundi voluntatem. Alioquin quomodo omnia in omnibus erit Deus, si in homine de homine quidquam supererit? Manebit quidem substantia, sed in alia forma, alia gloria, aliaque potentia. Quando hoc erit? quis hoc videbit? quis possidebit? Quando veniam, et apparebo ante faciem Dei? Domine Deus meus, tibi dixit cor meum, exquisivit te facies mea : faciem tuam, Domine, requiram. Putas videbo templum sanctum tuum?

29. Ego puto non ante sane perfecte impletum iri, *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota virtute tua*; quousque ipsum cor cogitare jam non cogatur de corpore, et anima eidem in hoc statu vivificando et sensificando intendere desinat, et virtus ejusdem relevata molestiis, in Dei potentia roboretur. Impossibile namque est tota hæc ex tota ad Deum colligere, et divino infigere vultui, quandiu ea huic fragili et ærumnoso corpori intenta et distenta necesse est subservire. Itaque in corpore spirituali et immortali, in corpore integro, placido, placitoque, et per omnia subjecto spiritui, speret se anima quartum apprehendere amoris gradum, vel potius in ipso apprehendi, quippe quod Dei potentiæ est dare cui vult, non humanæ industriæ assequi. Tunc, inquam, summum obtinebit facile gradum, cum in gaudium Domini sui promptissime et avidissime festinantem nulla jam retardabit carnis illecebra, nulla molestia conturbabit. Putamusne tamen hanc gratiam vel ex parte sanctos Martyres assecutos, in illis victoriosis corporibus adhuc constitutos? Magna vis prorsus amoris illas animas introrsum rapuerat, qua ita sua corpora foris exponere, et tormenta contemnere valuerunt. At profecto doloris acerrimi sensus non potuit non turbare serenum, etsi non perturbare.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

L'amour parfait ne sera le partage des saints qu'après la résurrection générale.

Amour des âmes pour leurs corps.

30. Mais que faut-il penser des âmes actuellement délivrées de leur corps? je les crois plongées tout entières dans l'océan sans fond de la lumière éternelle et de l'éternité lumineuse. Mais si elles aspirent encore, ce qu'on ne saurait nier, à se réunir au corps qu'elles ont animé, si elles en nourrissent le désir et l'espérance, il est évident qu'elles ne sont pas entièrement différentes de ce qu'elles étaient, et qu'il leur reste encore quelque chose en propre, qui attire bien peu sans doute, mais néanmoins qui attire leur attention. Aussi tant que la mort ne sera pas absorbée dans sa victoire, que la lumière éternelle n'aura pas envahi de toutes parts le domaine de la nuit et que la gloire céleste n'éclatera pas aussi dans nos corps, les âmes ne peuvent se jeter et passer tout entières en Dieu, les liens du corps les retiennent toujours enchaînées, sinon par la vie et le sentiment, du moins par une certaine affection naturelle qui ne leur laisse ni la volonté ni le pouvoir d'atteindre à la consommation. Aussi jusqu'à ce que leurs corps leur soient rendus, les âmes n'éprouveront pas cette défaillance en Dieu qui est pour elles la suprême perfection, elles ne rechercheraient pas cette union si, pour elles, tout était consommé, sans l'avoir obtenue; mais si c'est un progrès pour l'âme de quitter son corps, c'est une perfection de le reprendre. Enfin, la mort des justes est précieuse aux yeux de Dieu (*Psalm.* CXV, 15); si on peut parler ainsi de la mort, que ne peut-on dire de la vie, et surtout de cette vie-là? Il n'y a rien d'étonnant que l'âme croie pouvoir retirer quelque gloire de son corps en songeant que, tout mortel et infirme qu'il soit, il a contribué beaucoup à ses mérites. Comme il disait vrai celui qui s'écriait : Ceux qui aiment Dieu font tout concourir au bien (*Rom.*, VIII, 28)! Ainsi l'âme qui aime Dieu tire avantage de son corps faible et infirme, qu'il soit vivant, mort ou ressuscité; pendant la vie il produit avec elle des fruits de pénitence; dans la mort il lui sert pour son repos, et après la résurrection il concourt à la consommation de son bonheur. Elle a donc raison de ne pas se trouver parfaite sans lui, puisqu'elle le voit concourir avec elle au bien dans chacun de ces trois états.

Combien le corps peut servir à l'âme.

Il y a trois états du corps comme il y a trois états de l'âme.

31. Le corps est donc pour l'âme un bon et fidèle compagnon : s'il est pour elle un fardeau, il est en même temps un aide; quand il cesse de l'aider il cesse également de peser sur elle; enfin il lui revient en aide et n'est plus un fardeau pour elle. Le premier état est laborieux, mais utile; le second inoccupé, mais en aucune façon ennuyeux, et le troisième est glorieux. Ecoutez comment l'Époux des Cantiques invite l'âme à cette triple succession : « Mes amis, mangez et buvez, enivrez-vous, mes bien chers amis (*Cant.*, V, 1). » Les âmes qu'il invite à manger sont celles qui travaillent dans leur corps; l'ont-elles quitté pour se reposer dans la mort, il les convie à boire, il les presse de s'enivrer quand elles l'ont repris, et s'il les appelle ses bien chères amies, c'est pour indiquer qu'elles sont toutes remplies de charité; car aux premières, il dit seulement : Mes amies, attendu que celles qui gémissent encore sous le poids de leur corps ne lui sont chères qu'à proportion de l'amour qu'elles éprouvent elles-mêmes;

CAPUT XI.

Hæc amoris perfectio non competit etiam solutis animabus beatorum, ante resurrectionem.

30. Quid autem jam solutas corporibus? Immersas ex toto credimus immenso illi pelago æterni luminis, et luminosæ æternitatis. Sed si (quod non negatur) velint sua corpora recepisse, aut certe recipere desiderent et sperent; liquet procul dubio necdum a seipsis penitus immutatas, quibus constat necdum penitus deesse de proprio, quo vel modice intentio reflectatur. Donec ergo absorpta sit mors in victoria, et noctis undique terminos lux perennis invadat et occupet usquequaque, quatenus et in corporibus gloria cœlestis effulgeat, non possunt ex toto animæ seipsas exponere, et transire in Deum, nimirum ligatæ corporibus etiam tunc, etsi non vita vel sensu, certe affectu naturali, ita ut absque his nec velint, nec valeant consummari. Itaque ante restaurationem corporum non erit ille defectus animorum, qui perfectus et summus est ipsorum status; nec carnis jam sane consortium spiritus requireret, si absque illa consummaretur. Enimvero absque profectu animæ nec ponitur corpus, nec resumitur. Denique pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. Quod si mors pretiosa, quid vita, et illa vita? Nec mirum si corpus jam gloriæ conferre videtur spiritui, quod et infirmum et mortale constat ipsi non mediocriter valuisse. O quam verum locutus est qui dixit, diligentibus Deum omnia cooperari in bonum. Valet Deum diligenti animæ corpus suum infirmum, valet et mortuum, valet et resuscitatum : primo quidem ad fructum pœnitentiæ, secundo ad requiem, postremo ad consummationem. Merito sine illo perfici non vult, quod in omni statu in bonum sibi subservire persentit.

31. Bonus plane fidusque comes caro spiritui bono, quæ ipsum aut * si onerat, juvat; aut si non juvat, exonerat; aut certe juvat, et minime onerat. Primus status laboriosus, sed fructuosus, secundus otiosus, sed minime fastidiosus; tertius est gloriosus. Audi et Sponsum in Canticis ad profectum hunc trimodum invitantem. *Comedite*, inquit, *amici, et bibite; et inebriamini, charissimi.* Laborantes in corpore vocat ad cibum; jam posito corpore quiescentes ad potum invitat : resumentes corpora, etiam ut inebrientur impellit; quos et vocat charissimos, nimirum charitate plenissimos. Nam et in cæteris, quos non charissimos, sed amicos appellat, differentia est : ut hi quidem, qui in carne adhuc gravati gemunt, chari habeantur pro

* *al.* vel.

Digitized by Google

Quant à celles qui sont délivrées des entraves du corps, elles lui sont d'autant plus chères qu'elles ont acquis plus d'indépendance et de facilité pour l'aimer. Mais, en comparaison des âmes placées dans l'une ou dans l'autre de ces conditions, il tient pour très-chères comme elles le lui sont en effet, celles qui ont revêtu leur seconde robe en reprenant leur corps dans la gloire, et se sentent portées à aimer Dieu avec d'autant plus de liberté et de joie, qu'il ne reste plus rien derrière elles qui les rappelle et retarde leur élan. Or il n'en est ainsi dans aucun des deux premiers cas; en effet, le corps dans l'un fait sentir son poids et sa fatigue à l'âme et, dans l'autre, il est pour elle l'objet d'une espérance où se mêle quelque désir personnel.

Après avoir repris leur corps, les âmes se porteront attentivement vers Dieu.

32. L'âme fidèle commence donc par manger son pain, mais hélas! à la sueur de son front (*Genes.*, III, 19); en effet tant qu'elle demeure dans le corps elle ne marche que par la foi, qui doit agir par la charité, car sans les œuvres la foi est morte. Or, ce sont ces œuvres qui sont sa nourriture selon ce que dit le Seigneur : « Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père (*Joan.*, IV, 34). » Quand elle a quitté sa dépouille mortelle, elle cesse de manger le pain de la douleur, et, comme à la fin du repas, elle commence à boire à longs traits le vin de l'amour; mais ce breuvage n'est pas tout à fait sans mélange, selon l'Époux du Cantique, qui dit : « J'ai bu mon vin avec mon lait (*Cant.*, V, 1), » parce qu'au vin de l'amour de Dieu, l'âme qui désire se réunir à son corps, mais à son corps devenu glorieux, mêle le lait plein de douceur d'une affection naturelle; elle ressent bien déjà l'influence des fumées du vin de la charité divine qu'elle boit, mais çà ne va pas encore jusqu'à l'ivresse; le lait mêlé au vin en tempère la force; l'ivresse trouble l'esprit et lui fait perdre jusqu'au souvenir de lui-même; et l'âme qui songe à la résurrection future du corps qui lui a appartenu, n'a point encore entièrement perdu le souvenir d'elle-même. Mais après avoir obtenu la seule chose qui lui manquait encore, qu'est-ce qui peut désormais l'empêcher de se quitter en quelque sorte elle-même, pour se plonger tout entière en Dieu, et de se ressembler d'autant moins qu'il lui est donné de devenir plus semblable à Dieu? Pouvant alors approcher ses lèvres de la coupe de la sagesse, dont il est dit : « Que mon calice qui porte l'ivresse est beau (*Psalm.* XXII, 5)! » il ne faut pas s'étonner si elle s'enivre de l'abondance qui est dans la maison de Dieu; libre de tout souci en ce qui la concerne, elle boit à longs traits et tranquillement, dans le royaume du Père, le vin pur et nouveau du Fils.

Désir des âmes bienheureuses de reprendre leur corps.

33. Or c'est la sagesse qui donne ce triple festin où elle ne sert que les mets de la charité; elle donne du pain à manger à ceux qui travaillent encore, du vin à boire à ceux qui déjà goûtent le repos et elle verse l'ivresse à ceux qui sont entrés dans le royaume du ciel; ce qu'on fait aux tables ordinaires elle le fait à la sienne, et ne sert à boire qu'après que ses convives ont pris de la nourriture. Tant que nous sommes dans cette vie, revêtus d'un corps mortel, nous ne faisons encore que manger le pain que nos bras ont gagné, et nous ne l'avalons qu'après l'avoir péniblement broyé sous la dent; à peine avons-nous rendu le dernier soupir, que nous commençons à boire dans la vie spirituelle, où nous nous versons, avec un laisser-aller plein de douceur, le breuvage qui nous est donné; puis quand nous avons recouvré notre corps rendu

La sagesse a un triple festin en rapport avec le triple état des âmes.

---

charitate quam habent: qui vero jam soluti carnis compede sunt, eo sint chariores, quo et promptiores atque expeditiores facti ad amandum. Porro, præutrisque merito nominantur et sunt charissimi, qui recepta jam secunda stola, in corporibus utique cum gloria resumptis, tanto in Dei feruntur amorem liberiores et alacriores, quanto et de proprio nil jam residuum est, quod eos aliquatenus sollicitet vel retardet. Quod quidem neuter sibi reliquorum statuum vindicat; cum et in priori corpus cum labore portetur, et in secundo quoque non sine proprietate aliqua desiderii exspectetur.

32. Primo ergo fidelis anima comedit panem suum, sed heu! in sudore vultus sui. In carne quippe manens adhuc ambulat per fidem, quam sane operari per dilectionem necesse est; quia si non operatur, mortua est. Porro ipsum opus cibus est, dicente Domino: *Meus cibus est, ut faciam voluntatem Patris mei.* Debinc carne exuta jam pane doloris non cibatur; sed vinum amoris, tanquam post cibum, plenius haurire permittitur, non purum tamen, sed quomodo sub Sponsi nomine in Canticis dictum legitur: *Bibi vinum meum cum lacte meo.* Vino enim divini amoris etiam tunc anima suavitatem naturalis immiscet affectionis, qua resumere corpus suum, ipsumque glorificatum desiderat. Æstuat ergo jam tunc sanctæ charitatis potata vino, sed plane nondum usque ad ebrietatem; quoniam temperat interim ardorem illum hujus lactis permixtio. Ebrietas denique solet evertere mentes, atque omnino reddere immemores sui. At non ex toto sui oblita est, quæ adhuc de proprio corpore cogitat suscitando. Cæterum hoc adepto, quod solum utique deerat, quid jam impedit a se ipsa quodammodo abire, et ire totam in Deum, eoque sibi penitus dissimillimam fieri, quo Deo simillimam effici donatur? Tum demum ad crateram admissa sapientiæ, illam de qua legitur, *Et calix meus inebrians quam præclarus est!* quid mirum jam si inebriatur ab ubertate domus Dei, cum nulla mordente cura de proprio, secura bibit purum et novum illud cum Christo in regno Patris ejus?

33. Hoc vero convivium triplex celebrat Sapientia, et ex una complet charitate, ipsa cibans laborantes, ipsa potans quiescentes, ipsa regnantes inebrians. Quomodo autem in convivio corporali ante cibus quam potus apponitur, quoniam et tali ordine natura requirit: ita et hic. Primo quidem ante mortem in carne mortali labores manuum nostrarum manduca-

Digitized by Google

à la vie, nous buvons l'ivresse à pleins bords dans une vie qui ne doit pas finir. Voilà le sens de ces paroles de l'Époux : « Mes amis, mangez et buvez; enivrez-vous, mes bien-aimés (*Cant.*, v,1) ! » Mangez pendant cette vie, buvez après votre mort, enivrez-vous après la résurrection, vous qu'alors j'appelle avec raison mes bien-aimés, puisque vous êtes ivres d'amour. Comment ne le seraient-ils pas quand ils sont admis aux noces de l'Agneau, assis à sa table, buvant et mangeant dans son royaume, alors qu'il fait paraître devant lui son Église pleine de gloire, sans tache, ni rides, ni rien de semblable (*Eph.*, v, 27)? C'est alors qu'il enivre ses plus chers amis en leur versant un torrent de voluptés (*Psalm.* XXXV, 9); car pendant les vives et chastes étreintes de l'Époux et de l'Épouse, un torrent de bonheur arrose et réjouit la cité de Dieu (*Psalm.* XLV, 5), ce qui selon moi ne désigne pas autre chose que le Fils même de Dieu, qui passe comme s'il servait des convives (*Luc*, XII, 37) ainsi qu'il l'a promis, afin que les justes mangent et se réjouissent en présence de Dieu et se livrent à des transports d'allégresse (*Psalm.* LXVII, 4). Voilà d'où vient cette satiété, que le dégoût ne suit pas; cette ardeur insatiable et pourtant calme et paisible de voir; cet éternel et incomparable désir d'avoir, qui n'a pas sa source dans la privation, enfin cette ivresse sans excès, qui se plonge et se noie, non dans le vin, mais en Dieu et dans la Vérité. L'âme est donc arrivée pour toujours au quatrième degré de l'amour, quand elle n'aime plus que Dieu et qu'elle l'aime souverainement; car, en ce cas, nous ne nous aimons plus pour nous, mais pour lui, en sorte qu'il est la récompense, mais la récompense éternelle de ceux qui l'aiment et l'aiment pour toujours.

Prérogatives du troisième festin.

CHAPITRE XII.

Fragment d'une lettre aux Chartreux sur la charité.

34. Je me souviens d'avoir autrefois écrit aux saints religieux de la Chartreuse, une lettre (c'est sa onzième), où je parlais des degrés de l'amour, peut-être y disais-je d'autres choses encore, mais c'était toujours sur le même sujet, aussi ne trouvé-je pas inutile de rapporter ici quelques passages de cette lettre, d'autant mieux qu'il m'est plus facile de recopier ce que j'ai déjà écrit que de faire du nouveau. Je dis donc que la charité vraie et sincère, qui vient réellement d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère, est celle qui nous fait aimer le bien du prochain comme le nôtre propre. Car celui qui n'aime que ce qui le touche, ou du moins qui l'aime plus que ce qui touche les autres, montre bien qu'il n'a pas un amour pur et qu'il n'aime pas le bien pour le bien, mais pour lui : il ne peut donc obéir au Prophète qui lui dit : « Glorifiez le Seigneur, parce qu'il est bon (*Psalm.* CXVII, 1). » Peut-être le glorifie-t-il parce qu'il est bon pour lui, mais il ne lui rend pas gloire parce qu'il est bon en soi; aussi doit-il être convaincu que c'est lui que le Prophète avait en vue, quand il disait, sur le ton du reproche : « Seigneur, il vous rendra gloire, quand vous lui aurez fait du bien (*Psalm.* XLVIII, 19). » Il y a des hommes qui glorifient le Seigneur parce qu'il est puissant; il s'en trouve qui lui rendent gloire parce qu'il est bon pour

Quel est le véritable amour du prochain.

Il y a différentes manières de glorifier le Seigneur.

---

mus, cum labore quod glutiendum est masticantes; post mortem vero in vita spiritali, jam bibimus suavissima quadam facilitate quod percipitur colantes : tandem redivivis corporibus in vita immortali inebriamur, mira plenitudine exuberantes Hæc pro eo quod Sponsus in Canticis dicit : *Comedite, amici, et bibite; et inebriamini, charissimi.* Comedite ante mortem, bibite post mortem, inebriamini post resurrectionem. Merito jam charissimi, qui charitate inebriantur ; et merito inebriati, qui ad nuptias Agni introduci merentur, edentes et bibentes super mensam illius in regno suo, quando sibi jam exhibet gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, neque rugam, aut aliquid hujusmodi. Tunc prorsus inebriat charissimos suos, tunc torrente voluptatis suæ potat; quoniam quidem in complexu illo arctissimo et castissimo sponsi et sponsæ, fluminis impetus lætificat civitatem Dei. Quod non aliud esse arbitror quam Dei Filium, qui transiens ministrat, quemadmodum ipse promisit : ut ex hoc jam justi epulentur et exsultent in conspectu Dei, et delectentur in lætitia. Hinc illa satietas sine fastidio : hinc insatiabilis illa sine inquietudine curiositas : hinc æternum illud atque inexplicabile desiderium, nesciens egestatem : hinc denique sobria illa ebrietas, vero, non mero ingurgitans, non madens vino, sed ardens Deo. Ex hoc jam quartus ille amoris gradus perpetuo possidetur, cum summe, et solus diligitur Deus; quia nec nos ipsos jam nisi propter ipsum diligimus, ut si ipse præmium amantium se, præmium æternum amantium in æternum.

CAPUT XII.

De charitate ex epistola ad Cartusianos scripta.

34. Memini me dudum ad sanctos fratres Cartusienses scripsisse epistolam, ac de his ipsis in ea gradibus inter cætera disseruisse. Forte autem alia ibi, etsi non aliena, de charitate locutus sum; et ob hoc quædam illorum * huic quoque sermoni subjungere non inutile duco; præsertim cum facilius ad manum habeam transcribere jam dictata, quam nova iterum dictare. Illa, inquam, vera et sincera est charitas, et omnino de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta fatenda est procedere, qua proximi donum, æque ut nostrum, diligimus. Nam qui magis, aut certe solum diligit suum, convincitur non caste diligere bonum, quod utique propter se diligit, non propter ipsum. Et hic talis non potest obedire Prophetæ, qui ait : *Confitemini Domino, quoniam bonus*, Confitetur quidem, quia fortasse bonus est sibi, non

* *al.* hujus.

Digitized by Google

eux; enfin, on en voit qui célèbrent ses louanges simplement parce qu'il est bon. Les premiers sont des esclaves qui tremblent pour eux; les seconds, des mercenaires qui recherchent leur avantage, et les derniers sont de vrais fils qui ne songent qu'à leur père. Or les premiers et les seconds ne pensent qu'à eux, il n'y a que les vrais fils qui soient désintéressés dans leur amour (II *Corinth.*, XIII, 5), et c'est d'eux, je pense, qu'il a été écrit: « La loi de Dieu est sans tache et convertit les âmes (*Psalm.* XVIII, 8); » il n'y a qu'elle en effet qui puisse arracher l'âme à l'amour d'elle-même ou du monde, pour la tourner vers l'amour de Dieu, ce qu'évidemment ne sauraient faire ni la crainte ni l'amour intéressé; ils peuvent bien influer sur le dehors et sur la conduite elle-même, mais ils ne touchent point au cœur. Il est certain qu'une âme servile fait quelquefois l'œuvre de Dieu, mais comme elle n'agit pas spontanément, elle persévère dans son insensibilité. Il en est de même de l'âme mercenaire; mais, comme elle n'agit pas avec désintéressement, elle ne cède évidemment qu'à la pensée de son intérêt propre. Mais, quand on dit propre, on dit individuel et par conséquent borné; or, dans les recoins qui se trouvent aux bornes, aux limites, se rencontrent la rouille et les ordures. Que l'âme servile ait sa loi dans la crainte qui la domine, je le veux bien; que la mercenaire l'ait dans l'intérêt privé qui l'étouffe, quand les tentations de la concupiscence l'attirent et l'emportent vers le mal; mais ni la crainte ni l'intérêt privé n'est sans tache ou, du moins, ne peut convertir les âmes: cela n'est possible qu'à la charité qui agit sur la volonté.

Il n'y a que l'amour de Dieu qui puisse convertir une âme.

35. Or voici en quoi je la trouve sans tache, c'est qu'ordinairement elle ne réserve pour elle rien de ce qui lui appartient; celui qui ne garde rien pour soi, donne à Dieu, bien certainement, tout ce qu'il a; or ce que Dieu possède ne peut être vicié. Aussi cette loi de Dieu sans tache et sans souillure n'est-elle autre que la charité, qui ne cherche pas son avantage, mais l'avantage des autres. On l'appelle la loi de Dieu, soit parce qu'elle est la vie de Dieu même, soit parce que personne ne la possède s'il ne la tient de Dieu. Il n'y a pas d'absurdité à dire que cette loi est la vie de Dieu même, puisque je dis qu'elle n'est autre que la charité. En effet, d'où vient, dans la suprême et bienheureuse Trinité, cette unité ineffable et parfaite qui lui est propre? N'est-ce pas de la charité? C'est donc elle qui est la loi du Seigneur, puisque c'est elle qui maintenant, si je puis parler ainsi, place l'unité dans la Trinité la lie du lien de la paix. Cependant, il ne faut pas croire que je fais ici de la charité une qualité ou un accident en Dieu, ce serait dire, (Dieu m'en préserve,) qu'en lui il y a quelque chose qui n'est pas lui; elle est la substance même de Dieu, je n'avance là rien de nouveau ou d'inouï, car Dieu est charité, selon saint Jean lui-même (I *Joan.*, IV, 8). On peut donc dire, avec raison, que la charité est Dieu en même temps qu'elle est un don de Dieu. La charité donne la charité, la substance, l'accident. Quand je parle de celle qui donne, je parle de la substance, et quand je parle de celle qui est donnée, je parle de l'accident; elle est la loi éternelle, créatrice et modératrice de l'univers; si toutes choses ont été faites avec poids, nombre et mesure, c'est par elle qu'elles l'ont été. Rien n'existe sans loi, pas même celui qui est la loi de toutes choses; il est vrai qu'il

Il n'y a que l'amour de Dieu qui soit sans tache.

La loi de Dieu.

En Dieu, la charité n'est pas un accident, mais une substance; c'est le contraire dans les créatures.

---

autem quoniam bonus est in se. Quapropter noverit in se dirigi illud ab eodem Propheta opprobrium: *Confitebitur tibi, cum benefeceris ei.* Est qui confitetur Domino quoniam potens est, et est qui confitetur quoniam sibi bonus est, et item qui confitetur quoniam simpliciter bonus est. Primus servus est, et timet sibi; secundus mercenarius, et cupit sibi; tertius filius, et defert patri. Itaque et qui timet, et cupit, utrique pro se agunt. Sola quæ in filio est charitas, non quærit quæ sua sunt. Quamobrem puto de illa dictum: *Lex Domini immaculata, convertens animas,* quod sola videlicet sit, quæ ab amore sui et mundi convertere possit animum, et in Deum dirigere. Nec timor quippe, nec amor privatus convertunt animam. Mutant interdum vultum, vel actum, affectum nunquam. Facit quidem nonnunquam etiam servus opus Dei: sed quia non sponte, in sua adhuc duritia permanere cognoscitur. Facit et mercenarius; sed quia non gratis, propria trahi cupiditate convincitur. Porro ubi proprietas, ibi singularitas; ubi autem singularitas, ibi angulus; ubi vero angulus, ibi sine dubio sordes sive rubigo. Sit itaque servo sua lex, timor ipse quo constringitur; sit sua mercenario cupiditas, qua et ipse arctatur, quando tentatur abstractus et illectus. Sed harum nulla, aut sine macula est, aut animas convertere potest. Charitas vero convertit animas, quas facit et voluntarias.

35. Porro in eo eam dixerim immaculatam, quod nil sibi de suo retinere consuevit. Cui nempe de proprio nihil est, totum profecto quod habet, Dei est; quod autem Dei est, immundum esse non potest. Lex ergo Domini immaculata, charitas est, quæ non quod sibi utile est, quærit, sed quod multis. Lex autem Domini dicitur, sive quod ipse ex ea vivit, sive quod eam nullus, nisi ejus dono possideat. Nec absurdum videatur, quod dixi etiam Deum vivere ex lege; cum non alia quam charitate dixerim. Quid vero in summa et beata illa Trinitate summam et ineffabilem illam conservat unitatem, nisi charitas? Lex est ergo, et lex Domini, charitas, quæ Trinitatem in unitate quodammodo cohibet, et colligat in vinculo pacis. Nemo tamen me æstimet charitatem hic accipere qualitatem, vel aliquod accidens (alioquin in Deo dicerem, quod absit, esse aliquid quod Deus non est) sed substantiam illam divinam, quod utique nec novum, nec insolitum est, dicente Joanne: *Deus charitas est.* Dicitur ergo recte et charitas, et Deus, et Dei donum. Itaque charitas dat

Digitized by Google

est devenu lui-même la loi qui le régit, mais une loi incréée comme lui.

CHAPITRE XIII.

De la loi de la volonté propre et de la concupiscence, qui est celle des esclaves et des mercenaires.

Description de la condition des esclaves.

36. Quant à l'esclave et au mercenaire, ils ont aussi l'un et l'autre une loi, mais ils ne l'ont pas reçue du Seigneur; ils se la sont faite à eux-mêmes, l'un en n'aimant pas Dieu, l'autre, en ne l'aimant pas par-dessus toutes choses : leur loi, je le répète, est la leur et non pas celle de Dieu, à laquelle néanmoins la leur est soumise, car s'ils ont pu se faire chacun une loi, ils n'ont pu la soustraire à l'ordre immuable de la loi divine. A mes yeux, c'est se faire une loi à soi, que de préférer sa volonté propre à la loi éternelle et commune, et, par une imitation du Créateur, que j'appellerai contraire à l'ordre, de ne reconnaître d'autre maître que soi, ni d'autre règle que sa volonté propre, à l'exemple de Dieu, qui est sa propre loi et ne dépend que de lui-même. Hélas! pour tous les enfants d'Adam, que cette volonté qui incline et courbe nos fronts jusqu'à nous rapprocher de enfers (*Psalm.*, LXXXVII, 4), est un lourd et insupportable fardeau! « Infortuné que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort (*Rom.*, VII, 24)? » Il m'accable au point que si le Seigneur ne me venait en aide, il s'en faudrait de bien peu que je ne fusse abîmé dans l'enfer (*Psalm.*, XCIII, 17). C'était sous le poids de ce fardeau que gémissait celui qui disait : « Pourquoi m'avez-vous mis en opposition avec vous et pourquoi me suis-je devenu à charge à moi-même (*Job*, VII, 20)? » Par ces mots : « Je me suis devenu à charge à moi-même, » il voulait dire qu'il était devenu sa propre loi et l'auteur même de cette loi. Mais lorsqu'il commence par dire, en s'adressant à Dieu : « Vous m'avez mis en opposition avec vous, » il montre qu'il ne s'est pas soustrait à l'action de la loi divine; car c'est encore le propre de cette loi éternelle et juste, que tout homme qui refuse de se soumettre à son doux empire devient son propre tyran, et que tous ceux qui rejettent le joug doux et le fardeau léger de la charité sont forcés de gémir sous le poids accablant de leur propre volonté. Ainsi la loi divine a fait d'une manière admirable, de celui qui l'abandonne, en même temps un adversaire et un sujet; car, d'un côté, il ne peut échapper à la loi de la justice, selon ce qu'il mérite, et de l'autre il n'approche de Dieu ni dans sa lumière, ni dans son repos, ni dans sa gloire : il est donc en même temps courbé sous la puissance de Dieu, et exclu de la félicité divine. Seigneur mon Dieu, pourquoi n'effacez-vous pas mon péché et pourquoi ne faites-vous pas disparaître mon iniquité, afin que, rejetant le poids accablant de ma volonté propre je respire sous le fardeau léger de la charité, et que, n'étant plus soumis aux étreintes de la crainte servile ni aux atteintes de la cupidité mercenaire, je ne sois plus poussé que par le souffle de votre esprit, de cet esprit de liberté qui est celui de vos enfants (*Rom.*, VIII, 14)? Qui est-ce qui me rendra témoignage et me donnera l'assurance que, moi aussi, je suis du nombre de vos enfants, que votre loi est la mienne et que je suis au monde comme vous y êtes vous-

La loi que l'homme s'est faite lui est lourde et insupportable.

Sa propre volonté est un pesant fardeau pour l'homme.

---

charitatem, substantiva accidentalem. Ubi dantem significat, nomen substantiæ est; ubi donum, qualitatis. Hæc est lex æterna, creatrix et gubernatrix universitatis. Siquidem in pondere, et mensura, et numero per eam facta sunt universa, et nihil sine lege relinquitur, cum ipsa quoque lex omnium sine lege non sit, non tamen alia quam seipsa; qua et seipsam etsi non creavit, regit tamen.

CAPUT XIII.

De lege propria voluntatis et cupiditatis, servorum et mercenariorum.

36. Cæterum servus et mercenarius habent legem, non a Domino, sed quam ipsi sibi fecerunt; ille Deum non amando, iste plus aliud amando. Habent, inquam, legem, non Domini, sed suam; illi tamen, quæ Domini est, subjectam. Et quidem suam sibi quisque legem facere potuerunt; non tamen eam incommutabili æternæ legis ordini subducere potuerunt. Tunc autem dixerim quemque sibi fecisse suam legem, quando communi et æternæ legi propriam prætulit voluntatem, perverse utique volens suum imitari Creatorem; ut sicut ipse sibi lex, suique juris est, ita is quoque seipsum regeret, et legem sibi suam faceret voluntatem. Grave utique et importabile jugum super omnes filios Adam, heu! inclinans et incurvans cervices nostras, adeo ut vita nostra inferno appropinquarit. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? quo utique premor, et pæne opprimor, ita ut nisi quia Dominus adjuvit me paulo minus habitasset in inferno anima mea. Sub hoc onere gravatus gemebat qui dicebat: *Quare me posuisti contrarium tibi, factus sum mihimet ipsi gravis?* Ubi dixit: *Factus sum mihimet ipsi gravis*, ostendit quod lex ipse sibi esset, nec alius hoc quam sibi ipse fecisset. Quod autem loquens Deo, præmisit: *Posuisti me contrarium tibi;* Dei se tamen non effugisse legem indicavit. Hoc quippe ad æternam justamque Dei legem pertinuit, ut qui a Deo noluit suaviter regi, pœnaliter a seipso regeretur; quique sponte jugum suave et onus leve charitatis abjecit, propriæ voluntatis onus importabile sustineret invitus. Miro itaque et justo modo æterna lex fugitivum suum et posuit * contrarium, et retinuit subjectum; dum videlicet nec justitiæ pro meritis legem evasit; nec tamen cum Deo in sua luce, in sua requie, in sua gloria remansit, subjectus potestati, et submotus felicitati. Domine Deus meus, cur non tollis peccatum meum, et quare non aufers iniquitatem meam? ut abjecta gravi sarcina propriæ voluntatis, sub levi onere charitatis respirem; nec jam servili ti-

* *Al.* eidem ipsi.

Digitized by Google

même ? Car il est bien certain que, lorsqu'on observe ce précepte de l'Apôtre : « Acquittez-vous envers tous de ce que vous leur devez, ne demeurant chargés que de la dette de l'amour qu'on se doit toujours les uns aux autres (*Rom.*, XIII, 8), » on est en ce monde comme Dieu lui-même s'y trouve, et l'on n'est plus alors ni esclaves, ni mercenaires, mais enfants de Dieu.

CHAPITRE XIV.

De la loi d'amour qui est propre aux enfants.

Comment il se fait que les justes ne sont point sans loi.

37. On voit donc, par là, que les enfants ne sont pas sans loi, à moins qu'on ne pense le contraire, parce qu'il est dit : « La loi n'est pas faite pour les justes (I *Tim.*, I, 9.) » Mais il faut savoir qu'il y a une loi promulguée dans l'esprit de servitude, celle-là n'imprime que la crainte ; et qu'il en est une autre dictée par l'esprit de liberté, celle-ci n'inspire que la douceur. Les enfants ne sont pas contraints de subir la première, mais ils sont toujours sous l'empire de la seconde. Voici donc en quel sens il est dit que la loi n'est pas faite pour les justes, selon ces paroles de l'Apôtre : « Vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, pour vivre encore dans la crainte (*Rom.*, VIII, 15); » et comment il faut entendre, néanmoins, qu'ils ne sont pas sans la loi de charité, d'après cet autre passage : « Vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfants de Dieu. » Ecoutez enfin de quelle manière le juste dit en même temps, qu'il est et qu'il n'est pas sous la loi. « Pour ceux, dit-il, qui étaient sous la loi, j'ai vécu comme si j'eusse encore été sous la loi, bien que je n'y fusse plus en effet ; mais avec ceux qui n'avaient point de loi, j'ai vécu comme si j'eusse été aussi sans loi, tandis que j'en avais une aux yeux de Dieu, la loi de Jésus-Christ (I *Corinth.*, IX, 21). » Il n'est donc pas exact de dire : Il n'y a pas de loi pour les justes ; mais il faut dire : « La loi n'est pas faite pour les justes, » c'est-à-dire, elle n'est pas faite pour les contraindre; mais celui qui leur impose cette loi pleine de douceur, la fait aimer et goûter aux justes qui l'observent sans contrainte. Voilà pourquoi le Seigneur dit si bien : « Prenez mon joug sur vous (*Matth.*, XI, 29), » comme s'il disait : Je ne vous l'impose pas malgré vous; prenez-le, si vous voulez ; mais, si vous ne le faites pas je vous annonce qu'au lieu du repos que je vous promets, vous ne trouverez que peines et fatigues pour vos âmes.

Combien la loi de la charité est douce.

38. C'est donc une loi douce et bonne que la charité ; non-seulement, elle est agréable et légère à porter, mais elle sait aussi rendre légères et douces les deux lois de l'esclave et du mercenaire ; car, au lieu de les détruire, elle les fait observer, selon ce qu'a dit le Seigneur : « Je ne suis pas venu abolir, mais perfectionner la loi (*Matth.*, V, 17). » En effet elle tempère la première, règle la seconde et les adoucit toutes les deux. Jamais la charité n'ira sans la crainte, mais cette crainte est bonne ; elle ne se dépouillera pas non plus de toute pensée d'intérêt, mais ses désirs sont réglés. La charité perfectionne donc la loi de l'esclave, en lui inspirant un généreux abandon, et celle du mercenaire, en donnant une bonne direction à ses désirs intéressés; or, cet abandon généreux uni à la crainte n'anéantit pas cette dernière ; il la purifie seulement et fait disparaître ce qu'elle a de pénible. A la vérité, il n'y a plus cette

En quel sens la charité est-elle exempte de toute crainte.

---

more coercear, nec mercenaria cupiditate illiciar; sed agar spiritu tuo, spiritu libertatis, quo aguntur filii tui, qui testimonium reddat spiritui meo, quod et ego sim unus ex filiis, dum eadem mihi lex fuerit quæ et tibi; et sicut tu es, ita et ipse sim in hoc mundo. Hi siquidem, qui hoc faciunt quod ait Apostolus : *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis*, procul dubio sicut Deus est, et ipsi sunt in hoc mundo; nec servi aut mercenarii sunt, sed filii.

CAPUT XIV.

De lege charitatis filiorum.

37. Itaque nec filii sunt sine lege, nisi forte aliquis aliter sentiat propter hoc quod scriptum est : *Justis non est lex posita.* Sed sciendum, quod alia est lex promulgata a spiritu servitutis in timore ; alia a spiritu libertatis data in suavitate. Nec sub illa coguntur esse filii; nec sine ista esse patiuntur. Vis audire quia justis non est lex posita ? *Non accepistis*, ait, *spiritum servitutis iterum in timore.* Vis audire quod tamen sine lege charitatis non sint? *Sed accepistis*, inquit, *spiritum adoptionis filiorum.* Denique audi justum utrumque de se fatentem, et quod non sit sub lege, nec tam sit sine lege : *Factus sum*, inquit, *his qui sub lege erant, quasi sub lege essem, cum ipse non essem sub lege ; his qui sine lege erant, tanquam sine lege essem ; cum sine lege Dei non essem, sed in lege essem Christi.* Unde apte non dicitur: Justi non habent legem, aut, Justi sunt sine lege ; sed, *Justis non est lex posita*, hoc est, non tanquam invitis imposita, sed voluntariis eo liberaliter data, quo suaviter inspirata. Unde et pulchre Dominus : *Tollite*, ait, *jugum meum super vos*, ac si diceret : Non impono invitis, sed vos tollite si vultis, alioquin non requiem, sed laborem invenietis animabus vestris.

38. Bona itaque lex charitas, et suavis; quæ non solum leviter suaviterque portatur, sed etiam servorum et mercenariorum leges portabiles ac leves reddit, quas utique non destruit, sed facit ut impleantur, dicente Domino : *Non veni legem solvere, sed adimplere.* Illam temperat istam ordinat, utramque levigat. Nunquam erit charitas sine timore, sed casto; nunquam sine cupiditate, sed ordinata. Implet ergo charitas legem servi, cum infundit devotionem ; implet et mercenari, cum ordinat cupiditatem. Porro timori permixta devotio ipsum non annullat, sed castificat. Pœna tantum tollitur, sine qua esse non potuit dum fuit servilis ; et timor manet in sæcu-

Digitized by Google

appréhension du châtiment, dont la crainte servile n'est jamais exempte, mais la charité lui substitue une chaste et filiale qui subsiste toujours; car, s'il est écrit : « La charité parfaite bannit toute crainte (*I Joan.*, IV, 18), » on doit comprendre comme s'il y avait, bannit la crainte pénible du châtiment, dont nous avons dit que la crainte servile n'est jamais exempte. C'est une figure fort commune, qui consiste à prendre la cause pour l'effet. Quant à la cupidité, elle se trouve aussi parfaitement réglée par la charité qui se joint à elle, lorsque, cessant de désirer ce qui est mal, elle commence à préférer ce qui est meilleur; elle n'aspire au bien que pour arriver au mieux. Quand, par la grâce de Dieu, on en est là, on n'aime le corps et tout ce qui y touche, que pour l'âme, l'âme pour Dieu et Dieu pour lui-même.

Comment la cupidité se trouve parfaitement réglée par la charité.

CHAPITRE XV.

Des quatre degrés de l'amour, et de l'état bienheureux des saints dans le ciel.

39. Cependant, comme nous sommes charnels et que nous naissons de la concupiscence de la chair, la cupidité, c'est-à-dire, l'amour, doit commencer en nous par la chair; mais, si elle est dirigée dans la bonne voie, elle s'avance par degrés, sous la conduite de la grâce et ne peut manquer d'arriver enfin jusqu'à la perfection, par l'influence de l'esprit de Dieu; car ce qui est spirituel ne devance pas ce qui est animal (*I Corinth.*, XV, 46); au contraire, le spirituel ne vient qu'en second lieu : aussi avant de porter l'image de l'homme céleste, devons-nous commencer par porter celle de l'homme terrestre. L'homme commence donc par s'aimer lui-même, parce qu'il est chair et qu'il ne peut avoir de goût que pour ce qui se rapporte à lui; puis, quand il voit qu'il ne peut subsister par lui-même, il se met à rechercher par la foi, et à aimer Dieu, comme un être qui lui est nécessaire. Ce n'est donc qu'en second lieu qu'il aime Dieu; et il ne l'aime encore que pour soi, non pour lui. Mais lorsque, pressé par sa propre misère, il a commencé à servir Dieu et à se rapprocher de lui, par la méditation et par la lecture, par la prière et par l'obéissance, il arrive peu à peu et s'habitue insensiblement à connaître Dieu, et, par conséquent, à le trouver doux et bon : enfin, après avoir goûté combien il est aimable, il s'élève au troisième degré; alors, ce n'est plus pour soi, mais c'est pour Dieu même qu'il aime Dieu. Une fois arrivé là, il ne monte pas plus haut et je ne sais si, dans cette vie, l'homme peut vraiment s'élever au quatrième degré, qui est de ne plus s'aimer soi-même que pour Dieu. Ceux qui ont cru y être parvenus, affirment que ce n'est pas impossible; pour moi, je ne crois pas qu'on puisse jamais s'élever jusque-là, mais je ne doute point que cela n'arrive, quand le bon et fidèle serviteur est admis à partager la félicité de son maître et à s'enivrer des délices sans nombre de la maison de son Dieu; car, étant alors dans une sorte d'ivresse, il s'oubliera en quelque façon lui-même, il perdra le sentiment de ce qu'il est, et, absorbé tout entier en Dieu, il s'attachera à lui de toutes ses forces et ne fera bientôt plus qu'un même esprit avec lui. N'est-ce pas le sens de ces paroles du Prophète : « J'entrerai dans votre gloire, ô mon Seigneur et mon Dieu, et je ne songerai plus alors qu'à vos perfections (*Psalm.*, LXX, 16). » Il savait

Description des différents degrés de l'amour dont il est parlé aux chap. VII, IX et X.

Il est impossible d'atteindre au quatrième degré de l'amour en cette vie.

---

lum sæculi castus et filialis. Nam quod legitur : *Perfecta charitas foras mittit timorem;* pœna intelligenda est, quæ servili, ut diximus, nunquam deest timori, illo scilicet genere locutionis, quo sæpe causa ponitur pro effectu. Deinde cupiditas tunc recte à superveniente charitate ordinatur, cum mala quidem penitus respuuntur, bonis vero meliora præferuntur, nec bona nisi propter meliora appetuntur. Quod cum plene per Dei gratiam assecutum fuerit, diligetur corpus, et universa corporis bona tantum propter animam; anima propter Deum; Deus autem propter seipsum.

CAPUT XV.

De quatuor gradibus amoris, et felici statu patriæ cœlestis.

39. Verumtamen, quia carnales sumus et de carnis concupiscentia nascimur, necesse est ut cupiditas vel amor noster a carne incipiat, quæ si recto ordine dirigitur, quibusdam suis gradibus duce gratia proficiens, spiritu tandem consummabitur; quia non prius quod spirituale, sed quod animale; deinde quod spirituale. Et prius necesse est portemus imaginem terrestris, deinde cœlestis. In primis ergo diligit seipsum homo propter se; caro quippe est, et nil sapere valet præter se. Cumque se videt per se non posse subsistere, Deum quasi sibi necessarium incipit per fidem inquirere, et diligere. Diligit itaque in secundo gradu Deum, sed propter se, non propter ipsum. At vero cum ipsum cœperit occasione propriæ necessitatis colere et frequentare, cogitando, legendo, orando, obediendo; quadam hujuscemodi familiaritate paulatim sensimque Deus innotescit, consequenter et dulcescit; et sic gustato quam suavis est Dominus, transit ad tertium gradum, ut diligat Deum, non jam propter se, sed propter ipsum. Sane in hoc gradu diu statur; et nescio si a quoquam hominum quartus in hac vita perfecte apprehenditur, ut se scilicet diligat homo tantum propter Deum. Asserant hoc si qui experti sunt; mihi, fateor, impossibile videtur. Erit autem procul dubio, cum introductus fuerit servus bonus et fidelis in gaudium Domini sui, et inebriatus ab ubertate domus Dei. Quasi enim miro quodam modo oblitus sui, et a se penitus velut deficiens, totus perget in Deum; et deinceps adhærens ei, unus cum eo spiritus erit. Arbitror hoc sensisse Prophetam cum diceret : *Introibo in potentias Domini; Domine, memorabor justitiæ tuæ solius.* Sciebat pro-

Digitized by Google

bien que, dès qu'il entrerait en possession de la gloire de Dieu, il serait dépouillé de toutes les infirmités de la chair et ne pourrait plus songer à elles, et, qu'étant devenu tout spirituel, il ne serait plus occupé que des perfections de Dieu.

Dans le ciel, les affections humaines se changent en affections divines.

40. Alors tous les membres du Christ pourront dire, en parlant d'eux, ce que Paul disait de notre chef: « Si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus ainsi (II *Cor.*, v, 16). » En effet, comme la chair et le sang ne posséderont point le royaume de Dieu, on ne s'y connaît point selon la chair. Ce n'est pas que notre chair ne doive y entrer un jour; mais elle n'y sera admise que dépouillée de toutes ses infirmités, l'amour de la chair sera absorbé par celui de l'esprit, et toutes les faiblesses des passions humaines, qui existent à présent, seront transformées en une puissance toute divine. Alors le filet que la charité jette aujourd'hui dans cette grande et vaste mer, pour en tirer sans cesse des poissons de tout genre, une fois ramené sur le rivage, rejettera les mauvais et ne retiendra plus que les bons. La charité remplit ici-bas, de toutes sortes de poissons, les vastes replis de son filet, puisqu'en se proportionnant à tous, selon les temps, en traversant et en partageant d'une certaine manière la bonne comme la mauvaise fortune de tous ceux qu'elle embrasse, elle s'est habituée à se réjouir avec ceux qui sont dans la joie, de même qu'à verser des larmes avec ceux qui sont dans l'affliction; mais, quand elle aura tiré son filet sur le rivage éternel, elle rejettera comme de mauvais poissons, tout ce qu'elle souffre de défectueux et ne conservera que ce qui peut plaire et flatter. Alors on ne verra plus saint Paul devenir faible avec les faibles ou brûler pour ceux qui se scandalisent, puisqu'il n'y aura plus ni scandales ni infirmités d'aucune sorte. Il ne faut pas croire non plus qu'il versera encore des larmes sur les pécheurs qui n'auront pas fait pénitence ici-bas: comme il n'y aura plus de pécheurs, il ne sera plus nécessaire de faire pénitence. Ne pensez pas qu'il gémira alors et versera des larmes sur ceux qui brûleront éternellement avec le diable et ses satellites; car il n'y aura ni pleurs ni affliction dans cette sainte cité, qu'un torrent de délices arrose et que le Seigneur chérit plus que toutes les tentes de Jacob; dans ces tentes si on goûte quelquefois la joie de la victoire, on n'y est jamais hors de combat et sans danger de perdre la palme avec la vie; mais dans la patrie il n'y a plus de place ni pour les revers ni pour les gémissements et les larmes, comme nous le disons dans ces chants de l'Eglise: « C'est le séjour de ceux qui se réjouissent, et le lieu d'une inaltérable allégresse (*Psalm.*, LXXXVI, 7; *Isaï*, LXI, 7). » Il ne sera pas même question de la miséricorde de Dieu dans ce séjour où désormais ne doit régner que la justice; et on n'y sentira plus de compassion, puisque la miséricorde en sera bannie et que la miséricorde n'aura plus de quoi s'exercer.

---

fecto cum introiret in spirituales potentias Domini, exutum se iri universis carnis infirmitatibus; ut jam nil de carne haberet cogitare, sed totus in spiritu memoraretur justitiæ Domini solius.

40. Tunc pro certo singula Christi membra dicere poterunt de se, quod Paulus aiebat de capite: *Etsi cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus.* Nemo ibi se cognoscet secundum carnem; quia caro et sanguis regnum Dei non possidebunt. Non quod carnis illic substantia futura non sit; sed quod carnalis omnis necessitudo sit defutura, carnisque amor amore spiritus absorbendus; et infirmæ, quæ nunc sunt, humanæ affectiones in divinas quasdam habeant commutari. Tunc sagena charitatis, quæ nunc tracta per hoc mare magnum et spatiosum ex omni genere piscium congregare non desinit, cum perducta ad littus fuerit, malos foras mittens, bonos solummodo retinebit. Siquidem in hac vita ex omni genere piscium intra sinum suæ latitudinis charitatis rete concludit; ubi se pro tempore omnibus conformans, omniumque in se sive adversa, sive prospera trajiciens, ac sua quodammodo faciens, non solum gaudere cum gaudentibus, sed etiam flere cum flentibus consuevit. Sed cum pervenerit ad littus, velut malos pisces omne quod triste patitur, foras mittens, sola quæ placere et jucunda esse poterunt, retinebit. Numquid enim tunc, verbi gratia, Paulus aut infirmabitur cum infirmis, aut uretur pro scandalizatis, ubi scandala et infirmitas procul erunt? Aut certe lugebit eos qui non agent * pœnitentiam, ubi certum est nec peccantem fore, nec pœnitentem? Absit autem ut vel eos qui ignibus æternis cum diabolo et angelis ejus deputandi sunt, plangat et defleat in illa civitate, quam fluminis impetus lætificat, cujus et diligit Dominus portas super omnia tabernacula Jacob; quod videlicet in tabernaculis, etsi quandoque gaudetur de victoria, laboratur tamen in pugna, et plerumque periclitatur de vita; in illa autem patria nulla prorsus admittatur adversitas sive tristitia, quemadmodum de illa canitur: *Sicut lætantium omnium habitatio est in te;* et rursum: *Lætitia sempiterna erit eis.* Denique quomodo misericordiæ recordabitur, ubi memorabitur justitiæ Dei solius? Proinde ubi jam non erit miseriæ locus, an misericordiæ tempus; nullus profecto esse poterit miserationis affectus.

* *al.* non habeat.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT SUR LE NEUVIÈME TRAITÉ

DE SAINT BERNARD.

Saint Bernard composa cet opuscule avant l'année 1128, c'est-à-dire avant la trente-huitième année de son âge. Il y traite *de la Grâce et du libre arbitre*, et l'écrivit, à la suite d'un entretien qu'il avait eu avec un personnage dont le nom ne nous est pas connu, à qui il avait paru que notre saint Docteur accordait trop à la grâce, comme si après elle, il n'y avait plus rien qui revînt au libre arbitre dans les actes humains. Saint Bernard, dans ce traité, nous montre le libre arbitre en Dieu, dans les anges, et chez l'homme avant et après sa chute et dans la vie bienheureuse, ainsi que la grâce, également avant et depuis la première faute d'Adam. Ce traité est bien court, à ne voir que le nombre de ses pages, mais combien est-il plus substantiel et plus solide, au point de vue de la doctrine, que beaucoup de longs traités que des théologiens ont composés sur ce sujet ! Il est d'un style vigoureux, vif et lumineux, les expressions en sont justes et bien accommodées au sujet, enfin la composition tout entière en est simple, exempte de recherche et naturelle; aussi éloignée de l'enflure que de la maigreur, elle se distingue par le nerf, l'élégance, le goût et le fini, on n'y rencontre aucune de ces expressions triviales, barbares ou incultes qui sentent l'école ; sans être concise, au point de ne laisser couler la doctrine que goutte à goutte, elle n'est pourtant point diffuse et ne se répand point en digressions, comme un fleuve qui quitte ses rives, après avoir rompu ses digues et laissé son lit presque à sec; s'avançant d'un cours toujours également calme et majestueux, elle montre qu'elle sort d'une source intarissable qui n'emprunte point ses eaux ailleurs, mais qui les trouve dans son propre sein, ou plutôt, qui ne les emprunte qu'à Dieu même et à la méditation assidue des saintes Ecritures et particulièrement des écrits du grand Apôtre. Voici en quels termes Geoffroy parle de cet opuscule dans la *Vie de saint Bernard*, livre III, chapitre VIII : « Veut-on savoir à quel point il fut reconnaissant du don de la grâce que Dieu lui avait accordé, on n'a qu'à lire ses discussions, aussi subtiles que pleines de foi sur *la Grâce et le libre arbitre*. » Il ne faut pas oublier ici ce que saint Bernard dit lui-même de ce traité, dans sa cinquante-deuxième lettre, écrite en 1128, et adressée au cardinal Haimeric. « L'évêque de Chartres, lui dit-il, me demande quelques-uns de mes écrits pour vous les envoyer; je n'ai rien qui me semble digne de votre attention. J'ai publié, depuis peu, un *Traité de la grâce et du libre arbitre ;* je me ferai un plaisir de vous l'envoyer si vous le désirez. » Ce traité était adressé à Guillaume de Saint-Thierry, que saint Bernard affectionnait tout particulièrement, et à qui il dédia aussi son Apologie que nous avons donnée plus haut; il lui adressa également plusieurs lettres. Les plus anciens manuscrits n'ont point la division par chapitres, qu'on ne trouve que dans les manuscrits moins anciens. Il nous a semblé que nous devions conserver la division reçue et connue du public.

Digitized by Google

TRAITÉ DE LA GRACE & DU LIBRE ARBITRE

DE SAINT BERNARD,

A GUILLAUME ABBÉ DE SAINT-THIERRY.

PRÉFACE.

A l'abbé Guillaume de Saint-Thierry, le frère Bernard.

J'ai composé, avec la grâce de Dieu, du mieux que j'ai pu, l'opuscule sur la grâce et le libre arbitre que j'ai commencé à l'occasion que vous savez; mais je crains bien qu'on ne trouve en le lisant que je n'ai pas convenablement traité un sujet si important, ou que je n'ai fait que répéter inutilement ce que plusieurs autres ont écrit avant moi. Aussi, vous prié-je de vouloir bien lire ce travail, avant tout autre personne, et, si vous le voulez bien, de le lire seul, de peur que s'il venait à se répandre, il ne servît plus à montrer la témérité de son auteur qu'à édifier la charité des lecteurs. Si, après cela vous en croyez la publication utile, je vous prierai de vouloir bien prendre la peine, ou de le corriger vous-même, ou de me le renvoyer pour que je le corrige. Si vous y remarquez quelque expression un peu obscure, qu'on puisse, dans un sujet aussi difficile, remplacer par une autre plus claire, sans nuire à la brièveté de l'ouvrage, vous ne refuserez point de le corriger pour n'être point privé des récompenses que la sagesse promet en ces termes : « Ceux qui travaillent à me rendre plus claire, auront la vie éternelle (*Eccli.*, XXIV, 31). »

S. Bernard soumet son ouvrage à la censure de Guillaume.

CHAPITRE I.

Pour qu'une bonne œuvre soit méritoire, il faut le concours de la grâce de Dieu et du libre arbitre.

1. Comme je parlais un jour en public, et que je me reconnaissais redevable à Dieu de m'avoir prévenu dans le bien, du progrès que j'y faisais et de l'espérance que j'avais de le conduire à la perfection, un des assistants me dit : Que faites-vous donc ou quelle récompense attendez-vous, si c'est Dieu qui fait tout ? — Où voulez-vous en venir, lui répondis-je ? — Je veux, répliqua-t-il, que vous rapportiez toute la gloire de ce que vous faites à Dieu, qui vous a prévenu avant tout mérite de votre part, qui vous a excité et vous a fait commencer, et, après cela que vous viviez de manière à vous montrer reconnaissant des grâces que vous avez reçues et digne d'en recevoir de nouvelles. — Votre conseil est très-bon, lui repartis-je, mais vous devriez me donner en même temps le pouvoir de le suivre; car il est plus facile de savoir ce qu'il faut faire que de le faire. Autre chose est d'indiquer le chemin à un aveugle, autre chose de procurer une monture à celui qui est fatigué. Celui qui montre la route ne donne point pour cela au voyageur la force de la

Ce qui a donné occasion à ce traité.

S. BERNARDI ABBATIS TRACTATUS DE GRATIA ET LIBERO ARBITRIO,

AD GUILLELMUM ABBATEM S. THEODERICI.

PRÆFATIO.

Domno Guillelmo abbati sancti Theoderici, frater Bernardus.

Opusculum de gratia et libero arbitrio, quod illa, qua scitis, occasione nuper aggressus sum; eadem gratia * adjuvante peregi ut potui. Vereor autem, ne aut grandia minus digne locutus inveniar, aut pertractata a pluribus superfluo retractasse. Proinde illud legito primus, et si judicatis, solus; ne si proferatur in medium, magis forte scriptoris publicetur temeritas, quam lectoris ædificetur charitas. Quod si palam fieri utile probaveritis, tunc si quid obscurius dictum adverteritis, quod in re obscura, servata congrua brevitate, dici planius potuisset; non sit vobis pigrum aut emandare per vos, aut mihi resignare emendandum, si fraudari non vultis promissione illa Sapientiæ, quæ ait : *Qui elucidant me, vitam æternam habebunt.*

* *al.* Deo.

CAPUT I.

Ad boni operis meritum, una cum gratia Dei, concurrere liberi arbitrii consensum.

1. Loquente me coram aliquando, et Dei in me gratiam commendante, quod scilicet ab ipsa me in bono et præventum agnoscerem, et provehi sentirem, et sperarem perficiendum : Quid tu ergo, ait unus ex circumstantibus, operaris; aut quid mercedis speras vel præmii, si totum facit Deus? Quid enim, inquam, tu consulis? Da, inquit, gloriam Deo, qui gratis te prævenit, excitavit, initiavit; et vive digne de cætero, quo te probes et perceptis beneficiis non ingratum, et percipiendis idoneum. Et

Digitized by Google

parcourir et, pour ce dernier, il y a une très-grande différence entre lui indiquer la voie de manière à ce qu'il ne puisse s'égarer et l'empêcher de tomber en défaillance au milieu du voyage. De même celui qui enseigne le bien ne donne pas toujours le bien qu'il enseigne. Or il y a deux choses qui me sont absolument nécessaires; c'est d'être instruit de ce qui est bien et ensuite d'être aidé à le faire. Un simple mortel peut bien éclairer mon ignorance, mais si l'Apôtre a senti juste : « C'est l'Esprit-Saint qui vient en aide à notre faiblesse (*Rom.*, VIII, 26). » Je vais plus loin encore, celui qui se sert de vos lèvres pour me donner un conseil, doit aussi me donner par son Esprit une aide qui me permette de faire ce que vous me conseillez. Si, grâce à lui, j'ai le bon vouloir, je ne trouve point en moi la force de faire le bien que je veux et je ne puis pas espérer de l'avoir jamais, à moins que celui qui me donne le bon vouloir ne me donne en même temps le bien faire selon ce qui lui plait (*Philipp.*, II, 13). Mais en ce cas, me repondrez-vous, où sont nos mérites à nous et que pouvons-nous espérer? Ecoutez, vous dirai-je : « Ce n'est pas en vue des œuvres bonnes que nous avons faites, mais par un pur acte de miséricorde qu'il nous a sauvés (*Tit.*, III, 5). » En effet, pensez-vous que c'est vous qui êtes l'auteur de vos propres mérites, et que si vous êtes sauvé, ce sera par l'effet de votre justice? Mais vous ne sauriez pas même prononcer le nom du Seigneur Jésus sans un don du Saint-Esprit, car vous n'avez sans doute pas oublié quel est celui qui a dit : « Sans moi vous ne pouvez rien (*Joann.*, XV, 5), » et encore, « ce n'est le fait ni de celui qui court, ni de celui qui veut, mais c'est l'œuvre de la miséricorde de Dieu (*Rom.*, IX, 10). »

Il y a des choses nécessaires à l'homme; être instruit du bien, être aidé à le faire.

Nos mérites viennent de la grâce de Dieu.

2. Vous répliquerez en me demandant quel est en ce cas le rôle du libre arbitre. Je vous répondrai en deux mots que son rôle, c'est d'être sauvé. En effet, supprimez le libre arbitre et il n'y aura plus rien à sauver, de même que si vous supprimez la grâce, il n'y a plus rien qui sauve; l'un et l'autre sont nécessaires au salut, l'une pour l'opérer, l'autre pour en profiter ou le recevoir; c'est Dieu qui est le principe du salut, mais c'est le libre arbitre qui en est l'objet; nul ne peut sauver si ce n'est Dieu, et nul ne peut être sauvé si ce n'est le libre arbitre; il n'y a que celui-ci qui puisse recevoir ce que celui-là seul peut donner. Mais le salut ne dépend pas moins du consentement de celui qui le reçoit que de la grâce de celui qui le donne, et c'est ce qui me fait dire que le libre arbitre coopère avec la grâce en consentant, c'est-à dire en faisant son salut, puisque consentir, pour lui est la même chose que se sauver. Voilà pourquoi il n'y a pas de salut pour les bêtes, elles sont dépourvues d'un libre arbitre qui puisse se conformer à la volonté de celui qui les sauve, se soumettre à ses ordres, croire en ses promesses et lui rendre grâces quand il les a tenues. En effet, il y a une différence entre le consentement de la volonté et l'instinct de la nature. Ce dernier nous est commun avec les êtres dépourvus de raison; tout entier aux appétits de la chair, il ne saurait obéir à l'impulsion de l'esprit et peut-être est-ce lui que l'Apôtre appelle la sagesse de la chair et dont il veut parler sous cet autre nom quand il dit : « La sagesse de la chair est ennemie de Dieu, car elle ne saurait être soumise à la loi de Dieu (*Rom.*, VIII, 6). » Ce qui nous distingue des bêtes avec lesquelles nous avons l'instinct de commun, c'est donc le consentement volontaire,

Le libre arbitre coopère avec la grâce par le consentement.

La volonté diffère de l'instinct.

S. Bernard définit ce qu'il entend par le consentement.

---

ego : Bonum, inquam, consilium das, sed si dederis et posse teneri. Siquidem non est ejusdem facilitatis scire quid faciendum sit, et facere; quoniam et diversa sunt, cæco ducatum, ac fesso præbere vehiculum. Non quicumque ostendit viam, præbet etiam viaticum itineranti. Aliud illi exhibet qui facit ne deviet; et aliud qui præstat ne deficiat in via. Ita nec quivis doctor, statim et dator erit boni quodcumque docuerit Porro duo mihi sunt necessaria doceri ac juvari. Tu homo recte quidem consulis ignorantiæ; sed si verum sentit Apostolus : *Spiritus adjuvat infirmitatem nostram.* Imo vero qui mihi per os tuum ministrat consilium, ipse necesse est ministret et per suum Spiritum adjutorium, quo valeam implere quod consulis. Ecce enim jam ex ejus munere velle adjacet mihi, perficere autem non invenio; sed nec aliquando me inventurum confido, nisi qui dedit velle, det et perficere pro bona voluntate. Ubi ergo, ais, sunt merita nostra; aut ubi est spes nostra? Audi, inquam : *Non ex operibus justitiæ quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit.* Quid enim? Tu forte putaveras tua te creasse merita, tua posse salvari justitia, qui nec saltem Dominum Jesum dicere potes nisi in Spiritu sancto? Itane oblitus es qui dixerit : *Sine me nihil potestis facere?* et : *Neque currentis, neque volentis, sed miserentis est Dei?*

2. Quid igitur agit, ais, liberum arbitrium? Breviter respondeo; Salvatur. Tolle liberum arbitrium, et non erit quod salvetur; tolle gratiam, non erit unde salvetur. Opus hoc sine duobus effici non potest; uno a quo sit; altero cui, vel in quo fit. Deus auctor est salutis, liberum arbitrium tantum capax; nec dare illam, nisi Deus, nec capere valet, nisi liberum arbitrium. Quod ergo a solo Deo, et soli datur libero arbitrio; tam absque consensu esse * non potest accipientis, quam absque gratia dantis. Et ita gratiæ operanti salutem cooperari dicitur liberum arbitrium, dum consentit, hoc est dum salvatur. Consentire enim salvari est. Proinde pecoris spiritus salutem hujuscemodi minime capit, eo quod illi voluntarius consensus desit, quo salvanti videlicet Deo placide obtemperet, sive jubenti acquiescendo, sive pollicenti credendo, sive reddenti gratias agendo. Enimvero aliud est voluntarius consensus, aliud naturalis appetitus. Posterior quippe nobis communis est cum irrationalibus; nec valet consentire spiritui, carnis irretitus illecebris. Et fortassis ipse est, qui

* *al.* affici.

Digitized by Google

ment volontaire. c'est-à-dire la condition d'un esprit libre de ses mouvements, car le consentement volontaire exclut toute pensée de contrainte et de violence. Il est un acte de la volonté, non de la nécessité, qui ne se donne et ne se refuse que par un acte de la volonté; s'il pouvait être contraint et forcé, il ne serait plus volontaire. Là où la volonté manque, il ne peut plus y avoir de consentement, puisque ce consentement est un acte de la volonté; et dès lors qu'il y a consentement, il y a nécessairement volonté. Or qui dit volonté dit liberté; voilà proprement ce que j'entends par libre arbitre.

CHAPITRE II.

Qu'est-ce que le libre arbitre, ou en quoi consiste la liberté.

3. Mais pour mieux faire comprendre ma pensée et pour arriver plus sûrement au but que je me propose, je crois qu'il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. Dans les choses naturelles, on ne saurait confondre ensemble la vie et la force sensitive, ni la force sensitive, l'appétit et le contentement, c'est ce qui ressortira plus clairement encore de la définition de chacune de ces choses. Qu'est-ce que la vie. Dans tout être corporel, il y a la vie, c'est-à-dire, Qu'est-ce que la force sensitive. un certain mouvement interne et naturel qui n'agit qu'au dedans; il y a la force sensitive, mouvement vital, qui n'agit pas seulement au dedans Qu'est-ce que l'appétit. mais aussi au dehors; enfin, dans l'animal il y a de plus l'appétit naturel; c'est la force du désir qui Qu'est-ce que le consentement. anime les sens. Le consentement est un acquiescement spontané de la volonté, ou, comme je l'ai dit plus haut, la condition d'un esprit libre de ses mouvements. Quant à la volonté, c'est, dans l'être raisonnable, un mouvement qui préside à la force sensitive et à l'appétit; elle ne va jamais sans la raison, attendu que la raison est comme sa compagne et sa suivante, en sorte que, si elle n'agit pas toujours selon la raison elle n'agit jamais sans elle, et que même elle se sert d'elle pour agir contre elle, empruntant, pour ainsi dire, son ministère pour aller contre ses conseils et ses jugements. Aussi est-il dit que « les enfants du siècle sont plus habiles dans la conduite de leurs affaires, que ne le sont les enfants de lumière dans les leurs (*Luc.*, XVI, 10), » et encore: « Ils ne sont habiles que pour faire le mal (*Jérem.*, IV, 22. » En effet, nulle créature ne peut être habile et prudente même pour le mal si ce n'est par la raison.

La raison est la compagne et la suivante de la volonté.

4. La raison est donnée à la volonté, pour l'instruire, non pour la détruire. Or elle la détruirait si elle pouvait lui imposer quelque nécessité que ce fût et l'empêcher de se porter librement au mal en cédant à l'appétit c'est-à-dire à l'esprit mauvais, d'être animale, et de ne concevoir point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu; ou si elle pouvait l'empêcher de se porter au bien en obéissant à l'impulsion de la grâce, d'être spirituelle, et de juger de tout sans être elle-même jugée par personne. Si, dis-je, la raison empêchait la volonté d'agir dans l'un ou dans l'autre sens, la volonté ne serait plus la volonté, elle aurait cessé d'être, car où il y a nécessité, il n'y a point de volonté. D'où il suit que, si une créature raisonnable faisait par nécessité et sans le consentement de sa propre volonté quelque chose de juste ou d'injuste [a], elle ne saurait, à aucun titre, en être heureuse ou malheureuse, puisqu'elle manquerait précisément de ce qui, en elle, serait

La raison n'impose aucune nécessité à la volonté.

Il n'y a que la volonté dans

[a] Il y a ici entre les manuscrits que nous avons sous les yeux et les différentes éditions des œuvres de saint Bernard, une légère variante qui ne touche en aucune façon au sens général de ce passage.

---

alio nomine ab Apostolo: *Sapientia carnis* appellatur, ubi ait: *Sapientia carnis inimica est Deo; legi enim Dei non est subjecta nec enim potest.* Hunc ergo (ut dixi) communem habentes cum bestiis, consensus voluntarius nos discernit. Est enim habitus animi, liber sui. Siquidem non cogitur, non extorquetur. Est quippe voluntatis, non necessitatis; nec negat se, nec præbet cuiquam, nisi ex voluntate. Alioquin si compelli valet invitus, violentus est, non voluntarius. Ubi autem voluntas non est, nec consensus. Non enim est consensus, nisi voluntarius. Ubi ergo consensus, ibi voluntas. Porro ubi voluntas, ibi libertas. Et hoc est quod dici puto liberum arbitrium.

CAPUT II.

Quid liberum arbitrium, seu in quo consistat libertas.

3. Sed ut manifestius fiat quod dicitur, et competentius ad id quod volumus veniamus, paulo altius æstimo repetendum. In rebus naturalibus [a] non est id vita, quod sensus; non sensus, quod appetitus; nec ille, quod consensus. Quod ex singulorum definitionibus clarius elucebit. Est enim in quolibet corpore Vita, internus ac naturalis motus, vigens tantum intrinsecus. Sensus vero, vitalis in corpore motus, vigens et extrinsecus. Appetitus autem naturalis, vis in animante, movendis avide sensibus attributa. Verum Consensus, nutus est voluntatis spontaneus, vel certe (quod superius dixisse me memini) habitus animi, liber sui. Porro Voluntas est motus rationalis, et sensui præsidens, et appetitui. Habet sane, quocumque se volverit, semper rationem comitem, et quodammodo pedissequam; non quod semper ex ratione, sed quod nunquam absque ratione moveatur, ita ut multa faciat per ipsam contra ipsam, hoc est quasi per ejus ministerium, contra ejus consilium sive judicium. Unde est illud: *Prudentiores sunt filii hujus sæculi filiis lucis in generatione sua*; et rursum: *Sapientes sunt ut faciant mala.* Neque enim prudentia seu sapientia inesse creaturæ potest, vel in malo, nisi utique per rationem.

[a] *al.* Materialibus.

4. Est vero ratio data voluntati ut instruat illam, non destruat. Destrueret autem, si necessitatem ei ullam imponeret, quo minus libere pro arbitrio sese volveret, sive in malum consentiens appetitui, aut nequam spiritui; ut sit animalis, non percipiens,

Digitized by Google

l'homme qui soit capable de bonheur ou de malheur.

seul capable de bonheur ou de malheur, la volonté. Quant aux trois choses dont j'ai parlé plus haut, la vie, la force sensitive et l'appétit, elles ne peuvent rendre ni heureux ni malheureux, autrement, il faudrait admettre que les arbres peuvent être heureux ou malheureux, parce qu'ils ont la vie, et que les animaux peuvent l'être aussi, parce qu'ils possèdent de plus les deux autres propriétés; or, c'est tout à fait impossible. Quant à nous, si nous avons la vie de commun avec les arbres; la vie, la force sensitive et l'appétit avec les animaux, nous nous distinguons des uns et des autres par la volonté. Or, comme c'est le consentement de la volonté, mais le consentement libre et volontaire, qui nous rend justes ou pécheurs, c'est également lui qui fait que nous sommes heureux ou malheureux. Il suit de là que ce consentement même, tant à cause de l'inadmissible liberté de la volonté, qu'à cause du jugement inévitable de la raison; qu'il porte partout et toujours avec lui, peut, ce me semble, être appelé avec raison, libre arbitre, car il est *libre* par le fait de la volonté, et *arbitre* par celui de la raison. Il est bien juste d'ailleurs que la liberté n'aille point sans le jugement; de cette manière, la liberté se juge elle-même dès qu'elle pèche, et le jugement consiste précisément pour elle à souffrir, après son péché, ce qu'elle ne voudrait point souffrir, attendu qu'elle ne pèche que parce qu'elle le veut bien.

La volonté doit cela au consentement.

D'où vient son nom au libre arbitre.

La nécessité détruit la liberté.

5. D'ailleurs, comment pourrait-on imputer justement le bien ou le mal à celui qui n'aurait pas conscience de sa liberté, puisque la nécessité détruit le bien et le mal? Or, il est certain que là où il y a nécessité, il n'y a point liberté, et que là où il n'y a pas liberté, il ne saurait conséquemment y avoir ni mérite, ni jugement, ce qui toutefois ne s'applique point au péché originel qui a une autre cause que notre liberté. Tout ce qui n'est point fait avec la liberté d'un consentement volontaire, est indubitablement destitué de tout mérite, et par conséquent, ne saurait être sujet à jugement, d'où il suit que dans l'homme tout, à l'exception de la volonté, est exempt de mérite et de jugement, puisqu'il n'y a que la volonté de libre en lui. La vie, les sens, l'appétit, la mémoire, l'intelligence et le reste sont soumis à la nécessité, précisément en raison même de ce qu'ils ne le sont point entièrement à la volonté. Quant à la volonté elle-même, il est impossible qu'elle obéisse à une autre qu'elle-même; car elle ne saurait point ne pas vouloir quand elle veut ou vouloir quand elle ne veut pas, et il est également impossible qu'elle aille jamais sans la liberté. Il est vrai qu'elle peut changer mais ce n'est toujours que pour vouloir autre chose, en sorte qu'elle ne perd jamais sa liberté; la liberté lui est si essentielle qu'elle ne peut la perdre, sans se perdre elle-même. S'il peut se voir un homme privé de toute volonté, ou qui veuille sans avoir une volonté, alors on pourra voir aussi une volonté qui ne soit pas libre. De là vient que les actions des fous, des enfants et de ceux qui dorment, ne sont réputées ni bonnes, ni mauvaises; comme ils n'ont pas l'usage de leur raison, ils n'ont point non plus de volonté propre, et par conséquent, ne sont pas jugés libres. Puis donc que la volonté n'a rien de libre qu'elle-même, il est juste qu'elle ne soit jugée que par elle. Aussi

La nécessité détruit le mérite.

Il n'y a que la volonté de libre.

La volonté ne peut aller sans la liberté.

---

vel certe et persequens ea quæ sunt spiritus Dei; sive ad bonum gratiam sequens, et fiat spiritualis; quæ omnia dijudicans, ipsa a nemine judicetur. Si, inquam, horum quodlibet prohibente ratione voluntas non posset, voluntas jam non esset. Ubi quippe necessitas, jam non voluntas. Quod si ex necessitate, et absque consensu propriæ voluntatis, justa, injustave fieri possent, rationalis creatura, aut misera profecto esse nulla ratione deberet; aut beata penitus non posset, cui nimirum in utravis parte id deesset, quod solum in ea miseriæ, sive beatitudinis capax est, id est voluntas. Cætera siquidem, quæ supra memorata sunt, vita, sensus, vel appetitus, nec miserum per se faciunt, nec beatum. Alioquin et arbores ex vita, et pecudes etiam ex reliquis duobus, vel miseriæ possent esse obnoxiæ, vel idoneæ beatitudini, quod omnino impossibile est. Communem itaque habentes, vitam quidem cum arboribus, sensum vero et appetitum, et æque vitam cum pecoribus; id quod dicitur voluntas, nos ab utrisque discernit. Cujus voluntatis consensus, utique voluntarius non necessarius, dum aut justos probat, aut injustos, etiam merito beatos facit vel miseros. Is ergo talis consensus ob voluntatis inamissibilem libertatem, et rationis quod secum semper et ubique portat, indeclinabile judicium, non incongrue dicetur (ut arbitror) liberum arbitrium, ipse liber sui propter voluntatem, ipse judex sui propter rationem. Et merito libertatem comitatur judicium; quoniam quidem quod liberum sui est, profecto ubi peccat, ibi se judicat. Est autam judicium, quia juste profecto, si peccat, patitur quod nolit, qui non peccat nisi velit.

5. Cæterum quod sui liberum non esse cognoscitur, quo pacto vel bonum ei, vel malum imputatur? Excusat nempe utrumque necessitas. Porro ubi necessitas est, libertas non est; ubi libertas non est, nec meritum, ac per hoc nec judicium. Excepto sane per omnia originali peccato, quod aliam constat habere rationem. De cætero quidquid hanc non habet voluntarii consensus libertatem, procul dubio et merito caret, et judicio. Proinde universa quæ sunt hominis, præter solam voluntatem, ab utroque libera sunt, quia sui libera non sunt. Vita, sensus, appetitus, memoria, ingenium, et si qua talia sunt, eo ipso subjacent necessitati, quo non plene subdita sunt voluntati. Ipsam vero quia impossibile est de seipsa sibi non obedire (nemo quippe aut non vult quod vult, aut vult quod non vult) etiam impossibile est sua privari libertate. Potest quidem mutari voluntas, sed non nisi in aliam voluntatem, ut nunquam amittat libertatem. Tam ergo non potest privari illa, quam nec seipsa. Si poterit homo aliquando, aut nihilomu-

Digitized by Google

Une intelligence bornée n'est point un péché.

n'y a-t-il ni mérite, ni démérite à avoir une intelligence bornée, une mémoire fragile, des appétits constamment en éveil, des sens obtus ou une vie languissante, attendu que tout cela peut n'être point libre et exister malgré la volonté.

CHAPITRE III.

On distingue trois sortes de liberté; celle de la nature, celle de la grâce et celle de la gloire.

6. Puis donc qu'il n'y a que la volonté qui, à cause de la liberté qui lui est essentielle, ne peut être amenée ni par la violence, ni par quelque nécessité que ce soit, à se mettre en opposition avec elle-même, ou à vouloir quelque chose malgré elle, il s'en suit que c'est elle qui fait qu'une créature est juste ou injuste, digne et capable d'être heureuse ou malheureuse, selon qu'elle consent à la justice ou à l'injustice. Voilà pourquoi on appelle, communément et avec raison, libre arbitre, ce consentement libre et volontaire, de qui seul dépend, comme je l'ai dit plus haut, tout jugement en ce qui le concerne; le mot libre a rapport à la volonté et le mot arbitre, à la raison. Mais s'il est libre, sa liberté n'est pas du genre de celle dont l'Apôtre a dit : « Là où est l'esprit du Seigneur, là aussi est la liberté (II *Corinth.*, III, 17); » car cette dernière liberté consiste dans l'affranchissement du péché, comme il est dit ailleurs : « Quand vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres de la servitude de la justice... Mais à présent, étant affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, le fruit que vous retirez de cet état, est votre propre sanctification, et la fin sera la vie éternelle (*Rom;*. VI, 18 *et seq.*). » Quel homme, dans sa chair de péché, peut se dire libre du péché? Ce n'est donc pas de cette liberté-là qu'est venu le nom de libre arbitre. Mais il y a encore une autre liberté qui est l'affranchissement de la misère dont l'Apôtre parle en ces termes : « La créature sera elle-même un jour délivrée de cet asservissement à la corruption où elle est à présent, pour entrer dans la liberté et dans la gloire des enfants de Dieu (*Rom.*, VIII, 21). » Mais est-il quelqu'un dans cette vie mortelle qui prétende jouir de cette liberté? Ce n'est donc pas non plus de cette liberté que le libre arbitre tire son nom. Mais il y en a une autre qui me semble plus en rapport avec lui, et qu'on peut appeler la liberté, l'affranchissement de toute nécessité, il n'est en effet rien qui soit contraire au volontaire, comme ce qui vient de la nécessité, car ce qui vient de la nécessité ne vient pas de la volonté, et réciproquement.

Ce qu'on entend par libre arbitre.

Il y a trois sortes de liberté.

Caractères de ces trois différentes libertés.

7. Il y a donc, comme nous avons pu le voir, trois sortes de libertés. On peut être libre du péché, de la misère et de la nécessité; nous sommes libres de la nécessité par la nature, du péché par la grâce et de la misère dans la céleste patrie. Nous appellerons la première, liberté naturelle; la seconde, liberté de la grâce, et la troisième, liberté de la vie ou de la gloire. En effet, nous avons commencé, nobles créatures de Dieu que nous sommes, par être créés. En premier lieu, nous avons été créés, nobles créatures en Dieu, pour avoir une volonté libre et une liberté volontaire; en second lieu, nous avons été refaits à l'innocence, créatures nouvelles en Jésus-Christ, et en troisième lieu, nous avons été élevés à la gloire, créatures parfaites dans l'Esprit.

---

nino velle, aut velle aliquid, et non voluntate, poterit et carere libertate voluntas. Hinc est quod insanis, infantibus, itemque dormientibus, nihil quod faciant, vel bonum, vel malum, imputatur; quia nimirum sicut suæ non sunt compotes rationis, sic nec usum retinent propriæ voluntatis, ac per hoc nec judicium libertatis. Cum igitur voluntas nil liberum habeat nisi se, merito non judicatur nisi ex se. Siquidem nec tardum ingenium, nec labilis memoria, nec inquietus appetitus, nec sensus obtusus, nec vita languens, reum per se statuunt hominem, sicut nec contraria innocentem; et hoc non ob aliud, nisi quia hæc necessarie, ac præter voluntatem posse provenire probantur.

CAPUT III.

Triplicem esse libertatem, naturæ, gratiæ, gloriæ.

6. Sola ergo voluntas, quoniam pro sui ingenita libertate, aut dissentire sibi, aut præter se in aliquo consentire, nulla vi, nulla cogitur necessitate; non immerito justam vel injustam, beatitudine seu miseria dignam ac capacem creaturam constituit; prout scilicet justitiæ, injustitiæve consenserit. Quapropter hujusmodi voluntarium liberumque consensum, ex quo et omne sui (ex his quæ dicta sunt) constat pendere judicium; puto non incongrue id esse, ut supra definivimus, quod solet liberum arbitrium appellari; ut liberum ad voluntatem, arbitrium referatur ad rationem. Sed sane liberum, non illa libertate, de qua dicit Apostolus : *Ubi spiritus Domini, ibi libertas.* Est enim illa libertas a peccato, sicut alibi dicit : *Cum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ, Nunc autem liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.* Quis vero in carne peccati a peccato sibi vindicat libertatem? Hac ergo libertate dictum merito nequaquam opinor liberum arbitrium. Est item libertas a miseria, de qua itidem Apostolus : *Et ipsa,* inquit, *creatura liberabitur a servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei.* Sed numquid et istam sibi quispiam in hac mortalitate præsumit! Et hac itaque liberum nominari arbitrium non immerito abnuimus. Est vero, quam magis ei congruere arbitror libertatem, quam dicere possumus a necessitate, eo quod necessarium voluntario contrarium esse videatur, siquidem quod ex necessitate fit, jam non est ex voluntate, et e converso similiter.

7. Cum igitur, prout interim potuit occurrere nobis, triplex sit nobis proposita libertas, a peccato, a miseria, a necessitate; hanc ultimo loco positam contulit nobis in conditione natura, in primam restauramur a gratia, media nobis reservatur in patria.

Digitized by Google

Ainsi, la première de ces libertés est un titre d'honneur, la seconde une source de force, et la troisième le comble du bonheur ; par la première, en effet, nous l'emportons sur tous les autres animaux ; par la seconde, nous vainquons la chair, et par la troisième, nous triomphons de la mort même, et de même que par l'une Dieu a mis sous nos pieds les brebis, les bœufs et tous les animaux sauvages, par la seconde il a plié et mis sous nos pieds toutes les bêtes spirituelles de l'air, dont il a été dit : « Ne livrez pas, Seigneur, à ces méchantes bêtes, les âmes de ceux qui s'occupent à vous louer (*Psalm.* LXXIII, 19), » et par la troisième, il nous mettra nous-mêmes sous nos propres pieds en nous faisant triompher de la corruption et de la mort ; le jour où notre dernière ennemie, la mort, sera détruite, et où nous entrerons dans la liberté et dans la gloire des enfants de Dieu, dans cette liberté, dis-je, dont Jésus-Christ nous fera libres, lorsque dans son royaume il nous donnera à Dieu son Père. Je crois que c'est de cette liberté-là et de la liberté du péché qu'il parlait quand il disait aux Juifs : « Si le Fils vous délivre vous serez véritablement libres (*Joan.*, VIII, 36). » En s'exprimant ainsi, il voulait indiquer que le libre arbitre avait besoin d'un libérateur, j'en conviens, non pas pour être affranchi de la nécessité que, en tant que volonté [a], il ne saurait connaître, mais du péché dans lequel il était aussi librement que volontairement tombé, et de la peine que son imprudence lui a fait encourir et qu'il ne supportait qu'à regret. Or il ne pouvait être affranchi de ce double mal que par celui qui seul est libre entre les morts, c'est-à-dire qui seul est libre du péché au milieu des pécheurs.

Quelle est la liberté que nous tenons du Christ.

8. De tous les enfants d'Adam, il n'y en a qu'un qui puisse revendiquer pour lui l'affranchissement du péché, c'est celui qui n'a point commis le péché et des lèvres de qui nulle parole trompeuse n'est jamais sortie. Il fut également libre de notre misère, qui est la peine du péché, sinon en acte du moins en puissance, car personne ne lui a ravi la vie, mais il l'a quittée de lui-même, selon ces paroles du Prophète : « Il n'a été offert en sacrifice que parce que il l'a bien voulu (*Isa.*, LIII, 7) : » de même que c'est quand il le voulut qu'il naquit d'une femme, s'assujettit à la loi pour racheter ceux qui étaient sans la loi (*Galat.*, IV, 5). Il fut donc, lui aussi, sous la loi de notre misère, mais il ne s'y trouva que parce qu'il le voulut bien, afin qu'étant seul libre au milieu d'êtres misérables et pécheurs, il brisât le double jour de la misère et du péché qui pesait sur la tête de ses frères. Il eut donc aussi, mais il les eut entières, nos trois libertés ; il tient la première de sa double nature divine et humaine, et les deux autres de la puissance divine. Nous verrons plus loin si l'homme, dans le paradis terrestre, posséda les deux dernières de ces trois libertés ; nous verrons aussi comment et à quel point il les posséda.

Le Christ est doué comme nous d'une triple liberté.

[a] On remarque en cet endroit, dans plusieurs éditions et dans quelques manuscrits, une différence de leçon peu importante ; nous donnons celle qui nous a paru la meilleure.

Dicatur igitur prima libertas naturæ, secunda gratiæ, tertia vitæ vel gloriæ. Primo nempe in liberam voluntatem ac voluntariam libertatem conditi sumus, nobilis Deo creatura ; secundo reformamur in innocentiam, nova in Christo creatura ; tertio sublimamur in gloriam, perfecta in spiritu creatura. Prima ergo libertas habet multum honoris, secunda plurimum etiam virtutis, novissima cumulum jucunditatis. Ex prima quippe præstamus cæteris animantibus ; in secunda carnem, per tertiam mortem subjicimus. Vel certe sicut in prima subjecit Deus sub pedibus nostris oves et boves et pecora campi ; ita quoque per secundam spirituales bestias hujus aeris, de quibus dicitur : *Ne tradas bestiis animas confitentes tibi*, prosternit æque et conterit sub pedibus nostris ; in ultima tandem nos ipsos nobis plenius submissurus per victoriam corruptionis et mortis, quando scilicet novissima destruetur mors, et nos transibimus in libertatem gloriæ filiorum Dei ; qua libertate Christus nos liberabit, cum nos utique tradet regnum Deo et Patri. De hac enim, et item de illa quam diximus a peccato, puto quod Judæis aiebat : *Si vos Filius liberaverit, vere liberi eritis.* Liberum arbitrium liberatore indigere significabat ed plane qui illud liberaret non a necessitate, quam, voluntas cum esset, penitus non noverat ; sed a peccato, in quod tam libere, quam voluntarie corruerat ; simulque a pœna peccati, quam incautum incurrerat, invitumque ferebat, quo utroque malo liberari omnino non poterat, nisi per illum, qui solus hominum factus est inter mortuos liber, liber videlicet a peccato inter peccatores.

8. Solus namque inter filios Adam libertatem sibi vindicat a peccato, qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus. Porro et a miseria, quæ est pœna peccati, habuit nihilominus libertatem, sed potentia, non actu. Nemo quippe tollebat animam ejus ab eo, sed ipse ponebat eam. Denique, teste Propheta : *Oblatus est quia ipse voluit*, sicut et cum voluit natus ex muliere, factus sub lege, ut eos qui sub lege erant redimeret. Fuit itaque et ipse sub lege miseriæ ; sed fuit quia voluit, ut liber inter miseros et peccatores utrumque jugum fraternis a cervicibus excuteret. Habuit itaque totas tres libertates, primam ex humana simul et divina natura, reliquas ex divina potentia. Quarum duas posteriores utrum et primus homo in paradiso habuerit, vel quomodo et quatenus eas habuerit, postea videbimus.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Quelle est la liberté des âmes saintes après la mort, et quelle est la liberté commune à Dieu et à toute créature raisonnable.

9. Or, on ne peut douter que les deux premières libertés soient pleines et parfaites dans les âmes saintes après leur mort, ainsi qu'en Dieu, dans son Christ et dans les Anges des Cieux. En effet, pour les âmes saintes, comme elles ne sont pas encore réunies à leurs corps, elles sont bien privées de la gloire, mais elles sont complétement affranchies de toute espèce de misères. Quant à la liberté de nécessité elle appartient au même degré et indistinctement à Dieu et à toute créature raisonnable, bonne ou mauvaise; le péché ni la misère ne la détruisent ni ne la diminuent, et elle n'est ni plus grande [a] dans le juste ni moindre dans le pécheur, ni plus complète dans les Anges que dans les hommes. Ainsi de même que le consentement de la volonté humaine quand il se porte au bien par la grâce, fait que l'homme est bon sans cesser d'être libre et libre sans cesser d'être bon, précisément parce que ce consentement est lui-même libre et exempt de toute contrainte; ainsi quand il incline de lui-même au mal, il n'en laisse pas moins l'homme également libre et voulant, c'est-à-dire mauvais par son fait, non par suite d'une contrainte extérieure. Et de même que les Anges et Dieu lui-même sont bons sans cesser d'être libres, c'est-à-dire par le fait de leur volonté propre, non d'une nécessité étrangère, ainsi le diable est tombé librement dans le mal et y persévère par un effet de sa propre volonté, non point d'une impulsion étrangère. Ainsi la volonté demeure libre lors même que l'esprit a cessé de l'être, et aussi libre dans le mal que dans le bien, quoique plus dans l'ordre, dans le bien que dans le mal; aussi entière à sa façon dans la créature que dans le créateur, quoique plus puissante en celui-ci qu'en celle-là.

La liberté de nécessité est égale dans tous les êtres raisonnables.

Mais avec une différence.

10. On a, il est vrai, l'habitude de se plaindre et de dire: je voudrais bien avoir une bonne volonté, mais je ne puis. Cela n'empêche pas qu'on ne soit libre et ne fait pas que, en ce point, la liberté souffre quelque contrainte ou quelque violence. cela prouve seulement qu'on n'a point cette liberté qui consiste dans l'affranchissement du péché; en effet, quiconque veut avoir une bonne volonté ne peut vouloir que parce qu'il a une volonté; s'il a une volonté, il a conséquemment la liberté, au moins celle qui consiste dans l'affranchissement de toute nécessité, sinon du péché. En effet, s'il ne peut, quoiqu'il le veuille, avoir une bonne volonté, c'est qu'il sent évidemment qu'il n'a pas cette liberté affranchie du péché par lequel il gémit de voir sa volonté accablée, mais non détruite. Mais d'ailleurs, on ne peut nier que celui qui veut avoir une bonne volonté en ait effectivement une. En effet, ce qu'il veut est un bien; or, on ne peut vouloir le bien, si ce n'est

Vouloir avoir une bonne volonté et ne pouvoir est-il un manque de liberté.

Celui qui veut avoir une bonne volonté a effectivement une bonne volonté.

[a] C'est-à-dire, « elle n'est pas plus grande en soi, » comme saint Bernard le dit plus loin, particulièrement au n. 24 où il s'exprime en ces termes: « Ainsi, même après le péché, le libre arbitre demeure tout entier; il est misérable, mais il subsiste tout entier, etc. En effet, le propre du libre arbitre, en tant que libre arbitre, n'est point et n'a jamais été la faculté d'être sage, ce qui, à proprement parler, n'est autre chose que la conversion de la volonté au bien, n. 19, mais seulement la faculté de vouloir. » Au n. 28, saint Bernard, voulant expliquer pourquoi le libre arbitre ne peut ni s'éteindre ni diminuer, dit, c'est parce qu'il semble que c'est en lui plus particulièrement qu'on retrouve imprimées l'image substantielle de l'éternelle et immuable divinité. » Au contraire, dans les deux autres libertés » il semble qu'on ne retrouve qu'une image superficielle de la sagesse et de la puissance de Dieu. » On peut consulter encore sur ce sujet, le sermon LXXXI, sur le *Cantique des cantiques*, n. 6 et suivants.

CAPUT IV.

Qualis libertas competat animabus sanctis carne solutis; quæve Deo, et omni creaturæ rationali communis.

9. Hoc autem indubitanter sciendum, utramque plenam atque perfectam perfectis inesse animabus carne solutis, cum Deo pariter et Christo ejus, atque Angelis supercœlestibus. Nam sanctis animabus, etsi necdum corpora receperunt, deest quidem de gloria; sed nihil prorsus inest de miseria. Verum libertas a necessitate æque et indifferenter Deo, universæque tam malæ, quam bonæ rationali convenit creaturæ. Nec peccato, nec miseria amittitur, vel minuitur; nec major in justo est, quam in peccatore, nec plenior in Angelo, quam in homine. Quomodo namque ad bonum per gratiam conversus humanæ voluntatis consensus, eo libere bonum, et in bono liberum hominem facit quo voluntarius efficitur, non invitus pertrahitur; sic sponte devolutus in malum, in malo nihilominus tam liberum, quam spontaneum constituit, sua utique voluntate ductum, non aliunde coactum ut malus sit. Et, sicut cœlestis Angelus, aut etiam Deus ipse, permanet libere bonus, propria videlicet voluntate, non aliqua extrinseca necessitate; sic profecto diabolus æque libere in malum et corruit, et persistit, suo utique voluntario nutu, non alieno impulsu. Manet ergo libertas voluntatis, ubi etiam fit captivitas mentis, tam plena quidem in malis, quam in bonis, sed in bonis ordinatior; tam integra quoque pro suo modo in creatura, quam in Creatore, sed in illo potentior.

10. Quod autem homines solent conqueri, et dicere: Volo habere bonam voluntatem, et non possum; nequaquam huic prescribit libertati, ut quasi vim aut necessitatem in hac parte voluntas patiatur; sed plane illa libertate, quæ dicitur a peccato, se carere testantur. Nam qui vult habere bonam voluntatem, probat se habere voluntatem, non enim vult habere bonam, nisi per voluntatem. Quod si voluntatem, et libertatem, sed libertatem a necessitate, non a peccato. Nempe ut non valeat, cum velit, habere bonam, sentit quidem sibi deesse libertatem, sed profecto libertatem a peccato, quo utique dolet premi, non perimi voluntatem. Quanquam jam procul dubio utcumque bonam habet, ubi habere vult. Bonum

Digitized by Google

par l'effet d'une bonne volonté, de même qu'il n'y a que par une mauvaise volonté qu'on veut le mal. Lorsque nous voulons le bien, notre volonté est bonne, et quand nous voulons le mal, elle est mauvaise; dans les deux cas il y a volonté et, par conséquent liberté, puisqu'il ne peut y avoir nécessité là où il y a volonté. Si nous ne pouvons faire ce que nous voulons, cela nous fait seulement sentir que notre liberté est en quelque sorte captive du péché, c'est-à-dire qu'elle est malheureuse, non point détruite.

De quel genre de liberté le libre arbitre tire son nom.

La liberté ou affranchissement du péché produirait le libre conseil.

La liberté ou affranchissement de la misère produit le libre complaire.

11. C'est donc, à mon sens, de cette liberté seulement qui rend la volonté libre de se juger elle-même bonne, si elle consent au bien et mauvaise si elle consent au mal, attendu qu'elle sent bien qu'elle ne consent à l'un ou à l'autre que parce qu'elle le veut, que le libre arbitre tire son nom: s'il procédait de cette liberté, qui consiste dans l affranchissement du péché, il vaudrait mieux l'appeler libre conseil que libre arbitre, de même qu'il serait mieux de lui donner le nom de libre complaire, s'il venait de la liberté qui est l'affranchisement de la misère; car qui dit libre arbitre dit jugement. Or s'il appartient au jugement de discerner entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, c'est le propre du conseil déprouver ce qui est à propos ou ce qui ne l'est point, et du complaire de prononcer sur ce qui plaît ou ne plaît pas. Plût au Ciel que nos conseils procédassent, en ce qui nous touche, d'une liberté égale à celle d'où procèdent nos jugements, en ce qui nous concerne, et que, de même que nous sommes exempts de toute contrainte pour discerner, par le jugement, les choses licites de celles qui ne le sont pas, le conseil le fût également en nous, pour nous faire préférer les choses licites comme étant les meilleures, et repousser les illicites comme nuisibles; alors, non-seulement nous serions doués de libre arbitre, mais nous le serions évidemment de libre conseil et, par conséquent, nous serions affranchis du péché. Mais qu'arriverait-il s'il n'y avait que ce qui est expédient ou licite qui nous plût? Ne pourrait-on point dire avec raison que nous posséderions aussi alors le libre complaire, puisque dans ce cas nous nous sentirions affranchis de tout ce qui peut nous causer de la peine, c'est-à-dire de toute espèce de misère? Mais comme en réalité il y a bien des choses que le jugement nous présente à faire ou à omettre, mais que détournés de la droite voie du jugement, nous sommes conduits, au contraire, par le conseil à omettre ou à faire, et que d'un autre côté, non contents de ne point accepter volontiers, comme nous plaisant, tout ce que le conseil nous montre de bon et d'utile, nous le regardons au contraire comme étant dur et pénible et pouvons à peine le supporter avec patience, il me semble évident que nous n'avons ni le libre conseil ni le libre complaire.

Nous n'avons ni le libre conseil ni le libre complaire.

12. Il reste à savoir si nous en jouissions dans le premier homme, avant son péché, c'est ce que nous examinerons en son lieu. En attendant, nous pouvons être parfaitement assurés que nous en jouirons un jour, quand, avec la grâce de Dieu, nous aurons obtenu ce que nous lui demandons dans cette prière : « Que votre volonté soit faite sur la terre, comme dans les cieux (*Matth.*, VI, 10). » Ce sera lorsque le libre arbitre, qui maintenant est commun à tous les êtres raisonnables, ainsi que je l'ai dit plus haut, et libre de toute contrainte, sera dans les élus, comme il l'est dès à présent dans les saints anges, affranchi du péché et de la misère, et

Il n'y a que dans la patrie que nous jouirons d'une liberté parfaite.

---

quippe est quod vult; nec posset bonum velle, nisi bona voluntate; sicut nec velle malum, nisi mala voluntate. Cum bonum volumus, bona est voluntas; cum malum volumus, mala est voluntas. Utrobique voluntas et ubique libertas; cedit siquidem voluntati necessitas. Cum autem non valemus quod volumus, sentimus quidem ipsam quodammodo libertatem peccato esse captivam, vel miseram, non tamen amissam.

11. Ex hac ergo tantum libertate, qua liberum est voluntati seipsam judicare; vel bonam, si bono; vel malam si malo consenserit (quippe quæ in neutro, nisi certe volendo, consentire se sentit) liberum arbitrium credimus nominari. Nam ex illa quæ dicitur a peccato, congruentius forsitan liberum Consilium; et item ex illa quæ dicta est a miseria, liberum potius Complacitum posset dici, quam liberum arbitrium. Arbitrium quippe judicium est. Sicut vero judicii est discernere quid liceat, vel quid non liceat; sic profecto consilii probare quid expediat, vel non expediat; sic complaciti quoque experiri quid libeat, vel non libeat. Utinam tam libere nobis consuleremus, quam libere de nobis judicamus! ut quemadmodum libere par judicium licita illicitaque decernimus; ita per consilium et licita, tanquam commoda, nobis eligere; et illicita, tanquam noxia, respuere liberum haberemus. Jam enim non solum liberi arbitrii, sed et liberi procul dubio consilii, ac per hoc et a peccato liberi essemus. Sed quid si totum, solumque quod expediret vel liceret, etiam liberet? Nonne liberi quoque esse complaciti merito diceremur, quippe qui ab omni proinde quod displicere potest, hoc est ab omni nos miseria, liberos sentiremus? Nunc autem cum multa per judicium vel admittenda, vel omittenda esse decernamus, quæ tamen per consilium nequaquam pro judicii rectitudine aut eligimus, aut contemnimus; rursumque non omnia, quæ tanquam recta et commoda consulte observamus, etiam ut beneplacita libenter amplectimur, sed insuper quasi dura ac molesta vix æquanimiter ferre perduramus: liquet quia liberum nec consilium habemus, nec complacitum.

12. Alia quæstio est, si vel ante peccatum in primo homine habuimus; quod loco suo discutietur. Certissime autem habituri sumus, cum Deo miserante obtinebimus quod oramus; *Fiat voluntas tua, sicut in cœlo, et in terra.* Hoc nempe complebitur, quando id quod nunc cunctis passim rationali (ut jam dictum

Digitized by Google

que nous reconnaîtrons enfin par l'heureuse expérience de cette triple liberté quelle est la volonté de Dieu, ce qui est agréable et de plus parfait à ses yeux. Mais, en attendant qu'il en soit ainsi, l'homme ne possède que la liberté de l'arbitre, mais pleine et entière. Quant à la liberté du conseil, elle n'existe qu'en partie, et encore ne se trouve-t-elle que dans un petit nombre d'hommes spirituels, qui ont crucifié leur chair avec ses vices et toutes ses concupiscences et détruit ainsi le règne du péché dans leur corps mortel. Or, il n'y a que la liberté du conseil qui détruit ce règne, encore ne l'anéantit-elle pas entièrement, car le libre arbitre est toujours captif : et voilà ce que nous demandons tous les jours à Dieu, quand nous disons : « Que votre règne arrive (*Matth.*, VI, 10). » Ce règne n'est pas encore entièrement arrivé parmi nous; mais il arrive un peu tous les jours et étend de plus en plus ses frontières, mais seulement dans ceux dont, par la grâce de Dieu l'homme intérieur se renouvelle tous les jours; car plus le règne de la grâce s'étend, plus la puissance du péché diminue, mais parce qu'il n'a point encore atteint toute son étendue, à cause du corps de mort qui appesantit toujours notre âme, et de l'esclavage où la nécessité d'habiter cette demeure terrestre réduit l'esprit par les nombreuses préoccupations qu'elle lui donne, nous sommes toujours contraints de confesser et de dire : « Nous faisons tous encore beaucoup de fautes (*Jacob.* III, 2), » ou bien : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous (I *Joan.*, I, 8). » Aussi, disons-nous toujours dans la prière : « Que votre règne arrive. » Or non-seulement, ce règne ne pourra jamais être complet en nous, tant que le péché régnera dans ce corps mortel, mais il ne le sera que lorsque le péché n'existera plus et ne pourra plus exister dans notre corps devenu immortel.

De la liberté de conseil dans les hommes spirituels et mortifiés.

CHAPITRE V.

La liberté de la misère ou le libre complaire peut-elle exister en cette vie.

13. Mais que dirons-nous maintenant de la liberté du complaire en cette vie où à chaque jour suffit son mal, où toute créature soupire et se trouve comme dans le travail de l'enfantement, parce qu'elle est soumise à la vanité malgré elle, où la vie de l'homme n'est qu'une épreuve continuelle, où enfin les hommes, même spirituels, qui ont déjà reçu les prémices de l'esprit, gémissent au fond du cœur et attendent la rédemption de leur corps? Est-ce qu'au milieu de tout cela il y a encore place pour cette sorte de liberté ? Quelle liberté dis-je est laissée à notre complaire, là où la misère semble avoir pris toute la place ? L'innocence ou la justice ne sauraient être exemptes de misère comme elles le sont de péché, là où le juste s'écrie encore : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort (*Rom.*, VII, 24)? » Ou bien encore : « Mes larmes sont ma nourriture, le jour et la nuit (*Psalm.* CXLI, 3). » Assurément là où les jours et les nuits se passent dans la tristesse, il n'y a plus place pour le complaire. D'ailleurs, tous ceux mêmes qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ, seront persécutés (II *Tim.*, III, 12), parce que l'épreuve commence par la maison même de Dieu,

La liberté du complaire ne peut exister en cette vie.

---

est) creaturæ commune videtur, liberum scilicet a necessitate arbitrium, erit etiam in electis hominibus (uti jam in sanctis est Angelis) et cautum a peccato, ut tutum a miseria, probantibus tandem triplicis libertatis felici experientia, quæ sit bona voluntas Dei, ac beneplacens, et perfecta. Quod quia necdum est sola interim plena integraque manet in hominibus libertas arbitrii. Nam libertas consilii ex parte tantum, et hoc in paucis spiritalibus, qui carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis, quatenus jam non regnet peccatum in eorum mortali corpore. Porro ut non regnet, libertas facit consilii; ut tamen non desit ex integro, captivitas est liberi arbitrii. Cum autem venerit quod perfectum est, tunc evacuabitur quod ex parte est; hoc est cum plena fuerit libertas consilii, nulla jam erit captivitas arbitrii. Et hoc est quod quotidie petimus in oratione, cum dicimus Deo : *Adveniat regnum tuum.* Regnum hoc necdum ex toto pervenit in nos. Quotidie tamen paulatim adventat, sensimque in dies magis ac magis dilatat terminos suos, in his duntaxat, quorum per Dei adjutorium interior homo renovatur de die in diem. In quantum ergo regnum gratiæ dilatatur, in tantum peccati potestas minuitur. In quantum vero minus est adhuc propter corpus mortis quod aggravat animam, et ob necessitatem terrenæ inhabitationis utique deprimentis sensum multa cogitantem; necesse habent etiam qui perfectiores in hac mortalitate videntur, confiteri et dicere : *In multis offendimus omnes;* et : *Si dixerimus quia peccatum non habemus, nosipsos seducimus, et veritas in nobis non est.* Quapropter orant et ipsi sine intermissione, dicentes : *Adveniat regnum tuum.* Quod non erit vel in ipsis consummatum, quousque peccatum non solum non regnet in eorum mortali corpore, sed nec sit omnino, nec esse possit in immortali jam corpore.

CAPUT V.

An libertas a miseria, seu complaciti, detur in hoc sæculo.

13. Jam de libertate complaciti in hoc sæculo nequam quid dicemus? ubi vix sufficit diei malitia sua; ubi omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc, vanitati nimirum subjecta non volens; ubi vita hominis tentatio est super terram; ubi viri quoque spirituales, qui primitias spiritus jam acceperunt, ingemiscunt et ipsi intra semetipsos, exspectantes redemptionem corporis sui. Numquidnam inter ista locus ullus est hujuscemodi libertati? Quid, inquam, liberum nostro relinquitur complacito, ubi

Digitized by Google

ainsi qu'il l'ordonne quand il dit par son Prophète : « commencez par les miens (*Ezech.*, IX, 6). »

Les méchants jouissent-ils de la liberté du complaire?

14. Si la vertu ne peut jouir de la liberté du complaire, peut-être le vice plus heureux l'at-t-il, au moins en partie, et est-il exempt de misère. Il s'en faut bien ; car ceux qui se rejouissent après avoir mal fait et qui se félicitent des pires choses, ressemblent dans leur joie à des fous qui ont le sourire sur les lèvres : il n'y a point de misère plus misérable qu'une fausse joie. D'ailleurs ce qui semble du bonheur dans ce monde est si bien de la misère et rien que cela, que le sage a dit : « Mieux vaut aller dans une maison de deuil que dans une maison de festin (*Eccle.*, VII, 3). » Quant aux saints ils goûtent quelques plaisirs corporels, lorsqu'ils mangent, boivent ou se chauffent, et dans les autres soins qu'ils donnent à leur chair, mais ces sortes de plaisirs ne sont pas tout à fait exempts de misère ? Pour que le pain semble bon, il faut avoir faim ; il faut avoir soif pour trouver du plaisir à boire, et quand on est rassasié, non-seulement on ne trouve plus le boire et le manger agréables, mais même ils répugnent. Supprimez la faim et vous ne songerez plus au pain, ôtez la soif et vous ne regarderez pas plus l'eau de la fontaine la plus limpide que celle d'une mare bourbeuse. De même, on ne recherche l'ombre que lorsqu'on souffre de l'ardeur du soleil, et il n'y a que celui qui a froid ou qui se trouve à l'ombre qui aspire après les rayons du soleil. En sorte qu'on ne trouve aucun plaisir dans toutes ces choses, tant qu'on ne commence pas par en sentir un besoin pressant; cela est si vrai que, si on cesse d'en avoir besoin, à l'instant même ce qu'elles semblaient avoir d'agréable devient une source d'ennui et même de souffrance. Il faut donc reconnaître que de ce côté, tout, dans cette vie, est nuisible; seulement, au milieu des tribulations continuelles et des peines plus graves dont elle est remplie, de plus légères semblent une sorte de consolation [a]. Et il arrive quelquefois que, lorsque avec le temps et par le cours des choses, de grandes peines finissent par céder la place à de moindres, il nous semble que c'est comme un moment de trêve dans notre misère, et après avoir enduré beaucoup de maux très-grands, nous nous trouvons heureux parce que ceux qui leur ont succédé le sont moins.

Pour les saints, les plaisirs du corps n'ont rien de réel.

Il n'y a que misère en cette vie.

15. Toutefois, il faut dire que ceux qui sont ravis en extase dans la contemplation se trouvent affranchis de la misère et peuvent goûter un peu aux douceurs de la félicité du ciel, toutes les fois qu'ils sont ravis en esprit. Il est certain, on ne saurait le nier, que même dans cette chair, ceux qui, à l'exemple de Marie, ont choisi la meilleure part qui ne leur sera point ôtée, jouissent du moins quelquefois et comme en passant, de la liberté du complaire. En effet, ceux qui déjà possèdent ce qui ne doit pas leur être ôté, ressentent certainement ce qui doit être un jour, c'est-à-dire la félicité; or la félicité et la misère ne peuvent se trouver ensemble en même temps, d'où il suit que toutes les fois qu'on jouit de l'une, en esprit, on ne saurait souffrir de l'autre; voilà comment il se fait que, dès cette vie même, les con-

Les âmes contemplatives peuvent jouir du complaire dès cette vie.

[a] Telle est la leçon donnée par deux manuscrits de la Colbertine dans quelques éditions on lit comme si le mot « légères » qui se trouve dans le texte latin, se rapportait à *consolations* non à *tribulations ;* mais nous croyons la version que nous donnons préférable à l'autre.

totum occupare videtur miseria? Neque enim vel innocentia seu justitia, quemadmodum a peccato, ita etiam a miseria tutæ esse hic poterunt, ubi justus exclamat : *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus?* et item : *Factæ sunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte.* Ubi noctes diesque in mœrore continuantur, nullum profecto temporis spatium complacito vacuum relinquitur. Denique qui pie volunt vivere in Christo, ipsi magis persecutionem patiuntur; quoniam judicium a domo Dei incipit. Quod et præcipit : A meis, inquiens, incipite.

14. Sed etsi non virtus, vitium forte in tuto est, et aliqua interim ex parte frui potest complacito, cavere miseriam. Absit. Nam qui lætantur cum male fecerint, et exsultant in rebus pessimis; tale est quod faciunt, quale cum rident phrenetici. Nulla autem verior miseria, quam falsa lætitia. Denique in tantum miseria est, quod videtur felicitas in hoc sæculo, ut Sapiens dicat : *Melius est ire ad domum luctus quam ad domum convivii.* Est quidem in bonis corporis nonnulla jucunditas, videlicet in edendo, bibendo, calefaciendo, cæterisque talibus fomentis vel tegumentis carnis. Sed numquid vel ista vacant aliquatenus a miseria? Bonus est panis, sed esurienti; potus delectat, sed sitientem ; denique saturato cibus, potusque jam nequaquam sunt grata, sed gravia. Tolle famem, et panem non curabis ; tolle sitim, et limpidissimum fontem, ac si paludem respicies. Similiter umbram non quærit nisi æstuans ; solem non curat nisi algens sive caligans. Alioquin nihil horum libebit, si non præcesserit urgens necessitas. Quæ si perfecte tollatur e rebus, statim in tædium atque molestiam convertetur ipsa quoque, quæ videtur in his esse, jucunditas. Fatendum igitur et in hac parte, omne quod præsentis vitæ est, occupare miseriam ; nisi quod in tribulationibus continuis graviorum laborum, leviores utique sint qualiscunque consolatio; et dum forte pro tempore ac rerum eventibus vicissim sibi gravia leviaque succedunt, minorum experientia, aliqua miseriæ videtur interpolatio ; ut cum aliquando, post experta plura gravissima, in minus forte molesta evaditur, felicitas putetur.

15. Attamen fatendum est eos, qui per excessum contemplationis rapti quandoque in spiritu, quantulumcunque de supernæ felicitatis dulcedine degustare sufficiunt, toties esse liberos a miseria, quoties sic excedunt. Hi plane (quod negandum non est) etiam in hac carne, raro licet raptimque, complaciti libertate fruuntur, qui cum Maria optimam partem elegerunt, quæ non auferetur ab eis. Qui enim jam tenent quod auferendum non est, experiuntur utique quod futurum est. Sed quod futurum est felicitas

Digitized by Google

templatifs, eux seuls, peuvent jouir d'une certaine facon, de la liberté du complaire, mais il est vrai qu'ils n'en jouissent qu'en partie, en très-faible partie même, et cela fort rarement. Or les âmes saintes jouissent également du libre conseil, et, si elles n'en jouissent qu'en partie, du moins n'est-ce point en petite partie. D'un autre côté, ainsi que nous l'avons vu plus haut, tous les êtres raisonnables jouissent également du libre arbitre qui n'est pas moindre en soi dans les méchants que dans les bons, ni dans cette vie que dans l'autre.

CHAPITRE VI.

Pour vouloir le bien, on a absolument besoin de la grâce.

Le libre arbitre est comme captif sans le libre conseil et le libre complaire.

16. Il me semble avoir suffisamment montré que le libre arbitre est comme captif, tant que les deux autres libertés ne se trouvent point avec lui ou ne se trouvent point complètes; le défaut dont l'apôtre se plaint, en disant: « Il est cause que vous ne faites point ce que vous voulez (*Galat.*, v, 17), » ne nous vient pas d'une autre source; en effet, le libre arbitre nous donne bien le vouloir, mais il ne nous donne pas le pouvoir de faire ce que nous voulons. Je ne dis point qu'il nous donne le vouloir du bien ou du mal, mais simplement qu'il nous donne le vouloir, attendu que, vouloir le bien, c'est progresser; vouloir le mal, c'est décroître. Le simple vouloir au contraire est ce qui progresse ou décroît. Or, le vouloir existe en nous par la grâce de la création et il progresse par celle de la rédemption; mais s'il décroît, c'est à lui-même qu'il le doit. C'est donc par le libre arbitre que nous voulons, et c'est par la grâce que nous voulons le bien; l'un nous donne le vouloir et l'autre, le bon vouloir. De même que, autre chose est de craindre simplement et de craindre Dieu, d'aimer simplement et d'aimer Dieu, attendu que la crainte et l'amour, pris simplement en eux-mêmes, ne sont autre chose que des affections, tandis que avec ce complément, ce sont des vertus; ainsi est-ce autre chose de vouloir et autre chose de vouloir le bien.

Le vouloir vient du libre arbitre, mais le bon vouloir ne vient que de la grâce.

Les vertus sont des affections réglées.

17. Les affections, simplement dites, se trouvent en nous par le fait de la nature, il semble qu'elles sortent de notre propre fonds, ce qui les complète vient de la grâce; il est bien certain en effet que la grâce ne règle pas autre chose que ce que la création nous a donné, en sorte que les vertus ne sont que des affections réglées. Il est écrit de quelques hommes, qu'ils ont tremblé et ont été effrayés, là où il n'y avait pas de crainte (*Psalm.* XIII, 5), il y avait bien une crainte, mais elle n'était pas réglée. Le Seigneur voulait la régler dans ses disciples, quand il leur disait: « Je vous apprendrai qui vous devez craindre (*Luc.*, XII, 5). » Et David proposait aussi de la régler quand il s'écriait: « Venez, mes enfants, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur (*Psalm.* XXXIII, 12). » De même, celui qui disait. « Moi, qui suis la lumière, je suis venu en ce monde; mais les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière (*Joan.*, III, 19), » reprochait aux hommes d'avoir un amour déréglé. Voilà pourquoi l'Épouse des Cantiques s'écrie: « Réglez l'amour en moi (*Cant.*, II, 4). » De même encore, c'était la volonté que Jésus trouvait déréglée dans ses disciples quand il disait: « Vous ne savez ce que

---

est; porro felicitas et miseria eodem tempore simul esse non possunt. Quoties igitur per spiritum illam participant, toties istam non sentiunt. Itaque in hac vita, soli contemplativi possunt utcunque frui libertate complaciti; et hoc ex parte, et parte satis modica, viceque rarissima. Porro libertate consilii fruuntur etiam quilibet justi; ex parte quidem, sed non modica. Cæterum libertas arbitrii (ut supra liquido apparuit) cunctis pariter ratione utentibus convenit; non minor, quantum in se est, in malis, quam in bonis; tam plena in hoc sæculo, quam et in futuro.

CAPUT VI.

Ad volendum bonum gratiam omnino esse necessariam.

16. Sed et hoc satis aperte monstratum esse puto, quod hæc ipsa tamen libertas tandiu quodammodo captiva tenetur, quamdiu illam duæ aliæ libertates minime, aut minus plene comitantur; nec aliunde noster ille defectus venit, de quo Apostolus: *Ut non quæcunque vultis*, ait, *illa faciatis*. Velle siquidem inest nobis ex libero arbitrio, non etiam posse quod volumus. Non dico velle bonum, aut velle malum; sed tantum velle. Velle etenim bonum, profectus est; velle malum defectus. Velle vero simpliciter, ipsum est quod vel proficit, vel deficit. Porro ipsum ut esset, creans gratia fecit; ut proficiat, salvans gratia facit; ut deficiat, ipsum se dijicit. Itaque liberum arbitrium nos facit volentes, gratia benevolos. Ex ipso nobis est velle, ex ipsa bonum velle. Quemadmodum namque aliud est timere simpliciter, aliud timere Deum; et aliud amare simpliciter, aliud est amare Deum; quippe timere et amare, simpliciter quidem prolata, affectiones; cum additamento autem, virtutes significant; ita quoque aliud est velle, aliud velle bonum.

17. Simplices namque affectiones insunt naturaliter nobis, tanquam ex nobis; additamenta ex gratia. Nec aliud profecto est, nisi quod gratia ordinat, quas donavit creatio; ut nil aliud sint virtutes nisi ordinatæ affectiones. Scriptum est de quibusdam, quod illic trepidassent timore, ubi non erat timor. Timor fuit, sed inordinatus. Ordinare illum volebat Dominus in discipulis, cum diceret: *Ostendam vobis quem timere debeatis;* et David: *Venite*, ait, *filii audite me; timorem Domini docebo vos.* Item de amore inordinato arguebat homines qui dicebat: *Ego lux veni in hunc mundum; et dilexerunt homines magis*

Digitized by Google

vous désirez (*Marc.*, x, 38); » mais il leur apprend à replacer leur volonté déréglée dans la droite ligne, quand il leur dit : « Pouvez-vous boire le calice que je boirai (*Ibidem*)? » En parlant ainsi, il ne leur montrait encore que par ses leçons, à régler leur volonté ; il le leur enseigna plus tard, par son propre exemple, lorsque dans sa passion, après avoir prié son Père d'éloigner de lui le calice, il ajoute aussitôt : « Néanmoins qu'il en soit, non comme je le veux, mais comme vous le voulez (*Matth.*, XXVI, 39). » Nous avons donc reçu de Dieu, dans la création, la faculté de vouloir, de même que celle de craindre et celle d'aimer, ce qui fait que nous sommes des créatures en général ; mais pour ce qui est de vouloir le bien, de craindre et d'aimer Dieu, nous le tenons de la grâce qui nous a visités et a fait de nous des créatures de Dieu.

Si nous sommes à nous en tant qu'êtres créés, nous sommes à Dieu, par la bonne volonté,

18. En effet, si, en tant qu'êtres créés doués de liberté et de volonté, nous n'appartenons qu'à nous, nous appartenons à Dieu par la bonne volonté. Or, c'est celui qui l'a faite libre, notre volonté, qui la fait bonne, afin que nous soyons comme les prémices de ses créatures ; car il vaudrait mieux pour nous ne pas être que d'être toujours à nous ; en effet, ceux qui ont voulu s'appartenir à eux-mêmes, comme des dieux, sachant le bien et le mal, non-seulement se sont appartenus en effet, mais sont tombés au pouvoir du diable. Ainsi c'est par la volonté en tant que libre, que nous sommes nôtres ; c'est par elle encore en tant que mauvaise, que nous sommes au diable et c'est toujours par elle mais en tant que bonne, que nous appartenons à Dieu. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre : « Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui (II *Tim.*, II, 19), » car, s'il s'adresse à ceux qui ne lui appartiennent pas, il leur dit : « En vérité, je vous déclare que je ne vous connais point (*Matth.*, XXV, 12). » Lorsque par la mauvaise volonté, nous passons au démon, nous cessons, pour ainsi dire en attendant, d'appartenir à Dieu, de même que lorsque, par la bonne volonté nous sommes à Dieu, nous n'appartenons plus au diable, mais ni dans l'un ni dans l'autre cas, nous ne cessons point d'être nôtres ; car des deux côtés nous conservons le libre arbitre et, avec lui, la cause de tout mérite, en sorte que c'est toujours justement que nous sommes punis si nous sommes mauvais, puisque étant libres, nous ne devenons mauvais que par le fait de notre propre volonté ; c'est justement aussi que nous sommes récompensés si nous sommes bons, puisque nous ne pouvons également l'être que par un acte de notre volonté. Il est bien certain que c'est par le fait de notre volonté que nous devenons esclaves du démon, non point par un acte de sa puissance ; mais ce n'est point par elle, c'est par la grâce que nous nous assujettissons à Dieu. Car on doit dire que si notre volonté est bonne elle est une créature du bon Dieu ; mais elle ne sera parfaite que lorsqu'elle sera parfaitement soumise à son créateur. Loin de moi toutefois la pensée d'attribuer à notre volonté sa perfection et de n'attribuer qu'à Dieu sa création, puisqu'il est incomparablement meilleur d'être parfait que d'être simplement fait et qu'il y aurait de l'impiété à prétendre que Dieu n'a fait en nous que ce qui est moindre, et que nous, nous avons fait ce qui est plus parfait. L'Apôtre, comprenant bien ce qu'il était par la nature et ce qu'il devait

Dans l'un ni dans l'autre cas, nous ne cessons d'être nôtres,

Si c'est par le fait de notre volonté propre que nous passons au démon, ce n'est que par le fait de la grâce que nous appartenons à Dieu.

Et au diable par la mauvaise.

---

tenebras, quam lucem. Idcirco postulat Sponsa in Canticis, dicens : *Ordinate in me charitatem.* Similiter quoque de inordinata voluntate arguebantur, quibus dicebatur : *Nescitis quid petatis.* Sed ad lineam rectitudinis edocti sunt distortam reducere voluntatem, cum audierunt : *Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?* Et tunc quidem verbo, sed postmodum etiam exemplo voluntatem ordinare docebat, cum orans instante passione ut transferretur ab eo calix, statim subjiceret : *Verumtamen non quod ego volo, sed quod tu vis.* A Deo igitur velle, quomodo et timere, quomodo et amare, accepimus in conditione naturæ, ut essemus aliqua creatura ; velle autem bonum, quomodo et timere Deum, quomodo et amare Deum, accipimus in visitatione gratiæ, ut simus Dei creatura.

18. Creati quippe quodammodo nostri in liberam voluntatem, quasi Dei efficimur per bonam voluntatem. Porro bonam facit, qui liberam fecit ; et ad hoc bonam, ut simus initium aliquod creaturæ ejus ; quoniam expedit profecto nobis magis omnino non fuisse, quam nostros permanere. Nam qui voluerunt sui esse, utique sicut dii, scientes bonum et malum, facti sunt, non tantum jam sui, se et diaboli. Itaque libera voluntas nos facit nostros ; mala, diaboli ; bona, Dei. Ad hoc pertinet quod dicitur : *Novit Dominus qui sunt ejus.* Nam illis qui ejus non sunt : *Amen dico vobis,* inquit, *nescio vos.* Cum ergo per malam voluntatem sumus diaboli, quodammodo interim non sumus Dei ; sicut cum per bonam voluntatem efficimur Dei, desinimus jam esse diaboli. *Nemo* siquidem *potest duobus dominis servire.* Cæterum sive Dei sumus, sive diaboli, non tamen similiter desinimus esse et nostri. Manet quippe utrobique libertas arbitrii, per quam maneat et causa meriti ; quatenus merito vel puniamur mali, quod tanquam liberi ex propria voluntate efficimur ; vel glorificemur boni, quod nisi æque voluntarii esse non possumus. Sane diabolo nostra nos mancipat voluntas, non ipsius potestas ; Deo subjicit ejus gratia, non nostra voluntas. Nostra quippe voluntas bona (quod fatendum est) a bono Deo creata, perfecta tamen non erit, quousque suo Creatori perfecte subjecta sit. Absit autem, ut ipsi sui ipsius perfectionem, Deo autem tantum creationem tribuamus ; cum longe nimirum melius sit esse perfectam, quam factam, et dictu ipso nefas videatur, Deo quod minus, nobis quod excellentius sit attribuere. Sentiens denique Apostolus quid ex natura esset, quid ex gratia exspectaret, aiebat : *Velle adjacet mihi, perficere non in-*

Digitized by Google

attendre de la grâce, disait : « Je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je n'y trouve pas le moyen de l'accomplir (*Rom.*, VII, 18). » Il savait fort bien, en effet, que par le libre arbitre, il avait en lui le vouloir, mais que la grâce lui était nécessaire pour avoir le parfait vouloir ; car, si vouloir le mal est une défaillance de la volonté, vouloir le bien est pour elle un progrès, et elle est parfaite quand elle suffit à tout le bien que nous voulons.

La grâce est nécessaire pour vouloir le bien :

Elle est double.

19. Ainsi donc, pour que le vouloir qui nous vient du libre arbitre soit parfait, nous avons besoin de deux grâces : d'une première qui nous fasse goûter le bien, ce qui est proprement la conversion de la volonté au bien, et d'une soconde qui nous le fasse pouvoir complètement, ce qui est la confirmation même de la volonté dans le bien. Or la volonté n'est parfaitement tournée, convertie au bien que quand elle ne se complaît plus que dans ce qui est honnête et permis, et elle est parfaitement confirmée dans le bien quand elle ne manque plus de rien qui lui plaise. Par conséquent, la volonté pour être parfaite, doit être pleinement bonne et bonnement pleine. En soi, la volonté est deux fois bonne dès le principe ; elle est bonne en général par le seul fait de la création, attendu qu'étant l'œuvre d'un Dieu bon elle n'a pu être créée que bonne, comme elle le fut, en effet, d'après ce qui est dit que Dieu vit que tout ce qu'il avait fait était parfaitement bon (*Gen.*, I, 31). Elle est bonne en particulier à cause du libre arbitre par lequel elle est faite à l'image de Celui qui l'a créée. Si aux deux premiers biens de la volonté nous en ajoutons un troisième, la conversion à son Créateur, on pourra la considérer alors avec juste raison comme parfaitement bonne ; bonne en général, bonne en son genre et très-bonne dans son ordination [a] ; or, par ordination j'entends la conversion complète de la volonté à Dieu, sa sujétion entière, volontaire et dévouée. Mais à cette parfaite justice est due ou plutôt est jointe la plénitude de la gloire ; car ces deux biens se suivent tellement qu'on ne peut posséder la parfaite justice sans la gloire parfaite ; ni la plénitude de la gloire, sans la plénitude de la justice. C'est donc à bon droit qu'une pareille justice ne va pas sans la gloire, puisque la vraie gloire ne peut aller sans une telle justice. Aussi est-ce avec raison qu'il est dit : « Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice, parce qu'ils en seront pleinement rassasiés (*Matth.*, V, 6). »

La volonté a deux sortes de bonté.

Ce qu'il faut entendre par la conversion et par l'ordination de la volonté.

Il n'y a que dans la patrie que se trouve la justice parfaite.

20. Ce sont précisément les deux biens dont nous avons parlé plus haut sous le nom de vraie sagesse et de plein pouvoir, en rapportant la sagesse à la justice et le pouvoir à la gloire. J'ajoute les qualificatifs vrai et plein, afin de montrer par le premier que je ne parle point de la sagesse de la chair qui n'est que mort (*Rom.*, VIII, 6), ni de celle qui n'est que folie pour Dieu (I *Corinth.*, III, 19), je veux dire de cette sagesse du monde par laquelle les hommes sont sages à leurs yeux, « mais de cette sagesse qui les rend habiles à mal faire (*Jérem.*, IV, 22). » Par le second qualificatif, je n'entends point parler de ceux dont il est dit : « Les puissants seront fortement tourmentés (*Sap.*, VI, 7). » La vraie sagesse et le plein pouvoir ne se trouvent que là où se rencontrent déjà réunis les deux biens dont j'ai encore parlé plus haut et que j'ai appelés le libre conseil et le

[a] Dans quelques éditions on lit : « son ordination à Dieu ; » mais c'est une pure redondance de mots ; car la suite du texte rend cette addition complétement superflue.

---

venio. Sciebat profecto vel quidem, sibi inesse ex libero arbitrio; sed ut ipsum velle perfectum haberet, gratiam se habere necessariam. Si enim velle malum defectus quidam est voluntatis; utique bonum velle, profectus ejusdem erit; sufficere vero ad omne quod volumus bonum, ipsius perfectio.

19. Ut ergo velle nostrum, quod ex libero arbitrio habemus, perfectum habeamus; duplici gratiæ munere indigemus, et vero videlicet sapere, quod est voluntatis ad bonum conversio; et pleno etiam posse, quod est ejusdem in bono confirmatio. Porro perfecta conversio est ad bonum, ut nil libeat nisi quod deceat vel liceat; perfecta in bono confirmatio, ut nil desit jam quod libeat. Tunc demum perfecta erit voluntas, cum plene fuerit bona, et bene plena. Habet siquidem duplex in se bonum ab initio sui: unum quidem generale ex sola creatione, quod a bono scilicet Deo non potuit creari nisi bona, secundum quod vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona; alterum speciale ex libertate arbitrii, in qua ad imaginem utique ipsius qui creavit, est condita. Quod si duobus his bonis accedat et tertium, conversio scilicet ad Creatorem; reputabitur non immerito perfecte bona: bona nimirum in universitate, melior in suo genere, optima in sui ordinatione. Est autem ordinatio, omnimodo conversio voluntatis ad Deum, et ex tota se voluntaria devotaque subjectio. Huic vero tam perfectæ justitiæ debetur, imo jungitur gloriæ plenitudo: quia sic se comitantur duo ista, ut nec justitiæ possit haberi perfectio, nisi in plena gloria; nec gloriæ plenitudo, absque perfecta justitia. Merito denique talis justitia non erit sine gloria, cum gloria vera non sit, nisi de tali justitia. Unde recte dicitur : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur*.

20. Hæc autem sunt illa duo quæ supra nominavimus, verum sapere, et plenum posse: ut sapere ad justitiam, posse referatur ad gloriam. Sed verum et plenum addita sunt, alterum ad distinctionem sapientiæ carnis, quæ mors est, itemque sapientiæ mundi, quæ stultitia apud Deum, qua et sapientes apud semetipsos sunt homines, *sapientes*, inquam, *ut faciant mala*; alterum ad illorum differentiam, de quibus dicitur: *Potentes potenter tormenta patientur*. Nam verum sapere, aut plenum posse omnino non inveniuntur, nisi ubi libero arbitrio jam illa duo conjuncta sunt, quæ item superius memoravimus, liberum videlicet consilium, liberumque complacitum. Solum profecto dixerim vere sapientem pleneque potentem, cui jam non tantum velle adjacet ex libero arbitrio,

Digitized by Google

libre complaire; et je ne reconnais, pour moi de vrai sage et de vraiment puissant que celui qui, non-seulement a le vouloir en soi, en vertu du libre arbitre; mais encore le parfaire, en sorte qu'il ne puisse ni vouloir ce qui est mal, ni être privé de faire ce qu'il veut. Or le premier dépend du libre conseil, c'est-à-dire de la vraie sagesse, et le second du libre complaire, c'est-à-dire du plein pouvoir. Mais quel est l'homme assez saint et assez grand pour se glorifier d'en être arrivé là? Où et quand en sera-t-il ainsi? Sera-ce en cette vie? Si cela pouvait être, celui qui en serait arrivé là, serait plus grand que saint Paul lui-même qui s'écriait : « Je ne trouve point en moi le parfaire (*Rom.*, VII, 18). » Adam, du moins, dans le paradis terrestre, a-t-il joui de ce triple bien? S'il en avait joui, jamais il n'en eût été chassé.

Cette triple liberté ne peut s'exercer dans toute sa perfection dans cette vie.

CHAPITRE VII.

Les premiers hommes ont-ils connu cette triple liberté dans le paradis terrestre, l'ont-il conservés même après le péché.

21. C'est maintenant le lieu d'examiner une question, que nous avons différée jusqu'à présent, à savoir, si, dans le paradis terrestre, les premiers hommes ont joui des trois libertés que nous avons désignées sous le nom de libre arbitre, libre conseil et libre complaire, ou, en d'autres termes, s'ils ont été libres de toute contrainte, de tout péché et de toute misère, ou bien, s'ils n'ont joui que de deux ou même que d'une de ces libertés. Quant à la première liberté, cela ne peut faire une question, pour peu que nous n'ayons point oublié le raisonnement par lequel nous avons clairement établi plus haut qu'elle subsiste également dans les justes et dans les pécheurs; mais pour les autres, il y a véritablement lieu de se demander si Adam les a eues toutes les deux ou s'il n'a eu que l'une d'elles. S'il ne les a possédées ni l'une ni l'autre, qu'a-t-il donc perdu? Car ni après, ni avant son péché, il n'a cessé d'avoir la plus complète liberté de son libre arbitre; et s'il n'a rien perdu, quel châtiment a-ce donc été pour lui d'être chassé du paradis terrestre? Mais, s'il a possédé l'une au moins de ces deux libertés, comment l'a-t-il perdue? Il est bien certain que, du jour qu'il a péché, il n'a plus été libre, pendant sa vie mortelle, ni du péché ni de la misère, et pourtant on ne saurait dire qu'il a pu perdre aucune des trois libertés dont nous avons parlé plus haut, quelle que soit celle qu'il eût reçue, autrement il serait évident qu'il n'a jamais possédé ni la parfaite sagesse, ni le plein pouvoir, dans le sens que nous les avons définis l'une et l'autre, un peu plus haut, puisqu'il aurait pu vouloir quelque chose qu'il n'aurait pas dû, et qu'il aurait reçu ce qu'il n'aurait pas voulu. Ne pourrait-on pas dire qu'il ne les a possédées que d'une certaine façon, non point dans leur plénitude, et qu'ainsi il a pu les perdre? Il est certain que chacune de ces deux libertés a deux degrés, le supérieur et l'inférieur; le premier, dans la liberté de conseil, est de ne pouvoir point pécher, et le second est de pouvoir ne point pécher. De même, le degré supérieur de la liberté de complaire, est de ne pouvoir être troublé, et l'inférieur, de pouvoir ne point être troublé. L'homme a donc reçu, dans sa création, le degré inférieur de chacune de ces deux libertés. Mais il en a été dépouillé par son péché, et, du degré de liberté, qui consistait pour lui à pouvoir ne point

De quelle sorte de liberté furent doués nos premiers parents avant leur péché.

De quelle liberté nos premiers parents ont été privés par le péché.

Il y a deux sortes de libertés de conseil et de complaire.

---

sed ex reliquis quoque duobus invenit et perficere : dum nec velle valeat quod malum sit, nec carere quod velit; quorum alterum est ex libertate consilii, id est verum sapere; alterum ex libertate complaciti, scilicet plenum posse. Sed quis talis est ac tantus in hominibus, qui in hoc glorietur? Aut ubi, aut quando istud obtinetur? Numquidnam in hoc sæculo? Sed si quis esset hujusmodi, major esset Paulo, qui confitetur dicens : *Perficere autem non invenio.* Nunquid Adam in paradiso? Sed si habuisset, nunquam exsulasset a paradiso.

CAPUT VII.

Utrum primi homines in paradiso trina illa libertate præditi fuerint, et post peccatum.

21. Nunc locus est pervidendi quod supra distulimus; utrum scilicet totas tres illas quas diximus libertates, id est : arbitrii, consilii, complaciti; vel aliis nominibus, a necessitate, a peccato, a miseria, primi homines in paradiso habuerint: an tantum duas, an unam solummodo. Et de prima quidem nulla jam quæstio est, si meminerimus, quam aperte et justis eam, et peccatoribus inesse æqualiter, ratio superior edocuerit. De duabus reliquis quæritur non immerito, an unquam eas Adam habuerit, aut ambas, aut vel unam. Nam si nullam habuit, quid amisit? Arbitrii utique libertatem tam post peccatum, quam ante semper tenuit inconcussam. Si ergo nil amisit, quid ei obfuit ejectum fuisse de paradiso? Quod si unam quamlibet illarum habuit, quomodo amisit? Nam certum est quia ex quo peccavit nec a peccato prorsus, nec a miseria manens in corpore, liber fuit. Cæterum nullatenus, quamcumque illarum semel acceperit, amittere potuit. Alioquin perfectum nec sapere, nec posse, juxta quod quidem duo hæc superius definita sunt, habuisse convincitur; qui nimirum et velle potuit quod non debuit, et recipere quod noluit. An dicendus est aliquo quidem modo illas habuisse, sed quia non plenarie, potuisse amittere? Habet siquidem unaquæque illarum duos gradus, superiorem et inferiorem. Superior libertas consilii est, non posse peccare; inferior, posse non peccare. Item superior libertas complaciti, non posse turbari; inferior, posse non turbari. Itaque inferiorem utriusque libertatis gradum simul cum plena libertate arbitrii homo in sui conditione accepit, et de utroque corruit cum peccavit. Corruit autem de posse non peccare in non posse non peccare, amissa ex toto consilii libertate. Itemque de posse non tur-

Digitized by Google

pécher, il est tombé au point de ne pouvoir plus ne pas pécher, en perdant ainsi tout ce qu'il avait de liberté de conseil. De même, pour ce qui est du degré qui consistait à pouvoir n'être point troublé, il en est venu à ne pouvoir plus ne pas être troublé en perdant également tout ce qu'il avait de liberté de complaire. Pour châtiment, il ne conserva plus que la liberté d'arbitre, qui ne lui avait servi qu'à perdre les deux autres, et il ne peut la perdre comme les deux dernières. S'étant volontairement fait l'esclave du péché, il était juste qu'il perdît le libre conseil; mais, étant devenu par le péché, débiteur de la mort, comment aurait-il pu conserver la liberté du complaire?

Le premier homme a perdu la double liberté du conseil et du complaire,

22. L'homme se priva donc lui-même des deux autres libertés qu'il avait reçues, par l'abus qu'il fit de son libre arbitre : or, il en a abusé en la faisant servir à sa honte, quand elle ne lui avait été donnée que pour tourner à sa gloire, ainsi que l'Ecriture nous l'apprend en disant : « L'homme, tandis qu'il était élevé en honneur, n'a pas compris sa gloire; il a été assimilé aux bêtes qui n'ont point de raison, et il leur est devenu semblable (*Psalm.* XLVIII, 13). » Seul entre tous les êtres animés, l'homme a reçu le pouvoir de pécher, c'est la prérogative de son libre arbitre; mais il ne lui a point été donné pour qu'il péchât, c'était au contraire, pour qu'il acquît plus de gloire, en ne péchant pas quand il pouvait pécher. Qu'y aurait-il eu, en effet, de plus glorieux pour lui que de pouvoir lui appliquer ces paroles de l'Ecriture : « Quel est celui-là et nous le louerons (*Eccli.*, XXXI, 9)? » Pourquoi ces louanges? « C'est qu'il a fait quelque chose de merveilleux dans sa vie. » Qu'a-t-il donc fait? « Il a pu violer les commandements de Dieu, et il ne les a pas violés; il a pu faire le mal, et il ne l'a point fait. » Or, il eut cette gloire, tant qu'il ne pécha point, et il la perdit en péchant. Mais s'il pécha, c'est qu'il était libre de pécher, et cette liberté ne lui venait point d'ailleurs que de son libre arbitre, qui renferme pour lui la possibilité de pécher. Il ne faut point s'en prendre à celui qui le lui donna, mais à l'homme lui-même, qui fit servir au péché une faculté qu'il n'avait reçue que pour avoir la gloire de ne point pécher; car, s'il est vrai qu'il n'eût point péché, s'il n'avait eu le pouvoir de pécher, ce n'est pourtant point parce qu'il a eu ce pouvoir qu'il a péché, mais parce qu'il a voulu pécher. En effet, quand le diable et ses satellites ont péché, si les autres n'ont point fait comme eux, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas pu, mais parce ce qu'ils n'ont pas voulu.

Par l'abus qu'il a fait de son libre arbitre.

Pourquoi a-t-il été donné à l'homme de pouvoir pécher?

C'était pour qu'il eût la gloire de ne point pécher.

23. On ne saurait donc imputer la chute de l'homme par le péché, au pouvoir qu'il avait reçu de pécher, mais au vice de sa volonté. Mais, s'il a pu tomber par un acte de sa volonté, il ne saurait à présent se relever par un acte pareil; car, s'il a été donné à la volonté de pouvoir ne point tomber, il ne lui a pas été donné de pouvoir se relever, une fois tombée. Il n'est pas aussi facile de sortir d'une fosse que d'y choir. L'homme a pu, par sa seule volonté, tomber dans la fosse du péché, mais il ne saurait se relever désormais, par sa seule volonté, puisque le voulût-il, il ne saurait plus même ne plus pécher.

L'homme ne peut se relever comme il a pu tomber.

---

bari in non posse non turbari, amissa ex toto cum placiti libertate. Sola remansit ad pœnam libertas arbitrii, per quam utique cæteras amisit; ipsam tamen amittere non potuit. Per propriam quippe voluntatem servus peccati factus, merito perdidit libertatem consilii. Porro per peccatum factus debitor mortis, quomodo jam libertatem valebat retinere complaciti.

22. De tribus ergo libertatibus quas acceperat, abutendo illa quæ dicitur arbitrii, reliquis sese privavit. In eo autem abusus est, quod illam, cum accepisset ad gloriam, convertit sibi in contumeliam, juxta testimonium Scripturæ dicentis : *Homo cum in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* Soli inter animantia datum est homini posse peccare, ob prærogativam liberi arbitrii. Datum est autem, non ut proinde peccaret, sed ut gloriosior appareret si non peccaret, cum peccare posset. Quid namque gloriosius ei esse poterat, quam si de ipso diceretur quod Scriptura perhibet, dicens : *Quis est hic, et laudabimus eum?* Unde ita laudandus? *Fecit enim mirabilia in vita sua.* Quæ? *Qui potuit transgredi, inquit, et non est transgressus; facere mala, et non fecit.* Hunc ergo honorem quandiu absque peccato fuit, servavit; amisit, cum peccavit. Peccavit autem, quia liberum ei fuit; nec aliunde profecto liberum, nisi ex libertate arbitrii, de qua utique inerat ei possibilitas peccandi. Nec tamen fuit culpa dantis, sed abutentis, qui ipsam videlicet facultatem convertit in usum peccandi, quam acceperat ad gloriam non peccandi. Nam etsi peccavit ex posse quod accepit; non tamen quia potuit, sed quia voluit. Nec enim prævaricante diabolo et angelis ejus, etiam alii prævaricati sunt; non quia non potuerunt, sed quia noluerunt.

23. Peccantis igitur lapsus, non dono adscribendus est potestatis, sed vitio voluntatis. Lapsus tamen ex voluntate non æque ex voluntate resurgere jam liberum habet; quia etsi datum fuit voluntati posse stare ne caderet, non tamen resurgere si caderet. Non enim tam facile quis valet exire de fovea, quam facile in eam labi. Cecidit sola voluntate homo in foveam peccati; sed non ex voluntate sufficit et posse resurgere, cum jam et si velit, non possit non peccare.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Le libre arbitre subsiste après le péché.

24. Mais quoi? Le libre arbitre est-il détruit parce qu'il ne peut plus ne pas pécher? Nullement, mais il a perdu le libre conseil, en vertu duquel il pouvait jadis ne pas pécher, de même que, si l'infortuné ne peut plus ne pas être troublé désormais, cela vient de ce qu'il a perdu aussi le libre complaire, en vertu duquel il pouvait jadis ne pas être troublé. Le libre arbitre, même depuis le péché d'Adam, demeure donc tout entier, mais il est misérable, et, si l'homme ne peut pas lui-même s'affranchir du péché et de la misère, ce n'est pas une preuve qu'il a perdu tout libre arbitre, mais seulement qu'il est privé des deux autres libertés. En effet, il n'appartient pas et il n'a jamais appartenu au libre arbitre, en tant que tel, de pouvoir [a] ou d'être sage, mais seulement de vouloir; il ne donne à la créature ni le savoir, ni le pouvoir, mais seulement le vouloir, par conséquent, on ne peut le regarder comme perdu que s'il cesse de vouloir, non pas s'il manque de pouvoir ou de savoir, car il n'y a que là où la volonté fait défaut que la liberté périt. Je ne dis pas s'il cesse de vouloir le bien, mais s'il perd toute faculté de vouloir; car on ne saurait nier que, dès l'instant que le bien ne procède plus de la volonté, et que la volonté elle-même a disparu tout entière, le libre arbitre aussi soit mort. S'il est tel qu'il n'y ait que le bien qu'il ne puisse plus vouloir, c'est un signe, non qu'il n'y a plus de libre arbitre, mais bien qu'il n'y a plus de libre conseil. Si ce n'est pas le vouloir qui lui manque, mais si c'est le pouvoir de faire le bien qu'il veut, c'est la preuve qu'il lui manque le libre complaire, non pas que le libre arbitre a péri. Ainsi donc le libre arbitre suit partout la volonté, à tel point qu'il ne cesse d'exister que là où elle disparaît, mais la volonté elle-même se retrouve aussi bien dans les méchants que dans les bons; d'où il suit que le libre arbitre existe tout entier dans les pécheurs aussi bien que dans les justes. Et de même que la volonté, pour être dans la misère, ne cesse point d'être la volonté, mais seulement s'appelle et est effectivement une volonté malheureuse, comme il y en a d'heureuses, ainsi aucune adversité, nul malheur ne saurait détruire ni même diminuer le libre arbitre, en tant que libre arbitre.

Le libre arbitre demeure après le péché d'Adam.

25. Toutefois, bien que le libre arbitre ne souffre aucune diminution en qui que ce soit, néanmoins il ne saurait, par ses propres forces, remonter du mal au bien, comme il a pu par lui-même tomber du bien dans le mal. Faut-il s'étonner en effet qu'il ne puisse, une fois tombé, se relever lui-même quand on sait que, même lorsqu'il était debout, il n'aurait pu par ses propres forces s'élever vers le bien, et quand on voit que, lors même qu'il avait encore avec lui, du moins en partie, les deux autres libertés, il n'a pu, du degré inférieur où il les possédait, arriver à les avoir en un degré supérieur, c'est-à-dire de l'état de pouvoir ne point pécher, et ne point être troublé, en arriver à ne pouvoir plus ni pécher, ni être troublé? S'il n'a pu à l'aide, quelqu'il ait été, des deux autres libertés, s'élever du

Le libre arbitre a pu tomber de lui-même, mais il ne peut se relever par ses propres forces.

[a] Telle est la leçon qu'il faut préférer ici; elle est en rapport avec la pensée qui se retrouve exprimée au n. 19.

CAPUT VIII.

Libertatem arbitrii remanere post peccatum.

24. Quid ergo? Periit liberum arbitrium, quoniam non potest non peccare? Nequaquam; sed liberum perdidit consilium, per quod prius habuit [a] posse non peccare; quomodo et quod jam non valet utique non turbari, inde misero accidit, quod complaciti quoque libertatem amiserit, per quam et ante habuit posse non turbari. Manet ergo, etiam post peccatum, liberum arbitrium; etsi miserum, tamen integrum. Et quod se per se homo non sufficit excutere a peccato sive miseria, non liberi arbitrii signat destructionem, sed duarum reliquarum libertatum privationem. Neque enim ad liberum arbitrium, quantum in se est, pertinet, aut aliquando pertinuit posse, vel sapere, sed tantum velle; nec potentem facit creaturum, nec sapientem, sed tantum volentem. Non ergo si potens, aut sapiens, sed tantum si volens esse desierit, liberum arbitrium amisisse putanda erit. Ubi enim non est voluntas, nec libertas, non dico si velle bonum, sed si velle omnino creatura desierit; fatendum sine contradictione, ubi non jam ex voluntate bonitas, sed ipsa ex toto voluntas periit, etiam liberum deperire arbitrium. Quod si velle bonum tantum non poterit, signum est quod ei desit liberum, non arbitrium, sed consilium. Si autem non quidem velle, sed ad id quod jam vult bonum, ei posse defuerit; noverit sibi deesse liberum complacitum, non liberum periisse arbitrium. Si ergo liberum arbitrium ita ubique sequitur voluntatem, ut nisi illa penitus esse desinat, isto non careat; voluntas vero sicut in bono, ita etiam in malo æque perdurat; æque profecto et liberum arbitrium tam in malo, quam in bono integrum perseverat. Et quomodo voluntas etiam posita in miseria non desinit esse voluntas, sed dicitur, et est misera voluntas sicut et beata voluntas: ita nec liberum arbitrium destruere, sive (quantum in se est) aliquatenus imminuere poterit quæcumque adversitas vel necessitas.

[a] *al.* habebat.

25. Sed licet ubique pariter sine sui diminutione perduret; non tamen pariter sicut de bono potuit per se in malum corruere, ita quoque per se de malo in bonum poterit respirare. Et quid mirum si jacens non valet per se resurgere, quod stans in aliquod melius nullo suo conatu valebat proficere? Denique, dum adhuc duas alias libertates ex aliqua parte secum haberet, non potuit de inferioribus illarum gradibus ad superiora ascendere, hoc est de posse non peccare, et de posse non turbari, ad non posse peccare, et non

Digitized by Google

bien au mieux, à combien plus forte raison, maintenant qu'il en est complétement privé, sera-t-il hors d'état de se relever par lui-même, du mal au bien dont il est déchu?

L'homme a besoin de Jésus Christ pour lui rendre ses deux autres libertés.

26. L'homme a donc besoin du Christ, qui est la vertu et la sagesse de Dieu qui, en tant que sagesse, verse de nouveau dans son âme la vraie sagesse pour lui rendre son libre conseil, et en tant que vertu, lui redonne le plein pouvoir pour réparer son libre complaire, en sorte que devenant d'un côté parfaitement bon il ignore désormais le péché, et d'un autre complètement heureux il ne sent plus rien de contraire à sa volonté. Mais il ne faut espérer cette perfection que dans l'autre vie, alors que ces deux libertés, perdues maintenant pour nous, seront entièrement rendues à notre libre arbitre, non pas de la manière qu'elles se trouvent, dans tout homme juste, si saint qu'il soit ici-bas, non pas même en l'état où les ont possédées nos premiers parents dans le paradis terrestre ; mais comme les anges en jouissent maintenant dans le ciel. Mais en attendant, contentons-nous, dans ce corps de mort et dans ce siècle mauvais, d'une liberté de conseil, qui nous permette de ne point obéir au péché dans la concupiscence et d'une liberté de complaire qui nous exempte de toute crainte fâcheuse pour la justice. Or, ce n'est pas une petite sagesse, dans cette chair de péché et dans ces jours mauvais, que de ne point consentir au mal quoiqu'on ne puisse s'en garantir entièrement; et ce n'est pas non plus un faible pouvoir que de mépriser courageusement l'adversité pour la vérité, bien qu'on n'ait pas encore le bonheur d'y être complétement insensible.

De quelle sorte de réparation les deux libertés sont susceptibles en ce monde.

27. En attendant, nous devons apprendre par la liberté de conseil à ne pas abuser de celle du libre arbitre, si nous voulons un jour jouir d'une complète liberté de complaire. C'est certainement ainsi que nous réparerons en nous l'image de Dieu et que par la grâce, nous nous mettrons en état de recouvrer cet antique honneur que nous avons perdu par le péché. Bienheureux celui qui entendra dire de soi ces paroles : « Quel est celui-là et nous le louerons? car il a fait des merveilles dans sa vie. Il a pu transgresser les commandements de Dieu et ne les a point transgressés ; il a pu faire le mal et ne l'a point fait (*Eccles.*, XXXI, 9). »

Il ne faut pas abuser de la liberté du libre arbitre.

CHAPITRE IX.

L'image et la ressemblance de Dieu, selon lesquelles nous avons été créés, consistent dans cette triple liberté.

28. Je pense que c'est dans ces trois libertés que consistent l'image et la ressemblance de Dieu, selon lesquelles nous avons été créés, en sorte que l'image se retrouve dans le libre arbitre et la ressemblance dans les deux autres libertés. Et peut-être, si le libre arbitre ne souffre ni défaillance ni diminution est-ce parce qu'il semble plus particulièrement avoir reçu l'empreinte de l'image substantielle de l'éternelle et immuable divinité. En effet, s'il a eu un commencement, il ne saurait avoir de fin ; il n'est point augmenté par la gloire ou par la sainteté, de même qu'il n'est point diminué par le péché ou par la misère. Parmi les choses qui ne sont point éternelles, en est-il une seule qui ressemble davantage à l'éternité ? Quant aux deux autres libertés, comme elles peuvent non-seulement diminuer mais même se perdre complétement, il sem-

En quoi l'homme est fait à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Et les sermons 80 et suiv. sur le *Cantique des cantiques.*

---

posse turbari. Quod si libertatibus illis etiam utcunque adjutum, non prævaluit tamen de bono in melius se extendere; quanto minus eisdem prorsus destitutum, de malo in id quod fuit bonum, poterit per seipsum emergere ?

26. Habet igitur homo necessarium Dei virtutem, et Dei sapientiam Christum, qui ex eo quod sapientia est, verum ei sapere reinfundat, in restaurationem liberi consilii ; et ex eo quod virtus est, plenum posse restituat, in reparationem liberi complaciti ; quatenus ex altero perfecte bonus, peccatum jam nesciat; ex altero plene beatus, nil adversum sentiat. Sed sane ista perfectio in futura vita exspectetur, quando utraque nunc amissa libertas, libero arbitrio plene * restaurabitur ; non quomodo justo cuivis in hoc sæculo, quantumcunque perfecto ; non quomodo vel ipsis primis hominibus datum fuit eas habere in paradiso ; sed sicut jam nunc Angeli possident in cœlo. Interim vero sufficiat, in hoc corpore mortis atque in hoc sæculo nequam, ex libertate quidem consilii peccato non obedire in concupiscentia ; ex libertate autem complaciti adversa non formidare pro justitia. Est autem in hac carne peccati et in hac diei malitia non mediocre sapere, peccato, etsi non * ex toto carere, certe non consentire ; et est Posse non parvum, ad-

* *al.* plene.

* *al.* nondum.

versa, etsi necdum feliciter omnino non sentire, viriliter tamen pro veritate contemnere.

27. Discendum sane hic interim nobis est ex libertate consilii jam libertate arbitrii non abuti, ut plene quandoque frui possimus libertate complaciti Sic profecto Dei in nobis reparamus imaginem ; sic antiquo honori illi capessendo, quem per peccatum amisimus, per gratiam præparamur. Et beatus qui de se laudire merebitur : *Quis est hic, et laudabimus eum? Fecit enim mirabilia in vita sua ; qui potuit transgredi, et non est transgressus ; facere malum, et non fecit.*

CAPUT IX.

Imaginem et similitudinem Dei, ad quam conditi sumus, in triplici libertate consistere.

28. Puto autem in his tribus libertatibus ipsam, ad quam conditi sumus, Conditoris imaginem atque similitudinem contineri ; et imaginem quidem in libertate arbitrii, in reliquis autem duabus bipertitam quamdam consignari similitudinem. Hinc est fortassis, quod solum liberum arbitrium sui omnino defectum seu diminutionem non patitur, quod in ipso potissimum æternæ et incommutabilis divinitatis substantiva quædam imago impressa videatur. Nam

Digitized by Google

ble qu'elles n'ont reçu qu'une sorte de ressemblance de la sagesse et de la puissance en plus de l'image divine. De plus, de même que nous les avons perdues par le péché, nous les avons recouvrées par la grâce, et enfin, tous les jours, les uns plus, les uns moins, nous avançons ou nous reculons dans ces deux libertés; bien plus, nous pouvons les perdre si bien que nous ne puissions même plus les recouvrer, de même qu'il se peut que nous les possédions si bien un jour, qu'il ne nous soit plus possible ni de les perdre ni de les affaiblir.

Degrés de la ressemblance avec Dieu dans le premier homme.

29. Dans le Paradis terrestre, l'homme ne possédait point cette ressemblance bipartite avec la sagesse et la puissance divines; au plus haut degré possible, mais à un degré peu éloigné d'être le plus haut. Qu'y a-t-il, en effet, de plus près de la condition d'un être qui ne peut ni pécher ni être troublé, dans laquelle les saints anges[a] sont maintenant affermis, et Dieu s'est toujonrs trouvé, que de pouvoir ne point pécher et n'être point troublé, comme c'était le partage de l'homme, quand il fut créé? Mais par le péché il est tombé, ou plutôt nous sommes tombés en lui et avec lui, de ce haut degré et par la grâce, nous sommes remontés, sinon au même degré, du moins à un degré un peu moins

Réparation de l'homme après sa chute.

élevé que le premier. En effet, si nous ne pouvons plus vivre ici-bas absolument exempts de péché ou de misère, du moins nous pouvons, avec l'aide de la grâce, ne nous laisser vaincre ni par le péché ni par la misère. Il est écrit: « Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché (I *Joan.*, III, 9); » Mais cela n'est dit que ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle, en ce sens, non pas qu'ils ne pèchent point du tout, mais que, s'ils pèchent, leur péché ne leur est point imputé, soit parce qu'ils l'ont expié par de dignes fruits de pénitence, soit parce qu'ils l'ont couvert du manteau de la charité[b], selon ce qui est dit: « La charité couvre beaucoup de péchés (I *Petr.*, IV, 8), » et « Bienheureux sont ceux à qui leurs iniquités ont été remises et dont les péchés sont couverts (*Psalm.*, XXXI, 1), » et encore: « Bienheureux est l'homme à qui le Seigneur n'a imputé aucun péché. » Ainsi les anges au premier rang ont le plus haut degré de ressemblance avec Dieu, nous n'avons que le plus bas. Adam en a eu un intermédiaire entre les anges et nous, et le démon n'en a aucun. En effet, il a été donné aux esprits célestes d'être affermis dans un état exempt de tout péché et de toute misère. Adam fut créé exempt de l'un et de l'autre, mais il ne lui a pas été donné de demeurer toujours tel; quant à nous il ne nous est pas donné d'être sans misère et sans péché, il ne nous est donné que de ne céder ni à l'un ni à l'autre. Quant au démon et à ses membres, comme ils ne veulent jamais résister au mal, ils ne peuvent jamais non plus échapper à la peine du péché.

Pourquoi le châtiment du démon et des damnés est éternel.

30. Ainsi donc, les deux libertés de conseil et de complaire, qui procurent la vraie sagesse et la vraie puissance à toute créature raisonnable, à laquelle

[a] Dans quelques éditions, la leçon varie en cet endroit et fait dire à saint Bernard: « les saints et les anges, au lieu de « ... les saints anges. » Mais la copulative *et* manque dans nos trois manuscrits.

[b] Saint Bernard a déjà enseigné l'amissibilité de la grâce dans son second opuscule, n. 14. Cependant, il dit ici que le péché des prédestinés « est caché dans la charité, » cela ne peut s'entendre que de la charité subséquente qui vient plus tard justifier le pécheur, de même qu'il est lavé par la pénitence. Il y a plus néanmoins, il dit en effet « que le péché des prédestinés est caché dans la charité de Dieu qui les prédestine, » car, dit-il, la charité du Père cache la multitude de leurs fautes, sermon XII, sur le *Cantique des cantiques* n. 15. Saint Bernard explique encore ce passage d'une autre manière, dans son sermon IV, sur *divers sujets* où il dit que ces mots, celui qui est né de Dieu ne pèche pas, doivent s'entendre en ce sens qu'il ne persévère pas dans le péché. Voir les notes de la fin du volume sur le premier sermon de la septuagésime..

---

etsi habuerit initium, nescit tamen occasum, nec de justitia vel gloria capit augmentum; nec de peccato sive miseria detrimentum. Quid æternitati similius, quod non sit æternitas? Porro in aliis duabus libertatibus, quoniam non solum ex parte minui, sed et ex toto amitti possunt; accidentalis quædam magis similitudo sapientiæ atque potentiæ divinæ imagini superducta cognoscitur. Denique et amisimus illas per culpam, et per gratiam recuperavimus; et quotidie quidem alii plus, alii minus, aut in ipsis proficimus, aut ab ipsis deficimus. Possunt etiam sic amitti, ut jam non valeant recuperari; possunt et ita possideri, ut nec amitti queant ali-

[a] *al.* aliquo modo.

quando[a], nec minui.

29. Hujus bipertitæ similitudinis sapientæ et potentiæ Dei, non quidem in gradu summo, sed qui ipsi tamen esset proximior, homo conditus est in paradiso. Quid enim vicinius ad non posse peccare, vel turbari (in quo utique jam sanctos Angelos stare, et Deum semper esse dubium non est) quam posse et non peccare, et non turbari, in quo homo profecto creatus est? A quo illo per peccatum, imo nobis in illo et cum illo corruentibus, rursus per gratiam, non quidem ipsum, sed pro ipso quemdam inferiorem gradum recepimus. Neque enim hic possumus penitus esse sine peccato, seu miseria; possumus tamen, gratia juvante, nec peccato superari, nec miseria. Quanquam tem Scriptura loquatur: *Omne quod natum est ex Deo, non peccat.* Sed hoc dictum est de prædestinatis ad vitam, non quod omnino non peccent, sed quod peccatum ipsis non imputetur, quod vel punitur condigna pœnitentia, vel in charitate absconditur: *Charitas* quippe *cooperit multitudinem peccatorum;* et: *Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata;* et: *Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.* Divinæ ergo similitudinis summum gradum summi angeli tenent, nos infimum; Adam tenuit medium, porro dæmones nullum. Supernis nempe spiritibus datum est sine peccato et miseria perdurare: Adæ autem absque hi quidem esse, sed non etiam permanere; nobis vero ne esse quidem absque his, sed ipsis tantum non cedere. Cæterum diabolus et membra ejus, sicut nunquam volunt reluctari peccato, sic nunquam possunt pœnam declinare peccati.

30. Cum ergo istæ duæ libertates, consilii scilicet

Digitized by Google

Dieu les dispense comme bon lui semble, et varient selon les causes, les lieux et les temps; car, à peine possédées sur la terre, elles le sont pleinement dans les cieux, elles ne l'étaient que faiblement dans le paradis terrestre, et elles ne le sont point du tout dans les enfers. Au contraire, la liberté du libre arbitre n'a pas cessé le moins du monde d'être la même qu'au moment où elle a été créée, et se trouve égale, en tant que telle, dans le ciel sur la terre et dans les enfers; aussi est-ce avec raison que les premières ne nous donnent qu'une simple ressemblance avec Dieu, tandis que la dernière imprime en nous son image. Que dans les enfers les deux libertés, qui ont rapport à la ressemblance aient complétement péri, c'est ce dont l'autorité même des saintes Ecritures fait foi. En effet, pour ce qui est du libre conseil, d'où naît la vraie sagesse, on peut se convaincre qu'il n'existe plus en ce lieu, par ces paroles pleines de clarté : « Faites promptement tout ce que votre main peut faire, parce qu'il n'y aura plus ni œuvre, ni raison, ni sagesse, ni science dans les enfers où vous courez (*Eccles.*, IX, 10). » Quant à la puissance qui nous vient du libre complaire, voici ce que nous en apprend l'Evangile : « Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-le dans les ténèbres extérieures (*Matth.*, XXII, 13). » Or, que faut-il entendre par ces mots : « liez-lui les pieds et les mains, » sinon dépouillez-le de tout pouvoir?

V. plus bas le n. 51.

Les deux libertés de conseil et de complaire sont inconnues aux enfers.

31. On me dira peut-être : comment se fait-il qu'il n'y a point de place pour un peu de sagesse, là où tout ce qu'on souffre force à se repentir du mal qu'on a fait? Est-ce qu'on ne saurait se repentir au sein des tourments ou bien le repentir n'est-il point une sorte de sagesse? L'objection serait fondée, s'il n'y avait de puni dans l'enfer que l'œuvre mauvaise et non pas la volonté mauvaise en même temps. Il est hors de doute que personne, au milieu du châtiment de sa faute, ne se plaît à réitérer le mal qu'il a fait, mais si la volonté persévère dans les mauvaises dispositions jusqu'au milieu des tourments, qu'importe qu'elle renonce à l'acte mauvais, si elle ne semble avoir un peu de sagesse, que, parce qu'au sein de l'enfer, il ne lui est plus possible de commettre le péché de luxure? D'ailleurs, il est écrit que « la sagesse n'entrera point dans une âme maligne (*Sap.*, I, 4). » Mais qui nous dit que la volonté continue à être mauvaise jusque dans les châtiments? Cela ressort, entre autres choses, de ce qu'elle ne voudrait point être punie; or la justice veut que ceux qui ont mal fait subissent un châtiment, elle ne veut donc point ce que veut la justice. Quiconque ne veut point ce qui est juste, n'a pas la volonté juste, mais injuste, et par conséquent mauvaise, précisément en ce qu'elle n'est pas d'accord avec la justice. Il y a deux choses qui montrent que la volonté est injuste, c'est lorsqu'elle veut pécher ou que son péché demeure impuni. Quelles preuves de vraie sagesse ou de bonne volonté trouverons-nous donc dans ceux qui ont péché, tant qu'ils ont pu le faire, et voudraient ensuite que leurs fautes demeurassent impunies? Mais soit, ils se repentent d'avoir mal fait, n'est-il pas vrai cependant qu'ils aimeraient mieux pécher encore, si le choix leur en était donné, que de souffrir la peine du péché? Or c'est cela même qui est injuste, inique. Or quand vit-on la volonté, si elle est bonne, préférer ce qui est injuste à ce qui est juste? D'ailleurs on ne peut dire que ceux qui sont moins fâchés d'avoir vécu selon leur bon plaisir que de ne pouvoir plus

Objection.

Réponse.

atque complaciti, per quas rationali creaturæ vera sapientia et potentia ministratur, ita Deo, prout vult, dispensante, quibusque pro causis, locis, temporibus, varientur; quatenus in terris modice, in cœlestibus plenarie, mediocriter in paradiso, apud inferos nullatenus habeantur; libertas vero arbitrii de ipso, quo condita est, statu aliquatenus non mutetur, sed æqualiter semper (quantum in se est) a cœlis, terris, inferis possideatur; merito illæ similitudini, hæc imagini deputantur. Et quidem apud inferos, quod utraque libertas perierit, illæ scilicet quæ ad similitudinem pertinere dicuntur, Scripturarum testatur auctoritas. Nam verum illic sapere, quod utique de consilii libertate concipitur, omnino non esse, locus ille manifestat, ubi legitur : *Quodcumque potest manus tua facere, instanter* * *operare; quia nec opus, nec ratio, nec sapientia est apud inferos, quo tu properas.* Porro de potentia, quæ per libertatem complaciti datur, Evangelium sic loquitur : *Ligatis manibus ac pedibus, projicite eum in tenebras exteriores.* Quid enim * est manuum pedumque ligatio, nisi omnimoda potestatis ablatio?

maiorum quæ facta sunt? Numquid aut in tormentis quispiam non pœnitere; aut pœnitere mali, non esse sapere potest? Hoc autem recte opponeretur, si opus tantum peccati, et non etiam voluntas mala puniretur. Nulli quippe dubium est, quod nemo in tormentis positus actum iterare peccati delectetur. Verumtamen si voluntas etiam in tormentis mala perdurat, quid ponderis habet operis abnegatio, ut ideo sapere quis putetur, quod jam in mediis flammis luxuriari non libeat? Denique *in malevolam animam non introibit sapientia.* Unde autem probabimus quod mala et in pœnis voluntas perseveret? Certe, ut cætera omittam, nollent omnino puniri. Justum est autem puniri, qui punienda gesserunt. Nolunt igitur quod justum est. Sed qui non vult quod justum est, justa ejus voluntas non est. Eo ergo injusta, ac per hoc et mala est voluntas, quo justitiæ non concordat. Deo sunt quæ injustam comprobant voluntatem, vel cum peccare, vel cum impune peccasse libet. Quibus ergo peccare libuit quandiu licuit; et cum jam non possunt, inultum manere volunt quod peccaverunt; quid in hoc sapientiæ veræ, quid bonæ voluntatis apparet? Sed esto, pœnitet eos peccasse; numquid non tamen, si optio detur, malint adhuc peccare,

al. constanter.

* al. nempe.

Digitized by Google

vivre ainsi, aient un véritable repentir. Du reste, ce qui se passe au dehors montre assez ce qu'ils sont intérieurement. Tant que leur corps est dans les flammes, il est certain que leur volonté persévère dans le mal, d'où il suit que cette ressemblance, qui ressort de la double liberté de conseil et de complaire, a disparu complétement dans les enfers, tandis que l'image, qui tient au libre arbitre, y subsiste toujours.

CHAPITRE X.

C'est Jésus-Christ qui a réparé en nous la ressemblance de l'image de Dieu.

32. Mais il serait impossible de retrouver nulle part en ce monde cette ressemblance, et elle serait encore souillée et détruite, si la femme de l'Évangile n'avait allumé son flambeau (*Luc*, xv. 8), c'est-à-dire si la Sagesse n'avait apparu dans la chair, n'avait balayé la maison de nos vices et recherché la drachme qui y était perdue, c'est-à-dire son image qui était comme ensevelie sous la poussière, privée de son premier éclat et recouverte de la souillure du péché, ne l'avait justifiée après l'avoir retrouvée, n'en avait effacé tout ce qui en dénaturait la ressemblance, pour lui rendre sa première beauté et une gloire égale à celle des saints, ou plutôt pour la refaire en toutes choses à sa propre ressemblance afin d'accomplir ces paroles de l'Ecriture : « Nous savons que lorsqu'il se montrera dans la gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est (I *Joan.*, III, 2). » D'ailleurs, à qui mieux qu'au fils de Dieu cette œuvre pouvait-elle convenir ? Etant la splendeur de la gloire[a], et le caractère ou l'image parfaite de sa substance et soutenant tout par la puissance de la parole, il se montra pourvu de tout ce qu'il fallait pour effacer sans peine la difformité de cette image et pour en réparer la faiblesse, d'un côté en dissipant par la splendeur de sa face les ténèbres de nos péchés, et de l'autre en nous rendant forts par la vertu de sa parole contre la tyrannie des démons. V. liv. V. *De la Considération*, chap. XXII

Dans les damnés la volonté ne cesse point d'être mauvaise.

33. La véritable forme à laquelle devait se conformer notre libre arbitre est donc venue sur la terre, parce qu'il fallait pour reprendre sa première forme qu'il fût reformé par celui qui l'avait formé dans le principe. Or, sa forme c'est la sagesse, et sa conformation c'est que l'image fasse dans le corps ce que la forme fait dans l'univers : or « Elle atteint depuis une extrémité du monde jusqu'à l'autre, avec force, et elle dispose tout avec douceur (*Sap.*, VIII, 1. » Elle atteint dis-je « d'une extrémité à l'autre, » c'est-à dire du plus haut des cieux au plus bas de la terre, de l'ange le plus élevé au vermisseau le plus humble ; mais elle atteint « avec force, » non pas en allant d'un bout du monde à l'autre par un déplacement, une diffusion locale ou seulement par une opération ministérielle sur les créatures qui lui sont soumises, mais par une sorte de force substantiellement présente partout par laquelle il meut, ordonne et administre toutes choses avec une souveraine puissance. Or, il n'est contraint à faire tout cela par aucune nécessité, car il n'éprouve nulle peine, nulle fatigue dans cette opération, mais il dispose tout avec douceur par sa seule et paisible volonté. Certainement, « il atteint d'une extrémité du monde à l'autre, » c'est-à-dire depuis la naissance de la créature jusqu'au terme qui lui est

[a] Le mot « gloire » manque dans plusieurs manuscrits.

quam pœnam sustinere peccati ? Et tamen illud iniquum est, hoc justum. Quando vero voluntas bona magis quod iniquum quam quod justum est, eligeret ? Cæterum non vere pœnitent, qui non tam dolent se sibi vixisse, quam hoc ipsum jam non posse. Denique foris ostenditur quid intus agatur. Nam quandiu corpus vivit in flamma, tamdiu constat in malitia persistere voluntatem. Itaque de similitudine, quæ in consilii, et item complaciti libertate continetur, apud inferos penitus nihil est, nec esse potest, imagine tamen etiam illic per liberum arbitrium immobili permanente.

CAPUT X.

Similitudinem divinæ imaginis in nobis reformari per Christum.

32. Sed neque in hoc sæculo æque inveniri uspiam posse similitudo, sed adhuc hic fœda et deformis jacuisset imago, si non evangelica illa mulier lucernam accenderet, id est Sapientia in carne appareret, everreret domum, videlicet vitiorum, drachmam suam requireret quam perdiderat ; hoc est imaginem suam, quæ nativo spoliata decore, sub pelle peccati sordens, tanquam in pulvere latitabat ; inventam tergeret, et tolleret de regione dissimilitudinis ; pristinamque in speciem reformatam, similem faceret illam in gloria sanctorum, imo sibi ipsi per omnia redderet quandoque conformem, cum illud Scripturæ videlicet impleretur : *Scimus quia cum apparuerit, similes ei erimus ; quoniam videbimus eum sicuti est.* Et revera cui potius id operis congruebat, quam Dei Filio, qui, cum sit splendor gloriæ et figura substantiæ Patris, portans verbo universa, ex utroque facile munitus apparuit, et unde reformaret deformem, et unde debilem confortaret ; dum et de splendore figuræ fugans tenebras peccatorum *, redderet sapientem ; et ex virtute verbi contra tyrannidem dæmonum potentem efficeret. * *al.* vitiorum.

33. Venit ergo ipsa forma, cui conformandum erat liberum arbitrium ; quia ut pristinam reciperet formam, ex illa erat reformandum, ex qua fuerat et formatum. Forma autem, sapientia est ; conformatio, ut faciat imago in corpore, quod forma facit in orbe. Porro illa *attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter.* Attingit *a fine usque ad finem*, hoc est a summo cœlo usque ad inferiores partes terræ ; a maximo angelo usque ad minimum vermiculum. *Attingit* autem *fortiter*, non quidem mobili discursione, vel locali diffusione, vel subjectæ creaturæ tantum officiali administratione ; sed subs-

Digitized by Google

assigné par le Créateur, soit au terme marqué par la nature, soit à celui auquel sa cause la pousse, soit enfin au terme que lui assigne la grâce. « Il atteint avec force » puisque aucun de ces termes n'est atteint qu'il n'ait été d'avance préordonné par sa toute puissante providence, selon qu'elle le veut.

C'est le Fils de Dieu qui a réparé dans l'homme la ressemblance de Dieu.

Pourquoi ce rôle convenait au Fils de Dieu.

34. Le libre arbitre devra donc s'efforcer de présider au corps de l'homme, comme la sagesse préside à l'univers entier, « en atteignant, lui aussi, d'un bout jusqu'à l'autre avec force : » c'est-à-dire en commandant avec autorité aux sens et aux membres du corps, de façon à ne pas permettre au péché d'y établir son règne, ni à ses membres de donner des armes à l'iniquité, mais à le contraindre à servir à la justice. Voilà comment l'homme évitera d'être l'esclave du péché puisqu'il ne fera point le péché; délivré ainsi du péché, il commencera à recouvrer la liberté du conseil et à remonter à son rang, en rendant sa véritable ressemblance à l'image de Dieu qu'il porte en soi, et même en la rétablissant dans sa première beauté. Mais qu'il ait soin de faire tout cela avec autant « de douceur » que « de force; » c'est-à-dire, sans tristesse et non pas comme s'il y était contraint par la nécessité, attendu que la nécessité n'est que le commencement, non point la plénitude de la sagesse; mais avec un bon vouloir prompt et gai qui rende le sacrifice acceptable, car Dieu aime que ceux qui lui donnent le fassent de bon cœur (I *Corinth.*, IX, 7). Voilà comment il imitera en tout point la sagesse, pusqu'il résistera avec force au vice et se reposera doucement dans sa conscience.

35. Mais pour cela, nous avons besoin du secours de celui que son exemple nous engage à suivre. C'est lui en effet qui nous rendra conformes à cette sagesse, nous transformera en la même image et nous fera avancer de clarté en clarté, comme au souffle de l'esprit du Seigneur. Mais si c'est au souffle de l'esprit du Seigneur, ce ne sera plus sous l'impulsion du libre arbitre que nous agirons. Aussi ne faut-il pas s'imaginer que le libre arbitre est appelé ainsi, parce qu'il est doué d'un égal pouvoir et d'une égale facilité pour le bien que pour le mal, puisque, s'il peut tomber par lui-même, il ne peut se relever qu'avec l'aide de l'esprit du Seigneur; autrement ni Dieu, ni les saints anges, qui sont tellement bons qu'ils ne peuvent plus être mauvais, non plus que les démons, qui ne sauraient plus faire le bien, tant il sont mauvais, ne seraient doués du libre arbitre. Nous-mêmes, nous devons le perdre après la résurrection, lorsque nous serons comptés sans retour, parmi les méchants. Mais ni Dieu, ni Satan ne sont privés du libre arbitre; attendu que si l'un ne peut être mauvais, cela ne vient pas de faiblesse ou de contrainte, mais d'une ferme volonté et d'une volontaire fermeté dans le bien; et si le démon ne peut respirer que le mal, ce n'est pas parce qu'il y est contraint par une oppression et une violence étrangère, mais parce que sa volonté est obstinée au mal et son obstination dans le mal, volontaire. Par conséquent on peut dire que le libre arbitre est ainsi appelé de ce que soit dans le bien, soit dans le mal il ne fait que sa libre volonté, attendu que personne ne saurait ni être effectivement, ni être appelé soit bon, soit mauvais, s'il n'est doué

La fin des créatures est triple.

Le libre arbitre doit présider au corps comme la Sagesse préside à l'Univers.

---

tantiali quadam et ubique præsenti fortitudine, qua utique universa potentissime movet, ordinat, administrat. Et hæc omnia nulla sui cogitur facere necessitate. Nec enim aliqua in his laborat difficultate; sed disponit omnia suaviter placida voluntate. Vel certe *attingit a fine usque ad finem*, hoc est ab ortu creaturæ usque ad finem destinatum a Creatore; sive in quem urget natura, sive quem accelerat causa, sive quem concedit gratia. *Attingit fortiter*, dum nil horum evenit, quod non, prout vult, potenti præordinet providentia.

34. Sic ergo et liberum arbitrium suo conetur præesse corpori, ut præest sapientia orbi, *attingens* et ipsum *a fine usque ad finem fortiter;* imperas scilicet singulis sensibus et artubus tam potenter, quatenus non sinat regnare peccatum in suo mortali corpore, nec membra sua det arma iniquitati, sed exhibeat servire justitiæ. Et ita jam non erit homo servus peccati, cum peccatum non fecerit; a quo utique liberatus, jam libertatem recuperare consilii, jam suam incipiet vindicare dignitatem, dum divinæ in se imagini condignam vestierit similitudinem, imo antiquam reparaverit venustatem. Curet autem hæc agere, non minus *suaviter*, quam *fortiter*, hoc est non ex tristitia aut ex necessitate; quod est initium, non plenitudo sapientiæ; sed prompta et alacri voluntate, quod facit acceptum sacrificium; quoniam hilarem datorem diligit Deus. Sicque per omnia imitabitur sapientiam, dum et vitiis resistet fortiter, et in conscientia requiescet suaviter.

35. Verum cujus ad talia provocamur exemplo, indigemus et auxilio; quo ipsi videlicet per ipsam conformemur, atque in eamdem imaginem transformemur a claritate in claritatem, tanquam a Domini spiritu. Ergo si a Domini spiritu, jam non a libero arbitrio. Nemo proinde putet ideo dictum liberum arbitrium, quod æqua inter bonum et malum potestate aut facilitate versetur; cum cadere per se quidem potuerit, non autem resurgere, nisi per Domini Spiritum. Alioquin nec Deus, nec angeli sancti, cum ita sint boni, ut non possint esse mali; nec prævaricatores item angeli, cum ita sint mali, ut jam non valeant esse boni; liberi arbitrii esse dicentur. Sed et nos iliud post resurrectionem amissuri sumus, quando utique inseparabiliter alii bonis, alii malis admixti fuerimus. Cæterum nec Deus caret libero arbitrio, nec diabolus; quoniam quod ille esse non potest malus, non infirma facit necessitas, sed firma in bono voluntas, et voluntaria firmitas; quodque is non valet in bonum respirare, non aliena facit violenta oppressio, sed sua ipsius in malo obstinata voluntas, ac voluntaria obstinatio. Nunc igitur ex eo potius liberum arbitrium dicitur quod sive in bono, sive in malo, æque liberam faciat voluntatem; cum

Digitized by Google

de volonté. Ce qui fait qu'on le représente comme étant égal pour le bien comme pour le mal, c'est que, dans l'un et dans l'autre sens, il est doué, sinon de la même facilité pour décider son choix, du moins de la même liberté de vouloir [a].

CHAPITRE XI.

La grâce, non plus que la tentation, ne déroge en rien au libre arbitre.

Mais avec la grâce de Jésus-Christ.

36. C'est une prérogative particulière et tout honorable [b] que toute créature raisonnable tient de son créateur, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, de ne dépendre, en quelque sorte, que de soi, et de n'être mauvaise et par conséquent justement condamnée, ou bonne, et par suite sauvée avec justice, que par un acte de sa propre volonté, non point par l'effet d'une nécessité quelconque; de même qu'il ne dépend que de lui-même, et n'est bon que parce qu'il le veut, non pas parce qu'il est contraint de l'être. Je ne veux pas dire qu'il suffit à la créature raisonnable de le vouloir pour être sauvée, mais je dis qu'elle ne le sera jamais, si elle ne veut pas l'être. Il n'est personne en effet qui soit sauvé malgré soi. Ce qu'on lit dans l'Evangile : « Nul ne peut venir à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire (*Joan.*, VI, 44), » et ailleurs : « Forcez-les d'entrer (*Luc*, XIV, 23), » n'empêche pas qu'il en soit ainsi; car, quelque soit le nombre de ceux que le Père semble attirer dans sa bonté, ou contraindre à entrer, puisqu'il veut que tout le monde se sauve, cependant il ne juge personne digne du salut, qu'il n'ait voulu se sauver. Il ne se propose point autre chose, quand il nous frappe ou nous effraie, que de nous faire vouloir notre salut, non point de nous sauver malgré nous; car, s'il agit de manière à détourner notre volonté du mal pour la porter au bien, il ne fait rien pour nous l'ôter. D'ailleurs, quand nous sommes attirés, ce n'est pas nécessairement malgré nous; en effet, l'homme aveugle ou fatigué se laisse attirer sans peine, et saint Paul ne marchait point malgré lui, quand il suivait ceux qui le conduisaient par la main à Damas. Enfin, celle-là ne souhaitait-elle pas d'être attirée, quand elle s'écriait avec tant d'ardeur dans le Cantique des cantiques : « Attirez-moi après vous, et je courrai dans l'odeur de vos parfums (*Canti.*, I, 3)? »

D'où vient son nom au libre arbitre.

37. D'un autre côté, s'il est écrit quelque part : « Chacun est tenté par sa propre concupiscence qui l'attire et l'emporte (*Jacob*, I, 14), » et ailleurs : « Le corps qui se corrompt appesantit l'âme et cette demeure terrestre abat l'esprit, par la multiplicité des soins qui l'agitent (*Sap.*, IX, 15), » et si l'Apôtre dit lui-même : « Je trouve, dans les membres de mon corps, une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, et me rend captif sous la loi du péché, qui est dans les membres de mon corps (*Rom.*, VII, 23), » peut-être peut-on penser que tout cela est une contrainte pour la volonté et détruit la liberté; mais la tentation, quelque forte qu'elle se fasse sentir au dedans ou au dehors de

Prérogative des créatures raisonnables.

[a] C'est ce qu'on appelle la liberté de puissance ou faculté élective qui tourne avec une égale facilité au bien et au mal; mais dont l'exercice et l'application au bien dépend de la grâce. « En effet, dit saint Bernard (infra, n. 42), ses efforts vers le bien sont vains s'ils ne sont aidés de la grâce et nuls s'ils ne sont excités par elle. »

[b] Deux manuscrits portent : « C'est une prérogative tout honorable et divine. » Un autre manuscrit, celui de Saint-Denis : « C'est dans la chair, une prérogative divine. »

---

nec bonus quispiam, nec item malus dici debeat, aut esse valeat, nisi volens. Tali jam ratione non incongrue dicetur ad bonum se, et ad malum habere æqualiter; quod utrobique videlicet par sit ei, non quidem in electione facilitas, sed in voluntate libertas.

CAPUT XI.

Libero arbitrio nihil derogari per gratiam, neque per tentationem.

36. Hanc sane dignitatis (ut dictum est) prærogativa rationalem singulariter creaturam Conditor insignivit, quod quemadmodum ipse sui juris erat, suæque ipsius voluntatis, non necessitatis erat quod bonus erat; ita et illa quoque sui quodammodo juris in hac parte exsisteret, quatenus non nisi sua voluntate, aut mala fieret, et juste damnaretur; aut bona maneret, et merito salvaretur. Non quod ei propria posset sufficere voluntas ad salutem; sed quod eam nullatenus sine sua voluntate consequeretur. Nemo quippe salvatur invitus. Nam quod legitur in Evangelio: *Nemo venit ad me, nisi Pater meus traxerit eum;* item in alio loco, *Compelle intrare*, nihil impedit; quia profecto quantoscunque trahere, vel compellere videatur ad salutem benignus Pater, qui omnes vult salvos fieri; nullum tamen judicat salute dignum, quem ante non probaverit voluntarium. Hoc quippe intendit, cum terret aut percutit, ut faciat voluntarios, non salvet invitos; quatenus dum de malo mutat voluntatem in bonum, transferat, non auferat libertatem. Quanquam tamen non semper inviti trahimur; nec enim cæcus aut fessus contristatur cum trahitur. Et Paulus ad manus tractus est Damascum, utique non invitus. Trahi denique specialiter* volebat, quæ et hoc ipsum magnopere flatigabat in Canticis : *Trahe me*, inquit, *post te; in odore curremus unguentorum tuorum.*

* *al.* spiritualiter.

37. Deinde quod e regione scriptum est : *Unusquisque tentatur a propria concupiscentia abstractus et illectus;* et illud, *Corpus quod corrumpitur, aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem;* et item illud Apostoli, *Invenio aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, et captivum me ducentem in legem peccati, quæ est in membris meis;* hæc omnia putari possunt cogere voluntatem, et prærripere libertatem. At vero quantislibet quis intus forisve tentationibus urgeatur, libera profecto semper, quantum ad arbitrium spectat, vo-

Digitized by Google

nous, n'en laisse pas moins toute son indépendance à notre libre arbitre, en tant que tel, car ce ne sera toujours que de son libre consentement qu'il agira. Pour ce qui est du libre conseil et du libre complaire, il est certain que la concupiscence de la chair et les misères de la vie contribuent à diminuer la liberté de la volonté, mais ne sauraient la rendre mauvaise, qu'elle ne consente au mal. Enfin, quand saint Paul se plaint d'être captif sous la loi du péché (*Rom.*, VII. 23), on ne saurait douter qu'il parle d'un affaiblissement de liberté dans le libre conseil, car il se glorifie un peu plus haut d'avoir un vouloir sain (*Ibid.*, 20), et d'être libre en très-grande partie pour le bien, car il dit : « Ce n'est pas moi qui le fais, » — Qu'est-ce donc qui vous fait parler ainsi, ô Paul? — « C'est que je consens à la loi de Dieu, et je reconnais qu'elle est bonne, » et, plus loin, « je me plais dans cette loi, selon l'homme intérieur (*Ibid.*, 22). » Tant que son œil est simple et pur, il pense que tout son corps est éclairé. Tant que son consentement est sain, bien qu'il se sente attiré par le péché ou captivé par la misère, il n'hésite pas à se déclarer libre dans le bien ; aussi s'écrie-t-il avec confiance : « Maintenant il n'y a plus de condamnation à craindre pour ceux qui sont en Jésus-Christ (*Rom.*, VIII, 1). »

Si Dieu nous attire il ne le fait point au détriment de notre liberté.

CHAPITRE XII.

Celui qui nie sa foi, par la crainte des souffrances et de la mort, est-il exempt de péché, ou, en d'autres termes, a-t-il perdu son libre arbitre. Digression au sujet du reniement de saint Pierre.

38. Mais recherchons si ceux qui, par la crainte des souffrances ou de la mort, ont été amenés à renier leur foi, au moins de bouche, n'auront pas une excuse, d'après les paroles de l'Apôtre, en ce qu'ils n'ont renié leur foi que de bouche, ou si leur volonté n'a pas pu être contrainte à pécher, et à vouloir ce qu'il est constant qu'elle ne voulait point, et si, par ce moyen, tout libre arbitre n'a point péri en eux. Mais, comme il est impossible qu'on veuille et qu'on ne veuille point la même chose dans le même temps, on se demande à quel titre on doit imputer le mal à celui qui n'a point voulu le mal. Car il n'en est pas du reniement de la foi comme du péché originel, dont est souillé, non-seulement sans qu'il y ait de la volonté, mais le plus ordinairement sans qu'il le sache, tout homme qui n'a pas été régénéré par le baptême. Prenons pour exemple l'Apôtre saint Pierre; il semble en effet qu'il a renié la vérité contre sa propre volonté, puisqu'il se trouvait dans la nécessité ou de la renier ou de mourir. Or, la crainte de la mort la lui a fait renier. Il ne voulait point la renier, mais il voulait encore moins mourir; il la renia donc malgré lui, néanmoins il la renia pour échapper à la mort. S'il a été contraint de dire de bouche ce qu'il ne voulait pas, il est certain pourtant qu'il n'a pas été contraint de vouloir autre chose que ce qu'il voulait. Sa langue a parlé contre sa volonté, mais sa volonté n'a point été changée? Que voulait-il en effet? Rien autre chose, sans doute, que ce qu'il était, c'est-à-dire un disciple de Jésus-Christ. Mais que disait il? « Je ne connais point cet homme (*Matth.*, XXXVI, 73). » Pourquoi cela? C'est parce qu'il voulait échapper à la mort. Quelle faute commit-il en cette circonstance? Nous voyons que cet apôtre avait deux volontés : l'une, de ne point mourir, complètement innocente; l'autre,

La tentation ne déroge en rien non plus à la liberté.

La crainte de la mort ne contraint ni ne détruit la volonté.

---

luntas erit; libere quippe de suo nihilominus consensu judicabit. Quantum autem pertinet ad consilium, sive complacitum, carnis interim concupiscentia, vitæque miseria reluctante, minus quidem se liberam sentit; sed prorsus non malam, dum malo non consentit. Denique Paulus, qui captivum se in legem peccati trahi conqueritur, haud dubium quin ex minus plena libertate consilii; consensum tamen sanum, atque in bono quoque jam ex magna parte se habere liberum gloriatur : *Jam non ego*, inquiens, *operor illud*. Unde hoc confidis, o Paule? *Quoniam consentio*, inquit, *legi Dei quoniam bona est;* et rursum : *Condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem*. Oculo exsistente simplici, totum corpus lucidum esse præsumit. Sano consensu tractum licet peccato, vel captivum miseria, liberum se in bono profiteri non dubitat. Unde et fidens generaliter infert : *Nihil ergo damnationis est his qui sunt in Christo Jesu.*

CAPUT XII.

An negans fidem metu mortis ac pœnarum, excusetur a culpa, vel destituatur libero arbitrio. Ubi negatio Petri discutitur.

38. Sed videamus de his, qui pœnarum mortisve timore fidem verbo tenus negare compulsi sunt; ne forte juxta hanc assertionem, aut culpa non fuerit, quod vel voce negaverunt; aut cogi in culpam et voluntas potuerit, ut vellet videlicet homo quod eum et nolle constiterit; et sic perierit liberum arbitrium. Quod quia impossibile erat (velle quippe et nolle idem eodem tempore non poterat) quæritur unde malum nequaquam volentibus malum debuit imputari. Neque enim tale est hoc, quale originale peccatum; quo non solum non consentiens, verum plerumque et nesciens, alia ratione constringitur necdum renatus baptismate. Exempli causa, veniat in medium Petrus Apostolus. ipse quippe visus est negare veritatem contra propriam voluntatem; siquidem aut negare, aut mori necesse erat. Mori timens negavit. Negare nolebat, sed magis nolebat mori. Itaque invitus quidem; sed negavit tamen, ne moreretur. Quod si lingua, et non voluntate loqui homo compulsus est quod nolebat; non tamen velle aliud quam volebat. Lingua mota est contra voluntatem; sed numquid et mutata voluntas? Quid enim volebat? Prorsus quod erat, Christi esse discipulus. Quid loquebatur? *Non novi hominem*. Cur ita? Mortem evadere volebat. Sed quid istud criminis fuit? Duas Apostoli tenemus voluntates; unam, qua voluit non mori, penitus in-

Digitized by Google

tout à fait louable, de se complaire dans le titre de chrétien. En quoi donc a-t-il péché? Est-ce en aimant mieux mentir que de mourir? Très-certainement, c'est en cela que sa volonté fut on ne peut plus répréhensible, c'est parce qu'il préféra la vie du corps à celle de l'âme : « Car la bouche qui ment tue l'âme (*Sap.*, I, 11). » Il pécha donc, et ce ne fut pas sans le consentement de sa propre volonté, faible et misérable, j'en conviens, mais complétement libre. Et son péché ne fut pas de mépriser ou de haïr le Christ, mais de s'aimer plus qu'il ne l'aimait lui-même. Or, ce n'est pas la crainte subite de la mort qui poussa sa volonté à cet amour coupable de la vie, elle montra seulement ce qui existait déjà. Il était dans ces dispositions bien auparavant, mais il l'ignorait lui-même, puisque celui pour qui il n'y a rien de caché, lui dit : « Avant que le coq chante, tu me renieras trois fois (*Matth.*, XXVI, 11). » Ainsi, c'est par cette crainte, dont il fut frappé, que se montra et non pas que naquit cette faiblesse de volonté dans saint Pierre, et qu'on vit combien il s'aimait lui-même et jusqu'à quel point il aimait Jésus-Christ. Ce devint manifeste, pour lui du moins, sinon pour le Seigneur, car celui-ci savait bien auparavant ce qu'il y avait dans son disciple. Comme il aimait Jésus-Christ, on ne saurait nier que sa volonté souffrit violence, pour le faire parler ainsi contre sa pensée; mais, comme il s'aimait aussi lui-même, on ne peut douter qu'il consentit volontairement à parler pour lui. S'il n'avait pas aimé le Christ, ce n'eût pas été malgré lui qu'il l'eût renié, mais s'il ne s'était aimé lui-même plus qu'il aimait Jésus-Christ, il ne l'aurait pas renié. Reconnaissons donc qu'il fut poussé, sinon à changer de volonté, du moins à la cacher, sinon à renoncer à l'amour [a] de Dieu, du moins à se préférer un peu à lui dans son cœur.

Saint Pierre renie sa foi par un effet de la crainte, mais non pas sans le consentement de la volonté.

39. Mais quoi! Peut-être ce que je viens d'affirmer de la volonté, va-t-il s'écrouler, s'il est prouvé que la volonté est susceptible d'être contrainte. Toutes mes assertions tomberaient en effet, s'il était démontré qu'elle peut être contrainte par tout autre que par elle-même. Mais si la contrainte qu'elle souffre ne vient que d'elle, contraignant d'un côté et contrainte de l'autre, elle retrouve là ce qu'elle perd ici, car la violence à laquelle elle cède, ne provient que d'elle. Or, ce que la volonté souffre par son propre fait, est évidemment le fait de la volonté; mais si c'est le fait de la volonté, ce n'est donc plus celui de la nécessité, c'est donc quelque chose de parfaitement volontaire; non-seulement volontaire, mais libre. D'où il suit que celui qui a été poussé à renier sa foi par sa volonté propre, n'a été contraint que parce qu'il l'a voulu; disons mieux, il n'a point été forcé, mais il a cédé, non pas à une puissance étrangère, mais à sa propre volonté, à cette volonté, dis-je, qui a voulu échapper à la mort à quelque prix que ce fût. Autrement, comment la voix d'une femme de rien aurait-elle pu contraindre une langue sacrée à des paroles coupables, si la maîtresse de cette langue, la volonté n'y avait consenti? Aussi, lorsque dans la suite, revenant de cet amour excessif de sa propre personne, il commença à aimer Jésus-Christ comme il le devait, de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses

Il y avait deux volontés en Saint Pierre.

[a] C'est-à-dire à agir contrairement à son amour; car, comme saint Bernard le dit plus haut : « Son péché ne fut pas de mépriser ou de haïr le Christ; mais de s'aimer plus qu'il ne l'aimait lui-même. »

culpabilem; alteram, et multum laudabilem, qua sibi complacebat quod esset Christianus. In quo ergo culpabitur? An in eo quod mentiri, quam mori maluit? Hæc plane voluntas reprehensione digna fuit, quia * corporis magis, quam animæ voluit servare vitam. *Os nempe quod mentitur, occidit animam.* Et peccavit ergo, et non absque consensu propriæ voluntatis, infirmæ quidem et miseræ, sed plane liberæ. Peccavit autem, non spernendo aut odiendo Christum, sed se nimis amando. Nec in hunc perversum amorem sui, voluntatem metus ille subitus compulit; sed esse convicit. Jam tunc procul dubio talis erat, sed nesciebat, cum ab illo quem latere non poterat, audivit : *Priusquam gallus cantet, ter me negabis.* Illa itaque voluntatis infirmitas per incussum timorem nota, non orta, notum fecit quatenus se, quatenus Christum amaverit. Notum autem non Christo, sed Petro. Nam Christus et ante sciebat quid esset in homine. Quatenus ergo Christum diligebat, vim prorsus (quod negandum non est) passa est illa voluntas, ut contra se loqueretur; quatenus vero se, voluntarie procul dubio consensit, ut pro se loqueretur. Si Christum non amasset, non negasset invitus; verum si se amplius non amasset, non aliquatenus negasset. Fatendum igitur hominem fuisse compulsum; voluntatem propriam etsi non mutare, occultare tamen; compulsum, inquam, non quidem recedere ab amore Dei; cedere tamen aliquantulum amore sui.

* Al. qua.

39. Quid ergo? Forte dissoluto est tota superior assertio de libertate voluntatis, quia nimirum inventa est cogi potuisse voluntas? Est plane; sed si cogi ab alio potuit quam a seipsa. Quod si sese ipsa coegit, compulsa, et compellens; ubi amittere, ibi et recipere visa est libertatem. Vim quippe, quam ipsa sibi intulit, a se pertutit. Porro quod a se voluntas pertulit, ex voluntate fuit. Quod ex voluntate fuit, jam non ex necessitate, sed voluntarium fuit. Si autem voluntarium, et liberum. Quem sua denique ad negandum voluntas compulit, compulsus est quia voluit; imo non compulsus est, sed consensit, et non alienæ potentiæ, sed propriæ voluntati, illi utique, qua mortem omnimodis evadere voluit. Alioquin quando vox mulierculæ linguam sacram in verbo formare nefanda valuisset, si non linguæ domina voluntas annuisset? Denique cum se a sui postmodum nimio illo temperavit amore, et Christum cœpit, ut debuit, toto corde, tota anima, tota virtute diligere;

Digitized by Google

forces, il n'y eut plus ni menaces, ni supplices qui purent amener sa volonté à consentir que sa langue donnât des armes à l'iniquité; au contraire, se rangeant avec une courageuse audace du côté de la vérité, elle lui fit dire : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes (*Act.*, v, 19). »

Il y a deux sortes de contraintes l'une active et l'autre passive.

40. On distingue deux sortes de contraintes, selon que nous sommes forcés ou de faire ou de souffrir quelque chose contre notre propre volonté. La seconde, qu'on peut appeler passive, peut se produire quelquefois en l'absence de tout consentement de la volonté de celui qui la souffre; la contrainte active n'est jamais dans ce cas. Il suit de là que le mal, qui se fait en nous ou qui vient de nous, ne nous est point imputable, s'il se produit malgré nous; mais s'il est fait par nous, il ne peut jamais être exempt de toute faute de la volonté. Nous voulons évidemment tout ce qui n'aurait pas lieu si nous ne le voulions pas. Il y a donc aussi une certaine contrainte active, mais elle n'a point d'excuse à prétendre, puisqu'elle est volontaire. Un chrétien se trouvait forcé de renier le Christ; il ne le fit qu'à regret, mais pourtant il ne le fit que parce qu'il le voulut bien; il voulait en effet éviter à tout prix le glaive dont il était menacé, et c'est la volonté, dominant à l'intérieur, qui lui fit ouvrir la bouche, non pas le glaive qui brillait au-dehors. Le glaive fit voir que telle était sa volonté, mais ne la fit pas telle. C'est donc elle qui se porta au péché, non l'épée qui la contraignit. Aussi, ceux en qui la volonté se trouva saine, purent-ils être mis à mort

Le mal qui est fait par nous, n'est pas exempt de toute faute de volonté, même lorsqu'il procède d'une certaine contrainte.

mais ne purent jamais être pliés au mal. C'est ce qui leur avait été annoncé d'avance en ces termes [a] : « Ils vous feront tout ce qu'ils voudront (*Marc.*, IX); » mais dans le corps, non dans le cœur. Ce n'est pas vous qui ferez ce qu'ils veulent, mais ce sont eux qui le feront, et vous, vous le souffrirez. Ils tortureront vos membres mais ne pourront changer votre volonté; ils feront souffrir votre corps mais ils ne sauront faire quoi que ce soit à votre âme, car si le corps peut être au pouvoir de celui qui le torture, l'âme échappe à ses atteintes. Si elle est faible, ils le verront bien au milieu des tourments, mais ils ne pourront pas la contraindre à l'être, si effectivement elle ne l'est point. Sa faiblesse vient d'elle, mais sa vigueur ne vient pas d'elle; elle ne vient que de l'Esprit de Dieu. Mais elle est rendue saine et vigoureuse, quand elle est renouvelée.

41. Or, selon la doctrine de l'Apôtre, elle est renouvelée, lorsque, contemplant la gloire du Seigneur, elle est transformée en son image même et avance de clarté en clarté, c'est-à-dire, de vertu en vertu, par l'illumination de l'esprit du Seigneur (II *Corinth.*, III, 18). Ce qu'on entend par le libre arbitre, c'est-à-dire, la volonté de l'homme, tient donc le milieu entre l'esprit de Dieu et l'appétit charnel. Suspendu, pour ainsi dire, au flanc d'une montagne escarpée, il est tellement affaibli par l'appétit charnel que si l'esprit ne vient au secours de sa faiblesse par le moyen de la grâce, non-seulement il ne pourra s'élever de vertu en vertu jusqu'au sommet de la justice que le Prophète appelle « une

La volonté de l'homme tient le milieu entre celle de Dieu et l'appétit de la chair.

[a] Telle est la version des deux manuscrits de Saint-Denis et de Cîteaux et de deux autres encore. Horstius, de son côté, a lu ainsi : « Voilà ce qui a été dit de saint Jean Baptiste : On lui a fait souffrir ce qu'on a voulu. Est-ce à dire que ce fut ce qu'il voulut lui-même? Ainsi, pour les autres martyrs, on leur fit endurer non ce qu'ils voulurent, mais ce qu'on voulut; et ce ne fut que dans leurs membres, non point dans leur cœur. On tortura leur corps, mais on ne put changer leur volonté; on fit souffrir leur chair, mais on ne put changer quoi que ce fût à leur âme. » Cette leçon est également donnée par un manuscrit de la Colbertine.

---

jam nullis valuit minis vel pœnis extorqueri aliquatenus voluntati * dare linguam arma iniquitati, sed potius audacter accommodans veritati : *Obedire*, inquit, *oportet Deo magis, quam hominibus.*

* *al.* voluntas.

40. Est sane gemina compulsio, secundum quod aut pati aliquid, aut agere contra propriam cogimur voluntatem. Quarum passiva quidem (sic enim prior illa recte nominatur) potest nonnunquam fieri absque consensu voluntario patientis, sed activa nunquam. Proinde malum quod fit in nos, sive de nobis, non est imputandum nobis, si tamen invitis. Cæterum quod fit et a nobis, jam non sine culpa est voluntatis. Velle plane convincimur, quod non fieret, si nollemus. Est ergo compulsio quædam etiam activa; sed non habet excusationem, cum sit et voluntaria. Cogebatur Christianus negare Christum, et quidem dolens, non tamen nisi volens. Volebat nimis * gladium vitare ferientis; atque illa talis voluntas intus præsidens os aperiebat, non gladius qui foris apparebat. Porro talem esse illam voluntatem convincebat gladius, non cogebat. Ipsa igitur se in culpam, non gladius impellebat. Denique in quibus sana erat voluntas, occidi poterant, flecti nequibant. Hoc est quod eis prædictum fuerat : *Facient in vos*

* *al.* nimirum.

quæcumque voluerint; sed in membra, non corda. Non vos facietis quæ voluerint; sed ipsi facient, vos patiemini. Membra cruciabunt, sed voluntatem non mutabunt; sævient in carnem, animæ autem non habebunt quid faciant. Sit licet patientis corpus in potestate torquentis, sed voluntas est libera. Infirma si fuerit, sæviendo cognoscent; non esse cogent, si non fuerit. Sane infirmitas ejus a seipsa est, sanitas vero non a se, sed a Domini spiritu. Sanatur autem, cum renovatur.

41. Porro renovatur, cum, quemadmodum docet Apostolus, speculando gloriam Dei in eamdem imaginem transformatur a claritate in claritatem, hoc est de virtute in virtutem, tanquam a Domini spiritu. Inter quem utique divinum spiritum, et carnis appetitum, tenet medium quemdam locum id quod dicitur in homine liberum arbitrium, id est humana voluntas; et tanquam in devexo latere montis admodum ardui inter utrumque pendens, ita in appetitu * infirmatur per carnem, ut nisi sedulo spiritus adjuvet infirmitatem ejus per gratiam, non solum non valeat justitiæ, quæ est juxta Prophetam *sicut montes Dei*, ascendendo de virtute in virtutem, apprehendere culmen; sed etiam de vitio semper in vitium

* *al.* its appetitu.

Digitized by Google

L'infirmité de la volonté de l'homme est double.

montagne de Dieu (*Psalm.* xxxv, 7) ; » mais même on la verra rouler de vice en vice jusqu'au fond de l'abîme, entraîné en même temps par le poids de la loi du péché qui se trouve originairement dans ses membres et par l'habitude de sa demeure terrestre enracinée à la longue dans ses affections. L'Ecriture rappelle en deux mots, dans un très-court verset ce double poids qui pèse sur la volonté de l'homme, elle dit en effet : « Le corps qui se corrompt appesantit l'âme, et cette demeure terrestre abat l'esprit par la multiplicité des soins qui l'agitent sans cesse (*Sapi.*, ix, 15). » Si ces deux maux de notre être mortel qui ne sauraient nous nuire tant que notre consentement se retient, nous éprouvent seulement ; ils ne sont point une excuse mais une condamnation pour ceux qui ne retiennent point leur consentement ; mais dans tous les cas, il n'y a pour nous ni salut ni damnation, tant qu'il n'y a point eu consentement de la part de la volonté, en sorte qu'on ne saurait la trouver contrainte en quelque sens que ce fût.

CHAPITRE XIII.

Les mérites de l'homme sont de purs dons de Dieu.

La cause de notre damnation est notre propre faute ; mais la source de nos misères et de notre salut, c'est la miséricorde de Dieu.

42. Il suit donc de là que ce qui dans la créature est appelé libre arbitre, s'il est damné, l'est justement puisqu'il ne peut être contraint au péché par aucune violence extrinsèque ; et que, s'il est sauvé, il ne l'est que par un effet de la miséricorde de Dieu, attendu qu'il est incapable de bien faire par sa propre vertu [a]. Je pense bien que le lecteur comprend qu'en tout cela il ne saurait être question du péché originel ; mais pour ce qui est du reste, il ne faut point que le libre arbitre cherche ailleurs qu'en soi la cause de sa damnation, puisqu'il ne peut être damné que par sa propre faute, ni dans ses mérites, celle de son salut, attendu qu'il n'en est redevable qu'à la miséricorde de Dieu. Ses efforts pour le bien sont vains, s'ils ne sont aidés de la grâce et nuls, s'ils ne sont produits par elle, ce qui fait dire à l'Ecriture que « l'esprit de l'homme et toutes ses pensées sont portés au mal dès sa jeunesse (*Gen.*, viii, 21). » Qu'il ne croie donc pas, comme je l'ai dit plus haut, que ses mérites viennent de lui, mais qu'il croie plutôt qu'ils descendent du Père des lumières, s'il faut toutefois compter au nombre des dons les plus excellents et des plus parfaits, les mérites qui nous assurent le salut éternel.

Dieu divise ses dons en mérites et en récompenses.

43. Or Dieu, notre roi avant tous les siècles, quand il a fait le salut sur la terre, a effectivement divisé les dons qu'ils nous a faits en mérites et en récompenses. Il a voulu que les dons qu'il nous fait en cette vie devinssent nos propres mérites par une possession libre, et il a voulu que nous les attendissions de lui, en nous fondant sur ses promesses toutes gratuites, et même que nous fussions en droit de les réclamer comme nous étant dus. Saint Paul parlant des uns et des autres, dit dans un endroit : « Le fruit que vous retirez de l'obéissance que vous devez à Dieu, c'est votre propre sanctification, et la fin sera la vie éternelle (*Rom.*, vi, 22), » et, dans un autre : « Nous aussi, qui possédons les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, en attendant l'effet de

[a] Dans quelques manuscrits on lit : « Nulle contrainte ne peut le porter au bien. » Le manuscrit de Saint-Denis porte cette autre leçon : « Il ne peut, en aucune manière, se suffire pour le bien. »

---

suo ipsius pondere devoluta ruat in præceps ; prægravata nimirum non solum lege peccati originaliter membris insita, verum et consuetudine terrenæ inhabitationis usualiter affectionibus inolita. Quod humanæ voluntatis videlicet utrumque gravamen uno breviter versiculo Scriptura commemorat, dicens : *Corpus quod corrumpitur, aggravat animam, et deprimit terrena inhabitatio sensum multa cogitantem.* Et hæc duo hujus mortalitatis mala, sicut non nocent, sed exercent non consentientes ; sic non excusant, sed damnant consentientes, ut nec salus, nec damnatio ulla ratione sine præcedenti consensu voluntario possit haberi ; ne qua forte ex parte præscribi videatur libertati arbitrii.

CAPUT XIII.

Merita hominis mera esse Dei munera.

42. Quamobrem id quod in creatura dicitur liberum arbitrium, aut juste profecto damnatur, dum ei ad peccatum nulla vi præjudicetur extrinseca ; aut misericorditer salvatur, cui ad justitiam nulla virtus sufficit sua. Sane in his omnibus cogitet lector originalis peccati prorsus excipi rationem. De cætero, libero arbitrio nec extra ipsum quæratur damnationis causa quod jam non damnat nisi propria culpa ; nec ab ipso salutis merita, quod sola salvat misericordia. Cujus quippe conatus ad bonum, et cassi sunt, si a gratia non adjuventur ; et nulli, si non excitentur. Cæterum *in malum*, dicente Scriptura, *proni sunt sensus et cogitationes hominis.* Proinde non ei a se (ut dictum est) sed desursum potius a Patre luminum descendere merita putentur ; si tamen inter data optima et dona perfecta, ipsa merito per quæ salus æterna conquiritur, merita deputentur.

43. Deus namque rex noster ante sæcula, cum operatus est salutem in medio terræ, dona sua quæ dedit hominibus, in merita divisit et præmia ; ut et præsentia per liberam possessionem nostra interim fierent merita, et futura per gratuitam sponsionem exspectaremus, imo expeteremus ut debita. Utraque Paulus commemorans : *Habetis*, inquit, *fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam ;* item : *Et nos ipsi*, ait, *primitias spiritus habentes, ingemiscimus adoptionem exspectantes filiorum Dei ;* primitias spiritus vocans sanctificationem, id est virtutes, quibus in præsentiarum sanctificamur a spiritu, ut merito consequamur adoptionem. Rursum

Digitized by Google

l'adoption divine (*Rom.*, VIII, 23). » Ce qu'il entend par ces prémices de l'Esprit, c'est notre sanctification, c'est-à-dire, les vertus par lesquelles nous sommes, quant à présent, sanctifiés par le saint Esprit afin que nous puissions mériter ensuite d'être adoptés. De même, dans l'Evangile, nous voyons qu'il est fait les mêmes promesses à ceux qui renoncent au siècle, car il est dit : « Ils recevront le centuple et posséderont la vie éternelle (*Matth.*, XIX, 29). » Par conséquent le salut n'est pas l'œuvre du libre arbitre, mais celle du Seigneur, disons mieux, il est lui-même le salut et la voie qui conduit au salut, car s'il dit : « Je suis le salut de mon peuple (*Psalm.* XXXIV, 3). » il dit aussi : « C'est moi qui suis la voie (*Joann.*, XIV, 6);» il se fait ainsi la voie quand il est le salut et la vie, afin que nulle chair ne puisse se glorifier. Si donc les biens de la voie sont les mérites, de même que ceux de la patrie sont le salut et la vie, et s'il est vrai, comme David le prétend, que « il n'y a personne qui fasse le bien, personne si ce n'est un (*Psalm.* XIII, 2), » celui-là même dont il est dit : « Il n'y a que Dieu qui soit bon (*Marc.*, X, 18), » il s'en suit évidemment que toutes nos bonnes œuvres sont des dons de Dieu, aussi bien que ses récompenses, en sorte que le même Dieu qui se fait notre débiteur pour les unes, a commencé par les autres. Toutefois, pour faire ces mérites, il daigne se servir des créatures [a], non pas qu'il en ait besoin, mais pour leur faire du bien par ce moyen, ou pour se servir d'elles dans le bien qu'il veut faire.

Jésus-Christ est notre voie.

Dieu se sert des créatures pour nos mérites.

44. Ainsi donc Dieu opère le salut de ceux dont les noms sont inscrits au livre de vie, quelquefois par la créature et sans elle, souvent par la créature et contre elle, et quelquefois enfin par la créature mais avec elle. Les hommes tirent en effet bien des avantages des êtres insensibles et même des créatures sans raison, ce qui me fait dire que ce bien se fait par elles et sans elles, puisque manquant d'intelligence, elles ne sauraient avoir conscience de ce qu'elles font. Il y a aussi beaucoup de bien que Dieu fait à l'homme par des êtres méchants, hommes ou anges, mais comme il se sert d'eux pour cela malgré eux, je dis qu'ils le font contre eux : en effet, s'ils font du bien quand ils voudraient nuire, leur intention perverse leur est nuisible à eux-mêmes autant que leur action est utile aux autres. Quant à ceux par lesquels et avec lesquels je dis que Dieu opère, ce sont les bons anges ou les hommes de bien qui non-seulement font, mais veulent aussi le bien que Dieu veut. Et, en effet, ceux qui consentent au bien auquel ils coopèrent par leurs actes, partagent avec Dieu le bien qu'il opère par eux. Aussi, Saint Paul, ayant raconté tout le bien que Dieu avait fait par lui, s'écrie-t-il : « Ce n'est pas moi qui l'ai fait, mais la grâce de Dieu qui est avec moi (I *Corinth.*, XV, 10). » Il aurait pu dire « par moi » mais, comme cette manière de parler n'était pas assez forte il a dit : « avec moi, » attendu qu'il ne se regardait pas seulement comme un simple ministre de ce que Dieu avait fait, mais comme un véritablement associé à Dieu dans ses œuvres en vertu de son propre consentement

créatures, de trois manières.

Quelle est la part de Dieu dans l'œuvre du salut.

Dieu opère le salut des élus par les

45. Voyons maintenant, d'après la triple opération de Dieu dont je viens de parler, le mérite qui revient à chaque créature d'après son concours. Et

Quelles sont les miséres de la créature eu égard a son

[a] Saint Bernard développe admirablement cette pensée dans son cinquième sermon sur le *Cantique des cantiques*.

---

in Evangelio, eadem sæculo abrenuntianti promittuntur, ubi dicitur : *Centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit.* Itaque non liberi arbitrii, sed Domini est salus ; imo ipse salus, ipse et via est ad salutem, qui ait : *Salus populi ego sum,* qui item perhibet : *Ego sum via.* Se fecit viam, qui et salus erat et vita, ut non glorietur omnis caro. Si ergo bona viæ sunt merita, sicut et patriæ salus et vita, et verum est quod ait David : *Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum,* illum videlicet unum de quo item dicitur : *Nemo bonus, nisi solus Deus ;* Dei sunt procul dubio munera tam nostra opera, quam ejus præmia ; et qui se fecit debitorem in illis, fecit et nos promeritores ex his. Ad quæ tamen condenda merita dignatur sibi adhibere creaturarum ministeria, non quibus egeat, sed quibus per hoc, vel de quibus prosit.

44. Operatur ergo illorum salutem, quorum nomina sunt in libro vitæ, aliquando per creaturam sine ipsa, aliquando per creaturam contra ipsam, aliquando per creaturam cum ipsa. Multa profecto fiunt hominibus salubria per insensibilem, et item per irrationalem creaturam ; quæ ideirco dixi fieri sine ipsa, quod non queat, intellectu carens, esse vel conscia. Multa quoque multorum saluti utilia facit Deus per malos, sive homines, sive angelos ; sed quoniam invitos, ideo contra ipsos. Nam dum nocere cupientes juvant, quantum aliis valet utilis actio, tantum ipsis perversa nocet intentio. Porro per quos et cum quibus operatur Deus, boni sunt vel angeli vel homines, qui quod vult Deus, et agunt pariter, et volunt. Qui enim bono, quod opere complent, voluntate consentiunt, opus omnino quod per eos Deus explicat, ipsis communicat. Unde Paulus, cum bona plurima, quæ Deus per ipsum fecerat, enarrasset : *Non autem ego,* ait, *sed gratia Dei mecum.* Potuit dicere, *per me,* sed quia minus erat, maluit dicere, *mecum ;* præsumens se non solum operis esse ministrum per effectum ; sed et operantis quodammodo socium per consensum.

45. Videamus nunc secundum triplicem Dei operationem, quam posuimus, quid creatura quæque pro suo ministerio mereatur. Et illa quidem, per quam, et sine qua fit quod fit, quid mereri potest ? quid illa contra quam fit, nisi iram ? Quid et cum qua fit, nisi gratiam ? In prima itaque nulla, in sequenti

Digitized by Google

concours dans l'œuvre de Dieu.

d'abord quel peut être le mérite de la créature par laquelle mais sans laquelle Dieu agit? Que peut mériter aussi celle contre laquelle ce qu'il fait est fait? sinon sa colère? et que méritera celle avec laquelle Dieu fait ce qu'il fait, si ce n'est sa grâce? Ainsi, la première ne mérite rien, la seconde démérite et la troisième mérite. En effet les animaux ne sauraient ni mériter ni démériter, en quoi que ce soit, pour le bien ou pour le mal qui se fait par eux, attendu qu'ils manquent de ce qu'il faut pour consentir au bien ou au mal; à plus forte raison en est-il ainsi des pierres qui ne sont pas même douées de la force sensitive. Au contraire le diable et l'homme méchant étant en possession et faisant usage de la raison, méritent à la vérité, mais ne méritent que le châtiment, attendu qu'ils ne veulent pas le bien. Mais Saint Paul, qui annonce de bon cœur l'Evangile de peur de n'en être que le dispensateur s'il le prêche à regret (II *Corinth.*, IX, 17), et tous ceux qui sont dans les mêmes dispositions que lui, peuvent compter avec confiance qu'une couronne de justice leur est réservée. Ainsi Dieu se sert pour le salut de ses élus, des créatures dépourvues de raison et même des créatures insensibles comme on se sert d'un cheval ou d'un instrument dont il ne reste plus vestige nulle part une fois leur œuvre accomplie. Il se sert des créatures raisonnables et mauvaises, ainsi que d'une verge de correction qu'il jette au feu comme un bois inutile quand son fils est corrigé. Enfin, il se sert des anges et des hommes de bonne volonté comme de compagnons de travail et de coopérateurs qu'il doit récompenser abondamment après la victoire. Aussi saint Paul n'hésite-t-il point à prendre pour lui et à donner à ceux qui lui ressemblent, le titre « de coadjuteurs de Dieu (I *Corinth.*, IX). » Ainsi Dieu a la bonté de nous créer des mérites, quand il daigne nous faire faire le bien par lui et avec lui, et nous pouvons nous regarder comme ses coadjuteurs, comme les coopérateurs du Saint-Esprit et croire que nous devenons méritants du royaume des cieux, en nous unissant par le consentement de notre volonté à la volonté même de Dieu.

Les hommes sont les coadjuteurs de Dieu et sont méritants par leur consentement.

De quelle manière Dieu fait servir les créatures au salut des siens.

CHAPITRE XIV.

Quelle part revient d'un côté à la grâce et de l'autre au libre arbitre dans l'affaire de notre salut.

46. Mais quoi! Tout le travail et tout le mérite du libre arbitre ne consistent-ils donc qu'à donner son consentement? Oui certainement, je ne veux point dire pourtant que ce consentement même où réside le mérite, vienne de lui, puisque nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée (II *Corinth.*, III, 5), ce qui est beaucoup moins qu'un bon consentement. Ce n'est pas moi, c'est l'Apôtre même qui le dit et qui attribue à Dieu, non au libre arbitre, tout le bien qui est dans l'homme, c'est-à-dire le penser, le vouloir et le parfaire. Si c'est Dieu qui opère en nous ces trois choses, c'est-à-dire, si c'est lui qui nous fait penser, vouloir et faire le bien, il fait le premier sans nous, le second avec nous et le troisième par nous. Il nous prévient en effet, en nous envoyant la bonne pensée, il nous unit à lui par le consentement du libre arbitre, en changeant notre mauvais vouloir en bon, et en donnant au libre arbitre la faculté * de consentir, il se fait au

Que la cause unique de nos mérites est le consentement du libre arbitre.

Mais ce consentement est l'œuvre de la grâce.

* Quelques manuscrits ajoutent ici : « ou la facilité; » cela vient de ce que la lecture de ce passage a paru douteuse aux anciens copistes.

---

mala, in ultima bona merita conquiruntur. Nec enim pecudes, cum per eas bonum aut malum quodcunque fit, boni quippiam merentur, aut mali. Non habent quippe unde bono malove consentiant. Multo autem minus lapides; cum nec sentiant. Cæterum diabolus, vel homo malus, cum vigeant et vigilent ratione, jam quidem merentur, sed non nisi pœnam, pro eo quod a bono dissentiant. Paulus autem qui volens evangelizat, ne, si invitus, dispensatio ei tantum credita sit, et quicunque similiter sapiunt; quoniam quidem ex consensu voluntatis obediunt, repositam sibi esse confidunt coronam justitiæ. Utitur ergo Deus in salutem suorum irrationabili, et item insensibili creatura, tanquam jumento vel instrumento, quæ jam expleto opere nusquam erunt. Utitur creatura rationali, sed malevola, quasi disciplinæ virga, quam, correcto filio, in ignem projiciet tanquam sarmentum inutile. Utitur et angelis et hominibus bonæ voluntatis, tanquam commilitonibus et coadjutoribus suis, quos peracta victoria amplissime munerabit. Denique et Paulus de se, suisque similibus, audacter pronuntiat: *Coadjutores enim Dei sumus.* Ibi itaque Deus homini benigne merita constituit, ubi per ipsum, et cum ipso, boni quippiam operari dignanter instituit. Hinc coadjutores Dei, cooperatores Spiritus sancti, promeritores regni nos esse præsumimus, quod per consensum utique voluntarium divinæ voluntati conjungimur.

CAPUT XIV.

Quid gratiæ, quid libero arbitrio in negotio salutis attribuendum.

45. Quid igitur? Hoc ergo totum liberi arbitrii opus, hoc solum ejus est meritum quod consentit? Est prorsus. Non quidem quod vel ipse consensus, in quo omne meritum consistit, ab ipso sit; cum nec cogitare (quod minus est, quam consentire) aliquid a nobis, quasi ex nobis sufficientes simus. Verba sunt non mea, sed Apostoli, qui omne quod boni esse potest, id est cogitare, et velle, et perficere pro bona voluntate, attribuit Deo, non suo arbitrio. Si ergo Deus tria hæc, hoc est bonum cogitare, velle, perficere, operatur in nobis: primum profecto sine nobis; secundum, nobiscum; tertium, per nos facit. Siquidem immittendo bonam cogitationem, nos prævenit; immutando etiam malam voluntatem, sibi

Digitized by Google

dedans de nous l'ouvrier de l'œuvre dont il semble au dehors que nous sommes les auteurs. Il est hors de doute que nous ne saurions nous prévenir nous-mêmes, puis donc que Dieu ne trouve personne bon dans le principe, il est clair qu'il ne sauve personne, sans avoir commencé par le prévenir.

Le commencement du salut vient de Dieu.

Il est donc évident que le commencement de notre salut vient de Dieu, non de nous, et qu'il ne le fait pas même avec nous. Mais le consentement et l'action, quoiqu'ils ne soient point de nous, ne le font pas, néanmoins sans nous. D'où il suit que ni le commencement où nous ne sommes pour rien, ni l'action que trop souvent nous n'accomplissons que par un sentiment de crainte inutile ou par une feinte damnable, mais le consentement seul nous est imputé à mérite. Aussi, quelquefois le bon vouloir tout seul suffit, tandis que les deux autres ne servent de rien, si le bon vouloir fait défaut, je dis qu'elles sont inutiles, non pour celui qui les voit, mais pour celui qui les fait. Ainsi l'intention sert au mérite, l'action à l'exemple, et la pensée qui les prévient l'une et l'autre, ne sert qu'à les réveiller toutes les deux.

C'est à la grâce qu'il faut attribuer toutes les œuvres du salut.

47. Il faut donc bien nous garder, quand nous sentons ces choses se faire en nous et avec nous, de les attribuer à notre volonté qui est infirme, ou à quelque nécessité en Dieu, en qui il n'en existe aucune, mais à la grâce seulement dont il est plein. C'est elle qui excite le libre arbitre, quand elle sème en nous de bonnes pensées; c'est elle qui le guérit, lorsqu'elle change son affection, et c'est elle encore qui le fortifie assez pour le conduire à l'accomplissement du bien, c'est elle enfin qui le conserve et l'empêche de défaillir. Or, dans toutes ces opérations, la grâce agit de telle sorte qu'elle commence par prévenir la volonté et qu'ensuite elle l'accompagne toujours; elle ne la prévient que pour en obtenir ensuite la coopération, en sorte que ce que la grâce commence seule, s'accomplit ensuite par elle et par le libre arbitre; ils agissent conjointement, non séparément; ensemble, non pas successivement. La grâce ne fait point une partie de l'œuvre et le libre arbitre, l'autre; ils agissent ensemble, par une opération indivise. Le libre arbitre fait tout et la grâce fait tout aussi; mais de même que la grâce fait tout dans le libre arbitre, ainsi le libre arbitre fait tout par la grâce.

L'action de la grâce et du libre arbitre est indivise.

48. Je crois, en parlant ainsi, ne rien dire qui déplaise au lecteur, puisque je ne m'éloigne en rien du sentiment de saint Paul, et que, quelque tour que prenne la discussion, j'en reviens toujours presque aux expressions mêmes de l'Apôtre. En effet, qu'ai-je dit autre chose, sinon ce que saint Paul dit en ces termes : « Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde (*Rom.*, IX, 16). » Ce qui ne veut pas dire qu'on puisse vouloir ou courir en vain, mais que celui qui veut et qui court, ne doit point se glorifier en lui-même, mais en celui de qui il a reçu le vouloir et le courir. Aussi ajoute-t-il : « Qu'avez-vous, que vous n'ayez reçu (I *Corinth.*, IV, 7)? » Tu as été créé, tu as été guéri, et tu as été sauvé. Qu'y a-t-il en ces trois choses qui vienne de toi, ô homme? Laquelle des trois n'est point impossible au libre arbitre? Tu ne pouvais évidemment pas te créer toi-même, quand tu n'étais pas; ni te justifier quand tu étais pécheur, ni te ressusciter quand tu étais mort, sans parler encore des autres biens qui te sont nécessaires pour être guéri et qui sont prodigués aux prédes-

Saint Bernard adhère à la doctrine de saint Paul.

C'est Dieu qui nous crée, nous guérit et nous sauve.

---

per consensum jungit; ministrando et consensui facultatem, foris per apertum opus nostrum internus opifex innotescit. Sane ipsi nos prævenire nequaquam possumus. Qui autem bonum neminem invenit, neminem salvat quem non prævenit. A Deo ergo sine dubio nostræ fit salutis exordium, nec per nos utique, nec nobiscum. Verum consensus, et opus, etsi non ex nobis, non jam tamen sine nobis. Neque primum itaque, in quo quippe nos nil facimus; nec ultimum, quod et plerumque extorquet aut timor inutilis, aut simulatio damnabilis; sed tantum medium nobis reputatur in meritum. Sola nempe interdum bona voluntas sufficit; cætera non prosunt, si sola defuerit. Non prosunt dixerim sed agenti, non cernenti. Valet itaque intentio ad meritum, actio ad exemplum, utramque præveniens cogitatio tantummodo ad excitandum *.

* *al.* exercitandum.

47. Cavendum ergo, ne cum hæc invisibiliter intra nos ac nobiscum actitari sentimus, aut nostræ voluntati attribuamus, quæ infirma est; aut Dei necessitati, quæ nulla est; sed soli gratiæ, qua plenus est. Ipsa liberum excitat arbitrium, cum seminat cogitatum; sanat, cum immutat affectum; roborat, ut perducat ad actum; servat, ne sentiat defectum. Sic autem ista cum libero arbitrio operatur, ut tantum illud in primo præveniat, in cæteris comitetur; ad hoc utique præveniens, ut jam sibi deincens cooperetur. Ita tamen quod a solo gratia cœptum est, pariter ab utroque perficitur; ut mixtim, non singillatim; simul, non vicissim, per singulos profectus operentur. Non partim gratia, partim liberum arbitrium, sed totum singula opere individuo peragunt. Totum quidem hoc, et totum illa; sed ut totum in illo, sic totum ex illa.

48. Credimus placere Lectori, quod a sensu Apostoli nusquam recedimus; et quaquaversum evagetur oratio, in eadem pæne ipsius verba frequenter recidimus. Quid enim nostra aliud sonant quam illud : *Ergo neque volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei?* Quod sane non ideo dicit, quasi quis velle aut currere possit in vanum; sed quod is qui vult et currit, non in se, sed in eo a quo accepit et velle, et currere, debeat gloriari. Denique ait : *Quid habes quod non accepisti?* Crearis, sanaris, salvaris. Quid horum tibi ex te, o homo? quid horum non impossibile libero arbitrio? Nec creare qui non eras, nec justificare peccator, nec mortuus poteras teipsum resuscitare; ut cætera prætermittam bona, quæ aut sanandis necessaria sunt, aut

Digitized by Google

tinés. Mais ce que je dis s'applique surtout bien clairement à la première et à la dernière de ces trois choses; quant à la seconde, il n'y a que celui qui ignore que la justice vient de Dieu et ne s'y soumet point, quand il veut rétablir sa propre justice (*Rom.*, x, 3), qui puisse douter de ce que je dis. Eh quoi, en effet, vous reconnaissez la puissance de celui qui vous a sauvé et vous ignorez la justice de celui qui guérit? « Seigneur, guérissez-moi, disait le Prophète et je serai guéri, sauvez-moi et je serai sauvé, parce que vous êtes l'auteur de ma gloire (*Jérém.*, xvii, 14). » Il reconnaissait donc que la justice vient de Dieu, puisqu'il espérait être guéri par lui, en même temps que délivré de la misère; et, à cause de cela, trouvait en lui, non en soi, l'auteur de sa gloire. C'est dans la même pensée que David répétait ces paroles : « Ce n'est pas à nous, non ce n'est point à nous, Seigneur, mais à votre nom qu'il faut rapporter la gloire (*Psalm.* cxvii, 9); » il n'espérait en effet que de Dieu son vêtement de justice et de gloire. Qui donc peut ignorer que la justice vient de Dieu? Ce ne peut-être que celui qui se justifie lui-même. Or, quel est l'homme qui se justifie lui-même? C'est celui qui attribue ses mérites à une autre source qu'à la grâce de Dieu. D'ailleurs c'est celui qui a fait le salut qui donne la grâce du salut; oui, je le répète, c'est celui qui donne les mérites, qui a fait ceux à qui il pût les donner. Que rendrais-je donc, au Seigneur, dit le Psalmiste, pour tous les biens — non pas qu'il m'a donnés, mais — qu'il m'a redonnés (*Psalm.* cxv, 9)? » Il confesse donc que s'il est, et s'il est juste, c'est de Dieu qu'il le tient, car il craint de perdre l'un et l'autre bien, s'il venait à méconnaître ces deux vérités, c'est-à-dire de perdre ce qui le fait juste et de condamner en même temps ce qu'il est. Or, voici ce qu'il trouve à lui rendre à son tour en troisième lieu : « Je prendrai le calice du salut; » le calice du salut n'est autre que le calice du sang du Sauveur. Mais si vous n'avez point en vous de quoi reconnaître les deuxièmes bienfaits de Dieu, dont vous espérez votre salut, il s'écrie : « J'invoquerai le nom de Dieu, » attendu que quiconque l'invoquera sera sauvé!

Triple action de la grâce sur le libre arbitre.

49. Quiconque pense bien reconnaîtra donc trois opérations, non pas du libre arbitre, mais de la grâce de Dieu en lui. La première est la création; la seconde, la réformation; et la troisième, la consommation. En effet, c'est en Jésus-Christ que nous avons commencé par être créés à la liberté de la volonté; puis c'est par Jésus-Christ que nous avons été réformés dans l'esprit de liberté, et enfin c'est avec Jésus-Christ que nous devons un jour être consommés dans l'état de l'éternité. En effet, ce qui n'existait pas encore a dû * être créé dans celui qui existait; ce qui était devenu difforme a du être réformé par la forme, et enfin les membres ne peuvent être perfectionnés qu'avec le chef, ce qui aura certainement lieu quand nous parviendrons tous à l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude de Jésus-Christ (*Ephes.*, iv, 13), c'est-à-dire lorsque Jésus-Christ qui est notre vie aura apparu, alors nous apparaîtrons aussi avec lui dans la gloire (*Coloss.*, iii, 4). Puis donc que la consommation

* Telle est la leçon donnée par nos trois manuscrits : Horstius et le autrement et donne cette leçon : « ... a dû être créé : ce qui était a dû être réformé par la forme, etc. » Mais cette leçon et cette ponctuation sont fautives.

salvandis reposita. Quod dicimus, de primo patet et ultimo. Sed et de medio nemo dubitat, nisi qui ignorans Dei justitiam, et suam volens constituere, justitiæ Dei non est subjectus. Quid enim? Agnoscis creantis potentiam, salvantis gloriam *; et sanantis ignoras justitiam? *Sana me*, ait, *et sanabor; salvum me fac, et salvus ero, quoniam laus mea tu es.* Iste justitiam Dei agnoscebat, a quo æque sperabat, tam sanari a peccato, quam a miseria liberari; et ideo laudem suam illum, non se, merito statuebat. Propter hoc, et David ingeminans: *Non nobis*, inquit, *Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam;* quod utramque a Deo stolam, et justitiæ scilicet exspectaret, et gloriæ. Quis est qui ignorat Dei justitiam? Qui seipsum justificat. Quis est qui seipsum justificat? Qui merita sibi aliunde, quam a gratia præsumit. Cæterum qui fecit quod salvaret, etiam dat unde salvet. Ipse, inquam, merita donat, qui fecit quibus donaret. *Quid retribuam*, inquit, *Domino pro omnibus*, non quæ tribuit, sed *quæ retribuit mihi?* Et quod est, et quod justus est, a Deo esse confitetur; ne, si utrumlibet negaret, utrumque perderet, amittendo utique unde justus est, et sic damnando quod est. Sed sic vel tertio loco invenit quod vicissim rependeret: *Calicem*, ait, *salutaris accipiam.* Calix salutaris, sanguis est Salvatoris. Ergo si deest tibi omnino de tuo, quod vel secundis Dei donis retribuas, unde tibi salutem præsumis: *Nomen Domini*, inquit, *invocabo*, quod nimirum quicunque invocaverit, salvus erit.

* al. gratiam.

49. Igitur qui recte sapiunt, triplicem confitentur operationem, non quidem liberi arbitrii, sed divinæ gratiæ in ipso, sive de ipso. Prima, creatio; secunda, reformatio; tertia est consummatio. Primo namque in Christo creati sumus in libertatem voluntatis; secundo reformamur per Christum in spiritum libertatis; cum Christo deinde consummandi in statum æternitatis. Siquidem quod non erat, in illo creari oportuit qui erat; per formam reformari deformem; membra non perfici nisi cum capite. Quod utique tunc complebitur, cum omnes occurremus in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi; quando apparente Christo vita nostra, apparebimus et nos cum ipso in gloria. Cum igitur consummatio fieri habeat de nobis, sive etiam in nobis, non autem a nobis; creatio vero facta sit et sine nobis; sola, quæ nobiscum quodammodo fit propter consensum voluntarium nostrum, in merita nobis reputabitur reformatio. Ipsa sunt jejunia nostra, vigiliæ, continentia, opera mise-

Digitized by Google

doit se faire de nous et même en nous, quoique non point par nous, et que la création s'est également faite sans nous, il n'y a que notre réformation qui puisse nous être imputée à mérite, car il n'y a qu'elle qui se fasse avec nous d'une certaine façon par l'effet du consentement de notre volonté. Or cette réformation s'opère par nos jeûnes et par nos veilles, par la continence, par les œuvres de miséricorde et par l'exercice de toutes les autres vertus qui concourent à la rénovation quotidienne de notre homme intérieur; car c'est par elles que notre pensée recourbée vers la terre par les soucis qui s'y rapportent, se relève peu à peu des régions les plus basses vers les supérieures, que notre cœur appesanti par l'amour de la chair se sent renaître à l'amour de l'esprit, que notre mémoire souillée par le souvenir honteux de nos anciennes œuvres, rafraîchie par de bonnes actions qui sont nouvelles pour elle, s'épanouit tous les jours davantage; car c'est dans ces trois choses que notre rénovation intérieure consiste, dans la rectitude de notre intention, dans la pureté de notre affection et dans le souvenir d'une bonne opération qui permet à la mémoire qui en a conscience de s'épanouir.

Il n'y a que la réformation qui nous soit imputée à mérite.

Comment cela.

Elle consiste en trois choses.

50. Comme on ne peut douter que toutes ces choses ne soient faites en nous que par l'Esprit de Dieu, il s'ensuit que ce sont des dons de sa grâce, mais, comme elles ne se font qu'avec le consentement de notre volonté, il s'ensuit qu'elles sont autant de mérites pour nous. En effet. « Ce n'est pas vous qui parlez, dit le Seigneur, mais c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous (*Matth.*, x, 20), » et, continue l'Apôtre : « Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ qui parle par ma bouche (II Corinth. XIII, 3)? » Si c'est Jésus-Christ ou l'Esprit Saint qui parle par la bouche de saint Paul, ne sont-ce pas eux aussi qui agissent en lui? « Je ne parle point, dit-il, des choses que Jésus-Christ a faites par moi (*Rom.*, xv, 18). » Mais quoi, si c'est Dieu qui parle en saint Paul, si c'est lui aussi qui agit par saint Paul, en sorte que paroles et actes soient de Dieu, non de saint Paul, où donc est le mérite de ce dernier? D'où vient la confiance avec laquelle il s'écrie : « J'ai combattu un bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai conservé ma foi, il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée et que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra un jour (II *Tim.*, iv, 7)? » Sa confiance dans la couronne qui lui était réservée lui venait-elle de ce que toutes ces choses avaient été faites par son moyen? Mais il y a beaucoup de bien de fait par le moyen des anges et des hommes bons ou mauvais qui ne leur est point réputé à mérite. Ne serait-ce pas plutôt de ce qu'elles ont été accomplies avec lui, c'est-à-dire avec le concours de sa bonne volonté? Ce n'est certainement pas pour une autre cause, car il dit : « Si je ne prêche l'Evangile qu'à regret, je ne suis que le dispensateur de ce qui m'a été confié; mais si je le prêche de bon cœur, j'en aurai la gloire (I *Corinth.*, ix, 17). ».

Quelle est la source des mérites de Saint Paul.

51. Mais si cette volonté même, d'où dépend tout mérite, ne vient pas non plus de saint Paul, à quel titre en ce cas compte-t-il sur la couronne qui lui est réservée et l'appelle-t-il une couronne de justice? Est-ce qu'on serait fondé en droit et en justice à réclamer l'accomplissement d'une promesse toute gratuite? Certainement, car saint Paul dit quelque part : « Je sais à qui je me suis confié, et je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me

Nos misères proviennent d'une promesse gratuite de Dieu.

---

ricordiæ, cæteraque virtutum exercitia, per quæ utique constat interiorem hominem nostrum renovari de die in diem; dum et intentio terrenis incurvata curis, de imis paulatim ad superna resurgit; et affectio circa carnis desideria languens, sensim in amorem spiritus convalescit; et memoria veterum operum turpitudine sordens, novis bonisque actibus candidata in dies hilarescit. In his namque tribus interior renovatio consistit; rectitudine scilicet intentionis, puritate affectionis, recordatione bonæ operationis, per quam sibi bene conscia memoria enitescit.

50. Verum hæc cum certum sit divino in nobis actitari spiritu, Dei sunt munera; quia vero cum nostræ voluntatis assensu, nostra sunt merita. *Non enim vos estis*, inquit, *qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis*, et Apostolus : *An experimentum ejus quæritis*, inquit, *qui in me loquitur Christus?* Si ergo Christus, aut Spiritus sanctus loquitur in Paulo, non etiam itidem operatur in ipso? *Non enim loquor*, ait, *quæ per me non efficit Deus.* Quid ergo? Si non Pauli, sed Dei loquentis in Paulo, vel operantis per Paulum, et verba sunt, et opera; ubi jam Pauli merita? Ubi est quod tam fidenter aiebat? *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi; de reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex.* An in eo forte confidit sibi coronam esse repositam, quod per ipsum illa fiebant? Sed multa per malos, sive angelos, sive homines, fiunt bona; nec tamen reputantur illis in merita. An quia potius et cum ipso, hoc est cum ejus bona voluntate, fiebant? Nam *si invitus*, inquit, *evangelizavero, dispensatio mihi credita est; si autem volens, gloria est mihi.*

51. Cæterum si vel ipsa voluntas, de qua omne meritum pendet, ab ipso Paulo non est; quo pacto eam, quam sibi repositam præsumit, coronam vocat justitiæ? An quoniam juste, jam et ex debito requiritur, quodcunque vel gratis promittitur? Denique ait : *Scio cui credidi, et certus sum, quia potens est depositum meum servare.* Dei promissum, suum appellat depositum; et quia credidit promittenti, fideliter promissum repetit. Promissum quidem ex misericordia, sed jam ex justitia persolvendum. Est ergo quam Paulus exspectat, corona justitiæ; sed justitiæ Dei, non suæ. Justum quippe est ut reddat quod debet; debet autem quod pollicitus est. Et hæc est justitia, de qua præsumit Apostolus, promissio Dei; ne si hanc contemnens, quam velit statuere, justitiæ Dei non sit subjectus, cu-

Digitized by Google

garder mon dépôt (II *Tim.*, I, 12). » Il nomme la promesse de Dieu, son dépôt; et, parce qu'il s'est fié à cette promesse, il en réclame avec confiance l'accomplissement. Si la promesse est le fait de la miséricorde, son accomplissement est maintenant un acte de justice. La couronne que saint Paul attend, est donc bien une couronne de justice; de justice divine même, non pas d'une justice de Paul. Il est juste, en effet, que Dieu rende ce qu'il doit, or il doit ce qu'il a promis. La justice sur laquelle se fonde l'Apôtre est donc la promesse même de Dieu. S'il voulait mépriser cette justice, pour y substituer la sienne, il ne serait plus soumis à la justice de Dieu, qui pourtant a voulu le faire coopérer avec sa justice, afin de lui faire mériter sa couronne. Or c'est en daignant le faire coopérer aux œuvres auxquelles cette couronne était promise qu'il l'associa à sa justice et le fit mériter sa couronne. Ainsi c'est la volonté qui coopère, et cette coopération lui est imputée à mérite. Si donc la volonté même vient de Dieu, le mérite en vient aussi. Or on ne peut pas douter que le vouloir et le faire arrivent selon qu'il lui plaît. D'où il suit que c'est Dieu qui est l'auteur du mérite, puisque c'est lui qui applique notre volonté à l'œuvre et l'œuvre à la volonté; autrement si nous voulons donner le nom qui leur convient proprement à ce que nous appelons nos mérites, ce ne sont que des germes d'espérance, des aiguillons de la charité, des indices d'une secrète prédestination et des présages de la félicité future, la voie qui conduit au royaume du ciel mais non point la cause qui nous y fait entrer. Enfin, il n'est pas dit que Dieu a glorifié ceux qu'il a trouvés justes, mais ceux-là seuls qu'il a lui-même justifiés (*Rom.*, VIII, 30).

Quels sont nos mérites.

---

jus tamen suæ justitiæ ipsum Deus voluit habere consortem, ut et coronæ faceret promeritorem. In eo enim sibi justitiæ consortem, et coronæ statuit promeritorem; cum operum, quibus erat illa repromissa corona, habere dignatus est coadjutorem. Porro coadjutorem fecit, cum fecit volentem, hoc est suæ voluntati consentientem. Itaque voluntas in auxilium, auxilium reputatur in meritum. Si ergo a Deo voluntas est; et meritum, nec dubium quin a Deo sit et velle, et perficere pro bona voluntate. Deus igitur auctor est meriti, qui et voluntatem applicat operi, et opus explicat voluntati *. Alioquin si proprie appellentur ea, quæ dicimus nostra merita; spei quædam sunt seminaria, charitatis incentiva, occultæ prædestinationis indicia, futuræ felicitatis præsagia, via regni, non causa regnandi. Denique quos justificavit, non quos justos invenit, hos et magnificavit.

* *al.* voluntatis.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT SUR LE DIXIÈME OPUSCULE

DE SAINT BERNARD.

I. Le traité du baptême était, dans les anciennes éditions, la soixante-dix-septième lettre de saint Bernard; Horstius l'a mise au nombre des opuscules. Il est adressé, dans les plus anciennes éditions : « A maître Hugues de Saint-Victor. » Or il exista, à peu près à la même époque, deux Hugues qui furent abbés de Saint-Victor de Paris; l'un est connu par ces ouvrages et appelé *de Saint-Victor*, c'est celui à qui ce traité est adressé : il est surnommé le Lorrain ou l'Hyprois, non pas le Saxon dans le fragment que j'ai rapporté au tome I des *Analectes;* il mourut en 1152 et par conséquent avant le pontificat d'Eugène III. L'autre est cité par ce dernier pape dans une lettre à l'abbé Suger; voici en quels termes il en parle dans cette lettre qui se trouve la soixante-huitième de la collection des lettres de Suger. « Comme notre très-cher fils Hugues, chanoine de Saint-Victor, se propose de revenir auprès de Nous, nous prions Votre Bienveillance de lui donner une monture et les ressources nécessaires pour lui et pour sa bête pendant le voyage. » Mais revenons au premier dont la lettre qui a donné lieu à la réponse de saint Bernard, manque dans ses œuvres.

II. Ce qui a donné lieu à ce traité est l'opinion d'un Anonyme qui soutenait : 1° que le baptême avait commencé à être nécessaire, à partir du moment où Notre-Seigneur Jésus-Christ dit à Nicodème : « Si on ne renaît de l'esprit et de l'eau; etc. » 2° Que personne ne pouvait être sauvé sans le baptême ou du moins, à défaut du baptême, sans le martyre; 3° que les Pères de l'Ancien Testament avaient eu une connaissance de l'Incarnation, aussi distincte que les chrétiens; 4° qu'il n'y a point de péché d'ignorance; 5° que saint Bernard s'était trompé en disant dans son Homélie sur ces paroles : *Missus est*, que les anges ignoraient les desseins de Dieu touchant l'Incarnation.

III. Il n'est pas facile de dire quel était cet Anonyme. Il y en a qui pensent que c'est Jean, évêque de Séville à qui Hugues de Saint-Victor a écrit une lettre sur la nécessité de confesser la foi non-seulement de cœur mais encore de bouche; or, Jean avait soutenu qu'il n'était pas nécessaire de la confesser de bouche. Mais, on ne trouve rien dans cette lettre qui puisse faire supposer qu'il soit l'Anonyme de Hugues de Saint-Victor. Elle se trouve dans les œuvres de cet abbé, au tome III, livre I des *Mélanges*, chapitre VIII. Il serait plus vraisemblable de dire que cet Anonyme n'est autre que Hugues Farsit, qui était tombé dans plusieurs erreurs touchant les sacrements, comme on le voit par la lettre trente-cinquième de saint Bernard qui lui est adressée et dans laquelle on lit ces paroles : « Je dois pourtant excepter un endroit de vos ouvrages — des ouvrages de Farsit, — car, entre amis, c'est se trahir que de trahir la vérité par une pusillanime et dangereuse flatterie; j'excepte, dis-je, cet endroit où vous essayez de soutenir et de défendre, en commençant votre ouvrage, une opinion que vous aviez émise, dans l'entretien que nous avons eu ensemble sur les sacrements; j'avoue que je m'en suis senti et que je m'en sens encore ému. Réfléchissez, je vous prie, à la doctrine que vous avez soutenue dans cet entretien, et jugez si elle est ou non contraire à l'enseignement de l'Église. Vous avez trop de science et d'humilité pour avoir honte de rétracter une opinion qui ne serait pas conforme à la saine doctrine. » Toutefois comme saint Bernard, à la prière de Hugues de Saint-Victor, répond aux assertions d'un adversaire dont Hugues avait tu le nom et qu'il ne connaissait point lui-même, peut-être semblera-t-il à bien des gens que la lettre suivante s'adressait à un autre que Hugues Farsit, dont notre Saint n'ignorait ni le nom ni la doctrine. Il est vrai qu'on pourrait dire que le recueil, dont Bernard fait mention dans la lettre trente-cinquième, peut être postérieur à la lettre soixante-dix-septième, en sorte qu'en l'écrivant, notre saint Docteur aurait bien pu ignorer quel était l'auteur de l'opinion qu'il y combat. Quoiqu'il en soit, cette lettre-ci n'est point dirigée contre Abélard dont Hugues n'aurait fait aucune difficulté de citer le nom, quoique Abélard ait émis plusieurs pensées qui ont de l'affinité avec celles que saint Bernard combat dans ce traité. Quant à l'époque où parut cette lettre, tout ce que nous pouvons dire de certain, c'est qu'elle est antérieure à l'année 1152, qui est celle de la mort de Hugues de Saint-Victor.

Digitized by Google

LETTRE OU TRAITÉ

DE SAINT BERNARD,

A HUGUES DE SAINT-VICTOR SUR LE BAPTÊME

ET SUR D'AUTRES QUESTIONS QU'IL LUI AVAIT PROPOSÉES.

PRÉFACE.

S'il vous semble que j'ai un peu trop tardé à vous répondre, c'est que votre lettre ne m'a pas été remise aussitôt que vous le pensez; car, au lieu de me la faire parvenir sans retard, on l'a retenue assez longtemps à Pontigny. Mais dès que je l'ai eue reçue, je me suis hâté d'y répondre. Peut-être avez-vous espéré que je le ferais plus longuement; soyez sûr que je l'ai fait encore avec plus d'étendue que mes occupations ne me le permettaient. J'ai tâché cependant de vous exposer mon sentiment sur toutes les questions que vous me proposez, laissant à votre intelligence le soin de les fortifier davantage, s'il est nécessaire, puisque vous en avez le loisir; vous ne manquez pour cela ni de raisons excellentes, ni d'autorités qui vous rendront la chose facile. Au reste, si je pense autrement que l'auteur des propositions auxquelles vous me priez de répondre, sans me le nommer, qu'il soit bien persuadé qu'en vous exposant ma pensée, je ne me propose point de combattre la sienne, quand même je serais d'un autre avis que lui; car si la vérité se trouve de mon côté, ce n'est pas moi, mais c'est elle qui le contredit, et s'il est assez docile pour se rendre à la vérité, elle sera aussi bien pour lui que pour moi; s'il ne s'y rend pas, je lui rappellerai qu'un serviteur de Dieu ne doit point contester, mais supporter tout le monde avec patience (II *Tim.*, II, 24). » Je n'aime point les disputes de mots, et j'évite les nouveautés d'expression, selon le conseil de l'Apôtre (I *Tim.*, VI, 4). Je n'avance que les pensées des Pères, je n'emploie que les mots dont ils se sont servis, car nous ne sommes pas plus éclairés qu'eux. Je laisse les autres abonder tant qu'il leur plaît dans leur propre sens, pourvu qu'on me laisse, moi, abonder dans le sens des Écritures; car, comme dit l'Apôtre: « Nous ne sommes point capables de de former de nous-mêmes comme de nous-mêmes aucune bonne pensée; mais c'est Dieu qui nous en rend capables (II *Corinth.*, III, 5). »

EPISTOLA SEU TRACTATUS

S. BERNARDI ABBATIS,

AD HUGONEM DE S. VICTORE DE BAPTISMO

ALIISQUE QUESTIONIBUS AB IPSO PROPOSITIS.

PRÆFATIO.

Si tibi videor tardius rescripsisse, scito me tarde quoque accepisse ad quod rescriberem. Nam quod miseras, non continuo ad me usque perlatum est, sed Pontiniaci diu ante retentum. Porro ubi accepi, moram minime feci in rescribendo. Cæterum id brevius, quam tua forte deposcebat intentio; sed non plane quam mea occupatio sineret. Curavi tamen ne te utcunque lateret quidquid super interrogatis ego sentirem, tuo sane eadem mea sensa et otio, et ingenio plenius adstruenda relinquens, si ita oportere cognoveris. Nec dubito ad manum tibi esse rationes certas, et congruas auctoritates, quibus facile id possis. Is ergo, cujus me respondere assertionibus jubes, et nomen taces, tibi noverit a me super consultis quod sentio dictum, non sibi contradictum, etiamsi quid aliter ab ipso sapimus. Nam si verum nos sapimus, veritas ei contradicit, non nos. Sed enim si non confunditur acquiescere veritati, et veritas cum eo sapit, et nos. Sin autem, servum Dei tamen non oportet litigare, sed magis patientem esse ad omnes. Ideoque non quærimus pugnas verborum, novitates quoque vocum juxta apostolicam doctrinam evitamus. Patrum tantum opponimus sententias, ac verba proferimus, et non nostra; nec enim sapientiores sumus quam patres nostri. Abundet sane in suo sensu qui vult quantum vult, dummodo nos patiatur in Scripturarum sensibus abundare, quomodo dicit Apostolus: *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, tanquam ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est.*

Digitized by Google

CHAPITRE I.

L'obligation du baptême n'a pas commencé au moment où il a été dit à Nicodème: « SI ON NE RENAÎT, etc. »

Le baptême a-t-il commencé à être obligatoire à partir du moment où Nicodème s'est entretenu avec Jésus-Christ?

1. Vous me mandez donc dans votre lettre, que quelqu'un que vous ne me nommez pas prétend que, du moment où le Seigneur a dit : « Si on ne renaît de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu (*Joan.*, III, 5), » nul ne peut être sauvé sans avoir reçu le sacrement d'une manière réelle et sensible, à moins qu'il ne soit suppléé par le martyre, et que dès lors on était damné lorsqu'on mourait sans ce sacrement, quoiqu'on eût le désir de le recevoir et qu'on fût dans les dispositions d'une foi sincère et d'une vraie pénitence. Et d'abord, pour ce qui est de l'époque qu'il assigne à l'obligation du baptême, il me paraît véritablement bien dur et bien rigoureux de dire qu'une parole qui est encore secrète cause déjà un mal public, que le juge frappe avant même de menacer, et que le Sauveur, dans un entretien qui se passait dans les ténèbres de la nuit et dans l'intimité d'un tête-à-tête, a fait une loi qui, étant encore secrète, ne peut sauver personne et ne sert qu'à remplir le monde de réprouvés. Eh quoi! une parole de salut, un précepte de vie ferait mourir l'homme avant de lui donner la vie, et le ferait mourir quand il serait d'autant plus innocent qu'il ignorerait encore quelle est la volonté de son Seigneur? Dieu serait-il assez injuste, comme disait un Païen (Abimelech, *Gen.*, XX, 4), pour punir un peuple innocent et qui ne sait ce qu'il faut faire? Qui oserait le penser? Il ne convient pas à l'Auteur de la vie de porter, dans le monde, la mort qu'il venait exterminer, et de la porter dès le commencement de sa prédication par une ordonnance nouvelle dont le monde ne pouvait être instruit. Ce serait un crime de penser que le dispensateur de tous les biens eût voulu si mal commencer son ministère; non, jamais je ne tomberai d'accord avec qui que ce soit, pour attribuer à Jésus-Christ le mal que nous ne devons redouter que de l'Antechrist, dont il est dit qu'il prépare un carquois plein de flèches pour les décocher en secret contre ceux qui ont le cœur droit.

2. Mais en attendant, que de gens sont morts dans l'univers sans avoir été baptisés et sans avoir eu connaissance de l'entretien que le Sauveur avait eu pendant la nuit avec Nicodème! Eh quoi, la loi n'est pas encore publiée et elle ferait déjà des prévaricateurs? Mais, dit l'Apôtre, « comment croiraient-ils en lui, s'ils n'ont point entendu parler de lui? et comment en auraient-ils entendu parler, si personne ne le leur a annoncé; comment enfin le leur aurait-on annoncé, si personne n'a été envoyé pour le faire (*Tom.*, X, 14)? » Ainsi personne n'est chargé de publier cette loi, et elle n'est, en effet, ni publiée ni connue, et cependant, pour parler comme le mauvais serviteur, le Seigneur est tellement dur qu'il veut récolter là où il n'a point semé, et recueillir là où il n'a rien répandu. Non, non, cela ne saurait être. Voici plutôt la vérité sur ce sujet. Celui qui est le seul véritable maître sur la terre et dans les cieux instruit, dans un entretien secret et familier, un homme qui n'était maître qu'en Israël, de ce qu'il se proposait d'établir; lui apprend ce qu'il avait le dessein d'enseigner un jour, mais, sans vouloir créer une obligation pour les ab-

CAPUT I.

Non obligasse Baptismum, ex quo dictum fuit Nicodemo, Nisi quis renatus, etc.

1. Scribis itaque quemdam asserere nescio quem (nam non nominas) ex quo primum dictum a Domino legitur, *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non intrabit in regnum cœlorum;* ex eo neminem absque eodem percepto actualiter visibili sacramento, vel ejus vice martyrio, ullatenus potuisse salvari; sed etsi forte illud quispiam cum vera fide et contritione cordis expeteret, sed præventus mortis articulo assequi quod cuperet non valeret, tamen omnino damnari. Ubi primo de temporis quidem præfixione durum nimis austerumque videtur, ut videlicet verbum adhuc absconditum palam jam noceat, et ante judex feriat quam minetur; quodque interim in tenebris loquitur et in aure Salvator, nondum quidem salvet, quia nondum apparet; et jam mundum impleat condemnatis. Itane ergo verbum salutis et præceptum vitæ non prius vitam restituere valuit, quam mortem inflixerit; idque eo innocentibus, quo et nescientibus adhuc voluntatem Domini sui? Num gentem ignorantem et justam (ut cum Ethnico loquamur) debuit interficere Deus? Quis ita sapiat? Non equidem vitæ concordat Auctori, morte nimirum, quam exterminare venerat, uti mox in initio viarum suarum ad præjudicium sæculi, cœleste adhuc recentissimum ignorantis edictum. Nefas est profecto sentire de omnium largitore bonorum, quod tam malum principium dederit adveniens. Minime prorsus id ego cuipiam de Christo assenserim, quod magis ab Antichristo merito formidatur, quia videlicet et ipse paraverit sagittam suam in pharetra, ut sagittaret in obscuro rectos corde.

2. Quanti namque interim toto orbe non baptizati moriuntur, profecto ignorantes, quid cum Nicodemo Jesus noctu secretoque confabuletur? Quid ergo? Necdum lex promulgatur, et jam prævaricantes tenentur? *Et quomodo,* inquit, *credent in eum quem non audierunt? Quomodo vero audient sine prædicante? Quomodo autem prædicabunt nisi mittantur?* Necdum injuncta, necdum vulgata, necdum audita prædicatio est; ex juxta pigri ac nequam servi sententiam tam durus est Dominus, ut necdum sata jam metere velit, et non sparsa colligere? Absit. Sed audi magis hujus rei veritatem. Qui unus est Magister in cœlo et in terra,

Digitized by Google

sents, un devoir pour des hommes qui ne pouvaient l'entendre. Quelle injustice n'y aurait-il point à assujettir à une loi, des hommes à qui elle n'a point été promulguée? Il n'en est pas de même des préceptes de la loi naturelle; ils n'ont pas besoin d'être publiés pour être connus; tel est, par exemple, celui-ci: « Ne faites point aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes. » Mais il s'agit ici d'un précepte de droit positif, non pas de droit naturel. La nature, en effet, non plus que la raison, n'enseigne point qu'il faille avoir été extérieurement lavé par les eaux du baptême, pour que l'âme puisse obtenir le salut éternel. C'est un mystère de Dieu, qu'il faut croire et non discuter, respecter et non juger, que la foi nous enseigne et qui ne nous vient pas de la nature, que la tradition enfin nous a conservé et que la raison n'a point découvert. D'ailleurs, la foi ne peut procéder que de l'ouie, suivant ces paroles de l'Apôtre: « La foi vient de l'ouie (*Rom.*, x, 17). » Or, si on ne peut apprendre que ce qu'on entend, comment pourrons-nous être tenus de savoir et d'observer ce dont nous n'avons jamais ouï parler? Remarquez ici comment l'Apôtre va au devant de l'objection qu'on pourrait lui faire et convainc les incrédules de péché, uniquement parce qu'ils ont entendu parler de la foi. « N'en ont-ils pas entendu parler, dit-il en effet? » Comme s'il disait: ils seraient excusables, s'ils ne l'avaient point entendu annoncer. En effet, là où il n'y a point de loi, il ne saurait y avoir de prévarication. Mais à présent que l'Evangile s'est fait entendre jusqu'au bout du monde et que la parole des apôtres a retenti par tout l'univers [a], on n'a plus à donner pour excuse l'ignorance de la loi, si on ne veut pas en tenir compte.

L'obligation de recevoir le baptême résulte d'un précepte factice ou positif.

L'ouie précède la foi.

3. La paresse, la négligence ou la honte de s'instruire font souvent ignorer ce qu'on devrait savoir, et, dans ce cas, l'ignorance est sans excuse. Mais la loi du baptême est-elle de la nature de celles qui peuvent s'apprendre à l'école d'un homme? L'homme a besoin, pour connaître la pensée de son semblable qu'il la lui manifeste par des signes: à combien plus forte raison ne pourra-t-il pénétrer la pensée de Dieu, si Dieu même ne la lui révèle point? Aussi entendons-le dire lui-même: « Si je n'étais point venu et si je ne leur avais point parlé, ils ne seraient point coupables (*Joan.*, xv, 23). » Il ne dit pas simplement: Si je n'avais point parlé; mais, si je ne leur avais point parlé, pour nous faire comprendre sans doute, que leur mépris de sa loi ne devait passer pour inexcusable que depuis qu'il leur avait fait connaître sa volonté. S'il s'était contenté de parler, sans leur parler à eux, ils auraient eu, dans leur ignorance, une excuse à leur mépris; mais, dit le Seigneur, comme j'ai parlé, et leur ai parlé à eux-mêmes, « ils sont tout à fait inexcusables dans leur péché. » Aussi, disait-il encore ailleurs: « J'ai parlé publiquement et devant tout le monde, je n'ai rien dit en secret (*Joan.*, xviii, 20). » Non pas qu'il n'eut fait plusieurs instructions particulières à ses disciples, mais il ne les comptait pour rien et il n'attachait à la négligence ou à la fidélité à observer [b] ses prédications secrètes, ni peines ni récompenses, jusqu'à ce qu'elles fussent

Il y a trois sortes d'ignorances criminelles.

L'ignorance qui précède la prédication est excusable.

[a] Le manuscrit de Compiègne fait suivre ces mots de ceux-ci: « Où ils prêchent l'Evangile aux nations. »

[b] Telle est la leçon des plus anciens manuscrits et des premières éditions. Les plus récentes en donnent une légèrement différente et font lire comme s'il y avait: « La fidélité ou à la négligence à augmenter... » *augere* au lieu de *agere*. »

---

ei qui magister tantum in Israel erat, familiari privatoque colloquio tradebat quod traderet; docebat quod doceret, non quod exigeret et ab absentibus, non unde præscriberet et his qui non audierant. Valde quippe injuste exigitur obeditio, ubi non præcessit auditio. Neque enim tale est hoc, quod et absque promulgatione naturalis lex ignorare non sineret, quale, verbi gratia, illud est: *Quod tibi non vis fieri, alii ne feceris.* Facticium magis quodammodo est, et non naturale mandatum. Quænam enim natura seu ratio docet, internam æternamque salutem neminem mortalium posse percipere, cujus corpus foris perfusum visibili non fuerit elemento? Sacramentum Dei Altissimi est suscipiendum, non discutiendum; venerandum, non dijudicandum; fide sortitum, non innatum; traditione sancitum, non adinventum ratione *. Porro fidem necesse est ut auditus præcesserit, dicente Apostolo: *Ergo fides ex auditu.* Quod ergo omnino fieri non poterat si non audiretur, quo pacto quæso exigi debeat et antequam audiretur? Vide autem quomodo huc refugit Apostolus, et de solo auditu convincit incredulos. Sed *dico*, inquit, *Numquid non audierunt?* Ac si dicat: Excusari poterant, si non audissent. Ubi enim non est lex, nec prævaricatio. Nunc vero cum in omnem terram exierit sonus prædicantium, et in fines orbis terræ verba eorum; quia jam dissimulari non valet auditus, profecto inexcusabilis est et contemptus.

3. Multa profecto scienda nesciuntur, aut sciendi incuria, aut discendi desidia, aut verecundia inquirendi. Et quidem hujusmodi ignorantia non habet excusationem. Sed numquid forte tale est hoc, quod inquisitum humano possit addisci magisterio? Homo hominis non nisi ipso indicante cogitatum intelligit; quanto minus divinum quis poterit investigare consilium, nisi cui ipse voluerit revelare? Audi denique ipsum. *Si non venissem*, ait, *et locutus eis non fuissem, peccatum non haberent.* Non dicit simpliciter, et locutus non fuissem; sed interferens, *eis, et locutus eis*, inquit, *non fuissem*; ostendens sine dubio non ante censeri inexcusabiles de contemptu, quam ad ipsorum usque notitiam jussio perveniret. Nam si locutus quidem fuisset, sed non eis, inobedientiæ culpam ignorantia nihilo minus excusaret. Nunc autem, inquit, quoniam locutus sum, et locutus sum eis, *excusationem non habent de peccato suo.* Unde et aiebat: *Ego palam locutus sum mundo, et in occulto locutus sum nihil.* Non quod suos domesticos multa in occulto privatimque non docuerit; sed quod tanquam nihilum interim reputaret; et nec pœnam, nec præmium ea

Digitized by Google

devenues publiques. Enfin il dit encore dans un autre endroit : « Annoncez en plein jour ce que je vous ai enseigné dans les ténèbres de la nuit (*Matth.* x, 27), » afin que cette publication lui permît de punir le mépris de sa loi ou d'en récompenser l'observation, dans ceux qui en auraient ouï parler. « Celui qui vous écoute m'écoute, dit-il encore, et celui qui vous méprise me méprise (*Luc.*, x, 16). » N'est-ce pas comme s'il leur avait dit : ce n'est point sur ce que je vous aurai révélé en secret, mais sur ce que vous aurez prêché en public, que je jugerai ceux qui auront observé ou violé ma loi ?

Le baptême n'a pas commencé à être obligatoire au moment de l'entretien secret de Nicodème avec Jésus-Christ.

Remède du péché originel avant Jésus-Christ.

4. Peut-être dira-t-on que ceux qui n'en auront point entendu parler, seront punis, non pas à cause du mépris qu'ils en auront fait, mais à cause du péché originel qui ne peut être effacé que par le baptême. Mais qui ne sait que dans les premiers temps il y avait d'autres remèdes au péché originel? Ce fut pour cela que Dieu donna le signe de la circoncision à Abraham et à ses descendants (*Genes.*, xvii, 10). Et je pense que pour les fidèles qui se sont trouvés parmi les idolâtres, les adultes étaient justifiés par la foi et par certains sacrifices, et les enfants par la foi de leurs parents, qui leur était imputée et qui leur suffisait alors. Or, ces lois ont duré jusqu'à celle du baptême, qui les a toutes abrogées.

5. Il nous reste donc à déterminer l'époque où celle-ci a commencé. L'auteur en question pense que ce fut au moment où il a été dit à Nicodème : « Si on ne renaît, etc. (*Joan.*, iii, 5). » Or, songez que ces mots s'adressaient à Nicodème, ami et disciple de Jésus-Christ, mais disciple caché, parce qu'il craignait les Juifs, et rappelez-vous que c'est pendant la nuit qu'il vint trouver Jésus pour avoir avec lui un entretien secret. Que de milliers de Juifs, sans parler des Gentils, sont morts depuis ce moment jusqu'à celui où la doctrine du baptême passa des ténèbres à la lumière ! Eh quoi ! les damnerons-nous pour n'avoir point été baptisés ? Mais ce serait faire injure au précepte ancien, que l'anéantir tout d'un coup et lui en substituer un nouveau mais en cachette et à la dérobée, en quelque sorte, qui demeurât sans effet, et qui ne pût suppléer le premier. Que de temps ne s'écoula-t-il point depuis ce moment-là jusqu'au jour où les apôtres prêchèrent à haute voix partout en disant : « Si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien (*Gal.*, v, 2) ? » D'ailleurs en quel sens entendrons-nous ces autres paroles : « Depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le royaume des Cieux souffre violence (*Matth.*, xi, 12), » s'il est vrai qu'alors même on en était plus cruellement exclu qu'on ne l'était auparavant ou qu'on ne devait l'être plus tard ? En effet, quelle voie restait-il pour aller au ciel à l'époque où l'ancienne loi ne subsistait plus parce qu'elle venait d'être abrogée, tandis que celle qu'on lui substituait ne pouvait pas encore être observée, parce qu'elle était encore inconnue ? O temps funeste, le seul où il n'y eut plus moyen de faire son salut ! La circoncision dont la vertu avait duré jusque-là, n'avait plus d'effet au moment où le baptême parut, et le baptême, dont on ignorait encore

---

agere quæ in secreto tradebat, judicaret, donec de medio fierent et prodirent in lumine. Denique et dicebat: *Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine* ; ut merito videlicet jam audientibus obedientiæ vel meritum adscriberet, vel contemptum, cum in medio proferrentur. Item, *Qui vos audit*, inquit, *me audit; et qui vos spernit, me spernit.* Ac si diceret: Judicium meum inter obedientes et contemnentes, non de mea secreta traditione, sed de vestra publica prædicatione pendebit.

4. Sed forte aliquis dicat; eos quidem qui non audierunt, etsi non de contemptu judicari, damnari tamen propter originale peccatum, a quo utique nisi per lavacrum emundari minime potuerunt. At vero quis nesciat et alia præter Baptismum contra originale peccatum remedia antiquis non defuisse temporibus? Abrahæ quidem et semini ejus, circumcisionis sacramentum in hoc ipsum divinitus traditum est. In nationibus vero, quotquot inventi sunt fideles, adultos quidem fide et sacrificiis credimus expiatos, parvulis autem solam profuisse, imo et suffecisse parentum fidem. Porro hoc ita quidem usque ad Baptismi tempora perdurasse; quo uno substituto, vacasse cætera.

5. Quærimus itaque Baptismi tempus ex quo cœperit. Ex quo, inquit, primum dictum est: *Nisi qui renatus fuerit.* etc, Tene ergo firmiter dictum hoc ad Nicodemum, utique amicum Jesu, occultum tamen propter metum Judæorum; occultumque illud de nocte requisisse colloquium. Quanta autem putas obisse interim (ut de Gentibus taceam) millia circumcisorum, cum necdum in lucem prodierit quod de baptismo tunc in tenebris dicebatur? Quid ergo? Damnatos illos omnes dicimus, qui baptizati non sunt? Fit ergo injuria antiquo illi Dei æque mandato, si novo adhuc furtive quodammodo superveniente, non tamen subveniente, illud ita subito evanuisse putetur ut prodesse deinceps non valeret. Et quidem quam longe post putas publice prædicatum et clamatum super tecta fuisse : *Si circumcidamini, Christus vobis non proderit?* Quomodo deinde stabit illud, quia *a diebus Ioannis Baptistæ regnum cœlorum vim patitur*, si præcipue tunc temporis contigisse constiterit hujuscemodi a regno violentam interclusionem, qualis quidem nec ante fuerit, nec post futura sit? Sancito quippe novi mysterii decreto, sed adhuc secreto; quisnam, quæso, morientibus interim ad regnum patet accessus, dum et vetus jam deficit, quoniam a novo excluditur; et novum tamen non subvenit, quoniam, dum nescitur, non percipitur? O infelicissima illa tempora! que sola a sæculis omni penitus salutis remedio vacua transierunt, dum et circumcisio quæ illo usque viguerat, prodesse jam subripiente baptismate non auderet; et baptisma, quo-

Digitized by Google

l'institution, était un secours inutile. Dieu sans doute dormait alors et l'homme n'avait plus personne pour le sauver ni pour le racheter.

CHAPITRE II.

La nécessité du baptême n'a commencé qu'après la prédication suffisante de l'Evangile. En cas de nécessité, le baptême de foi ou de désir de même que le martyre, suffit.

La nécessité du baptême n'a commencé qu'après la prédication de l'Evangile.

6. Tant de raisons me semblent prouver clairement que la nécessité du baptême, l'inutilité de la circoncision et des sacrifices institués autrefois pour effacer le péché originel, n'ont pas généralement commencé le jour même où Jésus-Christ dit en secret à Nicodème : « Si on ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, on n'entrera point dans le royaume du ciel (*Joan.*, III, 5) ; » elles ne commencèrent pas même au moment où il envoya ses apôtres en leur disant : « Allez, instruisez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (*Matth.*, XXVIII, 19) ; » mais que l'ancien usage ne fut aboli et qu'on ne fut obligé de recourir au nouveau que lorsqu'il ne fut plus raisonnablement possible d'en ignorer le précepte. Pour ce qui regarde les enfants et ceux qui n'ont point l'usage de leur raison, comme le péché originel les rend coupables sans qu'ils aient été prévaricateurs, on doit croire que les sacrements de l'ancienne loi ont pu leur être appliqués, jusqu'au jour où l'usage en fut publiquement interdit. Le furent-ils au delà de ce terme, c'est ce que je ne saurais dire, Dieu seul le sait. Pour ce qui est des adultes, depuis la publication du baptême, nul ne peut refuser de s'y soumettre sans ajouter au péché originel, le péché d'orgueil qui en est le principe, et sans mériter d'être damné pour cette double faute s'il vient à mourir en cet état. Mais si, se convertissant avant de mourir, il veut être baptisé, s'il le demande sans en trouver le moyen, et si d'ailleurs il a une foi pure, une ferme espérance, une charité sincère, j'ose avancer, Dieu me le pardonne ! que le seul manque d'eau ne me fera jamais désespérer de son salut et croire que sa foi est vaine, que son espérance est trompeuse et que sa charité périt avec lui, pourvu que ce ne soit point par mépris, mais par impossibilité qu'il soit privé du baptême. Si quelqu'un a une opinion différente, c'est à lui de voir sur quoi il la fonde, quant à moi, je déclare qu'il me répugne de la partager et que je ne le ferais que si j'y étais forcé par les meilleures raisons et par une autorité plus forte que la mienne.

Suffit-il du vœu du baptême pour être sauvé : en quel cas ce vœu est-il suffisant ?

V. aux notes.

7. Mais je serais bien étonné si ce nouvel inventeur de propositions nouvelles et ce nouvel auteur de nouvelles inventions pouvait découvrir quelque raison, que saint Ambroise et saint Augustin eussent ignorées, ou me citer quelque autorité préférable à celle de ces deux Pères. Or l'un et l'autre ont cru ce que je crois; je le lui apprendrai s'il ne le sait pas. Qu'il lise, s'il ne l'a [a] pas fait encore, le discours de saint Ambroise sur la mort de Valentinien (S. Am-

Sentiment de saint Ambroise et de saint Augustin.

[a] On ne saurait trop s'étonner de l'impudence d'Abélard qui, pensant que les catéchumènes, à défaut du baptême, ne pouvaient être sauvés que par le martyre, osa dire, dans sa lettre aux Romains, page 564 et dans sa lettre septième à Héloïse, page 129, que saint Ambroise n'avait soutenu le contraire de cet article de foi « sur ce point, que pour adoucir la douleur que la sœur de Valentinien ressentait de sa mort.

---

niam adhuc lateret, non succurreret! Forsan dormiebat eo tempore Deus, nec fuit interim qui redimeret, neque qui salvum faceret.

CAPUT II.

Baptismi obligationem cœpisse primum post sufficientem ejus promulgationem. In necessitatis tamen articulo sufficere baptismum fide et voto susceptum, sicut et martyrium.

6. Satis profecto ex his (quantum reor) apparet, quod damnatio non baptizatorum, et frustratio circumcisorum, et evacuatio sacrificiorum, quæ forte contra originale peccatum ritus observabat antiquus, generaliter jam tunc minime cœperit, quando Nicodemo clam dictum est : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non intrabit in regnum cœlorum.* Sed nec quando Apostolis palam injunctum est : *Ite, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti;* sed ex eo tempore tantum cuique cœpit antiqua observatio non valere, et non baptizatus quisque novi præcepti reus exsistere, ex quo præceptum ipsum inexcusabiliter ad ejus potuit pervenire notitiam. Sane parvulis et necdum ratione utentibus, quia sola nocere creditur peccati contagio, non etiam mandati prævaricatio; tamdiu credendum est antiqua valuisse sacramenta, quamdiu palam interdicta non fuisse constiterit. An vero ultra? penes Deum est, non meum diffinire. Porro in majori ætate quisquis post vulgatum ubique baptismi remedium renuit jam baptizari, generali originalique maculæ addit et ex proprio crimen superbiæ, duplicem secum portans justissimæ damnationis causam, si sic de corpore exire contigerit. Tamen si ante exitum resipuerit, et voluerit, et petierit baptizari, sed mortis præoccupatus articulo forte obtinere nequiverit; dum non desit fides recta, spes pia, charitas sincera; propitius sit mihi Deus, quia huic ego ob solam aquam, si defuerit, nequaquam omnino possum desperare salutem, nec vacuam credere fidem, nec confundere spem, nec excidere charitatem; tantum si aquam non contemptus, sed sola (ut dixi) prohibeat impossibilitas. Si quis aliter sapit, viderit unde sibi quod asserit persuaserit, nam me non facile fateor assentire, si non firmior induxerit vel ratio ad intelligendum, vel ad credendum auctoritas.

7. Sed miror admodum, si novus iste novarum inventor assertionum, et assertor inventionum, invenire in hoc rationem potuerit, quæ sanctos Patres

Digitized by Google

br., *de Obitu Valent.*, versus finem); et, s'il l'a déjà lu qu'il se rappelle ce qu'il a lu et qu'il avoue ingénuement que selon ce saint Docteur, ce prince mort sans baptême, a été sauvé par sa seule foi et que ses pieux désirs ont suppléé le sacrement qu'il ne reçut point. Qu'il lise aussi le quatrième livre de saint Augustin, contre les Donatistes, ayant pour titre : *du Baptême unique.* (S. Augus., liv. IV, *contra Donat.* c, XXII, et de consec. dist. IV, cap. *Baptismi vic.*); et, qu'après cela il reconnaisse son erreur, ou qu'il ne nous laisse plus douter de son obstination. « Saint Cipryen, dit ce savant Père, cite l'exemple du bon larron qui, sans avoir reçu le baptême, entendit ces paroles : « Aujourd'hui vous serez avec moi en paradis (*Luc.*, XXIII, 43), » et il en conclut d'une manière assez forte, que le martyre supplée quelquefois le baptême. Et lorsque j'examine la chose de plus près, continue-t-il, je trouve que la foi et la conversion du cœur peuvent le suppléer aussi bien que le martyre, lorsqu'il est impossible de recevoir le sacrement. Ce larron prédestiné nous fait assez voir, continue-t-il plus bas, ce que peut, sans l'aide du sacrement, cette foi vive que l'Apôtre nous dépeint en ces termes : « On croit de cœur, pour être justifié, et on confesse de bouche pour être sauvé (*Rom.*, X, 10); » Mais on ne reçoit l'effet du sacrement que lorsque c'est par impossibilité de le recevoir, non par mépris, que nous ne le recevons point. » Il est vrai que ce même Père rétracte sa preuve tirée du larron et qu'il ne la croit pas propre à appuyer son sentiment, attendu qu'on peut douter si ce larron n'avait pas été baptisé auparavant (Augus., *lib. Retract.*, II cap. 18 et 55); mais il ne laisse pas de soutenir son opinion avec fermeté et de l'appuyer sur plusieurs raisons, et je ne sache point qu'il l'ait rétractée nulle part. Après avoir rapporté l'exemple de quelques hommes qui, sans le secours extérieur du baptême, ont été intérieurement sanctifiés, il conclut en ces termes : « On voit par là que la sanctification n'est pas toujours attachée à des signes sacrés et visibles dont l'usage a varié selon les temps. Cependant, ajoute-t-il un peu plus loin, on ne doit point négliger le sacrement visible ; le mépris qu'on en ferait serait un obstacle suffisant à notre sanctification. » Il est clair par tous ces passages, que, selon ce Père, un homme fidèle et converti n'est pas frustré du fruit du baptême, lorsque, sans le mépriser, il se trouve dans l'impossibilité de le recevoir.

Respect de saint Bernard pour les Pères.

8. Il ne me serait pas facile, je l'avoue, de me séparer de ces deux colonnes de l'Eglise, je veux parler d'Ambroise et d'Augustin [a]. Qu'ils se trompent ou qu'ils aient raison je déclare penser comme eux, que la foi toute seule est capable de sauver un fidèle qui meurt avec le désir du baptême, mais dont le désir est paralysé, soit par la mort qui le surprend soit par tout autre empêchement insurmontable. Peut-être est-ce pour cela que le Seigneur, après avoir dit : « Quiconque croira et sera baptisé,

[a] Ce sentiment n'est pas en contradiction avec celui que saint Augustin exprime dans son vingtième sermon sur les paroles de l'Apôtre, chapitre 6, où il fait un crime à un bon catéchumène de ne s'être point présenté au baptême. Toutefois, bien des auteurs anciens ne veulent point que ceux qui se trouvent dans ce cas soient sauvés; tels sont Raban, liv. IV, *de Universo*, chapitre X, Huin, selon ce que rapporte Chifflet, et, avant eux, Fulgence, dans sa lettre à Ferrand.

---

latuerit Ambrosium et Augustinum, sive auctoritatem eorumdem auctoritate potiorem. Nam si nescit, uterque idem profecto sensit, quod fatemur sentire et nos. Librum certe Ambrosii de morte Valentiniani legat si non legit; recolat si jam legit; non dissimulet si recolit; et advertet sine dubio, sanctum homini non baptizato et mortuo fidenter de sola fide salutem præsumere, et tribuere indubitanter bonæ voluntati, quod defuit facultati Legat et Augustini de unico baptismo librum quartum; et se vel agnoscat imprudenter deceptum, vel probet impudenter obstinatum. Baptismi, inquit, vicem aliquando implere passionem, de Latrone illo, cui non baptizato dictum est : *Hodie mecum eris in paradiso*, beatus Cyprianus, non leve documentum assumit. Et addit : Quod etiam atque etiam considerans, invenio, inquit, non tantum passionem pro nomine Christi, id quod ex baptismate deerat posse supplere; sed etiam fidem conversionemque cordis, si forte ad celebrandum mysterium baptismi in angustiis temporum succurri non potest. Et infra : Quantum itaque, ait, valeat etiam sine visibili sacramento Baptismi quod ait Apostolus : *Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem*, in illo Latrone declaratum est. Sed tunc, inquit impletur invisibiliter, cum mysterium baptismi non contemptus religionis, sed articulus necessitatis excludit. Et quidem non ignoro retractare ipsum id quod posuerat testimonium de Latrone, minusque idoneum ad comprobandam illam sententiam confiteri, eo quod sane incertum sit, utrumne fuerit baptizatus. Cæterum sententiam et audacter prosequitur, et multipliciter confirmat; nec uspiam (nisi fallor) retractasse reperies. Item in alio loco Augustinus, cum aliquos præmisisset, quos Scriptura commemorat invisibiliter quidem, non tamen etiam visibiliter sanctificatos, tandem infert : Ex his colligitur, ait, invisibilem sanctificationem quibusdam affuisse et profuisse sine visibilibus sacramentis, quæ pro temporum diversitate mutata sunt, ut alia tunc fuerint, et alia modo sint. Et paulo post : Nec tamen, inquit, visibile sacramentum omnino contemnendum, nam contemptor ejus invisibiliter sanctificari non potest. Ubi satis evidenter ostendit, fidelem et conversum ad Dominum, non si nequiverit, sed si contempserit baptizari, fructu privari baptismatis.

8. Ab his ergo duabus columnis, Augustinum loquor et Ambrosium, crede mihi, difficile avellor. Cum his, inquam, me aut errare, aut sapere fateor; credens et ipse, sola fide hominem posse salvari, cum desiderio percipiendi sacramentum; si tamen pio adimplendi desiderio mors anticipans, seu alia quæ-

Digitized by Google

sera sauvé (*Marc.*, XVI, 16), » n'a point repris : quiconque ne sera pas baptisé, mais « quiconque ne croira pas sera condamné, » afin de marquer que la foi toute seule suffit quelquefois au salut, mais qu'il ne saurait y avoir de salut sans elle. En sorte que, si on admet que le martyre supplée le baptême, ce sera beaucoup moins à cause du supplice qu'à cause de la foi qui l'accompagne. En effet, qu'est le martyre sans la foi, sinon une vaine torture? Eh quoi, c'est la foi qui donnera au martyre le mérite du baptême, et elle n'aura point, toute seule, la vertu qu'elle communique? Après tout, si répandre son sang pour Jésus-Christ est donner aux hommes une grande preuve de la foi, Dieu n'en a pas besoin; il voit dans le cœur du fidèle mourant dans la justice une foi qui, sans être éprouvée par le martyre, est cependant toute disposée à le souffrir. Ce fidèle se souvient qu'il n'a pas reçu le sacrement du salut, mais il souhaite ardemment de le recevoir, il ressent en même temps une vive douleur de ses fautes, et Dieu le damnerait, quoiqu'il fût dans les dispositions de mourir pour lui? « Nul ne peut dire le nom du Seigneur Jésus que par la grâce du Saint-Esprit (I *Corinth.*, XII, 3). » Or cet homme, non-seulement invoque en mourant le nom du Seigneur Jésus, mais il souhaite encore de recevoir son sacrement. Dirons-nous qu'il ne parle point dans le Saint-Esprit? Ce serait donner un démenti à l'Apôtre; ou bien prétendrons-nous qu'il est damné quand il possède le Saint-Esprit en lui? Le Sauveur, qu'il confesse de bouche, habite en même temps dans son cœur; dans cet état il serait damné? Si la foi donne au martyre le privilége du baptême, pourquoi cette même foi n'aurait-elle pas la même efficacité aux yeux de celui qui connaît tout, sans avoir besoin d'en être instruit par le martyre? La foi suffit donc pour le salut sans le martyre, quoique le martyre soit d'un mérite très-grand et qu'il soit comme le comble et le suprême degré de la foi. Nous lisons : « Celui qui hait son frère en est le meurtrier (I *Joan.*, III, 15), » et encore, « Celui qui voit une femme avec un mauvais désir est déjà adultère dans son cœur (*Matth.*, V, 28). » N'est-il pas évident par là que la volonté est réputée pour le fait, lors même que celui-ci ne suit pas la volonté, parce que quelque obstacle s'y oppose? Eh quoi! Dieu, qui est charité, nous imputerait nos mauvais désirs et ne tiendrait pas compte de nos bons? Le Seigneur, toujours miséricordieux, aura plus de penchant à punir qu'à récompenser? De même qu'un débiteur, mourant dans les sentiments d'une vraie pénitence, est absous de sa dette quand il est dans l'impuissance d'y satisfaire, ainsi la foi seule, sans le secours du martyre et du baptême, pourvu qu'elle soit accompagnée d'une vraie conversion du cœur, sauve un mourant, qui veut mais qui ne peut être baptisé. Mais de même qu'il n'y a point de pénitence qui efface la dette d'un débiteur s'il ne restitue en cas qu'il le puisse : ainsi la foi d'un mourant serait vaine s'il négligeait de se faire baptiser quand il le peut. C'est qu'en effet cette négligence de sa part marque son peu de foi. Une foi vive et parfaite embrasse et observe tous les com-

C'est par la foi que le martyre supplée le baptême.

La contrition supplée la restitution.

La foi supplée le baptême.

La vraie foi ne néglige rien.

---

cunque vis invincibilis obviarit. Vide etiam ne forte ob hoc Salvator cum diceret : *Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit ;* caute et vigilanter non repetierit. Qui vero baptizatus non fuerit; sed tantum : *Qui vero,* inquit, *non crediderit, condemnabitur,* nimirum innuens solam interdum fidem sufficere ad salutem, et sine ipsa sufficere nihil. Quapropter etsi martyrium vicem baptismi posse implere conceditur, non plane hoc facit pœna, sed ipsa fides. Nam absque ipsa quid est martyrium, nisi pœna? Quæ ergo martyrio præstat, ut absque ulla dubietate pro baptismate reputetur; ipsa ita infirma et imbecillis per se erit, ut quod dare alteri valet, sola non valeat obtinere? Et prorsus sanguinis pro Christo effusio magnæ cujusdam fidei indubitata probatio est, non Deo tamen, sed hominibus. Sed quid si Deus, qui profecto ad probandum quod vult, nullis indiget experimentis, æque magnam in corde cujusplam in pace morientis inspicit fidem, martyrio quidem non interrogatam, martyrio tamen idoneam? Si recordatus fuerit homo, necdum se salutis percepisse mysterium, et dolens pœnitensque toto desiderio expetierit, sed assequi mortis celeritate præoccupatus nequiverit; damnabit fidelem suum Deus? damnabit, inquam, hominem pro se etiam paratum mori? Paulus dicit : *Nemo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.* Hunc ergo qui in articulo mortis non solum invocat Dominum Jesum, sed ipsius quoque toto desiderio expetit sacramentum, dicemus aut non loqui in Spiritu sancto, et falsus erit Apostolus; aut et cum Spiritu sancto damnari? Salvatorem habet habitantem per fidem in corde, et in ore per confessionem; et cum Salvatore damnabitur? Pro certo, cum non aliunde martyrium, nisi ex fidei merito illam obtinuerit prærogativam, ut singulariter vice baptismi secure suscipiatur; non video cur non ipsa æque et sine martyrio apud Deum tantumdem possit, cui et sine martyrii probamento procul dubio innotescit. Possit sane tantumdem, dixerim, quantum ad salutis spectat obtentum, non autem ad meriti cumulum, quo indubitanter martyrium antecellit. Legimus : *Omnis qui odit fratrem suum, homicida est;* et item : *Qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est in corde suo.* Quid planius, quod voluntas pro facto reputetur, ubi factum excludit necessitas? Nisi forte putetur in malo, quam in bono efficacior inveniri voluntas apud Deum qui charitas est; et promptior esse ad ulciscendum, quam ad remunerandum misericors et miserator Dominus. Quomodo is qui alieno debito se teneri forte in extremis positus recolit, si desit unde persolvat, sola nihilominus pœnitentia et corde contritione obtinere veniam creditur, ne jam pro eo damnetur; sic sola fidas et mentis ad Deum conversio, sine effusione sanguinis, et sine perfusione aquæ, salutem sine dubio operatur volenti, sed non valenti, prohibente

Digitized by Google

mandements; or le baptême est le premier et le plus important de tous. Celui donc qui néglige de l'accomplir, loin de mériter le nom de fidèle, n'est qu'un rebelle et un insoumis; mépriser ce que l'on croit, c'est ne pas croire véritablement.

La foi d'autrui profite aux enfants qui ont reçu le baptême et les sauve, mais elle ne les sauverait point s'ils n'étaient pas baptisés.

9. Pour ce qui est des enfants, comme à cause de leur âge, ils ne sont point en état d'avoir la foi et de se convertir à Dieu, il n'y a point de salut pour eux s'ils meurent sans baptême. Ce n'est pas qu'après avoir été baptisés ils aient la foi sans laquelle il est absolument impossible de plaire à Dieu, mais ils sont sauvés sinon par la foi dont ils ne sont pas capables eux-mêmes, du moins par la foi d'autrui. Il est digne en effet, de la bonté de Dieu, de se contenter, pour eux, d'une foi empruntée [a], puisqu'ils sont hors d'état d'en faire des actes par eux-mêmes; il est trop juste pour exiger une foi actuelle de ceux qui sont sans péchés actuels, et pour demander d'eux plus que la foi d'autrui, puisqu'ils ne sont encore coupables que du péché d'autrui. Ils ont donc besoin de la foi des autres parce qu'ils naissent souillés du péché que d'autres ont commis, en sorte qu'on peut appliquer aux enfants ce qui est dit en général de tous les hommes : « C'est par la foi que Dieu purifie leur cœur (*Act.*, xv, 9). » On ne saurait douter que la souillure du péché qui nous vient de nos parents, ne pût et ne dût être lavée par leur foi. Tel est l'ordre des jugements de Dieu qui remplissaient David d'allégresse et lui faisaient dire : « Je me suis souvenu, Seigneur, des jugements que vous avez exercés dans tous les siècles, et je me suis senti consolé (*Psalm.* cxviii, 52). » Mais en voilà assez sur ce point.

CHAPITRE III.

Les saints de l'Ancien Testament n'ont pas eu, des mystères de notre foi, une connaissance aussi claire que celle que nous en avons eue depuis.

Opinion de l'Auteur sur la clarté science des saints de l'Ancien Testament.

10. Le même Auteur, dites-vous soutient que tous les justes de l'ancienne loi qui ont vécu avant l'avènement de Jésus-Christ ont connu l'avenir aussi distinctement que nous qui sommes nés depuis; en sorte que le juste le plus simple n'a rien ignoré de tout ce que l'histoire de l'Evangile nous a révélé depuis, et que l'incarnation du Verbe, l'enfantement de la Vierge, la doctrine du Sauveur, ses miracles, sa croix, sa mort, sa sépulture, sa descente aux enfers, sa résurrection et son ascension ont été aussi clairement et aussi distinctement connus des justes des premiers temps qu'ils le sont de ceux qui en ont vu l'accomplissement, et de nous qui les avons appris depuis : de telle sorte qu'il n'y a eu de justes et de sauvés que ceux qui ont eu de tous ces mystères une vue claire et évidente. Or c'est là une proposition fausse.

Réfutation de cette opinion.

11. Vous la réfutez si solidement dans votre lettre que je ne crois ni devoir, ni même pouvoir

[a] Voir sur ce sujet les notes de Horstius, le sermon soixante-sixième de saint Bernard sur *le Cantique des cantiques*, et la lettre de Gautier de Mauritanie, évêque de Laon, contre le moine Guillaume, qui doutait que les péchés fussent remis aux enfants baptisés par un hérétique avant d'avoir l'âge de raison, tome II du *Spécilége*, page 459.

---

mortis articulo, baptizari. Et sicut nulla illi pœnitentia remittitur peccatum, si, cum possit, non restituit ablatum; sic et huic nulla proderit fides, si, cum possit, non percipit sacramentum. Quanquam et fidem convincitur non habere perfectam, si negligit. Vera enim et plena fides universa præcepta complectitur; est autem hoc unum ipsumque præcipuum ex præceptis. Merito ergo non infidelis, sed plane rebellis atque contemptor reputabitur, quisquis obedire renuerit. Quomodo denique fidelis, qui Dei contemnit sacramentum?

9. Sane infantes, quia hanc, prohibente ætate, non possunt habere fidem, hoc est cordis ad Deum conversionem; consequenter nec salutem, si absque baptismi perceptione moriuntur. Non quod vel ipsi, quando baptizantur, fide omnino careant, sine qua impossibile est vel ipsos placere Deo; sed salvantur et ipsi per fidem, non tamen suam, sed alienam. Dignum nempe est et ad Dei spectat benignitatem, ut quibus fidem ætas denegat porpriam, gratia prodesse concedat alienam. Nec enim omnipotentis justitia propriam putat ab his exigendam fidem, quos novit propriam nullam habere culpam. Porro aliena opus est fide, cum sine sorde non nascantur alieua; quatenus nec a parvulis alienum sit, quod de omnibus generaliter dicitur : *Fide mundans corda eorum.* Nec dubium, quod macula contracta ab aliis, aliorum quoque fide valeat vel debeat emundari. Hæc sunt quippe judicia divinæ justitiæ, in quibus exsultans sanctus David : *Memor fui*, inquit, *judiciorum tuorum a sæculo Domine, et consolatus sum.* Huc usque de his.

CAPUT III.

Justos veteris Testamenti non tam claram habuisse notitiam futurorum mysteriorum fidei, quam nos habemus præteritorum.

10. Asserit præterea, ut dicis, ille quem dicis, omnes antiquos Justos, quotquot videlicet Christi adventum præcesserunt, tantam omnino habuisse præscientiam futurorum, quantam nos, qui post sumus, præteritorum scientiam; ita ut nullus vel simplicium justorum aliquid prorsus ignoraret ex omnibus, quæ modo nobis evangelica pandit historia. Verbi gratia, Verbum incarnatum, partum virginalem, doctrinam Salvatoris, miracula, crucem, mortem, sepulturam, descensum ad inferos, resurrectionem, et ad cœlos ascensionem, sic omnino omnibus illorum temporum Justis, et aperte omnia, et distincte singula fuisse prœcognita, quemadmodum suo sunt tempore post exhibita, et modo cognita nobis; adeo ut nec justi fuerint, nec salvi sint, quibus ita clara omnia et perspicua non fuerunt. Et id quidem falsum.

11. Verum ad refellendum tu tanta * in tua epistola posuisse videris, ut nil addendum penitus putem; et

* *al.* tantum in tua epist. emittis.

Digitized by Google

rien ajouter à ce que vous dites. Toutefois, l'auteur de cette opinion me permettra de vous dire franchement ce que je pense de lui. Il me semble aimer la nouveauté bien plus que la vérité, et craindre par-dessus tout, de penser comme les autres et de ne dire que ce qu'ils ont dit; c'est ce qui fait qu'il ne peut ou ne sait garder aucune mesure dans ses sentiments et dans ses discours. Ainsi quand il prétend égaler en science ceux qui ont précédé et ceux qui ont suivi les temps de la rédemption, il passe toutes les bornes de la modération et nous fait Dieu avare ou prodigue à l'excès. En effet, ou bien il réduit les élus de ce temps-là à ce très-petit nombre d'homme spirituels qui se sont signalés par leur sainteté insigne, et à qui l'Esprit-Saint, par une grâce singulière, a révélé l'avenir selon ce que rapporte la Sainte Ecriture, et en cela il raccourcit le bras de Dieu, puisque, à l'exception de ce petit nombre de très-saints personnages, personne n'aurait été sauvé dans ce temps-là : ou il reconnait qu'ils sont en beaucoup plus grand nombre et, dans ce cas, il donne au peuple de l'ancienne Loi une profusion de grâce inouïe, puisqu'il suppose que toute cette multitude a connu pleinement tous les mystères de la rédemption. En effet, comme il n'y en a aucun qui soit marqué avec évidence dans l'Écriture sainte, ou qui ait été publiquement annoncé, il s'ensuit qu'ils n'ont pu les connaitre que par une révélation spéciale du Saint-Esprit, et qu'il n'y eut pas de juste qui ne fût spirituel, parfait, doué même du don de prophétie, parmi ceux qui ont été saints et sauvés dans les siècles qui ont précédé la venue de Jésus-Christ. Ainsi, dans cette opinion, il faut dire que le salut fut excessivement rare dans l'ancien temps, ou que la perfection fut extraordinairement commune; or, il y a de l'exagération dans ces deux sentiments.

Cette opinion fait Dieu avare ou prodigue à l'excès.

12. Mais, s'il semble qu'il était plus digne de Dieu de rendre ces premiers temps féconds en hommes parfaits, au lieu d'en borner les justes à un petit nombre, s'il lui est plus convenable d'en sauver plusieurs et de les remplir de l'esprit de prophétie, au point qu'ils pénétrassent clairement dès lors des mystères qui n'étaient point encore révélés, je bénis Dieu dans ses dons, mais je ne vois pas qu'il ait rien réservé pour les temps de grâce et de salut, à moins qu'on ne donne le nom de temps de grâce au temps auquel, selon votre auteur, Dieu prodiguait ainsi les richesses de son Esprit et pendant lequel on eut le bonheur de voir s'accomplir ce vœu de Moïse : « Qui me donnera de voir tout le monde prophétiser (*Num.*, xi 29)? » L'Evangile a-t-il rien fait qui approche de ces temps-là? C'est en vain que Paul se vante d'avoir reçu les prémices de l'Esprit-Saint avec les apôtres, car il n'a vu, de son temps, rien de pareil à ce qui s'était passé auparavant; en effet, il se demandait si « tout le monde avait reçu le don de prophétie (I *Corinth.*, xii, 29). » C'est sans raison aussi qu'il se glorifie, comme d'un privilége singulier, d'avoir reçu l'Evangile, non par le ministère des hommes, mais par une révélation directe de Jésus-Christ (*Galat.*, i, 1), puisque, avant lui, le Saint-Esprit l'a déjà révélé à tout un peuple. C'est à tort aussi que Pierre applique à son temps ces paroles du pro-

On ne voit point en quoi on préfère le temps de l'Evangile à celui de la Loi ancienne.

Ni les Apôtres aux saints de l'Ancien Testament.

---

pæne quid addi possit, non inveniam. De homine tamen qui ista loquitur (pace ipsius dice paucis quod sentio) videtur mihi plus novitatis curiosus, quam studiosus veritatis; gravarique de omni re sentire cum aliis, et dicere quod aut solus non dixerit, aut primus. Unde fit ut, in his quæ sentit vel loquitur, modum omnino tenere aut ignoret, aut dissimulet. Ecce enim et in hac assertione sua dum pares in scientia facit omnes, qui ventura sperabant, iis qui præterita legunt; Deum profecto aut nimis parcum prædicat, aut nimis largum, oculum discretionis ex nulla parte aperiens. Aut enim numerum Electorum illius temporis sub paucitate redigit rarissimorum spiritualium, quos pro suæ sanctitatis speciali excellentia insignes illustresque illis temporibus exstitisse, ac singulari munere Spiritus singula, uti ventura erant, prævidere certissime potuisse Scriptura commemorat; et sic nimis abbreviat manum Dei, dum præter paucos illos perfectissimos, neminem eo tempore putat potuisse salvari; aut certe, si et illa tempora multitudinem salvandorum etiam præter istos habuisse non diffitetur; magnam, sed inauditam divini muneris largitatem veteri populo collatam asserit, siquidem omnem illam multitudinem omnia, quæ de mysterio nostræ redemptionis superius enumerata sunt, liquido præcognovisse constiterit. Cum enim ex his quippiam tunc nec scriptum manifeste, nec publice prædicatum fuisse manifestum sit; restat ut fateamur omnia omnibus per Spiritum revelata fuisse; et sic omnes spirituales, omnes perfectos, omnes exstitisse prophetas, quotquot ab adventu Domini retro justi et salvi fuerunt. Fuit itaque antiquis temporibus aut perrara salus, aut nimium numerosa perfectio; quorum quidem quodlibet sapere, discretionis terminos excedere est.

12. Quod si videtur tolerabilius, imo et Deo dignius* judicatur, replesse potius et ditasse sæcula illa multitudine perfectorum, quam salvandorum tanta fuisse paucitate contentum, quatenus et salvi non pauci tunc fierent, et omnes nihilominus repleti spiritu prophetico, necdum revelata mysteria jam tunc penetrarent; si, inquam, hoc recipitur, benedicimus quidem Deum in donis suis; sed quid tempori gratiæ reservatum sit, non videmus, nisi quod tempus gratiæ illud potius juxta sententiam hanc fuerit appellandum, in quo tot et tantæ Dei populo divitiæ spiritus affluebant, ut illud prorsus incredibili felicitate cerneretur impletum, quod Moyses optabat, cum diceret : *Quis dabit ut omnes prophetent?* Quæso, quid simile attulit Evangelium? Frustra gloriatur Paulus de primitiis Spiritus, quas se putat

*al. justius.

Digitized by Google

phète : « Je répandrai mon Esprit sur vos fils et sur vos filles et ils prophétiseront (*Act.*, I, 17 et *Joel.*, II, 28), » puisque dans les siècles passés ce même esprit avait déjà été plus abondamment répandu, si le prophète, ou plutôt, si Dieu qui parlait par la bouche de son prophète, envisageait les temps de la nouvelle alliance, il se fut exprimé plus justement en disant: Je retirerai, non pas je répandrai mon esprit. Mais de plus si nous supposons dans les anciens justes autant de lumières que chez les enfants de l'Evangile, nous sommes obligés de leur supposer aussi plus de grâces, puisque ce n'est ni à la lecture, ni à la prédication qu'ils en sont redevables comme nous, mais uniquement à l'onction du Saint-Esprit qui leur enseignait toutes choses à tous.

Bien plus saint Jean, lui-même leur serait inférieur.

13. Mais je le veux bien, supposons, à notre honte et au détriment de la gloire due aux apôtres, que les moindres saints de l'ancienne loi les ont égalés en lumières et surpassés en grâce, pourrons-nous souffrir du moins que l'Auteur même de toutes grâces nous ait trompés ou se soit trompé lui-même? Or, il a protesté que de tous ceux qui sont nés de la femme il n'en est pas de plus grand que Jean Baptiste (*Matth.*, XI, 11). N'y a-t-il pas à craindre si nous accordons aux anciens ce que nous ferions difficulté d'accorder à ce saint, que nous n'arguions de faux, le témoignage même de la Vérité? Or, sans faire tort à saint Jean Baptiste, on peut croire et dire qu'il a ignoré quelque chose, ce dont il convient d'ailleurs volontiers lui-même. Si donc nous attribuons à d'autres ce que nous refusons au Précurseur de la Vérité en dépit du témoignage de la Vérité même, nous ne faisons point seulement injure à ce Saint, mais nous blasphémons contre la Vérité et nous lui donnons un démenti. Eh quoi! l'ami de l'Epoux demande et s'informe auprès de lui, en lui disant : « Est-ce vous qui devez venir, ou bien faut-il que nous en attendions un autre (*Matth.*, XI, 3)? » et nous assurerions faussement que tant de milliers d'hommes ont eu connaissance de tous les mystères?

Les prophètes n'ont pas eu une égale connaissance des mystères.

14. Mais on peut remarquer que les anciens ne l'ont pas cru eux-mêmes. En effet Moïse fait dire à Dieu qui lui parle : « c'est moi qui suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, je ne leur ai pas indiqué que mon nom est Adonaï (*Exod.*, III, 6,) » sous-entendu, comme à toi Il supposait donc qu'il connaissait Dieu plus parfaitement que ceux qui l'avait précédé. David se vante également d'avoir plus de lumières que ses maîtres et que ses pères; en effet « j'ai été plus éclairé que mes maîtres, dit-il, parce que j'ai médité votre loi (*Psalm.* CXVIII, 99), » et ailleurs il dit : j'en ai su plus que les anciens. » Daniel dit dans le même sens : « Bien des hommes passeront et la science s'accroîtra (*Dan.*, XII, 4). » Il voulait parler de l'accroissement de connaissance réservé à la postérité. Si donc il est vrai, selon la pensée de Saint Grégoire (S. Grég. M. *Hom.*, XVII, *in Ezech.*), que la science des justes se perfectionnait à mesure que les temps avançaient, et, que plus les saints se rapprochaient de l'époque de l'avènement du Sauveur, plus ils découvraient distinctement ce mystère de salut; on ne saurait

---

cum suis coapostolis accepisse, cum nil tale in diebus suis potuerit experiri. Denique aiebat : *Nunquid omnes prophetæ?* Frustra, inquam, gloriatur de Evangelio suo, quia non ab homine, neque per hominem illud acceperit, sed quasi speciali quadam prærogativa per revelationem Jesu Christi; cum et ante ipsum per Spiritum sanctum fuerit etiam populis revelatum. Sed nec apostolus Petrus profecto debuit propheticum illud ad sua tempora retorquere : *Effundam de Spiritu meo super filios et filias vestras, et prophetabunt filii vestri et filiæ;* si abundantior jam præcesserat transactis sæculis effusio Spiritus. Aut certe Propheta, vel potius in Propheta Deus (si verre illa tempora apostolica, cum hoc diceret, intuebatur) non plane *effundam*, sed *subtraham* magis *de Spiritu meo* dixisse debuerat. Quid enim? Si filiis Evangelii omnes veteres justos pares facimus in scientia, nunquid non et superiores in gratia consequenter fateri necesse est? utpote quos non lectio, sicut nos, aut prædicatio, sed ipsa unctio docuerit omnes de omnibus.

13. Esto tamen; toleremus nos nostram injuriam, et Apostoli quoque suam, ut et ipsis minimi etiam antiquorum Justorum comparentur in scientia, præferantur in gratia. Sed est sane quod ullo omnino pacto non feramus, et merito; ut Dominus videlicet gloriæ sentiatur, vel falli unquam protuisse, vel fallere voluisse. Et quidem ipse potestatus est, inter natos mulierum majorem Joanne Baptista non surexisse. Vide autem si non vere falsum fateri cogimur Veritas hoc testimonium, si tantum tribuamus veteribus, quantum nec Joanni vindicare valemus. Non utique fit injuria Joanni, si quid ignorasse creditur aut dicitur, nimirum quod et ipse non diffitetur; sed si quod præconi Veritatis negamus, contra præconium Veritatis alteri damus; hoc non tantum injuria, sed et blasphemia est, et plane contradicere non Joanni, sed Veritati. Quid ergo? Amicus Sponsi dubitat, et quærit : *Tu es qui venturus es, an alium expectamus?* et nos millibus hominum certitudinem de omnibus nostro mendacio confirmamus.

14. Nec ipsos de se ita veteres sensisse, paucis advertere possumus. Moyses scribit Deum ad se loquentem dixisse sic : *Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob; et nomen meum Adonai non indicavi eis;* subaudit, sicut tibi. Ostendit ergo se de Dei notitia plus aliquid præcedentibus Patribus accepisse. David quoque super doctores suos et seniores donum sibi intelligentiæ audacter præsumit, ita dicens : *Super omnes docentes me intellexi, quia testimonia tua meditatio mea est;* et rursum : *Super senes intellexi.* Sed et Propheta Daniel : *Pertransibunt,* ait, *plurimi, et multiplex erit scientia;* ampliorem scilicet rerum notitiam promittens et ipse posteris. Si ergo (ut ait etiam sanctus papa Gregorius) secundum in-

Digitized by Google

douter que la vue des choses mêmes et la présence de celui qui les accomplissait en sa personne, ne leur en aient donné des connaissances plus parfaites. Aussi, est-ce à eux qu'il a été dit: « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez (*Luc.*, x, 23); » et encore: « Je vous ai appelés, mes amis, parce que je vous ai manifesté tout ce que j'ai appris de mon Père (*Joann.*, xv, 15). » Plusieurs rois et plusieurs prophètes ont souhaité voir ce que vous voyez et ne l'ont point vu, entendre ce que vous entendez et ne l'ont point entendu (*Luc.*, x, 24). » Pourquoi cela? parce qu'ils auraient voulu voir plus pleinement les choses qu'ils ne pressentaient qu'à peine et obscurément. Autrement à quoi bon pour eux, voir et entendre Jésus-Christ dans sa chair, si son esprit les avait déjà instruits? « La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui vérifie (*Joann.*, vi, 64). » S'il est vrai que les prophètes et ceux qui semblent avoir été les saints les plus illustres de la loi ancienne n'ont pas tous vu les choses dans une égale lumière, et ne les ont vues les uns plus, les autres moins, que selon que l'Esprit-Saint leur en faisait la grâce, en donnant aux uns plus, aux autres moins sans préjudice de leur sainteté et de leur perfection, à plus forte raison les justes les moins éclairés ont-ils du ignorer le temps, la manière et l'ordre de la rédemption qu'ils n'attendaient pas moins avec une foi vive et une ferme espérance, sans que leur salut fut moins assuré pour cela.

Quelle fut la foi des anciens Pères.

15. Que de chrétiens, aujourd'hui, croient fermement, espèrent et désirent avec ardeur, la vie éternelle et les promesses du siècle à venir, sans jamais avoir eu la moindre idée de ce bienheureux état! Ainsi plusieurs ont été sauvés avant la naissance du Sauveur, en attendant avec foi sa venue, en espérant avec une ferme confiance un Rédempteur et en se fondant sur la toute-puissance de Dieu qui leur promettait de les racheter gratuitement s'ils aimaient leur bienfaiteur et s'ils mettaient toute leur confiance en ses promesses; mais aucun d'eux ne connut ni l'époque, ni l'ordre, ni l'économie de la rédemption. Enfin, le vénérable Bède, que vous citez, dit en propres termes que les circonstances de ce mystère n'ont point été révélées à tous les saints: « Moïse, dit-il en effet, et les prophètes ont parlé avant les Apôtres du trophée de la croix, mais en termes obscurs et figurés, au lieu que les apôtres et leurs successeurs en ont toujours parlé d'une manière claire et précise. Ainsi, tous les chrétiens doivent savoir et confesser la foi qu'un petit nombre de parfaits connaissaient alors et que le reste du peuple ne possédait qu'en figures dans les cérémonies légales. » Il me vient à l'esprit beaucoup d'autres preuves de ce que j'avance; mais je ne pourrais les consigner ici sans sortir des bornes d'une simple lettre; d'ailleurs il n'est pas nécessaire que je le fasse après ce que vous avez dit vous-même, ainsi que j'en ai fait la remarque plus haut, et je n'ai ajouté à vos preuves celles que je viens de donner que pour répondre à toutes vos questions.

---

crementa temporum crevit et scientia spiritualium Patrum; et quanto viciniores adventui Salvatoris extiterunt, tanto mysterium salutis plenius perceperunt; non est dubium, quin his qui et præsentes fuerunt, multo amplius contulerit rerum ipsarum exhibitio, atque præsentia exhibentis. Denique et audiunt: *Beati oculi qui vident quæ vos videtis*; item: *Vos autem dixi amicos, quia omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis. Multi*, inquit, *reges et prophetæ voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt? et audire quæ auditis, et non audierunt.* Quare? ut videlicet clarius largiusque perciperent, quod vix tenuiter obscureque præsenserant. Alioquin quid opus erat foris videre carnem, et carnis audiere sermones, si jam intus a Spiritu fuerant perfecte instructi de omnibus? præsertim cum Dominus dicat: *Caro non prodest quidquam, spiritus est qui vivificat.* Quod si prophetæ, et qui illustriores videbantur in illo populo, non omnes omnia liquido æqualiter agnoscere valuerunt, sed alii plus, alii minus, prout eis Spiritus dabat, dividens singulis prout volebat, idque absque præjudicio suæ sanctitatis atque perfectionis: quanto magis simpliciores quique justi sine detrimento salutis, salvationis tempus, modum et ordinem nescire potuerunt, quæ tamen certa spe et fide, uti promissa fuerant, firmissime tenuerunt?

credunt et sperant, et ardenter desiderant, formam tamen ac statum ne cogitare quidem vel tenuiter norunt? Ita ergo multi ante Salvatoris adventum, Deum omnipotentem tenentes, et diligentes suæ salutis gratuitum promissorem, credentes in promissione fidelem, sperantes certissimum Redemptorem, in hac fide et exspectatione salvati sunt; licet quando, et qualiter, et quo ordine salus repromissa fieret, ignorarent. Denique Beda aperte docet aperta omnia omnibus nequaquam fuisse quæ de Christo futura erant, quod tu quoque testimonium in tua epistola posuisti: « Unum, inquit, idemque dominicæ crucis trophæum prius prophetæ et Moyses, quam apostoli noverant et prædicabant; sed prophetæ hoc aliquoties figuratis velatisque sermonibus, apostoli autem apostolorumque successores patefacta luce Evangelii semper aperte prædicabant; ita ut nunc omnis populus Christianus scirire et confiteri debeat fidem, quam eo tempore pauci admodum, et perfectiores quique noverunt; quamvis omnis populus Dei etiam tunc ejusdem mysteria fidei in legalibus ceremoniis typice portaret. Multa sunt quæ ad hæc confirmanda concurrunt; sed modus epistolaris cuncta non patitur, nec opus est. Arbitror enim (ut ante jam dixeram) me quoque non respondente, ea potuisse sufficere quæ tua super hoc epistola continet. Sed hoc * addidi, ne intactum quid prætermerem ex omnibus quæ petisti.

* hæc.

15. Quanti hodieque profecto in populo Christiano vitæ æternæ, sæculique futuri, quod indubitanter

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Saint Bernard prouve, contre l'assertion de son contradicteur, qu'il y a des péchés d'ignorance.

Il y a des péchés d'ignorance.

16. Pour la troisième proposition, il n'y a pas lieu, je crois, à s'en mettre bien en peine ; car, outre qu'elle est manifestement fausse, l'auteur nous donne le moyen de la détruire, dans sa première proposition ; il se contredit évidemment lui-même. Il prétend que l'entretien que Jésus-Christ eut en secret et pendant la nuit avec Nicodème, fut comme un piége tendu à l'ignorance des hommes, puisque nul ne put dès lors, être sauvé sans baptême ; n'est-ce pas là reconnaître ouvertement qu'il y a un péché d'ignorance, et même un péché mortel ? à moins que d'avoir l'audace de dire que Dieu damne l'innocent. Mais, comme il est à craindre qu'en négligeant de répondre à l'insensé selon sa folie, il ne présume être sage, et que enhardi par notre silence, il ne répande et ne multiplie à l'infini les semences de son erreur, je veux vous citer les passages les plus précis de la vérité, pour réfuter ses mensonges. Il est probable qne cet homme, qui soutient qu'il n'y a point de péché d'ignorance, ne prie jamais Dieu de lui pardonner ces sortes de péchés, et se rit du Prophète, quand il lui entend dire : « Ne vous souvenez pas, Seigneur, des fautes de ma jeunesse ni de mes péchés d'ignorance (*Psal.* XXIV, 7). » Il doit même condamner Dieu, quand il impose des pénitences pour ces sortes de fautes, par la bouche de Moïse, et qu'il dit : « Si quelqu'un pèche par ignorance, contre quelque point de la loi et reconnaît son péché, il offrira au prêtre un bélier sans tache, selon ce qui aura été réglé pour sa faute (*Levit.*, 17) : » et ailleurs : « Le prêtre priera pour lui, et son péché lui sera remis, parce qu'il a offensé le Seigneur sans le savoir (*Ibid.* 18). »

17. Si l'ignorance n'est jamais un péché, pourquoi est-il écrit dans l'Epître aux Hébreux, qu'il n'y avait que le grand prêtre qui entrait une fois l'an, dans le Saint des saints et qu'il y portait le sang des victimes pour l'expiation de son ignorance et de celle du peuple (*Hébr.*, IX, 7) ? S'il n'y a point de péchés d'ignorance, Saul n'a point péché en persécutant l'Eglise, puisqu'il l'a fait dans l'ignorance et dans l'incrédulité ; bien plus, il méritait des louanges en blasphémant, en persécutant, en outrageant l'Eglise, en jetant la terreur partout, en ne respirant que le sang des disciples du Seigneur, puisqu'il n'avait en vue que de signaler son zèle pour les traditions de ses pères. Il ne devait donc pas dire : « J'ai trouvé miséricorde (*Galat.* I, 14), » mais, J'ai reçu la récompense de ma conduite, puisque, en même temps que son ignorance l'exemptait de tout péché, son zèle le rendait digne de récompense. Si l'ignorance ne peut être un péché, pourquoi condamner les meurtriers des Apôtres ? Loin de penser mal faire en les faisant mourir, ils s'imaginaient même rendre service à Dieu. Enfin, pourquoi Jésus-Christ prie-t-il pour ceux qui le crucifient, « puisqu'ils ne savent ce qu'ils font (*Luc.*, XXIII, 34), » et, par conséquent, ne pèchent point ? C'est lui-même qui nous en donne l'assurance ; oserons-nous le soupçonner de mensonge, quand même nous soupçonnerions l'Apôtre de

CAPUT IV.

Ostendit dari peccatum per ignorantiam, contra assertorem contrariæ opinionis.

16. Jam contra tertiam assertionem non multum nobis arbitror laborandam, tum quod manifestam nimis præferat falsitatem ; tum quod ipse ejus inventor, in sua superiori sententia ipsam per se satis impugnet, sibimet ipsi contrarius. Cum enim de nocturno illo privatoque susurrio Domini cum Nicodemo, laqueum nectat publicæ damnationis per totum orbem ignorantibus, arbitrans videlicet neminem ex illa hora potuisse salvari, qui non fuerit baptizatus ; nonne aperte peccatum ignorantiæ, et peccatum damnabile confitetur ? Nisi forte tam protervus sit, ut Deum homines sine sulpa damnare existimet. Verendum tamen, ne si vel breviter non respondetur stulto juxta stultitiam suam ; putans forte sapientiam, securius spargat seminarium vecordiæ in auribus insipientium, et ita jam insipientiæ ejus non sit numerus. Veritatis proinde testimoniis, paucis et manifestis, manifestum mendacium confutetur. Is forsitan qui asserit non posse peccari per ignorantiam, nunquam pro suis ignorantiis deprecatur, sed potius Prophetam irrideat deprecantem et dicentem : *Delicta juventutis meæ, et ignorantias meas ne memineris.* Forsitan et reprehendet Deus exigentem pro peccato ignorantiæ satisfactionem. Loquitur enim in Levitico ad Moysen dicens : *Anima si peccaverit per ignorantiam, feceritque unum ex his quæ lege Domini prohibentur, et peccati rea intellexerit iniquitatem suam ; offeret arietem immaculatum de gregibus sacerdoti, juxta mensuram æstimationemque peccati ;* et rursum : *Qui orabit pro eo quod nesciens fecerit, et dimittetur ei, quia per errorem deliquit in Dominum.*

17. Si ignorantia nunquam peccatum est, cur dictum est in epistola ad Hebræos, quia in secundo tabernaculo semel in anno solus Pontifex intraret, non sine sanguine, quem offerret pro sui et populi ignorantia ? Si peccatum ignorantiæ nullum est, non ergo peccavit Saulus, quod persecutus est Ecclesiam Dei, quoniam quidem ignorans hoc fecit, manens in incredulitate. Bene itaque faciebat, quod erat blasphemus, et persecutor, et contumeliosus ; quod erat spirans minarum et cædis in discipulos Jesu ; et in hoc ipso quippe abundanter æmulator exsitens paternarum suarum traditionum. Non ergo debuit dicere : *Misericordiam consecutus sum ;* sed : mercedem recepi, quippe quem ignorantia a peccato reddebat immunem, insuper et æmulatio remunerabilem judicabat. Si, inquam, ingnorantia nunquam peccatur ; quid ergo causamur adversus occisores Apostolorum, quandoquidem non solum malum esse nescierunt

Digitized by Google

vouloir peut-être excuser sa nation, lorsqu'il dit que, si les Juifs avaient connu le Seigneur de gloire, ils ne l'auraient jamais crucifié ? Tous ces passages ne montrent-ils pas dans quelle ignorance grossière se trouve celui qui ne sait pas qu'on peut pécher par ignorance? Mais en voilà assez sur ce point.

CHAPITRE V.

Saint Bernard avait avancé que les anges mêmes avaient ignoré le plan divin de l'incarnation; cette proposition ayant été l'objet de plusieurs attaques, il la défend.

Saint Bernard défend la proposition touchant l'ignorance où les anges même s'étaient trouvés, du plan de l'Incarnation.

18. Vous m'insinuez, à la fin de votre lettre, en termes obligeants que plusieurs personnes trouvent mauvais que j'aie avancé, en expliquant l'Evangile [a] que le plan de Dieu pour le mystère de l'incarnation n'a été révélé à aucun ange, avant de l'avoir été à la sainte Vierge. Il me semble qu'ils ne sont pas tout à fait dans leur droit; en effet, ils peuvent remarquer que je n'affirme rien positivement et qu'au contraire, j'ai la précaution de suspendre mon jugement en me servant de la disjonctive *ou*; car après avoir dit pour quelle raison je pensais que l'Evangéliste après avoir dit que « l'ange Gabriel fut envoyé, ajoute expressément, de Dieu (*Luc.*, I, 36), » j'en donne une seconde, mais avec réserve et sans me déclarer pour un sentiment plus que pour l'autre, afin de n'être point obligé de les défendre l'un ou l'autre et de laisser au lecteur la liberté d'embrasser celui qui lui plaira davantage. Si l'un des deux peut se soutenir, pourquoi m'entreprendre sur l'autre, puisque je ne me prononce pour aucun et que j'en abandonne le choix au lecteur? Mais quand j'aurais avancé que l'ange n'a pas connu l'incarnation, je n'aurais point prétendu parler du dessein que Dieu avait formé d'opérer notre salut au milieu de la terre, puis qu'il avait déjà été donné à quelques hommes de le prévoir et de le prédire; et lors même que j'aurais écrit ou pensé que ce dessein aurait été inconnu aux anges, quant aux circonstances de temps, de lieu, de manière et de personne que Dieu avait choisies pour l'exécuter, je ne vois pas qu'il y ait là quelque chose d'incroyable. Chacun peut en sûreté suivre son sentiment, pourvu qu'il n'y ait point quelques fortes raison ou quelque autorité considérable qui lui soit opposée.

En quel sens le mystère de l'incaruation fut inconnu aux anges.

En quel cas les opinions sont licites.

19. Or, quelle raison ou quelle autorité m'oblige de croire que le temps de l'incarnation ait été autrefois révélé aux anges; ce temps, dis-je, dont l'Apôtre a dit que « lorsqu'il fut accompli, Dieu envoya son Fils formé d'une femme et assujetti à la loi (*Gal.*, IV, 4) ? » Il me paraît plus vraisemblable que les mêmes anges qui, selon Jésus-Christ, ignorent le jour de son dernier avènement, ont aussi ignoré le temps du premier. Et qui sait si la Sagesse de Dieu ne leur a pas tenu spirituellement sur l'incarnation, le même langage qu'elle tint sensiblement aux apôtres sur le jugement dernier quand elle leur dit: « Il ne vous est pas donné de connaître les

L'époque de la venue de Jésus-Christ était inconnue aux anges.

[a] Il s'agit ici de l'Evangile selon saint Luc, chapitre premier, et des mots : *Missus est*, qu'il explique dans son homélie I.

---

interficere illos, sed insuper quoque id faciendo arbitrati sunt obsequium se præstare Deo? Sed et frustra in cruce Salvator pro suis orabat crucifixoribus, quippe nescientibus, ipso teste, quid facerent, et ita nequaquam peccantibus. Neque enim fas est ullatenus suspicari mentitum fuisse Dominum Jesum, aperte perhibentem eos ignorare quid facerent; etsi forte de Apostolo dubitet quis, quod carnem suam æmulans, sicut homo mentiri potuerit, ubi ait : *Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.* Numquid non ex his satis apparet, in quantis jaceat ignorantiæ tenebris, qui ignorat peccari posse interdum per ignorantiam? Sed de his hactenus.

CAPUT V.

Sententiam quamdam suam male acceptam a calumnia vindicat, nempe : Quod Angelos latuerit consilium Incarnationis Dominicæ.

18. In fine mihi insinuas, amicabiliter quidem, moveri aliquos super quadam mea sententia qua dixi cum Evangelium exponerem, consilium Dei nulli, etiam beatorum Angelorum, antequam Virgini revelatum. Primo quidem inde (ut arbitror) quia non satis juste moventur, advertere possunt, quod eamdem sententiam non constanter affirmo, sed cum temperamento, suspendens sub disjunctiva particula vel Ideo, inquam, dictum est, *a Deo.* Siquidem præmissa una causa quæ mihi videbatur, cur Evangelista, cum diceret: ***Missus est Angelus Gabriel***, nominatim subjecerit, *a Deo;* alteram quoque temperate quidem et sub disjunctione subjunxi, quo et mihi non incumberet defendendi necessitas, et lectori daretur eligendi facultas quam e duabus voluisset [*]. Si igitur una quælibet illarum stare potest, de altera quid suggillor, quippe qui neutram affirmans, lectoris utramque magis judicio derelinquo? Quanquam etsi ex sententia dixerim, ignotum usque tunc [**] sanctis Angelis fuisse Dei consilium, non quidem quia per incarnandi Verbi mysterium Dei propositum erat quandoque operari salutem in medio terræ (hoc enim et multis mortalium et præscire donatum est, et prædicere) sed quod potissimum tempus, quemve locum, vel modum, præcipueque quam virginem, ad implendum propositum suum elegisset Deus; si inquam, hoc Dei consilium non de opere, sed de tempore, loco, modo, atque persona, etiam sanctos ignorasse Angelos senserim et scripserim; profecto non video cur incredibile videatur. Sane ibi unusquisque in suo sensu securus abundat, ubi aut certæ rationi, aut non contemnendæ auctoritati quod sentitur non obviat.

[*] *al.* maluisset.

[**] *al.* adhuc.

19. Quænam enim me ratio sive auctoritas sentire cogat, etiam tempus illud ab antiquo Angelis innotuisse, de quo Apostolus : *Postquam venit*, inquit, *plenitudo temporis, misit Deus filium suum factum ex muliere, factum sub lege?* Credibilius magis fortasse videtur, ut sicut futuri adventus Domini, ipso teste,

Digitized by Google

temps et les moments que le Père a réservés en son pouvoir (*Act.*, I, 7) ? » De plus, quelle raison avons nous de penser que les anges discernaient Nazareth des autres villes, avant qu'un archange y saluât une vierge et lui annonçât qu'elle enfanterait le fils de Dieu ? A la vérité les prophètes ont prévu et prédit qu'il naîtrait à Bethléem et que Jérusalem serait le lieu de sa mort ; mais je ne vois nulle part que Nazareth soit précisément marqué pour le lieu où il devait être conçu ; et, lorsqu'il est dit, il « s'appellera Nazaréen (*Matth.*, II, 23), » l'Evangile, qui rapporte les paroles du Prophète, les applique à son éducation, plutôt qu'à sa conception, parce qu'il demeura dans cette ville, à son retour d'Egypte, et y fut élevé. Voilà pourquoi les Juifs disaient à Nicodème : « Examinez les écritures et vous verrez qu'il ne vient point de prophète de la Galilée (*Joan.*, VII, 52) ; » il s'adressait à un docteur de la loi, à un maître en Israël, à un homme par conséquent bien instruit de ces choses. Cependant, ils lui montrent qu'ils n'est écrit nulle part que le Christ dût naître en Galilée, dont Nazareth était une ville. Ils avaient présent à l'esprit le passage du Prophète qu'ils citèrent à Hérode quand il leur demanda où le Messie devait naître (*Matth.*, II, 1). Ainsi Jésus-Christ est né à Bethléem et il est mort à Jérusalem, c'est ce que les prophètes avaient formellement prédit. Il fut conçu à Nazareth en Galilée ; mais Nicodème ne trouve aucun endroit, dans les Ecritures où la Galilée et Nazareth soient marquées comme le lieu destiné à l'avènement du Messie.

Le lieu de l'incarnation était aussi inconnu aux anges.

20. Nathanael, qui était aussi instruit dans la loi, ayant entendu dire à Philippe que Jésus, fils de Joseph, était de Nazareth, reprit avec étonnement : « Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth (*Joan.*, I, 46) ? » Sa surprise vient de ce qu'on lui annonce que le Messie est de Nazareth, quand l'Ecriture n'en parle point. Si on prétend que l'exclamation de Nathanael est affirmative plutôt que dubitative, à cause de l'endroit que j'ai cité plus haut, « il s'appellera Nazaréen, » on ne saurait en conclure que le Prophète eût su que Nazareth était le lieu où Jésus-Christ serait conçu, attendu qu'il pouvait lui appliquer ce nom en plusieurs sens. Or, les anges ont pu ignorer le lieu de sa conception, aussi bien que les prophètes.

21. De plus, comment prouvera-t-on qu'ils aient connu le moyen incompréhensible que Dieu devait employer, quand on voit Marie elle-même s'en informer avec une espèce de trouble ? J'oserais même dire qu'il était inconnu à l'ange chargé d'annoncer ce mystère, et il le confesse lui-même, si nous pesons bien le sens de ses paroles. En effet, quand il dit à Marie : « Le Saint-Esprit viendra en vous (*Luc*, I, 35), » ne semble-t-il point la renvoyer à l'école du Saint-Esprit, pour apprendre de lui ce qu'il ne se flatte point de savoir lui-même, et pour sentir ce qu'il ne peut lui exprimer. Puis il ajoute : « La vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre (*Ibidem*), » comme pour lui marquer, d'une façon plus précise encore, que c'est dans l'ombre que la Trinité seule, de concert avec Marie seule, doit opérer en elle ce mystère ineffable. Jean Bap-

La manière dont devait s'accomplir ce mystère n'était pas non plus connue de l'archange Gabriel.

---

diem prorsus ignorant: ita quoque prioris tempus nequaquam præscierint. Quis scit enim, si modo illo spirituali Dei Sapientia de primo adventu suo et Angelis illud locuta sit, quod Apostolis per os carnis assumptæ de secundo legitur respondisse : *Non est*, inquiens, *vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate ?* Quæ me rursum credere compellat necessitas, angelos jam ante advertisse civitatem Nazareth, quam illo cernerent missum Archangelum Virginem salutare, et partum nuntiare divinum ? Siquidem quod præelecta fuerit Bethleem nativitati, Jerusalem passioni ; etiam sic aperte præscitum et prædictum est a Prophetis. Quod autem et Nazareth prævisa similiter est conceptioni, non tamen similiter (ut arbitror) prævisum fuisse et a prophetis, evidens aliquod invenitur de Scripturis testimonium. Nam quod legitur : *Quoniam Nazaræus vocabitur*, profecto Evangelista, qui hoc Propheta sumit, non tam ad conceptionem, quam ad educationem referri satis evidenter ostendit, quod illo videlicet ex Ægypto reportatus fuerit, illicque nutritus. Denique Judæi ad Nicodemum : *Scrutare*, aiunt, *et vide, quoniam propheta a Galilæa non surgit*. Et quidem scienti legem loquebantur, et qui magister erat in Israel, nihilque facile ingnoraret ex omnibus ; et tamen tota fiducia instabant, monstrantes Scripturas non loqui Christum venire a Galilæa, cujus Nazareth civitas esse cognoscitur. Plus sane ad manum fuit eis testimonium de Propheta, ex quo regi locum sciscitanti nativitatis, incunctanter Bethleem responderunt. Itaque natus in Bethleem Christus est, et in Jerusalem passus ; et utrumque aperte prædixisse prophetas manifestum est. Conceptus æque est et in Nazareth civitate Galilææ ; nec tamen visum est occurrere quippiam vel Nicodemo, per quod sive Galilæam, sive Nazareth ad Christi adventum undecunque pertinere doceret.

20 Sic quoque Nathanael, doctus et ipse in lege, Philippo nuntianti Jesum filium Joseph a Nazareth, mox sub interrogatione admirando respondit : *A Nazareth*, inquit, *potest aliquid boni esse ?* Nimirum admirans, quod a Nazareth Christus nuntiareteur, quod ex nulla penitus Scriptura recoleret. Aut si non interrogando quidem, sed magis affirmando illud respondisse contenditur, memor utique præfati testimonii, quoniam *Nazaræus vocabitur ;* non tamen perinde, quod in Nazareth conceptus fuerit Jesus, eum agnovisse constabit ; cum multæ aliæ causæ occurere potuissent, cur illud Propheta prædixerit. Potuit ergo et de conceptionis loco, ut prophetas, sic et angelos divinum latuisse consilium.

21. Modum deinde illum tam incomprehensibilem, quem et Virgo sollicita requisivit, unde quæso docere queam angelis fuisse præcognitum ? Mihi vero videtur, ne ipsi quidem (ut pace ejus dixerim) qui nuntiabat, quod et ipse fatetur, si ejus verba diligenter ad-

Digitized by Google

tiste ne veut-il pas faire entendre aussi, combien il s'estime incapable de comprendre ce mystère, quand il se déclare indigne de dénouer les cordons des souliers de Jésus-Christ? Enfin, quelle preuve a-t-on que les anges connussent Marie de nom ou de visage, et qu'ils sussent qu'elle était choisie pour être la mère du Sauveur, à l'exception de l'archange que nous devons croire que Dieu lui donna pour gardien, dès sa naissance? Le démon ne la reconnut pas pour telle, même après qu'elle eut conçu, parce qu'elle était fiancée à Joseph, et il est très-croyable qu'avant la conception de Notre-Seigneur, les anges ne la connaissaient point, comme devant être la mère du Sauveur. Car, quoique les esprits malins soient déchus de la grâce spirituelle, ils n'ont pourtant point perdu entièrement leur pénétration et leurs lumières naturelles.

22. Vous voyez combien de raisons j'aurais de croire, sans aller contre la foi ni contre l'autorité des Écritures, que la révélation de ce grand mystère fut réservée à Marie, du moins quant à ses circonstances de temps, de lieu et de manière, et quant au choix d'une vierge. Voilà ce que vous pouvez dire à vos frères qui me blâment d'avoir dit, à la louange de la sainte Vierge, que les mots « envoyé de Dieu » ont été mis exprès pour qu'on ne s'imaginât point que Dieu eût communiqué à aucun ange, excepté à l'archange Gabriel, le plan de l'incarnation, avant de l'avoir fait connaître à la sainte Vierge. Quand je dis le plan de l'incarnation, je n'ai pas voulu parler de l'œuvre même de la rédemption, mais seulement des circonstances de temps, de lieu, de manière et de personne qui devaient en accompagner l'exécution. Adieu.

---

vertimus. Respondens quippe : *Spiritus sanctus superveniet in te;* nonne aperte mittit ad magisterium Spiritus sancti, cujus unctione doceatur de omnibus, quorum ipse sibi non præsumit scientiam, et discat experiendo quod audiendo non poterat? Denique subjungit, *Et virtus Altissimi obumbrabit tibi;* expressius profecto significans modum secretissimum arcani incomprehensibilis et ineffabilis sacramenti, quo quasi in umbra cum sola, et in sola Virgine, sola Trinitas conceptum fuerat operatura divinum. Ad hoc quoque investigandum mysterium minus se idoneum confitetur magnus ille Joannes, cum se indignum perhibet solvere corrigiam calceamenti. Sed et ipsam Virginem, rogo, unde probabitur ex nomine, vel ex facie ante cognitam angelis, quod ipsa videlicet esset, quam Deus elegerit in matrem sibi, excepto duntaxat Archangelo, cui et servanda ab initio tradita fuisse credenda est? Porro autem si diabolus eam nec post con-
[a] Joseph. ceptionem agnovit,[a] Joseph utique desponsatione deceptus credi potest et sanctis angelis vel ante minime innotuisse, quod ipsa videlicet esset Dei mater futura. Sane etenim reprobi spiritus, etsi destituti sunt participatione gratiæ spiritualis, non tamen vivacitate industriæ naturalis.

22. Videsne, in quantis, salva fide et veritate Scripturarum, divinum angeli consilium poterant ignorasse, præsertim ut horum revelandorum prærogativa Matri Virgini servaretur? Primum equidem est tempus, secundum locus, tertium modus, quartum electio personæ virginalis. Hoc responde fratribus, qui me reprehendunt quod dixerim ad laudem Virginis, ideo positum esse *a Deo*, ne cui forte vel beatorum angelorum suum consilium Deus, priusquam Virgini, revelasse putetur, excepto duntaxat archangelo Gabriele. Suum consilium dixi, non de opere, sed de operis tempore, de loco, de modo, de personæ quoque electione. Vale.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT SUR L'OPUSCULE ONZIÈME.

I. Horstius a rangé parmi les traités, la lettre suivante qui est la cent quatre-vingt-dixième de saint Bernard, à cause de son étendue et de son importance. Elle fut écrite à l'occasion de la condamnation des erreurs d'Abélard par le concile de Sens, en 1140, en présence d'un grand concours d'évêques de France et du roi Louis le-Jeune, comme nous l'avons dit dans nos notes à la lettre cent quatre-vingt-septième. Dans la lettre synodale, qui est la cent quatre-vingt-onzième de saint Bernard, et dans une autre encore qui est la trois cent trente-septième, les Pères de ce concile annoncent au pape Innocent qu'ils ont condamné les erreurs d'Abélard, tout en ménageant sa personne par respect pour l'appel qu'il avait interjeté au Saint Siége, et et ajoutent que « les principaux chefs de ses erreurs se trouvent exposés plus complétement dans la lettre de monseigneur l'évêque de Sens. Or, nous ne croyons que la lettre dont il est parlé là soit autre que celle que nous donnons ici : on y trouve en effet les principaux chefs d'erreurs d'Abélard avec leur réfutation sommaire. Ce sont d'ailleurs les mêmes que ceux que Guillaume, devenu simple religieux d'Igny, après avoir été abbé de Saint-Thierry, avait signalés à Geoffroy, évêque de Chartres, et à saint Bernard dans une lettre qui se trouve parmi celles de saint Bernard.

II. Pour ce qui est des différentes erreurs imputées à Abélard, il y en a plusieurs qu'il repousse comme lui étant attribuées à tort. Il y en a d'autres, au contraire, qu'il reconnaît comme étant de lui, et il les a corrigées dans son Apologie où il présente saint Bernard comme son unique adversaire, son dénonciateur malveillant et inconsidéré. Deux anciens partisans d'Abélard, après avoir renoncé à ses erreurs, entreprirent de justifier saint Bernard contre les attaques de leur ancien maître, ce sont Geoffroy, qui devint plus tard secrétaire de notre Saint, et un certain abbé « de moines noirs, » dont le nom est demeuré inconnu. Duchesne avait parlé de ces deux écrivains dans ses notes à Abélard, mais leurs œuvres ne furent livrées à l'impression qu'il y a peu de temps et se trouvent dans le tome IV, de la *Bibliothèque de Cluny*, où le savant éditeur Bertrand Tissier a pu remarquer que cet abbé inconnu est différent de Guillaume de Saint-Thierry. En effet, il était abbé d'un monastère situé en France, c'est-à-dire dans la métropole de Sens ou de Reims, selon Geoffroy, comme nous le verrons plus loin : il dédia ses trois livres contre Abélard, à l'archevêque de Rouen nommé Hugues, qu'il appelle « son Seigneur, » au commencement de son second livre, et « la lampe éclatante des Rouennais qui a sur Dieu, les sentiments d'un fervent catholique; qui en parle d'une bouche catholique et qui écrit d'une plume catholique, mieux que qui que ce soit sur un pareil sujet. »

III. Il y a plusieurs chefs d'erreurs, parmi ceux qu'on a reprochés à Abélard, qu'on ne retrouve point dans ses ouvrages imprimés ; ce qui a donné à quelques écrivains l'occasion d'attaquer saint Bernard, comme s'il avait attribué à Abélard des erreurs supposées et ne s'était battu que contre des ombres et des fantômes. Mais il est certain que plusieurs de ses erreurs se retrouvent dans ses ouvrages, ainsi que nous le montrerons en son lieu. Quant à celles qu'on n'y voit plus, Guillaume de Saint-Thierry, Geoffroy et cet abbé inconnu, qui avait été autrefois disciple d'Abélard, dont il possédait parfaitement la doctrine, et dont il cite les propres paroles, de même que Guillaume, en les empruntant soit à son *Apologie* soit à sa *Théologie* où on ne les retrouve plus dans les éditions qui nous en restent, les avaient lues dans Abélard même. D'ailleurs on voit dans le livre second du *Commentaire* d'Abélard, sur l'Épitre aux Romains, page 554, qu'il s'est réservé de traiter certains points dans sa *Théologie*, où on n'en trouve plus aucune trace, mais où on lit ces mots: « le reste manque, » qui montrent assez que *sa Théologie* a été tronquée avant d'être publiée.

IV. C'est donc bien mal servir la religion, pour ne rien dire de ce qu'un tel procédé a d'injurieux pour saint Bernard, que de prétendre, pour justifier Abélard, que notre saint Docteur n'a agi dans toute cette affaire que sous l'impulsion d'un zèle aveugle. On devrait bien au moins reconnnaître avec Abélard lui-même et avec Bérenger son défenseur qu'il a effectivement erré. En effet on voit plusieurs fois Abélard avouer dans son Apologie, peut-être à contre cœur, mais pourtant avouer

Digitized by Google

qu'il s'était effectivement égaré : « Il se peut, dit-il, que je sois tombé dans quelque erreur que j'aurais dû éviter, mais je prends à témoin sur mon âme, mon Dieu, qui sera mon juge, que je n'ai cédé dans ce qu'on me reproche ni à la malice ni à l'orgueil. » Je veux bien qu'on soutienne qu'il n'est point tombé dans la malice ou dans l'hérésie, mais du moins on ne peut nier qu'il soit tombé dans certaines erreurs, qu'il ait affecté de se servir de mots nouveaux et qu'il ait fait preuve de légèreté, peut-être même d'orgueil et d'un amour excessif de la discution. Quoi qu'il en soit, le pape Innocent manda aux évêques, par un rescrit, de le faire enfermer et condamna ses livres à être brûlés; lui-même, assure Geoffroy, les fit jeter dans les flammes à Rome. Mais Pierre Abélard finit par revenir à de meilleurs sentiments ; il se désista de son appel sur les instances et par les conseils de Pierre le Vénérable qui nous a retracé une belle peinture des derniers temps de sa vie dans une lettre qu'il écrivit à Héloïse.

V. Saint Bernard n'attaqua pas impunément Abélard dans ses discours et dans ses écrits. Car non-seulement Abélard, qui ne pouvait supporter la censure, mais encore Bérenger son disciple et son défenseur osèrent accuser saint Bernard d'avoir aussi répandu quelques erreurs dans ses livres: « Oui, tu es tombé dans l'erreur, disait Bérenger à notre Saint, quand tu as prétendu que l'âme humaine tirait son origine du ciel (page 310 et 315). Et ailleurs il lui dit encore: « Je me rappelle encore la fable que tu as débitée sur l'origine de l'âme que tu fais descendre du ciel. Voici en quels termes tu t'exprimais (Sermon XXVII, *sur le Cantique des cantiques*): C'est avec raison que l'Apôtre a dit que notre vie est dans les Cieux. » Arrière, homme insensé et impudent!

L'abbé inconnu rapporte une autre calomnie d'Abélard contre notre saint Docteur, à la fin de son livre second, voici en quels termes : « Je suis bien étonné que, depuis si longtemps, aucun de ces fameux docteurs dont la gloire rejaillit sur l'Eglise entière, comme l'éclat du soleil se réfléchit sur la lune, n'ait trouvé un mot à répondre à notre cher Abélard, quand il reproche à l'abbé de Clairvaux, de dire que Dieu et l'homme qu'il s'est uni dans l'incarnation, forment une seule et même personne dans la Trinité ; en effet, l'homme est un être corporel pourvu de membres et par conséquent corruptible, tandis que Dieu n'est point corporel, n'a point de membres et ne peut se dissoudre ; on ne saurait donc dire que Dieu est homme, ni qu'un homme est Dieu, etc. » Voilà comment Abélard tombait dans le Nestorianisme en voulant étourdiment convaincre saint Bernard d'erreur. C'est avec raison que, à propos de ce passage, Guillaume de Saint-Thierry répondit à Abélard, dans son chapitre huitième: « Ainsi nous disons de même que le Christ, Fils de l'homme par sa nature divine par laquelle il est uni à Dieu, forme une troisième personne dans la sainte Trinité, attendu que de même que Dieu en s'incarnant est devenu Fils de l'homme à cause de la nature humaine qu'il s'est unie, ainsi, l'homme uni au Fils de Dieu, est devenu Dieu à cause de la nature divine qui se l'est uni. »

VI. Outre les chefs d'erreurs que saint Bernard a réfutés dans ce traité, il en réunit plusieurs qu'il passe en revue dans le n. 10, se contentant de les exposer ; ils ont été refutés par d'autres auteurs, entre autres par Guillaume et par un abbé demeuré inconnu. Quant aux espèces ou accidents eucharistiques qui, selon Abélard, ne subsistent plus que dans l'air après la consécration, voici quel était le sentiment de Guillaume. « Il nous semble, dit-il, qu'on peut dire, si vous le pensez comme nous,— il s'adressait à Geoffroy, évêque de Chartres et à saint Bernard, — que ces accidents, c'est-à-dire la forme de la première substance qui, je crois, n'est autre chose qu'un simple concours vocal des accidents en un, s'ils existent encore, subsistent dans le corps de Notre-Seigneur, pour le rendre, dans sa manière d'être mystérieuse et sacramentelle, tangible, sensible, et susceptible de goût dans une forme étrangère puisqu'il ne pouvait l'être dans la sienne propre. » Il dit encore dans son livre à Rupert, *Sur le corps et le sang du Sauveur*, chapitre III : « Mais contre tout ce que peut concevoir et expliquer la philosophie mondaine, la substance du pain a été changée en une autre substance, et a transporté certains accidents au mystère eucharistique, auquel ils étaient attachés auparavant, mais sans les altérer, en sorte pourtant que le corps du Seigneur ne soit ni blanc ni rond, malgré la blancheur et la forme ronde qui adhèrent à lui. Il a tellement conservé tous ces accidents que, bien qu'ils soient effectivement avec sa nature humaine et corporelle, cependant ils ne se trouvent point en elle, ne l'affectent et ne la touchent en rien, etc. »

VII. Ce n'est pas seulement sur l'incarnation de Notre-Seigneur, qu'Abélard pensait ou du moins s'exprimait d'une manière erronée ; il était également dans l'erreur, au sujet de la grâce de Jésus-Christ, qu'il réduisait uniquement soit à la raison accordée à l'homme par Dieu, soit aux avis contenus dans l'Ecriture sainte, soit enfin dans les bons exemples, en sorte qu'elle était commune à tous les hommes sans exception. En effet, il enseignait que « puisque l'homme, par la raison qu'il a reçue de Dieu peut adhérer à la grâce qui lui est offerte, Dieu ne fait pas plus pour celui qui se sauve,

Digitized by Google

avant qu'il ait reçu la grâce, que pour celui qui ne se sauve pas. Mais de même que le joaillier qui nous expose des pierres précieuses en vente pour exciter les acheteurs; ainsi Dieu expose sa grâce devant nous, nous exhorte par les Ecritures et nous rappelle par les exemples, en sorte que les hommes, en vertu de cette liberté de libre arbitre qu'ils possèdent, se décident à adhérer à la grâce. » Un peu plus loin, il continue ainsi: « Cette vivification est attribuée à la grâce, parce que la raison, en vertu de laquelle l'homme discerne le bien du mal, et comprend qu'il doit faire l'un et s'abstenir de l'autre, lui vient de Dieu. Et on dit qu'il agit sous l'inspiration de Dieu parce que c'est Dieu qui lui fait connaître le mal, par le moyen de la raison qu'il lui a donnée. » Telles sont les erreurs que Guillaume a extraites, parmi plusieurs autres, des écrits d'Abélard et certainement de sa théologie que, dans la suite, il mutila probablement à cause de cela et de plusieurs autres choses encore. On ne peut révoquer en doute la bonne foi de Guillaume, qui d'ailleurs est un écrivain aussi instruit que pieux, d'autant moins qu'Abélard lui-même, dans son livre IV sur l'Epître aux Romains, enseigne exactement la même doctrine, page 653 et suivantes. Voici ce qu'on y lit, en propres termes. « Pour exciter en nous le désir de posséder Dieu et d'arriver au royaume du Ciel, qu'avons-nous besoin d'une autre grâce que de voir sous nos yeux cette béatitude, à laquelle Dieu nous convie et la voie qui y mène? Or, il accorde cette grâce aux méchants aussi bien qu'aux bons, en les intruisant également les uns et les autres sur ces choses. Et, après avoir reçu la même grâce, l'un s'adonne au bien et l'autre au mal, par une négligence et une tiédeur inexcusable. » Un peu plus loin il ajoute encore: « Il n'est pas nécessaire pour chacune des œuvres que nous avons à faire que Dieu nous fasse une autre grâce que la foi, par laquelle nous croyons que c'est seulement en agissant ainsi que nous obtiendrons la récompense. » Nous rapportons toutes ces expressions d'Abélard, afin qu'on soit bien convaincu qu'il a pensé ou du moins très-certainement écrit, avec la même impiété, sur la grâce que sur l'incarnation de Jésus-Christ, et que saint Bernard a eu bien raison de dire dans sa lettre cent quatre-vingt-douzième: « Il parle de la trinité comme Arius, de la grâce comme Pélage et de la personne du Christ comme Nestorius. » On peut se convaincre de la vérité des paroles de saint Bernard pour les deux derniers reproches qu'il lui adresse, en lisant la lettre que nous donnons ici; et, quant à la troisième accusation, il suffit, pour s'assurer que notre Saint n'a rien exagéré, de lire la fin du troisième livre de la *Théologie* d'Abélard: on verra comment il dit lui-même « que ceux qui ont horreur de notre langage sur la foi, par ce qu'ils nous entendent dire de Dieu le Père, et de Dieu le Fils, sont d'accord avec nous, quant au sens des mots. » Comment celà? « Demandez-leur, dit-il s'ils croient à la sagesse de Dieu dont il est écrit: Vous avez tout fait avec sagesse, Seigneur; et il vous répondront sans hésiter qu'ils y croient. » Or, c'est là ce qu'il appelle croire au Fils; de même qu'il dit que croire au Saint-Esprit, ce n'est pas autre chose que de croire à la bonté de Dieu. Evidemment ces expressions prises à la lettre sentent non-seulement l'Arianisme, mais le Sabellianisme même. Il est vrai, je dois le reconnaître, qu'Abélard rejette formellement cette erreur dans un autre endroit du même ouvrage, à la page 1069. Mais c'est surtout en matière de foi qu'il importe non-seulement de penser comme il faut, mais de parler et d'écrire exactement. Aussi, est-ce avec raison que Guillaume de Saint-Thierry dit, en citant les propres paroles d'Abélard, à propos du bronze et du cachet, de la puissance et d'une certaine puissance: « Quant aux personnes divines, il les détruit comme Sabellius, et lorsqu'il parle de leur différence et de leur imparilité, il va droit à l'Arianisme. » Je le répète, je ne cite tous ces passages que pour faire rougir ceux qui, détestant ces erreurs, n'en embrassent pas moins la défense d'Abélard contre saint Bernard qu'ils ne craignent point d'accuser de précipitation et d'excès de zèle contre Abélard. Guillaume de Conches s'exprime à peu près comme Abélard touchant le mystère de la sainte Trinité; aussi l'abbé Guillaume de Saint-Thierry refute-t-il ses erreurs, comme il avait refuté celles d'Abélard, dans sa lettre à saint Bernard. D'ailleurs, il ne peut rien arriver de pire à la religion, que de voir les philosophes entreprendre d'expliquer les mystères de la foi par les seules forces de la raison.

VIII. Geoffroy, secrétaire de saint Bernard, rend compte de toute l'affaire d'Abélard, dans sa lettre à Henri, cardinal évêque d'Albano: Voici en quels termes il s'exprime. « J'ai su aussi que Votre Diligence désire connaître à fond ce qui concerne la condamnation de Pierre Abélard, dont le seigneur Innocent II, pape de pieuse mémoire, a condamné les écrits à être brûlés solennellement à Rome, dans l'Eglise de Saint-Pierre, et déclaré, de son autorité apostolique, la personne hérétique. Quelques années auparavant, un vénérable cardinal, légat de l'Eglise Romaine, appelé Conon, qui avait été chanoine régulier de Saint-Nicolas d'Arouaise, avait déjà condamné sa théologie au feu, au concile de Soissons qu'il présidait, et avait convaincu d'hérésie Abélard, qui était lui-même présent à ce concile. Si vous le désirez, il sera répondu à ses attaques par le livre de la vie de saint Bernard,

Digitized by Google

et par les lettres qu'il écrivit à ce sujet à Rome. J'ai toutefois trouvé à Clairvaux un petit écrit d'un certain abbé de moines noirs, où sont notées les erreurs d'Abélard, et il me souvient de l'avoir lu; les quatre premières feuilles de ce petit livre n'ont pas encore pu être retrouvées, quoiqu'on les recherche depuis plusieurs années, à ce que m'ont assuré les gardiens de la bibliothèque. Aussi, ai-je l'intention d'envoyer quelqu'un en France, à l'abbaye de l'auteur de ce petit livre, afin de le faire copier, si je puis me le procurer, et de vous l'envoyer ensuite. Je crois que votre curiosité sera complètement satisfaite, en apprenant en quoi, comment et pourquoi il a mérité sa condamnation. » C'est ainsi que s'exprime Geoffroy, au dire de Duchesne dans ses notes à Abélard. Je passe sous silence la vision de Henri, chanoine de Tournai, rapportée aux Pères du synode de Sens et à saint Bernard, et relatée dans le *Spicilége*, tome XII, pages 478 et suivantes.

IX. J'avais écrit ce qui précède, quand notre Jean Durand, qui se trouvait alors à Rome, copia, pour me les envoyer, sur un manuscrit fautif du Vatican, inscrit sous le n° 663, LES CHEFS D'HÉRÉSIES DE PIERRE ABÉLARD, qui se trouvent placés en tête de cette lettre; ce sont vraisemblablement les mêmes que ceux que saint Bernard dit, à la fin de sa lettre, avoir recueillis et adressés au souverain pontife. Il nous a paru bien de les placer ici en tête de la lettre de notre Saint, pour en rendre le sens plus facile à comprendre.

Digitized by Google

HÉRÉSIES DE PIERRE ABELARD

I. *Horrible analogie tirée d'un cachet d'airain, de l'espèce et du genre, appliquée à la Sainte-Trinité.*

« La sagesse de Dieu étant une certaine puissance, de même qu'un cachet d'airain est un certain airain, il s'ensuit évidemment que la sagesse de Dieu tire son être de la puissance de Dieu, de même qu'un cachet d'airain tire son nom de l'airain qui est sa matière, et que l'espèce tire le sien de son genre qui est, en quelque sorte, la matière de l'espèce, comme l'animal est celle de l'homme. En effet, de même que pour qu'il y ait cachet d'airain, il faut qu'il y ait airain, et que pour que l'homme soit, il faut que l'animal soit aussi, mais non réciproquement; ainsi pour qu'il y ait sagesse divine, qui n'est autre chose que la puissance de discerner, il faut qu'il y ait puissance divine, sans toutefois que la réciproque s'en suive. » Puis un peu plus loin on lit encore : « La bénignité, nom sous lequel on désigne le Saint-Esprit, n'est pas en Dieu puissance ou sagesse. »

II. *Le Saint-Esprit n'est pas de la même substance que le Père.*

« Le Fils et le Saint-Esprit viennent du Père, l'un par voie de génération, l'autre par voie de procession. La génération diffère de la procession en ce que celui qui est engendré est de la substance du Père, quisqu'il est, comme nous l'avons dit, la sagesse même : or l'essence de la sagesse est précisément d'être une certaine puissance. » Plus loin, il ajoute : « Quant au Saint-Esprit, quoiqu'il soit de la même substance que le Père et le Fils, ce qui a fait donner à la Trinité le nom de consubstantielle, c'est-à-dire, qui a la même substance, cependant il n'est point de la substance du Père et du Fils, comme il le serait s'il était engendré du Père et du Fils ; mais il a d'eux le procéder, qui n'est autre chose, en Dieu, que s'étendre par la charité à un être autre que lui. Ainsi, par l'amour, chacun procède de soi à un autre, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, on ne saurait dire proprement que personne a de la charité pour soi; quiconque est bon l'est par rapport à un autre, non par rapport à soi. Mais cela est particulèrement vrai de Dieu, qui, n'ayant besoin de rien, ne peut être touché d'un sentiment de charité pour lui, en sorte qu'il se procure quelque bien de sa propre bienveillance, il ne saurait l'être qu'envers les créatures. »

INCIPIUNT CAPITULA HÆRESUM PETRI ABAELARDI.

I. *Horrenda similitudo de sigillo æreo, de specie et genere ad Trinitatem.*

« Cum sapientia Dei quædam sit potentia, sicut æreum sigillum est quoddam æs ; liquet profecto divinam sapientiam ex divina potentia esse suum habere, ad eam videlicet similitudinem, qua sigillum æreum dicitur esse quod est ejus materia ; vel species ex genere, quod quasi materia speciei dicitur esse, ut animal hominis. Sicut enim ex eo quod est æreum sigillum, exigit necessario quod æs sit, et ex eo quod est homo ut animal sit, sed non e contrario; ita divina sapientia, quæ est potentia discernendi, exigit quod sit divina potentia, sed non e contrario. Et post pauca. Benignitas ipsa, quæ hoc nomine quod Spiritus est demonstratur, non est in Deo potentia sive sapientia. »

II. *Quod Spiritus Sanctus non sit de substantiâ Patris.*

« Cum itaque tam Filius, quam Spiritus Sanctus ex Patre sit, hic quidem genitus, ille procedens ; differt in eo generatio ipsa a processione, quod is qui generatur, ex ipsa Patris substantia est, cum ipsa, ut dictum est, Sapientia hoc ipsum esse habeat, ut sit quædam potentia. Et post pauca. Spiritus vero quamvis ejusdem substantiæ sit cum Patre et Filio, unde etiam Trinitas ipsa *homousion*, id est unius substantiæ, prædicatur, minime tamen ex substantia Patris est aut Filii, quod esset ipsum ex Patre vel Filio gigni ; sed magis ex ipsis habet procedere, quod est Deum se per charitatem ad alterum extendere. Quodammodo etenim per amorem unusquisque a se ipso ad alterum procedit, cum proprie, ut dictum est, nemo ad seipsum charitatem habere dicatur, ut sibi ipsi benignus esset, sed alteri ; maxime autem Deus, qui nullius indiget, erga seipsum benignitatis affectu commoveri non potest, ut sibi aliquid ex benignitate impendat, sed erga creaturas tantum. »

Digitized by Google

III. *Dieu ne peut faire ou empêcher ce qu'il fait ou ce qu'il empêche, que de la manière et dans le temps où il le fait, non point autrement.*

« Par la raison que Dieu le Père a engendré un Fils aussi bon qu'il a pu, autrement il aurait cédé à l'envie, il s'ensuit que tout ce qu'il fait, il le fait aussi bien que possible, et qu'il ne saurait lui refuser un seul bien qu'il peut lui donner. » Un peu plus loin il ajoute : « Dans tout ce que Dieu fait, il se propose tellement le bien, qu'on peut dire qu'il est porté à faire tout ce qu'il fait plutôt par le prix même du bien que par le bon plaisir de sa volonté. » Et ailleurs, il s'exprime en ces termes : « Il est prouvé tant par la raison que par les Ecritures, que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait. » Puis, un peu plus loin, il continue : « S'il pouvait empêcher le mal qui se fait, il le ferait certainement en temps opportun, puisqu'il ne peut rien faire autrement ; par conséquent, je ne vois pas comment il ne serait point consentant au péché ; en effet, comment ne pas dire que celui qui pourrait empêcher le mal en temps opportun n'est pas consentant à celui qui se fait ? » Et encore : « Les raisons que j'ai données plus haut et les réponses que j'ai faites aux objections, me semblent de nature à convaincre tout le monde que Dieu ne peut faire ou empêcher ce qu'il fait ou ce qu'il empêche, que de la manière et dans le temps où il le fait, non point autrement. »

IV. *Le Christ n'a pas pris notre chair pour nous délivrer du joug du démon.*

« Il faut savoir que tous nos docteurs qui ont existé depuis les apôtres, sont d'accord en ce point, que le diable avait, sur l'homme, domaine et puissance et qu'il le possédait justement. » Un peu plus loin on lit : « Il me semble que le diable n'a jamais eu sur l'homme aucun pouvoir [a], si ce n'est par la permission de Dieu, comme un geôlier, et que le Fils de Dieu ne s'est point incarné pour le délivrer. Plus loin, il continue : « Comment l'Apôtre dit-il que nous sommes justifiés et réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, quand, au contraire, Dieu a dû être d'autant plus irrité contre l'homme que celui-ci a commis, en mettant son Fils à mort, une faute bien plus grande qu'en trangressant son premier précepte, lorsqu'il mangea du fruit défendu? Combien, en effet, sa colère eût été plus juste alors ? Mais si tel fut le péché d'Adam qu'il ne put être expié que par la mort du Christ, qu'est-ce qui sera capable d'expier la mort même du Christ et tous les sacriléges attentats dont il a été l'objet (V. *Infra.* II, 21) ? Est-ce que la mort de son Fils innocent, plut à Dieu au point de le réconcilier avec nous qui l'avons causée par nos péchés ; car ce n'est que pour eux qu'il est mort, et ne put-il nous pardonner une faute moins grande que si nous en commettions une si énorme ? Enfin fallait-il tant de péchés pour qu'il fît le bien si grand de nous délivrer de nos péchés et de nous rendre, par la mort de son fils, plus justes que nous n'étions auparavant ? » Et ailleurs encore. « A qui ne semblera-t-il point inique et cruel d'exiger le sang innocent, ou une récompense quelconque et de se complaire à quelque titre que ce soit dans la mort du juste ? il s'en faut donc bien que Dieu ait eu la mort de son Fils tellement pour agréable qu'il se soit, par elle, réconcilié avec le monde. » Toutes ces réflexions et d'autres

[a] Saint Bernard ne rapporte point cette proposition tout à fait dans les mêmes termes. Voir plus loin, n. 11.

III. *Quod ea Deus solummodo possit facere, vel dimittere, vel eo modo tantum, vel eo tempore quo facit, non alio.*

« Hac ratione qua convincitur, quod Deus Pater tam bonum genuit Filium quantum potuit, cum videlicet aliter reus esset invidiæ ; clarum est etiam omnia quæ facit, quantum potest, egregia facere ; nec ullum commodum quod conferre possit, subtrahere velle. Et post pauca : In tantum in omnibus quæ Deus facit, quod bonum est attendit, ut ipso boni pretio potius quam voluntatis suæ libito ad singula facienda inclinari dicatur. Item. Ex his itaque tam de ratione quam de scripto collatis constat, id solum Deum facere posse quod aliquando facit. Et post pauca. Qui si mala quæ fiunt disturbare posset, nec id etiam nisi opportune faceret, qui nihil importune facere potest ; profecto non video, quomodo peccatis consentiens non esset. Quis enim consentire malo dicendus est, nisi is per quem etiam opportune disturbari posset ? Item. Prædictis itaque rationibus vel objectorum solutionibus liquere reor omnibus, ea solummodo Deum posse facere, vel dimittere, vel eo modo tantum, vel eo tempore quo facit, non alio. »

IV. *Quod Christus non assumpsit carnem, ut nos a jugo diaboli liberaret.*

« Sciendum est, quod omnes nostri doctores qui post apostolos fuere, in hoc conveniunt, quod diabolus dominium et potestatem habebat super hominem, et jure eum possidebat. Et post pauca. Nec diabolus unquam jus aliquod habuit super hominem, sed jure eum possidebat permittente, ut carcerarius ; nec (ut eum) Filius Dei a jugo diaboli liberaret, carnem assumpsit. Et post pauca. Quomodo nos justificari vel reconciliari Deo per mortem Filii ejus dicit Apostolus, qui tanto amplius adversus hominem irasci debuit, quanto amplius in crucifigendo Filium suum deliquerit, quam in transgrediendo primum præceptum suum unius pomi gustu ; quomodo enim amplius justum fuerat ? Quod si tantum fuerat illud Adæ peccatum, ut expiari non posset nisi ex morte Christi, quam expiationem habebit ipsum homicidium, quod in Christo commissum est, tot et tanta scelera in ipsum vel suos commissa ? Nunquid mors innocentis Filii tantum Deo placuit, ut per ipsam reconciliaretur nobis, qui hoc peccando commisimus, propter quod innocens Dominus est occisus ; nec nisi hoc maximum

Digitized by Google

semblables ne soulèvent point de médiocres questions, non-seulement sur le mystère de la Rédemption, mais encore sur celui de notre justification par la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne nous en semble pas moins vrai pourtant que nous sommes justifiés dans le sang de Jésus-Christ et réconciliés avec Dieu, par la grâce singulière qu'il nous a faite, lorsque son Fils a pris notre nature et qu'en elle, il nous a instruit de la voix et de l'exemple jusqu'à la mort. Il nous a si intimement unis à lui par son amour pour nous, que notre charité enflammée par un si grand bienfait de la grâce divine, ne saurait désormais redouter de souffrir, quoi que ce soit pour lui. Nous ne doutons point que ce bienfait n'ait enflammé de l'amour le plus grand pour Dieu, les hommes justes de l'ancienne loi qui l'attendaient par la foi, de même qu'il enflamme ceux de la loi nouvelle. » Et plus bas il dit encore : « Je pense donc que la cause et le dessein de l'incarnation fut de la part de Dieu, d'éclairer le monde de la lumière de la sagesse et de l'enflammer d'amour pour lui. »

V. *Ni Dieu et l'homme, ni l'homme qui est le Christ, n'est une des trois personnes de la Trinité.*

« Quand je dis que le Christ est une troisième personne dans la Trinité, je ne prétends pas dire autre chose que ceci : c'est que le Verbe qui, de toute éternité, est une des trois personnes de la Trinité, est une troisième personne de la Trinité. Ainsi, pour moi, cette expression est figurative ; car si nous disons qu'elle est propre, comme le nom de Christ ne désigne autre chose que le Dieu fait homme elle aurait ce sens que le Dieu fait homme est une des trois personnes de la Trinité, ce qui est manifestement faux. » Plus loin, il continue : « On doit savoir que, lorsque nous accordons que le Christ est une des trois personnes de la Trinité, nous ne voulons point dire que la personne du Christ soit une des trois personnes de la Trinité. »

VI. *Dieu ne fait pas plus pour celui qui se sauve, tant qu'il n'a point encore adhéré à la grâce, que pour celui qui ne se sauve point.*

« On a coutume encore de demander s'il est vrai, comme plusieurs le prétendent, que tous les hommes ont tellement besoin pour se sauver de la miséricorde de Dieu, que personne ne puisse avoir la volonté de bien faire, s'il n'est prévenu d'abord par la grâce de Dieu qui excite son cœur, lui inspire la volonté de bien faire, la multiplie après la lui avoir inspirée, et la conserve après l'avoir multipliée. S'il est vrai que l'homme ne puisse faire aucun bien par lui-même, et qu'il soit incapable de s'élever d'une façon ou d'une autre assez pour recevoir la grâce de Dieu, par son libre arbitre, sans le secours de la grâce, comme on l'a dit, on ne voit pas pourquoi, s'il pèche, il serait puni. En effet, s'il ne peut de lui-même faire aucun bien et si, par sa nature, il est plus enclin au mal qu'au bien, n'est-il pas exempt de faute, s'il pèche, et Dieu mérite-t-il des louanges pour l'avoir créé tel, et lui avoir donné une nature si faible et si fragile? Ne semble-t-il pas qu'il mériterait au contraire qu'on lui reprochât son œuvre ? » Plus loin il continue : « S'il était vrai que l'homme, sans le secours d'une

---

fieret peccatum, etiam levius potuit ignoscere multo? nec nisi multiplicatis malis tam bonum facere, in quo et justiores facti sumus per mortem Filii Dei, quam ante eramus, ut a peccatis jam liberari debeamus? Item. Cui vero non crudele et iniquum videtur, ut sanguinem innocentis, et pretium aliquod quis requisierit, aut ullo modo ei placuerit innocentem interfici? nedum Deus tam acceptam mortem Filii habuit, ut per ipsam universo reconciliatus sit mundo. Hæc et his similia non mediocrem movent quæstionem, non solum de redemptione, sed etiam de justificatione nostra per mortem Domini nostri Jesu Christi. Nobis autem videtur, quod nihilo minus sumus justificati in sanguine Christi, et Deo reconciliati per hanc singularem gratiam nobis exhibitam, quod Filius suus nostram suscepit naturam, et in ipsa nos tam verbo, quam exemplo instituendo usque ad mortem præstitit, nos sibi amplius per amorem adstrinxit ; ut tanto divinæ gratiæ accensi beneficio, nulla tolerare propter ipsum vestra reformidet charitas, quod quidem beneficium antiquos etiam Patres, hoc per fidem exspectantes, in summum amorem Dei tanquam homines temporis non dubitamus accendisse. Et infra. Puto ergo quod consilium et causa incarnationis fuit, ut mundum luce suæ sapientiæ illuminaret, et ad amorem suum accenderet. »

V. *Quod neque Deus et homo, neque homo persona, quæ Christus est, sit tertia persona in Trinitate.*

« Quando dico, Christus est tertia persona in Trinitate ; hoc volo dicere, quod Verbum, quod ab æterno tertia persona in Trinitate fuit, tertia persona sit in Trinitate ; et ita puto quod locutio sit figurativa. Si enim propriam diceremus esse, cum hoc nomen Christus idem sonet quod Deus et homo, tunc talis esset sensus ; Deus et homo est tertia persona in Trinitate, quod penitus est falsum. Et post pauca. Et est sciendum quod, quamvis concedamus quod Christus est tertia persona in Trinitate, non tamen concedimus quod hæc persona, quæ Christus est, sit tertia persona in Trinitate. »

VI. *Quod Deus non plus faciat ei qui salvatur antequam cohereat gratiæ, quam ei qui non salvatur.*

« Sic iterum solet quæri illud quod a quibusdam dicitur, scilicet utrum omnes homines ita sola misericordia salventur, ut nullus sit qui bonam voluntatem habere possit, nisi gratia Dei præveniente, quæ cor moveat, et bonam voluntatem inspiret, et inspiratam multiplicet, et multiplicatam conservet. Quod si ita est quod homo ex se nihil boni operari possit, aut aliquo modo ad divinam gratiam suscipiendam per li-

Digitized by Google

première grâce, ne pût s'élever à la grâce, on ne voit pas qu'il soit possible de l'accuser; et s'il n'a pas la grâce, c'est bien plutôt à son Créateur qu'à lui qu'on devrait s'en prendre. Mais il n'en est pas ainsi, on doit même dire qu'il en est tout autrement, comme effectivement cela est vrai. On doit donc dire que l'homme, par le moyen de la raison qu'il a reçue de Dieu, peut adhérer à la grâce qui lui est offerte, et que Dieu ne fait pas plus pour celui qui se sauve, tant qu'il n'a point encore adhéré à la grâce, que pour celui qui ne se sauve point. En effet, Dieu se conduit par rapport aux hommes de la même manière qu'un joaillier qui a des pierres précieuses à vendre, il les expose aux regards des passants, les leur présente à tous indistinctement, et excite en eux, en les leur montrant, le désir de les acheter. Celui qui est prudent et qui sait qu'il en a besoin travaille pour se les procurer; il acquiert de l'argent, et les achète: au contraire, l'indolent et le paresseux ne travaille point quoiqu'il soit plus robuste que l'autre et il ne les achète point; s'il ne se les procure pas, la faute en est donc à lui. De même en est-il de Dieu. Il expose devant tous les hommes ses grâces, et il les engage par les saintes Ecritures, et par ses plus éminents docteurs à se servir de leur libre arbitre, pour s'attacher à la grâce, s'ils sont sages et prudents, en se mettant en mesure de le faire dans la suite, grâce à son libre arbitre. Mais le paresseux au contraire, embarrassé par les désirs de la chair, tout en désirant d'être heureux, ne veut pourtant jamais rien faire pour s'éloigner du mal; bien au contraire, il néglige de faire ce qu'il devrait pour cela, quoiqu'il lui fût possible, s'il le voulait, d'adhérer, à la grâce, par le libre arbitre: voilà comment il se trouve négligé par le Tout-Puissant. »

VII. *Dieu ne doit point empêcher le mal.*

« Voyons d'abord ce qu'on entend par consentir et ne pas consentir au mal. On dit que quelqu'un consent au mal, quand, pouvant et devant l'empêcher, il ne l'empêche point; ou si, le devant, il ne le peut. Au contraire, il n'est pas censé y consentir s'il peut seulement l'empêcher et qu'il ne le doive point: à plus forte raison, n'en répond-il point s'il ne peut ni ne doit l'empêcher. De là je conclus que Dieu est tout à fait étranger au mal par sa volonté, puisqu'il ne doit ni ne peut l'empêcher. Il ne le doit point, car, la chose arrivant en vertu de sa bonté, de la meilleure manière possible il ne doit en aucune façon vouloir l'empêcher; mais de plus il ne peut pas l'empêcher attendu que sa bonté après avoir choisi un moindre bien ne peut préparer un obstacle à un bien plus grand. »

VIII. *Nous n'avons contracté du péché d'Adam que la coulpe, non la peine.*

« Il faut savoir que, lorsqu'on dit que le péché originel se trouve dans les enfants, cela s'entend de la peine temporelle et éternelle qu'ils doivent subir par suite de la faute de notre premier père. » Un peu plus loin il ajoute: « De même on dit, en parlant de notre premier père: c'est en lui que tous ont péché, en ce sens que nous étions tous en germe

---

berum arbitrium sine auxilio gratiæ se erigere, prout dictum est, non possit; non videtur ratio, quare si peccat puniatur. Si enim non potest ex se aliquid boni facere, et talis factus est qui sit pronior ad malum, quam ad bonum; nonne si peccat immunis est a culpa; et numquid Deus, qui ita infirmum et fragilis naturæ eum fecit, est laudandus de tali creatione? Imo si ita esset, nonne potius culpandus videretur? Et post pauca. Quod si ita esset quod homo ad divinam gratiam percipiendam se erigere sine alterius gratia non posset; non videtur ratio esse, quare homo inculparetur; et Dei gratiam non habere potius in auctorem ipsius refundendum videretur. Quod ita non est, sed longe aliter dicendum, prout rei veritas se habet. Dicendum est ergo, quod homo per rationem, a Deo quidem datam, gratiæ appositæ cohærere potest; nec Deus plus facit illi qui salvatur antequam cohæreat gratiæ, quam illi qui non salvatur. Ita enim se gerit Deus erga homines, quemadmodum mercator qui habet pretiosos lapides venales, qui videlicet exponit eos in foro, et æque omnibus offert, et per ostensos desiderium in eis ad emendum excitat. Qui prudens est, sciens se eis indigere, laborat ut habeat; acquirit nummos, et emit eos; qui deses est et piger, etsi desiderium habeat, quia tamen piger est, non laborat, etsi fortior sit alio corpore, nec emit eos; et ideo culpa sua quod caret illis. Similiter Deus gratiam suam apponit omnibus, et consulit Scripturis et Doctoribus eximiis, ut pro libertate arbitrii, qua gratiæ cohæreat qui prudens est, providens sibi in futuro ex libertate arbitrii qua huic cohæret gratiæ. Piger vero a carnalibus desideriis implicatus, etsi desideret beatificari, nunquam tamen vult laborare compescendo se a malo, sed negligit, quamvis per liberum arbitrium possit cohærere gratiæ; et sic ab omnipotenti Deo negligitur. »

VII. *Quod Deus non debeat mala impedire.*

« In primis videndum est, quid sit consentire malo; et quid non. Ille equidem malo consentiens dicitur, qui cum debeat hoc prohibere, et possit, non prohibet; si autem debeat, et non possit; et e contrario si possit et non debeat, non est reus. Si vero nec debet, nec potest, multo minus reus censendus est. Et ideo Deus a consensu malorum est alienus, qui nec debet, nec potest mala impedire. Ideo non debet, quia cum res per benignitatem illius eveniat eo modo, quo melius potest, nullo modo hoc velle debet. Ideo autem non potest, quia bonitas illius electo minori bono, illi quod majus est impedimentum minime parare potest. »

VIII. *Quod non contraximus ex Adam culpam, sed pœnam.*

« Sciendum est, quod cum dicitur originale peccatum est in parvis; hoc dicitur pro pœna temporali

Digitized by Google

en lui quand il a péché. Mais il ne s'en suit pas que tous les hommes aient péché puisqu'ils n'existaient pas encore; car, quiconque n'est point, ne saurait pécher. »

IX. *Le corps du Seigneur ne tombe point à terre.*

« Au sujet des espèces du pain et du vin, on demande si elles subsistent actuellement dans le corps de Jésus-Christ, de même qu'elles subsistaient avant la consécration dans la substance du pain et dans celle du vin qui ont été changées au corps de Jésus-Christ, ou bien si elles sont seulement dans l'air. Il est vraisemblable qu'elles subsistent dans l'air, puisque le corps du Christ a ses traits et son espèce comme tous les autres corps humains. Quant aux espèces eucharistiques du pain et du vin, elles ne servent qu'à cacher et à couvrir le corps de Jésus-Christ. » Un peu plus loin il dit : « On demande encore au sujet de ce qu'il semble être multiple... d'où il est prescrit de le conserver d'un samedi à l'autre, comme nous lisons qu'on conservait jadis les pains de proposition. Il semble aussi être rongé par les souris et tomber à terre de la main du diacre ou du prêtre : c'est ce qui fait demander pourquoi Dieu permet que ces choses arrivent dans son corps, ou bien dans l'hypothèse où ces choses ne se passent point dans le corps de Notre-Seigneur, si elles ne se passent ainsi qu'en apparence. Nous répondons à cela qu'elles ne se passent effectivement point dans le corps, mais que Dieu fait qu'elles se passent dans les espèces elles-mêmes pour réprimer la négligence de ses ministres. Quant à son corps, il le place et le conserve selon qu'il lui plaît. »

X. *Les œuvres ne font point que l'homme soit pire ou meilleur.*

« On demande ordinairement qu'est-ce que Dieu récompense : si ce sont les ni œuvres, ni les intentions, ni les unes et les autres en même temps. L'autorité semble vouloir que ce soient les œuvres que Dieu récompense éternellement, attendu que l'Apôtre a dit : Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, et que saint Athanase a dit : « On rendra compte de ses œuvres. » Un peu plus loin il dit : « Ceux qui ont fait le bien iront à la vie éternelle, ceux au contraire qui ont fait le mal, au feu éternel. Pour nous, nous disons qu'ils sont éternellement récompensés soit pour le bien soit pour le mal, et nous ne croyons pas que les œuvres rendent l'homme pire ou meilleur; à moins que, pendant l'action sa volonté ne se porte avec plus de force encore à ce qu'il fait. Nous ne disons rien là de contraire à ce que disent l'Apôtre et les autres auteurs ; car, quand l'Apôtre dit que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, il met l'effet pour la cause, l'œuvre pour la volonté ou l'intention. »

XI. *Ceux qui ont crucifié le Christ sans le connaître n'ont pas péché. Il n'y a pas de péché d'ignorance.*

« On nous oppose le fait des Juifs, qui ont crucifié le Christ, celui des hommes qui, en persécutant les martyrs pensaient rendre gloire à Dieu, et enfin celui d'Eve qui n'agit point contre sa conscience puisqu'elle fut séduite, et on nous fait remarquer que tous ont péché. A cela je réponds

---

et æternæ, quæ debetur eis ex culpa primi parentis. Et paulo post. Similiter dicitur, in quo omnes peccaverunt; ideo scilicet, quia seminarium omnium erat in illo qui peccavit. Non tamen inde provenit, quod omnes peccassent qui non erant; et qui non est, non peccat. »

IX. *Quod corpus Domini non cadit in terram.*

« De speciebus panis et vini quæritur, si sint modo in corpore Christi, sicut prius erant in substantia panis et vini, quæ versa est in corpus Christi; an sint in aere. Sed veri similius est quod sint in aere, cum sint in corpore Christi sua lineamenta, et suam speciem habeat, sicut alia corpora humana. Species vero istæ, scilicet panis et vini, fiunt in ore ad celandum et obtegendum corpus Christi. Et post pauca. Hic autem quæritur de hoc quod qui videtur esse multitud... unde et præcipitur, quod a Sabbato usque ad Sabbatum servetur, sicut de panibus propositionis factum fuisse legitur, a muribus etiam corrodi videtur. Et ideo quæritur, quare Deus permittat ista fieri in corpore suo. An fortassis non ita fiat in corpore, sed tantum ita faciat apparere in specie? Ad quod dicimus, quod revera non est sic in corpore, sed Deus ita in speciebus ipsis propter negligentiam ministrorum reprimendam habere facit; corpus vero suum, prout ei placet reponit et conservat. »

X. *Quod propter opera nec melior, nec pejor efficiatur homo.*

« Solet quæri quid Domino remuneretur opus, an intentio, seu utrumque. Auctoritas autem videtur velle, quod opera a Deo æternaliter remunerentur, ait namque Apostolus : Reddet Deus unicuique secundum opera sua, Et Athanasius ait: Reddituri sunt de factis propriis rationem. Et paulo post ait. Et qui bona egerunt ibunt in vitam æternam, qui vero mala in ignem æternum. Nos vero dicimus, quod æternaliter a Deo remunerentur, sive ad bonum, sive ad malum ; nec propter opera pejor, vel melior efficitur homo, nisi dum operatur, fortassis voluntas ejus in aliquo augmentetur. Nec est contra Apostolum vel alios auctores, quia cum Apostolus dixit, reddet unicuique, etc., ibi effectum pro causa posuit, opus scilicet pro voluntate seu intentione. »

XI. *Quod non peccaverunt qui Christum crucifixerunt ignoranter; et quod non sit culpæ adscribendum quidquid fit per ignorantiam.*

« Opponit de Judæis qui Christum caucifixerunt, et de aliis qui martyres persequendo putabant se obsequiuum præstare Deo ; et de Eva..... quæ non egit contra conscientiam, quoniam seducta est, et tamen certum est eam peccasse. Ad quod nos dicimus

Digitized by Google

qu'en effet ces Juifs, dans leur simplicité, n'agissant point contre leur conscience, ne persécutant Jésus-Christ que par zèle pour leur loi et ne pensant point mal faire n'ont réellement pas commis de péché, et que s'ils sont damnés ce n'est pas à cause de cela mais en punition d'autres péchés précédents qui les ont fait tomber dans leur aveuglement. Parmi eux il s'en trouvait même d'élus ; ce sont ceux pour qui Jésus-Christ a prié en disant : — Mon père, pardonnez-leur ; car ils ne savent ce qu'ils font. — Il ne demanda point dans sa prière que ce péché leur fut remis puisque à proprement parler ce n'était point un péché ; mais plutôt que leurs péchés précédents leur fussent pardonnés. »

XII. *Du pouvoir de lier et de délier.*

« Pour ce qui est dit dans saint Mathieu, tout ce que vous lierez sur la terre, etc ; voici comment il faut l'entendre. Tout ce que vous lierez sur la terre, c'est-à-dire dans l'Eglise présente. » Un peu plus loin il dit : « L'Evangile semble nous contredire, lorsque nous disons que Dieu seul peut remettre les péchés ; car Jésus-Christ a dit à ses disciples : — Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux qui vous les remettrez. — Mais nous disons que ces paroles ne s'adressaient qu'aux Apôtres, non point à leurs successeurs. » Puis il ajoute : « Si pourtant quelqu'un prétend quelles étaient dites aussi pour les successeurs des Apôtres, il faut, en ce cas, entendre ce passage de la même manière que nous avons expliqué le précédent. »

XIII. *La suggestion, la délectation et le consentement.*

« Il faut bien savoir que la suggestion n'est pas un péché, pour celui à qui elle s'adresse, non plus que la délectation qui suit la suggestion, laquelle ne se produit dans l'âme qu'à cause de notre faiblesse et par le souvenir du plaisir qui se trouve dans l'accomplissement de la chose que le tentateur suggère à notre esprit ; il n'y a que dans le consentement, qui n'est autre que le mépris de Dieu, que consiste le péché. » Puis un peu plus loin il dit encore : « Nous ne disons pas que ce soit la volonté de faire ceci ou cela, ni même l'action qu'on fait qui soit un péché, mais plutôt, comme nous l'avons dit plus haut, que c'est dans le mépris de Dieu procédant d'un certain acte de la volonté qu'est le péché. »

XIV. *La Toute-Puissance appartient proprement et spécialement au Père.*

« Si nous devons rapporter la puissance autant à la notion de l'être qu'à l'efficacité de l'opération, nous retrouvons que la toute-puissance appartient en propre et spécialement à la personne du Père, en ce que non-seulement il peut tout également avec les deux autres personnes, mais encore en ce qu'il tient seul l'être de lui-même, non point d'un autre. Or, s'il subsiste par lui-même, il est également tout-puissant par lui-même. »

Tels sont les principaux chapitres de la théologie ou plutôt de la stultologie de Pierre Abélard.

---

quod revera illi simplices Judæi non agebant contra conscientiam, sed potius zelo legis suæ Christum persequebantur ; nec putabant se male agere, et ideo non peccabant ; nec propter hoc aliqui eorum damnati sunt, sed propter præcedentia peccata, merito quorum in istam cæcitatem devoluti sunt. Et inter illos erant electi illi pro quibus Christus oravit, dicens : Pater dimitte illis, quia nesciunt quid faciunt. Nec oravit, ut hoc peccatum eis dimitteretur, cum hoc peccatum non esset, sed potius peccata præcedentia. »

XII. *De potestate ligandi et solvendi.*

« Illud quod in Matthæo legitur : Quæcumque ligaveris super terram, etc., sic intelligendum est : Quæcumque ligaveris super terram, id est in præsenti vita, erit ligatum et in cœlis, id est, in præsenti Ecclesia. Et post pauca. Huic sententiæ, qua dicimus Deum solum dimittere peccata, Evangelium videtur obviare ; ait namque Christus ad discipulos suos : Accipite Spiritum Sanctum, quorum remiseritis peccata remittuntur eis. Sed nos dicimus quod hoc dictum est solis Apostolis, non successoribus eorum. Et statim subditur. Si quis tamen successoribus eorum convenire hoc dixerit, ad modum supradictæ auctoritatis hanc quoque exponere decet. »

XIII. *De suggestione, delectatione, et consensu.*

« Sciendum quoque quod suggestio non est peccatum illi cui suggestio fit, nec delectatio consequens suggestionem, quæ delectatio inest ex infirmitate et memoria voluptatis, quæ est in impletione illus rei quam adversarius suggerit, sed solus consensus, qui et contemptus Dei dicitur in quo peccatum consistit. Et post pauca. Nec dicimus quod voluntas faciendi hoc vel illud, nec et ipsum opus sit peccatum, sed potius, ut superius dictum est, ipse Dei contemptus ex aliqua voluntate. »

XIV. *Quod ad Patrem proprie vel specialiter pertinet omnipotentia.*

« Si potentiam tam ad notitiam subsistendi, quam ad efficaciam operationis referamus, invenimus ad proprietatem personæ Patris proprie vel specialiter omnipotentiam attinere ; quod non solum cum cæteris duabus personis æque omnia efficere potest, verum etiam ipse solus a se, non ab alio exsistere habet ; et sicut habet a se exsistere, ita etiam ex se habet posse. »

Hæc sunt Capitula Theologiæ, imo Stultologiæ Petri Abaelardi.

Digitized by Google

LETTRE CENT QUATRE-VINGT-DIXIÈME

OU TRAITÉ DE SAINT BERNARD

CONTRE QUELQUES ERREURS D'ABÉLARD,

AU PAPE INNOCENT II.

PRÉFACE.

A son très-aimable Père et seigneur le souverain Pontife Innocent II, le frère Bernard abbé de Clairvaux, l'hommage de son néant.

C'est une des prérogatives de l'église romaine de ne pouvoir errer en matière de foi.

C'est à Votre Sainteté apostolique qu'on doit s'adresser, quand le royaume de Dieu est en danger ou souffre quelque scandale, principalement en ce qui regarde la foi. Où trouver en effet un endroit plus propre à réparer nos pertes que celui où on ne peut errer en matière de foi, comme c'est le privilège de votre siége apostolique? N'est-ce point à Pierre en effet qu'il a été dit: « J'ai prié pour vous en particulier, afin que votre foi ne défaille point (*Luc.*, XXII, 32)? » C'est donc de son successeur qu'il faut exiger ce qui est dit ensuite: « Lors donc que vous serez converti, ayez soin de confirmer vos frères. » Or c'est aujourd'hui, très-saint Père, qu'il est nécessaire d'accomplir cette parole; il est temps d'exercer votre primauté, de signaler votre zèle et d'honorer votre ministère. Remplissez les devoirs de celui dont vous occupez la place, en affermissant par vos avis la foi dans les cœurs où elle est ébranlée et en écrasant sous le poids de votre autorité, les corrupteurs de la foi.

CHAPITRE I.

Exposition et réfutation des dogmes impies d'Abélard, sur la Trinité.

Dogmes d'Abélard sur la Foi.

1. Il a paru en France un homme qui, d'ancien docteur qu'il était vient de se faire théologien, et qui, après avoir passé les premières années de sa jeunesse, dans les exercices de la dialectique, vient à présent nous débiter ses rêveries sur l'Ecriture-sainte. Non content de réveiller des erreurs depuis longtemps condamnées soit chez lui soit chez les autres il en enfante même de nouvelles. Se figurant tout savoir dans le ciel et sur la terre, excepté le verbe je ne sais pas [a], il jette les yeux sur tout, scrute les

[a] Dans quelques éditions, il y a: « Je ne sais quoi: » Mais les manuscrits portent le mot « je ne sais » tout simplement, ce qui nous semble préférable pour le sens; car saint Bernard veut dire que Abélard ne recule devant aucune question et ne peut consentir à avouer jamais qu'il ne sait pas. Voir aux Notes de la fin du volume.

EPISTOLA CXC,

SEU TRACTATUS S. BERNARDI ABBATIS

CONTRA QUÆDAM CAPITULA ERRORUM ABAELARDI,

AD INNOCENTIUM II, PONTIFICEM.

PRÆFATIO.

Amantissimo Patri domino Innocentio summo Pontifici, frater B. ClaræVallis vocatus abbas, modicum id quod est.

Oportet ad vestrum referri apostolatum pericula quæque et scandala emergentia in regno Dei, ea præsertim quæ de fide contingunt. Dignum namque arbitror ibi potissimum resarciri damna fidei, ubi non possit fides sentire defectum. Hæc quippe hujus prærogativa Sedis. Cui enim alteri aliquando dictum est: *Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua?* Ergo quod sequitur, a Petri successore exigitur: *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* Id quidem modo necessarium. Tempus est ut vestrum agnoscatis, Pater amantissime, principatum; probetis zelum, ministerium honoretis. In eo plane Petri impletis vicem, cujus tenetis et sedem, si vestra admonitione corda in fide fluctuantia confirmatis, si vestra auctoritate conteritis fidei corruptores.

CAPUT I.

Impia Abaelardi de sancta Trinitate dogmata recenset, et explodit.

1. Habemus in Francia novum de veteri magistro Theologum, qui ab ineunte ætate sua in arte dialectica lusit, et nunc in Scripturis sanctis insanit. Olim damnata et sopita dogmata, tam sua videlicet, quam aliena, suscitare conatur, insuper et nova addit. Qui dum omnium quæ sunt in cœlo sursum, et quæ in terra deorsum, nihil, præter solum *Nescio*, nescire dignatur; ponit in cœlum os suum, et scrutatur alta Dei, rediensque ad nos refert verba inef-

Digitized by Google

mystères mêmes de Dieu, et, après ses investigations, vient nous rapporter des choses qu'il n'est donné à aucune langue humaine d'exprimer. Prêt à rendre raison de tout, il prétend même expliquer ce qui dépasse la raison, en dépit des règles de la foi et de la raison elle-même. Qu'y a-t-il en effet de plus contraire à la raison que de vouloir la faire servir à se surpasser elle-même, et que peut-on voir de plus opposé à la foi que de refuser de croire tout ce qui dépasse la portée de la raison? Au reste, voici le sens qu'il donne à ces paroles du sage: « Celui qui croit trop vite est un homme léger (*Eccles* XIX, 4): » Il dit que croire trop vite [a] c'est faire marcher la foi avant la raison, quoique le Sage ne parle point ici de la foi que nous devons à Dieu, mais de la créance que les hommes se doivent mutuellement. Or, le pape saint Grégoire dit que la foi divine est sans mérite, dès que la raison lui fournit des preuves, et il loue les Apôtres d'avoir suivi le Sauveur dès le premier commandement qu'il leur en fit (*Grég. homil.* XXVI, in Evang.), persuadé que c'est dans le sens d'une louange qu'il faut entendre ces paroles : « Il m'a obéi, aussitôt qu'il a entendu ma voix (*Psalm.* XVII, 48), » tandis que les disciples furent blâmés d'avoir été lents et tardifs à croire (*Marc.*, XVI, 19), Marie est louée d'avoir prévenu la raison par la foi (*Luc.*, I, 8); Zacharie au contraire est puni d'avoir cherché dans sa raison les preuves de sa foi. (*Ibidem*); enfin Abraham est estimé heureux d'avoir cru ce qu'on lui faisait espérer contre toute espérance (*Rom.*, IV, 13).

2. Notre Théologien s'exprime tout autrement. A quoi bon dit-il, [b] parler pour instruire, si on ne rend pas intelligible ce que l'on enseigne? » Aussi, dans l'espérance qu'il donne à ses disciples de leur expliquer ce que la foi a de plus abstrait et de plus sublime, il établit des degrés dans la Trinité, des modes dans la majesté de Dieu, des nombres dans l'éternité. Il enseigne que « Dieu le Père est la puissance absolue, le Fils une certaine puissance [c] et que le Saint-Esprit n'est pas une puissance; que le Fils est à l'égard du Père ce qu'une certaine puissance est à la puissance absolue, l'espèce au genre, le matériel à la matière, l'homme à l'animal, le cachet d'airain au métal dont il est fait. » N'est-ce point aller plus loin qu'Arius lui-même? Peut-on entendre de pareilles choses et ne pas se boucher les oreilles à de semblables blasphèmes? Ces sentiments, ces nouveautés profanes et de semblables expressions ne font-elles point horreur? Il dit encore que : « à la vérité le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, mais qu'il n'est pas de la même substance

La Trinité.

[a] Tel est le sens qu'Abélard donne à ce texte, dans le livre second de son *Introduction à la Théologie*, que nous appellerons désormais simplement sa *Théologie*. Voici en quels termes il s'exprime à la page 1060 : « C'est croire vite ou facilement que d'acquiescer imprudemment et sans discernement aux choses qui nous sont dites, avant que d'avoir discuté, autant que possible, ce qu'on nous propose à croire, mais dont la raison nous est inconnue, et de s'être assuré qu'on peut y ajouter foi. »

[b] Voici le passage de la *Théologie* d'Abélard, page 1063, dont saint Bernard donne ici le sens : « A quoi bon dire les choses telles qu'elles sont si celui qui les entend ne les comprend pas? »

[c] Abélard se plaint que cette erreur lui ait été imputée par malice (Voir son *Apologie*, page 331), et il proteste qu'il la repousse et la déteste de toutes ses forces comme une invention du diable. Cependant l'auteur anonyme qui avait été son disciple et qui devint son adversaire, accuse à ce sujet Abélard de mensonge, dans un opuscule qui se trouve imprimé dans le tome IV de *Bibliothèque de Cîteaux*, page 339. « Je me demande d'abord, dit-il, pourquoi il accuse un abbé d'un ordre saint et d'un grand nom, de lui imputer faussement d'avoir écrit dans *sa Théologie* que le Fils est une certaine puissance et que le Saint-Esprit n'est point une puissance? etc. » Après cela, il prouve qu'Abélard s'est effectivement exprimé ainsi, en citant les propres paroles de *son Apologie*, où toutefois on ne les retrouve plus maintenant non plus que plusieurs autres expressions que le même Anonyme rapporte à la page 242. Mais Abélard, dans sa *Théologie*, enseigne au livre I, page 991, en parlant du Fils, que « la sagesse divine est une certaine puissance divine, etc. » Et au livre II, il parle du Fils et du Saint-Esprit, comme nous le dirons plus loin.

---

fabilia, quæ non licet homini loqui; et dum paratus est de omnibus reddere rationem, etiam quæ sunt supra rationem, et contra rationem præsumit, et contra fidem. Quid enim magis contra rationem, quam ratione rationem conari transcendere? Et quid magis contra fidem, quam credere nolle quidquid non possit ratione attingere? Denique exponere volens illud Sapientis *: *Qui credit cito, levis est corde.* Cito credere est, inquit, adhibere fidem ante rationem, cum hoc Salomon non de fide in Deum, sed de mutua inter nos credulitate loquatur. Nam illam quæ in Deum est fidem beatus papa Gregorius negat plane habere meritum, si et humana ratio præbeat experimentum; laudat autem Apostolus quod ad unius jussionis vocem secuti sunt Redemptorem. Scit nimirum pro laude dictum : *In auditu auris obedivit mihi;* increpatos et regione Discipulos, quod tardius credidissent. Denique laudatur Maria, quod rationem fide prævenit; et punitur Zacharias quod fidem ratione tentavit; et rursum Abraham commendatur, qui contra spem in spem credidit.

al. Salomonis.

2. At contra Theologus noster : Quid, inquit, ad doctrinam loqui proficit, si quod docere volumus, exponi non potest ut intelligatur? Et sic promittens intellectum auditoribus suis, in his etiam quæ sublimiora et sacratiora profundo illo sinu sacræ fidei continentur, ponit in Trinitate gradus, in majestate modos, numeros in æternitate. Denique constituit Deum Patrem plenam esse potentiam, Filium quandam potentiam, Spiritum sanctum nullam potentiam; atque hoc esse Filium ad Patrem, quod quandam potentiam, ad potentiam, quod speciem ad genus, quod materiatum ad materiam, quod hominem ad animal, quod æreum sigillum ad æs. Nonne plus quam Arius hic? Quis hæc ferat? Quis non claudat aures ad voces sacrilegas? Quis non horreat profanas novitates et vocum, et sensuum? Dicit etiam Spiritum sanctum procedere quidem ex Patre et

Digitized by Google

qu'eux[a]. » D'où vient-il donc ? Du néant, comme la créature, puisque selon l'Apôtre, tout est sorti de Dieu. » Eh quoi ? le Saint-Esprit procéderait du Père et du Fils comme les autres créatures, il serait produit du néant comme tous les êtres créés et non point de l'essence de Dieu, en un mot il serait créé comme tout ce qui est ? Connait-il en effet un troisième moyen de le faire procéder du Père et du Fils, tout habile qu'il soit à imaginer des nouveautés et à se faire des idées, à inventer des systèmes et à affirmer ce qui n'est pas comme ce qui est ? « Car, s'il était de la substance du Père, dit-il, il serait engendré et, ainsi, le Père aurait deux Fils. » Comme si tout ce qui sort d'une substance était engendré par cette substance. Est-ce que les pous, les lentes et les humeurs du corps ne sortent point de la substance de la chair; sont-ils pour cela engendrés par elle ? Et les vers, qui se forment et qui naissent du bois pourri ne sortent-ils point de la substance de ce bois, quoiqu'ils n'en soient point engendrés ? Et les teignes qui naissent de la substance même de nos vêtements en sont-elles engendrées pour cela ? je pourrais citer une multitude d'exemples pareils.

Abélard nie que le Saint-Esprit procède de la substance du Père et du Fils.

3. Après tout, je suis bien étonné qu'un homme qui se pique de tant de subtilité et d'érudition, avoue que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils et soutienne en même temps qu'il ne procède point de la substance de l'un et de l'autre. Est-ce que par hasard, il voudrait faire procéder les deux premières personnes de la troisième ? Ce serait un dogme inouï et abominable. Si le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Père et du Fils et si le Père et le Fils ne sont point de celle du Saint-Esprit, en quoi je vous prie, seraient-ils consubstantiels ? Qu'il confesse donc avec l'Eglise que le Saint-Esprit est de la substance de ceux de qui il le fait procéder, ou qu'il déclare ouvertement avec Arius, qu'il ne leur est point consubstantiel, mais qu'il est une simple créature. De plus, s'il est vrai que le Fils soit de la substance du Père et que le Saint-Esprit n'en soit point, il s'ensuit nécessairement, qu'ils diffèrent l'un de l'autre, non-seulement en ce que le premier est engendré et que l'autre ne l'est point, mais en ce que l'un est de la substance du Père et que l'autre n'en est point; or jamais l'Eglise [b] catholique n'a connu cette dernière différence. Si nous l'admettons, que devient la Trinité, que devient l'unité ? Si, en effet, selon son opinion, le Fils et le Saint-Esprit ont plusieurs différences entre eux, et surtout s'ils en ont une substantielle, comme il s'efforce de l'établir, il n'y a plus d'unité; d'un autre côté, si on dépouille le Saint-Esprit de la substance du Père et du Fils, il n'y aura plus non plus Trinité, mais dualité. Il n'est pas convenable, en effet, d'admettre dans la Trinité une personne qui, dans sa subs-

[a] Voici en quels termes Abélard s'est exprimé au livre II de sa *Théologie*, page 1085 : « Le Fils et le Saint-Esprit viennent du Père, l'un par voie de génération, l'autre par voie de procession. La génération diffère de la procession en ce que celui qui est engendré est de la substance du Père, puisqu'il est, comme nous l'avons dit, la sagesse même ; or, l'être de la sagesse est préeisément d'être une certaine puissance. Quant à la charité, elle a rapport plutôt à la bonté de l'âme qu'à sa puissance. D'où il suit qu'on a raison de dire que le Fils est engendré du Père, ce qui revient à dire qu'il est de la propre substance du Père, etc. » C'est donc sans raison, pour ne pas dire avec impudence, qu'Abélard se plaint dans son *Apologie* qu'on lui ait imputé cette doctrine « par malice ou par ignorance. »

[b] Plusieurs éditions ajoutent le mot *foi* en cet endroit, mais il manque dans tous les manuscrits. C'est d'ailleurs une expression familière à saint Augustin, pour désigner la foi catholique ou l'église catholique, comme on peut le voir en plusieurs endroits de ses *Confessions*, particulièrement livre V, chapitre 14, livre VI, chapitre 4, livre VII, chapitre 1, et dans son livre contre le *Mensonge*, chapitre 7. Voir saint Bernard, *de la Considération*, livre III, n. 3, les sermons soixante-quatrième et soixante-cinquième, n. 8, et le soixante-sixième, n, 4.

Filio, sed minime de Patris esse Filiive substantia. Unde ergo ? an forte ex nihilo sicut et universa quæ facta sunt ? Nam et ipsa ex Deo esse non diffitetur Apostolus, nec veretur dicere : *Ex quo omnia*. Quid igitur ? Dicemus ex Patre et Filio Spiritum sanctum non alio prorsus procedere modo, quam omnia, id est non essentialiter sed creabiliter ; ac perinde creatum sicut et omnia ? Aut numquid tertium inveniet sibi modum, quo eum ex Patre Filioque producat, homo qui nova semper inquirit, et quæ non invenit fingit, affirmans ea quæ non sunt tanquam ea quæ sunt ? At si esset, inquit, de substantia Patris, profecto genitus esset, et duos Pater filios haberet. Quasi vero omne quod de substantia aliqua est, continuo ipsum a quo est habeat genitorem. Num vero pediculi, aut lendes *, aut phlegmata *, vel filii carnis ? sunt, vel non sunt de substantia carnis ? aut vermes de ligno putrido prodeuntes, aliunde quam de ligni substantia sunt, qui tamen filii ligni non sunt ? Sed et tineæ de substantia pannorum substantiam habent, generationem non habent ; et multa in hunc modum.

* *al.* lentes. * *al.* fleumata.

3. Miror autem hominem acutum et sciolum, ut quidem ipse sibi videtur, quomodo cum Spiritum sanctum fateatur Patri et Filio consubstantialem, neget tamen ex Patris Filiique prodire substantia. Nisi forte illos ex ipsius procedere velit, quod quidem inauditum est, et nefandum. Si autem nec is de illorum, nec illi de hujus substantia sunt; ubi, quæso, consubstantialitas ? Aut ergo fateatur cum Ecclesia, Spiritum sanctum de substantia illorum esse, a quibus non negat procedere; aut certe cum Ario consubstantialitatem deneget, et prædicet aperte creationem. Deinde si Filius de substantia Patris est, Spiritus sanctus non est; differant necesse est à se invicem, non solum quia Spiritus Sanctus genitus non est, quod Filius est ; sed etiam quod Filius de substantia Patris est, quod Spiritus Sanctus non est. Quam quidem posteriorem differentiam Catholica hucusque nescivit. Si eam admittimus, ubi Trinitas, ubi unitas ? Siquidem Spiritu Sancto Filioque nova a se differentiarum numerositate distantibus, unitas dissipatur : præsertim cum substantialem esse pateat differentiam, quam iste conatur inducere. Porro autem Spi-

Digitized by Google

tance, n'a rien de commun avec les deux autres. Qu'il cesse donc de séparer de la substance du Père et du Fils le Saint-Esprit, qui procède de l'un et de l'autre, s'il ne veut, par une double impiété, ôter à la Trinité et attribuer à l'unité un nombre qui les détruit, double résultat que réprouve également la foi catholique. Mais ne voulant pas paraître ne m'appuyer dans une telle matière que sur des raisonnements humains, je l'invite à lire une lettre de Saint-Jérôme à Avitus (*Hiér.*, tom. I, Epist. 59), où, parmi les blasphèmes d'Origène qu'il réfute, il déteste celui par lequel il soutient que le Saint-Esprit n'est pas consubstantiel avec le Père. Je lui conseille également de lire le livre de saint Athanase, intitulé *De l'unité de la Trinité*; voici comment ce père s'exprime: « Quand je parle d'un seul Dieu, je n'exprime pas la seule personne du Père, attendu que je ne nie point que son Fils et le Saint-Esprit ne soient de la seule et même substance du Père (*Athan.*, Liv. de unit, Trin.). »

CHAPITRE II.

On ne peut admettre ni différence ni inégalité d'aucune sorte dans la Trinité.

Belle définition de Dieu.

4. Votre Sainteté voit comme les folles idées de ce visionnaire détruisent la Trinité, divisent l'unité et déshonorent la grandeur de Dieu. Car, quel que soit Dieu, on ne peut douter qu'il soit l'être le plus parfait [a] qu'on puisse concevoir. Si donc on admet la moindre imperfection dans cette unique et souveraine majesté considérée dans ses personnes; si on retranche à l'une d'elles ce qu'on accorde à l'autre ; le tout devient évidemment moins parfait que ce qu'on peut concevoir de plus parfait, puisqu'un tout infiniment parfait sous tous rapports, est plus parfait que celui qui ne l'est que sous un certain rapport. Celui-là donc se fait seul une juste idée de la grandeur de Dieu, autant qu'il est capable de le concevoir, qui ne se figure rien d'inégal là où tout est suprême ; rien de divisé là où tout est un; rien de défectueux là où tout est entier ; rien d'imparfait rien à quoi il manque quelque chose là où tout est tout. Le Père est tout, comme le Pere, le Fils et le Saint-Esprit sont tout. Le Fils est tout, comme le Père et le Saint-Esprit sont tout; le Saint-Esprit est tout, comme le Père et le Fils sont tout. Et ce tout n'est qu'un dans les trois personnes sans partage et sans diminution. Ces trois personnes sont le vrai et le souverain bien, mais ce bien n'est pas divisé entre elles, attendu qu'elles sont ce bien, non par participation, mais par essence. Et lorsqu'on dit avec beaucoup de vérité, que l'une a relation à l'autre, que l'une est produite par l'autre, on marque bien que les personnes sont distinctes, mais on ne divise point l'unité de leur nature. Si, en parlant de l'essence de Dieu qu'on ne peut ni comprendre ni exprimer, la foi et la religion nous obligent de dire qu'une personne n'est point l'autre, à cause de leurs propriétés personnelles, ce n'est pourtant point qu'elles soient d'une nature différente. C'est un être simple et unique, en sorte que croire à la Trinité ce n'est pas nier l'unité, et que confesser l'unité ce n'est point détruire les propriétés des personnes. Après cela, loin de nous, comme elles le sont de la vérité, ces comparaisons exécrables, si contraires à la vérité, et qu'on pourrait plus justement appeler des dissemblances, tirées du genre et

Comparaisons absurdes d'Abélard.

[a] Anselme approuve fort cette définition de Dieu dans son *Monologus* et au commencement de son *Apologitique*.

---

ritu sancto a Patris Filiique substantia recedente, non Trinitas remanet, sed dualitas. Neque enim dignum est in Trinitate admitti personam, quæ nil habeat in substantia commune cum reliquis. Desinat ergo Spiritus Sancti processionem a Patris Filiique substantia separare; ne duplici impietate numerum et Trinitati minuat, et tribuat unitati, quod utrunque Fides abnuit christiana. Et ne de re tanta solis videar humanis inniti rationibus, legat epistolam Hieronymi ad Avitum; et certe videbit inter cæteras quas redarguit Origenis blasphemias, etiam hoc eum detestantem quod dixerit Spiritum Sanctum de substantia Patris non esse. Beatus Athanasius in libro de unita Trinitate ita loquitur : « Solum Deum ubi memoratus sum, non solam personam Patris indicavi; quia Filium et Spiritum Sanctum de hac ipsa sola substantia Patris esse non abnegavi. » Hoc Athanasius.

CAPUT II.

In Trinitate non esse admittendam ullam disparitatem, sed omnimodam æqualitatem.

4, Videt Sanctitas Vestra, quomodo isto non disputante, sed dementante, et Trinitas non cohæret, et Unitas pendet; nec istud sine absque injuria majestatis. Quidquid namque illud est quod Deus sit, id sine dubio est, quo non possit majus aliquid cogitari. Si ergo in hac unica et summa majestate juxta considerationem personarum vel parum aliquid claudicare recipimus, dum quod uni plus datur alteri minuitur; minus profecto est totum ab eo, quo nihil majus valeat cogitari. Majus enim sine dubio est quod totum maximum est, quam quod ex parte. Ille vero digne pro sua possibilitate divinam æstimat magnificentiam, qui nil in ea cogitat dispar, ubi est totum summum; nil distans, ubi totum est unum; nil hians, ubi totum est integrum; nil denique imperfectum vel egens, ubi totum est totum. Totum nempe est Pater, quod Pater et Filius et Spiritus Sanctus; totum Filius, quod ipse et Pater et Spiritus Sanctus; totum Spiritus Sanctus, quod et ipse et Pater et Filius. Et totum, unum est totum, nec superabundans in tribus, nec imminutum in singulis. Nec enim verum summumque bonum, quod sunt, inter se particulariter dividunt; quoniam nec participaliter id possident, sed hoc ipsum essentialiter sunt. Nam quod alter ex altero, vel alter ad alterum veracissime dicitur, personarum sane designatio est, non uni-

Digitized by Google

de l'espèce [a], du métal et du cachet. En effet, le genre est supérieur à l'espèce, et ils diffèrent entre eux par leurs relations réciproques, tandis que Dieu est unique; il ne saurait donc y avoir jamais un trait de ressemblance entre une égalité si parfaite et une disproportion si grande. Il faut en dire autant de l'autre comparaison de l'airain en général et du morceau d'airain en particulier dont se compose le cachet. L'espèce étant inférieure au genre, comme je l'ai dit plus haut, il faut bien nous garder de penser qu'il y a la même différence entre le Fils et le Père. Ne disons pas non plus, comme ce Docteur, que le Fils est à l'égard du Père ce que l'espèce est au genre, l'homme à l'animal, le cachet au métal qui le compose, une certaine puissance à la puissance absolue. Toutes ces choses ont entre elles, un rapport naturel qui les subordonne les unes aux autres, et par conséquent, elles n'ont aucune proportion avec un être qui n'a rien de dissemblable et d'inégal. Vous voyez combien il faut être impie ou ignorant pour se servir de telles comparaisons.

CHAPITRE III.

Doctrine absurde d'Abélard qui attribue en propre et spécifiquement à une personne, des noms absolus et essentiels; réfutation de cette doctrine.

Les noms d'essence conviennent également aux trois personnes divines, il n'en est pas de même des noms de relation.

5. Mais considérez encore ce qu'il pense, ce qu'il enseigne et ce qu'il écrit. Il dit que la puissance appartient au Père et la sagesse au Fils, d'une manière propre et spécifique. Or cela est faux. En effet, il est très-vrai et parfaitement orthodoxe de dire que le Père est la sagesse, et le Fils, la puissance; mais ce qui est commun à tous les deux ne saurait être propre à l'un. Il n'en est pas des noms absolus comme des noms de relation, ceux-ci n'expriment que ce qu'une personne est par rapport à l'autre, ils sont en effet propres à chaque personne et incommunicables de l'une à l'autre. Le Père n'est point le Fils, et le Fils n'est point le Père; car on désigne par le nom de Père ce qu'il est, non pas en lui-même mais par rapport au Fils; et, par le nom de Fils, non pas ce que ce dernier est en soi, mais ce qu'il est par rapport au Père. Il n'en est pas de même des noms absolus de puissance, de sagesse et d'autres attributs; il n'y a que ceux de Père et de Fils qui soient propres au Père et au Fils, parce qu'ils expriment une relation personnelle : » Cela est vrai, dit-il, mais pour moi la tout-puissance est comme la propriété du Père, parce que non-seulement il est tout-puissant comme les deux autres personnes, mais que de plus il est le seul qui ne tienne l'être que de lui-même, non d'un autre, en sorte qu'il est le principe de la puissance comme de son existence (Abélard, *Théolog.*, lib. I, pag. 990). » O second Aristote! Si cette raison est valable, ne prouve-t-elle point aussi que la sagesse et la bonté sont propres au Père, puisqu'il ne tient pas moins de lui-même la sagesse et la bonté que l'être et le pouvoir? S'il en convient, comme il est forcé de le faire par son propre raisonnement, que devient, je vous le demande, cette belle division par laquelle il attribue la puissance au Père, la sagesse au Fils, la bonté au Saint-Esprit, d'une manière propre et particulière a chacun? Il est impossible en effet qu'une même chose soit commune à deux personnes et propre à chacune. Qu'il choisisse, il faut qu'il refuse la sagesse au Père pour l'attribuer au Fils, ou qu'il

[a] On peut lire à ce sujet le second chapitre de Guillaume, abbé de Saint-Thierry, contre Abélard.

---

tatis divisio. Licet namque in hac ineffabili et incomprehensibili Deitatis essentia, alter et alter (id quidem requirentibus proprietatibus personarum) sobrie catholiceque dicatur; non tamen ibi est alterum, et alterum, sed simplex unum: ut nec præjudicium faciat unitati Trinitatis confessio; nec proprietatum sit exclusio, vera assertio unitatis. Tam longe proinde fiat a sensibus nostris, quam est et a regula veritatis exsecranda illa de genere et specie non similitudo, sed dissimilitudo; et nihilominus illa de ære areoque sigillo; quoniam cum genus quidem et species, quod ad se invicem sunt, alterum superius, altera inferior sit, Deus autem unus sit; nunquam bene profecto conveniet tantæ æqualitati, et tantæ disparitati. Et rursum de ære, et quodam ære, quod est æreum sigillum, quoniam quod inde in eamdem usurpatur similitudinis rationem, simile est huic, idem judicium. Cum enim species (ut dixi) minor sit et inferior genere, absit ut hanc in Patre et Filio diversitatem cogitemus; absit ut huic acquiescamus dicenti, hoc esse Filium ad Patrem, quod speciem ad genus, quod hominem ad animal, quod æreum sigillum ad æs, quod aliquam potentiam ad potentiam. Sunt quippe cuncta hæc, mutua suæ connexione naturæ, ad se invicem superiora et inferiora; et ob hoc nulla prorsus admittenda similitudo ex his ad illud, ubi nihil est inæquale, nihil dissimile. Videtis de quanta vel imperitia, vel impietate descendat harum adinventio similitudinum.

CAPUT III.

Absurdum dogma Abaelardi, nomina absoluta et essentialia uni personæ proprie et specialiter attribuentis, oppugnat.

5. Adhuc advertite clarius quid sentiat, doceat, scribat. Dicit proprie et specialiter ad Patrem potentiam, ad Filium sapientiam pertinere, quod quidem falsum. Nam et Pater sapientia, et Filius potentia verissime sunt, sanissimeque dicuntur; et quod est commune amborum, non erit proprium singulorum. Alia illa sunt profecto vocabula, quæ non ad se ipsos dicuntur, sed ad alterutrum; et ideo est cuique suum, et non commune cum altero. Nam qui Pater est, Filius non est; et qui Filius est, Pater non est; quoniam non quod ad se, sed quod ad Filium Pater est, Patris nomine designatur; et item nomine Filii, non quod ad se Filius, sed quod est ad Patrem, exprimitur. Non sic potentia, non sic sapientia, neque alia multa, quæ

Digitized by Google

l'ôte au Fils pour la donner au Père; qu'il accorde la bonté au Saint-Esprit en l'ôtant au Père ou qu'il la donne au Père en l'ôtant au Saint-Esprit; ou bien il faut qu'il cesse de leur rendre propres des noms qui leur sont communs et d'attribuer la puissance en particulier au Père par la raison qu'il ne la tient que de lui-même, de peur d'être contraint par son raisonnement de lui attribuer également en propre la sagesse et la bonté, puisqu'il les tient également de lui-même.

6. Mais écoutons encore notre Théologien et voyons sa théorie dans la contemplation des mystères divins. Après avoir dit que la toute-puissance[a] est propre au Père, comme je l'ai fait remarquer plus haut, il en fait consister la plénitude et la perfection à régir et à discerner; puis il dit que la sagesse est propre au Fils et il la définit, non pas simplement une puissance, mais une certaine puissance, c'est-à-dire la puissance de discerner. Peut-être craint-il de manquer de respect au Père s'il accordait autant au Fils qu'à lui, et que n'osant donner au Fils la puissance entière il ne lui en accorde que la moitié. Il explique sa pensée par des exemples, et il dit que la puissance de discerner, qui n'est autre que le Fils, est une espèce de puissance, comme l'homme est une espèce d'animal, et le cachet d'airain une portion d'airain; et que la puissance de discerner est à l'égard de celle de régir et de discerner, c'est-à-dire que le Fils est par rapport au Père, ce que l'homme est par rapport à l'animal, le cachet d'airain par rapport à l'airain en général. « De même dit-il que dès que le cachet est d'airain, il s'ensuit qu'il y a de l'airain et que dès qu'on est homme il s'ensuit qu'on est animal, sans toutefois que la récipoque soit vraie; ainsi la sagesse étant en Dieu la puissance de discerner, il s'ensuit qu'elle est elle-même une puissance divine, sans que la proposition réciproque soit vraie pour cela. » Eh quoi, voulez-vous donc que, suivant votre parallèle, on dise que le Fils, en tant que Fils, est nécessairement le Père, et que l'un est ce qu'est l'autre, quoique la proposition contraire soit fausse? Si vous vous exprimez ainsi vous êtes hérétique, et si vous ne dites point cela, votre comparaison ne vaut rien.

Les trois personnes divines sont égales en puissance.

7. Mais pourquoi vous mettre l'esprit à la torture et aller chercher votre comparaison si loin. Pourquoi tant de détours pour la tirer de choses si disproportionnées? Pourquoi l'inculquer par une foule d'expressions vaines, et la présenter comme une merveille, si elle n'a aucun rapport avec l'objet auquel on l'applique? Le point capital n'est-il pas de nous montrer par l'application que vous en faites, quel rapport il y a entre le Père et le Fils? Selon vous, qui dit homme suppose animal, mais on ne peut renverser la proposition, parce que dans les règles de votre logique, l'espèce suppose le genre, tandis que le genre ne suppose point néces-

[a] C'est à peu près dans les mêmes termes que Gautier, évêque de Laon, s'élève contre Abélard, dans la lettre qu'il lui a adressée et qu'on peut voir au tome II du *Spicilége*, page 478.

---

ad se dicuntur; et Pater et Filius non singulariter, alter respectu alterius. Non, inquit, sed ad proprietatem personæ Patris proprie vel specialiter invenimus omnipotentiam attinere, quod non solum cum ceteris duabus personis æque omnia efficere potest verum etiam ipse solus a se, non ab alio exsistere habet; et sicut habet ex se exsistere, ita etiam ex se habet posse. O alterum Aristotelem! Annon eadem ratione, si hoc ratio esset, et sapientia et benignitas proprie pertinerent ad Patrem; cum et sapere, et benignum esse, æque a se Pater, et non ab alio habeat, quemadmodum et esse, et posse? Quod si non abnuit (nec enim de ratione potest) quid quæso facturus est de illa nobili sua partitione, in qua ut Patri potentiam, sic Filio sapientiam, sic Spiritui Sancto benignitatem proprie ac specialiter assignavit? Non enim una et eadem res proprie poterit convenire duobus, hoc est, ut cuique propria sit. Eligat quod vult; aut det sapientiam Filio, et tollat eam Patri; aut Patri tribuat, et auferat Filio; et rursum benignitatem aut Spiritui Sancto sine Patre, aut Patri sine Spiritu Sancto assignet; aut certe desinat nomina communia propria facere; et Patri, quoniam a seipso habet potentiam, non ideo tamen audeat concedere propriam; ne et benignitatem simul et sapientiam, quas a se nihilominus habet, identidem proprias ipsi sua ratione assignare cogatur.

6. Sed exspectemus adhuc, et videamus, quam theorice noster Theologus invisibilia Dei contempletur. Dicit (ut dixi) proprie omnipotentiam pertinere ad Patrem; atque hanc, ut sit integra et perfecta, in gerendo et discernendo constituit. Porro Filio, ut jam dictum est, assignat sapientiam; ipsamque non simpliciter quidem potentiam, sed quamdam in Deo potentiam esse definit, id est potentiam tantum discernendi. Forte timet injuriam facere Patri, si tantum tribuat Filio, quantum et ipsi; et cui non audet potentiam dare integram, concedit dimidiam. Et quod dicit, manifestis declarat exemplis, asserens potentiam discernendi, quæ est Filius, ita quandam esse potentiam, quemadmodum homo quoddam est animal, et sigillum æreum quoddam est æs; atque hoc esse potentiam discernendi, ad gerendi discernendique potentiam, id est Filium ad Patrem, quod homo ad animal est, quod æreum sigillum ad æs. Sicut enim, inquit, ex eo quod est æreum sigillum, exigit necessario ut æs sit; et ex eo quod est homo, ut animal sit, sed non e converso; ita divina sapientia, quæ est potentia discernendi, exigit quod sit divina potentia, sed non e converso. Quid igitur? Vis ut juxta tuam similitudinem, ad instar præcedentium, etiam ex hoc quod Filius est, exigat ut Pater sit; hoc est, ut qui Filius est, Pater sit, quanquam non e converso? Si hoc dicis, hæreticus es; si non dicis, vacat similitudo.

7. Ad quid enim tibi ipsam tanto circuitu de longe positis rebus, et minus convenientibus emendicas, tanto labore colligis, tanta inculcas inani multiplicitate verborum, tantis effers laudibus, si non facit ad

Digitized by Google

sairement l'espèce. Donc, si votre comparaison est juste, puisque vous rapportez le Père au genre et le Fils à l'espèce, il s'en suit, selon vous, qu'on ne peut supposer le Fils sans supposer le Père, et néanmoins que la proposition contraire est fausse. Car de même que l'homme est nécessairement animal, sans que la proposition puisse se renverser, ainsi le Fils est nécessairement Père sans que la réciproque soit vraie. Mais la foi orthodoxe repousse votre sentiment; elle nous apprend en effet que le Père n'est point le Fils et que le Fils n'est point le Père; qu'autre est le Père, autre le Fils, quoique le Père ne soit pas d'une autre essence que le Fils; car lorsque la foi se sert de ces expressions, autre personne et autre substance, c'est pour distinguer les propriétés des personnes et l'unité indivisible de leur essence. Elle tient le milieu de la voie droite et royale, sans s'écarter à droite en confondant les personnes et sans se détourner à gauche en divisant leur essence. Si vous prétendez, parce que Dieu est un être simple, que dès que le Fils est, il faut que le Père soit, votre raisonnement n'est pas plus juste pour cela, car le propre d'une proposition relative est qu'elle peut se convertir en une proposition réciproque également vraie; or il n'en peut être ainsi de votre comparaison tirée du genre et de l'espèce, du métal et du cachet. Il est bien vrai que s'il y a Père, il y a Fils, et que s'il y a Fils, il y a Père, à cause de la simplicité de l'être de l'un et de l'autre; mais il n'en est pas de même des deux termes d'homme et d'animal, d'airain et de cachet d'airain, attendu qu'on ne peut convertir la proposition où ils se trouvent en une réciproque qui soit vraie. En effet, s'il est vrai que l'homme existant, il s'ensuit que l'animal existe aussi, il ne l'est pas de dire que réciproquement quand l'animal existe, l'homme existe également. De même, s'il y a un cachet d'airain, il s'ensuit bien qu'il y a de l'airain; mais de ce qu'il y a de l'airain, on ne peut pas en conclure qu'il y ait un cachet de ce métal. Mais passons à d'autres points.

8. Nous venons de voir que, selon ce Docteur, le Père est toute-puissance, le Fils n'est que puissance; voyons ce qu'il pense du Saint-Esprit. La bonté par excellence, dit-il, et par ce nom, il désigne le Saint-Esprit, n'est en Dieu ni puissance ni sagesse. Je voyais Satan tomber du ciel comme la foudre (*Luc.*, x, 18); telle doit être la chute d'un homme qui s'élève trop haut dans ses pensées et se complaît en des choses qui dépassent sa portée. Vous voyez, très-saint Père, par quels degrés il s'élève, ou plutôt dans quels abîmes il se précipite. Une toute-puissance, une demi-puissance, un néant de puissance. Ces termes seuls me font frémir d'horreur; il n'en faut pas davantage pour en montrer la fausseté. Néanmoins, tout troublé que je sois, il me vient dans la mémoire un passage que je vais rapporter ici pour repousser l'injure faite au Saint-Esprit. Il est appelé par Isaïe: « un Esprit de sagesse et de force; » il ne m'en faut point davantage, non pour réprimer, mais du moins pour confondre l'audace de ce Docteur. O discours sublime! Quand l'injure que vous faites au Père et au Fils vous serait remise, pouvez-vous espérer le pardon de votre blasphème contre le Saint-Esprit? L'ange du Seigneur attend et va vous exterminer; car vous avez

---

quod adducitur, ut videlicet membra ad membra congruis proportionibus reducantur? Nonne hoc opus, hic labor est, ut per ipsam nos doceas eam, quæ est inter Patrem et Filium, habitudinem? Tenemus autem te docente ad hominis positionem poni animal, sed non e converso secundum regulam dialecticæ tuæ; qua non quidem posito genere ponitur species, sed posita specie ponitur genus. Cum ergo Patrem ad genus, Filium ad speciem referas; nonne id ratio similitudinis postulat, ut similiter posito Filio, Patrem poni ostendas, et non converti? ut quomodo qui homo est, necessario animal est, sed non convertitur; ita quoque qui Filius est necessario Pater sit, et æque non convertatur. Sed contradicit tibi in hoc catholica fides, quæ profecto utrumque recusat, tam Patrem videlicet esse qui Filius est, quam esse Filium qui Pater est. Nam alius procul dubio Pater, atque alius Filius; quamvis non aliud Pater, quam Filius. Nam per *alius* et *aliud*, novit pietas fidei caute inter personarum proprietates et individuam essentiæ unitatem discernere; et medium iter tenens, regia incedere via; ut nec declinet ad dexteram, confundendo personas; nec respiciat ad sinistram, substantiam dividendo. Quod si persimplex esse dicas vere consequi ut si Filius est, necessario Pater sit; nil te juvat, cum ratio relationis necessario exigat, ut convertatur, et eadem veritas comitetur conversam, quod non congruit adductæ de genere et specie, vel de ære, æreoque sigillo similitudini. Neque enim, sicut persimplex esse duntaxat verissime dicitur. Si Pater est, Filius est; et si Filius est, Pater est; ita etiam possumus inter hominem et animal, sive inter æreum sigillum et æs, in veritate convertibilem texere consequentiam. Nam etsi verum sit dicere: si homo est, animal est; non tamen vera est conversa, qua dicitur: si animal est, homo est. Et item si sigillum æreum est, necessario sequitur ut æs sit; non tamen si æs sit, necessario sequitur, ut sigillum æreum sit. Sed jam pergamus ad reliqua.

8. En juxta istum habemus omnipotentiam in Patre, quandam potentiam in Filio; dicat nobis etiam de Spiritu Sancto quid sentiat. Benignitas ipsa, inquit, quæ hoc nomine quod est Spiritus Sanctus demonstratur, non est in Deo potentia, sive sapientia. Videbam Satanam tanquam fulgur cadentem de cœlo. Sic debet cadere, qui ambulat in magnis et mirabilibus super se. Vides, Pater sancte, quas scalas, imo quæ præcipitia iste sibi paraverit ad ruinam. Omnipotentiam, semipoientiam, nullam potentiam. Ipso auditu horreo, et ipsum horrorem puto sufficere ad refellendum. Verumtamen testimonium pono, quod turbato interim occurrit ad removendam Spiritus Sancti injuriam. In Isaia legitur, *Spiritus sapientiæ*, *Spiritus*

Digitized by Google

dit: « Le Saint-Esprit n'est en Dieu ni puissance, ni sagesse. » Voilà comment l'orgueilleux ne s'élève que pour tomber de plus haut.

CHAPITRE IV.

Abélard avait défini la foi, une estimation, une opinion ; saint Bernard le réfute.

La Foi n'est point une estimation, ni une opinion.

9. Après tout, qu'y a-t-il d'étonnant qu'un homme, qui se permet de tout dire, ose se jeter sur les mystères de la foi, et porter une main irrespectueuse et violente sur les trésors secrets de la piété, lui qui parle de la foi même, d'une manière si contraire à toute foi et à toute piété. Dès les premières lignes de sa Théologie ou plutôt de sa Stultologie, il définit la foi une opinion, comme s'il était loisible à chacun de penser et de dire ce que bon lui semble, comme si les mystères de notre foi dépendaient du caprice de l'esprit humain, quand au contraire ils sont appuyés sur les solides et inébranlables fondements de la vérité. Mais si notre foi est douteuse, notre espérance est vaine, nos martyrs sont des insensés d'avoir essuyé mille tourments pour une récompense incertaine et commencé un exil éternel par une mort douloureuse, en vue d'un bonheur qui ne leur était point assuré. A Dieu ne plaise que nous ayons ces idées de la foi et de l'espérance. Ce que la foi nous propose à croire est fondé sur la vérité même, démontré par la révélation, assuré par les miracles, consacré par l'enfantement de la Vierge, scellé du sang du Sauveur et confirmé par sa glorieuse résurrection. Or, tant de témoignages sont invincibles; enfin, pour surcroît de certitude, le Saint-Esprit rend témoignage à notre esprit que nous sommes le enfants de Dieu. Après cela, qui sera assez téméraire pour dire que la foi n'est qu'une simple opinion, à moins de n'avoir point encore reçu le Saint-Esprit, d'ignorer l'Evangile ou de ne le regarder que comme un tissu de fables? « Je connais, dit l'Apôtre, je connais celui en qui je crois et j'ai pleine certitude (I *Timot.*, I, 12); » et vous, vous venez murmurer à mes oreilles que la foi est une opinion, et vous me proposez comme douteux ce qu'il y a au monde de plus certain! Saint Augustin fait un tout autre raisonnement: « La foi, dit-il, n'est point une conjecture ou une opinon qui naisse dans notre âme à la suite de nos réflexions; elle est une science certaine acclamée par la conscience. » Il s'en faut donc, mais il s'en faut de beaucoup que la foi chrétienne soit renfermée dans les bornes qu'Abélard lui trace. Laissons ces opinions aux philosophes de l'Académie, qui se sont fait un principe de douter de tout et de n'être sûrs de rien. Pour moi, me rangeant avec une entière sécurité du côté du Docteur des nations, je tiens avec lui pour certain que je ne serai point trompé. J'aime, je l'avoue, sa définition de la foi, quoique Abélard semble la désapprouver indirectement. « La foi, dit-il, est la substance des choses qu'on espère, et la conviction de celles qu'on ne voit point (*Hebr.*, XI, 1). » Elle est donc la substance même des choses qu'on doit espérer, non point un tissu de choses vaines et conjecturales. Vous l'entendez, c'est la substance; il ne vous est donc point permis de penser et de disputer dans les choses de foi, selon votre caprice, ni de vous laisser emporter ça et là, au gré des vaines opinions, à tra-

Définition de la Foi selon saint Paul.

---

fortitudinis; per quod utique satis aperte istius audacia, etsi non comprimitur, convincitur tamen. O lingua magniloqua! Esto ut injuria Filii vel Patris remittatur tibi; numquid blasphemia Spiritus? Manet Angelus Domini, qui secet te medium, dixisti enim: Non est Spiritus-sanctus in Deo potentia, sive sapientia. Ita pes superbiæ ruit cum irruit.

CAPUT IV.

Refellit definitionem fidei, qua dicit Abaelardus, Fidem esse æstimationem.

9. Nec mirum si homo, qui non curat quæ dicat, irruens in arcana fidei, thesauros absconditos pietatis tam irreverenter invadit atque discerpit; cum de ipsa pietate fidei nec pie, nec fideliter sentiat. Denique in primo limine Theologiæ, vel potius Stultilogiæ suæ, fidem diffinit æstimationem. Quasi cuique in ea sentire et loqui quæ libeat liceat; aut pendeant sub incerto in vagis ac variis opinionibus nostræ fidei sacramenta, et non magis certa veritate subsistant. Nonne si fluctuat fides, inanis est et spes nostra? Stulti ergo martyres nostri, sustinentes tam acerba propter incerta, nec dubitantes sub dubio remunerationis præmio durum per exitum diuturnum inire exsilium. Sed absit ut putemus in fide vel spe nostra aliquid, ut is putat, dubia æstimatione pendulum; et non magis totum quod in ea est, certa ac solida veritate subnixum, oraculis et miraculis divinitus persuasum, stabilitum et consecratum partu Virginis, sanguine Redemptoris, gloria resurgentis. Testimonia ista credibilia facta sunt nimis. Si quo minus, ipse postremo Spiritus reddit testimonium spiritui nostro, quod filii Dei sumus. Quomodo ergo fidem quis audet dicere æstimationem, nisi qui Spiritum istum nondum accepit, quive Evangelium aut ignoret, aut fabulam putet? *Scio cui credidi, et certus sum*, clamat Apostolus, et tu mihi subsibilas: Fides est æstimatio? Tu mihi ambiguum garris, quo nihil est certius. Sed Augustinus aliter: Fides, ait, non conjectando vel opinando habetur in corde in quo est, ab eo cujus est; sed certa scientia, acclamante conscientia. Absit ergo, absit ut hos fines fides habeat Christiana. Academicorum sint istæ æstimationes, quorum est dubitare de omnibus, scire nihil. Ego vero securus in Magistri gentium sententiam pergo, et scio quoniam non confundar. Placet mihi, fateor, illius de fide diffinitio, etsi iste etiam ipsam latenter insimulet. *Fides est*, ait, *substantia rerum sperandarum, argumentum non apparentium*. Substantia, inquit, rerum sperandarum, non inanium phantasia conjecturarum. Audis substantiam.

Digitized by Google

vers les chemins non frayés de l'erreur. Le mot *substance* indique quelque chose de fixe et de sûr, il vous enferme dans des limites bien précises et resserre votre esprit dans des bornes certaines. Enfin la foi n'est pas une opinion mais une certitude.

Autres erreurs d'Abélard.

10. Mais je vous prie de considérer le reste. Je passe sous silence ces propositions, que Notre-Seigneur n'a point eu l'esprit de crainte; que la crainte pure et chaste ne subsistera point en l'autre monde; qu'après la consécration du pain et du vin, les espèces qui restent encore subsistent dans l'air; que les démons se servent des pierres et des herbes pour produire certaines impressions sur nos sens et pour réveiller nos passions, selon que leur subtile malignité leur apprend à discerner dans ces choses naturelles une vertu propre à les exciter; que le Saint-Esprit est l'âme du monde et que par conséquent le monde, qui est un animal selon Platon, est un animal d'autant plus excellent qu'il a pour âme le Saint-Esprit même. Et à ce propos, en voulant faire un chrétien de Platon, il se montre païen lui-même. Je passe tous ces points sous silence, ainsi que beaucoup d'autres rêveries encore pour en venir à des choses beaucoup plus importantes, quoique je n'aie pas l'intention d'y répondre pleinement, car cela demanderait de gros volumes; je ne parle que de ce que je ne puis taire.

CHAPITRE V.

Saint Bernard reproche à Abélard de préférer ses opinions et ses rêveries au sentiment unanime des Pères; surtout quand il prétend que le Christ ne s'est pas incarné pour délivrer l'homme de la puissance du démon.

Jésus Christ s'est incarné pour délivrer l'homme.

11. Ce téméraire Docteur va jusqu'à scruter les secrets de Dieu même, et il ose attaquer le mystère de notre rédemption, dans son *Livre des sentences* et dans son *Explication de l'Epître aux Romains*; j'ai lu [a] ces deux traités, où il ne commence par exposer sur ce point le sentiment unanime des Pères, que pour le rejeter ensuite, en se flattant d'en avoir un meilleur, et se met ainsi fort peu en peine de ces paroles du Sage: ne franchissez point les bornes que vos pères ont posées (*Prov.*, XXII, 28). Il faut savoir, dit-il, que tous nos docteurs, depuis les apôtres, conviennent que l'homme était sous l'empire du démon et lui appartenait justement, puisqu'il s'était volontairement donné à lui, par un abus de son libre arbitre, en vertu de la maxime que le vaincu devient l'esclave de son vainqueur. C'est pour cette raison, continue-t-il, que, selon ces mêmes docteurs, il a fallu que le Fils de Dieu s'incarnât; l'homme coupable ne pouvant être affranchi du joug du démon que par la mort de l'homme innocent. Mais, pour moi, dit-il, je crois que le démon n'a jamais eu sur l'homme d'autre pouvoir que celui qui lui a été donné, en

[a] Abélard traite ce sujet dans le livre second de son *Commentaire sur l'épître aux Romains*, question première. Voici comment il s'exprime pages 553 et 554 : « Nous réservons pour notre *Traité de Théologie* ce qui peut manquer ici. » Mais la Théologie d'Abélard, que nous avons maintenant, a été tronquée; je n'y ai point trouvé les expressions que cite saint Bernard. Cependant on retrouve presque mot pour mot dans le livre III de sa Théologie page 1118, les paroles irrévérencieuses que saint Bernard lui reproche ici contre le Saint Père, à l'endroit où il traite de la puissance de Dieu. Voir plus haut le chapitre IX des erreurs d'Abélard.

Non licet tibi in fide putare, vel disputare pro libitu; non hac illacque vagari per inania opinionum, per devia errorum. Substantiæ nomine aliquid tibi certum fixumque præsigitur; certis clauderis finibus, certis limitibus coarctaris. Non est enim fides æstimatio, sed certitudo.

10. Sed advertite cætera. Omitto quod dicit spiritum timoris Domini non fuisse in Domino; timorem Domini castum in futuro sæculo non futurum; post consecrationem panis et calicis, priora accidentia, quæ remanent, pendere in aere; dæmonum in nobis suggestiones contactu fieri lapidum et herbarum, prout illorum sagax malitia novit harum rerum vires diversas diversis incitandis et incendendis vitiis convenire; Spiritum Sanctum esse animam mundi; mundum, juxta Platonem, tanto excellentius animal esse, quanto meliorem animam habet Spiritum Sanctum. Ubi dum multum sudat, quomodo Platonem faciat christianum, se probat ethnicum. Hæc, inquam, omnia, aliasque istiusmodi nænias ejus non paucas prætereo; venio ad graviora. Non quod vel ad ipsa cuncta respondeam, magnis enim opus voluminibus esset; illa loquor quæ tacere non possum.

CAPUT V.

Arguit Abaelardum, sua sensa aut somnia unanimi Patrum sententiæ præferentem; præsertim ubi dicit, Christum non ideo incarnatum, ut hominem liberaret de potestate satanæ.

11. Mysterium nostræ redemptionis, sicut in libro quodam Sententiarum ipsius, et item in quadam ejus expositione Epistolæ ad Romanos legi, temerarius scrutator majestatis aggrediens, in ipso statim suæ disputationis exordio, ecclesiasticorum doctorum unam omnium de hac re dicit esse sententiam et ipsam ponit ac spernit, et gloriatur se habere meliorem non veritus contra præceptum Sapientis transgredi terminos antiquos, quos posuerunt Patres nostri. Sciendum est, ait, quod omnes doctores nostri post apostolos in hoc conveniunt, quod diabolus dominium et potestatem habebat super hominem, et jure eum possidebat; ideo scilicet quod homo ex libertate arbitrii, quam habebat, sponte diabolo consensit. Aiunt namque, quod si quis aliquem vicerit, victus jure victoris servus constituitur. Ideo, inquit, sicut dicunt

Digitized by Google

qualité de geôlier, et je crois aussi que le Fils de Dieu ne s'est point incarné pour le délivrer « Qu'est-ce qu'il y a de plus insupportable dans ces paroles? Est-ce le blasphème, est-ce l'orgueil de celui qui les a écrites? Est-ce son impudence ou son impiété que nous qualifierons de plus criminelle? Une bouche qui se permet de parler ainsi, ne mériterait-elle pas d'être fermée à coups de bâton plutôt que réduite au silence par une réfutation en règle? Tout le monde ne devrait-il point lever la main contre lui, puisqu'il ose la lever lui-même contre tout le monde? Tous, dit-il, sont de ce sentiment, mais moi, je ne le partage point avec eux. Quel est donc le vôtre, qu'a-t-il de meilleur que celui des Pères? Qu'avez-vous inventé de si subtil? Quelle révélation nouvelle vous vantez-vous d'avoir que les Saints et les Sages n'aient point connue? Je crains qu'il ne nous donne que de l'eau dérobée et du pain volé.

12. Mais, quoi qu'il en soit, dites-nous, je vous prie, ce que vous pensez et que nul autre n'a pensé avant vous. Est-ce que le Fils de Dieu ne s'est point fait homme pour racheter l'homme? Vous êtes absolument seul de votre avis. Où l'avez-vous pris? Ce n'est bien certainement ni chez le Sage, ni chez aucun prophète, ni chez l'Apôtre, ni surtout chez le Seigneur. Le Docteur des nations ne nous apprend que ce qu'il a lui-même appris à l'école du Seigneur (I *Corinth.*, XI, 23), et le Docteur de tous les hommes déclare que sa doctrine n'est pas sa doctrine, attendu, dit-il, que « ce n'est pas de moi-même que je parle (*Joan.*, VII, 16, XIV, 10 et VIII, 44). » Mais vous, c'est de votre propre fonds que vous parlez, et ce que vous nous enseignez vous ne le tenez de personne. Or c'est le propre du menteur de ne parler que d'après lui-même; gardez donc pour vous ce qui est à vous; pour moi, je ne veux écouter que les prophètes et les apôtres, je prétends ne suivre que l'Evangile, mais non pas celui que Pierre Abélard a fabriqué. L'Eglise ne veut point non plus de ce cinquième évangile. Qu'enseignent la loi, les prophètes, les apôtres et les hommes apostoliques? précisément, ce que vous êtes seul à rejeter; à savoir que Dieu s'est fait homme pour sauver l'homme. Si quelque ange du ciel venait m'annoncer un autre Evangile, il serait pour moi un anathème.

13. Mais, comme vous dépassez en lumières ceux qui furent vos maîtres, vous rejetez le sentiment de tous les docteurs que l'Eglise a comptés depuis es apôtres, en ajoutant même avec audace que, s'ils pensent tous de même, vous, vous ne pensez point comme eux. Après une semblable déclaration, c'est en vain que je vous proposerais leur foi et leur doctrine, puisque vous les proscrivez d'avance; mais je vous citerai les prophètes. Or l'un d'eux, ou plutôt le Seigneur même, par sa bouche, tient ce langage au peuple qu'il devait conquérir et dont Jérusalem était la figure : « Je te sauverai, je te délivrerai, ne crains pas (*Soph.*, III, 16). » De quelle puissance, me demandez-vous, le délivrera-t-il? Car, vous prétendez que le démon n'a point et n'a jamais eu de puissance sur l'homme, ce que je ne vous accorde pas plus que les Pères. D'ailleurs en aurait-il moins parce que je dirais avec vous, qu'en effet il n'en a aucune? C'est en vain que vous niez cette puissance et que vous refusez de la reconnaître, car elle est avouée et reconnue

doctores, hac necessitate incarnatus est Filius Dei, ut homo, qui aliter liberari non poterat, per mortem innocentis jure liberaretur a jugo diaboli. Sed, ut nobis videtur, ait, nec diabolus unquam jus aliquod in homine habuit, nisi forte Deo permittente, ut carcerarius; nec Filius Dei ut hominem liberaret, carnem assumpsit. Quid in his verbis intolerabilius judicem, blasphemiam, an arrogantiam? quid damnabilius, temeritatem, an impietatem? An non justius os loquens talia fustibus tunderetur, quam rationibus refelleretur? Nonne omnium merito in se provocat manus, cujus manus contra omnes? Omnes, inquit, sic; sed non ego sic. Quid ergo tu? quid melius affers? quid subtilius invenis? quid secretius tibi revelatum jactas, quod tot præterierit sanctos, effugerit sapientes? Aquas furtivas et panes absconditos, puto, apponet nobis iste.

12. Dic tamen, dic quicquid illud est, quod tibi videtur, et nulli alteri. An quod Filius Dei non ut hominem liberaret, hominem induit? Hoc plane nemini, te excepto, videtur; tu videris ubi videris. Non enim hoc a Sapiente, non a propheta, non ab apostolo, non denique ad ipso Domino accepisti. Magister gentium accepit a Domino, quod et tradidit nobis. Magister omnium suam doctrinam fatetur non esse suam : *Non enim*, ait, *a meipso loquor*. Tu vero de tuo nobis tradis, et quod a nemine accepisti. Qui loquitur mendacium, de proprio loquitur. Tibi proinde sint, quæ tua sunt. Ego prophetas et apostolos audio, obedio Evangelio, sed non Evangelio secundum Petrum. Tu novum nobis condis Evangelium? Quintum Ecclesia Evangelistam non recipit. Quid Lex, quid prophetæ, quid apostoli, quid apostolici viri nobis aliud evangelizant, quam quod solus tu negas, Deum videlicet factum hominem, ut hominem liberaret? Et si angelus de cœlo aliud nobis evangelizaverit, anathema sit.

13. Sed qui venerunt post apostolos, doctores non recipis, homo qui super omnes docentes te intellexisti. Denique non erubescis dicere, quod adversum te omnes sentiant, cum ab invicem non dissentiant. Frustra proinde illorum tibi fidem doctrinamque proponerem, quos jam proscripsisti; ad prophetas te ducam. Loquitur sub typo Jerusalem ad populum acquisitionis, non propheta, sed in Propheta Dominus, dicens : *Salvabo te, et liberabo te, noli timere.* Quæris a qua potestate? Non enim vis ut diabolus in hominem habeat, vel habuerit potestatem; fateor nec ego. Non tamen idcirco non habet, quia ego et tu hoc nolumus. Hoc si non confiteris tu, nec cognoscis; cognoscunt et dicunt *qui redempti sunt a Domino, quos redemit de manu inimici.* Quod mini-

Digitized by Google

par ceux « que le Seigneur a rachetés et sauvés des mains de l'ennemi (*Psalm.* CVI, 2); » et vous-même vous la reconnaîtriez comme eux, si vous n'étiez encore sous sa main; mais, n'étant pas du nombre des rachetés, vous ne parlez point comme eux; si vous en étiez, vous connaîtriez votre Rédempteur et vous avoueriez que vous avez été racheté. Celui qui ne sait pas qu'il est esclave, ne soupire point après la liberté. Mais ceux-là ont senti le poids de leur servitude qui ont crié vers le Seigneur et que le Seigneur a exaucés et délivrés de la main de leur ennemi. Mais pour nous faire comprendre de quel ennemi ils ont été délivrés, le Prophète ajoute: « Ceux qu'il a rachetés, il les a rassemblés de divers pays pour n'en faire qu'un seul peuple (*Psalm.* CVI, 6). » Or commencez par reconnaître que celui qui les a ainsi rassemblés, c'est ce même Jésus dont Caïphe a prophétisé dans l'Evangile, en disant qu'il devait mourir pour son peuple. Or celui qui nous rapporte cette prophétie continue en disant: Il mourut « non-seulement pour son peuple, mais encore pour réunir tous les enfants de Dieu qui étaient dispersés, afin d'en former un seul peuple (*Joan.*, XI. 51 et 52). » Où étaient-ils dispersés? Dans tout l'univers. Il a donc rassemblé de tous les pays ceux qu'il avait rachetés, et il ne les aurait point rassemblés s'il ne les avait point rachetés, car ils n'étaient pas seulement dispersés, ils étaient captifs de plus; aussi les racheta-t il d'abord, puis il les rassembla. Il les racheta, non pas des mains de leurs ennemis, dit l'Évangéliste, mais des mains « de leur ennemi, » attendu que, s'ils étaient dispersés dans tous les pays, ils n'avaient pourtant qu'un seul et unique ennemi. Aussi ne les a-t-il point réunis d'une seule contrée, mais de plusieurs contrées, du Levant et du Couchant, des régions de l'Aquilon et de celles de la mer. Quel est donc ce conquérant unique et puissant qui étend sa domination non sur un peuple, mais sur toutes les contrées du monde? C'est sans doute celui qui nous est représenté par un prophète « engloutissant un fleuve (*Job.*, XL, 18), » c'est-à-dire le genre humain tout entier, et « devant boire tout le Jourdain, » c'est-à-dire tous les élus. Heureux ceux qu'il engloutira de la sorte pour les rendre ensuite à leur cours, et ceux qui entreront en lui pour en sortir un jour.

Le diable a eu une puissance sur l'homme.

14. Mais peut-être refusez-vous aussi d'ajouter foi aux prophètes, maintenant qu'ils sont tous d'accord ensemble touchant le pouvoir du diable sur l'homme. Eh bien! venons-en aux apôtres, puisque vous rejetez le témoignage des Pères qui les ont suivis, et rangez-vous à leur avis, peut-être bien vous arrivera-t-il ce que l'un d'eux souhaite à certain pécheurs, en disant: « Que Dieu les convertisse, leur manifeste sa vérité et les tire des liens du démon qui les tient captifs et les mène à son gré (II *Tim.*, II, 25). » Voilà le langage de l'Apôtre; il déclare que le démon gouverne les hommes à son gré, et vous, vous prétendez le contraire. Mais, si vous ne vous en rapportez point au témoignage de Paul, rendez-vous du moins à celui du Seigneur. Or il l'appelle « le fort armé et le prince de ce monde (*Joan.*, XIV, 30), » le maître des meubles qui sont dans sa maison. Comment, après cela, s'imaginer que le démon n'a aucun pouvoir sur les hommes? à moins que vous ne souteniez que le monde n'est point figuré par cette maison, ni les hommes par les vases dont elle est pourvue. Mais, si la maison du diable n'est autre que le monde

---

me negares et tu, si non esses sub manu inimici. Non potes gratias agere cum redemptis, qui redemptus non es. Nam, si redemptus esses, Redemptorem agnosceres, et non negares redemptionem. Nec quærit redimi, qui ne nescit captivum. Qui autem scierunt, *clamaverunt ad Dominum, et Dominus exaudivit eos, et redemit eos de manu inimici.* Et, ut intelligas hunc inimicum qui sit: *Quos redimit,* ait, *de manu inimici, de regionibus congregavit eos.* Sed primum quidem agnosce hunc congregatorem, de quo Caiphas prophetat in Evangelio, quia Jesus moreretur pro gente. Et qui narrat, sequitur dicens: *Non tantum pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.* Quo erant dispersi? In omnes regiones. Ergo quos redemit, de regionibus congregavit eos. Non congregaret, nisi redimeret. Erant enim non solum dispersi, sed et captivi. Redemit, et congregavit; redemit autem de manu inimici. Non dicit inimicorum, sed *inimici.* Inimicus unus, regiones multæ. Siquidem non de regione, sed de regionibus congregavit eos, a solis ortu et occasu, ab aquilone et mari. Quis iste unus tam potens dominus, qui non uni præfuit regioni, sed omnibus? Non alius, ut arbitror, quam ille, qui ab alio propheta dicitur *absorbere fluvium,* id est genus humanum, *et non mirari; habere* autem *fiduciam,* quod et *Jordanis;* hoc est electio ipsa, *influat in os ejus.* Beati qui sic influunt ut effluant; qui sic intrant ut exeant.

14. Sed quid? Nondum forte credis prophetis, sic sibi concinentibus de diaboli potestate in hominem. Veni mecum et ad apostolos. Dixisti nempe te non sentire cum illis, qui post apostolos venerunt. Assentias vel apostolis, si forte et tibi contingat quod unus eorum loquitur de quibusdam: *Nequando,* inquiens, *det illis Deus pœnitentiam ad cognoscendam veritatem, ut resipiscant a diaboli laqueis, a quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.* Paulus est iste, qui homines a diabolo captivos teneri asserit ad ejus voluntatem. Audis ad ejus voluntatem, et negas potestatem? Si et Paulo non credis, veni jam ad ipsum Dominum: si forte audias, et quiescas. Nempe ab ipso appellatur *Princeps hujus mundi, et fortis armatus,* possessorque vasorum; et dicis eum non habere potestatem in homines? Nisi tu aliud putas hoc loco intelligi atrium, quam mundum; vasa, quam homines. Quod si atrium diaboli mundus erat, et homines vasa ejus; quomodo non dominabatur hominibus? Ait item Dominus capientibus se: *Hæc est hora*

Digitized by Google

tout entier, si les meubles qui la remplissent ne désignent pas autre chose que les hommes, comment nier le pouvoir du diable sur les hommes? De plus, le Seigneur dit encore à ceux qui viennent se saisir de sa personne: « C'est maintenant votre heure et le temps de la puissance des ténèbres (*Luc.*, XXII, 53), » puissance que l'Apôtre reconnaît aussi de son côté, quand il dit: « C'est Dieu qui vous a délivrés de la puissance des ténèbres et vous a transportés dans le glorieux empire de son fils (*Colos.*, I, 13.) » D'ailleurs, le Sauveur a reconnu que le démon avait empire même sur lui, de même que Pilate, qui n'était que l'instrument du diable; il a dit en effet: « Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, si vous ne l'aviez reçu d'en haut (*Joan.*, XIX, 11). » Si le bois vert a ressenti ce pouvoir à un si haut point, comment le bois sec y serait-il soustrait? Je ne pense point qu'il dise que ce pouvoir est injuste, puisqu'il vient d'en haut; il faut donc qu'il reconnaisse non-seulement que le démon a un empire sur les hommes, mais encore que cet empire est juste, et qu'il en vienne à cette conclusion, que c'est pour en délivrer l'homme, que le Fils de Dieu s'est incarné. Au reste, quand je dis que le pouvoir du démon sur nous est juste, je ne dis pas que sa volonté le soit. Le démon usurpe ce pouvoir, l'homme s'y assujettit lui-même; tous deux sont criminels; Dieu seul est juste en soumettant l'un au pouvoir de l'autre. Car ce n'est pas le pouvoir, mais bien la volonté qui nous rend justes ou injustes. Ainsi cette espèce de pouvoir que le démon s'est acquis sans justice, qu'il a même usurpé par sa malice, ne laisse pas de lui avoir été attribué avec justice. Mais s'il était juste que l'homme fût esclave, la justice ne se trouvait ni de son côté ni de celui du démon, elle était uniquement du côté de Dieu.

Le pouvoir de Satan sur les hommes est un pouvoir juste.

« C'est-à-dire celui qui *a forfait*, selon Ducange et d'autres glossateurs.

CHAPITRE VI.

Dans l'œuvre de la délivrance de l'homme reluit non-seulement la miséricorde, mais aussi la justice de Dieu.

15. Mais, si la servitude de l'homme est un effet de la justice, sa délivrance est l'œuvre de la miséricorde, et d'une miséricorde mêlée de justice, car il entrait dans les vues de la miséricorde du Libérateur d'user de justice plutôt que de puissance comme d'un remède plus propre que tout autre, à détruire l'empire du démon. Car de quoi était capable l'homme esclave du péché et du démon, pour recouvrer la justice dont il était déchu? Il fallait qu'on lui imputât une justice étrangère, puisqu'il n'en avait aucune en propre. C'est ce qui fut fait. Le prince de ce monde s'est présenté, et quoiqu'il n'ait rien trouvé dans le Seigneur qui lui donnât droit sur lui, il n'en a pas moins porté les mains sur cet homme innocent; voilà comment il a mérité de perdre le pouvoir même qu'il avait sur l'homme coupable. Lorsque celui qui n'était point soumis à l'empire de la mort fut injustement condamné, il en a justement délivré, ainsi que de la servitude du démon, celui qui y était sujet; il n'est pas juste, en effet, que l'homme paie deux fois sa dette. C'est l'homme qui doit, c'est l'homme qui a payé. Car, dit l'Apôtre: « Si un seul homme est mort pour tous les autres, il s'en suit que tous les autres sont morts en lui (II *Corinth.*, V, 15), » parce qu'on leur impute la satisfaction donnée par celui-ci. Comme il s'est chargé des péchés du genre humain, on ne fait point de différence entre celui qui fait le péché

Le Christ a satisfait à Dieu pour les hommes.

---

vestra, et potestas tenebrarum. Potestas ista non latuit illum qui dicebat: *Qui eruit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum filii claritatis suæ.* Hanc ergo Dominus ne in se quidem negavit diaboli potestatem, sicut nec Pilati, qui membrum erat diaboli. Ait siquidem: *Non haberes potestatem in me ullam, nisi data tibi fuisset desuper.* Quod si in viride lignum in tantum grassata est ista desuper data potestas, aridum quomodo non fuit ausa contingere? Nec injustam puto iste causabitur potestatem, datam desuper. Discat ergo diabolum non solum potestatem, sed et justam habuisse in homines; ut consequenter et hoc videat, venisse utique in carne Dei Filium propter liberandos homines. Cæterum etsi justam dicimus diaboli potestatem, non tamen et voluntatem. Unde non diabolus qui invasit; non homo qui meruit; sed justus Dominus qui exposuit. Non enim a potestate, sed a voluntate justus injustusve quis dicitur. Hoc ergo diaboli quoddam in hominem jus, etsi non jure acquisitum, sed nequiter usurpatum; juste tamen permissum. Sic itaque homo juste captivus tenebatur, ut tamen nec in homine, nec in diabolo illa esset justitia, sed in Deo.

CAPUT VI.

In opere liberationis humanæ non solum misericordiam, sed et justitiam relucere.

15. Juste igitur homo addictus, sed misericorditer liberatus; sic tamen misericorditer, ut non defuerit justitia quædam et in ipsa liberatione; quoniam hoc quoque fuit de misericordia liberantis, ut (quod congruebat remediis liberandi) justitia magis contra invasorem, quam potentia uteretur. Quid namque ex se agere poterat; ut semel amissam justitiam recuperaret homo servus peccati, vinctus diaboli? Assignata est ei proinde aliena, qui caruit sua; et ipsa sic est. Venit princeps hujus mundi, et in Salvatore non invenit quidquam; et cum nihilominus innocenti manus injecit, justissime quos tenebat amisit; quando is qui morti nihil debebat, accepta mortis injuria, jure illum, qui obnoxius erat, et mortis debito, et diaboli solvit dominio. Qua enim justitia id secundo homo exigeretur? Homo siquidem qui debuit; homo qui solvit. Nam *si unus*, inquit, *pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt;* ut videlicet satisfactio unius omnibus imputetur, sicut omnium

Digitized by Google

et celui qui l'expie, attendu que les membres ne font qu'un seul et même corps avec leur chef Jésus-Christ ; or, le chef a satisfait pour ses membres, le Christ a souffert pour ses propres entrailles, lorsque, selon l'Évangile de Paul, qui dément celui de Pierre — Abélard, — « Jésus-Christ est mort pour nous et nous a fait revivre avec lui, quand il a expié nos péchés, effacé et détruit la cédule de notre condamnation, en l'attachant à sa croix, et qu'il a dépouillé les principautés et les puissances ennemies (*Coloss.*, II, 13). »

16. Plaise au ciel que je sois parmi les dépouilles qui ont été enlevées aux puissances adverses et que je sois passé avec les autres aux mains du Seigneur! Si Satan court après moi, comme Laban courut après Jacob, et s'il se plaint aussi que je me sauve sans l'avoir prévenu, qu'il sache que je dois m'échapper de chez lui, comme je m'étais enfui de chez le premier maître que je servais avant lui, sans prendre congé de lui ; que si le péché fut la cause secrète de mon esclavage, une justice plus impénétrable encore est la cause de ma délivrance. Eh quoi, j'ai été vendu gratuitement et je ne serais pas racheté de la même manière! Si Assur me tyrannise injustement, pourquoi lui rendrai-je compte de mon évasion? S'il me dit que c'est mon père qui m'a livré à lui, je lui répondrai que c'est mon frère qui m'a tiré de ses mains. Si j'ai participé au péché d'autrui, pourquoi ne participerai-je pas à la justice d'un autre? Je suis devenu pécheur par le fait d'un autre, je suis justifié également par le fait d'un autre. L'un me transmet le péché avec son sang, l'autre verse son sang pour moi, afin de me communiquer sa justice. Eh quoi, l'origine que je tire d'un pécheur, me transmettra son péché et le sang de Jésus-Christ ne me communiquera point sa justice? Mais, dira-t-on, la justice est toute personnelle, elle ne vous appartient pas : je le veux bien, mais que la faute aussi soit personnelle ; si la justice demeure au juste, pourquoi le péché ne resterait-il point au pécheur? Il est contraire à la raison d'imputer au fils l'iniquité de son père et de ne lui point imputer l'innocence de son frère. D'ailleurs, si un homme est l'auteur de la mort, c'est un homme aussi qui l'est de la vie, car si « tous les hommes sont morts en Adam, tous les hommes revivent en Jésus-Christ (*Rom.*, v, 12), » et j'appartiens à l'un à plus juste titre qu'à l'autre, attendu que si je tiens au premier par la chair, je tiens au second par l'esprit, si je suis corrompu par l'origine que je tire de l'un, je suis sanctifié par la grâce que je reçois de l'autre. Pourquoi me charger encore de l'iniquité du premier? j'oppose au défaut de ma naissance, la grâce de ma renaissance, d'autant plus que la première est charnelle, tandis que la seconde est spirituelle. Ces deux naissances ne sauraient être mises en parallèle, car l'esprit doit prévaloir sur la chair ; plus sa nature est excellente, plus son mérite doit être supérieur, et la seconde génération doit nous causer plus de bien que la première ne nous a fait de mal. Il est vrai que j'ai trempé dans la faute, mais je participe aussi à la grâce : or, « il n'en est pas de la grâce comme du péché, car si nous avons été condamnés pour un seul péché nous sommes justifiés de plusieurs péchés (*Rom.*, v, 16). » Le péché vient du premier homme, la grâce vient de Dieu ; l'un est notre père mortel, mais l'autre est notre père qui est dans les cieux ; une naissance terrestre peut me donner la mort, combien plus une naissance divine me donnera-t-elle la vie? Craindrai-je d'être

La justice de Jésus Christ nous est imputée de la même manière que l'injustice d'Adam nous l'a été.

---

peccata unus ille portavit; nec alter jam inveniatur qui forefecit, alter qui satisfecit; quia caput et corpus unus est Christus. Satisfecit ergo caput pro membris, Christus pro visceribus suis, quando juxta Evangelium Pauli, quo convincitur mendacium Petri: *Mortuus pro nobis convivificavit nos sibi, donans nobis omnia delicta, delens quod adversum nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis ; et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci, exspolians principatus et potestates.*

16. Utinam ego inveniar in his spoliis, quibus spoliatæ sunt contrariæ potestates, traductus et ipse in possessionem Domini! Si me insecutus Laban arguerit, quod recesserim clam ab eo; audiat clam me accessisse ad eum, et ob hoc clam recessisse. Subjecit me illi causa secretior peccati; subduxit me illi ratio occultioris justitiæ. Aut si gratis venumdatus sum, gratis non redimar? Si Assur sine causa calumniatus est mihi sine causa causam exigit evasionis. Quod si dixerit, Pater tuus addixit te; respondebo: Sed frater meus redemit me. Cur non aliunde justitia, cum aliunde reatus? Alius qui peccatorem constituit, alius qui justificat a peccato; alter in semine, alter in sanguine. An peccatum in semine peccatoris, et non justitia in Christi sanguine? Sed justitia, inquiet, sit cujus est; quid ad te? Esto. Sed sit etiam culpa cujus est; quid ad me? An justitia justi super eum erit, et impietas impii non erit super eum? Non convenit filium portare iniquitatem patris, et fraternæ fieri exsortem justitiæ. Nunc ergo per hominem mors, et per hominem vita : *Sicut* enim *in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur*, quoniam non sic illi attineo, ut non et isti. Si illi per carnem ; et per fidem huic; et si infectus ex illo originali concupiscentia ; etiam Christi gratia spiritali perfusus sum. Quid mihi plus imputatur de prævaricatore? Si generatio ; regenerationem oppono, nisi quod spiritalis est ista, illa carnalis. Nec patitur ratio æquitatis ut ex æquo contendant; sed vincat necesse est spiritus carnem, et sit efficacior causa, cujus potior est est natura; quo plus videlicet prosit generatio secunda, quam prima nocuerit. Sane pervenit delictum ad me, sed pervenit et gratia? *Et non sicut delictum, ita et donum. Nam judicium ex uno in condemnationem; gratia autem ex multis delictis in justificationem.* A primo homine manavit delictum, a summo cœlo egresso gratiæ. Utrunque a parente, illud a primo, ista a summo. Terrena nativitas per-

Digitized by Google

rejeté du Père des lumières, quand il m'a affranchi du pouvoir des ténèbres et justifié gratuitement dans le sang de son Fils? Quand il me justifie, qui osera me condamner? Lorsqu'il me fait miséricorde quand je suis pécheur, me condamnera-t-il quand je suis juste? Je dis juste, non pas de ma justice, mais de la sienne. Or, quelle est-elle cette justice? L'Apôtre répond : « Jésus-Christ est la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croiront en lui. C'est lui qui nous a été donné de Dieu le Père, pour être notre justice (*Rom.*, x, 24). » Eh quoi, une justice que Dieu m'impute ne serait point à moi? Si mon péché vient d'ailleurs, pourquoi ma justice n'en viendrait-elle point? Après tout, il vaut bien mieux pour moi l'emprunter à un autre que de la trouver dans mon propre fonds : l'une serait sans gloire auprès de Dieu, mais, comme je reçois celle qui opère mon salut, je ne puis m'en glorifier que dans le Seigneur qui me la donne. Si je suis juste je n'en tire point vanité pour qu'on ne puisse me dire : « Qu'avez-vous donc que vous n'ayez reçu, et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu (I *Corinth.*, IV, 7)? »

La justice du Christ est notre justice.

CHAPITRE VII.

Saint Bernerd reprend sévèrement Abélard d'affaiblir, en les sondant avec autant d'impiété que de témérité, les secrets de Dieu.

17. Telle est la justice que l'homme acquiert par le sang du Rédempteur, mais dont un homme de perdition se moque, sur laquelle il souffle avec dédain et qu'il tâche d'abolir quand il pense et soutient que le Seigneur de la gloire ne s'est anéanti, ne s'est abaissé au dessous des anges, n'a daigné naître d'une femme et vivre au milieu de nous, ne s'est assujetti à nos faiblesses, n'a souffert d'indignes traitements et n'a voulu rentrer dans sa gloire par la mort de la croix, que pour nous tracer un modèle de vie dans sa conduite et dans ses instructions, et pour nous marquer, par ses souffrances et par sa mort, jusqu'où doit aller notre charité. Il s'est donc borné à enseigner la justice mais sans la donner ; à nous montrer un exemple de charité, sans la répandre dans nos cœurs, et, après cela, il est retourné dans les Cieux. Est-ce donc à cela que se borne « ce grand mystère d'amour, qui s'est montré dans l'incarnation, qui a été justifié par le Saint-Esprit, manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le mondre entier et reçu dans la gloire (I *Tim.*, III, 16)? » Quel incomparable docteur! il découvre les secrets mêmes de Dieu, il les rend clairs et accessibles, quand il veut, à ses disciples, il sait si bien aplanir par ses fictions les escarpements d'un mystère placé si haut et dans un lieu si inaccessible aux hommes, que maintenant il n'a plus rien d'impénétrable, même pour un incirconcis et un pécheur, comme si la sagesse de Dieu nous en eût interdit la vue sans le voiler à nos regards ; comme si elle avait voulu prostituer les choses saintes en les livrant aux chiens, ou jeter des perles aux pieds des pourceaux. Mais non, il n'en saurait être ainsi. Ce mystère pour s'être manifesté dans l'incarnation n'est toujours justifié que par le Saint-Esprit, en sorte qu'il faut être spirituel pour le connaître; jamais l'homme charnel ne pourra concevoir ce qui est de l'Esprit de Dieu, jamais la foi pour nous ne sera dans la force du raisonnement, elle sera toujours dans la vertu de Dieu. Voilà pourquoi le Sauveur disait un jour :

donner une preuve de sa charité.

Le Christ n'est pas venu dans le monde seulement pour nous instruire mais aussi pour nous

---

dit me; et non multo magis generatio cœlestis conservat me? Nec vereor sic erutus de potestate tenebrarum repelli a Patre luminum, justificatus gratis in sanguine Filii ejus. Nempe ipse qui justificat; quis est qui condemnet? Non condemnabit justum, qui misertus est peccatori. Justum me dixerim, sed illius justitia. Quænam ipsa? *Finis legis Christus, ad justitiam omni credenti.* Denique *qui factus est nobis*, inquit, *justitia a Deo Patre.* Quæ ergo mihi justitia facta est, mea non est? Si mea traducta culpa, cur non et mea indulta justitia? Et sane mihi tutior donata, quam innata. Nam ista quidem gloriam habet, sed non apud Deum ; illa autem, cum sit salutis efficax, materiam non habet gloriandi nisi in Domino. Nam *etsi justus fuero*, inquit, *non levabo caput:* ne videlicet responsum accipiat : *Quid habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris, quasi non acceperis?*

CAPUT VII.

Abaelardum perstringit, impie ac temere Dei secreta scrutantem et extenuantem.

17. Hæc est justitia hominis in sanguine Redemptoris; quam homo perditionis exsufflans et subsannans, in tantum evacuare conatur, ut totum quod Dominus gloriæ semetipsum exinanivit; quod minoratus est ab Angelis; quod natus de femina; quod conversatus in mundo; quod expertus infirma; quod passus indigna; quod demum per mortem crucis in sua reversus ; ad id solum putet et disputet redigendum, ut traderet hominibus forman vitæ vivendo et docendo ; patiendo autem et moriendo charitatis metam præfigeret. Ergo docuit justitiam, et non dedit; ostendit charitatem, sed non infudit ; et sic rediit in sua? Itane hoc totum est *magnum* illud *pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit Angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria?* Incomparabilis doctor, qui etiam profunda Dei sibi aperiens, et ea quibus vult lucida et pervia faciens, altissimum sacramentum, et mysterium absconditum a sæculis, sic nobis suo mendacio planum et apertum reddit, ut transire leviter per illud possit quivis, etiam incircumcisus et immundus, quasi Dei sapientia cavere nescierit aut neglexerit quod ipsa prohibuit; sed dederit et ipsa sanctum canibus, et margaritas porcis. Sed non est ita. Nam etsi manifestatum est in carne, sed tamen justificatum est in

Digitized by Google

« Je vous rends gloire, ô mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents et que vous les avez révélées aux simples et aux petits (*Matth.*, XI, 25), » et pourquoi l'Apôtre disait aussi : « Si mon Evangile est voilé, il ne l'est que pour ceux qui périssent (II *Corinth.*, IV, 3). »

18. Enfin, remarquez de quelle manière cet homme tourne en ridicule et traite de folie ce qu'il y a de plus saint et de plus spirituel dans la foi, comme il insulte l'Apôtre qui nous prêche la sagesse de Dieu cachée dans son mystère. Il déclame contre l'Evangile, et blasphème contre le Seigneur même. Combien ne serait-il pas plus sage de croire ce qu'on ne peut comprendre et de respecter avec piété un mystère si saint et si vénérable au lieu de le fouler aux pieds? Il serait bien long de répondre à toutes ses impertinences et à toutes ses rêveries au sujet de la sagesse de Dieu. Je n'en rapporterai que quelques-unes mais elles permettront de juger des autres. « Il n'y eut, dit-il, [a] que les élus qui furent autrefois délivrés par Jésus-Christ ; comment donc le démon eut-il plus de pouvoir sur eux en cette vie ou dans l'autre, qu'il n'en a présentement ? » Je réponds à cela que, ces élus étant sous l'empire de Satan qui les tenait captifs et les maîtrisait à son gré, comme dit l'Apôtre (II *Tim.*, II, 24), ils ont eu besoin d'un libérateur pour que les desseins de Dieu sur eux pussent s'accomplir; il a dû les affranchir du joug du démon pendant cette vie, pour qu'ils en fussent affranchis également dans l'autre. Abélard se demande ensuite : « Si le pauvre qui reposait dans le sein d'Abraham, et le mauvais riche dans l'enfer ont été également tourmentés par le démon ; et, si Abraham lui-même, ainsi que le reste des élus lui ont été également assujettis. » Non, lui répondrai-je, mais il aurait certainement eu le même pouvoir sur eux, s'ils n'en avaient été affranchis par la foi qu'ils avaient dans le Messie à venir, comme il est dit d'Abraham ; il est écrit, en effet : « Abraham crut, et sa foi lui fut imputée à justice (*Gen.*, XV, 6), » et ailleurs, « Abraham souhaita de voir le jour du Sauveur, il le vit et cette vue le remplit de joie (*Joan.*, VIII, 56). » C'est que dès lors le sang de Jésus-Christ dégouttait sur Lazare pour empêcher qu'il ne brûlât, parce qu'il croyait dès ce moment au Messie qui devait le verser un jour. Il faut raisonner de même de tous les autres élus de ce temps-là. Ils naissaient comme nous, sous la puissance des ténèbres, à cause du péché originel ; mais ils en étaient purifiés avant de mourrir, et ils ne l'étaient que par le sang de Jésus-Christ. Il est écrit [b], en effet, : « Tant ceux qui le précédaient que ceux qui venaient après lui criaient : Gloire au Fils de David, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (*Matth.*, XXI, 9). » Ainsi, tous les élus ont reconnu le Messie tant ceux qui ont précédé que ceux qui ont suivi son avènement selon la chair, avec cette différence pourtant que les premiers n'ont point eu une bénédiction aussi abondante que les seconds, attendu que cet avantage était réservé au temps de la gloire.

Les élus ont été aussi délivrés du démon par le Christ.

Les saints de l'Ancien Testament ont été sauvés par la foi en Jésus-Christ.

[a] Ces propres paroles se lisent dans Abélard, au livre II de son *Commentaire sur l'Epître aux Romains*, page 650. Mais dans cet endroit, de même que dans le passage suivant, Abélard propose un doute et n'affirme rien.

[b] Abélard lui-même cite ce contexte au même sujet, à la page 555.

---

spiritu ; ut et spiritualibus spiritualia conferantur ; et animalis homo non percipiat quæ sunt spiritus Dei ; nec fides nostra sit in sapientia verbi, sed in virtute Dei. Unde Salvator ait : *Confiteor tibi, Pater Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus, et prudentibus, et revelasti ea parvulis ;* et Apostolus : *Etsi,* inquit, *opertum est Evangelium meum, in his est opertum qui pereunt.*

18. Denique advertite hominem irridentem quæ sunt spiritus Dei, quoniam stultitia illi videntur ; et insultantem Apostolo loquenti Dei sapientiam in mysterio absconditam ; invehentem in Evangelium, Dominum blasphemantem. Quam prudentius quod non valet comprehendere, credere dignaretur, nec auderet contemnere, aut conculcare sacrum reverendumque mysterium. Longum est ad omnes ejus ineptias et calumnias, quas divino struit consilio, respondere. Pauca tamen infero, de quibus cætera æstimentur. Cum solos, inquit, electos liberaverit Christus, quomodo eos diabolus possidebat, sive in hoc sæculo, sive in futuro magis, quam modo ? Respondemus : Imo quia diabolus electos Dei possidebat, a quo, sicut dicit Apostolus, captivi tenebantur ad ipsius voluntatem ; ut Dei propositum de ipsis impleretur, opus fuit liberatore. Oportuit autem liberari in hoc sæculo, ut liberos haberet in futuro. Deinde infert : Numquid etiam pauperem illum, qui in sinu Abrahæ requiescebat, sicut et divitem damnatum, diabolus cruciabat ; aut etiam in ipsum Abraham dominium habebat, cæterosque electos ? Non : sed habuisset, si non liberati fuissent fide venturi, sicut de ipso Abraham scriptum est : *Credidit Abraham Deo, et reputatum est ei ad ad justitiam,* item : *Abraham exsultavit ut videret diem meum ; et vidit, et gavisus est.* Propterea jam tunc sanguis Christi rorabat etiam Lazaro, ne flammas sentiret ; quod et ipse credidisset in eum qui erat passurus. Sic de omnibus electis illius temporis sentiendum, natos quidem et ipsos, æque ut nos, sub potestate tenebrarum, propter originale peccatum ; sed erutos antequam morerentur, et non nisi in sanguine Christi. Scriptum est enim : *Turbæ autem quæ præcedebant, et quæ sequebantur, clamabant dicentes : Hosanna filio David, benedictus qui venit in nomine Domini.* Ergo Christo in carne venienti, et antequam veniret, et post, benedictum est a turbis benedictorum ; quamvis præeuntes plenam minime tunc consecuti sint benedictionem, servata nimirum hac prærogativa tempori gratiæ.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Pourquoi le Christ a-t-il choisi un moyen de nous délivrer si pénible et si douloureux, quand il eût suffi d'un seul acte de sa volonté ou d'une seule parole de sa bouche.

Il convenait que le Christ choisît, de tous les moyens de nous racheter, le plus dur et le plus pénible.

19. Puis s'efforçant de démontrer que Satan n'a point eu de droit sur l'homme et qu'il n'a pu en avoir qu'autant que Dieu le lui a permis; que Dieu pouvait sans injustice lui redemander cet esclave fugitif et le lui enlever même d'un mot, dès qu'il voudrait faire miséricorde à cet esclave, comme si on lui contestait cette vérité, il conclut[a] en disant: « Puisque la bonté divine pouvait sauver l'homme par un acte de volonté absolue, quel besoin, quelle nécessité, quelle raison de supporter que le Fils de Dieu se soit revêtu de notre chair, qu'il ait souffert tant de misères et de privations, enduré ces opprobres, cette flagellation et ces crachats, qu'il soit enfin mort de la mort ignominieuse et cruelle de la croix, et partagé le gibet des scélérats afin de nous racheter?» Je réponds à cela: C'était une nécessité pour lui, à cause de nous, à cause de tous ceux qui étaient assis à l'ombre de la mort. Il était convenable pour nous, pour Dieu, pour les saints anges eux-mêmes qu'il en fût ainsi; pour les hommes, afin de briser les fers de leur esclavage; pour Dieu, afin que ses décrets s'accomplissent; et pour les anges, afin que les vides de leurs rangs fussent comblés. Au reste, le bon plaisir de Dieu a été la règle de sa conduite. Qui oserait prétendre que le Tout-Puissant n'avait pas mille autres moyens de nous racheter, de nous justifier et de nous délivrer? Mais cela ne diminue en rien l'efficacité de celui qu'il a choisi; peut-être même a-t-il choisi le meilleur et le plus capable de guérir notre ingratitude et de nous bien rappeler la grandeur de notre chute par la grandeur des peines qu'il en a coûtées à notre Rédempteur. D'ailleurs, nul homme ne sait ni ne peut savoir parfaitement les trésors de grâces, les convenances de sagesse, les sources de gloire et les remèdes de salut qui sont cachés dans les incompréhensibles profondeurs de cet auguste mystère, dont la seule pensée remplissait ce Prophète d'admiration (*Habac.*, III, 2, *Juxta*, LXX), et que le Précurseur se croit indigne de pénétrer (*Joan.*, I, 27).

20. Mais d'ailleurs s'il ne nous est pas permis de scruter les secrets desseins de Dieu, nous pouvons bien du moins sentir l'effet de ses œuvres et en recueillir les fruits précieux. Publions donc au moins ce que nous savons, car, si « c'est honorer les rois que de garder leur secret, c'est honorer Dieu que de publier ses merveilles (*Prov.*, XXV, 2)[b] » C'est une vérité indubitable et digne de toute notre reconnaissance, que, lorsque nous étions pécheurs, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils. Or, qui dit réconciliation dit rémission (*Rom.*, V, 10), puisque le « péché élève un mur de séparation entre Dieu et nous (*Isa.*, LIX, 2); » tant qu'il subsiste il ne peut y avoir de réconciliation. Or, en quoi consiste cette rémission des péchés? L'écriture nous répond: « C'est dans ce calice de la

[a] On lit ces propres paroles d'Abélard à la page 552, mais sous forme d'interrogation. Toutefois la réponse qui les suit ne s'éloigne point de cette doctrine. Saint Bernard avait donc bien compris le sens mauvais de la question.

[b] La leçon de la Vulgate est tout le contraire de celle que saint Bernard donne ici pour ce passage.

CAPUT VIII.

Quare Christus tam gravem ac laboriosum nos liberandi modum susceperit, cum sola ejus voluntas seu jussio sufficeret.

19. Deinde laborans docere et persuadere, diabolum nullum sibi jus in hominem vindicare potuisse aut debuisse, nisi permissu Dei; et quod sine injuria diaboli jure Deus profugum suum, si vellet misereri, repetere, et solo verbo eripere posset, quasi hoc quis diffiteatur; post multa eliquando infert; Quæ itaque necessitas, aut quæ ratio, aut quod opus fuit, cum sola jussione sua, divina miseratio liberare hominem a peccato posset; propter redemptionem nostram Filium Dei carne suscepta, tot et tantas inedias, opprobria, flagella, sputa, denique ipsam crucis ignominiosam et asperrimam mortem sustinere, ut cum iniquis patibulum sustineret? Respondemus: Necessitas nostra fuit, et necessitas dura sedentium in tenebris et umbra mortis. Opus æque nostrum, et Dei ipsius, et sanctorum angelorum. Nostrum, ut auferret jugum captivitatis nostræ; suum, ut impleretur propositum voluntatis ejus; angelorum, ut numerus impleretur eorum. Porro ratio hujus facti fuit dignatio facientis. Quis negat Omnipotenti ad manum fuisse alios et alios modos nostræ redemptionis, justificationis, liberationis? Verum hoc non præjudicat hujus, quem e multis elegit, efficaciæ. Et fortasse is præstat, per quem in terra oblivionis, gravedinis, lapsus nostri, tot et tantis gravaminibus Reparatoris fortius et vivacius admoneremur. Alias autem nemo hominum novit, nec noscere ad plenum potest, quid boni ad gratiam, quid congruentiæ ad sapientiam, quid decori ad gloriam, quid commodi ad salutem, penes seipsam contineat hujus venerandi mysterii inscrutabilis altitudo; quam Propheta considerans expavit, non penetravit; et Præcursor Domini indignum se judicavit qui penetraret.

20. Cæterum si non licet perscrutari divinæ sacramentum voluntatis, licet tamen sentire effectum operis, fructum utilitatis percipere. Et quod licet scire, non licet tacere; quia *gloria regum celare verbum, et gloria Dei investigare sermonem.* Fidelis sermo, et omni acceptione dignus! quoniam cum adhuc peccatores essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus. Ubi reconciliatio, et remissio peccatorum. Nam si dicente Scriptura: *Peccata nostra separant inter nos et Deum;* manente peccato non est reconci-

Digitized by Google

nouvelle alliance en mon sang, qui sera répandu pour la rémission des péchés (*Luc.* XXII, 20). » Il n'y a donc jamais de réconciliation sans rémission des péchés. Or, cette réconciliation, n'est pas autre chose que notre justification. Et cette réconciliation, cette rémission des péchés, cette justification, cette rédemption, cette délivrance de l'esclavage du démon, tout cela nous est acquis par la mort du Fils unique de Dieu, qui nous a justifiés gratuitement dans son sang. Car « c'est dans ce sang, dit l'Apôtre, que nous trouvons la rédemption et la rémission de nos péchés, selon les trésors de sa grâce (*Coloss.*, I, 14). » Pourquoi donc, dites-vous, a-t-il fait par son sang, ce qu'il aurait pu faire d'un mot de sa bouche? Demandez-le-lui; ce que je sais c'est qu'il en est ainsi, mais il ne m'est pas donné d'en savoir davantage. Est-ce au vase de terre de dire au potier qui le façonne : Pourquoi me faites-vous de telle forme?

L'effet de la rédemption des hommes a été leur réconciliation avec Dieu.

Pourquoi Jésus-Christ ne nous a-t-il point rachetés d'un mot.

21. Mais cela lui paraît de la folie et il ne peut s'empêcher d'éclater de rire. « Comment, dit-il [a], l'Apôtre prétendrait-il que nous fussions justifiés réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, puisque l'homme l'a beaucoup plus offensé en lui donnant la mort, qu'en mangeant du fruit défendu? » Comme si, dans le même fait, Dieu ne pouvait regarder sans horreur la malice des uns, en même temps qu'il voit avec complaisance la charité de celui qui endure la mort. « Mais ajoute-t-il, si le péché d'Adam était si énorme qu'il ne fallût rien moins que la mort de Jésus-Christ pour l'effacer, quelle sera l'expiation du meurtre de Jésus-Christ même? » Je vous répondrai en un mot, ce sera le sang même que ses meurtriers ont fait couler et la prière qu'il a faite en mourant. « Quoi, réplique-t-il, la mort d'un Fils innocent a-t-elle dû être si agréable à son Père, qu'elle nous ait réconciliés avec lui, quoique ce soient nos péchés qui aient causé sa mort? Dieu ne pouvait-il nous pardonner un péché beaucoup moindre qu'en permettant qu'on commît le plus horrible des attentats? » Ce n'est pas le meurtre de son fils que Dieu a eu pour agréable, c'est le sacrifice volontaire que ce Fils a fait de sa vie. Il se soumet volontairement à la mort et cette mort détruit la mort même, opère notre salut, répare l'innocence, triomphe des faiblesses, dépouille l'enfer, enrichit le ciel, purifie et rétablit toutes choses. Comme cette mort précieuse que le Fils accepte et souffre volontairement, ne peut abolir le péché que par un autre péché, Dieu se sert de l'iniquité, sans l'approuver, et trouve le moyen de détruire la mort et le péché, dans la mort de son Fils, et dans le péché le ceux qui le crucifient. Plus l'iniquité de ces derniers est grande, plus la volonté du premier est sainte et par conséquent plus elle est puissante pour notre salut; sa vertu a été assez forte pour effacer le péché du premier homme quelque grand qu'il fût, par un péché plus grand encore. Mais cette victoire n'est l'effet ni du péché ni du pécheur, nous en sommes redevables à celui

Comment la mort du Fils a pu plaire au Père.

[a] Tout ce qui est cité ici comme étant la doctrine d'Abélard, n'est autre chose que les réponses qu'il a faites au concile et se trouve relaté aux pages 552 et 558. C'est avec raison que saint Bernard attribue ces questions a Abélard, puisqu'il ne les a point rejetées dans la solution qu'il en donne, et qu'au contraire il semble les approuver. Ainsi, d'ailleurs, l'ont également pensé les Théologiens de Paris au commencement des œuvres d'Abélard. Celui-ci n'a pas nié que telle fût sa pensée, et il ne s'est pas plaint, comme il le fit à l'occasion d'autres propositions, qu'on lui eût imputé à tort et méchamment ces doctrines : bien plus, il les a même désavouées dans son *Apologie*, en ces termes : « Je confesse que le Fils unique de Dieu s'est incarné pour nous délivrer de la servitude du péché et du joug du démon, et pour nous donner, par sa mort, accès à la vie éternelle. »

---

latio. In quo ergo remissio peccatorum? *Hic exitus*, inquit, *novi testamenti in meo sanguine, qui pro vobis effundetur in remissionem peccatorum.* Itaque ubi reconciliatio, ibi remissio peccatorum. Et quid ipsa, nisi justificatio? Sive igitur reconciliatio, sive remissio peccatorum, sive justificatio sit; sive etiam redemptio, vel liberatio de vinculis diaboli a quo captivi tenebamur ad ipsius voluntatem; intercedente morte Unigeniti obtinemus, justificati gratis in sanguine ipsius; *in quo*, sicut idem dicit, *habemus redemptionem per sanguinem ejus, et remissionem peccatorum, secundum divitias gratiæ ejus.* Cur, inquis, per sanguinem, quod potuit facere per sermonem? Ipsum interroga. Mihi scire licet quod ita; cur ita, non licet. Numquid dicit figmentum ei qui se finxit: Quid me finxisti sic?

21. Sed hæc stultitia ei videntur; non potest tenere risum. Audite cachinnos. Quomodo, ait, justificari nos vel reconciliari Deo per mortem Filii ejus dicit Apostolus, qui tanto amplius adversus hominem irasci debuit, quanto amplius homines in crucifigendo Filium suum deliquerunt, quam in transgrediendo primum ejus præceptum unius pomi gustu? Quasi non potuerit Deo in uno eodemque facto et displicere iniquitas malignantium, et placere pietas patientis. Et ait: Quod si tantum fuerat illud Adæ peccatum, ut expiari non posset nisi morte Christi; quam explationem habebit ipsum homicidium, quod in Christo commissum est? Breviter respondemus, ipsum sanguinem quem fuderunt, et interpellationem ipsius quem occiderunt. Addit etiam: Numquid mors innocentis Filii in tantum Deo Patri placuit, ut per ipsam reconciliaretur nobis, qui hoc peccando commisimus, propter quod innocens Dominus est occisus; nec nisi hoc maximum fieret peccatum, illud multo levius potuit ignoscere? Non mors, sed voluntas placuit sponte morientis, et illa morte expungentis mortem, operantis salutem, restituentis innocentiam, triumphantis principatus et potestates, spoliantis inferos, ditantis superos, pacificantis quæ in cœlo sunt et quæ in terra, omnia instaurantis. Et quoniam hæc tam pretiosa mors, voluntarie suscipienda adversus peccatum, non tamen poterat fieri nisi per peccatum; non delectatus quidem, sed tamen bene usus malitia sceleratorum, et mortem de morte, et de peccato damnavit peccatum. Et quanto illorum major iniquitas, tanto hujus voluntas sanctior, et eo potentior ad salvandum; quatenus tanta mediante potentia, antiquum illud, quamvis

Digitized by Google

qui sait tirer le bien du mal et trouver dans la cruauté même de ses meurtriers un fonds infini de miséricorde.

Le sang de Jésus-Christ a suffi aussi pour effacer le crime de ceux mêmes qui le faisaient couler.

22. Oui certainement le sang de Jésus-Christ était d'un mérite si grand qu'il pouvait obtenir le pardon et effacer le péché de ceux qui le répandaient, à plus forte raison était-il capable d'effacer le premier péché qui est beaucoup moindre. « Mais, continue notre Docteur, ne semble-t-il pas injuste et cruel d'exiger le sang innocent, pour la rançon d'un sang criminel et de le voir couler à plaisir ? Il s'en faut donc bien que l'effusion de ce sang ait dû être si agréable à Dieu, qu'elle l'ait réconcilié avec l'homme. » Le Père n'a point exigé le sang de son Fils, mais il en a accepté l'offrande; il n'était point altéré de ce sang mais il l'était de notre salut qui dépendait de l'effusion de ce sang. Il fallait que le Fils de Dieu le répandît pour nous sauver, et non pas uniquement pour nous donner un exemple de charité, comme le pense et l'enseigne notre Docteur. Car cet homme après avoir vomi mille blasphèmes contre Dieu conclut enfin, avec non moins d'ignorance que d'impiété [a], « que Dieu ne s'est rendu visible sous le voile de notre chair que pour devenir notre modèle, ou, comme il le dit ensuite, pour nous servir de règle et de leçon dans sa doctrine et dans ses œuvres : qu'enfin il n'a voulu souffrir et mourir qu'afin de nous donner une preuve de son amour. »

CHAPITRE IX.

Le Christ est venu dans ce monde non-seulement pour nous instruire, mais aussi pour nous délivrer.

23. D'ailleurs, quel avantage pour nous d'être formés par ses exemples, si nous ne sommes point réformés par sa grâce ? Ou que nous sert-il d'être instruits si nous sommes toujours esclaves du péché ? Si tout le bien que Jésus-Christ nous prouve se borne à l'exemple de ses vertus, il faut dire aussi que le mal qu'Adam nous cause, consiste tout entier dans l'exemple de sa prévarication, car il doit y avoir un certain rapport de conformité entre le mal et le remède. En effet, dit l'Apôtre, « De même que tous les hommes meurent en Adam, de même tous sont vivifiés en Jésus-Christ (I *Corinth.*, xv, 22). » Ainsi le parallèle est égal entre l'un et l'autre fait. Par conséquent si la vie que Jésus-Christ nous donne n'est autre chose que l'exemple de ses vertus, il s'ensuit que la mort qu'Adam nous donne, ne consiste également que dans le seul exemple de son péché ; l'un nous trace dans ses actions et dans ses discours des règles de sagesse et de charité, l'autre nous donne dans sa désobéissance, un exemple de prévarication. Mais pour parler d'une manière conforme à la foi chrétienne non pas en Pélagien, nous devons dire que, de même que nous mourons en Adam, et que nous participons à son péché en naissant de lui, non pas en l'imitant, ainsi nous vivons par Jésus-Christ et nous avons part à sa justice, non pas en l'imitant seulement mais en renaissant en lui. En sorte que, « comme c'est le péché d'un seul homme qui a rendu tous les hommes criminels, ainsi c'est la justice d'un seul qui les justifie tous (*Rom.*, v, 18). » Comment donc ose-t-il soutenir que le Fils de Dieu n'a eu pour motif de son incarnation que d'éclairer le monde de ses lumières et de l'embraser de son amour ? » S'il en était ainsi où serait donc la rédemption et quel serait notre rédempteur et notre libérateur, puisque

Jésus-Christ est venu dans le monde non-seulement pour nous instruire.

[a] Cette proposition et la suivante se retrouvent, quant au sens, sinon quant aux expressions mêmes, aux pages 553 et 584 des solutions d'Abélard.

---

grande peccatum, necessario tamen huic, quod in Christo commissum est, cederet, tanquam minus majori. Nec peccato sive peccantibus adscribitur hæc victoria; sed bene utenti peccato, et peccantes fortiter perferenti, et convertenti in usum pietatis, quidquid in ipsum ausa est crudelitas impiorum.

22. Fuit vero sanguis qui effusus est, tam multus ad ignoscendum, ut ipsum quoque peccatum maximum, quo factum est ut effunderetur, deleret; ac per hoc de antiqui illius, utpote levioris, deletione nullam omnino dubietatem relinqueret. Deinde iste : Cui vero, inquit, non crudele et iniquum videtur, ut sanguinem innocentis in pretium aliquod quis requisierit, aut ullo modo ei placuerit innocentem interfici; nedum Deus tam acceptam Filii mortem habuerit, ut per ipsam universo reconciliatus sit mundo ? Non requisivit Deus Pater sanguinem Filii, sed tamen acceptavit oblatum; non sanguinem sitiens, sed salutem, quia salus erat in sanguine. Salus plane, et non, sicut iste sapit et scribit sola charitatis ostensio. Sic enim concludit tot calumnias et invectiones suas, quas in Deum tam impie, quam imperite evomuit, ut dicat : Totum esse quod Deus in carne apparuit, nostram de verbo et exemplo ipsius institutionem, sive, ut postmodum dicit, instructionem; totum quod passus et mortuus est, suæ erga nos charitatis ostensionem vel commendationem.

CAPUT IX.

Christum venisse in mundum, non solius instructionis nostræ, sed et liberationis causa.

23. Cæterum quid prodest quod nos instituit, si non restituit ? Aut numquid frustra instruimur, si non prius destruatur in nobis corpus peccati, ut ultra non serviamus peccato ? Si omne quod profuit Christus, in sola fuit ostensione virtutum; restat ut dicatur, quod Adam quoque ex sola peccati ostensione nocuerit, siquidem pro qualitate vulneris allata est medicina. *Sicut* enim *in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur.* Ergo sicut hoc, ita et illud. Si vita, quam dat Christus, non est alia, quam institutio ejus; nec mors utique, quam dedit Adam, alia erit similiter quam institutio ejus; ut ille quidem ad peccatum exemplo suo, hic vero exemplo et verbo ad bene vivendum, et se diligendum homines informarent. Aut si christianæ fidei, et non hæresi pela-

Digitized by Google

selon lui, Jésus-Christ n'a fait autre chose que de nous illuminer et de nous exciter à la charité ?

D'ailleurs dans l'opinion d'Abélard, l'incarnation serait inutile aux enfants.

24. Je veux bien que l'avènement de Jésus-Christ puisse profiter à ceux qui l'imitent et qui lui rendent amour pour amour, mais que dire des enfants ? Quelle lueur de sagesse accordera-t-il à ceux qui ont à peine vu la lumière du jour ? Comment élèvera-t-il jusqu'à l'amour de Dieu, ceux qui ne sont point encore capables d'aimer leurs propres mères ? Quoi donc, n'auront-ils point de part à la grâce de Jésus-Christ ! Après avoir été entés sur lui dans leur baptême par la ressemblance de sa mort (*Rom.* VI, 5), n'en recueilleront-ils aucun fruit, parce qu'ils ne sont point encore en âge de le goûter et de l'aimer ? « La rédemption, d'après lui, consiste dans un parfait amour de Dieu, excité par la vue des souffrances de Jésus-Christ, » il s'en suit que les enfants sont privés du bienfait de la rédemption, par la raison qu'ils sont dépourvus de cet amour. Est-ce qu'ils sont hors du péril de la damnation, parce qu'ils sont hors d'état d'aimer ? et ne seraient-ils point morts en Adam, pour n'avoir pas besoin de renaître en Jésus-Christ ? Penser de la sorte, c'est tomber dans les rêveries de Pélage. Il est évident que, quelque interprétation qu'il donne à ce sentiment, il ruine l'œuvre du salut, il anéantit, autant qu'il lui est possible, l'économie de ce profond mystère, quand il donne tout à la pratique et rien à la régénération, quand il fonde l'essence du salut et la gloire de la rédemption dans le progrès de la vertu, non pas dans les misères de la croix et du sang de Jésus-Christ. « Pour moi, je n'ai garde de me glorifier en autre chose que dans la croix du Sauveur, où se trouve pour nous le salut, la vie et la résurrection (*Gal.*, VI, 14). »

Il y a trois choses à considérer dans l'œuvre de notre salut.

25. Or je considère principalement trois choses dans l'œuvre de notre salut : l'état d'humilité jusqu'auquel Dieu s'est anéanti, la mesure de sa charité qu'il a étendue jusqu'à mourir et à mourir de la mort de la croix, le mystère de la rédemption où il a détruit la mort en la souffrant. C'est vouloir peindre sur le vide que de retrancher ce dernier point des deux autres. Il n'est certainement rien de grand et de nécessaire comme cet exemple d'humilité, il n'est rien encore de plus grand et de plus digne de notre reconnaissance que cet exemple de charité, mais l'un et l'autre sans la rédemption n'ont ni fondement ni consistance. Je me propose de marcher de toutes mes forces sur les pas de Jésus humble ; je me sens tout désireux d'aimer à mon tour celui qui m'a aimé le premier et s'est livré pour moi, je voudrais le prendre dans les bras de ma charité, mais il faut aussi que je mange l'Agneau pascal ; car je n'aurai point la vie en moi, si je ne mange sa chair et si je ne bois son sang. Il faut faire une différence entre suivre Jésus-Christ, l'aimer et le manger. C'est un dessein salutaire que de le suivre ; c'est un doux plaisir de l'aimer, mais c'est la vraie vie, la béatitude même de le manger ; car sa chair est vraiment viande et son

---

gianæ acquiescentes, generatione, non institutione traductum in nos confitemur Adæ peccatum, et per peccatum mortem ; fateamur necesse est et a Christo nobis, non institutione, sed regeneratione restitutam justitiam, et per justitiam vitam : *ut sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.* Et si ita est, quomodo is dicet, consilium in causam incarnationis fuisse, ut mundum luce suæ sapientiæ illuminaret, et ad amorem suum accenderet ? Ubi ergo redemptio ? A Christo nempe, ut fateri dignatur, illuminatio et provocatio ad amorem ; redemptio et liberatio a quo ?

24. Esto quod Christi adventus illis prosit, qui se illi possunt conformare per vitam, et vicem ei dilectionis rependere, quid de parvulis ? Quam dabit lucem sapientiæ vix adhuc captantibus lucem vitæ ? Unde ac-
* *al.* ascendent. cendet * ad Dei amorem, qui necdum matres suas amare noverunt ? Nihilne proderit eis adventus Christi ? nihil quod complantati sunt similitudini mortis ejus per baptismum, quoniam nondum possunt, prohibente ætate, Christum sapere aut amare ? Redemptio itaque, ait, nostra est, illa summa in nobis per Christi passionem dilectio. Ergo parvuli non habent redemptionem, quia non habent summam illam dilectionem. An sicut non habent unde diligant, ita nec unde pereant, ut non sit eis in Christo necessaria regeneratio utpote quibus generatio ex Adam nihil nocuerit ? Si hoc sapit, cum Pelagio desipit. Quidquid horum sentiat, patet quantum humanæ sacramento salutis invideat ; quantum, quod in ipso est, evacuet alti dispensationem mysterii, qui totum de salute tribuit devotioni, regenerationi nihil ; qui nostræ gloriam redemptionis, et summam salutis, non in virtute crucis, non in pretio sanguinis, sed in nostræ constituit conversationis profectibus. *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu-Christi, in qua est salus, vita et resurrectio nostra.*

25. Et quidem tria quædam præcipua in hoc opere nostræ salutis intueor ; formam humilitatis, in qua Deus semetipsum exinanivit ; charitatis mensuram, quam usque ad mortem, et mortem crucis extendit ; redemptionis sacramentum, quo ipsam mortem, quam pertulit, sustulit. Horum duo priora sine ultimo sic sunt, ac si super inane pingas. Magnum profecto et valde necessarium humilitatis magnum et omni acceptione dignum charitatis exemplum ; sed non habent fundamentum, ac proinde nec statum, si desit redemptio. Volo totis nisibus humilem sequi Jesum ; cupio eum qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me, quibusdam brachiis vicariæ dilectionis amplecti ; sed oportet me et Agnum manducare paschalem. Nisi enim manducavero carnem ejus et bibero ejus sanguinem, non habebo vitam in memetipso. Aliud sequi Jesum, aliud tenere, aliud manducare. Sequi, salubre consilium ; tenere et amplecti, solemne gaudium ; manducare, vita beata. Caro enim ejus vere est cibus, et sanguis ejus vere est potus. Panis est Dei qui de cœlo descendit, et dat vitam mundo. Quis status gaudio, sive consilio, absque vita ? Nempe haud alius

Digitized by Google

sang véritablement breuvage (*Joan.*, VI, 56). Il est le pain descendu du ciel pour donner la vie au monde. Le bonheur qu'on peut goûter et le dessein qu'on peut suivre, ont-ils rien de réel et de stable, si la vie même en est absente? N'est-ce pas comme une peinture sans corps? De même sans la rédemption, ce modèle d'humilité et ce témoignage de charité ne sont rien.

Epilogue.

26. Voilà, très-saint Père, le petit ouvrage que votre très-humble serviteur prend la liberté de vous présenter contre quelques chefs d'erreurs d'une hérésie naissante. Si vous n'y voyez qu'une preuve de mon zèle, je n'en aurai pas moins fait ce que ma conscience exigeait que je fisse. Sensible aux attaques dont la foi était l'objet, mais incapable de les parer par moi-même, j'ai cru bien faire en avertissant celui à qui Dieu a donné des armes puissantes pour exterminer l'erreur, pour abaisser tout ce qui s'élève contre la science de Dieu, et pour assujettir toute intelligence à l'obéissance de Jésus-Christ. On trouve dans ses autres écrits plusieurs autres propositions également mauvaises, mais ni le peu de temps dont je dispose, ni l'étendue d'une lettre ne me permettent de les réfuter. D'ailleurs je ne vois pas que ce soit nécessaire; elles sont d'une fausseté si évidente, que les raisons les plus communes de notre foi suffisent pour les détruire. Cependant j'en ai fait un recueil que je vous adresse.

---

quam picturæ absque solido. Ergo nec humilitatis exempla, nec charitatis insignia, præter redemptionis sacramentum, sunt aliquid.

26. Hæc, domine Pater, de labore manuum pueri vestri qualiacumque tenetis, adversus pauca quidem novæ hæreseos capitula; ubi etsi non aliud quam zelum agnoscitis meum, tamen propriæ interim conscientiæ satisfeci. Nam cum non esset quod agerem pro injuria fidei quam dolebam: operæ mihi pretium arbitror, si illum monui, cujus arma potentia a Deo ad destructionem contrariarum assertionum, ad destruendam omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei et in captivitatem redigendum omnem intellectum in obsequium Christi. Sunt et alia in aliis ejus scriptis non pauca, nec minus mala capitula, ad quæ nec temporis, nec epistolæ angustia respondere permittit. Quanquam nec necessarium putem, cum sint adeo manifesta, ut ipsa etiam vulgata fide facile refellantur. Collegi tamen aliquia, et transmisi.

Digitized by Google

LIVRE

DE

LA VIE DE SAINT MALACHIE*,

ÉVÊQUE D'IRLANDE,

PAR SAINT BERNARD, ABBÉ DE CLAIRVAUX.

* Mort le 2 novembre de l'année 1148.

PRÉFACE A L'ABBÉ CONGAN.

En quoi l'histoire de la vie des saints nous est utile.

Il a toujours été d'une grande utilité d'écrire les vies des saints illustres pour qu'elles servent de miroir est d'exemple aux autres hommes et qu'elles soient comme l'assaisonnement de leur vie sur la terre. Par le moyen de ces histoires, ils semblent en quelque sorte, vivre encore au milieu de nous, même après que la mort les a moissonnés, et ramènent dans les sentiers de la véritable vie, beaucoup de ceux qui sont de véritables morts quoique vivants en apparence. Mais la rareté des saints rend ce travail plus nécessaire de nos jours que jamais, car nous vivons dans un temps stérile en hommes. La disette en est telle de nos jours que je ne doute pas que c'est de notre siècle qu'il a été dit : « L'iniquité des hommes sera arrivée alors au comble et la charité de beaucoup sera refroidie (*Matth.*, XXIV, 12). » Je crois même que nous touchons à l'époque dont il est dit : « La disette — d'hommes, — marchera devant sa face (*Job.*, XLI, 13). » Si je ne me trompe, c'est de l'Antechrist qu'il est parlé ici et que la pénurie et la disette de tout bien doit précéder et accompagner. Mais qu'elle annonce que ce temps est venu ou seulement qu'il ne peut tarder à paraître, toujours est-il qu'il y a pénurie, disette évidente. Sans parler de la foule, de la vile multitude des enfants du siècle, jetons les yeux sur les colonnes mêmes de l'Eglise. Montrez-moi donc parmi ceux qu'on peut regarder comme destinés à éclairer les nations, un seul homme qui ne soit pas plutôt, dans le lieu élevé où il est placé, une mèche fumeuse qu'une lampe qui éclaire. Or « si votre lumière n'est que ténèbres, que sera-ce des ténèbres mêmes (*Matth.*, VI, 23)? » A moins peut-être, mais je ne puis le croire, que vous ne trouviez que ceux qui n'estiment la piété qu'à ses avantages et ne recherchent que leur intérêt personnel plutôt que celui du Seigneur dans son propre héritage, répandent en effet de la lumière. Mais, que dis-je, ne recherchent que leur intérêt personnel? Je tiendrais presque pour un homme irréprochable,

LIBER

DE VITA ET REBUS GESTIS S. MALACHIÆ,

HIBERNIÆ EPISCOPI,

S. BEENARDI ABBATIS.

PRÆFATIO AD CONGANUM ABBATEM.

Semper quidem operæ pretium fuit illustres Sanctorum describere vitas, ut sint in speculum et exemplum, ac quoddam veluti condimentum vitæ hominum super terram. Per hoc enim quodam modo apud nos etiam post mortem vivunt, multosque ex his, qui viventes mortui sunt, ad veram provocant et revocant vitam. Verum nunc maxime id requirit raritas sanctitatis, et nostra plane ætas inops virorum. Quam sane inopiam super nos adeo invaluisse sentimus, ut nulli sit dubium illa sententia nos feriri : *Quoniam abundabit iniquitas, refrigescet charitas multorum.* Et ut suspicor ego, aut præsto, aut prope est, de quo scriptum est : *Faciem ejus præcedet egestas.* Ni fallor, Antichristus est iste, quem fames et sterilitas totius boni et præit, et comitatur. Sive igitur nuntia jam præsentis, sive jamjamque adfuturi prænuntia, egestas in evidenti est. Taceo vulgus, taceo vilem filiorum hujus sæculi multitudinem ; in ipsas Ecclesiæ columnas volo oculos leves. Quem mihi ostendas vel de illorum numero, qui videntur dati in lucem gentium, non magis de sublimi fumantem, quam flammantem? *Et si lumen quod in te est*, inquit, *tenebræ sunt, quantæ sunt tenebræ?* Nisi tu illos forte (quod non credo) lucere dixeris, qui quæstum æstimant pietatem ; qui in hereditate Domini, non quæ Domini,

Digitized by Google

pour un saint, celui qui se contenterait de ne rechercher que ses intérêts et de ne retenir que ce qui lui appartient s'il gardait son cœur et ses mains purs du bien d'autrui; mais je lui rappellerais qu'il est en cela juste aussi saint qu'on demande à un païen de l'être. Est-ce qu'il n'est pas recommandé aux soldats de se contenter de leur paie (*Luc*, III, 14,) s'ils veulent être sauvés? Comment donc trouver que c'est beaucoup demander à un docteur de l'Eglise que de lui demander de n'être pas plus exigeant qu'un soldat. et comme le Prophète le disait aux prêtres du Seigneur, mais d'un ton de reproche, « que le prêtre égale au moins l'homme du peuple (*Isa.*, XXIV, 2). » O honte! Est-il permis de réputer au premier rang, des hommes qui, déchus de ce rang élevé, sont tombés si bas, que c'est à peine s'ils ne sont point au fond même de l'abîme? Et pourtant ceux qui se sont arrêtés au dernier degré sont bien rares dans le clergé même. Qui me donnera un clerc content du nécessaire et n'ayant que du mépris pour le superflu? Et cependant c'est la règle que les apôtres ont laissée à leurs successeurs, en leur disant: « Si nous avons le vivre et le couvert, sachons nous en contenter (*1 Tim.*, VI, 8). » Où trouve-t-on cela maintenant? Dans les livres, mais non point dans les hommes. Or, en parlant du juste, le Psalmiste a dit: « C'est dans leur cœur qu'est la loi de Dieu (*Psalm.* XXXVI, 31), » non pas dans ses livres. Encore le Psalmiste ne parle-t-il point là de celui qui est arrivé à la perfection; pour celui-ci il faudrait qu'il fut prêt à se passer même du nécessaire. Aussi n'en faut-il point parler. Plût au ciel seulement qu'on sût mettre une borne au superflu, et que nos désirs ne s'étendissent point à l'infini. Mais quoi, peut-être cela du moins n'est-il pas impossible à trouver; si ce n'est point impossible c'est au moins fort difficile. Mais que fais-je? Je me demandais où on pourrait trouver un homme parfait, capable d'en sauver plusieurs autres avec lui, et voilà que c'est à peine si, en cherchant bien, nous en trouvons qui se sauvent au moins eux-mêmes. On tient pour très-bon aujourd'hui quiconque n'est pas trop mauvais. Mais puisqu'il n'y a plus de saints sur la terre, il me semble que je n'ai rien de mieux à faire que de rappeler parmi nous quelqu'un des saints personnages qui nous ont été enlevés, un Malachie, cet évêque, cet homme vraiment saint, qui a brillé de nos jours de l'éclat d'une sagesse et d'une vertu singulières. C'était bien la lampe qui brûle et qui éclaire; mais si on ne peut dire qu'elle est éteinte maintenant, du moins elle nous a été enlevée. Qui donc pourrait trouver mauvais que je la fisse de nouveau briller à nos yeux? Mais que dis-je, il n'est pas de reconnaissance que ne me doivent les hommes d'à présent et que ne me devront plus tard les générations à venir, si je fais revivre sous ma plume celui que le trépas a frappé, si je rends au monde un homme dont le monde n'était pas digne, si je conserve aux souvenirs des mortels un des leurs, dont la mémoire sera bénie de tous ceux qui daigneront lire ces lignes, si enfin, à ma voix amie tirant un ami de son lourd sommeil, on entend sur notre terre la voix de la tourterelle prononcer ces paroles: « Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles (*Matth.*, XXVIII, 20)? » D'ailleurs comme il repose au milieu de nous, c'est à nous plus particulièrement qu'il convient d'entreprendre cette œuvre. Et puis ce saint homme ne m'honorait-il point

Corruption du clergé.

L'Evêque Malachie fut une lampe brûlant et éclairant.

---

sed magis quæ sua sunt, quæritant. Quid dico, quæ sua sunt? Perfectus sit et sanctus etiam quærens, suaque retinens, si ab alienis cor manusque contineat. Meminerit tamen, qui sibi usque huc forte pervenisse videtur, eumdem exigi sanctitatis gradum et ab ethnico. Annon milites suis jubentur contenti fore stipendiis, ut salvi fiant? Magnum vero Ecclesiæ doctori, si sit sicut unus militum; aut certe (quod ad illorum improperium Propheta loquitur) *sicut populus ita et sacerdos* fuerit. O deformitatem! itane summus merito reputandus erit, qui a summo corruens gradu, hærebit vix infimo, ne abysso absorbeatur? Quam rarus tamen iste ipse in clero? Quem item das mihi contentum necessariis, contemptorem superfluorum? Lex est tamen præfixa ab apostolis apostolorum successoribus: *Victum et vestitum habentes*, inquiunt, *his contenti simus*. Ubi forma hæc? In libris cernimus eam, sed non in viris. Habes vero de justo, *quia lex Dei ejus in corde ipsius*, et non in codice. Nec perfectionis is gradus. Perfectus carere et necessariis paratus est. At gratis istud. Utinam superfluis ponatur modus! utinam non cupiamus in infinitum! Sed quid? Forte reperias qui hoc possit? Id quidem difficile; sed vide quid egimus. Quærebamus virum optimum, multorum liberatorem; et ecce laboramus in invenendo, qui seipsum salvum facere possit. Optimus hodie est, qui non est nimis malus.

Unde quoniam a terra defecit sanctus, videor mihi non supervacue ex his, qui empti sunt de terra, revocare ad medium Malachiam episcopum, virum vere sanctum, et nostrorum quidem temporum, singularis sapientiæ et virtutis. Iste erat lucerna ardens et lucens; nec exstincta est tamen, sed submota. Quis mihi jure succenseat, si readmovero eam? Imo vero non est, quod mihi ingrati esse mihi sæculi homines debeant, et omnis deinceps generatio ventura, si quem conditio tulit, revocem stilo; si mundo restituam, quo dignus non erat mundus; si servem memoriæ hominum hominem, cujus memoria in benedictione sit omnibus, qui legere dignabuntur; si me excitante amicum dormientem, vox turturis audita fuerit in terra nostra, dicens: *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi*. Deinde sepultus apud nos est; nobis specialiter hoc opus incumbit. Quid quod me inter speciales amicos Sanctus ille habebat, et eo loci, ut nulli in hac parte gloriæ secundum fuisse me credam? Nec mercede vacat mihi tantæ familiaritas sanctitatis; primitias jam accepi-

Digitized by Google

Saint Bernard était très cher à saint Malachie.

d'une amitié toute particulière? Je crois même que personne ne l'emportait sur moi dans son cœur. J'ai déjà recueilli les fruits de cette grande et sainte affection, elle n'a point été stérile pour moi. Il était à l'extrémité ou plutôt il était à l'entrée de sa nouvelle carrière, selon cette expression du Sage : « Quand l'homme est arrivé à la fin, il trouvera qu'il débute à peine (*Eccli.*, XVIII, 6) : » j'accourus auprès de lui pour recevoir sa bénédiction avant qu'il mourût. Et lui, qui avait déjà perdu l'usage de tous ses membres, recouvra toute sa force pour me bénir, et levant ses saintes mains sur ma tête, il me bénit en effet et sa bénédiction est l'héritage qu'il m'a laissé; comment donc pourrai-je aujourd'hui ne plus parler de lui? Enfin après toutes ces raisons, cher abbé Congan, mon frère vénéré et mon doux ami, vous venez d'Irlande avec toute l'assemblée des saints qui est sous votre direction, ainsi que vous me l'écrivez, m'enjoindre de vous parler de lui. Je le fais d'autant plus volontiers, que ce que vous me demandez est moins un panégyrique qu'un simple récit de sa vie. Je mettrai tous mes soins à le faire simple et lumineux, propre à nourrir la piété sans fatiguer trop les tièdes. Vous pouvez bien croire que la vérité n'a rien à craindre de ma part dans cette histoire, d'autant plus que vous ne me demandez point de vous raconter autre chose que ce que vous connaissez parfaitement vous-même.

Créance que mérite cette histoire.

CHAPITRE I.

Enfance et adolescence de saint Malachie.

Patrie de saint Malachie.

1. Notre cher Malachie naquit en Irlande, au sein d'un peuple barbare, y fut élevé et y fit ses études. Il ne se ressentit pas plus de la barbarie de son pays natal que les poissons de la mer ne se ressentent du sel de ses eaux. Aussi comme il semble doux de voir sortir d'une population si grossière et si rude un concitoyen des saints, un familier de Dieu, si plein d'urbanité ! Il n'y a que celui qui sait faire couler le miel du flanc des rochers et le lait de la pierre la plus dure qui ait pu produire cette merveille. Ses parents étaient distingués par leur rang et par leur puissance, et étaient alliés aux plus grandes familles du pays. Sa mère surtout, aussi remarquable par le cœur que noble par le sang, s'occupa dès les premières années de son fils, à lui enseigner la science de la vie qu'elle menait elle-même, et qu'elle estimait beaucoup plus que la vaine science de la littérature mondaine. D'ailleurs Malachie ne montrait pas moins d'aptitude pour l'une que pour l'autre. Il apprenait donc les lettres au collège, et la crainte du Seigneur à la maison paternelle, et ses progrès journaliers dans cette double étude ne faisaient pas moins d'honneur à ses maîtres qu'à sa mère. Naturellement doué d'un très-bon esprit, il se montra dès l'enfance, d'une grande docilité, d'une amabilité parfaite et d'une grâce surprenante en toutes choses et envers tout le monde. Au lieu de lait c'étaient les eaux de la sicence du salut qu'il suçait au sein maternel, aussi le vit-on croître tous les jours en prudence. Est-ce en prudence ou en sainteté qu'il faudrait dire? Si je disais qu'il croissait en l'une et en l'autre, il n'y aurait pas lieu à me reprendre, car je ne dirais rien que de vrai. On remarquait en lui les mœurs d'un vieillard unies aux tendres années de l'enfance, car il n'avait aucune des imperfections naturelles à cet âge. Comme tout le monde en était frappé d'é-

Ses parents.

Il apprend les lettres.

Son enfance fut sainte.

In extremis positus erat, imo in principiis, juxta illud : *Cum consummatus fuerit homo, tunc incipit*. Accurri ego, ut benedictio morituri super me veniret. At ille cum jam membra alia movere non posset, fortis ad daudam benedictionem, elevatis sanctis manibus super caput meum, benedixit mihi, et benedictionem hereditate possideo; et quomodo ego illum silere queam? Postremo tu id mihi, abba Congane, injungis, reverendus frater, et dulcis amicus meus, ac tecum pariter (ut ex Hibernia scribis) vestra illa omnis ecclesia sanctorum. Libens obedio, præsertim quod non eloquium exigitis, sed narrationem. Dabo vero operam, ut ea sit pura et luculenta, devotos informans, fastidiosos non onerans. Sane narrationis veritas secura apud me est, intimata a vobis, haud alia proculdubio protestantibus, quam quæ certissime comperta sunt vobis.

CAPUT I.

Pueritia et adolescentia S. Malachiæ.

1. Malachias noster, ortus Hibernia de populo barbaro, ibi educatus, ibi litteras edoctus est. Cæterum de natali barbarie traxit nihil, non magis quam de sale materno pisces maris. Quam vero suave, quod inculta nobis barbaries tam urbanum protulit civem Sanctorum, et domesticum Dei? Qui producit mel de petra, oleumque de saxo durissimo, ipse fecit hoc. Parentes tamen illi fuere genere et potentia magni, juxta nomen magnorum qui sunt in terra. At mater mente, quam sanguine generosior, satagebat in ipso initio viarum suarum, notas parvulo facere vias vitæ; hanc pluris illi existimans ventosa scientia litteraturæ sæcularis. Ad utramque tamen huic non defuit ingenium pro ætate. In scholis litteras, domi timorem Domini docebatur, et quotidianis profectibus respondebat ambobus satis, magistro et matri. Nempe a principio spiritum sortitus est bonum, per quem erat puer docilis, et amabilis valde, mire admodum omnibus per omnia gratiosus. Bibebat autem pro lacte de pectore materno aquas sapientiæ salutaris, et fiebat in dies seipso prudentior. Prudentior, dicam, an sanctior? utrumque si dixero, non me pœnitebit; veritatem enim dicam. Agebat senem moribus, annis puer, expers lasciviæ puerilis. Cumque ex hoc cunctis esset reverentiæ ac stupori, non tamen inde, ut assolet, insolentior inveniebatur; sed magis quietus et subditus in omni mansuetudine. Non impatiens magisterii,

Digitized by Google

tonnement et presque de respect, lui, de son côté, bien loin de s'en montrer plein de suffisance comme cela n'arrive que trop souvent, n'en était que plus humble, plus doux et plus prompt à obéir. L'autorité de ses maîtres ne lui pesait point et il se soumit sans peine à la discipline ; il aimait l'étude et ne montrait point pour le jeu, ce goût et cette ardeur qui distinguent l'enfance. Il fit tant de progrès dans l'étude des lettres que comportait son âge, qu'il ne tarda pas à surpasser tous les autres enfants. Il devint même bientôt supérieur à ses maîtres dans la science des bonnes mœurs et dans la pratique des vertus, grâce sans doute aux soins de sa mère, mais plus encore par l'effet de la grâce. C'est elle, en effet, qui lui donnait cette ardeur et ce zèle pour les choses de Dieu et cet amour pour la retraite, pour les veilles, pour la méditation de la loi divine, pour le jeûne même et pour la prière fréquente. Comme il ne pouvait, à cause de ses études, et, quelquefois aussi, comme il n'osait aller aussi souvent qu'il l'eût désiré à l'Eglise, il savait, partout où il se trouvait, lever des mains pures vers le ciel, lorsqu'il pouvait le faire sans être vu de personne ; car dès l'enfance il évita, avec une attention toute particulière, les tentations de la vaine gloire, qu'il regardait comme la peste de toutes les vertus.

La vaine gloire est le poison de la vertu.

2. Il y a, près de la ville où il fit ses études, un bourg où son maître avait l'habitude d'aller souvent sans autres compagnons que lui ; pendant la route il lui arrivait fréquemment, ainsi que plus tard il le racontait lui-même, de retarder un peu le pas ; et, lorsque son maître l'avait dépassé et qu'il ne pouvait voir ce qu'il faisait, il levait les mains au ciel, où en même temps il décochait à la dérobée une oraison jaculatoire, puis revenait ensuite à côté de son maître, comme si de rien n'était. Voilà comment ce pieux enfant aimait à tromper bien souvent, l'œil de son maître. Mais je ne puis m'arrêter à décrire tout ce qui, dès l'enfance, montrait déjà sous les plus belles couleurs l'excellence de son caractère. J'ai hâte d'en venir au récit de choses beaucoup plus utiles ; je ne veux pourtant point aller plus loin sans rapporter un trait qui, à mon sens, dénotait en lui un enfant de grande et bonne espérance. En effet, se sentant un jour attiré par la réputation dont jouissait un certain maître très-versé dans la connaissance des belles lettres, comme on les appelle, il alla le trouver pour profiter de ses leçons ; car dès la plus tendre jeunesse il se sentit un goût très-vif pour les lettres. Mais en entrant chez lui, il le vit jouer avec une alène et tracer sur la muraille, je ne sais comment, quelques traits rapides. Le caractère sérieux de l'enfant se sentit offusqué à la vue d'un exercice qui, pour lui, sentait la légèreté ; il se retira et ne revint plus le voir dans la suite. Voilà comment cet amant de la vertu n'hésita point à sacrifier à son amour pour la décence, le goût bien prononcé pourtant qu'il avait pour les belles lettres. C'est ainsi que dès l'enfance il préluda aux combats qui l'attendaient dans un âge plus avancé, et que déjà il provoquait l'ennemi du salut. Telle fut l'enfance de Malachie ; sa jeunesse s'écoula dans la même simplicité et dans la même pureté de mœurs, aussi grandissait-il à la fois en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

Malachie était ennemi de toute légèreté.

3. Dès lors, c'est-à-dire dès les premières années de son adolescence, il fut aisé de voir ce qu'il serait une

non fugitans disciplinæ, non lectionis fastidiens, non ludorum denique appetens, quod vel maxime illa ætas dulce ac familiare habere solet. Et proficiebat supra omnes coætaneos suos in ea quidem litteratura, quæ illi competebat ætati. Nam in disciplina morum profectuque virtutum, etiam super omnes docentes se in brevi enituit, non tam matre tamen, quam unctione magistra. Hac sollicitante, haud segniter et in divinis exercebatur, petere secretum, anticipare vigilias, meditari in lege, refici parcius, orare frequentius. Et quia ecclesiam frequentare nec vacabat propter studium, et pro verecundia non libebat ; levare puras manus in omni loco ad cœlum, ubi tamen secrete id posset. Jam tunc siquidem cautus fuit declinare virus virtutum, inanem gloriam.

2. Est vicus prope civitatem, in qua discebat puer, quo magister ejus frequenter pergere solitus erat, ipso solo comite. Illo euntibus ambobus pariter, ipse (ut postea referebat) retrahebat pedem, sistebat gradum, et stans a tergo magistri, illo quidem non comperiente, expansis ad cœlum manibus, raptim quodammodo, ac veluti jaculatam emittebat orationem ; et sic dissimulans, magistrum denuo sequebatur. Istiusmodi pio furto puer sæpius illudebat comitem pariter et magistrum. Non est dicere omnia, quæ ejus principia colore bonæ indolis decoravere ; ad majora atque utiliora currendum. Unum tamen refero adhuc, quod hoc, meo quidem judicio, non modo bonæ, sed et magnæ in puero dederit insigne spei. Excitus aliquando opinione cujusdam magistri (erat enim famosus in disciplinis, quas dicunt liberales) adivit illum discendi cupiditate. Quippe extrema jam pueritiæ captans, ad eas litteras anhelabat. Intrans vero domum, vidit virum ludentem subula, crebrisque sulcantem tractibus nescio quo notabili modo parietem. Et solo visu offensus puer serius, quod levitatem redoleret, resilivit ab eo, ac deinceps illum nec videre curavit. Ita cum esset studiosissimus litterarum, præ honesto tamen sprevit eas virtutis amator. Tali quodam præludio puer præparabatur ad eum, qui se manebat in fortiori ætate, conflictum ; jamque ipse adversarium provocabat. Et Malachiæ quidem pueritia sic erat. Porro adolescentiam simili transivit simplicitate, et puritate ; nisi quod crescente ætate, crescebat simul illi sapientia et gratia apud Deum et homines.

3. Hinc jam, id est ab ineunte adolescentia ejus, cœpit manifestius apparere quid esset in homine, et

Digitized by Google

fois devenu homme et on commença à voir que la grâce de Dieu n'était pas stérile en lui. En effet, cet intelligent jeune homme voyant que le monde tout entier était adonné au mal et sentant surtout quel esprit il avait reçu d'en haut, se disait à lui-même: « Ce n'est point là l'esprit du monde; qu'y a-t-il de commun entre celui-ci et celui que j'ai reçu? Il n'y a pas plus de sympathie entre l'un et l'autre qu'il n'y en a entre la lumière et les ténèbres. Celui que j'ai reçu, c'est de Dieu que je le tiens, et je sais tout ce qui m'a été donné dans cet esprit-là; car c'est à lui que je suis redevable de la vie innocente que je mène, de la continence qui m'honore, de la faim que j'éprouve pour la justice, et, ce qui vaut mieux que tout cela encore, parce que c'est beaucoup moins apparent, de la gloire qui consiste dans le témoignage de ma propre conscience. Aucun de ces avantages n'est sûr pour moi sous l'empire du prince de ce monde; d'ailleurs tous ces trésors je ne les porte que dans un vase fragile, et je dois appréhender qu'on ne le heurte, et que, venant à se briser, il ne laisse échapper l'huile de la joie sainte qu'il renferme pour moi. C'est qu'il est, en effet, bien difficile de ne point le heurter à quelque pierre ou à quelque rocher, dans la voie tortueuse et raboteuse de la vie. Faut-il donc que je perde, en un instant, toutes les douces bénédictions dont j'ai été prévenu dès le principe? J'aime bien mieux les remettre, et moi avec elles, entre les mains de Celui de qui je les ai reçues, d'autant plus que je ne lui appartiens pas moins qu'elles ne lui appartiennent. Je préfère perdre ma vie pour un temps, afin de ne point la perdre pour l'éternité. Or, en quelles mains, sinon dans celles de mon Créateur, serais-je moi-même, avec tout ce qui est à moi, en plus grande sûreté? En est-il plus que lui, de vigilant pour garder, de puissant pour conserver et de fidèle pour rendre le dépôt qui lui est confié? Il le conservera en complète sûreté, et le rendra quand il en sera temps. Aussi me donné-je à lui pour me consacrer sans retour à son service avec tout ce qui me vient de lui; ceux de ses dons que j'emploierai en œuvres de piété ne seront point perdus pour moi, et peut-être même serai-je en droit d'en espérer d'autres encore; car, s'il donne gratuitement, il rend aussi avec usure. C'est ainsi qu'il agit; aussi agrandira-t-il et multipliera-t-il la vertu dans mon âme. » Telles étaient ses pensées et telle fut sa conduite, car il n'ignorait pas que les pensées de l'homme quand elles sont sans les œuvres, sont vaines.

Le chemin de la vie parmi les hommes est très-dangereux.

CHAPITRE II.

Son apprentissage de la vie religieuse.

4. Il y avait à Armagh, où Malachie fut élevé, un saint homme, qui menait une vie très-austère et mortifiait cruellement sa chair, dans une petite cellule située près de l'église; il y demeurait enfermé ne vaquant jour et nuit qu'au jeûne et à la prière. Malachie alla trouver cet homme, qui s'était condamné à passer ainsi sa vie dans une sorte de sépulcre, pour être par lui, instruit, dans la vie spirituelle. Or, admirez ici son humilité: après avoir eu, dès ses plus tendres années, Dieu même pour maître dans l'art des saints, comme on n'en saurait douter, il se met sous la conduite d'un homme, lui déjà si doux et si humble de cœur, comme nous l'apprendrait sa démarche, si nous l'avions ignoré. Que ceux qui veulent enseigner aux autres ce qu'ils n'ont point appris, s'entourer de disciples quand

Malachie se met sous la conduite d'un très-saint personnage.

Nul ne saurait être bon maître s'il n'a commencé par être élève.

---

gratia Dei in illo vacua non videri. Videns enim industrius adolescens, quam in malitiæ mundus positus sit, et cogitans qualem spiritum accepisset, dicebat intra se: « Non est spiritus hujus mundi iste. Quid isti, et illi? Non est societas alteri ad alterum, non plus quam luci ad tenebras. Meus ex Deo est, et scio quæ in illo donata sunt mihi. Inde mihi interim adhuc innocentia * vitæ, inde continentiæ decus, inde justitiæ fames, inde quoque illa eo securior, quo secretior, gloriâ mea est, testimonium conscientiæ meæ. Nil horum mihi tutum sub principe mundi. Deinde habeo thesaurum hunc in fictili vase. Verendum ne impingat et frangatur, et effundatur oleum lætitiæ quod porto. Et quidem non impingere inter saxa et scopulos distortæ et anfractuosæ viæ et vitæ hujus, difficillimum. Itane momento perdam simul omnes, quibus ab initio præventus sum, benedictiones dulcedinis? Resigno illi potius, a quo sunt, et me pariter. Et ego enim ipsius. Perdo ipsam ad tempus animam meam, ne perdam in æternum. Et quod sum, et quæ habeo omnia, ubi mihi æque salva, uti in manu Auctoris? Quis ita ad servandum sollicitus, ad retinendum potens, ad restituendum fidelis? Servabit tuto, restituet opportune. Sine retractatione me do ad serviendum illi de donis suis. Non potest mihi perire ex omnibus, quæ in opus pietatis expendero. Forte et sperare plus aliquid licet. Solet reddere cum usura qui dat gratis. Ita est. Etiam cumulabit, et multiplicabit in anima mea virtutem. » Hæc cogitavit, et fecit, sciens absque facto vanas esse cogitationes hominum.

* *al.* mea.

CAPUT II.

Religiosæ vitæ tirocinium.

4. Erat homo in civitate Ardmacha (ipsa est, in qua alitus est Malachias), et homo ille sanctus, et austeræ admodum vitæ, inexorabilis castigator corporis sui, cellam habens juxta ecclesiam. In ea manebat, jejuniis et obsecrationibus serviens die ac nocte. Ad hunc se contulit Malachias, formam vitæ acceptura ab eo, qui vivum se tali damnaverat sepultura. Et vide humilitatem. A primæva ætate in sancta arte magistrum (quod dubium non est) habuerat Deum; et ecce factus est denuo discipulus hominis, homo mitis et humilis corde. Si nesciebamus, hoc vel solo nobis ipse probavit. Legant hoc, qui docere quæ non didicere conantur, discipulos sibi congregantes, qui nunquam discipuli exstitere, cæci duces cæcorum.

Digitized by Google

eux-mêmes n'ont jamais eu de maîtres et conduire des aveugles comme eux, lisent cette histoire; ils verront Malachie dont Dieu même avait été le maître, rechercher néanmoins avec autant de soin que de prudence, un homme qui le conduise. Quelle preuve plus concluante pouvait-il donner et recevoir en même temps de ses progrès dans la vertu, je vous le demande ? Mais si l'exemple de Malachie ne leur suffit point, qu'ils jettent les yeux sur Paul lui-même. Ne le vit-on point, en effet, soumettre à des hommes l'Evangile qu'il avait reçu de Jésus-Christ même, non point d'un simple mortel, et cela de peur de courir ou d'avoir couru en vain? Comment me croirai-je en sûreté là où il n'a pas cru l'être lui-même? Que celui qui s'y trouverait, prenne garde que sa sécurité ne soit que de la témérité. Mais tout cela est d'un autre temps.

5. La démarche de Malachie eut un grand retentissement dans la ville et causa, par sa nouveauté, un étonnement général. Tout le monde fut surpris, et on admira d'autant plus ce genre de vertu, qu'il était moins commun dans cette nation barbare. On put voir alors se manifester au grand jour les dispositions intimes de chacun; beaucoup de gens, en effet, ne considérant cette démarche que d'un œil tout humain, déploraient et gémissaient de voir un jeune homme aimé de tout le monde et d'une santé délicate, s'adonner à un genre de vie si pénible; plusieurs le soupçonnant de légèreté de caractère à cause de sa jeunesse, pensaient qu'il ne persévérerait point et craignaient l'issue finale de sa démarche. Il y en eut quelques-uns qui l'accusèrent de témérité et conçurent contre lui une sorte d'indignation et de colère, en le voyant embrasser inconsidérément un genre de vie si fort au-dessus de son âge. Mais en réalité, il ne fit rien sans conseil; car il avait celui du Prophète, qui lui disait: « C'est un bien pour l'homme de porter le joug dès son enfance (*Jrem.* III, 27), » et encore: « Il s'asseoira dans la solitude et gardera le silence parce qu'il s'est élevé au dessus de lui-même (*Ibidem.*, XXVIII). » Il vint donc s'asseoir tout jeune encore aux pieds d'Imar, — c'est ainsi que se nommait ce saint personnage, — pour apprendre l'obéissance et pour montrer qu'il l'avait apprise. Il était assis, c'est-à-dire il menait une vie toute de paix, de mansuétude et d'humilité; mais assis en silence, parce qu'il avait appris du Prophète que le silence est le culte de la justice (*Isa.*, XXXII, 17): il s'assit pour persévérer et son silence indiquait son respect, mais ce silence parlait haut, comme celui de David, aux oreilles de Dieu et lui faisait dire: « Si je suis petit et méprisé, du moins je n'ai point oublié la justice de vos commandements (*Psalm.*, CXVIII, 141). » Enfin, il était assis dans la solitude, parce qu'il n'avait ni compagnon ni modèle. En effet, qui est-ce qui, avant Malachie, avait pensé à embrasser un genre de vie aussi austère que celui d'Imar? On se contentait de l'admirer, personne ne croyait qu'on pût le suivre. Malachie seul montra qu'on le pouvait en s'asseyant et en gardant le silence. Aussi ne tarda-t-il point à se voir suivi de nombreux imitateurs, que son exemple avait touchés, et voilà comment celui qui avait commencé par être seul là où il s'était assis, et l'unique fils d'Imar son père, se trouva bientôt à la tête de beaucoup d'autres semblables à lui, et cessa d'être le fils unique de son père pour devenir le premier né de ses nombreux enfants; mais de même qu'il avait précédé les autres dans cette voie ainsi les précédait-il encore dans la manière dont il la parcourait; et, de l'aveu de tous, celui qui leur avait donné l'exemple,

Malachie mène une vie très-austère.

Malachias doctus a Deo, doctorem nihilo minus quæsivit hominem, et quidem caute, et sapienter. Quid simile, quæso, afferre quibat, in quo æque daret caperetque experimentum profectus sui? Si Malachiæ exemplum eis pro minimo est, Pauli opus attendant. Nonne Evangelium suum, quod non ab homine acceperat, sed a Christo, cum hominibus tamen censuit conferendum, ne forte in vacuum curreret, aut cucurrisset ? Ubi ille securus non est, nec ego. Si quis hoc scit, viderit, ne non tam securitas sit, quam temeritas. Sed hæc alterius temporis.

5. Nunc vero sonuit in civitate quod factum erat, et commota est universa ad inopinatam novitatem. Stupebant autem omnes, et virtutem mirabantur, eoque amplius, quo minus usitatam in gente fera. Videres tunc revelari ex multorum cordibus cogitationes. Plerique humano affectu pensantes factum, plangere et dolere, quod dilectus omnibus delicatusque adolescens, duris se adeo laboribus mancipasset. Alii suspicati levitatem propter ætatem, diffidere de perseverantia, timere de casu. Nonnulli temeritatem causantes, indignari et fremere in eum, quod supra ætatem et vires inconsulte rem arduam fuisset aggressus. Verum ille sine consilio egit nihil. Nam habuit consilium a Propheta, qui ait: *Bonum est homini, si portaverit jugum ab adolescentia*, et addit: *Sedebit solitarius, et tacebit, quia levavit se supra se.* Sedebat sibi juvenculus secus pedes Imarii (hoc enim nomen viro), et aut discebat obedientiam, aut se didicisse docebat. Sedebat, ut quietus, ut mansuetus, ut humilis. Sedebat, et tacebat, sciens secundum Prophetam, cultum justitiæ esse silentium; sedebat ut perseverans, tacebat ut verecundus, nisi quod suo illo silentio in Dei auribus loquebatur cum sancto David: *Adolescentulus sum ego et contemptus, justificationes tuas non sum oblitus.* Et sedebat interim solitarius, quia et sine socio, et sine exemplo. Quis enim ante Malachiam districtissimam viri propositum vel cogitaret attentare? Nempe mirabile omnibus habebatur, non imitabile. Malachias imitabile persuasit, sedendo duntaxat, et tacendo. Intra paucos dies habuit imitatores non paucos, provocatos exemplo sui. Ita qui primo solitarius sedit, et unicus patris sui, sit jam unus ex multis, sit ex unigenito primogenitus in multis fratribus. Et ut prior in conversione, ita in conversatione sublimior; et qui ante omnes venit, omnium judicio supra omnes emi-

Digitized by Google

Il est ordonné diacre.

l'emportait de beaucoup aussi sur eux par sa vertu. Aussi fut-il jugé digne par son maître et par son évêque d'être promu au diaconat, qu'ils le contraignirent de recevoir.

CHAPITRE III.

Entré dans les ordres, Malachie remplit les fonctions de vicaire de son évêque.

Zèle de Malachie pour ensevelir les morts.

6. Dès lors le jeune lévite du Seigneur s'appliqua à toutes sortes d'œuvres de piété mais plus particulièrement à celles qui lui semblaient les plus pénibles. Ainsi il se voua, avec un zèle extraordinaire, au soin d'ensevelir les morts parce que ce genre de bonnes œuvres lui semblait aussi plein d'humilité que de charité. Mais notre nouveau Tobie vit renaître pour lui, d'une femme, ou plutôt du serpent malin, par la bouche d'une femme, la tentation qui avait éprouvé le premier Tobie. Sa sœur, dans son horreur pour cet office de piété, qui lui paraissait indigne d'une personne de son rang, lui en faisait des reproches et souvent lui répétait ces mots de l'Evangile : « Laissez les morts ensevelir leurs morts ; » mais lui, répondant à cette insensée comme il convenait de le faire, lui disait : malheureuse femme que vous êtes, vous vous servez là de paroles saintes, mais vous n'en comprenez pas le sens et la portée. Il remplit donc avec un zèle infatigable et sans se relâcher un seul instant les fonctions de l'ordre qu'il avait été contraint d'accepter. Aussi jugea-t-on à propos de l'élever au sacerdoce; c'est ce qui se fit en effet. Il avait à peu près vingt-cinq ans lorsqu'il fut ordonné prêtre. Si on trouve que, dans ces deux ordinations, on a violé les saints canons [a], — ce qui est vrai, puisqu'il fut fait diacre avant l'âge de vingt-cinq ans et prêtre avant celui de trente, — il faut l'attribuer au zèle de celui qui les fit et à la sainteté de celui qui les reçut. Toutefois, si je suis bien éloigné de blâmer en cette circonstance, la conduite d'un saint je me garderai bien de conseiller à quiconque n'est pas saint, de l'imiter. Non content de cela, son évêque — Celse, — le chargea d'une partie de ses fonctions et l'envoya semer la semence de la sainteté dans une nation qui n'était pas sainte, et lui fit porter à des populations grossières qui vivaient sans connaître de loi, la loi même de la vie et de la discipline. Malachie reçut avec joie cette mission ; car, dans la ferveur de son âme, il ne savait ce que c'était que d'enfouir le talent et de se coucher dessus au lieu de travailler avec ardeur à lui faire produire de bons intérêts. On le vit donc alors, avec le hoyau de la parole, renverser, détruire, disperser et travailler tous les jours davantage à redresser les chemins tortueux et à aplanir les sentiers raboteux. Il s'élançait comme un géant, et se prodiguait de tous côtés, on aurait dit un feu dévorant qui consumait les ronces du péché, une hache, une scie mordante qui jetait bas toutes les plantes mauvaises ; il détruisit toutes les coutumes barbares et les remplaça par celles de l'Eglise, et déracina toutes les vieilles superstions, qui subsistaient encore partout, et toutes les pratiques cou-

Malachie remplit avec zèle les fonctions de vicaire de l'Évêque.

Il est promu au sacerdoce.

Il détruit les superstitions.

[a] Plusieurs conciles, entre autres ceux de Néocésarée, d'Agde, en 506, le IVe d'Arles et plusieurs autres avaient réglé qu'on ne pourrait être ordonné prêtre avant l'âge de trente ans. Le dix-septième canon du concile d'Agde est conçu en ces termes : « Nul métropolitain ne devra prendre sur lui d'ordonner prêtre ou évêque, quiconque ne sera pas âgé de trente ans, qui est l'âge de l'homme parfait, ni de faire diacre tout sujet n'ayant pas atteint sa vingt-cinquième année, etc. » Telle est la leçon donnée par Bochel; le passage qui concerne les diacres, et auquel saint Bernard fait allusion en cet endroit, manque dans Sirmon ; mais cette loi n'en était pas moins en vigueur du temps de saint Bernard, comme on le voit par le contexte de notre Saint : Toutefois, les évêques en dispensaient quelquefois en faveur de sujets d'une piété remarquable.

---

cuit in virtute. Et dignus visus est Episcopo pariter et magistro, qui ad diaconi gradum promoveretur. Et coegerunt eum.

CAPUT III.

Ordinis initiatus Episcopi vices gerit.

6. Hinc jam levita Domini publice se ad omne opus pietatis accinxit ; plus vero ad eas res, in quibus aliqua injuria videretur. Denique cura erat ei maxima in sepeliendis defunctis pauperibus, quod hoc sibi non minus humilitatem saperet, quam humanitatem. Nec defuit novo nostro Tobiæ rediviva a muliere tentatio, imo a serpente per mulierem. Germana ejus indignitatem (ut sibi videbatur) officii exhorrens. Quid facis, inquit, o insane ? dimitte mortuos sepelire mortuos suos. Et hoc illi quotidie exprobrans ingerebat. Sed respondebatur mulieri stultæ juxta stultitiam suam : Misera, tu eloquii casti vocem tenes, sed virtutem ignoras. Ita ministerium, ad quod coactus accesserat, devotus tenuit, indefessus exercuit. Unde et censuerunt etiam sacerdotale officium imponendum illi. Et factum est ita. Erat autem, cum sacerdos ordinatus est, annos natus quasi viginti quinque. In qua ejus utraque ordinatione, si quid præter Canonum formam processisse videtur, ut vere videtur (siquidem infra vicesimum quintum annum leviticum ministerium, infra tricesimum adeptus est sacerdotii dignitatem) donandum sane tum zelo ordinatoris, tum meritis ordinati. Ego vero istud nec in sancto redarguendum, nec usurpandum consulo ei qui sanctus non fuerit. Nec contentus Episcopus, etiam vices suas commisit ei, seminare semen sanctum in gente non sancta, et dare rudi populo, et sine lege viventi, legem vitæ et disciplinæ. Suscepit ille mandatum in omni alacritate, sicut erat spiritu fervens ; nec talentis incubans, sed inhians lucris. Et ecce linguæ sarculo cœpit evellere, destruere, dissipare, de die in diem factitans prava in directa, et aspera in vias planas. Exsultabat ut gigas ad discurrendum ubique. Diceres ignem urentem in consumendo criminum vepres. Diceres securim vel asciam in dejiciendo plantationes malas, exstirpare barbaricos ritus, plantare ecclesiasticos. Veternosas omnes (neque enim paucæ inveniebantur) abolebat superstitiones, seu quaslibet,

Digitized by Google

pables dont les mauvais anges avaient couvert le pays.

7. Son œil n'épargnait ni désordre, ni abus, et de même que la grêle fait tomber les figues de l'arbre et que le vent soulève la poussière dans les champs, ainsi on le voyait abattre ou enlever, de toutes ses forces tout ce qui souillait son peuple. Mais à la place de ce qu'il détruisait, cet excellent législateur rétablissait les droits du ciel et promulguait des lois pleines de justice, de modestie et d'honnêteté, mettait en vigueur les règlements apostoliques, les décrets des saints Pères et particulièrement les usages de l'Eglise Romaine qu'il introduisait dans toutes les églises, où on commença alors à célébrer et à chanter les heures canoniales selon les rites reçus dans le reste du monde, ce qui n'avait pas eu lieu auparavant, pas même dans la ville épiscopale. Il avait appris le chant pendant son enfance, aussi ne tarda-t-on point à chanter dans son monastère, quand on ne savait ou ne voulait point encore le faire dans le reste du diocèse; il rétablit aussi la pratique très-salutaire de la confession, remit en usage le sacrement de la confirmation et le contrat de mariage qui étaient ou négligés ou même complétement inconnus parmi ces peuples. Mais il faut nous borner à ces quelques exemples de son zèle; il nous arrivera même bien souvent dans le cours de cette histoire, de passer ainsi bien des choses sous silence de peur d'être trop long.

Il introduit les rits romains en Irlande.

Il fait revivre l'usage des sacrements.

CHAPITRE IV.

Il s'attache tout particulièrement à l'évêque Malch, pour se former à son école.

8. Comme il était animé d'un goût et d'un zèle tout particulier pour le culte divin et d'un grand respect pour les sacrements; il appréhendait de régler ou d'enseigner en ces matières d'une manière qui ne fût pas en tout conforme à ce que l'Eglise universelle enseigne et pratique; c'est pourquoi il résolut d'aller trouver l'évêque Malch pour s'instruire plus complétement de toutes ces choses auprès de lui. C'était un vieillard plein d'ans et de vertus, en qui la sagesse de Dieu brillait de tout son éclat. Il était Irlandais de nation, mais il avait pris l'habit et fait profession religieuse dans le monastère de Winchester, d'où il avait été tiré pour être fait évêque de Lesmor, dans la province de Munster, la plus belle de toute l'Irlande. Il reçut du ciel dans ce poste des grâces si abondantes, que non-seulement il se fit remarquer par son genre de vie et par son savoir, mais encore par le don des miracles. Je n'en rapporterai que deux ici, afin de faire voir quel maître eut Malachie dans la science des saints. Il guérit une fois, en le confirmant avec l'huile sainte, un enfant insensé, du genre de ceux qu'on appelle lunatiques. C'est un fait parfaitement certain et d'autant mieux connu, que l'évêque Malch confia la garde de la porte de sa maison à cet enfant qui conserva ce poste jusqu'à sa virilité, où il parvint dans un état de santé parfait. Une autre fois, il rendit l'ouïe à un sourd, qui raconta, pour surcroît de merveille, que pendant que le Saint lui mettait les doigts dans les oreilles, il sentit comme deux petits pourceaux en sortir. Le bruit de ces miracles et d'autres semblables se répandit bien vite et rendit le nom de celui qui les avait opérés si célèbre, qu'on vit accourir à lui les Ecossais et les Irlandais, et que tout le monde l'honora comme un père. Voilà l'homme que Malachie alla trouver

Il consulte l'évêque Malch.

Deux miracles de l'évêque Malch.

---

ubicumque deprehendisset, malignitates immissas per angelos malos.

7. Denique quidquid incompositum, quidquid indecorum, quidquid distortum obvium habuisset, non parcebat oculus ejus; sed velut grando grossos e ficubus, et sicut pulverem ventus a facie terræ, sic coram facie sua hujusmodi nitebatur totum pro viribus exturbare ac delere de populo suo. Et pro his omnibus tradebat jura cœlestia optimus legislator. Leges dabat plenas justitiæ, plenas modestiæ et honesti. Sed et apostolicas sanctiones ac decreta sanctorum Patrum, præcipueque consuetudines sanctæ Romanæ Ecclesiæ, in cunctis ecclesiis statuebat. Hinc est, quod hodieque in illis ad horas canonicas cantatur et psallitur juxta morem universæ terræ. Nam minime id ante fiebat, ne in civitate quidem. Ipse vero in adolescentia cantum didicerat, et in suo cœnobio mox cantari fecit, cum necdum in civitate, seu in episcopatu universo cantare scirent, vel vellent. Deinde usum saluberrimum confessionis, sacramentum confirmationis, contractum conjugiorum, quæ omnia aut ignorabant, aut negligebant, Malachias de novo instituit. Et de his ista pro exemplo sufficiant. Nam et per totum historiæ textum, brevitatis studio plurima præterimus.

CAPUT IV.

Malcho episcopo plenius instituendus adhæret.

8. Cum esset illi studium et zelus maximus circa cultum divinorum et venerationem sacramentorum, ne forte de his aliquid constitueret vel doceret secus, quam ritus haberet universalis Ecclesiæ; subiit animum adire episcopum Malchum *, qui se plenius de omnibus informaret. Hic erat senex plenus dierum et virtutum, et sapientia Dei erat in illo. Natione quidem Hibernus, sed in Anglia conversatus fuerat in habitu et proposito monachali in Wintoniensi monasterio; de quo assumptus est in episcopum in Lesmor civitate Mumoniæ; et ipsa nobilior inter cæteras regni illius. Ibi tanta ei desuper collata est gratia, ut non modo vita et doctrina, sed et signis clareret. Quorum duo pono exempli causa; ut omnibus innotescat, qualem in scientia sanctorum Malachias habuerit præceptorem. Puerum mente captum ex his, quos lunaticos vocant, inter confirmandum sacra unctione sanavit. Hoc ita notum certumque fuit, ut

* *al.* Malachum.

Digitized by Google

C'est à cet évêque que saint Malachie s'attache.

après avoir reçu la bénédiction de son père Imar et la permission de son évêque. A son arrivée, après un heureux voyage, il en fut accueilli avec bonté. Il demeura plusieurs années auprès de lui, afin de puiser plus à loisir, dans le sein de ce vieillard, les leçons de la sagesse, car il est écrit : « La sagesse se trouve chez les anciens (*Job.*, XII, 12). » De plus, je pense que la Providence qui veille à tout, a permis ce long séjour pour une autre cause encore, afin que son serviteur Malachie fût connu en cet endroit d'un plus grand nombre de personnes, et fût à même de faire du bien à plus de monde dans la suite ; car on ne pouvait le connaître sans l'aimer. Mais il arriva sur ces entrefaites un événement qui manifesta en partie, aux yeux des hommes, ce qui n'était encore connu que de Dieu.

Le roi de Munster chassé du trône se réfugie auprès de Malch.

9. Une lutte s'était engagée entre le roi de Munster, — cette province est située au sud de l'Irlande, — et son frère ; celui-ci ayant eu le dessus, le roi — nommé Cormach , — fut obligé de renoncer au trône, et se réfugia auprès de l'évêque Malch, non pas dans la pensée de profiter de son influence pour recouvrer son royaume, mais dans un sentiment de piété, pour donner à la colère le temps de se calmer. Faisant de nécessité vertu, il résolut de vivre en simple particulier. Comme l'évêque se préparait à recevoir le roi avec tous les honneurs dus à son titre, celui-ci l'en dissuada, aimant mieux, lui dit-il, être traité par lui comme l'un des pauvres religieux qui vivaient sous sa conduite, renoncer au faste royal, et, content d'une vie pauvre et commune, attendre ainsi, tant qu'il plairait à Dieu, plutôt que d'essayer de remonter sur le trône par la force des armes ; car il ne voulait point, pour un honneur temporel, répandre sur la terre un sang qui crierait ensuite vengeance contre lui jusqu'au trône de Dieu. A ces mots, l'évêque tressaille d'allégresse, et plein d'admiration pour une si grande piété, il défère au vœu qui lui est exprimé. Bref, on donne au roi une mauvaise petite cabane pour demeure, Malachie pour maître, du pain, du sel et de l'eau pour nourriture. Mais pour lui, toutes les délices du monde n'étaient rien en comparaison de la présence de Malachie, des exemples et des leçons qu'il lui donnait ; aussi lui disait-il souvent : « Combien vos paroles me semblent douces ! elles le sont plus à mon cœur que le miel à ma bouche (*Psalm.* CXVIII, 103). » La nuit, il arrosait son lit de ses larmes, et le jour il éteignait dans un bain d'eau glaciale les fâcheuses ardeurs de la luxure qui consumait sa chair. On aurait pu entendre alors ce roi s'écrier avec un autre roi comme lui : « Jetez un regard sur l'état d'abaissement où je suis et sur les peines que j'endure, et remettez-moi mes iniquités (*Psalm.* XXIV, 18). » Et Dieu, au lieu de rejeter sa prière et de lui refuser ses miséricordes, l'exauça au contraire, mais d'une manière bien différente qu'il le pensait lui-même. En effet, il ne songeait qu'au salut de son âme ; mais le Dieu qui venge l'innocence, voulant montrer aux hommes qu'il reste toujours quelque bien aux cœurs pacifiques, disposait tout pour rendre justice à celui qui souffrait injustement ; ce que ce dernier était loin d'espérer. En effet, Dieu suscita un roi voisin, car il y en a plusieurs en Irlande, qui voyant comment les choses s'étaient passées, se sentit enflammé d'un grand zèle. Indigné d'un côté à la vue de la liberté dont jouissaient les usurpateurs, et de l'insolence des méchants, touché de l'autre de compassion pour

Exemple d'un pieux roi.

---

illum mox constituerit ostiarium domus suæ, vixeritque idem puer incolumis in eo officio usque ad virilem ætatem. Surdo auditum restituit ; in quo idem mirabile quiddam confessus est, quod cum sanctus utrique auriculæ hinc inde digitos immisisset, duos quasi porcellos ex ipsis exire senserit. Pro his atque hujusmodi fama crebrescente, nomen grande adeptus est ; ita ut ad eum Scoti, Hibernique confluerent, et tanquam unus omnium pater ab omnibus coleretur. Ad hunc ergo Malachias, accepta benedictione patris Imarii, et ab Episcopo missus, cum prospere pervenisset, benigne a sene susceptus est, qui annos aliquot cum eo mansit, ut per hanc temporis moram hauriret plenius de pectore veterano, sciens scriptum : *Quia in antiquis est sapientia.* Sed nec hoc quoque ad causam defuisse reor, quod magnus ille Provisor universorum voluit servum suum Malachiam in loco tam celebri notum fieri omnibus, qui erat omnibus profuturus. Nec enim poterat non esse gratus, quibus notus fuisset. Denique unum interim accidit, per quod ex aliqua parte quod notum Deo erat in illo, manifestum fecit hominibus.

9. Inter regem Mumoniæ (quæ est Hiberniæ pars australis) et germanum ejus orta simultate, et fratre facto superiori, rex pulsus regno, confugit ad episcopum Malchum ; non tamen ut ope illius regnum recuperaret ; sed magis princeps devotus dedit locum iræ, et necessitatem in virtutem convertit, privatam eligens ducere vitam. Cumque episcopus regem suscipere debito honore pararet, abnuit ille, se malle inquiens tanquam unum ex illis esse pauperibus fratribus qui illi adhærerent ; regium fastum deponere, et communi paupertate fore contentum, exspectare potius Domini voluntatem, quam per vim recipere regnum ; nec velle pro suo honore terreno sanguinem humanum effundere, qui contra se clamet ad Deum de terra. Quo audito, exsultat episcopus, et admiratus devotionem, satisfacit voto. Quid plura ? Traditur regi paupercula domus ad habitandum, et Malachias in magistrum, ad victum panis cum sale et aqua. Porro ad delicias sufficiebat regi Malachiæ præsentia, vita atque doctrina, ita ut diceret ei : *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua ? super mel ori meo.* Ad hæc per singulas noctes lacrymis suis stratum suum rigabat ; sed et quotidiano aquæ frigidæ balneo male calentem exstinguebat in carne libidinem. Et orans rex, cum rege dicebat : *Vide humilitatem meam et laborem meum, et dimitte universa*

Digitized by Google

l'état misérable du royaume et l'abaissement de son roi, il se présente à l'humble et pauvre cellule de ce dernier et lui conseille de rentrer dans son pays ; mais il ne peut réussir à l'y décider. Cependant il le presse, il lui promet son appui et l'engage à ne point désespérer de l'issue de l'entreprise, il lui assure que Dieu ne peut manquer de l'assister, et par conséquent que la résistance de ses ennemis sera vaine. Puis il continue en lui dépeignant l'oppression dont les pauvres gémissent, et le triste état de sa patrie ravagée ; mais il ne réussit pas davantage.

10. Mais enfin, sur l'ordre formel de l'évêque et d'après les conseils de Malachie, dont il dépendait tout entier, il finit par céder. Les deux rois partent ensemble ; et, suivant l'assurance du second, comme tel était la volonté du ciel, les usurpateurs furent chassés sans peine : Le roi rentra dans son royaume, à la grande satisfaction de ses sujets et remonta sur le trône. Depuis lors, ce roi ne cessa d'avoir de l'affection et du respect pour Malachie, d'autant plus qu'il avait pu voir par lui-même, combien il était digne de ces sentiments d'amour et vénération ; car il ne pouvait ignorer la sainteté d'un homme dont il avait eu le bonheur de connaître l'amitié dans ses infortunes. Aussi dans la prospérité ne cessa-t-il de lui témoigner de l'affection et de la déférence, de prendre volontiers conseil de lui et de ne faire presque tout ce qu'il faisait, qu'après s'en être entretenu avec lui. Mais en voilà assez sur ce point. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de croire que ce n'est pas sans motif que le Seigneur se plut à le rendre dès lors illustre auprès des rois eux-mêmes, il voulait se faire de lui un vase d'élection qui portât son nom devant les princes et les rois.

Le roi pieux est rétabli sur son trône.

CHAPITRE V.

Il offre le sacrifice de la messe pour sa sœur défunte.

11. Pendant que tout cela se passait, il perdit cette sœur dont nous avons parlé plus haut. Nous ne saurions passer sous silence les visions qu'il eut à son sujet. Il avait conçu une telle aversion pour son genre de vie toute charnelle, qu'il avait fait le vœu de ne plus la revoir jamais en ce monde. Mais quand elle fut morte, délié de son vœu, il revit en esprit celle qu'il n'avait plus voulu voir dans sa chair. Une nuit il entendit en songe une voix qui lui disait que sa sœur était là, dans le vestibule, et n'avait rien pris depuis déjà trente jours entiers ; il s'éveille à ces mots, et, comprenant de quel genre de nourriture elle était privée, il supputa le nombre de jours qu'il venait d'entendre nommer et il trouva qu'ils répondaient exactement au temps qui s'était écoulé depuis qu'il n'avait point offert pour elle le pain de vie descendu du ciel. Alors, comme il ne détestait que le péché, non point l'âme de sa sœur, il reprend sa bonne œuvre, qu'il avait interrompue. Ce ne fut pas en vain ; car peu de jours après, il lui sembla la voir arrivée à la porte de l'église, mais elle n'y pouvait point encore entrer, et la robe qu'elle portait était de couleur sombre. Il persévéra de son côté et ne passa point un jour sans lui faire l'aumône accoutumée ; il la revit encore, sa robe était presque blanche, elle était

Efficacité des prières et du saint sacrifice.

---

delicta mea. Et non amovit Deus orationem ejus et misericordiam suam ab eo. Et exaudita est oratio ejus, etsi secus, quam intenderet ipse. Nam is quidem sollicitus erat pro anima sua; sed vindex innocentiæ Deus, hominibus ostendere volens quoniam sunt reliquiæ homini pacifico, parabat interim facere judicium injuriam patienti, quod ille penitus non sperabat. Et suscitavit Deus spiritum vicini regis, neque enim unum est Hibernia regnum, sed divisa in plura. Hic itaque videns quæ facta sunt, repletus est zelo; et hinc quidem indignans prædonum libertati, et insolentiæ superborum ; inde vero miserans regni desolationem et regis dejectionem, descendit ad cellulam pauperis ; suadet reditum, sed non persuadet. Instat tamen, spondet opem, de effectu non diffidere monet ; Deum affuturam promittit, cui non poterunt resistere omnes adversarii ejus. Proponit etiam oppressionem pauperum, patriæque vastationem, et non proficit.

10. Cæterum accedente mandato episcopi et Malachiæ consilio, de quibus ille pendebat totus, vix tandem acquiescit. Sequitur rex regem, et juxta verbum regis, sicut fuerat voluntas in cœlo, tota facilitate pulsis prædonibus, reducitur homo in sua cum exsultatione suorum, regnoque restituitur suo. Dilexit extunc rex ille, et semper reveritus est Malachiam; eoque propensius, quo plenius in sancto viro digna veneratione et amore compererat. Cujus enim tantam meruit in sua adversitate familiaritatem, sanctitatem ignorare non potuit. Propterea magis in sua prosperitate perpetuis illum amicitiis, devotisque colebat obsequiis, et libenter audiebat eum, et audito eo multa faciebat. Et de his satis. Verumtamen non fortuitu factum reor, quod ita jam tunc magnificavit eum Dominus in conspectu regum; sed quia vas electionis sibi erat ille, portaturus nomen suum coram regibus et principibus.

CAPUT V.

Sorori defunctæ sacrificii oblatione succurrit.

11. Mortua est interim soror ejus, illa quam præfati sumus. Nec prætereundæ visiones, quas vidit de ea. Hujus siquidem sanctus carnalem exhorruerat vitam, et tanto zelo, ut se devoverit non visurum eam in carne viventem. At illa carne soluta, solutum est votum, et cœpit videre in spiritu, quam in corpore noluit. Quadam nocte audivit per somnium vocem sibi dicentis, sororem ejus strare foras in atrio, et ecce per totos triginta dies nihil gustasse. Qui evigilans cito intellexit, cujus escæ inedia marceret. Et diligenter discusso numero dierum quem audierat, ipsum esse reperit, ex quo pro ea panem de cœlo

Digitized by Google

entrée dans l'église, mais il ne lui était pas encore permis de toucher à l'autel. Enfin, il la revit une troisième fois ; mais alors elle était mêlée à la troupe de ceux qui portaient des robes blanches et elle en avait une elle-même de la même couleur. Vous voyez cher lecteur ce que peut la prière assidue du juste. On peut donc bien dire en vérité que le royaume du ciel souffre violence et qu'il n'y a que les violents qui l'emportent. Ne vous semble-t-il pas, en effet, que la prière de Malachie brisa en quelque sorte, les portes du ciel, quand vous voyez une femme pécheresse obtenir, par la force des armes de son frère, ce qu'elle ne pouvait espérer de ses propres mérites? Mais c'est vous, ô bon Jésus, qui, par les souffrances de votre passion, faites violence au ciel; vous êtes bon et puissant pour nous sauver, vous faites miséricorde, vous montrez la puissance de votre bras et en conservez la vertu dans votre sacrement pour les saints qui sont sur la terre jusqu'a la consommation des siècles. Car c'est bien ce sacrement qui a la force de consumer le péché, de terrasser les puissances ennemies et de porter aux cieux les âmes qui quittent la terre.

CHAPITRE VI.

Malachie relève les ruines du monastère de Benchor.

12. Voilà comment dans le pays de Lesmor, le Seigneur préparait son bien-aimé fils Malachie à travailler un jour à sa gloire ; mais bientôt ceux qui l'avaient envoyé dans cette contrée, ne pouvant supporter plus longtemps son absence, lui écrivirent pour le rappeler parmi eux. Quand il fut retenu au milieu des siens, avec une connaissance plus appronfondie de tout ce qu'il lui importait de savoir, voici quelle entreprise le Seigneur lui ménagea. Un homme riche et puissant, qui possédait Benchor et ses dépendances, fut inspiré de Dieu de remettre sa personne et tous ses biens entre les mains de Malachie; cet homme était son oncle. Mais pour Malachie, la parenté des âmes l'emportait de beaucoup sur celle du sang. Ce prince lui remit le lieu même appelé Benchor [a] dont il portait le nom, pour qu'il y construisit un monastère ou plutôt pour qu'il relevât de ses ruines celui qui y avait existé. En effet, sous le premier abbé Conge, il y avait eu en cet endroit un monastère très-célèbre, d'où étaient sortis des milliers de religieux et qui avait été la maison mère d'une multitude d'autres monastères. C'était un endroit si saint et si fertile en saints qu'il en produisit à Dieu une admirable moisson ; il y eut même un religieux de ce monastère nommé Luan, qui fonda à lui seul, dit-on, une centaine d'autres monastères de cette sainte congrégation. Tout cela peut faire comprendre au lecteur quelles ruines étaient à relever. Les rejetons de ce monastère remplirent si bien l'Irlande et l'Ecosse qu'il semble que David avait en vue ces temps admirables quand il disait : « Vous avez visité cette contrée, Seigneur, vous l'avez comme enivrée de vos grâces, et vous l'avez comblée de toutes sortes de richesses. Le grand fleuve qui l'arrose a été rempli d'eau et vous avez préparé à ses habitants de quoi les nourrir abondamment, car

Le moine Luan, fondateur de cent maisons religieuses.

[a] Ou Banchor, comme il est écrit dans les actes de saint Colomban. Ce monastère était situé dans une province d'Irlande, appelée Ultonie, et ne doit pas être confondu avec un autre monastère du même nom, dans le pays de Galles, en Angleterre.

---

vivum non obtulisset. Tum ille qui sororis non animam oderat, sed peccatum; beneficentiam, quam intermiserat, rursum adoritur. Neque frustra. Non multo post visa est illi pervenisse ad limen ecclesiæ, necdum tamen posse intrare; apparere etiam in veste pulla. Cumque ille perseveraret, curans ne qua die solita stipe frustraretur; secundo vidit eam in veste subcandida; admissam quidem intra ecclesiam, sed altare contingere non permitti. Tertio tandem visa est aggregari cœtui candidatorum, et in veste candida. Vides lector, quantum valeat deprecatio justi assidua? Vere regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. Nonno tibi videtur Malachiæ oratio vicem quodammodo effractoris exhibuisse cœlestibus portis, quando peccatrix mulier fraternis obtinuit armis, quod suis meritis negabatur? Hanc vim, Jesu bone, tu qui pateris, facis, validus et pius ad salvandum, faciens misericordiam et potentiam in brachio tuo, et in sacramento tuo servans sanctis qui in terra sunt, usque in consummationem æculi. Hoc plane sacramentum potens peccata consumere, debellare obvias potestates, inferre cœlis revertentes de terra.

CAPUT VI.

Monasterium Benchorense desolatum instaurat.

12. Et Dominus quidem in regione Lesmorensi sic præparabat dilectum suum Malachiam ad gloriam nominis sui. Verum qui miserant eum, minime jam ferentes absentiam ejus, missis epistolis revocant illum. Quo reddito suis, et quidem instructiore de omnibus, quæ oportebat; en opus a Deo paratum, et servatum Malachiæ. Vir dives et potens, qui locum Benchor et possessiones ejus tenebat, inspiratus a Deo, confestim in manu ejus sua omnia dedit, et se quoque. Et is avunculus ejus. Sed Malachiæ spiritus quam carnis propinquitas pluris fuit. Ipsum quoque locum Benchor, de quo cognominabatur, tradidit ei princeps, ut ædificaret ibi monasterium, vel potius reædificaret. Nempe nobilissimum exstiterat ante sub primo patre Congello, multa millia monachorum generans, multorum monasteriorum caput. Locus vere sanctus fœcundusque sanctorum, copiosissime fructificans Deo, ita ut unus ex filiis sanctæ illius congregationis, nomine Luanus, centum solus monasteriorum fundator exstitisse feratur. Quod idcirco dixe-

Digitized by Google

c'est ainsi qne vous préparez cette terre pour fournir tout ce qui est nécessaire à leur nourriture. Faites couler une eau abondante dans ses sillons, et multiplez ses produits, elle se réjouira des pluies que vous lui enverrez et montrera sa joie par les fruits abondants qu'elle produira (*Psalm.*, LXIV, 10 *et seq.*), » et le reste. Mais le flot de ses saints, non content de se répandre drns ce pays déborda aussi sur les contrées étrangères, car c'est de là qu'est venu dans les nôtres, saint Colomban, qui fonda le monastère de Luxeuil, où il devint le père de tout un peuple de moines. Le nombre de ses religieux était si considérable qu'on dit qu'ils formaient des chœurs qui se succédaient sans cesse pour célébrer le saint office, en sorte qu'on ne cessait ni le jour ni la nuit, de chanter les louanges de Dieu dans ce monastère.

Eloge de saint Colomban et de son monastère de Luxeuil.

13. Mais toute cette gloire de l'ancien monastère de Benchor s'était éteinte; car il avait été détruit un jour par une troupe de pirates; ce qu'il en restait s'offrit à Malachie avec le prestige de son antique réputation, et des saints sans nombre qui dormaient sous ses ruines, comme un paradis terrestre à planter de nouveau. Sans parler de tous ceux qui s'étaient endormis en paix dans cette maison, on rapporte qu'il y périt, en un seul jour, neuf cents religieux, de la main des pirates. Les dépendances de ce monastère étaient considérables, mais Malachie se contenta du lieu saint où s'était élevé le monastère et donna le reste des terres et des propriétés à d'autres; car il n'avait pas manqué de gens pour s'en mettre en possession après la destruction du monastère. Ces nouveaux propriétaires étaient nommés à l'élection, et prenaient même le nom d'abbés, conservant ainsi le titre, mais non la chose, tel qu'il avait existé autrefois. On lui conseillait fort de ne point aliéner ces biens et de les conserver tous, mais il était trop amateur de la pauvreté pour goûter un semblable conseil; il fit donc procéder, selon l'usage, à l'élection d'un autre propriétaire, et ne conserva pour lui que l'emplacement même du monastère. Peut-être aurait-il mieux fait, comme la suite le prouva, de conserver toutes ces propriétés, s'il n'avait pris conseil en les abandonnant beaucoup plus de son humilité que du bien de la paix.

Neuf cents religieux avaient été massacrés en un seul jour par les pirates, à Benchor.

Saint Bernard ne l'approuve pas entièrement d'avoir renoncé à toutes les propriétés de Benchor.

14. Il partit donc, sur l'ordre de son père Imar, avec une dizaine de religieux et lorsqu'il fut arrivé sur les lieux où s'était élevé l'ancien monastère, il se mit à le reconstruire. Mais là, un jour que la hache à la main, il la brandissait en l'air pour frapper, un des ouvriers se plaça, par inadvertance, à l'endroit où le coup devait porter, et fut atteint à l'épine dorsale de toute la force qu'il avait imprimée à son instrument, et tomba sur le coup; on se précipite à lui dans la pensé qu'on va le relever mort ou mourant. Sa tunique se trouva en effet fendue depuis le haut jusqu'au bas, mais lui était sans blessure, c'est à peine si le coup avait laissé une marque imperceptible sur sa peau; il se releva sain et sauf au grand étonnement des assistants qui furent témoins de ce miracle; aussi en devinrent-ils tous plus ardents au travail et plus prompts à l'ouvrage. Ce fut le premier miracle de Malachie. En peu de jours, ils eurent construit une chapelle avec des poutres seulement équarries, mais néanmoins très-bien et très-solidement assemblées. C'était une construction toute écossaise,

Miracle insigne opéré par Malachie.

Chapelle construite en bois.

---

rim, ut ex hoc uno conjiciat lector, quam ingens fuerit reliqua multitudo. Denique ita Hiberniam, Scotiamque repleverunt genimina ejus, ut ea potissimum tempora Davidici illi versiculi præcinisse videantur: *Visitasti terram, et inebriasti eam, multiplicasti locupletare eam. Flumen Dei repletum est aquis, parasti cibum illorum, quoniam ita est præparatio ejus. Rivos ejus inebria, multiplica genimina ejus, in stillicidiis ejus lætabitur germinans.* Et in hunc modum cæteri qui sequuntur. Nec modo in præfatas, sed et in exteras etiam regiones, quasi inundatione facta, illa se sanctorum examina effuderunt. E quibus ad has nostras Gallicanas partes sanctus Columbanus ascendens, Luxoviense construxit monasterium, factus ibi in gentem magnam. Aiunt tam magnam fuisse, ut succedentibus sibi vicissim choris, continuarentur solemnia divinorum, ita ut ne momentum quidem diei ac noctis vacaret a laudibus.

13. Hæc de antiqua dicta sint Benchorensis monasterii gloria. Hoc olim destructum a piratis, ob insigne dignitatis antiquæ, Malachias, veluti quemdam replantaturus paradisum, amplexus est, et quia multa corpora sanctorum dormirent ibi. Nam ut taceam illa quæ in pace sepulta sunt, ferunt nongentos simul una die a piratis occisos. Erat quidem ingens loci illius professio; sed Malachias solo contentus loco sancto, totas possessiones et terras alteri cessit. Siquidem a tempore, quo destructum et monasterium, non defuit qui illud teneret cum possessionibus suis. Nam et constituebantur per electionem etiam, et abbates appellabantur, servantes nomine, etsi non re, quod olim exstiterat. Cumque suaderent multi non alienare possessiones, sed totum simul retinere sibi, non acquievit paupertatis amator; sed fecit eligi juxta morem qui eas teneret, loco (ut prædiximus) retento sibi, et suis. Et fortassis consultius, ut post apparuit, integrum retinuisset, si non magis suæ prospexisset humilitati, quam paci.

14. Itaque ex mandato patris Imarii assumptis secum decem circiter fratribus, veniens ad locum, cœpit ædificare. Ubi quadam die cum in securi ipse secaret, casu ex operariis unus illo vibrante in aera securim, locum incaute occupavit, quo ictus destinabatur; et cecidit super spinam dorsi ejus, tanto utique impetu, quanto ille conatu impingere valuit. Corruit ille; accurrere omnes, putantes aut percussum ad mortem, aut mortuum. Et tunica quidem scissa a summo usque deorsum; homo vero illæsus inventus est, tam modice et summatim perstricta cute, ut vix in superfice vestigium appareret. Stabat

Digitized by Google

et assez belle. Dès lors, on y fit le service divin, comme aux anciens jours, et avec une égale piété, sinon avec un aussi grand nombre de religieux. Imar établit Malachie à la tête de ce monastère, dont il fut en même temps le supérieur et la règle vivante, aux yeux de ses frères. En effet, ceux ci lisaient dans sa vie comme dans un livre, la manière dont ils devaient se conduire ; et lui, sous les regards de Dieu, leur montrait le chemin de la justice et de la sainteté ; non content des pratiques communes, il se livrait à des exercices particuliers dans lesquels il devançait tous les autres religieux ; aucun d'eux ne pouvait le suivre ni atteindre à la hauteur où il s'élevait. A cette époque, il y avait un homme malade que le diable hantait et à qui il disait ouvertement de ne point se laisser séduire par les conseils de Malachie, de le recevoir même et de le tuer à coups de couteau s'il venait le voir. En apprenant cela de la bouche même du malade, ceux qui le soignaient en informèrent Malachie, pour qu'il se tînt sur ses gardes. Mais lui, sans autres armes que celles de la prière, les seules qu'il connût, va courageusement droit à l'ennemi et met le diable en fuite avec la maladie. Or, le malade s'appelle Malchus, il est frère selon la chair de notre bien-aimé Chrétien, abbé de Monaster-Mohr. Ils sont encore l'un et l'autre de ce monde, et plus unis de sentiment qu'ils ne le sont par le sang ; car celui-là se vit à peine délivré que, pour témoigner sans retard sa reconnaissance à Dieu, il changea de sentiments et d'habits. Les religieux de Malachie virent donc par là que le démon en voulait à leur bonheur, mais ils n'en furent que plus solidement affermis et se tinrent plus que jamais, sur leurs gardes.

Malachie est fait supérieur du monastère de Benchor.

Le démon dresse des embûches à Malachie par le moyen d'un malade.

CHAPITRE VII.

Saint Malachie guérit un clerc malade de la dyssenterie.

15. Un clerc, nommé Michel, malade de la dyssenterie, se trouvait dans un état désespéré, quand saint Malachie lui ayant envoyé quelque chose qui avait été servi sur sa table, le guérit sur le champ. Une autre fois, le même clerc tomba de nouveau très-dangereusement malade ; Saint Malachie lui rendit, non-seulement la santé de l'âme, mais aussi celle du corps, car cet homme revint à Dieu et s'attacha à Malachie, son serviteur, dans la crainte qu'il ne lui arrivât quelque chose de pire, s'il se montrait encore une fois ingrat pour un si grand bienfait et un pareil miracle. Il se trouve maintenant, m'a-t-on dit, à la tête d'un monastère situé en Ecosse, le dernier qu'ait fondé notre Saint. Toutes ces merveilles firent croître tous les jours davantage la renommée et la congrégation de Malachie, mais si grande que fut sa réputation, non-seulement parmi les siens, mais encore au dehors, les faits sur lesquels elle s'appuyait, n'étaient pas moindres qu'elle. Devenu évêque, il continua à demeurer dans son monastère, qui se trouvait dans le voisinage de sa ville épiscopale.

---

homo incolumis, quem securis prostraverat, intuentibus et stupentibus qui circumstabant. Unde et facti alacriores, promptiores exinde ad opus inventi sunt. Et hoc initium signorum Malachiæ. Porro Oratorium intra paucos dies consummatum est de lignis quidem lævigatis, sed apte firmiterque contextum, opus Scoticum, pulchrum satis. Et exinde servitur Deo in eo, sicut in diebus antiquis, simili quidem devotione, etsi non pari numero. Præfuit Malachias loco illi tempore aliquanto, patre Imario ita constituente, ipse rector, ipse regula fratrum. Legebant in vita ejus quomodo conversarentur, et ipse ante illos præibat in justitia et sanctitate coram Deo ; nisi quod præter instituta communia, multa singulariter faciebat, in quibus potius præibat omnes, et aliorum nemo illum poterat ad tam ardua sequi. Eo temporis et eo loci quidam infirmabatur, cui assistens diabolus, et aperte loquens, suggerebat ne unquam crederet monitis Malachiæ ; sed si intraret ad se, cultello eum peteret, et occideret. Quo cognito, qui illi ministrabant, ipso infirmo prodente, verbum perferunt ad Malachiam, præmunientes. At ille solita arma orationis arripiens, impavidus hostem aggressus, et infirmitatem fugat, et dæmonem. Erat autem nomen viro Malchus. Frater est iste secundum carnem Christiani nostri, Mellifontis abbatis. Ambo enim superstites adhuc sunt, sibi in spiritu modo germaniores. Nam ille, ut liberatus est, continuo non ingratus, loco eodem conversus ad Dominum, habitum simul animumque mutavit. Et cognovere fratres malignum invidere bonis eorum ; et ædificati sunt, facti de reliquo cautiores.

CAPUT VII.

Dysenteria laborantem curat.

15. Clericum, nomine Michaelem, dysenteria laborantem, et desperate, mittens ei aliquid de mensa sua, eodem loco sanavit. Secundo eumdem ipsum, gravissima infirmitate correptum, et corpore pariter curavit, et mente. Illico enim adhæsit Deo et Malachiæ servo ejus, timens ne deterius aliquid sibi contingeret, si denuo ingratus tanto inveniretur et beneficio, et miraculo. Et nunc, ut audivimus, præest cuidam monasterio, sito in partibus Scotiæ ; et hoc novissimum omnium quæ ille fundavit. Pro hujusmodi augescebat in dies et opinio, et congregatio Malachiæ, et grande ei nomen intus et foris, non tamen re grandius. Nempe ibi demorabatur etiam factus episcopus, quod locus esset vicinus civitati.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Il est ordonné malgré lui évêque de Connerth.

Malachie évêque de Connerth.

16. A cette époque, le siége épiscopal de Connerth était vacant depuis assez longtemps, attendu que Malachie refusait toujours de s'y laisser asseoir; mais enfin, il céda aux instances persévérantes qui lui furent faites, ainsi qu'à l'ordre formel de son cher maître et de son métropolitain. Malachie était âgé de trente ans environ, quand il devint évêque de Connerth, c'était le nom de sa ville épiscopale. A peine fut-il entré en fonctions, que cet homme de Dieu comprit qu'il allait avoir affaire avec de véritables brutes, plutôt qu'avec des hommes; car il n'avait jamais rien vu de semblable dans les contrées les moins civilisées, pour le libertinage des mœurs, la brutalité des coutumes, l'impiété en matière de foi, la barbarie des lois, l'aversion de tout frein et le débordement des mœurs. C'étaient des chrétiens de nom et de véritables païens par la conduite. On ne payait plus la dîme et on n'offrait plus de prémices au temple; la célébration des mariages avait cessé, on ne voyait plus ni confession ni pénitence, personne ne demandait ou n'administrait ces sacrements, car les ministres des autels étaient en très-petit nombre. D'ailleurs pourquoi auraient-ils été plus nombreux là où le peu qui s'y trouvaient encore n'avaient pas même trouvé à vivre de leur ministère au milieu de ces populations mauvaises. On n'entendait plus, dans les églises, ni chant ni prédications. Quel parti va prendre l'athlète du Seigneur? Reculera-t-il? Il ne le peut sans honte. Engagera-t-il la lutte? C'est s'exposer aux plus grands dangers. Mais, comme il était un véritable pasteur, non point un mercenaire, au lieu de s'enfuir, il résolut de demeurer à son poste et de donner sa vie s'il le fallait pour le salut de ses brebis: il est vrai que ce n'étaient que des loups, non point des brebis. Il resta donc au milieu de ces loups avec un zèle intrépide, essayant avec ardeur de tous les moyens pour les changer en brebis. Il les instruisait en public, les reprenait en particulier, non sans verser des larmes sur chacun d'eux, et employait tour à tour les moyens de la douceur et ceux de la sévérité, selon que la prudence le lui dictait; puis lorsqu'il voyait que tout cela était inutile, il répandait des larmes pour eux devant Dieu avec un cœur contrit et humilié. Que de fois il passa des nuits entières à prier les mains étendues en croix! Il allait chercher dans les rues et dans les places publiques ceux que sa voix ne pouvait attirer à l'église; souvent on le voyait parcourir la ville en tous sens avec ardeur, pour trouver quelqu'un qu'il pût gagner à Jésus-Christ.

Peinture du diocèse abandonné.

La conduite dans la charge épiscopale.

17. Il courait avec le même zèle dans les campagnes et par les villages, accompagné de quelques disciples fidèles qui ne le quittaient jamais, pour distribuer le pain de vie à ces âmes ingrates; il faisait toutes ces courses, non à cheval, mais à pied, comme un véritable apôtre. O bon Jésus, que n'eut pas à souffrir, de ces peuples barbares, votre généreux athlète, que n'eut-il point à endurer de toutes ces populations auxquelles il venait prêcher la bonne nouvelle et pour lesquelles aussi il vous adressait tant de vœux! Quelle plume pourrait retracer dignement les mauvais traitements qu'il endura, les mépris qu'il essuya, les injures dont il fut accablé, ses fatigues et ses privations, enfin tout ce qu'il eut à souffrir du froid et de la nudité?

CAPUT VIII.

Episcopatum Connerethensem, licet invitus, suscipit.

16. Vacabat tunc temporis episcopalis sedes, et jamdiu vacarat, Malachia nolente assentire, siquidem ipsum elegerant. Persistentibus tamen illis, tandem aliquando cessit, accedente ad vim faciendam mandato magistri sui, necnon et metropolitani. Tricesimo ferme ætatis suæ anno Malachias consecratus episcopus introducitur Connereth; hoc enim nomen civitatis. Cum autem cœpisset pro officio suo agere, tunc intellexit homo Dei, non ad homines se, sed ad bestias destinatum. Nusquam adhuc tales expertus fuerat in quantacunque barbarbarie; nusquam repererat sic protervos ad mores, sic ferales ad ritus, sic ad fidem impios, ad leges barbaros, cervicosos ad disciplinam, spurcos ad vitam. Christiani nomine, re pagani. Non decimas, non primitias dare, non legitima inire conjugia, non facere confessiones; pœnitentias nec qui peteret, nec qui daret, penitus inveniri. Ministri altaris pauci admodum erant. Sed enim quid opus plurium, ubi ipsa paucitas inter laicos propemodum otiosa vacaret? Non erat quod de suis fructificarent officiis in populo nequam. Nec enim in ecclesiis aut prædicantis vox, aut cantantis audiebatur. Quid faceret athleta Domini? aut cedendum turpiter, aut periculose certandum. Sed qui se pastorem, et non mercenarium agnoscebat, elegit stare, quam fugere, paratus et animam suam dare pro ovibus, si oportuerit. Et, quanquam omnes lupi et oves nullæ, stetit in medio luporum pastor intrepidus, omnimodis argumentosus, quomodo faceret oves de lupis. Monere communiter, secreto arguere, flere per singulos; nunc aspere, nunc leniter convenire, prout cuique expedire videbat. In quibus per hæc minus profecisset, cor contritum et humiliatum offerebat pro eis. Quoties noctes totas pervigiles duxit, extendens manus in oratione! Et cum venire ad ecclesiam nollent, per vicos et plateas occurrebat invitis; et circumiens civitatem, perquirebat anhelus quem Christo acquireret.

17. Sed et foris rura et oppida nihilominus sæpius percurrebat cum sancto illo comitatu discipulorum suorum, qui nunquam deerant lateri ejus. Ibat, et erogabat vel ingratis cœlestis tritici mensuram. Nec vehebatur equo, sed pedes ibat, et in hoc virum se apostolicum probans. Jesu bone! quanta passus est pro nomine tuo bellator tuus a filiis sceleratis! quanta

Digitized by Google

Mais au milieu de tant d'ennemis, il conserva toujours la paix du cœur et ne cessa de les presser à temps et à contre temps de se convertir; priant pour ceux qui le maudissaient et n'opposant à leur insolence que le bouclier de la patience, il ne se lassait point de rendre le bien pour le mal. Comment n'aurait-il pas fini par triompher? ne se fatiguant point de frapper à la porte des cœurs, il réussit enfin à s'en faire ouvrir quelques-uns; comment aurait-il pu en être autrement après l'assurance donnée par la vérité même? Le bras de Dieu montra sa puissance comme ses lèvres avaient dit la vérité. Ce peuple s'adoucit peu à peu et sa barbarie finit par céder. Ces populations emportées par les passions mauvaises, s'apaisèrent insensiblement, s'accoutumèrent à la fin à écouter les corrections de leur pasteur, et se soumirent au frein de la discipline. Les lois barbares disparurent et firent place aux coutumes de l'Eglise Romaine, dont les usages se substituent partout aux usages contraires. On releva les églises et on y placa des clercs; les sacrements furent de nouveau administrés selon les rites, on recommença à se confesser et à fréquenter les églises et le concubinage fit place à l'état saint du mariage. Enfin, la face des choses changea si bien, qu'on peut aujourd'hui appliquer à ces populations ce que le Seigneur disait par son Prophète: « Ce peuple qui avait cessé d'être mon peuple, est redevenu mon peuple (*Osec.*, II, 14). »

Saint Malachie introduit les coutumes romaines dans son diocèse.

CHAPITRE IX.

Saint Malachie construit le monastère d'Ibrack.

18. Quelques années après, un roi du Nord de l'Irlande fondant des contrées de l'Aquilon, car tout mal vient de ce côté (*Jérem.*, I, 14), sur la ville épiscopale de Malachie, la détruisit de fond en comble; mais peut-être ce malheur fut-il un bien pour ceux qui surent en profiter. Qui sait, en effet, si Dieu n'a pas voulu par là, détruire les anciennes iniquités de son peuple? Forcé de s'éloigner par cet événement, Malachie partit avec ses disciples; mais son départ ne fut point sans porter des fruits, car avec ses cent trente disciples, il fonda le monastère d'Ibrack, où le roi Cormach, chassé de son royaume, avait aussi goûté autrefois, par les soins de Malachie, quelque consolation de la miséricorde de Dieu. En revoyant Malachie, le roi se sentit transporté de joie et il mit sa personne et ses biens à sa disposition et à celle de ses compagnons, montrant par là le bon souvenir que son cœur reconnaissant conservait du bien qui lui avait été fait autrefois. Il lui donna des animaux pour l'usage de ses religieux, sans compter de grandes sommes d'or et d'argent qu'il lui fournit, avec une libéralité toute royale, pour construire un monastère; et on le vit plus d'une fois venir partager le genre de vie des religieux, avec une assiduité et une régularité telles, que sous les vêtements royaux, il se conduisait en véritable disciple de Malachie. Le Seigneur bénit cet établissement à cause de son serviteur, et en peu de temps il devint aussi riche en biens et en possessions de toutes sortes, qu'en religieux. On vit, dans ce monastère, Malachie, tout évêque et supérieur qu'il était, donner en tout l'exemple de la soumission à la règle et à la discipline, comme un véritable novice. Ainsi, il servait à son tour à la cuisine et à table pendant le dîner des religieux, et, lorsqu'il fallait chanter ou lire à l'église, il tenait à remplir ces fonctions à

Saint Malachie fonde un monastère d'Ibrack avec l'assistance du roi Cormach.

Humilité de Malachie.

---

sustinuit ab his ipsis, quibus, et pro quibus loquebatur bona tibi! Quis digne exprimat, in quantis vexatus, quibus affectus sit contumeliis, quibus injuriis lacessitus, quoties lassatus inedia, quoties afflictus in frigore et nuditate? Attamen cum his qui oderunt pacem, erat pacificus, instans nihilominus opportune importune. Blasphematus obsecrabat; injuriatus opponebat scutum patientæ, et vincebat in bono malum. Quidni vicisset? Perseveravit pulsans, et secundum promissionem tandem aliquando pulsanti apertum est. Quomodo poterat non sequi, quod Veritas prænuntiaverat secuturum? Dextera Domini fecit virtutem, quia os Domini locutum est veritatem. Cessit duritia, quievit barbaries; et domus exasperans paulatim leniri cœpit, paulatim correptionem admittere, recipere disciplinam. Fiunt de medio barbaricæ leges, Romanæ introducuntur; recipiuntur ubique ecclesiasticæ consuetudines, contrariæ rejiciuntur; reædificantur basilicæ, ordinatur clerus in illis. Sacramentorum rite solemnia celebrantur, confessiones fiunt, ad ecclesiam conveniunt plebes, concubinatus honestat celebritas nuptiarum; postremo sic mutata in melius omnia; ut hodie illi genti conveniat, quod Dominus per Prophetam dicit: *Qui ante non populus meus, nunc populus meus.*

CAPUT IX.

Monasterium Ibrascense construit.

18. Contigit post annos aliquot destrui civitatem a rege aquilonaris partis Hiberniæ, quia ab Aquilone panditur omne malum. Et forte malum illud bene utentibus bonum fuit. Quis scit enim, si tali flagello Deus delere voluit mala antiqua populi sui? Istiusmodi Malachias necessitate compulsus, et ipse exiit cum turba discipulorum suorum. Nec otiosus exitus ejus. Hac occasione monasterium Ibracense constructum est, euntē illo Malachia cum suis numero centum triginta* fratribus. Ibi occurrit ei Cormarcus rex. Ipse est, qui olim regno pulsus, sub cura Malachiæ de misericordia Dei consolationem accepit. Et locus ille situs in regno ejus. Gavisus est rex viso Malachia, se et omnia sua exponens ei, et his qui cum eo erant, utpote non ingratus nec immemor beneficii. Adducta incontinenti animalia multa ad usus fratrum, multa insuper in auro et argento ad sumptus ædificiorum pro regia liberalitate collata. Ipse quoque erat intrans et exiens cum eis sedulus et officiosus, habitu quidem rex, sed animo discipulus Malachiæ. Et benedixit loco illi Dominus

* al. Viginti.

Digitized by Google

son rang, et s'acquittait de ce devoir avec le plus grand soin comme le de dernier des religieux quand son tour venait de les remplir. Quant à la sainte pauvreté, non-seulement il la pratiquait comme tout son monde, mais même il en donnait l'exemple, car c'était une des vertus qu'il pratiquait avec le plus d'amour et de zèle.

CHAPITRE X.

Saint Malachie devient archevêque ou primat d'Irlande.

Mala- devient évêque.

19. Cependant l'archevêque Celse, qui avait ordonné Malachie diacre et prêtre, et l'avait sacré évêque, se voyant malade à l'extrémité, déclara, par une espèce de testament, qu'il n'y avait que Malachie qui dût lui succéder, et qu'il n'en connaissait point de plus digne de monter sur le premier siége archiépiscopal d'Irlande. Il le dit à tous ceux qui étaient présents à ses derniers moments, le fit savoir aux absents et recommanda en particulier ce choix aux deux rois de Munster, et à tout ce qu'il y avait de gens influents dans le pays, au nom même de saint Patrice. Par un sentiment de vénération et de respect pour ce saint qui est regardé comme l'apôtre de toute sa nation, car c'est lui qui a converti toute l'Irlande à la foi, l'église d'Armagh qu'il a gouvernée pendant sa vie et où il repose depuis sa mort, a été, dès le principe, en tel honneur aux yeux de tous les Irlandais, que, non-seulement les évêques, les prêtres, et généralement tout le clergé du pays, mais aussi les princes et les rois de cette île sont soumis en toute obéissance au métropolitain d'Armagh, et le considèrent comme étant placé au-dessus d'eux tous. Mais par suite d'une détestable coutume introduite par l'ambition diabolique de certains seigneurs, et depuis longtemps invétérée, ce siége était devenu héréditaire dans une tribu et une famille particulière dont les seuls membres pouvaient l'occuper. Ce mal datait même de si loin qu'il s'était écoulé quinze générations depuis que les choses se passaient ainsi. Ce droit pervers ou plutôt cette iniquité digne de tout genre de mort, avait poussé de telles racines par les soins de cette famille corrompue et adultère qu'il est arrivé plusieurs fois que, n'ayant pas même un seul clerc de son sang, elle n'en donnât pas moins un évêque à l'église d'Armagh, en sorte qu'avant l'épiscopat de Celse, il y avait eu huit évêques de cette maison qui étaient mariés et n'avaient point reçu les ordres; il est vrai qu'ils étaient versés dans la connaissance des belles lettres. Cet abus avait causé dans toute l'Irlande la ruine de la discipline ecclésiastique dont nous avons parlé plus haut, et l'anéantissement de toute morale et de toute religion. C'est aussi ce qui fut cause qu'on vit succéder partout à la douceur des mœurs chrétiennes, la plus cruelle barbarie et le paganisme même renaître au milieu de populations qui n'étaient chrétiennes que de nom. Les archevêques de ces pays, par une entreprise inouie à toute l'Église, s'attribuaient le pouvoir de changer comme bon leur semblait, et même de multiplier les évêques sans sujet, en sorte qu'un évêché au lieu d'un seul évêque qu'il devait avoir, en avait quelquefois presque autant qu'il se trouvait de paroisses. Il ne faut pas s'en étonner;

Triste état du diocèse d'Armach.

Evêque mariés et non engagés dans les ordres.

---

propter Malachiam. Et in brevi factus est magnus rebus, possessionibus, et personis. Ubi velut de novo inchoans, legem et disciplinam, quam aliis imponebat, magis ipse portabat episcopus et magister. Ipse in ordine vicis suæ, coquinæ ministerio inserviebat; ipse fratribus, cum recumberent, ministrabat. Inter succedentes sibi invicem fratres ad cantandum, legendumve in ecclesia, non se præteriri patiebatur, strenue implens et ipse officium loco suo, tanquam unus ex illis. Sanctæ paupertatis non modo participem, sed et principem se exhibebat, ipsius præcipue super omnes abundantius æmulator exsistens.

CAPUT X.

Fit Archiepiscopus seu Primas Hibernia.

19. Dum hæc ita aguntur, contigit infirmari archiepiscopum Celsum; et ipse est qui Malachiam in diaconem, presbyterum, episcopumque ordinavit, et cognoscens quia moreretur, fecit quasi testamentum, quatenus Malachias deberet succedere sibi, quod nullus alius videretur dignior, qui episcopatur in sede prima. Hoc præsentibus indixit, hoc mandavtt absentibus, hoc specialiter ambobus Mumoniæ regibus, et majoribus terræ, sancti Patricii auctoritate præcepit. Cujus reverentia et honore, tanquam Apostoli illius gentis, qui totam patriam convertisset ad fidem, sedes illa, in qua et vivens præfuit, et mortuus requiescit, in tanta ab initio cunctis veneratione habetur, ut non modo episcopi, et sacerdotes, et qui de clero sunt, sed etiam regum ac principum universitas subjecta sit metropolitano in omni obedientia, et unus ipse omnibus præsit. Verum mos pessimus inoleverat quorumdam diabolica ambitione potentum, sedem sanctam obtentum iri hereditaria succession. Nec enim patiebantur episcopari, nisi qui essent de tribu et familia sua. Nec parum processerat exsecranda successio, decursis jam in hac malitia quasi generationibus quindecim. Et eousque firmaverat sibi jus pravum, imo omni morte puniendam injuriam, generatio mala et adultera, ut eisi interdum defecissent clerici de sanguine illo, sed episcopi nunquam. Denique jam octo exstiterant ante Celsum viri uxorati, et absque ordinibus, litterati tamen. Inde tota illa per universam Hiberniam, de qua superius diximus, dissolutio ecclesiasticæ disciplinæ, censuræ enervatio, religionis evacuatio; inde illa ubique, pro mansuetudine christiana, sæva subintroducta barbaries, imo paganismus quidam inductus sub nomine christiano. Nam (quod inauditum est ab ipso Christianitatis initio) sine ordine, sine ratione mutabantur et multiplicabantur episcopi pro libitu

Digitized by Google

car comment les membres d'un corps dont la tête était si malade, se seraient-ils bien portés?

20. C'était parce qu'il gémissait profondément sur de pareils abus que Celse, qui était un homme de bien et craignant Dieu, fit tout ce qu'il put pour que Malachie lui succédât; il espérait qu'il remédierait au mal qui était depuis si longtemps enraciné dans la succession qu'il lui laissait; car il savait que non-seulement tout le monde le chérissait et le prenait pour modèle, mais encore que le Seigneur était avec lui. Ses espérances ne furent point trompées; à sa mort Malachie lui fut donné comme successeur, mais non pas de suite et sans difficulté; car un nommé Maurice, de la race perverse de ceux dont nous avons parlé plus haut, s'empara de la succession de Celse, et put se maintenir à sa place plutôt en tyran qu'en évêque pendant cinq ans entiers, grâce à l'appui qu'il trouva dans la puissance séculière. Mais les gens de bien se déclarèrent pour Malachie et le pressèrent d'accepter le fardeau que Celse lui avait légué. Quant à lui, dans son humilité, il regardait toute élévation comme une précipice, et s'excusait d'occuper un poste dont il ne pouvait, dans ces temps mauvais, se mettre en possession sans lutte. Son refus leur fit redoubler leurs instances avec plus d'ardeur encore. Parmi ceux qui le sollicitaient le plus vivement, étaient deux évêques, l'un de Lesmor, qui était Malch, dont nous avons déjà parlé, et l'autre était Gilbert, qui fut le premier légat du Saint Siége en Irlande. Il y avait déjà trois ans que Maurice profitait de son usurpation, et que Malachie refusait le titre d'archevêque d'Armagh, lorsque ces deux prélats, ne pouvant voir plus longtemps l'église d'Armagh ainsi déshonorée et le Christ méprisé, réunirent les évêques et les grands du pays et allèrent tous ensemble trouver Malachie pour lui faire violence. Mais celui-ci commença par refuser la proposition qui lui était faite, et leur représenta les difficultés de l'entreprise, la grandeur, la puissance et l'ambition de la famille qu'il s'agissait de déposséder; il disait que c'était beaucoup oser, pour un pauvre évêque comme lui, que de s'élever contre des adversaires si nombreux, si puissants, si décidés et si fortement enracinés dans la position qu'il fallait leur enlever; car ils avaient possédé depuis près de deux siècles, comme un héritage, le sanctuaire de Dieu, et ils l'occupaient encore maintenant par un des leurs. Il ajoutait qu'il lui faudrait certainement en venir aux mains et sacrifier des hommes pour les chasser; or il ne voulait point faire couler le sang pour lui; d'ailleurs il était lié lui-même à une autre épouse qu'il ne lui était pas permis de quitter.

Maurice s'empare de l'archevêché d'Armach.

Saint Malachie refuse le siége archiépiscopal d'Armagh.

21. Mais eux, insistant d'autant plus de leur côté, disaient que telle était la volonté de Dieu et le sommaient, en vertu de leur autorité, et même sous peine d'anathème, d'accepter le fardeau qu'ils lui offraient. « C'est à la mort que vous me menez, dit-il, mais je me soumets dans l'espérance du martyre; j'y mets pourtant une condition, c'est que, si l'entreprise réussit au gré de vos espérances, si Dieu recouvre son héritage des mains de ceux qui le dévorent, il me sera permis de retourner à ma première épouse et amie, je veux dire à la pauvreté, des bras de laquelle vous venez m'arracher, et de mettre à ma place sur le siége d'Armagh, le premier évêque que vous jugerez capable de l'occuper. » Le lecteur remarquera la

Il accepte enfin malgré lui le siége d'Armagh.

---

motropolitani, ita ut unus episcopatus uno non esset contentus, sed singulæ pæne ecclesiæ singulos haberent episcopos. Nec mirum. Nam quomodo tam morbidi capitis membra valerent?

20. Pro his Celsus, atque hujusmodi malis populi sui vehementer dolens (erat enim vir bonus et timoratus) curavit omni modo habere sibi successorem Malachiam, quod per ipsum confideret posse explantari male radicatam successionem; qui carus esset omnibus, et quem omnes æmularentur, et Dominus erat cum eo. Nec frustratus est a spe sua. Nam illo mortuo, substitutus est Malachias, non tamen mox, neque id facile. Ecce enim de semine nequam qui occupet locum, Mauricius nomine: is per quinquennium, fretus potentia sæculari, incubavit ecclesiæ, non episcopus, sed tyrannus. Nam vota priorum magis in Malachiam convenerant. Denique suadebant eum subire onus juxta constitutionem Celsi; sed ille, qui omne sublime haud secus quam suum præcipitium declinabat, bonam sibi videbatur nactus occasionem excusandi, quod per id temporis introitus ejus pacificus esse non posset. Instabant tam sancto operi, et sollicitabant omnes; duo potissimum episcopi, Malchus et Gillebertus, quorum prior ipse est senior Lesmorensis, de quo supra mentio facta est; alter, quem aiunt prima functum legatione apostolicæ Sedis per universam Hiberniam. Qui triennio jam decurso in hac præsumptione Mauricii, et Malachiæ dissimulatione, non ferentes ultra ecclesiæ adulterium, dedecusque Christi, convocatis episcopis et principibus terræ, uno spiritu adeunt Malachiam, parati vim facere. At ille renuere primum; prætendere siquidem difficultatem rei, nobilis illius prosapiæ multitudinem, fortitudinem, ambitionem; multum esse ad se pauperculum opponere se tot, tantis, talibus, taliter radicatis, qui jam annos ferme ducentos, quasi hereditate possedissent sanctuarium Dei, et nunc quoque id preoccupassent; non posse illos exstirpari, nec cum mortibus hominum quidem; sua non interesse, fundi humanum sanguinem occasione sui; postremo junctum se sponsæ alteri, quam dimittere non liceret.

21. Verum illis e contrario instantibus, et clamantibus, quia a Domino sermo egressus est; sed et tota auctoritate jubentibus subire onus, atque intentantibus anathema: « Ad mortem, inquit ducitis me; sed obedio spe martyrii, hac tamen conditione, ut si juxta fidem vestram res in melius cedat, et vindicet sibi Deus suam hereditatem a diripientibus eam, tunc demum omnibus consummatis, et Ecclesia pacem habente, liceat mihi redire ad priorem sponsam meam, et amicam, de qua rapior, paupertatem; et pro me

Digitized by Google

vertu de cet homme et sa pureté d'intention ; il ne craignait pas plus la mort pour Jésus-Christ, qu'il ne recherchait les honneurs. Où trouver pureté d'intention plus grande, et une plus grande force d'âme ? Il accepte le travail et le péril, et veut en laisser à un autre les fruits, c'est-à-dire la possession sûre et paisible de l'archevêché. On lui promit qu'il serait fait suivant ses désirs, il céda donc à la volonté de ceux qui lui faisaient violence, ou plutôt à la volonté de Dieu même, quelque pénible qu'elle lui semblât ; il se rappela d'ailleurs qu'elle lui avait été révélée autrefois. En effet, pendant la maladie de Celse, Malachie qui était alors fort loin d'Armagh et ignorait qu'il fût malade, eut une vision dans laquelle lui apparut une femme à la stature élevée et à l'air vénérable. Lui ayant demandé qui elle était, elle avait répondu qu'elle était l'épouse de Celse et lui avait remis le bâton pastoral de ce dernier qu'elle tenait à la main puis disparut. Peu de jours après, Celse se trouvant à la dernière extrémité lui envoya sa crosse comme à son futur successeur ; en la recevant, Malachie reconnut que c'était celle qu'il avait vue dans sa vision. Ce souvenir l'ébranla, et lui fit appréhender, s'il continuait, comme il ne le faisait déjà que depuis trop longtemps, à repousser la proposition qui lui était faite, il ne parût résister à la volonté de Dieu même. Toutefois il ne voulut point entrer dans sa ville épiscopale tant que vécut son compétiteur, de peur que son arrivée ne fût une occasion de troubles, qui auraient pu coûter la vie à quelques-uns de ceux à qui il venait au contraire apporter la vie. Ainsi pendant les deux années que vécut encore Maurice, Malachie n'exerça les fonctions épiscopales que dans les autres lieux de la province et non point dans la ville même d'Armagh.

Il est excité à accepter l'évêché d'Armagh par suite d'une vision.

Il n'entre à Armagh qu'après la mort de Maurice.

CHAPITRE XI.

Saint Malachie échappe sain et sauf aux embûches qu'on lui tend et ceux qui les dressent périssent misérablement.

22. La mort de Maurice ne s'était pas fait attendre, mais un certain Nigel, ou plutôt un véritable nègre, s'empara de son siége. D'ailleurs Maurice avant de mourir l'avait désigné pour son successeur, continuant ainsi, même après sa mort, son œuvre de damnation. C'était un membre de la race maudite de Maurice et son proche parent. Mais le roi du pays, les évêques et les fidèles ne s'en concertèrent pas moins pour placer Malachie dans la chaire épiscopale. Le parti contraire entreprit de s'y opposer. Un vrai fils de Bélial, un homme prompt au mal, puissant pour l'iniquité qui connaissait parfaitement la disposition des lieux où les partisans de Malachie devaient se réunir, se fait suivre d'une nombreuse troupe de gens et se porte secrètement sur une colline située dans le voisinage et en face de l'endroit où on devait se réunir, pour fondre de là à l'improviste, sur l'assemblée occupée à tout autre chose qu'à se préparer à la lutte et en massacrer les membres innocents. Ils avaient en effet résolu de tuer le roi lui-même en même temps que Malachie, afin qu'il ne pût venger le meurtre de ce saint évêque : celui-ci informé de ce qui se tramait, entre dans l'église qui était près de là, et, levant les mains au ciel, il adresse une prière à Dieu.

Un certain Nigel s'empare de l'évêché d'Armagh.

Ceux qui dressaient des embûches à Malachie

illic alium substituere, qui tunc forte repertus idoneus fuerit. » Nota, Lector, virtutem viri, et animi puritatem, nec honorem scilicet affectantis, nec formidantis mortem pro Christi nomine. Quid hoc animo purius, quidve fortius, ut se exponens periculo et labori, alteri fructum cedat, ipsam in loco principatus securitatem et pacem ? Facit hoc, cum liberum sibi ex pacto retinet reditum ad paupertatem, pace et libertate ecclesiæ restituta. Spondentibus illis, demum acquievit voluntati eorum, vel potius Dei, a quo sibi jam olim præostensum recordabatur, quod de se modo dolebat fieri. Nempe jam ægrotante Celso, apparuit Malachiæ, et quidem longe posito et nescienti, mulier proceræ staturæ et reverendi vultus. Percontanti quænam esset, responsum est esse uxorem Celsi. Quæ tradens ei virgam pastoralem, quam manu tenebat, disparuit. Paucis decursis diebus, Celsus moriens misit baculum suum Malachiæ, tanquam sibi successuro ; quem ut vidit, agnovit ipsum esse, quem viderat. Hujus præcipue recordatio visionis terruit Malachiam ; ne si (quod diu satis dissimularat) ultra renueret, divinæ jam videretur resistere voluntati. Verumtamen civitatem non intravit, quandiu ille incubator vivit, ne hac occasione contingeret mori quemquam ex his, quibus vitam magis

al. volebat.

ministraturus veniebat. Ita per biennium (nam id temporis supervixit ille) agens extra urbem, strenue in universa provincia opus episcopale exercuit.

CAPUT XI.

Insidias evadit incolumis, auctoribus male perditis.

22. Illo igitur celeri morte facto de medio, rursum Nigellus quidam, imo vere nigerrimus, sedem præripuit. Et in hoc animæ suæ Mauricius adhuc vivens providerat, ut hunc haberet heredem ; in quo qui damnandus exibat, operibus adjicere damnationis persisteret. Erat enim et ipse ex damnata progenie, cognatus Mauricii. Cæterum rex, et episcopi, et fideles terræ nihilominus convenerunt, ut introducerent Malachiam. Et ecce consilium malignantium ex adverso. Quidam de filiis Belial promptus ad malitiam, potens in iniquitate, sciens locum, ubi pariter convenire decrevissent, multis aggregatis sibi, latenter vicinum occupat collem eminentem e regione ; unde illis tractantibus alia, repentino impetu super incautos irruerent, et interficerent innocentes. Condixerant enim etiam regem cum episcopo trucidare, ut non esset qui vindicaret sanguinem justum. Res innotuit Malachiæ, et intrans ecclesiam (erat enim

Digitized by Google

sont anéantis par la foudre et par la tempête.

A l'instant le ciel se couvre d'une nuée épaisse et l'obscurité devient si profonde que la clarté du jour fit place aux ténèbres de la nuit : la foudre et te tonnerre éclatent dans les airs, le souffle de la tempête se déchaîne; on se serait cru au dernier jour du monde, tant les éléments conjurés semblaient menacer tout d'une destruction prochaine.

23. On ne peut douter, en lisant ces choses, que ce ne fut à la prière de Malachie que les éléments se soulevèrent ainsi; la tempête n'atteignit en effet que ceux qui en voulaient à ses jours, la foudre et les ténèbres n'enveloppèrent que ceux qui avaient machiné, dans leur âme, des œuvres de ténèbres. En effet, celui qui s'était mis à la tête d'une si noire entreprise, mourut foudroyé avec trois des siens, en sorte que ceux qui avaient pris part à son crime partagèrent son sort. Le lendemain, on trouva leurs corps à demi consumés par la foudre, et déjà tombant en lambeaux, suspendus aux branches des arbres contre lesquels le souffle de la tempête les avait lancés. On en retrouva aussi trois autres à demi-morts, le reste s'était dispersé. Quant à ceux qui étaient avec Malachie, bien que se trouvant tout près de l'endroit où sévissait la tempête, ils n'en furent ni atteints ni même incommodés. Dans ce miracle nous reconnaissons l'accomplissement de cette parole de l'Ecriture : « La prière du juste pénètre les Cieux (*Eccli.*, xxxv, 21). » C'est le renouvellement de l'antique miracle qui plongea toute l'Egypte dans des ténèbres épaisses, tandisque le peuple d'Israel était dans la lumière, selon ce que rapporte l'Historien sacré quand il dit : « Partout où était Israel, on jouissait de la lumière du jour (*Exod.*, x, 23). » Ce fait me rappelle ce qui se passa du temps du prophète Elie, qui tantôt rassemblait les nuées du bout du monde, et les faisait tomber en pluies abondantes sur la terre, et tantôt appelait feu du ciel sur les blasphémateurs (IV *Reg.*, i, 10 *et seq.*). C'est de la même manière que le Seigneur fit éclater sa gloire, en cette circonstance, dans son serviteur Malachie.

CHAPITRE XII.

Saint Malachie à force de courage et de confiance en Dieu, finit par adoucir ses ennemis et ses envieux, qui avaient pris les armes contre lui et par se les attacher.

Malachie devient primat de l'Irlande entière.

24. L'humble Malachie avait environ trente-huit ans lorsqu'il entra, en qualité de pontife et de métropolitain de toute l'Irlande, dans sa ville épiscopale d'Armagh, d'où l'usurpateur venait d'être expulsé. Lorsque le roi et ceux qui avaient contribué avec lui à l'établir dans sa chaire, furent retournés chacun chez eux, il resta seul entre les mains de Dieu, mais il resta avec des luttes au dehors et des craintes continuelles au dedans. En effet, la race de vipères qui grinçait des dents et criait à haute voix qu'on lui avait enlevé son héritage, se soulèva tout entière tant au dedans qu'au dehors contre le Seigneur et contre son Christ. Nigel, au moment où il vit qu'il allait être contraint de prendre la fuite, emporta avec lui plusieurs objets insignes de l'évêché, à savoir, le texte des Évangiles qui avait appartenu à saint Patrice, une crosse chargée d'or et de pierres du plus grand prix, qu'on appelait le bâton de Jésus, parce qu'on croyait vulgairement que le Seigneur l'avait tenu et même façonné de ses propres mains. Or, ces objets passaient pour les signes de l'archiépiscopat et de la

Nigel en fuyant avait dépouillé l'évêché de tous les objets précieux qui lui appartenaient, entre autres du bâton de Jésus.

---

prope) elevatis manibus oravit ad Dominum; et ecce nubes et caligo, sed et tenebrosa aqua in nubibus aeris, diem verterunt in noctem. Fulgura quoque et tonitrua et horribiles spiritus procellarum, diem ultimum minitantur, vicinamque elementa intentant omnia mortem.

23. Et ut scias, Lector, quod oratio Malachiæ concusserit elementa, solos intercepit tempestas, qui quærebant animam ejus; solos turbo tenebrosus involvit, qui paraverant opera tenebrarum. Denique ipse, qui princeps exstiterat tanti mali, fulmine percussus interiit cum tribus aliis; et fuere consortes mortis, qui fuerant participes sceleris. Quorum sequenti die inventa sunt corpora semiusta, et putrida, hærentia ramis arborum, ubi quemque spiritus elevans allisisset. Alii quoque tres semivivi inventi sunt; cæteri omnes circumquaque dispersi. Illos autem, qui cum Malachia erant, quamvis proximos loco, tempestas omnino non tetigit, nec quidquam molestiæ intulit. In facto isto recens capimus experimentum veritatis verbi illius, quia *oratio justi penetrat cœlos*. Sed et novum antiqui exemplum miraculi; quo olim tota Ægypto versante in tenebris, solus Israel in lumine mansit, dicente Scriptura : *Ubicumque Israel erat, lux erat.* Huc mihi occurrit et factum sancti Eliæ, nunc quidem ab extremis terræ nubes et pluvias educentis, nunc vero super blasphemos evocantis ignem de cœlo. Et modo de simili clarificatus est Deus in servo suo Malachia.

CAPUT XII.

Hostes seu æmulos, in ipsum armatos, virtute animi et constanti in Deum fide lenit, sibique conciliat.

24. Anno ætatis suæ tricesimo octavo pauper Malachias, pulso incubatore, intravit Ardmacha, pontifex et metropolitanus totius Hiberniæ. Rege vero cæterisque, qui introduxerant eum, ad propria remeantibus, ipse remanet in manu Dei, et remanent illi foris pugnæ, intus timores. Nam ecce viperea soboles, frendens et vociferans se exheredari, tota se intus et foris suscitat adversus Dominum, et adversus christum ejus. Porro Nigellus videns sibi imminere fugam, tulit secum insignia quædam sedis illius, textum scilicet Evangeliorum, qui fuit beati Patricii, baculumque auro tectum, et gemmis pretiosissimis adornatum, quem nominant baculum Jesu, eo quod ipse Dominus (ut fert opinio) eum suis ma-

Digitized by Google

première dignité de l'Eglise, parmi le peuple de ce pays. Ils étaient en effet bien connus et très-célèbres dans la contrée tout entière, et dans une telle vénération qu'aux yeux de ces populations sottes et insensées, il n'y avait de véritable évêque que celui qui en était en possession. Nigel, semblable à Satan, errait de tous côtés et parcourait le pays emportant avec lui, ces objets précieux qu'ils montrait partout où il allait, et à la faveur desquels il se trouvait bien accueilli en tous lieux, et gagnait facilement tous les esprits à sa cause, en même temps qu'il enlevait le plus qu'il pouvait de partisans à la cause de Malachie. Mais en voilà assez sur son compte.

25. Il y avait un grand seigneur de la race impie de Maurice, que le roi de la contrée avait forcé, avant de s'éloigner de la ville, de s'engager par serment, à vivre en paix avec son nouvel évêque et dont il avait même reçu quelques ôtages, comme gage de sa fidélité. Mais à peine le roi se fut-il éloigné, que, en dépit de son serment, cet homme entre dans la ville épiscopale et trame avec quelques-uns de ses proches et de ses amis, le complot de s'emparer adroitement du saint évêque et de le mettre à mort; mais ils redoutaient le peuple. Les conjurés fixèrent donc le jour et le lieu où il mettraient leur dessein à exécution, et un traître convint avec eux d'un d'un signe pour se saisir de Malachie. Le jour venu, comme le saint évêque célébrait à l'église, l'office solennel du soir, cet impie seigneur lui envoya porter de trompeuses paroles de paix en le priant de vouloir bien lui faire l'honneur de descendre chez lui pour consommer leur réconciliation. Les assistants ayant répondu qu'il était plus convenable qu'il vînt lui-même trouver son évêque et que l'église était un lieu parfaitement choisi pour cimenter la paix entre eux, (car ils soupçonnaient quelque piège caché sous ces avances), les envoyés reprirent que le prince ne serait point en sûreté en faisant cette demarche, qu'il craignait pour sa vie, s'il se présentait, et qu'il ne pouvait se fier au peuple qui, peu de jours auparavant, avait voulu le massacrer à cause de son évêque. Mais pendant que les uns faisaient des instances pour que Malachie se rendît auprès du prince et que les autres prétendaient qu'il ne devait point y aller, le saint évêque, bien plus poussé par le désir de la paix, que retenu par la crainte de la mort, s'écrie: « Laissez-moi, mes frères, laissez-moi suivre l'exemple de notre Maître; à quoi me servirait-il d'être chrétien si je n'imite pas le Christ? Peut-être me sera-t-il donné de fléchir ce tyran par mon humilité; si je n'y réussis point, je n'en triompherai pas moins en prévenant une brebis, tout pasteur que je suis et en faisant les premiers pas vers un laïc, malgré mon titre d'évêque. En même temps j'espère, en ce qui dépend de moi, ne pas être pour vous une cause de médiocre édification, en vous donnant un pareil exemple. Après tout, que peut-il m'arriver? La mort; mais je suis loin de refuser de mourir, si, à ce prix, je puis vous donner un exemple de vie. L'évêque des évêques n'a-t-il pas dit: « Il faut qu'un évêque, au lieu de dominer sur l'héritage du Seigneur, se montre le modèle de son troupeau (I *Petr.*, v, 3)? » Or, quel exemple avons-nous appris à laisser aux autres de la part de Celui qui s'est humilié au point de se rendre obéissant jusqu'à la mort? Qui m'obtiendra la grâce de laisser à nos neveux, une pareille leçon tracée de mon sang? Je veux que vous voyiez si votre évêque a profité des

Quelques mécontents forment le dessein de tuer Malachie.

Malachie va de lui même au devant du péril.

---

nibus tenuerit, atque formaverit. Et hæc summæ dignitatis et venerationis in gente illa. Nempe notissima sunt celeberrimaque in populis, atque in eo reverentia apud omnes, ut qui illa habere visus fuerit, ipsum habeat episcopum populus stultus et insipiens. Ibat homo gyrovagus, et alter Satanas circuibat terram, et perambulabat eam, insignia sacra circumferens, quæ ubique ostentans, ubique eorum gratia receptabatur, concilians sibi per hæc animos omnium et a Malachia, quosque potuisset, avertens. Hæc ille.

25. Erat autem princeps quidam de potentioribus iniquæ progeniei, quem rex priusquam civitatem exiret, jurare coegerat pacem tenere episcopo, acceptis ab eo insuper obsidibus multis. Is post regis exitum nihilominus civitatem ingressus, consilium habuit cum propinquis et amicis, quomodo Sanctum dolo tenerent, et occiderent; timebant vero plebem. Et conjurantes in necem Malachiæ, constituere locum et diem, et traditor dedit eis signum. Ipso die cum vespertina jam solemnia in ecclesia celebraret antistes cum universo clero et multitudine populi, mittit ad ipsum nequam ille in verbis pacificis in dolo, rogans quatenus ad se dignetur descendere, ut faciat pacem. Respondentibus qui assistebant, ipsum potius ad episcopum debere venire; ecclesiam esse competentiorem locum firmandæ pacis. Siquidem præsenserant dolum. Subjungunt qui missi erant, hoc tutum non esse principi; timere eum capiti suo, nec se credere turbis, quæ se ante hos dies causa episcopi propemodum interemissent. Contendentibus in hunc modum, illis quidem ut iret, istis vero ne iret; episcopus cupidus pacis, et mortis non timidus: Sinite, inquit, Fratres, sinite me imitari Magistrum meum. Sine causa sum christianus, si Christum non sequor. Forte flecto humilitate tyrannum; et si non, vinco tamen exhibens ovi pastor, sacerdos laico, quod mihi ille debuerat. Vos quoque, quod in me est, non parum ædifico exemplo tali. Quid enim si contingat occidi? Non recuso mori, ut vos vitæ ex me teneatis exemplum: *Oportet episcopum*, ut ait episcoporum Princeps, *non dominari in clero, sed formam fieri gregis*. Haud aliam sane formam, quam ab illo accepimus, qui humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem. Quis mihi det hanc relinquere filiis signatam sanguine meo? Experiemini certe, an sacerdos vester digne satis a Christo didicerit, mortem non timere

Digitized by Google

leçons du Christ, et s'il a bien appris à ne pas redouter de mourir pour Lui. » Se levant donc, il se mit en marche, laissant tous les assistants verser des larmes, et le prier de ne point pousser l'amour de la mort pour Jésus-Christ, au point de laisser un si grand troupeau dans la désolation.

Malachie impose à ses ennemis armés.

26. Alors, mettant toute sa confionce en Dieu, il part d'un pas précipité, suivi de trois de ses disciples seulement, qui était résolus à périr avec lui. A peine eut-il mis le pied dans la maison de son ennemi, qu'il se trouva entouré de gens armés à qui il ne pouvait opposer que le bouclier de la foi. Mais à sa vue, tous les fronts s'inclinent, une sorte de terreur s'est emparée de tous ces hommes, et Malachie aurait pu dire en parlant d'eux : « Ceux qui me persécutent le plus, se sont trouvés sans force, toute leur ardeur s'est éteinte (*Psalm.* XXVI, 3); » car il en était ainsi, à la lettre. Il fallait voir cette victime destinée à la mort, debout au milieu de ses bourreaux le fer à la main, et personne n'oser l'immoler. On aurait dit que les bras étaient glacés [a] car pas un ne se leva pour donner le coup fatal. Quant à celui qui était l'âme du complot, il s'élance, à l'approche de Malachie, avec toute sorte de respect plutôt qu'avec de la colère. Eh bien, malheureux, où donc est le signal convenu auquel le pontife du Seigneur doit tomber percé de coups? Les signes qui t'échappent sont des marques d'honneur plutôt que des signes de mort; des preuves de déférence, non des procédés de violence. O miracle! ces hommes, qui avaient comploté le meurtre, n'ont plus que des offres de paix à mettre en avant. Il n'y a pas à craindre que celui qui était venu, au péril de ses jours, chercher la paix en ces lieux, la repousse quand elle lui est offerte, aussi se conclut-elle à l'instant, et le Prêtre du Seigneur trouva dès ce jour dans son ancien ennemi, un sujet aussi pacifique que soumis et dévoué. A cette nouvelle tous les fidèles se sentirent transportés d'allégressse non-seulement parce que le sang innocent fut sauvé ce jour là, mais encore parce que les âmes de bien des méchants furent ramenées dans les voies du salut par la vertu de Malachie. Une sorte de crainte se répandit dans tous les pays d'alentour, quand on sut comment Dieu avait si subitement terrassé par sa puissance, les deux plus redoutables et plus féroces ennemis de Malachie; l'un, celui dont j'ai parlé plus haut, en le frappant d'une manière terrible dans son corps, et l'autre, celui même dont je viens de raconter l'histoire, en changeant miséricordieusement les dispositions de son cœur, et tous les deux d'une manière aussi merveilleuse, en les frappant au milieu même de leurs détestables complots.

Succès admirable et inespéré de sa démarche. La paix se conclut.

Après plusieurs autres attentats dirigés contre lui, Malachie triomphe enfin de son dernier adversaire.

27. Après cet événement, le saint évêque commença à règler et à disposer dans la ville d'Armagh tout ce qui concernait son ministère avec la plus entière liberté, non point pourtant sans courir encore des dangers pour sa vie; car s'il ne se trouvait plus personne pour essayer de lui nuire ouvertement, il n'en manquait point qui lui tendissent des embûches, et contre ceux-là il n'y avait pas d'endroit où Malachie pût être en sûreté; car tous les temps leur étaient propices; aussi lui donna-t-on une garde armée pour le protéger jour et nuit; mais lui avait bien plus de confiance en Dieu qu'en

[a] Il arriva quelque chose de semblable à Maximien, en présence de saint Ambroise; à Valentinien, devant saint Basile; à Attila, en face de saint Léon le Grand, et à Gainas, à la vue de saint Jean Chrysostôme.

---

pro Christo. Et surgens cœpit ire flentibus cunctis et supplicantibus, ne tantum cuperet pro Christo mori, ut tantum Christi gregem desolatum relinqueret.

26. Verum ille totam spem suam ponens in Domino, tota alacritate perrexit, tribus tantum comitatus discipulis, paratis mori cum eo, qui ut calcato limine domus repente se medio intulit armatorum, scuto fidei ipse munitus; concidere facies omnium, quia pavor irruit super eos, ita ut dicere posset episcopus : *Qui tribulant me inimici mei, ipsi infirmati sunt, et ceciderunt.* Hoc verbum verum est. Videres hostiam stantem, carnifices ferro armatis manibus undique circumstantes; et qui immolaret, non erat. Putares stupere lacertos; sic non fuit, qui extenderet manum. Nam et is quoque, qui caput malitiæ videbatur, assurgit ei potius quam insurgit. Ubi, quæso, signum, o homo, quod dederas in mortem pontificis? Hoc magis honoris signum, quam mortis indicium. Deferre est hoc, non mortem inferre. Res mira! pacem offerunt, qui necem paraverant. Non quod abnuat, qui et vitæ periculo quæsierat eam. Itaque facta est pax, et tam firma, ut ab illa die hostem sacerdos non modo pacatum habuerit, sed subditum, sed devotum. Quo audito, fideles quique gavisi sunt, quod non modo salvatus sit sanguis innoxius in die illa; sed et nocentium multorum animæ, Malachiæ meritis, evaserint ad salutem. Et apprehendit omnes circumquaque timor, audientes quomodo duos inimicorum ejus, qui viderentur ferociores et fortiores in generatione sua, sic subita virtute prostravit Deus; istum loquor, qui in manibus est, et eum de quo superius dixi. Alterum enim terribiliter mulctatum in corpore, alterum misericorditer mutatum in corde, ambos mirabiliter comprehendit in consiliis, quæ cogitabant.

27. His ita peractis, cœpit jam in civitate Episcopus tota tibertate disponere et ordinare de omnibus pertinentibus ad ministerium suum, non tamen sine continuo discrimine vitæ suæ. Nam etsi jam nemo qui palam noceret, ab insidiantibus tamen nec locus satis tutus episcopo erat, nec tempus feriatum. Et deputati sunt ei viri armati ad custodiam die et nocte; sed ille magis in Domino confidebat. Fuit vero consilium, præfatum schismaticum insequi, eo quod seduceret multos ex insignibus quæ ferebat suadens omnibus episcopum se esse debere; et sic sollicitans plebes adversus Malachiam, atque ecclesiæ unitatem.

Digitized by Google

elle. Il résolut de poursuivre le schismatique Nigel, dont il a été parlé plus haut, attendu qu'il séduisait une foule de gens en leur montrant les objets insignes qu'il avait emportés avec lui, et en leur persuadant à tous qu'il n'y avait que lui qui fût leur véritable évêque; il soulevait ainsi les peuples contre Malachie et contre l'unité de l'Eglise. Notre saint évêque se mit donc à l'œuvre comme il l'avait décidé, et il ne tarda point à se voir si bien maître de toutes les voies de Nigel, ce que la grâre de Dieu, qui lui donnait une influence très-grande sur tout le monde, lui rendit facile, que cet ennemi acharné se vit contraint de faire des propositions de paix et de rendre tous les objets précieux qu'il avait enlevés; il vécut ensuite dans le calme et la soumission la plus complète. Voilà comment Malachie prospérait tous les jours davantage en dépit des périls et des fatigues, et comment il fortifiait de plus en plus sa position, plein d'espérance en Dieu et rempli de la vertu du Saint-Esprit.

CHAPITRE XIII.

Dieu punit les détracteurs de Malachie.

Détracteurs de Malachie punis de Dieu.

28. Ce ne sont pas seulement les malfaiteurs de Malachie, mais aussi ses détracteurs que Dieu punit. Ainsi il y eut un homme qui jouissait de la faveur des princes, des grands et du roi lui-même, parce qu'il savait les flatter, leur débiter des choses agréables, et les captiver par les charmes de ses paroles; se déclarant en toute occasion pour les ennemis de Malachie, il embrassait chaudement leur parti. Quant à notre Saint, cet homme ne craignait pas de lui résister en face, de parler mal de lui en arrière, de s'élever sans respect en tous lieux contre lui, surtout quand il savait qu'il assistait à quelque grande assemblée. Mais il ne tarda point à recevoir la récompense due à sa mauvaise langue; en effet, cet organe de détraction s'enfla et se corrompit; elle devint le siége d'une multitude de vers qui s'en échappaient pour remplir sa bouche blasphématrice. Après en avoir rendu pendant près de sept jours, il finit par rendre avec eux sa malheureuse âme.

29. Une fois que Malachie parlait en public, une malheureuse femme osa l'interrompre par ses clameurs impies, sans aucun respect pour le prêtre du Seigneur et pour l'Esprit-Saint qui parlait par sa bouche. Elle était de la race impie des anciens archevêques d'Armagh; la colère lui sortait par tous les pores; elle ne cessait de vomir des calomnies et des injures atroces contre le Saint, l'appelant hypocrite, usurpateur de l'héritage d'autrui, et ne craignait pas d'insulter même à sa tête chauve. Mais lui, plein de réserve et de douceur, ne lui répondait pas un mot. Le Seigneur se chargea de répondre pour lui. En effet, par une permission du ciel, elle devint folle, et ne cessait de crier, dans ses transports, que Malachie l'étranglait; elle finit par expier ses blasphèmes par une mort horrible. Voilà comment cette malheureuse femme qui n'avait pas craint de traiter Malachie comme Elisée avait été traité jadis (IV *Reg.*, II, 24), sentit par sa propre expérience qu'il n'était rien moins lui-même qu'un second Elisée.

Malachie chasse la peste par la prière.

30. Un jour, comme la peste sévissait dans la ville, tout le clergé et tous les fidèles sortirent en procession portant solennellement les reliques des saints; elle cessa tout à coup pendant que Mala-

---

Et fecit sic; et sine difficultate ita in brevi universa sæpivit vias ejus per gratiam sibi a Domino datam, et quam habebat ad omnes, ut malignus ille coactus sit dare manus, reddere insignia, et quiescere de reliquo in omni subjectione. Ita Malachias, licet per multa pericula et labores, prosperabatur in dies, et confortabatur magis ac magis, abundans in spe et virtute Spiritus Sancti.

CAPUT XIII.

Deus Malachiæ detractores punit.

28. Nec modo malefactores, sed et detractores Malachiæ corripuit Deus. Quidam, verbi gratia, **gratiam habens principum et potentum, etiam ipsius regis, quod esset adulator et garrulus, et potens in lingua; favebat per omnia adversariis Malachiæ, et procaciter tuebatur partem eorum; Sancto vero et præsenti resistebat in facie, et detrahebat absenti, irreverenter occurrens ei in omni loco, maximeque ubi celebrioribus illum sciret interesse conventibus. Sed cito digna linguæ procacis mercede donatus est. Intumuit et computruit lingua maledica, vermibus ex ea scatentibus, et diffluentibus toto ore blasphemo, quos per** septem ferme dies incessanter vomens, tandem cum illis miseram exspuit animam.

29. Loquente coram aliquando Malachia, et populum exhortante, mulier quædam infelix ausa est interrumpere sermonem clamoribus improbis, non deferens sacerdoti, et spiritui qui loquebatur. Erat autem de progenie impia, et spiritum habens in naribus, blasphemias contumeliasque evomebat in Sanctum, dicens hypocritam et invasorem alienæ hereditatis, sed et calvitiei illius improperans. At ille nihil respondit ei, sicut erat verecundus et mitis; sed Dominus respondit pro eo. Versa illa in insaniam est, Domino judicante; et crebris vocibus clamitans se suffocari a Malachia, morte demum horrenda luit peccatum blasphemiæ. Sic misera assumens adversus Malachiam improperium Elisæi, vere illum sibi alterum experta est Elisæum.

30. Porro quia causa pestilentiæ cujusdam ortæ in civitate, multitudinem cleri et populi solemniter cum reliquis * sanctorum tunc foras eduxerat, ne hoc quidem prætereundum, quod orante Malachia, pestilentia ilico conquievit. Ex hoc jam, qui mutiret adversus eum, non fuit, dicentibus qui de semine Chanaan

* *al.* memoria.

Digitized by Google

chie était en prière; c'est un miracle que je ne devais point passer sous silence. Aussi à partir de ce moment-là, n'entendit-on plus personne l'attaquer en paroles; tous ceux qui étaient de la race de Chanaan disaient: évitons Malachie, car le Seigneur combat pour lui. Mais il n'en fut ainsi que plus tard, car le zèle de Dieu pour son ministre poursuivant partout ses ennemis, ne leur donna point de repos qu'il ne les eût tous anéantis. Aussi avec quel éclat leur mémoire a péri en peu de jours! Comme ils sont tombés dans la dernière désolation! Ils ont disparu tout d'un coup et ils ont péri de la sorte à cause de leur iniquité. C'est encore de nos jours un miracle admirable que le prompt anéantissement de leur race impie, surtout pour ceux qui ont connu son orgueil et sa puissance. Il y a eu encore beaucoup d'autres miracles par lesquels le Seigneur a glorifié son nom et fortifié son serviteur au milieu de ses fatigues et de ses dangers. Qui est-ce qui pourrait les raconter comme il convient? Je ne saurais pourtant les passer sous silence quoique je ne pusse suffire à les rapporter tous. Mais pour ne point interrompre la marche de mon récit je réserve pour la fin de cette histoire, ceux que je me propose de raconter encore.

CHAPITRE XIV.

Malachie se démet de l'archevêché d'Armagh quand il y eut rétabli la paix.

Après avoir rétabli la paix dans l'archevêché d'Armagh, il s'en démet en faveur de Gélase.

31. Il n'avait donc fallu que trois ans à Malachie pour punir les superbes comme ils le méritaient, rendre la liberté à l'église d'Armagh, détruire la barbarie de ce peuple et réformer partout les mœurs des chrétiens: lorsqu'il vit que tout était en paix il songea à la paix pour lui-même. Se souvenant alors de ce qu'il avait décidé de faire li se choisit pour successeur un homme de bien, nommé Gélase, digne de cet honneur: le clergé, d'accord avec le peuple non-seulement entra dans ses vues, mais même y donna les mains pour demeurer fidèle aux conventions passées, bien que d'ailleurs il lui parut bien pénible de s'y tenir. Après donc qu'il eut sacré Gélase évêque et qu'il l'eut recommandé aux rois et aux grands du pays, il retourna à ses anciennes ouailles. plein de la gloire des triomphes qu'il avait remportés et des miracles qu'il avait opérés. Il ne rentra pourtant pas à Connereth; la cause mérite d'en être connue, On rapporte que ce diocèse formait jadis deux évêchés et deux diocèses distincts. Malachie pensa qu'il était préférable de revenir à cet ancien état de choses; il sépara donc de nouveau les deux évêchés que l'ambition avait fait réunir en un seul en céda un à un autre évêque et garda le second pour lui. Comme il avait déjà pourvu le diocèse de Connereth d'un évêque, il ne put y revenir lui-même; il alla à Down et remit ainsi les choses dans l'état où elles étaient autrefois. Quelle pureté d'intention! Quel œil de véritable colombe! Il cède à un autre évêque le siège qui paraissait le plus honorable et le plus important, celui même qu'il avait jadis occupé. Où sont-ils à présent ceux qui disputent sur les limites de leurs dioeèses et qui sont en querelles perpétuelles pour un misérable hameau? Je ne sais pas s'il est une race d'hommes dont on puisse dire avec autant de vérité que de ces évêques-là, en empruntant l'antique langage du Prophète: « Ils ont fendu en deux le ventre des femmes de Galaad pour étendre les limites de leur pays (*Amos.*, I, 13). » Mais nous reviendrons sur ce sujet dans un autre endroit.

Malachie divise le diocèse de Connereth en deux.

Malachie se contente de l'évêché de Down.

---

sunt: Fugiamus Malachiam, quia Dominus pugnat pro eo. At sero istud; quia zelus Domini, ubique occurrens eis, persecutus est eos usque ad internecionem. Quomodo intra paucos dies periit memoria eorum cum sonitu! quomodo facti sunt in desolationem, subito defecerunt, perierunt propter iniquitatem suam! Grande hodieque miraculum facit tam velox generationis illius deletio, his præsertim qui eorum noverant superbiam atque potentiam. Multa quidem et alia signa fuere, quibus Deus glorificavit nomen suum, et servum suum inter sudores et pericula confortavit. Quis digne commemoret? Non tamen omnia præterimus, etsi non sufficimus ad omnia. Propter seriem autem narrationis, ne impediatur, aliqua quæ dicturi sumus, reservamus in finem.

CAPUT XIV.

Sedem metropolitanam paci redditam resignat.

31. Igitur Malachias intra triennium reddita retributione superbis, et libertate ecclesiæ restitua, pulsa barbarie, et reformatis ubique moribus christianæ religionis, videns omnia in pace esse, cœpit cogitare et de sua pace. Et memor propositi sui, constituit pro se Gelasium, virum bonum, et dignum tali honore conniventibus clero et populo, quin potius sustinentibus propter pactum. Nam alias durum visum omnino. Quo consecrato, regibusque ac principibus attentius commendato, ipse clarus miraculis et triumphis, ad suam parochiam redit; non tamen Connereth. Et audi causam dignam relatu. Diœcesis illa duas fertur habuisse antiquitus episcopales sedes, et duos exstitisse episcopatus. Id visum melius Malachiæ. Itaque quos ambitio conflavit in unum, Malachias revocavit in duos, partem alteri episcopo cedens, partem retinens sibi. Et propterea non venit Connereth, quod in ea jam episcopum ordinasset; sed Dunum se contulit, disterminans parochias, sicut in diebus antiquis. O purum cor! o oculum columbinum! Locum tradidit novo episcopo, qui videretur paratior, principalior haberetur; locum, in quo sederat ipse. Ubi sunt, qui de terminis litigant, pro uno viculo perpetes ad invicem inimicitias exercentes? Nescio si quod genus hominum magis, quam istos, antiquum vaticinium tangat: *Secuerunt prægnantes Galaad ad dilatandum terminos suos.* Sed hoc alias.

Digitized by Google

Malachie établit des clercs réguliers à Down.

32. Devenu évêque de Down, il n'eut rien de plus pressé que de faire venir auprès de lui pour se consoler, quelques-uns de ses enfants, dans la pensée de fonder un couvent de clercs réguliers. On le vit alors se préparer de nouveau au combat spirituel, comme une nouvelle recrue du Christ, reprendre les armes qui tirent leur puissance du Seigneur, l'humilité de la sainte pauvreté, la rigueur de la discipline cénobitique, le calme de la contemplation, l'assiduité de la prière; il est vrai qu'il ne put se servir de ces armes autant qu'il l'aurait voulu, car une foule de gens venaient à lui, non seulement de la classe moyenne, mais même de celle des nobles et des grands, pour recevoir de lui des leçons de sagesse et de sainteté, et lui confier le soin de les corriger et de les diriger. Lui-même sortait quelquefois de sa retraite pour aller semer la bonne semence, disposant et réglant toutes les choses ecclésiastiques avec une pleine autorité, comme s'il eut été lui-même un des douze apôtres. Et personne ne lui demandait en vertu de quelle autorité il faisait ces choses (*Matth.*, XXI, 23); car on voyait toutes les merveilles et tous les miracles qu'il opérait: Or là où est l'esprit de Dieu, là aussi est la liberté (II *Corinth.*, III, 17).

CHAPITRE XV.

Malachie songe à aller à Rome pour demander le pallium au souverain Pontife.

Malachie se prépare à aller à Rome pour obtenir le Pallium.

33. Cependant comme il ne lui semblait pas qu'il fût tout à fait en mesure de faire ce qu'il faisait, tant qu'il n'y était point autorisé par le saint Siége, il songe à se rendre à Rome, d'autant plus que jusqu'alors le siége métropolitain n'avait point encore et n'avait jamais eu l'usage du pallium, qui est le signe extérieur de la plénitude de l'autorité ecclésiastique. Il jugea donc qu'il était bien que l'Eglise pour laquelle il avait tant fait, obtînt par son zèle et par ses démarches, ce comble d'honneur qu'elle n'avait pas encore obtenu jusqu'alors. Il y avait un autre siége métropolitain que l'archevêque Celse avait érigé et placé sous sa dépendance primatiale. Malachie désirait obtenir aussi pour ce siége, l'honneur du pallium, et la confirmation par le souverain Pontife, de la prérogative de métropole, que lui avait accordée l'archevêque Celse. Quand on connut ces projets, ce fut un mécontentement général tant parmi les religieux dont Malachie faisait sa société, que parmi les grands du pays et chez le simple peuple lui-même. Nul ne pouvait se faire à la pensée d'une absence prolongée de leur pieux père, et de la mort qui pouvait le frapper pendant le voyage.

Malachie perd son frère Chrétien.

34. Sur ces entrefaites, Malachie vint à perdre son frère, nommé Chrétien, un homme de bien, plein de grâce et de vertu. Il était aussi évêque, et s'il ne venait qu'après Malachie dans l'opinion publique, peut-être ne lui cédait-il en rien sous le rapport de la sainteté et du zèle. Cette mort inspira des craintes plus vives à tout le monde, au sujet du départ projeté de Malachie, et le fit considérer d'un œil moins favorable encore. On disait en effet, qu'il ne fallait point consentir au départ du seul protecteur qui restât au pays, si on ne voulait plonger la contrée tout entière dans la désolation, en la privant ainsi en même temps, de ses deux plus fermes soutiens. Aussi n'y eut-il qu'une voix pour s'opposer à ce départ, et on était décidé à y mettre obstacle, même par la force, quand Malachie parla de la ven-

---

32. **Malachias factus Dunensis episcopus, confestim more suo curavit adsciscere ad solatium sibi de filiis suis conventum regularium clericorum. Et ecce rursus accingitur, quasi novus Christi tiro, ad spiritale certamen; rursus induitur arma potentia Deo, sanctæ paupertatis humilitatem, rigorem disciplinæ cœnobialis, otium contemplandi, orandi assiduitatem, quæ tamen omnia voto magis valuit diu tenere, quam actu. Etenim universi confluebant ad eum; nec modo mediocres, sed et nobiles et potentes, illius se sapientiæ et sanctitati instruendos, corrigendos ac regendos committere festinabant. Et ipse interdum ibat, et exibat seminare semen suum, disponens et decernens tota auctoritate de rebus ecclesiasticis, tanquam ex apostolis unus. Et nemo illi dicebat: In qua potestate hæc facis? videntibus cunctis signa et prodigia, quæ faciebat; et quia ubi spiritus Domini, ibi libertas.**

CAPUT XV.

Romam proficisci deliberat, pallium a Pontifice petiturus.

33. **Visum tamen sibi, non tute satis actitari ista absque Sedis apostolicæ auctoritate, et Romam proficisci deliberat; maximeque quod metropolicæ sedi deerat adhuc, et defuerat ab initio pallii usus, quod est plenitudo honoris. Et visum est bonum in oculis ejus, si ecclesia, pro qua tantum laborarat, quem hactenus non habuerat, suo acquireret studio et labore. Erat et altera metropolica sedes, quam de novo constituerat Celsus, primæ tamen sedi, et illius archiepiscopo subdita, tanquam primati. Et huic quoque optabat nihilo minus pallium Malachias, confirmarique auctoritate. Sedis apostolicæ prærogativam, quam beneficio Celsi adipisci meruerat. Innotescente proposito, displicuit fratribus, necnon et magnatibus et populo terræ. Omnes enim intolerabilem sibi judicabant tam diutinam omnium pii parentis absentiam, et quod metuerent de morte ipsius.**

34. **Contigit interea mori germanum ejus, Christianum nomine, virum bonum, plenum gratiæ et virtutis. Episcopus erat, illi quidem secundus in celebri opinione, sed vitæ sanctimonia et justitiæ zelo forte non impar. Hujus decessus magis terruit universos, et discessum Malachiæ reddidit molestiorem. Dicebant autem nullo modo assentiendum unici peregrinationi patroni, ut non desoletur omnis terra, si duabus tantis columnis sub uno momento temporis destituatur. Ergo**

Digitized by Google

grâce divine aux opposants. Toutefois ceux-ci ne voulurent céder qu'après qu'on se fut assuré de la volonté du ciel par le moyen du sort. Malachie ne voulait point consentir à cette épreuve, mais on n'en consulta pas moins le sort, qui se montra quatre fois de suite favorable au projet de notre évêque ; car dans le désir de le voir abonder dans leur sens, ils ne s'étaient pas contentés de le consulter une fois seulement. Cédant enfin, ils le laissent partir, non pas toutefois sans verser bien des larmes, et sans faire entendre bien des gémissements. Mais lui, pour ne rien laisser d'imparfait derrière lui, s'occupa des moyens de susciter un successeur au frère qu'il avait perdu ; ayant donc fait venir auprès de lui trois de ses disciples, il se demandait avec inquiétude lequel des trois était le plus digne d'être appelé à ce ministère, et semblait devoir y produire plus de bien. Les ayant donc considérés attentivement l'un après l'autre, il dit à l'un des trois, qui se nommait Edan : « C'est vous qui devez accepter ce fardeau, » et comme celui-ci refusait avec larmes, Malachie reprit : « Ne craignez rien, cest le Seigneur lui-même qui vous a désigné à mon choix, en me montrant en ce moment à votre doigt, l'anneau d'or qui doit cimenter votre union avec l'Eglise qui sera votre épouse. » Edan céda, et Malachie se mit en route après l'avoir sacré.

On interroge le sort sur le voyage projeté de Malachie.

Malachie ordonne Edan évêque à la place de son frère.

Malachie se met en route pour Rome, en 1139.

35. Il passa par l'Ecosse et s'arrêta à York, en venant de ce pays ; là, un prêtre, nommé Sycar, l'ayant aperçu, le reconnut, non pas qu'il l'eût jamais vu précédemment, mais comme il était doué du don de prophétie, il l'avait vu quelque temps auparavant dans une vision. Alors, le montrant du doigt aux assistants : Voilà, dit-il, l'évêque dont j'ai parlé quand j'ai dit un jour : Il nous viendra d'Irlande un saint pontife qui a le don de lire dans le cœur des hommes. Voilà comment il se fit que cette lampe ne put demeurer cachée sous le boisseau ; le Saint-Esprit lui-même qui l'avait allumée, se chargea de la signaler aux hommes par la bouche de Sycar. Ce dernier lui révéla beaucoup de choses sur ses dispositions intérieures et sur celles de ses gens, et Malachie reconnut qu'il en était ou qu'il en avait été, en effet, ainsi qu'il le disait. Les compagnons de Malachie ayant questionné Sycar sur leur retour du voyage qu'ils entreprenaient Sycar leur répondit, sans hésiter, qu'il y en aurait très-peu de ceux qui accompagnaient Malachie qui reviendraient avec lui ; l'événement justifia complétement cette prophétie. Il est vrai qu'en l'entendant parler ainsi, ils crurent qu'il s'agissait de mort pour eux ; mais Dieu accomplit la prophétie d'une autre manière. En effet, quand Malachie revint de Rome, plusieurs de ses compagnons de route restèrent chez nous, et quelques-uns demeurèrent en d'autres endroits pour se façonner à notre genre de vie, en sorte que selon la prédiction de Sycar, il ne revint en Irlande qu'avec très-peu de monde. Mais en voilà assez au sujet de Sycar.

Il est reconnu de Sycar par une révélation d'en haut.

36. Pendant qu'il était à York, un homme de condition, nommé Wallène, alors prieur des religieux réguliers de Kirkham, maintenant religieux et abbé de Mairy, monastère de notre ordre, vint le trouver et se recommanda avec dévotion et une grande humilité à ses prières. Ayant remarqué que Malachie avait une suite nombreuse et fort peu de chevaux. — il avait en effet cinq prêtres avec lui, sans compter un certain nombre de clercs et de serviteurs, et seulement trois chevaux pour tant de

---

omnes pariter contradicunt. Et vim faciebant, cum ille divinam ultionem minatus est. Non tamen destitere illi, nisi missa sorte, prius Dei voluntas super hoc interrogaretur. Prohibente illo, nihilo minus mittunt ; sed illa pro Malachiæ parte ter respondisse inventa est. Nec enim una contenti vice fuere, cupidi retinendi eum. Demum cedentes, dimittunt illum, non tamen sine ploratu ut ululatu multo Sed ne quid imperfectum relinqueret, tractare cœpit, quomodo defuncti fratris semen suscitaret. Et accersitis ad se tribus discipulis suis, anxius æstuabat, quisnam dignior ad hoc opus, sive utilior videretur. Et diligenter intuitus singulos : « Tu, inquit, o Edane (sic enim vocabatur unus), suscipe onus. Illo cunctante, et flente : Ne timeas, ait : Tu enim mihi a Domino designatus es, quia anulum aureum, quo desponsandus es, jam nunc prævidi in digito tuo. » Acquievit ille, et Malachias, eo consecrato, proficiscitur.

35. Cumque egressus de Scotia, pervenisset Eboracum, sacerdos quidam, Sycarus nomine, intuitus eum agnovit. Nec enim faciem ejus viderat ante ; sed cum haberet spiritum prophetiæ, revelatum fuerat ei jampridem de illo. Et nunc incunctanter circumstantibus digito eum demonstrans : « Hic est, inquit, de quo dixeram, quia de Hibernia sanctus veniet pontifex, qui scit cogitationes hominum. « Sic non potuit latere lucerna sub modio, prodente eam per os Sycari Spiritu sancto qui illam accenderat. Nam et multa secreta de esse suo, suorumque dicta sunt ei a Sycaro, quæ ita esse vel fuisse omnia recognovit. Sed et sociis Malachiæ percontantibus de suo reditu, respondit Sycarus incunctanter (quod post rei probavit eventus), paucos videlicet admodum de numero illo cum episcopo redituros. Illi, audito hoc, suspicati sunt mortem ; sed Deus aliter adimplevit. Nempe redieus ab Urbe, quibusdam apud nos, quibusdam et in aliis locis ad discendam conversationis formam relictis, juxta verbum Sycari, cum paucis admodum repatriavit. Hæc de Sycaro.

36. In ipsa urbe Eboracensi, accessit ad eum vir nobilis secundum sæculum, Wallenus nomine, tunc Prior in Kyrkeham * regularium fratrum ; nunc vero monachus, et monachorum pater in Mailros monasterio Ordinis nostri, qui devotus Malachiæ se orationibus satis humiliter commendavit. Is advertens multos habere episcopum socios, et equos paucos, (nam præter ministros, et clericos alios, quinque cum eo erant presbyteri, et equi nonnisi tres) obtulit

* al. Kirkestede.

Digitized by Google

monde, — il lui offrit celui dont il se servait, en lui disant qu'il ne regrettait qu'une chose, c'est qu'il eût le trot rude et dur. Puis il ajouta : je voudrais qu'il fût meilleur pour vous l'offrir; mais tel qu'il est, faites-moi l'honneur de l'emmener avec vous. « Pour moi, répondit l'évêque, je l'accepte d'autant plus volontiers que vous semblez en faire moins de cas, attendu qu'à mes yeux ce que vous m'offrez de si bonne grâce ne saurait être de peu de valeur. » Se tournant alors vers ses gens : sellez-moi ce cheval, leur dit-il, il est bien bon pour moi et me fera un long service. A peine fut il scellé que Malachie monta dessus, et le trouva d'abord un peu dur, comme il l'était en effet; mais bientôt, par un changement merveilleux, il devint très-bon et prit un pas très-doux. Mais pour que tout ce qu'avait dit le Saint s'accomplît, ce cheval lui servit pendant neuf ans entiers qu'il vécut encore, et lui rendit l'office d'un cheval excellent et de très-grand prix. Mais ce qui rendit le miracle encore plus frappant, c'est que de gris que ce cheval était, il devint bientôt d'un blanc si pur, qu'on n'aurait pu en trouver de plus blanc que lui.

Malachie rend un mauvais cheval excellent.

CHAPITRE XVI.

Malachie s'arrête à Clairvaux en allant à Rome et en en revenant.

37. C'est pendant ce voyage qu'il m'a été donné de voir cet homme, dont la vue et les entretiens me firent plus de bien et de plaisir que n'auraient pu m'en faire tous les trésors du monde. Et tout pécheur que je sois, il eut aussi quelque plaisir à me voir, et me le témoigna ensuite jusqu'à sa mort, comme je l'ai dit en commençant cette histoire. Il daigna aussi s'arrêter à Clairvaux et se sentit ému en voyant nos frères qui ne furent pas peu édifiés eux-mêmes par sa présence et par ses discours. Il ne nous quitta point après nous avoir dit adieu sans emporter notre souvenir et celui de notre maison dans son cœur. En traversant les Alpes, il arriva dans une ville d'Italie, nommée Yvrée, et guérit en cet endroit le fils de son hôte, qui était sur le point de rendre l'âme.

Malachie arrive à Clairvaux.

Malachie guérit un enfant moribond.

38. A cette époque la chaire de saint Pierre était occupée par Innocent II, d'heureuse mémoire, qui reçut Malachie avec bonté et lui témoigna toute la part qu'il prenait aux fatigues d'un si long voyage. La première grâce que Malachie sollicita du pape, avec un torrent de larmes, parce qu'elle lui tenait le plus vivement à cœur, ce fût de lui permettre de vivre et de mourir à Clairvaux et de bénir ce projet. S'il lui fit cette prière, ce n'était pas qu'il eût oublié le but de son voyage, mais c'est parce qu'il était arrivé à Rome avec le plus grand désir de revenir se fixer à Clairvaux. Mais le successeur des Apôtres n'accéda point à ce vœu et lui fit connaître qu'il y avait beaucoup mieux que cela à faire pour lui. Il ne fut pourtant pas frustré en tous points de ses vœux, puisqu'il lui fut donné sinon de vivre, du moins de mourir à Clairvaux. Pendant tout le mois qu'il passa à Rome, il en visita les lieux saints et y alla souvent faire sa prière, ce qui ne l'empêcha point de répondre à toutes les questions que le souverain Pontife lui fit dans le plus grand détail, sur son pays, sur les mœurs de sa nation, sur l'état des églises de ces contrées-là et sur tout ce que Dieu avait fait en Irlande par son ministère. Lorsqu'il fut sur le point de partir, le Pape lui confia

Malachie voudrait qu'il lui fût permis de vivre et de mourir à Clairvaux.

Malachie visite les lieux saints de Rome.

---

ei suum, quo ipse vehebatur, hoc solum dolere se inquiens, quod esset runcinus dure portans. Et addit : Libentius dedissem, si melior fuisset; sed, si dignamini, ducite qualemcumque vobiscum. Et ego, ait episcopus, eo libentius accipio, quo prædicas viliorem; quia non potest mihi vile esse, quidquid tam pretiosa voluntas obtulerit. Et conversus ad suos : Hunc, inquit, sternite mihi, quia commodus satis, et sufficiens erit in longum. Quo facto, ascendit; et primo quidem durum, ut erat, sentiens, postmodum mira mutatione valde commodum sibi et suaviter ambulantem invenit. Et ne caderet super terram de sermone quem dixerat, usque ad nonum annum, quo mortuus est ipse, non defecit ei, factus optimus et pretiosissimus palefridus. Quodque evidentius miraculum cernentibus fecit, de subnigro cœpit albescere, et non multo post vix inveniebatur albior illo.

CAPUT XVI.

Romam tendens, et inde rediens, Claram-vallem visitat.

37. Mihi quoque in hac via datum est videre virum, et in ejus visu et verbo refectus sum, et delectatus sum, sicut in omnibus divitiis. Et ego vicissim, peccator licet, inveni gratiam in oculis ejus extunc, et deinceps usque ad obitum ipsius, sicut in procemio præfatus sum. Ipse etiam dignatus divertere ad Claram-vallem, visis fratribus, compunctus est; et illi non mediocriter ædificati in præsentia et sermone ejus. Et acceptans locum, et nos, atque intimis visceribus colligens, valedixit nobis, et abiit. Qui transalpinans, cum venisset Iporiam civitatem Italiæ, hospitis sui parvulum filium, qui male habens moriturus erat, continuo sanavit.

38. Erat tunc temporis in Sede apostolica felicis memoriæ Innocentius secundus Papa; qui eum benigne suscepit, humane satis illi super longa peregrinatione compassus. Et primo quidem Malachias, quod altius infixerat animo, cum multis lacrymis implorabat, licere sibi vivere, et mori in Clara-valle, permissu et benedictione summi Pontificis. Et petiit hoc, non oblitus ad quod venerat, sed affectus quo venerat desiderio Claræ-vallis. Non autem obtinuit, quod virum Apostolicus lucris potius uberioribus occupandum decerneret. Nec tamen omnino frustratus est a desiderio cordis sui, cui mori ubi, etsi non vivere, donatum est. Mensem integrum fecit in urbe, loca sancta perambulans, et frequentans causa orationis. Cum-

Digitized by Google

Malachie est fait légat du Saint-Siége.

tous ses pleins pouvoirs et le nomma son Légat en Irlande, attendu que l'évêque Gilbert qui était alors investi de ce titre pour ces contrées, comme je l'ai dit plus haut, avait fait savoir au Pape qu'il ne pouvait plus remplir les devoirs qui y étaient attachés à cause de son âge avancé et de sa mauvaise santé. Après cela, Malachie pria le pape de confirmer l'érection qu'il avait faite d'un nouveau siége archiépiscopal et de lui remettre deux pallium pour chacun des deux métropolitains. Le Pape approuva, en effet, sur le champ ce que Malachie avait fait; quant aux deux pallium, il fut d'avis que la concession devait en être faite avec quelque solennité; il dit donc à Malachie: « Vous réunirez en concile général, les évêques, le clergé et les grands du pays et, d'un commun accord, vous me ferez demander les pallium par une députation de personnes de distinction, et je vous les accorderai: » Puis prenant sa mitre en main il la plaça sur la tête de Malachie et lui donna de plus une étole et une manipule, dont notre Saint se servit ensuite quand il offrait le saint sacrifice; puis lui ayant donné le baiser de paix et sa bénédiction apostolique avec ses pleins pouvoirs, il le laissa partir.

La concession des deux Pallium est différée.

Malachie est traité avec une grande bonté par Innocent.

Malachie repasse par Clairvaux.

39. En revenant de Rome, Malachie repassa par Clairvaux et nous redonna sa bénédiction. Puis poussant un profond soupir à la pensée qu'il ne lui était pas permis de demeurer dans ce monastère comme il l'avait désiré, il nous dit: recevez en attendant parmi vous, je vous prie, ceux que je vous laisse à ma place, pour apprendre au milieu de vous ce qu'ils viendront nous enseigner ensuite. Après cela il ajouta: Ils seront pour nous une semence et dans cette semence seront bénies toutes ces contrées qui depuis longtemps ne connaissent les moines que de nom, et n'en ont point vu. Il partit ensuite en nous laissant quatre de ses disciples, qui méritèrent après un certain temps d'épreuve d'être faits moines. Quelques temps après, lorsque saint Malachie fut arrivé dans son pays, il nous envoya d'autres sujets, pour lesquels on agit comme on l'avait fait pour les premiers. Quand on les eut façonnés pendant quelque temps et qu'on leur eut inspiré le goût de la sagesse, on les renvoya sous la conduite de l'un d'eux, un saint frère nommé Chrétien, qui fut leur abbé, avec plusieurs des nôtres, de manière à ce qu'ils fussent assez nombreux pour établir une abbaye qui conçut bientôt et en enfanta cinq autres. C'est ainsi que la bonne semence se multiplia et qu'on vit de jour en jour s'accroître le nombre des moines selon la prédiction et le vœu de Malachie. Mais reprenons notre récit où nous l'avons laissé.

Disciples de Malachie élevés pour l'Irlande dans la vie religieuse.

CHAPITRE XVII.

Malachie rend la santé à plusieurs personnes.

Malachie guérit le fils d'un roi d'Ecosse.

40. Après nous avoir quittés, Malachie poursuivit heureusement son voyage jusqu'en Ecosse. Il alla voir le roi David, qui vit encore maintenant et qui était dans un de ses châteaux avec son fils malade à la mort. Reçu avec honneur par ce prince, qui le pria avec humilité de vouloir bien rendre la santé à son fils, il prit de l'eau, la bénit et en aspergea l'enfant en lui disant : « ayez confiance, mon fils, vous ne mourrez point de cette fois. » Il avait dit et le lendemain, selon sa parole prophétique, l'enfant recouvra la santé, à la joie de son père et aux dé-

---

que per id temporis sæpe ac diligenter ab eo, et ab his qui cum eo erant, summus Pontifex inquisisset esse patriæ, mores gentis, statum ecclesiarum, et quanta in terra Deus per eum operatus fuisset; paranti jam repatriare commisit vices suas, per universam Hiberniam legatum illum constituens. Significatum siquidem erat ei ab episcopo Gilleberto, qui, ut supra memoravimus, tunc Legatus exstiterat, quod jam non posset præ senio et debilitate corporis villicare. Post hæc petit Malachias confirmari novæ metropolis constitutionem, et utriusque sedis pallia sibi dari. Et confirmationis quidem privilegium mox accepit: De palliis autem, ait summus Pontifex, oportet solemnius agi. Convocatis episcopis, et clericis, et majoribus terræ, celebrabis generale concilium; et sic conniventia et communi voto universorum per honestas personas requiretis pallium, et dabitur vobis. Deinde tollens mitram de capite suo, imposuit capiti ejus; sed et stolam cum manipulo dedit, quibus uti inter offerendum solebat. Et salutatum in osculo pacis dimisit eum, apostolica fultum benedictione et auctoritate.

39. Qui, revertens per Claram-vallem, suam secundo nobis largitus est benedictionem. Et alta suspiria trahens, quod non liceret sibi pro suo desiderio remanere: « Hos, inquit, interim pro me, oro, ut retineatis, qui a vobis discant, quod nos postmodum doceant. Et infert: Erunt nobis in semen, et in semine isto benedicentur gentes, et illæ gentes, quæ a diebus antiquis monachi quidem nomen audierunt, monachum non viderunt » Et dimissis quatuor a latere suo, abiit, qui probati, et digni inventi monachi facti sunt. Post aliquod tempus, cum jam Sanctus esset in terra sua, misit alios, et de illis factum est similiter. Quibus per aliquantum tempus instructis, et eruditis corde in sapientia, dato eis in patrem sancto fratre Christiano, qui erat unus ex ipsis, emisimus eos, adjungentes de nostris, quanti sufficerent ad numerum abbatiæ. Quæ concepit, et peperit filias quinque; et sic multiplicato semine, augescit in dies numerus monachorum, juxta desiderium et vaticinium Malachiæ. Nunc jam repetamus ordinem narrationis.

CAPUT XVII.

Diversa beneficia sanitatum per eum collata.

40. Malachias profectus a nobis, prospere pervenit in Scotiam. Et invenit David regem, qui adhuc hodie superest, in quodam castello suo; cujus filius infir-

Digitized by Google

monstrations bruyantes d'allégresse de sa maison tout entière. Le bruit s'en répandit partout; il était impossible, en effet, que ce qui était arrivé dans le palais du roi et à son propre fils, demeurât secret. Aussi n'entendit-on de toutes parts que des actions de grâces et des bénédictions, non-seulement pour la santé qui avait été rendue au fils du roi, mais encore pour le miracle auquel il la devait. Ce jeune prince qui vit encore et qui est fils unique, se nomme Henri. C'est un chevalier plein de bravoure et de prudence et qui marche sur les pas de son père, comme on dit, car il a hérité de son zèle pour la justice et partage son amour pour notre Saint, qu'ils affectionnèrent l'un et l'autre d'une façon toute particulière tant qu'il vécut, comme celui à qui ce jeune prince devait la vie. On le pria de rester quelques jours à la cour, mais lui, fuyant la gloire et l'éclat, partit sans retard et se remit en route dès le lendemain matin. Comme il pasait par une ville nommée Crugeld, on lui présenta une jeune fille qui était muette; il pria pour elle, le lien de sa langue se dénoua à l'instant même et elle se mit à parler sans difficulté. Etant allé, après cela, dans une autre ville, qu'on appelle l'Eglise de Saint-Michel, on vint lui présenter une femme frénétique qu'on avait eu le soin de garrotter avec des cordes; il la guérit en présence de tout le monde et l'ayant renvoyée pleine de santé, il partit et se rendit à Port-Patrick afin d'y attendre pendant quelques jours, le départ d'un bateau pour l'Irlande, mais il ne passa point ce temps-là dans l'oisiveté. Sous sa direction, et même avec son aide on construisit, en cet endroit un oratoire en branchages entrelacés. On l'entoura d'un fossé, ainsi qu'un espace de terrrain destiné à faire un cimetière qu'il bénit. Les miracles qui n'ont cessé, dit-on, de s'opérer en cet endroit, montrent assez de quelle valeur était cette bénédition.

Malachie bénit un cimetiere.

Malachie fait d'autres miracles.

41. Aussi tous les pays voisins ont-ils l'habitude d'apporter en cet endroit leurs malades et leurs infirmes, qui n'en reviennent presque jamais sans avoir obtenu leur guérison. Ainsi, une femme dont les membres étaient tout disloqués et qu'on avait amenée dans une voiture, s'en retourna à pied chez elle, après avoir attendu de Dieu la grâce de sa guérison une nuit seulement, qu'elle passa dans ce saint lieu. Il y avait avec elle, dans le même endroit, une autre femme qui y passait aussi la nuit; un homme, un vrai barbare, la voyant seule, se sentit enflammé de mauvais désirs et dans le transport de la passion, se précipita comme un forcené sur elle. Celle-ci se retournant toute tremblante et voyant cet homme, que l'esprit mauvais possédait tout entier, s'écria: O malheureux, que fais-tu ? rappelle-toi donc en quel lieu tu te trouves; pense à Dieu, pense à son serviteur Malachie, aie pitié de toi-même. » Mais lui ne cessait pas ses violences, tant il était poussé par d'iniques transports. Alors, — chose horrible à raconter, — on vit sortir d'entre les cuisses de cette femme, un gros animal venimeux qu'on appelle crapaud. Bref, cet homme saisi d'horreur fait un bond en arrière, et le crapaud, après avoir fait quelques sauts, sort de l'oratoire. Quant à l'agresseur, il se retira la confusion dans l'âme et laissa cette femme sans avoir attenté à son honneur, grâce à Dieu et

Une femme échappe miraculeusement au déshonneur.

---

mabatur ad mortem. Ad quem ingressus, honorifice a rege susceptus, et humiliter exoratus, ut sanaret filium suum; aqua cui benedixit, adspersit juvenem, et intuens in eum, ait: « Confide fili, non morieris hac vice. » Dixit hoc, et die sequenti, secundum dictum prophetæ, secuta est sanitas, sanitatem lætitia patris, clamor et strepitus totius exsultantis familiæ. Exiit sermo ad omnes, nec enim quod in domo regis, et regis acciderat filio, latere potuit. Et ecce ubique resultans gratiarum actio, et vox laudis, tum pro salute domini, tum pro miraculi novitate. Henricus est iste, nam vivit adhuc unicus patris sui. Miles fortis et prudens, patrizans * (ut aiunt) in sectando justitiam et amorem viri. Et amavit uterque Malachiam, quandiu vixit, tauquam qui illum a morte revocasset. Rogabant eum manere per aliquot dies; sed ille declinans gloriam, moram non sustinuit, et mane carpebat iter. Transeunti igitur per villam, nomine Crugeldum, occurrit puella muta. Orante illo, solutum est vinculum linguæ ejus, et loquebatur recte. Dehinc villam ingrediens, quam nominant ecclesiam sancti Michaelis, oblatam sibi mulierem phreneticam, et vinctam funibus, coram omni populo curat, et dimissa incolumi, proficiscitur. Perveniens vero ad portum Laperasperi, transitum ibi per aliquot dies præstolabatur; sed mora minime transiit otiosa. Construitur interim de virgis in sæpem textis Oratorium, ipso jubente, ipso operante pariter. Consummatum circumdedit vallo, atque interjacens spatium in cœmeterium benedixit. Sane merita benedicentis miracula satis declarant, quæ usque hodie ibi actitari feruntur.

* Mf. Patrem imitans.

41. Inde est, quod de finitimis locis infirmos et male habentes illo portare consueverunt, et sanantur multi. Mulier totis dissolutis membris, plaustro vecta illuc, pedibus suis remeavit domum, una dumtaxat nocte non frustra in loco sancto præstolata misericordiam Domini. Alia quædam ibidem pernoctabat in oratione; quam forte reperiens solam homo barbarus, accensus libidine, et sui minime compos, irruit rabiosus in eam. Conversa illa, et tremefacta, suspiciens advertit hominem plenum diabolico spiritu: Heus tu, inquit, miser, quid agis ? Considera ubi es, reverere hæc sancta, defer Deo, defer servo ejus Malachiæ, parce et tibi ipsi Non destitit ille, furiis agitatus iniquis. Et ecce (quod horribile dictu est) venenatum et tumidum animal, quod bufonem vocant, visum est reptans exire deinter femora mulieris. Quid plura ? Terrefactus resilit homo, et datis saltibus, festinus oratorio exsilit. Ille confusus abscessit, et illa intacta remansit, magno quidem et Dei miraculo, et merito Malachiæ. Et pulchre operi tœdo et

Digitized by Google

à la protection miraculeuse de Malachie, qui empêchèrent une action honteuse et horrible par le moyen d'un animal horrible et dégoûtant lui-même. Il n'y avait rien de mieux, en effet, pour éteindre cette ardeur bestiale que de faire apparaître un crapaud, qui est un animal froid, et il convenait que ce fût par le moyen d'une bête aussi repoussante qu'inutile que la téméraire entreprise de cet homme fut entravée et ses efforts réduits à néant. Qu'il nous suffise d'avoir rapporté ces quelques merveilles entre beaucoup d'autres qui se sont opérées dans cet endroit; reprenons maintenant le fil de notre histoire.

CHAPITRE XVIII.

De retour dans sa patrie, Malachie s'applique tout entier au soin du ministère pastoral et à la réforme des mœurs.

42. Malachie s'étant embarqué, arriva, après une heureuse traversée, à son cher monastère de Benchor ; il voulait que ses premiers enfants reçussent sa première bénédiction. Quel furent, pensez-vous, leurs sentiments quand ils virent revenir au milieu d'eux, en bonne santé, après un si long voyage, un père tel que celui-là? Il n'est pas étonnant que leurs entrailles aient tressailli d'allégresse quand on sait que la nouvelle de son retour remplit de joie tous les pays d'alentour. Aussi vit-on accourir au-devant de lui les habitants des villes, des bourgs et des châteaux, et partout où il s'arrêtait, il était reçu avec tous les témoignages d'une joie universelle. Mais tous ces honneurs n'étaient pas faits pour l'endormir ; il se mit donc à remplir ses fonctions de légat et multiplia partout les assemblées pour qu'il n'y eût pas une contrée, pas même un canton, qui ne recueillît quelque fruit et quelque avantage de sa légation. Il répandit la bonne semence sur toutes les eaux et il n'est personne qui échappa à sa sollicitude ; ni le sexe, ni l'âge, ni la profession, ni la condition ne put se soustraire à son action. Partout il répandit à pleines mains la semence du salut, partout il emboucha la trompette céleste; on le vit tantôt ici, tantôt là se précipiter avec le glaive de la parole pour châtier les nations et réprimander les peuples. Il fut la terreur des méchants. Aux hommes injustes, il criait : Cessez vos injustices ; et aux coupables : Cessez de lever la tête avec orgueil. Partout il allait plantant, propageant et cultivant l'arbre de la foi. Il avait les yeux sur tout le monde et pourvoyait aux besoins de tous. Dans les conciles qu'il assemblait partout, il remettait en vigueur les anciennes traditions quand elles étaient jugées bonnes et qui ne s'étaient perdues que par la négligence des prêtres. Mais non content de faire revivre les anciens usages, il en établit de nouveaux, et toutes les lois qu'il promulgua furent reçues comme venant du ciel, acceptées et mises en écrit pour passer à la postérité. Après tout, pourquoi hésiterait-on à croire inspirés d'en haut tous ces règlements que le Ciel même à sanctionnés par de si nombreux miracles? pour montrer quelle foi méritent mes paroles, je vais en rapporter brièvement quelques-uns, car il serait bien impossible de les raconter tous ici; et d'ailleurs, je l'avoue, je suis plus disposé à m'arrêter sur le récit des choses qu'on peut imiter que de celles que nous ne pouvons qu'admirer.

Malachie est reçu avec toute sorte d'honneurs par les siens.

Malachie remplit avec distinction les fonctions de légat.

Malachie reforme le christianisme et les anciennes traditions des Irlandais.

---

abominando fœdum intervenit et abominabile monstrum. Non prorsus aliter decuit bestialem exstingui libidinem, quam per frigidissimum vermem; nec aliter temerarium frenari ausum, frustrari conatum, quam per vilem, inutilemque bestiolam. Et hæc loco isto sufficiant pauca de pluribus ; nunc jam reliqua prosequamur.

CAPUT XVIII.

Reversus in patriam, totus curæ pastorali et reformationi incumbit.

42. Ascendit Malachias navem, et prospere navigans, applicuit monasterio suo Benchorensi, ut primi filii primam reciperent gratiam. Quid animi putas gressisse illos, sano de via tam longa recepto patre, et illo patre? Nec mirum, si se tota in gaudium effuderunt viscera eorum in reditu ejus, quando et exteris circunquaque gentibus incredibilem mox lætitiam velox rumor invexit. Denique de civitatibus, et castellis, et vicis occurrunt ei ; et, quocunque divertat, suscipitur exsultatione universæ terræ. Verumtamen non sapit honor. Opus exercetur legationis ; multis in locis celebrantur conventus multi, ne qua regio, seu portio regionis, legationis fructu et utilitate fraudetur. Seminatur super omnes aquas ; non est qui se abscondat ab opera sollicitudinis ejus. Non sexus, non ætas, non conditio, non professio reputatur. Ubique semen spargitur salutare, ubique intonat tuba cœlestis. Ubique discurrit, ubique irrumpit, evaginato gladio linguæ ad faciendam vindictam in nationibus, increpationes in populis. Terror ejus super facientes mala. Clamat iniquis : Nolite iniquæ agere ; et delinquentibus : Nolite exaltare cornu. Religio ubique plantatur, propagatur, fovetur. Oculi ejus super eos, et cura ejus ad necessitates eorum. In conciliis, quæ passim celebrantur, repetuntur antiquæ traditiones, quas tamen bonas fuisse constiterit, abolitas vero negligentia sacerdotum Nec modo vetera instaurantur ; cuduntur et nova ; et quæcunque promulgaverit, tanquam cœlitus edita acceptantur, tenentur, scripto mandantur ad memoriam posterorum. Quidni cœlitus missa crederentur, quæ tot cœlestia confirmant miracula? Et ut fidem dictis faciam, perstringam nonnulla paucis. Quis enim cuncta enumeret? Quanquam libentius, fateor, imitandis immorer, quam admirandis.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

Vertus éclatantes de Malachie, ses mœurs si dignes d'un vrai prélat.

43. A mon avis, le premier et le plus grand de ses miracles, ce fut lui-même. En effet, tout dans sa personne intérieure, dont la beauté, la force et la pureté se peignaient assez dans ses mœurs et dans toute sa vie, son extérieur fut toujours dans sa manière d'être, si modeste et si décent, qu'on ne vit jamais paraître en lui, rien qui pût choquer personne. Or il est dit que celui qui ne fait point de faute en parlant est un homme parfait (*Jacob.*, III, 2). Eh bien, avec quelque attention qu'on l'ait observé, il n'est personne qui ait pu surprendre en lui, je ne dis pas une parole, mais même un signe de tête, un acte, une démarche inutile. Au contraire, combien n'étaient point édifiants, sa démarche, son aspect, son air et sa tenue ? La gaieté empreinte sur son visage n'était jamais ni obscurcie par la tristesse, ni gâtée par le vice. Tout en lui était réglé, tout prenait le cachet de la vertu, la marque de la perfection. Il était sérieux en toutes choses, mais sans dureté; et s'il permettait quelquefois à son esprit de se détendre, ce ne fut jamais jusqu'au point de s'oublier. S'il arrivait qu'il fermât les yeux dans certains cas, il ne négligeait pourtant jamais rien. On le vit quelquefois goûter le repos, mais on ne le trouva jamais oisif. Depuis le premier jour de sa conversion jusqu'au dernier de sa vie, il vécut sans avoir rien en propre. Jamais il n'eut ni serviteur, ni servante, ni villa, ni bourgades à lui, ni même aucun revenu, soit ecclésiastique soit laïc, pendant tout le temps même de son épiscopat; il n'y eut même jamais rien de fixé et de déterminé pour la mense épiscopale et pour sa nourriture; bien plus il n'avait pas même de maison à lui. D'ailleurs, presque toujours en route, pour faire la visite des paroisses de son diocèse, comme il ne cessait de travailler pour l'Evangile, il vivait de l'Evangile, selon la règle établie par le Seigneur même, quand il dit : « Celui qui travaille mérite un salaire (*Luc.*, X, 7. » Et même, bien souvent, prêchant l'Evangile sans en retirer son salaire, il travaillait de ses mains ainsi que ses compagnons pour gagner de quoi se nourrir et nourrir ceux qui partageaient ses fatigues et l'aidaient de leur concours dans l'accomplissement de son ministère. Avait-il besoin de prendre quelque repos, il le faisait dans les maisons religieuses dont il avait couvert l'Irlande tout entière. Mais il avait soin, en ce cas, de se conformer aux coutumes et aux observances de ceux chez qui il avait résolu de s'arrêter quelque temps, et se contentait de leur ordinaire; on n'aurait pu le distinguer des autres religieux ni à ses vêtements, ni à la manière dont sa table était servie, tant il avait soin, en raison même de son élévation, de s'abaisser en toutes choses.

Piété et modestie de Malachie.

Sa pauvreté volontaire fut très-remarquable.

La visite de son diocèse occupait beaucoup Malachie.

Dans les monastères, il vivait en simple moine.

44. Enfin, lorsqu'il se mettait en route pour aller prêcher l'Evangile, il marchait à pied, tout évêque et légat qu'il fût, au milieu de ses gens. C'était ainsi qu'avaient fait les apôtres, mais cela semblait d'autant plus extraordinaire en Malachie qu'on voyait bien rarement pareille chose chez les autres évêques. Assurément celui qui se conduit ainsi, peut bien passer pour un véritable successeur des apôtres. Les autres évêques sont des dominateurs dans l'héritage du Seigneur, mais lui, tout indépendant qu'il était de tout le monde, se faisait le ser-

Il faisait la visite de son diocèse à pied.

Différence entre Malachie et les autres évêques.

CAPUT XIX.

Virtutum ejus insignia, et mores vero Præsule digni.

43. Et meo quidem judicio primum et maximum miraculum, quod fecit, ipse erat. Ut enim taceam interiorem hominem ejus, cujus pulchritudinem, fortitudinem, puritatem satis indicabant mores ipsius et vita; ipsum exteriorem ita uno semper modo, ipsoque modestissimo et decentissimo gessit, ut nil prorsus appareret in eo, quod posset offendere intuentes. Et quidem qui non offendit in verbo, ille perfectus est vir. At vero in Malachia quis unquam, etiamsi curiosius observarit, deprehendit otiosum, non dico verbum, sed nutum? quis manum, pedemve moventem frustra? Imo quid non ædificans in ejus incessu, aspectu, habitu, vultu? Denique vultus hilaritatem nec fuscavit mœror, nec levigavit risus. Totum in eo disciplinatum, totum insigne virtutis, perfectionis forma. Per omnia serius, sed non austerus. Remissus interdum, dissolutus nunquam. Negligens nihil, etsi pro tempore multa dissimulans. Quietus sæpe, sed minime aliquando otiosus. A die primo conversionis suæ usque ad extremum vitæ, sine proprio vixit. Non servos, non ancillas, non villas, non viculos, non denique quidquam redituum ecclesiasticorum sæculariumve, vel in ipso habuit episcopatu. Mensæ episcopali nihil prorsus constitutum, vel assignatum, unde episcopus viveret. Nec enim vel domum propriam habuit. Erat autem pæne incessanter circuiens parochias omnes, Evangelio serviens, et de Evangelio vivens, sicut constituit ei Dominus: *Dignus est*, inquiens, *operarius mercede sua*. Nisi quod frequentius ipsum Evangelium sine sumptu ponens, de laboribus suis suorumque ferebat, unde se et eos qui secum laborabant, in opere ministerii sustentaret. Porro si interdum quiescere oporteret, in sanctis hoc faciebat locis, quæ ipse per Hiberniam sparserat universam; apud quos vero moram facere libuisset, illorum se conformavit moribus et observantiis, communi contentus vita et mensa. Non fuit in victu, non fuit in vestitu, in quo potuisset Malachias dignosci inter cæteros fratres; in tantum, cum major esset, humilitavit se in omnibus.

44. Denique cum exiret ad prædicandum, cum peditibus pedes et ipse ibat, episcopus et legatus. Forma apostolica hæc; et inde magis mira in Malachia, quo rara nimis in aliis Verus profecto apostolorum hæres est iste, qui talia egit. Sed advertere

Digitized by Google

viteur de tous. Les autres évêques mangent sans prêcher l'Evangile ou ne le prêchent que pour manger; Malachie, à l'image de saint Paul, ne mange que pour être en état d'annoncer la bonne nouvelle. Les premiers font consister la piété dans le faste et le gain, Malachie ne réclame pour son partage que les devoirs et le fardeau de l'épiscopat. Ceux-là s'estiment heureux, s'ils réussissent à étendre les bornes de leur diocèse, Malachie n'ambitionne qu'un bonheur, celui d'étendre l'empire de la charité. Les premiers ne sont occupés qu'à remplir leurs greniers et leurs caves, pour avoir ensuite de quoi charger leurs tables; Malachie n'a qu'une pensée, peupler les solitudes et les déserts, pour repeupler ensuite les Cieux. Ceux-là, tout en recevant des dîmes, des prémices et des offrandes, sans compter les fermages d'impôts, les tributs et mille autres revenus qu'ils tiennent de la munificence de César, s'inquiètent et se demandent où ils pourront trouver de quoi boire et de quoi manger; Malachie n'avait rien de tout cela, ce qui ne l'empêchait pas d'enrichir une foule de gens du trésor de la foi. Les premiers sont tourmentés par des désirs insatiables, par des inquiétudes sans fin. Malachie vécut sans désir, et ne sut ce que c'est que de s'inquiéter du lendemain. Les premiers prennent aux pauvres pour donner aux riches, mais lui demandait aux riches pours ubvenir aux besoins des pauvres. Tandis que les autres évêques épuisent la bourse de leurs ouailles, il chargeait les autels de ses vœux pour leurs péchés, et multipliait pour eux les hostiespacifiques. Quand les premiers construisent de superbes palais, élèvent les tours et les murailles jusqu'aux cieux; Malachie n'avait pas même où reposer la tête, et se consumait tout entier dans l'œuvre de prédicateur de l'Evangile. Ceux-là montent à cheval accompagnés d'une troupe de gens qui mangent avec eux le pain d'autrui, et Malachie, suivi de la sainte troupe de ses frères, marchait à pied et portait partout le pain des anges, pour en rassasier les âmes qui s'en montrent affamées. Lorsque les premiers ne connaissent pas même leurs peuples, lui instruisait les siens; ceux-là honorent les grands et les tyrans, mais lui les punissait. O homme vraiment apostolique, combien votre apostolat est noble et honorable! Faut-il s'étonner, après cela, que vous ayez fait tant de merveilles, et que vous soyez un homme si admirable vous même? Ou plutôt, ce n'est pas vous qu'on doit admirer le plus, c'est Dieu en vous. Après tout, n'est-ce pas vous, Seigneur Dieu, qui fîtes toutes ces merveilles (*Psalm.* LXXVI, 15)?

CHAPITRE XX.

Malachie délivre plusieurs possédés du démon.

Malachie délivre deux femmes possédées du démon.

45. Il y avait à Culratim une femme possédée du démon. Malachie fut appelé pour la délivrer; après avoir prié pour elle, il menace le mauvais esprit et le force à sortir de cette femme. Mais, comme il n'avait pu assouvir complétement sa rage sur cette malheureuse, il se jette sur une autre pauvre femme qui était assise auprès de la première; mais Malachie le reprenant, lui dit : « Je ne t'ai pas fait sortir de l'une pour que tu entrasses dans l'autre, quitte encore celle-ci. » Le démon obéit mais il retourne dans la première qu'il ne laisse une seconde fois que pour revenir à l'autre; et il répéta pendant quelque

---

est, quomodo dividat hereditatem cum fratribus suis, æque nepotibus apostolorum. Illi dominantur in clero; iste dum esset liber ex omnibus, omnium se servum fecit. Illi aut non evangelizantes manducant, aut evangelizant ut manducent; Malachias imitans Paulum, manducat, ut evangelizet. Illi fastum et quæstum æstimant pietatem; Malachias hereditate vindicat sibi opus et onus. Illi felices se credunt, si dilataverint terminos suos; Malachias in dilatanda charitate gloriatur. Illi congregant in horrea, et dolia replent, unde onerent mensas; malachias colligit in deserta et solitudines, unde impleat cœlos. Illi, cum accipiant decimas, et primitias, et oblationes, insuper et de Cæsaris beneficio telonia, et tributa, et alios reditus infinitos, solliciti sunt nihilominus, quid manducent, et quid bibant; Malachias nihil horum habens, multos tamen locupletat de promptuario fidei. Illis nec cupiditatis, nec sollicitudinis ullus est finis; Malachias cupiens nihil, non novit tamen cogitare de crastino. Illi a pauperibus exigunt, quod dent divitibus; iste sollicitat divites pro pauperibus sustentandis. Illi marsupia vacuant subditorum; iste pro peccatis eorum altaria cumulat votis, hostiisque pacificis. Illi alta palatia erigunt, turres, ac mœnia ad cœlos levant; Malachias non habens ubi caput reclinet, opus facit evangelistæ. Illi equos ascendunt cum turba hominum gratis manducantium panem, et non suum; Malachias sæptus sanctorum fratrum collegio, pedes circuit, portans panes Angelorum, quibus satiet animas esurientes. Illi plebes ne agnoscunt quidem; iste erudit. Illi potentes et tyrannos honorant; iste punit. O virum apostolicum, quem tot et talia nobilitant signa apostolatus sui! Quid ergo mirum, si mira est operatus, sic mirabilis ipse? Imo vero non ipse, sed Deus in ipso. Alioquin tu es Deus, inquit, qui facis mirabilia.

CAPUT XX.

Energumenos vexatos a dæmoniis liberat.

45. Erat mulier in civitate Culratim*, dæmonium habens. Vocatus est Malachias; orat pro addicta, urget invasorem; exit. Sed nondum exsaturata nequitia ejus, miseram invadit mulierculam, quæ forte prope assisteret. « Et Malachias : Non ad hoc, inquit, tibi illam tuli, ut hanc pervaderes; exi et ab ea. » Paret, sed repetit priorem. Qua denuo pulsus, recurrit in alteram. Ita per aliquod spatium alternatim vexabat illas, hinc inde refugiens. Tunc sanctus indignans sibi illudi a dæmone, colligensque spiritum,

* *al.* Cultitim.

Digitized by Google

temps ce manège, ne quittant l'une que pour obséder l'autre. Mais le saint homme, indigné de voir que le mauvais esprit se jouait de lui, réunit toutes ses forces; et, dans le transport d'une foi vive, il attaque son ennemi avec la dernière énergie et le force à s'éloigner de ces deux femmes, non moins tourmenté par elles qu'il ne les avait tourmentées lui-même. Au reste, s'il a résisté au Saint, il ne faut pas que le lecteur pense qu'il le fit par sa propre vertu; ce fut par une permission de Dieu, qui voulait rendre ainsi plus sensible la présence du démon et la victoire de Malachie. D'ailleurs, en lisant ce qu'il fit une autre fois malgré son éloignement, on comprendra bien qu'il n'eut pas moins d'empire là où il était présent en personne, quand il en eut un si grand là même d'où il était absent.

Malachie guérit un homme frappé d'un maléfice.

46. Dans la partie septentrionale de l'Ile, était un malade, dont la maladie n'était évidemment que le résultat d'un maléfice des mauvais esprits : il les avait en effet entendus se dire une nuit : « Il faut bien prendre garde que ce misérable ne vienne à toucher le lit ou la paillasse de cet hypocrite, et n'échappe ainsi de nos mains. » Or, le malade reconnut qu'ils parlaient de Malachie qui avait couché peu de jours auparavant dans cette maison. La paillasse qui lui avait servi était encore là. Alors, le cœur plein de confiance et faisant appel à toutes les forces qui lui restaient, il se mit à se traîner dans un état de faiblesse corporelle, aussi grande que grande était sa foi. Aussitôt l'air retentit de cris et de vociférations : « Arrêtez-le, crie-t-on, arrêtez-le; empêchez. empêchez qu'il n'arrive; ou tout est perdu pour nous. » Mais celui à qui la foi et le désir d'échapper au mal donnaient des forces, fit d'autant plus des pieds et des mains, pour atteindre au remède de son mal, que les mauvais esprits criaient davantage; à peine est-il arrivé auprès du lit du Saint, qu'il monte dessus, et, pendant qu'il se roule sur la paillasse qui lui avait servi, il entend les malins esprits pousser des hurlements de douleur et s'écrier : « Hélas ! hélas ! nous nous sommes trahis nous-mêmes, nous nous sommes déçus nous-mêmes, il nous échappe. » A ces mots, les terribles et horribles esprits, qui le faisaient souffrir, le quittèrent et il se sentit guéri de tout mal à l'instant même. A Lesmor, un homme également obsédé du démon fut délivré par Malachie. Une autre fois, comme il passait par le Leinster, on lui présenta un enfant qui était possédé du démon, il le guérit. Dans la même contrée, il fit délier une femme phrénétique qu'on avait garrottée et lui ordonna de se baigner dans une eau qu'il avait bénite; elle s'y baigna et fut guérie. Dans un canton de l'Ulster, nommé Saball, il guérit, en priant pour elle et en la touchant de la main, une femme qui se déchirait les membres de ses propres dents. Un fou faisait beaucoup de prédictions; ses proches et ses amis le conduisirent à l'homme de Dieu, mais, après avoir eu la précaution de le charger de fortes cordes; car, dans ses accès de rage, il était capable de faire beaucoup de mal et on le craignait extrêmement. Malachie prie pour lui, et à l'instant même il est guéri et ses liens se détachent d'eux-mêmes. Ce fait s'est passé dans un endroit dont je ne cite pas le nom, parce que de même que ceux de la plupart des localités de ce pays il est tout à fait barbare. Une autre fois, dans la ville même de Lesmor, une fille muette fut présentée au Saint par ses parents, au milieu même de la place publique, comme il la traversait ils le suppliaient avec toutes les instances possibles de vouloir bien les secourir.

Autres miracles de Malachie.

---

infremuit, et totis viribus fidei facto impetu in adversarium, ab utraque fugavit, et quidem non minus vexatum his, quas vexaverat ipse. Cæterum quod moram fecit sancto, non putes, Lector, fuisse virtutis ejus, sed dispensationis divinæ; ut videlicet ex hoc manifestior fieret et maligni præsentia, et victoria Malachiæ. Denique audi quid alibi fecerit, non autem per præsentiam suam. Et utique potuit præsens, quod absens valuit.

46 In regione aquilonaris partis Hiberniæ jacebat infirmus in domo, nec dubium quin dæmonum maleficio. Nam quadam nocte audivit eos loquentes, dicente altero ad alterum : « Vide ne miser iste hypocritæ illius stratum, stramenve contingat, et sic effugiat manus nostras.» Cognovit homo, quod Malachiam loquerentur, quem non multo ante in eadem domo memineraat pernoctasse. Et adhuc stramen in loco; sumptaque fiducia, et quo potuit conatu, cœpit repere debilis corpore, sed fide fortis. Et ecce in aere clamor et vociferatio : « Prohibe eum, prohibe; retine eum, retine; amittimus prædam.» Verum is quem portabat fides et desiderium evadendi, quanto plus clamabant illi, tanto magis genibus manibusque nitens, ad remedium festinabat. Et perveniens ascendit lectulum, volutatur in stramine, audit ululatum plangentium : « Heu, heu ! ipsi nos prodidimus, decepti sumus, evasit. » Et dicto citius recessit ab eo dæmonum terror et horror quem patiebatur, et omnis pariter ægritudo. In Lesmor civitate homo a dæmonio vexatus, per Malachiam liberatus est. Item transeunti aliquando per Laginiam, oblatus illi infans habens dæmonium; sanus relatus est. In regione eadem ligatam funibus phreneticam solvi jussit; et in aqua quam benedixit, lavari. Lota est, et sanata est. Alteram quoque in Saballo regione Ulydiæ, membra propria dentibus laniantem, orando et tangendo curavit. Amentem hominem, multa prædicentem futura, amici et propinqui adducunt ad Dei hominem, vinctum funibus fortiter, quod fortem ad nocendum rabies ipsa fecisset, et terribilem valde. Orat Malachias; et incontinenti æger sanatur, et solvitur. Factum est hoc loco quodam, cujus nomen tacemus, quod nimis barbarum sonet, sicut et alia multa. Alio tempore in præfata civitate Lesmor puellam mutam parentes ejus in media platea offerunt transeunti, cum multa supplicatione rogantes, ut ei subvenire

Digitized by Google

Malachie s'arrête, fait une prière, touche du doigt la langue de la jeune fille, lui dépose de sa salive dans la bouche et la renvoie guérie; elle parlait.

CHAPITRE XXI.

Miracles opérés par Malachie, en faveur de moribonds et de femmes en couches.

47. Malachie sortait un jour d'une église quand un homme se présenta à lui avec sa femme qui ne pouvait plus parler et le pria d'avoir pitié d'elle; le Saint s'arrêta sur le seuil même de l'église, au milieu de la foule, bénit cette femme et lui ordonna de réciter l'oraison dominicale, ce qu'elle fit et le peuple en bénit le Seigneur. Dans la ville d'Œnthreb, un homme riche était étendu malade sur son lit et privé, déjà depuis douze jours, de l'usage de la parole; le Saint vint le voir et lui ordonna de parler, ce qu'il fit; il reçut l'eucharisthie ensuite, et, ainsi fortifié, il rendit le dernier soupir après avoir fait une bonne confession. Voilà un olivier qui n'était pas stérile dans la maison de Dieu, et qui donnait une huile agréable pour oindre et pour éclairer. En effet, par l'éclat du miracle, il éclaira les gens bien portants, et par la douceur de son bienfait il oignit un infirme en lui donnant, à l'heure de la mort, la faculté de se confesser et de communnier. Un certain noble se présenta un jour à lui, pour lui dire quelque chose; pendant la conversation, cette homme plein de foi, commit le pieux larcin de trois brins de jonc qu'il déroba au coussin sur lequel le saint était assis et qu'il emporta avec lui. Dieu opéra bien des miracles par la vertu de ces pieux objets qu'un sentiment de piété avait fait dérober, pour récompenser la foi de cet homme et montrer la sainteté de Malachie. Il vint un jour, par hasard, dans une ville nommée Dunchal, et, comme il était à table, un noble habitant de la ville vint le prier pour sa femme qui était grosse et qui avait dépassé le temps naturel de sa délivrance, sans accoucher, ce qui étonnait beaucoup tout le monde. On croyait bien qu'il ne pouvait résulter pour elle que la mort d'un pareil état. Néémias, évêque de cette ville, qui se trouvait assis près de Malachie, unit ses instances à celles de cet homme et tous les assistants firent de même. Lui, alors: « Je prends part, dit-il, à sa peine, attendu que c'est une femme de bien et pleine de modestie. Puis, remettant à son mari un verre de boisson qu'il avait bénite, il lui dit: Allez, faites-lui prendre cela, et soyez certain qu'elle n'aura pas plutôt bu ce breuvage béni, qu'elle sera délivrée sans aucun accident. » On fit ce qu'il avait prescrit et, la nuit suivante les choses se passèrent comme il l'avait promis. Une autre fois, il était assis dans un champ, avec le comte d'Ulydie ponr traiter certaines affaires. Une foule nombreuse les entourait, quand une femme grosse et depuis quelque temps à terme, s'approche de lui et lui dit que, contre toutes les lois de la nature, il y avait déjà quinze mois et vingt jours qu'elle était enceinte. Malachie, touché de compassion en apprenant cet état aussi pénible pour elle que nouveau et inoul, se met en prière et obtient sa délivrance à l'instant même, en sorte qu'on put voir avec quelle facilité et quelle rapidité elle accoucha, et comment le péril d'une délivrance, qui se faisait depuis tant de temps si tristement attendre, fut conjuré par le plus heureux miracle.

La confession et le viatique d'un moribond.

Malachie aide à la délivrance d'une femme en couches en bénissant une boisson qu'elle devait prendre.

Malachie renouvelle le même miracle sur une autre femme.

---

dignetur. Stat Malachias, et facta oratione, tangens digito linguam ejus, sputum misit in os ejus, et loquentem demisit.

CAPUT XXI.

Beneficia moribundis et parturientibus præstita.

47. Exiens de quadam ecclesia, obvium habuit hominem cum uxore sua, quæ non poterat loqui. Rogatus, ut ejus misereatur, stat in porta populo circumstante; et data benedictione super eam, jubet Dominicam dicere orationem. Dixit illa, et populus benedixit Dominum. In civitate, cui nomen Oenthreb*, decumbens lectulo quidam dives, jam dies duodecim privatus linguæ officio, ad jussionem visitantis se sancti, loquelam recuperat, eucharistiam sumit; et, ita munitus, extremum in bona confessione efflavit spiritum. O oliva fructifera in domo Dei! o oleum jucunditatis, ungens et lucens! Et splendore miraculi illustravit sanos, et suavitate beneficii unxit infirmum, cui mox morituro salutarem confitendi et communicandi ob'inuit facultatem. Intravit ad eum quidam de nobilibus, habens ei aliquid dicere. Qui, inter loquendum, fide plenus, tres juncos pie furatus de lectulo, in quo ille sedebat, tulit secum; et multa Deus de furto pietatis est operatus, fide illius, et præsulis sanctitate. Forte venerat in civitatem, nomine Duevania. Et, cum sederet ad mensam, ingressus vir nobilis de civitate ipsa, humiliter supplicat pro uxore prægnante, quæ jam solemne omne præterisset tempus pariendi, ita ut mirarentur omnes; et nemo, qui aliud quam vitæ periculum crederet imminere. Rogat et cum eo Neemias, episcopus illius civitatis, qui juxta eum sedebat; rogant et cæteri, quotquot aderant simul discumbentes. Tum ille: Compatior ei, inquit, quod bona mulier sit, et pudica. Et porrigens viro poculum, cui benedixerat: Vade, inquit, da illi bibere, sciens eam sumpto benedictionis potu, et sine mora, et sine periculo parituram. Factum est quod præcepit, et nocte ipsa subsecutum est quod promisit. Sedebat in campo cum comite Ulydiæ aliqua tractans, et multitudo copiosa circa eos. Venit mulier gravida, et vere gravis. Indicat se contra omnes naturæ leges, retinere partum jam quindecim mensibus et diebus viginti. Compassus Malachias super novo et inaudito incommodo, orat, et mulier parit. Qui aderant, lætati sunt et mirati sunt. Omnes enim viderunt, in qua facilitate et velocitate loco eodem enixa sit, et triste negati partus periculum miraculo commutatum jucundiori.

*al. Onesreb.

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

Malachie prédit une mort prochaine à un concubinaire endurci.

48. Il se passa, au même endroit, quelque chose de non moins merveilleux, bien que tout différent comme résultat. Malachie vit un homme qui passait publiquement pour avoir chez lui la femme de son frère ; c'était un chevalier, ministre du comte. Il aborde en public cet homme incestueux et, l'interpellant, comme un autre Jean-Baptise, il lui dit : « Il ne vous est pas permis d'avoir la femme de votre frère. « Mais lui, se conduisant de son côté en véritable Hérode, non-seulement ne l'écoute point, mais encore lui répond avec hauteur et déclare, avec serment en public, qu'il ne renverra point cette femme. Malachie indigné, car il était dévoré de l'amour de la justice, lui répartit d'un ton véhément : « Eh bien, c'est Dieu lui-même qui vous en séparera malgré vous. » Sans tenir compte de ces paroles, il s'en va la fureur dans l'âme, et, rencontrant une femme non loin de la foule qui était rassemblée à l'endroit ou était Malachie, il lui fait violence, car il était tout entier au pouvoir de Satan à qui il venait d'être livré. Une servante qui accompagnait sa maîtresse, étant revenue à la maison qui n'était pas fort éloignée de l'endroit où la chose se passait, raconta hors d'haleine ce qui venait d'arriver. A ces mots, les frères de cette femme qui se trouvaient alors chez elle, pressés de venger son déshonneur, volent en toute hâte à l'endroit indiqué, surprennent l'agresseur dans son abominable action et l'étendent sur la place même, frappé de mille coups. L'assemblée ne s'était pas encore séparée, lorsque l'écuyer de cet homme vint annoncer ce qui était arrivé. Aussi tout le monde admira-t-il avec quelle rapidité la parole de Malachie s'était accomplie. Tout ce qu'il y avait de gens menant la même vie dans la contrée, or, il y en avait beaucoup, en apprenant cet évènement, eurent peur pour eux-mêmes et se corrigèrent, lavant ainsi leurs mains dans le sang même du pécheur.

CHAPITRE XXIII.

Malachie guérit miraculeusement plusieurs personnes, de différentes maladies.

Guérison soudaine d'un comte, opérée par Malachie.

49. Le comte Diarmitius, était alité depuis bien longtemps ; Malachie, après lui avoir fait les plus vives réprimandes, parce qu'il était un homme méchant et adonné avec excès aux plaisirs de la table, l'aspergea d'eau bénite et le fit lever aussitôt avec une santé si bien rétablie qu'il monta sur le champ à cheval ; ni lui ni les siens n'espéraient point qu'il pût être jamais en état de le faire. Comme il était à Calais, un homme vint le trouver avec son fils qui était paralytique en le priant de le guérir ; Malachie, après une courte prière, dit à ce père : Allez, votre fils sera guéri. Cet homme s'en alla et le lendemain il revint trouver le Saint avec son fils, qui n'était point encore rendu à la santé. Alors Malachie se lève et se penchant sur l'enfant, il prie pour lui un peu plus longtemps et le guérit, puis se tournant vers son père il lui dit : Offrez-le à Dieu. Il lui promit de le faire, mais il ne tint pas sa promesse. Quelques années plus tard, son fils retomba dans le même état, sans doute à cause de la désobéissance et du manque de parole de son père. Un autre père vint trouver Malachie de fort loin, quand

Châtiment infligé à un homme qui n'avait pas tenu sa promesse.

CAPUT XXII.

Concubinario obstinatio exitium denuntiat.

48. Accidit ibidem quiddam pari quidem miraculo, sed sorte dispari. Vidit hominem, qui publice tenere diceretur concubinam fratris ; et hic erat miles, minister comitis. Et publice cenveniens incestuosum, alterum ei Joannem exhibuit : Non licet tibi, inquiens, concubinam habere fratris tui. At ille alterum ipsi nihilominus Herodem redhibens, non modo non audivit eum, sed et superbe respondit, et coram omnibus jurat nunquam se dimissurum. Tum commotus Malachias, sicut erat pro justitia vehementer zelans : Et Deus, inquit, te ab illa separet vel invitum. Parvi pendens ille, ex instanti abiit indignabundus. Offendensque mulierem non longe a turba constituta in loco, vi oppressit eam, sicut erat Satanæ totus, cui paulo ante traditus fuerat. Nec latuit flagitum. Ancilla, quæ dominam comitabatur, recurrens domum (nempe haud procul aberat loco) nuntiat anhela quid mali acciderit. Ad quam vocem, germani illius, qui domi erant, zelantes sororis stuprum, tota illo festinantia pervolant, pudicitiæ hostem, ipso in loco et opere sceleris deprehensum, multis confossum vulneribus interimunt. Necdum conventus solutus erat, cum ecce armiger illus, quod evenerat, nuntiavit. Et mirati sunt universi, quod sententia Malachiæ tam celerem habuisset effectum. Timuerunt quinque flagitiosi audito hoc verbo (nam multi erant in terra) et territi purgati sunt, lavantes manus suas in sanguine peccatoris.

CAPUT XXIII.

Varia sanitatum beneficia variis præstita.

49. Diarmitium comitem, multo jam tempore decumbentem lecto, duriter quidem increpans, quod malus homo esset, immoderatius serviens ventri et gulæ, benedicta adspersum aqua, surgere fecit sine mora, ita valentem, ut equum ascenderet illico, et utique præter spem suam ipsius et suorum. In urbe Caselensi venit homo ante eum cum filio paralytico, rogans illum sanari ; qui orans breviter : Vade, inquit, filius tuus sanabitur. It, et crastino redit cum filio, sed minime sanato. Tum surgens Malachias, et stans super eum diutius oravit, et ille sanatus est. Et conversus ad patrem : Offer, inquit, illum Deo. Annuit

Digitized by Google

notre Saint se trouvait dans la province de Munster, et lui présenta son fils qui était perclus de ses jambes. Interrogé comment cela lui était arrivé, ce père répondit qu'il croyait fort que c'était par la malice du démon, et il ajouta: C'est lui, sans doute, si je ne me trompe, qui le fit tomber dans un profond sommeil pendant qu'il jouait dans un pré, car à son réveil il était en cet état. Et, en parlant ainsi il fondait en larmes et suppliait Malachie de lui venir en aide; le saint évêque, touché de compassion pria pour lui et ordonna au malade de retourner dormir au même endroit. Il le fit et se réveilla guéri. Comme il était venu de loin, Malachie le retint pendant quelque temps avec lui; il s'en faisait accompagner dans ses promenades.

Malachie guérit un enfant perclus des jambes.

50. Dans le monastère de Benchor, il y avait un pauvre qui recevait sa nourriture de la charité des religieux : il en recevait tous les jours une aumône, pour quelques petits services qu'il leur rendait au four à pain. Il était perclus des jambes depuis douze ans et ne marchait plus que sur ses mains, traînant derrière lui ses jambes mortes. Le trouvant un jour tout triste et tout chagrin devant sa cellule, Malachie lui demanda la cause de sa tristesse : et lui, vous voyez, répond-il, depuis combien de temps je suis misérablement affligé et frappé de la main de Dieu, et voici maintenant, pour comble de malheur, que les hommes qui devraient, eux au moins, avoir pitié de moi, rient de mon triste état et me reprochent mon malheur. En l'entendant parler ainsi, le Saint se sentit touché de compassion et leva les mains et les yeux au ciel, fit une courte prière et rentra dans sa cellule; cependant le pauvre perclus se lève et, se tenant sur ses pieds il se demande s'il est véritablement guéri, si ce n'est pas un songe : il essaie de faire quelques pas, car il n'osait croire qu'il pouvait marcher; mais enfin, comme s'il se fut éveillé d'un profond sommeil, il ne doute plus de la grâce que le Seigneur lui avait faite ; il marche sans crainte et revient au four en sautant de joie et en rendant grâce à Dieu. En le voyant, ceux qui le connaissaient, pensèrent qu'ils avaient un fantôme devant les yeux et furent saisis d'étonnement et frappés de stupeur. Malachie guérit de même par une seule prière un homme hydropique qui se fixa dès lors au couvent où il garda les brebis.

Autre perclus guéri.

Malachie guérit aussi un hydropique.

51. La ville de Cork n'avait point d'évêque, on se mit en devoir d'en élire un, mais les électeurs se divisèrent, chacun voulant un évêque de son choix, non pas du choix de Dieu. A la nouvelle de ces discussions Malachie se rend dans cette ville, rassemble le peuple et le clergé et fait tous ses efforts pour mettre tout le monde d'accord. Ayant persuadé aux électeurs de s'en remettre à lui pour le choix de leur évêque puisque leur église ainsi que toutes celles de l'Irlande, était plus particulièrement confiée à sa sollicitude, il leur donna aussitôt, non pas un noble du pays mais un étranger, un homme pauvre, mais saint et instruit. On va le chercher, mais on répond qu'il est couché malade dans son lit et si faible qu'il lui est impossible de sortir à moins qu'on ne le porte. Alors Malachie s'écrie : qu'il se lève, je le lui ordonne au nom du Seigneur, l'obéissance le sauvera. Que faire? il voulait obéir, mais il ne se sentait point en état de le faire; d'ailleurs, quand même il aurait pu se rendre à l'appel de Malachie il se sen-

Divisions au sujet de l'élection d'un évêque.

Malachie choisit un évêque pauvre pour l'église de Cork.

---

homo, sed non tenuit; et post aliquot annos ille jam juvenis recidit in idipsum, sine dubio propter inobedientiam patris, et pacti transgressionem. Alius quidam veniens de longinquo, cum esset Malachias in finibus Mumoniæ, attulit ad eum filium, pedum penitus officio destitutum. Percontatus quonam modo illi id accidisset : Ut suspicor, inquit, dæmonum malignitate. Et addit : « Ludenti in prato ipsi (ni fallor) immisere soporem, evigilansque puerulus, sic se invenit. » Hæc dicens cum lacrymis precem fundit, efflagitat opem. Misertus ejus oravit Malachias, jubens ægrum interim dormire ibidem super solium * Dormivit; et surrexit sanus. Hunc ipse, quia de longe venerat, aliquandiu in comitatu suo retinuit, et erat ambulans cum eo.

* al. solum.

50. In monasterio Benchorensi pauper quidam fratrum eleemosynis sustentabatur. Et erat quotidianam accipiens stipem, aliquid officii factitans in pistrino. Is claudus ab annis duodecim, humi manibus repens, post se trahebat pedes emortuos, quem die quadam ante cellam suam Malachias mœstum et mœrentem inveniens causam percontatur. Et ille : Vides, inquit, quam ex longo misellus afflicter, et manus Domini super me; et ecce ad cumulum ærumnæ, homines, qui misereri debuerant, irrident me potius, miseriam exprobantes. Quem ubi audivit, pietate motus suspexit in cœlum, manus pariter levans. Facta autem brevi oratione, ipse intravit cellam, et ille surrexit. Et stans super pedes suos, mirabatur, si vere esset quod erat pæne somnium suspicatus. Cœpit tamen se pedetentim movere; neque enim posse ire satis credebat. Tandem, quasi e gravi somno evigilans, cognoscit misericordiam Domini super se: firmiter graditur, et in pistrinum revertitur, exsiliens et exsultans, et laudans Deum. Viso eo, qui ante viderant et cognoverant, repleti sunt stupore et extasi, phantasma putantes. Virum item hydropicum orando sanavit; qui illico remansit in monasterio, pastor ovium factus.

51. Civitas Hiberniæ, nomine Corcagia *, vacabat episcopo. Tractatum est de electione; dissensere partes, quibusque, ut assolet, præsulem volentibus constituere suum, non Dei. Venit illuc Malachias, audita dissensione. Convocato clero et populo, etiam corda et vota discordantium unire curavit. Et persuasis illis totum negotium sibi debere credi, cui potissimum sollicitudo incumberet illius, sicut et aliarum per Hiberniam ecclesiarum; incontinenti nominat eis, non quempiam de nobilibus terræ, sed magis quemdam hominem pauperem, quem sciret sanctum et doctum; et hic erat alienigena. Quæritur ille; nuntiatur decumbere lecto, et ita debilis, ut nullo pacto exeat, nisi

* al. Corcas.

Digitized by Google

tait effrayé à la pensée de devenir évêque. Ainsi, pendant que voulant obéir il en était retenu par un double ennemi de l'obéissance, le poids du mal et la crainte de l'épiscopat, l'obéissance l'emporta pourtant quand elle se sentit aidée par l'espérance de la santé. Il fait donc un effort, se bouge un peu, essaie ses forces et trouve qu'il en a plus que de coutume. La confiance lui revient alors avec les forces, et en s'accroissant, elle augmente à son tour les forces du corps. Enfin il peut se lever seul, il marche un peu plus facilement, il n'éprouve même plus de fatigue à marcher, bref il se trouve ingambe et plein de vie et se rend, sans le secours de personne, auprès de Malachie qui le prend par la main et le conduit dans la chaire de son église aux applaudissements du peuple fidèle et du clergé. Tout cela se fit sans difficulté aucune, parce qu'on vit le miracle que le Saint venait de faire, et celui-là ne fit aucune difficulté d'obéir quand il connut d'une manière si évidente que telle était la volonté même de Dieu.

Il guérit une hémorrhoisse avec quelques pommes bénites par lui.

52. Il y avait une femme qui avait une perte de sang, c'était une personne de distiction que Malachie affectionnait tout particulièrement, non pas tant toutefois à cause de sa noblesse qu'à cause de ses mœurs. Comme elle s'affaiblissait de plus en plus par la perte de son sang et se trouvait à la dernière extrémité, elle envoya dire à l'homme de Dieu de prier pour l'âme de celle qu'il ne devait plus revoir en cette vie ; c'était le seul service qu'il pût désormais lui rendre. A cette nouvelle, Malachie se sentit vivement peiné ; car c'était une femme de bien et sa vie était féconde en bonnes œuvres et en bons exemples. Comme il ne pouvait se rendre auprès d'elle assez vite, il appelle le jeune Malch, dont nous avons parlé plus haut, frère de l'abbé Chrétien, et, comme il était plus alerte que lui à cause de son âge il lui dit : « Hâtez-vous d'aller lui porter ces trois pommes sur lesquelles j'ai invoqué le nom du Seigneur ; j'espère que si elle en goûte elle ne mourra point sans m'avoir vu, bien que je ne puisse pas aller aussi vite que vous. » Le jeune Malch accourt en toute hâte, selon la recommandation du Saint et arrive auprès de la mourante, comme le serviteur d'un second Elisée, mais pour être plus heureux que lui dans sa mission (*Reg.*, IV, 29). Il lui dit de faire tout son possible pour recevoir et pour goûter la bénédiction que Malachie lui envoie. Pleine de bonheur, en entendant prononcer le nom de Malachie, elle fait signe, car elle ne pouvait plus s'exprimer autrement, qu'on la lève un peu afin qu'elle puisse faire ce que le Saint lui ordonne. On la lève en effet, elle goûte du fruit bénit et aussitôt elle se sent fortifiée, la parole lui revient et elle rend grâces à Dieu. Le Seigneur lui envoya un sommeil dont elle était privée depuis aussi longtemps que de nourriture et elle reposa doucement. Cependant le sang s'arrêta et, lorsqu'elle se réveilla peu de temps après, elle était guérie, mais se trouvait encore bien faible à cause du sang qu'elle avait perdu et du temps considérable qu'elle avait été privée de nourriture. Mais, le lendemain, l'arrivée tant désirée de Malachie et sa vue complétèrent sa guérison.

---

in manibus portatus ministrantium. Et Malachias ; Surgat, inquit, in nomine Domini, ego præcipio ; obedientia salvum faciet eum. Quid faceret ille ? Parere volebat, sed imparatum se sentiebat ; quod etsi posset ire, episcopari reformidabat. Ita, cum voluntate obediendi, pugnante gemino hoste, pondere langu-
* al. oneris. oris, et metu * honoris, vicit illa tamen, data sibi in adjutorium spe salutis. Itaque conatur, movet sese, tentat vires, invenit se solito fortiorem. Crescit pariter fides cum viribus, et rursum facta fortior fides dat vicissim viribus incrementum. Jam surgere per se valet, jam meliuscule gradi, jam nec sentire in ambulando lassitudinem ; demum expeditus et alacer pervenire ad Malachiam sine hominis adjutorio. Qui, assumens eum, misit in cathedram, clero et populo collaudante. Hoc ita in pace factum est, quia nec illi ausi sunt Malachiæ voluntati in aliquo obviare, videntes signum, quod fecerat ; nec ille parere dubitavit, tam evidenti argumento factus securior de Domini voluntate.

52. Mulier quædam fluxum sanguinis patiebatur ; et hæc nobilis, carissima Malachiæ, plus tamen ob morum quam generis nobilitatem. Quæ ex toto deficiens, nimirum cum sanguine exhaustis viribus, jam posita in extremis, misit ad Dei hominem, ut, quod supererat, animæ subveniret, qui se jam non esse visurus in corpore. Audiens Malachias, moleste tulit, quod mulier virtutis foret, et vita ejus fructuosa opere et exemplo. Et videns se non posse satis accurrere tempestive, accito Malcho, quod juvenis esset, et expeditus (ipse est, cujus supra meminimus, frater Christiani abbatis). « Accelera, inquit, fer illi tria poma hæc, super quæ nomen Domini invocavi. Confido in ipso quod ubi ex eis gustaverit, non gustabit mortem, priusquam nos videat, etsi tardiuscule secuturos. » Festinat Malchus secundum mandatum, et veniens intrat ad morituram, alterum se exhibens puerum Elisæi, nisi quod hujus efficacior opera fuit. Jubet missam sibi a Malachia benedictionem accipere, et gustare, si quo modo valuerit. At illa exhilarata, audito nomine Malachiæ, ut obedire possit, nutu significat, paulisper se erigi velle ; nam verbo non poterat. Erigitur, gustat ; gustato confortata est, loquitur et gratias agit. Et immisit Dominus soporem in eam, et suavissime requievit in eo, cujus usu diu caruerat, sicut et esu. Stetit interim sanguis, et post modicum expergefacta, sanam se reperit, nisi quod longa inedia, et sanguinis minutione adhuc debilis erat. Si quo minus, die sequenti desideratus Malachiæ adventus aspectusque perfecit.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

Malachie ressuscite une femme qui était morte sans avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction.

53. Dans le voisinage du monastère de Benchor habitait un noble dont la femme était malade à la mort. Prié de venir pour lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction avant qu'elle mourût, Malachie se rendit auprès d'elle : en le voyant, la malade fut transportée de joie, et se sentit ranimée par l'espérance du salut. Mais comme le Saint se préparait à lui donner les saintes huiles, tout le monde jugea qu'on pouvait remettre la cérémonie au lendemain, car on était au soir. Malachie y consentit et se retira avec ceux qui l'accompagnaient après avoir donné sa bénédiction à la malade. Mais bientôt après un grand cri se fait entendre, toute la maison est pleine de gémissements et de tumulte, on annonce qu'elle vient de mourir. Au bruit qu'il avait entendu, Malachie revient sur ses pas avec tous ses disciples, s'approche du lit et voyant que cette femme avait rendu le dernier soupir, il se sentit l'âme navrée de chagrin et se reprochait de ne lui avoir point administré le sacrement avant qu'elle mourût. Levant alors les mains au ciel il s'écrie : « Seigneur, j'ai été bien imprudent, c'est moi, moi seul qui suis coupable, c'est moi qui ai différé de l'administrer, car, pour elle, ce n'était point son avis qu'on tardât davantage. » Après cela il protesta devant tout le monde qu'il ne se consolerait jamais et qu'il ne prendrait point de repos qu'il n'eût restitué à cet âme la grâce dont il l'avait frustrée : alors se penchant sur la défunte, il ne cessa de gémir pendant toute la nuit et de l'arroser de ses larmes à défaut de l'huile sainte, c'était la seule onction qu'il pouvait lui faire. Mais pendant qu'il se livrait à sa douleur, il dit à ceux qui l'avaient accompagné : « Pour vous veillez et priez. » Ils passèrent donc la nuit entière, lui dans les larmes, et ceux-ci dans la récitation des Psaumes. Au matin, le Seigneur exauça son serviteur parce que l'esprit même de Dieu qui intercède pour les saints avec des gémissements inénarrables, intercédait aussi pour lui. Bref, la morte ouvre les yeux, et comme une personne qui sort d'un long sommeil, se frottant le front et les temps de ses mains, elle s'assied sur son lit, puis reconnaissant Malachie elle le salue profondément. La douleur fait aussitôt place à la joie, tout le monde est saisi d'étonnement à la vue ou même seulement à la nouvelle de cet événement. Malachie ne lui en donne pas moins le sacrement de l'Extrême-Onction, sachant bien qu'il a la vertu de remettre les péchés et que la prière de la foi peut sauver le malade (*Jac.*, v, 15). Après cela, il se retira. La malade se rétablit et vécut encore quelque temps en bonne santé pour que Dieu fût glorifié à son occasion; elle fit la pénitence que Malachie lui avait imposée, puis s'endormit dans le Seigneur, après avoir fait une bonne confession de ses péchés, et s'envola dans le sein de Dieu.

Une femme meurt sans Extrême-Onction.

La morte revient à la vie et reçoit l'onction sainte.

L'Extrême-Onction est un sacrement. Ses effets.

CAPUT XXIV.

Feminam sine sacramento Extremæ Unctionis defunctam resuscitat.

53. Habitabat vir nobilis in vicinia Benchorensis monasterii, cujus uxor cum infirmaretur ad mortem, rogatus Malachias ut descenderet, priusquam moreretur, infirmam uncturus oleo. Descendit, et intravit ad eam; quo viso, exsultat illa, spe animata salutis. Et cum pararet ungere eam, visum est omnibus differendum potius usque mane. Erat enim vespera. Acquievit Malachias, et data benedictione super ægram, exivit cum his qui secum erant. At vero post modicum subito clamor factus est, planctus et strepitus multus per totam domum; siquidem insonuit, quod mortua esset. Accurrit Malachias tumultu audito, et secuti sunt eum discipuli ejus. Et accedens ad lectum, ut certo comperit exspirasse, consternatus est animo, sibi imputans, quod fraudata gratia sacramenti obierit. Et elevatis in cælum manibus : « Obsecro Domine, inquit, insipienter egi. Ego ego peccavi, qui distuli; non ista, quæ voluit. » Hæc dicens, contestatus est in audienta omnium, nullam se recepturum consolationem, nullam daturum requiem spiritui suo, nisi, quam tulerat, liceret restituere gratiam. Et stans super eam, tota nocte laborabat in gemitu suo; et pro oleo sancto, largo imbre lacrymarum perfundens mortuam, vicem illi unctionis, quam poterat, exhibebat. Ipse quidem sic, ad suos autem : « Vigilate, inquit, et orate. » Itaque in psalmis illi, ille in lacrymis, noctem duxere pervigilem. Et mane facto, exaudivit Dominus sanctum suum quia spiritus Domini erat postulans pro eo, qui postulat pro sanctis gemitibus inenarrabilibus. Quid plura? Aperit oculos quæ fuerat mortua; et, ut solent qui de gravi somno evigilant, fricans sibi manibus frontem et tempora, super lectum se erigit, et agnito Malachia, inclinans devote salutat eum. Et verso luctu in gaudium stupor apprehendit omnes, et qui viderunt, et qui audierunt. Sed et Malachias gratias agens, benedixit Dominum. Et unxit eam nihilominus, sciens in hoc sacramento remitti peccata, et quod oratio fidei salvet infirmum. Post hæc abiit ille, et illa convaluit; et vivens incolumis tempore aliquanto, ut gloria Domini manifestaretur in ea, peracta pœnitentia, quam sibi Malachias injunxerat, in bona confessione iterum obdormivit, et migravit ad Dominum.

Digitized by Google

CHAPITRE XXV.

Divers autres miracles de Malachie opérés en faveur de différentes personnes.

Malachie obtient un esprit de douceur pour une femme colère.

54. Il y eut aussi une femme qui était dominée par un tel esprit d'emportement et de fureur que non-seulement ses amis et ses proches fuyaient sa société; mais que ses propres enfants pouvaient à peine demeurer avec elle. Ce n'était chez elle que cris, emportements et tempêtes. D'un esprit audacieux, ardent, précipité, elle n'était pas moins redoutable à cause de la violence de sa langue que pour celle de ses mains; enfin c'était une femme insupportable, odieuse même à tout le monde. Ses enfants, non moins affligés pour elle que pour eux-mêmes, la conduisent à Malachie et lui exposent leur triste situation avec un torrent de larmes. Le Saint, touché de compassion à la vue du danger que courait l'âme de cette femme et de la triste position de ses enfants, la prend à l'écart et lui demande si elle s'est quelquefois confessée de ses péchés. Elle lui répond qu'elle ne l'a jamais fait: faites-le, dit-il. Elle lui obéit à l'instant, et lui, après avoir reçu sa confession, lui impose une pénitence et prie le Seigneur tout-puissant, de lui donner un esprit de douceur, et lui défend, au nom de Jésus-Christ, de se mettre désormais en colère. Elle devint si douce depuis ce moment, qu'il était évident qu'un changement si admirable, ne pouvait être que l'œuvre de la main du Très-Haut. On dit que cette femme est encore du monde, et qu'elle est d'une douceur et d'une patience telles que rien de ce qui est capable d'exaspérer les autres, comme les pertes, les avanies et les afflictions de toutes sortes, ne peuvent même l'émouvoir. Pour moi, s'il m'est permis, comme à l'Apôtre (*Rom.*, XIV, 5) d'abonder dans mon propre sens, quelque sentiment contraire qu'on puisse avoir, il me semble que ce miracle est bien plus grand que celui de la résurrection d'une morte; attendu que, dans le premier cas, c'est l'homme intérieur qui est rappelé à la vie, tandis que dans le second, ce n'est que l'homme extérieur. Mais passons à d'autres miracles.

Efficacité de la confession.

Malachie obtient le don des larmes à un séculier.

55. Un homme dans une position honorable selon le monde et d'une conscience timorée, selon Dieu, vint trouver Malachie et se plaignit à lui de l'état de sécheresse où se trouvait son âme et le supplia d'obtenir de Dieu pour lui le don des larmes. Malachie souriant à la pensée qu'un homme du monde goûtait ainsi un don tout spirituel, approcha sa joue de la sienne comme pour le caresser et lui dit: « Qu'il vous soit fait selon votre demande. » A partir de ce moment, ses yeux versèrent une telle quantité de larmes qu'on aurait pu lui appliquer ces paroles de l'Ecriture: » C'est la fontaine d'un jardin, c'est un puits d'eaux vives (*Cant.*, IV, 15). » Il se trouve dans la mer d'Irlande une île dont les côtes étaient autrefois très-poissonneuses, mais les péchés de ses habitants, à ce qu'on croit, lui firent perdre cette propriété, en sorte que, de très-peuplée qu'elle était, elle perdit une grande partie de ses habitants et finit par voir sa population presque réduite à rien par la privation de cet avantage. Les habitants en étaient dans l'affliction et se lamentaient du tort que l'éloignement du poisson leur causait, quand une femme, connut par une

Malachie fait redevenir un endroit de la mer poissonneux.

CAPUT XXV.

Alia diversa beneficia in diversos collata.

54. Fuit item mulier, cui spiritus iracundiæ et furoris in tantum dominaretur, ut non solum vicini et cognati fugerent consortium ejus, sed filii quoque ipsius vix sustinerent habitare cum ea. Clamor, et rancor, et tempestas valida, ubicumque fuisset. Audax, et ardens, et præceps, metuenda lingua et manu, importabilis omnibus, et invisa. Dolentes filii tum pro illa, tum pro seipsis, trahunt illam ad præsentiam Malachiæ, lacrymabilem cum fletu querimoniam deponentes. Vir autem sanctus et periculum matris, et incommodum miserans filiorum, seorsum advocat illam; fueritne confessa aliquando peccata sua, sollicite percontatur. Respondit, Nequaquam: Confitere, inquit. Paret. Et ille injungens pœnitentiam confitenti, oransque super eam, ut Dominus omnipotens det ei spiritum mansuetudinis, in nomine Domini Jesu ne ultra irascatur jubet. Sequitur tanta mansuetudo, ut pateat omnibus non esse aliud, quam admirabilem mutationem dexteræ Excelsi. Fertur adhuc hodie vivere, et tantæ esse patientiæ et lenitatis, ut quæ omnes exasperare solebat, nullis modo exasperari damnis, contumeliis, afflictionibus queat. Si licet et me, juxta Apostolum, abundare in sensu meo, recipiat quisque ut volet; ego istud superiori suscitatæ miraculo mortuæ censeo præferendum, quod exterior quidem ibi, hic vero interior revixerit homo. Et nunc curramus ad reliqua.

55. Vir secundum sæculum honorabilis, secundum Deum timoratus, veniens ad Malachiam, questus est ei super sterilitate animæ suæ, supplicans ut sibi obtineret ab omnipotente Deo gratiam lacrymarum. Et subridens Malalachias, quod gratum haberet in homine sæculari desiderium spirituale, suam maxillam maxillæ illius quasi blandiendo conjungens: « Fiat, inquit, tibi, sicut petisti. » Tanto exinde, et pæne continuos exitus aquarum deduxerunt oculi ejus, ut illud Scripturæ ei posse aptari videretur: *Fons hortorum, puteus aquarum viventium.*

Est insula maris in Hibernia, ab olim fœcunda piscium; et mare ibi piscosum valde. Peccatis (ut creditur) habitantium adempta copia solita, quæ multos habebat filios, infirmata est, et a tanta funditus sui commoditate emarcuit. Dolentibus accolis, et jacturam gravem populis ægre ferentibus, revelatum est cuidam mulieri, precibus Malachiæ posse afferri

Digitized by Google

révélation, que Malachie pouvait remédier au mal par ses prières. Elle en fit part à plusieurs personnes à qui cette pensée sourit. Dieu permit que Malachie se trouvât dans cette île; car au milieu de ses courses, pour prêcher l'Evangile dans tout le pays, il s'était rendu en cet endroit, afin d'y annoncer la bonne nouvelle aux habitants du lieu. Mais ces hommes, encore barbares, qui se mettaient bien plus en peine du poisson que du reste, firent au Saint les plus vives instances pour qu'il daignât jeter un regard de compassion sur la stérilité de leur île. Malachie leur répondit d'abord qu'il n'était pas venu dans cette pensée et que, s'il avait un désir, c'était moins de prendre du poisson que des hommes; mais, voyant la foi de ces gens, il se mit à genoux sur le rivage et pria le Seigneur de ne pas leur refuser, tout indignes qu'ils en étaient, le bienfait dont ils avaient joui autrefois et qu'ils lui redemandaient avec une foi si vive. La prière du Juste monta vers le Ciel qui envoya dans ces parages une abondance de poissons, peut-être même plus grande qu'autrefois, et cette abondance dure encore à présent. Faut-il s'étonner que la prière du juste, qui est capable de pénétrer dans les cieux, ait pu pénétrer dans l'abîme et appeler du fond de la mer une si grande quantité de poissons?

56. Un jour, trois évêques arrivèrent dans une ville appelée Fachart, qui est, dit-on, le pays natal de la vierge Brigide; Malachie vint faire le quatrième. Le prêtre qui les recevait, lui dit: « Que ferai-je? je n'ai point de poisson. » Malachie lui dit d'en demander aux pêcheurs de l'endroit. « Mais, reprit-il, il y a deux ans qu'ils n'en ont vu dans la rivière; aussi les pêcheurs ont-ils quitté ce canton pour aller se fixer ailleurs, quelques-uns même, ont renoncé à leur état. » Malachie lui répondit: « Faites jeter les filets au nom du Seigneur. » On le fit et on prit douze saumons, un second coup de filet en tira douze autres. Cette pêche inespérée et miraculeuse fut servie aux évêques. On ne peut douter qu'elle ne soit due aux mérites de Malachie, car, pendant deux ans encore, on continua, même après ce miracle, à ne point trouver de poisson en cet endroit.

CHAPITRE XXVI.

Malachie soutient la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Erreur contre l'Eucharistie.

57. Il y eut un clerc de Lesmor, d'une vie assez édifiante, à ce qu'on assure, mais d'une foi beaucoup moins bonne. Plein de confiance dans son mince savoir, il se permit de dire que, dans l'Eucharistie, il ne se trouvait que le sacrement, non la chose sacramentelle: c'est-à-dire, une simple bénédiction, non point la vérité du corps de Jésus-Christ. Malachie l'entreprit plusieurs fois secrètement sur ce point mais sans succès [a]; il le cita donc enfin à comparaître devant lui en ayant soin toutefois de ne pas admettre de laïcs à l'entretien, afin de le guérir de son erreur si faire se pouvait, non de le couvrir de confusion. Il lui fut donc permis d'exposer sa pensée en présence de clercs seulement. Après qu'il se fut évertué à établir et à défendre son erreur, avec toutes les ressources de son esprit qui n'en manquait pas, Malachie lui répondit et le réfuta victorieusement de l'avis de tous les assistants; il quitta l'assemblée couvert

[a] On voit quelque chose de semblable dans la vie de saint Bernard, livre VIII, chap. 6.

---

remedium; idque innotuit omnibus, ipsa prodente. Nutu Dei contigit adesse Malachiam. Dum enim circircuiret, et repleret Evangelio regionem, divertit illuc, ut et ipsis eamdem gratiam impertiret. At barbari, quibus erat major cura de piscibus, omni instantia flagitant, ut potius respicere dignetur super sterilitatem insulæ suæ. Qui cum responderet se minime ad hoc venisse, hominum magis, quam piscium desiderare capturam; videns tamen fidem eorum, flexis in littore genibus, oravit ad Dominum, ut, licet indignis, indultum olim beneficium tanta fide repetentibus non negaret. Ascendit oratio, ascendit et piscium multitudo, et forte uberior, quam in diebus antiquis, et ipsa populo terræ perseverans usque in hodiernum diem. Quid mirum, si oratio justi, quæ penetrat cœlos, penetravit abyssos, et de profundo maris tantas piscium copias evocavit?

56. Venerunt aliquando tres episcopi in villam Fochart *, quem dicunt locum nativitatis Brigidæ virginis; et quartus erat Malachias. Ad quem presbyter qui hospitio susceperat eos: « Quid faciam, inquit, quod pisces non habeo? » Quo respondente, ut quæreret a piscatoribus: Biennium est, ait, quod non inveniuntur pisces in flumine, unde et piscatores prorsus diffusi, etiam arti suæ renuntiaverunt. Et ille: « Præcipe inquit, laxari retia in nomine Domini. » Factum est, et capti sunt salmones duodecim. Secundo miserunt, et captis totidem, inopinatum inferunt mensis et ferculum, et miraculum. Et ut clare liqueat, Malachiæ meritis hoc datum fuisse; aliis quoque duobus sequentibus annis eadem nihilominus sterilitas perduravit.

* *al.* Fochaut.

CAPUT XXVI.

Veritatem corporis Christi in eucharistia propugnat.

57. Fuit quidam clericus in Lesmor, probabilis (ut fertur) vitæ, sed fidei non ita. Is sciolus in oculis suis, præsumpsit dicere, in eucharistia esse tantummodo sacramentum, et non rem sacramenti, id est solam sanctificationem, et non corporis veritatem. Super quo a Malachia secreto, et sæpe conventus, sed incassum, vocatus ad medium est, seorsum tamen a laicis, ut, si fieri posset, sanaretur, et non confunderetur. Itaque in conventu clericorum data facultas homini est pro sua sententia respondendi. Cumque totis ingenii viribus, quo non mediocriter callebat, asserere et defendere conaretur errorem; Malachia contra disputante et convincente, judicio omnium supe-

Digitized by Google

de confusion, mais non point converti, en disant qu'il ne cédait qu'à l'autorité de son évêque, non point à la force de la raison. Puis, s'adressant à Malachie lui-même, il lui dit : « Vous m'avez confondu sans cause car vous avez certainement parlé contre la vérité et même contre votre propre conscience. » Le Saint, affligé de voir un cœur si endurci, mais plus affligé encore du coup porté à la foi et craignant les suites qui pouvaient en résulter, assemble l'Église entière, reprend publiquement ce clerc et le presse de se convertir. Les autres évêques et le reste du clergé lui donnaient le même conseil ; comme il refusait de se rendre à leurs instances, il fut déclaré hérétique et anathématisé. Au lieu de se réveiller à ce coup, il s'écrie : « Vous sacrifiez tout à un homme plutôt qu'à la vérité ; mais moi je me donnerai bien de garde de sacrifier la vérité à personne. » Transporté d'une sainte colère, Malachie répond à ces mots : « Le Seigneur saura bien te contraindre à confesser la vérité : « L'autre ayant répondu : « Ainsi soit-il : » l'assemblée fut levée. Mais brûlé comme par un fer chaud, il songe à fuir, car il ne peut supporter plus longtemps de vivre ainsi frappé d'infamie et déshonoré. Après avoir réuni tout ce qui lui appartenait, il se préparait à sortir, quand, atteint d'une infirmité soudaine, il s'arrête tout à coup et, privé de forces, il tombe à terre à l'endroit même, accablé de fatigues et respirant à peine. Un fou, conduit par le hasard, venant à passer par là, l'aperçoit et lui demande ce qu'il fait là. Il lui répond qu'il est atteint d'un mal très-grave, qui ne lui permet ni d'avancer ni de reculer. Et le fou de lui répondre alors : « Quand on en est là ce n'est pas d'un mal quelconque c'est de la mort même qu'on est frappé. » Or il ne parlait pas ainsi de lui-même, mais Dieu voulait punir ce clerc par la voix d'un insensé de n'avoir point voulu acquiescer à l'avis des sages ; il ajouta ensuite : « Retournez chez vous je vous aiderai à le faire ; » en effet il rentre en ville appuyé sur le bras de ce fou, mais en même temps il rentre en lui-même et se jette dans les bras de la miséricorde de Dieu. En même temps il fait appeler l'évêque, reconnaît la vérité et abjure son erreur. Il se confesse et reçoit l'absolution de sa faute, il demande ensuite le saint viatique et il se trouve réconcilié avec l'Église. Voilà comment presque au même moment sa perfide erreur fut reniée par sa propre bouche et effacée par sa mort, et comment aussi au grand étonnement de tout le monde, s'accomplit sans retard la parole de Malachie et celle de l'Écriture qui a dit : « L'affliction vous donnera de l'intelligence. »

Un hérétique anathématisé.

Il se convertit, se confesse, et reçoit le Viatique.

CHAPITRE XXVII.

Malachie rétablit la paix et l'union entre des populations qui étaient divisées.

58. Une grande mésitelligence s'était élevée entre les habitants de certaines contrées; Malachie fut appelé pour rétablir la paix entre eux, mais, comme il était occupé ailleurs il chargea un autre évêque de cette entreprise. Celui-ci s'en excusa en disant que c'était à Malachie, non pas à lui qu'on s'était adressé, qu'il ne serait certainement pas même écouté, et qu'il était inutile par conséquent qu'il se mêlât de cette affaire. Malachie lui dit : « Allez toujours et le Seigneur sera avec vous. » Il obéit en disant : « si on ne m'écoute

Malachie envoie un autre évêque pour rétablir la concorde.

---

ratus, de conventu confusus quidem exiit, sed non correctus. Dicebat autem se non ratione victum, sed episcopi pressum auctoritate. « Et tu, inquit, o Malachia, sine causa me hodie confudisti, adversus profecto veritatem locutus, et contra tuam ipsius conscientiam. » Mœstus Malachias pro homine sic indurato, sed magis fidei dolens injuriam, timens periculum ecclesiam convocat, errantem publice arguit, publice monet ut resipiscat. Suadentibus hoc ipsum episcopis et universo clero, cum non acquiesceret; contumaci anathema dicunt, hæreticum protestantes. Nec sic evigilans : « Omnes, inquit, favetis homini potius, quam veritati ; ego personam non accipio, ut deseram veritatem. » Ad hoc verbum substomachans Sanctus : « Dominus, inquit, fateri te veritatem faciat, vel ex necessitate. » Quo respondente, Amen, solvitur conventus. Tali ille inustus cauterio, fugam meditatur, infamis atque inhonorus fore non sustinens. Et continuo sua tollens exibat, cum ecce subita correptus infirmitate, sistit gradum, viribusque deficiens, eodem loco jactat se super solum anhelus et fessus. Forte incidens in id loci vagabundus insanus quidam, offendit hominem, quidnam ibi agat, percontatur. Respondet, gravi se infirmitate teneri, et neque procedere, neque redire valentem. Et ille : « Infirmitas ista haud alia, inquit, quam ipsa mors est. » Hoc autem non dixit a semetipso ; sed pulchre Dominus per insanum corripuit eum, qui sanis acquiescere noluit consiliis sensatorum. Et addit : « Revertere domum, ego te juvabo. » Denique ipso duce revertitur in civitatem ; redit ad cor, et ad misericordiam Domini. Eadem hora accitur Episcopus, agnoscitur veritas, abjicitur error. Confessus reatum absolvitur, petit Viaticum, datur reconciliatio ; et uno pæne momento perfidia ore abdicatur, et morte diluitur. Ita mirantibus cunctis, sub omni celeritate completus est sermo Malachiæ, et Scripturæ pariter dicentis, quia *vexatio dat intellectum auditui.*

CAPUT XXVII.

Pacem et concordiam inter dissidentes mirabiliter conciliat.

58. Inter populos quarumdam regionum orta aliquando gravis dicordia est. Interpellatur Malachias de componenda pace inter eos ; et cum esset alias impeditus, injungit negotium hoc uni episcoporum. Illo excusante et negante, et dicente Malachiam, non se, quæsitum ; se contemptum iri, frustra fatigari nolle : « Vade, inquit, et Dominus erit tecum. » Et ille : « Acquiesco, sed si me non audierint, scito me ad tuam

Digitized by Google

point, j'en appellerai à votre Paternité. » Malachie sourit un peu et dit : « Eh bien soit. » Alors l'évêque qu'il avait envoyé rassemble le peuple et lui parle de paix ; on l'écoute et la reconciliation a lieu ; on se donne parole de part et d'autre, la paix est conclue, l'évêque lève l'assemblée. Mais l'un des deux partis voyant que l'autre sans défiance depuis que la paix était faite n'était plus sur ses gardes se mit à conspirer contre lui en disant « qu'avons-nous voulu faire? La victoire est à nous, la victoire est dans nos mains. » Il fond aussitôt sur le parti contraire. L'evêque, informé de ce qui se passait accourt en toute hâte, va trouver le chef des agresseurs et lui reproche l'injustice et la mauvaise foi de ses partisans, mais il voit ses paroles méprisées. Alors il invoque le nom de Malachie, mais sans plus de succès, car ce chef, se moquant de lui, lui répond : « Croyez-vous que pour vous être agréables, nous allons laisser échapper ceux qui nous ont fait du mal, quand Dieu même les fait tomber entre nos mains ? » L'évêque, se rappelant l'entretien qu'il avait eu avec Malachie, retourne à son monastère les larmes aux yeux et le chagrin dans l'âme et s'écrie : « Où êtes-vous, ô homme de Dieu, où êtes-vous? Les choses ne se sont-elles point passées comme je vous l'avais prédit, ô mon père ? Hélas, malheureux homme que je suis, j'étais allé pour le bien et il en est résulté un mal et je suis cause que les uns perdent la vie du corps et les autres celle de l'âme ! » Il disait encore beaucoup d'autres choses semblables au milieu de son chagrin et de ses larmes, en s'adressant à Malachie, comme s'il eût été présent, et en faisant appel à lui contre ces malfaiteurs. Cependant les impies avec lesquels la paix avait été conclue ne cessaient point de poursuivre leurs adversaires afin de les anéantir, mais un esprit de mensonge inspira à quelques hommes la pensée de les tromper; ils vinrent les trouver, pendant qu'ils étaient en marche, et leur dirent que leurs ennemis avaient fait irruption dans leur propre pays, qu'ils mettaient tout à feu et à sang, pillaient leurs biens, s'emparaient de leurs femmes et de leurs enfants et les traînaient à leur suite. A ces mots, ils font volte face et reviennent en hâte sur leurs pas ; les derniers suivent les premiers sans savoir ni où ils allaient ni ce qui était arrivé ; car ils n'avaient pas tous entendu ce qui s'était dit; mais lorsque en arrivant, ils ne trouvèrent rien de ce qu'on leur avait annoncé, ils furent saisis de confusion et se trouvèrent pris dans les filets de leur propre malice. Ils reconnurent alors qu'ils avaient été victimes d'un esprit de mensonge, parce qu'ils avaient trompé eux-mêmes un envoyé de Malachie et méprisé son nom. Quant à l'évêque en apprenant que ces traîtres avaient été déçus dans leurs coupables espérances, il revint plein de joie vers Malachie à qui il rendit un compte exact de tout ce qui s'était passé.

Les scélérats sont empêchés par un prodige de consommer le massacre qu'ils projetaient.

59. Malachie informé que la paix avait été rompue de la sorte, choisit une occasion favorable pour la rétablir de nouveau par lui-même entre ces différentes populations et la leur fit sceller par des promesses et des serments réciproques. Alors ceux qui avaient eu à souffrir de la première violation de la paix, pleins de ressentiment de ce qui leur était arrivé, ne tinrent compte ni des conventions faites, ni de la recommandation de Mala-

---

paternitatem appellaturum. » Subridens Malachias, « Fiat, » inquit. Tunc Episcopus convocatis partibus : dictat formam pacis ; asquiescunt, reconciliantur ad invicem ; fide hinc inde data, stabilitur pax ; et sic dimisit eos. At pars una videns hostes factos securos, imparatos esse, quippe qui pace facta mali nihil suspicarentur; loquebantur mutuo, et dicebat homo ad proximum suum : « Quid voluimus facere ? Victoria præ manibus est, et ultio de inimicis. » Et cœpere insequi illos. Innotuit Episcopo quod fiebat; et accurrens convenit ducem eorum super iniquitate et dolo, sed spretus ab illo est. Invocavit nomen Malachiæ adversus eum, et nihili pendit ; irridensque episcopum : « Putasne, inquit, propter te amittere debeamus malefactores nostros, quos Deus tradidit in manus nostras ? » Et recordatur verbi sui episcopus, quod habuerat cum Malachia, flens et ejulans, verso vultu ad monasterium ejus : « Ubi es, ait, homo Dei? ubi es? Nonne hoc est, Pater mi, quod tibi dicebam ? Heu, heu, veni, ut facerem bonum, et non malum ; et ecce per me omnes, illi in corpore, isti in anima pereunt ! » Multa in hunc modum loquebatur lamentans et plangens et quasi præsentem sollicitans et compellans Malachiam adversus malignantes. Interim vero impii cum quibus facerant pacem, insequi non desistebant ad perdendum eos ; et ecce spiritus mendax in ore quorumdam vivorum, qui eos deciperet. Et occurrerunt illis in via viri, nuntiantes, factam irruptionem in terras ipsorum ab adversariis ; in ore gladii consumi omnia, et diripi bona eorum, uxores quoque ac liberos tolli et abduci. His auditis, reversi sunt festinanter. Sequebantur ultimi primos, quo irent, aut quid acciderat, nescientes. Nec enim omnes audierant viros loquentes. Cumque venissent, et invenissent nihil horum quæ nuntiata erant, confusi sunt, deprehensi in malitia sua. Et cognoverunt spiritui erroris se traditos propter nuntium Malachiæ quem deceperunt, et nomen ejus quod spreverunt. Porro episcopus audiens frustratos proditores in iniquitate sua quam cogitaverant, cum gaudio remeavit ad Malachiam, referens omnia per ordinem, quæ acciderant sibi.

59. Sciens Malachias ejusmodi occasione pacem esse turbatam, nactus opportunum tempus, pacem per semet inter ipsos denuo reformare curavit, et firmare reformatam, datis et receptis altrinsecus fide et juramento. Verum illi, quibus ante pax fracta fuit injuriæ memores, neglecto pacto et præcepto Malachiæ, tractaverunt de vice reddenda. Et congregati omnes in unum, ibant ut imparatos præoccuparent, redde-

Digitized by Google

chie, et complotèrent de rendre la pareille à leurs ennemis. S'étant donc réunis, ils marchaient tous ensemble comme un seul homme pour tomber à l'improviste sur leurs adversaires et leur faire éprouver le même sort qu'ils avaient eux-mêmes essuyé. Après avoir traversé sans obstacle un grand fleuve qui les séparait des ennemis, ils se virent arrêtés par un tout petit ruisseau qu'ils rencontrèrent un peu plus loin. Ce petit ruisseau leur parut en effet un grand fleuve qui s'opposait partout à leur passage. Etonnés de le trouver si large et si profond, quand ils l'avaient vu jusqu'alors si petit, ils se disent les uns aux autres : « D'où vient qu'il est débordé ? Le temps est beau, il ne pleut point, personne ne se rappelle qu'il ait plu dernièrement. D'ailleurs aucun de nous n'a vu ce ruisseau gonflé à ce point, même après les plus grandes pluies, ni déborder de la sorte et couvrir ainsi les terres cultivées et les prairies même dans les plus mauvais temps. Il y a là le doigt de Dieu qui a voulu nous couper le chemin à cause de Malachie, son saint serviteur, dont nous avons violé le pact et transgressé les ordres. » Voilà comment ceux-ci s'en retournèrent aussi chez eux, couverts de honte et de confusion et sans avoir pu rien faire. Le bruit de ce miracle se répandit dans toute la contrée, et on bénissait Dieu qui sait ainsi surprendre les sages mêmes de ce monde dans leurs propres ruses, briser la puissance des méchants et manifester avec gloire celle de son Christ.

L'autre parti est empêché par un miracle de rendre la pareille à ses ennemis.

60. Il y avait un grand de la contrée qui s'était brouillé avec le roi ; ce fut Malachie qui les réconcilia ensemble ; car ce grand ne voulait point s'en rapporter au roi pour la paix qu'il voulait faire avec lui, si elle ne se concluait sous les auspices de Malachie ou de tout autre personnage pour qui il eût une égale vénération. Il n'avait pas tort, comme l'événement ne tarda point à le montrer. En effet, le roi, toujours animé des mêmes sentiments de haine qu'il avait eus contre ce seigneur, tomba sur lui à l'improviste ; car, dans sa sécurité, celui-ci ne se tenait point sur ses gardes, et il le jeta dans les fers. Ses gens vinrent le réclamer à celui qui avait été le médiateur de la paix, ils ne s'attendaient plus à rien moins qu'à se voir mettre à mort. Malachie ne savait quel parti prendre ; d'ailleurs il ne pouvait faire autre chose que de recourir à son moyen ordinaire ; il rassemble tous ses amis et tous ses disciples qui étaient en grand nombre, et va droit trouver le roi et le prier de relâcher son prisonnier ; mais il essuie un refus. Alors Malachie s'écrie : « Vous avez mal agi contre le Seigneur, contre moi et même contre vous en violant votre parole ; si vous n'en tenez pas compte, il n'en est pas de même de moi ; cet homme s'est fié à moi, et s'il meurt, c'est moi qui vous l'aurai livré ; je répondrai de son sang. Qui donc a pu vous inspirer la pensée de faire de moi un traître et de vous un parjure ? Sachez donc que ni moi ni ceux-ci ne goûterons de nourriture que ce seigneur n'ait recouvré la liberté. » Après avoir ainsi parlé, il se rend à l'église et invoque le Tout-Puissant, et tous ceux qui l'avaient suivi font de même, lui demandant avec des gémissements et des larmes qu'il veuille bien délivrer l'innocent des mains d'un injuste prévaricateur. Ils passèrent tous ensemble le jour et la nuit suivante dans le jeûne et la prière. On rapporta au roi ce qui se passait, mais il ne s'en montra que plus endurci quand il aurait dû se laisser toucher ; il s'enfuit, cet homme vraiment charnel,

Malachie reproche à un roi d'avoir violé son serment.

---

rentque in caput eorum malum, quod sibi ipsi facere cogitassent. Et magno flumine, quod intererat, facillime transvadato, fluviolo, quem non procul ab illo offendere, retenti sunt. Neque enim jam fluviolus, sed plane fluvius ingens apparuit, ubique sui transire volentibus transitum negans. Mirari omnes tantum nunc esse, tantillum antehac fuisse scientes, et loqui inter se : « Unde inundatio hæc ? aer serenus est, imbres non sunt, nec proxime fuisse meminimus. Et si multum pluisset, quis nostrum unquam hactenus meminit in quantacumque illuvie ita intumuisse, ut operiret terram, sata et prata pervaderet ? Digitus Dei est iste, et Dominus sæpit vias nostras propter sanctum suum Malachiam, cujus sumus prævaricati pactum, transgressi mandatum. » Ita et hi, infecto negotio, ad sua æque confusi repedaverunt. Divulgatum est verbum per universam regionem ; et benedicebant Deum, qui comprehendit sapientes in astutia sua, et confringens cornua peccatorum, sublimavit cornu Christi sui.

60. Aliquis de nobilibus infensus regi, reconciliatus est per manum Malachiæ. Nec enim regi satis fidebat ille, ut pacem cum eo faceret, nisi mediante Malachia, aut quem rex æque revereretur. Nec immerito, ut post apparuit. Nam factum securum, et minime jam caventem sibi, captum trusit in vincula, odio antiquo captus plus ipse. Requiritur homo a suis de manu mediatoris ; nec enim aliud amici exspectare quam mortem. Quid faceret Malachias ? Non est quod possit, nisi ut recurrat ad suum illud solitum unicumque refugium. Congregato exercitu forti nimis, turba magna discipulorum suorum, adit hominem, requirit vinctum ; negatur. Et Malachias ; « Inique, inquit, agis contra Dominum, et contra me, et contra teipsum, pactum prævaricans ; si dissimulas tu, sed non ego. Credidit se homo fidei meæ ; si contingat mori, ego prodidi eum, ego reus sanguinis ejus. Quid tibi visum est me proditorem, te prævaricatorem constituere ? Noveris me, donec liberetur, nihil gustaturum, sed neque istos. » Sic locutus, intrat ecclesiam : Deum omnipotentem suis, suorumque anxiis gemitibus interpellat, ut injuste addictum dignetur eripere de manu prævaricatoris et iniqui. Et ea die cum nocte sequenti in jejunio et oratione perstiterunt. Perlatum ad regem, quid fieret ; et magis inde induratum est cor ejus, unde emolliri debuerat. Init fugam, veritus homo carnalis, ne si prope remaneret, orationis non posset sustinere virtutem. Quasi vero vel absconditum non inveniat, vel non perveniat ad remotum. Tu

Digitized by Google

Ce roi insensé croit qu'il peut échapper à la main du Seigneur par la fuite.

craignant que s'il restait trop près de Malachie, il ne pût échapper à la vertu de sa prière, comme si elle ne pouvait se faire sentir dans le secret et ne fût pas possible d'atteindre au loin. O malheureux prince, tu veux poser des limites au pouvoir de la prière des saints! Mais la prière n'est pas comme la flèche qu'on lance, pour lui échapper comme on échappe au trait que l'on a décoché. Où iras-tu te cacher de l'Esprit de Dieu qui la porte, et en quel endroit pourras-tu fuir pour échapper à ses regards? Si tu fuis, elle te poursuit; si tu te caches, elle te trouve; tu vas devenir aveugle, tu seras privé de la vue du jour, afin que tu voies et comprennes mieux qu'il est dûr de regimber contre l'aiguillon (*Act.*, IX, 5). Eh bien, reconnais maintenant par ta propre expérience combien sont perçantes les flèches que le Tout-Puissant a décochées contre toi; si elles se sont émoussées sur ton cœur de pierre, elles ont pu du moins pénétrer bien avant dans tes yeux. Plût au Ciel que par ces ténèbres de l'âme, elles eussent pu pénétrer jusqu'à ton cœur, et que l'affliction eût aveuglé ton intelligence. Il fallait voir ce nouveau Saul, conduit aussi par la main et amené vers son Ananie; ce loup dévorant conduit aux pieds d'une brebis pour lui rendre sa proie. Il la lui rendit et recouvra la vue, car Malachie était une si douce brebis qu'il eut pitié même de ce loup. A ce sujet, le lecteur remarquera au milieu de quels gens se trouvait Malachie, quels princes l'entouraient, au sein de quelles populations il vivait. N'était-il pas à la lettre le frère des dragons et le compagnon des autruches (*Job.*, XXX, 23)? Aussi le Seigneur lui donna-t-il le pouvoir de marcher sur les serpents et sur les scorpions, de lier les rois mêmes en leur enchaînant les pieds, et les princes de la terre, en leur mettant des fers aux mains. Mais écoutez la suite.

Il perd la vue et rend son captif.

CHAPITRE XXVIII.

Malachie voulant construire un édifice religieux trouve un homme qui s'y oppose; mais bientôt cet homme est puni de Dieu.

Dieu même punit les adversaires de Malachie.

61. Celui à qui Malachie avait abandonné les biens qui appartenaient au monastère de Benchor, au lieu de montrer sa reconnaissance au Saint pour ce bienfait, ne cessa depuis lors de se conduire avec la plus grande hauteur envers lui et envers les siens, se déclarant en toute occasion contre lui, lui dressant même des piéges et attaquant ses actes. Mais sa conduite ne demeura point impunie. Il avait un fils unique qui marchait sur les traces de son père et qui ayant osé s'attaquer, lui aussi, à Malachie, mourut dans l'année même de sa faute. Voici comment cette mort arriva. Malachie jugea qu'il devait faire construire un oratoire en pierres à Benchor, à l'instar de ceux qu'il avait vus dans d'autres contrées. Il avait à peine commencé à en asseoir les fondements, que tous les gens du pays étaient dans l'admiration à la vue d'un édifice qui n'avait pas encore eu son pareil dans la contrée. Mais cet homme plein de présomption et d'insolence au lieu de l'admirer comme les autres, s'en irrita; il conçut le douleur et enfanta l'iniquité (*Psalm.*, VII, 15). Se mêlant aux populations voisines pour les exciter par ses murmures, il attaquait, tantôt à mots couverts et tantôt ouvertement, accusait le Saint de légèreté en protestant contre cette nouveauté dont il exagérait la dépense. Par ces discours envenimés, il excitait et poussait bien des

Premier oratoire construit en pierres en Irlande.

---

metas ponis, miser, oratiônibus sanctorum? Num est oratio jacta sagitta, ut fugias a facie arcus? Quo ibis a Spiritu Dei, qui eam portat, et quo a facie ejus fugies? Denique fugientem insequitur, invenit latitantem; erisque cæcus et non videns, ut melius videas, et intelligas, quoniam durum est tibi contra stimulum calcitrare. Denique senti vel nunc, quia sagittæ potentis acutæ pervenerunt ad te; quæ etsi resilierunt a corde, quia saxeum est, sed non ab oculis. Utinam per fenestras saltem oculorum perveniant usque ad cor, et vexatio det intellectum cæcitati. Cernere erat Saulum denuo ad manus trahi, et duci ad Ananiam, ad ovem scilicet lupum, ut refunderet prædam. Refudit, et recepit visum, quod Malachias usque adeo ovis esset, ut sit misertus et lupo. Diligenter ex his adverte, Lector, cum quibus habitatio Malachiæ, quales principes, et quales populi. Quomodo non et is frater fuit draconum, et socius struthionum? Et ideo dedit ei Dominus virtutem calcandi super serpentes et scorpiones, alligare reges eorum in compedibus, et nobiles eorum in manicis ferreis. Audi denique quid sequatur.

CAPUT XXVIII.

Sacrum ædificium moliens, adversarium patitur, sed mox ultione divina correptum.

61. Is, cui Benchorensis monasterii cesserat possessiones, ingratus beneficio, extunc et deinceps insolentissime semper se habuit adversus eum et suos, in omnibus infestus, ubique insidians, detrahensque actibus ejus. At non impune hoc. Erat illi unicus filius, qui imitator patris, audens aliquid et ipse in Malachiam, eodem anno mortuus est. Mortuus autem sic. Visum est Malachiæ debere construi in Benchor oratorium lapideum, instar eorum, quæ in aliis regionibus exstructa conspexerat. Et cum cœpisset jacere fundamenta, indigenæ quidem omnes mirati sunt, quod in terra illa necdum ejusmodi ædificia invenirentur. Verum ille nequam, sicut erat præsumptuosus et insolens, non miratus est, sed indignatus. Ex qua indignatione concepit dolorem, et peperit iniquitatem. Et factus susurro in populis, nunc secreto detrahere, nunc blasphemare palam; notare levitatem, novitatem horrere, sumptus exaggerare. Istiusmodi venenatis sermonibus sollicitans et indu-

Digitized by Google

gens à s'opposer à cette construction. « Suivez-moi, dit-il, et ne laissons pas faire malgré nous ce qu'on ne peut faire que par nous. » Alors il vient à la tête de ceux qu'il a gagnés à ses projets, à l'endroit où l'on bâtissait et y trouvant l'homme de Dieu, il lui adresse le premier la parole, car il était l'âme du complot. « Brave homme, lui dit-il, d'où vous est venu la pensée d'introduire ces nouveautés chez nous? Sachez que nous sommes des Scots, non points des Gaulois. Quelle est donc votre légèreté? Qu'avons-nous besoin d'un édifice aussi superflu que superbe? Où trouvez-vous d'ailleurs, pauvre comme vous l'êtes, de quoi subvenir à de pareilles dépenses? Enfin qui de nous verra jamais cet édifice achevé? Y a t-il présomption plus grande que la vôtre, de commencer un ouvrage que vous ne sauriez, je ne dis pas achever, mais voir jamais se terminer? Quand je dis que c'est présomption à vous d'entreprendre une chose qui dépasse vos moyens, vos forces et toute mesure, c'est de folie que je devrais vous taxer. Assez donc comme cela; cessez cette entreprise, et ne donnez pas plus longtemps suite à une pareille folie; car nous ne sommes disposés, ni à souffrir ni à permettre que vous continuiez. » C'est en ces termes qu'il fit connaître au Saint quels étaient ses projets, mais il n'avait point réfléchi à la manière dont il pourrait appuyer ses paroles; en effet, à la vue de l'homme de Dieu, tous ceux qui l'avaient suivi, changèrent de sentiment et cessèrent d'être de son avis.

Malachie prédit à son contradicteur une mort prochaine.

62. Le Saint répondit à ce discours avec une liberté entière, et, s'adressant à cet homme: « Malheureux, lui dit-il, cet édifice que tu vois commencé mais dont la vue te fait mal, s'achèvera certainement, beaucoup le verront terminé, et toi, puisque tu ne veux pas le voir, tu ne le verras point, mais tu verras ce que tu ne veux point, la mort: mets donc ordre à tes affaires, si tu ne veux pas qu'elle te surprenne dans ton péché. » Ainsi parla le Saint. Cet homme mourut en effet et l'édifice commencé s'acheva, mais il ne le vit point terminé, puisqu'il mourut dans l'année comme nous l'avons dit. Cependant le père de cet homme ayant appris la prédiction de Malachie et sachant que toute parole du Saint était suivie d'effet, s'écria: « Il a prononcé l'arrêt de mort de mon fils. » Alors à l'instigation du diable, il entra dans un telle fureur contre Malachie qu'il en vint, en présence du duc et des grands d'Ulidic, à accuser de fausseté et de mensonge l'homme de Dieu, si manifestement véridique en toute circonstance, si visiblement ami passionné et disciple dévoué de la vérité. C'est peu, il ajouta l'iujure à sa première faute et l'appela singe. Malachie qui savait ne point répondre à l'injure par une autre injure, se contenta de garder le silence; pas un mot ne sortit de sa bouche quand le pécheur élevait ainsi la voix contre lui. Mais le Seigneur n'oublia point cette parole qu'il avait dite: « Je me réserve la vengeance, c'est moi qui l'exercerai (*Rom.*, XII, 19). » Le même jour, cet homme étant retourné chez lui, expia la témérité de sa langue effrénée par les mains même de celui qui la lui avait si bien déchaînée. En effet, le démon lui-même se saisit de sa personne et le jeta dans le feu; de les assistants s'empressèrent de l'arracher aux flammes, mais déjà son corps était à demi brûlé et sa raison perdue. Pendant le délire de sa folie, Malachie arriva; il vit cet homme qui l'avait injurié, la bouche de travers, les lèvres écumantes, effrayer tout le monde par ses cris et par la violence de ses

Malachie ne répond point à une injure.

Le démon s'empare de l'homme qui avait injurié le Saint.

---

cens multos ad prohibendum: « Sequimini me, inquit, et quod nonnisi per nos fieri debet, contra nos fieri non sinamus » Itaque cum pluribus, quibus suadere valuit, descendit ad locum, repertum convenit hominem Dei, primus ipse dux verbi, qui erat principium mali: « O bone vir, quid tibi visum est nostris hanc inducere regionibus novitatem? Scoti sumus, non Galli. Quænam levitas hæc? Quid opus erat opere tam superfluo, tam superbo? Unde tibi pauperi et inopi sumptus ad perficiendum? Quis perfectum videbit? Quid istud præsumptionis, inchoare quod non queas, non dico, perficere, sed nec videre perfectum? Quanquam amentis magis est, quam præsumentis *, conari quod modum excedit, vincit vires, superat facultates. Cessa, cessa, desine a vesania hac, alioquin nos non sinimus, non sustinemus. » Hoc dixit, prodens quid vellet, non quid posset considerans. Nam de quibus præsumebat, et secum adduxerat, viso viro, mutati sunt, et jam non ibant cum eo.

* *al.* prudentis.

62. Ad quem vir sanctus, tota libertate utens: « Miser, inquit, opus, quod inchoatum vides, et invides, sine dubio perficietur; perfectum videbunt multi. Tu vero quia non vis, non videbis; et quod non vis, morieris; attendito tibi, ne in peccato tuo moriaris. » Ita est; ille mortuus est, et opus completum est; sed ille non vidit, qui, ut præfati sumus, anno eodem mortuus est. Interim pater audito mox, quid de filio vir sanctus prædixisset, sciens verbum ejus vivum et efficax esse: « Interfecit, inquit, filium meum. » Et instigante diabolo, tanto furore exarsit in illum, ut coram duce et majoribus Ulidiæ falsitatis et mendacii arguere non vereretur hominem, qui veracissimus esset, veritatis et discipulus, et amator; et convicium intulit, simiam appellans. Et Malachias quidem doctus non reddere maledictum pro maledicto, obmutuit, et non aperuit os suum, dum consisteret peccator adversus eum. Sed non Dominus oblitus sermonis sui, quem dixerat: *Mihi vindictam, et ego retribuam.* Eadem die domum reversus homo, luit linguæ effrenis temeritatem, ipso ultore, quo instigatore laxarat. Arreptum in ignem projicit dæmon; sed mox manibus assistentium extractus est; adustus tamen corporis parte, et mente captus. Et dum insaniret, vocatus Malachias venit, reperitque maledicum spumantia ora torquentem, horrendis vocibus et motibus terrentem omnia, ac toto corpore agitatum, vix posse teneri a pluribus; et orans pro inimico vir totius perfectionis, exauditus est; sed ex parte. Nam illico quidem

Digitized by Google

mouvements. Son agitation était si grande que plusieurs hommes avaient peine à le tenir. Alors le saint homme pria pour son ennemi et fut exaucé du Ciel, du moins en partie. En effet, pendant que Malachie était en prière, il rouvrit les yeux et reprit ses sens. Mais il resta toujours sous l'empire de l'esprit mauvais que Dieu lui avait envoyé pour le souffleter et lui apprendre à ne pas mal parler des saints. Je crois qu'il vit encore et que maintenant encore il continue d'expier la faute énorme dont il s'était rendu coupable envers l'homme de Dieu. On dit même qu'à certaines époques il redevient lunatique. Quant aux biens de Benchor dont nous avons parlé, comme cet homme ne pouvait plus les conserver dans l'état de faiblesse et d'incapacité où il était tombé, ils firent retour au monastère auquel ils avaient précédemment appartenu. Malachie n'y mit aucun obstacle, en vue du bien de la paix, après les nombreuses vexations qu'il avait eu à souffrir.

Malachie bâtit un magnifique oratoire.

63. Mais revenons à l'édifice que Malachie avait entrepris de construire. Il est bien vrai que Malachie n'avait pas le premier sou, je ne dis point pour terminer, mais même pour commencer cette construction. Mais il était plein de confiance en Dieu, et Dieu disposa tout de telle manière que l'argent ne fît jamais défaut à son serviteur, qui n'avait placé aucune de ses espérances dans les trésors de la terre. Nul autre que lui, en effet, ne put faire qu'un trésor caché en cet endroit, ne fût retrouvé que pour l'œuvre de Malachie et précisément à l'époque où il la commençait. C'est donc dans la bourse de son Seigneur que le serviteur de Dieu trouva ce qui n'était pas dans la sienne; il était juste d'ailleurs qu'il en fût ainsi; est-il rien de plus juste en effet, que celui qui, pour Dieu, n'avait rien en propre, se voie associé avec Dieu et fasse bourse commune avec lui? Pour un homme de foi, le monde entier est une source de richesses. Qu'est-ce en effet que le monde sinon la bourse même de Dieu; n'a-t-il pas dit: « Toute la terre est à moi avec tout ce qu'elle renferme (*Psalm.* XLIX, 12)? » Aussi, ne peut-on pas dire que Malachie lui restitua les trésors qu'il trouva, mais qu'il les lui consacra, car tout ce que Dieu lui avait donné fut par son ordre employé à l'œuvre même de Dieu. Il ne se laisse arrêter ni par ses propres besoins ni par ceux des siens, mais il ne songe uniquement qu'à Dieu à qui il sait d'ailleurs recourir sans hésiter, toutes les fois que le besoin s'en fait sentir à lui. On ne peut douter que c'est Dieu même qui lui révéla ce qu'il découvrit. Il s'était entretenu d'abord de ses projets de construction avec ses frères, dont plusieurs, à cause de leur dénûment n'étaient point portés à abonder dans son sens. En sortant du conseil, il était inquiet et perplexe et ne savait quel parti prendre; il eut donc recours à la prière et demanda à Dieu de lui faire connaître sa volonté. Et voilà qu'un jour en revenant de voyage, comme il approchait de l'endroit choisi pour les constructions, il aperçoit de loin un oratoire en pierre aussi grand que beau. Ayant donc considéré attentivement l'emplacement, la forme et le style de l'édifice qu'il voyait, il entreprit son œuvre avec confiance, après avoir parlé de sa vision à quelques-uns des plus anciens religieux. Il se régla si scrupuleusement pour la construction de cet édifice sur l'emplacement, le genre et la qualité de celui qu'il avait aperçu dans sa vision, que l'œuvre achevée, il se trouva d'une conformité parfaite

Un trésor est trouvé.

---

sancto orante, ille aperuit oculos et sensum recepit. Relictus est autem ei spiritus Domini malus, qui eum colaphizet, ut discat non blasphemare. Credimus eum vivere usque adhuc, et usque ad hæc tempora luere peccatum grande, quod peccavit in Sanctum; certis temporibus tamen ferunt lunaticum esse. Porro prædictæ possessiones, cum jam pro sui imbecillitate et inutilitate eas tenere non valuit; in pace ad locum, cujus exstiterant, redierunt. Nec renuit Malachias post multam demum vexationem, pacis obtentu.

63. Sed jam ad opus ædificii, quod Malachias aggressus est, sermo recurrat. Et quidem non erat Malachiæ, non dico unde perficeret, sed unde faceret quidquam. Erat autem cor ejus fiduciam habens in Domino. Dominus vero providit, ut, etsi non speranti in pecuniæ thesauris, pecunia non deesset. Quis enim alius fecit, ut thesaurus eo loci reponeretur, repositus non reperiretur usque ad tempus et opus Malachiæ? Invenit Dei famulus in Dei marsupio, quod defuit suo. Merito quidem. Quid enim justius, quam ut cui pro Deo non erat proprium, cum Deo iniret consortium, et marsupium unum esset amborum? Fideli namque homini totus mundus divitiarum est. Et quid est ille, nisi quoddam marsupium Dei? Denique ait: *Meus est orbis terræ, et plenitudo ejus.* Inde est, quod Malachias repertos argenteos multos non reposuit, sed exposuit. Nam totum munus Dei in Dei opus jubet expendi. Non suas, non suorum considerat necessitates; sed jactat cogitatum suum in Domino, ad quem utique recurrendum non dubitat, quoties necessitas postularit. Nec dubium Dei opus esse, quod Deo revelante Malachias prævidit. Contulerat primum cum fratribus de opere illo; et multi præ inopia minus libenter assentiebant. Inde anxius dubiusque quid ageret, cœpit inter orandum vehementer inquirere, quænam foret voluntas Dei. Et die quadam de via regrediens, cum jam loco appropiaret, prospexit eminus; et ecce oratorium apparuit magnum lapideum, et pulchrum valde. Et intuens diligenter situm, formam et compositionem, cum fiducia arripit opus, prius quidem indicata visione senioribus fratribus, paucis tamen. Sane totum, quod attente notavit de loco, et modo, et qualitate, tanta diligentia observavit, ut peracto opere, factum viso simillimum appareret, ac si et sibi cum Moyse dictum audierit: Vide, ut omnia facias secundum exemplar, quod tibi ostensum est in monte. Eodem visionis genere id quoque, quod in

Digitized by Google

avec lui, comme s'il lui avait été dit ainsi qu'à Moïse : Voyez et faites selon le modèle qui vous a été montré sur la montagne (*Exod.*, XXV, 49). C'est donc dans une vision toute pareille qu'il vit sur le mont Saballin le monastère et l'oratoire de ce nom, avant même qu'ils fussent construits.

Le monastère de Saballin.

CHAPITRE XXIX.

Malachie est doué du don de prophétie; il opère toutes sortes de miracles.

64. En passant par une certaine ville, Malachie aperçut dans la foule qui se pressait à sa rencontre un jeune homme qui avait le plus grand désir de le voir. Il était monté sur une pierre et se dressant sur la pointe des pieds il était tout yeux et tout attention pour le Saint auquel il rappela l'histoire de Zachée (*Luc.*, XIX, 4). Malachie connut, par une révélation du Saint-Esprit, que ce jeune homme était en effet venu pour le voir dans le même esprit et les mêmes pensées qui avaient autrefois conduit Zachée au devant de Jésus; toutefois il passa devant lui sans en rien montrer, mais le soir, dans l'hôtellerie, il raconta à ses frères comment il avait vu ce jeune homme et ce qu'il prévoyait qui devait lui arriver. Trois jours après, il vint en effet, conduit par un noble de la contrée, qui était son seigneur et qui fit connaître que le plus grand désir de ce jeune homme était qu'il voulût bien le recevoir parmi ses disciples. Mais l'homme de Dieu qui le reconnaissait fort bien répondit : « Il n'est pas nécessaire que personne recommande celui que Dieu même a déjà recommandé, » et, le prenant par la main, il le remit à notre cher abbé Congan, qui lui-même le confia à ses religieux. Ce jeune homme est encore du monde, si je ne me trompe, et il est le premier laïc convers du monastère de Surrey; et tous ses frères lui rendent le témoignage qu'il mène une vie sainte parmi les religieux qui suivent la règle de Cîteaux. Les disciples de Malachie purent reconnaître en cette occasion, que leur maître était doué du don de prophétie ; ils le purent encore dans une autre circonstance dont nous allons parler.

65. Un jour, il célébrait les saints mystères, le diacre s'étant approché de lui pour lui rendre les services de son ordre, le prêtre du Seigneur le regarda et poussa un profond soupir, parce qu'il vit qu'il cachait dans son cœur quelque chose de mauvais. Lorsque le saint sacrifice fut achevé, il le prit à part et le questionna sur l'état de sa conscience; celui-ci avoua sans détour qu'il avait été, la nuit précédente, le jouet des illusions du démon pendant son sommeil. L'homme de Dieu lui imposa une pénitence en lui disant : « Vous n'auriez pas dû remplir les fonctions de votre ordre aujourd'hui, il aurait fallu, par respect pour les choses saintes, vous tenir à l'écart et vous purifier par cet acte d'humilité, afin de revenir plus tard à l'autel, plus digne d'y servir. » Une autre fois encore, comme il offrait le saint sacrifice et qu'il priait pendant les saints mystères, avec cette sainteté et cette pureté de cœur qui lui était habituelle, le diacre qui le servait vit apparaître une colombe éclatante de lumière qui était entrée par la fenêtre. Il était inondé, de la lumière quelle répandait et la basilique tout entière en était éclairée jusque dans ses recoins les plus obscurs. La colombe vole çà et là pendant quelque temps, puis va se poser enfin sur une croix

Malachie connaît les secrets des cœurs.

Malachie reproche à un diacre d'exercer les fonctions après une pollution nocturne qui lui était arrivée.

Une colombe apparaît pendant le saint sacrifice.

Saballino situm est, antequam fieret, præostensum est illi, non modo oratorium, sed et monasterium totum.

CAPUT XXIX.

Claret prophetiæ spiritu, et omni miraculorum gratia.

64. Transeunte illo per quamdam civitatem, et multitudine magna concurrente ad eum, casu vidit juvenem inter alios videndi se curiosum. Ascenderat lapidem, et stans super summos articulos, extento collo, oculis et animo intendens in eum, quemdam illi de novo Zacchæum exhibebat. Nec latuit Malachiam, sancto quidem Spiritu revelante, vere illum venisse in spiritu et virtute Zacchæi. Dissimulavit tunc tamen, tacitusque pertransiit. Cæterum in hospitio nocte ipsa narravit fratribus, quomodo illum vidisset, et quid prævidisset de illo. Die autem tertia, en ille cum viro quodam nobili, domino suo; qui aperiens votum et desiderium juvenis, rogabat, ut a se commendatum recipere dignaretur, et habere de cætero inter suos. Et Malachias agnoscens eum : « Non est opus, inquit, ut quem jam Deus commendavit, homo commendet. » Apprehensumque manu sua tradidit abbati Congano nostro, et ille fratribus. Ipse vero juvenis, adhuc (ni fallor) vivens primus conversus laicus Suriensis monasterii, testimonium habet ab omnibus, quod sancte conversetur inter fratres secundum ordinem Cisterciensem. Et cognoverunt discipuli, etiam in hoc Malachiam prophetiæ spiritum habuisse ; non solum autem, sed et in eo, quod subjuncturi sumus.

65. Cum Sacramenta offerret, et appropiasset ei diaconus, facturus aliquid pro officio suo, intuitus eum sacerdos, ingemuit, quod sensisset penes illum latere quod non conveniret. Peracto sacrificio, secreto percuntatus de conscientia sua, confessus est, et non negavit illusum sibi per somnium nocte ipsa. Cui injungens pœnitentiam : Non debueras, inquit, hodie ministrasse; sed verecunde te subtrahere sacris, et deferre tantis tamque divinis mysteriis, ut hac humilitate purgatus, dignius exinde ministrares. Item alia vice sacrificante illo, et orante hora sacrificii, ea quidem sanctitate et puritate cordis, quo solitus erat, adstanti diacono visa est columba intrare per fenestram in claritate magna. Ea sacerdos perfunditur totus, ea subobscurior basilica tota refulget. Columba vero aliquandiu circumvolitans, tandem *resi*det super crucem ante faciem sacerdotis. Obstupuit diaconus ;

Digitized by Google

qui était placée en face du célébrant. Le diacre en est frappé d'étonnement; jamais il n'avait vu lumière si éclatante, et la présence insolite de cette colombe comme il ne s'en voit point sur la terre, le pénètre d'une sorte de frayeur; il tombe la face dans la poussière: et, palpitant de crainte, c'est à peine s'il ose se relever même aux moments où les fonctions de son ministère l'exigent. Après la messe, Malachie le prit à part et lui fit promettre sur sa vie, de ne point parler de ce qu'il venait de voir tant qu'il vivrait. Une autre fois, étant à Armagh avec un autre évêque, il se leva au milieu de la nuit et se mit à visiter l'un après l'autre, en priant, toutes les mémoires des saints qui se trouvent en grand nombre dans le cimetière de saint Patric, et voilà que tout à coup un de ces autels parut tout en flammes; tous ses frères virent ce prodige et en furent frappés d'admiration. Mais Malachie, comprenant que c'était le signe des vertus extraordinaires du saint ou des saints dont les corps reposaient sous cet autel, courut, les bras étendus se précipiter dans ces flammes et embrasser cet autel. Que fit-il et qu'éprouva-t-il pendant ce temps-là, personne ne saurait le dire; mais ce que chacun de ses frères, je crois, a pu très-bien remarquer, c'est que, en sortant de ces flammes, il se montra encore plus embrassé du feu divin qu'il ne l'avait été auparavant.

Cimetière de Saint-Patric.

66. Je n'en dirai pas davantage sur les nombreux miracles qu'il opéra. Je n'en ai rapporté qu'un très-petit nombre; encore en ai-je cité beaucoup eu égard au temps présent; on ne peut point dire en effet, de nos jours, comme le Psalmiste : « Nous ne voyons plus de miracles, et il n'y a plus de prophète (*Psalm.* LXXIII, 9). » Mais le peu que j'ai rapporté montre quelle fut la sainteté de mon cher Malachie, qui fit tant de miracles quand il s'en faisait si peu ailleurs. En est-il un seul qui se soit fait autrefois, que Malachie n'ait point renouvelé? Si nous voulons bien passer en revue le peu que je viens de raconter, nous verrons qu'il fut doué du don de prophétie, qu'il lisait dans les âmes, punissait les méchants, guérissait les malades, changeait les cœurs et ressuscitait les morts. Dieu l'aimait, aussi l'enrichit-il de ses dons et bénit-il toutes ses entreprises; il le fit grand aux yeux des princes et il le couronna de gloire. Le Seigneur lui a prouvé son amour en le comblant de grâces; il l'a glorifié par le don des miracles, exalté en abaissant ses ennemis, et lui a donné la couronne de gloire en récompensant ses vertus. Je vous ai montré, Lecteur diligent, dans la vie de Malachie, des œuvres à admirer et des exemples à suivre; il ne me reste plus maintenant qu'à vous placer sous les yeux ce qui doit dans tout cela faire l'objet de vos espérances, afin que vous le considériez attentivement, car la fin de tout cela c'est une bonne mort.

Il n'est aucun des miracles anciens que Malachie n'ait renouvelé.

CHAPITRE XXX.

Malachie prédit l'heure et le lieu de sa mort; il entreprend un second voyage à Rome pour aller demander une seconde fois le pallium au souverain Pontife, qui était le pape Eugène.

67. On lui demanda, un jour, où il voudrait mourir, s'il était libre de choisir le lieu de sa mort. — Ses religieux s'étaient adressé à chacun la même question.—Malachie gardait le silence et faisait attendre sa réponse. Mais cédant enfin à leurs

---

et pavens tum pro luminis, tum pro volucris novitate, quod illa sit rara avis in terra, cecidit super faciem suam, et vix palpitans sese erigere ausus est, vel quando officii sui necessitas postulavit. Post missam seorsum conventus a Malachia, sub periculo vitæ jubetur nullatenus secretum prodere quod vidisset, quoad viveret ipse. Aliquando cum in Ardmacha esset cum quodam coepiscopo suo, de nocte surgens, cœpit memorias Sanctorum, quæ in cœmeterio sancti Patricii multæ sunt, orando lustrare; et ecce unum de altaribus subito ardere conspiciunt. Ambo enim viderunt visionem hanc magnam, et ambo mirati sunt. At Malachias intelligens signum esse magni meriti illius, vel illorum, quorum sub altari illo corpora requiescerent, currens, et se mediis immergens flammis, expansis brachiis sacram amplexatus est aram. Quid ibi fecerit, quidve senserit, nemo qui sciat; sed quod amplius solito, cœlesti igne succensus ex illo igne exierit, fratrum qui cum eo tunc erant, reor neminem esse qui nesciat.

66. Hæc dicta sunt, pauca quidem de pluribus, sed multa pro tempore. Non enim signorum tempora hæc, secundum illud : *Signa non vidimus; jam non est propheta.* Unde satis apparet, Malachias meus quantus in raritate tanta. Quo enim antiquorum genere miraculorum Malachias non claruit? Si bene advertimus pauca ipsa quæ dicta sunt, non prophetia defuit illi, non revelatio, non ultio impiorum, non gratia sanitatum, non mutatio mentium, non denique mortuorum suscitatio. Per omnia benedictus Deus, qui sic amavit et ornavit eum; qui et magnificavit eum in conspectu regum, et dedit illi coronam gloriæ. Amor probatur in meritis, ornatus in signis, magnificatio in ultione inimicorum, glorificatio in præmiorum retributione. Habes, diligens lector, in Malachia quid mireris, habes et quid imiteris. Nunc jam quid tibi ex his sperandum sit, studiosus attende. Nam finis horum, pretiosa mors est.

CAPUT XXX.

Locum et diem mortis suæ prædicit, et causa pallii denuo iter ad Papam Eugenium suscipit.

67. Percuntatus aliquando, quonam in loco, si optio detur, extremum malit agere diem (de hoc siquidem fratres quærebant inter se, quem sibi quisque deligeret) cunctatur, et non respondet. Instantibus illis : « Si hinc migro, inquit, nusquam libentius, quam unde una cum nostro Apostolo resurgere possim (dicebat autem sanctum Patricium). Si peregri-

Digitized by Google

Malachie prédit le lieu et le jour de sa mort.

instances, il dit : « Si je meurs en ce pays, je voudrais que ce fût à l'endroit même où repose l'Apôtre de notre nation, afin de ressusciter à ses côtés;—il voulait parler de saint Patric.— mais si je dois mourir en voyage, et que telle soit la volonté de Dieu, je préfère mourir à Clairvaux. » Comme on lui demandait ensuite quel jour il voudrait mourir, il répondit : « Le jour même de la solennité des Trépassés. » S'il n'émettait là qu'un simple vœu, il fut exaucé, et si ce fut une prophétie, elle s'accomplit à la lettre ; car il mourut le jour et à l'endroit qu'il avait dit. Mais rapportons en quelques mots comment et dans quelle occasion il en arriva ainsi. Malachie voyait avec peine que jusqu'alors l'Irlande eût été privée du pallium ; car il était plein de zèle pour les choses saintes et aurait voulu que sa nation les possédât toutes sans exception. En se rappelant donc que le pape Innocent lui avait promis de lui donner le pallium, il ressentit une vive douleur que ce pape fût mort avant qu'il le lui eût envoyé demander. Profitant donc de ce que la chaire de saint Pierre était occupée par le pape Eugène, dont on annonçait le prochain voyage en France, il crut avoir trouvé l'occasion favorable de venir lui faire sa demande. Il pensait qu'un souverain pontife, et particulièrement celui-là, à cause de son ancienne profession, car c'était un enfant de Clairvaux, ne pouvait faire aucune difficulté d'accéder à ses vœux. Il appelle donc les évêques d'Irlande à un concile ; après avoir discutés ensemble pendant trois jours entiers les intérêts du moment, on s'entretint le quatriéme jour du projet de demander le pallium. On tomba d'accord sur la nécessité de faire cette demande, pourvu qu'elle fût présentée par un autre que Malachie. Pourtant, comme le voyage était moins long et par conséquent plus facile, personne ne combattit son projet et sa volonté. Aussi, après la clôture du concile, Malachie se mit en route. Quelques-uns de ses religieux l'accompagnèrent au rivage ; il s'était opposé à ce que tous l'y suivissent. Alors l'un d'eux, nommé Catholique, lui dit d'une voix et avec un visage pleins de larmes : « Hélas ! vous partez et vous savez dans quelle triste position de tous les jours vous me laissez ; vous n'avez point, pour cela, pitié de moi et vous ne me venez point en aide. Si j'ai mérité de souffrir, quel mal ont fait mes frères qui ne passent presque pas un jour, pas une nuit sans être obligés de veiller sur moi et de prendre soin de moi. » Ces paroles et les larmes dont elles étaient accompagnées, — c'étaient les larmes et les paroles d'un fils, — émurent les entrailles paternelles de Malachie ; embrassant donc ce religieux avec des bras de père, il lui fit le signe de la croix sur la poitrine, en lui disant : « Soyez sûr que vous ne souffrirez aucune atteinte de votre mal que je ne sois de retour. » Or ce religieux était épileptique et était si souvent pris de son mal qu'il n'était pas rare qu'il en ressentit les atteintes plusieurs fois le jour. Or, il y avait déjà six ans qu'il était frappé de cette horrible maladie, mais il en fut complétement guéri à ces paroles de Malachie. Depuis ce moment il n'en fut plus atteint, et sans doute il n'y retombera plus désormais, c'est du moins notre conviction, puisque Malachie ne peut plus retourner dans son pays.

A quel point l'homme de Dieu fait cas du pallium.

Malachie guérit un épileptique.

68. Au moment où il s'embarqua, deux de ceux qui lui étaient le plus attachés s'approchèrent de lui et lui demandèrent avec confiance de leur promettre quelque chose. « Qu'est-ce, » leur dit-il ?

---

nari oportet, et ita permittit Deus, Claram-Vallem delegi. » Requisitus item de tempore, diem respondit solemnem omnium defunctorum. Si simplex votum putatur, impletum est; si prophetia, ne iota præteriit. Sicut audivimus, sic vidimus de loco pariter, et de die. Dicamus breviter, quo ordine istud, quave occasione provenerit. Ægre satis ferebat, Hiberniam usque adhuc pallio caruisse, utpote æmulator sacramentorum; quorum ne uno quolibet gentem suam vellet omnino fraudari. Et recordatus sibi a papa Innocentio fuisse promissum; inde magis tristari, quod dum adhuc ille superfuit, non fuit missum pro eo. Et nactus occasionem, quod papa Eugenius summam regiminis teneret, et eo temporis usque in Franciam appropiasse nuntiaretur, opportunitatem requirendi se invenisse gavisus est. Præsumebat autem de illo, utique viro tali, et de tali assumpto professione; magis vero, quod suæ Claræ-Vallis specialis filius exstitisset, nec timeret apud illum se ullam sustinere difficultatem. Itaque convocantur episcopi, concilium cogitur; tractata triduo, quæ tempori imminerent; die quarto aperitur consilium de pallio requirendo. Placet, sed si per alium requiratur. Tamen quia brevior via, et ob hoc tolerabilior peregrinatio videretur, non fuit qui ejus obviare præsumeret consilio et voluntati. Et Malachias, soluto concilio, arripit iter. Prosequuntur eum, qui convenerant fratres, usque ad littus, non multi tamen, ipso nimirum prohibente. Ad quem unus illorum, Catholicus nomine, flebili voce et vultu : « Heu, tu bis, inquit, et in quanta pæne quotidiana vexatione me deseris, non ignoras, nec fers opem misertus mei ! Si ego dignus qui patiar, fratres quid peccaverunt, qui vix diem, noctemve ullam a tam laboriosa cura et custodia mei feriatam habere sinuntur ? » His verbis et lacrymis filii (flebat enim) paterna viscera concussa sunt, et amplexatus est eum blandiendo, impressoque pectori ejus signo crucis : « Certus esto, inquit, te ejusmodi nil passurum, donec redeam. » Erat autem epilepticus, et cadebat frequenter, ita ut interdum non semel, sed sæpius pateretur in die. Hoc jam per sex annos morbo horrido laborabat ; sed ad verbum Malachiæ perfecte convaluit. Ab illa hora nil tale perpessus est, nil tale (ut confidimus) deinceps perpessurus, quia Malachias deinceps rediturus non est.

68. In ipso ascensu navis accedunt duo ex his, qui illi familiarius adhærebant, audentes et petentes ali-

Digitized by Google

« Nous ne vous le dirons que si vous promettez d'accéder à nos vœux. » Il le fit : « Et bien, dirent-ils, nous vous prions de nous promettre que vous reviendrez sain et sauf en Irlande. « Tous les autres appuyèrent leur demande. Alors lui, réfléchissant en lui-même pendant quelques instants, commença à regretter de s'être lié par une promesse formelle, dont il ne voyait pas le moyen de s'acquitter. Il se trouvait pressé de deux côtés à la fois, par son vœu secret et par sa promesse; pourtant il crut qu'il devait prendre le parti qui semblait le plus urgent pour le présent, s'en remettant pour le reste aux soins de la divine Providence. Ne voulant donc point les contrister par un refus, il leur promit avec tristesse ce qu'ils lui demandaient et s'embarqua. Mais à peine à moitié route, un vent contraire s'éleva qui ramena le vaisseau au port. Il débarqua et passa la nuit dans une de ses églises : puis, le cœur plein, de joie il rendit grâce à la divine Providence de lui avoir donné le moyen de dégager sa parole. Le lendemain il s'embarqua de nouveau, et arriva en Ecosse, après une heureuse traversée. Trois jours après, il se rendit à un endroit appelé Vert-étang, qu'il avait fait disposer pour y fonder une abbaye. Il y laissa quelques-uns de ses enfants, nos frères, qu'il avait amenés avec lui pour cela, en nombre suffisant pour former un couvent de moines avec leur abbé, puis il leur fit ses adieux et partit.

Malachie promet de revenir en Irlande.

Comment sa parole se trouva accomplie.

Malachie fonde une abbaye en Ecosse.

69. A son passage, le roi David vint à sa rencontre ; il le reçut chez lui avec de grands témoignages de joie et le garda plusieurs jours. Après avoir fait bien des choses agréables à Dieu, il se remit en route à travers l'Ecosse. En entrant en Angleterre, il se détourna un peu de sa route pour visiter l'église de Glasgow, où se trouvent des religieux qui mènent la vie canonique et qui lui étaient fort attachés depuis longtemps à cause de sa religion et de son honnêteté. Pendant qu'il était là, on lui amena une femme atteinte d'un cancer, dont la plaie était horrible à voir; il la guérit, car à peine eut-il aspergé les endroits malades avec de l'eau qu'il avait bénite, que les douleurs disparurent, et le lendemain il restait à peine trace des ulcères de la veille. En quittant cet endroit, il se rendit sur le bord de la mer, mais on refusa de le laisser s'embarquer. Ce fut, je crois, à cause d'un différend qui était survenu entre le souverain Pontife et le roi d'Angleterre, que celui-ci, craignant je ne sais quoi de ce saint homme s'il traversait la mer, ne lui permit point de s'embarquer. D'ailleurs il ne laissait partir aucun évêque pour le continent. Cet empêchement, tout en contrariant les projets de Malachie, servait pourtant ses secrets désirs. Il s'en affligeait sans savoir qu'il contribuerait à l'accomplissement de son vœu le plus cher. En effet s'il avait pu effectuer son passage sur le champ, il aurait été obligé de se rendre immédiatement à Clairvaux et d'en repartir aussitôt pour suivre le souverain Pontife qui avait déjà quitté cette abbaye pour se rendre à Rome, dont il ne devait pas être fort éloigné, si même il n'y était déjà arrivé. Ce retard, au contraire, fut cause que le Saint ne passa la mer que pour arriver à Clairvaux à l'époque même où sa très-sainte mort devait avoir lieu.

Il guérit une femme en l'aspergeant d'eau bénite

---

quid ab eo. Quibus ille : « Quid vultis? Non dicimus, inquiunt, nisi spondeas te daturum.» Spondet. Et illi : « Volumus nobis certo promitti a tua dignatione, te in Hiberniam incolumem reversurum.» Instare et cæteri omnes. Tum ille parumper deliberans, pœnitere primo quod se alligasset, qua exiret non inveniens. Angustiæ undique, dum nil occurreret ab alterutro tutum periculo, voti videlicet, aut promissi. Visum est tandem id potius eligendum, quod in præsentiarum plus urgeret, reliquum supernæ committendum dispositioni. Annuit tristis quidem; sed magis illos noluit contristare; et spondens eis, ut volunt, ascendit navem. Et cum jam fere medium iter æquoreum peregissent, subito contrarius ventus navem repellit, et reducit in terram Hiberniæ. Descendens de navi, in ipso portu in quadam sua ecclesia pernoctavit. Et lætus, gratias egit divinæ consilio Providentiæ, quo factum est, ut jam fecerit satis pro sua promissione. Mane vero intrans navem, ipsa die prospero cursu transfretavit, et venit in Scotiam. Die tertia pervenit ad locum, qui Viride-Stagnum dicitur; quem fecerat præparari, ut ibi statueret abbatiam. Et relicto illic de filiis suis, fratribus nostris, monachorum conventu et abbate (nam secum ad hoc ipsum eos adduxerat) valedicens eis profectus est.

69. Et cum transiret, occurrit ei rex David, a quo susceptus est cum gaudio, et retentus per aliquot dies; multaque operatus placita Deo, inchoatum repetit iter. Et pertransiens Scotiam, in ipso introitu Angliæ divertit ad ecclesiam Gisiburnensem, ubi habitant viri religiosi, canonicam ducentes vitam, ab antiquo familiares ei pro sua religione et honestate. Ibi adducta est ad eum mulier patiens morbum, quem cancrum vulgo appellant, ipso horrendum visu; et sanavit eam. Nam ubi aqua, cui benedixit, adspersa sunt ulcerum loca, dolorem non sensit. Die vero sequenti vix ulcera apparebant. Abiens inde, ad mare venit; sed negatur transitus. Causa, ni fallor, fuit orta simultas quædam inter summum pontificem et regem Angliæ, quod rex nescio quid mali suspicaretur de bono illo homine, si transiret, nam neque alios episcopos transire sinebat. Quod quidem impedimentum, etsi fuit contrarium Malachiæ voluntati, sed non voto. Dolebat differri a desiderio suo, nesciens magis per hoc impletum iri. Nam si incontinenti transisset, oportebat transire etiam Claram-Vallem, ut summum Pontificem sequeretur. Jam enim abierat, et erat Romæ, aut prope Romam. Nunc vero intercedente dilatione factum est, ut tardius transfretans, ad locum et horam sanctissimi sui obitus opportune occurreret.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

Malachie revient à Clairvaux pour y mourrir le jour et à l'endroit qu'il avait désiré.

Retour de Malachie à Clairvaux.

70. Quand il est arrivé chez nous du fond de l'Occident, nous l'avons reçu comme le vrai Soleil levant, venu du haut du ciel pour nous visiter. De quels flots de lumière ce radieux soleil n'a-t-il pas inondé notre cher Clairvaux! Quel jour de fête pour nous que celui de son arrivée parmi nous! Ce fut un jour de bonheur que le Seigneur fit luire pour nous, aussi fut-il rempli de joie et d'allégresse. Tout faible et tout chancelant que j'étais, comme je me suis précipité avec ardeur et transport au devant de lui! comme je me suis jeté avec bonheur dans ses bras! et comme j'étais heureux d'étreindre dans les miens cet homme que le ciel m'envoyait comme une grâce.

Douceur et agréments de sa vie et de son commerce.

Comme j'avais le visage et le cœur gai, ô mon Père, quand je vous fis entrer dans la demeure de ma mère et dans la chambre de celle qui m'a donné le jour! Quelles bonnes heures j'ai passées avec vous, mais qu'elles se sont vite écoulées! Mais lui, quel était-il en arrivant à nous? Notre saint voyageur montrait à chacun un visage gai et affable, il était pour tous d'une amabilité incroyable. Quel hôte bon et aimable c'était pour nous qu'il venait visiter du bout du monde, non point pour voir chez nous, mais pour nous montrer en lui un autre Salomon! Enfin, nous avons entendu ses sages paroles, nous avons joui de sa présence et nous l'avons gardé au milieu de nous. Quatre ou cinq jours à peine s'étaient écoulés depuis le commencement de notre bonheur, que, le jour de la fête de saint Luc, évangéliste, après avoir célébré la messe avec sa piété et sa sainteté habituelles, il fut pris de la fièvre et se mit au lit. Nous étions tous aussi malades que lui, A notre bonheur succédait l'inquiétude; pourtant nos craintes n'étaient point encore extrêmes, parce que de temps en temps la fièvre semblait baisser. Il fallait voir l'empressement de tous mes frères, soit à donner soit à recevoir. C'était pour eux un bonheur de le voir, mais c'en était un bien plus grand encore de lui rendre quelques services; l'un et l'autre étaient doux et salutaires. C'étaient pour chacun de nous un acte d'humanité et en même temps un véritable profit, à cause de la grâce que tous nous recevions en échange. Tout le monde était empressé à le servir, plein d'ardeur à préparer ce qui était nécessaire, à aller chercher les médicaments, à tenir prêtes les potions calmantes et à le presser de les prendre. Mais lui disait: « Tout ce que vous faites-là est inutile, néanmoins pour vous être agréable je veux bien me prêter à faire tout ce que vous exigez de moi. » Il savait bien que sa fin approchait.

Malachie tombe malade après avoir célébré la messe.

71. Comme les religieux qui étaient auprès de lui, le pressaient de prendre ce qu'ils lui offraient, et disaient avec un peu plus d'espoir dans l'âme, qu'il ne fallait point désespérer de la vie et que rien en lui n'annonçait une mort prochaine, il leur répondit: « Il faut que Malachie quitte ce corps cette année même, et, continua-t-il, le jour que j'ai toujours désiré, comme vous le savez, être celui de ma mort, approche. Je sais bien en qui j'ai placé mes espérances et je suis sûr de ne point être frustré dans mon attente, puisque déjà la moitié de mes vœux est accomplie. Celui qui m'a fait la grâce de m'amener ici comme je le désirais, ne peut me refuser de m'y faire trouver la fin que j'ai toujours souhaitée. Pour ce qui est de ce misérable corps, c'est ici qu'il doit reposer; quant à mon âme, Dieu,

Malachie annonce que le jour de sa mort approche.

CAPUT XXXI.

Rursus Claram-Vallem venit, moriturus loco et tempore quo desideraverat.

70. Qui a nobis susceptus est, tanquam verus, ab Occidente veniens, visitans nos Oriens ex alto. O quantum nostræ Claræ-Valli irradians sol ille claritatis adauxit! quam jucundus ad ejus introitum dies festus illuxit nobis! Hæc dies, quam fecit* Dominus, exsultatum et lætatum in ea! Quam celer et saliens, tremulus licet ac debilis, mox ipse occurri! quam lætus in oscula rui! quam lætis brachiis missam mihi cœlitus amplexatus sum gratiam, quam alacri vultu et animo, mi Pater, introduxi te in domum matris meæ, et in cubiculum genitricis meæ! Quam festivos deinde tecum duxi dies, sed paucos! Quid vero ille vicissim nobis? Nempe hilarem, nempe affabilem peregrinus noster omnibus se præbebat, omnibus incredibiter gratum. Quam bonum, et quam jucundum agebat hospitem apud eos, quos nimirum ,videre venerat a finibus terræ, non auditurus Salomonem, sed exhibiturus. Denique audivimus sapientiam ejus, tenuimus præsentiam ejus, et tenemus.

* *al.* dedit.

Jam quatuor aut quinque dies hujus nostræ solemnitatis defluxerant, cum ecce die solemni beati Lucæ evangelistæ, missa in conventu sua illa sancta devotione celebrata, febre correptus, lecto decubuit; et nos cum illo omnes. Extrema gaudii nostri mœror occupat, moderatior tamen, quod levior interim febris esse videretur. Videres discurrere fratres, dandi avidos, vel accipiendi. Cui non dulce videre illum? Cui non dulcius ministrare illi? Utrumque suave, utrumque salutare. Et humanitatis erat præbere obsequium, et profectus cuique sui, cum gratiam reportaret. Assistere omnes, omnes solliciti erant circa frequens ministerium; medicamenta perquirere, adhibere fomenta, urgere sæpius ad gustandum. Ad quos ille: « Sine causa, inquit, hæc; sed charitate vestri facio quidquid injungitis.» Sciebat enim imminere tempus suæ migrationis.

71. Cumque fratres, qui cum eo venerant, fidentius instarent dicentes, non oportere diffidere de vita; nec enim signa mortis in eo aliqua apparerent: «Oportet, inquit, hoc anno Malachiam exire corpore.» Et infert: « Ecce appropinquat dies, quem, ut optime nostis, optavi semper ipsum fore diem resolutionis meæ. Scio cui credidi, et certus sum; non fraudа-

Digitized by Google

Sentiment de Malachie sur la prière pour les morts.

qui sauve ceux qui mettent leur espérance en lui, saura pourvoir à son sort. J'espère beaucoup dans le jour où on fait tant de prières pour les morts. » Or, le jour dont il parlait n'était plus éloigné. Cependant il demande qu'on lui fasse les onctions saintes. Tout le couvent allait se mettre en marche pour lui porter l'Extrême-Onction avec solennité, mais lui ne voulut pas permettre qu'on montât jusqu'à sa cellule, (il habitait sur la terrasse qui règne au haut de la maison,) et il descendit à la communauté. Il reçut l'onction sainte et le Viatique au milieu des religieux qui priaient pour lui et après les avoir tous recommandés à Dieu, il regagna sa chambre. Il en était descendu sans être porté, il y remonta de même, tout en disant que la mort était à sa porte. Qui aurait jamais pu croire que cet homme allait mourir? Dieu et lui seul le savaient. Il n'était point plus pâle qu'à l'ordinaire, et ne semblait pas plus affaibli. Son front n'était point ridé ni ses yeux creusés, ni ses narines contractées, ni ses lèvres serrées, ni ses dents arides, ni son cou amaigri et tiré, ni ses épaules courbées, ni sa chair mourante dans aucun de ses membres. Son corps même avait cette grâce, et son visage cette fraîcheur, que la mort même a respectées. Tel il fut durant sa vie, tel il paraissait après; on l'aurait cru plutôt vivant que mort.

Malachie descend pour recevoir l'Extrême-Onction et le Viatique.

72. Jusqu'à ce moment, nous n'avons eu qu'à laisser courir notre plume; mais arrivé là, elle s'arrête parce que Malachie a terminé sa course. Il est là inanimé et nous le sommes avec lui. D'ailleurs qui est-ce qui court volontiers au-devant de la mort? Mais surtout quel homme est digne de raconter la tienne ô mon Père? Qui est-ce qui voudrait en annoncer la nouvelle? Mais comme nous l'avons aimé dans la vie, nous ne nous séparerons point de lui à la mort. Non, mes Frères, ne laissons pas seul à sa mort celui que nous avons suivi pas à pas dans la vie. Il est venu du fond de l'Ecosse jusqu'ici au-devant de la mort, allons nous aussi et mourons avec lui. Il faut raconter et dépeindre ici le spectacle que nous avons été obligés de voir de nos yeux. La grande fête de tous les saints était arrivée; mais, comme dit un vieux proverbe : « Un discours à contre temps est comme de la musique dans un deuil (*Eccli*,. XXII, 6). » Nous allons donc au chœur, nous chantons malgré nous, nous mêlons nos larmes à nos chants et nos chants à nos larmes; Malachie ne chantait pas, mais du moins il ne pleurait pas non plus. Pourquoi aurait-il versé des larmes puisqu'il s'approchait de la joie éternelle? C'est à nous qui restons, que reste le deuil; Malachie seul était dans un jour de fête. Car ce qu'il ne pouvait faire de corps il le faisait en esprit, selon ce qui est écrit : « C'est la pensée de l'homme qui sera tout occupée à confesser votre gloire, et le souvenir seul de cette pensée sera même pour lui comme un jour de fête (*Psalm.* LXXV, 10). » L'instrument de son corps se brisait, l'organe de la voix faisait silence en lui, et refusait son service, il ne lui restait donc plus que sa pensée pour célébrer la solennité présente. Et pour quoi ce saint homme qui se trouvait sur le chemin de la grande fête des saints, ne l'aurait-il pas célébrée avec joie? Il leur paie un tribut qui lui sera bientôt payé à lui-même : car un peu de

La fête tous les saints.

---

bor reliquo desiderii mei, qui partem jam teneo. Qui me sua misericordia perduxit ad locum quem petii, terminum quem æque volui, non negabit. Quod ad hoc corpusculum attinet, hic requies mea; quod ad animam, Dominus providebit, qui salvos facit sperantes in se. Nec parum spei repositum mihi in die illa, qua mortuis tanta a vivis beneficia impenduntur. » Nec longe aberat dies ipsa, cum talia loqueretur. Interea jubet se sacro oleo ungi. Exeunte conventu fratrum ut solemniter fieret, non sustinuit ut ad se ascenderent; ipse descendit ad eos. Jacebat siquidem in solario * domus superioris. Ungitur, et sumpto Viatico, fratrum se orationibus, et fratres commendans Deo, ad lectum revertitur. Alto de solario descendebat pedibus suis, et rursum nihilominus suis pedibus ascendebat; et dicebat mortem esse in januis. Quis hunc hominem crederet moriturum? Solus ipse, et Deus id scire poterant. Non vultus pallidior, non macilentior videbatur; non rugata frons, non reconditi oculi, non nares extenuatæ, non contracta labia, non adusti dentes, non collum exesum et gracile, non curvi humeri, non caro exinanita in corpore reliquo. Hæc erat gratia corporis ejus, et hæc gloria vultus ejus, quæ non evacuatur, ne in morte quidem. Talis quoad vixit, talis et mortuus apparebat viventi similior.

* *id est* in cubiliculo superiori. *al. male* super solium.

72. Cucurrimus usque huc; sed modo hæremus, quia Malachias cursum consummavit. Stat ille, et nos pariter stamus cum eo. Alioquin quis libenter currat ad mortem? præsertim tuam, Pater sancte, quis referre possit? quis velit audire? Attamen dileximus nos in vita, in morte non separabimur. Fratres, non relinquamus in morte, quem in vita prosecuti sumus. Ab ulteriori Scotia usque huc cucurrit ille ad mortem; eamus et nos, et moriamur cum eo. Oportet, oportet dicere, quam cernere necesse fuit. Adest Omnium Sanctorum clara ubique celebritas; sed juxta veterem sententiam : *Musica in luctu importuna narratio est.* Adsumus, canimus vel inviti. flendo cantamus, et cantando flemus. Malachias etsi non cantat, non plorat tamen. Quid enim ploret, qui appropinquat ad gaudium? Nobis, qui relinquimur, relinquitur luctus; solus Malachias festum facit. Quod enim non potest corpore, facit mente, sicut scriptum est : *Cogitatio hominis confitebitur tibi, et reliquiæ cogitationis diem festum agent tibi.* Deficiente illi corporis instrumento, silente organo oris, officio vocis cessante, reliquum est, ut mentis jubilo so-

Digitized by Google

temps encore à attendre et il sera un des leurs.

73. Vers le crépuscule du soir, quand déjà toute la solennité du jour était finie pour nous, Malachie s'approchait non pas du crépuscule, mais de l'aurore de la vie. Ne doit-on pas, en effet, appeler aurore le jour qui va poindre et succéder à la nuit? La fièvre augmentait, une sueur abondante se répandit sur tous ses membres, afin qu'il eût comme passé à travers l'eau et le feu, quand il entrerait dans le lieu du rafraîchissement. Dès lors on commence à désespérer de le sauver; chacun reconnaît qu'il avait mal jugé de l'état du malade et ne doute plus que Malachie n'ait dit vrai au sujet de sa mort. On nous appelle, nous accourons en toute hâte, et lui, levant les yeux sur les assistants, s'exprime en ces termes : « J'ai vivement désiré manger cette pâque avec vous : grâce à la bonté de Dieu, je ne serai point trompé dans mes désirs. » Voyez-vous cet homme plein de sécurité au sein même de la mort et déjà sûr de la vie éternelle avant même d'avoir quitté celle-ci? Mais il ne faut pas s'étonner qu'il en soit ainsi. En voyant venir la nuit qu'il avait appelée de tous ses vœux, et, derrière ses ombres, déjà le jour poindre à ses yeux, il semble triompher d'elle, insulter à ses ténèbres et s'écrier en quelque sorte : « Je ne dirai plus maintenant : Peut-être les ténèbres de la nuit vont-elles triompher de moi, car cette nuit est pleine de délicieuses clartés pour moi. » Puis, nous consolant avec bonté, il nous dit : « Ayez soin de moi et moi, si Dieu m'en fait la grâce, je me souviendrai de vous : Or il me la fera certainement, car j'ai toujours eu foi en Lui et tout est possible à celui qui a la foi. J'ai aimé Dieu et je vous ai aimés or la charité ne peut périr. » Puis levant les yeux au ciel, il continue : « Seigneur Dieu, conservez-les, en votre nom, non-seulement eux, mais encore tous qui se sont à ma voix et par mon ministère consacrés à votre service. » Alors imposant les mains sur chacun de nous, il nous bénit tous et nous ordonne d'aller prendre quelque repos, parce que son heure à lui n'était pas encore venue.

Malachie désire la mort.

Paroles de Malachie mourant.

74. Nous y allons en effet, et nous revenons auprès de lui vers le milieu de la nuit ; car c'est l'heure où on nous a dit que la lumière a lui au milieu des ténèbres. La chambre était remplie de monde ; toute la communauté était présente, sans compter beaucoup d'abbés qui étaient venus se joindre à nous. Pendant qu'il retournait dans la patrie, nous lui faisions cortége en chantant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels.

Sa mort.

Malachie évêque et légat du saint Siége, était dans sa cinquante-quatrième année quand il nous fut enlevé par les anges au jour et à l'endroit qu'il avait choisis et prédits, et s'endormit dans le Seigneur. On peut bien dire en effet qu'il s'endormit, car le calme et la paix que respirait son visage, étaient la preuve du calme et de la paix de sa mort. Tout le monde avait les yeux fixés sur lui, et nul ne put remarquer à quel moment il rendit le dernier soupir. Il était déjà mort qu'on le croyait encore en vie, et il respirait encore que déjà on croyait qu'il n'était plus, tant le passage de l'un à l'autre état fut insensible. C'était toujours la même vie dans la physionomie et la même sérénité sur le visage que s'il eût été endormi ; on aurait dit que la mort, au lieu d'y porter atteinte, les avait plutôt augmentées. Mais s'il n'était pas changé, nous l'étions nous, car en un instant, comme par une sorte d'enchantement, les larmes et les gémisse-

Malachie apres sa mort semblait être encore en vie.

---

lemnizet. Quidni solemnizet sanctus, qui Sanctorum ducitur ad solemnitatem? Exhibet illis, quod mox sibi debebitur. Adhuc modicum, et ipse unus ex illis est.

73. Sub noctis crepusculo, cum jam utcumque diei a nobis expleta celebritas foret, Malachias appropinquaverat, non crepusculo, sed auroræ. Annon illi aurora, cui nox præcessit, dies autem appropinquavit? Itaque febre invalescente, cœpit ex intimis ardens per omne corpus erumpere sudor, ut quodammodo transiens per ignem et aquam, educeretur in refrigerium. Jam desperatur de vita ejus, jam quisque suum judicium reprehendit, jam nulli dubium, Malachiæ sententiam prævalere. Vocamur: adsumus. Et ille oculos levans in circumstantes. Desiderio desideravi, inquit, hoc pascha manducare apud vos. Gratias ago supernæ pietati; non sum fraudatus a desiderio meo. Vides hominem securum in morte, et necdum mortuum, jam certum de vita? Nec mirum. Videns adesse noctem, quam exspectaverat, et in ipsa diescere sibi; quasi de nocte triumphans, videtur insultare tenebris, et quodammodo loqui : Jam non dicam, forsitan tenebræ conculcabunt me, quia hæc nox illuminatio mea in deliciis meis. Et blande nos consolans : « Habete, inquit, curam mei; ego vestri, si licuerit, non obliviscar. Licebit autem. Credidi in Deum, et omnia possibilia credenti. Amavi Deum; amavi vos, et charitas nunquam excidit. » Et suspiciens in cœlum : « Deus, inquit, serva eos in nomine tuo; non solum autem eos, sed et omnes, qui per verbum ac ministerium meum tuo se mancipavere servitio. » Deinde imponens manus singulis et benedicens omnibus, pausatum ire jubet, quia nundum venerat hora ejus.

74. Imus, redimus circa medium noctis, nam ea hora lux lucere in tenebris nuntiatur. Impletur domus; adest congregatio tota : Abbates quoque multi qui convenerant. Psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus prosequimur amicum repatriantem. Anno ætatis suæ quinquagesimo quarto, loco et tempore, quo præelegit, et prædixit Malachias episcopus et legatus sanctæ apostolicæ Sedis, velut e manibus nostris assumptus ab angelis, feliciter obdormivit in Domino. Et vere obdormivit. Vultus placidus placidi exitus indicium fuit. Et quidem omnium oculi fixi in eum; nemo tamen, qui quando exivit, advertere potuisset. Mortuus vivere, et vivens mortuus putabatur; adeo nil intercidit, quod alterutrum disterminaret. Eadem vivacitas vultus, serenitas eadem, qualis apparere so-

Digitized by Google

ments cessèrent parmi nous, la douleur fit place à la joie et les chants d'allégresse aux lamentations. Cependant on l'enlève de sa couche, pendant que nos voix montent au ciel; des abbés le chargent sur leurs épaules et le portent à la chapelle. La foi et l'amour éclatent en cette circonstance et les choses prennent naturellement le tour qu'elles devaient avoir; tout se passe selon l'ordre et la raison.

Il est inutile et vain de pleurer trop longtemps les morts.

75. En effet, quelle raison pouvait-on avoir de pleurer plus longtemps Malachie, comme si sa mort n'avait point été une mort précieuse, et plutôt un sommeil qu'une mort, le port même de la mort et la porte de la vie? Malachie, notre ami, dort seulement et moi je verserais des larmes? Elles ne se justifieraient que par l'usage, non point par la raison. Si Dieu a donné à son serviteur bien-aimé un sommeil, mais un sommeil pendant lequel il se verra naître des enfants qui seront l'héritage du Seigneur et trouvera sa récompense dans le fruit de ses entrailles (*Psalm.*, CXXVII, 6), qu'y a-t-il là qui sollicite nos pleurs. Pourquoi pleurerai-je sur celui qui est enfin sorti de la vallée de larmes? Il est au comble du bonheur, il triomphe, il entre dans la joie de son Seigneur, et moi je verserais sur lui des larmes? J'envie son bonheur, mais je ne le lui envie pas.

Funérailles de Malachie. Le saint sacrifice est offert pour lui.

Cependant on prépare les funérailles; on offre le saint sacrifice pour lui; enfin on accomplit tout ce qu'on a la coutume de pratiquer en pareil cas, avec la plus grande dévotion. A l'écart se tenait un enfant ayant un bras paralysé, qui lui nuisait beaucoup plus qu'il ne lui était utile. Quand je m'en aperçus, je lui fis signe de s'approcher, et lui prenant sa main paralysée, je la plaçai sur celle du saint évêque qui lui rendit la vie. Ainsi le don des miracles survivait dans ce mort, et la main d'un mort fut pour cette main morte elle-même, ce que les ossements d'Elisée avaient été pour le corps d'un mort (IV *Reg.*, XIII, 12). Cet enfant était venu de bien loin avec sa main morte et pendante, mais il la remporta saine et guérie quand il retourna dans son pays. Lorsque toutes les cérémonies d'usage furent terminées, on confia à la terre le corps de Malachie dans la chapelle même de Marie la sainte mère de Dieu, où il aimait à venir prier, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur onze cent quarante-huit, le troisième jour de novembre. Mais ce dépôt que vous nous avez confié, ô bon Jésus, vous appartient, ce trésor enfoui chez nous est bien votre trésor. Nous le conservons pour vous le rendre le jour où vous le réclamerez, je vous demande seulement qu'il ne quitte jamais ses hôtes et que nous ne cessions point d'avoir pour chef celui que nous avons eu pour commensal, en attendant que nous régnions tous ensemble lui et nous, avec vous dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Miracle opéré par le corps du défunt.

Date de son inhumation.

Saint Bernard a fait deux sermons sur Malachie, on les trouvera plus loin.

---

let in dormiente. Diceres mortem nil horum tulisse, magis auxisse plurimum. Non est mutatus, sed ipse mutavit omnes. Mirum in modum luctus et gemitus omnium subito conquiescit; mutatur in gaudium mœror, planctum cantus excludit. Effertur, feruntur in cœlum voces, infertur oratorio abbatum humeris. Vicit fides, triumphat affectus, res in suum devenit statum; cuncta geruntur ex ordine, cuncta ex ratione procedunt.

75. Et revera quid rationis habet immoderatius plangere Malachiam, quasi non sit pretiosa mors ejus, quasi non sit magis somnus, quam mors; quasi non sit mortis portus, et porta vitæ? Malachias amicus noster dormit, et ego lugeam? Luctus iste usu se, non ratione tuetur. Si Dominus dedit dilecto suo somnum, ut talem somnum, in quo hæreditas Domini, filii merces, fructus ventris; quid horum videtur fletum inducere? Egone fleam illum, qui fletum evasit? Ille tripudiat, ille triumphat, ille introductus est in gaudium Domini sui; et ego eum plangam? Cupio mihi hæc, non illi invideo. Interim parantur exsequiæ; offertur pro eo sacrificium; consummantur ex more omnia cum summa devotione. Stabat eminus puer, cui emortuum pendebat a latere brachium, magis illi impedimento, quam usui. Quo comperto, innuit ut accederet; et apprehensam aridam manum applicui ad manum episcopi, et vivificavit eam. Nempe vivebat in mortuo gratia sanitatum; et manus ejus fuit mortuæ manui, quod mortuo homini Elisæus. Puer ille de longe venerat, et manum quam pendentem attulerat, sanam in patriam reportavit. Jam omnibus rite peractis, in ipso oratorio sanctæ Dei genitricis Mariæ, in quo sibi bene complacuit Malachias, traditur sepulturæ, anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quadragesimo octavo, quarto Nonas Novembris. Tuum est, Jesu bone, depositum, quod nobis creditum est; tuus thesaurus, qui reconditur penes nos. Servamus illum resignandum in tempore, quo reposcendum censueris; tantum ut absque contubernalibus suis non egrediatur, sed quem habuimus hospitem, habeamus ducem, tecum et cum ipso pariter regnaturi in sæcula sæculorum. Amen.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT SUR LE TREIZIÈME OPUSCULE DE SAINT BERNARD.

I. *Le livre sur le chant* attribué à saint Bernard m'a été adressé, il y a quelque temps déjà, par un homme de pieuse et sainte mémoire, Jean Bona, alors abbé général de sa congrégation et plus tard cardinal de la sainte Eglise Romaine. Ce livre est précédé d'une lettre qui m'a paru être, en effet, de saint Bernard. Quant au traité lui-même, il me semble qu'on doit le regarder comme étant l'œuvre commune de plusieurs écrivains, qui coopérèrent avec saint Bernard à le rédiger, ainsi qu'on est en droit de l'induire d'un passage de la lettre précitée. Dans le manuscrit de Joigny, cet opuscule est attribué à Gui, abbé de Charlieu, sous le titre de LETTRE DE DOM GUI, ABBÉ DE CHARLIEU SUR LE CHANT. Cette lettre commence par ces mots: « Le chant que les maisons religieuses de l'ordre de Cîteaux ont l'habitude de chanter, etc. » Tandis que le traité commence ainsi : « Nous vous informons d'abord, etc. » Gui, abbé de Charlieu, abbaye qui se trouvait dans le diocèse de Besançon, est le même que celui à qui saint Bernard a adressé sa lettre cent quatre-vingt-dix-septième et les deux suivantes. Ce qui m'empêche de le regarder comme l'auteur de ce traité, c'est que, vers la fin, il appelle ses comprovinciales les églises de Reims, de Beauvais, d'Amiens et de Soissons et qu'en parlant de l'antiphonier de Soissons, il dit: « Nous l'avons pour ainsi dire à notre porte. » D'après cela, il me semble beaucoup plus vraisemblable que l'auteur de ce traité est un certain moine, abbé de Long-Pont, abbaye qui n'est pas éloignée de Soissons. Peut-être bien cet abbé n'a-t-il fait qu'aider saint Bernard à composer ce traité, avec un autre abbé, Gui, de Charlieu; car, saint Bernard ne l'écrivit pas seul. Il se peut aussi, que cet autre abbé soit Gérard de Long-Pont dont il est parlé dans la Vie de saint Bernard, livre VII, chapitre XI, à moins que ce ne soit un autre Gui, abbé d'un autre Charlieu, situé près de Senlis.

II. On doute, en effet, généralement que ce traité ait été écrit du vivant même de saint Bernard, car on voit, dès les premiers mots de la lettre et de ce traité même, qu'il fut composé longtemps après les *Exordes de Cîteaux*. Mais un traité de ce genre, assez nouvellement fait, se trouvait conservé dans un exemplaire des livres que Etienne, troisième abbé de Cîteaux, fit corriger ; et, d'après lequel il ordonna de corriger ensuite tous les livres de l'ordre, y compris l'antiphonier. Car tels étaient le soin et le zèle des chefs de cet ordre pour tout ce qui concerne les choses saintes. Ce traité se trouvait donc ajouté, comme je l'ai dit, à cet exemplaire corrigé des livres de l'ordre ; mais il en fut séparé dans la suite, comme j'ai pu m'en convaincre moi-même d'après la table des ouvrages contenus dans ce recueil, et aussi à l'espace laissé vide par son retrait. D'ailleurs on ne peut nier que cet opuscule remonte aux premiers temps de l'ordre de Cîteaux, puisque dès les premières pages on y lit qu'alors les religieux de cet ordre observaient leur règle dans toute sa pureté, sans admettre aucune dispense, ce qui ne peut convenir qu'aux premiers temps des Cisterciens. Dans le livre des *Instituts de Cîteaux*, qu'on croit avoir été réunis en volume par Rainard, abbé de Cîteaux, en 1134, on cite parmi les livres nécessaires aux nouveaux monastères, un antiphonier ; or l'antiphonier de Cîteaux commençait par ce traité. D'ailleurs la vie d'Etienne, abbé d'Obasine, ne laisse aucun doute à ce sujet ; elle a été écrite par un de ses contemporains et vient d'être éditée par le savant Baluze dans le tome IV *Des mélanges*. On y lit, en effet, liv. II, chap. XIII ; « Il faut savoir que les livres dont les Cisterciens se servaient dans le principe, étaient très-fautifs et très-vicieux ; on s'en servit néanmoins jusqu'au temps de saint Bernard. Mais à cette époque, par suite d'une décision prise par tous les abbés, ils furent corrigés et disposés dans leur ordre actuel par le même abbé Bernard et par ses chantres. » On ne peut désirer rien de plus explicite que ce témoignage.

III. Dans le supplément des Pères que le révérend père Jacques Hommey, religieux Augustin, publia à Paris en 1684, on trouve un petit traité sur la manière de chanter l'antiphonier et le graduel. Comme saint Bernard ne parle point de ce traité dans sa lettre, mais seulement de l'antiphonier, il y a tout lieu de douter qu'il soit de lui et de ses collaborateurs ; a plus forte raison trouvons-nous qu'il y a lieu de douter aussi de l'authenticité de plusieurs autres écrits attribués à saint Bernard par Hommey. Il m'a semblé que je devais faire suivre ces lignes d'un avertissement que m'a adressé autrefois sur ce traité de saint Bernard, Jean de Bona. Voici comment cet homme d'une insigne piété s'exprime:

Digitized by Google

LETTRE DE DOM JEAN BONA,

ABBÉ GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION RÉFORMÉE DE SAINT BERNARD DE L'ORDRE DE CÎTEAUX.

Jean Bona, au Lecteur, salut.

Dans le célèbre monastère de Saint-Sauveur de Mont Amiat, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens, se trouve un vieil antiphonier de cet ordre, que les religieux y ont apporté avec eux de Citeaux même, lorsque la réforme de Cîteaux y fut introduite par le vénérable abbé Régnier, en 1731. En tête de cet ontiphonier se trouve placé ce traité attribué à Dom Bernard, abbé de Clairvaux. Je ne doute pas qu'on n'en trouve d'autres exemplaires dans les autres abbayes de cet ordre. Charles de Visch dans sa *Bibliothéque de Cîteaux*, parle en ces termes d'un exemplaire de cet antiphonier : « Dans le monastère de Laon en Flandre, on conserve une lettre inédite du même abbé Bernard sur le chant, commençant par ces mots: « Bernard humble abbé de Clairvaux. » Possevin, dans *La Bibliothèque choisie*, liv. XV, chap. VII, compte saint Bernard parmi les auteurs qui ont écrit sur la musique. Ange de Picigitan, de l'ordre des frères mineurs, publia à Venise, en 1547, « deux livres de la *Fleur angélique sur le plain chant et sur le chant figuré*. » Or dans le premier de ces deux livres, il cite textuellement, au chap. XXIX, plusieurs choses extraites du traité de saint Bernard. « C'est, dit-il, ce que prouve saint Bernard lui-même dans son traité sur la musique, quand il dit, que, lorsqu'on doit rendre un son moins élevé, on l'indique quelquefois par un bémol, mais accidentel pourtant, de peur que le chant ne se confonde avec un autre ton. » De même, en parlant de la finale des tons, au chap. XLVI, il dit : « Saint Bernard qui n'était pas moins versé dans les sciences humaines que dans les divines, décrit la valeur de ces lettres dans son beau traité sur la musique et dit que ces lettres D, E, F, G, sont des finales de tons. » Plus loin, chapitre XLVII, en parlant de l'étendue des tons, soit en montant, soit en descendant, il dit : « Toute espèce de tons doit avoir dix notes, comme le dit saint Bernard, avec non moins d'exactitude que de savoir dans le beau prologue ou traité sur la musique, et il en donne trois raisons principales ; d'abord l'autorité même du psautier, l'égalité de la dignité et le besoin de la note. » Tous ces témoignages prouvent évidemment que l'auteur du traité dont il est parlé ainsi, n'est autre que saint Bernard. D'ailleurs, le style, autant que les expressions propres à la musique permettent d'en juger, rappelle bien celui de ce saint Docteur. S'il emploie souvent le mot barbare, manière, *maneria* et *maneries*, c'est que les musiciens mêmes en font un fréquent usage. On le trouve aussi employé dans un petit livre sur la musique pratique qu'on voit dans Bède, mais qu'on a eu tort d'attribuer à cet auteur, comme le prouvent assez le nom des notes de musique dont l'invention lui est de près de trois siècles antérieure et beaucoup de choses encore qu'on y lit et qui sont tirées mot pour mot du *Doctrinal* et du *Microloge* de Guy d'Arezzo. D'ailleurs, saint Bernard emploie ce mot *maneria*, mode ou manière, — dans sa trois-cent trente-neuvième lettre, adressée à Baudouin. De tout cela ressort le soin extrême que nos Pères apportaient à écarter de la célébration de l'office divin tout ce qui semblait déplacé ou nouveau, et à conserver la gravité et la majesté du culte aussi bien dans le chant que dans les paroles. J'avais eu la pensée d'enrichir ce traité de notes fort étendues ; mais, réflexion faite, je n'y ai point donné suite ; elles auraient été superflues à ceux qui connaissent la musique et inutiles à ceux qui l'ignorent. Mais on peut toutefois voir ce que j'ai écrit sur le chant ecclésiastique et sur les tons de la musique, dans mon *Harmonie de l'Eglise chantante*, chap. XVII, §. 3 et 4.

Digitized by Google

LETTRE OU PROLOGUE DE SAINT BERNARD

SUR L'ANTIPHONIER

DE L'ORDRE DE CÎTEAUX.

Bernard, humble abbé de Clairvaux à tous ceux qui copieront cet antiphonier ou qui chanteront dessus, salut

Une des choses dont se soient préoccupés nos Pères, les fondateurs de l'ordre de Cîteaux et qui ait le plus vivement stimulé leur zèle et leur religion, ce fut de ne chanter pour célébrer les louanges de Dieu, rien qui ne fut de la plus grande authenticité. Aussi, envoyèrent-ils à Metz, dont l'antiphonier passait pour grégorien, des gens chargés de leur en leur en faire et rapporter une copie. Mais ces enyoyés trouvèrent que les choses étaient bien loin d'être ce qu'on leur avait dit. L'antiphonier examiné avec soin ne leur plut point, le chant et les paroles en étaient remplis de fautes ; il était d'ailleurs on ne peut plns mal composé et ne valait absolument rien presque sous aucun rapport. Cependant, une fois qu'on l'eut, on s'en servit tel qu'il était et on l'a conservé jusqu'à présent. Mais enfin, nos frères, les abbés de l'ordre ne pouvant plus le supporter plus longtemps décidèrent qu'on lui ferait subir les changements et les corrections nécessaires et me chargèrent de ce soin. M'étant donc adjoint tous ceux de nos frères qui étaient les plus versés et les plus habiles dans l'art et la pratique du chant, nous avons composé un nouvel antiphonier avec des morceaux empruntés à plusieurs autres antiphoniers et nous en avons formé le recueil ci-joint que nous croyons exempt de fautes pour le chant comme pour les paroles. C'est d'ailleurs, ce que pourra juger quiconque le chantera, pour peu qu'il ait la connaissance du chant. Aussi, voulons-nous que tel qu'il est dans ce volume, il soit reçu et suivi désormais, tant pour le chant que pour les paroles, dans tous nos monastères ; et le présent antiphonier ayant eté approuvé par le chapitre général de l'ordre et reçu par tous les frères abbés, sans exception, nous défendons que personne y change rien sous quelque prétexte que ce soit. Quant aux motifs et aux raisons qu'on a eus de faire les changements que nous anonçons, s'il peut être agréable à quelqu'un de les connaître pleinement et en détail, il n'a qu'à lire la petite préface dont les susdits correcteurs du vieil antiphonier ont eu soin de le faire précéder. En voyant clairement toutes les

Saint Bernard est chargé de la correction de l'Antiphonier.

EPISTOLA SEU PROLOGUS

S. BERNARDI ABBATIS,

SUPER ANTIPHONARIUM

CISTERCIENCIS ORDINIS.

Bernardus humilis abbas Claræ-Vallis omnibus transcripturis hoc Antiphonarium, sive cantaturis in illo.

Inter cætera quæ optime æmulati sunt Patres nostri, Cisterciencis videlicet ordinis inchoatores, hoc quoque studiosissime et religiosissime curaverunt, ut in divinis laudibus id cantarent, quod magis authenticum inveniretur. Missis denique qui Metensis ecclesiæ antiphonarium (nam id Gregorianum esse dicebatur) transcriberent, et afferrent ; longe aliter rem esse quam audierant, invenerunt. Itaque examinatum displicuit, eo quod et cantu, et littera inventum sit vitiosum, et incompositum nimis, ac pæne per omnia contemptibile. Quia tamen semel cœperant ; et usi sunt eo, et usque ad nostra tempora retinuerunt. Tandem aliquando non sustinentibus jam fratribus nostris abbatibus Ordinis, cum mutari et corrigi placuisset, curæ nostræ id operis injunxerunt. Ego vero accitis ex ipsis fratribus nostris, qui in arte et usu canendi instructiores atque peritiores inventi sunt, de multis et diversis novum tandem antiphonarium in subjectum volumen collegimus, et cantu (sicut credimus) et littera irreprehensibile. Denique cantator ipsius, si tamen gnarus fuerit, hoc probabit. Ita ergo ut demum mutatum est, et in hoc volumine continetur, volumus in nostris de cætero monasteriis tam verbo, quam nota ubique teneri ; et mutari omnino in aliquo ab aliquo, auctoritate totius Capituli, ubi ab universis abbatibus concorditer susceptum et confirmatum est, prohibemus. Porro mutationis hujus causam et rationem, si quem evidentius et plenius nosse delectat, legat subjectam præfatiunculam, quam præfati discussores veteris antiphonarii ad hoc ipsum præponere curaverunt ; ut palam factis quæ in illo erant, tam cantus, quam litteræ vitiis, renovationis

Digitized by Google

fautes dont le chant et les paroles étaient remplis, il est impossible qu'on ne reconnaisse pas la nécessité qu'il y avait de le corriger et d'en faire un nouveau.

PRÉFACE OU TRAITÉ

du chant ou de la correction de l'Antiphonier.

1. Le chant en usage chez les Cisterciens, bien que rempli de fautes aussi nombreuses que graves, dura pourtant bien longtemps à cause de l'autorité de ceux qui le chantaient. Mais comme il semblait tout à fait indigne de religieux qui faisaient vœu de vivre selon la règle, de chanter les louanges du Seigneur en dépit de toute règle, ils convinrent de corriger leur chant, d'en retrancher toutes les fautes qui le défiguraient, d'en faire disparaître toutes les licences ineptes autant qu'illicites, pour le fonder sur des règles vraies et complètes et le rendre plus facile à noter et à chanter que tous les autres chants auxquels il était bien inférieur. Il convient, en effet, que ceux qui pratiquent la règle dans toute sa pureté, sans tenir compte des disputes dont les autres s'autorisent, possèdent aussi la vraie science du chant et répudient toutes les licences que se permettent ceux qui, dans leurs chants, se préoccupent moins de la nature que de l'imitation, séparent ce qui veut être uni, et unissent ce qui demande à être séparé, en sorte que confondant tout, c'est selon qu'il leur plaît, non point selon ce qu'il faut, qu'ils commencent ou terminent, font descendre ou monter, composent et ordonnent leur chant. Ainsi que personne donc ne s'étonne ou ne se contrarie, s'il trouve que le chant n'est pas tel qu'il l'a entendu jusqu'à présent et a subi plusieurs changements. En effet, tantôt la progression du chant est contre les règles, et tantôt l'opposition réclame contre la progression ou contre la disposition, et tantôt enfin l'opposition se détruit elle-même. Or tout cela étant contre les règles, nuit plus qu'il ne sert à la perfection du chant et doit être complétement banni du milieu de ceux qui savent couper le mal dans sa racine, plutôt que d'y parer par des dispenses. D'ailleurs la musique étant l'art de bien chanter, on doit exclure de la musique tout ce qui se chante sans méthode, sans règle et sans ordre. Quant au changement du texte même, il est facile je crois de le motiver. On trouve dans plusieurs chants, des textes si peu variés et si restreints, que dans la même histoire on répète trois ou quatre fois le même verset, comme s'il n'était pas possible de trouver dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, quelque chose de mieux à mettre à la place de ces répétitions. Dans bien des fêtes, nous trouvons aussi des post-communion substituées à certains répons, par des hommes qui n'ont pas la moindre notion de la simplicité de l'antiphonier, et elles sont suivies de versets qui s'y rapportent si peu, qu'il est absolument impossible de les noter selon que l'exige la manière de les prononcer.

On ne peut changer le chant tant que les mœurs de ceux qui l'exécutent ne sont point changées; c'est la doctrine de Cicéron (lib. II *De Legibus*), de Plutarque (lib. *De Musica*), etc.

L'harmonie ne doit pas être la même chez les religieux que chez les antiennes, etc.

2. Nous nous sommes donc appliqués à ne pas laisser le même verset se répéter dans le même office; nous avons même fait plus encore, car si je ne me trompe, on trouvera à peine dans tout l'antiphonier deux ou trois versets qui y soient répétés deux fois. Nous avons supprimé quelques post-communion, que nous avons remplacées par des répons connus et authentiques; nous avons conservé le texte de plusieurs répons parce qu'il est saint et tiré des Evangiles, et nous les avons

En quoi consiste le travail des correcteurs de l'Antiphonier.

---

et correctionis necessitas atque utilitas clarius appareret.

PRÆFATIO SEU TRACTATUS

De cantu seu correctione Antiphonarii.

1. Cantum quem Cisterciensis Ordinis ecclesiæ cantare consueverant, licet gravis et multiplex obfuscet absurditas, diu tamen canentium commendavit auctoritas. Sed quia penitus indignum videbatur, qui regulariter vivere proposuerant, hos irregulariter laudes Deo decantare; ex eorum assensu cantum ita correctum invenies, quatenus eliminata falsitatum spurcitia, expulsisque illicitis ineptorum licentiis, integra regularum veritate fulciatur, aliorumque cantibus, quibus erat deterior, ad notandum et cantandum commodior habeatur. Dignum siquidem est, ut qui tenent regulæ veritatem, prætermissis aliorum dispensationibus, habeant etiam rectam canendi scientiam, repudiatis eorum licentiis, qui similitudinem magis, quam naturam in cantibus attendentes, cohærentia disjungunt, et conjungunt opposita; sicque omnia confundentes, cantum prout libet, non prout licet, incipiunt et terminant, deponunt et elevant, componunt et ordinant. Unde nemo miretur aut indignetur, si cantum aliter quam huc usque audierit, in plerisque mutatum invenerit. Ibi enim aut irregularis est progressio, aut progressioni sive dispositioni reclamat oppositio *, aut oppositionem dissolvit oppositio. Hæc omnia cum vitia sint regularum, perfectionem magis exterminantia, quam determinantia, omnino procul sunt ab illis qui vitia magis abscindere, quam dispensare noverunt. Denique cum musica recta sit canendi scientia, omnes hujusmodi cantus a musica excluduntur, qui nimirum non recte, sed irregulariter et inordinate canuntur. De mutatione namque litteræ facilis est, nisi fallimur, excusatio. Eam nimirum in plerisque adeo parcam et restrictam reperimus, ut in eadem historia idem versus ter repeteretur aut quater, ac si in toto veteri ac novo Testamento reperiri non posset quippiam, quod adeo commode posset apponi. In multis etiam historiis postcommuniones ab iis, qui simplicitatem cantus ignorant antiphonarii, pro responsoriis appositas invenimus; quibus versus subjuncti ita misere cohærentes, ut notari non posset, secundum quod eos pronuntiari necessarium erat.

* *al.* Compositio.

2. Dedimus ergo operam, ut in nulla historiam idem versus plusquam semel reperiatur; imo nisi

Digitized by Google

ornés d'un chant aussi beau que convenable, tout en n'employant partout qu'une musique sobre et décente. En beaucoup d'endroits de l'antiphonier, nous avons trouvé tant de fautes et tant de choses bouffonnes et dépourvues de toute authenticité, qu'elles ne pouvaient être qu'une cause de dégoût et d'ennui pour le lecteur, et dont l'effet sur les novices instruits dans la discipline ecclésiastique, mais ignorant ou dédaignant aussi bien le texte que la note de l'antiphonier, était de les rendre beaucoup moins zélés et moins ardents pour chanter les louanges de Dieu. Nous engageons donc en particulier ceux qui entreprendront de copier ces livres, de ne point séparer les petites notes qu'ils verront réunies et de ne point réunir celles qu'ils trouveront séparées, attendu que ces seuls changements peuvent amener des grandes différences dans le chant; ils auront soin de plus de terminer chaque chant par sa finale, car c'est surtout de la transposition des finales qu'est résulté une telle confusion dans les morceaux de chant, qu'il y en a plusieurs qui portent le nom d'une manière de chant quand ils appartiennent à une autre.

Combien on compte de manières de chants; voir Galilée, lib. *De Musica antiqua.*

3. En effet, on compte quatre *manières* ou quatre sortes de chants auxquelles on peut ramener toutes les autres. Chez les grecs, on les désigne par les mots *protu, deuto, trita* et *tetarto*. Elles sont opposées les unes aux autres et se distinguent entre elles par certaines propriétés. Ainsi, la première manière, en partant du son final, procède, en montant, par un ton suivi d'un demi-ton, et, en descendant, par un ton. Elle n'a que deux finales qui sont D et A, l'une et l'autre suivies, en montant, d'un ton et d'un demi-ton, tandis qu'en descendant, elles procèdent par un intervalle d'un ton La seconde manière au contraire, en partant également du son final, procède, en montant, par un demi-ton suivi d'un ton, et, en descendant, par un ton. Elle a aussi deux finales, qui sont E et B carre, qui nous donneront naturellement les intervalles indiqués soit en montant, soit en descendant. La troisième manière procède, en montant, par deux tons, et, en descendant, par un demi-ton; elle a aussi deux finales qui sont F et L, lesquelles ont en effet les propriétés que je viens de dire. La quatrième manière procède, en montant, par deux tons, et, en descendant, par un ton; elle n'a qu'une seule finale qui est G. La première manière comprend deux modes, vulgairement appelés tons; ce sont le premier et le second. La deuxième manière comprend également deux tons, le troisième et le quatrième; la troisième a deux tons aussi, le cinquième et le sixième; enfin la quatrième en compte également deux qui sont le septième et le huitième. Tous ces tons, deux à deux, qui sont propres à chaque manière, ne se distinguent pas entre eux par des finales différentes; car ils ont les mêmes finales, ils ne varient que par la progression, c'est-à-dire par la quantité des sons et par leur composition, ou leur qualité. Si donc vous voulez noter des livres de chant, retenez bien que tous les morceaux qui sont faits ou qu'on se proposera de faire dans la première manière, en se conformant aux règles, ne peuvent finir qu'en D ou en A; et que par conséquent, tout morceau de chant qui peut se

---

fallimur, vix tres versus reperies, qui in toto antiphonario vel bis contineantur. Postcommuniones autem quasdam removimus, usitata et authentica pro eis responsoria apponentes; quorumdam vero litteram ut sanctam et evangelicam retinentes, honestate et pulchritudine cantus supercoloravimus, sobriam tamen atque pudentem musicam ubique servantes. In multis denique locis litteram veteris antiphonarii tantæ remissionis atque dissolutionis esse comperimus, ut multis falsitatibus sive apocryphorum næniis respersa, non solum tædium, sed et odium sui legentibus inferret; ita ut novitii qui sub ecclesiastica disciplina eruditi fuerant, ipsum antiphonarium tum pro littera, tum pro nota fastidientes et ignorantes, in divinis laudibus tardiores redderentur et somnolentiores. Prænonitos autem esse volumus eos maxime qui libros notaturi sunt, ne notulas vel conjunctas disjungant, vel conjungant disjunctas; quia per hujusmodi variationem gravis cantuum oriri potest dissimilitudo; insuper et singulos cantus in propriis studeant terminare finalibus, per quarum inconsultam transmutationem tanta in cantibus orta est confusio, ut plures eorum alterius sint maneriæ, et alterius deputentur.

3. Quatuor enim sunt diversitates sive maneriæ cantuum, quibus omnis ipsorum multiplicitas includitur. Hæ apud Græcos vocantur, protus, deuterus, tritus, tretradus. Hæ inter se oppositæ sunt, et certis ab invicem differunt proprietatibus. Prima enim maneria est, quæ a voce qua terminatur ascendit per tonum post semitonium, et descendit per tonum. Hæc duas tantum habet finales D et A, quarum utraque habet supra se prius tonum, post semitonium, et sub se tonum. Secunda maneria est quæ a voce, qua terminatur, ascendit per semitonium et tonum, et per tonum descendit. Hæc iterum habet duas finales E et B quadratum, apud quas nimirum illum ascensum et descensum naturaliter invenies. Tertia maneria est quæ ascendit per duos tonos, et descendit per semitonium; quæ nihilominus habet duas finales F et C, utpote talium proprietatum susceptivas. Quarta ascendit per duos tonos, et descendit per tonum; et hæc unam tantum habet finalem G. Prima maneria duos continet modos, qui toni vulgariter dicuntur, videlicet primum et secundum; secunda duos, tertium et quartum; tertia duos, quintum et sextum; quarta duos, septimum et octavum. Bini vero et bini toni, qui sub singulis continentur maneriis, non distinguuntur a se diversitate finalium; quas prorsus easdem habent; sed progressione et compositione, quarum altera quantitatem, altera qualitatem determinat. Qui ergo libros notaturus es, tua diligenter imprime me-

Digitized by Google

reposer sur l'une de ces deux finales, appartient à la première manière et se trouve dans le premier ton, non dans le second. C'est là une double erreur, me direz-vous, puisque d'un côté, tous les morceaux de chant de la première manière peuvent se terminer non-seulement par cette finale, mais encore en G ou en B mol, et que, de l'autre, ceux qui se terminent par cette finale ne sont pas tous de la première manière ; ainsi le *Benedicta tu in...*, le *Petre amas me...*, et beaucoup d'autres antiennes semblables se terminent en A, et cependant sont dans le quatrième ton, qui appartient à la seconde manière. C'est en quoi beaucoup se sont trompés, et cette erreur vient de l'emploi du B mol qui a conduit bien des ignorants à semer une multitude de fautes dans la musique. En effet, ce n'est pas par quelques accidents ajoutés, mais par la valeur propre et primitive des lettres que les finales se distinguent et qu'on juge principalement et avant tout d'un morceau de chant. Dans le compte naturel des lettres, il s'en trouve sept qu'on appelle graves; elles ont été doublées pour que le chant puisse courir plus librement; on en a même triplé plusieurs. Or les lettres doubles sont aiguës et les triples, très-aiguës. Si vous considérez la position de chacune de ces lettres par rapport à celles qui les suivent ou les précèdent immédiatement, vous n'en trouverez certainement pas d'autres que le D et l'A, qui procèdent, en montant, par un ton et un demi-ton, et, en descendant, par un ton; ce sont donc les deux seules lettres finales de la première manière, dont le propre est de procéder comme nous venons de le dire, soit en montant, soit en descendant. Le G, se trouve donc exclu, puisque, dans l'ordre naturel des lettres où il se trouve placé dans le principe, et qu'on suit quand on le répète, il ne procède pas du tout, en montant, par un ton suivi d'un demi-ton, mais directement par deux tons.

De l'invention du bémol.

4. Dans l'ordre des lettres cité plus haut, on ne compte pas le B mol; il est, en effet, évident pour tout le monde qu'on ne peut le placer au nombre des lettres graves, puisqu'on ne le trouve jamais avec elles ; on ne peut pas non plus le ranger parmi les lettres aiguës, car il ne peut s'ajouter par redoublement à aucune des lettres graves; il a été inventé non pour déterminer une finale, mais pour conserver l'euphonie dans un grand nombre de morceaux de chant où elle serait diminuée ou détruite par le triton qui se termine au B carre. Aussi, dans toutes les manières de chant, quand on veut baisser un son, on emploie le B mol au lieu du B carre, mais ce n'est qu'en passant et par une sorte d'emprunt, afin d'empêcher qu'il n'altère le chant et ne lui donne de la ressemblance avec une autre manière; car dans les livres de chant, il n'y a point de ligne ni d'espace assigné au B mol par aucune lettre, il ne vaut que là où il est écrit ; aussi s'il se représente une seule fois un B carre le B mol doit être oublié et disparaître du livre, jusqu'à ce qu'il y ait nécessité de l'y replacer. Si donc au moyen du B mol, on terminait un chant de la première manière, en G, on irait contre la pensée même qui l'a fait inventer, et contre l'institution des finales, attendu que nul morceau de chant ne doit finir par une autre lettre que la finale de la manière à laquelle il appartient. Si vous me répondez que le G devînt la finale de la pre-

---

moriæ, quod omnes cantus primæ maneriæ, qui facti sunt, vel qui regulariter fieri possunt, in D tantum et in A terminari habent; et quicumque cantus potest ponere in aliqua illarum, primæ profecto est maneriæ, id est primi vel secundi toni. Utrumque, inquies, falsum; quia nec omnes cantus primæ maneriæ in illa tantum possunt terminari, cum et finem in G ponant per B rotundum; nec omnes qui in illa terminantur primæ sunt maneriæ; quia *Benedicta tu in*, et *Petre amas me*, et multæ consimiles antiphonæ, in A tantum habent terminari; et tamen sunt secundæ maneriæ quarto tono deputatæ. Hæc quidem opinio jam multos fefellit, quam adduxit in medium B rotundi adjectio, per quam multis erroribus musicam maculavit ineptorum præsumptio. Sane non secundum aliquid accidentaliter adjectum, sed secundum primam et propriam litterarum institutionem distincta est finalium proprietas, apud quas nimirum principale et maximum de cantu versatur judicium. In naturali autem computo litterarum septem invenies, quæ graves nominantur. Hæ ut cantus liberius discurreret duplicatæ; quædam vero ex ipsis triplicatæ sunt; in duplicatione acutas, in triplicatione superacutas reperies. Consideratis litterarum singularum habitudinibus, quas habent ad proximas sibi litteras altrinsecus positas, nullam profecto reperies præter D et A, quæ ascendat per tonum et semitonium, et descendat per tonum. Unde et hæ tantum finales sunt primæ maneriæ, cujus est proprium sic ascendere et descendere. G ergo excluditur, quod in naturali ordine litterarum et ubi prius ponitur, et unde repetitur, nequaquam per tonum et semitonium, sed per duos tonos directe ascendit.

4. In hoc litterarum ordine non computatur B rotundum. Patet enim omnibus, quod non sit aliqua de gravibus; cum etiam inter eas nusquam ponatur; sed nec aliqua de acutis, cum nulli gravium per duplarem conjungatur proportionem. Est autem inventum, non ad proprietatem finalium determinandum, sed ad servandum in plerisque cantibus euphoniam, quam apud eos minueret vel auferret tritonus, qui apud B quadratum terminatur. Unde in qualibet maneria, ubi molliorem expedit fieri sonum, loco B quadrati B rotundum, quandoque ponitur, furtim tamen ac raptim, ne propter ipsum generetur in cantu similitudo alterius modi; quod nimirum nullam lineam, nullumve spatium per determinationem alicujus litteræ in libris obtinet, nisi ipsum apponatur. Et si semel B quadratum supervenerit de libro deleatur omnis ejus memoria, donec urgente supradicta necessitate iterum

Digitized by Google

mière manière par le moyen d'un B mol, je vous répondrai que cela ne peut se faire. En effet, pour qu'il en fût ainsi et que le G devînt une finale de la première manière, il faudrait que, selon la disposition naturelle des lettres, il procédât en montant par un ton suivi d'un demi-ton ; or ni le B mol ni aucun autre artifice ne peuvent faire qu'il en soit ainsi. Par conséquent, lors même qu'on accorderait qu'un morceau de chant de la première manière pût, à la rigueur, être noté ou chanté en G par le moyen d'un B mol, il ne s'en suivrait nullement que, par ce moyen ou par tout autre, le G fût la finale de la première manière, par la raison que nous avons dit plus haut s'opposer à ce qu'il en fût ainsi. En ce cas quelle utilité ou quel avantage y a-t-il à noter, en recourant à des accidents, un chant quelconque dans une autre finale, quand on peut le noter dans sa finale propre et naturelle, d'une façon d'autant plus sûre qu'elle est plus inattaquable, d'autant meilleure qu'elle est plus exacte, et d'autant plus agréable qu'elle est plus vraie? En conséquence, pour éviter de tomber dans une faute ou dans une superfluité, ayez soin de placer le B mol où le besoin en sera, puisque c'est la nécessité qui l'a fait inventer; et de ne point écrire avec ce signe tout chant qui peut se noter sans lui. Quels sont les chants où l'usage du B mol est indispensable? Ce sont ceux qui, sur la même lettre, font tantôt un ton et tantôt un demi-ton. Cependant les lettres très-aiguës et celles qui en sont voisines sont moins connues des chantres peu exercés; par condescendance pour leur faiblesse, on a pris l'habitude de noter un peu plus bas, par le moyen du B mol, certains chants qu'ils n'auraient pas pu faire commodément sans cela. Mais comme nous voulons qu'on connaisse et qu'on pratique les lettres supérieures aussi bien que les inférieures, autrement celles-là seraient inutiles, on trouvera ici, avec des finales basses, tous les chants auxquels leur manière leur en donne de basses, et avec des finales hautes, ceux qui doivent, par la nature de leur mode, en avoir de hautes. De même, on saura pour ce qui est de l'antienne *Benedicta tu,* et de celles qui lui ressemblent et qui ne peuvent se terminer qu'en A, que, par suite de cette disposition, elles sont indubitablement de la première manière et du second ton, non point de la quatrième. En effet, cette antienne *Benedicta tu,* dans un endroit, procède au-dessus de la finale, d'abord par un ton, puis naturellement par un demi-ton au moyen d'un B carre, et dans un autre endroit, elle commence par un demi-ton et continue par un ton en vertu d'un B mol. Or je vous demande quelle perspicacité il y aurait à préférer l'accident à ce qui est naturel, pour décider dans quel ton se trouve ce morceau de chant, et à décider que, tandis qu'il est de la première manière, selon sa nature, il faut néanmoins le regarder comme étant de la seconde, à cause d'une disposition accidentelle? Mais on sera encore bien plus étonné de cette ineptie, et on la repoussera plus vivement si on jette les yeux sur l'antienne *Petre amas me,* et sur plusieurs autres du même genre; en effet, on trouve qu'elles ont naturellement au dessus de la finale, un ton suivi d'un demi-ton par le moyen du B mol, sans avoir jamais un demi-ton suivi d'un ton à l'aide du même B mol. Pour quel motif, par conséquent, les fera-t-on de la seconde manière? De même encore pour l'antienne *Nos qui vivimus* : comme d'après la manière dont elle se chante presque partout, elle doit

---

apponatur. Si ergo in G per ipsum aliquem cantum terminares primæ maneriæ, contra inventionem ejus omnino ageres, et institutioni obviares finalium; quia nullus cantus extra finalem suæ maneriæ terminari debet. Quod si dixeris, G finalem esse primæ per B rotundum respondeo, hoc esse non posse. Ad hoc enim ut finalis esset primæ maneriæ, necessarium esset ut secundum naturalem litterarum dispositionem ascenderet per tonum et semitonium, quod nec B rotundum nec aliud quidpiam ei potest conferre. Licet igitur concedi possit, cantus primæ maneriæ quoquomodo posse notari vel cantari in G per B rotundum nullatenus tamen concedendum est, vel sic, vel aliter G esse finalem illius, impediente quam diximus necessitate. Proinde quæ utilitas, quæve industria est, ut in aliena finali cantum aliquem accidentaliter notes, quem in naturali ac propria notare potes, eo securius quo irreprehensibilius, eo laudabilius quo diligentius, eo gratius quo verius? Propter hoc ne vitiosus aut superfluus inveniaris, ubi necesse est B rotundum studeas apponere, quod nimirum necessitas adinvenit. Nullus enim cantus qui sine ipso notari potest, per ipsum notari debet. Qui sunt qui sine ipso notari non possunt? Qui apud eamdem litteram, modo tonum, modo semitonium habent. Quia tamen superacutas et vicinas ipsis litteras minus notas habent imperfecti cantores; infirmitati eorum condescendens consuetudo quosdam cantus per B rotundum notat inferius, qui apud prædictas litteras sine ipso commodius possent notari. Nos vero volentes, ut sicut inferiores, ita et superiores in usu habeantur et in notitia (aliter enim frustra haberentur) quoscumque cantus natura confert inferioribus, eos in ipsis terminatos reperies. Terminantur vero in superioribus qui eas naturaliter habent finales. Similiter sciendum est de hac antiphona *Benedicta tu,* et consimilibus, quæ in A tantum terminari possunt, quod secundum hujusmodi dispositionem procul dubio primæ sunt maneriæ, et non quarto, sed secundo tono applicandæ sunt. Ecce enim hæc antiphona *Benedicta tu,* in quodam loco supra finalem tonum, postea semitonium naturaliter habet per B quadratum; alibi prius semitonium, deinde tonum per B rotundum. Quæ obsecro perspicacitas est ad judicandum de cantu illo cujus sit maneriæ, accidens præferri naturæ; et cum sit primæ secundum naturalem, judicari secundæ secundum accidentalem dispositionem? Ut autem magis mireris et abhorreas hujusmodi ineptiam, inspice hanc antipho-

Digitized by Google

se terminer proprement et principalement en D, et se trouve ainsi du deuxième ton, de mauvais copistes font la faute de l'écrire en G par un B mol, et jurent, après cela, qu'elle est dans le huitième ton, quoique chez eux, le G par un B mol, soit la finale non de la quatrième, mais de la seconde manière. Or je me demande où est le musicien qui peut supporter qu'on place dans le huitième ton un morceau de musique qui se termine en D quand tout morceau qui a l'A pour finale propre et naturelle se trouve être dans le quatrième ton?

Fautes qui étaient à corriger dans l'Antiphonier.

5. Il y a donc nécessité de corriger tous les chants en A, dont la nature a disparu par suite d'une certaine ressemblance produite par l'apposition de lettres qui en défigurent la composition et font qu'ils semblent finir dans un ton quand ils ont commencé dans un autre. Dans de très-vieilles bibliothèques de monastères fameux, on trouve un abrégé très-élégant de l'art musical, qui commence par ces mots: *Attendu qu'il y a peu de monde.* Je l'ai lu en partie, mais je ne me rappelle point avoir vu de quel auteur il est. Or, dans cet abrégé, on appelle ces sortes de tons, si j'ai bonne mémoire, des tons bâtards, c'est-à-dire, illégitimes et dégénérés, parce que, est-il dit dans cet ouvrage, après avoir commencé par le septième et continué pendant quelque temps en ce ton, ils dégénèrent vers la fin et se terminent les uns dans le premier, et les autres dans le second. Ainsi l'antienne *Ex quo facta est* se termine dans le premier et *Benedicta tu*, dans le quatrième. On a donc changé toutes ces finales comme il convenait de le faire et on a terminé tous les chants de cette nature en septième ton. Ces sortes de chants sont de deux espèces; en effet, les uns, en partant de leur première lettre, montent par un mouvement gai jusqu'à la quinte et font une pause sur cette lettre; mais si la quinte n'était suivie, en descendant, d'abord d'un ton, puis d'un demi-ton et de trois tons, disposition qu'on ne peut trouver que dans la quinte du septième ton, on ne pourrait noter dans ce ton le reste de ces chants, comme on le voit dans le *Benedicta tu*, et dans les autres chants semblables, qui, après avoir débuté et continué quelque temps dans ce ton, prennent vers la fin, à l'aide du B mol qui change le demi-ton de place, le caractère propre au second ton et acquièrent ainsi une ressemblance irrégulière avec le quatrième ton. En conséquence, on a fait subir aux morceaux de chant dont la finale demandait à être changée, la correction jugée nécessaire. Il y en a quelques uns qui sortent de leur ton, dès la lettre par laquelle ils commencent, montent à la quarte et y font une pause, ce qui paraît propre aux tons plagaux, tels sont le chant du *Dominus regit me* et celui du *Post partum*. On les trouvera corrigés non-seulement à la fin, mais aussi au commencement et ramenés d'un bout à l'autre au septième ton. Il y a encore un avis à donner ici au chantre, au sujet des finales de la troisième et de la quatrième manière, sur lesquelles règne aussi une grande confusion. En effet, on trouve une foule de misérables chants qui ne sont modulés ni dans une manière ni dans une autre et qui peuvent également se terminer en C ou en G, et qui ont des finales de manières de chants tout à fait différentes. Bien des gens, après avoir attentivement

---

nam, *Petre amas me*, et multas alias hujusmodi; eas profecto invenies naturaliter habere supra finalem tonum et semitonium per B molle, et nusquam semitonium, et tonum per B rotundum. Cur ergo judicantur esse secundæ? Similiter hanc antiphonam, *Nos qui vivimus*, secundum quod fere ubique cantatur, cum principaliter ac proprie terminari habeat in D, et sit secundi toni, notant eam iniqui prævaricatores in G per B rotundum et sacramento asserunt eam esse octavi toni, licet apud eosdem G per B rotundum potius primæ, quam quartæ maneriæ cantus terminet. Quis obsecro musicus patienter ferat, ut cantus qui propriam et naturalem habet finalem D, octavo tono attribuatur; qui vero propriam et naturalem habet finalem A, sub quarto tono contineatur?

5. Horum ergo cantuum in A terminantium, in quibus naturam suffocat similitudo, necessaria correctio est; quia dissoluti per appositionem, quæ partes compositionis contaminat, alterum in principio, alterum in fine tonum redolent. In vetustissimis magnorum monasteriorum bibliothecis elegantissimum quoddam artis musicæ breviarium reperitur, quod sic incipit: *Quoniam pauci sunt*, quod quidem in parte legi, sed nomen auctoris me legisse non recolo. In eo, si bene memini, hujusmodi cantus nothi, id est degeneres, et non legitimi appellati sunt; eo quod, ut ibi legitur, a septimo tono incipiant, et eumdem in medio servantes, circa finem degenerent, aliis in primo, aliis in quarto tono desinentibus: in primo, sicut *Ex quo facta est*; in quarto, sicut, *Benedicta tu*. Fine proinde competenter mutato, omnes hujusmodi cantus ad septimum tonum redactos reperies. Horum cantuum duæ sunt diversitates. Quidam enim eorum ab ea littera in qua incipiunt, hilari motu ascendunt ad quintam et pausant in ea, sub qua nisi prius esset tonus, deinde semitonium, postea tres toni, quæ dispositio potest reperiri tantum sub ea littera quæ quinta est a finali septimi toni, non possent ibi notari reliquæ partes eorum cantuum, ut potes videre in *Benedicta tu*, et similibus cantibus, qui tam in capite, quam in toto corpore tali utentes dispositione, transmutato circa finem per B rotundum semitonio, naturam secundi toni, et similitudinem quarti inordinate recipiunt. Propter hoc circa finem mutatione indigentes, in ea parte correcti sunt. Quidam vero sunt, qui ab ea littera in qua incipiunt, tono statim deponuntur, et redeuntes ad quartam pausant in ea, quod magis videtur plagalium esse, sicut, *Dominus regit me*; et: *Post par-*

Digitized by Google

considéré ces sortes de chants, disent avec raison qu'on doit les tenir tous pour irréguliers, dès qu'on ne peut distinguer avec certitude à quelle manière ils appartiennent, et sont d'avis qu'on doit en étendre la progression ou en varier la composition, en sorte qu'ils ne puissent plus se terminer par des finales de manières différentes. En conséquence on a fait cesser, par de courts et légers changements ce qu'il y avait de douteux dans tous ces chants défectueux et désormais il ne sera plus possible d'hésiter sur les finales qu'il faut leur attribue. On terminera donc tous les chants de la première manière, c'est-à-dire du premier et du second ton, ainsi que nous l'avons dit, en D et en A; tous ceux de la seconde, c'est-à-dire du troisième et du quatrième ton, en E et en B carre; et bien que les tons authentes et les plagaux soient naturellement susceptibles de recevoir cette dernière lettre, on ne trouvera pourtant dans l'antiphonier aucun ton authente qu'on puisse terminer par un B carre. En effet, s'il s'agit d'un répons, il ne peut avoir son verset en authente puisqu'il a un demi-ton placé au-dessous de la sixième lettre par laquelle il commence. S'il est question de l'antienne *Sæculorum*, elle ne peut pas non plus et pour la même raison, être dans la sixième lettre.

Les modernes disent qu'on ne peut terminer le troisième et le quatrième

6. Aucun chant montant à la sixte par une quinte suivie d'un demi-ton, ne peut se terminer en B carre puisque ce B carre n'a pas de quinte supérieure. Voilà pourquoi on n'a pas trouvé très-commode d'avoir le verset, le neume et le *Sæculorum* dans le troisième ton. Et pourtant, on a peut-être remarqué en même temps l'utilité et l'inutilité du B carre; son utilité, quand on fait la sixte au lieu de la quinte, comme si, lorsque l'inutilité de cette finale ferait place à son utilité, il se trouvait une autre lettre toute prête pour recevoir son élévation et la rendre authentique. Néanmoins, chez nous, on trouvera un authente terminé en B carre, dans le *Euntibus*, ce qui ne peut se rencontrer nulle part ailleurs. Mais ce ton n'a point de verset commun et n'en peut avoir, il n'en a qu'un qui lui est propre. Quant aux morceaux de chant de la troisième manière, c'est-à-dire du cinquième et du sixième ton, ils se terminent en F ou en C; ceux qui se terminent en F, sont la plupart des tons authentes et ceux qui se terminent en C, sont presque tous des plagaux. Tous les chants de la quatrième manière, c'est-à-dire du septième et du huitième ton, doivent avoir G pour finale. Il faut bien remarquer que ces sept lettres sont toutes également et proprement des finales, et ne pas croire que l'une d'elles l'est plus au moins que les autres, car toutes ont également l'aigu des authentes et le grave des plagaux. Elles commencent au D grave et finissent par le C aigu; au-dessus et au-dessous on n'en saurait trouver de parfaites au point de vue de la gravité ou de l'acuité. Mais pour que chacune de ces lettres l'emportât sur les précédentes par la plénitude de la progression, les musiciens on disposé les lettres depuis le Γ grec jusqu'aux deux *e e* * très-aigus, ce n'est pas qu'ils aient mieux aimé abonder que manquer, mais c'est

ton en bémol, à cause du triton et de la demi-quinte.

* Dans les manuscrits, on trouve la lettre H qui vaut un B, c'est l'H du monocorde de Guy d'Arezzo.

---

tum. Hos ergo non solum in fine, sed etiam in principio mutatos invenies, ut septimo tono ubique arrideant. Iterum prænonendus est de finalibus tertiæ et quartæ maneriæ, apud quas similiter magna invenitur confusio. Sunt enim quidam miserrimini cantus, nullius maneriæ habentes proprietatem, qui æque terminari possunt in C et in G, quæ diversarum sunt finales maneriarum. Quidam super hanc rem diligentius intuentes dicunt, et bene dicunt, omnes illos cantus esse irregulares, quos nullius maneriæ certitudo distinguit; et judicant omnium horum cantuum ita debere vel extendi progressionem, vel compositionem variari, ut in finalibus diversarum maneriarum terminari nullatenus possint. His proinde miserrimis cantibus suam incertitudinem leviter et breviter ablatam invenies, ut jam non sis dubius, quibus singulos finalibus applicare debeas. Omnes igitur cantus primæ maneriæ, id est primi vel secundi toni, termines ut diximus, in D vel A. Omnes secundæ maneriæ, id est tertii et quarti toni, in E vel in B quadrato quod licet tam authentorum quam plagalium naturaliter susceptivum sit; nullum tamen authentum in antiphonario reperies, quem in ipso terminare valeas. Si enim est responsiorum, versus illius authenti non potest ei competere, qui sub sexta littera in qua incipit semitonium habet; si vero est antiphona *Sæculorum*, ejusdem authenti non potest recipere propter eamdem causam.

6. Nullum siquidem cantum, qui per diapente et semitonium ascendat ad sextam, terminare potes in B quadrato, quod supra se diapente non habet. Propter hoc non satis commode invenerunt in tertio tono versum, neuma, et *sæculorum*. Utrumque tamen forsitan consideraverunt, et sterilitatem B quadrati et habilitatem; steriltiatem, componentes versum, *neuma*, et *sæculorum*, cantibus in E terminantibus tantum competentia; habilitatem, sexta pro quinta utentes; ut si quando sterilitati illius finalis fœcunditas succederet, parata esset littera, quæ authenticam ejus elevationem reciperet. Apud nos tamen authentum in B quadrato terminari reperies, scilicet *Euntibus* *; quod alibi terminari non potest. Hoc communem versum nec habet, nec habere potest, sed habet suum proprium. Porro omnes cantus tertiæ maneriæ, id est quinti et sexti toni, termines in F, vel in C, F, majori parti authentorum; C vero omnibus fere plagalibus attribuens; omnes vero cantus quartæ maneriæ, id est septimi et octavi toni, in G tantum terminare debes. Harum septem litterarum, non unam magis, et aliam minus, ad omnes æqualiter principales ac proprias finales esse noveris; habentes nimirum tam authentorum elevationem, quam depositio-

* *al. add.* etc. *Te Deum Patrem.*

Digitized by Google

qu'ils n'ont voulu ni surabonder ni manquer, voilà pourquoi ils ont disposé les lettres de sorte qu'on ne peut les resserrer sans inconvénient ni les prolonger sans superfluité. A quoi bon, en effet, surajouter quelque chose là où la disposition des lettres suffit à la plénitude en question, à laquelle, d'ailleurs, on ne peut rien retrancher sans dépouiller une des finales de la beauté de cette plénitude?

7. De plus, il y a beaucoup de morceaux de chant où la disposion hémiole ou tronquée, dont la gravité dite *épitrite*[a], se trouve altérée par une double élévation des lettres; tels sont le *Cornelius*, *sancte Paule*, et plusieurs autres encore. Tous ces chants, en effet, sont doubles et irréguliers; doubles en ce qu'ils sont en partie authentes et en partie plagaux; irréguliers dans la manière dont ils procédent, soit en montant, soit en descendant; c'est ce dont conviennent les docteurs d'erreur eux-mêmes; mais ils disent que cela ne se fait que par suite d'une licence, car ils aiment mieux confondre les règles, en défendant leurs fautes, que de retrancher leurs fautes, en s'en tenant aux règles. Qu'est-ce que cette licence qui s'égare dans le champ de la similitude et produit l'incertitude et la confusion, enfante la présomption et abrite l'erreur, force enfin la vérité à céder le pas et trouble le jugement? Qu'est-ce, dis-je, que cette licence qui se permet de réunir les choses opposées, de franchir les limites que la nature a fixées et pèche en même temps contre les lois de la symétrie dans les choses qu'elle unit, et contre celles de la nature? Il est plus clair que le jour, que ce sont des chants mal composés et écrits en dépit de toute règle, que ceux qui descendent tellement bas, qu'on ne peut plus les entendre comme il faut, ou qui s'élèvent à des tons si aigus, qu'il est impossible de les chanter. Il faut évidemment qu'un chant soit composé de manière à pouvoir être entendu et exécuté. Il y a des musiciens qui, considérant ce qu'on peut faire avec la voix sans crier et en demeurant dans un certain medium, ont réglé que ce medium serait de huit ou neuf sons. Pourtant il en est d'autres, dont le sentiment parut préférable, qui permettent à la voix un espace de dix sons, à cause du décachorde du psautier et pour que tous les sons du diapason, c'est-à-dire de l'octave, soient égaux, en sorte que les derniers sons de l'octave comme ceux du milieu, aient la double possibilité d'être élevés ou baissés au moyen de deux autres sons ajoutés à l'octave, l'un en haut l'autre en bas; car tout chant n'a besoin que de cet intervalle de huit sons, non d'un plus grand, pour se développer librement, ce qui fait que l'octave suffit à la progression régulière de toutes sortes de chants. Car si dans la progression des morceaux de chant par l'addition de deux sons aux deux extrémités de l'octave, selon ce que nous venons de dire, on trouve dix sons, le chant peut bien moduler dans l'octave et s'élever ou descendre jusqu'aux sons ajoutés aux deux extrémités, mais il ne peut ni passer ni revenir par ces sons extrêmes. Il y a plus: d'après la disposition des tons et des demi-tons en vertu de laquelle les musiciens font procéder la première, la quatrième et la septième

Ces tons sont appelés mixtes.

[a] En musique, on nomme *hémiole* un intervalle composé d'un ton et d'un demi-ton (c'est notre tierce mineure); et *épitrite* un intervalle composé de trois tons et d'un demi-ton dont la place varie entre les trois tons, (c'est notre quinte majeure).

---

nem plagalium. Incipiunt autem a D gravi, et in C acuto desinunt; supra enim vel infra nullam invenies, cui non desit elevationis vel depositionis perfectio. Ut autem unaquæque earum progressionis præcelleret plenitudine, fecerunt musici dispositionem litterarum a Γ græco usque in *ee* superacutum, non quia maluissent abundare quam deficere; sed quia nec superabundare, nec deficere voluerunt, facientes dispositionem, quæ neque sine incommoditate contractior, nec sine superfluitate posset esse prolixior. Ut quid enim aliquid superadderes, cum supradictæ plenitudini hæc dispositio sufficiat: cui e regione si aliquid subtraheres, aliquam profecto finalium ejusdem plenitudinis decore spoliares?

7. Præterea sunt multi cantus, in quibus duplari elevationi hemioliam vel epitritum depositionem quam habere solebant, subtractam invenies. Sicut *Cornelius, sancte Paule*, et alii plures. Omnes enim hujusmodi cantus duplices sunt et irregulares; duplices, quia partim sunt authenti, partim plagales. Quod vero contra regulam sic ascendant et descendant, testantur etiam ipsi doctores erroris; sed per licentiam dicunt hoc fieri, regulas confundentes ut vitia retineant, non vitia resecantes ut regulas custodiant. Quæ est ista licentia, quæ regionem perambulans dissimilitudinis, confusionem adducens incertitudinis, præsumptionis mater et refugium erroris, veritatem deprimit, et perturbat judicium? quæ est, inquam, hæc illicita licentia, quæ conjungens opposita, metasque naturales transgrediens, sicut inconcinnitatem juncturæ, ita et injuriam irrogat naturæ? Luce siquidem clarius est cantum illum male et inordinate compositum, qui vel ita deprimitur, quatenus, prout decet, audiri nequeat; vel ita elevatur, ut cantari non valeat. Sic enim debet fieri, ut in inferioribus auditorem habeat, et in superioribus prolatorem. Hujus mediocritatis tenorem quidam in octo, quidam in novem vocibus esse voluerunt, non clamosarum, sed vocum mediocrium possibilitatem considerantes. Verumtamen secundum illos, quorum exquisitior videtur esse sententia, usque ad decem voces potest cantus progredi, propter auctoritatem psalterii quod decachordum est; et ut æqualis sint dignitatis singulæ voces diapason, quæ octo sunt; quatenus ultimæ, sicut et mediæ, geminam habeant habitudinem, scilicet elevari et deponi, collocatis altrinsecus duabus vocibus, altera superius, altera inferius; quia tantum hoc per octo voces habent cantus discurrere, et non per plures; propter quod regulari cantuum progressioni diapason sufficit. Licet enim in progressione cantuum duabus vocibus hinc inde, ut dictum est, positis, decem voces inveniantur; non tamen per de-

Digitized by Google

lettre par un ton en montant et en descendant, la deuxième et la cinquième par un ton en descendant et un demi-ton en montant, la troisième, au contraire, et la sixième par un ton en montant et un demi-ton en descendant, et se servent aussi quelquefois du B mol pour adoucir l'intervalle de triton, d'après cette disposition, dis-je, il n'y a pas de chant composé dans les dix sons au plus, qui ne puisse se noter; mais un chant de onze sons ne le pourrait point. En effet, supposez un ton authente de la troisième manière, et disposez-le de manière qu'il ait, dans un endroit, un ton et dans un autre un demi-ton, puis élevez ce chant de dix sons de manière qu'il en ait onze en comptant celui qui lui est ajouté au grave, et vous verrez qu'on ne peut le noter, car on ne peut le terminer par le C aigu, quisqu'il a au grave, sans la finale, tantôt un ton et tantôt un demi-ton; on ne peut pas non plus le terminer au C puisqu'il excède les lettres *ee* aiguës.

Pourquoi on donne dix sons au chant.

8. Il y a donc trois raisons qui ont fait donner dix sons au chant; l'autorité du psautier, l'égalité d'étendue pour chacun et la nécessité de la notation. Voilà pourquoi les musiciens ont regardé ces dix sons comme la plénitude même de la progression musicale, ce qui leur fit étendre la disposition des finales pour qu'il y en ait une pour chaque son, du Γ grec jusqu'aux deux *ee*, sans cela la formule des sons serait incomplète et ne permettrait pas à tous les tons leur entier développement. Dans leur progression, ces dix sons donnent naissance aux tons authentes et aux tons plagaux.

Tons authentes et tons plagaux.

On appelle authentes les tons majeurs, le premier, le troisième, le cinquième et le septième qui se refusent à baisser ou à descendre vers les sons graves, et qui se distinguent par des bonds légers et un mouvement vif et modulent sur la quinte et au dessus. Ces tons descendent d'une lettre au dessous de leur finale et montent de huit, ce qui fait leur dix sons. Les tons plagaux sont mineurs, ce sont le second, le quatrième, le sixième et le huitième; ils montent rarement à la quinte qu'ils dépassent plus rarement encore, ils aiment mieux moduler lentement au-dessous. Ces tons montent de cinq lettres et descendent de quatre au-dessous de leurs finales qui semblent tenir le milieu de leur étendue; par cet arrangement aussi beau que rationnel, ils descendent vers le grave d'autant de sons au dessous des authentes que ceux-ci s'élèvent au dessus d'eux. Ainsi les tons plagaux ne peuvent s'élever au dessus de la sixte, et les authentes ne peuvent descendre de plus d'un son au dessous de leur finale. C'est donc un véritable non-sens que de faire monter un ton plagal jusqu'à l'octave, et de faire descendre un authente à la quinte ou même à la quarte. En effet, pourquoi composer de ces chants qui descendent trop bas pour être notés, et beaucoup trop aussi pour qu'on puisse les chanter, qui font varier les lignes, torturent les organes de la voix, passent aux extrêmes, et tantôt s'élèvent jusqu'aux nues, tantôt descendent au fond des abîmes? Aussi au dire de Guy d'Arezzo, c'est pour empêcher qu'on ne compose de tels chants, qu'il a été décidé que chacun des quatre modes, c'est-à-dire le proto, le deuto, le trito et le tetarto serait subdivisé en deux tons, l'authente et le plagal, et tellement réglé que les chants élevés seraient dans les tons aigus et les graves dans les tons graves. Car ces sor-

---

cem voces, sed tantum per octo medias cantus discurre, et usque ad voces altrinsecus positas pervenire habet, sed per eas ire vel redire non habet. Et quod majus est, secundum dispositionem tonorum et semitoniorum, quam habent musici, qui primæ et quartæ et septimæ litteræ altrinsecus tonum attribuunt, secundæ et quintæ inferius tonum et supra semitonium, tertiæ vero et sextæ e converso, videlicet supra tonum et inferius semitonium, non prætermittentes quandoque B rotundum pro asperitate tritoni: Secundum hanc, inquam, dispositionem nullus cantus fieri potest in decem vocibus vel citra qui notari non possit; sed undecim vocum cantus fieri potest qui notari non potest. Fac enim cantum qui sit authentus tertiæ maneriæ, et da dispositioni ejus in uno loco tonum, in alio semitonium; et eleva cantum illum decem vocibus, ut sint undecim, addita illa quæ est in depositione; scito profecto cantum illum non posse notari, quia sub C acuto terminari non potest; cum in depositione, sub finali, modo tonum, modo semitonium habeat, sed nec ibi, cum cantus excedat ee superacutum.

8. Est igitur triplex ratio, quare cantibus decem voces attribuantur: psalterii auctoritas, dignitatis æqualitas, et notandi necessitas. Secundum hujusmodi sufficientiam decem vocum consideraverunt musici progressionis plenitudinem, propter quam singulis assignandum finalibus prædictam dispositionem protraxerunt a Γ græco usque in *ee*; alioquin insufficiens esset formula, nec daret singulis plenarium ascensum. Has decem voces in sua progressione aliter authenti, aliter ordinant plagales. Authentos vocamus, qui majoris sunt auctoritatis, primum, tertium, quintum, et septimum, qui gravari nolunt aut deprimi, sed leves in saltibus, agiles in motibus, quintam et eas quæ supra sunt litteras frequentant. Hi sub finali quæ una est de decem vocibus, unam supponunt, octo supra ponunt. Plagales sunt, qui minoris sunt dignitatis, secundus videlicet, quartus, sextus, et octavus, qui raro tangunt vel transeunt quintam, sed sub ipsa volunt morose gravari. Hi finales suas quasi in medio collocantes, quatuor ipsis voces subponunt, et quinque supra ponunt, pulchra videlicet rationis probabilitate, ut quot vocibus in elevatione superantur, tot superent authentos in depositione. Nullus itaque plagalis ultra sextam elevari, et nullus authentus plusquam una voce debet deponi. Plane igitur insaniunt, qui plagalem elevare per diapason, et authentum per diapente vel diatessaron deponere præsumunt. Ut quid enim fiunt vel habentur hujusmodi

Digitized by Google

tes de chants dont nous parlons plus haut, étant en partie graves et plains et en partie élevés et aigus, un verset et un psaume entonnés sur un seul et même ton ne peuvent pas se plier convenablement à des tons différents, puisque si on le fait descendre au grave, il ne peut plus s'accorder avec les sons aigus, et si on le fait monter à l'aigu, il n'est plus d'accord avec les sons graves. Guy d'Arezzo recommande encore d'éviter l'abus du grave et de l'aigu dans les antiennes et les répons dont le chant doit se rapporter à celui des psaumes et des versets. Car le chant étant commun et double, tandis que le verset et le *sæculorum* sont dans un ton authente ou plagal seulement, ces derniers ne peuvent se raccorder convenablement à ce chant, attendu qu'il y en a plusieurs où le grave et l'aigu sont tellement confondus, qu'on ne saurait dire s'ils sont plutôt authentes que plagaux.

9. Ainsi, comme la nature elle-même, par les limites infranchissables qu'elle a tracées, empêche qu'on ne puisse trouver plus de quatre manières de chant qui comprennent huit modes par la disposition ascendante des tons authentes, et descendante des tons plagaux; mais si les tons authentes et les plagaux, pris deux à deux, appartiennent à la même manière de chant, ils diffèrent entre eux d'abord par la progression, car l'un descend au grave quand l'autre s'élève vers l'aigu, puis par la composition qui est vive pour les tons ascendants, c'est-à-dire pour tous les tons authentes et grave pour les descendants, c'est-à-dire pour les plagaux.

Différence entre les tons authentes et les tons plagaux.

10. Pour les distinguer entre eux, on a inventé les *neumes* qui s'ajoutent à la fin de chaque antienne. Quelques auteurs les nomment *stives*; les Grecs les désignent par les mots *Hoa nocane* et *Nocais* et autres mots semblables qui ne présentent aucun sens, il est vrai, mais qui, par la diversité et la différence des sons, rappellent à l'oreille aussi bien qu'à l'esprit l'admirable variété des tons. Ils rendent donc si bien, par ce moyen, la manière et la composition de leurs modes que, lorsque ces mots sont une fois bien gravés dans la mémoire on distingue facilement, à l'oreille seule, après un peu d'exercice les tons auxquels ils conviennent. Chaque neume doit être propre et suffisant à son mode; il est suffisant, quand il s'adapte bien à toutes les finales de son ton, et propre, quand il ne convient qu'à ces finales, il est clair qu'ils ne répondraient point au besoin qui les a fait inventer, qui est de distinguer les modes entre eux, s'ils ne convenaient point à toutes et aux seules finales de chaque mode. Ils doivent donc rendre la manière et la forme tant commune que propre de leur mode; la manière, par leur disposition, et la forme par la composition. Je passe, sans m'y arrêter, les neumes des tons plagaux qui semblent, en effet, parfaitement inventés de manière à suffire à tous et à leurs seuls modes et je ferai remarquer que les neumes des tons authentes ont été mal inventés ou se sont altérés depuis qu'on les a trouvés, à l'exception de celui du premier ton. Ainsi, le neume du cinquième ton est mal trouvé, puisqu'il n'est ni suffisant ni spécial à son mode. En effet, il procède par deux tons suivis d'un demi-ton en montant et ne peut se terminer qu'accidentellement en F, puisqu'il a sa finale normale en C; il ne suffit donc point à son mode, car il doit s'adapter naturellement à ses deux finales, sans le secours du B

Les neumes.

---

cantus, graves quidem ad notandum, graviores ad cantandum, lineas variantes, arterias cruciantes, caverciatam * habentes progressionem, nunc ascendentes usque ad cœlos, nunc descendentes usque ad abyssos? Ne etenim ejusmodi cantus fierent, testante Widone, consilium fuit, ut unusquisque quatuor modorum, videlicet protus, deuterus, tritus, tetradus, partiretur in duos, id est, authentum et plagalem, distributisque regulis, acuta acutis, et gravia convenirent gravibus. Cum enim hujusmodi cantus secundum unam partem sui sint graves et plani, secundum alteram acuti et alti; versus et psalmi uno eodemque modo prolati diversis competenter aptari non possunt. Quod enim subjungitur, si est grave, cum acutis non convenit; si acutum, a gravibus discordat. Prohibet etiam idem Wido, ne hujusmodi abusio elevationis et depositionis fiat in antiphonis et responsoriis, quorum cantibus, psalmis et versibus coaptandi sunt. Cum enim cantus sit communis et duplex, versus autem et *sæculorum*, vel tantum authentice, vel tantum plagaliter canantur; ad illius modi cantum competenter non possunt aptari, cum plures sint in quibus adeo confunditur gravitas et acumen, ut vix possit adverti, cui magis, id est authento vel plagali, conferantur.

* *al.* Cauteriatam.

9. Prohibentibus itaque metis naturæ necessariis, plusquam quatuor memorias invenire impossibile est, quæ et ipsæ secundum depositionem plagalium et authentorum elevationem octo modis exprimuntur, quorum bini et bini, authentus videlicet et plagalis ejus, conveniunt omnino in maneria, sed differunt, hinc in depositione et elevatione progressionis, inde in hilaritate et gravitate compositionis; elevationem siquidem et hilaritatem usurpantibus authentis, depositionem vero et gravitatem plagalibus retinentibus.

10. Ad hos inter se distinguendos, *Neumata* inventa sunt singulis subjicienda antiphonis, quæ apud quosdam *Stivæ* vocantur, et apud Græcos signantur per hæc verba, *Hoa nocane* * et *nocais*, et his similia, quæ quidem nihil significant, sed ad hoc tantum a Græcis sunt reperta, ut per eorum diversos ac dissimiles sonos tonorum admiranda varietas aure simul et mente posset comprehendi. Hæc ita maneriam suorum modorum et compositionem debent exprimere, ut postquam tuæ diligentiæ memoriæ fuerint impressa, frequentatis aliquandiu cantuum diversitatibus, quibus arrideant cantibus, auditu etiam facile cognoscas. Unumquodque ergo eorum suo modo singulare debet esse sufficiens; in hoc sufficiens, ut cuilibet finali sui modi convenire possit, in hoc singulare ut cantui alterius modi convenire non possit. Non enim ad discernendos modos a se invicem neumata competenter essent inventa, nisi unumquodque suo modo suffice-

* *Ita in ms al.* hoc ana, et hoc ais.

Digitized by Google

mol qui n'a pas été du tout inventé pour distinguer les propriétés des tons. N'est-il pas absurde en effet, qu'un chant ne puisse recevoir son neume, dans les lettres dans lesquelles il est écrit tout entier puisque le neume est destiné à montrer la nature d'un morceau de chant ? Or, c'est précisément ce qui se produit dans les chants qui procèdent par le triton en montant. De plus, ce neume n'est point spécial à son mode, puisque naturellement et proprement il finit en G, qui est la finale de la quatrième manière de chant. Jetez un coup d'œil sur le neume du septième ton, et comparez-le avec celui du cinquième, vous trouverez qu'ils ont la même composition et la même disposition, en sorte que celui-ci peut aussi bien convenir au septième que celui-là au cinquième et réciproquement ; j'en conclus que le neume du septième ton est mal trouvé, puisqu'il peut également s'adapter à la finale de la troisième manière. Mais je trouve encore quelque chose à reprendre dans ces deux neumes ; en effet, l'un et l'autre procèdent en montant par un ton et un demi-ton et font une pause sur la quarte, comme il arrive dans le neume du huitième ton qui est un ton plagal; ils ne rendent donc l'un et l'autre ni la composition commune des tons authentes, ni la composition propre à un authente en particulier, et ne peuvent pas non plus être attribués avec raison au huitième ton qui est plagal. Voilà pourquoi on les a changés tous les deux, de manière qu'ils fussent l'un et l'autre propres et suffisants chacun à leur mode sans le secours d'une ritournelle inutile, Le neume du troisième ton était également insuffisant parce qu'il ne pouvait convenir aux authentes qui peuvent se terminer en B carre, on a donc supprimé dans ce neume, le demi-ton qui se trouve au dessous de la sixte. Toutes ces propriétés sont absolument nécessaires pour distingueur les tons authentes de leurs tons plagaux. Ainsi, l'antienne, *Lex per Moysen data est*, qui ne monte qu'une fois à la quinte et le reste du temps se continue au dessous, serait tout entière dans un ton plagal, si elle n'avait la composition propre de son ton authente qu'on retrouve dans son neume qui descend d'un ton au dessous de la finale pour remonter d'une quarte composée de deux tons suivis d'un demi-ton, puis va à la quinte par deux tons pleins et revient par certaines modulations intermédiaires à sa finale. Si on parcourt telle antienne qu'on voudra du premier ton, on retrouvera cette composition presque dans toutes. On peut faire la même remarque sur les neumes des autres tons authentes. Il faut se donner bien de garde, si on veut arriver à reconnaître parfaitement les chants et à les distinguer les uns des autres, de supprimer ces neumes sous prétexte d'abréger, car l'avantage qu'on voudrait obtenir en abrégeant le chant serait loin d'égaler les inconvénients qui résulteraient de cette suppression.

---

ret, et eum evidenter ab aliis discerneret. Debet ergo maneriam et formam, tam communem, quam propriam, sui modi exprimere ; maneriam videlicet per dispositionem ; formam vero per compositionem. prætermissis interim neumatibus plagalium, quæ competenter inventa esse videntur, utpote sufficientia suis modis atque singularia. De neumatibus authentorum sciendum est, omnia male esse inventa, vel post inventionem corrupta præter neuma primi toni. Unde siquidem neuma quinti toni et incompetenter inventum reperies, quia suo modo nec sufficiens, nec singulare est. Cum enim ascendat per duos tonos, et semitonium, licet naturaliter C finalem habeat, in F tamen nisi accidentaliter terminari non potest. Unde non est sufficiens ; quia naturaliter utrique finali debet convenire, non per B rotundum, quod a distinguendis tonorum proprietatibus omnino excluditur. Valde enim absurdum est, ut in eisdem litteris, in quibus cantus totus comprehenditur, suum neuma quod ipsius naturam debet ostendere, recipere non possit, quod tibi contingit in hoc modo in cantibus ascendentibus per tritonum. Iterum singulare non est, quia naturaliter et proprie terminari habet in G, quæ est finalis quartæ maneriæ. Considera namque neuma septimi toni, et hoc illi conferas ; ejusdem utrumque dispositionis prorsus invenies et ejusdem fere compositionis, ita ut hoc septimo tono, et illud quinto, eadem possis aptare diligentia, qua et hoc quinto, et illud septimo. Unde et hoc neuma septimi toni irrationabiliter est inventum, cum competere possit finali tertiæ maneriæ. Est aliud valde indecens in utroque neumate ; habet enim utrumque in suo principio plagalem elevationem, ascendens per tonum et semitonium, et moram faciens in quarta, sicut prorsus invenies in neumate octavi toni, qui plagalis est. Ergo vel communem authentorum, vel propriam alicujus authenti compositionem neutrum exprimit, nec nimus competenter assignari potest octavo tono, qui plagalis est. Propter hoc utrumque mutatum invenies ; ita plane ut suo modo unumquodque sufficiens sit et singulare, nec superflua utatur circuitione. Neuma similiter tertii toni insufficiens est, quia authentis qui terminari possunt in B quadrato convenire non potest ; et ideo sub sexta semitonium ablatum invenies. Has neumatum exquisitas proprietates esse scias admodum necessarias ad distinguendos quosdam authentos a suis plagalibus. Hæc enim antiphona *, *Lex per Moysen data est*, quæ semel quintam tangit, et se totam sub ea colligit, omnino plagalis esset, nisi propriam sui authenti compositionem haberet, quam in neumate ipsius invenies ; videlicet, a finali per tonum * descendere, et inde surgere per diatessaron, constans ex duobus tonis et semitonio ; postea per duos tonos ascendere ad quintam ; et inde per quasdam interpositiones redire ad finalem. Curre per quaslibet antiphonas primi, hanc fere in omnibus compositionem invenies. Idem reperire potes in neumatibus aliorum authentorum. Caveant autem quicumque de cantuum distinctione perfectam volunt habere notitiam, ne propter aliquod brevitatis desiderium hæc neumata quasi superflua prætermittant. Adeptæ siquidem brevitatis non tantum valeret compendium, quantum amissæ commoditatis noceret dispendium.

* *al.* sede a dextris meis.

* *al.* totum.

Digitized by Google

11. Telles sont, entre autres, les principales raisons qui nous ont fait corriger l'antiphonier reçu par toutes les Églises ; nous avons eu beaucoup plus à cœur de tenir compte de la nature que de l'usage reçu. D'ailleurs, nous avons été poussés à ce travail non par la présomption mais par l'obéissance ; si donc on nous reproche d'avoir fait un antiphonier particulier qui ne ressemble point aux autres antiphoniers, nous nous consolerons en pensant que c'est la raison toute seule qui rend le nôtre différent de tous les autres, tandis que ce qui met de la différence entre tous les autres antiphoniers, c'est le hasard ou quelque chose qui ne vaut pas mieux que le hasard, mais non point la raison. Car, bien que tous antiphoniers se ressemblent en ce que tous sont fautifs, pourtant, dans les choses où ils pourraient très-bien se ressembler, ils diffèrent tellement qu'il n'y a pas deux provinces dont les antiphoniers soient semblables. Aussi, y a-t-il lieu de se demander avec étonnement, comment il se fait que les antiphoniers fautifs et vicieux sont d'une autorité plus grande et d'un usage plus répandu que ceux qui sont bons et réguliers. En effet, pour ne parler que des Églises qui sont de la même province que nous, prenez l'antiphonier de Reims et comparez-le à celui de Beauvais, d'Amiens ou de Soissons, qui sont à notre porte, si on peut parler ainsi, et je vous engage à rendre grâce à Dieu, si vous en trouvez deux pareils.

Pourquoi tout n'a-t-il point été corrigé dans l'antiphonier.

Nous ne voulons point laisser ignorer à la postérité qu'il y a plusieurs choses que nous avons laissées dans l'ancien antiphonier, par ordre de nos Seigneurs et Pères : sans être absolument intolérables, elles pourraient néanmoins être beaucoup mieux. Il y en a deux pourtant que nous avons laissées sans les corriger, quoiqu'il y eût lieu de le faire, ce sont le mètre du quatrième ton et celui du septième ; nous les avons corrigés dans le graduel, mais, à cause de l'usage de l'antiphonier, nous n'avons pas pu leur faire subir toutes les corrections dont ils étaient susceptibles, nous en fûmes encore empêchés par nos Pères, sur l'ordre et avec la bénédiction desquels nous avons exécuté tout le reste de notre mieux. Quant aux mètres susdits, il est facile de comprendre en quoi ils pèchent ; le chant des psaumes sur le quatrième ton ne peut, à cause du mètre s'adapter à aucune antienne finissant en B carre, et le mètre du septième se repose sur une lettre, sur laquelle ce ton ne commence jamais, ce qui est contre les règles dans toute espèce de tons, car tout ton doit faire les pauses sur les lettres par lequelles il commence le plus ordinairement.

---

11. His et aliis rationum probabilitatibus contra usum omnium ecclesiarum antiphonarium hoc corrigere coacti sumus ; magis nimirum naturam, quam usum æmulantes. Nec hoc utique suggessit præsumptio, sed injunxit obedientia. Si ergo opus singulare et ab omnibus antiphonariis diversum fecisse reprehendimur, id nobis restat solatii, quod nostrum ab aliis ratio fecit diversum ; alia vero inter se diversa fecit casus, non ratio, vel aliud quippiam, quod in causa casui non præponderat. Licet enim in vitiis omnia fere conveniant ; in quibus tamen rationabiliter convenire possent, adeo disconveniunt, ut idem antiphonarium nec duæ canant provinciæ. Mirum proinde videri potest, quare majoris fuerint auctoritatis atque communioris notitiæ falsa quam vera, vitiosa quam sana Ut enim de comprovincialibus loquar ecclesiis, sume Remense antiphonarium, et confer illud Belvacensi, vel Ambianensi seu Suessionensi antiphonario, quod quasi ad januam habes ; si identitatem inveneris, age Deo gratias. Nolumus autem latere posteros, quod hortatu Dominorum et Patrum nostrorum multa retinuimus de veteri antiphonario, quæ quidem tolerabilia, sed multo melius possent haberi. Duo tamen incorrecta reliquimus, digna penitus correctione, videlicet, metrum quarti toni, metrumque septimi ; quæ licet in graduali correximus, propter usum tamen psalmorum in antiphonario non potuimus corrigere, reclamantibus eisdem Patribus nostris, quorum assensu et benedictione cætera pro viribus exsecuti sumus Prædicta metra quare vitiosa sint, ratio in promptu est. Cantus enim psalmorum quarti toni, impediente solo metro, nullis antiphonis potest aptari quæ terminentur B quadrato ; metrum vero septimi toni in ea littera pausat, in qua tonus ille nullum principium sumit ; quod nulli tono licet. In illis enim litteris debet pausare quilibet tonus, in quibus habet frequentius incipere.

FIN DES TRAITÉS.

Digitized by Google

PRÉFACE DE MABILLON

PLACÉE EN TÊTE DE SON TOME TROISIÈME DES ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT BERNARD.

Mérite des sermons de saint Bernard.

I. Les sermons ou homélies des Pères de l'église sont, pour l'ordinaire, moins bien travaillés et moins soignés que les autres monuments de leur génie. Saint Bernard se distingue entre tous dans ses sermons, par la vivacité du style, la variété des développements, la sublimité des pensées et par l'onction des sentiments, qui ne sont pas moindres dans ces sortes de compositions que dans le reste de ses ouvrages. En cherchant la cause de cette supériorité, je la trouve non-seulement dans la pénétration de son esprit et dans l'ardeur et la vivacité de ses sentiments, qui le rendaient éminemment apte à exposer les choses et à émouvoir son auditoire, mais encore dans la différence même des personnes pour qui il parlait. En effet, les anciens Pères de l'église, n'ayant pour but que d'instruire les peuples, des mystères de la foi et des règles de la vie chrétienne, affectaient un style moins élevé, dans l'intérêt même de leurs auditeurs. Saint Bernard, au contraire, n'avait le plus ordinairement pour auditeurs, que des hommes la plupart très-versés dans les choses spirituelles et dans les saintes Écritures, et qui même avaient tenu dans le monde un rang distingué, autant par leur naissance que par leur savoir; aussi se crut-il obligé de soigner ses discours en raison de leur science et de leur distinction (v. livre III *de la vie de saint Bernard*, chap. III. n. 1). Voilà, ce me semble, la raison qui fait préférer aux sermons et aux homélies des Pères de l'Église et des autres auteurs pieux et instruits, non-seulement les sermons de saint Bernard sur le *Cantique des cantiques*, que notre Saint a composés avec un soin tout particulier, mais encore tous ses autres sermons, que nous publions dans ce tome de ces œuvres, tant ceux qu'il a écrits pour les grandes fêtes de l'année chrétienne et pour certains jours solennels, que ceux qu'il a faits sur divers sujets.

es sermons de saint Bernard nt préférés aux sermons des tres Pères e l'Église.

II. Ce jugement sur les sermons de saint Bernard n'est pas le mien seulement, il est aussi celui d'hommes qui se sont fait un nom dans la littérature et qui se sont exprimés de même sur ce sujet, dans leurs écrits ou dans leurs discours; j'en citerai deux des plus distingués, dont le nom ne fait pas moins autorité pour la doctrine que pour le savoir. C'est d'abord Juste Lipse qui, dans sa lettre quarante-neuvième à Albert le Mire, dit, en parlant des orateurs sacrés : « Parmi les latins, saint Bernard me ravit et m'émeut par sa véhémence et sa chaleur; m'éclaire et m'impressionne par la vivacité des pensées qu'il allie souvent avec bonheur. » Ainsi s'exprimait cet homme d'un profond savoir. Après avoir cherché dans les Pères de l'Église un modèle qu'il pût proposer à l'imitation d'un orateur sacré, il ne crut pas qu'il fût possible d'en trouver un meilleur que saint Bernard, à qui il donnait la préférence sur tous les Pères latins. Peut-être s'étonnerait-on de me voir placer saint Bernard au-dessus même des Pères grecs, qui ont, comme on le sait, excellé dans l'art de la parole; aussi ne le ferais-je point, si je n'avais pour moi le sentiment d'un homme aussi éminent que Henri de Valois, que son digne frère Adrien nous fait connaître en ces termes dans l'histoire de sa vie. « Trois ou quatre ans avant sa mort, toutes les fois que la maladie le forçait de demeurer chez lui un jour de fête, il se faisait lire, par son lecteur, les sermons de saint Bernard, abbé de Clairvaux; il les écoutait avec une grande attention: on aurait dit que ses oreilles étaient avides de les entendre. Il pensait et disait souvent à ses amis qu'on devait consacrer les dimanches et les fêtes à célébrer les louanges de Dieu, non au culte des lettres, et que pour les sermons de saint Bernard étaient bien plus propres que les sermons et les homélies des autres Pères grecs et latins à exciter et à rallumer la piété dans les âmes. » Je cite ce témoignage, d'autant plus volontiers que l'autorité d'un si grand homme me paraît du plus grand poids dans l'estime qu'on doit faire des sermons de saint Bernard, et parce que mon cœur est heureux de rappeler ici le souvenir d'un homme, qui m'a autrefois honoré de son amitié et de sa familiarité.

III. Au témoignage de ces deux auteurs nos contemporains, qui peuvent tenir lieu de tous les autres, il me serait facile d'ajouter celui d'auteurs plus

Digitized by Google

anciens, qui ont parlé de saint Bernard, comme d'un orateur vraiment apostolique. Au premier rang je citerai Erasme, qui était bien plus enclin à la critique qu'à la louange. Or voici comment il s'exprime sur saint Bernard dans son livre second de l'*Art oratoire* : « Saint Bernard est un orateur qui doit beaucoup plus encore à la nature qu'à l'art; il est plein de vivacité et d'agrément, sait parler au cœur et l'émouvoir. » Mais je crains, en voulant prouver ce qui n'est pas le moins du monde contesté, de n'avoir plus ensuite ni le temps ni la faculté de parler de choses beaucoup plus utiles. J'arrive donc de suite aux différentes questions, auxquelles je me propose de répondre. Premièrement pourquoi saint Bernard a-t-il adressé la parole à ses frères plus souvent que les institutions de son ordre ne l'exigeaient? En second lieu, en quel temps, c'est-à-dire a quels jours et à quelles heures prêchait-il? Troisièmement en quelle langue? Quatrièmement enfin, quels sont les principes de la vie chrétienne et religieuse qu'il se plaisait surtout à inculquer à ses religieux? Sur tous ces points, je me propose d'entrer dans quelques détails, pour bien faire connaître le fond de la doctrine de notre saint Docteur, et pour apprendre à discerner les sermons qui sont certainement de lui, de ceux qui lui sont faussement attribués.

Quels jours saint Bernard prêchait.

IV. Suivant le soixante-septième chapitre des *Us de Cîteaux*, on ne prêchait dans le chapitre que les jours de Noël, de l'Epiphanie, des Rameaux, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, à toutes les fêtes de la sainte Vierge, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul et de saint Benoît, le jour de la Toussaint et le premier dimanche de l'Avent. Il n'est fait nulle part, que je sache, mention de sermons pour les fêtes ordinaires, ni pour les simples féries. Mais saint Bernard prêchait très-souvent, même ces jours-là. Voilà pourquoi, dans son premier sermon pour la septuagésime, n. 2, il dit à ses frères : « Je vous parle souvent, quoique ce ne soit point la coutume de notre ordre. »

V. Je trouve deux raisons pour lesquelles cet homme, qui fut un si parfait religieux et qui se montra si zélé observateur de la discipline et de la règle, agit comme il le fit : la première, c'est que les abbés de son ordre lui en avaient fait une obligation en compensation spirituelle du travail corporel que sa faible constitution ne lui permettait pas de faire. Voici en quels termes il donne lui-même cette raison de sa conduite, vers la fin de son dixième sermon sur le psaume quatre-vingt-dixième : « Si je vous parle plus souvent que la coutume de notre ordre ne le veut, ce n'est point présomption de ma part, mais c'est la volonté de nos vénérables frères et coabbés, qui m'en font un devoir, bien qu'ils ne se le permettent point indistinctement à eux-mêmes. Quant à moi, je ne vous parlerais point non plus, si je pouvais partager vos travaux corporels. Peut-être cela vaudrait-il mieux pour vous; il est certain que ma conscience en serait plus satisfaite. Mais, puisque mes péchés, les nombreuses infirmités de ce corps qui me pèse comme vous ne l'ignorez pas, et la nécessité des temps ne permettent point qu'il en soit autrement, puissé-je, après avoir enseigné sans avoir rien fait moi-même, obtenir la grâce d'être ne fut-ce que le dernier dans le royaume de Dieu! » Voilà donc la cause et l'occasion qui lui firent entreprendre, pendant les féries du Carême, l'explication du psaume quatre-vingt-dixième, qu'il poursuivit dans une suite de sermons aussi régulièrement que le lui permettaient la foule des affaires dont il était chargé et le soin de recevoir les étrangers qui se présentaient au monastère. Ces deux choses l'empêchaient bien souvent de se livrer à la prédication, autant que le voulaient ses coabbés et que son zèle pour les progrès spirituels de ses frères le lui faisait désirer, car ce zèle est la seconde cause qui le fit aller contre les us de son ordre. Aussi, dans son cinquième sermon pour le Carême, n. 1, dit-il à ses frères : « La charité dont je suis animé pour vous, me presse de vous adresser la parole, et je céderais plus souvent à ses inspirations pressantes, si je n'en étais empêché par une foule d'occupations. » Dans son huitième sermon sur le psaume quatre-vingt-dixième, vers le commencement, il dit encore : « Je vous parlerais moins longuement mes frères, si je pouvais vous parler plus souvent; d'ailleurs je ne pense pas que personne de vous s'étonne, si, empêché comme nous le sommes, par la malice du jour qui nous absorbe tout entier, et forcé de garder pendant plusieurs jours un silence qui nous pesait, parce qu'il nous privait du bonheur de vous encourager et de vous consoler, nous paraissons vous parler d'autant plus longtemps que nous vous parlons plus rarement et que nous avons plus à cœur de réparer le temps perdu. » Ce qu'il entend par la malice du jour, c'est la multitude des affaires et l'affluence des étrangers dont il se plaint encore plusieurs fois dans ses sermons sur le Cantique des cantiques, ainsi que nous le verrons dans la préface du tome suivant. Pourtant, quelque empêché que fût saint Bernard de multiplier ses instructions, elles étaient encore assez fréquentes pour qu'il craignît de fatiguer ses auditeurs et de leur inspirer du dégoût pour les choses spirituelles : « Je ne crains qu'une chose, disait-il dans son deuxième sermon sur saint Pierre et saint Paul, n. 1, c'est que, à force d'entendre la parole du salut, vous ne finissiez par

Digitized by Google

moins la goûter; car, ajoute-t-il, dans son trente-cinquième sermon sur le Cantique des cantiques : « Si la nourriture du corps, quand on la prend sans appétit et lorsqu'on est rassasié, non-seulement ne sert à rien, mais même fait beaucoup de mal, à plus forte raison le pain de l'âme, quand on le prend avec dégoût, est-il plutôt un tourment pour la conscience qu'un aliment de science. »

VI. Pour ce qui est du temps où notre saint Docteur entretenait ses frères de choses spirituelles, il nous le fait connaître lui-même en plusieurs endroits. Quand il n'en était pas empêché par des occupations indispensables, il prêchait presque tous les jours, comme on le voit par ses nombreux sermons, *selon le temps*, et *sur les saints*, et *sur divers sujets* ainsi que ceux si remarquables qu'il fit sur le *Cantique des cantiques*, sans parler de beaucoup d'autres petites allocutions et de nombreuses pensées qui étaient comme le canevas de ses grands discours; car, lorsqu'il lui venait à l'esprit quelque pensée spirituelle qu'il n'avait pas le loisir de développer dans un sermon complet, il la confiait à la cire de ses tablettes, pour la développer plus tard lorsqu'il en aurait le temps et la possibilité. C'est ce que nous apprend Ernald dans le livre II de sa Vie, n. 51, quand il nous dit que : « Cet homme de Dieu dictait souvent et quelquefois écrivait lui-même sur des tablettes de cire les pensées que le ciel lui inspirait, afin de ne point les laisser périr par l'oubli. »

A quelle heure il prêchait.

VII. Il prêchait souvent le matin après prime avant le travail des mains ou avant la messe et quelquefois aussi le soir. En effet, il s'exprime en ces termes vers la fin de son sermon dixième sur le psaume XC : « J'ai peur d'être pris en défaut ; car je sais que ce grand Abbé, qui est notre abbé commun aux uns et aux autres, a assigné cette heure, non à la prédication, mais au travail des mains. » Il parle de l'heure de la messe qui le presse dans son premier sermon sur la fête de saint Michel: « Mais l'heure presse, il faut aller à la messe. » Et dans son premier sermon sur la fête de tous les Saints, n. 3, il y fait allusion en ces termes : « Mais l'heure est arrivée pour nous de nous nourrir de ses œuvres et de ses paroles et d'aller recevoir ensuite, avec sa grâce, le sacrement inviolable du corps du Sauveur sur la table sainte de l'autel. » Ailleurs, vers la fin de son deuxième sermon, il dit encore: « Mais il est temps de terminer cet entretien, car l'heure de la célébration des messes nous appelle. » Quant aux sermons du soir, nous voyons qu'il en faisait quelquefois, par son premier sermon sur Malachie, n. 3 « Déjà le jour baisse, dit-il, et j'ai parlé un peu plus longuement que je ne me l'étais proposé. » Il le dit encore d'une manière non moins explicite dans son sermon trente-huitième, *sur Divers sujets*, n. 3. « Il faut nous séparer, car j'ai entendu la cloche nous donner le signal de la prière du soir. » On retrouve la preuve de ce que nous avançons dans les sermons sur le *Cantique des cantiques*, comme nous le verrons en son lieu.

Saint Bernard prêchait-il en français ou en latin?

VIII. Nous avons à examiner maintenant si saint Bernard prêchait ses sermons en latin ou français, dans la langue vulgaire. Il n'est pas facile de résoudre cette question. Il n'est pas douteux, en effet, qu'à ses sermons assistaient des frères lais, hommes sans lettres, ignorants du latin et qui ne savaient d'autre langue que celle du pays, que l'on appelait par corruption la langue *Romane*, comme on le voit dans les auteurs du temps et particulièrement dans Nithard, historien de cette époque, dans Gérard, livre de la Vie de l'abbé Adélard et dans le Chronographe de Saint-Tron où nous voyons que la même langue est appelée *Romane*, et par corruption Vallone chez les Teutons. Voilà pourquoi Pierre, clerc du roi de France, Louis le Jeune, dit dans sa lettre à un abbé de Lagny: « On m'a envoyé d'Angleterre un jeune homme de mes parents, pour apprendre la langue Romane, » c'est-à-dire le français vulgaire. Ceux qui parlaient cette langue ne comprenaient point pour cela le latin, surtout au XIe siècle, puisque, dès le IXe ils ne l'entendaient plus, comme on le voit dans un petit livre sur *la Vision de Flotide* ou *Chlotide*, où on reproche à certains prêtres de ce temps-là, « d'ignorer les lettres et de ne point comprendre ce qu'ils lisaient. » Si donc, ces religieux illettrés assistaient aux sermons de saint Bernard, il est très-vraisemblable qu'il les prononçait dans la langue vulgaire, d'autant plus qu'il y a (c'est Mabillon qui parle), chez les Feuillants de Paris des sermons de saint Bernard écrits en français, qu'on peut croire du siècle de saint Bernard, à en juger par le caractère de l'écriture et l'ancienneté de l'idiôme dans lequel ils sont écrits. Ajoutez à cela que saint Bernard lui-même, dans sa lettre dix-septième à Pierre, cardinal diacre, dit que ses disciples ont rédigé *à leur manière* quelques fragments de ses sermons, à mesure qu'ils les ont entendus, » ce qui semble indiquer qu'ils ne les ont pas recueillis tels qu'il les a prononcés, mais qu'ils les ont revêtus d'une autre forme. Il s'exprime à peu près dans les mêmes termes dans la lettre suivante, où il ajoute de plus: « Mais ils les ont (mes sermons) entre les mains. » Il semble qu'on pourrait inférer de là que saint Bernard a prêché en langue vulgaire, pour se mettre à la portée des frères lais et que ses disciples ont recueilli et plus tard mis ses sermons en latin.

IX. Il ne paraît point douteux que les frères lais aient été tout à fait illettrés et aient ignoré com-

Digitized by Google

plétement le latin; on a en effet bien des preuves qu'il en était ainsi. Ces frères étaient admis au chœur, mais n'avaient point reçu la tonsure; ils étaient distincts de ceux qu'on appelle frères convers. Il en est parlé dans la Vie de saint Bernard, livre VII, chapitre XXIII, où on lit: « Cette formule de la science divine, que le Sage ne se glorifie point dans sa sagesse, etc., est admirablement suivie par ceux qui étaient imbus de la science de la céleste philosophie sous notre bienheureux père saint Bernard, à Clairvaux, non-seulement par les lettrés et par ceux qui étaient versés dans la science de la loi sainte, mais encore par les frères lais et illettrés qui étaient en grand nombre. S'ils étaient dépourvus du savoir humain qui aide à s'élever au comble de la perfection, ils avaient du moins la grâce qui les éclairait et le Saint-Esprit qui les vivifiait et les instruisait beaucoup mieux que tout maître humain de tout ce qu'il leur importait de savoir. Un de ces frères lais et illettrés, mais que l'Esprit, etc. » Tel était l'état d'ignorance des frères lais qu'ils ignoraient non-seulement le latin, mais même les lettres de l'alphabet, au dire de Jean l'Ermite, dans son prologue à Pierre de Tusculum sur la vie de saint Bernard. « Un certain religieux, dit-il, véritable et sincère ami du vénérable Abbé, se promenait un jour par hasard dans un hallier voisin de l'abbaye de Clairvaux, avec un frère lai, nommé Humbert; il tenait à la main un livre des miracles du saint Père, qu'il lui racontait dans la langue romane pour leur commune édification. » Or pourquoi lui racontait-il ces miracles en langue romane, c'est-à-dire en langue vulgaire, sinon parce que ce frère lai ne savait pas le latin? Tel était encore cet autre frère lai dont le même Jean l'Ermite parle en ces termes: « Comme il ne connaissait pas même les lettres de l'alphabet, cependant par la grâce de Dieu qui éclairait son intelligence, et par les prières de quelques autres frères, il fit de tels progrès que non-seulement il fut bientôt en état de lire, mais même de chanter assez passablement et convenablement. Plus tard, par la grâce de Dieu et à force de pratique, il arriva à comprendre assez bien la signification des mots, et fit même quelques progrès dans ce genre de connaissances. » Il est de toute évidence qu'il est question là de la langue latine. Ce n'est pas seulement chez les Cisterciens, mais aussi dans tous les autres ordres qu'on recevait de ces sortes de frères lais; ainsi Geoffroy, abbé de Vendôme, livre III, lettre VIII, nous parle d'un de ces frères, et dit: « Comme c'était un frère lai, il ne savait point le latin et ne parlait que la langue de son pays [a]. » D'où je conclus qu'on peut dire en général que la langue latine n'était point en usage dans le peuple, quoique les actes publics fussent quelquefois rédigés en latin. Il est vrai que Pierre le Vénérable, écrivant au pape Célestin (livre IV, lettre XVIII), pour lui accuser réception de la lettre où il lui annonce son élection, lui dit qu'il l'a lue en plein chapitre à ses religieux, tant aux lettrés qu'aux illettrés, que nous appelons frères convers, « à qui je l'ai expliquée, » sans doute en langue vulgaire, ce qui eût été inutile, s'ils avaient tous connu le latin. D'ailleurs saint Bernard lui-même dans sa lettre soixante-septième aux religieux de Flavigny, près Beauvais, nous apprend que de son temps, comme c'est encore de nos jours, chaque province avait son idiome; car il dit que ces religieux ne parlaient pas la même langue que les siens.

X. Il est bien vrai que les choses étaient ainsi alors; mais il n'en est pas moins vrai aussi, du moins c'est notre opinion, que saint Bernard prononça ses sermons en latin, et que c'est dans cette langue que ses disciples les recueillirent. Ce qui le prouve d'abord, c'est ce jeu de mots continuel et ordinaire à saint Bernard, qui repose évidemment sur des mots latins. Ensuite, on peut le conclure encore de la similitude de style qu'on peut remarquer entre ses sermons et ses autres ouvrages ou traités. Ajoutez à cela que les Chartreux, à la même époque que saint Bernard, ayant comme les Cisterciens des frères lais, n'en adressaient pas moins la parole aux frères en latin, dans leurs prédications, comme ils le font encore maintenant. De plus, on doit penser que saint Bernard a prononcé tous ses autres sermons dans la même langue que ceux de son explication du *Cantique des cantiques*, qui ont certainement été écrits dans la langue où ils ont été prononcés, comme on le voit par ce passage du cinquante-quatrième sermon, n. 1: « Ces paroles ont été écrites comme elles sont prononcées, et recueillies comme tous les autres sermons, la plume à la main, afin de retrouver plus facilement ce qui aurait pu échapper à la mémoire. »

XI. Ce passage explique le sens de la phrase de la lettre dix-huitième citée plus haut, où nous voyons que plusieurs religieux du nombre de ceux qui assistaient habituellement aux prédications de saint Bernard, recueillaient à leur manière, c'est-à-dire au courant de la plume et simplement par écrit, non pas en leur faisant subir une sorte de traduction, les sermons du Saint. C'est ce qui faisait dire à Nicolas de Clairvaux, lettre trente-neuvième,

[a] Quoique nous ne parlions point ici des frères convers, cependant on peut aussi leur appliquer ce que nous disons des frères lais, et les mêmes témoignages prouvent qu'ils ne savaient pas non plus le latin. Cette opinion est confirmée par le témoignage d'Herbert, dans son livre I *des Miracles* de Clairvaux, chap. XVI, où, en parlant d'un convers, il dit: « Se trouvant sur le point de mourir, il se mit à parler latin, quoiqu'il n'eût jamais appris cette langue. »

Digitized by Google

« Ce n'est pas assez d'une main pour tenir le stylet;» c'est aussi dans le même sens qu'il faut entendre ces paroles de la lettre trois cent quatrième: « En lisant ma lettre, j'espère que vous reconnaîtrez à mon écriture (à mon stylet), qu'elle est bien de moi. » Il est évident qu'ici le mot *stylet* est pris dans le sens d'écriture, de même que *dicter* est employé bien souvent pour *écrire*. Ainsi nous voyons à la fin de la lettre trois cent dixième: « J'ai voulu, dans l'état où je suis, vous écrire (vous dicter) moi-même cette lettre, afin que vous comprissiez, en voyant les ractères que j'ai tracés de ma propre main, combien je vous aime. » Il n'y a rien de plus clair; il est évident en effet que ce n'est pas au style, mais à l'écriture qu'on reconnaît la main d'un homme. Ajoutez à cela ce que dit Guillaume, livre I de sa Vie de saint Bernard, n. 70: « C'est ce qu'attestent tous ses ouvrages, dit-il, tant ceux qu'il a faits de sa propre main que ceux que d'autres ont écrits, tels qu'ils les ont entendus sortir de sa bouche. » Tous ces témoignages nous portent à croire que les sermons de saint Bernard ont été prononcés dans la forme même où ils sont parvenus jusqu'à nous, et que le manuscrit des Feuillants n'en reproduit qu'une traduction du latin en langue vulgaire. D'ailleurs ce manuscrit que nous regardons comme un autographe, est postérieur à la mort de saint Bernard, comme on le voit par son titre où Bernard est appelé *saint*, ainsi que nous le dirons plus loin. Plus d'une fois, en s'adressant à ses auditeurs, il leur parle comme à des gens versés dans la connaissance des saintes Lettres; ainsi dans son troisième sermon sur saint Pierre et sur saint Paul, n. 6, il dit: « Vous vous rappelez, car je m'adresse à des hommes qui connaissent la Loi, etc. » Dans son quatrième sermon sur la fête de Noel, n. 1, il s'exprime plus clairement encore: « Je parle, dit-il, à des personnes qui connaissent la sainte Ecriture. » Dans un autre sermon sur la fête de Pâques, n. 10, il dit: « Ce sont les paroles de l'Apocalypse; que ceux qui ne les ont pas encore lues les apprennent, et que ceux qui les connaissent déjà les repassent dans leur mémoire. » Au n. 5 du septième sermon sur le psaume quatre-vingt-dixième, il dit: « Je parle de Balaam, rappelez-vous son histoire, vous qui la connaissez déjà. » On peut voir encore quelques mots analogues dans le dixième sermon sur le même psaume. D'après cela, il est évident que les auditeurs de saint Bernard étaient lettrés et connaissaient le latin.

XII. Nous ne saurions être ébranlés dans notre opinion par l'objection tirée des frères lais; il peut se faire qu'il s'adressât à eux en particulier dans un langage plus familier, si toutefois ils n'assistaient pas avec les frères convers au chapitre qui se faisait pour eux, d'après les règles de l'ordre, tous les dimanches, en langue vulgaire. Néanmoins, la lettre vingt-quatrième de Nicolas de Clairvaux, dont nous aurons à parler un peu plus loin, donne lieu sur ce point à certaines difficultés.

XIII. Il est hors de doute que, dans les exhortations que notre Saint adressait soit aux religieux convers, soit aux étrangers et aux hommes du monde, il se servait du langage vulgaire. Pour ce qui est de ses exhortations aux religieux convers, on voit qu'il leur en faisait par ce que l'un d'eux lui répondit à son lit de mort. Saint Bernard l'excitait à l'espérance chrétienne, quand ce religieux répartit qu'il était sans crainte sur la miséricorde de Jésus-Christ; comme le Saint le reprenait de sa sécurité, il lui répondit: « Si ce que vous n'avez cessé de nous dire dans vos prédications est vrai, c'est-à-dire si ce n'est point la noblesse du sang ou les trésors de la terre mais la seule vertu d'obéissance qui nous donne des droits au royaume des Cieux, j'ai retenu avec un soin extrême dans mon cœur, cette pensée comme un abrégé que Dieu même a fait de toutes vos instructions, etc. » Ainsi nous voyons que saint Bernard prêchait aux religieux convers; il le faisait le dimanche dans leur chapitre particulier, selon ce qui est prescrit par les antiques définitions des Cisterciens, distinction XIV, chapitre IX.

XIV. Mais notre saint Docteur ne négligeait pas non plus de prêcher, quand l'occasion de le faire s'en présentait, aux gens du monde et aux étrangers, comme Geoffroy nous l'apprend dans sa Vie de saint Bernard, livre III, chapitre III: « Il eut toujours à cœur d'être utile au peuple de Dieu et jamais il n'eut la pensée de le dominer. Il ne sortait de son monastère, même pour prêcher la parole de Dieu que rarement et encore n'était-ce que pour aller dans des localités voisines; mais toutes les fois que quelque nécessité le contraignait de quitter Clairvaux, il annonçait la parole de Dieu tant en particulier qu'en public et la répandait sur toutes les âmes quelles qu'elles fussent. Cela, il le faisait souvent par l'ordre même du souverain pontife, et aussi sur le moindre désir des autres prélats partout où il arrivait qu'il se rencontrât quelqu'un d'entre eux. » Nous apprenons du même écrivain et dans le même chapitre de sa vie, ce qui lui arriva en Germanie, quand il y alla prêcher la Croisade, sur l'ordre du pape Eugène III. « Le lait et le miel découlaient de sa langue, dit Geoffroy... Aussi par suite de cet heureux don, lors même qu'il parlait aux peuples de la Germanie, il s'en faisait écouter avec un étonnant attachement. Leur piété semblait plus puissamment édifiée par ses discours, que cependant ces gens, parlant une autre langue ne pouvaient com-

Digitized by Google

prendre, qu'elle ne l'eût été par les phrases, quoique intelligibles pour eux, de l'homme le plus habile qui eût discouru après lui pour interpréter ce qu'il venait de dire; et la vertu de ses paroles les remuait fortement. Ce fait étonnant, les coups dont les Germains se frappaient la poitrine et les larmes qu'ils répandaient en abondance l'attestaient avec certitude. » Si les Germains ne pouvaient comprendre ses discours, parce que saint Bernard ne parlait point leur langue, il s'en suit qu'il leur parlait dans sa langue maternelle, celle de son pays. En effet, le moine Philippe rapporte dans le sixième livre des miracles de saint Bernard, n. 16, qu'il prêcha aux Germains en langue romane, c'est-à-dire en langue française. Ekkehard le jeune, dans son livre *Des cas du monastère de Saint-Gall*, dit, en parlant d'un moine illettré du neuvième siècle, que Tutilon s'adressa à ses compagnons « en latin pour ne point être compris de lui, qui ne comprenait point cette langue. » Il en était de même des Anglais, pour ne point parler des autres, pour lesquels Alfred, au neuvième siècle, fit traduire en saxon le *Pastoral* de Grégoire le Grand et l'*Histoire de Bède*. Vers le même temps et pour la même raison, on fit une version des saints Evangiles et de la règle de saint Benoît en langue allemande.

XV. Mais peut-être nous arrêtons-nous sur ces choses beaucoup plus qu'il est nécessaire; nous ne nous en repentons pourtant pas, puisque de tout cela ressort davantage le zèle apostolique de notre Saint. Or, dans ses prédications, au rapport de Geoffroy dont nous avons déjà rapporté le témoignage, « Saint Bernard citait les Ecritures si à propos et avec une telle facilité qu'on aurait cru, non pas qu'il en suivait le texte, mais qu'il le devinait, pour ainsi dire, et qu'il le pliait comme il le voulait en cédant à la seule inspiration de l'Esprit Saint qui les a dictées. »

Principes de saint Bernard dans ses sermons.

XVI. Il n'est pas hors de propos maintenant de considérer quels principes, surtout en ce qui concerne la vie religieuse, il savait faire passer des saintes Lettres dans ses sermons aux moines. Le premier était que, selon l'Apôtre, ils devaient se regarder comme les étrangers en ce monde. Or, nous pouvons citer deux passages de ses sermons à l'appui de ce que nous venons de dire : En effet, dans son premier sermon sur l'Epiphanie, n. 1, il s'exprime ainsi : « Sur ce, je veux que vous ne perdiez point de vue cette vérité, c'est que nous sommes des étrangers éloignés de notre patrie et chassés de notre héritage; or, celui qui n'en est point désolé n'en sera point non plus consolé un jour; et quiconque ne sent point le besoin de cette consolation, n'a plus qu'un malheur à craindre, c'est de ne point obtenir la grâce de Dieu. » Le second passage est tiré du septième sermon sur la Quadragésime. « Heureux, dit-il, ceux qui se montrent voyageurs et étrangers dans ce monde pervers et qui se gardent purs de toutes ses souillure, etc. »

XVII. C'était encore une pensée favorite de saint Bernard que quiconque tend à la vertu, mais particulièrement les moines, doit à l'exemple de l'Apôtre oublier le passé pour ne plus songer qu'à marcher en avant. « Or, dit-il dans son premier sermon sur la Purification de la sainte Vierge, n. 3, le progrès consiste pour nous, comme je me rappelle vous l'avoir répété bien souvent, à ne point croire que nous avons atteint le but; marchons au contraire toujours en avant, efforçons-nous sans cesse de tendre vers quelque chose de mieux, en plaçant continuellement nos imperfections sous les yeux de la miséricorde divine. » C'est la même pensée que nous retrouvons encore dans un autre sermon, le quatrième sur le psaume quatre-vingt-dixième. « C'est une grande vertu et le comble de la sécurité lorsque menant une vie pieuse, on ne cesse point cependant de se représenter devant les yeux tout ce qui nous manque encore plutôt que ce qu'il semble que nous avons déjà, oubliant le passé pour ne songer qu'à marcher en avant. » Evidemment cette pensée qu'il importe beaucoup à notre perfection que nous disions, lorsque nous avons accompli tous les devoirs de la religion et de notre état, « nous sommes maintenant des serviteurs inutiles, » ne diffère point beaucoup de celle de saint Bernard, qui nous dit qu'il faut oublier le chemin qu'on a fait déjà pour ne songer qu'à marcher en avant.

XVIII. Un troisième axiome dans la bouche de saint Bernard était que nous devons craindre constamment de perdre la grâce de Dieu. « En attendant, toute notre béatitude à nous, dit-il dans le cinquième sermon sur la fête de tous les Saints, n. 3, c'est de craindre Dieu. » Et dans le premier sermon après l'octave de l'Epiphanie, n. 5, après avoir dit qu'il y a deux sortes de craintes, il continue : « L'une d'être précipité dans l'enfer et l'autre d'avoir le malheur d'être exclu de la vie éternelle. » Puis il continue : « Il est bon d'en ajouter aux deux autres, une troisième qui est bien connue des gens spirituels. En effet, quiconque a goûté à la nourriture spirituelle craint de s'en voir privé un jour. Car on a besoin d'une forte nourriture quand on a mis la main à de fortes choses... Voilà ce que représente la troisième urne qu'il a séparée des autres par la ponctuation, pour attirer notre attention sur elle, parce qu'elle n'est point à tout le monde, attendu que ce n'est pas à tout le monde que le centuple est promis; elle n'est propre qu'à ceux qui ont tout quitté. » Cette

Digitized by Google

troisième crainte, ajoute-t-il, dans le sermon suivant, « remplit l'âme de toutes sortes d'inquiétudes et d'appréhensions de se voir abandonnée de la grâce, ou de venir à la perdre, car le malheureux qui en est abandonné tombe chaque jour de mal en pire, et d'une faute moins grande dans une plus grande. » Il développe davantage cette pensée dans le cinquante-quatrième sermon sur le *Cantique des cantiques*, à partir du n. 9, où il dit : « J'ai appris en vérité, qu'il n'y a rien d'aussi efficace pour mériter, retenir, ou recouvrer la grâce, que de se tenir sans cesse sous les yeux de Dieu non point dans de hautes et orgueilleuses pensées, mais dans des sentiments de crainte. »

XIX. Il est une quatrième pensée qu'on peut ajouter aux précédentes et qui se représente bien souvent dans les sermons de saint Bernard, c'est que nous devons fuir de toutes nos forces l'ingratitude envers Dieu, et ne cesser de nous efforcer de lui prouver notre reconnaissance, surtout si nous sommes du nombre de ceux que Dieu a tirés du tourbillon du monde. Il la développe surtout, cette pensée, dans son second sermon sur les sept miséricordes pour le sixième dimanche après la Pentecôte, où il s'exprime ainsi, n. 2 : « Il faut donc que l'homme se montre reconnaissant et dévot, s'il désire non-seulement conserver les grâces qu'il a reçues, mais encore les voir augmenter. Mais il n'est personne qui le doive plus que nous, qu'il a tirés de la foule et qu'il a destinés à ne vivre que pour son service, etc. » Il y revient dans son vingt-septième sermon sur des sujets divers, « l'ingratitude, le pire de tous les vices, » qu'il dépeint entre autres en ces termes : « Combien ne voyons-nous et ne pleurons-nous point de religieux, mes Frères, qui croient que tout est sauvé pour eux, pourvu qu'ils conservent encore l'habit et la tonsure! Ils ne font point attention, les malheureux, à quel point ils sont rongés au fond de l'âme par le ver de l'ingratitude, il n'épargne l'écorce de l'arbre, qui est la seule chose qui frappe leurs regards, que pour qu'ils ne rentrent point en eux-mêmes et qu'ils ne rougissent point de leur état, parce que cette honte même serait leur salut. » Plus loin, il ajoute : « Vous voyez que ceux qui ont été guéris de la lèpre du siècle n'en sont pas tous plus avancés pour cela, et que plusieurs, après avoir été purifiés de cette lèpre, qui n'est autre que les péchés qui paraissent au dehors sont rongés intérieurement par l'ulcère de l'ingratitude, mal d'autant plus redoutable qu'il est plus intime. » Je n'en finirais point si je voulais montrer aussi longuement que je le pourrais, que c'était là une des pensées principales de saint Bernard ; ce que j'en ai dit suffira certainement aux pieux lecteurs pour les convaincre et les aider en même temps.

XX. La doctrine de tous ces sermons, non-seulement est remplie de piété, mais encore est pleine, facile et exempte de toute pierre d'achoppement. S'il s'y trouve quelquefois certaines propositions qui puissent arrêter le lecteur, elles seront expliquées en leur lieu. Je ne me propose d'examiner ici qu'un seul point de la doctrine de saint Bernard, c'est son opinion sur l'état des saintes âmes après la mort, opinion qu'il a développée dans le second, le troisième et le quatrième sermons sur la fête de tous les Saints, dans son quatrième sermon pour la Dédicace et dans plusieurs autres encore. D'abord le saint Docteur expose sur ce sujet sa pensée en de tels termes, qu'on voit qu'il ne la donne point en passant seulement et à la légère, mais après mûre réflexion et fervente prière, mais « sans préjudice, dit-il, de toute révélation contraire qui pourrait être faite à un autre, quoique, ajoute-t-il, sur ce sujet, je pense ne point m'éloigner de la vérité de Dieu, » dit-il dans son quatrième sermon sur la Toussaint, n. 1 et 2. Ensuite, après avoir parlé de trois états des âmes qui se trouvent « dans un corps corruptible, ou sans corps, ou dans un corps glorifié, » il développe sa pensée sur le second de ces états dans quatre points particuliers. Dans le premier, il établit que les âmes des saints dépouillées de leur corps sont admises de suite dans le ciel, c'est la pensée qu'il développe dans ce même quatrième sermon pour la Toussaint, n. 1, où il dit « qu'elle sont reçues dans la société des anges, » comme il l'a écrit formellement de Malachie, dans son second sermon sur ce saint, n. 5. En second lieu il professe que dans le ciel ces saintes âmes « sont au sein de la lumière » comme il le dit dans le même sermon de la Toussaint n. 1. En troisième lieu, elles voient l'humanité du Christ, même sermon, n. 2, mais ne voient point sa divinité, qu'il ne leur sera donné de voir, qu'après la résurrection générale. « Mais en attendant, dit-il, elles sont sous l'autel, ces âmes saintes, c'est-à-dire sous l'humanité de Jésus-Christ, que les anges eux-mêmes seraient heureux de contempler. » Quatrièmement enfin, « Elles goûtent la joie dans leur esprit, une grande allégresse remplit leur cœur mais elle n'est point encore complète, » dit-il dans le second sermon pour la Toussaint, n. 3 et 4. Leur bonheur n'est donc point « sans ombre » continue-t-il, sermon troisième pour la Toussaint, n. 2, car elles sont encore tourmentées du désir de reprendre leur corps. « Mais si elles sont remplies par ce désir naturel, elles ne sauraient tendre vers Dieu par un libre élan d'affection ; elles sont contraintes et elles ont comme des rides au front parce qu'elles sont encore penchées vers la terre par le désir qu'elles nourrissent au dedans

Opinion de saint Bernard sur un certain état mitoyen des âmes.

Digitized by Google

d'elles-mêmes. » Saint Bernard exprime la même pensée dans son traité de *l'Amour de Dieu*, n. 32. Telle est donc sur ce point la doctrine de notre saint Docteur, encore ne la donne-t-il que comme une pure opinion, ainsi qu'on le voit dans le livre V *de la Considération* chapitre IV, n. 9, où il considère les âmes saintes dans le sein d'Abraham, sous l'autel, quoi qu'il faille entendre par ce lieu mystérieux, attendant patiemment dans leur premier vêtement de gloire d'être revêtus du second. »

XXI. Quoique telle fût l'opinion de saint Bernard sur l'état des âmes saintes, il ne laisse point, en plusieurs endroits, de leur attribuer la vision de Dieu ; ainsi, en parlant de Malachie, il nous le montre « partageant le bonheur et la gloire des anges,» dans son second sermon sur ce saint, n. 5, et il nous dit que plusieurs saints ont mérité d'être introduits dans le Saint des saints « où ils contemplent la face de celui qui y est assis, c'est-à-dire la gloire du Dieu immuable, » comme il s'exprime dans un de ses sermons sur le *Cantique des cantiques*. Ajoutez à ces manières de parler ce qu'il dit encore à propos des martyrs, qu'il nous représente « plongés dans la mer immense de l'éternelle lumière et de la lumineuse éternité, » comme il s'exprime à la fin de son traité sur l'amour de Dieu. Il est plus clair encore dans son second sermon sur saint Victor, n. 4. « Il est enfin entré dans ces Cieux qu'il avait eu le bonheur de contempler ouverts au-dessus de sa tête, il voit maintenant à découvert la gloire même de Dieu, il s'y trouve plongé comme dans un océan, mais il n'a pas pour cela cessé d'entendre les cris des pauvres. O heureuse vision que celle qui transforme ceux qui contemplent la gloire du Seigneur, en quelque chose de semblable à cette gloire et les fait avancer de clarté en clarté comme s'ils étaient illuminés par l'Esprit même du Seigneur! » Comment concilier ces paroles de saint Bernard avec ce qu'il dit ailleurs, quand il assure en propres termes, dans son quatrième sermon sur la Toussaint, n. 2, où il traite ce sujet *ex professo*, que le Fils, après la résurrection, doit prodiguer à ses élus « des délices inconnues d'eux jusqu'alors, les délices de le contempler face à face? » Est-il revenu sur cette opinion et l'a-t-il rétractée dans la suite? c'est ce qu'on ne saurait dire, puisqu'on ignore la date précise de ces paroles contradictoires.

XXII. Ici, nous revient en mémoire un certain livre de Thomas l'Anglais, sur l'état mitoyen des âmes, intitulé *Demensus*, où cet auteur émet la pensée que saint Bernard est le premier Père de l'Eglise qui ait placé dans le ciel les âmes des saints que la mort a séparées de leur corps, tandis que tous les autres Pères ne les y placent qu'après le jugement dernier ; et qu'il leur a refusé, avant la résurrection, la vision de Dieu, lorsque ceux-ci la leur ont accordée auparavant. Sur le premier point, il est évident que Thomas se trompe grossièrement, et nous nous contenterons d'en donner pour preuve le sentiment de saint Cyprien, d'Alcuin et de Florus, diacre de l'église de Lyon, tous trois, bien antérieurs au siècle de saint Bernard. En effet, saint Cyprien, dans son *Exhortation au martyre*, chap. XII, s'exprime en ces termes: « Quelle gloire et quelle sécurité... de fermer en un instant les yeux qui nous servent à comtempler le monde et les hommes, pour les ouvrir aussitôt à la vue de Dieu et de Jésus-Christ! d'être enlevé tout à coup à la terre pour entrer soudain dans les cieux! » Il dit encore d'une manière plus laconique, dans son livre sur la *Louange du martyre*: « Les martyrs goûtent la joie des Cieux. » Or, ce ne sont pas seulement les martyrs, mais les patriarches, les prophètes et les apôtres qu'il place au ciel, dans le premier de ses deux traités. Alcuin, de son côté, dans sa lettre quatre-vingt-unième, nous apprend que sur le point dons il s'agit ici, il régnait sinon ouvertement du moins en secret quelque doute dans l'esprit de plusieurs, qui craignaient d'exprimer leur sentiment, comme s'il eût été erroné, attendu qu'il était opposé à l'opinion générale. Voici ses propres expressions : Il y en avait plusieurs qui doutaient sourdement si les âmes des saints apôtres, des martyrs et des autres saints, sont reçues dans le ciel avant le jugement dernier. » Il se prononce, il est vrai, contre l'affirmative qu'il regarde comme une erreur importée d'Espagne parmi nous. Quant au sentiment de Florus, il est plus explicite encore. Il l'expose en ces termes dans son explication de la Messe à ces paroles du canon : *Memento, Domine, famulorum*, etc. « Il est plus clair que le jour, que les âmes des saints, à peine délivrées des entraves de la chair, sont reçues dans les Cieux. » Il ne se peut rien voir de plus concluant que ces témoignages contre la proposition de Thomas l'Anglais et en faveur du sentiment de saint Bernard ou plutôt de l'Eglise même.

XXIII. Quant au second point, c'est-à-dire, la vision de Dieu, je ne sais pas bien si les anciens qui n'admettent les âmes des saints dans le Ciel qu'après le jugement dernier, et les y placent dans une une sorte de retraite éloignée, leur accordent la vision de Dieu avant cette époque. Mais, pour ne point nous égarer dans des digressions superflues, disons que saint Bernard leur attribue aussitôt après la mort, la claire vue de l'humanité de Jésus-Christ, et en cela, il ne s'écarte point de l'opinion de Jean XXII et de ses partisans. Bien plus il ne semble pas non plus être d'un avis différent de ceux qui accordent aux bienheureux une certaine vue, mais imparfaite de Dieu jusqu'après la résurrection générale.

Digitized by Google

En effet, la raison sur laquelle saint Bernard appuie son sentiment est précisément la même qui fait que les auteurs, dont nous venons de parler, n'accordent point une vision parfaite de Dieu aux âmes des saints ; car ils se fondent comme lui, sur le violent désir dont elles sont animées de se réunir à leur corps. Ils pensaient donc que la contemplation parfaite de Dieu est telle qu'elle a la force et la vertu d'absorber tout autre sentiment et de les éteindre entièrement, ce qui ne peut évidemment arriver aux saints eux-mêmes qu'après leur résurrection. On peut lire, sur ce sujet, saint Augustin, sermon CCLXXX, n. 5, et sermon CCCXVIII, n. 5 et 6. Les expressions dont saint Bernard se sert dans son sermon dix-neuvième *sur divers sujets*, pour expliquer les prérogatives des saints, sont dignes de remarque. Les voici : « C'est pour la troisième fois qu'ils puisent avec joie des eaux pures aux fontaines du Sauveur, et CONTEMPLENT A L'ŒIL NU, SI JE PUIS AINSI PARLER, L'ESSENCE DE DIEU MÊME, sans être trompés par aucune image de fantômes corporels. » Si c'est en parlant de l'état présent des âmes, comme tout porte à le croire, qu'il s'exprime ainsi, il paraît hors de doute qu'en cet endroit, il accorde aux saints, avant la résurrection générale, la vision intuitive de l'essence divine.

Censure des sermons contenus dans ce tome (celui de Mabillon).

XXIV. Mais passons outre, et venons en maintenant au dernier chapitre de cette préface, c'est-à-dire à la détermination des sermons authentiques de saint Bernard. Il n'y a pas lieu à une bien longue dissertation sur ce point, puisque on est généralement d'accord sur la plupart de ces sermons. Horstius avait reçu comme authentique un des sermons *du temps* que nous avons rejeté parmi les apocryphes, c'est *le second sermon pour le jeudi saint*, sur ces paroles, *sedisti ad mensam divitis*. Il ne rappelle en rien l'esprit de saint Bernard et ne se trouve cité dans aucun des plus anciens manuscrits que nous avons pu voir, il n'est même pas non plus dans l'ancienne édition de Lyon de l'année 1514.

XXV. Ce sermon était suivi d'*une méditation sur la vie et la Passion du Seigneur*, commençant par ces mots : *Jesum nazarenum*, etc., qui manque aussi dans les anciens manuscrits et dans l'ancienne édition de Lyon. Trithemius et Bellarmin l'attribuent avec plus de raison à saint Anselme sous le titre d'*Aiguillon de l'amour*.

XXVI. « Un sermon sur le combat de David avec Golia (*sic*), » pour le quatrième dimanche après la Pentecôte, se trouve placé à la suite des sermons de Nicolas de Clairvaux, dans le manuscrit dont s'est servi le religieux Bertrand Tissier, auteur de la *Bibliothèque* de Cîteaux. Ce sermon se lisant dans un grand nombre de manuscrits très-estimés, tels que ceux de Clairvaux, d'Anchin, de Paris et des Blancs-Manteaux, et se trouvant cité dans les fleurs de saint Bernard, qui ont été compilées avant le commencement du XVe siècle, nous avons cru devoir le laisser sous le nom de saint Bernard.

XXVII. Puisque nous avons été amenés à parler ici de Nicolas de Cîteaux, il nous semble à propos de rappeler qu'après avoir fait profession à Montier-Ramey il passa à Clairvaux où il devint secrétaire de saint Bernard qu'il quitta plus tard. Il dédia « au comte Palatin de Trèves, Henri, » dix neuf sermons dont il était l'auteur et qui furent publiés dans le tome troisième de la *Bibliothèque de Cîteaux* avec une préface de Nicolas même au comte Henri, dans laquelle on lit ces mots : « Au reste j'envoie à votre glorieuse personne dix-neuf sermons de la fête de saint Jean-Baptiste à celle de saint Jean-l'Evangéliste, et d'autres sermons, ainsi que quelques versets des psaumes écrits selon ma manière et commentés à mon sens, excepté dans un petit nombre d'endroits où j'ai suivi le sens d'un autre, » c'est-à-dire de saint Bernard son maître, dont il a imité le style presque à s'y méprendre. Voilà en effet en quels termes il s'exprime, en parlant de lui dans son sermon pour le jour de Noël : « J'empruntai le sens tout entier de cette proposition à cette arche d'alliance, dont les desseins sont comme les desseins mêmes de Dieu. Tel est cet homme que sa religion et son jugement, sa sagesse et son éloquence, sa vie et sa réputation sont justement connus de tous les pays latins. » C'est là certainement un bien bel éloge de saint Bernard. Si Nicolas en parle si froidement dans la préface dont il est fait mention plus haut, c'est uniquement parce qu'il l'écrivit et l'adressa au comte de Trèves après sa fuite d'auprès de notre Saint. Au reste ces dix-neuf sermons sont suivis, dans le même manuscrit, de quatre autres sermons que Nicolas indique clairement dans sa préface; le premier « sur ces paroles de la Sagesse, JUSTUM DEDUXIT DOMINUS ; » le second « sur les cinq pierres de David contre Golia (*sic*) ; » le troisième « sur la chair, la peau et les os ; « et le quatrième « sur la triple gloire à propos de ces paroles de l'Apôtre, QUI GLORIATUR IN DOMINO GLORIETUR. » Or, on attribue ces quatres sermons à saint Bernard; le second, comme je viens de le dire, celui du quatrième dimanche après la Pentecôte et les trois autres se trouvant placés parmi les sermons sur des *sujets divers* se trouvent non-seulement dans la première édition de Lyon, mais encore dans tous ou presque tous les manuscrits ; il nous a semblé que nous ne devions pas les omettre parmi les sermons de saint Bernard, d'autant plus qu'il n'est pas impropable que Nicolas son secrétaire se les soit attribués, car il s'en faut bien que ce religieux ait eu l'esprit de son état, comme

Digitized by Google

nous l'avons déjà fait remarquer dans nos notes à la deux cent quatre-vingt-dix-huitième lettre de saint Bernard.

XXVIII. Parmi les sermons sur les saints, le second sur la conversion de saint Paul, manque dans plusieurs manuscrits et même dans celui des Feuillants; mais on le trouve dans celui du Vatican portant le n. 663, et je ne doute pas qu'il soit de saint Bernard. Le sermon sur la fête de sainte Madeleine, « qui est un des dix-neuf de Nicolas, se trouve reporté au sixième tome, du cinquième où il se lisait autrefois et où on voit encore, avec quelques autres sermons de Nicolas, « un cinquième sermon sur l'Assomption et un panégyrique de la sainte Vierge » qui avaient figuré jusqu'à présent parmi ceux de saint Bernard. Or, c'est à dessein que nous avons omis plusieurs sermons attribués à notre saint Docteur qu'on trouve dans la nouvelle édition de ses œuvres faite à Cologne, dans le *supplément des Pères* de Homey, et dans plusieurs manuscrits; car ils n'ont absolument rien qui rappelle le style et le génie de saint Bernard. Il ne nous ont même point paru dignes de figurer dans ses œuvres apocryphes.

XXIX. Parmi les sermons divers, ceux qui, dans quelques manuscrits, ont pour titre, « Recueils de discours de saint Bernard, » sont attribués en partie à Guerri, abbé d'Isigny, et en partie à Nicolas de Clairvaux. Nicolas serait l'auteur de trois de ces discours, c'est-à-dire, « du premier, du septième et du vingt et unième. » Guerri en aurait fait six, les huitième, vingt-huitième, soixante et onzième, soixante-seizième et soixante-dix-neuvième. Mais comme ces sermons, au rapport de Horstius, manquent dans les collections de ceux de l'abbé Guerri et se trouvent dans la plupart des exemplaires de saint Bernard, il nous a paru que nous devions les conserver parmi les *sermons divers*, d'autant plus que tous ces ruisseaux semblent couler de la source même de saint Bernard, comme on le voit à la fin du manuscrit du collège de Navarre à Paris, où se trouvent tous les sermons du temps et des saints de l'abbé de Clairvaux avec cette note à la fin. « Suivent le sermon de la conversion aux clercs, divisé en trente et un paragraphes, et QUELQUES RECUEILS ABRÉGÉS de différents sermons que le Saint a prêchés en divers lieux et à différentes époques; ces recueils ont été faits en abrégé fort utilement par ceux qui vivaient jour et nuit à ses côtés. Ensuite vient un traité que dom Geoffroy son secrétaire a composé sur ces paroles: « SIMON PIERRE DIT A JÉSUS. » et qu'il a envoyé à Don Henri cardinal évêque; puis enfin des lettres de saint Bernard à diverses personnes. Tous ces écrits, bien que tracés d'une autre main que la sienne, n'en sont pas moins comme autant de petits ruisseaux coulant de sa source. Ces recueils comprenent les sermons *sur divers sujets* et ne sont bien souvent que des espèces de canevas de sermons plutôt que de véritables sermons.

XXX. Des cinq paraboles attribuées à saint Bernard et qu'on trouve placées à la suite de ses sermons *sur divers sujets*, la première est en effet de lui, mais la seconde et la troisième ne semblent qu'une imitation de la première; quant aux deux dernières, elles ont été constamment placées dans tous les manuscrits parmi les œuvres apocryphes. « Le chant bachique à Rainaud » paraît tout à fait indigne de saint Bernard. Il en est de même de quelques vers sur le nom de Jésus et d'autres morceaux qu'on ne saurait lui attribuer, pour les raisons que j'en ai données à la fin du tome cinquième, où ils se trouvent rélégués maintenant.

XXXI. Tout ce que nous avons dit des sermons de notre saint Père se trouve confirmé par *les livres des fleurs* de saint Bernard qu'un moine de Tournai, nommé Guilllaume, a composé, il y a environ cinq siècles, et qu'il a appelés *son Bernardin*, comme nous l'avons vu dans la préface du premier tome, et par un manuscrit français que Nicolas Faber, précepteur de Louis le Jeune, a donné aux Feuillants, couvent de saint Bernard à Paris. En effet, dans le *Bernardin* il est fait mention de presque tous les sermons *du temps* et *des Saints*, ainsi que de plusieurs de ceux *sur divers sujets* et de quelques petits discours que nous indiquerons en son lieu. Il n'est question dans ce *Bernardin* que d'un seul sermon pour le jeudi saint, d'un seul sur la passion de Notre-Seigneur pour le mercredi saint, ce sont ceux dont l'authenticité est certaine; il en en est deux autres que nous avons rejetés parce qu'ils n'étaient point authentiques. On trouve aussi dans ce *Bernardin* deux passages extraits « du premier sermon » sur la conversion de saint Paul, indication qui marque qu'il y en avait un premier sur le même sujet, quoiqu'il n'en soit cité aucun passage dans le *Bernardin*.

XXXII. Cependant, on ne trouve aucun sermon sur la conversion de saint Paul dans le manuscrit des Feuillants, c'est le premier des deux que saint Bernard avait faits. Tous les sermons renfermés dans ce manuscrit sont au nombre de quarante que nous allons citer ici à cause de l'antiquité et de l'importance de ce manuscrit qui remonte au siècle de saint Bernard. Il y en a donc six sur l'Avent, et un pareil nombre sur la fête de Noël; cinq sur la Nativité, un pour la fête de saint Etienne, de saint Jean et des saints Innocents; trois sur l'Epiphanie, et un sur l'octave de cette même fête; deux pour

Digitized by Google

le dimanche après l'octave de l'Epiphanie; un pour la conversion de saint Paul ; trois pour la Purification de la sainte Vierge ; deux pour la Septuagésime ; six pour la Quadragésime, les quatre premiers sont dans le même ordre que dans les éditions de saint Bernard, et le cinquième « sur le pélerin, le mort et le crucifié, » est suivi d'un sermon pour le jour de saint Benoît après lequel vient le dixième sermon pour la quadragésime « sur la triple oraison. » Dans les éditions, ce sermon est le cinquième, le sixième des éditions « sur l'Oraison Dominicale, » ne se trouve point dans le manuscrit des Feuillants. Après cela vient un sermon appelé *commun*, c'est le trente cinquième de ceux *sur divers sujets* aux abbés, puis un autre sermon *commun* qui n'est autre que la préface de l'explication du psaume quatre-vingt-dixème, et enfin trois pour l'Annonciation.

XXXIII. Nicolas de Clairvaux envoya tous ces sermons et plusieurs autres encore du tome troisième, en deux volumes, à Pierre de Celles, comme on le voit par sa lettre vingt-quatrième. «J'avais, dit-il, renoncé à écrire, moi qui ne dois vivre que dans la retraite et l'obscurité, mais pressentant et sentant votre désir pour les discours d'un homme dont la parole vous a enflammé, dont l'éloquence et la sagesse, la vie et la réputation se sont répandues dans tous les pays Latins, j'ai repris mes tablettes et j'ai copié ce que j'avais de lui. » Ce même Nicolas s'exprime encore de la même manière dans son sermon pour la fête de Noël.

XXXIV. Les paroles suivantes de la lettre que nous venons de citer me semblent encore digne de remarque. « Mais vous me répondez : vous avez pu faire tout cela sans troubler le silence ou plutôt vous n'avez pu le faire que dans le silence. Je suis surpris que vous pensiez ce que vous dites. En effet, qui est plus au milieu du bruit que l'homme qui s'adonne à la composition? Quel tumulte dans son esprit quand il cherche la vérité du sens et la variété de l'expression, quand il se demande ce qui convient le mieux à la conséquence qu'il se propose de tirer, enfin quand il hésite sur ce qu'il doit dire, sur le moment, le lieu et la manière de le dire. Est-ce là ce que vous regardez comme un repos et un temps de silence, surtout pour un homme inhabile, qui manque presque d'idées et qui ne sait point revêtir celles qu'il a d'un style facile et orné? » On voit par là bien clairement que Nicolas s'est donné beaucoup de mal non-seulement pour traiter avec ordre, mais encore pour composer et écrire les sermons qu'il envoie. Mais quels étaient ces sermons? Ceux mêmes de saint Bernard comme il le dit plus loin. « Toutefois je me suis forcé moi-même et je vous envoie deux volumes de sermons de l'homme de Dieu; l'un des deux est de moi et commence par ces mots : SAINT PAUL EST ORDINAIREMENT AUSSI PLEIN DE SENS QUE SOBRE DE PAROLES. Il y en a encore un autre de fait, limé et corrigé; mais il faut trouver quelqu'un qui puisse le copier avec soin et intelligence; car il est rempli de sens. » Si je comprends bien, Nicolas veut faire entendre par là qu'il a fait un de ces deux volumes de sermons, c'est-à-dire qu'il les a mis lui-même en latin, et que ce volume commençait par ces mots : « SAINT PAUL EST ORDINAIREMENT, etc. » Or c'est précisément le début du sermon XIX *sur divers sujets*. Mais s'il en est ainsi, nous nous retrouvons de nouveau en présence des arguments que nous avons essayé plus haut de réduire à néant, et qui tendent à prouver que saint Bernard ne prêchait pas en latin mais en français, et que ce sont ses disciples qui ont mis ses sermons en latin. Il faut avouer que les sermons divers, en particulier, présentent une grande différence entre eux, ce qui s'expliquerait très-bien dans l'hypothèse où ils auraient été recueillis et traduits en latin par différentes personnes. Ajoutez à cela que Geoffroy, qui fut secrétaire de notre Saint, a composé son opuscule de l'*Entretien de Simon et de Jésus*, en latin, « en m'aidant, dit-il, de plusieurs sermons de notre Père. » Pourquoi les autres secrétaires de saint Bernard n'auraient-ils pas fait de même? Mais s'ils l'ont fait, d'où vient qu'ils ne se sont pas aussi attribué ces sermons, comme l'a fait Nicolas de Clairvaux?

XXXV. Toutefois en y réfléchissant bien, la perplexité de Nicolas en écrivant et en dictant, ne me paraît point avoir rapport aux sermons de saint Bernard, mais à sa propre correspondance : Nicolas cherche par tous ces détours de paroles à se dispenser d'écrire; ce qui me confirme dans mon opinion c'est précisément le début d'une de ses lettres, dont le titre est ainsi conçu : « A l'abbé de Celles, lettre pour me dispenser d'écrire et de dicter. » Ou plutôt il voulait en même temps par là, se voir décharger du soin d'écrire des lettres et de dicter des sermons d'après un manuscrit, ou peut-être même faire valoir son travail dans cette double occupation. Enfin Nicolas a emprunté cette phrase presque mot pour mot à saint Bernard, qui, dans sa lettre quatre-vingt-neuvième, n. 1, à Oger, s'excusait à peu près dans les mêmes termes de ne pas lui écrire. Il ne me semble donc point que Nicolas ait eu une autre pensée en cet endroit. On peut donc rétablir le texte fautif de Nicolas d'après la lettre de saint Bernard, qui est antérieure de vingt ans à l'arrivée de Nicolas à Clairvaux. Nous avons vu déjà que ce religieux avait l'habitude de s'approprier les expressions du Saint. D'ailleurs comme la connaissance de cet homme jette un grand jour sur l'histoire de saint Bernard, il m'a semblé qu'il y avait lieu de le peindre ici sous son véritable jour.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE DE LA PRÉFACE

NICOLAS, SECRÉTAIRE DE SAINT BERNARD.

Mœurs de Nicolas.

XXXVI. Nicolas était Français de naissance et dès sa jeunesse il avait embrassé la vie monastique à Montier-Ramey, monastère situé à quatre lieues de Troyes. Son esprit facile et insinuant lui fit gagner l'amitié de bien des gens, et comme il était fort instruit pour son siècle, il fut chargé dans son son monastère de l'instruction des autres. Il sut se faire aimer des hommes les plus importants de son temps, tels que Atton, évêque de Troyes, Pierre le vénérable abbé de Cluny, Pierre de Celles, Henri, frère du roi Louis-le-Jeune, et d'autres encore.

Nicolas admis à Clairvaux.

XXXVII. La réputation et le génie de saint Bernard, non moins que sa sainteté, l'attirèrent à Clairvaux; une fois là il fit l'épreuve du genre de vie qu'on y menait et sollicita des plus anciens profès la faveur d'être admis parmi eux, en témoignant un égal désir de quitter une observance moins rigoureuse pour passer à une plus étroite. Il obtint sans peine leur consentement; de retour à son monastère, il pressa l'affaire, et, pendant l'absence de saint Bernard, il écrivit au prieur et aux anciens profès de Clairvaux une lettre qui est sa septième, avec cette suscription : « A mes Seigneurs et révérends Pères le prieur R. (Rualène), et son conseil. » Dans cette lettre, il prend toutes les formes et tous les sentiments; il loue le genre de vie des moines de Clairvaux, et insinue le désir qu'il a de les revoir et de se réunir à eux. « Votre humilité et mon propre besoin me font concevoir de grandes espérances, mais ce qui m'en fait concevoir davantage encore c'est l'accueil que vous avez fait à mon néant. » Il fait connaître un peu plus loin en ces termes l'époque où il écrivit cette lettre. « Quelle sera ma joie, à moi, qui suis assis dans les ténèbres et qui ne vois point encore briller à mes yeux la lumière du Ciel, je veux dire la lumière de Clairvaux? ô lumière qui descends du Père des lumières! ô Clairvaux où brillent les astres du firmament, et d'où est sorti celui qui plus grand que tous les autres, je veux dire le pape Eugène, éclaire maintenant toute la terre! » Ainsi c'est donc sous le pontificat d'Eugène et même la première année de ce pontificat que cela se passait; car Rualène qui était prieur de Clairvaux, devint cette même année abbé du monastère de Trois-Fontaines, près de Rome, à la place d'Eugène. Or, à cette époque, déjà Nicolas était entré à Clairvaux, comme on le voit par sa lettre quarante-troisième, bien que ces paroles « le pape Eugène, » semblent être passées de la marge dans le texte même de la lettre.

XXXVIII. Après cette première lettre au prieur et aux plus anciens religieux profès de Clairvaux, Nicolas en écrivit deux autres, l'une au frère Gaucher, de Clairvaux, pour lequel il s'était épris d'une grande affection, et l'autre à Fromond, qui avait été son hôte à Clairvaux; ces deux lettres sont les quarante-cinquième et quarante-sixième. Dans la première, il découvre, dans un style plein de chaleur et d'abondance, les vœux de son cœur et dit que le désir dont il est consumé est si vif » que les jours d'attente lui semblent des années. » Il lui dit qu'il n'a pas manqué au terme fixé, mais qu'il a eu tant à souffrir des importunités, des caresses et des menaces de ses frères de Montier-Ramey, que ce n'est qu'avec toutes les peines du monde qu'il a pu réussir à se séparer d'eux ; mais enfin il s'est arraché de leurs mains et « il est arrivé sans vêtements, sans argent, sans serviteurs et sans chevaux à la Rivaux, » qui était un monastère de Cisterciens, situé dans la campagne de Troyes, d'où il put gagner ensuite l'abbaye de Clairvaux. Mais il dit qu'il en fut tiré pour être conduit « au bout du monde, » à la réclamation de l'abbé de Montier-Ramey. — c'était l'abbé Guy, à la prière de qui saint Bernard composa l'office de saint Victor,—qui le fit peut-être enfermer dans un prieuré d'où il aurait écrit cette lettre remplie des expressions du plus ardent désir, ainsi que l'autre qui est adressée à Fromond à qui il la fit parvenir par un clerc qui s'était retiré avec lui là où il était. Dans sa lettre à Gautier, voici en quels termes il parle de lui : « Sous les humbles livrées du Christ, j'étais plongé dans le gouffre des voluptés, et le patrimoine du crucifié, le prix des blessures de mon Seigneur, ne servaient à faire de moi, jusques dans le sanctuaire et même dans le Saint des saints un moine sans règle, un prêtre sans dignité. En allant à Rome, guidé par la curiosité plus que par tout autre sentiment, je m'étais fait un nom comme les grands de la terre; mais dans toute ma vie je ne me souviens pas d'avoir mené

Digitized by Google

un seul jour une vie digne de ce nom. » Il ne se peut voir rien de plus humble que ce langage, s'il était celui de la conviction.

XXXIX. Enfin, s'étant mis d'accord, c'est le mot même qui sert de titre à sa lettre quarantième, s'étant, dis-je, mis d'accord avec son abbé, il fut reçu à Clairvaux avec son prieur Thibaut, qui quitta plus tard cette abbaye, et qu'il fit de vains efforts, dans sa lettre sixième, pour y rappeler. Sa conversion fit du bruit, et Brocard ou Burchard, abbé de Balerne, de l'institut de Cîteaux, ne put résister au besoin de le féliciter et lui écrivit, à cet effet, une lettre qui est la neuvième de la collection de celles de Nicolas, on y lit ces mots: « Je rends grâces au Dieu qui fait toutes choses nouvelles, du nouveau miracle qu'il a opéré dans le nouveau changement de Nicolas ainsi renouvelé. En lui faisant quitter l'habit noir pour le blanc, il a fait quelque chose d'aussi nouveau qu'admirable; mais ce qui me paraît bien plus admirable encore, parmi toutes les choses nouvelles qu'il a faites, c'est qu'il ait fait du moine noir que nous connaissions, le moine blanc que nous savons. » C'est en ces termes que les Cisterciens s'applaudissaient de leur prosélyte.

Nicolas devient secrétaire de saint Bernard.

XL. A peine était-il profès chez les Cisterciens, qu'il devint secrétaire de saint Bernard. Ce dernier avait plusieurs secrétaires, à cause de la multitude des affaires qui retombaient sur lui. Le principal était Geoffroy; Nicolas vint après lui. Ce dernier se plaint de ses fonctions dans sa lettre quinzième, à un de ses anciens confrères de Montier-Ramey, mais on ne saurait dire, si ses plaintes étaient sincères. « Vous savez, lui dit-il, que je me trouve à présent au milieu d'hommes qui se distinguent par la sévérité de leur discipline, la gravité de leurs mœurs, la maturité de leurs conseils, le poids de leur autorité, et par la pratique rigoureuse du silence. Je ne veux pas que vous croyiez que je me singularise, mais pendant qu'on vaque ici à la contemplation, moi, j'ai la plume à la main, je tourne et retourne les tablettes, je travaille mon style et recherche les agréments de la composition littéraire. Du matin jusqu'au soir, je n'ai pas d'autre occupation. Quela responsabilité n'en retombe point sur ceux qui m'ont imposé ce fardeau et m'ont fait un devoir de passer mon temps à écrire des lettres et à répondre aux lettres des autres. »

Nicolas décrit son cabinet de travail.

XLI. Dans une autre lettre, sa trente-cinquième, il décrit ainsi son cabinet de travail: « J'ai un petit cabinet de travail dans mon cher Clairvaux, garni, ou plutôt caché par des instruments de travail célestes; il a accès, par une porte, dans la salle des novices, où une foule de gens nobles et instruits, viennent enfanter l'homme nouveau dans les exercices d'une vie nouvelle... A droite, est le cloître où se promène la troupe florissante des religieux. C'est là que chacun, sous une discipline très-sévère, vient ouvrir les livres des saintes Ecritures, non pour gonfler de vanité les trésors de leur savoir, mais pour y apprendre l'amour de Dieu, la componction du cœur et la vraie dévotion.... A gauche est le principal corps de logis avec le promenoir des infirmes, c'est là que, par une nourriture plus délicate, on va réparer les forces d'un corps exténué et brisé par les observances régulières, pour voler de nouveau, quand on a recouvré la santé et qu'on est revenu à un état meilleur, vers la troupe de ceux qui passent leur temps dans le travail et la prière, font violence au Ciel et conquièrent le royaume de Dieu. Ne croyez pas que ma petite demeure soit à dédaigner, bien au contraire ; on ne peut la voir sans éprouver le désir d'y habiter, sans être charmé de son aspect et sans la trouver admirablement favorable à la retraite. Elle est remplie de livres de choix et divins; en les apercevant mon cœur se réjouit, ressent plus vivement le mépris des vanités du monde, et se rappelle qu'il n'y a dans le monde que vanité, que tout est vanité, et qu'il n'y a rien de plus vain que la vanité. C'est là que je lis, que j'écris, que je dicte, que je médite, que je prie et que j'adore la majesté du Seigneur. » Mais Nicolas ne passait pas son temps seulement à copier des livres, il en faisait aussi commerce, comme le prouve sa lettre quarante-neuvième à Pierre de Celles, où il dit entre autres choses: « Je vous écris ces choses, mon doux ami, avec une multitude d'interruptions, car il m'est impossible de vous écrire autrement tant je suis pris, tiraillé par une multitude de choses, mais du moins c'est de ma propre main que je vous écris. Tout ceux qui ont quelque affaire viennent me trouver, or, je suis seul pour les recevoir et je pourrais dire avec le saint homme Jacob c'est sur moi que tout le mal retombe. »

Nicolas a, sous lui, d'autres secrétaires.

XLII. On voit par là que Nicolas avait d'autres secrétaires sous ses ordres. L'un d'eux était Gérard de Péronne, son ami particulier, « le collaborateur intime de mes écritures, » dit-il dans sa lettre dixième. Il en parle souvent dans ses autres lettres. C'est à ce même Gérard et au moine Henri, de la famille royale, que Nicolas à dédié ses lettres.

Nicolas fait commerce de livres.

XLIII. Il était en commerce de livres très-suivi avec Pierre de Celles et plusieurs autres. Sa lettre trente-quatrième, à Amédée, évêque de Lausane, est une de celles qui ont trait à ce trafic. On y lit ces mots : « Je vous envoie le livre d'Anselme sur le Saint-Esprit, bien ponctué, si je ne me trompe, et bien corrigé. » Il ne prêtait ordinairement ses livres qu'à la condition, qu'en les lui renvoyant, on lui en remettrait un exemplaire de plus. C'est en effet, la demande qu'il adresse à Pierre de Celles dans sa lettre vingt-quatrième. Lui ayant envoyé deux volumes de saint Bernard, il lui dit:

Digitized by Google

« Hâtez-vous d'en faire le plus promptement possible une copie pour me l'envoyer, et répondez ainsi à la peine que je me donne, selon nos conventions. Faites-moi parvenir aussi les exemplaires que je vous ai envoyés, avec la copie que vous en aurez fait faire, selon ce qui a été convenu; veillez bien surtout à ce qu'il ne manque pas un iota. » Voilà ce qu'on lit dans une de ses lettres à Pierre de Celles. Il empruntait aussi lui-même des livres aux autres, comme on le voit dans sa lettre dix-septième à Pierre doyen de Troyes, où il dit : « Renvoyez-moi les lettres de monseigneur du Mans; je me propose de les copier. » Bien plus, il écrivit à Philippe, prévôt de l'Eglise de Cologne et chancelier de l'empereur, au nom de son frère Philippe, pour le féliciter de ce qu'il allait entreprendre le voyage de la Terre sainte et il lui demanda sa bibliothèque qui était fort riche. Voici en quels termes il s'exprime dans sa lettre vingt-neuvième : « Songez à laisser aux pauvres du Christ, qui prieront et pleureront pour vous, le trésor inestimable que vous possédez, je veux dire cette belle bibliothèque que vous avait formée d'une manière admirable et incomparable; et le Dieu de notre salut vous accordera un heureux voyage. »

Nicolas refuse une tunique, pourquoi.

XLIV. Pour vivre en plus parfait religieux, Nicolas, à l'exemple des moines de Claivaux, ne veut point se permettre de lire des vers, et, dans une pensée analogue, il renvoie à un de ses amis une tunique qu'il en avait reçue et qu'il ne jugeait point assez simple pour son ordre. Quant aux vers, voici en quels termes il s'exprime dans sa lettre quinzième : « Je n'ai pas encore entre les mains les vers de mon ami, ou plutôt de notre ami Gautier. Mais si je les avais, je ne les lirais pas, attendu que nous nous interdisons tout ce qui est écrit en vers. » Eudes, abbé des religieux noirs de Pottières, lui avait envoyé une tunique en signe d'amitié. Nicolas la lui renvoie avec force remerciements et une lettre, sa vingt-septième, dans laquelle il lui dit : « Cette tunique fait trop d'effet et est d'un trop haut prix pour moi; elle n'a qu'un défaut, c'est d'être trop belle. » Puis il ajoute : « Je ne veux, ne puis et ne dois point la porter. On ne me verra point au milieu de mes frères, qui n'ont que des haillons et un mauvais ceinturon pour vêtements, couvert de pourpre et vêtu d'une tunique Non, non jamais je ne consentirai à recouvrir de nouveau ma chair de péché d'habits splendides, de peur qu'elle ne se laisse encore aller à ses folies. Je vous renvoie donc cette tunique, puisque personne parmi nous n'oserait et ne saurait la porter. Mais vous, mon père, revêtez-vous en, puisque votre ordre et votre rang le permettent. Car lorsque vous portez la tunique, vous ne faites qu'ajouter à vos coutumes; or, vous savez de qui sont ces paroles : « Tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour. »

XLV. Il y a trois choses à remarquer dans ces lignes; d'abord on voit par ces mots « un ceinturon » (*semicinctorium*) de la lettre de Nicolas, que les Cisterciens à cette époque, se ceignaient les reins d'un ceinturon. Que faut-il entendre par là? C'est ce que nous apprend Herbert, livre I des *Miracles de Clairvaux*, chapitre IV; en nous disant au sujet de Schocelin, ermite des environs de Trèves : « Cet homme malgré ses richesses qui étaient considérables, n'avait autour des reins qu'un ceinturon aussi pauvre qu'étroit, qui lui descendait à peine jusque sur les cuisses quand il était forcé de paraître devant quelqu'un. » On appelait autrefois ce ceinturon lombaire ou brayer. Il est vraisemblable que, dans le principe, les Cisterciens firent usage de semblables ceinturons, surtout quand ils n'avaient qu'une tunique pour tout vêtement; la décence devait même alors en faire une nécessité, puisque pour le travail manuel ils étaient obligés de se débarrasser de leur cucule. Il faut encore remarquer la raison qui fait dire à Nicolas, que porter la tunique c'est « ajouter aux coutumes de l'ordre » de l'abbé de Pottières. Ce religieux avait fait profession selon la règle de saint Benoît qui permet, entre autres choses à ses disciples, l'usage de la tunique, comme on le voit par ce chapitre LV. Cela est vrai : mais à cette époque il était d'usage parmi les moines de porter la soutane, non la tunique qui ne descendait qu'au milieu des jambes, telle que l'avaient alors les religieux de Cîteaux. Mais l'abbé Eudes pouvait-il, comme le dit Nicolas, « dans son ordre et dans son rang, » porter lui-même cette tunique, qui certainement était blanche? Est-ce qu'il était loisible alors à un moine noir de se mettre en blanc! On ne s'expliquerait pas, s'il en était ainsi, pourquoi il s'éleva entre eux une controverse si vive au sujet des vêtements blancs et des vêtements noirs. Il est vrai qu'en certains pays les bénédictins portaient une tuniqne blanche, mais ils avaient la cuculle noire, tandis que les Cisterciens l'avaient blanche comme la tunique. Ainsi dans le *Cérémonial* d'Aniane, qui était en usage à cette époque chez les moines noirs, on voit à plusieurs places des religieux représentés avec la tunique blanche et la cuculle noire, ce que nous avons remarqué encore dans d'autres peintures et surtout dans le livre *sur la Croix*, de Raban Maure, où il est représenté vêtu de blanc. La controverse qui s'est élevée alors entre les Clunistes et les Cisterciens ne portait point seulement, il faut le reconnaître, sur la couleur de la cuculle, mais aussi sur celle de la tunique comme on peut le voir par

Digitized by Google

la lettre deux cent vingt-neuvième de Pierre le Vénéable, n. 22; néanmoins l'usage n'était point partout le même chez nous. Mais depuis que la coutume s'est établie parmi les moines blancs, de porter la toge par-dessus la tunique, de déposer la cucule quand on n'est pas au chœur, ce qui n'était point permis autrefois, même pour se mettre au lit, on trouva que la toge suffisait avec le scapulaire, comme vêtement religieux, et on la fit partout de drap noir, en conservant la tunique blanche. Plus tard on remplaça la toge par l'étamine, par dessus laquelle on porta la tunique, qui maintenant est noire. Dans le principe les Cisterciens ne portaient que la tunique et la cucule, qu'ils remplaçaient même souvent par le scapulaire et ne voulaient point porter de toge, soit simple, soit garnie de fourrures, non plus que d'étamines.

Nicolas entretient un fréquent commerce de lettres avec ses amis.

XLVI. Revenons à Nicolas qui ne négligea rien pour se conserver par une correspondance bien suivie, les amis qu'il avait su se faire, quand il était dans son premier monastère de Montier-Ramey, parmi lesquels nous citerons surtout Pierre de Cluny et Pierre de Celles. Nous n'avons que deux lettres de lui à Pierre de Cluny antérieures à son départ de l'ordre de Citeaux, ce sont les deux dernières de la collection de ses lettres; mais nous en avons bien plus de celles qu'il a adressées à Pierre de Celles, dont la première est sa vingtième lettre; il l'a écrite au nom d'un moine nommé Adam qui avait quitté l'abbaye de Celles pour venir à Clairvaux. La seconde, est la vingt-quatrième de la collection de ses lettres. Nicolas l'écrivit en son propre nom : « A l'abbé de Celles, Dom Pierre, son plus tendre ami. » Dans cette lettre il le prie de vouloir bien entretenir avec lui un fréquent commerce de lettres. Sa lettre vingt-huitième, a un titre à peu près semblable, elle est adressée : « A son spécial et presque unique ami, Pierre, abbé de Celles. » Il en est de même de la suscription de la lettre quarante-huitième. Celle de la lettre suivante est plus intime encore : « A son chef. » Le titre de la cinquante-deuxième, car je passe celui de la cinquante-et-unième sous silence, est conçu en ces termes: « Un ami de Clairvaux à son ami de Celles, son tout dévoué. » Si je m'arrête avec tant de soins à noter ces détails, c'est afin de montrer que Nicolas, avant son départ de Clairvaux, était connu de Pierre de Celles sous les meilleurs auspices et regardé par lui comme un tendre ami, et qu'on ne saurait en conséquence le confondre avec cet autre Nicolas d'Angleterre, que Pierre de Celles déclare ne pas même connaître de vue, et dont il repoussa les attaques qu'il osa diriger contre saint Bernard après sa mort.

XLVII. Pendant son séjour à Clairvaux, Nicolas le Français écrivit diverses lettres au nom de différentes personnes, et particulièrement au nom de saint Bernard lui-même, du prieur Rualène et d'autres religieux, faisant un recueil de cinquante-cinq lettres, qu'il dédia « A ses bien-aimés frères Girard et Henri, » c'est-à-dire à Girard de Péronne et à Henri fils de Louis le Gros et frère de Louis le Jeune, alors religieux à Clairvaux, au nom desquels il en écrivit aussi plusieurs. Parmi les lettres qu'il écrivit au nom de Rualène, il y en a une où il s'est glissé un titre erronné, c'est la vingt-troisième, dont la suscription est conçue en ces termes: « A Monseigneur et révérend Hugues, archevêque de Tours, le frère R. » Celui qui a faussé le titre de cette lettre l'a ainsi composé : « Au nom du prieur de Ridal à l'archevêque de Tours. » Jean Picard fait remarquer en marge que Ridal est une abbaye de Cisterciens, située dans le diocèse d'York, en Angleterre, ce qui est juste. Or quel rapport pouvait-il y avoir entre l'archevêque de Tours et cette abbaye-là? Mais il est certain que cette lettre a été écrite au nom du prieur Rualène, dont le nom indiqué par l'initiale seulement dans la suscription de la lettre, a donné lieu à l'erreur dont nous venons de parler. Il s'en trouve une pareille dans la lettre vingt-cinquième.

Nicolas s'enfuit d'auprès de saint Bernard.

XLVIII. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, ressentait, comme nous l'avons déjà vu, une affection, très-vive pour Nicolas, que saint Bernard se plaisait même à lui envoyer de temps en temps pour se communiquer mutuellement par lui leurs plus secrètes pensées. On peut lire à ce sujet une lettre de Pierre le Vénérable, qui se trouve la deux cent soixante-quatrième de la collection de celles de saint Bernard. Mais, ô malheureuse condition de l'homme, Nicolas, abusant de confiance et de la bonté de saint Bernard, en vint au point de se servir de son sceau pour une fin mauvaise, et enfin à se séparer honteusement de lui. On ignore s'il s'en est jamais sérieusement repenti. Pour ce qui est de l'abus qu'il avait fait du sceau de saint Bernard, ce dernier y fait allusion dans sa lettre deux cent quatre-vingt-quatrième au pape Eugène, où il dit, sans nommer Nicolas, car il était la charité même : « Moi aussi, j'ai été exposé aux coups des faux frères : bien des gens ont reçu, comme de moi, des lettres falsifiées et scellées de mon sceau contrefait; ce qui me peine le plus c'est qu'on m'assure que vous en avez vous-même reçu aussi quelques unes. » Il déplore ce funeste événement, dans une autre lettre, sa deux cent quatre-vingt-dix-huitième au même pape Eugène; mais cette fois il nomme le coupable, son crime était connu. « Le moine Nicolas n'est plus chez nous, dit-il, il ne s'y trouvait point avec ses pareils : il a laissé en par-

Digitized by Google

tant de tristes souvenirs parmi nous. Il y avait longtemps déjà que j'étais informé de sa conduite, mais je patientais toujours, dans l'espérance que Dieu toucherait son cœur ou que, nouveau Judas, il se découvrirait lui-même. (Quelle longaminité de sa part!) C'est ce qui est arrivé. Je l'ai trouvé nanti, à son départ, non-seulement le livres, d'or et d'argent, mais encore de trois sceaux, dont un à lui, le second au prieur et le troisième à moi... Mais je ne veux ni fatiguer vos oreilles, ni souiller mes lèvres du récit de toutes ses infamies; toute la contrée les connaît et en a horreur. » Saint Bernard ajoute que s'il se rend à la cour de Rome, comme il l'a annoncé avec une sorte de jactance: il n'est personne plus digne que lui de s'y voir condamné « à une réclusion perpétuelle, » La sortie de Nicolas se place à l'anné 1151, comme on le voit par la lettre deux cent quatre-vingt-dix-huitième de saint Bernard au pape Eugène, datée de cette année-là même, et par une de Pierre le Vénérable, la trois cent quatre-vingt-dix-huitième, sur l'élection de l'évêque de Grenoble qui eut lieu cette même année, et dans laquelle Pierre le Vénérable représente Nicolas comme un messager aussi cher et fidèle à saint Bernard qu'à lui-même.

Il ne faut pas le confondre avec Nicolas d'Angleterre.

XLIX. On croit généralement qu'il s'enfuit en Angleterre, où il se serait réfugié dans le monastère de Saint-Alban, et on le confond avec un certain Nicolas, qui, après la mort de saint Bernard, fit connaître et attaqua l'opinion de ce saint Docteur sur la conception de la sainte Vierge et fut réfuté par Pierre de Celles. Il est vrai que cet adversaire de saint Bernard se nommait aussi Nicolas, mais il est constant aussi qu'il était anglais, comme on le voit par deux lettres de Pierre de Celles, la vingt-troisième du livre VI, et la dixième du livre IX. Dans la première, Pierre de Celles dit: « Que la légèreté anglaise ne se fâche point si la maturité française l'emporte sur elle... J'ai éprouvé que les Anglais étaient bien plus rêveurs que nos Français. » Dans la seconde il s'exprime ainsi: « Le Français tiendra l'Anglais enfermé et garrotté dans son antre. » Cette manière de parler prouve que ce Nicolas était un anglais, mais de plus on voit par les derniers mots de la lettre de Pierre de Celles, qu'il lui était même inconnu de visage: en effet « je voudrais bien te voir face à face lui dit-il, toi dont les beaux écrits ont retenti si souvent à mes oreilles. » Je ne parle point de la différence de style; celui de l'Anglais est rude et souvent pénible, tandis que celui du Nicolas de France est plus agréable et plus travaillé. D'ailleurs, on sait que le Nicolas de Clairvaux était bien connu de Pierre de Celles avant sa fuite et lui était lié d'amitié; qu'il n'était point Anglais mais Gaulois ou Français. Il n'y a donc pas moyen de le confondre avec le Nicolas d'Angleterre.

Nicolas se retire à Montier-Ramey.

L. Mais où donc, me dira-t-on, se retira notre Nicolas? Après avoir porté ça et là ses pas errants, il finit par revenir à son premier monastère de Montier-Ramey, lorsque, saint Bernard étant mort, il put espérer d'y vivre en paix et en sûreté. C'est ce qui résulte de la lettre cinquante-neuvième de l'évêque de Lisieux Arnoul à Nicolas et de celle de Nicolas lui-même à Guillaume, évêque de Reims, que V. Cl. Etienne Baluze a publiée dernièrement dans le tome second de ses *Mélanges*. Cette dernière lettre certainement n'est pas antérieure à l'année 1176 qui est celle où Guillaume devint évêque de Reims. Il le loue, dans cette lettre, de l'avoir reçu dans le sanctuaire de son amitié et de ne se point prêter à la détraction et à la calomnie que Nicolas redoutait en effet beaucoup. Ensuite il s'excuse de ne lui avoir point fait de visite depuis longtemps et il ajoute, ce qui nous intéresse à savoir: « Vous donnerai-je pour excuse la difficulté des chemins et la longueur de la route qui sépare l'église de Reims de l'abbaye de Montier-Ramey? » Il est évident par là qu'à l'époque où il écrivait cette lettre, il était revenu à Montier-Ramey. « Mais la distance qui nous sépare n'est pas longue, la route est unie, et, d'un bout à l'autre, habitée par de nombreux amis.

LI. Que faisait-il à Montier-Ramey et à quel titre s'y trouvait-il? c'est ce que nous apprennent les lignes suivantes, dont nous n'extrairons que ces mots: « Ajouterai-je que je n'ai pas la permission d'aller vous voir? Mais je vais et viens comme il me plaît, et je suis tous les jours dehors. Je pourrais alléguer ces raisons si je dépendais de quelqu'un et si je n'étais point libre de ma personne. » Ainsi, nous voyons qu'à Montier-Ramey, il vivait dans une complète indépendance. Il était bien triste pour un homme qui avait été le disciple et le secrétaire de saint Bernard, d'en être venu là! Mais faut-il s'étonner de cette chute quand on voit les anges mêmes tomber du ciel? Mais on reconnaît en lui toujours la même vanité quand il fait gloire encore, comme autrefois, de la multitude de ses amis. Ainsi, dans une lettre qu'il écrivit à peu près dans le même temps que la précédente, à Henri, comte de Champagne, et qui se trouve reproduite dans le même volume des *Mélanges*, il dit: « Dès ma jeunesse, je me suis plu dans l'amitié des grands et des princes de ce monde, mais je vous suis tout particulièrement redevable, à vous, par droit de naissance, de ce que je suis, et par droit d'amitié, de ce que je puis. » Il suit de ces paroles que Nicolas était par sa naissance originaire de Champagne, dont Henri était seigneur. On ne peut attribuer sa

Digitized by Google

chute, comme celle de beaucoup d'autres, qu'à un vain sentiment de gloriole et d'orgueil. On voit clairement combien il fut dévoué à Henri, comte de Champagne et de Troyes, par deux de ses lettres, dans l'une desquelles il lui dédie ses sermons, qu'on a publiés dans *la Bibliothèque* de Cîteaux ; voici la suscription de cette lettre : « A Henri, mon seigneur particulier et mon bienfaiteur, etc. » L'autre porte : « A son sérénissime prince et très-cher seigneur, etc. » Elle se trouve imprimée dans le tome second de Baluze ; on y lit : « J'envoie à votre sublime personne quelques lettres que j'ai eu occasion d'adresser pendant ces deux dernières années, soit au Pape, soit au chancelier de la cour de Rome, soit, enfin à quelques personnages de qualité. » Mais il paraît, d'après la lettre quarante-neuvième d'Arnoul, évêque de Lisieux, « Au moine Nicolas, du monastère de Montier-Ramey, » qu'il abusa de l'autorité de ce prince ; en effet, dans cette lettre, il parle d'un certain chanoine de mauvaise vie, disciple de Nicolas, que celui-ci dit avoir reçu « une dernière fois en grâce, » à la recommandation d'Arnoul, qui prétend de son côté ne l'avoir point recommandé.

LII. On voit par tout ce que nous venons de rapporter, quel homme était ce Nicolas; il était d'une caractère vain, inconstant, inquiet, et tel qu'on ne pouvait attendre presque rien de bon de lui. D'ailleurs, nous ignorons quelle fut sa fin. Il me reste maintenant, selon ce que j'ai promis plus haut, à donner ici un spécimen du premier sermon de saint Bernard, traduit en français, tel qu'il se trouve dans le manuscrit des Feuillants de Paris. En voici le titre et le commencement.

CI ENCOMMENCENT LI SERNON SAINT BERNAVT KIL FAIT DE L'AVENT ET DES ALTRES FESTES PARME LAN.

1. *Nos faisons vi chier Freire lencomencement de lavent, cuy nons est asseiz renomeiz et connuiz al munde, si cum sunt li nom des altres sollempniteiz, mais li raison del nom nen est mie paraventure si conue. Car li chaitif fil dadam nen ont cure de veriteit, ne de celles choses ka lor salvateit apartienent, anz quierent... les choses... faillanz et trespessaules. A quel gent... nos semblans... homes de celte generation, ou a quei gent evverons nos ceos cui nos veons estre si ahers et si enracineiz en terriens solaz, et ens corporéiens kil repartir ne sen puyent ? Certes semblant sunt a ceos qui plongiet sunt en aucune grant auve, et ki en péril sunt de noier. Tu varoyes kil ceos tienent kes tienent, ne kil par nule raison ne vuelent devverpir ceu ou il primier puyent mettre lor mains quels chose ke ce soit, ancor soit ceu tels choses ke ne lor puist niant aidier, si cum sunt racines derbes ou altres tels choses. Et si ancune gent vienent a ols por ols ososcor, si plongent ensemble ols ceos kil puyent aggrappeir ensi kil a ols nen a ceos ne puyent faire nule ajué. Ensi perissent li chaitif en cette grant mer ke si est large, quant il les choses ki perissent ensevent et les estaules layent aleir, dont il poroient estre delivreit del peril ou il sunt.... prennoyent et salveir lor airmes. Car de la veriteit est dit, et ne mies de la vaniteit, Vos la conesseriz, et ele vos deliverrat. Mais vos cheir Freire, a cuy Deus revelet, si cum a ceos ki petit sunt celes choses, ke receleis sunt as saige... senneiz vos soiez entenduit cus encenousement encor celes choses, ke vrayement apartienent a vostre salveteit: et si penseiz di merrement a la raison de cest avenement, quareiz et encerchiéz ki cest soit ki vient, et dont il vient, ou il vient, et por kai il vient, quant il vient, et par quel voie il vient. Certes molt fait aloeir ceste curiositeiz, et molt est saine. Car tote sainte Eglise ne celeberroit mies si devotement cest avenement, saucuens granz Sacrement estoit en lui receleiz.*

2. *Tot a premiers sesvu.. dez ensemble lapostle ki de ce venement est toz enbahy, etc.*

3. *Por Deu chier Friere fuyez orgoil, et forment lo fuyez. Orgoiz est commencement de toz pechiez, ki si hisnelement abattit en parmenant.... Luciferum, ki reluisoit plus kler ke totes les estoiles, ki un Engle ne muat mies en diaule, mais me lo prince des Engles, qui aparmemes ot envié de lomme, et si mist en luy la felonie, kil avoit conceut en luy mismes, quant il li semonut kil seroit si cum Deus saichanz bien et mal, sil maingieuet de larbre ki defendus li estoit. Chaitif malaurous ke promeis tu, cum ce soit ke li Fils del haltisme ait la cleif de science. Anz est il mismes li cleif David, qui clot et nul ne avuret. En lui sunt reponuit tutt li tressor de sapience et de science. Embleras les tu dons por donoir a lomme. Or puez veor ke menteires est cist et ses peires selon la sentence de notre Signor. Il fut menteires quant il dist kil semblanz seroit al haltisme: et peires fust de la menzonge, quant il lenvelimeié semence de la falseteit gittatassi... enhomme, quant il dit quil secoient si cum Deu. Ettu assi o tu homme tu vois lo lairon, et si cours ensemble lui. Vos aviez oïl, chier Freire, ceu cum leist anuit en Ysaié la Profete, lai ou nostre Sires dist, Li prince de ton peule sunt inobedient et compaignon de lairons.*

4. *Par veriteit nostre Prince furent inobedient et compaignons de lairons. Cest Adam et Eve ki furent li encomencemet de nostre lignieié, ki par lo consoil del serpent, mais del diaule par lo serpent vorrent malement traire en ols ceu kapartient solement al Fil de Deu, Nem a ceste fieié ne mist mies li Peires en respit la torture cum faisoit al fil. Car li Peires aiment le Fil, anz lo venuit aparmémes*

Digitized by Google

assi de lome, ot si apeëset sor noz toz sa... Car nos pechames tuit en Adam; et en lui receumes tuit la sentence de dampnation. Et ke feroit li Fil... il por luy avengier veoit si enmeut la Peire kil a nule creature nen espargnieuet, assi cum il desist. Por mi pert mes (Peires) toltes ses creatures. Li premieres Engles se volt esleveir à ma haltesce, et si est grant compagniéé ki a lui consentit: mais li amors ke li Peires at vers mi prist a parmêmes venjance de luy, ensi kil luy et toz les siens ferit de cruyer chastiement; et de plaié ke sancié ne puet estre. La science ke meye est ausi volt ansi entrepenre li hom. Et il de lui nen at mies assi pitiet, ne lespargnat ses oils. At dons Deus cure des beestes? Il n'en avoit fait mais ke dous nobles creatures ke renaules estoient, et que dovoient estre beinaurouses, cest Lengle et lôme. Mais por mi at parduit une grant partie dengles et oz les hommes. Donkes perceu kil saichent ke ju aimme ausi la Peire, si est droiz quil rezoivet parmi ceos quil at parduit assi cum en une maniere parmi. Si par mi est leveiz cist tempez, si cum dist Jonas, prenneiz me, et si me gittiez en la meir. Tuit ont de mi envié: mais ju en vois, et si me demonsterray teils a ols, ke tuit cil qui lor envie acoyseront et insevré me verront, seront bien aureit, etc.

SERMONS DU TEMPS,

DE SAINT BERNARD, ABBÉ-DE CLAIRVAUX.

POUR L'AVENT DE NOTRE SEIGNEUR.

PREMIER SERMON.

De l'Avènement de notre Seigneur et de ses six circonstances.

1. Mes Frères, nous célébrons aujourd'hui le commencement de l'Avent. Le nom, comme celui des autres solennités, en est familier et connu de tout le monde ; mais peut-être ne connaît-on pas aussi bien la raison pour laquelle il est ainsi appelé. Car, les infortunés enfants d'Adam négligeant les vérités salutaires, s'attachent de préférence aux choses fragiles et transitoires. A qui assimilerons-nous les hommes de cette génération, à qui les comparerons-nous quand nous voyons qu'on ne peut ni les enlever ni les arracher aux consolations matérielles de la terre ? Je les comparerai aux gens qui se noient. En effet, voyez comme il serrent ce qu'ils peuvent saisir ; rien ne saurait leur faire lâcher prise et quitter le premier objet qui s'est trouvé sous leur main quel qu'il soit, quand même il ne saurait leur être d'aucune utilité, comme des racines d'herbe et d'autres objets pareils. Et même, si quelqu'un vient à leur secours, ils le saisissent ordinairement de telle sorte, qu'ils l'entraînent avec eux et le mettent hors d'état de les sauver et de se sauver lui-même. Voilà comment les malheureux enfants d'Adam périssent dans cette mer vaste et profonde ; ils ne recherchent que des soutiens périssables et négligent les seuls dont la solidité leur permettrait de surnager et de sauver leurs âmes. Ce n'est pas de la vanité mais de la vérité qu'il a été dit : « Vous la connaîtrez et elle vous délivrera (*Joan.*, VIII, 32). » Pour vous donc, mes Frères, vous à qui Dieu révèle comme à de petits enfants, les choses qui sont cachées aux sages et aux prudents du monde, appliquez avec soin toutes vos pensées à ce qui est vraiment salutaire, pesez attentivement la raison de l'Avent et demandez-vous quel est celui qui vient, pourquoi il vient, quand il vient et par où il vient. C'est là une curiosité louable et salutaire ; car l'Eglise ne célébrerait point l'Avent avec tant de piété, s'il ne cachait pour nous quelque grand mystère.

Les hommes qui s'attachent aux choses de la terre, ressemblent à des gens qui se noient.

Circonstances de l'Avent ou avènement du Christ.

2. En premier lieu, considérez avec le même étonnement et la même admiration que l'Apôtre, quel est celui qui vient. C'est, dit l'ange Gabriel, le fils même du Très-Haut, Très-Haut lui-même par conséquent. Car on ne saurait sans crime penser que Dieu a un fils dégénéré ; il faut donc

Quel est celui qui vient.

SERMONES DE TEMPORE,

SANCTI BERNARDI ABBATIS CLARÆ-VALLENSIS.

IN ADVENTU DOMINI,

SERMO PRIMUS.

De Adventu Domini, et sex circumstantiis ejus.

1. Hodie, Fratres, celebramus Adventus initium ; cujus utique, sicut et cæterarum solemnitatum, nomen quidem celebre satis, et notum mundo, sed ratio nominis forte non ita. Infelices enim filii Adam, omissis veris et salutaribus studiis, caduca potius et transitoria quærunt. Quibus assimilabimus homines generationis hujus, aut quibus comparabimus illos, quos videmus a terrenis et corporalibus consolationibus avelli separarique non posse ? Profecto similes sunt his, qui submersi periclitantur in aquis. Nimirum videas eos tenentes tenere, nec ulla ratione deserere quod primum occurrerit manibus, quidquid sit illud, licet tale sit aliquid, quod omnino prodesse non possit, ut sunt radices barbarum, cæteraque similia. Nam et si qui ad eos forte veniant ut subveniant, nonnunquam solent apprehensos involvere secum ; adeo ut jam nec sibi, nec illis auxilium ferre prævaleant. Sic pereunt in hoc mari magno et spatioso, sic pereunt miseri ; dum peritura sectantes, amittunt solida, quibus apprehensis emergere et salvare possent animas suas. Neque enim de vanitate, sed de veritate, dicitur : *Cognoscetis eam, et liberabit vos.* Vos igitur, Fratres, quibus tanquam parvulis revelat Deus, quæ abscondita sunt a sapientibus et prudentibus ; circa ea quæ vere salutaria sunt sedula cogitatione versamini, et diligenter pensate rationem Adventus hujus, quærentes nimirum quis sit qui veniat, unde, quo, ad quid, quando, et qua. Laudabilis sine dubio curiositas ista est et salubris ; neque enim tam devote Ecclesia universa præsentem celebraret Adventum, nisi lateret in eo magnum aliquod sacramentum.

2. Primo igitur loco cum Apostolo stupente et admirante intueamini et vos, quantus sit iste qui ingreditur ; ipse enim est secundum Gabrielis testimonium,

Digitized by Google

le proclamer l'égal de son Père en grandeur et en dignité. Qui ne sait en effet, que les enfants des princes sont eux-mêmes princes et que les fils de rois sont rois? D'où vient cependant que des trois personnes que nous croyons, que nous confessons et que nous adorons, dans la suprême Trinité, ce n'est ni le Père, ni le Saint-Esprit, mais le Fils qui vient? Je ne saurais croire qu'il en est ainsi sans cause aucune. Mais qui a pénétré les desseins de Dieu? ou qui est entré dans le secret de ses conseils (*Rom.*, XI, 34)? Or, ce n'est point sans un très-profond dessein de la Trinité qu'il a été réglé que ce serait le Fils qui viendrait. Si nous considérons la cause de notre exil, peut-être pourrons-nous connaître, du moins en partie, quelle convenance il y avait que nous fussions sauvés plutôt par le Fils de Dieu que par l'une des deux autres personnes divines. En effet, ce Lucifer qui se levait le matin, ayant voulu se faire semblable au Très-Haut et tenté de se rendre égal à Dieu, ce qui est le propre du Fils, fut à l'instant précipité du haut du Ciel, parce que le Père prit la défense de la gloire de son Fils et montra par les faits la vérité de ce qu'il dit quelque part: « La vengeance m'est réservée et c'est moi qui l'exercerai (*Rom.*, XII, 19). » Et je voyais alors Satan tomber du Ciel comme un éclair (*Luc*, X, 18). Qu'as-tu donc à t'énorgueillir, ô toi qui n'es que cendre et que poussière? Si Dieu n'a point épargné les anges eux-mêmes dans leur orgueil, combien moins t'épargnera-t-il toi qui n'es que corruption, que vers? Satan n'avait rien fait, il n'était encore coupable que d'une pensée d'orgueil, et à l'instant même, en un clin d'œil, il se voit à jamais précipité dans l'abîme, parce que, selon l'Evangéliste: « Il n'est point resté ferme dans la vérité (*Joan.*, VIII, 44). »

Pourquoi n'est-ce pas le Père ou le Saint-Esprit, mais le Fils qui vient.

L'orgueil est un vice détestable.

L'orgueil a changé en un démon le prince des anges.

3. O mes Frères, fuyez, fuyez l'orgueil de toutes vos forces, je vous en conjure. L'orgueil est le principe de tout péché, c'est lui qui a si rapidement plongé dans d'éternelles ténèbres ce Lucifer, qui brillait naguère d'un plus vif éclat que tous les astres ensemble; c'est lui, dis-je, qui a changé en un démon non pas un ange seulement, mais le premier des anges. Après cela, devenant tout à coup jaloux du bonheur de l'homme, il fit naître, dans le cœur de ce dernier, l'iniquité qu'il avait d'abord conçue dans le sien, et lui conseilla de manger du fruit défendu, en lui disant qu'il deviendrait aussi semblable à Dieu, connaissant le bien et le mal. O malheureux, quelles espérances donnes-tu, que promets-tu à l'homme, quand il n'y a que le Fils du Très-Haut qui ait la clef de la science, ou plutôt quand il n'y a que lui qui soit « la clef de David qui ouvre, et personne ne ferme (*Apoc.*, III, 7)? » C'est en lui que tous les trésors da la sagesse et de la science divines se trouvent renfermés (*Coloss.*, II, 3); iras-tu les dérober pour en faire part à l'homme? Voyez si, comme le dit le Seigneur lui-même, « Il n'est pas un menteur et le père même du mensonge (*Joan.*, VIII, 44). » En effet ne ment-il point quand il dit: « Je serai semblable au Très-Haut (*Isa.*, XIV, 14)? » Et n'est-il pas le père même du mensonge quand il sème dans le cœur de l'homme le germe de ses faussetés, en lui disant: « Vous serez comme des dieux (*Gen.*, III, 6)? » Et toi, ô homme, si tu vois le voleur, tu te mets à sa suite. Vous vous rappelez, mes Frères, le passage d'Isaïe que nous lisions cette nuit, où il est dit: « Vos princes

En lui faisant concevoir le projet de se rendre semblable à Dieu.

Altissimi Filius, ac proinde coaltissimus ipse. Neque enim fas est Dei Filium degenerem suspicari; sed æqualis fateri necesse est altitudinis, et ejusdem penitus dignitatis. Nam et filios principum principes, et filios regum reges esse quis nesciat? Verumtamen quid sibi vult quod e tribus personis, quas in summa Trinitate credimus, confitemur et adoramus, non Pater, non Spiritus-sanctus advenit, sed Filius? Minime quidem ego id factum esse arbitror sine causa. Sed quis cognovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit? Neque enim sine altissimo Trinitatis consilio factum est, ut Filius adveniret; et si consideramus exsilii nostri causam, fortassis advertere possumus vel ex parte, quam congruum fuerit a Filio nos maxime liberari. Lucifer enim ille, qui mane oriebatur, pro eo quod Altissimi similitudinem usurpare tentavit, et rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo (quod utique Filii est), præcipitatus ilico corruit, quoniam zelavit pro Filio Pater, et opere dixisse videtur: *Mihi vindictam, et ego retribuam.* Continuo videbam Satanam tanquam fulgur cadentem de cœlo. Quid tu igitur superbis, terra et cinis? Si superbientibus angelis Deus non pepercit; quanto magis tibi, putredo et vermis? Nihil ille fecit, nihil operatus est; tantum cogitavit superbiam; et in momento, in ictu oculi, irreparabiliter præcipitatus est; quia juxta Evangelistam: *In veritate non stetit.*

3. Fugite superbiam, Fratres mei, quæso, multum fugite. Initium omnis peccati superbia; quæ tam velociter ipsum quoque sideribus cunctis clarius micantem æterna caligine obtenebravit Luciferum; quæ non modo Angelum, sed Angelorum primum in diabolum commutavit. Unde et protinus invidens homini, quam conceperat in semetipso, in eo peperit iniquitatem; suadens ut lignum vetitum gustans fieret sicut Deus, sciens bonum et malum. Quid enim polliceris, quid promittis, miser; cum Filius Altissimi scientiæ clavem habeat, imo et ipse sit *clavis David, qui claudit, et nemo aperit?* In eo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi; tune eos, ut homini præstes, inique furaberis? Videtis quia juxta Domini sententiam *mendax* iste est, *et pater ejus.* Nam et mendax fuit, dicens: *Similis ero Altissimo;* et mendacii pater, cum in hominem quoque venenatum suæ falsitatis seminarium effudit, dicens: *Eritis sicut dii.* Tu quoque, o homo, si vides furem, curris cum eo. Audistis,

Digitized by Google

sont des infidèles (*Isa.*, I, 23), » ou, selon une autre version, « sont des désobéissants et les compagnons des voleurs. »

C'est pour la même faute que le premier homme a été puni.

4. En effet nos premiers parents, Adam et Eve, la source de notre race, sont désobéissants, et compagnons de voleurs, puisqu'ils veulent, sur les conseils du serpent ou plutôt sur les conseils du diable lui-même par l'organe du serpent, ravir au Fils de Dieu ce qui lui appartient en propre. Mais Dieu le Père ne ferme point les yeux sur l'injure faite à son Fils, « car le Père aime le Fils (*Joan.*, V, 20), » et à l'instant même, il tire vengeance de l'homme et appesantit son bras sur nous. Tous en effet nous avons péché en Adam et tous nous avons été condamnés en lui. Que fera le Fils, en voyant que son Père prend en main sa défense et que pour lui il n'épargne aucune créature? Voilà, se dit-il, que mon Père, à cause de moi, perd toutes ses créatures. Le premier des anges a voulu usurper la grandeur qui m'est propre et il a trouvé de l'écho parmi ses semblables. Mais à l'instant mon Père a pris avec ardeur la défense de ma cause en main, et il a frappé d'un coup cruel, d'une blessure incurable l'ange rebelle et tous ses partisans. De son côté l'homme a voulu aussi s'arroger la science qui est mon partage exclusif, et mon Père n'a point eu non plus pitié de lui, son œil ne l'a point épargné. « Dieu s'occupe-t-il des bœufs (I *Cor.*, IX, 6)? » Il avait fait deux nobles créatures, auxquelles il avait donné la raison en partage et qu'il avait faites susceptibles de bonheur, l'ange et l'homme. Or voici qu'à cause de moi il a perdu une multitude d'anges et tous les hommes. Mais moi, pour qu'ils sachent que j'aime mon Père, je veux lui rendre ceux qu'il semble n'avoir perdus qu'à cause de moi. « Si c'est à cause de moi que cette affreuse tempête s'est déchaînée sur vous, dit Jonas, prenez-moi et jetez-moi à la mer (*Joan.*, I, 12). » Ils portent tous un regard d'envie sur moi, eh bien! me voici, je vais me montrer à eux en tel état que quiconque voudra me porter envie et ambitionnera de devenir semblable à moi, n'aura cette ambition et ce désir que pour son bien. Quant aux anges, je sais bien qu'ils n'ont déserté la bonne voie que par un sentiment mauvais et inique et qu'ils n'ont péché ni par faiblesse ni par ignorance, aussi ont-ils dû périr quoiqu'ils ne le voulussent point, car l'amour du Père et la majesté du Roi suprême éclatent dans son amour pour la justice (*Psalm.*, XCVII, 3).

Voilà pourquoi le Fils de Dieu s'est incarné. *V. sermon* LXV, *sur le Cantique des cantiques, n.* 4.

5. Voilà pourquoi il a créé les hommes dans le principe, c'était afin qu'ils prissent la place des anges et qu'ils réparassent les brèches de Jérusalem; car il savait que pour les anges il n'y avait plus aucun moyen de retour. « Il connaissait en effet l'orgueil de Moab et voyait qu'il est superbe à l'excès (*Isa.*, XVI, 6), » et que son orgueil est sans repentir et par conséquent sans pardon. Mais il n'a point fait une autre créature pour remplacer l'homme, voulant montrer par là qu'il pouvait encore être racheté; il n'avait péri que par la malice d'un autre, il était juste par conséquent que la bonté d'un autre pût le sauver. Je vous en prie donc, Seigneur, daignez me tirer de là où je suis, parce que je suis faible et que j'ai été enlevé par fraude et par violence à mon pays, et qu'on m'a jeté dans cette fosse quoique je fusse innocent (*Gen.*, XL, 15). Innocent, c'est peut-être beaucoup dire, mais ce n'est pas trop, eu égard à celui qui

Pourquoi l'homme a été racheté tandis que l'ange ne l'a point été.

Fratres, quid hac nocte lectum est in Isaia, dicente Domino: *Principes tui infideles*, vel, ut alia translatio habet, *inobedientes, socii furum.*

4. Revera enim principes nostri Adam et Eva, principia nostræ propaginis, inobedientes et socii furum; qui quod Filii Dei est, serpentis, imo diaboli per serpentem consilio surripere tentant. Nec dissimulat injuriam Filii Pater (Pater enim diligit Filium), sed continuo et in ipsum hominem vindictam retribuit, et aggravat super nos manum suam. Omnes enim in Adam peccavimus, et in eo sententiam damnationis accepimus omnes. Quid agat Filius, videns pro se zelare Patrem, et nulli penitus parcere creaturæ? Ecce inquit, occasione mei creaturas suas Pater amittit. Altitudinem meam primus angelus affectavit, et populum qui sibi crederet, habuit; sed continuo Patris zelus graviter vindicavit in illum, percutiens eum pariter cum omnibus suis plaga incurabili, castigatione crudeli. Scientiam quoque, quæ nihilo minus mea est, surripere voluit homo; et ne illi quidem misertus est, nec pepercit oculus ejus. *Numquid de bobus cura est Deo?* Duas tantum fecerat nobiles creaturas rationis participes, capaces beatitudinis, angelum videlicet, atque hominem; sed ecce propter me angelos perdidit multos, homines universos. Ergo ut sciant quia et ego diligo Patrem; per me recipiat, quos quodammodo propter me amisisse videtur. *Si propter me tempestas hæc orta est*, ait Jonas, *tollite me, et mittite in mare.* Omnes invident mihi. Ecce venio, et talem eis exhibeo memetipsum, ut quisquis invidere voluerit quisquis gestierit imitari, fiat ei æmulatio ista in bonum. Novi tamen in affectum malitiæ et nequitiæ transisse angelos desertores, nec ex ignorantia aliqua seu infirmitate peccasse; ideoque perire necesse est pœnitere nolentes. Patris enim amor, et honor Regis judicium diligit.

5. Propter hoc enim et ipse creavit homines ab initio, qui supplerent locum illum, et ruinas Jerusalem restaurarent. Sciebat enim nullam angelis patere redeundi viam. Nempe *novit superbiam Moab, quod superbus est valde;* et superbia ejus pœnitentiæ remedium non admittit, ac per hoc nec veniæ. At vero hominis vice nullam postea condidit creaturam, innuens ex hoc ipso redimendum adhuc hominem; quippe quem supplantavit aliena malitia; ideoque prodesse ei potest charitas aliena. Ita, Domine obsecro, complaceat tibi, ut eruas me, quoniam ego infirmus sum; quoniam de terra mea furtim sublatus

Digitized by Google

m'a séduit. Seigneur, on m'a fait croire un mensonge ; vienne maintenant la Vérité en personne, afin que la fausseté soit confondue, que je connaisse la vérité et que la vérité me délivre, si toutefois je sais renoncer au mensonge, quand on me l'aura montré, et embrasser la vérité lorsqu'on me l'aura fait connaître. Autrement ma tentation et mon péché ne seraient plus simplement la tentation et le péché de l'homme, mais l'obstination même du diable. Car c'est quelque chose de diabolique que de persévérer dans le mal, et quiconque ressemble au diable dans son péché est digne de périr avec lui.

Il est diabolique de persévérer dans le mal.

D'où et où vient le Fils de Dieu.

6. Vous avez entendu, mes Frères, quel est celui qui vient, écoutez maintenant d'où et où il vient. Or il vient du sein de son Père dans celui d'une Vierge mère; il vient du haut des Cieux dans ces basses régions de la terre. Mais quoi donc? Ne faut-il point alors que nous vivions aussi sur la terre ? Oui, s'il y est resté lui-même. Car où pourrait-on être bien s'il n'y est pas, et mal s'il s'y trouve? « Car qu'y a-t-il pour moi dans le ciel même et que désiré-je sur la terre si ce n'est vous. Dieu de mon cœur et mon partage pour l'éternité (*Psalm.* LXXII, 25 et 26) ? » Et quand même je marcherais au milieu des ombres mêmes de la mort, il n'est point de maux que je craindrais, si toutefois vous étiez avec moi (*Psalm.* XXII, 4). » Or je vois aujourd'hui qu'il est descendu non-seulement sur la terre, mais encore jusque dans les enfers, non pas comme un coupable chargé de liens, mais libre au milieu des morts, comme la lumière qui descend dans les ténèbres, mais que les ténèbres n'ont point comprise; aussi son âme ne reste-t-elle point dans les enfers et son corps ne connaît-il point la corruption du tombeau ; car le Christ qui est descendu du ciel est le même qui y est remonté pour accomplir tous les oracles, car c'est de lui qu'il a été dit : « Il faisait le bien en passant d'un lieu dans un autre et guérissait tous ceux qui étaient sous la puissance du diable (*Act.*, X, 38). » et encore : « Il s'élance avec ardeur pour courir comme un géant dans la carrière, mais il part de l'extrémité du ciel (*Psalm.* XVIII, 7). » Aussi est-ce avec raison que l'Apôtre s'écrie : « Ne recherchez que ce qui est en haut, dans le ciel où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu (*Coloss.*, III, 1). » C'est en vain qu'il se donnerait du mal pour porter nos cœurs en haut, s'il ne nous apprenait que l'auteur de notre salut s'y trouve. Mais voyons la suite; car si le sujet est fécond et abondant, cependant le temps qui presse ne me permet pas de vous parler longuement. Ainsi quand nous nous sommes demandé quel est celui qui vient, nous avons trouvé que c'est un hôte d'une grande et ineffable majesté; et, lorsque nous avons recherché d'où il vient, il s'est trouvé que nous avons vu se dérouler à nos yeux une route d'une longueur immense, selon ce qu'avait dit le Prophète sous l'inspiration de l'Esprit : « Voilà la majesté du Seigneur qui vient de loin (*Isa.*, XXX, 27). » Enfin à cette question: Où vient-il? nous avons reconnu l'honneur inestimable et presque incompréhensible qu'il daigne nous faire en descendant de si haut dans l'horrible séjour de notre prison.

7. Mais à présent qui pourrait douter qu'il ne fallût rien moins qu'une bien grande cause pour qu'une si grande Majesté daignât descendre de si

---

sum, et hic innocens in lacum missus sum. Non penitus quidem innocens; sed quantum ad eum qui me seduxit, innocens aliquatenus. Mendacium mihi persuasum est, Domine; veniat Veritas, ut possit falsitas deprehendi, et cognoscam veritatem, et veritas liberabit me; si tamen deprehensæ falsitati penitus renuntiavero, et cognitæ adhæsero veritati. Alioquin non humana erit tentatio, nec humanum peccatum, sed obstinatio diabolica. Nam perseverare in malo diabolicum est; et digni sunt perire cum illo, quicumque in similitudinem ejus permanent in peccato.

6. Ecce, Fratres, audistis quis sit qui veniat; considerate jam unde veniat, et quo. Venit utique de corde Dei Patris in uterum Virginis matris; venit a summo cœlo in inferiores partes terræ. Quid ergo ? Nonne et nobis in terra est conversandum ? Est, si tamen in ea perstitit ille. Ubi enim bene erit sine illo, aut ubi male esse poterit cum illo ? *Quid mihi est in cœlo, et a te quid volui super terram ? Deus cordis mei, et pars mea, Deus in æternum. Nam et si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala*, si tamen *tu mecum es*. Nunc autem, ut video, et ad terras, et ad ipsum quoque descendit infernum; non tanquam vinctus, sed tanquam inter mortuos liber; sicut lux quæ in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt. Unde nec relinquitur anima in inferno, nec sanctum corpus in terra videt corruptionem. Christus enim qui descendit, ipse est et qui ascendit ut adimpleret omnia, de quo scriptum est : *Qui pertransiit benefaciendo, et sanando omnes oppressos a diabolo*, et alibi : *Exsultavit ut gigas ad currendam viam; a summo cœlo egressio ejus, et occursus ejus usque ad summum ejus.* Merito proinde clamat Apostolus, dicens : *Quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens.* Incassum laboraret erigere corda nostra, nisi collocatum in cœlis salutis nostræ doceret auctorem. Sed videamus jam quæ sequuntur. Nam etsi materia quidem copiosa invenitur et uberrima valde, sed angustiæ temporis tantam sermonis longitudinem non admittunt. Considerantibus ergo quis veniat, magna omnino et ineffabilis majestas innotuit. Suspicientibus unde veniat, grandis plane patuit via, secundum ejus testimonium qui prophetico præventus spiritu, *Ecce*, inquit, *nomen Domini venit de longinquo.* Porro quo veniat intuentibus, apparuit inæstimabilis dignatio et penitus inexcogitabilis, quod in carceris hujus horrorem tanta descendere dignata est celsitudo.

7. Jam quis dubitet magnum aliquid in causa fuisse, ut majestas tanta, de tam longinquo, in locum tam in-

Digitized by Google

Pourquoi le Fils de Dieu vient-il?

loin dans un séjour si peu digne d'elle? En effet, le motif qui l'y a déterminé est tout à fait grand, car ce n'est rien moins qu'une grande miséricorde, une grande compassion et une immense charité. En effet, pour quoi devons-nous croire qu'il est venu? C'est le point que nous avons maintenant à éclaircir. Nous n'avons pas besoin de nous donner beaucoup de mal pour cela, puisque ses paroles et ses actes nous crient bien haut le motif de sa venue. En effet, c'est pour chercher la centième brebis qui était perdue et errante qu'il est descendu en toute hâte des montagnes célestes; c'est pour que ses miséricordes fissent comprendre mieux encore au Seigneur et que ses merveilles montrassent plus clairement aux hommes que c'est pour nous qu'il est venu. Combien grand est l'honneur que nous fait le Dieu qui nous vient chercher! Mais aussi combien est grande la dignité de l'homme que Dieu recherche ainsi! Assurément s'il veut se glorifier de cela, ce ne sera point à lui une folie de le faire, non pas qu'il paraisse être quelque chose de son propre fond, mais parce que celui qui l'a fait l'estime lui-même à un si haut prix. Car ce ne sont point toutes les richesses du monde, ni toute la gloire d'ici-bas, ni rien de ce qui peut flatter nos désirs sur la terre qui fait notre grandeur, tout cela n'est même absolument rien en comparaison de l'homme lui-même. Seigneur, qu'est-ce donc que l'homme pour que vous le combliez de tant de gloire et pourquoi votre cœur est-il porté en sa faveur?

Quelle fut la cause de l'incarnation.

Dignité de l'homme, puisque Dieu même court à sa recherche.

Pourquoi l'homme n'est-il point allé à Dieu, plutôt que Dieu soit venu à l'homme.

8. Néanmoins je me demande pourquoi au lieu de venir à nous, n'est-ce point nous qui sommes allés à lui; car outre que c'est notre intérêt qui est en question, ce n'est pas l'habitude que les riches aillent trouver les pauvres, même quand ils ont le désir de leur faire du bien. Il est vrai, mes Frères c'était bien à nous à aller vers lui, mais nous en étions doublement empêchés; d'abord nos yeux étaient bien malades; or il habite une lumière inaccessible (*I Tim.*, VI, 16). Et puis nous étions paralysés et gisant sur notre grabat, nous ne pouvions donc nous élever jusqu'à Dieu qui demeure si haut. Voilà pourquoi le bon Sauveur et doux médecin de nos âmes est descendu de là-haut où il habite et a voilé l'éclat de sa lumière pour nos yeux malades. Il s'est en quelque sorte placé dans une lanterne en prenant son glorieux corps, cette chair infiniment pure de toute souillure. C'est là, en effet, ce nuage léger et translucide dont parle le Prophète (*Isa*, XIX, 1), sur lequel il avait annoncé que le Seigneur monterait pour descendre en Egypte.

9. Il nous faut aussi considérer en quel temps est venu le Sauveur. Or il est venu ainsi que vous le savez, je le pense, non au commencement, ni au milieu, mais à la fin des temps. Ce n'est pas sans raison, mais avec beaucoup de raison, au contraire, que la Sagesse par excellence a réglé qu'elle n'apporterait de secours aux hommes qu'alors qu'il leur deviendrait plus nécessaire, car elle n'ignore point que les enfants d'Adam sont enclins à l'ingratitude. Or on pouvait dire avec vérité que déjà la nuit approchait, que le jour était sur son déclin, que le soleil de la justice avait un peu baissé à l'horizon, et ne répandait plus sur la terre que des rayons presque éteints et une chaleur affaiblie. Car la lumière de la connaissance de Dieu était devenue bien faible, en même temps que, sous le manteau glacial de l'iniquité, la chaleur de la charité avait sensiblement baissé. Il n'y avait plus d'apparition d'anges, plus de prophètes qui éle-

---

dignum descendere dignaretur? Plane magnum aliquid, quia misericordia magna, quia miseratio multa, quia charitas copiosa. Ad quid enim venisse credendus est? Hoc namque est quod juxta propositum ordinem oporteat jam persorutari. Nec sane laborandum est in hac parte, cum manifeste adventus ejus causam et verba ipsius, et opera clament. Ad quærendam quippe ovem centesimam, quæ erraverat, de montibus properavit; et ut confiteantur manifestius Domino misericordiæ ejus, et mirabilia ejus filiis hominum, propter nos venit. Mira quærentis Dei dignatio, magna dignitas hominis sic quæsiti! In qua si gloriari voluerit, non erit insipiens; non quod aliquid esse videatur tanquam a se ipso, sed quod tanti eum fecerit ipse qui fecit. Omnes enim divitiæ, omnis gloria mundi, et quidquid in eo concupiscitur, minus est ad hanc gloriam; imo nec est aliquid in comparatione ejus; Domine, quid est homo quia magnificas eum, aut quid apponis erga eum cor tuum?

8. Attamen velim nosse, quid sibi voluerit, quod ad nos venit ille, aut quare non magis ivimus nos ad illum. Nostra enim erat necessitas; sed nec est consuetudo divitum, ut ad pauperes veniant, nec si præstare voluerint, ita est, Fratres, nos magis ad eum venire dignum fuit; sed duplex erat impedimentum Nam et caligabant oculi nostri; ille vero lucem habitat inaccessibilem; et jacentes paralytici in grabato divinam illam non poteramus attingere celsitudinem. Propterea benignissimus Salvator et medicus animarum descendit ab altitudine sua, et claritatem suam infirmis oculis temperavit. Induit se laterna quadam, illo utique glorioso et ab omni labe purissimo corpore quod suscepit. Hæc est enim illa levissima plane et præfulgida nubes, supra quam ascensurum eum Propheta prædixerat, ut descenderet in Ægyptum.

9. Tempus est jam ipsum quoque considerare tempus, quo Salvator advenit. Venit enim (quod et vos credimus non latere) non in initio nec in medio temporis, sed in fine. Nec incongrue factum est, sed vere sapienter disposuit Sapientia, ut cum magis esset necessarium, tunc primo ferret auxilium, pronos ad ingratitudinem Adæ filios non ignorans. Vere enim advesperascebat et inclinata erat jam dies, recesserat paulo minus sol justitiæ; ita ut exiguus nimis splendor ejus aut calor esset in terris. Nam et lux divinæ notitiæ parva admodum erat, et abundante iniquitate fervor refriguerat charitatis. Jam non apparebat an-

Digitized by Google

vassent la voix, il semble que, vaincus par le désespoir à la vue de l'endurcissement excessif et de l'obstination des hommes, ils avaient cessé les uns d'apparaître et les autres de parler. Mais moi, dit le Fils « c'est alors que je me suis écrié, me voici, je viens (*Psalm.*, XXXIX, 9). » Oui, voilà comment à l'heure où tout reposait dans un paisible silence et que la nuit était au milieu de sa course, votre Parole toute-puissante, ô Seigneur, vint du Ciel et descendit de son trône royal (*Sap.* XVIII, 14). C'est dans le même sens que l'Apôtre disait : « Quand vint la plénitude des temps, Dieu envoya son Fils (*Galat.*, IV, 4). » C'est qu'en effet la plénitude et l'abondance des choses du temps avaient produit l'oubli et la disette de celles de l'éternité. Il était donc bien à propos que l'éternité vînt puisque la temporalité prévalait. En effet, sans parler du reste, la paix temporelle elle-même était si générale alors, qu'un homme n'a eu qu'à l'ordonner et le dénombrement du monde se fit (*Luc*, II, 1).

Recherche de la voie par laquelle le Fils de Dieu est venu.

10. Vous connaissez maintenant quel est Celui qui vient ; de même que là où il vient et d'où il vient, enfin le temps et la cause de sa venue vous sont également connus ; il ne nous reste donc plus qu'à rechercher avec soin par quelle voie il vient, afin que nous allions à sa rencontre, comme il est juste que nous le fassions. Mais, s'il est venu une fois sur la terre, dans une chair visible, pour opérer notre salut, il vient encore tous les jours invisiblement et en esprit pour sauver nos âmes à tous, selon ce qui est écrit : « Le Christ, Notre-Seigneur, est un esprit devant nos yeux. » Et pour que vous sachiez que cet avènement spirituel est caché, il est dit « C'est à son ombre que nous vivrons au milieu des nations (*Thren.*, IV, 20). » Voilà pourquoi il est juste, si le malade est trop faible pour aller bien loin au devant d'un si grand médecin, il s'efforce au moins de lever la tête et de se soulever un peu lui-même à son arrivée. Non, non, ô homme, tu n'as pas besoin de passer les mers, de t'élever dans les nues, de gravir les montagnes, et la route qui t'est montrée n'est pas longue à parcourir, tu n'as qu'à rentrer en toi-même pour aller au devant de ton Dieu ; en effet sa parole est dans ta bouche et dans ton cœur. Va donc au moins au devant de lui jusqu'à la componction du cœur et à la confession de la bouche, si tu veux sortir du fumier sur lequel ta malheureuse âme est étendue, car il n'est pas convenable que l'auteur de toute pureté s'avance jusque-là. Mais qu'il vous suffise de ce peu de mots sur cet avènement, dans lequel il daigne éclairer nos âmes par son invisible présence.

La venue de Dieu vers nous est toute spirituelle.

11. Mais il faut aussi considérer la voie de son avènement visible, car toutes ses voies sont belles et ses sentiers pacifiques (*Prov.*, III, 17). « Or le voici, dit l'Epouse, le voici qui vient, sautant sur les montagnes et passant par-dessus les collines (*Cant.* II, 8). Vous le voyez quand il vient, ô belle Epouse, mais vous ne pouviez le voir auparavant, quand il reposait, car vous vous écriiez alors : « O vous, le bien-aimé de mon âme, dites-moi où vous menez paître vos troupeaux, où vous vous reposez (*Cant.* I, 6). » Lorsqu'il repose, ce sont les anges qu'il paît pendant des éternités sans fin, et qu'il rassasie de la vision de son immuable éternité. Mais ne vous méconnaissez point vous-même, ô belle Epouse, car c'est par vous que s'est produite cette admirable vision, par vous qu'elle s'est affermie, et vous ne pouvez y arriver. Mais voici qu'il est sorti de son sanctuaire, celui qui paît les anges quand il requit, *vivemus inter gentes*. Propterea dignum est, ut si non valet infirmus in occursum tanti medici procedere longius, saltem conetur erigere caput, et aliquatenus assurgere venienti. Non te oportet, o homo, maria transfretare, non penetrare nubes, non transalpinare necesse est. Non grandis, inquam, tibi ostenditur via ; usque ad temetipsum occurre Deo tuo. Prope est enim verbum in ore tuo, et in corde tuo. Usque ad cordis compunctionem et oris confessionem occurre, ut saltem exeas de sterquilinio miseræ conscientiæ ; quoniam indignum est illuc auctorem puritatis intrare. Et hæc quidem de eo adventu dicta sunt, quo singulorum mentes invisibili dignatur illustrare præsentia.

Voie qu'a suivie le Seigneur pour s'incarner.

11. Libet autem manifesti adventus viam considerare ; quoniam viæ ejus, viæ pulchræ ; et omnes semitæ ejus pacificæ : *Ecce*, inquit Sponsa, *venit is saliens in montibus, transiliens colles*. Venientem vides, o pulchra, sed cubantem videre ante non poteras. Dixisti enim : *Indica mihi quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes*. Cubans pascit angelos in illas perpetuas æternitates, quos satiat visione æternitatis et immutabilitatis suæ. Sed ne ignores te, o pulchra ; quoniam mirabilis facta est visio illa ex te ; confortata est, et non poteris ad eam. Verumtamen ecce

gelus, non loquebatur propheta ; cessabant velut desperatione victi, præ nimia utique duritia hominum et obstinatione ; at ego, ait Filius, *tunc dixi. Ecce venio*. Sic, sic dum medium silentium tenerent omnia, et nox in suo cursu iter perageret, omnipotens Sermo tuus, Domine, a regalibus sedibus venit. Quod et Apostolus innuens aiebat : *Quando venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum*. Nimirum plenitudo et abundantia temporalium oblivionem et inopiam fecerat æternorum. Opportune ergo tunc advenit æternitas, quando magis temporalitas prævalebat. Nam ut cetera sileam, ipsa quoque pax temporalis illo in tempore tanta fuit, ut ad hominis unius edictum describeretur universus orbis.

10. Habetis jam et personam venientes, et locum utrumque, id est, a quo, et ad quem venit ; causam quoque et tempus non ignoratis. Unum restat, via scilicet per quam venit, et hæc quoque diligenter requirenda ; ut possimus, sicut dignum est, ei occurrere. Verumtamen sicut ad operandam salutem in medio terræ venit semel in carne visibilis, ita quotidie ad salvandas animas singulorum in spiritu venit et invisibilis, sicut scriptum est : *Spiritus ante faciem nostram Christus Dominus*. Et ut noveris occultum esse spiritualem hunc adventum : *In umbra ejus*, in-

Digitized by Google

pose, il s'est mis en marche, il va nous guérir. On va le voir venant et rassasié, lui qu'on ne pouvait voir quand il reposait et paissait. Il vient, dis-je, en franchissant d'un bond les montagnes et en passant par-dessus les collines. Les montagnes et les collines, ce sont les patriarches et les prophètes; or voyez dans sa généalogie comment il vient en franchissant les unes d'un bond et en sautant par-dessus les autres. « Abraham, y est-il dit, engendra Isaac, Isaac engendra Jacob, etc. (*Matth.*, I, 2). » Vous verrez en poursuivant que de ces montagnes sortit la souche de Jessé sur laquelle, selon le mot du Prophète (*Isa.*, XI, 2), poussa un rameau qui produisit une fleur sur laquelle l'Esprit aux sept dons se reposa. C'est ce que le même Prophète nous explique dans un autre endroit en disant : « Une Vierge concevra et enfantera un Fils qui aura nom Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous (*Isa.*, VII, 14). » Ainsi, ce qui n'était d'abord qu'une fleur, il l'appelle ensuite Emmanuel, et ce qui n'était qu'un rameau, il dit plus clairement que c'est une Vierge. Mais je me vois contraint de remettre à un autre jour les considérations qu'il y aurait à faire sur ce profond mystère ; c'est un sujet bien digne d'être traité à part, d'autant plus que le sermon a été un peu long aujourd'hui.

SECOND SERMON POUR L'AVENT DE NOTRE SEIGNEUR.

Demandez au Seigneur votre Dieu qu'il vous fasse voir un prodige, soit au fond de l'enfer, soit au plus haut des cieux, etc. Par. d'Isaïe au roi Achaz (Is. VII, 11).

1. Nous avons entendu le prophète Isaïe conseiller au roi Achaz, de demander au Seigneur de lui faire voir un prodige, soit au fond de l'abîme, soit au plus haut des Cieux. Nous avons entendu aussi sa réponse; elle semble dictée par un sentiment de piété, mais il n'en était rien ; aussi mérita-t-il d'être réprouvé par Celui qui lit dans les cœurs et pour qui la pensée de tout homme est à découvert. « Non, dit-il, je n'en demanderai point, je ne tenterai point le Seigneur (*Isa.*, VII, 12). » Achaz était rempli d'orgueil parce qu'il était assis sur un trône, et ses paroles dénotaient l'astuce d'une sagesse tout humaine. Le Seigneur avait donc dit au prophète Isaïe : « Va trouver ce renard et dis-lui de demander au Seigneur qu'il lui fasse voir un prodige au fond de l'enfer, car ce renard a une tanière, mais quand même il la creuserait jusqu'au fond de la terre, il y trouverait Celui qui peut prendre les sages dans leur astucieuse sagesse. » Le Seigneur avait encore dit à son prophète : « Va et conseille à cet oiseau de demander au Seigneur qu'il lui fasse voir un miracle dans le ciel; cet oiseau a en effet un nid, mais s'il s'élève dans les cieux il y trouvera Celui qui résiste aux superbes et qui met le pied par sa propre vertu, sur le cou des superbes et des gens qui s'élèvent. » Mais il feint de ne vouloir point demander à Dieu un signe de sa puissance dans les cieux ou de son incompréhensible sagesse, dans les abîmes. Voilà pourquoi le Seigneur promet lui-même de donner à la maison de David un signe de sa bonté et de son amour, afin d'attirer du moins par la preuve de sa charité, ceux que ni sa puissance, ni sa sagesse ne frappent de terreur. Il est possible encore, j'en conviens, que par ces mots, « au fond de l'enfer, » il ait voulu parler de cette charité que personne ne dépassa jamais, qui le fit mourir pour ses amis et descendre pour

Dieu nous attire par la charité.

---

egressus est de loco sancto suo; et qui cubans pascit angelos, ipse cœpit, sicque sanabit nos; et videbitur veniens et pastus, qui cubans et pascens ante videri non poterat. Ecce venit hic saliens in montibus, transiliens colles. Montes et colles, patriarchas et prophetas accipe; et quemadmodum venerit saliens et transiliens, in libro Generationis lege : *Abraham genuit Isaac, Isaac genuit Jacob*, etc. Ex his montibus prodiit, ut invenies, radix Jesse, unde juxta Prophetam, egressa est virga, et exinde flos ascendit, super quem requievit Spiritus septiformis. Quod manifestius alio in loco aperiens idem Propheta : *Ecce*, inquit, *virgo concipiet et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel, quod interpretatur, Nobiscum Deus.* Quem enim prius florem, ipsum deinde Emmanuelem; et quam dixerat virgam, manifestius exprimens, virginem nominavit. Sed necesse est altissimi hujus sacramenti considerationem diei alteri reservare; digna est enim proprio sermone materia, præsertim quod in longum jam hodiernus sermo processerit.

IN ADVENTU DOMINI,

SERMO SECUNDUS.

De verbis Isaiæ ad Achaz, *Pete tibi signum a Domino Deo tuo in profundum inferni, sive in excelsum supra*, etc.

1. Audivimus suadentem regi Achaz Isaiam, petere signum a Domino, sive in profundum inferni, sive in excelsum supra. Audivimus responsionem ejus, formam quidem habentem pietatis, sed non virtutem. Propter hoc denique ab eo qui intuetur cor, et cui confitetur hominis cogitatio, meruit reprobari : *Non petam*, inquit, *et non tentabo Dominum.* Elatus erat Achaz fastigio solii regalis, astutus humanæ sapientiæ verbis. Audierat igitur Isaias a Domino : Vade, dic vulpi illi, petat sibi signum a Domino in profundum. Habet enim vulpes foveam, sed in infernum quoque si descenderit, adest qui comprehendat sapientes in astutia sua. Item : Vade, ait Dominus, dic volucri isti, petat sibi signum ix excelsum supra. Habet enim volucris nidum; sed et si in cœlum ascenderit, illic est, qui superbis resistens, propria calcat virtute superborum et sublimium colla. Verumtamen dissimulat ille potestatis excelsæ, seu

Digitized by Google

eux dans les enfers, en sorte que le roi Achaz eut à redouter la majesté de celui qui règne dans les cieux ou à embrasser la charité de celui qui descend dans les enfers, car quiconque ne pense point en tremblant à la majesté de Dieu et ne songe point avec amour à sa charité est insupportable non-seulement aux hommes mais à Dieu même. « C'est pour cela, dit le Prophète, que le Seigneur lui-même te donnera un signe manifeste de sa majesté et de sa charité. Une Vierge concevra et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel, c'est-à-dire, Dieu avec nous (*Isa.*, VII, 14). » Ne cherche point à fuir, ô Adam, car le Seigneur est avec nous. Ne crains point, ô homme, et que le nom du Seigneur ne te fasse point trembler de terreur, car Dieu est avec nous. Il est avec nous, parce qu'il a la même chair que nous, il ne fait qu'une chair avec nous. C'est pour nous qu'il vient, il est tel que l'un d'entre nous, et passible comme nous.

2. Et le Prophète continue : « Il mangera le beurre et le miel. » C'est comme s'il avait dit : Il sera petit enfant et se nourrira des même aliments que les autres enfants. « En sorte qu'il sache rejeter le mal et choisir le bien, ajoute Isaïe (*Isa.*, *ibidem*). » Vous l'entendez le bien et le mal, comme il était dit de l'arbre au fruit défendu, de l'arbre de la désobéissance. Mais le second Adam fait un choix bien meilleur que le premier; en effet il choisit le bien et rejette le mal, tandis que celui-là préfère la malédiction et elle tombe sur lui, il repousse la bénédiction et la bénédiction fuit loin de lui (*Psalm.* CVIII, 18). Dans ces mots du prophète : « Il mangera le beurre et le miel, » nous voyons le choix de cet enfant; que sa grâce maintenant nous vienne en aide et nous accorde, ce qui nous importe le plus, de comprendre, comme il faut, le sens de ces paroles et ensuite de l'exposer de manière à vous le faire comprendre aussi. Il y a deux choses dans le lait de la brebis, le beurre et le fromage : l'un est gras et humide, l'autre est sec et dur. Notre Enfant sait donc admirablement choisir, quand il préfère le premier et laisse le second. En effet, quelle est cette centième brebis qui s'est égarée et qui s'écrie par la bouche du Psalmiste : « Je me suis égarée comme un brebis qui a péri (*Psalm.* CXVIII, 176)? » N'est-ce pas le genre humain, que le très-bon Pasteur vient chercher après avoir laissé les quatre-vingt-dix-neuf autres dans les montagnes? En effet, dans cette brebis-là on retrouve deux choses aussi, une nature douce, bonne, très-bonne même, c'est le beurre ; la corruption du péché, c'est le fromage. Voyez donc le choix excellent de notre Enfant, qui prend notre nature mais sans la corruption du péché. N'est-ce point des pécheurs en effet que l'Ecriture a dit : « Leur cœur s'est durci comme le lait caillé (*Psalm.* CXVIII, 70), » parce que le ferment de la malice, la présure de l'iniquité a corrompu en eux la pureté du lait?

Le Christ est comparé à la brebis et à l'abeille.

3. Ainsi en est-il de l'abeille; si elle a un doux miel, elle a aussi un aiguillon pénétrant. Mais notre Abeille c'est celle qui butine parmi les lys et qui habite la contrée fleurie des anges, d'où elle a pris son vol vers la cité de Nazareth, nom synonyme de fleur, attirée par la douce odeur qu'exhale la

---

incomprehensibilis profunditatis sapientiæ quærere signum; et propterea signum bonitatis et charitatis domui David ipse Dominus promittit, ut quos nec potestas, nec sapientia terruit, alliciat saltem exhibitio charitatis. Potest tamen in eo quod ait, *In profundum inferni*, etiam charitas ipsa, qua majorem nemo habuit, ut in infernum quoque pro amicis moriendo descenderet, non immerito designari; ut præcipiatur Achaz vel in excelsum regnantis expavescere majestatem, vel descendentis ad inferos amplecti charitatem. Molestus est ergo non solum hominibus, sed etiam Deo, quisquis nec majestatem cogitat in timore, nec charitatem cum amore meditatur : *Propter hoc*, inquit, *dabit Dominus ipse vobis signum*, in quo manifeste et majestas, et charitas innotescat : *Ecce virgo concipiet et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel, quod interpretatur, Nobiscum Deus.* Noli fugere Adam, quia nobiscum Deus. Ne timeas, o homo, nec audito Dei nomine terrearis; quia nobiscum Deus. Nobiscum carnis similitudine, nobiscum unitate *. Propter nos venit, tanquam unus ex nobis, similis nobis, passibilis.

* *al.* utilitate.

2. Denique : *Butyrum*, inquit, *et mel comedet.* Ac si dicat : Parvulus erit, et vescetur infantilibus alimentis : *Ut sciat*, inquit, *reprobare malum, et eligere bonum.* Etiam hic bonum, et malum audis, sicut in arbore vetita, sicut in ligno transgressionis. Sed multo melius a primo Adam secundus iste partitur. Eligens enim bonum, malum reprobat, non sicut ille, qui dilexit maledictionem, et venit ei; noluit benedictionem, et elongata est ab eo. Nam et in eo quod præmisit : *Butyrum et mel comedet*, advertere poteris parvuli hujus electionem. Tantum adsit ejus gratia, ut quod præstat, utcumque sentire digne, et accommodate ad intelligentiam proferre concedat. Duo sunt in lacte ovis, butyrum, et caseus. Butyrum pingue et humidum, caseus et contra aridus et durus. Bene ergo parvulus noster eligere novit, qui butyrum comedens, caseum utique non comedit. Quæ est enim ovis centesima, quæ erravit, et in psalmo loquitur : *Erravi sicut ovis quæ perit?* Utique genus humanum; quod benignissimus pastor quærit, aliis sane nonaginta novem ovibus in montibus derelictis. In hac igitur ove duo reperies, naturam dulcem, naturam bonam, et bonam valde, tanquam butyrum; et peccati corruptionem, ut caseum. Vide ergo quam optime puer noster elegit, qui naturam nostram sine ulla peccati corruptione suscepit. Nam de peccatoribus legis : *Coagulatum est sicut lac cor eorum*, in quibus utique lactis puritatem corruperat fermentum malitiæ, coagulum iniquitatis.

3. Sic et apis habet mellis dulcedinem, habet etiam aculei punctionem. Apis vero est, quæ pascitur inter lilia, quæ florigeram inhabitat patriam angelorum. Unde et ad civitatem Nazareth, quod interpretatur flos, advolavit, et ad suave olentem perpetuæ virgi-

Digitized by Google

fleur de la perpétuelle virginité sur laquelle elle se pose et à laquelle elle s'attache. Cette abeille a aussi son miel et son aiguillon, car, selon le chant du Prophète, elle a en même temps la miséricorde et le jugement (*Psalm.* c, 1). Aussi un jour que ses disciples lui conseillaient de détruire par le feu du ciel une ville qui n'avait pas voulu la recevoir, elle répond cette Abeille : le Fils de l'homme n'est pas venu pour exercer le jugement mais pour sauver le monde. Notre Abeille n'avait point d'aiguillon alors, elle s'en était comme désarmée, quand elle ne répond que par la miséricorde, non point par le jugement, aux indignes traitements qu'on lui fait essuyer. Mais gardez-vous bien d'espérer dans l'iniquité et de commettre l'iniquité dans cette espérance. Un jour viendra en effet, où notre Abeille reprendra son aiguillon et en fera pénétrer l'acre piqure jusqu'à la moëlle des os du pécheur, car le Père ne juge personne, c'est à son Fils qu'il a laissé le jugement (*Joan.*, v, 22). Mais quant à présent notre petit Enfant mange le beurre et le miel, puisqu'il unit en sa personne ce qu'il y a de bon dans la nature humaine à la miséricorde qui est en Dieu, et se montre véritablement homme, sauf le péché qu'il n'a point. C'est donc un Dieu plein de miséricorde et non point encore un juge.

Jésus-Christ est, maintenant, plus porté à la miséricorde qu'au jugement.

Il ne faut pas abuser de la miséricorde de Dieu.

4. Après cela, je crois qu'il est facile de reconnaître quel est ce rameau qui s'élève sur la souche de Jessé et quelle est cette fleur sur laquelle l'Esprit-Saint vient se reposer. Le rameau est la Vierge Mère de Dieu, et la fleur est son Fils. Oui, le Fils de la Vierge est une fleur d'un blanc et d'un rose éclatant et belle entre mille; une fleur que les anges souhaitent de contempler, dont le parfum rend la vie aux morts; c'est, comme elle le dit elle-même, une fleur des champs (*Cant.*, II, 1), non des jardins, car les fleurs des champs poussent sans le secours de l'homme, personne ne l'a semée, personne ne la cultive, personne ne répand un engrais à la place où elle pousse. Il en est tout à fait de même du sein de la Vierge Marie; c'est ainsi qu'il a fleuri, ainsi que ses chastes entrailles ont produit, comme une prairie d'une éternelle verdeur, que le soc de la charrue n'a point remuée et que la main de l'homme a toujours respectée, une fleur dont la beauté ne doit point se corrompre dont l'éclat ne se flétrira jamais. O Vierge, rameau sublime, tu te termines par une tête sainte et superbe qui s'élève jusqu'à celui qui est assis sur un trône, jusqu'à la majesté du Seigneur même. Après tout, pourquoi m'en étonnerai-je, quand je te vois pousser à une grande profondeur les racines de l'humilité? O plante vraiment céleste, plus précieuse et plus sainte que toutes les autres plantes! O arbre vraiment arbre de vie, qui seul as mérité de porter le fruit du salut! Ta ruse, ô serpent malin, se trouve prise au piége, ta fausseté est découverte. Tu en avais doublement imposé en accusant le créateur de mensonge et d'envie, mais te voilà convaincu d'une double imposture, celui à qui tu avait dit : « Tu ne mourras point (*Gen.*, III, 4), » a commencé par mourir, et la vérité du Seigneur demeure éternellement (*Psalm.* CXVI, 2). Dis-moi donc maintenant si tu le peux, dis-moi quel est l'arbre dont il m'a défendu par envie de cueillir le fruit, lui qui m'a donné ce rameau choisi et le fruit sublime qu'il

Marie est le rameau sur lequel Jésus s'est épanoui comme une fleur.

Pourquoi Jésus-Christ est appelé une fleur des champs.

La ruse du démon s'est trouvée prise dans ses propres filets.

---

nitatis florem advenit; illi insedit, illi adhæsit. Hujus apis mel et aculeum non ignorat, qui misericordiam ei et judicium cum Propheta decantat. Attamen ad nos veniens solum mel attulit, et non aculeum, id est misericordiam et non judicium; ita ut suadentibus quandoque discipulis, ut civitatem, quæ suscipere eum noluit, præciperet igne consumi, responderit, Filium hominis non venisse ut judicaret, sed ut salvaret mundum. Non habebat aculeum apis nostra; quodammodo deposuerat illum, quando tanta indigna patiens, misericordiam exhibebat, et non judicium. Sed nolite sperare in iniquitate, nolite peccare in spe. Habet enim Apis nostra quandoque assumere aculeum suum; et acriter nimis infigere illum in medullas hominum peccatorum; quoniam Pater non judicat quemquam, sed Filio dedit omne judicium. Nunc autem parvulus noster butyrum et mel comedit, quando bonum naturæ humanæ, divinæ misericordiæ sic univit in semetipso, ut esset homo verus, et peccatum non habens; Deus misericors, et judicium non exhibens.

4. Ex his manifestum jam arbitror, quænam sit virga de radice Jesse procedens, quis vero flos super quem requiescit Spiritus Sanctus. Quoniam Virgo Dei genitrix virga est, flos Filius ejus. Flos utique Filius Virginis, flos candidus et rubicundus, electus ex millibus; flos in quem prospicere desiderant angeli, flos ad cujus odorem reviviscunt mortui; et sicut ipse testatur, flos campi est, et non horti. Campus enim sine omni humano floret adminiculo, non seminatus ab aliquo, non defossus sarculo, non impinguatus fimo. Sic omnino, sic Virginis alvus floruit, sic inviolata, integra, et casta Mariæ viscera, tanquam pascua æterni florem protulere; cujus pulchritudo non videat corruptionem, cujus gloria in perpetuum non marcescat. O Virgo, virga sublimis, in quam sublime verticem sanctum erigis! usque ad sedentem in throno, usque ad Dominum majestatis. Neque enim id mirum, quoniam in altum mittis radices humilitatis. O vere cœlestis planta, pretiosior cunctis, sanctior universis! O vere lignum vitæ, quod solum fuit dignum portare fructum salutis! Deprehensa est, maligne serpens, versutia tua, nudata est plane falsitas tua. Deo imposueras Creatori, mendacii, et invidiæ infamaveras eum; sed in utroque convictus es esse mentitus. Siquidem et ab initio moritur cui dixeras: *Nequaquam morieris;* et veritas Domini manet in æternum. Sed et nunc responde, si potes, quam ei arborem, cujus arboris fructum invidere potuit, qui ne hanc quidem virgam

Digitized by Google

porte? « En effet, comment celui qui n'a pas même épargné son propre Fils, ne nous donnera-t-il point toutes choses avec lui (*Rom.*, VIII, 32)? »

5. A présent vous avez remarqué, si je ne me trompe, que la Vierge est cette voie royale par laquelle le Sauveur est venu à nous, car c'est de son sein qu'il s'est élancé comme un jeune époux de sa couche nuptiale. Ne nous écartons donc point de cette route dont je vous ai parlé dans mon premier sermon, s'il vous en souvient bien, et efforçons-nous, mes très-chers Frères, de monter vers le Sauveur par la même voie qu'il a suivie pour descendre jusqu'à nous, d'arriver par elle à la grâce de celui qui, par elle aussi, est venu jusque dans notre misère. Puissions-nous avoir, par vous, accès auprès de votre Fils, ô vous qui avez eu le bonheur de trouver la grâce, d'enfanter la vie et le salut. Que celui qui nous a été donné par vous, par vous aussi nous reçoive. Que votre sainteté excuse auprès de lui la faute de notre corruption, et que votre humilité, qui charme les regards de Dieu, lui fasse pardonner à notre vanité. Que votre immense charité couvre la multitude de nos péchés et que votre glorieuse fécondité nous rende féconds aussi en bonnes œuvres. O vous, notre Dame, notre médiatrice et notre avocate, réconciliez-nous avec votre Fils, recommandez-nous, présentez-nous à lui. Faites, ô bienheureuse vierge, par la grâce que vous avez trouvée, par la prérogative que vous avez méritée, par la miséricorde dont vous êtes la mère, que Jésus-Christ, votre Fils et notre Seigneur, le Dieu béni par-dessus toutes choses dans les siècles des siècles, qui a daigné, par vous, partager notre faiblesse et notre misère, nous fasse la grâce, à votre intercession, de nous faire partager un jour avec lui la gloire et le bonheur éternels. Ainsi soit-il.

Pieuse invocation à Marie.

TROISIÈME SERMON POUR L'AVENT.

Les trois avènements du Seigneur et les sept colonnes que nous devons ériger en nous.

1. Dans l'Avènement du Seigneur que nous célébrons, si je considère la personne de celui qui vient, l'excellence de sa majesté me dépasse, et si j'envisage ceux vers qui il vient, je suis confondu à la vue de l'honneur qu'il leur fait. Certainement les anges eux-mêmes sont étonnés de la nouveauté du prodige qu'ils ont sous les yeux et de voir au dessous d'eux Celui qu'ils ne cessent d'adorer au dessus d'eux, de descendre et de monter en même temps vers le Fils de l'Homme. Si je me demande pourquoi il vient, je me trouve en face de l'inestimable étendue de sa charité que j'embrasse du mieux qu'il m'est possible. Si je considère de quelle manière il vient, je suis frappé du degré d'élévation où se trouve portée la condition humaine. En effet, celui qui vient à nous, c'est le créateur et le maître de toutes choses; or c'est pour les hommes qu'il vient, c'est vers les hommes qu'il vient, c'est fait homme lui-même qu'il vient. Mais, dira-t-on, comment peut-on dire qu'il est venu puisqu'il est constamment en tous lieux à la fois? Il est bien vrai qu'il était dans le monde et que le monde a été fait par lui, mais cependant le monde ne l'a point connu (*Joan.*, I, 10). Il ne vint donc pas dans le monde, puisqu'il n'était pas hors du monde, mais il apparut là même où il était caché. Voilà pourquoi il prit la forme humaine, c'était pour se faire reconnaître,

Toutes les circonstances de la venue du Seigneur sont admirables.

---

electam, et fructum sublimem negavit? ***Etenim qui proprio Filio non pepercit, quomodo non omnia simul cum illo donavit?***

5. Sed jam advertistis, ni fallor, quoniam Virgo regia ipsa est via, per quam Salvator advenit, procedens ex ipsius utero, tanquam sponsus de thalamo suo. Tenentes ergo viam, quam priore, si meministis, cœpimus investigare sermone; studeamus et nos, dilectissimi, ad ipsum, per eam ascendere, qui per ipsam ad nos descendit; per eam venire in gratiam ipsius, qui per eam in nostram miseriam venit. Per te accessum habeamus ad Filium, o benedicta inventrix gratiæ, genitrix vitæ, mater salutis; ut per te nos suscipiat, qui per te datus est nobis. Excuset apud ipsum integritas tua culpam nostræ corruptionis, et humilitas Deo grata nostræ veniam impetret vanitati. Copiosa charitas tua nostrorum cooperiat multitudinem peccatorum, et fœcunditas gloriosa fœcunditatem nobis conferat meritorum. Domina nostra, mediatrix nostra, advocata nostra, tuo Filio nos reconcilia, tuo Filio nos commenda, tuo nos Filio repræsenta. Fac, o benedicta, per gratiam quam invenisti, per prærogativam quam meruisti, per misericordiam quam * peperisti; ut qui te mediante fieri dignatus est particeps infirmitatis et miseriæ nostræ, te quoque intercedente participes faciat nos gloriæ et beatitudinis suæ, Jesus-Christus Filius tuus Dominus noster, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Amen.

* *al.* percepisti.

IN ADVENTU DOMINI,

SERMO TERTIUS.

De triplici Domini adventu, et de septem columnis, quas in nobis erigere debemus.

1. In adventu Domini quem celebramus, si personam venientis intueor, non capio excellentiam majestatis. Si attendo ad quos venerit, dignationis magnitudinem expavesco. Stupent certe angeli de novo, videntes infra se, quem supra se semper adorant, manifeste jam ascendentes et descendentes ad Filium hominis. Si considero propter quid venerit, amplector quoad possum inæstimabilem latitudinem charitatis. Si modum cogito, exaltationem agnosco humanæ conditionis. Venit siquidem universitatis Creator et Dominus, venit ad homines, venit propter homines, venit homo. Sed dicet aliquis: Quomodo venisse dicitur, qui semper ubique fuit? Erat quidem in mundo, et mundus per ipsum factus est, sed mundus eum non cognovit. Non ergo venit qui aberat, sed apparuit qui latebat. Unde et humanam,

Digitized by Google

car il habite dans le sein de Dieu une lumière inaccessible (*I Tim.* VI, 16). Après tout, il n'était pas tout à fait indigne de la majesté de Dieu de se montrer sous les traits de sa propre image, telle qu'il l'avait faite dès le principe, ni indigne de Dieu de se faire voir sous cette image à ceux qui ne pouvaient point le reconnaître dans sa substance, et de se faire homme lui-même pour se manifester aux hommes, lui qui avait créé l'homme à son image et à sa ressemblance.

Saint Bernard s'élève contre la négligence pour le culte divin.

2. C'est donc de la venue d'une si grande majesté, d'une si profonde humilité, d'une telle charité et d'une gloire si grande pour nous, que l'Eglise entière fait tous les ans avec solennité la mémoire. Ah ! plût à Dieu qu'on la célébrât maintenant comme on la célébrera dans l'éternité ! Ce serait bien mieux. Quelle folie n'est-ce point en effet, après la venue d'un si grand roi, de vouloir ou d'oser nous occuper encore de toute autre chose, plutôt que d'oublier tout le reste, pour ne plus vaquer qu'à son culte et ne plus penser qu'à lui en sa présence ? Mais tous les hommes ne sont point du nombre de ceux dont le Prophète disait : « Ils n'ouvriront la bouche que pour exhaler les louanges de vos innombrables douceurs (*Psalm.* CXLIV, 7), » il y en a si peu qui s'en nourrissent ! Or on ne peut exhaler le goût et l'odeur de ce qu'on n'a point goûté ou de ce qu'on a à peine goûté, la bouche n'exhale l'odeur que de ce dont l'estomac est plein et rassasié. Voilà comment il se fait que ceux dont l'esprit et la vie sont tout de ce monde, n'exhalent jamais la bonne odeur de ces douceurs ineffables, lors même qu'ils en célèbrent la mémoire, ils passent ces jours de fête sans dévotion, sans piété et dans une sorte d'aridité pareille à celle des autres jours. Mais ce qu'il y a de plus condamnable, c'est que le souvenir de cette grâce inestimable est une occasion de fêtes charnelles, en sorte qu'on voit les hommes, dans ces jours de solennité, rechercher les parures et les délices de la table avec tant d'ardeur qu'on pourrait croire que le Christ n'a pas eu autre chose en vue, en naissant, et qu'on est d'autant plus assuré de lui plaire qu'on déploie plus de luxe en ce genre. Mais ne l'entendez-vous point dire lui-même : « Je ne mangeais point avec ceux dont l'œil est superbe et le cœur insatiable (*Psalm.* C, 5). » Pourquoi cette ambition à vous procurer des vêtements pour le jour de ma naissance ? Je déteste l'orgueil, bien loin de l'aimer. Pourquoi cette ardeur et ce soin à préparer une foule de mets pour cette époque ? Je blâme les délices de la table, bien loin de les avoir pour agréables. Evidemment il faut être d'un cœur insatiable pour se procurer tant de choses et les faire venir de si loin ; car pour le corps, il se contente de beaucoup moins que cela et de choses bien plus faciles à se procurer. Lors donc que vous célébrez ma venue, vous ne m'honorez que du bout des lèvres, votre cœur est loin de moi ; ce n'est même pas moi que vous honorez, car votre Dieu, c'est votre ventre, et vous placez votre gloire dans ce qui fait votre honte. Celui qui recherche la vanité du monde et les voluptés sensuelles est bien malheureux ; il n'y a de bonheur que pour ceux dont le Seigneur seul est le Dieu (*Psalm.* CXIV, 15).

Combien il est mal de passer ces jours de fête dans les délices et la vanité.

3. Gardez-vous bien, mes frères, d'imiter les méchants et ne portez point envie à ceux qui commettent l'iniquité (*Psalm.* XXXVI, 1). Ayez plutôt l'œil ouvert sur la fin qui les attend, compatissez à leur malheur du fond de votre âme et priez pour tous

---

in qua agnosceretur, induit formam; qui nimirum in divina lucem habitat inaccessibilem. Nec sane inglorium majestati, apparere in propria similitudine sua, quam facerat ab initio; nec indignum Deo, a quibus in substantia sua non poterat agnosci, in imagine exhiberi; ut qui fecerat hominem ad imaginem et similitudinem suam, ipse hominibus innotesceret factus homo.

2. Hujus ergo adventus tantæ majestatis, tantæ humilitatis, tantæ charitatis, tantæ etiam glorificationis nostræ, ab universa Ecclesia semel in anno solemnis memoria celebratur. Sed utinam ita semel ageretur, ut semper ! id quippe dignius. Quantæ enim insaniæ est, ut post tanti regis adventum, aliis quibuslibet negotiis homines velint, seu audeant occupari ; et non magis, omissis omnibus, soli ejus cultui vacent, nec in ejus præsentia cujusquam meminerint cæterorum ? Sed non omnium est quod ait Propheta : *Memoriam abundantiæ suavitatis tuæ eructabunt*, suiquidem nec omnes hæc memoria pascit. Sane nemo quod non gustavit, sed neque quod tantum gustavit, eructat. Ructus quippe non nisi de plenitudine et satietate procedit. Propterea quorum sæcularis est mens et vita, memoriam hanc etsi celebrant, non tamen eructant; sine devotione et affectione dies istos arida quadam consuetudine observantes. Denique, quod damnabilius est, ipsa quoque inæstimabilis hujus dignationis memoria datur in occasionem carnis, ut videas eos tanta sollicitudine diebus istis vestium gloriam, ciborum parare delicias, ac si hæc et hujusmodi quærat in Nativitate sua Christus, et ibi suscipiatur dignius, ubi hæc accuratius exhibentur. Sed ipsum audi dicentem : *Superbo oculo et insatiabili corde, cum hoc non edebam.* Quid tanta ambitione vestes paras in Natale meum ? Detestor ego superbiam, non amplector. Quid tanta sollicitudine ciborum copias reponis in tempus illud ? Damno ego carnis delicias, non accepto. Plane insatiabilis est corde, tanta parans, et ex tam longo nam corpori utique et pauciora sufficerent, et quæ possent opportunius inveniri. Celebrans ergo adventum meum, labiis me honoras, sed cor tuum longe est a me. Non me colis, sed Deus tuus venter est, et gloria in confusione tibi. Infelix omnino, qui voluptatem corporis, et sæcularis colit gloriæ vanitatem. Beatus autem populus, cujus est Dominus Deus ejus.

3. Fratres, nolite æmulari in malignantibus, neque zelaveritis facientes iniquitatem. Intelligite magis in

Digitized by Google

ceux qui tombent par surprise en quelque faute. Les malheureux! s'ils agissent ainsi, c'est parce qu'ils ne connaissent pas Dieu; car s'ils le connaissaient jamais, ils ne seraient pas assez insensés pour exciter ainsi contre eux sa colère. Pour nous, mes Frères bien-aimés, nous ne saurions trouver une excuse dans notre ignorance, car vous le connaissez parfaitement, mon Frère, qui que vous soyez, et si vous dites que vous ne le connaissez point, vous serez un menteur comme les gens du monde. Mais si vous ne le connaissez pas, qui donc vous a amené ici et comment êtes-vous entré dans cette maison? Si vous ne le connaissez point, comment donc avez-vous pu être amené à renoncer spontanément à l'affection de vos amis, aux plaisirs de la chair, aux vanités du siècle, à jeter en Dieu toutes vos pensées, et à mettre toute votre confiance en lui, quand votre conscience même vous rendait témoignage que vous avez si peu ou plutôt si mal mérité de lui? Qui aurait pu, je vous le demande encore, vous persuader, supposé que vous l'ignorassiez, que le Seigneur est bon pour ceux qui ont mis leur espérance en lui, pour toute âme qui le cherche, si vous n'aviez appris par vous-même combien le Seigneur est bon et doux, combien il est rempli de miséricorde et de vérité? Mais comment avez-vous appris tout cela, si ce n'est parce qu'il est venu non-seulement à vous mais en vous?

Les religieux ne peuvent pas ne point connaître Dieu.

Il y a trois avènements du Christ.

4. Nous connaissons en effet trois avènements du Christ; il est venu pour les hommes, dans les hommes et contre les hommes. Il est venu indistinctement pour tous les hommes, mais il n'est pas venu de même dans tous ou contre tous les hommes. Mais comme le premier et le troisième avènement sont bien connus, puisqu'ils sont manifestes à tous les yeux; écoutez seulement comment il s'exprime au sujet du second qui est spirituel et caché: « Si quelqu'un m'aime, dit-il, il gardera ma parole; mon Père l'aimera; nous viendrons à lui et nous ferons en lui notre demeure (*Joan.*, XIV, 23). » Oh! heureux celui en qui vous établirez votre demeure, Seigneur Jésus! Heureux celui en qui la sagesse se construit une habitation et se taille sept colonnes pour la soutenir! Heureuse l'âme où elle s'établit à demeure! Mais quelle est-elle? C'est l'âme du juste, comment en serait-il autrement, puisque ce sont la justice et le jugement qui préparent à la sagesse son séjour? Quel est celui d'entre vous, mes Frères, qui désire préparer dans son âme une demeure à Jésus-Christ? Voici quelles tentures de soie, quelles tapisseries et quels coussins il veut y trouver: « La justice et l'équité sont, dit-il, les préparatifs que réclame le lieu de son habitation (*Psalm.* LXXXVIII, 15). » Or la justice, c'est une vertu qui nous fait rendre à chacun ce qui lui appartient; rendez donc à trois sortes de personnes en même temps ce qui leur revient et ce que vous leur devez, je veux parler de vos supérieurs, de vos inférieurs et de vos égaux, et vous célébrerez comme il faut l'avènement de Jésus-Christ, parce que vous lui aurez préparé une demeure dans la justice. Rendez, vous dis-je, à vos supérieurs le respect et l'obéissance que vous leur devez, le respect par les sentiments de votre cœur et l'obéissance, par les dispositions de votre corps; car il ne suffit point d'obéir à nos pères extérieurement seulement, il faut encore que nous ayons d'eux au fond du cœur de hauts sentiments de respect. S'il arrive que la vie de l'un de nos supérieurs soi si manifestement mauvaise qu'il n'y ait pas moyen ni de ne

Comment on doit préparer un séjour à Jésus-Christ.

On doit à ses supérieurs respect et obéissance.

---

novissima eorum, et compatimini eis ex animo, et orate pro eis qui præoccupati sunt in delicto. Hæc enim faciunt miseri, quia ignorantiam Dei habent, Nam si cognovissent, nunquam Dominum gloriæ tanta adversum se insania provocarent. Nos autem, dilectissimi, excusationem de ignorantia non habemus. Plane nosti eum quisquis hic est; et si dixeris quia non novi eum, eris similis sæcularibus, mendax. Denique si eum non non nosti, quis te huc adduxit, aut quomodo huc venisti? Alioquin quando tibi persuaderi posset, charorum affectibus, corporis voluptatibus, sæculi vanitatibus sponte abrenuntiare, et jactare cogitatum tuum in Domino, et omnem sollicitudinem in eum projicere; de quo nihil bene, imo tam male, conscientia teste, mereueras? Quis tibi, inquam, persuadere id posset, si nescires, quia bonus Dominus sperantibus in se, animæ quærenti ipsum; nisi cognovisses et tu, quia suavis est Dominus, et mitis, et multæ misericordiæ, et verax? Hæc autem unde nosti, nisi quia non solum ad te, sed etiam in te venit?

4. Triplicem enim ejus adventum novimus; ad homines, in homines, contra homines. Ad omnes quidem indifferenter, non autem ita in omnes, aut contra omnes. Sed quia primus et tertius noti sunt, utpote manifesti; de secundo, qui spiritualis et occultus est, ipsum audi dicentem: *Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus.* Beatus apud quem mansionem facies, Domine Jesu. Beatus, in quo Sapientia ædificat sibi domum, excidens columnas septem. Beata anima, quæ sedes est Sapientiæ. Quænam est illa? Anima utique justi. Merito plane, quia justitia et judicium præparatio sedis tuæ. Quis in vobis est, Fratres, qui desiderat in anima sua sedem parare Christo? Ecce quænam illi serica, quæ tapetia, quod pulvinar oporteat præparari. *Justitia*, inquit, *et judicium præparatio sedis tuæ.* Justitia virtus est, quod suum est uniquique tribuens. Tribue ergo tribus quæ sua sunt. Redde superiori, redde inferiori, redde æquali cuique quod debes; et digne celebras adventum Christi, parans ei in justitia sedem suam. Redde, inquam, reverentiam prælato, et obedientiam, quarum altera cordis, altera corporis est. Nec enim sufficit exterius obtemperare majoribus nostris, nisi ex intimo cordis affectu sublimiter sentiamus de eis. Quod etsi tam manifeste innotuerit indignus prælati alicujus vita,

Digitized by Google

le point remarquer, ni de l'excuser, cependant à cause de Celui de qui vient tout pouvoir, nous devons encore avoir de la considération pour ce supérieur, sinon parce qu'il le mérite par lui-même, du moins par déférence pour l'ordre établi de Dieu et pour la dignité de la charge qu'il exerce en son nom.

Même à des supérieurs indignes.

A nos égaux, nous devons aide et conseils.

5. Ainsi devons-nous à nos frères parmi lesquels nous vivons, au double titre de confrères et d'hommes, aide et conseil, car de notre côté, nous attendons aussi d'eux des conseils pour éclairer notre ignorance et de l'aide pour seconder notre faiblesse. Mais peut-être y en a-t-il quelques-uns parmi vous qui me répondent en esprit, quels conseils pouvons-nous donner à notre frère? Il ne nous est pas même permis de lui dire un mot. Quelle assistance aussi, pouvons-nous lui procurer? Nous ne pouvons faire la moindre chose en dehors des lois de l'obéissance. A cela je réponds : Vous trouverez toujours quelque chose à faire pour votre frère si vous avez la charité fraternelle au fond du cœur. Quant aux conseils, pouvez-vous lui en donner de meilleurs que de lui enseigner par votre exemple ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter, que de le porter vers ce qui est mieux, par les conseils, non de la langue, mais des des œuvres et de la vérité? Y a-t-il assistance plus utile et plus efficace que de prier avec piété pour lui, de ne point négliger de le reprendre de ses fautes, d'avoir à cœur, non-seulement de ne lui donner jamais aucune occasion de chute, mais encore, autant que possible de les éloigner toutes de lui, comme l'ange de la paix qui arrache les scandales du royaume de Dieu? Si vous donnez à votre frère cette assistance et ces conseils vous vous acquittez de votre dette à son égard, il n'a point le droit de se plaindre de vous.

On doit à ses inférieurs de veiller sur eux et de les soumettre à la discipline.

6. Mais êtes-vous placé au-dessus des autres? vous leur devez indubitablement le tribut d'une plus ample sollicitude; vos inférieurs ont droit d'attendre de vous vigilance et discipline. Vigilance qui les empêche de pécher et discipline qui ne laisse point la faute impunie. Mais si vous n'avez personne sous votre dépendance, vous vous avez du moins vous-même et vous vous devez à ce titre vigilance et discipline aussi. Ainsi vous avez un corps dont la conduite évidemment appartient à votre âme; vous devez donc veiller sur lui afin que le péché ne règne pas en lui et que ses membres ne fournissent point des armes à l'iniquité. Mais vous devez aussi le soumettre à la discipline, afin qu'il produise de dignes fruits de pénitence, vous devez le châtier et le soumettre au joug. Mais la dette de ceux qui auront à répondre de plusieurs âmes est bien autrement lourde et périlleuse. Hélas! Malheureux homme que je suis, où irai-je, si j'ai le malheur de garder avec négligence un si grand trésor, un dépôt si précieux que Jésus-Christ l'estime plus que son propre sang? S'il m'avait été donné de recueillir au pied de la croix le sang du Seigneur qui coulait de ses blessures et que je dusse le porter souvent dans un vase fragile, quelles ne seraient point les transes de mon esprit en pensant au danger que je cours? Or il est certain que le dépôt que j'ai reçu en garde est d'un tel prix que le négociant plein de sagesse, ou plutôt que la Sagesse elle-même a donné tout son sang pour se le procurer. Et de plus, c'est dans des vases bien fragiles, beaucoup plus exposés à se rompre que des vases de verre, que ce dépôt m'a été remis. Ajoutons à cela pour comble d'inquiétude et pour surcroît de

Nous devons également vigilance et discipline à notre corps.

Périls de la prélature.

---

ut nihil omnino dissimulationis, nihil excusationis admittat; propter eum tamen a quo est omnis potestas, ipsum quem modo talem novimus, excelsum reputare debemus, non præsentibus personæ meritis, sed ordinationi divinæ, et dignitati ipsius officii deferentes.

5. Sic et fratribus nostris, inter quos vivimus, ipso jure fraternitatis et societatis humanæ consilii sumus et auxilii debitores. Hæc enim volumus ut et ipsi nobis impendant; consilium, quo eruditatur ignorantia nostra; auxilium, quo juvetur infirmitas nostra. Sed forte erit inter vos qui tacitus respondeat, dicens: Quod ego consilium dabo fratri, cui nec unum quidem dicere verbum fas est absque licentia? Quod ei auxilium impendere est, cum nec minimum aliquid agere liceat absque obedentia? Ad quod ego: Non deerit certe quod facias, tantummodo charitas fraterna non desit. Nullum ego consilium melius arbitror, quam si exemplo tuo fratrem docere studeas, quæ oporteat, quæ non oporteat fieri; provocans eum ad meliora, et consulens ei, non verbo neque lingua, sed opere et veritate. An vero utilius aut efficacius auxilium aliquod est, quam ut ores devote pro eo, ut non dissimules redarguere culpas ejus; ut non modo nullum ei offendiculum ponas, sed et sollicitus sis, quantum prævales, tanquam angelus pacis de regno Dei scandala tollere, et occasiones scandalorum penitus dimovere? Si talem te fratri auxiliarium et consiliarium exhibes, reddis ei quod debes, nec habet unde causetur.

6. Porro si cui forte prælatus es, huic sine dubio teneris debitor sollicitudinis amplioris. Exigit a te et ipse custodiam et disciplinam. Custodiam quidem, ut possit cavere peccatum; disciplinam vero, ut quod minus cavit, minime maneat impunitum. Quod etsi nemini fratrum præesse videris, habes tamen sub te, cui custodiam hanc et disciplinam oporteat exhiberi. Dico autem corpus tuum, quod sine dubio regendum accepit spiritus tuus. Debes ei custodiam, ut non regnet in eo peccatum, nec membra tua arma fiant iniquitati. Debes et disciplinam, ut dignos faciat pœnitentiæ fructus, castigatum, et subditum servituti. Longe tamen graviori et periculosiori debito tenentur adstricti, qui pro multis animabus reddituri sunt rationem. Quid ego infelix! quo me vertam, si tantum thesaurum, si pretiosum depositum istud, quod sibi Christus sanguine proprio pretiosius judicavit, contigerit negligentius custodire? Si stillantem in cruce

Digitized by Google

La connaissance des âmes est difficile.

crainte, que chargé de veiller sur ma conscience en même temps que sur celle de mon prochain, je ne connais bien ni l'une ni l'autre. Toutes les deux sont insondables comme l'abîme, obscures comme les ténèbres de la nuit, néanmoins j'en suis établi le gardien et j'entends une voix qui me crie : « Sentinelle, qu'avez-vous vu cette nuit, sentinelle, qu'avez-vous vu cette nuit (*Isa*, XXI, 11)? » Non-seulment je ne puis répondre comme Caïn : « Suis-je le gardien de mon frère (*Gen.*, IV, 9)? » mais encore je dois avec le Prophète proclamer bien haut que : « Si ce n'est le Seigneur lui-même qui se charge de la garde d'une ville, c'est en vain que veille celui qui la garde (*Psalm.*, CXXVI, 2.) » Je ne puis trouver d'excuse que dans le soin avec lequel je m'acquitte du devoir de la vigilance et de la discipline, comme je l'ai dit plus haut. Si ces quatre choses, je veux dire le respect et l'obéissance dus à mes supérieurs, l'assistance et le conseil que réclament mes frères, ne me font point défaut, la Sagesse ne trouvera point sa demeure dépourvue des choses qui concernent la justice?

Quelles sont les sept colonnes à ériger dans la demeure de l'esprit.

7. Peut-être y a-t-il là six des sept colonnes que la Sagesse s'est taillées dans la demeure qu'elle s'est construite; recherchons maintenant qu'elle est la septième, peut-être la Sagesse elle-même daignera-t-elle nous la faire connaître. Qui nous empêche de la voir dans le jugement, de même que nous avons vu les six autres dans la justice? Car il n'y a pas que la justice qui soit chargée de préparer la demeure de la Sagesse, le jugement l'est aussi (*Psalm.*, LXXXVIII, 15). Après tout, si nous rendons à nos supérieurs, à nos égaux et à nos inférieurs ce que nous leur devons, ne donnerons-nous rien à Dieu? Mais nul ne peut s'acquitter à son égard de tout ce qu'il lui doit, tant il a accumulé de trésors de miséricorde en nous, tant est grande la multitude de nos fautes, tant nous sommes fragiles et de purs néants, tant il est grand et se suffit à lui-même, tant enfin il a peu besoin de nous. J'ai pourtant entendu un homme à qui il avait révélé les secrets et les mystères de sa Sagesse s'écrier que « La majesté du grand Roi éclate dans son amour pour la justice (*Psalm.*, XCXVIII, 5). » Il ne demande de nous rien de ce qui ne se trouve qu'en lui, avouons seulement nos iniquités et il nous justifiera sans autre mérite de notre part, afin de nous faire estimer sa grâce comme elle le mérite. Il aime, en effet l'âme qui, sous ses yeux se considère sans cesse et se juge sans détour. Voilà pourquoi le sage craint toutes ses œuvres, les examine avec soin, les pèse et les juge toutes. C'est parce que tout homme qui reconnaît en toute vérité et confessse en toute humilité ce qu'il est et ce que sont toutes ses œuvres, telles qu'elles sont en effet, honore la vérité. D'ailleurs si vous voulez être convaincu que Dieu demande de vous le jugement après la justice, écoutez comme il s'exprime. « Lorsque vous aurez fait tout ce qui vous est ordonné, dites: « Nous sommes des serviteurs inutiles (*Luc*, XVII, 10). » Voilà pour l'homme toute la préparation que le Seigneur attend de lui pour sa demeure, qu'il s'applique par-dessus tout à observer ses commandements et ensuite qu'il se regarde comme un serviteur inutile.

A Dieu nous devons le jugement.

Dieu aime qu'on se considère et qu'on se juge humblement.

Domini sanguinem collegissem, essetque repositus penes me in vase vitreo, quod et portari sæpius oporteret; quid animi habiturus essem in discrimine tanto? Et certe id servandum accepi, pro quo mercator non insipiens, ipsa utique Sapientia, sanguinem illum dedit. Sed et habeo thesaurum istum in vasis fictilibus, et quibus multo plura, quam vitreis imminere pericula videantur. Accedit sane ad sollicitudinis cumulum et pondus timoris, quod cum et meam, et proximi conscientiam servare necesse sit, neutra mihi satis est nota. Utraque abyssus est imperscrutabilis, utraque mihi nox est; et nihilo minus exigitur a me utriusque custodia, et clamatur: *Custos quid de nocte, custos quid de nocte?* Non est mihi dicere cum Cain: *Nunquid custos fratris mei sum ego?* sed est fateri humiliter cum Propheta, quia *nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* In eo tamen excusabilis ego videor, si, ut prædixi, debitam exhibeo custodiam pariter et disciplinam. Quod si priora quoque quatuor non defuerint, dico autem erga prælatos reverentiam et obedientiam, consilium et auxilium erga fratres, quod ad justitiam pertinet, non imparatam sedem inveniet Sapientia.

7. Et fortassis hæ videantur sex columnæ, quas excidit in ipsa domo, quam ædificavit sibi; et septima quoque quærenda est, si forte et eam nobis notam facere ipsa dignetur. Quid vero prohibet sicut sex in justitia, septimam quoque intelligi in judicio? Neque enim justitia sola, sed *Justitia*, inquit, *et judiciam præparatio sedis tuæ.* Denique si prælatis, et æqualibus, et inferioribus reddimus quod oportet, nihilne accipiet Deus? At ei plane quod debet retribuere nemo potest, quod tam copiose accumulaverit super nos misericordiam suam, quod tam multa deliquerimus ei, quod tam fragiles et nihil simus, quod tam plenus et sufficiens ille sibi, et bonorum omnium nostrorum non egens. Audivi tamen dicentem eum, cui incerta et occulta sapientiæ suæ revelaverat, quia *honor regis judicium diligit.* Nihil quod in se est a nobis exigit amplius; tantum dicamus iniquitates nostras, et justificabit nos gratis, ut gratia commendetur. Diligit enim animam, quæ in conspectu ejus et sine intermissione considerat, et sine simulatione dijudicat semetipsam. Idque judicium non nisi propter nos a nobis exigit; quia si nosmetipsos judicaverimus, non utique judicabimur. Propterea sapiens veretur omnia opera sua, scrutatur, discutit et dijudicat universa. Honorat quippe veritatem, qui et se, et sua omnia in eo statu, quo veritas habet, et agnoscit veraciter, et humiliter confitetur. Audi denique manifestius a te judicium exigi post justitiam. *Cum feceritis*, inquit, *omnia, quæ præcepta sunt vobis, dicite, Servi inutiles sumus.* Hæc plane, quoad ad hominem, est digna sedis præparatio Domino majestatis; ut et justitiæ mandata studeat observare, et semper indignum sese et inutilem arbitretur.

Digitized by Google

QUATRIÈME SERMON POUR L'AVENT DE NOTRE SEIGNEUR.

Son double avènement et le zèle qu'on doit avoir pour les vraies vertus.

1. Il est juste, mes Frères, que vous célébriez l'avènement de Notre Seigneur avec toute la dévotion possible, qu'une si grande consolation vous comble de bonheur, qu'une si grande grâce vous remplisse d'étonnement et qu'une telle charité vous enflamme d'amour. Mais ne vous contentez point de penser à son premier avènement, quand il vint chercher et sauver ce qui avait péri, mais songez aussi au second, quand il viendra pour nous emmener avec lui. Ah! je voudrais vous voir sans cesse occupés à méditer sur ces deux avènements, à ruminer dans vos âmes la pensée de tout ce qu'il a fait dans le premier et de tout ce qu'il promet dans le second. Je voudrais vous voir vous endormir dans la méditation de ce double héritage. Ce sont là les deux bras de l'Epoux, dans lesquels l'Epouse reposait lorsqu'elle disait : « Sa main gauche est sous ma tête et il m'embrasse de sa main droite (*Corinth.*, II, 6). » En effet, « dans sa main gauche, comme nous le lisons ailleurs, se trouvent la richesse et la gloire ; et dans la droite, la longueur des jours (*Prov.*, III, 16). » Ainsi, dans sa main gauche sont la richesse et la gloire ; entendez-vous, fils d'Adam, race ambitieuse et avide? Que vous inquiétez-vous des richesses de la terre et de la gloire temporelle, elles ne sont ni vraies ni vôtres? Qu'est-ce que l'or et l'argent? n'est-ce point de la terre rouge et de la terre blanche, que l'erreur seule des hommes fait ou plutôt répute précieuses?

Les richesses ne sont pas dignes de l'homme.

Après tout, si ces choses vous appartiennent, eh bien, emportez-les avec vous. Mais non, quand l'homme meurt, il n'emporte rien avec lui et sa gloire ne le suit point dans la tombe.

2. Les véritables richesses ne consistent donc point dans des trésors mais dans des vertus, car il n'y a que cela que la conscience emporte avec elle et qui la rende riche pour toujours. Quant à la gloire, voici ce que l'Apôtre lui-même en dit: « Notre gloire à nous, c'est le témoignage de notre conscience (II *Corinth.*, I, 12). » Mais pour la gloire que se donnent mutuellement ceux qui ne recherchent point la seule gloire qui vienne de Dieu, elle est vaine, parce que les enfants des hommes sont pleins de vanité. O insensé l'homme qui renferme des marchandises dans un sac percé et qui confie son trésor à la discrétion d'une bouche étrangère! Ne sais-tu donc point, malheureux, que ce coffre-là ne ferme point et qu'il n'a pas même de serrures? Ah! combien plus sages sont ceux qui gardent eux-mêmes leur propre trésor et ne le confient point à d'autres! Mais pourront-ils le conserver toujours? Pourront-ils le tenir constamment caché? Viendra un jour où tous les secrets des cœurs seront dévoilés, en même temps que les choses qui avaient paru aux regards de tous, cesseront d'être en vue. Voilà ce que signifient ces lampes des vierges folles qui s'éteignent à l'arrivée du Seigneur (*Matth.*, XXV, 3), et pourquoi? Il ne reconnaît pas ceux qui ont reçu leur récompense en ce monde (*Matth.*, VI, 17). Voilà pourquoi, mes très-chers Frères, je vous dis qu'il vaut mieux cacher notre bien que le montrer, si nous en avons. Il faut faire comme les mendiants, lorsqu'ils demandent l'aumône; au lieu d'étaler des vêtements précieux, ils ne montrent que des mem-

Les vraies richesses ce sont les vertus.

Il vaut mieux cacher le bien qu'on a que de le montrer.

IN ADVENTU DOMINI,

SERMO QUARTUS,

De duplici Adventu, et * *studio verarum virtutum.*

* *al.* Et pennis deargentatis.

1. Dignum est, Fratres, ut tota cum devotione Domini celebretis adventum, delectati tanta consolatione, stupefacti tanta dignatione, inflammati tanta dilectione. Nec vero solum cogitetis adventum, quo venit quærere et salvum facere quod perierat; sed et illum nihilo minus, quo veniet et assumet nos ad seipsum. Utinam circa hos duos adventus jugi meditatione versemini, ruminantes in cordibus vestris, quantum in priore præstiterit, quantum promiserit in secundo. Utinam certe dormiatis inter medios cleros. Hæc sunt enim duo brachia Sponsi, inter quæ Sponsa dormiens aiebat: *Læva ejus sub capite meo, et dextera ejus amplexabitur me.* Nam *in sinistra* quidem *ejus*, sicut alibi legimus, *divitiæ et gloria; in dextera longitudo vitæ. In sinistra ejus*, inquit, *divitiæ et gloria.* Filii Adam, genus avarum et ambitiosum, audite. Quid vobis cum terrenis divitiis et gloria temporali, quæ nec veræ, nec vestræ sunt? Aurum et argentum nonne terra est rubra et alba, quam solus hominum error facit, aut magis reputat pretiosam? Denique si vestra sunt hæc, tollite ea vobiscum. Sed homo cum interierit, non sumet omnia; neque descendet cum eo gloria ejus.

2 Veræ ergo divitiæ non opes sunt, sed virtutes; quas secum conscientia portat, ut in perpetuum dives fiat. De gloria quoque dicit Apostolus: *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ.* Hæc est utique vera gloria, quæ est a spiritu veritatis. *Ipse enim Spiritus testimonium perhibet spiritui nostro, quod filii Dei sumus.* Gloria vero, quam ab invicem accipiunt, qui gloriam quæ est a solo Deo non requirunt, vana est; quoniam vani filii hominum. Insipiens tu, qui merces congregas in saccum pertusum, qui thesaurum tuum alieno in ore constituis! ignoras quod arca ista non clauditur, nec seras habet? Quanto melius sapiunt, qui thesaurum suum ipsi servant, aliis non committunt! Verum numquid semper servabunt? Numquid semper abscondent? Veniet cum manifesta erunt abscondita cordis; quæ vero fuerint ostentata, non comparebunt. Hinc est quod veniente Domino fatuarum virginum lampades exstinguuntur; et qui receperunt mercedem suam, a Domino nesciuntur. Propterea dico vobis, charissimi, utile est abscondere

Digitized by Google

bres à demi-nus et mêmes des ulcères s'ils en ont, afin d'exciter plus vite la compassion de ceux qui les voient. C'est la règle de conduite que le Publicain de l'Evangile suivit bien mieux que le Pharisien; aussi, « s'en retourna-t-il chez lui justifié par ce dernier (*Luc*, XVIII, 14), » c'est-à-dire de préférence à lui.

3. Il est temps, mes Frères, que le jugement commence à se faire par la maison de Dieu. Quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent point à l'Evangile? Quel sera le jugement de ceux qui ne ressusciteront point pour la gloire, au jour de ce jugement (*Psalm.* I, 5)? Ceux qui ne veulent point être jugés dans le jugement qui se fait maintenant et dans lequel le prince de ce monde est chassé dehors, doivent attendre ou plutôt doivent appréhender un juge, qui les jettera eux-mêmes dehors avec leur propre prince. Pour nous, si nous sommes parfaitement jugés dès maintenant, nous pouvons attendre, avec une entière sécurité, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui doit transformer notre corps, tout vil et abject qu'il est, et le rendre conforme à son corps glorieux (*Philipp.*, III, 20). C'est alors que les justes brilleront et l'éclat sera le même pour les savants que pour les ignorants, car ils brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père (*Matth.*, XIII, 43), et « leur éclat sera celui de sept soleils ensemble (*Isa.*, XXX, 26) » c'est-à-dire égalera la lumière de sept jours réunis.

En quel cas on peut attendre avec sécurité le second avènement du Christ.

4. En effet, le Sauveur, en venant alors, transformera notre corps vil et abject et le rendra semblable à son corps glorieux, pourvu toutefois que notre cœur ait été d'abord transformé lui-même et soit devenu semblable aussi à son humble cœur. Voilà pourquoi il disait: « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur (*Matth.*, XI, 29). » Remarquez à ce sujet qu'il y a deux sortes d'humilité, comme l'indiquent les paroles du Sauveur, l'une de conviction et l'autre de sentiment ou de cœur. Par la première, nous sommes convaincus de notre néant; nous la puisons cette humilité-là, dans nous-mêmes et dans notre propre faiblesse. Par la seconde, nous foulons aux pieds la gloire du monde, et celle-ci nous l'apprenons à l'école de celui qui « s'est anéanti lui-même, en prenant une forme d'esclave (*Philipp.*, II, 7), » qui s'est enfui, quand on le cherchait pour le faire roi, et qui s'offrit de lui-même à ceux qui lui préparaient tant d'opprobres et l'ignomie de la croix. Si donc nous voulons, comme dit le Psalmiste, « dormir entre les deux héritages, c'est-à-dire, entre les deux avènements du Christ, il faut que nous ayons les ailes d'argent de la colombe (*Psalm.* LXVII, 14), » c'est-à-dire que nous ayons cette forme de vertus que le Christ nous a enseignée de la voix et de l'exemple, quand il était revêtu de sa chair mortelle. En effet il semble qu'on peut entendre par ces mots « d'argent, » l'humanité du Sauveur, de même que par l'or on entend sa divinité.

Il y a deux sortes d'humilité, l'une dans le cœur et l'autre dans l'esprit.

5. Ainsi donc, toute notre vertu est aussi loin de la vraie vertu qu'elle est éloignée de cette forme de vertu, et tout aile est inutile, si elle n'est point argentée. L'aile de la pauvreté est grande certainement, puisqu'elle nous porte si vite vers le Ciel; car, si à toutes les autres vertus qui viennent après elles, les promesses ne sont faites que pour l'avenir, ce ne sont pas des promesses pour l'avenir, mais un don dans le présent

Prérogatives de la pauvreté.

---

magis quam ostentare, si quid habemus boni; sicut et mendici cum eleemosynam petunt, non pretiosas vestes ostendunt, sed seminuda membra, aut ulcera, si habuerint, ut citius ad misericordiam videntis animus inclinetur. Quam regulam Publicanus ille servavit multo melius Pharisæo, et ideo *descendit justificatus ab illo*, id est præ illo.

3. Tempus est, Fratres, ut judicium incipiat a domo Dei. Quis finis eorum, qui non obediunt Evangelio? Quod judicium his, qui in hoc judicio non resurgunt? Quicumque enim judicari dissimulant eo judicio quod nunc est, in quo princeps hujus mundi ejicitur foras; judicem exspectent, vel magis timeant, a quo cum ipso principe suo foras ejicientur et ipsi. Nos autem si perfecte judicamur nunc, securi Salvatorem exspectemus Dominum nostrum Jesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ. Tunc fulgebunt justi, ita ut videri possint docti pariter et indocti; fulgebunt enim sicut sol in regno Patris eorum. *Erit* autem *claritas solis septempliciter*, id est, sicut lux septem dierum.

4. Advenions enim Salvator reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ; si tamen prius fuerit cor reformatum, et configuratum humilitati cordis ipsius. Propter quod et dicebat: *Discite a me, quia mitis sum, et humilis corde.* Considera sane in his verbis, quoniam humilitas duplex est; altera cognitionis, altera affectionis, quæ hic dicitur cordis. Priore cognoscimus quod nihil sumus; et hanc discimus a nobis ipsis, et ab infirmitate propria; posteriore calcamus gloriam mundi; et hanc ab illo discimus, qui *exinanivit semetipsum, formam servi accipiens*, qui etiam quæsitus in regnum, fugit; quæsitus ad tanta probra et ignominiosum supplicium crucis, sponte obtulit semetipsum. Sint ergo, si dormire volumus *inter medios cleros*, id est duos adventus, *pennæ* nostræ *deargentatæ*; ut illam scilicet virtutum formam teneamus, quam verbo et exemplo commendavit Christus præsens in carne. In argento siquidem non incongrue intelligitur humanitas ejus, sicut in auro divinitas.

5. Omnis itaque virtus nostra tam longe est a vera virtute, quam longe est ab ea forma; et omnis penna nostra ad nihilum valet, si non fuerit deargentata. Magna quædam penna est paupertatis, qua tam cito volatur in regnum Cœlorum. Nam in aliis virtutibus quæ sequuntur, promissio futuro tempore indicatur;

Digitized by Google

qui est fait à la pauvreté : « Le royaume des Cieux, est-il dit, est aux pauvres d'esprit (*Matth.*, v, 3), » tandis que, en parlant des autres vertus, Jésus dit seulement au futur : « Ils hériteront, ils seront consolés, » etc. Nous voyons des pauvres qui ne seraient point si tristes et si pusillanimes, si c'étaient de veritables pauvres, puisque un royaume, le royaume des Cieux serait déjà leur partage. Ce sont des pauvres qui veulent bien de la pauvreté, mais à condition qu'ils ne manqueront de rien et qui n'aiment la pauvreté que si elle va sans privation aucune. Il y en a aussi qui sont doux, mais pourvu qu'on ne dise et qu'on ne fasse rien de contraire à leur volonté. Aussi, à la moindre occasion, est-il bien facile de voir combien ils sont loin de la vraie mansuétude. Or comment une telle douceur pourra-t-elle avoir part à l'héritage, puisqu'elle meurt avant même que l'héritage soit ouvert? On en voit aussi qui ont le don des larmes; mais, si elles débordaient vraiment du cœur elles ne feraient pas si aisément place au rire. Aussi, comme les paroles oiseuses et bouffonnes coulent plus abondamment encore de leurs lèvres que les larmes de leurs yeux, je ne puis croire que c'est de ces pleurs qu'il est dit que Dieu même les séchera puisqu'elles sont si facilement essuyées par de faibles consolations. Il y en a qui font éclater un zèle si ardent contre les défauts des autres, qu'on pourrait croire que véritablement ils ont faim et soif de la justice, mais ils sont loin de considérer leurs propres fautes du même œil, « car il y a pour eux poids et poids, ce qui est en horreur aux yeux de Dieu (*Prov.*, xx, 23). » Aussi les voit-on s'enflammer avec non moins d'impudence que d'inutilité contre les autres et se flatter eux-mêmes avec autant d'inutilité que de folie.

Marques auxquelles on peut reconnaître de fausses vertus.

6. Il y en a aussi qui exercent la charité mais avec les biens qui ne leur appartiennent pas; qui se scandalisent, si on ne donne pas largement à tout le monde, à condition pourtant, qu'ils n'en souffrent en rien eux-mêmes. S'ils étaient vraiment charitables, c'est de leur propre bien qu'ils feraient la charité; et s'ils ne pouvaient donner des biens de la terre, ils donneraient au moins de bon cœur leur pardon à ceux qui ont pu les offenser; ils auraient du moins à leur donner soit un signe de bienveillance, soit une bonne parole le meilleur de tous les présents, pour exciter leur cœur au repentir; enfin, ils auraient de la compassion et une prière pour tous ceux qu'ils verraient tomber dans le péché, autrement leur miséricorde est nulle et il ne lui sera point fait miséricorde. De même, on en voit qui font l'aveu de leurs fautes de manière à faire croire qu'ils n'agissent qu'avec le désir de purifier leur cœur, car la confession efface tous les péchés; malheureusement ils ne peuvent écouter avec patience chez les autres l'aveu des mêmes fautes dont ils s'accusent spontanément eux-mêmes. S'ils étaient poussés par un vrai désir de se purifier de leurs péchés, ils traiteraient mieux ceux qui viennent aussi leur découvrir les souillures de leur âme. J'en vois aussi qui n'ont de cesse qu'ils n'aient rendu la paix du cœur à ceux que le moindre scandale a pu troubler, on pourrait les prendre pour des hommes vraiment pacifiques, mais si c'est par hasard contre eux que paraît dirigée telle parole ou telle action, leur émotion est bien plus longue et plus difficile que celle des autres à se calmer. Or, s'ils aimaient véritablement la paix, il est hors de

---

paupertati non tam promittitur, quam datur, unde et præsenti tempore enuntiatum est, *quoniam ipsorum est regnum cœlorum*; cum in cæteris dicatur, *hæreditabunt, consolabuntur*, et similia. Videmus autem pauperes aliquos, qui si veram haberent paupertatem, non adeo pusillamines invenirentur et tristes, utpote reges, et reges Cœli. Sed hi sunt qui pauperes esse volunt, eo tamen pacto, ut nihil eis desit; et sic diligunt paupertatem, ut nullam inopiam patiantur. Sunt et alii mites, sed quandiu nihil dicitur, vel agitur nisi pro eorum arbitrio; patebit autem quam longe sint a vera mansuetudine, si levis oriatur occasio. Hæc mansuetudo quomodo hæreditabit, quæ ante hæreditatem deficit? Alios quoque lugentes video; sed si de corde procederent illæ lacrymæ, non tam facile illico solverentur in risum. Nunc autem cum abundantius otiosa verba scurrilia profluant, quam prius lacrymæ, lacrymas hujusmodi de his esse non arbitror, quibus consolatio divina promittitur, quandoquidem post illas tam facile consolatio vilis admittitur. Alii tam vehementer contra aliorum delicta zelantur, ut videri possent esurire et sitire justitiam, si esset apud eos de suis quoque peccatis idem judicium; sed nunc pondus et pondus, utrumque abominatio est apud Deum. Nam contra alios tam impudenter, quam inaniter æstuant; seipsos tam insipienter, quam inutiliter palpant.

6. Sunt alii misericordes de his quæ id ipsos non pertinent; qui scandalizantur, si non datur omnibus abundantur, sic tamen, ut ipsi ne in modico quidem graventur; qui, si misericordes essent, de suo facere deberent misericordiam; si non possent de terrena substantia, de voluntate bona darent his qui forte contra eos peccare viderentur, indulgentiam; darent dulce signum, verbum bonum, quod est super datum optimum, ut eorum mentes ad pœnitentiam provocarent. Denique et his, et omnibus quos in peccato esse cognoscerent, compassionem impenderent, et orationem. Alioquin misericordia eorum nulla est, et misericordiam consequuntur nullam. Item sunt qui peccata sua sic confitentur, ut videri possent ex desiderio mundandi cordis id agere (omnia enim in confessione lavantur), nisi quod ea, quæ ipsi sponte dicunt aliis, ab aliis patienter audire non possunt; qui si vere mundari desiderarent, ut videntur; non irritarentur, sed haberent eis gratiam, qui suas illis maculas demonstrarent. Sunt et alii, qui si viderint quempiam vel leviter scandalizatum, valde solliciti sunt quomodo eum in pe-

Digitized by Google

doute qu'ils l'aimeraient aussi pour eux-mêmes.

Il faut imiter Jésus-Christ.

7. Argentons donc nos ailes dans le commerce de Jésus-Christ, de même que les saints martyrs ont blanchi leurs robes dans son sang. Imitons de tout notre pouvoir Celui qui a tant aimé la pauvreté, que, lorsque la terre entière était entre ses mains, il n'eut pourtant point où reposer sa tête (*Luc.* IX,58), Celui dont les disciples, comme nous le voyons dans les saints Livres, furent contraints par la faim de broyer des épis dans leurs mains en traversant des champs de blé (*Luc*, VI, 1); Celui qui fut conduit à la mort comme une brebis « et qui n'ouvrit point la bouche, tel qu'un agneau devant celui qui lui enlève sa toison (*Isa.*, LIII, 7) , » qui pleura sur Lazare (*Joan.*, XI, 43) et sur Jérusalem (*Luc.*, XIX, 41), qui passait des nuits en prière (*Luc*, VI, 12), mais qui ne rit et ne plaisanta[a] jamais; qui eut tellement faim de la justice que n'ayant point de péchés à expier pour son propre compte, il voulut expier les nôtres. Aussi jusque sur la croix, la soif qui le dévorait n'était-elle autre que celle de la justice, quisqu'il ne fit point difficulté de mourir pour ses ennemis et de prier pour ses bourreaux mêmes. Il ne fit point de péché et souffrit patiemment qu'on le condamnât pour les péchés des autres, il endura enfin toutes sortes de tourments pour se réconcilier les pécheurs.

On voit bien que Jésus-Christ pleure, on ne voit pas qu'il ait jamais ri.

CINQUIÈME SERMON POUR L'AVENT DE NOTRE SEIGNEUR.

De l'avènement du Seigneur qui tient le milieu entre son premier et son dernier avènement. Triple renouvellement.

1. J'ai dit naguère que les deux héritages entre lesquels doivent dormir ceux qui ont argenté leurs ailes, signifient les deux avènements de Jésus-Christ ; mais je n'ai pas dit où ils devaient dormir. Or, il y a un troisième avènement qui tient le milieu entre les deux dont nous avons parlé, et c'est dans celui-là que dorment avec bonheur ceux qui le connaissent. Les deux autres sont visibles, le troisième ne l'est point. Dans le premier avènement, Jésus-Christ se montra sur la terre et conversa avec les hommes, alors que « ceux-ci le virent et ne laissèrent point de le haïr (*Joan.*, XV, 24. » Mais dans le dernier, « tout homme verra le Sauveur envoyé de Dieu (*Luc.*, III, 6), » et ceux qui l'ont crucifié, pouront le contempler (*Joan.*, XIX, 37. » Celui du milieu est secret, c'est celui dans lequel les élus seuls voient le Sauveur au dedans d'eux et leurs âmes sont sauvées. Ainsi dans le premier avènement, Jésus-Christ vient dans notre chair et dans notre faiblesse ; dans celui qui tient le milieu, il vient en esprit et en vérité, et dans le dernier il apparaît dans sa gloire et dans sa majesté. Mais c'est par la vertu qu'on parvient à la gloire selon ce qui est dit : « Le Seigneur tout-puissant est en même temps le Roi de toute gloire (*Psalm.* XXIII, 10), » et encore suivant ces autres paroles du même Prophète : « Pour que je pusse contempler votre puissance et votre gloire (*Psalm.*, LXIII, 3). » Le second avènement est donc comme la voie qui conduit du premier au troisième. Dans le premier, Jésus-Christ est notre rédemption ; dans le dernier, il sera notre vie, et dans celui du milieu, pour que nous puissions dormir entre les deux héritages, se trouvent notre repos et notre consolation.

Il y a trois avènements du Christ.

[a] Les leçons varient un peu suivant les éditions, en cet endroit, quant au mot que nous rendons par *plaisanta*. Il est bien certain qu'on ne trouverait point le mot latin *jocasse* dans les auteurs de la bonne époque : néanmoins, d'après Vossius, on le voit dans plusieurs écrivains antérieurs à Saint Bernard, pour *jocatum esse*.

---

cem reducere possint; et viderentur pacifici, nisi quod eorum commotio, si forte quidquam contra eos factum dictumve videbitur, tardius universis poterit difficiliusque sedari ; qui nimirum si vere pacem diligerent, haud dubium quin eam quærerent sibi ipsis.

7. Deargentemus ergo pennas nostras in Christi conversatione, sicut et Martyres sancti laverunt stolas suas in ejus passione. Imitemur, quoad possumus, eum qui sic dilexit paupertatem, ut quamvis in ejus manu essent fines terræ, tamen non habuit ubi caput reclinaret ; ita ut Discipulos adhærentes ei legamus fame compulsos spicas manibus confricasse, cum per sata transirent; quique tanquam ovis ad occisionem ductus est, et *sicut agnus coram tondente se obmutuit, et non aperuit os suum;* quem et super Lazarum et super civitatem flevisse, et in orationibus pernoctasse legimus; risisse vero aut jocasse nusquam ; qui sic esurivit justitiam, ut cum propria non haberet, tantam pro peccatis nostris a seipso exegit satisfactionem. Unde in cruce nihil aliud quam justitiam sitiebat, qui pro inimicis mori non dubitavit, et oravit pro crucifixoribus suis ; qui peccatum non fecit, et imposita sibi ab aliis patienter audivit, qui pro reconciliandis sibi peccatoribus tanta sustinuit.

IN ADVENTU DOMINI.

SERMO QUINTUS.

De medio Adventu, et triplici innovatione.

1. Diximus nuper his, qui deargentaverunt pennas suas, dormiendum inter medios cleros, duos significantes adventus ; sed ubi sit dormiendum non diximus. Tertius enim quidam adventus est medius inter illos ; in quo delectabiliter dormiunt qui eum norunt. Illi enim duo manifesti sunt, sed non iste. In priori quidem in terris visus, et cum hominibus conversatus est ; quando, sicut ipse testatur, *et viderunt, et oderunt*. In posteriore vero *videbit omnis caro salutare Dei nostri ; et videbunt in quem transfixerunt*. Medius occultus est, in quo soli eum in seipsis vident electi, et salvæ fiunt animæ eorum. In primo ergo venit in carne et infirmitate ; in hoc medio in spiritu et virtute ; in ultimo in gloria et majestate. Per virtutem enim pervenitur ad gloriam ; quia *Dominus virtutum ipse est Rex gloriæ*. Et item alibi ait idem Propheta : *Ut viderem virtutem tuam, et gloriam tuam*. Adventus siquidem iste medius, via quædam est, per quam a primo venitur ad ultimum. In primo Christus fuit redemptio nostra ; in ultimo apparebit vita nostra ; in isto ut dormiamus inter medios cleros, requies est et consolatio nostra.

Digitized by Google

2. Ne croyez pas que ce que je vous dis-là sur l'avènement du milieu soit une invention de ma part, écoutez, en effet, ce que Seigneur dit lui-même : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera et nous viendrons en lui (*Joan.*, XIV, 23). » Mais que veut-il dire par ces mots : si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole ? J'ai lu ailleurs que « celui qui a la crainte de Dieu fera des bonnes œuvres (*Eccles.*, XV, 1). » Or, il y a ici quelque chose de plus pour celui qui l'aime, car il est dit qu'il gardera sa parole. Mais où la gardera-t-il ? On ne peut douter que ce ne soit dans son cœur, selon ce mot du Prophète : « J'ai caché vos paroles au fond de mon cœur, afin de ne point vous offenser (*Psalm.*, CXVIII, 11). » Or, comment la conservera-t-il dans son cœur ? Suffit-il pour cela de les conserver par cœur, de mémoire ? A ceux qui la conservent ainsi l'Apôtre dira plus tard : « La science enfle (I *Cor.*, VIII, 1). » D'ailleurs, l'oubli efface bien vite ce que nous avons confié à la mémoire. Conservez donc la parole de Dieu de la même manière que vous savez conserver la nourriture du corps avec le plus de succès, car cette parole est elle même un pain de vie, la vraie nourriture de l'âme. Or, le pain que l'on conserve dans la huche peut être pris par un voleur, mangé par les rats ou se corrompre en vieillissant. Si vous le mangez, il échappe à tous ces dangers. Eh bien, gardez de même la parole de Dieu, car on est bienheureux quand on la conserve (*Luc*, XI, 28). Confiez-la donc aux entrailles mêmes de votre âme, si je puis parler ainsi, faites-là passer dans vos affections et dans vos mœurs. Nourrissez-vous bien et votre âme sera heureuse de son embonpoint, gardez-vous d'oublier de prendre votre nourriture, si vous ne voulez que votre cœur se dessèche, mais, au contraire, donnez à votre âme un aliment gras et substantiel.

Il ne faut pas se contenter de conserver la parole de Dieu dans sa mémoire, il faut la conserver aussi dans ses mœurs.

3. Si vous gardez ainsi la parole de Dieu, il n'y a pas l'ombre de doute que vous serez vous-même gardé par elle ; car le Fils viendra en vous avec le Père, vous serez visité par ce grand prophète qui renouvellera Jérusalem et fera toutes choses nouvelles. Car voici ce que cet avènement produira en nous, il fera que de même que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous portions aussi l'image de l'homme céleste (I *Cor.*, XV, 49). Et de même que l'antique Adam s'est répandu dans tout l'homme et l'occupe tout entier, ainsi le Christ nous possédera tout entier, comme il nous a créés et rachetés tout entiers, comme il nous glorifiera tout entiers, et comme il nous a sauvés tout entiers le jour du sabbat. Autrefois le viel homme était en nous, il nous remplissait tellement que ce prévaricateur agissait par nos mains, parlait par notre bouche, aimait dans notre cœur. Nos mains, il les rendait deux fois coupables en les consacrant au crime et à de honteuses actions ; notre bouche, il l'ouvrait en même temps à l'arrogance et à la détraction, et notre cœur, il le remplissait des désirs de la chair et de l'amour de la gloire temporelle. Mais aujourd'hui, si nous sommes redevenus une créature nouvelle, tout ce qui était de l'ancienne est passé, et l'innocence a pris la place du crime dans notre main, la continence a pris celle des honteuses actions ; dans notre bouche, des paroles de confession ont succédé à celles de l'arrogance et des discours édifiants ont remplacé ceux de la détraction ; en sorte que les entretiens d'autrefois se sont éloignés de nos lèvres. Quant au

Le Christ nous renouvelle en trois manières.

V. le LXIX des *Sermons divers*

---

2. Sed ne cui forte inventitia videantur quæ de hoc adventu medio dicimus, ipsum audite : *Si quis diligit me*, inquit, *sermones meos servabit ; et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus.* Sed quid est, si quis diligit me, sermones meos servabit ? Legi enim alibi : *Qui timet Deum, faciet bona ;* sed plus aliquid dictum sentio de diligente, quia sermones Dei servabit. Ubi ergo servandi sunt ? Haud dubium quin in corde, sicut ait Propheta : *In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi.* Sed quomodo in corde servandi ? an sufficit sola eos servare memoria ? At vero sic servanti dicet Apostolus : *Quoniam scientia inflat.* Denique et memoriam facile delet oblivio. Sic serva sermonem Dei, quomodo melius servare potes cibum corporis tui. Nam et ille panis vivus est, et cibus mentis. Panis terrenus dum in arca est, potest a fure tolli, potest a mure corrodi, potest vetustate corrumpi. Ubi vero comederis illum, quid horum timeas ? Hoc modo custodi verbum Dei. Beati enim qui custodiunt illud. Ergo trajiciatur in viscera quædam animæ tuæ ; transeat in affectiones tuas, et in mores tuos. Comede bonum, et delectabitur in crassitudine anima tua. Ne obliviscaris comedere panem tuum, ne exarescat cor tuum, sed adipe et pinguedine repleatur anima tua.

3. Si sic verbum Dei servaveris, haud dubium quin ab eo serveris. Veniet enim Filius ad te cum Patre, veniet Propheta magnus, qui renovabit Jerusalem, et ille nova faciet omnia. Hoc enim faciet hic adventus, ut sicut portavimus imaginem terreni, sic portemus et imaginem cœlestis. Sicut fuit vetus Adam effusus per totum hominem, et totum occupavit ; ita modo totum obtineat Christus, qui totum creavit, totum redemit, totum et glorificabit ; quique totum hominem salvum fecit in sabbato. Erat in nobis aliquando vetus homo ; prævaricator ille erat in nobis, tam in manu, quam in ore, et in corde. In manu dupliciter, per facinus et flagitium. In ore similiter per arrogantiam et detractionem. In corde quoque per desideria carnis, et desideria gloriæ temporalis. Nunc autem si qua nova creatura in ipso, vetera transierunt, et contra facinus in manu, innocentia ; contra flagitium, continentia est. In ore contra arrogantiam, verbum confessionis ; contra detractionem, verbum ædificationis, ut recedant vetera de ore nostro. In corde vero contra carnis desideria, charitas ; humili-

Digitized by Google

cœur, la charité s'y est substituée aux désirs de la chair et l'humilité à l'amour de la gloire temporelle. Or voyez si dans ces trois renouvellements les élus à qui il a été dit : « Placez-moi comme un sceau sur votre cœur, comme un sceau sur votre main (*Cant.*, VIII, 6), » et ailleurs : « Sa parole n'est pas éloignée de vous, elle est dans votre bouche et dans votre cœur (*Rom.*, X, 8), » ne possèdent point le Christ et le Verbe de Dieu.

SIXIÈME SERMON POUR L'AVENT DE NOTRE SEIGNEUR.

Sur le triple avènement du Seigneur et sur la résurrection de la chair.

Avant tout il faut commencer par soigner l'âme, le corps ne doit venir qu'après.

1. Mes Frères, je ne veux point vous laisser ignorer que voici maintenant le temps où Dieu vous visite ni surtout quel est l'objet de sa visite. Or il s'agit de nos âmes, non de nos corps. L'âme en effet, étant d'un ordre plus élevé que le corps demande, à cause de l'excellence même de sa nature, d'être le premier objet des sollicitudes de celui qui nous visite. D'ailleurs, étant tombée la a première, il est juste qu'elle soit aussi relevée la première; en effet, c'est l'âme qui a commencé par se laisser corrompre en se laissant aller au mal, et le corps ne s'est corrompu ensuite que pour expier sa faute. Enfin, si nous voulons être trouvés de vrais membres de Jésus-Christ, il faut évidemment que nous suivions notre chef et que nous ayons à cœur de réparer les brèches de nos âmes pour lesquelles il est déjà venu en ce monde et qu'il s'est d'abord appliqué à guérir. Pour ce qui est de notre corps, remettons à nous en occuper, jusqu'au jour où le Sauveur doit revenir pour le réparer lui même, selon ce que nous dit l'Apôtre quand il s'écrie : « Nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps, ce corps vil et abject, et le rendra semblable à son corps glorieux (*Philip.*, III, 20). » Au moment de son premier avènement, saint Jean-Baptiste criait aux hommes, comme un héraut, ou plutôt parce qu'il était son véritable héraut : « Voici l'Ageau de Dieu, voici celui qui ôte les péches du monde (*Joan.*, I, 29), » non point les maladies du corps, nons pas les infirmités de la chair, mais le péché, qui n'est autre chose que la maladie de l'âme et la corruption de l'esprit. Voici celui qui ôte le péché du monde. Mais d'où l'ôte-t-il ? De nos mains, de nos yeux, de notre cou et même de notre chair où il s'est profondément enraciné.

Le premier avènement du Christ est pour l'âme, le second sera pour le corps.

2. Il éloigne le péché de nos mains en effaçant tous ceux que nous avons commis, il l'éloigne de nos yeux en purifiant l'intention de notre cœur, il l'éloigne de notre cou en détruisant le joug tyrannique qu'il fait peser dessus selon ces paroles : « Vous avez brisé le sceptre de l'oppresseur, comme vous le fîtes autrefois à la journée de Madian (*Isa.*, IX, 4), » et « son joug se fondra au contact de l'huile (*Isa.*, X, 27) ; » ou bien comme dit l'Apôtre : « il a détruit son règne dans votre chair mortelle (*Rom.*, VI, 12). » Le même Apôtre a dit, en effet ailleurs : « Je sais qu'il n'y a rien de bon en moi, c'est-à-dire dans ma chair (*Rom.*, VII, 18), » et plus loin il ajoute : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort (*Ibid.* 24) ? » Il savait bien, en effet, qu'il ne serait point délivré de ce germe malheureux qui est enfoui dans la chair, de cette loi du péché qui est dans nos membres tant qu'il ne serait point délivré de son corps;

---

tas contra gloriam temporalem. Et vide si non in his tribus Christum Dei Verbum recipiant singuli electorum, quibus dictum est : *Pone me signaculum super brachium tuum, signum super cor tuum*, et alibi : *Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo.*

IN ADVENTU DOMINI,

SERMO SEXTUS.

De triplici adventu, et carnis resurrectione.

1. Nolo vos, Fratres, ignorare tempus visitationis vestræ; sed ne illud quidem quid hoc tempore visitetur in vobis. Animabus enim hoc tempus, est non corporibus assignatum, quod videlicet longe dignior anima corpore, priorem sibi sollicitudinem naturali vindicet dignitate. Sed et prior reparanda est, quam constat corruisse priorem. Anima siquidem corrupta in culpam, fecit ut corpus quoque corrumperetur in pœnam. Denique si Christi membra volumus inveniri, sequendum nobis est sine dubio caput nostrum; ut videlicet prima nobis reparandarum sit sollicitudo animarum, pro quibus ipse jam venit, et quarum prius mederi studuit corruptioni. Corporis vero curam illi tempori magis reservemus, et differamus in illum diem, quo reformandi corporis gratia est venturus, sicut meminit Apostolus, dicens : *Salvatorem exspectamus Dominum nostrum Jesum Christum qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpore claritatis suæ.* In priore siquidem adventu tanquam præco, vel magis vere præco ipsius Johannes Baptista clamat : *Ecce*, inquit, *Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.* Non dicit morbos corporis, non molestias carnis, sed peccatum, quod est morbus animæ, et corruptio mentis. Ecce qui tollit peccata mundi. Unde ? Utique a manu, ab oculo, a collo, demum etiam a carne ipsa, cui altius infixum est.

2. Tollit peccatum e manibus, commissa peccata delens; tollit ab oculo, purgans mentis intentionem; tollit a collo, violentam removens dominationem, sicut scriptum est : *Sceptrum exactoris ejus superasti, sicut in die Madian.* Itemque : *Computrescet jugum a facie olei.* Et Apostolus loqnitur, dicens : *Ut non regnet peccatum in vestro mortali corpore.* Siquidem alio in loco ait idem Apostolus : *Scio*, inquit, *quod non est in me bonum, hoc est, in carne mea.* Et alibi : *Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ?* Sciebat nimirum non prius liberandum se esse a

Digitized by Google

aussi ne désirait-il rien tant que de se voir dégagé de ses biens et d'être avec Jésus-Christ (*Philip.*, I, 23); car il savait que le péché qui s'élève comme une barrière entre nous et Dieu, ne peut disparaître complétement que lorsque nous serons délivrés de notre corps. Vous vous rappelez cet homme que le Seigneur a délivré du démon qui le meurtrissait de coups et le torturait cruellement; or c'est à la parole du Sauveur que ce démon sortit de son corps, (*Marc* IX). Je vous dis donc que ce genre de péché, qui jette si souvent le trouble dans notre âme, je veux parler de la concupiscence et des mauvais désirs, doit et peut être réprimé par la grâce de Dieu, pour qu'il ne règne plus en nous et que nous ne donnions plus dans nos membres des armes à l'iniquité; voilà comment il n'y a plus de damnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ; mais il ne peut être chassé que par la mort, c'est-à-dire, que le jour où nous sommes si bien déchirés que notre âme est arrachée de notre corps.

La concupiscence peut être réprimée par la grâce, elle n'est détruite que par la mort.

3. Vous savez maintenant pourquoi le Christ est venu et quel but un chrétien doit se proposer d'atteindre. Ainsi donc, ô mon corps, ne cherche point à gagner du temps, tu peux bien être un obstacle au salut de ton âme, mais tu ne saurais te sauver toi-même. « Toutes choses ont leur temps (*Eccles.*, III, 1). » Souffre donc que l'âme travaille maintenant à son salut, fais plus encore, travailles-y toi-même avec elle, car tu peux être sûr que, si tu partages ses souffrances, tu régneras aussi avec elle un jour. Plus tu mets d'obstacles à ton salut, plus tu en apportes au tien, car tu ne saurais être réparé toi-même tant que Dieu ne retrouvera point en elle son image bien réparée aussi. L'hôte que tu abrites est noble, ô ma chair, elle est même d'une très-grande noblesse, mais ton salut dépend tout entier du sien. Rends donc à cette hôte l'honneur qui lui est dû. Pour toi la terre où tu vis est ta propre patrie, mais ton âme est une étrangère, une exilée à qui tu donnes l'hospitalité. Quel est le paysan, si quelque noble et puissant seigneur lui fait l'honneur de vouloir être reçu chez lui, qui ne céderait volontiers sa place, comme il n'est que trop juste, à cet hôte illustre, pour aller se coucher lui-même dans quelque coin de sa maison, sur les escaliers ou même sur la cendre? Eh bien, fais de même. Ne compte pour rien les privations et les souffrances, ne songe qu'à une chose, à héberger honorablement ton hôte, tant qu'elle demeurera chez toi. Ta gloire à toi est précisément de t'effacer entièrement tout le temps que durera son séjour.

Belle apostrophe au corps.

Que de choses le corps doit à l'âme

4. Mais de crainte que par hasard tu ne méprises ou du moins tu n'estimes pas à sa juste valeur l'hôte que tu abrites, par la raison qu'elle te paraît une étrangère et une exilée, remarque bien tout ce que te vaut sa présence. C'est elle qui est cause que ton œil voit et que tes oreilles entendent; si ta langue articule des sons, si ton palais perçoit les saveurs, si tes membres sont capables de se mouvoir, c'est à elle que tu en es redevable. La vie, la sensibilité et la beauté que tu peux avoir, tu les tiens de sa présence. En un mot, ce que tu perds à son départ montre ce que tu gagnes à sa présence. Or à peine l'âme t'aura-t-elle quitté que ta langue deviendra muette, tes yeux aveugles et tes oreilles insensibles; ta face deviendra pâle et tous tes membres deviendront rigides. Puis bientôt après tu ne seras plus qu'un cadavre tombant en pourriture et en poussière; toute ta beauté disparaîtra dans la corruption de ton être. Pourquoi donc iras-tu pour

---

pessima illa radice, quæ carni infixa est; a lege peccati, quæ est in membris nostris, donec et ab ipso corpore solveretur; unde et cupiebat dissolvi, et cum Christo esse, sciens quod peccatum, separans inter nos et Deum, penitus auferri non poterit, donec liberemur a corpore. Audistis de quodam, quem Dominus curavit a dæmonio, quoniam collidens et multum discerpens eum dæmon, jussu Domini exivit ab illo. Itaque dico vobis, genus illud peccati, quod toties conturbat nos (concupiscentias loquor et desideria mala) reprimi quidem debet et potest per gratiam Dei, ut non regnet in nobis, nec demus membra nostra arma iniquitatis peccato, et sic nulla damnatio est his qui sunt in Christo Jesu; sed non ejicitur nisi in morte, quando sic discerpimur, ut anima separetur a corpore.

3. Habes ad quid venerit Christus, et cui intendere debeat Christianus. Propterea noli, o corpus, noli præripere tempora; potes enim impedire animæ tuæ salutem, tuam ipsius operari non potes. Omnia tempus habent. Patere ut nunc anima pro se laboret, magis autem etiam collabora ei, quoniam si compateris, et conregnabis. Quantum ejus impedis reparationem, tantum impedis tuam; quod nimirum ante reparari non poteris, donec suam in ea Deus imaginem videat reformatam. Nobilem hospitem habes, o caro, nobilem valde, et tota salus tua pendet de ejus salute. Da honorem hospiti tanto. Tu quidem habitas in regione tua; anima vero peregrina et exsul apud te est hospitata. Quæso te, quis rusticus, si forte nobilis et præpotens quispiam apud eum voluerit hospitari, non libenter in angulo domus suæ, aut sub gradibus suis, vel in ipsis cineribus accubabit, cedens hospiti suo locum (sicut dignum est) potiorem? Et tu ergo fac similiter. Injurias vel molestias tuas ne reputaveris; tantum ut hospes tuus honorifice possit apud te demorari. Honor tibi est, ut pro eo interim te exhibeas inhonorum.

4. Ac ne forte despicias aut parvipendas hospitem tuum, pro eo quod peregrinus tibi videtur et advena; diligenter attende, quid hospitis hujus tibi præsentia largiatur. Ipse enim est qui tribuit oculis visum, auditum auribus præstat; ipse est qui linguæ vocem, palato gustum, motum membris omnibus subministrat. Si quid vitæ, si quid sensus, si quid in te decoris est, hujus hospitis beneficium recognosce. Denique discessus ejus probat, quid præsentia conferebat. Protinus enim anima discedente, lingua silebit, oculi

Digitized by Google

une jouissance corporelle, contrister et blesser ton hôte que tu ne pourrais même sentir si elle ne t'en rendait capable? Mais de plus, dequels biens ne deviendra-t-elle point pour toi la source quand elle sera réconciliée avec son Dieu, lorsqu'elle t'en procure déjà de si grands quoiqu'elle soit exilée et tenue loin de la face du Seigneur à cause des inimitiés qui existent entre elle et lui? O corps, ne mets point d'obstacles à cette réconciliation, tu ne peut qu'en retirer un surcroît de gloire. Souffre tout non-seulement avec patience mais avec bonheur et ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la procurer. Dis à ton hôte, lorsque ton Seigneur se sera souvenu de toi et t'aura rétabli dans ton premier rang, veuille bien te souvenir de moi, je t'en prie.

Le soin du corps doit venir en dernier lieu.

5. Il est certain qu'elle se souviendra de toi pour ton bien, si tu lui as été utile; et, lorsqu'elle sera auprès de son Seigneur, elle lui parlera de toi et le disposera bien en ta faveur, en reconnaissance du bien qu'elle aura reçu de toi. Elle lui dira : lorsque votre servante était en exil pour expier sa faute, un pauvre chez qui elle logeait, la traita avec bonté, plaise à mon Seigneur de lui rendre aujourd'hui le bien qu'il m'a fait. En effet, après avoir commencé par mettre tout ce qu'il avait à ma disposition, il se consacra ensuite lui-même tout entier à mon service, ne s'épargnant en rien, souffrant au contraire, pour moi, toute sorte de travaux et de fatigues, des veilles fréquentes, la faim, la soif, des jeûnes réitérés, le froid et la nudité (II *Cor.*, XI, 27). Quels seront les fruits d'un pareil langage? L'Ecriture ne saurait nous tromper, or elle dit : « Le Seigneur fera la volonté de ceux qui le craignent et il exaucera leurs prières (*Psalm.* XLIV, 19). » O mon corps, si seulement tu pouvais goûter cette douceur, s'il t'était possible de juger de cette gloire! Ce que je vais vous dire, va peut-être vous surprendre, et pourtant il n'est rien de plus certain, rien de plus assuré pour les fidèles. Le Dieu de Sabaoth, le Seigneur des vertus, le Roi de gloire, viendra du haut des Cieux pour transformer lui-même nos corps et pour les rendre conformes à son corps glorieux. Quelle gloire, quelle joie ineffable, quand le Créateur de l'univers, qui s'était caché sous d'humbles dehors quand il est venu pour sauver les âmes, apparaîtra dans toute sa gloire et sa majesté, au milieu des airs et à tous les regards, quand il reviendra pour te glorifier, ô chair misérable! Qui est-ce qui se rappellera même son premier avènement, quand on le verra descendre au sein de la lumière, précédé des anges qui tireront notre corps de sa poussière, au son de la trompette et l'enlèveront ensuite audevant du Christ à travers les airs?

Soin que l'âme prend de son corps comme d'un hôte bon et utile.

Le second avènement de Jesus-Christ est plus glorieux.

6. Jusques à quand donc, cette chair misérable, insensée et aveugle, cette chaire de démence et de folie, recherchera-t-elle des consolations passagères et caduques, que dis-je des consolations? des désolations véritables, si par malheur il lui arrive d'être repoussée, d'être trouvée indigne de cette gloire, ou plutôt d'être jugée digne d'inénarrables et éternels tourments? Non, mes Frères, non, qu'il n'en soit pas ainsi, mais plutôt que notre âme se réjouisse dans ces pensées et que notre chair repose dans cette espérance en attendant le Sauveur Notre-Seigneur Jesus-Christ qui le trans-

Il faut dédaigner les consolations terrestres en vue des célestes.

---

nihil videbunt, obsurdescent aures, corpus omne rigebit, facies expallescet. In brevi quoque totum cadaver putridum simul et putidum fiet, et decor omnis in saniem convertetur. Ut quid ergo pro temporali qualibet delectatione contristas et lædis hospitem istum, quam nec sentire quidem ullo modo poteras nisi per ipsum? Ad hæc si tantum tibi confert exsul, et inimicitiarum causa a facie Domini sui ejectus, quantum tibi præstabit reconciliatus? Noli, o corpus, noli impedire reconciliationem illam; quoniam grandis tibi exinde gloria præparatur. Patienter, imo et libenter temetipsum expone ad omnia; nihil dissimules quod huic videatur reconciliationi posse prodesse. Dic hospiti tuo: Quia recordabitur Dominus tui, et restituet te in gradum pristinum, et tu memento mei.

5. Omnino enim memor erit tui in bonum, si bene servieris illi; et cum pervenerit ad Dominum suum, suggeret ei de te, et loquetur bonum pro bono hospite, dicens: Cum in ultionem culpæ suæ exsularet servus tuus, pauper quidam, apud quem hospitatus sum, fecit mecum misericordiam; et utinam retribuat pro me Dominus meus. Primo siquidem omnia sua, dehinc etiam semetipsum exposuit utilitatibus meis, non parcens sibi propter me, in jejuniis multis, in laboribus frequenter, in vigiliis supra modum, in fame et siti, etiam in frigore et nuditate. Quid igitur? Profecto non mentietur Scriptura, qua dicitur: *Voluntatem timentium se faciet, et deprecationem eorum exaudiet.* O si forte gustare dulcedinem hanc, si forte gloriam istam valeas æstimare! Mira enim dicturus sum; sed tamen vera, et omnino indubitata fidelibus. Ipse Dominus Sabaoth, Dominus virtutum, et rex gloriæ, ipse descendet ad reformanda corpora nostra, et configuranda corpori claritatis suæ. Quanta erit illa gloria, quam inestabilis exsultatio, quando Creator universitatis, qui pro animabus justificandis humilis ante venerat et occultus, pro te glorificanda, o misera caro, sublimis veniet et manifestus, non jam in infirmitate, sed in gloria et majestate sua! Quis cogitabit diem adventus illius, quando descendet cum plenitudine luminis, præcurrentibus angelis, et tubæ concentu excitantibus de pulvere corpus inops, et rapientibus illud obviam Christo in aera?

6. Quousque igitur caro misera, insipiens, cæca, demens et prorsus insana caro, transitorias et caducas quærit consolationes, imo desolationes, si forte contingat repelli, et indignam judicari hac gloria, magis autem nihilominus ineffabili in æternum excruciari pœna? Non sic, obsecro, Fratres mei, non sic; quin imo delectetur in hujusmodi meditationibus anima nostra; quin etiam caro nostra requiescat in spe, Salvatorem exspectans Dominum nostrum

Digitized by Google

formera et le rendra conforme à son corps glorieux. En effet, voici comment le prophète s'exprime: « Si mon âme brûle d'une soif ardente pour vous, de combien de manières, ma chair ne se sent-elle point aussi embrasée elle-même de semblables ardeurs (*Psalm.* LXII, 2)? » L'âme du prophète appelait de tous ses vœux le premier avènement du Sauveur, qui devait la racheter; mais sa chair appelait bien plus vivement encore le dernier avènement où elle doit être glorifiée. C'est alors en effet que tous nos vœux seront satisfaits, et que la terre entière sera remplie de la majesté de Dieu. Puisse à cette gloire, à cette félicité, à cette paix enfin qui surpasse tout sentiment, nous conduire la miséricorde de Dieu, et que le Sauveur Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est béni par dessus toutes choses, ne permette pas que je sois confondu dans mon attente.

SEPTIÈME SERMON POUR L'AVENT DE NOTRE SEIGNEUR.

Trois fruits de la venue de Notre-Seigneur.

La venue de Jésus-Christ était nécessaire.

1. Si nous célébrons dévotement la venue du Seigneur nous ne faisons que ce que nous devons, car non-seulement il est venu vers nous, mais il est venu pour nous, lui qui n'a pas besoin de nos biens. La grandeur de la grâce qu'il nous fait montre assez quelle était notre indigence. Car, si on juge de la gravité d'une maladie par ce qu'il en coûte pour la guérir, on reconnaît le nombre des maladies à guérir par le nombre même des remèdes auxquels il a fallu recourir. Pourquoi y aurait-il diversité de grâces s'il n'y avait pas diversité de besoins? Il est difficile de passer en revue dans un seul discours toutes les misères dont nous sommes atteints, mais il s'en présente trois à mon esprit qui nous sont communes à tous et qu'on peut en quelque sorte regarder comme nos principales misères. Il n'y a personne parmi nous qui ne semble quelquefois avoir besoin de conseil, d'aide et d'assistance, car ce triple besoin est général au genre humain tout entier, et tous tant que nous sommes, qui vivons à l'ombre de la mort, dans un corps faible et dans le séjour de la tentation, si nous voulons y réfléchir sérieusement, nous verrons que nous sommes misérablement atteints de ce triple mal. En effet nous sommes faibles à la séduction, nous dans l'action, et sans force pour la résistance. Si nous voulons discerner entre le bien et le mal, nous nous trompons; si nous tentons de faire le bien, nous défaillons; et si nous entreprenons de résister au mal nous sommes renversés et vaincus.

La misère ou l'indigence de l'homme est triple.

Le triple avènement du Seigneur remédie à ce triple mal.

2. Voilà ce qui rendait la venue du Seigneur nécessaire, et ce qui faisait de sa présence un besoin pour les hommes, dans l'état où ils se trouvaient. Dieu veuille que, par l'abondance de sa grâce, non-seulement il vienne, mais qu'il habite en nous par la foi, pour dissiper nos ténèbres par l'éclat de sa lumière; qu'il demeure en nous pour aider notre faiblesse et qu'il résiste pour nous afin de couvrir et de protéger notre fragilité. En effet, s'il est en nous, qui est-ce qui pourra nous induire en erreur? S'il est avec nous, de quoi ne serons-nous point capables en celui qui nous fortifie? Enfin s'il est pour nous, qui sera contre nous? C'est un conseiller fidèle qui ne peut ni nous tromper ni se tromper, c'est un aide puissant qui ne connaît point la fatigue, un pro-

---

Jesum Christum, qui reformabit illam, configuratam corpori claritatis suæ. Sic enim ait Propheta: *Sitivit in te anima mea, quam multipliciter tibi caro mea!* Desiderabat siquidem anima prophetalis adventum priorem, quo se noverat redimendam; sed multo amplius caro desiderabat adventum posteriorem, et glorificationem suam. Tunc enim implebuntur desideria nostra, et plena erit majestate Domini omnis terra. Ad quam gloriam, ad quam beatitudinem ad quam denique pacem, quæ exsuperat omnem sensum, ipse sua nos misericordia perducat, nec confundat nos ab exspectatione nostra Salvator, quem exspectamus, Jesus Christus Dominus noster, qui est super omnia benedictus in sæcula.

IN ADVENTUM DOMINI,

SERMO SEPTIMUS.

De triplici utilitate adventus Domini.

1. Si devote celebramus adventum Domini, id facimus quod oportet; siquidem non modo ad nos, sed et propter nos venit, qui bonorum nostrorum non eget. Verum nostræ quidem indigentiæ quantitatem manifestius ipsa dignationis ejus indicat magnitudo. Nec modo periculum ægritudinis ex ipso pretio medicaminis innotescit; sed et valetudinum numerus ex multitudine remediorum. Ut quid enim divisiones gratiarum sunt, si non videtur necessitatum ulla diversitas? Et quidem difficile est universas una sermone prosequi indigentias, quas experimur; sed currunt mihi interim tres communes omnibus, et quodam modo principales. Nemo enim reperitur in nobis, qui non interim et consilii, et auxilii, et præsidii indigus videatur. Nimirum generalis est humano generi miseria triplex; et quotquot degimus in regione umbræ mortis, in infirmitate corporis, in loco tentationis, si diligenter advertimus, triplici hoc incommodo miserabiliter laboramus. Nam et faciles sumus ad seducendum, et debiles ad operandum, et fragiles ad resistendum. Si discernere volumus inter bonum et malum, decipimur; si tentamus facere bonum, deficimus; si conamur resistere malo, dejicimur et superamur.

2. Necessarius proinde Salvatoris adventus; necessaria sic præoccupatis hominibus præsentia Christi. Atque utinam sic veniat, ut copiosissima dignatione sua, et in nobis per fidem habitans illuminet cæcitatem dostram, et nobiscum manens adjuvet infirmitatem nostram, et pro nobis stans fragilitatem nostram protegat et propugnet. Si enim ille in nobis,

Digitized by Google

tecteur efficace qui peut mettre Satan lui-même sous nos pieds et briser sa puissance, car il n'est rien moins que la sagesse même de Dieu qui peut, quand elle veut, instruire les ignorants : Il est la vertu de Dieu, qui soutient sans peine ceux qui faiblissent et les tire du danger. Aussi, mes frères, toutes les fois que nous avons besoin d'un conseil, recourrons à ce maître; dans toutes nos actions invoquons ce puissant auxiliaire; et dans tous les assauts que nous avons à soutenir, remettons le salut de nos âmes entre les mains de ce sûr défenseur. Il n'est venu dans le monde que pour s'y trouver dans les hommes, avec les hommes et pour les hommes, afin de dissiper nos ténèbres, alléger nos fatigues et écarter les dangers qui nous menacent.

quis jam decipiat nos? Si ille nobiscum, quid de cætero non possumus in eo qui confortat nos? Si ille pro nobis, quis contra nos? Fidelis consiliarius est, qui neque falli omnino, neque fallere queat; fortis auxiliarius, qui non lassescat; patronus efficax, qui et ipsum Satanam sub pedibus nostris velociter conterat, et omnia ejus machinamenta confringat. Nimirum ipse est Dei sapientia, cui semper in promptu sit instruere ignorantes; ipse Dei virtus, cui facile sit et deficientes reficere, et eripere periclitantes. Ad hunc ergo tantum eruditorem, Fratres mei, in omni deliberatione curramus; hunc tam strenuum adjutorem in omni operatione invocemus; huic tam fido propugnatori in omni colluctatione committamus animas nostras; qui ad hoc ipsum venit in mundum, ut habitans in hominibus, cum hominibus, pro hominibus, et tenebras nostras illuminaret et labores levaret, et pericula propulsaret.

AVERTISSEMENT SUR LES HOMÉLIES SUIVANTES.

Les quatre homélies suivantes sont un des premiers ouvrages de saint Bernard. Bien qu'elles soient appelées les homélies sur le *Missus est*, cependant dans la pensée de leur auteur, c'est-à-dire de saint Bernard même, elles devraient avoir pour titre : *Homélies sur les gloires de la Vierge Marie.* En effet, dans la préface suivante et dans sa lettre dix-huitième, à Pierre, cardinal diacre, il s'exprime en ces termes : « J'ai composé, dit-il, quatre homélies *sur les gloires de la Vierge Mère* ; tel est leur titre, etc. » Dans sa lettre quatre-vingt-neuvième à Oger, il dit : « Je vous envoie un autre petit ouvrage que je viens de terminer sur *les gloires de la Vierge Mère.* » On peut consulter au sujet de ces homélies le traité de saint Bernard ou sa lettre soixante-dix-septième à Hugues, chap. v, tom. II, où il explique et justifie une pensée qu'il a émise dans la première de ces homélies.

Digitized by Google

SUR LES GLOIRES
DE LA VIERGE MÈRE

HOMÉLIES AU NOMBRE DE QUATRE SUR CES PAROLES DE L'ÉVANGILE:
MISSUS EST ANGELUS GABRIEL.

PRÉFACE.

Bernard était malade quand il composa ces quatre homélies.

Je voudrais écrire quelque chose, mais mes occupations y mettent obstacle. Néanmoins, comme le mauvais état de ma santé ne me permet pas en ce moment de me réunir à mes frères, je veux mettre à profit le peu de loisirs qu'il m'est possible de me procurer en prenant un peu sur mes nuits. Je vais donc essayer, comme j'en éprouve depuis longtemps le désir, d'écrire quelque chose sur les gloires de LA VIERGE MÈRE, à l'occasion du passage de l'Evangile où saint Luc nous rapporte l'histoire de l'Annonciation de Notre Seigneur. Bien que je ne sois point porté à entreprendre cet ouvrage par la pensée que mes frères, dont je dois avoir les progrès à cœur, en aient besoin ou puissent en tirer quelque avantage, pourtant puisque je puis m'y livrer, et, par ce moyen, me préparer même à pouvoir satisfaire d'une manière moins imparfaite à leurs besoins, je ne crois pas faire quelque chose qui leur déplaise si je cède à mon propre attrait.

PREMIÈRE HOMÉLIE.

« L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée appelée Nazareth, à une vierge qui avait épousé un homme nommé Joseph, et cette vierge s'appelait Marie. »

Indication des mystères.

1. Dans quelle pensée l'Evangéliste a-t-il affecté d'entrer, en cet endroit, dans un tel détail de noms propres ? Sans doute c'est parce qu'il veut que nous prêtions à son récit une attention égale au soin qu'il apporte lui-même à le faire. En effet, il nous fait connaître, par leurs propres noms, le messager qui est envoyé, le Seigneur qui l'envoie, la Vierge à qui il est envoyé et le fiancé de cette vierge, dont il va jusqu'à nous dire la famille, la ville et le pays. Pourquoi cela ? A-t-il agi ainsi sans motif ? Gardons-nous de le croire. Car s'il est vrai qu'il ne tombe pas une feuille d'un arbre, pas un passereau du ciel sans la permission de notre Père qui est dans les Cieux (*Matth.*, x); je ne puis croire

DE LAUDIBUS
VIRGINIS MATRIS
SUPER VERBA EVANGELII, *missus est angelus Gabriel*, ETC., HOMILIÆ IV.

PRÆFATIO.

Scribere me aliquid et devotio jubet, et prohibet occupatio. Veruntamen quia præpediente corporali molestia, fratrum ad præsens non valeo sectari conventum; id tantillum otii, quod vel mihi de somno fraudans in noctibus intercipere sinor, non sinam otiosum. Libet ergo tentare id potissimum aggredi, quod sæpe animum pulsavit; loqui videlicet aliquid in laudibus Virginis Matris, super illa lectione evangelica, in qua, Luca referente, Dominicæ Annuntiationis continetur historia. Ad quod sane opus faciendum etsi nulla fratrum (quorum me profectibus deservire necesse est) vel necessitas urgeat, vel utilitas moveat *; dum tamen ex hoc non impediar, quo ad quæque ipsorum necessaria minus paratus inveniar, non arbitror eos debere gravari, si propria satisfactio devotioni.

* *al* monet.

HOMILIA I.

Missus est angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David; et nomen virginis Maria. Luc, I.

1. Quid sibi voluit Evangelista, tot propria nomina rerum in hoc loco tam signanter exprimere ? Credo quia noluit nos negligenter audire, quod tam diligenter studuit enarrare. Nominat siquidem nuntium qui mittitur, Dominum a quo mittitur, virginem ad quam mittitur, sponsum quoque virginis; amborumque genus, civitatem ac regionem propriis designat nominibus. Ut quid hoc ? Putasne aliquid supervacue positum sit ? Nequaquam. Si enim nec folium de arbore

Digitized by Google

qu'il soit tombé une seule parole inutile de la bouche d'un évangéliste, surtout dans le récit de la sainte histoire du Verbe. Non je ne puis le croire. Tous ces détails sont remplis de mystères divins et débordent d'une céleste douceur, s'ils trouvent un auditeur diligent qui sache sucer le miel qui coule du rocher, et goûter l'huile excellente qu'on recueille dans les endroits pierreux. En effet, la douceur du miel dégoûta des montagnes et le lait ruissela des collines (*Joel*, III, 18), le jour où les Cieux laissant tomber leur rosée et les nuées faisant descendre le Juste comme une pluie bienfaisante, la terre ouvrit joyeusement son sein et germa son Sauveur (*Isa.*. XLV, 8), alors que le Seigneur répandit sa bénédiction sur nous et que notre terre porta son fruit (*Psalm.*, LXXXV, 13), que la miséricorde et la vérité se rencontrèrent sur uue montagne grasse et fertile, et que la justice et la paix se sont donné un baiser (*Psalm.*, LXXXIV, 11). A la même époque, de l'un de ces monts fameux entre tous, (je veux parler de notre saint Évangéliste,) en même temps que dans un récit doux comme le miel il nous raconte le commencement tant désiré de notre salut, comme au souffle du vent du midi, et sous les rayons directs dú Soleil de justice, se sont élevées vers nous des senteurs spirituelles. Que Dieu maintenant envoie son Verbe pour les faire fondre devant nous ; qu'il fasse souffler son esprit, pour nous faire comprendre le sens des paroles évangéliques et pour les rendre à nos cœurs plus désirables que l'or et que les pierres précieuses, plus douces que le miel dans ses rayons.

Pourquoi l'ange Gabriel a-t-il été envoyé.

2. Il dit donc: « L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu. » Je ne pense pas qu'il soit ici question d'un de ces anges de moindre dignité qui viennent souvent sur la terre y remplir des missions ordinaires; en effet, ce n'est pas ce que signifie son nom, qui veut dire la force de Dieu, d'ailleurs il ne vient pas, comme c'est l'habitude, sur l'ordre d'un esprit plus grand que lui, mais il est envoyé de Dieu même. Voilà, sans doute, pourquoi il est dit qu'il fut envoyé « de Dieu ; » mais l'Évangéliste se sert peut-être aussi de ces paroles « envoyé de Dieu, » pour que nous ne croyions pas que Dieu, avant de communiquer son dessein à la Vierge, en fît part à d'autre esprit bienheureux que l'archange Gabriel qui fut seul trouvé digne parmi le reste des anges d'une telle grandeur, du nom qu'il a reçu et de la mission qui lui fut confiée. D'ailleurs, le nom qu'il a n'est point sans rapport avec le message dont il est chargé. En effet, à quel ange convenait-il mieux d'annoncer la venue du Christ qui est la vertu de Dieu, qu'à celui qui a l'honneur de s'appeler la force de Dieu? Car qu'est-ce que la force, sinon la vertu. Mais n'allez pas croire qu'il n'était ni bien, ni convenable que le maître et l'envoyé portassent le même nom, car s'ils s'appellent de même, ce n'est pas pour la même raison. En effet, si le Christ et l'ange Gabriel sont également nommés la force ou la vertu de Dieu, c'est en un sens bien différent l'un de l'autre. En effet, ce n'est que nuncupativement que l'Ange est appelé la force de Dieu, tandis que c'est substantivement que le Christ est nommé « la vertu de Dieu (I *Corinth.*, I, 24), » il l'est effectivement; car c'est lui que désigne ce plus fort armé de l'Evangile qui survient et qui, de son bras puissant, terrasse le premier fort armé qui, jusque là, avait gardé sa maison en paix, et lui enlève ainsi toutes les richesses qu'il y avait amassées. Quant à l'Ange,

V. le Traité à Hugues de Saint-Victor.

Ce n'est pas dans le même sens que le Christ et l'Ange sont appelés la vertu de Dieu.

---

sine causa, nec unus ex passeribus sine Patre cœlesti cadit super terram ; putem ego de ore sancti Evangelistæ superfluum diffluere verbum, præsertim in sacra historia Verbi? Non puto. Plena quippe sunt omnia supernis mysteriis, ac cœlesti singula dulcedine redundantia ; si tamen diligentem habeant inspectorem, qui noverit sugere mel de petra, oleumque de saxo durissimo. Nempe in illa die stillarunt montes dulcedinem, et colles fluxerunt lac et mel, quando, rotantibus cœlis desuper, nubibusque pluentibus justum, aperta est terra læta germinans Salvatorem ; quando Domino dante benignitatem, et terra nostra reddente fructum suum, super illum montem montium, montem coagulatum et pinguem, misericordia et veritas obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt. Illo quoque in tempore unus iste inter cæteros montes non modicus, beatus hic videlicet Evangelista, dum desideratum nobis nostræ salutis exordium suo mellifluo commendavit eloquio, veluti perflante austro, atque e vicino Sole radiante justitiæ, quædam ex eo spiritualia profluxerunt aromata. Utinam et nunc Deus emittat verbum suum, et liquefaciat ea nobis ; perflet spiritus ejus, et fiant nobis intelligibilia verba evangelica ; fiant in cordibus nostris desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum, fiant et dulciora super mel et favum !

2. Ait itaque : *Missus est angelus Gabriel a Deo.* Non arbitror hunc Angelum de minoribus esse, qui qualibet ex causa, crebra soleant ad terras fungi legatione ; quod ex ejus nomine palam intelligi datur, quod interpretatum fortitudo Dei dicitur; et quia non alio aliquo forte excellentiori se (ut assolet) spiritu, sed ab ipso Deo mitti perhibetur. Propter hoc ergo positum est, *A Deo*, vel ideo dictum est, *A Deo*, ne cui vel beatorum spirituum suum Deus, antequam Virgini revelasse putetur consilium, excepto duntaxat archangelo Gabriele, qui utique tantæ inter suos inveniri potuerit excellentiæ, ut tali et nomine dignus haberetur, et nuntio. Nec discordat nomen a nuntio. Dei quippe virtutem Christum quem melius nuntiare decebat, quam hunc, quem simile nomen honorat? Nam quid est aliud fortitudo, quam virtus? Non autem dedecens aut incongruum videatur, dominum et nuntium communi censeri vocabulo ; cum similis in utroque appellationis, non sit tamen utriusque similis causa. Aliter quippe Christus fortitudo vel virtus Dei dicitur, aliter Angelus. Angelus enim tantum nuncupative, Christus autem etiam substantive *Christus Dei virtus*, et

Digitized by Google

s'il est appelé la force de Dieu c'est, ou parce qu'il a pour office d'annoncer la venue de cette force elle-même, ou bien parce qu'il devait rassurer une vierge naturellement timide, simple et pudique, que la nouvelle du miracle qui devait s'accomplir par elle allait troubler. En effet, il lui dit : « Ne craignez rien, ô Marie, car vous avez trouvé grâce auprès de Dieu. » Il y a même lieu de croire qu'il eut aussi à donner des forces et du courage au fiancé de cette vierge, homme d'une conscience humble et timorée, quoique notre Évangéliste ne le dise point alors. En effet, c'est lui qui lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre Marie pour épouse. » C'est donc un choix plein d'à-propos qui désigna Gabriel pour l'œuvre qu'il eut à remplir, ou plutôt c'est parce qu'il l'eut à remplir qu'il fut appelé Gabriel.

Où l'ange Gabriel fut envoyé.

3. Ains l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu. Mais où fut-il envoyé ? « Dans une ville de Galilée appelée Nazareth (*Luc*, I, 26.) » Voyons, comme dit Nathanael « S'il peut sortir quelque chose de bon de Nazareth » (*Joan.*, I, 45). Nazareth veut dire fleur. Il me semble qu'on peut retrouver comme les germes de la pensée de Dieu, tombés en quelque sorte du ciel sur la terre, dans les paroles adressées d'en haut aux patriarches Abraham, Isaac et Jacob et dans les promesses qui leur furent faites ; c'est, en effet, de ces germes précieux qu'il est écrit : « Si le Seigneur, Dieu des armées ne nous avait point laissé un germe, nous serions comme Sodome, et nous ressemblerions à Gomorrhe (*Isa*, I, 9). » Or ce germe a fleuri dans les merveilles qui ont paru quand Israel est sorti d'Egypte, dans les figures et les emblèmes de son voyage à travers le désert, plus tard dans les visions et les prédications des prophètes, et dans l'établissement du royaume et du sacerdoce jusqu'au Christ qu'on peut à bon droit regarder comme le fruit de ce germe et de ces fleurs, selon cette parole de David : « Le Seigneur répandra sa bénédiction sur nous et notre terre portera son fruit (*Psalm.*, LXXXIV, 13), » et cette autre : « J'établirai sur votre trône le fruit de votre ventre (*Psalm.*, CXXXI, 11). » Le Christ doit donc naître à Nazareth, selon la parole de l'Ange, parce qu'à la fleur on espère voir succéder le fruit : mais quand le fruit grossit la fleur tombe; ainsi lorsque la vérité apparaît dans la chair, les figures passent : voilà pourquoi à Nazareth se trouve ajouté le mot Galilée, c'est-à-dire émigration. En effet, à la naissance du Christ, tout ce dont j'ai parlé plus haut et dont l'Apôtre disait : « Toutes ces choses leur arrivaient en figures (I *Corinth.*, X, 11), » était passé. Et nous qui maintenant jouissons du fruit, nous voyons bien que la fleur a en effet passé et il était prévu qu'elle passerait un jour, alors même qu'elle était pleinement épanouie : c'est ce qui faisait dire à David : « Elle est au matin comme l'herbe qui doit passer, elle s'épanouit le matin et passe durant la journée, le soir elle se flétrit, tombe et se dessèche (*Psalm.*, LXXXIX, 6.) » Or par le soir, il faut entendre la plénitude des temps, alors que Dieu envoya son Fils unique formé d'une femme et assujetti à la loi, en disant : « Voici que je fais des choses nouvelles (*Apoc.*, XXI. 5). » Les choses anciennes ont passé et disparu, de même que les fleurs tombent et se dessèchent quand le fruit commence à prendre de l'accroissement. Aussi est-il dit dans un autre endroit : « L'herbe se dessèche et la fleur tombe; mais la vertu de Dieu demeure éternellement (*Isa.*,

Sens mystique du mot Galilée.

Interprétation et signification du mot Nazareth.

---

dicitur, et est, quæ forti armato, qui suum atrium in pace custodire solebat, fortior superveniens, ipsum suo brachio debellavit; et sic ei vasa captivitatis potenter eripuit. Angelus vero fortitudo Dei appellatus est, vel quod hujusmodi meruerit prærogativam officii, quo ejusdem nuntiaret adventum virtutis ; vel quia virginem natura pavidam, simplicem, verecundam, de miraculi novitate ne expavesceret, confortare deberet, quod et fecit. *Ne timeas*, inquiens, *Maria, invenisti gratiam apud Deum.* Sed et ipsius sponsum, hominem utique nihilominus humilem ac timoratum, non irrationabiliter forsitan idem angelus confortasse creditur, quamquam tunc ab Evangelista non nominetur. *Joseph*, inquit, *fili David, non timeas accipere Mariam conjugem tuam.* Convenienter itaque Gabriel ad hoc opus eligitur; imo quia tale illi negotium injungitur, recte tali nomine designatur.

3. Missus est ergo angelus Gabriel a Deo. Quo ? *In civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth.* Videamus, si (ut ait Nathanael) *a Nazareth potest aliquid boni esse.* Nazareth interpretatur flos. Videntur autem mihi quoddam semen fuisse divinæ cognitionis, tanquam e cœlo jactatum in terras, allocutiones et promissiones factæ cœlitus ad Patres, Abraham scilicet, Isaac, et Jacob ; de quo semine scriptum est : *Nisi Dominus Sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma fuissemus ; et quasi Gomorrha similes essemus.* Floruit autem hoc semen in mirabilibus, quæ ostensa sunt in exitu Israel de Ægypto, figuris et ænigmatibus per totum inter in deserto usque in terram promissionis, et deinceps in visionibus et vaticiniis Prophetarum, in ordinatione quoque regni ac sacerdotii usque ad Christum. Christus autem hujus seminis et horum florum non immerito fructus esse intelligitur, dicente David : *Dominus dabit benignitatem, et terra nostra dabit fructum suum.* Et iterum : *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam.* In Nazareth ergo nuntiatur Christus nasciturus; quia in flore speratur fructus processurus. Sed prodeunte fructu, flos decidit; quia veritate apparente in carne, figura pertransiit. Unde et Nazareth civitas Galilææ dicitur, id est, transmigrationis ; quia nascente Christo, omnia illa transierunt, quæ superius enumeravi, quæ, ut ait Apostolus, *in figura contingebant illis.* Hos ergo flores et nos qui jam fructum tenemus, pertransisse videmus; et dum adhuc florere videbantur, transituri prævidebantur. Unde David : *Mane sicut herba transeat, mane floreat et transeat ; vespere decidat, induret et arescat.* Vespere etenim, id

Digitized by Google

XL, 8.) » Je crois qu'on ne peut douter que le fruit soit ce Verbe de Dieu ; car le Verbe est le Christ même.

4. Ainsi le bon fruit c'est le Christ qui demeure éternellement : mais où est l'herbe qui se dessèche, où est la fleur qui tombe ? Le Prophète va nous répondre : « Toute chair n'est que de l'herbe et toute sa gloire est comme la fleur des champs (*Isa.*, XL, 6). » Si toute chair n'est que de l'herbe, il s'ensuit que le peuple charnel des Juifs a dû se dessécher comme la fleur des champs. N'en est-il pas en effet ainsi ? N'est-il pas privé de toute la graisse de l'esprit, maintenant qu'il s'en tient à la sécheresse de la lettre ? Et sa fleur n'est-elle point tombée, quand a disparu la gloire qu'il trouvait dans sa Loi ? Si elle n'est point tombée où donc sont ce royaume, ce sacerdoce, ces prophètes, ce temple et toutes ces merveilles enfin dont il aimait à se glorifier en disant : « Quelles grandes choses nous avons entendues et connues et que nos Pères nous ont racontées (*Psalm.* LXXVII, 3) ? » Et ailleurs : « Quelles merveilles n'a-t-il point ordonné à nos Pères de faire connaître à leurs enfants (*Ibidem*, 7) ? » Telles sont les réflexions que me suggèrent ces paroles : « A Nazareth, ville de Galilée. »

A qui l'ange Gabriel est envoyé.

5. C'est donc dans la ville de Nazareth que l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu, mais à qui fut-il envoyé ? « A une Vierge qui avait été fiancée à un homme nommé Joseph. » Quelle est cette Vierge si vénérable quelle mérite d'être saluée par un ange ? et si humble qu'elle ait un artisan pour époux ?

Belle alliance de la virginité et de l'humilité.

Quelle belle alliance que celle de l'humilité avec la virginité. L'âme, où l'humilité fait valoir la virginité et dans laquelle la virginité jette un nouveau lustre sur l'humilité, plaît singulièrement à Dieu. Mais de quels respects ne vous semblera point digne celle en qui la fécondité exalte l'humilité, et la maternité consacre la virginité ? Vous l'entendez, une vierge est une vierge humble ; si donc vous ne pouvez imiter la virginité de cette humble vierge, imitez du moins son humilité. Sa virginité est digne de toutes louanges, mais l'humilité est bien plus nécessaire que la virginité ; si l'une est conseillée, l'autre est prescrite, et si on vous invite à garder l'une, on vous fait un devoir de pratiquer l'autre. En parlant de la virginité, il est dit seulement : « Que ceux qui peuvent y atteindre, y atteignent (*Matth.*, XIX, 12). » Mais pour ce qui est de l'humilité, voici en quels termes il en est parlé : « Si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux (*Matth.*, XVIII, 3). » Ainsi l'une est l'objet d'une récompense et l'autre d'un précepte. On peut se sauver sans la virginité, on ne le saurait sans l'humilité. En un mot l'humilité qui gémit sur la perte de la virginité peut plaire encore à Dieu, mais sans l'humilité le dirai-je ? la virginité même de Marie ne lui eût point été agréable. En effet, « sur qui jetterai-je les yeux, dit-il, sur qui mon esprit aimera-t-il à se reposer, sinon, sur l'homme humble et pacifique, (*Isa.*, *ult.*, 2) ? Sur l'homme humble, » dit-il, non pas sur celui qui est demeuré vierge ; si donc Marie n'était point humble, le Saint-Esprit ne serait pas venu reposer sur elle. Or, s'il ne s'était point reposé sur elle, il ne l'aurait point rendue mère. Comment en effet aurait-elle pu concevoir de lui sans lui. Il est donc bien évident qu'elle n'a conçu du Saint-Esprit, comme elle le dit elle-même, que

L'humilité est nécessaire au salut, il n'en est pas de même de la virginité.

---

est, quando venit plenitudo temporis, in quo misit Deus Unigenitum suum, factum ex muliere, factum sub lege, dicente ipso, *Ecce nova facio omnia* ; vetera transierunt et disparuerunt, quomodo in novitate succrescentis fructus flores decidunt et arescunt. Unde rursus scriptum est : *Fœnum aruit, et flos decidit ; verbum autem Domini manet in æternum.* Credo non ambigis, quin verbum fructus sit ; Verbum autem Christus est.

4. Bonus itaque fructus Christus, qui manet in æternum. Sed ubi est fœnum quod aruit ; ubi est flos qui decidit ? Propheta respondeat. *Omnis caro fœnum ; et omnis gloria ejus, tanquam flos fœni.* Si omnis caro fœnum ; ergo carnalis ille populus Judæorum ut fœnum [a] aruit. An non fœnum aruit, dum idem populus ab omni spiritus pinguedine vacuus, siccæ litteræ adhæsit ? Annon etiam flos decidit, quando gloriatio, quam habebant in lege, non remansit ? Si flos non decidit ; ubi ergo regnum, ubi sacerdotium, ubi prophetæ, ubi templum, ubi denique magnalia illa, de quibus gloriari solebant, et dicere : *Quanta audivimus et cognovimus ea, et patres nostri narraverunt nobis ?* Et iterum : *Quanta mandavit patribus nostris nota facere ea filiis suis ?* Et hæc dicta sunt pro eo quod positum est : *In Nazareth civitatem Galilææ.*

[a] *al.* fuit.

5. In illam ergo civitatem missus est Angelus Gabriel a Deo. Ad quem ? *Ad Virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph.* Quæ est hæc Virgo tam venerabilis, ut salutetur ab angelo ; tam humilis, ut desponsata sit fabro ? Pulchra permixtio virginitatis et humilitatis ; nec mediocriter placet Deo illa anima, in qua et humilitas commendat virginitatem, et virginitas exornat humilitatem. Sed quanta putas veneratione digna est, in qua humilitatem exaltat fœcunditas, et partus consecrat virginitatem ? Audis virginem, audis humilem ; si non potes virginitatem humilis, imitare humilitatem virginis. Laudabilis virtus virginitas, sed magis necessaria humilitas. Illa consulitur, ista præcipitur. Ad illam invitaris, ad istam cogeris. De illa dicitur, *Qui potest capere, capiat* ; de ista dicitur. *Nisi quis efficiatur sicut parvulus iste, non intrabit in regnum cœlorum.* Illa ergo remuneratur, ista exigitur. Potes denique sine virginitate salvari ; sine humilitate non potes. Potest, inquam, placere humilitas, quæ virginitatem deplorat amissam ; sine humilitate autem (audeo dicere) nec virginitas Mariæ placuisset *Super quem*, inquit, *requiescet spiritus meus, nisi super humilem et quietum ? Super humilem* dixit, non super virginem. Si igitur Maria humilis non esset, super eam Spiritus Sanctus non requievisset. Si super eam non

Digitized by Google

parce que « Dieu a regardé favorablement l'humilité de sa servante (*Luc.*, I, 48), » plutôt que sa virginité. Elle lui plut sans doute parce qu'elle était vierge, mais elle ne conçut que parce qu'elle était humble, d'où je conclus sans hésiter que c'est à son humilité que sa virginité dut de plaire à Dieu.

Eloge de l'humilité de la sainte Vierge.

6. Que dites-vous, vierge orgueilleuse? Marie oublie sa virginité pour ne se glorifier que de son humilité, et vous, vous ne songez qu'à vous glorifier de votre virginité sans penser à l'humilité. « Le Seigneur, dit-elle, a regardé l'humilité de sa servante. » Qui est-ce qui parle ainsi? C'est une vierge sainte, sobre et dévote. Seriez-vous plus chaste et plus dévote qu'elle ne le fut? Ou bien pensez vous que votre pureté est plus agréable à Dieu que ne le fut la chasteté de Marie, pour croire que vous pourrez par elle plaire à Dieu sans être humble, quand Marie ne le put point, toute pure qu'elle était. D'ailleurs, plus vous vous élevez haut par le don singulier de la chasteté, plus vous vous faites de tort en la souillant dans votre âme par le mélange de l'orgueil. Après tout, mieux vaudrait pour vous que vous n'eussiez point conservé la virginité que d'être vierge et de vous en enorgueillir. Certainement il n'est pas donné à tout le monde d'être vierge, mais il l'est encore à bien moins de personnes d'être vierges et humbles en même temps. Si donc vous ne vous sentez point capable d'imiter la sainte Vierge dans sa chasteté, imitez-la du moins dans son humilité, et il suffit. Mais si vous êtes en même temps vierge et humble, qui que vous soyez, vous êtes vraiment grand.

7. Mais il y a encore en Marie quelque chose de plus admirable, c'est la fécondité unie à la virginité. En effet, jamais, depuis que le monde est monde, on n'a entendu parler d'une vierge mère. Mais que sera-ce si vous faites attention à celui dont elle est la mère? A quel degré alors ne s'élévera pas votre admiration? Ne vous semble-t-il pas même qu'elle ne saurait jamais être assez grande? Est-ce que, à votre avis, ou plutôt au jugement même de Dieu, la femme qui a eu Dieu même pour fils n'est point placée plus haut que les chœurs mêmes des anges? Or est-ce que ce n'est point Marie qui appelle sans hésiter le Seigneur et le Dieu des anges son fils, quand elle lui dit: « Mon fils, pourquoi en avez-vous agi ainsi avec nous (*Luc*, II, 48)? » Est-il un ange qui pût tenir ce langage? C'est déjà beaucoup pour eux et ils s'estiment bien heureux, étant des esprits par nature, d'avoir été faits et appelés anges, par un effet de la grâce de Dieu, selon ce que dit David: « Il a fait des esprits ses anges (*Psalm.* CIII, 4). » Marie, au contraire, se sentant mère, appelle avec confiance du nom de fils celui dont ils servent la majesté avec respect. Et Dieu ne répugne point à s'entendre appeler par le nom de ce qu'il a daigné être, car un peu plus loin, l'Evangéliste fait remarquer que « il leur était soumis (*Luc.*, II, 31). » Il; qui, il? et à eux; à qui, à eux? Un Dieu soumis à des hommes, un Dieu, dis-je, à qui les anges mêmes sont soumis, les Principautés et les Puissances obéissent, soumis lui-même à Marie, non-seulement à Marie, mais aussi à Joseph à cause de Marie. De quelque côté que vous vous tourniez, vous avez également de quoi être frappé d'admiration; le seul embarras est de savoir ce qui mérite le plus que vous l'admiriez, de l'ai-

Ce qui est admirable en Marie c'est la virginité unie à la fécondité.

La maternité de Marie surpasse toute espèce de grandeur.

Suprême condescendance du Christ; suprême honneur de Marie.

---

requievisset, nec imprægnasset. Quomodo enim de ipso sine ipso conciperet. Patet itaque, quia ut de Spiritu sancto conciperet, sicut ipsa perhibet, *respexit humilitatem ancillæ suæ Deus*, potius quam virginitatem. Et si placuit ex virginitate, tamen ex humilitate concepit. Unde constat, quia etiam ut placeret virginitas, humilitas procul dubio fecit.

6. Quid dicis, virgo superbe? Maria virginem se oblita gloriatur de humilitate; et tu negligendo humilitatem, blandiris tibi de virginitate? *Respexit*, ait illa, *humilitatem ancillæ suæ*. Quæ illa? Virgo utique sancta, virgo sobria, virgo devota. Numquid tu castior illa? numquid devotior? Aut numquid tua forte pudicitia gratior castitate Mariæ; ut tu scilicet sine humilitate placere sufficias ex tua, quod illa non potuit ex sua? Denique quanto honorabilior es ex singulari munere castimoniæ, tanto tibi tu majorem injuriam facis, quod ejus in te decorem fœdas permixtione superbiæ. Alioquin expedit tibi virginem non esse, quam de virginitate insolescere. Non omnium quidem est virginitas; multo tamen pauciorum est cum virginitate humilitas. Si igitur virginitatem in Maria non potes nisi mirari, stude humilitatem imitari, et sufficit tibi. Quod si et virgo, et humilis es; quisquis es, magnus es.

7. Est tamen majus aliquid quod mireris in Maria; scilicet cum virginitate fœcunditas. A sæculo enim non est auditum, ut aliqua simul mater esset, et virgo. O * * al. quod. si et cujus est mater attendas! quo te tua super ejus mirabili celsitudine ducet admiratio? Nonne ad hoc, ut te videas nec satis posse mirari? Nonne tuo, imo Veritatis judicio, illa quæ Deum habuit filium, super omnes etiam choros exaltabitur angelorum? Annon Deum et Dominum angelorum Maria suum audacter appellat filium, dicens: *Fili, quid fecisti nobis sic?* Quis hoc audeat angelorum? Sufficit eis, et pro magno habent, quod cum sint spiritus ex conditione, ex gratia facti sunt et vocati angeli, testante David: *Qui facit*, inquit, *angelos suos spiritus*. Maria vero matrem se agnoscens, majestatem illam, cui illi cum reverentia serviunt, cum fiducia suum nuncupat filium. Nec dedignatur nuncupari Deus quod esse dignatus est. Nam paulo post subdit Evangelista: *Et erat*, inquiens, *subditus illis*. Quis, quibus? Deus hominibus, Deus, inquam, cui angeli subditi sunt, cui Principatus et Potestates obediunt, subditus erat Mariæ; nec tantum Mariæ, sed etiam Joseph propter Mariam. Mirare ergo utrumlibet, et elige quid amplius mireris, sive Filii benignissimam dignationem, sive Matris excellentissimam dignitatem. Utrinque stupor, utrinque mira-

Digitized by Google

mable condescendance du fils ou du suprême honneur de la mère. Des deux côtés, même motif de vous étonner, même merveillle à admirer; d'un côté, qu'un Dieu soit soumis à une femme, c'est un exemple d'humilité sans précédent, et de l'autre, qu'une femme commande à un Dieu, c'est un honneur que nulle autre ne partage avec elle. Quand on chante les louanges des vierges, on dit qu'elles suivent l'Agneau partout où il va (*Apoc.*, XIV, 4). Quelle n'est donc pas la gloire de celle qui même le précède?

L'exemple de Jésus-Christ est bien fait pour confondre l'orgueil.

8. O homme, apprends à obéir, terre et poussière apprends à plier et à te soumettre. En parlant de ton Créateur, l'Evangéliste dit: « Et il leur était soumis, » c'est-à-dire à Marie et à Joseph. Rougis donc, ô cendre orgueilleuse! Un Dieu s'abaisse et toi tu t'élèves! Un Dieu se soumet aux hommes, et toi, non content de dominer tes semblables, tu vas jusqu'à te préférer à ton Créateur? Ah! pussé-je, si jamais je suis dans ces dispositions, avoir la grâce que Dieu lui-même me dise comme il le fit un jour, mais sur le ton du reproche, à son

L'ambitieux ne goûte point les choses de Dieu.

Apôtre: « Retirez-vous de moi, Satan, car vous ne goûtez point les choses de Dieu (*Matth.*, XVI, 23. » En effet, toutes les fois que j'ambitionne de commander aux hommes, je veux m'élever au dessus de Dieu même, et il est vrai de dire alors que je ne goûte point les choses de Dieu, car c'est de lui qu'il est dit: Et il leur était soumis. » O homme, si tu ne trouves pas qu'il soit digne de toi de prendre modèle sur un de tes semblables, certainement il l'est de marcher du moins sur les pas de ton Créateur. Si tu ne peux le suivre partout où il va, daigne au moins le suivre partout où il condescend à ta bassesse. C'est-à-dire si tu ne peux t'engager dans les sentiers élevés de la virginité, suis au moins Dieu dans les voies parfaitement sûres de l'humilité, dont les vierges mêmes ne peuvent s'écarter, à vrai dire, et continue de suivre l'Agneau partout où il va. Sans doute, celui qui a perdu son innocence, s'il est humble; l'orgueilleux s'il a conservé sa pureté, suivent l'Agneau; mais ils ne le suivent point partout où il va. En effet, le premier ne peut s'élever à la pureté de l'Agneau sans tache, et le second ne saurait descendre à la douceur de Celui qui a gardé le silence, non-seulement devant celui qui le dépouillait de sa toison, mais même sous la main de celui qui le mettait à mort. Toutefois, le pécheur a pris, pour marcher sur ses pas, en suivant les sentiers de l'humilité, un chemin plus sûr que l'homme qui, dans sa virginité, suitl es voies de l'orgueil, car l'humilité de l'un le purifiera de ses souillures, tandis que l'orgueil de l'autre ne peut manquer de souiller sa pureté.

La voie de l'humilité est ouverte à ceux qui ne peuvent s'engager dans les sentiers de la virginité.

9. Mais heureuse est Marie, à qui ni l'humilité ni la virginité n'ont fait défaut. Et quelle virginité que celle que la fécondité a rendue plus éclatante au lieu de la flétrir. De même quelle incomparable fécondité que celle que la virginité et l'humilité accompagnent. Y a-t-il là quelque chose qui ne soit point admirable? [a] Qui ne soit point incomparable? Qui ne soit point unique? Je serais bien surpris si vous n'étiez embarrassé pour décider en y réfléchissant lequel des deux est le plus étonnant

Tout est beau et admirable dans la sainte Vierge.

[a] A partir de ces mots, la fin de cette homélie et le commencement de la suivante jusqu'à ces mots: *His nimirum*, n. 2, manquent dans la plupart des anciens manuscrits, où les deux premières homélies se trouvent réunies en une seule, en sorte qu'on ne compte dans ces manuscrits que trois homélies sur le MISSUS EST.

---

culum. Et quod Deus feminæ obtemperet, humilitas absque exemplo; et quod Deo femina principetur, sublimitas sine socio. In laudibus virginum singulariter canitur, quod sequuntur Agnum quocumque ierit. Quibus ergo laudibus judicas dignam, quæ etiam præit?

8. Disce homo obedire; disce terra subdi; disce pulvis obtemperare. De Auctore tuo loquens Evangelista, *Et erat*, inquit, *subditus illis*, haud dubium, quin Mariæ et Joseph. Erubesce, superbe cinis! Deus se humiliat, et tu te exaltas? Deus se hominibus subdit, et tu dominari gestiens hominibus, tuo te præponis auctori? Utinam mihi aliquando, tale aliquid cogitanti, Deus respondere dignetur, quod et suo increpando respondit Apostolo: *Vade*, inquit, *post me Satana, quia non sapis ea quæ Dei sunt.* Quoties enim hominibus præesse desidero, toties Deum meum præire contendo; et tunc vere non sapio ea quæ Dei sunt. De ipso namque dictum est: *Et erat subditus illis.* Si hominis, o homo, imitari dedignaris exemplum, certe non erit tibi indignum sequi Auctorem tuum. Si non potes forsitan sequi eum quocumque ierit, dignare vel sequi quo tibi condescendit. Hoc est, si non potes sublimem incedere semitam virginitatis, sequere vel Deum per tutissimam viam humilitatis; a cujus rectitudine si qui etiam de virginibus deviaverint, ut verum fatear, nec ipsi sequuntur Agnum quocumque ierit. Sequitur quidem Agnum coinquinatus humilis, sequitur et virgo superbus; sed neuter quocumque ierit; quia nec ille ascendere potest ad munditiam Agni, qui sine macula est; nec is ad ejusdem mansuetudinem descendere dignatur, qua scilicet non coram tondente, sed coram accidente se obmutuit. Attamen salubriorem elegit sequendi partem in humilitate peccator, quam in virginitate superbus; cum et illius immunditiam sua humilis satisfactio purget, et hujus pudicitiam superbia inquinet.

9. Sed felix Maria, cui nec humilitas defuit, nec virginitas. Et quidem singularis virginitas, quam non temeravit, sed honoravit fœcunditas; et nihilominus specialis humilitas, quam non abstulit, sed extulit fœcunda virginitas; et incomparabilis prorsus fœcunditas, quam virginitas simul comitatur et humilitas. Quid horum non mirabile? quid non incomparabile? quid non singulare? Mirum vero si non hæsitas in eorum ponderatione, quid tua judices dignius admiratione, utrum videlicet potius stupenda sit fœcunditas in virgine, an in matre integritas;

Digitized by Google

de voir une vierge féconde ou une mère demeurant vierge ; et ce qu'on doit plus admirer de cette sublime fécondité ou de cette humilité dans une telle élévation; ou plutôt si vous ne préfériez sans hésiter toutes ces choses réunies, à chacune d'elles en particulier, et si vous ne regardiez comme incomparablement meilleur et préférable de les posséder toutes, que de ne posséder que l'une ou l'autre d'elles. Après tout je serais bien surpris si le Dieu que les saintes Lettres nous montrent et que nous voyons nous-mêmes admirable dans ses saints (*Psalm.*, LXVII, 36), ne s'était pas surpassé dans sa mère. O vous qui êtes mariés, respectez la pureté dans une chair corruptible; mais vous, ô vierges sacrées, admirez la fécondité dans une Vierge : enfin nous tous ô hommes admirons l'humilité de la Mère de Dieu. Anges saints, honorez la Mère de votre Roi, vous qui adorez le Fils de notre Vierge, qui est en même temps notre roi et le vôtre, le réparateur de notre race et l'architecte de votre cité. A ce Dieu si humble parmi nous si grand au milieu de vous, rendons également les uns et les autres les hommages qui lui sont dus. Honneur et gloire soient rendus à sa grandeur, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SECONDE HOMÉLIE.

Sur les gloires de la Vierge mère.

1. Personne ne doute que la reine des vierges ne chante un jour avec les autres vierges, ou plutôt la première entre toutes les vierges le cantique nouveau qu'il ne sera donné qu'aux vierges de faire entendre dans le royaume de Dieu. Mais je me figure que, non contente de chanter ce cantique qui ne sera chanté que par les vierges, mais qui lui sera commun avec toutes les vierges, comme je l'ai dit, elle réjouira la cité de Dieu par un chant plus doux encore et plus beau que celui-là; par un chant dont nulle vierge ne sera trouvée digne de faire entendre et de moduler la douce mélodie, parce qu'il n'appartiendra qu'à celle que rehausse seule la gloire de la maternité, et d'une maternité divine, de le chanter. Mais si elle se glorifie de son enfantement, ce n'est point en elle, mais en Celui qu'elle a enfanté. En effet Dieu, car c'est un Dieu qu'elle a mis au monde, Dieu dis-je ne peut manquer de combler d'une gloire unique dans les Cieux, celle qui est sa Mère et qu'il a prévenue sur la terre d'une grâce unique par laquelle s'accomplit en elle l'ineffable merveille d'une conception virginale et d'un enfantement qui laisse la vierge intacte. D'ailleurs la seule naissance qui convenait à un Dieu, c'était de naître d'une vierge, et le seul enfantement qui convenait à une vierge était celui d'un Dieu. Aussi le Créateur des hommes voulant se faire homme et naître de l'homme dut choisir sa mère entre tous les hommes, ou plutôt dut la faire lui-même telle qu'il convenait qu'elle fût et qu'elle devait être pour lui plaire. Il voulut donc que celle qui devait donner le jour à un fils sans souillures, et qui venait pour effacer toutes les souillures, fût vierge et que celle qui allait mettre au monde celui qui devait être doux et humble de cœur fût humble elle-même, car il voulait montrer en sa personne un modèle aussi salutaire que nécessaire à tous les hommes de ces deux vertus. Il a donc donné la fécondité à la Vierge à qui il avait commencé par inspirer le vœu de virginité et par donner le mérite de l'humilité. Ce qui le

---

sublimitas in prole, an cum tanta sublimitate humilitas, nisi quod indubitanter horum singulis præferenda sunt simul cuncta, et incomparabiliter excellentius est atque felicius, omnia percepisse, quam aliqua. Et quid mirum si Deus, qui mirabilis legitur et cernitur in sanctis suis, mirabiliorem se exhibuit in Matre sua? Veneramini ergo, conjuges, in carne corruptibili carnis integritatem; miramini etiam vos, sacræ virgines, in virgine fœcunditatem; imitamini, omnes homines, Dei Matris humilitatem. Honorate, sancti angeli, vestri regis Matrem, qui nostræ adoratis Virginis prolem, ipsum utique nostrum pariter ac vestrum regem, nostri generis reparatorem, vestræ civitatis instauratorem. Cujus apud vos tam sublimis, inter nos tam humilis, a vobis pariter, et a nobis detur et dignitati debita reverentia, et dignationi honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

DE LAUDIBUS VIRGINIS MATRIS.

HOMILIA II.

1. Novum quidem canticum illud, quod solis dabitur in regno Dei cantare virginibus, ipsam virginum reginam cum cæteris, imo primam inter cæteras esse cantaturam, nemo est qui ambigat. Puto autem illam, præter illud quod solis licet, cum omnibus tamen virginibus ei (ut dixi) commune erit, dulciori quodam atque elegantiori carmine lætificaturam esse civitatem Dei. Cujus utique dulcisonos depromere vel exprimere modulos ne ipsarum quidem virginum ulla digna invenietur; quia soli merito decantandum servabitur, quæ sola de partu, et partu divino gloriatur. Gloriatur dixerim de partu, non in se, sed in ipso quem peperit. Deus siquidem (Deus enim est quem peperit) matrem suam singulari in cælestibus donaturus gloria, singulari in terris prævenire curavit et gratia, qua videlicet ineffabiliter et intacta conciperet, et pareret incorrupta. Porro Deo hujusmodi decebat nativitas, quo non nisi de virgine nasceretur; talis congruebat et virgini partus, ut non pareret nisi Deum. Proinde factor hominum ut homo fieret, nasciturus de homine, talem sibi ex omnibus debuit deligere, imo condere matrem, qualem et se decere sciebat, et sibi noverat placituram. Voluit itaque esse virginem, de qua immaculata immaculatus procederet, omnium maculas purgaturus; voluit et humilem, de qua mitis et humilis corde prodiret, harum in se virtutum necessarium omnibus saluberrimumque exemplum ostensurus.

Digitized by Google

Admirable convenance entre la mère et son Fils.

prouve c'est que l'Ange, dans les paroles suivantes la proclame pleine de grâce, ce qu'il n'aurait pu faire si elle eut eu quelque bien si petit qu'il fût qu'elle n'eût pas tenu de la grâce.

2. Afin donc que celle qui devait concevoir le Saint des saints et lui donner le jour, fût sainte de corps, elle reçut le don de la virginité, et, pour qu'elle le fût d'esprit, elle reçut celui de l'humilité. Parée des précieux joyaux de ces deux vertus, brillant d'un double éclat dans son corps et dans son âme, comme jusque dans les Cieux pour son aspect et sa beauté, la royale Vierge attira sur elle les regards des citoyens du ciel, inspira même au cœur du Roi des Cieux, le désir de la posséder, et mérita qu'il lui envoyât d'en haut un céleste messager. C'est en effet ce que nous apprend notre Évangéliste, quand il nous dit qu'un ange fut envoyé de Dieu à une vierge : « De Dieu, dit-il, à un vierge, » c'est-à-dire du ciel à une humble femme, du Seigneur à une servante, du Créateur à une créature. O quelle insigne faveur de la part de Dieu, mais combien excellente aussi est cette vierge ! Accourez, vous qui êtes mères, jeunes filles, accourez aussi ; accourez toutes, vous qui, après Ève et à cause d'Ève, êtes enfantées et enfantez vous-mêmes dans la douleur. Venez à ce lit virginal, entrez si vous le pouvez, dans la chambre pudique de votre sœur. Voici, en effet, que Dieu envoie à une vierge, à Marie, un messager, un ange qui lui adresse la parole. Approchez l'oreille de la muraille, écoutez ce qu'il lui dit peut-être les paroles que vous entendrez vous consoleront-elles.

Grande faveur de Dieu, grande excellence de Marie.

Adam et Ève sont consolés par Marie.

3. Et toi, Adam, ô notre père, réjouis-toi; livre-toi aussi à l'allégresse, ô Ève, notre mère; vous qui ne nous avez pas moins donné la mort à tous, que vous ne nous avez donné la vie; que dis-je? Vous qui nous avez voués à la mort avant même que vous nous eussiez mis au monde. Consolez-vous maintenant, l'un et l'autre, consolez-vous, dis-je en cette fille, puisque c'est une telle fille pour vous. Mais console-toi la première, toi d'abord, qui as été la source de tout le mal et dont l'opprobre est retombé ensuite sur toutes les femmes. Nous touchons à l'époque où cet antique opprobre va disparaître, au temps où l'homme n'aura plus rien à reprocher à la femme, l'homme, dis-je, qui n'a point hésité à t'accuser, en cherchant pour lui-même une mauvaise excuse, qui eut l'imprudence et la cruauté de dire : « La femme, que vous m'avez donnée, m'a présenté du fruit de l'arbre et j'en ai mangé (*Gen.*, III, 12). » Aussi viens vite maintenant à Marie, ô Ève ; ô mère, cours vers ta fille, elle répondra pour sa mère, elle effacera son opprobre et donnera pour elle à son père une juste satisfaction. En effet, si c'est par une femme que l'homme est tombé, ce n'est que par une femme aussi qu'il se relève. Qu'avais-tu donc à dire ô Adam : « La femme que vous m'avez donnée m'a présenté du fruit de l'arbre et j'en ai mangé? » Ce sont là de méchantes paroles ; elles ajoutent à ta faute, loin de la diminuer. Mais la sagesse a vaincu la malice, quand elle a trouvé, dans les inépuisables trésors de sa bonté, cette occasion de pardon que Dieu voulait par sa question, te donner le moyen de lui fournir, et qu'il te donna en vain. Voilà une femme qui prend la place d'une autre femme ; mais l'une est sage et l'autre était insensée, l'une est humble et l'autre était orgueilleuse ; aussi au lieu de t'offrir, ô Adam, du fruit de l'arbre de mort, elle te donne à goûter du fruit de l'arbre de vie, et à la place de l'amertume d'une

Combien Marie l'emporte sur Ève.

Dedit ergo Virgini partum, qui ei jam ante et virginitatis inspiraverat votum, et humilitatis prærogaverat meritum. Alioquin quomodo Angelus eam in sequentibus gratia plenam pronuntiat, si quidpiam vel parum boni, quod ex gratia non esset, habebat?

2. Ut igitur quæ Sanctum sanctorum conceptura erat pariter et paritura, sancta esset corpore, accepit donum virginitatis; ut esset et mente, accepit et humilitatis. His nimirum Virgo regia gemmis ornata virtutum, geminoque mentis pariter et corporis decore præfulgida, specie sua et pulchritudine sua in cœlestibus cognita, cœli civium in se provocavit aspectus, ita ut et Regis animum in sui conscupiscentiam inclinaret, et cœlestem nuntium ad se de supernis educeret. Et hoc est quod nobis hic Evangelista commendat, cum Angelum perhibet a Deo destinatum ad Virginem : *A Deo*, inquit, *ad virginem*; id est, a celso ad humilem, a Domino ad ancillam, a Creatore ad creaturam. Quanta dignatio Dei! quanta Virginis excellentia! Currite matres, currite filiæ, currite omnes, quæ post Evam, et ex Eva, et parturimini cum tristitia et parturitis. Adite virginalem thalamum, ingredimini, si potestis, pudicum sororis vestræ cubiculum. Ecce enim Deus mittit ad Virginem, ecce affatur Angelus Mariam. Apponite aurem parieti, auscultate quid nuntiet ei, si forte audiatis unde consolemini.

3. Lætare, pater Adam, sed magis tu, o Eva mater, exsulta, qui sicut omnium parentes, ita omnium fuistis peremptores; et, quod infelicius est, prius peremptores, quam parentes. Ambo, inquam, consolamini super filia, et tali filia; sed illa amplius, de qua malum ortum est prius, cujus opprobrium in omnes pertransiit mulieres. Instat namque tempus, quo jam tollatur opprobrium, nec habeat vir quid causetur adversus feminam; qui utique dum se imprudenter excusare conaretur, crudeliter illa accusare non cunctatus est, dicens : *Mulier, quam dedisti mihi, dedit mihi de ligno, et comedi.* Propterea curre, Eva, ad Mariam; curre, mater, ad filiam; filia pro matre respondeat, ipsa* matris opprobrium auferat, ipsa patri pro matre satisfaciat; quia ecce si vir cecidit per feminam, jam non erigitur nisi per feminam. Quid dicebas, o Adam? *Mulier, quam dedisti mihi, dedit mihi de ligno, et comedi.* Verba malitiæ sunt hæc, quibus magis augeas quam deleas culpam. Verumtamen Sapientia vicit malitiam, cum occasione

* al. ita.

Digitized by Google

nourriture empoisonnée, elle produit pour toi un fruit éternel d'une grande douceur. Change donc tes injustes accusations en paroles d'action de grâces, et écrie-toi : Seigneur, la femme, que vous m'avez donnée, m'a présenté du fruit de l'arbre de vie et j'en ai mangé, je l'ai trouvé plus doux que le miel à mon palais, parce que dans ce fruit vous m'avez donné la vie. Voilà en effet, pourquoi l'Ange a été envoyé à une vierge. O Vierge admirable et vraiment digne de tout honneur ! O femme singulièrement respectable, admirable par-dessus toutes les autres femmes, vous réparez le mal qu'ont fait nos aïeux et vous rendez la vie à tous leurs descendants.

4. « Un ange, dit l'Evangéliste, a donc été envoyé à une vierge; » vierge de corps, vierge d'esprit, vierge de profession, vierge en un mot, telle que celle dont parle l'Apôtre, quand il dit: Elle est sainte de corps et d'esprit. Mais ce n'est pas à une vierge qu'on vient de trouver à l'instant et par hasard, elle a été choisie au contraire depuis le commencement des siècles, elle était connue longtemps d'avance par le Très-Haut qui l'avait préparée pour lui, elle était gardée par les anges, signalée par les patriarches et promise par les prophètes. Parcourez les Ecritures et vous acquerrez la preuve de ce que j'avance. Voulez-vous que je vous cite ici quelques témoignages puisés à ces sources? Pour n'en rapporter que quelques-uns entre mille, de qui vous semble-t-il que Dieu parlait, si ce n'est d'elle, quand il disait au serpent: « J'établirai des inimitiés entre toi et la femme (*Gen.*, III, 13)? » Si vous hésitez encore à croire qu'il soit question là de Marie, écoutez la suite: « Elle t'écrasera la tête (*Ibidem*). » Or à qui pareille victoire fut-elle réservée, sinon à Marie? Oui, c'est elle évidemment qui a broyé sa tête venimeuse, quand elle a réduit à néant toutes les suggestions du malin esprit qui prenaient leur source dans les appétits de la chair et dans l'orgueil de l'esprit.

La bienheureuse vierge Marie a été annoncée d'avance par les prophéties et représentée par les figures.

5. Etait-ce d'une autre que de Marie que Salomon voulait parler quand il disait: « Qui trouvera la femme forte (*Prov.*, XXXI, 10)? » Certainement, ce sage connaissait la faiblesse de la femme et savait combien fragile est son corps, combien faible son cœur; mais pourtant comme il avait lu que Dieu avait promis, ce qui d'ailleurs lui semblait à lui-même parfaitement juste, que celui qui avait vaincu par le moyen de la femme serait vaincu de la même manière, il ne put retenir ce cri d'admiration : « Qui est-ce qui trouvera la femme forte? » C'est comme s'il avait dit: Puisque notre salut à tous est entre les mains d'une femme, puisque d'elle dépend le rétablissement de notre innocence et la défaite de notre ennemi, évidemment il faut que ce soit une femme forte pour qu'elle soit apte à de si grandes choses. Qui donc trouvera cette femme forte? Ne croyez point qu'il ne s'exprime ainsi qu'en désespoir de la pouvoir jamais trouver, car il ajoute, mais en prophétisant : « Il faut l'aller chercher bien loin, et on ne peut la tirer que de l'extrémité du monde (*Prov.* XXXI, 10); » c'est-à-dire ce n'est point quelque chose de peu de valeur, de petit, de médiocre, enfin ce n'est rien de semblable à ce qu'on peut trouver sur la terre, c'est dans le Ciel, non pas dans le ciel le plus rapproché de la terre qu'il faut l'aller chercher, mais c'est du plus haut des Cieux qu'elle doit venir.

Marie est la femme forte.

---

veniæ, quam a te Deus interrogando elicere tentavit, sed non potuit; in thesauro indeficientis suæ pietatis invenit. Redditur nempe femina pro femina, prudens pro fatua, humilis pro superba; quæ pro ligno mortis gustum tibi porrigat vitæ, et pro venenoso cibo illo amaritudinis dulcedinem pariat fructus æterni. Muta ergo iniquæ excusationis verbum in vocem gratiarum actionis, et dic; Domine, mulier, quam dedisti mihi, dedit mihi de ligno vitæ, et comedi; et dulce factum est super mel ori meo, quia in ipso vivificasti me. Ecce enim ad hoc missus est Angelus ad Virginem. O admirandam et omni honore dignissimam Virginem ! o feminam singulariter venerandam, super omnes feminas admirabilem, parentum reparatricem, posterorum vivificatricem !

4. *Missus est*, inquit, *Angelus ad Virginem.* Virginem carne, virginem mente, virginem professione, virginem denique, qualem describit Apostolus, mente et corpore sanctam; nec noviter, nec fortuitu inventam, sed a sæculo electam, ab Altissimo præcognitam, et sibi præparatam, ab angelis servatam, a Patribus præsignatam, a prophetis promissam. Scrutare Scriptura, et proba quæ dico. Visne ut et ego aliqua ex his testimonia hic inseram? Ut pauca loquar de pluribus, quam tibi aliam prædixisse Deus videtur, quando ad serpentem ait: *Inimicitias ponam inter te et mulierem?* Et si adhuc dubitas quod de Maria non dixerit, audi quod sequitur: *Ipsa conteret caput tuum.* Cui hæc servata victoria est, nisi Mariæ? Ipsa procul dubio caput contrivit venenatum, quæ omnimodam maligni suggestionem tam de carnis illecebra, quam de mentis superbia deduxit ad nihilum.

5. Quam vero aliam Salomon requirebat, cum dicebat: *Mulierem fortem quis inveniet?* Noverat quippe vir sapiens hujus sexus infirmitatem, fragile corpus, lubricam mentem. Quia tamen et Deum legerat promisisse, et ita videbat congruere, ut qui vicerat per feminam, vinceretur per ipsam, vehementer admirans aiebat: *Mulierem fortem quis inveniet?* Quod est dicere : Si ita de manu feminæ pendet et nostra omnium salus, et innocentiæ restitutio, et de hoste victoria; fortis omnino necesse est ut provideatur *, quæ ad tantum opus possit esse idonea. Sed mulierem fortem quis inveniet? At ne hoc quæsisse putetur desperando, subdit prophetando : *Procul et de ultimis finibus pretium ejus,* hoc est non vile, non parvum, non mediocre, non denique de terra; sed de cœlo, nec de cœlo proximo terris pretium fortis hujus mulieris, sed a summo cœlo egressio ejus. Quid deinde rubus ille quondam Mosaicus portendebat, flammas

* al. prævideatur.

Digitized by Google

Marie est le buisson incombustible, et la verge d'Aaron.

Que signifiait encore cet antique buisson de Moïse qui lançait des flammes, mais sans se consumer (*Exod.*, III, 2), sinon Marie enfantant sans douleur? Qu'est-ce encore que cette verge d'Aaron qui fleurit sans avoir été arrosée (*Rom.*, XVII, 8)? N'est-ce point Marie qui a conçu sans le concours de l'homme? C'est de cette grande merveille qu'Isaïe prédit le mystère plus grand encore, quand il dit: « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé et une fleur naîtra de sa racine (*Isa.*, XI, 1); » le rejeton pour lui c'était la Vierge, et la fleur, son enfantement.

Doute.

6. S'il vous semble qu'on ne peut voir le Christ dans la fleur sans être en contradiction avec ce qui a été dit plus haut quand j'ai avancé que ce n'est pas la fleur du rejeton, mais le fruit de la fleur qui représente le Christ, je vous ferai remarquer que dans cette verge d'Aaron qui produisit non-seulement des fleurs, mais des feuilles et des fruits, le Christ n'est pas moins représenté par les fleurs et par les fruits que par les feuilles elles-mêmes. De même dans Moïse, ce n'est ni le fruit de sa verge ni sa fleur, mais sa verge elle-même, cette verge dont un coup divisait les eaux de la mer pour laisser un passage aux Hébreux, ou faisait jaillir l'eau du rocher pour étancher leur soif, qui figure le Christ (*Exod.* XIV, 16). Après tout il n'y a aucun inconvénient que, pour des causes différentes, le Christ soit figuré de manières différentes aussi. Ainsi la verge est le signe de la puissance et la fleur représente la bonne odeur qu'il répand, le fruit désigne combien il est doux à ceux qui le goûtent, et les feuilles rappellent la protection parfaite dont il couvre, à l'ombre de ses ailes, ceux qui se réfugient vers lui, soit pour échapper aux ardeurs des appétits de la chair ou pour se soustraire aux coups des impies qui les persécutent. L'ombre qu'on goûte sous les ailes de Jésus est bonne et désirable, on y trouve dans la fuite un refuge assuré, le frais et le repos dans la fatigue. Ayez pitié de moi, Seigneur Jésus, ayez pitié de moi, parce que mon âme a mis en vous toute sa confiance, et que j'espérerai à l'ombre de vos ailes jusqu'à ce que l'iniquité de nos ennemis soit passée (*Psalm.* LVI, 1). Toutefois, dans le passage d'Isaïe que nous avons cité, la fleur est le fils et le rejeton est la mère, attendu que le rejeton a fleuri sans germe, comme la Vierge a conçu sans l'homme; d'un autre côté l'épanouissement de la fleur n'a nui en rien à la verdeur de la verge non plus que la naissance du fruit sacré des entrailles de Marie n'a porté atteinte à sa virginité.

Le Christ et Marie sont diversement figurés.

Marie est la toison de Gédéon.

7. Citons encore quelques autres traits des saintes Ecritures qui sont applicables à la Vierge-Mère et à Dieu son Fils. Que signifie la toison de Gédéon (*Jud.*, VI, 37)? Elle est détachée de la peau de l'agneau, mais la peau elle-même demeure intacte, elle est étendue sur le sable, et tantôt c'est elle, tantôt c'est le sable qui reçoit toute la rosée du Ciel; qu'est-ce autre chose que la chair qui naquit de la Vierge sans porter atteinte à sa virginité? N'est-ce pas dans son sein que descendit la plénitude de la divinité, quand les Cieux la laissèrent descendre comme une rosée sur la terre? C'est de cette plénitude que nous avons tous reçu, et sans elle nous ne serions tous qu'une terre aride. Au fait de Gédéon semble se rapporter assez bien aussi cette parole du Prophète: « Il descendra comme la pluie sur une toison (*Psalm.*, LXXI, 6), » car ce qui suit: « et comme l'eau qui tombe goutte à goutte sur la terre, » paraît désigner la même chose que

---

quidem emittens, sed non ardens, nisi Mariam parientem, et dolorem non sentientem? Quid rogo, virga Aaron florida, nec humectata, nisi ipsam concipientem, quamvis virum non cognoscentem? Hujus magni miraculi majus mysterium Isaias edisserit dicens: *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet*; virgam, virginem; florem, virginis partum intelligens.

6. Sed si tibi quod nunc in flore Christus intelligi dicitur, superiori videtur adversari sententiæ, qua non virgæ flore, sed floris fructu designari dicebatur; noveris in eadem Aaronica virga (quæ non solum floruit, sed et fronduit, et fructum emisit) non solum flore vel fructu, sed ipsis etiam frondibus eumdem significari. Noveris et apud Moysen nec fructu virgæ, nec flore, sed ipsa virga demonstrari; illa utique virga, qua feriente, aqua vel dividitur transituris, vel de petra excutitur bibituris. Nullum autem inconveniens est, diversis rebus diversis ex causis Christum figurari; et in virga quidem potentiam, in flore vero fragrantiam, in fructu autem saporis dulcedinem, in frondibus quoque sedulam ejus intelligi protectionem, qua videlicet parvulos ad se confugientes ub umbra alarum suarum protegere non desinit, sive ab æstu carnalium desideriorum, sive a facie impiorum, qui eos afflixerunt. Bona et desiderabilis umbra sub alis Jesu, ubi tutum est fugientibus refugium, gratum fessis refrigerium. Miserere mei, Domine Jesu, miserere mei; quoniam in te confidit anima mea, et in umbra alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas. In hoc tamen Isaiæ testimonio, florem Filium, virgam intellige Matrem; quoniam et virga floruit absque germine, et virgo concepit non ex homine. Nec virgæ virorem floris læsit emissio, nec virginis pudorem sacri partus editio.

7. Proferamus et alia Virgini Matri, Deoque Filio congrua de Scripturis testimonia. Quid illud Gedeonis vellus significat, quod utique de carne tonsum, sed sine vulnere carnis in area ponitur, et nunc quidem lana, nunc vero area rore perfunditur, nisi carnem assumptam de carne Virginis, et absque detrimento virginitatis? Cui utique distillantibus cœlis tota se infudit plenitudo divinitatis; adeo ut ex hac plenitudine omnes acceperimus *, qui vere sine ipsa non aliud quam terra arida sumus. Huic quoque Gedeonico facto propheticum dictum pulchre satis convenire videtur, ubi legitur: *Descendet sicut pluvia in*

* *al.* acciperemus.

Digitized by Google

le sable de Gédéon qui fut trouvé tout humide de rosée. En effet, la pluie volontaire que Dieu tient en réserve pour son héritage, a commencé à tomber tranquillement sans le concours de l'homme et à pénétrer sans effort dans la sein de la Vierge ; et plus tard elle se répandit partout l'univers par la bouche des prédicateurs, non plus comme la rosée qui tomba sur la toison, mais comme les gouttes de la pluie qui fondit sur la terre, accompagnée du bruit de la parole et du retentissement des miracles ; attendu que les nuées qui portaient la pluie dans leur sein se sont alors rappelé qu'il leur avait été dit le jour où elles furent envoyées par le monde : « Annoncez au grand jour ce que je vous ai confié dans les ténèbres, et prêchez sur les toits ce que je vous ai dit à l'oreille (*Matth.*, x, 27.) » C'est, en effet, ce qu'elles firent, car « leur voix a éclaté dans toute la terre et leurs paroles ont retenti jusqu'aux extrémités du monde (*Psalm.*, xviii, 5.) »

8. Ecoutons aussi Jérémie qui ajoute de nouvelles prophéties aux anciennes, et qui ne pouvant pas encore nous montrer le Sauveur, signale sa venue avec le plus ardent désir, et l'annonce d'un ton plein de confiance : « Le Seigneur, dit-il, a créé quelque chose de nouveau sur la terre ; une femme enfantera un homme (*Jérém.*, xxxi, 12.) » Or qu'elle est cette femme et de quel homme parle-t-il ? Et, s'il s'agit vraiment d'un homme, comment une femme pourra-t-elle l'enfanter ? Ou bien s'il peut être en effet, enfanté par une femme, comment se fait-il qu'il soit un homme ? En deux mots, comment, pour parler plus clairement, peut-il être homme et renfermé en même temps dans le sein d'une femme ? Car c'est ce qu'il faut entendre par ces expressions, une femme enfantera un homme. Ceux que nous appelons hommes ce sont ceux qui ont passé la première et la seconde enfance, l'adolescence et la jeunesse et sont arrivés à un âge voisin de la vieillesse. Or comment, arrivé à un pareil développement, un homme, peut-il encore être enfermé dans le sein d'une femme ? Si le Prophète avait dit : une femme portera un enfant dans son sein, fût-il même déjà un peu grand, cela n'aurait paru ni nouveau ni étonnant. Mais comme il n'a rien dit de tel et qu'il a prédit, au contraire, qu'elle enfanterait un homme, je me demande quelle est cette nouveauté que Dieu a annoncée à la terre, quand il a dit qu'une femme enfanterait un homme et qu'un homme se renfermerait dans le sein d'une femme délicate ? Qu'est-ce que ce miracle ? « Est-ce que, pour me servir des paroles de Nicodème, un homme fait peut retourner dans le ventre de sa mère et recevoir une seconde naissance (*Joan.*, iii, 4) ?

9. Je jette les yeux sur la conception et sur l'enfantement de la Vierge et je me demande si, par hasard au milieu des nouveautés et des merveilles sans nombre que découvre celui qui considère toutes ces choses attentivement, je n'apercevrai point aussi celle dont me parle le Prophète (*Jérem.*, xxxi, 25). Or que vois-je là ? La longueur qui s'est raccourcie, la largeur qui s'est rétrécie, la hauteur qui s'est abaisssée et la profondeur qui s'est nivelée. J'y vois une lumière qui ne luit plus, le verbe qui bégaye, l'eau qui a soif et le pain qui a faim. Oui, si vous faites attention, vous y verrez la puissance gouvernée, la sagesse instruite, la force même soutenue ; un Dieu allaité, et cependant réconfortant les anges ; un Dieu vagissant et

Paradoxes de l'incarnation.

---

vellus. Nam per hoc quod sequitur, *et sicut stillicidia stilantia super terram*, idem datur intelligi, quod per inventam rore madidam aream. Pluvia nempe voluntaria, quam segregavit Deus hæreditati suæ, placide prius et absque strepitu operationis humanæ, suo se quietissimo illapsu * virginem demisit in uterum; postmodum vero ubique terrarum diffusa est per ora prædicatorum, non jam sicut pluvia in vellus, sed sicut stillicidia stillantia super terram, cum quodam utique strepitu verborum, ac sonitu miraculorum. Siquidem recordatæ sunt nubes illæ, quæ portabant pluviam, præceptum sibi fuisse cum mitterentur : *Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine ; et quod in aure auditis, prædicate super tecta.* Quod et fecerunt; etenim *in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.*

* al. elapsu.

8. Audiamus et Jeremiam nova veteribus vaticinantem, et quem præsentem monstrare non poterat, venturum et ardenter desiderantem, et fidenter promittentem : *Novum*, inquit, *creavit Dominus super terram ; femina circumdabit virum.* Quæ est hæc femina? Quis vero iste vir? Aut si vir, quomodo a femina circumdatus? Aut si a femina circumdari potest, quomodo vir? Et ut apertius dicam, quomodo potest simul et vir esse, et in utero matris? hoc est enim virum a femina circumdari. Novimus * viros, qui scilicet infantiam, pueritatem, adelescentiam, atque juventutem transeuntes, ad gradum usque senectuti proximum pervenerunt. Qui ergo jam adeo grandis est, quomodo a femina circumdari potest? Si dixisset, Femina circumdabit infantem ; vel, Femina circumdabit parvulum ; nec novum videretur, nec mirum. Nunc autem quia nil tale posuit, sed dixit virum, quærimus quæ sit hæc novitas, quam Deus fecit in terra, ut femina corcumdaret virum, et vir intra feminei unius corpusculi membra sese cohiberet? quid est hoc miraculi? *Numquid potest homo*, ut ait Nicodemus, *in ventrem matris suæ iterato introire, et renasci?*

* al. dicimus.

9. Sed verto me ad conceptum partumque virginalem, si forte inter plurima nova ac mira, quæ ibi profecto inspicit qui diligenter inquirit, etiam hanc, quam de Propheta protuli, reperiam novitatem. Porro ibi agnoscitur longitudo brevis, latitudo angusta, altitudo subdita, profunditas plana *. Ibi agnoscitur lux non lucens, verbum infans, aqua sitiens, panis esuriens. Videas, si attendas, potentiam regi, sapientiam instrui, virtutem sustentari; Deum

* al. plena.

Digitized by Google

en même temps consolant les malheureux ; on y voit, pour peu qu'on regarde avec attention, la joie être triste, la confiance trembler, le salut souffrir, la vie mourir, la force être faible. Mais, et ce n'est pas ce qui est le moins étonnant, on y voit aussi la tristesse inspirer de la joie, la peur rassure, la souffrance sauver, la mort donner la vie, et la faiblesse rendre fort. Qui est-ce qui ne voit point à présent ce que je recherchais tout à l'heure? Est-ce que vous ne voyez pas maintenant avec facilité, au milieu de toutes ces merveilles, une femme qui entoure un homme, quand vous voyez Marie porter Jésus dans son sein, Jésus cet homme goûté de Dieu? Car j'appelle Jésus un homme non seulement quand « il était proclamé prophète puissant en œuvres et en paroles (*Luc.*, XXIV, 19); » mais aussi lorsque tout petit enfant il était porté dans les bras de sa mère ou même encore enfermé dans son sein. Jésus était donc un homme même avant d'être né, non point par l'âge, mais par la sagesse ; non par les forces corporelles mais par la vigueur de l'âme; non par le développement des membres mais la maturité des sens. En effet il n'y avait pas moins de sagesse en Jésus, ou plutôt Jésus ne fut pas moins la sagesse même lorsqu'il n'était que conçu que quand il fut né; lorsqu'il était petit que lorsqu'il était grand. Par conséquent soit qu'il fût encore caché dans le sein de sa mère ou vagissant dans la crèche, déjà jeune garçon interrogeant les docteurs dans le temple, ou homme fait instruisant le peuple, il était toujours également rempli du Saint-Esprit. Il n'y a pas une heure dans sa vie où il y eut quelque chose de plus ou de moins à cette plénitude qu'il reçut au moment de sa conception dans le sein de Marie. Dès le premier instant il fut parfait, oui, dès le premier moment de sa conception il fut rempli de l'esprit de sagesse et d'intelligence, de l'esprit de conseil et de force, de l'esprit de science et de piété, de l'esprit de crainte de Dieu (*Isa.*, XI, 2).

Jésus-Christ était un homme, même lorsqu'il était encore dans le sein de sa mère.

Jésus est parfait en tant que sagesse dès le premier instant de la conception.

10. Ne vous étonnez pas après cela si vous lisez dans un autre endroit des Livres saints : « Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes (*Luc.*, II, 52); » car pour ce qui est de la sagesse et de la grâce, il faut entendre ce que dit l'Évangéliste en ce sens, non qu'il croissait effectivement mais qu'il paraissait croître en sagesse et en grâce, ce qui ne veut pas dire qu'il acquérait chaque jour quelque chose de nouveau qu'il n'avait point auparavant, mais qu'il paraissait l'acquérir, quand il voulait lui-même que cela parût ainsi. Pour vous, ô homme, quand vous faites des progrès, vous ne les faites point quand vous voulez ni dans la mesure que vous le voulez, au contraire, c'est même à votre insu que ce progrès s'opère et que votre vie s'arrange. Quant à l'enfant Jésus, c'est lui qui dispose et qui disposait la sienne, et qui paraissait sage quand il le voulait et à qui il le voulait et très-sage enfin toujours, quand et à qui il le voulait, quoique en lui-même il ne fût jamais rien moins qu'infiniment sage. De même, n'ayant jamais cessé d'être plein de toutes grâces, il ne laissait voir pourtant, selon son bon plaisir, tantôt plus tantôt moins, d'après le mérite de ceux à qui il la montrait ou suivant qu'il savait convenir à leur salut, la grâce qu'il avait en Dieu ou qu'il devait avoir devant les hommes. Il est donc bien certain que Jésus-Christ a toujours eu une âme

---

denique lactentem, sed angelos reficientem; vagientem, sed miseros consolantem. Videas, si attendas, tristari lætitiam, pavere fiduciam, salutem pati, vitam mori, fortitudinem infirmari. Sed, quod non minus mirandum est, ipsa ibi cernitur tristitia lætificans, pavor confortans, passio salvans, mors vivificans, infirmitas roborans. Cui jam illud quoque non occurrat, quod quærebam? Numquid non facile tibi est inter hæc feminam agnoscere virum circumdantem, cum Mariam videas virum approbatum a Deo Jesum suo utero circumplectentem? Virum autem dixerim fuisse Jesum, non solum jam cum diceretur *vir propheta, potens in opere et sermone*, sed etiam cum tenera adhuc infantis membra Dei mater blando vel foveret in gremio, vel gestaret in utoro. Vir igitur erat Jesus necdum etiam natus, sed sapientia, non ætate; animi vigore, non viribus corporis ; maturitate sensuum, non corpulentia membrorum. Neque enim minus habuit sapientiæ, vel potius non minus * fuit sapientia Jesus conceptus, quam natus, parvus, quam magnus. Sive ergo latens in utero, sive vagiens in præsepio, sive jam grandiusculus interrogans doctores in templo, sive jam perfectæ ætatis docens in populo, æque profecto plenus fuit Spiritu Sancto. Nec fuit hora in quacumque ætate sua, qua de plenitudine illa quam in sui conceptione accepit in utero, vel aliquid minueretur, vel aliquid eidem adjiceretur; sed a principio perfectus, a principio, inquam, plenus fuit spiritu sapientiæ et intellectus, spiritu consilii et fortitudinis, spiritu scientiæ et pietatis, spiritu timoris Domini.

* *al.* minor.

10. Nec te moveat, quod de ipso legis in alio loco: *Jesus autem proficiebat sapientia, et ætate, et gratia apud Deum et homines.* Nam quod de sapientia, et gratia hic dictum est, non secundum quod erat, sed secundum quod apparebat, intelligendum est; non quia videlicet aliquid ei novum accederet quod ante non haberet; sed quod accedere videretur, quando volebat ipse, ubi * videretur. Tu, homo, cum proficis, non quando nec quantum vis proficis; sed te nesciente tuus moderatur profectus, tua vita disponitur. At vero puer Jesus, qui disponit vitam * tuam disponebat et suam, et quando volebat, et quibus volebat sapiens apparebat, quando et quibus volebat sapientior, quando et quibus volebat sapientissimus; quanquam in se nunquam esset nisi sapientissimus. Similiter et cum semper omni gratia plenus fuisset, sive quam apud Deum, sive quam

* *al.* ut.

* Vitam deest *al.*

Digitized by Google

virile, quoique par son corps il n'ait pas toujours paru homme. Pourquoi douterai-je après cela qu'un homme ait pu se trouver enfermé dans le sein d'une vierge quand je ne fais aucune difficulté d'admettre qu'un Dieu y a habité. Evidemment il est moins grand d'être homme que d'être Dieu.

11. Mais voyons si le prophète Isaïe ne vient pas jeter une très-grande lumière sur la nouveauté de Jérémie, comme il nous a plus haut montré le sens des nouvelles fleurs de la vierge d'Aaron. « Voici, dit-il, qu'une vierge concevra et enfantera un fils (*Isa.*, VII, 14.) » Nous avons donc une femme, puisqu'il nous parle d'une Vierge. Voulez-vous savoir maintenant de quel homme il est question ? Ecoutez, le voici : « Et il sera appelé Emmanuel, dit le Prophète, ce qui veut dire Dieu avec nous (*Ibid.*). » Par conséquent, cette femme qui enfantera un homme, c'est la Vierge qui doit concevoir Dieu dans son sein. Voyez-vous quel bel et prodigieux accord il y a entre les miracles des saints et leurs paroles mystérieuses ? Voyez-vous combien est merveilleux ce miracle fait de la Vierge et dans la Vierge, mais que tant de miracles ont précédé et que tant d'oracles ont annoncé d'avance ? C'est que l'esprit des Prophètes est un, et, bien que ceux-ci diffèrent les uns des autres de manières, de signes et de temps, néanmoins ils sont animés du même esprit et s'accordent tous à voir et à prédire la même chose. Ce qui fut montré à Moïse dans le buisson ardent, à Aaron dans sa verge et sa fleur, à Gédéon dans la toison et la rosée, Salomon l'annonce clairement dans la femme forte et dans son prix; Jérémie le dit plus clairement encore en parlant de la femme qui doit entourer un homme; Isaïe le rapporte dans les termes les plus clairs à la Vierge et à Dieu ; et enfin l'ange Gabriel le montre en saluant cette Vierge même; car c'est de cette Vierge-là que l'Evangéliste parle, quand il dit : « L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu à une vierge qui était fiancée à Joseph. »

Accord des saintes Ecritures dans les prédictions qui se rapportent au Christ.

12. « A une vierge, dit-il, qui était fiancée. » Pourquoi était-elle fiancée, puisqu'elle était, comme je l'ai dit plus haut, la vierge élue, la vierge qui devait concevoir et enfanter, je me demande pourquoi elle était fiancée ; car elle ne devait point connaître le mariage. Qui oserait prétendre que cela se fit par hasard ? Non, le hasard n'a rien à voir là où une raison puissante agit de concert avec une manifeste utilité, avec la nécessité même, avec un motif tout à fait digne de la Sagesse de Dieu. Je vais exposer ce qui m'est venu à la pensée ou plutôt ce qui s'est présenté sur ce point à l'esprit même des Pères. Au fond des fiançailles de Marie se trouve la même raison que dans le doute de l'Apôtre Thomas. C'était la coutume chez les Juifs que, à partir du jour des fiançailles jusqu'à la célébration des noces, les époux eussent la garde de leurs épouses ; c'était à eux de veiller sur leur chasteté, attendu que plus ils se conserveraient soigneusement leur chasteté, plus aussi ils devaient trouver dans leurs fiancées des épouses fidèles. De même donc que saint Thomas, en doutant, en touchant de ses propres mains, devint le témoin le plus sûr de la résurrection du Seigneur, ainsi Joseph en étant fiancé à Marie, et en veillant d'un œil plus attentif sur sa chasteté pendant le temps qu'elle était confiée à sa garde, devint le plus irré-

Pourquoi la sainte Vierge était-elle fiancée à un homme.

---

apud hominis habere deberet; pro suo tamen arbitrio eam nunc plus, nunc minus ostentabat, prout cernentium vel meritis congruere, vel saluti expedire sciebat. Constat ergo, quia semper Jesus virilem animum habuit, etsi semper in corpore vir non apparuit. Cur denique dubito virum fuisse in utero, quem inibi Deum fuisse non ambigo ? Minus quippe est esse virum, quam esse Deum.

11. Sed vide si non etiam hanc Jeremiæ novitatem Isaias lucidissime aperit, qui et novos superius Aaronicos flores exposuit : *Ecce*, inquit, *virgo concipiet, et pariet filium*. Et habes feminam, scilicet Virginem. Vis et de viro audire quis sit? *Et vocabitur*, ait, *nomen ejus Emmanuel*, id est : *Nobiscum Deus*. Femina itaque circumdans virum, Virgo est concipiens Deum. Vides quam pulchre et concorditer Sanctorum mira facta et mystica dicta sibi invicem concinant. Vides quam stupendum sit hoc unum de Virgine et in Virgine factum miraculum, quod tot miracula prævenerunt, tot oracula promiserunt. Unus nimirum fuit spiritus prophetarum ; et licet diversis modis, signis et temporibus: eamdem rem diversi, non diverso spiritu, et præviderunt, et prædixerunt. Quod Moysi monstratum est in rubo et igne, Aaroni in virga et flore, Gedeoni in vellere et rore; hoc aperte Salomon prædixit in forti muliere et ejus pretio: aperitus Jeremias præcinuit de femina et viro, apertissime Isaias declaravit de Virgine et Deo Gabriel tandem exhibuit ipsam Virginem* salutando. Ipsa namque est, de qua nunc Evangelista : *Missus est*, ait, *Angelus Gabriel a Deo ad Virginem, desponsatam Joseph*.

* Virginem decet alite.

12. *Ad Virginem*, inquit, *desponsatam*. Quare desponsatam ? Cum esset, inquam, virgo electa, et, ut ostensum est, virgo conceptura, virgo paritura, mirum cur desponsata fuerit, non nuptura. Numquid vel hoc casu factum quis dixerit ? Non est casu factum, quod rationabilis causa commendat, causa valde utilis et necessaria, et divini prorsus adinventione consilii digna. Dicam quod mihi, imo quod ante me Patribus visum fuit. Illa utique fuit ratio desponsationis Mariæ, quæ et dubitationis Thomæ. Mos siquidem Judæorum erat, ut a die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum, sponsis sponsæ traderentur custodiendæ; quatenus earum ipsi eo sibi pudicitiam curiosius servarent, quo sibi ipsi fideliores exisiterent. Sicut ergo Thomas dubitando, palpando, constantissimus factus est Dominicæ confessor resurrectionis: ita et Joseph Mariam sibi desponsando, ejusque conversationem in tempore custodiæ studio-

Digitized by Google

Comparaison entre le doute de saint Thomas et les fiançailles de Marie. V. aux notes.

cusable témoin de sa pureté. Quel beau rapport il y a donc, en effet, entre le doute de saint Thomas et les fiançailles de Marie! On aurait pu nous entacer dans le filet de la même erreur, et nous rendre suspectes la foi de l'un et la charité de l'autre; et voilà, au contraire, que, par un effet de la prudence et de la bonté de Dieu, la certitude se rétablit fermement dans nos âmes par le moyen même qui semblait devoir l'ébranler. En effet, pour ce qui est de la résurrection du Fils, je croirai bien plutôt, faible comme je le suis, à saint Thomas qui en a d'abord douté lui-même et qui a touché de ses propres mains le ressuscité, qu'à Cephas qui croit à cette résurrection au premier mot qu'on lui en dit; de même je m'en rapporterai bien plus volontiers, pour la virginité de la Mère, au témoignage de son fiancé qui veillait sur elle et s'en est convaincu par lui-même, qu'aux assurances que la Vierge elle-même pourrait m'en donner en ne m'alléguant que le témoignage de sa conscience. Dites-moi, je vous le demande, quel homme, en la voyant enceinte sans être fiancée, ne la regarderait pas plutôt comme une femme de mauvaise vie que comme une vierge? Or, il ne fallait pas qu'on pût s'exprimer ainsi au sujet de la Mère du Seigneur, et il était plus convenable et plus tolérable qu'on pût croire, pendant quelque temps, que ce Christ était le fruit d'une union légitime que de la fornication.

13. Vous me demanderez peut-être si Dieu ne pouvait point trouver un autre signe certain, pour empêcher qu'un soupçon injurieux planât sur sa naissance et que sa mère fût regardée comme coupable. Il le pouvait, sans aucun doute, mais les démons n'auraient point ignoré ce qu'ils auraient eu un moyen de connaître. Or, il fallait que le Prince de ce monde ne fût point instruit, pendant quelque temps du moins, du secret des desseins de Dieu. Ce n'est pas que Dieu ait appréhendé, s'il agissait ouvertement, d'être entravé dans son entreprise par le démon, mais c'est que, faisant tout ce qu'il veut, non-seulement avec puissance, mais encore avec sagesse, il voulut, dans l'œuvre merveilleuse de notre rédemption, faire éclater sa prudence non moins que sa puissance, de même que, en toutes ses œuvres, il se plaît à observer certaines convenances de choses et de temps dans l'intérêt de la beauté de l'ordre mêmes. Voilà pourquoi, tout en pouvant faire les choses autrement, s'il l'avait voulu, il aima mieux pourtant se réconcilier les hommes de la même manière et dans le même ordre qu'il savait qu'ils étaient tombés, et que, de même que le démon avait commencé par séduire la femme pour triompher de l'homme par elle, ainsi il commençât par être lui-même déçu par la femme pour être ensuite vaincu par l'homme qui est le Christ; en sorte que, tandis que, d'un côté, l'art de la charité déjouait les ruses de la malice, de l'autre, la vertu du Christ brisât la force du démon et qu'il fût évident que Dieu est plus prudent et plus fort que Satan. Voilà comment il convenait que la sagesse incarnée vainquît la malice spirituelle, afin que, non-seulement elle atteignît avec force depuis une extrémité du monde jusqu'à l'autre, mais encore qu'elle disposât tout avec une égale douceur (*Sap.*, VIII, 1). Or, elle atteint d'une extrémité à l'autre, c'est-à-dire du ciel aux enfers; car, selon le Psalmiste : « Si je monte dans le ciel, vous y faites votre demeure, si je descends dans l'enfer, vous y êtes présent (*Psalm.*, CXXXVIII, 8). » Mais aux deux extrémités il atteint avec force, car, du haut du

Sagesse de Dieu dans le mystère de la rédemption des hommes.

---

sius comprobando, factus est pudicitiæ fidelissimus testis. Pulchra utriusque rei convenientia; et dubitatio Thomæ, et desponsatio Mariæ. Poterant quidem similis erroris laqueum nobis injicere, fidei videlicet in illo, castitatis in illa, veritatem in suspicionem adducere; sed valde prudenter et pie factum est per contrarium, ut unde metuebatur suspicio, firma sit certitudo. Nam et de Filii resurrectione citius quidem ego, qui infirmus sum, crediderim Thomæ dubitanti et palpanti, quam Cephæ audienti et credenti; et de Matris continentia facilius Sponso ejus cusodienti et experienti, quam ipsi quoque Virgini de sola sua conscientia se defendenti. Dic, quæso, quis eam videns non desponsatam et gravidam, non potius dicerat meretricem* quam virginem? Non autem decebat hoc dici de Matre Domini. Tolerabilius vero atque honestius fuit, putari ad tempus Christum de conjugio fuisse natum, quam de fornicatione.

*al. corruptam.

13. Sed non poterat, inquis, Deus apertum aliquod ostendere signum, quo videlicet fieret, ut ejus nec ortus infamaretur, nec Mater criminaretur? Poterat utique; sed non poterat latere dæmones, quod scirent homines. Oportebat autem a Principe mundi aliquandiu celari divini consilii sacramentum; non quod Deus, si palam opus suum facere vellet, impediri posse ab illo metueret; sed quia ipse, qui non solum potenter, sed etiam sapienter quæcumque voluit fecit, sicut in omnibus operibus suis quasdam rerum vel temporum congruentias propter ordinis pulchritudinem servare consuevit; ita in hoc quoque tam magnifico opere suo, nostræ videlicet reparationis, non tantum potentiam suam, sed et prudentiam ostendere voluit. Et quanquam illud aliter, quomodo vellet, perficere potuisset; placuit ei tamen eo potius et modo, et ordine hominem sibi reconciliare, quo noverat cecidisse; ut sicut, diabolus prius seduxit feminam, et postmodum virum per feminam vicit; ita prius a femina virgine seduceretur, et post a viro Christo aperte debellaretur; quatenus malitiæ fraudi dum ars pietatis illuderet, ac maligni fortitudinem Christi virtus contereret, diabolo Deus et prudentior appareret, et fortior. Ita quippe decuit incarnatam Sapientiam spiritualem vincere malitiam, quo non solum attingeret a fine usque ad finem fortiter, sed et disponeret omnia suaviter. Attingit autem a fine usque ad finem, id est a cœlo usque ad infernum. *Si ascendero*, inquit, *in cœlum, tu illic es; si descendero in infernum, ades.* Utrobique vero fortiter, quando et de supernis expulit

Digitized by Google

ciel il a précipité les superbes et au fond des enfers il a dépouillé l'avare. Il était donc convenable qu'il disposât tout avec douceur, dans le ciel et sur la terre, d'une part en précipitant l'esprit inquiet pour affermir les autres dans la paix et de l'autre en commençant par nous laisser un exemple bien nécessaire de douceur et d'humilité, pour terrasser ici-bas l'esprit envieux, et qu'il devînt ainsi en même temps par un admirable arrangement de la sagesse aussi doux pour les siens que fort contre ses ennemis. En effet, à quoi aurait-il servi que le diable fût vaincu de Dieu, si nous étions restés orgueilleux? Il était donc nécessaire que Marie fut fiancée à Joseph, puisque c'était le moyen de soustraire aux chiens un saint mystère, de faire constater par son propre époux la virginité de Marie, et de ménager en même temps la pudeur et la réputation de la Vierge. Est-il rien de plus sage, rien de plus digne de la divine providence? Par ce moyen, les secrets desseins de Dieu ont un témoin, se trouvent soustraits à la reconnaissance de l'ennemi, et l'honneur de la Vierge mère est conservé sans tache. Autrement Joseph aurait-il été juste en épargnant l'adultère? Or il est écrit: « Joseph son mari, étant un homme juste et ne voulant pas la déshonorer en la traduisant en justice, résolut de la renvoyer en secret (*Matth.*, I, 19). » Ainsi, c'est parce qu'il était juste qu'il ne voulut point la traîner en justice; mais de même qu'il n'eût point été juste, si, connaissant la faute de Marie il l'avait dissimulée, ainsi il n'est point juste non plus, si, connaissant son innocence, il l'eût néanmoins condamnée. Comme il était juste et qu'il ne voulait point la traduire devant les juges, il résolut de la renvoyer en secret.

14. Mais, pourquoi voulut-il la renvoyer? Ecoutez sur ce point, non pas ma propre pensée, mais la pensée des Pères. Si Joseph voulut renvoyer Marie, c'était dans le même sentiment qui faisait dire à saint Pierre, quand il repoussait le Seigneur loin de lui: « Eloignez-vous de moi car je suis un pécheur (*Luc.* v, 8), » et au centurion, quand il dissuadait le Sauveur de venir chez lui: « Seigneur je ne suis pas digne que vous veniez dans ma maison (*Matth.*, VIII, 8). » C'est donc dans cette pensée que Joseph aussi, se jugeant indigne et pécheur, se disait à lui-même, qu'il ne devait pas vivre plus longtemps dans la familiarité d'une femme si parfaite et si sainte, dont l'admirable grandeur le dépassait tellement et lui inspirait de l'effroi. Il voyait avec une sorte de stupeur à des marques certaines qu'elle était grosse de la présence d'un Dieu, et, comme il ne pouvait pénétrer ce mystère, il avait formé le dessein de la renvoyer. La grandeur de la puissance de Jésus inspirait une sorte d'effroi à Pierre, comme la pensée de sa présence majestueuse déconcertait le centurion; ainsi Joseph, n'étant que simple mortel, se sentait également déconcerté par la nouveauté d'une si grande merveille et par la profondeur d'un pareil mystère; voilà pourquoi il songea à renvoyer secrètement Marie. Faut-il vous étonner que Joseph se soit trouvé indigne de la société de la Vierge devenue grosse, quand on sait que sainte Elisabeth ne put supporter sa présence sans une sorte de crainte mêlée de respect? En effet, « d'où me vient, s'écria-t-elle, ce bonheur, que la mère de mon Seigneur vienne à moi (*Luc*, I, 43)? » Voilà donc pourquoi Joseph voulait la renvoyer. Mais pourquoi avait-il l'intention de le faire en secret, non point ouver-

Pourquoi Joseph voulut renvoyer Marie.

Pourquoi voulut-il la renvoyer secrètement.

---

superbum, et apud inferos spoliavit avarum. Conveniens ergo erat, ut suaviter quoque omnia, cœlestia scilicet et terrena, disponeret; quatenus et illinc dejiciens inquietum, reliquos in pace firmaret; et hic debellaturus invidum, nobis prius suæ humilitatis et mansuetudinis valde necessarium exemplum relinqueret; sicque mirabili fieret moderamine Sapientiæ, ut et suis suavis, et hostibus fortis appareret. Quid enim prodesset diabolum a Deo vinci, nobis manentibus superbis? Necessario igitur desponsata est Maria Joseph, quando per hoc et a canibus sanctum absconditur, et a sponso virginitas comprobatur, et Virginis tam verecundiæ parcitur, quam famæ providetur. Quid sapientius, quid dignius divina providentia? Uno tali consilio secretis cœlestibus et admittitur testis, et excluditur hostis, et integra servatur fama Virginis Matris. Alioquin quando pepercisset justus adulteræ? scriptum est autem: *Joseph autem vir ejus, cum esset justus, et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam.* Bene, cum esset justus, noluit eam traducere; quia sicut nequaquam justus esset, si cognitam ream consensisset; sic nihilominus justus non esset, si probatam innoxiam condemnasset. Cum ergo justus esset, et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam.

14. Quare voluit dimittere eam? Accipe et in hoc non meam, sed Patrum sententiam. Propter hoc Joseph voluit dimittere eam, propter quod et Petrus Dominum a se repellebat, dicens: *Exi a me, Domine, quia homo peccator sum*, propter quod et Centurio a domo sua eum prohibebat, cum diceret: *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum.* Ita ergo et Joseph indignum et peccatorem se reputans, dicebat intra se, a tali et a tanta non debere sibi ultra familiare præstari contubernium, cujus supra se mirabilem expavescebat dignitatem. Videbat et horrebat divinæ præsentiæ certissimum gestantem insigne; et quia mysterium penetrare non poterat, volebat dimittere eam. Expavit Petrus potentiæ magnitudinem, expavit Centurio præsentiæ majestatem. Exhorruit nimirum et Joseph, sicut homo, hujus tanti miraculi novitatem, mysterii profunditatem; et ideo occulte voluit dimittere eam. Miraris quod Joseph prægnantis sese consortio Virginis judicabat indignum, cum audias et sanctam Elizabeth ejus non posse ferre præsentiam, nisi cum tremore quidem et reverentia? Ait namque: *Unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me?* Ideo itaque Joseph voluit dimittere eam. Sed quare occulte, et non palam? ne videlicet divortii causam inquirere-

Digitized by Google

tement? De peur, sans doute, qu'on ne lui demandât la cause de ce divorce et qu'il ne fût obligé d'en faire connaître le motif. En effet, qu'est-ce que cet homme juste aurait pu répondre à un peuple à la tête dure, à des gens incrédules et contradicteurs? S'il leur avait dit ce qu'il pensait, et la preuve qu'il avait de la pureté de Marie? est-ce que les Juifs incrédules et cruels ne se seraient point moqués de lui et n'auraient point lapidé Marie? Comment, en effet, auraient-ils cru à la Vérité muette encore dans le sein de la Vierge, eux qui ont méprisé sa voix quand elle leur parlait dans le temple? A quels excès n'auraient-ils pas osé se porter contre celui qu'ils ne pouvaient pas voir encore, quand ils ont pu porter des mains impies sur sa personne resplendissante alors de l'éclat des miracles? C'est donc avec raison que cet homme juste, pour ne point être dans l'alternative, ou de mentir, ou de déshonorer une innocente, prit le parti de la renvoyer en secret.

Joseph a-t-il douté de la pureté de Marie.

15. Si quelqu'un pense et soutient que Joseph eut le soupçon que tout autre homme aurait eu à sa place, mais que, comme il était juste, il ne voulut point habiter avec Marie, à cause de ses doutes mêmes, et que c'est parce qu'il était bon qu'il ne voulait point la traduire en justice, quoiqu'il la soupçonnât d'être coupable, et qu'il songeait à la renvoyer en secret; je répondrai en deux mots qu'il faut pourtant reconnaître que les doutes de Joseph, quels qu'ils fussent, méritent d'être dissipés par un miracle d'en haut. Car il est écrit que « comme il était dans ces pensées, c'est-à-dire pendant qu'il songeait à renvoyer Marie, un ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit: « Joseph, fils de David, ne craignez point de retenir avec vous Marie, votre épouse, car ce qui est né en elle est l'œuvre du Saint-Esprit (*Matth.*, I, 20). » Voilà donc pour quelles raisons Marie fut fiancée à Joseph, ou plutôt, selon les expressions de l'Evangéliste « à un homme appelé Joseph (*Luc.* I, 27). » Il cite le nom même de cet homme, non pas parce qu'il fut son mari, mais parce qu'il était un homme de vertu, ou plutôt d'après un autre Évangéliste (*Matth.*, I), il n'est point simplement un homme, mais il est appelé son mari; il était juste qu'il fût désigné par le titre même qui devait nécessairement paraître lui appartenir. Ainsi il dut être appelé son mari parcequ'il fallait qu'on crût qu'il l'était effectivement. De même il mérita d'être appelé le père du Sauveur, quoiqu'il ne le fût pas effectivement, afin qu'on crût qu'il l'était, comme l'Évangéliste remarque qu'on le croyait en effet: « Quant à Jésus, dit-il, il entrait dans sa douzième année, et passait pour être le fils de Joseph (*Luc.*, III, 23). » Il n'était donc en réalité ni le mari de la mère, ni le père du Fils, quoique par une certaine et nécessaire disposition, comme je l'ai dit plus haut, il reçut pendant un temps les noms de père et d'époux et fut regardé comme étant l'un et l'autre en effet. V. aux notes

16. Mais d'après le titre de père de Dieu que Dieu même voulut bien qu'on lui donnât et qu'on crût pendant quelque temps lui appartenir, et d'après son propre nom qu'on ne peut hésiter à regarder aussi comme un honneur de plus, on peut se faire une idée de ce que fut cet homme, ce Joseph. Rappelez-vous maintenant le patriarche de ce nom qui fut vendu en Egypte; non-seulement il portait le même nom, mais encore il eut sa chasteté, son innocence et sa grâce. En effet, le Joseph qui fut vendu par ses frères qui le haïssaient et conduit en

---

tur, exigeretur rationem. Quid enim vir justus responderet populo duræ cervicis, populo non credenti et contradicenti? Si diceret quod sentiebat, quod de illius puritate comprobaverat, nonne mox increduli et crudeles Judæi subsannarent illum, lapidarent illam? Quando namque Veritati crederent tacenti in utero, quam postea contempserunt clamantem in templo? Quid facerent necdum apparenti, qui postmodum impias manus injecerunt etiam miraculis coruscanti? Merito ergo vir justus, ne aut mentiri, aut diffamare cogeretur innoxiam, voluit occulte dimittere eam.

15. Sin vero aliter quis sentiat, et Joseph sicut hominem dubitasse contendat, sed quia justus erat, noluisse quidem habitare cum ea propter suspicionem, nec tamen (quia pius erat) traducere voluisse suspectam, et ideo voluerit occulte dimittere eam; breviter respondeo, etiam sic dubitationem illam Joseph fuisse necessariam, quæ divino meruit certificari oraculo. Sic quippe scriptum est: *Hæc autem eo cogitante*, scilicet quod occulte dimitteret eam, *apparuit ei Angelus in somnis, dicens: Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam. Quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est.* Itaque propter istas rationes desponsata est Maria Joseph, vel potius, sicut ponit Evangelista, *viro, cui nomen erat Joseph.* Virum nominat, non quia maritus †, sed quod homo virtutis erat. Vel potius quia, juxta alium Evangelistam, non vir simpliciter, sed vir ejus dictus est, merito appellatur quod necessarie putatur. Debuit ergo vir eius appellari, quia necesse fuit et putari; sicut et pater Salvatoris non quidem esse, sed dici meruit, ut putaretur esse, dicente hoc ipso Evangelista: *Et ipse* Jesus *erat incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur, filius Joseph.* Nec vir ergo matris, nec filii pater exstitit, quamvis certa (ut dictum est) et necessaria dispensatione utrumque ad tempus et appellatus sit, et putatus.

16. Conjice tamen ex hac appellatione, qua, licet dispensatoria, meruit honorari a Deo, ut pater Dei et dictus, et creditus sit; conjice et ex proprio vocabulo (quod augmentum non dubitas interpretari) quis et qualis homo fuerit iste Joseph. Simul et memento magni illius quondam Patriarchæ venditi in Ægypto; et scito ipsius istum non solum vocabulum fuisse sortitum, sed et castimoniam adeptum, innocentiam assecutum et gratiam. Siquidem ille Joseph, fraterna ex invidia venditus et ductus in Ægyptum, Christi venditionem præfiguravit; iste Joseph Herodianam invi-

Digitized by Google

Egypte, était la figure du Christ qui, lui aussi, devait être vendu; notre Joseph, de son côté, pour fuir la haine d'Hérode, porta le Christ en Egypte (*Matth.*, II, 14). Le premier, pour demeurer fidèle à son maître, ne voulut point partager le lit de sa maîtresse (*Gen.*, XXXIX, 12); le second, reconnaissant sa maîtresse dans la mère de son Seigneur, la vierge Marie, observa lui-même fidèlement les lois de la continence. A l'un fut donnée l'intelligence des songes, à l'autre il fut accordé d'être le confident des desseins du ciel et d'y coopérer pour sa part. L'un a mis le blé en réserve non pour lui, mais pour son peuple; l'autre reçut la garde du pain du ciel non-seulement pour son peuple, mais aussi pour lui. On ne peut douter que ce Joseph, à qui fut fiancée la mère du Sauveur, n'ait été un homme bon et fidèle, ou plutôt le serviteur même fidèle et prudent que le Seigneur a placé près de Marie pour être le consolateur de sa mère, le père nourricier de son corps charnel et le fidèle coopérateur de sa grande œuvre sur la terre. Ajoutez à cela qu'il était de la maison de David, selon l'Evangéliste; il montra qu'il descendait en effet de cette source royale, du sang même de David, ce Joseph, cet homme noble par sa naissance, mais plus noble encore par le cœur. Oui, ce fut un digne fils de David, un fils qui n'était point dégénéré de son père; mais quand je dis qu'il était un digne fils de David, je dis non-seulement selon la chair, mais pour sa foi, pour sa sainteté et pour sa dévotion. Dieu le trouva en effet comme son aïeul David un homme selon son cœur, puisqu'il lui confia son plus saint mystère, lui révéla les secrets les plus cachés de sa sagesse, lui fit connaître une merveille qu'aucun des princes de ce monde n'a connu, lui accorda la grâce de voir ce dont la vue fut ardemment désirée mainte fois par une foule de rois et de prophètes, d'entendre celui qu'ils n'ont point entendu; non-seulement il lui fut donné de le voir et de l'entendre, mais il eut l'honneur de le porter dans ses bras, de le conduire par la main, de le presser sur son cœur, de le couvrir de baisers, de le nourrir et de veiller à sa garde. Il faut croire que Marie ne descendait pas moins que lui de la maison de David, car elle n'aurait point été fiancée à un homme de cette royale lignée, si elle n'en eût point été elle-même. Ils étaient donc l'un et l'autre de la famille royale de David; mais ce n'est qu'en Marie que se trouva accomplie la promesse véridique que le Seigneur avait faite à David, Joseph ne fut que le témoin et le confident de son accomplissement.

Joseph était de la famille de David, il méritait de descendre de ce roi.

17. Le verset de l'Evangéliste se termine ainsi : « Et le nom de la vierge était Marie. » Quelques mots sur ce nom de Marie, dont la signification désigne l'étoile de la mer : ce nom convient merveilleusement à la Vierge mère ; c'est en effet avec bien de la justesse qu'elle est comparée à un astre, car de même que l'astre émet le rayon de son sein sans en éprouver aucune altération, ainsi la vierge a enfanté un fils sans dommage pour sa virginité. D'un autre côté, si le rayon n'enlève rien à l'éclat de l'astre qui l'émet, de même le Fils de la Vierge n'a rien diminué à sa virginité. Elle est en effet la noble étoile de Jacob qui brille dans les cieux, rayonne dans les enfers, illumine le monde, échauffe les âmes bien plus que les corps, consume les vices et enflamme les vertus. Elle est belle et admirable cette étoile qui s'élève au dessus du vaste océan, qui étincelle de qualités et qui instruit par ses clartés. O vous qui flottez sur les eaux agitées de la

Explication du nom de Marie, éloge de ce nom.

Exhortation au culte de Marie.

---

diam fugiens, Christum in Ægyptum portavit. Ille domino suo fidem servans, dominæ noluit commisceri; iste dominam suam, Domini sui matrem, virginem agnoscens, et ipse continens fideliter custodivit. Illi data est intelligentia in mysteriis somniorum; isti datum est conscium fieri atque participem cœlestium sacramentorum. Ille frumenta servavit non sibi, sed omni populo; iste panem vivum e cœlo servandum accepit tam sibi, quam toti mundo. Non est dubium quin bonus et fidelis homo fuerit iste Joseph, cui Mater desponsata est Salvatoris. Fidelis, inquam, servus et prudens, quem constituit Dominus suæ matris solatium, suæ carnis nutritium, solum denique in terris magni consilii coadjutorem sibi fidelissimum. Huc accedit quod dicitur fuisse de domo David. Vere enim de domo David, vere de regia stirpe descendit vir iste Joseph, nobilis genere, mente nobilior. Plane filius David, non degenerans a patre suo David. Prorsus, inquam, filius David, non tantum carne, sed fide, sed sanctitate, sed devotione; quem tamquam alterum David Dominus invenit secundum cor suum, cui tuto committeret secretissimum atque sacratissimum sui cordis arcanum; cui tanquam alteri David incerta et occulta sapientiæ suæ manifestavit, et dedit illi non ignarum esse mysterii, quod nemo principium hujus sæculi agnovit; cui denique datum est quod multi reges et prophetæ, cum vellent videre, non viderunt; audire, et non audierunt; non solum videre et audire, sed etiam portare, deducere, amplecti, deosculari, nutrire et custodire. Non tantum autem Joseph, sed et Maria descendisse credenda est de domo David. Alioquin non fuisset desponsata viro de domo David, si non esset et ipsa de domo David. Ambo igitur erant de domo David; sed in altera completa est veritas, quam juravit Dominus David, altero tamen conscio et teste adimpletæ promissionis.

17. In fine autem versus, *Et nomen*, inquit, *Virginis Maria*. Loquamur pauca et super hoc nomine, quod interpretatum Maris stella dicitur, et Matri Virgini valde convenienter aptatur. Ipsa namque aptissime fideri comparatur; quia sicut sine sui corruptione sidus suum emittit radium, sic absque sui læsione virgo parturit Filium. Nec sideri radius suam minuit claritatem, nec Virgini Filius suam integritatem. Ipsa est igitur nobilis illa stella ex Jacob orta, cujus radius universum orbem illuminat, cujus splendor et præfulget in supernis, et inferos penetrat; terras etiam perlustrans, et calefaciens magis mentes, quam corpora, fovet

Digitized by Google

vaste mer, et qui allez à la dérive plutôt que vous n'avancez au milieu des orages et des tempêtes, regardez cette étoile, fixez vos yeux sur elle, et vous ne serez point engloutis par les flots. Quand les fureurs de la tentation se déchaîneront contre vous, quand vous serez assaillis par les tribulations et poussés vers les écueils, regardez Marie, invoquez Marie. Quand vous gémirez dans la tourmente de l'orgueil, de l'ambition, de la médisance, et de l'envie, levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. Si la colère ou l'avarice, si les tentations de la chair assaillent votre esquif, regardez Marie. Si, accablé par l'énormité de vos crimes, confus des plaies hideuses de votre cœur, épouvanté par la crainte des jugements de Dieu, vous vous sentez entraîné dans le gouffre de la tristesse et sur le bord de l'abîme du désespoir, un cri à Marie, un regard à Marie. Dans les périls, dans les angoisses, dans les perplexités, invoquez Marie, pensez à Marie. Que ce doux nom ne soit jamais loin de votre bouche, jamais loin de votre cœur ; mais pour obtenir une part à la grâce qu'il renferme, n'oubliez point les exemples qu'il vous rappelle. En suivant Marie, on ne s'égare point, en priant Marie, on ne craint pas le désespoir, en pensant à Marie, on ne se trompe point ; si elle vous tient par la main, vous ne tomberez point, si elle vous protège, vous n'aurez rien à craindre, si elle vous conduit, vous ne connaîtrez point la fatigue, et si elle vous est favorable, vous êtes sûr d'arriver ; vous comprendrez ainsi par votre propre expérience pourquoi il est écrit : « Le nom de la vierge était Marie. » Mais arrêtons-nous un peu, de peur que nous ne voyions aussi qu'en passant, la belle clarté de cet astre. Car, pour me servir des paroles de l'Apôtre : « Il est bon pour nous d'être ici (*Matth.*, XVII), » et c'est un bonheur de pouvoir contempler en silence ce qu'un long discours serait incapable de bien expliquer. Mais en attendant, la pieuse contemplation de cet astre scintillant nous donnera une nouvelle ardeur pour ce qui nous reste à dire.

HOMÉLIE TROISIÈME.

Sur les gloires de la Vierge mère.

Humble aveu de saint Bernard.

1. Volontiers, lorsque j'en trouve l'occasion, je m'approprie les paroles des Saints afin de rendre plus agréable au lecteur ce que je lui offre dans des vases plus beaux. Et pour commencer par emprunter le langage d'un Prophète, je m'écrierai : malheur à moi, non point parce que je me suis tu, mais parce que j'ai parlé, moi dont les lèvres sont impures (*Isa.*, VI, 5). Hélas ! que de vanités, que de mensonges, que de hontes sont sorties de cette bouche infiniment souillée, qui entreprend aujourd'hui de traiter des sujets divins ! J'ai bien peur que ce ne soit pour moi qu'il a été dit : « Pourquoi entreprenez-vous de raconter mes justices, et pourquoi avez-vous mon alliance sur les lèvres (*Psalm.*, XLIX, 16) ? » Que je serais heureux si de l'autel qui est dans les Cieux, non pas seulement un charbon, mais un grand globe de feu était approché de ma bouche pour en brûler au vif la rouille épaisse qui la ronge ! Peut-être serais-je digne alors de rapporter dans mon imparfait langage les doux et chastes entretiens que l'Ange et la Vierge ont échangés entre eux. L'Evangéliste dit donc : « Et l'Ange étant entré dans le lieu où elle était, elle, c'est-

---

virtutes, excoquit vitia. Ipsa, inquam, est præclara et eximia stella, super hoc mare magnum et spatiosum necessario sublevata, micans meritis, illustrans exemplis. O quisquis te intelligis in hujus sæculi profluvio magis inter procellas et tempestates fluctuare, quam per terram ambulare ; ne avertas oculos a fulgore hujus sideris, si non vis obrui procellis. Si insurgant venti tentationum, si incurras scopulos tribulationum ; respice stellam, voca Mariam. Si jactaris superbiæ undis, si ambitionis, si detractionis, si æmulationis ; respice stellam, voca Mariam. Si iracundia, aut avaritia, aut carnis illecebra naviculam concusserit mentis ; respice ad Mariam. Si criminum immanitate turbatus, conscientiæ fœditate confusus, judicii horrore perterritus, baratro incipias absorberi tristitiæ, desperationis abysso ; cogita Mariam. In periculis, in angustiis, in rebus dubiis, Mariam cogita, Mariam invoca. Non recedat ab ore, non recedat a corde ; et ut impetres ejus orationis suffragium, non deseras conversationis exemplum. Ipsam sequens non devias ; ipsam rogans non desperas ; ipsam cogitans non erras. Ipsa tenente non corruis, ipsa protegente non metuis, ipsa duce non fatigaris, ipsa propitia pervenis ; et sic in temetipso experiris, quam merito dictum sit : Et *nomen Virginis Maria*. Sed jam modice pausandum est, ne et nos in transitu claritatem tanti luminis intueamur. Ut enim verbis apostolicis utar, *Bonum est nos hic esse ;* et libet dulciter contemplari in silentio, quod laboriosa non sufficit explicare locutio. Interim autem ex devota scintillantis sideris contemplatione, ferventior reparabitur in his, quæ sequuntur, disputatio.

DE LAUDIBUS VIRGINIS MATRIS.

HOMILIA III.

1. Libenter, ubi mihi congruere video, verba Sanctorum assumo, quo vel vasculorum pulchritudine gratiora fiant quæcumque in eis lectori apposuerim. Ut autem nunc a propheticis verbis incipiam : Væ mihi, non quidem, sicut Prophetæ, quia tacui, sed quia locutus sum, quoniam vir pollutus labiis ego sum. Heu quot vana, quot falsa, quot turpia per hoc ipsum spurcissimum os meum evomuisse me recolo, in quo nunc cœlestia revolvere verba præsumo ! Vehementer timeo, ne jam jam audiam ad me dictum : *Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum ?* Utinam et mihi de superno altari, non quidem carbo unus, sed ingens globus igneus afferatur, qui videlicet multam et inveteratam prurientis

Digitized by Google

à-dire Marie, lui dit : Je vous salue pleine de grâce, le Seigneur est avec vous (*Luc.*, I, 28). » Où était-elle lorsque l'Ange vint la trouver? Je pense qu'elle était retirée à l'écart dans sa chambre virginale, où peut-être, après avoir fermé la porte sur elle, elle priait le Père dans le secret. Les anges ont coutume, en effet, d'assister à nos prières, et se plaisent dans la société de ceux qu'ils voient lever des mains pures en priant, ils aiment à offrir à Dieu, comme un sacrifice de douce odeur, l'holocauste d'une sainte dévotion. Aussi l'Ange a-t-il montré, en saluant Marie, lorsqu'il fut arrivé près d'elle, combien ses prières étaient agréables au Très-Haut. Il ne fut pas difficile à l'Ange de pénétrer dans la retraite de la Vierge, quoiqu'elle en eût fermé la porte; car, par la vertu de sa substance, il jouit du privilége de ne jamais être arrêté par des serrures de fer en quelque lieu qu'il veuille pénétrer. Pour les esprits célestes, il n'y a point de murailles, tout est accessible à leurs regards, il n'est corps si durs et si épais qu'ils soient qu'ils ne puissent pénétrer et traverser. Il n'est donc point à présumer que l'Ange ait trouvé ouverte la petite porte du réduit où la Vierge se tenait, soit pour éviter le commerce des hommes et se soustraire à leurs entretiens, soit pour se livrer en silence à la prière et se trouver à l'abri des tentations qui pouvaient assaillir sa chasteté virginale. La Vierge très-prudente avait donc, en ce moment, fermé sa porte pour les hommes, mais elle ne l'avait point fermée pour les Anges. Aussi un Ange put-il pénétrer dans sa retraite, bien que tout accès fût interdit aux hommes jusqu'à elle.

Les anges assistent à nos prières.

Tous les lieux sont accessibles aux anges,

2. Etant donc entré là où elle se tenait, l'Ange lui dit : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » Nous voyons dans les Actes des Apôtres (*Act.*, VI, 5), que saint Etienne fut aussi plein de grâce et que les apôtres furent remplis du Saint-Esprit, mais il y a une grande différence entre eux et Marie. D'ailleurs la plénitude de la divinité n'a point habité dans Etienne comme en Marie. L'Ange lui dit : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » Mais faut-il s'étonner qu'elle fût pleine de grâce quand le Seigneur même était avec elle? Si je m'étonnais de quelque chose ce serait plutôt de voir que l'Ange retrouve en Marie celui même qui l'avait envoyé vers elle. Dieu est-il donc venu plus vite que l'Ange pour être arrivé sur la terre plus tôt que son rapide messager? Je n'en serais point surpris; car pendant que le Roi se reposait sur le sein de la Vierge, le nard dont elle était parfumée a répandu son odeur qui s'est élevée comme la fumée des aromates en sa glorieuse présence et elle a trouvé grâce devant lui aux acclamations de tous les assistants qui disaient : « Quelle est celle-ci qui monte par le désert comme une petite vapeur d'aromates, de myrrhe et d'encens (*Cant.*, III, 6)? » Alors le Seigneur sortant de son lieu saint, s'élança comme un géant dans la carrière, et quoique son essor fût du plus haut des Cieux (*Psalm.*, XVIII, 6), cependant, porté sus l'aile d'un désir excessif, il devance l'arrivée de son messager auprès de la Vierge qu'il aime, qu'il s'est choisie et dont la beauté le captive. C'est lui que l'Église voit avec bonheur venir de loin et dont elle dit dans sa joie :

La plénitude de la grâce en Marie est bien différente de celle des autre saints.

---

oris mei rubiginem ad plenum excoquere sufficiat! quatenus Angeli ad Virginem, et Virginis ad ipsum grata invicem ac casta colioquia dignus habear meo, qualicumque replicare sermone. Ait igitur Evangelista: *Et ingressus Angelus ad eam*, haud dubium quin ad Mariam, *dixit: Ave, gratia plena, Dominus tecum.* Quo ingressus ad eam? Puto in secretarium pudici cubiculi, ubi illa fortassis clauso super se ostio orabat Patrem suum in abscondito. Solent angeli adstare orantibus et delectari in his quos vident levare puras manus in oratione; holocaustum sanctæ devotionis gaudent se offerre Deo in odorem suavitatis. Mariæ autem orationes quantum placuerint in conspectu Altissimi, Angelus indicavit, qui ingressus ad eam, tam reverenter salutavit. Nec fuit difficile Angelo per clausum ostium penetrare ad abdita Virginis, qui utique ex subtilitate substantiæ suæ hoc habet in natura, ut nec seris ferreis ejus arceatur ingressus, quocumque suus eum impetus ferat. Angelicis enim spiritibus parietes non obsistunt, sed cuncta illis visibilia cedunt, cuncta æque corpora, quantumlibet solida vel spissa, penetrabilia sunt eis ac pervia. Suspicandum igitur non est, quod apertum invenerit Angelus ostiolum Virginis, cui nimirum in proposito erat hominum fugere frequentias, vitare colloquia; ne vel orantis perturbaretur silentium, vel continentis castitas tentaretur. Clauserat itaque etiam illa hora suum super se habitaculum Virgo prudentissima, sed hominibus non angelis. Proinde etsi ad eam potuit intrare Angelus; sed nulli hominum facilis patebat accessus.

2. Ingressus ergo Angelus ad eam dixit: *Ave, gratia plena, Dominus tecum.* Legimus in Actibus apostolorum, et Stephanum plenum gratia, et apostolos fuisse repletos Spiritu sancto; sed longe dissimiliter a Maria. Alioquin nec in illo habitavit plenitudo divinitatis corporaliter, quemadmodum in Maria; nec illi conceperunt de Spiritu Sancto, quomodo Maria. *Ave*, inquit, *gratia plena, Dominus tecum.* Quid mirum si gratia plena erat, cum qua Dominus erat? Sed hoc potius mirandum, quomodo qui Angelum miserat ad Virginem, ab Angelo inventus est esse cum Virgine. Itane velocior Angelo fuit Deus, ut festinantem nuntium celerior ipse præveniret ad terras? Nec mirum. Nam, cum esset Rex in accubitu suo, nardus Virginis dedit odorem suum, et ascendit in conspectu gloriæ ejus fumus aromatis, et invenit gratiam coram oculis Domini, clamantibus qui circumstabant: *Quæ est ista quæ ascendit per desertum, sicut virgula fumi, ex aromatibus myrrhæ et thuris?* Statimque Rex egrediens de loco sancto suo, exsultavit ut gigas ad currendam viam; et licet a summo cœlo egressio ejus; nimio tamen pervolans desiderio prævenit suum nuntium ad Virginem quam amaverat, quam sibi elegerat, cujus decorem concupierat. Quem prospiciens a longe ve-

Digitized by Google

« Je vois mon bien-aimé, le voici qui vient sautant sur les montagnes et franchissant les collines (*Cant.*, II, 8). »

3. Or, ce n'est point sans raison que ce Roi a senti ses désirs s'allumer pour la beauté de la Vierge, elle avait fait ce que David son père lui avait conseillé longtemps d'avance quand il lui disait : « Ecoutez, ma Fille, ouvrez les yeux et prêtez une oreille attentive : oubliez votre peuple et la maison de votre père, » si vous le faites, « le Roi sera épris de vos charmes (*Psalm.*, XLIV, 11). » Elle entendit et elle vit, non pas à la manière de ceux qui en écoutant n'entendent pas, et en regardant ne voient pas; mais elle entendit et crut, elle vit et comprit. Elle obéit à ce quelle avait entendu et soumit son cœur à la règle de conduite indiquée, elle oublia son peuple et la maison de son père, car elle ne se mit point en peine d'augmenter l'un par le nombre de ses enfants ni de laisser dans l'autre un héritier des biens paternels; elle regarda comme un vil fumier la gloire qui pouvait l'attendre au milieu de son peuple et les biens terrestres qu'elle pouvait espérer de l'héritage de son père, afin de gagner le Christ. Son espoir ne fut point déçu, puisqu'en même temps qu'elle eut le Christ pour Fils elle conserva son vœu de virginité. Il est donc bien vrai qu'elle est pleine de grâce, cette vierge qui a retenu la grâce de la virginité en même temps qu'elle obtenait celle de la fécondité.

Vertus qui préparèrent la Vierge à une si grande grâce.

4. L'Ange dit donc : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » Il ne dit pas le Seigneur est en vous, mais « le Seigneur est avec vous. » C'est que Dieu qui est présent tout entier également en tous lieux par la simplicité de sa substance, ne se trouve pourtant pas de la même manière dans les créatures raisonnables que dans les autres; et parmi celles-là il n'est pas présent avec la même efficacité dans les méchantes que dans les bonnes. Ainsi il se trouve dans les êtres sans raison, mais il n'y est point compris; au contraire, dans toutes les créatures raisonnables, il est compris par l'intelligence, mais il ne l'est par l'amour que dans les bonnes. Il n'y a donc que dans les créatures raisonnables et bonnes qu'il se trouve de telle façon qu'il est en même temps avec elles à cause de la conformité de leurs volontés avec la sienne. En effet, ces créatures-là soumettent leurs propres volontés à la justice, en sorte que Dieu peut, sans déchoir, vouloir ce qu'elles veulent, et par le fait qu'elles ne sont point en désaccord de volonté avec lui, elles unissent Dieu à elles d'une manière toute spéciale. Mais s'il en est ainsi par rapport à tous les autres saints, à plus forte raison en est-il de même, mais d'une manière plus spéciale encore pour la sainte Vierge; car avec elle l'accord est tellement grand que Dieu s'est uni non-seulement sa volonté, mais sa chair même; en sorte que de sa propre substance et de la Vierge il fit ou plutôt se fit un être qui est le Christ, qui, sans être tout entier de Dieu ni tout entier de la Vierge, fut néanmoins tout entier fils de Dieu et tout entier fils de la Vierge, car il n'y a pas deux fils en lui, mais un seul fils de Dieu et de Marie en même temps. L'Ange dit donc : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » Or ce Seigneur, ce n'est pas seulement le Fils que vous revêtez de votre chair, mais c'est aussi le Saint-Esprit par l'opération duquel vous concevrez, c'est également le Père qui a engendré celui que vous concevrez. Oui, le Père est avec vous, le Père, dis-

Dieu se trouve d'une manière unique dans et avec la sainte Vierge.

Dieu est dans les créatures de différentes manières.

---

nientem gratulans et exsultans ait Ecclesia : *Ecce venit iste saliens in montibus, transiliens colles.*

3. Merito autem concupivit Rex decorem Virginis. Fecerat enim quidquid longe antea præmonita fuerat a patre suo David, dicente sibi : *Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere populum tuum et domum patris tui.* Et, si hoc feceris, *concupiscet rex decorem tuum.* Audivit quippe et vidit, non ut quidam, qui audientes non audiunt, et videntes non intelligunt ; sed audivit et credidit, vidit et intellexit. Et inclinavit aurem suam ab obedientiam, et cor suum ad disciplinam, et oblita est populum suum, et domum patris sui ; quia nec populum suum augere prolis successione, nec domui patris sui relinquere curavit hæredem ; sed quidquid honoris in populo, quidquid de paterna domo rerum terrenarum habere potuisset, omnia arbitrata est ut stercora, ut Christum lucrifaceret. Nec fefellit eam intentio, quando et Christum sibi filium vindicavit, nec propositum pudicitiæ violavit. Bene igitur gratia plena, quæ et virginitatis gratiam tenuit, et insuper fœcunditatis gloriam acquisivit.

4. *Ave,* inquit, *gratia plena, Dominus tecum.* Non dixit, Dominus in te, sed, *Dominus tecum,* Deus enim qui ubique æqualiter totus est per suam simplicem substantiam, aliter tamen in rationalibus creaturis, quam in cæteris ; et ipsarum aliter in bonis, quam in malis est per efficaciam. Ita sane est in irrationalibus creaturis, ut tamen non capiatur ab ipsis. A rationalibus autem omnibus quidem capi potest per cognitionem, sed a bonis tantum capitur etiam per amorem. In solis ergo bonis ita est, ut etiam sit cum ipsis propter concordiam voluntatis. Nam dum suas voluntates ita justitiæ subdunt, ut Deum non dedeceat velle quod ipsi volunt ; per hoc quod ab ejus voluntate non dissentiunt, Deum sibi specialiter jungunt. Sed cum ita sit cum omnibus sanctis, specialiter tamen cum Maria ; cum qua utique tanta ei consensio fuit, ut illius non solum voluntatem, sed etiam carnem sibi conjungeret ; ac de sua Virginisque substantia unum Christum efficeret, vel potius unus Christus fieret ; qui etsi nec totus de Deo, nec totus de Virgine ; totus tamen Dei, et totus Virginis esset ; nec duo filii, sed unus utriusque filius. Ait itaque, *Ave gratia plena, Dominus tecum.* Nec tantum Dominus Filius tecum, quem carne tua induis ; sed et Dominus Spiritus Sanctus, de quo concipis ; et Dominus Pater, qui genuit quem concipis. Pater, inquam, te-

Digitized by Google

je, qui fait que son Fils soit votre Fils. Le Fils est avec vous, le Fils qui, pour accomplir en vous un admirable mystère, s'ouvre votre sein d'une manière miraculense et respecte en même temps le sceau de votre virginité. L'Esprit-Saint est avec vous, l'Esprit-Saint qui, de concert avec le Père et avec le Fils, sanctifie votre sein. Donc le Seigneur est bien avec vous.

5. « Vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Ajoutons à ces paroles d'Elisabeth celles qui les suivent: « Et le fruit de vos entrailles est béni. » Mais ce n'est pas parce que vous êtes bénie que le fruit de votre ventre est béni, c'est au contraire parce qu'il vous a prévenue de la douceur de ses bénédictions que vous êtes bénie. Oui certainement il est véritablement béni ce fruit de vos entrailles, en qui toutes les nations elles-mêmes sont bénies et de la plénitude duquel vous avez reçu, ainsi que les autres hommes quoique d'une manière bien différente. Vous êtes donc bénie, mais entre toutes les femmes; quant à lui, il est béni entre les hommes, non entre les anges, selon ce que dit l'Apôtre qui le proclame le Seigneur béni par-dessus tous les siècles (*Rom.*, IX, 6). On dit un homme béni, un pain béni, une femme, une terre bénie, et ainsi de toute autre créature; mais c'est d'une manière toute spéciale que le fruit de votre ventre est béni puisqu'il est le Dieu béni par-dessus tous les siècles.

6. Ainsi le fruit de vos entrailles est béni. Béni en odeur, béni en saveur, béni en beauté. C'est l'arôme délicieux de ce fruit que sentait celui qui disait: « L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ de fleurs que le Seigneur a comblé de ses bénédictions (*Gen.*, XXVII, 27). » Peut-on douter que celui que le Seigneur a béni soit véritablement béni? Sans doute, il était sous le charme du goût excellent de ce fruit celui qui exhalait sa satisfaction en ces termes: « Goûtez donc et voyez combien le Seigneur est doux (*Psalm.* XXXIII, 9), » et encore: « Combien est donc grande, Seigneur, l'abondance de votre ineffable douceur, que vous avez cachée pour ceux qui vous craignent (*Psalm.* XXX, 20)! » Un autre disait de même: « Si toutefois vous avez goûté combien doux est le Seigneur (I *Petr.*, II, 3). » Et ce fruit, disait-il lui-même, en parlant de soi et en nous invitant à le manger: « Celui qui me mange aura encore faim et celui qui me boit ressentira encore l'aiguillon de la soif (*Eccli.*, XXIV. 29). » Il est évident que c'est à cause de sa douce saveur qu'il parlait ainsi; le goûter seulement, donne l'envie de le goûter encore. C'est un bien bon fruit que celui qui est la nourriture et la boisson des âmes qui ont faim et soif de la justice. Je vous ai parlé de son arôme et de sa saveur, écoutez maintenant ce qui a été dit de sa beauté. S'il est vrai, comme l'atteste l'Ecriture, que le fruit de mort était non-seulement agréable au goût mais encore à la vue (*Gen.*, III, 6), à combien plus forte raison devons-nous rechercher une beauté de vie dans ce fruit de vie sur lequel, au dire de la sainte Ecriture, les anges mêmes désirent reposer les yeux (I *Petr.*, I, 12)? Celui qui s'écriait: « L'éclat de sa gloire vient de Sion (*Psalm.* XLIX, 2), » voyait certainement sa beauté en esprit et désirait vivement la contempler des yeux de son corps. Mais pour ne pas vous figurer que ce n'était que d'une beauté médiocre qu'il parlait avec cet enthousiasme, rappelez-vous ce

---

cum, qui Filium suum facit et tuum. Filius tecum, qui ad condendum in te mirabile sacramentum, miro modo et sibi reserat genitale secretum, et tibi servat virginale signaculum. Spiritus Sanctus tecum, qui cum Patre et Filio tuum sanctificat uterum. Dominus ergo tecum.

5. *Benedicta tu in mulieribus.* Libet adjungere quod Elizabeth, cujus hæc verba sunt, prosecuta subjunxit: *Et benedictus fructus ventris tui.* Non quia tu benedicta, ideo benedictus fructus ventris tui; sed quia ille te prævenit in benedictionibus dulcedinis, ideo tu benedicta. Vere etenim benedictus fructus ventris tui, in quo benedictæ sunt omnes gentes; de cujus plenitudine tu quoque accepisti cum cæteris, etsi differentius a cæteris. Ac propterea quidem benedicta tu, sed in mulieribus; ille vero benedictus non in hominibus, non inter angelos, sed, qui est, ut ait Apostolus, super omnia benedictus Deus in sæcula. Dicitur benedictus vir, benedictus panis, benedicta mulier, benedicta terra, vel si quid tale in creaturis benedictum esse memoratur; sed singulariter benedictus fructus ventris tui, cum sit super omnia benedictus Deus in sæcula.

6. Benedictus ergo fructus ventris tui. Benedictus in odore, benedictus in sapore, benedictus in specie. Hujus odoriferi fructus fragrantiam sentiebat qui dicebat: *Ecce odor filii mei, sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.* An non vere benedictus, cui benedixit Dominus? De sapore hujus fructus quidam qui * gustaverat, taliter eructabat, dicens; *Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus;* et alibi: *Quam magna multitudo dulcedinis tuæ, Domine, quam abscondisti timentibus te!* Et alius quidam: *Si lumen,* inquit, *gustastis, quoniam dulcis est Dominus.* Et ipse Fructus de se, invitans nos ad se: *Qui edit me,* ait, *adhuc esuriet; et qui bibit me adhuc sitiet.* Utique propter saporis dulcedinem hoc dicebat, qui semel gustatus magis excitat appetitum. Bonus fructus, qui animarum esurientium et sitientium justitiam, et esca, et potus est. Audisti de odore, audisti de sapore; audi et de specie. Si enim fructus ille mortis non solum suavis fuit ad vescendum, sed etiam, teste Scriptura, delectabilis aspectu; quanto magis hujus vitalis fructus vivificum decorem debemus inquirere, in quem, teste alia Scriptura, desiderant etiam angeli prospicere? Cujus pulchritudinem in spiritu videbat, et in corpore videre cupiebat, qui dicebat: *Ex Sion species decoris ejus.* Et ne mediocrem

* al. quod.

Digitized by Google

qu'on lit dans un autre psaume : « Vous surpassez en beauté les enfants des hommes; une grâce admirable est répandue sur vos lèvres parce que Dieu vous a béni de toute éternité (*Psalm.* XLIV, 3). »

7. Ainsi « le fruit de vos entrailles » que le Dieu a béni de toute éternité « est béni; » et c'est de sa bénédiction que vous êtes vous-même bénie entre toutes les femmes, attendu que l'arbre qui porte de bons fruits ne saurait être un mauvais arbre. Oui, vous êtes bénie entre toutes les femmes, puisque vous avez échappé à la malédiction qui les atteignit toutes, quand il fut dit à Ève : « Vous enfanterez dans la douleur (*Gen.*, III, 16), » et à cette autre malédiction encore après la première : « Maudite soit la femme stérile en Israël (*Deut.*, VII, 14); » et même vous avez reçu une bénédiction toute particulière pour ne point demeurer stérile et pour échapper en même temps aux douleurs de l'enfantement. Quelle dure et triste nécessité, quel joug accablant pèse sur toutes les filles d'Ève ! Elles ne peuvent être mères sans douleur, ni demeurer stériles sans être maudites. La douleur leur fait appréhender d'avoir des enfants, et la malédiction leur fait craindre de n'en avoir point. Que ferez-vous, ô vierge qui entendez et qui lisez cela? Si vous devenez mère, ce n'est que dans la douleur; si vous demeurez stérile, c'est pour être maudite. Quel parti prendrez-vous, ô vierge pudique? Partout, me répondrez-vous, je ne vois qu'angoisses; néanmoins j'aime mieux m'exposer à être maudite et demeurer vierge que de commencer par concevoir dans la concupiscence un fruit que je ne pourrai ensuite mettre au jour que dans la douleur. D'ailleurs d'un côté si je vois la malédiction, je ne vois point de péché, tandis que de l'autre se trouvent la douleur et le péché. Après tout, cette malédiction, qu'est-ce autre chose que le mépris des hommes? Car si la femme stérile est maudite, cela ne veut dire qu'une chose, c'est qu'elle est un objet d'opprobre et de mépris aux yeux des hommes, encore cela n'a-t-il lieu qu'en Israël seulement, parce qu'elle est regardée comme inutile et improductive. Mais pour moi, je compte pour moins que rien de déplaire aux hommes, pourvu que je puisse me présenter comme une chaste vierge au Christ. O Vierge sage, Vierge pieuse, où donc avez-vous appris que Dieu aimait les vierges? Quelle loi, quels préceptes, quelle page de l'ancien Testament vous a prescrit, conseillé, engagé à ne pas vivre selon la chair dans la chair, et à mener la vie des anges sur la terre? Où donc aviez-vous lu, bienheureuse Vierge, que « la sagesse de la chair est une mort (*Rom.*, VIII, 6), » et « qu'il ne faut point prendre de la chair un soin qui aille jusqu'à contenter tous ses désirs (*Rom.*, XIII, 14)? » Où aviez-vous vu au sujet des vierges, que « les vierges seules chantent le cantique nouveau et suivent l'Agneau partout où il va (*Apoc.*, XIV, 4)? » Où aviez-vous vu louer « ceux qui se sont rendus eunuques pour le royaume des Cieux (*Matth.*, XIX, 12)? » Où aviez-vous appris que « si nous vivons dans la chair, ce n'est point selon la chair que nous combattons (II *Corinth.*, X, 3); que celui qui marie sa fille fait bien, mais que celui qui ne la marie pas fait mieux encore (*Ibid.* XXV)? » Qui donc vous avait fait entendre ces paroles : « Je voudrais que vous fussiez tous comme moi (*Ibid.* XL), car selon moi, il est bon à l'homme de demeurer dans cet état; ce n'est point un précepte que je vous fais au sujet de la virginité, mais c'est un con-

Marie forme le dessein de demeurer Vierge.

---

tibi videatur commendasse decorem, recole quod in alio psalmo legis : *Speciosus forma præ filiis hominum; diffusa est gratia in labiis tuis, propterea benedixi te Deus in æternum.*

7. *Benedictus ergo fructus ventris tui,* cui benedixit Deus in æternum; ex cujus benedictione benedicta etiam tu in mulieribus; quia non potest mala arbor fructum facere bonum. Benedicta, inquam, tu in mulieribus, quæ illam generalem maledictionem evasisti, qua dictum est : *In tristia paries filios;* et nihilominus illam, qua secutum est : *Maledicta sterilis in Israel,* ac singularem consecuta es benedictionem, ut nec sterilis maneas, nec cum dolore parturias. Dura necessitas, et grave jugum super omnes filias Evæ ! Et si parturiunt, cruciantur; et si non parturiunt, maledicuntur. Et dolor prohibet parere, et non parere maledictio. Quid facies, Virgo, quæ hæc audis, quæ hæc legis? Si parturis, angustiaris; si sterilis manes, maledicteris. Quid eliges, Virgo prudens? Angustiæ, inquit, mihi sunt undique; melius est tamen mihi maledictum incurrere, et castam manere, quam prius quidem concipere per concupiscentiam, quod merito post cum dolore parturiam. Hinc etenim etsi video maledictum, sed non peccatum; illinc vero et peccatum simul et cruciatum. Denique hæc maledictio quid aliud est, quam hominum exprobratio? Neque ob aliud sane dicitur sterilis maledicta, nisi quod opprobrio et contemptui sit habenda, tanquam inutilis et infructuosa, et hoc in Israel tantum. Mihi autem pro minimo est quod hominibus displiceo, dum me possim virginem castam exhibere Christo. O Virgo prudens, o virgo devota, quis te docuit Deo placere virginitatem? Quæ lex, quæ justitia, quæ pagina veteris testamenti vel præcipit, vel consulit, vel hortatur in carne non carnaliter vivere, et in terris angelicam ducere vitam? Ubi legeras, beata Virgo : *Sapientia carnis mors est;* et : *Curam carnis ne perfeceritis in desiderio?* Ubi legeras de virginibus, quia *cantant canticum novum, quod nemo alius cantare potest, et sequuntur Agnum quocumque ierit?* Ubi legeras, laudatos esse, *qui se castraverunt propter regnum cœlorum?* Ubi legeras : *In carne enim ambulantes, non secundum carnem militamus;* et : *Qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit; et qui non jungit, melius facit?* Ubi audieras : *Volo vos omnes esse sicut et meipsum?* et : *Bonum est homini, si sic permaneat secundum meum consilium? De Virginibus,* inquit, *præceptum non habeo, consilium*

Digitized by Google

seil que je vous donne (*Ibid.* xxv)? » Pour vous, point de commandement, point de conseil, point d'exemple antérieur; c'est l'onction divine qui vous a tout fait comprendre. La parole de Dieu elle-même, vivante, opérante, vous avait éclairée avant de se revêtir de votre chair et de s'appeler votre fils. Ainsi vous faites le vœu de vous conserver vierge pour le Christ, et vous ignorez que vous devez lui donner une mère. Vous choisissez le mépris des enfants d'Israël et vous voulez encourir la malédiction de la stérilité pour celui à qui vous voulez plaire, et voilà que les malédictions cèdent la place aux bénédictions et que la stérilité est remplacée par la fécondité.

8. Ouvrez donc votre sein, ô Vierge, préparez votre giron et vos flancs, car celui qui est tout-puissant va accomplir en vous de grandes choses, si grandes qu'au lieu des malédictions d'Israël tous les peuples vous combleront de bénédictions. Ne craignez point la fécondité, ô Vierge pudente, elle ne nuira en rien à votre virginité. Vous concevrez, mais vous ne pécherez point; vous serez grosse, mais vous ne connaîtrez point les fatigues de la grossesse; vous enfanterez, il est vrai, mais ce sera sans tristesse; sans connaître d'homme, vous aurez un fils. Mais quel fils? Celui même dont Dieu est le Père. Le Fils de la splendeur du Père sera la couronne de votre chasteté. La sagesse du cœur du Père sera le fruit de votre sein virginal. En un mot, vous enfanterez Dieu même et vous concevrez de Dieu. Prenez courage, Vierge féconde, chaste épouse, mère virginale; vous ne serez pas plus longtemps exposée aux malédictions d'Israël, parce que vous ne serez plus comptée parmi les femmes stériles. Si vous êtes encore chargée de malédictions par les descendants d'Israël selon la chair, ce n'est point parce qu'ils vous trouvent stérile, mais plutôt parce qu'ils haïssent votre fécondité. Rappelez-vous que le Christ même fut maudit sur la croix, lui qui vous a bénie dans les cieux, parce que vous êtes mère; mais vous êtes bénie aussi sur la terre par l'ange Gabriel, et toutes les générations du monde vous proclameront, avec raison, bienheureuse. Vous êtes donc bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni.

Privilége de la Vierge mère de Dieu.

9. « En entendant l'Ange parler ainsi, Marie fut troublée de son langage, et elle pensait en elle-même ce que pouvait être cette salutation (*Luc*, I, 29). » Les vierges, qui sont véritablement vierges, sont naturellement timides et ne se croient jamais en sûreté. Bien plus, pour échapper à ce qu'elles redoutent dans leur timidité, elles en viennent jusqu'à craindre au sein même de la plus complète sécurité; elles savent, en effet, qu'elles portent un précieux trésor dans des vases fragiles, qu'il est bien difficile de vivre comme des anges au milieu des hommes et, comme des habitants du ciel sur la terre, de pratiquer enfin le célibat quand on a un corps de chair. Aussi soupçonnent-elles de secrètes embûches dans tout ce qui leur paraît nouveau, et dans tout ce qui se produit tout à coup autour d'elles. A leurs yeux tout cela recouvre quelque piége dressé contre elles. Voilà ce qui explique le trouble de Marie aux paroles de l'Ange; elle fut troublée, dit l'Evangéliste, mais non décontenancée. Le Psalmiste avait dit: « J'étais plein de trouble et je ne pouvais parler, mais je songeais aux jours anciens et j'avais les années éternelles présentes à l'esprit (*Psal.*, LXXVI, 5). » Tel fut le trouble de Marie, et tel fut son silence; mais en même temps elle se demandait ce

Il est dans la nature des vierges de toujours craindre et de ne se trouver jamais en sûreté.

---

autem do. Tu vero non dicam præceptum, sed nec consilium, nec exemplum; nisi quod unctio docebat te de omnibus; ac Sermo Dei vivus efficax, ante tibi factus magister quam filius, prius instruxerit mentem, quam induerit carnem. Christo ergo devoves te exhibere virginem; et nescis quod ipsi exhiberi te oporteat etiam matrem. Eligis in Israel esse contemptibilis, et ut illi placeas cui te probasti, maledictum incurrere sterilitatis; et ecce maledictio benedictione commutatur, sterilitas fœcunditate recompensatur.

8. Aperi Virgo sinum, expande gremium, præpara uterum; quia ecce facturus est tibi magna qui potens est, in tantum ut pro maledictione Israel, beatam te dicant omnes generationes. Nec suspectam habeas, prudens Virgo, fœcunditatem, quia non auferet integritatem. Concipies, sed sine peccato. Gravida eris, sed non gravata; paries, sed non cum tristitia; nescies virum, et gignes filium. Qualem filium? Illius eris mater, cujus Deus est pater. Filius paternæ claritatis * erit corona tua castitatis. Sapientia paterni cordis erit fructus uteri virginalis. Deum denique paries, et de Deo concipies. Confortare ergo Virgo fœcunda, casta puerpera, Mater intacta; quia non eris in Israel ultra maledicta, neque inter steriles deputata. Et si adhuc malediceris ab Israel secundum carnem, non quia sterilem vident, sed quia fœcundam invident; memento quod et Christus maledictum pertulit crucis, qui te suam matrem benedixit in cœlis; sed et in terris ab Angelo benedicta, et a cunctis generationibus terræ merito beata prædicaris. Benedicta ergo tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui.

* *al.* charitatis, *al.* majestatis.

9. *Quæ cum audisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio.* Solent virgines, quæ veræ virgines sunt, semper pavidæ, et nunquam esse securæ; et ut caveant timida, etiam tuta pertimescere, scientes se in vasis fictilibus thesaurum portare pretiosum, et nimis arduum esse vivere angelice inter homines, et in terris more cœlestium conversari, et in carne cælibem agere vitam. Ac proinde quidquid novum, quidquid subitum fuerit ortum, suspectas habent insidias, totum contra se æstimant machinatum. Idcirco et Maria turbata est in sermone Angeli. Turbata est, sed non perturbata: *Turbatus sum,* inquit, *et non sum locutus;* sed *cogitavi dies antiquos, et annos æternos in mente habui.* Ita ergo et Maria turbata est, et non est locuta, sed co-

Digitized by Google

que signifiait cette salutation. Son trouble venait évidemment de sa pudeur virginale, mais, si elle ne fut point décontenancée, c'est à sa force qu'elle le doit, et si, dans son silence, elle réfléchit encore, c'est une preuve de sa prudence. « Or, elle se demandait ce que signifiait cette salutation. » Sans doute notre Vierge prudente savait qu'il arrive quelquefois que l'ange de Satan se transfigure en ange de lumière, et, comme elle était aussi humble que simple, elle ne pouvait croire que ce salut lui vînt d'un ange véritable : aussi se demandait-elle ce que signifiait cette salutation.

La garde de la chasteté est difficile.

10. Alors l'Ange, considérant la Vierge et remarquant sans peine qu'elle était intérieurement en proie à des penséas bien différentes, dissipe ses appréhensions, chasse ses doutes, et, l'appelant familièrement par son nom, il lui dit avec bonté de ne rien craindre. « Ne craignez point, Marie, lui dit-il, car vous avez trouvé grâce devant Dieu (*Luc*, I, 30). » Il n'y a là ni piége ni ruse ; ne craignez ni trame perfide, ni embûches. Je ne suis point un homme, mais un ange, et un ange, non de Satan, mais de Dieu. « Ne craignez donc point, Marie, vous avez trouvé grâce devant Dieu. » Oh ! si vous pouviez savoir à quel point votre humilité est agréable à Dieu et quelle élévation vous attend auprès de lui ! Vous ne vous jugeriez point indigne des entretiens d'un ange, non plus que de ses hommages. Sur quoi me fonderai-je, en effet, pour dire que vous n'avez point trouvé grâce aux yeux des anges, quand vous avez trouvé grâce auprès de Dieu ? Vous avez trouvé ce que vous cherchiez, mais ce que personne n'a trouvé avant vous ; vous avez, dis-je, trouvé grâce devant Dieu. Mais de quel grâce est-il ici question ? De celle qui rétablit la paix entre Dieu et l'homme, qui détruit la mort et répare la vie. Voilà la grâce que vous avez trouvée auprès de Dieu. Et la preuve, c'est que « Vous allez concevoir dans votre sein pour l'enfanter ensuite, un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus, (*Luc*, I, 31). » Comprenez, Vierge prudente, au seul nom du fils qui vous est promis, quelle grâce unique vous avez trouvée devant Dieu. « Vous lui donnerez le nom de Jésus, » dit-il ; or, un autre Évangéliste nous donne le sens de ce nom, en rapportant ainsi la manière dont l'Ange lui-même l'a expliqué : « Parce que ce sera lui qui sauvera son peuple et le délivrera de ses péchés (*Matth.*, I, 21). »

Quelle grâce Marie a trouvée devant Dieu.

11. Je trouve qu'il y a eu deux Jésus, qui furent la figure de celui dont il est parlé ici, et tous les deux furent placés à la tête d'Israel. L'un ramena son peuple de Babylone (*Esdr.*, II et V) ; l'autre le fit entrer dans la terre promise (*Josue*, XXI et XXXIII). Mais s'ils purent l'un et l'autre protéger leur peuple contre les attaques de ses ennemis, ils étaient hors d'état de le délivrer de ses péchés. Le Nôtre, au contraire, non-seulement délivre son peuple de ses péchés, mais encore l'introduit dans la terre même des vivants ; « Car il sauvera son peuple et le délivrera de ses péchés. » Or, quel est-il celui-là qui remet même les péchés ? Plaise au ciel que le Seigneur Jésus daigne me compter dans son peuple, et me sauver de mes propres péchés ! On peut bien dire en vérité que le peuple dont ce Jésus est le Seigneur et le Dieu, est vraiment bienheureux, puisqu'il doit sauver son peuple de ses péchés. Mais jai bien peur qu'il n'y en ait beaucoup qui se disent de son peuple et n'en soient point en effet ; oui je crains qu'il ne dise un jour à quel-

Le nom de Sauveur convient au Christ par excellence.

---

gitabat qualis esset ista salutatio. Quod turba est, verecundiæ fuit virginalis ; quod non perturbata, fortitudinis ; quod tacuit et cogitavit, prudentiæ : *Cogitabat autem qualis esset ista salutatio.* Sciebat prudens virgo, quod sæpe angelus Satanæ transfigurat se in angelum lucis ; et quia nimirum humilis et simplex erat, nihil tale penitus a sancto angelo sperabat ; et ideo cogitabat qualis esset ista salutatio.

10. Tunc Angelus intuitus Virginem, et varias eam secum volvere cogitationes facillime deprehendens, pavidam consolatur, confirmat dubiam, ac familiariter vocans ex nomine, benigne ne timeat persuadet : *Ne timeas*, inquit, *Maria ; invenisti gratiam apud Deum.* Nihil hic doli, nihil fallaciæ est. Nullam circumventionem, nullas hic suspiceris insidias. Non sum homo, sed spiritus ; et Dei angelus, non Satanæ : *Ne timeas, Maria, invenisti gratiam apud Deum.* O si scires quantum tua humilitas Altissimo placeat, quanta te apud ipsum sublimitas maneat ! angelico te indignam nec alloquio judicares, nec obsequio. Ut quid enim indebitam tibi dixeris gratiam angelorum, quæ invenisti gratiam apud Deum ? Invenisti quod quærebas, inventaii quod nemo ante te potuit invenire, invenisti quod nemo ante te potuit invenire, invenisti gratiam apud Deum. Quam gratiam ? Dei et hominum pacem, mortis destructionem, vitæ reparationem. Hæc est ergo gratia, quam invenisti apud Deum. Et hoc tibi signum : *Ecce concipies et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum.* Intellige, prudens Virgo, ex nomine filii promissi, quantum et quam specialem gratiam inveneris apud Deum : *Et vocabis*, ait, *nomen ejus Jesum.* Rationem hujus vocabuli alius Evangelista ponit, Angelo sic interpretante : *Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.*

11. Duos Jesus lego in typo hujus, quem nunc in manibus habemus, præcessisse, ambos populis præfuisse ; quorum unus populum suum de Babylone eduxit, alter suum in terram promissionis introduxit. Et illi quidem illos, quibus præerant, ab hostibus defendebant ; sed nunquid salvabant a peccatis eorum ? Is autem noster Jesus et a peccatis salvat populum suum, et introduxit in terram viventium : *Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.* Quis est hic qui etiam peccata dimittit ? Utinam et me peccatorem dignetur Dominus Jesus annumerare populo suo, ut salvum me faciat a peccatis meis ! Vere enim beatus populus, cujus iste Jesus Dominus

Digitized by Google

ques-uns de ceux qui semblent plus religieux que les autres dans son peuple : « Ces gens-là m'honorent du bout des lèvres, mais leur cœur est loin de moi (*Matth.*, xv, 8 et II *Tim.*, II, 19). » Car le Seigneur Jésus connaît ceux qui sont à lui, il sait quels sont ceux qu'il a élus dès le principe. « Pourquoi, dit-il, m'appelez-vous Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous point ce que je vous dis (*Luc*, VI, 46) ? » Voulez-vous savoir si vous appartenez ou plutôt voulez-vous appartenir à son peuple ? Faites ce qu'il vous dit, et vous serez compté parmi les siens. Oui, faites ce qu'il vous prescrit lui-même dans son Evangile, ce qu'il vous ordonne dans la loi et les Prophètes, ce qu'il vous commande par ses ministres dans l'Église ; obéissez à ses vicaires, je veux dire à vos supérieurs, non-seulement à ceux qui sont bons et faciles, mais même à ceux qui sont difficiles ; apprenez aussi de ce même Jésus qu'il est doux et humble de cœur et vous serez de ce peuple heureux qu'il s'est choisi pour héritage, vous serez de ce peuple digne de louanges que le Seigneur Dieu des armées a béni en disant : « Tu es l'œuvre de mes mains, Israel, tu es mon héritage (*Isa.*, XIX, 25). » Mais de peur que vous ne confondiez ce peuple avec le peuple charnel d'Israel, il lui rend encore ce témoignage. « Un peuple que je n'avais point connu s'est soumis à moi et il m'a obéi dès qu'il a entendu ma voix (*Psalm.*, XVII, 45). »

Jésus est grand parce qu'il est égal et pareil au Très-Haut.

12. Mais écoutons ce que l'Ange pense de celui à qui il donne un nom avant même qu'il soit conçu : « Il sera grand, dit-il, et sera appelé le Fils du Très-Haut (*Luc*, I, 32). » Certainement, celui qui aura l'honneur « d'être appelé le Fils du Très-Haut, » ne peut manquer d'être « grand lui-même. » En effet, n'est-il pas grand celui « dont la grandeur n'a point de bornes (*Psalm.*, CXLIV, 3) ? » D'ailleurs, « qui est grand comme notre Dieu. » Effectivement il est grand, car il ne l'est pas moins que le Très-Haut, étant lui-même aussi le Très-Haut, attendu que le Fils de Dieu ne saurait croire que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu (*Philipp.*, II, 6). Celui qui doit être regardé comme un usurpateur, c'est celui qui tiré du néant pour être fait ange, osa se comparer à son Créateur, et revendiquer pour soi ce qui est le propre du Fils du Très-Haut, qui ne fut point créé par son Père, mais engendré en la forme de Dieu. Car si le Trés-Haut, Dieu le Père, tout-puissant qu'il soit, ne put faire une créature égale à lui, il n'a pas pu non plus engendrer un Fils qui lui fût inférieur. Il a fait l'ange grand, mais non point aussi grand que lui, à plus forte raison, ne l'a-t-il point fait Très-Haut. Il n'y a que le Fils unique qui ait été sinon fait, du moins engendré Tout-Puissant par le Tout-Puissant, Très-Haut par le Très-Haut, Eternel par l'Eternel, et qui puisse, sans usurpation et sans injure pour Dieu, se comparer en tout à lui. C'est donc avec raison qu'il est dit que celui qui est le Fils du Très-Haut sera grand lui-même.

Pourquoi l'ange dit : *il sera*, au lieu de *il est grand*.

13. Mais pourquoi est-il dit : « Il sera, » au lieu de dire il est grand, puisqu'il est toujours également grand, qu'il ne peut le devenir davantage, et qu'il ne saurait être plus grand après sa conception, qu'il ne l'était ou l'avait été auparavant. L'Ange ne

---

Deus ejus, quia ipse salvum faciet populum suum a peccatis eorum. Vereor autem ne multi se profiteantur esse de populo ejus, quos tamen ipse non habeat pro populo suo ; vereor ne plerisque, qui quasi in populo ejus religiosiores esse videntur, Ipse aliquando dicat : *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me*. Novit enim Dominus Jesus qui sunt ejus ; novit et quos elegit a principio : *Quid me vocatis*, ait, *Domine, Domine, et non facitis quæ dico ?* Vis scire an pertineas ad populum ejus, vel potius vis esse de populo ejus. Fac quæ dicit Jesus ; et computabit te in populo suo. Fac quæ jubet in Evangelio Dominus Jesus, quæ jubet in Lege et Prophetis, quæ jubet per ministros suos qui sunt in Ecclesia ; obtempera ejus vicariis præpositis tuis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis ; et disce ab ipso Jesu, quia mitis est et humilis corde ; et eris de beato populo ejus, quem elegit in hæreditatem sibi ; eris de laudabili populo ejus, quem Dominus exercituum benedixit, dicens : *Opus manuum mearum tu es, hæreditas mea Israel.* Cui, ne forte Israel carnalem æmuleris, etiam testimonium perhibet, dicens : *Populus quem non cognovi, servivit mihi, in auditu auris obedivit mihi.*

12. Sed audiamus quid idem Angelus sentiat de illo, cui necdum concepto tale indidit nomen. Ait namque : *Hic erit magnus, et filius Altissimi vocabitur*. Bene magnus, qui *filius Altissimi* merebitur appellari. An non magnus, *cujus magnitudinis non est finis ?* Et *quis magnus*, ait, *sicut Deus noster ?* Plane magnus, qui tam magnus, quam Altissimus, quia et ipse Altissimus. Neque enim Altissimi filius rapinam arbitrabitur esse se æqualem Altissimo. Ille merito arbitrandus est cogitasse rapinam, qui cum de nihilo in angelicam formam factus fuisset, factori suo se comparans, usurpavit sibi quod filii Altissimi proprium est, qui utique in forma Dei a Deo non factus, sed genitus est. Altissimus enim Deus Pater, quamvis omnipotens sit, non potuit tamen vel æqualem sibi condere creaturam, vel inæqualem gignere filium. Fecit itaque angelum magnum, sed non quantus ipse ; et ideo nec Altissimum. Solum autem Unigenitum, quem non fecit, sed genuit Omnipotens omnipotentem, Altissimus altissimum, Æternus coæternum ; ipsum sibi per omnia comparari, nec rapinam æstimat, nec injuriam. Recte ergo hic erit magnus, qui filius Altissimi vocabitur.

13. Sed quare hic erit, et non potius est magnus, qui semper æqualiter magnus, non habet quo crescat, nec major post conceptum futurus sit, quam ante vel sit, vel fuerit ? An forte propterea dixerit, *erit*, quia qui magnus Deus erat, magnus homo futurus sit ? Bene ergo : *Hic erit magnus.* Magnus homo, magnus doctor, magnus propheta. Sic enim dicitur de

Digitized by Google

se serait-il point servi de ce mot, « il sera, » pour indiquer que celui qui déjà était grand en tant que Dieu, serait grand aussi en tant qu'homme? Oui, « il sera effectivement grand ; » grand comme homme, grand comme docteur, grand comme prophète, car voici en quels termes il est parlé de lui dans l'Evangile, « un grand prophète a paru parmi nous (*Luc*, VII, 16). » Or ce grand prophète a été prédit ainsi par un moindre prophète que lui. « Voici venir un grand prophète qui renouvellera Jérusalem. » Et vous, ô Vierge, si celui que vous allez enfanter, nourrir et allaiter, n'est qu'un tout petit enfant, en voyant ce petit enfant, songez qu'il sera grand. Oui, il sera grand, car Dieu même l'élèvera tellement en gloire en présence des puissants du monde, que peuples et rois l'adoreront et le serviront. Que votre âme exalte donc le Seigneur, ô Marie, car « il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut. Il sera grand et le Tout Puissant, lui dont le nom est saint, et il fera de grandes choses en vous. Quel nom en effet est plus saint que celui qui « sera le nom du fils du Très-Haut? » Et nous aussi qui sommes petits, disons les louanges du Seigneur qui est grand, mais qui s'est fait petit lui-même afin de nous faire grands aussi. « Un petit enfant est né pour nous, dit le Prophète, et un fils nous a été donné (*Isa.*, IX, 6). » Oui, il est né pour nous, non point pour lui, cet enfant qui a reçu de son Père avant les temps une naissance bien plus glorieuse, n'avait pas besoin de naître encore d'une simple mère dans le temps. Il n'est pas né non plus pour les anges, car ils l'avaient dans sa grandeur et n'avaient pas besoin de l'avoir petit enfant. C'est donc bien pour nous qu'il est né et à nous qu'il a été donné, parce qu'il n'y a que nous qui eussions besoin de lui.

Jésus, de grand, s'est fait petit pour nous faire grands nous-mêmes,

14. Il ne nous reste plus maintenant qu'à faire avec celui qui nous est né et qui nous a été donné, ce pour quoi il nous est né et nous a été donné : Servons-nous de lui puisqu'il est à nous, pour notre propre bien et, avec le Sauveur, opérons notre salut. Il est là au milieu de nous, ce petit enfant. O petit enfant que les petits appellent de tous leurs vœux! O enfant effectivement petit en malice sinon en sagesse! Travaillons à devenir tels que ce petit enfant-là; apprenons de lui qu'il est doux et humble de cœur, afin que notre grand Dieu ne se soit pas fait petit pour rien, ne soit pas mort pour rien, n'ait pas été crucifié pour rien. Apprenons son humilité, imitons sa mansuétude, embrassons son amour, partageons sa passion et lavons-nous dans son sang. Offrons-le comme une victime de propiation pour nos péchés, car ce n'est pas pour autre chose qu'il nous est né et qu'il nous a été donné. Oui, exposons-le aux yeux de son père et à ses propres yeux à lui-même, car le Père n'a point épargné son propre Fils, il l'a même livré pour nous (*Rom.*, VIII, 32); le Fils lui-même s'est anéanti en prenant la forme de l'esclave (*Philipp.*, II, 7), il a livré son âme à la mort, a été mis au nombre des scélerats, s'est chargé de nos péchés à tous et a prié pour les pécheurs afin qu'ils ne périssent point (*Isa.*, LIII, 12). Ceux pour qui le Fils a prié afin qu'ils ne périssent point ne sauraient périr, de même que ceux pour qui le Père a livré son propre Fils à la mort, ne peuvent que vivre. Il y a donc lieu d'espérer également de l'un et de l'autre notre pardon puisqu'ils ont l'un et l'autre fait preuve d'une égale miséricorde dans leur bonté, qu'ils ont une volonté d'une égale puissance et qu'ils n'ont l'un et l'autre qu'une

Quel avantage nous devons tirer pour notre salut du Christ qui est né pour nous.

---

eo in Evangelio : *Quia Propheta magnus surrexit in nobis*. Et a minori quodam Propheta magnus itidem Propheta venturus promittitur : *Ecce*, inquit, *veniet propheta magnus, et ipse renovabit Jerusalem*. Et tu quidem, o Virgo, parvulum paries, parvulum nutries, parvulum lactabis; sed videns parvulum, cogita magnum. Erit enim magnus, quia magnificabit eum Deus in conspectu regum, adeo ut adorent eum omnes reges, omnes gentes serviant ei. Magnificet ergo et anima tua Dominum, quia *hic erit magnus, et filius Altissimi vocabitur*. Magnus erit, et magna faciet tibi qui potens est, et sanctum nomen ejus. Quod enim sanctius nomen, quam quod *Filius Altissimi vocabitur?* Magnificetur et a nobis parvulis magnus Dominus, quos ut faceret magnos, factus est parvulus : *Parvulus*, ait, *natus est nobis, et filius datus est nobis*. Nobis, inquam, non sibi, qui utique ante tempora multo nobilius natus ex Patre, nasci temporaliter non indigebat ex matre. Non angelis quoque, qui cum magnum haberent, parvulum non requirebant. Nobis ergo natus, nobis et datus, qui nobis necessarius.

16. Jam de nobis nato et dato faciamus ad quod natus est et datus. Utamur nostro in nostram utilitatem, de Salvator salutem operemur. Ecce parvulus in medio statuitur. O parvulus, parvulis* desideratus! O vere parvulus, sed malitia, non sapientia! Studeamus effici sicut parvulus iste; discamus ab ipso, quia mitis est et humilis corde; ne magnus videlicet Deus sine causa factus sit homo parvus, ne gratis mortuus, ne in vacuum crucifixus. Discamus ejus humilitatem, imitemur mansuetudinem, amplectamur dilectionem, communicemus passionibus, lavemur in sanguine ejus. Ipsum offeramus propitiationem pro peccatis nostris; quoniam ad hoc ipse natus et datus est nobis. Ipsum oculis Patris, ipsum offeramus et suis, quia et Pater proprio filio suo non pepercit, sed pro nobis tradidit illum, et ipse Filius semetipsum exinanivit formam servi accipiens. Ipse tradidit in mortem animam suam, et cum sceleratis reputatus est; et ipse peccata multorum tulit, et pro transgressoribus rogavit ut non perirent. Non possunt perire pro quibus Filius rogat ne pereant, pro quibus Pater tradidit Filium in mortem ut vivant. Æqualiter ergo ab utroque speranda est venia, quibus æqualis est in pietate misericordia, par in voluntate

* *al.* parvulus.

Digitized by Google

seule et même substance, la substance divine dans laquelle Dieu le Saint-Esprit vit et règne avec eux dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

QUATRIÈME HOMÉLIE.

Sur les gloires de la Vierge mère.

1. On ne peut douter que ce que nous disons à la gloire de la mère nous ne le disions aussi à la gloire du Fils, de même que lorsque nous honorons le Fils, nous honorons également la mère. Car si, d'après Salomon : « Un fils sage est la gloire de son Père (*Prov.*, x, 1), » quelle ne doit pas être la gloire de celle qui est la mère de la Sagesse même? Mais que tenté-je de louer celle que les prophètes déclarent, que l'Ange nous montre et que l'Evangéliste proclame digne de louanges? Je n'entreprends donc point de la louer parce que je n'ose le faire, je me contente de reprendre avec dévotion ce que le Saint-Esprit a dit par la bouche de l'Evangéliste. En effet il continue son récit en ces termes : « Et le Seigneur lui donnera le trône de David son Père (*Luc.*, I, 32). » Ce sont les propres paroles de l'Ange à la Vierge, en parlant du Fils qu'il lui a promis; il lui donne l'assurance que ce Fils occupera le trône de David. Que le Seigneur Jésus soit de la famille de David, cela ne fait un doute pour personne. Mais je me demande comment Dieu lui a donné le trône de David son père, quand je vois non-seulement qu'il n'a jamais régné à Jérusalem, mais que même lorsque la foule projetait de le faire roi, il n'a point cédé à ses désirs et que devant Pilate, il a déclaré hautement que son « royaume n'est point de ce monde (*Joan.*, XVIII, 36). » Après tout qu'y a-t-il de grand dans la promesse qu'il s'asseoira sur le trône de David son père, faite à celui qui est assis sur les Séraphins mêmes et que le Prophète a vu sur un trône élevé et sublime (*Isa.*, VI, 1)? Mais nous savons qu'il est question ici d'une autre Jérusalem plus noble et plus riche que celle qui subsiste encore maintenant et dans laquelle David a régné autrefois. C'est donc de celle-là que je crois qu'il est question ici, par une figure de langage habituelle aux écrivains sacrés, qui prennent souvent le signe pour la chose signifiée. Il fut donc placé de Dieu sur le trône de David son père quand il fut établi roi par lui sur la montagne sainte de Sion. D'ailleurs le Prophète semble avoir voulu indiquer d'une manière toute particulière de quel royaume il voulait parler quand il dit qu'il régnerait non pas à Sion mais sur Sion. Car il peut se faire qu'il se soit servi du mot « sur, » parce que David régna à Sion, tandis que c'est sur Sion qu'est établi le règne de celui dont il a été parlé en ces termes à David : « J'établirai sur votre trône le fruit de votre ventre (*Psalm.* CXXXI, 11), » et dont il a été dit aussi par un autre prophète : « Il sera assis sur le trône de David et régnera sur son empire (*Isa.*, IX, 7). » Vous retrouvez le mot *sur* dans tous ces passages, « sur Sion, sur le trône, sur le siége, sur l'empire. » Dieu lui donnera donc le trône de son père David, non pas celui qui n'était qu'une figure mais son trône véritable; non pas son trône temporel et terrestre mais son trône éternel et céleste. Or ce trône est

En quel sens le trône de David a été donné à Jésus-Christ puisqu'il n'a point régné à Jérusalem.

Il y a deux Jérusalem, une céleste et une terrestre.

---

potentia, una in deitate substantia, in qua unus cum eis Spiritus sanctus vivit et regnat Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

DE LAUDIBUS VIRGINIS MATRIS.

HOMILIA IV.

1. Non est dubium, quidquid in laudibus Matris proferimus, ad Filium pertinere; et rursum, cum Filium honoramus, a gloria Matris non recedimus. Nam si juxta Salomonem, *Filius sapiens gloria est patris*; quanto magis gloriosum est matrem ipsius effici Sapientiæ? Sed quid ego tento in ejus laudibus, quam laudabilem prædicant prophetæ, perhibet Angelus, narrat Evangelista? Non ergo laudo, quia non audeo; sed tantum replico devotus, quod jam explicavit per os Evangelistæ Spiritus Sanctus. Sequitur namque, et ait : *Et dabit illi Dominus Deus sedem David patris sui.* Verba sunt Angeli ad Virginem de promisso Filio promittentis, quod debeat possidere regnum David. Quod de stirpe David duxerit originem Dominus Jesus, nemo dubitat. Quæro autem, quomodo dederit ei Deus sedem David patris sui, cum ipse in Jerusalem non regnaverit, quinimo turbis eum volentibus constituere regem, non acquieverit, sed et ante faciem Pilati protestatus sit : *Regnum meum non est de hoc mundo.* Denique quid magnum promittitur ei, qui sedet super Cherubim, quem Propheta vidit sedentem super solium excelsum et elevatum, sedere in throno David patris sui? Sed novimus quamdam aliam Jerusalem ab ea, quæ nunc est, in qua regnavit David, significatam, multo ista nobiliorem, multo ditiorem. Hanc igitur puto hic fuisse significatam, illo videlicet usu loquendi, quo sæpe reperis in Scripturis significans poni pro significato. Tunc sane dedit illi Deus sedem David patris sui, quando constitutus est rex ab eo super Sion montem sanctum ejus. Sed hic Propheta de quo regno dixerit, expressius aperuisse videtur, in eo quod non in Sion posuit, sed super Sion. Nam ideo fortassis dictum est, *super*, quia in Sion quidem regnavit David; super Sion vero regnum est illius, de quo dictum est ad David : *De fructu ventris tui ponam super sedem tuam*, de quo et dictum est per alium prophetam : *Super solium David, et super regnum ejus sedebit.* Vides quia ubique reperis, *super? Super Sion, super sedem, super solium, super regnum.* Dabit ergo ei Dominus Deus sedem David patris sui, non typicam, sed veram; non temporalem sed æternam; non terrenam, sed cœlestem. Quæ idcirco (ut jam dictum

Digitized by Google

appelé le trône de David, parce que celui sur lequel David s'est assis en était la figure.

En quel sens doit-on comprendre qu'il a régné sur la maison de Jacob.

2. « Et il régnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura point de fin (*Luc.* I, 32 et 33). » Ici encore si nous prenons à la lettre ce qui concerne la maison de Jacob, comment pourra-t-il régner éternellement sur elle, puisqu'elle ne doit point subsister éternellement? Il faut donc rechercher une autre maison de Jacob qui soit éternelle pour que Celui dont le règne n'aura point de fin puisse régner éternellement sur elle. Après tout est-ce que cette indigne maison de Jacob n'a point eu l'impiété de le renier et la folie de le repousser en présence de Pilate, quand ce gouverneur lui disait : « Crucifierai-je votre roi (*Joan.*, XIX, 15)? » elle s'écria tout d'une voix: « Nous n'avons point d'autre roi que César? » Adressez-vous à l'Apôtre, et il vous fera discerner celui qui est juif en secret, de celui qui l'est en public, la circoncision qui est dans l'esprit, de celle qui n'existe que dans la chair, ceux qui sont fils d'Abraham selon la foi, de ceux qui ne le sont que selon le sang (*Rom.*, II, 28). « Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont point des Israélites pour cela; non plus que tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont ses vrais enfants (*Rom.*, IX, 6). » Poursuivez et dites de même : tous ceux qui sont du sang de Jacob ne sont pas pour cela de sa maison. Par Jacob, il faut entendre la même chose que par Israël ; il n'y a donc que ceux qui seront trouvés parfaits dans la foi de Jacob qui seront censés de sa maison, ou plutôt il n'y a qu'eux qui soient véritablement la maison spirituelle et éternelle de Jacob sur laquelle le Seigneur Jésus doit régner éternellement. Or quel est celui d'entre nous qui, selon le sens du mot Jacob, supplante le diable dans son cœur, lutte contre ses vices et ses passions afin que le péché ne règne point dans son corps mortel, et que Jésus au contraire y règne maintenant par sa grâce, et dans l'éternité, par sa gloire? Heureux ceux en qui Jésus régnera éternellement, parce qu'ils régneront en même temps avec lui; or son règne n'aura point de fin. O quel royaume glorieux que celui où les rois se sont assemblés et réunis pour louer et glorifier Celui qui est le Roi des rois mêmes et le Seigneur des seigneurs; et que les justes ne pourront contempler dans tout l'éclat de sa splendeur sans briller eux-mêmes comme le soleil dans le royaume de leur Père (*Matth.*, XIII, 43). Oh! si Jésus veut bien se souvenir de moi, pauvre pécheur, quand il sera arrivé dans son royaume! Oh! si le jour où il doit remettre son empire à son Dieu et son père, il me fait la grâce de me visiter par son assistance salutaire, afin que je me voie comblé des biens qu'il réserve à ses élus, que je goûte la joie qu'il destine à son peuple et qu'il soit loué de moi avec ceux qu'il a choisis pour son héritage (*Psalm.* CV, 4 et 5)! Mais Seigneur Jésus, venez en attendant ce jour, arrachez les scandales de votre royaume, qui est mon âme, afin que vous régniez en elle comme vous le devez. En effet, l'avarice vient à moi et réclame un trône dans mon cœur; la jactance veut y dominer aussi ; l'orgueil aspire à être mon roi, et la luxure me dit: C'est moi qui régnerai en toi; l'ambition, la médisance, l'envie, la colère se disputent en moi l'empire de mon âme, c'est à qui se rendra maître de moi. Pour moi je résiste tant que je puis, je les repousse de toutes mes forces. J'en appelle à Jésus, mon seigneur, c'est entre ses mains que je remets ma défense, car je reconnais que je lui appartiens.

Notre âme est le royaume du Christ: quelle tyrannie lui est contraire.

Qu'est-ce que Jacob au sens mystique.

---

est) memoratur fuisse David, quia hæc, in qua temporaliter sedit, æternæ illius gerebat imaginem.

2. *Et regnabit in Domo Jacob in æternum, et regni ejus non erit finis.* Hic quoque si domum Jacob temporalem accipimus, quomodo in illa, quæ æterna non est, in æternum regnaturus est? Quærenda est ergo domus æterna Jacob in qua regnet in æternum, cujus regni non erit finis. Annon denique domus illa Jacob exasperans impie abnegavit eum, et insipienter respuit ante faciem Pilati, quando illo perhibente, *Regem vestrum crucifigam?* uno ore respondendo clamavit: *Non habemus regem nisi Cæsarem?* Require itaque Apostolum, et discernet tibi eum qui in occulto Judæus est, ab illo qui in manifesto; et quæ in spiritu est circumcisio, ab ea quæ sit in carne; spiritualem Israel a carnali, et filios fidei Abrahæ a filiis carnis. *Non enim*, inquit, *omnes qui ex Israel, hi sunt Israelitæ; neque qui semen sunt Abrahæ, hi filii.* Sequere ergo et dic: Similiter non omnes qui ex Jacob, hi reputandi sunt in domo Jacob. Jacob quippe ipse est qui Israel. Solos igitur qui in fide Jacob perfecti inveniendi sunt, reputa in domo Jacob, vel potius ipsos noveris fore spiritualem et æternam demum Jacob, in qua regnabit Dominus Jesus in æternum. Quis ex nobis est, qui juxta interpretationem nominis Jacob, supplantet diabolum de corde suo, luctetur cum vitiis et concupiscentiis suis, ut non regnet peccatum in suo mortali corpore, sed regnet in eo Jesus, et nunc quidem per gratiam, et in æternum per gloriam? Beati in quibus Jesus regnabit in æternum, quia et ipsi cum eo regnabunt, et regni hujus non erit finis. O quam gloriosum est regnum illud, in quo reges congregati sunt, convenerunt in unum, ad landandum scilicet, et glorificandum eum, qui super omnes est Rex regum, et Dominus dominantium; de cujus splendidissima contemplatione fulgebunt justi sicut sol in regno Patris eorum. O si et mei peccatoris meminerit Jesus in beneplacito populi sui, cum venerit in regnum suum! O si me in illa die, quando traditurus est regnum Deo et Patri, visitare dignabitur in salutari suo, ad videndum scilicet in bonitate electorum suorum, ad lætandum in lætitia gentis suæ, ut laudetur etiam a me cum hereditate sua! Veni interim Domine Jesu, aufer scandala de regno tuo, quod est anima mea, ut regnes tu (qui debes) in ea. Venit enim avaritia, et vindicat in me sibi sedem; jactantia cupit dominari mihi; superbia vult mihi esse rex. Luxuria dicit, Ego regnabo; ambitio, detractio, invidia et iracundia cer-

Digitized by Google

Je le tiens pour mon Dieu et pour mon seigneur, et je déclare que je n'ai pas d'autre roi que le Seigneur Jésus. Venez donc, Seigneur, dispersez-les dans votre force, et vous régnerez en moi, car vous êtes mon roi, mon Dieu, le Dieu qui a sauvé bien des fois Jacob par votre seul commandement.

Marie ne se presse point de répondre.

3. Alors Marie dit à l'Ange : « Comment cela se fera-t-il? car je ne connais point d'homme (*Luc.*, I, 34.) » D'abord la Vierge prudente se tait tout le temps qu'elle doute et qu'elle se demande ce que signifiait ce salut, préférant garder un humble silence que de répondre précipitamment avant de savoir ce qu'elle devait dire. Mais une fois rassurée et qu'elle eut bien réfléchi (car en même temps que l'Ange lui parlait au dehors, Dieu même la persuadait au dedans, le Seigneur, en effet, était avec elle selon cette parole de l'Ange, « le Seigneur est avec vous, ») se sentant raffermie la crainte fit place à la foi, et la joie fit taire toute appréhension, elle dit à l'Ange : « Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme? » Elle ne doute point que ce ne soit possible, mais elle s'enquiert de la manière dont les choses se feront et en quel ordre elles doivent se passer. En effet, elle se demande si pareille chose est possible, mais seulement comment elle se fera. C'est comme si elle avait dit : Comme mon Seigneur qui lit dans ma conscience, connaît le vœu que sa servante a fait de ne jamais connaître d'homme, par quel moyen, de quelle manière lui plaira-t-il que la chose se passe? S'il faut que je renonce à mon vœu pour devenir la mère d'un tel fils, je suis heureuse du fils qui m'est promis, mais je suis inquiète pour mon vœu : pourtant que sa volonté soit faite. Mais si je dois sans cesser d'être vierge concevoir un fils et le mettre au monde, ce qui n'est pas impossible pour lui s'il veut qu'il en soit ainsi, alors je verrai qu'en vérité il a daigné regarder d'un œil favorable son humble servante. « Comment donc cela se fera-t-il? car je connais point d'homme. » L'Ange lui répondit : « Le Saint-Esprit surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre (*Luc.*, I, 34 et 35). » L'Ange a dit plus haut à Marie qu'elle est pleine de grâce, comment se fait-il donc qu'il lui dise maintenant : « Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre? » Est-ce qu'elle pouvait être pleine de grâce et n'avoir point encore le Saint-Esprit qui est le dispensateur même des grâces? Si, au contraire, le Saint-Esprit était déjà en elle, comment donc l'Ange peut-il lui promettre qu'il surviendra de nouveau en elle? Peut-être bien au lieu de dire simplement, « il viendra en vous, » dit-il « il surviendra, il viendra sur vous » parce que comme il était déjà en elle par la plénitude des grâces, il lui annonce qu'il viendra sur elle pour signifier la surabondante plénitude de grâces qu'il doit répandre sur elle. Mais si elle est déjà pleine de grâce, comment pourra-t-elle en recevoir d'avantage? Si, au contraire, elle peut recevoir encore quelques grâces de plus qu'elle n'en a, en quel sens faut-il entendre qu'elle était pleine de grâce? Serait-ce que la première grâce ne remplissant que son âme, la seconde doit remplir son sein, puisque la plénitude de la divinité qui se trouvait auparavant en elle comme dans beaucoup de saints où elle habite spirituellement,

Comment l'Esprit-Saint survécut en Marie.

---

tant in meipso de meipso, cujus ego potissimum esse videar. Ego autem quantum valeo resisto; renitor quantum juvor. Dominum meum Jesum reclamo; ipsi me defendo; quia ipsius me juris agnosco. Ipsum mihi Deum, ipsum mihi Dominum teneo, et dico : Non habeo regem nisi Dominum Jesum. Veni ergo Domine, disperge illos in virtute tua, et regnabis in me, quia tu es ipse Rex meus, et Deus meus, qui mandas salutes Jacob.

3. *Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet istud? quoniam virum non cognosco.* Primo quidem prudenter tacuit, cum adhuc dubia cogitabat, qualis esset ista salutatio; malens nimirum humiliter non respondere, quam temere loqui quod nesciret. Jam vero confortata et bene præmeditata, Angelo quidem foris loquente, sed Deo intus persuadente (erat enim Dominus cum illa, dicente Angelo, (*Dominus tecum*); ita ergo confirmata, fide scilicet depellente timorem lætitia verecundiam, dixit ad Angelum : *Quomodo fiet istud? quoniam virum non cognosco.* Non dubitat de facto, sed modum requirit et ordinem. Nec enim quærit an fiet istud, sed quomodo. Quasi dicat : Cum sciat Dominus meus, testis conscienciæ meæ, votum esse ancillæ suæ non cognoscere virum; qua lege, quo ordine placebit ei, ut fiat istud? si oportuerit me frangere votum, ut pariam talem filium; et gaudeo de filio, et doleo de proposito; fiat tamen voluntas ejus. Sin vero virgo concipiam, virgo et pariam, quod utique si placuerit ei, impossibile non erit; tunc scio vere, quia respexit humilitatem ancillæ suæ. *Quomodo ergo fiet istud? quoniam virum non cognosco. Et respondens Angelus dixit ei : Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi.* Superius dicta est fuisse *gratia plena;* et nunc quomodo dicitus, *Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi?* Numquid potuit repleri gratia, et necdum habere Spiritum Sanctum, cum ipse sit dator gratiarum? Si autem jam Spiritus Sanctus in ea erat, quomodo adhuc tanquam noviter superventurus repromittitur? An forte ideo non dixit simpliciter, *veniet in te,* sed addidit *super,* quia et prius quidem in ea fuit per multam gratiam, sed nunc supervenire nuntiatur, propter abundantioris gratiæ plenitudinem, quam effusurus est super illam? At vero cum plena jam sit, illud amplius quomodo capere poterit? Si autem plus aliquid capere potest, quomodo et ante plena fuisse intelligenda est? An prior quidem gratia ejus tantum repleverat mentem, sequens vero etiam ventrem perfundere debet; quatenus scilicet plenitudo divinitatis, quæ ante in illa, sicut et in multis sanctorum, spiri-

Digitized by Google

va commencer à habiter en elle corporellement comme elle ne se trouve dans aucun autre saint?

4. Il dit donc : « Le Saint-Esprit surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » Qu'est ce à dire, « et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ? » Que celui qui peut comprendre cela le comprenne. En effet, à l'exception peut-être de celle qui eut seule l'immense bonheur d'éprouver par elle-même ce que cela signifie, qui peut comprendre par son intelligence et discerner par sa raison de quelle manière cette splendeur inaccessible s'est glissée dans les chastes entrailles de la Vierge, et comment cette dernière a pu supporter l'approche de nouvelles splendeurs en même temps que d'une portion de son corps auquel l'Esprit-Saint s'est uni pour la vivifier, il en put couvrir encore le reste, de son ombre ? Après tout peut-être l'Ange s'est-il servi de ces mots : « Il vous couvrira de son ombre, » parce qu'il s'agissait là d'un mystère que la sainte Trinité voulut opérer seule avec et dans Marie seule, et qu'il ne fut donné de le connaître qu'à elle à qui il fut donné de le sentir. Disons donc que par ces mots : « L'Esprit-Saint surviendra en vous, » l'Ange a voulu vous dire, ô Vierge, que c'est par sa puissance que le Saint-Esprit doit vous rendre féconde ; et par ces autres paroles : « La vertu du Très-Haut vous recouvrira de son ombre, il a eu l'intention de vous dire que la manière dont vous deviez concevoir par l'opération du Saint-Esprit, serait si bien voilée et si bien cachée dans l'ombre impénétrable de ses secrets desseins, par la vertu de Dieu et la sagesse de Dieu qui n'est autre que le Christ, que ce mystère serait connu seulement de lui et de vous. C'est comme si l'Ange avait répondu à Marie : pourquoi me questionner sur une chose que vous allez bientôt ressentir en vous-même ? Oui vous allez le savoir, vous allez avoir le bonheur de l'apprendre, comment cela se peut faire, de celui même qui doit le faire et vous en instruire en même temps ; quant à moi, je n'ai mission que de vous annoncer votre conception virginale, non pas de la créer. Vous ne pouvez être instruite sur ce point que par celui qui doit l'opérer, et nul que celle en qui il l'opérera ne peut l'apprendre. « C'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu (*Luc.*, I, 35). » Ce qui revient à dire : comme vous ne devez point concevoir par l'opération de l'homme, mais par celle du Saint-Esprit, vous concevrez la vertu même du Très-Haut, c'est-à-dire le propre Fils de Dieu : « Car le Saint qui naîtra de vous, dit-il, sera appelé de Fils de Dieu. » C'est-à-dire, ce n'est pas seulement Celui qui du sein de son Père descendra dans le vôtre et vous couvrira de son ombre, mais encore ce qu'il empruntera à votre propre substance pour se l'unir à soi, qui sera appelé le Fils de Dieu, lors que cette union sera consommée ; et de même que celui qui est engendré du Père avant tous les siècles est appelé son Fils, ainsi sera-t-il appelé le vôtre. De la sorte ce qui est né du Père est votre Fils, ce qui naîtra de vous sera son Fils, non pas qu'il y ait deux fils pour cela, il n'y en aura toujours qu'un seul, et quoiqu'il y en ait un qui naîtra de vous et un qui soit né de lui, vous n'aurez poin chacun le vôtre, mais il sera votre Fils à tous les deux.

Doute. La manière dont s'est opérée la conception de Notre Seigneur n'est connue que de Dieu et de la Vierge mère.

5. « Et c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous, sera appelé le Fils de Dieu. » Remarquez, je vous prie, avec quel respect l'Ange s'exprime : « Le Saint

Pourquoi Jésus-Christ n'est-il désigné par l'Ange

---

tualiter habitabat, etiam sicut in nullo sanctorum corporaliter in ipsa habitare incipiat?

4. Ait itaque : *Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi.* Quid est, *et virtus Altissimi obumbrabit tibi?* Qui potest capere, capiat. Quis enim, excepta fortassis illa quæ hoc sola in se felicissime meruit experiri, intellectu capere, ratione discernere possit, qualiter splendor ille inaccessibilis virgineis sese visceribus infuderit ; et ut illa inaccessibilem accedere ad se ferre potuisset, de portiuncula ejusdem corporis, cui se animatæ contemperavit, reliquæ massæ umbraculum fecerit ? Et fortasse propter hoc maxime dictum est, *obumbrabit tibi*, quia res nimirum in sacramento erat, et quod sola per se Trinitas in sola et cum sola Virgine voluit operari, soli datum est nosse, cui soli datum est experiri. Dicatur ergo : *Spiritus Sanctus superveniet in te*, qui utique sua potentia fœcundabit te. *Et virtus Altissimi obumbrabit tibi* : hoc est, illum modum quo de Spiritu Sancto concipies, Dei virtus, et Dei sapientia Christus, sic in suo secretissimo consilio obumbrando conteget et occultabit, quatenus sibi tantum notus habeatur et tibi. Ac si Angelus respondeat ad Virginem : Quid a me requiris, quod in te mox experieris ? Scies, scies, et feliciter scies, sed illo doctore, quo et auctore. Ego autem missus sum nuntiare virginalem conceptum, non creare. Nec potest doceri nisi a donante : nec potest addisci nisi a suscipiente. *Ideoque et quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei.* Quod est dicere : Quoniam non de homine *, sed de Spiritu Sancto concipies, concipies autem Altissimi virtutem, hoc est filium Dei : *Ideoque et quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur filius Dei.* Id est, non solum qui de sinu Patris in uterum tuum veniens obumbrabit tibi, sed etiam id quod de tua substantia sociabit sibi, ex hoc jam vocabitur filius Dei, quemadmodum et is qui a Patre est ante sæcula genitus, tuus quoque amodo reputabitur filius. Sic autem et quod natum est ex ipso Patre, erit tuus, et quod nascetur ex te, erit ejus ; ut tamen non sint duo filii, sed unus. Et licet aliud quidem ex te, aliud ex illo sit ; jam non tamen cujusque suus, sed unus utriusque erit filius.

* *al.* Quoniam non est de homine, sed de Spiritu Sancto, quod concipies.

5. *Ideoque et quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur filius Dei.* Attende quæso, quam reverenter dixerit, *quod nascetur ex te Sanctum.* Ut quid enim ita simpliciter *Sanctum*, et absque additamento ? Credo quia non habuit quid proprie digneve nominaret illud eximium illud magnificum, illud reverendum, quod de purissima

Digitized by Google

qu'en ces termes : Le Saint?

qui naîtra de vous. » Pourquoi donc, dit-il simplement « le Saint, » sans ajouter d'autre mot à cette appellation ? Je crois que c'est parce qu'il manquait d'un nom propre pour désigner le fruit insigne, magnifique et respectable qui devait se former de l'union de l'âme et du corps, tiré du corps très-pur de la Vierge, avec le Fils unique du Père. S'il disait la chair sainte, l'homme saint, le saint enfant ou autre chose semblable, il lui semblerait qu'il n'a point assez dit; voilà pourquoi, sans doute, il se sert de l'expression indéfinie : « Le Saint. » Il est certain en effet, que, quel que soit le fruit qui naîtra de la Vierge il ne peut être que saint et saint par excellence, tant à cause du Saint-Esprit qui l'aura sanctifié qu'à cause du Verbe de Dieu qui se le sera uni.

Pourquoi l'Ange cite-t-il en exemple ce qui est arrivé à Elisabeth jusqu'alors stérile. Première raison.

6. Puis l'Ange ajouta : « Voilà que votre cousine Elisabeth a elle-même conçu un fils en sa vieillesse (*Luc*, I, 26). » Or, quelle nécessité y avait-il d'annoncer en même temps à Marie, que cette femme stérile avait aussi conçu un fils ? Était-ce pour achever de convaincre par la nouvelle de ce miracle tout récent, la Vierge qu'il voyait hésiter à croire à sa parole et conserver encore quelque doute dans l'âme ? Gardons-nous bien de le croire, car nous lisons que pour un doute pareil, Zacharie fut puni par l'Ange. Or, nous ne voyons pas que Marie ait été blâmée en quoi que ce soit, bien loin de là, nous entendons même Elisabeth la louer, en esprit prophétique, de ce qu'elle a cru : « Heureuse êtes-vous lui dit-elle en effet, vous qui avez cru, car ce qui vous a été annoncé de la part de Dieu s'accomplira en vous (*Luc*, I, 45). » Si donc l'Ange apprend à Marie que sa cousine, qui était stérile, a conçu un fils, c'est afin de mettre le comble à son bonheur, en lui apprenant un second miracle après le premier qu'il lui a annoncé. Or, il fallait que celle qui était sur le point de concevoir dans la joie du Saint-Esprit, le Fils de l'amour du Père, commençat par être embrasée par les doubles ardeurs de la joie et de l'amour, car il n'y avait qu'un cœur aussi parfaitement dévôt que gai, qui pouvait recevoir une telle abondance de douceur et de bonheur. Ou bien la conception d'Elizabeth est peut-être annoncée à Marie parce qu'il était convenable qu'une nouvelle qui allait bientôt être connue de tout le monde, lui fût annoncée par un ange, avant qu'elle l'apprît de la bouche des hommes, de peur que la mère de Dieu ne parût étrangère à ses conseils, si elle demeurait dans l'ignorance des choses qui se passaient si près d'elle sur la terre. Il se peut aussi que la conception d'Elisabeth ait été annoncée à Marie afin qu'étant instruite de la venue du Sauveur et de celle de son précurseur, et connaissant l'ordre et la date de chacune, elle fût mieux en état plus tard de faire connaître la vérité sur ce point, aux écrivains sacrés et aux prédicateurs de l'Evangile, puisqu'elle se serait trouvée ainsi dès le commencement, pleinement au courant de tous ces mystères par une révélation d'en haut. Enfin, il est possible que la conception d'Elisabeth ait été annoncée à Marie afin que, en apprenant que cette parente qui était déjà avancée en âge se trouvait grosse, elle qui était jeune songeât à lui aller rendre ses devoirs, et que, par son empressement à visiter Elisabeth, elle fournît au petit prophète qu'elle portait dans son sein, l'occasion de rendre ses précoces hommages à son Seigneur, encore plus jeune que lui, et que pendant que les deux mères se rencontreraient, les deux enfants ressentissent la présence l'un de l'autre, et qu'un premier miracle en amenât un second plus merveilleux encore.

Seconde raison.

Troisième raison.

Quatrième raison.

---

videlicet Virginis carne cum sua anima, Unico Patris erat uniendum. Si diceret, sancta caro, vel sanctus homo, vel sanctus infans; quidquid tale poneret, parum sibi dixisse videretur. Posuit ergo indefinite, *Sanctum;* quia quidquid illud sit quod Virgo genuit, sanctum procul dubio ac singulariter sanctum fuit, et per Spiritus sanctificationem, et per Verbi assumptionem.

6. Et adjecit Angelus : *Et ecce Elizabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute sua.* Quid fuit necesse etiam hujus sterilis Virgini nuntiare conceptum ? Numquid forte dubiam adhuc et incredulam oraculo, recentiori voluit confirmare miraculo ? Absit. Legimus et Zachariæ incredulitatem ab hoc ipso Angelo fuisse castigatam; Mariam autem in aliquo reprehensam non legimus, quin potius fidem ipsius Elizabeth prophetante laudatam agnovimus. *Beata*, inquit, *quæ credidisti, quoniam perficientur in te quæ dicta sunt tibi a Domino.* Sed ideo sterilis cognatæ conceptus Virgini nuntiatur, ut dum miraculo miraculum additur, gaudium gaudio cumuletur. Porro necesse erat non modico lætitiæ et amoris præveniente inflammari incendio, quæ Filium paternæ dilectionis cum gaudio Spiritus Sancti mox fuerat conceptura. Neque enim nisi in devotissimo corde atque hilarissimo tanta se capere poterat dulcedinis et alacritatis affluentia. Vel ideo conceptus Elizabeth nuntiatur Mariæ, quia profecto decebat, ut verbum mox divulgandum ubique, prius sciret Virgo per Angelum, quam audiret ab homine; ne mater videlicet Dei a consiliis filii videretur amota, si eorum quæ in terris tam prope gererentur, remansisset ignara. Vel ideo potius conceptus Elizabeth Mariæ nuntiatus est, ut dum nunc Salvatoris, nunc Præcursoris edocetur adventum, rerum tempus et ordinem tenens, ipsa melius postmodum scriptoribus ac prædicatoribus Evangelii reseraret veritatem, quæ et plene de omnibus a principio cœlitus fuerit instructa mysteriis. Vel ideo adhuc nuntiatur Mariæ conceptus Elizabeth, ut audiens cognatam vetulam et gravidam, cogitet juvencula de obsequio; sicque illa properante ad visitandum, parvulo Prophetæ locus et occasio detur, quo minori adhuc Domino suo officii valeat exhibere primitias; et dum ad se invicem occurrit matrum, infantumque ab alterutro excitata devotio, mirabilius fiat miraculum de miraculo.

Digitized by Google

Combien la parole de Dieu est efficace.

7. Mais, n'allez point croire que les grandes choses annoncées par l'Ange seront accomplies par lui. Par qui le seront-elles donc, me demandez-vous ? Ecoutez l'Ange, il vous l apprendra. « Parce qu'il n'y a pas un mot d'impossible à Dieu, dit-il, » C'est comme s'il avait dit : Toutes ces choses dont je suis le messager fidèle, ne se feront point par moi, mais par la vertu de Celui qui m'a envoyé; « attendu qu'il n'y a pas une parole impossible à Dieu. » En effet, que peut-il y avoir d'impossible à Celui qui a tout fait par son Verbe ? Mais je suis frappé de ce que l'Ange au lieu de dire : « Il n'y a rien d'impossible à Dieu, » dit expressément : « Il n'y a pas un mot d'impossible à Dieu. » Est-ce qu'il se sert de cette façon de parler pour nous faire comprendre que si les hommes peuvent, sans la moindre peine, dire ce qu'ils veulent même quand ils sont hors d'état de le faire, ainsi et même bien plus facilement encore Dieu peut faire tout ce que les hommes ne peuvent qu'exprimer ? Je m'explique; s'il était aussi facile aux hommes de faire que de dire ce qu'ils veulent, il serait vrai de dire aussi que, pour eux, il n'y a pas de parole impossible; mais comme c'est un dicton aussi ancien que répandu, qu'il y a une grande différence entre dire et faire, du moins pour les hommes, sinon pour Dieu, il s'ensuit qu'il n'y a que pour Dieu qu'on puisse dire qu'il n'est pas de parole impossible, puisque pour lui il n'y a point de différence entre faire et dire, dire et vouloir. Donnons un exemple. Les prophètes ont pu prévoir et prédire qu'une vierge stérile concevrait et enfanterait; mais ont-ils pu faire qu'elle conçût et qu'elle enfantât en effet ? Mais Dieu, qui leur a donné le pouvoir de prévoir cette merveille, a pu faire par lui-même quand il l'a voulu, avec la même facilité qu'il a pu la leur faire prédire lorsque cela lui a plu; attendu qu'en Dieu la parole ne diffère point de l'intention, parce qu'il est vérité, non plus que l'acte ne diffère de la parole, parce qu'il est la puissance, et que la manière ne diffère de l'acte parce qu'il est sagesse. Voilà comment il se fait qu'il n'y a point de parole impossible pour Dieu.

Pour Dieu seul, il n'y a pas de différence entre dire et faire.

8. O vierge, vous avez entendu l'annonce de ce qui va se faire et l'Ange vous a dit comment cela se doit faire ; des deux côtés il y a de quoi vous étonner et vous réjouir. Réjouissez-vous donc, fille de Sion, fille de Jérusalem, livrez-vous à toute votre allégresse. Mais puisque vous avez entendu une nouvelle qui vous comble de joie et bonheur, dites donc à votre tour les paroles que nous appelons de tous nos vœux, afin que nos os humiliés tressaillent d'allégresse. Oui, vous avez entendu la merveille annoncée et vous y avez cru, croyez aussi à la manière dont elle doit s'accomplir. On vous a dit que vous allez concevoir et que vous enfanterez un fils; on vous a dit aussi que ce ne serait point par l'opération d'un homme mais par celle du Saint-Esprit; l'Ange maintenant n'attend plus que votre réponse, il faut qu'il retourne à Dieu. O Notre Dame, nous attendons aussi cette réponse de miséricorde, nous pauvres malheureux qui gémissons sous le coup d'une parole de damnation. Le prix de notre salut est entre vos mains, nous sommes sauvés si vous daignez consentir. Créatures du Verbe éternel de Dieu, nous périssons tous, une parole de votre bouche nous rend à la vie et nous sauve. Adam et sa triste postérité condamnés à l'exil, Abraham, David, les autres Pères, je veux dire vos propres aïeux, qui sont aussi plongés eux-

---

7. Vide autem ne hæc tam magnifica, quæ ab Angelo audis prænuntiata, ab ipso speres perficienda. A quo ergo si quæris; ipsum audi Angelum, *Quia non erit*, inquit, *impossibile apud Deum omne verbum*, tanquam diceret : Hæc quæ ego tam fideliter promitto, non de mea, sed de illius qui me misit, virtute præsumo : *quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.* Quale enim illi verbum impossibile poterit esse, qui omnia fecit in Verbo ? Movet me et hoc in verbis angelicis, quod signanter non ait : *Quia non erit impossibile apud Deum omne* factum, sed *omne verbum.* An idcirco posuit verbum, quia quam facile possunt homines loqui quod volunt, etiam quod nullatenus facere possunt; tam facile, imo incomparabiliter facilius valet Deus opere implere, quidquid illi verbo valent exprimere ? Dicam apertius. Si hominibus tam facile esset facere quam dicere quod volunt; et ipsis quoque non esset impossibile omne verbum. Nunc autem quoniam vulgaris et vetus sermo est, multum interesse inter loqui et facere, sed apud homines, non apud Deum ; soli Deo quia idem est facere quod loqui, idem loqui quod velle ; merito non erit impossibile apud Deum omne verbum. Verbi gratia : Potuerunt prævidere et prædicere prophetæ Virginem vel sterilem concepturam ac parituram ; sed numquid facere, ut conciperet et pareret ? Deus autem qui dedit eis posse prævidere, quam facile potuit tunc quod voluit, per illos prædicere, tam facile potuit nunc quando voluit, per seipsum quod promisit implere. Siquidem apud Deum nec verbum dissidet ab intentione, quia veritas est; nec factum a verbo, quia virtus est; nec modus a facto, quia sapientia est; ac per hoc non erit impossibile apud Deum omne verbum.

8. Audisti Virgo factum, audisti et modum ; utrumque mirum, utrumque jucundum. Jucundare filia Sion, et exsulta satis filia Jerusalem. Et quoniam auditui tuo datum est gaudium et lætitia, audiamus et nos a te responsum lætitiæ quod desideramus, ut jam exsultent ossa humiliata. Audisti, inquam, factum, et credidisti; crede et de modo quod audisti. Audisti quia concipies, et paries filium ; audisti quod non per hominem, sed per Spiritum Sanctum. Exspectat Angelus responsum ; tempus est enim ut revertatur ad Deum qui misit illum Exspectamus et nos, o Domina, verbum miserationis, quos miserabiliter premit sententia damnationis. Et ecce offertur tibi pretium salutis nostræ ; statim liberabimur si consentis. In sempiterno Dei Verbo facti sumus omnes, et ecce morimur ; in

Digitized by Google

mêmes, dans les ombres de la mort, vous supplient de consentir. Le monde entier à vos genoux, attend votre consentement. De vous, en effet, dépend la consolation des affligés, la rédemption des captifs, la délivrance des coupables, le salut des enfants d'Adam, de votre race toute entière. Dites, ô Vierge dites cette parole si désirée, si attendue par la terre et par les Cieux, par les enfers eux-mêmes. Le Roi des rois que vous avez charmé par votre beauté, n'attend aussi lui-même qu'un mot de réponse de vos lèvres pour sauver le monde. Celui à qui vous avez plù par votre silence sera bien plus touché d'un mot tombé de vos lèvres; l'entendez-vous, en effet, vous crier du haut du Ciel : « O vous, ma belle entre toutes les femmes, faites-moi entendre votre voix (*Cant.*, II, 14). » Si vous la lui faites entendre, il y répondra en vous faisant voir notre salut. N'est-ce point ce que vous vouliez, ce que vous appeliez avec des gémissements et des larmes, ce qui vous faisait soupirer le jour et la nuit ? Eh quoi ? êtes-vous celle à qui la promesse en a été faite ou faut-il que nous attendions une autre ? Non, non, c'est bien à vous, et ce n'est point une autre qui doit venir. Oui, c'est vous qui êtes la femme promise, la femme attendue, la femme désirée, celle en qui un de vous ancêtres, le saint homme Jacob, à son lit de mort, mettait toutes ses espérances de salut quand il s'écriait : « Seigneur, j'attendrai votre Sauveur (*Gen.* XLIX, 18); » Oui, vous êtes la femme en qui et par qui Dieu même, notre Roi a résolu, avant tous les siècles, d'opérer notre salut sur la terre. Pourquoi attendriez-vous d'une autre femme ce qui vous est offert à vous-même ? Pourquoi, dis-je, attendriez-vous par une autre ce qui va se faire par vous, si vous y consentez, si vous dites un mot. Répondez donc bien vite à l'Ange et par l'Ange au Seigneur. Dites une parole et recevez son Verbe ; que votre parole qui ne subsiste qu'un instant se fasse entendre et vous concevrez la Parole de Dieu, son Verbe éternel. Qui vous retient ? Que craignez-vous ? Croyez, consentez et concevez. Que votre humilité se rassure, que votre timidité ait confiance. Il ne faut pas que la simplicité de la vierge oublie la prudence. En cette circonstance, ô Vierge prudente, vous ne devez pas craindre de trop présumer de vous, si votre réserve a plù par son silence, maintenant il est nécessaire que votre charité parle. Ouvrez donc, ô Vierge bénie, votre cœur à la confiance, vos lèvres au consentement, et votre sein à son Créateur. Le Désiré des nations est là à votre porte, il frappe. S'il passe outre parce que vous le ferez attendre, vous gémirez de nouveau après Celui que votre cœur aime! Levez-vous donc, courrez au devant de lui, hâtez-vous de lui ouvrir. Levez-vous dis-je, par la foi, courrez par la prière, ouvrez par le consentement.

Dignité, puissance et prérogatives de Marie.

On trouve quelque chose de semblable dans le CXIe *sermon du nouvel Appendice de saint Augustin.*

9. « Voici, dit-elle, la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole (*Luc.*, I, 38). » Toujours on trouve la vertu d'humilité étroitement liée avec la grâce de Dieu ; car si Dieu résiste aux superbes il donne sa grâce aux humbles. Marie répond donc avec humilité afin de préparer les voies à la grâce. « Voici, dit elle, la servante du Seigneur. » Qu'est-ce que cette sublime humilité qui ne sait point céder aux honneurs ni s'énor-

Combien l'humilité de Marie est agréable à Dieu.

---

quo brevi responso sumus reficiendi, ut ad vitam revocemur. Hoc supplicat a te, o pia Virgo, flebilis Adam cum misera sobole sua exsul de paradiso, hoc Abraham, hoc David. Hoc cæteris flagitant sancti Patres, patres scilicet tui, qui et ipsi habitant in regione umbræ mortis. Hoc totus mundus tuis genibus provolutus exspectat. Nec immerito, quando ex ore tuo pendet consolatio miserorum, redemptio captivorum, liberatio damnatorum : salus denique universorum filiorum Adam, totius generis tui. Da, Virgo, responsum festinanter O Domina responde verbum, quod terra, quod inferi, quod exspectant et superi. Ipse quoque omnium Rex et Dominus quantum concupivit decorem tuum, tantum desiderat et responsionis assensum; in qua nimirum proposuit salvare mundum. Et cui placuisti in silentio, jam magis placebis ex verbo, cum ipse tibi clamet e cœlo : O pulchra inter mulieres, fac me audire vocem tuam. Si ergo tu eum facias audire vocem tuam, ipse te faciet videre salutem nostram. Numquid non hoc est quod quærebas, quod gemebas, quod diebus et noctibus orando suspirabas? Quid igitur ? Tu es cui hoc promissum est, an aliam exspectamus ? Imo tu ipsa, non alia. Tu, inquam, illa promissa, illa exspectata, illa desiderata, ex qua sanctus pater tuus Jacob jam morti appropinquans vitam sperabat æternam, cum dicebat: *Exspectabo salutare tuum, Domine.* In qua denique, et per quam Deus ipse Rex noster ante sæcula disposuit operari salutem in medio terræ. Quid ab alia speras, quod tibi offertur ? quid per aliam exspectas, quod per te mox exhibebitur, dummodo præbeas assensum, respondeas verbum ? Responde itaque citius Angelo, imo per Angelum Domino. Responde verbum, et suscipe Verbum ; profer tuum, et concipe divinum ; emitte transitorium, et amplectere sempiternum. Quid tardas ? Quid trepidas ? Crede, confitere, et suscipe. Sumat humilitas audacium, verecundia fiduciam. Nullatenus convenit nunc, ut virginalis simplicitas obliviscatur prudentiam. In hac sola re ne timeas, prudens Virgo, præsumptionem ; quia etsi grata in silentio verecundia, magis tamen nunc in verbo pietas necessaria. Aperi, Virgo beata, cor fidei, labia confessioni, viscera Creatori. Ecce desideratus cunctis gentibus foris pulsat ad ostium. O si te morante pertransierit, et rursus incipias dolens quærere quem diligit anima tua ! Surge, curre, aperi. Surge per fidem, curre per devotionem, aperi per confessionem.

9. *Ecce*, inquit, *ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.* Semper solet esse gratiæ divinæ familiaris virtus humilitas, Deus enim superbis resistit, humilibus autem dat gratiam. Humiliter ergo respondet, ut sedes gratiæ præparetur : *Ecce*, inquit, *an-*

Digitized by Google

gueillir de l'élévation? Elle est prise pour être la mère de Dieu et elle se déclare sa servante, ce n'est pas la marque d'une humilité ordinaire que de ne point s'oublier quand un pareil honneur lui est fait. Il n'est pas difficile d'être humble dans la bassesse de sa condition, mais l'être au comble des honneurs, c'est faire preuve d'une grande, d'une rare vertu. En effet s'il arrive que pour mes péchés ou pour ceux des autres, Dieu permette que l'Eglise trompée par les apparences, élève un néant comme moi au moindre honneur, ne suis-je point porté à l'instant à oublier qui je suis pour me croire tel que les hommes qui ne voient point le cœur, se sont imaginé que j'étais. Je crois à l'opinion publique sans m'en rapporter au témoignage de ma conscience ; et, n'estimant point l'honneur aux vertus, mais la vertu aux honneurs, je me crois d'autant plus saint que j'occupe un poste plus élevé. On voit souvent dans l'Eglise des hommes qui, partis de bas, se trouvent élevés aux plus hauts rangs, et de pauvres sont devenus riches, s'enfler tout à coup d'orgueil, oublier leur basse extraction, rougir de leur famille et méconnaître leurs parents, parce qu'ils sont pauvres. On voit des hommes avides de richesses voler aux honneurs ecclésiastiques se croire de saints personnages dès qu'ils ont changé d'habits quoiqu'ils soient toujours dans les mêmes dispositions d'esprit, et se persuader qu'ils sont dignes du rang auquel leur ambition se trouve élevée, et qu'ils doivent, s'il m'est permis de le dire, beaucoup plus à leurs écus qu'à leurs vertus. Je ne parle point de ceux que l'ambition aveugle et pour qui l'honneur même est un aliment à leur orgueil.

L'humilité dans les hommes est rare.

Saint Bernard blâme l'ambition et l'arrogance dans les ecclésiastiques.

10. Mais ô douleur de mon âme, j'en vois beaucoup, après avoir méprisé les pompes du siècle à l'école de l'humilité, devenir de plus en plus orgueilleux, et sous les ailes d'un Maître doux et humble de cœur, se montrer plus insolents dans le cloître et plus impatients qu'ils ne l'auraient été dans le monde. Et ce qui est pire encore, c'est qu'il s'en trouve qui n'auraient pu s'attendre qu'aux dédains et aux mépris s'ils étaient restés dans leur maison, et qui maintenant ne peuvent supporter d'être dédaignés dans celle même de Dieu. Ils n'auraient pu obtenir aucun honneur dans le monde où chacun peut aspirer à les posséder, et ils veulent en être comblés là même où chacun fait profession de les mépriser. J'en vois d'autres, ce qu'on ne peut voir sans douleur, qui, après s'être enrôlés dans la milice du Christ, s'engagent de nouveau dans les affaires du monde, et se replongent dans les cupidités terrestres: ils relèvent des murs avec un zèle tout particulier et négligent leurs mœurs; sous prétexte du bien général, ils vendent leurs paroles aux riches et leurs salutations aux dames; en dépit de l'ordre formel de leur Souverain, ils désirent le bien d'autrui et ne reculent point devant les procès pour conserver leurs biens propres, et ne tiennent aucun compte de ce que l'Apôtre leur dit au nom de leur Roi : « Votre péché est précisément d'avoir des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort (I *Cor.*, VI, 7)? » Est-ce ainsi qu'ils sont crucifiés au monde et que le monde est crucifié pour eux? Jadis ils étaient à peine connus dans le hameau ou la bourgade qui leur a donné le jour, et on les voit aujourd'hui

Saint Bernard signale l'orgueil de certains religieux.

Saint Bernard blâme les religieux qui se mêlent des choses du monde.

Saint Bernard blâme les procès des religieux.

---

cilla Domini. Quæ est hæc tam sublimis humilitas, quæ cedere non novit honoribus, insolescere gloria nescit? Mater Dei eligitur, et ancillam se nominat. Non mediocris revera humilitatis insigne, nec oblata tanta gloria oblivisci humilitatem. Non magnum est esse humilem in abjectione; magna prorsus et rara virtus, humilitas honorata. Si me miserum homuncionem meis decepta simulationibus ad aliquem vel mediocrem honorem provexerit Ecclesia, Deo nimirum hoc vel propter mea, vel propter subditorum peccata permittente; nonne statim oblitus qui fuerim, talem me puto, qualis ab hominibus (qui cor non vident) putatus sum? Credo famæ *, conscientiam non attendo; et reputans non honorem virtutibus, sed virtutes honori, eo sanctiorem, quo superiorem me æstimo. Videas plerosque in Ecclesia de ignobilibus nobiles, de pauperibus divites factos, subito intumescere, pristinæ oblivisci abjectionis; genus quoque suum erubescere, et infimos dedignari parentes. Videas et homines pecuniosos * ad honores quosque ecclesiasticos pervolare; moxque sibi applaudere sanctitatem vestium duntaxat mutatione, non mentium; et dignos se æstimare dignitate, ad quam ambiendo pervenerunt; quodque (si audeo dicere) adepti sunt nummis, attribuere meritis. Omitto autem de his, quo excæcat ambitio, et honor ipse superbiendi eis materia est.

* *al.* sane.

* *al.* pernicioses.

10. Sed video (quod magis doleo) post spretam sæculi pompam nonnullos in schola humilitatis superbiam magis addiscere, ac sub alis mitis humilisque Magistri gravius insolescere, et impatientes amplius fieri in claustro, quam fuissent in sæculo. Quodque magis perversum est, plerique in domo Dei non patiuntur haberi contemptui, qui in sua nonnisi contemptibiles esse potuerunt; ut quia videlicet, ubi a pluribus honores appetuntur, ipsi locum habere non meruerunt, saltem ibi honorabiles videantur, ubi ab omnibus honores contemnuntur. Video et alios (quod non sine dolore videri debet) post aggressam Christi militiam, rursus sæcularibus implicari negotiis, rursus cupiditatibus terrenis immergi; cum magna cura erigere muros, et negligere mores; sub prætextu quoque communis utilitatis, verba vendere divitibus, et matronis salutationes; sed et contra Imperatoris sui edictum concupiscere aliena, et sua cum lite repetere; non audientes Apostolum ex imperio Regis tubicinantem : *Hoc ipsum*, inquit, *delictum est in vobis, quod causas habetis. Quare non magis fraudem*

Digitized by Google

Quelle indignité que le luxe et la vanité des religieux dans leurs vêtements.

parcourir les provinces, fréquenter les cours, cultiver la connaissance des rois et rechercher l'amitié des grands. Mais que dirai-je de l'habit religieux lui-même? Ce n'est plus la chaleur mais la couleur qu'on recherche avant tout en eux, et on se met plus en peine de les soigner que d'acquérir des vertus. J'ai honte d'en convenir, mais les femmelettes avec leur amour pour la toilette sont dépassées par ces moines qui ne font cas d'un vêtement qu'à cause de sa valeur, non de son utilité. Laissant de côté toute pensée religieuse, ces soldats du Christ ne voient qu'une parure, non une armure dans l'habit qu'ils portent, au lieu de se préparer à la lutte et d'opposer aux puissances de l'air les insignes de la pauvreté, dont la vue remplit leurs ennemis de frayeur, aiment mieux leur offrir dans leur mise raffinée, les apparences de la paix, et s'exposer sans force et sans vigueur à leurs coups. Tous ces maux ne viennent que de ce que, renonçant à ces sentiments d'humilité qui nous ont fait quitter le monde, et nous trouvant ainsi ramenés aux goûts du siècle, nous devenons semblables aux chiens de l'écriture qui retournent à leur vomissement.

11. Qui que nous soyons qui nous trouvons dans ces dispositions, remarquons quelle fut la réponse de celle qui fut choisie pour être la mère de Dieu, mais qui était assez humble pour ne s'en point souvenir. « Voici, dit-elle, la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » Ce mot « qu'il me soit fait: » exprime dans sa bouche un désir, non un doute. De même que ceux-ci « qu'il me soit fait selon votre parole, » expriment bien plutôt les vœux de son cœur que les recherches d'un esprit incertain. Rien n'empêche il est vrai qu'on ne voie dans ces mots, « qu'il me soit fait, » l'expression d'une prière. En effet personne ne demande que ce qu'il croit exister et qu'il espère obtenir, et Dieu veut qu'on sollicite de lui dans la prière les choses mêmes qu'il a promises. Peut-être même, ne nous promet-il une foule de choses qu'il a résolu de nous donner, que pour exciter notre piété par ses promesses, et nous engager à mériter par la prière et la piété, ce qu'il est disposé à nous accorder gratuitement. Voilà comment le Dieu bon qui veut que tous les hommes soient sauvés, nous force à mériter ses grâces, et comment, en même temps qu'il nous prévient en nous accordant ce qu'il doit récompenser en nous, il agit gratuitement pour ne nous point accorder ses bienfaits gratuitement. C'est ce que la Vierge prudente a compris quand, prévenue par la grâce d'une promesse gratuite, elle voulut du moins avoir le mérite de la prière, et dit : « Qu'il me soit fait selon votre parole. » C'est-à-dire qu'il me soit fait au sujet du Verbe, selon ce que vous m'avez dit. Que le Verbe, qui au commencement était en Dieu, se fasse chair de ma chair, selon votre parole ! Oui, je le demande à Dieu, que le Verbe soit fait, non ce verbe qu'on prononce, qui frappe l'air et qui passe, mais un Verbe conçu, fait chair et qui demeure. Qu'il me soit fait un verbe non-seulement sensible à l'ouie, mais un Verbe que mes yeux puissent voir, mes mains toucher et mes bras porter. Que ce ne soit pas un verbe simplement écrit et mort, mais incarné et vivant, c'est-à-dire, que ce ne soit pas un verbe tracé par des signes muets sur des peaux mortes, mais un Verbe à forme humaine et véritablement imprimé dans mes chastes entrailles, gravé non par la pointe

Dieu veut être prié même pour les choses qu'il est disposé à accorder !

---

patimini? Itane mundum sibi. et se mundo crucifixerunt, ut qui antea vix in suo vico vel oppido cogniti fuerant, modo circumeuntes provincias, et curias frequentantes, regum notitias, principumque familiaritates assecuti sint? Quid de ipso habitu dicam, in quo jam non calor, sed color requiritur; magisque cultui vestium, quam virtutum insistitur? Pudet dicere! vincuntur in suo studio mulierculæ, quando a monachis pretium affectatur in vestibus, non necessitas; nec saltem forma religionis retenta, in habitu ornari, non armari appetunt milites Christi; qui dum se præparare ad prœlium, et contra aereas potestates prætendere paupertatis insigne debuerant (quod utique adversarii valde formidant) in mollitie vestimentorum pacis potius præferentes indicium, ultro se hostibus sine sanguine tradunt inermes. Nec aliunde hæc omnia mala contingunt, nisi quod illam, qua sæculum deseruimus, deserentes humilitatem dum per hoc cogimur inepta denuo sectari studia sæcularium, canes efficimur revertentes ad vomitum.

11. Audiamus itaque, quotquot tales sumus, quid illa responderit, quæ Dei mater eligebatur, sed humilitatem non obliviscebatur: *Ecce*, ait, *ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. Fiat* est desiderii signum, non dubitationis indicium. Et per hoc quod dicit, *fiat mihi secundum verbum tuum*, magis intelligenda est affectum exprimere desiderantis, quam affectum requirere more dubitantis. Quanquam nil obstat intelligi, *fiat*, esse verbum orantis. Nemo quippe orat, nisi quod credit et sperat. Vult autem a se requiri Deus etiam quod pollicetur. Et ideo forte multa quæ dare disposuit, prius pollicetur, ut ex promissione devotio excitetur; sicque quod gratis daturus erat, devota oratio promereatur. Sic prius Dominus, qui omnes homines vult salvos fieri, merita nobis extorquet a nobis; et dum nos prævenit tribuendo quod retribuat, gratis agit, ne gratis tribuat. Hoc utique prudens Virgo intellexit, quando prævenienti se muneri gratuitæ promissionis junxit meritum suæ orationis: *Fiat*, inquiens, *mihi secundum verbum tuum*. Fiat mihi de Verbo secundum verbum tuum. Verbum quod erat in principio apud Deum, fiat caro de carne mea secundum verbum tuum. Fiat obsecro mihi Verbum, non prolatum quod transeat, sed conceptum ut maneat, carne videlicet indutum, non aere. Fiat mihi non tantum audibile auribus, sed et visibile oculis, palpabile manibus, gestabile humeris. Nec

Digitized by Google

d'un stylet privé de vie, mais par l'opération même du Saint-Esprit. Enfin qu'il me soit fait comme il n'a jamais été fait à personne avant moi, et comme il ne le sera point non plus après moi. Autrefois Dieu a parlé aux patriarches et aux prophètes de bien des manières, car on dit que la parole de Dieu s'est produite dans l'oreille de ceux-ci, dans la bouche de ceux-là et dans les mains de ces troisièmes, pour moi je demande à Dieu qu'il se produise dans mon sein selon votre parole. Je ne veux point qu'il se produise comme le verbe dans le discours, le signe dans les figures, ou la vision dans les songes, mais qu'il vienne en moi en silence, qu'il s'y incarne en personne, qu'il se trouve corporellement dans mes entrailles. Que le Verbe donc qui ne pouvait et n'avait pas besoin d'être fait en lui-même, me fasse la grâce de se faire en moi et pour moi selon votre parole. Qu'il soit fait en général pour tout le monde, mais qu'il me soit fait à moi en particulier selon votre parole.

Saint Bernard s'excuse d'avoir entrepris après tant d'autres, de commenter ce passage de l'Evangile.

J'ai expliqué du mieux que j'ai pu le passage de l'Evangile qui a été lu : je n'ignore pas que la manière dont je l'ai fait ne plaira point à tout le monde, je suis même certain que je m'attirerai par là les critiques de bien des gens dont les uns trouveront que ce que j'ai fait était bien inutile, tandis que d'autres jugeront que c'était bien présomptueux à moi, d'oser venir expliquer à mon tour un passage de l'Evangile que les saints Pères ont si amplement exposé avant moi. Mais pour moi, je pense que si ce que j'ai dit après les Pères de l'Église n'est pas contraire à ce qu'ils ont dit eux-mêmes, personne n'a le droit de le trover mauvais. Or, si je n'ai dit que ce que j'ai appris des Pères, pourvu que l'enflure de l'orgueil n'ait pas en moi étouffé le fruit de la piété, je me consolerai facilement des critiques qu'on pourra diriger contre moi. Pourtant, je veux que ceux qui me reprocheront d'avoir fait une exposition superflue, inutile même de ce passage de l'Évangile, sachent bien que je n'ai eu d'autre pensée que de prendre occasion de ces lignes pour parler de choses qu'on est toujours heureux de répéter. Si je suis répréhensible, en ce que j'ai cédé dans cette circonstance, plutôt aux tendances de ma dévotion qu'à la pensée du bien que les autres pouvaient en recueillir, la bonne Vierge est assez puissante pour excuser cette faute auprès de son miséricordieux Fils, car c'est à elle que je consacre cet opuscule, si peu qu'il vaille, avec la plus grande dévotion.

---

fiat mihi verbum scriptum et mutum, sed incarnatum et vivum, hoc est, non mutis figuris, mortuis in pellibus exaratum ; sed in forma humana meis castis visceribus vivaciter impressum ; et hoc non mortui calami depictione, sed Sancti Spiritus operatione, Eo videlicet modo fiat mihi, quo nemini ante me factum est, nemini post me faciendum. Porro multifariam multisque modis olim Deus locutus est Patribus in prophetis; et aliis quidem in aure, aliis in ore, aliis etiam in manu factum esse verbum Domini memoratur; mihi autem oro, ut in utero fiat juxta verbum tuum. Nolo autem ut fiat mihi aut declamatorie prædicatum, aut figulariter significatum, aut imaginatorie somniatum ; sed silenter inspiratum, personaliter incarnatum, corporaliter invisceratum. Verbum igitur, quod in se nec poterat fieri, nec indigebat, dignetur in me, dignetur et mihi fieri secundum verbum tuum. Fiat quidem generaliter omni mundo, sed specialiter fiat mihi secundum verbum tuum.

Excusatio S. Bernardi, quod locum istum Evangelii post alios expositores tractandum sumpserit.

Lectionem evangelicam exposui, sicut potui; nec ignoro quod non omnibus placebit, sed scio me ob hanc rem multorum fore indignationi obnoxium; et aut judicabor superfluus, aut præsumptor; quod videlicet post Patres, qui hunc ipsum locum plenissime exposuerunt, rursus in eodem novus expositor ausus fuerim mittere manum. Sed si quid dictum est post Patres quod non sit contra Patres, nec Patribus arbitror, nec cuiquam displicere debere. Ubi autem dixi quod a Patribus accepi, dum sic absit typhus præsumptionis, ut non desit fructus devotionis; patienter audiam de superfluitate causantes. Noverint tamen qui me tanquam de otiosa et non necessaria explanatione suggillant, non tam intendisse exponere Evangelium, quam ex Evangelio sumere occasionem loquendi quod loqui delectabat. Si vero peccavi, quod propriam magis ex hoc excitarim devotionem, quam communem quæsierim utilitatem; potens erit pia Virgo apud suum misericordem Filium hoc meum excusare peccatum, cui hoc meum qualecumque opusculum devotissime destinavi.

FIN DU SECOND VOLUME.

Digitized by Google

NOTES

DE

HORSTIUS ET DE MABILLON

SUR LES LETTRES, TRAITÉS, SERMONS ET HOMÉLIES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LETTRE CCCLXIV.

212. *Je pense que les tristes gémissements et les cris lamentables de l'Eglise d'Orient.....*, etc. En **1144**, la ville d'Edesse, une des plus remarquables de la Mésopotamie, située au delà de l'Euphrate, convertie au christianisme du temps de Constantin le Grand, et devenue célèbre par la possession des reliques de saint Thomas qui avaient été rapportées des Indes dans ses murs, tomba au pouvoir des infidèles, qui en passèrent la population chrétienne au fil de l'épée. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet Guillaume de Neubridge, dans son histoire d'Angleterre: « Par un secret dessein de la Providence, les Sarrasins avaient partout le dessus sur les Chrétiens. Après s'être emparés successivement des villes les plus importantes, telles qu'Alexandrie, Antioche, Jérusalem et Damas, ils s'étaient rendus maîtres de l'Egypte, de la Syrie et de toutes les autres contrées de l'Orient occupées par les Chrétiens, seule Edesse avait tenu constamment éloigné de ses murs et même de son territoire, avec un invincible courage, les innombrables et féroces ennemis dont elle était entourée de toutes parts, et s'était maintenue libre jusqu'au temps de la première Croisade, qui remit les Chrétiens en possession d'Antioche et de Jérusalem arrachées au joug des Sarrasins. »

Un peu plus loin il raconte en ces termes la prise d'Edesse par les infidèles : « Un certain Arménius, habitant et citoyen d'Edesse, qui occupait une tour bâtie près des murs de la ville, profita de cette circonstance pour se venger du commandant d'Edesse qui avait violé sa fille ; il s'entendit secrètement avec les Turcs et les introduisit dans la ville la nuit même de Noel ; ils se précipitèrent sur la population, qu'ils trouvèrent rassemblée dans les églises et plongée dans la plus profonde sécurité. Ils massacrèrent tous les habitants avec leur évêque au pied même des autels. La surprise fit tomber les armes des mains à ceux qui auraient pu opposer quelque résistance, et les Sarrasins les passèrent tous au fil de l'épée. Voilà comment Edesse, l'antique nourrissonne de la Foi, fut prise et tomba aux mains souillées des infidèles, après avoir pendant tant de siècles résisté victorieusement à leurs armes. La rage des ennemis sévit avec fureur sur toute la contrée, dont ils se rendirent également maîtres, et la foi chrétienne disparut des pays situés au delà de l'Euphrate. A la nouvelle d'un si grand désastre, les Chrétiens émus....., etc. » Voir Guillaume de Neubridge, livre I de son Histoire d'Angleterre, chapitre XVIII.

Telle fut la cause des tristes gémissements, des cris lamentables de l'Eglise d'Orient, dont parle saint Bernard. (Note de Horstius.)

LETTRE CCCLXV.

213. *Celui dont vous me parlez dans votre lettre*, etc. Il se nommait Raoul ou Rodolphe; Othon de Freisingen en trace le portrait dans le livre I des *Faits et gestes de Frédéric*, chap. XXXVII. Il excita une violente persécution contre les Juifs ; mais il vit ses doctrines séditieuses réfutées par saint Bernard. En voyant l'immense popularité dont il jouissait à Mayence, notre Saint l'engagea à ne pas mener une vie errante et vagabonde contraire à toutes règles monastiques et à ne point s'ingérer, de sa propre autorité, dans les fonctions de prédicateur. Il finit par le décider, en vertu de la sainte obéissance, à se retirer dans un monastère, au grand mécontentement de la populace, qui se serait certainement mutinée si la réputation de sainteté dont jouissait saint Bernard ne lui eût imposé. Voir Othon de Freisingen, livre I des *Faits et gestes de Frédéric*, chap. XXXIX. (Note de Horstius.)

LETTRE CCCLXVI.

214. *A l'abbesse Hildegarde.* Elle était à la tête de l'abbaye de Bénédictines de Saint-Rupert, confesseur, en face de Bingen, dans le diocèse de Mayence. Voir Trithemius, livre *Des écrivains ecclésiastiques.*

Digitized by Google

C'est sans doute de l'abbesse Hildegarde que le moine d'Auxerre a voulu parler quand il a dit à l'année 1146 : « Il y avait à cette époque en Allemagne, une fille déjà avancée en âge et fort extraordinaire. Elle était d'une obscure naissance et n'avait reçu aucune instruction; mais elle était l'objet de si grandes faveurs du Ciel, qu'on la vit souvent ravie en extase; dans cet état, elle apprenait dans le Ciel des choses dont elle faisait part ensuite à la terre ; et ce qu'il y a de plus surprenant et d'inouï même, c'est qu'elle le dictait souvent en latin, pour en faire des recueils de la doctrine catholique. Voir notre chronologie à l'année 1148. (Note de Mabillon.)

LETTRE CCCLXIX, A SUGER.

215. ..... *Pour rétablir le règne salutaire de la discipline et de la règle dans la maison de Sainte-Geneviève*, etc. Un évêque de Tournay, nommé Etienne, qui avait été abbé de Sainte-Geneviève, nous apprend, dans un sermon sur la réforme de la discipline que l'abbé Suger opéra dans cette maison, comment il y rétablit le règne salutaire de la règle. « L'an de Notre-Seigneur 1147, dit-il, il fut question, dans le palais du roi, d'un projet qui, mûrement examiné et soigneusement pesé, reçut une heureuse exécution. On envoya donc à l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, où repose le corps de sainte Geneviève, sur le mont qui porte son nom, des hommes chargés de dire qu'elle menaçait ruine sinon quant aux murailles, du moins quant au triste état où se trouvaient les mœurs de ses chanoines; que vivant chacun à leur guise et comme des chanoines séculiers, ils songeaint uniquement à leurs propres intérêts et menaient la même conduite que leurs pareils, consommant comme ils l'entendaient les revenus de l'Eglise, qui sont la rente des pauvres; se partageant ce qu'ils devaient employer en commun, tout en se donnant bien de garde de mener la vie commune; qu'ils n'avaient enfin ni dévotion ni piété dans la célébration des saints mystères, et que, pour tous ces motifs et beaucoup d'autres qu'il n'était pas nécessaire de dire, il y avait lieu à changer l'état du personnel de cette église, de purifier le Saint des saints et de mieux ordonner les choses. Ce dessein plut au Seigneur Dieu des armées et à la cour céleste : tout le monde applaudit à ce qui s'était fait. (Note de Horstius.)

LETTRE CCCLXXVI.

216. *Ils convoquent.... une de ces réunions maudites*..... Que faut-il entendre par là? C'est ce que Guillaume, abbé de Saint-Thierry, livre I de la Vie de saint Bernard, chapitre XI, nous fait connaître en ces termes : « Un jour arriva à Clairvaux une foule de personnages de distinction portant les armes..... le Carême approchait, et tous ces jeunes seigneurs, engagés dans le métier des armes, parcouraient le pays, en quête de ces réunions exécrables qu'on appelle tournois. »

Matthieu Paris, dans son *Histoire d'Angleterre*, page 258, ne croit pas qu'il faille entendre par les expressions dont saint Bernard s'est servi en cet endroit, cette espèce de lutte à la lance qu'on appelle tournoi, mais plutôt cet autre jeu militaire connu sous le nom de la *Table ronde*. C'était une sorte d'exercice militaire institué dans le but de développer l'agilité et la dextérité des jeunes recrues et de leur donner l'expérience du métier des armes. « C'est ce qui suggéra au roi d'Angleterre, Richard, la pensée d'exercer ses hommes de guerre dans des tournois, comme cela se pratiquait en France, pour leur apprendre par cette image de la guerre l'art de la guerre véritable. » Voir Neubridge, livre V, chapitre IV. Mais il arrivait souvent que ces jeux dégénéraient en rixes sérieuses et se terminaient par un carnage véritable; c'est ce qui fit que trois conciles généraux, comme le rapporte le même auteur, sous trois souverains Pontifes différents, prohibèrent ces sortes d'exercices militaires. Ainsi, dans le concile de Latran, le pape Alexandre dit à ce sujet : « Voulant marcher sur les traces de nos prédécesseurs les papes Innocent et Eugène, nous interdisons ces réunions détestables appelées vulgairement tournois, auxquelles des hommes de guerre ont l'habitude de se donner rendez-vous pour se livrer entre eux de véritables combats où il y a mort d'hommes et péril très-grand pour les âmes. Quiconque y aura pris part sera privé de la sépulture chrétienne, quand bien même il aurait reçu de sa faute, avant de mourir, l'absolution qui ne lui sera pas refusée, s'il la demande. » (Tiré de Guillaume de Neubridge). Mais les menaces ne servirent à rien, comme le remarque le même écrivain, et la jeunesse avide de la gloire des armes ne s'en montra pas moins ardente pour ces sortes d'exercices. On peut juger après cela quelle espèce de réunions provoquèrent le comte Henri, fils de Thibaut le grand, comte de Champagne, et Robert, frère du roi de France, quand ils furent de retour de la croisade. (Note de Horstius.)

LETTRE CCCXC.

217. *A son bien aimé père et seigneur Eskile*..... Non-seulement archevêque de Lunden, mais encore primat de Suède, en vertu d'un décret du pape Adrien IV. Il entreprit le voyage de France et vint à Clairvaux visiter saint Bernard. Voir l'histoire de sa Vie, qui est fort intéressante, dans la Vie de saint Bernard, livre IV, chapitre IV.

Pour ce qui est du secret dessein que votre cœur nourrit..... Quel était ce dessein? Je ne saurais le dire, mais peut-être ne s'agit-il pas ici d'un autre projet que celui dont Saxon le grammairien parle en ces termes, à propos de notre Eskile, livre XIV de son *Histoire du Danemark*. « Vers le même temps, Eskile, fatigué par des affaires domestiques qui étaient au dessus de ses forces, songea très-sérieusement à goûter enfin un peu de repos, et après avoir obtenu du roi de Danemark la permission de quitter le pays, il se rendit en France, au

Digitized by Google

fameux monastère de Clairvaux. » Un peu plus loin, le même historien continue : « Eskile ayant demandé une audience secrète au roi Valdemare, le pria de ne pas repousser comme intempestive l'exécution d'un projet qu'il nourrissait depuis longtemps et dont il venait l'entretenir. Encouragé par le roi à exposer sa requête, Eskile lui dit que depuis longtemps il avait formé le projet de se démettre de l'épiscopat, qui était devenu un fardeau trop pesant pour son âge. Que loin d'ambitionner de mourir dans les honneurs, il n'avait pas de plus grand désir que de passer le reste de ses jours, libre de toute charge, après avoir échangé ses habits pontificaux contre le vêtement des simples religieux.

Quelques lignes plus loin, Saxon reprend en ces termes : « Absalon, son successeur dans l'évêché de Lunden, demanda à Eskile pourquoi il voulait, par son éloignement, plonger son peuple dans la tristesse. Eskile lui répondit que son âge avancé et l'exil de ses neveux lui rendaient désormais la patrie insupportable. Ajoutez à cela, disait-il encore, que j'ai fait vœu depuis longtemps entre les mains de Bernard, abbé de Clairvaux, de me démettre de la charge pastorale, pour mener, loin des honneurs, une vie humble et privée. » Voilà, je crois, quel était son secret.

Or, en 1178, Eskile vint à Clairvaux, où il passa dans les exercices de la piété et de la vie religieuse les quatre dernières années de sa vie qu'il termina en 1182. Voir Saxon le grammairien, livre IV ; la Vie des hommes illustres de l'ordre de Cîteaux, distinct. III, chapitre XXV; la Vie de saint Bernard, livre IV, chapitre IV; Krantz, livre VI, Histoire du Danemark, chapitre XLI et XLII ; et Henrique dans son *Ménologe*, au 10 avril. (Note de Horstius.)

Sur la retraite d'Eskile à Clairvaux, on peut lire en particulier deux lettres de Pierre de Celles, la dix-septième du livre VII, et la première du livre VIII. Le même auteur, livre I, lettre XXIII loue Eskile d'avoir tenté « de faire de son pays comme une pépinière de toute espèce d'ordres religieux, » et d'avoir en partie réussi dans son entreprise à l'aide des religieux de Cîteaux et de Prémontré qu'il introduisit dans son pays et qui devaient être peu de temps après suivis des Chartreux. (Note de Mabillon.)

LETTRE CCCXCI.

218. *A l'abbesse de Favernay,* monastère du diocèse de Besançon dans le comté de Bourgogne. Fondée d'abord pour des religieuses de Saint-Benoît, cette abbaye, par suite des dissensions et de la vie relâchée des religieuses qui l'habitaient, passa en 1132 entre les mains des moines de la Chaise-Dieu, comme on le voit par le diplôme suivant que nous extrayons des Cartulaires de cette dernière abbaye.

« Anséric, par la grâce de Dieu archevêque de Besançon, au vénérable frère Etienne, abbé de la Chaise-Dieu, et à ses successeurs à perpétuité.

« En vertu de la charge pastorale dont nous sommes revêtu, c'est un devoir pour nous de pourvoir, avec une vigilance infatigable, à la paix des maisons religieuses et à l'accroissement de la ferveur dans les âmes qui y habitent. Ayant donc visité l'antique abbaye de Favernay, jadis célèbre par la régularité de ses habitantes, nous avons résolu d'apporter un remède à sa désolation. Nous étant donc adjoint les patrons de cette maison, savoir le consul Rainard, Guy de Joinville et Henri son frère, Thibaut de Rougemont, Humbert de Juillac et Louis son frère, nous avons trouvé cette abbaye abandonnée de ses habitantes, que les dissensions avaient contraintes de se séparer ; toute vie religieuse en avait complétement disparu. Les représentations des personnes illustres que nous nous étions adjointes et les efforts de notre sollicitude pastorale eurent pour résultat, par la grâce de Dieu, de mettre fin à toutes les divisions qui désolaient cette abbaye; mais pour arriver à y rétablir la vie religieuse, les patrons susdits ont renoncé, entre les mains du comte Rainard, à toutes les coutumes justes, ou non, dont ils jouissaient dans la terre et les limites de la paroisse de Favernay, et se sont engagés à ne jamais revenir sur cette renonciation. Ils ont renoncé encore de la même manière, entre les mains du même consul, à toutes les coutumes dont ils étaient en possession de jouir dans tous les hameaux dépendant de Favernay, sous la réserve des dettes. Richard de Montfaucon renonça également entre nos mains, sous la réserve des dettes, à tous ses droits et coutumes sur les mêmes hameaux. Rainard, qui avait reçu la renonciation des susdits patrons à toutes les coutumes dont ils jouissaient, remit entre nos mains les titres de ces renonciations, que nous avons à notre tour déposés sur l'autel de Dieu et de Marie.

« Cela fait avec la grâce de Dieu, les religieuses, le peuple et le clergé, les bénéficiaires et les patrons de l'abbaye demandèrent, tous d'une voix, que l'abbaye de Favernay fût unie à celle de la Chaise-Dieu et qu'on prît à perpétuité dans le chapitre de cette dernière, l'abbé de Favernay, pour qu'il fît fleurir dans cette maison l'ordre et la régularité de la Chaise-Dieu. En conséquence, cédant à la volonté des fidèles, nous avons donné le gouvernement de l'abbaye de Favernay avec toutes ses dépendances, sous la réserve des droits du souverain Pontife et de ses représentants, au monastère de la Chaise-Dieu, et le droit d'en reprendre l'abbé, s'il y a lieu, à celui de la même maison et à tous ses successeurs. En cas de faute grave et de nature à provoquer la destitution de l'abbé, on nous exposera le cas à Nous ou à nos successeurs, et si le dit abbé résiste et ne veut point se corriger, nous donnons à celui de la Chaise-Dieu plein pouvoir de le déposer.

« Voulant que cet acte demeure à perpétuité, nous l'avons scellé de notre sceau et nous défendons sous peine d'anathème qu'on entreprenne jamais rien contre. Les témoins ont été Guillaume de Arguel, l'archidiacre Guy de Martigny, Pierre de

Digitized by Google

Trèves, doyen de Saint-Etienne, Hugues, archidiacre de Favernay, l'archidiacre Gobert, Huges de Dôle, Hugues, abbé de Lisieux, Guy, abbé de Charlieu, Lambert, abbé de Claire-Fontaine, l'abbé de Morimont, le chapelain Guérin, le comte Rainard, Frédéric, comte de Fontenay, Guy de Joinville et Henri son frère, Thibaut de Rougemont, Humbert de Vassy et Louis son frère.

« Donné à Besançon, dans le chapitre de Saint Jean, l'an de N.-S. J.-C. MCXXXII. Indiction XII, le 17 septembre. (Note de Mabillon.)

LETTRE CCCXCVII.

219. *A Eudes, abbé de Marmoutiers.* Le même abbé que Geoffroy de Vendôme, lettre XXI du livre IV, détournait de la pensée d'entreprendre pour la seconde fois le pèlerinage de la Terre sainte; il parle encore de lui dans la lettre XXVI, livre II, dans laquelle il se plaint amèrement des religieux de Marmoutiers à Geoffroy, évêque de Chartres, à l'occasion des rapines et des violences de personnes séculières dont son propre couvent avait à se plaindre, et des injustices dont l'archevêque de Tours avait à souffrir. Tout cela n'empêcha pas qu'à peu près à la même époque Ulger, évêque d'Angers, ne fît les plus grands éloges de sa piété et de l'esprit de Marmoutiers, dans une charte de 1131. Voici en quels termes il s'exprimait : « Moi Ulger, évêque d'Angers, à l'abbaye de Marmoutiers, et à mes frères, le vénérable abbé Eudes et ses religieux, les moines les plus fervents que je connaisse dans le service de Dieu, j'ai donné, l'an de Notre-Seigneur 1131, l'église de Bessiac et la chapelle de Beaufort, etc. » Dans un autre titre on lit encore : « Moi Ulger, évêque d'Angers, ayant été informé que l'abbaye de Marmoutiers ne possède point la moindre propriété dans notre ville d'Angers, lui ai donné, le chapitre consentant, le verger que je possédais à titre d'évêque dans la paroisse Saint-Etienne, non loin de l'église du même nom, attendu qu'il ne convenait pas qu'une maison si sainte, si religieuse et se justement célèbre par son hospitalité, n'eût point une maison de refuge dans une ville aussi populeuse et aussi voisine d'elle que l'est Angers, quand elle en possède partout..... Sous Louis roi de France, Geoffroy, fils de Foulques, roi de Jérusalem, et Hugues, archevêque de Tours. »

Normann, successeur d'Ulger, ne rend pas un moindre témoignage que lui aux religieux de Marmoutiers, dans la charte de donation de l'église de Ver à ce monastère, en l'année 1152 de l'incarnation de Notre-Seigneur, indiction XV. Voici en quels termes il s'exprime : « J'ai pour eux une affection singulière, à cause de leur sainteté et de leur régularité privilégiées, et parce qu'ils se montrent de bons et zélés propagateurs de leur ordre dont ils fondent partout de nouvelles maisons. »

Enfin Yves de Chartres, dans sa lettre cent huitième, au pape Paschal, prend chaudement en main, contre les accusations de Raoul, archevêque de Tours, la défense de l'abbé de Marmoutiers. C'était alors l'abbé Guillaume qui avait succédé à Eudes en 1124 et qui fut en charge jusqu'en 1135. Il est vrai que dans la lettre deux cent trente-quatrième Yves de Chartres engage Guillaume à promettre obéissance à son métropolitain.

On peut voir sur tous ces procès à propos de dîmes, entre autres écrivains, Pierre le Vénérable, qui traite solidement la question dans sa lettre XXVIII liv. III. (Note de Mabillon.)

LETTRE CCCXCVIII.

220.—*Pour le chant quand il y en a, je voudrais qu'il fût plein de gravité.* Le sentiment que saint Bernard exprime ici avec son élégance habituelle mérite la plus sérieuse attention. Il serait bien facile de le corroborer par celui des saints Pères et de montrer ce qu'ils ont pensé aussi du chant et des offices de l'Eglise, mais ni la place ni le but de cette note ne nous permettent ce genre de travail. Toutefois, comme la règle posée par saint Bernard pourrait sembler un peu trop sévère et trop rigoureuse, eu égard à l'état des mœurs et des esprits, je ne crois pas hors de propos de citer sur ce sujet l'opinion d'un homme d'une religion et d'une piété connues, qui a traité dans un style plein de charme et d'élégance, de choses qui intéressent également la piété et la vertu. Voici en quels termes il s'adresse aux musiciens : « Permettez-moi de vous dire que nos églises retentissent maintenant d'un genre de musique tout à fait nouveau pour elles et on ne peut plus déplacé sous leurs voûtes : son mouvement bref et sautillant n'a rien de religieux; il peut convenir au théâtre et pour un chœur de danse, mais nullement à l'église. Nous sacrifions à l'art, l'ancienne manière de prier et de chanter ; mais si un goût mondain trouve son compte à ce sacrifice, il n'en est pas de même de la piété. Que signifie, en effet, cette nouvelle espèce de chant sautillant où, comme dans une pièce de théâtre, des chanteurs qu'on prendrait volontiers pour des acteurs, viennent faire entendre tour à tour des solos, des duos; puis des chœurs dans lesquels les parties semblent se répondre comme dans un dialogue, puis laissent tout à coup la parole à l'une d'elles qui triomphe seule un instant, et bientôt se confondent de nouveau avec elle? »

Un peu plus loin, le même auteur continue : « Au siècle dernier, on vit des musiciens vraiment dignes de ce nom, vous en conviendrez avec moi, qui faisaient entendre une musique bien différente de la vôtre, et, permettez-moi de le dire, beaucoup plus religieuse. Mais leurs œuvres ne vous plaisent point et vous les avez depuis longtemps enterrées dans l'oubli. Je vous en prie, rendez-nous quelque chose de leur antique piété dans nos chants d'église; ayez à cœur, vous qui cultivez leur art de nos jours, de contribuer à la beauté du culte divin, en ne composant que des chants plus en harmonie avec le sens des paroles qu'ils doivent nous aider à comprendre. Que me font, à moi, dans l'église vos airs variés et vos chœurs aux parties nom-

Digitized by Google

breuses, si je perds le meilleur du chant, si je ne puis rien comprendre au sens des paroles que vous devez, par mes oreilles, faire descendre dans mon cœur (Jérôme Drexélius, dans sa *Rhétor. célest.* l. I. ch. 5) ? »

Mais n'exposons pas davantage un homme plein de sentiments religieux, dont la cendre est à peine éteinte, aux ressentiments que sa critique ne peut manquer de lui attirer de la part des musiciens de nos jours, ou plutôt ne le laissons pas seul exposé à leur haine, fruit trop ordinaire que recueillent ceux qui sèment la vérité : citons avec lui d'autres écrivains non moins célèbres qui partageront son sort et même corroboreront son sentiment.

Le premier qui se présente à nous est un élève de l'école de notre saint Docteur; comme son maître, il blâme sévèrement les abus de la musique; c'est Aelred, abbé de Ridal, en Angleterre; la plupart de ses écrits se trouvent imprimés avec les œuvres de saint Bernard. Voici comment il s'exprime livre II du *Miroir de la charité*, chapitre II :

« Que signifient ces sons étranglés et saccadés ? ces chants où des voix font la taille pendant que d'autres font la basse ou le dessus et sèment une foule de notes intermédiaires qui coupent et divisent l'harmonie? Ce ne sont que notes rapides ou traînantes qui vous percent les oreilles ou se prolongent sans mesure. Quelquefois même, en vérité je ne puis en faire la remarque sans rougir, quelquefois, dis-je, il en est qui hennissent comme des chevaux plutôt qu'ils ne chantent comme des humains, ou qui, préférant aux mâles accents de leur propre sexe l'aigre fausset des voix de femmes, se plaisent à broder sur le chant principal une foule de notes d'agrément qui se déroulent comme les replis d'un serpent. D'autres fois c'est un chantre qu'on voit la bouche toute grande ouverte, comme sur le point de rendre l'âme, faute de respirer; on ne l'entend plus, un silence ridicule a suspendu ses chants, il semblerait que tout est fini et qu'on va tomber dans le silence le plus profond; mais il se ranime pour imiter le râle de l'agonie et les soupirs des extatiques. Tout cela est accompagné de gestes et de mouvements d'histrions, ils tordent la bouche, roulent les yeux, agitent les épaules et crispent les doigts à chaque note d'une manière différente. Voilà pourtant ce qu'on prend pour un acte de religion, quand ce n'est qu'un concert de gestes ridicules; comment peut-on croire qu'on célèbre par ces moyens-là les louanges de Dieu avec d'autant plus de pompe et de solennité qu'on en fait un plus large emploi ?

« De leur côté, les fidèles, d'abord plutôt épouvantés que charmés par le tapage que font toutes ces voix mêlées au bruit des flûtes et des cymbales, éprouvent bientôt toutes les peines du monde à ne pas rire aux éclats, en voyant les *contorsions* indécentes de tous ces chanteurs et en les entendant dialoguer en chœur de leurs voix efféminées. On croirait volontiers qu'on assiste à une représentation de théâtre plutôt qu'à une solennité de l'Eglise. D'ailleurs, nul respect pour la redoutable majesté de Dieu, sous les yeux de qui on se trouve assemblé, nulle attention à la crèche mystique où se célèbrent les saints mystères pendant lesquels le Christ reprend ses langes, son sang sacré coule dans le calice, les Cieux s'ouvrent, les anges en descendent, la terre et les Cieux se rapprochent, les esprits célestes et les simples mortels se mêlent et se confondent. Voilà comment ce que les anciens ont établi pour développer, dans nos âmes distraites, des sentiments de piété, est détourné de sa fin et devient l'occasion de plaisirs défendus. Il ne faut jamais sacrifier le sens des paroles aux exigences de la musique, car cette dernière ne doit servir qu'à donner au premier plus d'énergie afin d'émouvoir, de toucher nos âmes plus sûrement; par conséquent, les qualités qui lui conviennent avant tout sont la gravité et la sobriété; il manque son but dès qu'au lieu d'aider l'esprit à saisir plus vivement le sens des paroles qu'il accompagne, il détourne au contraire l'attention à son profit, par un charme profane. Ecoutons saint Augustin sur ce sujet : « Je ne prête l'oreille au chant des cantiques que pour développer dans mon âme le sentiment de la piété, mais si le chant me captive au détriment du sens des paroles qu'il accompagne, il manque son but, et je ne puis le trouver bon. Ailleurs, le même Père continue : S'il m'arrive de trouver plus de charmes à la musique qu'au sens des paroles, je me le reproche comme un mal, et je préfère n'en point entendre du tout. » Voilà comment s'exprimait Aelred.

Terminons par les paroles du pape Jean XXII; voici ce qu'il pense sur le genre de musique qui nous occupe et les règles qu'il prescrit à ce sujet :

« Il n'y a de musique religieuse digne de ce nom que celle qui ouvre notre cœur à Dieu, et développe dans nos âmes le sentiment de la piété pendant qu'elle porte les paroles saintes à nos oreilles. Aussi, quand nous voulons qu'on chante les psaumes dans nos églises, ce n'est que pour porter les âmes à la piété ; c'est pour la même raison que nous faisons chanter les offices du jour et de la nuit, et des messes solennelles où le peuple et le clergé alternent sur un ton grave et sévère, et dans un ordre déterminé de manière à charmer les oreilles sans qu'on ait jamais à craindre la confusion.

« Il s'est produit une nouvelle école de musiciens qui, tout entiers à la mesure et à des effets nouveaux, substituent leurs compositions musicales aux chants qui nous viennent des anciens : ce ne sont plus que notes brèves et légères qui arrivent à l'oreille; nos vieilles mélodies sont coupées de hoquets ridicules, altérées par les faux-bourdons et par le déchant, entremêlées de chants et de motets populaires; on ne tient presque plus aucun compte des paroles du graduel et de l'antiphonaire, on rejette cette base essentielle du chant de l'Eglise; bien plus, il semble que tous ces musiciens nouveaux ignorent la différence des tons; ils les confondent à chaque instant ou ils les noient dans un tel déluge de notes, qu'on ne peut plus retrouver dans leurs compositions ces traits ascendants ou

Digitized by Google

descendants qui sont propres au plain-chant, et dont la simplicité noble et sévère aide beaucoup à distinguer les tons entre eux. C'est une course aux notes, sans arrêts ni repos, que leur manière de chanter; ils fatiguent les oreilles au lieu de les récréer. Bien plus, comme si ce n'était pas assez, ils ajoutent les gestes aux paroles, et au lieu d'inspirer les sentiments de piété qu'on vient chercher à l'église, ils n'éveillent dans l'âme que des pensées qu'on ne saurait trop étouffer; car ce n'est pas en vain, dit Boëce lui-même, qu'un esprit lascif entend des chants efféminés, il s'amollit et s'énerve encore davantage à mesure qu'il les entend.

« Pour nous, persuadé qu'un tel état de choses doit être réformé, nous avons résolu de repousser loin de nous, d'expulser du sanctuaire et de rejeter de nos temples ce genre de musique, etc. » Voir Jean XXII, extrav. com., lib. III, tit. de *Vit. et hon. cleric.*, cap. un., où ce Pape fait connaître quelle doit être selon lui la véritable musique d'église. (Note de Horstius.)

LETTRE CDIII.

221. *A l'archidiacre Henri.* — Saint Bernard interrogé sur la valeur du baptême administré avec cette forme : *Je te baptise au nom de Dieu et de la Sainte-Croix,* répondit, si toutefois cette lettre est bien de lui, ce que je n'oserais affirmer, que ce baptême est bon et valide et donna à l'appui de son opinion une raison qui ne manque pas de force. Aujourd'hui les théologiens sont d'un sentiment opposé et s'appuient sur la tradition apostolique, sur la doctrine des Pères et particulièrement sur l'autorité de saint Augustin pour enseigner qu'il est de l'essence même de la forme du baptême, que celui qui l'administre invoque la Sainte-Trinité, en prononçant le nom de chacune des trois personnes divines, et regardent comme nul tout baptême conféré sans cette invocation distincte. C'est d'ailleurs la doctrine du quarante-neuvième canon des Apôtres, car comme s'il avait pour but d'expliquer le chapitre XXVIII de saint Mathieu, en ce qui concerne le baptême, il rejette comme nul celui qui ne serait administré qu'au nom de la mort du Sauveur et continue en ces termes : « Le Seigneur ne nous a pas dit baptisez au nom de ma mort, mais allez, instruisez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Saint Augustin dit expressément (*lib.* VI, contre les Donat. cap. 25) qu'on ne saurait administrer validement le baptême, si on ne se sert des paroles mêmes de l'Évangile. Il exprime le même sentiment dans sa lettre à Boniface et dans son traité contre Faustus (*lib.* XIX, cap. 16). Dans son traité contre les Donatistes (*lib.* III, cap, 15), il dit ce qu'il entend par les paroles évangéliques; ce sont celles-ci dit-il : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, si Marcion baptise avec cette forme on ne peut douter de la validité de son baptême. » (V. *lib.* III, contr. Maxim. cap. 17, Epist. 20 et super *Psalm.* LXXXVI). Ce sont toutes ces autorités ont fait rejeter comme erronée l'opinion de Cajétan, qui regardait comme valide le baptême administré au nom seulement de Jésus-Christ.

LETTRE CDX.

222. *A Gilduin, abbé de Saint-Victor.* — Cette abbaye fondée par Louis le Gros fut d'abord organisée par Guillaume de Champeaux. Lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Châlons-sur-Marne, Louis le Gros lui donna en 1113 Gilduin pour successeur. Après ce que Duchesne dit de l'abbaye de Saint-Victor, dans ses notes sur Abélard, on peut citer ce qu'en dit Albéric dans sa chronique à l'année 1129. « La maison de Saint-Victor de Paris, rapporte cet auteur, fut d'abord un prieuré de moines noirs de Marseille, ces religieux ayant été renvoyés, on fit venir pour les remplacer des chanoines réguliers de Saint-Ruf de Valence sous la conduite de maître Hugues, surnommé de Saint-Victor. L'abbé de cette maison était de nomination royale. L'abbaye de Saint-Victor devint si florissante qu'elle ne tarda pas à compter une trentaine d'autres abbayes et plus de quatre-vingts prieurés sous sa dépendance. » Jacques de Vitry en parle en termes très-flatteurs dans son histoire d'Occident, chapitre 24; « C'est, dit-il, une sainte maison remplie de religieux, dignes à tous points de vue du titre de soldats du Seigneur; elle est le refuge des pauvres et la consolation des malheureux, la retraite des pécheurs et comme un port à l'abri de la tempête pour une foule d'écoliers.... Dès sa fondation, on y vit briller comme des astres éclatants à la voûte du Ciel, ou comme les pierres précieuses d'une riche parure, des docteurs de l'Université de Paris, et des hommes aussi distingués par leur savoir que par leurs vertus, à la tête desquels se place naturellement le célèbre Hugues de Saint-Victor qu'on peut appeler la harpe du Seigneur et l'organe du Saint-Esprit. » Voilà pourquoi saint Bernard éprouvait pour cette maison un intérêt tout particulier, dont nous retrouvons une nouvelle et incontestable preuve dans une donation due à son influence, comme on le voit par l'acte qui en fut fait, et dont on a encore la minute dans le Cartulaire de Saint-Victor. Notre savant ami D. Tonnellier, conservateur de ces titres nous en a donné connaissance, il est ainsi conçu : « Moi, Bernard, abbé de Clairvaux, à tous présents et à venir savoir faisons qu'étant une fois venu à Paris, nous avons prié Eudes, abbé de Sainte-Geneviève et tous ses religieux réunis en chapitre de céder par amitié fraternelle à l'abbé Gilduin et aux religieux de Saint-Victor, une prise d'eau de la Bièvre au moulin de Cupels avec faculté de la faire passer par leur maison avant qu'elle aille se perdre dans la Seine à Paris, et cela moyennant une juste redevance à payer à perpétuité aux gens du monastère de Sainte-Geneviève. Les susdits religieux de Saint-Victor pourront faire servir ladite eau à faire tourner un moulin pour leur usage, dans l'intérieur de leur monastère, et élever à leurs frais

Digitized by Google

pour l'utiliser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur enceinte, les aqueducs qui seront nécessaires. L'abbé Eudes, de concert avec ses religieux, a consenti avec bonté, sur notre demande, à toutes ces concessions, à condition que les travaux à exécuter par les religieux de Saint-Victor ne nuiraient point, en élevant le niveau de l'eau, au moulin de Sainte-Geneviève. Nous avons scellé de notre sceau ladite concession pour qu'elle eût son plein et entier effet à perpétuité en faveur de l'abbaye de Saint-Victor. Suivent les noms de tous ceux qui, à notre demande, ont assisté comme témoins à ladite concession : Ce sont Monseigneur Geoffroy, évêque de Langres; Monseigneur Jean, évêque de Saint-Malo; maître Bernard, archidiacre de Paris, et mes frères Gérard et Geoffroy. » Cette concession paraît être de l'an 1150 environ. (Note de Mabillon.)

LETTRE CDXIX.

223. *Nous étions prosternés auprès du Seigneur lui demandant pour vous force et courage.* — On peut voir la chose rapportée tout au long dans Henriquez (In Fasci. *lib.* 1, dist. 4, cap. 27.) et dans le ménologe, au 20 août, page 273, où il est dit que saint Bernard quoique se trouvant alors en France, élevait les mains vers le Ciel, comme un autre Moïse, pendant que le roi Alphonse, tel qu'un autre Josué, donnait l'assaut, en Portugal, à la ville forte de Santarem occupée par les Sarrasins, et que saint Bernard assurait ainsi la victoire par le secours de ses prières, que frappé de sa réputation de sainteté, le roi Alphonse lui avait fait demander.

Ils jetteront les premiers fondements de ce monastère dont la durée et la sainteté rediront la gloire de votre règne... Prédiction remarquable dont nous avons vu l'accomplissement de nos jours. Ecoutons-en le récit de la bouche des historiens mêmes du pays. Voici en quels termes le Portugais Ange Manrique, théologien de l'ordre de Cîteaux, rapporte le fait.

« Ces paroles *dont il recevra une partie des revenus* se sont accomplies de nos jours; en effet, après la fin malheureuse de Sébastien qui mourut en Afrique, le cardinal Henri étant devenu roi de Portugal assigna une partie des revenus de l'abbaye d'Alcobaça à un de ses courtisans, et mourut peu de temps après sans laisser d'héritiers. Avec lui s'éteignit l'antique famille des rois de Portugal dont la succession échut au roi d'Espagne, Philippe II. Or, il y avait dans l'abbaye d'Alcobaça mille religieux qui chantaient jour et nuit les louanges de Dieu, ils se succédaient dix par dix au chœur de manière que le culte divin y fût perpétuel. En effet, les premiers ne quittaient le chœur qu'après avoir terminé le chant des Laudes et étaient remplacés par d'autres auxquels une troi-troisième troupe succédait, et ainsi de suite, de sorte que le chœur n'était jamais vide. » Voilà comment Manrique explique l'accomplissement de la prophétie de saint Bernard dans sa *Couronne Evangélique*, et dans ses *Annales*. C'est de son récit que s'est inspiré Henriquez (In Fasci., lib. 1, dist. 4, cap. 27, et menol. 20. Aug.).

A ce sujet il me revient en mémoire un conseil ou plutôt une prophétie mémorable que j'ai lue dans la vie de saint Charles Borromée, concernant le même Henri, qui n'était encore que cardinal archevêque d'Evora, et je pense être agréable au lecteur en la rapportant ici. « A la mort de Sébastien, qui s'éteignit sans laisser d'enfant, le cardinal Henri, son oncle, monta sur le trône de Portugal.

« Les grands du royaume, les prélats et le peuple vinrent le supplier de prendre une femme, dans l'espérance que malgré son âge avancé il pourrait laisser un héritier du trône. A la raison d'état s'ajoutaient des motifs de piété et de religion, en laissant un héritier du trône après lui, il était sûr de prévenir les guerres et les malheurs qui ne pouvaient manquer à sa mort, de fondre sur le royaume. Henri, demanda donc au pape Grégoire, de le délier de ses vœux épiscopaux et de lui permettre de se marier, et il écrivit en même temps à l'archevêque de Milan, en lui disant que, forcé par le vœu des Portugais de songer à un mariage qui semblait promettre la paix et le bonheur au pays, il ne se rendait qu'avec peine à leurs désirs et se sacrifiait en songeant à les satisfaire, au salut de l'État et à l'interêt public. Il terminait, en le priant d'user de toute son influence sur l'esprit du saint Père pour l'amener à lui accorder la dispense qu'il sollicitait. Les grands de la nation firent la même prière à saint Charles Borromée, en confiant cette grave affaire à son autorité.

« Saint Charles répondit au roi, son ami, non pas selon ce que celui-ci désirait, mais selon ce que le bien de l'Eglise semblait demander. Il est sans doute important pour les Portugais, disait-il, qu'ils aient, après le cardinal Henri, un successeur au trône dont les droits soient certains; mais permettre à un prélat de son rang de se marier pour atteindre ce but lui parait une chose des plus graves et jusqu'alors inouïe dans l'Eglise. Peut-être une personne consacrée à Dieu, dans un degré moins élevé, pourrait-elle être autorisée à contracter mariage, encore ce sentiment ne se trouve-t-il appuyé par aucun auteur digne d'être cité. D'ailleurs on n'a jamais vu le maintien de la paix publique et la succession au trône dépendre de semblables mariages, et les rendre désirables; au contraire, au lieu des avantages qu'on en attendrait il n'en pourrait résulter que de très-grands inconvenients, tant pour l'État que pour les particuliers. Quand on voit avec admiration de pieux rois, renoncer par amour de la pureté à l'usage d'un mariage même légitime, sans se mettre en peine de laisser après eux un héritier de leur couronne, comment penser que ceux qui ont fait vœu de célibat pourront après cela s'engager, sans offenser Dieu, dans les liens du mariage, auxquels ils ont renoncé? Il citait ensuite plusieurs exemples à l'appui de son sentiment et terminait en disant que dans un sujet de cette importance il ne voyait

Digitized by Google

rien de mieux à faire que d'exposer avec une entière simplicité, au souverain Pontife, toutes les causes qui font solliciter de lui une pareille dispense, et d'accepter ensuite de bon cœur la décision qu'il lui plaira de donner dans la plénitude de son autorité suprême et avec l'aide du Saint-Esprit. Il n'est personne qui ne sache quelle fut l'issue de cette affaire. »

Tel est le récit de Charles Biscapo, évêque de Novare, dans sa vie de saint Charles Borromée. (Note de Horstius.)

On trouve dans *le Spicilége*, tome VIII, un diplôme de Jean, roi de Portugal, qui donne en 1233 le monastère de Cesca à Menende, abbé d'Alcobaça. (Note de Mabillon.)

LETTRE CDXX.

224. *Il m'a découvert que vos prières étaient exaucées.*—Henriquez, dans sa vie de Jean de Cérita, raconte comment la chose se passa. Au mois de juin de l'année 1119, après les Laudes de la Vigile de la saint Jean Baptiste, saint Bernard étant resté en prière vit apparaître saint Jean Baptiste qui lui ordonna d'envoyer une colonie de religieux en Espagne pour y fonder un monastère à l'endroit que Dieu leur montrerait. C'est à la suite de cette vision, que saint Bernard fit choix de huit religieux nommés Boémond, Aubert, Jean, Bernard, Cisinande, Roland et Alain, pour les envoyer en Espagne après leur avoir fait connaître ce que Dieu demandait d'eux. Ils partirent donc et trouvèrent Jean Cérita qu'ils reconnurent à un signe que saint Bernard leur avait donné. Ce fut sous la conduite et avec la protection du roi qu'ils fondèrent l'abbaye de Saint-Jean de Tarouca. Voir Henriquez (Fasci., lib. I, dist. 19), et Manrique (Annal., ann. 1119, cap. 3). (Note de Horstius.)

NOTES AUX LIVRES DE LA CONSIDÉRATION.

LIVRE I.

CHAPITRE I, n. 1,

225. *C'est pour vous un véritable chagrin de vous sentir arraché des bras de votre Rachel.* Les Pères et les écrivains de la théologie mystique désignent habituellement la vie contemplative et la vie active par les noms de Rachel et de Lia, femmes remarquables l'une par sa fécondité et l'autre par sa beauté, qualités qu'on se plaît à regarder comme étant celles de ces deux genres de vie. C'est dans le même sens qu'on emploie souvent aussi les noms de Marthe et de Marie pour désigner la vie active et la vie contemplative. Saint Bernard insinue donc dans cet endroit que le pape Eugène qui, jusqu'au moment de son élévation au souverain Pontificat, ne s'était adonné qu'aux exercices de la vie contemplative, souffre avec peine de s'y voir arraché pour descendre aux occupations de la vie active, qui est pleine de distractions pour l'esprit, et l'accable souvent au point de lui ôter quelquefois la force de s'élever ensuite, à la contemplation des choses célestes. On ne peut douter au langage des saints Pères, de la peine que ressentent les âmes vraiment pieuses et dévotes, à se voir arrachées aux doux repos de la contemplation pour être lancées dans les tracas du siècle, élevées aux honneurs et promues aux dignités qui sont inséparables d'une foule d'occupations. Qu'il me soit permis de citer ici un exemple fameux de la peine et de la douleur que peut causer à l'âme la perte de ce calme religieux et de ce repos de la contemplation. Le très-saint pape Grégoire le Grand, se voyant élevé au plus haut point d'honqui soit dans l'Église, déplorait vivement sa position et son sort en les comparant avec ceux qu'il avait quittés. Ses paroles éloquentes sont une leçon pléine d'utilité et d'à propos, pour des hommes qui, loin de redouter le poids des honneurs, des soucis qui les accompagnent et la perte de la vie contemplative, se montrent au contraire, comme la génisse d'Ephraïm qui aimait à fouler le grain, possédés du désir d'obtenir ces dignités et se figurent qu'ils trouveront le bonheur caché sous les épines. Que les gens de ce caractère écoutent donc les gémissements et les plaintes de saint Grégoire, quand il déplore de se voir ramené sous prétexte qu'il est souverain Pontife, à la vie du siècle, et à des préoccupations terrestres plus nombreuses et plus grandes qu'il n'en avait jamais connues auparavant dans le monde. « J'ai perdu toutes les joies que je goûtais dans la ertraite, je suis descendu pour l'âme bien plus que je ne suis monté en apparence aux yeux du corps. Aussi ce que je déplore, c'est de me trouver éloigné de la face de mon Créateur : etc. » Et un peu plus loin il continue en ces termes : « De tous côtés fond sur moi un véritable déluge de procès à juger qui m'accablent, de sorte que je pourrais dire avec le Psalmiste : *Je suis tombé au milieu de la mer et la tempête m'a submergé.* (*Psalm.* LXVIII, 3). En descendant du tribunal je voudrais rentrer en

Digitized by Google

moi-même, mais j'en suis empêché par les tracas de mille vaines pensées. Aussi depuis ce moment puis-je dire que ce qui est au milieu de moi est devenu loin de moi et qu'il m'est impossible de faire ce que le Prophète m'ordonne en ces termes : *Rentrez en vous-mêmes prévaricateurs de ma loi* (*Psalm.* XLVI,, 8). » Accablé de sottes préoccupations je ne puis que m'écrier avec lui : « *Mon cœur même m'a* abandonné (*Psalm.* XXXVII, 11). J'aimais la beauté de la vie contemplative; c'était ma Rachel bien-aimée, stérile peut-être mais voyante et belle; son repos était sans doute moins fécond, mais ses yeux supportaient mieux la lumière. Mais par je ne sais quel jugement, la lumière se confond maintenant pour moi avec les ténèbres, c'est-à-dire avec la vie active et féconde mais chassieuse et presque aveugle bien que plus féconde. Je m'étais assis avec empressement aux pieds de Jésus avec Marie, pour recueillir ses paroles, et maintenant voici que j'en suis tiré pour aller avec Marthe m'occuper de soins extérieurs et dépenser mes forces en une foule de choses. » Tel était le langage de ce saint Pontife (In. Regist. lib. I, epist. 5 et epist. 6, 7, 24, 25 et 26). »

Ecoutons encore un autre Pontife du même nom et du même rang que celui que nous venons d'entendre, Grégoire IX; il était dans les mêmes pensées et animé des mêmes sentiments lorsque écrivant aux religieux Camaldules, il leur exposait en ces termes les angoissses de son âme sur le trône Pontifical et leur demandait le secours de leurs prières : « Nous sommes bien souvent distraits des doux embrassements de notre Rachel à la vue claire et limpide par les importunités de la chassieuse Lia, et nous ne pouvons vaquer à l'oraison comme il faut; mais vous qui êtes assis aux pieds du Seigneur avec l'heureuse Marie, et à qui depuis longtemps nous sommes unis par le ciment de la charité, nous avons pensé que nous devions solliciter le secours de vos prières.. etc. » (Note de Horstius.)

LIVRE I.

CHAPITRE IV, n. 8.

226. ***Mais c'est des lois de Justinien et non de celles du divin Maître.*** L'abus qu'on fit des lois est cause que de très-saints personnages, bien qu'animés d'un zèle véritable pour la justice, ont vivement critiqué les lois; mais leurs blâmes s'adressaient moins aux lois qu'à ceux qui en abusent; car ce sont eux qui font que les lois engendrent des procès. Il en est de même du vin; il n'est pas rare qu'il fasse mal, mais ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, c'est à ceux qui en abusent, on aurait tort de faire autrement. Qu'est-ce que l'abus ne peut vicier? Or ce qui corrompt l'usage des lois, ce sont particulièrement l'ambition et l'avidité, voilà ce qui fait qu'il n'est cause si mauvaise même qu'elle soit qui ne trouve un avocat pour la défendre; de là viennent toutes ces procédures qui retardent la marche des procès et empêchent qu'ils n'arrivent promptement au but, c'est-à-dire à la sentence du juge. Mais en voilà assez pour le moment sur ce sujet; nous y reviendrons au chapitre X.

Dans le passage qui nous occupe, saint Bernard ne conseille qu'au souverain Pontife de ne pas laisser l'interprétation des lois de Justinien et le jugement des procès absorber tout son temps; mais qu'est-ce qui nous empêche d'étendre cette recommandation à tous les prélats de l'Eglise, et même à tous les ecclésiastiques que nous voyons bien souvent s'adonner à l'étude du droit et des lois avec d'autant plus d'ardeur qu'ils savent que c'est la route la plus sûre aux honneurs, aux profits et à tous les avantages matériels de la vie?

227. Mais qu'est-ce qui a faussé la vie et le goût des clercs au point qu'ils sont à présent plongés tout entiers dans l'étude et la pratique des lois de Justinien, tandis que par état, ils ne devraient avoir d'attrait et trouver de bonheur que dans la loi du Seigneur? N'est-ce pas ce qui devrait être, à ne considérer que leur genre de vie et la signification même de leur nom, puisque le mot clercs veut dire échus en partage au Seigneur? N'est-ce pas ce qu'ils proclament eux-mêmes tous les jours quand ils s'écrient après le Prophète, heureux « celui qui met toute son affection dans la loi du Seigneur et qui médite jour et nuit cette loi sainte (*Psalm.* I, 2). » Mais au lieu de cela les saintes Lettres leur sont étrangères et inconnues, ils n'ont aucun goût pour les livres qui traitent de piété et de spiritualité; ils n'y touchent même jamais, tout entiers au Codex et au Digeste, aux Novelles et aux Libels, ils ne goûtent et n'aiment que les procès, unique objet de leurs prédilections. Quant au code sacré des Evangiles, aux faits et gestes des saints, ils s'en occupent à peine, et s'ils murmurent quelques passages des psaumes, c'est à la hâte et comme à la dérobée, pendant l'office qui les retient au chœur et dont il leur tarde toujours d'être débarrassés. Leurs goûts sont tous profanes, bien loin d'être religieux. Quand méditent-ils la loi de Dieu, quand s'occupent-ils des fonctions saintes qui conviennent à leur état? Et pourtant ils répètent tous les jours avec le Psalmiste : « Combien est grand, Seigneur, l'amour que j'ai pour votre loi! Tant que le jour dure, elle est l'objet de mes méditations (*Psalm.* CXVIII, 97). » Je ne comprends pas qu'ils ne craignent point que Dieu qui voit le fond de leur cœur, ou même leur propre conscience, ne leur reproche leur mensonge et ne les convainque de n'avoir rien moins que le cœur d'accord avec leurs paroles. Dans quelle pensée récitons-nous les psaumes tous les jours? n'est-ce pas pour nous pénétrer de sentiments qui soient en rapport avec le sens que les psaumes expriment, et pour conformer notre conduite aux enseignements divins que nous y entendons? Peut-on croire qu'ils sentent ce qu'ils disent, ou du moins ce qu'ils répètent tous les jours avec le Prophète, quand ils appellent bienheureux l'homme qui scrute la loi de Dieu et en fait jour et nuit l'objet de ses médita-

Digitized by Google

tions? On ne peut s'étonner après cela de les voir perdre peu à peu le suc de la vraie piété : l'influence vivifiante des choses de Dieu ne les pénètre plus, on les voit s'affaiblir insensiblement sans même qu'ils s'en aperçoivent et mourir enfin tout à fait à la vie spirituelle.

228. C'est ce qui faisait dire à Pierre de Blois, homme fort érudit et très-versé dans la connaissance des lois : « Il est dangereux pour les clercs de s'adonner à la pratique des lois; elles absorbent tellement toutes les facultés de l'homme qu'elles le détournent tout à fait de la pensée des choses spirituelles et divines (Lettre XXVI). » Et ailleurs il continue : « La pratique des lois est rarement sans quelques procès provenant de certains contrats, qui sont comme une source de dommages et une mine de chicanes de toutes sortes, d'actions, d'obligations, de jugements de sentences d'appels et de mille autres procédures qui ne devraient contribuer qu'à empêcher les procès, et qui les font, au contraire, constamment renaître de leur cendre. » Tel est le langage qu'il tient au roi d'Angleterre dans une lettre où il l'engage à détourner le clergé de son royaume, de l'étude de la jurisprudence pour l'appliquer tout entier à celle de l'Écriture sainte, qui convient beaucoup mieux à l'état ecclésiastique. Voir *nos Trompettes* de la discipline ecclésiastique (Tub. VI, pag. 553). Nous voyons de même dans Boronius (Tom. XII, an 1165, n. 2), Jean de Salisbury, détourner de l'étude des lois, chose plus curieuse qu'utile, Thomas, archevêque de Cantorbéry qui depuis eut la gloire de souffrir le martyre pour l'Eglise. « J'aimerais mieux, lui dit-il, vous voir vous nourrir des psaumes et des livres de morales de saint Grégoire : qui jamais s'est senti touché de quelque sentiment de componction à l'étude des lois? »

229. Je vois que saint Charles Borromée était dans les mêmes dispositions. « L'auteur de sa vie nous apprend qu'une fois devenu évêque il ne crut pas que la science de la jurisprudence qu'il avait cultivée étant jeune pût désormais lui convenir. Il employa à l'étude de la théologie et du droit canon, tout le temps dont peut disposer un cardinal, placé à la tête d'un vaste diocèse. A la théologie il joignit en particulier l'étude de l'Ecriture sainte, des saints pères et des interprètes les plus renommés; il aimait par-dessus tout cette science des saints canons qui lui remettait sous les yeux les coutumes et la vie des Pères, et lui apprenait à façonner et à gouverner son Eglise. Affligé de voir que parmi les sacrés canons on ne s'occupait guère que de ceux qui avaient rapport aux jugements et aux procès, il nomma lui-même des gens chargés d'exposer les canons où l'on pouvait le mieux apprendre à connaître les saintes institutions des Pères, les rites sacrés et la meilleure manière de gouverner une Eglise (Lib. VII, cap. XI). »

230. Il faut prendre ce qui précède dans le bon sens; il est bien certain qu'il ne viendra jamais à la pensée d'un homme de sens de condamner l'étude et la pratique des lois quand elles sont raisonnables et qu'elles n'ont pas pour but de favoriser des vues cupides mais de servir la justice et la vérité. Seulement il faut que ceux qui se sont engagés dans les saints ordres, apprennent avant tout ce qui concerne leur état et leur office, qu'ils aient des goûts en rapport avec leur vocation et évitent de s'adonner à des études étrangères à cette vocation; qu'ils s'appliquent surtout à acquérir tout ce qui peut contribuer à la perfection de leur état, et qu'ils ne tombent pas dans le défaut de n'apporter qu'un soin médiocre aux choses importantes quand ils en donnent un excessif aux choses de moindre importance et étrangères à leur condition. Voyez Lindan, évêque de Ruremonde. (*lib. de impe. fug.*), où il se demande pourquoi une foule de clercs ont aujourd'hui l'étude de la jurisprudence en plus grand honneur que celle de la théologie. (Note de Horstius.)

CHAPITRE IX.

231. *On n'en vit pas moins le pape saint Grégoire, travailler en paix*, etc. — Le bruit des armes ne détournait pas plus le pape saint Grégoire de ses saintes études qu'il n'avait autrefois distrait Archimède des siennes. Dans sa préface, au livre second de ses homélies sur Ezéchiel, il dit qu'il n'était troublé dans son travail que par deux choses, l'extrême obscurité des visions du Prophète et l'imminence des maux terribles qui menaçaient Rome. Je viens d'être informé, dit-il, qu'Agilulphe, roi des Lombards, a pasé le Pô et marche sur Rome dont il a l'intention de faire le siége. Aussi, jugez mes Frères de la difficulté que mon esprit éprouve au milieu de ses préoccupations et de ses craintes à pénétrer le sens obscur et mystérieux des paroles du Prophète..., etc. » Ce fut pourtant à cette époque qu'il exposa avec autant de clarté que d'élégance la dernière partie qui est en même temps la plus obscure des prophéties d'Ezéchiel, ainsi que saint Bernard en fait la remarque. Comment de nos jours les prélats et les clercs consument-ils leurs loisirs au sein du calme et de la paix dont nous jouissons? N'est-ce pas en soins temporels et vains, plutôt qu'à de saintes études. Combien, hélas, n'en voit-on pas d'occupés de choses étrangères à leur état, aussi oiseuses qu'indignes d'eux! Quimporte que vous demeuriez tout à fait oisif ou que vous consumiez votre temps à des futilités? Autrefois on voyait de saints prélats trouver au sein des plus graves occupations le temps de vaquer encore à la prière et aux exercices du culte divin; maintenant c'est à peine si nous en trouvons qui fassent cas du temps et sachent en ménager l'emploi. (Note de Horstius.)

CHAPITRE X.

232... *Vous prissiez l'habitude de décider rapidement...*, etc. Saint Bernard se plaint ici des avocats qui, au lieu de chercher à éteindre les chicanes et les procès, ne semblent au contraire, penser qu'à les en-

Digitized by Google

tretenir et à jeter, comme on dit, de l'huile sur le feu. Avec eux un procès devient la source de nouveaux procès, les chicanes, succèdent aux chicanes, et les discussions d'intérêts une fois entamées ne semblent plus pouvoir finir. Cependant les plaideurs se ruinent, et souvent il leur serait bien plus avantageux de céder une partie de leurs droits que d'en poursuivre le recouvrement au risque d'en être encore pour les frais du procès après avoir perdu leur cause. Saint Bernard veut donc qu'on abrége la procédure et qu'on en fasse disparaître tout ce qui en embarrasse la marche et le cours; car il était persuadé que le plus sûr moyen d'arriver à connaître la vérité n'est que dans une plaidoirie courte et simple.

Bien des conciles ont fait en ce sens des réglements et des statuts que nous serions heureux de voir observés dans la pratique. Ainsi le concile de Trente, session XXIV, chapitre 20, et session XXV, chapitre 10, *De la réforme*, s'exprime ainsi à ce sujet : « Le saint Synode avertit les juges ordinaires et tels autres juges que ce puisse être, de mettre tous leurs soins à terminer les procès dans le plus court délai possible, et de mettre un terme, par tous les moyens en leur pouvoir, en fixant des délais légaux ou en recourant à toute autre voie convenable, aux artifices des plaideurs, tendant à entraver la marche du procès ou à en faire en partie retarder le jugement, etc. »

Voyez encore le dernir concile de Latran, session XI et les *Clément.* de verb. sig. c., *Finem litibus*, etc. (fin. de do. et con'., cap. 2, de re jud. et constitut de procur. cap., *Nonnulli*, de Rescr. cle. *Dispendiosam*, de Judiciis, et alibi sæpius).

Le zélé restaurateur de la discipline ecclésiastique, saint Charles Borromée, travailla de toutes ses forces à faire observer ces canons, et, chose mémorable, « de son temps les notaires et les greffiers en vinrent à oublier presque la conduite des procès en matière bénéficiale, jusqu'alors si fréquents dans le clergé (Livre VII de sa vie, chapitre XXXVI). »

On sait aussi par le récit de Stapleton, auteur de la vie de Thomas Morus, le martyr de l'Angleterre, combien ce saint prélat avait horreur des longueurs interminables des procès. « Il expédia si bien toutes les causes pendantes à son tribunal, qu'un jour, après avoir terminé un procès, ayant appelé la cause qui venait ensuite, on lui repondit qu'il n'y en avait plus d'inscrite au rôle. » Voir sa Vie, page 39. (Note de Horstius.)

LIVRE II.

CHAPITRE I, *n.* 1.

233. *Cela tient aux événements importants qui sont survenus.* L'expédition de la Terre-sainte que saint Bernard avait prêchée lui-même, eut une fin malheureuse : de là contre notre Saint des plaintes et des murmures qu'il s'efforce de repousser et de détruire au commencement de ce livre. Il ne faut pas croire qu'il fut seul de son avis, plusieurs autres écrivains ont abondé dans son sens, soutenu la bonté de sa cause et montré qu'il n'avait rien fait pour s'attirer tous les reproches qu'on lui a adressés. Voyez Geoffroy, livre III de la Vie de saint Bernard, chapitre IV et Othon de Freisingen dans *ses faits et gestes de Frédéric*, livre I, chapitre LX où, après avoir fait plusieurs considérations philosophiques sur ce sujet, il continue en ces termes : « Cette expédition malgré le nombre des chrétiens auxquels elle a coûté la vie, fut bonne et salutaire; si elle ne contribua pas à l'agrandissement du royaume de Palestine, et si elle dévora des masses de guerriers, elle fut du moins utile à une multitude d'âmes, pour lesquelles elle fut une occasion de salut. D'ailleurs, en disant que le saint abbé Bernard était inspiré de Dieu pour nous prêcher la croisade, et que c'est nous qui, dans nos désordres et notre orgueil oubliant ses salutaires recommandations, avons causé tous les malheurs de cette entreprise et la perte de tant de monde, nous ne dirions rien qui ne fût parfaitement conforme à la raison et à ce qui s'est vu autrefois. » Tel est le langage d'Othon, qui prit part à la Croisade, vit tout de ses propres yeux et dont on ne peut révoquer en doute la véracité. Voir la lettre CCCLXXXVI de Jean de Casamario à saint Bernard, et Guillaume de Tyr, dans Baronius, à l'année 1148, où il est question des causes qui ont amené l'insuccès de l'expédition.

Mais qu'on nous permette de rapporter ici le sentiment d'un auteur contemporain sur les causes de l'insuccès de la seconde Croisade; cet écrivain, d'une valeur incontestable et d'une foi reconnue, c'est Guillaume de Neubridge; voici comment il s'exprime dans son *Histoire d'Angleterre*, livre I chapitre XX : « L'histoire nous apprend, dit-il, qu'autrefois une armée considérable fut souillée par le crime secret d'un seul homme et que, dépouillée par là de la protection divine, elle n'offrit plus que le spectacle d'une armée languissante et sans force. Le Seigneur, consulté sur ce qui se passait, répondit que le peuple était frappé d'anathème et ajouta: *L'anathème est au milieu de vous; Israël, tu ne pourras pas soutenir l'effort de tes ennemis, jusqu'à ce que celui qui est souillé de ce crime soit exterminé du milieu de toi* (*Jos.*, VII, 13). Or, notre armée avait tellement foulé aux pieds toutes les lois chrétiennes en même temps que la discipline militaire, qu'on ne peut s'étonner qu'elle ait paru souillée et immonde aux yeux de Dieu et ait éloigné d'elle sa protection divine. Si on ne consulte que l'étymologie du mot, les camps ne sont appelés ainsi, — castra — que parce qu'on en a banni la débauche. Mais il s'en fallait bien qu'il en fût de la sorte de notre camp où, par une licence déplorable, les plus honteux désordres régnaient presque sans partage. Pleins de confiance dans leur nombre et dans leur tactique, nos troupes comptaient beaucoup plus sur la force de leurs bras de chair que sur la puissance et la miséricorde du Seigneur pour lequel il semblait qu'elles avaient pris les armes : aussi ont-elles été une preuve éclatante que Dieu résiste aux

Digitized by Google

superbes, tandis qu'il accorde sa grâce aux humbles. De plus, on vit les nôtres se livrer au pillage sur les terres mêmes d'un Empereur chrétien avec lequel ils avaient fait alliance, et qui avait donné ordre qu'on leur fournît toutes sortes de provisions et qu'on ne les laissât manquer de rien ; cette conduite irrita l'Empereur qui tourna ses armes contre eux en même temps qu'il intercepta les vivres dont ils avaient besoin, et ne recula pas, tout chrétien qu'il était, devant l'effusion du sang de tant de soldats chrétiens comme lui. Personne n'apportant plus rien au camp, et nos soldats ne pouvant plus s'écarter pour chercher des vivres, il s'ensuivit une disette affreuse qui les décima ; enfin, les Turcs leur tendirent des embûches dans lesquelles ils donnèrent et, ils périrent sous le fer des ennemis, ou bien, faits prisonniers, ils se virent réduits à la plus honteuse des servitudes. La colère divine, excitée par l'orgueil et les désordres des masses, ne se borna point à ces châtiments, des pluies qui tombèrent en abondance avant le temps causèrent des inondations qui firent périr encore plus de monde que le glaive des ennemis. Tous ces fléaux réunis réduisirent presqu'à rien les deux plus belles armées qu'on eût vues, et les deux grands princes qui s'étaient mis à leur tête parvinrent à peine avec les rares débris de leurs troupes à gagner Jérusalem d'où ils revinrent avec la honte de n'avoir rien fait de mémorable. » Tel est le récit de Neubridge. (Note de Horstius.)

LIVRE II.

CHAPITRE V.

234. *Comment se fait-il donc que de pauvre et d'obscur que j'étais, je me voie maintenant élevé au dessus des royaumes et des empires ?* D'après saint Bernard, il faut que le souvenir de notre ancienne obscurité nous maintienne dans les bornes de la modestie ; il est très-propre à modérer les élans de notre orgueil et de notre arrogance. Nous en avons un bel exemple dans Agathoclès de Sicile, qui, de fils d'un obscur potier, devint tyran de Sicile. Pour que la pensée du rang où il se trouvait parvenu ne le fît point sortir des limites de la modestie ni oublier son origine et l'état précaire de sa première fortune, il voulut, pour ne point perdre le souvenir de son humble extraction, ne jamais se servir que de vaisselle de terre, dont la vue lui rappelait ce qu'il avait été autrefois. Ausone a conservé ce trait d'histoire dans une de ses élégantes épigrammes. Nicolas Serar, dans son *Histoire de Mayence*, attribue un trait semblable à Guilgise, archevêque de cette Eglise : issu d'une famille obscure, il se conduisit constamment dans la haute dignité où il fut élevé, avec d'autant plus d'humilité qu'il était monté plus haut, et ne manquait point l'occasion de rappeler d'où il était parti. Comme son père avait exercé l'état de charron, il avait fait dessiner çà et là des roues sur la muraille avec cette devise : *Guilgise, Guilgise, n'oublie pas ce que tu fus autrefois.* Il voulut ne jamais perdre de vue ce glorieux emblême, dont l'aspect lui rappellait son origine, et la ville de Mayence l'a conservé jusqu'à cette époque. Voir Serar, page 723, où, à propos du sens symbolique de la roue, il exprime quelques bonnes pensées sur la rapidité de la vie et l'inconstance de la fortune. (Note de Horstius.)

CHAPITRE XIII.

235. *Chez les gens du monde les propos frivoles ne sont que des propos frivoles, mais chez un prêtre...*, etc. Saint Bernard ne veut pas que les lèvres du prêtre s'ouvrent aux plaisanteries et aux discours frivoles, à plus forte raison ne le souffre-t-il pas dans un Pape. Une bouche consacrée à l'Évangile, ne doit selon lui, s'ouvrir qu'à des paroles sérieuses et utiles, non point à des discours vains et frivoles qui ne pourraient que la profaner, de quelque nom qu'on les décore. Pierre Damien nous a laissé un bien bel exemple de ce genre de vertu antique et sévère que prêche saint Bernard quand il se prit de dégoût pour la vie publique, et d'amour pour le repos et la solitude, ou du moins sentit ces dispositions se fortifier dans son âme à la vue des mœurs des clercs de la cour de Rome, et en entendant leurs entretiens remplis de facéties, de jeux de mots et de frivolités, pour me servir de l'expression même de saint Bernard. Entendons-le parler lui-même dans la lettre qu'il écrivit au souverain Pontife et aux autres cardinaux pour leur faire agréer sa démission d'évêque d'Ostie. « Il fut un temps, dit-il, oui il fut un temps qui malheureusement n'est plus, où la modestie était en honneur et la mortification un titre de gloire, où la réserve et la gravité étaient les compagnons honorables du Sacerdoce, mais aujourd'hui, pour n'accuser que moi, vous ne me voyez vous-même dès que je vous aborde que le mot piquant ou jovial à la bouche, c'est un langage recherché, un flot de politesses, de mots mordants et de questions, un véritable déluge de paroles futiles qui montrent moins en nous, des prêtres que des orateurs et des rhéteurs, et même qui pis est de véritables bouffons. En effet, à peine la conversation est-elle engagée entre nous, qu'insensiblement le charme de la réplique nous entraîne, l'esprit perd sa gravité et se relâche, le sérieux disparaît au milieu des éclats de rire, et l'on n'entend bientôt plus que de honteux jeux de mots ; voilà comment il arrive que l'âme trop répandue hors d'elle-même se trouble, que le cœur s'endurcit, que la déférence et le respect dus au sacerdoce se perdent, et ce qui est plus dangereux encore, que l'on s'écarte de la ligne de conduite dont on ne devrait point se départir pour ne pas cesser d'être un exemple aux autres. Que si une sorte de crainte et une certaine retenue nous retiennent et nous empêchent de tomber dans cet excès, on nous regarde comme des gens qui n'ont rien d'humain, des hommes raides, quelque chose comme des tigres d'Hyrcanie, de vraies statues de marbre. Mais je m'arrête, car je rougirais de laisser

Digitized by Google

ma plume retracer certaines inepties plus honteuses encore; par exemple ces chasses à courre et au vol, cet amour du jeu, etc. » On voit au langage de Pierre Damien qu'il était de l'avis de saint Bernard et qu'il ne blâmait pas moins que lui les discours frivoles dans la bouche d'un prêtre. Mais aujourd'hui, loin de voir des blasphèmes dans les paroles frivoles, une foule d'ecclésiastiques et même de prélats n'y trouvent pas même l'ombre d'une faute vénielle.

236. La faute dans laquelle saint Bernard veut que le pape Eugène évite avec soin de tomber, le saint pape Grégoire se la reproche sévèrement à lui-même comme s'il s'en était rendu coupable. Arrivé à ces paroles d'Ezéchiel : *Fils de l'homme, je vous ai placé comme une sentinelle en observation dans la maison d'Israel* (Ezech. III, 17), il fait un retour sur sa charge et éclate en paroles bien propres à toucher nos cœurs ; nous ne les citerons qu'en partie, le lecteur pourra les lire en entier dans son Homélie onzième, sur Ezéchiel. « Que ces « mots me semblent difficiles à articuler, s'écrie-t-il, c'est contre moi que je les prononce.... contre moi, dis-je, qui me répands souvent en conversations inutiles et qui oublie dans ma tiédeur et néglige d'exhorter et d'édifier le prochain. Je suis devenu muet et verbeux en même temps devant le Seigneur; muet pour les choses nécessaires à dire et verbeux pour les entretiens frivoles, etc.... Quand j'étais dans mon monatère je pouvais sevrer ma langue des discours inutiles et maintenir mon esprit dans une prière presque continuelle; mais depuis que j'ai pris sur les épaules de mon âme le fardeau de la charge pastorale, je ne puis plus me recueillir, ma pensée se trouve répandue sur une multitude de choses.... et comme je me trouve souvent en rapport avec les gens du monde, je me suis imposée dans mes discours, parce que je me relâche quelquefois de la règle que je me suis aperçu que si je l'observe trop rigoureusement j'éloigne de moi les personnes faibles et ne puis plus les amener où je veux. Voilà pourquoi aussi j'écoute quelquefois avec patience les choses oiseuses qu'ils me disent. Mais parce que je suis faible aussi moi-même, il n'est pas rare que je me laisse entraîner par le charme de ces entretiens frivoles au point de finir par y prendre part avec plaisir quand je n'avais commencé à les écouter qu'à regret, de sorte que je reste volontairement là même où j'avais d'abord craint de tomber, etc. »

Saint Ambroise, en parlant des offices croit qu'il doit s'interdire à lui-même l'habitude prise par les gens du monde de s'abandonner à des entretiens frivoles, et la raison qu'il en donne : « c'est, dit-il, que si quelquefois les plaisanteries ont quelque chose d'agréable à entendre, elles n'en sont pourtant pas moins contraires aux mœurs ecclésiastiques (Liv. I, chap. 23). »

237. « Mais c'est particulièrement aux orateurs sacrés, dont la bouche, comme dit saint Bernard, est consacrée à l'Evangile, » qu'il appartient de s'observer sur ce point et de ne se permettre soit en particulier, soit en public, ni paroles légères ni plaisanteries. Je ne puis voir sans indignation ces orateurs qui dans la chaire même vous débitent des jeux de mots, des plaisanteries et des historiettes et des fables, telles que celles que je vois consignées dans les écrits nouvellement publiés d'un certain religieux. Qu'on lise donc saint Jean Chrisostome (cap. v, Epist., ad Ephes.), on verra combien à ses yeux il convient à la gravité chrétienne de s'abstenir de toute parole bouffonne et ridicule, et en même temps, continue Charles Leroi, religieux de la compagnie de Jésus, dans son *Orateur chrétien*, on s'étonnera de trouver que la plupart des orateurs chrétiens soient si éloignés dans leurs discours de cette gravité que cet homme plein de sagesse, aurait voulu, avec raison, rencontrer chez tous les fidèles à qui il rappelle en ces termes le passage de saint Bernard qui nous occupe : « Il avertit prudemment l'orateur sacré de se mettre en garde contre cette manière d'agir qui sied mieux à des courtisans et aux personnes qui sont animées de l'esprit du monde, qu'à des religieux et à des hommes animés de l'esprit de Dieu, et qui convient plutôt à des hommes politiques, comme on les appelle, qu'à des gens qui font profession de simplicité évangélique. Il en est de même de la liberté pleine de légèreté avec laquelle dans le commerce ordinaire de la vie, on se permet, sous prétexte de certaine gaîté et d'enjouement, de mêler à sa conversation des paroles et des récits bouffons ou ridicules et des historiettes propres à faire rire, dans le but de captiver ainsi dans ces entretiens familiers l'attention de ses amis et des grands. (Liv. II, cap. 16). » Ainsi s'exprimait cet auteur bien capable de former l'orateur chrétien, et bien digne de se trouver entre les mains de tous ceux qui se disent tels. (Note de Horstius.)

LIVRE III.

CHAPITRE II, n. 7.

238. *Or, il faut tenir pour injustes tous ceux qui ne sont pas dictés par la difficulté de se faire rendre justice....*, etc. Voici à ce sujet la doctrine pleine de sagesse du concile de Trente, session XIII, chapitre 1er *de la Réforme* : « Comme il arrive souvent que ceux qui sont accusés de quelques crimes ont recours à la voie des appels, feignent d'être lésés, formulent des plaintes, et font naître des obstacles sous les pas du juge pour se soustraire au châtiment qu'ils ont mérité et pour échapper au jugement des évêques, ne voulant pas qu'ils puissent faire servir ce qui a été établi comme un remède et une ressource pour l'innocence, à leurs ruses et à leurs chicanes, le saint Synode a établi que..., etc. » (Note de Horstius.)

LIVRE III.

CHAPITRE III.

239. *L'un était de Mayence et l'autre de Cologne ;*

Digitized by Google

Henri I, archevêque de Mayence, accablé sous le poids des accusations calomnieuses de ses chanoines, avait appelé au saint Siége qui l'avait absous. C'est pour lui que saint Bernard a écrit sa CCCII lettre ; voir aux notes dont nous l'avons accompagnée.

L'autre, archevêque de Cologne, était Arnaud, qui, de prévost de saint André, était devenu archevêque, en 1138; ce fut peu de de temps après qu'il fut accusé de Simonie. En parlant de lui, l'auteur de la *Grande chronique de Belgique*, un chanoine royal de saint Augustin de Nussia, assure, qu'il fut accusé de simonie en présence du pape Eugène III, au concile de Reims et frappé d'une sentence de déposition en même temps que l'archevêque de Mayence. Ces deux archevêques allèrent à Rome pour traiter de leur absolution ; Henri l'obtint, mais Arnaud, malgré tous ses présents ne put l'obtenir. (Note de Horstius.)

LIVRE III.

CHAPITRE IV, n. 18.

240. *Quand il y a nécessité urgente de dispenser....*, etc. Il est bon de remarquer ici le sentiment de saint Bernard en matière de dispense qu'on ne doit accorder, à son avis, qu'en cas de nécessité et pour le bien général. Or, je crains bien que maintenant on ne dispense souvent sans nécessité, sans aucun souci du bien public, et en songeant tout au plus au bien de quelques particuliers. Or, dispenser de la sorte ce n'est pas autre chose que dissiper. Il nous semble qu'il n'est pas hors de propos de rappeler ici à ce sujet le langage que notre Saint tenait dans une de ses lettres : « c'est en vain qu'on cherche à endormir, en lui parlant de la dispense du saint Siége, celui dont la conscience est liée par la parole de Dieu même Lettre I, à Robert, n. 9) ; » et ailleurs il disait encore : « Nous avons, disent-ils, demandé et obtenu la permission du Pape. Quel pauvre remède ! Semblables à nos premiers parents, vous avez cherché, non pas un vêtement pour couvrir vos consciences ulcérées, mais à peine des ceintures pour cacher le mal, sans le guérir. Plût à Dieu qu'au lieu d'une autorisation vous eussiez demandé un conseil, c'est-à-dire, non pas qu'il vous fût permis, mais s'il vous était permis ! » C'est ainsi que saint Bernard s'exprime dans sa lettre VII, n. 9 et 10. (Note de Horstius.)

LIVRE III.

CHAPITRE V, n. 20.

241. *Le luxe des habits qu'il interdit*, etc. : Plusieurs auteurs pensent qu'on doit attribuer la facilité avec laquelle, au temps de saint Bernard, le luxe et la délicatesse des habits se répandirent presque impunément dans le clergé, à ce fait que la plupart des clercs appartenaient alors à la première noblesse du royaume ; élevés dans le luxe, ils n'embrassaient qu'avec peine la modestie et la simplicité que réclamait d'eux leur nouvel état; bien plus ils tenaient à leur ancien faste et au luxe des vêtements, afin qu'on ne pût les confondre avec les clercs de moins haute origine. Mais quel homme sensé pourra jamais applaudir à ce goût ? Ils devaient en effet renoncer à leurs anciennes manières de vivre et de se vêtir en changeant d'état et de vie, et se bien convaincre que le plus bel ornement et la parure la plus digne d'un homme consacré à Dieu c'est la vertu, la modestie, la piété. Mais, comme bien des clercs faisaient fausse route de ce côté, on vit toujours de pieux auteurs et de saints religieux, prendre à tâche de percer d'une plume acérée, cet abcès pestilentiel, dont l'enflure tous les jours grossissante menaçait l'Eglise entière. Plusieurs prélats, des conciles même entreprirent de réprimer par leurs ordonnances et leurs décrets le luxe des vêtements, et saint Bernard se plaint qu'ils n'aient jamais été observés. Voyez *le traité des mœurs et devoirs des évêques* contre le luxe des vêtements du clergé, chapitre II.

242. *Si les énormes fentes de leurs vêtements ne laissent pas voir toutes leurs formes d'une manière indécente*, etc. Les saints canons ont sévèrement interdit aux clercs l'usage de vêtements rayés.

Ce que les anciens appelaient vêtements *à fenêtres* et de luxe, comme on peut le voir dans la *Chronique de Vuindesheim*, livre II, chapitre XLVII, étaient des vêtements courts, à larges ouvertures, à peu près semblables aux larges pourpoints que les Français portent en été, avec lesquels on n'est guère qu'à moitié vêtu, ce qui faisait dire à Pierre Chrysologue, dans son sermon cent vingt-deuxième : *Ils sont artistement vêtus de nudités*, et à saint Bernard, les énormes fentes de leurs vêtements laissent voir toutes leurs formes d'une manière indécente, d'autant plus que du temps de notre saint Docteur, non-seulement on portait les pourpoints ouverts et à fenêtres, comme on pourrait dire, mais les braies ou hauts-de-chausses n'étaient pas moins ouverts, ainsi qu'on peut en juger par les dessins du temps. Ce qui fait qu'en sortant de l'église après avoir déposé le long habit de chœur, on les voyait passer dans les rues dans un castume dont l'indécence choquait les sentiments non moins que les regards des gens de bien. On lit à peu près la même chose dans Crésoll (*In mystag.*, lib. IV, cap. 13, sect. 5), qui constate que le même mal sévissait cruellement en Allemagne, malgré les efforts et la vigilance des prélats pour empêcher qu'il ne s'étende et ne s'enracine davantage. Il cite même plus loin un certain nombre d'archevêques de Cologne qui se sont appliqués de toutes leurs forces à l'extirper à l'aide des censures ecclésiastiques ; entre autres, Conrad, en 1260, Gualram, en 1337, Guillaume, en 1353 et en 1360 : ce dernier même s'exprime ainsi sur ce sujet : « Nous interdisons désormais à tous les clercs en général et à chacun en particulier l'usage des vêtements ouverts, rayés, taillés, etc. de même que des habits d'une seule couleur, rouges, verts ou bleus, à nœuds ou à boutons, » et le reste que je passe. (Note de Horstius.)

Digitized by Google

LIVRE IV.

CHAPITRE II, n. 5.

243. *Prenez garde, vous crie-t-on de tous côtés, cela ne convient plus*, etc. Voilà donc la source de la corruption des princes et des prélats, les mauvais conseillers et les mauvais amis qui ne songent qu'à flatter et à plaire dans tout ce qu'ils disent. C'est ce qui faisait dire à Sénèque : « Je veux vous montrer ce qui manque à ceux qui sont arrivés au comble de tout, et à ceux qui ne manquent de rien, il leur manque quelqu'un qui leur dise la vérité... Voyez en effet comme l'absence d'une parole indépendante et l'attachement changé en un honteux servilisme, les précipitent tous à leur perte. Personne ne leur parle comme il pense, personne ne les dissuade comme il sent qu'il devrait le faire, chacun lutte de flagornerie, tous leurs amis semblent ne songer qu'à une chose et n'avoir rien de mieux à faire que de les tromper par les paroles le plus flatteuses possible. (Senec., lib. VI, de Benef., cap. 30). »

Voilà pourquoi saint Ambroise redoutait moins l'esprit naturellement emporté et l'âpre naturel de Théodose, que les conseils que son entourage pouvait lui donner ; c'est ce qui lui faisait demander à l'empereur d'une manière très-pressante dans sa lettre vingt-huitième, de ne point s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même pour régler les mouvements de son naturel âpre et emporté. « Je voudrais, lui écrit-il, que, si vous n'avez personne qui vous apaise, vous n'eussiez non plus personne qui vous excite. Je compte beaucoup plus sur vous que sur d'autres pour vous calmer ; rappelez-vous vous-même à d'autres sentiments, et que votre piété triomphe de l'emportement de votre nature. » Il avait certes bien raison de parler ainsi, car il est certain que quelque excès qu'on puisse craindre d'un prince, on doit en appréhender de plus grands encore de ses familiers, s'ils ne sont pas vertueux. Ce qui arriva à l'empire autrefois si florissant de Théodose montre assez combien justes étaient les vœux de saint Ambroise. En effet, d'après Baronius, tome V, à l'année 446, « ce qui perdit l'empire de Théodose et causa sa ruine complète, c'est que cet empereur gouverna selon le bon plaisir de ses courtisans, non pas suivant les conseils de la raison. » Il est donc de la plus grande importance pour un prince, de bien choisir les personnes qu'il doit admettre dans sa familiarité, de ne cesser d'entendre ou plutôt d'avoir sous les yeux l'exemple même de David qui avait constamment cette parole à la bouche et en faisait sa règle de conduite : « Celui qui agit avec orgueil ne demeurera point dans mon palais, et celui qui préfère des paroles injustes, n'a pas pris le moyen de se rendre agréable à mes yeux. (*Psalm.*, VI, 9.) » (Note de Horstius.)

LIVRE IV.

CHAPITRE III, n. 7.

244. *Pourquoi d'ailleurs chercheriez-vous à vous servir encore du glaive? etc.* Saint Bernard enseigne ici que les deux glaives, le spirituel et le temporel, appartiennent à l'Église ; elle se sert elle-même du premier, et c'est pour elle qu'on doit tirer le second. L'un est dans sa main, l'autre dans celle du soldat qui ne doit s'en servir qu'au gré de l'Église et sur l'ordre de l'Empereur. Bon nombre de politiques, sans parler des sectaires et même des théologiens et des canonistes, se sont emparés jadis de ces paroles de saint Bernard, peut-être même y en a-t-il encore qui les invoquent de nos jours, en faveur des Empereurs et des princes armés contre le souverain Pontife, à qui ils font la guerre avec leur plume pendant que les rois la lui font les armes à la main. Ils prétendent que le glaive temporel n'appartient pas au souverain Pontife, et qu'il peut seulement en qualité de chef de l'Église, requérir en sa faveur, l'appui de l'Empereur, comme étant le membre le plus puissant et le plus honorable de l'Église, ainsi que des autres princes temporels, et les prier de la protéger et de la défendre, mais qu'il n'a pas lui-même le pouvoir de faire la guerre. Pour le prouver, ils invoquent le sentiment que saint Bernard exprime en cet endroit, en faisant remarquer qu'il dit que le glaive temporel ne doit être tiré du fourreau par la main du soldat, mais du consentement du Pontife et sur l'ordre de l'Empereur. Ils citent encore dans ce sens quelques paroles de saint Bernard dans sa lettre deux cent cinquante-sixième au pape Eugène, où il lui dit : « Puisque le Sauveur souffre de nouveau aux lieux où jadis il est mort pour nous, il est temps de tirer du fourreau les deux glaives dont Pierre était armé pendant la passion du Sauveur. Mais qui les tirera, si ce n'est vous? Or si l'un se tire d'un mot de votre bouche ou d'un signe de votre tête, c'est la main qui doit tirer l'autre de sa gaine : lorsque saint Pierre voulut faire usage de ce dernier, dont il semblait qu'il ne dut pas se servir, le Seigneur lui dit : *Remettez votre glaive dans son fourreau.* » Il était donc bien à lui, mais ce n'était pas lui qui devait s'en servir (Lettre CCLVI, n. 1). On peut consulter encore la Glose sur le chapitre *unam Sanctam*, où ce passage de saint Bernard qui nous occupe se trouve expliqué. On peut lire également la lettre de Grégoire IX, édition de Vossius, traitant *ex professo* des deux glaives du souverain Pontife et de leur usage.

Pierre Damien, livre IV, lettre sixième, en parlant du glaive temporel, ne semble pas en permettre l'usage à l'Eglise, mais un anonyme, peut-être Constantin Cajétan qui édita les œuvres de Pierre Damien, le réfute dans une note assez longue. On pourra lire aussi Baronius, à l'année 1053, mais l'auteur que je recommande plus particulièrement au lecteur est Sixte de Siennne. Cet

Digitized by Google

écrivain fort instruit, de l'ordre des frères prêcheurs, commente au livre XI, de la *Bibliothèque sainte*, annotation 72, le passage de saint Bernard et le dégage de toutes les interprétations fausses de Calvin et consors. Qu'il nous suffise d'avoir indiqué ces sources au lecteur; il ne me serait pas possible de m'arrêter plus longtemps ici sur ce sujet, sans donner trop de développement à ces notes. (Note de Horstius.)

LIVRE IV.

CHAPITRE IV, *n.* 9.

245. *Pourquoi d'ailleurs ne les choisiriez-vous pas dans le monde entier ?* etc. Saint Bernard rappelle ici fort à propos au souverain Pontife qu'il ne doit point choisir les cardinaux dans un seul pays et dans un seul peuple, mais dans le monde entier. C'est d'ailleurs ce qu'a réglé le concile de Bâle, session XXIII, et plus tard celui de Trente qui s'exprime en ces termes, session XXIV, chapitre Ier, *de la Réforme* : « Pour les cardinaux, dit-il, le très-saint Pontife de Rome, les prendra dans tous les pays chrétiens, autant que faire se pourra. » La meilleure raison qu'on puisse en donner c'est qu'il importe qu'il en soit ainsi pour que les procès et les affaires qui peuvent surgir de tous les points du monde soient bien connus et l'état des peuples bien exploré car on ne commet jamais de plus grandes fautes dans le gouvernement que lorsqu'on ignore l'état de la république. Or, il est presque impossible que des étrangers aient présent à l'esprit, comme il serait désirable que ce fût, tout ce qui concerne l'instruction, la pacification et le gouvernement des nations autres que la leur. De plus comme la cour de Rome a affaire avec tous les princes et tous les États du monde, il importe que dans le conseil du souverain Pontife se trouvent des grands de tous les pays, avec l'asisstance et le concours desquels on mène les choses à bonne fin. Enfin dans le consistoire, le grand tribunal de l'Eglise, qui doit être le tribunal le plus intègre du monde, il ne faut pas qu'on puisse remarquer que certains peuples et certaines nations jouissent de quelque préférence, tandis que d'autres pourraient se croire méprisées et privées de protecteurs et de défenseurs. (Note de Horstius.)

246. *Quant aux clercs qui fréquentent la cour sans être de la cour*, etc. Bien des princes séculiers ont été du même avis que saint Bernard et ont pensé que les clers qui fréquentent la cour sont suspects d'aspirer aux honneurs, et les ont regardés pour cela comme indignes de les obtenir. Ainsi Philippe II, roi d'Espagne, avait nommé un certain ecclésiastique à un évêché; à peine sut-il qu'il se trouvait à la cour qu'il retira sa nomination et déchira ses lettres de promotion qui déjà étaient faites. On peut lire ce que Pierre Damien et Pierre de Blois ont écrit contre les clercs qui fréquentent la cour, de même que *la Digression* de Cl. Espencée sur l'épitre de saint Paul à Timothée, livre II, chapitre x. Mais ce qu'il y a de pire que cela encore et de moins supportable, c'est que des prélats et de hauts dignitaires de l'Eglise négligent la résidence et abandonnent leurs ouailles pour suivre la cour et se mettre au service des grands et des princes; et ceux qui les retiennent sans motif auprès d'eux ou ne les renvoient pas dans leurs diocèses ne sont pas moins coupables qu'eux. Indigné de voir qu'il en était ainsi, Gentien Hervet s'exprimait comme il suit à propos d'un canon du concile de Chalcédoine : « C'est une véritable misère aux « yeux de tous les gens de bien de voir à Rome une foule d'évêques qui aiment mieux se mettre dans la suite et au service des cardinaux que d'aller remplir leur charge dans leurs diocèses. En vérité, le souverain Pontife qui armerait sa main du fouet pour les chasser non de l'Église, mais de Rome vers leur propre Église, remplirait à mes yeux à la lettre le rôle de vicaire de Jésus-Christ: » Ainsi s'exprimait-il, avec un peu de sévérité peut-être. (Note de Horstius.)

MÊME CHAPITRE, n. 12.

247. *Ne prenez donc pas ceux qui n'aspirent et ne courent qu'après les honneurs*, etc. Saint Bernard ne veut pas dire qu'on doit choisir des sujets indignes; mais seulement que ceux qui sont dignes d'être élus ont peur de l'être. Pourquoi, en effet, trouve-t-on tant de gens qui n'aspirent qu'aux honneurs, c'est évidemment parce qu'ils n'ont pas songé aux obligations qui en sont inséparables. Tant qu'on ne songe qu'aux honneurs, on se sent attiré par eux; mais dès qu'on considère les devoirs qui y sont attachés, ils effraient et on les redoute. Or, comment peut-on penser que ceux qui ne se sont pas mis en peine de connaître les devoirs de la charge qu'ils ambitionnent s'en acquitteront jamais comme il faut quand une fois ils auront obtenu le titre qu'ils ambitionnent ? On a fait la remarque qu'on a toujours été obligé de contraindre les saints d'accepter les charges et les honneurs auxquels on les a élevés, et que plus ils ont montré de répugnance à s'y laisser porter, plus ils se sont ensuite acquittés de leurs devoirs avec conscience. C'est que s'ils fuyaient les honneurs, ce n'était pas ce qui en paraît au dehors et qui est de nature à flatter le cœur, mais les épines qui se cachent dessous qu'ils voyaient, et qui les poussaient à s'en tenir à l'écart et même à les fuir. Mais comme malgré leur répugnance et leurs refus ils ne peuvent les fuir tout à fait sans offenser la Providence et sans manquer à l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs, ils finissent toujours par accepter le fardeau; il font de nécessité vertu, et cette pensée les stimule et les aiguillonne à la peine; dès qu'ils sentent la charge peser sur leur tête ils s'efforcent de se mettre à la hauteur des devoirs qu'ils ont acceptés, par tous les moyens possibles. On les voit alors mettre la main à l'œuvre des forts, montrer qu'ils se sentent appelés pour

Digitized by Google

travailler, non pour vivre dans le repos et les délices, s'appliquer à porter des fruits dans le poste élevé qu'on leur a confié, et se mettre en état de rendre bon compte du talent qu'ils ont reçu. Tel était cet Héliodore que saint Jérôme nous présente comme un modèle, et qui avait refusé le sacerdoce: Il méritait, dit-il, d'être élevé à ce poste parce qu'il le refusait, et il en était d'autant plus digne qu'il protestait davantage du contraire. » Tel était aussi le pape Corneille, dont saint Cyprien disait, dans sa lettre cinquante-deuxième : « Au lieu de faire violence pour obtenir le pontificat, il fallut le violenter lui-même pour le lui faire accepter. » C'est donc avec infiniment de sagesse que l'empereur Léon régla en 469 (L. XXXI, c. de Episc. et Cler.), que ce n'est pas pour de l'argent qu'un évêque doit être ordonné, mais après l'avoir décidé à force de prières. Il doit être si éloigné de toute pensée d'ambition qu'on doit être obligé de le rechercher partout pour le contraindre, que prié de se laisser ordonner il doit refuser, invité à s'approcher, il doit s'enfuir et n'éprouver qu'un besoin, celui de faire agréer les raisons de son refus. »

Quant aux autres qualités requises dans les cardinaux, on peut consulter les actes du concile de Latran, sous Léon X, session IX. *de la Réforme.* (*Cur....* et le canon *Bona*, de postulat. Præla., c. Exsurabilis, ext. de prob. Anton., Flor. 3, p. Summ. Tit. 21, cap. 2, 2.), Jérôme Platus (lib. singulari de statu Cardin.), dont la doctrine, en ce qui concerne les cardinaux, peut aisément s'appliquer aux autres prélats et à tous les ecclésiastiques.

248. *On ne les verra pas empressés à enrichir eux ou les leurs de la dot de la veuve et du patrimoine du crucifié...*, etc. Voir les notes à la lettre CCLXXI; le concile de Trente, session XXV, chapitre I, *de la Réforme*, qui confirme les paroles de saint Bernard; les canons des Apôtres, canons LXV et XXIX; le concile d'Antioche, canon XXV, le IVe concile de Carthage, chapitre XV et XXXI; celui de Mâcon, chapitre XIII, le premier de Séville, chapitre I. On peut lire aussi si l'on veut, ce que dit Cornélius sur le XLIVe chapitre d'Ezéchiel, à l'occasion du commandement de Dieu qui défend au grand prêtre de verser des larmes sur un mort, fût-il son père ou sa mère. « Voilà, dit-il, comment devaient se conduire les prêtres de l'ancienne Loi, bien que engagés dans les liens du mariage et de la famille : que font aujourd'hui les prêtres et les évêques de la Loi nouvelle, à qui Dieu a imposé le célibat et la continence afin qu'ils pussent vaquer aux choses du Ciel, libres de tout soin terrestre et appliquer un esprit dégagé de tout à Dieu et à la méditation des biens éternels? » C'est dans cette pensée que saint Basile, dans ses *Constitutions Monastiques*, chapitre XXIII, dit : « Puisque nous savons que l'amour de nos proches est un mal intolérable, cessons de nous occuper d'eux et regardons la préoccupation dont ils sont l'objet de notre part, comme une arme dont le démon se sert pour nous vaincre. » Mais voici, dit un sage docteur, voici les embûches que l'ennemi du salut prépare sous leurs pas, il remplace les enfants qu'ils n'ont pas par des parents, et leur suggère la pensée de s'occuper d'eux, de les tirer de leur obscurité et de les élever peu à peu au comble des honneurs et de la fortune; c'est, pour eux, la famille à élever et à perpétuer, et le moyen de conserver leur nom et de le rendre fameux dans la postérité, de sorte qu'on peut dire avec un poète : « Le créateur ayant voulu que les clercs n'eussent point de postérité, le Diable vit à souhait la foule des proches les remplacer. »

Oui, voilà les ruses et les piéges du démon, voilà la pierre d'achoppement où bien des ecclésiastiques, d'ailleurs vertueux, viennent se heurter, en se laissant vaincre et enchaîner par les liens de l'amour de la famille qui leur inspire la pensée de combler leurs proches, à tout prix et avec un zèle et une ardeur extrême, de places et de richesses et même des biens de l'Eglise sans souci du péril auquel ils exposent leur âme et le salut des leurs.

Ce besoin se glisse, s'insinue et grandit comme un feu caché, à proportion des aliments qu'on lui donne, et bientôt il devient inextinguible et semblable à un vaste incendie. Voilà comment les prêtres deviennent tout terrestres de célestes qu'ils devraient être, et s'abaissent au lieu de s'élever. Ils auraient dû voir de haut toutes les choses humaines se montrer supérieurs à elles et apprendre aux autres par leur exemple à les compter pour rien, et il se trouve qu'ils s'abaissent jusqu'à elles et font descendre sur la terre un esprit qui était appelé à planer dans les cieux...

O âme courbées vers la terre, ô esprits vides des choses du Ciel !

Que ces ecclésiastiques sont loin de Jésus-Christ et dégénérés de leurs Pères ! » Voyez la suite de ce passage de Cornélius à Sapide, chapitre XLIX, verset 25e, sur Ezéchiel. (Note de Horstius.)

LIVRE V.

CHAPITRE IV, *n.* 8.

249. *Que signifient cette distinction et ces degrés.* ., etc. On compte neuf chœurs d'Anges, ni plus ni moins. On les distingue entre eux par le rang et la dignité; telle est l'opinion de plusieurs Pères, parmi lesquels on peut citer saint Ignace (Epis., ad Trallian.), saint Denys qui traite ce sujet *ex professo* dans sa *Hiérarchie céleste*, chapitre VI, où il distingue trois Hiérarchies d'anges divisées chacune en trois chœurs. Ces deux Pères ont été suivis par saint Grégoire (Hom. XXIV, super Evang.), saint Jérôme (Lib. II, de Apoleg. adversus Ruff.), saint Jean Chrysostôme (Hom, IV, super Gen.), Rupert (lib. III, de process, spir. s., cap. VI), et notre Saint, dans le traité qui nous occupe, et de plus dans son sermon sur saint Martin et dans son homélie huitième, sur *le Cantique des cantiques.* Mais les Pères ne sont pas tous d'accord quant à l'ordre dans lequel ils placent ces neuf chœurs et semblent ne s'être pas appuyés sur des raisons péremptoires pour faire cette classification. Voir en-

Digitized by Google

core sur ce sujet saint Thomas, 1. p. 9. 108. a. c.

Il est digne de remarque que sur ce sujet saint Bernard émet plutôt une opinion qu'une affirmation, cela se conçoit d'autant mieux que pour ce qui est du nombre et des propriétés distinctives des anges, c'est une chose qui dépasse tout à fait la portée des sens et l'expérience humaine. Or, dans un sujet rempli d'obscurité et de points difficiles, loin de s'avancer imprudemment et de s'appuyer sur les lumières de la raison, un auteur doit marcher avec toutes les précautions imaginables et ne pas dépasser l'horizon éclairé par le double flambeau des saintes Ecritures et de l'Eglise. Aussi n'est-ce qu'avec la plus grande réserve que les saints Pères ont cru devoir aborder ces sortes de questions, comme on peut le voir dans saint Hilaire (Enarr. Psalm. CXXIX) Saint Augustin avoue (Enchir. cap. LVIII), qu'il ignore ce qu'est en elle-même cette bienheureuse et suprême société des anges, et en quoi ils se distinguent personnellement les uns des autres. Il exprime le même sentiment dans son livre à Orose contre les Priscilliens et les Origénistes, tout en reconnaissant qu'il n'y a aucun péril à craindre dans cette ignorance. Bien plus, saint Denys, lui-même, dans sa Hiérarchie Céleste, chapitre VI, en traitant de l'ordre des anges, déclare qu'il n'y a que Dieu et les anges qui sachent le nombre et la nature des esprits célestes. Voir encore saint Thomas (loco citatio, art. 5 et 6, et ibid. comm.). (Note de Horstius.)

NOTES POUR LE SECOND TRAITÉ

DE SAINT BERNARD

SUR LES MŒURS ET LES DEVOIRS

DES ÉVÊQUES.

CHAPITRE II, n. 4.

250. ***Ce n'est pas par le luxe des vêtements, le faste des équipages, la somptuosité des palais..... que vous rendez votre ministère honorable.*** Le IV concile de Carthage auquel saint Augustin assista, s'exprime en ces termes : « L'évêque n'aura que des meubles d'une grande simplicité, sa table et sa manière de vivre seront celles des pauvres, il ne cherchera à rehausser l'éclat de sa dignité que par sa foi et par la sainteté de sa vie. L'évêque d'Hippone cite lui-même ces paroles et les appuie de tout le poids de son autorité, engageant les évêques à tellement régler leurs mœurs, qu'ils deviennent pour tous les fidèles, des modèles de frugalité, de modestie, de continence et de sainte humilité. Après avoir rapporté les propres paroles du concile de Carthage, ce saint docteur continue en disant qu'il voudrait que les prêtres dans toutes les autres habitudes de la vie et dans leur intérieur s'abstinssent de tout ce qui peut sembler étranger à leur état, et ne sent pas la simplicité, le zèle des choses de Dieu, et le mépris des vanités (Sess. XXV, cap. I, de Reform.). »

Il y a bien des gens qui croient à tort qu'il est convenable, nécessaire même aux prélats de s'entourer d'éclat, de faste et de magnificence pour rehausser l'honneur de leur dignité; il n'est pas d'opinion plus opposée tant aux saints canons et aux décrets des conciles, qu'à la doctrine unanime des Pères de l'Eglise, aux exemples des plus saints prélats et aux lumières même de la raison, comme il nous serait facile de le démontrer, si tel était le but que nous nous proposions dans cette note, et comme nous ne manquerons pas de le faire avec toute l'étendue désirable quand nous publierons, sur la discipline ecclésiastique, un ouvrage qui aura pour titre *Le zèle de la maison de Dieu.* Mais en attendant, on peut lire sur ce sujet Barthélemy des martyrs, archevêque de Prague, de l'ordre des Dominicains, livre dernier de l'*Aiguillon des Pasteurs*, seconde partie, chapitre VI, qu'il a fait suivre d'un très-savant traité *des Noms des prélats*, du père Louis de Grenade, célèbre prédicateur, du même ordre, où la même pensée se trouve développée avec autant de savoir que d'élégance; puis Antoine Molina dans son *Instruction aux prêtres*, traité II, chapitre XIII, ce livre devrait se trouver dans les mains de tous les ecclésiastiques; Lindeau, évêque de Ruremonde, *Traité pour les ecclésiastiques, sur l'impénitence*, livre II, page 115; Henri Cuick, également évêque de Ruremonde, lettre deuxième, *Au clergé de ce diocèse;* Gerson, chancelier de Paris, tome II, traité de la *Tempérance des prélats*, page 543 et suivantes, et tome I, page 202, *des Signes de la ruine de l'Eglise.* On peut ajouter à ces auteurs Bellarmin, *des Devoirs des princes chrétiens*, livre I, chapitre V; Platus, *des Cardinaux*, chapitre XVI; Rodriguez, seconde partie des exercices, traité III, chapitre XXIX, où il enseigne, en s'appuyant sur le témoignage de saint François Xavier, comment on acquiert et on conserve l'autorité, et pourquoi elle est si avilie de nos jours dans les mains des prélats.

251. Tous ces auteurs enseignent d'une voix unanime et montrent, par des raisons sans réplique et des exemples très-graves, qu'on ne s'acquiert le respect et la vénération des peuples que par de vraies et solides vertus, non pas par un éclat extérieur; un tel appui bien que beaucoup s'en contentent est bien ruineux, il finit par être nuisible à l'autorité et par engendrer le mépris. Il est facile de prouver par l'exemple de saints Prélats qu'il en est habituellement ainsi. En effet, pour n'en citer que quelques uns entre mille, quelle ne fut point l'ascendant des Bazile, des Martin, des Augustin et des Chrysostome? Or vit-on jamais moins de faste et d'éclat? Comment donc l'ont-ils obtenu? Il est certain que s'ils avaient voulu se l'assurer par les moyens dont on fait tant usage de nos jours, il y a bien longtemps que leur mémoire aurait péri sur la terre et que leurs noms, aujourd'hui en honneur dans l'Eglise entière et bénis dans tous les siècles, seraient tombés dans le plus profond oubli; mais au lieu de rendre leur ministère honorable pendant les jours de leur vie mortelle par l'or, l'ar-

Digitized by Google

gent et les vêtements précieux, ils l'ont honoré par le mépris de toutes ces choses, par la pratique assidue des devoirs et des obligations de leur état, et par un grand amour de l'humilité, de la modestie, de la charité et des autres vertus. Mais tout cela se trouve traité avec autant d'élégance que de talent dans les ouvrages que nous avons indiqués plus haut, auxquels nous empruntons volontiers quelques lignes sur le sujet qui nous occupe, afin que la vérité appuyée sur tant d'auteurs ait plus de poids et blesse moins ceux qu'elle concerne.

252. Mais comme la différence des temps est apportée en excuse par tous ceux qui sont tombés dans la négligence et l'oubli des obligations d'un état trop élevé pour eux, et que, dans la pensée qu'ils ne sauraient par la vertu seule, rendre leur ministère honorable et influent, ils ont recours pour y réussir à ces indignes et faibles moyens, en répétant partout cet adage, autres temps, autres mœurs; nous leur citerons l'exemple d'un saint prélat de notre siècle, dont l'autorité et la considération furent d'autant plus grandes que sa vie était plus modeste, sa frugalité plus remarquable et son mépris du faste plus complet. Voici comment Jérôme Platus en parle dans son traité *des Devoirs des cardinaux*, chapitre XVI. « Le moyen le plus sûr et le meilleur pour acquérir de l'influence parmi les hommes, c'est la vertu, l'intégrité, la gravité, la religion et la piété, quand elles sont assez grandes et ont assez d'éclat pour attirer les regards. » Après avoir prouvé ce qu'il avance, l'exemple de Nicolas évêque de Myre, il ajoute: « Mais qu'est-il besoin d'invoquer le passé? Le cardinal Borromée n'est-il pas là pour empêcher qu'on ne s'en prenne aux exigences des temps? Qui ne connaît en effet son mépris pour les meubles de prix, les tentures, les tapis et toutes les choses de cette nature. Quand à ses vêtements, ceux de dessus étaient tels qu'un cardinal doit les avoir; mais pour ceux de dessous, ils étaient de drap commun et de toile; les tentures de sa chambre à coucher étaient d'étoffes grisâtres, grossières et communes, il ne les renouvela point pendant quatorze ans entiers; il en fut ainsi de beaucoup d'autres choses dont il continua de se servir pendant toute sa vie; il est superflu de les citer en détail, ce sont des faits trop récents et trop bien connus pour cela. Or que perdit-il de sa grandeur à vivre comme il le fit? il la rendit plus éclatante encore, car il est facile à une foule de gens de se donner des choses de prix, il suffit pour cela d'avoir non de la vertu mais de l'argent, ce qui peut parfaitement arriver et même arrive souvent à des hommes sans beaucoup d'esprit; mais le dédaigner, voilà qui est le fait d'un homme sage et ce qui donne de la gloire et de la considération. » Tel est le langage de Platus. Charles, de la basilique de Saint-Pierre, évêque de Novare, l'éloquent historien de la Vie de saint Charles Borromée, s'exprime à peu près de même, livre VII, chapitre VI. « Il s'est trouvé des gens, dit-il, qui ont trouvé à reprendre dans Charles Borromée, la simplicité de son cortége et son goût pour tout ce qui sentait l'humilité, et qui se plaignaient de ce qu'il amoindrissait en quelque sorte la haute dignité dont il était revêtu. On s'en plaignit même au pape Pie V; ce saint pontife ne trouva rien à blâmer dans les raisons par lesquelles Charles Borromée justifia sa manière de vivre, car il disait que les ministres de Dieu, ne doivent pas demander l'estime et la considération aux ornements humains mais aux vertus de leur état. L'événement l'a bien montré, toute son histoire est une preuve que la simplicité de mœurs et l'humilité unies à la gravité et à la sainteté, procurent auprès des grands et des petits beaucoup plus d'honneur et de considération que ne le feraient toute la pompe et tout le faste possibles. »

253. *Qu'ils ne recouvrent plus d'hermines rouges ou de gueules*, etc. On peut donner deux raisons de ce mot. Premièrement on peut dire avec une certaine apparence de justesse qu'il vient du grec γουνα vêtement de peaux, après le changement de la lettre, ν en L. Ainsi Guibert écrivant à l'évêque Lulle lui dit: « J'ai envoyé à votre fraternité une gonne (gunam) de peaux de loutres. » Ce changement de ν en L n'est pas nouveau: ainsi nous voyons dans varron *vallus* pour *vannus* et dans Pline, *evallere* pour evannere, livre XVIII, chapitre X, ainsi que Dausque en fait la remarque dans son *Orthographe*. En second lieu, plusieurs auteurs pensent qu'on s'est servi chez nous du mot *gueule* pour désigner des peaux teintes en rouge, par une sorte de métaphore qui a passé dans l'art du blason, tirée de ce que les peaux ou les gueules des bêtes étaient tachées de sang après qu'elles s'étaient déchirées à belles dents pendant les combats de bêtes qu'on donnait dans l'amphithéâtre. Les peaux dont parle ici notre Saint, étaient de rats du Pont ou d'autres espèces d'animaux à fourrure, qui prenaient le nom de *gueules* à cause de la teinte rouge qu'on leur donnait. Quant à l'usage qu'on en faisait on peut s'en rendre compte par ce passage d'une parabole que nous trouvons faussement attribuée à saint Bernard dans plusieurs éditions de ses œuvres bien que le style et la pensée ne permettent point de l'en croire l'auteur. « Un tel époux dit l'auteur de cette parabole, vient-il les mains vides à son épouse? Non certes, il lui apporte des présents qu'il s'empresse de lui offrir. Comme on est en hiver il lui donne avant tout des habits comme en réclame la saison, une pelisse de peaux d'agneaux et une cappe. Ces deux vêtements viennent également d'un agneau, mais avec cette différence que la cappe on se la procure sans faire souffrir l'agneau, car elle n'est faite que de laine, tandis que l'autre, la pelisse, *pellicea*, est la peau même de l'agneau, et on ne peut l'avoir qu'en causant une grande douleur à la bête. Or l'Époux c'est l'agneau... il a fait une cappe de sa laine à son épouse quand il lui a enseigné l'humilité par ses paroles. Mais la pelisse, il l'a lui a donnée au prix de ses veilles, de ses jeûnes, de toutes les autres mortifications de sa chair et enfin de sa passion et de sa

Digitized by Google

mort sur la croix quand il enseigne la mortification à son épouse par son propre exemple. La pelisse qui se fait de peaux d'animaux morts rappelle la mortification. Voilà les vêtements d'hiver. Mais à Pâque il donne à son épouse une pelisse d'hermine autour du cou, et sur les mains, des peaux de gueules rouges. La pelisse de l'épouse est donc d'hermine qui est blanche et qui convient à la joie spirituelle que donne l'espérance de la résurrection; elle couvre le cou et la poitrine mais sur les mains ce sont des fourrures de gueules rouges, parce que la passion du Christ, qu'elle a constamment à la bouche, qu'elle sent au fond de son cœur, elle l'atteste par ses œuvres. Le Christ donne aussi à son épouse à Pâques, des chaussures en cuir de cordoue, etc. voir *les Déclamations* n. 10, et la lettre deuxième, n. 11. »

On peut se convaincre que, du temps de saint Bernard, l'usage des fourrures était très répandue non-seulement parmi les clercs et les religieux, mais même chez les laïcs et parmi les femmes, par ce que dit Duchesne dans ses notes aux œuvres de Pierre le Vénérable, lettre vingt-huitième, livre I.

Benoît XII semble faire allusion aux gueules dans la bulle *ad decorem*, quand il dit: « Nous défendons auxdits chanoines de porter désormais des fourrures faites de la peau du ventre de divers animaux entremêlée avec celle du dos; qu'ils se servent des mêmes fourrures que tout le monde, simples, blanches, noires ou grises, etc. »

NOTES SUR LE QUATRIÈME TRAITÉ

DE SAINT BERNARD,

DU PRÉCEPTE, ETC.

CHAPITRE II, n. 5.

254. ***Aussi tant qu'ils favorisent la charité***, etc. C'est-à-dire tout ce qui est établi pour favoriser la charité ne doit être détruit ou réformé, que si la charité le demande. Telle est la doctrine d'Aelred, abbé de Ridal. « Ce qu'il faut observer avant tout, dit-il, c'est que tout changement, toute variante dans les usages soit une dispense, non point une destruction; car, ainsi que l'insinue saint Benoît lui-même, le but unique de toute règle religieuse est de conserver la charité et de déraciner les vices. Par conséquent, toute dispense sera réputée raisonnable si elle n'a d'autre résultat en vue que celui-là, mais si les vices gagnent plus qu'ils ne perdent à une dispense, la charité en souffre; et, par conséquent, la dispense est mauvaise. » Tel est le langage de cet abbé dans son *Compendium du miroir de la charité*, chapitre XLV.

CHAPITRE III, n. 6.

255. *Quoique l'Écriture n'en parle pas.* Il est vrai, comme le dit notre saint Docteur en cet endroit, que nulle part la sainte Écriture ne présente l'action de Samson comme ayant été inspirée de Dieu. Mais si elle ne le dit point d'une manière positive, cependant on est en droit de le conclure du chapitre XI de l'*Épître aux Hébreux*, verset 32. Voici en quels termes Estius s'exprime sur ce sujet dans son commentaire : « J'en viens à Samson pour qui saint Augustin lui-même se charge de répondre dans son livre I, *de la Cité de Dieu*, chapitre XXI et XXVI, en disant que s'il s'est fait mourir en même temps que ses ennemis, lorsqu'il ébranla sur eux la maison où ils étaient, il n'a agi en cette occasion que par l'inspiration secrète du Saint-Esprit qui lui avait donné le pouvoir de faire des miracles. Il n'est pas permis de croire qu'il agit autrement, puisque pour accomplir sa tentative, le Ciel même lui rendit sa première force. En effet, telles sont ses propres paroles en ce moment : O Seigneur, mon Dieu, souvenez-vous de moi; mon Dieu rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me venge en une seule fois de mes ennemis pour la perte de mes yeux (*Judic.*, XVI, 28). » La plupart des ecclésiastiques acceptent cette réponse de saint Augustin et ils ont raison. Il importe peu que Samson dise : Afin que je me venge en une seule fois de mes ennemis, comme s'il n'avait eu en cette circonstance qu'une seule pensée, se venger d'un fait qui lui lui était personnel, attendu que le malheur de Samson était un malheur public pour la nation, puisqu'il était le juge de son peuple et que ce n'était que pour ce peuple qu'il faisait la guerre aux Philistins. Les moqueries que ses ennemis lui prodiguaient retombaient sur le Dieu d'Israël, à qui ils insultaient, en célébrant des fêtes et en offrant des sacrifices en l'honneur de leurs dieux, à l'occasion de la prise de Samson. Après tout, quand on accorderait que Samson agit alors en dehors de toute inspiration divine, il ne s'en suivrait pas qu'il eût fait un péché pour cela, comme pense saint Bernard dans l'endroit cité et ainsi que François de Victoria l'établit dans *sa Rélection sur l'homicide* où il dit vers la fin : « L'intention première de Samson n'était pas de se tuer, mais bien d'écraser et de tuer ses ennemis, ce qui ne pouvait arriver sans entraîner sa propre mort, mais on ne peut douter que s'il se fût trouvé un autre moyen d'arriver à ses fins sans sacrifier ses jours, il ne l'eût préféré. Il n'eut pas besoin d'une nouvelle révélation pour savoir qu'il pouvait agir ainsi. Cette opinion se trouve d'ailleurs confirmée par l'exemple d'Eléazar que la sainte Écriture semble approuver en le rapportant, ainsi qu'on le peut voir dans le premier livre des Machabées, au chapitre sixième. » Saint Ambroise exalte cette mort dans son livre premier *des Offices*, chapitre XL. Enfin, Estius pense dans son commentaire à l'endroit cité plus haut, que Samson est réputé au nombre des saints. (Note de Mabillon.)

256. ***Il n'y a que la vie monastique qui ait mérité d'être appelée un second baptême.*** Pierre Damien, en s'adressant dans son opuscule XVI à un évêque qui rappelait des religieux dans le monde, lui parle en ces termes : « Dites-moi, n'avez-vous

Digitized by Google

jamais vu nulle part que la profession religieuse est appelée un second baptême? Mais on le trouve trop souvent répété dans les Pères pour qu'il vous soit possible de dire que vous ne l'avez point vu, etc.» Voir *loc. citat.*, chapitre VIII. On peut lire encore à ce sujet ce que saint Jérôme dit à Paula dans sa lettre XXV, sur la mort de Blésilla. « Certainement, si une mort prématurée l'avait enlevée à des projets mondains (Dieu épargne aux siens un pareil malheur), et aux désirs des délices de la vie présente, il y aurait lieu de pleurer sur sa perte. Mais puisque par la grâce de Jésus-Christ, il y a à peine quatre mois qu'elle s'est purifiée dans les eaux du second baptême de ses vœux, et que depuis elle a vécu en mettant le monde sous ses pieds pour ne plus songer qu'au couvent, etc. » Il tient le même langage à Demétriade : « A présent donc, lui dit-il, que vous avez dit adieu au monde, et que, dans un second baptême, vous avez déclaré la guerre à votre ennemi en lui disant : Je renonce à toi, Satan, au monde qui t'appartient, à tes pompes et à tes œuvres, observez fidèlement l'engagement que vous avez pris. »

Or voici pour quel motif on appelle la profession religieuse un second baptême. C'est que de même que dans le vrai baptême on meurt à la vie du vieil homme pour vivre à celle de l'homme nouveau (*Rom.* VI, *Coloss.* III, *Ephes.* II *et alibi*), d'où il suit qu'on ne sort pas du baptême tel qu'on y est entré, mais entièrement transformé, et que les péchés du premier homme ne doivent pas plus être attribués à cet homme régénéré que les miens propres ne peuvent être imputés à un autre; ainsi en est-il exactement dans la profession religieuse. En effet, un religieux meurt au monde, ainsi qu'à toutes ses œuvres, il meurt même de plus à lui-même et à sa propre volonté, et il y meurt de telle sorte qu'il ne peut pas plus user du monde, des délices de la vie et de sa propre volonté, que s'il était effectivement mort et enterré. Puis donc que les religieux, dans leur profession, comme dans un véritable baptême, cessent d'être ce qu'ils ont été jusqu'alors, et commencent à être des hommes nouveaux, ayant de nouveaux goûts, une vie nouvelle, des pensées et des plaisirs nouveaux aussi, il n'y a rien d'étonnant que la faute et les peines qui pesaient sur eux tant qu'ils étaient revêtus du vieil homme, aient disparu dans ceux qui ont revêtu l'homme nouveau, et ne subsistent plus en eux. Telle est à peu près la doctrine de Jérôme Platus, livre I, du *Monasticon*, titre II, n. 17. Aussi donne-t-on de nouveaux noms à ceux qui font profession religieuse, de même qu'on leur en donne un à leur premier baptême. Cet usage est en effet général en Belgique et en France, et se pratique en particulier chez les Feuillants et chez les Capucins.

SUR L'OPUSCULE CINQUIÈME
OU APOLOGIE A GUILLAUME.

257. On sait trop bien de quel éclat brilla la discipline monastique sous saint Hugues pour qu'il soit nécessaire de le rappeler ici. Pierre Damien, cet homme d'une morale si sévère s'exprime ainsi en parlant de Cluny dans la quatrième lettre du livre sixième. « C'est un paradis arrosé par les quatres fleuves des Evangiles; c'est un jardin de délices, un champ délicieux où la terre et les cieux se rencontrent, c'est un champ de bataille où comme dans un palestre spirituel, une chair fragile lutte contre les puissance de l'air. » Dans sa lettre cinquième il dit que « dans le genre de vie de Cluny et dans l'ordre tout entier, on ne saurait voir quoi que ce soit qui sente l'invention des hommes, tout y a été enseigné par le saint Esprit lui-même. » Saint Hugues mourut en 1109; il eut Ponce pour successeur. Pierre le Vénérable en parle en ces termes, dans son livre second *des Miracles*, chapitre XII : « Il fut d'abord pendant les premières années qui suivirent son élection d'une vie assez humble et sobre, mais il se relâcha avec le temps. » On ne peut douter que son exemple n'ait été suivi par un certain nombre de ses inférieurs; néanmoins Pierre le Vénérable, dans le chapitre XI du même ouvrage, ne lui impute pas tous les relâchements de l'ordre il en attribue une partie « à quelques personnes qu'il ne veut point nommer, dont la négligence et les désordres furent cause que bien des abus qui auraient dû être retranchées ou plutôt extirpés, s'accrurent considérablement. » Ponce s'étant démis de la prélature pour entreprendre le pèlerinage de la Terre sainte, en 1122, fut remplacé par Hugues II, qui ne fut abbé que cinq mois environ et eut pour successeur Pierre le Vénérable. Pendant ce temps-là une grave discussion s'éleva entre les Clunistes et les Cisterciens, au sujet de la règle de saint Benoît que ces deux ordres observaient différemment en ce qui concerne le vêtement et certaines pratiques religieuses. Comme on accusait saint Bernard d'être l'auteur ou du moins le fauteur de ces discordes, Guillaume, abbé de Saint-Thierry, dans son respect et son attachement pour notre Saint, l'engagea à se justifier et en même temps à signaler ce qu'il trouvait à reprendre chez les Clunistes. Voilà pourquoi cette Apologie comprend deux parties. Dans la première, après avoir commencé par se justifier, il reproche à ses frères, les religieux de Cîteaux, leurs attaques contre les Clunistes; dans la seconde, il signale les abus et les superfluités des Clunistes. Il n'est pas sans intérêt de savoir à quelle époque à peu près notre saint Docteur écrivit cette Apologie. Or, tous les auteurs, Manrique seul excepté, ont été d'accord jusqu'à présent, à penser qu'elle fut composée du temps de l'abbé Maurice.

258. Et d'abord elle paraît postérieure à l'année 1120, qui est celle où Guillaume devint abbé de Saint-Thierry, comme nous l'avons vu dans les notes de la lettre quatre-vingt-cinquième. Il est vrai que la lettre placée en tête de cet opuscule est adressée seulement *Au vénérable père Guillaume*, toutefois je ne doute point que ces paroles ne désignent un abbé, attendu qu'avant le XIIIe

Digitized by Google

siècle, on ne donnait guère le titre de Pères qu'aux abbés, comme on l'a dit à l'occasion de la lettre onzième de saint Bernard, et comme on le voit aussi par une de ses lettres, la trois cent dix-septième, *Au frère Geoffroy*, titre qu'il donne également au chanoine régulier Oger, bien qu'il ait été revêtu de la dignité d'abbé auparavant. Mais je crois que cet opuscule est antérieur à la prélature de Pierre le Vénérable, quoique ce saint abbé ait dans la suite fait aussi des efforts pour éteindre les dernières étincelles de ces funestes divisions, comme nous le verrons plus loin. En effet dans la lettre deux cent soixante-dix-septième au pape Eugène, saint Bernard dit en parlant de Pierre de Cluny « Vous savez d'ailleurs, qu'à peine placé à a tête de son ordre, il entreprit de le réformer en plusieurs points, particulièrement dans la pratique des jeûnes et du silence, et dans l'habitude de porter des habits d'étoffes précieuses et récherchées. » On le voit d'ailleurs par le langage de Pierre le Vénérable lui-même, dans son livre II, chapitre XI, *des Miracles*, où il dit qu'à peine placé à la tête de son ordre, il manda auprès de lui Matthieu, prieur de Saint-Martin des Champs pour s'entendre avec lui sur les moyens à prendre afin de procéder au rétablissement de la discipline religieuse. Ordéric Vital parle d'une autre réforme à l'année 1132, où il rapporte que, par mandement de Pierre de Cluny « deux cents prieurs et douze cent douze simples religieux se réunirent à Cluny, le troisième dimanche de carême afin de recevoir de la main de Pierre de Cluny qui s'efforçait de marcher sur les traces des Cisterciens, des réglements ptus utiles. Il augmenta le nombre des jeûnes, supprima les entretiens et certains secours pour les infirmités corporelles que la clémence modérée des révérends pères avait permis jusqu'alors. »

Il n'est pas vraisemblable que saint Bernard qui connaissait certainement les tentatives que Pierre le Vénérable faisait depuis qu'il était devenu abbé de Cluny, ait voulu lui faire de la peine en attaquant les abus qui s'étaient glissés parmi ses religieux. D'ailleurs, la première lettre de Pierre le Vénérable à saint Bernard, dans laquelle il répond à plusieurs objections des Cisterciens, passe généralement pour n'avoir point été écrite en réponse à l'Apologie de saint Bernard; ce qui semble certain, lorsqu'on rapproche les chapitres de cette lettre de ceux de l'opuscule de notre Saint. En effet, ce que saint Bernard blâme en particulier chez les Clunistes, se résume en quatre points principaux : 1. l'excès dans le boire et dans le manger, et surtout la facilité avec laquelle ils se permettaient l'usage de la viande; 2. le luxe des habits; 3. l'ornementation superflue des églises; 4. le luxe des abbés. Or, Pierre le Vénérable répond en vingt chapitres aux objections qui étaient faites à ses religieux, et ne touche presque nulle part aux questions agitées par saint Bernard dans son Apologie. Ainsi il ne dit pas un mot des vins mêlés d'aromates, des poissons monstreux, des œufs frits, ni des divers assaisonnements dont parle saint Bernard; et ainsi du reste. S'il parle des vêtements il se borne à dire quelques mots des fourrures dont saint Bernard a parlé à peine. Il est donc évident que dans cette lettre. Pierre le Vénérable ne s'est point proposé de répondre à l'opuscule de saint Bernard, mais seulement à quelques critiques parties des Cisterciens, comme on peut d'ailleurs s'en convaincre par le début et par la conclusion de sa lettre. Quoi qu'il en soit, que cette Apologie ait été écrite sous la prélature de Ponce, ce qui nous paraît très-probable, ou de Pierre le Vénérable, nous croyons qu'on ne doit point oublier ce que l'abbé Guillaume dit de saint Bernard à cette occasion, dans le livre I de la Vie de ce Saint, chapitre VIII. « Si on blâme en lui un excès de sainte faveur, certainement cet excès remplira de respect les âmes pieuses, et ceux qui sont conduits par l'esprit de Dieu, craindront de blâmer trop sévèrement cet excès dans son serviteur. Il est facilement excusé auprès des hommes; car personne n'oserait condamner celui que Dieu justifie en opérant avec lui et par lui tant de choses sublimes. Heureux celui à qui on ne reproche qu'une faute dont les autres ont coutume de tirer gloire. (Mabillon.)

CHAPITRE XII.

259. *Les murs de l'Eglise sont étincelants de richesse...*, etc. Ce passage de l'Apologie de saint Bernard, où l'homme de Dieu blâme le luxe excessif des temples, prêtera facilement à la critique de nos jours où l'on se montre beaucoup plus zélé pour la décoration des églises que pour le soulagement des pauvres. C'est qu'en effet ce qu'on donne aux pauvres disparaît obscurément dans des estomacs affamés, au lieu que ce qu'on consacre à l'embellissement de temples, brille aux yeux de tout le monde, comme le fait remarquer saint Jean Chrysostôme, ainsi que nous le verrons plus loin. C'est ce qui fait dire à saint Bernard : « Il y a une façon de répandre l'argent qui le multiplie; on le dépense pour le faire venir, et on le répand pour l'augmenter. En effet, à la vue de ces vanités somptueuses et admirables on se sent plus porté à offrir des choses semblables qu'à prier. Voilà comment on attire les richesses par les richesses, et comment on prend l'argent par l'argent; car je ne sais par quel charme secret les hommes se sentent toujours portés à donner là où il y a davantage. Quand les yeux se sont ouverts d'admiration pour contempler les reliques des saints enchâssées dans l'or, les bourses s'ouvrent à leur tour pour laisser couler l'or. » Mais afin de mieux comprendre la pensée de notre Saint sur ce sujet et pour répondre aux critiques dont elle pourraient être l'objet, nous allons rapporter le sentiment des Pères et celui d'auteurs ecclésiastiques plus rapprochés de nous; ce parallèle en fera ressortir la conformité avec la doctrine de saint Bernard.

Digitized by Google

Nous citerons en premier lieu le droit canon « Si l'Église a de l'or, ce n'est point pour le conserver, mais pour le répandre dans le sein des pauvres, lisons-nous dans le can. XIV q. 2. En effet, à quoi bon conserver quelque chose dont on ne fait point usage!... Ne vaut-il pas mieux conserver des vases de chair que des vases d'or et d'argent? A cela que répondre? Direz-vous : je craignais que le temple du Seigneur fût trop peu orné? Mais Dieu même vous répondrait: les sacrements n'ont pas besoin d'or, et ceux qu'on achète à prix d'argent ne me sont point agréables, etc. » Voir saint Ambroise, lib. II, *de offi.* chap. XXVIII, d'où ces paroles sont tirées, etc. chap. XII, *c. Gloria.*

Saint Jérôme dit aussi : « On voit bien des gens construire des églises, élever des colonnes, prodiguer le marbre dans nos temples, les couvrir d'or jusqu'aux lambris, et semer les pierres précieuses sur nos autels; quant au choix des ministres de ces mêmes autels, personne ne s'en met en peine. Ne me dites point que le temple des Juifs était d'une grande richesse, que l'autel, les lampes, les encensoirs, les patènes, les coupes, les petits mortiers et le reste était d'or. Tout cela plaisait à Dieu quand les prêtres ne lui offraient que des animaux en sacrifice, et lorsque le sang de ces sortes de victimes lavait seul les péchés des hommes. Tout cela n'était que figures et a eu son temps; c'était écrit pour nous qui arrivons à la fin des siècles. Mais à présent qu'un Dieu pauvre a fait de la pauvreté l'unique ornement de sa maison, ne songeons qu'à sa croix, et l'or ne nous touchera pas plus que la boue... Pourquoi n'avons-nous d'yeux et d'affection que pour ce que l'apôtre Pierre se glorifiait de ne point posséder? Mais si nous tenons tant à la lettre, si l'histoire sainte ne nous plaît que parce qu'elle nous parle d'or et d'argent, soyons conséquents avec nous mêmes et que tout le reste n'ait de valeur à nos yeux que celle de l'or. Que les pontifs du Christ se marient et ne prennent que des vierges pour épouses; que celui qu'une cicatrice défigure, soit exclu pour cela du sacerdoce, quand même il aurait d'ailleurs une âme d'une parfaite beauté, et que la lèpre du corps soit à nos yeux pire que celle de l'âme. Croissons, multiplions-nous, prenons possession de la terre. Pourquoi immoler l'Agneau, pourquoi célébrer la Pâque mystérieuse, puisque la loi défend de le faire ailleurs que dans le temple, etc. (Hieron. *Epist.* II, *ad nepot.* cap. XII)? »

Ailleurs, le même père s'adresse en ces termes à Démétriade : « Que d'autres construisent des églises en incrustent les murs de marbre précieux, en soutiennent les plafonds par d'énormes colonnes, en couvrent d'or les chapiteaux qui sont bien insensibles à toutes ces richesses qu'ils prodiguent l'argent et l'ivoire sur les portes, et qu'ils enchâssent les pierres précieuses dans l'or des autels, j'y consents, je ne vais pas à l'encontre; je permets à chacun d'abonder en son sens; après tout, mieux vaut faire cet emploi de ses trésors que de les couver d'un œil avare. Mais pour vous, vous devez vous proposer autre chose, votre devoir est de vêtir le Christ dans ses pauvres, de visiter les malades, de nourrir ceux qui ont faim, etc. »

260. Saint Chrysostôme, dans son Homélie cinquante et unième sur saint Mathieu, s'exprime ainsi avec son éloquence habituelle. « Je suis sûr que cette table n'était point d'argent, et que ce calice dans lequel le Christ donna son sang à boire à ses disciples, n'était point d'or. Néanmoins, toutes ces choses n'en étaient pas moins précieuses et dignes de respect, puisqu'elles étaient remplies de l'abondance du Saint-Esprit. Voulez-vous honorer le corps de Jésus-Christ? Ne le méprisez point quand vous le voyez nu, ne le laissez point sans vêtements, exposé au froid dans la rue, quand vous venez ici le couvrir d'étoffes de soie dans cette église. En effet celui qui a dit : « Ceci est mon corps, » et fit en même temps que ce fût son corps, est le même qui a dit ailleurs: « J'ai eu faim et vous ne m'avez point donné à manger; or, toutes les fois que vous avez manqué à le faire au moindre de ceux-ci, c'est à moi-même que vous avez manqué à le faire. » Dans ce sacrement, le Christ réclame de nous bien moins de riches ornements qu'une âme pure, tandis que dans les pauvres il réclame au contraire tous nos soins et toute notre attention.

« Apprenons donc à devenir de vrais philosophes et à honorer Jésus-Christ selon qu'il veut être honoré, car les honneurs qu'on nous rend ne nous plaisent que s'ils sont conformes à nos désirs bien plutôt qu'aux désirs de ceux qui nous les décernent. Ainsi saint Pierre se figurait prendre l'intérêt de l'honneur de son Maître quand il ne voulait pas lui permettre de lui laver les pieds, et pourtant nous savons qu'il était dans l'erreur. Honorez-le donc, vous aussi, de la manière qui lui est agréable et qu'il préfère. Il ne vous demande point des vases d'or, mais des âmes d'or. Ne pensez point que je veuille en parlant ainsi vous empêcher de lui offrir des vases précieux, mais je crois qu'il vaut mieux donner la préférence à la charité et à la bonté, car si Dieu reçoit les vases d'or que vous lui offrez, cela n'empêche point qu'il ne préfère de beaucoup ceux que je vous recommande de lui offrir. D'ailleurs les vases d'or ne servent qu'à celui qui les offre, tandis que les œuvres de charité profitent en même temps à ceux qui les reçoivent. Si on peut quelquefois soupçonner dans vos riches offrandes une pensée d'ostentation, vos largesses aux pauvres prouvent avant tout, les dispositions charitables de votre cœur.

« A quoi bon, dites-moi, que sa table [a] soit chargée de nombreux calices d'or, s'il manque lui-même du nécessaire? Commencez donc par apaiser la faim qui le dévore, vous pourrez après cela charger sa table d'ornements, s'il vous reste du superflu. Vous lui donnez un calice d'or et vous ne lui offrez pas même un verre d'eau fraîche. Que s'ensuit-il? C'est que pendant que sa table est chargée

[a] Saint Jean Chrysostôme donne le nom de table à l'autel sur lequel on célèbre les saints mystères.

Digitized by Google

de tapis d'or, il n'a pas même de pain et de légumes à manger. Que lui donnez-vous donc? Dites-moi si vous voyiez quelqu'un mourir de faim, au lieu de songer à lui donner à manger, vous contenteriez-vous seulement de charger sa table de vaisselle d'or et d'argent? Pensez-vous qu'il vous remercierait pour cela, ne vous maudirait-il pas plutôt? Et si en voyant un homme greloter de froid sous ses vêtements en lambeaux, vous vous mettiez à élever des statues d'or en son honneur, ne trouverait-il point que vous vous moquez de lui, et que vous insultez à ses souffrances? Eh bien, il vous faut penser de même de Jésus-Christ, lorsque vous ne recevez point dans votre maison cet étranger, ce voyageur qui cherche un asile. Vous ornez le pavé de son temple de riches mosaïques, vous lui faites des murs superbes, vous couronnez les colonnes de son temple de magnifiques chapiteaux, et vous y suspendez des lampes d'or à des chaînes d'argent, et en même temps vous le laissez en prison sans le visiter! Je ne vous défends point de lui bâtir des temples magnifiques, mais je voudrais que vous fissiez le reste auparavant ou du moins en même temps. En effet, jamais personne ne sera damné pour n'avoir point construit de temples splendides; mais la géhenne du feu inextinguible, les supplices mêmes des démons attendent ceux qui n'auront point voulu faire les autres choses avec soin.

« Lors donc que vous ornez les édifices de la religion, gardez-vous bien de négliger votre frère qui est dans le malheur, car il est lui-même un temple bien plus précieux que tout autre temple. Tous les biens que vous placez dans les églises peuvent devenir la proie des princes ou des tyrans; au contraire le bien que vous faites à votre frère ne peut pas vous être ravi, même par le diable; il est renfermé dans les trésors éternels.

« D'où vient, me répondrez-vous peut-être, que Jésus lui-même a dit: Pour ce qui est des pauvres, vous en aurez toujours parmi vous, mais moi, vous ne m'aurez point toujours? — Je vois précisément dans ces paroles un motif de plus de nous montrer d'une charité d'autant plus libérale envers lui, que nous ne l'aurons point toujours parmi nous à l'état d'homme pauvre, nous ne l'aurons ainsi qu'en cette vie. Mais si vous voulez connaître toute la portée de ce texte, sachez que ces mots n'ont pas été dits contre les apôtres, quoiqu'il semble le contraire, mais pour une faible femme. Car comme elle était plus faible qu'eux encore, Jésus ne voulant pas qu'elle fût peinée par les paroles blessantes de ses apôtres, s'exprima comme il le fit pour relever son courage. Aussi entendez-le prendre sa défense et dire à ses apôtres: Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme? — Pour ce qui est de Lui, que nous ne devons pas toujours avoir avec nous, il nous a montré ailleurs en quel sens nous devons entendre ces mots, lorsqu'il dit: « Pour moi, je suis maintenant avec vous jusqu'à la fin des siècles. » — D'où je conclus que Notre-Seigneur ne s'est exprimé comme il l'a fait que pour empêcher qu'une foi encore tendre et commençant à peine à naître, ne fût flétrie dans son germe par les réflexions pénibles de ses disciples. Ne nous servons donc point, pour les appliquer aux circonstances présentes, des paroles qui ont été dites pour un cas particulier; mais lisons attentivement tout ce qui se rapporte à la charité et à la bienfaisance, dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament, et pratiquons cette vertu avec tout le zèle dont nous sommes capables. » Saint Jean Chrysostôme s'exprime de même dans son homélie soixantième au peuple d'Antioche. Corneil à La Pierre, citant ce passage de saint Jean Chrysostôme, dans les *Proverbes*, chapitre XVI, 5, conclut en ces termes: « Il résulte de ce langage que Dieu aime tellement les pauvres, ou plutôt s'aime tellement lui-même en eux que pour ce qui est des choses extérieures, il veut qu'on se montre plus généreux, plus libéral et plus curieux de la parer en eux que dans le sacrement même de l'Eucharistie. »

Notons encore qu'en parlant ainsi, saint Jean Chrysostôme non-seulement engage à préférer le soin des pauvres à l'embellissement des temples, mais encore prend soin de se justifier en même temps qu'il justifie les autres Pères de l'Église qu'on serait portés à blâmer en se servant contre eux des paroles que Jésus prononça pour empêcher que Marie Madeleine ne fût déconcertée par les réflexions pénibles de Juda et de ses autres apôtres.

261. En cette matière, saint Isidore de Peluse, disciple de saint Jean Chrysostôme, marche sur les traces de son maître, dans sa lettre quatre-vingt-huitième du livre II, que Jean de la Haye rapporte dans son *Apparatu Evang.* chap. CXLIV. Il répond donc à un homme qui se montrait surpris que le Christ eût repris ses disciples parce qu'ils blâmaient la profusion de Madeleine en répandant son vase de parfums; d'autant plus que leurs paroles semblaient dictées par l'amour des pauvres dont Notre-Seigneur avait lui-même le sort particulièrement à cœur. La remarque méritait qu'on en tînt compte et voici en quels termes saint Isidore de Peluse y répond.

« Pour moi, celui qui a tant et si bien parlé en faveur des pauvres et qui préférait l'aumône au sacrifice n'a pu la condamner ainsi que vous le prétendez-là; en effet celui qui a dit: — Je veux la miséricorde, non le sacrifice; — bienheureux les cœurs miséricordieux parce qu'il leur sera fait miséricorde; — toutes les fois que vous avez fait miséricorde aux moindres de mes frères c'est à moi que vous l'avez fait, — n'a pu évidemment émettre un sentiment contraire. Mais comme cette femme qui s'était approchée de sa personne, aima mieux répandre ses parfums sur ses pieds, la sainte Ecriture a jugé qu'il eût été souverainement absurde de blâmer sa foi; elle entreprit donc de la justifier et le fit en ces termes: — Elle a fait une bonne œuvre. — Et voyez avec quelle sagesse plus précieuse que le plus éloquent langage, elle dit *elle a fait* une bonne œu-

Digitized by Google

vre au lieu de dire une bonne œuvre a été faite. En effet elle ne loue pas l'œuvre en elle-même seulement, mais elle la loue considérée dans la personne de celle qui l'a faite. C'est comme si elle avait dit : Pour avoir en cette circonstance agi de la sorte, elle mérite des louanges. Ne recherchons donc point en elle une vertu parfaite, abstraction faite de tout nombre, mais décernons-lui une couronne autant qu'il nous est possible de le faire.

« Si tel n'était pas le sens des éloges qu'elle reçut du Seigneur, il aurait fallu que le Sauveur fît une obligation à tous les hommes d'imiter son exemple. Ne l'ayant pas fait il a suffisamment indiqué par là qu'il ne s'est exprimé comme il l'a fait que par une sorte de condescendance. En effet, par ces mots, *elle a fait une bonne œuvre*, au lieu de vouloir poser ce qu'elle avait fait en règle de conduite, il ne se proposait que de ne point laisser l'esprit de cette femme dans une sorte d'anxiété sur la nature de ce qu'elle venait d'accomplir; il n'y a donc pas lieu de faire une loi de ces paroles de Notre-Seigneur. En effet, après avoir aboli les sacrifices de l'ancienne loi qui étaient permis autrefois, comment peut-on dire que ce qu'il n'a pas permis en cette circonstance, il en ait fait un devoir? Certainement si Marie Madeleine avant de répandre son précieux parfum lui avait demandé son avis, il n'aurait pas manqué de lui dire de le vendre pour en donner le prix aux pauvres, mais il eut été absurde de jeter le trouble dans l'âme de cette femme après qu'il fut répandu.

« C'est encore la conduite que tiennent de nos jours les prêtres les plus recommandables. En effet, si on leur dit: j'ai l'intention de consacrer une certaine somme pour l'église, ils ne manquent pas de donner le conseil de l'employer pour les pauvres. Mais, si on leur dit, j'ai employé telle somme pour l'église, non-seulement ils ne blâment point ce qui a été fait, mais ils l'acceptent avec des paroles de douceur et de louange même. Cela ne veut pas dire qu'ils regardent l'usage qu'on a fait de la somme en question comme étant préférable à celui qu'on aurait pu en faire, attendu que le Christ n'est pas venu pour qu'on remplisse ses églises d'or et d'argent, mais ils ne veulent point contrister une âme qui a fait ce don. »

262. Mais pour qu'on ne croie pas que cette manière de voir des anciens n'est plus celle des modernes, je veux vous citer l'exemple d'un homme d'une époque récente, mais d'une vertu et d'une sagesse antiques, Jérémie Drexelius. Après avoir vivement recommandé le soin des pauvres qui se livrent à l'étude, il suppose qu'un homme généreux pour les églises lui fait cette objection : « Moi, je donne aux églises;—je ne vous blâme point de le faire, répond-il, mais les temples vivants du Seigneur me semblent plus dignes encore de notre sollicitude que les temples de pierres. Il y a des gens qui augmentent le patrimoine des prêtres, qui fondent des monastères, qui font construire des chapelles et des églises, et qui dépouillent pour cela leurs parents et leurs alliés. Grande munificence, en vérité, mais combien mal réglée (Drexel. Gozoph. p. II, cap. 2)! » L'Orateur à la bouche d'or nous dit avec son éloquence ordinaire ce qu'il pense de ces libéralités-là. « On voit des gens qui élèvent des autels aux martyrs, dit-il, qui embellissent les églises, et passent pour faire des bonnes œuvres en agissant ainsi; mais il faudrait pour cela qu'ils observassent d'ailleurs les commandements de Dieu, que les pauvres eussent quelque part dans leurs biens, qu'ils ne s'emparassent point du bien d'autrui par ruse ou par violence pour augmenter leurs propres richesses; autrement il faudrait être insensé pour croire que ce qu'ils font, ce n'est qu'en vue de la gloire de Dieu; non, ce n'est pas pour Dieu, mais pour s'attirer l'estime des hommes qu'ils agissent ainsi. Je le veux bien, qu'ils élèvent des monuments en l'honneur des martyrs, mais les pauvres qui sont victimes de leurs violences en appelleront un jour à ces mêmes martyrs contre eux. Non, non, les martyrs ne sont point honorés par ces dépenses que paie un argent qui a fait couler les larmes des pauvres (Chrysost. hom. in XXI et XXII, Matth.). »

« Quelle est cette justice de couvrir de présents les morts, et de dépouiller les vivants? de prendre le sang des malheureux pour l'offrir à Dieu? Ce n'est point offrir quelque chose à Dieu, mais c'est vouloir le rendre complice de nos propres violences, nous persuader, que puisqu'il reçoit la part de nos rapines, il est aussi de moitié dans notre péché. Avez-vous l'intention d'élever un temple à Dieu? donnez de quoi vivre aux pauvres du Christ et vous lui avez bâti un temple raisonnable. Car les maisons de pierres ne sont bonnes que pour les hommes; Dieu fait sa demeure dans le cœur même des hommes s'ils sont saints. Qu'est-ce donc que ces gens qui pillent les hommes pour enrichir les édifices des martyrs? Ils bâtissent des maisons pour des hommes et ils détruisent celles de Dieu. C'est d'ailleurs un mal qui n'est pas nouveau, il nous vient des temps anciens. On disait, en effet, alors : si nous faisons du bien aux pauvres, qui est-ce qui le sait? Et si quelqu'un le sait, cela n'est toujours que pour peu de temps, car le temps passe et emporte avec lui le souvenir de nos bonnes œuvres. Ne vaut-il pas mieux construire des édifices que tout le monde peut voir, non seulement aujourd'hui, mais demain et toujours? En effet, tant qu'ils restent debout, on se rappelle le souvenir de celui qui les a élevés. O hommes insensés, quel bien vous revient-il de ce souvenir après votre mort, que vous soyez dans le séjour du malheur ou dans celui de la gloire? »

263. « La première et principale chose que réclame une église, c'est d'être proprement tenue. Ce n'est pas assez qu'elle soit pourvue de tous les objets nécessaires aux saints mystères, il faut encore qu'ils soient maintenus dans la plus parfaite propreté. Que ceux qui voient d'un œil indifférent les objets appartenant à l'église se détériorer, faute de

Digitized by Google

soins, ou parce qu'ils ne sont point remis à leur place, que ceux qui ne travaillent point à en réparer les parties qui tombent en ruine et à en relever les conduits abattus, que ceux surtout qui s'en servent comme d'une serre pour y déposer des objets profanes, tels que des légumes, des vases, du lait, des graines, se tiennent pour assurés qu'ils auront à en rendre compte un jour. C'est bien à leurs oreilles qu'on peut crier avec le Sauveur : vous avez changé la maison de mon père en un repaire sinon de voleurs, du moins d'araignées, de chauves-souris et de hibous.

« Il y a aussi des gens qui ont des habitations parfaitement fournies de tout ce qui est nécessaire et magnifiquement ornées, tandis que, dans leurs églises tout est couvert de poussière et plein de malpropreté ; les autels dépouillés, sans fronteau, sont à peine recouverts de nappes en lambeaux et malpropres, tandis que tout le reste est dans le plus grand désordre et le plus complet abandon. Le fouet du Christ est levé sur les épaules de ces contempteurs de sa divinité. Certainement, si nous voyons des familles entières disparaître matériellement sous les coups de la mort, c'est parce qu'elles ont négligé les édifices sacrés confiés à leurs soins, et ne les ont point empêchés de tomber en ruine ou de se détériorer. Acquittez-vous donc de vos devoirs envers les édifices religieux, pourvoyez aux objets nécessaires au culte sacré, entretenez-les dans une grande propreté et veillez surtout à n'en point distraire le moindre espace, le plus mince revenu, ou le plus petit don. » Voilà en quels termes s'exprimait ce pieux auteur. Cette disgression a été un peu longue, mais c'était pour bien établir que les dons faits aux églises ne sont point blâmables, pourvu qu'on fasse passer le soin des pauvres bien avant ce genre de bonnes œuvres. (Note de Hortius.)

264. *Car il est impossible*, etc. Saint Bernard parle ici du précepte d'aimer Dieu de tout notre cœur et il dit qu'il est impossible à l'homme sur la terre, dans l'état de la vie présente, de l'accomplir parfaitement. Il émet la même pensée dans le cinquantième sermon sur le Cantique des cantiques : saint Augustin pense de même, comme on le voit en plusieurs endroits de sa *Doctrine chrétienne*, livre I, chap. XXII, et dans le livre de la *Parfaite justice*, chapitre VIII, où il dit que l'accomplissement parfait de ce précepte ne peut se trouver que dans l'autre vie. « Car, dit-il, tant qu'il subsiste encore quelque chose de la concupiscence de la chair, et que le frein de la continence demeure nécessaire, on n'aime pas Dieu absolument de toute son âme. » Ailleurs, il reprend encore : « Pourquoi donc ne prescrirait-on point à l'homme la perfection de cet amour, quoique personne ne puisse y atteindre en cette vie? c'est parce qu'on ne court pas comme il faut quand on ne sait où est le but où l'on doit tendre ; or, comment le connaîtrait-on s'il n'est indiqué par aucun précepte? » Dans son livre sur *l'Esprit et la Lettre*, au dernier chapitre, en parlant du précepte de l'amour de Dieu et du prochain, il dit encore : « Nous ne l'accomplirons que dans cette autre vie où il nous sera donné de le voir face à face; mais il nous est fait dès maintenant afin que nous sachions bien ce que nous devons demander avec foi, où nous devons tendre par l'espérance et, en oubliant tout ce qui est derrière nous, quelle direction nous devons prendre, etc. » Mais n'allez pas croire que cette doctrine soit favorable aux sectaires qui enseignent que personne, pas même un chrétien baptisé ne peut accomplir le précepte de l'amour de Dieu dans cette vie. Voir contre cette erreur l'enseignement du concile de Trente, sess. VI, chap. XI, canon 18.

Mais pour résoudre ici en peu de mots le vrai point de la difficulté, il faut remarquer que la loi complète de l'amour de Dieu, dans les termes où elle est conçue « de tout votre cœur, etc. » peut s'entendre de trois manières différentes. Premièrement, en ce sens que notre cœur tout entier soit tellement consacré à l'amour de Dieu, qu'il n'ait d'autre amour que celui-là. Or, ce n'est pas en ce sens que nous sommes tenus d'aimer Dieu, puisque, entendu de la sorte, il n'y aurait point de place dans notre cœur pour l'amour du prochain. En second lieu, il peut signifier que notre cœur doit se porter à l'amour de Dieu, avec tout l'élan possible, c'est-à-dire aimer Dieu autant qu'il est aimable. En troisième lieu, ces expressions « de tout votre cœur, » peuvent vouloir dire de telle sorte que notre soin et notre pensée principale soit l'amour de Dieu, dans le même sens que nous disons, cet homme est tout entier dans les lettres.

265. La totalité du précepte de l'amour de Dieu ne doit pas se prendre dans le premier de ces trois sens, puisque dans ce cas, l'amour du prochain ne pourrait trouver place dans notre cœur; ni dans le second, quoique, à la rigueur, il soit possible de le pratiquer ainsi. Mais il doit s'entendre dans le troisième sens, et on l'observe toutes les fois qu'on ne préfère rien à Dieu dans son cœur et qu'on ne consent à l'offenser par crainte ou par amour pour quelque créature que ce soit. C'est en ce sens que l'entend l'Apôtre, quand il dit aux Romains, chapitre VI : « Nulle créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu. » C'est aussi en ce sens qu'en parle Jésus-Christ lui-même, dans saint Mathieu, quand il dit : « Quiconque aime son père ou sa mère, etc. » C'est-à-dire quiconque préfère ses parents à Dieu, n'aime pas Dieu par-dessus toutes choses. C'est enfin en ce sens que Abraham fut loué d'avoir fait passer l'amour de son fils après l'amour de Dieu.

Ainsi, saint Augustin et saint Bernard veulent parler de l'amour de Dieu, au second et au premier sens, quand il disent qu'il est impossible en ce monde d'accomplir parfaitement ce précepte de l'amour de Dieu ; mais ils ont soin d'insinuer en même temps que ce précepte à ce dégré de perfection, n'oblige point l'homme ici bas sous peine de péché ; qu'il ne lui est proposé que comme le but et la fin où il doit tendre, s'avancer et même arriver un jour, c'est-à-dire, comme la perfection même de la justice qu'il ne peut espérer de posséder que dans l'autre vie.

Digitized by Google

Aussi, à l'endroit déjà cité, du livre sur *l'Esprit et la Lettre*, saint Augustin dit-il: « On ne saurait donc regarder comme un péché de ne point encore aimer Dieu autant qu'on devra le faire quand il sera pleinement et parfaitement connu; car il y a une différence entre n'avoir point encore le comble de la charité, et ne se laisser aller à aucune cupidité. Voir encore saint Thom. II, 2 quest. XLIV art. 6 et 8. (Note de Horstius.)

SUR LE DIXIÈME TRAITÉ DU BAPTÊME,

A HUGUES DE SAINT-VICTOR.

CHAPITRE I, n. 4.

266. *Seule a servi aux enfants*, etc. Saint Grégoire le Grand émet une opinion semblable dans son livre IV des *Morales*, chapitre III. En effet il dit: « Ce que l'eau du baptême produit chez nous, la foi toute seule le produisit chez les anciens et chez les enfants, la vertu du sacrifice chez les adultes, et le mystère de la circoncision chez les descendants d'Abraham. » Toutefois, saint Augustin ne paraît pas être de cet avis, il dit en effet dans son livre V. contre Julien, chapitre XI. « Il ne faut pas croire qu'avant la circoncision, les serviteurs de Dieu qui avaient la foi dans le Médiateur à venir selon la chair, n'aient eu aucun sacrement pour assurer le salut des petits enfants, quoique l'Ecriture pour de bonnes raisons, nous laisse ignorer quel était ce sacrement. » L'auteur du sermon sur le motif de la circoncision, s'exprime en ces termes: « Il est certain qu'il exista en tout temps un moyen d'effacer le péché originel qui est passé de nos premiers parents dans tous les hommes. » C'est d'ailleurs l'opinion de Scot, de Durand, de Paludanus et même de saint Thomas, III p. q. LXX, art. 4 ad. 2. qui dit que probablement les parents fidèles adressaient à Dieu quelques paroles pour leurs enfants une fois mis au monde et surtout pour ceux qui se trouvaient en danger de mort, ou leur donnaient une certaine bénédiction qui était comme le sceau de la foi, de même que les adultes avaient pour eux-mêmes la prière et les sacrifices. (Note de Mabillon.)

CHAPITRE II, n. 6.

267. *L'ancienne loi commença à cesser d'être en vigueur alors que*, etc. En effet, comme il est de l'essence de la loi positive de n'obliger qu'après avoir été promulguée, et qu'il est certain d'ailleurs que le baptême n'est point de précepte naturel mais seulement de précepte divin positif, il s'ensuit que les hommes n'ont pu être tenus de l'observer que lorsqu'ils en eurent connaissance, ce qui n'a pu avoir lieu que par la promulgation qui en fut faite. Car s'il est vrai qu'il fut toujours nécessaire de renaître du Saint-Esprit pour être sauvé, la manière dont on doit renaître du Saint-Esprit, qui est d'être baptisé, n'a pas toujours été nécessaire; elle ne le devint qu'après l'institution du baptême, en partie par l'abolition de l'ancienne manière, c'est-à-dire, de la circoncision, en partie aussi par la promulgation du nouveau précepte. Par conséquent, ce n'est point à partir du moment précis où il a été dit: « Si on ne renaît, etc. » qu'on doit croire que tous les hommes, ou même les Juifs et encore moins les enfants ne purent être sauvés sans être baptisés. Car la loi du baptême n'était pas encore promulguée alors, et bien qu'elle eût commencé probablement à l'être par les apôtres qui baptisèrent avant la passion de Notre-Seigneur, elle ne l'était pourtant point encore suffisamment à cette époque pour être censée complétement promulguée et produire son effet. Nous pensons donc que la nécessité du baptême ne fut point encore suffisamment annoncée par ces paroles de saint Pierre aux Juifs: « Que chacun de vous se fasse baptiser, etc. » pour avoir eu des lors, même chez les Juifs, le caractère d'une véritable loi, car il est évident que les paroles de saint Pierre ne pouvaient être entendues de tous les autres Juifs qui se trouvaient répandus dans le reste de la Judée et dans le monde entier. On doit donc se contenter de dire, que la loi du baptême ne commença à être obligatoire que du moment qu'elle fut suffisamment promulguée, ce qui est d'ailleurs de la nature de toute loi positive. La nécessité du baptême était prêchée en même temps que l'Évangile dont elle fait partie. C'est d'ailleurs en ce sens que saint Bernard répond à Hugues de Saint-Victor, qui embrassa volontiers son sentiment ainsi qu'on peut le voir dans son livre II *des Sacrements*. Voyez encore saint Thomas III par. q. LXXXVI, art. 2, ainsi que le *Commentaire* du Maître des sentences, sur cet endroit de saint Thomas, livre IV, distinction 3; Estius, Soto, etc. et la lettre cent huitième de saint Augustin. (Note de Horstius.)

268. *La volonté est réputée pour le fait, etc.* Il ne faut pas entendre ces mots en ce sens que la volonté, c'est-à-dire l'intention de recevoir le sacrement, ait en soi la force même du sacrement, c'est-à-dire agisse à la manière du sacrement et produise le même effet dans l'âme que si on avait reçu le sacrement lui-même. Elle n'agit pas *ex opere operato*, mais *ex opere operantis*, comme on dit, en tant qu'elle est le désir de l'accomplissement de l'œuvre sacramentelle, elle agit donc comme acte de foi et comme prière. Si donc le vœu du baptême est réputé pour le fait même du baptême, cela ne tient pas de la nature des choses, mais de la miséricorde de Dieu qui, eu égard à la foi et au désir de celui qui veut faire son salut, supplée dans le cas de nécessité au défaut du sacrement. Dans ces œuvres, où il est moins tenu compte du fait matériel que de l'intention de celui qui agit, la volonté, pourvu qu'elle soit suffisamment grande et complète, est réputée pour le fait, parce que le mérite de l action même repose tout entier dans l'intention qui peut être aussi grande et même quelquefois plus grande sans l'acte qu'avec lui. C'est donc dans ces sortes d'œuvres que la volonté est réputée pour le fait; mais non point dans celles qu'on

Digitized by Google

appelle *œuvres opérées*, excepté pour les choses où la miséricorde de Dieu supplée invisiblement ce que l'œuvre visible sacramentelle ne saurait produire elle-même. Or, ce supplément de la miséricorde divine, quand le désir du sacrement visible existe effectivement, passe aux yeux de tous les Pères comme incontestable. Voir sur ce point saint Cyprien, *Lettre à Jubaien;* saint Ambroise, *Oraison funèbre de Valentinien*, qui mourut en allant demander le baptême à saint Ambroise; saint Augustin, livre IV, *Contre les Donatistes*, chap. XXII et XXV, et *sur le Lévitique*, questions LXXXIV. (Note de Hortius.)

MÊME TRAITÉ, MÊME NOMBRE.

269. *Il est juste, en effet, que ceux à qui l'âge ne permet point de faire des actes de foi, etc.*, Saint Augustin était du même avis comme on peut le voir dans son livre IV, *Contre les Donatistes*, chap. XXIII. De même que les adultes qui sont dans l'impossibilité physique de recevoir le baptême sont néanmoins sauvés, parce que la charité supplée spirituellement ce sacrement. Ainsi le baptême lui-même supplée la foi, là où elle est impossible et sauve celui qui les reçoit dans ces conditions. « Telle est la doctrine de l'Église catholique, car elle baptise les petits enfants qui sont encore incapables de croire de cœur pour obtenir la justice, et de confesser leur foi de bouche pour obtenir le salut. » Au chap. XIV, il continue en ces termes: « De même que chez les adultes, ce qui manque au sacrement, non pas par suite de l'orgueil ou du mépris de l'homme, mais par un effet de la nécessité, est suppléé par la bonté du Tout-Puissant; ainsi, chez les enfants baptisés, la grâce du même Dieu Tout-Puissant supplée ce qui leur manque, non par suite d'une volonté impie de leur part, mais parce que, à cause de leur âge trop tendre encore, ils sont incapables de croire de cœur pour obtenir la justice et de confesser leur foi de bouche pour obtenir le salut. Aussi, quand d'autres répondent pour eux, attendu qu'ils ne sauraient le faire eux-mêmes, pour qu'on puisse leur administrer le baptême, ce sacrement produit tout son effet dans leurs âmes. » Ailleurs encore, dans la lettre XXIII, à Boniface, saint Cyprien dit encore : « Les petits enfants sont présentés pour recevoir la grâce spirituelle du baptême, beaucoup moins par les mains de ceux qui les apportent à l'église, quoiqu'ils les présentent en effet eux-mêmes aussi s'ils sont de bons chrétiens, que par les mains de la société tout entière des saints et des fidèles. En effet, ces enfants sont censés présentés à l'église par tous ceux qui sont heureux qu'on les présente et dont la sainteté et la charité indivisibles les aident à recevoir le Saint-Esprit. Ainsi on peut dire que notre Mère l'Eglise, qui est tout entière dans les saints, opère elle-même en cette occasion, attendu que seule elle enfante tous les saints et chacun d'eux en particulier. »

D'ailleurs, si leur propre foi supplée en cas de nécessité, le baptême pour les adultes, tandis que la foi des autres ne peut sauver les enfants sans le secours du baptême, cela s'explique ainsi; c'est que la foi propre, même sans le baptême, rapproche Dieu de l'homme, et, par elle-même, le lui rend propice, puisque la foi lui inspire la prière à Dieu, la douleur de ses péchés et le désir du salut. Or, il ne s'opère rien de semblable dans les enfants par la foi d'autrui, elle les laisse éloignés de Dieu tant qu'ils n'ont point reçu le sacrement du baptême. Or, il convient plus à la bonté de Dieu de sauver celui qui est déjà revenu à lui, et qui le cherche, que celui qui est encore tout entier loin de lui et qui n'a en soi aucun principe de vie spirituelle. Ajoutez à cela que l'Eglise dont la charité maternelle donne tous les jours de nouveaux enfants au Christ, ne veut donner aux petits enfants le bénéfice de sa foi que par les moyens établis pour cela par Jésus-Christ lui-même, c'est-à-dire par le baptême. (Note de Horstius.)

SUR LE ONZIÈME OPUSCULE
OU TRAITÉ DES ERREURS D'ABÉLARD.

270. *Il est juste de porter à votre Apostolat..... où la foi ne peut défaillir*, etc. Remarquez, Sectaires, et vous tous qui vous attaquez à l'Eglise romaine, quelles sont les prérogatives du siége Apostolique romain et quel est le juge légitime des controverses de la foi. N'allez pas croire au moins qu'en cette circonstace saint Bernard veut flatter le souverain Pontife, et ne rejetez point son autorité sous prétexte qu'il vivait dans un siècle déjà éloigné des siècles apostoliques et dans un temps où l'antique pureté de la foi des apôtres était déjà corrompue, soit par les inventions des hommes, car c'est le reproche que vous aimez à lui faire, soit par les empiétements toujours croissants de la puissance des souverains Pontifes, car nous trouvons la preuve du contraire à l'époque bien antérieure des saints Pères. En effet, lisez les lettres XC, XCI, XCII, XCXV et CVI, et vous saurez que toutes les controverses de la foi ont été constamment déférées au saint Siége, vous trouverez aussi en plusieurs endroits qu'ils ont fait de ce siége le même éloge que saint Bernard. Voyez encore saint Jérôme, lettre LVII à Damase. On pourrait citer encore une foule de passages des lettres de saint Cyprien au pape saint Corneille et de ses autres écrits. Pour ce qui concerne les erreurs d'Abélard on peut revoir la lettre cent quatre-vingt-septième de saint Bernard. (Note Horstius.)

MÊME TRAITÉ, CHAPITRE I, n. 1.

271. *Il sait tout, excepté ce seul mot, je ne sais pas....* Telle est la version de tous les manuscrits, tandis que les premières éditions portent ces mots : « excepté ces seuls mots, je ne sais quoi. » Il y a lieu de rapporter ici ce que la Glose rappelle au

Digitized by Google

livre *de quinque pedum prescriptione*. « Mais Pierre Bailard, qui s'est vanté de tirer toujours un sens raisonnable de toute espèce de texte si difficile qu'il fût, a dit en cette circonstance, je ne sais point. » Il se trouvait donc arrêté dans une explication à donner, lui qui avait pu se préparer, dans le court espace d'une seule nuit, à aborder l'explication si difficile des prophéties d'Ezéchiel, comme il le rapporte dans l'*Histoire de ses malheurs*, chapitre III. (Note de Mabillon.)

DEUXIÉME HOMÉLIE

SUR LE MISSUS EST.

272. *Or, il fallait que le prince de ce monde ne fût point instruit*, etc. Les docteurs de l'Eglise apportent plusieurs raisons pour expliquer pour quel motif le Christ en s'incarnant voulut naître d'une vierge déjà fiancée. La principale de toutes est qu'il voulait ainsi dérober la connaissance de la conception au démon. En effet, ainsi que saint Basile dans *son Homélie sur la génération charnelle du Christ* et saint Jean Damascène, dans son livre V *de la Foi*, chapitre V, nous l'assurent, le démon savait par la prophétie d'Isaie : « Voici qu'une vierge concevra, » que le Messie devait naître d'une vierge, il avait donc les yeux ouverts sur toutes les vierges afin de savoir quand il naîtrait. Mais pour tromper la vigilance et déjouer ses ruses, le Seigneur choisit une vierge fiancée afin de lui faire croire que sa grossesse était le fruit de son mariage, non point la grossesse d'une vierge. Telle est la raison que saint Ignace donne de ce fait dans sa lettre aux Ephésins. Origène, dans son Homélie XVI, sur saint Luc et dans la première sur divers passages; saint Basile dans son livre déjà cité ; saint Ambroise sur saint Luc, chapitre I, et saint Jérôme sur le premier chapitre de saint Matthieu, émettent la même pensée. « Pour moi, dit Maldonat, j'aime mieux avouer franchement que je ne comprends point cette raison, plutôt que d'entreprendre de les réfuter sans être en état de le faire. En effet, je ne comprends point comment il se fait que Satan a pu ignorer, en y faisant attention, la virginité de Marie, puisqu'il pouvait, s'il le voulait, s'assurer que son corps était demeuré vierge. » C'est donc sur la foi des saints Pères qu'on doit accepter la raison qu'ils en donnent. J'avoue également que, quant à moi, à première vue elle ne me semble pas très bonne puisque le démon pouvait connaître très-facilement la virginité de toute femme et ce qui se passe entre époux. Toutefois il est sûr que Dieu voulut cacher sa venue au démon afin que, selon la remarque de saint Ambroise, il ne fît rien pour empêcher qu'il ne mourût et qu'il ne rachetât le monde. Saint Paul dit, en effet, dans sa première lettre aux Corinthiens, chapitre deuxième, verset huitième : « Aucun des princes de ce monde ne l'a connu car s'ils l'avaient connu, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de gloire. » D'ailleurs il est également bien certain que s'il l'avait voulu, par sa pénétration naturelle et sa subtilité, le démon aurait pu savoir que la sainte Vierge était demeurée vierge même après son enfantement. « En effet, si l'homme peut avoir la certitude manifeste de la virginité d'une femme, à plus forte raison le démon le peut-il aussi. Cependant par la permission et la volonté de Dieu, il ne découvrit point que Marie était demeurée vierge; en la voyant mariée, il négliga de s'assurer par ses yeux de son état, et il crut que sa grossesse était le fruit d'une union conjugale entre elle et celui à qui elle avait été fiancée. Voilà comment ces fiançailles le trompèrent et lui firent négliger de porter ses regards sur le corps de Marie qu'il croyait unie à son mari par les liens du mariage. C'est pour la même raison que la conception du Sauveur n'est point annoncée à la Vierge avant qu'elle fût fiancée; le démon fait peu d'attention aux choses qui se passent selon la règle et la justice. Voilà comment il faut comprendre la raison que tant et de si grands docteurs nous ont donnée de ce mystère. » C'est à peu près en ces termes que s'exprime le cardinal Tolet sur saint Luc, chapitre I. Mais s'ensuit-il que nous devons accepter cette raison, et le lecteur attentif s'en contentera-t-il ? C'est ce que j'ignore. Pour moi elle n'est pas absolument sans réplique. En effet, ne peut-on pas dire que le démon a l'œil bien plus ouvert encore sur les actions des justes que sur celles des autres hommes pour les attaquer et les infester même, comme l'indique son nom ? Nous en avons, en effet, une preuve dans le saint homme Job. Or, on ne saurait douter qu'il eût examiné avec un soin d'autant plus grand toute la vie et toutes les actions de la sainte Vierge qu'il savait qu'elle avait fait vœu de ne jamais connaître d'homme ; il devait donc s'assurer si elle ne manquait point à son vœu. Je suis donc bien porté à me ranger à l'avis de Maldanat que j'ai cité plus haut.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

LETTRE CCCLXIV. *A Pierre, abbé de Cluny.* Saint Bernard engage Pierre le Vénérable à se rendre à l'Assemblée qui doit se réunir à Chartres, pour l'expédition de la Terre-Sainte. 1

LETTRE CCCLXV. *A Henri, archevêque de Mayence.* Saint Bernard blâme un moine, nommé Raoul, de prêcher aux chrétiens le massacre des Juifs. 2

LETTRE CCCLXVI. *A l'abbesse Hildegarde.* Saint Bernard repousse avec modestie les louanges dont l'abesse Hildegarde le comble; il l'engage à reconnaître ce qu'elle doit à la grâce de Dieu et lui demande ses prières pour lui et pour les siens. 4

LETTRE CCCLXVII. *A G. B., Chancelier de l'église romaine.* Saint Bernard lui recommande l'évêque de Metz. 4

LETTRE CCCLVIII. *Au cardinal diacre G.* Saint Bernard lui témoigne toute sa reconnaissance pour la lettre affectueuse et les aimables présents qu'il en a reçus, et l'engage ne pas se laisser dominer par l'amour des choses de ce monde et des richesses d'ici-bas. 5

LETTRE CCCLXIX. *A l'abbé Suger.* Saint Bernard félicite l'abbé Suger d'avoir mené à bonne fin la réforme de l'abbaye de Sainte-Geneviève, et l'engage à persévérer dans son entreprise. 6

LETTRE CCCLXX. *Au même.* Saint Bernard recommande l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à l'abbé Suger. 6

LETTRE CCCLXXI. *Au même.* Saint Bernard combat le mariage projeté entre le fils du comte d'Anjou et la fille du roi de France, en se fondant sur l'empêchement de consanguinité. 6

LETTRE CCCLXXII. *A. P. A., évêque de Palencia, en Espagne.* Saint Bernard le félicite de son humilité et de son amour pour la lecture. 7

LETTRE CCCLXXIII. *L'abbé d'Esp... à saint Bernard.* Cet abbé gémit de la charge qu'on lui impose. 8

LETTRE CCCLXXIV. *Aux religieux d'Irlande, à l'occasion de la mort de l'évêque saint Malachie.* On doit plutôt se réjouir que pleurer à la mort des saints; c'est par une disposition particulière de la Providence que la maison de Clairvaux reçut le dernier soupir et conserve les précieux restes d'un si grand homme. 10

LETTRE CCCLXXV. *A Ida, comtesse de Nevers.* Saint Bernard se plaint à la comtesse Ida des vexations que quelques-uns de ses vassaux faisaient souffrir aux moines de Vézelay. 12

LETTRE CCCLXXVI. *A l'abbé Suger.* Saint Bernard le prie d'empêcher certains seigneurs de se battre en duel. 13

LETTRE CCCLXVII. *Au même.* Saint Bernard loue le zèle et l'ardeur de l'abbé Suger à procurer le bien public; il l'approuve d'avoir convoqué les États-Généraux du royaume, pour remédier à quelques désordres, et l'engage à travailler toujours avec la même ardeur au bien de l'État. . . . 13

LETTRE CCCLXXVIII. *Au même.* Saint Bernard lui demande un secours en blé pour des religieux du diocèse de Bourges. . . . 15

LETTRE CCCLXXIX. *Au même.* Saint Bernard prie l'abbé Suger de venir en aide à un abbé dans le besoin. 15

LETTRE CCCLXXX. *Au même.* Sur le malheureux état de l'Église d'Orient. 15

LETTRE CCCLXXXI. *Au même.* Saint Bernard proteste que, bien loin de lui attribuer les maux de l'État, il gémit de voir qu'on les lui impute, et il l'engage vivement à éviter le commerce de ceux qui en sont la véritable cause. 15

LETTRE CCCLXXXII. *A Léonius, abbé de Saint-Bertin.* Saint Bernard le remercie de ses bontés à son égard et à l'égard de ses religieux, et l'engage à ne point empêcher Thomas de Saint-Omer d'entrer à Clairvaux. 16

LETTRE CCCLXXIII. *Au même abbé de Saint-Bertin.* Saint-Bernard le prie de vouloir bien continuer ses bontés aux religieux de son ordre. 18

LETTRE CCCLXXXIV. *Aux religieux de Saint-Bertin.* Saint-Bernard leur dit toute sa reconnaissance pour la bienveillance qu'ils témoignent aux religieux de son ordre et leur assure que Dieu les récompensera au centuple. 19

LETTRE CCCLXXXV. *Aux mêmes.* Saint Bernard les félicite de leur plus grande régularité et les engage à tendre tous les jours

Digitized by Google

davantage vers la perfection religieuse et à s'efforcer de faire des grogrès continuels dans cette voie. 19

LETTRE CCCLXXXVI. *Jean de Casamario à l'abbé Bernard.* Jean console saint Bernard de l'insuccès de la Croisade. 22

LETTRE CCCLXXXVII. *A Pierre, abbé de Cluny.* Saint Bernard commence par protester de ses sentiments affectueux et dévoués pour Pierre le Vénérable, puis il le prie de vouloir bien l'excuser, s'il lui est échappé dans ses lettres quelque expression un peu trop vive. 2

LETTRE CCCLXXVIII. *Pierre le Vénérable à Bernard, abbé de Clairvaux.* Après avoir repoussé les éloges et les titres flatteurs que saint Bernard lui décerne, Pierre le Vénérable proteste, en termes éloquents, de son estime pour saint Bernard, et agrée de bon cœur les excuses qu'il lui présente pour les paroles piquantes d'une de ses lettres. . 24

LETTRE CCCLXXIX. *A Pierre le Vénérable, abbé de Cluny.* Saint Bernard exprime à Pierre le Vénérable tout le plaisir que sa lettre lui a fait et s'excuse sur ses nombreuses occupations de ne pas lui écrire plus longuement. 27

LETTRE CCCXC. *A Eskile, archevêque de Lunden et légat du Saint-Siége en Dacie et en Suède.* Saint Bernard se montre humblement reconnaissant de son amitié et lui offre la sienne. 28

LETTRE CCCXCI. *A l'abbesse de Favernay.* Saint Bernard l'engage à réparer les brèches faites, non-seulement aux murs, mais aux mœurs de sa maison et lui rappelle le soin qu'elle doit prendre de l'Hôtel-Dieu, joint à son abbaye. 29

LETTRE CCCXCII. *A Raoul, patriarche d'Antioche.* Saint Bernard s'efforce de lui inculquer des sentiments d'humilité. . . . 30

LETTRE CCCXCIII. *A G. patriarche de Jérusalem.* Saint Bernard lui recommande l'humilité. 31

LETTRE CCCXCIV. *A l'archevêque de Lyon.* Pour l'abbé d'Aisnay, près de Lyon. . . . 34

LETTRE CCCXCV. *A l'évêque d'Arras, Alvise.* Saint Bernard représente à cet évêque ce ce qu'il y a d'injuste dans sa demande de rendre aux religieux de Saint-Bertin, Thomas de Saint-Omer, qui était venu faire profession à Clairvaux, et qu'ils réclamaient comme ayant été, dans son enfance, voué par ses parents à l'abbaye de Saint-Bertin.

LETTRE CCCXCVI. *A Ricuin, évêque de Toul.* Saint Bernard s'excuse d'avoir reçu par ignorance un de ses religieux profès. . . . 35

LETTRE CCCXCVII. *A Eudes, abbé de Marmoutiers près Tours.* Les religieux de Marmoutiers étaient en procès avec quelques ecclésiastiques séculiers, pour certains revenus; saint Bernard est d'avis qu'ils doivent se soumettre à la décision des arbitres. . . 36

LETTRE CCCXCVIII. *A l'abbé Guy et aux religieux de Montier-Ramey.* Saint Bernard se plaint à l'abbé Guy et à ses religieux de ce qu'ils lui ont demandé de composer un office pour leur patron saint Victor; il n'a pas le talent que réclame cette œuvre, d'ailleurs très-difficile; il dit à cette occasion quelles doivent être les compositions destinées au culte public et trace les règles du chant ecclésiastique 37

LETTRE CCCXCIX. *A Lelbert, abbé de Saint-Michel.* Saint Bernard lui renvoie un de ses religieux qui avait quitté son monastère sous un faux prétexte de pèlerinage. . . 40

LETTRE CD. *A l'abbé de Liesse.* Saint Bernard le prie de faire un bon accueil au frère Robert, et lui demande des nouvelles de la santé de son abbé. 41

LETTRE CDI. *A Beaudoin abbé de Chatillon.* Saint Bernard rassure cet abbé qui, d'après un faux rapport, craignait de l'avoir offensé. 42

LETTRE CDII. *A Baudoin, évêque de Noyon.* Saint Bernard lui adresse un jeune homme et le lui recommande dans les termes d'une aimable plaisanterie. 43

LETTRE CDIII. *A l'archidiacre Henri.* Saint Bernard lui dit ce qu'il pense d'un baptême administré avec cette forme: Je te baptise au nom du Seigneur et de la sainte et vraie croix. 43

LETTRE CDIV. *A Albert, moine reclus.* Saint Bernard lui conseille de faire un repas par jour et d'interdire l'entrée de sa cellule aux femmes 44

LETTRE CDV. *A l'abbé G...* Saint Bernard l'informe qu'un de ses religieux jouit d'une assez bonne santé pour être assujetti aux observances régulières 45

LETTRE CDVI, *A l'abbé de Saint-Nicolas.* A son très-doux ami et coabbé de Saint-Nicolas, le frère Bernard de Clairvaux, salut et esprit de piété. 45

LETTRE CDVII. *A Eudes, abbé de Beaulieu.* Saint Bernard l'engage à restituer, au plus tôt, à un pauvre, le dépôt qu'il en avait reçu. 46

LETTRE CDVIII. *A l'abbé G... de Troyes.* Saint Bernard lui recommande un ecclésiastique qui veut quitter le siècle, pour embrasser la vie religieuse, mais qu'il croit d'une santé trop délicate pour rester à Clairvaux. . . 46

LETTRE CDIX. *A Borgon d'Abbeville.* Saint Bernard lui dit qu'on doit attacher peu d'importance à se voir des yeux du corps; il le prie de vouloir bien abandonner à des religieux un coin de terre inculte. 46

LETTRE CDX. *A Guildin, abbé de saint Victor.* Saint Bernard lui recommande Pierre Lombard 47

LETTRE CDXI. *A Thomas, prévôt de Béverla.* Saint Bernard, dans cette lettre aussi douce

Digitized by Google

que le miel, invite Thomas de Béverla à embrasser la vie religieuse, nonobstant tous les péchés de sa vie passée, et lui dit qu'il n'est rien au monde de préférable au bonheur d'une bonne conscience. 47
LETTRE CDXII. Au jeune T... qui avait fait vœu d'entrer en religion. 49
LETTRE CDXIII. *A l'abbé Renaud.* Saint Bernard le prie de faire bon accueil à un novice qu'il lui renvoie dans de bonnes dispositions 50
LETTRE CDXIV. *Au moine Allard, sur le même sujet.* Saint Bernard le blâme de s'opposer opiniâtrement à la rentrée du novice dont il vient d'être parlé, quoiqu'il soit disposé à revenir et à se corriger. 50
LETTRE CDXV. *A un homme qui avait manqué à sa parole donnée.* Saint Bernard engage cet homme à secouer le joug des voluptés charnelles et à tenir sa promesse d'entrer en religion.. 51
LETTRE CDXVI. *A un inconnu.* Saint Bernard lui assure qu'il n'a point été chargé de distribuer les aumônes du comte Thibaut. . 52
LETTRE CDXVII. *A l'abbé de Saint-Tron.* Saint Bernard le prie de recevoir avec charité un religieux nommé Dodon. . . . 53
Charte de saint Bernard pour l'abbaye de Saint-Tron. 53
APPENDICE DES LETTRES DE SAINT BERNARD. 54
LETTRE CDXVIII. *A des personnes nouvellement converties.* L'auteur de cette lettre les exhorte à persévérer dans leur intention d'embrasser la vie religieuse et à ne pas renoncer à ce dessein, à cause des péchés de leur vie passée. 54
LETTRE CDXIX. *A Alphonse, roi de Portugal.* Alphonse, roi de Portugal, avait fait vœu de construire un monastère pour les religieux de Cîteaux, s'il remportait la victoire sur les Sarrasins. Son vœu ayant été exaucé, il demanda des religieux à saint Bernard qui lui en envoya. 59
LETTRE CDXX. *A Jean Cirita.* L'auteur de cette lettre ayant eu connaissance, par une révélation divine, du désir ardent que Jean Cirita nourrissait de fonder un monastère en Portugal, lui envoie des religieux pour l'aider dans cette entreprise. 60
LETTRE CDXXI. *Bernard à l'abbé de Saint-Benoît* 61
LETTRE CDXXII. *Bernard au roi Louis.* . . 61
LETTRE CDXXIII. *Nicolas de Clairvaux aux comtes et aux barons de Bretagne, sur la Croisade, de la part de Monseigneur l'abbé de Clairvaux.* 61
LETTRE CDXXIV. *Le même à Manuel Comnène, empereur de Constantinople, au nom de Monseigneur l'abbé de Clairvaux.* Nicolas de Clairvaux prie l'empereur de Constantinople de faire chevalier le jeune fils de Thibaut, comte de Champagne. 62
LETTRE CDXXV. *A l'évêque de Lucques, au nom de l'abbé de Clairvaux.* L'auteur de cette lettre exhorte l'évêque de Lucques à faire preuve de force et de courage. . 64
LETTRE CDXXVI. Convention faite entre Hugues et Guillaume, l'un évêque, l'autre comte d'Auxerre. 65
LETTRE CDXXVII. *Geoffroy, évêque de Chartres, à Etienne, évêque de Paris.* Il doit faire sa paix avec Etienne de Garlande. 68
LETTRE CDXXVIII. *B... à saint Bernard.* B... entretient saint Bernard de la conduite d'un religieux indiscipliné. 68
LETTRE CDXXIX. *Hugues Métellus à Bernard.* Hugues Métellus s'étend longuement sur les louanges que mérite saint Bernard. . 69
LETTRE CDXXX. *Hugues Métellus à saint Bernard.* Hugues s'efforce de justifier lui et les siens d'une accusation dirigée contre eux. 72
LETTRE CDXXXI. *Hugues Métellus, au nom de son abbé, à l'abbé Guillaume.* Il s'excuse d'avoir répondu un peu trop durement aux calomnies d'un de ses religieux nommé Herbert. 73
LETTRE CDXXXII. *Haimon, archidiacre de Châlons-sur-Marne, à Bernard.* . . . 74
LETTRE CDXXXIII. *Du même au même.* . . 75
LETTRE CDXXXIV. *G. à saint Bernard.* Il excuse l'évêque d'Amiens de ne pas prendre part à l'expédition de la Terre sainte. . . 76
LETTRE CDXXV. *Samson archevêque de Reims, à saint Bernard.* Au sujet du monastère de Mores, diocèse de Langres. . . 76
LETTRE CDXXXVI. *Henri, évêque de Troyes, à saint Bernard, au sujet de l'abbaye de Boulencourt.* 77
LETTRE CDXXXVII. *Hugues évêque d'Ostie, au chapitre de Cîteaux.* Sur la mort du pape Eugène III. 77
LETTRE CDXXXVIII. *Barthélemy, d'évêque devenu moine, à Samson, archevêque de Reims.* Il lui rend compte de son administration. 79
LETTRE CDXXXIX. Turstin, archevêque d'York, à Guillaume, archevêque de Cantorbéry. 88
LETTRE CDXL. *Fastred, troisième abbé de Clairvaux, à un abbé de son ordre.* . . 88
LETTRE CDXLI. *Pierre de Roya, novice de Clairvaux, à C..., prévôt de Noyon.* Après avoir fait le récit des égarements de sa jeunesse, il dépeint l'excellente institution de Clairvaux. 90
LETTRE CDXLII. *Le chapitre général des religieux noirs au pape Adrien IV.* Pour obtenir l'éloignement de l'abbé de Lagny. . . 98
LETTRE CDXLIII. *Les mêmes au pape Alexandre III.* 99
LETTRE CDXLIV. *A l'abbé du très-saint monastère de Riéti.* 101
PRÉFACE de Mabillon, placée en tête de son tome second des œuvres complètes de saint Bernard et servant d'introduction

Digitized by Google

aux livres de la considération. 104
Avis de Jean Merlon Horstius au lecteur. . 106
Les cinq livres DE LA CONSIDÉRATION. . . . 107
PROLOGUE. 107
LIVRE PREMIER. . . . . .
Chapitre I. Saint Bernard s'afflige avec le souverain Pontife de le voir accablé de tant d'occupations diverses. 108
Chapitre II. Comment l'habitude introduit des usages répréhensibles et conduit à l'endurcissement du cœur. 109
Chapitre III. Il ne sied pas aux princes de l'Eglise de n'être occupés qu'à entendre des plaidoieries et à juger des procès. . . 110
Chapitre IV. Il y a deux servitudes: l'une convient et l'autre ne convient pas au serviteur des serviteurs de Dieu. 111
Chapitre V. On ne doit point s'occuper des autres au point de se négliger soi-même. 112
Chapitre VI. Le pouvoir judiciaire appartient plutôt aux princes de la terre qu'à ceux de l'Eglise. 113
Chapitre VII. Il faut avant tout vaquer aux devoirs de la piété et à la considération des choses éternelles. 115
Chapitre VIII. De la piété et de la contemplation naissent l'union et l'harmonie des quatre vertus principales. . . . . .
Chapitre IX. Il faut s'éloigner peu à peu des exemples des derniers papes pour se rapprocher de ceux des anciens. 118
Chapitre X. Saint Bernard blâme sévèrement les abus dont les avocats, les procureurs et les plaideurs se rendent coupables et il s'élève avec force contre leurs fourberies. . 118
Chapitre XI. On doit sévir avec vigueur, contre les avocats et les procureurs, qui cherchent à s'enrichir par l'injustice. . . 119
LIVRE II. . . . . .
Chapitre I. Saint Bernard repousse les attaques dont il se voit l'objet par suite de la malheureuse issue de la Croisade. . . . 120
Chapitre II. Il ne faut pas confondre la considération avec la contemplation. 123
Chapitre III. La considération se divise en quatre parties. 123
Chapitre IV. La connaissance de soi-même exige de l'homme une triple considération. Premier objet de la considération. . . . 124
Chapitre V. Le second objet de la considération est de voir attentivement qui nous sommes et d'où nous venons. 124
Chapitre VI. A quoi doivent s'appliquer les princes de l'Eglise. 125
Chapitre VII. Revenant sur la question qu'il s'est posée d'abord, saint Bernard examine plus en détail ce qu'est un souverain Pontife. 129
Chapitre VIII. Excellence de la dignité et de l'autorité Pontificales. 130
Chapitre IX. Il faut considérer ce que nous sommes par rapport à notre propre nature. . 133
Chapitre X. Le troisième objet de la considération est d'examiner quels nous sommes. . . . . .
Chapitre XI. Saint Bernard recommande tout particulièrement au souverain Pontife de s'examiner sérieusement lui-même. . . . 134
Chapitre XII. Il ne faut ni s'endormir dans la prospérité, ni se décourager dans l'infortune. . . . . .
Chapitre XIII. Le souverain Pontife doit se garder de l'oisiveté, de la futilité et des entretiens inutiles. . . . . .
Chapitre XIV. Il faut éviter avec soin dans les jugements de faire acception de personnes. 136
LIVRE III.
Chapitre I. Le rôle du Souverain Pontife est moins de soumettre tous les hommes à son empire que de les faire entrer tous, s'il est possible, dans le sein de l'Eglise. . . . 137
Chapitre II. Mode qu'il convient d'adopter dans les appels au saint Siége. 140
Chapitre III. Ce n'est ni pour dominer ni pour s'engraisser eux-mêmes que les prélats de l'Eglise sont placés à la tête des fidèles, mais pour procurer le bien des âmes. 144
Chapitre IV. Il ne faut pas sans raison troubler et confondre les rangs et les degrés de la hiérarchie ecclésiastique et, à ce sujet, saint Bernard blâme sévèrement l'abus des demandes de privilèges et d'exemptions. . 146
Chapitre V. C'est un devoir pour le souverain Pontife de faire observer avec soin dans l'Eglise entière les décrets du saint Siége et les réglements de ses prédécesseurs. 150
LIVRE IV.
Chapitre I. 152
Chapitre II. Mœurs du clergé et du peuple romains, vigilance et sollicitude des anciens pasteurs 152
Chapitre III. De la réforme à faire dans le luxe des vêtements et du zèle nécessaire au souverain Pontife. 155
Chapitre IV. Quels hommes le souverain Pontife doit choisir pour être auprès de lui et le seconder dans son ministère. Vertus requises en un prélat. 157
Chapitre V. Exemples à l'appui de la nécessité de ne point accepter de présents; blâme sévère infligé à l'arrogance des ministres du pape. 161
Chapitre VI. Le souverain Pontife a mieux à faire que de s'occuper du soin de sa maison; il doit laisser ce détail à un économe. 163
Chapitre VII. Epilogue ou résumé des qualités requises en un souverain Pontife. . . . 166
LIVRE V.
Chapitre I. De la considération de ce qui est au dessus de vous, c'est-à-dire de Dieu et des choses divines; l'âme s'y élève quelquefois par la contemplation des choses créées. 167
Chapitre II. La considération a différents de-

Digitized by Google

grés. 169
Chapitre III. Nous avons trois moyens de connaître les êtres placés au dessus de nous, c'est-à-dire Dieu et les anges; ce sont l'opinion, la foi et l'intelligence. . . , . . 170
Chapitre IV. De quelle manière nous devons considérer les anges. 171
Chapitre V. Les grâces et les dons que possèdent les anges leur viennent de Dieu. . 174
Chapitre VI. La notion de principe et d'essence ne convient qu'à Dieu. 176
Chapitre VII. De la simplicité de Dieu et de la trinité des personnes divines. 177
Chapitre VIII. La pluralité des personnes en Dieu provient de ses propriétés, mais sa substance n'en est pas moins une et simple. 180
Chapitre IX. De même qu'en Dieu, la nature est simple en trois personnes, ainsi en Jésus-Christ la personne est une en plusieurs natures. 181
Chapitre X. Application à la personne de Jésus-Christ de la parabole des trois mesures de farine de saint Matthieu. 182
Chapitre XI. Continuation de la considération de Dieu. 183
Chapitre XII. Dieu récompense les bonnes œuvres avec bonté et punit les mauvaises avec la plus grande justice. 183
Chapitre XIII. Saint Bernard disserte avec autant de profondeur que d'élégance sur la longueur, la largeur, la profondeur et la sublimité de Dieu. 186
Chapitre XIV. Comment nous pouvons, selon la recommandation de l'Apôtre, arriver à saisir les quatre attributs dont il parle. . . 188
Avertissement sur la lettre suivante formant le second opuscule de saint Bernard. 189
Lettre XLII de saint Bernard ou traité à Henri, archevêque de Sens, SUR LES MŒURS ET LES DEVOIRS DES ÉVÊQUES. . . . 191
Chapitre I. Difficultés de l'épiscopat, et par suite, nécessité pour un évêque d'avoir de bons conseillers. 191
Chapitre II. Ce qui rend les dignités ecclésiastiques honorables, ce n'est pas la pompe extérieure, mais l'éclat des bonnes mœurs et des vertus. 194
Chapitre III. Il n'est pas d'ornements plus précieux pour un évêque, il n'en est pas non plus de plus dignes de lui que la chasteté, la charité et l'humilité 196
Chapitre IV. Nécessité pour un évêque de conserver une foi pure et une charité sincère. 199
Chapitre V. L'humilité est nécessaire à tout le monde, mais l'est surtout aux prélats. . 201
Chapitre VI. C'est dans notre conscience que nous devons placer notre gloire et notre honneur; encore ne devons-nous le faire qu'en tremblant, car l'œil de Dieu voit à découvert nos pensées et les secrets de notre cœur. 204
Chapitre VII. Saint Bernard blâme énergiquement l'ambition des ecclésiastiques, la promotion des trop jeunes clercs et la pluralité des bénéfices. 207
Chapitre VIII. Saint Bernard recommande l'humilité et la modestie aux évêques. .
Charles IX. Condamnation de certains abbés qui affectaient de se soustraire à l'autorité des ordinaires. 212

SERMON OU LIVRE de saint Bernard, abbé, aux prêtres, sur la conversion. Avertissement sur l'opuscule suivant. 216
Chapitre I. Nul ne peut se convertir au Seigneur, s'il n'est prévenu de la volonté de Dieu et appelé de lui intérieurement. . . 216
Chapitre II. La voix de Dieu se fait entendre de tous les hommes, et les traduit, malgré eux, au tribunal de leur propre conscience. 218
Chapitre III. Il nous est facile, en nous examinant, de découvrir nos défauts secrets. Les courts moments de la volupté laissent une longue amertume dans l'âme. 218
Chapitre IV. Le pécheur est l'ennemi de son corps, autant que de son âme; il ne se reconnaît que quand il n'est plus temps de faire pénitence. 219
Chapitre V. Il est bon de sentir dans cette vie le ver rongeur de la conscience, alors qu'on peut encore le faire périr. . . . 221
Chapitre VI. Peinture des difficultés de la conversion, des luttes réservées au pécheur qui entreprend de faire pénitence, et de la conjuration des sens avec la volonté contre sa raison. 222
Chapitre VII. Consolation d'un âme qui reconnaît sa misère. 225
Chapitre VIII. Le plaisir des sens et les voluptés charnelles sont vaines, trompeuses et passagères. 225
Chapitre IX. C'est en vain que le pécheur recherche les ténèbres et le mystère ; car il est sous les yeux des démons qui seront ses accusateurs, des anges qui rendront témoignage contre lui, et de Dieu qui le jugera. 227
Chapitre X. Pour faire son salut, il ne suffit point d'éviter le mal, il faut encore faire le bien 229
Chapitre XI. Ceux qui travaillent à se convertir sont tentés plus violemment par leurs anciens vices et courent risque de se perdre; le moyen d'éviter ce malheur se trouve dans une salutaire douleur. 230
Chapitre XII. Comment il faut amener, par la douceur, la volonté à aimer et à désirer les choses du Ciel. 231
Chapitre XIII. Soulagement que trouve un pécheur converti dans les admirables douceurs de la piété et dans les délices de la vie spirituelle. 232
Chapitre XIV. Dans les satisfactions terrestres, la satiété ne va jamais sans le dégoût; mais

Digitized by Google

plus on goûte les délices du ciel, plus on désire les goûter. 233
Chapitre XV. Le moyen de purifier la mémoire des souvenirs d'une vie criminelle, c'est de s'en remettre avec une pleine et entière confiance à la miséricorde de Dieu, qui en accorde le pardon. 234
Chapitre XVI. Pour obtenir que Dieu ait pitié de nous, il faut que nous commencions par en avoir nous-mêmes et puis que nous ayions pitié des autres. . . 235
Chapitre XVII. On doit purifier sans relâche les yeux de son âme, pour pouvoir jouir de la vue de Dieu. 236
Chapitre XVIII. C'est avec raison qu'on donne le nom d'enfants de Dieu aux hommes pacifiques. 237
Chapitre XIX. Blâme sévère adressé aux ambitieux qui ont l'audace de s'immiscer, sans en être dignes, dans l'exercice des fonctions saintes. 238
Chapitre XX. Paroles pleines de véhémence de saint Bernard contre la vie dissolue et l'incontinence des clercs 239
Chapitre XXI. Douce exhortation à la pénitence. 241
Chapitre XXII. Le devoir du bon pasteur est d'instruire son troupeau et de ne pas craindre d'être persécuté pour la justice. . . 242

Avis au lecteur sur le quatrième opuscule de saint Bernard. 247
LIVRE DU PRÉCEPTE ET DE LA DISPENSE de saint Bernard. A l'abbé de Coulombs, le frère Bernard, abbé de Clairvaux, salut éternel dans le Seigneur. 247
PRÉFACE. 248
Chapitre I. Les prescriptions des règles monastiques sont-elles des préceptes ou seulement des conseils. 248
Chapitre II. Quand peut-on dispenser des constitutions des anciens ; qui peut en dispenser. 249
Chapitre III. Il n'y a que Dieu qui puisse dispenser les lois qu'il a faites ; mais s'il s'agit de la loi éternelle, Dieu lui-même ne peut la changer. 251
Chapitre IV. Jusqu'où s'étend le pouvoir des prélats de dispenser de la règle. 252
Chapitre V. Les supérieurs ne doivent étendre ou restreindre la loi de l'obéissance ni au-delà ni en deçà des limites de la profession religieuse 254
Chapitre VI. Tout religieux désireux d'atteindre à la perfection de son état se gardera bien de renfermer son obéissance dans les limites rigoureuses de ses vœux 255
Chapitre VII. Des différents degrés de l'obéissance et de la gravité de la désobéissance d'après les distinctions précédemment établies. 255
Chapitre VIII. Celui qui pèche par mépris de la loi est plus coupable que celui qui n'y contrevient que par négligence. . . 257
Chapitre IX. On doit obéir à son supérieur comme à Dieu même. 258
Chapitre X. Il n'y a que pour les religieux imparfaits, charnels, et de mauvaise volonté que la règle est lourde et pénible ; elle semble douce et facile aux autres. . 261
Chapitre XI. Il y a des préceptes d'inégale importance ; donc ceux qui les transgressent pèchent inégalement. 263
Chapitre XII. S'il y a des degrés dans la transgression de la loi de Dieu, il faut en admettre aussi dans la violation de la règle. 265
Chapitre XIII. Saint Bernard montre leur erreur aux moines qui exagèrent la difficulté de l'obéissance religieuse ou qui prétendent qu'elle est impossible. 266
Chapitre XIV. Pourquoi une conscience erronée ne change pas le mal en bien, comme elle change le bien en mal. . . 269
Chapitre XV. L'obéissance est-elle aussi méritoire que la désobéissance est déméritoire ? 273
Chapitre XVI. Y a-t-il des cas où il soit permis de changer de monastère et de passer de l'un à l'autre ? 274
Chapitre XVII. Réponses à quelques doutes tirés des saints Pères. , ... 278
Chapitre XVIII. Il n'est pas permis aux religieux de changer de monastère même à la mort de leur abbé. 279
Chapitre XIX. Saint Bernard répond en peu de mots à quelques autres doutes. . . . 280
Chapitre XX. Saint Bernard concilie deux pensées de saint Paul qui semblent en contradiction. 281

Avertissement sur le cinquième opuscule. . 283
Apologie de saint Bernard, adressé à Guillaume, abbé de Saint-Thierry. 286
Petite préface. 286
Chapitre I. Saint Bernard proteste que lui et les siens sont très-éloignés de blâmer un ordre religieux quelconque. 286
Chapitre II. Saint Bernard se justifie et fait l'éloge de l'ordre de Cluny. 288
Chapitre III. La variété des ordres religieux ne doit en aucune façon rompre le lien de la charité. 289
Chapitre IV. Saint Bernard dit que s'il n'est que d'un ordre religieux par sa profession, il est de tous les ordres par la charité. . 291
Chapitre V. Saint Bernard fait entendre des paroles sévères aux religieux qui jalousent et déprécient les autres ordres. 293
Chapitre VI. Saint Bernard blâme ceux qui ont la témérité de juger les Clunistes et de blâmer leur manière de vivre. 294
Chapitre VII. Les exercices spirituels sont plus avantageux que les corporels. . . . 296
Chapitre VIII. Saint Bernard s'élève avec véhé-

Digitized by Google

mence contre des vices que les religieux de Cluny décoraient faussement du nom de vertus. 298
Chapitre IX. Saint Bernard compare la profusion qui régnait dans le repas des Clunistes avec la frugalité des anciens religieux. 299
Chapitre X. Saint Bernard reproche aux Clunistes le luxe des habits. 302
Chapitre XI. Pour quelle raison les supérieurs ne répriment pas les vices de leurs subordonnés. Saint Bernard leur reproche leur luxe et leur magnificence. 303
Chapitre XII. Saint Bernard blâme le luxe déployé dans les églises et dans les oratoires, la somptuosité avec laquelle on les construit, et l'abus qu'on y fait de peintures et de décorations. 304
Chapitre XIII. Saint Bernard rappelle sommairement quels sont les moyens et la manière de cultiver la paix et la charité ; il dénonce l'instabilité des religieux qui passent d'un ordre à un autre. 306

Avertissement sur le sixième opuscule. . . . 308
Livre de saint Bernard aux chevaliers du Temple. Louange de leur nouvelle milice. 310
Prologue. A Hugues, soldat du Christ et maître de sa milice. Bernard, simple abbé de Clairvaux, combattre le bon combat. . . 310
Chapitre I. Louange de la nouvelle milice . 310
Chapitre II. De la milice séculière. 312
Chapitre III. Des soldats du Christ. 313
Chapitre IV. Vie des soldats du Christ. . . 315
Chapitre V. Le temple. 317
Chapitre VI. Bethléem. 319
Chapitre VII. Nazareth. 320
Chapitre VIII. Le mont des Oliviers et la Vallée de Josaphat. 321
Chapitre IX. Le Jourdain. 322
Chapitre X. Le Calvaire. 322
Chapitre XI. Le Sépulcre. 322
Chapitre XII. Bethphagé. 328
Chapitre XIII. Béthanie. 330

Avis sur l'opuscule septième de saint Bernard. 330
Rétractation de saint Bernard sur son traité des degrés de l'humilité. 332
Traité de saint Bernard des degrés de l'humilité et de l'orgueil. 333
Préface. 333
Chapitre I. Jésus-Christ est la voie de l'humilité qui conduit à la vérité. 333
Chapitre II. Avantage de monter les degrés de l'humilité. 335
Chapitre III. Dans quel ordre les degrés de l'humanité conduisent à la récompense de la vérité et comment le Christ a appris la miséricorde par sa passion. 336
Chapitre IV. Le premier degré de la vérité c'est de se connaître soi-même, c'est-à-dire de connaître sa propre misère. 341
Chapitre V. Le second degré de la vérité est de compatir aux misères du prochain, quand on connaît sa propre infirmité. 343
Chapitre VI. Le troisième degré de la vérité, c'est de purifier l'œil de l'âme pour contempler les choses célestes et divines. . . 345
Chapitre VII. Comment la sainte Trinité opère en nous ces trois degrés de la vérité. . 346
Chapitre VIII. On retrouve ces degrés dans le ravissement de saint Paul. 347
Chapitre IX. Saint Bernard gémit et soupire d'ardeur après la vérité. 348

Seconde partie du traité des douze degrés de l'orgueil. 352
Chapitre X. Le premier degré de l'orgueil est la curiosité. 352
Chapitre XI. Second degré de l'orgueil, la légèreté d'esprit. 358
Chapitre XII. Troisième degré de l'orgueil, la sotte joie, ... 358
Chapitre XIII. Quatrième degré de l'orgueil, la jactance. 359
Chapitre XIV. Cinquième degré de l'orgueil, la singularité 360
Chapitre XV. Sixième degré de l'orgueil, l'arrogance. 361
Chapitre XVI. Septième degré de l'orgueil, la présomption. 361
Chapitre XVII. Huitième degré de l'orgueil, la défense du péché 362
Chapitre XVIII. Neuvième degré de l'orgueil, un aveu qui n'est qu'une feinte 362
Chapitre XIX. Dixième degré de l'orgueil, la révolte 363
Chapitre XX. Onzième degré de l'orgueil, la liberté de pécher 364
Chapitre XXI. Douzième degré de l'orgueil, l'habitude de pécher. 364
Chapitre XXII. Faut-il et comment faut-il prier pour les âmes désespérées et mortes. 365

Avertissement sur le huitième opuscule de Saint-Bernard. 369
Livre ou traité de Saint-Bernard sur l'amour de Dieu à Haimeric, cardinal et chancelier de la sainte église romaine. 371
Préface Au très-illustre seigneur Haimeric, cardinal diacre et chancelier de l'église romaine, Bernard, abbé de Clairvaux, vivre pour le Seigneur et mourir en lui. . . . 371
Chapitre I. Pourquoi et comment faut-il aimer Dieu 371
Chapitre II. Combien Dieu mérite l'amour de l'homme, à cause des biens du corps et de l'âme; comment on doit les reconnaître ; il ne faut pas les tourner contre celui qui nous les a donnés 372
Chapitre III. Motifs que les chrétiens ont de plus que les infidèles pour aimer Dieu. . . 375
Chapitre IV. Quels sont ceux qui trouvent de

Digitized by Google

la consolation dans le souvenir de Dieu et sont plus propres à ressentir de l'amour pour lui 377
Chapitre V. Obligation d'aimer Dieu particulièrement pour les chrétiens. 380
Chapitre VI. Récapitulation sommaire des chapitres précédents. 381
Chapitre VII. Avantages et récompense de l'amour de Dieu. Les choses de la terre ne peuvent satisfaire le cœur de l'homme. . 382
Chapitre VIII. Nous commençons par nous aimer pour nous-mêmes : c'est, pour nous, le premier degré de l'amour. 386
Chapitre IX. Second et troisième degrés de l'amour. 388
Chapitra X. Le quatrième degré de l'amour, est de ne plus s'aimer que pour Dieu. . . 389
Chapitre XI. L'amour parfait ne sera le partage des saints qu'après la résurrection générale. 391
Chapitre XII. Fragment d'une lettre aux Chartreux sur la charité. 393
Chapitre XIII. De la loi de la volonté propre et de la concupiscence, qui est celle des mercenaires. 395
Chapitre XIV. De la loi d'amour, qui est propre aux enfants 396
Chapitre XV. Des quatre degrés de l'amour, et de l'état bienheureux des saints dans le ciel 397

Avertissement sur le neuvième traité de Saint Bernard. 399
Traité DE LA GRACE ET DU LIBRE ARBITRE, de Saint-Bernard, à Guillaume, abbé de Saint-Thierry. 400
PRÉFACE à l'abbé Guillaume de Saint-Thierry, le frère Bernard. 400
Chapitre I. Pour qu'une bonne œuvre soit méritoire, il faut le concours de la grâce de Dieu et du libre arbitre. 400
Chapitre II. Qu'est-ce le libre arbitre, ou en quoi consiste la liberté. 402
Chapitre III. On distingue trois sortes de libertés : celle de la nature, celle de la grâce et celle de la gloire. 404
Chapitre IV. Quelle est la liberté des âmes saintes après la mort, et quelle est la liberté commune à Dieu et à toute créature raisonnable. 406
Chapitre V. La liberté de la misère ou le libre complaire peut-elle exister en cette vie ? 408
Chapitre VI. Pour vouloir le bien, on a absolument besoin de la grâce. 410
Chapitre VII. Les premiers hommes ont-ils connu cette triple liberté dans le paradis terrestre ; l'ont-ils conservée même après le péché. 413
Chapitre VIII. Le libre arbitre subsiste après le péché. 415
Chapitre IX. L'image et la ressemblance de Dieu, selon lesquelles nous avons été créés, consistent dans cette triple liberté. . . . 416
Chapitre X. C'est Jésus-Christ qui a réparé en nous l'image de la ressemblance de Dieu. 419
Chapitre XI. La grâce, non plus que la tentation, ne déroge en rien au libre arbitre. . 421
Chapitre XII. Celui qui nie sa foi, par la crainte des souffrances et de la mort, est-il exempt de péché, ou, en d'autres termes, a-t-il perdu son libre arbitre. Digression au sujet du reniement de saint Pierre. . . . 422
Chapitre XIII. Les mérites de l'homme sont de purs dons de Dieu. 425
Chapitre XIV. Quelle part revient d'un côté à la grâce et de l'autre au libre arbitre dans l'affaire de notre salut. 427

Avertissement sur le dixième opuscule de saint Bernard. 432
Lettre ou traité de saint Bernard à Hugues de Saint-Victor, SUR LE BAPTÊME ET SUR D'AUTRES QUESTIONS QU'IL LUI AVAIT PROPOSÉES.
PRÉFACE. 433
Chapitre I. L'obligation du baptême n'a pas commencé au moment où il a été dit à Nicodème : « *Si on ne renaît* etc. ». 434
Chapitre II. La nécessité du baptême n'a commencé qu'après la prédication suffisante de l'Évangile. En cas de nécessité, le baptême de foi ou de désir, ainsi que le martyre suffit. 437
Chapitre III. Les saints de l'Ancien Testament n'ont pas eu, des mystères de notre foi, une connaissance aussi claire que nous en avons eue depuis. 440
Chapitre IV. Saint Bernard prouve, contre l'assertion de son contradicteur, qu'il y a des péchés d'ignorance. 444
Chapitre V. Saint Bernard avait avancé que les anges mêmes avaient ignoré le plan divin de l'incarnation; cette proposition ayant été l'objet de plusieurs attaques, il la défend. 445

Avertissement sur l'opuscule onzième. . . . 448
HÉRÉSIES DE PIERRE ABÉLARD. 452
Lettre cent quatre-vingt-dixième ou traité de saint Bernard CONTRE QUELQUES ERREURS D'ABÉLARD, au pape Innocent II. 458
PRÉFACE. 458
Chapitre I. Exposition et réfutation des dogmes impies d'Abélard sur la Trinité. . . 458
Chapitre II On ne peut admettre ni différence ni inégalité d'aucune sorte dans la Trinité.
Chapitre III. Doctrine absurde d'Abélard, qui attribue en propre et spécifiquement à une personne, des noms absolus et essentiels : réfutation de cette doctrine. 462
Chapitre IV. Abélard avait défini la foi, une opinion ; saint Bernard le refute. 465
Chapitre V. Saint Bernard reproche à Abélard de préférer ses opinions et ses rêveries au sentiment unanime des Pères; surtout

Digitized by Google

quand il prétend que le Christ ne s'est pas incarné pour délivrer l'homme de la puissance du démon. 466
Chapitre VI. Dans l'œuvre de la délivrance de l'homme reluit non-seulement la miséricorde, mais aussi la justice de Dieu. . . 469
Chapitre VII. Saint Bernard reprend sévèrement Abélard d'affaiblir, en les sondant avec autant d'impiété que de témérité, les secrets de Dieu
Chapitre VIII. Pourquoi le Christ a-t-il choisi un moyen de nous délivrer si pénible et si douloureux, quand il eût suffi d'un seul acte de sa volonté ou d'une seule parole de sa bouche. 473
Chapitre IX. Le Christ est venu dans ce monde, non-seulement pour nous instruire, mais aussi pour nous délivrer 475

Livre de la Vie de saint Malachie, évêque d'Irlande, par saint Bernard, abbé de Clairvaux 478
Chapitre I. Enfance et adolescence de saint Malachie 480
Chapitre II Son apprentissage de la vie religieuse 482
Chapitre III Entré dans les ordres, Malachie remplit les fonctions de vicaire de son évêque 484
Chapitre IV. Il s'attache tout particulièrement à l'évêque Malch, pour se former à son école. 485
Chapitre V. Il offre le sacrifice de la messe pour sa sœur défunte. 487
Chapitre VI. Malachie relève les ruines du monastère de Benchor. 488
Chapitre VII. Saint Malachie guérit un clerc malade de la dyssenterie. 490
Chapitre VIII. Il est ordonné malgré lui évêque de Connerth. 491
Chapitre IX. Saint Malachie construit le monastère d'Ibrack. 492
Chapitre X. Saint Malachie devient archevêque ou primat d'Irlande. 493
Chapitre XI. Saint Malachie échappe sain et sauf aux embûches qu'on lui tend, et ceux qui les dressent périssent misérablement. . 495
Chapitre XII. Saint Malachie, à force de courage et de confiance en Dieu, finit par adoucir ses ennemis et ses envieux, qui avaient pris les armes contre lui et par se les attacher. 496
Chapitre XIII. Dieu punit les détracteurs de Malachie. 499
Chapitre XIV. Malachie se démet de l'archevêché d'Armargh, quand il y eut rétabli la paix. 500
Chapitre XV. Malachie songe à aller à Rome pour demander le pallium au souverain Pontife. 501
Chapitre XVI. Malachie s'arrête à Clairvaux en allant à Rome et en en revenant. . . . 503
Chapitre XVII. Malachie rend la santé à plusieurs personnes. 504
Chapitre XVIII. De retour dans sa patrie, Malachie s'applique tout entier au soin du ministère pastoral et à la réforme des mœurs.
Chapitre XIX. Vertus éclatantes de Malachie, ses mœurs si dignes d'un vrai prélat. . . 507
Chapitre XX. Malachie délivre plusieurs possédés du démon. 508
Chapitre XXI. Miracles opérés par Malachie en faveur de moribonds et de femmes en couches 510
Chapitre XXII. Malachie prédit une mort prochaine à un concubinaire endurci. . . . 511
Chapitre XXIII. Malachie guérit miraculeusement plusieurs personnes de différentes maladies. 511
Chapitre XXIV. Malachie ressuscite une femme qui était morte sans avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction. 514
Chapitre XXV. Divers autres miracles de Malachie opérés en faveur de différentes personnes. 515
Chapitre XXVI. Malachie soutient la vérité de présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 516
Chapitre XXVII. Malachie rétablit la paix et l'union entre des populations qui étaient divisées. 517
Chapitre XXVIII. Malachie, voulant construire un édifice religieux, trouve un homme qui s'y oppose; mais bientôt cet homme est puni de Dieu. 520
Chapitre XXIX. Malachie est doué du don de prophétie; il opère toutes sortes de miracles
Chapitre XXX. Malachie prédit l'heure et le lieu de sa mort; il entreprend un second voyage à Rome pour aller une seconde fois demander le pallium au souverain Pontife, qui était le pape Eugène. 524
Chapitre XXXI. Malachie revient à Clairvaux pour y mourir le jour et à l'endroit qu'il avait désiré. 527

Avertissement sur le treizième opuscule de saint Bernard. 531
Lettre de dom Jean Bona, abbé général de la congrégation réformée de saint Bernard, de l'ordre de Cîteaux. 532
Lettre ou prologue de saint Bernard sur l'antiphonier de l'ordre de Cîteaux. 533
Préface ou traité du chant ou de la correction de l'antiphonier. 534
Préface de Mabillon placée en tête de son tome troisième des œuvres complètes de saint Bernard. 545
Seconde partie de la Préface. Nicolas, secrétaire de saint Bernard. 556

Sermons du temps pour l'avent de notre seigneur.
Premier sermon de l'avent de notre seigneur et de ses circonstances. 563
Deuxième sermon pour l'avent de notre Seigneur. 569
Troisième sermon. Les trois avènements du Seigneur et les sept colonnes que nous de-

Digitized by Google

vons ériger en nous. 573
Quatrième sermon. Son double avènement et le zèle qu'on doit avoir pour les vraies vertus. 577
Cinquième sermon. De l'avènement du Seigneur qui tient le milieu entre son premier et son dernier avènement. Triple renouvellement 580
Sixième sermon. Sur le triple avènement du Seigneur et sur la résurrection de la chair. . 582
Septième sermon. Trois fruits de la venue de notre Seigneur. 585
Avertissement sur les homélies. 586
HOMÉLIES SUR LES GLOIRES DE LA VIERGE MÈRE.
PRÉFACE. 587
Première homélie. L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée appelée Nazareth, à une vierge qui avait épousé un homme nommé Joseph, et cette vierge s'appelait Marie. 587
Deuxième homélie sur les gloires de la Vierge mère. 593
Troisième homélie sur les gloires de la Vierge mère. 604
Quatrième homélie sur les gloires de la Vierge mère. 613
Notes de Horstius et Mabillon sur les lettres, traités, sermons et homélies contenus dans ce volume. 623

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 42.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google